

**J
U
I
L
L
E
T

2
0
2
4**



***DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU VENDREDI 28 JUIN 2024***

Madame Huguette BELLO, Présidente du Conseil Régional

Mis en ligne sur le site internet du Conseil Régional le 08 juillet 2024

www.regionreunion.com

Sommaire des délibérations de l'Assemblée Plénière du 28 juin 2024

1 - RAPPORT/DGSSAC /N°115557 DAP2024_0016.....
OBJET : ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 28 MARS 2024

2 - RAPPORT/DGARS /N°115563 DAP2024_0017.....
OBJET : RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

3 - RAPPORT/RSDF /N°115242 DAP2024_0018.....
OBJET : COMPTES DE GESTION DE LA REGION REUNION POUR L'EXERCICE 2023

4 - RAPPORT/RSDF /N°115193 DAP2024_0019.....
OBJET : COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA REGION RÉUNION POUR L'EXERCICE 2023

5 - RAPPORT/RSDF /N°115425 DAP2024_0020.....
OBJET : BUDGET RÉGION - BUDGET PRINCIPAL, ANNEXES ET AUTONOMES / AFFECTATION DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023

6 - RAPPORT/DGS /N°115565 DAP2024_0021.....
OBJET : EXPÉRIMENTATION DE LA CERTIFICATION DES COMPTES LOCAUX : COMMUNICATION DE LA SYNTHÈSE DE L'AUDIT DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023 DE LA RÉGION RÉUNION ET POURSUITE DE LA DEMARCHE

7 - RAPPORT/RSDF /N°115195 DAP2024_0022.....
OBJET : BUDGET 2024 - PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE / DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR L'EXERCICE 2024

8 - RAPPORT/DDDTE /N°115531 DAP2024_0023.....
OBJET : APPROBATION DU PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS (PRPGD) ET SON RAPPORT ENVIRONNEMENTAL

9 - RAPPORT/DEIDAT /N°115504 DAP2024_0024.....
OBJET : SPL GRAND OUEST - PROPOSITION D'ENTRÉE AU CAPITAL

10 - RAPPORT/DEIDRI /N°115568 DAP2024_0025.....
OBJET : ADHÉSION DE LA RÉGION RÉUNION AU GIP CYROI

11 - RAPPORT/RSDRH /N°115555 DAP2024_0026.....
OBJET : PERSONNEL RÉGION RÉUNION - CRÉATION DE POSTES

**DELIBERATION N°DAP2024_0016****L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le vendredi 28 juin 2024 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

sous la présidence de :

Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

*Nombre de membres
en exercice : 45*

*Nombre de membres
présents : 25*

*Nombre de membres
représentés : 12*

*Nombre de membres
absents : 8*

*La Présidente,
Huguette BELLO*

Présents :

BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NABENESA KARINE
SITOUZE CÉLINE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
ANNETTE CHRISTIAN
RATENON JEAN HUGUES
PROFIL PATRICIA
PLANTE PASCAL
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
VIENNE AXEL
PICARDO BERNARD
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
CORBIERE EVELYNE
CHANE-HONG RÉGINE
CESARI MAYA
ABMON-ELIZEON LILIANE
MARATCHIA JEAN-BERNARD

Représenté(s) :

NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
RAMAYE AMANDINE
BOULEVART PATRICE
BADAT RAHFICK
SIHOU MICKAËL
MOREL JEAN JACQUES
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
COSTES YOLAINE
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE
BAREIGTS ERICKA
MAILLOT FRÉDÉRIC

Absents :

TECHER JACQUES
AHO-NIENNE SANDRINE
NIRLO RICHARD
HOARAU DENISE
PAYET JOHNNY
RAMIN SABRINA
RAMASSAMY NADIA
GIRONCEL DAMOUR NADINE

RAPPORT /DGSSAC / N°115557

ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 28 MARS 2024



Séance du 28 juin 2024
Délibération N°DAP2024_0016
Rapport /DGSSAC / N°115557

**Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional**

ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 28 MARS 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport N° DGSSAC / 115557 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Considérant,

- que le procès-verbal de chaque séance du Conseil Régional est arrêté à une séance ultérieure par l'assemblée plénière, conformément à l'article L4132-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,**

Décide, à l'unanimité,

- d'arrêter le procès-verbal de l'Assemblée Plénière du 28 mars 2024, ci-joint.

**La Présidente,
Huguette BELLO**

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 28 MARS 2024

à 9h00 sous la présidence de

Madame Huguette BELLO – Présidente du Conseil régional

Madame Huguette BELLO :

Mesdames, Messieurs, bonjour. Veuillez-vous asseoir. Je sais que ce matin, il y a beaucoup de difficultés sur les routes. Prenez place. **Patrice BOULEVART**, tu dois faire l'appel pour voir si nous pouvons valablement délibérer. Tu as la parole.

Monsieur Patrice BOULEVART :

Bonjour à tous. Merci Madame la Présidente. Juste le temps de récupérer la feuille de présence. Donc, je vais commencer l'appel.

ABMON-ELIZÉON Liliane	Présente
AHO-NIENNE Sandrine	Absente
ANNETTE Christian	Présent
BADAT Rahfick donne procuration à Mme Karine NABENESA	
BAREIGTS Ericka donne procuration à Mme Maya CESARI	
BELLO Huguette	Présente
BERTILE Wilfrid	Présent
BOULEVART Patrice	Présent
CESARI Maya	Présente
CHABRIAT Jean-Pierre	Présent
CHANE-HONG Régine	Présente

CHANE-KAYE-BONE TAVEL Anne	Présente
CHANE-TO Marie-Lise	Présente
CORBIÈRE Evelyne	Présente
COSTES Yolaine donne procuration à Mme Patricia LOCAME VAISSETTE	
GIRONCEL-DAMOUR Nadine donne procuration à M. Pascal PLANTE	
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ Virginie donne procuration à	
Mme CHANE KAYE-BONE TAVEL Anne	
HOARAU Denise	Absente
HOARAU Fabrice	Présent
HOARAU Jacquet	Présent
LAGOURGUE Jean-Louis donne procuration à Monsieur Michel VERGOZ	
LEBRETON Laëtitia	Présente
LEBRETON Patrick	Présent
LOCAME VAISSETTE Patricia	Présente
MAILLOT Frédéric	Absent
MARATCHIA Jean-Bernard	Présent
MOREL Jean-Jacques	Présent
NABÉNÉSA Karine	Présente
NATIVEL Lorraine	Présente
NIRLO Richard	Absent
OMARJEE Normane	Présent
PAYET Johnny donne procuration à Monsieur Jean-Jacques MOREL	
PICARDO Bernard donne procuration à Monsieur Jacquet HOARAU	
PLANTE Pascal	Présent
POINY-TOPLAN Stéphanie	Présente

PROFIL Patricia**Présente****RAMASSAMY Nadia****Absente****RAMAYE Amandine donne procuration à Mme. Stéphanie POINY-TOPLAN****RAMIN Sabrina****Représentée****RATENON Jean-Hugues donne procuration à Mme Patricia PROFIL****SIHOU Mickaël donne procuration M. Normane OMARJEE****SITOUZE Céline****Présente****TECHER Jacques****Absent****VERGOZ Michel****Présent****VIENNE Axel****Présent****Madame Huguette BELLO :**

Très bien. **Monsieur BOULEVART**, je constate donc que le quorum est atteint et par conséquent, notre assemblée peut valablement délibérer.

Je salue la présence des deux présidents des conseils consultatifs fraîchement élus : Monsieur **Roger RAMCHETTY du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement**. Double félicitation à **Monsieur Dominique VIENNE du Conseil Économique, Social et Environnemental et national** – bravo à vous, je vous félicite Monsieur, au nom des 873 000 Réunionnais, vous nous faites honneur. Et je vous remercie évidemment pour le travail considérable que vous faites, des propositions que vous faites, des suggestions. Nous avons besoin quand même, parce que nous savons aussi que votre conseil est constitué d'associations. Et nous savons que les associations font aussi un travail qui, ensuite, ouvre des voies à l'Assemblée nationale, au Sénat – la législature sans la force des associations nous ne serions pas la parité, nous ne serions pas à tous ces textes qui arrivent à l'Assemblée nationale. Nous ne serions pas sur un texte sur la fin de vie ; nous ne serions pas sur beaucoup de textes si les associations n'étaient pas force de propositions et la force de propositions, elle vient de la rue la force de propositions

vient des syndicats, la force de propositions vient aussi – et c’est ça qui a fondé vous le savez – parce que s’il n’y avait pas eu, à l’époque, des femmes – s’il n’y avait pas eu tout ça, celles qui ont renversé en Grande Bretagne – il a fallu qu’elles passent sous le cheval du Roi : les Suffragettes, on n’en serait pas là. Et donc, s’il n’y avait pas tout ça, s’il n’y avait pas les travailleurs qui se sont battus – il y a encore des batailles à mener pour les travailleurs lorsqu’on voit la loi sur l’assurance chômage qui est faite, que l’on veut dépouiller les malheureux. Donc, s’il n’y avait pas tout ça, donc c’est pour cela que je salue le travail du Conseil Économique et Social, du Conseil de la Culture qui travaille beaucoup pour la langue pour que le créole, pour que nous ayons des Fables de la Fontaine merveilleuses qui dit le Corbeau et le Renard d’une autre manière et bien d’autres fables encore.

Madame, je salue votre présence : comptable publique régionale – *ou compte l’argent pou vwar si nou la pa fé en plus*. Donc, je salue votre présence. Je voudrais également adresser nos salutations aux élèves étudiants – les enfants, vous allez prendre notre place ; vous êtes l’avenir de La Réunion – le lycée agricole Émile Boyer de la Giroday de Saint-Paul et leur professeur, Jean-Paul DIANA. Vous savez, le proviseur – *lé là ? lé pa là ? Ah li lé là le Proviseur*. Monsieur je vous salue, parce que nous avons besoin, parce que vous dirigez un lycée, parce que souvent, nous trouvons et ça a été illustré pour le Salon de l’Agriculture, il y a un mépris quelque fois pour les travailleurs de la terre, mais sans les travailleurs de la terre, ceux qui donnent leur dos au soleil toute la journée, nous ne mangerions pas. Nous serions je ne sais pas comment et on a besoin donc de respect.

Et nous-mêmes, je le dis devant l’Assemblée, nous avons des terres aussi et nous allons ouvrir des projets pour les terrains agricoles que, nous, nous avons et nous demandons aux services de travailler dur, de travailler fermement pour qu’il y ait des appels à projets sur les terrains que nous avons parce que ça ne peut pas rester éternellement en friche – nous en avons besoin.

Je salue le travail pour que ces enfants qui sont là, s’ils veulent élever de la volaille, et vous voyez bien que dans l’affaire de la volaille, on fait venir 22 000 tonnes de volailles et ces 22 000 tonnes de volailles du Brésil sont décarcassées là-bas en Pologne et sont renvoyées en France comme produit français. Nous, nous avons le

poulet de Dégagement, le poulet de l'eau. Et donc, nous avons besoin de manger de bonnes choses : ti pigeons, des choses comme ça, des œufs de caille. Et donc, nous sommes autonomes en œufs. Donc, nous avons besoin que vous vous y mettiez les jeunes. Parce que nous avons les fruits les plus beaux, les plus merveilleux de la terre. Et donc, je compte sur vous. Je suis très heureuse que vous que vous soyez là. Monsieur le Proviseur, soyez bon maître. Vous êtes Proviseur – un bon maître apprenti aussi en même temps, n'est-ce pas, Monsieur ? Merci à vous d'être là. Et je vous souhaite la bienvenue dans cette enceinte du débat démocratique.

Je remercie enfin tous mes collègues pour leur présence, pour leur implication et je n'oublie pas les services qui nous font ces tonnes de papiers, ces tonnes d'écriture et c'est bien écrit. Je vous félicite et je vous remercie. Votre travail est remarquable Madame la Directrice Générale des Services – je te remercie.

Sans plus attendre, je vais passer aux motions. Nous avons reçu un certain nombre de motions qui ont été déposées à l'ouverture de cette séance. Et je demande à leurs auteurs ou à un représentant du groupe d'en donner lecture. **Monsieur VERGOZ**, vous voulez dire la vôtre s'il vous plaît ?

Monsieur Michel VERGOZ :

En fait, j'en ai trois Madame.

Madame Huguette BELLO :

Je vous en prie, dites-les.

Monsieur Michel VERGOZ :

La première sur une motion concernant les **adaptations aux spécificités des DOM de la loi Plein emploi du 18 décembre 2023**.

- Considérant la loi « Plein emploi » du 18 décembre 2023, laquelle stipule en son dernier article qu'elle ne sera appliquée aux DOM par ordonnance qu'après 6 mois à partir de la date de sa promulgation ;
- Considérant que la loi « Plein emploi » a été promulguée en janvier 2024 ;
- Considérant la motion sur la mise en œuvre du cumul RSA avec un travail saisonnier présentée en séance plénière par notre groupe le 4 novembre 2023, puis examinée en Commission permanente de la Région le 9 février 2024 ;
- Considérant le vote unanime de la Commission permanente de la Région du 9 février 2024 sur l'opportunité d'organiser un débat avec les élus de La Réunion pour nourrir le champ des futures ordonnances ;
- Considérant enfin, que pour la première fois, ce moment constitué offre la possibilité ouverte et transparente d'adaptations des lois de la République et de prise en compte de nos spécificités – démarche toujours revendiquée par les élus de La Réunion –

Les élus de la Région Réunion

- rappellent l'importance de ce moment inédit afin de mettre en lumière la responsabilité réunionnaise sur un sujet d'importance première ;
- soulignent qu'il s'agit d'un moment historique qu'il nous faut ne pas rater ;
- demandent enfin qu'avec les 11 Parlementaires et tous les élus intéressés, que le débat soit conduit en Région pour des travaux pratiques exemplaires.

Je vous remercie.

Madame Huguette BELLO :

Inaudible...

Monsieur Michel VERGOZ :

On ne peut pas faire une alternance ? Je vais vous souler.

Madame Huguette BELLO :

... si vous voulez on va alterner. Motion relative à la **crise du logement à La Réunion. Madame NATIVEL.**

Madame Lorraine NATIVEL :

Merci Madame la Présidente. Bonjour à tous. Motion relative à la **crise du logement à La Réunion.**

- Considérant que la demande de logement sur notre île s'accroît drastiquement et continuellement, le nombre de demandes de logement social ayant augmenté de 41% entre 2015 et 2022 ;
- Considérant que 85% de la population réunionnaise est éligible à un logement social et que les demandeurs Réunionnais sont bien plus touchés par la pauvreté que les demandeurs de France hexagonale ; ¼ des demandeurs Réunionnais sont bénéficiaires du RSA contre seulement 10% en France hexagonale ;
- Considérant que 44000 Réunionnaises et Réunionnais ont effectué une demande de logement social en 2023 et que 1613 logements ont été livrés sur la même année, ce qui signifie qu'uniquement 3,67% des demandeurs d'un logement social ont obtenu un logement en 2023 ;
- Considérant que le décret n° 2023-822 paru le 25 août 2023 a classé 9 Communes de La Réunion en zone tendue, à savoir : Sainte-Marie, Saint-Denis, La Possession, Le Port, Saint-Paul, Saint-Louis, l'Entre-Deux, Saint-Pierre et Le Tampon ;
- Considérant que la loi ALUR définit la zone tendue comme une zone d'urbanisation continue de plus de 50 000 habitants où l'offre et la demande de logements sont fortement déséquilibrées, entraînant des difficultés d'accès au logement ;
- Considérant qu'au problème majeur de livraison de logements sur le territoire réunionnais, s'ajoute la problématique de la dignité du logement. La Fondation Abbé Pierre recense 100 000 personnes mal logées à La Réunion. En 2023, l'Observatoire Réunionnais de l'habitat indigne a identifié près de 18000 bâtis indignes ;

- Considérant que la ligne budgétaire unique qui regroupe les aides de l'état au logement outre-mer, finance la construction de logements locatifs sociaux et très sociaux. Les fluctuations de cette ligne budgétaire dans un contexte de demande exponentielle de logement social posent un problème sérieux quant à la construction de logements.
Entre 2011 et 2020, les crédits dédiés au logement ont diminué de 24% passant de 274,5 millions d'euros à 206,6 millions d'euros avant de repartir à la hausse à compter de 2021 ;
- Considérant que le Plan Logements Outre-mer approuvé, au niveau national en 2019, repose sur un ensemble d'actions et une méthodologie conjointe aux territoires d'outre-mer pour répondre aux besoins en termes de logement sans pour autant élaborer les plans de logement avec les acteurs locaux que sont les bailleurs sociaux, les associations de défense des locataires et les entreprises du BTP ; il est clair qu'il faut, pour répondre efficacement aux besoins des Réunionnaises et des Réunionnais, territorialiser le plan logements ;

Les élus cosignataires de la présente motion

- alertent à propos de la situation préoccupante du logement sur notre territoire qui, à l'horizon 2040, au vu du développement démographique doit être en mesure d'accueillir un million d'habitants et d'offrir à chaque Réunionnais et Réunionnais un logement digne.
- Interpellent le Gouvernement sur la nécessité d'assurer l'augmentation de crédits alloués à la construction de logements sociaux au travers de la LBU et de garantir une transparence concernant la ventilation de ces crédits ;
- Interpellent le Gouvernement afin d'amorcer une véritable territorialisation du PLOM qui doit être coconstruit avec les acteurs locaux ;
- Réclament la mise en place des états généraux du logement à La Réunion.

Je vous remercie.

Madame Huquette BELLO :

Merci. **Monsieur VERGOZ**. La motion sur la **situation critique du traitement des déchets du Nord/Est**, s'il vous plaît.

Monsieur Michel VERGOZ :

Merci Madame. Motion sur la **situation critique du traitement des déchets du Nord et de l'Est.**

- Considérant l'opportunité de l'examen du rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets ce jour en séance plénière de la Région ;
- Considérant les conclusions du BRGM sur les recherches foncières n° 2 pour la réalisation d'une Installation de Stockage de Déchets Ultimes – ISDU sur le Nord-Est depuis les années 2017, 2018 ;
- Considérant le coup de force de l'exécutif de la CINOR du 30 juin 2022 pour écarter la ville de Sainte-Marie du Comité Syndical chargé du traitement des déchets du Nord et de l'Est et ainsi renverser la majorité installée depuis le 10 août 2020 ;
- Considérant la décision du nouveau comité syndical du Nord Est d'annuler le choix du foncier de Franche-Terre réalisé le 1^{er} décembre 2020 pour l'installation de l'ISDU selon une résolution n° 3 et un rapport N° 2020/6-08 ;
- Considérant le courrier de Monsieur le Préfet adressé au président du Comité Syndical du Traitement des Déchets du Nord et de l'Est, le 30 décembre 2022 suite à l'annulation du site de Franche-Terre pour l'installation de l'ISDU ;
- Considérant la décision prise par le Comité Syndical du Nord Est d'ouvrir une nouvelle étape de recherche foncière et d'en fixer la limite à – je cite – d'ici fin 2022 – mi 2023 – rapport 2022/7-02, date butoir largement dépassée aujourd'hui ;
- Considérant que près de 2 ans après cette décision, les mêmes errements et postures avérés depuis 2018 se reproduisent malgré l'urgence absolue déclarée depuis la rehausse de casiers et l'extension des fouilles réalisée sur le site du centre multi-filières depuis 2021 ;
- Considérant que cette posture de non-décision renouvelée est significativement aggravée par l'annulation le 5 mai 2022 par la Cour d'appel de Bordeaux du marché MN 48 notifié à INOVEST en novembre 2017 pour un montant de 243 millions d'euros et passé sans publicité et mis en concurrence ;

- Considérant les obligations découlant pour le SYDNE après résiliation du marché de le relancer avant le 29 octobre 2026 par décision rendue par la Cour d'appel de Bordeaux le 5 mai 2022,

Les élus de la Région Réunion

- appellent à la mobilisation effective de tous les acteurs et influenceurs possibles sur ce dossier devenu un cauchemar pour les riverains de ce site d'enfouissement, lesquels riverains ne sont pas à l'abri de maladies chroniques graves ;
- Demandent enfin que l'État agisse avec pédagogie, justesse et autorité sans faille jusqu'à envisager la déclaration d'un Projet d'Intérêt Général (PIG) sur le site de l'ISDU avant que des conséquences négatives multiples ne viennent aggraver une situation déjà extrêmement tendue et préjudiciable à tous points de vue, à l'intérêt général.

Merci.

Madame Hugnette BELLO :

Inaudible...

Madame Évelyne CORBIÈRE :

Merci Madame la Présidente. Bonjour à tous, à toutes.

- Considérant que l'activité humaine a réchauffé le climat à un rythme sans précédent depuis au moins les 2000 dernières années ;
- Considérant que le réchauffement climatique pourrait devenir la principale cause de disparition des espèces selon une des plus importantes études consacrées à la biodiversité jamais menée jusqu'ici – le Second Millenium Ecosystem Assessment – l'évaluation des écosystèmes à l'aube du millénaire à laquelle ont participé 1360 chercheurs du monde entier ;
- Considérant que la biodiversité fournit des ressources indispensables à la fois pour s'adapter aux effets du changement climatique et pour en atténuer les effets grâce notamment à l'absorption de CO² par les écosystèmes marins et terrestres ;

- Considérant que 40% de La Réunion est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- Considérant qu'avec Madagascar et les autres îles du sud-ouest de l'Océan Indien, La Réunion a été classée parmi les 34 points chauds de la biodiversité dans le monde par l'Union Mondiale pour la Nature ;
- Considérant qu'à La Réunion, 41% des espèces de la flore indigène sont menacées de disparition ;
- Considérant que l'île compte 176 espèces identifiées comme envahissantes et donc, dangereuses pour la préservation de nos 237 espèces endémiques ;
- Considérant que selon le Schéma Directeur de l'Aménagement des Eaux, l'état des masses d'eau superficielles et littorales se dégrade avec 17% des cours d'eau en bon état en 2015 contre 12% en 2019 ;
- Considérant que, et toujours selon le SDAGE, le recouvrement corallien a baissé de 10 points entre 2000 et 2020, avec 15% des espèces coralliennes menacées ;
- Considérant qu'il est primordial de lutter contre le réchauffement climatique et la disparition de notre patrimoine

Les élus cosignataires de la présente motion

- Réaffirment la nécessité absolue de préserver et restaurer notre biodiversité locale ;
- Appellent à la mobilisation concertée de l'ensemble des acteurs institutionnels autour de cet enjeu prioritaire pour notre territoire ;
- Invitent le Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires à se mobiliser autour d'un plan ambitieux adapté à la réalité de notre territoire pour porter de réelles solutions de préservation et de restauration de notre biodiversité locale ;

Les élus attendent du Gouvernement un soutien ambitieux pour les stratégies régionales d'approche globale en matière de transition écologique. Je vous remercie.

Madame Huguette BELLO :

Merci infiniment. **Monsieur VERGOZ sur la vie chère et le déverrouillage du comptoir colonial.**

Monsieur Michel VERGOZ :

Troisième et dernière motion présentée. Motion contre **la vie chère et pour la transparence sur la formation des prix et des marges au service d'une concurrence sincère, saine et loyale.**

Pour servir la cohésion sociale et préserver l'avenir, il nous faut nous regrouper sur l'essentiel pour déverrouiller le comptoir colonial, lequel joue contre l'intérêt supérieur de La Réunion.

- Considérant que toutes les crises sociales majeures des 20 dernières années ont tiré leur origine de la vie chère ;
- Considérant les chiffres attestant du niveau élevé de l'exclusion à La Réunion – niveau sans commune mesure avec celui de l'hexagone, sur le chômage, le taux de pauvreté ou encore le nombre de bénéficiaires du RSA ;
- Considérant le niveau de vie médian incluant les prestations sociales, inférieur d'un tiers à La Réunion par rapport à celui de l'hexagone : 1 160 € par mois contre 1700 € par mois en hexagone ;
- Considérant le prix des produits alimentaires de 36% plus chers à La Réunion qu'en hexagone ;
- Considérant que les produits du BQP – Bouclier Qualité Prix ne représentent que 3% des références des distributeurs et que jusqu'à ce jour, l'OPMR – l'Observatoire des Prix, des Marges et des Revenus n'a produit aucun éclairage sur la formation des prix et des marges à La Réunion ;
- Considérant l'augmentation du prix de la bouteille de gaz plus chère à La Réunion qu'à l'Île Maurice et le monopole toujours de règle dans ce secteur ainsi que le soutien des Collectivités Région et Département au prix de vente de la bouteille de gaz à hauteur de 8 millions d'euros en 2024 ;
- Considérant l'avis de l'Autorité de la concurrence du 4 juillet 2019 sur les données collectées par ses services lesquelles, je cite, « ne permettent pas d'exclure l'existence des marges et d'une rentabilité élevées pour certains opérateurs, certaines prestations et suggèrent en outre des marges en progression sur certains segments » ;

- Considérant l'enquête parlementaire du 20 juillet 2023 sur le coût de la vie dans les DOM, la formation des prix et des marges dans la grande distribution laquelle assume – je la cite – « de ne pas respecter l'obligation annuelle de publication des comptes des sociétés » et ainsi, refuser la transparence en violation du droit.
- Considérant le rapport d'évaluation de la Cour des Comptes nationale de mars 2024 sur l'octroi de mer dans lequel il est écrit « sous couvert de compensations légitimes de handicaps structurels, l'octroi de mer est de nature à favoriser la préservation de positions acquises – ce risque est important – que l'ouverture à la concurrence n'est pas garantie » ;
- Considérant enfin, les propos de Monsieur Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Économie et des Finances, tenus au journaliste de France Antilles le 24 mai 2023 – je cite – « je ferai la transparence sur les marges ». Propos renouvelé lors de son audition par la Commission d'enquête de l'Assemblée nationale en juillet 2023 sur le coût de la vie ; je cite à nouveau : « Sans transparence sur les marges, il est impossible d'établir la vérité des prix et une concurrence juste et efficace ».

Dès lors, les élus de la Région Réunion

- appellent l'ensemble des maires à s'investir personnellement dans les débats à venir sur l'octroi de mer afin de rappeler aux autorités que la transparence sur l'existence d'une concurrence sincère, saine et loyale doit être garantie en tout premier lieu à La Réunion pour lutter contre la vie chère ;
- renouvellent l'impérieuse nécessité de se regrouper afin de faire front d'une même voix au « comptoir colonial » ;
- déclinent le « comptoir colonial » comme une entente locale entre une minorité d'acteurs économiques afin de verrouiller des segments entiers de l'économie réunionnaise et empêcher ainsi une concurrence sincère, saine et loyale de prospérer au service de l'intérêt supérieur du pays contre la vie chère et pour la sauvegarde de la cohésion sociale ;
- demandent que des sanctions fortement dissuasives soient rapidement votées au Parlement à l'encontre de ceux qui refusent de publier dans les temps leurs comptes annuels, les comptes de leurs propres sociétés – sanctions pouvant aller jusqu'à les exclure de toutes attributions d'aides publiques en plus d'une amende de 1 à 2% de leurs chiffres d'affaires.

C'est à ces conditions principalement que le pouvoir attestera d'une volonté sans faille d'avancer.

- Les élus de la Région Réunion exhortent enfin à la prise en compte urgente et sérieuse des risques constitués par le laisser-faire d'un petit nombre de profiteurs au détriment de la cohésion sociale réunionnaise qui se délite.

Je vous remercie Madame la Présidente.

Madame Huguette BELLO :

Vous avez bien travaillé **Monsieur VERGOZ**.

Monsieur Michel VERGOZ :

... c'est inutile s'il n'y a pas de suite à cela, Madame. C'est un monstrueux gâchis et des dangers que l'on fait courir inutilement au pays.

Madame Huguette BELLO :

Non, je m'exprime aussi. Ces motions seront débattues en Commission mais je me dois, d'ores et déjà, de vous dire qu'il est nécessaire quand même qu'il y ait cette réunion tripartite avec le Préfet pour la bouteille de gaz, le Département et nous-mêmes. Parce que ça ne peut plus durer. Parce qu'on met 5 millions là-dedans ; donc, là il y a vraiment quelque chose à faire et ça touche pleinement les Réunionnais.

Toutes les motions seront débattues en Commission parce que sinon on ne s'en sortira pas. Vous avez bien travaillé Monsieur. Je vous félicite.

Monsieur Michel VERGOZ :

Je vous remercie Madame.

Madame Huguette BELLO :

Je vais demander à **Monsieur BERTILE** sur la motion concernant la résolution de l'ONU demandant un cessez-le-feu immédiat dans la Bande de Gaza où l'on tue 13000 marmailles plus que dans les 5 dernières guerres. **Monsieur BERTILE.**

Monsieur Wilfrid BERTILE :

Merci Madame la Présidente de me donner la parole. Comme c'est la première fois que je prends la parole aujourd'hui dans cet hémicycle, je voulais donc saluer chacune et chacun des personnes présentes.

- Considérant la pertinence de la motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée plénière du Conseil Régional de La Réunion le 3 novembre 2023 ;
- Considérant que la Bande de Gaza subit depuis 173 jours des bombardements et des violations des droits humains et du droit international, générant des situations sanitaires et alimentaires dramatiques transformant le pays en prison et en mouroir à ciel ouvert les 2 400 000 Gazaouis ;
- Considérant le nombre effroyable des victime civiles engendré par cette guerre, évalué à ce jour à plus de 32 480 tués et 74 889 blessés dont une forte proportion d'enfants,

Les Conseillers régionaux de La Réunion réunis en Assemblée plénière le 28 mars 2024

- Demandent l'application immédiate de la résolution du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies exigeant un cessez-le-feu immédiat et l'arrêt des bombardements sur Gaza et sur les camps de réfugiés, la libération des otages et l'assistance humanitaire à la population Gazaouie.

Madame Huguette BELLO :

La dernière motion, c'est une motion relative à la **militarisation de la zone Océan Indien.**

- Considérant que la notion zone de paix est issue de la déclaration faisant de l'Océan Indien une zone de paix adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies du 16 décembre 1971 ;
- Considérant que cette notion a été forgée par un mouvement de pays non alignés qui s'est mobilisé pour l'établissement dans le monde de zones exemptes d'armes nucléaires ;
- Considérant que l'établissement d'une zone de paix exige l'interdiction d'entrée ou le retrait d'armes nucléaires, la fermeture d'installations militaires et la prohibition de toute manifestation de force militaire des grandes puissances mondiales ;
- Considérant que malgré cette initiative légitimée par l'Organisation des Nations Unies, l'Océan Indien n'est, en réalité, pas une zone de paix dans le sens de la déclaration de l'Organisation des Nations Unies car différentes puissances, y compris la France, continuent d'y entretenir des forces importantes ;
- Considérant le contexte de frictions actuelles entre de grandes puissances détenant l'arme nucléaire et de course aux bases militaires de l'Océan Indien ;
- Considérant l'expulsion armée brutale de la population chagossienne dans les années 60 par les gouvernements britannique et américain dans le but d'y construire des bases militaires et que ces bases sont toujours actives alors que le peuple des Chagos se voit interdit de retourner chez lui

Les élus cosignataires de la présente motion

- Dénoncent la militarisation accrue de la zone Océan Indien ;
- Réaffirment leur attachement à la notion d'Océan Indien Zone de paix telle que définie par l'ONU ;
- Dénoncent le non-respect du droit international par les puissances britannique et américaine qui ont déporté la population du Chagos,
- Réclament le retour des Chagossiens sur leur terre.

Je vous remercie. Ces motions seront transmises pour instructions et avis aux Commissions concernées.

Avant de passer à l'Ordre du Jour, je voudrais partager avec vous un certain nombre d'informations.

En premier lieu, je crois que nous devons être très attentifs aux annonces récentes faites par le ministre de l'Économie et hier par le Premier Ministre. Alors que le ministre de l'Économie a annoncé un plan de 30 milliards d'économie sur 2 ans : 10 milliards en 2024, 20 milliards en 2025 – le Premier Ministre a confirmé, hier soir, la volonté du gouvernement de réformer l'assurance chômage qui va accroître la précarité au détriment des demandeurs d'emplois.

Ces mesures du Gouvernement dictées par un déficit des Comptes publics record dont il est le seul responsable, traduisent une orientation politique qui ne peut en aucun cas nous satisfaire.

C'est la population, ce sont les plus faibles, les plus petits comme les demandeurs d'emplois qui sont appelés à contribution alors qu'aucun effort n'est demandé aux grosses fortunes, notamment aux bénéficiaires de dividendes, qui ont explosé, à Saadé, à Bernard Arnault. Nous avons des raisons légitimes de craindre une remise en cause de notre modèle social et une dégradation des services publics comme la santé ou l'éducation qui manquent cruellement de moyens.

Hier, j'étais au conseil de surveillance de l'hôpital – je peux vous dire qu'il y a beaucoup de choses à faire parce que la santé, l'éducation, sont premiers. Plus que jamais, nous devons nous mobiliser pour défendre les intérêts de La Réunion dont la situation sociale est encore plus préoccupante qu'en France continentale.

Notre société est également confrontée à des défis inédits qui mettent en cause sa cohésion sociale. Les actes de violence, de délinquance et le climat d'insécurité touchent de nombreux quartiers comme l'ont montré les récents événements à Bras Fusil et ailleurs.

La réunion qui sera organisée par Monsieur le Préfet mercredi prochain traduit la nécessité d'une prise de conscience collective qui appelle à la fois une réflexion en profondeur et des mesures concrètes à tous les niveaux.

Je voudrais également évoquer la conjoncture économique et sociale marquée par l'inflation et la cherté de la vie – ça a été rappelé tout à l'heure par **Monsieur VERGOZ** et d'autres ; c'est dans ce contexte que la Cour des Comptes avec son président a publié et il est ici aujourd'hui, a publié son rapport sur l'octroi de mer ouvrant la voie au Gouvernement pour une réforme.

Nous le disons clairement – l'octroi de mer ne doit pas être le bouc émissaire de la vie chère. Si l'on veut vraiment s'attaquer à la vie chère, il faut commencer par faire toute la transparence, comme vous l'avez dit tout à l'heure, **Monsieur VERGOZ**, sur la transparence, sur la formation des prix. C'est ce que j'ai dit à la ministre des Outre-mer lors de ma rencontre avec elle le 18 mars dernier.

C'est aussi la position exprimée par les acteurs économiques et les élus quels qu'ils soient – s'agissant du Conseil Régional, nous ne pouvons accepter, à travers une telle réforme, la remise en cause de notre autonomie fiscale alors même que l'autre ressource fiscale dont nous disposons, la taxe sur les carburant est menacée à terme, par l'électrification progressive du parc automobile.

C'est donc une bataille que nous devons mener car ce qui est en jeu, c'est l'avenir même de notre Collectivité régionale et ses capacités d'investissement, c'est l'avenir même de nos 24 Communes ; c'est l'avenir même de toutes nos institutions. C'est aussi une bataille vitale pour toutes ces communes qui ont mené pour la sauvegarde de la production locale.

Nous devons être d'autant plus vigilants que le Gouvernement a ouvert le champ d'une réforme territoriale avec la mission confiée à l'ancien ministre Éric WOERTH. Dans le contexte des contraintes budgétaires que nous avons évoquées, il est à craindre que la volonté du Gouvernement est de vouloir faire des économies sur le dos des Collectivités qui n'en peuvent plus.

Ma rencontre avec la Ministre à Paris le 18 mars a été suivie le mardi 19 mars par une rencontre interministérielle d'importance parce qu'il y avait 3 ministres consacrée à Air Austral – l'État a réaffirmé son soutien à la compagnie régionale

mais dans le cadre d'un effort collectif et d'une feuille de route très exigeante. Nous aurons l'occasion d'y revenir tout à l'heure lors de l'examen relatif à ce dossier.

Une bonne nouvelle : c'est le feu vert enfin donné par la Commission Européenne des aides de l'État en faveur des flottilles de pêche de moins de 12 mètres. Ça a duré – 12 ans, 13 ans mais enfin, on y est arrivé.

Si nous devons attendre la déclinaison des mesures, nous pouvons nous féliciter de ce résultat obtenu après cette bataille constante de plusieurs années qui nous montre qu'il faut être persévérant et ne rien lâcher. Ne lâchons rien ; c'est une chanson qui dit ça. La mobilisation unanime a payé. La conjugaison des efforts déployés par les acteurs de la filière, par le Parlement européen, par la Région, avec le soutien de l'Assemblée nationale et notre collègue **Frédéric MAILLOT** a permis d'obtenir ce résultat que nous attendions depuis si longtemps.

Et moi-même, je suis intervenue maintes et maintes fois sur ce dossier lorsque j'étais Parlementaire.

Je voudrais vous informer que depuis lundi une délégation de Vice-Présidents de Région, membres de la Commission Éducation de Régions de France est en visite chez nous. Des échanges, ma chère **Céline**, très instructifs et chers tous. Et elle pourra vous en dire quelques mots tout à l'heure.

Sans plus attendre, je vous propose de passer à l'Ordre du Jour qui compte 15 dossiers

D'abord, le premier dossier c'est l'**Arrêt du procès-verbal de l'Assemblée Plénière du 03 novembre 2023.**

Alors vous l'avez lu très attentivement – est-ce qu'il y a quelque chose que vous aviez dit et qui n'est pas dans le rapport pour qu'on le rajoute. Qui a un commentaire ? Ou sinon, je fais voter.

Pour, contre, abstention ? Ce procès-verbal est adopté.

On a un deuxième **procès-verbal de l'Assemblée Plénière du 14 décembre 2023**.
Pas d'observations ? Donc, les deux procès-verbaux arrêtés. Merci infiniment à vous.

Nous passons tout de suite au rapport relatif à la

- **Création de la Maison du cinéma et des jeux vidéos de La Réunion –
Choix du mode de gestion d'une régie dotée de la personnalité juridique
et de l'autonomie financière**

Les industries de l'image, l'audiovisuel, le cinéma, les jeux-vidéos constituent une filière qui est particulièrement dynamique au niveau de notre territoire et participent pleinement au rayonnement culturel et au développement économique de notre île. La Réunion est une belle terre de tournage. Dans le prolongement de son engagement historique, l'ambition de notre Collectivité est de permettre à cette filière de franchir une nouvelle étape de développement et de structuration afin de saisir pleinement toutes les opportunités qui se présentent – pour mémoire, nous avons organisé le 24 octobre 2022 les premiers états généraux des industries de l'image à La Réunion. Cet évènement a rassemblé les différentes parties prenantes et a permis d'identifier les axes de préfiguration d'un ambitieux contrat de filière qui définira la feuille de route pour les années à venir.

Aujourd'hui, je vous propose donc la création d'une maison du cinéma et des jeux vidéos de La Réunion. L'objectif est de permettre à la filière de franchir une nouvelle étape en termes de structuration et de développement de la filière pour renforcer l'attractivité de notre territoire et favoriser l'émergence de projets, de créations dans les conditions qui soient les meilleures.

Je tiens à préciser que cette structure se substitue à l'Agence Film Réunion – qu'il ne s'agit donc pas de créer une structure supplémentaire. Sans plus attendre, je donne la parole à **Monsieur Patrick LEBRETON, Président de la Commission Développement Économique et Innovation** à donner lecture de l'avis de la Commission. C'est à toi mon cher Premier Vice-Président.

Monsieur Patrick LEBRETON :

Merci Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs les élus,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

La Commission Développement Économique et Innovation, réunie le 29 février 2024, se prononce favorablement sur les points suivants :

- La création d'une régie à personnalité juridique et autonomie financière ayant pour objet la gestion d'une mission de service public dans les domaines de l'audiovisuel, du cinéma et des jeux vidéo sur le territoire régional et les autres missions que la Région décide de lui confier dans le domaine de l'audiovisuel,
- Les statuts de la régie, Établissement Public Administratif, dénommée « Maison du cinéma et des Jeux vidéo de La Réunion », ainsi que sur le projet de règlement intérieur,
- Le vote d'une dotation initiale de 700 000 € pour le financement des premières dépenses relatives à la réalisation d'actions d'éducation à l'image et de diffusion culturelle et à l'accompagnement du développement et de la structuration de la filière de l'audiovisuel, du cinéma et des jeux vidéo.

Madame Huguette BELLO :

Très bien. Merci **Monsieur LEBRETON**. Nous pouvons, dès à présent, engager le débat. Qui souhaite prendre la parole ?

Sinon, je vais faire voter. Contre ? Abstention ? C'est une bonne chose qu'on ait cette terre de tournage merveilleuse qu'est La Réunion. On peut faire tout. On peut faire même des Far West avec les paysages que nous avons.

Je vous propose notamment

- D'approuver le principe du recours à un mode de gestion en régie, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière pour la gestion d'une mission de service public dans les domaines de l'audiovisuel, du cinéma et des jeux vidéo sur le territoire régional.
- D'approuver la création de cette régie – Établissement Public Administratif dénommé **Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo à La Réunion** ;
- D'approuver les statuts et le projet de Règlement intérieur avec la modification proposée qui concerne la nomination de la personnalité qualifiée par la Présidente ;
- De donner délégation à la Commission Permanente pour la nomination du Directeur ;
- Sur proposition de la Présidente, d'approuver une dotation initiale de 700 000 € pour le financement des premières dépenses ;

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Dossier adopté.

Sur le même sujet, nous passons maintenant à l'examen du rapport relatif à la création de la Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo de La Réunion – nomination des membres du Conseil d'Administration et du Directeur.

Dans la continuité du rapport précédent, je vous propose maintenant de nommer les membres du Conseil d'Administration et le Directeur de la Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo de La Réunion.

Cette nouvelle structure aura en charge notamment l'accompagnement du développement et de la structuration de la filière de l'audiovisuel, du cinéma et des jeux vidéo ; la co-production d'unitaires de films et de séries pour la télévision et le cinéma et les nouveaux médias.

Sans plus attendre, je donne la parole à notre Premier Vice-Président, Président de la Commission Développement Économique et Innovation à donner lecture de l'avis de la Commission.

Monsieur Patrick LEBRETON :

La Commission Développement Économique et Innovation, réunie le 29 février 2024, se prononce favorablement sur le principe de désignation par l'Assemblée Plénière, sur proposition de la Présidente, des membres du conseil d'administration de la régie, Établissement Public Administratif, dénommée « Maison du cinéma et des jeux vidéo de La Réunion », au titre des représentants du Conseil Régional, soit 5 titulaires et 3 suppléants, ainsi que du directeur de la régie.

Madame Hugnette BELLO :

Alors, je vous propose – merci **Patrick LEBRETON** – de désigner les membres du Conseil d'Administration de la Régie – Établissement Public Administratif dénommé Maison du cinéma et des jeux vidéo de La Réunion au titre des représentants du Conseil Régional, soit 5 titulaires et 3 suppléants.

Les suppléants :

- **CHABRIAT Jean-Pierre**
- **NABENESA Karine**
- **POINY-TOPLAN Stéphanie**

5 titulaires :

- **PROFIL Patricia**
- **PLANTE Pascal**
- **SITOUZE Céline**
- **GIRONCEL Nadine**
- **Et moi-même**

S'agissant de la désignation du directeur de la Régie, celle-ci sera faite ultérieurement sur la proposition que nous allons faire en tant que Présidente de Conseil Régional. Je vous propose de donner délégation à la Commission Permanente sur ce point.

Par ailleurs, suite à la modification statutaire, nous procéderons en temps utile à la nomination de la personnalité qualifiée.

Avant de voter, je demande aux élus que je viens de citer précédemment de ne pas prendre part aux votes.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Voilà un dossier qui est adopté et une belle perspective.

Nous passons maintenant à l'examen du Rapport N° 5 de l'Ordre du Jour :

- **Création de la Maison du cinéma et des jeux vidéo – Transfert des salariés de l'Agence Film Réunion (AFR) à la régie**

Nous sommes donc au troisième dossier sur ce sujet. Il s'agit de la reprise de 4 salariés de l'Agence Film Réunion au sein de la Maison du cinéma et des jeux vidéo de La Réunion.

Dans la mesure où la Maison du cinéma et des jeux vidéo a vocation de reprendre à sa charge les missions actuellement exercées par l'Agence Film Réunion et où la Régie se substitue à cette association, la personne publique est tenue de respecter la procédure de reprise des salariés au sein des effectifs prévus à l'article L.1224-3 du Code du Travail.

Sans plus attendre, j'invite **Monsieur Patrick LEBRETON, Président de la Commission Développement Économique et Innovation** à donner lecture de l'avis de la Commission.

Monsieur Patrick LEBRETON :

La Commission Développement Économique et Innovation, réunie le 29 février 2024, se prononce favorablement sur le transfert des quatre salariés de l'Agence Film Réunion à la régie, Établissement Public Administratif, dénommée « Maison du cinéma et des jeux vidéo de La Réunion » et sur le fait que le conseil

d'administration de la structure, suite à la création de la régie, sera tenu de gérer le transfert des personnels précités.

Madame Huguette BELLO :

Merci **Monsieur LEBRETON**. Nous pouvons à présent engager le débat. Qui souhaite prendre la parole ? Vote.

Je vous propose de valider le transfert des 4 salariés de l'Agence FILM à la Maison du cinéma et des jeux vidéo de La Réunion et que le Conseil d'Administration de cette nouvelle structure puisse gérer le transfert de ce personnel de l'AFR. Madame Maya CESARI ne participe pas au vote de la décision.

Les 5 titulaires et les 3 suppléants précédemment désignés ne prennent pas part au vote de la décision.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Dossier adopté.

Nous allons maintenant examiner le dossier n° 6 à notre Ordre du Jour :

- **Création d'un comité unique du tourisme sous la forme d'un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) : approbation de ses statuts, de sa composition et d'une dotation initiale.**

En accord avec le Département de La Réunion, la Région souhaite créer un comité unique du tourisme sous la forme d'un **Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC)** – régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

La création de cette nouvelle structure a été préconisée suite à l'audit du Comité régional du Tourisme – Ile de La Réunion Tourisme et de gouvernance de l'écosystème touristique institutionnel de La Réunion conduit par la Région en 2023. Cet audit a mis en exergue le besoin d'une meilleure organisation de cet écosystème.

La nouvelle structure sera fédératrice et rassemblera tous les acteurs concernés, Région, Département, les 5 EPCI, les Offices du Tourisme, les 4 Communes classées en stations touristiques, les socioprofessionnels, les personnalités qualifiées ? Cet organisme unique du tourisme exercera les compétences dévolues au comités régionaux et départementaux du tourisme, regroupant ainsi les missions de l'île de La Réunion Tourisme – l'IRT et de la Fédération Réunionnaise du Tourisme – FRT pour une meilleure cohérence entre les actions de promotion, de marketing et de développement. La création de cette nouvelle structure est le fruit d'une large concertation et je passe la parole à **Patrick LEBRETON**.

Monsieur Patrick LEBRETON :

Merci Madame la Présidente.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les élus,

Chers collègues,

Mesdames et Messieurs les journalistes,

Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président du CESER,

Monsieur le Président du CCEE,

Bonjour. Permettez que je commence mon propos par une information qui n'est pas tout à fait nouvelle. Une information qui normalement ne sera pas une révélation pour toutes les personnes ici présentes.

La Réunion est une île. Une île avec un fort potentiel touristique. Une île de l'Océan Indien avec son volcan, ses montagnes, ses cirques, ses cascades, son littoral, ses plages, son lagon. Avec sa population métissée, mélangée, avec ses cultures. Une vidéo mise en ligne la semaine dernière par l'Île de La Réunion Tourisme sur une célèbre plateforme déclinait les 5 bonnes raisons de visiter La Réunion.

La Réunion, c'est une nature intense et verdoyante. Une nature qui rime avec aventure. C'est une gastronomie délicieuse. C'est une terre de vivre ensemble. C'est une destination où l'on se sent bien. C'est aussi la France et l'Europe dans l'Océan Indien. En quelques jours seulement, cette courte vidéo a atteint le million de vues.

Cela prouve, si cela était encore nécessaire, l'intérêt suscité par notre destination et les chiffres 2023 de l'Observatoire du Tourisme ne disent pas autre chose. Nous avons battu, l'année dernière, 2 records : celui du nombre de touristes extérieurs avec 556 089 visiteurs. Et celui des recettes puisque 478 millions d'euros ont été injectés dans notre économie insulaire. Nous sommes la seule île de l'Océan Indien à avoir, non pas, retrouvé mais dépassé le taux de fréquentation touristique de l'avant COVID. Mais, nous serons confrontés dans les mois et les années à venir à une concurrence de plus en plus agressive, à un contexte économique et social dans l'hexagone et en Europe qui pourrait demain fragiliser notre position.

Ces inquiétudes tout comme les excellents résultats évoqués nous conduisent à un même constat et une même ambition. Il faut, plus que jamais, repenser l'écosystème touristique pour être au rendez-vous. Il faut le rendre encore plus efficace, encore plus cohérent pour pouvoir relever les défis qui s'offrent à nous.

Lorsque nous avons été élus en juin 2021, notre **Présidente Hugnette BELLO** a pris des engagements forts auxquels nous avons souscrits auprès des Réunionnaises et des Réunionnais. Il s'agissait de rompre avec une gestion antérieure contestable et rejetée par notre population. C'est ainsi que nous avons entrepris de mettre de l'ordre dans ce qu'on appelle les satellites du Conseil Régional. Pour ma part, c'est avec cet état d'esprit que j'ai entrepris la conception du nouveau paysage institutionnel du tourisme réunionnais.

Un audit des principales instances du secteur, à savoir : l'Île de La Réunion Tourisme – l'IRT et la Fédération Réunionnaise du Tourisme – la FRT a été diligenté par la Région en janvier 2023. Cet audit portant sur 3 volets : organisationnel, juridique et financier avait vocation à nous guider vers une plus grande efficacité et une meilleure performance de nos outils. Il était hors de question que cet audit reste lettre morte,

caché au fond d'un tiroir, lui-même caché au fond d'un bureau. Comme cela, et je le dis, avait été le cas avant notre arrivée en 2021. Cet audit, nous le voulions opérationnel et assorti de préconisations concrètes. C'est sur ces bases qu'a été pensé le Comité Unique du Tourisme que nous soumettons aujourd'hui à votre approbation.

La compétence touristique étant partagée avec le Département, nous avons associé ce dernier aux différentes étapes de cette transformation. Pour rappel, en 2005, la Région et le Département ont opéré un travail d'harmonisation de l'exercice de leurs compétences qui s'est traduit par un transfert des actions en matière de tourisme vers la Région ; vous vous rappelez qu'à l'époque, l'agriculture avait fait le chemin inverse vers le Département.

Toutefois, le Département continue de jouer un rôle important en matière de tourisme dans les secteurs de la randonnée et des activités de nature. C'est national. C'est légal. Il est propriétaire du domaine forestier dit départemento-domanial. Ça, c'est spécifique à nous. Ce patrimoine naturel remarquable occupe 40% de la superficie de La Réunion et participe grandement à l'attractivité touristique de notre île.

Il était donc essentiel que le Département partage notre vision en vue de la co-construction de notre Comité Unique du Tourisme. De même, nous avons veillé à ce que les acteurs du tourisme soient associés à notre démarche au travers d'un comité partenarial réunissant les Offices du Tourisme, les Communes via les EPCI et les socio-professionnels. Ce comité partenarial a été informé, associé évidemment, consulté durant le processus de conception et de gestation de la nouvelle structure.

Notre majorité régionale entend ainsi donner un nouveau souffle à la promotion touristique de l'île à travers la création de ce Comité Unique. Nous ne pourrions pas préparer notre avenir avec 2 entités aussi efficaces soient elles, qui gèrent, pour l'une la promotion extérieure et pour l'autre, la promotion intérieure. Si mi devait résumer, ce serait dehors – c'est l'IRT qui dit bonjour et dedans c'est la FRT. Ce n'est pas ce qu'il y a de plus cohérent. Les conclusions de l'audit organisationnel, juridique et financier des structures IRT/FRT sont d'ailleurs sans appel. Enchevêtrement des rôles

impartis aux différentes structures institutionnelles, manque de coordination de l'ensemble des parties prenantes, difficulté de fonctionnement interne de l'IRT régi par un modèle associatif inadapté. Pour que notre communication soit plus audible, compréhensible, forte et cohérente auprès des touristes comme des professionnels du secteur, il nous faut parler d'une seule voix et faire cesser la cacophonie autour de la promotion et du développement touristique de La Réunion. C'est exactement l'ambition de ce Comité Unique dont nous allons aujourd'hui poser ensemble, si vous le voulez bien, les fondations.

Ce Comité aura un statut d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial – un EPIC – une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière à l'instar de ce qui existe dans la majorité des régions d'outre-mer. Cela nous permet de maintenir également l'association des socio-professionnels et c'est essentiel dans la déclinaison de notre projet. Ce statut d'EPIC permet aussi de corriger les écueils du statut associatif en garantissant la sécurisation des élus et des administrateurs et un meilleur contrôle des 18 742 000 € actuellement consacrés à la politique touristique par la Région et l'Europe au travers du FEDER et d'INTERREG chaque année.

La nouvelle structure nous permettra, avec le Département, d'atteindre les objectifs de la Région Réunion en matière de tourisme, une promotion toujours plus efficace de l'île intense dans l'hexagone, en Europe et partout où de nouveaux marchés pourront être travaillés, un développement touristique conforme aux exigences du développement durable basées sur le respect et la défense de nos richesses naturelles, un développement du tourisme local, garant d'ailleurs de la préservation de notre authenticité mais aussi un accompagnement de notre jeunesse réunionnaise vers les métiers du tourisme – nous y étions la semaine dernière où les besoins seront avérés et pour que le développement touristique de notre île profite aux Réunionnaises et aux Réunionnais qui seront toujours les meilleurs ambassadeurs de leur île.

Le rapport qui vous est présenté est l'aboutissement d'un travail partenarial tout à fait remarquable avec le Département, avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunale et les Offices du Tourisme, avec les socio-professionnels. Je tiens à

saluer pour cela notre administration, notre Directrice Générale des Services, Madame Claudine DUPUY, Monsieur Guito FOLIO, Madame Nathalie ROBERT qui m'ont sérieusement et de manière importante, épaulé et les agents de l'actuel Service du Tourisme, Monsieur Pascal TEYSSÉDRE et Madame Sophie JASMIN.

Ce service, sous l'impulsion du Comité Unique du Tourisme, aura d'ailleurs vocation à muer très prochainement en véritable Direction du tourisme.

Je veux aussi saluer la qualité du travail produit par les agents de l'IRT et de la FRT – des professionnels qui s'engagent avec passion pour le développement du tourisme réunionnais et qui, demain, poursuivront ce même objectif main dans la main.

Et vous me permettez de terminer, non pas avec une information comme tout à l'heure, mais avec une affirmation : La Réunion est une île avec un fort potentiel touristique et ce potentiel, chers collègues, Mesdames et Messieurs, Madame la Présidente, nous allons travailler ensemble pour l'exploiter au mieux avec l'adhésion des Réunionnais, pour les Réunionnais dans le respect de nos richesses et de notre identité. Je vous remercie.

Madame Huguette BELLO :

Je vous remercie aussi. Mais sans plus attendre, je t'invite aussi à donner lecture de l'avis de la Commission.

Monsieur Patrick LEBRETON :

La Commission Développement Économique et Innovation, lors de sa réunion en date du 21 mars 2024, a émis un avis favorable sur :

- la création administrative de l'établissement public à caractère industriel et commercial « Comité réunionnais du tourisme » à compter du 1er juillet 2024 ;
- le projet de statuts dudit établissement public à caractère industriel et commercial ;

- le report de l'exercice effectif de ses missions statutaires au 1er janvier 2025 ;
- le montant de la dotation initiale de préfiguration fixé à la somme de quatre millions d'euros (4 000 000 €).

Madame Huguette BELLO :

Merci. Nous pouvons dès à présent engager le débat. Qui souhaite prendre la parole ? Tout ça c'est très bien. C'est bien que l'on s'occupe de ça ; ça donne de l'emploi.

Je vous propose notamment d'approuver la

- **Création administrative de l'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) – Comité réunionnais du Tourisme à compter du 1^{er} juillet 2024 et d'approuver aussi le projet de statuts proposés et le montant de dotation initiale de préfiguration de 4 millions d'euros**

Qui est contre ?

Monsieur Michel VERGOZ :

Pardonnez-moi, Madame. Personne ne veut dire deux mots là-dessus ?

Madame Huguette BELLO :

Mais di à ou si ou veu dire...

Monsieur Michel VERGOZ :

Moi, je pensais que ce n'était pas à moi de commencer. Moi je suis de la minorité...

Madame Huguette BELLO :

Mais coz à ou. Ki ça empêche ou koser **Monsieur VERGOZ** ? Ce n'est pas moi.

Monsieur Michel VERGOZ :

Mais c'est un sujet important. C'est étonnant que ...

Madame Huguette BELLO :

Et l'on met dit qu'il y a beaucoup de travail, beaucoup de réunions qui ont été faites avec les EPCI, avec le Département. Si vous voulez, pas trop long **Monsieur VERGOZ** s'il vous plaît. Mi koné ou koz in tas.

Monsieur Michel VERGOZ :

N'ayons pas peur du débat. En plus, on est sur un sujet primordial. Si on a un espace pour faire du développement de richesses, c'est bien sur le développement de l'économie touristique. Moi si vous voulez, je m'arrête là. C'était simplement pour dire deux mots.

On est élus pour ça mes amis. Il ne faut pas avoir peur de prendre position. C'est dans cet hémicycle que les choses se passent.

Madame Huguette BELLO :

Monsieur VERGOZ, parce que vous avez une Commune ...

Monsieur Michel VERGOZ :

Je voudrais vous faire la proposition solennelle – j'entends souvent, depuis des

années maintenant, ne parlez pas trop long, machin etc... Non. Allons débattre. Il n'est que 10h ; ça fait 20 minutes qu'on a commencé. On est déjà au point 5, c'est très bien. Il n'y a pas de ralentisseur de vitesse. Tout marche.

J'aimerais dire sur ce dossier qui passionne **Patrick LEBRETON** et qui me passionne et qui est le cœur de cible de la Région, 3 choses :

La première c'est que je me félicite qu'il y ait enfin une unité de commandement – chef de file. Dans ma tête, c'est quoi ? Ce n'est pas anodin. Le chef de file, dans ma tête d'acteur politique du pays, c'est celui qui décline et qui invite, qui mobilise et qui entraîne sur un projet.

Je me félicite que cette unité, aujourd'hui, soit affichée au travers de cette évolution statutaire. Ça c'est une première chose. Le projet, il faut le décliner et il faut entraîner l'adhésion.

La deuxième chose sur laquelle j'insiste et qui me paraît aussi importante, c'est tournons le dos aux 4 x 3 dans les métros parisiens s'il vous plaît. Ça a été, pendant des années, notre écueil. On se disait qu'il suffisait de mettre de l'argent en 4 x 3 – on était tous heureux à la station je ne sais pas quoi, on voyait La Réunion ; moi, j'étais fier de moi. Mais ce n'est pas ça qui entraîne... Si votre produit est nul, on y viendra mais on n'y retournera plus. Et surtout, on fera de la mauvaise publicité.

Donc, j'ai toujours pensé que, si on veut être à la hauteur du potentiel *zarlor* de notre île, il fallait qu'on travaille sur le produit.

Madame la Présidente, la propreté, la propreté, la propreté, c'est capital. Je vous parle d'une chose que je connais puisque je peux vous dire que ma ville n'était pas exemplaire. Loin s'en faut. Comme toutes les villes réunionnaises. Nous sommes des *makots* – il ne faut pas avoir peur de le dire.

Madame Huguette BELLO :

Inaudible

Monsieur Michel VERGOZ :

C'est plus fort que ce que je dis là. Vous pouvez répéter pour que les Réunionnais entendent.

Madame Huguette BELLO :

Inaudible

Monsieur Michel VERGOZ :

Donc, on n'est pas à la hauteur de nos ambitions. Notre île ne mérite pas notre laisser-faire, notre laisser-aller. Il faut que nous prenions, chef de file et là je sors de mon développement économique pour entrer dans le rayonnement qui est aussi votre compétence. Pardonnez-moi : notre compétence puisque je suis élu dans cet hémicycle.

La propreté, d'autres vous parleront de cela mieux que moi. C'est une condition essentielle. Il faut qu'on soit exigeant et il faut qu'on soit capable de montrer du doigt nos propres frères Réunionnais. Parce que c'est de nous d'abord que partira le sursaut.

Deuxième chose, Madame et Patrick reconnaîtra que je bégaye là-dessus, à volonté ; j'insiste là-dessus : c'est travailler sur nos SIM – nos Sites d'Intérêt Majeur. Ne laissez pas nos maires seuls. Prenez, vous Conseil Régional la mission de vous mettre délibérément à leurs côtés pour les aider. Déclinons les caractères d'un SIM, d'un Site d'Intérêt Majeur. Il est chez moi mais il peut être chez nous tous car notre île est belle d'une façon générale sur les 24 territoires.

Nous devons, nous Région, prendre l'initiative d'être les zamontreurs de ces SIM et surtout de ne plus laisser les maires seuls.

L'Anse des Cascades, mes amis, vous trouvez normal que c'est une petite ville de 6500 habitants qui fait – on fait les choses. Je ne vais pas nous mettre en avant. Mais je peux vous dire que sur ce site qui est l'un des sites avec le Pas de Bellecombe-Jacob le plus attractif de La Réunion avec un comptage qui fait apparaître 400 000 visiteurs par an comme le Pas de Bellecombe-Jacob.

Donc moi je veux bien que – c'est l'autre qui me disait oui mais est-ce que vous avez vendu votre pont – sous-entendu notre pont pendillé ? Je lui dis, Monsieur ce n'est pas mon pont ça, c'est le nôtre. Mi gagne pas vend ça mwin. Ça c'est un bien commun. Et j'ai remis ça solennellement entre les mains de la Région. Parce que la Région c'est La Réunion. Et c'est moi. Le gars cherchait à savoir si je ne peux pas rééquilibrer les comptes en vendant le pont suspendu. Pour vous dire où ça va se nicher. L'affairisme et la finance. Je digressais.

Je reviens sur notre affaire en vous disant – les Sites d'Intérêt Majeur, faites une réunion pour les montrer du doigt et dites aux maires qui sont concernés par ces choses-là, que vous venez à leurs côtés. Vous ne pouvez pas laisser Salazie tout seul avec l'entrée sur Mafate. Ce n'est pas possible. Ils sont encore en train de se battre sur les commodités essentielles : les toilettes, les cabinets pour faire pipi. Mais où on va là ?

Je ne casse pas l'ambiance là. Je vous dis, Présidente, comment il faut regarder les choses lucidement. On ne peut pas faire de ce pays un des pays les plus dotés en termes d'environnement du monde et se dire ; l'Anse des Cascades, c'est nous qui faisons les toilettes. C'est nous qui avons construit les toilettes. Sur la place des laves, c'est nous qui avons construit les 6 toilettes. Sur le pont pendillé, c'est nous qui construisons les toilettes. Sur le Port de la Marine, c'est nous qui construisons les toilettes.

Madame, vous alliez me dire collègue **VERGOZ**, ne dites pas ça dans cette salle. Nous manquerions à notre devoir. Il faut le dire, il faut le répéter, il faut que nous le portions ensemble, les SIM – les Sites d'Intérêt Majeur. Vous en avez dans votre tête, surtout je regarde Saint-Joseph qui est un *zarlör* dans les hauts. Tu as une entrée sur le volcan qui est magique.

Bon, bref. On ne va pas faire de jaloux. Sur les commodités essentielles, vous trouvez normal qu'au Pas de Bellecombe-Jacob qu'on n'ait pas de toilettes ? Vous trouvez normal que sur le Pas de Bellecombe-Jacob, on est encore – parce que la loi du littoral empêcherait ... Enfin, bref – ce n'est pas une situation que l'on doit tolérer ou continuer à accompagner. Donc, c'est le point essentiel : travailler sur le produit, sur l'environnement et sur les commodités. C'est le B.A-ba, on commence lundi, Madame. On commence lundi, si vous en étiez d'accord.

Sur le professionnalisme des acteurs, là encore on revient – c'est pour ça que je me félicite – que ça soit la Région qui soit chef de file, éclairée dans des statuts révisés. Le professionnalisme, c'est nous qui le faisons par la formation. Investissons-nous, Présidente. Soyons volontaires. Encourageons notre jeunesse à trouver du travail. Nous avons des lycées hôteliers qui sont exemplaires. Nous avons des lycées professionnels qui peuvent être les fers de lance de ce développement. Appuyez-vous là-dessus, Madame. C'est aussi – troisième fois – c'est aussi votre élément de compétence.

Enfin, je voudrais finir sur une chose qui va vous déranger mais je suis là pour ça aussi. Je ne crois pas aux offices du tourisme. Je crois à la mobilité du savoir. Aujourd'hui c'est le net ; c'est la performance du net qui nous permet d'être instantanément sur la découverte.

Je dis ça pourquoi ? Parce que je pense qu'on devrait – je vais vous donner des résultats de notre petite politique dans notre laboratoire Sainte-Rosien : les relayeurs. À la place de l'office du tourisme que je refuse dans notre ville, j'ai choisi 10 relayeurs qui sont des professionnels. Soit des professionnels de l'hôtellerie, soit des professionnels de la restauration, soit des professionnels de l'activité de pleine nature.

À ces professionnels, je leur donne le savoir sur le projet de la ville. Et je leur dis, de quoi avez-vous besoin ? De com, je vous la donne. D'outils pour que vous puissiez lancer la com, je vous les donne. J'ai acheté 10 tables, Madame. Avec pays des laves dessus, avec 20 chaises. Ça m'a coûté 3000 ou 4000 €. Je ne suis pas venu vous voir pour vous déranger, ni le Département.

Je l'ai fait pourquoi ? Parce que je ne peux plus supporter les tables « Mico ». Parce que je ne peux plus supporter les tables « Magnum ». Parce que je ne peux plus supporter les tables « Phoenix ». Parce que je ne peux plus supporter cette déviance de nos acteurs Réunionnais par rapport à leur île Coca-Cola par exemple. Je ne peux plus supporter ça.

Comment voulez-vous vendre votre île et amener des gens à y adhérer quand vous vendez l'Amérique ? Ou vous vendez l'extérieur à votre île ? C'est incohérent. Je vous donnais ce petit exemple pour vous dire, venez voir. J'ai invité notre Président **Patrick LEBRETON** pour venir voir nos premiers pas.

On n'a pas les clés de tout mais on a une partie de la solution et on est prêt à venir à vos côtés pour travailler. J'ai besoin de vous, Monsieur le Président. Sainte-Rose a besoin de la maison mère. Et je suis prêt à m'inscrire dans une démarche globale, cohérente, lisible, portée par tous à une seule condition. C'est que vous fassiez, Monsieur le Président, entendre la voix d'un chef de file. Et quand ça dérive, il vous appartient d'exercer avec justesse votre autorité. Je vous remercie.

Madame Huguette BELLO :

Très bien, **Monsieur VERGOZ**. Comme dit un vieux camarade que je connais – nous sommes d'accord parce que, récemment dans le journaux on a beaucoup parlé de celui qui a fait le feu avec le papier toilette ; et donc, on a besoin vraiment qu'il y ait des toilettes partout là où il faut et que ça soit discret et efficace.

Et donc, nous avons le problème de nos 650 ravines qui sont dans un état déplorable.

Mais enfin, ça demande encore un grand débat. On pourra en parler...

Monsieur Michel VERGOZ :

Venez nous visiter, Madame. Ce n'est pas **Monsieur MOREL** qui vous parlera en bien de Sainte-Rose...

Madame Huguette BELLO :

Et en même temps, comme vous parlez de tables, je ne peux être que d'accord avec vous. Malheureusement aujourd'hui, l'ONF a un personnel qui est restreint. On a aussi dépouillé l'ONF. On a le Cryptomeria du Japon avec lequel on peut faire des tables merveilleuses et donc, il y a beaucoup de choses à faire. Je pense qu'il y a un débat, Monsieur le Premier Vice-Président du tourisme, il va vraiment débattre avec vous. Peut-être là ; il y aura ces moments de débats, **Monsieur VERGOZ**, je vous l'assure.
Karine NABENESA.

Madame Karine NABENESA :

Merci Madame la Présidente. Bonjour chers collègues. Alors, pour rebondir et compléter peut-être les propos bien évidemment que j'y souscris et que je partage totalement. On avait eu une discussion une fois sur la question sanitaire et touristique de La Réunion et notamment sur Mafate. Aujourd'hui, il n'est pas entendable que le seul sanitaire qui existe à Mafate, c'est un container pourri et qui est là depuis une vingtaine d'années, qui sert de toilettes publiques à l'entrée du site merveilleux qui est Mafate. Et c'est ça qu'on présente à La Réunion, à nos touristes, à nos Réunionnais et ça ce travail-là, c'est un travail qui doit être mené évidemment avec les Communes mais j'insiste surtout avec le parc national. Parce qu'aujourd'hui, une partie du joyau touristique de La Réunion est dans la main, est dans le cœur du parc.

Et donc, on ne pourra – même avec la meilleure volonté – pouvoir faire les choses que si on arrive à discuter avec le parc, que le parc accepte un certain nombre de

choses qu'aujourd'hui le parc n'accepte pas encore pour faciliter ces autorisations et permettre le développement touristique, d'un certain nombre de services qui peut-être n'existent pas aujourd'hui et qui seraient très utiles pour développer et accompagner le tourisme à La Réunion. Je vous remercie.

Monsieur Jean-Jacques MOREL :

Oui, juste un mot de façon très concise. L'opposition, par ma voix ce matin, ne peut que voter ce dossier. C'est un sujet d'intérêt général. Il y a des sujets d'intérêt général qui dépassent les clivages politiques et que dès qu'il s'agit du développement économique de notre île – et le tourisme est un des moteurs de ce développement économique – l'opposition ne peut qu'aller dans ce sens, et c'est la raison pour laquelle, sans débat ni discussion, ni réserve, nous voterons ce dossier.

Madame Huguette BELLO :

Très bien. C'est ça la politique ; c'est la vie de la cité. C'est l'intérêt général. C'est ça le sens noble de la politique. Bravo.

Bon. Est-ce qu'il y a un vote là-dessus ? Oui, vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Dossier adopté.

Et dans la continuité de ce dossier, je vous propose d'examiner maintenant le Rapport n° 7 de notre Ordre du Jour,

- **La création d'un Comité Unique du Tourisme sous la forme d'un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) – désignation des élus régionaux, membres du Conseil d'Administration**

La vocation majeure de ce nouveau Comité est d'être un opérateur performant au service d'une politique touristique plus efficiente et cohérente, lieu de créativité, de

partage et de mise en réseau de tous les acteurs du tourisme apportant une réelle plus-value.

Le personnel des deux associations existantes : IRT et FRT – ce personnel sera transféré au sein de ce Comité conformément aux dispositions de l'article L.1224-1 du Code du Travail. Ce Comité sera administré par un Conseil d'Administration composé de 38 membres qui seront appelés à élire leur Président(e) et leurs 5 vice-président(e)s. Il sera dirigé par un directeur ayant un statut de droit public.

Les membres du Conseil d'Administration sont réunis en collège. Le collège des Collectivités territoriales est composé de 9 conseillers régionaux et 3 conseillers départementaux. Il s'agit ici de désigner nos représentants régionaux.

Sans plus attendre, j'invite **Patrick LEBRETON**, Président de la Commission Développement Économique et Innovation à donner l'avis de la Commission.

Monsieur Patrick LEBRETON :

Oui, Madame la Présidente. La Commission Développement Économique et Innovation, lors de sa réunion en date du 21 mars 2024, a émis un avis favorable sur ce dossier et laisse le soin à l'Assemblée Plénière, sur proposition de la Présidente, de désigner les représentants de la Région Réunion en tant que membres du conseil d'administration de l'EPIC.

Madame Huguette BELLO :

Merci, **Monsieur LEBRETON**. Nous pouvons, à présent, engager le débat. Les élus au sein de cette EPIC, au sein des Collectivités territoriales.

- **Patricia LOCAME.** Chère Patricia, je sais que tu es constructive et donc que tu connais cette affaire et vous voyez, l'opposition y sera.
- **Jean-Bernard MARATCHIA** ki koné kosa i fé an dan là, kosa i mange, kosa lé gaillard.
- **Wilfrid BERTILE**, notre géographe
- **Mickaël SIHOU**
- **Anne CHANE-KAYE-BONE** qui a à mettre à l'honneur l'Est qui est si vert, tous les verts de la terre, et elle saura le faire ;
- **Amandine RAMAYE**, Plaine-des-Palmistes ;
- **Patricia PROFIL**, Madame Culture ;
- **Pascal PLANTE**, Monsieur Économie, lé là ? lé pas là ?

et bien sûr notre cher ami

- **Patrick LEBRETON.**

Les élus désignés ne prennent pas part au vote de la décision. Zot la entendu la ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Voilà un dossier adopté. Merci infiniment.

Un tout autre sujet que je vous propose d'examiner : le dossier n° 8, à savoir :

- **Budget 2024 – Projet de Décision Modificative N° 1 pour l'exercice 2024**

On va compter ; on va regarder les chiffres. Il s'agit de notre première Décision Modificative de l'exercice 2024.

Pour le Budget Principal, celle-ci vise à ajuster les prévisions du Budget Primitif 2024 voté le 14 décembre dernier pour répondre à de nouveaux besoins et réviser les crédits votés en dépenses et en recettes.

En crédits de paiement, cette Décision Modificative n° 1 est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de + 1 100 000 € en mouvement budgétaire réel.

En dépenses, les révisions des projets concernent principalement le réajustement en section de fonctionnement, un complément de 650 000 € en autorisations

d'engagement pour deux projets, Madame la Directrice Générale des Services :

- Le soutien de la Région à un projet d'envergure du théâtre VOLLARD et au festival SAKIFO, ELECTROPICALES, FRANCOFOLIES : 500 000 € en crédits de paiement ;
- L'aide financière auprès des structures d'hébergement d'enfants en classe de découverte : 115 000 € en crédit de paiement ;
- Également des crédits pour restitution de l'octroi de mer suite au dégrèvement projeté sur l'exercice : 45 000 € ;
-

En section d'investissement, il est proposé un redéploiement des crédits à hauteur de :

- plus de 5 millions d'euros au profit de la SEMATRA pour accompagner financièrement AIR AUSTRAL
- et de -5 millions d'euros sur le dispositif de chèque photovoltaïque parce que le Gouvernement a félicité, à la suite de la mise en place d'une nouvelle prime à l'investissement de l'État pour soutenir la production d'énergies renouvelables.

En recettes, des réajustements sont réalisés à hauteur de 1 100 000 € concernant le financement de créations de places dans la formation Sanitaire et sociale.

Avant d'ouvrir le débat, j'invite **Monsieur Wilfrid BERTILE, Président de la Commission des Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales** à donner lecture de l'avis de la Commission.

Monsieur Wilfrid BERTILE :

Madame la Présidente, mes chers collègues, la **Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales**, lors de sa réunion en date du 21 mars 2024, émet un avis favorable sur le Projet de Décision Modificative N°1 pour l'exercice 2024.

Madame Huguette BELLO :

Nous pouvons à présent engager le débat. Qui souhaite prendre la parole ? Après ces échanges, il vous est proposé d'adopter le Projet de Décision Modificative n° 1 du Budget Principal pour l'exercice 2024 notamment

- d'adopter le Projet de Décision Modificative N° 1 en mouvement réel d'un montant équilibré en dépenses et en recettes de 1 100 000 € pour l'exercice 2024 Budget Principal. Le Budget 2024, après Décision Modificative, s'élève à 1 807 137 000 € dont 1 030 575 000 en mouvements réels.
- D'approuver en Budget Principal les ouvertures aux autorisations d'engagement en section de fonctionnement d'un montant de 650 000 € ; la répartition de ces autorisations par chapitre est décrite dans le rapport budgétaire.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. **Monsieur VERGOZ.**

Monsieur Michel VERGOZ :

On s'est abstenu sur le BP.

Madame Huguette BELLO :

Yes Sir. Oui, Monsieur.

Monsieur Michel VERGOZ :

On s'abstient la Région demain. 2 abstentions.

Madame Huguette BELLO :

Merci. Qui compte-là ?

Secrétariat des Assemblées :

Abstention de **Monsieur VERGOZ + procuration Monsieur LAGOURGUE.**

Madame Huquette BELLO :

Très bien. Nous allons examiner maintenant le rapport relatif au

- **Plan de restructuration 2024 d’Air Austral**

Comme vous le savez, en 2023, la compagnie AIR AUSTRAL a fait l’objet d’un plan de restructuration qui a été approuvé par la Commission Européenne afin de garantir sa pérennité sur le long terme. Ce plan s’est accompagné d’efforts importants à réaliser avec des abandons de créances et une restructuration de la dette.

La Région a apporté son soutien via la SEMATRA et les opérations ont été réalisées avec l’entrée au capital d’AIR AUSTRAL d’investisseurs privés Réunionnais pour couvrir les besoins de financement alors évalués à 55 millions d’euros.

- Apport de 25 millions d’euros par la SEMATRA et de 30 millions d’euros par RUNAIR.

Malgré un contexte favorable qui a permis à l’entreprise d’atteindre cette année un chiffre d’affaires record, la situation d’AIR AUSTRAL confrontée au passif, à des difficultés opérationnelles et à des évènements imprévus, s’est de nouveau financièrement dégradée. Celle-ci exige des mesures urgentes. Le plan de restructuration élaboré en mars 2024 prévoit un effort collectif de tous les acteurs impliqués.

À ce titre, les actionnaires ont été sollicités à hauteur de 10 millions d’euros. La Région est sollicitée à hauteur de 5 millions d’euros à travers la SEMATRA. Pour une remise en perspective de notre intervention, je passe la parole à notre collègue **Normane OMARJEE.**

Monsieur Normane OMARJEE :

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Nous nous retrouvons, à l'occasion de cette Assemblée plénière pour évoquer le plan de restructuration d'AIR AUSTRAL.

Sur ce dossier AIR AUSTRAL, un travail considérable a été fourni par notre majorité régionale pour sortir la compagnie de l'ornière. L'existence d'AIR AUSTRAL s'inscrit aujourd'hui dans le temps long de l'histoire, de la création en 75 de Réunion Air Service par Gérard Éthève qui nous a quittés ce début d'année et à qui nous voulons rendre hommage pour son énergie, sa force et sa vision à l'adoption du nom actuel en 90, avec l'entrée dans le capital d'AIR France.

Depuis maintenant plus de 30 ans, les Collectivités locales, Région et Département ont choisi de développer un outil à même de développer le trafic aérien régional et de développer les échanges. Dans ce temps long, des choix stratégiques ont été faits, parfois défaits par les anciennes directions de la compagnie et les anciennes majorités.

Depuis 2003, à plusieurs reprises les actionnaires ont été conduits en investisseurs avisés à intervenir pour soutenir AIR AUSTRAL. En 2003, à l'ouverture de la ligne long courrier Réunion – Paris, la Région Réunion a participé à hauteur de 2 080 000 € à l'augmentation de capital de 4 160 000 € aux côtés du Département et la Chambre de Commerce.

En 2012, à l'occasion du plan de restructuration financière d'AIR AUSTRAL d'un montant de 61 005 000 €, la Région est intervenue à hauteur de 46,5 millions d'euros aux côtés du Département et de la Caisse des Dépôts et Consignations. En 2016, dans le cadre du plan stratégique de la compagnie, un apport de 48 millions d'euros est réalisé dont 38 millions d'euros par la Région Réunion.

Depuis mars 2020, au regard des besoins de financement, l'apport de la SEMATRA s'élève à un montant de 65 millions d'euros dont 35 millions d'euros par la Région Réunion auxquels s'ajoutent les garanties à première demande consenties à la Caisse des Dépôts et de Consignation et à une banque canadienne – EDC.

Lorsque nous arrivons en responsabilité en juillet 2021, nous nous trouvons face à une triple difficulté :

- une compagnie aérienne affaiblie qui présentait des difficultés structurelles et cela, dès avant la période COVID ;
- des avances et prêts consentis par les décideurs publics qui ont amené à une situation anormale dénoncée par la Chambre Régionale des Comptes ;
- une survie de la compagnie menacée à court terme avec le risque de voir la compagnie, ou bien disparaître, ou bien perdre l'identité réunionnaise.

Accompagnée par une mobilisation de l'ensemble des acteurs sous l'impulsion de la Présidente de Région, qui ont appelé au patriotisme économique, notre majorité a fait émerger une autre solution pour AIR AUSTRAL. Cette solution passe pour le maintien d'un actionnariat réunionnais par l'entrée au capital de RUNAIR conjointement à la diminution de la participation de la SEMATRA au capital d'AIR AUSTRAL pour rentrer dans les clous des dispositions du Code Général des Collectivités territoriales et notamment celle des dispositions de l'article 421-5 relatives au seuil de 50% de la part du capital détenu par les personnes publiques.

La Commission des participations et transferts a donné un avis du 19 janvier 2023, estimé la valeur des fonds propres d'AIR AUSTRAL correctement estimés, les modalités de procédures respectant les intérêts du secteur public, le choix du nouvel actionnaire majoritaire a été opéré sur une base objective et les conditions de la cession en particulier son prix respecte les intérêts du secteur public.

Ce travail de longue haleine, mené sur tous les fronts, les négociations sous l'égide du CIRI auprès de la Commission Européenne devant le Tribunal de Commerce, a porté donc ses fruits avec la signature le 23 décembre 2022 du protocole de conciliation, l'approbation du plan de restructuration le 5 janvier 2023 et

l'homologation le 25 janvier 2023 de ce protocole par le Tribunal Mixte de Commerce.

Notre majorité a entendu ouvrir un nouveau chapitre dans l'histoire de la compagnie. Elle partait d'une nouvelle philosophie : remettre la Région, investisseur public, à sa juste place et laisser un actionnariat réunionnais présider aux destinées de la compagnie. Cela permettait de mettre fin à une situation anormale dans laquelle l'investisseur public était devenu détenteur d'une part trop importante du capital social, des dettes accumulées pesaient sur l'avenir de la compagnie, de tenter de remédier aux difficultés structurelles.

C'était affirmé que la Région, à travers la SEMATRA, n'est pas un investisseur comme un autre mais une société d'économie mixte. L'argent investi dans la compagnie, ce sont des deniers publics. C'est l'argent des Réunionnais. C'est pourquoi notre Collectivité se doit effectivement d'agir en la matière en investisseur avisé et éclairé.

Si nous avons choisi de sauver AIR AUSTRAL, c'est de préserver son identité réunionnaise qu'AIR AUSTRAL apparaît, à ce jour, comme un outil unique, indispensable et essentiel au désenclavement de notre île.

Ce mois de janvier, quand les liaisons avec Maurice étaient rompues à la suite du cyclone BELAL et qu'AIR MAURITIUS n'a pas tenu la charge, les Réunionnais notamment bloqués sur l'île Maurice ont pu constater tout l'intérêt de disposer d'un outil comme AIR AUSTRAL.

L'existence d'AIR AUSTRAL contribue à faire vivre, survivre les équipements comme l'aéroport de Pierrefonds. Dans le cadre du plan de restructuration, un travail important a été mené sur la structure du capital d'AIR AUSTRAL aujourd'hui fixé avec une part de 55% pour RUNAIR et 44% par la SEMATRA – une restructuration de la dette de la compagnie, un mode de gestion par la société, par une décision qui, aujourd'hui, considère qu'on est passé du Conseil d'Administration à un conseil de surveillance avec directoire.

La restructuration de la compagnie a porté ses fruits et ses premiers résultats positifs avec une activité passagers de 16% sur les 9 mois d'activité d'avril à décembre 2023 et un chiffre d'affaires en augmentation de 13%. Un impact significatif de surcoût opérationnel lié à des crises géopolitiques : interdiction de survol de certains espaces aériens – Soudan, Niger ; des difficultés opérationnelles indépendantes de la volonté de la compagnie. Dysfonctionnements du service de navigation aérienne, notamment à Mayotte. Immobilisation prolongée des AIRBUS A220 et 300. Et les difficultés dans la mise en œuvre de la transformation de la compagnie et de sa nouvelle organisation fonctionnelle.

Si la situation nette comptable de l'entreprise demeure positive, ces difficultés qui ont un impact direct négatif sur le résultat de la compagnie, ont amené le directoire à réagir.

Le conseil de surveillance de la compagnie s'est réuni le 7 mars 2024 pour examiner de près la situation de la compagnie et le projet de plan d'action présenté par le directoire. La situation n'est en rien comparable à celle d'avant le plan de restructuration approuvé en 2023. Nous sommes sur une perspective de retournement à court terme pour revenir à un résultat positif dès le prochain exercice 2024/2025.

Pour parvenir à cet objectif, des efforts vont être demandés à la compagnie dans le but de parvenir à une marge opérationnelle de 4% sur le long courrier. L'actionnariat public et privé qui est sollicité pour un nouvel apport procèdera sous conditions dans le cadre d'une intervention pari passu. Le temps est terminé où régulièrement et sans contrôle de l'argent essentiellement public était injecté dans une compagnie à laquelle aucun effort structurel n'était demandé.

Notre majorité demeure attachée à l'existence d'AIR AUSTRAL, à la préservation de son identité réunionnaise car c'est un outil – et je le répète – essentiel du désenclavement de notre île. Et comme ça a pu être dit, de notre tourisme et de cette situation qui pèse sur notre insularité. Des études sérieuses ont montré que la disparition d'AIR AUSTRAL constituerait une perte sèche pour l'économie réunionnaise à hauteur de 100 millions d'euros par an.

En investisseur avisé, soucieux du désenclavement de cette île, du développement des relations avec la zone Océan Indien, nous voulons aider la compagnie à passer le cap de ses difficultés et à retrouver un horizon. C'est le sens de la délibération qui est demandée à votre assemblée d'approuver : est-ce un plan nécessaire pour permettre à AIR AUSTRAL de surmonter ses difficultés passagères ? La réponse est oui. Est-ce que l'effort entre l'actionnaire privé de 5,5 millions d'euros et l'effort de la Collectivité via la SEMATRA de 4,5 millions d'euros est équitablement réparti ? La réponse est oui. Est-ce que cet apport est proportionné et justifié ? La réponse est oui. Est-ce qu'un effort conséquent pour permettre le succès de ce plan est demandé à la compagnie et à ses personnels ? La réponse est oui. Et, est-ce que par notre action, nous préservons un outil essentiel du désenclavement de notre territoire et le contrôle réunionnais sur cet outil ? La réponse est définitivement oui. Merci.

Madame Hugnette BELLO :

Très bien. Et je me réfère au travail de fond, au travail avisé du Conseil Économique et Social qui dit, dans son rapport, par le passé – je le lis – pour mémoire, pendant plusieurs décennies, le territoire réunionnais a été desservi par une compagnie aérienne en situation de monopole sur la ligne Réunion-Paris. Cette situation monopolistique a entraîné des prix prohibitifs du billet Réunion-Paris.

Par exemple, en 1980, alors que le Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance était de 364 €, un vol Réunion-Paris en voyage pour tous sans service de restauration à bord valait aux alentours de 1200 € - soit un peu plus de 3 mois de salaires. Je salue le travail en profondeur que vous avez fait. Et vous dites que toutes ces continuités sont indispensables pour l'équilibre harmonieux du développement économique, social, éducatif et culturel de La Réunion. Selon les différentes études analysées, une augmentation de 10% du transport aérien entraînerait ainsi une hausse de 0,5, etc...

Je vous demande, chers amis, chers collègues, de lire avec attention ce rapport du Conseil Économique et Social de La Réunion qui nous éclaire sur les décisions que nous prenons, que nous allons prendre, que nous prenons.

Merci infiniment, Mesdames et Messieurs du Conseil Économique et Social de La Réunion.

Avant de passer au débat, je vais donner la parole à **Madame CHANE-HONG** pour donner lecture de l'avis de la Commission.

Madame Régine CHANE-HONG :

Merci Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs bonjour.

Au préalable, la Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales, lors de sa réunion du 21 mars 2024, souligne les efforts importants consentis par l'ensemble des acteurs pour accompagner Air Austral entre 2020 et 2023. La compagnie est un outil essentiel de désenclavement de La Réunion et sa survie est essentielle pour l'économie réunionnaise.

La Commission note les facteurs exogènes et les difficultés opérationnelles non prévues au plan de restructuration validé fin 2022 et surtout l'objectif ambitieux d'un retour à la rentabilité de la compagnie dès l'exercice 2024/2025.

La Commission souligne les efforts conséquents à réaliser et regrette les mauvais choix effectués précédemment sur la flotte d'avions qui pèsent encore lourdement sur les résultats de la société.

La Commission émet un avis favorable pour un apport de la Région Réunion sous la forme d'une avance en compte courant d'associé d'un montant maximal de 5 millions d'euros, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de restructuration d'Air Austral validé par le Conseil de Surveillance du 07 mars 2024.

Le montant du besoin de financement est estimé à 10 millions d'euros et sera apporté par les investisseurs privés (Run Air) et la Sematra au prorata de leur participation au capital d'Air Austral.

Enfin, la Commission précise que l'apport de la Région sera effectué à travers la Sematra, à sa demande, et le montant pourra être ajusté en fonction de la participation des autres actionnaires de la Sematra, et notamment du Département.

Cette avance sera rémunérée aux conditions du marché et pourra par la suite être capitalisée au capital de la Sematra.

M. Wilfrid BERTILE et Mme Virginie GOBALOU-ERAMBRANPOULLÉ n'ont pas participé à l'avis sur ce rapport.

Je vous remercie.

Madame Huquette BELLO :

Merci **Madame CHANE-HONG**. Débat. Qui souhaite prendre la parole ?

Monsieur Michel VERGOZ :

Il y en a d'autres avant. Tout le temps **Monsieur VERGOZ**. Ah, **Monsieur Wilfrid BERTILE**. Ah, **Monsieur HOARAU**.

Madame Huquette BELLO:

Inaudible...

Monsieur Michel VERGOZ:

Non, mi passe pa mon tour mwin.

Madame Huguette BELLO :

Mais koz à ou. Kosa ou veut mi dit ...

Monsieur Michel VERGOZ:

Madame, mwa la fini kozé in coup, deux coups. Fé koz mon ami **Jacquet**.

Madame Huguette BELLO :

Mi donn à ou. Après ça sera son tour.

Monsieur Jacquet HOARAU :

Merci collègue **VERGOZ**.

Madame la Présidente,

Mes chers collègues,

Mesdames, Messieurs les Représentants des Services,

Mesdames, Messieurs,

Trop longtemps l'insularité de La Réunion et son éloignement de l'hexagone ont constitué une opportunité pour l'unique transporteur aérien historique de pratiquer des tarifs particulièrement élevés afin de réaliser d'importants bénéfices sur le dos des voyageurs Réunionnais.

Des tentatives ont été menées par des opérateurs privés pour tenter de mettre un terme à cette situation de monopole ; la quasi-totalité de ces tentatives ont échoué. Seul AIR AUSTRAL a su se distinguer en créant un modèle audacieux d'abord à l'échelle régionale, puis nationale pour challenger et faire vaciller AIR France aux côtés ensuite d'autres compagnies, telles que Corsair et French Bee.

Ce succès, nous le devons d'abord à un Réunionnais : Gérard ÉTHÈVE. Entrepreneur de talent et visionnaire déterminé, Gérard ÉTHÈVE nous a quittés le 23 janvier dernier et je voudrais profiter de cette intervention pour lui rendre hommage.

Ce succès nous le devons également à l'intelligence du partenariat entre le privé et les Collectivités locales car c'est en effet sur la base de l'alliance entre la Région Réunion et le Département, d'une part, et l'initiative entrepreneuriale d'autre part, qu'ont été édifiés les fondements de notre compagnie régionale.

Grâce à l'engagement des élus et aux compétences des équipes de la compagnie, AIR AUSTRAL est devenu au fil du temps une grande compagnie appréciée des Réunionnais et reconnue par ses pairs à l'international.

La présence d'AIR AUSTRAL contribue aujourd'hui à animer une concurrence saine qui permet aux voyageurs entre l'hexagone et La Réunion de bénéficier de conditions de voyages très satisfaisantes et de tarifs abordables même si nous souhaiterions qu'ils soient les plus bas possibles.

Mais l'aérien est un domaine particulièrement complexe et sensible aux fluctuations du marché. La crise COVID qui a anéanti nombre de compagnies aériennes à l'échelle mondiale, a fortement ébranlé notre compagnie, déjà fragilisée par un contexte difficile.

Nous devons saluer la réactivité et l'engagement des Collectivités réunionnaises et en particulier de la Région Réunion qui ont toujours répondu présents pour permettre à AIR AUSTRAL de vivre.

Depuis 2012, plus de 400 millions d'euros ont ainsi été injectés par l'État et les Collectivités et les privés dont près de 200 millions de la part de la Région et du Département via la SEMATRA. Cela n'a pas été fait en vain puisqu'aujourd'hui AIR AUSTRAL reste un acteur majeur du transport aérien régional et national.

Aujourd'hui, il s'agit d'apporter un nouveau soutien de 5 millions d'euros destiné à renforcer la structure capitalistique de la compagnie dans le cadre d'un plan de restructuration difficile mais indispensable à la survie de la compagnie.

Il me semble qu'au vu des enjeux évoqués, notamment pour sécuriser l'accès des Réunionnais à une offre de transports variée et compétitive, il est de notre responsabilité à tous de soutenir cette proposition.

Je voudrais cependant ajouter que ce soutien doit s'inscrire dans une stratégie de développement plus large dans laquelle non seulement AIR AUSTRAL a une place centrale mais dispose surtout d'atouts concurrentiels significatifs à l'échelle régionale.

En effet, bien que certains en doutent fortement dans cet hémicycle, l'exploitation de l'aéroport du Sud sur les dessertes régionales offre des opportunités de croissances importante pour notre compagnie AIR AUSTRAL.

Je voudrais rappeler que 60% de notre population résident entre Saint-Pierre et La Possession, c'est-à-dire à moins de 40 minutes de l'aéroport de Pierrefonds et 50% à moins de 20 minutes. L'accès à un aéroport de proximité, en particulier pour des vols de 25 à 4 heures constitue une opportunité en termes de confort pour les voyageurs, de responsabilité environnementale et d'opportunités de développement pour les liaisons touristiques et d'affaires dans la zone Océan Indien.

Aujourd'hui AIR AUSTRAL opère modestement depuis Pierrefonds vers l'île Maurice à raison de 2 vols hebdomadaires. Ces vols affichent des taux de remplissage moyens de plus de 70% et sont complets durant les congés scolaires. Ces chiffres, mais aussi ceux que nous observions avant la crise COVID, sur le 14 vols hebdomadaires opérés par la compagnie mauricienne montrent la véritable appétence des voyageurs Réunionnais résidant dans le sud-ouest pour l'aéroport du Sud.

Je crois fermement qu'AIR AUSTRAL a un rôle central à jouer au départ de Pierrefonds et que ce rôle peut renforcer notablement son positionnement à l'échelle régionale, ce qui participera et je dirai même, aidera à sa consolidation de manière plus globale.

Cette conviction selon laquelle le développement de l'aéroport de Pierrefonds passe par le salut d'AIR AUSTRAL et réciproquement, renforce ma décision de soutenir la proposition qui nous est faite de participer au plan de restructuration 2024 d'AIR AUSTRAL. Je vous remercie de votre attention.

Madame Huguette BELLO :

Je passe la parole à **Monsieur BERTILE**. Ensuite, à **Monsieur VERGOZ** et à **Normane OMARJEE**.

Monsieur Wilfrid BERTILE :

Merci Madame la Présidente. Je voudrais moi aussi, en commençant, saluer l'engagement de toutes les parties pour faire perdurer la compagnie, aussi bien l'État que les privés et les Collectivités locales, notamment mené par la Région et sa présidente.

Mais l'essentiel de mon intervention sera pour exprimer un regret : celui de l'affadissement du projet politique originel que constituait la création d'une compagnie régionale. Cette volonté politique était de désenclaver et de développer La Réunion – un outil de désenclavement et de développement un peu comme AIR MAURITIUS joue ce rôle concernant le tourisme – le désenclavement et développement économique de Maurice.

Cet outil, cette volonté de désenclavement, c'était par la desserte de la province puisque quoi qu'on en dise, l'essentiel de nos touristes, ce sont des touristes affinitaires qui ne sont pas seulement à Paris – **Michel VERGOZ** a parlé je crois tout à l'heure des grands panneaux du métro – il y en a aussi énormément en province des Réunionnais contrairement aux Antillais, les Réunionnais ont une dispersion géographique en France Métropolitaine assez remarquable – et donc la desserte des provinces à la fois pour être au plus près de la population Réunionnaise qui y est installée et aussi pour aider au développement touristique, notamment par le biais du tourisme affinitaire. Ça se justifiait.

De même, ce projet politique de désenclavement et de développement consistait en développement de liaison transversale – liaison Sud – Sud et c’est comme ça qu’on a pu développer des liaisons, non seulement avec Maurice, Madagascar ou les Comores mais aussi l’Afrique du Sud, l’Inde et au-delà. Et aussi pendant un temps la Nouvelle Calédonie en passant par l’Australie.

Les choses n’ont pas évolué comme souhaité parce que, même si à l’époque de la création de la compagnie, on avait accepté l’éventualité d’y apporter des crédits publics aussi bien pour des investissements comme pour le fonctionnement. C’était à cause justement de la qualité d’outil de désenclavement et de développement que représentait cette compagnie. Les choses n’ont pas évolué ; les crédits publics ont bien été engagés mais surtout pour pallier des carences de gestion – ça a été rappelé tout à l’heure – ou des facteurs exogènes – ça a été rappelé également – facteurs exogènes qui avaient pesé sur la rentabilité de la compagnie.

Le projet politique s’est affadi comme je l’ai dit tout à l’heure au fil des temps. On a, dans les années 2010, on a supprimé les dessertes de province en France. Et puis, les dessertes régionales sont devenues plutôt intermittentes à certaines saisons ou sur certains circuits et c’est donc devenu comme une variable d’ajustement de l’équilibre budgétaire de la compagnie.

AIR AUSTRAL est devenue une compagnie privée quasiment comme les autres et cet oubli des fondamentaux est un peu dommage. Il faudrait reprendre, renouer avec ces fondamentaux lorsque la compagnie reviendra à meilleure fortune comme on dit. Et comme « il ne faut pas jeter le bébé avec l’eau du bain » comme on dit couramment, AIR AUSTRAL reste une compagnie – et ça a été dit par les collègues qui sont intervenus avant moi – reste une compagnie régionale dont se sont appropriés les Réunionnais. Et donc, ça fait partie maintenant de notre patrimoine. Ça peut et ça peut être encore davantage un outil de désenclavement et de développement. Donc, nous devons nous battre pour que cette compagnie, non seulement se maintienne en activité mais ait les meilleurs résultats possibles. C’est pour ça que nous apportons un avis favorable à ce rapport.

Madame Huguette BELLO :

Monsieur VERGOZ.

Monsieur Michel VERGOZ :

Oui, Madame la Présidente, merci. Je voudrais – c'est **Jacquet** qui me donne l'occasion – on a parlé de Gérard ÉTHÈVE que vous avez connu ; c'est un monsieur qui était le Réunionnais le plus passionné d'aviation de toute ma vie sur cette terre. Gérard ÉTHÈVE était vraiment un *pouaké* et il entraînait avec lui un monsieur et je serai coupable de ne pas le citer, qui présidait cet hémicycle, fût un temps : Pierre LAGOURGUE. Et j'ai son neveu avec moi, Jean-Louis et ça aurait été déplacé de ma part que de ne pas citer son nom dans cet hémicycle. POINTAIR c'est lui. Et toute l'épopée du désenclavement de l'île, Monsieur Pierre LAGOURGUE en était fortement imprégné. Donc, voilà. Je te rejoins sur Gérard ÉTHÈVE.

Mon collègue **Normane OMARJEE** dit quelque chose qui laisse espérer ; je suis d'accord avec lui. Il est permis d'espérer. Parce qu'il faudra tout faire en tout cas pour que le Réunionnais n'ait pas le sentiment qu'on laisse tomber notre compagnie aérienne. C'est ça qui est important. Moi, je ne suis pas coûte que coûte derrière quelque chose qui va capoter. Je veux épuiser avec vous, si on en était d'accord, tous les moyens et les voies de recours pour dire que nous ne sommes pas coupables de ça.

Vous savez, Madame la Présidente, le patriotisme économique, il y a que vous et moi qui croyons en ça. Ne soyons pas naïfs. Dans le business, il n'y a pas ça. Dans le business, il y a le business. Et puis, c'est rentable ou ce n'est pas rentable. Personne n'attend AIR AUSTRAL. Est-ce qu'on peut se le dire entre Réunionnais sans se choquer ? Sans s'entrechoquer ? Personne n'attend AIR AUSTRAL.

Et vous comprendrez pourquoi je le dis ça. Je ne le dis pas en direction de cet hémicycle. Je le dis en direction des 800 salariés d'AIR AUSTRAL dont on a besoin. Nous, nous sauverons ensemble. Il n'y a pas de sauveurs dans cet hémicycle. C'est La Réunion qui sauvera son avion.

Alors, jusqu'ici tu le disais collègue – je reprends tes mots : aucun effort structurel jusqu'ici n'a été demandé. C'est le moment. Et c'est le rôle de l'APC si j'ai bien compris – l'Accord de Performance Collective. 2 ans ; 12 500 000 € demandés aux 800 salariés si j'ai bien compris. C'est là que l'on, peut-être, atteint le bout du bout. Je le dis aux salariés qui nous écoutent peut-être. C'est téméraire ce que je vais leur dire. On a besoin de vous. Nous ne pourrions pas sauver la compagnie AIR AUSTRAL seuls. C'est clair. Rappelons – et mon collègue le fera mieux que moi – un peu d'ironie quand même – l'État a banqué plus de 100 millions d'euros là-dedans.

Je parle de la SEMATRA aussi – je peux parler de vous aussi : 70 millions. 13 millions sur le passif fiscal et social ; 24 millions sur le FDES – le Fonds de Développement Économique et Social ; 8 millions d'euros sur la BPI et 63 millions sur l'EPGE.

Simple rappel pour que nous avançons efficacement ensemble. C'est tout. Maintenant on met 10. Vous remettez 10. Je vote. On l'a dit ; vous l'avez compris – en introduction – bien sûr que nous allons voter. Nous allons accompagner. Mais, Madame la Présidente, il faut maintenant regarder AIR AUSTRAL dans les yeux et leurs 800 salariés en leur disant : nous vous aimons comme votre compagnie qui est la nôtre. Mais, accompagnez-nous.

Vous avez 2 ans pour cet effort de 12,5 millions. Et en cela, je rends service à Monsieur DELEFLIE, au directoire. C'est notre rôle à nous de dire que – mon camp, c'est de dire et de descendre avec les salariés – de leur dire, prenez notre main. Cessez, pour certains peut-être d'entre vous, de vous dire nous c'est nous, vous c'est vous. Non. Nous et vous, c'est nous. C'est ça qu'il faut dire, Madame. Et là, nous aiderons le directoire.

Alors, sur la masse salariale, j'ai entendu – je me mêle que de choses qui me regardent. Moi, je suis un chef d'entreprise – je ne suis pas un philanthrope moi. Monsieur DELEFLIE n'est pas un philanthrope. Écartez-vous de cette pensée-là ;

vous faites fausse route. Et je loue son autorité de business man, de manager. Et ç'en est un, dans la santé.

Sur les APC, dites aux salariés que nous les regarderons. J'entends dire que ça pourrait monter en pression. Madame, préparez-vous. En créole on dit – et ce sera le mot de la fin – « avec la pression vaalé ». Je pense qu'il faut résister, Madame. C'est notre rôle. Et puis, compte tenu de notre expérience et du temps qu'on a passé à écouter tous ces *zoukaz-là*, je termine en vous disant, dans la rue AIR AUSTRAL, *billet lé cher. Zavion lé plein*. Leur déficit. Attention, nous ne tiendrons pas longtemps cette posture-là. Parce que d'autres entreprises ont besoin d'argent public pour se redresser.

Mes chers amis, je ne connais pas de destin isolé. La Région seule ne pourra pas sortir quand bien même elle sera accompagnée de l'État. J'ai entendu dire que l'État- le pouvoir central – avait durci le ton. Je le félicite. L'heure est venue de se dire les choses clairement. Parce que, Madame, dans d'autres secteurs, bien d'autres secteurs, La Réunion a besoin de nous. Et des secteurs vitaux pour La Réunion. Vitaux. J'ai parlé des déchets tout à l'heure. Vous croyez qu'on va sortir indemne de ce merdier dans lequel nous sommes ? Merdier à dessein. Je le dis et je le redis.

Donc, il n'y a pas de destin isolé. Le destin il est collectif. Et plus que jamais dans AIR AUSTRAL, il y a les investisseurs privés, les investisseurs publics dont l'État et la Région et il y a les salariés. Dites-leur aux salariés. On vous aime. On a besoin de vous. C'est ensemble, et seulement en étant ensemble qu'on sauvera AIR AUSTRAL.

Madame Huguette BELLO :

Monsieur VERGOZ, c'est pour vous dire aussi parce que vous avez parlé de Gérard ÉTHÈVE et puis, nous allons – je pense que tout le monde en sera d'accord – le lycée Stella qui aura cette belle appellation de Gérard ÉTHÈVE pour rendre hommage à ce grand homme qui a travaillé tellement pour le désenclavement aérien avec AIR AUSTRAL. Je donne la parole à **Normane OMARJEE**.

Monsieur Normane OMARJEE :

Merci Madame la Présidente ; de chacune des interventions qui ont été faites, Madame la Présidente, mes chers collègues, on a la réalité de la nécessité de cette compagnie aérienne. Comme l'a rappelé notre collègue **Wilfrid**, c'est cette nécessité de coopération et je sais que tu es très attaché à cela. La coopération régionale qui exige, en effet, et c'est le paradoxe des choses – dire la vérité aux Réunionnais, c'est de dire qu'effectivement l'avion lé plein, billet lé cher et la compagnie lé en déficit. Mais la réalité n'est pas celle-ci.

C'est la coopération régionale qui coûte chère. C'est les billets d'avion qui sont en inter-îles qui coûtent chers et qui sont en déficit. C'est pour cette raison qu'on a malheureusement suspendu les Seychelles. Effectivement, la ligne Réunion-Paris est une ligne qu'on appelle « une ligne millionnaire », rentable. Mais la réalité, c'est que la coopération régionale, elle coûte chère. C'est ça la réalité. Et de ne pas être démagogique, c'est de dire la vérité aussi aux gens.

Je sais que c'est difficile. Parce que quand, effectivement, je suis dans la rue, les gens m'interpellent sur le prix des billets d'avion d'AIR AUSTRAL. Mais ce désenclavement aérien, c'est toute la politique qui a été définie, décidée dans la coopération régionale, c'est de considérer les choses de la manière suivante. Ensuite, effectivement, sur les salariés, évidemment chaque moment, chaque prise de décision depuis juin 2021, il y a cette réalité de ce que coûterait pour un territoire comme le nôtre, la perte d'une compagnie comme celle d'AIR AUSTRAL.

850 salariés, vous l'avez dit mais sauf qu'à la différence, c'est que à la différence d'un autre temps, moi je considère que le sens de responsabilité des salariés a été réel depuis juin 2021. Elle n'a jamais fait défaut. Ils n'ont jamais fait défaut dans le sens des responsabilités. Ils ont été au rendez-vous ces deux dernières années. Ils le seront – moi, je ne suis pas du tout inquiet – sur cette réalité-là.

Ensuite, très modestement effectivement, AIR AUSTRAL participe à la survie de Pierrefonds – c'est déjà pas mal. Et je suis d'accord, je partage ce qui a été dit

effectivement par notre collègue **Jacquet HOARAU**, il est évident et nous le regrettons tout autant que pour l'heure, Pierrefonds ne peut pas attirer d'autres compagnies aériennes. On le regrette tout autant.

Donc, voilà sur les éléments d'observation que je voulais apporter, Madame la Présidente.

Madame Huguette BELLO :

Merci. **Monsieur ANNETTE.**

Monsieur Christian ANNETTE :

Merci, Madame la Présidente. Je vais être très court, pour dire que le plan de redressement, on le voit dans la presse, ne peut pas se limiter dans un premier temps et c'est presque tout ce qu'on a en perspective – la baisse de la masse salariale. Ça ne peut pas être que ça. Parce qu'alors, ça signifie qu'on ne va pas vraiment se redresser et dans 2 ou 3 ans, il faudra remettre 10 millions au pot et ça, je pense que c'est difficilement envisageable.

Pour tout le monde dans cette salle et à La Réunion, on ne peut pas envisager, bien évidemment, la perte d'AIR AUSTRAL. C'est ce qui nous donne un peu d'indépendance dans notre bassin de l'Océan Indien. On ne peut pas l'imaginer. ? Et je veux dire que si Monsieur ÉTHÈVE a fait preuve de beaucoup d'audace il y a 30 ans, c'est à nous aujourd'hui de faire preuve d'audace. Comme vient de le dire **Monsieur VERGOZ**, il n'y a pas de philanthropie – surtout pas dans ce domaine. On a un adversaire de taille : AIR France. Quand l'État parle, c'est souvent AIR France, tout le monde le sait.

Maintenant, il n'y a pas de philanthropie, faire preuve d'audace et de définir une stratégie – moi je n'ai pas vu quelle est la stratégie qu'on veut développer pour AIR AUSTRAL non pas pour sauver seulement mais pour développer – on en a besoin. Donc, il faut faire preuve d'audace dans l'organisation interne aussi d'AIR

AUSTRAL. Il n'y a pas que la masse salariale. Quelle est la connexion avec les services ; il y a certainement beaucoup de choses à faire en matière d'organisation.

Donc, je nous invite ou à avoir un débat entre nous – ça ne relève pas que du Conseil d'Administration – on y met beaucoup d'argent ; donc, on peut avoir un débat aussi ici et avoir des pistes même si on n'est pas spécialiste du secteur. Mais on doit faire preuve d'audace aujourd'hui. Monsieur ÉTHÈVE a fait sa part il y a 30 ans. Nous, aujourd'hui dans l'organisation de la compagnie et dans la stratégie de développement de la compagnie ce qui prend en compte bien évidemment les destinations à servir demain.

Parce qu'il n'y a qu'une chose, il y a une chose en matière de privé, de concurrence, c'est les parts de marché où on est capable de conquérir des parts de marché ou alors, comme on se parle franchement aujourd'hui, alors dans 5 ans, dans 10 ans on pourrait disparaître. Voilà. Merci, Madame la Présidente.

Madame Huguette BELLO :

Je vous remercie, **Monsieur ANNETTE**. Je donne la parole à **Monsieur Normane OMARJEE** pour un complément.

Monsieur Normane OMARJEE :

Je vais répondre ; j'avais oublié. Vous ne m'en voudrez pas. L'État banque, l'État a banqué. Moi, ça c'est toujours quelque chose qui me fait sourire parce que la réalité – et je complète en tous les cas, je réponds à une partie de ce qui a pu être dit par **Christian ANNETTE**, pour certains, vous avez été des législateurs, des députés ou des sénateurs.

Quand est décidé que dans les Régions et les Départements d'outre-mer, une Société d'Économie Mixte peut être actionnaire d'une compagnie aérienne et d'une compagnie maritime, ce n'est pas possible pour la région Aquitaine, ce n'est pas possible pour la région Provence Alpes Côte d'Azur, c'est possible pour les régions et départements d'outre-mer. Pourquoi ?

Parce que nous avons – et ça parler que de business ou de philanthropie, c'est ne pas connaître et oublier la réalité : notre insularité et la nécessité de désenclavement de notre territoire. Donc c'est nous ; l'exercice est nécessaire – c'est trouver l'équilibre entre le business et la philanthropie – en tous les cas du moins, la politique de coopération régionale appelée de ses vœux par **Wilfrid BERTILE**.

Et quand on me dit qu'effectivement, on occulte la réalité de notre territoire – c'est-à-dire cette nécessité de désenclavement de notre territoire. Parce qu'aujourd'hui, jusqu'à preuve du contraire, pour la coopération régionale, ni French Bee, ni Corsair, ni Air France ne sont intéressés. Ça doit nous interroger tous. Ni French Bee, ni Air France, ni Corsair ne sont intéressés par les lignes interrégionales.

Ça veut dire qu'AIR AUSTRAL est une nécessité dans le cadre de la coopération régionale.

Monsieur Michel VERGOZ :

Les Hollandais oui... ils sont intéressés...

Monsieur Normane OMARJEE :

Vous avez des informations que je n'ai pas, mais j'en suis ravi.

Monsieur Michel VERGOZ :

C'était dans la presse...

Monsieur Normane OMARJEE :

Mais je reviens sur quelque chose qui est indispensable : l'État banque, comme vous le dites à juste titre, je trouve qu'il y a un sujet qu'on oublie par rapport à la Corse. Et je le dis ici à nos collègues qui sont députés ou sénateurs, tant que le

principe de continuité territoriale n'aura pas de valeur constitutionnelle, c'est-à-dire combler l'insularité ou l'éloignement qui est le nôtre, on pourra faire le discours – et je le dis – non pas sous terme ou volonté polémique c'est de considérer qu'à un moment donné que l'argument qui consiste à dire que l'État nous aide – mais fort heureusement que l'État nous aide – il manquerait plus que ça.

Il manquerait plus que ça. Vu l'aide qui est apportée à la Corse en proportion à celle qui est apportée à La Réunion, je ne considère pas que je suis un mendiant. Faites passer et ne faites pas passer les Réunionnais pour des mendiants. C'est le minimum.

Monsieur Michel VERGOZ :

Personne ne l'a dit ça ...non, mais là tu verses dans la polémique là, cher collègue.

Monsieur Normane OMARJEE :

Non, je ne m'adresse pas à toi.

Monsieur Michel VERGOZ :

N'insulte pas les Réunionnais bien sûr. Il n'y a aucun mendiant dans cette salle et à l'extérieur.

Monsieur Normane OMARJEE :

Non. Je dis et je vais terminer là-dessus. Je dis : à proportion des Corses, notre déplacement vers l'hexagone n'est pas suffisamment rémunéré, aidé ou indemnisé. C'est une réalité factuelle. Voilà.

Monsieur Michel VERGOZ :

Je ne savais pas qu'AIR AUSTRAL avait une obligation de service public, Madame, sur le régional. Je vais m'en informer un peu plus en avant.

Madame Huguette BELLO :

Je vous propose – **Normane OMARJEE, Patrick LEBRETON, Jacques TECHER, Patrice BOULEVART, Virginie GOBALOU ÉRAMBRANPOULLÉ, Wilfrid BERTILE, Lorraine NATIVEL** et **moi-même** ainsi que **Jean-Jacques MOREL**, nous ne prenons pas part au vote de décision. Je vous propose de voter un montant de 5 millions d'euros pour venir en aide à notre compagnie régionale.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Nous allons examiner le dossier numéro 10 :

- **Rapport d'observations définitives relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la Région Réunion du dispositif du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)**

Il s'agit du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Région Réunion portant sur les dispositifs d'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets pour les exercices 2017 et suivants.

Suite à ces observations, la Région a apporté un certain nombre de réponses. Notamment, la Collectivité régionale est consciente de la nécessité pour le territoire de se doter d'un document approuvé dans les délais restreints et a tout mis en œuvre pour cela.

En 2021, une nouvelle ambition a été engagée par la mandature pour finaliser le projet de plan régional en confirmant l'ambition forte de réduire les déchets, de les recycler et valoriser y compris sur le plan énergétique pour sortir de la logique du tout enfouissement.

La Région réaffirme son engagement et la maîtrise pleine et entière du pilotage de la politique de planification des déchets et d'animation du PRPGD par ses services.

- Le service Déchets et risques naturels de la direction de la transition écologique assure le pilotage du PRPGD.
- L'économie circulaire est suivie par le service Économie sociale et solidaire - Économie circulaire de la Direction et de l'Économie et enfin
- les directions FEDER, Développement durable et Économie assurent l'instruction des demandes de subventions européennes.

Ces services travaillent tous en étroite collaboration et conjuguent leurs compétences et les réseaux d'acteurs pour la mise en œuvre du dispositif du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets. La Région a déjà engagé aussi l'animation et la mise en œuvre du plan par l'organisation de réunions thématiques sur les bio-déchets, les déchets dangereux, et filières REP.

Enfin, il est important de souligner que le transfert de compétences, planification des déchets intervenue en 2015 à la Région s'est opéré sans aucun transfert de moyens.

Sans plus attendre, j'invite **Maya CESARI**, Présidente de la Commission Aménagement Développement Durable et Transition Écologique à donner lecture de l'avis de la Commission.

Madame Maya CESARI :

Merci Madame la Présidente. Bonjour à toutes et à tous.

La Commission Aménagement, Développement Durable et Transition Écologique, réunie le 19 mars 2024, prend acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes. Elle réaffirme son engagement pour assurer le pilotage du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, souligne le travail de concertation réalisé depuis 2021 pour faire aboutir le projet de plan qui devrait être approuvé fin juin 2024, après achèvement de l'enquête publique.

Au-delà du rapport de la CRC, la Commission souligne que les enjeux et les objectifs définis dans le projet de plan sont clairs. La Commission alerte sur le projet d'Installation de Stockage des Déchets Ultimes (ISDU) pour le bassin Nord-Est qui doit être réalisé dans un délai très contraint et nécessite la mobilisation de l'ensemble des acteurs.

Madame Huquette BELLO :

Nous pouvons, dès à présent, - vous en avez parlé tout à l'heure **Monsieur VERGOZ** – engager le débat. Qui souhaite prendre la parole ? **Monsieur HOARAU**, je vous en prie.

Monsieur Fabrice HOARAU :

Merci Madame la Présidente. Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, quelques mots pour vous parler du PRPGD et du rapport de la CRC.

Avant de faire un bref historique sur l'élaboration même du Plan Région et de Prévention et de Gestion des Déchets de La Réunion, j'aimerais réitérer ce que vous venez de dire, Madame la Présidente, il faut quand même signaler que la Région a récupéré la planification sur le traitement de l'ensemble des déchets de notre territoire dans le cadre des transferts de compétences liés à la loi NOTRe de 2015 sans aucun transfert de moyen financier ou humain pour le faire.

Dans l'historique maintenant, tout le monde s'en souvient : l'élaboration du plan est restée à l'arrêt pendant toute la fin de la précédente mandature compte tenu du conflit ouvert entre l'ancien président de Région et le Président d'ILEVA et de la CIVIS sur la problématique de l'unité de valorisation énergétique sud.

Quand nous sommes arrivés aux affaires, tout était quasiment à l'arrêt. Nous avons dû créer une nouvelle dynamique et surtout nous avons dû remettre tout le monde

autour de la table : les 5 EPCI, les 2 Syndicats SYDNE et ILEVA. Vous savez, c'est souvent les indispensables concertations qui prennent du temps. Mais j'aime à penser quand même que les concertations quelles qu'elles soient ne sont jamais du temps perdu.

Nous avons réussi à avoir tout le monde et nous avons avancé aussi vite que possible dans le cadre réglementaire et les nombreux délais incompressibles de la procédure. Je vous fais grâce de toutes les dates et de toutes les étapes d'approbation du PRPGD. Ce qu'on peut retenir aujourd'hui, c'est que nous sommes quasiment au bout du chemin puisque le PRPGD a été voté le 3 novembre dernier en Assemblée plénière et après un passage devant l'autorité environnementale, et depuis le 15 mars, en enquête publique. Nous devrions donc le voter définitivement à la prochaine Assemblée plénière du mois de juin.

Mais évoquons quand même maintenant, en quelques mots, le rapport de la CRC. Par courrier effectivement en date du 8 janvier dernier, la CRC a rendu son rapport sur la gestion de l'élaboration par la Région du PRPGD. La CRC a fait 3 recommandations principales. Notons quand même qu'il s'agit de recommandations sur la performance en termes d'organisation, non pas sur des problèmes financiers ou autres.

La première : que la Région puisse se doter des moyens humains et financiers pour assurer le suivi, l'animation, la coordination et la mise à jour du PRPGD.

Dans ce cadre, je tiens à informer l'Assemblée que nous avons procédé au recrutement d'un nouveau chargé de mission pour les problématiques Déchets. L'embauche a été validée fin 2023 et la prise effective du poste devrait avoir lieu au 1^{er} avril.

Il faut aussi considérer l'étroite collaboration qui existe entre les services de la Région sur ce sujet. Vous l'avez dit tout à l'heure, Madame la Présidente, le service Déchets et Risques naturels au sein de la direction de la transition écologique qui assure l'élaboration, le pilotage et l'animation du plan. Le service Économie Sociale et Solidaire et Économie Circulaire qui travaille sur les aspects d'économie circulaire

et le service FEDER qui suit les dossiers de demandes de subventions dans ce domaine.

La mobilisation des services de la Région dans ce domaine est donc, à mon avis, à hauteur des enjeux même si on peut toujours faire mieux.

La deuxième recommandation que la Région puisse organiser le portage technique, administratif et financier spécifique à la gestion des déchets dangereux. Heureusement que nous n'avons pas attendu ce rapport pour nous occuper de cette problématique de déchets dangereux.

Rappelez-vous, dès notre arrivée nous avons travaillé sur un bateau dédié à l'exportation de divers déchets dangereux ; La Réunion était alors submergée par des tonnes de déchets dangereux et le Préfet avait dû signer des dérogations de sur stockage sur plusieurs sites. La Région a alors débloqué 800 000 € de fonds FEDER pour accompagner le bateau qui devait être un bateau unique.

Malheureusement, il y en a déjà eu un second. Mais entièrement financé par les exportateurs, mis en œuvre par le SICR et que nous avons accompagnés. Nous avons aussi fait réaliser une étude pour l'implantation d'une ISDD dont nous avons aujourd'hui le retour. Et nous sommes dans l'élaboration de notre stratégie pour avancer sur la réalisation et l'implantation de cette installation.

Il y a en effet des enjeux majeurs sur certains déchets dangereux comme les batteries lithium-ion qui équipent notamment les voitures électriques pour lesquels nous avons toujours un problème d'exportation. Ou celui des futurs déchets des UVE- les REFIOM qu'il va falloir traiter dès lors que les UVE seront en fonctionnement d'ici deux ans. L'enfouissement de ces REFIOM coûtera en effet 2 fois moins cher que leur exportation.

Enfin, la troisième recommandation : que la Région puisse renforcer le plan en matière de prévention et de déchets en lien avec les EPCI. Ce qu'on peut dire en premier lieu c'est que nous avons, très tôt, intégré au PRPGD les plans de prévention des EPCI.

D'autre part, sans attendre la validation du PRPGD, la Région a engagé l'animation et la mise en œuvre du plan par la concertation. Sur toutes les thématiques : déchets dangereux, bio-déchets, les filières REP entre autres, des réunions sont organisées régulièrement avec les EPCI, les Syndicats, le SICR et même souvent les représentants de plusieurs filières REP à La Réunion et même avec des partenaires associatifs pour échanger sur ces problématiques locales de prévention des déchets.

Sur les filières REP par exemple, nous sommes en relation constante avec le SICR et nous suivons actuellement de très près l'installation de la filière REP PMCB – Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment.

Nous rencontrons très régulièrement les deux éco-organismes labellisés pour cette filière que sont Écomaison et Écominéro.

En conclusion, pour ne pas être très long, je pense que la Région peut se satisfaire du travail accompli pour l'élaboration du PRPGD. Nous avons une équipe dédiée certes réduite mais impliquée. Nous avons fait beaucoup d'efforts pour l'élaboration mais aussi pour l'animation et le suivi du plan. Le retard pris aura eu quand même un avantage : c'est qu'on aura pu intégrer les dernières réglementations quand certains plans hexagonaux sont aujourd'hui déjà en révision pour le faire.

Il reste bien sûr beaucoup à faire, Monsieur VERGOZ, beaucoup à faire. Il reste beaucoup à faire que ce soit sur le suivi de l'implantation des deux UVE, sur les problèmes liés à l'unité de fabrication du CSR Nord Est, le déploiement des dispositifs de traitement des bio-déchets, l'implantation de l'ISDU Nord Est que nous suivons avec grand intérêt ou encore l'efficacité des filières REP.

Nous pensons cependant que l'application du plan et le développement des filières de traitement de déchets, de recyclage ou de réemploi, permettra de protéger certes notre environnement et de préserver notre biodiversité mais aussi de créer beaucoup d'emplois dans les années qui viennent. Tout l'enjeu est là. Merci.

Madame Huguette BELLO :

Merci **Monsieur HOARAU**. **Monsieur VERGOZ**, vous causez ? *Ou fine kosé ta ler là.*

Monsieur Michel VERGOZ :

Oui, moi mwin lé dacor. Madame la Présidente, allons crever l'abcès là. Je suis d'accord pour qu'on mette l'horloge devant tout le monde et puis qu'on s'y plie à la discipline. Faites-le à la prochaine séance et puis on s'y pliera. En tout cas, moi j'exécuterai. Tout est une question d'affichage de l'organisation.

Moi, je souffre lorsque j'entends lire des trucs de Commissions. On n'est pas là pour ça. On n'est pas là pour lire des choses ; on est là pour dire des choses, pour débattre ; donc, voilà.

Il y a 4 réunions comme ça dans l'année, c'est ça ? Vous n'allez pas nous autocensurer quand même ? Ce n'est pas méchant ce que je dis là. Surtout que je suis plus respectueux que ça tu meurs quand même. Entre vous et moi, si tous les élus s'exprimaient de façon respectueuse et positive, je ne suis pas le plus emmerdeur de la bande là ?

Je voudrais, sur ce programme, sur ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes – on est mieux servi que par soi-même. Alors, je rectifie quand même un oubli.

Fabrice, c'est un charmant garçon. Ta modestie dût-elle en souffrir. Et c'est un garçon qui met de l'énergie à la tâche. Et il essaie de bien faire. Donc, voilà. C'est clair. Mais ce n'est pas pour ça que je voterai pour toi.

Fabrice, le SYDNE, c'est lui qui s'est rapproché de ILEVA. Ce n'est pas la Région. Ce n'est pas gentil de dire ça parce que tu effaces deux année d'effort que j'ai avec mes amis de SYDNE – justement ramener des gens qui ne se parlaient plus autour d'une même table.

Idriss, salut toi. Il était là ; il peut en témoigner. On en a mis de l'énergie toi et moi. Combien de fois, vous m'avez reçu en tant que SYDNE – dire « allons travailler ensemble ILEVA ». Ma première démarche le 10 août 2020 lorsqu'on a été élu sur un coup improbable – Président du SYDNE, c'est un accident heureux – enfin heureux, on le vérifiera dans quelques mois.

Donc, c'est ça la réalité. Tu vois **Fabrice**, tu n'objectes pas ça quand même ? Replaçons le clocher au milieu du village quand même.

Monsieur Fabrice HOARAU :

Je n'ai pas l'habitude d'interrompre mes collègues... je répondrai après **Monsieur VERGOZ**.

Monsieur Michel VERGOZ :

Merci. C'est très subtil ce que tu dis là. Sur les déchets dangereux, Madame, c'est un accident qui nous est tombé sur la tête. C'est quoi ? C'était sur ma tête et j'étais comme vous. C'est le COVID. À partir du moment où le bateau ne pouvait plus quitter et rentrer en métropole, ça s'est accumulé. Ok.

Mais vous vous en êtes très bien sortis parce que vous avez compris le danger ; le danger qui reste d'actualité demeure plus que jamais puisque tu parlais d'ISDD tout à l'heure. Sur la connerie qui a été faite, elle n'est pas de vous. Elle est de ce que la stratégie annoncée avant était un leurre. Et je crois que la Cour des Comptes en fait mention. La stratégie, c'était la stratégie zéro déchet. Vous vous rappelez ? La Cour des Comptes le cite là-dedans, largement. C'est une connerie. Comment vous, nous – petits élus en aval des filières de consommation, nous allons être comptables de choses produites en amont par les industriels ?

Attendez. Allons coordonner les choses. Moi, ça m'a paru loufoque et ça a été la première démarche que j'ai faite dans cette Assemblée en direction du Président précédent pour lui dire « arrêtons ça ». C'est inatteignable. Nous sommes en train de porter quelque chose qui nous dépasse. Et cela a été fait.

Donc, je vous donne des raisons pour faire valoir auprès de la Chambre Régionale des Comptes que les choses ont été clairement assumées.

Sur la dangerosité de ce qui nous attend, Madame, c'est ma conclusion – faites vite. Le danger est chez nous. Et ce n'est pas une question de on veut ou on ne veut pas l'ISDU. Je dirai simplement dans cet hémicycle aujourd'hui : c'est une question de spéculation foncière. Je redis, s'il vous plaît, pour que l'enregistrement tienne bien sa place : revisitons la possibilité d'une spéculation foncière sur le site de Franche-Terre. Je le dis très humblement, Madame la Présidente, c'est la terre réunionnaise dont il s'agit. Il s'agit d'un terrain qui appartenait à CBO Territoria. Il s'agit d'un terrain qui a été vendu à un banquier. Je suis interrogateur de plus en plus devant l'enlisement de cette affaire.

Mes amis, alors vous allez me dire je suis fou. Non, je suis Réunionnais. Je suis sur des projets et je vous dis sans être un devineur que nous jouons sur un baril de poudre.

Madame la Présidente, vous et moi, vous et nous avons la possibilité de reprendre la main et de dire à l'État – c'est ça qu'il faut faire. Je crois en cette capacité-là. Mais il faut que vous y croyiez, vous aussi. Ça va venir maintenant très rapidement. Personne ne s'en sortira de cette masse-là. N'oubliez pas que vous avez – je vous le dis – vous avez sur la tête une renégociation d'un accord de 243 millions sur un projet de 15 ans qui a été ratiboisé de 7 ans.

Donc, on viendra vous demander des comptes à un moment. Quand je dis vous, c'est nous, la puissance publique. Interrogeons-nous sur nos responsabilités.

Madame Huquette BELLO :

Très bien. **Madame NABENESA.**

Madame Karine NABENESA :

Oui, **Monsieur VERGOZ**. Je ne peux pas vous laisser vous exprimer en ce sens en parlant de Franche-Terre...

Monsieur Michel VERGOZ :

C'est votre droit ...

Madame Karine NABENESA :

La CINOR et la CIREST ne se résument pas à la ville de Sainte-Suzanne ni à celle de Sainte-Marie. Vous ne trouvez pas que Sainte-Suzanne a assez donné sa part dans sa contribution à l'intérêt général, notamment sur les déchets depuis plus de 25 ans.

Monsieur Michel VERGOZ :

Ce n'est pas ce que semble dire son Maire.

Madame Karine NABENESA :

Écoutez. Vous avez, tout à l'heure, dit quelque chose dans l'une de vos motions concernant la santé des habitants de Sainte-Suzanne. Je peux vous assurer aujourd'hui, si j'invite quelqu'un d'entre vous un dimanche ne serait-ce qu'à venir prendre un dessert à Bel Air juste derrière le CET, je pense que vous ferez demi-tour et vous ne reviendrez pas.

Donc, je ne peux pas vous laisser dire qu'il faut réexaminer comme seul site, celui de Franche-Terre.

Monsieur Michel VERGOZ :

C'est de l'ISDU dont on parle, Madame ; ce n'est pas du centre multi filières ...

Madame Karine NABENESA :

... je le répète – la CIREST et la CINOR ne se limitent pas à la ville de Sainte-Marie et encore moins à celle de Sainte-Suzanne. C'est un débat qui ne se réglerait pas là. Mais je ne peux pas vous laisser dire qu'il n'y a qu'un site possible et c'est celui de Franche-Terre. Je vous remercie.

Monsieur Michel VERGOZ :

Il avait été déjà choisi, Madame, dans un vote démocratique...

Madame Huguette BELLO :

Très bien. Ce rapport n'appelle pas de vote, je vous propose de prendre acte de cette présentation...

Monsieur Jean-Jacques MOREL :

Chers collègues, une remarque et une question. Une remarque d'abord sur la présentation quand même, une remarque politique quelque peu manichéenne notre confrère **HOARAU** et donc, pour le coup – je ne suis pas toujours d'accord avec **Michel VERGOZ** et il le sait - mais là, je le rejoins. Vous dire qu'on est passé de l'ombre à la lumière, que tout était bien, tout était à l'arrêt avant et que tout va bien maintenant, je pense que c'est une présentation politicienne qui, en fait, est dérisoire par rapport à l'enjeu. Puisque la Chambre des Comptes a pointé, il est vrai, l'inertie de l'ancienne majorité mais a dit que depuis 3 ans – puisque ça fait 3 ans que vous êtes élue chère collègue, presque – et ce n'est pas mieux.

D'ailleurs, il y a un journal local qui a titré « bonnet d'âne pour la Région ». Je referme la parenthèse parce que ce n'est pas le plus important.

En revanche, moi j'aurai une question toute simple – je ne suis pas spécialiste de la question – est-ce qu'on peut et c'est ce que j'aurais aimé entendre de la part de la bouche de notre confrère qui maîtrise bien le dossier semble-t-il : quand est-ce

que La Réunion peut espérer être dotée d'un incinérateur qui fonctionne, qui va régler une partie du problème – on sait qu'il y a des questions de déchets dangereux et des bateaux ; ça a été fait. Mais la question, elle est centrale.

J'ajoute aussi qu'on est passé un peu vite sur ce qui s'est passé au SYDNE, c'est-à-dire, où la CINOR s'est vu reprocher par les juridictions administratives et conseil d'État sur un recours de Jean-Paul VIRAPOULLÉ, 243 millions, donc une paille – la juridiction administrative a dit que ce n'est pas possible de fonctionner comme ça. On fait des appels d'offres pour 100 000 € et là, le code des marchés publics est passé à la trappe ; donc, j'annule tout.

Et donc, les dés étaient pipés semble-t-il et on va remettre tout sur la table dans quelques années. C'est dire que c'est un dossier qui est très complexe et je crois que aussi en termes de présentation, on a zappé sur cette partie-là.

Quoiqu'il en soit, ma question reste intacte. Est-ce qu'on peut espérer, dans des délais raisonnables, pouvoir avancer sur ce dossier et à quelle échéance ?

Madame Huguette BELLO :

Monsieur HOARAU.

Monsieur Fabrice HOARAU :

Merci Madame la Présidente. D'abord, **Monsieur MOREL**, on n'est pas là pour faire de la politique politicienne mais c'est les faits. Quand nous sommes arrivés à la Région en 2021, le plan était à l'arrêt du fait d'une querelle que tout le monde a vécue à travers les journaux entre l'ancien Président de la Région et le Président d'ILEVA. Je ne l'ai pas inventé ça ; ce sont les faits. Je ne fais que donner les faits.

Donc, je ne sais pas pourquoi vous parlez de politique politicienne. Je n'ai pas donné d'avis. J'ai donné qu'un fait. Ça c'est la première chose et pour remettre un peu les choses à leur place.

Ensuite, sur les Unités de Valorisation Énergétique – vous parlez d’incinérateur. On ne parle plus d’incinérateur aujourd’hui ; on parle de valorisation énergétique. Le terme change ; c’est le même principe si on veut sauf que les incinérateurs anciennement recevaient les camions poubelles tels quels sans qu’il y ait de tri. Aujourd’hui les UVE prévoient quand même le tri et la fabrication de CSR – le Combustible Solide de Récupération. Donc, il y a quand même une amélioration dans le process de production et de tri des déchets.

Sans me tromper, la Région a été destinataire d’une invitation – je n’ai pas encore bien vu parce qu’on a tellement de rendez-vous qu’il faut aller semaine par semaine – il me semble que mi-avril, il devrait y avoir la pose de la première pierre de l’UVE Est – il me semble – si les services peuvent confirmer, il me semble qu’aux alentours du 10 avril, il y aura la pose de la première pierre de l’UVE Est et il y aura 1 an et demi de travaux à peu près.

Maintenant, sur l’UVE Sud, malheureusement on a pris un peu de retard du fait de la liquidation de la société qui avait eu le marché pour la construction et l’exploitation de l’UVE Sud – la CNIM et que ILEVA a dû tout relancer et ils ont perdu un peu de temps. Mais ce qu’on me donne aujourd’hui comme élément, ce qu’ILEVA donne aujourd’hui comme élément, c’est un an et demi, deux ans.

Pour répondre à votre question, sur l’ISDU j’aimerais quand même que tout le monde soit au même niveau d’information ; ce n’est pas à la Région même si, effectivement, comme porteur de l’élaboration du plan, nous devons veiller à ce que ce plan soit appliqué et que dans le plan, il y a l’ISDU. Donc, nous sommes très vigilants à ce qu’il se passe sur l’ISDU. On est en train de prendre du retard. Les services ont préparé un courrier qui va partir – s’il n’est pas encore parti en tout cas, il ne va pas tarder à partir, signé de la présidente qui demande, effectivement, à SYDNE la réévaluation de son calendrier. Nous sommes dans notre rôle de planificateur et de garant du plan.

Nous ne pouvons pas, nous, décider à la place de SYDNE et à la place de la CIREST et de la CINOR où c’est qu’ils vont décider, vers quel terrain le choix va être fait. Ce n’est pas le rôle de la Région. Même si, effectivement, nous devons

veiller à ce que la planification soit respectée, effectivement, comme j'ai été avec vous en commission, effectivement s'il y a des problèmes de déchets, c'est toute La Réunion qui emportera les stigmates.

Madame Huquette BELLO :

Très bien, merci. Ce rapport n'appelle pas de vote, je vous propose de prendre acte de cette présentation. En même temps, **Monsieur VERGOZ**, je dois vous dire que – vous dites que vous êtes agacé parce qu'on lit les rapports des Commissions ; les Commissions travaillent beaucoup et je suis aussi pour que cela soit connu et diffusé pour que ceux qui sont porteurs d'information avec leurs journaux, avec leurs médias, puissent se rendre compte que dans les Commissions, on travaille. Et je suis pour qu'on le dise aussi même si cela vous paraît un peu barbant. Et pour ceux qui écoutent, ce n'est peut-être pas barbant.

Nous allons passer maintenant à l'examen du dossier relatif au

- **Personnel Région Réunion – Création de postes**

Il s'agit de créer des postes permanents à temps complet liés au bon fonctionnement des services, à la promotion interne et au titre de lauréats de concours, de créer des postes en accroissement temporaire d'activité, les ATA afin de répondre ponctuellement à un besoin occasionnel et de transformer des postes permanents, à temps complet afin de mettre en cohérence les besoins des services.

J'invite Monsieur **Wilfrid BERTILE, Président de la Commission des Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales** à donner lecture de l'avis de la Commission. **Monsieur BERTILE**, à vous.

Monsieur Wilfrid BERTILE :

Merci Madame la Présidente.

La Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales, lors de sa réunion en date du 21 mars 2024, a émis un avis favorable sur :

- la création de 29 postes statutaires permanents à temps complet répartis comme suit :
 - 23 postes permettant de répondre aux besoins des services,
 - 06 postes permettant l'avancement des agents au titre de la promotion interne et au titre des lauréats de concours ;
 - la création de 4 postes en Accroissement Temporaire d'Activité permettant de répondre à une surcharge de travail. Les contrats seront d'une durée de 6 mois renouvelable 1 fois ;
 - la transformation de 14 postes permanents à temps complet afin d'ajuster les besoins des services.

Madame Huquette BELLO :

Merci **Monsieur BERTILE**. Nous pouvons engager le débat. Qui souhaite prendre la parole ?

Je vous propose

- d'adopter la création de 29 postes statutaires permanents à temps complet. 23 permettront de répondre aux besoins des services et 6 permettront l'avancement au titre de la promotion interne au titre de lauréats de concours ;
- d'adopter la création de 4 postes en Accroissement Temporaire d'Activité – les ATA, afin de répondre ponctuellement à une surcharge de travail, notamment au sein de la restauration dans les lycées avec la mise en place du dispositif cantine à 1 euro ;
- d'adopter la transformation de 14 postes permanents à temps complet afin d'ajuster les besoins des services ;

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Nous arrivons maintenant aux deux dossiers relatifs aux ajustements des délégations de compétence. Le premier dossier concerne

- **l'Ajustement des délégations de compétence du Conseil Régional à la Commission Permanente**

Il vous est proposé d'ajuster le périmètre de la délégation de l'Assemblée Plénière à la Commission permanente afin de renforcer l'efficacité de l'action administrative régionale, de permettre à la Collectivité de répondre dans les délais les meilleurs et dans les conditions les meilleures aux exigences de continuité de la fonction délibérante de l'action publique ainsi que du service public ? Cet ajustement vous a été transmis.

Sans plus attendre, je donne la parole à **Monsieur Wilfrid BERTILE, Président de la Commission des Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales** à donner lecture de l'avis de la Commission. **Monsieur BERTILE**, à vous.

Monsieur Wilfrid BERTILE :

Merci Madame la Présidente.

La Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales, lors de sa réunion en date du 21 mars 2024, a émis un avis favorable sur les ajustements des délégations de compétence du Conseil Régional à la Commission Permanente.

Madame Huguette BELLO :

Qui souhaite prendre la parole ? Je vous propose, donc, d'approuver cet ajustement de délégation de compétences à la Commission Permanente.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

Sur un sujet similaire ; nous passons à l'examen du second dossier :

- **Ajustement des délégations de compétence du Conseil Régional à la Présidente de la Région Réunion**

Toujours, dans un souci de renforcer l'efficacité de l'action administrative régionale, il vous est proposé d'ajuster le périmètre de la délégation de l'Assemblée Plénière à la Présidente, cette fois-ci. Cet ajustement vous a été transmis également. **Monsieur BERTILE**, à vous.

Monsieur Wilfrid BERTILE :

Merci Madame la Présidente.

La Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales, lors de sa réunion en date du 21 mars 2024, a émis un avis favorable sur les ajustements des délégations de compétence du Conseil Régional à sa Présidente.

Madame Huquette BELLO :

Très bien. Débat ? Qui souhaite prendre la parole ? Personne ? Approuvons. Contre ? Abstention ? Adopté.

Nous allons examiner maintenant le Point 14 de l'Ordre du Jour.

- **Délégation de compétence à la Présidente de Région – Information sur les marchés notifiés – Information sur les actions en justice**

Il s'agit de porter à votre connaissance des informations sur les actions en justice intentées au nom de la Région et sur les actions intentées contre elle pour l'année 2023. **Monsieur BERTILE**.

Monsieur Wilfrid BERTILE :

Merci Madame la Présidente.

La Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales, lors de sa réunion en date du 21 mars 2024, a pris acte de l'information apportée concernant les marchés passés en 2023 et les actions en justice intentées au nom et contre la Région Réunion par la Présidente au titre de l'année 2023.

Madame Huguette BELLO :

Merci. Débat ? Pas de débat. Ce dossier n'appelle pas de vote. Je vous propose de prendre acte de l'information apportée concernant les marchés passés en 2023 et les actions en justice intentées au nom et contre la Région Réunion par la Présidente au titre de l'année 2023.

La liste de ces contentieux de ces marchés vous a été transmise. Nous arrivons au terme de notre séance. Nous examinons le dernier rapport soit :

- **Demande de remise gracieuse de Monsieur Ahmed ABDALLAH**

À la suite de l'arrêt de la Cour des Comptes du 31 juillet 2023, Ahmed ABDALLAH, ancien comptable public de la Région Réunion a été mis en débet pour une somme totale de 477 885,61 €. Ce dernier a présenté une demande de remise gracieuse sur laquelle aujourd'hui l'avis du Conseil Régional est sollicité.

Cet avis préalable est obligatoire afin que le ministre dont relève la décision de remise gracieuse puisse se prononcer. Sans plus attendre, j'invite **Monsieur BERTILE, Président de la Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales** à donner lecture de l'avis de la Commission et ensuite je prendrai la parole. **Monsieur BERTILE.**

Monsieur Wilfrid BERTILE :

Merci Madame la Présidente.

Lors de sa réunion en date du 21 mars 2024, La Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales a émis un avis favorable sur l'analyse de la situation de M. ABDALLAH et la proposition de rendre sur la demande de remise gracieuse que ce dernier a adressée au Ministre du budget, un avis partiellement favorable à hauteur de 50 % du montant des sommes mises à sa charge par le juge des comptes, soit un montant arrondi à 238 943 euros.

Notre collègue, **Mme Virginie GOBALOU-ERANBRAMPOULLÉ** s'était abstenue lors de la réunion de la Commission sur ce rapport.

Madame Huguette BELLO:

Merci, **Monsieur BERTILE**. Je souhaite dire à ce sujet que nous sommes en présence d'un rapport relativement complexe pour plusieurs raisons. Premièrement, ce rapport est dicté par des contraintes juridiques. En effet, l'avis préalable de la Région est requis pour que le ministre des Finances, qui est l'autorité de tutelle de la Direction Générale des Finances Publiques puisse se prononcer sur la demande de remise gracieuse de Monsieur Ahmed ABDALLAH, ancien payeur régional.

Deuxièmement, second élément à prendre en compte dans l'examen de ce dossier qui est d'une délicatesse extrême, c'est la situation atypique dans laquelle s'est trouvée Monsieur ABDALLAH. Personne n'ignore qu'il a exercé ses fonctions au moment où son frère était le Directeur Général des Services de la Région Réunion.

On peut dire que le principe fondamental de la séparation des fonctions de l'ordonnateur et du comptable public a été sérieusement éprouvé sans, bien entendu, mettre en cause le professionnalisme et l'intégrité de Monsieur ABDALLAH. La responsabilité des autorités qui ont permis cette situation abusive ne peut être écartée, ne peut être éludée.

Troisièmement, s'agissant du fond du dossier, de la remise gracieuse de Monsieur ABDALLAH, elle porte sur 3 sujets :

- Le paiement d'indemnités d'heures supplémentaires à du personnel de catégorie B ;
- Des indemnités de logement versées à l'ancien Président
- Et le paiement des salaires d'anciens agents rattachés au cabinet de l'ancienne directrice de communication.

Pour ces 3 dossiers, le payeur indique qu'il a mis en œuvre les décisions de l'ordonnateur sur la base des délibérations l'autorisant alors que la Cour des Comptes considère que les décisions autorisant ces dépenses étaient entachées d'irrégularités, estimant notamment que ces délibérations n'étaient pas suffisamment précises, n'étaient pas suffisamment conformes aux exigences réglementaires.

Un avis favorable sur une remise gracieuse à hauteur de 50% aurait, pour effet, de permettre à la procédure d'instruction de la demande introduite par Monsieur ABDALLAH de se poursuivre et au ministre de prendre la responsabilité d'une décision de remise gracieuse qui ne pourrait aller au-delà de 50% des sommes émises à la charge du comptable par le juge des comptes. Voilà les précisions qui me semblent être utiles de vous apporter.

Il faut retenir qu'un avis favorable sur le rapport laisserait la possibilité au ministre d'examiner la demande de Monsieur ABDALLAH dans la limite des 50%. En cas d'avis défavorable sur le rapport, le ministre sera tenu de rejeter la demande.

Nous pouvons, à présent, engager le débat. Qui souhaite prendre la parole ?

Au regard de l'analyse globale, la situation de Monsieur ABDALLAH résultant de l'appréciation des critères jurisprudentielles, je vous propose de nous abstenir de la demande de la remise gracieuse de Monsieur ABDALLAH de 138 943 €. Qui est contre cette abstention ?

Monsieur Michel VERGOZ :

Madame la Présidente, la Commission a émis un avis favorable pour 50% ?

Madame Huguette BELLO :

Non.

Monsieur Michel VERGOZ :

Personnellement, j'appelle à l'humanité qui sommeille en nous...

Madame Huguette BELLO :

À quoi ?

Monsieur Michel VERGOZ :

Je suis la décision de notre Commission.

Madame Huguette BELLO :

Alors, on va voter. Contre ?

Secrétariat des Assemblées :

Madame LOCAME-VAISSETTE + procuration de Madame COSTES.

Madame Huguette BELLO :

C'est 50%. Qui s'abstient ?

Secrétariat des Assemblées :

Monsieur MOREL + procuration de Monsieur PAYET – Madame ABMON-ELIZÉON – Madame CHANE-TO + procuration de Madame RAMIN – Monsieur Jacquet HOARAU + procuration de Monsieur PICARDO –

**Monsieur BOULEVART – Madame SITOUZE – Madame NATIVEL –
Madame BELLO – Monsieur LEBRETON – Monsieur OMARJEE + procuration
de Monsieur SIHOU – Madame NABENESA + procuration de Monsieur BADAT
– Madame LEBRETON – Monsieur HOARAU – Monsieur MARATCHIA –
Monsieur PLANTE + procuration de Madame GIRONCEL-DAMOUR –
Madame POINY-TOPLAN + procuration de Madame RAMAYE –
Madame PROFIL + procuration de Monsieur RATENON – Madame CORBIÈRE
– Madame CHANE HONG – Monsieur CHABRIAT – Madame CESARI +
procuration de Madame BAREIGTS – Monsieur BERTILE –
Monsieur ANNETTE – Monsieur VIENNE.**

Monsieur Michel VERGOZ :

Une précision, Madame, s'il vous plaît.

Madame Huguette BELLO :

Oui.

Monsieur Michel VERGOZ :

La Commission, elle a voté cet avis ? D'accord ; il y a peut-être des membres de
cette Commission qui ont donné leur feu vert et qui sont dans cette salle à s'abstenir.

Madame Huguette BELLO :

... et qui ont relu attentivement le dossier pour dire qu'elles s'abstiennent.

Monsieur Michel VERGOZ :

Très bien.

Monsieur Wilfrid BERTILE :

La décision de la Commission peut être retrouvée dans le procès-verbal.

Monsieur Michel VERGOZ :

Madame la Présidente, je souhaiterais ne pas participer, les deux voix, à ce vote s'il vous plaît.

Madame Hugnette BELLO :

Très bien. Je vais donner la parole à **Céline SITOUZE** parce qu'actuellement se trouve une belle Commission qui représente 5 Régions de France sur l'éducation. Je souhaite qu'elle dise 2 mots. Ensuite, mes jeunes élèves – Monsieur le Proviseur, je vous inviterai à venir en bas si vous voulez bien pour faire une belle photo pour immortaliser ce beau moment.

Madame Céline SITOUZE :

Merci Présidente. Bonjour chers collègues, bonjour à tous. Effectivement, nous avons une délégation de vice-présidents de l'Éducation de plusieurs Régions de France qui sont à La Réunion. Une fois n'est pas coutume ; ce n'est pas nous qui allons dans l'hexagone pour voir ce qu'ils font mais ce sont ces vice-présidents d'autres Régions qui viennent à La Réunion pour voir ce que nous menons comme politique éducative. Ils ont été interpellés notamment par notre dispositif de cantine à 1 €, le dispositif de l'internat gratuit dans les cirques et celui notamment de la gratuité des protections hygiéniques au sein de nos lycées.

Nous avons donc le vice-président en charge de la Commission Éducation qui rencontre régulièrement la ministre en charge de l'Éducation, Monsieur Kamel CHIBLI de la Région Occitanie, les vice-présidentes – elles sont au nombre de 3 : de la Région Grand Est en charge de l'Éducation, la Région Grand Est qui comprend 169 conseillers régionaux. Nous avons également la vice-présidente de la Région Sud et la vice-présidente de la Région Franche Comté Bourgogne, nos collègues de la Collectivité Saint-Martin ayant eu un problème, n'ont pas pu nous rejoindre.

Donc, nous avons beaucoup parlé du dossier d'AIR AUSTRAL mais nous aussi, nous avons beaucoup parlé du dossier du développement en termes de filière de l'aéronautique. Nous avons visité le lycée Stella qui sera rebaptisé Gérard ÉTHÈVE mais nous avons les conseils de nos collègues des différentes Régions, puisque l'aéronautique est fortement développée que ce soit dans la Région Grand Est et pas seulement dans la Région Occitanie – capitale mondiale d'AIRBUS.

Et nous avons intérêt, nous-mêmes, sur notre territoire, pour notre propre développement, intérêt de développer la filière de l'aéronautique, notamment en réclamant ce que nous souhaitons – la mise en place du BTS aéronautique – maintenance aéronautique sur notre territoire, nous serons accompagnés par nos collègues et le besoin de terrains de stages sera comblé parce qu'on aura des conventions avec ces différentes Régions pour accueillir nos jeunes.

Nous avons également des propositions de rencontre, notamment pour nos collègues qui travaillent sur les mobilités, parce que dans ces Régions, il y a des personnes qui sont en charge de ces dossiers, notamment au niveau national. Donc, c'est l'opportunité pour nous avec la présence de nos homologues de ces grandes Régions – très grandes par rapport à La Réunion – de montrer tout notre savoir-faire en matière d'éducation mais également en termes de développement économique, puisque nous avons fait la présentation de notre Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation mais nous avons également présenté les chiffres de l'INSEE, ce qui permet de voir que notre Collectivité est pleinement engagée de façon extrêmement dynamique dans le développement de La Réunion. Merci Présidente.

Madame Huguette BELLO :

Très bien. Je voudrais quand même, pour votre bonne information, vous rappeler le vote sur le dossier précédent. Il y a 2 suffrages qui se sont exprimés contre – **Monsieur VERGOZ** n'a pas pris part au vote et pour les autres, c'était de l'abstention. Je vous remercie.

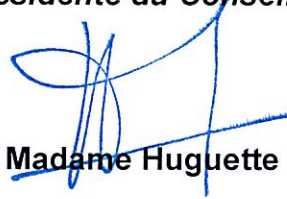
Nous avons donc épuisé l'Ordre du Jour. Je remercie donc les collègues qui ont participé activement à cette Assemblée mais je ne peux pas ne point remercier notre belle administration qui a travaillé pour que cela se passe dans les meilleures conditions, qui ont écrit beaucoup, qui ont travaillé beaucoup. La séance est levée. Mes enfants, venez-en bas faire une belle photo pour montrer à papa, maman et pour montrer à vos camarades.

Le secrétaire de séance



Monsieur Patrice BOULEVART

La Présidente du Conseil Régional



Madame Huguette BELLO

**DELIBERATION N°DAP2024_0017****L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le vendredi 28 juin 2024 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

sous la présidence de :

Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

*Nombre de membres
en exercice : 45*

*Nombre de membres
présents : 24*

*Nombre de membres
représentés : 11*

*Nombre de membres
absents : 10*

*La Présidente,
Huguette BELLO*

Présents :

BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NABENESA KARINE
SITOUZE CÉLINE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
RATENON JEAN HUGUES
PROFIL PATRICIA
PLANTE PASCAL
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
VIENNE AXEL
PICARDO BERNARD
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
CORBIERE EVELYNE
CHANE-HONG RÉGINE
CESARI MAYA
ABMON-ELIZEON LILIANE
MARATCHIA JEAN-BERNARD

Représenté(s) :

NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
RAMAYE AMANDINE
BOULEVART PATRICE
BADAT RAHFICK
MOREL JEAN JACQUES
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
COSTES YOLAINE
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE
BAREIGTS ERICKA
MAILLOT FRÉDÉRIC

Absents :

TECHER JACQUES
AHO-NIENNE SANDRINE
ANNETTE CHRISTIAN
SIHOU MICKAËL
NIRLO RICHARD
HOARAU DENISE
PAYET JOHNNY
RAMIN SABRINA
RAMASSAMY NADIA
GIRONCEL DAMOUR NADINE

RAPPORT /DGARS / N°115563
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



Séance du 28 juin 2024
Délibération N°DAP2024_0017
Rapport /DGARS / N°115563

**Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional**

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport N° DGARS / 115563 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu les avis des commissions sectorielles,

Vu l'avis du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement du 26 juin 2024,

Vu l'avis du Conseil Économique Social et Environnemental Régional du 26 juin 2024,

Considérant,

- l'obligation faite à la Présidente du Conseil Régional de rendre compte annuellement de l'activité des services de la collectivité au Conseil Régional,

**L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,**

Décide, à l'unanimité,

- de donner acte de la présentation du rapport d'activité de la Région pour l'exercice 2023 ci-annexé ;
- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**La Présidente,
Huguette BELLO**

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0017-DE

2024

RAPPORT D'ACTIVITE

2023



SOMMAIRE

AXE 1

LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE : LA PIERRE ANGULAIRE DE LA MANDATURE 9

ACCOMPAGNER UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE AMBITIEUSE	11
S'ENGAGER DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA VIE ET LA MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS	21
DÉPLOYER DES FORMATIONS MIEUX ADAPTÉES AUX BESOINS DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION	32
PARVENIR A UNE EXCELLENCE CULTURELLE.....	50
SOUTENIR L'EXCELLENCE SPORTIVE.....	64
SOUTENIR LA COHÉSION SOCIALE ET RENFORCER LES SOLIDARITÉS	71
CONTRIBUER À LA RÉHABILITATION ET À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS	84

AXE 2

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS ET L'INNOVATION 88

LE DÉVELOPPEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE ET LA CRÉATION D'EMPLOIS	90
L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES	104
INNOVER ET ACCOMPAGNER NOS SECTEURS D'AVENIR.....	109
LA RELANCE DU TOURISME	122
UNE AGRICULTURE FORTE ET DURABLE POUR TENDRE VERS LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE.....	130
SOUTENIR L'INDUSTRIE DE L'IMAGE, DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL	135
FAVORISER L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX MODÈLES PAR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	142
PROMOUVOIR LE CO-DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS	149
LE NUMÉRIQUE AU CARREFOUR DES POLITIQUES PUBLIQUES RÉGIONALES	160

AXE 3

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE : PAR UNE EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE 166

DOTER L'ÎLE D'INFRASTRUCTURES MODERNES	169
UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE MOBILITÉ DURABLE AMBITIEUSE EN FAVEUR DU TRANSPORT ET DES DÉPLACEMENTS.....	175
MAINTENIR UN RÉSEAU ROUTIER NATIONAL À HAUT NIVEAU DE SERVICE.....	182
POUR UN RÉÉQUILIBRAGE HARMONIEUX DU TERRITOIRE DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	189
POUR UNE POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT, UNE SÉCURISATION ET UNE AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DU CITOYEN.....	200
ATTEINDRE L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE.....	209

LES MISSIONS TRANSVERSALES..... 215

LES FINANCES.....	217
LES PROGRAMMES EUROPÉENS.....	223
LES RESSOURCES HUMAINES	243
LES AFFAIRES JURIDIQUES ET LA COMMANDE PUBLIQUE	251
LES SYSTÈMES D'INFORMATION ET ORGANISATION.....	257
LE PATRIMOINE ET L'IMMOBILIER.....	266
LES MOYENS GÉNÉRAUX.....	270

CHIFFRES CLÉS 2023

Axe 1 : Le développement humain et solidaire : La pierre angulaire de la mandature

Éducation :

10 opérations de réhabilitation et rénovation thermiques menées parmi les 45 lycées
+37% de fréquentation dans les restaurants scolaires (16 000 demi-pensionnaires au total)
15 254 bénéficiaires du Numérisak et 290 000 licences achetées (Numériklass)
17 630 lycéennes bénéficiaires de protections périodiques distribuées gratuitement
326 lycéens accompagnés dans le cadre d'une mobilité
202 internes issus des cirques hébergés à titre gratuit

Enseignement supérieur et la recherche :

2 892 étudiants bénéficiaires d'aides en mobilité et 2 108 d'aides à La Réunion, soit une moyenne de 2 633 € par étudiant aidé en 2023
4 364 bénéficiaires du bon de ressourcement étudiant
25 étudiants doctorants accompagnés au titre de l'Allocation Régionale de Recherche
6 colloques soutenus

Formation professionnelle :

8 890 entrées en formation réalisées, dont 7 852 dans le cadre du PACTE
286 personnes accompagnées dans le cadre de 4 conventions LépassClés avec les communes
731 certifications CLEA délivrées
Plusieurs actions autour de l'orientation (Un salon régional, un rdv métier, deux formations dating et trois brochures Orientanoo)

Culture :

38 structures bénéficiaires du dispositif Guétali pour 580 représentations
1 530 élèves inscrits au Conservatoire à Rayonnement Régional
5 concerts organisés par l'Orchestre Régional de La Réunion (ORR)
61 sorties, impliquant 1 338 élèves, permises grâce au Pass Culture
431 493 visiteurs dans les 4 musées régionaux, soit +43% par rapport à 2022
6 expositions à la Villa de la Réunion et 9 expositions du FRAC

Sport :

147 élèves inscrits au CREPS
67 ligues et comités sportifs bénéficiaires de l'aide régionale
22 sportifs présélectionnés pour les jeux olympiques
420 sportifs pour les Jeux des îles de l'océan indien

Ile solidaire :

62 associations soutenues pour développer des actions dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)
48 associations soutenues pour des projets de prévention dans le domaine de la santé
45 125 bénéficiaires de la continuité territoriale
7 961 citoyens consultés dans le cadre des Etats Généraux des Mobilités (démocratie participative)
647 emplois verts et 74 encadrants techniques recrutés par 34 associations pour l'entretien de 35 sites touristiques.

Axe 2 : Le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons et l'innovation

Développement du tissu économique :

3 165 entreprises accompagnées par les opérateurs économiques (création et développement)
136 entreprises accompagnées sur le dispositif « aide aux petits investissements » REACT UE
378 entreprises accompagnées sur le dispositif « Gazole professionnel »
44 800 000 € pour le Fonds d'Aide à l'Investissement Régional pour les Entreprises (FAIRE) réunionnaises
407 412 512 € de recettes d'octroi de mer

Aménagement économique :

Réhabilitation numérique de 2 zones d'activités : ZAE Ravine Creuse à Saint André, ZAE Ravine Pavée à la Plaine des Palmistes

Internationalisation des entreprises :

451 entreprises accompagnées et soutenues

Innovation et accompagnement des secteurs d'avenir :

5 projets innovants retenus dans le cadre du dispositif France 2030 régionalisé (4 projets d'entreprises et 1 projet de filière)
2 entreprises accompagnées dans le secteur de la pêche et de la croissance bleue

Tourisme :

556 086 touristes extérieurs
477,9 M€ de recettes touristiques extérieures
1,100 Md€ de recettes générées par le tourisme local
22 020 croisiéristes

Agriculture et développement rural :

4 entreprises agroalimentaires soutenues
58 % de produits alimentaires locaux au sein de la restauration scolaire des lycées
90 projets soutenus dans le cadre du programme LEADER

Numérique :

93,5% de logements raccordables en Très Haut Débit
2 756 entreprises soutenues au titre de Kap Numérik
827 bénéficiaires du dispositif Pass Numérique

Industrie de l'image, du cinéma et de l'audiovisuel :

122 jeunes bénéficiaires d'un stage en entreprise
44 entreprises audiovisuelles et cinématographiques soutenues
19 projets de jeux vidéo soutenus
68 films et jeux vidéo présentés à des diffuseurs, distributeurs et éditeurs nationaux et internationaux

Économie Sociale et Solidaire :

1 808 bénéficiaires d'un prêt d'honneur ou micro-crédit
30 M€ injectés dans l'économie réunionnaise au profit des TPE
653 emplois créés ou maintenus par 53 Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI)

Axe 3 : Le développement durable et la transmission excellence environnementale

Doter l'île d'infrastructures modernes :

18,8 km de routes construites sur la NRL (dans les 2 sens) :

Mobilité durable en faveur du transport et déplacements :

6,7 millions de voyageurs, soit +19% par rapport à 2022

106 000 abonnements gratuit, + 54 000 par rapport à 2022

24 km de voies réservées aux transports en commun mises en services en 2023 :

- 6,5 km RN2 sens Ravine des Chèvres → Duparc
- 2,5 km RN2 sens Franche Terre → Bel Air
- 1,1 km X2 RN1001 en bidirectionnel entre Giratoire Rose des Vents et giratoire des Vilebrequins
- 12,93 km de voies bus sur la NRL (dans les 2 sens)

22 km de voies vélo mises en service

Réseau routier :

Linéaire de réseau routier réhabilité ou créé : 22 km

Nombre d'ouvrages d'art réhabilités ou créés : 35

Aménagement du territoire :

« SARavàn » du Schéma d'Aménagement Régional (26 428 contacts et 1 553 contributeurs actifs).

Environnement, traitement des déchets :

Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) arrêté par l'Assemblée Plénière du Conseil Régional le 03/11/2023.

Autonomie énergétique et plan solaire régional :

- Le dispositif Kap Photovoltaïque a permis à plus de 1790 foyers de bénéficier d'une subvention de la Région et du FEDER pour un montant de 5 473 000 €.

- Dans le cadre du programme SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique), ce sont plus de 11 000 contacts qui ont été pris pour aider les foyers à identifier les travaux à réaliser et choisir des prestataires compétents. En 2023, le montant versé s'élève à 892 603 € (Région/programmes CEE).

- La Région a mobilisé les crédits FEDER du PO 2014/2020 et 2021/2027 pour financer :

- 6 projets d'installations en autoconsommation tertiaires (y compris bâtiments publics) et industrielles (total FEDER programmé de 571 612,75 € pour une puissance cumulée de 1 355 KWc) ;
- 3 projets d'infrastructures de recharge de véhicules électriques par production solaire (237 040,39 € de FEDER programmé).

- Le dispositif Ecosolidaire a permis l'installation de chauffe-eaux solaires avec un reste à charge minimale pour les foyers modestes. Ce sont ainsi 1 642 chauffe-eau solaires individuels qui ont bénéficié d'une aide de la Région et de l'Union Européenne. En 2023, le montant versé s'élève à 2 007 263 € (Région/FEDER).

LES TEMPS FORTS 2023 – A

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
<p><u>Éducation</u> 23 janvier Séquence Numériksak au lycée Lislet Geogffroy</p>	<p><u>Cohésion sociale</u> 03 février Signature officielle et prestations artistiques à l'hôpital d'Enfants de Saint-Denis</p>	<p><u>Cohésion sociale</u> 03 mars Signature de la convention relative à la continuité funéraire</p>	<p><u>Orientation</u> 12 avril Les Rendez-vous Métiers CPOI</p>	<p><u>Enseignement supérieur</u> 09 mai Etat généraux des mobilités - atelier spécifique sur le public étudiant</p>	<p><u>Éducation</u> 01 juin Présentation de l'étude de l'INSEE / autonomie des jeunes Réunionnais</p>
<p><u>Formation</u> 18 janvier Lancement d'un AMI sur les initiatives innovantes en matière de FP</p>	<p><u>Formation</u> 24 février Diagnostic partagé du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SFRSS) - Rencontre technique avec les acteurs du secteur sanitaire et social</p>	<p><u>Éducation</u> 06 mars Journée Internationale des Droits des Femmes : visite de la Présidente dans un lycée sur la précarité menstruelle & tenue d'un colloque sur la transmission</p>		<p><u>Culture</u> 11 au 13 mai Salon du livre Pei</p>	<p><u>Sport</u> 03 au 07 juin Supercoupe fédérale de volley-ball</p>
<p><u>Culture</u> 25 janvier Visite de Stéphane Bern à Maison Rouge</p>				<p><u>Culture</u> 27 mai Connaissance, transmission, valorisation des arts de combats traditionnels de l'OI</p>	<p><u>Formation</u> 08 juin Signature des conventions LéspassClés avec 4 communes</p>
					<p><u>Formation</u> 09 juin Inauguration de 2 espaces au CFA URMA Léon Legros Sainte-Clotilde</p>
					<p><u>Culture</u> 21 juin Fête de la Musique</p>

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<u>Formation et orientation</u> 03 juillet Lancement des travaux d'élaboration du CPRDFOP 2023-2028 au CREFOP	<u>Éducation</u> 16 août Visite officielle du ministre de l'Éducation à l'occasion de la rentrée scolaire	<u>Enseignement supérieur</u> 27 septembre Comité Local d'Expertise : sélection des dossiers d'allocataires régionales de recherche	<u>Culture</u> 30 octobre Lancement Somen Kreol	<u>Éducation</u> 08 novembre Inauguration des plateaux techniques du lycée Christian ANTOU	<u>Orientation</u> 5 décembre Formation Dating (Hotel de Région)
<u>Éducation</u> 07 juillet Lancement du dispositif repas à 1 €	<u>Sport</u> 24 août au 03 septembre Jeux des îles de l'Océan Indien à Madagascar			<u>Formation et orientation</u> 08 novembre Séminaire des commissions du CREFOP sur le diagnostic du CPRDFOP	<u>Culture</u> 18 décembre « Roncozé » du code noir
<u>Culture</u> 07 juillet Aster Aterlà				<u>Sport</u> 23 novembre 40 ans du CREPS	<u>Culture</u> 19 décembre Trophée gardien de la mémoire
<u>Éducation</u> 17 juillet Accueil des lauréats de Sciences Po - voie éducation prioritaire				<u>Orientation</u> 24 au 25 novembre Salon de l'Orientation et de la Formation tout au long de la vie	<u>Culture</u> 20 décembre Commémoration du 20 décembre
<u>Formation</u> 21 juillet Signature du PACTE 2023				<u>Culture</u> 25 novembre 40 ans de la Région : colloque sur la culture	<u>Culture</u> 20 décembre « Ron maloya »
<u>Sport</u> 27 au 30 juillet 54ème tour de l'île automobile				<u>Cohésion sociale :</u> 25 novembre Lancement du dispositif « boutons monshérif » à l'occasion de la journée internationale de l'élimination des violences faites aux femmes	
				<u>Éducation</u> 28 et 29 novembre Lancement de la mission Peer Review	

LES TEMPS FORTS 2023 – AXE 2

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Signature du Plan d'Actions Régional en faveur de l'entrepreneuriat féminin (PAREF)	24 février : Validation d'un dispositif d'aide d'urgence pour les entreprises de Salazie	Conseil Stratégique de l'Internationalisation des Entreprises (CoSIE)	24 avril : Approbation du SRDEII par la Préfecture	Signature de l'accord cadre avec l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD)	6 juin : Trophée Entreprises et Territoire VIVATECH
	25 février – 5 mars : Salon International de l'Agriculture		Comité Régional de l'Innovation territorialisé NORD		

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
5 juillet : Conférence de presse sur les aides économiques 18 juillet : Annonce de la réforme de l'octroi de mer à l'occasion des travaux de la CIOM à Matignon	Concertation régionale des acteurs de la filière Industries Culturelles et Créatives	Du 5 au 8 septembre : 4 ^{ème} Assemblée générale du CCRUP Création de l'Agence d'innovation de La Réunion Comité Régional de l'Innovation plénier 5 septembre : Ouverture du portail dématérialisé Kap Numérik 7 septembre : Conférence Economique Régionale 22 septembre : Approbation d'une stratégie régionale numérique 2030 29 septembre : Conseil Stratégique de l'Internationalisation des Entreprises (CoSIE) 8 – 10 septembre : Salon Lokal	4 octobre : Modification par la CE du règlement dit « de minimis » pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture permettant de nouveaux champs d'application des aides pour les RUP 10 octobre : Signature du plan régional de souveraineté alimentaire Réunion d'information sur le lancement des AMI FEDER Recherche Assises des Risques naturels à La Réunion avec lancement du GREC Signature de l'Accord-cadre quadripartite Etat-Région Réunion-Conseil départemental-CIRAD 23-27 Participation au Forum de l'Association franco-australienne pour la recherche et l'innovation (AFRAN) - Lancement HUB Océan Indien 26 octobre : Assises de l'Agritourisme	Mois de l'ESS Ateliers de préparation du schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) 2 novembre : Signature de l'accord de financement avec le FEI à la Région pour la mise en œuvre du fonds FAIRE 13-14 novembre : Visite du Commissaire européen à l'environnement, aux Océans et à la pêche Mr Virginijus Sinkevicius Signature du Contrat d'Objectifs de Moyens et de Performance Région Réunion-CIRAD 2023-2028 9 novembre : Conseil Stratégique de l'Internationalisation des Entreprises (CoSIE)	8 et 9 décembre : Hackathon 8 décembre : Refonte des dispositifs du fonds de soutien à l'audiovisuel et au cinéma et de celui pour la création de jeux vidéo

LES TEMPS FORTS 2023 – A

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Lauréat de l'appel à projet « hydrogène » et lancement des études pour la réalisation d'une station de production hydrogène dans le dépôt de la SEMITTEL et retrofit de 5 véhicules alternéo et car Jaune		Remplacement du Système d'aide à l'exploitation et d'information voyageurs sur l'ensemble du réseau Car Jaune (PYSAE Pour l'aide à l'exploitation et SEIPRA pour l'information)	13/04/2023 : Inauguration des bretelles d'accès au CHOR et de la collectrice de Cambaie		
			Inauguration VRTC Sainte Marie Ravine des Chèvres → Duparc		
			Biodiversité Création de l'Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion par arrêté préfectoral n°873 du 26 avril 2023		
			Délibération de la CPERMA pour valider le choix du recours à une DSP pour le futur contrat Car Jaune		
			Mise en place du comité des partenaires – Car Jaune		
États généraux des mobilités					

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Mise en service de l'échangeur Paniandy réaménagé et création d'un parking de co-voiturage		Mise en service voie TCSP entre giratoires Vilebrequins et Rose des Vents- RN1001 - Le Port	28 octobre Inauguration de la voie verte du cap La Houssaye	30 novembre Restauration pont rivière de l'Est : visite du Ministre de la Culture (Rima Abdul-Malak) et du Ministre des Outre-Mer (Philippe Vigier)	Inauguration Voie Vélo – passerelles de la Ravine des chèvres
				Traitement des déchets Le projet du PRPGD a été arrêté par l'Assemblée Plénière du Conseil Régional le 03/11/2023. En décembre 2023, l'avis de l'Autorité Environnemental a été transmis à La Région	
		Mise en place de la gratuité pour les stagiaires de la formation professionnelle.	Lauréat du prix « Grand défi mobilité durable 2023 » (territoire ayant le plus de parrainages)	Ouverture du parking relais du Portail Saint Leu	Mise en circulation de la VRTC RN2 Franche Terre → Bel Air Sainte Suzanne (2km)
				Lancement de la consultation DSP Car Jaune (27 novembre parution AAPC)	Commande 83 véhicules (11 CAE et 72 cars standards plancher bas)
<u>Révision du SAR</u>					
Rencontres avec les partenaires et les institutionnels (notamment les communes, les EPCI et le SMEP Grand Sud) autour de la caravane itinérante du SAR, la « SARavàn »					
États généraux des mobilités					
Validation et signature des Contrats Opérationnels de Mobilité					

AXE 1

LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET SOLIDAIRE :

LA PIERRE ANGULAIRE DE LA MANDATURE

PRÉAMBULE

Le bilan des politiques régionales menées en 2023, traduit, comme en 2022, la volonté de la Région Réunion de faire du développement humain et solidaire l'axe majeur de sa politique.

Ainsi, garantir une éducation de qualité tout au long de la scolarité et des études supérieures, fournir l'égal accès à la formation professionnelle, promouvoir et démocratiser les pratiques culturelles et sportives, mais aussi bâtir un territoire solidaire avec plus de justice sociale demeurent les objectifs majeurs et structurants de l'intervention régionale.

Les deux années écoulées depuis le début de la mandature ont été marquées par la restructuration des services en cohérence avec le programme de la mandature. Aussi, la poursuite de la réorganisation des directions opérationnelles de la Direction Générale Adjointe-Développement Humain et Solidaire a permis d'articuler et de mettre en concordance toutes les politiques publiques concourant à l'épanouissement humain.

Les travaux sur les documents programmatiques qui fixent un cadre partenarial à l'action régionale de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la formation et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP, SRFSS, Pacte, SRESRI) se sont prolongés dans la perspective d'être adoptés en 2024.

Par ailleurs, après une phase d'expérimentation, les projets phares que portent la mandature en faveur de lycéens et lycéennes ont pu voir le jour en 2023 et ont rencontré un accueil favorable de la part de l'ensemble de la communauté éducative : repas à 1€, gratuité des manuels et ressources numériques (Numérisak+Numériklass), gratuité de l'internat pour les lycéens originaires des cirques...

S'agissant spécifiquement de la formation professionnelle, l'année 2023 a marqué la fin d'un cycle pluriannuel de contractualisation avec l'Etat sur le financement additionnel de la formation des demandeurs d'emplois. La préparation du nouveau cycle du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) a été amorcé en cours d'année. De même, la clôture du programme opérationnel FSE 2014-2020 a fortement mobilisé les services.

Le soutien en faveur des acteurs culturels et sportifs répondant à une logique d'excellence populaire a été poursuivi, tout comme l'accompagnement des acteurs œuvrant en faveur de la cohésion sociale ont été maintenus.

Enfin, si l'axe 1 - développement humain et solidaire - s'identifie principalement en termes de soutien aux opérateurs ou accompagnement aux publics cibles, il n'en demeure pas moins que plusieurs opérations de construction et de réhabilitation verront le jour dans cette mandature. En ce sens, les travaux préparatoires autour de la construction des deux lycées (métiers de la mer au Port et métiers du tourisme et de l'hôtellerie à Saint-André), de la reconstruction de l'AFPAR de Saint-François, de la réhabilitation des CREPS et du gymnase de Champ Fleuri se sont poursuivis.

Le compte administratif 2023 à l'échelle de l'axe 1 présente une dynamique budgétaire caractérisée par des évolutions contrastées entre les crédits de paiement et les autorisations d'engagement et de programme comparé à l'année précédente. Alors que les AE-AP connaissent une augmentation significative de +14,6%, l'augmentation des crédits de paiement de +1,20% est plus relative. En effet les nouvelles actions engagées juridiquement en cours d'année nécessitent des délais de mise en œuvre et de paiement étalés dans le temps entre les exercices 2024 et 2025.

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	CA 2022		CA 2023		Évol. AE/AP	Évol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	139 115 899	132 412 830	182 147 682	149 630 965	30,9 %	13,0 %
Investissement	52 245 275	82 192 249	37 144 916	67 570 574	- 28,9 %	- 17,8 %
TOTAL	191 361 174	214 605 079	219 292 598	217 201 539	14,6 %	1,2 %



ACCOMPAGNER UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE AMBITIEUSE

Dans le contexte socio-économique où un enfant sur deux est rattaché à une famille vivant en-deçà du seuil de pauvreté à La Réunion, l'éducation est le seul moteur de progrès social fondé sur le travail qualifié. Face à cette situation, la Région a décidé d'agir au-delà de ses compétences conférées par les lois successives de décentralisation et d'intervenir en faveur de l'égalité des chances et de l'excellence des parcours de formation. C'est dans ce contexte et compte tenu de l'enjeu de l'avenir de notre jeunesse et notre territoire, que la collectivité consent des efforts volontaristes et considérables pour offrir à chaque lycéen des moyens d'apprentissage et de vie scolaire, favorisant la persévérance et la réussite à toutes étapes académiques et professionnelles.

La volonté de la collectivité de contribuer au progrès des lycéennes et lycéens s'est traduite par des dépenses réalisées à hauteur de 70 617 317 € en 2023.

Les ressources :

- **ETP mobilisés** : 31
- **Budget réalisé** : 77 430 039 €
- Fonctionnement : 22 929 372 € (soit 100 %)
- Investissement : 54 500 667 € (soit 99 %)

Les principaux objectifs :

- **Axe de progrès global poursuivi en 2023** :
 Maintien des interventions financières dans le cadre des prérogatives régionales.
 Mise en place des dispositifs volontaristes prioritaires de la mandature.
- **Résultat 2023** : budget optimisé sur l'ensemble des actions menées

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2022		CA 2023		Évol. AE/AP	Évol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	*18 941 547	20 707 624	23 492 299	22 929 372	24,0 %	10,7 %
Investissement	40 962 894	59 333 726	30 412 537	54 500 667	- 25,8 %	- 8,1 %
TOTAL	59 904 441	80 041 350	53 904 836	77 430 039	- 10,0 %	- 3,3 %

* Dans le cadre de la décision modificative n°4 de l'exercice 2021, une enveloppe de 4 662 386 € a été engagée au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement et du forfait externat – part matériel 2022, en faveur des 50 lycées publics et privés afin de leur permettre de faire face aux premières dépenses de fonctionnement courantes sur le 1^{er} trimestre 2022.

En 2023, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Une intervention renforcée de la collectivité dans ses champs de compétences obligatoires	15 889 991	16 195 402	24 112 537	48 303 017
II – Mener des actions volontaristes en faveur de la réussite des élèves	7 544 279	6 590 171	6 300 000	6 197 650
Autres (études, frais divers...)	58 029	143 799	-	-
TOTAL	23 492 299	22 929 372	30 412 537	54 500 667

I - UNE INTERVENTION RENFORCÉE DE LA COLLECTIVITÉ DANS SES CHAMPS DE COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

L'année 2023 a été une année décisive pour la mise en œuvre des initiatives majeures de la collectivité régionale qui s'est attachée à poursuivre ses obligations en tant que propriétaire du bâti scolaire et à assurer la gestion matérielle, technique et financière des Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLÉ).

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
UNE PROGRAMMATION AMBITIEUSE DE CONSTRUCTION ET DE RÉHABILITATION DES LYCÉES				
Action 1 : Construire de nouveaux lycées	-	-	4 200 000	906 615
Action 2 : Réhabiliter les lycées	-	-	10 910 273	30 006 432
Action 3 : Plan Régional de Relance II communes-éducation	-	-	-	6 812 721
DES DOTATIONS FINANCIÈRES CONSÉQUENTES POUR LE BON FONCTIONNEMENT MATÉRIEL DES LYCÉES ET L'OPTIMISATION DU PARC D'ÉQUIPEMENTS PÉDAGOGIQUES				
Action 1 : Accompagner le fonctionnement matériel des lycées	15 889 991	16 195 402	7 202 264	6 224 765
Action 2 : Optimiser le parc d'équipement des lycées	-	-	1 800 000	4 352 484
LES MISSIONS TECHNIQUES ASSURÉES PAR LES PERSONNELS ATTEE				
Action 1 : Accompagner les lycées vers un fonctionnement optimal	-	-	-	-
Action 2 : Accompagner les lycées dans la lutte contre le gaspillage	-	-	-	-
TOTAL	15 889 991	16 195 402	24 112 537	48 303 017

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
UNE PROGRAMMATION AMBITIEUSE DE CONSTRUCTION ET DE RÉHABILITATION DES LYCÉES					
Action 1 : Construire de nouveaux lycées					
Construire le lycée de la mer	Taux d'avancement du projet	- Livraison des études d'aménagement et de programmation - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre	100 %	0 %	Programme achevé Concours lancé et projets reçus

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	diagnostic / Ajustements / Orientations
UNE PROGRAMMATION AMBITIEUSE DE CONSTRUCTION ET DE RÉHABILITATION DES LYCÉES					
Action 1 : Construire de nouveaux lycées					
Construire le lycée de l'hôtellerie et du tourisme	Taux d'avancement du projet	Réflexion avec les acteurs académiques et économiques pour apprécier le dimensionnement du projet et la localisation	100 %	100 %	Programme désigné, programme en cours
Construire le lycée forestier et le lycée de Cilaos	Taux d'avancement du projet - Réflexion avec les acteurs académiques et économiques pour apprécier le dimensionnement du projet	25 %	-	- 25 %	Lancement d'une étude complète sur la faisabilité ultérieurement
Action 2 : Réhabiliter les lycées					
Plan pluriannuel grosses réparations 2022-2028	Taux d'avancement de réalisation	26 opérations livrées sur 38	29 livrées	+ 3 opérations	Plusieurs réhabilitations se sont achevées (lycées Boisjoly Potier, Christian Antou et Isnelle Amelin). 7 opérations sont en cours
DES DOTATIONS FINANCIÈRES CONSÉQUENTES POUR LE BON FONCTIONNEMENT MATÉRIEL DES LYCÉES ET L'OPTIMISATION DU PARC D'ÉQUIPEMENTS PÉDAGOGIQUES					
Action 1 : Accompagner le fonctionnement matériel des lycées					
Dotation financière	Ratio	570 €/élève	571 €/élève	+1 €/élève	Poursuite de l'accompagnement
Action 2 : Optimiser le parc d'équipement des lycées					
Plan exceptionnel d'équipement numérique des lycées	Taux d'avancement	100 %	100 %	-	Réalisation totale de l'opération au 31/12/2023 => Subvention FEDER sollicitée à hauteur de 6 456 477,60 € (dont 5 165 146,64 € reçus en 2023, le solde est attendu en 2024)
LES MISSIONS TECHNIQUES ASSURÉES PAR LES PERSONNELS ATTEE					
Action 1 : Accompagner les lycées vers un fonctionnement optimal					
Doter les lycées de moyens humains suffisants	Ratio ETP/Etablissement	27,6	27,6	-	Référentiel de gestion mis en œuvre par la DEVL : outil d'assistance à l'allocation de moyens humains dans les 45 lycées publics Budget géré par la DRH. Effectif stabilisé en 2023.

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 2 : Accompagner les lycées dans la lutte contre le gaspillage					
Diagnostic et plans d'action	Nombre de lycées accompagnés par an	8	8	-	Objectifs atteints sur l'année 2023, les actions se poursuivront en 2024.

B – Commentaires & Analyse

UNE PROGRAMMATION AMBITIEUSE DE CONSTRUCTION ET DE RÉHABILITATION DES LYCÉES

Action 1 : Construire de nouveaux lycées

Le lycée des métiers de la mer :

Les études de programmation ont abouti au lancement de l'appel à candidatures de la maîtrise d'œuvre.

Le lycée des métiers du tourisme et de l'hôtellerie :

La structure pédagogique a été agréée par le conseil de l'éducation nationale et les premières démarches de maîtrise foncière ont été engagées.

Action 2 : Réhabiliter les lycées

Le plan de réhabilitation a concerné 10 lycées en 2023, dont 3 opérations se sont achevées fin 2023.

DES DOTATIONS FINANCIÈRES CONSÉQUENTES POUR LE BON FONCTIONNEMENT MATÉRIEL DES LYCÉES ET L'OPTIMISATION DU PARC D'ÉQUIPEMENTS PÉDAGOGIQUES

Action 1 : Accompagner le fonctionnement matériel des lycées

Des moyens et équipements pour des conditions d'études de qualité :

- Dotations annuelles de fonctionnement 2023 sanctuarisées : 16,2 M€ ;
- Dotations annuelles d'équipement en 2023 : 10,5 M€.

Action 2 : Optimiser le parc d'équipement des lycées

Afin d'améliorer la continuité pédagogique et de développer la mise en œuvre de l'hybridation de l'enseignement, la collectivité a poursuivi ses efforts financiers à travers le déploiement des deux phases du plan exceptionnel d'équipement numérique des lycées qui a bénéficié du soutien financier de l'Europe au titre de l'initiative « Réact UE » du PO FEDER 14/20. L'opération a été réalisée en 2023 pour un coût total de 7 173 864 € et a permis d'équiper 45 lycées publics.

LES MISSIONS TECHNIQUES ASSUREES PAR LES PERSONNELS**Action 1 : Accompagner les lycées vers un fonctionnement optimal**

La collectivité régionale a appliqué les recommandations du référentiel des dotations des lycées en personnels ATTEE affectés aux missions techniques dans les lycées. Ainsi la collectivité a réalisé un effort considérable en dotant les EPLE de plus de 60 ETP à la dernière rentrée scolaire portant ainsi le nombre total d'ATTEE à 1 234. De plus, la Région a créé en 2023 une brigade volante de 16 agents qui interviennent pour les remplacements liés aux absences de courte durée.

Action 2 : Accompagner les lycées dans la lutte contre le gaspillage

La Région s'est engagée dans une **démarche** de lutte contre le gaspillage alimentaire, via des diagnostics détaillés dans les lycées et des plans d'actions définis selon les résultats. Cette opération a été menée sur 15 sites volontaires depuis 2021 et sera étendue à terme à tous les lycées de l'île sur les 4 prochaines années. L'objectif est de déterminer où se trouve le gaspillage afin de mener des actions pour le réduire, de former les équipes du lycée et d'instaurer une démarche pérenne dans chaque établissement.

II - MENER DES ACTIONS VOLONTARISTES EN FAVEUR DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

La collectivité est fortement engagée dans la lutte contre les déterminismes sociaux et l'amélioration du pouvoir d'achat des familles, pour la réussite des 46 589 lycéens scolarisés dans les 50 lycées publics et privés sous contrat. Transversale, créative et concertée, la politique régionale en matière éducative de la Région privilégie l'insertion, l'autonomie, l'émancipation et accompagne leur réussite.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
ORIENTER ET MIEUX FORMER				
Action 1 : Accompagner les jeunes dans la construction de leur parcours	185 000	206 393	-	-
Action 2 : Diversifier et moderniser l'offre de formation initiale	-	-	-	-
ACCOMPAGNER LA MOBILITÉ ÉDUCATIVE LYCÉENNE				
5 dispositifs en faveur des lycéens (BRESM – AREGE -CEP -SEHA - Voyages pédagogiques)	142 015	213 711	-	-
ASSURER UNE PLUS GRANDE ÉGALITÉ DES CHANCES				
Action 1 : Aide à l'hébergement des internes originaires des 3 cirques (Cilaos, Salazie, Mafate)	325 000	136 176	-	-
Action 2 : Lutter contre la précarité menstruelle	100 000	77 037	-	-
Action 3 : La gratuité des manuels scolaires et le cartable numérique	3 900 000	3 280 328	6 300 000	6 197 650
Action 4 : Un repas à 1 euro dans les restaurants des lycées	2 892 264	2 676 526	-	-
TOTAL	7 544 279	6 590 171	6 300 000	6 197 650

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf.OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
ORIENTER ET MIEUX FORMER					
Action 1 : Accompagner les jeunes dans la construction de leur parcours					
Événements	Nombre d'actions, manifestations réalisées	-	-	-	Transfert de la mission orientation à la DFP
	Nombre de jeunes informés	-	-	-	Transfert de la mission orientation à la DFP
Action 2 : Diversifier et moderniser l'offre de formation initiale					
Évolution de la structure pédagogique des lycées	Nombre de nouvelles places créées / fermées en lycées professionnels, technologiques et polyvalent	161/48	161/48	-	Objectif atteint
ACCOMPAGNER LA MOBILITÉ ÉDUCATIVE LYCÉENNE					
BRESM	Nombre de bénéficiaires	30	28	-2	28 bénéficiaires payés au 31/12/2023 et 3 dossiers sont en cours de complétude sur 2024. L'écart réel serait de +1 si dossier éligible.
AREGE	Nombre de bénéficiaires	250	153	-97	Les chiffres prévisionnels seront réajustés sur les années suivantes.
CEP	Nombre de bénéficiaires	39	27	-12	8 dossiers en attente de complétude, l'écart réel serait de (-)4 au lieu de (-)12. Un bilan sera réalisé avec l'IEP de Paris dans le cadre de la convention de partenariat signé le 05/12/2023.
SEHA	Nombre de bénéficiaires	200	118	-82	Dispositif géré par le Rectorat avec une participation financière de la Région et de Ladom. Une communication est envisagée en 2024 afin de relancer le dispositif auprès des lycées.
Voyages pédagogiques	Nombre de projets accompagnés	-	7	+7	-

Intitulé	Indicateurs (cf.OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	diagnostic / Ajustements / Orientations
ASSURER UNE PLUS GRANDE ÉGALITÉ DES CHANCES					
Action 1 : La persévérance scolaire					
Renforcer au sein des lycées la persévérance scolaire	Nombre d'actions	4	4	-	- Actualisation de l'étude l'INSEE - Prise en charge des frais liés aux Prépa-Foquale (préparation à la formation et à la qualification) par le biais des dotations aux lycées - la collectivité a entamé des travaux avec le CNRS qui se déclinera par la formulation d'un plan d'actions en faveur de la lutte contre le décrochage scolaire - Interreg Europe : accueil des experts en novembre 2023
Aide à l'hébergement des internes originaires des 3 cirques (Cilaos, Salazie, Mafate)	Nombres d'internes	200	202	+ 2	Ecart stable par rapport à la prévision. Dispositif reconduit pour l'année scolaire 2024-2025.
Action 2 : Lutter contre la précarité menstruelle					
Précarité menstruelle	Nombre d'établissements concernés par le dispositif	55	55	-	C'est environ 17 630 lycéennes qui ont été concernées par ce dispositif
	Nombre de distributeurs	81	102	+21	
	Nombre de protections distribuées	400 000	500 000	+ 100 000	
Action 3 : La gratuité des manuels scolaires et le cartable numérique					
Les manuels et ressources numériques	Nombre de licences numériques achetées	120 000	287 947	+ 167 947	L'écart constaté résulte de la fin de la phase d'expérimentation pour l'année scolaire 2022-2023, soit 32 825 licences numériques commandés par 23 lycées subventionnés sur 50 et la mise en place du marché régional en juin 2023 couvrant l'ensemble des lycées, soit 255 122 licences numériques commandées.

Intitulé	Indicateurs (cf.OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	diagnostic / Ajustements / Orientations
Numérisak	Nombre d'élèves de 2 nd e et 1 ^{er} e année, CAP bénéficiaires	15 500	15 254	-246	Le prévisionnel est basé sur les effectifs de 3 ^{ème} . L'écart correspond au réajustement sur les effectifs réels de la rentrée scolaire d'août 2023.
Action 4 : Un repas à 1€ dans les restaurants des lycées					
Repas à 1 €	Nombre de lycéens accompagnés	12 500	16 000	+3 500	Impact significatif du dispositif sur la fréquentation de la restauration scolaire, soit +28%.
Action 5 : Appel à projets pédagogiques					
Appel à projets	Nombre de projets accompagnés	13	-	-13	Appel à projets lancé en 2024
	Nombre d'élèves participants	170	-	-170	Appel à projets lancé en 2024

B – Commentaires & Analyse

ORIENTER ET MIEUX FORMER

Action 1 : Accompagner les jeunes dans une démarche d'orientation active, progressive et personnelle

Dans le cadre de la réorganisation administrative des services et afin d'assurer une meilleure lisibilité et cohérence des actions, la mission orientation jusqu'à présent gérée au niveau de la Direction de l'Éducation et de la Vie Lycéenne, a été transférée au sein de la Direction de la Formation Professionnelle en 2023.

Action 2 : Proposer une offre de formation initiale

La carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire recense 161 créations et 48 diminutions de places, en accord avec les professionnels du territoire, les autorités académiques ainsi que les établissements scolaires. Au total, 113 places ont été ouvertes à la rentrée d'août 2023, dont les sections suivantes :

- 1 Formation Complémentaire d'Initiative Locale (FCIL) menuisier aluminium verre ;
- 4 BAC PRO métiers de la coiffure, animation enfance et personnes âgées, systèmes numériques et gestion des milieux naturels et de la faune ;
- 2 Mentions Complémentaires vendeur conseil en produits techniques pour l'habitat et services numériques aux organisations ;
- 1 Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) dispositif « inclusion profil bac » TSA et troubles dans les habilités sociales ;
- 2 BTS métier de la mesure et maintenance des systèmes option D systèmes ascenseurs.

ACCOMPAGNER LA MOBILITÉ ÉDUCATIVE LYCÉENNE

La collectivité soutient de façon volontariste les parcours des lycéens vers des formations d'excellence dans le cadre d'une stratégie visant à offrir de nouvelles perspectives de formation, de parcours d'excellence et d'égalité des chances pour les élèves.

Dans le cadre de la réorganisation administrative des services et afin d'assurer la cohérence des actions de la collectivité pour la Jeunesse, 5 dispositifs d'aides en faveur des lycéens en mobilité jusqu'à présent gérés au niveau de la Direction de la Mobilité, ont été transférés au sein de la Direction de l'Éducation et de la Vie Lycéenne au mois de juin 2023.

ASSURER UNE PLUS GRANDE ÉGALITÉ DES CHANCES

Action 1 : La persévérance scolaire

La collectivité s'est engagée à renforcer ses actions en faveur de la lutte contre le décrochage scolaire. La 1ère étape de sa démarche en lien étroit avec tous les acteurs locaux, a été d'actualiser les statistiques liées aux publics des décrocheurs, mineurs notamment. Ainsi, la Région a sollicité l'INSEE pour réaliser une étude sur les scolarités courtes qui a montré l'ampleur du phénomène (plus 3 000 mineurs et plus de 14 000 jeunes de 18 à 20 ans).

La 2^{ème} étape entreprise par la collectivité a consisté à demander une expertise extérieure pour disposer d'éléments comparatifs relatifs aux mesures de prévention et d'accompagnement. Cet objectif s'est concrétisé par l'organisation de la visite d'une délégation d'experts européens qui ont formulé des recommandations dans l'optique du programme d'actions régionales de lutte contre le décrochage.

La 3^{ème} étape est l'association de la collectivité au CNRS, à l'Inspection générale du ministère de l'éducation et de l'académie de La Réunion, qui se déclinera par la contribution de la formulation d'un plan d'actions en faveur de la lutte contre le décrochage scolaire. L'approche privilégiée par le CNRS est basée sur les alliances éducations locales optimisant les synergies et l'innovation.

Au regard de la problématique d'abandon des jeunes en cours de scolarité et compte-tenu de la compétence de la Région en matière d'hébergement dans les internats, la collectivité a mis en place, pour la première fois, une « aide régionale à l'hébergement des lycéens originaires des Cirques de La Réunion dans les internats des établissements publics secondaires de l'île ».

Action 2 : Lutter contre la précarité menstruelle

En 2023, la collectivité a reconduit le dispositif de lutte contre la précarité menstruelle permettant aux lycéennes d'avoir un accès gratuit à des protections hygiéniques et ainsi contribuer à favoriser leur assiduité, facteur de réussite scolaire. 17 630 lycéennes ont été concernées par ce dispositif.

Action 3 : La gratuité des manuels scolaires et le cartable numérique

La collectivité a institué, à la rentrée scolaire 2023, la gratuité des ressources numériques pédagogiques pour l'ensemble des lycéens de la voie générale, technologique et professionnelle. Cette avancée permet aujourd'hui à chaque lycéen de disposer de supports pédagogiques diversifiés de gagner en autonomie et de disposer de multiples possibilités d'approfondir leurs compétences-clefs. Le Numérisak a ainsi poursuivi son objectif en permettant à 15 254 primo lycéens d'acquérir un équipement informatique doté de ressources pédagogiques numériques embarquées.

La Région a souhaité également doter les enseignants d'un équipement informatique équivalent à celui de l'élève et étendre cette opération au niveau première et terminale à la rentrée scolaire 2023/2024. 2 344 professeurs volontaires ont été recensés.

Action 4 : Un repas à 1 euro dans les restaurants des lycées

La mesure importante pour la collectivité est la mise en place de la cantine à 1€, qui s'est traduite par une augmentation de 28% de la fréquentation des restaurants dans les lycées dès le premier trimestre. Le nombre de demi-pensionnaires est passé de 12 000 à 16 000 demi-pensionnaires, soit un taux de fréquentation stabilisé autour de 37%. Au-delà de la tarification, l'initiative régionale vise la santé des adolescents dans le contexte local où un enfant sur 4 est obèse.

Action 5 : Appel à projets pédagogiques

La collectivité a souhaité accompagner davantage des actions pédagogiques mises en œuvre pendant et hors temps scolaire et contribuant à renforcer les compétences, le travail de groupe, la préparation aux examens, la réussite scolaire, l'épanouissement et l'implication des lycéens en vue d'une insertion sociale et professionnelle durable.

En 2023, la Région a validé un appel à projets pédagogiques en faveur des lycées publics et privés, qui sera lancé en 2024, il se décline selon 3 volets d'intervention.

Le déploiement d'une nouvelle politique en faveur de la restauration scolaire

Consciente de la situation sociale de La Réunion et, compte tenu de la politique régionale en matière d'égalité des chances, la collectivité a mis en place le dispositif fixant à 1 € le tarif de la restauration scolaire pour les familles à la rentrée 2023.

À la rentrée scolaire d'août 2023, la collectivité a souhaité sensibiliser les lycéens sur les avantages de déjeuner au lycée et communiquer sur ce dispositif. Elle a ainsi offert aux lycéens la possibilité de bénéficier d'un repas gratuit à la restauration scolaire pendant une semaine.

Articulé autour de plusieurs objectifs, le dispositif de la cantine à 1€ vise à :

- Préserver la santé des adolescents en leur offrant une alimentation saine, sûre, équilibrée et favorisant la persévérance scolaire et la performance ;
- Augmenter le nombre de demi-pensionnaires en rendant la restauration scolaire attractive, à travers notamment l'amélioration des menus, la découverte des produits locaux et des filières locales, tout en limitant le gaspillage ;
- Redonner du pouvoir d'achat aux familles ;
- Maintenir les lycéens dans l'établissement pendant la pause méridienne.

Ce dispositif a été étendu aux étudiants (élèves de BTS et CPGE au nombre de 5 000 étudiants dans nos lycées) avec un effet rétroactif pour le premier trimestre de l'année scolaire 2023/2024, soit 2 000 repas/jour.

Le montant alloué à la restauration scolaire est 3,3 M€, dont 2,2 M€ pour le dispositif du repas à 1€. Deux tiers des fonds alloués sont donc consacrés à ce dispositif.

Résultat :

Une augmentation du taux de fréquentation avoisinant 30% dès le 1er trimestre 2023 (de 12 500 à 16 000 pensionnaires à l'échelle de La Réunion), soit un taux de global de fréquentation stabilisé autour de 37%.

Éléments d'analyse :

- Une démarche concluante ;
- Une réponse des familles encourageante par rapport au taux de fréquentation ;
- La poursuite de l'effort collectif pour inciter davantage les élèves à s'inscrire à la restauration scolaire.

S'ENGAGER DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA VIE ET LA MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sont le socle d'une société agile indispensable à la réussite de toutes les transitions auxquelles doit faire face La Réunion de manière urgente, tout comme le climat, les énergies, l'alimentaire, la santé, sont ainsi au cœur des préoccupations de chacun.

L'objectif central est d'élever le niveau de qualification et la réussite des jeunes Réunionnais afin d'atteindre plus de 50% d'une classe d'âge diplômés de l'enseignement supérieur.

Cette stratégie s'articule autour de 3 axes prioritaires :

- Développer l'enseignement supérieur, en particulier renforcer et diversifier les filières et les diplômes adaptés aux besoins du territoire ;
- Accompagner les projets d'infrastructures des opérateurs de l'enseignement supérieur du territoire en particulier dans les domaines de l'énergie, de la mobilité, de l'agroalimentaire et du sanitaire ;
- Favoriser l'égalité des chances, la réussite et l'ouverture au monde de la jeunesse réunionnaise.

Les ressources :

- **ETP mobilisés** : 35

- **Budget réalisé** : 23 416 989 €

Fonctionnement : 23 070 591 € (soit 98 %)

Investissement : 346 398 € (soit 12 %)

Les principaux objectifs :

- **Axe de progrès global poursuivi en 2023 :**

Meilleur accompagnement des étudiants (revalorisation des bourses doctorales) et rattrapage des dossiers FSE sur les sessions 2018 à 2021 et mise en place d'un plan d'actions ce qui a permis de récupérer 2 M€ supplémentaires

- **Résultat 2023** : taux de réalisation global de 89% dans un contexte de mise en place progressive de la direction en 2023 et rattrapage de dossiers de 2022 avec un taux de réalisation de l'Enseignement supérieur de 79% en 2022

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2022		CA 2023		Évol. AE/AP	Évol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	16 043 612	16 570 819	22 420 972	23 070 591	39,8 %	39,2 %
Investissement	15 000	1 181 498	15 000	346 398	-	- 70,7 %
TOTAL	16 058 612	17 752 317	22 435 972	23 416 989	39,7 %	31,9 %

- la hausse des AE en **fonctionnement** s'explique par un engagement complémentaire pour le dispositif Vivre et Etudier au Québec (3,5M€), l'engagement du bon de ressourcement étudiant (+1,7M€) avec une année pleine en 2023 (alors que démarrage du dispositif seulement à la mi-année 2022), un engagement plus important pour les Allocations Régionales de Recherche (290K€), des engagements supplémentaires pour les dispositifs en mobilité (270K€) et l'engagement du SRESRI (120K€) ; la hausse des CP est liée à la hausse des AE mentionnées précédemment ainsi qu'à un mandat exceptionnel de régularisation d'un Titre de Recettes non perçu sur le FSE (3,6M€) ;

- la baisse des CP en **investissement** s'explique par le retard de la clôture des dossiers FEDER du PO 2014-2020 (paiements en 2024).

En 2023, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Développer les cursus de formations de l'enseignement supérieur	1 926 430	1 719 329	15 000	6 000
II – Accompagner les projets d'infrastructures des opérateurs de l'enseignement supérieur	-	-	-	340 398
III- Favoriser l'égalité des chances, la réussite et l'ouverture au monde de la jeunesse réunionnaise	20 494 542	21 351 262	-	-
TOTAL	22 420 972	23 070 591	15 000	346 398

I – DÉVELOPPER LES CURSUS DE FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

En 2023, la collectivité régionale a poursuivi son accompagnement en faveur des formations d'excellence et les parcours adaptés pour développer les compétences, la professionnalisation et l'employabilité des jeunes en lien avec les filières stratégiques du territoire.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Renforcer et diversifier les filières et les diplômes d'enseignement supérieur dans les lycées	-	-	-	-
Action 2 : Consolider la prépa INP Réunion pour favoriser une inclusion sociale dans les écoles du groupe Concours Communs Polytechniques (CCP)	-	-	-	-
Action 3 : Renforcer et diversifier les filières et les diplômes adaptés aux besoins du territoire, notamment en matière scientifique et technique à l'Université de la Réunion	416 430	275 329	-	-
Action 4 : Consolider les filières et les diplômes adaptés aux besoins du territoire des écoles supérieures régionales (ESAR, ENSAM)	1 510 000	1 444 000	15 000	6 000
TOTAL	1 926 430	1 719 329	15 000	6 000

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Renforcer et diversifier les filières et les diplômes d'enseignement supérieur dans les lycées					
Action 2 : Consolider la prépa INP Réunion pour favoriser une inclusion sociale dans les écoles du groupe Concours Communs Polytechniques (CCP)					
Renforcer la prépa INP	Nombre d'étudiants	15	Non défini	-	-
	Stages à l'étranger	5	Non défini	-	-

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	(Bilan – cible)	diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 3 : Renforcer et diversifier les filières et les diplômes adaptés aux besoins du territoire, notamment en matière scientifique et technique à l'Université de la Réunion					
Piloter la stratégie régionale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI)	Élaboration d'une stratégie	Rédaction d'un SRESRI	Lancement de la consultation - remise des offres en janvier 2024	Réalisation et validation du cahier des charges en 2023	Rédaction du cahier des charges et publication en décembre 2023. Adoption du SRESRI en 2024
Mise en place de contrats d'objectifs, de moyens et de performances	Nombre de contrats	1	0		Signature prévue en 2024
Promouvoir le DU Ambition	Nombre d'étudiants inscrits	26	24	- 2	1 abandon 1 création d'entreprise
Soutenir la réussite des formations d'ingénieurs de l'ESIROI	Nombre de diplômés/inscrits	33/55	33/54		
Action 4 : Consolider les filières et les diplômes adaptés aux besoins du territoire des écoles supérieures régionales (ESAR, ENSAM)					
Soutenir la réussite des étudiants de l'ESAR	Nombre de diplômés/inscrits (DNSAP + DNSEP)	27/27	27/27	-	-
Soutenir la réussite des étudiants de l'ENSAM	Nombre de diplômés/inscrits (L3 + M2)	30/49	30/49	-	-

B – Commentaires & Analyse

Action 1 : Renforcer et diversifier les filières et les diplômes d'enseignement supérieur dans les lycées

La collectivité a poursuivi son accompagnement auprès des bacheliers à la fois des filières générales, techniques et professionnelles. Il s'agit d'assurer sur le territoire des formations techniques d'excellence dispensées par les structures de l'enseignement supérieur et les lycées de l'île à travers notamment les Brevets Techniciens Supérieurs (BTS), les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) et les Cycles Pluridisciplinaires d'Etudes Supérieures (CPES).

Ces travaux sont menés en partenariat avec la Direction de l'éducation et de la vie lycéenne (DEVL).

Action 2 : Consolider la prépa INP Réunion pour favoriser une inclusion sociale dans les écoles du groupe Concours Communs Polytechniques (CCP)

La prépa des Instituts Nationaux Polytechniques (INP) propose un cycle préparatoire de haut niveau en 2 ans aux jeunes Réunionnais afin d'accéder aux écoles d'ingénieurs. Ce parcours leur permet d'être dans un cursus d'Ingénieur dès le baccalauréat avec deux spécificités : le contrôle continu qui remplace le concours, et le stage en entreprise.

En 2023, la Région a entamé une réflexion avec les différents partenaires afin de réhabiliter des locaux situés sur le site de la cité scolaire du Butor, pouvant accueillir notamment les étudiants de la prépa INP.

Action 3 : Renforcer et diversifier les filières et les diplômes adaptés aux besoins du territoire, notamment en matière scientifique et technique à l'Université

En 2023, la collectivité a maintenu son soutien au DU Ambition mis en œuvre par l'Université, pour un montant de 13 000 €. La valorisation de l'excellence universitaire s'est également traduite par le maintien du soutien financier en faveur de l'ESIROI à hauteur de 130 000 €.

Afin de préparer l'ouverture du 2^{ème} cycle d'études médicales à La Réunion optimales en matière académique et réglementaire, la collectivité a soutenu l'UR à hauteur de 211 560 €. La Réunion dispose désormais d'un cycle complet de médecine sur notre territoire. Avec l'ouverture de ce 2^{ème} cycle, une cohorte de 40 à 50 étudiants seront accueillis au sein même du CHU, les 142 autres étudiants diplômés de 1^{er} cycle rejoignant l'un des 30 CHU nationaux avec lesquels l'UFR Santé a établi une convention d'accueil. Ces 50 places créées correspondent au différentiel entre celles existantes dans l'Hexagone pour le 2e cycle et la forte augmentation à La Réunion des places en 2e année de médecine en 2021-2022 dans le cadre de la réforme des études de médecine.

Par ailleurs, la décision de consultation, approuvée lors de la commission permanente du 23 décembre 2022, pour une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'élaboration du SRESRI, a permis la rédaction du cahier des charges (cadrage du marché avec la DAJCP, maquette SRESRI, lancement du marché, analyse des offres, calendrier) et sa publication en décembre 2023. Par conséquent, la rédaction ainsi que l'adoption du Schéma interviendront en 2024.

Concernant la mise en œuvre de contrats d'objectifs et de moyens, celle-ci a été différée compte tenu de la nécessité au préalable :

- d'actualiser et valider les statuts de l'ESAR suite au rapport de la Cour des Comptes ;
- de définir les orientations en matière de recherche ; Ainsi l'objectif est de mettre en place un véritable laboratoire de recherche dans les 5 prochaines années, en y associant dans une même dynamique ENSAM et ESAR ;
- Concernant l'ENSAM, analyser au préalable l'impact de l'évolution statutaire de l'école en 2026 pour la Région.

Par ailleurs, l'organisation de la Direction de l'Enseignement Supérieur et de la Vie Étudiante a été mis en place progressivement sur l'année 2023. Néanmoins, il est à souligner que les discussions ont été amorcées et la signature d'un premier contrat d'objectifs, de moyens et de performances avec l'ESAR devrait se concrétiser en 2024.

Au niveau du développement des cursus de formations de l'enseignement supérieur, les indicateurs cibles arrêtés en 2023 ont été atteints.

Action 4 : Renforcer et diversifier les filières et les diplômes adaptés aux besoins du territoire, notamment en matière scientifique et technique des écoles supérieures régionales et nationales

En 2023, la collectivité a maintenu son accompagnement aux structures d'enseignement supérieur. L'École Supérieure des Arts de La Réunion (ESAR) a ainsi bénéficié d'une contribution de 1 400 000 € et l'antenne locale de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier (ENSAM) d'une contribution de 125 000 €.

De plus, la collectivité a contribué à ce qu'elle devienne une École Nationale Supérieure d'Architecture à part entière dès 2026.

II – ACCOMPAGNER LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES DES OPÉRATEURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Plusieurs actions ont été mises en exergue au cours de l'année 2023 par la nouvelle mandature, en matière d'accompagnement des projets de constructions, d'infrastructures des opérateurs de l'enseignement supérieur sur le territoire, dans le but d'accompagner la croissance démographique de l'île et l'élévation du niveau de qualification.

Intitulé		
	AP	CP
Construction d'infrastructures d'enseignement supérieur	-	340 398
TOTAL	-	340 398

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Constructions d'infrastructures d'enseignement supérieur	Inscription dans le Contrat de Convergence et de Transformation (CCT) 21-27 Nombre d'infrastructures construites durant le programme opérationnel	À définir en concertation avec l'Académie et les opérateurs	-	-	2 opérations ont été identifiées, les dépôts de dossiers devraient intervenir en 2024

B – Commentaires & Analyse

L'Université Catholique Ouest (UCO) de la Réunion a bénéficié d'une garantie d'emprunt de la Région Réunion sur les dettes à contracter pour le projet d'extension du campus de l'UCO, ce qui lui permettra d'augmenter sa capacité d'accueil à + 660 étudiants en 2027.

La garantie octroyée par la Région Réunion est d'un montant de 2 000 000 €, soit 50 % du montant total du prêt contracté par l'UCO de la Réunion auprès de l'Agence Française de Développement d'un montant total de 4 000 000 €.

Les fiches actions du PO FEDER 2021/2027 ont été adoptées en avril 2023. L'année 2023 a connu un double enjeu : clôturer les opérations du PO FEDER 2014/2020 et le lancement du PE FEDER 2021/2027. Aussi, 2 opérations de constructions qui permettront l'amélioration des conditions d'accueil et d'apprentissage pour les étudiants de l'Enseignement supérieur ont été identifiées à ce stade : Campus Paul Vergès, gymnase bioclimatique du Tampon.

III – FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES, LA RÉUSSITE ET L'OUVERTURE AU MONDE DE LA JEUNESSE RÉUNIONNAISE

Dans le contexte de ralentissement de l'activité économique et de la diminution des possibilités de stages et de formation, la Région Réunion a souhaité maintenir en 2023 son engagement prioritaire en faveur de l'accompagnement des jeunes souhaitant mener à bien leurs études et projets de formation à la Réunion et en mobilité.

L'enjeu est de pouvoir accompagner les jeunes Réunionnais après le baccalauréat dans un cursus court (Bac +3) ou un cursus long (Bac +5).

Intitulé	AE		CP	
Action 1 : Allouer des bourses aux étudiants à la Réunion		2 000 000		1 879 543
Action 2 : Allouer des bourses pour les étudiants en mobilité		14 049 410		11 398 671
Action 3 : Élaborer un Système d'information géographique et copiloter un Schéma régional de la vie étudiante		-		-
Action 4 : Promouvoir la formation doctorale et les colloques d'envergure		1 733 050		1 191 153
Action 5 : Favoriser le ressourcement des étudiants réunionnais		2 710 800		3 234 043
Divers *		1 282		3 647 852
TOTAL		20 494 542		21 351 262

* dont en CP mandat exceptionnel de régularisation d'un titre de recettes non perçu sur le FSE (3,6 M€).

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Allouer des bourses aux étudiants à la Réunion					
Accompagner les étudiants tout le long de leur parcours de formation	Nombre d'étudiants bénéficiaires de l'ARES (Allocation Régionale d'Etudes Supérieures à la Réunion)	4 000	2 002		(*) Bilan définitif en fin d'année scolaire, demandes toujours en cours d'instruction
Faciliter la première installation de l'étudiant hors du foyer familial (y compris dans la commune de résidence des parents)	Nombre d'étudiants bénéficiaires de l'API (Allocation de Première Installation)		71		(*)
Contribuer au remboursement des intérêts générés par le crédit étudiant et des frais liés à l'assurance prise dans le cadre d'un prêt souscrit auprès d'un organisme bancaire de droit européen.	Nombre d'étudiants bénéficiaires de l'ARRPE Réunion		35		(*)
TOTAL		4 000	2 108	1 892 au 31/12/23	A février 2024, plus de 4 600 demandes ont été réceptionnées, laissant présager que la cible de 4000 aides accordées devrait être atteintes pour la session 2023/2024

(*) Bilan définitif en fin d'année scolaire, demandes toujours en cours d'instruction.

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Ecart (Bilan – cible)	diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 2 : Allouer des bourses pour les étudiants en mobilité					
Allocation de Première Installation & Equipement Régional (APIER)	Nombre de bénéficiaires	1 150	994	- 156 au 31/12/23	(*) Diminution constatée à mettre en lien avec la montée en puissance du dispositif AFPR mise en place en 2022/2023. En effet, l'AFPR accompagne les 3 premières années d'études des formations relevant du RNCP (Bachelor, filières paramédicales...), et n'est pas cumulable avec le dispositif APIER.
Allocation de Réussite dans l'Enseignement Supérieur (ARES)	Nombre de bénéficiaires	250	282	+ 32 au 31/12/23	(*) Au 31/12/23, la cible est déjà dépassée
Allocation aux Filières Relevant des Priorités Régionales (AFPR)	Nombre de bénéficiaires	300	344	+ 44 au 31/12/23	(*) Au 31/12/23, la cible est déjà dépassée Il est constaté une forte augmentation en comparaison à 2022 (89 dossiers au bilan 2022). La collectivité accompagne à travers ce dispositif les 3 premières années d'études, ainsi le nombre de dossiers continuera à augmenter pour les prochaines années.
Aide Régionale au Remboursement d'un Prêt Etudiant (ARRPE)	Nombre de bénéficiaires	100	162	+ 62 au 31/12/23	(*) Au 31/12/23, la cible est déjà dépassée Avec la fin de la crise sanitaire liée à la Covid-19, les étudiants recommencent à entreprendre des études dans les pays étrangers. Les frais engendrés sont donc plus importants, c'est pourquoi les étudiants optent pour le prêt étudiant.
Allocation de Stage Pratique en Mobilité (ASPM)	Nombre de bénéficiaires	700	138	- 562	(*) Demandes majoritaires en 2 ^{ème} semestre de session (attente de la fin des 8 semaines de stage). Clôture des demandes au 31/08/24

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	(Bilan – cible)	diagnostic / Ajustements / Orientations
Aide à la Mobilité vers les Pays Etrangers (AMPE)	Nombre de bénéficiaires	200	535	+ 335	(*) Les formations sanitaires et sociales en Europe sont moins sélectives que sur le territoire national. De même, en France, les filières sont vite saturées. C'est pourquoi les jeunes préfèrent se diriger vers les pays européens (ex : Belgique) et/ou étrangers. Clôture des demandes au 31/12/24. Bilan déjà deux fois supérieur à la cible
Aide aux Tests de Certification Multilingue (ATCM)	Nombre de bénéficiaires	50	38	- 12	(*) Le bilan, non définitif fait état d'une sollicitation moindre du dispositif par rapport au nombre de bénéficiaires ciblés
Programme de Stages et d'Échanges universitaires	Nombre de bénéficiaires	110	90	- 20	(*) Les demandes de stages universitaires se poursuivent en 2024. La cible devrait être atteinte.
Étudier et Vivre au Québec	Nombre de bénéficiaires	300	269	- 31	Le nombre cible de bénéficiaires englobe les 3 cohortes présentes au Québec. Le nombre de départs pour le Québec a diminué depuis la crise sanitaire, expliquant le résultat inférieur à l'indicateur cible
Projet de la Rose (Allemagne)	Nombre de bénéficiaires	5	2	- 3	Ce dispositif spécifique au lycée professionnel Roche maigre est très peu sollicité, plus de nouveau départ depuis 2020
Allocation Frais de Vie (AFV)	Nombre de bénéficiaires	200	139	- 61	Des demandes sont encore attendues sur ce dispositif
Vatel Maurice	Nombre de bénéficiaires	10	2	- 8	Des demandes en diminution depuis l'ouverture du centre de formation VATEL à La Réunion. Les demandes soumises à la collectivité concernent principalement des renouvellements d'aide pour les participants déjà partis et/ou finissants.

(*) Bilan définitif en fin d'année scolaire, demandes toujours en cours d'instruction.

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 3 : Favoriser le ressourcement des étudiants réunionnais					
Aide au ressourcement étudiant	Nombre de bons	5 000	4 364	- 636	La première année de plein exercice rendait difficile la juste estimation du dispositif
Action 4 : Élaborer un Système d'information géographique et copiloter un Schéma régional de la vie étudiante					
Schéma directeur de la vie étudiante	Elaboration du schéma	Lancement de la démarche avec l'Académie	Participation aux groupes de travaux	-	-
Action 5 : Promouvoir la formation doctorale et les colloques d'envergure					
Accompagner les étudiants dans leurs parcours de réussite	Nombre de doctorants accompagnés par l'ARR	25	25	-	-
Soutenir des manifestations et colloques d'envergure	Nombre de colloques financés	7	6	-1	1 manifestation récurrente non organisée (diagonale des juristes)

(*) Bilan définitif en fin d'année scolaire, demandes toujours en cours d'instruction.

B – Commentaires & Analyse

Actions 1 & 2 : Allouer des bourses pour les étudiants à la Réunion et en mobilité

Le bilan concernant les aides aux étudiants à la Réunion et en mobilité ne sera définitif qu'en fin d'année scolaire.

A fin 2023, les tendances sont à la hausse pour les demandes de bourses à La Réunion. La cible de 4 000 aides pour la session 2023/2024 devrait être atteinte.

S'agissant des aides à la mobilité les indicateurs cibles ont été très largement dépassés pour les dispositifs ARES, AMPE, AFPR alors même que le bilan n'est pas définitif.

L'AFPR, dispositif mis en place en 2022 pour les formations relevant du Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP), connaît une forte augmentation par rapport à 2022.

Par ailleurs, 62 nouveaux candidats à la mobilité ont été accompagnés et aidés financièrement dans le cadre du dispositif « Etudier et vivre au Québec ». La Région a également poursuivi son action auprès de 207 étudiants ayant démarré leur cursus dans les Cégeps en 2021 et 2022.

Une délégation de la Fédération des Cégeps a été accueillie en septembre 2023 pour une campagne d'information sur le dispositif. Les frais d'hébergement des intervenants ont été pris en charge sur le programme des Mesures d'Accompagnement en Mobilité pour un montant de 1 282 €.

Concernant le programme de stages et d'échanges Universitaires, la Région, à travers le partenariat conclu entre l'Université de la Réunion et l'opérateur Asia Exchange, apporte désormais son financement aux étudiants en mobilité d'études vers la Malaisie, la Corée du Sud ou encore la Thaïlande.

Action 3 : Favoriser le ressourcement des étudiants réunionnais

Au cours de l'année 2023, la Région a été amenée à mettre en place un dispositif pérenne d'accompagnement des étudiants réunionnais en mobilité se trouvant dans une situation de plus en plus précaire, en raison de la crise économique liée aux problèmes sanitaires et la baisse de leur pouvoir d'achat.

Ainsi, l'aide au Ressourcement Étudiant a été renforcée afin d'accompagner le plus grand nombre d'étudiants réunionnais en mobilité.

Cette nouvelle mesure permet de lever les freins à la mobilité puisqu'ils sont désormais assurés de pouvoir rentrer auprès de leurs proches au moins une fois par an, tout au long de leur cursus, ce qui constitue un facteur déterminant de réussite.

Par ailleurs, cette aide s'étend également aux étudiants désirant effectuer un stage à La Réunion dans le cadre de leur formation ce qui favorise l'insertion des jeunes formés dans le tissu économique réunionnais.

L'aide au ressourcement a été très appréciée des étudiants en 2023 et les prévisions de consommation se sont révélées conformes avec un taux de réalisation de l'ordre de 87%.

Cette première année de fonctionnement du dispositif permet d'avoir une idée plus précise des besoins en déplacement de nos étudiants en mobilité et permettra d'affiner au mieux les prévisions budgétaires.

Action 4 : Élaborer un Système d'information géographique et copiloter un Schéma régional de la vie étudiante

Dans le cadre du schéma directeur de la vie étudiante qui vise à améliorer les conditions de vie des étudiants et faciliter leur connectivité numérique, la Région Réunion, sensible aux problématiques liées à l'enseignement et la vie étudiante, s'inscrit comme un acteur et un accompagnateur sur le plan territorial, notamment sur la question de l'offre existante en matière de logement.

A ce titre, en concertation avec le CROUS, des groupes de travaux ont été menés sur cette thématique. Plusieurs mesures seront mises en œuvre suite à ces concertations. La Région souhaite bénéficier de cette ingénierie sur le volet logement pour les étudiants et faire participer les opérateurs aux groupes de travaux mis en place par l'Académie de la Réunion.

Aussi, la collectivité a développé un service d'information géographique, permettant de recenser l'offre de logement existant au niveau des bailleurs sociaux, et des propriétaires privés. Ces données sont corrélées à l'offre de formation post bac existant sur le territoire.

Action 5 : Promouvoir la formation doctorale et les colloques d'envergure

Les allocations de recherche (aides aux doctorants)

A travers le dispositif d'allocations régionales de recherche, ce sont 25 étudiants de doctorat qui seront accompagnés pendant 3 ans pour un montant de 1 350 000 €. Ces étudiants ont ainsi pu bénéficier des nouvelles dispositions des nouvelles fiches actions 21/27 adoptées en octobre 2023, notamment d'une revalorisation des allocations.

Aussi, afin de garantir une même égalité des chances entre les étudiants bénéficiaires de l'allocation régionale de recherche (ARR) de la session 2023 et ceux des sessions 2020, 2021 et 2022, il a été décidé de revaloriser les allocations des sessions précédentes à compter d'octobre 2023. 70 étudiants sont ainsi concernés.

Enfin, 2 étudiantes ont pu bénéficier d'une allocation compensatoire exceptionnelle suite à la crise sanitaire liée au COVID-19.

Colloques et manifestations

La Région a soutenu 6 colloques et manifestations d'envergure en 2023, pour un montant total de 92 450 €. Il est à souligner que ce dispositif a bénéficié d'une revalorisation du montant de subvention allouée aux différents projets (plafond de 20 000 € au lieu de 10 000 € auparavant).

Au niveau de la formation doctorale et des colloques d'envergure, il est à noter que le bilan 2023 est atteint bien qu'un colloque n'a pu être organisé.

Une revalorisation des bourses doctorales et un rapprochement nécessaire avec le monde économique

Le dispositif d'Allocations Régionales de Recherche a connu 3 événements majeurs en 2023.

Tout d'abord, suite à la validation des critères de sélection des fiches actions du PE FEDER et INTERREG 2021/2027 en octobre 2023, le montant des allocations de la session 2023 a été augmenté de 1 200 à 1 500 € par mois pour chaque allocataire.

De plus, dans une mesure d'équité, cette revalorisation a été également appliquée aux allocataires des sessions 2020, 2021 et 2022.

Enfin, la composition du comité local d'expertise (CLE) a connu de façon inédite une ouverture au monde économique. La présidente du village by CA a présidé la séance du CLE en 2023. L'objectif est de rapprocher les mondes universitaire et économique et cette tendance sera accentuée pour le CLE session 2024.

DÉPLOYER DES FORMATIONS MIEUX ADAPTÉES AUX BESOINS DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION

2023 s'est avérée être une année charnière s'agissant de la formation et de l'orientation professionnelles. Elle a été pleinement dédiée à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie en matière de formation professionnelle se traduisant, d'une part, par le démarrage des travaux de révision des documents programmatiques pluriannuels que sont le **Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP)** et de son annexe le **Schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS)**. D'autre part, un accent particulier a été mis sur la révision de la stratégie d'achats à travers la mise en place, pour la première fois, d'accords-cadres pluriannuels à bons de commande, permettant ainsi une meilleure réactivité de l'offre aux besoins des territoires.

Parallèlement, une attention soutenue a été accordée aux initiatives des acteurs, notamment par le biais du lancement d'un appel à manifestation d'intérêt visant à soutenir et financer des parcours de formation innovants, caractérisés par de nouvelles modalités pédagogiques. Par ailleurs, d'autres projets structurants ont été entrepris pour répondre aux besoins des Réunionnaises et Réunionnais, notamment sur la lutte contre les freins périphériques et la précarité, à travers des mesures telles que la gratuité des transports en commun et l'augmentation des bourses sanitaires et sociales. L'accompagnement des apprenants a été renforcé afin de lutter contre le décrochage en formation.

Sur le plan budgétaire, l'année 2023 a marqué la fin d'un cycle pluriannuel de contractualisation avec l'État sur le financement additionnel de la formation des demandeurs d'emploi. Parallèlement, les préparatifs pour le nouveau cycle du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) pour la période 2024-2027 ont été entamés. En outre, la clôture du programme opérationnel FSE 2014-2020 a mobilisé de manière intensive les services compétents. En conséquence, le niveau d'engagement a connu un niveau record depuis le retrait de la compétence en matière d'apprentissage intervenu en 2018. Ainsi, 36 M€ du PRIC ont été mobilisés en complément des financements européens (40 M€) et des fonds propres (20 M€).

Ces engagements ont permis, en 2023, d'offrir plus de 10 000 places de formation aux demandeurs d'emploi Réunionnais dans le cadre d'une offre de formation renouvelée, innovante et articulée autour de parcours individualisés.

Enfin d'un point de vue opérationnel, cette année a également été marquée par une restructuration significative de la direction de la formation professionnelle, en charge de cette politique publique au sein de la collectivité régionale.

Avec un chef de filât réaffirmé depuis 2022, l'année 2023 aura été d'une importance cruciale dans la mise en œuvre de la stratégie de formation professionnelle par la Région, en étroite collaboration avec ses partenaires privilégiés tels que l'État, les prescripteurs et les organismes de formation.

Les ressources :**- ETP mobilisés : 72****- Budget réalisé : 76 029 641 €**

Fonctionnement : 72 525 641 € (soit 98 %)

Investissement : 3 503 901 € (soit 90 %)

Les principaux objectifs :**- Axe de progrès global poursuivi en 2023 :**

Rendu intermédiaire du CPRDFOP ;
Ingénierie renouvelée via l'AMI et les accords-cadres ;
Déploiement du dispositif LéspassClés ;
Année d'identification des acteurs du SPRO,
rencontres de nouveaux prescripteurs, animation du réseau.

- Résultat 2023 :

Elaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs Régional (DOOR) ;
10 000 places de formation proposées en 2023 ;
Contractualisation du PACTE 2023 pour un montant de 36 M€ avec un bilan de création de 8890 places ;
65 projets d'initiatives locales en faveur de la formation professionnelle qui sont basés sur des méthodes pédagogiques innovantes pour 6126 apprenants sur la période 2023-2025 pour un montant total d'environ 22 M€ ;
Dispositif LéspassClés : expérimentation avec 4 communes ;
Mise en place du dispositif d'aide aux familles en faveur des étudiants de l'École de Gestion et de Commerce de La Réunion (EGCR) ;
Augmentation de la programmation de l'AFPAR ;
Révision cahier des charges du dispositif Accompagnement Formation Réussite Région (AF2R) étendu aux bénéficiaires du RSA.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2022		CA 2023		Évol. AE/AP	Évol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	74 272 339	60 639 324	101 596 076	72 525 641	36,8 %	19,6 %
Investissement	5 918 534	6 792 564	1 355 593	3 503 901	- 77,1 %	- 48,4 %
TOTAL	80 190 873	67 431 888	102 951 669	76 029 542	28,4 %	12,8 %

En 2023, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Consolider le rôle de chef de file de la Région	2 808 111	2 365 841	1 066 182	3 099 633
II – Rénover l’achat de formation dans ses supports et dans son contenu	4 666 858	4 947 911	-	-
III - Elever le niveau de compétences des réunionnaises et réunionnais	50 815 301	28 764 892	191 652	96 699
IV - Consolider les filières sanitaires et sociales	23 324 207	17 422 520	-	27 438
V - Développer les dispositifs d'aides à la formation en vue de lutter contre les freins périphériques	16 124 998	14 252 522	-	-
VI - Réinvestir le champ de l'apprentissage	100 000	-	-	280 131
VII - Poursuivre la structuration et le déploiement du SPRO	3 756 601	4 771 955	97 759	-
TOTAL	101 596 076	72 525 641	1 355 593	3 503 901

I – CONSOLIDER LE RÔLE DE CHEF DE FILE DE LA RÉGION

Dans le cadre de ses compétences en matière de formation professionnelle, la Région définit la stratégie de formation sur le territoire. Cette stratégie repose sur plusieurs piliers à savoir la veille prospective en matière d'emplois et de compétences en lien avec l'environnement économique, le suivi de la qualité pédagogique des formations et un système d'information favorisant la lisibilité et l'accessibilité de l'offre de formation.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Piloter et mettre en œuvre les documents de planification stratégiques	230 000	49 847	-	-
Action 2 : Renforcer la veille stratégique	517 985	436 362	-	-
Action 3 : Mettre en place un système d'information plus efficace	395 385	248 955	-	-
Action 4 : Déployer des infrastructures de qualité	1 664 741	1 630 677	1 066 182	3 099 633
TOTAL	2 808 111	2 365 841	1 066 182	3 099 633

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Piloter et mettre en œuvre les documents de planification stratégiques	Actualisation des schémas régionaux : CPRDFOP et SRFSS	Rendu définitif du SRFSS Rendu intermédiaire du CPRDFOP	Elaboration du diagnostic du SRFSS -Elaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs Régional (DOOR)	Elaboration du plan d'action prévue du SRFSS en 2024	Articulation prévue en 2024 entre les travaux autour de l'élaboration du diagnostic et du plan d'action du CPRDFOP 2023-2028 et des travaux autour du diagnostic et du plan d'action du SRFSS

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Ecart (Bilan – cible)	diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Piloter et mettre en œuvre les documents de planification stratégiques	Déployer le plan Régional de Maitrise des Compétences clés (PR2C)	Nouvel indicateur	Déploiement en cours en 2023		
Action 2 : Renforcer la veille stratégique	Développement de l'observatoire régional prospectif des Emplois et des Compétences et de fiches sectorielles emploi et compétences sur les thématiques du SRDEII	Elaborer les fiches sectorielles emplois/ formations sur les 9 thématiques prioritaires au SRDEII	Elaboration de deux fiches (BTP et bâti tropical) en lien avec les acteurs		Elaboration en 2024 des fiches sectorielles emplois / formations sur les autres thématiques du SRDEII
Action 3 : Mettre en place un système d'information plus efficace	Déploiement opérationnel de Zéfir	Démarche de structuration du système d'information avec la mise en œuvre de la suite logicielle Zéfir	Test avec 2 opérateurs, insertion de données stagiaire dans Zéfir		Poursuite du déploiement de Zéfir pour l'accrochage à AGORA Lancement d'un audit des process SI de la DFP afin de déterminer un nouveau SI
Action 4 : Déployer des infrastructures de qualité	Réalisation des études et travaux du site de Saint-François de l'AFPAR	Nouvel indicateur	Engagement d'une enveloppe pour l'étude de détermination des surface		
	Réalisation des études et travaux des IES du CHU Nord	Nouvel indicateur	Identification en cours du site d'implantation		

B – Commentaires & Analyse

Action 1 : Piloter et mettre en œuvre les documents de planification stratégiques

Au cours de l'année 2023, la collectivité a conduit et finalisé le diagnostic du nouveau **Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS)** en concertation avec l'ensemble des acteurs du secteur. La démarche d'élaboration du plan d'action sera ainsi poursuivie en 2024.

Celle-ci se fera en articulation entre les différentes stratégies au sein d'une vision globale pour le territoire en matière de formation, d'emploi et d'orientation, et sera développée avec les acteurs à travers le futur **Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP)** 2023-2028. A cet égard, la collectivité a produit et présenté en 2023 sa propre contribution à l'élaboration concertée du nouveau CPRDFOP. Le Document d'Orientation et d'Objectifs Régional (DOOR) a ainsi été partagé, notamment avec les acteurs du Comité Régional de l'Emploi, des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP).

Par ailleurs, dans le cadre du **Plan Régional de maîtrise des Compétences** la signature d'une charte avec 6 autres partenaires institutionnels fin 2022 - la Région a mis en place une mission d'animation, d'évaluation et de suivi du Plan afin d'optimiser les actions identifiées et être force de proposition pour faire émerger de nouvelles actions et de nouveaux partenariats autour de la thématique des compétences clés et de la lutte contre l'illettrisme.

Action 2 : Renforcer la veille stratégique

La collectivité a renouvelé en 2023 son soutien à Réunion Prospectives Compétences (RPC) pour la réalisation des missions de l'Observatoire Régional des Compétences afin de disposer d'outils stratégiques permettant d'anticiper les besoins des entreprises en matière de compétences, en lien avec les priorités thématiques établies par la mandature au sein du SRDEII, la Nouvelle Economie.

L'année 2023 a été également marquée par le déploiement d'une démarche prospective partenariale avec les acteurs, autour d'une observation partagée des données emploi-compétences sur le territoire. Cette action, vise, en effet, à une plus grande cohérence des actions de formation et d'orientation menées au niveau régional.

Action 3 : Mettre en place un système d'information plus efficace

En lien avec la nouvelle stratégie, la collectivité a engagé en 2023 un audit de son système d'information afin de permettre de proposer la solution la plus adaptée aux attentes métiers, à l'écosystème de la formation professionnelle et aux enjeux en matière de remontée de données pour la Commission Européenne et d'accrochage à la plateforme AGORA.

Durant cette période transitoire, les systèmes d'information ZEFIR et FORMANOO seront maintenus en complémentarité.

Action 4 : Déployer des infrastructures de qualité

En 2023, la collectivité a poursuivi ses efforts en matière d'amélioration des conditions de suivi de formation. A ce titre, le Conseil Régional a continué d'investir dans les travaux de maintenance, de mise aux normes d'accessibilité, et de rénovation thermique et énergétique de ses centres pour un montant total de près de 2 700 000 €.

II – RÉNOVER L'ACHAT DE FORMATION DANS SES SUPPORTS ET DANS SON CONTENU

En 2023, la collectivité a initié la modernisation des contenus pédagogiques et le lien avec les besoins du territoire. Elle s'est efforcée en 2022 et en 2023 à revoir les modalités d'achats des formations professionnelles afin de favoriser les parcours sans couture menant à la qualification intégrant les accompagnements individuels. Ainsi, elle s'est dotée **d'accords-cadres pluriannuels à bons de commande** lui permettant d'être beaucoup plus réactive en matière de commande de formation.

En outre, le renouvellement du partenariat avec Pôle emploi a permis l'achat de 1 000 places pour le compte de la Région. Ce partenariat a permis également de travailler la complémentarité des offres de formation sur le territoire.

Par ailleurs, afin de répondre de manière plus pertinente aux situations rencontrées, la collectivité s'est appuyée sur les initiatives des acteurs qui sont au plus proche des publics les plus éloignées de l'emploi. Un **appel à manifestation d'intérêt lancé en 2023** a permis de financer des parcours de formation innovants avec de nouvelles modalités pédagogiques. En 2024, il s'agit de continuer à accompagner ces innovations afin de transformer durablement les méthodes pédagogiques en méthodes andragogiques.

Au total, ce sont 10 000 places de formation qui ont été proposées en 2023.

Intitulé	Fonctionnement			
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Mettre en œuvre une ingénierie de formation renouvelée	-	116 440	-	-
Action 2 : Développer les approches par bloc de compétences, les parcours intégrés et sans couture de l'amont à la qualification jusqu'à l'insertion	4 666 858	4 831 471	-	-
Action 3 : Intensifier le suivi de la qualité des formations	-	-	-	-
TOTAL	4 666 858	4 947 911	-	-

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Mettre en œuvre une ingénierie de formation renouvelée	Nombre de projets accompagnés dans le cadre de l'AMI	Nouvel indicateur	67	-	-
	Nombre de places ouvertes dans le cadre de l'AMI	Nouvel indicateur	6 126	-	-
Action 2 : Développer les approches par bloc de compétences, les parcours intégrés et sans couture de l'amont à la qualification jusqu'à l'insertion	Nombre de personnes formées via les ACOS	Nouvel indicateur	36 apprenants	-	-
	Nombre de personnes formées via les AFEST	Nouvel indicateur	3 apprenants	-	-
Action 3 : Intensifier le suivi de la qualité des formations	Nombre d'Organismes de Formation contrôlés	Finalisation de la procédure de contrôle qualité et des indicateurs	Procédure et indicateurs en cours	-	Structuration du service dédié en cours

B – Commentaires & Analyse

Action 1 : Mettre en œuvre une ingénierie de formation renouvelée

En 2023 le contenu des cahiers des charges des actions a été revu pour intégrer :

- Un renfort de l'accompagnement socio-pédagogique des apprenants, en amont, pendant et en aval des formations (marché agricole, marché tourisme...).
- Un éclairage fort sur les méthodes pédagogiques et notamment les méthodes innovantes (AMI initiative locale en faveur de la formation professionnelle, accord-cadre volet 1) telles que la VAE inversée, le blended learning, la réalité virtuelle, le gaming, la pédagogie inversée, la formation en situation de travail, etc.
- En 2023, 42 organismes de formations ont été conventionnés dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt. De ces conventionnements sont issus 65 projets d'initiatives locales en faveur de la formation professionnelle qui sont basés sur des méthodes pédagogiques innovantes.

Ces projets ont été financés pour 6 126 apprenants sur la période 2023-2025 22 M€. Ainsi sur l'année 2023, le montant total qui a été alloué aux organismes de formation de l'AMI est de **6 333 132,03 € pour un total de 2 290 apprenants.**

Action 2 : Développer les approches par bloc de compétences, les parcours intégrés et sans couture de l'amont à la qualification jusqu'à l'insertion

L'accord cadre volet 1 intègre des parcours de formation de la redynamisation, vers la préqualification puis vers la qualification certifiante ou professionnalisante, 9 actions de formation de cet accord se sont déployées en 2023 pour un effectif proposé de 264 places.

De plus, 6 filières (agricole, BTP, Vente, numérique, animation et restauration) ont été réingénierisées pour intégrer des parcours sans couture suivis par 329 apprenants.

Par ailleurs, pour les filières en tension notamment, une co-construction avec le monde économique pour expérimenter de nouvelles actions et des solutions sur-mesure à partir de leurs besoins ont été expérimentées en 2023 à travers 2 actions notables :

- La mise en place d'**Actions de formations opérationnelles et sectorielles (ACOS)** dans les secteurs en tension pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises à La Réunion et en métropole (36 apprenants pour 277 000 €).
- La mise en œuvre, en partenariat avec les OPCO, de l'**Action de Formation en Situation de Travail (AFEST)** qui constitue une nouvelle modalité pédagogique permettant d'acquérir des compétences en situation de travail réelles, ponctuée de temps réflexifs pour analyser l'action, renforcer et asseoir les apprentissages.

D'autre part, le renforcement des **Plateformes d'Accès aux Compétences (PAC) de l'AFPAR** en qualité de sas pour l'accès à des formations certifiantes et plus spécialisées propose un accompagnement aux stagiaires qui souhaitent intégrer une formation qualifiante mais qui ne disposent pas des pré-requis exigés (communication écrite/orale, mathématiques, raisonnement logique...).

Action 3 : Intensifier le suivi de la qualité des informations (Contrôle qualité)

Concernant la démarche qualité, qui nécessitera à terme des moyens spécifiques et dédiés, les travaux ont été amorcés en 2023 et seront poursuivis en 2024 pour lancer les premières opérations de contrôle en fin d'année 2024.

III – ÉLEVER LE NIVEAU DE COMPÉTENCES DES RÉUNIONNAISES ET RÉUNIONNAIS

L'ambition de la Région est de former des demandeurs d'emplois, les jeunes en situation de décrochage scolaire ou encore les publics touchés par l'illettrisme afin de les faire entrer ou les faire revenir sur le marché du travail.

Cette volonté s'est traduite au travers des axes suivants :

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Déployer le plan Régional de Maîtrise des Compétences clés (PR2C)	306 984	232 698	-	-
Action 2 : Accompagner les actions de remobilisation et de préqualification	22 897 943	9 883 316	-	96 699
Action 3 : Soutenir les programmes de formations sectorielles	11 597 973	5 070 383	191 652	-
Action 4 : Conforter l'AFPAR dans la mission d'intérêt général	16 012 401	13 578 495	-	-
TOTAL	50 815 301	28 764 892	191 652	96 699

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Déploiement du dispositif LéspassClés	Nombre de personnes accueillies	Nouvel indicateur	456		
	Nombre de personnes accompagnées ou formées	Nouvel indicateur	286		
Action 2 : Accompagner les actions de remobilisation et de préqualification	Actions de remobilisation et de préqualification : nombre d'entrées	3183	1 022 stagiaires sur les compétences socles 4 042 stagiaires sur les actions de remobilisation et de préqualification	+ 1881	
	Nombre de certifications CLEA (socle et numérique)	731	178 certifications obtenues		Le nombre indiqué en cible 2023 concerne le nombre d'entrées prévisionnelles ; in fine 7 programmes de formation sont concernés par la certification CléA (socle et numérique) pour un effectif de 1462 apprenants. Le nombre de certifications pour 2023 est de 178 réussites.
	Nombre de stagiaires sur l'ACC CléA	Nouvel indicateur	152 stagiaires		
	Nombre de stagiaires entrés en formations en milieu carcéral	Nouvel indicateur	118 stagiaires		
	Nombre de stagiaires entrés en formation à l'Ecole de la 2ème Chance	Nouvel indicateur	664 stagiaires		

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	(Bilan – cible)	/ Ajustements / Orientations
Accompagner les actions de remobilisation et de préqualification	Nombre de stagiaires sur l'action de Développement des Compétences Numériques » (DCN) et taux de réussite	Nouvel indicateur	30 ont obtenu le CléA Numérique sur un total de 40 personnes entrées en formation DCN (soit un taux de réussite de 79% en résultat partiel, l'action n'étant pas terminée).		
	Nombre de stagiaires sur le dispositif « REBONDIR »	Nouvel indicateur	48 personnes sur les 4 micro-régions		Les premiers démarrages ont eu lieu en décembre 2023 et l'action se poursuivra en 2024.
Action 3 : Soutenir les programmes de formations sectorielles	Programme de formations sectorielles : nombre de places de formations proposées dans les secteurs en tension	800	3128	+ 2328	(indicateur de bilan annoncé en nombre de places) Le programme de formation 2023 est basé sur les secteurs en tension afin de proposer des emplois en fin de formation et garantir ainsi une adhésion à la formation dès la redynamisation
Action 4 : Conforter l'AFPAR dans la mission d'intérêt général	Formations de l'AFPAR : nombre de stagiaires	2100	1556	- 544	Un nombre en deça du prévisionnel en raison de dispositifs concurrentiels portés par Pôle emploi (achat de formation), les Missions locales (contrat d'engagement jeune)...
	Taux de sorties positives des formations AFPAR	Nouvel indicateur			Données 2023 disponibles à partir du deuxième semestre 2024

B – Commentaires & Analyse

Dans le cadre du PACTE 2023, la Région a contribué à l'ouverture de 8890 places dont 1 000 places déléguées à France Travail pour un montant total de près de 53 349 578 €.

Parmi les actions proposées par la Région, certaines ont pour objectif d'accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi, les jeunes en situation de décrochage scolaire ou encore des publics touchés par l'illettrisme.

Action 1 : Déployer des actions phares dans le plan Régional de Maîtrise des Compétences Clés (PR2C)

Dans le cadre du plan Régional de Maîtrise des Compétences Clés, la Région a mis en œuvre une action territorialisée innovante à travers le dispositif LéspassClés, dont les acteurs de l'expérimentation sont 4 communes de l'île - Cilaos, l'Entre-Deux, Saint-Joseph et Saint-André - dans une démarche « aller-vers » qui initie ou dynamise les parcours d'utilisateurs, généralement difficiles à mobiliser, vers une plus grande autonomie à travers la réactivation des compétences clés.

Action 2 : Accompagner les actions de remobilisation et de préqualification

En 2023, la collectivité a poursuivi la réalisation d'actions de **formation de pré-qualification** telles la formation « **Ecole de la 2ème Chance** » qui s'adresse spécifiquement aux jeunes décrocheurs, et les **formations en milieu carcéral**.

S'agissant du **CLEA**, les premiers résultats montrent que 84 % des publics entrés se sont inscrits à l'examen et 63,5% d'entre eux ont obtenu une certification, soit totale (CléA) soit partielle (un ou plusieurs modules).

Le **dispositif ACC CléA** a permis, en 2023, d'apporter à 152 stagiaires la possibilité de réactiver les savoirs de base et de préparer la certification CléA reconnue dans le monde de l'entreprise.

Afin de répondre à l'enjeu de lutte contre l'innumérisme et l'illectronisme, les formations « **Développement des Compétences Numériques** » (DCN) ont pu être reconduites dans de nombreux sites de l'île ; elles consistent à dispenser des modules spécifiques d'apprentissage des savoirs numériques et informatiques de base visant une certification.

D'autre part, la Région a relancé le **dispositif « REBONDIR »** en apportant des ajustements nécessaires afin de ramener des jeunes de 16 à 29 ans en risque d'exclusion vers un parcours d'accompagnement et de formation. Ainsi, les premiers démarrages ont eu lieu en décembre 2023 et l'action se poursuivra en 2024.

Action 3 : Soutenir les programmes de formations sectorielles

Ces actions se sont poursuivies en 2023 autour de 10 secteurs : agricole, BTP, transport logistique, restauration, animation, maritime, vente, automobile, numérique, les métiers de l'image et de l'animation radio dans le cadre notamment de la mise en œuvre d'accords cadre de marchés à bons de commande.

S'agissant des métiers de la filière sportive, le CREPS a mis en œuvre en 2023, son programme de formations acté au titre d'un marché en quasi-régie d'un montant maximum de 1 070 768 € pour un effectif de 276 apprenants autour d'une vingtaine d'actions de formation.

Action 4 : Conforter l'AFPAR dans sa mission d'intérêt général

La Région a confié à la SPL AFPAR une mission d'intérêt général intégrant la formation professionnelle des stagiaires mais aussi les missions d'accueil et d'information des candidats, de conseil, d'orientation et de recrutement, d'accompagnement psychologique en cours de formation, d'hébergement et de restauration, ainsi que le suivi et l'aide à l'insertion en emploi.

Dans le cadre de cette mission, la SPL AFPAR dispose des agréments de certification pour la réalisation de 60 titres professionnels du Ministère chargé de l'emploi, inscrits au Répertoire National des Certifications professionnelles (RNCP) allant du niveau 3 au niveau 5.

En 2023, la collectivité a engagé **19 377 774 €** pour le programme de formations professionnelles des adultes et la rémunération des stagiaires.

Afin de tenir compte des nouvelles orientations de la mandature en matière de formation professionnelle, **la programmation de la SPL AFPAR a été enrichie en 2023 pour répondre aux besoins des entreprises, des demandeurs d'emploi et accompagner l'évolution des métiers sur le territoire** ; ainsi, de nouveaux titres ou qualifications correspondant à ces orientations ont été inscrites au programme de formations 2023, à l'instar des formations suivantes :

- *DIA - Développeur en intelligence artificielle (domaine TIC) ;
- *RCSAD - Responsable coordonnateur services au domicile (domaine service à la personne) ;
- *MRMP - Mécanicien réparateur en marine de plaisance (domaine économie bleu) ;
- *AI - Assistant immobilier (domaine tertiaire et service) ;
- *CIP - Conseiller en insertion professionnelle (domaine tertiaire et service).

Enfin, pour favoriser la réussite des personnes les plus fragiles qui entrent en formation, la SPL AFPAR a poursuivi l'expérimentation de sa « Plateforme d'accès à la certification (PAC) » (cf. partie I. action 2).

IV – CONSOLIDER LES FILIÈRES SANITAIRES ET SOCIALES

En 2023, les opérateurs récurrents qui interviennent sur les formations sanitaire et sociale ont été accompagnés pour la mise en place d'une offre de formation adaptée aux besoins du territoire dans ces secteurs.

Par ailleurs des actions de formations préparatoires à la qualification des réunionnais éloignés de l'emploi ont été mises en place dans le cadre du PACTE dans ces secteurs.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Adopter le nouveau Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS)	<i>Cf. axe stratégique 1</i>			
Action 2 : Mettre en œuvre les formations sanitaires et sociales	23 324 207	17 422 520	-	27 438
TOTAL	23 324 207	17 422 520	-	27 438

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Adopter le nouveau schéma SRFSS	<i>Cf. axe stratégique I.</i>				
Action 2 : Mettre en œuvre les formations sanitaires et sociales	Nombre d'étudiants inscrits	2 815	2 956	+ 141	Optimisation de l'offre de formation dans le secteur sanitaire et social.
	Nombre de professionnels formés pour le sanitaire et social	Nouvel indicateur	Données 2022 : sanitaire : 417 admis ; social : 221 admis		Données 2023 disponibles à partir du deuxième semestre 2024
	Taux de réussite en formation sanitaire et social	Nouvel indicateur	Données 2022 : sanitaire : 92% ; social : 83,5 %		Données 2023 disponibles à partir du deuxième semestre 2024

B – Commentaires et Analyse

Action 1 : Adopter le nouveau SRFSS

Cf. axe stratégique I.

Action 2 : Mettre en œuvre les formations sanitaires et sociales

La collectivité a profité de l'effet de levier du PACTE pour intensifier les formations proposées dans ces secteurs. En outre, des décisions fortes ont été prises en faveur de l'égalité des chances. Le CHU a bénéficié d'un accompagnement afin de sécuriser les parcours et de permettre une meilleure réussite des apprenants infra et post Bac, en aidant ceux qui sont les plus en difficultés et ceci pour les formations d'infirmiers (IFSI), d'aide-soignant (IFAS), d'ambulancier (IFA) et d'auxiliaire de puériculture (IFAP) notamment les jeunes issues des filières professionnelles des lycées (Bac Pro).

V – DÉVELOPPER LES DISPOSITIFS D'AIDES A LA FORMATION EN VUE DE LUTTER CONTRE LES FREINS PÉRIPHÉRIQUES

En 2023, la collectivité a continué à apporter son soutien financier aux structures de formation et à financer des aides individuelles pour accompagner le mieux possible les publics concernés vers la réussite.

A partir de 2024, la Région prévoit de développer des dispositifs d'aides à la formation en vue de lutter contre les freins périphériques.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Garantir la rémunération des stagiaires	10 124 998	10 037 138	-	-
Action 2 : Soutenir les stagiaires de la FP et simplifier l'obtention des bourses (sanitaires et sociales et EGCR) dont EGCR	4 500 000	4 215 384	-	-
	600 000	505 700	-	-
Action 3 : Mettre en œuvre des dispositifs visant à lutter contre les freins périphériques à l'entrée en formation	-	-	-	-
Action 4 : Contribuer à la sécurisation et l'employabilité des personnes en recherche d'emploi, via le financement de parcours individuels non proposés dans l'offre collective régionale (AF2R)	1 500 000	-	-	-
TOTAL	16 124 998	14 252 522	-	-

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Garantir la rémunération des stagiaires	Nombre de stagiaires rémunérés	Nouvel indicateur	4 782	-	Au titre de 2023, il y a eu 4 782 nouveaux dossiers présentés au titre de la rémunération des stagiaires auprès de l'ASP.
Action 2 : Soutenir les stagiaires de la FP et simplifier l'obtention des bourses (sanitaires et sociales et ECGR)	Nombre de bénéficiaires des bourses sanitaires et sociales	813	842	+ 29	L'augmentation du nombre de boursier ; dispositif essentiel
	Nombre de bénéficiaires de l'EGCR	Nouvel indicateur	135	-	-
Action 3 : Mettre en œuvre des dispositifs visant à lutter contre les freins périphériques à l'entrée en formation	Nombre de stagiaires ayant bénéficié du Réuni Pass Formation	Nouvel indicateur	-	-	-
	Nombre de stagiaires bénéficiaires des dispositifs de lutte contre la précarité menstruelle	Nouvel indicateur	-	-	Dispositif qui sera déployé en 2024 à titre expérimental

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	(Bilan – cible)	/ Ajustements / Orientations
Action 4 : Contribuer à la sécurisation et l'employabilité des personnes en recherche d'emploi, via le financement de parcours individuels non proposés dans l'offre collective régionale (AF2R)	Nombre de bénéficiaires de l'AF2R	Nouvel indicateur	532	-	-

B – Commentaires et Analyse

Action 1 : Soutenir les stagiaires de la Formation Professionnelle et simplifier l'obtention des bourses

Le dispositif d'aide aux familles en faveur des étudiants de l'École de Gestion et de Commerce de La Réunion (EGCR) pour l'année 2023-2024, qui permet la prise en charge des frais d'inscription des étudiants, est une mesure qui vise à lever les freins à l'entrée en formation.

De plus, la Région Réunion octroie une aide financière aux apprenants inscrits dans les formations sanitaire et sociale dispensées par les instituts et écoles qu'elle agréée. Consciente que la précarité des étudiants qui représente un frein important et une cause d'abandon et afin de mieux accompagner les étudiants en 2023, les étudiants boursiers de La Réunion profitent d'une double revalorisation du montant des bourses, à savoir +67 €.

Par ailleurs, la collectivité a versé une prime exceptionnelle à 813 étudiants boursiers des formations sanitaires et sociales pouvant aller jusqu'à 400 € maximum. Le montant de cette aide s'est élevé à 315 800 €.

Action 2 : Mettre en œuvre des dispositifs visant à lutter contre les freins périphériques à l'entrée en formation

La lutte contre les freins à la formation est une priorité pour favoriser le maintien en formation. Aussi en 2023, la collectivité a mis en œuvre la carte de bus RéuniPass Stagiaire de la Formation Professionnelle, qui permet à tout apprenant qui s'engage dans une formation financée par un acteur public d'avoir une carte gratuite de déplacement en bus urbain et interurbain.

Action 3 : Contribuer à la sécurisation et l'employabilité des personnes en recherche d'emploi, via le financement de parcours individuels non proposés dans l'offre collective régionale (AF2R)

La structuration de l'accueil du public ainsi que la révision du cahier des charges en 2023 (élargissement du public et des modalités de prise en charge financière notamment) ont permis de favoriser l'accès de cette aide à un plus grand nombre de réunionnais.

En particulier, l'extension du dispositif aux BRSA ainsi que la mise en place d'une rémunération stagiaire ont permis la levée de certains freins.

VI – RÉINVESTIR LE CHAMPS DE L'APPRENTISSAGE

Depuis 2022, la mandature a souhaité redéfinir la stratégie de la collectivité en matière d'apprentissage, et a fait le choix de contribuer à nouveau au développement de l'apprentissage sur le territoire dans une logique de complémentarité avec les Opérateurs de Compétences (OPCO).

Dans le prolongement du rapport de juin 2022 de la Cour des Comptes, les recommandations formulées sur l'apprentissage, il était question de poursuivre et d'amplifier cette stratégie en 2023, dans un contexte de réduction des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage par France Compétences.

Ainsi par le biais des dotations de France Compétences, l'intervention régionale s'est traduite en 2023 par deux actions :

- Le soutien à l'investissement des CFA afin d'accompagner l'essor sans précédent du dispositif et offrir aux apprentis réunionnais un appareil de formation attractif, moderne et innovant, en tenant compte de l'évolution des effectifs d'apprentis ;
- Le financement du fonctionnement des CFA afin de soutenir les actions innovantes visant à sécuriser les parcours professionnels des apprentis et améliorer la qualité pédagogique au sein des CFA.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Soutenir les CFA en fonctionnement et en investissement	100 000	-	-	280 131
Action 2 : Développer le partenariat avec les OPCO pour sécuriser le parcours des apprentis	-	-	-	-
TOTAL	100 000	-	-	280 131

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Soutenir les CFA en investissement	Nombre de CFA soutenus au titre de l'investissement	Nouvel indicateur	0 (appel à projet 2022)		Les demandes de financement de CFA en 2023 sont instruites en 2024 (au nombre de 15)
	Nombre de jeunes apprentis concernés	Nouvel indicateur			Idem
Action 2 : Développer le partenariat avec les OPCO pour sécuriser le parcours des apprentis	Nombre de conventions signées Nombre de dossiers co-financés	Nouvel indicateur			Pour l'année 2024, on envisage la signature avec au minimum 5 OPCOs

B – Commentaires et Analyse

Action 1 : Soutenir les CFA en fonctionnement et en investissement

La Région Réunion soutient sur le volet investissement 15 sites de CFA qui en ont fait la demande pour 2023, afin d'acquérir des équipements nécessaires à la mise en œuvre des formations prévues dans le cadre de l'apprentissage, selon le cadre d'intervention validé par la commission permanente à cet effet, pour un montant global de 1 558 554,94 €.

En effet, la Région Réunion met à disposition de centres de Formation d'Apprentis (CFA) identifiés, notamment les chambres consulaires (CCIR et CMAR), des bâtiments pour l'accueil des apprenants, afin de permettre aux apprentis d'étudier dans de bonnes conditions en disposant de locaux adaptés pouvant correspondre aux référentiels de formation.

Il s'agit là d'une aide en nature qui vient renforcer la contribution de la collectivité régionale dans l'accompagnement du développement de l'apprentissage.

Sur le volet fonctionnement, une campagne sera lancée en 2024, en direction de la viabilisation des formations et de répondre aux besoins en compétences des entreprises du territoire.

Action 2 : Développer le partenariat avec les OPCO pour sécuriser le parcours des apprentis

Cette mesure fera l'objet d'un approfondissement en 2024.

VII – POURSUIVRE LA STRUCTURATION ET LE DÉPLOIEMENT DU SPRO

La découverte du monde du travail, la diversification d'accès aux parcours et l'accès à l'information sur les métiers et les formations constituent autant d'enjeux pour donner à tous les clés et les codes pour un parcours de réussite vers l'insertion professionnelle.

Dans cette perspective, détenant un rôle renforcé en matière d'orientation depuis la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, la Région s'est assurée de coordonner, en 2023, les acteurs du SPRO en vue de contribuer à la mise en œuvre d'une offre de services en orientation harmonisée et lisible pour tous les publics, scolaires, étudiants et demandeurs d'emploi.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Accompagner la structuration et la professionnalisation des acteurs	-	-	-	-
Action 2 : Renforcer l'accès à l'information et au conseil par une meilleure couverture territoriale	3 739 601	4 489 971	97 759	-
Action 3 : Valoriser les métiers et secteurs qui recrutent	17 000	281 984	-	-
Action 4 : Diffuser l'information liée à l'orientation	-	-	-	-
TOTAL	3 756 601	4 771 955	97 759	-

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Accompagner la structuration et la professionnalisation des acteurs	Labellisation des acteurs du SPRO	Labellisation et identification des acteurs	Année d'identification des acteurs du SPRO, rencontres de nouveaux prescripteurs, animation du réseau	-	Identification et intégration de nouveaux acteurs dans le réseau. Meilleure couverture des acteurs de la prescription et plus grande visibilité de la Région notamment sur son offre de formation
	Nombre de comités et instances de partage SPRO	8	27	+ 19	L'augmentation du nombre de comités est à croiser avec le nombre d'événements proposés en 2023. Ce nombre démontre une dynamique partenariale avec la volonté de mise en commun. Cette dynamique est axée spécifiquement sur des questions opérationnelles, elles sont à orienter vers une dimension plus stratégique.
Accompagner la structuration et la professionnalisation des acteurs	Nombre d'ateliers de professionnalisation mis en œuvre	100	16	- 84	Changement de format de cette offre de service, la proposition étant des conférences pouvant mobiliser le plus grand nombre de professionnels simultanément, 263 participants
Action 2 : Renforcer l'accès à l'information et au conseil par une meilleure couverture territoriale	Création de Maisons de l'Orientation	Travaux à réaliser sur le site choisi	Mandataire désigné par la Cité des Métiers pour prospecter les sites potentiels	-	Une recherche de site infructueuse, un parc immobilier resserré sur ce type de bien dans les secteurs prospectés dans l'Est, conjuguée aux critères restrictifs des espaces pouvant accueillir du public.
	Portail du SPRO	Mise en ligne et formation des CEP	Un portail SPRO en support des événements régionaux, communication, inscriptions, information	-	Un usage du portail SPRO opérationnel en interne - les fonctionnalités de la plateforme sont en cours de développement.
Action 3 : Valoriser les métiers et secteurs qui recrutent	Nombre d'événements autour de la valorisation des métiers (y compris Caravane de la Jeunesse)	15	15	-	L'offre événementielle s'est étoffée.

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	(Bilan – cible)	Ajustements / Orientations
Action 4 : Diffuser l'information liée à l'orientation	Nombre d'événements mis en place par la Cité des Métiers (orientation, valorisation des métiers, ...)	Nouvel indicateur	Un rendez-vous métier et deux formations dating	-	Et un salon de l'orientation
	Nombre d'éditions Orientanoo en direction des publics scolaires et universitaires	Nouvel indicateur	3 brochures Orientanoo	-	-

B – Commentaires et Analyse

Action 1 : Accompagner la structuration et la professionnalisation des acteurs

En 2023, la Région a concentré ses efforts sur la capitalisation de son offre de formation professionnelle déployée sur le territoire. L'identification précise de la cartographie de l'offre a été nécessaire afin d'améliorer et d'accroître la prescription des publics sur les formations financées par la collectivité. Aussi, la montée en compétences quant à l'utilisation des outils tels que OUIFORM et l'instauration de comité prescripteurs a permis d'améliorer la qualité de l'information sur le démarrage des sessions de formations. L'offre de formation régionale rendue disponible, la Région a porté son attention sur de nouvelles modalités de financement des missions locales intégrant des objectifs en termes de prescription, base des termes d'une nouvelle convention financière avec chacune des missions locales.

Concernant la VAE, des réajustements ont été réalisés en ce qui concerne la visibilité de l'offre de service des Points Conseils Relais (PRC), des dispositions en termes de communication ont été prises pour élargir le spectre des publics, une politique de redynamisation des outils de communication a été mise en place en ce sens.

Action 2 : Renforcer l'accès à l'information et au conseil par une meilleure couverture territoriale

La Région Réunion a renouvelé son soutien à la CDM pour la réalisation d'actions d'informations sur les métiers et formations, et notamment pour l'organisation d'événements sur l'Orientation à l'instar Rendez-vous métiers et des Formations-Dating. La CDM a continué à déployer la caravane de la jeunesse qui désormais se déplace non seulement dans les QPV et les écarts comme initialement prévu mais aussi dans les établissements scolaires permettant ainsi de balayer l'ensemble des publics cibles.

Action 3 : Valoriser les métiers et secteurs qui recrutent et 4°/ Diffuser l'information liée à l'orientation

Dans la continuité de l'année 2022, deux types d'offre de service ont été présentées en 2023 : les Rendez Vous Métiers et les Formations-Dating. Ces derniers sont axés sur la promotion de l'offre de formation régionale. Il s'agit désormais d'assurer une cohérence sur l'ensemble de l'offre de service en promouvant des métiers en tension et porteurs que la Région souhaite mettre en avant en lien avec ses grands schémas régionaux, en adéquation avec les formations qu'elle propose.

Le salon de l'orientation tout au long de la vie qui s'est tenu en novembre a permis de mettre en avant l'offre de formation régionale, les parcours de formation inhérents en lien avec les métiers en tension et porteurs dans la perspective d'une insertion réussie. Nombre d'outils ont pu être déployés lors de ces événements : casques virtuels, vidéos, conférences.

Outre l'organisation d'actions d'informations sur les métiers et formations, l'élaboration de la documentation et des brochures, de portée régionale, sur les enseignements et les métiers a été transférée aux régions. A ce titre, deux brochures ont été réalisées à savoir « Cap vers un métier » et « Que faire après le BAC ? ».

Une ingénierie de formation renouvelée : l'appel à manifestation d'intérêt (AMI)

Dans le cadre du Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences (PRIC), pour la première fois, la Région Réunion a lancé un AMI relatif aux initiatives locales en faveur de la formation professionnelle, du développement des compétences et de l'accompagnement aux projets professionnels.

Cet AMI visait à soutenir les initiatives locales recourant aux méthodes pédagogiques innovantes et basées sur la sécurisation des parcours professionnels en vue de former les publics les plus fragiles et favoriser leur insertion professionnelle.

En encourageant l'émergence de nouveaux projets, cet AMI s'inscrit dans une logique de renouvellement, de modernisation et de diversification de l'offre de formation en faveur des Réunionnais en recherche d'emploi.

65 projets ont ainsi été soutenus, parmi lesquels :

- **Le projet « SAS 100% Femmes - mobiliser les compétences informatiques fondamentales »** est proposé par Simplon.co. L'objectif est d'offrir à un public féminin éloigné des outils informatiques et en difficulté avec la langue française, d'avoir accès des formations pré-qualifiantes (dites SAS) permettant de travailler simultanément des compétences informatiques, linguistiques et transversales. 3 sessions sont prévues pour un total de 45 femmes.

- **Le projet « acting et cascades et combats scéniques pour le cinéma »** est dispensé par Kréativ Formation. L'objectif est de permettre aux apprenants de développer leurs compétences en termes de jeu d'acteur et de cascades pour les futurs tournages qui auront lieu à La Réunion sans avoir à recruter en dehors de l'île. La formation est assurée par des professionnels et s'organise autour de cours théoriques et d'exercices pratiques. 30 personnes ont pu être formées au cours d'une session.

PARVENIR A UNE EXCELLENCE CULTURELLE

En 2023, la Région Réunion a poursuivi et renforcé son engagement auprès des acteurs du secteur culturel en assumant son rôle de chef de file dans la structuration, la professionnalisation et l'accompagnement des artistes, des entreprises culturelles, des salles de diffusion et des associations. Son action permet ainsi de conforter ce secteur économique qui a traversé une grave crise ces deux dernières années et dont les modèles sont en constante évolution.

L'action volontariste de la collectivité s'est traduite par une augmentation du budget de 3,2% dans un contexte de raréfaction de ressources publiques.

La collectivité a également renforcé ses actions de coopération régionale. Le projet autour des arts de combat de l'océan Indien en est un exemple puisqu'il contribue à la valorisation de la recherche et la connaissance des fondations de notre identité.

Les attentes du secteur restent cependant très fortes et difficiles à satisfaire dans leur intégralité. La prise en compte des grandes questions autour des droits culturels, du développement durable, de l'usage du numérique et des thématiques d'égalité restent compliquée, tant à intégrer qu'à retranscrire dans nos cadres d'accompagnement.

Les ressources :

- ETP mobilisés : Culture : 33 – CRR : 124

- Budget réalisé : 18 514 014 €

Fonctionnement : 14 728 967 € (soit 98 %)

Investissement : 3 785 047 € (soit 66 %)

Les principaux objectifs :

- Axe de progrès global poursuivi en 2023 : des efforts sont à maintenir sur les investissements et la structuration des acteurs culturels locaux.

- Résultat 2023 : les résultats sont conformes aux moyens alloués, une priorité demeure sur la formation, l'accompagnement à la professionnalisation et à la diffusion dans la zone Océan indien comme au national.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2022		CA 2023		Évol. AE/AP	Évol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	11 584 962	13 381 580	15 688 287	14 728 967	35,4 %	10,1 %
Investissement	2 401 751	4 432 766	3 040 864	3 785 047	26,6 %	- 14,6 %
TOTAL	13 986 713	17 814 346	18 729 151	18 514 014	33,9 %	3,9 %

En 2023, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Faciliter l'égal accès de tous aux ressources culturelles, à l'éducation et à l'enseignement artistique et culturel	872 976	769 793	280 000	190 670
II – Renforcer les actions de développement et de structurations des secteurs culturels	2 857 457	2 806 301	522 251	250 981
III – Rénover l'accompagnement aux acteurs culturels	1 575 999	1 556 328	1 144 027	893 638
IV – Encourager la formation professionnelle culturelle et artistique	<i>Cf (partie II)</i>			
V – Valoriser le patrimoine culturel et le rendre accessible à la population	8 302 040	7 790 643	280 000	219 153
Divers (autres, PRR, mise aux normes CRR, travaux structures muséales)	2 079 815	1 805 902	814 586	2 230 605
TOTAL	15 688 287	14 728 967	3 040 864	3 785 047

I – FACILITER L'ÉGAL ACCÈS DE TOUS AUX RESSOURCES CULTURELLES, A L'ÉDUCATION ET A L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL

Investir pour l'accès équitable à la culture et à l'éducation artistique des jeunes, c'est construire des citoyens mieux préparés à comprendre et à enrichir le monde qui les entoure.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Mise en place d'un programme régional d'éducation artistique, culturelle et patrimoniale en faveur des jeunes, en particulier des lycéens	65 000	22 119	-	-
Action 2 : Développement de l'enseignement artistique : le Conservatoire à Rayonnement Régional	807 976	747 674	280 000	190 670
TOTAL	872 976	769 793	280 000	190 670

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Mise en place d'un programme régional d'éducation artistique, culturelle et patrimoniale en faveur des jeunes, en particulier des lycéens					
Dispositif actuel en faveur du public scolaire (primaire et lycéens)		4	4	-	
Nouveaux dispositifs	Nombre d'actions menées	6	4	-2	<u>Actions réalisées en 2023</u> : Partenariat Culture et Santé, nouveau dispositif « Rencontres Auteur Territoire et Habitants », exposition d'œuvres de la collection régionale dans un lycée, soutien des initiatives permettant la rencontre avec les œuvres

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Ajustements / Orientations
Action 2 : Développement de l'enseignement artistique : le Conservatoire à Rayonnement Régional					
Accompagnement du Conservatoire dans ses missions	Nombre d'élèves	1 650	1 530	-120	Situation conjoncturelle liée aux nombreux départs de grands élèves vers l'hexagone à l'issue de l'obtention du BAC Il est à noter que la proportion des répartitions des inscrits sur le territoire semble cohérente et identique proportionnellement aux années antérieures. Saint-Denis : 467 élèves, Saint-Benoît : 181 élèves, Saint-Paul : 355 élèves, Saint-Pierre : 526 élèves
Projets 2023	Nombre de concerts ORR	5	5	-	
	Nombre de classes à horaires aménagés	4	0	-4	Ouverture reportée du fait de la non validation du projet d'établissement

B – Commentaires & Analyse

Action 1 : Mise en place d'un programme régional d'éducation artistique, culturelle et patrimoniale en faveur des jeunes, en particulier des lycéens

L'année 2023 a permis de réaliser un **état des lieux diagnostic de l'EAC** (éducation artistique et culturelle) à La Réunion en vue d'élaborer le **programme régional d'éducation artistique et culturelle (PREAC)** qui sera mis en place en 2024.

Par ailleurs, un travail partenarial a été amorcé dans le cadre du **Conseil Territorial et Académique de l'EAC (CTAEAC)** avec l'Etat (DAC-R et DAAC/Rectorat), les acteurs culturels du territoire, le Département, les communes et les EPCI de la Réunion afin d'engager les travaux sur l'objectif du 100% EAC dans les années à venir.

Une collaboration avec le **SREA (Schéma Régional des Enseignements Artistiques)** a permis l'organisation d'une formation de 2 groupes (25 bénéficiaires) pour la sensibilisation à un enseignement inclusif de la musique et de la danse.

Les dispositifs suivants ont été reconduits :

- Le **Pass-Culture** pour l'année 2022-2023 : 41 sorties impliquant 1 057 élèves et 48 encadrants ont pu être organisées par 15 lycées ;
- « **Lycéens et apprentis au cinéma** » : 4 790 lycéens bénéficiaires grâce au soutien de la Région ;
- « **Culture santé** » : le partenariat ARS, DAC, Région et Département a permis de soutenir 15 projets, la Région ayant pris en charge 2 projets spécifiques au CHU Nord et Sud (association Eclats de l'Ille) et au centre gérontologique Roger André-Fondation Père Favron (association Labothéâtre) ;
- « **Rencontres auteurs, territoires et habitants** » (*voir schéma de la lecture publique et de la littérature réunionnaise*).

Un nouveau projet a été mené : une exposition de la collection régionale au lycée Mahatma Gandhi (*voir schéma d'orientation pour les arts visuels*).

Action 2 : Développement de l'enseignement artistique : le Conservatoire à

2023 a été marquée par la poursuite des deux parcours, amateurs et pré-professionnels :

1 - Le **parcours amateur** permet d'accompagner les élèves dans leur projet personnel tout en développant leur autonomie et leur sens critique autour de l'art quelles que soient les disciplines. Les axes choisis ont permis de mettre l'accent sur la « dynamique de projets » en lien avec leur pratique et de favoriser un épanouissement personnel donnant du sens à leur apprentissage au CRR. A ce titre, de nombreuses actions ont été menées (« rencontres orchestrales » en lien avec les partenaires pour permettre de partager les pratiques collectives, un projet spécial percussion pour favoriser la diversité autour de la musique indienne, « Sortir de nos murs » avec du théâtre et de la musique à Mafate, un ambitieux projet chorégraphique sur le ballet « Giselle », mêlant des élèves danseurs du CRR et des danseurs extérieurs à l'établissement).

2 - Le **parcours pré-professionnel** s'est enrichi de nouvelles offres autour de :

- l'enseignement de l'écriture ;
- l'analyse musicale ;
- le renforcement de la formation scénique au travers d'auditions/concert devant public ;
- des actions de transversalité pédagogiques et artistiques : exemple, projet Créadanse ;
- des projets individuels : exemple : La Réunion des talents.

Par ailleurs, des journées portes ouvertes mobilisant tous les enseignants et s'appuyant sur une dynamique de site ont été organisées afin de contribuer à meilleure visibilité de l'établissement.

S'agissant des classes à horaires aménagés, les consultations avec les diverses instances sont en cours mais n'ont pas encore permis l'ouverture du dispositif pour 2023 : les réflexions pédagogiques doivent être poursuivies avec le Rectorat (DASEN).

Enfin, sur le plan des projets, à travers l'orchestre régional de La Réunion (ORR), 5 concerts ont été proposés visant la diversité et le rayonnement de la forme orchestrale sur l'île.

II – RENFORCER LES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT ET DE STRUCTURATION DES SECTEURS CULTURELS

La culture et le patrimoine sont organisés autour de filières et réseaux dont la structuration est nécessaire à la vitalité artistique et économique des acteurs et des territoires, mais aussi aux usagers.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Le schéma régional du spectacle vivant	1 439 353	1 505 906	-	-
Action 2 : Le schéma régional des enseignements artistiques : Développer l'offre d'enseignement artistique	620 644	500 103	-	-
Action 3 : Le schéma régional de la lecture publique et de la littérature réunionnaise	163 460	120 792	398 593	162 877
Action 4 : Le schéma d'orientation pour le développement des arts visuels	634 000	679 500	123 658	88 103
Action 5 : Le schéma régional du patrimoine culturel	-	-	-	-
TOTAL	2 857 457	2 806 301	522 251	250 980

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Le schéma régional du spectacle vivant					
Aider les salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant	Nombre de salles soutenues	14	13	-1	Théâtre Conflore à Saint-André : bâtiment actuellement en travaux.
	Nombre de salles en réseau	13	12	-	-
Le dispositif « Guétali »	Nombre de représentations	800	580	-220	Une partie des représentations n'a pas pu être organisée (difficultés de partenariat sur le terrain – Nombre prévisionnel de représentations : 595)
	Nombre de structures bénéficiaires	50	38	-12	71 propositions non conformes au cahier des charges
Rôle du PRMA dans la structuration	Nombre de dispositifs de soutien à la filière musicale	10	10	-	-
Action partenariale : le contrat de filière des Musiques Actuelles	Nombre d'appels à projets	2	0	-2	L'année 2023 a été consacrée à l'évaluation du contrat de filière 2019-2022 et à l'élaboration du nouveau contrat 2024-2027 et la concertation avec les acteurs. Renouvellement en 2024 et lancement des 1ers appels à projets au 1 ^{er} semestre 2024
Action 2 : Le schéma régional des enseignements artistiques : Développer l'offre d'enseignement artistique					
Accompagner aux programmes d'actions et d'investissement	Nombre d'écoles accompagnées	14	16	+2	Développement du soutien des structures enseignant le théâtre
Initier une dynamique de coopération entre les collectivités	Nombre de réunions du comité de pilotage	3	6	+3	Réunions du comité de pilotage + réunions avec les directions des affaires culturelles des communes et intercommunalités (Saint-Philippe, Saint-Pierre, TO, Saint-André) afin de consolider la dynamique de coopération territoriale
Accompagner l'écriture des projets d'établissement	Nombre d'écoles accompagnées	7	9	+2	

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan - cible)	Ajustements / Orientations
Améliorer la qualité de l'enseignement et permettre l'évolution des pratiques pédagogiques	Nombre de formations	3	4	+1	- Préparation à l'entretien au concours PEA : 15 suivis personnalisés - Constitution dossiers (examen pro PEA) : 4 suivis personnalisés - Démocratisation et démocratie culturelle/l'EA à La Réunion (3 personnes de l'ESA) - Enseignement inclusif de la musique et la danse : 28 personnes.
Action 3 : Le schéma régional de la lecture publique et de la littérature réunionnaise					
Accompagnement d'initiatives sur les plans national et local	Nombre de manifestations/dispositifs accompagnés	8	15	+6	Augmentation du Nombre de salons accompagnés
Actions livres et librairies	Nombre de créations d'emplois accompagnés	2	7	+5	Depuis 2023 les aides à l'emploi concernent uniquement les librairies
	Nombre de projets d'éditions soutenues	6 : associations 15 : entreprises	6 : associations 9 : entreprises		
Action 4 : Le schéma d'orientation pour le développement des arts visuels					
Accompagnement du FRAC	Nombre d'expositions dans des lieux diversifiés	6	9	+3	Circulation du container « frac mobile », expositions dans les Bibliothèques Universitaires (BU), à la Villa de la Région, Aster Aterlà, Ziet dann fenoir
Programmation d'expositions à la Villa de la Région	Nombre d'expositions en dehors de la collectivité	6	6	-	
Mis en œuvre de la politique d'acquisition d'œuvres et gestion de la collection régionale	Nombre d'expositions en dehors de la collectivité (en particulier, diffusion dans les lycées)	4	1	-3	- 1 exposition au lycée Mahatma Gandhi en fin d'année 2023. - Difficulté de faire plus de 2 expositions/an (contraintes de calendrier des établissements, problématiques de logistique liées à la gestion de notre collection). L'objectif est à réévaluer.

B – Commentaires & Analyse

Action 1 : Le schéma régional du spectacle vivant

A travers le schéma régional du spectacle vivant, 13 salles réparties sur tout le territoire, dont pour la première fois un lieu de proximité à Salazie (La MAPEmonde) ont été accompagnées.

Des programmes de travaux ont été réalisés en faveur du Kabardock, du Théâtre du Grand Marché et du Séchoir.

Par ailleurs, un plus grand investissement a été fait en direction des salles de diffusion dans des projets culturels de territoire hors les murs permettant de contribuer au développement des relations entre art et habitants (Festival Ankaskad par le théâtre Les Bambous ou Dann Ker lé O- festival culturel des Hauts de l'Ouest par le Séchoir).

63 projets portés par des compagnies de théâtre, danse, cirque, arts de la rue ont été soutenus.

Avec l'appui du PRMA, les actions de structuration et de professionnalisation des filières du spectacle vivant et de la musique se sont poursuivies :

- Evaluation du contrat de filière en faveur des musiques actuelles de La Réunion (2019-2022) arrivant à terme. Phase de concertation des acteurs et des partenaires => objectifs : renouvellement du contrat pour 2024 et lancement des appels à projet au 1^{er} semestre 2024.
- Prolongement des travaux de l'accord-cadre pour le développement des emplois et de compétences dans la filière du spectacle vivant : travaux du COREPS (Comité Régional des Professions du Spectacle), soutien au réseau Kolet⁷, organisation du Forum des métiers du spectacle.

Enfin, le dispositif « Guétali » qui soutient la diffusion de spectacles, projets d'actions et de médiation culturelle dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre, des arts du cirques, des arts de la parole, des arts visuels et des spectacles pluridisciplinaires. Ainsi, la collectivité contribue au développement de l'économie du spectacle vivant et à la démocratisation de l'accès à l'offre culturelle (spectacle en gratuité) en proposant des spectacles de qualité aux populations tout en valorisant la création et la production artistique locale et de proximité (38 équipes artistiques - 580 représentations sur l'ensemble du territoire - 45 000 publics touchés).

Action 2 : Le schéma régional des enseignements artistiques : développer l'offre d'enseignement artistique

Après la réalisation d'un état des lieux de l'enseignement artistique et culture (EAC) en 2022, le schéma régional des enseignements artistiques a consolidé ses partenariats en 2023 et poursuivi son travail de consultation auprès des acteurs des secteurs musique, danse et théâtre dans l'objectif de proposer un nouveau schéma en 2024 et construire des actions efficaces pour chaque secteur. Les séminaires et autres rencontres ont réuni 46 participants pour la danse et 48 participants pour le théâtre.

De plus, le partenariat avec l'Etat - DAC La Réunion a été poursuivi pour doter le territoire et notamment les plus éloignés d'une offre d'enseignement artistique accessible, diversifiée et qualitative. 19 établissements ont bénéficié des dispositifs d'accompagnement (dont 16 sur le plan financier et 7 en conseil pour la stratégie de développement). Pour la première année, 4 structures ont bénéficié d'une aide financière pour le développement de l'enseignement du théâtre.

L'accroissement de la collaboration avec Le Rectorat sur le plan d'éducation artistique et culturelle régional a concerné :

- La construction d'une vision partagée et collaborative autour de l'EAC ;
- L'affirmation d'une volonté de mutualisation dans la construction de l'offre de formation pour le secteur théâtre ;
- La mise en place d'espace de dialogue interprofessionnel réunissant les enseignants de l'éducation artistique et ceux de l'enseignement spécialisé (notamment séminaire théâtre).

Par ailleurs, les échanges avec les collectivités ont été renforcés dans une volonté d'accompagner au développement territorial de l'enseignement artistique et à la responsabilisation des collectivités en faveur de l'égalité d'accès à la pratique artistique. Cela s'est traduit en 2023 par l'apport de conseil ou de diagnostic auprès des directions de la culture de quatre communes et intercommunalités.

L'évolution et l'insertion professionnelle ont été privilégiées cette année dans les dispositifs de formation. 28 personnes ont été accompagnées dans la préparation au concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale.

Enfin, la Région a participé au comité de réflexion initié par le PRMA pour une meilleure égalité Femme-Homme dans le secteur culturel qui s'inscrit dans une volonté d'accompagner le secteur à une meilleure prise en compte des défis socioculturels et évolutions sociétales. De même, une formation de sensibilisation à un enseignement inclusif de la musique et de la danse a été portée.

Action 3 : Le schéma régional de la lecture publique et de la littérature réunionnaise

En 2023, concernant le Schéma Régional de la Lecture Publique et de la Littérature Réunionnaise, l'action a porté sur la révision du schéma en collaboration avec l'Etat (Centre National du Livre et DAC), et les acteurs de la filière dans l'optique de l'adoption du nouveau schéma en 2025.

La convention-cadre en faveur du livre a été renouvelée pour la période 2023-2025. Dans ce cadre, le soutien aux librairies indépendantes s'est poursuivi.

6 librairies ont été accompagnées pour : 7 créations d'emplois, 2 programmes d'animation culturelles en librairie, 2 projets d'acquisition de fonds d'ouvrages (thématique Réunion), des travaux d'amélioration d'espace de vente et des investissements informatiques.

Le dispositif a permis notamment d'accompagner l'ouverture d'une nouvelle librairie spécialisée en Bandes dessinées au Tampon.

Aussi, dans le cadre de cette convention, un nouveau dispositif partenarial permettant la rencontre entre les auteurs, les habitants et leurs territoires a été créé en 2023. Au cours de cette première session qui a suscité l'intérêt des acteurs du secteur, le dispositif a permis d'accompagner 5 projets bénéficiant à des habitants de quartiers de Salazie, Saint-Paul et Saint-Joseph.

L'accompagnement des projets de publication des éditeurs sous statut d'entreprise ou associatif s'est traduit par le soutien à :

- 9 Projets de publication émanant de 5 maisons d'édition comme : 1 ouvrage traitant des métiers de La Réunion Lontan (éditions Orphie) ;
- 6 Projets de publication émanant de 6 associations comme l'ouvrage *Être et ne pas être. Introduction à la philosophie réunionnaise* de José Macarty et Paul Mazaka, porté par l'association Komkilé

Enfin, l'accompagnement sur le plan local et national de manifestations s'est illustré par le soutien à des opérations de développement de la vie littéraire, l'organisation de salon littéraires (le salon du livre Pei à Saint-Paul, festival de la BD à Saint Denis), la présence des auteurs réunionnais au festival d'Angoulême ou encore au salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil.

Action 4 : Le schéma d'orientation pour le développement des arts visuels

La révision du cahier des charges du Schéma d'Orientation pour le développement des Arts Visuels (SODAVI) a été faite afin que les travaux puissent reprendre sur l'année à venir.

Le secteur des arts visuels à La Réunion connaît un développement depuis plusieurs années. La structuration de ce secteur est soutenue par la Région de différentes manières.

Premièrement, l'accompagnement du FRAC qui a permis :

- De réaliser 8 expositions (exemple: *Aster Aterlà* à Tours, *L'art d'habiter comme on fait son nid* à la BU du campus Universitaire du Moufia) ;
- 3 expositions itinérantes avec le dispositif « Frac Bat Karé » (exemple *le soulèvement du point* avec les œuvres de Prudence Tetu, dans le quartier de Montgaillard) ;
- Des actions de médiation (exemple : opération « un établissement, une œuvre ») ;
- De soutenir des artistes : 28% du budget des actions culturelles du Frac réunion a été fléché sur du soutien direct aux artistes en 2023 (droits de monstration, aide à la production, bourses de résidence...);
- Des manifestations (exemple : séminaire « kaf lé Zoli » sur l'œuvre de Whilam Zitte)

Au total, le FRAC Réunion enregistre pour 2023 : 303 298 publics (en comptabilisant les expositions des bibliothèques universitaires), dont 3 403 scolaires.

Ensuite, 6 expositions ont été programmées à la Villa de la Région (exemple : *Retournements* d'Alain Noel) ;

Le dispositif de mise à disposition de la Villa n'inclut pas de volet médiation. La question du rapport au public des expositions est à développer mais la situation géographique de la Villa sur la rue de Paris lui permet de bénéficier d'un public de passage (touristes notamment) et des établissements scolaires limitrophes nombreux.

Enfin, la gestion de la collection d'œuvres régionales a été poursuivie autour de trois volets (acquisition, conservation/inventaire et valorisation). La politique d'acquisition a été revue et l'appel à candidatures lancé a permis l'achat de 32 œuvres en 2023 (60% des artistes achetés n'étaient pas encore dans la collection). L'accueil de stagiaires de l'École supérieure d'art de La Réunion a permis de travailler sur l'organisation des espaces de stockage de la collection et l'inventaire. S'agissant de la valorisation, la première exposition d'œuvres de la collection en novembre /décembre au lycée Mahatma Gandhi de Saint-André. L'ensemble de la communauté lycéenne de l'établissement a été concernée par cette opération.

Action 5 : Le schéma régional du patrimoine culturel

L'objectif de ce schéma est de permettre une meilleure prise en compte du patrimoine culturel dans le cadre de l'aménagement et du développement du territoire.

En 2023 ce chantier n'a pas pu être mené, les ressources pour sa conception n'étant pas identifiées et mobilisables et doit donc être lancé pour 2024.

III - RÉNOVER L'ACCOMPAGNEMENT AUX ACTEURS CULTURELS

La rénovation passe par :

- la révision des cadres d'intervention reportée à 2024. Néanmoins des travaux de concertation ont été menés en 2023 ;
- la rénovation des schémas (*cf II*).

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Rénover le soutien aux acteurs culturels	1 575 999	1 556 328	1 144 027	893 638
Action 2 : Mettre en place des résidences d'artistes au MOCA	-	-	-	-
TOTAL	1 575 999	1 556 328	1 144 027	893 638

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Rénover le soutien aux acteurs culturels					
La révision des dispositifs existants	Nombre de dispositifs existants	25	58	-35	Chantier de refondation des cadres d'intervention reporté à 2024 Objectif : Mise en œuvre des cadres transversaux pour 2025
Prime régionale à l'emploi culturel	Nombre d'emplois	10	7	-3	Dispositif limité aux librairies depuis 2023 L'objectif est à réévaluer
Action 2 : Mettre en place des résidences d'artistes au MOCA					
Mise en place de résidences d'artistes au Moca	Nombre de résidences accueillies	5	0	-5	Projet à reconsidérer : faisabilité et opportunité à définir pour 2024

B – Commentaires & Analyse

Action 1 : Rénover le soutien aux acteurs culturels

Les 58 cadres d'intervention actuellement existants sont trop nombreux et manquent de lisibilité pour les acteurs. Le chantier de refonte de ces cadres s'inscrit dans une démarche de mieux répondre aux évolutions des différents secteurs et aux priorités de la mandature. L'objectif visé est la mise en œuvre des 7 cadres transversaux pour 2025.

Action 2 : Mettre en place des résidences d'artistes au Moca

Cette ambition n'a pu se réaliser sur 2023. L'opportunité et la faisabilité sont encore en questionnement à la vue de l'usage et de la faible disponibilité du lieu. Ce projet est sans doute à abandonner pour une réflexion plus globale sur les possibilités d'accueil de résidence d'artistes sur d'autres lieux (réflexion en lien avec le SREAC).

IV – ENCOURAGER LA FORMATION PROFESSIONNELLE CULTURELLE ET ARTISTIQUE

Les domaines de l'art et de la culture ont besoin de formations spécifiques à l'intention des futurs acteurs des secteurs et pour permettre la professionnalisation des acteurs déjà sur le terrain.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Formations artistiques et culturelles	<i>Cf II – Action 2</i>			

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Formations artistiques et culturelles	Nombre de formations	2	2	-	Ces formations comprennent exclusivement celles gérées par la direction de la culture (régie technique et formation de sensibilisation à un enseignement inclusif de la musique et de la danse) Cf formations lancées par la DFP

B – Commentaires & Analyse

Le travail mené lors de l'accord-cadre pour le développement des emplois et des compétences a conduit à élaborer des programmes de formation sur les métiers techniques en tension dont régisseur général et directeur technique.

En 2023, la formation de régisseur général a été lancée en partenariat avec l'AFDAS et celle de directeur technique sera mis en œuvre en 2024.

Une collaboration avec la direction de la Formation Professionnelle a permis de lancer plusieurs programmes :

- Administration et production d'un projet culturel et enregistrement et production musicale (formations proposées dans le cadre de l'AMI Initiatives Locales en faveur de la formation professionnelle) ;
- Programme de redynamisation par la culture dans le spectacle vivant (parcours allant de la remobilisation à la certification).

V – VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL ET LE RENDRE ACCESSIBLE À LA POPULATION

Les actions de recensement, de connaissance et de valorisation du patrimoine culturel, tant matériel qu'immatériel, se poursuivent et sont accompagnées et/ou pilotées par la Région.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Faire connaître et valoriser le patrimoine culturel	1 783 030	1 308 096	-	-
Action 2 : Rendre les musées régionaux accessibles	6 519 010	6 482 547	280 000	219 153
TOTAL	8 302 040	7 790 643	280 000	219 153

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Faire connaître et valoriser le patrimoine culturel					
Valorisation de la littérature réunionnaise et la langue créole	Nombre d'actions	6	6	-	
Opérations d'inventaires et du programme d'études	Nombre d'opérations d'inventaires et d'études en cours ou réalisées	11	2	- 9	Budget 2023 du SRI engagé tardivement en septembre par la collectivité. 80% du temps consacré au pilotage du programme InterReg V sur les danses traditionnelles de combat de l'océan Indien
Diffusion et valorisation des données du SRI	Nombre de publications en cours	2	1	- 1	Budget 2023 du SRI engagé tardivement en septembre
Evènements culturels et patrimoniaux	Nombre d'évènementiels	7 (dont 3 SRI)	12 (0 SRI)	+5	
Action 2 : Rendre les musées régionaux accessibles					
Améliorer les performances de la SPL RMR	Nombre de visiteurs dans les 4 musées régionaux	300 000	431 493	+ 131 493	+43% par rapport à la cible confirmant une progression de fréquentation constante depuis 2022
Achèvement des programmes d'investissement	% d'avancement des chantiers par rapport à la planification pluriannuelle	50%	35%	- 15%	Plusieurs projets culturels sont en cours d'études ou de réalisation. - Réserves mutualisées MADOI-Stella Etudes terminées - Réhabilitation et valorisation du Domaine de Maison Rouge : études en cours par la DCPC - aménagement du FRAC (hors maîtrise d'ouvrage Région) - installation de machines dans les jardins de Stella : Travaux en cours
Guétali dans les musées	Fréquentation des spectacles	3 000	3 786	+ 786	+26% à mettre en parallèle avec la hausse de la fréquentation annuelle des musées où l'évolution est croissante

B – Commentaires & Analyse

Action 1 : Faire connaître et valoriser le patrimoine et l'identité réunionnaise

Dans le cadre de la valorisation de la littérature et de la langue créole, diverses actions ont été menées :

- La signature du Pacte linguistique en novembre : un temps qui ouvre la voie à la reprise des travaux du comité de pilotage en vue du projet d'institut des langues régionales ;
- Les projets de valorisation de manifestations comme le festival de contes créoles, mais aussi de concours comme le Pri LanKréol pour sa 19ème édition.

Concernant la valorisation du patrimoine, certaines actions du Service Régional de l'Inventaire (SRI) n'ont pu être menées à bien mais il a été réalisé :

- Deux opérations d'inventaires concernant les 126 km du tracé du chemin de fer, ses connexions aux voies privées des usines et au port de la pointe des galets ainsi que les 17 marines et ponts débarcadères. Réalisation d'un dossier documentaire « Patrimoine littoral en réseau » + notices explicatives et descriptives, de plans et d'iconographies anciennes ;
- Deux fiches concernant le patrimoine culturel immatériel « Rod lo guèp » et « le Mawlida Shenge mahorais » ont été transmises au Ministère de la Culture et figurent à l'inventaire du PCI de la France ;
- Un ouvrage de Cyrille Lougnon « Olivier Levasseur dit La Buse - Piraterie et contrebande sur la route des Indes au 18ème siècle » a été édité en novembre 2023 par les éditions Riveneuve en partenariat avec le musée Historique de Villèle ;
- Un projet de coopération régionale « Connaissance, Valorisation et Transmission des Arts de combat traditionnels de l'océan Indien » financé sur le programme InterReg V a été redimensionné avec les 5 pays partenaires (Madagascar, Les Seychelles, Mayotte, Mozambique, l'Union des Comores).

Le soutien aux porteurs de projets, aux communes et leurs groupements s'est poursuivi notamment par :

- L'accompagnement du CIAP de la ville de Saint-Denis, analyses et avis sur les PLU en révision en collaboration avec le service en charge du SAR et du pôle des patrimoines de la DAC Réunion.
- L'accompagnement du GIP Ecocité – TO et son projet de « Cité des arts culinaires et du patrimoine alimentaire réunionnais » => inventaire du patrimoine culinaire de La Réunion.

Action 2 : Rendre les musées régionaux accessibles

L'accessibilité d'une offre muséale de qualité a été mise en œuvre en 2023 et s'est traduite par la hausse de la fréquentation des musées régionaux (+43% par rapport à 2022), confirmant à la fois l'affection des Réunionnais pour leurs musées et des touristes pour la destination Réunion et ses équipements culturels.

La définition et la mise en œuvre du projet de réhabilitation du Domaine de Maison Rouge se poursuivent. Retenu dans le cadre du programme d'ingénierie « Réinventer le patrimoine » piloté par la Banque des territoires, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et Atout France avec le Ministère de la Culture, le projet bénéficie d'un accompagnement technique et financier pour le lancement d'une mission d'ingénierie culturelle et touristique. Il s'agit de définir pour ce site un projet viable et innovant alliant culture, musée et découverte du café Bourbon Pointu.

L'avancement des projets structurants (aménagement des réserves mutualisées et du FRAC Réunion notamment) a été retardé et devrait être lancé en 2024.

Dans le cadre de la préparation du renouvellement de contrat de conception et d'exploitation des musées régionaux, la procédure de délégation de service public a été mise en œuvre. En attendant l'entrée en vigueur du nouveau contrat en juin 2024, un avenant prolongeant de 6 mois la durée du contrat de gestion actuel a été signé.

Mise en œuvre du chantier des collections et déménagement des réserves du MADOI

L'année a été consacrée à la préparation et à la mise en œuvre du déménagement des réserves du MADOI. La collaboration entre les agents de la collectivité et les personnels des musées a permis la réussite de cette opération dans un délai contraint.

Les collections du MADOI ont toutes été nettoyées, protégées et conditionnées, avant d'être déplacées dans des espaces spécialement aménagés dans les réserves du Musée Stella Matutina où elles seront conservées jusqu'à leur déménagement définitif dans les nouvelles réserves mutualisées en cours d'aménagement.

Au total, ce sont 3 315 objets qui ont été traités par les équipes de la direction de la Culture de la Région, et des musées régionaux (MADOI et Musée Stella Matutina), de mars à septembre 2023. Les agents ont été au préalable formés par une restauratrice-conservatrice spécialiste des chantiers des collections, afin de pouvoir mener ce chantier en autonomie et dans les délais imposés.

SOUTENIR L'EXCELLENCE SPORTIVE

En 2023, la Région a poursuivi son engagement auprès des acteurs du mouvement sportif réunionnais en finançant leurs programmes d'activités annuels.

Les axes de soutien en faveur de l'accès au haut niveau ont été renforcés, avec notamment le financement de la préparation et de la participation de la délégation réunionnaise aux Jeux des îles de l'océan Indien à Madagascar.

Par ailleurs, en lien avec le CREPS de La Réunion, l'accueil de délégations sportives nationales et internationales a permis de renforcer, d'une part, l'expertise des intervenants de la Maison Régionale de la Performance et, d'autre part, de valoriser le territoire réunionnais dans sa capacité à accueillir des sportifs de très haut niveau.

Dans ce contexte particulier, entre les interventions dans la zone océan Indien et la préparation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le territoire conforte son orientation vers la zone océan Indien, qui devient une alternative de plus en plus privilégiée, en raison notamment de l'augmentation drastique des tarifs aériens vers la France hexagonale.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 9

- Budget réalisé : 6 274 471 €

Fonctionnement : 3 093 662 € (soit 92 %)

Investissement : 3 180 809 € (soit 71 %)

Les principaux objectifs :

- Axe de progrès global poursuivi en 2023 :

Etablir un diagnostic sur le financement des infrastructures sportives du territoire pour solliciter l'adhésion des acteurs locaux

- Résultat 2023 : objectifs atteints : la question de la mobilité sportive et de la coopération OI restant des priorités

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2022		CA 2023		Évol. AE/AP	Évol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	2 711 400	2 237 309	3 227 295	3 093 662	19,0 %	38,3 %
Investissement	2 805 897	6 356 735	1 561 322	3 180 809	- 44,4 %	- 50,0 %
TOTAL	5 517 297	8 594 044	4 788 617	6 274 471	- 13,2 %	- 27,0 %

En 2023, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement comme suit :

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Développer la pratique sportive pour tous	2 787 295	2 755 807	-	-
II – L'accès au haut-niveau : une ambition de conquête	440 000	337 855	-	-
III – Poursuivre la politique d'équipements sportifs (CREPS et équipements sportifs régionaux)	-	-	1 561 322	3 180 809
TOTAL	3 227 295	3 093 662	1 561 322	3 180 809

I – DÉVELOPPER LA PRATIQUE SPORTIVE POUR TOUS

L'action de la collectivité régionale vise à accompagner le financement du programme d'actions des ligues et des comités pour permettre à l'ensemble de la population réunionnaise de bénéficier d'un encadrement des pratiques sportives, de l'initiation au niveau le plus élevé de la performance. L'objectif est de favoriser non seulement la pratique sportive chez les jeunes, mais également d'accompagner les sportifs au plus haut niveau.

Intitulé	Fonctionnement	
	AE	CP
Action 1 : Un plan de soutien pour la pratique sportive	2 787 295	2 755 807
Action 2 : Les ligues et comités au centre des enjeux du soutien de la collectivité régionale		
TOTAL	2 787 295	2 755 807

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Les ligues et comités au centre des enjeux du soutien de la collectivité régionale					
Soutien au programme d'activité des ligues et comités agréés par la Délégation Régionale Académique, à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES)	Nombre de ligues et comités soutenus	67	67	-	Les ligues et comités agréés par la DRAJES et affiliés à une fédération sportive de référence, bénéficient d'une aide de la collectivité régionale
Aide à l'emploi	Nombre de bénéficiaires	20	16	-4	16 ligues et comités ont sollicité l'aide régionale, les renouvellements sont en cours d'analyse pour 2024
Contrats d'objectifs	Nombre de contrats signés	30	0	-30	Les avances sur subvention ont été instruites et engagées pour l'ensemble des 30 ligues concernées - les contrats d'objectifs seront mis en place en 2024
Action 2 : Un plan de soutien à la pratique sportive					
Activités de Pleine Nature (APN) pour les lycéens	Nombre de bénéficiaires	18 000	17 000	1 000	L'objectif concerné est globalement atteint
UNSS pour les lycéens		24 000	23 000	1 000	
Bourses aux lycéens et aux étudiants	Nombre de bénéficiaires	110	100	10	Le nombre de bénéficiaires est stabilisé sur 2022 et 2023

B – Commentaires & Analyse

Action 1 : Les ligues et comités au centre des enjeux du soutien de la collectivité régionale

➤ Soutien au programme d'activité des ligues et comités agréés par la DRAJES

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sportive régionale, les acteurs du mouvement sportif local, avec en particulier les ligues et comités sportifs de La Réunion, bénéficient d'une aide à la réalisation de leur programme annuel d'activités.

Cette aide prévoit un soutien régional à travers les 6 thématiques suivantes :

- La formation des cadres et des sportifs ;
- Les déplacements aux championnats de France ;
- La participation à des manifestations nationales et internationales ;
- L'organisation d'une manifestation annuelle d'envergure régionale ;
- L'acquisition de matériel d'initiation et de perfectionnement sportif ;
- L'acquisition de matériel informatique (renouvelable tous les 5 ans).

A ce titre, le mouvement sportif réunionnais a pu bénéficier en 2023, non seulement d'une aide régionale pour le financement de leur programme annuel d'activité (des ligues et des comités sportifs) mais également d'un soutien supplémentaire pour celles qui étaient concernées par une participation aux jeux des îles de l'océan Indien.

➤ **L'aide à l'emploi**

La collectivité régionale a souhaité soutenir les ligues et comités sportifs dans la reprise de leurs activités en leur apportant une aide à l'emploi après la crise du Covid-19 à travers deux objectifs principaux :

- Permettre la reprise des activités sportives pour tous ;
- Accompagner les sportifs de haut niveau.

Cette aide à l'emploi a été mise en place pour une durée de deux ans, de 2023 à 2024. De nombreux postes ont ainsi été créés.

➤ **Les contrats d'objectifs**

Les contrats d'objectifs entre la Région et les ligues et comité seront déclinés en 2 étapes. Si l'année 2023 a permis la mise en place du versement d'acomptes pour la première fois, l'année 2024 sera consacrée à l'élaboration de contrats d'objectifs adaptés aux attentes des acteurs du mouvement sportif local. Ce travail collaboratif permettra aux ligues et comités d'élaborer un projet de développement sur 4 ans et à la collectivité régionale d'avoir une visibilité sur les actions, les financements et la temporalité des projets élaborés par les ligues et comités.

Action 2 : Un plan de soutien à la pratique sportive

➤ **Les activités de pleine nature (APN) pour les lycéens**

Le dispositif de soutien régional à la pratique des APN par les lycéens et lycéennes réunionnais a été mis en place en 2023. Il s'inscrit dans le cadre de la politique éducative de la Région Réunion qui vise à promouvoir le sport et l'activité physique comme vecteurs d'épanouissement personnel et collectif.

Le dispositif a permis de proposer aux lycéens une grande variété d'activités (randonnée, VTT, canoë-kayak, escalade...) et de favoriser l'inclusion sociale (élèves en situation de décrochage notamment).

Le dispositif fonctionne selon trois volets : financier, pédagogique et sensibilisation. Ainsi, en 2023, le dispositif a permis d'accompagner **50 lycées et associations sportives (soit plus de 5 000 lycéens)**.

➤ **L'UNSS pour les lycéens**

Le dispositif de soutien régional à la pratique de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) permet de financer les actions sportives sur le territoire réunionnais. Ce soutien se traduit par le financement d'actions sportives (subventions aux associations sportives des lycées pour financer des projets UNSS, organisation d'événements sportifs UNSS), la prise en charge des frais de déplacement et la formation des arbitres et des jeunes juges. Ainsi, en 2023, le dispositif de soutien régional a permis de financer 40 projets UNSS, touchant 150 lycéens participant à des compétitions nationales notamment.

➤ Les bourses aux lycéens et aux étudiants

Le dispositif de soutien à la mobilité sportive des lycéens et étudiants engagés dans un double projet sportif et scolaire a été reconduit en 2023. Le dispositif a permis à plus de 100 lycéens et étudiants de bénéficier d'une aide financière pour la prise en charge de leurs frais de scolarité, d'hébergement et/ou de déplacement.

II – L'ACCÈS AU HAUT-NIVEAU : UNE AMBITION DE CONQUÊTE

La pratique sportive de haut niveau est une ambition régionale vers l'excellence. L'objectif est d'accompagner d'une part les parcours sportifs et scolaire des lycéens, d'autre part, l'ambition du CREPS à travers la création de la maison régionale de la performance ainsi que la valorisation du territoire réunionnais avec la reconnaissance de la destination Réunion comme une terre d'entraînement et une terre de champions. Cette ambition s'articule autour des trois axes majeurs suivants :

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : L'accompagnement des parcours scolaires au lycée : soutien aux sections d'excellence sportive	Pas de création de section d'excellence sportive en 2023, report sur 2024			
Action 2 : L'accès au haut niveau : une ambition sportive régionale qui s'appuie sur le CREPS de La Réunion	440 000	337 855	-	-
Action 3 : La reconnaissance de La Réunion comme Terre de Jeux 2024	Label Terre de Jeux			
TOTAL	440 000	337 855	-	-

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : L'accompagnement des parcours scolaires au lycée : soutien aux sections d'excellence sportive					
Ouverture de sections	Nombre de sections créées	4	0	- 4	Action reportée
Action 2 : L'accès au haut niveau : une ambition sportive régionale qui s'appuie sur le CREPS de La Réunion					
Sections sportives aux lycées	Nombre de sections ouvertes en 2023	1 par micro région	0	- 4	Une concertation sera engagée avec les ligues et comités en 2024 sur les créations envisagées
Ambition sportive régionale avec le CREPS Réunion	Nombre de jeunes en CREPS	147 (effectif maximum actuel)	147	-	L'augmentation du nombre de bénéficiaires n'est pas envisageable, tenant compte du nombre de chambres actuellement disponibles
Action 3 : La reconnaissance de La Réunion comme Terre de Jeux 2024					
Compétitions à La Réunion	Nombre de projets réalisés à La Réunion	15	15	-	-
Compétitions hors La Réunion	Nombre de projets sportifs réalisés dans la zone OI	15	12	- 3	La préparation des ligues et comités sportifs pour les JIOI de Madagascar, a permis de multiplier les échanges sportifs dans la zone OI

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan - cible)	Ajustements / Orientations
Terre de jeux 2024	Nombre de délégations accueillies à La Réunion	8	8	-	De nombreuses disciplines sportives sont venues se préparer à La Réunion, avec les membres des équipes de France respectivement concernés.
	Nombre de sportifs bénéficiaires de l'aide régionale	15	22	+7	-
	Nombre de sportifs en équipe de France élite et séniors	15	25	+10	Le nombre de sportifs a augmenté cette année en raison des entraînements liés à la préparation des JOP de Paris 2024
	Nombre de présélectionnés pour les jeux olympiques	8	22	+14	-

B – Commentaires & Analyse

Action 1 : L'accompagnement des parcours scolaires au lycée : soutien aux sections d'excellence sportive

Dans le cadre de notre engagement en faveur de la promotion du sport scolaire et de l'épanouissement des lycéens à travers la pratique sportive, la Région a mis en place diverses actions de soutien à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS). Le programme n'a pas pu être réalisé en 2023, il est reporté en 2024.

Action 2 : L'accès au haut-niveau : une ambition sportive régionale qui s'appuie sur le CREPS de La Réunion

Le soutien apporté par la Région à l'excellence sportive du CREPS de La Réunion a permis de renforcer le potentiel des athlètes locaux et de faire rayonner notre île sur la scène sportive nationale et internationale.

Action 3 : La reconnaissance de La Réunion comme Terre de Jeux 2024

La Région a obtenu le label « Terre de Jeux 2024 », une initiative visant à célébrer et à promouvoir l'engagement des collectivités territoriales dans l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Des fonds spécifiques ont été alloués aux ligues et comités sportifs, pour soutenir les initiatives liées à l'acquisition de ce label, notamment pour le développement de projets sportifs locaux et la mise en place d'actions favorisant la pratique sportive pour tous.

Il permet ainsi de reconnaître l'engagement remarquable de la collectivité dans la promotion des valeurs olympiques et paralympiques.

III – POURSUIVRE LA POLITIQUE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : LE CREPS DE LA RÉUNION

Le CREPS de La Réunion joue un rôle déterminant dans le développement et la réussite des athlètes réunionnais. Pour répondre aux exigences croissantes du sport de haut niveau et aux normes internationales d'accueil des sportifs d'élite, des travaux d'extension et de réhabilitation des deux sites du CREPS sont indispensables. En investissant dans le CREPS de La Réunion, la collectivité régionale réaffirme son engagement en faveur du sport de haut niveau et de la réussite des sportifs réunionnais.

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : le CREPS de La Réunion					
Construire des équipements sportifs : CREPS Gymnase	Avancement des études	Désignation du maître d'œuvre	Réalisation des études	Réalisation des études	Début des travaux en juillet 2024 pour la rénovation de l'internat du CREPS

B – Commentaires & Analyse

Action 1 : le CREPS de La Réunion

La collectivité régionale a pour ambition de faire du CREPS (Centre Régional d'Education Populaire et de Sport) une structure d'accueil de haut niveau capable d'accueillir les meilleurs sportifs de la planète. Bilan des actions menées :

- Engagement de la Ministre des Sports en termes de financement ;
- Étude de faisabilité : une étude de faisabilité a été réalisée pour déterminer les besoins en termes d'infrastructures et d'équipements ;
- Lancement des travaux : les travaux de construction et de rénovation du CREPS débiteront en juillet 2024 sur la partie des internats notamment.

Action 2 : Equipements sportifs régionaux

La Région a mis en place un dispositif de soutien à la rénovation et à l'entretien des équipements sportifs régionaux. Ce dispositif vise à contribuer au financement des travaux de rénovation et d'entretien des équipements sportifs attenants aux lycées.

Jeux des îles de l'océan Indien

L'année 2023 a été marquée par la participation de la délégation réunionnaise à la 11^{ème} édition des Jeux des Iles de l'océan Indien, qui s'est déroulée à Madagascar en août. Cette implication témoigne de la volonté régionale d'encourager l'accès au haut niveau et de viser l'excellence sportive, illustrant ainsi l'engagement en faveur du développement du sport.

Cette démarche régionale permet, d'une part, de positionner la coopération sportive au cœur de la politique régionale, reconnaissant ainsi l'importance des échanges sportifs dans l'océan Indien. La participation aux Jeux des Iles stimule, par ailleurs, une dynamique de confrontation sportive enrichissante, renforçant les liens entre les îles de la région.

D'autre part, cette initiative répond de manière pragmatique à la demande des acteurs du mouvement sportif réunionnais, en proposant une alternative aux déplacements aériens coûteux vers la France hexagonale. En mettant en avant les compétitions régionales, La Réunion cherche à favoriser le développement du sport de haut niveau sur son territoire tout en atténuant les contraintes financières liées aux déplacements.

Par conséquent, l'année 2023 marque un tournant significatif dans la stratégie sportive régionale, illustrant la volonté d'encourager le talent local, de renforcer les liens régionaux par le biais du sport et de fournir des alternatives pour le développement du haut niveau.

En outre, le maintien du soutien régional à l'accueil des sportifs de haut niveau, des équipes de France ou d'autres pays, consolide notre territoire en tant que site reconnu et labellisé « Terre de Jeux » pour la préparation sportive à travers ses qualités d'accueil et son savoir-faire dans ce domaine.

SOUTENIR LA COHÉSION SOCIALE ET RENFORCER LES SOLIDARITÉS

La Région solidaire agit avec détermination aux côtés des autres acteurs de la cohésion sociale pour combattre les inégalités. Agir avec équité et conduire au rééquilibrage harmonieux de notre territoire est un engagement fort de la collectivité,

Pour atteindre cet objectif, la Région développe des partenariats, à l'échelle de territoires, en particulier là où se concentrent les difficultés, pour réduire la reproduction des inégalités qui obèrent l'épanouissement des individus et le développement de La Réunion.

La collectivité a, malgré un contexte budgétaire contraint, poursuivi en 2023 ses interventions volontaristes en matière d'égalité des chances et de cohésion sociale. De façon plus spécifique, la Région a maintenu son engagement dans les volets suivants :

- Égalité femmes-hommes, de lutte contre les exclusions, les discriminations et les violences en particulier celles faites aux femmes ;
- Soutien à des actions de cohésion du territoire et de lutte contre la précarité ;
- Mise en œuvre des actions de solidarité, d'accès aux droits fondamentaux, dont la santé ;
- Continuité territoriale et de soutien au ressourcement étudiant ;
- Démocratie participative en donnant la parole aux Réunionnais ;
- Amélioration qualitative du dispositif des Emplois-verts.

En ce sens, l'implication de la Région sur des champs transversaux d'intérêt général, a été confortée en 2023, dans le souci d'une complémentarité entre politiques publiques pour une société réunionnaise, plus inclusive et respectueuse de l'égalité entre les citoyens.

Les ressources :

- **ETP mobilisés** : 29

- **Budget réalisé** : 13 496 840 €

Fonctionnement : 13 262 333 € (soit 86 %)

Investissement : 234 506 € (soit 71 %)

Les principaux objectifs :

- **Axe de progrès global poursuivi en 2023** :
Poursuite de la politique volontariste de la Région en matière de lutte contre les inégalités

- **Résultat 2023** : L'appui aux actions de terrain contribuant à une meilleure qualité de vie et à la cohésion sociale se sont poursuivies malgré un contexte budgétaire contraint

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2022		CA 2023		Évol. AE/AP	Évol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	15 542 039	18 856 174	15 702 354	13 262 333	1,0 %	- 29,7 %
Investissement	141 200	160 759	365 000	234 506	158,5 %	45,9 %
TOTAL	15 683 239	19 016 933	16 067 354	13 496 840	2,4 %	- 29,0 %

En 2023, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement comme suit :

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Promouvoir l'égalité et lutter contre les discriminations et les violences	243 100	287 315	149 438	41 444
II - Lutter contre la précarité et réduire les inégalités sociales et territoriales (<i>dont le dispositif exceptionnel de maintien du prix de la bouteille de gaz</i>)	7 907 112	5 901 337	215 562	193 062
III - Renforcer la prévention santé à destination des réunionnais et contribuer à la politique sanitaire régionale	378 922	411 342	-	-
IV - Consolider un dispositif régional de continuité territoriale plus juste en articulation avec la politique nationale	6 700 000	6 452 580	-	-
V - Soutenir l'accompagnement et la mobilité des jeunes	139 999	96 000	-	-
VI - Faire de la démocratie participative une valeur ajoutée à l'action régionale	333 221	113 759	-	-
TOTAL	15 702 354	13 262 333	365 000	234 506

I – PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES VIOLENCES

Les fragilités et inégalités structurelles de la Réunion ont conduit la collectivité régionale, au-delà de ses obligations légales et au regard de son projet de mandature, à s'engager de manière volontariste dans le champ de la cohésion sociale et territoriale pour une plus grande égalité des chances.

Le soutien au tissu associatif qui participe à la déconstruction des stéréotypes, à la sensibilisation à la thématique du genre, à la lutte contre les violences sexistes, les violences conjugales et intra-familiales, à la lutte contre le harcèlement et aux questions les plus fréquentes sur la discrimination que ce soit en milieu professionnel ou scolaire, est une action essentielle de la collectivité pour impulser les changements de société.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, la visibilité et l'inclusion de tous en luttant contre toutes formes de discrimination	243 100	287 315	5 000	41 444
Action 2 : Déployer des solutions innovantes pour lutter contre les violences faites aux femmes (Maison des femmes)	-	-	144 438	-
TOTAL	243 100	287 315	149 438	41 444

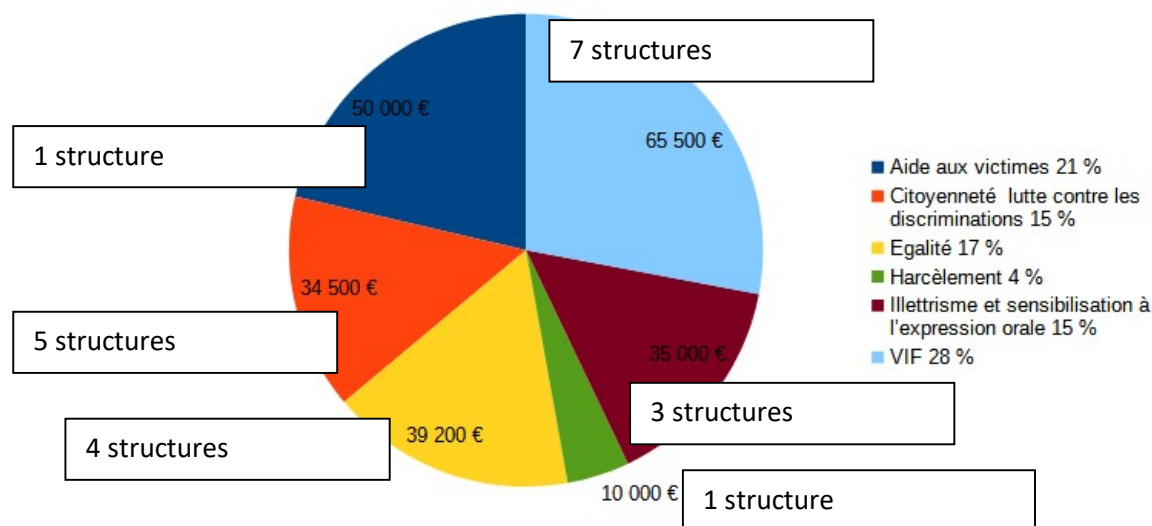
A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf.OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, la visibilité et l'inclusion de tous en luttant contre toutes formes de discrimination	Nombre d'associations soutenues	Non défini	21	-	L'instruction des demandes des associations a été faite au cours de l'année. Une révision du cadre avec un appel à projet est envisagée pour 2024.
Action 2 : Déployer des solutions innovantes pour lutter contre les violences faites aux femmes	Nombre de structures soutenues	Non défini	8	-	Les projets de boutons d'alerte et de maison des femmes sont des projets arrivés en cours d'année 2023 et qui se poursuivent en 2024
	Nombre d'actions soutenues	Non défini	2	-	

B – Commentaires & Analyse

La collectivité régionale a financé 21 structures qui font de l'égalité des chances et de la lutte contre les injustices sociales, une priorité.

La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que la lutte contre toutes formes de discrimination a recouvert plusieurs aspects :



Par ailleurs, la collectivité a lancé une expérimentation en acquérant 1 000 boutons d'alerte connectés en 2023. Ce dispositif permet aux femmes victimes de violences d'alerter et d'enregistrer les preuves. Ce dispositif vient en complément de ceux existants mis en place par l'État. 655 boutons ont été cédés en 2023 à 7 associations volontaires et actives dans la lutte contre les violences afin de les déployer auprès des femmes le nécessitant.

La collectivité a également soutenu le projet de maison des femmes impulsé par l'État et l'ARS et porté par le CHOR. Une aide à l'investissement de 144 438 € a été apportée pour permettre la création de la maison des femmes de l'Ouest. D'autres structures adossées aux autres établissements de santé pourront voir le jour en 2024.

II – LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES DES TERRITOIRES

La Région Réunion, à travers une politique volontariste, s'engage dans la lutte contre toutes les formes d'exclusions et d'inégalités afin d'assurer plus de justice sociale. Elle œuvre aux côtés des acteurs publics pour accompagner les changements de la société réunionnaise. Elle accompagne les mesures qui permettent de structurer des réponses durables aux besoins du territoire en termes d'accompagnement des publics fragiles, de lutte contre la pauvreté.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Soutenir les initiatives associatives de proximité répondant aux besoins des QPV et quartiers pauvres au sens de l'INSEE et adhésion au CR-CSUR	207 112	227 036	-	-
Action 2 : Contribuer à la lutte contre la précarité alimentaire et la pauvreté	-	-	215 562	193 062
Action 3 : Aide aux familles Dispositif exceptionnel de maintien du prix de la bouteille de gaz à 15€ pour tous les réunionnais	7 700 000	5 674 301	-	-
TOTAL	7 907 112	5 901 337	215 562	193 062

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Soutenir les initiatives associatives de proximité répondant aux besoins des QPV et quartiers pauvres au sens de l'INSEE	Nombre de porteurs associatifs	60	62	+2	-
Action 2 : Contribuer à la lutte contre la précarité alimentaire et la pauvreté	Nombre de têtes de réseau soutenues	2	2	0	-
	Nombre d'opérateurs soutenus	40	24	-16	Toutes les associations éligibles n'ont pas répondu à la campagne de subvention
Action 3 : aide aux familles Dispositif exceptionnel de maintien du prix de la bouteille de gaz à 15€ pour tous les réunionnais	Nombre de bouteille de gaz vendues par les 5 distributeurs	-	1 395 897 (Semestre 1 : 675 199 et Semestre 2 : 720 698)	-	Pour mémoire, sur le second semestre 2022, 680 927 bouteilles de gaz ont été vendues

B – Commentaires & Analyse

Action 1 : Soutenir les initiatives associatives de proximité répondant aux besoins des QPV et quartiers pauvres au sens de l'INSEE en matière de cohésion territoriale et poursuivre sa participation au sein du réseau des acteurs de la politique de la ville

La collectivité en tant que co-signataire des 13 contrats de ville de La Réunion a souhaité s'engager au développement inclusif et au renforcement des actions de proximité favorisant une meilleure cohésion territoriale dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) et les quartiers pauvres au sens de l'Insee (QPI).

Pour ce faire, la collectivité a, pour la cinquième année consécutive, lancé un appel à projets régional "Cohésion des Territoires", visant à favoriser et à apporter un soutien volontariste à des actions associatives œuvrant dans les 49 territoires prioritaires (162 000 habitants) et des quartiers pauvres recensés par l'INSEE (453 000 habitants). L'appel à projet a été bien identifié par les associations et 118 projets ont été déposés. 47 ne correspondent pas aux critères et 9 projets ont été réorientés au niveau des différents services de la Région.

62 associations ont ainsi bénéficié d'un soutien de la Région pour un montant total de 198 712 euros. Les deux tiers des projets concernent le lien social et la participation des habitants, 12% les activités redonnant goût aux apprentissages, 10 % concernant l'accès à l'information et aux droits pour tous, 10% le soutien des adultes dans leur fonction parentale.

La répartition des projets retenus sur le territoire est relativement bien équilibrée : 15 dans le Nord, 14 au Sud, 14 dans l'Est et 19 dans l'Ouest.

Action 2 : Contribuer à la lutte contre la précarité alimentaire et la pauvreté

Depuis 2020, la crise sanitaire a fortement impacté l'aide alimentaire avec une augmentation conséquente des prescriptions sociales. L'enchaînement des crises sanitaires et politiques a une répercussion durable sur la crise économique et l'augmentation des prix qui conduisent à un renforcement de la précarité mais aussi à la sollicitation de l'aide par de nouveaux publics.

Face à cette situation exceptionnelle, la collectivité a décidé en 2023 d'apporter son soutien à la Croix Rouge Française et à la Banque Alimentaire des Mascareignes, têtes de réseau de l'aide alimentaire, et à 24 associations habilitées à recevoir des fonds publics au titre de l'aide alimentaire. Cette aide est un soutien en investissement qui a permis de doter les associations en matériel pour le stockage et le transport des denrées alimentaires mais aussi pour cuisiner les produits collectés.

Enfin, sur l'aide alimentaire, la collectivité est intervenue sur le volet investissement en 2023 au profit des 2 têtes de réseau et de 24 associations. Le dispositif sera reconduit en 2024.

Action 3 : Aide aux familles : Dispositif exceptionnel de maintien du prix de la bouteille de gaz à 15€ pour tous les réunionnais

En juillet 2022, la Région, en partenariat avec le Département, a mis en place un dispositif d'urgence afin de garantir le prix de la bouteille de gaz à 15 € pour tous les réunionnais. Ce dispositif exceptionnel a été mobilisé sur la période d'août à décembre 2022 avec l'engagement d'une enveloppe de 6 000 000 € et un montant de 5 000 000 € a été versé aux cinq grossistes distributeurs de bouteille de gaz de La Réunion.

En 2023, le dispositif a été reconduit sur deux périodes successives :

- Du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 ;
- Puis du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023.

Une enveloppe de 7 700 000 € a été engagée en 2023 et un montant de 5 674 301 € a été versé aux cinq grossistes distributeurs de bouteille de gaz.

Pour rappel, ce dispositif est financé à part égale avec le Département, soit une participation de 3 243 871,13 € chacun.

Au total, ce sont 1 395 897 bouteilles de gaz qui ont été vendues du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

III - RENFORCER LA PRÉVENTION SANTÉ À DESTINATION DES RÉUNIONNAIS ET CONTRIBUER À LA POLITIQUE SANITAIRE REGIONALE

L'Île de La Réunion présente des particularités géographiques, humaines, organisationnelles, avec des déterminants de santé spécifiques tels que le diabète, l'obésité, les maladies infectieuses ou chroniques, les risques environnementaux...

La Région, solidaire et volontariste, agit avec détermination, transparence et équité, aux côtés des partenaires du domaine sanitaire pour combattre les inégalités qui obèrent encore le plein épanouissement des individus et le développement de La Réunion, au travers de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie de santé régionalisée.

En 2023, de nouvelles actions de coopération innovantes ont ainsi vu le jour, tels que des appels à projets conjoints dans les domaines de la nutrition et de l'addiction, porté par les institutions partenaires et la Région afin de renforcer la visibilité, la cohésion et la cohérence des projets soutenus sur le territoire réunionnais.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Accompagnement des associations de prévention santé				
Appel à projets conjoint ARS-MILDECA-CGSS-REGION - lutte contre les addictions	93 350	93 950	-	-
Appel à projets conjoint ARS-DRAJES-REGION – prévention en nutrition	50 000	50 000	-	-
Appel à projets Région – prévention en santé générale	184 960	196 635	-	-
Action 2 : Structuration locale de la formation et de la recherche en santé				
Structuration de la formation (IRMSOI et CCHUR)	42 600	64 495	-	-
Frais divers	8 012	6 262	-	-
TOTAL	378 922	411 342	-	-

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Accompagnement des associations de prévention santé					
Appel à projets conjoint ARS-DRAJES-REGION – Prévention en nutrition	Nombre de projets associatifs de prévention en nutrition soutenus	10	17	+7	
Appel à projets conjoint ARS-MILDECA-CGSS-REGION - lutte contre les addictions	Nombre de projets associatifs de prévention en nutrition soutenus	-	7	-	Lancement d'un nouvel AAP conjoint avec les partenaires institutionnels (ARS-MILDECA-CGSS) en 2023, ce qui a renforcé l'accompagnement des associations et la cohérence des projets soutenus.

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Ecart (Bilan – cible)	diagnostic / Ajustements / Orientations
Appel à projets Région – prévention en santé générale	Nombre de projets associatifs de prévention dans le domaine de la santé soutenus sur une année (hors Appel à projets conjoints en nutrition et addiction)	50	24	- 26	Les thématiques « nutrition » et « addiction » sont traitées dans les 2 AAP conjoints ci-dessus, ce qui réduit le nombre de projets pour cet AAP de prévention en santé générale.
Action 2 : Structuration locale de la formation et de la recherche en santé					
IRMSOI	Nombre d'étudiants inscrits	61 (année scolaire 2022-2023)	74 (année scolaire 2023-2024)	+13	Le nombre d'étudiants inscrits à l'IRMSOI continue d'augmenter depuis plusieurs années, ce qui souligne l'intérêt de ces formations pour les institutions de santé réunionnaises.

B – Commentaires / Analyse

En 2023, la Région a fait le choix de porter des appels à projets de prévention à destination des associations spécialisées en santé, au bénéfice des réunionnais. Trois appels à projets, dont deux appels à projets conjoints, ont vu le jour :

- Un appel à projets porté par la Région Réunion dans le domaine de la prévention en santé générale ;
- Un appel à projets conjoint porté par la Région Réunion, l'ARS et la DRAJES dans le domaine de la prévention en nutrition ;
- Un appel à projets conjoint porté par la Région Réunion, l'ARS, la MILDECA et la CGSS dans le domaine de la lutte contre les addictions.

Ces 3 appels à projets ont permis de soutenir 48 associations en 2023, portant des projets adressés à un public multigénérationnel, sur tout le territoire, dont les hauts et l'Est de l'île dans divers domaines : nutrition, addiction, santé sexuelle, prévention des cancers ou de maladies chroniques graves... Les appels à projets conjoints ont permis en particulier de porter des projets de santé de façon cohérente, sur l'ensemble du territoire, pour une meilleure visibilité, plus de transparence et un renforcement des liens interinstitutionnels. La répartition des projets est relativement équilibrée sur le territoire avec une prédominance des projets du secteur Sud. Plus de la majorité des projets couvre l'ensemble du territoire régional.

Concernant l'**appel à projets conjoint de prévention en nutrition**, 17 projets de prévention en nutrition et sport santé bien être portés par 16 associations ont été retenus par la Région Réunion, pour un montant total de 93 350 €. Près de 800 personnes ont bénéficié d'un accompagnement à la prévention en nutrition, dont des jeunes en établissement scolaire ainsi que des femmes enceintes, public prioritaire et sensible

Dans le cadre de l'**appel à projets conjoint de lutte contre les addictions**, 52 projets ont été présentés. Parmi ces 52 projets, la Région a retenu 7 projets associatifs de prévention et de lutte contre les addictions pour un montant total de 50 000 €.

Par ailleurs, concernant l'appel à projet dans le domaine de la santé et prévention en santé globale, maladies chroniques, prévention pour des troubles spécifiques), 24 projets portés par 22 associations, ont été retenus, pour un montant total de 184 960 €.

Enfin, afin de soutenir l'aide à la **structuration locale de la formation et de la recherche en santé** sur le territoire réunionnais, la Région a maintenu son soutien aux dispositifs :

- Chef de Clinique Hospitalo-Universitaire Régional (CCHUR) pour un poste spécialisé en dermatologie pour la période 2021-2023 (dispositif soldé en 2023) ;
- Institut Régional de Management en Santé Océan Indien (IRMSOI), structure créée en 2015 ayant pour but de dispenser à des professionnels de santé exerçant dans les champs sanitaire ou médico-social de la zone océan Indien, des formations supérieures qualifiantes ou diplômantes de management et d'enseignement en santé. Le nombre d'inscrits croissant depuis des années, ainsi que les taux de réussite, montrent l'intérêt des professionnels et institutions de santé du territoire pour cette structure.

IV - CONSOLIDER UN DISPOSITIF RÉGIONAL DE CONTINUITÉ TERRITORIALE PLUS JUSTE EN ARTICULATION AVEC LA POLITIQUE NATIONALE

Le dispositif de Continuité Territoriale (CT) refondu en 2022 afin de le rendre plus équitable et harmonieux tout en renouant le partenariat avec l'Etat, a été reconduit en 2023.

Une évolution significative du dispositif de continuité nationale est intervenue avec la publication de l'arrêté du Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer du 07 mars 2023, portant réévaluation de l'aide de l'État dans les territoires ultramarins, notamment pour La Réunion où la valeur du bon est passée d'un montant de 360 € à 475 €.

Cette réévaluation, complétée de la part Région de 100 €, a donné lieu à la délivrance d'un bon de CT d'une valeur faciale de 575 € pour les bénéficiaires de la tranche 1 (QF < 6 000 €).

Le périmètre d'intervention du dispositif REGION/LADOM a donc évolué en 2023, comme suit :

DISPOSITIF CT 2023	QF de 0 à 6 000 €	QF de 6 001 à 11 991 €	QF de 11 992 à 26 030 €
Continuité territoriale LADOM	475 €	475 €	-
Continuité territoriale REGION	100 €	0 €	200 €
TOTAL	575 €	475 €	200 €

Intitulé	Fonctionnement	
	AE	CP
Action 1 : Refonte du dispositif de la continuité territoriale (CT) et harmonisation avec LADOM	6 677 640	6 435 380
Action 2 : Contribuer à l'optimisation des aides en faveur de la Continuité funéraire	22 360	17 200
TOTAL	6 700 000	6 452 580

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Refonte du dispositif de la continuité territoriale (CT) et harmonisation avec LADOM					
Dispositif conjoint Région/LADOM	Nombre de bénéficiaires	12 000	18 875	+ 6 875	Augmentation du nombre de bénéficiaires avec la réévaluation de la participation de l'Etat
Dispositif CT Région	Nombre de bénéficiaires	28 000	26 250	- 1 750	
Total des bons de continuité territoriale	Nombre de bénéficiaires	40 000	45 125	+ 5 125	Le nombre de la tranche 1 a fortement augmenté et compensé la diminution de la tranche 3
Action 2 : Contribuer à l'optimisation des aides en faveur de la Continuité funéraire					
Continuité funéraire	Nombre Bénéficiaires	200	20	-180	La première année de fonctionnement rendait difficile la juste estimation du dispositif.

B – Commentaires / Analyse

Action 1 : Refonte du dispositif de la continuité territoriale (CT) et harmonisation avec LADOM

Le nouveau dispositif régional CT a été déployé pour la première fois sur une année de plein exercice en 2023, la refonte ayant été mise en place au 1er Avril 2022.

Une évolution contrastée a été observée entre le dispositif régional de Continuité Territoriale et celui de LADOM depuis l'entrée en vigueur en mars 2023, de la réévaluation de l'aide de l'État passant de 360 € à 475 € pour La Réunion.

Cette décision a eu un impact majeur sur la demande de bons auprès de LADOM qui a enregistré une forte progression alors que la sollicitation des usagers auprès de la Région a chuté dès le mois d'avril s'accompagnant d'une baisse de près de 50% de la consommation mensuelle entre le mois de mars et mai 2023.

Ainsi, il ressort du bilan de l'activité CT 2023, au titre de la mesure « Grand Public », les principaux résultats suivants :

- Total des bons **Dispositif CT Région 2023 = 26 250** soit une baisse de 45% par rapport à 2022 ;
- Total des bons **Dispositif conjoint Région/LADOM = 18 875** soit une augmentation de 64% par rapport à 2022.

Globalement, la Région a délivré en 2023, au titre de la Continuité Territoriale, un total de **45 125** bons aux familles Réunionnaises.

Par rapport à l'année 2022, le nombre total de bons délivrés a diminué de 14 000 en volume, ce qui représente une baisse de l'activité CT de 23,5% qui s'explique par l'explosion des tarifs aériens depuis 2022 sur la desserte Réunion/Paris, véritable frein à l'achat d'un billet d'avion pour les familles réunionnaises les plus modestes.

Malgré ce contexte, l'effort conjugué de l'État et de la Région a permis de proposer une offre réajustée et plus équitable envers les familles les plus démunies.

En effet, en ce qui concerne le dispositif conjoint Région/LADOM, **33 237** dossiers de Bons CT ont été validés en totalité par LADOM Réunion en 2023 pour une dépense globale de **15 042 562 €** dont seulement **12,5 %** pris en charge par la Région.

Globalement, les prévisions de consommation du dispositif régional tenant compte de la participation de l'Etat se sont révélées très proches de la réalisation en 2023.

Par contre, le dispositif conjoint Région/LADOM a enregistré une forte augmentation, de près de 70% par rapport au réalisé à fin 2022, en raison de la réévaluation de la participation de l'Etat intervenue en mars 2023 qui a allégé le budget voyage des familles, notamment pour les usagers de la tranche 1 (QF < 6 000€) éligibles à l'aide cumulée Région/Etat à hauteur de 575 €.

Cette première année de plein exercice du dispositif régional réformé et du dispositif national réévalué semble augurer un déploiement plus stabilisé de l'activité CT à la Réunion.

Sur le plan financier, le nouveau partenariat mis en place avec LADOM permet de rationaliser la participation financière de la collectivité régionale.

Action 2 : Contribuer à l'optimisation des aides en faveur de la Continuité funéraire

Le nouveau dispositif partenarial de Continuité Funéraire a été mis en place avec le Département en mars 2023 afin de permettre aux familles les plus modestes de bénéficier d'une assistance rapide et coordonnée et d'un accompagnement financier adapté à leur situation, lors de la survenance du décès d'un parent proche en Hexagone.

A cet effet, les deux collectivités se sont engagées dans le cadre d'une convention de partenariat à mettre en œuvre les trois mesures suivantes :

- 1- Création d'un « Numéro d'appel unique » commun Région/Département afin de permettre une assistance rapide et coordonnée de tous les acteurs de la continuité funéraire.
- 2- Mise en place d'un nouveau dispositif régional d'aide spécifique au transport aérien pour les obsèques en Hexagone prévoyant une aide de 860 € maximum sous la forme d'un bon en faveur des familles dont le Quotient Familial (QF) n'excède pas 11 991 €.
- 3- Prise en charge du transport de corps Hexagone/Réunion par le Département jusqu'à hauteur de 5 000 € maximum, conformément à ses modalités d'intervention.

Le dispositif a été lancé à compter du mois de mars 2023.

V - SOUTENIR L'ACCOMPAGNEMENT ET LA MOBILITÉ DES JEUNES

L'action de la Région en faveur de la jeunesse s'inscrit depuis l'année 2022 dans le cadre de la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, conférant à la collectivité régionale un rôle de « cheffe de file » pour coordonner les actions territoriales relatives à la politique de jeunesse sur son territoire.

Intitulé	Fonctionnement	
	AE	CP
Accompagnement et Mobilité des Jeunes	139 999	96 000
TOTAL	139 999	96 000

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Accompagnement et Mobilité des Jeunes					
Actions du COREMOB	Nombre de structures participant à la démarche	50	75	+ 25	
Portail Jeunes 360	Nombre visites	30 000	35 584	+ 5 584	

B – Commentaires / Analyse

Suite à l’installation du COREMOB en mars 2022, une nouvelle dynamique a été impulsée avec tous les partenaires et acteurs de cette instance, en vue d’une meilleure coordination des actions et afin de développer des synergies, de manière à ce que tous les jeunes du territoire puissent bénéficier d’un égal accès à l’information et des dispositifs d’aides les mieux adaptés à leurs besoins.

Au cours de l’année 2023, la Région a financé en liaison avec les services de l’État (DRAJES), la réalisation d’un « Diagnostic croisé » afin de disposer des données les plus précises et au plus près de la réalité des jeunes et de se doter d’un outil actualisé d’aide à la décision permettant l’élaboration du plan de développement du COREMOB de la Réunion.

S’agissant de l’accompagnement des jeunes, le partenariat élaboré avec le CRIJ a été reconduit en 2023 afin de renforcer l’accessibilité des jeunes à l’information et développer la plateforme numérique « Portail jeunes 360 ». Cet outil numérique doit répondre à l’ensemble des besoins des jeunes en matière d’information et d’accompagnement et faciliter la prise de décision du jeune et contribuer ainsi à l’égalité des chances au travers de l’égalité de l’information.

Au cours de l’année 2023, une nouvelle dynamique a été instaurée auprès des partenaires du secteur jeunesse et le suivi de l’outil Portail Jeunes 360 a été renforcé en lien avec le CRIJ.

Les résultats du diagnostic croisé prévues pour 2024 permettront de définir les axes du plan de développement du COREMOB et d’orienter au mieux l’action de la Région en faveur des jeunes du territoire.

VI - FAIRE DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE UNE VALEUR AJOUTÉE À L’ACTION RÉGIONALE

La Démocratie Participative est portée par une démarche de co-construction des politiques publiques en impliquant davantage le citoyen au sein d’espaces de dialogue.

Ainsi, 2023 a été marquée, d’une part, par la structuration technique et opérationnelle d’un service dédié à la Démocratie Participative au sein de la Direction de Cohésion Sociale et des Solidarités (DCSS), et, d’autre part, par le développement d’opérations associant très largement les citoyens.

Intitulé	Fonctionnement	
	AE	CP
Action 1 : Donner la parole aux citoyens dans une démarche de co-construction de la politique régionale en matière de mobilité	75 085	72 926
Action 2 : Instaurer un espace d’échange entre les citoyens et la Région (plateforme numérique)	258 136	40 833
TOTAL	333 221	113 759

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Donner la parole aux citoyens dans une démarche de co-construction de la politique régionale en matière de mobilité	Nombre de consultations réalisées	5	1	-4	Le volet principal d'interventions s'est concentré sur les États Généraux des Mobilités et le fonctionnement de l'Assemblée citoyenne des Mobilités. De nouvelles concertations vont être déployées en 2024
	Nombre de citoyens consultés	2 500	7 961	+5 461	
	Nombre d'instances dédiées	-	1	+1	
	Taux de participation aux instances	-	68%	-	
Action 2 : Instaurer un espace d'échange entre les citoyens et la Région (plateforme numérique)	Nombre de contributions sur la plateforme	400	512	+ 112	-
	Nombre de concertations déployées	3	1	-2	

B – Commentaires / Analyse

Action 1 : Donner la parole aux citoyens dans une démarche de co-construction de la politique régionale en matière de mobilité

Une Assemblée Citoyenne dédiée aux mobilités a été installée en 2023 afin de co-définir les grandes priorités en matière de politique de mobilité à la Réunion.

Cette assemblée constituée de 100 membres dont 70 citoyens tirés au sort par un institut spécialisé afin de garantir la représentation de la diversité de la société réunionnaise. Les membres ont travaillé sur des propositions concrètes – propositions ayant fait l'objet d'un rapport final adopté en décembre dernier.

Action 2 : Instaurer un espace d'échange entre les citoyens et la Région (plateforme numérique)

Le premier budget participatif régional a été créé en novembre 2023. A ce titre, 225 000 € ont été engagés afin de soutenir les projets portés par les lycéens scolarisés au sein des 45 lycées publics.

Ce Budget Participatif Lycéen (BPL) a pour objectifs principaux :

- l'apprentissage de la démocratie ;
- le pilotage de projets ;
- l'encouragement à l'engagement citoyen.

À travers le BPL, la Région Réunion donne donc la possibilité aux lycéennes et lycéens de s'engager en dédiant une partie de son budget au financement des projets qu'ils proposent et qu'ils choisissent en votant.

L'Assemblée Citoyenne des Mobilités (ACM) : Une instance inédite créée en 2023

Cette instance a rassemblé 70 citoyens formant une image représentative de la diversité de la société réunionnaise.

Les membres de l'ACM ont travaillé sur les grandes priorités en matière de politique de mobilité. Cette démarche de co-construction des politiques publiques mise en œuvre par la Région a permis aux Réunionnaises et aux Réunionnais de travailler pendant 3 mois en commissions en réunions plénières au sein des 5 micro régions sur les thèmes suivants :

- Les conditions de circulation & les déplacements du quotidien ;
- Les transports structurants ;
- Les transports collectifs ;
- Les déplacements doux ;
- La gouvernance et la participation citoyenne.

Ces travaux placés sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) ont donné lieu à un rapport final adopté à l'unanimité lors de la séance plénière de clôture qui s'est tenue le 9 décembre 2023.

Cette nouvelle façon de faire, constitue un véritable MARQUEUR, et révèle une conception démocratique de l'action publique.

CONTRIBUER À LA RÉHABILITATION ET À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

La production de logements, notamment de logements sociaux, reste une priorité à La Réunion. En effet, selon les projections de l'INSEE, le cap du million d'habitants devrait être atteint d'ici 2044. La production actuelle de logements reste insuffisante, notamment sur le logement social avec à ce jour 45 000 demandes enregistrées.

Elle est cependant tributaire de la capacité des collectivités à équiper le foncier afin de construire la Ville Réunionnaise de demain. L'enjeu est de permettre aux réunionnais d'accéder à un logement décent, à un prix abordable, en tenant compte du vieillissement de la population, de la décohabitation, et des personnes les plus démunies (près de 40 % des réunionnais vivant sous le seuil de la pauvreté et 75% sont éligible au logement social). Le parc existant, aussi bien privé que social, a aussi besoin d'être réhabilité, en tenant compte des enjeux de rénovation énergétique et thermique.

L'évolution à la hausse des prix du foncier mais également des coûts liés à l'aménagement et la construction sont autant de freins à la production de logements à La Réunion malgré un besoin croissant.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 3

- Budget réalisé : 2 039 646 €

Fonctionnement : 20 400 € (soit 100 %)

Investissement : 2 019 246 € (soit 83 %)

Les principaux objectifs :

- Axe de progrès global poursuivi en 2023 :

Favoriser la rénovation énergétique des logements (et bâtiments publics) et relancer l'aménagement du foncier pour la construction de logements

- Résultat 2023 : Validation des fiches actions FEDER 2021/2027 sur la rénovation énergétique des logements sociaux et lancement du premier AMI

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2022		CA 2023		Évol. AE/AP	Évol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	20 000	20 000	20 400	20 400	2,0 %	2,0 %
Investissement	-	3 934 201	394 600	2 019 246	-	- 48,7 %
TOTAL	20 000	3 954 201	415 000	2 039 646	1 975,0 %	- 48,4 %

En 2023, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Contribuer aux politiques en faveur du logement à travers le FRAFU	20 400	20 400	-	442 750
II – Accompagner les citoyens et les territoires dans la rénovation énergétique des logements	-	-	394 600	1 576 496
TOTAL	20 400	20 400	394 600	2 019 246

I – CONTRIBUER AUX POLITIQUES EN FAVEUR DU LOGEMENT

Un des instruments financiers de la politique du logement est le Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain (FRAFU). Il coordonne les interventions financières de l'État, et des collectivités territoriales, afin d'assurer la réalisation des équipements nécessaires à l'aménagement d'espaces déjà urbanisés, ou qui ont vocation à l'être. C'est également un appui aux communes ou à leur établissement public de coopération intercommunale pour aménager les nouveaux quartiers, et procéder au renouvellement urbain à vocation principale de logement social.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Contribuer aux politiques en faveur du logement à travers le FRAFU	20 400	20 400	-	442 750
TOTAL	20 400	20 400	-	442 750

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf.OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Contribuer aux politiques en faveur du logement à travers le FRAFU	Nombre de logements intermédiaires financés à travers le FRAFU	50	-	Pas de nouveaux projets programmés	Deux dossiers soumis pour avis au Comité Technique Aménagement du 21/09/2023 (non programmés)

B – Commentaires & Analyse

En 2023, malgré la mise en place en 2022 d'un nouveau protocole, la subvention FRAFU a été principalement mobilisée en faveur des logements locatifs sociaux (LLS et LLTS) et n'a pas concerné le cadre d'intervention régional en faveur des logements intermédiaires (PLS et PSLA).

Concernant les opérations en cours, seule l'opération Cœur de Ville La Possession (tranche 2) a fait l'objet d'un paiement d'acompte en 2023. Globalement la sollicitation du FRAFU est faible ces dernières années du fait d'un constat partagé d'une « panne » de l'aménagement à La Réunion.

La Région a participé en 2023 aux réunions du Comité d'accélération logement organisées par la Préfecture et la question du foncier et de l'aménagement a été abordée. Les exemples présentés ont permis de mettre en exergue plusieurs catégories de difficultés et de blocages multiples et parfois multifactorielles : compatibilité du programme avec les documents de planification, gestion des eaux pluviales, préservation du patrimoine, Gestion des eaux pluviales, oppositions diverses et recours, contraintes techniques (plans de prévention des risques, pentes...).

Enfin, la Région a suivi la mise en œuvre des garanties consenties aux bailleurs de logements sociaux. Le total de la quote-part garantie par la Région s'élève à 46,6 M€ (capital restant estimé à 36,9 M€ au 31/12/2023) et porte sur 175 opérations et 5 976 logements. En 2023, en application de la loi ELAN et du décret du 20 février 2020, la Région a délibéré pour confier la gestion en flux des contingents de réservation de logements sociaux (soit 89 logements sociaux pour la Région), dans le cadre d'une gestion déléguée aux bailleurs sociaux pour une durée d'un an.

II – ACCOMPAGNER LES CITOYENS ET LES TERRITOIRES DANS LA RENOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

L'objectif est d'accompagner la transition de La Réunion vers un modèle énergétique durable et économe en ressource en favorisant les mesures en matière d'efficacité énergétique à travers le soutien aux projets de réhabilitation et de rénovation thermique et énergétique des logements du parc social public, des bâtiments publics tout en encourageant, la mise en œuvre de solutions vertes d'aménagement des espaces extérieurs des bâtiments publics concourant à une baisse sensible des températures.

Intitulé	Investissement	
	AP	CP
Action 1 : Accélérer la rénovation énergétique des logements sociaux	394 600	839 965
Action 2 : Orienter le dispositif d'amélioration des logements privés sur des travaux de rénovation énergétique	-	736 531
TOTAL	394 600	1 576 496

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Accélérer la rénovation énergétique des logements sociaux	Nombre de logements sociaux en rénovation énergétique	1 Appel à projets	1 Appel à Manifestation d'Intérêt lancé (2 dossiers reçus)	-	Choix de lancer des Appels à Manifestation d'Intérêt
Action 2 : Orienter le dispositif d'amélioration des logements privés sur des travaux de rénovation énergétique	Nombre de dossiers soldés	400 dossiers	106 dossiers soldés	-294	Par rapport aux prévisions, il y a eu plus de dossiers soldés fin 2022 avec au final seulement 266 dossiers actifs au 01/01/23

B – Commentaires & Analyse

Action 1 : Accélérer la rénovation énergétique des logements sociaux

En déclinaison des priorités de la mandature, la Région a décidé de mettre en place un nouveau dispositif pour soutenir la rénovation/réhabilitation énergétique et thermique du parc social, en complément des financements existants (notamment de l'État via la LBU), ainsi que des bâtiments publics. À cet effet, plusieurs dispositifs ont été validés au PO FEDER 2021/2027 :

- Rénovation thermique et énergétique des logements sociaux (FA 2.1.1) ;
- Chauffe-eaux solaires en faveur des logements collectifs sociaux (FA 2.1.5).

Des réunions d'échanges ont été organisées avec l'ARMOS et les bailleurs. Les critères de sélections ont été validés en 2023 et un premier Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé du 28/06/2023 au 16/10/2023 pour l'installation de chauffe-eaux solaires collectifs (2 dossiers déposés et montant de 193 499 € de FEDER programmé pour le premier dossier concernant 91 logements). L'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la rénovation thermique et énergétique des logements sociaux (FA 2.1.1) a été également préparé fin 2023 (et publié en janvier 2024).

Action 2 : Orienter le dispositif d'amélioration des logements privés sur des travaux de rénovation énergétique.

Cette action concerne le solde des dossiers engagés avant 2021 au titre du dispositif d'amélioration de logements privés mise en œuvre par SOLIHA et SICA Habitat Rural. Les services procèdent aux soldes des derniers dossiers actifs avec des retards constatés dans la réalisation des travaux (il reste à solder environ 160 dossiers) par les deux opérateurs qui ont rencontré des difficultés.

En 2023, la Région a mis en place des dispositifs pour accompagner les ménages dans la rénovation énergétique de leur logement (*cf. axe 3 « atteindre l'autonomie énergétique »*).

Focus sur le plan de sauvegarde de La Chaumière

La copropriété de La Chaumière est un ensemble immobilier construit en 1963 sur le secteur de Montgaillard à Saint-Denis, quartier en périmètre de Zone Urbaine Sensible. Celle-ci comprend environ 400 copropriétaires et montre des signes de fragilité importants qui perdurent dans le temps.

L'Etat, l'Anah, la Communauté d'Agglomération et la Ville ont décidé de mettre en place un Plan de Sauvegarde pour la copropriété « La Chaumière » qui concerne 374 logements. Il a été élaboré pour une durée de 5 ans.

La Région a décidé d'y participer à hauteur de 394 600 € au titre de travaux en parties communes, pour la mise en place de systèmes de production d'eau chaude solaire sur les bâtiments.

AXE 2

**LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE**

**PAR L'OUVERTURE DE
NOUVEAUX HORIZONS ET
L'INNOVATION**

PRÉAMBULE

Après avoir été voté par l'Assemblée Plénière de la Région fin 2022, le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), 2ème génération, baptisé « La Nouvelle Economie », a été approuvé en avril 2023 par le Préfet. Il est donc pleinement opérationnel depuis cette date.

En 2023, « La Nouvelle Economie » a fait l'objet de présentations en direction des opérateurs économiques pour les informer notamment des nouvelles orientations régionales et des nouvelles mesures.

En effet, la nouvelle stratégie régionale dispose la création de dispositifs d'aides (avances remboursables...) et d'accompagnement, de même qu'un système de bonifications des aides en direction des projets implantés dans l'Est, le Sud et les Hauts du territoire.

Cette année de lancement du schéma a également consisté à stabiliser les contrats de filières stratégiques que sont l'Agroalimentaire, l'Economie Bleue, les Energies Renouvelables ainsi que le Bâti Tropical. La signature de ces contrats aura ainsi lieu en 2024.

La cartographie des acteurs des filières émergentes que sont le Care, l'aéronautique et drones a démarré. La tenue de premiers comités de filière aura lieu en 2024.

Enfin, de nouveaux comités thématiques transverses sont en préparation : ESS, parité Femme/Homme, foncier économique, intelligence économique, financement des entreprises, coopération internationale, économie circulaire et écologie industrielle...

Globalement pour cet axe, la collectivité régionale a consacré un montant de 70 544 111 € en crédits de paiement au titre de l'année 2023.

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	CA 2022		CA 2023		Évol. AE/AP	Évol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	25 837 574	25 267 411	28 418 188	24 161 285	10,0 %	- 4,4 %
Investissement	45 516 886	32 011 392	58 850 778	46 382 826	29,3 %	44,9 %
TOTAL	71 354 460	57 278 803	87 268 966	70 544 111	22,3 %	23,2 %

LE DÉVELOPPEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE ET LA CRÉATION D'EMPLOIS

En 2023, l'action de la Région a porté sur l'accompagnement des entreprises et des opérateurs dans un contexte économique et financier post-crise très tendu, marqué notamment par l'inflation et l'augmentation des taux d'intérêts. Dans ce contexte déjà difficile pour les entreprises, la collectivité a tenu à rassurer la production locale en réaffirmant de façon forte son attachement au dispositif de l'octroi de mer, remis en question par l'Etat à travers le Comité interministériel des Outre-mer (CIOM). Par ailleurs, l'année 2023 a été marquée par la signature de l'accord de financement avec le FEI (Fonds Européen d'Investissement) pour la création du fonds FAIRE (Fonds d'Aide à l'Investissement Régional pour les Entreprises réunionnaises) qui permettra de déployer deux instruments financiers. Enfin, la commercialisation de la ZAA Pierre Lagourgue a été relancée dans le cadre d'un nouvel appel à manifestation d'intérêt (AMI).

Les ressources :

- **ETP mobilisés** : 6,5

- **Budget réalisé** : 39 894 924 €

Fonctionnement : 7 162 579 € (soit 58 %)

Investissement : 32 732 345 € (soit 92 %)

Les principaux objectifs :

- Axe de progrès global poursuivi en 2023 :

- Accompagner et soutenir les entreprises dans un contexte économique et financier tendu
- Soutien au développement, à l'aménagement et à l'attractivité des territoires, à travers les projets d'envergure régionale (Ecocité, commercialisation du foncier Régional sur la zone Arrière Aéroportuaire, etc.)
- Accompagner le développement des grandes infrastructures d'échanges (Port, Aéroports) à travers notamment le financement des projets (FEDER) et la participation de la Région au budget de fonctionnement des organismes (Syndicat Mixte de Pierrefonds).

- Résultat 2023 :

- Après le Covid-19, avec les conflits en Ukraine et au Proche-Orient, les entreprises doivent faire face à la crise économique liée notamment à la flambée des prix des matériaux et une baisse de la consommation des ménages. Même si elles ont fait preuve de résilience et de dynamisme, les soutenir demeure une priorité régionale.
- La Région a apporté sa contribution usuelle et annuelle aux budgets de fonctionnement et d'investissement à divers organismes publics : GIP Ecocité, GIP Bois Rouge, Syndicat Mixte de Pierrefonds
- Une contribution technique et décisionnelle aux études et réflexions d'aménagement à vocation économique (Aménagement de la Zone Arrière Portuaire)

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2022		CA 2023		Évol. AE/AP	Évol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	9 243 750	9 520 631	9 216 235	7 162 579	- 0,3 %	- 24,8 %
Investissement	34 054 267	19 168 736	45 198 987	32 732 345	32,7 %	70,8 %
TOTAL	43 298 016	28 689 367	54 415 222	39 894 924	25,7 %	39,1 %

En 2023, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement comme suit :

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Mieux soutenir les entreprises	8 494 715	6 794 459	44 876 627	16 641 358
II – Améliorer l'attractivité économique du territoire et ouvrir de nouveaux horizons	721 520	368 120	322 359	16 090 987
TOTAL	9 216 235	7 162 579	45 198 986	32 732 345

I – MIEUX SOUTENIR LES ENTREPRISES

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 – L'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets *	6 494 715	4 744 151	15 000	9 666
Action 2 - Les aides aux entreprises	2 000 000	2 050 308	44 861 627	16 631 692
TOTAL	8 494 715	6 794 459	44 876 627	16 641 358

* dont AMO élaboration du SRDEII, communication sur les dispositifs d'aide économique, étude économique...

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : L'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets					
Accompagnement des entreprises	Nombre d'entreprises accompagnées en création	-	2 120	-	Il s'agit de nouveaux indicateurs
	Nombre d'entreprises accompagnées en développement	-	1 045	-	-
	Nouvelle plateforme d'accueil téléphonique	1	En cours	-	La mise en place de la plateforme téléphonique doit être intégrée dans la cadre de la nouvelle organisation des services
	AMI pour l'accompagnement au montage de dossiers de subvention	1	En cours	-	Le dossier est en cours de finalisation, en cohérence avec l'accompagnement technique prévu dans les nouvelles fiches actions du FEDER
Accompagnement des entreprises	AMI pour l'accompagnement à la carte des entreprises	1	0	-	L'AMI sera lancé dans la continuité du dispositif d'accompagnement au montage de dossiers de subvention
Partenariat avec les opérateurs économiques	Nombre de conventions de partenariats pluriannuels	3	En cours	-	Travaux avec les partenaires démarrés fin 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan - cible)	Ajustements / Orientations
Evènements à caractère économique	Nombre de cadres d'intervention	3	En cours	-	- 12 manifestations accompagnées en 2023
Action 2 : Les aides aux entreprises					
Ingénierie financière - Création du fonds de participation FAIRE (Fonds d'Aide à l'Investissement Régional des Entreprises réunionnaises)	Sélection d'un intermédiaire financier	1	1	-	Le mandat de gestion a été confié au FEI le 9 octobre 2023 par la Commission Permanente
	Signature d'un accord de financement	1	1	-	L'accord de financement avec le FEI a été signé le 2 novembre 2023, avec une première dotation du fonds de 13,44 M€
	Mise en œuvre des instruments	2	En cours	-	Un AMI a été lancé par le FEI en décembre 2023 pour la mise en œuvre des 2 instruments financiers : - un instrument de prêt avec partage de risque - un instrument de haut de bilan. Le premier instrument devrait être opérationnel vers juillet 2024 et le deuxième au second semestre 2024
Aides aux entreprises Fonds propres + FEDER (hors Tourisme, Numérique et Audiovisuel)	Intervention fonds propres : - Nombre dossiers déposés - Nombre dossiers programmés	270	278 136	-	Dispositif d'aide aux petits investissements - REACT UE ; Par ailleurs, la Région a accompagné : - 60 entreprises sur divers dispositifs ; - 378 entreprises sur le fonds gazole avec l'ASP.
	- Nombre d'entreprises en création soutenues par le programme FEDER - Nombre d'entreprises en développement soutenues par le programme	-	376 1 901	-	Nombre d'entreprises soutenues depuis le début du programme jusqu'au 31/12/2023. Attention une entreprise peut avoir été aidé plusieurs fois.
	Cadre d'intervention du dispositif d'aide à la création d'activité	1	En cours	-	Le dispositif d'aide a évolué ; il s'agira de mettre en place en 2024 une aide aux petits investissements destinée aux TPE, dans la continuité du programme REACT-UE
Aides aux entreprises Fonds propres + FEDER (hors Tourisme, Numérique et Audiovisuel)	Cadre d'intervention du fonds d'accompagnement des entreprises	1	En cours	-	Le dispositif d'aide a évolué ; il s'agira de mettre en place en 2024 un dispositif d'avance remboursable pour les TPE, dans le cadre d'une gestion externalisée

B – Commentaires & Analyse

Action 1 : Accueillir et accompagner les porteurs de projets

1- Création de dispositifs d'accompagnement aux entreprises

En 2023, dans le cadre de la mise en place de nouveaux dispositifs d'accompagnement aux entreprises, la Région a organisé des rencontres avec les partenaires économiques concernés. Il s'est agi également de mettre en cohérence ces futurs outils avec les dispositifs existants.

A titre d'exemple, le dispositif d'aide au montage des dossiers de subvention a été initié, en intégrant l'accompagnement technique prévu par les nouvelles fiches actions FEDER. Ce dispositif devrait être finalisé début 2024, avec le lancement de l'AMI.

Dans la continuité, le second AMI concernant le dispositif d'accompagnement « à la carte » sera mis en œuvre.

2- Positionner les opérateurs sur un accompagnement renforcé

En 2023, la collectivité régionale est intervenue à hauteur de **3,6 M€** dans le cadre des programmes d'actions des organismes d'animation économique (Chambre de Métiers et de l'Artisanat de La Réunion, NEXA, Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion, association Domaine des Tourelles, etc.). Cette intervention financière globale se fait en complément des crédits européens du FEDER.

Pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de La Réunion, l'année 2023 a été marquée par la mise en œuvre d'une politique d'accompagnement des entreprises au plus près de ses ressortissants.

S'agissant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion, la subvention régionale votée en décembre 2022 lui a permis de procéder au recrutement de 3 conseillers en entreprises, en cours d'année 2023.

En ce qui concerne le Domaine des Tourelles, l'association a pu mettre en œuvre son programme d'actions 2023 articulé autour de deux axes : la promotion de l'artisanat et le développement de l'offre d'animation.

Enfin, dans le cadre de la Stratégie de Bon Achat (SBA), la collectivité régionale a participé au financement du poste d'animateur du réseau dans l'objectif de favoriser l'ancrage territorial des TPE-PME à travers l'achat public.

3- Accompagner les évènements à caractère économique

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement économique local, la Région Réunion soutient financièrement les acteurs publics et privés organisant des manifestations à caractère économique ayant vocation à présenter au grand public les produits artisanaux réalisés dans les territoires ruraux, à faire découvrir des savoir-faire et procédés locaux de fabrication.

La programmation 2023 a concerné 12 manifestations à caractère économique pour une subvention régionale d'un montant global de 250 496,10 €.

Action 2 : Aider les entreprises

1- Ingénierie financière : de nouveaux instruments financiers pour le PO FEDER FSE+ 21-27

Conformément à la réglementation européenne et au POE 2021-2027, les régions ont la faculté d'orienter une partie des fonds structurels (FEDER – FEAMPA – FSE+) vers un fonds global. Sur la base de ce fonds, il est alors autorisé de bâtir des Instruments Financiers (IF) dédiés aux opérateurs économiques.

Toutefois, la réglementation énonce un préalable. En effet, il est demandé aux collectivités de procéder à une évaluation ex-ante pour identifier les insuffisances du marché du financement.

Eu égard à la technicité du dispositif et de la nécessaire animation (commerciale et des diligences), il a été décidé de confier la gestion du Fonds de Participation (FdP) au « Fonds Européen d'Investissements » (FEI, filiale de la BEI).

Le FEI est depuis 2017 un partenaire de la Région Réunion. En effet, le projet « Financière Région Réunion » (FRR) avait déjà été confié en gestion au FEI. S'agissant de la FRR, les dernières opérations ont été enregistrées en 2022. Désormais I-RUN By BFC (outil de prêt) et Essor PME (outil d'équity) sont en gestion extinctive.

Il convient de rappeler les données suivantes :

	Montant Engagé	Nombre d'Opérations	Nombre d'Emplois
I-Run By BFC (Prêts)	57,2 M€	542	958
Essor PME (equity)	6,1 M€	9	58
Total	63,3 M€	551	1 016

Le tableau suivant donne la taille du Fonds de Participation (FdP) et son financement :

FEDER	Contrepartie Nationale	Fonds Propres	TOTAL du Fonds
44 800 000 €	-	-	44 800 000 €

Il est à noter que la Région préfinance en totalité le dispositif, soit à hauteur de 44,8 M€ au titre du PO 21-27.

Le projet de mise en œuvre des Instruments Financiers (IF) a enregistré une étape importante le 9 octobre 2023. Le mandat de gestion du Fonds de Participation (FdP) a été confié au Fonds Européen d'Investissement (FEI).

Le 2 novembre 2023, la Région Réunion a signé avec le FEI l'accord de financement pour la constitution du Fonds de Participation FAIRE (Fonds d'Aide à l'Investissement Régional pour les Entreprises réunionnaises) qui portera sur la mise en œuvre de deux instruments financiers.

Ainsi, dès la fin 2023, la collectivité a versé au FEI une première dotation du fonds à hauteur de 13 440 000 €. Pour sa part, le FEI a lancé deux « Appels à Manifestation d'Intérêt » (AMI) pour chacun des instruments financiers qui seront opérationnels en 2024.

Par ailleurs, conformément à ses engagements la collectivité a procédé en 2023 à l'abondement du fonds RUNaissance (Haut de bilan) pour un montant de 228 000 €.

Enfin, la Région a souhaité lancer une réflexion pour la mise en œuvre d'un fonds stratégique afin de favoriser l'ancrage territorial des entreprises. Pour ce faire, une étude a été confiée à un groupement par l'intermédiaire de l'UGAP.

2- Les subventions sur fonds propres

En 2023, l'activité principale a porté sur le déploiement et la clôture du dispositif « aide aux petits investissements des entreprises artisanales du BTP, de l'agroalimentaire et du commerce de proximité – REACT UE ».

Pour rappel, ce dispositif, mis en place en 2021, suite à la crise sanitaire Covid-19 dans le cadre du volet REACT-UE du PO FEDER 2014/2020 s'adressait aux TPE de 10 salariés au plus inscrites aux registres légaux de La Réunion (registre du commerce et des sociétés RCS et répertoire des métiers RM).

Le coût minimum du projet d'investissement était fixé à 10 000 €. Le taux de subvention était fixé à 70 % (coût éligible HT), avec un plafond de subvention à 15 000 €.

Au 31 mars 2023, 278 entreprises ont manifesté un intérêt pour le dispositif et **136 projets d'investissement** ont pu être accompagnés, pour un **montant total engagé de 1 650 917,91 €**.

Compte tenu des contraintes du calendrier de mise en œuvre du **d'investissement ont pu aboutir** et ont fait l'objet d'un paiement d'un **montant global de 1 300 399,64 €**, soit 79 % du montant total engagé (dont un dossier qui a été payé en janvier 2024 pour un montant 11 689,27 €).

Le dispositif étant financé à 100% par le FEDER et préfinancé par la collectivité, **une demande de remboursement à hauteur de 1 300 399,64 € a été réalisée en janvier 2024.**

Par ailleurs, le dispositif d'aide au secteur de l'événementiel a été clôturé avec un soutien apporté à 47 entreprises pour un montant de 385 213,60 €.

En outre, un dispositif d'aide d'urgence a été mis en place afin de soutenir les entreprises du cirque de Salazie qui ont été impactées par les travaux de sécurisation de la route départementale 48 suite à un éboulis intervenu le 26 janvier 2023. Ainsi, 11 entreprises ont bénéficié d'une aide pour un montant total de 173 774,79 € et 4 dossiers feront l'objet d'un examen début 2024.

Enfin, le dispositif « Gazole professionnel », géré par l'Agence de Services et de Paiement (ASP), a permis d'accompagner 378 entreprises pour un montant total de 1 389 640,42 €.

S'agissant des aides du FEDER, au-delà des derniers dossiers instruits au titre du PO 2014-2020, l'année 2023 a surtout été en grande partie consacrée à la finalisation et à la validation des fiches actions du Programme opérationnel européen (POE) FEDER FSE+ 2021-2027.

FAIRE, le Fonds d'Aide à l'Investissement Régional pour les Entreprises réunionnaises

Dans le cadre du PO FEDER FSE+ 2021-2027, et après la réalisation d'une évaluation ex-ante des instruments financiers en 2021-2022 qui a été présentée aux acteurs économiques le 4 mars 2022, la collectivité a souhaité créer un nouveau Fonds de Participation dénommé **FAIRE** (Fonds d'Aide à l'Investissement Régional pour les Entreprises réunionnaises).

La gestion de ce fonds a été confiée au Fonds Européen d'Investissement (FEI) dans le cadre d'un accord de financement qui a été signé le 2 novembre 2023.

La taille du fonds a été fixée à hauteur de 44 800 000 €, financés à 100 % par le FEDER avec un préfinancement par la Région Réunion.

Deux instruments financiers seront déployés, à savoir :

- Un instrument de partage de risque : Prêts aux entreprises ;
- Un instrument de co-investissement : Prise de participation minoritaire au capital des entreprises.

Sur le plan opérationnel, dès la fin 2023, la collectivité a versé au FEI une première dotation du fonds à hauteur de 13 440 000 €. Il convient de noter que deux autres abondements sont prévus en 2024 et 2025.

Pour sa part, le FEI a lancé deux « Appels à Manifestation d'Intérêt » (AMI) pour chacun des instruments financiers. La date limite de remise des dossiers a été fixée au 29 février 2024.

Les nouveaux instruments financiers devraient être opérationnels à compter de la mi-2024 pour l'instrument de partage de risque et dans le courant du second semestre 2024 pour l'instrument de co-investissement.

II – AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE DE NOUVEAUX HORIZONS

En parallèle du soutien à apporter aux entreprises, la collectivité est intervenue sur différents leviers afin d'améliorer l'environnement économique des entreprises, en apportant une attention particulière à l'aménagement économique du territoire.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : L'octroi de mer, un outil au service du développement économique et de l'emploi	200 000	-	-	-
Action 2 : Créer et rénover les Zones d'Activités	170 000	-	22 987	11 494
Action 3 : Accompagner le développement économique équilibré de chaque microrégion et ouvrir de nouveaux horizons	351 520	368 120	299 372	1 079 493
Action 4 : Soutenir la compagnie réunionnaise Air Austral	-	-	-	15 000 000
TOTAL	721 520	368 120	322 359	16 090 987

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : L'octroi de mer, un outil au service du développement économique et de l'emploi	Marché d'études « évaluation à mi-parcours du dispositif des différentiels »	Lancement AMO	Engagement de l'étude en décembre 2023	-	Le marché d'étude devrait être lancé en mars 2024 pour un démarrage de la mission en mai 2024
	Création d'un pôle d'accueil et d'information	Choix de la localisation	Retour d'un agent congé longue durée	-	Action reportée en raison des diverses enquêtes menées sur l'octroi de mer
Action 2 : Créer et rénover les Zones d'Activités					
Zone d'Activités Aéroportuaire Pierre LAGOURGUE	Lancement d'un nouvel AMI	1	1	-	-
Zone Arrière Portuaire	Validation d'un Schéma d'Aménagement	1	1	-	Schéma validé lors du comité stratégique en décembre 2023
Action 3 : Accompagner le développement économique équilibré de chaque microrégion et ouvrir de nouveaux horizons					
Ecocité	Contribution annuelle au fonctionnement	97 500 €	97 500 €	-	-
	Financement du programme d'étude	190 000 €	196 020 €	+ 6 020 €	

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Ecart (Bilan – cible)	diagnostic / Ajustements / Orientations
Bois Rouge	Contribution annuelle au fonctionnement	5 000 €	5 000 €	-	Concernant le financement du programme d'étude le GIP n'a pas proposé de nouvelles études. Le budget d'investissement a permis les travaux de sécurisation du pont de bois rouge et d'actualiser le montant d'une étude engagé préalablement.
	Financement du programme d'études	50 000 €	14 981,31 €	35 108,69 €	
Aéroport de Pierrefonds (Syndicat Mixte de Pierrefonds)	Contribution annuelle au fonctionnement	241 863 €	241 863 €	-	-
Action 4 : Soutenir la compagnie réunionnaise Air Austral	Validation et mise en œuvre du plan de restructuration	15 M€	15 M€		Réalisation des opérations début 2023 après la levée des conditions suspensives

B – Commentaires & Analyse

Action 1 : L'octroi de mer, un outil au service du développement économique et de l'emploi

1) La réforme de l'octroi de mer

Le **projet régional de révision globale du dispositif de l'octroi de mer**, conformément à la délibération-cadre du 22 décembre 2021, n'a pu être achevé au regard des diverses évaluations relatives à l'octroi de mer qui ont marqué l'année 2023, en particulier celle de la Cour des Comptes et des Chambres Régionales des Comptes.

→ L'évaluation de la Cour des Comptes et des Chambres Régionales des Comptes

Pour rappel, l'objectif de cette évaluation est d'appréhender la stratégie des territoires ultra-marins en matière d'octroi de mer, le processus décisionnel ainsi que les moyens et les modalités de gestion et de suivi de la taxe. Après plusieurs échanges avec la collectivité régionale, la formation inter-juridictions a transmis, le 28 juillet 2023, son relevé provisoire de conclusions pour contradiction qui préconise la mise en œuvre d'une réforme d'ampleur à court terme et une suppression à moyen/long terme en faveur de l'instauration progressive d'une TVA. Sur cette base, la Région a adressé le 28 septembre 2023 à la Cour des Comptes, une réponse circonstanciée comprenant 8 fiches thématiques notamment sur la vie chère et les octrois de mer, les niveaux des prix et certaines de ses composantes ou encore la pression fiscale, a ainsi été transmise à la Cour. Il est déploré la négation de l'octroi de mer en tant qu'instrument de politique économique, l'atteinte au principe d'autonomie décisionnelle et fiscale des DROM, une approche agrégée et consolidée peu pertinente à l'échelle des 5 DROM, des affirmations peu démontrées s'agissant de l'incidence de l'octroi de mer sur les prix, des constats non expliqués, et des interprétations et la remise en cause des caractéristiques des petites économies insulaires.

→ **L'année 2023 a été marquée par l'annonce de la réforme de l'octroi de mer à travers le Comité Interministériel des Outre-Mer (CIOM).**

Le comité interministériel des Outre-Mer, réuni le 18 juillet 2023, sous l'égide de La Première Ministre Elisabeth Borne, a acté des mesures de lutte contre la vie chère avec comme priorité la refonte en profondeur de l'octroi de mer. Le Gouvernement a annoncé que cette réforme sera adossée à la loi de finances pour 2025 pour une mise en œuvre au plus tard en 2027, en garantissant le maintien des recettes fiscales locales.

Toutefois, en l'absence de concertation, la Présidente de Région, auditionnée à Paris en novembre 2023, a dû rappeler que la réforme de l'octroi de mer ne peut s'écrire dans la précipitation, sans études d'impact au risque de déstabiliser les édifices fragiles des économies d'outre-mer. De même, il a été rappelé que considérer l'octroi de mer comme le facteur principal de cherté de la vie, constitue une erreur manifeste d'appréciation. En effet, la collectivité régionale a toujours été attachée au principe de modération de la pression fiscale.

A cet égard, la Région a participé aux ateliers et aux réflexions de l'Observatoire des Prix, des Marges et des Revenus (OPMR) sur la question du coût de la vie notamment et en particulier sur l'accord de modération des prix mis en place à travers le Bouclier Qualité Prix pour l'année 2023 qui illustre la politique régionale de taxation reposant sur l'absence d'octroi de mer à l'importation de produits alimentaires de première nécessité (pain, viandes, riz, lait, sardines ...) et le recours général au taux de 6,5 % (Octroi de mer et octroi de mer régional compris) ainsi que la généralisation du taux 0% en faveur de la production locale.

La question de la formation des prix mérite ainsi d'être appréhendée globalement. Dans cette approche, une commission d'enquête de l'Assemblée Nationale a été créée en février 2023, afin d'étudier et d'évaluer l'ensemble des mécanismes qui concourent au coût de la vie outre-mer. Aussi, une audition s'est tenue à la Région le 15 juin 2023. Le rapport a finalement été présenté le 20 juillet 2023 à l'Assemblée nationale et préconise 68 mesures parmi lesquelles la simplification du régime de l'octroi de mer pour le rendre plus lisible et plus équitable, la prise en compte de la fiscalité globale (octroi de mer et TVA) ou encore la baisse des marges de l'ensemble des acteurs de la chaîne de distribution.

→ Dans ce contexte, le projet régional de révision s'est appuyé sur **les travaux de régularisations et d'actualisations** des documents de référence liés à la mise en œuvre du dispositif de l'octroi de mer, compte tenu de la réforme par la commission européenne de la nomenclature douanière intervenue en 2022.

C'est ainsi que, s'agissant du régime d'exonération à l'importation de marchandises, la commission permanente du Conseil Régional réunie le 30 juin 2023, a actualisé les listes des intrants admissibles en exonération des taxes de l'octroi de mer suivant le principe général de maintien du champ des exonérations à droit constant. De même, la délibération de la Commission Permanente du 22 décembre 2023 a approuvé l'actualisation du Tarif externe d'octroi de mer et d'octroi de mer régional, sans aucune évolution de taux, afin de disposer d'une base juridique consolidée et actualisée. Après cette première séquence, les travaux de réforme devront se poursuivre en 2024 notamment sur la question de la modification des taux d'octroi de mer à l'importation et des différentiels.

Par ailleurs, le Conseil Régional a fait évoluer en 2023, le régime de taxation au titre de l'octroi de mer (et de l'octroi de mer régional) par la délibération de la Commission Permanente du 24 février 2023, en adoptant une taxation nulle à l'importation de chars et automobiles blindés de combat, en faveur de la Gendarmerie de La Réunion et de la Gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité du Sud de l'Océan Indien.

2) L'étude d'évaluation à mi-parcours

Le dispositif de différentiels, encadré au plan communautaire par la Décision du Conseil de l'Union Européenne en date du 07 juin 2021, est un dispositif dérogatoire assorti d'une « clause de révision ». Conformément à l'article 3 de la Décision européenne, la France doit transmettre à la Commission un rapport d'évaluation à mi-parcours en 2025 afin de vérifier si les conditions du dispositif de différentiels sont toujours remplies. Sur cette base, la loi relative à l'octroi de mer du 02 juillet 2004 (modifiée par la loi du 30 décembre 2021) précise que ce rapport doit être élaboré par le Conseil Régional et adressé au Représentant de l'Etat au plus tard le 30 juin 2025. In fine, l'Etat devra à son tour, soumettre ces travaux à la Commission Européenne au plus tard le 30 septembre 2025.

Face à cette échéance, la Commission Permanente réunie le 22 décembre 2023 au lancement d'un marché d'études en 2024 afin de confier à un cabinet extérieur cette mission d'évaluation sur la période 2019-2024.

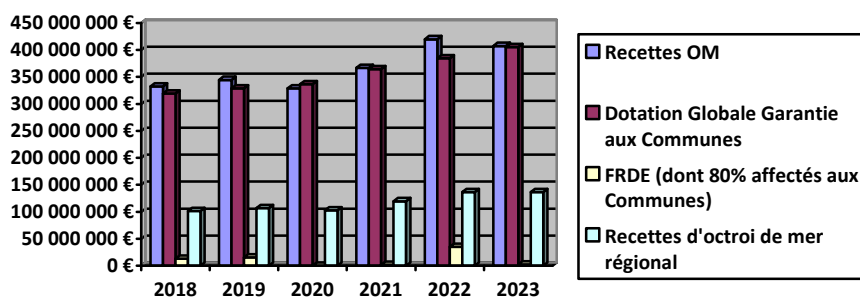
3) Les recettes d'octroi de mer

En 2023, les recettes de l'octroi de mer se sont élevées à La Réunion à 407 412 512 € pour une Dotation Globale Garantie aux Communes de 405 135 803 €. Ainsi, il ressort un montant de 2 276 708 € au titre du fonds Régional pour le Développement et l'Emploi (FRDE). Enfin, les recettes d'octroi de mer régional s'établissent à 136 761 965 €.

EVOLUTION DES RECETTES D'OCTROI DE MER ENTRE 2018 ET 2023

En euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2023/2022
Montant des recettes d'octroi de mer	332 600 400	344 533 817	328 652 422	366 716 043	419 883 947	407 412 512	-3 %
Dotation Globale Garantie aux Communes	319 264 789	328 842 732	336 406 115	364 686 590	384 744 353	405 135 803	+5,3 %
FRDE (dont 80 % affectés aux communes)	13 335 611	15 691 085	0	2 029 452	35 139 594	2 276 709	-93 %
Montant des recettes d'octroi de mer régional	101 605 984	106 985 223	102 919 108	119 687 241	136 547 741	136 761 965	+0,15 %

Source : Direction Régionale des Douanes



Source : Direction Régionale des Douanes

Ainsi, l'année 2024 sera décisive pour l'avenir de l'octroi de mer. A plusieurs occasions, la Région a insisté sur la nécessité de conserver l'octroi de mer, outil souple d'autonomie décisionnelle et fiscale.

La suppression de l'octroi de mer irait dans le sens contraire de la décentralisation et de la différenciation des territoires. Rappelons que les conseils régionaux ont la responsabilité de par la loi, de la fixation des taux, des exonérations tout en conciliant les intérêts des trois grands acteurs concernés : les producteurs, les consommateurs et les collectivités locales. De ce fait, ce levier fiscal permet d'orienter le développement économique et social au plus près de nos territoires.

Par ailleurs, il est possible dans le cadre actuel, à partir d'un diagnostic objectif, d'améliorer le dispositif de l'octroi de mer dans le sens d'un régime simplifié, plus transparent et lisible notamment auprès du grand public dont la perception générale est souvent entachée de défiance et de suspicion.

Pour une meilleure appropriation de l'octroi de mer et de ses enjeux, un effort de pédagogie doit sans aucun doute être conduit. A cet égard, la création d'un pôle d'information dédié à l'octroi de mer constitue un des projets phares inscrit au sein des orientations budgétaires de la Région pour 2024.

Action 2 : Créer et rénover les zones d'activités

1) La Zone d'Activités Aéroportuaire (ZAA) Pierre Lagourgue

La Zone d'Activités Aéroportuaire (ZAA) Pierre Lagourgue relève du Pôle à Vocation Régionale (PAVR) Nord.

Les pôles d'intérêt régionaux sont des zones d'activités à caractère régional dû à leur proximité avec un équipement structurant d'intérêt régional (port de commerce, aéroport) ou dont l'activité relève d'un secteur stratégique en matière de développement régional.

Face à la rareté du foncier et au regard du positionnement éminemment stratégique de ce foncier, la collectivité régionale a souhaité replacer le projet de commercialisation de la ZAA Pierre Lagourgue dans le cadre d'une vision d'aménagement globale et partagée sur la base de nouveaux critères et de nouvelles modalités de sélection des projets.

L'année 2023, fut notamment consacré au lancement d'un nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt ayant pour principes fondateurs les critères d'implantation ciblant des activités :

- Ayant un lien avec l'aérien ;
- Valorisant les savoir-faire réunionnais ;
- A haute valeur ajoutée ;
- Créant de l'emploi.

2) La zone arrière portuaire (ZAP)

La Zone Arrière Portuaire (ZAP) et la Zone Arrière Aéroportuaire (ZAAP), respectivement positionnées en zone arrière des installations portuaires et aéroportuaires, présentent des enjeux pour le développement économique des bassins concernés (Ouest et Nord) et plus largement pour La Réunion. La Région entend apporter sa contribution aux réflexions afin de décliner opérationnellement les orientations du SRDEII sur ces zones économiques stratégiques.

Dans le cadre du développement de la zone arrière portuaire située sur le Territoire de l'Ouest, la Région a pris pleinement sa place au sein des Comités stratégiques mis place courant 2022, dans le cadre de l'élaboration du schéma d'aménagement de la ZAP mené par le GIP « Ecocité La Réunion ».

Ce comité stratégique assure le suivi de l'étude d'aménagement de la ZAP, décide les orientations en termes d'aménagement et de développement économique de la zone.

L'année 2023 a permis de définir et d'arrêter un scénario d'aménagement de la Zone Arrière Portuaire, permettant notamment le déploiement et la connectivité des besoins portuaires, l'installation de nouvelles activités et le maintien du chantier temporaire pour la Nouvelle Route du Littoral.

3) Les autres zones d'activités

La Région, via les fonds européens, a apporté son soutien financier aux projets d'aménagement de zones d'activités et d'immobilier d'entreprises portés par les collectivités locales ou leurs délégataires.

La collectivité a engagé 2 dossiers sur 2023 dans le cadre de la mesure 10-2-11 « Réhabilitation numérique et durable des zones d'activités du PO 2024/2020, volet REACT UE.

Opération	Cout total projet	Montant FEDER engagé
Modernisation de la ZAE Ravine Creuse à Saint André	753 574,20 €	678 216,78 €
Modernisation de la ZAE Ravine Pavée à la Plaine des Palmiste	682 785 €	614 506,50 €

Action 3 : Accompagner le développement économique équilibré de chaque nouveaux horizons

1) Accompagner le développement économique équilibré du territoire

Le développement et l'aménagement économique de La Réunion sont encadrés par deux documents stratégiques : le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) et le Schéma Régional de Développement Économique d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII). Ces deux documents prônent un développement économique équilibré et harmonieux à l'échelle de l'île, qu'il conviendrait de spatialiser. Vis-à-vis des enjeux d'attractivités du territoire, d'optimisation et rationalisation du foncier à vocation économique, la Région Réunion a approuvé l'opportunité, en 2023, de mener une étude prospective, ayant pour objectif de mettre en cohérence l'aménagement économique à l'échelle de La Réunion, et d'orienter les vocations économiques des territoires.

- **L'écocité Insulaire et tropicale**

Pour le bassin de vie Ouest, la Région soutient le projet d'Écocité Insulaire et Tropicale. Le GIP « Écocité La Réunion » a été créé le 12/12/2018 avec pour objet le pilotage stratégique, le suivi de la conduite et du financement des actions relevant du projet Écocité dans son ensemble. Il est également identifié comme un coordonnateur technique dont la mission est de mettre en cohérence la réalisation de projets qui participe à cette stratégie. Le GIP pourra être amené à émettre des avis sur les politiques publiques territoriales en lien avec le projet Écocité, et assurera la maîtrise d'ouvrage d'études dans les domaines visés par le projet de territoire.

Par avenant, les missions du GIP Écocité La Réunion ont été prorogées de 5 années supplémentaires.

Il se compose de l'État, de la Région, du Département, du TO, et des 3 communes concernées par l'Écocité (St Paul / Le Port / La Possession). La Région contribue à hauteur de 15 % au GIP.

En 2023, conformément à son engagement contractuel, via la convention constitutive du GIP, la Région a participé en 2022 au budget du GIP « Écocité La Réunion », à hauteur de 97 500 € à la section de fonctionnement (correspondant à ses droits statutaires au sein du groupement), soit 15%, et à hauteur de 196 020 € à la section d'investissement au titre du programme d'études.

- **L'Ecotechnopôle de Bois Rouge**

Pour répondre au besoin de développement économique du bassin de vie Est, la Région, la CIREST et la Commune de Saint-André ont créé un GIP « Pôle Portuaire, Industriel et Énergétique de Bois Rouge » en octobre 2015.

En tant que membre du GIP, la Région a contribué, en 2023, au budget de fonctionnement à hauteur de 5 000 € et à hauteur de 14 891,31 € à la section d'investissement au titre du programme d'études.

2) Créer une compagnie maritime régionale

Conformément à son projet de mandature intégrant l'appui à la création d'une compagnie maritime régionale, la collectivité régionale a demandé à la COI d'intégrer le groupe de travail du COMESA sur la conduite d'une étude relative à la création d'une liaison maritime régionale. Ainsi, le consultant du COMESA a été invité à intégrer dans les données de base de son étude celles des marchandises entrant et sortant de La Réunion, ceci afin de produire des préconisations quant à la faisabilité et la viabilité d'une liaison maritime reliant les ports de la zone sud-ouest de l'océan Indien.

3) Sécuriser le désenclavement numérique

(Cf politique numérique)

4) Poursuivre la modernisation des aéroports et du Grand Port

- **Aéroport Réunion Roland Garros**

En 2023, via les fonds Européens FEDER, la Région a soutenu le développement de l'infrastructure aéroportuaire à travers une modification de l'opération « aménagements et équipements complémentaires » (équipements mobiles, réfection de la chaussée aéronautique, aménagement du magasin fret).

	Assiette éligible retenue	Taux de subvention FEDER	Montant FEDER
CPERMA du 04/11/2022	3 691 350 €	58,72 %	2 167 560,72 €
Financement complémentaire CPERMA 10/11/2023	818 000 €	58,72 %	480 329,60 €
TOTAL	4 509 350 €	58,72 %	2 647 890,32 €

- **Aéroport de Pierrefonds**

En 2023, la Région a apporté sa contribution financière, à hauteur de 241 863 €, conformément à ses droits statutaires, soit 15 %, au budget de fonctionnement du Syndicat Mixte de Pierrefonds (SMP).

Le Syndicat Mixte de Pierrefonds a présenté 2023 en Commission Conjointe, les conclusions de l'étude de positionnement stratégique de l'aéroport de Saint Pierre.

Le scénario voulu par l'aéroport projeté, d'ici 2040, un nombre de 355 850 passagers (destinations régionales, bassin océan indien et long courrier). Ces projections ne sont guère étayées et ne prennent pas en compte le flux généré par l'aéroport Réunion Roland Garros et son plan stratégique de développement.

Sur cette base de « scénario aéroport », pour un programme d'investissement qui avoisinerait les 103 M€ (dont 82 M€ pour l'extension d'extension de l'aérogare) et le recours à l'emprunt n'étant pas concevable, son financement supposerait un financement public à hauteur de 90 %. Le bureau d'étude souligne un fort risque de non réalisation.

- **Grand Port Maritime**

En 2023, via les fonds Européens FEDER, la Région a soutenu le développement de l'infrastructure portuaire à hauteur de 13,9 M€ de FEDER, via les opérations suivantes :

- Aménagement des accès du Port Est pour 3,7 M€ de travaux et 2,2 M€ de FEDER ;
- Modification du dossier acquisition d'un dock flottant : augmentation du coût et opération scindée en deux : 6,9 M€ dépenses pour 4,1 M€ FEDER sur le POE 14/20 et 12,6 M€ dépenses pour 7,6 M€ FEDER sur le PO 21/27.

5) Renforcer l'attractivité du territoire

En 2023, NEXA a défini sa nouvelle feuille de route qui vise à repositionner l'action de l'agence au sein de l'écosystème réunionnais en cohérence avec la Stratégie Régionale. Ainsi, le nouveau positionnement de l'agence doit permettre de :

- Répondre au mieux aux nouveaux objectifs stratégiques portés par la Région notamment en matière de développement économique (restructuration de l'offre de service de Nexa) ;
- Accompagner le changement en tenant un rôle de premier plan en matière d'intelligence économique, de vision stratégique et prospective ;
- Consolider son rôle de « première porte d'entrée » pour les projets d'envergure et les investisseurs (ciblage, accompagnement des projets ayant une valeur ajoutée pour le territoire et répondant au projet de territoire) ;
- Assurer le portage et l'animation de la marque de territoire en vue de développer l'attractivité de la Réunion et de la faire rayonner.

Action 4 : Soutenir la compagnie réunionnaise Air Austral

La compagnie Air Austral est un opérateur majeur et indispensable du désenclavement aérien de La Réunion. Elle reste à ce jour la seule compagnie aérienne basée à La Réunion et emploie plus de 800 salariés auxquels se rajoutent environ 3000 emplois indirects induits par son activité, dont la survie est capitale pour l'économie réunionnaise et les services rendus aux habitants de La Réunion.

Comme les autres compagnies aériennes, elle a été fortement impactée par la crise sanitaire liée au Covid-19 et un plan de restructuration a été élaboré en 2022, avec l'entrée au capital d'Air Austral d'investisseurs privés réunionnais et un ajustement de la participation de la Sematra au capital de la compagnie (conforme aux exigences des articles R. 4211-1 et suivants du code général des collectivités territoriales).

La Région a réalisé un apport d'un montant de 25 M€ à travers la Sematra, par délibération du 24 janvier 2023, après constatation de la levée des conditions suspensives et notamment l'approbation du plan de restructuration par décision de la Commission Européenne du 5 janvier 2023.

Les opérations sur le capital de la Sematra et d'Air Austral ont été réalisées en début d'année 2023 et la Région détient désormais 63,44% du capital de la Sematra et cette dernière 44,72% du capital d'Air Austral. Une nouvelle gouvernance d'Air Austral a été mise en place en mars 2023 avec l'installation d'un Directoire et d'un Conseil de Surveillance.

Lancement d'une étude « stratégique d'aménagement économique à l'échelle de La Réunion ».

La Région, en tant que chef de file du développement économique est amenée à garantir la cohérence entre les zones d'activités qui représentent un levier d'action publique face notamment au constat du déficit de foncier économique et d'immobilier d'entreprises.

Dans un objectif de complémentarité et de synergie des activités, mais aussi de réduction des déplacements domicile-travail et d'équilibre du territoire, une vision stratégique doit être bâtie dans le cadre d'une démarche de concertation incluant l'ensemble des acteurs.

L'intérêt se pose quant à pouvoir disposer d'éléments, d'arguments et de propositions permettant d'œuvrer pour un aménagement opérationnel économique équilibré du territoire.

L'objectif de cette étude est ainsi d'orienter les collectivités compétentes en matière d'aménagement, de développement et de vocations économiques sur leur territoire.

L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES

En 2023, la collectivité régionale a renforcé ce qu'elle avait déjà initié en 2022 en continuant de porter une stratégie de consolidation du commerce extérieur de La Réunion et en se donnant comme priorités :

- Le renforcement de la gouvernance régionale de l'internationalisation ;
- L'amélioration de l'accompagnement des entreprises exportatrices ;
- L'amélioration de l'attractivité pour l'ouverture de nouveaux horizons.

Les ressources :

- **ETP mobilisés** : 5

- **Budget réalisé** : 1 153 154 €

Fonctionnement : 1 153 154 € (soit 79 %)

Investissement : 0 €

Les principaux objectifs :

Dans un contexte d'ouverture aux marchés extérieurs, la collectivité régionale continue de se donner comme priorités :

- Le renforcement de la gouvernance régionale de l'internationalisation ;
- L'amélioration de l'accompagnement des entreprises exportatrices ;
- L'amélioration de l'attractivité économique.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2022		CA 2023		Évol. AE/AP	Évol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	897 015	793 946	1 096 224	1 153 154	22,2 %	45,2 %
Investissement	-	-	-	-	-	-
TOTAL	897 015	793 946	1 096 224	1 153 154	22,2 %	45,2 %

En 2023, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement comme suit :

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement	
	AE	CP
I – Renforcer la gouvernance régionale de l'internationalisation	34 078	32 369
II – Mieux accompagner et soutenir les entreprises	728 028	840 970
III – Valoriser et promouvoir le savoir-faire de La Réunion	334 118	279 815
TOTAL	1 096 224	1 153 154

I – RENFORCER LA GOUVERNANCE RÉGIONALE DE L'INTERNATIONALISATION

La collectivité régionale cheffe de file de l'internationalisation s'est donnée pour ambition de construire une feuille de route en concertation avec les acteurs, au sein de CoSIE (Conseil Stratégique de l'Internationalisation des Entreprises), dans une dynamique ascendante émanant des besoins des opérateurs économiques pour aboutir à un plan d'actions. Celui-ci a vocation à constituer une trame à disposition des organisations en charge de l'accompagnement des entreprises conventionnés par la Région.

Intitulé	Fonctionnement	
	AE	CP
Action 1 : Animation du COSIE	34 078	32 369
Action 2 : Mise en place de conventions	-	-
Action 3 : Création d'un nouvel organisme de l'international	-	-
TOTAL	34 078	32 369

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Animation du COSIE	Nombre de réunions	2	3	+ 1	La cible de 2 CoSIE reste un minimum à atteindre
Action 2 : Mise en place de conventions	Nombre d'organismes	1	1	0	Objectif à atteindre en 2024 avec la restructuration des organisations en charge de l'internationalisation
Action 3 : Création d'un nouvel organisme de l'international	Etude de faisabilité	1	0	- 1	Après avoir envisagé la création d'une structure dédiée, l'orientation politique vise désormais à charger l'agence NEXA de cette thématique

B – Commentaires & Analyse

La Région s'est attachée à affirmer son rôle de cheffe de file de l'internationalisation des entreprises du territoire dans le cadre d'une gouvernance renouvelée.

C'est dans cet esprit qu'a été installée l'instance de concertation régionale réunissant les principaux acteurs de l'internationalisation des entreprises : le CoSIE.

Afin de discuter des objectifs et d'œuvrer efficacement à l'élaboration d'une stratégie commune de l'internationalisation pour La Réunion par l'ensemble des acteurs du territoire, ce comité s'est réuni à trois reprises en 2023, permettant ainsi à chaque participant de partager les visions et actions définies en commun comme prioritaires.

Lors de l'année écoulée, la vocation du CoSIE comme instance de gouvernance partagée a démontré sa pertinence et son utilité. En effet, l'une de ses réunions a été entièrement consacrée au CIOM en présence du Ministre délégué au Commerce Extérieur, tandis qu'une autre séquence a permis des échanges fructueux avec l'Ambassadeur de France à Maurice.

Par ailleurs, deux études issues des groupes de travail ont pu être programmées et seront déclinées en 2024 autour de l'offre exportable et de l'attractivité du territoire.

II – MIEUX ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES ENTREPRISES

L'internationalisation des entreprises constitue un vecteur de croissance des TPE/PME favorisant la création d'emplois et de valeurs. La collectivité régionale a maintenu son soutien aux entreprises afin d'améliorer la compétitivité de l'offre réunionnaise sur les marchés extérieurs.

Intitulé	Fonctionnement	
	AE	CP
Action 1 : Soutenir les entreprises exportatrices	205 372	570 653
Action 2 : Favoriser le développement de l'activité et de l'emploi pour la compétitivité de l'offre à l'international	469 471	220 361
Action 3 : Assurer une culture à l'export	53 185	49 956
TOTAL	728 028	840 970

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Soutenir les entreprises exportatrices	Nombre d'entreprises aidées	400	451	+51	Pas de fret fruit en 2023 (-250 entreprises)
	Prim' Export	25	55	+30	
	TFE	49	79	+30	
	Club Export	114	267	+153	
	Evènements	-	50	-	
Action 2 : Favoriser le développement de l'activité et de l'emploi pour la compétitivité de l'offre à l'international	- Solutions logistiques - Fonds mutualisation expédition de fruits - Dispositifs FEDER - Dispositifs Régions APE	Poursuite des travaux	-	-	-
Action 3 : Assurer une culture à l'export	- Présence sur des opérations locales	1	2	+1	-

B – Commentaires & Analyse**Action 1 : Soutenir les entreprises exportatrices et assurer la promotion de nos talents.**

La fin d'année 2023 a été marquée par une production de fruits très basse sur le territoire réunionnais. À ce titre, l'ARIFEL n'a pas sollicité d'accompagnement régional pour la prise en charge du fret fruits, ce qui explique l'écart entre le nombre d'entreprises accompagnées entre 2022 et 2023.

La Région a par ailleurs conforté son soutien aux entreprises par la mise en œuvre de pavillons de La Réunion visant la promotion du savoir-faire local à La Réunion et à l'international sur les filières de La Nouvelle Economie (agroalimentaire, numérique...).

Action 2 : Des dispositifs sur fonds propres reconduits en faveur des stratégies export

Le dispositif régional de la Prim'Export a opéré une refonte de son cadre en mars 2023 matérialisée notamment par une augmentation du plafond de subvention à 15 000 € par entreprise.

Cette évolution a permis un essor significatif du nombre de demandes avec le service internationalisation des entreprises (contre 25 en 2022) pour soutenir divers projets de prospection à l'international pour un montant de **229 668,77 €**.

La Région a réaffirmé cette année encore sa contribution au programme d'actions du Club Export Réunion à hauteur de **105 286,20 €** sur ses fonds propres, en complément des fonds européens mobilisés par l'association.

III – AMELIORER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Différentes interventions ont été menées en 2023 en vue de l'amélioration de l'attractivité du territoire. Celles-ci étaient structurées selon les trois actions décrites ci-après.

Intitulé	Fonctionnement	
	AE	CP
Action 1 : Marketing territorial	334 118	279 815
Action 2 : Mobilisation de la diaspora réunionnaise	-	-
Action 3 : Accueil des investisseurs	-	-
TOTAL	334 118	279 815

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Marketing territorial	Nombre d'opérations (salons, missions économiques)	4	6	+2	-
	Marque La Réunion	Lancement	Concertation publique + Comité de marque	-	Lancement du bloc marque et animation au 1 ^{er} semestre 2024
Action 2 : Mobilisation de la diaspora réunionnaise	Mettre en réseau et faire rayonner les réunionnais du monde	1	1	0	Accompagnement CASODOM « Talents des Outre-Mer » Salon du retour au pays (prévu avril 2024)
Action 3 : Accueil des investisseurs	TFI Carte IDE				Mission confiée à NEXA qui n'a enregistré aucun projet significatif.

B – Commentaires & Analyse

Action 2 : Valorisation de la diaspora réunionnaise

Dans le cadre d'une volonté émergente de la promotion et de l'accompagnement de la diaspora réunionnaise, la Région a soutenu pour la première fois l'association CASODOM dans le cadre de la 10^{ème} édition du prix « Talents des Outre-Mer » qui a pour but de valoriser l'excellence des parcours des ultramarins. La Région Réunion a pu allouer 10 000 € à pour l'octroi d'une bourse de 2 000 € aux lauréats. Lors de cette édition **4 réunionnais** ont été lauréats dans la catégorie Jeunes Talents.

La Réunion à VIVATECH

La Réunion a participé pour la première fois au salon VIVATECH Paris 2023, considéré comme le plus grand événement européen start-up et technologique d'Europe. La présence d'une délégation régionale de sept start-ups réunionnaises a permis de présenter le savoir-faire réunionnais lors d'un événement d'envergure internationale qui réunit plus de 100 000 visiteurs, dans un environnement propice au développement international et à la recherche de partenaires et d'investisseurs.

Le dynamisme et l'attractivité du territoire réunionnais s'affirme, comme l'a témoigné l'attribution du titre de Capitale French Tech en 2023.

Cette opération a été soutenue par la collectivité à hauteur de 74 000 €.



INNOVER ET ACCOMPAGNER NOS SECTEURS D'AVENIR

Afin de déployer ses orientations stratégiques (Nouvelle Economie et Stratégie de spécialisation intelligente pour un développement social et soutenable – S5), la collectivité a pour objectif de renforcer le pilotage de la politique de la Recherche et de l'Innovation tant en interne qu'avec ses partenaires. La création d'une Direction de la Recherche et de l'Innovation (DRI) participe à cette volonté.

Une série de contrats d'objectifs de moyens et de performance ont été établis avec les opérateurs de la recherche et les structures d'accompagnement à l'innovation afin de viser une meilleure performance de l'écosystème.

Celui-ci pourra également bénéficier de la force de frappe opérationnelle de l'Agence d'innovation de La Réunion, dite Agence Régionale d'Innovation (ARI) qui été effectivement créée en 2023.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 5,2 ETP au démarrage, 8,2 à la fin de l'année

- Budget réalisé : 4 623 073 €
 Fonctionnement : 2 459 650 € (soit 55 %)
 Investissement : 2 163 423 € (soit 52 %)

Les principaux objectifs :

- Axe de progrès global poursuivi en 2023 :

- Création de l'Agence Régionale de l'Innovation en septembre 2023 ;
- Soutenir des projets innovants ;
- Mettre en place des Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performances avec les opérateurs innovation et recherche ;
- Reconnaissance de l'Économie bleue en tant que filière d'excellence au sein de la Nouvelle Économie.

- Résultat 2023 :

- Résultats conformes aux objectifs fixés pour l'innovation et la recherche,
- Renforcement des moyens humains et de l'organisation de l'Institut Bleu dans l'optique d'une gouvernance plus intégrée de l'économie bleue.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2022		CA 2023		Évol. AE/AP	Évol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	1 141 509	840 739	2 324 864	2 459 650	103,7 %	192,6 %
Investissement	1 883 417	4 245 223	1 753 673	2 163 423	- 6,9 %	- 49,0 %
TOTAL	3 024 926	5 085 962	4 078 537	4 623 073	34,8 %	- 9,1 %

Nota Bene : les chiffres relatifs à la recherche et l'innovation apparaissaient dans les précédents rapports d'activité dans des lignes de différentes politiques publiques. Aussi l'exercice de comparaison doit être appréhendé avec prudence.

En 2023, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Renforcer le pilotage de la politique de recherche et innovation de la collectivité régionale en interne et en partenariat	767 000	774 224	-	-
II – Consolider l’accompagnement de tous les maillons de la chaîne de création de valeur ajoutée	497 626	385 990	877 607	1 927 928
III – Ouvrir les horizons pour projeter l’avenir en matière de recherche et innovation et créer des opportunités pour La Réunion	-	-	-	-
IV – La Pêche et la croissance bleue – Economie de la mer	1 060 238	1 299 436	876 066	235 495
TOTAL	2 324 864	2 459 650	1 753 673	2 163 423

I – RENFORCER LE PILOTAGE DE LA POLITIQUE DE RECHERCHE ET INNOVATION DE LA COLLECTIVITÉ RÉGIONALE EN INTERNE ET EN PARTENARIAT

L’année 2023 a été marquée par la création de l’Agence d’Innovation de La Réunion, dite Agence Régionale d’Innovation (ARI). Afin que les objectifs politiques de développement régionaux soient pris en compte, la collectivité a par ailleurs initié des Contrats d’Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) avec les principaux opérateurs de la recherche et de l’innovation en local. Cette année, une réflexion interne à la collectivité a aussi porté sur la mise en place d’un laboratoire d’innovation publique pour la Région Réunion.

Intitulé	Fonctionnement	
	AE	CP
Action 1 - S’outiller pour mettre en œuvre la politique publique Recherche-Innovation au sein de la collectivité	67 000 Frais divers Majeure partie AMO	74 224 Frais divers Majeure partie AMO
Action 2 - S’appuyer sur l’Agence Régionale de l’Innovation (ARI), opérateur dédié pour mettre en œuvre la stratégie et animer l’écosystème	700 000	700 000
Action 3 - Contractualiser avec nos divers opérateurs pour accompagner la recherche et les innovations sur le territoire	-	-
TOTAL	767 000	774 224

A – L’évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 - S’outiller pour mettre en œuvre la politique publique Recherche-Innovation au sein de la collectivité	Nombre d’entreprises ayant participées à des CRITER	Nouvel indicateur	-	-	1 CRITER organisé
Action 2 - S’appuyer sur l’Agence Régionale de l’Innovation (ARI), opérateur dédié pour mettre en œuvre la stratégie et animer l’écosystème	Nombre de participants au CRI plénier	Nouvel indicateur	80	-	1 CRI plénier organisé

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	(Bilan – cible)	diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 3 - Contractualiser avec nos divers opérateurs pour accompagner la recherche et les innovations sur le territoire	Nombre de COMP signés (recherche et innovation)	Nouvel indicateur	1 (CIRAD)	-	1 COMP Recherche signée 1 COMP recherche & 2 COMP innovation approuvées en 2023 (prévision signature en 2024)

B – Commentaires & Analyse

Action 1 : S'outiller pour mettre en œuvre la politique publique recherche-innovation au sein de la collectivité

Valoriser les mesures FEDER 2021-2027

L'année 2023 a permis l'élaboration de fiches actions et des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) correspondants, relatifs aux programmes 21-27 FEDER-FSE et INTERREG VI OI. Une réflexion partagée a porté sur les thématiques de la Stratégie de Spécialisation Intelligente pour le développement Social et Soutenable du territoire – S5 (énergie, climat, empouvoirement des populations, transition numérique...) et la promotion de « Programmes de recherche structurants ».

En prévision du lancement des AMI dédiés à la recherche, les porteurs de projets de différents laboratoires de recherche ont été accompagnés. Par ailleurs, le lancement officiel des programmes précités a été effectué avec l'ensemble des organismes de recherche du territoire en 2023.

Initier un laboratoire d'innovation publique porté par la Région

Pour traduire concrètement l'ambition politique d'un développement de l'innovation privée mais aussi d'innovation des politiques publiques une réflexion sur la mise en place d'un laboratoire d'innovation publique au sein de la collectivité a été menée en 2023. Par ailleurs, la collectivité a adhéré à la 27ème Région, laboratoire de transformation publique, constitué en association indépendante.

Action 2 : S'appuyer sur l'Agence d'Innovation de La Réunion, opérateur dédié pour mettre en œuvre la stratégie et animer l'écosystème

Afin de matérialiser l'ambition de la collectivité en matière d'innovation et de recherche et de l'accompagner dans la mise en œuvre du plan d'action de la S5, l'Agence d'Innovation de La Réunion, dite « ARI » a été créée le 20 septembre 2023.

La Région a participé sur ses fonds propres au financement du lancement de l'ARI par :

- l'octroi d'une avance remboursable, sans garantie ni intérêt, à titre exceptionnel, afin d'abonder le fonds de trésorerie de l'association, pour un montant de 400 000 € ;
- la contribution au titre des droits d'entrée de la Région au sein de l'Assemblée Générale de l'association, pour un montant de 300 000 €.

L'agence est un opérateur « responsable » de nombreux objectifs opérationnels avec des missions différenciées de l'Agence de Développement Économique (Nexa) et un programme d'actions en cohérence avec la S5. L'ARI sera notamment chargée du secrétariat du Comité Régional d'Innovation (CRI) sous toutes ses formes.

Afin de faciliter la diffusion et l'appropriation de la S5, la collectivité a également procédé à la création de supports de communication ciblés (document socle maqueté, plaquette de communication...) avec l'appui d'une prestation extérieure.

Action 3 : Contractualiser avec nos divers opérateurs pour accompagner la recherche et les innovations sur le territoire

En 2023, l’accompagnement des grands organismes de recherche présents sur le territoire a été accentuée d’abord par l’établissement d’accords-cadres, puis par la mise en œuvre de Contrats d’Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) avec les principaux opérateurs de la recherche et de l’innovation. Ces derniers visaient à s’assurer que les objectifs de développement régionaux soient pris en compte par les partenaires. Le tableau ci-après résume l’avancement de cette démarche de contractualisation en 2023 entre la Région et ses partenaires dans le domaine de la Recherche et de l’Innovation :

Opérateurs de la Recherche*	Bilan 2023
BRGM ¹	Accord-cadre initié
CHU ²	COMP initié
CIRAD ⁴	COMP signé, accord-cadre Etat-Département-CIRAD 2023-2027 signé
CNRS ⁶	Accord-cadre initié
IPGP ⁸	Accord-cadre approuvé en attente de signature
IRD ¹⁰	COMP approuvé en attente de signature

Opérateurs de l’Innovation*	Bilan 2023
Association Technopole	COMP approuvé en attente de signature
CIRBAT ³ (CMAR)	COMP initié
CITEB ⁵	COMP en cours de validation
CRITT (CCIR) ⁷	COMP initié
CYROI ⁹	COMP en cours de validation
Qualitropic	COMP approuvé en attente de signature
Temergie	COMP initié

S’agissant des modalités de contractualisation avec le CIRAD dans le domaine de la recherche agronomique, en soutien aux objectifs de souverainetés alimentaire et sanitaire, celles-ci ont été renforcées :

- Ainsi, un accord cadre quadripartite Etat-Région-Département-CIRAD 2023-2027 a été élaboré et signé le 18/10/2023 ;
- Un COMP Région-CIRAD 2023-2028 a été signé entre les deux parties le 27/11/2023, ce qui constitue le premier COMP établi entre l’organisme de recherche et une région d’Outre-Mer.
- La Région a de plus participé en novembre 2023 à l’initiation d’une feuille de route outre-mer du CIRAD.

¹ BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières)

² CHU (Centre Hospitalier Universitaire)

³ CIRBAT (Centre d’Innovation et de recherche du Bâti tropical).

⁴ CIRAD (Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement)

⁵ CITEB (Centre technique de recherche et de valorisation des milieux aquatiques)

⁶ CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique)

⁷ CRITT (Centre Régional d’Innovation et de Transfert de Technologie)

⁸ IPGP (Institut de Physique du Globe de Paris)

⁹ CYROI (Cyclotron Réunion Océan Indien) -Le volet recherche du COMP a été retiré à la demande du CYROI

¹⁰ IRD (Institut de Recherche pour le Développement)

II – CONSOLIDER L'ACCOMPAGNEMENT DE TOUS LES MAILLONS DE LA CHAÎNE DE CRÉATION DE VALEUR AJOUTÉE

En 2023, la collectivité a poursuivi sa démarche d'accompagnement de pôles et infrastructures de recherche, notamment via son soutien à l'Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise (OVPF) et la préfiguration d'un Pôle Energie animée par la SPL HORIZON REUNION. Un Groupe Régional d'Experts pour le Climat a également été lancé. En matière d'innovation, la Région a initié le dispositif DEFFIRUN et maintenu le programme de financement France 2030 régionalisé en partenariat avec Bpifrance.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 - Accompagner une recherche qui adresse les défis du territoire comme premier maillon de la chaîne de création de valeur ajoutée	-	46 582	877 607	1 927 928
Action 2 - Soutenir les maillons de l'écosystème RDI permettant la transformation des idées en solutions en réponse aux défis du territoire	497 626	297 431	-	-
Action 3 - Proposer des dispositifs de financement directs pour faciliter l'initiative entrepreneuriale	-	41 976	-	-
Action 4 - Renforcer la sensibilisation à l'innovation et le rapprochement entre les sciences et la société	-	-	-	-
TOTAL	497 626	385 989	877 607	1 927 928

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 - Accompagner une recherche qui adresse les défis du territoire comme premier maillon de la chaîne de création de valeur ajoutée	Nombre d'opérateur accompagnés	Nouvel opérateur	1	-	CPN FEADER versée
Action 2 - Soutenir les maillons de l'écosystème RDI permettant la transformation des idées en solutions en réponse aux défis du territoire	Nombre de tiers-lieux financés	Nouvel indicateur	2	-	Dispositif DEFFIRUN en cours de mise en œuvre
Action 3 - Proposer des dispositifs de financement directs pour faciliter l'initiative entrepreneuriale	Nombre de projets innovants accompagnés par la Région	15	4	11	Retard de mise en œuvre du FEDER en 2023, les nouveaux dispositifs sur fonds propres étant prévus plutôt pour 2024, seul le PIA a permis de financer des projets
Action 4 - Renforcer la sensibilisation à l'innovation et le rapprochement entre les sciences et la société	Nombre d'actions de sensibilisation et de formations à l'innovation menées ou accompagnées par la Région	Nouvel indicateur	2	-	Financement de deux événements en novembre (24h de l'Innovation et Outremer Frenchtech days)

B – Commentaires & Analyse

Action 1 : Accompagner une recherche qui adresse les défis du territoire comme premier maillon de la chaîne de création de valeur ajoutée

Le soutien aux projets de recherche

Sur le plan thématique, des projets et actions ont été initiés dans les domaines suivants :

- Géothermie : 2 projets d'études (suite à l'obtention de 2 permis exclusifs de recherche-PER, l'un sur les cirques Cilaos-Salazie et sur la Plaine des Cafres/Plaine des Palmistes) ont été lancés, en lien avec la SPL HORIZON REUNION ;
- Risques climatiques : lors des Assises des risques qui se sont tenues à La Réunion en 2023, il a été procédé au lancement d'un Groupement Régional d'Experts sur le Climat (GREC) ;
- Santé : une réunion avec les acteurs du territoire (ARS, CIRAD, IRD, CYROI, SGAR), à l'initiative de la Région, a eu pour objet de faire un point sur les questions d'investissement en matière de recherche dans la lutte anti vectorielle du moustique ;
- Recherche agronomique : un soutien au CIRAD pour l'année 2023, selon une contrepartie de 778 992,13 €.

L'accompagnement de la structuration de pôles de recherche par des infrastructures de hauts niveaux

1) Le centre de recherche de l'Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise (OVPF)

Le partenariat établi avec l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP) et son antenne locale, l'OVPF, fait l'objet d'une convention annuelle pour la réalisation d'actions de Service Public et de recherche sur la connaissance et la gestion de l'environnement volcanique et des risques volcaniques. En 2023, la collectivité a poursuivi son soutien, relatif à la valorisation et à la diffusion des données acquises sur le Piton de la Fournaise, par l'octroi d'une subvention régionale d'un montant de 90 000 €. Par ailleurs, un projet de nouvelle infrastructure pour l'observatoire est en cours sous maîtrise d'ouvrage régionale. Des échanges sont toujours en cours avec les services de l'État, propriétaire du terrain et des bâtiments actuels pour finaliser le montage final.

2) Promouvoir et accompagner les plateformes de recherche et d'innovation

Afin de consolider l'écosystème de la recherche et de l'innovation territoriale, l'intervention de la collectivité vise à promouvoir le développement de plateformes de recherche et d'innovation en capacité de répondre aux besoins du territoire avec pour objectif d'atteindre la souveraineté alimentaire, sanitaire et énergétique. Ces plateformes sont actuellement le CYROI (santé), le CIRBAT (bâti tropical) et le 3P (agroalimentaire).

Dans le domaine de l'énergie, le lancement de la démarche de préfiguration d'un Pôle Énergie a été concrétisé en 2023 par le recrutement d'un ETP à la SPL HORIZON REUNION, en lien avec le Territoire de l'Ouest et l'État, et des études prospectives ont démarré.

Action 2 : Soutenir les maillons de l'écosystème RDI permettant la transformation des idées en solution en réponse aux défis du territoire

Consolider l'offre de service portée par les structures d'accompagnement à l'innovation au bénéfice des entreprises

La collectivité intervient également dans le financement des structures d'accompagnement à l'innovation, au titre du FEDER et de la Contrepartie Nationale (CPN) qui le complète.

Dans le cadre de la phase IV de régionalisation des Pôles de Compétitivité, l'État a versé à la collectivité régionale une subvention de 64 757 €, permettant le financement de certaines missions du pôle Qualitropic dites de catégorie A du pôle de compétitivité.

Poursuivre l'accompagnement de la dynamique des tiers-lieux à La Réunion

La Région a travaillé avec l'Etat à la mise en place à La Réunion du dispositif DEFFIRUN, intitulé DEFFINOV au national, avec la signature d'une convention entre les deux parties le 1^{er} février 2023. Il vise le rapprochement entre des organismes de formation et des tiers-lieux, afin d'innover dans leurs pratiques et d'accueillir de nouveaux publics, en étant plus proche de leur lieu de vie. Ce dispositif qui avait fait l'objet d'un engagement de la collectivité à hauteur de 1 M€ en 2022, a bénéficié d'un engagement complémentaire de 300 000 € en décembre 2023, afin de compléter le montant total affecté par l'Etat pour La Réunion. La première vague de l'appel à projets s'étant révélée infructueuse, une seconde vague a été lancée en septembre 2023, jusqu'au 15 décembre. Les projets étant examinés au fil de l'eau, 2 projets ont été retenus en 2023.

Action 3 : Proposer des dispositifs de financement directs pour faciliter l'initiative entrepreneuriale

Financer les projets innovants des entreprises et les entreprises innovantes via le FEDER

La Région soutient le financement des projets innovants des entreprises via le fonds FEDER et la Contrepartie Nationale (CPN) sur diverses fiches actions. Il s'agit de soutenir les projets d'innovation des entreprises et l'incubation d'entreprises innovantes, notamment au sein de l'incubateur de la recherche publique porté par l'association Technopole (Fiche action 1.4.2 Soutiens à l'incubation de projets de création d'entreprises innovantes).

Depuis le début de la programmation, 38 dossiers ont été soutenus pour un montant total de 14,2 M€ et un montant FEDER de 7,32 M€.

Concernant le financement de l'incubation de projets, 6 nouveaux projets ont intégré l'Incubateur de la Technopole en 2023. En outre, 8 projets sont sortis d'incubation et 8 projets étaient déjà en cours d'incubation.

Proposer un dispositif de financement des entreprises innovantes, complémentaires aux dispositifs existants

En 2023, la Région a poursuivi sa démarche de création de nouveaux dispositifs de financement de l'innovation sur fonds propres. Elle a notamment organisé un atelier en novembre 2023 avec des partenaires et entreprises innovantes afin de challenger les dispositifs qu'elle envisage. La mise en œuvre de ces dispositifs est prévue pour le 1^{er} semestre 2024.

Poursuivre la mise en œuvre de France 2030 régionalisé en partenariat avec l'Etat et Bpifrance

Le dispositif « France 2030 régionalisé » fait l'objet d'une convention entre l'Etat, la Région et Bpifrance (1,5 M€ engagés par la Région en 2021). En 2023, le bilan des projets retenus est le suivant :

- 4 projets innovants d'entreprises retenus pour un montant total de 606 000 € d'aides accordées ;
- 1 projet de filière retenu pour un montant de 600 000 € (mix subvention / avance remboursable).

Action 4 : Renforcer la sensibilisation à l'innovation et le rapprochement entre les sciences et la société

Soutenir le programme d'action de structures qui œuvrent au développement de la culture scientifique, technique et industrielle

Le FEDER et la Région soutiennent l'accompagnement :

- D'actions ponctuelles et/ou expérimentales, telles que la création d'outils scientifiques, des événements destinés aux citoyens, avec l'organisation de manifestations à caractère scientifique, de colloques et conférences ;



- Des actions d'animation ou de coordination du pôle territorial de référence technique & industrielle (CSTI) ;

- Des projets de sciences citoyennes.

Depuis le début de la programmation, 14 dossiers ont été soutenus pour un montant total de 2,89 M€ et un montant FEDER de 2,4 M€.

Mettre en œuvre ou participer à des actions de sensibilisation et de promotion de l'innovation et de promotion des talents réunionnais en la matière

La collectivité régionale a accompagné sur fonds propres le Lycée Lislet Geoffroy pour l'organisation de la 10^{ème} édition de l'évènement « Les 24h de l'Innovation de La Réunion », qui s'est tenue les 15 et 16 novembre 2023 au Moca (subvention de 7 000 € et mise à disposition gratuite du site).

III - OUVRIR LES HORIZONS POUR PROJETER L'AVENIR EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET INNOVATION ET CRÉER DES OPPORTUNITÉS POUR LA RÉUNION

En 2023, la Région a adhéré à la FrenchTech La Réunion et financé l'évènement « Outre-mer FrenchTech Days ». Outre une veille prospective sur les outils de coopération interrégionale, la collectivité a activement participé au 3^e forum de l'Association franco-australienne pour la recherche et l'Innovation en Australie.

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Mieux connaître et mieux suivre l'innovation et les entreprises innovantes du territoire	Nombre d'étude réalisée (en interne ou externalisée) par la DRI	-	-	-	Aucune étude n'a pu être lancée en 2023
Action 2 : Agir au bénéfice de la visibilité des entreprises réunionnaises en interne et en externe au territoire	Nombre de nouveau partenariat engagé dans le cadre d'une convention	Nouvel indicateur	-	-	-
Action 3 : Accompagner l'émergence et le développement des financements privés dédiés à l'innovation	Montants annuels de l'achat innovant	Nouvel indicateur	-	-	-

B – Commentaires & Analyse

Action 1 : Mieux connaître et mieux suivre l'innovation et les entreprises innovantes du territoire Etudes prospectives et veille

La collectivité ne disposant pas de données récentes sur l'engagement des entreprises dans l'innovation, il était prévu de nouer un partenariat avec l'INSEE afin de lancer en 2023 une étude permettant de mesurer l'investissement dans l'innovation pour les TPE réunionnaises. Ce partenariat n'a pas pu être initié.

Action 2 : Agir au bénéfice de la visibilité des entreprises réunionnaises territoire

En 2023, la Région a adhéré à la FrenchTech La Réunion (un montant de 7 500 €) ayant pour objectif de consolider la dynamique de l'écosystème entrepreneurial et de l'innovation du territoire, d'accélérer les dispositifs d'accompagnement des startups et d'accompagner les succès des entreprises vers l'international.

La collectivité a aussi contribué au financement de l'événement « Outre-mer FrenchTech Days », organisé les 30 novembre et 1^{er} décembre 2023, réunissant les communautés French Tech ultramarines, des communautés de l'Océan Indien et d'Afrique ainsi que des fonds d'investissement et 3 Ministres.

Action 3 : Accompagner l'émergence et le développement des financements privés dédiés à l'innovation

La Région a initié, à des fins d'ouverture à l'international, une veille et prospective sur les outils communautaires tels que le programme Interreg Europe et les outils de coopération interrégionale.

La collectivité a participé activement au 3^{ème} Forum de l'AFRAN (Association franco-australienne pour la recherche et l'Innovation) organisé les 26 et 27 octobre 2023 à l'Université de Murdoch à Perth en Australie. Ce forum a permis le lancement d'un HUB de Recherche-Innovation dans l'océan Indien, l'ouverture de perspectives de coopération franco-australienne et plus largement à l'échelle de l'océan Indien, à travers de panels d'échanges thématiques et d'une discussion stratégique régionale.



Création de l'Agence d'Innovation de La Réunion, constituée en association

Ce que l'agence va changer à La Réunion :

- une gouvernance partagée, publique-privée :
 - La diversité et le nombre d'adhérents de cette structure, Département, EPCI, acteurs socio-économiques (Chambre de Commerce, Chambre de métiers, ADIR, CPME, MEDEF) et de l'innovation (Technopole, Qualitropic, French Tech, Digital Réunion, Village by CA, CRESS, Science Réunion, CIRAD, IRD, Université), montre une volonté de travailler ensemble ;
- une nouvelle dynamique avec une animation plus régulière et de proximité, déclinée au niveau des micro-territoires (Comité Régionaux d'Innovation territoriaux # CRITER) ;
- la recherche collective de solutions pour relever les défis que sont la perte de biodiversité, le réchauffement climatique, la souveraineté alimentaire, énergétique, la réduction des déchets, de la consommation d'espaces et d'eau, le vieillissement de la population ;
- des projets publics mieux adaptés aux besoins des usagers ;
- des entreprises mieux accompagnées avec une coordination entre les acteurs, et davantage visibles sur la scène internationale.

IV – LA PÊCHE ET LA CROISSANCE BLEUE – ÉCONOMIE DE LA MER

L'économie de la mer est une priorité de la mandature compte tenu des perspectives de croissance qu'elle offre (3,4% de l'emploi total à La Réunion contre 3% dans les régions littorales de l'Hexagone), de la création de la valeur ajoutée qu'elle représente (485 M€ en 2018, portés principalement par le secteur de la pêche australe et du transport maritime) et de l'importance de l'espace maritime de la France dans la zone du Sud de l'Océan Indien (plus de 2 millions de km² / 10 200 emplois en 2018).



L'économie bleue recouvre les secteurs primaires (pêche et aquaculture), secondaires (transformation des produits de la pêche, construction navale et portuaire, production énergétique, câbles sous-marins) et tertiaires (commercialisation des produits de la mer, transport de passagers et de marchandises, prestations nautiques, exploitation des ports, aménagement du littoral, recherche et développement, etc.).

En 2023, les principales actions mises en œuvre au sein du Service Economie Bleue, hors actions sur le fonds européen du FEAMPA, sont les suivantes :

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Conforter et développer la filière pêche et aquaculture de La Réunion	85 860	85 860	40 075	199 783
Action 2 : Structurer et accompagner la filière pêche et aquaculture de La Réunion	974 378	1 213 576	835 991	35 712
TOTAL	1 060 238	1 299 436	876 066	235 495

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Conforter et développer la filière pêche et aquaculture de La Réunion					
Aides du FEAMPA aux entreprises du secteur	Nombre de dossiers déposés	35	45	+8	Le niveau de demande révèle les attentes des socio-professionnels
	Nombre de dossiers programmés	30	2	- 28	La gestion déléguée a nécessité des besoins de recrutement et de cadrage, y compris au niveau national, qui sont aujourd'hui résolus.
Participation au paiement de la cotisation de la Caisse Locale Chômage Intempéries des marins pêcheurs	Nombre de bénéficiaires	180	180	-	Poursuite du financement de ce dispositif de soutien aux acteurs.
Renouvellement de la flotte de pêche côtière	Nombre de navires neufs financés	10	0	- 10	Le rapport capacitaire français fourni début 2023 a reçu un avis défavorable
Action 2 : Structurer et accompagner la filière pêche et aquaculture de La Réunion					
Soutien au développement de l'aquaculture (SRDAR-PRSDAR)	Déploiement du schéma aquacole / taux de réalisation	100 %		- 30%	L'adoption du schéma a été retardée pour des raisons qualitatives, et la réhabilitation du site de l'Etang Salé est en étude.
Accompagnement à l'amélioration des prestations des ports de pêche	Actualisation du PROEPP / taux de réalisation	0 %	0 %	- 100%	Le marché pour l'actualisation du PROEPP a été notifié en novembre 2023 et son exécution est en cours.
Construction du navire école	Taux de réalisation		20%	- 60 %	Le cahier des charges pour la construction du navire a été adopté et la consultation pour sa construction devrait se faire en 2024

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Ajustements / Orientations
Gouvernance de l'économie bleue	Dotation d'un centre technique à l'Institut Bleu	Réalisé	Non réalisé	Non réalisé	La valorisation des actifs du CITEB suit une procédure complexe
	Recrutement d'une chargée de mission	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Ce recrutement a permis de conforter le cadre juridique de l'Institut Bleu et de développer son activité
Lancement du dispositif DLAL	Nombre de dossiers déposés	5	0	- 5	A réaliser
	Nombre de dossiers programmés	0 à 2	0	- 1 à 2	A réaliser

B – Commentaires & Analyse

Action 1 : Conforter et développer la filière pêche et aquaculture de La Réunion

Cette action vise à apporter des aides financières directes aux producteurs de la filière afin d'améliorer les conditions économiques dans l'exercice de leur métier, ainsi que l'attractivité de la profession.

Deux mesures principales composent cette action :

- La première consiste en une mesure annuelle de la Région récurrente visant à prendre en charge une partie de la cotisation des marins pêcheurs à leur adhésion au dispositif de la Caisse Locale de Chômage intempéries, (85 860 € en 2023 au bénéfice de 180 pêcheurs). Ce dispositif consiste à garantir une **indemnité** en cas d'inactivité lors de conditions météorologiques défavorables ;

- L'autre mesure consiste dans la mise en œuvre du programme d'aides européennes FEAMPA et de son accompagnement via le cofinancement de la contrepartie nationale (CPN).

La gestion déléguée du FEAMPA 21-27 à la Région a nécessité une période d'intégration et de structuration qui a rendu ce programme d'aides peu opérationnel en 2023.

Il est à noter que sur les 199 783 € d'aides versées sur 2023, un montant de 175 196 € correspond au solde pour l'aménagement du port de Sainte-Marie sur le programme FEAMP 2014-2020.

En ce qui concerne le renouvellement de la flotte de pêche, il s'agit d'un dispositif d'aide individuelle pour l'acquisition de navires neufs de moins de 12 mètres, reposant sur deux régimes autorisés par l'Union Européenne, (régime d'aide d'Etat validé en 2022 et régime d'aide « de minimis » révisé en 2023). La Commission Européenne a cependant conditionné l'octroi des aides à l'équilibre de trois indicateurs capacitaires (biologique, économique, technique).

Les différents rapports capacitaires présentés depuis lors par la France aux instances européennes ont fait l'objet jusqu'à récemment d'avis défavorables.

Cependant, après de nombreuses saisines y compris de la Région et de l'Etat, la Commission Européenne dans un courrier adressé à la France le 28 mars 2024 a considéré que les indicateurs capacitaires étaient à l'équilibre pour certains segments de flotte de pêche des RUP. Et particulièrement pour La Réunion, le segment des bateaux de moins de 10 mètres a été considéré à l'équilibre et pourra ainsi bénéficier du régime d'aide d'Etat pour le renouvellement de la flotte.

Pour y donner suite, la Région en partenariat avec la DMSOI validera prochainement un cadre d'intervention permettant de rendre opérationnel ce régime d'aide d'Etat au profit de notre pêche artisanale.

Pour l'aquaculture et à ce stade, l'absence de déploiement du schéma aquacole et la filière ne permettent pas d'instituer des mesures d'aide aux producteurs.

Action 2 : Structurer et accompagner la filière pêche et aquaculture de La Réunion

Cette action vise, en accord avec les différentes réglementations, à décliner des schémas régionaux stratégiques d'orientation et de structuration de la filière, ainsi qu'à subventionner les organismes et institutions œuvrant dans le domaine de l'économie bleue sur des programmes d'intérêt général.

A ce titre, la collectivité déploie actuellement deux schémas pour la filière. Il s'agit d'abord de l'actualisation du Plan Régional d'Organisation et d'Équipement des Ports de Pêche de la Réunion (PROEPP), dont la version initiale de 2018 devrait être actualisée d'ici le troisième trimestre 2024.

De même, le Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture de la Réunion (SRDAR) et son Plan Régional Stratégique de Développement de la filière Aquacole (PRSDAR) devraient être validés d'ici le milieu de l'année 2024.

La Région subventionnera également la construction d'un navire école (catamaran) qui sera mis à disposition du futur lycée des métiers de la mer. Dans le cadre du Plan de Relance, l'État participera à hauteur de 693 000 € sur un budget de construction estimé à 1,5 M€.

La livraison du navire est prévue pour la fin du premier semestre 2025.

En 2023, la collectivité régionale a poursuivi le financement des organismes d'animation économique dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture pour la réalisation de leur programme d'action en faveur de cette filière.

Ainsi le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM), l'Institut Bleu (IB) et le Centre Technique de Recherche et de Valorisation des Milieux Aquatiques (CITEB) ont bénéficié de subventions régionales à hauteur respectivement de 242 000 €, 48 950 € et 543 817 €.

Afin de rendre plus efficace et lisible l'intervention de ces organismes, la Région a souhaité un rapprochement entre l'Institut Bleu et le CITEB permettant un renforcement de la gouvernance de l'économie bleue. Cette intégration des actifs du CITEB par IB devrait avoir lieu dans le courant de l'année 2024.

Le plan régional d'organisation et d'équipement des ports de pêche de La Réunion

L'article 43 du FEAMP 14-20 dédié à l'amélioration de l'infrastructure des ports de pêche a été encadré au niveau de la déclinaison nationale par une nécessité d'inscrire l'intervention du FEAMP dans une rationalisation de l'organisation des points de débarquement.

Ainsi, il a été décidé la mise en place de plans régionaux d'organisation et d'équipement des ports de pêche (PROEPP), élaborés par les Régions en concertation avec les partenaires, afin de contribuer par la priorisation des investissements et l'encouragement à des synergies interportuaires, à une rationalisation de l'organisation portuaire.

Ce plan a permis de proposer sur la base d'un diagnostic, une ambition et une stratégie visant à combler les manques et conforter la filière des produits de la mer dans une dynamique de développement, au moyen des investissements réalisés sur les ports de pêche et les points de débarquement de La Réunion.

Le PROEPP de La Réunion a mis en évidence des besoins spécifiques relatifs aux trois grandes thématiques suivantes :

- Avitaillement : glace bord à quai, carburant bord à quai, approvisionnement en appâts, stockage des matériels ;
- Ports et points de débarquement : amélioration des quais et pontons, développement de zones techniques pour l'entretien, la réparation... ;
- Equipement pour la débarque : bras de déchargement, convoyeurs, pesée, chambres froides, gestion des coproduits et déchets.

Un certain nombre de ces équipements a été financé et réalisé depuis, et l'adoption du nouveau programme opérationnel FEAMPA 2021-2027 a été l'occasion pour la collectivité régionale de procéder à une actualisation de ce plan permettant d'avoir un état des lieux des réalisations et d'identifier les besoins nouveaux.

Ce nouveau marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été notifié en novembre 2023 et devrait aboutir à un document finalisé au troisième trimestre 2024 permettant un fléchage efficace des aides.

LA RELANCE DU TOURISME

2023 aura été une année record pour le tourisme à La Réunion en termes de fréquentation : **556 086 touristes extérieurs** ont foulé le sol réunionnais, soit **+12,2 % par rapport à 2022** (495 473 touristes) et +4 % par rapport à 2018, qui avait été jusqu'à présent l'année la plus significative pour la destination (534 620 touristes). Les **recettes touristiques extérieures** sont également en **hausse de 14,7 %** par rapport à 2022 (416,6 M€) et atteignent **477,9 M€**. Notre tourisme retrouve ainsi un niveau d'activité supérieur à la période pré-pandémie. En outre, les tendances pour les prochains mois de l'année 2024 en termes de réservations (+10% de réservations pour les six prochains mois par rapport à la même période en 2023) laissent augurer le **maintien de la croissance** du secteur touristique à un bon niveau. Le **marché local**, bien que conservant une place prépondérante dans l'économie touristique, **s'est révélé moins dynamique**, au regard de la baisse des recettes qu'il a générées (1,100 Md€ / 1,350 Md€ en 2022).

Si notre île continue à susciter de l'engouement, c'est qu'elle dispose de nombreux atouts répondant aux nouvelles attentes de la clientèle : nature, biodiversité, bien-être, richesse culturelle, gastronomie, tout en offrant une palette d'offres complète, susceptible d'assouvir toutes les envies : activités sportives, balnéaires ou en montagne, seul ou en famille...

Tout cela repose néanmoins sur un équilibre fragile, entre développement économique et préservation nécessaire, permettant de garantir une expérience client inoubliable tout en laissant leur place aux habitants, eux-mêmes acteurs du tourisme pour leur île. La collectivité régionale, cheffe de file du tourisme a souhaité en 2023 maintenir son effort en faveur du secteur, en menant un chantier important d'analyse de l'écosystème touristique local afin d'améliorer son efficacité.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 3

- Budget réalisé : 10 421 161 €

Fonctionnement : 9 347 999 € (soit 76 %)

Investissement : 1 073 162 € (soit 33 %)

Les principaux objectifs :

- Axe de progrès global poursuivi en 2023 :

Maintien des aides en faveur du secteur en menant parallèlement un audit de l'IRT et de la gouvernance de l'écosystème touristique local en vue de sa réorganisation.

- Résultat 2023 :

- des résultats très significatifs marquant un net retour à la croissance, au regard des chiffres de fréquentation des touristes extérieurs ainsi que les recettes générées en hausse.
- un plan d'actions pour réorganiser l'écosystème en 2024.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2022		CA 2023		Évol. AE/AP	Évol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	9 729 105	8 300 707	11 300 430	9 347 999	16,2 %	12,6 %
Investissement	796 928	1 593 458	1 801 022	1 073 162	126,0 %	- 32,7 %
TOTAL	10 526 033	9 894 165	13 101 452	10 421 161	24,5 %	5,7 %

En 2023, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Soutenir la relance du tourisme, vecteur de développement économique majeur et de cohésion sociale	8 316 435	6 901 995	330 000	232 378
II – Poursuivre la structuration de l'offre touristique	2 983 995	2 446 004	1 471 022	840 784
TOTAL	11 300 430	9 347 999	1 801 022	1 073 162

I – SOUTENIR LA RELANCE DU TOURISME, VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MAJEUR ET DE COHÉSION SOCIALE

Afin que notre destination soit attractive, « visible » et compétitive dans un contexte fortement concurrentiel au lendemain de la crise Covid, notre collectivité est intervenue en 2023 en agissant tant sur la gouvernance de l'écosystème touristique local, qu'en faveur des opérateurs chargés de la promotion de notre île et de « sa mise en produits ».

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Instaurer une gouvernance territorialisée et partagée, pour une politique stratégique coordonnée et cohérente en faveur d'un tourisme durable	194 635	3 150	-	67 378
Action 2 : Promouvoir la destination et consolider ses parts de marché pour relancer l'économie touristique	8 121 800	6 898 845	330 000	165 000
TOTAL	8 316 435	6 901 995	330 000	232 378

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 2 : Promouvoir la destination et consolider ses parts de marché pour relancer l'économie touristique					
Soutenir le Programme d'actions de l'île de La Réunion Tourisme (IRT)	- Arrivées touristiques extérieures	475 000 touristes	556 086 touristes	+ 81 086 touristes	2023, année record pour le tourisme à La Réunion tant en termes de fréquentation extérieure que de recettes générées. La reprise de l'activité touristique s'ancre dans l'économie locale et se caractérise par un niveau supérieur à la période pré-pandémie
	- Recettes touristiques extérieures	200 M€	417,9 M€	+ 217,9 M€	

B – Commentaires & Analyse

Action 1 : Instauration d'une gouvernance territorialisée et partagée, pour une politique stratégique coordonnée et cohérente en faveur d'un tourisme durable

Audit de l'écosystème touristique institutionnel local pour une gouvernance plus efficiente du secteur

2023 a permis à la collectivité régionale, à travers un audit de l'IRT et de la gouvernance de l'écosystème touristique local, de disposer d'un état des lieux exhaustif de la situation afin de proposer un nouveau modèle d'organisation, plus efficient, plus collaboratif, et plus lisible pour l'ensemble des acteurs.

Parmi les principales préconisations figuraient :

- Le regroupement au sein d'une même structure, des missions actuelles de l'IRT et de la Fédération Réunionnaise du Tourisme (FRT) ;
- La maîtrise de cet outil unique par la Région, en partenariat étroit avec le Département, avec la participation renforcée des acteurs socio-professionnels, des EPCI/OTI et des communes classées stations de tourisme ;
- Le choix d'une forme juridique idoine pour la nouvelle structure, à savoir la création d'un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), plus adapté que la forme associative.

Aussi, la présentation des conclusions et préconisations de l'audit à l'ensemble des acteurs privés et publics s'est immédiatement poursuivie par la réalisation de travaux communs, afin de définir ensemble les modalités concrètes d'une nouvelle organisation. En accord avec le Département, l'option choisie par la Région s'est portée sur une structure unique du tourisme, rassemblant les missions d'un Comité Régional du Tourisme et d'un Comité Départemental du Tourisme, auparavant exercées par l'IRT.

Re priorisation des actions du SDATR

Le développement touristique de La Réunion doit s'appuyer sur un pilotage régional efficace. Le choix de la collectivité régionale en 2023 a surtout porté sur la mise à plat de l'organisation institutionnelle en faveur du secteur, afin de « mieux travailler ensemble », 4^{ème} axe stratégique du SDATR. Le chantier mené dans le cadre de l'audit de l'IRT et de l'écosystème touristique institutionnel local, est ainsi une déclinaison opérationnelle du SDATR, et offre à la collectivité l'occasion de constituer les bases solides sur lesquelles pourra reposer sa politique de développement touristique en faveur de notre île, en mobilisant l'ensemble des acteurs pour ce faire.

Action 2 : Promouvoir la destination et consolider ses parts de marché pour relancer l'économie touristique

S'inscrire dans le plan de reconquête nationale du tourisme « Destination France »

La collectivité a pu bénéficier en 2023 de la poursuite du programme « Réinventer le Patrimoine » déployée dans le cadre de l'axe 3 du plan Destination France, « valoriser et développer les atouts touristiques français ». Fonds d'ingénierie piloté par la Banque des Territoires et l'ANCT, et mis en œuvre par Atout France, ce dispositif a pour but d'accompagner le développement d'activités économiques, touristiques et culturelles au sein de patrimoines remarquables, dans des perspectives de sauvegarde, d'attractivité et d'animation des territoires, et de constituer une offre innovante d'activités en cohérence avec les aspirations actuelles des publics.

Dans ce cadre, le site historique de Maison Rouge propriété de la Région à Saint-Louis, abritant notamment le Musée des Arts Décoratifs de l'Océan Indien (MADOI), a pu bénéficier de crédits d'études pour sa mise en tourisme. Les préconisations seront définies courant 2024.

Soutenir le programme d'actions de l'Île de La Réunion Tourisme (IRT)

En 2023, La Région a poursuivi son soutien au programme d'actions de l'Île de la Réunion Tourisme (IRT). Les efforts déployés ont porté sur des opérations de promotion, notamment la participation à des salons (Top Resa, ITB Berlin...), roadshows, workshops et à des événements tels que le tournoi de tennis international Roland Garros. Le développement de partenariats, des animations de réseaux de distribution, des éducteurs et l'accueil de voyages de presse destinés aux professionnels, ont pu également être conduits. De plus, des campagnes médiatiques et digitales traduites en langues étrangères ont été orchestrées, accompagnées de productions télévisuelles pour maximiser la visibilité de notre destination. Le marché hexagonal, principale source de touristes pour La Réunion, a bénéficié d'actions renforcées de l'IRT, permettant ainsi d'accroître son attractivité et sa notoriété auprès des voyageurs français.

Les efforts déployés par l'Île de la Réunion Tourisme en 2023, avec le soutien de la collectivité, ont porté leurs fruits en générant une augmentation significative du flux de visiteurs extérieurs de + 12,2%, et des recettes générées de + 14,7% par rapport à 2022. Cette réussite découle principalement d'une stratégie promotionnelle ciblée et variée.

Accompagner les entreprises touristiques pour la promotion de leurs activités sur les marchés extérieurs

Dans le cadre du dispositif « Chèque promotion tourisme », 2 entreprises ont bénéficié d'un accompagnement régional en 2023 pour un montant global de 3 300,39 € et ont pu se rendre au salon international de la plongée organisé à Paris début 2024, afin, aux côtés de l'IRT, de promouvoir La Réunion en tant que destination d'excellence pour la plongée sous-marine.

II – POURSUIVRE LA STRUCTURATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE

Notre collectivité est intervenue en 2023 en faveur de la diversification, la valorisation, la montée en qualité et l'animation de l'offre réunionnaise, pour l'accroissement de la consommation touristique et des recettes générées. A cet effet, elle a apporté son soutien aux opérations portées par les acteurs privés et institutionnels, en mobilisant principalement les fonds du Programme Opérationnel Européen (POE) FEDER 2021-2027.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Soutenir la transformation de l'offre, pour un tourisme innovant, durable et de qualité	997	997	-	-
Action 2 : Soutenir l'animation des territoires	2 896 246	2 330 296	317 913	344 814
Action 3 : Valoriser les atouts et l'attractivité de l'île, par le soutien aux aménagements et équipements touristiques publics, dans une approche territoriale équilibrée	-	-	1 147 109	492 720
Action 4 : Soutenir la coopération dans le domaine du tourisme à l'échelle de la zone sud-ouest de l'Océan Indien, à travers l'action de l'association « Iles Vanille »	86 752	114 712	6 000	3 250
TOTAL	2 983 995	2 446 004	1 471 022	840 784

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Soutenir la transformation de l'offre, pour un tourisme innovant, durable et de qualité					
Accompagner les entreprises dans le secteur de l'hébergement, de la restauration et des loisirs touristiques	Nombre de chambres créées (hôtellerie, gîtes, chambres d'hôtes)	-	477	-	Au regard des impacts de la crise Covid, de l'inflation et de la désorganisation des transports qu'a connu l'île de La Réunion, l'Autorité de gestion régionale a utilisé les dispositions introduites par le règlement FAST CARE afin de permettre à 3 dossiers d'hôtels de faire l'objet d'une césure financière et d'être finalement programmés à la fois au titre du programme FEDER 14-20 et du programme FEDER FSE+ 21-27
	Nombre de chambres rénovées (hôtellerie/résidence de tourisme, gîtes, chambres d'hôtes)	-	518	-	
Action 2 : Soutenir l'animation des territoires					
Renforcer le dynamisme du marché local pour une plus grande contribution à l'économie touristique - Programme Actions FRT	Recettes touristiques locales	1,2 Md €	1,1 Md €	- 100 000 €	Bien que restant significative, la consommation touristique émanant du marché local est moins dynamique , du fait de séjours effectués davantage à l'extérieur du département, et de la diminution des dépenses consacrées à des séjours dans l'île, conduisant à renforcer les actions envers cette cible de clientèle.
Action 3 : Valoriser les atouts et l'attractivité de l'île, par le soutien aux aménagements et équipements touristiques publics, dans une approche territoriale équilibrée					
Soutenir les Aménagements et équipements touristiques publics	Surface de sites touristiques aménagés	-	18,13 Ha	-	Surface soutenue depuis le début de la programmation

B – Commentaires & Analyse

Action 1 : Soutenir la mutation de l'offre, pour un tourisme innovant, durable et de qualité

Appui aux filières prioritaires

Filière identifiée comme prioritaire par le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR), la croisière aura bénéficié du soutien de notre collectivité à travers le programme d'actions de la Fédération Réunionnaise du Tourisme (FRT), chargée de l'accueil des croisiéristes au Port Est.

Avec **22 020 voyageurs ayant débarqué dans l'île en 2023**, contre 6 391 en 2022, le tourisme **connait une forte reprise**, marquée par l'arrivée d'une quasi majorité de bateaux de plus petite capacité (180 passagers en moyenne contre 3 000 usuellement), et concentrant des clientèles au pouvoir d'achat plus élevé. Ce fait majeur par rapport aux saisons précédentes, confirme ainsi les grandes tendances issues de la crise Covid, à savoir le retour à une croisière plus à taille humaine et s'inscrivant dans la logique du développement durable.

S'agissant du golf, filière d'accompagnement du développement touristique, la Région a apporté son soutien à la **10^{ème} édition de « l'Open de Golf de La Réunion »**, inscrite au calendrier officiel Fédéral. La forte médiatisation de l'évènement et la présence de joueurs professionnels extérieurs à forte notoriété, contribuent ainsi à accroître l'attrait et la reconnaissance de notre destination pour la pratique du golf. Les retombées économiques de l'évènement, estimées globalement en moyenne à 300 000 €, participent, en outre, à l'objectif d'augmentation des recettes touristiques de l'île prônée par le SDATR.

Dans le cadre du **soutien au tourisme rural**, la Région en partenariat avec le Département et le Conseil de la Culture de l'Education et de l'Environnement (CCEE), a contribué à l'organisation des **1ères Assises de l'Agritourisme, une des filières stratégiques de ce secteur**. Sur la base du rapport produit par le CCEE, « L'agritourisme à La Réunion : Etat des lieux et enjeux d'une filière en devenir », l'objectif était de « passer le relais » aux différents acteurs concernés pour la mise en œuvre des préconisations mises au jour par ces travaux, à travers la définition d'une « feuille de route » partagée identifiant des actions prioritaires à mettre en œuvre pour structurer la filière.

Notre collectivité a apporté son soutien **aux actions du Pays Touristique du Sud Sauvage (PTSS) portant sur « l'animation touristique »** des territoires de St Joseph, Petite-Ile et St Philippe, visant à mettre en avant les différentes filières, dont la randonnée, activité « phare » de notre destination, à apporter de la visibilité aux offres touristiques des socioprofessionnels, favoriser leur mise en réseau et générer des retombées économiques pour ces territoires. A cet effet, des éductours (« Fonker »), randonnées découvertes, balades ludiques et connectées ont pu ainsi être conduits.

Soutenir et stimuler l'innovation touristique

Dans le prolongement des actions entreprises ces dernières années par la FRT et l'IRT afin de favoriser l'innovation dans le secteur du tourisme, la Région a souhaité en 2023, réaffirmer son soutien en faveur de la préfiguration du Lab Tourisme.

En parallèle des budgets accordés aux 2 structures afin de poursuivre l'acculturation des acteurs à l'innovation, la collectivité régionale s'est aussi impliquée à travers la co-organisation d'un Innovathon début 2024. Cette orientation autour de l'innovation touristique qui se confirme et se concrétise, intéresse nos interlocuteurs nationaux publics et privés, qui voient le potentiel d'un Lab tourisme, le 1^{er} d'Outre-Mer.

Renforcer la digitalisation du tourisme pour accroître les retombées économiques

Dans un contexte de raréfaction et d'optimisation des fonds publics, les premières mesures de l'audit pour la « sécurisation » des relations entre la collectivité et l'IRT ont conduit notre satellite à la prudence en matière d'investissement.

Le marché de mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'acquisition d'un système d'information touristique a été lancé en fin d'année 2023. Les choix techniques et organisationnels de la nouvelle plateforme, pensée comme un système ouvert interconnecté avec d'autres applications s'opéreront dans le courant de l'année 2024. Dans la même démarche de prudence d'investissement, le recours à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'amélioration de l'environnement digital de la consommation des produits touristiques s'effectuera en 2024.

Action 2 : Soutenir l'animation des territoires

Accompagnement des offices du tourisme

En 2023, la Région a apporté son soutien aux programmes d'actions des Offices de Tourisme Intercommunaux (OTI), contribuant ainsi à dynamiser le secteur touristique local.

Cette collaboration a donné lieu à une augmentation de la fréquentation des Bureaux d'Information Touristiques (BIT) de **8%** par rapport à l'année précédente, totalisant un accueil de **248 011 visiteurs**.

Parallèlement, le taux de satisfaction concernant la qualité de l'accueil a également connu une progression notable, enregistrant une augmentation de **11%** par rapport à 2022. Cette amélioration témoigne de l'engagement des OTI à offrir une expérience touristique de qualité à leurs visiteurs.

Ces derniers ont également renforcé leur présence sur le terrain lors de manifestations locales, mettant en valeur les atouts des territoires de La Réunion.

Renforcement du dynamisme du marché local pour une plus grande contribution à l'économie touristique, par le soutien aux actions de la Fédération Réunionnaise du Tourisme (FRT)

L'aide apportée en 2023 par notre collectivité au programme d'actions de la Fédération Réunionnaise du Tourisme (FRT), aura contribué à renforcer l'industrie touristique locale. L'accueil aux portes d'entrée de la destination (aéroports de Roland Garros et de Pierrefonds, Gare Maritime au Port Est pour les croisières) a enregistré une augmentation de **9%** par rapport à 2022, soit 35 440 visiteurs.

Toutefois, bien que le marché local conserve une part prépondérante dans l'économie touristique de l'île, force est de constater en 2023 une baisse des recettes générées par ce dernier de 18,5 % (1,350 Md€ en 2022 / 1,100 Md€ en 2023), pour des raisons d'ordre économique et de modification des comportements. En effet, l'ouverture à nouveau des destinations, notamment dans la zone océan Indien, a permis aux Réunionnais d'effectuer à nouveau des séjours à l'extérieur de l'île.

Par ailleurs, l'accompagnement apporté par la FRT à la classification des OTI a permis de maintenir les trois OTIs classés en catégorie 1, et un en catégorie 3, reflétant les efforts déployés pour améliorer la qualité et le classement des infrastructures d'accueil.

Le LabTourisme porté conjointement par la FRT et l'IRT a également poursuivi ses actions en lançant des initiatives web novatrices, contribuant ainsi à la croissance continue du tourisme réunionnais à l'ère numérique.

Action 4 : Soutenir la coopération dans le domaine du tourisme à l'échelle de la zone sud-ouest de l'Océan Indien, à travers l'action de l'association « Iles Vanille »

En 2023, la Région a apporté son soutien au programme d'actions des Iles Vanilles (VIO), ayant permis principalement de contribuer :

- Au développement du marché des croisières, avec un accent particulier sur l'augmentation du nombre de croisiéristes à forte contribution (cf. chapitre consacré aux filières) ;
- A la facilitation des échanges inter-îles pour renforcer la coopération touristique et valoriser la complémentarité entre les destinations de la région ;
- A la promotion de la protection de l'environnement à travers des actions telles que le tourisme à impact zéro carbone, la création de packages à carbone compensé, et des initiatives en faveur de l'écotourisme et du tourisme durable ;
- A la collaboration stratégique avec des organisations telles que l'Indian Ocean Rim Association (IORA) pour renforcer la présence des Iles Vanilles sur la scène internationale ;
- A l'utilisation des réseaux sociaux pour promouvoir le tourisme durable et l'adhésion au Global Sustainable Tourism Council.

« Premières Assises de l'Agritourisme à La Réunion »

La Région s'est fixée pour objectif dans le cadre des orientations de la nouvelle mandature 2021-2028, pour ce qui concerne le secteur du tourisme, de soutenir différentes filières contribuant à la valorisation, structuration et diversification de l'offre Réunionnaise, dont l'agritourisme.

Suite à la publication en novembre 2022 du rapport réalisé par le Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement (CCEE) auquel notre collectivité a contribué : « L'Agritourisme à La Réunion, Etat des lieux et enjeux d'une filière en devenir », faisant apparaître la nécessité de structurer cette filière en prenant la pleine mesure de ce qu'elle représente aujourd'hui, et en considérant surtout son plein potentiel d'avenir pour notre île, les « 1ères assises de l'agritourisme à La Réunion » ont été organisées par le CCEE le jeudi 26 octobre 2023, à Saint-Pierre, en partenariat étroit avec la Région et le Département.

Rassemblant plus d'une centaine de participants concernés directement ou indirectement par l'agritourisme (institutionnels, entreprises, associations, agriculteurs, labels et marques ...), l'objectif a été de restituer les 5 axes stratégiques du rapport, présenter les actions déjà engagées en faveur de la filière, et d'installer un premier Comité de Pilotage pour amorcer les travaux de co-construction d'un plan de soutien à la filière.

Dans ce cadre, la Région a pu faire état des dispositifs d'aide mis en place par ses soins au titre du FEDER, en faveur des structures agritouristiques (chambres et tables d'hôtes, gîtes, camping à la ferme...).

Co-dirigé par notre collectivité et le Département, le comité de pilotage a ainsi posé le cadre et la méthode de travail pour l'élaboration d'une « feuille de route » partagée, dont le format et le calendrier de réalisation seront arrêtés début 2024, à partir des contributions demandées aux membres (identification d'éventuelles actions oubliées, hiérarchisation, désignation des pilotes).

UNE AGRICULTURE FORTE ET DURABLE POUR TENDRE VERS LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Dans le cadre de l'enjeu de la souveraineté alimentaire et grâce à ses multiples compétences, la Région Réunion intervient déjà sur les leviers de production économique et agroalimentaire, et de façon indirecte dans le domaine agricole.

Dans cette dynamique, notre collectivité vise l'intégration de la compétence agricole au 1^{er} janvier 2028.

En 2023, la Région a poursuivi son engagement en faveur du développement du secteur alimentaire local et de sa compétitivité, pour une meilleure couverture des besoins du marché réunionnais par son propre tissu productif.

Les ressources :

- **ETP mobilisés** : 1,2

- **Budget réalisé** : 73 151 €

Fonctionnement : 10 746 € (soit 100 %)

Investissement : 62 405 € (soit 10 %)

Les principaux objectifs :

- **Axe de progrès global poursuivi en 2023 :**

Reconnaissance de l'agroalimentaire en filière stratégique au sein de la Nouvelle Economie

- **Résultats 2023 :**

Nouvelle démarche de coordination institutionnelle en faveur de la production agricole

Soutien et valorisation du tissu productif local

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2022		CA 2023		Évol. AE/AP	Évol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	290 000	290 000	10 746	10 746	- 96,3 %	- 96,3 %
Investissement	882 814	646 000	1 355 149	62 405	53,5 %	- 90,3 %
TOTAL	1 172 814	936 000	1 365 895	73 151	16,5 %	- 92,2 %

En 2023, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement comme suit :

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Piloter et accompagner le secteur agricole	10 746	10 746	300 000	-
II - L'amélioration de la compétitivité	-	-	1 055 149	62 405
TOTAL	10 746	10 746	1 355 149	62 405

I – PILOTER ET ACCOMPAGNER LE SECTEUR AGRICOLE

La Région a engagé une nouvelle démarche d'accompagnement du secteur agricole à différents niveaux afin de s'inscrire dans la coordination des politiques publiques et des cadres stratégiques en lien avec l'Etat, le Département, les collectivités et les acteurs des filières.

La collectivité a assuré sa participation aux instances réglementaires et de gestion des différents fonds publics ainsi qu'au suivi des programmes partenariaux et des actions au cœur des territoires (Chartes de développement agricole - dont la signature de celles de l'Entre-Deux, la Plaine des Palmistes, Bras-Panon, plans alimentaires territoriaux ...). De même, il s'est agi d'analyser les évolutions de la sole agricole et les projets de révisions de documents d'urbanisme susceptibles d'impacter la zone agricole.

Par ailleurs, le positionnement de la collectivité auprès des acteurs professionnels a permis d'identifier les enjeux et perspectives des filières notamment les leviers indispensables à la production locale.

Parmi ces leviers, on retrouve les interventions relevant de la Région, notamment la conservation de la zone agricole au sein de la révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR), l'agro-transformation, la formation agricole, la recherche, ... ainsi que le volet différenciation de taxation de l'Octroi de mer favorable à la production locale.

Ainsi, aux côtés de l'Etat, du Département et de la profession agricole, la Région a signé en octobre 2023 le Plan régional de souveraineté alimentaire fixant les objectifs de production des filières à 2030.

S'agissant de la Chambre d'agriculture de La Réunion dont la situation financière est très tendue, ont été partagées avec les institutions locales et la Chambre d'agriculture de France les préconisations issues de deux audits ainsi que la proposition d'un plan pluriannuel d'actions.

Dans ce cadre, la Région a accordé une avance remboursable de 300 000 € à la chambre consulaire.

En parallèle, les premières mesures correctives de cet établissement lui ont permis d'avoir un résultat positif en 2023.

En termes de valorisation, la collectivité a renforcé sa participation au Salon international de l'agriculture (SIA), et a soutenu localement la Foire agricole de Bras-Panon.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Structurer la gouvernance et le pilotage du secteur agricole	-	-	300 000	-
Action 2 : Accompagner le secteur agricole	10 746	10 746	-	-
TOTAL	10 746	10 746	300 000	-

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Structurer la gouvernance et le pilotage du secteur agricole	-	-	-	-	-
Action 2 : Accompagner le secteur agricole	Renforcement de la participation au SIA Participation des acteurs à ce salon	10 acteurs	-	-	-

B – Commentaires & Analyse

La Région s'est attachée à prendre place dans la coordination des politiques publiques et des cadres stratégiques en lien avec l'Etat et le Département, ainsi qu'au suivi des financements du FEADER et des fonds mobilisés par l'Etat (Poséi, Odéadom, lignes ministérielles).

En matière de transition écologique, la connaissance du tissu du secteur primaire et des programmes engagés a permis d'identifier les avancées des producteurs et les adaptations nécessaires face au changement climatique dans un objectif de souveraineté alimentaire.

L'expérience des Régions de l'Hexagone a aussi été relevée afin de s'enrichir de la capitalisation de leur savoir-faire en matière de soutien à l'agriculture.

Aussi bien sur les leviers de production agricole locale qu'en termes d'agro-transformation la collectivité aura à renforcer ses interventions avant la pleine intégration de la compétence agricole en 2028.

II – AMÉLIORER LA COMPETITIVITÉ

Dans un contexte de fluctuation des conditions de marchés, de contrainte de production, d'évolution réglementaire, d'enjeux environnementaux et de transition écologique, le renforcement de notre appareil productif est un objectif de la mandature régional. Cela permettra l'amélioration de la couverture des besoins de notre population par notre offre locale.

Intitulé	Investissement	
	AP	CP
Action 1 : Renforcer le partenariat avec les producteurs et les filières des industries agroalimentaires	1 055 149	62 405
Action 2 : Travailler avec les producteurs et filières locales pour améliorer le taux de couverture alimentaire notamment dans la restauration scolaire	-	-
Action 3 : Poursuivre l'accompagnement de projets de diversification agricole via les projets agrotourismes dans les Hauts	-	-
TOTAL	1 055 149	62 405

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Renforcer le partenariat avec les producteurs et les filières des industries agroalimentaires	IAA Contrepartie nationale	5	4	1	La programmation du FEADER 2014-2020 arrive à son terme - 3 derniers dossiers devraient être programmés début 2024 - portant à 67 le nombre total de projets soutenus sur le programme
Action 2 : Travailler avec les producteurs et filières locales pour améliorer le taux de couverture alimentaire notamment dans la restauration scolaire	Taux de couverture en volume de denrée dans la restauration des lycées par la production locale	-	58 %	-	Augmentation des volumes de produits locaux ; neutralisation en valeur du fait de l'inflation sur les denrées importées Poursuite de la valorisation de la production alimentaire locale dans la confection des repas. Augmentation du plafond de coût denrée par repas.

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 3 : Poursuivre l'accompagnement de projets de diversification agricole via les projets agrotourismes dans les Hauts	Nombre d'entreprises aidées	3	-	-	Fiche action du dispositif validée en 2023

B – Commentaires & Analyse

Dans le cadre de l'accompagnement des producteurs et des filières agroalimentaires, la Région intervient au titre de la contrepartie nationale sur la programmation FEADER 2014-2020 mesure 4.2.1 – outils agro-industriels. En 2023, 4 projets ont été soutenus pour un montant de 1 055 148,60 €.

Ce programme arrive à son terme et 3 derniers dossiers, déjà validés par le CLS, devraient être présentés aux instances délibérantes de la Région début 2024. En intégrant ces 3 derniers dossiers, le pré-bilan montre que 67 projets ont pu être soutenus au titre de ce programme. Ils se répartissent de la manière suivante :

- 11 unités de transformation de viandes ;
- 2 unités de transformation de produits laitiers ;
- 25 unités de transformation de fruits et légumes ;
- 25 unités de transformation de sucre ;
- 4 unités de transformation de plantes aromatiques.

En décembre 2023, 40 dossiers ont été soldés et 27 sont en cours de réalisation ou en cours de solde.

En matière de restauration collective, l'amélioration de la part locale dans la commande des denrées alimentaires de la restauration des lycées est en constante hausse, particulièrement en volume. Le recours à l'offre du tissu d'entreprises agroalimentaires et des structures agricoles se structure grâce à l'expertise interne aussi bien en termes de commande publique, que de gestion de la confection des repas. Cependant, des efforts collectifs (producteurs et acheteurs) sont encore à fournir afin de respecter à terme les objectifs de la Loi EGALIM.

Suite aux démarches menées en 2023 avec les acteurs de filières, l'approvisionnement local en viande péi devrait augmenter en 2024 grâce à la signature des conventions viande péi.

S'agissant de la diversification des exploitations, la collectivité a participé aux séances d'autorisation réglementaire relatives aux projets d'implantation d'unités agrotouristiques au cœur d'exploitations en milieu agricole.

Les Assises de l'agrotourisme ont permis de valoriser la feuille de route proposée par le CCEE et partagée avec les acteurs institutionnels et professionnels du secteur agricole et du tourisme. La mise en œuvre du plan d'actions retenu démarrera en 2024.

En matière d'aide, le dispositif de soutien dédié aux investissements des petites structures au titre du FEDER a été validé en 2023 pour un déploiement en 2024.

Enfin, les initiatives en faveur de l'agrotourisme au sein des territoires dans le cadre des différentes chartes agricoles ont été suivies.

Le Plan régional de souveraineté alimentaire

Le 10 octobre 2023, la Région Réunion aux côtés de l'Etat, du Département, des filières et des interprofessions, a signé le Plan régional de souveraineté alimentaire fixant les objectifs de production des filières agricoles locales à l'horizon 2030.

Au travers de ce document d'orientation, la Région a pu valoriser ses champs d'interventions complémentaires à la compétence directe en matière agricole aujourd'hui exercée par le Conseil départemental.

Aussi, l'importance du SAR dans la conservation de la zone agricole, la formation professionnelle agricole, la recherche, l'appui au tissu agroalimentaire, la stratégie de gestion des déchets... ont notamment été mis en avant dans ce cadre partenarial pluriannuel.

La Région a également obtenu une évaluation à mi-parcours qui s'inscrit dans la préparation de l'intégration de la compétence agricole en 2028.

Les objectifs de production des filières agricoles locales pour 2030 sont les suivants :

	2020 (t)	2030 (t)	TC 2020 (%)	TC 2030 (%)
Canne	1 526 082	1 900 000	100 %	100 %
Légumes	60 400	70 000	68 %	77 %
Fruits	39 800	47 000	67 %	76 %
Bovins	1 809	2 120	21 %	24 %
Porcins	11 675	12 200	36 %	36 %
Volailles	19 926	24 100	40 %	47 %
Lait	17 200	20 500	17 %	20 %
Œufs	130 M œufs	175 M œufs	98 %	100 %

t : tonne

TC : taux de couverture du marché local

SOUTENIR L'INDUSTRIE DE L'IMAGE, DU CINÉMA ET DE L'AUDIOVISUEL

Dans la continuité des Etats Généraux des Industries de l'Image qui s'étaient tenus le 24 octobre 2022, et dans la démarche de co-construction d'un contrat de filière, une nouvelle phase de concertation a été menée avec les acteurs de la filière au mois d'août 2023. Celle-ci a permis, d'une part, de faire évoluer les dispositifs d'aides pour accompagner au mieux les talents locaux, et, d'autre part, de concerter les acteurs professionnels sur le projet de création de la Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo (MCJV) pour lequel la Région a été accompagnée par une AMO juridique. En fin d'année 2023, une présentation de l'avancée de ce projet a été réalisée en commissions régionales délibérantes. La mise en œuvre de celui-ci, prévu en 2024, permettra de renforcer l'action régionale afin d'accompagner la filière locale dans une nouvelle étape de structuration.

L'année 2023 a aussi été marquée par le renouvellement de la convention de coopération entre la Région, le CNC et l'Etat pour la période 2023-2025. La signature de la nouvelle convention cadre tripartite a acté la poursuite des actions relatives à l'accompagnement des projets locaux et du soutien à la diffusion culturelle, à l'éducation artistique et au développement des publics.

En phase avec ces orientations, en 2023, la politique régionale relative aux industries de l'image a été structurée selon les trois axes stratégiques suivants :

- Accompagner l'acquisition et le développement de compétences ;
- Soutenir la création audiovisuelle, cinématographique et de jeux vidéo ;
- Accroître la visibilité des films et jeux vidéo.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 7

- Budget réalisé : 5 160 035 €

Fonctionnement : 701 527 € (soit 44 %)

Investissement : 4 458 508 € (soit 89 %)

Les principaux objectifs :

- Axe de progrès global poursuivi en 2023 :

- Soutenir les projets de films et de création de jeux vidéo ;
- Poursuivre la structuration et le développement de la filière ;
- Favoriser l'émergence des talents locaux et les valoriser.

- Résultat 2023 :

- Refonte des dispositifs d'aides du fonds de soutien à l'audiovisuel et au cinéma et de celui pour la création de jeux vidéo ;
- Dématérialisation des aides audiovisuelles ;
- Signature de la convention Région-CNC-Etat pour la période 2023-2025 ;
- Prolongation du régime d'aide relatif au fonds de soutien audiovisuel jusqu'au 31 décembre 2026.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2022		CA 2023		Évol. AE/AP	Évol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	830 473	919 482	909 872	701 527	9,6 %	- 23,7%
Investissement	5 012 200	3 299 425	5 105 586	4 458 508	1,9 %	35,1 %
TOTAL	5 842 673	4 218 907	6 015 458	5 160 035	3,0 %	22,3 %

En 2023, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement comme suit :

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I - Accompagner l'acquisition et le développement des compétences	682 600	513 027	-	-
II - Soutenir la création audiovisuelle, cinématographique et de jeux vidéo	-	-	4 755 586	3 925 708
III - Accroître la visibilité des films et des jeux vidéo produits localement	227 272	188 500	350 000	532 800
TOTAL	909 872	701 527	5 105 586	4 458 508

I – ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES

En 2023, à travers le financement de l'Agence Film Réunion, la Région a continué à structurer la filière locale et a poursuivi ses efforts en matière de professionnalisation des acteurs du secteur.

L'AFR a notamment accompagné de nombreux auteurs, que ce soit dans le cadre de l'écriture de leur projet de long métrage de fiction (Résidence d'écriture « Réunion Tout en Auteurs » - REA) ou de documentaires de création (Résidence DOC OI organisé par l'association Cinéastes de La Réunion). En complément de ce soutien, l'agence a organisé la Résidence « Ecrit Court » qui a accompagné les auteur(e)s souhaitant écrire leur premier ou second court-métrage de fiction. Au total, 19 auteurs ont été bénéficiaires de ces accompagnements.

Afin de professionnaliser la filière audiovisuelle et cinématographique, l'agence a aussi mis en place l'atelier « La relation Réalisateur/Producteur/Distributeur », qui a permis à une dizaine de participants, développant des projets ayant un lien avec La Réunion, de bénéficier de conseils d'intervenants, dont l'expérience et les compétences sont reconnues au niveau national.

Par ailleurs, elle a continué à projeter et à promouvoir les films réalisés à La Réunion, et notamment ceux soutenus par la Région dans un objectif de valorisation des talents locaux en organisant la projection de :

- 35 courts-métrages de fiction ;
- 1 long-métrage d'animation ;
- 3 longs-métrages de fiction ;
- 4 longs-métrages documentaires.

La projection de ces films a réuni au total près de 2 300 spectateurs.

L'agence accompagnée de 17 professionnels, sur l'ensemble de l'année, a aussi été présente sur 6 festivals nationaux et internationaux consacrés aux courts-métrages, au cinéma d'animation, aux documentaires et aux fictions télévisuelles, web et digitales (Luchon, Clermont-Ferrand, Cannes, Annecy, La Rochelle...).

Par ailleurs, l'évènement « Studio Réunion » organisé en partenariat avec NEXA, la Fédération Régionale du Tourisme et la collectivité régionale, a été l'occasion de présenter des projections de films réunionnais et d'organiser des ateliers et des conférences dans plusieurs régions de l'île.

Dans ce cadre, 14 invités internationaux ont pu découvrir la Réunion en création.

Enfin, la Région a poursuivi son accompagnement aux stages Kourmétraz mis en œuvre par l'association Cinékour, qui sont des stages pratiques complets de 2 semaines, répartis sur 5 ateliers d'initiation aux métiers du Cinéma, dans une volonté d'insertion et d'ouverture aux métiers du cinéma. Ainsi, 9 intervenants professionnels ont ainsi accompagné 38 bénéficiaires durant 210 heures, 3 courts métrages ont été réalisés à l'issue de ces stages.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 – Animation et structuration de filière	603 745	507 309	-	-
Action 2 – Préfiguration de la Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo	78 855	5 718	-	-
TOTAL	682 600	513 027	-	-

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Coaching (résidence d'écriture, parrainage, ateliers, master class)	Nombre de professionnels bénéficiant d'une formation	70	71	+1	Coaching (résidence d'écriture, parrainage, ateliers, master class)
Organisation de modules de formation dans les domaines de l'écriture, de la réalisation et de la production	Nombre de professionnels bénéficiant d'une formation	24	29	+5	Organisation de modules de formation dans les domaines de l'écriture, de la réalisation et de la production
Développer les échanges entre le secteur de l'audiovisuel et du cinéma et celui de la création de jeux vidéo (réalité virtuelle et contenus interactif, méta verse, cinématiques, Transmédia)	Organisation d'ateliers avec les professionnels de la filière	3	5	+2	Temps d'échanges organisés au mois d'août 2023
Stages professionnalisants	Nombre de jeunes bénéficiant d'un stage en entreprise	80	122	+42	Dont 101 bénéficiaires du dispositifs Kourmétraz et 21 dans le cadre de la série OPJ 974

B – Commentaires & Analyse

L'année 2023 a permis de poursuivre les actions préparatoires pour la création de la Maison du Cinéma et des Jeux Vidéo et pour la co-construction d'un contrat de filière pour les industries de l'image.

La concrétisation de ces projets en 2024 devrait permettre de franchir une nouvelle étape de développement et de structuration dans le domaine de l'audiovisuel, du cinéma et de la création de jeux vidéo. Le principal enjeu est de pouvoir fédérer les différents acteurs de ces secteurs autour d'une feuille de route commune pour les années à venir. Un axe compétence sera spécifiquement prévu au sein du contrat de filière.

II – SOUTENIR LA CRÉATION AUDIOVISUELLE CINÉMATOGRAPHIQUE ET DE JEUX VIDÉO

Audiovisuel et cinéma

En 2023, la collectivité a accompagné 32 auteurs, 44 entreprises de production et 92 projets pour un montant total de 4 767 586 € dans le cadre de son fonds de soutien à l'audiovisuel, au cinéma et aux nouveaux médias mis en place en partenariat avec le CNC. En outre, le régime d'aide utilisé comme base juridique pour les aides régionales votées dans le cadre du fonds de soutien à l'audiovisuel et au cinéma a été prolongé par la Commission Européenne jusqu'au 31 décembre 2026. Enfin, une dématérialisation des aides audiovisuelles a été mise en place avec la création d'un portail permettant un dépôt numérisé.

Jeux vidéo

Dans le cadre du fonds de soutien à la création de jeux vidéo, trois Commissions des Jeux Vidéo (CJV) se sont tenues et 19 projets ont été accompagnés, dont 15 conceptions et 4 prototypes, pour un montant total de 145 000 €.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Maintien des fonds de soutien audiovisuel et jeux vidéo (avec une dématérialisation des demandes d'aides audiovisuelles et cinématographiques)	-	-	4 755 586	3 925 708
TOTAL	-	-	4 755 586	3 925 708

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Maintien des fonds de soutien audiovisuel et jeux vidéo (avec une dématérialisation des demandes d'aides audiovisuelles et cinématographiques)	Nombre d'entreprises audiovisuelles et cinématographiques soutenues	25	44	+ 19	Nombre d'entreprises soutenues supérieur à la valeur cible 2023 (+ 76%)
	Nombre de projets de jeux vidéo soutenus	10	19	+ 9	Nombre de projets de jeux vidéo soutenus supérieur à la valeur cible 2023 (+ 90%)

B – Commentaires & Analyse

En 2023, la dynamique du territoire dans le cadre de production de films, séries et jeux vidéo s'est confirmée une nouvelle fois. Afin d'accompagner aux mieux ces secteurs à fort potentiel de développement une refonte des dispositifs d'aides a été réalisée par la Région (cf. focus en fin de cette partie). La Réunion s'affirme en tant que terre de talents et de création avec des projets à envergure internationale.

Exemple de projets soutenus dans le cadre du fonds de soutien

VADE RETRO réalisé par Antonin PERETJATKO et produit par ACQUA ALTA

Montant de subvention votée de 300 K€.

Comédie d'auteur et long métrage de fiction avec Laure Calamy, William Lebghil, Jean-Pascal Zady, Vimala Pons, Pauline Chalamet et l'instagrammeuse Tokou.

FURCY réalisé par Abd Al Malik et produit par JERICO FILMS

Montant de subvention votée de 500 K€

Premier long métrage de fiction historique portant sur un pan de l'histoire de La Réunion, et de la France, tourné sur l'île.

SIN DNI SAINT-DENIS réalisé par Manon AMACOUTY et produit par LA BELLE TELE

Montant de subvention votée de 300 K€

Série de fiction lauréate d'un appel à projet de France Télévisions.

Réalisatrice réunionnaise et premier rôle assuré par le comédien Pierre Erudel.

100% GARANTI KREOL réalisé par Laurent PANTALEON et produit par KWZ FILMS

Montant de subvention votée de 120 K€

Long métrage documentaire sur une expression endémique de La Réunion.

III - ACCROÎTRE LA VISIBILITÉ DES FILMS ET DES JEUX VIDÉOS PRODUITS LOCALEMENT

Dans une démarche de démocratisation de l'accès aux productions locales, la Région a poursuivi son accompagnement à des actions de diffusion culturelle avec le soutien à l'organisation de la fête du court métrage. Ainsi ce sont plus de 158 courts métrages nationaux et internationaux qui ont été diffusés dans 25 lieux de diffusion et 1 900 spectateurs au total qui étaient présents sur les 7 jours de la fête du court métrage.

L'animation du dispositif « Médiateurs de cinéma » a également été poursuivi avec comme objectif de valoriser les films d'arts et essais ainsi que ceux tournés dans l'île lors de leur programmation en salles de cinéma. Ainsi, 279 jeunes de moins de 25 ont pu assister aux diffusions répartis dans les salles participantes au dispositif. De plus, un dispositif d'ambassadeurs des films a été mis en place avec la participation de 420 élèves de collège et de lycées.

Par ailleurs, la collectivité régionale a maintenu son soutien à la production des télévisions locales. La démarche de ce dispositif est importante dans la mesure où sa mise en œuvre participe au développement ainsi qu'à la structuration de la filière locale.

En outre, le dispositif « Ciné-Club » a été poursuivi pour les lycées avec la mobilisation de jeunes en service civique, dans une démarche de découverte d'un autre cinéma, et de développement d'un regard critique sur le monde (12 volontaires, 63 interventions en établissement scolaire, 817 spectateurs lycéens au total sur 2022-2023).

De plus, pour positionner La Réunion en tant que chef de file des Industries Culturelles et Créatives dans la zone Océan Indien, la Région a soutenu la Kourmétragerie qui est intervenue pour la distribution de courts métrages locaux dans l'île et à l'extérieur de celle-ci. Son action contribue au désenclavement des talents du cinéma réunionnais (140 diffusions ont été réalisées dont 67 à La Réunion et 73 à l'extérieur de l'île et 13 films ont reçu un prix ou une mention spéciale).

Enfin, la collectivité régionale a accompagné en 2023 deux salons du jeu vidéo (Geekali et Futura Network).

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 – Partenariat avec les télévisions locales pour la diffusion effective de films	-	-	300 000	497 800
Action 2 – Soutien d'événements et d'actions de diffusion culturelle	227 272	188 500	50 000	35 000
TOTAL	227 272	188 500	350 000	532 800



A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Soutien à la production des télévisions locales	Nombre de films accompagnés par des diffuseurs locaux	20	17	-3	Retrait de Antenne Réunion du dispositif en 2023. Les données concernent Réunion la 1 ^{ère} et Canal Plus Réunion
Diffusion culturelle (Fête du court métrage, médiateurs de cinéma)	Nombre de villes accueillant la fête du court métrage	20	16	-4	Les villes se positionnent sur la base du volontariat
Education à l'image	Nombre de lycées bénéficiant du dispositif « Ciné-clubs : cinéma et citoyenneté »	23	- 23 (année scolaire 2022-2023) - 12 (année scolaire 2023-2024)	- 0 (année scolaire 2022-2023) - 11 (année scolaire 2023-2024)	Année scolaire 2023-2024 : Changement de référent ou de chef d'établissement, manque d'attrait pour le dispositif pour certains lycées
Kourmétragerie	Nombre de films et de jeux vidéo présentés à des diffuseurs, distributeurs et éditeurs nationaux et internationaux	60	68	+8	Les données concernent les films distribués par la Kourmétragerie. Le Festival du Film de l'Océan Indien a été reporté en 2024. Par ailleurs, les salons Geekali et Futura Network, organisés en 2023 et soutenus par la Région, n'ont pas eu de composantes marché.

B – Commentaires & Analyse

Les actions réalisées par les structures partenaires, avec le soutien de la Région, au niveau de la diffusion des œuvres audiovisuelles et cinématographiques contribuent de façon significative à accroître la visibilité des œuvres produites sur le territoire.

S'agissant des difficultés rencontrées par le dispositif « Ciné-clubs : cinéma et citoyenneté » lors de l'année scolaire 2023-2024, il est important de noter qu'il s'agit d'une tendance nationale. Pour autant, l'intérêt des établissements partenaires et des lycéens bénéficiant de cette action est confirmé.

Il y a un véritable attrait pour les films d'arts et essais et ceux tournés dans l'île. Une nouvelle coordination a été définie en début d'année 2024 afin de communiquer davantage sur ce dispositif.

Enfin, concernant les salons du jeu vidéo, ceux-ci sont aujourd'hui avec une composante relative à la valorisation de la création de jeux locaux à développer. Ces événements comportent actuellement différents volets dont celui-ci qui reste limité. Des échanges ont eu lieu avec les deux organisateurs des événements afin d'identifier la possibilité de partenariat pour créer un événement ayant davantage d'ampleur et de synergie. Toutefois, cela n'a pour le moment pas pu aboutir.

Refonte des fonds de soutien régionaux pour l'audiovisuel, le cinéma et la création de jeux vidéo

En 2023, la Région a concerté une nouvelle la filière des industries de l'image afin d'identifier les leviers d'action en matière d'accompagnement des projets. Cette phase a permis d'aboutir à une refonte des dispositifs d'aides des fonds de soutiens régionaux et de répondre aux trois principaux besoins de la filière :

- Renforcement de l'accompagnement des auteurs de films et de série et des concepteurs de jeux vidéo avec une réévaluation des plafonds d'aides ;
- Ouverture du fonds de soutien audiovisuel et cinéma à de nouveaux genres (webtoon, création sonore, magazine d'intérêt culturel) afin d'accompagner les talents sur des projets porteurs et pour lesquels il y a une demande ;
- Mise en place d'un taux bonifié pour la production de jeux vidéo portés par des talents prometteurs.

L'actualisation des aides régionales a aussi permis une simplification des cadres d'intervention, afin de rendre plus lisible la politique régionale en matière audiovisuelle, cinématographique et de jeux vidéo. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la création du Vademecum des aides régionales relatives à la Nouvelle Economie.

Ces initiatives s'inscrivent pleinement dans le cadre d'une nouvelle étape d'accompagnement de la filière dans sa démarche de structuration et de professionnalisation.

FAVORISER L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX MODÈLES PAR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Soucieuse de conforter les dimensions inclusive, collaborative et écologique de l'économie réunionnaise dans un contexte marqué par de fortes tensions sur le pouvoir d'achat des Réunionnais-es, la collectivité régionale s'est attachée, tout au long de l'année écoulée à, d'une part, consolider l'ancrage territorial de l'Économie Sociale et Solidaire (*triptyque structurer, accompagner, professionnaliser*) et, d'autre part à contribuer à une meilleure cohésion sociale territoriale. L'enjeu est de taille : face aux défis sociaux, économiques climatiques à venir, ce mode d'entreprendre alternatif basé sur l'utilité sociale doit prendre toute sa place dans le cadre de la Nouvelle Economie portée par la Région Réunion.

Les ressources :

- **ETP mobilisés** : 5,5

- **Budget réalisé** : 2 248 991 €

Fonctionnement : 1 375 576 € (soit 46 %)

Investissement : 873 415 € (soit 43 %)

Les principaux objectifs :

- **Axe de progrès global poursuivi en 2023** :

Amplifier le soutien aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) ; traduire en actions opérationnelles la Stratégie Régionale de l'ESS

- **Résultat 2023 - appréciation globale** :

Lancement des ateliers préparatoires au SPASER ;

Première déclinaison opérationnelle de la SRESS

Un accompagnement soutenu des ACI

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2022		CA 2023		Évol. AE/AP	Évol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	2 980 440	3 277 337	2 014 387	1 375 576	- 32,4 %	- 58,0 %
Investissement	-	-	1 130 381	873 415	-	-
TOTAL	2 980 440	3 277 337	3 144 768	2 248 991	5,5 %	- 31,4 %

En 2023, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement comme suit :

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Soutenir la création d'emplois et entreprises non délocalisables	1 914 022	1 337 586	826 541	421 233
II – Assurer une cohésion sociale territoriale	100 365	37 990	303 840	452 182
TOTAL	2 014 387	1 375 576	1 130 381	873 415

I – SOUTENIR LA CRÉATION D'EMPLOIS ET DÉLOCALISABLES

La pérennité du tissu économique local, essentiellement composé de très petites entreprises (TPE), étant fortement conditionnée par un soutien fort de la puissance publique, en particulier dans les trois premières années de leur existence, la collectivité régionale a poursuivi sa politique de soutien aux structures d'accompagnement technique et financier des TPE et des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS), tout en veillant à favoriser l'émergence de modèles coopératifs et de structures d'insertion par l'activité économique.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Consolider l'accompagnement des TPE et des structures de l'ESS	382 500	255 237	800 000	400 000
Action 2 : Favoriser l'émergence de modèles coopératifs et de structures de l'IAE	1 531 522	1 082 349	26 541	21 233
TOTAL	1 914 022	1 337 586	826 541	421 233

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Consolider l'accompagnement des TPE et des structures de l'ESS					
Accompagnement des TPE et structures de l'ESS	Nombre d'entreprises financées	1500	1808	+ 308	La dynamique d'accompagnement se poursuit et devrait encore s'amplifier compte-tenu de l'élargissement du public bénéficiaire suite au transfert vers les fonds européens. 2 fonds de prêts d'honneur abondés par la collectivité
	Nombre d'entreprises en accompagnement post-crédation	1500	3108	+ 1608	
Action 2 : Favoriser l'émergence de modèles coopératifs et de structures de l'IAE					
Émergence Coopératives	Nombre d'entreprises financées	5	1	- 4	Déploiement d'une CAE sur la microrégion nord en vue de répondre aux besoins sur l'ensemble du territoire.
Émergence structures de l'IAE	Nombre ACI financés	40	54	+ 14	Soutien accru de la collectivité au ACI (1 443 000 €)
	Nombre de SIAE financées	6	0	- 6	Report sur 2024

B – Commentaires & Analyse

Action 1 : Consolider l'accompagnement des TPE et des structures de l'ESS

1. Consolider le réseau d'accompagnement des structures de l'ESS et des TPE

L'année 2023 aura été marquée par une érosion de l'accompagnement apporté par les conseillers SAV, liée à un accompagnement inégal des primo- demandeurs en phase de création: forte baisse des accueils dans les microrégion sud (- 53%) et nord (- 77%), directement lié au départ du conseiller SAV nord en milieu d'année et d'un positionnement inadapté du SAV au sein du CPOI; absence d'accueil dans la microrégion Ouest du fait de la fermeture du guichet depuis deux ans; maintien d'activité dans la microrégion est, grâce en particulier à une meilleure visibilité du guichet SAV dans cette partie du territoire. Sur cet exercice, les conseillers SAV ont réalisé 431 accueils dont 67% portant sur des projets de création, 27% sur des projets de développement, les 6% restant concernant des projets de reprise d'entreprise. Avec 56% des accueils, la microrégion est la seule à voir son niveau d'activité se maintenir.

Il s'agira de travailler à un repositionnement du dispositif SAV sur la base d'une évolution.

L'exercice 2023 s'est par ailleurs traduit par un transfert du financement des structures d'accompagnement technique et financier à la création ou reprise d'entreprises des fonds propres régionaux vers le programme opérationnel FEDER FSE+ 2021-2027 dont la Région est Autorité de gestion.

En termes de création d'entreprises, la dynamique constatée au cours de ces dernières années s'est confirmée, ceci dans la mesure où la plupart des structures d'accompagnement à la création/reprise/développement d'activité a affiché un niveau d'activité en croissance. A titre illustratif, on retient qu'au cours de l'année 2023, 1808 porteurs de projet ont bénéficié d'un prêt.

Dans un contexte économique détérioré, l'intervention régionale auprès des structures d'accompagnement (Association pour le droit à l'initiative économique - ADIE, Initiative Réunion - IR, France Active Réunion - FAR) aura permis de contribuer à la création ou au maintien des emplois locaux, ce qui représente au total 2395 emplois au titre de l'année 2023. Dans leur phase de création, les chefs d'entreprises ont pu compter sur le micro-crédit (14 960 000 M€ octroyés) et les prêts d'honneur pour un montant de 4 775 000 €, ces deux dispositifs exerçant un véritable effet-levier sur les prêts contractés (10 320 221 M€ au total), soit un total de 30 052 221 € injectés dans l'économie réunionnaise, au profit des petites entreprises.

Par ailleurs, en 2023 ce sont 714 projets qui ont été accompagnés par le biais des Coopératives d'Activité et d'Emploi (CAE) et la couveuse REUSIT. Les porteurs de projets ont ainsi pu tester leur activité, et pour ceux dont le test s'est avéré concluant, créer leur activité soit en sortant de la CAE soit en devenant entrepreneur-salarié, bénéficiant alors d'un cadre juridique, fiscal et comptable rassurant pour développer une activité économique.

2. Consolider et développer les outils de financement des acteurs de l'ESS et des TPE

Suite aux conclusions de l'étude ex-ante menée dans le cadre de la préparation du programme opérationnel FEDER FSE+ 2021-2027 en matière d'instruments financiers et compte-tenu des besoins de financement exprimés par les opérateurs, la collectivité régionale a lancé sa démarche de consolidation des outils de financement des TPE ainsi que des structures de l'ESS. Elle a ainsi abondé deux fonds de prêts d'honneur, chacun à hauteur de 400 000 € au bénéfice d'Initiative Réunion et de l'ADIE.

L'obtention d'un prêt d'honneur crédibilise le projet de création ou de reprise d'entreprise et a un effet de levier significatif pour l'obtention d'un financement bancaire complémentaire. Cela permet par ailleurs de bénéficier de l'accompagnement de l'organisme qui l'accorde pendant la phase de démarrage et de premier développement de l'activité. Enfin, tandis que les taux d'intérêts fluctuent en fonction de l'inflation, les prêts d'honneur sans intérêt offrent une économie non négligeable sur le coût du crédit.

3. Soutenir l'entrepreneuriat féminin

La collectivité régionale s'est engagée aux côtés de l'État, du Département, de BPI France et de BNP PARIBAS en signant le 10 février 2023 le Plan d'Actions Régional en faveur de l'Entrepreneuriat Féminin (PAREF) organisé autour de 6 axes dont l'accompagnement à la création d'activité, l'accès aux outils financiers, la valorisation de l'entrepreneuriat, la formation.

En 2023, la mise en œuvre du PAREF s'est traduite par le lancement d'un appel à projet qui entraîné le dépôt de 12 dossiers éligibles, dont 3 sélectionnés pour un financement par les membres du PAREF.

Les projets financés par la collectivité auront contribué à un saut qualitatif dans l'accompagnement à l'entrepreneuriat au féminin :

- En permettant à des femmes détentrices de talents et de savoir-faire, situées au sein des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), de définir et formaliser un projet de création d'entreprises argumenté et remplissant les prérequis exigés de la part des établissements financiers ;
- En offrant une immersion aux côtés d'une cheffe d'entreprise aguerrie ;
- En sensibilisant les femmes porteuses de projet aux enjeux de la prise de parole en public en préparant un pitch (Challenge des Portoises an'créativité) ;
- En permettant à des porteuses de projet d'accéder au premier incubateur au féminin *Beelab*.

4. Renforcer la gouvernance des structures de l'ESS

La collectivité régionale a confié à *France Active Réunion* l'animation et le suivi du *Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)*, qui vise à accompagner les structures employeuses d'utilité sociale en leur permettant de développer et consolider leurs activités, tout en veillant à la pérennisation de leurs emplois.

A ce titre, on retient que France Active Réunion a réalisé 36 prestations d'ingénierie (dont 30 à titre individuel et 6 à titre collectif), dans des thématiques aussi diverses que la gestion financière, la communication, les ressources humaines, la gouvernance ou encore les ressources humaines.

Action 2 : Favoriser l'émergence de modèles coopératifs et de structures de l'IAE (Insertion par l'Activité Economique)

Le soutien de la collectivité au modèle coopératif s'est traduit, en 2023, par l'accompagnement de l'extension dans la microrégion Nord, de la Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE Possible) afin de renforcer sa présence sur tout le territoire et de mieux accompagner les porteurs projets grâce à son offre de prestations.

Le soutien de la Région a, par ailleurs, permis à cette CAE de créer une Entreprise d'Insertion par le Travail Indépendant (EITI) permettant à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés socio-professionnelles, d'exercer une activité professionnelle tout en bénéficiant d'une mise en relation clientèle et d'un accompagnement spécifique.

En 2023, la collectivité a, par ailleurs, maintenu son soutien au dispositif « Atelier Chantier d'Insertion » (ACI). L'objectif est d'emmener les salariés en insertion à l'emploi ou la formation.

Au titre de l'année écoulée, le soutien financier apporté à près de 53 ACI, aura ainsi permis de contribuer à la création ou au renouvellement de 653 emplois répartis sur 13 communes, pour une enveloppe globale de 1,443 M€ : les secteurs concernés vont de l'agriculture biologique au numérique, en passant par l'économie circulaire et la production artisanale. L'accent est porté sur le renforcement des compétences dans des domaines porteurs pour l'avenir.

II – ASSURER UNE COHÉSION SOCIALE TERRITORIALE

Les grandes transformations économiques, sociales et écologiques auxquelles notre territoire est confronté obligent à questionner le mode de vie, le rôle des entreprises, et plus globalement notre rapport à la société.

Pour répondre aux différents défis, la collectivité s'est attachée, tout au long de l'année écoulée, à, d'une part, renforcer le caractère durable de ses modes d'interventions (schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsable - SPASER, accompagnement à la structuration de filières), et, d'autre part à promouvoir, sur l'ensemble du territoire, les atouts et spécificités de l'économie sociale et solidaire (stratégie régionale de l'ESS; reconnaissance de l'ESS comme mode d'entreprendre spécifique).

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Promouvoir le développement durable dans l'ESS	100 140	32 673	303 840	452 182
Action 2 : Faire de l'ESS une priorité partagée	225	5 317	-	-
TOTAL	100 365	37 990	303 840	452 182

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : promouvoir le développement durable dans l'ESS					
Achat socialement écologiquement responsable	Nombre de marchés clausés	20	16	- 4	En 2023, accompagnement de la collectivité par un facilitateur pour l'intégration des clauses sociales sans ses marchés. 11 marchés incluaient des clauses sociales 5 marchés ont intégré une réflexion en matière environnementale.
Structuration de filières	Nombre de filières accompagnées	3	1	- 2	Filière en écoconstruction solidaire : structuration d'un groupe de professionnels, formation des acteurs, partenariat avec les institutions/acteurs du territoire
Contribuer au développement des filières de l'économie circulaire	Nombre de dossiers soutenus	20	7	- 13	-
Action 2 : Faire de l'ESS une priorité partagée					
Animation de la SRESS	Nombre d'ateliers	8	0	- 8	Plusieurs chantiers ont démarré (formation, MLCC, sensibilisation...) sans faire l'objet d'ateliers.
Sensibilisation au sein des établissements scolaires	Nombre d'établissements	12	0	- 12	Action reportée sur les prochains exercices, dans l'attente de la nouvelle convention de partenariat CRESS/Rectorat

B – Commentaires & Analyse

Action 1 : Promouvoir le développement durable dans l'ESS

1. Développer l'achat socialement et environnementalement responsable

L'article 13 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'ESS a instauré, pour les acheteurs publics réalisant des achats de plus de 50 M€ l'obligation d'adopter un Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement Responsables (SPASER), la collectivité régionale s'est, dans un premier temps, appuyée sur un opérateur public afin d'introduire des clauses sociales d'insertion dans ses marchés.

En parallèle, la phase préparatoire de définition et de conception du SPASER a été initiée. L'objectif de la collectivité régionale est d'adopter le SPASER d'ici fin 2024.

2. Renforcer les politiques de développement local durable au travers de l'accompagnement de la structuration de filières

En 2023, la Région a soutenu l'implantation d'ECHOBAT, réseau national engagé dans l'écoconstruction solidaire pour promouvoir et développer la filière à La Réunion. Cette première année d'amorçage, a permis de poser les bases d'un plan stratégique pour construire et développer une filière de l'écoconstruction adaptée aux spécificités de notre territoire et notamment de permettre de structurer et animer un collectif de professionnels intéressés afin de proposer localement une offre partagée en écoconstruction solidaire (21 adhérents à fin 2023) et accompagner la montée en compétence des acteurs de la filière à travers la formation.

3. Contribuer au développement des filières de l'économie circulaire

En 2023, la Région a poursuivi ses efforts en faveur de l'économie circulaire et de la gestion des déchets, dans le cadre du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) en cours de finalisation, qui comprend un volet régional dédié à l'économie circulaire (PRAEC).

Notre collectivité a maintenu son soutien à la création et la structuration des entreprises, associations et coopératives, contribuant à promouvoir le développement de l'économie circulaire. Cet accompagnement s'est notamment traduit par la finalisation de l'appel à projets initié en 2022 en partenariat avec l'ADEME. Ainsi, 5 projets ont pu être soutenus et ont bénéficié de subventions régionales à hauteur de 160 198,63 €.

La collectivité régionale a, par ailleurs, dans le cadre du PO FEDER FSE+ 2021-2027, travaillé à l'élaboration d'une fiche action destinée à soutenir la création et la modernisation des entreprises engagées dans l'économie circulaire. Cette fiche vise à renforcer l'investissement dans ce secteur et à favoriser son développement.

La Région a confirmé son soutien en renouvelant son adhésion au Groupement Régional des Entreprises engagées pour l'Environnement (GREEN), et à l'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC), afin de maintenir les liens avec les acteurs engagés dans ces domaines.

Action 2 : Faire de l'ESS une priorité partagée

L'année 2023 a été l'occasion d'initier les premières actions découlant de la Stratégie Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (SRESS), adoptée en novembre 2022 et qui est le fruit d'une démarche de co-construction avec l'Etat et l'ensemble des acteurs de la filière.

S'articulant autour de 4 axes stratégiques (*cf. ci-après*), différentes actions sont mises en œuvre tout au long de l'année 2024, en lien avec le plan stratégique de la Région, et en lien avec le plan stratégique de la Région, jour avec l'appui apporté par la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) :

- Sur le plan quantitatif, on dénombre le déploiement de 22 actions impactant directement près de 800 personnes, à l'instar des ateliers *Kosa ESS* auprès du grand public et répartis sur l'ensemble du territoire, 5 projets d'économie circulaire soutenus ou encore l'action de sensibilisation à l'ESS d'élus à la demande de certaines collectivités ;
- Sur le plan qualitatif, on retient en particulier :
 - Le lancement d'une étude portant sur les besoins en formation et l'évolution de l'emploi dans l'ESS, avec le concours de l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations, Uniformation et l'AFDAS ;
 - Le déploiement du 1^{er} *Klub des entrepreneurs de sens militant : l'ESS's prit PEI* ;
 - La signature d'une convention stratégique entre la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire et l'Association pour l'Emploi des Cadres (APEC) visant à soutenir l'emploi dans l'ESS et y maintenir les talents ;
 - Le partage des premières pistes de travail relatives à la création d'une *Monnaie Locale Complémentaire Citoyenne (MLCC)*, grâce en particulier à l'accompagnement de porteurs de projet, notamment à la faveur des ateliers *Mayaz* de coopération et de création de synergies.

Le Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)

Afin d'encourager les acheteurs publics dans la voie des achats responsables, l'article L. 2111-3 du code de la commande publique instaure l'obligation d'adopter et de publier un Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables.

Celui-ci détermine les objectifs de politique d'achat comportant des éléments à caractère social visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés et des éléments à caractère écologique ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs. Ce schéma contribue également à la promotion d'une économie circulaire.

Un tel schéma permettra à la collectivité régionale de :

1. Se doter d'un outil structurant de mise en œuvre d'une commande publique responsable
2. Faire évoluer ses pratiques d'achats
3. Renforcer l'accessibilité de l'économie sociale et solidaire à la commande publique
4. Favoriser la montée en compétence des acteurs économiques du territoire en matière de commande publique
5. Co-élaborer et rendre visible la stratégie d'achat de la collectivité

En 2023, la collectivité régionale a lancé les travaux d'élaboration de son SPASER en faisant appel à une Assistance à Maitrise d'Ouvrage. 11 ateliers ont été organisés avec les différentes directions afin d'identifier les leviers d'action de la collectivité dans les marchés liés aux thématiques suivantes : transport, travaux/bâtiment, routes, agriculture/approvisionnement local, formation professionnelle, environnement, moyens généraux, informatique et développement économique.

L'adoption du SPASER de la Région est prévu fin 2024.

PROMOUVOIR LE CO-DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS

Le renforcement des relations avec les pays de la zone océan Indien et d'Afrique australe et orientale, l'insertion de La Réunion dans son environnement régional et l'impulsion d'une nouvelle dynamique de codéveloppement régional ont été définis comme axes prioritaires de la mandature.

L'évolution du contexte géopolitique et les grandes stratégies définies notamment par la France et l'Union européenne pour s'y adapter, offrent à la Région Réunion l'opportunité, en parfaite complémentarité, de donner une nouvelle impulsion à son action extérieure et de devenir un acteur à part entière de la « diplomatie démultipliée » et du codéveloppement régional dans la zone océan Indien, notamment par une plus grande implication de la société civile.

En 2023, deux nouvelles directions ont ainsi été créées, dont les missions ont été axées sur :

- Le lancement et l'ancrage du programme Interreg VI océan Indien ;
- Le déploiement de la stratégie de relations internationales et de coopération institutionnelle de la Région.

Les ressources :

- **ETP mobilisés** : 13

- **Budget réalisé** : 1 142 976 €

Fonctionnement : 1 142 976 € (soit 68 %)

Investissement : 0 €

Les principaux objectifs :

- Axe de progrès global poursuivi en 2023 :

- Sécurisation et dynamisation du lancement du programme Interreg VI océan Indien
- Relance de la politique de relations internationales et institutionnelles

- Résultat 2023 : Cette année a permis :

- de valider les cadres d'intervention du nouveau programme Interreg et de lancer les 1ers AMI. Un travail important a été également mené pour renouveler le dialogue avec les opérateurs et faire émerger des projets sur des thématiques nouvelles ;
- de réactiver les réseaux et les partenariats en matière de relations internationales et institutionnelles ;
- de lancer les premières opérations de la politique de coopération régionale renouvelée.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2022		CA 2023		Évol. AE/AP	Évol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	398 431	708 411	331 104	1 142 976	- 16,9 %	61,3 %
Investissement	52 500	25 452	-	-	- 100 %	- 100 %
TOTAL	450 931	733 863	331 104	1 142 976	- 26,6 %	55,7 %

En 2023, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement comme suit :

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Développer le nouveau programme Interreg VI océan Indien au service de l'insertion régionale de La Réunion	15 000	10 404 *1	-	-
I bis – Clôture du programme Interreg V océan Indien	-	1 027 051 *2	-	-
II – La mobilisation de nouveaux leviers au service d'une politique régionale redynamisée	211 104	45 397 *3	-	-
II bis – Antennes extérieures (Madagascar, Maurice et Paris**)	105 000	60 124		
TOTAL	331 104	1 142 976	-	-

Hors Régies (antennes extérieures)

*1 Organisation de l'atelier gouvernance et du Comité de suivi Interreg VI sur l'année 2023

*2 CPN Interreg V

*3 Missions d'influence et projets nouveaux

** Les données budgétaires de l'antenne de Paris sont rattachées aux lignes budgétaires des directions de la coopération. Toutefois, seules les antennes de Madagascar, de Maurice et des Comores sont effectivement rattachées à la direction opérationnelle de la coopération régionale. NB : pas de dépense à l'antenne des Comores.

I – DÉVELOPPER LE NOUVEAU PROGRAMME INTERREG VI Océan Indien AU SERVICE DE L'INSERTION RÉGIONALE DE LA RÉUNION

L'année 2023 a constitué une année charnière, située à la conjonction de deux générations de programme de coopération territoriale :

- D'une part, le programme opérationnel (PO) Interreg V océan Indien 2014-2020 dont la date limite de réalisation des dépenses est fixée par les règlements au 31/12/2023 ;
- D'autre part, le programme opérationnel (PO) Interreg VI océan Indien 2021-2027, adopté le 13 décembre 2022 et pour lequel les ultimes travaux préparatoires se sont achevés en 2023.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Axe stratégique I – Développer le nouveau programme Interreg VI océan Indien au service de l'insertion régionale de La Réunion	15 000	10 404	-	-
Axe stratégique I bis – Clôture du programme Interreg V océan Indien	-	1 027 051	-	-
TOTAL	15 000	1 037 455	-	-

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Soutien aux partenariats de formation dans l'océan Indien	Nombre de participants aux programmes d'éducation et de formation dans l'océan Indien (Indicateur Interreg CO 46)	1 416	3 201	+1 785	Résultat global sur la période de réalisation du PO Interreg V (2016-2023)
Action 2 : Programme de volontaires de solidarité internationale (VSI)	Nombre de VSI (Indicateur Interreg CO 43)	335	199	-136	Résultat global sur la période de réalisation du PO Interreg V (2016-2023) <i>Frein : Période Covid</i>
Action 3 : Soutien à l'ouverture internationale des entreprises	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges économiques (Indicateur Interreg IS 03)	170	372	+202	Résultat global sur la période de réalisation du PO Interreg V (2016-2023)
Action 4 : Appui aux secteurs porteurs au niveau régional	Nombre d'entreprises ayant participé à une démarche à l'international (Indicateur Interreg IR 03)	85	418	+333	Résultat global sur la période de réalisation du PO Interreg V (2016-2023)

B – Commentaires & Analyse

1. Clôture du programme Interreg V océan Indien

Depuis juillet 2016, date de son démarrage, le programme Interreg a soutenu 267 projets représentant un coût total éligible de 82,4 M€, soit un taux de programmation de 111 %. Par ailleurs, et s'agissant de la certification, au 31/12/2023, 49,5 M€ avaient été certifiés (soit 66 %).

La répartition des projets est la suivante :

- Axes 1 et 2 (Recherche et innovation) : 44 projets (29 M€) ;
- Axes 3 et 4 (Echanges économiques) : 82 projets (16 M€) ;
- Axes 5 et 6 (Risques et changement climatique) : 14 projets (11 M€) ;
- Axes 7 et 8 (Environnement et patrimoine culturel) : 27 projets (8 M€) ;
- Axes 9 et 10 (Formation et échanges) : 82 projets (13 M€).

Madagascar et Maurice ont été les premiers pays partenaires de La Réunion dans le cadre du programme Interreg V océan Indien (pour plus de 50 % des projets).

2. Lancement du programme Interreg VI océan Indien (2021-2027)

Les missions ont été organisées autour des six actions suivantes :

- Approbation des critères de sélection et lancement des premiers appels à manifestation d'intérêt (AMI) en octobre ;
- Organisation d'un atelier de gouvernance avec les points focaux du programme Interreg océan Indien (octobre) ;
- Coordination avec le programme Interreg Canal du Mozambique (mise en place du comité ad-hoc en juin) ;

- Organisation du Comité de suivi (décembre) ;
- Avancées sur l'articulation NDICI (Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale) - FEDER ;
- Actions de valorisation et de communication.

a. **Approbation des critères de sélection et lancement des premiers appels à manifestation d'intérêt**

Travail sur les fiches-actions et critères de sélection du nouveau programme

Après de nombreuses réunions avec les acteurs locaux et le rapporteur géographique (DG REGIO) les fiches-actions et critères de sélection ont été validés par la Commission permanente du 16 juin 2023 et approuvés par le Comité de suivi Interreg VI, lors de la consultation écrite du 18 septembre au 2 octobre 2023.

Les évolutions importantes de la nouvelle programmation et ce qu'elles ont induit en termes de concentration d'activités pour le service animation Interreg en 2023

Le « verdissement » de la politique européenne (à travers le « Pacte vert ») s'est traduit au niveau du programme Interreg VI par, entre autres, la création de deux nouvelles mesures en faveur du développement durable, à savoir le développement des coopérations en matière de transition énergétique et d'économie circulaire.

Ces mesures n'ayant fait l'objet d'aucune remontée de projets lors de la préparation du programme VI, le travail d'animation et d'accompagnement de la Région a permis de faire émerger un projet de l'AVCOI (association des villes et des communes de l'océan Indien) en matière de réduction des déchets, déposé au titre de l'AMI 2.3 (économie circulaire) récemment clôturé.

En outre, ce programme 2021-2027 permet d'impulser une nouvelle dynamique de codéveloppement, à travers le nouvel objectif spécifique « ISO » qui prévoit d'associer davantage les sociétés civiles (fiche-action 4.2) et de renforcer la gouvernance du programme à travers une meilleure implication des pays partenaires (fiche-action 4.1). L'année 2023 a été consacrée à la crédibilisation de ce dispositif (diffusion des informations, accompagnements techniques).

En 2023, les efforts ont également été concentrés sur la « montée en puissance » des fiches dédiées au développement des coopérations agricole et maritime (1.6 et 1.7), sous-consommées sur la précédente programmation.

Accompagnement et émergence de projets Interreg

Au cours de l'année 2023, la Région a accompagné 149 projets répartis comme suit :

- Priorité 1 – Recherche et développement économique : 57 ;
- Priorité 2 – Développement durable : 22 ;
- Priorité 3 – Formation/Education/mobilité des jeunes : 46 ;
- Priorité 4 – Gouvernance/Projets de petite échelle : 24.

Premiers résultats (projets déposés suite aux AMI Interreg VI océan Indien)

Douze appels à manifestation d'intérêt ont été lancés en octobre. Ces derniers ont permis à ce jour le dépôt de 71 dossiers représentant un coût total de 40,75 M€ (dont 34,5 M€ de FEDER).

Les pays partenaires concernés par ces projets sont principalement les pays membres de la Commission de l'océan Indien (Madagascar, Maurice, Seychelles, Comores). Il est à noter que l'Australie, l'Inde, le Kenya, le Mozambique, Mayotte et les TAAF sont également impliqués.

Madagascar et Maurice restent les partenaires privilégiés, pour plus de 45 % des projets.

b. Renforcement de la gouvernance de la coopération territoriale eu**Organisation d'un atelier gouvernance avec la participation des points focaux Interreg océan Indien - octobre 2023**

La priorité 4 du programme Interreg VI océan Indien 2021-2027 vise l'amélioration de la gouvernance de la coopération dans l'océan Indien (ISO – Objectif Spécifique Interreg). Dans son action 4.1, ce dispositif permet de renforcer la coordination entre les acteurs institutionnels de la coopération (à travers la formation ainsi que les rencontres entre les acteurs institutionnels) et contribue ainsi à resserrer les liens entre La Réunion et les pays partenaires du programme.

A cet effet, les points focaux Interreg en poste dans les pays membres de la Commission de l'Océan Indien (COI) ont été réunis du 23 au 25 octobre pour aborder la mise en œuvre du programme Interreg VI, les perspectives de coopérations ainsi que la préparation du prochain comité de suivi.

Coordination avec le programme Interreg VI Canal du Mozambique

Dans un souci de meilleure cohérence dans la gestion des programmes, la concertation avec le Département de Mayotte (AG du programme Interreg Canal du Mozambique), a abouti en 2023 à la mise en place d'un comité de coordination des programmes.

L'Autorité de gestion du PO Interreg Canal du Mozambique participe au comité de pilotage Interreg VI (sélection des opérations).

Organisation du Comité de suivi Interreg en décembre

Un Comité de suivi Interreg s'est tenu le 8 décembre, et a examiné l'avancement du programme 2014-2020 mais aussi les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme 2021-2027, (notamment l'intégration du Sri Lanka au périmètre de coopération et le plan d'évaluation pour la période 2021-2027).

c. Avancées sur l'articulation NDICI-FEDER**Intérêt de l'articulation des fonds FEDER et NDICI**

Dans le cadre de la mise en œuvre de programme Interreg, La Réunion, comme les autres RUP, a la particularité de coopérer avec des États non-européens. Aussi, la coopération avec ces États « tiers » de l'Union européenne (UE) implique nécessairement une coordination entre les financements de la politique extérieure de l'UE (ex FED, désormais NDICI) dont bénéficient ces pays, et les financements de la politique de cohésion de l'UE (FEDER-CTE).

Pour la période 2021-2027, et pour la première fois, les règlements Interreg et NDICI prévoient plusieurs modalités de gestion et d'articulation de ces financements, ce qui constitue une évolution positive pour le programme Interreg océan Indien (Article 55).

Synergie thématique entre le programme Interreg VI océan Indien et les programmes NDICI de la zone océan Indien

L'Autorité de gestion a entrepris un travail de « croisement » thématique entre le PO Interreg VI et les « PIM », programmes indicatifs NDICI (nationaux et régionaux).

Croisement des priorités du programme Interreg VI OI et du PIM régional Afrique sub-saharienne :

En octobre 2023, le Ministère des Outre-mer (MOM) a accompagné l'Autorité de gestion dans l'approfondissement de ce croisement des priorités. Il en est ressorti les thématiques communes suivantes : *Santé - Résilience climatique - Sécurité alimentaire – Biodiversité - Coopération culturelle, Education et formation - Ressources aquatiques - Science et innovation.*

Il a été proposé aux membres du CSI de décembre de cibler les thématiques mobilisant du NDICI et du FEDER Interreg : *Santé - Résilience climatique - Sécurité alimentaire - Biodiversité*.

Croisement des priorités du programme Interreg VI OI et des PIM nationaux :

De nombreux échanges se sont tenus entre l'AG et les Délégations de l'Union européenne (DUE) de la zone (Madagascar, Comores, Maurice/Seychelles) et ont permis d'affiner les thématiques d'intérêt commun pouvant mobiliser les deux fonds dans les secteurs suivants :

- Madagascar : sécurité alimentaire/agro-écologie ;
- Comores : coopérations dans les domaines agricole, de la pêche et du secteur touristique ;
- Maurice : transition verte (protection de la biodiversité, énergies durables, tourisme durable...), et résilience/adaptation au changement climatique (prévention/gestion des risques naturels...).

Délégation de l'UE - pays d'Afrique de l'Est : une première réunion a eu lieu fin septembre avec la DUE de Tanzanie, en présence de la DG REGIO. Cela a permis de présenter le programme Interreg VI océan Indien, ses objectifs stratégiques et enjeux, et d'identifier l'économie bleue comme thématique prioritaire commune.

Dans ce domaine, les acteurs réunionnais pourraient être mobilisés notamment pour mettre en place des formations et des partages d'expérience (gestion des ports, métiers de la mer...).

Une rencontre avec la délégation de l'UE du Mozambique a eu lieu en décembre à Maputo : les perspectives d'articulation avec Interreg VI se concentrent sur la recherche partenariale et l'innovation.

Les différentes modalités de gestion de l'articulation FEDER/NDICI étudiées en 2023

- Etude des modalités de mixage des fonds au travers de l'Agence française de développement (AFD)

En premier lieu, le scénario étudié a été celui de la gestion partagée du financement FEDER via une convention de subvention globale à l'**Agence française de développement (AFD)** en tant qu'organisme intermédiaire et de la gestion indirecte des financements NDICI.

La Direction régionale océan Indien de l'AFD a obtenu une enveloppe du Ministère des Outre-mer (MOM) pour mener une étude approfondie des avantages et inconvénients, des cadres réglementaires et procédures de gestion et de contrôle dans le cadre de cette option. La Région (service Animation Interreg, DGAE) a participé activement à ces travaux (rédaction de notes, participation aux réunions de travail et au COPIL de l'étude).

Cette option de gestion n'a pas abouti en raison des coûts et de la complexité administrative (adaptation aux procédures de la gestion partagée) que cela aurait engendré pour l'AFD.

- Autre perspective d'articulation des deux fonds : la gestion par l'AG d'une enveloppe de NDICI

Les travaux de l'AG sur la complémentarité entre le programme Interreg VI océan Indien et les PIM (Programme Indicatif Multiannuel) NDICI ont été présentés aux Canaries, en présence de la DG REGIO et des AG des RUP lors des séminaires des 19 et 20 octobre relatifs à l'intégration régionale des RUP.

Lors de cet événement, la Commission européenne a annoncé la possibilité, pour les AG des programmes Interreg Madère-Açores-Canaries et océan Indien, de gérer une enveloppe de NDICI issue du PIM régional Afrique subsaharienne (avec les procédures de la gestion indirecte).

Suite à cela, s'est tenue, en novembre, une réunion importante entre l'AG, la DG REGIO, le MOM et la Représentation permanente de la France afin de présenter les synergies thématiques entre le PO océan Indien et le PIM régional.

L'année 2024 sera décisive pour faire avancer cette articulation importante entre les fonds européens alloués à la zone océan Indien (INTERREG et NDICI).

d. Actions de communication et de valorisation du programme

La communication dans les pays partenaires a été principalement menée par les antennes de la Région Réunion à Madagascar, aux Comores, à Maurice ainsi que par la VSI-relais aux Seychelles. Ces derniers ont effectué de nombreuses réunions d'information et de présentation du programme à destination des partenaires potentiels des projets Interreg.

3. Projets soutenus par le programme Interreg V océan Indien en 2023 en cohérence avec les axes stratégiques de la mandature

a. L'ouverture à l'international des jeunes, notamment :

- Formation professionnelle dans le domaine de la santé et du médico-social (2019-2022) avec Madagascar, Maurice et les Seychelles - CHU de La Réunion (Coût total : 528 261 €. FEDER : 449 022 €. Région Réunion : 79 239 €) ;
- Programme de coopération éducative des établissements du réseau REAP-AAOI (2020-2022) avec Madagascar et Maurice - FORMA'TERRA (Coût total : 73 005 €. FEDER : 62 054 €. Région Réunion : 10 950 €) ;
- Programme de VSI intérêt général 2022 (Département de La Réunion / France Volontaires) - Comores, Madagascar, Seychelles, Tanzanie, Inde et Maldives (Volet Transnational – Coût total : 100 400 €. FEDER : 85 340 €. Département de La Réunion : 15 060 €. Volet Transfrontalier – CT : 163 992 €. FEDER : 139 393 €. Département de La Réunion : 24 598 €) ;

b. Dynamisation des échanges culturels et sportifs dans l'océan Indien

- Pérennisation du patrimoine industriel tropical de la zone océan Indien (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) (Coût total : 31 781 €. FEDER : 27 014 €. Région Réunion : 4 767 €) ;
- Partage de connaissances sur les usages traditionnels des plantes médicinales pour valoriser et préserver ce patrimoine de la zone océan Indien (Association MOV_A) (Coût total : 76 772 €. FEDER : 65 256 €. Région Réunion : 11 515 €).

c. Favoriser le développement économique et accompagner la recherche/innovation au niveau régional

Recherche et innovation dont :

- Allocations régionales de recherche de doctorat - ARR (session 2019) (Coût total : 177 600 €. FEDER : 150 960 €. Région Réunion : 26 640 €) ;

Développement économique notamment :

- Favoriser la rencontre entre les acteurs économiques afin de leur permettre de se développer à l'export / Kenya & Mozambique) - Club Export Réunion (2022) (Coût total : 51 315 €. FEDER : 43 618 €. Région Réunion : 7 697 €) ;

d. Accentuer la résilience et le développement durable des territoires

- Programme de marquage des élastomobranes dans l'archipel des Mascareignes en vue de leur protection (Association OMAR) (Coût total : 314 242, €. FEDER : 267 106 €. Région Réunion : 47 136 €) ;
- Partenariat régional pour l'inventaire des cétacés des Mascareignes et du sud-ouest de l'océan Indien (GLOBICE) (Coût total : 126 084 €. FEDER : 107 171 €. Région Réunion : 18 912 €).

II – LA MOBILISATION DE NOUVEAUX LEVIERS AU SERVICE DE LA POLITIQUE DE COOPÉRATION RÉGIONALE REDYNAMISÉE

Outre la mise en œuvre du programme de coopération territoriale européenne, le déploiement de notre stratégie de coopération internationale et de diplomatie territoriale se décline à travers :

- l'organisation de missions d'influence dans la zone océan Indien et l'accueil de délégations étrangères ;
- l'intégration des grands réseaux de la coopération française ;
- la relance de notre politique de coopération par le financement de projets en fonds propres ;
- la contribution des antennes extérieures au suivi du programme Interreg océan Indien et au déploiement de notre stratégie de coopération régionale et de diplomatie territoriale.

Intitulé	Fonctionnement	
	AE	CP
Action 1 : Organisation de missions d'influence et accueil de délégations	3 150	5 749
Action 2 : Intégration des réseaux de la coopération française	10 327	10 327
Action 3 : Subventions des projets de coopération	197 627	29 321
Action 4 : Appui des antennes extérieures	105 000	60 124
TOTAL	316 104	105 521

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Nouveaux projets de préservation et valorisation du patrimoine culturel	Nombre de projets de petite taille en préparation	2	1	-1	Soutien et appui apportés aux projets des associations AFECT et ACTER entre La Réunion et l'Androy (Madagascar) et au projet du Saint-Leu Surf Club avec Durban (Afrique du Sud) Opérations toujours en cours de réalisation en 2024
Action 2 : Nouveaux projets de coopération Echanges sportifs et artistiques		2	2	0	
Action 3 : Renforcement des capacités d'expertise de la COI	Nombre de personnes mises à disposition de la COI	5	5	0	Une chargée de mission Région Réunion mise à disposition + 4 VSI
Action 4 : Nouveaux partenariats avec les pays de l'océan Indien	Nombre de conventions bilatérales du programme Interreg VI en préparation	2	0	-2	Le travail actuel est mené sur la conclusion d'accords bi- ou multilatéraux (IORA...)

B – Commentaires & Analyse

Parallèlement au déploiement du programme de coopération territoriale INTERREG VI, et en parfaite complémentarité, la Région s'est employée en 2023 à mettre en œuvre une véritable action de diplomatie territoriale qui s'est traduite par la participation à plusieurs événements internationaux, l'organisation de missions de la Région dans la zone de l'océan Indien et l'accueil de délégations étrangères de haut niveau.

1. Organisation de missions d'influence et accueil de délégations

Au titre des déplacements à l'étranger et de l'accueil de délégations étrangères, plusieurs temps forts ont marqué l'année 2023 tels que :

- L'accueil en février à La Réunion du Président du Sénat de Madagascar et de sa délégation ;
- L'accueil de la ministre des affaires étrangères de Madagascar, en avril, à l'occasion de la célébration des 40 ans de la Région ;
- La participation de M. Wilfrid BERTILE au conseil des ministres de la COI en mai à Madagascar ;
- Le déplacement officiel de la Présidente de Région à Madagascar du 18 au 22 juin ;

2. Stratégie d'intégration des grands réseaux de la coopération française et européenne

La relance de notre politique de coopération et de codéveloppement passe également par une plus grande intégration aux réseaux de la coopération française et européenne.

Notre action sera en effet d'autant plus efficace qu'elle sera mieux articulée avec les grandes stratégies et politiques de ces différentes institutions dans la zone de l'océan Indien et de l'Afrique australe et orientale

Ces différentes rencontres avec les postes diplomatiques, français en particulier, se sont révélées d'autant plus importantes en 2023 dans un contexte, d'une part, de réforme de la diplomatie française (États généraux de la diplomatie) et, d'autre part, de mise en œuvre de la mesure 54 du CIOM (Comité interministériel pour les outre-mer), qui prévoient d'associer davantage les territoires ultra-marins, dont La Réunion, à la politique étrangère de la France et aux initiatives touchant à leur intégration régionale.

3. Relance de notre politique de coopération à travers le financement de projets en fonds propres

Outre la mobilisation de crédits au titre du programme INTERREG, notre politique de coopération régionale et de codéveloppement a pu bénéficier de nouveau, et pour la première fois depuis plusieurs années, de marges de manœuvre financières sur fonds propres. Ces crédits, bien que modestes, ont permis de mettre en place des actions qui ne relèvent pas directement du programme de coopération territoriale mais qui participent de notre stratégie d'influence (formation en langue française pour des cadres du ministère des Affaires étrangères de Madagascar : (29 976 €), subvention à deux associations pour la mise en place d'une action culturelle : (17 331 € et 19 320 €) ;

4. Contribution des antennes à notre stratégie de coopération régionale renouvelée

Les antennes de la Région Réunion aux Comores, à Madagascar et à Maurice ont vocation à :

- Assurer l'animation et le suivi du programme Interreg océan Indien ;
- Faire émerger et suivre les projets de coopération soutenus par la collectivité ;
- Appuyer la stratégie de diplomatie territoriale ;
- Contribuer à l'organisation des missions de la Région Réunion voire d'opérateurs réunionnais notamment économiques.

Les actions principales ont notamment concerné :

a. Animation et suivi du programme Interreg océan indien

En lien avec le service Interreg, et l'appui des VSI Interreg, les antennes ont régulièrement informé les partenaires institutionnels (postes diplomatiques, délégations de l'Union européenne, points focaux des Etats) de l'avancement des travaux relatifs au nouveau PO (élaboration des fiches actions ; détermination des critères de sélection) :

- 277 personnes ont été sensibilisées à la coopération Réunion-Comores et aux Programmes Interreg OI. ;
- 59 personnes ont été formées dans le cadre de projets Interreg OI ;
- 95 réunions ont été organisées à Maurice dans le cadre de l'animation du PO Interreg.

b. Contribution à l'émergence de partenariats et de projets nouveaux

En vue de l'élaboration de la Feuille de route 2024/2028 de la Coopération, les antennes ont été mobilisées pour faire émerger de nouveaux partenariats et des nouveaux projets tels que :

Aux Comores : accompagnement d'une start-up réunionnaise spécialisée dans le traitement des déchets et son partenaire pour la mise en œuvre du Projet de valorisation des déchets (PROVADE) financé par les Fonds Innovation Verte du Ministère français de l'Economie, des Finances et de la Relance.

A Madagascar : mise en place de trois partenariats de coopération décentralisée avec les régions malgaches de Boeny, Anosy et Androy et l'émergence notamment de deux projets structurants d'appui au développement agricole dans le sud malgache autour de la culture du cactus (rôle d'interface avec les partenaires techniques réunionnais FORMATERRA, IRD et Qualitropic) ; et dans la région de Boeny avec le projet de construction d'un lycée agricole en milieu rural initié par l'association Ecoles du Monde. Ce dernier projet devrait être cofinancé par l'AFD dans le cadre du FICOL.

A Maurice/Rodrigues : En vue de la Commission mixte prévue en octobre 2024 sur la coopération entre La Réunion et Maurice, l'antenne a participé aux côtés de l'ambassade et de l'AFD à l'ensemble des réunions de consultation des ministères et des institutions publiques mauriciens. Une dizaine de projets prioritaires ont été identifiés dans des secteurs tels que la culture, l'éducation, la transition énergétique et l'économie circulaire.

c. Accompagnement des opérateurs

Les antennes peuvent être sollicitées pour accompagner les entreprises réunionnaises ou des opérateurs de coopération, en assurant une veille quant aux appels d'offres lancés par des bailleurs de fonds et en les accompagnant dans la mise en place de partenariats.

L'Antenne aux Comores a ainsi appuyé des opérateurs réunionnais (CCIR, Chambre des Métiers, Club Export, Plateforme Ecopêche OI et l'Ecole d'Apprentissage Maritime de La Réunion) dans la mise en place de partenariats avec les chambres consulaires et la Maison de l'Emploi des Comores.

L'antenne à Maurice a accompagné 23 missions d'entreprises et d'opérateurs réunionnais, et organisé 8 actions en faveur de la coopération économique entre les deux îles.

L'antenne de Madagascar a appuyé l'organisation des missions des chambres consulaires réunionnaises (CCIR, CMAR) ainsi que le Club Export pour sa participation à la Foire Internationale de Madagascar.

Déploiement de la stratégie de coopération régionale :

La relance de notre politique de coopération s'est matérialisée en 2023 par :

- la mise en place de partenariats de Coopération décentralisée entre la Région Réunion et les Régions malgaches de Boeny, de l'Anosy et de l'Androy en juin 2023, à l'occasion de la mission de la Présidente de Région, et portant notamment sur l'appui au développement agricole et rural ;
- une plus grande intégration des réseaux de la coopération française et européenne dans la zone (ambassades de France, délégations de l'Union européenne...) et des organisations régionales (Commission de l'océan Indien,...) ;
- le financement de projets en fonds propres (associations RIVE, AFECT, ACTER, IHEDN-AR27...);
- l'organisation de missions d'influence (Madagascar, Ethiopie, Tanzanie).

LE NUMÉRIQUE AU CARREFOUR DES POLITIQUES PUBLIQUES RÉGIONALES

L'année 2023 a été marquée par la réalisation d'un bilan du contrat de filière numérique signé en 2020, mais surtout par l'élaboration d'une nouvelle stratégie régionale du numérique qui a permis de se projeter à l'horizon 2030 autour de 4 axes et de 12 objectifs stratégiques.

C'est également une année marquée par une grande dynamique autour du dispositif de Kap Numerik, qui a connu une forte demande et mobilisé des moyens importants, tant financiers qu'en matière de ressources humaines.

La structuration de services dans la thématique de la cybersécurité a été décidée et la mise en œuvre de ces services au niveau de la Régie THD a été actée.

Enfin, sur le plan de l'aménagement numérique du territoire, la couverture très haut débit du territoire s'est poursuivie et des études ont été lancées pour assurer le désenclavement numérique (projet de nouveau câble sous-marin).

Les ressources :

- ETP mobilisés : 10

- Budget réalisé : 5 826 647 €

Fonctionnement : 807 078 € (soit 62 %)

Investissement : 5 019 568 € (soit 84 %)

Les principaux objectifs :

- Axe de progrès global poursuivi en 2023 :

- Réaliser une Stratégie Régionale Numérique à l'horizon 2030
- Clôturer en paiement le dispositif de Kap Numérik adossé à React UE
- Mettre en œuvre un Kap Numérik adossé au FEDER FSE+2021-2027
- Relever le défi de la Cybersécurité

- Résultat 2023 :

- Stratégie Régionale Numérique adoptée
- Kap Numérik (React UE) clos à 84 % de l'enveloppe prévue
- Kap Numerik (FEDER FSE+) opérationnel début septembre 2023
- Statuts de la Régie THD modifiés pour héberger un centre de ressource en cybersécurité et piloter le projet de pôle européen d'innovation numérique

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2022		CA 2023		Évol. AE/AP	Évol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	326 851	616 158	1 214 326	807 078	271,5 %	31,0 %
Investissement	2 834 760	3 033 098	2 505 981	5 019 568	- 11,6 %	65,5 %
TOTAL	3 161 611	3 649 256	3 720 307	5 826 647	17,7 %	59,7 %

En 2023, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement comme suit :

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Mise en œuvre de la nouvelle stratégie numérique actualisation et déclinaison du contrat de filière	-	-	-	-
II – La poursuite de l'aménagement numérique du territoire	880 000	454 562	632 000	1 087 584
III – Le soutien à la montée en compétences numériques des organisations et de la population	334 326	352 516	1 873 981	3 931 984
TOTAL	1 214 326	807 078	2 505 981	5 019 568

I – MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE STRATÉGIE NUMÉRIQUE, ACTUALISATION ET DÉCLINAISON DU CONTRAT DE FILIÈRE

La Stratégie Régionale Numérique est une vision du développement numérique du territoire à l'horizon 2030 qui s'articule pleinement avec « la nouvelle économie ». Elle a été co-construite lors d'ateliers de travail réunissant les principaux partenaires de la Région et a été adoptée en Commission Permanente le 22 septembre 2023. Elle comporte 4 axes :

- Axe 1 : Le numérique pour une société solidaire et inclusive ;
- Axe 2 : Le numérique levier du développement économique ;
- Axe 3 : Le numérique pour un territoire résilient ;
- Axe 4 : Maîtriser les enjeux de la data et de l'Intelligence Artificielle.

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Rédaction d'une stratégie numérique régionale	Stratégie numérique régionale rédigée	Stratégie validée	Stratégie validée	-	-
Action 2 : Atteinte des objectifs du contrat de filière numérique	Moyenne d'avancement sur les 5 axes du contrat	Fin du contrat de filière 2020-2023. Révision des objectifs	62 % de réalisation	18 %	Bilan très satisfaisant au regard des contraintes sanitaires passées

B – Commentaires & Analyse

Le contrat de filière numérique étant terminé, il s'agira en 2024 de le refondre en document opérationnel de la Stratégie Régionale Numérique nouvellement adoptée, en reclassant les actions non finalisées dans ces nouveaux axes et en coconstruisant de manière participative de nouvelles fiches actions.

II – POURSUITE DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

Le déploiement de la fibre optique s'est poursuivi en 2023.

L'essentiel de la tranche ferme (TF) a été achevé en milieu d'année. Sur les 6 communes de cette tranche ferme (Cilaos, Salazie, Saint Philippe, Sainte-Rose, Entre-Deux, Les Avirons).

Seule une zone à l'entrée de Cilaos n'a pas pu être réalisée (dépendante de travaux routiers sur la route nationale). Divers aléas sur la commune de Cilaos ont également empêché d'atteindre la complétude attendue.

L'année a été principalement consacrée aux déploiements sur la Tranche Optionnelle (TO) de Saint-Louis.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Finaliser le projet de déploiement du THD	880 000	454 562	632 000	1 087 584
TOTAL	880 000	454 562	632 000	1 087 584

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Ecart (Bilan – cible)	Eléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Finaliser le projet de déploiement du THD	% de logements raccordables en Très Haut Débit (fibre)	98 % (TF + TO)	93,5%	-4,5%	Les travaux ont été plus complexes que prévu. Les zones restantes sont reportées sur 2024.

B – Commentaires & Analyse

Sur la commune de Cilaos, des contraintes techniques extérieures indépendantes de la Régie Réunion THD empêchent de réaliser les travaux. Si la couverture des autres communes atteint ou dépasse les 99%, la commune de Cilaos plafonne à 83%. Ces contraintes devraient être levées en 2024.

Sur la commune de Saint-Louis, le réseau public doit desservir les quartiers des Makes, Bellevue et Petit Serré. Les travaux ont été achevés sur les 6 premières zones des Makes.

Cependant, les travaux structurants entre Le Gol les Hauts et Les Makes d'une part et Bellevue d'autre part, ont été plus complexes que prévu (traversées de ravines, réfection de chaussée sur de grandes longueurs, coordination/mutualisation de travaux avec le Département et la Saphir), retardant les livraisons.

Les 2 zones de Bellevue et la zone de Petit Serré seront réalisées en 2024.

L'objectif de 98% de couverture sera atteint en 2024.

III – SOUTIEN A LA TRANSITION NUMÉRIQUE DES ORG POPULATION

Dans le cadre du soutien à la transition numérique, les cinq actions suivantes ont été déployées en 2023 par la Région

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Accélérer la transformation numérique des entreprises et le développement de la filière	70 760	164 005	1 643 981	3 859 128
Action 2 : Structurer et valoriser les données (open data)	56 375	62 955	50 000	34 584
Action 3 : Renforcer l'observatoire du numérique	14 991	54 087	80 000	38 272
Action 4 : Démocratiser le Pass numérique	167 500	46 769	100 000	-
Action 5 : Relever le défi de la cybersécurité	24 700	24 700	-	-
TOTAL	334 326	352 516	1 873 981	3 931 984

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Accélérer la transformation numérique des entreprises et le développement de la filière	Chèque numérique 2021 : Nombre cumulé d'entreprises soutenues Montant engagé	2 397 6 000 000 €	2 756 6 840 547 €	+ 359 + 840 547 €	A l'approche de la date butoir d'instruction des demandes au 31 mars 2023, il y a eu un flux considérable de demandes éligibles, nécessitant un engagement supplémentaire.
Action 2 : Structurer et valoriser les données (open data)	Nombre de jeux de données publiés	250	253	+3	
Action 3 : Renforcer l'observatoire du numérique	Nombre d'études menées	1	1		Etude sur la digitalisation des particuliers et des ménages a été réalisée
Action 4 : Démocratiser le Pass numérique	Nombre de bénéficiaires (pass 2023)	1000	827	-17%	Dispositif arrêté en janvier 2024 suite à la liquidation de l'APTIC
Action 5 : Relever le défi de la cybersécurité	Candidature au pôle européen d'innovation numérique (EDIH)	1	1		
	Candidature au centre de ressources (CSIRT)	1	1		

B – Commentaires & Analyse

Action 1 : Accélérer la transformation numérique des entreprises et le développement de la filière

L'année 2023 a été particulièrement intense sur le dispositif de Kap Numerik. En effet, le dispositif adossé à React UE dont le budget prévisionnel était de 6 000 000 € devait se clôturer en paiement aux bénéficiaires le 31/12/2023. Il avait été défini une date de clôture des demandes de subvention au 31 mars 2023 de façon à pouvoir payer dans les délais impartis les bénéficiaires. Or, ce mois de mars a connu un afflux sans précédent de demandes, 1000 demandes en un mois (correspondant aux demandes d'une année entière). Le défi d'optimiser les ressources du FEDER a été relevé dans un délai extrêmement contraint, le taux de réalisation effectif des paiements du Kap Numerik ayant atteint 84 %.

En même temps, afin d'offrir aux TPE une continuité de l'offre de financement public de leurs projets de digitalisation, un dispositif de Kap Numérik adossé au FEDER 2021-2027 à l'identique dans ses modalités a été déployé avec un portail des démarches dématérialisé opérationnel en septembre 2023.

Enfin, les travaux d'évaluation des différents dispositifs de Kap Numerik se sont déroulés de mars à novembre, avec une enquête en ligne ayant eu plus de 500 réponses, des ateliers de travail participatifs comprenant des TPE, prestataires, partenaires. La présentation des résultats se fera en 2024.

Action 2 : Structurer et valoriser les données (Open Data)

La Région Réunion a défini et engagé sa démarche d'ouverture des données publiques, par l'ouverture en octobre 2020, du portail Open Data régional. Elle encourage la circulation, l'utilisation et la valorisation des données, afin de favoriser la transparence démocratique et la participation citoyenne, de créer les conditions favorables à l'innovation sociale et économique par la création de nouveaux services alimentés par les données ouvertes, et enfin d'améliorer la qualité de l'action publique.

La collectivité a poursuivi sa démarche de mutualisation et d'animation territoriale en incitant les producteurs de données publiques à se fédérer autour du portail. Ainsi, en 2023, le TCO a pu ouvrir son portail Open data data.tco.re en utilisant la plateforme fournie par la Région.

L'objectif de cette dynamique régionale est d'enrichir le portail en volume et en diversité de données au service du développement du territoire. Afin de promouvoir l'Open Data, la Région collabore avec des partenaires institutionnels comme AGORAH, EDF, NEXA, et d'autres. Des événements tels que la « Matinale de la Data » et un Hackathon ont été organisés en 2023 pour favoriser la réutilisation des données, valoriser les projets data, et créer des synergies entre les différents acteurs.

Action 3 : Renforcer l'observatoire du numérique

Une étude sur la « digitalisation des particuliers, des ménages et des entreprises pour la période 2022 – 2025 » a été lancée en 2022, donnant de précieuses informations sur les usages du numérique à la Réunion.

Les conclusions de la partie digitalisation des particuliers et des ménages sont disponibles et en ligne sur le portail de l'Open Data. La partie digitalisation des entreprises sera réalisée en 2024.

Action 4 : Démocratiser le Pass numérique

Le dispositif régional « Pass numérique » permet d'accompagner les publics les plus éloignés des usages numériques (seniors, demandeurs d'emploi...). En effet, 16% des réunionnais de 15 ans et +, et 51 % des plus de 60 ans (environ 180 0000 individus) sont en situation d'illectronisme (*Région Réunion – Observatoire du Numérique - Etude sur la Digitalisation des particuliers 2023*).

Le dispositif régional « Pass numérique » est conçu sur le modèle des titres d'un carnet de 10 chèques (d'une valeur totale de 100 €) peut bénéficier d'un parcours d'accompagnement auprès d'une trentaine de médiateurs numériques labellisés par la Région dans le cadre d'Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI). En 2023, ce dispositif a permis d'accompagner plus de 800 usagers.

Une nouvelle version dématérialisée de ce dispositif est en cours de développement pour une mise en œuvre prévue au début de l'année 2025. Un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a été initié en 2023 dans le but d'accompagner la collectivité dans la définition des aspects fonctionnels et techniques de cette évolution.

Suite à la liquidation de l'APTIC (émetteur du pass numérique), un dispositif transitoire sera mis en place en 2024 afin d'assurer la continuité des accompagnements.

Action 5 : Relever le défi de la cybersécurité

Face à la croissance de la cybermenace, l'État, via l'ANSSI a souhaité accompagner la sécurisation des systèmes d'information des entreprises et administrations françaises et développer le tissu industriel français de cybersécurité. La mise en place d'un centre de ressources régional en cybersécurité permettra d'apporter une solution adaptée pour faire face à l'accroissement de la cybermenace et à ses impacts économiques potentiels.

Les centres de ressources cyber doivent répondre à un double objectif :

- Participer à la structuration de l'écosystème cyber local en s'appuyant sur les acteurs locaux pour développer l'activité économique ;
- Mettre en place un centre de réponse à incidents pour accompagner les structures locales attaquées.

Le projet de Pôle Européen d'Innovation Numérique (EDIH) consiste, dans le cadre d'un appel à projets européen à animer une communauté d'acteurs locaux pour définir et mettre en œuvre des services dans le domaine de la cybersécurité en faisant émerger des offres locales adaptées au contexte local et aux secteurs cibles.

Ces missions relèvent de la compétence de la Région Réunion (développement économique, aménagement du numérique du territoire) et constituent des missions de service public et la commission permanente du 18 août 2023 a approuvé la décision de déléguer ces missions à la régie Réunion THD.

Le hackathon « REUNION DATAVIZ CHALLENGE »

Il s'est tenu les 8 et 9 décembre 2023 à TECHSUD.

Pendant cet événement, neuf équipes ont exploré des sujets variés proposés par la Région et ses partenaires.

Quelques données :

- 39 participants actifs sur 55 inscrits ;
- 18 étudiants et 21 professionnels engagés ;
- 15 partenaires participants en plus des inscrits ;
- 2 coaches et 7 membres du jury ;
- 5000 € de prix en chèque cadeau (offerts par EDF) et de nombreuses récompenses.

AXE 3

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PAR UNE EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

PRÉAMBULE

Concernant le secteur « routes et déplacements », le montant des crédits réalisés en 2023 s'élève à 222 071 014 €. L'année 2023 a été marquée par la mise en service complète (dans les deux sens de circulation) de la Nouvelle Route du Littoral, sur le tronçon Saint-Denis/La Grande Chaloupe.

Dans le domaine des transports, conformément à ses orientations politiques, la Région a poursuivi la mise en place de la gratuité progressive sur le réseau Car Jaune, qui a concerné en 2023 les stagiaires de la formation professionnelle. Par ailleurs, la concertation menée dans le cadre des Etats Généraux de la Mobilité a permis d'aboutir à un bilan et des propositions établies par l'assemblée citoyenne des Mobilités. Une déclaration commune a été signée par l'ensemble des collectivités partenaires le 13 février 2023.

Dans le domaine routier, la collectivité a poursuivi ses efforts en matière d'entretien, de fluidification et de sécurisation de son réseau.

De même, d'importants crédits ont été mobilisés pour le développement du réseau régional dans le cadre de l'aménagement du territoire et de l'accès aux principaux sites touristiques.

Le contexte de guerre en Europe, qui fait suite à deux années de crise liées à la pandémie mondiale de Covid 19, rappelle à quel point notre île se trouve dans une situation de forte dépendance en termes d'approvisionnement, en particulier dans le domaine énergétique. Cela doit conduire à accélérer la mise en œuvre d'actions destinées à décarboner le mix électrique dans un premier temps et surtout de s'inscrire dans une trajectoire vers l'autonomie énergétique.

Cela doit conduire à la mise en œuvre d'actions destinées à décarboner le secteur des transports, à en réduire la consommation énergétique, notamment en soutenant le développement d'une offre alternative, moderne et performante, à l'utilisation de la voiture particulière. Il s'agit donc d'aller vers une certaine sobriété (réduire la demande en déplacements, mieux utiliser nos infrastructures plutôt que de continuer à les développer...), offrir des choix plus larges (développement de l'intermodalité) permettant de réduire l'empreinte énergétique d'un déplacement (transports collectifs, modes doux, co-voiturage...) et d'innover dans le domaine (moteurs à énergie alternative, renouvelable ou pouvant être produite localement) tout en protégeant et en préservant notre biodiversité.

Pour autant, la réponse à la demande de transports va encore rester principalement routière et le maintien d'une offre nécessaire au développement économique local passera encore par la réalisation de nouveaux aménagements, de déviations et la sécurisation d'axes existants. Ce réseau routier pourra cependant, dans le futur, servir de support à la mise en place d'un système de transport terrestre moderne, performant et à haut niveau de service.

Parallèlement, les effets du réchauffement climatique se font de plus en plus régulièrement ressentir avec la hausse des températures à l'échelle du globe (+1,1 °C en 2011-2020 par rapport à 1850-1900). Du fait de son caractère insulaire tropical dans la zone Sud-Ouest de l'Océan Indien, La Réunion est un territoire particulièrement exposé aux effets du changement climatique longtemps annoncés et aujourd'hui avérés (élévation du niveau des mers, intensification des phénoménologies climatiques, érosion de la biodiversité...).

L'aménagement de notre territoire et la construction de La Réunion de demain doivent pouvoir contribuer, à terme, à rééquilibrer harmonieusement le territoire dans le respect de l'environnement.

Cette question est d'autant plus importante ici, à l'île de La Réunion, lorsque l'on prend conscience de la biodiversité exceptionnelle qui nous entoure. Nous devons collectivement prendre conscience que La Réunion constitue un fabuleux laboratoire pour penser le monde de demain. Notre insularité, nos reliefs montagneux et volcaniques, notre climat fait de vents, de houles et de cyclones, en font une terre où peut se préparer l'excellence environnementale. Nous devons faire preuve de sobriété, valoriser nos ressources et protéger notre biodiversité.

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	CA 2022		CA 2023		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	24 207 550	47 969 594	20 818 865	49 814 592	- 14,0 %	3,8 %
Investissement	120 877 587	173 381 095	330 488 985	202 669 055	173,4 %	16,9 %
TOTAL	145 085 137	221 350 689	351 307 850	252 483 647	142,1 %	14,1 %

DOTER L'ÎLE D'INFRASTRUCTURES MODERNES

Durant l'année 2023, la Région a consacré près de 38 M€ en crédits de paiement à la réalisation de la Nouvelle Route du Littoral (NRL) sécurisée et à la politique de grands travaux routiers. Le fait marquant de l'année fut la mise en service totale (dans les deux sens) de la section Saint-Denis/Grande Chaloupe de la NRL.

Dans le cadre de cette politique publique « Doter l'île d'infrastructures modernes », les interventions de la collectivité se sont déclinées selon les 2 axes stratégiques suivants :

- La Nouvelle Route du Littoral et ses interfaces ;
- Une politique de grands travaux.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 27 agents

- Budget réalisé : 37 685 265 €

Fonctionnement : 66 405 € (soit 23 %)

Investissement : 37 618 860 € (soit 100 %)

Les principaux objectifs :

- Axe de progrès global poursuivi en 2023 :

> Poursuivre le projet NRL suite aux accords de Matignon III de 2022 (maîtrise d'œuvre et études)

> Définir un futur réseau de transport articulé autour du RRTG en co-maîtrise d'ouvrage avec les EPCI

> Poursuivre la politique de grands travaux routiers

- Résultat 2023 : appréciation globale conforme aux objectifs

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2022		CA 2023		Évol. AE/AP	Évol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	252 500	295 179	300 000	66 405	18,8 %	- 77,5 %
Investissement	3 000 000	49 706 961	-	37 618 860	- 100 %	- 24,3 %
TOTAL	3 252 500	50 002 140	300 000	37 685 265	- 90,8 %	- 24,6 %

En 2023, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement comme suit :

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – La Nouvelle Route du Littoral en tout viaduc	300 000	66 405	-	31 371 851
II – Politique de grands travaux	-	-	-	6 247 009
TOTAL	300 000	66 405	-	37 618 860

I – LA NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL SECURISÉE AVEC

Cet axe stratégique regroupe l'opération « Nouvelle Route du Littoral » et les interfaces à ses extrémités à Saint-Denis et à La Possession. Les crédits qui ont été mobilisés dans le cadre de cet axe stratégique en 2023 sont les suivants :

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Travaux NRL	300 000	66 405	-	31 351 995
Action 2 : Interfaces avec NRL (NEO – La Possession)	-	-	-	19 856
TOTAL	300 000	66 405	-	31 371 851

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Travaux NRL					
NRL - Mettre en service le tronçon Saint Denis/Grande Chaloupe	Taux de réalisation de la première tranche du chantier de la NRL	Mise en service Saint Denis – Grande Chaloupe -8 km- au 2e semestre	Mise en service totale du tronçon Saint-Denis- La Possession dans les deux sens	Impact du cyclone Batsiraï en 2022 qui a retardé la livraison	Livraison effective
NRL - Sécuriser les ouvrages réalisés	Sécurisation du musoir D5 avant saison cyclonique 2022-2023	Réalisation des travaux avant la saison cyclonique 2022-2023	Travaux achevés	Planning décalé de 6 mois par rapport au planning initial	Travaux terminés
NRL - Achever le projet	Choix de la solution pour la section Grande Chaloupe – La Possession	Mise en place de la mission expertise État Choix MOA Mise en place de l'organisation de projet	Décision le 9 février de poursuivre le projet en viaduc. Démarrage de la mission du Moe pour les études de conception Assistance technique du CEREMA	Optimisation des procédures pour le lancement des études de maîtrise d'œuvre	Etudes de Moe et mission AMO Technique en cours
NRL – sécuriser le financement du projet	Volume financier de recettes contractualisées	Signature d'un avenant à la CV AFITF (France/Matignon II et engagement de Matignon III) Validation du dossier Grand projet FEDER 14-20 modifié	Validation des engagements financiers Matignon II (avenant 2) et Matignon III (nouvelle convention pour la part études) Demande de subvention complémentaire au titre du FEDER	Subvention initiale du FEDER de 117 M€ portée à 150 M€	Solder les engagements financiers PDR, Matignon II et FEDER en 2024

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Ecart (Bilan – cible)	diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 2 : Interfaces avec NRL (NEO – La Possession)					
NEO	Avancement du projet	Rendre compte du débat : organiser une restitution publique du bilan Valider le programme d'opération après éventuelles modifications (en lien avec les projets de développement des TCSP sur l'agglomération)	Opération en attente d'une position commune des 3 co-maîtres d'ouvrage sur la suite à donner à l'opération, liée principalement au projet BAOBAB de la CINOR		Questionnement sur le devenir du projet lié aux projets de TCSP sur le secteur
Interfaces Possession		Conventionner avec la Commune pour la phase 2 relative à la mise en valeur du front de mer	Convention non passée car non sollicitation de la Commune	Non réalisé	Convention à passer en 2024

B – Commentaires & Analyse

Action 1 : La Nouvelle Route du Littoral sécurisée

En termes d'ingénierie, les études de maîtrise d'œuvre (MOE) ont été confiées à EGIS pour la réalisation des études de conception du second viaduc suite à une procédure préalable de *sourcing*. La Région s'est également adjointe les services du CEREMA qui intervient en tant qu'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) sur les aspects techniques du projet. Dans le même temps, une campagne d'études géotechniques a été lancée avec l'arrivée d'une barge pour les sondages en mer.

En synthèse, les derniers travaux achevés en 2023 ou en voie d'achèvement sont les suivants :

- **Travaux de reprise de blocs de carapace de la digue (MT 5.1)** : des travaux de reprise des acropodes cassés et de dépose/repose de blocs ont été engagés par le groupement à ses frais. Ces travaux ont été réalisés conformément aux spécifications techniques du produit breveté et se sont achevés majoritairement en fin d'année 2022 (seuls deux secteurs situés en début de digue D1 ont été réalisés en 2023).

- **Sécurisation du musoir D5 (MT 5.4 – 2 700 m de digue)** : les travaux de sécurisation du musoir ont démarré à la fin de la période cyclonique 2022-2023 et ont été réceptionnés début juillet 2023. La clôture administrative est en cours, aucune réclamation n'a été formulée.

- **Bassins de rétention (MT 6.4)** : il s'agit de 4 bassins au niveau des digues. Les travaux sont en cours. Les 2 premiers bassins situés au droit de la digue D1 sont opérationnels depuis le 2nd semestre 2023. Les 2 autres bassins des digues D2 et D3 sont bien avancés ; il est prévu de les mettre en service au 2^{ème} trimestre 2024 pour être en conformité avec l'arrêté d'autorisation environnemental.

- **Les travaux de finition**, à savoir les marchés MT 9 - équipements de gestion du trafic, MT 10.1 - signalisation verticale, se sont terminés au 2nd semestre 2023 après mise en service et test des équipements de gestion et de pilotage.

S'agissant des **recours contentieux**, l'année 2023 a fait l'objet de nombreux des groupements et de mémoires en défense de la part de la collectivité sur plusieurs réclamations, liées aux marchés de travaux du viaduc MT3 et des digues MT5.1, qui devraient aboutir à des jugements courant 2024.

A noter que sur le marché MT5.1, le groupement a produit au Tribunal Administratif les rapports d'experts confidentiels en contradiction avec ses engagements et règles déontologiques. Cette divulgation a bien entendu été contestée par la Région. Le Tribunal Administratif de Saint-Denis a prononcé le 14 juin 2023 un renvoi pour avis devant le Conseil d'État.

Concernant le marché MT3, la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux a confirmé début 2023 les décisions de 1^{ère} instance sur 2 réclamations exonérant la Région de tout paiement sur l'une (1,8 M€ réclamés) et mettant à la charge de la Région 1,4 M€ sur 3,4 M€ réclamés sur l'autre.

Concernant le marché MT4 relatif à la construction du viaduc de 240 mètres à la Grande Chaloupe, le groupement Eiffage et la Région ont validé un protocole d'accord, mettant fin au litige lié à une réclamation complémentaire de 23,3 M€ TTC, pour un montant de 6,7 M€ TTC.

Suite aux observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes sur le contrôle des comptes et de la gestion de la Région Réunion portant exclusivement sur le projet de la Nouvelle Route du Littoral, sur les exercices 2010 et suivants, la collectivité a présenté en novembre 2023 les actions qu'elle a entreprises conformément au code des juridictions financières.

Sur l'**aspect financier** du projet, une demande complémentaire de subvention a été formulée au titre du FEDER pour un montant de 32,72 M€ dans le cadre de l'ajustement de la fiche action 6-02 et des reliquats de crédits disponibles en fin de programme.

Sur le **plan environnemental**, la Région a poursuivi en 2023, et malgré la réduction du volume des gros travaux, la mise en œuvre de ses engagements en matière de préservation de l'environnement au travers des 150 mesures définies dans les autorisations du projet. Cette année a notamment vu l'accompagnement des travaux de réparation des carapaces en acropodes et des travaux de réalisation des bassins de rétention des eaux de ruissellement. Dans le cadre du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, un bilan environnemental global de l'opération depuis le démarrage des travaux a été réalisé et rendu en 2023. Il sera validé et présenté en 2024.

La mise en œuvre des **mesures compensatoires** et d'accompagnement s'est poursuivie : sur les 17 mesures prescrites, une était achevée (thèse sur les oiseaux marins) et 16 étaient en cours en 2023. Cette année a notamment été marquée par l'achèvement de la mesure de maintien des conditions de quiétude des mammifères marins pendant la durée du chantier, la poursuite du suivi des plantations mises en place sur les plages de ponte pour les tortues marines, la prolongation de l'étude relative à l'approfondissement des connaissances sur les moyens de lutte contre la Liane papillon (en lien avec les missions à l'étranger qui n'ont pu être réalisées pendant la crise sanitaire) et l'engagement des démarches en vue de l'acquisition d'un site abritant des reliques de forêt semi-sèche au sein du massif de la Montagne.

Action 2 : Les interfaces avec la NRL

S'agissant de **NEO**, un **débat public** a été organisé sur le projet, sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), entre le 15 septembre et le 31 décembre 2020. Ce débat public a été suivi d'une décision de l'ensemble des partenaires (Région, CINOR, Ville) de confirmer l'opportunité du projet et sa poursuite selon un scénario préférentiel. Une restitution publique du bilan du débat a été réalisée par la CNDP. À la suite d'un **réexamen des priorités** en termes de projet sur Saint-Denis (lancement des études du projet BAOBAB), la commune et la CINOR n'ont pas souhaité donner suite au projet malgré la confirmation récente du scénario de référence. Les études de maîtrise d'œuvre du projet NEO n'ont donc pas été lancées et ce projet est temporisé, la réflexion des services des 3 collectivités portant plutôt sur un projet de TCSP en traversée de Saint-Denis, desservant le secteur du Barachois et l'extrémité Nord de la NRL.

En ce qui concerne les interfaces de la NRL avec La Possession, le commune pour la phase 2 de l'aménagement du front de mer n'a pas été réalisé en 2023 et est reporté à 2024.

II – UNE POLITIQUE DE GRANDS TRAVAUX

Cet axe stratégique regroupe les opérations de grands travaux routiers et de transport. Les crédits qui ont été mobilisés dans le cadre de cet axe stratégique en 2023 sont les suivants :

Intitulé	Investissement	
	AP	CP
Action 1 : RN1A – Nouveau Pont sur l'Étang Saint-Paul (NPESP)	-	73 868
Action 2 : RN2 – Contournante de Saint-Joseph	-	2 551 857
Action 3 : RN1 – Collectrice de Cambaie et accès au CHOR à Saint-Paul	-	3 021 829
Autres opérations	-	599 455
TOTAL	-	6 247 009

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : RN1A – Nouveau Pont sur l'Étang de Saint-Paul		Lancement des études de Maîtrise d'œuvre (MOE)	Responsable d'opération recruté mi 2023 Analyse des offres de MOE en cours (procédure négociée)	-	-
Action 2 : RN2 Contournante de Saint-Joseph	État d'avancement	Débuter les travaux du dalot « Bois Noirs »	Début des travaux du lot1 au 2 ^{ème} trimestre 2023	Lot 2 non notifié, du fait de la présence d'espèces protégées en falaise	Décalage temporel des travaux lié à la nécessité d'actualiser l'inventaire écologique sur le secteur
Action 3 : RN1 collectrice de Cambaie et accès CHOR		100 % de réalisation	Fin exécution des travaux	-	-
Autres opérations RN1 Nouveau Pont sur la Rivière Saint-Denis (NPRSD)		Solder l'opération	Confortement des plantations terminées fin 2023 Solde FEDER obtenu	Solde convention mairie à faire, tributaire du rendu de l'INRAP	Relancer l'INRAP
Autres opérations Liaison RN1-RN5		Reprise des études Avant-Projet (AVP)	Préparation d'un dossier de consultation des entreprises MOE		Réflexion en cours pour conventionner un mandat de MOA à la SPL Maraina

B – Commentaires & Analyse

Les études des projets routiers se sont poursuivies. La phase 1 des études de faisabilité du Réseau Régional de Transport Guidé (RRTG) en co-maîtrise d'ouvrage a été lancée et est achevée.

- Contournante de Saint-Joseph - section Est : lancement des travaux de réalisation du dalot de Bois noirs et relance d'un inventaire écologique annualisé sur tout le tronçon de la section Est restant à réaliser ;

- Contournante de Saint-Joseph - section Centre - Confortement de falaises sous OA6 - Rivière des Remparts : notification du marché de travaux en 2023.

Livraison du 1^{er} tronçon de la NRL dans les deux sens

Après une mise en service partielle dans le sens Saint-Denis - La Possession en août 2022, la mise en service totale de la section entre Saint-Denis et La Grande Chaloupe à double sens, sur 2x2 voies avec TCSP et un espace cyclable partagé et sécurisé, a été réalisée début 2023. Cela permet de sécuriser définitivement les usagers quotidiens sur environ 8 km de cet axe de 12 km et de ne plus avoir, pour la saison des pluies, à opérer de basculements sur voies réduites sur cette première section.

UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE MOBILITÉ DURABLE AMBITIEUSE EN FAVEUR DU TRANSPORT ET DES DÉPLACEMENTS

Durant l'année 2023, la Région a consacré près de 100 M€ en crédits de paiement à la réalisation d'une politique de mobilité ambitieuse, avec notamment l'objectif d'une gratuité progressive sur son réseau de transport collectif.

Dans le cadre de cette politique publique, les interventions de la collectivité se sont déclinées selon les 2 axes stratégiques suivants :

- Le développement de l'intermodalité et des transports en commun ;
- La gestion du réseau interurbain Car Jaune.

Les ressources :

- **ETP mobilisés** : 91 agents

- **Budget réalisé** : 99 582 305 €

Fonctionnement : 31 387 812 € (soit 93 %)

Investissement : 68 194 493 € (soit 100 %)

Les principaux objectifs :

- Axe de progrès global poursuivi en 2023 :

> Déployer la gratuité progressive du réseau Car Jaune

> Proposer une nouvelle offre de 2 500 places par jour avec une fréquence de passage cadencée aux heures de pointe

> Mettre en œuvre les résultats de la concertation à l'issue des Etats Généraux de la Mobilité

> Développer et diversifier l'offre de déplacement

- Résultat 2023 : résultats supérieurs aux objectifs fixés : réalisation d'opérations (modes doux notamment) en lien avec l'achèvement des plans de relance Europe/Etat.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2022		CA 2023		Évol. AE/AP	Évol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	935 785	27 017 048	1 778 894	31 387 812	90,1 %	16,2 %
Investissement	43 980 200	36 301 214	160 836 156	68 194 493	265,7 %	87,9 %
TOTAL	44 915 985	63 318 262	162 615 050	99 582 305	262,0 %	57,3 %

En 2023, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement comme suit :

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I - Le développement de l'intermodalité et des transports en commun	1 557 272	1 251 999	121 845 000	52 803 218
II – La gestion du réseau interurbain Car Jaune	221 622	30 135 813	38 991 156	15 391 275
TOTAL	1 778 894	31 387 812	160 836 156	68 194 493

I – LE DÉVELOPPEMENT DE L'INTERMODALITÉ ET COMMUN

Cet axe stratégique regroupe des opérations de transports en commun et celles liées à des mobilités douces. Les crédits qui ont été mobilisés dans le cadre de cet axe stratégique en 2023 sont les suivants :

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
RN2 – Travaux Voie Réservée aux Transports en Commun (VRTC) Ravine des Chèvres/Duparc	-	-	3 000 000	16 017 234
RN2 – Travaux VRTC Ravine des Chèvres/Bel-Air	-	-	3 500 000	2 745 915
RN2 – Aménagement de la traversée de Saint-Benoît	-	-	90 600 000	675 293
RN7 – Études prolongement Axe-Mixte à Saint-Paul	-	-	-	138 353
Voie Vélo régionale (VVR)	-	-	300 000	1 283 355
RN102 Sainte-Marie – Aménagements en faveurs des modes actifs	-	-	-	981 578
RN2 Vincenzo – Sécurisation des cheminements piétons et cycles	-	-	10 000 000	815 040
RN3B Saint Pierre - Création d'une bande cyclable	-	-	-	1 154 894
RN5 – Cheminements piétons/cycles Plate-forme Cilaos	-	-	-	3 540 257
RN1A Cap Lahoussaye - Création et sécurisation des bandes cyclables	-	-	-	9 096 895
RN3 La Plaine des Palmistes - PR 21+100 à PR 22+014 - aménagements en faveur des modes doux	-	-	-	1 327 495
RN2002 Rivière des Roches - PR 38+745 à 39+520 - aménagements en faveur des modes doux	-	-	-	1 613 957
RN2 Carrefour RN2/RD3 Pont de la Rivière de l'Est - PR 55+ 050 à 55+700	-	-	-	5 601 731
RN1 – Nouveau franchissement de la RDG – Voie vélo entre le nouveau pont et Cambaie	-	-	2 500 000	-
RN2 – Création de passerelles piétons/cycles au droit des OA entre PR 57+219 et 61+277	-	-	220 000	1 962 831
RN2 – PR 48+357 à 49+610 – Chemin Deroland/OA Petit Saint-Pierre à Saint-Benoît	-	-	5 000 000	-
RN2 – PR 57+230 à 58+825 à Sainte-Rose – Aménagements en faveur des modes doux	-	-	5 200 000	-
Opérations modes doux (autres)	-	-	925 000	489 516
États Généraux de la mobilité	208 000	493 042	-	-
Frais de communication – adhésions - divers	167 560	151 023	-	-
Covoiturage	1 181 712	607 934	-	-
RN2 – Etudes VRTC Sainte-Marie, échangeur Duparc vers le Verger	-	-	100 000	232 742
RN1 - Etudes aménagements en faveur des TC entre Bernica et Etang Saint-Paul	-	-	500 000	91 323
RN1E - Réaménagement entre giratoire Sacré Cœur et giratoire des Anglais	-	-	-	97 829

Intitulé	Fonctionnement			
	AE	CP	AP	CP
Projet DEER RN1001 Le Port - voies bus entre giratoire Rose des Vents et giratoires des Vilebrequins	-	-	-	1 300 638
Parking relais Le Portail Saint-Leu	-	-	-	573 762
Autres opérations intermodalité et TC	-	-	1 025 000	3 062 580
TOTAL	1 557 272	1 251 999	121 845 000	52 803 218

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
RN2 BAU Sainte-Marie	État d'avancement et taux d'avancement (pour les opérations en travaux)	Terminer l'opération (y compris la mise en œuvre de la modulation dynamique de vitesse (MDV))	Mise en service en avril 2023 hors MDV MDV fonctionnelle fin 2023	Avancement conforme	Expérimentation d'un contrôle sanction sur le bon usage de la voie bus en cours de déploiement
RN 2 Saint-Benoît		Lancer l'instruction des dossiers réglementaires pour l'obtention des autorisations et lancer la consultation d'un MOE pour le PEM	MOE notifiée pour le PEM. Dossiers réglementaires déposés en novembre pour instruction des services de l'Etat	Avancement conforme	
Prolongement de l'Axe Mixte RN 7	État d'avancement et taux d'avancement (pour les opérations en travaux)	Enquête publique et lancer les études PRO	AVP phase 2	Projet ayant pris du retard du fait des difficultés à obtenir un engagement des partenaires sur la gestion des noues qui seraient créées le long de l'infrastructure	
VVR - Passerelle Ravine des Chèvres		Livraison opération	Opération livrée en décembre	Avancement conforme	
RN1 – Pont amont sur la rivière Saint-Etienne		Lancer consultation MOE	Consultation non lancée	Opération en attente faute de moyens alloués	
RN1A – Cap La Houssaye à Saint-Paul		100 % de réalisation	Fin d'exécution des travaux de la 1 ^{ère} opération		
Ouvrir des alternatives au tout automobile en développant les modes de transports propres et durables	Nombre de places de covoiturage soutenues par la Région	600	551	Cible presque atteinte	-

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Tenue des états généraux de la mobilité (EGM) au 1 ^{er} semestre	État d'avancement	Réalisation et achèvement des EGM	Phases 1 et 2 réalisées Rapport de l'assemblée citoyenne rendu en décembre	Avancement conforme	COPIL de restitution des EGM le 13 février 2024 avec signature d'une déclaration commune des participants Lancement de la phase 3 en 2024

B – Commentaires & Analyse

L'année 2023 a vu la réalisation des actions principales suivantes :

- La **Voie Vélo Régionale (VVR)** a vu certains de ses tronçons livrés en 2023 : section Ravine des Chèvres (Sainte-Marie), cap La Houssaye, NRL entre Saint-Denis et la Grande-Chaloupe...
 De nombreux autres aménagements cyclables ont également été réalisés le long des routes nationales, pour un linéaire de 22 km : RN3-traversée de la Confiance à Saint-Benoît, RN3B secteur Casernes/Balance à Saint-Pierre...

- La **voie réservée aux transports en commun (VRTC) de Sainte-Marie** a été livrée le 3 avril 2023, hors Modulation Dynamique de Vitesse (MDV).

Le déploiement de la MDV s'est poursuivi avec une mise en fonctionnement fin 2023. L'année 2023 a vu également la réalisation des travaux de la VRTC entre Franche Terre et Bel Air (Sainte-Suzanne), et le lancement des études de MOE sur le tronçon Duparc → Verger (Sainte-Marie).

- Le **projet d'aménagement de la RN 2 à Saint-Benoît** s'est poursuivi en études en 2023 avec l'approbation de l'avant-projet pour l'infrastructure. Le maître d'œuvre a été retenu sur le pôle d'échange multimodal, traité à part. Les dossiers réglementaires ont été déposés en novembre pour instruction, en vue d'une enquête publique en 2024. Les études PRO d'infrastructures doivent être finalisées courant 2024, les consultations pour les marchés de travaux correspondants devant être lancés en 2024 en fonction de l'avancement des procédures réglementaires.

- **Covoiturage** : poursuite et reconduction du principe de la participation financière régionale au covoiturage via l'application Karos, avec une augmentation particulièrement notable de l'utilisation de l'outil régional.

- **États Généraux de la Mobilité** : l'année 2023 a été activement consacrée à la tenue des phases de consultation du public, permettant d'aboutir à un bilan et à des propositions établies par l'Assemblée citoyenne des mobilités. Une déclaration commune a été signée par l'ensemble des collectivités partenaires le 13 février 2023.

Les objectifs 2023 relatifs aux investissements en faveur des mobilités alternatives ont été largement atteints, hormis le prolongement de l'axe mixte, qui a pâti de difficultés à obtenir un engagement des partenaires sur la gestion des noues qui seraient créées le long de l'infrastructure.

II – LA GESTION DU RÉSEAU INTERURBAIN CAR JAUNE

Cet axe stratégique est relatif à l'exploitation et à la gestion du réseau Car Jaune dont la Région est devenue compétente depuis le 1^{er} septembre 2017. Les crédits qui ont été mobilisés dans le cadre de cet axe stratégique en 2023 sont les suivants :

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Aménagement du réseau Car Jaune et des gares routières	221 622	54 072	191 156	391 275
Aménagement du réseau Car Jaune (subvention vers budget annexe TC)	-	30 081 741	-	-
Acquisition de matériels roulants pour le réseau Car Jaunes	-	-	38 800 000	15 000 000
TOTAL	221 622	30 135 813	38 991 156	15 391 275

Les crédits mobilisés au budget annexe des transports figurent ci-dessous :

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Budget Annexe Transports dont la DSP Car Jaune	-	39 383 749	-	-

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Gratuité progressive	Nombre d'abonnements gratuits délivrés	52 000	106 000	+ 54 000	-
Augmentation des fréquences	Temps de transport moyen des transports en commun en heure de pointe sur le linéaire aménagé	<u>Saint-Pierre Saint-Denis</u> O1 : 1h45	<u>Saint-Pierre Saint-Denis</u> O1 : 1h40	- 5 min	-
		<u>Saint-Paul Saint-Denis</u> O3 : 1h15	<u>Saint-Paul Saint-Denis</u> O3 : 1h05	-10 min	-
		<u>Saint-Benoît Saint-Denis</u> E2 : 1h15	<u>Saint-Benoît Saint-Denis</u> E2 : 1h15	-	-
	Nombre de voyageurs en transport collectif par an	38 millions (tous réseaux confondus y compris Car jaune)	6,7 millions (réseau Car Jaune seul)	+ 19 % par rapport à 2022	Données globales en cours de consolidation par le SMTR
Gare routière de Saint-Denis	État d'avancement	Livraison des travaux	Travaux non réalisés	-	Projet reporté

B – Commentaires & Analyse

Au cours de l'année 2023, les projets suivants ont été menés sur le réseau Car Jaune :

- Rédaction du cahier des charges (caractéristiques techniques et programmation) et commande de 83 véhicules (11 cars à étage et 72 cars classiques) pour le futur réseau Car Jaune ;
- Définition du projet Car Jaune 2025-2031 avec la mise en place en 2026 d'un car à haut niveau de service ;

- Préparation et lancement de la consultation pour le futur contrat de DSP Car Jaune ;
- Remplacement du système d'aide à l'exploitation et d'information voyageur sur l'ensemble du réseau Car Jaune (PYSAE pour l'aide à l'exploitation et SEIPRA pour l'information) ;
- Lancement de l'application UMay sur le réseau Car Jaune (25 novembre 2023) qui permet de lutter contre le harcèlement de rue (info en temps réel des situations d'insécurité et proposition de "Safe Place" pour les personnes qui se sentiraient en danger) ;
- Lancement de l'application EzyMob sur le réseau Car Jaune (05 décembre 2023) qui permet d'améliorer l'accessibilité des transports publics aux personnes en situation de handicap visuels ou auditifs ;
- Lancement d'un compte Instagram pour le réseau Car Jaune ;
- Réalisation d'un des 2 points d'arrêt (sens Nord/Est) sur le boulevard Sud afin de permettre au réseau Car Jaune de desservir la ligne de transport par câble (TPC) entre le Chaudron et le Bois de Nèfles via la station CROUS ;
- Installation d'écran d'information voyageur avec affichage des arrivées et départs des Cars Jaunes en temps réel (*Smart TV*) ;
- Lancement des études pour la réalisation d'une station de production d'hydrogène dans le dépôt de la SEMITTEL et retrofit de 5 véhicules Alternéo et Car Jaune ;
- Mise en place du comité des partenaires ;
- Mise en place de la gratuité pour les stagiaires de la formation professionnelle.

Le lancement de la consultation pour la nouvelle DSP car jaune

En novembre 2023, la consultation pour le renouvellement de la DSP Car Jaune a été lancée. Le contrat portera sur une durée de 7 ans de 2025 à 2031 dont le coût est estimé à 29 M€ / an.

Le périmètre actuel est conservé (exploitation + vente, marketing, information voyageurs, contrôle). La gestion des gares est ajoutée au socle de base des missions (actuellement gérée via un marché).

Plusieurs options viendront s'ajouter ou non au périmètre selon l'issue de la consultation : l'accompagnement (à bord et au sol), le nettoyage des gares régionales, la prévention et la sécurité des gares, l'entretien des points d'arrêt, la gestion d'un transport à la demande en soirée, la gestion d'abris vélos sécurisés dans les gares.

Le matériel roulant est mis à disposition du délégataire qui en assure l'entretien et la maintenance selon les exigences du contrat. A ce titre, la Région a commandé 83 nouveaux véhicules en décembre 2023, afin de renouveler la flotte actuelle très vieillissante et dans le but d'améliorer l'offre de service.

L'amélioration de l'offre de service se fera par étapes :

- Août 2025 : environ 10% d'offre supplémentaire (40 passages/jour en plus) ;
- Août 2026 : environ 15% d'offre supplémentaire (70 passages/jour en plus) ;
- Août 2028 : environ 15% d'offre supplémentaire (extension de lignes renforcées en 2026).

La tarification actuelle est maintenue au démarrage du contrat, avec toutefois une généralisation du titre unique à 2 € à l'ensemble du réseau, y compris la ligne touristique.

Le contrat prévoit une clause de rencontre permettant éventuellement la mise en œuvre de nouvelles gratuités.

MAINTENIR UN RÉSEAU ROUTIER NATIONAL À HAUT NIVEAU DE SERVICE

Durant l'année 2023, la Région a consacré près de 85 M€ en crédits de paiement à la conservation et au développement de son patrimoine routier. Ces dépenses sur le réseau routier structurant ont contribué à la politique globale d'aménagement du territoire ainsi qu'au développement touristique de l'île.

Dans le cadre de cette politique publique, les interventions de la collectivité se sont déclinées selon les 4 axes stratégiques suivants :

- La conservation du patrimoine routier régional ;
- Le développement du réseau pour l'aménagement du territoire ;
- L'accessibilité aux sites touristiques ;
- Les autres interventions.

Les ressources :

- **ETP mobilisés** : 189 agents

- **Budget réalisé** : 84 803 444 €

Fonctionnement : 7 481 509 € (soit 97 %)

Investissement : 77 321 935 € (soit 100 %)

Les principaux objectifs :

- Axe de progrès global poursuivi en 2023 :

- > Entretien, fluidifier et sécuriser le réseau routier
- > Favoriser les projets en lien avec l'aménagement du territoire
- > Développer les liaisons d'accès aux principaux sites touristiques

- **Résultat 2023** : résultats supérieurs aux objectifs fixés : crédits importants nécessaires consacrés à l'entretien et au maintien en état du réseau
appréciation globale

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2022		CA 2023		Evol. AE/AP	Evol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	8 461 885	6 812 647	6 558 297	7 481 509	- 22,5 %	9,8 %
Investissement	56 548 824	65 960 072	147 769 124	77 321 935	161,3 %	17,2 %
TOTAL	65 010 709	72 772 719	154 327 421	84 803 444	137,4 %	16,5 %

En 2023, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement comme suit :

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Conservation du patrimoine routier régional	6 436 953	7 390 414	138 469 124	63 007 528
II – Développement du réseau pour l'aménagement du territoire	-	-	6 350 000	4 720 363
III – Accessibilités aux sites touristiques	-	-	2 900 000	9 570 012
IV – Autres interventions	121 344	91 095	50 000	24 032
TOTAL	6 558 297	7 481 509	147 769 124	77 321 935

I – CONSERVATION DU PATRIMOINE ROUTIER RÉGIONAL

Cet axe stratégique regroupe des opérations relatives à l'entretien, l'exploitation et la sécurisation du réseau routier national.

Les crédits qui ont été mobilisés dans le cadre de cet axe stratégique en 2023 sont les suivants :

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Maintien et sécurisation du réseau et des ouvrages d'art – espaces verts	3 815 000	4 798 605	-	-
Exploitation du réseau	-	-	33 000 000	18 906 543
Programme de renforcement de chaussées et aménagements ponctuels	-	-	66 800 000	30 838 871
Intervention du SMPRR	2 350 000	2 350 000	5 895 000	5 895 000
Réfection couches de roulement, étanchéité et joints de chaussées d'ouvrages d'art	-	-	2 000 000	3 350 963
RN5 – Travaux d'élargissement 6 ouvrages	-	-	-	2 199 928
Autres dépenses du réseau routier	271 953	241 809	30 774 124	1 816 223
TOTAL	6 436 953	7 390 414	138 469 124	63 007 528

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Entretien, exploiter le réseau - Conserver le patrimoine routier régional	Linéaire de réseau routier réhabilité ou créé	20 km	22 km	+2	-
	Nombre d'ouvrages d'art réhabilités ou créés	30	35	+ 5	-
	Nombre de jour de perturbation de la circulation (fermeture totale de la route du Littoral)	0 jour	- les fermetures : 10 h de fermeture cyclone Freddy et 3h pour forte houle 8h pour des travaux de raccordement / ouverture NRL 6h pour travaux de purge - les basculements : 20 jrs pour pluies (dépassement de seuil) 1jr 1/2 côté montagne pour pose de tétrapodes	- 1	Nécessité de sécurisation : attente de changement avec livraison NRL

B – Commentaires & Analyse

Durant l'année 2023, les actions principales suivantes ont été réalisées :

- Travaux d'exploitation du réseau ;
- Entretien des espaces verts du domaine public routier ;
- Renforcement de chaussées sur diverses portions de RN :
 - RN1001 - Commune du Port ;
 - RN3 – 12^{ème} et 19^{ème} au 22^{ème} – Commune du Tampon ;
 - RN1- Savannah, création d'une 3^{ème} voie ;
 - RN1 Rivière des Galets section Marquet (vers Saint-Denis) ;
 - RN1A Cap La Houssaye ;
 - RN2 sécurisation virage Commune Carron ;
 - RN3 Phase 6 : sens montant PR 84+430 (RN1) à 61+700 (RN3) ;
 - RN1-RN3 - entre Saint-Pierre et Le Tampon - Echangeur Banks ;
 - RN2 PR7/PR8/PR25 et PR 29 ;
 - RN 3 PR 3+396 à PR4+460 à Saint-Benoît.
- Réfection des étanchéités de la couche de roulement de 5 ouvrages : échangeurs Banks, Pierrefonds, Cambaie, Vincenzo et Jacques Payet.

Les cibles annoncées pour l'exercice 2023 ont été atteintes ou dépassées, ce qui révèle un niveau de service en progression et toujours soucieux de préserver la sécurité des usagers.

II – DÉVELOPPEMENT DU RESEAU POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Cet axe stratégique regroupe des opérations routières participant au développement économique du territoire, notamment avec l'implantation de nouvelles zones d'activités.

Les crédits qui ont été mobilisés dans le cadre de cet axe stratégique en 2023 sont les suivants :

Intitulé	Investissement	
	AP	CP
RN2 – Échangeur Cressonnière à Saint-André	250 000	709 888
RN2 – Échangeur de Paniandy à Bras-Panon	300 000	2 243 818
RN2 – Echangeur de Quartier-Français à Sainte-Suzanne	800 000	-
RN5 – Reconstruction du tunnel de Gueule-Rouge	2 000 000	-
RN5 – Sécurisation à moyen et long terme	-	41 954
RN5 - Sécurisation section Aloès/Îlet Furey	-	82 803
RN1 – Franchissement rivière des Galets (y compris déconstruction du pont amont)	-	629 893
RN102 – Requalification à Sainte-Marie	-	914 178
Autres dépenses de développement du réseau	3 000 000	97 829
TOTAL	6 350 000	4 720 363

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf.OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
RN2 - Échangeur Cressonnière à Saint-André	État d'avancement et taux d'avancement (pour les opérations en travaux)	Travaux de finition	Opération terminée	Objectif atteint	Réflexions menées sur la création d'un giratoire en amont de l'échangeur
RN2 - Échangeur Paniandy à Bras-Panon		Livraison opération	Opération livrée avec création d'un parking de covoiturage	Objectif atteint	-
RN1 - ZI 4 à Saint-Pierre	État d'avancement et taux d'avancement (pour les opérations en travaux)	Mandat SPL Maraïna si co-MOA et cofinancement validés	Rapport CPERMA dans le circuit pour approuver la convention de mandat à passer avec la SPL Maraïna. Convention de cofinancement en discussion avec la CIVIS	Léger décalage dans le temps notamment lié à changement d'interlocuteur à la CIVIS	Discussions à relancer avec la CIVIS sur la convention de co-financement
RN1/RN1E - Shunt Rivière des Galets	État d'avancement et taux d'avancement (pour les opérations en travaux)	Travaux de finitions	Travaux terminés, confortement des plantations en cours	Objectif atteint	-
RN1 - Démolition pont métallique rivière des Galets	État d'avancement et taux d'avancement (pour les opérations en travaux)	Fin de l'opération	Opération terminée	Objectif atteint	-
RN1 - Pont béton rivière des Galets	État d'avancement et taux d'avancement (pour les opérations en travaux)	Attribuer le marché d'études	Étude confiée au CEREMA pour orienter la décision	Retard à la restitution de l'étude CEREMA	Définir le devenir du pont béton suite à la présentation de l'étude CEREMA
RN1C – Pont du Gol	État d'avancement et taux d'avancement (pour les opérations en travaux)	Bilan à tirer et poursuivre les études sur la solution retenue	Concertation non lancée	-	-
RN5 Aloès Furcy	État d'avancement et taux d'avancement (pour les opérations en travaux)	AVP à réaliser après décision sur priorisation du contournement d'Îlet-Furcy et de la réalisation des deux 1 ^{ers} ponts	AVP non finalisé suite à modification du programme des travaux	Difficultés à recadrer les procédures réglementaires sur le seul projet de réalisation des 2 ponts	-

Intitulé	Indicateurs (cf.OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Ecart (Bilan – cible)		diagnostic / Ajustements / Orientations
RN5 reste de l'itinéraire	État d'avancement et taux d'avancement (pour les opérations en travaux)	Lancement consultation	DCE (étude paysagère globale, écologique et technique) en cours de préparation en collaboration avec PNR et DEAL	-	-	
RN5 - Tunnel de Gueule Rouge	État d'avancement et taux d'avancement (pour les opérations en travaux)	Fin de la mission Centre d'études des tunnels (CETU) Levée d'option Lancement marché MOE	Etude de pré-faisabilité du CETU rendue en 2023 Convention en cours de finalisation pour la poursuite de l'appui du CETU en AMO DCE MOE études préliminaire en cours d'élaboration	Echanges avec les services de l'Etat concluant sur la nécessité d'études préliminaires pour lever les options avant un marché de MOE global		Réflexions menées pour la poursuite de l'appui du CETU en AMO sur les prochaines études

B – Commentaires & Analyse

Durant l'année 2023, les actions principales suivantes ont été réalisées :

- **Sécurisation de la RN5-Les Aloès/îlet Furcy** : échanges avec les services de l'État sur la modification du programme des travaux (seule construction de l'OA îlet Rond / îlet Furcy et de l'OA îlet Furcy / îlet Long avec raccordements sur RN1005 et RN5, en remplacement des 6 km prévus initialement) ;
- **Tunnel de Gueule Rouge (RN5)** : rendu de l'étude de pré-faisabilité du Centre d'études des tunnels (CETU) et poursuite des échanges avec le CETU et la DEAL ;
- Livraison de l'**échangeur de Paniandy** à Bras-Panon avec un parking de co-voiturage.

III – L'ACCESSIBILITÉ AUX SITES TOURISTIQUES

Cet axe stratégique regroupe des opérations dont l'objectif principal est d'améliorer l'image et l'attractivité touristique régionale, au travers d'aménagements divers. Les crédits qui ont été mobilisés dans le cadre de cet axe stratégique en 2023 sont les suivants :

Intitulé	Investissement	
	AP	CP
Action 1 : Pistes forestières	1 300 000	2 843 399
Action 2 : RN2 - Restauration du pont sur la rivière de l'Est à Sainte-Rose	1 600 000	6 726 613
TOTAL	2 900 000	9 570 012

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Pistes forestières					
Route forestière Volcan	État d'avancement	Reprise des études antérieures par le MOE – Préparation de la concertation citoyenne	Consultation pour un nouveau contrat de MOE en cours	En attente	Notification nouveau contrat
Route forestière Tévelave	État d'avancement	Études des travaux de sécurisation, en amont de la route	Diagnostic environnemental pour la phase amont en cours	-	Étude phase amont en cours
Route forestière Tamarins		Réalisation des travaux de réfection de la route sur 6 km entre RF Maïdo et gîte de Trois-Bassins	Travaux lancés en 2023		Travaux en cours
Route forestière Affouches		Début des travaux	Marché de travaux attribué. Compléments en cours sur procédures réglementaires liées aux espèces protégées	Demande de compléments sur dérogation espèces protégées	Autorisations réglementaires à obtenir
Route forestière Les Makes		Finitions, confortement des plantations	Confortement des plantations en cours		
Action 2 : RN2 - Restauration du pont sur la rivière de l'Est à Sainte-Rose		100 % de réalisation	Fin exécution des travaux	-	-

B – Commentaires & Analyse

Durant l'année 2023, les études, procédures ou travaux concernant l'aménagement de certaines routes forestières, à fort enjeu touristique et majoritairement situées dans les Hauts, ont été poursuivis, principalement :

- Réfection de la route forestière Tamarins : lancement des travaux ;
- Réfection route forestière Affouches : entreprise de travaux retenue, compléments réglementaires en cours liés aux espèces protégées ;
- Route forestière Volcan - marché de MOE : analyse des offres en cours.

S'agissant de la restauration du pont suspendu sur la rivière de l'Est, l'opération s'est terminée en décembre 2023.

IV – AUTRES INTERVENTIONS

Il s'agit de dépenses liées à des opérations réalisées hors réseau routier, des opérations-supports ou des mesures d'accompagnement. Les crédits qui ont été mobilisés dans le cadre de cet axe stratégique en 2023 sont les suivants :

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Opérations supports – Mesures d'accompagnement	121 344	91 095	50 000	24 032
TOTAL	121 344	91 095	50 000	24 032

A - L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Plan Départemental des Actions de Sécurité Routière (PDASR)	Taux d'avancement (hors outils pédagogiques)	Mandaté : 30 000 €	Mandaté : 44 200 €	+ 14 200 €	Reprise des actions après la période post-Covid

B – Commentaires & Analyse

Durant l'année 2023, les actions principales suivantes ont été réalisées :

- Mise en place du financement relatif au Plan Départemental des Actions de Sécurité Routière (PDASR) 2023 et notification des arrêtés de subvention ;
- Suivi financier de la convention partenariale pour le maintien en état de la piste de la rivière des Galets ;
- Passation de la convention relative au subventionnement de la Cellule Économique du BTP de La Réunion (CERBTP) ;
- Adhésion de la Région au centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA).

Restauration du pont suspendu sur la rivière de l'Est

L'année 2023 a vu la mise en service du pont suspendu sur la rivière de l'Est, sur le territoire de la commune de Sainte-Rose. Cet ouvrage, classé monument historique en 2018, a été transféré en 2021 dans le patrimoine de la Région qui a réalisé des travaux de restauration entre octobre 2021 et décembre 2023. Le coût final de l'opération s'établit à près de 20 M€ TTC, avec un cofinancement de l'Europe et de l'Etat. Ce pont, accessible uniquement aux piétons et aux cycles, constitue un attrait touristique considérable pour la micro-région Est de l'île. Sa restauration permettra la réalisation d'un projet touristique plus global (avec structure muséale et commerces) porté par la CIREST.

POUR UN RÉÉQUILIBRAGE HARMONIEUX DU TERRITOIRE DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

La Réunion de demain doit être pensée et doit se construire dès aujourd'hui. En effet, l'enjeu est de pouvoir faire évoluer le territoire, planifier son aménagement pour qu'il réponde aux besoins essentiels et aux aspirations des réunionnais, liés aux nouveaux modes de vie, de consommer, de communiquer, de se déplacer.

Dans ce contexte la Région tient, à travers une de ses compétences premières qu'est l'aménagement du territoire, un rôle essentiel et un rôle fédérateur pour faire émerger et faire partager une vision de l'évolution du territoire, intégrant ces enjeux sociétaux. L'aménagement de notre territoire et la construction de La Réunion de demain doivent pouvoir contribuer à rééquilibrer harmonieusement le territoire dans le respect de l'environnement, pour une île solidaire. L'aménagement du territoire réunionnais devra privilégier notamment l'espace rural dans toutes ses dimensions.

Les ressources :

- **ETP mobilisés** : 11

- **Budget réalisé** : 7 123 238 €

Fonctionnement : 1 027 644 € (soit 56 %)

Investissement : 6 095 594 € (soit 69 %)

Les principaux objectifs :

- **Axe de progrès global poursuivi en 2023 :**

Engager la révision du SAR 2011 et créer l'Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion

- **Résultat 2023 :**

Engagement de la procédure de révision du SAR avec la réalisation de rencontres territoriales, identification des problématiques et défis à relever, création et mise en place des instances de l'ARB de l'île de La Réunion

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2022		CA 2023		Évol. AE/AP	Évol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	4 047 500	4 089 532	1 291 029	1 027 644	- 68,1 %	- 74,9 %
Investissement	4 100 208	10 746 773	777 318	6 095 594	- 81,0 %	- 43,3 %
TOTAL	8 147 707	14 836 305	2 068 347	7 123 238	- 74,6 %	- 52,0 %

En 2023, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – L'aménagement du territoire : un outil pour construire une Réunion plus juste et plus solidaire intégrant simultanément les dynamiques urbaines et les ruralités réunionnaises	677 678	449 898	777 318	5 809 315
II – La préservation de la biodiversité : un enjeu crucial pour les générations futures	613 351	577 746	-	286 279
TOTAL	1 291 029	1 027 644	777 318	6 095 594

I – L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : UN OUTIL POUR CONSTRUIRE UNE RÉUNION PLUS ÉQUILIBRÉE, PLUS JUSTE ET PLUS SOLIDAIRE INTÉGRANT SIMULTANÉMENT LES DYNAMIQUES URBAINES ET LES RURALITÉS RÉUNIONNAISES

La Région détient, à travers une de ses compétences premières en aménagement du territoire, un outil essentiel de planification : le Schéma d'Aménagement Régional. Celui-ci, en cours de révision, fixe les orientations fondamentales à moyen terme en matière de développement durable, de mise en valeur du territoire, et de protection de l'environnement.

La Région détient également un rôle pour accompagner ou pour faire émerger des projets d'aménagement du territoire qui garantissent un potentiel de développement économique et contribuent à la transition écologique, à travers notamment les interventions en faveur de l'aménagement et de la construction de la ville réunionnaise.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Réussir la révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR)	135 965	74 467	-	647 465
Action 2 : Contribuer à la construction de la ville urbaine réunionnaise	-	-	500 000	4 734 230
Action 3 : Contribuer au développement et à la structuration de l'espace rural réunionnais	492 213	303 911	259 228	309 410
Action 4 : Développer des outils au service de l'évaluation des politiques publiques d'aménagement du territoire	49 500	71 520	18 090	118 210
TOTAL	677 678	449 898	777 318	5 809 315

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Réussir la révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR)					
Installation de la Commission d'élaboration du SAR (CESAR)	Tenue de la commission d'Élaboration du SAR (CESAR)	2 CESAR prévues en juin (pour le lancement) et décembre 2023 (diagnostic du territoire et des premières orientations)	CESAR organisée le 14 juin 2023 pour le lancer la révision (planning et méthodologie)	CESAR initialement prévue en décembre 2023 reportée au 14 février 2024	La CESAR de décembre a été reportée le temps d'organiser les réunions et séminaires de présentation du diagnostic et des orientations fondamentales en amont (directions, élus et partenaires)
Mise en place des moyens pour porter la révision du SAR	Notification des marchés AMO et bureaux d'études	Ordre de service de démarrage des études et mise en œuvre opérationnelle	Notification des marchés	Objectifs réalisés	- Janvier 2023 : AMO juridique ADDEN (avocats) & Dugoujon - Mars 2023 : AMO révision : Elan & Charrel associés
Mise en place des moyens pour porter la révision du SAR	Engagement de la concertation	Mise en œuvre de la stratégie de concertation et de communication	Lancement de la consultation citoyenne et de la communication	Objectifs réalisés (temps 1)	- Organisation d'une consultation citoyenne sur tout le territoire (SAR'avan) - Mise en ligne d'une plateforme numérique - Création de vidéos et de reportages et diffusion dans les journaux et réseaux sociaux
Action 2 : Contribuer à la construction de la ville réunionnaise					
Programmes de revitalisation urbaine	Suivi des dispositifs Petites Villes de Demain et Actions Cœur de Ville	Suivi des conventions	Signature de la convention cadre Petite Ville de Demain de Trois Bassins en juin 2023		Nécessité de définir un cadre général quant aux soutiens apportés par la Région (notamment via les dispositifs FEDER)
Action 3 : Contribuer au développement et à la structuration de l'espace rural réunionnais					
Démarche LEADER	Nombre de projets soutenus	Environ 80 projets	90 projets accompagnés	+10 projets	Hausse en raison de l'échéance de fin de programmation FEADER 2014/2022
Développement et attractivité des territoires ruraux et des Hauts	Nombre de projets soutenus	6 projets	-	-6	Maquette FEDER consommée en totalité – Pas de programmation de nouveaux projets

Intitulé	Indicateurs (cf.OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Ecart (Bilan – cible)	diagnostic / Ajustements / Orientations
Gouvernance des Hauts	Projet de développement des territoires ruraux et des Hauts	Mise en place d'un projet de développement des territoires ruraux et des Hauts et d'une gouvernance adaptée à sa mise en œuvre.	Fin de la convention avec le SGH au 31/12/2023 et engagement de la réflexion pour la mise en place du COSH (Comité Stratégique des Hauts)		Réflexion en cours suite à la restitution du rapport de l'IGEDD en juillet 2023
Action 4 : Développer des outils au service de l'évaluation des politiques publiques d'aménagement du territoire					
Adapter les moyens de rééquilibrage, fondés sur la valorisation des atouts propres à chaque microrégions	Définir des indicateurs de mesure de développement des 5 microrégions	Définition des critères pertinents d'évaluation	-10 applications nouvelles sur le portail géographique - 56 cartes produites - 78 commandes cartographiques - 27 services directions Région (24) /ou partenaires extérieurs (3) bénéficiaires du SIG - 31 acquisitions drones	Réalisé	
Production d'une couche d'information géographique des classes d'occupation du sol sur l'ensemble du territoire	Mise en œuvre du projet	Livraison d'une couche complète (100%) d'occupation du sol sur le territoire	Livraison d'une couche complète (100%)	Réalisé	Réflexion avec les partenaires sur l'actualisation (nouveau millésime)
Développement d'infrastructures géographiques et renforcement de capacité aux Comores et à Madagascar SIG OI	Mise en œuvre du projet	Implémentation des Infrastructures géographiques et renforcement de capacité	Modification du schéma organisationnel du projet avec conséquence sur avancement du projet	Adaptation suite aux difficultés rencontrées par AGETIPA	Avenant à la convention FICOL AFD Région Réunion
Aménagement intégré et durable du littoral côtier de la Commune urbaine de Morondava PALM	Mise en œuvre du projet	Réalisation des Travaux d'aménagement du littoral	Modification du schéma organisationnel du projet avec conséquence sur avancement du projet		

Intitulé	Indicateurs (cf.OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
La plateforme Observatoire Virtuel de la Réunion	- Nombre de projets modélisés en 3D - Nb études thématiques	Modélisation des projets structurants en 3D (maquette virtuelle) pour l'aménagement du territoire (transport, urbain...)	- 4 modélisations 3D : Tunnel Gueule Rouge, Réunion 2050 / SAR, Risques côtier, Eoliennes - Intégration des projets 3D dans l'Observatoire Virtuel de la Réunion (OVR)	Réalisé	

B – Commentaires & Analyse

Action 1 : Réussir la révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR)

a) La procédure de révision du SAR

Au premier semestre 2023, des premiers échanges entre les élus de la Région et ceux des intercommunalités ont eu lieu. Ils ont permis de présenter le SAR de 2011 décliné par bassin de vie, d'explicitier les éléments d'appréciation issus de son évaluation, sa mise en révision et la démarche régionale d'aller vers les territoires.

Au second semestre 2023 de nouvelles rencontres territoriales dans le cadre de la phase de diagnostic ont eu lieu avec l'ensemble des communes et intercommunalités, avec pour objectifs de travailler la capacité d'accueil de leurs territoires pour répondre aux 5 défis du SAR révisé : « Habiter » La Réunion, « Se nourrir » en local, Territoire productif, Territoire de ressources, Autonomie énergétique et économie circulaire. Il a été également question de qualifier les projets de développement en cours ou envisagés ainsi que les sujets particuliers d'attention ou d'alerte à intégrer.

La Commission d'Elaboration et de Suivi du SAR (CESAR) s'est réunie le 14/06/2023 pour valider le planning et la méthode du suivi de la consommation foncière. En outre, deux séminaires ont été organisés en 2023 : un premier séminaire-forum le 06/07/2023 pour partager la méthodologie et identifier les grandes problématiques et un second séminaire de restitution inter-territoires le 16/11/2023.

En parallèle à ce temps 1 :

- Une consultation citoyenne a été engagée, dans l'objectif de nourrir, d'enrichir et de contribuer à construire le projet de révision du SAR. Pour cela, un dispositif global de proximité et itinérant a été mis en place par le biais d'une caravane, appelée « SARavàn ». Floquée aux couleurs du SAR Réunion 2050, la SARavàn a constitué le point d'attraction et de rassemblement de la consultation autour des 5 défis du SAR, de mi-septembre à mi-novembre. Elle a permis une participation de la population en nombre (26 428 contacts et 1 553 contributeurs actifs) et d'aborder une diversité de problématiques ;
- Une plateforme collaborative a été créée dans l'objectif de soutenir la consultation avec les habitants et de recueillir leurs contributions à grande échelle. Elle a été lancée le 01 septembre 2023.

Au niveau de l'avancement des études de la révision du SAR, un fondementales ont été transmis à la Région et devaient faire l'objet d'une présentation en CESAR de décembre 2023. Cependant, le temps de relecture et d'échanges sur les rendus de cette première phase, a nécessité un report de la CESAR au 14 février 2024.

L'état initial de l'environnement ainsi que les sommaires détaillés des chapitres individualisés ont été transmis en fin d'année 2023 et devront faire l'objet de développement en 2024.

b) La mise en œuvre et le suivi en vigueur

Le SAR de 2011 restera en vigueur jusqu'à l'approbation SAR révisé par le Conseil d'État.

Celui-ci a été modifié par arrêté préfectoral du 10/06/2000 et a fait l'objet d'une annulation partielle par jugement du Tribunal Administratif du 12/07/2022 en tant qu'il autorise l'exploitation de gisements de roches massives à La Possession et à Saint-Leu. Aussi, le Conseil Régional a délibéré le 27/06/2023 pour mettre à jour le SAR modifié et un addendum ajouté.

En 2023, dans le cadre de l'examen de la compatibilité des documents d'urbanisme avec le Schéma d'Aménagement Régional, la Région a accompagné et analysé les documents d'urbanisme et leur compatibilité avec le SAR en vigueur. Il y a eu également des partages croisés des analyses avec les partenaires. La mission mise en œuvre a ainsi mené :

- 6 accompagnements de PLU dont 2 révisions générales instruites (dont celui de Saint-Pierre) ;
- 12 suivi de dossiers de modification de PLU ;
- 2 accompagnement de dossiers de SCOT dont 1 modification de SCOT instruite.

Dans le cadre de l'accompagnement des communes, un projet de « porter à connaissance régional » est toujours en cours de rédaction avec l'ensemble des directions régionales. Ce document sert de cadre pour les collectivités afin qu'elles sachent comment intégrer les dispositions du SAR en vigueur, ainsi que les autres politiques régionales à leurs documents d'urbanisme.

Action 2 : Contribuer à la construction de la ville réunionnaise

Dans le cadre des dispositifs nationaux, la Région est associée aux travaux au sein des comités techniques et des comités de pilotages relatifs aux programmes de revitalisation urbaine : Petites Villes de Demain (PVD) notamment à Trois-Bassins, Petite-Ile, Cilaos et Etang Salé en 2023 et Actions Cœur de Ville (ACV) de Saint-Joseph, Saint-Pierre, Le Port et Saint-André. La collectivité a procédé à la signature de la convention cadre Petite Ville de Demain de Trois Bassins en juin 2023.

La Région a également été associée aux travaux des instances relatives à l'étude de modernisation du Centre-Ville de Saint-Leu, l'étude de faisabilité de création d'un Organisme Foncier Solidaire (OFS) pilotée par le Territoire de l'Ouest, le Plan de Sauvegarde de la Chaumière, et aux projets de l'Ecocité.

Concernant le Plan de Sauvegarde de la Chaumière, premier plan de sauvegarde signé en outre-mer, la collectivité a délibéré en 2023 pour une contribution financière à hauteur de 5 % du montant HT des travaux de redressement de la copropriété (années 4 et 5), soit une enveloppe prévisionnelle de 394 600 € donnant lieu à une majoration de cette aide par l'ANAH dans une même proportion. Cette aide du Conseil Régional est ciblée sur les installations de production d'eau chaude sanitaire qui devront être solaires.

La Région a participé par ailleurs au programme d'actions 2023 de l'AGORAH à hauteur de 500 000 € (missions socles et missions d'intérêt général).

Dans le cadre du dispositif Plan de relance (volet Aménagement), la somme concerne notamment le solde de plusieurs opérations tels que la sécurisation de voiries communales à Saint-Joseph, les travaux d'aménagement du Centre de développement humain - Mairie sociale à Saint-André, la construction du centre technique municipal aux Avirons, l'aménagement des chemins Desbassyns et Blanchard aux Avirons. En 2023, 63 opérations ont été soldées pour un montant de 14 046 350,98 € et à la fin de l'année 2023, il reste 36 opérations actives pour un encours d'environ 12 M€.

Action 3 : Contribuer au développement et à la structuration de l'espace rural réunionnais

90 projets ont fait l'objet d'un engagement juridique durant l'année 2023 pour le financement de la contrepartie nationale Région dans le cadre du programme LEADER.

Ces projets marquent la fin de la programmation des actions accompagnées par les GAL au titre de ce programme LEADER 2014-2022. Durant cette année, la Région a participé à 8 comités de programmation et 10 comités techniques des GAL.

La Région a également accompagné le fonctionnement du GAL HAUTS Nord et du GAL FOR Est en complément du FEADER respectivement à hauteur de 77 237,27 € et 57 183,35 €.

La Région a été sollicitée par l'autorité de Gestion FEADER pour avis sur les candidatures proposées par les GAL pour la future programmation LEADER 2023-2027 au titre du Plan Stratégique National. Les candidatures des quatre GAL actuels ont été sélectionnées et fin 2023, les échanges ont été engagés sur les nouvelles fiches actions proposées par les GAL en vue d'un conventionnement en 2024.

L'animation territoriale mise en œuvre par l'AD2R a fait l'objet d'un financement en contrepartie nationale à hauteur de 73 506.64 € pour sa dernière année de mise en œuvre au titre du FEADER.

La mission du Secrétariat Général des Hauts (SGH) s'est achevée au 31/12/2023 suite à la signature de l'avenant à la convention. L'Inspection Général de l'Environnement et du Développement Durable, saisie par le Préfet en fin d'année 2022 sur l'avenir du SGH, a restitué ses recommandations en juillet 2023. Parmi elles, trois recommandations ont été retenues en accord avec les partenaires :

- Ne pas reconduire le SGH ;
- Mettre en place un observatoire des Hauts ;
- Engager un travail sur la mise en place d'une nouvelle gouvernance qui définira une stratégie et des orientations pour la politique des Hauts tout en conservant une dimension opérationnelle.

Les échanges ont été engagés en 2023 entre les partenaires (Etat, Région et Département) en vue de l'installation d'un Comité Stratégique des Hauts (COSH) qui aura pour vocation, dans un premier temps, d'élaborer et d'adopter une stratégie partagée pour les Hauts, d'identifier les projets les plus structurants et prioritaires pour les Hauts et de traduire l'ambition commune au travers de lettres de missions cosignées et adressées à chaque partenaire.

Enfin, la Région a été co-autrice d'une étude socio-économique sur les Hauts – « Portrait des Hauts de La Réunion » - en partenariat avec l'INSEE afin d'améliorer la connaissance de ces territoires et de leurs évolutions.

Action 4 : Développer des outils au service de l'évaluation des politiques publiques d'aménagement du territoire

La Région Réunion s'est dotée de plateformes géographiques permettant d'observer l'évolution du territoire. Les Systèmes d'Informations Géographiques constituent en effet des outils essentiels de planification et de pilotage stratégique mais également de suivi et de contrôle des politiques publiques. Dans ce cadre, il nous faut poursuivre le développement d'applications géographiques innovantes en réponse aux enjeux stratégiques territoriaux.

Le maintien et le développement de ces outils numériques nécessitent :

- De renforcer la transversalité des services en interne Région en s'appuyant sur l'intranet <https://carto.cr-reunion.fr/portal/apps/sites/#/portail-geographique> et sur les outils de visualisation 3D virtuelle du territoire ;
- De conforter au niveau régional notre rôle de chef de file en matière de structuration de l'information géographique à travers l'organisation d'ateliers spécifiques dans le domaine de la cartographie ;
- Et enfin de poursuivre nos actions en coopération régionale dans le domaine du spatial à travers la mise en œuvre de deux projets phares :
 - Protection et d'Aménagement du Littoral à Morondava (PALM) à Madagascar ;
 - Système d'Information Géographique Océan Indien (SIG OI) à Madagascar et aux Comores.

Focus sur la révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR)

La Commission d'Élaboration du SAR (CESAR), telle que définie par l'article R 4433-7 du CGCT, a été installée le 22 juin 2022, puis s'est à nouveau réunie le 14 juin 2023 pour valider la méthodologie d'élaboration et de concertation, ainsi que la méthodologie de suivi de la consommation foncière.

L'année 2023 est marquée par un rythme soutenu de travail, avec l'appui du groupement d'étude ELAN/CHARREL, Assistant à Maître d'Ouvrage désigné par la Région. Le planning prévisionnel prévoit la présentation du diagnostic du territoire et des grandes orientations fondamentales fin 2023. Des premiers échanges ont été organisés dans chaque territoire au 2^e trimestre 2023 et un séminaire forum s'est tenu le 06 juillet 2023 (plus de 150 participants).

Des rencontres avec les partenaires et les institutionnels (notamment les communes, les EPCI et le SMEP Grand Sud) ont été programmées au 2^e semestre 2023 autour de 5 grands défis : habiter La Réunion, se nourrir en local, devenir un territoire productif, préserver un territoire de ressource, aller vers l'autonomie énergétique & l'économie circulaire. En parallèle, à la demande de la Région, une démarche volontariste de concertation, de co-construction et de participation citoyenne a été engagée, autour de la caravane itinérante du SAR, la « SARavàn » (26 428 contacts et 1 553 contributeurs actifs).

Focus sur le projet PALM

Le projet de Protection et d'Aménagement du Littoral de Morondava (PALM) à Madagascar a pour but de lutter durablement contre l'érosion côtière, la submersion marine et les inondations qui affectent ce territoire très vulnérable aux aléas climatiques. Ce projet a obtenu le label « initiative climat » lors de la COP 22 à Marrakech.

L'opération consiste à intervenir sur la partie littorale pour lutter contre les effets du vent et fixer les sables des dunes. Des aménagements intégrés, grâce à l'utilisation des défenses souples associant du génie civil et végétal, seront réalisés dans cette perspective. Le coût total s'élève à 735 083,15 € et bénéficie de subventions de l'AFD/FICOL (61,22%), de l'Etat/MAE (6,64%) et INTERREG-FEDER-Région (32,14%).

La Maîtrise d'Ouvrage (MO) est assurée par la Commune Urbaine de Morondava (CUM) qui a délégué cette mission à une agence d'exécution malgache l'AGETIPA. La Région Réunion est le garant de la gestion des fonds de l'Agence Française de Développement et du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères et du respect des procédures de passation des marchés.

En 2023, devant l'incertitude planant sur la situation de l'agence d'exécution l'AGETIPA, la CUM a décidé une reprise en direct de la Maîtrise d'ouvrage du projet. Cette modification du schéma organisationnel a nécessité d'établir des avenants aux contrats établis avec la Maîtrise d'Œuvre et l'entreprise des travaux et à la convention de rétrocession des fonds avec la Région Réunion.

Ces actions étant finalisées et le budget consolidé, les travaux d'aménagement de protection du littoral de Morondava vont pouvoir démarrer en 2024.

II – LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ : UN ENJEU CRUCIAL POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

La loi du 08 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a conféré la possibilité aux régions et à l'Office Français de la Biodiversité (OFB) de créer conjointement des Agences Régionales de la Biodiversité (ARB).

Celle-ci doit couvrir l'ensemble des milieux et mettre en œuvre des actions s'inscrivant dans quatre registres au moins issus des missions de l'OFB, à l'exception des missions de police : information, sensibilisation, éducation à l'environnement et au développement durable / Connaissance / Animation et appui des réseaux / Suivi et mise en cohérence des politiques publiques.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Créer une agence Régionale de la Biodiversité	175 000	175 000	-	-
Action 2 : Elaborer une stratégie régionale de la biodiversité pour améliorer la connaissance et freiner la dégradation des milieux naturels	438 351	402 746	-	286 279
TOTAL	613 351	577 746	-	286 279

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Créer une agence Régionale de la Biodiversité	Statuer sur les spécificités de l'Agence Régionale de la Biodiversité	Création de la structure juridique	Structure créée sous forme d'EPCE par arrêté préfectoral du 26 avril 2023	Conforme	Mise en place des instances (installation du Conseil d'Administration, désignation de la présidence, budget prévisionnel 2023, procédure de recrutement de la direction)
Action 2 : Elaborer une stratégie régionale de la biodiversité pour améliorer la connaissance et freiner la dégradation des milieux naturels	Élaboration d'une stratégie régionale	Finaliser la stratégie	Rédaction du Cahier des charges	-	Consultation des entreprises prévue en 2024

B – Commentaires & Analyse

Action 1 : Créer une Agence Régionale de la Biodiversité

En 2023, la Région a œuvré à la création administrative de l'établissement public de coopération environnementale « **Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion (ARB)** ». L'agence a été créée entre le Conseil Régional, l'Office Français de la Biodiversité, le Département et l'État par arrêté préfectoral n°873 du 26 avril 2023. Ces 4 institutions sont désignées dans les statuts comme membres fondateurs.

Conformément aux dispositions transitoires prévues dans les statuts, le conseil d'administration s'est réuni le 25 mai 2023 sur convocation du Préfet pour prendre les premières décisions en vue de la gestion courante de l'établissement. Ce premier conseil d'administration a élu la présidente (représentante de la Région) et le vice-président (représentant de l'OFB).

La Région a été désignée pour assurer à titre provisoire le secrétariat de l'ARB, jusqu'à la nomination de la direction. A ce titre, la Région s'est chargée de la procédure administrative du recrutement du/de la directeur/directrice. Elle a aussi proposé au vote du conseil d'administration le budget primitif 2023.

D'un point de vue financier et en application de l'arrêté préfectoral, la contribution de la Région établie à compter du 1^{er} juin, est de 175 000 € en fonctionnement au titre de l'année 2023.

Action 2 : Elaborer une stratégie régionale de la biodiversité pour améliorer la connaissance et freiner la dégradation des milieux naturels

Un budget de 220 000 € a été engagé en 2023, incluant les frais liés aux activités annexes (concertation des acteurs, séminaires de restitution, événements grand public) et le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage sera lancé en 2024. L'élaboration de la stratégie Régionale de la Biodiversité (SRB) va s'appuyer sur les travaux réalisés dans le cadre de la phase de préfiguration de l'ARB (état des lieux).

Focus sur la création de l'ARB de l'île de La Réunion

L'Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de La Réunion a été créée entre le Conseil Régional de La Réunion, l'Office Français de la Biodiversité, le Conseil Départemental de La Réunion et l'État par arrêté préfectoral n°873 du 26 avril 2023. La Région fait partie des membres fondateurs et contribue financièrement au fonctionnement de la structure. Au titre de l'année 2023, la Région a engagé 175 000€.

Il s'agit d'un établissement public de coopération environnemental à caractère administratif. Il a pour objet d'être un outil intervenant sur les milieux terrestres, aquatiques et marins, et d'apporter une plus-value opérationnelle en matière de coordination, d'appui, et de mise en œuvre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité.

Les statuts prévoient 7 missions principales qui lui sont confiées :

1. Mise en réseau et animation des acteurs, des politiques et des programmes ;
2. Appui technique, conseil, expertise et ingénierie de projet ;
3. Portail des financements et ingénierie financière / de montage ;
4. Formation & renforcement des compétences (à l'intention des professionnels et des élus) ;
5. Sensibilisation, éducation et mobilisation citoyenne ;
6. « Observatoire » de la biodiversité et de l'eau ;
7. Coopération interrégionale.

La Région a assuré provisoirement le secrétariat de l'ARB et, à l'issue d'un processus de sélection, une directrice a été désignée en décembre 2023.

POUR UNE POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT, UNE SÉCURISATION ET UNE AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DU CITOYEN

Il est impératif de réduire la production de déchets en améliorant la gestion de proximité des déchets par la prévention et la sensibilisation. Le zéro déchet, est une démarche globale visant à réduire à la source la production de déchets. Il s'agit d'intervenir à trois niveaux : produire sobrement, via l'éco-conception notamment, optimiser et allonger l'usage, via l'économie du partage, le réemploi par exemple, et en dernier lieu préserver la matière grâce au compostage ou au recyclage.

Du fait de son caractère insulaire tropical dans la zone Sud-Ouest de l'océan Indien, La Réunion est un territoire particulièrement exposé aux effets du changement climatique longtemps annoncés et aujourd'hui avérés. Cela représente un défi majeur pour La Réunion, qui doit mettre en place des stratégies d'adaptations pour faire face à ces enjeux.

Enfin, il est important de préserver les ressources, notamment en eau, afin de permettre la distribution de qualité aux usagers, de réduire les pertes et les consommations.

En 2023, les actions de la Région dans ce domaine se sont déclinées autour de deux axes :

- Créer des filières de valorisation des déchets et dynamiser l'emploi ;
- Sécuriser et améliorer le cadre de vie du citoyen, en prévenant les risques et en distribuant une eau de qualité.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 3

- Budget réalisé : 10 428 995 €

Fonctionnement : 9 444 447 € (soit 90 %)

Investissement : 984 548 € (soit 59 %)

Les principaux objectifs :

- Axe de progrès global poursuivi en 2023 :

Achèvement de la phase de concertation et approbation du Plan Régional de Prévention et des Gestion des Déchets (PRPGD), animation des filières notamment sur les biodéchets et les déchets dangereux

- Résultats 2023 : Prise en compte des avis des Personnes Publiques Associées et arrêt du projet de plan par le Conseil Régional

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2022		CA 2023		Évol. AE/AP	Évol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	10 060 366	9 476 494	10 567 374	9 444 447	5,0 %	- 0,3 %
Investissement	582 135	1 223 088	232 624	984 548	- 60,0 %	- 19,5 %
TOTAL	12 601 981	10 699 582	10 799 998	10 428 995	- 14,3 %	- 2,5 %

En 2023, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Créer des filières de valorisation des déchets et dynamiser l'emploi local	1 518 450	1 465 430	-	58 762
II – Sécuriser et améliorer le cadre de vie du citoyen	1 023 165	748 165	182 624	925 786
III – Le dispositif emplois-vert	8 025 759	7 230 852	50 000	-
TOTAL	10 567 374	9 444 447	232 624	984 548

I – CRÉER DES FILIÈRES DE VALORISATION DES DÉCHETS ET DYNAMISER L'EMPLOI LOCAL

La loi NOTRe de 2015 a conféré aux régions la compétence en matière de planification des déchets avec l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), qui comprend un Plan d'Actions Régional en faveur de l'Économie Circulaire (PRAEC). Ce plan unique couvre l'ensemble du territoire et l'ensemble des déchets (déchets ménagers et assimilés, déchets d'activités économiques, déchets inertes du BTP, déchets dangereux).

La Région a un rôle de coordination de l'ensemble des actions entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer la réalisation des objectifs qui auront été définis dans le Plan (horizon de 6 ans et à 12 ans).

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan, la Région a accompagné notamment la création et la structuration des entreprises pour le développement de l'économie circulaire, notamment par la mobilisation des fonds du FEDER.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Mettre en œuvre un plan régional déchet à l'horizon 2030	1 518 450	1 465 430	-	58 762
Action 2 : Contribuer au développement des filières de l'économie circulaire (cf. axe2)	<i>(cf. axe 2)</i>			
TOTAL	1 518 450	1 465 430	-	58 762

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Mettre en œuvre un plan régional déchet à l'horizon 2030	Approbation du plan régional par l'Assemblée plénière de la Région	Approbation du PRPGD	Arrêt du PRPGD le 03/11/23	Prise en compte des avis des PPA et mémoire en réponse à la MRAE	Approbation du PRPGD prévue en juin 2024 après enquête publique
Action 2 : Contribuer au développement des filières de l'économie circulaire	Nombre de dossiers soutenus	20	13 dossiers programmés (fiche action FEDER 5-11 sur déchets)	Pas de nouvel appel à projet Ademe/Région lancé en 2023	AMI Région/FEDER ciblé sur les biodéchets dans la restauration collective publique

B – Commentaires & Analyse

Action 1 : Mettre en œuvre un plan régional déchet à l'horizon 2030

La gestion des déchets sur l'île est préoccupante et il est urgent d'approuver le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), plan unique qui concerne tous les types de déchets et couvre l'ensemble du territoire. Pour cela, les travaux d'élaboration ont été repris 2022, par la tenue d'ateliers de travail et de comités, avec les EPCI, les syndicats mixtes de traitement des déchets (ILEVA et SYDNE) et les acteurs de la gestion des déchets des activités économiques pour tenir compte de leur stratégie de prévention et de traitement des déchets. En parallèle, une étude relative à la création d'une Installation de Stockage des Déchets Dangereux a été menée.

En 2023, les avis des Personnes Publiques Associées ont été reçus et pris en compte dans le projet du PRPGD. De même, le rapport environnemental a été actualisé. Ensuite le projet du PRPGD a été arrêté par l'Assemblée Plénière du Conseil Régional le 03/11/2023. En décembre 2023, l'avis de l'Autorité Environnemental a été transmis à La Région.

En parallèle, des réunions d'animation du PRPGD ont été menées pour :

- Structurer une filière sur les biodéchets à l'échelle de l'île, en complément des actions des acteurs compétents en matière de collecte, en proposant des solutions adaptées en fonction des types de producteurs (administrés, collectivités, entreprises, etc.) et en favorisant les échanges d'expériences entre les différents acteurs ;
- Rechercher des solutions avec les compagnies maritimes pour garantir le transport des déchets ;
- Faciliter le déploiement des nouvelles filières REP (exemple de la REP Produits et Matériaux de Construction et du Bâtiments) et suivre l'amélioration de la performance des filières REP existantes ;
- Engager la réflexion sur la mise en œuvre d'une Installation de Stockage des Déchets Dangereux à La Réunion ;
- Soutenir les investissements publics en matière de gestion et de valorisation des déchets ménagers (exemples : création de recycleries, de déchetteries, de centres de tri...) et pour la transformation des déchets verts, dans le cadre d'appels à projets (poursuite d'une mesure du PO FEDER sur la programmation 2021-2027).

Enfin, en application du protocole d'accord signé en 2021 pour 3 ans, la Région a apporté sa contribution au syndicat mixte de traitement des déchets ILEVA (1 150 250,34 € dont 407 170,67 € au titre de l'année 2023). Dans un souci d'équité, la Région a également apporté une contribution au fonctionnement de SYDNE (soit 250 000 €).

Action 2 : Contribuer au développement des filières de l'économie circulaire

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) en cours d'approbation comprend un plan d'actions régional en faveur de l'économie circulaire (PRAEC). Celui-ci permet d'identifier les filières locales à structurer et d'orienter les appels à projets.

En 2023, la Région a accompagné la création et la structuration des entreprises et autres acteurs (association, coopératives...) pour le développement de l'économie circulaire, notamment par :

- Le suivi des projets retenus dans le cadre des précédents appels à projets, en partenariat avec l'ADEME, en faveur des acteurs de l'économie circulaire ;
- La mise en œuvre de l'AMI sur la « Gestion et valorisation des biodéchets dans la restauration collective publique » initié en 2022 (13 dossiers programmés en 2023 avec un montant de 496 025 € de FEDER) ;
- La mobilisation des fonds FEDER pour soutenir la création et modernisation des entreprises.

Il s'agit également de renouveler l'adhésion de la collectivité régionale au cluster GREEN (Groupement Régional des Entreprises engagées pour l'Environnement) et à l'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC).

Par ailleurs, des contributions ont été apportées lors d'évènements tels que la Semaine Européenne du Développement Durable ou encore la Semaine Européenne de Réduction des déchets.

En 2023, la Région a contribué au suivi du programme d'actions de l'observatoire réunionnais des déchets (AGORAH), de l'animation des filières du BTP (CERBTP).

II – SÉCURISER ET AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DU CITOYEN

La collectivité régionale s'est engagée à apporter une réponse au changement climatique en :

- Se positionnant sur la stratégie du territoire au travers le Schéma d'Aménagement Régional en cours de révision (chapitre particulier sur l'adaptation au changement climatique) ;
- En mobilisant des aides en tant qu'Autorité de gestion du FEDER (PO 2014/2020 et 2021/2027) ;
- En mettant en place sur le territoire de nouveaux outils de connaissance et de coordination des acteurs locaux pour faire face aux défis et enjeux qui se posent.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Prévenir les risques pour contribuer à la sécurité des citoyens	1 023 165	748 165	182 624	284 077
Action 2 : Distribuer une eau de qualité et surveiller l'air ambiant, pour préserver la santé des citoyens	-	-	-	641 709
TOTAL	1 023 165	748 165	182 624	925 786

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Prévenir les risques pour contribuer à la sécurité des citoyens	Travaux PGRI	-	17 projets au total (dont 10 avec contrepartie Région)	-	Fiche action FEDER reconduite sur le PO 2021-2027
Action 2 : Distribuer une eau de qualité et surveiller l'air ambiant, pour préserver la santé des citoyens	Nombre d'usines de potabilisation	-	13 projets au total (dont 7 avec contrepartie Région)	-	Décision de phaser 3 projets en retards sur les 2 PO FEDER grâce au règlement « Fast Care »

B – Commentaires & Analyse

Action 1 : Prévenir les risques pour contribuer à la sécurité des citoyens

Programme de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) : l'objectif est de protéger les personnes et les biens face aux risques naturels, et notamment les risques d'inondation liés à l'impact du changement climatique, et de favoriser la compétitivité et l'attractivité des territoires par la prévention et en réduisant leur vulnérabilité.

Dans le cadre du PO FEDER 2014-2020 (fiche action 8-03), la Région a programmé 17 opérations représentant un coût total de 61,16 M€ et un montant total FEDER de 42 301 146,13 € (et un cofinancement de 1 506 372,75 € de la Région).

En 2023, dans le cadre du futur PO FEDER 2021-2027, la Région a poursuivi le programme de gestion des risques d'inondation (PGRI), en soutenant des actions de prévision, de prévention et de protection.

Les projets d'aménagement devront être identifiés par des Plans d'Actions (PAPI) sur chaque Territoire à Risque Important (TRI).

Risque Requin : la Région est adhérente du GIP Centre Sécurité Requin, créé en 2016, qui a pour objet de conduire ou d'accompagner toutes actions tendant à la réduction du risque requin à La Réunion.

En 2023, la Région a renouvelé son soutien financier aux dispositifs déjà mis en place, en y apportant si nécessaire des adaptations afin de maintenir leur efficacité et, dans la mesure du possible, en recherchant des solutions pour optimiser les coûts. Le transfert du dispositif « Vigies Requins Renforcée » de la Ligue de Surf au GIP Centre Sécurité Requin, demandé par la Région Réunion, n'a pas été fait en 2023.

Cela concerne les dispositifs suivants :

- 300 000 € à la Ligue de Surf pour le portage du Dispositif « Vigies Requins Renforcées » ;
- 493 165 € au GIP Centre Sécurité Requin, qui porte également le Programme Réunionnais de Pêche et de Prévention.

Groupe Régional d'Experts sur le Climat (GREC) et Observatoire du littoral : le changement climatique représente un défi majeur pour La Réunion qui doit mettre en place des stratégies d'adaptations pour faire face à ces enjeux. La Région a coorganisé avec l'Etat les 3^e assises régionales des risques naturels qui se sont tenues en octobre 2023, l'occasion de mobiliser tous les acteurs et de lancer la création d'un Groupe Régional d'Experts sur le Climat (GREC) et d'un Observatoire du littoral.

En 2023, la Région a poursuivi son soutien à l'Institut Physique du Globe de Paris (IPGP) ciblé sur les actions menées par l'Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise (OVVPF) et a également contribué au financement des équipements de surveillance de la qualité de l'air de l'ATMO Réunion.

Action 2 : Distribuer une eau de qualité et surveiller l'air ambiant, pour préserver la santé des citoyens

Suite à la volonté de l'État d'accompagner les collectivités compétentes en matière d'eau potable et d'assainissement dans l'Outre-Mer, un plan d'actions auprès de ces collectivités a été signé entre les ministres de l'environnement, des Outre-mer, des affaires sociales et de la santé, l'Agence Française de Développement, la Caisse des Dépôts, la Région et le Département le 30 mai 2016.

Ce plan Eau DOM vise à accompagner les collectivités compétentes dans l'amélioration du service rendu à leurs usagers en matière d'eau potable et d'assainissement. Dans ce cadre, un nouveau mode de contractualisation (le contrat de progrès) a été défini avec chaque intercommunalité afin de décliner les objectifs du plan Eau DOM au plus près des réalités du territoire. Ce contrat conditionne les modalités de financement des programmes d'investissements engagés (accès à des prêts à des taux bonifiés de l'AFD et de la Caisse des Dépôts). Ainsi, chaque EPCI doit signer son contrat de progrès. La Région a coprésidé la Conférence des acteurs de l'eau qui s'est réunie en février 2023 et a participé au suivi de la mise en œuvre des contrats de progrès, en lien avec l'État par les comités de suivi.

En 2023, la Région a poursuivi le suivi des projets déjà engagés, au titre des fiches action du POE FEDER 2014-2020 tout en préparant la poursuite sur le PO FEDER 2021-2027 :

- 5.06 « Création et extension d'usines de potabilisation » : total de 13 stations de potabilisation, représentant un coût total de 130,5 M€ et un montant total FEDER programmé de 68 291 630,73 €. En application du règlement « Fast Care », 3 projets de stations de potabilisation non achevés dans le cadre du PO FEDER 2014-2020 ont été phasés et un montant FEDER de 11 138 258,69 € (685 638,08 € de contrepartie Région) programmé en phase 2 sur le PO FEDER 2021-202 ;
- 10.3.5 « Amélioration du rendement des réseaux d'eau potable » (volet REACT UE) : 5 projets avec un montant total FEDER programmé de 9 873 441,41 € en 2021-2022.



III – LE DISPOSITIF EMPLOIS-VERT

L'année 2023 a été caractérisée par une évolution constante au regard des orientations volontaristes de la collectivité. Les changements survenus ont été le reflet d'un engagement continu en faveur du développement durable et de l'emploi.

Des partenariats stratégiques ont été forgés avec des acteurs clés du secteur public et privé, permettant une synergie d'efforts pour maximiser l'impact positif sur l'environnement et l'emploi.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Valoriser les sites touristiques grâce au dispositif Emplois-verts	8 025 759	7 230 852	50 000	-
TOTAL	8 025 759	7 230 852	50 000	-

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Valoriser les sites touristiques grâce au dispositif Emplois-verts	Nombre de PEC recrutés	1000	647	-	-
	Nombre d'encadrants recrutés	110	74	-	-
	Nombre de sites touristiques	100	35	-	-
	Nombre d'associations bénéficiaires	55	34	-	-

B – Commentaires & Analyse

60,34 % des sites Emplois Verts sont touristiques.

340 contrôles de sites Emplois Verts ont été effectués par les agents Région affectés à cette mission.

La stabilité de la politique des contrats aidés est compromise en raison d'une fluctuation des ressources financières et du nombre de contrats PEC, dépendant des conditions définies par l'État, ce qui contraint les employeurs et les cofinanceurs à ajuster leur accompagnement. De plus, la mise en œuvre de l'obligation de formation instaurée depuis la création des PEC en 2018 est complexe en raison de la diminution des financements de la formation résultant de la réforme des OPCA. Aussi, bien que la formation soit actuellement dispensée, sa qualité a néanmoins été impactée.

Les renouvellements de chantiers Emplois Verts :

Engagée dans la lutte contre les inégalités, la collectivité régionale, en partenariat avec l'État, les prescripteurs tels que la Mission locale et Pôle emploi, ainsi que le milieu associatif, œuvre pour valoriser et protéger le patrimoine naturel à travers le secteur non marchand. Dans cette optique, le déploiement des PEC Emplois-verts constitue une initiative majeure.

En 2023, cette coopération fructueuse s'est concrétisée par la création de 647 Parcours Emploi Compétence - Emplois Verts. Ces emplois non marchands visent à offrir des opportunités d'emploi aux personnes en difficulté, tout en contribuant à la préservation de l'environnement et au développement durable. Parallèlement, 74 postes d'encadrants techniques ont été mis en place pour soutenir et superviser ces parcours, renforçant ainsi l'encadrement des travailleurs.

Au total, plus de 721 emplois ont été générés au sein du tissu associatif, démontrant l'impact concret de cette initiative sur le terrain.

Chiffre clé : Pourcentage de PEC Emplois Verts / Enveloppe globale PEC Réunion : 5,5 %.

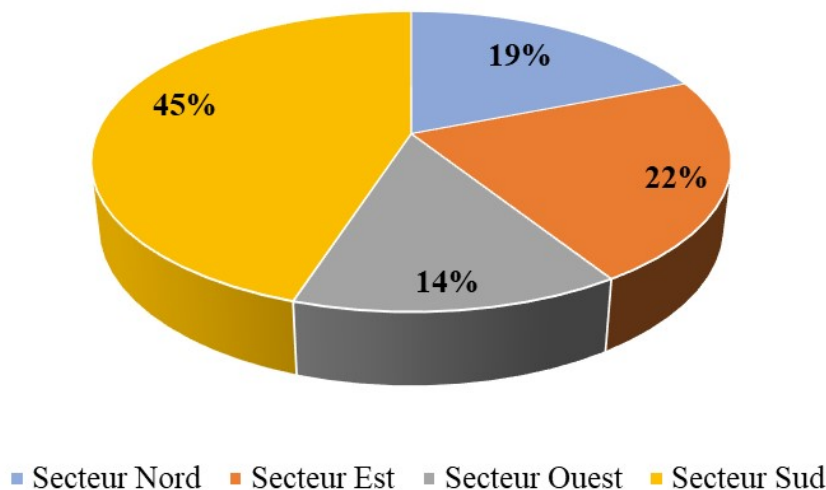
Ainsi, en 2023, la poursuite du dispositif Emplois Verts a été marquée par le lancement d'une durée de 11 mois, répartis au sein de 34 associations. Pour soutenir cette initiative, la collectivité régionale a engagé une subvention globale significative, s'élevant à 6 775 759 € (*hors projets innovants*).

	NORD	EST	OUEST	SUD	Total
Nombre d'associations	7	11	5	11	34
Nombre de chantiers	11	13	8	26	58
Nombre d'encadrants	13	21	12	28	74
Nombre de PEC	116	187	99	245	647
Coût Total (en €)	1 210 652	1 921 539	1 054 203	2 589 365	6 775 759

Nombre : la disparité entre le nombre d'associations, qui est inférieur au nombre de chantiers par bassin géographique, découle du fait qu'une même association peut être en charge de la gestion de plusieurs chantiers Emplois Verts, tout en veillant à respecter les contraintes géographiques spécifiques tant de l'association que des chantiers.

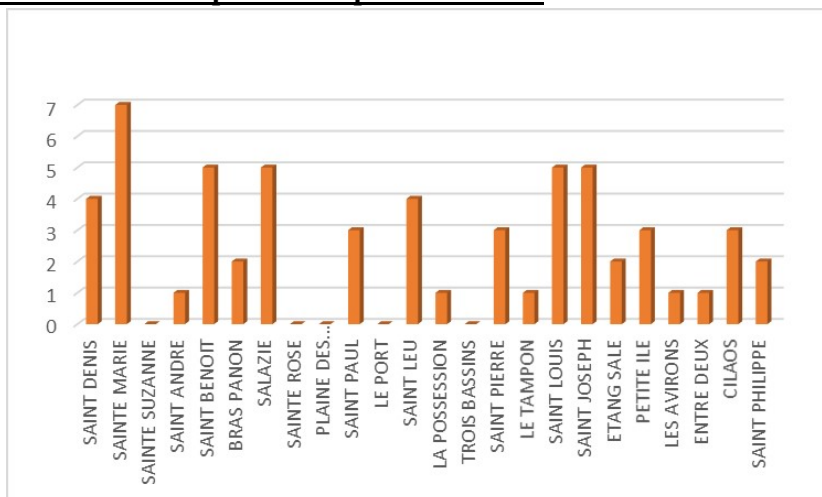
Avantage : la gestion centralisée de multiples chantiers peut permettre une utilisation plus efficace des ressources humaines, matérielles et financières.

• **La répartition des sites Emplois Verts par micro-région :**



La disparité du nombre de chantiers entre les micro-régions découle d'une combinaison complexe de besoins locaux, de priorités régionales, de ressources disponibles et de défis spécifiques à chaque région.

• **La répartition des sites Emplois Verts par commune :**



Il est à noter que chaque commune a ses propres spécificités et que la prise de décision autour des sites Emplois Verts est basée sur une évaluation globale des besoins locaux, des ressources disponibles et des opportunités de développement durable et d'intérêt touristique.

5 communes dépourvues de sites Emplois Verts : Sainte-Suzanne / Sainte-Rose / La Plaine des Palmistes / Le Port / Trois-Bassins.

Un partenariat au service de notre écosystème

Une spécificité dans la reconduction des initiatives Emplois Verts réside dans le renouvellement des sites de ponte des tortues sur une période étendue de 22 mois. Un partenariat solide s'est formé entre la Région Réunion, le Centre d'étude et de Découverte des Tortues Marines (CEDTM) et une association Emplois Verts, visant à reverdir deux sites cruciaux de ponte de tortues marines, à savoir Cap Champagne et le Cimetière de Saint Leu. Cette collaboration est motivée par des préoccupations environnementales et le désir de favoriser le retour des tortues sur notre île.

L'originalité de ce partenariat réside également dans une offre de formation intégralement prise en charge par le CEDTM. Chaque année, des formations certifiantes sont dispensées sur les techniques d'entretien en espace naturel. De plus, une formation scientifique approfondie portant sur l'écologie des tortues marines à La Réunion et de leurs habitats est proposée, avec la participation du CEDTM et de Kélonia.

Un soutien appuyé des associations porteuses d'Emplois Verts

En 2023, la collectivité a procédé à une augmentation de l'enveloppe de fonctionnement allouée à chaque chantier, soit une hausse de 1 100 €. Cette mesure additionnelle s'ajoute à d'autres initiatives mises en place pour accompagner ces associations, notamment en réponse à la hausse des coûts. Dans cette optique, le cadre d'intervention du dispositif Emplois Verts a été ajusté.

La communication sur le dispositif Emplois Verts

En 2023, l'accent a été mis sur la valorisation du dispositif Emplois Verts, mettant en lumière les individus qui y contribuent et soulignant l'importance de ce dispositif.

Pour atteindre ces objectifs, divers travaux ont été initiés en 2023, comprenant deux reportages approfondis sur « Mazin Rényon ». De plus, une attention particulière a été portée aux panneaux signalétiques des chantiers Emplois Verts, avec une allocation budgétaire de 50 000 € réservée à la création, conception et installation des panneaux.

Ce projet englobe également la mise en place d'une charte graphique et la conception d'un logo dédié au dispositif Emplois Verts.

Enfin, une cartographie exhaustive des sites a été élaborée pour permettre une visualisation en ligne de ces derniers. À terme, cette ressource sera dédiée au grand public, offrant des informations détaillées sur les sites, tels que les aires de pique-nique, les itinéraires de randonnée, les zones forestières, et les sites de parapente, entre autres.

Le lien : <https://www.arcgis.com/apps/dashboards/dedae42bbfc4412ab5330f5290662a66>

Les innovations sur le dispositif Emplois Verts

Plusieurs projets ont été travaillés au cours de l'année 2023. Ils ont été engagés sur les finances de l'exercice 2023. Ces projets verront leur concrétisation en 2024.

- Un appel à projets Emplois Verts sur les sites touristiques d'intérêt majeur ;
- Un salon de l'orientation et de l'insertion à destination des PEC Emplois Verts et des encadrants techniques ;
- La mise à l'honneur des femmes Emplois Verts à travers une exposition ;
- L'installation de panneaux signalétiques sur les sites emplois-verts.

Focus sur le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

La gestion des déchets sur l'île est préoccupante et il est urgent de valider le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Il s'agit d'un plan unique qui concerne tous les types de déchets, couvre l'ensemble du territoire et tient compte du respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets.

Les travaux d'élaboration ont été repris fin 2021, par la tenue d'ateliers de travail et de comités, avec les EPCI, les syndicats mixtes de traitement des déchets (ILEVA et SYDNE) et les acteurs de la gestion des déchets des activités économiques pour tenir compte de leur stratégie de prévention et de traitement des déchets. En parallèle, une étude relative à la création d'une Installation de Stockage des Déchets Dangereux a été menée.

Le projet de plan intègre les objectifs ambitieux fixés par la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Il s'agit de réduire de 15% la production de déchets ménagers, d'atteindre 60% de réutilisation ou recyclage (en 2030 par rapport à 2010) et de réduire drastiquement leur enfouissement en 2035 (10% des déchets ménagers produits admis en installation de stockage).

En 2023, les avis des Personnes Publiques Associées ont été reçus et pris en compte dans le projet du PRPGD. De même, le rapport environnemental a été actualisé. Ensuite le projet du PRPGD a été arrêté par l'Assemblée Plénière du Conseil Régional le 03/11/2023. En décembre 2023, l'avis de l'Autorité Environnementale a été transmis à La Région.

Un partenariat au service de notre écosystème

Une caractéristique distinctive dans la reconduction des initiatives Emplois Verts réside dans le renouvellement des sites de ponte des tortues sur une période étendue de 22 mois. Un partenariat solide s'est formé entre la Région Réunion, le **Centre d'étude et de Découverte des Tortues Marines (CEDTM)** et une association Emplois Verts, visant à reverdir deux sites cruciaux de ponte de tortues marines, à savoir Cap Champagne et le Cimetière Saint Leu. Cette collaboration est motivée par des préoccupations environnementales et le désir de favoriser le retour des tortues sur notre île.

L'originalité de ce partenariat réside également dans une offre de formation intégralement prise en charge par le CEDTM. Chaque année, des formations certifiantes sont dispensées sur les techniques d'entretien en espace naturel. De plus, une formation scientifique approfondie portant sur l'écologie des tortues marines à La Réunion et de leurs habitats est proposée, avec la participation du CEDTM et de Kélonia.

ATTEINDRE L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

L'île de La Réunion reste dépendante de l'importation d'énergie fossile avec un taux de 85,8% en 2022. En tant que Zone Non Interconnectée (ZNI) à un réseau continental d'électricité, des dispositions particulières s'appliquent, avec notamment la co-élaboration par l'État et la Région Réunion d'une Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) distincte de celle nationale. Celle-ci fixe les priorités de territoire en matière énergétique et a été approuvée en avril 2022 pour la période 2019-2028.

La part des énergies renouvelables augmente dans le mix électrique avec 37,7% en 2022 (contre 28,2% en 2021) et varie en fonction des conditions climatiques qui influent sur la quantité de bagasse et sur la production hydraulique. Celui-ci va fortement augmenter avec la conversion des centrales thermiques d'Albioma et de EDF PEI, permettant une forte décarbonation de la production d'électricité.

Les priorités de la Région dans ce domaine se sont déclinées autour de trois axes :

- Mettre en œuvre des documents stratégiques visant l'autonomie énergétique ;
- Élaborer et mettre en œuvre un plan solaire régional thermique et photovoltaïque ;
- Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement.

Les ressources :

- **ETP mobilisés** : 4

- **Budget réalisé** : 12 860 400 €

Fonctionnement : 406 775 € (soit 65 %)

Investissement : 12 453 625 € (soit 85 %)

Les principaux objectifs :

- **Axe de progrès global poursuivi en 2023** :

Amplification de la mise en œuvre du plan solaire (Photovoltaïque) et de l'accompagnement à la rénovation thermique des logements.

- **Résultat 2023** : Globalement les objectifs ont été atteints avec une très forte augmentation du déploiement du dispositif Chèque Photovoltaïque et un maintien de l'aide aux chauffe-eau solaire. La maîtrise de la demande en énergie soutenue par les aides du Cadre Territorial de compensation atteint les objectifs fixés par la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2022		CA 2023		Évol. AE/AP	Évol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	449 515	278 693	323 271	406 775	- 28,1 %	46,0 %
Investissement	12 666 220	9 442 987	20 873 762	12 453 625	64,8 %	31,9 %
TOTAL	13 115 735	9 721 680	21 197 033	12 860 400	61,6 %	32,3 %



En 2023, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement comme suit :

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Mettre en œuvre des documents stratégiques visant l'autonomie énergétique	323 271	406 775	132 000	164 010
II – Élaborer et mettre en œuvre un plan solaire régional thermique et photovoltaïque	-	-	19 876 133	11 397 011
III – Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement	-	-	865 629	892 604
TOTAL	323 271	406 775	20 873 762	12 453 625

I – METTRE EN ŒUVRE DES DOCUMENTS STRATÉGIQUES VISANT L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

La Région est co-rédactrice avec l'État de la Programmation pluriannuelle de l'Énergie qui fixe les orientations à un horizon de 10 ans en matière d'énergie sur le territoire. Elle coordonne ainsi avec ses partenaires les actions mises en œuvre pour atteindre les objectifs visés et en assurer le suivi.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Mettre en œuvre une programmation Pluriannuelle de l'Énergie et le Schéma Régional Biomasse et s'appuyer sur la gouvernance de l'énergie	33 054	61 157	132 000	164 010
Action 2 : Suivre les résultats des actions menées avec les outils de la gouvernance de l'énergie	290 217	345 618	-	-
TOTAL	323 271	406 775	132 000	164 010

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Mettre en œuvre une programmation Pluriannuelle de l'Énergie et le Schéma Régional Biomasse, et s'appuyer sur la gouvernance de l'énergie	Parution du décret PPE	Suivi annuel des objectifs par filière	Suivi effectué en lien avec la SPL Horizon réunion dans le cadre de la Gouvernance de l'Énergie	Conforme	Amélioration en cours de l'outil de suivi des actions de maîtrise de la demande en électricité
Action 2 : Suivre les résultats des actions menées avec les outils de la gouvernance de l'énergie	Bilan Énergétique de La Réunion (données 2022)	Édition du BER 2022	BER établi et disponible sur le site de l'Observatoire de l'Énergie de la Réunion	Conforme	Édition annuelle à maintenir



B – Commentaires & Analyse

Action 1 : Mettre en œuvre une programmation Pluriannuelle de l'Énergie et le Schéma Régional Biomasse, et s'appuyer sur la gouvernance de l'énergie

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) révisée pour les périodes 2019-2023 et 2023-2028 a fait l'objet d'un décret d'approbation publié le 21 avril 2022 au journal officiel. La PPE révisée fixe les priorités d'action des pouvoirs publics pour la gestion de l'ensemble des formes d'énergie sur le territoire, et s'inscrit dans une trajectoire vers l'autonomie énergétique.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie et pour inciter les différents publics à s'impliquer dans la maîtrise de l'énergie, la Région a participé auprès de la SPL Énergies Réunion au financement du programme « Energiles » qui visent à sensibiliser et former les élèves de lycées aux problématiques énergétiques de l'île.

La révision du Schéma Région Biomasse a été lancée en 2023.

Action 2 : Suivre les résultats des actions menées avec les outils de la gouvernance de l'énergie

Dans le cadre de la gouvernance de l'énergie, la Région, l'État, l'ADEME et EDF ont confié à la SPL Énergies Réunion, la mission de réaliser le bilan énergétique annuel de La Réunion (observatoire de l'énergie de La Réunion). Le document est disponible en ligne sur le site de Énergies Réunion.

Une mission a également été confiée à la SPL Energies Réunion pour élaborer un outil permettant de suivre les économies d'énergies générées par les différents programmes et dispositifs actifs sur le territoire (Cadre Territorial de Compensation, Ma Prime Rénov', Certificats d'Économies d'Énergies...).

Une nouvelle convention cadre de la Gouvernance a été rédigée pour y intégrer plus fortement les acteurs non institutionnels. La convention a été mise à la signature.

II – ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN SOLAIRE RÉGIONAL THERMIQUE ET PHOTOVOLTAÏQUE

En déclinaison des priorités de la PPE révisée, la Région a souhaité promouvoir une politique énergétique forte, centrée sur le développement des énergies renouvelables locales et favorisant la création d'emploi local.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Programme « Un toit solaire pour chaque réunionnais »				
KAP PV	-	-	10 940 000	5 473 000
Aides/Travaux	-	-	4 756 133	2 362 163
Action 2 : Aider les foyers modestes pour lutter contre la précarité énergétique				
Ecosolidaire	-	-	2 000 000	2 007 263
SLIME	-	-	2 180 000	1 554 585
TOTAL	-	-	19 876 133	11 397 011

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Programme « Un toit solaire pour chaque réunionnais »	Kap Photovoltaïque	1 500	1790	+290	Amplification du dispositif
Action 2 : Aider les foyers modestes pour lutter contre la précarité énergétique	Nombre de diagnostics SLIME	5 000	3 370	- 1 630	Réorganisation de la SPL Horizon Réunion
	Nombre de chauffe-eau solaire	1 300	1 642	+ 342	Dynamique des ventes supérieures à celles estimées

B – Commentaires & Analyse

Action 1 : du programme « Un toit solaire pour chaque réunionnais »

- **Dispositif Kap Photovoltaïque** : L'action cible le soutien à l'installation de centrales photovoltaïques chez les particuliers d'une puissance comprise entre 0,3 et 9 kWc (avec ou sans stockage).

Dans le cadre du plan solaire et du programme « Un toit solaire pour chaque réunionnais » la Région a fortement amplifié le volume des aides accordées aux particuliers notamment via les dispositifs Chèque Photovoltaïque. Ce sont ainsi 1 790 centrales solaires qui ont bénéficié d'une aide de la Région et de l'Union Européenne. En 2023, le montant versé s'élève à 5 473 000 € (Région/FEDER).

- **Aides aux entreprises** : la Région intervient à plusieurs niveaux, en mobilisant les crédits FEDER du PO 2014/2020 et 2021/2027 :
 - 6 projets d'installations en autoconsommation tertiaires (y compris bâtiments publics) et industrielles (total FEDER programmé de 571 612,75 € pour une puissance cumulée de 1 355 kWc) ;
 - 3 projets d'infrastructures de recharge de véhicules électriques par production solaire (237 040,39 € de FEDER programmé).

La Région a également apporté une contribution pour l'élaboration d'un Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE).

- **Soutenir les énergies renouvelables locales** : la Région maintient sa volonté d'inscrire ses actions dans une trajectoire visant à atteindre l'autonomie énergétique du territoire, en favorisant le développement des énergies renouvelables locales et en s'appuyant sur des technologies matures.

En 2023, la Région a poursuivi la réflexion sur le développement d'une filière hydrogène, en confiant à la SPL Energie Réunion la préparation d'une feuille de route, en s'appuyant sur les travaux réalisés par la Fédération de recherche Hydrogène (FRH2) à la demande de la Région en 2022 (séminaire de restitution organisé en 2023).

Dans le cadre de la mise en œuvre du PO FEDER 2021-2027 (fiche action 2.2.5 : Études sur les énergies renouvelables), la Région a accompagné deux projets : Études d'un projet de Station de Transport d'Énergie par Pompée portées par EDF Hydro (977 500 € FEDER et 172 500 € Région) et études complémentaires pour la réalisation du SWAC Sud (1 000 000 € FEDER et 176 470 € Région).

Enfin, la Région a réalisé des travaux de préparation à la remise en état des 2 microcentrales du Bras des Lianes et a lancé une consultation pour réaliser un audit dans le cadre de la réhabilitation complète des installations.

Action 2 : Aider les foyers modestes pour lutter contre la précarité énergétique

Le dispositif Ecosolidaire permet d'installer des chauffe-eaux solaires avec un reste à charge minimale pour les foyers modestes. A cet effet, la fiche action 2.1.4 a été inscrite au PO FEDER 2021-2027 pour les Chauffe-eaux solaires chez les particuliers en situation de difficulté économique. Ce sont ainsi 1 642 chauffe-eau solaires individuels qui ont bénéficié d'une aide de la Région et de l'Union Européenne. En 2023, le montant versé s'élève à 2 007 263 € (Région/FEDER).

En parallèle et pour inciter les ménages précaires à la sobriété le programme SLIME a permis de conseiller 3 370 foyers précaires sur une meilleure façon de consommer leur énergie. L'objectif affiché de 5 000 foyers n'a pas pu être atteint notamment en raison de la restructuration de la SPL Energie Réunion dont certains agents ont été redéployés en interne sur certaines autres missions jugées prioritaires (SARE notamment). En 2023, le montant versé s'élève à 1 554 585 € (Région/FEDER).

Missions confiées à la SPL Energies Réunion : la SPL Energies Réunion (ex-SPL Horizon Réunion) est un outil essentiel de la Région pour la mise en œuvre des actions dans le domaine de l'énergie. Celle-ci comprend 26 actionnaires et la Région détient 81,33% du capital. En 2023, la Région lui a confié 15 actions représentant un montant total de 5 621 724,36 € (incluant le dispositif SLIME et l'animation des dispositifs Kap Photovoltaïque et Ecosolidaire).

III - ACCOMPAGNER LES CITOYENS DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LEUR LOGEMENT

En matière de maîtrise de la demande en énergie, les actions menées en 2023 ont permis, d'une part, des économies d'énergies et, d'autre part, des améliorations des conditions de vie, en particulier à travers les aides financières renforcées pour les foyers précaires et très précaires. Un autre effet a été la création d'activités et d'emploi local dans le secteur du froid, de l'éclairage, de la rénovation thermique des bâtiments, etc.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement	-	-	865 629	892 604
Action 2 : Réduire les dépenses énergétiques des ménages défavorisés	-	-	-	-
TOTAL	-	-	865 629	892 604

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement	Nombre d'actes	10 500	11 104	+ 604	Programme SARE en plein fonctionnement
Action 2 : Réduire les dépenses énergétiques des ménages défavorisés	Nombre de projets aidés	Définition du dispositif	Dispositif non mis en place	-	Retard pris dans la définition du dispositif

B – Commentaires & Analyse

Action 1 : Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement

Dans le cadre du programme SARE, qui préfigure le Service Public de la Rénovation Énergétique de l'Habitat (SPREH), la Région a confié à la SPL Horizon Réunion la mission de réaliser les actes de conseils, d'audits et d'accompagnement de la population dans leur démarche de rénovation.

Ce sont ainsi plus de 11 000 contacts qui ont été pris pour aider les foyers à identifier les travaux à réaliser et choisir des prestataires compétents. En 2023, le montant versé s'élève à 892 603 € (Région/programmes CEE).

Action 2 : Réduire les dépenses énergétiques des ménages défavorisés

La collectivité a prévu de mettre en œuvre un dispositif d'aide aux personnes âgées pour les équiper d'une climatisation performante alimentée par une centrale photovoltaïque en s'assurant de la qualité thermique du bâti du logement. Cette action n'a pas pu être mise en œuvre en 2023 et est reportée à 2024 en lien avec la SPL Energies Réunion.

Le plan solaire régional

La Région a décidé de mettre en œuvre un plan solaire à destination des particuliers visant notamment à permettre à tous les foyers réunionnais de se doter d'une centrale photovoltaïque. Le dispositif Kap Photovoltaïque entend répondre à cette orientation. Ainsi en 2023 ce sont plus de 1700 foyers qui ont bénéficié d'une subvention de la Région et du FEDER. L'accompagnement de la filière et l'adaptation des aides pour couvrir un éventail plus large de situation a permis l'amplification du dispositif.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0017-DE



LES MISSIONS TRANSVERSALES

PRÉAMBULE

La démarche d'évolution entamée en 2023 avait pour but principal d'impulser une nouvelle dynamique de gestion de l'activité régionale et ainsi valoriser les projets prévus par le plan de mandature (2021-2028).

L'objectif de l'année 2023 a été de gagner en cohérence, en lisibilité et en efficacité dans les actions amorcées par la collectivité. Cette année a permis également la mise en place de la nouvelle organisation, en valorisant les ressources et en développant les compétences.

Au cours de cette année 2023 et dans la continuité de l'année précédente, l'activité financière a été marquée par l'actualisation de la prospective avec comme objectif une meilleure maîtrise des dépenses des frais généraux tout en développant une culture de la recette au sein de la structure.

L'optimisation de la chaîne de la commande publique a été poursuivie avec la mise à disposition de données de suivi auprès des directions et la pose des bases d'un cadre organisationnel et procédural de la fonction achats de la collectivité.

La Région entend plus globalement moderniser et structurer son système d'information avec un schéma directeur informatique en développant un système d'information décisionnel et en veillant à une sécurité accrue.

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

	CA 2022		CA 2023		Évol. AE/AP	Évol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	14 506 801	169 602 771	16 218 864	176 850 674	11,8 %	4,3 %
Investissement	11 803 264	7 451 033	21 487 666	13 069 894	82,0 %	75,4 %
TOTAL	26 310 065	177 053 804	37 706 530	189 920 568	43,3 %	7,3 %

LES FINANCES

En 2023, les principales étapes du cycle budgétaire ont été :

- le **Débat d'Orientations Budgétaires**, où sont discutés les grands axes du budget et la stratégie financière (en novembre pour les OB 2024) ;
- le vote du **Budget Primitif** (en décembre pour le BP 2024) ;
- les trois **Décisions Modificatives**, pour ajuster les prévisions initiales (en juin, novembre et décembre 2023) ;
- le **Compte Administratif**, qui dresse l'état de la réalisation des budgets de l'exercice 2022 (en juin 2023).

Le rôle de conseil et d'expertise financière de la Direction des Finances (DF) au profit des directions a été renforcé sur les projets de la collectivité.

Enfin, l'activité de l'année 2023 a également été marquée par la poursuite des travaux liés à l'expérimentation de la certification des comptes initiée par la loi NOTRe du 7 août 2015, en complémentarité avec la Direction de l'Audit et du Contrôle de Gestion.

I – CONFORTER LA FONCTION BUDGÉTAIRE, FINANCIÈRE ET PROSPECTIVE

A – Réaliser la préparation budgétaire et coordonner le pilotage de l'exécution

Le budget 2023 de la Région, équilibré en dépenses et recettes, est composé d'un budget principal et de trois budgets annexes pour un montant consolidé de **1 047 M€** dont 444,4 M€ de dépenses d'investissement hors dette.

Ces budgets annexes, sans autonomie financière, concernent :

- La gestion de services publics régionaux : un budget annexe énergie pour la vente d'énergie produite par l'installation hydroélectrique des Bras des Lianes et un budget annexe pour la DSP relative aux Musées régionaux, tous deux soumis à TVA ;
- La gestion du réseau interurbain Car jaune, compétence Transport transférée en 2017 du Conseil Départemental, budget annexe non soumis à TVA.

En sus, la collectivité a choisi de suivre la gestion des fonds européens dont elle assure la fonction d'autorité de gestion pour les programmations 2014-2020 et 2021-2027 à travers des budgets annexes avec autonomie financière. C'est ainsi que les deux premiers budgets primitifs de la nouvelle programmation 2021-2027, à savoir le budget annexe pluri fonds FEDER/FSE+ et le budget annexe INTERREG Espace Océan Indien, ont été votés et exécutés au cours de l'année 2023, en complément des deux autres budgets annexes existants relatifs à la programmation européenne 2014-2020.

L'exercice budgétaire 2023 a été consacré notamment à :

- L'adaptation de la structure budgétaire pour répondre à la réorganisation des services intervenue au cours de l'année mais également des ajustements nécessaires à apporter sur les axes d'analyse des politiques publiques ;
- L'exécution des nouveaux budgets européens ainsi que le suivi de la clôture des projets du programme opérationnel 2014-2020 ;
- La liquidation des recettes fiscales, subventions, aides remboursables et redevances locatives ;

- Et enfin, le pilotage budgétaire, l'ordonnancement des dépenses et la trésorerie et de la dette qui sont assurés en étroite collaboration avec la paierie régionale.

Des rencontres régulières avec la paierie régionale ont permis de recenser les points à améliorer, les bonnes pratiques comptables et budgétaires et enfin les réussites telles que la mise en conformité des régies comptables ou la clôture des comptes 2023 de la Région au 15 février pour fiabiliser les travaux de certification par le Commissaire aux Comptes.

B – Définir un cadre pluriannuel d'investissement et de fonctionnement dans le respect d'une stratégie financière responsable et durable

Le PPI/PPF sur la période 2023-2030 a été présenté le 28 octobre 2022.

Lors des Orientations Budgétaires 2024, un travail d'actualisation a été mené au regard de l'avancement des études, des engagements pris, de la maturation des projets ainsi que des plans de financement notamment avec la nouvelle programmation européenne 2021-2027 adoptée à fin 2022. Cette démarche de révision des projets a été menée dans le respect des grands équilibres fixés par l'exécutif afin de garantir la confiance de des partenaires externes, financiers et institutionnels.

Les évolutions des dépenses sur la période 2023 – 2030 sont les suivantes :

En M€	PPI/PPF voté le 28 oct. 2022	Actualisation 2023	Évolution en % 2023/2022	Évolution en % (hors Pacte/NRL)
Dépenses Fonctionnement (Hors frais financiers)	3 496	3 710	+ 6,1	+ 0,1 %
Dépenses Investissement (Hors capital de la dette)	3 002	3 522	+ 17,3	+ 14,5 %

En section de fonctionnement, l'augmentation de 6,1 % est majoritairement liée à la programmation du nouveau Pacte régional d'investissement dans les compétences 2024 – 2027. Hors protocole d'accord Etat-Région en faveur du plein emploi, l'évolution des dépenses est quasi stable à 0,1 %.

En section d'investissement, la hausse significative de 17,3 % s'explique principalement par la révision financière de certains projets :

- La reprogrammation opérationnelle de l'achèvement du chantier de la Nouvelle Route du Littoral à 2028 au lieu de 2030 soit un coût de (+) 178 M€ à intégrer sur la période 2023-2030 ;
- L'acquisition de bus dans le cadre de la future DSP Car Jaune pour un coût total de 44,4 M€ au lieu de 26,7 M€ dont 15 M€ payés dès 2023 ;
- La révision des coûts des projets du lycée des métiers du tourisme et de l'hôtellerie (+) 22,7 M€, du lycée des métiers de la mer (+) 6,6 M€, de l'Institut Régional du Travail Social (+) 34,7 M€, les travaux du CREPS de Saint-Denis (+) 13,3 M€ ;
- Le projet de construction d'un nouvel établissement pouvant accueillir les formations en soins infirmiers (IFSI) de (+) 25 M€.

Dans les secteurs économique, touristique et audiovisuel, des nouveaux projets sont engagés :

- La mise en place de nouveaux instruments financiers financés en grande partie par l'Europe et gérés par la BEI (+) 75 M€ et de nouveaux dispositifs d'aides à l'animation économique (+) 12,3 M€ dont les chèques conseil entreprises (+) 8,4 M€ ;
- Les travaux de l'observatoire volcanologique du Piton de la Fournaise (+) 15 M€ ;
- La création d'une nouvelle structure touristique regroupant IRT et FRT (+) 5 M€ ;
- La création d'une régie audiovisuelle de coproduction (+) 11,2 M€.

Par ailleurs, il est à noter que les recettes d'investissement évoluent de (+) 522 M€ qui s'expliquent notamment par une meilleure mobilisation des financements Etat/Europe et par le choix de projets en majorité éligibles aux fonds européens 2021-2027.

Cette révision du PPI/PPF 2023-2030 s'inscrit donc dans le cadre d'une stratégie financière vertueuse visant à la fois un taux d'épargne brute ambitieux (proche de 25 %) et une maîtrise de l'endettement (ratio dynamique de désendettement inférieure à 9 ans).

C – Assurer le rôle de conseil et d'expertise financière

Un rôle de conseil et d'expertise financière est assuré auprès des directions sur les grands projets de la Région.

Parmi les travaux menés en 2023 figurent :

- Une analyse du cadre budgétaire et fiscal des nouvelles délégations de services publics des Musées Régionaux pour 2024 et Car Jaune à compter de 2025 ;
- La dépréciation des actifs financiers de la SEMATRA de l'inventaire patrimonial de la Région dans le cadre du plan de sauvegarde de la compagnie régionale Air Austral qui a été validé par la Commission Européenne en janvier 2023. Des courriers de demande d'évolution du cadre normatif de l'instruction budgétaire et comptable M57 ont été adressés au cabinet de La Première Ministre ainsi qu'au Le Préfet de la Réunion. Une réunion s'est ainsi tenue en fin d'année avec les services de l'Etat sur ce dossier qui reste en cours d'instruction au 1^{er} janvier 2024 ;
- La mise en œuvre opérationnelle du budget primitif 2023 de l'Agence Régionale de la Biodiversité de l'île de la Réunion créée entre la Région, le Département, l'Office français de la biodiversité et l'Etat par arrêté préfectoral le 20 avril 2023 ;
- La participation aux travaux sur les opérations comptables et conventions financières portant sur les contentieux de la Nouvelle Route du Littoral.

D – Mener une gestion active de la dette

L'année 2023 était un défi pour le financement des collectivités, notamment au regard de la très forte hausse des taux d'intérêts. Pour la Région, cet exercice a été marqué par une **absence du recours à l'emprunt nouveau**, pour la seconde année consécutive.

Au 31 décembre 2023, le volume de l'encours de dette de la Région s'élève à **1 196 M€** contre 1 262 M€ un an plus tôt, en légère baisse.

En matière financière pour le court terme, pour faire face à ses besoins de trésorerie, la Région s'est appuyée sur :

- Les lignes de trésorerie de 50 M€ au premier semestre et 70 M€ au second semestre contractualisées auprès de la Caisse d'Epargne Provence Alpes Côte d'Azur (CEPAC) ;
- Le programme de Negotiable European Commercial Paper (NEuCP, *anciennement billets de trésorerie*) de 300 M€ validé par la Banque de France et permettant de bénéficier de la liquidité provenant d'investisseurs. La Région a ainsi procédé au renouvellement de sa notation financière auprès de l'agence le 9 août 2023. Selon Moodys « *Le profil de crédit de la **Région de la Réunion** (notée A3, perspective stable/Prime-2) prend en considération une **performance opérationnelle très solide**, un solide accès aux sources de financement externes, notamment **un soutien important de l'Union européenne** (notée Aaa, perspective stable) ainsi qu'une **gestion prudente de la dette et de la liquidité.** »*

Afin d'optimiser sa gestion de trésorerie, la Région a déployé un logiciel de gestion de trésorerie partagé auprès de l'ensemble des directions permet :

- De suivre le paiement des mandats et le recouvrement des titres, en automatisant la récupération des données financières issues d'Hélios (Trésor Public) ;
- De planifier l'ordonnancement des dépenses et des recettes ainsi que les flux financiers infra-annuels respectifs ;
- D'anticiper les besoins de financement à court terme au fur et à mesure des transactions (en réel et en prévision).

Les objectifs sont multiples :

- Simplifier les saisies des prévisions mensuelles de mandatement en dépenses et en recettes de façon uniforme et homogène (jusqu'ici effectuées sous tableur Excel) et les réajuster à tout moment ;
- Faciliter et automatiser les consolidations budgétaires par Direction Générale Adjointe ;
- Fiabiliser plus rapidement l'atterrissage du compte administratif ;
- Prévoir les décisions modificatives ;
- Optimiser la gestion de trésorerie.

Une phase expérimentale de l'outil a été réalisée à compter du 1^{er} septembre pour une durée de 3 mois. Elle sera reconduite en 2024 et suivie par un bilan.

II – AMÉLIORER LA QUALITÉ COMPTABLE

A – Conforter les processus de contrôles internes et améliorer la qualité des données comptables et budgétaires

Une convention de services comptable et financier a été signée avec la DRFIP et la pairie régionale en date du 14 octobre 2022 pour une période de 5 ans et couvre la période 2022-2027.

Avec l'arrivée de la nouvelle comptable publique au 1^{er} mars 2023, les travaux ont démarré autour de 6 axes :

- **Optimiser la chaîne de dépenses** avec des contrôles renforcés sur les comptes sensibles, les pièces justificatives produites à l'appui des mandats ainsi que sur les délais de suspension permettant d'améliorer le Délai Global de Paiement des factures ;
- **Optimiser la chaîne de recettes** avec des contrôles renforcés sur la liquidation du montant et la justification par un arrêté ou convention à l'appui du titre de recettes ;
- **Contrôler les régies comptables** : contrôles sur pièces de 3 régies établies dans les antennes hors Réunion (Québec, Maurice, Madagascar) et auprès de 4 sites du Conservatoire à Rayonnement Régional (Maxime Laope de Saint-Denis, Gramoun Lélé de Saint-Benoît, Cimendef de Saint-Paul, Jules Joron de Saint-Pierre) ;
- **Améliorer la fiabilité des comptes et des restitutions** avec notamment des éditions précoces de comptes de gestion visant à vérifier, à mi-année et en décembre, la prise en compte effective dans la comptabilité de l'ordonnateur des rejets de mandats et de titres du payeur ainsi que les nouvelles émissions ;
- **Poursuivre et réussir la certification des comptes** ;
- **Mettre en œuvre des contrôles comptables renforcés anticorruption** avec une nouvelle mission de sécurisation des créations et modifications des relevés d'identité bancaire au sein de la Direction des Finances.

B – Réussir la fiabilisation des comptes

Depuis l'exercice 2020, le cabinet ORCOM commissaire aux comptes accompagne la Région dans la démarche de certification des comptes de la collectivité.

L'exercice 2023 est la quatrième et dernière certification à blanc. La Région Réunion, malgré ses travaux engagés, reste dans une impossibilité d'être certifiée. Cette opinion ne concerne plus que 6 collectivités expérimentatrices.

En 2023, divers chantiers ont été menés avec les directions opérationnelles.

- Le chiffrage de la dépréciation des éléments de l'actif financier s'est élevé à plus de 152 M€. Pour des raisons budgétaires et d'incompréhension du cadre normatif budgétaire et comptable applicable aux Régions, le cabinet de la Première Ministre a été sollicité pour une évolution de l'instruction budgétaire et comptable M57 ; Dans l'attente, la traduction comptable de la dépréciation de l'actif financier en écritures semi-budgétaires n'a pas été opérée ;
- La fiabilisation du volume des factures à certifier antérieures à 2023 est passée de 1373 à 51 factures à ce jour. Un suivi régulier a permis d'ajuster au plus juste le stock des factures à traiter ;
- La régularisation des comptes de tiers sur les pistes forestières a été réalisée pour 8,4 M€ dont 7,5 M€ de rattrapage d'amortissement sur exercice antérieur ;
- Les opérations de rattachement des charges (27 M€ contre 16,3 M€ en 2022), des produits nouveaux (10,2 M€ contre 12,3 M€ en 2022) et des Intérêts courus et non échus (12 M€ contre 8,8 M€ en 2022) ;
- La poursuite des ateliers sur les engagements hors bilan dont notamment la clôture de plus de 8 000 engagements juridiques ;
- Les travaux d'audit financier ont débuté en novembre 2023 et s'achèveront à la fin du premier semestre 2024.

Façonnée à la démarche de certification de ses comptes, la collectivité poursuivra en 2024 ses actions de contrôles internes et de fiabilisation de ses comptes sur ses différents cycles avec une assistance à la maîtrise d'ouvrage. En outre, la direction des Finances mènera un projet sur les immobilisations visant à régulariser comptablement les opérations intervenues antérieurement sur l'actif régional, avec l'aide de spécialistes externes sur la gestion patrimoniale.

C – Assurer la continuité et la modernisation des comptes du système d'information financier

La direction des Finances est responsable de l'administration fonctionnelle et de l'évolution réglementaire du système d'information financier appelé Astre Gestion Financière. Elle assure un rôle de conseils et d'assistance auprès des utilisateurs à travers notamment l'actualisation de procédures métiers, la rédaction de supports pédagogiques et didactiques mais également la production de tableaux de bord budgétaires.

Parmi les travaux menés en 2023 figurent :

- La mise en place de la nouvelle réorganisation des directions et des services ;
- L'atelier-rencontre des correspondants budgétaires du 31 mars autour des travaux 2023 sur l'optimisation de la chaîne de la dépense, le délai global de paiement, la certification des comptes et une présentation des missions des services appui au pilotage des DGA ;
- L'intégration de la nomenclature des achats lors de l'émission de lettres de commande à compter de avril ;
- 5 modules de formation à Astre Gestion Financière dispensés par le titulaire du marché Inetum auprès de 108 utilisateurs de profils distincts (DGA, directeur, responsable Service Appui au Pilotage, référent marchés, correspondant budgétaires) au mois de mai et juin. L'enquête de satisfaction a dénombré un taux de satisfaction de 80% avec un taux de réponse de 88% ;
- La résolution de 242 tickets incidents déclarés dans la base assistance auprès des utilisateurs ;
- La mise en place de tableaux de bord de suivi des factures et du Délai Global de Paiement dans le Système d'Information Décisionnel ;

- La diffusion de tableaux budgétaires hebdomadaires aux DGA et de dépenses et en recettes ainsi que le suivi des factures ;
- Un benchmark des fonctionnalités d'Astre auprès des régions Pays de la Loire, Hauts de France et la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne au mois d'octobre ;
- L'évolution du circuit de commandes à la suite de rejet dans le i-parapheur au mois de novembre ;
- La revue annuelle des habilitations.

D – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Délai Global de Paiement (30 jours)	30	30	28,1	-1,9	Augmentation des lignes de mandats de 1,4 % (+ 3 880 émises sur total de 31 306 contre 27 426 en 2022). Le délai du comptable diminue alors que celui de l'ordonnateur progresse.
<i>dont délai ordonnateur (20 jours)</i>	20	20	25,4	+5,4	<i>En 2022, délai de 23,8 jours soit + 1,6 jours</i>
<i>dont délai comptable (10 jours)</i>	10	10	2,7	-7,3	<i>En 2022, délai de 2,8 jours soit - 0,1 jour</i>
Taux de paiement à 30 jours (pourcentage de factures payées dans un délai égal ou inférieur à 30 jours)	-	-	70,4%	-	En 2022, taux de 75 %. Dégradation à surveiller. 30 % des factures sont payées hors délai soit éligibles à intérêts moratoires.
Taux de rejet des mandats	-	-	1,2%	-	En 2022, taux 2022 : 1,4%.

Le DGP (Délai Global de Paiement) de la Région reste inférieur à 30 jours, même si le délai ordonnateur se maintient au-delà des 20 jours.

LES PROGRAMMES EUROPÉENS

Pour les programmes européens, l'année 2023 était la dernière année de réalisation située à la jonction des deux périodes de programmation « 2014-2020 » et « 2021-2027 ».

S'agissant de la dernière année de réalisation pour les programmes de la génération 14-20, l'Autorité de gestion régionale a pris toute la mesure de la dégradation de la conjoncture consécutive à la crise sanitaire, à la Guerre en Ukraine avec des effets tels que la désorganisation des transports maritimes et l'inflation qui ont particulièrement impactés les dernières opérations du programme que ce soit au titre du volet principal dit « mainstream » que du volet REACT UE ou INTERREG OI.

Elle s'est associée dans une première étape, aux Landers allemand et aux Régions françaises pour solliciter une demande de report des déclarations de clôture, finalement proposée par la Commission Européenne en juin 2023 et approuvée en mars 2024.

Au regard de l'impact successif de ces crises sur l'avancement des opérations soutenues, l'autorité de gestion régionale a mobilisé l'ensemble des dispositions réglementaires disponibles et a traité de manière simultanée les programmes des deux générations afin d'optimiser la clôture 14-20, d'une part, et de mettre en place tous les outils pour débiter la programmation des premiers dossiers 21-27, d'autre part.

Au titre du programme FEDER 14-20, l'Autorité de gestion a autorisé de nombreux avenants temporels (concernant principalement les opérations REACT UE) en toute fin de programme malgré l'incertitude sur les délais finaux de clôture de la période de certification. De plus, des opérations en maîtrise d'ouvrage régionale, éligibles sur les deux périodes de programmation, ont été dans un premier temps « mises en attente » au niveau de leur programmation sur 21-27 afin de servir d'éventuelle variable d'ajustement pour l'optimisation de la clôture 14-20 compte tenu de possibles déprogrammations tardives de dossiers de tiers. Elles ont été finalement programmées sur le programme 14-20.

Enfin, l'Autorité de gestion a utilisé, pour une dizaine d'opération qui remplissaient les conditions spécifiques, la méthode dites des « opérations échelonnées » introduite par le règlement FAST CARE et précisée dans les lignes de clôture. Ces dernières ont pu ainsi faire l'objet d'une césure financière sur les deux programmes et ont permis aux bénéficiaires de voir leurs subventions maintenues.

Au regard des demandes de soldes parvenues et de ces actions, le taux de certification final est prévu à 103 % pour le programme FEDER 14-20 conformément aux données présentées lors du CNS de décembre 2023.

Le programme INTERREG est quand-à-lui le programme qui a été le plus impacté par l'effet des crises dont en particulier celle du Covid 19. L'interruption totale des échanges instaurée dans la zone à cette période a porté un coup d'arrêt à de nombreuses opérations et en a fortement retardée d'autres.

L'Autorité de gestion a mobilisé le réseau des partenaires ainsi que les porteurs de projets afin d'optimiser la clôture de programme et réduire au maximum les impacts sur le niveau final de certification.

L'année 2024, sera quant-à-elle consacrée aux derniers travaux de certification et aux dossiers de clôture. L'Autorité de gestion a fait le choix de mobiliser partiellement la possibilité adoptée le 7 février 2024, de pouvoir bénéficier d'une année comptable supplémentaire pour finaliser les travaux de certification et ainsi permettre aux porteurs de projet de remonter l'ensemble de leurs pièces dans un délai plus long.

Concernant les programmes de la génération 21-27, suite à leur adoption fin 2022 par la Commission Européenne, l'Autorité de gestion a conduit en 2023, l'ensemble des travaux nécessaires à leur mise en œuvre opérationnelle.

Ainsi, le Comité de suivi du PE FEDER FSE+ 21-27 a été élargi en avril 2023 de la gouvernance des programmes, le partenariat local et l'AG Régionale ont souhaité maintenir un Comité de suivi pluri-fonds.

Ce comité a approuvé les critères de sélection de 85 fiches actions. Les premiers AMI ont été ouverts. Leur rythme de publication a par ailleurs, été régulier tout au long de l'année.

Le système de dépôt des dossiers qui s'effectue par voie dématérialisée a été rendu opérationnel en avril 2023.

Les critères de sélection du PO INTERREG VI ont été approuvés en octobre 2023 par le Comité de suivi ad-hoc : les fiches action et les premiers AMI ont été ouverts dans la foulée.

Le FEAMPA a vu ses critères être validés au niveau du Comité national de suivi en juillet 2022. Les fiches action ont été ouverte dans la foulée et le premier AMI a été publié en avril 2023.

Les procédures de gestion qui ont donné lieu à l'élaboration du Descriptif du Système de Gestion et de Contrôle (DSGC) ont donné lieu à un audit de l'ANAFE (ex-CICC) dès 2023, classant l'AG pour le FDER-FSE+ en catégorie 1. Il s'agit dans le cas d'espèce de la meilleure note pouvant être obtenue.

Concomitamment, des opérations de communication tant au niveau du grand public (conférences d presse, spots radio, émissions de télé) que des opérations plus ciblées (auprès des EPCI et des communes ou encore en direction des acteurs du monde de l'économie) ont été mises en œuvre afin de présenter les dispositifs les concernant.

I – LES PROGRAMMES DE LA GÉNÉRATION 14-20

A - La mobilisation de la dernière année des programmes 14-20 sous responsabilité régionale, au service des axes de la mandature

L'année 2023 a connu la programmation et surtout la reprogrammation des tous derniers dossiers au titre des programmes relevant de la responsabilité régionale.

Concernant le PO FEDER 14-20, quelques dossiers ont été programmés au titre du programme principal dit « mainstream » et la programmation est encore restée dynamique au titre de REACT UE (particulièrement en début d'année) compte tenu de l'introduction tardive de ses axes spécifiques pour la relance dans le programme opérationnel FEDER.

Au regard du caractère particulier de cette année 2023 qui est la dernière année de réalisation des programmes de la génération 14-20, une attention plus particulière sera portée sur les bilans de réalisation. Ils sont donc présentés de manière globale sur l'ensemble de la programmation par priorité de la mandature avec un focus sur les opérations de 2023.

1- Quelques données générales sur la certification en 2023

Au niveau du programme FEDER 14-20, 999 Certificats de service fait (CSF) ont été réalisés par l'Autorité de gestion (628 sur le mainstream et 371 sur REACT UE) pour un montant total de 500 M€ en Coût total éligible et 342 M€ de fonds UE versés aux porteurs de projet.

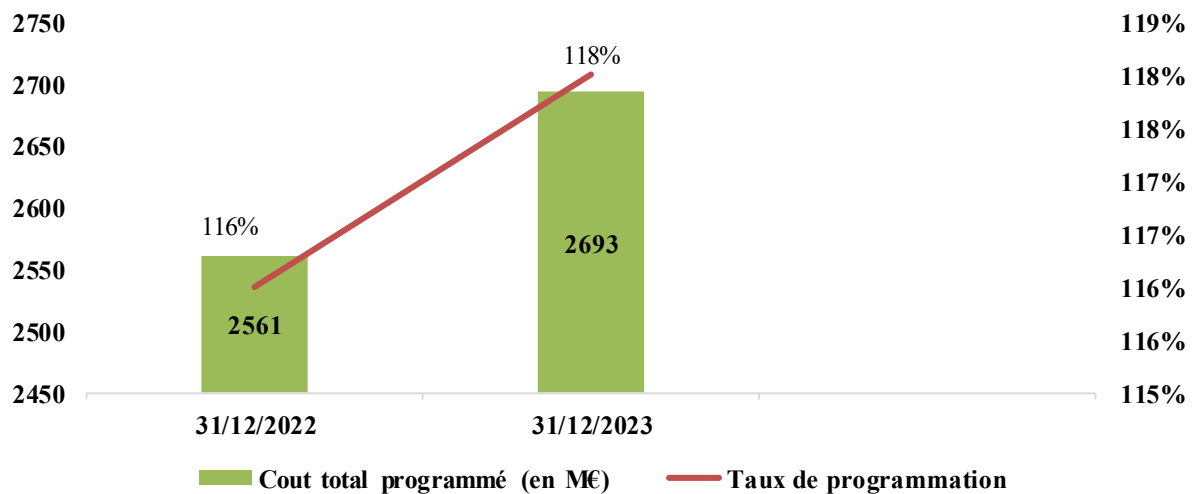
Ces résultats liés à la période de clôture sont deux fois supérieurs aux réalisations des années précédentes.

Les CSF sur le volet mainstream ont représenté 298 M€ de coût total éligible. 170 M€ de fonds UE ont été versés aux porteurs de projet et pour le volet REACT UE, 202 M€ de coût total éligible ont été certifiés pour 172 M€ en fonds UE versés.

Pour le programme INTERREG, 87 CSF ont été réalisés pour un coût total éligible de 9 M€ et 8 M€ de fonds UE versés aux bénéficiaires.

2- Données globales par programmes

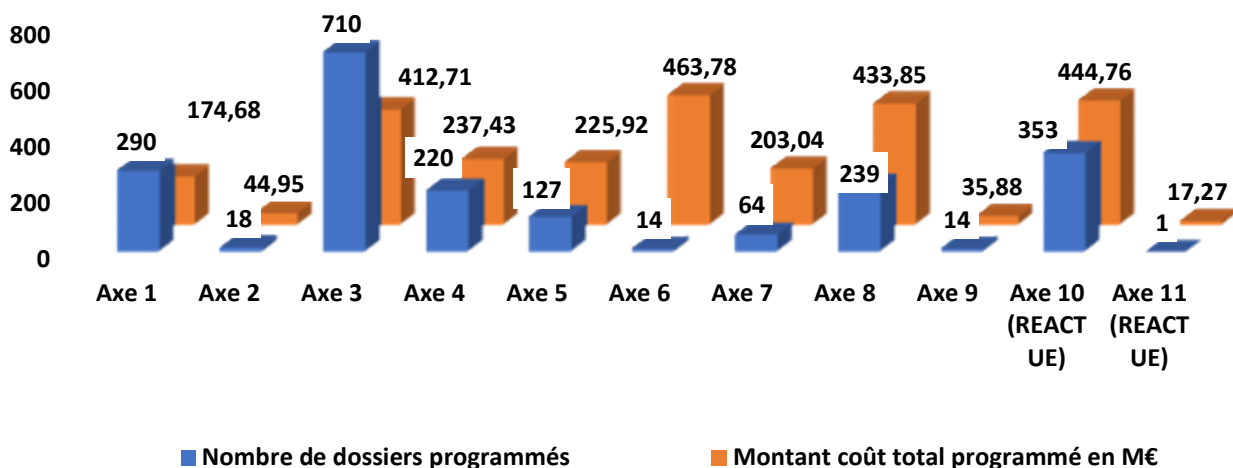
Chiffres finaux de la programmation 2014-2020



Au titre du programme opérationnel FEDER 14-20 dans son ensemble, 2 050 dossiers ont été programmés pour un montant total de 2 693 M€.

Le taux final de programmation a atteint 118% au 31 décembre 2023 avec la répartition suivante : 116 % pour le mainstream et 131 % pour REACT UE en coût éligible total. Cela représente respectivement 108 % et 120 % de programmation en fonds FEDER.

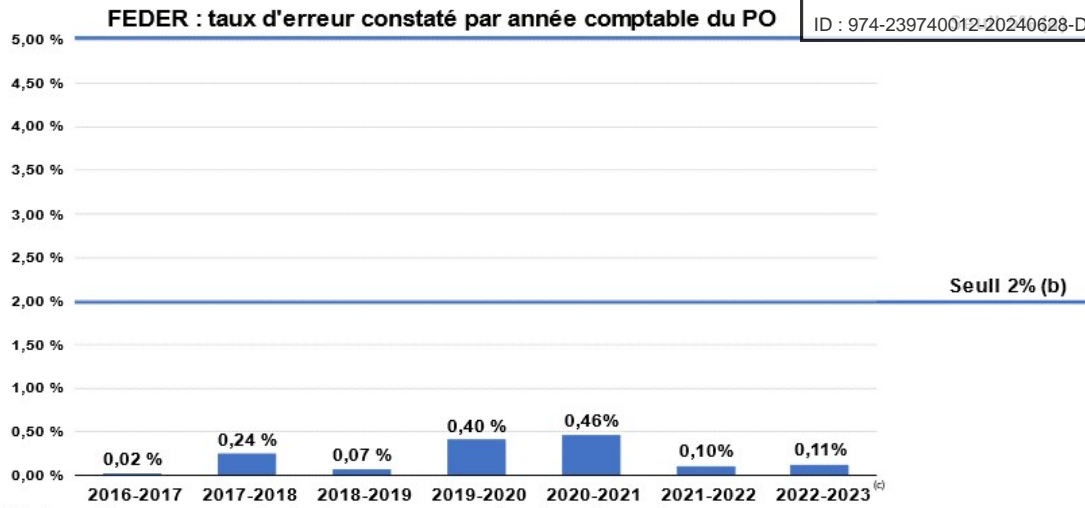
Programmation finale du PO FEDER



Le dynamisme remarquable des axes 1,3 et 8 s'est maintenu tout au long de la programmation étant entendu que l'axe 3 a bénéficié d'une reprogrammation à la hausse à mi-parcours.

Par ailleurs, le volet REACT UE a rempli totalement ses objectifs dans des délais très brefs alors même que des projets nouveaux ont été soutenus et non de simples remboursements.

Enfin, il convient de souligner que le programme FEDER fait l'objet d'un taux d'erreur très bas et constant à ce jour qui illustre la qualité de la gestion des programmes, y compris pour l'exercice comptable 2023.



(a) : taux d'erreur pouvant entraîner une suspension de paiement

(b) : taux d'erreur admissible

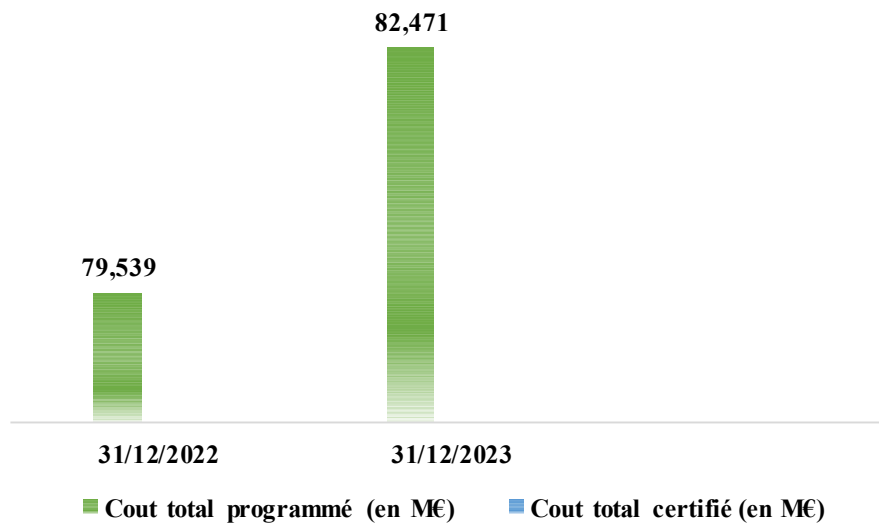
(c) : Taux d'erreur 2022 -2023 provisoire

Ces taux d'erreurs très faibles sur 7 années comptables consécutives sont le marqueur d'une maîtrise par l'Autorité de gestion de son système de gestion et de contrôle (et notamment de son dispositif de contrôle interne), de la qualité des travaux des services instructeurs FEDER et de l'Autorité de certification.

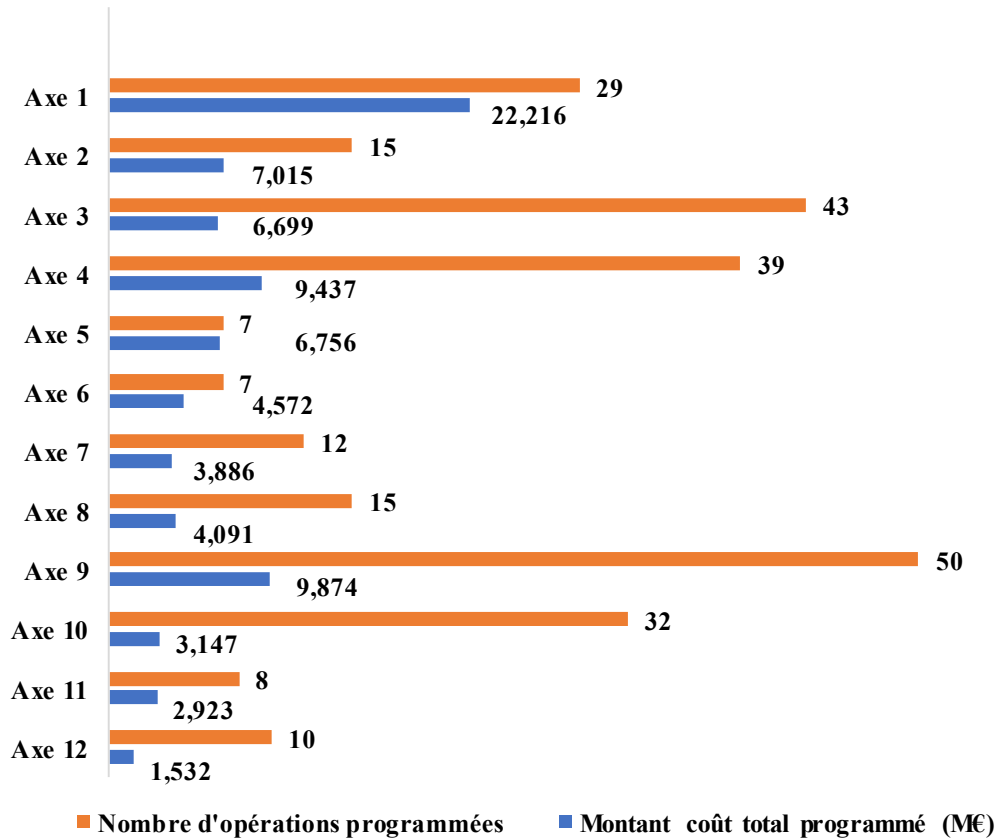
- **Le PO INTERREG V 14-20**

Au 31 décembre 2023, 267 projets soutenus pour un coût total éligible de 82,151 M€, soit un taux de programmation de 111%.

SITUATION DU PROGRAMME AU 31/12/2023

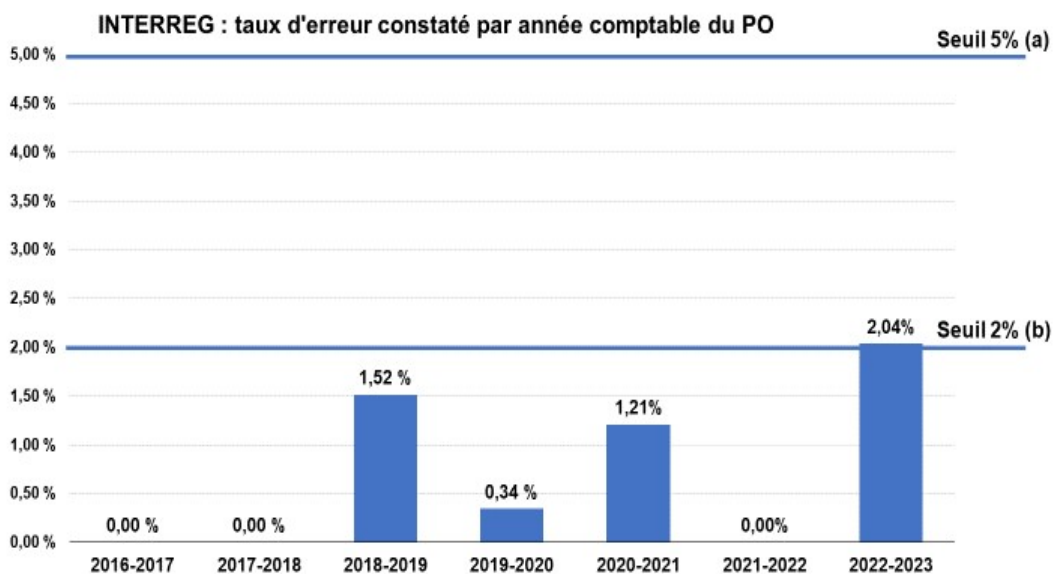


Programmation finale du Programme INTERREG



La dynamique de programmation s’est maintenue sur les axes économiques (3 et 4) et ceux relevant de la formation et de l’éducation (9 et 10) tout au long de la programmation, malgré les difficultés importantes rencontrées avec la crise sanitaire (interruption des liaisons aériennes, recalibrage de certains projets...) qui entraînent un niveau de dépenses réalisées inférieur à la programmation.

Enfin, il convient de souligner que le taux d’erreur constaté lors des campagnes de contrôle annuelles reste bas, étant entendu que la variabilité de ce taux est plus forte que pour le PO Feder compte tenu d’un échantillon très faible.



(a) : taux d’erreur pouvant entraîner une suspension de paiement

(b) : taux d’erreur admissible

• **Axe 1 : Le développement humain et la cohésion sociale**

Le PO FEDER 14-20

Programme FEDER 14-20	Nombre de dossiers programmés	Coût total éligible Programmé en M€
Volet mainstream	320	364,3 M€
Volet React UE	106	191.8 M€

Depuis le début de la programmation, ce sont 320 dossiers pour un montant total de 364,3 M€ qui ont été programmés au titre de l'axe de 1 de la mandature « le développement humain et la cohésion sociale » au titre du volet Mainstream et 106 dossiers pour un montant total de près de 192 M€ pour le volet REACT UE.

Le PO FEDER a été mobilisé sur des thématiques en lien avec :

- La recherche et l'innovation
 A titre d'exemple, il convient de citer notamment des opérations telles que les programmes de recherche portés par l'Université, le Cyroi, le CIRAD... mais aussi, des opérations portant sur le développement des infrastructures et des équipements de recherche, comme par exemple l'extension du Pôle 3P (pôle de protection des plantes) dont une partie des travaux a été financée via le programme INTERREG OI.
- Les investissements concernant les établissements d'éducation secondaire (construction de 3 collèges et d'un lycée), supérieure (à titre d'exemple, l'UFR santé) et les centres de formation (avec la réhabilitation et l'extension du CFA Léon LEGROS) mais aussi le soutien à la construction / rénovation des établissements publics de santé (CHU Sud).
- Le volet REACT UE a plus particulièrement concerné des opérations de rénovation, de réhabilitation des établissements d'éducation (étendu aux écoles primaires dans le cadre de REACT UE), de numérisation de ces établissements et l'aménagement des plateaux sportifs connexes, mais aussi la livraison d'une TEP de nouvelle génération.

En 2023, 18 dossiers ont été programmés pour un montant total de 66,5 M€ dont ceux concernant notamment le GIP CIROI et le programme de recherche du CIRAD.

Au titre du volet REACT UE, la programmation finale est restée dynamique en 2023 avec 35 dossiers pour un montant total de 70,6 M€.

In fine, au regard des indicateurs du cadre de performance du programme et des actions en lien avec l'axe 1 de la mandature, le programme aura permis d'une part, à plus de 200 chercheurs (comptabilisés en ETP) de travailler dans des structures construites et/ou améliorées et, d'autre part, la création et/ou l'amélioration de plus de 7 200 places pour des élèves de l'enseignement secondaire et supérieur.

Le PO INTERREG V

Programme INTERREG V 14-20	Nombre de dossiers programmés	Coût total éligible Programmé en M€
	125	42.2 M€

Le programme INTERREG V a connu la programmation de 125 dossiers pour un montant total de plus de 42 M€ en lien avec le premier axe des priorités de la mandature.

Au titre de cet axe, le programme INTERREG a soutenu notamment :

- Des projets de recherches collaboratifs dans de nombreux domaines (santé, en gestion des risques, en agronomie, concernant la biodiversité etc.), des projets de valorisation et de diffusion des connaissances au service de la compétitivité et du développement durable des pays de la ZOI. Le volet coopération du pôle 3P a permis le financement complémentaire d'INTERREG. Ce dossier illustre la possibilité de combiner les moyens de deux programmes.

- Des opérations de coopération éducative, de formation dans de nombreux domaines, notamment le médico-social, agricole etc, ainsi que les programmes des volontaires de solidarité internationale

En 2023, un dernier dossier a été programmé. Il s'agit de l'action dite « REEL : réseau d'échanges de bonnes pratiques en matière d'enseignement des langues », portée par la Chambre de Commerce et d'industrie de Mayotte pour un montant total de 191 K€ et 162 K€ UE.

Le PO FSE 14-20

Programme FSE 14-20	Nombre de dossiers programmés	Coût total éligible programmé en M€
	174	562

Le programme FSE 14-20 est exclusivement mobilisé par la Région au titre de l'axe 1 des priorités de la mandature.

Il convient de rappeler que la Région Réunion n'est pas Autorité de gestion du programme FSE 14-20, qui est sous la responsabilité du Préfet, mais qu'elle mobilise des moyens importants notamment au titre d'une subvention globale à destination de la formation professionnelle à tous niveaux, principalement pour les jeunes réunionnais.

A titre d'exemple, il s'agit de formations supérieures post-bac de types sanitaires et sociales, de formations qualifiantes mise en œuvre en particulier par l'AFPA, ou encore de formations de lutte contre l'illettrisme.

Depuis le début de la programmation, 174 dossiers ont été programmés pour un montant total de 562 M€. Le nombre de dossiers s'agissant du FSE doit prendre en compte le fait que certains dossiers peuvent concerner des formations sur une durée maximale de trois ans et d'autres d'une durée d'un an, voire inférieure.

Les quatre derniers dossiers ont été programmés en 2023, 2 au titre de la subvention globale pour un montant total de 18,6 M€ et 2 au titre du volet REACT UE du PO FSE 14-20, pour un montant total de 2 M€.

Les chiffres finaux des indicateurs ne sont pas encore stabilisés puisque plusieurs soldes d'opération sont encore en cours de traitement. Cependant, le nombre estimé de participants aux actions soutenues tout au long de la programmation devait dépasser les 130 000.

- **Axe 2 : Le développement économique et l'ouverture de nouveaux horizons**

Le PO FEDER 14-20

Programme FEDER 14-20	Nombre de dossiers programmés	Coût total éligible programmé en M€
Volet mainstream	972	642,3
Volet React UE	132	108,7

Au titre de l'axe 2 des priorités de la mandature, le programme a soutenu 1 104 dossiers au titre du mainstream et de REACT UE pour un montant total programmé de 751 M€.

Il a soutenu des opérations concernant :

- Le développement de la numérisation du territoire que ce soit au niveau du développement de l'infrastructure Très Haut Débit publique ou à destination des services de santé, des administrations et des entreprises ;
- Les aides aux investissements des entreprises des secteurs prioritaires en création ou en développement, à l'immobilier d'entreprise, au fret (intrants et extrants productifs) des aides à l'emploi et de la Financière Région (Instrument financier) ;
Par ailleurs, il convient de souligner que des aides plus spécifiques d'appui à la trésorerie des entreprises impactées par la crise Covid ont été déployées ;

- La relance économique fut l'une des thématiques majeures de la dé de relance REACT UE. A ce titre, des aides directes aux très petites entreprises ont été mises en œuvre avec un préfinancement par la Région : un instrument financier spécifique (le « prêt rebond »), un soutien aux secteurs exposés à la crise via une aide à l'emploi et la réhabilitation numérique et durable des zones d'activité.

De manière plus globale, le financement par REACT UE de nouveaux projets d'investissements publics, mis en œuvre par des TPE/PME ont contribué à alimenter la demande locale, dans le secteur des bâtiments et travaux publics avec près de 240 M€ de travaux programmés afin de provoquer un choc de demande rapidement diffusable dans l'économie réunionnaise.

A titre d'exemple, des opérations de rénovation durable des centres-villes/centre bourgs ou de construction, réhabilitation et extension des équipements culturels publics, ont été soutenues.

Sur l'année 2023, au titre du volet mainstream, 38 dossiers pour un montant total de 26,3 M€ ont été programmés. A titre d'exemple, la réhabilitation de l'hôtel DIMITILE à l'Entre-Deux de 20 chambres, la création d'un hôtel 4 étoiles de 30 chambres à L'Étang-Salé, ou encore des moyens complémentaires pour le nouvel hébergement au volcan.

La programmation sur REACT UE est restée très dynamique, elle a concerné 60 dossiers pour un montant total de 30 M€ et a concerné par exemple, les derniers dossiers d'aide au fret pour les entreprises de production et d'aménagement tel que celui du « Chemin lointan » à Saint-André.

In fine, le cadre de performance du programme en lien avec l'axe 2 des priorités de la mandature sera atteint sans difficulté.

Le volet mainstream du programme FEDER aura permis à plus 21 000 ménages d'accéder au Très Haut Débit avec un taux de couverture globale approchant les 100 % et 1 450 entreprises différentes auront bénéficié d'un soutien (sachant qu'environ 12% des entreprises ont été aidées plusieurs fois mais ne sont pas comptabilisées dans ce chiffre, en particulier au titre du fret).

Le PO INTERREG V

Programme INTERREG V 14-20	Nombre de dossiers programmés	Coût total éligible programmé en M€
	82	16,1

Au titre du programme INTERREG V, 82 dossiers pour un montant total de 16,1 M€ auront été programmés en relation avec l'axe 2 des priorités de la mandature.

Il s'agit à titre d'exemple, de programmes de coopération régionale touristique, du Marché des Musique de l'océan Indien (IOMMA), de l'accompagnement à la recherche de débouchés dans la zone par le Club export et de l'organisation de forums économiques.

En 2023, les 3 derniers dossiers ont été programmés concernant l'activité des antennes à Madagascar, Maurice et aux Comores pour un montant total de 266 K€.

- **Axe 3 : Le développement durable et la transition énergétique**

Le PO FEDER

Programme FEDER 14-20	Nombre de dossiers programmés	Coût total éligible Programmé en M€
Volet Mainstream	390	1 189,7
Volet REACT UE	72	108,1

Au titre du troisième axe de la mandature, le PO FEDER 14-20 a été mobilisé :

- De décarbonation via des opérations de maîtrise de la demande énergétique (éclairage public LED, chauffe-eaux solaires pour les logements sociaux et ménages à faible revenus...) et de développement des énergies renouvelables (photovoltaïque, pour les particuliers et pour les bornes de recharge de véhicules électriques notamment) ;
- De mobilité durable avec le soutien au développement des transports en commun via les TCSP et les gares multimodales, les modes de transports doux (voies vélos et voies piétonnes) mais aussi les transports décarbonés avec la première opération de transport par câble sur l'île, la seconde ayant été programmée tardivement ;
- Le soutien au développement durable et la résilience de territoire face aux conséquences du changement climatique avec des mesures favorisant une meilleure gestion des déchets ménagers, une meilleure gestion de l'eau à destination des personnes, la suppression des radiers, la protection de la biodiversité etc ;
- Le volet REACT UE a plus particulièrement concerné des opérations de décarbonation, de résilience du réseau routier, des installations photovoltaïques et l'amélioration des rendements des réseaux d'eau potable.

En 2023, 35 dossiers ont été programmés ou reprogrammés sur le volet mainstream pour un montant total de 100,6 M€. Il s'agissait à titre d'exemple, de 3 infrastructures de recharge de véhicules électriques, de 8 opérations de compostage des biodéchets ou encore des deux opérations portées par le syndicat mixte ILEVA portant sur une unité de tri et un méthaniseur.

Ces deux dernières opérations ont été particulièrement impactées par les effets des diverses crises et puisqu'elles ne remplissaient pas les conditions, elles ont pu faire l'objet d'un traitement au titre des « opérations échelonnées ».

Elles sont désormais « à cheval » entre les deux programmes 14-20 et 21-27 au titre d'une césure financière.

Concernant REACT UE, les 18 derniers dossiers ont été programmés en 2023 pour un montant total de 42,2 M€ CTE. Il s'agissait notamment de la résorption de radiers, d'installation d'éclairage performant, et de l'aménagement de chemins piétons et de voies vélo.

Il convient de souligner que dans l'optique d'optimiser la clôture de REACT UE, des dossiers en maîtrise d'ouvrage Région concernant la résilience du réseau cités en préambule, ont vu dans un premier temps, leur programmation être suspendue sur le volet REACT UE du PO FEDER 14-20 dans l'attente d'une meilleure visibilité sur de très nombreux projets impactés par d'importants retards (et dont certains ont été déprogrammés).

Ils étaient éligibles sur le PO 21-27 et auraient pu être programmés à ce titre. Ils ont été finalement programmés en 2023 sur le volet REACT UE.

Au titre du cadre de performance du PO FEDER, les indicateurs atteindront des niveaux satisfaisants.

Au regard des indicateurs du cadre de performance :

- Plus de 10 700 logements disposent d'une meilleure efficacité énergétique ;
- 11 gares multimodales auront été rénovées ou construites ;
- Près de 20 000 points lumineux auront été convertis à la technologie LED ;
- Près de 200 000 personnes bénéficient d'une meilleure alimentation en eau potable ;
- 2 835 bâtis auront bénéficié de mesures de protection contre les inondations.

Le PO INTERREG V

Programme INTERREG V 14-20	Nombre de dossiers programmés	Coût total éligible programmé en M€
	42	19,4 M€

Au titre du troisième axe de la mandature, le programme INTERREG V a qui ont concerné notamment :

- La gestion des risques ;
- La préservation de la biodiversité dont les projets concernant les Baleines à bosses, les Dugong, les tortues... et la lutte contre les espèces envahissantes.

En 2023, une dernière opération concernant un projet collaboratif visant à développer les outils et connaissances utiles à la préservation et la valorisation du patrimoine culturel dans l'OI portée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Mayotte, a été programmée.

II - LES PERSPECTIVES DE CLÔTURE DES PROGRAMMES DE LA GÉNÉRATION 14-20

Fin 2023, l'Autorité de gestion régionale n'avait toujours pas de certitude quant à la proposition intégrée au projet de règlement STEP dès juin 2023, d'étendre d'une année supplémentaire la dernière année comptable du programme.

Elle a donc fait le choix de maintenir dans un premier temps au niveau des bénéficiaires, les délais initiaux de remise des pièces de solde pour la certification des dépenses, tout en acceptant des dates limites de réalisation en 2023.

Le règlement STEP a finalement été adopté le 7 février 2024 au niveau du trilogue (la publication a été faite en mars 2024) et l'AG Régionale, comme elle s'était engagée à le faire, utilise ce délai supplémentaire afin de permettre aux bénéficiaires de faire remonter sereinement leurs dernières pièces au niveau des services et de maximiser ainsi les montants qui peuvent leur être alloués. Il convient de rappeler que la date des dépenses éligibles payées a été maintenue au 31 décembre 2023, sauf pour les opérations pouvant être échelonnées.

L'objectif reste cependant maintenu de clôturer les programmes 14-20 le plus rapidement afin de concentrer les travaux sur les nouveaux programmes.

En 2024, l'AG n'utilisera donc pas les délais maximaux autorisés par la nouvelle réglementation.

A - La clôture du programme FEDER 14-20

Le taux de certification au 31 décembre 2023 a atteint 81 % pour le mainstream et 63 % pour REACT UE, soit un taux global de 79 %, en augmentation de 23% en une seule année.

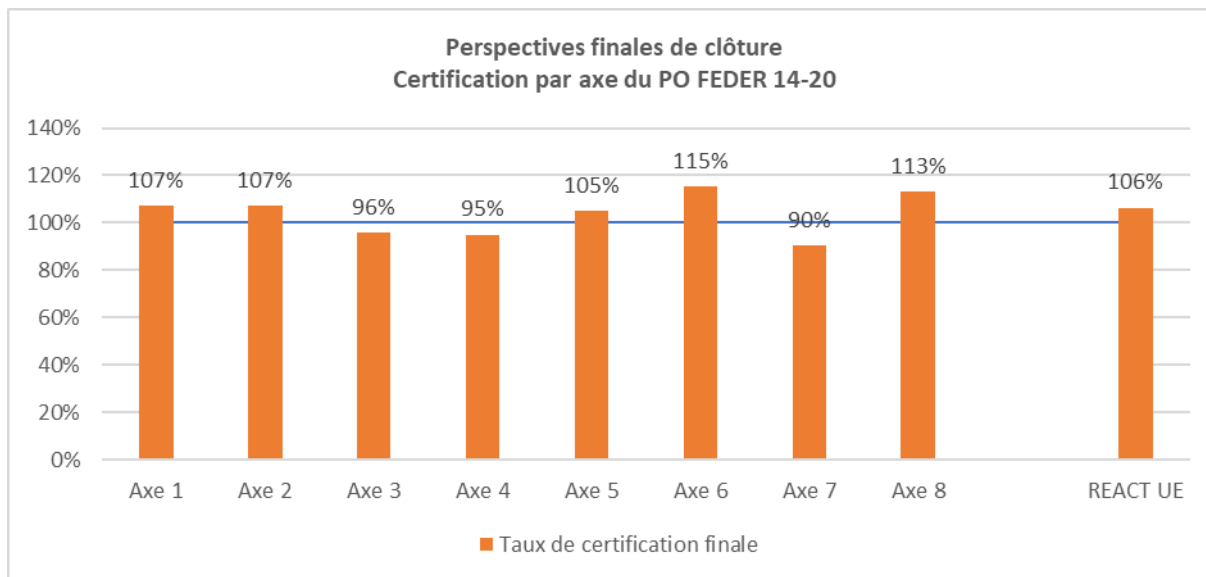
L'agrément de nombreux avenants temporels en 2023 a cependant retardé mécaniquement le solde de nombreuses opérations en 2024.

Au titre de l'optimisation de la clôture, l'Autorité de gestion a notamment mobilisé en 2023 toutes les solutions prévues par les lignes de clôture actualisée 2022/C474/01 du 14 décembre 2022 tenant compte notamment des dispositions introduites par les règlements CARE et FAST CARE, que ce soit au titre du volet mainstream que du volet REACT UE :

- L'information, la sensibilisation et l'organisation de réunions régulières avec les porteurs de projets au regard de la forte contrainte liée au maintien de la date de fin d'éligibilité au 31/12/2023, et de la nécessité dès lors, de déposer leurs demandes de paiement au plus tôt et de terminer leurs projets ;
- La reprogrammation des opérations sur la base des réalisations atteignables au 31 décembre 2023, afin de pouvoir solder définitivement les projets (voir la déprogrammation de dossiers) ;
- L'assouplissement du calendrier de clôture, même tardif, permet de prendre en compte les pièces des dossiers des bénéficiaires en intégrant les délais nécessaires pour obtenir des dossiers de solde complets ;
- La flexibilité inter-axe de 15% avec une prise en compte de l'axe mobilisant l'allocation spécifique RUP ;
- L'ajustement du périmètre de quelques opérations programmées aux réalisations compatibles avec le PO FEDER 14-20 au regard de la contrainte liée aux opérations non-fonctionnelles par une reprogrammation des dossiers ;

- La mise en œuvre des « projets échelonnés » via une césure financière programmation 14-20 et 21-27 :
 - Article 118 : les 2 dossiers d'ILEVA (Centre de Tri et Méthaniseur associé)
 - Règlement FAST CARE : 10 dossiers dont 3 Hotels ;
- Le contrôle anticipé des marchés publics essentiellement réalisé au 1er semestre 2023, qui a permis d'optimiser les délais liés aux procédures de CSF.
- La sur-programmation très importante du volet REACT UE (plus de 115 % de concours FEDER) qui permet l'utilisation totale des crédits alloués dans des délais de réalisation restreints.

Conformément aux éléments présentés lors du Comité de suivi de décembre 2023, le graphique ci-après, représente les taux de certification attendus (et quasi-certains à ce stade) par axes du programme (hors impact de la dernière campagne de contrôle qui ne sera connue que début 2025).



Il convient, par ailleurs, de préciser que la flexibilité inter-axes de 15 % précisée par les lignes de clôture a été finalement étendue à l'axe 8 par amendement déposé par le Parlement européen qui concentre l'intégralité des moyens de l'AS RUP. Cette dernière précision a été définitivement apportée par le règlement STEP du 07 février 2024.

Le volet REACT UE n'est pas concerné par cette disposition de flexibilité (sauf sur l'axe AT). Cette restriction de la flexibilité excluant le volet REACT UE ne pose cependant pas de problèmes quant aux perspectives de clôture.

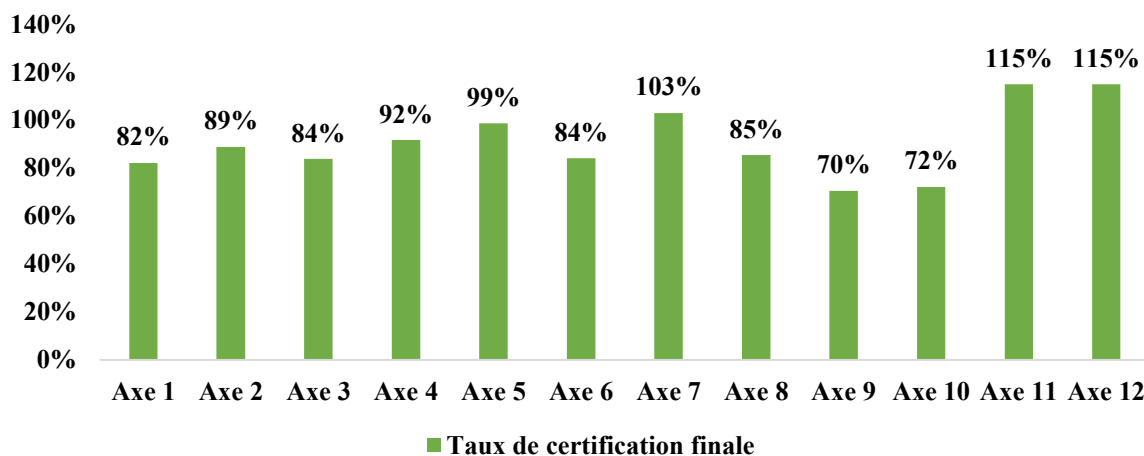
En effet, le programme FEDER mainstream devrait être clôturé à 103 % en faisant usage de la flexibilité inter-axes et le volet REACT UE à 109 %.

Par ailleurs, l'atteinte des valeurs cibles pour les indicateurs du cadre de performance ne présente pas de difficultés particulières.

Les règlements communautaires précisent que les indicateurs ne doivent pas être inférieurs à 85 % des valeurs cibles précisées dans le programme, ce qui est le cas pour 95 % des indicateurs du programme. Seuls deux d'entre eux, atteindront respectivement 80 % pour l'indicateur de la longueur de TCSP (NRL) pour l'axe 6 et 81 % pour l'indicateur du nombre de bâtis protégés des risques d'inondations de l'axe 8.

Il convient de noter que l'AG n'a pas souhaité ajuster en 2023 ces valeurs cibles, la dernière modification du programme datant de 2022.

Ces légères sous-réalisations partielles n'auront pas de conséquence à la clôture du programme compte tenu des dispositions réglementaires afférentes aux indicateurs.

B - La clôture du programme INTERREG V**Perspectives finales de certification par axe du PO INTERREG
2014-2020**

Comme exposé ci-avant, le programme INTERREG V a été particulièrement impacté par les conséquences de la crise sanitaire Covid intervenu tardivement au regard de la période de programmation. De fait, les délais nécessaires à la reprise des projets après la crise, étaient incompatibles avec la fin du programme 14-20.

De nombreux projets ont donc été réduits ou ne se sont finalement pas réalisés et pour certains ont été reportés au-delà de la période.

Au regard de ces éléments, le niveau de certification final est escompté à 87 %.

1 - La mise en œuvre de la nouvelle génération des programmes 2021-2027 au regard des priorités de la mandature

Tous les programmes relevant de la responsabilité régionale ont été adoptés par la Commission Européenne en 2022.

- Le programme FEDER FSE+ 21-27 a été approuvé le 09 novembre 2022 ;
- Le programme INTERREG VI a été approuvé le 13 décembre 2022 ;
- Et, le Programme FEAMPA National pour lequel la Région Réunion est Autorité de gestion déléguée sur le volet local a été approuvé le 29 juin 2022 ;

Afin de permettre le dépôt des dossiers et leur programmation, de nombreux travaux préparatoires ont été menés par l'Autorité de gestion.

Ils relèvent des dispositions des règlements communautaires et consiste à titre d'exemple, à la mise en place d'un Comité de suivi, à l'approbation de critère de sélection pour les dispositifs soutenus par le programme, à l'ouverture d'un portail dématérialisé pour les porteurs de projets et à la mise en place d'un système de gestion et de contrôle.

Ces derniers ont été réalisés pour tous les programmes qui ont alors pu entrer dans leur phase de programmation en 2023.

2 - L'enclenchement de la dynamique de programmation du programme

- **La finalisation des travaux préparatoires**

L'année 2023 a permis la finalisation des travaux nécessaires à l'enclenchement de la programmation.

A cet égard :

- Les critères de sélection de 85 fiches actions du programme FEDER FSE+ 21-27 ont été approuvés par le Comité de suivi du 07 avril 2023 ;
- Le Comité de suivi a, par ailleurs, été élargi à un Comité de suivi Plurifonds qui contribue au maintien de la dynamique partenariale au titre de la gestion des programmes européens sur le territoire réunionnais ;
- Les 85 fiches actions ont été mises en lignes sur le site Internet de la Région, le 14 avril 2023 ;
- Le portail dématérialisé est opérationnel depuis le mois d'avril 2023 ;
Conformément aux dispositions communautaires, il est devenu le point d'entrée principal des programmes pour les porteurs de projets ;
Afin d'accompagner les porteurs de projets et leur assurer une bonne orientation vers les dispositifs qui les intéressent, un outil dématérialisé simplifié a été mis en place sur le portail ;
- L'Autorité de gestion a décidé de recourir de manière systématique à des Appels à Projets (AAP) et/ou des Appels à Manifestation d'intérêt (AMI) sauf exception intégrée dans les fiches action. Ces exceptions concernent notamment les aides directes aux entreprises ;
Au 31 décembre 2023, 23 AMI ont été lancés, dont 9 se sont clôturés début 2024 ;
- Une communication importante a été déployée mêlant divers supports afin d'informer le grand public sur le lancement des programmes 21-27 ;
Par ailleurs, une communication plus ciblée à l'attention des porteurs de projets (publics et privés) a aussi été mise en œuvre.

Ces divers travaux ont permis aux programmes d'entrer en phase pleinement opérationnelle dès 2023. Les porteurs de projets ont ainsi pu déposer leurs dossiers, les instructions ont pu démarrer et les premiers dossiers ont été programmés.

- **Les travaux liés au système de gestion et de contrôle du Programme FEDER-FSE+**

Si l'armature du système de gestion et de contrôle a été réalisée courant 2022 et transmise à l'Autorité d'audit à cette date, les travaux liés au système de gestion 2021-2027 se sont poursuivis sur 2023 par les concrétisations suivantes :

- L'ouverture du portail 21-27 aux porteurs de projet (mai 2023) ;
- La mise à disposition du guide du bénéficiaire FEDER 2021-2027 ;
- La finalisation des documents type 2021-2027 ;
- Le travail d'accentuation des processus dématérialisés ;
- L'adaptation du logiciel SYNERGIE aux caractéristiques des PE 21-27 (exemple : paramétrage des barèmes standards FEDER et FSE+ dans SYNERGIE) ;
- L'ajustement du process dédié à la production des indicateurs FSE+ ;
- La mise en place d'une procédure FAST CARE permettant que certaines opérations supérieures à 1 M€ relèvent tant du PO 14-20 que du PE 21-27 ;
- La définition des obligations réglementaires des porteurs de projets en matière de communication et la grille de sanction éventuelle.

Tous ces travaux ont fait l'objet d'un audit de système par l'autorité d'audit en France (l'ANAFE) en octobre 2023, l'Autorité de gestion Réunion constituant une des 3 premières Autorités de gestion à être auditées en France. Les résultats de cet audit-système sont particulièrement positifs, avec une note 1 (la meilleure note possible sur une échelle de 4) délivrée dès le rapport provisoire d'audit. Ce résultat d'audit permet à l'Autorité de gestion de présenter des appels de fonds 21-27 à la Commission européenne.

• **Dynamique du programme FEDER FSE+ 21-27**

A ce stade très précoce des programmes 21-27, les dossiers programmés ne reflètent pas encore la dynamique de démarrage. L'année 2023 a vu la programmation des premiers dossiers, soit 29 dossiers pour un coût total de 99 M€.

Il convient dès lors, d'élargir le champ d'analyse de la dynamique aux dossiers déposés.

Fonds	Maquette coût total (M€)	Maquette UE (M€)	Dossiers programmés			Dossiers déposés		
			Nombre de dossiers	Montant coût total (M€)	Montant UE (M€)	Nombre de dossiers	Montant coût total (M€)	Montant UE (M€)
FEDER	1 591	1 236	25	94,8	43	337	464	225
FSE+	203	173	4	4,3	2,4	31	71	58,7
TOTAL	1 795	1 409	29	99,1	45,4	368	535,1	284,1

Au titre des dossiers déposés, le démarrage du programme a été particulièrement dynamique. En effet, 368 dossiers ont été déposés pour un coût total de 535,1 M€ et un montant UE de 284 M€.

Après la mise en ligne en avril des fiches actions, celles en gestion au fil de l'eau ont été immédiatement ouvertes et 255 dossiers ont été ainsi déposés au titre du FEDER et 15 pour le FSE.

Dans la foulée, 15 AMI ont été ouverts pour le FEDER et ils ont vu 82 dossiers être déposés.

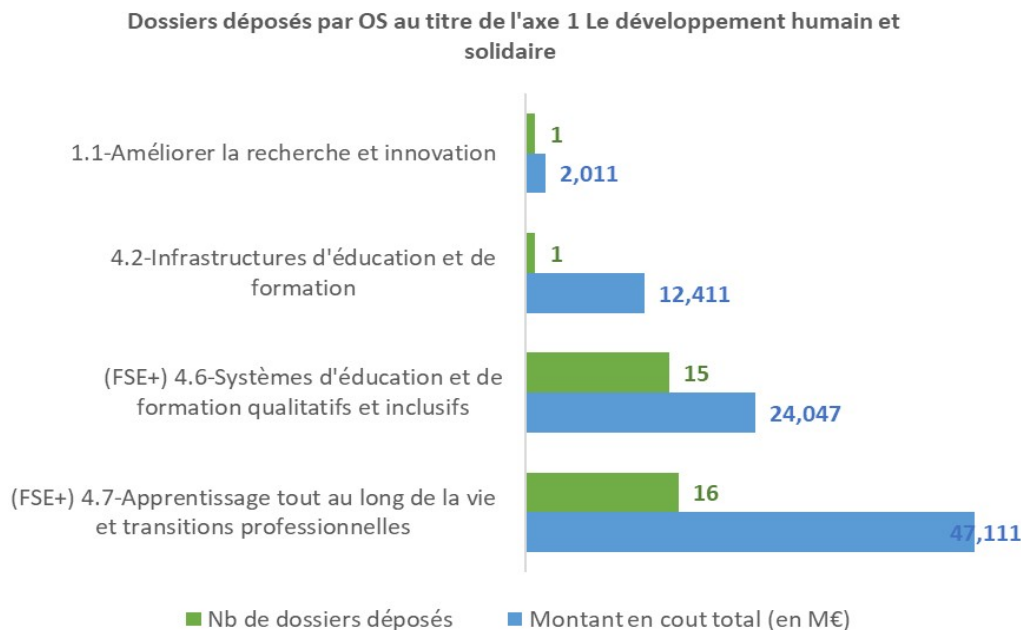
Pour le FSE+, 4 AMI ont été ouverts et 16 dossiers ont été déposés.

Ces chiffres augurent d'une montée en charge significative pour 2024, année durant laquelle le rythme de programmation devrait atteindre sa vitesse de croisière.

Enfin, une donnée illustre l'accessibilité des programmes puisqu'au titre des AMI, 98 dossiers ont été déposés par 65 porteurs de projets différents (c'est-à-dire, sans doublon) et au niveau de la gestion au fil de l'eau, 270 dossiers ont été déposés par 235 porteurs de projets différents.

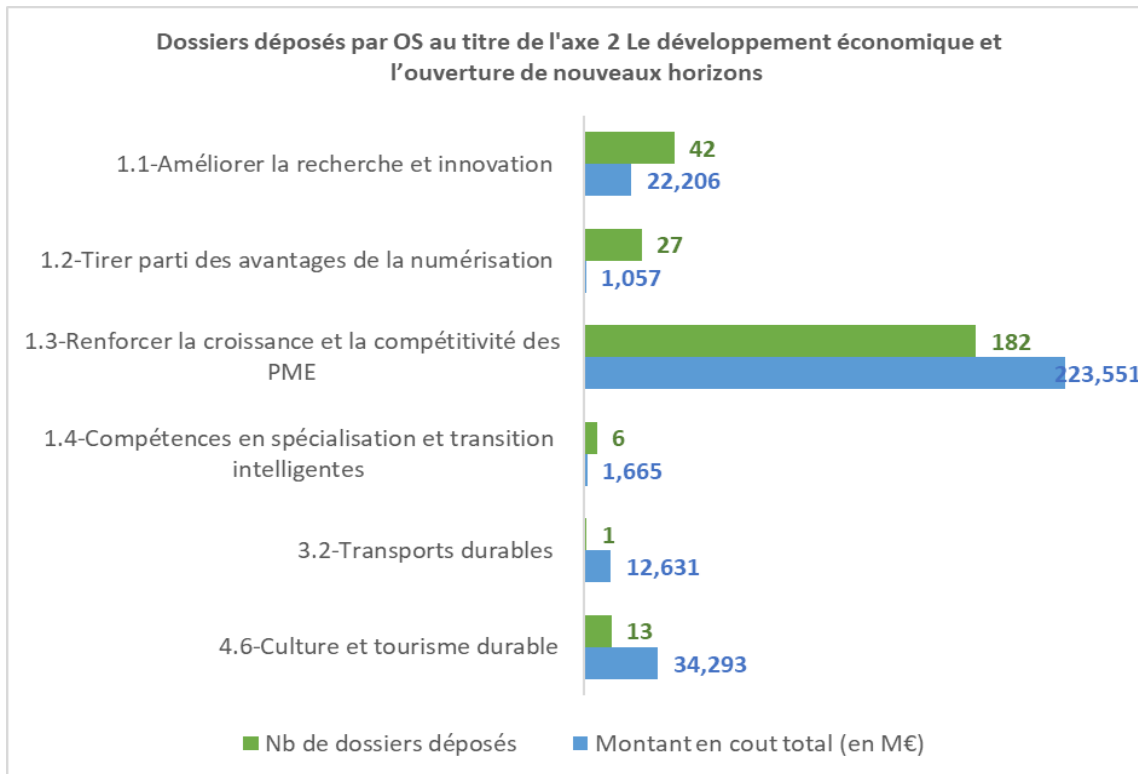
Au regard des piliers de la mandature et des objectifs spécifiques communautaires, la répartition est la suivante :

➤ **Axe 1 : Le développement humain et solidaire**



Au titre de l'axe 1, 2 dossiers ont été déposés pour un montant de 14,4 M€ sur l'axe 2. Par ailleurs, 31 dossiers ont été déposés pour un coût total de 71,1 M€ au titre du volet FSE concernant des actions de formation professionnelle.

➤ **Axe 2 : Le développement économique et l'ouverture de nouveaux horizons**

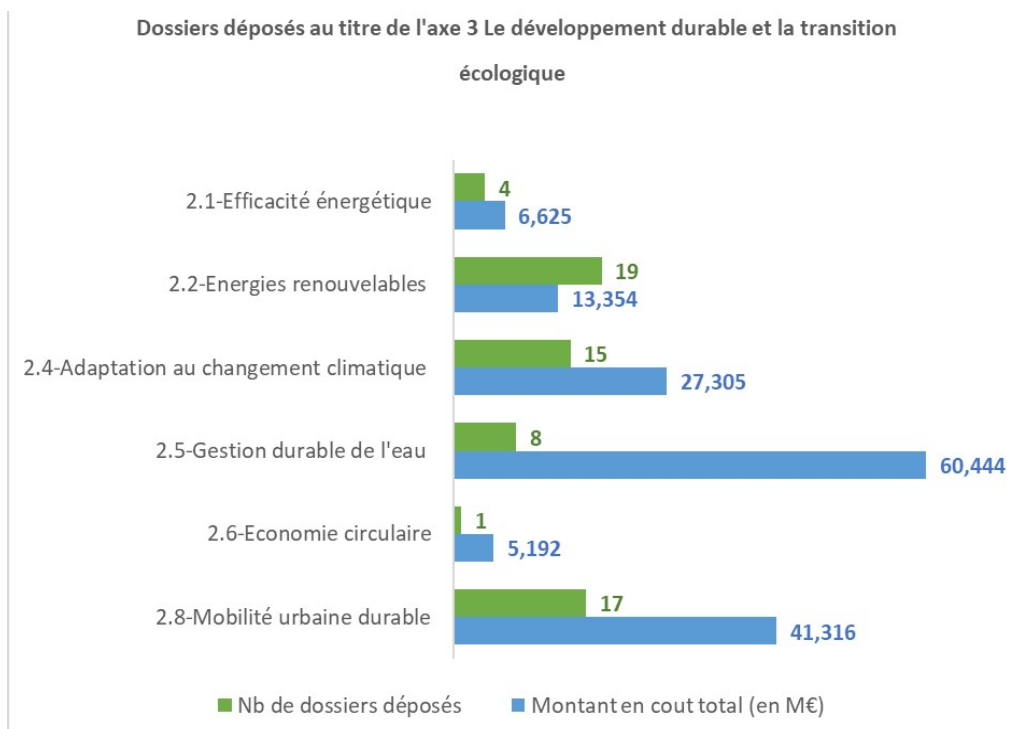


271 dossiers ont été déposés sur l'axe 2 pour un coût total de 295,4 M€.

Il convient de souligner que l'axe 1-3 dédié aux aides économiques est « traditionnellement » le plus dynamique dans les programmes en termes de nombre de dossiers, cela se confirme avec 182 dossiers d'ores et déjà déposés au titre des mesures d'aides aux entreprises.

4 dossiers d'hôtels sont concernés par des opérations échelonnées entre 14-20 et 21-27 au titre de l'OS 1-3, ils sont d'ores et déjà programmés et devraient être opérationnels en 2024 pour 3 d'entre eux et pour le dernier en 2025.

➤ Axe 3 : Le développement durable et la transition écologique



64 dossiers ont été déposés au titre de l'axe 3 pour un montant total de 154,2 M€.

Parmi ces derniers, il convient de souligner les dossiers ayant fait l'objet d'une césure financière au titre des opérations échelonnées entre 14-20 et 21-27 et qui se retrouvent notamment au niveau de l'OS 2-5 dédié à la gestion durable de l'eau, certaines usines d'AEP n'ayant pu être achevées fin 2023.

3 - L'enclenchement de la dynamique de programmation du programme INTERREG VI 21-27

- **La finalisation des travaux préparatoires**

De nombreux travaux préparatoires détaillés au titre du programme FEDER FSE+ 21-27, sont en réalité pluri fonds tels que : le portail, l'outil simplifié de pré-orientation, la communication etc.

De manière plus spécifique au programme INTERREG VI :

- Celui-ci concernera finalement 11 Etat Tiers qui ont tous donné leur accord et le dernier, le SRI LANKA a été intégré lors du Comité de suivi de décembre 2023 ;
- Les critères de sélection ont été approuvés le 2 octobre 2023 ;
- A l'instar du programme FEDER FSE+ 21-27, le recours aux AMI sera aussi systématique. A cet égard, 11 AMI ont été lancés en octobre 2023 et 10 ont été clôturés en début 2024. Seul l'AMI relatif à la Fiche Action 3-1A « Formations et partages d'expériences dans l'océan Indien » a été clôturé en 2023.

- **Les travaux liés au système de gestion et de contrôle du Programme INTERREG VI 2021-2027**

L'Autorité de gestion a fait le choix – à des fins d'efficience – d'adopter un système de gestion aussi proche que possible pour ses 2 programmes 2021-2027 (PE FEDER-FSE+ et PE INTERREG VI).

Ainsi, dans le prolongement de l'envoi du descriptif du système de gestion FEDER-FSE+, l'Autorité de gestion a transmis mi-2023 à l'Autorité d'audit le descriptif du système de gestion et de contrôle du PE INTERREG VI.

Ce système de gestion est bâti sur :

- Des services instructeurs communs aux 2 PE ;
- Des services transversaux communs aux 2 PE (un service « fonction comptable » unique, un service en charge de la surveillance du Contrôle interne unique) ;
- Un logiciel de gestion unique (SYNERGIE) ;
- Une gestion unifiée de la subvention INTERREG et de la contrepartie nationale apportée par la Région, via une convention unique, à des fins de simplifications pour les bénéficiaires.

- **Dynamique du programme INTERREG VI 21-27 au regard des piliers de la mandature**

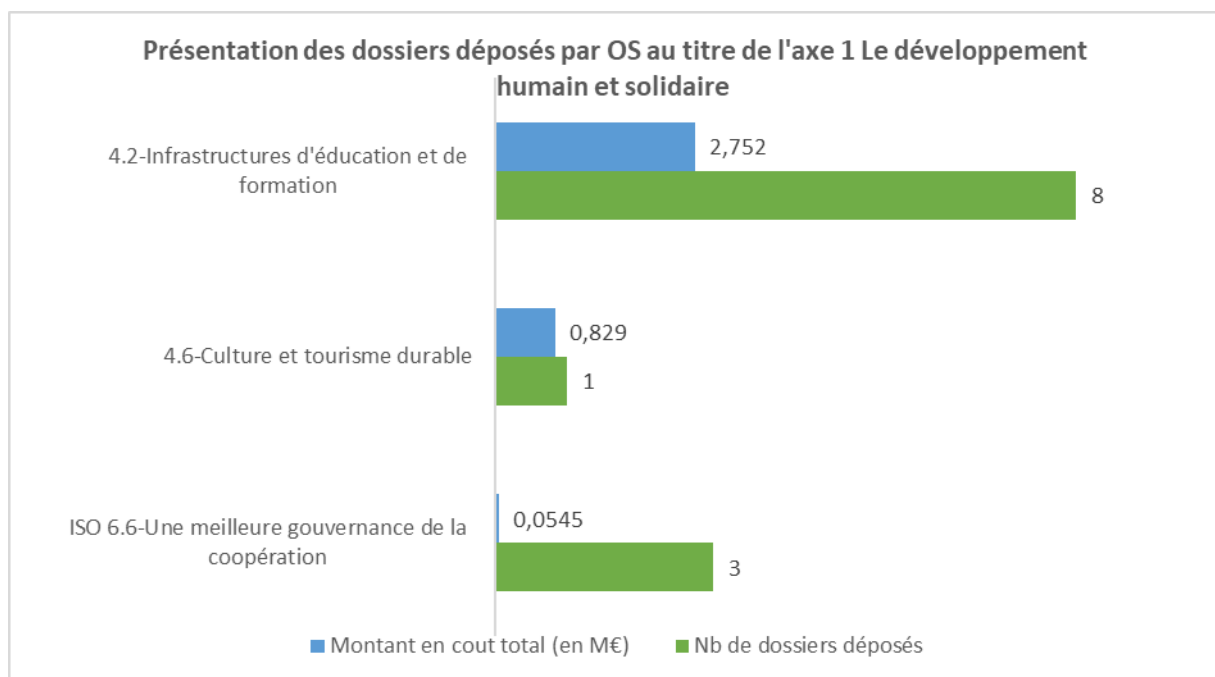
L'analyse des dossiers déposés est la suivante :

Dossiers déposés				
	Nombre de dossiers	Montant coût total (M€)	Montant UE (M€)	NB porteurs de projets (différents)
AMI	16	7	5,8	11
Fil de l'eau	3	0.054	0.036	3
TOTAL	19	7	5,8	14

19 dossiers ont été déposés pour un coût total dépassant les 7 M€ et un montant UE de 5,8 M€.

Au regard des priorités de la mandature, il convient de souligner qu'à ce stade, il n'y a pas eu de dossier déposé au titre de l'axe 3 « développement durable et transition écologique ».

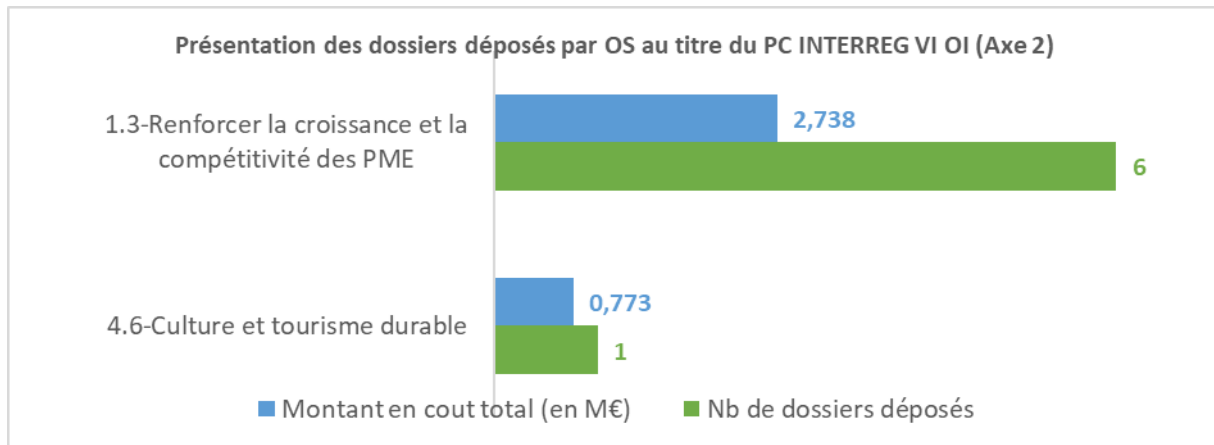
➤ **Axe 1 : Le développement humain et solidaire**



Au titre du premier axe, 12 dossiers ont été déposés pour un montant total de plus de 3,5 M€.

Ces dossiers concernent plus particulièrement des thématiques en lien avec l'éducation et la formation ainsi que le tourisme durable.

➤ **Axe 2 : Le développement économique et l'ouverture de nouveaux secteurs**



Au titre du troisième axe, 7 dossiers ont été déposés pour un montant de 3,5 M€ et concernent en particulier, le développement économique et le tourisme à vocation économique.

4 - L'enclenchement de la dynamique de programmation du programme FEAMPA 21-27

- **La finalisation des travaux préparatoires**

La Région est Autorité de gestion délégué d'un volet local du programme National FEAMPA. A ce titre, elle a participé à l'élaboration du programme mais, il convient de préciser que de nombreuses dispositions des autorités de gestion, sont naturellement gérées au niveau national.

- Les critères de sélection ont été approuvés par le Comité National de Suivi en juillet 2022 ;
- Localement le premier AMI a été ouvert en avril 2023.

- **Les travaux liés au système de gestion et de contrôle de la Subvention Globale FEAMPA du Programme national FEAMPA**

La Région Réunion en charge d'une Subvention Globale FEAMPA a réalisé en 2023 des travaux conséquents de mise en place d'un système de gestion et de contrôle dédié au FEAMPA.

En effet, les travaux liés au système de gestion FEAMPA 2021-2027 se sont poursuivis sur 2023 par les concrétisations suivantes :

- L'ouverture du portail FEAMPA 21-27 aux porteurs de projet (avril 2023) ;
- La signature de la convention de subvention globale FEAMPA et la finalisation de son DSGC ;
- Le déploiement des orientations de l'AG nationale ;
- La finalisation des documents type 2021-2027 ;
- L'adaptation des process pour le dispositif central de la Compensation des surcoûts (PCS) grâce à des échanges avec l'AG nationale ;
- La formation des agents instructeurs FEAMPA.

Tous ces travaux ont fait l'objet d'un audit de supervision par l'Autorité de gestion nationale FEAMPA, dont les conclusions provisoires étaient attendues fin 2023.

- **Dynamique du programme FEAMPA au regard des piliers de la mandature**

A ce stade, 39 dossiers ont été déposés au 31 décembre 2023.

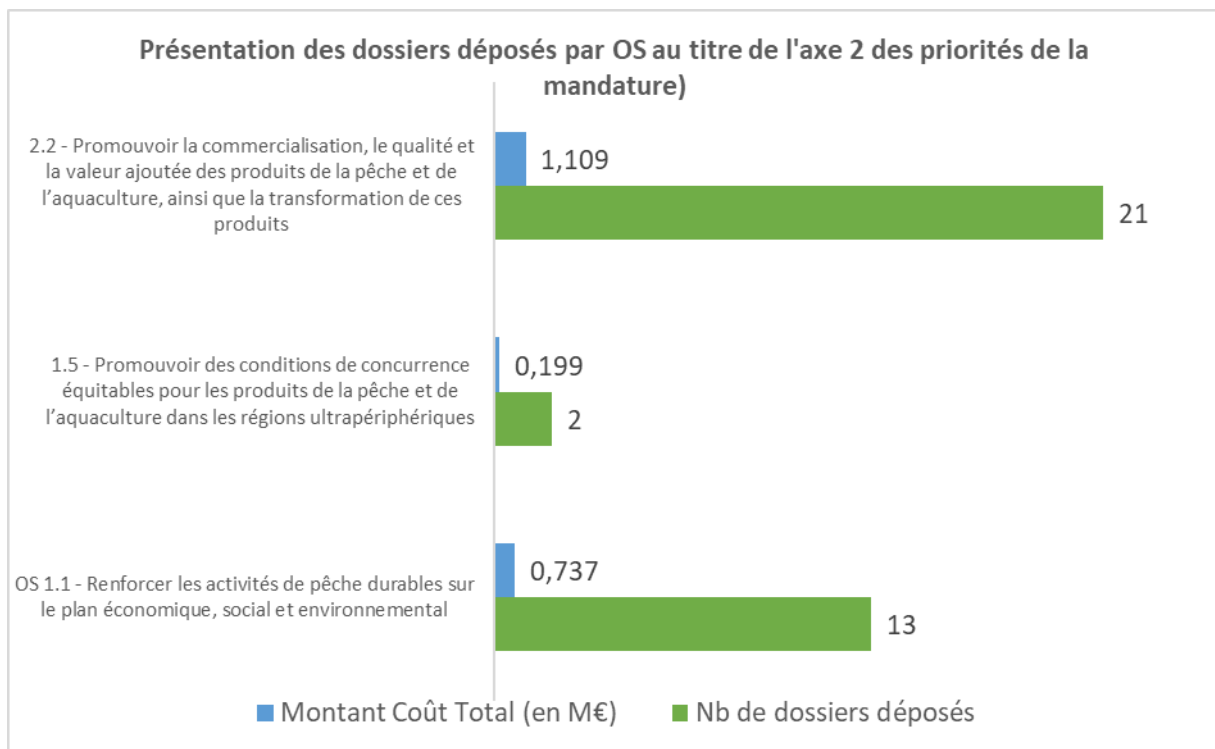
32 l'ont été au titre de fiches action avec un traitement au fil de l'eau et 7 au titre du seul AMI émis en 2023.

D'autres AMI sont prévus en 2024.

Dossiers déposés				
	Nb de dossiers	Montant coût total (M€)	Montant UE (M€)	NB porteurs de projets (différents)
AMI	7	0.3	0.14	3
Fil de l'eau	32	1,8	0,9	30
TOTAL	39	2.1	1,04	33

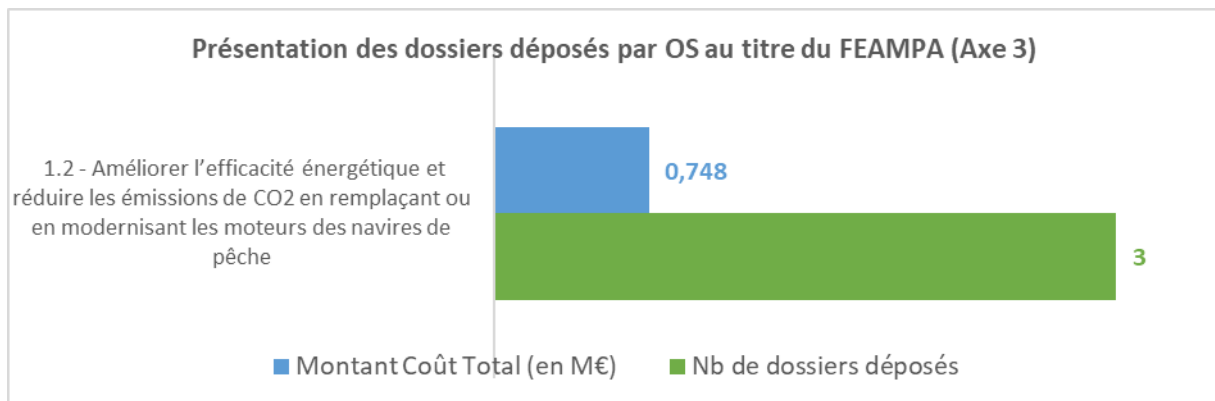
Il convient de considérer qu'il n'y a pas encore à ce stade, de dossiers déposés au titre de l'axe 1 des priorités de la mandature.

➤ **Axe 2 : Le développement économique et l'ouverture de nouveaux horizons**



Au titre de l'axe 2, 36 dossiers ont été déposés pour un montant dépassant les 2 M€.

➤ **Axe 3 : Le développement durable et la transition écologique**



Au titre de l'axe 3, 3 dossiers ont été déposés au titre de l'amélioration bateaux de pêche, pour un montant de 0,7 M€.

Fonds	Maquette coût total (€)	Maquette UE (€)	Dossiers programmés			Dossiers déposés		
			Nombre de dossiers	Montant coût total (€)	Montant UE (€)	Nombre de dossiers	Montant coût total (€)	Montant UE (€)
FEAMPA 21-27	51 530 000	46 610 000	2	58 900	23 000	39	2 100 000	1 040 000

Au niveau de la programmation, Les deux premiers dossiers programmés au titre du FEAMPA ont concerné de l'équipement de petits bateaux de pêche, ce qui explique les montants de faible ampleur.

Par ailleurs, les premiers dossiers du Plan de Compensation des Surcoûts (PCS) d'un bénéficiaire chef de file, ont été déposés en novembre 2023 et étaient en attente de complétude des pièces en fin d'année.

Le dispositif PCS a été profondément modifié au titre du FEAMPA puisque :

- Il est ouvert à de nombreux bénéficiaires chefs de file ;
- Il est mis en œuvre de manière cohérente avec les autres actions des fonds européens et pour donner de la visibilité aux porteurs de projets, une convention sur 42 mois sera établie. Les phases d'engagement et de paiement par acompte sont dès lors, plus clairement disjointes ;
- Il est établi des conventions avec chaque bénéficiaire individuel sous l'égide d'un bénéficiaire chef de file, sur la base de conventions types établies et validées par la Région en tant qu'AG-OI et validé par l'AG.

LES RESSOURCES HUMAINES

La collectivité régionale de La Réunion a mis en place une politique en matière de ressources humaines visant à valoriser et à accompagner ses agents dans leur parcours professionnel. Cette politique repose sur plusieurs axes stratégiques visant à garantir un service public de qualité tout en favorisant le bien-être au travail. Grâce à un accompagnement par la formation, une gestion des carrières équitable, la promotion de la diversité et de l'égalité professionnelle et des actions en faveur du bien-être au travail, la collectivité régionale de La Réunion s'engage à offrir un environnement de travail favorable au développement personnel et professionnel de ses agents. Des efforts continus doivent être déployés pour garantir l'efficacité et la pertinence de cette politique et pour répondre aux enjeux futurs en matière de ressources humaines.

Les ressources :

- **ETP mobilisés** : 68

- **Budget réalisé** : 165 634 562 €

Fonctionnement : 165 622 616 € (soit 99 %)

Investissement : 11 946 € (soit 50 %)

Les principaux objectifs :

- Axe de progrès global poursuivi en 2023 :

- Accompagnement des directions dans le cadre du nouvel organigramme ;
- Meilleure information et communication.

- **Résultat 2023** : mise en œuvre effective du nouvel organigramme

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2022		CA 2023		Evol AE/AP	Evol CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	4 316 500	159 268 557	4 595 517	165 622 616	6,5 %	4,0 %
Investissement	12 000	7 212	20 000	11 946	66,7 %	65,6 %
TOTAL	4 328 500	159 275 769	4 615 517	165 634 562	6,6 %	4,0 %

En 2023, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement comme suit :

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – La Maîtrise de la masse salariale	-	161 308 938	-	-
II – L'amélioration de la qualité de vie au travail	4 177 023	3 897 256	-	-
III – L'accompagnement du parcours des agents	418 494	416 422	-	-
IV – Immobilisations	-	-	20 000	11 946
TOTAL	4 595 517	165 622 616	20 000	11 946

I – LA MAÎTRISE DE LA MASSE SALARIALE

Les dépenses de personnel 2023 sont réparties comme suit :

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Traitement de base + charges	-	135 702 012	-	-
NBI	-	408 000	-	-
Régime indemnitaire et autres indemnités	-	13 100 282	-	-
Heures supplémentaires	-	945 000	-	-
CET	-	491 335	-	-
Contribution Allocation Retour à l'Emploi	-	3 353 548	-	-
Recrutements	-	7 308 761	-	-
TOTAL	-	161 308 938	-	-

Le budget prévisionnel consacré aux nouveaux recrutements correspondant principalement à la mise en œuvre du nouvel organigramme a été réalisé à hauteur de 7,3 M€.

Le nouveau régime indemnitaire lié aux fonctions, aux sujétions à l'expérience et à l'expertise (RIFSEEP) a été adoptée par la Commission Permanente le 27 octobre 2020 et mis en œuvre au 1^{er} janvier 2021. Au cours du second semestre 2023, des travaux ont été menés conjointement avec les organisations syndicales dans le cadre de la clause de revoyure en vue d'améliorer la cohérence du dispositif.

Le dispositif de rupture conventionnelle inspiré du secteur privé, a été mis en place en 2020 au sein de la collectivité dans le cadre des dispositions fixées par les décrets n°2019-1593 et 2019-1596 du 31 décembre 2019. En 2023, 9 conventions ont été actées par la collectivité avec un versement global d'indemnités de rupture de près de 289 000 €.

II – L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

La qualité de vie et des conditions de travail est une démarche et non une thématique : c'est d'abord une façon de construire et de conduire l'action collective qui permet d'articuler les objectifs d'amélioration des conditions de travail et ceux de qualité de service rendu aux usagers internes et externes.

Les dépenses suivantes ont été réalisées en 2023 :

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Comité des œuvres sociales	991 622	952 936	-	-
Tickets restaurant	1 762 000	1 707 619	-	-
Conditions de travail (achats de matériels pour la formation SST (Sauveteur Secouriste au Travail), achats fauteuils électriques pour agents RQTH...)	-	-	20 000	12 000
Médecine professionnelle	1 055 000	909 777	-	-
Autres dépenses (Contrats de prestations de services, annonces et insertions, frais de changement de résidence, autres charges...)	368 401	326 924	-	-
TOTAL	4 177 023	3 897 256	-	-

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Pérennisation du télétravail	Taux d'agents en télétravail	12 %	14 %	+ 2 %	
Mener une politique handicap volontariste	Taux d'emploi des BOETH	7%	6.94%	- 0,6 %	Taux minimum légal : 6 %

B – Commentaires & Analyse

En 2023, l'adhésion à la convention globale des actions de préservation de santé avec le Centre de Gestion de La Réunion sur les champs de la médecine du travail, de la prévention des risques professionnels, des risques psychosociaux et de l'accompagnement social a pris fin au 31 décembre. Le marché lancé en juin 2023 a été attribué à INTERMETRA.

Outre ce dispositif, la collectivité a conventionné avec la CGSS afin de favoriser un partage d'informations et de bonnes pratiques au bénéfice des deux administrations et des agents de la Région. Les actions ont porté principalement sur la prévention des risques professionnels, la prévention du risque de désinsertion professionnelle et l'amélioration de la gestion des accidents de travail.

La Région est dans la deuxième année du troisième conventionnement avec le Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). La collectivité grâce aux actions menées, notamment de repérage et de sensibilisation sur le terrain, a aujourd'hui une meilleure connaissance de la situation du handicap au sein de son effectif. Elle comptait un taux d'emploi de 2,12 % en 2015 et affiche un taux supérieur au taux règlementaire de 6 % depuis 3 ans, 6,4 % en 2022 et 6,94 % en 2023.

III – L'ACCOMPAGNEMENT DU PARCOURS DES AGENTS

L'accompagnement du parcours des agents a pour objectif d'optimiser l'emploi et l'adaptabilité des effectifs, d'accompagner les projets de modernisation des administrations et d'améliorer l'adéquation entre nos besoins, nos ressources et nos priorités. Cet accompagnement se répartit comme suit :

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Formation (hors CNFPT)	138 561	137 350	-	-
Action 2 : Frais de transport	249 284	248 423	-	-
Recrutement - change	30 649	30 649	-	-
TOTAL	418 494	416 422	-	-

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Formations (hors CNFPT)	Nombre d'agents	-	512	-	508 en 2022
Actions 2 Frais de transport	Nombre d'agents	-	150	-	62 en 2022

B – Commentaires & Analyse

En 2023, les missions ont connu une augmentation très significative sans pour autant atteindre le niveau d'avant Covid : 150 en 2023 contre 62 en 2022 pour un coût de 248 423 €. La progression rapide de l'utilisation de la visioconférence depuis la crise sanitaire devrait permettre de stabiliser le nombre de missions en deçà de 200 missions/an.

Les formations internes correspondent, pour un tiers d'entre elles à des formations à la prévention et à la sécurité au travail. Bien que les agents de catégorie C représentent 75 % de l'effectif, ils ne représentent que 65 % des départs en formation, tendance que l'on retrouve de manière générale quel que soit le type de collectivité.

IV – LA MISE EN PLACE D'UN PLAN DE COMMUNICATION

L'année 2023 a été consacrée à la réalisation d'actions et d'évènements tout public ou ciblés :

- la réorganisation du portail RH ;
- la réalisation d'un guide et d'une procédure d'accueil du nouvel arrivant dont le déploiement se fera en 2024 ;
- la refonte du Flash Info hebdomadaire ;
- les rencontres RH pour tous les agents (1 séance en 2023 sur l'avancement et la promotion interne) ;
- les actions au titre de l'égalité professionnelle (sondage, podcasts) ;
- les actions dans le cadre de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (duoday) ;
- la poursuite des afterworks à destination des encadrants (2 sessions).

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023) Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Mise en place d'un processus d'intégration des nouveaux arrivants	Guide d'accueil du nouvel arrivant	Réalisation du guide	Objectif partiellement atteint	Procédure et documents diffusés en 2024
Mise en place d'un baromètre RH	-	Sondage sur l'impact de la communication RH et égalité professionnelle	-	Finalisation concept en 2024

Le Conseil en Evolution Professionnelle

L'accompagnement socio-administratif des agents en difficulté ou souhaitant une mobilité a été consolidé avec les actions déployées au titre du Conseil en Evolution Professionnelle mises en place depuis septembre 2023 : 43 entretiens individuels ont été réalisés. 2 PPR (Période Préparatoire au Reclassement) ont été préparées et une immersion a été réalisée. Cinq postes tremplins ont été créés en décembre 2023 afin de permettre la reconversion d'agents faisant face à des restrictions médicales fortes ou en inaptitude partielle. Le domaine administratif est une voie possible de reconversion qui nécessite néanmoins des phases de formation et d'immersions temporaires au sein des directions. A l'issue d'une période d'un an d'emploi tremplin, l'agent sera accompagné dans sa recherche de nouvel emploi pour une affectation définitive.

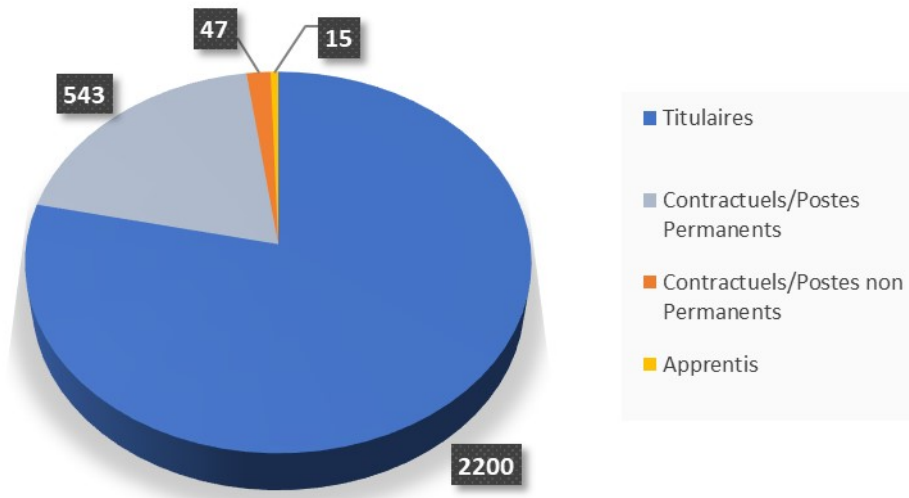
V- LES INFORMATIONS REGLEMENTAIRES (ARTICLES 17 DE LA LOI NOTRE ET DECRET N°2016-841)

A - Les effectifs

L'effectif total rémunéré au 31 décembre 2023 est de 2 805 agents tous statuts confondus.

Cet effectif est réparti comme suit :

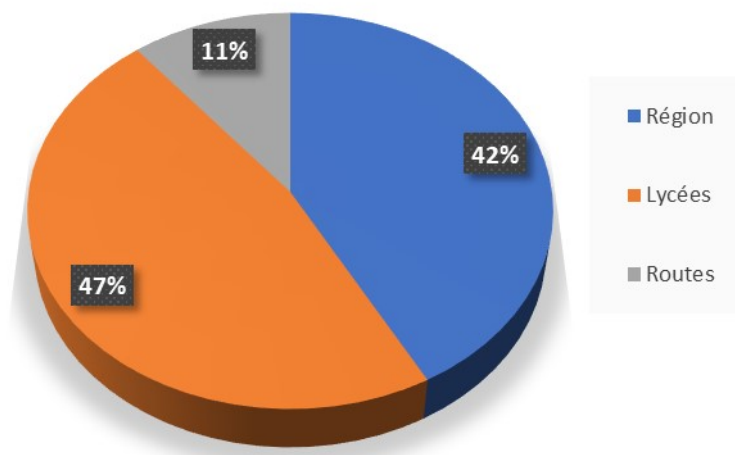
Répartition par statut



- **Répartition des effectifs par structure**

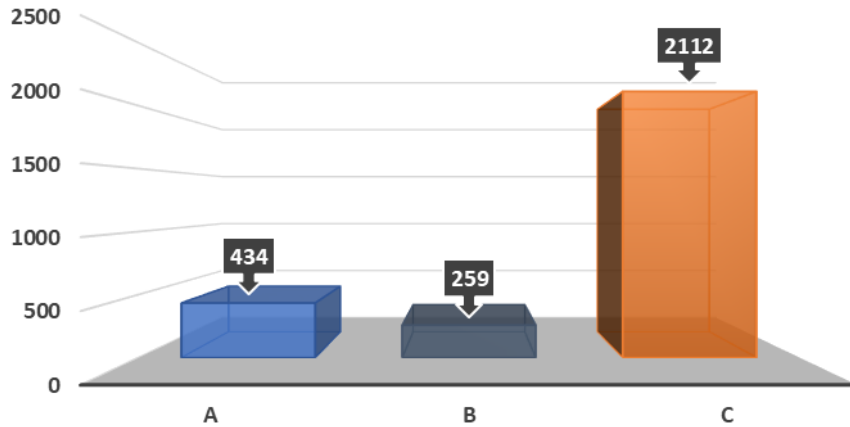
La répartition des agents par structure est relativement stable d'une année sur l'autre avec une augmentation plus rapide des effectifs en lycées.

Répartition par structure



• Répartition des effectifs permanents par catégorie

Répartition par catégorie

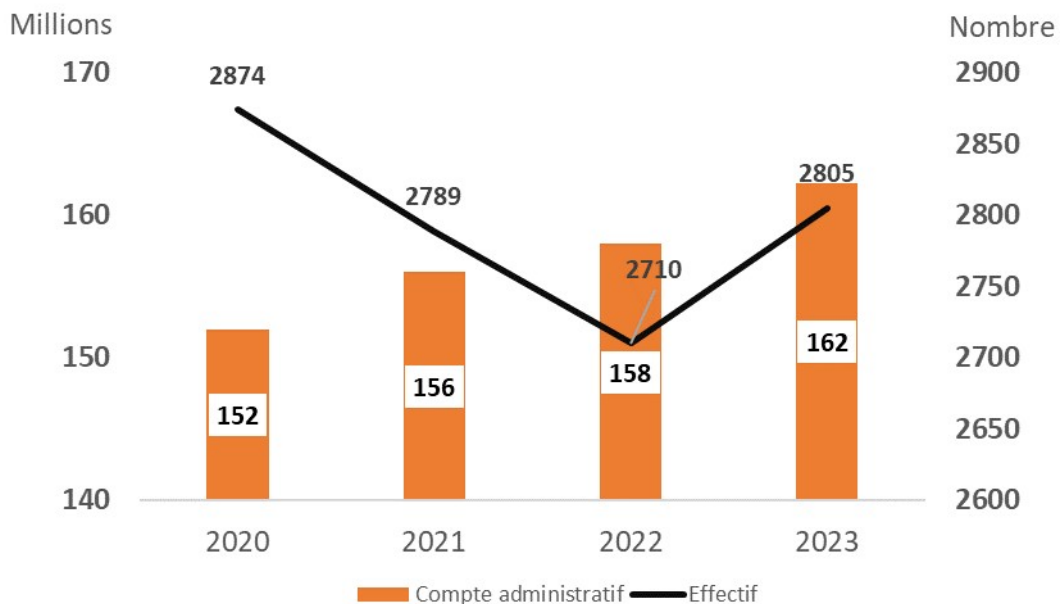


B - Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel sont réparties comme suit :

Dépenses de personnel (hors frais annexe)	CA 2020(K €)	CA 2021 (K €)	CA 2022 (K €)	CA 2023 (K €)
Traitement + Charges	131 966	135 610	138 107	144 928
NBI	389	392	390	408
Régime indemnitaire - Rifssep IFSE	13 173	14 532	13 899	13 100
Régime indemnitaire - Rifssep CIA	1 939	1 998	1 949	1 788
Heures supplémentaires	823	827	793	945
Total	148 291	153 359	155 137	161 309

• Evolution des effectifs et de la masse salariale



C - Les avantages en nature

- Lycées et CREPS

LYCÉES PUBLICS ÉDUCATION NATIONALE, AGRICOLES ET CREPS			
Répartition des logements affectés aux établissements d'enseignement (Année scolaire 2023/2024)			
Type de concession	Personnel d'État	Personnel Territorial	Total logements affectés
Nécessité Absolue de Service (NAS)	224	85	311
Utilité de Service (US)	1	0	1
Convention d'Occupation Précaire (COP)	8	3	11
Total logements affectés (Etat et Territoriaux)	235	88	323
<i>Dont Dérogations enregistrées sur NAS *</i>	<i>36</i>	<i>3</i>	
Logements affectés à d'autres établissements (cités scolaires ou établissements agricoles)			17
Logements sans affectation			56
TOTAL du parc de logement (affectés + sans affectation)			390

(*) pour information situation des bénéficiaires sur l'année scolaire

- Services centraux et routes

Type de concession	Personnel Territorial
Nécessité Absolue de Service	3
Total occupés	3

D - Le temps de travail

ETP	Temps plein	Temps partiel			Total général
		de 80% à 90%	de 90% à 100%	moins de 80%	
2021	2 678	57	14	44	2 793
2022	2 642	49	11	8	2 710
2023	2 690	80	12	23	2 805

LE NOUVEL ORGANIGRAMME

Dans le cadre de la nouvelle organisation des différents services de la collectivité, des créations de postes permanents ont été approuvées lors de l'assemblée plénière de juin 2023, pour répondre aux besoins en lien avec la nouvelle politique régionale.

Cela représente 118 créations nettes, soit un coût de 8,4 millions d'euros en année pleine. Sur ces 118 créations nettes, 48 recrutements ont été réalisés en 2023, pour un montant de 2,2 millions d'euros en année pleine (soit 831 532€ en 2023). En outre, il y a également eu 21 mobilités internes.

LES AFFAIRES JURIDIQUES ET LA COMMANDE PUBLIQUE

En 2023, la Direction des Affaires Juridiques et la Commande Publique s'est concentrée sur le déploiement d'une organisation d'achat structurée dans l'objectif d'une sécurisation et d'une meilleure performance des achats au regard des objectifs de développement durable et d'un meilleur accès des TPE/PME à la Commande Publique.

Les ressources :

- **ETP mobilisés** : 26

- **Budget réalisé** : 2 409 189 €

Fonctionnement : 2 409 189 € (soit 88 %)

Investissement : 0 €

Les principaux objectifs :

- **Axe de progrès global poursuivi en 2023 :**

Accompagnement des élus et des services de la collectivité dans les dossiers juridiques

Poursuivre le déploiement du dispositif anti-corruption

Simplification et clarification des procédures de passation

Fiabilisation du recensement et sécurisation de la computation des achats

Elaboration du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsable (SPASER)

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2022		CA 2023		Évol. AE/AP	Évol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	1 776 582	1 932 000	2 581 955	2 409 189	45,3%	24,7%
Investissement	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 776 582	1 932 000	2 581 955	2 409 189	45,3 %	24,7 %

En 2023, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement	
	AE	CP
I – Garantir la légalité des actions de la Région	949 500	879 740
II – Assurer la défense des intérêts de la Région	639 500	612 596
III – Consolider l'éthique au centre de l'action publique et au cœur de fonctionnement de la Région	16 955	6 264
IV – Développer une politique d'achat performante, durable et responsable	480 000	414 667
V – Divers (assurances flotte automobile, dommage aux biens / responsabilité civile / protection de l'image)	496 000	495 922
TOTAL	2 581 955	2 409 189

I – GARANTIR LA LÉGALITÉ DES ACTIONS DE LA RÉGION

Le service des affaires juridiques a continué son activité de gestion des affaires juridiques courantes, d'assistance et de conseil auprès des services et des élus de la région.

Intitulé	Fonctionnement	
	AE	CP
Sécurisation des actions de la Région	949 500	879 740
TOTAL	949 500	879 740

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Gestion courante des affaires juridiques	% de dossiers traitées	100 % traités	194 dossiers traités	-	-
Nombres de demandes d'assistance juridiques	% de demandes traitées	-	223 (183 en interne et 40 en externe dont 19 NRL, 10 AIR AUSTRAL et 11 divers)	-	Augmentation du nombre d'avis rendus par rapport à 2022 (162 avis : 133 en interne et 29 prestataires extérieurs) soit augmentation de 73%

B – Commentaires & Analyse

La complexité croissante du droit et des responsabilités administratives des agents et élus de la collectivité nécessite un accompagnement prégnant du service juridique et un recours ponctuel à des prestataires extérieurs sur des questions techniques ou dont les enjeux nécessitent un avis d'expert pour sécuriser les actions de la collectivité.

II – ASSURER LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE LA RÉGION

La défense des intérêts de la collectivité aux contentieux est assurée soit par le service des affaires juridiques soit par les cabinets d'avocats.

Intitulé		
	AE	CP
Assurer la défense des intérêts de la Région réunion	639 500	612 596
TOTAL	639 500	612 596

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Traitement de recours gracieux	Recours traitées	100 % traités	32	-	Diminution des recours gracieux 142 en 2022 soit une diminution de 77 %
Traitement des réclamations	Réclamations traitées	100 % traités	108	-	Augmentation des réclamations 80 en 2022 soit une augmentation de 35%

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Contentieux ouverts en 2023	% traités	100 % traités	54	-	Diminution des contentieux : 66 soit une diminution de 17 %
Contentieux en cours	% traités	100 % traités	149 (initiées par la région : 8 contre la région : 141)	-	Augmentation des contentieux en cours 122 en 2022 soit une augmentation de 22 %
Contentieux terminés en 2023	% traitées décisions favorables	100 % traités	149 (initiées par la région : 8 contre la région : 141) (87%) décisions défavorables : 6 (13%)	-	Augmentation des contentieux terminés 13 en 2022 soit une augmentation de 262 %

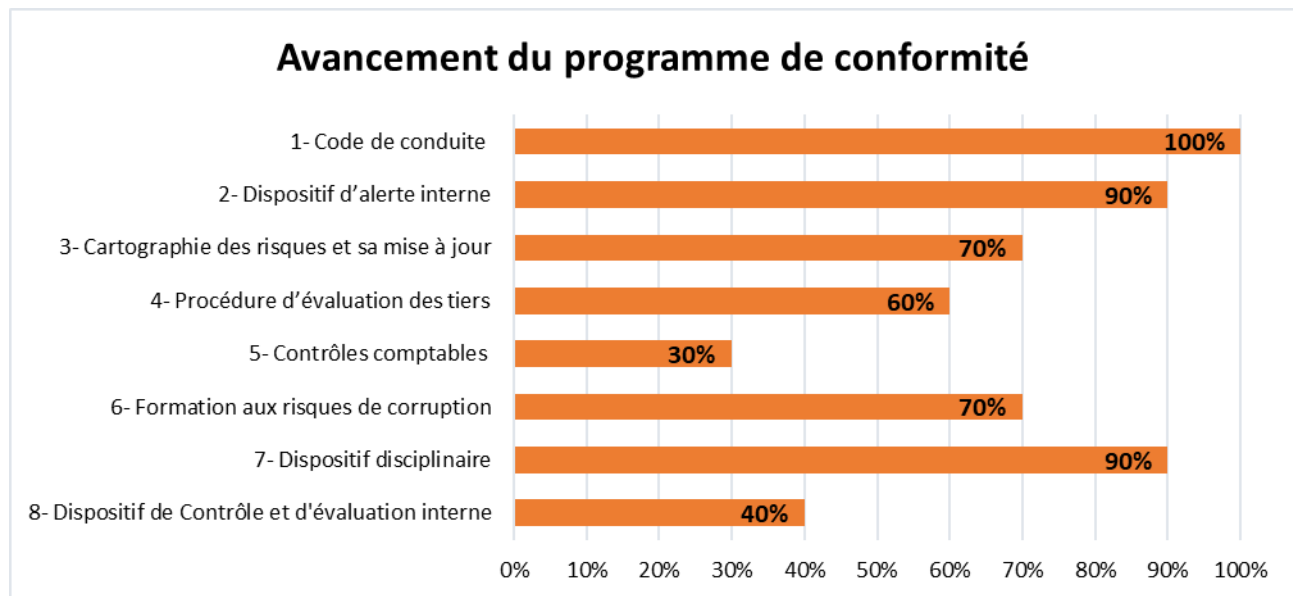
B – Commentaires & Analyse

Il est à noter une utilisation moindre des CP au titre de l'année 2023 tant en contentieux qu'en conseil. En effet, une somme de 522 772, 21 € a été mobilisé au titre du conseil (au lieu de 879 740,59 €) et une somme de 511 806,13 € au titre du contentieux (au lieu de 612 596 €).

Cette évolution est conforme à l'objectif d'une recentralisation plus grande des analyses juridiques.

III – RÉTABLIR L'ÉTHIQUE AU CENTRE DE L'ACTION PUBLIQUE ET AU CŒUR DU FONCTIONNEMENT DE LA RÉGION

La conformité a poursuivi son travail sur les questions de gouvernance de l'éthique que la mandature a placé au cœur de son action. Ainsi, conformément aux dernières recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA) et de la norme ISO 37001 Système de management anticorruption la cellule a avancé sur les 8 dispositifs de la loi Sapin II décrits par le graphique ci-dessous.



Intitulé	Fonctionnement	
	AE	CP
Rétablir l'éthique au cœur de la Région Réunion	16 955	6 264
TOTAL	16 955	6 264

IV – ASSURER, CONTRÔLER ET SÉCURISER LA PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS EN DÉVELOPPANT UNE POLITIQUE D'ACHAT PERFORMANTE DURABLE ET RESPONSABLE

En 2023, le service de la commande publique s'est principalement concentré sur les objectifs suivants :

- Faciliter et simplifier l'accès à la commande publique pour les entreprises notamment les TPE/PME ;
- Améliorer les conditions d'exécution des marchés ;
- Mettre en œuvre un Schéma de promotion de l'achat Socialement et Ecologiquement Responsable (SPASER) ;
- Sensibiliser/former l'ensemble des services de la collectivité à l'achat Socialement et écologiquement responsable .

Intitulé	Fonctionnement	
	AE	CP
Assurer, contrôler et sécuriser la passation des marchés publics en développant une politique d'achat performante durable et responsable	480 000	414 667
TOTAL	480 000	414 667

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Favoriser l'accès à la commande publique des TPE/PME	Nombre de PME/TPE titulaires de marché	90%	90%	-	Un travail sera mené en 2024 pour conforter la part des marchés attribués aux TPE/PME
Un achat plus responsable	Nombre de marchés réservés et/ou avec une clause sociale	40	15	-	L'insertion a plus que doublé en 2023 par rapport à 2022 (6 marchés clausés). En 2024, l'effort en matière d'insertion sera constant pour clauser le plus grand nombre possible de marchés
Améliorer les délais de traitement	Taux de respect du délai de traitement des AOO (6 mois à compter du lancement)	80%	83%	-	-
Améliorer les délais de traitement	Taux de respect du délai de traitement des MAPA (4 mois à compter du lancement)	80%	85%	-	-
Sécuriser les achats	Nombre de lettres de commandes	1500	2727	-	Il peut être observé que 2850 lettres de commande ont été passées en 2022. Les accords-cadres notifiés en 2023 et courant 2024 devraient permettre de baisser durablement le recours aux lettres de commande
Garantir la sécurité juridique des marchés publics	Nombres de procédures annulées	0	0	-	
	Nombre de recommandations/demandes régularisation du contrôle de légalité liées à des irrégularités de la procédure	0	4	-	Les observations du contrôle de légalité étaient mineures et n'ont pas remis en cause la légalité des marchés et des avenants concernés.

La simplification des achats de la Région

L'année 2023 s'est caractérisée par le point de départ de la démarche de sécurisation et de simplification des achats de la Région.

La note du 2 mars 2023 a posé les premières bases d'un cadre organisationnel et procédural de la fonction achats de la collectivité. Elle fixe plusieurs axes qui seront confortés et développés au cours des années à venir :

- D'une part, la fonction achat est plus déconcentrée et s'inscrit désormais au sein des directions opérationnelles, pour les achats de faible montant ;
- D'autre part, la démarche de recensement et de computation des besoins a été mise en place. Ce recensement permet d'avoir à la fois une meilleure connaissance ainsi qu'un meilleur pilotage de nos achats, de mettre en œuvre une démarche programmatique et de sécuriser nos procédures de passation ;
- Enfin, un premier jalon de simplification des procédures de passation des marchés et des avenants a été posé et permet d'aboutir à un cadre clarifié et précisé sur les points suivants :
 - Pour les modalités de publicité et de mise en concurrence : les supports de publication et les délais de publicité ont été définis en fonction des montants estimés de nos besoins afin d'avoir une publicité pertinente et de renforcer la concurrence ;
 - Pour les achats de faible montant (jusqu'à 39 999 € HT pour les fournitures, travaux et services), la procédure d'achat a été simplifiée et se concrétise par une simple « lettre de commande » transmise à la société au terme du processus. Cette procédure simplifiée permet une satisfaction rapide du besoin et à la société d'être payée très rapidement ;
 - En ce qui concerne l'attribution des marchés et la gestion des avenants, les procédures internes ont été redéfinies en fonction de nouveaux seuils toujours dans le but de garantir une publicité et une mise en concurrence efficaces. En outre, l'organe compétent et le signataire sont désormais clairement identifiés et permettent d'avoir une meilleure lisibilité sur la gestion de la procédure.

D'autres axes seront développés et mis en œuvre à partir de 2024 et auront vocation à appuyer cette démarche afin de rendre encore plus fluide le process achat de la Région.

LES SYSTÈMES D'INFORMATION ET ORGANISATION

Le fonctionnement des collectivités territoriales s'articule de plus en plus autour de la circulation de l'information. Cette dernière se positionne comme la clef de voûte de la réussite de l'ensemble des projets que ces collectivités mènent.

L'évolution de la Direction des Systèmes d'Information en Direction des Systèmes d'Information et Organisation lui ajoute un rôle important en 2023 et une cellule spécifique sera constituée afin de répondre à ce nouveau volet de compétences. Cette nouvelle organisation va engendrer l'élaboration d'un schéma directeur informatique afin de cadrer le déploiement des actions pour répondre aux objectifs attendus.

L'ensemble des projets pour l'année 2023 s'articule autour de deux axes primordiaux :

- La modernisation de l'action publique ;
- Assurer l'évolution de l'infrastructure technique.

Les ressources :

- **ETP mobilisés** : 44

- **Budget réalisé** : 4 005 643 €

Fonctionnement : 1 937 060 € (soit 95 %)

Investissement : 2 068 583 € (soit 87 %)

Les principaux objectifs :

- Axe de progrès global poursuivi en 2023 :

- Modernisation du SI et poursuite de la dématérialisation ;
- Sécurisation serveur.

- Résultat 2023 : la transformation du SI est en cours avec un plan de renouvellement du matériel et une dématérialisation progressive des processus métier

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2022		CA 2023		Évol. AE/AP	Évol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	1 771 090	1 491 151	1 953 421	1 937 060	10,3 %	29,9 %
Investissement	1 989 000	1 765 442	2 249 430	2 068 583	13,1 %	17,2 %
TOTAL	3 760 090	3 256 593	4 202 851	4 005 643	11,8 %	23,0 %

En 2023, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement comme suit :

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Moderniser l'action publique	799 818	646 833	520 111	558 656
II – Assurer l'évolution de l'infrastructure technique	756 376	964 478	249 504	149 450
III – Améliorer la qualité du service	397 227	325 749	1 479 815	1 360 477
TOTAL	1 953 421	1 937 060	2 249 430	2 068 583

I – MODERNISER L’ACTION PUBLIQUE

L’efficacité de réponse aux demandes des citoyens passe par la modernisation de l’action publique, qui est un volet incontournable et omniprésent dans le fonctionnement des collectivités territoriales.

Cette modernisation vient impacter positivement la relation avec le citoyen, mais également la gestion des services internes, en permettant une sécurisation et une optimisation des échanges.

2023 est une année particulière dans le sens où la direction ressource s’est restructurée et organisée pour atteindre une meilleure efficacité dans ses processus et apporter des réponses aux enjeux majeurs en termes de gestion des risques cybers et de modernisation du SI.

Plusieurs projets permettent de mettre en place cette modernisation.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Lancer un schéma directeur informatique	201 036	88 286	-	52 984
Action 2 : Dématérialisation	463 462	444 616	345 517	251 567
Action 3 : Gestion électronique de documents	28 895	23 239	10 286	-
Action 4 : Gestion des identités	59 039	59 039	-	66 731
Action 5 : Informatique décisionnelle	47 386	31 653	164 308	187 374
TOTAL	799 818	646 833	520 111	558 656

A – L’évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Lancer un schéma directeur informatique	Avoir une vue à 5 ans de l’évolution du SI de la collectivité	Avoir un schéma directeur	En cours 40%	Les prérequis au schéma directeur ont été mis en œuvre – Audit organisationnel de la DSIO, acquisition d’un outil de collecte des besoins (gestion de projet)	Le document cadre sera réalisé en 2024.
Action 2 : Dématérialisation	Optimisation de la relation citoyen et fonctionnement interne	Nouveaux services en ligne (continuité territoriale)	En cours 60%	La dématérialisation des dispositifs d’aide se poursuit.	Pour 2023, le dispositif phare de la continuité territoriale a été dématérialisé.
Action 3 : Gestion électronique de documents	Migration sur la nouvelle GED : - structuration - déplacement des documents	Formation Utilisation par les agents	En cours 50%	La méthode Gestion Électronique des Documents a été revue dans son ensemble afin d’apporter des solutions adaptées aux besoins des utilisateurs.	Des outils type partages réseaux et drive ont été mis en œuvre. Un agent a été recruté sur cette thématique pour reprendre l’activité
Action 4 : Gestion des identités	Intégrer les agents dans la base RH	100 % des agents	En cours 100%	La base RH est remontée dans l’outils de gestions des identités – le travail se poursuit avec l’intégration des autres applications métiers	

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 5 : Informatique décisionnelle	Présenter des tableaux de bord et rapports	Ouvrir l'accès aux services	En cours 80%	Un retard a été pris suite à la décision de changer d'outils de visualisation des tableaux de bord.	Une prestation en régie a été lancée afin de cadencer la mise en œuvre des tableaux de bord et de reprendre les différents documents dans l'outil PowerBI.

B – Commentaires & Analyse

En 2023, un certain nombre de choix techniques ont été réévalués afin de permettre une modernisation du Système d'Information, et de remettre les utilisateurs du SI (agents et citoyens) au centre de ce Système d'Information.

Action 1 : Lancer un schéma directeur informatique

Dans ce cadre, afin de projeter le système d'information de la Région Réunion à 5 ans, la collectivité veut élaborer un schéma directeur informatique. Ce document stratégique, référentiel de l'évolution des SI dans la transformation digitale, devra conduire cette évolution en prenant en compte l'ensemble des ressources nécessaires au service gestionnaire, tant matérielles que humaines, en répondant aux enjeux principaux des solutions métiers, du volet technologique et des coûts.

Aussi pour permettre d'avancer sur ce sujet, la collectivité a dans un premier temps lancé un Audit Organisationnel de la DSIO afin d'identifier les difficultés rencontrées, de proposer des solutions et fournir une orientation à suivre. Il s'agit du premier document cadre nécessaire à l'élaboration du schéma directeur. En complément, la DSIO s'est équipée d'un outil de gestion projet, permettant de réaliser la collecte des besoins en termes de projets TIC de la collectivité. La mise en œuvre est en cours. Dès lors en 2024, le document cadre de schéma directeur informatique pourra être initié.

Action 2 : Dématérialisation

En 2023, le développement de la dématérialisation a été poursuivi. La plateforme actuelle e-portal des « Aides et subventions » a fait l'objet d'une attention particulière avec l'évolution de la Continuité Territoriale qui est ainsi dématérialisée depuis janvier 2024.

Dans cette démarche de dématérialisation, en 2023 ont été lancés :

- Une démarche de révision de la gestion des courriers internes avec une AMO accompagnant la Direction du courrier est en cours ;
- Une analyse des processus métiers de la formation professionnelle pour structurer le SI Formation Professionnelle.

Action 3 : Gestion électronique de documents

La gestion électronique de documents (GED) est un volet important de la dématérialisation. Si la collectivité s'est employée à mettre en service une solution de GED pour l'ensemble des services de la collectivité, il reste aujourd'hui à démocratiser l'utilisation de cet outil. Aussi un accompagnement des directions a été réalisé afin de former les agents à l'usage de la GED.

Cependant, l'outil GED ne permet pas d'apporter une réponse à tous les cas d'usage. En effet elle reste très rigide dans son fonctionnement, et ne répond pas aux enjeux de mobilité, d'ergonomie et de simplicité d'utilisation. La palette d'outils a donc évolué avec l'acquisition d'une solution « partages réseaux

standards » permettant de centrer la donnée autour de l'activité des directions et de leurs agents. Une solution de « Drive » est désormais disponible dans le « Cloud » afin de simplifier et sécuriser les échanges avec nos partenaires, mais aussi de permettre du travail collaboratif « à plusieurs mains ».

Enfin, devant l'obligation faite de transmettre numériquement les demandes dans le cadre de la programmation 2021- 2027, une refonte totale de l'interface utilisateur de la plateforme de la « GED européenne » est engagée depuis 2023. Elle permettra d'améliorer l'ergonomie de la solution, simplifiant tout autant son usage et optimisant la durée des traitements.

Action 4 : Gestion des identités

En 2023, la collectivité a continué la mise en œuvre de la gestion des Identités et des Accès (projet de gestion des identités et des habilitations) en étroite collaboration avec la DRH. C'est un volet de sécurité incontournable, notamment dans le cadre de la certification des comptes.

Cette gestion d'identité s'appuie sur la solution déployée par la société « USERCUBE » qui permet de valider le cycle de vie des comptes utilisateurs. Il s'agit donc d'une brique du projet IAM.

Ce projet se compose d'autres briques :

- annuaire Active Directory – en production de plusieurs années ;
- authentification SSO Active Directory Federation Services : mise en production en 2023 ;
- authentification multi facteur MFA : prévu en 2024 ;
- connexion de Usercube avec les applications métiers : déploiement et intégration systématique lors des acquisitions des progiciels.

Action 5 : Informatique décisionnelle

L'informatisation des processus métiers et la généralisation de la dématérialisation, induisent une forte augmentation du volume de données associées à une très grande diversité d'information traitée.

L'analyse de ces données peut offrir à la collectivité une vision prospective stratégique de son fonctionnement. Aussi, il s'agit de développer en interne une cellule d'informatique décisionnelle dont le but est d'élaborer des états de suivis et des tableaux de bord associés à des indicateurs pertinents pour un meilleur pilotage des politiques publiques de la collectivité régionale.

La montée en charge de cette cellule, créée en 2022, s'est amplifiée en 2023 suivant les grands axes suivants :

- modéliser et élargir le spectre de la base des données recueillies ;
- restituer les données sous forme d'indicateurs et de tableaux de bord ;
- maintenir en conditions opérationnelles le système ;
- fournir des données structurées permettant d'alimenter l'OpenData.

Dans le cadre du nouvel organigramme 2023, la Cellule Gestion de la Données a été créée avec du personnel dédié.

L'outillage a évolué, afin de permettre la mise à disposition des tableaux de bord au plus grand nombre : passage de Suadeo à PowerBI. Ce passage a ralenti le rythme de déploiement des tableaux de bord.

Un travail a été réalisé pour migrer les tableaux de bord existants sous d'autres outils vers PowerBI.

II – ASSURER L'ÉVOLUTION DE L'INFRASTRUCTURE TECHNIQUE

L'aspect technique est omniprésent dans le fonctionnement des Systèmes d'Informations (SI). Les évolutions technologiques, que ce soit dans l'équipement ou dans la sécurité des échanges font appel à des équipements de plus en plus performants.

Les projets 2023 ont permis d'assurer cette évolution technologique, l'amélioration des performances et de la sécurité de l'infrastructure.

Ont été planifiées pour 2023, les actions suivantes :

- le renouvellement du Marche Télécom pour les liaisons d'interconnexion et internet ;
- la mise en place de la nouvelle architecture Wifi ;
- la consolidation de l'environnement Citrix.

Cependant le contexte technique, l'obsolescence du matériel, et les procédures administratives, ont nécessité un réajustement des actions qui ont été proposées :

- le renouvellement du Marche Telecom pour les liaisons d'interconnexion et internet a été réalisé ;
- le réseau Wifi actuel est maintenu, mais sans modification majeure, car la refonte des réseaux de distribution est à réaliser en amont – le Wifi étant une extension de ses réseaux de distribution ;
- la consolidation de l'environnement Citrix : suite à une panne majeur des équipements serveurs et stockages, il a été nécessaire d'apporter une réponse technique à court terme impliquant des investissements légers, en attendant un remplacement complet des équipements ayant fait lieu d'un appel d'offre notifié en mars 2024.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Télécom : Optimisation technologique	264 429	415 932	237 051	91 561
Action 2 : Réseau Assurer une haute disponibilité	-	-		-
Action 3 : Réseau Mise à jour des configurations des commutateurs sur les sites distants	21 146	8 321		-
Action 4 : Réseau Déploiement du nouveau WiFi Région	-			-
Action 5 : Infrastructure Remplacement des serveurs obsolètes	470 801	540 225	12 453	57 889
TOTAL	756 376	964 478	249 504	149 450

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Télécom : Optimisation technologique	Optimisation de la répartition des flux et du dimensionnement	Amélioration de la qualité fournie	Réalisé		
Action 2 : Réseau Assurer une haute disponibilité	Liaisons redondées avec continuité de service automatique sur 2 DataCenters	Haute disponibilité déployée et testée	Partiel 60%	La liaison est opérationnelle mais il a nécessité de remplacer certains équipements (planifié en 2024)	Finalisation avec la refonte du cœur de réseau
Action 3 : Réseau Mise à jour des configurations des commutateurs sur les sites distants	Configuration unifiée	80% des commutateurs à jour	En cours 60%		
Action 4 : Réseau Déploiement du nouveau WiFi Région	Fonctionnement optimal sur la pyramide	>50% des sites déployés	Reporté		

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 5 : Infrastructure Remplacement des serveurs obsolètes	Remplacement des serveurs - Optimisation des outils de supervision des performances utilisateurs	Remplacement 100 % des serveurs - Amélioration des performances pour les utilisateurs	Reporté partiellement	Appel d'offre lancé en 2023 et notifié en mars 2024	Report et réorientation sur l'infrastructure applicative en 2024

B – Commentaires & Analyse

Action 1 : Télécom : Optimisation technologique

L'optimisation technologique supporte l'évolution vers les nouveaux usages : espaces de co-working, nomadisme, voix sur IP, visioconférence et web conférence. Les débits des liaisons sont ajustés au besoin.

Cependant il restera nécessaire, dans un second temps, de mettre en place des outils de filtrage sur les sites distants afin de filtrer les flux et prioriser l'activité professionnelle.

Le nouveau marché a été mis en œuvre. Il y a eu un changement d'opérateur mobile qui a complexifié le démarrage de ce marché.

Action 2 : Réseau Assurer une haute disponibilité

Les 2 datacenter sont interconnectés via 2 cheminements fibre optique. La redondance n'est que partielle car il est nécessaire de retravailler sur le cœur de réseau, avec le changement d'équipements obsolètes qui interviendra en 2024. Ce remplacement n'avait pas été anticipé.

Action 3 : Réseau Mise à jour des configurations des commutateurs sur les sites distants

Pour la première phase de mise en place, il est prévu de déployer une configuration réseau « standardisée » sur les différents commutateurs des sites distants.

Les opérations sont en cours et demandent beaucoup de temps. La réorganisation en place depuis le second semestre 2023, a permis de renforcer les équipes ce qui permettra de finaliser cette action en 2024.

Action 4 : Réseau Déploiement du nouveau WiFi Région

Un réseau wifi est une extension du réseau filaire existant. Ce réseau filaire doit être fiable et sécurisé. Actuellement ce n'est pas le cas. Cette fiabilisation et cette sécurisation est un pré requis indispensable qui n'a pas été anticipé. Cette action a donc été reportée.

Action 5 : Infrastructure Remplacement des serveurs obsolètes

Cette action était centrée sur l'infrastructure Citrix (client léger).

L'obsolescence des serveurs est représentative de l'infrastructure dans sa globalité – pas que Citrix.

En avril 2024, une avarie majeure sur les équipements a généré une dégradation des performances de l'ensembles des outils SI pendant 4 semaines.

Une solution court terme a été mis en place, avec des équipements spécifiques acquis, pour apporter une solution temporaire et rétablir le bon fonctionnement rapidement.

Dans un second temps, un appel d'offre a été lancé pour procéder au remplacement de l'infrastructure dans son ensemble.

Une analyse technique a permis aussi de repenser l'usage des clients légers et de Citrix – cette technique obsolète nécessite des investissements lourds pour permettre aux agents de surfer sur internet et de faire de la bureautique. Il a donc été acté de passer sur des clients lourds, au rythme du renouvellement du parc, afin d'abandonner progressivement Citrix.

En revanche, le maintien en condition opérationnelle des infrastructures, implique des dépenses en investissement et fonctionnement.

III – AMÉLIORER LA QUALITÉ DE SERVICE

Les SIO sont des acteurs principaux dans le rendement de travail des utilisateurs au travers de l'optimisation des équipements informatiques attribués, des outils fournis et d'une assistance adéquate, réactive et proactive.

Pour cela, la collectivité s'assure que le matériel et les services fournis répondent aux critères de confidentialité, d'intégrité, de traçabilité, de sécurité et de disponibilité. Le matériel est en adéquation avec les tâches de l'agent en termes d'accessibilité et de mobilité.

Cela permettra un meilleur rendement des agents pour un service aux usagers plus efficace.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Renouvellement du matériel obsolète	316 392	221 457	1 276 970	1 219 211
Action 2 : Répondre au besoin de nomadisme	-	-	117 020	55 441
Action 3 : Améliorer l'assistance aux utilisateurs	80 835	104 292	85 825	85 825
TOTAL	397 227	325 749	1 479 815	1 360 477

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Renouvellement du matériel obsolète	Nombre d'équipements fixes renouvelés	Achat et remplacement du matériel : - 100 écrans ; - 50 imprimantes ; - 100 postes clients léger	En cours 80%	30 multifonctions 300 écrans commandés 140 ordinateurs commandés 16 Mac	La DSIO a repris la compétence photocopieurs – aussi les imprimantes ne seront pas systématiquement renouvelées au profit de la mise en place de multifonctions mutualisées
Action 2 : Répondre au besoin de nomadisme	Nombre d'équipements renouvelés par des postes mobiles	Achat et remplacement du matériel : - 100 ordinateurs portables ; - 200 portables clients légers en remplacement des postes fixes obsolètes	Réalisé	100 clients légers portables 200 ordinateurs portables 4 Macbook Solution de visioconférence	

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Ecart (Bilan – cible)	diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 3 : Améliorer l'assistance aux utilisateurs	Tickets support (GLPI)	- Traiter les reliquats ; - Améliorer le pourcentage de décrochés téléphoniques	50%	10 570 tickets (+20%) 10 885 appels téléphoniques reçus dont 6897 décrochés soit un taux de décroché de 63,5%	Les outils téléphoniques doivent être réadaptés afin de permettre aux agents d'améliorer la qualité de service.

B – Commentaires & Analyse

Action 1 : Renouvellement du matériel obsolète

Au fil des années, les évolutions logicielles et la vétusté rendent le matériel non opérationnel (lent, pannes...). La collectivité s'assure que le matériel mis à disposition permette aux agents de travailler dans les conditions optimales. Les postes ayant plus de 5 ans nécessitent un renouvellement car ils présentent des risques de sécurité pour le système d'information.

Un plan de renouvellement est donc mis en place pour répondre à ce besoin avec un objectif de 1/5 du parc à renouveler par an.

Le logiciel Microsoft Office 2021 a été déployé sur l'ensemble des postes pour apporter une solution de bureautique plus ergonomique.

De plus en 2023, la DSIO a repris la gestion du parc de photocopieurs/multifonctions. La reprise de ce parc vétuste a nécessité de procéder en urgence à l'acquisition de matériel en cours de livraison en 2023. Le parc a été remis sous maintenance, et le montant correspond est de 100 000 € pour 2023.

Action 2 : Répondre au besoin de nomadisme

Les différents événements (gilets jaunes, crise transporteur, Covid...) ont démontré qu'il est indispensable de pouvoir s'adapter en étant capable de déplacer facilement son environnement de travail vers d'autres espaces (salles de réunion, espaces de co-working, télétravail...).

Afin de répondre à ce besoin de nomadisme pour certains postes clés qui nécessitent une continuité de service forte, la collectivité a engagé le renouvellement et le renforcement de la flotte d'ordinateurs portables.

En complément, la collectivité a fait l'acquisition d'une solution de visioconférence Cisco Webex, afin de permettre aux agents d'organiser des visioconférences avec leur partenaires ou leurs collègues.

Action 3 : Améliorer l'assistance aux utilisateurs

La DSIO apporte son assistance aux agents afin d'assurer la disponibilité du système d'information et permettre aux utilisateurs de répondre efficacement aux usagers.

Cela nécessite un suivi de manière active les sollicitations faites par les agents de la collectivité (au travers de son outil de tickets de suivi « GLPI ») mais également de manière proactive en supervisant son système d'information.

Afin de pouvoir répondre de manière efficiente aux demandes, il est nécessaire d'avoir un nombre de techniciens en adéquation avec l'effectif de la collectivité et également d'optimiser l'outil de suivi pour un meilleur rendement du service fourni.

En 2023, dans sa réorganisation la DSIO a identifié 2 cellules dédiées à ces missions :

- la cellule support utilisateur dont les missions sont orientées autour de l'accompagnement des agents sur l'usage de leur matériel informatique, le maintien en condition opérationnelle de ce matériel, et le renouvellement du parc. Un recrutement dans le Sud a permis de renforcer l'activité de cette cellule de Saint-Philippe à la Possession. Pour le secteur Nord et Est, du personnel a été recruté pour renforcer l'activité ;
- la cellule support applicatif dont les missions portent sur l'accompagnement des utilisateurs sur l'usage des outils métiers, la formation des agents autour de ces outils, le maintien en condition opérationnelle de ces outils, et le déploiement de nouveaux logiciels – cette cellule est en cours de structuration, avec des recrutements à venir.

L'activité du support a été particulièrement soutenue en 2023 : une augmentation notable de plus de 20% du nombre de tickets ouverts entre 2022 et 2023, avec pour 2023 10 570 tickets ouverts soit en moyenne 880 tickets mensuels.

Année	2020	2021	2022	2023
Nombre de tickets ouverts	9 673	9 288	8 782	10 570
Moyenne mensuelle	806	774	732	880
Variation annuelle		-3,98 %	-5,45 %	20,36 %

Cette augmentation est principalement due :

- aux matériels utilisateurs obsolètes : le plan de renouvellement du parc engagé en 2023 devra contribuer à réduire cet indicateur ;
- les pannes récurrentes sur l'infrastructure serveurs, liées à l'obsolescence du matériel : la nouvelle infrastructure qui sera acquise en 2024 devra contribuer à réduire cet indicateur ;
- le renouvellement important du personnel, nécessitant de leur apporter une aide lors de leur prise de poste sur les différents outils.

Cependant cette augmentation de l'activité ne se retrouve pas sur la réception téléphonique du standard qui s'est dégradée entre 2022 et 2023 pour revenir à un niveau équivalent à 2021 :

Année	2020	2021	2022	2023
Nombre d'appels reçus	15 492	10 679	9 883	10 855
Nombre d'appels décroché	8 481	6 925	7 788	6 897
Taux de décroché	54,74 %	64,85 %	78,80 %	63,54 %

Le support s'est réorganisé en 2023, avec l'arrivée d'un hotliner dédié à la prise d'appel. Avec le renforcement des effectifs, et le re paramétrage des outils il est attendu une amélioration pour 2024.

LE PATRIMOINE ET L'IMMOBILIER

L'année 2023 a été marquée par la création d'une nouvelle direction, la Direction des Bâtiments et du Patrimoine (DBP) (issue de la fusion de la Direction Bâtiments et Architecture et de la Direction du Patrimoine et de l'Immobilier), l'objectif étant d'optimiser la gestion patrimoniale régionale de la Région.

Selon l'état de l'actif figurant au compte de gestion 2022, la **valeur comptable** du patrimoine régional (hors domaine public routier, biens mobiliers, et actifs financiers) s'élève à un peu **plus de 1 milliard d'euros**.

Les ressources :

- **ETP mobilisés** : 43 agents

- **Budget réalisé** : 9 395 305 €

Fonctionnement : 1 825 082 € (soit 79 %)

Investissement : 7 570 223 € (soit 81 %)

Les principaux objectifs :

- **Axes de progrès global poursuivis en 2023** :

- Régularisation des situations illégales

- Optimisation et sécurisation des locaux

- **Résultat 2023** : appréciation globale conforme aux objectifs

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2022		CA 2023		Évol. AE/AP	Évol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	1 625 512	2 516 652	2 060 000	1 825 082	26,7 %	- 27,5%
Investissement	3 510 364	4 278 380	15 602 894	7 570 223	344,5%	76,9%
TOTAL	5 135 876	6 795 032	17 662 894	9 395 305	243,9%	38,3 %

En 2023, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement comme suit :

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – La fiabilisation de l'inventaire physique	-	-	-	-
II – La stratégie de valorisation du patrimoine	2 060 000	1 825 082	15 602 894	7 570 223
TOTAL	2 060 000	1 825 082	15 602 894	7 570 223

I – LA FIABILISATION DE L'INVENTAIRE PHYSIQUE

Comme l'a révélé le diagnostic global d'entrée réalisé par la Cour des Comptes dans le cadre de la démarche expérimentale de certification des comptes engagée en 2017, il est impératif de fiabiliser l'inventaire physique des biens de la collectivité.

A cet effet, la collectivité entend se doter d'un système d'information dédié au recensement des données patrimoniales et à leur actualisation en continu (Base Unique du Patrimoine).

En 2023 a été lancée, en collaboration inter-service, la première étape de recensement des applications métiers, fichiers et logiciels existants en interne, et qu'il conviendra d'interfacer avec le futur système d'information du patrimoine.

La deuxième étape a consisté à préparer le cahier des charges en vue de la passation du marché. La procédure de consultation a été lancée au troisième trimestre 2023 et le marché sera attribué au second trimestre 2024.

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs	Cible 2023	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Fiabilisation de l'inventaire physique	Rapprochement parcelles recensées et actes de propriété	2 254	1 758	- 496	Inventaire terminé sur la base des actes présents, actes manquants.
Action 2 : Déploiement de la base unique du patrimoine	Avancement projet	Finalisation du Dossier de Consultation	Consultation lancée	-	Objectif atteint

B – Commentaires & Analyse

La cible de rapprochement des actes en 2023 a été réduite pour tenir compte de l'avancée des travaux de fiabilisation du recensement des parcelles régionales et de la suppression des doublons.

A cela s'ajoute le travail de rapprochement physico-comptable des œuvres d'art (690 hors collections muséales) et des biens du parc automobile, à ce jour achevé.

Le marché d'acquisition de la base unique a été lancé fin 2023 pour une attribution début 2024 et un déploiement dans le courant de l'année.

II – LA STRATÉGIE DE VALORISATION DU PATRIMOINE

En 2023, la collectivité a poursuivi ses actions concrètes pour rationaliser le parc immobilier afin de diminuer le volume des locaux pris à bail par la Région et donc les dépenses de fonctionnement afférentes qui s'élevaient à 2,8 M€ en 2021, tout en menant une politique d'acquisition à moyen terme.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Maîtrise des dépenses afférentes aux bâtiments (loyers, taxes et frais divers)	2 060 000	1 825 082	-	-
Action 2 : Acquisitions immobilières	-	-	14 571 550	5 142 900
Action 3 : Entretien du patrimoine régional	-	-	1 031 344	2 427 323
TOTAL	2 060 000	1 825 082	15 602 894	7 570 223

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs	Cible 2023	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Maîtrise des dépenses afférentes aux bâtiments (loyers, taxes et frais divers)	Montant des dépenses	1 700 000	1 825 082	+ 7%	Maintien de locations dans le cadre de la réorganisation
Action 2 : Acquisitions immobilières	Avancement du projet VEFA	30 %	30%	-	Objectif atteint

Intitulé	Indicateurs (cf. OB 2023)	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	(Bilan – cible)	diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 3 : Entretien du patrimoine régional	Avancement du projet MRST	Fin du clos couvert en décembre 2023	Fin du clos couvert en février 2024	+ 2 mois	Objectif partiellement atteint

B – Commentaires & Analyse

Pour atteindre l'objectif, la collectivité a procédé à une rationalisation de l'occupation des espaces et locaux administratifs. En 2023, la collectivité a engagé une démarche de regroupement des services relevant d'une même DGA.

La démarche de valorisation du patrimoine et d'optimisation de sa gestion ne se limite pas à la rationalisation des dépenses, elle s'accompagne nécessairement d'actions visant à procurer des ressources à la collectivité.

A noter, des résultats exceptionnels concernant les revenus patrimoniaux perçus en 2023, qui s'élèvent à plus de 1 225 000 € de recettes locatives, contre 370 000 € en 2022 soit une augmentation de plus de 331%. Ces résultats s'expliquent par une démarche de régularisation sur les exercices antérieurs, engagée dans le cadre des travaux de certification des comptes.

Valoriser le patrimoine régional impose l'obligation d'entretenir le bâti, de le maintenir en bon état. A cet effet, la Direction des Bâtiments et du Patrimoine, chargée du gros entretien et des réparations, a poursuivi son programme de travaux sur le bâti administratif régional.

Parallèlement, cette Direction porte l'ensemble des opérations de construction et de réhabilitation définies par les directions métiers (lycées, centres de formation, équipements sportifs et culturels, etc.). Elle prend en charge le montage des opérations, depuis la définition du besoin et la programmation, en passant par l'élaboration des dossiers de consultation, le suivi d'exécution des travaux jusqu'à leur réception.

Parmi les projets majeurs lancés en 2023, on peut citer notamment le lycée des métiers de la mer et le lycée des métiers du tourisme et de l'hôtellerie.

En outre, il convient de rappeler que, dans le cadre du plan de rénovation thermique des bâtiments d'enseignement et de formation, 7 nouvelles opérations ont été lancées en 2023 et 6 chantiers ont été livrés. De nouvelles opérations sont d'ores et déjà programmées pour la période 2024-2026.

Programme d'aménagement durable des espaces extérieurs des lycées (VERDIR, OASIS, DESIGN' TA COUR...)

Il s'agit d'une démarche de co-construction avec les élèves et les enseignants. Le premier chantier est en cours (Lycée Amiral LACAZE), d'autres vont débuter en 2024 et le programme s'étoffera sur les années suivantes. Une première enveloppe de 2 M€ a été identifiée au PPI pour les établissements d'enseignements.

Les principaux objectifs opérationnels sont de :

- Valoriser l'espace extérieur du lycée en créant un lien avec la nature ;
- Créer des espaces ombragés permettant d'accueillir des usagers et de réaliser des micro activités éducatives d'enseignement ou de restauration ;
- Proposer aux lycéens un espace récréatif végétalisé : exploitable durant toute l'année scolaire ;
- Diminuer l'espace bitumé en créant des espaces végétalisés et partiellement couverts ;
- Créer des places assises à l'air libre, protégées du soleil et de la pluie avec du mobilier mixte : bois – métal, idéalement recyclé ;

- Constituer des massifs de fleurs tropicales et arbres endémiques à forte croissance de créer naturellement des zones ombragées ;
- Concevoir un projet durable dans le temps et facile d'entretien.

Ce projet d'aménagement est copiloté dans une démarche participative (Lycée – Région) autour des enjeux environnementaux.

LES MOYENS GENERAUX

Depuis maintenant plus d'un an et demi, un certain nombre d'actions ont été menées afin de réduire les dépenses de la collectivité en termes de moyens généraux. Des investissements précis dans certains dispositifs techniques ont permis de tendre vers cet objectif d'économie.

Les ressources :

- ETP mobilisés : 139 agents

- Budget réalisé : 8 475 869 €

Fonctionnement : 5 056 727 € (soit 97 %)

Investissement : 3 419 142 € (soit 99 %)

Les principaux objectifs :

- Axe de progrès global poursuivi en 2023 :

réduire les dépenses de frais généraux en maintenant une qualité de prestations en dépit de l'augmentation du coût des fluides et des matériaux notamment.

- Résultat 2023 : Il a été difficile de maintenir un objectif réel d'économie compte tenu notamment des augmentations ci-dessus évoquées.

SYNTHÈSE DU BILAN FINANCIER

	CA 2022		CA 2023		Évol. AE/AP	Évol. CP
	AE/AP	CP	AE/AP	CP		
Fonctionnement	5 017 117	5 736 447	5 027 971	5 056 727	0,2 %	- 11,8 %
Investissement	6 291 900	1 399 999	3 615 342	3 419 142	- 42,5 %	144,2 %
TOTAL	11 309 017	7 136 446	8 643 313	8 475 869	- 23,6 %	18,8 %

En 2023, les principales actions mises en œuvre se traduisent budgétairement comme suit :

Intitulé des axes stratégiques	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
I – Une optimisation des prestations externes et de l'exploitation des sites sous gestion DMG	690 527	690 215	-	-
II– La réalisation d'investissements afin de rationaliser les dépenses de fonctionnement	1 341 469	1 301 798	2 792 784	2 391 640
III– Une optimisation de prestations logistiques spécifiques	1 891 324	1 901 505	9 722	87 659
<i>Autres</i> (frais de réception, locations et fournitures diverses, diverses autres prestations, aménagements bâtiments, acquisitions mobiliers etc...)	1 104 651	1 163 209	812 836	939 843
TOTAL	5 027 971	5 056 727	3 615 342	3 419 142

I – UNE OPTIMISATION DES PRESTATIONS EXTERNES ET DE L'EMPLOI DES SITES SOUS GESTION DMG

La Direction des Moyens Généraux Région doit répondre aux besoins quotidiens de 2800 agents répartis sur 58 sites (115 000 m²) sur l'ensemble du territoire. En outre, elle doit également assurer la gestion de sites exceptionnels que sont le CPOI et le MOCA.

La DMG a en charge la gestion de deux sites :

- Le CPOI
- Le MOCA

La collectivité a fait le choix de valoriser des ressources internes volontaires en les formant au métier d'Agent de Prévention et de Sécurité (APS). Ce dispositif qui a d'ores et déjà été initié sur le site du CPOI a permis ainsi de réduire significativement les frais de gardiennage.

Le domaine du MoCA est un site qui n'a pas d'équivalent sur l'île en termes d'espaces, d'équipements, et de positionnement géographique. Il permet à la collectivité d'organiser ses propres événements sans avoir à recourir à la location de salles ou de sites d'envergure. En outre, ces espaces sont mis à disposition de tiers pour des manifestations dans le cadre de conventions à titre onéreux.

A cet égard, le 24 janvier 2023, a été adoptée une nouvelle grille tarifaire qui impose le paiement pour tous les sites identifiés du MOCA, avec la mise en place de tarifs différenciés selon les types d'occupants.

Intitulé	Fonctionnement	
	AE	CP
Action 1 : Réduction des dépenses de gardiennage	690 527	690 215

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Bilan 2022	Indicateurs	Cible 2023	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Réduction des dépenses de gardiennage	1 630 181 €	Coût des prestations externes	-15 % de N-1	689 883 €	- 136,30%	Résultat nettement supérieur à l'objectif cible
Action 2 : Optimisation des recettes générées par le domaine du MoCA	77 430 €	Recettes encaissées par la Régie du MoCA	+25 % de N-1	93 647 €	+ 17,32%	Résultat à conforter

B – Commentaires & Analyse

Les frais de gardiennage ont été fortement réduits. Toutefois il conviendrait, en lien avec la DRH, d'initier une action de communication auprès des agents techniques de la collectivité afin de susciter des vocations pour le métier d'Agent de Prévention et de Sécurité. Le but est de démultiplier le nombre d'APS internes, et de diminuer par conséquent le recours à des prestataires.

Cette action est d'autant plus nécessaire dans le cadre du Plan Vigipirate qui impose le renforcement du nombre d'agents de sécurité.

Pour ce qui concerne l'exploitation du site du Moca les recettes sont en nette progression.

Toutefois, il conviendrait de conforter ces bons résultats en mettant en œuvre notamment des actions de communication vers des partenaires institutionnels

II – LA RÉALISATION D'INVESTISSEMENTS AFIN D'OPTIMISER LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Afin de réduire la consommation de carburant, et les émissions de gaz polluants, la Région a mis en œuvre un plan de renouvellement de son parc automobile qui compte désormais une plus grande proportion de véhicules propres (électriques et hybrides). Ainsi 28 véhicules électriques et 13 véhicules hybrides ont été achetés en 2023 pour remplacer les véhicules vieillissants, polluants et très coûteux en termes d'entretien.

Les dépenses de fluides sont des impondérables qui peuvent et doivent être maîtrisées dans un souci de contenir ce poste de dépense mais aussi de préserver nos ressources.

Dans cet objectif la collectivité a déployé un certain nombre d'actions sur les bâtiments administratifs :

- Dispositif de télérelève sur les compteurs d'eau ;
- Relamping avec des ampoules basses consommation LED ;
- Installation de luminaires solaires.

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Un parc de véhicules visant un objectif de sobriété énergétique	539 500	540 767	2 792 784	2 391 640
Action 2 : Maîtrise des consommations de fluides (eau-électricité)	801 969	761 031	-	-
TOTAL	1 341 469	1 301 798	2 792 784	2 391 640

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Bilan 2022	Indicateurs	Cible 2023	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Un parc de véhicules visant un objectif de sobriété énergétique	579 664 L	Nombre de litres de carburant consommés	310 000 L	540 767 L	+74%	Résultat à conforter. Le renouvellement de la flotte automobile a été progressif et ne s'achèvera qu'en 2024.
	502 727 €	Nombre de véhicules propres acquis	41 véhicules	41 véhicules	0	
Action 2 : Maîtrise des consommations de fluides (eau-électricité)	171 122 m ³	Nombre de m ³ d'eau consommés	125 000 m ³	163 873 m ³	+31%	Premiers effets des dispositifs de contrôle de fuites mis en place (diminution par rapport à 2022). Effort à maintenir pour atteindre la cible
	498 372 kWh	Nombre de kWh consommés	450 000 kWh	597 158 kWh	+16.54%	Chantier ayant pris du retard, et reporté pour 2024

B – Commentaires & Analyse

S'agissant du renouvellement de la flotte automobile, l'achat de véhicules électriques et hybrides, ainsi que le redéploiement des véhicules dans des pools a permis de réduire la consommation de carburant en volume. Celle-ci a en effet globalement diminué, mais pas dans les proportions espérées. L'installation des bornes électriques à la fin de l'année 2023 et leur déploiement effectif en 2024 devrait permettre une réduction plus importante de la consommation de carburant.

Les résultats des mesures mises en place pour réduire les consommations ont été neutralisés par la forte augmentation du tarif des énergies, en particulier l'électricité.

III - UNE OPTIMISATION DES PRESTATIONS LOGISTIQUES SPÉCIFIQUES

Les déchets générés par la collectivité sont catégorisés en 2 groupes : les déchets valorisables et non-valorisables.

La collectivité a contractualisé avec un prestataire (Fourmize) qui a disposé en juin 2023 des bacs de collecte au niveau des étages de l'Hôtel de Région et sur le site de l'Annexe (Papier, plastiques, canettes aluminium, cartons et DIB). Ce prestataire prend en charge l'enlèvement et la revalorisation des déchets déposés, permettant ainsi de répondre à notre obligation de tri de nos déchets.

Le traitement 3D des bâtiments régionaux relève d'une obligation légale et fait partie, en termes organisationnels, des missions de maintenance de notre organisation. Dans le cadre du marché de maintenance notifié en 2023, la collectivité a mis en place un plan de traitement 3D sur l'ensemble de son patrimoine bâti afin de garantir cette obligation tout au long de l'année et selon les fréquences demandées par le cadre réglementaire.

Les dépenses de maintenance et d'entretien ont fortement diminué sur les 4 dernières années. Ce résultat a été rendu possible par la globalisation de nos marchés, le déploiement de techniciens compétents pour le suivi de la maintenance, et des équipes, mais aussi par l'internalisation d'un certain nombre de prestations (dépannage, travaux, entretiens ...).

Intitulé	Fonctionnement		Investissement	
	AE	CP	AP	CP
Action 1 : Développement d'un service de traitement des déchets recyclables	-	13 578	-	-
Action 2 : Création d'un service 3D (Dératisation, désinsectisation, désinfection)	24 114	12 877	9 722	87 659
Action 3 : Internalisation des prestations (nettoyage, espaces verts, dépannage...)	1 867 210	1 875 050	-	-
TOTAL	1 891 324	1 901 505	9 722	87 659

A – L'évaluation 2023

Intitulé	Indicateurs	Cible 2023 (cf. OB 2023)	Bilan 2023	Écart (Bilan – cible)	Éléments de diagnostic / Ajustements / Orientations
Action 1 : Développement d'un service de traitement des déchets recyclables	Économies réalisées N/N-1	- 10 % de N-1	13 578,33 €	Sans objet	Déploiement progressif des bornes de tri
Action 2 : Création d'un service 3D (Dératisation, désinsectisation, désinfection)	Économies réalisées N/N-1	- 10 % de N-1	100 535,70 €	Sans objet	Marché mobilisé en 2023 : Pas de référence antérieure.
Action 3 : Internalisation des prestations (nettoyage, espaces verts, dépannage...)	Coût nettoyage des locaux	- 5 % de N-1	1 313 593 €	- 6,65 %	Objectif légèrement dépassé
	Coût entretien espaces verts	- 5 % de N-1	66 050 €	36,02 %	Besoins en augmentation
	Coût maintenance curative et préventive	- 5 % de N-1	495 407 €	28,39 %	Hausse globale des prix

B – Commentaires & Analyse

La mise en place des bornes de tri sera généralisée sur l'ensemble des sites de l'administration régionale en 2024.

Le plan de traitement 3D répond à des obligations règlementaires et devra nécessairement se poursuivre sur l'année 2024.

Le contexte mondial de crise économique et d'inflation qui a entraîné l'augmentation des tarifs des matières premières a fortement impacté le poste de dépenses d'entretien et de maintenance bâtementaire.

La mise en place de bornes de tri à l'Hôtel de Région et à l'Annexe

Afin de valoriser une plus grande proportion des déchets qu'elle produits, la collectivité a contractualisé avec un prestataire (Fourmize) qui a disposé en juin 2023 des bacs de collecte au niveau des étages de l'Hôtel de Région et de l'Annexe (Papier, plastiques, canettes aluminium, cartons et DIB). Il se charge de l'enlèvement et de la revalorisation des déchets déposés, permettant ainsi à la Région de répondre à son obligation de tri des déchets.

En 2024, il conviendra d'étendre ce dispositif à l'ensemble des sites de l'administration régionale. Plus encore et dans cet esprit de démarche vertueuse, travailler avec l'ensemble des agents pour qu'ils se familiarisent avec l'idée de supprimer les poubelles (autres que celles destinées aux déchets alimentaires) dans les bureaux et adoptent un geste éco-responsable en jetant eux-mêmes leurs déchets dans les bornes.

**DELIBERATION N°DAP2024_0018****L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le vendredi 28 juin 2024 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

sous la présidence de :

Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

*Nombre de membres
en exercice : 45*

*Nombre de membres
présents : 24*

*Nombre de membres
représentés : 11*

*Nombre de membres
absents : 10*

*La Présidente,
Huguette BELLO*

Présents :

BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NABENESA KARINE
SITOUZE CÉLINE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
RATENON JEAN HUGUES
PROFIL PATRICIA
PLANTE PASCAL
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
VIENNE AXEL
PICARDO BERNARD
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
CORBIERE EVELYNE
CHANE-HONG RÉGINE
CESARI MAYA
ABMON-ELIZEON LILIANE
MARATCHIA JEAN-BERNARD

Représenté(s) :

NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
RAMAYE AMANDINE
BOULEVART PATRICE
BADAT RAHFICK
MOREL JEAN JACQUES
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
COSTES YOLAINE
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE
BAREIGTS ERICKA
MAILLOT FRÉDÉRIC

Absents :

TECHER JACQUES
AHO-NIENNE SANDRINE
ANNETTE CHRISTIAN
SIHOU MICKAËL
NIRLO RICHARD
HOARAU DENISE
PAYET JOHNNY
RAMIN SABRINA
RAMASSAMY NADIA
GIRONCEL DAMOUR NADINE

RAPPORT /RSDF / N°115242

COMPTES DE GESTION DE LA REGION REUNION POUR L'EXERCICE 2023



Séance du 28 juin 2024
Délibération N°DAP2024_0018
Rapport /RSDF / N°115242

**Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional**

COMPTES DE GESTION DE LA REGION REUNION POUR L'EXERCICE 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2023,

Vu le rapport N° RSDF / 115242 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales du 13 juin 2024,

Vu l'avis du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement du 26 juin 2024,

Vu l'avis du Conseil Économique Social et Environnemental Régional du 26 juin 2024,

Considérant,

- la présentation des comptes de gestion 2023 de la paierie régionale,

**L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,**

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver les comptes de gestion régionaux 2023 du budget principal, budget annexe énergie Réunion, budget annexe des musées régionaux (DSP) , budget annexe transport, budget FEDER 14-20, budget annexe POCT 14-20, budget annexe FEDER-FSE 2021-2027 et budget annexe INTERREG 2021-2027 ;
- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**La Présidente,
Huguette BELLO**

**DELIBERATION N°DAP2024_0019****L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le vendredi 28 juin 2024 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

sous la présidence de :

**Monsieur PATRICK LEBRETON, 1er Vice-Président du Conseil
Régional**

*Nombre de membres
en exercice : 45*

*Nombre de membres
présents : 23*

*Nombre de membres
représentés : 10*

*Nombre de membres
absents : 12*

*La Présidente,
Huguette BELLO*

Présents :

LEBRETON PATRICK
NABENESA KARINE
SITOUZE CÉLINE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
RATENON JEAN HUGUES
PROFIL PATRICIA
PLANTE PASCAL
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
VIENNE AXEL
PICARDO BERNARD
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
CORBIERE EVELYNE
CHANE-HONG RÉGINE
CESARI MAYA
ABMON-ELIZEON LILIANE
MARATCHIA JEAN-BERNARD

Représenté(s) :

OMARJEE NORMANE
RAMAYE AMANDINE
BOULEVART PATRICE
BADAT RAHFICK
MOREL JEAN JACQUES
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
COSTES YOLAINE
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE
BAREIGTS ERICKA
MAILLOT FRÉDÉRIC

Absents :

BELLO HUGUETTE
NATIVEL LORRAINE
TECHER JACQUES
AHO-NIENNE SANDRINE
ANNETTE CHRISTIAN
SIHOU MICKAËL
NIRLO RICHARD
HOARAU DENISE
PAYET JOHNNY
RAMIN SABRINA
RAMASSAMY NADIA
GIRONCEL DAMOUR NADINE

RAPPORT /RSDF / N°115193

COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA REGION RÉUNION POUR L'EXERCICE 2023



Séance du 28 juin 2024
Délibération N°DAP2024_0019
Rapport /RSDF / N°115193

**Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional**

COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA REGION RÉUNION POUR L'EXERCICE 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2023,

Vu le rapport N° RSDF/115193 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales du 13 juin 2024,

Vu l'avis du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement du 26 juin 2024,

Vu l'avis du Conseil Économique Social et Environnemental Régional du 26 juin 2024,

Considérant,

- la présentation du rapport financier 2023,
- la présentation du bilan de la gestion pluriannuelle des opérations au 31 décembre 2023,
- la présentation de la gestion de la dette et de la trésorerie au 31 décembre 2023,

**L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,**

Décide,

⇒ Pour le Budget Principal

- d'adopter les résultats du Compte Administratif 2023, conformes au Compte de Gestion de la paierie régionale, comme suit :
 - le solde d'exécution de la section de fonctionnement excédentaire de (+) 173 449 905,27 € ;
 - le solde d'exécution de la section d'investissement déficitaire de (-) 123 762 299,90 € ;
 - aucun reste à réaliser en dépenses et en recettes (fonctionnement et investissement) ;

Soit un résultat excédentaire de l'exercice 2023 à (+) 49 687 605,37 €.

⇒ Pour le Budget Annexe Énergie

- d'adopter les résultats du Compte Administratif 2023, conformes au Compte de Gestion de la paierie régionale, comme suit :
 - le solde d'exécution de la section de fonctionnement excédentaire de (+) 1 181 414,17 € ;
 - le solde d'exécution de la section d'investissement excédentaire de (+) 0 € ;
 - aucun reste à réaliser en dépenses et en recettes (fonctionnement et investissement) ;

Soit un résultat excédentaire de l'exercice 2023 à (+) 1 181 414,17 €.

⇒ Pour le Budget Annexe DSP musées régionaux

- d'adopter les résultats du Compte Administratif 2023, conformes au Compte de Gestion de la paierie régionale, comme suit :
 - le solde d'exécution de la section de fonctionnement excédentaire de (+) 277 084,52 € ;
 - le solde d'exécution de la section d'investissement excédentaire de (+) 1 555 328,40 € ;
 - aucun reste à réaliser en dépenses et en recettes (fonctionnement et investissement) ;

Soit un résultat excédentaire de l'exercice 2023 à (+) 1 832 412,92 €.

⇒ Pour le Budget Annexe Transport

- d'adopter les résultats du Compte Administratif 2023, conformes au Compte de Gestion de la paierie régionale, comme suit :
 - le solde d'exécution de la section de fonctionnement déficitaire de (-) 0,31 € ;
 - le solde d'exécution de la section d'investissement de (+) 0 € ;
 - aucun reste à réaliser en dépenses et en recettes (fonctionnement et investissement) ;

Soit un résultat déficitaire de l'exercice 2023 à (-) 0,31 €.

⇒ Pour le Budget Annexe FEDER 2014-2020 avec autonomie financière

- d'adopter les résultats du Compte Administratif 2023, conformes au Compte de Gestion de la paierie régionale, comme suit :
 - le solde d'exécution de la section de fonctionnement déficitaire de (-) 85 842 176,98 € ;
 - le solde d'exécution de la section d'investissement excédentaire de (+) 45 212 489,35 € ;
 - les restes à réaliser en dépenses de fonctionnement de (+) 46 923 323,46 € et en recettes de fonctionnement de (+) 84 292 861,51 € ;
 - les restes à réaliser en dépenses d'investissement de (+) 417 378 784,38 € et en recettes d'investissement de (+) 420 959 022,57 € ;

Soit un résultat déficitaire de l'exercice 2023 à (-) 40 629 687,63 € (hors restes à réaliser).

⇒ Pour le Budget Annexe POCT 2014-2020 avec autonomie financière

- d'adopter les résultats du Compte Administratif 2023, conformes au Compte de Gestion de la paierie régionale, comme suit :
 - le solde d'exécution de la section de fonctionnement déficitaire de (-) 182 625,03 € ;
 - le solde d'exécution de la section d'investissement excédentaire de (+) 2 113 990,36 € ;
 - les restes à réaliser en dépenses de fonctionnement de (+) 13 205 058,19 € et en recettes de fonctionnement de (+) 10 288 337,75 € ;
 - les restes à réaliser en dépenses d'investissement de (+) 4 431 246,72 € et en recettes d'investissement de 5 437 690,60 € ;

Soit un résultat excédentaire de l'exercice 2023 à 1 931 365,33 € (hors restes à réaliser).

⇒ Pour le Budget Annexe FEDER-FSE 2021-2027 avec autonomie financière

- d'adopter les résultats du Compte Administratif 2023, conformes au Compte de Gestion de la paierie régionale, comme suit :
 - le solde d'exécution de la section de fonctionnement excédentaire de (+) 864 461,85 € ;
 - le solde d'exécution de la section d'investissement excédentaire de (+) 32 642 416,62 € ;
 - les restes à réaliser en dépenses de fonctionnement de (+) 45 802 437,92 € et en recettes de fonctionnement de (+) 44 937 976,07 € ;
 - les restes à réaliser en dépenses d'investissement de (+) 153 848 459 € et en recettes d'investissement de (+) 121 206 041,60 € ;

Soit un résultat excédentaire de l'exercice 2023 à (+) 33 506 878,47 € (hors restes à réaliser).

⇒ Pour le Budget Annexe INTERREG 2021-2027 avec autonomie financière

- d'adopter les résultats du Compte Administratif 2023, conformes au Compte de Gestion de la paierie régionale, comme suit :
 - le solde d'exécution de la section de fonctionnement excédentaire de (+) 1 867 573,77 € ;
 - le solde d'exécution de la section d'investissement excédentaire de (+) 1 245 049,18 € ;
 - les restes à réaliser en dépenses de fonctionnement de (+) 7 276 261,00 € et en recettes de fonctionnement de (+) 5 408 687,23 € ;
 - les restes à réaliser en dépenses d'investissement de 1 616 947,00 € et en recettes d'investissement de (+) 371 898,00 € ;

Soit un résultat excédentaire de l'exercice 2023 à (+) 3 112 622,95 € (hors restes à réaliser).

- de prendre acte des rapports du bilan financier, de la gestion pluriannuelle des opérations, de la gestion de la dette et de la gestion de la trésorerie au 31 décembre 2023 ;
- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Conformément à la réglementation, Madame Huguette BELLO s'est retirée et la présidence a été assurée par Monsieur Patrick LEBRETON.

**La Présidente,
Huguette BELLO**

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



Compte Administratif de la Région pour l'exercice 2023

PRÉAMBULE

L'article L4312-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la présentation annuelle du compte administratif au Conseil Régional. Celui-ci est débattu et soumis au vote, sous la présidence de l'un de ses membres, après que l'assemblée arrête le compte de gestion de l'exercice clos. C'est l'occasion pour la Région de rendre compte plus largement de sa situation financière.

Ce rapport financier présente également le bilan de gestion pluriannuelle au 31 décembre 2023 ainsi que le compte rendu de la gestion de la dette, gestion de la trésorerie et régies comptables de l'exercice 2023. Ces bilans vous sont présentés conformément à l'instruction comptable M57 et à l'article L.4221-5 du CGCT relatif aux délégations de la Présidente.

Le Compte Administratif 2023 est la traduction concrète des actions et des investissements au cours de cette seconde année de la mandature. Il s'élève à **867,0 M€** (en mouvements réels) en progression de 11,0 % autour des 3 axes fondamentaux du projet de mandature :

- Le Développement Humain et Solidaire, la pierre angulaire de la mandature pour **217,2 M€** (+1%) ;
- Le Développement Economique par l'ouverture vers de nouveaux horizons pour **70,5 M€** (+ 23 %) ;
- Le Développement Durable et la Transition Ecologique par l'excellence environnementale pour **252,5 M€** (+ 14 %).

Les dépenses liées aux missions transversales s'établissent à **326,8 M€**.

Deux objectifs ambitieux étaient fixés : poursuivre et conforter la stratégie financière pluriannuelle de la Région avec un taux d'épargne brute ambitieux associé à une réduction de l'endettement et, dans le même temps, mettre en œuvre les projets emblématiques de la mandature qui visent notamment à investir davantage sur le territoire.

En 2023, la Région a financé ses projets sans recourir à de l'emprunt nouveau ni augmenter la pression fiscale, et ce, dans un contexte de hausse des taux d'intérêt et une évolution des prix à la consommation de (+) 3,3 % à la Réunion. Une gestion rigoureuse des dépenses et une optimisation des recettes grâce à une mobilisation plus importante des subventions européennes en clôture de programme PO 2014-2020 ont permis de préserver une situation financière saine avec le rétablissement de l'épargne à son niveau d'autofinancement avant crise sanitaire et une solvabilité financière nettement éloignée du plafond des 9 années pour les régions.

En outre, la bonne réalisation du budget 2023, de **92,9% en investissement** et **93,9 % en fonctionnement**, montre la forte mobilisation des services de la Région pour la mise en œuvre des orientations prioritaires.

Les recettes de fonctionnement connaissent une légère baisse de (-) 0,2 % tandis que les dépenses de fonctionnement affichent une hausse de 11,1 % permettant à la Région de dégager une épargne brute de 180,8 M€ et de porter son épargne nette à **114,5 M€**. Ce qui a permis de financer un programme d'investissement important de 329,8 M€, tout en poursuivant la réduction du niveau de la dette (1,196 Md€ en 2023 contre 1,262 Md€ en 2022).

Notre capacité de désendettement, soit le nombre d'années nécessaire pour rembourser la dette, est de **6,6 années en 2023** contre 5,8 années en 2022.

Hors dette, pour 2023, les dépenses de la Région se sont élevées à **771,0 M€**, soit + 11,4 % par rapport à 2022, dont **441,3 M€ en dépenses de fonctionnement** (+ 11,1 %), et **329,8 M€ en dépenses d'investissement** (+ 11,7 %).

Hors Nouvelle Route du Littoral, les dépenses d'investissement s'élèvent à **298,4 M€**, soit une **forte augmentation de (+) 17,7 %**, en cohérence avec les orientations fixées.

La situation financière de la Région demeure néanmoins fragile. Les contentieux liés à la Nouvelle Route du Littoral, le plan de sauvegarde de la compagnie régionale Air Austral et le maintien des taux d'intérêt à un niveau élevé représentent des risques financiers majeurs.

SOMMAIRE

LES GRANDES MASSES BUDGÉTAIRES 2023	5
LA SITUATION FINANCIÈRE.....	5
LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023	7
SYNTHÈSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023.....	10
LES RÉALISATIONS ET LE FINANCEMENT	13
LES RECETTES	13
LES DÉPENSES	27
BILAN 2023 DE LA GESTION PLURIANNUELLE	50
AP – AE / CP	50
L'ÉPARGNE ET LE FONDS DE ROULEMENT	55
L'ENDETTEMENT	57
LES BUDGETS ANNEXES	64
LES BUDGETS ANNEXES SANS AUTONOMIE FINANCIÈRE.....	64
LA CONSOLIDATION DES COMPTES	71
LES BUDGETS DOTÉS DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE	72
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ÉTÉ PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	89
LA CARTOGRAPHIE DES ORGANISMES SATELLITES	90
LES RÉGIES COMPTABLES	91
L'ANALYSE RETROSPECTIVE	96
LES RATIOS FINANCIERS : L'ANALYSE COMPARATIVE	97
LES ANNEXES	102
ANNEXE 1 : TAUX DE RÉALISATION.....	103
ANNEXE 2 : LES INVESTISSEMENTS 2022/2023	106
ANNEXE 3 : ÉTAT DES PROVISIONS AU 31/12/2023	111
ANNEXE 4 : DÉTAIL DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT ENCAISSÉES EN 2023	113
ANNEXE 5 : LES VIREMENTS DE CRÉDIT ENTRE CHAPITRES EN 2023	114

LES GRANDES MASSES BUDGETAIRES 2023

LA SITUATION FINANCIÈRE

Conformément aux dispositions de l'article L 2312.5 du CGCT, la Présidente rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'elle a exécutées.

À ce titre, elle établit le compte administratif du budget principal et des budgets annexes.

Au 31/12/2023, la Région Réunion dispose d'un budget principal, de trois budgets annexes sans autonomie financière et de quatre budgets avec autonomie financière :

- le budget annexe ENERGIE
- le budget annexe DSP des Musées
- le budget annexe TRANSPORT
- le budget autonome FEDER 2014-2020
- le budget autonome POCT 2014-2020
- le budget autonome FEDER 2021-2027
- le budget autonome INTERREG OI 2021-2027

Le compte administratif permet de retracer les réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) et de présenter les résultats comptables de l'exercice.

Ce rapport a pour objet d'analyser les données comptables du compte administratif 2023 du budget principal et des budgets annexes et de décrire les principales évolutions.

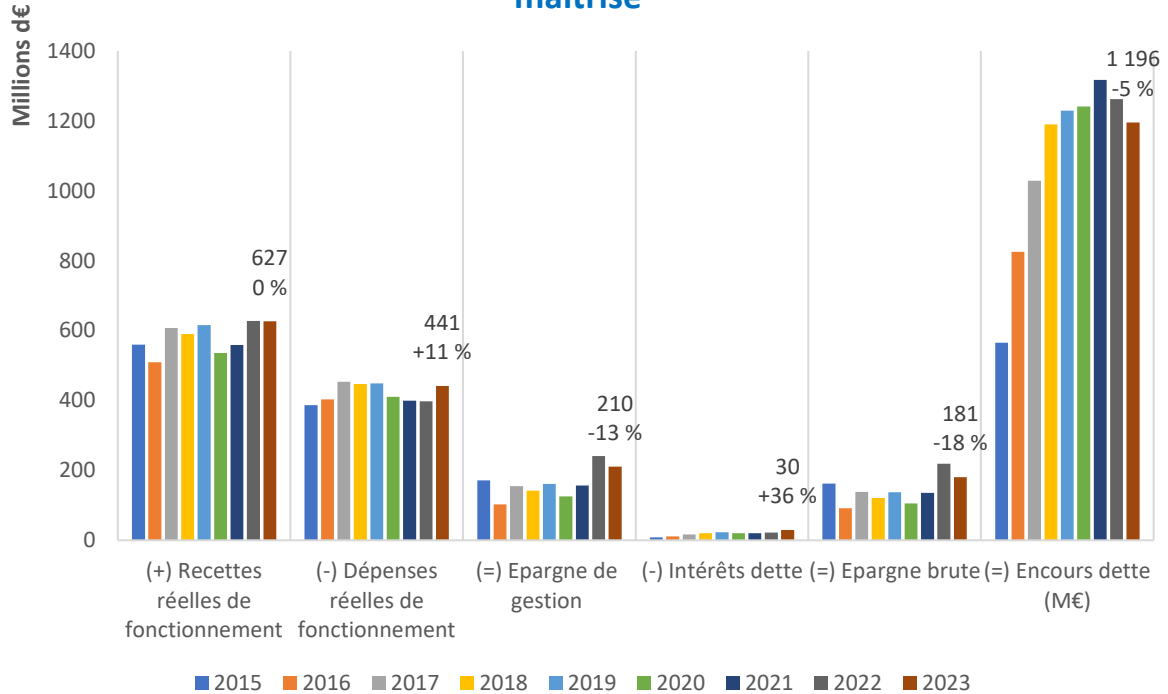
Il est à noter qu'à partir 2023, pour le calcul des ratios financiers (épargne, capacité de désendettement), et pour toute la période considérée (de 2015 à 2023), la méthode appliquée est celle de la Direction Générale de Collectivités Locales (DGCL).

Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement sont égales aux comptes de la classe 6 en tenant compte des éventuels crédits en moindres dépenses (atténuations de charges qui sont au compte 64x9) à l'exception des dotations aux provisions (compte 68).

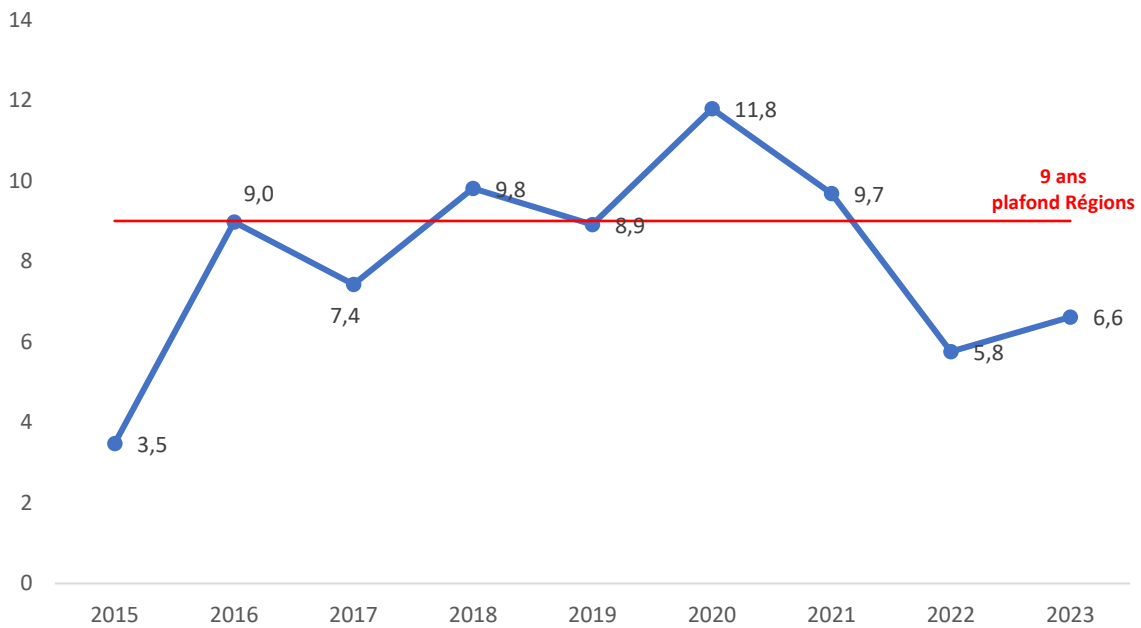
Concernant les recettes réelles de fonctionnement, elles sont égales aux comptes de la classe 7 en tenant compte des éventuels débits en moindres recettes (atténuations de produits qui sont au compte 7398) à l'exception des reprises aux provisions (compte 78) et des produits de cession (compte 775).

UNE SITUATION FINANCIÈRE SAINNE MAIS DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN LÉGÈRE BAISSSE

Un niveau d'épargne conforme et un encours de dette maîtrisé



Une capacité de désendettement (dette/épargne brute) en deçà du plafond réglementaire



LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
DÉPENSES RÉELLES	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 24 000 000,00
470 973 378,61	RECETTES RÉELLES
DEPENSES D'ORDRE* de section à section 136 469 598,88	626 601 520,50
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a) 173 449 905,27 dont résultat de l'exercice 149 449 905,27	RECETTES D'ORDRE* de section à section 130 291 362,26

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001) 113 923 486,43	RECETTES RÉELLES
DÉPENSES RÉELLES 396 039 890,17 dont hors dette 329 760 142,67	380 022 840,08 dont compte 1068 inclus de : 179 854 226,35
DEPENSES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 52 072 502,58 de section à section 130 291 362,26	RECETTES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 52 072 502,58 de section à section 136 469 598,88
SOLDE D'EXECUTION (b) -123 762 299,90	

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)= 49 687 605,37

RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)= -40 243 134,55
(hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)

résultats hors comptes 001 et 002 = 139 611 091,80 en conformité avec le résultat du compte de gestion du comptable

*Mouvements en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT UN RÉSULTAT CUMULÉ DE +173,450 M€

Le résultat de la section de fonctionnement correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Il faut y ajouter la reprise du résultat des années antérieures afin d'obtenir le résultat cumulé d'exécution.

Pour l'année 2023, ce résultat cumulé d'exécution s'élève à **173 449 905,27 €**
(Rappel 2022= **203 854 226,35 €**).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles (c)	470 973 378,61	Recettes réelles (a)	626 601 520,50
Dépenses d'ordre (d)	136 469 598,88	Recettes d'ordre (b)	130 291 362,26
RESULTAT DE L'EXERCICE (e) = (a) + (b) - (c) - (d)			149 449 905,27
Excédent reporté (f)			24 000 000,00
RESULTAT CUMULE D'EXECUTION = (e) + (f)			173 449 905,27

II - SECTION D'INVESTISSEMENT UN SOLDE D'EXÉCUTION REPORTÉ DE (-) 123,762 M€

Le besoin de financement se compose :

- du solde d'exécution (= solde des recettes et des dépenses + excédent reporté de la section d'investissement) ;
- et des restes à réaliser en recettes et en dépenses.

Les restes à réaliser correspondent d'une part, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et d'autre part, aux dépenses engagées non mandatées. Par ailleurs, le règlement budgétaire et financier de la Région prévoit que sauf exception, les crédits de paiement non consommés en fin d'exercice sont annulés.

Pour l'année 2023, le besoin de financement de la section d'investissement est en hausse et s'élève à :
(-) 123 762 299,90 € (rappel 2022 = - **113 923 486,43 €**).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles (c)	396 039 890,17	Recettes réelles (a)	380 022 840,08
Dépenses d'ordre (d)	182 363 864,84	Recettes d'ordre (b)	188 542 101,46
Déficit reporté (e)			-113 923 486,43
SOLDE D'EXECUTION (f) = (a) + (b) - (c) - (d) + (e)			-123 762 299,90
Reste à réaliser Dépenses (h)	-	Reste à réaliser Recettes (g)	-
BESOIN DE FINANCEMENT = (f) + (g) - (h)			-123 762 299,90

III - UN RÉSULTAT À AFFECTER DE 49,688 M€

Le résultat cumulé d'exécution de la section de fonctionnement est affecté, en priorité, à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

AFFECTATION DU RESULTAT	
RESULTAT CUMULE D'EXECUTION = (a)	173 449 905,27
Couverture du besoin de financement (b)	-123 762 299,90
EXCEDENT CUMULE = (c) = (a) + (b)	49 687 605,37
Couverture des restes à réaliser de la section de fonctionnement	-
SOLDE A AFFECTER (d) = (c)	49 687 605,37

Rappel 2022 du solde à affecter : 89 930 739,92 €

Le solde excédentaire à affecter, soit **49 687 605,37 €** permettra de compléter les crédits prévus au BP 2024 dans le cadre du budget supplémentaire.

SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

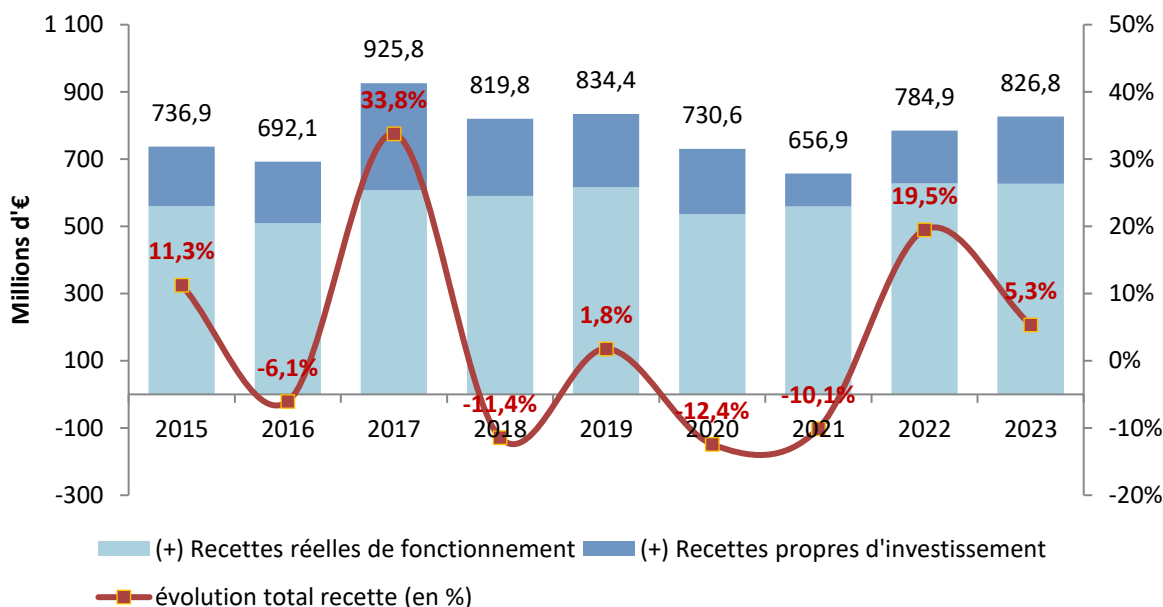
Les recettes¹ de la Région : des recettes en augmentation

En 2023, le montant des recettes, hors emprunt et reprise des résultats antérieurs, s'élève à **826,8 M€** (626,6 M€ en fonctionnement et 200,2 M€ en investissement).

Les recettes (hors dette) progressent de 5,3 % par rapport à 2022 soit + 41,9 M€ avec notamment les subventions européennes en faveur du programme régional des routes (+ 32 M€), des rénovations des lycées (+ 5 M€) ou la participation de l'Etat au projet de la Nouvelle Route du Littoral (+ 5 M€).

Pour la seconde année consécutive, la Région n'a pas eu recours à des emprunts nouveaux.

Evolution des recettes hors dette depuis 2015



Les dépenses de la Région : une évolution maîtrisée des dépenses

Les dépenses réelles (fonctionnement et investissement) de l'exercice 2023, hors annuité de la dette, ont augmenté de **+ 11,4%**, soit + 78,6 M€.

¹ L'exercice 2017 est marqué d'une part par une augmentation de la fiscalité directe locale liée à la CVAE de +112,5 %, et d'autre part, par le règlement des subventions en clôture de programme opérationnel 2007/2013 (+201,5%) et de la subvention de l'Etat en contrepartie du soutien de la Région Réunion au Plan 500 000 emplois.

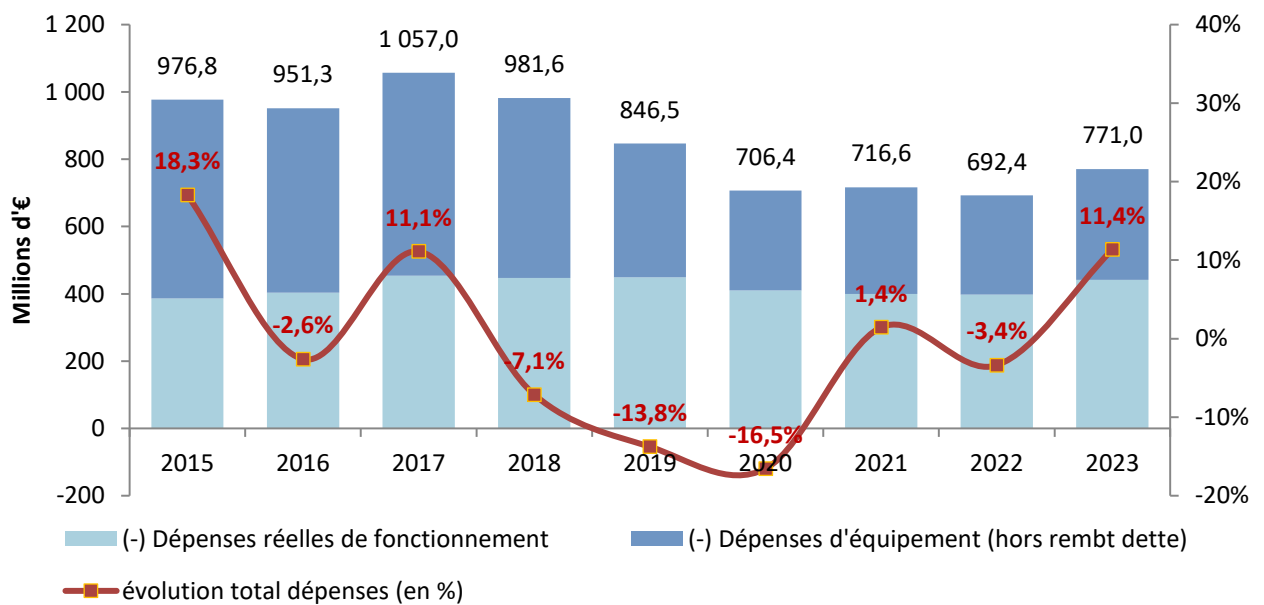
En section d'investissement, cette hausse provient principalement du programme régional routes (+ 19,4 M€) avec les travaux préparatoires du Transport Collectif en Site Propre (TCSP) de l'Est (+ 8,7 M€), l'acquisition de bus dans le cadre du renouvellement de la DSP Car jaune (+ 15 M€) et la mise en place d'un fond d'ingénierie financière avec le Fonds Européen d'Investissement (FEI) (+ 13,4 M€).

A périmètre constant (hors dette et dépenses retraitées), la section d'investissement s'élève à **253,5 M€**, soit une hausse des dépenses réelles d'investissement de 39,8 M€ (+18,6 %) par rapport à l'exercice précédent.

La section de fonctionnement augmente en raison notamment d'une mobilisation plus importante du budget lié au dispositif PACTE (+ 15,2 M€), des provisions constituées pour faire face aux contentieux NRL (+ 13,5 M€), la revalorisation de la masse salariale décidée par le gouvernement (+ 5,8 M€) et la valorisation du dispositif de ressourcement et bourse de réussite en faveur des étudiants (+ 4 M€).

A périmètre constant (hors dette et dépenses retraitées), la section de fonctionnement s'élève à **371,9 M€**, soit une hausse des dépenses réelles de fonctionnement de 14,0 M€ (+ 3,9 %) par rapport à l'exercice précédent.

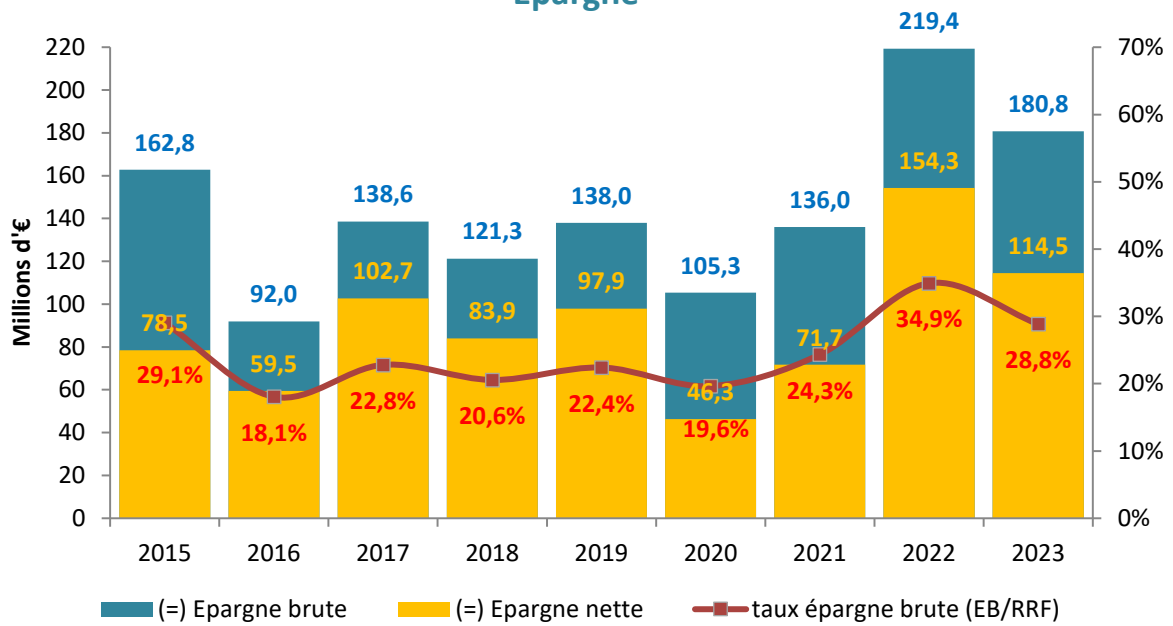
Evolution des dépenses hors dette depuis 2015



Des niveaux d'épargne conformes aux objectifs fixés

En recul en 2023, le niveau de l'épargne reste supérieur aux années antérieures à 2022 ; l'année 2022 ayant été exceptionnellement favorable grâce à une fiscalité indirecte dynamique et des subventions européennes plus importantes.

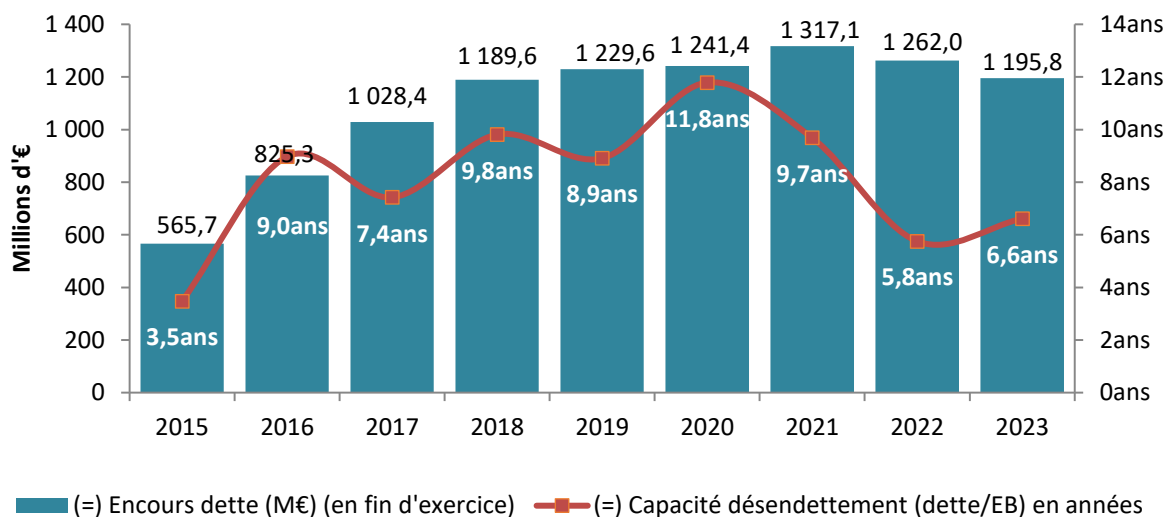
Epargne



Un encours de dette en légère baisse

L'encours de la dette est en diminution depuis 2022, la Région n'ayant pas eu recours à un nouvel emprunt en 2023. La capacité de désendettement s'établit à 6,6 années, en deçà du plafond national fixé à 9 ans pour les Régions.

Evolution de l'encours de dette



LES RÉALISATIONS ET LE FINANCEMENT

LES RECETTES

Les recettes réelles (fonctionnement et investissement) de l'exercice 2023 s'élèvent à **826,8 M€** (hors résultats antérieurs comptabilisés au 1068).

L'évolution des recettes réelles, hors résultats antérieurs est de (+) **4,0%** par rapport à 2022.

Hors produits de cessions, recettes exceptionnelles et emprunts, l'augmentation est de **5,5%**.

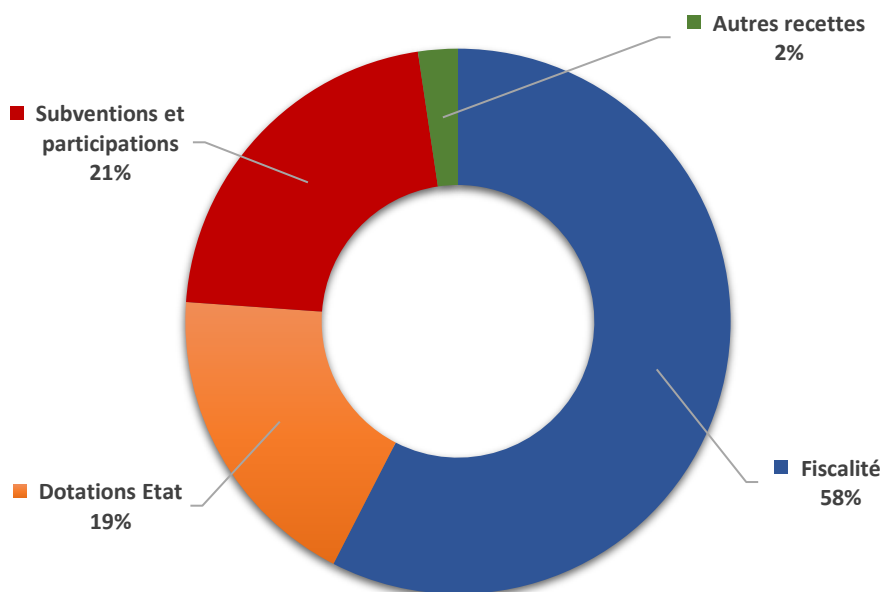
NATURE	CA 2022	CA 2023	Évolution
Fiscalité	458 197 326,74	475 804 048,18	3,8%
Dotations Etat	160 523 309,36	153 599 468,69	-4,3%
Subventions et participations	139 443 818,22	177 925 096,47	27,6%
Produits / Autres Recettes	23 293 842,66	16 833 490,60	-27,7%
S/TOTAL HORS CESSIONS, RECETTES EXCEPTIONNELLES ET EMPRUNTS	781 458 296,98	824 162 103,94	5,5%
Cessions	472 814,98	95 000,00	-79,9%
Recettes exceptionnelles	2 993 220,42	2 513 030,64	-16,0%
Emprunts	10 000 000,00	-	-100,0%
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES (hors dette)	784 924 332,38	826 770 134,58	5,3%
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES (hors 1068)	794 924 332,38	826 770 134,58	4,0%
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ (1068)	133 698 523,15	179 854 226,35	34,5%

RÉPARTITION DES RECETTES RÉELLES

La structure de nos recettes en 2023 est la suivante :

- Fiscalité : **58%**
- Dotations État : **19%**
- Subventions et participations : **21%**
- Autres recettes (exceptionnelles et cessions) : **2%**
- Emprunts : **0 %**

REPARTITION DES RECETTES REELLES (hors emprunts)



La fiscalité demeure la principale ressource régionale : 57,5% en 2023 contre 57,7% en 2022.

La taxe sur les transports est passée, à compter du 01 avril 2023, de 3,05 € à 4,57 €/passager. L'ensemble des autres taux de la fiscalité locale n'a pas évoluée en 2023.

Fiscalité indirecte	TAUX 2023
Cartes grises	51 €/cv
Taxe carburants	
essence	58,24 €/hl
gazole	36,13 €/hl
Octroi de mer régional	2,50%
Taxe sur les transports	4,57 €/passager
Taxe sur les rhums	106,71 €/hap

TABLEAU SYNTHETIQUE DES RECETTES RÉELLES

	CA 2022	CA 2023	Évolution	
			%	€
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	628 023 918,32	626 601 520,85	-0,2%	- 1 422 397
RECETTES DE FONCTIONNEMENT hors recettes exceptionnelles et cessions	625 821 240,93	625 496 694,85	-0,1%	- 324 546
FISCALITÉ	457 791 436,18	468 776 129,24	2,4%	10 984 693
<i>Fiscalité directe (compensée par l'Etat)</i>	153 495 097,36	161 427 742,44	5,2%	7 932 645
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	3 196 289,00	3 292 946,00	-	-
Fraction TVA ex CVAE	85 727 963,00	88 068 329,00	-	-
Fraction TVA ex DGF	18 354 499,02	18 782 360,76	-	-
Dotation de compensation pour perte des frais de gestion TH	8 664 007,00	8 664 007,00	-	-
Dotation de compensation de la baisse des frais de gestion CVAE et CFE	3 167 674,00	3 167 674,00	-	-
Dotation de compensation de la suppression des frais de gestion CVAE	-	2 442 209,00	-	-
TICPE - Frais de Gestion	19 248 593,00	16 956 198,00	-	-
TICPE - Réforme de l'apprentissage	6 414 090,00	6 414 090,00	-	-
PSR - Réforme de l'apprentissage	3 009 741,00	3 009 741,00	-	-
Fonds de solidarité entre les régions	2 877 374,00	7 030 638,00	-	-
TICPE FPA dont IFSI	301 446,00	1 052 704,00	-	-
Autres TICPE	2 533 232,34	2 545 400,68	-	-
Autres contributions directes	189,00	1 445,00	-	-
<i>Fiscalité indirecte</i>	304 296 338,82	307 348 386,80	1,0%	3 052 048
Cartes Grises	28 691 646,00	28 242 172,00	-	-
Taxe sur les Rhums	2 141 846,00	1 930 654,87	-	-
Taxe sur les Carburants	134 670 468,84	137 198 716,94	-	-
Octroi de Mer Régional	136 521 992,63	136 356 450,63	-	-
Taxe sur les transports publics aériens et maritimes	2 270 385,35	3 620 392,36	-	-
DOTATIONS ETAT	74 094 627,77	75 221 819,44	1,5%	1 127 192
Dotation Globale de Décentralisation	69 888 824,00	69 801 364,00	-	-
Fonds de Compensation de la TVA	338 844,77	141 902,44	-	-
Dotation de soutien à l'apprentissage	3 249 100,00	3 249 100,00	-	-
Dotation - transfert des compensations d'exonérations de FDL	617 859,00	617 859,00	-	-
Dotation transfert compétence gestion FEADER	-	1 411 594,00	-	-
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	78 439 381,21	70 205 414,40	-10,5%	- 8 233 967
Europe	65 645 045,87	52 175 513,96	-	-
Etat	10 688 277,89	15 396 515,96	-	-
Autres	2 106 057,45	2 633 384,48	-	-
PRODUITS / AUTRES RECETTES	17 225 658,18	12 303 157,77	-28,6%	- 4 922 500
Produits de Gestion	15 466 207,31	10 078 785,88	-	-
Produits Exceptionnels	1 729 862,41	1 009 826,00	-	-
Produits Financiers	29 588,46	1 214 545,89	-	-
PRODUITS DE CESSION	472 814,98	95 000,00	-79,9%	- 377 815
RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors 1068)	166 900 414,06	200 168 613,73	19,9%	33 268 200
RECETTES D'INVESTISSEMENT RETRAITEES (*)	154 825 274,93	184 609 571,21	19,2%	29 784 296
FISCALITE	405 890,56	7 027 918,94		6 622 028
OM - FRDE	405 890,56	7 027 918,94	-	-
DOTATIONS ETAT	86 428 681,59	78 377 649,25	-9,3%	- 8 051 032
Dotation Régionale d'Equipeement Scolaire	46 911 036,00	46 911 036,00	-	-
Fonds de Compensation de la TVA	37 542 145,59	29 491 113,25	-	-
Dotation de soutien à l'apprentissage	1 975 500,00	1 975 500,00	-	-
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	61 004 437,01	107 719 682,07	76,6%	46 715 245
Europe	24 986 381,28	70 276 916,99	-	-
Etat	29 129 221,05	34 694 509,55	-	-
Autres	6 888 834,68	2 748 255,53	-	-
AUTRES RECETTES	9 061 404,90	7 043 363,47	-22,3%	- 2 018 041
Remboursement Régie THD	870 000,00	981 111,11	-	-
Amendes radars automatiques et amendes de police	107 054,00	107 014,00	-	-
Produits exceptionnels	1 263 358,01	1 503 204,64	-	-
Produits Financiers	6 760 992,89	4 445 933,72	-	-
Dépôts et cautionnement reçu	60 000,00	6 100,00	-	-
EMPRUNTS	10 000 000,00	-	-100,0%	- 10 000 000
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES (hors recettes exceptionnelles et emprunts)	781 458 296,98	824 162 103,94	5,5%	42 703 807
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES (hors dette)	784 924 332,38	826 770 134,58	5,3%	41 845 802
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES (hors 1068)	794 924 332,38	826 770 134,58	4,0%	31 845 802
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ (1068)	133 698 523,15	179 854 226,35	34,5%	46 155 703
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES (avec 1068)	928 622 855,53	1 006 624 360,93	8,4%	78 001 505

1- DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN LÉGER RECUL

Globalement, les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse de - 0,2% et s'établissent à 626,6 M€. A structure constante (hors recettes exceptionnelles et cessions), la décroissance est de - 0,1%.

A- DES PRODUITS DE LA FISCALITÉ MOINS DYNAMIQUES

Au sein des recettes fiscales, la Région perçoit deux types d'imposition : la fiscalité directe et indirecte. Le produit de la fiscalité, en intégrant les compensations fiscales, représente **468,8 M€** en 2023, soit + 2,4% par rapport à 2022.

	CA 2022	CA 2023	Evolution	
			%	€
FISCALITÉ	457 791 436,18	468 776 129,24	2,4%	10 984 693,06
Fiscalité directe (compensée par l'Etat)	153 495 097,36	161 427 742,44	5,2%	7 932 645,08
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	3 196 289,00	3 292 946,00	-	-
Fraction TVA ex CVAE	85 727 963,00	88 068 329,00	-	-
Fraction TVA ex DGF	18 354 499,02	18 782 360,76	-	-
Dotation de compensation pour perte des frais de gestion TH	8 664 007,00	8 664 007,00	-	-
Dotation de compensation de la baisse des frais de gestion CVAE et CFE	3 167 674,00	3 167 674,00	-	-
Dotation de compensation de la suppression des frais de gestion CVAE	-	2 442 209,00	-	-
TICPE - Frais de Gestion	19 248 593,00	16 956 198,00	-	-
TICPE - Réforme de l'apprentissage	6 414 090,00	6 414 090,00	-	-
PSR - Réforme de l'apprentissage	3 009 741,00	3 009 741,00	-	-
Fonds de solidarité entre les régions	2 877 374,00	7 030 638,00	-	-
TICPE FPA dont IFSI	301 446,00	1 052 704,00	-	-
Autres TICPE	2 533 232,34	2 545 400,68	-	-
Autres contributions directes	189,00	1 445,00	-	-
Fiscalité indirecte	304 296 338,82	307 348 386,80	1,0%	3 052 047,98
Cartes Grises	28 691 646,00	28 242 172,00	-	-
Taxe sur les Rhums	2 141 846,00	1 930 654,87	-	-
Taxe sur les Carburants	134 670 468,84	137 198 716,94	-	-
Octroi de Mer Régional	136 521 992,63	136 356 450,63	-	-
Taxe sur les transports publics aériens et maritimes	2 270 385,35	3 620 392,36	-	-

a) La fiscalité directe

- les Impositions Forfaitaires des Entreprises de Réseaux (IFER) : 3,2 M€ (+ 3,0%)

L'augmentation en 2023 est liée à l'évolution positive du produit collecté au niveau national.

Aux termes de l'article 1635-o quinquies du code général des impôts (CGI), il est institué au profit des collectivités territoriales une imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux. Cette IFER se divise en différentes composantes. Le produit de trois d'entre elles, visées aux articles 1519 HB, 1599 quater A et 1599 quater B du CGI, est versé aux régions. En effet, il faut rappeler que la base fiscale est assise sur le nombre de répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre qui disparaissent progressivement dans le cadre du déploiement de la fibre optique rendant ainsi l'assiette fiscale structurellement dégressive.

- les recettes de TVA : 106,9 M€ (+ 12,5%)

La Région perçoit deux fractions de TVA nationale :

- la première, en remplacement de la CVAE : 88,0 M€ (+ 2,7%)

L'article 8 de la loi de finances pour 2021, modifié par l'article 196 de la loi de finances pour 2022, a diminué à compter de 2021, le taux de CVAE à 50% à hauteur de la part affectée à l'échelon régional, et a redéfini corrélativement le schéma de financement des régions en substituant à la CVAE une fraction de la TVA. La perte de CVAE compensée par de la TVA tient compte des prélèvements et des attributions au titre du fonds de péréquation des régions en 2020 et en 2021.

- la seconde, en remplacement de la DGF : 18,7 M€ (+2,3%)

Depuis 2018, la DGF des régions est remplacée par une fraction de TVA nationale. La Région bénéficie actuellement de l'évolution de l'assiette de la TVA et d'un montant garanti qui ne peut être inférieur à celui de la DGF perçue en 2017 (14,9 M€).

- TICPE Frais de gestion : 16,9 M€ (- 11,9%)

Le financement de la formation professionnelle est composé d'une part, d'une fraction du produit de l'accise sur les énergies (TICPE nationale), et d'autre part, des frais de gestion assis sur la fiscalité directe locale (cotisation foncière des entreprises, CVAE et anciennement la taxe d'habitation). Depuis 2021, les frais de gestion ont été affectés par des réformes successives (suppression de la TH, réduction des valeurs locatives des locaux industriels, baisse de 50 % de la CVAE jusqu'à la suppression de la CVAE). Cette baisse des frais de gestion de (-) 11,9% en 2023 a été compensée par le gouvernement par la mise en place des dotations ci-après.

- la dotation de compensation pour la perte de frais de gestion de la taxe d'habitation : 8,6 M€ (+ 0%)

Une dotation budgétaire de 292,7 M€ compensant la perte des frais de gestion de la taxe d'habitation (TH) en faveur des régions pour le financement de la formation professionnelle a été instituée depuis la Loi de Finances pour 2021. Pour la Région, le montant de la compensation pour la perte de frais de gestion de la TH est de 8,6 M€.

- la dotation de compensation de la baisse des frais de gestion de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE) : 3,1 M€ (+ 0%)

La baisse des impôts de production sur les locaux industriels ayant entraîné une baisse des frais de gestion de CFE et de CVAE auparavant reversés aux régions pour la formation professionnelle, l'Etat a également octroyé aux régions, une dotation budgétaire de 107 M€ en Loi de Finances pour 2022 puis reconduite en Loi de Finances pour 2023, sous l'impulsion des Régions de France. Le montant affecté à la Région en 2023, identique à 2022, est de 3,1 M€ ;

- la dotation de compensation de la suppression des frais de gestion de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : 2,4 M€

La Loi de Finances pour 2023 a introduit une nouvelle dotation budgétaire de 91,3 M€ pour neutraliser l'impact de la perte des frais de gestion de CVAE. Cette dotation s'élève à 2,4 M€ pour la Région.

- TICPE Réforme de l'apprentissage : 6,4 M€ (+ 0,0%)

L'article 74 VIII de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 prévoit le versement aux régions d'une part de TICPE correspondant à un droit à compensation au titre du transfert aux régions de la compétence orientation pour le financement des Délégations Régionales de l'office National d'Information sur les Enseignements et les Professions (DRONISEP).

D'autre part, à la suite de la suppression de la compétence en matière d'apprentissage exercée par les régions, l'article 76.I-2° de cette même loi attribue aux régions dont les ressources compensatrices supprimées ont excédé le financement des charges en matière d'apprentissage, un versement d'une part du produit de la TICPE.

- le PSR Réforme de l'apprentissage : 3,0 M€ (+ 0,0%)

Cette recette correspond au versement du prélèvement sur recettes (PSR) au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage.

- le Fonds de solidarité aux régions : 7,0 M€ (+ 144,0%)

L'article 196 de la loi 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 a institué un fonds de solidarité (FSR) destiné à renforcer la solidarité financière entre les régions et à remplacer le fonds national de péréquation des ressources des régions (FPRR) à compter de 2022.

Le FSR est évalué sur une fraction de la TVA nationale attribuée aux collectivités.

Il est composé d'un prélèvement et d'un reversement, en fonction d'un indice de ressources de la région rapporté à sa population.

Une région dont l'indice de ressources rapporté à sa population est supérieur ou égale à 0,8 fois l'indice par habitant moyen constaté pour l'ensemble des régions, sera contributrice du fonds de solidarité.

A l'inverse, la région sera bénéficiaire de ce fonds.

L'indice de ressources étant inférieur au seuil, la Région Réunion est bénéficiaire du fonds de solidarité.

Le montant est évalué en tenant compte de la population, du revenu par habitant, du nombre de personnes âgées de quinze à dix-huit ans établi lors du dernier recensement et de la densité de population.

En 2023, la Région a perçu 7 M€ contre 2,8 M€ l'année précédente (+ 4,1 M€). Cette évolution s'explique d'une part, par la dynamique de la TVA nationale entre 2022 et 2023, et d'autre part, par la modalité de calcul du fonds qui fixe un montant de 0,1% de la TVA nationale la première année (2022) puis une majoration du montant de 1,5 % de la croissance de la TVA entre (n-1) et n.

- TICPE Formation Professionnelle : 1,0 M€ (+ 249,2%)

En 2023, il est alloué aux régions un montant de 191,3 M€ afin de les accompagner financièrement dans la gestion des Instituts de Formation en Soins Infirmiers pour la création de nouvelles places de formations sanitaires et sociales, la réalisation d'investissements immobiliers ainsi que des mesures de revalorisations catégorielles. Le montant perçu par la collectivité est de : 1,0 M€.

- autres TICPE : 2,5 M€ (+ 0,5%)

L'article 38-I de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 prévoit l'affectation d'une part, de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques en compensation des transferts de compétences résultant de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation et l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), et d'autre part, de la loi n° 2015 du 7 août 2015 portant une nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

b) La fiscalité indirecte

Le produit au titre de la fiscalité locale indirecte assise sur la consommation des ménages s'élève en 2023 à **307,3 M€**, en augmentation de +1,0% par rapport à 2022.

En 2023 la Région a voté une évolution de la taxe sur les transports (4,57 €/passager), les autres taux et barèmes sont inchangés.

- les cartes grises : 28,2 M€ (- 1,6%)

La Région perçoit une taxe proportionnelle de 51 €/cv depuis avril 2016 ainsi qu'une taxe fixe. Le tarif du cheval fiscal le moins élevé est celui de la Région Corse à 27 € et le plus élevé celui des régions Centre-Val de Loire et Bretagne à 55 €.

Jusqu'en 2020, le montant de la taxe fixe était égal à 25% du tarif régional pour les vélomoteurs et les motos dont la cylindrée n'excède pas 125 cm³ et au taux unitaire pour tous les autres véhicules.

À compter de 2021, un nouveau tarif de la taxe fixe a été voté à 11€ dont 7€ pour la Région, et 4€ pour l'Etat. Il est à noter que la baisse de cette recette s'explique par l'absence d'élément du mois de décembre 2023 de la part des douanes à la clôture des comptes 2023.

Post-clôture, ce montant s'élève à 2,4 M€. A périmètre constant, cette recette serait en croissance de 6,6%.

- la taxe sur les Rhums : 1,9 M€ (- 9,9%)

Un recul de la consommation est constaté en 2023 pour un taux inchangé (106,71 € par hectolitre d'alcool pur).

- la taxe sur la consommation des carburants (TSCC) : 137,1 M€ (+ 1,9%)

Elle est calculée sur le volume de carburant mis à la consommation sur le territoire régional durant l'année, avec application des tarifs votés par la Région soit 36,13 €/hl sur le gazole et 58,24 €/hl sur l'essence. La dynamique reste soutenue sur la consommation des carburants, avec une part plus grande de l'essence dans le cadre de l'hybridation du parc.

La répartition de la TSCC s'établit comme suit :

- La Région perçoit 57,62 % du produit total de TSCC dont le préciput de 10% qui est destiné au financement d'opérations d'investissement d'intérêt régional (article L 4434-3 du CGCT);
- 17,12% au Département, 22,6% aux communes et 3% aux EPCI ayant mis en place un service public de transports urbains.

Ces taux de répartition sont fixés chaque année par délibération du conseil régional. Ils n'ont pas évolué depuis 2002.

- l'Octroi de Mer Régional : 136,3 M€ (- 0,1%)

La taxe additionnelle à l'octroi de mer perçue par la Région frappe deux types d'opérations qui constituent deux parts distinctes du produit :

- la première part, dite externe, porte sur le produit de certains biens importés (valeur en douane) ;
- la seconde part, dite interne, porte sur le produit de certaines productions locales. Ce produit a connu une progression en 2022 compte tenu de la reprise de l'activité. Il est à souligner que l'article 31 du PLF 2022 vise à transcrire en droit interne « *le renouvellement de la décision d'autorisation du régime de taxation différencié à l'octroi de mer adopté par le Conseil de l'Union Européenne le 7 juin 2021 qui permet la poursuite de ce dispositif jusqu'au 31 décembre 2027* ».

En 2020, le produit de l'octroi de mer avait baissé de (-) 3,8% avant de progresser fortement en 2021 (+) 15,8% puis en 2022 (+) 14,3% avec notamment la hausse des coûts du fret à la Réunion et l'augmentation des prix des produits à l'importation. En 2023, l'activité économique du Grand Port maritime affiche une baisse de trafic de (-) 8 % et les taux de fret maritime revenant à la normale, l'octroi de mer régional se stabilise.

- la taxe sur les entreprises de transport public aérien et maritime : 3,6 M€ (+ 59,5%)

L'article 285 ter du code des douanes prévoit « *qu'il est institué au profit des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique, de Mayotte et de la Réunion une taxe due par les entreprises de transport public aérien et maritime. Elle est ajoutée au prix demandé aux passagers* ».

Cette taxe est assise sur le nombre de passagers et un tarif fixé par la Région à 4,57€/passager pour 2023. Votée par la Région le 15/12/2022, la taxe sur les transports était de 3,05 €/passager pour le premier trimestre, puis de 4,57€/passager à compter du 1^{er} avril 2023. La Région perçoit 70% du produit de cette taxe, le solde étant perçu par les communes littorales classées stations de tourisme.

B- DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT STABLES

	CA 2022	CA 2023	Evolution	
			%	€
DOTATIONS ETAT	74 094 627,77	75 221 819,44	1,5%	1 127 191,67
Dotation Globale de Décentralisation	69 888 824,00	69 801 364,00	-	-
Fonds de Compensation de la TVA	338 844,77	141 902,44	-	-
Dotation de soutien à l'apprentissage	3 249 100,00	3 249 100,00	-	-
Dotation - transfert des compensations d'exonérations de FDL	617 859,00	617 859,00	-	-
Dotation transfert compétence gestion FEADER	-	1 411 594,00	-	-

- la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 69,8 M€ (-0,1%)

La Région perçoit 69,8 M€ de Dotation Globale de Décentralisation. Ce montant est stable, à l'exception d'une mesure non pérenne de 0,08 M€ exécutée en 2022 et non reconduite en 2023.

- le Fonds de Compensation de la TVA : 141,9 K€ (+58,1%)

La recette perçue en 2023 s'est élevée à 141,9 K€ pour un volume de charges réelles éligibles de 0,8 M€ au compte administratif de 2022.

Seules deux natures comptables sont éligibles au Fonds de Compensation de la TVA en section de fonctionnement :

- 615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics ;
- 615231 : Entretien et réparation sur voiries.

- la dotation de soutien à l'apprentissage stable pour un montant de 3,2 M€ contribue au financement des Centres de Formation d'Apprentis (CFA).

- la dotation de transfert des compétences d'exonérations de la Fiscalité Directe Locale (FDL) : 617,8 K€

C- DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS EN DIMINUTION

	CA 2022	CA 2023	Evolution	
			%	€
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	78 439 381,21	70 205 414,05	-10,5%	- 8 233 967
Europe	65 645 045,87	52 175 513,61	-20,5%	-13 469 532
Assistance technique 14-20	6 859 453,44	14 027 681,03		
Feder bourses doctorales 14-20	337 860,00	382 260,00		
Fse formation professionnelle 14-20	-	2 413 857,98		
Fse mobilité 14-20	11 951 737,19	-		
Fse subvention globale 14-20	46 115 478,92	35 069 124,53		
Interreg 14-20	380 516,32	282 590,07		
Etat	10 688 277,89	15 396 515,96	44,1%	4 708 238
Participation de l'état au fonctionnement du CRR	212 305,00	200 000,00		
Subv. anssi - centre de ressources cybersecurité	340 000,00	-		
Participation de LADOM sur la continuité territoriale	-	334 343,00		
Subventions	71 398,00	142 805,83		
Fonds vert covoiturage KAROS	-	217 745,37		
Autres	64 574,89	101 621,76		
Pacte réunionnais inv. competences 2019-2022	10 000 000,00	14 400 000,00		
Autres	2 106 057,45	2 633 384,48	25,0%	527 327
Participation du Département au dispositif gaz	2 058 726,48	2 506 734,48		
Participation autres organismes	47 330,97	126 650,00		

a) Europe :

Les subventions relèvent de la programmation opérationnelle européenne 2014-2020 pour **52,1 M€** répartis au titre du Fonds Social Européen (FSE) pour **43,7 M€** et au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) pour **7,6 M€**. Il est à souligner un report des instructions des demandes de solde des dossiers de mobilité en 2024 pour 6 M€.

b) Etat :

Il s'agit principalement de la participation au Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences 2019-2022 (versement d'un acompte de **14,4 M€** en 2023). En outre, ce poste comptabilise une participation du Fonds vert pour le projet régional de covoiturage « Karos » à hauteur de 0,2 M€.

c) Autres :

Dans l'objectif de préserver le pouvoir d'achat des foyers réunionnais, face à l'inflation, la Région et le Département se sont mobilisés conjointement pour apporter une réponse concrète, responsable, efficace et coordonnée. Les deux collectivités contribuent à part égale depuis août 2022, à titre exceptionnel, au financement partiel du prix de la bouteille de gaz de butane avec un tarif gelé à **15 €** maximum. Le dispositif a été reconduit en 2023.

Le remboursement par le Département à hauteur de 50 % du dispositif d'aides des familles pour la bouteille de gaz s'est élevé à **2,5 M€** en 2023 pour un coût total 2023 de 5 M€. 1 395 897 bouteilles de gaz ont été vendues par les 5 opérateurs sur l'exercice 2023.



2- DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT EN HAUSSE

Globalement, les recettes réelles d'investissement ont augmenté de +19,9% et s'établissent à 200,1 M€. Hors recettes exceptionnelles (*), l'évolution est de +19,2%.

	CA 2022	CA 2023	Evolution	
			%	€
RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors 1068)	166 900 414,06	200 168 613,73	19,9%	33 268 200
RECETTES D'INVESTISSEMENT RETRAITEES (*)	154 825 274,93	184 609 571,21	19,2%	29 784 296
FISCALITE	405 890,56	7 027 918,94		6 622 028
OM - FRDE	405 890,56	7 027 918,94	-	-
DOTATIONS ETAT	86 428 681,59	78 377 649,25	-9,3%	- 8 051 032
Dotation Régionale d'Equipeement Scolaire	46 911 036,00	46 911 036,00		
Fonds de Compensation de la TVA	37 542 145,59	29 491 113,25		
Dotation de soutien à l'apprentissage	1 975 500,00	1 975 500,00		
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	61 004 437,01	107 719 682,07	76,6%	46 715 245
Europe	24 986 381,28	70 276 916,99		
Etat	29 129 221,05	34 694 509,55		
Autres	6 888 834,68	2 748 255,53		
AUTRES RECETTES	9 061 404,90	7 043 363,47	-22,3%	- 2 018 041
Remboursement Régie THD	870 000,00	981 111,11		
Amendes radars automatiques et amendes de police	107 054,00	107 014,00		
Produits exceptionnels	1 263 358,01	1 503 204,64		
Produits Financiers	6 760 992,89	4 445 933,72		
Dépôts et cautionnement reçu	60 000,00	6 100,00		
EMPRUNTS	10 000 000,00	-	-100,0%	- 10 000 000

(*) Recettes d'investissement retraitées : Hors cessions, emprunts, FRDE, et produits exceptionnels

a) La Fiscalité :

- Octroi de Mer – FRDE : 7,0 M€

Chaque début d'année, une Dotation Globale Garantie (DGG) est fixée par arrêté préfectoral. En fin d'exercice, si les encaissements de l'Octroi de Mer en N sont supérieurs au montant de la DGG, le produit supplémentaire est affecté au Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi (FRDE) en N+1 en investissement.

Il est réparti de la manière suivante :

- part régionale (20%) ;
- part communale (80%).

Pour 2023, la dotation affectée à la Région s'établit à 7 M€ à la suite du complément de produit encaissé sur l'octroi de mer en 2022 à la Réunion (+ 35,1 M€).

b) Les dotations de l'ETAT : 78,3 M€ (-9,3%)

	CA 2022	CA 2023	Evolution	
			%	€
DOTATIONS ETAT	86 428 681,59	78 377 649,25	-9,3%	- 8 051 032,34
Dotation Régionale d'Equipeement Scolaire	46 911 036,00	46 911 036,00	-	-
Fonds de Compensation de la TVA	37 542 145,59	29 491 113,25	-	-
Dotation de soutien à l'apprentissage	1 975 500,00	1 975 500,00	-	-

- **la Dotation Régionale d'Équipement Scolaire (DRES) d'un montant de 46,9 M€** n'évolue plus depuis 2009 (gel des dotations de l'Etat).

- **le Fonds de Compensation de la TVA : 29,4 M€**

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités locales en matière d'investissement.

Pour le calcul des attributions au titre du FCTVA, sont prises en compte les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux) de l'année N-1 (hors achats de terrains et subventions spécifiques de l'État perçues), pour lesquelles la TVA n'a pas pu être récupérée par la voie fiscale.

En 2023 la recette FCTVA perçue s'est élevée à 29,4 M€, pour un volume de dépenses réelles éligibles de 179,7 M€ au compte administratif de 2022. L'évolution baissière de -9,3% (- 8 M€) s'explique par des dépenses moindres d'investissement éligibles au FCTVA en 2022 par rapport à 2021. Il est rappelé que la fin de travaux de la première tranche de la NRL a conduit à la hausse des dépenses d'investissement sur l'exercice 2021.

- **la dotation de soutien à l'apprentissage** stable pour un montant de **1,9 M€**, contribue au financement des dépenses d'investissements au profit des Centres de Formation d'Apprentis (CFA).

c) Les Subventions et Participations :

Les subventions sont en forte augmentation et s'élèvent à **107,7 M€** en 2023, soit +76,6% par rapport à 2022.

La forte évolution concerne principalement les subventions européennes avec l'instruction des demandes de solde des projets financés sur le programme opérationnel européen 2014-2020.

	CA 2022	CA 2023	Evolution	
			%	€
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	61 004 437,01	107 719 682,07	76,6%	46 715 245
Europe	24 986 381,28	70 276 916,99	181,3%	45 290 536
PIMANT acquisition données (PIG)	-	502 222,88		
FEAMPA 21-27	-	219 085,80		
Feder chèque équipements photovoltaïques 14-20	700 000,00	-		
REACT - EU chèque équipements photovoltaïques 14-20	1 800 000,00	2 909 700,00		
Feder chauffe eau solaire 14-20	1 136 903,48	2 815 750,00		
Feder - TIC et équipements informatiques	-	260 874,55		
Feder - cheques numériques	3 000 000,00	-		
Feder - centre de formation 14-20	405 424,08	709 634,45		
Feder - Fonds rebond 14-20	-	1 500 000,00		
Feder - Financière Région Réunion	-	7 250 000,00		
Feder - investissement des lycées 14-20	835 087,78	5 165 146,64		
Feder - rénovation thermique des lycées 14-20	-	-		
Feder routes	15 130 684,57	45 977 386,72		
Feder voie vélo régionale	115 844,40	1 614 416,84		
Feder Réseau Régional de Transport Guidé	446 280,18	229 979,59		
Feder piste forestières	-	1 122 719,52		
Feder radiers (degc)	1 416 156,79	-		
Etat	29 129 221,05	34 694 509,55	19,1%	5 565 289
Convention CNC Etat - Region (soutien à la prod. audio. et cinématographique)	960 666,00	-		
Navire école	-	346 640,00		
DEFFINOV appel à projets tiers lieux	-	390 000,00		
Système d'information géographique	257 600,00	-		
Travaux Madoi et maison rouge	46 208,18	-		
Lycée Georges Brassens	279 491,00	7 121,56		
Travaux RN3 chemin de ceinture St-Benoît et chemin piéton St-Joseph	235 200,00	1 401 492,10		
NRL - subvention AFITF	24 609 370,39	29 038 136,00		
Voie Vélo Régionale	1 441 600,84	3 106 082,19		
Pont de la rivière de l'Est	491 999,69	238 274,57		
SHUNT Rivière des Galets	801 598,31	161 276,49		
Subv. FSOM suite intempéries 082021	5 486,64	5 486,64		
Autres	6 888 834,68	2 748 255,53	-60,1%	- 4 140 579
Programme SARE - participation SRPP et EDF	704 213,00	702 218,00		
Programme SLIME - part. EDF et CLER (réseau pour la transition écologique)	2 856 870,18	1 575 000,00		
AFD développement photovoltaïque	150 000,00	-		
Subvention EASME (Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises)	112 404,16	-		
Loto patrimoine - maison rouge	118 000,00	-		
Participation du Département à la construction cuisine centrale	37 484,35	-		
Participation des Communes sur le programme régional des routes	2 546 343,99	344 800,00		
Subv. Intercommunale	63 519,00	-		
ADEME - Planification Régionale de la Prévention de la Gestion des Déchets	-	126 237,53		
Fondation patrimoine pont de la rivière de l'est	300 000,00	-		

- Europe : 70,2 M€ (+180,2%)

La forte évolution s'explique par l'instruction des soldes des conventions du programme européen 2014-2020 particulièrement pour les projets routiers + 30,7 M€, les dispositifs d'ingénierie financière + 8,7 M€, des pistes forestières + 1,1 M€ et les projets d'autonomie énergétique + 2 M€.

- Etat : 34,6 M€ (16,4%)

29,0 M€ correspondent à l'encaissement de la subvention de l'AFITF pour la NRL.



-Les autres subventions : 2,8 M€ (- 59,4%)

Ces recettes proviennent essentiellement des programmes des Services Locaux d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie SLIM pour 1,5 M€ et du Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique SARE pour 0,7 K€ ainsi que le solde de la participation de la commune de Saint-Denis pour les travaux du nouveau pont sur la rivière Saint-Denis pour un montant de 0,3 K€.

d) Autres recettes : 7,0 M€ (- 22,3%)

	CA 2022	CA 2023	Evolution	
			%	€
AUTRES RECETTES	9 061 404,90	7 043 363,47	-22,3%	- 2 018 041
Remboursement Régie THD	870 000,00	981 111,11		
Amendes radars automatiques et amendes de police	107 054,00	107 014,00		
Produits exceptionnels	1 263 358,01	1 503 204,64		
Produits Financiers	6 760 992,89	4 445 933,72		
Dépôts et cautionnement reçu	60 000,00	6 100,00		

Pour la Régie THD, il s'agit d'un remboursement de prêt de 1 M€ dont la première échéance a débuté en 2022 et ce jusqu'en 2031. Ce prêt finance les investissements réalisés par la Régie THD pour la construction du réseau réunionnais d'infrastructures de communications électroniques à très haut débit.

Pour les produits exceptionnels, il s'agit de divers remboursements de trop perçu de subvention.

Enfin, les produits financiers correspondent principalement à la seconde restitution des fonds d'ingénierie gérés par le Fonds Européen d'Investissement (FEI) à hauteur de 4 M€ sur un financement global de 10 M€.

e) Emprunts : 0 M€ (- 100,0%)

	CA 2022	CA 2023	Evolution	
			%	€
EMPRUNTS	10 000 000,00	-	-100,0%	- 10 000 000

En 2023, la Région n'a pas eu recours à l'emprunt pour financer ses investissements.

LES DÉPENSES

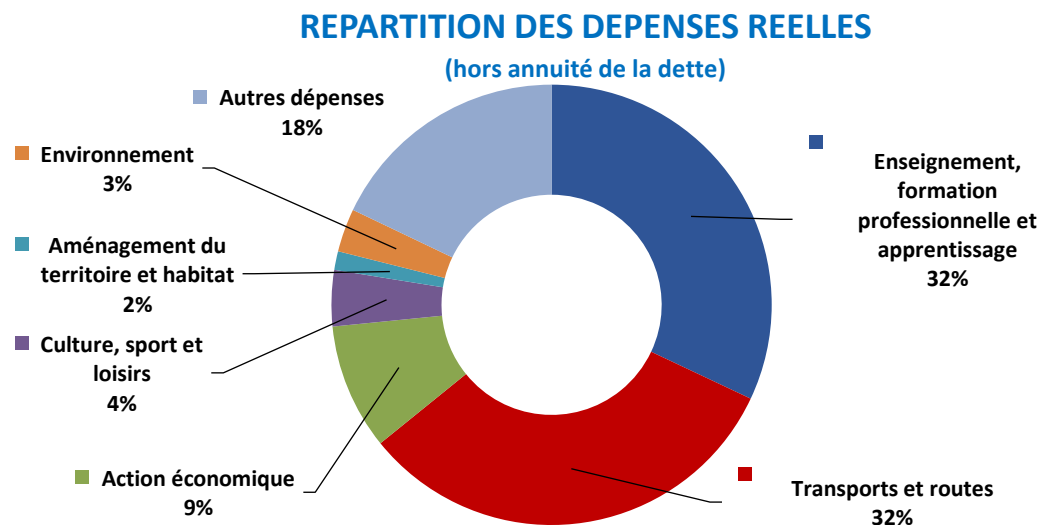
Les dépenses réelles (fonctionnement et investissement) de l'exercice 2023 s'élèvent à **867 M€** (+ 11,2 % par rapport à 2022). Hors annuité de la dette, les dépenses ont augmenté de + 11,4%, pour s'établir à 771 M€.

A périmètre constant de dépenses² et hors dette (cf. Tableau synthétique des dépenses), le montant des réalisations est de **625,4 M€** contre 571,5 M€ l'année précédente, soit une évolution de + 9,4 %.

Les dépenses sont constituées principalement des postes suivants :

- Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (32 %) ;
- Transports et routes (32 %) ;
- Action économique (9 %) ;
- Culture, sport et loisirs (4 %) ;
- Environnement (3 %) ;
- Aménagement du territoire et habitat (2 %) ;
- Aménagement du territoire et habitat (2 %).

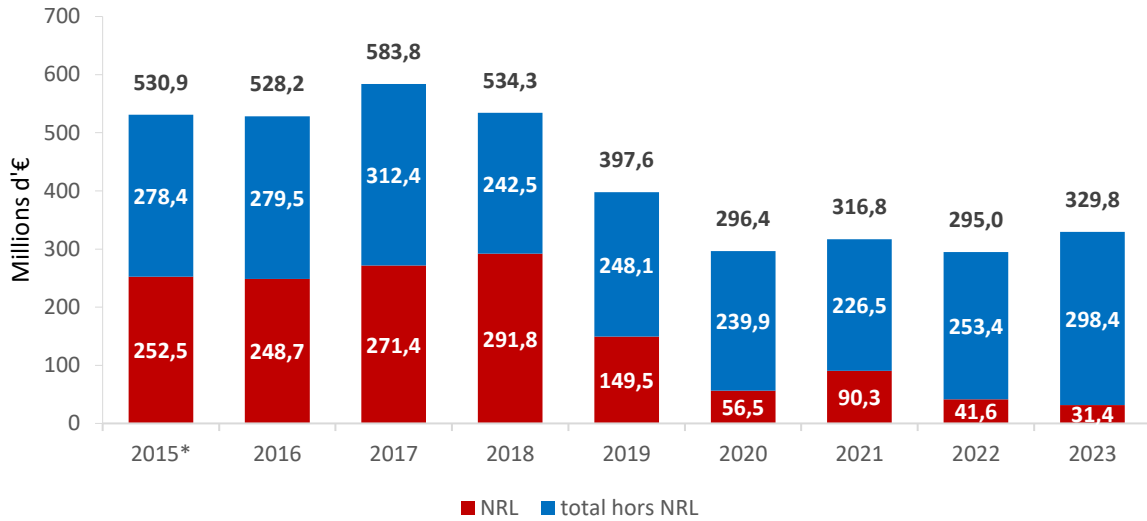
Aussi, la part consacrée aux autres compétences s'élève à 18 % (administration générale, conseils consultatifs, Europe...).



En 2023, les dépenses réelles d'investissement hors capital de la dette s'élèvent à **329,8 M€**, soit + **11,7 %** par rapport à 2022.

² Certaines dépenses ont été retraitées pour permettre la comparaison entre 2022 et 2023 puisque soit elles ne sont pas présentes sur les 2 derniers exercices soit le dispositif a évolué sur la période. Elles sont détaillées dans le tableau synthétique des dépenses présentées ci-après.

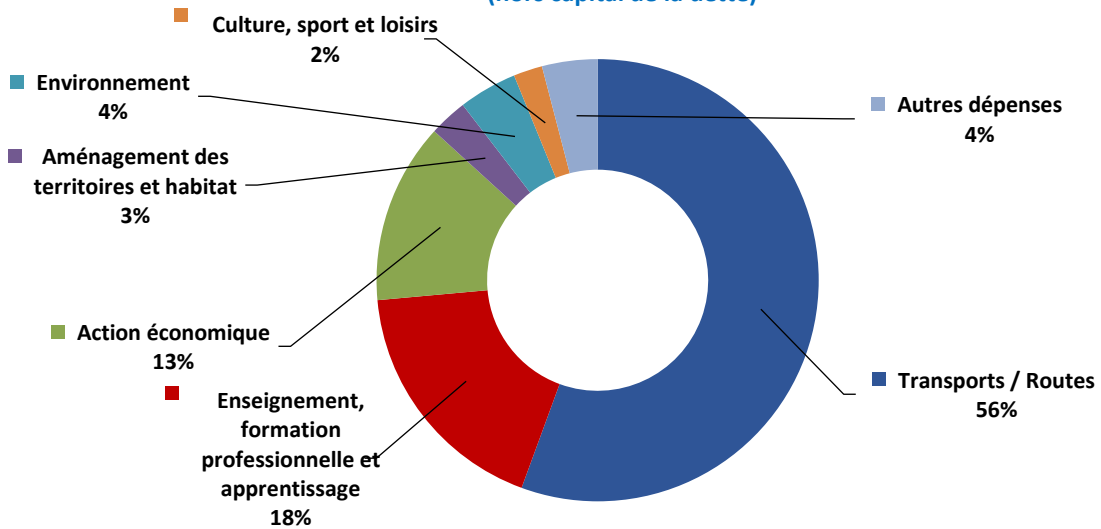
Evolution des dépenses d'investissement (hors capital de la dette)



* Retraitement des dépenses en 2015 de (-) 59,1 M€ correspondant à la subvention au budget annexe DSP des Musées pour 41,1 M€ et à l'acquisition de la Médiathèque de Saint Paul pour 18 M€.

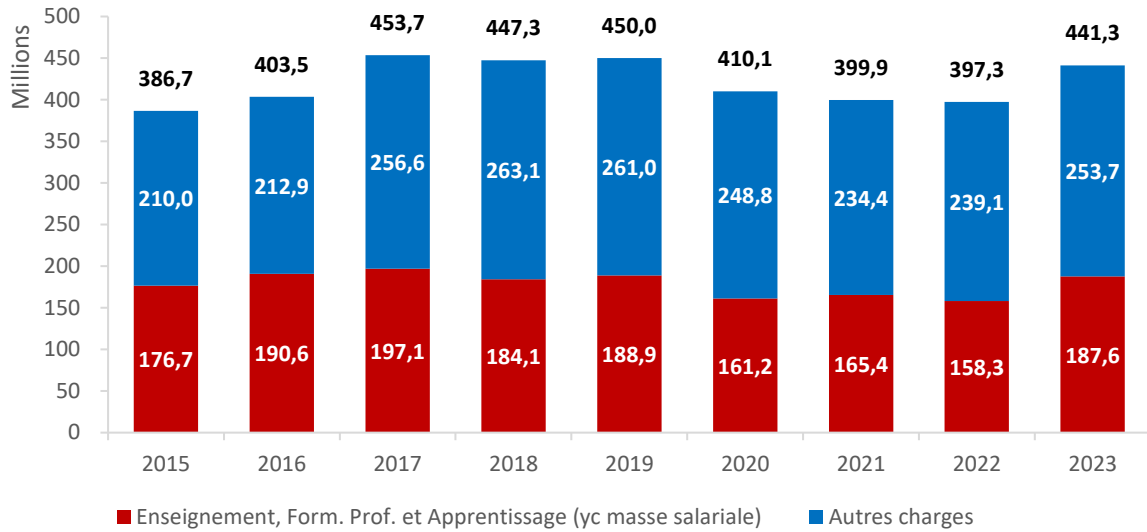
Sur une enveloppe de **329,8 M€**, la répartition est la suivante : 56 % pour les transports et routes, 18 % pour l'enseignement et la formation professionnelle, 13 % pour l'économie, 4 % pour l'environnement, 3 % pour l'aménagement des territoires, 2 % pour la culture et le sport et 4 % pour les autres compétences.

REPARTITION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (hors capital de la dette)



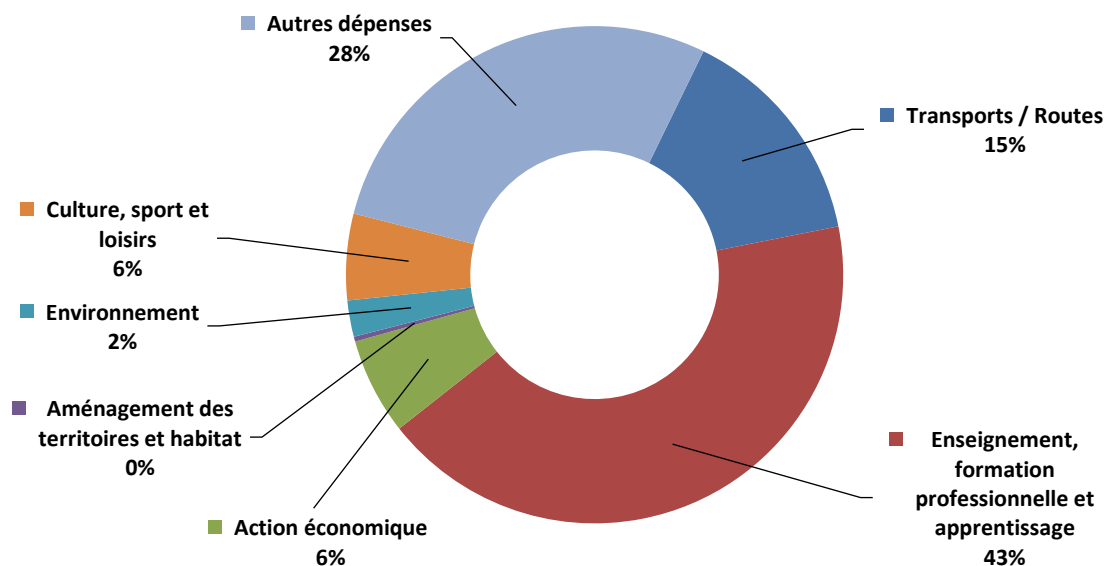
S'agissant des dépenses réelles de fonctionnement hors intérêt de la dette, le montant est de **441,3 M€**, soit + 11,1 % par rapport à 2022.

Evolution des dépenses de fonctionnement (hors intérêts de la dette)



Sur une enveloppe de **441,3 M€**, la répartition est la suivante : 43 % pour l'enseignement et la formation professionnelle, 15 % pour les transports (y compris voirie), 6 % pour l'économie, 6 % pour la culture et le sport, 2 % pour l'environnement, 0,3 % pour l'aménagement des territoires, et 28 % pour les autres compétences.

REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (hors intérêt de la dette)



Sur 2023, les principaux évènements à impact budgétaire sont les suivants :

- Une mobilisation plus importante du dispositif PACTE de 22,2 M€ contre 7,1 M€ soit une hausse de + 15,1 M€ (+ 214,4 %). En AE, le montant engagé est de 45 M€ soit une progression de + 23,9 M€ sur l'exercice ;
- La mise en œuvre de deux nouveaux instruments financiers (prêts et prise de participation au capital des entreprises) dédiés aux TPE et PME réunionnaises avec le Fonds Européen d'Investissement (FEI). A ce titre, une première dotation de 13,4 M€ a été versée au fonds ;
- La participation de la Région à hauteur de 15,0 M€ dans le plan de restructuration de la compagnie régionale Air Austral validé par la Commission Européenne en janvier ;
- La poursuite du dispositif d'aide au ressourcement pour les étudiants en mobilité de 3,2 M€ contre 0,9 M€, soit une hausse de 2,3 M€ ;
- La continuité territoriale dont le montant en 2023 s'établit à 6,5 M€ contre 13,1 M€ soit une baisse de (-) 6,6 M€ à la suite de la refonte engagée du dispositif depuis 2022 ;
- Concernant le réseau routier, la fin des travaux de la NRL sur le tronçon Saint-Denis/Grande Chaloupe a mobilisé un montant de 31,4 M€ contre 41,6 M€ en 2022, soit une baisse de (-) 10,2 M€. En parallèle, la collectivité a fortement investi dans la mobilité durable puisque le budget dédié aux travaux de transport en commun en site propre (TCSP) des voies et du plan vélo régional s'élève à 47,9 M€, soit une augmentation de + 38,4 % ;
- Sur le secteur de la mobilité durable, un montant de 15 M€ a été mandaté pour l'acquisition de bus dans le cadre du futur réseau Car Jaune dont le contrat de délégation de service public (DSP) sera renouvelé pour une durée de 7 ans de 2025 à 2031.

	CA 2022				CA 2023				Evolution %		Evolution %		
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP	
POLITIQUES PUBLIQUES	Le traitement des déchets et le cadre vie	10 060 366	9 476 494	582 135	1 223 088	10 567 374	9 444 447	232 624	984 548	5,0%	-0,3%	-60,0%	-19,5%
	dont déchets cadre de vie	1 213 592	1 249 732	560 403	327 694	1 518 450	1 465 430		58 762	25,1%	17,3%	-100,0%	-82,1%
	dont plan gestion risques inondation (PGRI)								83 565				
	dont risque et adaptation climatique/Gestion risque requin	918 165	863 165	21 732	712 156	1 023 165	748 165			11,4%	-13,3%	-100,0%	-100,0%
	dont potabilisation								318 259				
	dont Politique de l'eau PRR				156 435				323 450				106,8%
	dont PEC (Emplois verts + LAV+frs gest+signalitiq)	7 928 609	7 363 597			8 025 759	7 230 852	50 000	0	1,2%	-1,8%		
	dont divers				26 803			182 624	200 513				648,1%
	L'autonomie énergétique	449 515	278 693	12 666 220	9 442 987	323 271	406 775	20 873 762	12 453 625	-28,1%	46,0%	64,8%	31,9%
	dont aides aux collectivités et entreprises			198 995	490 545			615 328	372 005				209,2%
	dont Plan solaire: "aides photovoltaïques"			5 095 000	2 539 000			10 940 000	5 473 000			114,7%	115,6%
	dont Plan solaire "Aides chauffe eau solaire"			1 750 000	1 678 039			2 000 000	2 007 263			14,3%	19,6%
	dont Travaux maitrise d'ouvrage	83 728	66 713	4 166 318	3 946 795	33 000	61 103	6 320 805	3 544 743	-60,6%	-8,4%	51,7%	-10,2%
	dont Documents stratégiques " Frais d'études"	302 418	197 980	315 951	329 948	290 217	345 618	132 000	164 010	-4,0%	74,6%	-58,2%	-50,3%
	dont Frais divers	14 001	14 001			54	54			-99,6%	-99,6%		
	dont Rénovation énergétique des logements	49 368		1 139 956	458 660			865 629	892 604	-100,0%		-24,1%	94,6%
TOTAL POLITIQUES PUBLIQUES	189 161 023	205 649 834	218 639 748	287 584 736	231 384 736	223 606 842	426 484 679	316 622 455	22,3%	8,7%	95,1%	10,1%	
Hors dépenses retraitées	152 717 874	178 840 378	181 819 747	206 171 301	171 274 526	185 150 900	376 184 679	240 356 626	12,2%	3,5%	106,9%	16,6%	
MISSIONS TRANSVERSALES	Finances	855 998	37 331 298	0	65 055 172	325 706	63 913 963	0	66 279 748	-62,0%	71,2%		1,9%
	dont Provisions		12 720 000				26 209 000				106,0%		
	dont Dette		21 863 546		65 055 172		29 699 997		66 279 748		35,8%		1,9%
	dont Autres	855 998	2 747 752			325 706	8 004 965			-62,0%	191,3%		
	Ressources Humaines	4 316 500	159 268 557	12 000	7 212	4 595 517	165 622 616	20 000	11 946	6,5%	4,0%	66,7%	65,6%
	dont ATTEE	60 000	60 769 752			57 000	64 076 221			-5,0%	5,4%		
	dont Conservatoire Régional		7 011 854				7 146 850				1,9%		
	dont Route	37 500	19 342 519			32 000	19 291 089			-14,7%	-0,3%		
	dont gest* fds européens		6 324 271				6 595 296				4,3%		
	dont Autres	4 219 000	65 820 161	12 000	7 212	4 506 517	68 513 161	20 000	11 946	6,8%	4,1%	66,7%	65,6%
	Système information et organisations	1 771 090	1 491 151	1 989 000	1 765 442	1 953 421	1 937 060	2 249 430	2 068 583	10,3%	29,9%	13,1%	17,2%
	Patrimoine	1 625 512	2 516 652	3 510 364	4 278 380	2 060 000	1 825 082	15 602 894	7 570 223	26,7%	-27,5%	344,5%	76,9%
	Administration Générale	7 753 522	11 529 367	6 351 744	1 435 651	8 725 137	11 662 470	3 654 822	3 449 198	12,5%	1,2%	-42,5%	140,3%
	dont CESER, CCEE	511 483	1 588 426	9 000		727 880	1 766 747			-42,3%	11,2%	-100,0%	
	dont Assemblée	252 793	2 224 642	50 844	35 652	348 350	2 211 498	39 480	30 056	37,8%	-0,6%	-22,4%	-15,7%
	dont Affaires générales	195 547	47 852			39 181	218 309			-80,0%	356,2%		
dont Commande publique, affaires juridiques	1 776 582	1 932 000			2 581 955	2 409 189			45,3%	24,7%			
dont Moyens généraux	5 017 117	5 736 447	6 291 900	1 399 999	5 027 971	5 056 727	3 615 342	3 419 142	0,2%	-11,8%	-42,5%	144,2%	
Autres	664 785	1 417 066	200 000	19 683	8 193 198	2 405 346	200 000	37 737	1132,5%	69,7%	0,0%	91,7%	
TOTAL MISSIONS TRANSVERSALES	16 987 407	213 554 091	12 063 108	72 561 541	25 852 979	247 366 537	21 727 146	79 417 435	52,2%	15,8%	80,1%	9,4%	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES HORS DETTE (Intérêts/capital) et DEPENSES RETRAITEES	169 705 281	357 810 923	193 882 855	213 677 669	197 127 505	371 921 191	397 911 825	253 494 313	16,2%	3,9%	105,2%	18,6%	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES HORS DETTE (Intérêts/capital)	206 148 430	397 340 379	230 702 856	295 091 104	257 237 715	441 273 381	448 211 825	329 760 143	24,8%	11,1%	94,3%	11,7%	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	206 148 430	419 203 925	230 702 856	360 146 277	257 237 715	470 973 379	448 211 825	396 039 890	24,8%	12,3%	94,3%	10,0%	

Certaines dépenses ont été retraitées pour permettre la comparaison entre 2022 et 2023, soit parce qu'elles ne sont pas présentes sur les deux exercices, soit parce que le dispositif a été modifié sur la période. Ainsi, les dépenses retraitées s'établissent par axes politiques, comme suit :

DEPENSES EXCEPTIONNELLES RETRAITEES	CA 2022				CA 2023				Evolution %		Evolution %	
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP	AE	CP	AP	CP
Axe 1: Le Développement Humain et Solidaire	36 146 649	26 180 878	5 500 000	23 252 145	59 810 210	38 389 537	5 500 000	16 225 978	65,5%	46,6%		-30,2%
dont PACTE	21 094 936	7 069 416			45 044 847	22 223 518			113,5%	214,4%		
dont aide aux familles (gaz)	6 000 000	5 000 000			7 700 000	5 674 301			28,3%	13,5%		
dont dép except. COVID (aides lycéens sur dispositif manuels scolaires)		161 520								-100,0%		
dont dép except. COVID (aides étudiants, emplois sport et recherche)		99 150				127 760		6 182		28,9%		
dont PRR II communes-éducation				7 340 001				6 812 721				-7,2%
dont apprentissage	220 000	763 727			100 000				-54,5%	-100,0%		
dont PIC-subvention et marchés		2 335				682				-70,8%		
dont divers	31 713	65 444			125 364	168 127		952 654	295,3%	156,9%		
dont PRR Communes - Culture				1 913 242				1 632 751				-14,7%
dont PRR II Communes-sport				4 887 002				1 299 020				-73,4%
dont cartable numérique			5 500 000	9 111 900				5 522 650			0,0%	-39,4%
Continuité territoriale (hors bons étudiants Covid)	8 800 000	13 019 286			6 839 999	6 548 580	5 500 000		-22,3%	-49,7%		
dont Autres (réduction titres FSE mobilité)						3 646 570						
AXE 2 : Le Développement Economique par l'ouverture de nouveaux horizons	44 000	333 399	31 320 001	16 602 881	-	-	44 800 000	28 668 000	-100,0%	-100,0%	43,0%	72,7%
dont dép except: SEMATRA	44 000	43 399	30 320 001	15 320 001				15 000 000	-100,0%	-100,0%	-100,0%	-2,1%
dont dép except. COVID (dispositif chèque mon île 974, chèques numériques, fonds solidarité régional tourisme, équipements info)		290 000		860 751						-100,0%		-100,0%
dont fonds de crédits			1 000 000	422 129			44 800 000	13 668 000			4380,0%	3137,9%
AXE 3 : Le Développement Durable et la Transition Ecologique	252 500	295 179	-	41 558 410	300 000	66 405	-	31 371 851	18,8%	-77,5%		-24,5%
dont NRL/NEO et Possession)	252 500	295 179		41 558 410	300 000	66 405		31 371 851	18,8%	-77,5%		-24,5%
Missions transversales	-	12 720 000	-	-	-	30 896 248	-	-				
dont Provisions		12 720 000				26 209 000				106,0%		
dont Autres (annul titres FSE)						4 687 248						
Total:	36 443 149	39 529 456	36 820 001	81 413 436	60 110 210	69 352 190	50 300 000	76 265 830	64,9%	75,4%	36,6%	-6,3%

Les dépenses concernant les fonds européens provenant des budgets annexes et intégrées dans les axes sont les suivantes :

DEPENSES FONDS EUROPEENS	CA 2022		CA 2023		Evolution %	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	CP	CP	CP	CP	CP	CP
Axe 1: Le Développement Humain et Solidaire	4 528 433	28 007 369	6 948 950	84 435 584	53,5%	201,5%
FEDER 2014-2020	2 027 291	24 500 591	1 011 433	84 094 992	-50,1%	243,2%
POCT 2014-2020	2 501 142	3 506 778	4 393 128	340 593	75,6%	-90,3%
FEDER/FSE 2021-2027			1 544 389			
AXE 2 : Le Développement Economique par l'ouverture de nouveaux horizons	14 441 376	21 684 314	43 110 681	65 501 356	198,5%	202,1%
FEDER 2014-2020	13 009 081	21 684 314	40 712 378	65 501 356	213,0%	202,1%
POCT 2014-2020	1 432 296		2 206 899		54,1%	
FEDER/FSE 2021-2027			191 403			
AXE 3 : Le Développement Durable et la Transition Ecologique	2 217 824	89 040 429	655 448	144 506 405	-70,4%	62,3%
FEDER 2014-2020		89 040 429		144 339 786		62,1%
POCT 2014-2020	2 217 824		655 448	166 619	-70,4%	
FEDER/FSE 2021-2027						
Missions transversales	6 859 453	-	6 632 651	-	-3,3%	
FEDER 2014-2020	5 842 781		6 388 170		9,3%	
POCT 2014-2020	1 016 673		244 482		-76,0%	
FEDER/FSE 2021-2027						
Total	28 047 087	138 732 112	57 347 730	294 443 346	104,5%	112,2%

Axe 1 : Le Développement humain et solidaire (AE/AP= 219,3 M€ ; CP= 217,2 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 191,4 M€ ; CP= 214,6 M€)

Politique éducative (AE/AP= 53,9 M€ ; CP= 77,4 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 59,9 M€ ; CP= 80,0 M€)

Fonctionnement : (AE= 23,5 M€ ; CP= 22,9 M€) (en 2022 : AE= 18,9 M€ ; CP= 20,7 M€)

La principale dépense concerne le financement des lycées en fonctionnement (DGF) pour 17,6 M€ en crédit de paiement (CP), soit une hausse de 2 M€ (+13 %) par rapport à l'exercice précédent en raison de la mise en place dans les établissements scolaires de la cantine à 1€ à la rentrée 2023/2024. Cette mesure s'est traduite par une hausse de 28% de la fréquentation des restaurants dans les lycées dès le premier trimestre, avec un nombre de demi-pensionnaires qui est passé de 12 000 à 16 000.

Investissement : (AP= 30,4 M€ ; CP= 54,5 M€) (en 2022 : AP= 41,0 M€ ; CP= 59,3 M€)

Un montant de 10,7 M€ a été consacré au financement des lycées en équipement (DGE), soit une augmentation de 14,9 % avec la mise en œuvre d'un plan exceptionnel d'équipement numérique des lycées, financé par le FEDER sur l'exercice 2023.

Par ailleurs, la collectivité a réalisé des travaux de réhabilitation et de mise aux normes dans les lycées pour un montant de 15,2 M€. En parallèle, une somme de 10,6 M€ a été consacrée aux travaux de rénovation liés à l'efficacité thermique. Le plan de réhabilitation a concerné 10 lycées en 2023 dont 3 opérations se sont achevées en fin d'année (Boisjoly Potier, Christian Antou et François de Mahy).

L'aide au cartable numérique s'élève à 5,5 M€ sur l'exercice 2023, soit une baisse de (-) 39,4 %, en raison du décalage des règlements des dossiers de 2021 sur l'exercice 2022 conduisant à un cumul des dépenses de 2 années scolaires sur l'exercice 2021.

Enseignement supérieur (AE/AP= 22,4 M€ ; CP= 23,4 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 16,1 M€ ; CP= 17,8 M€)

Fonctionnement : (AE= 22,4 M€ ; CP= 23,1 M€) (en 2022 : AE= 16,0 M€ ; CP= 16,6 M€)

Les aides en faveur des étudiants s'élèvent à 3 M€ en CP soit une hausse de 0,3 M€ (+11 %) par rapport à 2022, ce qui a permis à 2 002 étudiants de bénéficier de l'Allocation Régionale d'Etudes Supérieures à la Réunion (ARES). Concernant les bourses doctorales, l'allocation régionale de recherche (ARR) est revalorisée de 1 200€ à 1 500€ par mois à compter d'octobre 2023, les crédits de paiement 2023 s'établissent ainsi à 1,2 M€.

Les allocations concernant les dispositifs de bourse réussite étudiants ainsi que les aides à la mobilité éducative et professionnelle restent constantes sur l'exercice, à hauteur de 11,4 M€. Sur l'année, 2 995 étudiants ont bénéficié de l'un des dispositifs de la collectivité.

Par ailleurs, le dispositif d'aide au ressourcement mis en place en mai 2022 en faveur des étudiants en France hexagonale ou à l'étranger, a permis à 4 364 Réunionnais de bénéficier d'une aide de la Région pour un retour à La Réunion. La collectivité a ainsi financé 3,2 M€ de bons de ressourcement, soit une augmentation de + 2,3 M€ (+ 233,3%).

Investissement : (AP= 0,02 M€ ; CP= 0,3 M€) (en 2022 : AP= 0,02 M€ ; CP= 1,2 M€)

La dépense concerne les équipements et constructions universitaires. Ainsi un budget de 0,3 M€ est réalisé sur 2023, soit une baisse de (-) 70,7 % qui s'explique par le retard de la clôture des dossiers FEDER du PO 2014-2020. Pour le PO 2021-2027, deux opérations de construction ont été identifiées en 2023 afin d'améliorer les conditions d'accueil et d'apprentissage des étudiants (Campus Paul Vergès et gymnase bioclimatique du Tampon).

Formations adaptées (AE/AP= 103,0 M€ ; CP= 76,0 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 80,2 M€ ; CP= 67,4 M€)

Fonctionnement : (AE= 101,6 M€ ; CP= 72,5 M€) (en 2022 : AE= 74,3 M€ ; CP= 60,6 M€)

Le secteur de la formation professionnelle occupe une part importante des actions du développement humain, soit un montant de 33,3 M€. En complément, la signature de la convention financière 2023 du Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences (PRIC) 2019-2022 a permis de mobiliser une enveloppe plus importante en AE de 45,0 M€ et en CP de 22,2 M€ contre 21,1 M€ et 7,1 M€ respectivement en 2022.

Investissement : (AP= 1,4 M€ ; CP= 3,5 M€) (en 2022 : AP= 5,9 M€ ; CP= 6,8 M€)

La Région a financé à hauteur de 2,8 M€ les équipements, les travaux des centres de formation, les mises aux normes et rénovations thermiques. La baisse de la dépense s'explique principalement par la fin des travaux de réhabilitation du CFA Léon Legros de Sainte Clotilde portés par la SPL Mariana.

Excellence culturelle (AE/AP= 18,7 M€ ; CP= 18,5 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 14,0 M€ ; CP= 17,8 M€)

Fonctionnement : (AE= 15,7 M€ ; CP= 14,7 M€) (en 2022 : AE= 11,6 M€ ; CP= 13,4 M€)

Dans ce domaine, près de la moitié du budget est consacrée au financement du fonctionnement des musées régionaux soit 6,5 M€ (+ 1%). L'autre partie (8,2 M€) sert à financer les activités du Conservatoire à Rayonnement Régional (1,6 M€), diverses manifestations culturelles (1,3 M€), le fonctionnement des associations (1,6 M€) et le fonctionnement des salles de diffusion (1,5 M€).

Investissement : (AP= 3,0 M€ ; CP= 3,8 M€) (en 2022 : AP= 2,4 M€ ; CP= 4,4 M€)

Divers projets culturels ont été financés par le dispositif de Plan de Relance Régional (PRR) pour un montant de 1,6 M€ (montants déjà engagés précédemment). Les dépenses réalisées concernent notamment les soldes de plusieurs opérations telles que la réhabilitation et l'équipement de la salle multimédia de l'Entre-Deux ou l'aménagement de la salle d'animation à vocation culturelle à la Plaine des Palmistes. En fin d'année 2023, il reste 36 opérations du PRR non soldées en matière de culture et sport.

Par ailleurs, les travaux sur les structures muséales ont été réalisés à hauteur de 0,4 M€ et les subventions en équipements aux associations se sont élevées à 0,9 M€, soit un montant stable sur les 2 exercices.

Excellence sportive (AE/AP= 4,8 M€ ; CP= 6,3 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 5,5 M€ ; CP= 8,6 M€)

Fonctionnement : (AE= 3,2 M€ ; CP= 3,1 M€) (en 2022 : AE= 2,7 M€ ; CP= 2,2 M€)

Sur l'exercice, une part prépondérante de la dépense relève des subventions accordées dans le domaine sportif pour un montant de 2,5 M€, soit une hausse de + 31,1 % sur l'exercice. A ce titre, le mouvement sportif réunionnais a bénéficié en 2023, non seulement d'une aide régionale pour le financement de leur programme annuel d'activités (les ligues et les comités sportifs) mais également d'un soutien supplémentaire pour celles et ceux concernés par une participation aux jeux des îles de l'océan Indien.

Investissement : (AP= 1,6 M€ ; CP= 3,2 M€) (en 2022 : AP= 2,8 M€ ; CP= 6,4 M€)

Le dispositif de Plan de Relance Régional (PRR) dans le domaine sportif a financé divers projets pour un montant de 1,3 M€, soit une diminution de (-) 73,4 % puisqu'il s'agissait de solder des engagements antérieurs. Les dépenses réalisées concernent notamment la réhabilitation de la piscine de Sainte-Suzanne et la réalisation d'un plateau sportif au Chaudron à Saint Denis.

De plus, la collectivité a mis en place un dispositif de soutien à la rénovation, entretien et construction des équipements sportifs attenants aux lycées pour un montant de 0,9 M€. Ainsi, une étude de faisabilité a été réalisée pour déterminer les besoins en termes d'infrastructures et d'équipements des CREPS de la Réunion. En matière de construction, une avance de 0,4 M€ a été versée pour le gymnase du site de Champ Fleuri à Saint Denis.

Cohésion sociale et solidarités (AE/AP= 16,1 M€ ; CP= 13,5 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 15,7 M€ ; CP= 19,0 M€)

Fonctionnement : (AE= 15,7 M€ ; CP= 13,3 M€) (en 2022 : AE= 15,5 M€ ; CP= 18,9 M€)

Afin de préserver le pouvoir d'achat des foyers réunionnais dans un contexte d'inflation, le dispositif d'aide aux familles pour l'acquisition de la bouteille de gaz plafonnée à 15 € a été reconduit, en partenariat financier avec le Département à hauteur de 50%. Cette dépense est en augmentation de 13,5 % en 2023, soit un montant de 5,7 M€.

S'agissant de la continuité territoriale, un montant de 6,5 M€ a été consacré au dispositif (y compris les aides en faveur de la continuité funéraire de 17,2 K€). Cette dépense, en diminution de (-) 50,1 % (- 6,6 M€) par rapport à 2022, s'explique par une fréquence d'éligibilité triennale du dispositif.

Par ailleurs, une évolution significative du dispositif est intervenue en 2023, avec la réévaluation de l'aide de l'État dans les territoires ultramarins. La valeur du bon est passée d'un montant de 360 € à 475 € pour LADOM. Cette dernière a ainsi enregistré une forte progression des demandes alors que la sollicitation des usagers auprès de la Région a chuté dès le mois d'avril conduisant alors à une baisse de près de 50% de la consommation mensuelle.

Continuité territoriale	2022	2023	Evol.	
	Nb dossiers	Nb dossiers		
Volet A - Tranche 1 LADOM : 360 € en 2022 puis 475 € en 2023 Région : 100 €	11 484	18 875	7 391	64%
Volet A - Tranche 3 Région : 200 €	47 870	26 250	- 21 620	-45%
Continuité territoriale funéraire	422	91	- 331	-78%
Total :	59 776	45 216	- 14 560	-24%

En 2023, la collectivité a délivré 45 216 bons aux familles réunionnaises, soit 26 250 bons pour le dispositif CT Région (- 45 %), 18 875 bons pour le dispositif conjoint Région/LADOM (+ 64 %) et 91 bons pour le dispositif funéraire.

Investissement : (AP= 0,4 M€ ; CP= 0,2 M€) (en 2022 : AP= 0,1 M€ ; CP= 0,2 M€)

La collectivité a financé 26 structures et associations dont notamment la Croix Rouge Française et la Banque alimentaire des Mascareignes pour un montant de 0,2 M€. L'aide était de 5 000 € maximum pour l'acquisition d'équipements (matériel électroménager, chambres froides, mobilier, bacs de transports...) afin de leur permettre de transporter et de stocker les denrées alimentaires.

Rénovation énergétique logement (AE/AP= 0,4 M€ ; CP= 2,0 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 0,02 M€ ; CP= 4,0 M€)

Investissement : (AP= 0,4 M€ ; CP= 2,0 M€) (en 2022 : AP= 0 M€ ; CP= 3,9 M€)

Une somme de 1,6 M€ a été consacrée à la réhabilitation des logements sociaux ainsi que l'amélioration énergétique de l'habitat. Parmi les actions mises en place, l'installation de chauffe-eaux solaires collectifs pour 91 logements sociaux a été effectuée. De plus, des versements ont été réalisés pour solder des dossiers engagés avant 2021, au titre du dispositif d'amélioration de logements privés déployé par SOLIHA et SICA Habitat Rural.

Axe 2 : Le Développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons **(AE/AP= 87,3 M€ ; CP= 70,5 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 71,4 M€ ; CP= 57,3 M€)**

Le tissu économique (AE/AP= 54,4 M€ ; CP= 39,9 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 43,3 M€ ; CP= 28,7 M€)

Fonctionnement : (AE= 9,2 M€ ; CP= 7,2 M€) (en 2022 : AE= 9,2 M€ ; CP= 9,5 M€)

Afin d'apporter un soutien aux entreprises, la collectivité met en œuvre des actions concernant l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets. Ainsi en matière d'animation économique, les aides ont représenté un montant de 4,5 M€. De plus, un montant de 2 M€ a été attribué aux transporteurs dans le cadre du fonds de soutien aux professionnels de la route.

Investissement : (AP= 45,2 M€ ; CP= 32,7 M€) (en 2022 : AP= 34,1 M€ ; CP= 19,2 M€)

Les aides régionales aux entreprises ont représenté 3 M€ soit une augmentation de + 21,9 %.

Par ailleurs, la collectivité régionale a signé avec le Fonds Européen d'Investissement (FEI) l'accord de financement pour la constitution du Fonds de Participation FAIRE (Fonds d'Aide à l'Investissement Régional pour les Entreprises réunionnaises) qui porte sur la mise en place de deux instruments financiers (prêts et prise de participation au capital des entreprises). A ce titre, une première dotation de 13,4 M€ a été versée aux fonds.

La Région a participé à hauteur de 15,0 M€ dans le nouveau capital de la société Air Austral à la suite du plan de restructuration validé par la Commission Européenne en janvier 2023.

L'internationalisation des entreprises (AE/AP= 1,1 M€ ; CP= 1,2 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 0,9 M€ ; CP= 0,8 M€)

Fonctionnement : (AE= 1,1 M€ ; CP= 1,2 M€) (en 2022 : AE= 0,9 M€ ; CP= 0,8 M€)

La croissance des TPE/PME est favorisée par les dispositifs d'internationalisation, ce qui permet la création d'emplois et de valeurs. La collectivité régionale a donc maintenu son soutien aux entreprises afin d'améliorer la compétitivité de l'offre réunionnaise sur les marchés extérieurs. En 2023, les aides se sont élevées à 1,2 M€ soit une hausse de +45,2 % en faveur de 451 entreprises exportatrices. Ainsi, La Réunion a participé, pour la première fois, au salon VIVATECH Paris 2023, considéré comme le plus grand événement européen start-up et technologique d'Europe avec plus de 100 000 visiteurs.

L'accompagnement des secteurs d'avenir (AE/AP= 4,1 M€ ; CP= 4,6 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 3,0 M€ ; CP= 5,1 M€)

Fonctionnement : (AE= 2,3 M€ ; CP= 2,5 M€) (en 2022 : AE= 1,1 M€ ; CP= 0,8 M€)

En 2023, l'Agence Régionale d'Innovation (ARI) a été créée afin de mettre en œuvre la stratégie et animer l'écosystème portant sur les thématiques de la stratégie de spécialisation intelligente pour le développement social et soutenable du territoire (énergie, climat, empouvoirement des populations, transition numérique...). Pour son fonctionnement, une subvention de 0,7 M€ a été attribuée à la

structure.

Par ailleurs, dans le secteur de l'économie bleue, les aides dédiées au développement et à l'accompagnement des filières de la pêche et de l'aquaculture se sont élevées à 1,3 M€ soit une augmentation de +278,9 %. Ainsi, 180 marins pêcheurs ont bénéficié d'un soutien pour le paiement de leurs cotisations à la caisse locale chômage intempéries.

Investissement : (AP= 1,8 M€ ; CP= 2,2 M€) (en 2022 : AP= 1,9 M€ ; CP= 4,2 M€)

La Région a continué d'accompagner les pôles et infrastructures de recherche, notamment via son soutien à l'Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise (OVPF) par l'octroi d'une subvention de 90 K€ et la préfiguration d'un Pôle Energie animé par la SPL HORIZON REUNION. Ainsi, un montant de 1,1 M€ a été alloué pour le soutien à la recherche, soit une hausse de + 105,0 %.

La relance du tourisme (AE/AP= 13,1 M€ ; CP= 10,4 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 10,5M€ ; CP= 9,9 M€)

Fonctionnement : (AE= 11,3 M€ ; CP= 9,3 M€) (en 2022 : AE= 9,7 M€ ; CP= 8,3 M€)

En 2023, les crédits attribués aux aides à la promotion touristique de 6,8 M€ sont en hausse de 19,5 %. Le soutien au programme d'actions de l'IRT, basé sur une stratégie promotionnelle ciblée et variée, a contribué à une augmentation significative du flux de visiteurs extérieurs de + 12,2% et des recettes de + 14,7% par rapport à 2022. L'île a ainsi accueilli 556 086 touristes extérieurs et a bénéficié des recettes touristiques à hauteur de 417,9 M€.

Investissement : (AP= 1,8 M€ ; CP= 1,1 M€) (en 2022 : AP= 0,8 M€ ; CP= 1,6 M€)

Les aides allouées en subvention d'équipement aux entreprises touristiques sont de 0,4 M€ sur 2023. Elles permettent d'accompagner les entreprises dans le secteur de l'hébergement, de la restauration et des loisirs touristiques.

Une agriculture forte et durable (AP= 1,4 M€ ; CP= 0,1 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 1,2 M€ ; CP= 0,9 M€)

Investissement : (AP= 1,4 M€ ; CP= 0,06 M€) (en 2022 : AP= 0,9 M€ ; CP= 0,7 M€)

Les aides à destination des producteurs et des filières des industries agroalimentaires sont de 0,06 M€ sur 2023. La programmation du FEADER 2014-2020 arrivant à son terme, les 3 derniers dossiers devraient être programmés début 2024, portant ainsi à 67 le nombre total de projets soutenus sur le programme.

L'audiovisuel (AE/AP= 6,0 M€ ; CP= 5,2 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 5,8 M€ ; CP= 4,2 M€)

Investissement : (AP= 5,1 M€ ; CP= 4,5 M€) (en 2022 : AP= 5,0 M€ ; CP= 3,3 M€)

Dans le secteur audiovisuel, le financement alloué au fonds de soutien régional à l'audiovisuel, au cinéma et au multimédia est de 3,7 M€. Sur l'année, la collectivité a accompagné 32 auteurs, 44

entreprises de production et 92 projets dans le cadre de son fonds de soutien mis en place en partenariat avec le Conseil National du Cinéma (CNC).

L'économie sociale et solidaire (AE/AP= 3,1 M€ ; CP= 2,2 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 3,0 M€ ; CP= 3,3 M€)

Fonctionnement : (AE= 2,0 M€ ; CP= 1,4 M€) (en 2022 : AE= 3,0 M€ ; CP= 3,3 M€)

Dans ce domaine, la Région a poursuivi sa politique de soutien aux structures d'accompagnement technique et financier des TPE et des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS), tout en veillant à favoriser l'émergence de modèles coopératifs et de structures d'insertion par l'activité économique. Ainsi un montant de 1,4 M€ a été mandaté en 2023.

Investissement : (AP= 1,1 M€ ; CP= 0,9 M€) (en 2022 : AP= 0 M€ ; CP= 0 M€)

La majorité des structures d'accompagnement à la création/reprise/développement d'activité a affiché une activité en forte croissance. Ainsi, au cours de l'année 2023, 1 808 porteurs de projet ont bénéficié d'un prêt d'honneur, ce qui porte l'aide régionale à un montant de 0,9 M€.

Le co-développement régional (AE= 0,3 M€ ; CP= 1,1 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 0,5M€ ; CP= 0,7 M€)

Fonctionnement : (AE= 0,3 M€ ; CP= 1,1 M€) (en 2022 : AE= 0,4 M€ ; CP= 0,7 M€)

Les actions de coopération s'inscrivent principalement dans le cadre des pays de la zone Océan Indien. La collectivité apporte notamment sa contrepartie nationale (CPN) au programme de coopération territoriale européenne Interreg V Océan Indien, dans les projets de partenariat et de soutien aux secteurs économiques porteurs au niveau régional. A ce titre, un montant de 1,1 M€ a été attribué, en augmentation de + 67,6 % par rapport à l'exercice précédent. Parmi les projets soutenus dans le cadre de l'ouverture à l'international des jeunes, on peut citer la formation professionnelle dans le domaine de la santé et du médico-social (2019-2022) avec Madagascar, Maurice et les Seychelles portée par le CHU de La Réunion, le programme de volontariat de solidarité internationale (VSI) économique 2022 (Département de La Réunion / France Volontaires - FV) avec Madagascar.

Le numérique (AE/AP= 3,7 M€ ; CP= 5,8 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 3,2 M€ ; CP= 3,6 M€)

Fonctionnement : (AE= 1,2 M€ ; CP= 0,8 M€) (en 2022 : AE= 0,3 M€ ; CP= 0,6 M€)

La Stratégie Régionale Numérique est une vision du développement numérique du territoire à l'horizon 2030 qui s'articule pleinement avec « la Nouvelle Economie ». Elle a été coconstruite lors d'ateliers de travail réunissant les principaux partenaires de la Région. A ce titre, un montant de 0,5 M€ a été consacré au fonctionnement du dispositif.

Investissement : (AP= 2,5 M€ ; CP= 5,0 M€) (en 2022 : AP= 2,8 M€ ; CP= 3,0 M€)

Le financement de la régie très haut débit (THD) est de 1,1 M€ soit équivalent à 2022. Grace aux

opérations menées par la régie visant à l'aménagement numérique du territoire, le déploiement du très haut débit est en cours de finalisation sur l'île avec une couverture de 98 % prévue en 2024.

Par ailleurs, le dispositif KAP NUMERIK (précédemment appelé chèque numérique) représente un montant de 3,8 M€ en 2023 soit une hausse de 108,2 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui a permis d'accélérer la transformation numérique des entreprises et le développement de la filière. Fin 2023, 2 756 entreprises ont bénéficié d'une aide portant sur un projet dans le domaine du numérique.

Axe 3 : Le développement durable et la transition écologique (AE/AP= 351,3 M€ ; CP= 252,5 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 145,1 M€ ; CP= 221,4 M€)

Des infrastructures modernes (AE/AP= 0,3 M€ ; CP= 37,7 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 3,3 M€ ; CP= 50,0 M€)

Investissement : (AP= 0 M€ ; CP= 37,6 M€) (en 2022 : AP= 3,0 M€ ; CP= 49,7 M€)

En 2023, les dépenses réalisées concernent principalement la fin des travaux de la NRL sur le tronçon Saint Denis/Grande Chaloupe pour un montant de 31,4 M€, soit une baisse de - 24,5 % (- 10,2 M€) par rapport à l'exercice précédent. Parmi les évènements marquants sur ce projet, il y a la mise en service dans les deux sens du trajet de 8 km entre Saint Denis et la Grande Chaloupe, la sécurisation des ouvrages réalisés (musoir D 5), les travaux de reprise de blocs de carapace de la digue, des bassins de rétention et les finitions (équipements de gestion du trafic et pilotage, signalisation).

Parmi les grands travaux de contournements urbains, figurent également les opérations suivantes pour un montant de 6 M€ :

- RN2 : contournante de Saint Joseph (2,6 M€) ;
- RN1 : collectrice de Cambaie et accès au Centre Hospitalier Ouest Réunion (CHOR) (3 M€).

La mobilité durable (AE/AP= 162,6 M€ ; CP= 99,6 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 44,9M€ ; CP= 63,3 M€)

Fonctionnement : (AE= 1,8 M€ ; CP= 31,4 M€) (en 2022 : AE= 0,9 M€ ; CP= 27,0 M€)

Depuis 2017, à la suite de la loi NOTRe et du transfert de compétences du Département à la Région, la collectivité régionale est compétente pour gérer le réseau Car Jaune et assurer l'exploitation des gares routières. A ce titre, une subvention d'équilibre de fonctionnement de 30,1 M€ en CP a été versée au Budget Annexe Transport. Ce montant est en augmentation de + 12,9 % en raison d'une part, de la gratuité progressive du ticket de bus qui a été étendue aux stagiaires de la formation professionnelle, et d'autre part, de l'augmentation des fréquences des bus sur certains trajets en heure de pointe. A noter qu'une compensation sociale était déjà appliquée pour les demandeurs d'emploi, les étudiants et les accompagnants des personnes à mobilité réduite depuis l'exercice dernier.

Investissement : (AP= 160,8 M€ ; CP= 68,2 M€) (en 2022 : AP= 44,0 M€ ; CP= 36,3 M€)

Les travaux de transport en commun en site propre (TCSP) et de voies vélos régionales se sont élevés à 47,9 M€, soit une augmentation de + 38,4 %.

Sur l'année, les principales opérations de transports en commun et des mobilités douces ont concerné :

- les travaux de la Voie Vélo Régionale sur la section Ravine des Chèvres, Cap La Houssaye, NRL entre St-Denis et la Grande-Chaloupe ;
- les travaux de la voie réservée au transport en commun (VRTC) de Sainte-Marie et le déploiement de la Modulation Dynamique de Vitesse (MDV) mise en fonctionnement fin 2023 ;

- le projet d'aménagement de la RN 2 à Saint-Benoît dont les études ont abouti en 2023 avec l'approbation de l'avant-projet pour l'infrastructure.

Par ailleurs, un montant de 15 M€ a été mandaté pour l'acquisition de bus dans le cadre du futur réseau Car Jaune. En effet, le contrat de délégation de service public (DSP) sera renouvelé pour une durée de 7 ans sur la période 2025 à 2031. Le matériel roulant sera mis à disposition du délégataire et à ce titre, la Région a commandé 83 nouveaux véhicules en décembre 2023, afin de renouveler la flotte actuelle très vieillissante et d'améliorer l'offre et la qualité de services auprès des usagers.

Le réseau routier (AE/AP= 154,3 M€ ; CP= 84,8 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 65,0 M€ ; CP= 72,8 M€)

Fonctionnement : (AE= 6,6 M€ ; CP= 7,5 M€) (en 2022 : AE= 8,5 M€ ; CP= 6,8 M€)

Afin de maintenir et sécuriser le patrimoine routier, les dépenses de fonctionnement pour l'entretien et l'exploitation du réseau ainsi que des espaces verts se sont élevées à 4,8 M€ soit une hausse de + 15,2 %. En 2023, les objectifs prévus ont été dépassés révélant un niveau de service en progression et soucieux de préserver la sécurité des usagers. Ainsi, parmi les opérations réalisées figurent la réfection des étanchéités de la couche de roulement de 5 ouvrages : échangeurs Banks, Pierrefonds, Cambaie, Vincendo et Jacques Payet.

Par ailleurs, la participation 2023 au SMPRR s'établit à 2,3 M€ dont 2 M€ pour son fonctionnement et 0,3 M€ pour les frais d'entretien des véhicules.

Investissement : (AP= 147,8 M€ ; CP= 77,3 M€) (en 2022 : AP= 56,6 M€ ; CP= 66,0 M€)

Afin de conserver et de développer le réseau routier régional, un montant de 61,8 M€ a été attribué au programme régional des routes soit une augmentation de + 21 % en 2023.

Les principales actions pour le renforcement de chaussées pour un montant de 30,8 M€ sur diverses portions de routes nationales concernent :

- RN1001 - Commune du Port,
- RN3 - 12e et 19e au 22e – Commune du Tampon,
- RN1- Savannah, création d'une 3ème voie,
- RN1 Rivière des Galets section Marquet (vers Saint-Denis),
- RN1A Cap La Houssaye,
- RN2 sécurisation virage Commune Carron,
- RN1-RN3 -entre Saint-Pierre et Le Tampon - Echangeur Banks,
- RN 3 PR 3+396 à PR4+460 à Saint-Benoît.

S'agissant du développement du réseau, les travaux suivants d'un montant de 4,7 M€ ont été réalisés :

- Sécurisation de la RN5-Les Aloès/îlet Furcy,
- Tunnel de Gueule Rouge (RN5) : rendu de l'étude de pré-faisabilité du Centre d'Etudes des Tunnels (CETU) et poursuite des échanges avec le CETU et la DEAL,
- livraison de l'échangeur de Paniandy à Bras-Panon avec un parking de co-voiturage.

Des travaux routiers ont également été confiés au SMPRR pour un montant de 5,5 M€ en CP (+17,2 %). Enfin, les travaux de restauration du pont de la rivière de l'Est ont mobilisé 6,7 M€ sur l'exercice.

Le rééquilibrage harmonieux du territoire (AE/AP= 2,1 M€ ; CP= 7,1 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 8,1 M€ ; CP= 14,8 M€)

Fonctionnement : (AE= 1,3 M€ ; CP= 1,0 M€) (en 2022 : AE= 4,0 M€ ; CP= 4,1 M€)

Les aides au développement territorial s'élèvent à 0,3 M€ sur l'année. Dans le cadre du développement et de la structuration de l'espace rural, 90 projets ont fait l'objet d'un engagement juridique en 2023 pour le financement de la contrepartie nationale du programme LEADER. La collectivité a également accompagné le fonctionnement du GAL HAUTS Nord et du GAL FOR Est en complément du FEADER respectivement pour 0,08 M€ et 0,06 M€.

L'animation territoriale mise en œuvre par l'AD2R a fait l'objet d'un financement en contrepartie nationale à hauteur de 0,08 M€ au titre du FEADER.

Par ailleurs, un montant de 0,18 M€ a été consacré au fonctionnement de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB). Cette agence a été créée en 2023 par les membres fondateurs qui sont la Région, l'Office Français de la Biodiversité, le Département et l'État.

Investissement : (AP= 0,8 M€ ; CP= 6,1 M€) (en 2022 : AP= 4,1 M€ ; CP= 10,7 M€)

Le dispositif de Plan de Relance Régional (PRR) dans le domaine de l'aménagement et du bâtiment a financé divers projets engagés sur les exercices précédents pour une somme de 4 M€ tels que la sécurisation de voiries communales à Saint Joseph, travaux d'aménagement du Centre de développement humain de la mairie sociale à Saint André, la construction du centre technique municipal aux Avirons, l'aménagement des chemins Desbassyns et Blanchard aux Avirons.

Le traitement des déchets et le cadre de vie (AE/AP= 10,8 M€ ; CP= 10,4 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 10,6 M€ ; CP= 10,7 M€)

Fonctionnement : (AE= 10,6 M€ ; CP= 9,4 M€) (en 2022 : AE= 10,1 M€ ; CP= 9,5 M€)

Dans le domaine de l'environnement, les dépenses concernent essentiellement le dispositif PEC (Emplois Verts, lutte antivectorielle) qui a mobilisé un budget de 7,2 M€, en stabilité par rapport au dernier exercice. En 2023, la poursuite du dispositif Emplois Verts a été marquée par le renouvellement de 58 chantiers d'une durée de 11 mois, répartis au sein de 34 associations. Ce qui a permis la création de 647 emplois dans le secteur non marchand dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence (PEC).

L'autonomie énergétique (AE/AP= 21,2 M€ ; CP= 12,9 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 13,1 M€ ; CP= 9,7 M€)

Investissement : (AP= 20,9 M€ ; CP= 12,5 M€) (en 2022 : AP= 12,7 M€ ; CP= 9,4 M€)

La transition énergétique représente une réalisation de 12,5 M€, soit une hausse de + 31,9 % par rapport au précédent exercice. En déclinaison de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) et afin de

développer les énergies renouvelables, la collectivité a mis en œuvre un plan solaire régional thermique et photovoltaïque.

A ce titre, plusieurs actions ont été programmées :

- dispositif Kap Photovoltaïque : l'objectif est de favoriser l'installation de centrales photovoltaïques chez les particuliers. Ce sont ainsi 1 790 particuliers qui ont bénéficié d'une aide de la Région et de l'Union Européenne par l'installation de centrales ;
- dispositif aides aux entreprises : en mobilisant les crédits du FEDER, la Région est intervenue sur 6 projets d'installations en autoconsommation et 3 projets d'infrastructures de recharge de véhicules électriques par production solaire ;
- le dispositif Ecosolidaire permet d'installer des chauffe-eaux solaires avec un reste à charge minimale pour les foyers modestes. Ce sont ainsi 1 642 particuliers qui ont bénéficié d'une aide de la Région et de l'Union Européenne pour des chauffe-eaux solaires individuels.

De plus, pour inciter les ménages précaires à la sobriété, le programme SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie) a permis de conseiller 3 370 foyers sur une meilleure façon de consommer leur énergie.

Les missions transversales

Finances (AE/AP= 0,3 M€ ; CP= 130,2 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 0,9 M€ ; CP= 102,4 M€)

Fonctionnement : (AE= 0,3 M€ ; CP= 63,9 M€) (en 2022 : AE= 0,9 M€ ; CP= 37,3 M€)

Les dépenses portent, d'une part, sur les charges financières de la dette pour un montant de 29,7 M€ en 2023 soit une hausse de + 35,8 % (+ 7,8 M€) dans un contexte de hausse des taux d'intérêts, et d'autre part, sur les provisions de l'exercice pour risques de fonctionnement qui se sont élevées à 26,2 M€ en 2023, soit une progression de + 13,5 M€.

Enfin, des régularisations de titres irrécouvrables sur exercices antérieurs ont également été effectuées à hauteur de 4,7 M€.

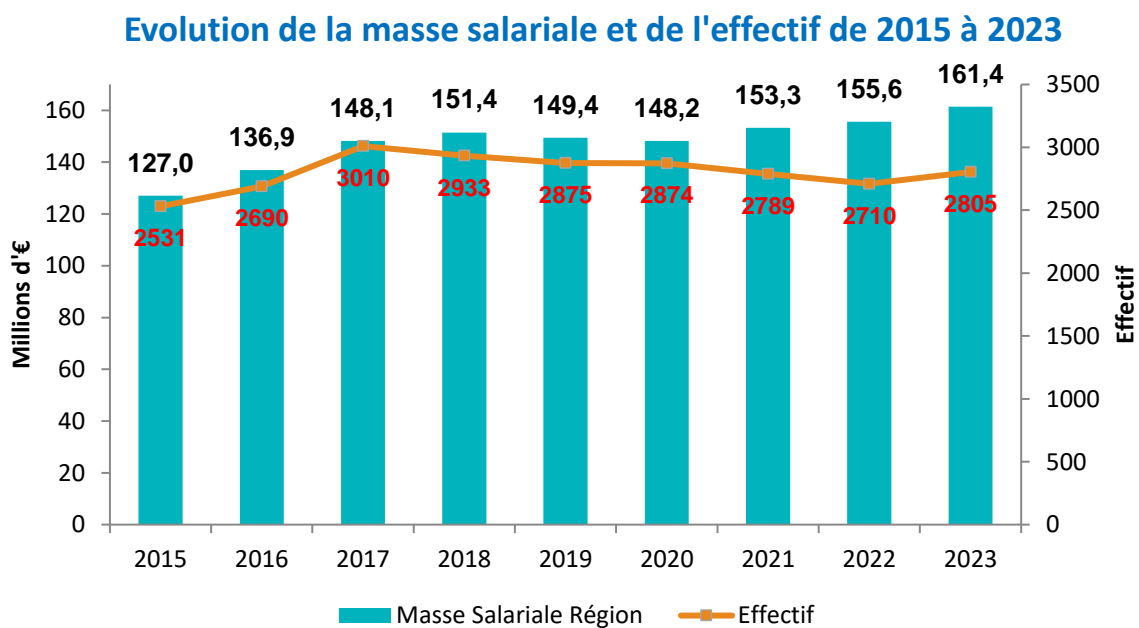
Investissement : (CP= 66,3 M€) (en 2022 : CP= 65,1 M€)

La dépense porte sur le remboursement du capital des emprunts qui a représenté un montant de 66,3M€, soit une augmentation de + 1,9 % (+ 1,2 M€) sur l'exercice.

L'annuité de la dette 2023 s'élève à 96 M€, soit une augmentation de + 9 M€.

Ressources humaines (AE/AP= 4,6 M€ ; CP= 165,6 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 4,3 M€ ; CP= 159,3 M€)

Fonctionnement : (AE= 4,6 M€ ; CP= 165,6 M€) (en 2022 : AE= 4,3 M€ ; CP= 159,3 M€)



La charge totale de personnel (y compris les frais annexes du personnel) évolue globalement de + 4,0 % pour un montant total de 165,6 M€ en fonctionnement. La masse salariale (par référence au chapitre 012 de la M57) s'établit à 161,4 M€ en 2023 (soit + 3,73 %), et est impactée par l'évolution du point d'indice décidée par l'Etat à compter de juillet 2023 (+ 1,5%). Le budget prévisionnel de 8,3 M€ consacré aux nouveaux recrutements dans le cadre du nouvel organigramme 2023 a été réalisé à hauteur de 7,3 M€ soit 1 M€ de moins compte tenu de décalages temporels.

L'effectif global de la Région s'établit à 2 805 agents au 31/12/2023.

Système d'information et des organisations (AE/AP= 4,2 M€ ; CP= 4,0 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 3,8 M€ ; CP= 3,3 M€)

Fonctionnement : (AE= 2,0 M€ ; CP= 1,9 M€) (en 2022 : AE= 1,8 M€ ; CP= 1,5 M€)

Les dépenses de ce poste sont liées à la maintenance des systèmes d'information de la Région ainsi qu'aux frais de télécommunication et d'internet. Un montant de 1,7 M€ a été mandaté, soit une évolution de + 31 % en 2023. La hausse correspond aux coûts de maintenance plus élevés des installations informatiques.

Investissement : (AP= 2,2 M€ ; CP= 2,1 M€) (en 2022 : AP= 2,0 M€ ; CP= 1,8 M€)

Les opérations d'investissement portent sur le remplacement des serveurs et équipements obsolètes ainsi que sur des projets de dématérialisation tels que l'évolution du portail numérique destiné aux demandes de subventions et la mise en place d'un service numérique pour le dispositif des bons de continuité territoriale.

Par ailleurs, des études ont été réalisées à hauteur de 2,1 M€ soit + 17,2 %.

Patrimoine (AE/AP= 17,7 M€ ; CP= 9,4 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 5,1 M€ ; CP= 6,8 M€)

Fonctionnement : (AE= 2,1 M€ ; CP= 1,8 M€) (en 2022 : AE= 1,6 M€ ; CP= 2,5 M€)

Le principal poste de dépenses concerne les locations immobilières. Le montant mandaté de 1,7 M€ est en diminution de - 8,1 % à la suite notamment des résiliations de baux dédiés auparavant à l'accueil des antennes intervenus en 2023 (boulevard St Germain à Paris, Saint-Joseph, Tampon, Les Avirons et Le Port).

Investissement : (AP= 15,6 M€ ; CP= 7,6 M€) (en 2022 : AP= 3,5 M€ ; CP= 4,3 M€)

En 2023, la principale dépense patrimoniale porte sur le paiement fractionné de l'acquisition en VEFA de bureaux situés à Saint Paul selon l'avancement des travaux (coût total du projet de 17,1 M€). La tranche 2023 s'élève à 5,1 M€ pour 2023 contre 3,5 M€ en 2022. La livraison du bâtiment est prévue fin 2024.

Par ailleurs, une avance sur immobilisation de 2,1 M€ a été versée à la SPL MARAINA dans le cadre d'un mandat pour la réalisation des travaux de mise aux normes et d'accessibilité de la MRST.

Administration générale (AE/AP= 12,4 M€ ; CP= 15,1 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 14,1 M€ ; CP= 13,0 M€)

Fonctionnement : (AE= 8,7 M€ ; CP= 11,7 M€) (en 2022 : AE= 7,8 M€ ; CP= 11,5 M€)

Les dépenses d'administration générale concernent en majorité les opérations effectuées par la direction des moyens généraux. Ces charges d'un montant de 5,1 M€ sont en diminution de - 11,8 % en 2023. Parmi les postes importants de la direction figurent les frais de gardiennage (0,7 M€ contre 1,6 M€ en 2022), l'entretien des bâtiments administratifs (1,3 M€ contre 1,4 M€ en 2022), la consommation électrique (0,6 M€ contre 0,5 M€ en 2022) et le carburant (0,5 M€ contre 0,6 M€ en 2022).

Les principales économies ont été réalisées sur les frais de gardiennage qui diminuent de 0,9 M€ en 2023. La collectivité a ainsi fait le choix de valoriser des ressources internes volontaires en les formant au métier d'Agent de Prévention et de Sécurité (APS), ce qui a permis de réduire significativement les frais de gardiennage.

Investissement : (AP= 3,7 M€ ; CP= 3,4 M€) (en 2022 : AP= 6,4 M€ ; CP= 1,4 M€)

Sur cette section, un montant de 3,4 M€ a été mandaté (+ 144,2 %). L'augmentation de la dépense provient de l'acquisition de véhicules suite au renouvellement du parc automobile pour un montant de 2,4 M€ sur l'exercice. Afin de réduire la consommation de carburant et les émissions de gaz polluants, la collectivité a mis en œuvre un plan de renouvellement de son parc automobile avec désormais une plus grande proportion de véhicules propres (électriques et hybrides). Ainsi 28 véhicules électriques et 13 véhicules hybrides ont été achetés en 2023 pour remplacer les véhicules vieillissants, polluants et très coûteux à entretenir.

Autres (AE/AP= 8,4 M€ ; CP= 2,4 M€) (contre en 2022 : AE/AP= 0,9 M€ ; CP= 1,4 M€)

Fonctionnement : (AE= 8,2 M€ ; CP= 2,4 M€) (en 2022 : AE= 0,7 M€ ; CP= 1,4 M€)

Ces charges sont en relation avec les diverses actions de promotion (y compris Europe et Interreg) et de communication que la collectivité réalise sur différents supports (numérique et papier).

BILAN 2023 DE LA GESTION PLURIANNUELLE

AP – AE / CP

Conformément aux possibilités offertes par la réglementation en vigueur et en application du règlement budgétaire et financier de la Région, le budget de la Région recourt à des inscriptions pluriannuelles en investissement et en fonctionnement.

Le vote du compte administratif est l'occasion pour la Région de présenter un bilan de ses engagements pluriannuels à la clôture d'exercice, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57. Ce bilan s'appuie sur les annexes C2.1 et C2.2 du cadre budgétaire et comptable.

La production de ce bilan est l'occasion de prendre connaissance, d'une part, du montant global des affectations de l'année, et d'autre part, de suivre l'évolution du stock des engagements restant à honorer au terme de chaque exercice budgétaire.

Ces annexes permettent également de calculer le ratio de couverture des AP et des AE par les crédits de paiement (CP) respectifs. Il est établi en rapportant le stock d'AP ou d'AE affectées à des opérations non encore couvertes par des CP au 31/12 au volume des CP correspondants mandatés dans l'année.

L'intérêt de ce ratio réside dans son étude dynamique sur plusieurs années, et dont un historique de 4 ans est disponible aux annexes C2.1 et C2.2 du compte administratif 2023.

1- La gestion pluriannuelle à la Région Réunion

La collectivité s'inscrit dans une démarche de programmation pluriannuelle pour ses dépenses d'investissement et ses dépenses de fonctionnement. Le budget de la Région est ainsi géré en autorisations de programme (AP) en section d'investissement, autorisations d'engagement (AE) en section de fonctionnement et crédits de paiement (CP).

L'objectif de cette gestion pluriannuelle est de permettre à la Région de :

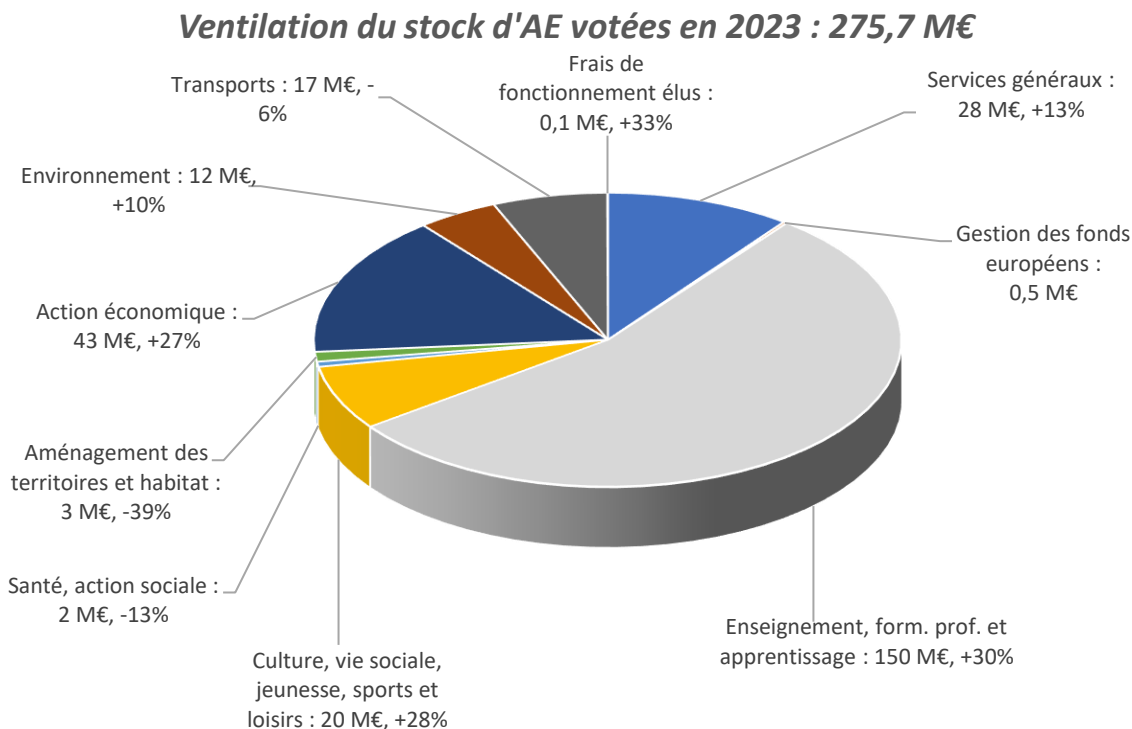
- Visualiser le coût d'une opération étalée dans le temps ;
- Limiter les inscriptions de CP aux seuls besoins annuels de mandatement ;
- Améliorer la réalisation du budget ;
- Améliorer la lisibilité des finances de la Région ;
- Faciliter la stratégie financière en adossant l'élaboration du budget à une démarche prospective.

2- Le bilan des autorisations d'engagement (AE) au 31 décembre 2023

Le tableau présenté ci-après est une adaptation synthétique de l'annexe réglementaire figurant dans le cadre budgétaire et comptable.

Autorisation d'engagement	Stock AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectée dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)	Ratio de couverture des autorisations affectées (exercice N) (6) / (5)
Services généraux	354 812 991	28 138 913	50 972 234	26 988 132	20 000	77 940 366	20 449 341	57 491 025	2,81
Gestion des fonds européens	0	544 000	0	44 000	0	44 000	0	44 000	0,00
Enseignement, form. prof. et apprentissage	1 983 059 342	150 335 360	251 542 444	201 760 440	51 910 532	401 392 352	114 972 064	286 420 288	2,49
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	230 019 399	19 595 890	17 676 432	22 335 672	3 068 792	36 943 313	17 645 289	19 298 023	1,09
Santé, action sociale	25 735 098	1 557 160	3 448 003	1 247 730	86 058	4 609 675	1 158 393	3 451 283	2,98
Aménagement des territoires et habitat	33 965 767	2 964 800	6 703 323	2 304 566	210 490	8 797 398	1 385 561	7 411 838	5,35
Action économique	441 241 333	42 773 090	51 220 668	48 022 075	13 334 698	85 908 045	27 742 158	58 165 887	2,10
Environnement	227 226 762	12 290 915	41 107 282	15 194 648	3 604 480	52 697 450	10 428 968	42 268 481	4,05
Transports	499 306 374	17 417 272	53 713 827	27 375 476	11 474 360	69 614 943	15 248 744	54 366 198	3,57
Frais de fonctionnement élus	1 024 552	90 500	375 171	90 500	0	465 671	30 631	435 041	14,20
TOTAL	3 796 391 618	275 707 900	476 759 384	345 363 239	83 709 410	738 413 213	209 061 149	529 352 064	2,53
				261 653 829					

Le montant des crédits en fonctionnement votés disponibles pour affectation en 2023 représentait **275,7 M€** pour 225,6 M€ en 2022 correspondant à une augmentation des AE votées de 22,2 %.





Cette progression des crédits en autorisation d'engagement se répartit principalement dans les secteurs d'activités suivants :

- l'enseignement et la formation professionnelle (150 M€, +30% par rapport à 2022) en raison de la signature de la convention financière 2023 du PACTE ;
- l'action économique (43 M€, +27%) notamment dans les secteurs de l'innovation, l'économie bleue et le numérique ;
- l'action culturelle, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (20 M€, +28%) en vertu notamment de l'augmentation des subventions aux associations culturelles, structures muséales mais aussi des Jeux de Îles de l'Océan Indien 2023.

Les crédits 2023 ont été affectés à hauteur de 261,7 M€, ce qui représente un taux d'affectation de 95 % par rapport aux AE votées et quasi stable par rapport à 2022 (96 %).

En cumulé, le stock d'AE affectés en 2023 s'est élevé à **738,4 M€** pour 673,7 M€ en 2022.

Après mandatement, le stock d'autorisations d'engagement restant à mandater s'élève à 529,4 M€ au 31 décembre 2023 contre 476,8 M€ l'année précédente.

Si l'on rapporte ce stock d'AE au montant des crédits mandatés en 2023, on obtient un ratio de 2,5 (légèrement supérieur au ratio de 2,42 en 2022). Cela signifie qu'il faudrait plus de 2 ans et demi pour éteindre ce stock d'AE au rythme des paiements constatés en 2023.

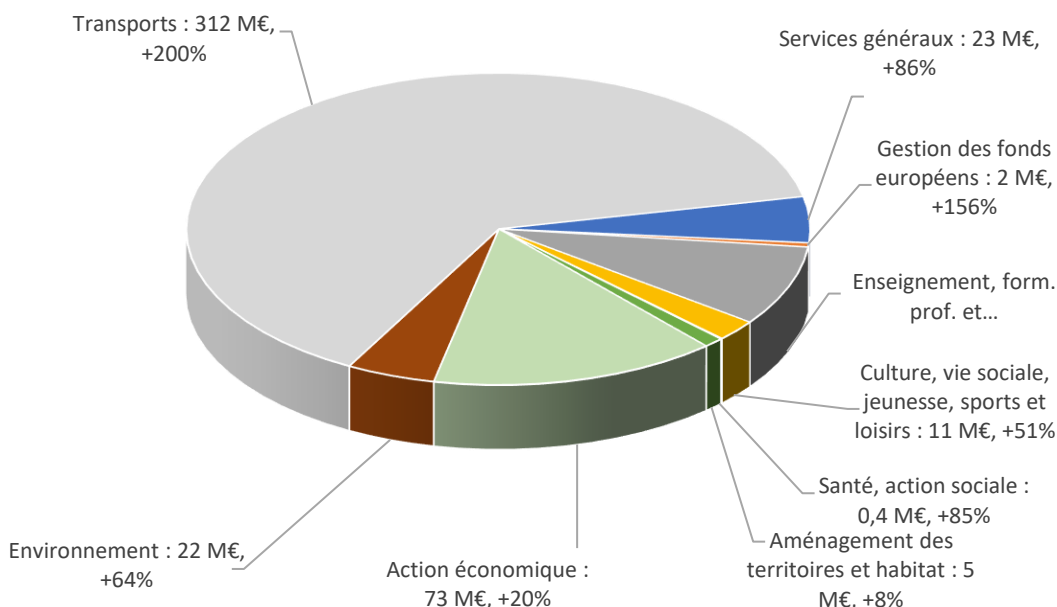
3 – Le bilan des autorisations de programme au 31 décembre 2023

Le tableau présenté ci-après est une adaptation synthétique de l'annexe réglementaire figurant dans le cadre budgétaire et comptable.

Autorisation de programme	Stock AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectée dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)	Ratio de couverture des autorisations affectées (exercice N) (6) / (5)
Services généraux	173 378 565	23 264 795	38 489 029	24 388 263	1 814 300	61 062 992	13 137 687	47 925 305	3,65
Gestion des fonds européens	821 000	2 103 702	100 000	446 300	0	546 300	0	546 300	0,00
Enseignement, form. prof. et apprentissage	1 256 130 345	40 669 205	207 931 689	37 442 106	5 595 159	239 778 637	65 140 901	174 637 736	2,68
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	442 142 375	10 760 000	57 567 080	5 506 220	876 954	62 196 346	6 965 857	55 230 489	7,93
Santé, action sociale	5 020 342	370 000	1 295 612	415 250	50 250	1 660 612	234 506	1 426 106	6,08
Aménagement des territoires et habitat	413 566 567	5 018 000	112 644 003	2 104 340	11 153	114 737 190	9 193 747	105 543 443	11,48
Action économique	509 566 942	72 640 298	105 120 369	63 956 258	5 915 895	163 160 731	43 558 869	119 601 862	2,75
Environnement	153 249 242	22 444 000	29 015 004	27 402 366	5 992 141	50 425 229	18 483 819	31 941 410	1,73
Transports	4 172 879 811	311 585 000	710 626 082	479 612 802	170 810 866	1 019 428 018	243 970 550	775 457 469	3,18
TOTAL	7 126 755 188	488 855 000	1 262 788 869	641 273 904	191 066 718	1 712 996 055	400 685 935	1 312 310 121	3,28
				450 207 187					

Le montant des crédits en investissement votés disponibles pour affectation en 2023 représentait **488,9 M€** pour 252,8 M€ en 2022 correspondant à une forte augmentation de l'ordre de 93,4 %.

Ventilation du stock d'AP votées en 2023 : 488,9 M€



Cette progression des crédits votés en AP se répartit principalement dans les secteurs d'activité suivants :

- le programme régional des routes, les travaux du Transport Collectif en Site Propre (TCSP) et les acquisitions de bus positionnent la compétence transports au premier rang des affectations de crédits 2023 (312 M€, +200% par rapport à 2022) ;
- l'action économique (73 M€, +20% par rapport à 2022), du fait principalement de la mise en place de nouveaux fonds d'ingénierie financière en faveur des TPE et PME réunionnaises ;
- les services généraux (23 M€, +86% par rapport à 2022) ;
- l'environnement qui connaît une augmentation significative (22 M€, +64% par rapport à 2022), en raison notamment du déploiement des dispositifs d'aides incitatives aux photovoltaïques, le plan solaire ou encore les travaux de performance énergétique sur le patrimoine bâti.

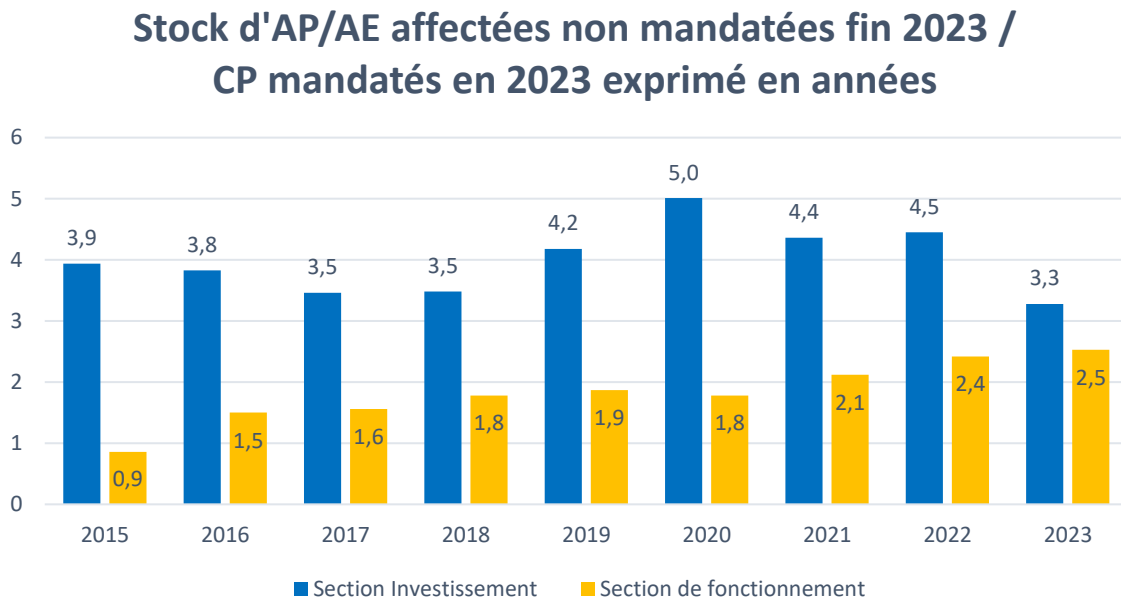
Les crédits 2023 ont été affectés à hauteur de 450,2 M€, ce qui représente un taux d'affectation par rapport aux AP votées de 92 % identique à celui de 2022.

En cumulé, le stock d'AP affectés en 2023 s'est élevé à **1 713M€** pour 1 609,4 M€ en 2022.

Après mandatement, le stock d'autorisations de programme restant à mandater s'élève à 1 312,3 M€ au 31 décembre 2023 contre 1 314,3 M€ l'année précédente.

Si l'on rapporte ce stock d'AP au montant des crédits mandatés en 2023, on obtient un ratio de 3,3 (bien inférieur au ratio de 4,5 en 2022). Cela signifie qu'il faudrait 3 ans ¼ pour éteindre ce stock d'AP au rythme des paiements constatés en 2023.

4- Évolution des ratios de couverture des AP et des AE affectées depuis 2015



Le ratio de couverture des AP par les CP en section d'investissement connaît une forte baisse tout en revenant aux ratios d'avant la période Covid-19 et gilets jaunes. Néanmoins, la collectivité reste en capacité d'honorer ses engagements en un peu moins de 3 ans et 3 mois (contre 4 ans et demi l'année précédente), en cohérence avec la durée moyenne des contrats et des projets engagés.

Concernant le ratio de couverture des AE par les CP en section de fonctionnement, on constate une légère dégradation qui se dessine depuis 2021 où le ratio de couverture progresse annuellement et est supérieur aux ratios d'avant la période Covid-19. Néanmoins, la collectivité reste toujours en capacité d'honorer ses engagements en 2 ans et demi (comme l'année précédente), en cohérence avec la durée moyenne des contrats et des projets engagés.

L'ÉPARGNE ET LE FONDS DE ROULEMENT

1- L'ÉPARGNE³

L'épargne brute correspond au solde des recettes réelles de fonctionnement et des dépenses réelles de fonctionnement. Elle s'élève à **180,8 M€** pour 2023.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute, à laquelle il convient de déduire le remboursement du capital de la dette. Pour 2023, l'épargne nette s'élève à **114,5 M€**.

Evolution de l'épargne de 2015 à 2023

En millions d'euros	CA Région									
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evol. 23/22
(+) Recettes réelles de fonctionnement	560,1	509,4	607,9	590,1	615,9	536,3	558,9	628,0	626,6	-0,2%
(-) Dépenses réelles de fonctionnement	386,7	403,5	453,7	447,3	449,0	410,1	399,9	397,3	441,3	11,1%
(=) Epargne de gestion	171,2	103,2	155,0	142,0	161,2	125,7	156,8	241,2	210,5	-12,7%
(-) Intérêts dette	8,5	11,3	16,5	20,7	23,2	20,4	20,8	21,9	29,7	35,8%
(=) Epargne brute	162,8	92,0	138,6	121,3	138,0	105,3	136,0	219,4	180,8	-17,6%
(-) Remboursement dette	84,3	32,5	35,9	37,4	40,0	59,0	64,3	65,1	66,3	1,9%
(=) Epargne nette	78,5	59,5	102,7	83,9	97,9	46,3	71,7	154,3	114,5	-25,8%

Calculée à partir des réalisations en mouvements réels, l'épargne brute dégagée en 2023 s'élève à 180,8 M€ contre 219,4 M€ en 2022. Elle représente 28,8 % des recettes réelles de fonctionnement et est en diminution de - 17,6 % par rapport à l'exercice précédent.

Le montant d'épargne brute dégagée en 2023 résulte de :

- une diminution sensible des recettes réelles, notamment des subventions européennes ;
- une progression des dépenses d'intervention, notamment dans les domaines de la formation (hausse du PACTE), de l'éducation (évolution de la dotation aux lycées à la suite de la compensation du repas

³ A partir de 2023 et pour toute la période considérée (de 2015 à 2023), la méthode de calcul de l'épargne appliquée est celle de la Direction Générale de Collectivités Locales (DGCL). Les dépenses réelles de fonctionnement sont égales aux comptes de la classe 6 en tenant compte des éventuels crédits en moindres dépenses (atténuations de charges qui sont au compte 64x9) à l'exception des dotations aux provisions (compte 68). Concernant les recettes réelles de fonctionnement, elles sont égales aux comptes de la classe 7 en tenant compte des éventuels débits en moindres recettes (atténuations de produits qui sont au compte 7398) à l'exception des reprises aux provisions (compte 78) et des produits de cession (compte 775).

à 1€), de la mobilité (hausse de la subvention au budget annexe Transport à la suite de la gratuité progressive du ticket de bus du réseau Car Jaune) et de la masse salariale (hausse des charges de personnel pour répondre à l'évolution de la valeur du point d'indice et aux besoins des services dans le cadre du nouvel organigramme).

2- LE FONDS DE ROULEMENT

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et encours de réalisation).

Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.

Au 31 décembre 2023, le fonds de roulement s'élève à **91,6 M€** soit une baisse de – 0,53 % par rapport à 2022. Ce montant correspond à la somme des excédents définitifs que la collectivité a dégagé au cours des exercices. Il permet de disposer de la trésorerie nécessaire afin de financer le besoin en fonds de roulement (BFR) qui est égal à la différence entre l'ensemble des créances et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Le BFR traduit le décalage entre perception de recettes et paiement de dépenses.

L'ENDETTEMENT

L'article L.4221-5 du CGCT prévoit que le Conseil Régional peut déléguer à son(sa) Président(e), dans les limites qu'il aura fixées, une partie de ses attributions telles que :

- réaliser les emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, les opérations financières utiles à la gestion des emprunts, ainsi que les lignes et billets de trésorerie (actuellement appelé Negotiable European Commercial Paper – Neu Cp) sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Régional.

Le (La) Président(e) est tenu d'informer le Conseil Régional des actes pris dans le cadre de ses délégations.

La délibération de l'Assemblée Plénière du 2 juillet 2021 a confié des délégations à Madame La Présidente du Conseil Régional pour la durée de son mandat, en matière d'emprunts, de crédits de trésorerie et de régies comptables d'avances et de recettes.

1- LA GESTION DE LA DETTE

A - Financement à court terme

Pour faire face à ses besoins de trésorerie, la Région s'appuie sur 2 types de financements à court terme :

- La ligne de trésorerie mise à disposition par les partenaires bancaires ;
- Le programme de Negotiable European Commercial Paper (NEuCP, anciennement billets de trésorerie) validé par la Banque de France et permettant de bénéficier de la liquidité provenant d'investisseurs.

a) S'agissant des lignes de trésorerie :

Deux lignes de trésorerie sont souscrites sur des périodes distinctes auprès de la Caisse d'Épargne Provence Alpes Côte d'Azur (CEPAC) : la première de 50 M€ émise le 13 juillet 2022 et de maturité au 21 juillet 2023 est indexée au taux €ster avec une marge de 0,38%, la seconde de 70 M€ signée le 21 juillet 2023 court jusqu'au 02 août 2024 indexée au taux €ster avec une marge de 0,50 % ;

La Région supporte également une commission initiale d'engagement et des frais limités en cas de non-utilisation de la ligne.

La Région a utilisé en début d'année la ligne de trésorerie de 50 M€. Les intérêts générés sur cette ligne se sont élevés à 0,455 M€, contre 6,4 k€ de commission de non-utilisation. La commission d'engagement de 5 k€ a été payée sur l'exercice 2022.

Sur le 2^{ème} semestre, la Région a utilisé la ligne de trésorerie de 70 M€. Cette ligne n'a été que partiellement utilisée sur le mois de décembre ne générant uniquement que 0,119 M€ de frais financiers et 13 k€ de commission de non-utilisation. La Région a également payé 5 k€ à la mise en place de cette nouvelle ligne en 2023.

La ligne est intégralement remboursée en fin d'année 2023.

b) S'agissant du programme NEuCP :

Un programme NEuCP de 300 M€ a été validé le 18 août 2022 par la Banque de France et valable jusqu'au 17 août 2023. La Région a ainsi procédé au renouvellement de sa notation financière auprès de l'agence Moodys le 9 août 2023. Celle-ci a confirmé pour la seconde année consécutive à la Région Réunion sa notation A3/Prime-2 avec une évaluation du risque de crédit intrinsèque de baa1 (perspective stable). Le communiqué de l'agence décrit un « *profil de crédit de la Région de la Réunion (notée A3, perspective stable/Prime-2) qui prend en considération une **performance opérationnelle très solide**, un solide accès aux sources de financement externes, notamment **un soutien important de l'Union européenne** (notée Aaa, perspective stable), ainsi qu'une **gestion prudente de la dette et de la liquidité**. Le niveau élevé du poids de la dette, porté par l'engagement de la région à achever le long et coûteux projet de viaduc sur la mer, la Nouvelle Route du Littoral, pèse sur les notations. Le profil de crédit de la Région est également conforté par une probabilité de soutien exceptionnel de l'État français (Aa2, perspective stable) juge modérée si l'émetteur devait faire face à une crise de liquidité.*

*[..]La perspective stable rend compte d'attentes d'une Région de la Réunion qui sera en capacité de conserver **un ratio très solide d'épargne brute**, lui conférant une capacité d'absorption des chocs, ainsi que des charges d'intérêts soutenables au cours des deux ou trois prochaines années. »*

En début d'année 2023, la Région a remboursé un tirage du programme NEuCP réalisé en 2022 puis elle a procédé à trois tirages les 17 janvier, 16 février et 23 mars pour respectivement 30M€, 20M€ et 30M€ sur des durées inférieures ou égales à 1 mois. Au 21 avril 2023, l'ensemble de cet encours était remboursé. Les frais financiers générés se sont élevés à 0,338 M€.

Au second semestre, après renouvellement de sa documentation financière auprès de la Banque de France, le programme de NEuCP 2023 n'a pas été utilisé.

Avec le retour des taux en territoire positif, la Région ne génère plus de produits financiers contrairement aux années précédentes mais enregistre des charges financières depuis 2022 :

Année	Nombre d'émissions (Programme NEuCP)	Produits (+) Charges financières (-)
2019	19	(+) 277 k€
2020	11	(+) 331 k€
2021	7	(+) 286 k€
2022	2	(-) 75 k€
2023	3	(-) 181 k€

B - Financement à long terme

L'année 2023 était un défi pour le financement des collectivités, notamment au regard de la très forte hausse des taux d'intérêts. Pour la Région, cet exercice a été marqué par une **absence du recours à l'emprunt**, ce qui fait suite à une année 2022 sans mobilisation d'emprunt nouveau puisque la Région avait encaissé en 2022 10M€ issus d'un contrat d'emprunt de 2021.

Pour la couverture de son besoin pluriannuel, la Région dispose d'un volume important d'enveloppes de financement historiques pour un total disponible de **237M€**. Ces lignes ont été contractées auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignations – Banque des Territoires (CDC) :

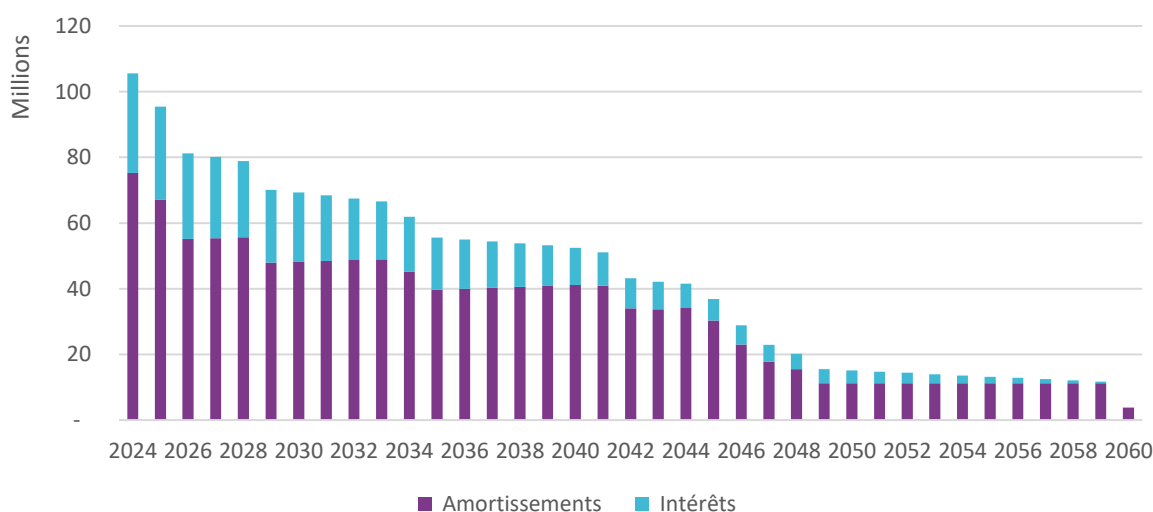
Etablissement	CDC	CDC	CDC
Année de tirage max.	18/12/2026	24/12/2025	24/12/2025
Volume	172,63 M€	35 M€	29 M€
Taux	Livret A + 0,75 %	Livret A+0,6 %	Livret A + 0,6 %
Durée	40 ans	40 ans	25 ans

- **C - Encours de dette au 1er janvier 2024**

Au 1^{er} janvier 2024, le volume de l'encours de dette de la Région s'élève à **1 196 M€** contre 1 262 M€ un an plus tôt, en légère baisse.

Cet encours génère les échéances présentées ci-après :

Annuités générées par l'encours de dette au 1/1/2024



La forte augmentation des taux en 2023 se traduit par une dégradation du coût de la dette à taux variable des collectivités.

L'encours variable de la Région (38% de l'encours) est essentiellement composé de taux indexés sur le Livret A. La hausse du Livret A (passage de 0,5% à 2% en 2022 puis de 2% à 3% en février 2023) s'est traduite par une forte augmentation des charges financières de près de 8 M€ sur l'exercice 2023.

Le gouvernement a par ailleurs fixé le taux du Livret A à 3% jusqu'en janvier 2025. Le Livret A est ainsi le taux variable actuellement le plus compétitif que les autres taux monétaires.

Le reste de l'encours est indexé sur de la dette à taux fixe dont le coût moyen est de **1,80%**.

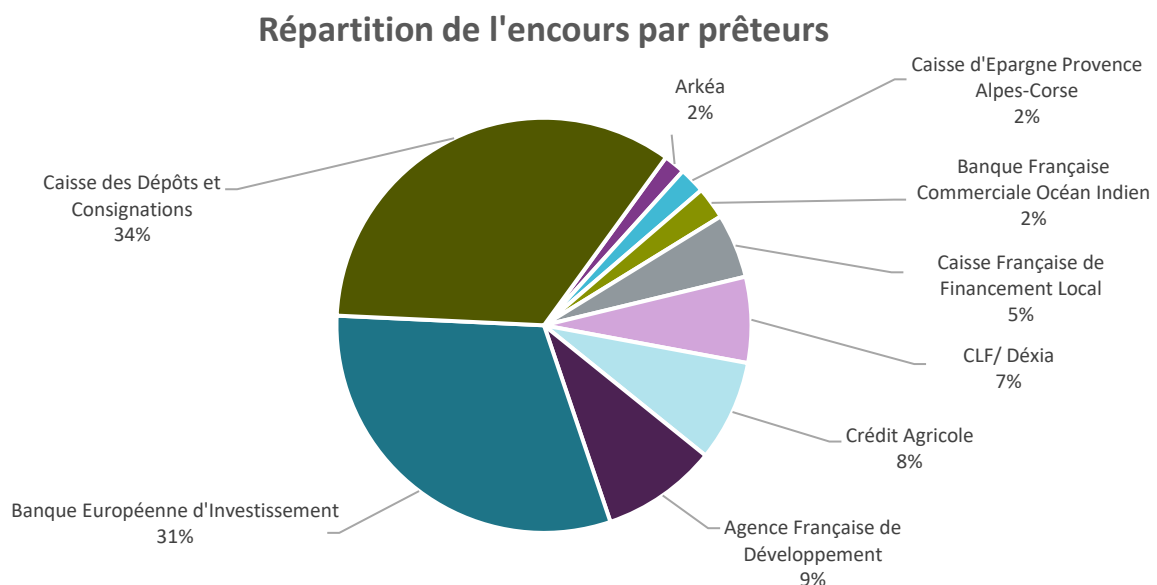
	Capital restant dû au 01/01/2024 (après couverture)	Part de l'encours	Taux moyen au 01/01/2024
Fixe	715 M€	60%	1,8%
Variable	460 M€	38%	3,58%
Livret A	409 M€	34%	3,8%
E6M	20 M€	2%	4,3%
€ster / TAM / TAG	31 M€	3%	0,8%
Structurés	21 M€	1,74%	3,1%
Total	1196 M€	100%	2,51%

Le taux moyen de la dette attendu pour 2024 s'élève à **2,51%** ; il est pénalisé par l'exposition variable. Le volume important d'emprunts indexé sur le Livret A est toutefois actuellement plus compétitif que les autres expositions monétaires (taux gelé à 3% jusqu'en 2025).

2- REPARTITION PAR PRETEURS

34 % de notre encours de dette ont été mobilisés auprès de la Caisse des Dépôts et de Consignations - Banque des Territoires qui reste un partenaire privilégié. Au deuxième rang des prêteurs, figure la Banque Européenne d'Investissement avec **31 %** de l'encours.

Les montants mobilisés auprès de ces deux institutions représentent près du 2/3 de notre dette.



ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE ET DU RATIO DYNAMIQUE DE DESENDETTEMENT DE 2015 À 2023

En millions d'euros	CA Région									
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 23/22
(+) Recettes réelles de fonctionnement	560,1	509,4	607,9	590,1	615,9	536,3	558,9	628,0	626,6	-0,2%
(-) Dépenses réelles de fonctionnement	386,7	403,5	453,7	447,3	449,0	410,1	399,9	397,3	441,3	11,1%
(=) Epargne de gestion	171,2	103,2	155,0	142,0	161,2	125,7	156,8	241,2	210,5	-12,7%
(-) Intérêts dette	8,5	11,3	16,5	20,7	23,2	20,4	20,8	21,9	29,7	35,8%
(=) Epargne⁴ brute	162,8	92,0	138,6	121,3	138,0	105,3	136,0	219,4	180,8	-17,6%
(=) Encours dette (M€)	565,7	825,3	1 028,4	1 189,6	1 229,6	1 241,4	1 317,1	1 262,0	1 195,8	-5,3%
(=) Capacité désendettement (dette/EB) en années	3,5	9,0	7,4	9,8	8,9	11,8	9,7	5,8	6,6	15,0%

L'encours de dette a baissé de -5,3 % et s'établit désormais à **1 196 M€**.

Le ratio dynamique de désendettement (encours de la dette rapporté à l'épargne brute) est un indicateur de la solvabilité de notre collectivité pour son endettement futur. Il indique la durée de remboursement de la dette si la totalité de l'épargne brute y était consacrée.

A fin 2023, le ratio pour la Région Réunion est de 6,6 années d'épargne brute contre 5,8 années en fin 2022, soit en deçà du plafond national fixé à 9 pour les Régions.

3- LA DETTE GARANTIE

Les nouvelles garanties accordées en 2023

En 2023, la Région de la Réunion a accordé une seule nouvelle garantie pour un prêt de 4M€ à l'Agence Française de Développement (AFD). La garantie concerne l'enseignement puisque le bénéficiaire est l'Université Catholique de l'Ouest de La Réunion pour un projet d'extension du campus d'enseignement.

Cette garantie a été souscrite en novembre 2023 pour une quotité de 50% (soit 2 M€). Ce prêt s'amortira sur 20 ans et l'indexation est un prêt à taux variable.

Les sorties de garanties en 2023

Il n'y a pas eu de sortie de lignes garantie durant l'année 2023.

⁴ A partir de 2023 et pour toute la période considérée (de 2015 à 2023), la méthode de calcul de l'épargne appliquée est celle de la Direction Générale de Collectivités Locales (DGCL). Les dépenses réelles de fonctionnement sont égales aux comptes de la classe 6 en tenant compte des éventuels crédits en moindres dépenses (atténuations de charges qui sont au compte 64x9) à l'exception des dotations aux provisions (compte 68). Concernant les recettes réelles de fonctionnement, elles sont égales aux comptes de la classe 7 en tenant compte des éventuels débits en moindres recettes (atténuations de produits qui sont au compte 7398) à l'exception des reprises aux provisions (compte 78) et des produits de cession (compte 775).



L'exposition en matière de garanties au 01/01/2024

Au 01/01/2024, l'encours de dette garantie s'élève à **75,8 M€** dont 36,8 M€ consacrés au secteur du logement social, soit la part majeure de l'encours garanti (48,6 %).

Type d'emprunt garanti	Capital restant du	Part du Capital Restant dû	Annuité 2023	Part dans l'annuité totale 2023
Enseignement	4 940 000	6,5%	112 386	2,1%
APPRENTIS D'AUTEUIL	2 940 000	3,9%	112 386	2,1%
Université Catholique de l'Ouest de La Réunion	2 000 000	2,6%		
Logement social	36 879 582	48,6%	1 200 289	22,5%
SHLMR	8 550 706	11,3%	267 067	5,0%
SEDRE	1 792 550	2,4%	60 852	1,1%
SEMADER	3 084 829	4,1%	106 699	2,0%
SEMAC	3 513 892	4,6%	112 487	2,1%
SIDR	10 869 846	14,3%	365 013	6,8%
SODEGIS	4 981 311	6,6%	154 955	2,9%
SODIAC	4 086 448	5,4%	133 216	2,5%
Secteur privé hors logement	34 046 408	44,9%	4 025 871	75,4%
Air Austral	19 211 243	25,3%	2 478 870	46,4%
SA Aéroport Roland Garros	14 835 165	19,6%	1 547 001	29,0%
Total général	75 865 990	100,0%	5 338 546	100,0%

Pour un même bénéficiaire, le montant de l'annuité ne doit pas dépasser 10% de la capacité à garantir, donc 5% des recettes réelles de fonctionnement (soit 31,3 M€ en 2023).

L'annuité maximum en 2023 concerne Air Austral, ce qui représente 46,4% de la capacité à garantir.

Indexation

La dette garantie est intégralement en catégorie A-1 selon la Charte Gissler pour l'exercice 2023.

La dette est indexée majoritairement sur le livret A puisque le prêteur principal est la Banque des Territoires.

Type de taux	Capital restant dû	En %
Fixe	19 233 668	25,4%
FIXE	19 233 668	25,4%
Variable	56 632 322	74,6%
EURIBOR06M	4 940 000	6,5%
LIVRETA	51 692 322	68,1%
Total général	75 865 990	100,0%

Durée

La durée de vie moyenne de la dette garantie s'élève à **31 ans**.

Prêteurs

La Caisse des Dépôts et de Consignations - Banque des Territoires détient les 2/3 de l'encours de dette garantie.

Les deux autres établissements sont liés à des opérations spécifiques de financement de l'enseignement auprès de l'Agence Française de Développement et d'Air Austral auprès de l'Export Développement Canada.

Organisme prêteur	Capital restant dû	En %
CDC - Banque des Territoires	51 714 747	68,2%
Export Développement Canada	19 211 243	25,3%
Agence Française de Développement	4 940 000	6,5%
Total général	75 865 990	100,0%

LES BUDGETS ANNEXES

LES BUDGETS ANNEXES SANS AUTONOMIE FINANCIERE

1- LE BUDGET ANNEXE ENERGIE

Par délibération n° DAF/20150006 en date du 10 avril 2015, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe assujéti à la TVA pour le suivi de opérations comptables liées à la production et revente d'énergie produite par la centrale hydroélectrique des Bras des Lianes.

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET ANNEXE ENERGIE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

DÉPENSES RÉELLES

51 834,51

DEPENSES D'ORDRE*

de section à section

0,00

RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a)

1 181 414,17

dont résultat de l'exercice

137 666,27

Recettes

EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002)

1 043 747,90

RECETTES RÉELLES

189 500,78

RECETTES D'ORDRE*

de section à section

0,00

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)=

181 414,17

RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)=

137 666,27

(hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)

résultats hors comptes 001 et 002 = 137 666,27 en conformité avec le résultat du compte de gestion du comptable

*Mouvements en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2022	2023	
011	Charges à caractère général	17 847,59	31 364,06	75,7 %
012	Charges de personnel	17 940,65	20 470,45	14,1 %
TOTAL DEPENSES REELLES		35 788,24	51 834,51	44,8 %

Les charges réelles de fonctionnement s'élèvent à 0,05 M€ et se répartissent comme suit :

011-Charges à caractère général : 0,031 M€

Il s'agit des remboursements des frais liés à l'exploitation de la centrale électrique des bras des lianes qui sont refacturés par le budget principal.

012-Charges de personnel : 0,020 M€

La rémunération de deux agents rattachés à la Direction du Patrimoine et à la Direction de l'Energie dont les missions concernent l'activité de production électrique de la centrale est affectée selon une quotité de temps de travail de 12,5% sur ce budget.

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2022	2023	
70	Redevance perçues	154 212,00	189 500,78	22,9 %
TOTAL RECETTES REELLES		154 212,00	189 500,78	22,9 %

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 0,190 M€ et se répartissent comme suit :

- redevance location toiture (pour exploitation des panneaux solaires) = 0,159 M€
- vente d'électricité des panneaux solaires= 0,030 M€

Les recettes sont en diminution principalement en raison des travaux de réparation de la centrale électrique des bras des lianes en 2023. Il n'y a donc pas eu de production d'énergie de la microcentrale mais une vente d'électricité provenant des panneaux solaires à hauteur de 30K€.

2- LE BUDGET ANNEXE DSP MUSEES

Par délibération en date du 10 avril 2015, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe pour le suivi des opérations comptables avec le délégataire de la DSP des Musées régionaux.

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET ANNEXE DSP

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
DÉPENSES RÉELLES 54 984,21	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 0,00
DEPENSES D'ORDRE* de section à section 2 847 390,94	RECETTES RÉELLES 346 000,00
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a) 277 084,52 dont résultat de l'exercice 277 084,52	RECETTES D'ORDRE* de section à section 2 833 459,67

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001) 0,00	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001) 1 272 955,83
DÉPENSES RÉELLES 0,00 dont hors dette 0,00	RECETTES RÉELLES 268 441,30 dont compte 1068 inclus de : 268 441,30
DEPENSES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 2 833 459,67	RECETTES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 2 847 390,94
SOLDE D'EXECUTION (b) 1 555 328,40	

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)= 1 832 412,92

RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)= 291 015,79

(hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)

résultats hors comptes 001 et 002 = 559 457,09 en conformité avec le résultat du compte de gestion du comptable

*Mouvements en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2022	2023	
012	Charges de personnel	63 627,43	54 984,21	-13,6 %
TOTAL DEPENSES REELLES		63 627,43	54 984,21	-13,6 %

Les charges réelles de fonctionnement s'élèvent à 0,055 M€. La rémunération de six agents rattachés à la Direction de la Culture dont les missions concernent la gestion des musées régionaux est affectée partiellement sur ce budget annexe pour des quotités de temps de travail de 12,5% (4 personnes) et 25% (2 personnes).

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2022	2023	
75	Produits gestion courante	346 000,00	346 000,00	0,0 %
TOTAL RECETTES REELLES		346 000,00	346 000,00	0,0 %

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 0,346 M€ et proviennent de la redevance de l'exploitant des musées régionaux, pour la mise à disposition des sites.

3- LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Par délibération en date du 19 décembre 2016, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe assujetti à la TVA pour le suivi des opérations comptables liées à la compétence transport interurbain confiée au délégataire de la DSP Car jaune, la gestion des gares routières ainsi que les participations financières avec les 5 autorités organisatrices des transports urbains (EPCI).

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
DÉPENSES RÉELLES 39 383 749,69	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 1 969 587,94
DEPENSES D'ORDRE* de section à section 0,00	RECETTES RÉELLES 37 414 161,44
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a) -0,31 dont résultat de l'exercice -1 969 588,25	RECETTES D'ORDRE* de section à section 0,00

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)=	-0,31
---	--------------

RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)= (hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)	-1 969 588,25
---	----------------------

résultats hors comptes 001 et 002 = -1 969 588,25 en conformité avec le résultat du compte de gestion du comptable

*Mouvements en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2022	2023	
011	Charges à caractère général	24 348 444,74	28 285 168,51	16,2 %
65	Autres charges gestion courante	10 080 285,10	11 098 581,18	10,1 %
TOTAL DEPENSES REELLES		34 428 729,84	39 383 749,69	14,4 %

Les charges réelles de fonctionnement s'élèvent à 39,4 M€ et se répartissent comme suit :

011-Charges à caractère général : 28,3 M€

Les postes de charges sont les suivants :

POSTES	2022	2023	Evolution
DSP Car Jaune 2015-2024	22 142 263,05	26 597 161,01	20,1 %
Gestion Réseau Car Jaune 2015-2024	491 656,98	458 204,26	-6,8 %
Contrôle Qualité	472 169,88	0,00	-100,0 %
Accompagnement au sol	496 772,21	478 947,01	-3,6 %
Fonctionnement des gares routières	70 127,13	92 243,36	31,5 %
Prestations sécurité sur Réseau Car Jaune	329 730,56	295 497,63	-10,4 %
Frais de nettoyage des gares - DL	345 183,51	361 676,53	4,8 %
Maintenance vidéo protection gares routières	541,42	1 438,71	165,7 %

L'augmentation des charges à caractère général de 16,2 % s'explique principalement par la hausse de la contribution financière de la DSP Car jaune avec :

- La mise en place de la gratuité progressive étendue aux stagiaires de la formation professionnelle, en plus des étudiants, des demandeurs d'emploi et des accompagnants de personnes handicapées qui bénéficiaient déjà de cette mesure ;
- La mise en place d'une nouvelle offre Car Jaune avec des bus plus grands et une augmentation des fréquences de passage aux heures de pointe.

065-Autres charges de gestion courante : 11,1 M€

Les postes de charges sont les suivants :

POSTES	2022	2023	Evolution
Reversement DGD Autres AOTU	6 841 183,93	6 841 183,93	0,0 %
Compensation suite transfert compétences CASUD	485,27	2 022 970,54	416775,3 %
Versements aux AOTU EXTRA-MUROS	2 879 800,00	2 018 800,00	-29,9 %
Reversement REUNI'PASS aux EPCI	358 815,90	215 626,40	-39,9 %
Charges diverses de gestion courante		0,31	

Le montant des autres charges de gestion courante progresse de + 10,1 % en 2023 à la suite d'une régularisation de la participation financière de 1,0 M€ au titre de l'année scolaire 2021/2022 auprès de la CASUD, en complément de la contribution de 2023.

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2022	2023	
74	Subventions d'exploitation	33 717 396,79	37 163 741,44	10,2 %
75	Produits de gestion courante	115 000,00	115 000,00	0,0 %
77	Produits exceptionnels	596 333,05	135 420,00	-77,3 %
TOTAL RECETTES REELLES		34 428 729,84	37 414 161,44	8,7 %

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 37,41 M€ et se répartissent comme suit :

074-Subventions d'exploitation : 37,16 M€

POSTES	2022	2023	Evolution
Compensation de transfert du Département	7 082 000,00	7 082 000,00	0,0 %
Subventions et participations Régions	26 635 396,79	30 081 741,44	12,9 %

Par rapport à 2022, la subvention régionale provenant du budget principal augmente de + 3,4 M€ (soit + 12,9 %).

Les charges étant en augmentation, la recette affectée au budget annexe a été ajustée au même niveau.

075-Produits de gestion courante : 0,12 M€

Le montant de redevance pour location de bus s'élève à 115 000,00 €.

077-Produits exceptionnels : 0,6 M€

Les débits et pénalités perçus s'établissent à 135 420,00 €.

LA CONSOLIDATION DES COMPTES

La loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (dite loi ATR) a introduit les prémices d'une consolidation des comptes dans le secteur public local. Cette "consolidation" consiste, pour une collectivité locale, à détecter un éventuel risque en examinant, à l'aide de documents comptables, la nature des relations juridiques et/ou financières existantes entre ladite collectivité et ses partenaires, définis ici sous le terme de "partenaires privilégiés".

La consolidation des comptes consiste en une intégration des résultats annuels du budget principal et des budgets annexes par neutralisation des transferts des données croisées entre budgets.

	BUDGET NON CONSOLIDE		BUDGET CONSOLIDE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	695 160 701,11	572 953 729,61	695 160 701,11	572 953 729,61
Budget Principal	692 327 241,44	568 564 941,54	692 327 241,44	568 564 941,54
Budget Annexe ENERGIE	-	-	-	-
Budget Annexe DSP Musées	2 833 459,67	4 388 788,07	2 833 459,67	4 388 788,07
Budget Annexe TRANSPORT	-	-	-	-
SECTION DE FONCTIONNEMENT	649 780 936,84	824 689 340,49	619 592 376,68	794 500 780,33
Budget Principal	607 442 977,49	780 892 882,76	577 361 236,05	780 786 064,04
Budget Annexe ENERGIE	51 834,51	1 233 248,68	-	1 233 248,68
Budget Annexe DSP Musées	2 902 375,15	3 179 459,67	2 847 390,94	3 179 459,67
Budget Annexe TRANSPORT	39 383 749,69	39 383 749,38	39 383 749,69	9 302 007,94
BUDGET GENERAL	1 344 941 637,95	1 397 643 070,10	1 314 753 077,79	1 367 454 509,94

Il convient de relever que les flux budgétaires croisés entre le budget principal et les 2 budgets annexes ENERGIE et DSP MUSEES concernent les opérations de refacturations effectuées par la Région au titre des achats de matériel et des frais de maintenance ainsi que du coût de la mise à disposition du personnel.

Elles s'élèvent en 2023 à la somme de 106 818,72 € en section de fonctionnement dont 20 470,45 € (chapitre 012) + 31 364,06 € (chapitre 011) pour le budget annexe ÉNERGIE et 54 984,21 € pour le budget annexe DSP.

Il est enfin à noter que le budget de la Région a versé une subvention de fonctionnement d'un montant de 30,08 M€ en 2023 au budget annexe Transport pour la gestion de la DSP Car Jaune. Cette participation permet de financer la compétence TRANSPORT transférée à la Région, à la suite de la loi NOTRE.

LES BUDGETS DOTÉS DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE

La collectivité a fait le choix de suivre la gestion des fonds européens dont elle assure la fonction d'autorité de gestion (FEDER ET INTERREG) dans des budgets distincts du budget principal. Les budgets annexes sont dotés de l'autonomie financière sans personnalité morale.

1- LE BUDGET AUTONOME FEDER 2014-2020

Par délibération en date du 17 octobre 2014, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe afin de suivre les opérations comptables liées à la gestion des fonds européens dans le cadre de sa fonction d'Autorité de Gestion pour le FEDER convergence 2014-2020.

Soumis à la nomenclature budgétaire et comptable M57, ce budget autonome est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET AUTONOME FEDER 2014-2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 24 888 703,02	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 0,00
DÉPENSES RÉELLES 48 930 077,54	RECETTES RÉELLES 30 389 671,08
DEPENSES D'ORDRE* de section à section 135 225 333,74	
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a) -85 842 176,98 dont résultat de l'exercice -60 953 473,96	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001) 0,00	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001) 72 220 690,80
DÉPENSES RÉELLES 295 958 912,84 dont hors dette 295 958 912,84	RECETTES RÉELLES 226 537 643,89 dont compte 1068 inclus de : 0,00
DEPENSES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 92 812 266,24	
SOLDE D'EXECUTION (b) 45 212 489,35	

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)=	-40 629 687,63
RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)= <small>(hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)</small>	-87 961 675,41

résultats hors comptes 001 et 002 = - 87 961 675,41 en conformité avec les résultats du compte de gestion du comptable

*Mouvements en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2022	2023	
9305	Gestion des fonds européens	20 879 151,68	48 930 077,54	134,3 %
TOTAL DEPENSES REELLES		20 879 151,68	48 930 077,54	134,3 %

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 48,9 M€ et se répartissent comme suit :

- Les projets financés par le POE 2014-2020 s'élèvent à 42,5 M€ en 2023 ;
- l'assistance technique financée par le programme opérationnel européen sur la période 2014-2020 représente 0,4 M€ ;
- l'assistance technique financée par le REACT UE représente 6,0 M€.

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2022	2023	
9305	Gestion des fonds européens	17 679 165,54	30 389 671,08	71,9 %
TOTAL RECETTES REELLES		17 679 165,54	30 389 671,08	71,9 %

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 30,4 M€ et se répartissent comme suit :

- les subventions reçues au titre du POE 2014-2020 s'élèvent à 7,2 M€ ;
- les subventions reçues au titre du REACT UE sont de 17,9 M€ ;
- les subventions reçues pour l'assistance technique au titre du POE 2014-2020 sont de 4,7 M€ ;
- les subventions reçues pour l'assistance technique au titre du REACT UE sont de 0,6 M€ ;
- le remboursement des indus s'élève à 0,01 M€.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2022	2023	
9005	Gestion des fonds européens	135 225 333,74	295 958 912,84	118,9 %
TOTAL DEPENSES REELLES		135 225 333,74	295 958 912,84	118,9 %

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 296,0 M€ et se répartissent comme suit :

- les projets financés par le POE 2014-2020 s'élèvent à 158,5 M€ en 2023 ;
- les projets financés par le REACT UE représentent 137,4 M€.

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2022	2023	
9005	Gestion des fonds européens	92 881 759,79	226 537 643,89	143,9 %
923	Dettes et autres opérations financières	10 239 584,28	-	-100,0 %
TOTAL RECETTES REELLES		103 121 344,07	226 537 643,89	119,7 %

Les recettes d'investissement s'élèvent à 226,5 M€ et se répartissent comme suit :

- les subventions reçues au titre du POE 2014-2020 s'élèvent à 168,5 M€ ;
- les subventions reçues au titre du REACT UE sont de 57,7 M€ ;
- le remboursement des indus s'élève à 0,3 M€.

2- LE BUDGET AUTONOME POCT 2014-2020

Par délibération en date du 17 octobre 2014, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe afin de suivre les opérations comptables liées à la gestion des fonds européens dans le cadre de sa fonction d'Autorité de Gestion pour le FEDER convergence 2014-2020. Soumis à la nomenclature budgétaire et comptable M57, ce budget autonome est équilibré en dépenses et recettes comme suit

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET AUTONOME POCT 2014-2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 0,00	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 1 659 639,10
DÉPENSES RÉELLES 7 499 957,55	RECETTES RÉELLES 7 987 696,45
DEPENSES D'ORDRE* de section à section 3 506 778,47	RECETTES D'ORDRE* de section à section 1 176 775,44
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a) -182 625,03 dont résultat de l'exercice -1 842 264,13	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001) 429 605,14	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001) 0,00
DÉPENSES RÉELLES 507 212,23 dont hors dette 507 212,23	RECETTES RÉELLES 720 804,70 dont compte 1068 inclus de : 0,00
DEPENSES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 1 176 775,44	RECETTES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 3 506 778,47
SOLDE D'EXECUTION (b) 2 113 990,36	

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)=	1 931 365,33
RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)= (hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)	701 331,37

résultats hors comptes 001 et 002 = 701 331,37 en conformité avec les résultats du compte de gestion du comptable

*Mouvements en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2022	2023	
9305	Gestion des fonds européens	7 167 935,04	7 499 957,55	4,6 %
TOTAL DEPENSES REELLES		7 167 935,04	7 499 957,55	4,6 %

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 7,5 M€ et concernent les subventions versées pour le financement des projets. Les fonds proviennent du POE 2014-2020.

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2022	2023	
9305	Gestion des fonds européens	6 670 568,72	7 987 696,45	19,7 %
TOTAL RECETTES REELLES		6 670 568,72	7 987 696,45	19,7 %

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 8,0 M€ et se répartissent comme suit :

- les subventions reçues au titre du POE 2014-2020, pour le financement des projets s'élèvent à 8,0M€ ;
- le remboursement des indus est de 0,002 M€.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES		Evolution
		2022	2023	
9005	Gestion des fonds européens	3 506 778,47	507 212,23	-85,5 %
TOTAL DEPENSES REELLES		3 506 778,47	507 212,23	-85,5 %

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 0,5 M€ et concernent les subventions versées pour le financement des projets d'équipement. Les fonds proviennent du POE 2014-2020.

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES		Evolution
		2022	2023	
9005	Gestion des fonds européens	1 182 451,72	720 804,70	-39,0 %
TOTAL RECETTES REELLES		1 182 451,72	720 804,70	-39,0 %

Les recettes d'investissement s'élèvent à 0,7 M€ et concernent les subventions reçues au titre du POE 2014-2020, pour le financement des projets d'équipement.

3- LE BUDGET AUTONOME FEDER-FSE 2021-2027

Par délibération en date du 25 novembre 2020, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe afin de suivre les opérations comptables liées à la gestion des fonds européens dans le cadre de sa fonction d'Autorité de Gestion pour le FEDER / FSE 2021-2027.

La validation par la commission européenne des programmes opérationnels pour la période 2021-2027 étant intervenue en novembre 2022, le budget a été voté pour la 1^{ère} fois pour l'exercice 2023.

Soumis à la nomenclature budgétaire et comptable M57, ce budget autonome est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET AUTONOME FEDER-FSE 2021-2027

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 0,00	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 0,00
DÉPENSES RÉELLES 1 735 792,08	RECETTES RÉELLES 2 600 253,93
DEPENSES D'ORDRE* de section à section 0,00	RECETTES D'ORDRE* de section à section 0,00
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a) 864 461,85 dont résultat de l'exercice 864 461,85	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001) 0,00	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001) 0,00
DÉPENSES RÉELLES 0,00 dont hors dette 0,00	RECETTES RÉELLES 32 642 416,62 dont compte 1068 inclus de : 0,00
DEPENSES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 0,00	RECETTES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 0,00
SOLDE D'EXECUTION (b) 32 642 416,62	

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)=	33 506 878,47
---	----------------------

RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)= (hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)	33 506 878,47
---	----------------------

résultats hors comptes 001 et 002 = 33 506 878,47 en conformité avec les résultats du compte de gestion du comptable

*Mouvements en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES
		2023
9305	Gestion des fonds européens	1 735 792,08
TOTAL DEPENSES REELLES		1 735 792,08

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 1,7 M€ et se répartissent comme suit :

- Les projets financés par le POE 2021-2027 FEDER s'élèvent à 0,2 M€ en 2023 ;
- Les projets financés par le POE 2021-2027 FSE s'élèvent à 1,5 M€ en 2023.

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES
		2023
9305	Gestion des fonds européens	2 600 253,93
TOTAL RECETTES REELLES		2 600 253,93

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 2,6 M€ et concernent les subventions reçues au titre du POE 2021-2027 FSE, pour le financement des projets.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES
		2023
9005	Gestion des fonds européens	-
TOTAL DEPENSES REELLES		-

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 0€

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES
		2023
9005	Gestion des fonds européens	18 545 348,40
923	Dettes et autres opérations financières	14 097 068,22
TOTAL RECETTES REELLES		32 642 416,62

Les recettes d'investissement s'élèvent à 32,6 M€ et se répartissent comme suit :

- les subventions reçues au titre du POE 2021-2027 FEDER s'élèvent à 18,5 M€ ;
- les subventions reçues au titre du préfinancement FEDER sont de 12,4 M€ ;
- les subventions reçues au titre du préfinancement FSE sont de 1,7 M€.

4- LE BUDGET AUTONOME INTERREG OI 2021-2027

Par délibération en date du 25 novembre 2020, le Conseil Régional a mis en place un budget annexe afin de suivre les opérations comptables liées à la gestion des fonds européens dans le cadre de sa fonction d'Autorité de Gestion pour le POE INTERREG OI 2021-2027.

La validation par la commission européenne des programmes opérationnels pour la période 2021-2027 étant intervenue en novembre 2022, le budget a été voté pour la 1ère fois pour l'exercice 2023.

Soumis à la nomenclature budgétaire et comptable M57, ce budget autonome est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET AUTONOME INTERREG 2021-2027

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 0,00	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (002) 0,00
DÉPENSES RÉELLES 0,00	RECETTES RÉELLES 1 867 573,77
DEPENSES D'ORDRE* de section à section 0,00	RECETTES D'ORDRE* de section à section 0,00
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE (a) 1 867 573,77 dont résultat de l'exercice 1 867 573,77	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes
DEFICIT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001) 0,00	EXCEDENT REPORTE DES EXERCICES ANTERIEURS (001) 0,00
DÉPENSES RÉELLES 0,00 dont hors dette 0,00	RECETTES RÉELLES 1 245 049,18 dont compte 1068 inclus de : 0,00
DEPENSES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 0,00	RECETTES D'ORDRE* à l'intérieur de la section 0,00 de section à section 0,00
SOLDE D'EXECUTION (b) 1 245 049,18	

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE (a)+(b)=	3 112 622,95
---	---------------------

RESULTAT PROPRE DE L'EXERCICE (a)+(b)= (hors soldes reportés: comptes 001 ; 002 ; 1068)	3 112 622,95
---	---------------------

résultats hors comptes 001 et 002 = 3 112 622,95 en conformité avec les résultats du compte de gestion du comptable

*Mouvements en dépenses ou en recettes ne générant ni encaissement ni décaissement effectif

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES
		2023
9305	Gestion des fonds européens	-
TOTAL DEPENSES REELLES		-

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 0 €

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES
		2023
9305	Gestion des fonds européens	1 867 573,77
TOTAL RECETTES REELLES		1 867 573,77

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 1,9 M€ et concernent les subventions reçues au titre du POE 2021-2027 INTERREG OI, pour le financement des projets.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Les dépenses

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES
		2023
9005	Gestion des fonds européens	-
TOTAL DEPENSES REELLES		-

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 0€

B - Les recettes

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES
		2023
9005	Gestion des fonds européens	-
923	Dettes et autres opérations financières	1 245 049,18
TOTAL RECETTES REELLES		1 245 049,18

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1,2 M€ et concernent les subventions reçues au titre du préfinancement INTERREG OI pour le financement des projets.

5- Projets économiques financés par les fonds européens et les fonds propres Région

En 2023, la Région a accompagné les entreprises à l'aide des fonds Européens FEDER et Interreg à hauteur de **351,8 M€** (+ 110,9 %) et au titre de la contrepartie nationale sur fonds propres Région à hauteur de **11,6 M€** (+ 4,4 %) dans le cadre des objectifs thématiques (OT).

Les projets financés par les fonds européens et les fonds propres Région se répartissent comme suit :

Politiques publiques	CPN Région (2014-2020 & 2021-2027)	Programmes Européens (2014-2020 & 2021-2027)	2023
Axe 1: Le développement humain et solidaire	1 095 030	91 384 535	92 479 565
Axe 2: Le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons	8 629 524	108 612 037	117 241 561
Axe 3: Le développement durable et la transition écologique	1 885 287	145 161 854	147 047 140
Les missions transversales		6 632 651	6 632 651
Total :	11 609 841	351 791 076	363 400 917

BUDGET FEDER 2014-2020

en M€

Axes	Objectifs Thématiques fonctionnement / investissement	MANDATS CPN REGION PO 2014-2020			MANDATS FEDER PO 2014-2020		
		2021	2022	2023	2021	2022	2023
Fonctionnement		1,79	1,34	2,84	20,16	20,88	48,11
Axe 1	OT1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	0,46	0,35	0,00	2,46	2,03	1,01
	Axe1 : Le développement durable humain et solidaire	0,46	0,35	0,00	2,46	2,03	1,01
Axe 2	OT1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	0,06	0,16	0,28	0,54	1,47	3,97
	OT3 : Renforcer la compétitivité des PME	1,27	0,83	2,56	9,85	6,21	3,51
	OT13 : Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie	0,00	0,00	0,00	1,36	5,33	33,23
	Axe 2 : Le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons	1,33	0,99	2,83	11,74	13,01	40,71
Missions Transversales	Assistance technique	0,00	0,00	0,00	5,95	5,84	6,39
Investissement		8,17	8,66	6,13	105,00	135,23	293,94
Axe 1	OT1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	1,65	2,24	0,04	9,71	14,55	2,08
	OT9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté	0,14	0,09	0,27	3,86	3,34	5,36
	OT10 : Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie	0,80	0,91	0,30	13,05	4,68	6,60
	OT13 : Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie	0,00	0,00	0,00	0,00	1,94	70,05
	Axe1 : Le développement durable humain et solidaire	2,59	3,23	0,62	26,62	24,50	84,09
Axe 2	OT1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	0,31	0,12	1,33	1,49	0,57	16,16
	OT2 : Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des TIC	0,07	0,01	0,03	4,83	4,62	4,19
	OT3 : Renforcer la compétitivité des PME	1,97	2,49	2,35	7,79	13,01	25,65
	OT13 : Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie	0,00	0,00	0,00	0,00	3,50	22,33
	Axe 2 : Le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons	2,34	2,62	3,71	14,12	21,68	68,34
Axe 3	OT4 : Soutenir la transition vers une économie à faible émission de CO2 dans tous les secteurs	0,95	1,44	0,54	15,11	18,10	18,89
	OT5 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques	0,65	0,04	0,08	7,08	10,57	10,26
	OT6 : Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources	0,20	0,79	0,48	16,62	17,89	18,34
	OT7 : Promouvoir le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures de réseaux essentielles	1,44	0,54	0,70	24,46	28,92	47,49
	OT13 : Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie	0,00	0,00	0,00	0,99	13,56	49,36
	Axe 3 : Le développement durable et la transition écologique	3,24	2,81	1,80	64,26	89,04	144,34
Total général		9,96	10,00	8,96	125,16	156,10	344,88

Descriptif de quelques projets financés en 2023 :

en M€

Bénéficiaire	Opération	Résumé de l'opération	Montants engagés		Localisation	Mandatements 2023		
			UE	Région		Stade	UE	Région
FONDATION PÈRE FAVRON	Construction d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - EHPAD Terrain Fleury	L'opération de travaux a pour objet la construction d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD Terrain Fleury - Île de La Réunion - Commune du Tampon) d'une surface de 4 478 m ²	1,89	-	LE TAMPON	Solde	0,38	-
CASUD	Usine de potabilisation Leveueur au Tampon	Le projet vise la construction de la station de potabilisation de Leveueur, des réservoirs d'eau brute et d'eau traitée associés et indispensables au fonctionnement de la station.	11,11	-	LE TAMPON	Acompte	3,43	-
CIVIS	Traversée de Saint-Louis – Etudes et travaux relatifs aux aménagements de la voie TCSP – Séquences 1 à 5	L'opération "Traversée de Saint-Louis – Études et travaux relatifs aux aménagements de la voie TCSP- Séquences 1 à 5" portée par la CIVIS a pour objet la création d'un TCSP d'environ 3,825 km au cœur de la ville de Saint-Louis.	11,04	3,68	SAINT LOUIS	Solde	1,73	0,58
BRASSERIES DE BOURBON	Création d'une nouvelle salle à brasser	Il s'agit d'un projet de création d'une nouvelle salle à brasser pour l'activité de production de bières de la SA BRASSERIES DE BOURBON	1,17	-	SAINT DENIS	Solde	1,13	-
S.A. EDENA	Programme d'investissement relatif à l'homologation et à la mise en exploitation de la source EDEN, et à la modernisation des lignes de production d'eau et de BRSA	La SA « EDENA » souhaite entreprendre un programme d'investissement pluriannuel, de 2017 à 2021, comprenant l'homologation et la mise en exploitation de la source « EDEN », et la modernisation des lignes de production d'eau et de BRSA.	0,86	0,22	LA POSSESSION	Solde	0,79	0,20
SA AEROPORT DE LA REUNION ROLAND GARROS	Développement de l'aéroport de La Réunion Roland Garros – Travaux liés à l'augmentation des capacités de l'aéroport	L'opération a pour objet le développement de l'aéroport de La Réunion Roland Garros et des travaux liés à l'augmentation des capacités de l'aéroport.	66,56	-	SAINTE MARIE	Acomptes	20,45	-

BUDGET POCT 2014-2020

en M€

Axes	Objectifs Thématiques fonctionnement / investissement	MANDATS CPN REGION PO 2014- 2020			MANDATS FEDER PO 2014-2020		
		2021	2022	2023	2021	2022	2023
Fonctionnement		0,56	0,61	0,59	5,14	7,17	7,50
Axe 1	OT1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	0,03	0,13	0,31	0,31	1,73	3,59
	OT10 : Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie	0,15	0,06	0,08	1,12	0,77	0,80
	Axe1 : Le développement durable humain et solidaire	0,18	0,19	0,39	1,43	2,50	4,39
Axe 2	OT3 : Renforcer la compétitivité des PME	0,15	0,14	0,15	2,03	1,43	2,21
	Axe 2 : Le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons	0,15	0,14	0,15	2,03	1,43	2,21
Axe 3	OT5 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques	0,17	0,21	0,01	1,01	1,18	0,11
	OT6 : Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources	0,05	0,07	0,04	0,58	1,04	0,55
	Axe 3 : Le développement durable et la transition écologique	0,22	0,28	0,05	1,60	2,22	0,66
Missions Transversales	Assistance technique	0,00	0,00	0,00	0,08	1,02	0,24
Investissement		0,36	0,50	0,08	2,61	3,51	0,51
Axe 1	OT1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	0,36	0,50	0,05	2,61	3,51	0,34
	Axe1 : Le développement durable humain et solidaire	0,36	0,50	0,05	2,61	3,51	0,34
Axe 3	OT6 : Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources	0,00	0,00	0,03	0,00	0,00	0,17
	Axe 3 : Le développement durable et la transition écologique	0,00	0,00	0,03	0,00	0,00	0,17
Total général		0,91	1,11	0,67	7,75	10,67	8,01

Descriptif de quelques projets financés en 2023 :

Bénéficiaire	Opération	Résumé de l'opération	Montants engagés		Localisation	Mandatements 2023		
			UE	Région		Stade	UE	Région
GIP CYROI	NANO SCAFFOLDS	Le but de ce projet est d'évaluer de nouveaux nanoscaffolds obtenus à partir de polymères issus de la biodiversité de zone OI (algues, cellulose de canne...) dans le cadre de la régénération tissulaire (os, muscle, tendon, peau...) après un traumatisme ou une blessure.	0,62	0,05	La Réunion Maurice	Solde	0,55	0,05
Institut de Recherche pour le Développement (IRD)	Grand observatoire OI (G2OI)	Le projet INTERREG V "Grand Observatoire de l'Océan Indien" (G2OI) a pour objectif principal de valoriser les données de la recherche de la région en réunissant un réseau de partenaires qui gèrent des données référence dans les pays de la COI.	0,74	0,07	La Réunion Maurice Comores Madagascar Seychelles	Acompte	0,47	0,04
UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION	SWIO- Energy : solar and wind energy in the south west indian ocean	Le présent projet s'inscrit dans l'effort collectif actuel en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique sur le plan national et régional.	0,78	0,07	La Réunion Maurice	Solde	0,38	0,03



BUDGET FEDER/FSE 2021-2027

en M€

Axes	Objectifs Spécifiques fonctionnement / investissement	MANDATS CPN REGION PE 2021- 2027	MANDATS FEDER PE 2021-2027
		2023	2023
Fonctionnement		1,97	1,74
Axe 1	4.6 Faciliter l'insertion des jeunes en difficulté (Priorité spécifique FSE + : Emploi des jeunes)		1,32
	4.7 Améliorer l'employabilité des réunionnais, notamment par l'accès à la formation et par la mobilité	0,04	0,23
	Axe1 : Le développement durable humain et solidaire	0,04	1,54
Axe 2	1.1 Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	0,03	0,19
	1.3 Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs (FEDER)	1,90	0,00
	Axe 2 : Le développement économique par l'ouverture de nouveaux horizons	1,93	0,19
Missions Transversales	Assistance technique		
Investissement			
Total général		1,97	1,74

Descriptif de quelques projets financés en 2023 :

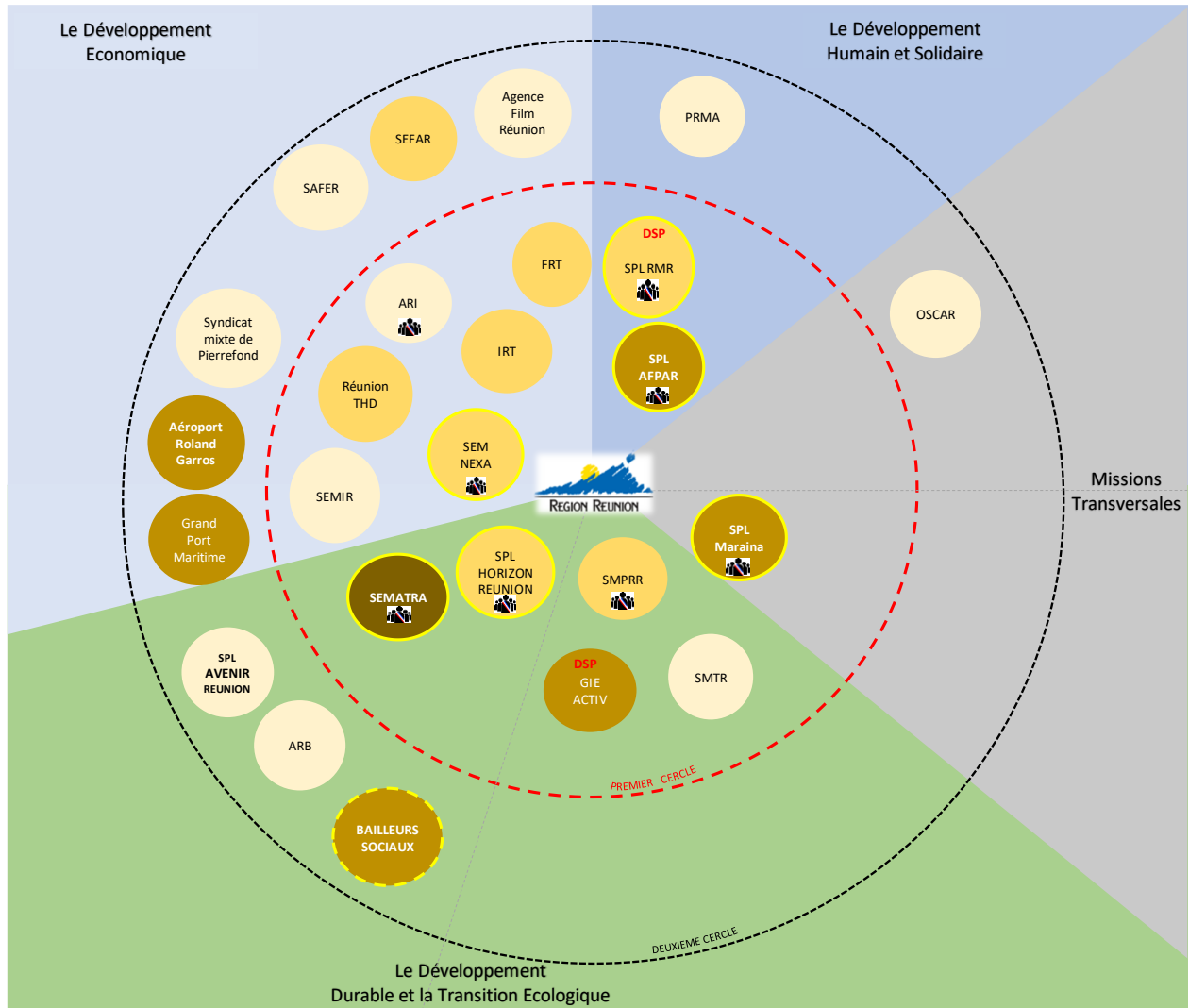
Bénéficiaire	Opération	Résumé de l'opération	Montants engagés		Localisation	Mandatements 2023		
			UE	Région		Stade	UE	Région
Ecole de la 2è chance de la Réunion (E2CR)	Programme de formation 2023 – E2CR	L'opération vise l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté, par des actions de formation et d'accompagnement organisées selon un parcours individualisé, avec des périodes en centre et en entreprise et incluant une remise à niveau sur le socle de compétences.	1,88	-	La Réunion	Avance	1,32	
LA CITE DES METIERS DE LA REUNION	Programme d'action de la Cité des métiers de La Réunion – 2023	La Cité des métiers de La Réunion, accueille, informe et conseille tous les publics, y compris les entreprises et les organismes divers, dans les domaines concourant à l'orientation, la découverte des métiers et à l'insertion professionnelle.	0,33	0,06	La Réunion	Avance	0,23	0,04
REUNIWATT	OSIRIS - Optimisation des données Satellites par Intelligence artificielle : Recherche Industrielle pour l'énergie Solaire	Le projet vise à concevoir un algorithme innovant, en mobilisant l'Intelligence Artificielle, pour reconstruire le rayonnement solaire au sol à partir de produits nuageux satellitaires, et souhaite évaluer ses performances, vis-à-vis des technologies conventionnelles.	0,33	0,06	Saint-Pierre		-	-
ILEVA	Projet pôle Déchets Sud (RUN'EVA) - volet unité de tri et de préparation (UTP3)	L'opération porte sur la réalisation d'un centre de tri des déchets ménagers non dangereux sur le site du « Pôles déchets Sud ».	3,02	-	Saint-Pierre		-	-

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature	Capital total au 31/12/2022	Engagement Région Réunion	
				Part	Titres (montant brut)
SPL RMR	SPL Réunion des musées régionaux	SA	1 150 000 €	98 %	1 130 000 €
SEMAC	Société d'Economie mixte d'Aménagement et de construction	SEM	13 205 870 €	9 %	1 200 195 €
SEDRE	Société d'Equipement du Département de la Réunion	Société Anonyme d'Economie Mixte	2 600 245 €	2 %	53 760 €
SEMATRA*	Société Anonyme d'Economie Mixte de Transport	Société Anonyme d'Economie Mixte	27 694 692 €	63 %	65 179 996 €
SAPHIR	Société d'Aménagement de Périmètres Hydroagricoles de l'Ile de La Réunion	SEM	621 600 €	0,1 %	672 €
SEMIR	SEM pour l'Industrialisation de la Réunion	SEM	1 438 500 €	35 %	507 500 €
-	SEM Marché de Gros	SEM	134 155 €	23 %	30 490 €
SEFAR	Société d'Epargne Foncière Agricole de la Réunion	Société civile de placement immobilier	11 223 000 €	45 %	4 998 950 €
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural	Société Anonyme d'Economie Mixte	954 000 €	22 %	210 490 €
SODIAC	Société Dionysienne d'Aménagement et de Construction	SEM	25 975 082 €	2 %	438 075 €
SODEGIS	Société de Développement du Groupement Intercommunal du Sud	Société Anonyme d'Economie Mixte	9 014 400 €	11 %	952 650 €
SEMITTEL	Société d'Economie Mixte des transports, tourisme, équipement et loisirs	SEM	1 044 375 €	6 %	60 000 €
MARAINA	SPLA MARAINA	SA	4 101 487 €	13 %	511 228 €
Société Aéroportuaire	SA Aéroport de la Réunion Roland Garros	SA	148 000 €	10 %	14 800 €
NEXA	Agence Régionale de Développement, d'Investissement et d'Innovation	SEML	5 378 958 €	88 %	4 755 413 €
SPL HORIZON REUNION	SPL HORIZON REUNION	SA	993 967 €	81 %	3 041 000 €
SPL AR	SPL Avenir Réunion	SA	1 140 000 €	6 %	70 000 €
SEM ESTIVAL	Société d'Economie Mixte Transport de la CIREST	SEM	500 000 €	5 %	25 000 €
SPL ASSISTANCE A LA FORMATION	SPL ASSISTANCE A LA FORMATION	SA	1 854 750 €	95 %	50 000 €
IDIS	SOCIETE COOPERATIVE INTERET COLLECTIF- INSTITUT DE DEVT INTERNATIONAL DES SAVOIRS	SCIC	300 000 €	25 %	75 000 €
TOTAL			109 473 081 €		83 305 219 €

* SEMATRA: montant du capital après restructuration validée par AGM du 16 décembre 2022 et montant des titres détenus par la Région en fin 2023 (à la valeur brute dans l'actif)

LA CARTOGRAPHIE DES ORGANISMES SATELLITES



LEGENDE										
<p>PARTICULARITES</p> <p>DSP Délégation de service public</p> <p> SPL/SEM soumises au contrôle réglementaire. (SPL + SEM)</p>	<p>ENJEUX FINANCIERS (provenant des flux financiers 2023 sur Fonds propres + UE, des garanties d'emprunts et des apports en capital)</p> <table border="1"> <tr> <td>< 1M€</td> <td>Entre 1 M€ et 10 M€</td> <td>Entre 10 M€ et 50 M€</td> <td>> 100 M€</td> </tr> <tr> <td style="background-color: #f9e79f;"></td> <td style="background-color: #f1c232;"></td> <td style="background-color: #e69d00;"></td> <td style="background-color: #c47a3b;"></td> </tr> </table>	< 1M€	Entre 1 M€ et 10 M€	Entre 10 M€ et 50 M€	> 100 M€					<p>REPRESENTATION (nb administrateurs - capital)</p> <p> Majoritaire</p>
< 1M€	Entre 1 M€ et 10 M€	Entre 10 M€ et 50 M€	> 100 M€							

Lexique:	
RMR : Réunion des Musées Régionaux	AFPAR : Assistance à la Formation Professionnelle des Adultes à la Réunion
PRMA : Pôle Régional Musiques Actuelles de la Réunion	SEMIR : Société d'Economie Mixte pour l'Industrialisation de la Réunion
ARB : Agence Régionale de la Biodiversité	SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural de la Réunion
ARI : Agence Innovation Réunion	SEFAR : Société d'Epargne Foncière Agricole de la Réunion
IRT : Ile de la Réunion Tourisme	GIE ACTIV : Groupement Acteurs Transport Interurbain de Voyageurs
FRT : Fédération Réunionnaise de Tourisme	SMPRR : Syndicat Mixte Parc Routier de la Réunion
OSCAR : Comité des Œuvres Sociales et Culturelles des Agents de la Région	SMTR : Syndicat Mixte de Transport
Bailleurs Sociaux et aménageurs : SEDRE, SODIAC, SEMAC, SEMADER, SODEGIS, SIDR, SHLMR	

LES REGIES COMPTABLES

L'article L.4221-5 du CGCT prévoit que le Conseil Régional peut déléguer à la Présidente, dans les limites qu'il aura fixées, une partie de ses attributions telles que :

- créer, modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité.

La présidente est tenue d'informer le Conseil Régional des actes pris dans le cadre de ses délégations.

Au 31 décembre 2023, la Région Réunion dénombre 14 régies comptables : 7 régies d'avances et 7 régies de recettes.

L'ordonnance du 23 mars 2022 et le décret d'application du 22 décembre 2022 ont supprimé le régime historique de responsabilité personnelle et pécuniaire (RPP) des comptables publics et des régisseurs, et ont instauré un régime de responsabilité unifié, commun à l'ensemble des acteurs de la chaîne financière depuis le 1^{er} janvier 2023.

Dans ce cadre, les régisseurs sont justiciables dans un cadre précisé et resserré : ils peuvent être sanctionnés en cas d'infractions prévues par l'ordonnance et sont susceptibles de faire l'objet de poursuites judiciaires en cas d'infractions à la loi pénale. S'agissant du régime indemnitaire, ce même décret renomme l'indemnité de caisse et de responsabilité en "indemnité de maniement de fonds".

Ainsi, des travaux ont été menés en 2023 pour se conformer à la réglementation en vigueur et également actualiser certaines régies pour suivre les recommandations du comptable public.

1- LES REGIES D'AVANCES

Les régies d'avances couvrent essentiellement des menues dépenses telles que l'acquisition de petits matériels, fournitures et services afin d'assurer le fonctionnement des services.

La collectivité compte à ce jour 7 régies d'avances dont 2 situées à la Réunion et 5 hors Département. Ces dernières sont installées au sein des antennes de la Région délocalisées à Paris, dans l'Océan Indien (Comores, Madagascar et Maurice) et au Québec (Canada).

Les caractéristiques financières des régies d'avances sont les suivantes :

Régies	Arrêté de fonctionnement en vigueur au 31/12/2023	Montant de l'avance (€)	CA 2022 (€)	CA 2023 (€)	Régisseur titulaire	Arrêté de nomination en vigueur au 31/12/2023
Paris	n°DAF/20214281	10 500,00	16 693,00	14 898,00	Natacha K/BIDI	n°DAF/20170314
Comores	n°DAF/20171245	2 000,00	-	-	Nadège LAGARDERE	n°DAF/20171246
Madagascar	n°DF/23006881	6 250,00	18 967,00	15 269,00	Michel GALINDO	n°DF/23003370
Maurice	n°DF/23006848	4 000,00	13 634,00	6 050,00	Grégory MARTIN*	n°DAF/20143555
Québec	n°DAF/20150741	7 600,00	12 768,00	10 383,00	Émilie PACCIARELLA	n°DAF/20185425
Menues dépenses Réunion	n°DF/23005628	3 000,00	-	-	Marie Christine VAULRY	n°DF/23005629
Conservatoire à Rayonnement Régional	n°DAF/21004644	4 600,00	2 178,00	1 013,00	Marie Claudine LARIVIERE	n°DAF/21004645

*Agent ayant quitté la collectivité le 26 janvier 2024

A – REGIES D’AVANCES HORS REUNION

Trois régies d’avances situées à l’étranger ont été modifiées et contrôlées en 2023 :

a) La régie de Madagascar

La régie d’avances est installée dans les locaux de l’antenne de la Région au n° 20 rue du Docteur Vilette Isoraka ANTANANARIVO à Madagascar, sous l’autorité hiérarchique de la Direction Opérationnelle de la Coopération Régionale (mission économique et coopération).

Monsieur GALINDO Michel est le régisseur titulaire de l’antenne de la Région à Madagascar et a pour mission d’assurer la représentation de la collectivité afin de favoriser le développement et la coopération interrégionale.

La régie a évolué pour autoriser des dépenses complémentaires nécessaires au bon fonctionnement de l’antenne :

- frais d’entretien et réparation de locaux ;
- frais de location de véhicule liés à la valorisation des missions de la collectivité ;
- frais de voyages et missions (taxi et transports en commun) ;
- frais de services bancaires et assimilés ;
- frais d’assurances.

Le paiement en numéraire a été fixé à 350 € par opération.

Conformément à la réglementation en vigueur au 1^{er} janvier 2023, l’arrêté de nomination du régisseur a également été ajusté afin d’introduire l’indemnité de maniement de fonds.

b) La régie de Maurice

La régie d’avances est installée dans les locaux de l’antenne de la Région à Maurice au 2nd Floor – Ebène House – 33 Cybercity, sous l’autorité hiérarchique de la Direction Opérationnelle de la Coopération Régionale (mission économique et coopération).

Monsieur MARTIN Grégory était le régisseur titulaire de l’antenne de la Région à Maurice et avait pour mission d’assurer la représentation de la collectivité afin de favoriser le développement et la coopération interrégionale.

La régie a évolué pour autoriser des dépenses complémentaires nécessaires au bon fonctionnement de l’antenne :

- frais d’entretien et réparation de locaux ;
- frais de voyages et de missions (taxi et transports en commun) ;
- frais d’assurances ;
- droit d’enregistrement et de timbre (taxe véhicule).

Par ailleurs, les frais de location et frais de déplacement à la Réunion sont supprimés puisqu’ils sont pris en charge par la DRH de la collectivité.

Le paiement en numéraire a été fixé à 350 € par opération.

Enfin, la régie d’avances de Maurice a fait l’objet d’un contrôle de vérification par la paierie régionale. Au 31 décembre 2023, le procès-verbal reste en cours de finalisation.

c) La régie du Québec

La régie d'avances Québec a fait l'objet d'un contrôle de vérification par le comptable public le 26 septembre 2023. Le procès-verbal établi par la paierie régionale décrit une régie comptable bien tenue par la régisseuse titulaire qui respecte et justifie les dépenses telles que prévues par l'arrêté de création.

B- REGIE D'AVANCES REUNION

Afin de répondre au bon fonctionnement de la collectivité régionale, une régie d'avances pour les menues dépenses a été créée.

Madame VAULRY Marie-Christine est nommée régisseuse (en poste sur Saint Denis) et Madame BERTIL Stéphanie mandataire suppléante (en poste sur Saint Pierre).

Cette régie d'avances est installée dans les locaux de la Région Réunion dans le Nord et le Sud, à la Direction Générale Adjointe Patrimoine et Action Territorialisée et est autorisée à régler les dépenses suivantes :

- frais postaux ;
- frais de transport (douane et transitaire) ;
- frais alimentaires ;
- petites fournitures administratives ;
- achat de petites quincailleries ;
- frais de télécommunications ;
- droits d'utilisation – informatique en nuage (exclusivement par internet) ;
- acquisition de catalogues, imprimés et publications (exclusivement par internet) ;
- achat de copies d'actes au service de publicité foncière et d'extrait Kbis.

Ces dernières sont payables à hauteur de 500€ maximum par opération.

Le montant maximum de l'avance à consentir à la régisseuse et à sa suppléante est fixé à 3 000 €.

2- LES REGIES DE RECETTES

Une régie de recette est chargée du recouvrement spontané des recettes prévues dans l'acte constitutif de la régie. Le régisseur n'a qualité ni pour accorder des délais de paiement ni pour exercer des poursuites.

Par exception, la régie de recettes prolongée permet au régisseur d'adresser une demande de paiement au redevable lorsque le règlement au comptant n'a pas été effectué immédiatement à la régie.

En l'espèce, il s'agit de confier au régisseur un travail de proximité consistant à "relancer" l'usager par le biais d'un écrit pendant un délai fixé dans l'acte constitutif de la régie.

La collectivité compte à ce jour 7 régies de recettes dont 5 installées sur les sites du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR), 1 au sein du Domaine de Mongaillard Culture et Arts (MOCA) et 1 au sein du Campus Professionnel de l'Océan Indien (CPOI).

Les régies du CRR encaissent les cotisations des élèves aux cours dispensés par le conservatoire, les locations d'instruments et de salles. Sur MOCA et CPOI, la gestion des salles de location est confiée aux régisseurs nommés.



Régies	Arrêté de fonctionnement en vigueur au 31/12/2023	Montant de l'encaisse (€)	CA 2022 (€)	CA 2023 (€)	Régisseur titulaire	Arrêté de nomination en vigueur au 31/12/2023
CRR St-Benoît	n°DF/23006881	7 600,00	5 950,00	63 494,00	Marie Paule BARRET	NC
CRR St-Denis	n°DAF/20212133	12 200,00	3 776,00	190 427,00	Sabrina COSTILLE	NC
CRR St-Paul	n°DAF/20212133	12 200,00	27 855,00		Marie Claudine LARIVIERE	n°DF/23008790
CRR St-Pierre	n°DAF/20212133	18 000,00	97 218,00	217 515,00	Michele ENGUERRAND	n°DAF20190058
Salle de St-Benoît	n°DAF/20144068	1 000,00	5 930,00	16 300,00	Françoise BOYER	n°DAF/20172140
CPOI	n°DF/23005623	10 000,00	-	14 820,00	Anwar PATEL	n°DF/23001634
MOCA	n°DF/23005624	10 000,00	47 340,00	82 627,00	Pierre-Yves PERRAULT	n°DF/23001632

a) La régie de MOCA

La régie de recettes dédiée à la location des salles du Domaine de Montgaillard Culture et Arts (MOCA) a évolué sur les caractéristiques suivantes :

- Autoriser la demande de relance par le régisseur pendant 2 mois (ie régie de recettes prolongée) ;
- Autoriser « l'émission de virement exclusivement dans le cas de remboursement aux locataires de trop versé » ;
- Fixer le paiement en numéraire à 350 €.

Le régisseur titulaire ayant quitté la collectivité, il a été nécessaire de nommer un remplaçant. Ainsi, Monsieur PERRAULT Pierre-Yves a été nommé régisseur titulaire et Monsieur HOARAU Mickaël, mandataire suppléant de cette nouvelle régie de recettes prolongée depuis le 3 avril 2023.

b) La régie de CPOI

La régie de recettes dédiée à la location des salles du Campus Professionnel de l'Océan Indien (CPOI) a évolué sur les caractéristiques suivantes :

- Autoriser la demande de relance par le régisseur pendant 2 mois (ie régie de recettes prolongée) ;
- Autoriser « l'émission de virement exclusivement dans le cas de remboursement aux locataires de trop versé » ;
- Fixer le paiement en numéraire à 350 €.

Le régisseur titulaire ayant quitté la collectivité, il a été nécessaire de nommer un remplaçant. Ainsi, Monsieur PATEL Anwar est nommé régisseur titulaire et Monsieur HOARAU Mickaël mandataire suppléant de cette nouvelle régie de recettes prolongée.

c) La régie du Conservatoire à Rayonnement Régional de Saint Paul

Compte-tenu de l'absence prolongée de la régisseuse titulaire, Madame LARIVIERE Claudine a été nommée régisseuse titulaire sur l'antenne de Saint Paul.

d) La régie du stationnement payant du pôle d'échanges de Duparc

La régie du stationnement payant au parc-relais du pôle d'échanges de Duparc à Sainte-Marie créée le 28 mars 2019 a été clôturée le 11 septembre 2023. L'arrêté met également fin aux fonctions de Madame STERVINOUB Sabine en qualité de régisseuse et de Madame BARET Dorine en qualité de régisseuse suppléante.

e) Les sites du Conservatoire à Rayonnement Régional

3 régies de recettes ont fait l'objet d'un contrôle de vérification par le comptable public en 2023 :

- CRR de Saint-Paul : vérification en date du 15 septembre 2023 ;
- CRR de Saint-Pierre : vérification en date du 15 septembre 2023 ;
- CRR de Saint-Benoît : vérification en date du 24 novembre 2023.

Les procès-verbaux établis par la paierie régionale décrivent des régies correctement tenues par les régisseurs titulaires dans le respect de la réglementation et les justificatifs des recettes sont présentés tels que prévoient les arrêtés de création.

En revanche, les arrêtés initiaux de création des Conservatoires à Rayonnement Régional datant de 1989 et modifiés en 2012, feront l'objet d'une mise à jour en 2024 afin de se conformer aux nouvelles réglementations relatives au fonctionnement des régies.

L'ANALYSE RETROSPECTIVE

en M€

Section de fonctionnement	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes réelles de fonctionnement	560,09	509,39	607,90	590,10	615,91	536,34	558,95	628,02	626,60
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions, prov°, prods spécifiques)	550,85	504,54	606,20	582,20	609,51	534,83	556,16	625,84	625,53
atténuation de charges	4,32	1,33	2,77	0,53	0,57	1,86	1,82	1,74	2,37
Produits des services	1,10	1,31	1,21	1,62	1,25	0,55	1,99	2,00	2,18
Impôts et taxes	352,41	357,14	397,99	433,58	441,16	379,20	421,19	446,20	451,49
Dotations et participations	190,30	142,61	201,68	143,91	158,33	149,55	124,80	165,39	164,87
Autres produits de gestion courante	2,48	1,90	2,36	2,28	6,49	3,33	6,06	10,48	3,40
Produits financiers	0,24	0,25	0,19	0,28	1,70	0,34	0,30	0,03	1,21
Produits spécifiques	9,13	4,83	1,70	7,79	5,11	0,82	1,05	0,47	0,10
Reprises amortissements et provisions	0,11	0,02	0,00	0,11	1,30	0,70	1,73	1,71	0,98
Dépenses réelles de fonctionnement	395,20	414,79	470,13	467,93	472,16	430,43	420,69	419,20	470,97
Dépenses réelles de fonctionnement (hors prov°, charges spécifiques)	390,53	412,70	464,81	463,32	469,30	428,17	420,02	406,40	439,78
Charges à caractère général	37,11	34,36	41,73	49,59	50,25	61,04	56,27	48,77	52,56
Charges de personnel	127,00	136,94	148,15	151,41	149,42	148,16	153,27	155,59	161,39
Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,48	0,28	2,28
Autres charges de gestion courantes	217,51	229,70	258,04	241,30	246,18	198,40	188,87	179,50	193,43
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,45	0,44	0,41	0,34	0,24	0,23	0,31	0,39	0,41
Charges financières	8,46	11,25	16,47	20,68	23,21	20,34	20,83	21,86	29,71
Charges spécifiques	4,64	2,04	4,22	4,16	2,41	1,33	0,15	0,09	4,98
Dotations	0,02	0,05	1,11	0,45	0,46	0,93	0,52	12,72	26,21
EPARGNE BRUTE	162,76	91,97	138,57	121,28	137,99	105,33	136,00	219,36	180,76
EPARGNE NETTE	78,49	59,51	102,68	83,93	97,94	46,32	71,69	154,30	114,49

Section d'investissement (hors 16449 et 1068)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes réelles d'investissement	475,78	513,88	556,90	428,23	298,44	265,10	237,96	166,90	200,17
Recettes réelles d'investissement (hors emprunt et autres recettes)	124,77	180,41	315,11	227,04	214,89	185,78	96,07	147,95	192,11
FCTVA	42,98	49,15	59,67	49,43	51,00	19,22	12,25	37,54	29,49
Subvention d'investissement	81,79	131,26	255,45	177,61	163,90	166,56	83,82	110,40	162,62
Emprunt	299,00	331,12	239,00	198,53	80,00	70,00	140,00	10,00	0,00
Autres	52,00	2,35	2,78	2,66	3,55	9,32	1,89	8,95	8,06
Dépenses réelles d'investissement	674,32	580,25	639,21	571,69	437,59	355,37	381,08	360,15	396,04
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	590,05	547,79	603,31	534,33	397,54	296,36	316,76	295,09	329,76
Autres	5,38	46,20	60,25	0,35	12,68	41,31	35,03	17,51	29,71
Dépenses d'équipement brut	426,21	419,85	452,17	445,66	274,44	161,52	200,20	199,52	235,22
Remboursement capital	84,27	32,46	35,90	37,35	40,04	59,01	64,31	65,06	66,28
Subventions d'équipement	158,46	81,74	90,89	88,32	110,42	93,53	81,54	78,06	64,84

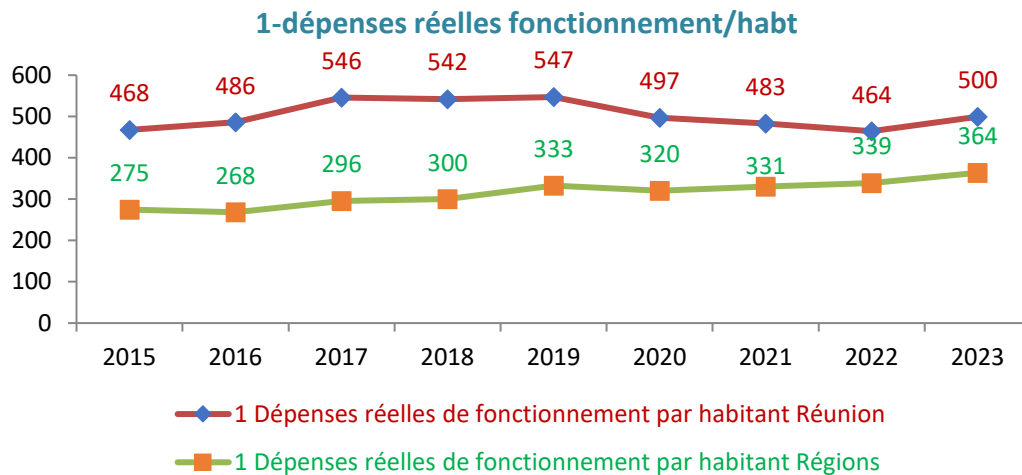
Résultat global cumulé avec 001, 002 et 1068	0,73	28,96	84,41	63,12	67,73	79,22	74,36	89,93	49,69
Résultat de l'exercice hors 001, 002 et 1068	-33,65	28,23	55,45	-21,29	4,61	15,64	-4,86	15,57	-40,24

LES RATIOS FINANCIERS : L'ANALYSE COMPARATIVE

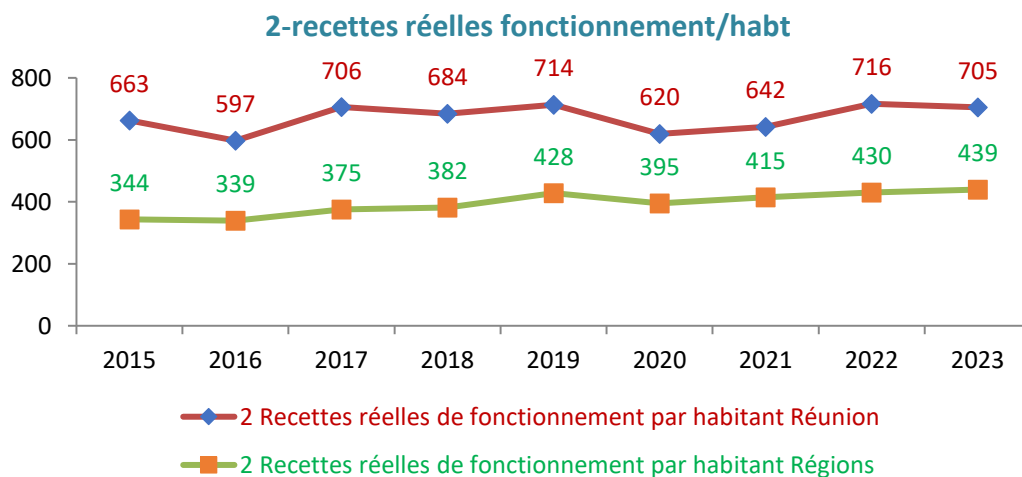
LES RATIOS FINANCIERS : ANALYSE COMPARATIVE DEPUIS 2015		REGION	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1	Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	Réunion	468	486	546	542	547	497	483	464	500
		Régions	275	268	296	300	333	320	331	339	364
2	Recettes réelles de fonctionnement par habitant	Réunion	663	597	706	684	714	620	642	716	705
		Régions	344	339	375	382	428	395	415	430	439
3	Dépenses d'équipement brut par habitant	Réunion	505	492	525	517	318	187	230	229	267
		Régions	49	46	49	45	51	48	58	58	73
4	Encours de dette par habitant	Réunion	670	968	1 195	1 379	1 425	1 434	1 512	1 449	1 357
		Régions	360	382	391	393	413	448	483	499	498
5	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	Réunion	32 %	33 %	32 %	32 %	32 %	34 %	36 %	38 %	36 %
		Régions	18 %	18 %	17 %	17 %	18 %	19 %	19 %	19 %	18 %
6	Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	Réunion	74 %	88 %	83 %	86 %	83 %	91 %	87 %	75 %	82 %
		Régions	89 %	87 %	86 %	87 %	84 %	90 %	86 %	86 %	91 %
7	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	Réunion	76 %	82 %	74 %	76 %	45 %	30 %	36 %	32 %	38 %
		Régions	14 %	14 %	13 %	12 %	12 %	12 %	14 %	13 %	17 %
8	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	Réunion	101 %	162 %	169 %	202 %	200 %	231 %	236 %	202 %	193 %
		Régions	105 %	113 %	104 %	103 %	97 %	114 %	116 %	116 %	113 %

Source: Direction Générale Collectivités Locales (DGCL)–Données DGFIP

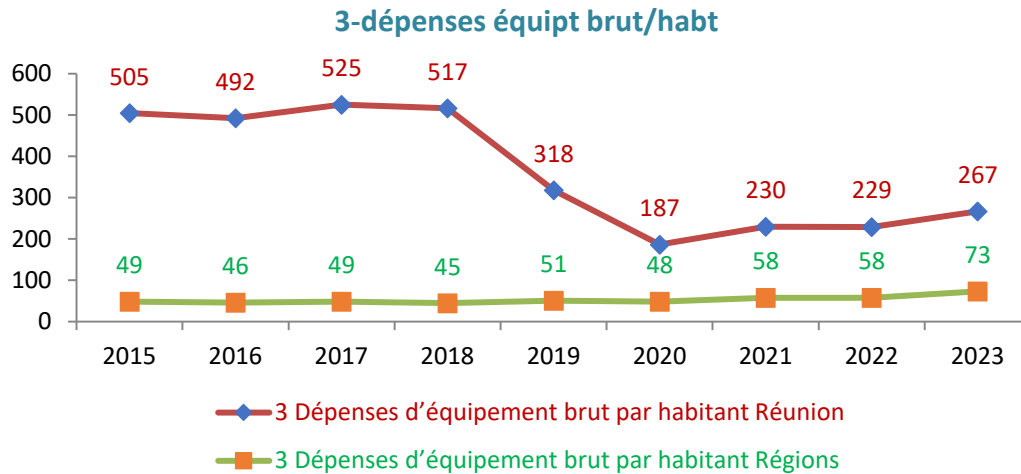
année 2023: chiffres disponibles des Régions= ratios prévus au BP 2023



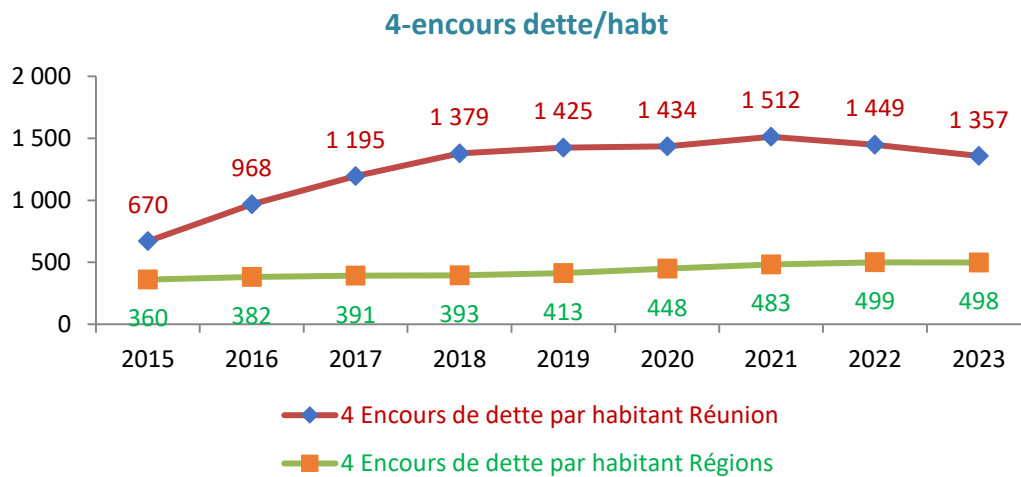
Les dépenses de fonctionnement de la Région Réunion par habitant sont supérieures à la moyenne des régions. L'insularité et l'éloignement par rapport à la France induisent des coûts d'exploitation plus élevés pour les entreprises et par voie de conséquence des prix à la consommation plus importants par habitant. De plus, la part affectée aux charges de personnel dans le budget de la collectivité est deux fois plus importante à la Région Réunion, comme pour les autres collectivités ultra-marines, par rapport à la moyenne nationale des Régions.



Les recettes de fonctionnement de la Région Réunion par habitant sont plus élevées en comparaison de la moyenne des régions, au regard notamment d'un champ de compétences différent et des recettes associées (taxe spéciale sur la consommation des carburants (TSCC), octroi de mer...).

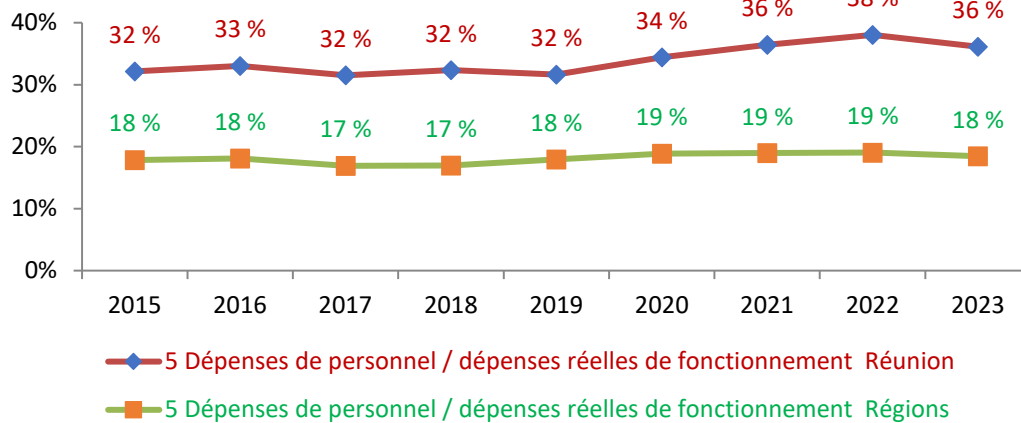


La baisse des dépenses d'équipement sur la période 2019 à 2022 correspond à la fin des travaux de la 1^{ère} tranche de la NRL. Les chiffres de la Région Réunion par habitant demeurent au-dessus de la moyenne nationale des régions. Il est à souligner que notre collectivité dispose de la compétence du réseau routier national contrairement aux autres régions de France.



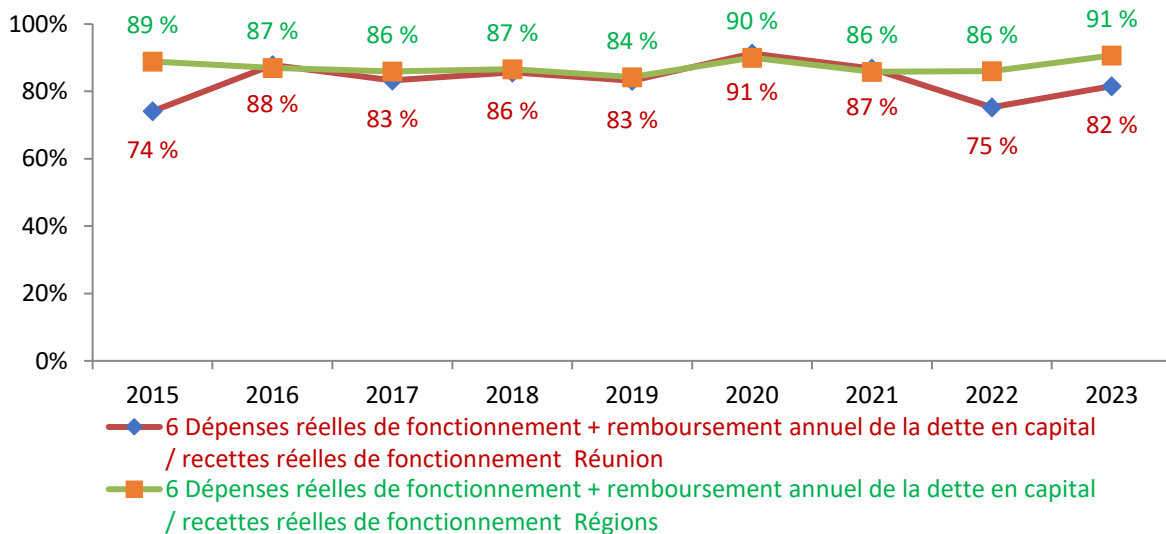
L'encours de la dette de la Région Réunion en forte progression sur la période 2015 à 2021 décroît depuis 2022 pour la première fois depuis ces huit dernières années, confortant ainsi la stratégie financière de la nouvelle mandature pour une gestion financière responsable et durable. Le montant par habitant est de 1 357€. Il reste néanmoins supérieur à la moyenne de l'ensemble des régions.

5-dépenses de personnel/dépenses réelles fonctionnement



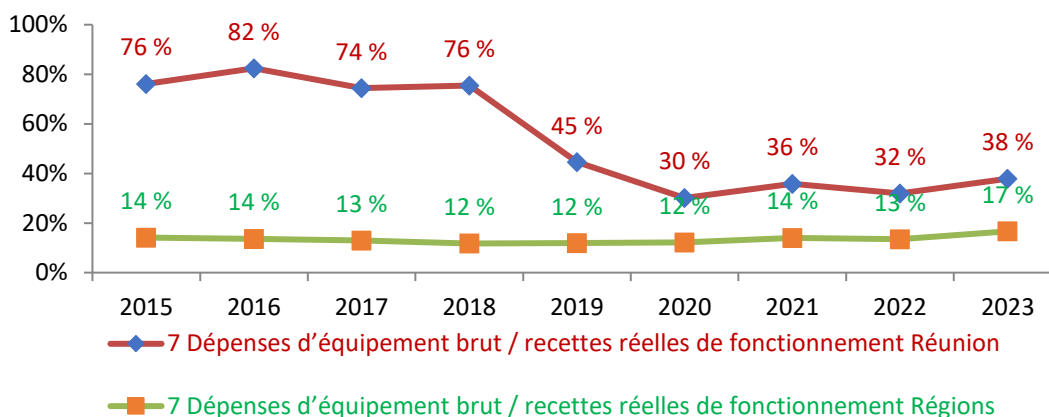
La part des dépenses de fonctionnement affectée aux charges de personnel est de 36 % soit le double du taux de la moyenne nationale des collectivités régionales en raison des nombreux dispositifs gérés par la collectivité, notamment les fonds européens (1,5 Mds€ de budget sur le PO 2014-2020) qui mobilisent un personnel dédié au suivi de ces fonds.

6-DRF+rembt dette/RRF



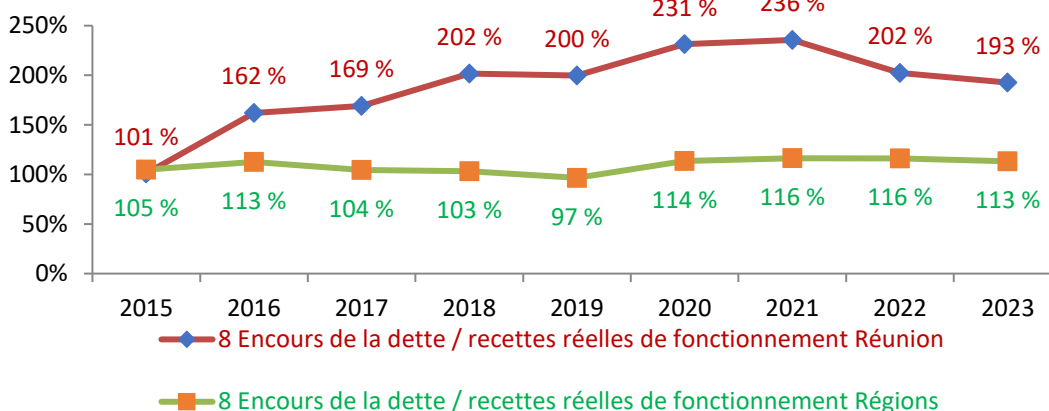
La Région Réunion consacre 18 % de ses recettes de fonctionnement à l'investissement, contre 9 % de moyenne pour l'ensemble des régions (part en amélioration).

7-dépenses équipement brut/recettes réelles fonctionnement



Les recettes de fonctionnement financent 38 % des dépenses d'équipement, soit un taux supérieur à la moyenne régionale de 17 %.

8-encours dette/recettes réelles fonctionnement



Le taux d'endettement de la Région Réunion est en forte hausse sur la période 2015 à la fin 2021 (236 %). Ce taux est plus du double de la moyenne des régions. Depuis 2022, le taux est en diminution pour atteindre 193 %, revenant ainsi au chiffre antérieur à 2018. L'effort est à maintenir afin de se rapprocher de la moyenne nationale et préserver des marges de manœuvre pour les projets futurs.

LES ANNEXES

ANNEXE 1 : TAUX DE RÉALISATION

ANNEXE 2 : LES INVESTISSEMENTS 2022/2023

ANNEXE 3 : ÉTAT DES PROVISIONS AU 31/12/2023

ANNEXE 4 : DÉTAIL DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT ENCAISSÉES EN 2023

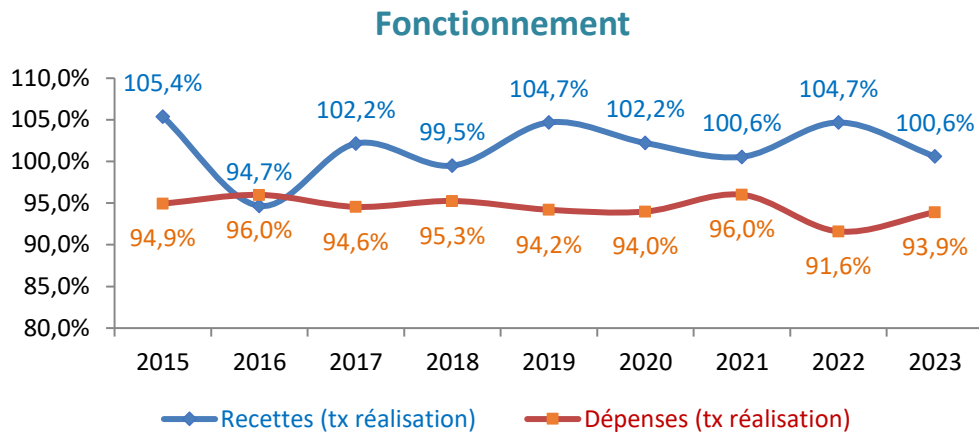
ANNEXE 5 : LES VIREMENTS DE CRÉDIT ENTRE CHAPITRES EN 2023

ANNEXE 1 : TAUX DE RÉALISATION

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

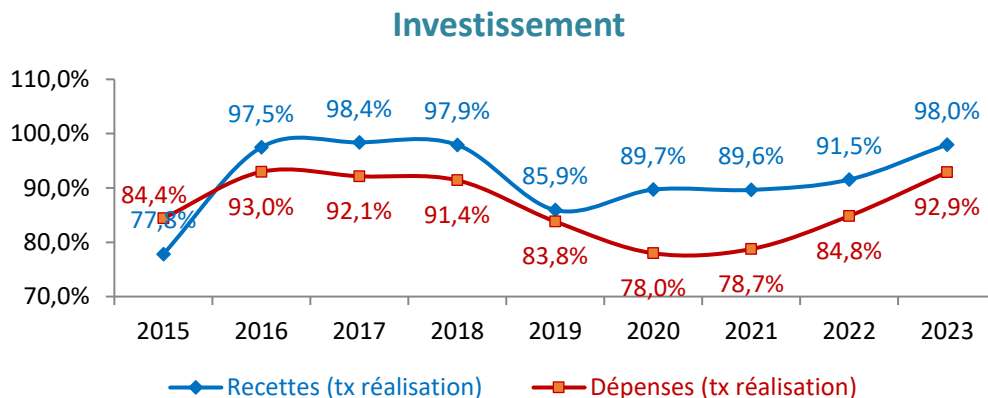
Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement est supérieur à la prévision budgétaire alors que celui des dépenses qui est de 93,9 % est en hausse par rapport à l'exercice précédent.



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes	105,4%	94,7%	102,2%	99,5%	104,7%	102,2%	100,6%	104,7%	100,6%
Dépenses	94,9%	96,0%	94,6%	95,3%	94,2%	94,0%	96,0%	91,6%	93,9%

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le taux de réalisation des dépenses et des recettes d'investissement est en progression par rapport à l'exercice précédent, avec une amélioration notable en dépenses (92,9 % en 2023 contre 84,8 % en 2022).



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes	77,8%	97,5%	98,4%	97,9%	85,9%	89,7%	89,6%	91,5%	98,0%
Dépenses	84,4%	93,0%	92,1%	91,4%	83,8%	78,0%	78,7%	84,8%	92,9%

BUDGETS ANNEXES

BA ENERGIE

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
FONCTIONNEMENT	Recettes	107,3%	64,6%	81,4%	82,0%	189,4%	87,9%	104,2%	41,6%	65,1%
	Dépenses	68,1%	27,7%	13,2%	20,2%	22,8%	11,0%	10,1%	2,8%	3,9%

BA DSP Musées

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
FONCTIONNEMENT	Recettes	98,6%	18,4%	35,1%	336,6%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Dépenses	74,2%	58,3%	53,6%	40,7%	30,3%	50,3%	88,9%	77,5%	67,0%
INVESTISSEMENT	Recettes	91,3%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
	Dépenses	96,4%	0,0%	0,0%	99,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

BA TRANSPORT

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
FONCTIONNEMENT	Recettes			71,2%	91,3%	100,3%	98,1%	100,6%	97,7%	95,9%
	Dépenses			65,6%	77,9%	94,0%	92,9%	95,0%	92,5%	96,1%

BUDGETS AUTONOMES

BUDGET FEDER 2014-2020

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
FONCTIONNEMENT	Recettes	0,0%	1,4%	10,7%	24,9%	33,6%	25,0%	16,8%	14,2%	26,5%
	Dépenses	3,4%	20,9%	17,6%	31,7%	23,2%	25,2%	20,8%	16,8%	40,5%
INVESTISSEMENT	Recettes	7,8%	18,4%	29,2%	12,6%	16,3%	24,6%	21,7%	14,4%	31,5%
	Dépenses	0,0%	7,1%	28,6%	15,9%	12,3%	21,4%	18,0%	18,8%	41,5%

BUDGET POCT 2014-2020

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
FONCTIONNEMENT	Recettes	0,0%	11,8%	11,7%	21,2%	32,5%	20,2%	29,4%	30,1%	40,1%
	Dépenses	0,0%	13,2%	14,6%	22,7%	22,7%	19,4%	20,2%	30,3%	36,2%
INVESTISSEMENT	Recettes	319,8%	17,0%	0,0%	0,0%	12,3%	27,5%	37,8%	12,4%	11,7%
	Dépenses	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	30,3%	21,9%	38,0%	43,6%	9,4%

BUDGET FEDER/FSE 2021-2027

		2023
FONCTIONNEMENT	Recettes	5,5%
	Dépenses	3,7%
INVESTISSEMENT	Recettes	21,2%
	Dépenses	0,0%

BUDGET INTERREG OI 2021-2027

		2023
FONCTIONNEMENT	Recettes	25,7%
	Dépenses	0,0%
INVESTISSEMENT	Recettes	77,0%
	Dépenses	0,0%

ANNEXE 2 : LES INVESTISSEMENTS 2022/2023

BUDGET PRINCIPAL	CA 2022	CA 2023	Evolution
SERVICES GÉNÉRAUX	6 744 688,95	13 137 686,95	94,8%
Dont achats d'équipements informatiques pour la région investissement	735 168,97	639 080,70	
Dont achats de licences informatiques investissement	695 767,27	1 118 439,60	
Dont acquisition en VEFA de locaux de bureaux parcelle BH 148 Saint-Paul	2 743 150,00		
Dont acquisition en VEFA de locaux de bureaux parcelle BH 148 Saint-Paul – affectation		5 142 900,00	
Dont acquisitions matériels de transports année 2022	456 928,21	140 976,28	
Dont acquisition de matériels de transport année 2023		2 250 663,47	
Dont aménagement bâtiment administratif année 2023		454 527,36	
Dont aménagements bâtiments adm année 2022	298 454,45	318 303,43	
Dont bâtiment DRR rehab-mise aux normes	91 286,07	109 329,46	
Dont matériels de bureau, mobiliers année 2022	53 341,14	162 901,33	
Dont organisation-systèmes information investissement	186 666,70	233 373,11	
Dont plan relance : AFD Saint-André / MRST	262 544,57	2 200 569,19	
ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	67 773 873,72	59 266 119,41	-12,6%
Dont lycée nord bois de nêles Ste-Clotilde	226 551,95	803 138,59	
Dont cite scolaire butor st Denis – travaux de maintenance et entretien	388 009,05		
Dont construction des locaux de l'UFR santé sur le site de Saint-Pierre phase 2 vol et travaux /1er équipement phase 2	227 725,75	82 196,29	
Dont construction des locaux de l'ESIRO let de 2 départements de l'IUT sur le site de Terre-Sainte à Saint-Pierre - volet travaux et 1er équipt	266 790,57	221 404,95	
Dont construction des locaux de l'UFR santé sur le site de Saint-Pierre phase i - vol et étude (phase 1&2) et travaux/1er équipement (phase 1)	412 063,49		
Dont CPOI frais d'investissement année 2022	202 043,08	170 266,77	
Dont dotation globale d'équipement	1 712 919,18	640 036,63	
Dont dotation globale d'équipement - exercice 2022	3 485 256,00	4 371 240,57	
Dont dotation globale d'équipement - exercice 2023		3 629 778,00	
Dont dotation globale d'équipement 2021	3 107 122,09	1 606 482,29	
Dont dotations globales d'équipement - exercice 2019	536 352,74	114 245,54	
Dont l'ÉPAHD St-Joseph – réhabilitation phase 2-rénovation des serres/parking	168 601,85	45 619,41	
Dont LP Patu de Rosement St-Benoit- txv maintenance/réparation	428 037,41	556 198,85	
Dont lycée Boisjoly Potier – Tampon	2 609 844,64	2 286 861,45	
Dont lycée Nelson Mandela et ses equip sportifs/txv maintenance-réparation	297 797,59	198 114,04	
Dont lycée A.Bouvet St-Benoit- txv maintenance/réparation	15 834,70	221 805,85	
Dont lycée Amiral Bouvet St-Benoit- txv maintenance/réparation	266 027,12	10 604,05	
Dont lycée M. Gandhi St-Andre/txv maint. ger	341 422,10	504 950,67	
Dont lycée M. Gandhi St-Andre - cuisine centrale/txv maint. ger	196 838,79	13 367,01	
Dont lycée Belle pierre/txv maint. ger	164 646,35	79 303,50	
Dont lycée Bois d'olive St-Pierre/txv ger	309 240,35	16 959,32	
Dont lycée Lepervanche le port/reprise structurelle bat.k	501 215,72	149 270,00	
Dont lycée Pierre Lagourgue - accessi handicapés et réfection façades bardeaux		304 476,66	
Dont maintenance suivi et installation optimiseurs de puissance	179 036,40	34 389,41	
Dont mise en œuvre du cartable numérique et de la connexion internet pour les familles les plus modestes année scolaire 2022-2023	4 398 800,00	557 900,00	
Dont mise en œuvre du cartable numérique et de la connexion internet pour les familles les plus modestes année scolaire 2023-2024		4 964 750,00	
Dont mise en œuvre du plan ordinateur portable et de la connexion internet pour les familles les plus modestes année scolaire 2021-2022	4 713 100,00		
Dont plan de relance - LRG - trx rehab et mise aux normes - internats filles & garçons	66 724,28	2 090 353,80	
Dont plan relance : CPOI : AFD + CFAT + CFA	375 288,91	207 230,48	
Dont plan relance : L.P. Isnelle Amelin - Ste Marie	2 341 967,74	2 370 879,93	
Dont plan relance : LP François de Mahy St-Pierre	1 323 691,88	338 881,99	
Dont plan relance : lycée A. Lacaze, le verger / E.S. le verger	23 431,21	221 036,48	
Dont plan relance : lycée Antoine Roussin – St-Louis	535 207,72	467 169,00	
Dont plan relance : lycée Georges Brassens	882 780,85	457 634,25	
Dont plan relance : lycée Jean Joly et E. S - St-Louis	49 861,18	215 945,40	
Dont plan relance : lycée prof Agri. Emile Boyer de la Giroday et CFAA	896 646,04	329 099,05	
Dont plan relance : lycée prof Agri. Emile Boyer de la Giroday et CFAA St-Paul	21 822,22	184 710,92	
Dont plan relance : lycée prof Hôtelier la Renaissance	4 891 243,32	3 985 402,15	
Dont plan relance : lycée R.Garros - bat a , administration, D, E & G	739 524,24	608 898,06	
Dont plan relance : lycée Roche maigres – St-Louis	1 855 823,41	53 922,02	
Dont prog.PPI économie énergie/lycées	93 986,97	532 864,72	
Dont programme de relance régional	7 339 999,50	6 812 720,97	
Dont programme d'équipement 2021 - CHUR	233 034,66		

BUDGET PRINCIPAL	CA 2022	CA 2023	Evolution
Dont programme équipement CFA Léon Legros réhabilitation	1 227 437,77	280 130,94	
Dont réhabilitation CFA de Ste Clotilde CEFJR 23/11/2017 - CPERMA 12/12/2017	2 337 363,25	700 000,00	
Dont réhabilitation et mise aux normes du lycée et equipt sportifs de vue belle	1 513 367,59	52 234,37	
Dont relance REACT UE lycées/relamping/brasseurs d'air/ECS	9 393,17	1 992 556,09	
Dont rénovation thermique bâtiments éducation et formation	9 374 100,32	9 035 759,66	
Dont subvention d'équipement 2019 CMAR	215 156,89		
CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	11 543 024,56	6 965 856,64	-39,7%
Dont acquisitions et travaux CRR	128 308,54	190 669,85	
Dont construction d'un gymnase/site champ fleuri au butor – St-Denis		450 410,17	
Dont plan relance : lycée Bois d'olive	461 373,14	4 891,95	
Dont programme d'activités annuel 2022	213 600,00	31 800,00	
Dont programme de relance régional	7 554 563,74	2 931 770,87	
Dont revalorisation du patrimoine des communes	431 804,86		
Dont travaux annuels d'entretien, de mise aux normes et d'amélioration des conditions d'accueil des sportifs des CREPS de la réunion		220 000,00	
Dont travaux d'entretien, d'aménagement ainsi que l'acquisition de divers matériels pour les sites du CREPS.	160 000,00	80 000,00	
SANTÉ ET ACTION SOCIALE	160 758,60	234 505,77	45,9%
AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	15 879 421,58	9 193 747,36	-42,1%
Dont AGORAH - programme d'actions 2022	400 000,00	100 000,00	
Dont AGORAH - programme d'activités 2023		400 000,00	
Dont AMELIO - programmation 2019 (tranche 2)	206 862,68	79 115,71	
Dont AMELIO - programmation 2020	608 557,83	92 924,43	
Dont AMELIO - programmation 2021	1 742 651,58	504 986,50	
Dont Cœur Possession - tranche 2 (FRAFU)	316 750,00	442 750,00	
Dont déploiement du très haut débit régional et engagement budgétaire	1 000 000,00	1 000 000,00	
Dont programme de relance régional	8 813 572,07	3 978 409,07	
Dont réalisation des travaux d'extension du réseau régional à haut débit gazelle	161 737,03	49 949,83	
Dont révision du SAR : AMO élaboration		603 689,42	
Dont Saint-Denis - aménagement des abords des stations transport par câble	152 712,89	106 304,26	
Dont Sainte-Rose - aménagement zac (EPS)	259 112,00		
Dont SEMADER - réhabilitation de logements sociaux accession (quartier français)	400 000,00		
Dont SIDR - réhabilitation de logements sociaux accession (chaudron)		839 965,00	
Dont SPL MARAINA - augmentation de capital 2022	500 000,00		
ACTION ÉCONOMIQUE	29 689 790,16	43 558 869,20	46,7%
Dont abondement du fonds Runaissance		228 000,00	
Dont acquisition d'équipement de production dans le cadre de développement d'une activité de transformation de bois a Saint-Paul	104 309,82	195 690,18	
Dont aide a évènementiel volet 2	732 751,12	385 213,60	
Dont chèques numériques	306 605,04	15 328,00	
Dont CI a destination des commerces de proximités	526 696,25	697,75	
Dont création d'un fonds de participation, intitulé : "nom du fonds " placé sous mandat de gestion auprès du FEI (filiale de la BEI)		13 440 000,00	
Dont création hôtel 3* de 80 chambres à Saint-Denis	240 618,47		
Dont dotation pour l'abondement du fonds de crédits " prêt d'honneur création ", " prêt d'honneur innovation " et " prêt d'honneur croissance "		400 000,00	
Dont FA 1.01 - extension du pôle de protection des plantes	476 338,53		
Dont FA 1.03 - programme.recherche agronomique CIRAD 2019-2021 RE0024904	907 180,51		
Dont INVEST IAA	446 539,48		
Dont le cube	168 620,76	166 483,01	
Dont Le Petit Piaf - pr - 2020	300 000,00		
Dont participation de la collectivité au volet régionalisé du PIA 4	500 000,00		
Dont PGME actions 2022	264 000,00		
Dont POE FEDER 2014-2020 axe 10 volet REACT UE mise en œuvre fiche action 10.2.4 aides aux petits investissements des entreprises artisanales du BTP -AGRO-COM PROXIMITE		1 288 710,34	

BUDGET PRINCIPAL	CA 2022	CA 2023	Evolution
Dont PR fiction - serie OPJ saison 5		220 000,00	
Dont PR- lemming film- Sweet Dreams	225 000,00		
Dont PR- maman veut PU- CINE NOMINE		352 500,00	
Dont PR- OPJ 974 - s4 - terence	435 000,00	145 000,00	
Dont préfinancement dispositif chèque numérique 2021	1 367 335,10	3 330 255,88	
Dont préfinancement dispositif KAP NUMERIK 2023_2027		420 600,59	
Dont programmes CIRAD FEADER 2022		755 854,71	
Dont programmes recherche CIRAD FEADER 2021	776 674,61		
Dont PR-TERENCE FILMS-OPj 974 saison 3	290 000,00		
Dont REGARD'ENSEMBLE - nouvelle appellation MAZINE REUNYON 2022-2023		211 707,37	
Dont réhabilitation de la ZAE trois mares au Tampon	0,00	640 000,00	
Dont SEMATRA - augmentation capital		15 000 000,00	
Dont SEMATRA - mise en jeu de la garantie air austral	15 320 001,00		
ENVIRONNEMENT	10 892 056,50	14 093 068,55	29,4%
Dont 4.04 Ecosolidaire 2015 -POE FEDER	1 525 283,20	130 500,79	
Dont 4.17 dispositif chèque pv - cofinancement FEDER engagement nouvelle enveloppe	1 032 000,00	75 000,00	
Dont 5.06 unité de potabilisation sur la commune de Petite-Île	285 513,22	111 936,16	
Dont AAP EC 2022 - 1ere partie des lauréats		221 006,90	
Dont chèque PV - engagement enveloppe 2021-2022	903 000,00	474 000,00	
Dont chèque PV - engagement d'une nouvelle enveloppe 2021-2022	486 000,00	2 883 000,00	
Dont chèque PV - engagement d'une nouvelle enveloppe 2023		2 029 000,00	
Dont ecosolidaire 2015 -POE FEDER mesure 4.04	152 755,85	1 427 064,56	
Dont ecosolidaire 2023 - POE FEDER mesure 2.1.4		449 697,67	
Dont programme de relance régional	156 435,42	323 450,07	
Dont SLIME 2021 seconde tranche	271 304,00		
Dont SPL HR CPI mission SLIME 2022	2 250 000,00	252 585,50	
Dont SPL HR CPI mission slime 2023		1 302 000,00	
Dont SPL HR CPI missions 2019/2020 exploitation centrale bras des lianes	123 258,90	315 179,04	
Dont SPL HR CPI missions 2020 (hors SLIME ET ECOSOL)	128 721,66	132 195,52	
Dont SPLHR CPI 3 missions 2023 (CPV, ecosolidaire, SARE))		1 321 916,11	
Dont SPLHR CPI 8 missions suppl 2023 (GOUV, ENERGILE, OER, EXPL PV, BIOMASSE, EMR, GE OTH, H2)		207 000,00	
Dont SPLHR CPI missions 2021 (hors SLIME)	261 676,60	134 431,76	
Dont SPLHR CPI missions 2022 (hors SLIME ET BDL))	1 416 832,74	670 025,82	
TRANSPORTS	152 407 490,20	183 310 288,79	20,3%
Dont achat de matériel roulant nécessaire à l'exploitation du réseau car jaune		15 000 000,00	
Dont acquisition matériel transport DEER		938 291,74	
Dont acquisition véhicules directions des routes	404 165,33	110 577,72	
Dont aménagement de sécurité		924 406,56	
Dont aménagement du TCSP de la rue du lycée à saint andré	164 709,45	79 422,78	
Dont aménagements de sécurité	631 824,18	701 099,22	
Dont DA - RN - investissement/ fonctionnement SMPRR - 2022	5 043 024,00		
Dont DA - RN - investissement/ fonctionnement SMPRR - 2023		5 895 000,00	
Dont DE - RRTG est - RN2 aménagement de la traversée de Saint-Benoit - Etudes		382 262,94	
Dont DE - RRTG est - VRTC RN2 Sainte-Marie	890 575,90	6 888 780,40	
Dont DE - RN1 Rivière des Galets - Nouveau franchissement	7 726 828,57	629 893,57	
Dont DE - Berguitta 2018 - RF Tevelave	1 115 637,00	212 370,01	
Dont DE - MO - RF Bébour Bélouve-Plaine des palmistes-prog 2012	246 255,72		
Dont DE - N2 St-André - échangeur Cressonniere (Salazie)	2 808 599,24	464 996,29	
Dont DE - P2017- RF Tamarins-portion 4- Saint-Paul		2 555 213,73	
Dont DE - RF des Makes: parking - Saint-Louis	194 179,10	75 815,45	
Dont DE - RN102 - Sainte-Marie : requalification	2 145,55	719 182,95	
Dont DE - RN102 - Sainte-Marie : requalification		262 395,13	
Dont DE - RN1e - RDG - Aménagement giratoire Sacré Coeur à Chemin des anglais	2 182 724,42	21 160,89	

BUDGET PRINCIPAL	CA 2022	CA 2023	Evolution
Dont DE - RN1e - RDG - Aménagement giratoire Sacré Coeur à Chemin des anglais SHUNT Le Port	426 092,23	84 858,99	
Dont DE - RN1 - Nouveau pont sur riviere saint denis (NPRSD)	3 333 157,66	276 248,10	
Dont DE - RN2 - Déviation de Saint-Joseph- 98/03	347 891,50	2 551 857,40	
Dont DE - RN2 - BAU pour TC entre Ravine des chèvres et Bel air Sainte-Suzanne		2 745 915,06	
Dont DE - RN2 - Bras panon-Paniandy & liberia échangeurs	785 760,25	2 088 686,28	
Dont DE - RN2 - Bras panon-Paniandy & liberia échangeurs (3-3)		222 112,63	
Dont DE - RN2 - Saint-André - Cressonniere-échangeur (Salazie)	291 569,19	244 891,76	
Dont DE - RRTG est - RN2 aménagement de la traversée de Saint-Benoit - études	390 704,30	293 030,39	
Dont DE - RRTG est - VRTC RN2 Sainte-Marie	9 388 707,18	8 895 711,39	
Dont DE - Voie Vélo Régionale - 2013 - SPL Maraina - AMO pour 6 tronçons	3 243 092,12	1 283 355,38	
Dont DT - études de faisabilité RRTG 2017 à 2021	22 373,55	455 255,99	
Dont DT - parking relais portail Saint-Leu	365 952,19	574 004,22	
Dont DT - Prolongement axe mixte Cambaie définitif	206 430,07	138 352,52	
Dont DT - RRTG est - RN2 - aménagement de la BAU entre Ravine des chèvres et Duparc	446 286,12	158 852,93	
Dont équipements routiers de secu gliss sv dispo secu	204 993,64	500 659,68	
Dont équipements routiers de secu gliss sv dispo secu	295 841,19	170 396,00	
Dont équipements routiers de secu gliss sv dispo secu matériel	67 384,08	225 646,16	
Dont équipements SRGT	865 019,65	1 277 939,65	
Dont études MOA généralités	82 547,53	303 183,60	
Dont MO - 05/04 - RN2 - aménagement Saint-François / Sainte-Anne - Saint-Benoit	2 177 932,56	176 985,06	
Dont MO - aménagement carrefour giratoire RN3, RD55 et rue Georges lebeau	597,35	223 971,47	
Dont MO - grosse réparation etanchéite ouvrage MHC	261 010,79	2 353 346,11	
Dont MO - programme pluriannuel RC -2016/2017 -2ème tranche SRN Nord	146 734,32	89 612,70	
Dont MO - RN1 - création collectrice Cambaie et accàs au PSO Saint-Paul sens sud nord	4 431 982,55	3 021 828,92	
Dont MO applications équipements SRGT	2 130 792,41	294 022,11	
Dont MO construction SRGT	856 320,30	12 867,97	
Dont MO élargissement Ravine Mare sèche	274 465,45		
Dont MO mise en oeuvre PPHM	119 043,45	395 111,20	
Dont MO Pont suspendu Rivière de l'est réhabilitation v2	8 176 068,00	6 726 122,90	
Dont MO RN 3b création bande cyclable sens montant et trottoir Saint-Pierre	1 655,34	1 251 164,80	
Dont MO RN1005 provision dégats cycloniques	887 891,79	8 891,00	
Dont MO RN1a création et sécurisation des bandes cyclables du Cap la houssaye RN1a - PR 30+380 à 33+000	2 236 696,54	9 730 192,08	
Dont MO RN2 - création cheminement piétons cycles - Bonne espérance Sainte-Rose	441 268,85	85 296,31	
Dont MO RN2 accotement multifonctionnel sens montant Rivière de l'est Sainte-Rose	205 168,35	12 278,49	
Dont MO RN2 falaises orangères Rivière de l'Est	233 339,02		
Dont MO RN2 passerelle P/C PR57	2 710 723,84	1 962 831,56	
Dont MO RN2 PR55+050 55+700 entre Carrefour RN2/RD3 pont Rivière de l'est	1 874 905,20	5 602 623,15	
Dont MO RN2 PR73+600 a 73+850 tx sécurisation Bois Blanc Sainte-Rose		371 333,75	
Dont MO RN2 traversée Saint-François à Saint-Benoit RN2 - PR46+700 à 47+200	986 688,74	91 043,83	
Dont MO RN2 travaux d'aménagement du carrefour des Deux canons - commune de Saint-Denis	854 778,71	65 610,95	
Dont MO RN2 travaux aménagement carrefour Labourdonnais PR0+600 Saint-Denis		311 890,34	
Dont MO RN2 VVR passerelle Sainte Marguerite	1 809 892,17	81 775,74	
Dont MO RN2002 PR38+745 à 39+520 Rivière des roches à Saint-Benoît aménagements en faveur des modes doux		1 613 956,53	
Dont MO RN2002 confort pont rivière marsouins Saint-Benoit	1 168 459,27	973 335,86	
Dont MO RN3 PR 2+235 à PR 4+460 la Confiance à Saint-Benoît	2 713 522,96	1 533 931,49	
Dont MO RN3 - PR 21+100 à PR 22+014 - Plaine des palmistes - aménagement Imistes - aménagements en f	1 204 767,03	1 327 495,27	
Dont MO RN3 accotement multifonct Saint-Benoit	728 026,85	70 884,63	
Dont MO RN3 traversée de chemin ceinture à Saint-Benoit PR 5+870 à 7+050	1 198 982,59	94 474,37	
Dont MO RN5 - sécurisation cheminement piétons cycles - plate forme Cilaos	1 726 812,77	3 540 257,93	

BUDGET PRINCIPAL	CA 2022	CA 2023	Evolution
Dont MO RN5 sécurisation falaises 3 sites Pavillon, Peter Both et Gueule Rouge		819 576,68	
Dont MO RN5 travaux de renforcement et d'élargissement de 6 ouvrages		2 199 928,04	
Dont MO sécurisation de la voie d'accès au lycée Saint-Paul IV	196 388,29	26 708,80	
Dont MO travaux RC RN2 Vincenzo sécurisation cheminements piétons cycles France relance	2 753 868,10	819 715,20	
Dont MO tx RC SRE prog 2020-25	1 619 360,66	3 188 456,17	
Dont MO tx RC SRN prog 2020-25	6 227 274,04	15 611 246,65	
Dont MO tx RC SRN - centre prog 2019-20	400 788,05	215 258,23	
Dont MO tx RC SRO prog 2020-25	0,00	2 145 828,19	
Dont MO tx RC SRS prog 2020-25	3 780 870,95	8 799 971,91	
Dont MO dt - RN1001 Vilebrequins à rose des vents		1 300 638,10	
Dont NRL - Nouvelle Route du Littoral	41 558 054,04	31 351 995,90	
Dont ouvrages et murs : études	61 040,35	153 245,18	
Dont ouvrages et murs : travaux	2 285 928,68	2 455 939,08	
Dont petites réparations OA	370 280,79		
Dont petits travaux sur chaussée	1 538 639,49	1 801 609,47	
Dont provision dégat météorologique	390 830,52		
Dont réhabilitation des OA - travaux	333 709,11		
Dont sécuristaion falaises RN5 Gueule Rouge Cilaos	731 123,92		
Dont SMP - avance trésorerie remboursable	375 000,00		
Dont SRS sécurisation Gueule Rouge	221 588,78		
Dont SRS sécurisation Gueule Rouge 2	289 394,53		
Dont TCSP - traversée de Saint-Louis - études et travaux relatifs aux aménagements de la voie TCSP - séquences 1 à 5	302 100,86	575 428,57	
Dont travaux urgents et divers	3 298 994,22	7 011 616,03	
Dont travaux sécurisation falaises	1 145 561,34	2 156 879,50	
TOTAL OPERATIONS (hors dette)	295 091 104,27	329 760 142,67	11,7%

ANNEXE 3 : ETAT DES PROVISIONS AU 31/12/2023

PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES CONSTITUEES AU 31/12/2023			
Objet	Exercice	Obligatoire / Facultative	Montant total des provisions constituées
Provisions pour litiges et contentieux			
Demande en réparation des préjudices subis dans le cadre de l'exécution du contrat pour la réhabilitation du lycée Lislet Geoffroy à St-Denis - SAS SBPTC SOGEA REUNION	2022	O	100 000 €
Demande condamnation de l'Etat au paiement de la somme de 3 188 974,5 € représentant l'insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de l'association CARIF-OREF REUNION - SELARL HIROU / PREFET DE LA REUNION	2022	O	160 000 €
Contestation du décompte général et définitif notifié le 4 mars 2022 dans le cadre du marché de travaux publics de réhabilitation du lycée Boyer De La Giroday - ATEXIA	2022	O	25 000 €
Versement du fonds de solidarité régional - Demande d'annulation de la décision du 18/07/2022 de la Région Réunion et demande de condamnation de la Région Réunion à verser à la SARL Zourite la somme de 155 000€ - SARL ZOURITE	2022	O	25 000 €
Décisions de non-renouvellement de contrat à durée déterminée à compter de mars 2022- actions indemnitaires - Agents Région	2022	O	40 000 €
Affaires NRL - Marchés MT3 et MT5.1	2022	O	7 100 000 €
Affaires NRL - Marchés MT3 et MT5.1	2023	O	21 500 000 €
Maladie imputable au service-demande indemnitaire - RECTEUR ACADEMIE	2023	O	40 000 €
Demande d'annulation de la décision implicite de refus de prise en charge frais kilométriques - REGION REUNION	2023	O	7 500 €
Demande d'annulation de la décision implicite de refus d'indemnisation accident suite défaut entretien voirie - COMMUNE ST LOUIS	2023	O	5 000 €
Travaux lycée prof hôtelier Renaissance-demande indemnitaire - SELARL HIROU / REGION REUNION	2023	O	27 500 €
Sous total			29 030 000 €
Autres provisions pour risques			
Coût des provisions des jours ARE 2022 - Agents Région	2022	O	4 500 000 €
Coût des provisions des jours ARE 2023 - complément	2023	O	4 000 000 €
Coût des provisions des jours CET 2023	2023	O	500 000 €
Sous total			9 000 000 €
Provisions pour dépréciation des titres de participation			
Dépréciations des Titres SEMIR	2020	O	11 720 €
Dépréciations des Titres SEMATRA (2012)	2020	O	920 000 €
Sous total			931 720 €
Provisions pour dépréciation comptes de redevables			
Divers débiteurs dont titres antérieurs à l'exercice 2021	2023	O	129 000 €
TOTAL			39 090 720 €

REPRISE DES PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES EN 2023			
Objet	Exercice	Obligatoire / Facultative	Montant total des reprises des provisions en 2023
Provisions pour litiges et contentieux			
Contentieux contribution financière à un organisme - ILEVA	2020	O	207 326 €
Autres provisions pour risques			
Coût des provisions des jours CET 2022 - Agents Région	2022	O	470 000 €
Provisions pour dépréciation comptes de redevables			
Divers débiteurs dont titres antérieurs à l'exercice 2019	2022	O	300 000 €
TOTAL			977 326 €

ANNEXE 4 : DÉTAIL DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT ENCAISSÉES EN 2023

Compétences / Opérations	Montant de la subvention reçue (2022-2023)	Encaissement antérieur (2022)	Encaissement en 2023
SERVICES GÉNÉRAUX	328 840,80	0,00	328 840,80
FEAMPA 21-27	219 085,80	-	219 085,80
FEDER - TIC et équipements informatiques	109 755,00	-	109 755,00
ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	7 536 441,37	1 654 538,72	5 881 902,65
FEDER - centre de formation 14-20	1 115 058,53	405 424	709 634,45
Bien mobilier matériel et études	97 051,51	97 052	-
FEDER - investissement des lycées 14-20	6 000 234,42	835 088	5 165 146,64
Subv. Etat au titre de la DRI (DBA)	286 612,56	279 491	7 121,56
Département-participation à la construction cuisine centrale	37 484,35	37 484	-
CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	164 208,18	164 208,18	0,00
Travaux MADOI et maison rouge	46 208,18	46 208	-
Loto patrimoine - maison rouge	118 000,00	118 000	-
AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	990 148,13	257 600,00	732 548,13
PIMANT acquisition données (PIG)	502 222,88	-	502 223
FEDER - TIC et équipements informatiques	151 119,55	-	151 120
Système d'information géographique	257 600,00	257 600	-
Autres subv. equip.	79 205,70	-	79 206
ACTION ÉCONOMIQUE	13 610 775,23	4 079 049,40	9 531 725,83
FEDER - chèques numériques	3 000 000,00	3 000 000	-
FEDER - Fonds rebond 14-20	1 500 000,00	-	1 500 000
FEDER - Financière Région Réunion	7 250 000,00	-	7 250 000
Convention CNC Etat - Region (soutien à la prod. audio. et cinématographique)	960 666,00	960 666	-
Navire école	346 640,00	-	346 640
DEFFINOV appel à projets tiers lieux	390 000,00	-	390 000
Subvention easme	112 404,16	112 404	-
Sub équipement versées aux tiers	5 979,24	5 979	-
Autres subv. equip.	45 085,83	-	45 086
ENVIRONNEMENT	15 478 182,19	7 349 276,66	8 128 905,53
FEDER chèque équipements photovoltaïques 14-20	700 000,00	700 000	-
REACT-EU chèque équipements photovoltaïques 14-20	4 709 700,00	1 800 000	2 909 700
FEDER chauffe eau solaire 14-20	3 952 653,48	1 136 903	2 815 750
Programme SARE - participation SRPP et EDF	1 406 431,00	704 213	702 218
Programme SLIME - part. EDF et CLER	4 431 870,18	2 856 870	1 575 000
Bien mobilier matériel et études	1 290,00	1 290	-
Subv AFD développement photovoltaïque	150 000,00	150 000	-
Autres subv. equip.	126 237,53	-	126 238
TRANSPORTS	131 691 245,71	48 451 195,05	83 240 050,66
FEDER routes	61 108 071,29	15 130 685	45 977 387
FEDER voie vélo régionale	1 730 261,24	115 844	1 614 417
FEDER RRTG	676 259,77	446 280	229 980
FEDER piste forestières	1 122 719,52	-	1 122 720
FEDER radiers (DEGC)	1 416 156,79	1 416 157	-
Subv. Etat au titre de la DRI (DEER)	2 912 443,15	1 510 951	1 401 492
NRL - subvention AFITF	53 647 506,39	24 609 370	29 038 136
Voie vélo régionale	626 082,19	-	626 082
Pont de la rivière de l'Est	730 274,26	492 000	238 275
Subv. Etat au titre de la dri (DEGC)	3 608 724,59	967 448	2 641 276
Subv. FSOM suite intempéries 082021	10 973,28	5 487	5 487
RN1 sécurisation route du littoral et St-Denis Ouest	671 042,94	671 043	-
Frais d'etudes	44 016,67	44 017	-
Programme regional route	132 050,64	132 051	-
Subv. Communes	2 891 143,99	2 546 344	344 800
Subv. intercommunale	63 519,00	63 519	-
Subv. fondation patrimoine pont de la riviere de l'est	300 000,00	300 000	-
TOTAL GENERAL	169 799 841,61	61 955 868,01	107 843 973,60

ANNEXE 5 : LES VIREMENTS DE CRÉDIT ENTRE CHAPITRES EN 2023

L'instruction budgétaire et comptable M. 57 prévoit que si l'assemblée délibérante l'autorise à l'occasion du vote du budget, dans les limites qu'elle fixe, l'exécutif peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ainsi, l'assemblée délibérante a autorisé la Présidente de Région, lors du vote du budget 2023 le 15 décembre 2022, à opérer des virements de crédit entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses de chacune des sections.

Les virements suivants ont ainsi été réalisés en fin d'exercice 2023 :

- Ajout de 0,8 M€ pour régulariser le reversement de la TVA 2023 ;
- Ajout de 0,04 M€ pour régulariser les dégrèvements opérés par les services fiscaux sur l'octroi de mer régional ;
- Réduction de 0,8 M€ des crédits non engagés sur les provisions de la collectivité.

IMPUTATION D'ORIGINE (-)				Montant €	IMPUTATION CIBLE (+)				Montant €
Chap	Libellé	Fonct	Nature		Chap	Libellé	Fonct	Nature	
945	Provisions	01	6817	(-) 840 000	940	Impositions directes	1	7398	(+) 800 000
					941	Autres Impôts et taxes	1	7398	(+) 40 000



CA 2023 DE LA REGION REUNION

ARRÊTE SIGNATURES

- Informations complémentaires -

Nombre de membres en exercice : 45 (12 absents)

Nombre de membres présents : 23+ (10 procurations)

Nombre de suffrages exprimés : 29

VOTES : - Pour 29

- Contre 0

- Abstentions 4

Date de convocation : 14 Juin 2024

Présenté par la Présidente du Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 28 juin 2024

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le 08/07/2024
ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE

La Présidente du Conseil Régional

Délibéré par le Conseil Régional
à Sainte-Clotilde, le 28 juin 2024

Nom-Prénom	Signature	Nom-Prénom	Signature
ABMON-ELIZEON Liliane		LOCAME VAISSETTE Patricia	
AHO-NIENNE Sandrine Abs		MAILLOT Frédéric <i>après vote par Mme SITOUCÉ</i>	
ANNETTE Christian		MARATCHIA Jean-Bernard	
BADAT Rahfick <i>représenté par M. NABENESA</i>		MOREL Jean Jacques <i>représenté par M. PASCAL BOCARNE</i>	
BAREIGTS Ericka <i>représenté par M. Pascal PLANTÉ</i>		NABENESA Karine	
BELLO Hugnette		NATIVEL Lorraine	
BERTILE Wilfrid		NIRLO Richard	<i>Abs</i>
BOULEVART Patrice <i>représenté par M. YVES COSTES</i>		OMARJEE Normane <i>après vote par M. YVES COSTES</i>	
CESARI Maya		PAYET Johnny Abs	
CHABRIAT Jean-Pierre		PICARDO Bernard	
CHANE-HONG Régine		PLANTE Pascal	
CHANE-KAYE-BONE TAVEL Anne <i>représenté par M. Chane-Hong</i>		POINY-TOPLAN Stéphanie	
CHANE-TO Marie-Lise		PROFIL Patricia	
CORBIERE Evelyne		RAMASSAMY Nadia Abs	
COSTES Yolaine <i>représenté par M. Chane-To</i>		RAMAYE Amandine <i>représenté par M. Stéphanie Poiny-Toplan</i>	
GIRONCEL DAMOUR Nadine Abs		RAMIN Sabrina Abs	
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ Virginie		RATENON Jean Hugues	
HOARAU Denise Abs		SIHOU Mickaël <i>représenté par M. Christian ANNETTE</i>	
HOARAU Fabrice		SITOUZE Céline	
HOARAU Jacquet		TECHER Jacques Abs	
LAGOURGUE Jean-Louis <i>représenté par M. Michel VERGOZ</i>		VERGOZ Michel	
LEBRETON Laëtitia		VIENNE Axel	
LEBRETON Patrick			

Certifie exécutoire par la Présidente du Conseil Régional, compte tenu de la réception en préfecture,

le _____ et de la publication, le _____
à Sainte-Clotilde, le _____

La Présidente du Conseil Régional,



REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION : CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 23974001200012

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE

M. 57

Compte administratif

Voté par fonction

BUDGET : REGION-BUDGET REGIONAL (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	6
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	7
C1 - Exécution du budget - Résultats	8
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	9
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	10

II - Présentation générale

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget	12
A2 - Vue d'ensemble - Ventilation des opérations réelles et d'ordre	13
B - Récapitulation par groupes fonctionnels	14
C1 - Equilibre financier - Investissement	20
C2 - Equilibre financier - Fonctionnement	22
D1 - Balance générale - Dépenses	24
D2 - Balance générale - Recettes	26

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	28
A.900 - Services généraux	30
A.900-5 - Gestion des fonds européens	33
A.901 - Sécurité	34
A.902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	35
A.903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	38
A.904 - Santé et action sociale (hors RSA)	41
A.904-4 - RSA	44
A.905 - Aménagement des territoires et habitat	45
A.906 - Action économique	48
A.907 - Environnement	50
A.908 - Transports	53
A.921 - Taxes non affectées	57
A.922 - Dotations et participations	58
A.923 - Dettes et autres opérations financières	59
A.925 - Opérations patrimoniales	60
A.926 - Transferts entre les sections	61
A.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	64
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	65
B.930 - Services généraux	68
B.930-5 - Gestion des fonds européens	71
B.931 - Sécurité	72
B.932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	73
B.933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	76

B.934 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	
B.934-3 - APA	
B.934-4 - RSA/Régularisation de RMI	
B.935 - Aménagement des territoires et habitat	83
B.936 - Action économique	84
B.937 - Environnement	87
B.938 - Transports	89
B.940 - Impositions directes	92
B.941 - Autres impôts et taxes	94
B.942 - Dotations et participations	96
B.943 - Opérations financières	97
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	98
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes	99
B.946 - Transferts entre les sections	100
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement	101

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	104
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	107
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	110
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	111
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	112
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	115
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	118
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	121
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	122
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	125
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	127
A1.908 - Fonction 8 - Transports	130
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	135
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	137
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	146
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	147
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	148
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	154
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	160
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	163
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	164
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	165
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	168
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	170
A2.938 - Fonction 8 - Transports	173

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le 08/07/2024
ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	182
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	187
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	188
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	189
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	191
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	192
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	193
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	194
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	195
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	197
B3.1 - Etat des provisions constituées	199
B3.2 - Etalement des provisions	200
B4 - Etat des charges transférées	201
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	202
B6 - Prêts	205
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	206
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	207
B7.3 - Etat des emprunts garantis	236
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	237
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	238
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	239
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	245
B7.8 - Autres engagements donnés	246
B7.9 - Autres engagements reçus	247
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	343
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	351
B9 - Etat du personnel	401
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	431
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	432
B11.2 - Liste des établissements publics créés	433
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	434
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	474
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	476
B13 - Opérations liées aux cessions	477
B14 - Etat des travaux en régie	479
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	480
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	483
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	484
C2.1 - Situation des AP	487

C2.2 - Situation des AE

D - Autres éléments d'information

D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	Sans Objet
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	Sans Objet
D4 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	529
D6 - Actions de formation des élus	531
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	532
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	533
D9 - Identification des flux croisés	535
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	536
D11 - Décisions en matière de taux	540
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	541
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	542
D13.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	544
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	545
D14 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	546

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	547
--------------------------	-----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

■ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

- les chapitres des groupes 90 et 93 ne comprennent pas les opérations non ventilables de la rubrique 01 ;
- les chapitres des groupes 92, 94 et 95 constituent les éléments de la rubrique 01 – opérations non ventilables ;
- les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	880875

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	499,64
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	704,85
3 Dépenses d'équipement brut / population	267,03
4 Encours de dette / population (2) (3)	1357,48
5 DGF / population	
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	36,13%
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	81,56%
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	37,88%
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	192,59%
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	29,11%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS

RESULTAT DE L'EXERCICE

	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	1 185 846 732,50	1 325 457 824,30	-89 923 486,43	A1 49 687 605,37
Investissement	578 403 755,01	568 564 941,54	(2) -113 923 486,43	A2 -123 762 299,90
Dont 1068		179 854 226,35		
Fonctionnement	607 442 977,49	756 892 882,76	(3) 24 000 000,00	A3 173 449 905,27

RESTES A REALISER (4)

	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1 0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

**RESULTAT CUMULE = (A) + (B)
(6)**

TOTAL	A1 + B1	49 687 605,37
Investissement	A2 + B2	-123 762 299,90
Fonctionnement	A3 + B3	173 449 905,27

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES


DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le 08/07/2024
ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE





II – PRESENTATION GENERALE
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	607 442 977,49	G	756 892 882,76
	Section d'investissement	B	578 403 755,01	H	568 564 941,54
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	24 000 000,00
	Report en section d'investissement (001)	D	113 923 486,43	J	0,00
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	1 299 770 218,93	= G + H + I + J	1 349 457 824,30
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	607 442 977,49	= G + I + K	780 892 882,76
	Section d'investissement	= B + D + F	692 327 241,44	= H + J + L	568 564 941,54
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	1 299 770 218,93	= G + H + I + J + K + L	1 349 457 824,30

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.



II – PRESENTATION GENERALE

VUE D'ENSEMBLE – VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

TOTAL DES OPERATIONS RÉELLES ET D'ORDRE


	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	396 039 890,17	182 363 864,84	578 403 755,01	380 022 840,08	188 542 101,46	568 564 941,54
FONCTIONNEMENT	470 973 378,61	136 469 598,88	607 442 977,49	626 601 520,50	130 291 362,26	756 892 882,76
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE (1)	867 013 268,78	318 833 463,72	1 185 846 732,50	1 006 624 360,58	318 833 463,72	1 325 457 824,30

(1) Total réalisations = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE
RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS

SECTION	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1) (1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		
		REALISATIONS (mandats et titres émis)	CHARGES / PRODUITS RATTACHES	RESTES A REALISER AU 31/12/N
AP VOTEES	488 855 000,00			
Dont dépenses imprévues (950)	0,00			
AE VOTEES	276 307 900,00			
Dont dépenses imprévues (952)	600 000,00			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 080 273 600,00	692 327 241,44		0,00
90 Opérations ventilées	354 912 113,57	329 760 142,67		0,00
- en AP/CP (2)	354 154 946,01	329 760 138,51		0,00
- hors AP/CP (2)	757 167,56	4,16		0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	2 661 582,46	2 659 163,37		0,00
92 Opérations non ventilées	611 438 000,00	248 643 612,34		0,00
001 Solde exécution invest. reporté	113 923 486,43	113 923 486,43		
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 080 273 600,00	568 564 941,54		0,00
90 Opérations ventilées	160 108 400,00	163 649 581,54		0,00
- Recettes affectées	157 608 400,00	162 526 862,02		0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	2 500 000,00	1 122 719,52		0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	600 022 673,65	225 061 133,65		0,00
954 Produit des cessions d'immobilisations	1 500 600,00			0,00
951 Virement de la section de fonctionnement	138 787 700,00			
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	179 854 226,35	179 854 226,35		
001 Solde exécution invest. reporté	0,00	0,00		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	781 952 000,00	567 902 804,94	39 540 172,55	0,00
93 Services ventilés	440 461 859,00	386 036 070,12	26 275 156,80	0,00
- en AE/CP	233 793 271,93	182 796 612,48	26 233 905,86	0,00
- hors AE/CP	206 668 587,07	203 239 457,64	41 250,94	0,00
94 Services communs non ventilés	202 702 441,00	181 866 734,82	13 265 015,75	0,00
953 Virement à la section d'investissement	138 787 700,00			
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	781 952 000,00	762 369 351,93	18 523 530,83	0,00
93 Services ventilés	92 357 630,00	75 208 338,79	18 135 085,50	0,00
94 Services communs non ventilés	665 594 370,00	663 161 013,14	388 445,33	0,00

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE


SECTION	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1) (1)	CREDITS EMPLOYES (OU RES		RESTES A REALISER AU 31/12/N
		REALISATIONS (mandats et titres émis)	CHARGES / PRO RATTACHES	
002 Résultat de fonctionnement reporté	24 000 000,00	24 000 000,00		

(1) Pour les AP et les AE, indiquer les AP ou AE nouvelles votées ou anciennes modifiées au cours de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE
RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 1)

B

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
AP VOTEES						
Dont dépenses imprévues (950)						
AE VOTEES						
Dont dépenses imprévues (952)						
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	13 137 686,95	0,00	0,00	59 266 119,41	6 965 856,64	234 505,77
90 Opérations ventilées	13 137 686,95	0,00	0,00	59 266 119,41	6 965 856,64	234 505,77
- en AP/CP (2)	13 137 686,95	0,00	0,00	59 266 119,41	6 965 856,64	234 505,77
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées						
001 Solde exécution invest. reporté						
RECETTES D'INVESTISSEMENT	115 855,00	220 376,62	0,00	54 877 992,56	10 172,31	5 069,13
90 Opérations ventilées	115 855,00	220 376,62	0,00	54 877 992,56	10 172,31	5 069,13
- Recettes affectées	115 855,00	220 376,62	0,00	54 877 992,56	10 172,31	5 069,13
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)						
954 Produit des cessions d'immobilisations						
951 Virement de la section de fonctionnement						
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés						
001 Solde exécution invest. reporté						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	87 974 741,63	6 595 296,06	0,00	187 550 749,83	24 793 268,98	1 158 392,84

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	Fonction 3 Cult., vie associée, jeunesse, sports, loisirs	Fonction 4 Santé (hors APA et RSA)
93 Services ventilés	87 974 741,63	6 595 296,06	0,00	187 550 749,83	24 793 268,98	1 158 392,84
- en AE/CP	20 449 341,30	0,00	0,00	114 972 063,87	17 645 289,12	1 158 392,84
- hors AE/CP	67 525 400,33	6 595 296,06	0,00	72 578 685,96	7 147 979,86	0,00
94 Services communs non ventilés						
953 Virement à la section d'investissement						
002 Résultat de fonctionnement reporté						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	46 993 980,13	7 058 946,14	0,00	32 342 160,77	911 521,73	54 775,45
93 Services ventilés	46 993 980,13	7 058 946,14	0,00	32 342 160,77	911 521,73	54 775,45
94 Services communs non ventilés						
002 Résultat de fonctionnement reporté						

(1) Pour les AP et les AE, indiquer les AP ou AE nouvelles votées ou anciennes modifiées au cours de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE

RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 2)

II


B

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
---------	-----------------------------	--	---	---	-------------------------------------	----------------------------------	---

AP VOTEES							
Dont dépenses imprévues (950)							
AE VOTEES							
Dont dépenses imprévues (952)							

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00	9 193 747,36	43 558 869,20	14 093 068,55	183 310 288,79	
90 Opérations ventilées		0,00	9 193 747,36	43 558 869,20	14 093 068,55	183 310 288,79	
- en AP/CP (2)		0,00	9 193 747,36	43 558 869,20	14 093 068,55	183 310 284,63	
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	4,16	
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	2 659 163,37	
92 Opérations non ventilées							
001 Solde exécution invest. reporté							
RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00	1 834 121,41	14 398 163,98	8 814 285,52	83 373 545,01	
90 Opérations ventilées		0,00	1 834 121,41	14 398 163,98	8 814 285,52	83 373 545,01	
- Recettes affectées		0,00	1 834 121,41	14 398 163,98	8 814 285,52	82 250 825,49	
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	1 122 719,52	
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)							
954 Produit des cessions d'immobilisations							
951 Virement de la section de fonctionnement							
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés							
001 Solde exécution invest. reporté							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	1 385 709,89	27 743 609,32	10 428 968,28	64 680 490,09	
93 Services ventilés	0,00	0,00	1 385 709,89	27 743 609,32	10 428 968,28	64 680 490,09	
- en AE/CP	0,00	0,00	1 385 560,63	27 742 157,89	10 428 968,28	15 248 744,41	
- hors AE/CP	0,00	0,00	149,26	1 451,43	0,00	49 431 745,68	

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en recensement
94 Services communs non ventilés							
953 Virement à la section d'investissement							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	50 274,61	3 199 000,55	109 155,97	2 623 608,94	
93 Services ventilés	0,00	0,00	50 274,61	3 199 000,55	109 155,97	2 623 608,94	
94 Services communs non ventilés							
002 Résultat de fonctionnement reporté							

(1) Pour les AP et les AE, indiquer les AP ou AE nouvelles votées ou anciennes modifiées au cours de l'exercice.
 (2) Y compris les opérations pour compte de tiers.



**II – PRESENTATION GENERALE
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT**

OPERATIONS REELLES ET MIXTES – Réalisations (y compris sur les restes à réaliser N-1)

CHAPITRES	MANDATS	TITRES
90 Opérations ventilées	329 760 142,67	163 649 581,54
900 Services généraux	13 137 686,95	115 855,00
900-5 Gestion des fonds européens	0,00	220 376,62
901 Sécurité	0,00	0,00
902 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	59 266 119,41	54 877 992,56
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	6 965 856,64	10 172,31
904 Santé et action sociale (hors RSA)	234 505,77	5 069,13
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	9 193 747,36	1 834 121,41
906 Action économique	43 558 869,20	14 398 163,98
907 Environnement	14 093 068,55	8 814 285,52
908 Transports	183 310 288,79	83 373 545,01
909 (Fonction en réserve)		
92 Opérations non ventilées	66 279 747,50	36 519 032,19
921 Taxes non affectées	0,00	7 027 918,94
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	-150 363 113,10
923 Dettes et autres opérations financières	66 279 747,50	179 854 226,35
TOTAL	I 396 039 890,17	II 200 168 613,73
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT (1)	I - II	195 871 276,44

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	52 072 502,58	52 072 502,58
926 Transferts entre les sections (2)	130 291 362,26	136 465 537,30
TOTAL	III 182 363 864,84	IV 188 542 101,46
AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE (1)	IV - III	6 174 175,04

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III 578 403 755,01	II + IV 388 710 715,19
--------------	-------------------------------	-------------------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde exécution invest. reporté	V 113 923 486,43	VI 0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII 179 854 226,35

TOTAL CUMULE DE LA SECTION

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V 692 327 241,44	II + IV + VI + VII 568 564 941,54
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (1)		-123 762 299,90

(1) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE





**II – PRESENTATION GENERALE
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT**

OPERATIONS REELLES ET MIXTES – Réalisations (y compris sur les restes à réaliser de N-1)

CHAPITRES	MANDATS	TITRES
93 Services ventilés	412 311 226,92	93 343 424,29
930 Services généraux	87 974 741,63	46 993 980,13
930-5 Gestion des fonds européens	6 595 296,06	7 058 946,14
931 Sécurité	0,00	0,00
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	187 550 749,83	32 342 160,77
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	24 793 268,98	911 521,73
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA)	1 158 392,84	54 775,45
934-3 APA	0,00	0,00
934-4 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires et habitat	1 385 709,89	50 274,61
936 Action économique	27 743 609,32	3 199 000,55
937 Environnement	10 428 968,28	109 155,97
938 Transports	64 680 490,09	2 623 608,94
939 (Fonction en réserve)		
94 Services communs non ventilés	58 662 151,69	533 258 096,21
940 Impositions directes	1 642 850,89	123 210 667,00
941 Autres impôts et taxes	689 462,00	336 759 490,24
942 Dotations et participations	0,00	71 354 860,44
943 Opérations financières	29 699 997,44	955 752,53
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	420 841,36	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes (1)	26 209 000,00	977 326,00
TOTAL des opérations réelles et mixtes	I 470 973 378,61	II 626 601 520,50
SOLDE des opérations réelles et mixtes (2)	II - I	155 628 141,89

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections (1)	136 469 598,88	130 291 362,26
947 Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00
TOTAL	III 136 469 598,88	IV 130 291 362,26
AUTOFINANCEMENT DEGAGE (2)	III - IV	6 178 236,62

TOTAL DES OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III 607 442 977,49	II + IV 756 892 882,76
--------------	-------------------------------	-------------------------------

RESULTATS ANTERIEURS

002 Résultat de fonctionnement reporté de N-1	V 0,00	VI 24 000 000,00
---	--------	------------------



TOTAL CUMULE DE LA SECTION

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	607 442 977,49	II + IV + VI
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION (2) (recettes – dépenses)			173 449 905,27

(1) Les comptes 68 et 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(2) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.



II – PRESENTATION GENERALE
BALANCE GENERALE – DEPENSES

	INVESTISSEMENT	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations (mandats émis)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits sans emploi (1)
Dépenses d'investissement – Total		1 080 273 600,00	692 327 241,44	0,00	387 946 358,56
Sous total des opérations réelles et mixtes		421 212 113,57	396 039 890,17	0,00	25 172 223,40
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	66 300 000,00	66 279 747,50	0,00	20 252,50
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)	8 651 792,17	6 164 028,88	0,00	2 487 763,29
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (3)	83 323 649,23	64 835 025,78	0,00	18 488 623,45
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)	179 562 380,61	177 596 999,25	0,00	1 965 381,36
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018)	50 950 316,36	48 797 032,65	0,00	2 153 283,71
26	Participations et créances rattachées	15 037 500,00	15 037 500,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	14 722 392,74	14 670 392,74	0,00	52 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	2 661 582,46	2 659 163,37	0,00	2 419,09
Sous total des opérations d'ordre		545 138 000,00	182 363 864,84		362 774 135,16
040	Opérations ordre transf. entre sections (2)	135 138 000,00	130 291 362,26		4 846 637,74
041	Opérations patrimoniales	410 000 000,00	52 072 502,58		357 927 497,42
001	Solde exécution invest. reporté	113 923 486,43	113 923 486,43		

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12/N.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

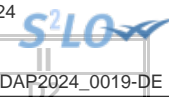
II – PRESENTATION GENERALE
BALANCE GENERALE – DEPENSES

D1

	FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations (mandats émis)	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits sans emploi (1)
Dépenses de fonctionnement – Total		781 952 000,00	567 902 804,94	39 540 172,55	0,00	174 509 022,51
Sous total des opérations réelles et mixtes		499 553 300,00	431 433 206,06	39 540 172,55	0,00	28 579 921,39
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	59 597 331,80	46 030 875,00	6 531 027,74	0,00	7 035 429,06
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	162 572 572,00	161 230 246,48	163 825,00	0,00	1 178 500,52
014	Atténuations de produits	2 290 000,00	1 477 731,00	800 000,00	0,00	12 269,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	213 392 078,46	173 849 578,84	19 580 304,06	0,00	19 962 195,56
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	502 068,54	412 097,61	2 305,12	0,00	87 665,81
66	Charges financières	29 706 133,00	17 243 419,77	12 462 710,63	0,00	2,60
67	Charges spécifiques (hors 016 et 017)	5 104 616,20	4 980 257,36	0,00	0,00	124 358,84
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (hors 016 et 017)	26 388 500,00	26 209 000,00			179 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		282 398 700,00	136 469 598,88			145 929 101,12
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	143 611 000,00	136 469 598,88			7 141 401,12
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
023	Virement à la section d'investissement	138 787 700,00				
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00			

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12/N.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



II – PRESENTATION GENERALE
BALANCE GENERALE – RECETTES

	INVESTISSEMENT	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits sans emploi (1)
Recettes d'investissement – Total		1 080 273 600,00	568 564 941,54	0,00	511 708 658,46
Sous total des opérations réelles et mixtes		208 020 673,65	200 168 613,73	0,00	7 852 059,92
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	29 400 000,00	29 491 113,25	0,00	-91 113,25
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	159 491 800,00	162 618 431,49	0,00	-3 126 631,49
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	9 981 673,65	0,00	0,00	9 981 673,65
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018) (2)	0,00	2 616,71	0,00	-2 616,71
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (2) (4)	0,00	842 457,61	0,00	-842 457,61
21	Immobilisations corporelles (sauf 018) (2)	0,00	874,35	0,00	-874,35
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018) (2)	0,00	657 255,97	0,00	-657 255,97
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	5 146 600,00	5 433 144,83	0,00	-286 544,83
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	2 500 000,00	1 122 719,52	0,00	1 377 280,48
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 500 600,00		0,00	
Sous total des opérations d'ordre		692 398 700,00	188 542 101,46		503 856 598,54
040	Opérations ordre transf. entre sections (3)	143 611 000,00	136 465 537,30		7 145 462,70
041	Opérations patrimoniales	410 000 000,00	52 076 564,16		357 923 435,84
021	Virement de la section de fonctionnement	138 787 700,00			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	179 854 226,35	179 854 226,35		0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00	0,00		

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12/N.

(2) Exceptionnellement, les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE
BALANCE GENERALE – RECETTES

II

D2

	FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis)	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits sans emploi (1)
	Recettes de fonctionnement – Total	781 952 000,00	762 369 351,93	18 523 530,83	0,00	1 059 117,24
	Sous total des opérations réelles et mixtes	622 814 000,00	608 077 989,67	18 523 530,83	0,00	-3 787 520,50
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 438 230,00	2 045 752,42	132 811,50	0,00	-740 333,92
73	Impôts et taxes (sauf 731)	396 030 000,00	395 532 943,24	0,00	0,00	497 056,76
731	Fiscalité locale	54 955 000,00	55 959 555,00	0,00	0,00	-1 004 555,00
74	Dotations et participations (sauf 016 et 017)	162 002 170,00	147 966 900,87	16 906 831,70	0,00	-2 871 562,57
75	Autres produits de gestion courante (sauf 016 et 017)	1 348 600,00	3 392 217,95	9 240,47	0,00	-2 052 858,42
76	Produits financiers	0,00	826 100,56	388 445,33	0,00	-1 214 545,89
77	Produits spécifiques (sauf 016 et 017)	0,00	95 000,00	0,00	0,00	-95 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (sauf 016 et 017)	5 270 000,00	977 326,00			4 292 674,00
013	Atténuations de charges (sauf 016 et 017)	1 770 000,00	1 282 193,63	1 086 201,83	0,00	-598 395,46
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Sous total des opérations d'ordre	135 138 000,00	130 291 362,26			4 846 637,74
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	135 138 000,00	130 291 362,26			4 846 637,74
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	24 000 000,00	24 000 000,00			

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12/N.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

DEPENSES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI (1)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP
			REALISATIONS (mandats émis)	RESTES A REALISER au 31/12/N			
Dépenses d'investissement – Total		1 080 273 600,00	692 327 241,44	0,00	387 946 358,56	329 760 138,51	248 643 616,50
90	Opérations ventilées	354 912 113,57	329 760 142,67	0,00	25 151 970,90	329 760 138,51	4,16
900	Services généraux	15 003 810,12	13 137 686,95	0,00	1 866 123,17	13 137 686,95	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	18 151,00	0,00	0,00	18 151,00	0,00	0,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	61 659 281,00	59 266 119,41	0,00	2 393 161,59	59 266 119,41	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	11 137 000,00	6 965 856,64	0,00	4 171 143,36	6 965 856,64	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	330 000,00	234 505,77	0,00	95 494,23	234 505,77	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	12 745 994,00	9 193 747,36	0,00	3 552 246,64	9 193 747,36	0,00
906	Action économique	52 934 427,88	43 558 869,20	0,00	9 375 558,68	43 558 869,20	0,00
907	Environnement	17 533 436,00	14 093 068,55	0,00	3 440 367,45	14 093 068,55	0,00
908	Transports	183 550 013,57	183 310 288,79	0,00	239 724,78	183 310 284,63	4,16
909	Fonction en réserve						
92	Opérations non ventilées	611 438 000,00	248 643 612,34	0,00	362 794 387,66		248 643 612,34
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
923	Dettes et autres opérations financières	66 300 000,00	66 279 747,50	0,00	20 252,50		66 279 747,50
925	Opérations patrimoniales	410 000 000,00	52 072 502,58		357 927 497,42		52 072 502,58
926	Transferts entre les sections	135 138 000,00	130 291 362,26		4 846 637,74		130 291 362,26
Pour information : 001 solde d'exécution de la SI reporté N-1		113 923 486,43					

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – restes à réaliser au 31/12.

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

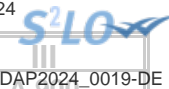
Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI (1)
			REALISATIONS (titres émis)	RESTES A REALISER au 31/12/N	
Recettes d'investissement – Total		1 080 273 600,00	568 564 941,54	0,00	511 708 658,46
90	Opérations ventilées	160 108 400,00	163 649 581,54	0,00	-3 541 181,54
900	Services généraux	200 000,00	115 855,00	0,00	84 145,00
900-5	Gestion des fonds européens	200 000,00	220 376,62	0,00	-20 376,62
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	54 846 500,00	54 877 992,56	0,00	-31 492,56
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	245 300,00	10 172,31	0,00	235 127,69
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	5 069,13	0,00	-5 069,13
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	1 490 000,00	1 834 121,41	0,00	-344 121,41
906	Action économique	16 826 600,00	14 398 163,98	0,00	2 428 436,02
907	Environnement	6 660 000,00	8 814 285,52	0,00	-2 154 285,52
908	Transports	79 640 000,00	83 373 545,01	0,00	-3 733 545,01
909	Fonction en réserve				
92	Opérations non ventilées	600 022 673,65	225 061 133,65	0,00	374 961 540,00
921	Taxes non affectées	7 030 000,00	7 027 918,94	0,00	2 081,06
922	Dotations et participations (sauf R922-1068)	-150 454 226,35	-150 363 113,10	0,00	-91 113,25
923	Dettes et autres opérations financières	189 835 900,00	179 854 226,35	0,00	9 981 673,65
925	Opérations patrimoniales	410 000 000,00	52 072 502,58		357 927 497,42
926	Transferts entre les sections (2)	143 611 000,00	136 465 537,30		7 145 462,70
95	Chapitre de prévision sans réalisation	140 288 300,00		0,00	
951	Virement de la section de fonctionnement (3)	138 787 700,00			
954	Produit des cessions d'immobilisations (3)	1 500 600,00		0,00	
922-1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (4)	179 854 226,35	179 854 226,35		0,00
Pour information : 001 solde d'exécution de la SI reporté N-1		0,00			

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – restes à réaliser au 31/12.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission d'un titre ou d'un mandat (opération sans réalisation).

(4) Il s'agit des seules écritures d'ordre mixtes au 1068.



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 900 – Services généraux **AP (1) = 23 264 795.00**

Libellé	90-02 Administration générale							
	90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	14 613 480,15		200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	13 057 947,74		37 736,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	1 555 532,41		162 263,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	115 855,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	84 145,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 900
Détail par articles	

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 1)

Libellé	90-03 Conseils						
	90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports	
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	59 209,97	23 000,00	9 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	30 056,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	29 153,82	23 000,00	9 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

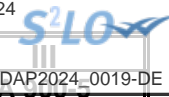
III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 900
Détail par articles	

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 2)

Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	14 953 810,12
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 137 686,95
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	1 816 123,17
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 855,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 145,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



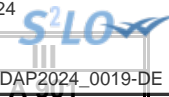
III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 900-5 – Gestion des fonds européens **AP (1) = 2 103 702,25**

Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			90-058 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	18 151,00	18 151,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	18 151,00	18 151,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	1 290,82	0,00	219 085,80	220 376,62
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	-1 290,82	0,00	-19 085,80	-20 376,62
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

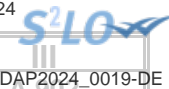
CHAPITRE 901 – Sécurité

AP (1) = 0,00

Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AP (1) = 40 669 205.00

Libellé	90-20	90-21			90-22		
	Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
	90-201	90-211	90-212	90-213	90-221	90-222	90-223
	Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	430 000,00	53 206,63	6 786 793,37	0,00	0,00	42 401 877,57	163 437,95
Réalisations	372 012,15	53 206,63	6 759 514,34	0,00	0,00	42 042 607,19	146 799,91
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	57 987,85	0,00	27 279,03	0,00	0,00	359 270,38	16 638,04
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	82 733,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	82 733,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 871 000,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	1 874,50	0,00	0,00	52 188 063,47	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	-1 874,50	0,00	0,00	682 936,53	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA									
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES									
Détail par articles									
III									
A 902									

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires	90-25 Formation professionnelle						90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	
			90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres			
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME											
Crédits votés (2)	2 825 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 660 259,72	1 532 000,96	173 571,80
Réalisations	1 261 551,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 594 576,36	1 485 763,91	27 437,53
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	1 563 448,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 683,36	46 237,05	146 134,27
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME											
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS											
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 975 500,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 688 054,59	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-712 554,59	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

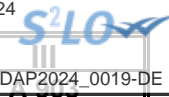
III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 902
Détail par articles	

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	5 550 400,00	0,00	61 576 548,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	5 522 650,00	0,00	59 266 119,41
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	27 750,00	0,00	2 310 428,59
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 733,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 733,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 846 500,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 877 992,56
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-31 492,56
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AP (1) = 10 760 000.00

Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
		90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	817 807,00	2 216 538,00	1 556 042,94	0,00	693 000,00	0,00	0,00	420,62	0,00
Réalisations	78 112,41	1 384 386,85	1 058 907,80	0,00	354 132,54	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	739 694,59	832 151,15	497 135,14	0,00	338 867,46	0,00	0,00	420,62	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	502 193,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	502 193,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	1 700,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	-1 700,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 903
Détail par articles	

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)					
	90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	1 871 609,46	372 087,00	1 009 510,36	347 850,00	709 198,00	46 698,37
Réalisations	1 181 711,56	371 346,75	727 953,14	335 835,51	534 562,36	29 400,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	689 897,90	740,25	281 557,22	12 014,49	174 635,64	17 298,37
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	245 300,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	1 350,00	0,00	0,00	7 121,56	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	-1 350,00	0,00	0,00	238 178,44	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

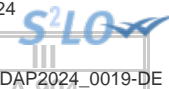
III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 903
Détail par articles	

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	994 045,25	0,00	0,00	0,00	10 634 807,00
Réalisations	0,00	0,00	909 507,72	0,00	0,00	0,00	6 965 856,64
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	84 537,53	0,00	0,00	0,00	3 668 950,36
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	502 193,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	502 193,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	245 300,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 172,31
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	235 127,69
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) **AP (1) = 370 000,00**

Libellé	90-41 Santé					
	90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 904
Détail par articles	

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Libellé	90-42 Action sociale							
	90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
		90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	330 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	234 505,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	95 494,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	5 069,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	-5 069,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

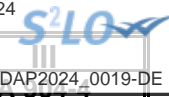
III – ADOPTION DU CA							III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES							A 904
Détail par articles							

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
	90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	330 000,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234 505,77
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 494,23
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 069,13
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 069,13
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



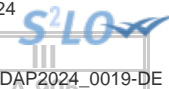
III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 904-4 – RSA **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat **AP (1) = 5 018 000,00**

Libellé	90-50	90-51						
	Services communs	Aménagement et services urbains						
	90-501	90-510	90-511	90-512	90-513	90-514	90-515	90-518
Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain	
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	2 500,00	4 741 198,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	3 971 572,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	2 500,00	769 625,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	34 361,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	-34 361,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 905
Détail par articles	

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)					
				90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social	
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	6 837,00	945 000,00	976 898,00	0,00	999 965,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	6 837,00	309 408,87	736 531,42	0,00	839 965,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	635 591,13	240 366,58	0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	5 916,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	-5 916,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

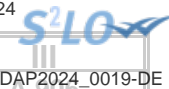
III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 905
Détail par articles	

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	1 953 140,00	0,00	2 971 462,00	148 994,00	12 745 994,00
Réalisations	0,00	1 290 328,00	0,00	1 955 540,10	83 564,90	9 193 747,36
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	662 812,00	0,00	1 015 921,90	65 429,10	3 552 246,64
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	0,00	1 490 000,00	0,00	0,00	0,00	1 490 000,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	1 634 453,54	0,00	159 389,43	0,00	1 834 121,41
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	-144 453,54	0,00	-159 389,43	0,00	-344 121,41
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 906 – Action économique

AP (1) = 72 640 297.75

Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
				90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
				90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	31 259 477,48	109 688,00	2 075 583,00	0,00	12 029 323,29	3 170 046,12
Réalisations	0,00	30 420 421,97	27 784,03	1 068 129,95	0,00	9 608 775,16	999 209,27
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	839 055,51	81 903,97	1 007 453,05	0,00	2 420 548,13	2 170 836,85
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	43 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	43 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	0,00	15 396 600,00	0,00	0,00	0,00	715 000,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	13 565 353,60	0,00	0,00	0,00	392 888,15	47 616,28
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	1 831 246,40	0,00	0,00	0,00	322 111,85	-47 616,28
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

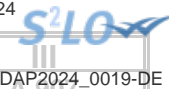
III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 906
Détail par articles	

CHAPITRE 906 – Action économique (suite)

Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	1 281 263,00	1 268 300,00	0,00	1 697 446,99	0,00	52 891 127,88
Réalisations	806 483,01	421 232,80	0,00	206 833,01	0,00	43 558 869,20
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	474 779,99	847 067,20	0,00	1 490 613,98	0,00	9 332 258,68
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 300,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 300,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	715 000,00	0,00	16 826 600,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	392 305,95	0,00	14 398 163,98
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	322 694,05	0,00	2 428 436,02
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 907 – Environnement

AP (1) = **22 444 000.00**

Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72					
			Actions déchets et propreté urbaine					
			90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00	50 000,00	0,00	803 537,00	0,00	118 238,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	452 544,14	0,00	40 606,57	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	50 000,00	0,00	350 992,86	0,00	77 631,43	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 000,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 770,51	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 229,49	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 907
Détail par articles	

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 1)

Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
	90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	390 000,00	554 583,00	0,00	0,00	0,00	94 545,00
Réalisations	323 450,07	318 258,77	0,00	0,00	0,00	53 582,34
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	66 549,93	236 324,23	0,00	0,00	0,00	40 962,66
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	78 931,56	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	78 931,56	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

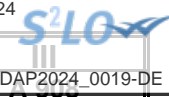
III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 907
Détail par articles	

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 2)

Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	6 080 488,66	0,00	0,00	8 413 012,78	683 506,00	0,00	266 594,00	17 454 504,44
Réalisations	0,00	5 845 004,97	0,00	0,00	6 608 619,04	304 072,46	0,00	146 930,19	14 093 068,55
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	235 483,69	0,00	0,00	1 804 393,74	379 433,54	0,00	119 663,81	3 361 435,89
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 931,56
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 931,56
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Crédits votés (2)	0,00	3 244 000,00	0,00	0,00	3 300 000,00	0,00	0,00	0,00	6 660 000,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	2 925 167,02	0,00	0,00	5 778 347,99	0,00	0,00	0,00	8 814 285,52
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	318 832,98	0,00	0,00	-2 478 347,99	0,00	0,00	0,00	-2 154 285,52
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports **AP (1) = 311 585 000,00**

Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs							
			90-820	90-821	90-822	90-823	90-824	90-825	90-828	
			Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports	
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	2 870 818,28	0,00	0,00	16 739 444,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	2 867 430,99	0,00	0,00	16 677 422,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	3 387,29	0,00	0,00	62 021,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Crédits votés (2)	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	1 122 719,52	0,00	0,00	229 979,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	1 122 719,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	1 377 280,48	0,00	0,00	-229 979,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	1 377 280,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Libellé	90-83 Transports de marchandises						
	90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Libellé	90-84 Voirie							
	90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00	162 068 850,22	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	161 896 855,07	0,00	0,00	49 050,98	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	171 995,15	0,00	0,00	949,02	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	4,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	5,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	0,00	75 240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	79 780 346,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	-4 540 346,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 3)

Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	362 535,57	0,00	0,00	0,00	175 000,00	0,00	1 283 355,38	0,00	183 550 003,57
Réalisations	361 169,88	0,00	0,00	0,00	175 000,00	0,00	1 283 355,38	0,00	183 310 284,63
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	1 365,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	239 718,94
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4,16
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,84
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900 000,00	0,00	79 640 000,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500 000,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 240 499,03	0,00	83 373 545,01
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 122 719,52
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-340 499,03	0,00	-3 733 545,01
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 377 280,48

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations	RAR au 31/12/N	Crédits sans emploi
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	7 030 000,00	7 027 918,94	0,00	2 081,06
1337	Fonds régional dévelopt emploi outre-mer	7 030 000,00	7 027 918,94	0,00	2 081,06

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.



III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	RAR au 31/12/N	Crédits sans emploi
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	29 400 000,00	29 491 113,25	0,00	-91 113,25
10222	FCTVA	29 400 000,00	29 491 113,25	0,00	-91 113,25

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Reversement de dotations (trop perçu).



III – ADOPTION DU CA

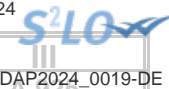
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	RAR au 31/12/N	Crédits sans emploi
	DEPENSES	66 300 000,00	66 279 747,50	0,00	20 252,50
1641	Emprunts en euros	54 357 000,00	54 336 747,50	0,00	20 252,50
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	11 943 000,00	11 943 000,00	0,00	0,00
	RECETTES	189 835 900,00	179 854 226,35	0,00	9 981 673,65
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	179 854 226,35	179 854 226,35	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	9 981 673,65	0,00	0,00	9 981 673,65

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.



III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	Crédits sans emploi
	DEPENSES (2)	410 000 000,00	52 072 502,58	357 927 497,42
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	356 042 042,92	0,00	356 042 042,92
2031	Frais d'études	72 076,50	32 892,15	39 184,35
204413	Sub nat org pub-Proj infrastruct int nat	8 456 889,00	8 456 887,63	1,37
2051	Concessions, droits similaires	315 905,00	312 020,00	3 885,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	99 793,70	99 793,70	0,00
21311	Bâtiments administratifs	85 113,13	85 113,13	0,00
21312	Bâtiments scolaires	1 828 731,82	1 828 731,82	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	152 997,27	152 997,27	0,00
21318	Autres bâtiments publics	172 489,92	172 489,92	0,00
2151	Réseaux de voirie	19 129 869,17	18 335 214,47	794 654,70
21533	Réseaux câblés	161 737,03	161 737,03	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	108 766,14	108 766,14	0,00
21621	Biens sous-jacents	271,25	271,25	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	10 000,00	5 414,35	4 585,65
2313	Constructions	23 163 317,15	22 180 200,35	983 116,80
458128001	PISTES FORESTIERES	200 000,00	139 973,37	60 026,63
	RECETTES (2)	410 000 000,00	52 072 502,58	357 927 497,42
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	400 000 000,00	0,00	400 000 000,00
2031	Frais d'études	0,00	962 247,51	-962 247,51
238	Avances commandes immo corporelles	10 000 000,00	42 631 572,11	-32 631 572,11
458228001	PISTES FORESTIERES	0,00	8 478 682,96	-8 478 682,96

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations	Crédits sans emploi
	DEPENSES DE L'EXERCICE (2)	135 138 000,00	130 291 362,26	4 846 637,74
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	135 138 000,00	130 291 362,26	4 846 637,74
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	335 654,00	273 060,72	62 593,28
13913	Subv. transf. Départements	224 766,00	224 766,04	-0,04
13916	Subv. transf. Autres E.P.L.	5 167,00	5 166,66	0,34
139172	Subv. transf. FEDER	4 027 702,79	4 027 702,79	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	216 224,74	5 868,15	210 356,59
1393122	Dotation régionale d'équipement scolaire	39 851 630,58	39 851 630,58	0,00
13937	Fonds régional dévelopt emploi outre-mer	797 454,89	797 454,89	0,00
13938	Autres fonds équip. transférables	263 400,00	0,00	263 400,00
198	Neutralisation des amortissements	89 416 000,00	85 105 712,43	4 310 287,57
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE (3) (4)	143 611 000,00	136 465 537,30	7 145 462,70
	<i>Amortissement des immobilisations</i>	143 611 000,00	136 374 598,88	7 236 401,12
28031	Frais d'études	1 682 584,00	1 593 330,01	89 253,99
28032	Frais de recherche et de développement	252 269,00	251 783,51	485,49
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	4 400,00	4 400,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	1 863 859,00	108 448,88	1 755 410,12
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	108 050,00	108 050,00	0,00
2804121	Subv. Régions : Bien mobilier, matériel	92 969,00	85 108,17	7 860,83
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	1 416 730,00	1 416 729,83	0,17
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	499 732,00	49 973,18	449 758,82
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	238 778,00	238 778,56	-0,56
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	627,00	626,76	0,24
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	1 826 715,00	1 286 899,76	539 815,24
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	21 114 713,00	18 803 069,51	2 311 643,49
28041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	10 701,00	10 700,88	0,12
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	314 657,00	313 725,87	931,13
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	328 466,00	321 361,38	7 104,62
280415321	CCAS : Bien mobilier, matériel	0,00	7 643,84	-7 643,84
280415331	ADM : Bien mobilier, matériel	30 287,00	29 354,83	932,17
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	143 278,00	145 076,82	-1 798,82
280415342	IC : Bâtiments, installations	222 400,00	222 399,81	0,19
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	759 075,00	449 929,02	309 145,98



Article / compte par nature (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations	
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	3 610 053,00	2 755 760,56	854 292,44
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	6 732 496,00	6 003 000,99	729 495,01
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	2 583 915,00	2 018 380,53	565 534,47
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	24 340 257,00	24 940 448,15	-600 191,15
280422	Privé - Bâtiments et installations	1 991 814,00	2 173 537,09	-181 723,09
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	9 380 221,00	8 209 891,69	1 170 329,31
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	775 561,00	518 663,92	256 897,08
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	0,00	534,25	-534,25
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	0,00	290,65	-290,65
2804413	Sub nat org pub-Proj infrastruct int nat	0,00	1 731,64	-1 731,64
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	13 537,00	0,00	13 537,00
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	11 012 090,00	10 849 973,06	162 116,94
2805	Licences, logiciels, droits similaires	790 259,00	856 124,77	-65 865,77
28088	Autres immobilisations incorporelles	1 839 690,00	867 740,17	971 949,83
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	98,00	97,65	0,35
28128	Autres aménagements de terrains	25 350,00	25 350,07	-0,07
281311	Bâtiments administratifs	4 946 995,00	4 968 641,70	-21 646,70
281312	Bâtiments scolaires	28 124 048,00	27 576 328,66	547 719,34
281314	Bâtiments culturels et sportifs	2 370 220,00	2 296 614,86	73 605,14
281318	Autres bâtiments publics	9 234 148,00	8 971 567,74	262 580,26
281328	Autres bâtiments privés	13 750,00	176 578,27	-162 828,27
281351	Bâtiments publics	541 802,00	510 494,19	31 307,81
281352	Bâtiments privés	7 489,00	7 488,52	0,48
281572	Matériel technique scolaire	13 643,00	0,00	13 643,00
2815731	Matériel roulant	2 947,00	76 938,82	-73 991,82
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	10 371,80	-10 371,80
281578	Autre matériel technique	401 158,00	351 027,68	50 130,32
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	625 477,00	625 477,18	-0,18
2817314	Bâtiments culturels et sportifs (m. à di	129 006,00	159 973,60	-30 967,60
281735	Installations générales (m. à dispo)	28 363,00	20 988,17	7 374,83
2817841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	90 066,00	90 066,48	-0,48
2817848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 251,00	1 197,60	2 053,40
28181	Installations générales, aménagt divers	129 188,00	131 962,15	-2 774,15
281828	Autres matériels de transport	812 746,00	1 000 815,78	-188 069,78
281831	Matériel informatique scolaire	181 916,00	2 846 113,43	-2 664 197,43
281838	Autre matériel informatique	677 877,00	745 701,13	-67 824,13
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	95 252,00	66 928,00	28 324,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	499 301,00	368 287,65	131 013,35
28185	Matériel de téléphonie	1 592,00	1 591,72	0,28
28188	Autres immo. corporelles	674 216,00	700 527,94	-26 311,94
282848	Autres matériels de bureau et mobiliers	918,00	0,00	918,00
	Autres	0,00	90 938,42	-90 938,42

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE

Article / compte par nature (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations	
192	<i>Plus ou moins-values sur cession immo.</i>	0,00	90 938,42	-90 938,42

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(3) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	RAR au 31/12/N
	RECETTES	1 500 600,00	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	1 500 600,00	0,00



III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

DEPENSES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (1)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE
			REALISATIONS(mandats émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N			
Dépenses de fonctionnement – Total		781 952 000,00	567 902 804,94	39 540 172,55	0,00	174 509 022,51	209 061 148,93	398 381 828,56
93	Services ventilés	440 461 859,00	386 036 070,12	26 275 156,80	0,00	28 150 632,08	209 030 518,34	203 280 708,58
930	Services généraux	91 344 286,94	86 167 542,71	1 807 198,92	0,00	3 369 545,31	20 449 341,30	67 525 400,33
930-5	Gestion des fonds européens	6 794 000,00	6 595 296,06	0,00	0,00	198 703,94	0,00	6 595 296,06
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	189 134 392,00	170 175 942,46	17 374 807,37	0,00	1 583 642,17	114 972 063,87	72 578 685,96
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	26 784 362,00	24 526 684,92	266 584,06	0,00	1 991 093,02	17 645 289,12	7 147 979,86
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	1 550 165,00	1 156 587,84	1 805,00	0,00	391 772,16	1 158 392,84	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	2 386 600,00	1 374 960,61	10 749,28	0,00	1 000 890,11	1 385 560,63	149,26
936	Action économique	42 573 582,00	25 003 542,60	2 740 066,72	0,00	14 829 972,68	27 742 157,89	1 451,43
937	Environnement	11 865 415,00	7 953 188,28	2 475 780,00	0,00	1 436 446,72	10 428 968,28	0,00
938	Transports	68 029 056,06	63 082 324,64	1 598 165,45	0,00	3 348 565,97	15 248 744,41	49 431 745,68
939	Fonction en réserve							
94	Services communs non ventilés	202 702 441,00	181 866 734,82	13 265 015,75	0,00	7 570 690,43		195 101 119,98
940	Impositions directes	1 804 000,00	842 850,89	800 000,00	0,00	161 149,11		1 642 850,89
941	Autres impôts et taxes	690 000,00	689 462,00	0,00	0,00	538,00		689 462,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (1)	Pour information, gérées dans le cadre d'une AE	dépendances dépenses gérées hors AE
			REALISATIONS(mandats émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N			
943	Opérations financières	29 700 000,00	17 237 286,81	12 462 710,63	0,00	2,56	29 699 997,44	
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	508 941,00	418 536,24	2 305,12	0,00	88 099,64	390 210,77	
945	Provisions et autres opérations mixtes (2)	26 388 500,00	26 209 000,00			179 500,00	26 209 000,00	
946	Transferts entre les sections (2)	143 611 000,00	136 469 598,88			7 141 401,12	136 469 598,88	
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00	0,00	
95	Chapitre de prévision sans réalisation	138 787 700,00					0,00	
953	Virement à la section d'investissement (3)	138 787 700,00					0,00	
Total des groupes fonctionnels		781 952 000,00	567 902 804,94	39 540 172,55	0,00	174 509 022,51	209 061 148,93	398 381 828,56
Pour information : 002 Résultat antérieur reporté N-1		0,00						

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – restes à réaliser au 31/12.

(2) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres ou de mandats (opérations sans réalisation).

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

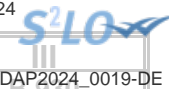
B

RECETTES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATION (titres émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N (1)	
Recettes de fonctionnement – Total		781 952 000,00	762 369 351,93	18 523 530,83	0,00	1 059 117,24
93	Services ventilés	92 357 630,00	75 208 338,79	18 135 085,50	0,00	-985 794,29
930	Services généraux	43 955 480,00	38 867 521,10	8 126 459,03	0,00	-3 038 500,13
930-5	Gestion des fonds européens	10 720 000,00	7 058 946,14	0,00	0,00	3 661 053,86
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	30 184 100,00	22 404 063,96	9 938 096,81	0,00	-2 158 060,77
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	607 000,00	911 521,73	0,00	0,00	-304 521,73
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	0,00	54 775,45	0,00	0,00	-54 775,45
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	7 350,00	50 274,61	0,00	0,00	-42 924,61
936	Action économique	4 210 000,00	3 198 776,89	223,66	0,00	1 010 999,45
937	Environnement	110 000,00	109 155,97	0,00	0,00	844,03
938	Transports	2 563 700,00	2 553 302,94	70 306,00	0,00	-59 908,94
939	Fonction en réserve					
94	Services communs non ventilés	665 594 370,00	663 161 013,14	388 445,33	0,00	2 044 911,53
940	Impositions directes	121 101 000,00	123 210 667,00	0,00	0,00	-2 109 667,00
941	Autres impôts et taxes	333 984 000,00	336 759 490,24	0,00	0,00	-2 775 490,24
942	Dotations et participations	70 101 370,00	71 354 860,44	0,00	0,00	-1 253 490,44
943	Opérations financières	0,00	567 307,20	388 445,33	0,00	-955 752,53
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (2)	5 270 000,00	977 326,00			4 292 674,00
946	Transferts entre les sections (2)	135 138 000,00	130 291 362,26			4 846 637,74
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des groupes fonctionnels		757 952 000,00	738 369 351,93	18 523 530,83	0,00	1 059 117,24
Pour information : 002 Résultat antérieur reporté N-1		24 000 000,00				

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – restes à réaliser au 31/12.

(2) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.



III – ADOPTION DU CA
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 930 – Services généraux **AE (1) = 28 138 913.00**

Libellé	93-02 Administration générale							
	93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	12 551 498,63		2 957 256,00	0,00	0,00	0,00	355,00	269 000,00
Réalisations	11 062 867,28		1 852 043,17	0,00	0,00	0,00	355,00	147 944,57
Rattachements	471 448,10		346 999,69	0,00	0,00	0,00	0,00	42 724,88
Restes à réaliser	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	1 017 183,25		758 213,14	0,00	0,00	0,00	0,00	78 330,55
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	763 828,23	64 115 531,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	475 861,97	63 854 959,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	41 250,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	246 715,32	260 571,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	674 480,00	1 770 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	2 212 213,12	1 357 648,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	71 522,31	1 086 201,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	-1 609 255,43	-673 850,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 1)

Libellé	93-03 Conseils						93-038 Autres instances
	93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., édu., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture.éduc.		93-035 Conseil de territoire	
				93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	285 533,55	314 109,00	385 000,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
Réalisations	184 210,61	160 936,36	332 916,60	0,00	0,00	0,00	5 031,24
Rattachements	0,00	75 114,04	41 109,16	0,00	0,00	0,00	108 727,09
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	101 322,94	78 058,60	10 974,24	0,00	0,00	0,00	16 241,67
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	2 001 000,00	800 000,00	475 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	1 996 657,06	687 953,92	468 716,46	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	4 342,94	112 046,08	6 283,54	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



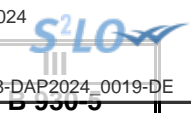
III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 930
Détail par articles	

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 2)

Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	21 613,53	224 540,00	0,00	1 699 542,00	23 125 349,71
Réalisations	0,00	20 362,23	214 125,41	0,00	653 798,36	18 683 393,32
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	460 636,93	1 765 947,98
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	1 251,30	10 414,59	0,00	585 106,71	2 676 008,41
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	63 578,00	68 218 937,23
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 484 149,39
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 250,94
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	63 578,00	693 536,90
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Crédits votés (2)	41 336 000,00	0,00	0,00	0,00	175 000,00	43 955 480,00
Réalisations	35 069 124,53	0,00	226 156,02	0,00	2 379,14	38 867 521,10
Rattachements	6 968 734,89	0,00	0,00	0,00	0,00	8 126 459,03
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	-701 859,42	0,00	-226 156,02	0,00	172 620,86	-3 038 500,13

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



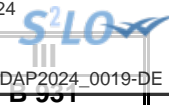
III – ADOPTION DU CA
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 930-5 – Gestion des fonds européens AE (1) = 544 000,00

Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			93-058 FEADER	93-058 FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	44 000,00	0,00	0,00	44 000,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	44 000,00	0,00	0,00	44 000,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	6 750 000,00	0,00	0,00	6 750 000,00
Réalisations	0,00	6 595 296,06	0,00	0,00	6 595 296,06
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	154 703,94	0,00	0,00	154 703,94
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	7 500 000,00	0,00	3 220 000,00	10 720 000,00
Réalisations	0,00	6 214 060,94	830 901,00	13 984,20	7 058 946,14
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	1 285 939,06	-830 901,00	3 206 015,80	3 661 053,86

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

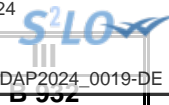
CHAPITRE 931 – Sécurité

AE (1) = 0,00

Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage **AE (1) = 150 335 360,00**

Libellé	93-20	93-21			93-22		
	Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
	93-201 Services communs	93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	4 276 757,47	0,00	0,00	0,00	0,00	17 809 947,75	1 981 790,72
Réalizations	3 166 627,51	0,00	0,00	0,00	0,00	16 699 771,39	1 981 790,72
Rattachements	1 042 180,40	0,00	0,00	0,00	0,00	969 709,68	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	67 949,56	0,00	0,00	0,00	0,00	140 466,68	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	146 129,87	0,00	0,00	0,00	0,00	64 111 221,00	0,00
Réalizations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 052 354,97	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	146 129,87	0,00	0,00	0,00	0,00	58 866,03	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00	0,00
Réalizations	5 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	610 089,03	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 632 929,63	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	-5 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-943 018,66	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 932
Détail par articles	

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle						93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
			93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	9 764 079,39	0,00	12 906 154,27	909 599,71	17 408 047,02	0,00	12 293 905,00	12 639 931,10	1 719 156,99	21 455 065,12
Réalisations	8 275 771,39	0,00	8 238 103,23	837 852,86	14 483 511,91	0,00	11 666 883,42	10 904 271,88	1 451 111,83	18 052 632,79
Rattachements	1 487 576,16	0,00	4 369 161,27	7 680,00	2 858 117,79	0,00	265 170,20	1 546 581,11	182 939,34	3 327 288,39
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	731,84	0,00	298 889,77	64 066,85	66 417,32	0,00	361 851,38	189 078,11	85 105,82	75 143,94
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	4 868 290,45	5 026,68	5 537,28	0,00	0,00	3 651 141,01	0,00	397,00
Réalisations	0,00	0,00	4 868 193,36	4 721,78	5 317,62	0,00	0,00	3 647 701,71	0,00	396,52
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	97,09	304,90	219,66	0,00	0,00	3 439,30	0,00	0,48
RECETTES DE FONCTIONNEMENT										
Crédits votés (2)	1 635 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 400 000,00	12 849 100,00	0,00
Réalisations	384 560,00	0,00	131 400,03	48 536,97	16 500,07	0,00	13 194,73	8 508 690,80	12 680 822,83	5 149,50
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 305 167,18	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	1 250 440,00	0,00	-131 400,03	-48 536,97	-16 500,07	0,00	-13 194,73	-2 413 857,98	168 277,17	-5 149,50

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

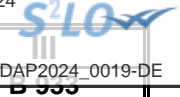
III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 932
Détail par articles	

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	2 781 042,18	0,00	0,00	180 000,00	221 171,99	0,00	116 346 648,71
Réalisations	1 475 795,10	0,00	0,00	177 340,00	185 792,47	0,00	97 597 256,50
Rattachements	1 305 160,20	0,00	0,00	0,00	13 242,83	0,00	17 374 807,37
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	86,88	0,00	0,00	2 660,00	22 136,69	0,00	1 374 584,84
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 787 743,29
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 578 685,96
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 057,33
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 184 100,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 404 063,96
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 938 096,81
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 158 060,77

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AE (1) = 19 595 890,00

Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
		93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	2 745 650,00	4 527 821,55	208 670,00	0,00	6 532 547,00	0,00	2 020 323,68	0,00	0,00
Réalisations	1 608 599,90	4 175 890,09	145 442,85	0,00	6 512 126,69	0,00	2 020 323,68	0,00	0,00
Rattachements	146 423,33	120 160,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	990 626,77	231 770,73	63 227,15	0,00	20 420,31	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	68 350,00	7 492 332,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 087,77	0,00	0,00
Réalisations	42,54	7 146 849,55	0,00	0,00	0,00	0,00	1 087,77	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	68 307,46	345 482,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	607 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	1 679,00	751 786,92	158 055,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	-1 679,00	-144 786,92	-158 055,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 933
Détail par articles	

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	93-32					
	Sports (autres que scolaires)					
	93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	106 580,00	0,00	3 081 000,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	2 836 321,85
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	26 580,00	0,00	244 678,15
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

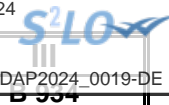
III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 933
Détail par articles	

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 222 592,23
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 378 705,06
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	266 584,06
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 577 303,11
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 561 769,77
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 147 979,86
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	413 789,91
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	607 000,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	911 521,73
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-304 521,73

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)

AE (1) = 1 557 160,00

Libellé	93-41 Santé					
	93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	14 900,00	0,00	421 815,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	7 486,50	0,00	404 480,40	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	7 413,50	0,00	16 734,60	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	7 900,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	-7 900,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 934
Détail par articles	

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI) (suite 1)

Libellé	93-42							
	Action sociale							
	93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
	93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	719 037,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	532 407,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	1 205,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	185 424,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	46 875,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

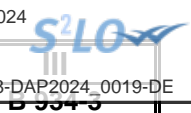
III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 934
Détail par articles	

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI) (suite 2)

Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
	93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	394 412,75	0,00	0,00	1 550 165,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	212 213,50	0,00	0,00	1 156 587,84
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 805,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	182 199,25	0,00	0,00	391 772,16
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 775,45
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

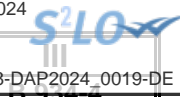
CHAPITRE 934-3 – APA

AE (1) = 0,00

Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



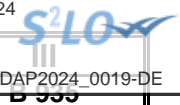
III – ADOPTION DU CA
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 934-4 – RSA / Régularisations de RMI **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat

AE (1) = 2 964 800.00

Libellé	93-50 Services communs		93-51 Aménagement et services urbains					
	93-501 Services communs	93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	331 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	190 013,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	9 728,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	131 257,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	149,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	850,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA							
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES							
Détail par articles							
III							
B 935							

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
				93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	572 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	293 657,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	279 142,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	3,00	3 621,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	-3,00	-3 621,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

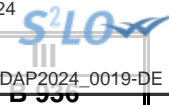
III – ADOPTION DU CA					
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES					
Détail par articles					
					III
					B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE	
			93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement			
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	5 500,00	1 054 800,00	0,00	421 500,00	0,00	2 385 600,00	
Réalisations	0,00	526 777,31	0,00	364 363,00	0,00	1 374 811,35	
Rattachements	0,00	1 020,46	0,00	0,00	0,00	10 749,28	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Crédits sans emploi	5 500,00	527 002,23	0,00	57 137,00	0,00	1 000 039,37	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149,26	
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850,74	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	7 350,00	0,00	0,00	0,00	7 350,00	
Réalisations	0,00	46 650,00	0,00	0,00	0,00	50 274,61	
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Crédits sans emploi	0,00	-39 300,00	0,00	0,00	0,00	-42 924,61	

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 936 – Action économique **AE (1) = 42 773 090,00**

Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
				93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
				93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	3 009 779,56	14 544 909,98	1 313 997,00	0,00	3 191 754,00	13 099 112,19
Réalisations	0,00	1 919 761,87	8 102 216,50	1 178 560,33	0,00	1 560 810,69	9 458 567,36
Rattachements	0,00	509 170,05	1 123 024,66	104 354,24	0,00	0,00	184 413,98
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	580 847,64	5 319 668,82	31 082,43	0,00	1 630 943,31	3 456 130,85
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	4 300,00	0,00	33 556,43	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	1 451,43	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	4 300,00	0,00	32 105,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	50 000,00	4 155 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	50 000,00	2 571 491,48	0,00	0,00	49 718,03	508 132,14
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	1 583 508,52	0,00	0,00	-49 718,03	-508 132,14

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

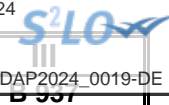
III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 936
Détail par articles	

CHAPITRE 936 –Action économique (suite)

Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintenance et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	1 433 895,64	2 971 352,00	0,00	2 970 925,20	0,00	42 535 725,57
Réalisations	1 059 410,06	637 325,99	0,00	1 085 438,37	0,00	25 002 091,17
Rattachements	69 362,39	733 000,00	0,00	16 741,40	0,00	2 740 066,72
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	305 123,19	1 601 026,01	0,00	1 868 745,43	0,00	14 793 567,68
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 856,43
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 451,43
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 405,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	4 210 000,00
Réalisations	0,00	5 508,70	0,00	2 491,56	11 434,98	3 198 776,89
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	223,66	223,66
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	-5 508,70	0,00	-2 491,56	-6 658,64	1 010 999,45

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 937 – Environnement

AE (1) =

12 290 915.00

Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
				93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	70 810,24	8 024 885,00	0,00	1 487 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	20 810,24	4 930 852,06	0,00	1 465 430,42	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	2 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	50 000,00	794 032,94	0,00	21 599,58	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 937
Détail par articles	

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 1)

Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
	93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

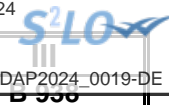
III – ADOPTION DU CA								III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES								B 937
Détail par articles								

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 2)

Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	203 726,24	417 500,00	1 661 463,52	0,00	0,00	11 865 415,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	61 157,14	345 617,98	1 129 320,44	0,00	0,00	7 953 188,28
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 780,00	0,00	0,00	2 475 780,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	142 569,10	71 882,02	356 363,08	0,00	0,00	1 436 446,72
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	32 500,00	76 655,97	0,00	0,00	0,00	109 155,97
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	-32 500,00	33 344,03	0,00	0,00	0,00	844,03

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports **AE (1) = 17 417 272,00**

Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs							
			93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports	
			DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	1 992 272,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 500 000,00	0,00
Réalizations	0,00	0,00	0,00	1 251 998,73	0,00	0,00	0,00	0,00	5 737 039,59	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	712 140,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	740 273,27	0,00	0,00	0,00	0,00	50 820,41	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	31 526 402,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations	0,00	0,00	0,00	30 081 741,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	1 444 660,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	723 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	340 000,00	0,00
Réalizations	0,00	0,00	0,00	217 745,37	0,00	0,00	0,00	0,00	389 908,50	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	505 954,63	0,00	0,00	0,00	0,00	-49 908,50	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Libellé	93-83						
	Transports de marchandises						
	93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Libellé	93-84 Voirie							
	93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	8 025 503,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	6 661 540,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	886 025,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	477 937,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	19 784 878,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	19 350 004,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	434 874,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	1 945 649,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	70 306,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	-515 955,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 3)

Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 717 775,71
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 650 578,96
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 598 165,45
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 469 031,30
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 311 280,35
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 431 745,68
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 879 534,67
RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 563 700,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 553 302,94
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 306,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-59 908,94

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (2)
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	1 804 000,00	842 850,89	800 000,00	0,00	161 149,11
63512	Taxes foncières	98 566,11	48 003,00	0,00	0,00	50 563,11
63513	Autres impôts locaux	105 433,89	6 578,89	0,00	0,00	98 855,00
7398	Revers., restitutions et préél. divers	1 600 000,00	788 269,00	800 000,00	0,00	11 731,00
	RECETTES	121 101 000,00	123 210 667,00	0,00	0,00	-2 109 667,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	3 200 000,00	3 292 946,00	0,00	0,00	-92 946,00
73118	Autres contributions directes	0,00	1 445,00	0,00	0,00	-1 445,00
731773	Frais gestion ress form prof, apprentiss	17 200 000,00	16 956 198,00	0,00	0,00	243 802,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	90 101 000,00	88 068 329,00	0,00	0,00	2 032 671,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	3 167 674,00	0,00	0,00	-3 167 674,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	0,00	617 859,00	0,00	0,00	-617 859,00
748382	Dotat° de compens. perte frais gest° TH	8 700 000,00	8 664 007,00	0,00	0,00	35 993,00
748388	Autres	1 900 000,00	2 442 209,00	0,00	0,00	-542 209,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « Crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.



III – ADOPTION DU CA
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (2)
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	690 000,00	689 462,00	0,00	0,00	538,00
7398	Revers., restitutions et prél. divers	690 000,00	689 462,00	0,00	0,00	538,00
	RECETTES	333 984 000,00	336 759 490,24	0,00	0,00	-2 775 490,24
73153	Taxe certif. immatriculation véhicules	27 000 000,00	28 242 172,00	0,00	0,00	-1 242 172,00
731774	TICPE FPA	1 055 000,00	1 052 704,00	0,00	0,00	2 296,00
732222	Fonds solidarité entre régions / Mayotte	7 000 000,00	7 030 638,00	0,00	0,00	-30 638,00
73411	Taxe sur les rhums	2 200 000,00	1 930 654,87	0,00	0,00	269 345,13
7342	Taxes sur les carburants	133 000 000,00	137 198 716,94	0,00	0,00	-4 198 716,94
73432	Octroi de mer régional	138 825 000,00	136 356 450,63	0,00	0,00	2 468 549,37
73433	Taxe tr public aérien,maritimes-dt Corse	3 304 000,00	3 620 392,36	0,00	0,00	-316 392,36
7358	Autres	19 000 000,00	18 782 360,76	0,00	0,00	217 639,24
738	Autres impôts et taxes	2 600 000,00	2 545 400,68	0,00	0,00	54 599,32

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (2)
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	70 101 370,00	71 354 860,44	0,00	0,00	-1 253 490,44
744	FCTVA	300 000,00	141 902,44	0,00	0,00	158 097,56
74631	DGD des régions	69 801 370,00	69 801 364,00	0,00	0,00	6,00
74718	Autres participations Etat	0,00	1 411 594,00	0,00	0,00	-1 411 594,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.



III – ADOPTION DU CA
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (2)
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	29 700 000,00	17 237 286,81	12 462 710,63	0,00	2,56
66111	Intérêts réglés à l'échéance	25 985 860,18	25 985 860,18	0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	3 632 771,82	-8 829 940,84	12 462 710,63	0,00	2,03
6688	Autres	81 368,00	81 367,47	0,00	0,00	0,53
	RECETTES	0,00	567 307,20	388 445,33	0,00	-955 752,53
7622	Prod. Immo. fin. - rattachement ICNE	0,00	0,00	388 445,33	0,00	-388 445,33
7688	Autres	0,00	472 307,20	0,00	0,00	-472 307,20
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	95 000,00	0,00	0,00	-95 000,00

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (3)	Montant des ICNE de l'exercice	12 462 710,63
	- Montant des ICNE de l'exercice N-1	8 829 940,84
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	3 632 769,79
Compte R7622 (4)	Montant des ICNE de l'exercice	388 445,33
	- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	388 445,33

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

(3) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



III – ADOPTION DU CA

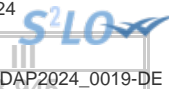
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	508 941,00	418 536,24	2 305,12	0,00	88 099,64
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 229,08	3 795,25	0,00	0,00	433,83
6262	Frais de télécommunications	2 643,38	2 643,38	0,00	0,00	0,00
65861	Frais de personnel	417 740,00	390 210,77	0,00	0,00	27 529,23
65862	Matériel, équipement et fournitures	84 328,54	21 886,84	2 305,12	0,00	60 136,58
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

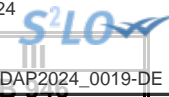
CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES REALISATIONS	CREDITS SANS EMPLOI (2)
	DEPENSES (3)	26 388 500,00	26 209 000,00	179 500,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	26 080 000,00	26 080 000,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	308 500,00	129 000,00	179 500,00
	RECETTES (3)	5 270 000,00	977 326,00	4 292 674,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	4 970 000,00	677 326,00	4 292 674,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	300 000,00	300 000,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

**CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)**

Article /compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES REALISATIONS	CREDITS SANS EMPLOI (2)
	DEPENSES (3) (5)	143 611 000,00	136 469 598,88	7 141 401,12
	<i>Dotations aux amortissements et provisions</i>	<i>143 611 000,00</i>	<i>136 374 598,88</i>	<i>7 236 401,12</i>
6811	<i>Dot. amort. immos incorporelles</i>	<i>143 611 000,00</i>	<i>136 374 598,88</i>	<i>7 236 401,12</i>
	Autres	0,00	95 000,00	-95 000,00
675	<i>Valeurs comptables immobilisations cédée</i>	<i>0,00</i>	<i>4 061,58</i>	<i>-4 061,58</i>
6761	<i>Différences sur réalisations (positives)</i>	<i>0,00</i>	<i>90 938,42</i>	<i>-90 938,42</i>
	RECETTES (4) (5)	135 138 000,00	130 291 362,26	4 846 637,74
	Reprises sur autofinancement	135 138 000,00	130 291 362,26	4 846 637,74
77681	<i>Neutralisation des amortissements</i>	<i>89 416 000,00</i>	<i>85 105 712,43</i>	<i>4 310 287,57</i>
777	<i>Rec... subv inv transférées cpte résult</i>	<i>45 722 000,00</i>	<i>45 185 649,83</i>	<i>536 350,17</i>
	Transfert de charges	0,00	0,00	0,00

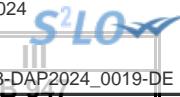
(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « Crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

(3) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

(5) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

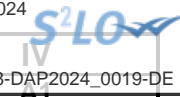
CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES REALISATIONS	CREDITS SANS EMPLOI (2)
	DEPENSES (3)	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	RECETTES (3)	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « Crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		13 137 686,95	0,00	0,00	59 266 119,41	6 965 856,64	234 505,77	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 092 070,04	0,00	0,00	963 095,94	384 240,82	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	22 074 233,30	4 996 698,34	234 505,77	0,00
21	Immobilisations corporelles	8 648 934,19	0,00	0,00	5 184 155,79	565 261,52	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 394 289,98	0,00	0,00	31 007 134,38	1 019 655,96	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	37 500,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	2 392,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		115 855,00	220 376,62	0,00	54 877 992,56	10 172,31	5 069,13	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	109 755,00	219 085,80	0,00	54 761 317,09	7 121,56	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	Sociale (hors RSA)	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 290,82	0,00	7 403,44	600,75	5 069,13	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	89 272,03	2 450,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	6 100,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

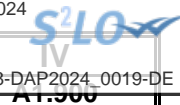
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		9 193 747,36	43 558 869,20	14 093 068,55	183 310 288,79		396 039 890,17
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		66 279 747,50
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	634 341,21	341 747,61	126 900,23	1 621 633,03		6 164 028,88
204	Subventions d'équipement versées	7 473 267,68	14 537 799,62	13 759 172,24	1 759 348,83		64 835 025,78
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 237,82	163 196 409,93		177 596 999,25
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	86 138,47	11 321,97	204 758,26	14 073 733,63		48 797 032,65
26	Participations et créances rattachées	0,00	15 000 000,00	0,00	0,00		15 037 500,00
27	Autres immobilisations financières	1 000 000,00	13 668 000,00	0,00	0,00		14 670 392,74
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	2 659 163,37		2 659 163,37
RECETTES		1 834 121,41	14 398 163,98	8 814 285,52	83 373 545,01		380 022 840,08
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		209 345 339,60
13	Subventions d'investissement	653 342,43	9 486 640,00	8 128 905,53	82 224 345,14		162 618 431,49
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	2 616,71	0,00		2 616,71
204	Subventions d'équipement versées	199 667,87	485 590,26	142 835,34	0,00		842 457,61
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	874,35		874,35
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	539 927,94	25 606,00		657 255,97
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	981 111,11	4 425 933,72	0,00	0,00		5 433 144,83
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	1 122 719,52		1 122 719,52



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	90-02 Administration générale							
		90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		13 057 947,74	11 946,15	37 736,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	263 253,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2032	Frais de recherche et de développement	76 660,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	1 752 155,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	451 055,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21328	Autres bâtiments privés	5 142 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	286 586,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	53 446,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	40 632,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	2 391 639,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	9 378,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	193 556,31	11 946,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	37 736,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	294 289,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	2 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	2 392,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		115 855,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13172	Subv. transf. FEDER	109 755,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	6 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-03 Conseils						
		90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., édu., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		30 056,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2032	Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21328	Autres bâtiments privés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	30 056,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

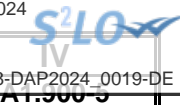
IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 137 686,95
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	263 253,72
2032	Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 660,36
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 752 155,96
21311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	451 055,03
21328	Autres bâtiments privés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 142 900,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	286 586,16
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 446,67
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 632,10
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 391 639,75
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 378,96
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	235 558,61
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 736,91
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	294 289,98
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 392,74
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 855,00
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 755,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 100,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



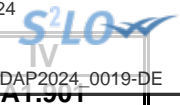
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	1 290,82	0,00	219 085,80	220 376,62
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	219 085,80	219 085,80
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	1 290,82	0,00	0,00	1 290,82

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



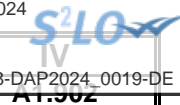
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	90-20	90-21				90-22		
		Services communs	Enseignement du premier degré				Enseignement du second degré		
		90-201	90-211	90-212	90-213	90-221	90-222	90-223	
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	
DEPENSES		372 012,15	53 206,63	6 759 514,34	0,00	0,00	42 042 607,19	146 799,91	
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	873 659,66	0,00	
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	53 206,63	6 759 514,34	0,00	0,00	0,00	0,00	
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 923 621,36	146 799,91	
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 805 693,79	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	372 012,15	0,00	0,00	0,00	0,00	6 449,85	0,00	
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 785 453,93	0,00	
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 647 728,60	0,00	
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	1 874,50	0,00	0,00	52 188 063,47	0,00	
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 165 146,64	0,00	
133122	Dotation régionale d'équipement scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 911 036,00	0,00	
1338	Autres fonds equip. transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	1 874,50	0,00	0,00	0,00	0,00	
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 608,80	0,00	
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 272,03	0,00	
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires	90-25 Formation professionnelle						90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	
				90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres			
DEPENSES		1 261 551,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 594 576,36	1 485 763,91	27 437,53
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 694,28	18 742,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 069,05	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	282 752,61	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 630,48	0,00	27 437,53
20431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	1 255 551,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	507 063,29	204 138,36	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	882 619,26	980 130,94	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 500,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 688 054,59	0,00
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	709 634,45	0,00
133122	Dotation régionale d'équipement scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1338	Autres fonds équip. transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 975 500,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 920,14	0,00
20431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

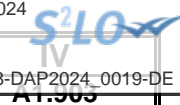
IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	5 522 650,00	0,00	59 266 119,41
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	963 095,94
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 812 720,97
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 069,05
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	282 752,61
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	5 522 650,00	0,00	5 608 718,01
20431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 070 421,27
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 255 551,39
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 805 693,79
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	378 462,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 496 655,58
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 510 478,80
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 877 992,56
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 874 781,09
133122	Dotation régionale d'équipement scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 911 036,00
1338	Autres fonds équip. transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 975 500,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 874,50
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 920,14
20431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 608,80
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 272,03
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
			90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES		78 112,41	1 384 386,85	1 058 907,80	0,00	354 132,54	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	78 112,41	14 482,88	0,00	0,00	10 404,53	0,00	0,00	0,00	0,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	723 242,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	899 054,05	313 905,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21611	Biens sous-jacents	0,00	0,00	0,00	0,00	1 142,50	0,00	0,00	0,00	0,00
21621	Biens sous-jacents	0,00	88 103,30	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	0,00	13 858,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217848	Autres matériels bureau, mobilier (mad)	0,00	5 952,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	77 721,07	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	21 759,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	194 551,25	0,00	0,00	132 300,55	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	168 384,29	0,00	0,00	105 663,46	0,00	0,00	0,00	0,00
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	1 774,53	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	24 325,90	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	1 700,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établi. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	600,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-32					
		Sports (autres que scolaires)					
		90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
DEPENSES		1 181 711,56	371 346,75	727 953,14	335 835,51	534 562,36	29 400,00
2031	Frais d'études	29 405,49	0,00	0,00	251 835,51	0,00	0,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	341 036,37	0,00	23 089,38	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	96 797,69	371 346,75	386 916,77	0,00	482 401,02	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	416 000,60	0,00	0,00	4 000,00	0,00	29 400,00
21611	Biens sous-jacents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21621	Biens sous-jacents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217848	Autres matériels bureau, mobiliers (mad)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	29 071,96	0,00
2313	Constructions	215 034,81	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	424 472,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 350,00	0,00	0,00	7 121,56	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	7 121,56	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

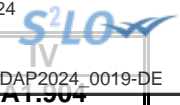
IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	909 507,72	0,00	0,00	0,00	6 965 856,64
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	384 240,82
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	6 300,00	0,00	0,00	0,00	370 425,75
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	903 207,72	0,00	0,00	0,00	2 963 912,89
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 662 359,70
21611	Biens sous-jacents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 142,50
21621	Biens sous-jacents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 903,30
21735	Installations générales (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 858,53
217848	Autres matériels bureau, mobiliers (mad)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 952,55
2181	Install. générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 721,07
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 759,81
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	355 923,76
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	569 082,56
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 774,53
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	448 798,87
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 172,31
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 121,56
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,75
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 450,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-41 Santé					
		90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20415321	CCAS : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale							
		90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
			90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		234 505,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20415321	CCAS : Bien mobilier, matériel	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	224 505,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		5 069,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	5 069,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

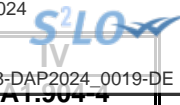
IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées		90-428 Autres interventions sociales
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234 505,77	
20415321	CCAS : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	224 505,77	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 069,13	
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 069,13	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



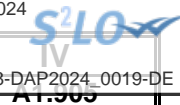
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	90-50	90-51							
		Services communs	Aménagement et services urbains							
		90-501 Services communs	90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain	
DEPENSES		0,00	3 971 572,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204121	Subv.Régions : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	3 971 572,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20415341	IC : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2741	Prêts aux collectivités et groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	34 361,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	34 361,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2741	Prêts aux collectivités et groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
					90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES		0,00	6 837,00	309 408,87	736 531,42	0,00	839 965,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204121	Subv.Régions : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	6 837,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20415341	IC : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	839 965,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	736 531,42	0,00	0,00	0,00	0,00
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	0,00	309 408,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2741	Prêts aux collectivités et groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	5 916,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	0,00	5 916,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2741	Prêts aux collectivités et groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

IV

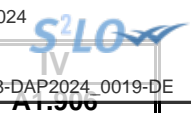
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	1 290 328,00	0,00	1 955 540,10	83 564,90	9 193 747,36
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	611 276,78	0,00	611 276,78
204121	Subv.Régions : Bien mobilier, matériel	0,00	34 584,38	0,00	0,00	0,00	34 584,38
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 978 409,07
2041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	0,00	0,00	0,00	442 750,00	0,00	442 750,00
20415341	IC : Bien mobilier, matériel	0,00	87 583,73	0,00	0,00	0,00	87 583,73
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	109 503,50	0,00	109 503,50
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	95 145,63	0,00	0,00	0,00	935 110,63
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	736 531,42
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	0,00	0,00	255 821,18	83 564,90	648 794,95
2051	Concessions, droits similaires	0,00	23 064,43	0,00	0,00	0,00	23 064,43
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	49 949,83	0,00	36 188,64	0,00	86 138,47
2741	Prêts aux collectivités et groupements	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
RECETTES		0,00	1 634 453,54	0,00	159 389,43	0,00	1 834 121,41
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	653 342,43	0,00	0,00	0,00	653 342,43
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 361,95
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	80 183,73	0,00	80 183,73
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	79 205,70	0,00	79 205,70
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 916,49
2741	Prêts aux collectivités et groupements	0,00	981 111,11	0,00	0,00	0,00	981 111,11

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d’animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
					90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES		0,00	30 420 421,97	27 784,03	1 068 129,95	0,00	9 608 775,16	999 209,27
2031	Frais d'études	0,00	34 546,15	0,00	0,00	0,00	239 822,96	67 378,50
20415341	IC : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	272 813,85
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	322 150,93	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	1 678 621,69	27 784,03	0,00	0,00	7 746 669,02	240 250,00
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	27 932,16	0,00	1 068 129,95	0,00	1 300 132,25	418 766,92
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	11 321,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	15 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	13 668 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	13 565 353,60	0,00	0,00	0,00	392 888,15	47 616,28
1311	Subv. transf. Etat et etabl. nationaux	0,00	346 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13272	Subv. non transf. FEDER	0,00	7 250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	392 888,15	31 616,28
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	42 779,88	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	4 000 754,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2745	Avances remboursables	0,00	425 179,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

IV

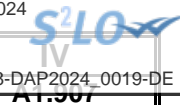
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		806 483,01	421 232,80	0,00	206 833,01	0,00	43 558 869,20
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	341 747,61
20415341	IC : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	272 813,85
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	322 150,93
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	421 232,80	0,00	9 748,17	0,00	10 124 305,71
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	806 483,01	0,00	0,00	197 084,84	0,00	3 818 529,13
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 321,97
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000 000,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 668 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	392 305,95	0,00	14 398 163,98
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	390 000,00	0,00	736 640,00
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
13272	Subv. non transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 250 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	424 504,43
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	0,00	0,00	2 305,95	0,00	61 085,83
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000 754,72
2745	Avances remboursables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	425 179,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
					90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	452 544,14	0,00	40 606,57	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 606,57	0,00	0,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	452 544,14	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 770,51	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 770,51	0,00	0,00
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
		90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		323 450,07	318 258,77	0,00	0,00	0,00	53 582,34
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	323 450,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 582,34
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	318 258,77	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

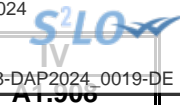
IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	5 845 004,97	0,00	0,00	6 608 619,04	304 072,46	0,00	146 930,19	14 093 068,55
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	86 293,66	0,00	0,00	0,00	126 900,23
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	323 450,07
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	4 353 107,80	25 000,00	0,00	146 149,20	4 524 257,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	127 432,09	0,00	0,00	2 007 263,02	0,00	0,00	0,00	2 640 821,59
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	5 473 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 473 000,00
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	139 608,00	0,00	0,00	76 516,74	261 279,08	0,00	780,99	796 443,58
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00	0,00	0,00	2 237,82	0,00	0,00	0,00	2 237,82
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 793,38	0,00	0,00	17 793,38
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	104 964,88	0,00	0,00	82 000,00	0,00	0,00	0,00	186 964,88
RECETTES		0,00	2 925 167,02	0,00	0,00	5 778 347,99	0,00	0,00	0,00	8 814 285,52
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	0,00	15 467,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 237,53
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	2 909 700,00	0,00	0,00	2 815 750,00	0,00	0,00	0,00	5 725 450,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	2 277 218,00	0,00	0,00	0,00	2 277 218,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	2 616,71	0,00	0,00	0,00	2 616,71
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	142 835,34	0,00	0,00	0,00	142 835,34
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	539 927,94	0,00	0,00	0,00	539 927,94

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
				90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
DEPENSES		2 867 430,99	0,00	0,00	16 677 422,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	711 293,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	24 031,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	20 463,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	0,00	0,00	945 665,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	15 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	184 235,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581	Dépenses	2 659 163,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 122 719,52	0,00	0,00	229 979,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13272	Subv. non transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	229 979,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582	Opérations sous mandat	1 122 719,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-83						
		Transports de marchandises						
		90-830	90-831	90-832	90-833	90-834	90-835	90-838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581	Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13272	Subv. non transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-84 Voirie							
		90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	161 896 859,23	0,00	0,00	49 050,98	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	670 527,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	49 050,98	0,00	0,00	0,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	445 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	100 137,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	238 630,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00	35 695,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	30 105,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	146 789 603,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	40 652,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	1 048 869,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	7 461,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	5 488,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	12 484 687,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581	Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	79 780 346,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	33 324 665,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	0,00	344 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13272	Subv. non transf. FEDER	0,00	45 977 386,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	107 014,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	874,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	25 606,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

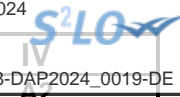
FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		361 169,88	0,00	0,00	0,00	175 000,00	0,00	1 283 355,38	0,00	183 310 288,79
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 181,42	0,00	1 383 002,99
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 050,98
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 031,80
2041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	445 000,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	175 000,00	0,00	0,00	0,00	175 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 463,06
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 137,60
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	945 665,39
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	238 630,04
21311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 695,78
21351	Bâtiments publics	64 370,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 475,92
2151	Réseaux de voirie	138 221,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 941,32	0,00	146 963 766,52
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 652,71
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 048 869,46
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 461,14
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 488,40
2313	Constructions	107 219,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 219,29
238	Avances commandes immo corporelles	51 358,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 246 232,64	0,00	13 966 514,34
4581	Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 659 163,37
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 240 499,03	0,00	83 373 545,01
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	626 082,19	0,00	33 950 747,99
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	344 800,00
13272	Subv. non transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 614 416,84	0,00	47 821 783,15
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 014,00

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-89	TOTAL DU CHAPITRE
		90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures			
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	874,35
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 606,00
4582	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 122 719,52

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		87 974 741,63	6 595 296,06	0,00	187 550 749,83	24 793 268,98	1 158 392,84	0,00
011	Charges à caractère général	16 595 245,81	7 237,53	0,00	24 440 778,74	3 824 690,69	45 534,31	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	64 567 538,46	6 588 058,53	0,00	64 068 871,22	6 908 059,15	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 526 446,71	0,00	0,00	94 345 804,26	14 059 431,37	1 112 858,53	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	6 132,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	279 377,69	0,00	0,00	4 695 295,61	1 087,77	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		46 993 980,13	7 058 946,14	0,00	32 342 160,77	911 521,73	54 775,45	0,00
013	Atténuations de charges	2 368 395,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	565 543,42	0,00	0,00	0,00	504 204,50	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	6 414 090,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	42 264 015,44	7 058 946,14	0,00	25 683 669,92	370 255,81	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 442 232,45	0,00	0,00	244 400,85	37 061,42	54 775,45	0,00
76	Produits financiers	353 793,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

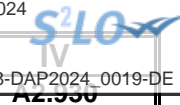
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	1 385 709,89	27 743 609,32	10 428 968,28	64 680 490,09		470 973 378,61
011	Charges à caractère général	0,00	663 139,99	889 535,83	245 496,13	5 789 223,19		52 561 902,74
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	19 261 544,12		161 394 071,48
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 277 731,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	722 569,90	26 854 073,49	10 183 472,15	39 625 226,49		193 429 882,90
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		414 402,73
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		29 706 130,40
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	4 496,29		4 980 257,36
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		26 209 000,00
RECETTES		0,00	50 274,61	3 199 000,55	109 155,97	2 623 608,94		626 601 520,50
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 368 395,46
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	46 650,00	0,00	32 500,00	1 029 666,00		2 178 563,92
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		395 532 943,24
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		55 959 555,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	2 621 491,48	76 655,97	552 088,37		164 873 732,57
75	Autres produits de gestion courante	0,00	3 624,61	577 509,07	0,00	1 041 854,57		3 401 458,42
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 214 545,89
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		95 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		977 326,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		12 051 428,29	68 122 950,56	2 199 042,86	0,00	0,00	0,00	355,00	190 669,45
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	227 445,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	598 274,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	279,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	540 767,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	32 772,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	21,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	25 062,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	139 122,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	120 046,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	294 761,31	1 811 487,30	100 240,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	1 676 700,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	37 658,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	261 028,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	13 292,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	66 050,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	881 389,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	8 357,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	26 604,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	23 994,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	1 712 830,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	495 921,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	16 492,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	99 798,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	137 242,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	157 845,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	1 002 774,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	612 353,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	365 777,23	81 350,38	913 041,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	322 774,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 283,11
6234	Réceptions	9 610,00	0,00	287,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 243,44



Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
6236	Catalogues et imprimés	0,00	4 913,00	82 621,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	1 810,50	0,00	1 102 852,27	0,00	0,00	0,00	0,00	52 142,90
6247	Transports collectifs	0,00	231 254,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	60,79	105 073,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6255	Frais de déménagement	0,00	30 648,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	60 819,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	358 131,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	2 069,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	355,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	695 214,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	288 016,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	31 185 786,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	377 083,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	5 457 141,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	8 682 223,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	186 703,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	6 208 441,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	6 993 529,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	195 074,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	3 630 987,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	881 258,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres	0,00	481 292,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65132	Prix	0,00	136 792,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	0,00	108,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65181	Primes, dots	0,00	31 818,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65321	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65322	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65325	Frais de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	90 796,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	31 778,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6568	Autres participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	952 936,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	787 218,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6688	Autres	6 132,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	247 590,00	31 787,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		2 283 735,43	2 443 850,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	305 075,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	1 207 006,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	856 313,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	449 723,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	40 365,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel BA,régie	0,00	75 454,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74771	Participation Fonds social européen	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74772	Participation FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	875 221,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	1 514,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	88,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	563 029,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	353 737,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
766	Gains de change créances det. fin	56,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		2 180 867,67	924 004,32	842 742,22	0,00	0,00	0,00	113 758,33
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	1 546,19	369,50	0,00	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	227,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	119,99	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	849,38	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	31 834,39	18 925,62	0,00	0,00	0,00	68 224,80
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	590,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	39 170,67	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	1 182,33	2 390,79	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	99 762,27	279 034,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 502,29
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	9 539,86	0,00	0,00	0,00	0,00



Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., édu., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.				
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports			
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6234	Réceptions	0,00	9 478,93	5 308,95	0,00	0,00	0,00	0,00	
6236	Catalogues et imprimés	0,00	2 508,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6255	Frais de déménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	6 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 031,24	
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65132	Prix	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65181	Primes, dots	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65311	Indemnités de fonction	1 430 545,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65312	Frais de mission et de déplacement	144 771,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65313	Cotisations de retraite	528 843,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	36 391,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65315	Formation	736,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	877,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65321	Indemnités de fonction	0,00	687 953,92	468 716,46	0,00	0,00	0,00	0,00	
65322	Frais de mission et de déplacement	0,00	78 811,77	17 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65325	Frais de formation	0,00	4 776,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	



Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils							93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., édu., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances		
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports				
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6568	Autres participations	38 703,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70841	Mise à dispo personnel BA,régie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74771	Participation Fonds social européen	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74772	Participation FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
766	Gains de change créances det. fin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	20 362,23	214 125,41	0,00	1 114 435,29	87 974 741,63
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	179 404,75	0,00	0,00	179 404,75
60611	Eau et assainissement	0,00	345,81	0,00	0,00	11,52	227 802,44
60612	Energie - Electricité	0,00	3 385,71	0,00	0,00	1 236,94	602 897,35
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	279,17
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	4 166,92	544 934,33
60623	Alimentation	0,00	3 461,32	0,00	0,00	0,00	38 149,54
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 289,17
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	44,66	139 286,73
6064	Fournitures administratives	0,00	1 102,48	0,00	0,00	0,00	121 998,65
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	15 539,66	0,00	0,00	2 341 013,82
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 676 700,60
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	7 747,95	45 996,18
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	261 028,17
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 292,22
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 050,22
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	1 931,55	0,00	0,00	0,00	883 321,04
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	86,96	8 444,68
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	5 080,77	31 685,31
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 994,82
6156	Maintenance	0,00	5 441,96	0,00	0,00	237,41	1 718 509,66
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	672,14	496 593,65
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 662,67
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	526,34	103 898,01
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 242,23
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	378 796,27
6188	Autres frais divers	0,00	1 291,86	0,00	0,00	16 152,37	215 792,22
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	958,53	1 003 732,59
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	612 353,65
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 369 708,73
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	406 057,63
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	3 162,30	83 090,62

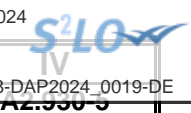


Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.act* interrég.,eur.intern.					93-048 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement			
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 043,11	
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	119,33	1 156 925,00	
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	231 254,05	
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	3 189,84	108 323,86	
6255	Frais de déménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 648,75	
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	30,93	60 850,26	
6262	Frais de télécommunications	0,00	3 401,54	0,00	0,00	3 991,89	365 524,66	
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	167,62	2 237,45	
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	19 181,00	0,00	10 327,00	41 044,24	
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	695 214,75	
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	151,56	151,56	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	288 016,88	
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 185 786,05	
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	377 083,65	
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 457 141,07	
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 682 223,99	
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	186 703,53	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 208 441,54	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 993 529,28	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 074,77	
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 630 987,11	
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	881 258,20	
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	481 292,39	
65132	Prix	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136 792,37	
6514	Cotisations, adhésions et autres prestat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108,00	
65181	Primes, dots	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 818,80	
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 430 545,13	
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144 771,48	
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	528 843,92	
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 391,00	
65315	Formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	736,13	
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	877,01	
65321	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 156 670,38	
65322	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 311,77	
65325	Frais de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 776,00	
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 796,44	
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 778,00	
6568	Autres participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 703,00	
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	596 010,39	596 010,39	
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	0,00	0,00	0,00	0,00	22 716,62	22 716,62	



Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.act* interrég.eur.intern.					93-048 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement			
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	437 645,30	1 390 581,60	
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	787 218,67	
6688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 132,96	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	279 377,69	
RECETTES		42 037 859,42	0,00	226 156,02	0,00	2 379,14	46 993 980,13	
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	305 075,89	
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 207 006,57	
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	856 313,00	
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	449 723,37	
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 365,39	
70841	Mise à dispo personnel BA,régie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 454,66	
74771	Participation Fonds social européen	42 037 859,42	0,00	0,00	0,00	0,00	42 037 859,42	
74772	Participation FEDER	0,00	0,00	226 156,02	0,00	0,00	226 156,02	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	875 221,41	
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	199,34	1 714,22	
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88,00	
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	2 179,80	565 208,82	
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	353 737,19	
766	Gains de change créances det. fin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56,17	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



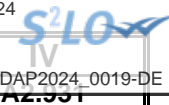
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	6 595 296,06	0,00	0,00	6 595 296,06
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	7 237,53	0,00	0,00	7 237,53
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	36 798,39	0,00	0,00	36 798,39
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	2 393 054,94	0,00	0,00	2 393 054,94
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	22 954,90	0,00	0,00	22 954,90
64118	Autres indemnités	0,00	422 199,60	0,00	0,00	422 199,60
64131	Rémunérations	0,00	2 152 860,05	0,00	0,00	2 152 860,05
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	10 499,14	0,00	0,00	10 499,14
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	938 033,25	0,00	0,00	938 033,25
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	591 672,66	0,00	0,00	591 672,66
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	13 833,60	0,00	0,00	13 833,60
6488	Autres	0,00	6 152,00	0,00	0,00	6 152,00
RECETTES		0,00	6 214 060,94	830 901,00	13 984,20	7 058 946,14
74772	Participation FEDER	0,00	6 214 060,94	0,00	13 984,20	6 228 045,14
74778	Autres fonds européens	0,00	0,00	830 901,00	0,00	830 901,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



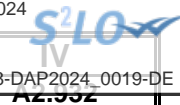
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20		93-21				93-22		
		Services communs		Enseignement du premier degré				Enseignement du second degré		
		93-201	93-211	93-212	93-213	93-221	93-222	93-223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		4 208 807,91	0,00	0,00	0,00	0,00	81 721 836,04	1 981 790,72		
6042	Achats de prestations de services	166 136,82	0,00	0,00	0,00	0,00	13 649,30	0,00		
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500 296,53	0,00		
6068	Autres matières et fournitures	1 706,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
611	Contrats de prestations de services	1 282,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
617	Études et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6188	Autres frais divers	15 051,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6234	Réceptions	38 775,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6236	Catalogues et imprimés	3 971,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 100,00	0,00		
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	249,28	0,00		
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148 948,80	0,00		
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	310 119,93	0,00		
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 523 248,37	0,00		
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 597,35	0,00		
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 427 796,73	0,00		
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 028 821,32	0,00		
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 353,61	0,00		
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 836 376,37	0,00		
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 531 264,77	0,00		
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 876,33	0,00		
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 416,44	0,00		



Article / compte nature (1)	Libellé	93-20	93-21				93-221	93-222	93-223
		Services communs	Enseignement du premier degré						
		93-201	93-211	93-212	93-213	93-221			
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	
65121	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65131	Bourses	3 424 355,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65134	Aides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65188	Autres	417 678,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
655121	Dotation fonctionnement lycées publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 935 232,70	0,00	
655122	Dotation fonctionnement lycées privés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 981 790,72	
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 815,00	0,00	
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	723 776,32	0,00	
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	139 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	222 245,98	0,00	
6577	Remises gracieuses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65881	Hébergement et restauration scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 650,91	0,00	
RECETTES		5 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 243 018,66	0,00	
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7454	Prélèvement recettes - Réforme apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7458	Autres dotations de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 192,86	0,00	
74771	Participation Fonds social européen	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74772	Participation FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74881	Particip. familles restau, héberg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 209 518,08	0,00	
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	
75888	Autres	5 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 307,72	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle						93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
				93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres		
DEPENSES		9 763 347,55	0,00	17 475 457,86	850 254,64	17 346 947,32	0,00	11 932 053,62	16 098 554,70	1 634 051,17	21 380 317,70
6042	Achats de prestations de services	340,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 954,79	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	252 788,44	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 309,58	0,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	611 297,74	148 124,86	13 852 591,28	0,00	0,00	692 335,95	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 528,19	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	397 850,31	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 726,92	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	229 927,46	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 500,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 875,75	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 646,14	108 844,67	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	652 005,50	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146 126,30	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 597 992,29	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	458 120,81	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Article / compte nature (1)	Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle								
				93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres	sanitaire et sociale		
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65121	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 385 132,90	0,00	0,00	0,00	0,00
65131	Bourses	4 420 850,98	0,00	0,00	296 310,00	0,00	0,00	1 894 915,22	176 362,66	0,00	3 470 321,30	0,00
65134	Aides	3 042 343,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	252 900,00	0,00	315 800,00	0,00
65188	Autres	505 889,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655121	Dotation fonctionnement lycées publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655122	Dotation fonctionnement lycées privés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	0,00	128 184,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 414,70	0,00	7 445 927,63	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	1 788 900,57	0,00	4 142 125,99	0,00	491 101,22	0,00	0,00	1 390 651,94	0,00	0,00	0,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	0,00	0,00	5 690 663,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	5 023,79	0,00	2 034 993,14	401 098,00	2 997 937,20	0,00	0,00	6 084 047,26	0,00	10 147 872,25	0,00
6577	Remises gracieuses	0,00	0,00	166 845,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	14 099,48	4 721,78	5 317,62	0,00	0,00	1 131,70	0,00	0,00	0,00
65881	Hébergement et restauration scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 646 570,01	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	4 687 248,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	396,52	0,00
RECETTES		384 560,00	0,00	131 400,03	48 536,97	16 500,07	0,00	13 194,73	16 813 857,98	12 680 822,83	5 149,50	0,00
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 414 090,00	0,00	0,00
7454	Prélèvement recettes - Réforme apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 009 741,00	0,00	0,00
7458	Autres dotations de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 249 100,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 400 000,00	0,00	0,00	0,00
74771	Participation Fonds social européen	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 685 457,98	0,00	0,00	0,00
74772	Participation FEDER	382 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	728 400,00	0,00	0,00	0,00
74881	Particip. familles restau, hébergnt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	54 420,58	2 694,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	2 300,00	0,00	76 979,45	45 842,03	16 500,07	0,00	13 194,73	0,00	7 891,83	5 149,50	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

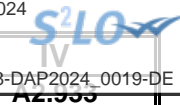
FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		2 780 955,30	0,00	0,00	177 340,00	199 035,30	0,00	187 550 749,83
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	55 210,11	0,00	235 336,23
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 954,79
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	252 788,44
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 309,58
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500 296,53
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 706,16
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 305 631,83
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 528,19
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	397 850,31
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 726,92
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	229 927,46
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 500,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 875,75
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 542,09
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	652 005,50
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	31 681,64	0,00	31 681,64
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	9 001,06	0,00	47 776,22
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	27 831,83	0,00	31 803,62
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	146 126,30
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 597 992,29
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 100,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	249,28
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148 948,80
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	458 120,81
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	310 119,93
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 523 248,37
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 597,35
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 427 796,73
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 028 821,32
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 353,61
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 836 376,37
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 531 264,77



Article / compte nature (1)	Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					TOTAL DU CHAPITRE
		93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 876,33
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 416,44
65121	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 385 132,90
65131	Bourses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 683 116,06
65134	Aides	0,00	0,00	0,00	0,00	75 310,66	3 686 353,87
65188	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	923 567,80
655121	Dotation fonctionnement lycées publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 935 232,70
655122	Dotation fonctionnement lycées privés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 981 790,72
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 815,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 323 302,65
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	177 340,00	0,00	7 990 769,72
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 690 663,63
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 032 417,62
6577	Remises gratuites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166 845,70
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 270,58
65881	Hébergement et restauration scolaires	2 780 955,30	0,00	0,00	0,00	0,00	2 780 955,30
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 646 570,01
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 695 295,61
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 342 160,77
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 414 090,00
7454	Prélèvement recettes - Réforme apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 009 741,00
7458	Autres dotations de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 249 100,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 419 192,86
74771	Participation Fonds social européen	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 685 457,98
74772	Participation FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 110 660,00
74881	Particip. familles restau, héberg	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 209 518,08
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 115,52
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 285,33

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES		1 755 065,77	11 442 900,37	145 442,85	0,00	6 512 126,69	0,00	2 021 411,45	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	288 752,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	4 144,60	0,00	0,00	-2 618,12	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	257 861,83	0,00	0,00	6 740,26	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	4 318,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	8 126,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	36 779,59	0,00	0,00	1 577,55	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	7 213,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	4 627,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	11 268,95	0,00	18 753,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	30 569,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	6 592,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	6 898,21	20 846,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	2 351,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	74 763,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	84 289,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	92 824,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	59 763,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	441,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	156 528,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	233 534,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	11 246,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 296 826,65	0,00	0,00	0,00	23 870,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	51 569,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	17 563,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	220 313,77	55 284,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	77 351,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	237 961,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
6282	Frais de gardiennage	673,99	337 200,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	8 769,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	34 434,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	1 409,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	3 926 520,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	33 018,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	409 627,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	897 956,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	740 839,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	851 990,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	13 091,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	580,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65131	Bourses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	28 730,00	22 119,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	175 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	2 373 768,98	104 570,00	0,00	6 482 547,00	0,00	2 020 323,68	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	2 692,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 087,77	0,00	0,00
RECETTES		1 679,00	751 786,92	158 055,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	504 204,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	212 200,00	101 621,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74772	Participation FEDER	0,00	0,00	56 434,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	29 418,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	1 679,00	5 964,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32					
		Sports (autres que scolaires)					
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	2 836 321,85
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 595,78
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 995,90
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Article / compte nature (1)	Libellé	93-32					
		Sports (autres que scolaires)					
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65131	Bourses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 263,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	2 497 267,17
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74772	Participation FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

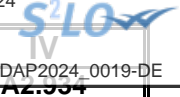
FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 793
								268,98
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	288 752,79
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 526,48
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	264 602,09
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 318,12
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 126,67
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 357,14
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 213,51
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 627,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 022,80
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 569,50
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 592,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 744,50
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 351,16
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 763,45
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 289,52
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 824,38
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 763,41
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	441,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156 528,25
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	233 534,56
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 842,52
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 320 696,65
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 569,80
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 563,52
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280 594,04
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 351,46
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	237 961,84
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	337 874,24
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 769,29



Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne			CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 434,28
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 409,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 926 520,05
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 018,61
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	409 627,82
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	897 956,26
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	740 839,77
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	851 990,28
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 091,64
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	580,44
65131	Bourses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 263,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 849,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 950,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 558 476,83
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 692,54
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 087,77
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	911 521,73
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	504 204,50
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	313 821,76
74772	Participation FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 434,05
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 418,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 643,42

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-41 Santé					
		93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES		7 486,50	0,00	405 080,40	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	7 486,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657348	Subv. fonct. autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	17 951,75	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	387 128,65	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	7 900,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	7 900,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42							
		Action sociale							
		93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
			93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		533 612,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	38 047,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657348	Subv. fonct. autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	495 564,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		46 875,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	46 875,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

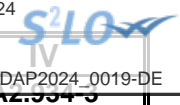
IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
		93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	212 213,50	0,00	0,00	1 158 392,84
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 486,50
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 047,81
657348	Subv. fonct. autres communes	0,00	0,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00	160 000,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 951,75
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	52 213,50	0,00	0,00	934 906,78
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 775,45
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 775,45

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



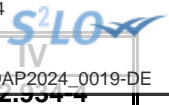
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



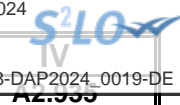
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisations de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	93-50	93-51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		93-501 Services communs	93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		199 891,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	17 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	174,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	29 497,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	1 055,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	46 951,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	10 253,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	9 671,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 062,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	7 156,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6573642	Subv. fonct. régies(personnalité morale)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	56 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	20 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	149,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
					93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	293 657,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	0,00	0,00	2 508,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6573642	Subv. fonct. régies(personnalité morale)	0,00	0,00	3 086,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	85 044,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	203 018,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	3,00	3 621,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	3,00	3 621,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

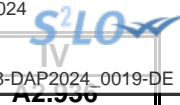
IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	527 797,77	0,00	364 363,00	0,00	1 385 709,89
611	Contrats de prestations de services	0,00	526 391,98	0,00	0,00	0,00	543 911,98
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	174,68
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 497,18
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 055,00
617	Etudes et recherches	0,00	3 905,79	0,00	0,00	0,00	50 857,51
6182	Documentation générale et technique	0,00	9 500,00	0,00	0,00	0,00	9 500,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 253,25
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 671,73
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 062,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 156,66
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00	0,00	261 863,00	0,00	261 863,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 508,29
6573642	Subv. fonct. régies(personnalité morale)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 086,35
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	-20 000,00	0,00	0,00	0,00	-20 000,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	102 500,00	0,00	243 544,88
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	231 418,12
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149,26
RECETTES		0,00	46 650,00	0,00	0,00	0,00	50 274,61
706888	Autres	0,00	46 650,00	0,00	0,00	0,00	46 650,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 624,61

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
					93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
					93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES		0,00	2 428 931,92	9 226 692,59	1 282 914,57	0,00	1 560 810,69	9 642 981,34
611	Contrats de prestations de services	0,00	377 892,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	-10 965,79	0,00	0,00	0,00	0,00	4 147,39
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	18 447,05	0,00	0,00	0,00	0,00	4 246,67
6568	Autres participations	0,00	-6 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 723,06
657363	Subv. fonct. étab. à caract. adm.	0,00	2 036 942,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6573642	Subv. fonct. régies(personnalité morale)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850 801,94
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 560 810,69	0,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	0,00	13 365,95	7 918 568,07	611 071,80	0,00	0,00	-50 699,53
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	1 306 673,09	671 842,77	0,00	0,00	8 742 761,81
65888	Autres	0,00	0,00	1 451,43	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	50 000,00	2 571 491,48	0,00	0,00	49 718,03	508 132,14
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	64 757,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	2 506 734,48	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 718,03	508 132,14

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

IV

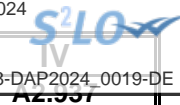
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		1 128 772,45	1 370 325,99	0,00	1 102 179,77	0,00	27 743 609,32
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	59 376,63	0,00	437 269,34
6185	Frais de colloques et de séminaires	406 394,77	0,00	0,00	3 396,40	0,00	402 972,77
6281	Concours divers (cotisations)	10 000,00	16 600,00	0,00	0,00	0,00	49 293,72
6568	Autres participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-6 750,00
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 723,06
657363	Subv. fonct. étab. à caract. adm.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 036 942,00
6573642	Subv. fonct. régies(personnalité morale)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850 801,94
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	183 891,68	0,00	1 744 702,37
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	517 516,11	0,00	0,00	21 982,60	0,00	9 031 805,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	194 861,57	1 353 725,99	0,00	833 532,46	0,00	13 103 397,69
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 451,43
RECETTES		0,00	5 508,70	0,00	2 491,56	11 658,64	3 199 000,55
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 757,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 506 734,48
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	11 658,64	11 658,64
75888	Autres	0,00	5 508,70	0,00	2 491,56	0,00	565 850,43

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
					93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		20 810,24	7 230 852,06	0,00	1 465 430,42	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	1 576,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	91 920,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	19 233,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00	0,00	1 400 250,34	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	7 138 931,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	64 980,08	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70872	Remb.frais par budgets annexes et régies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
		93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70872	Remb.frais par budgets annexes et régies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

IV

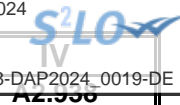
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	61 157,14	345 617,98	1 305 100,44	0,00	0,00	10 428 968,28
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 576,29
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	57 523,63	0,00	0,00	0,00	0,00	149 444,09
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	3 633,51	0,00	0,00	0,00	0,00	3 633,51
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	5 696,25	0,00	0,00	0,00	5 696,25
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 109,06	0,00	0,00	3 109,06
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 799,50	0,00	0,00	4 799,50
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 944,70	0,00	0,00	7 944,70
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 233,95
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	30 187,00	19 671,78	0,00	0,00	50 058,78
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	760 465,00	0,00	0,00	2 160 715,34
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	252 108,40	0,00	0,00	7 391 040,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	309 734,73	257 002,00	0,00	0,00	631 716,81
RECETTES		0,00	0,00	0,00	32 500,00	76 655,97	0,00	0,00	0,00	109 155,97
70872	Remb.frais par budgets annexes et régies	0,00	0,00	0,00	32 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 500,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	46 655,97	0,00	0,00	0,00	46 655,97
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	31 333 740,17	0,00	0,00	0,00	6 449 179,59	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 566,64	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 399,92	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	491 984,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	152 080,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65188	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 334 012,87	0,00
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65732	Subv. fonct. régions	0,00	0,00	0,00	30 081 741,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	607 934,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	217 745,37	0,00	0,00	0,00	389 908,50	0,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	217 745,37	0,00	0,00	0,00	334 343,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 565,50	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83						
		Transports de marchandises						
		93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Article / compte nature (1)	Libellé	93-83						
		Transports de marchandises						
		93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65188	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65732	Subv. fonct. régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84							
		Voirie							
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	26 897 570,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	50 011,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	482 412,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	30 428,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	73 161,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	871,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	745,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	306 680,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	4 182,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	2 681 469,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	81 147,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	244 557,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	33 497,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	946 064,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	25 645,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	9 601,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	236,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	2 312,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	10 069,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	19 475,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	7 072,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	17 849,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	77 446,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	11 645 968,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	130 781,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	2 659 917,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	590 145,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	10 091,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	1 458 221,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	2 629 092,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Article / compte nature (1)	Libellé	93-84 Voirie							
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	55 775,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	4 102,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65188	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Organismes de regroupement	0,00	2 350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65732	Subv. fonct. régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	79 082,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	68 590,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	103 865,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	4 496,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	2 015 955,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	1 029 666,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	728 955,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	257 333,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 680 490,09	
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 011,22	
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	482 412,95	
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 428,13	
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 161,03	
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	871,30	
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	745,83	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	425 247,26	
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 182,63	
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 681 469,69	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 147,33	
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	244 557,13	
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 497,97	
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	946 064,10	
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 399,92	
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 645,09	
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 601,17	
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	236,31	
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 312,35	
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	491 984,02	
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 069,40	
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 475,27	
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 072,80	
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 580,55	
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 849,58	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 446,91	
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 645 968,38	
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 781,66	
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 659 917,88	



Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales			TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	590 145,08
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 091,98
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 458
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	221,54
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 629
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	092,75
65188	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 775,89
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 102,05
65732	Subv. fonct. régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 334
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	012,87
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 350
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	000,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	741,44
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 081
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 623
										608,94
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 029
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	666,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	552 088,37
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	728 955,45
										312 899,12

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
N° de contrat : 96 22 131 080	21/06/2022	50 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
N° de contrat : 96 23 131 100	25/08/2023	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
200406082 (CLTR-CE)	31/03/2015	24 739 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5194 Billets de trésorerie						
(PROG_NEUCP_2022)	18/03/2022	300 000 000,00	80 000 000,00	338 315,53	140 000 000,00	0,00
(PROG_NEUCP_2023)	21/07/2023	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		374 739 000,00	80 000 000,00	338 315,53	140 000 000,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 736 060 410,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 545 000 000,00									
(202104)	ARKEA	31/05/2021	31/05/2021	30/03/2022	10 000 000,00	F	FIXE	1,040	1,051		A	C	N	A-1
(202105-TIR-1)	ARKEA	30/05/2021	27/02/2022	28/02/2023	10 000 000,00	F	FIXE	1,120	1,120		A	C	N	A-1
1340524 (CDC_NRL-TIR-6)	Caisse des Dépôts et Consignation	18/12/2003	01/04/2019	01/04/2020	300 000 000,00	V	LIVRETA	1,500	2,806		A	C	N	A-1
1361896 (CDC_NRL-TIR7)	Caisse des Dépôts et Consignation	18/12/2003	01/01/2021	01/12/2021	150 000 000,00	V	LIVRETA	1,250	2,969		A	C	N	A-1
201208 (202101)	Banque française commerciale Océan Indien	12/05/2021	28/05/2021	28/05/2022	30 000 000,00	F	FIXE	0,950	0,972		A	C	N	A-1
22692-1 (BEI2009.1)	Banque Européen d'Investissement	16/09/2004	15/01/2009	15/07/2009	100 000 000,00	F	FIXE	4,792	4,851		S	C	N	A-1
22692-2 (BEI2009.2)	Banque Européen d'Investissement	16/09/2004	15/01/2009	15/07/2009	50 000 000,00	F	FIXE	4,413	4,463		S	C	N	A-1
22692-3 (BEI2009.3)	Banque Européen d'Investissement	16/09/2004	15/01/2009	15/07/2009	50 000 000,00	F	FIXE	4,630	4,685		S	C	N	A-1
BEI2014_NLR-TI3 (BEI2014_NRL-T)	Banque Européen d'Investissement	19/12/2014	31/07/2018	31/07/2019	100 000 000,00	F	FIXE	1,782	1,806		A	P	N	A-1
BEI2014_NRL-TI2 (BEI2014_NRL-T)	Banque Européen d'Investissement	19/12/2014	27/12/2016	27/12/2017	130 000 000,00	F	FIXE	1,659	1,660		A	P	N	A-1
CO9014.1 (CO9014.1)	CACIB	14/04/2016	13/12/2017	13/12/2018	25 000 000,00	F	FIXE	2,080	2,110		A	P	N	A-1
CO9014.2 (CO9014.2)	CACIB	26/06/2004	13/12/2017	13/12/2018	25 000 000,00	C	TAUX STRUCTURES	0,000	1,917		A	P	N	B-1
CO9014.3 (CO9014.3)	CACIB	26/06/2004	29/03/2019	29/03/2020	25 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,750	0,763		A	P	N	A-1
CO9014.5 (CO9014.6)	CACIB	26/06/2004	29/03/2019	29/03/2020	25 000 000,00	V	EURIBOR03M	0,397	0,763		A	P	N	A-1
CRE 1607-01 (AFD2015)	Agence Française de Développement	11/12/2014	18/06/2015	30/06/2016	35 000 000,00	V	EURIBOR06M	0,410	1,516		S	C	N	A-1
CRE176901E (CRE176901E-3.6M)	Agence Française de Développement	23/10/2019	12/12/2019	31/01/2021	3 600 000,00	F	FIXE	1,000	1,074		S	C	N	A-1
CRE176901E (CRE176901E-8.4M)	Agence Française de Développement	23/10/2019	14/04/2020	31/01/2021	8 400 000,00	F	FIXE	1,170	1,191		S	C	N	A-1
CRE176902F (CRE176902F-26.4)	Agence Française de Développement	23/10/2019	12/12/2019	31/01/2021	26 400 000,00	F	FIXE	1,000	1,074		S	C	N	A-1

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION - REGION-BUDGET REGIONAL - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024




ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Devise	dicité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial							
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
CRE176902F (CRE176902F-61.6)	Agence Française de Développement	22/04/2020	14/04/2020	31/01/2021	61 600 000,00	F	FIXE	1,170	1,191		S	C	N	A-1	
MIN537230EUR (202102)	La Banque Postale	31/05/2021	01/10/2021	01/10/2022	80 000 000,00	F	FIXE	1,050	1,055		A	C	N	A-1	
MIN541091EUR (exMIN537231EUR)	Caisse Française de Financement Local	31/05/2021	01/10/2021	01/10/2022	20 000 000,00	F	FIXE	1,050	1,055		A	C	N	A-1	
MIR221995 (DEXIA2007_1/2)	Caisse Française de Financement Local	31/12/2007	31/12/2007	01/01/2009	33 333 333,33	V	TAG03M	0,140	0,938		A	C	N	A-1	
MIR221995 (DEXIA2007_2/2)	Caisse Française de Financement Local	31/12/2007	31/12/2007	01/01/2009	126 666 666,67	V	TAG03M	0,140	0,885		A	C	N	A-1	
Tirage BEI (BEI2014_NRL-TIR)	Banque Européen d'Investissement	19/12/2014	08/12/2015	08/12/2016	120 000 000,00	F	FIXE	1,801	1,801		A	P	N	A-1	
1643 Emprunts en devises (total)					0,00										
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					191 060 410,00										
CO3612 (BFT2008.1)	CACIB	29/06/2004	15/11/2009	15/11/2010	30 000 000,00	F	FIXE	3,173	3,219		A	C	N	A-1	
CO3831 (BFT2008.2)	CACIB	29/06/2004	15/11/2009	15/11/2010	93 529 410,00	V	TAM	0,507	0,466		A	C	N	A-1	
Tirage sur emprunt CLTR-CE (CL)	Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse	31/03/2015	20/12/2018	01/01/2020	67 531 000,00	V	EONIA	-0,354	0,572		A	P	N	A-1	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00										
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00										
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00										
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00										
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00										
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					862 000,00										

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION - REGION-BUDGET REGIONAL - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial							
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					862 000,00										
CDC_SAUVEGARDE (CDC_SAUVEGARDE)	Caisse des Dépôts et Consignation	09/06/2020	19/06/2020	19/06/2024	862 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		X	F	N	A-1	
Total général					1 736 922 410,00										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

**IV
B1.2**

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		40 000 000,00		1 194 906 608,52					66 279 747,51	25 309 327,07	455 554,82	12 390 898,15
1641 Emprunts en euros (total)		40 000 000,00		1 162 382 314,52					46 101 453,51	24 410 735,17	455 554,82	12 269 234,35
(202104)	N	0,00	A-1	10 000 000,00	16,25	F	FIXE	1,040	0,00	104 000,00	0,00	78 710,38
(202105-TIR-1)	N	0,00	A-1	10 000 000,00	18,16	F	FIXE	1,120	0,00	112 000,00	0,00	93 945,36
1340524 (CDC_NRL-TIR-6)	N	0,00	A-1	270 000 000,00	35,25	V	LIVRETA	1,750	7 500 000,00	4 856 250,00	0,00	7 607 581,97
1361896 (CDC_NRL-TIR7)	N	0,00	A-1	138 750 000,00	36,92	V	LIVRETA	2,750	3 750 000,00	3 918 750,00	0,00	440 701,84
201208 (202101)	N	0,00	A-1	30 000 000,00	17,41	F	FIXE	0,950	0,00	288 958,33	0,00	172 583,33
22692-1 (BEI2009.1)	N	0,00	A-1	42 000 000,00	10,04	F	FIXE	4,792	4 000 000,00	2 156 400,00	0,00	929 752,17
22692-2 (BEI2009.2)	N	0,00	A-1	21 000 000,00	10,04	F	FIXE	2,837	2 000 000,00	638 325,00	0,00	275 219,84
22692-3 (BEI2009.3)	N	0,00	A-1	21 000 000,00	10,04	F	FIXE	4,630	2 000 000,00	1 041 750,00	0,00	449 160,33
BEI2014_NLR-TI3 (BEI2014_NRL-T	N	0,00	A-1	86 786 025,46	24,58	F	FIXE	1,782	2 736 969,38	1 595 299,77	0,00	650 724,46
BEI2014_NRL-TI2 (BEI2014_NRL-T	N	0,00	A-1	105 135 320,21	22,99	F	FIXE	1,659	3 729 814,25	1 806 072,58	0,00	23 827,80
CO9014.1 (CO9014.1)	N	0,00	A-1	20 757 814,56	21,95	F	FIXE	2,080	743 210,81	453 432,74	0,00	22 787,47
CO9014.2 (CO9014.2)	N	0,00	B-1	20 757 814,57	21,95	C	TAUX STRUCTURES	3,960	743 210,81	862 830,18	0,00	43 383,83
CO9014.3 (CO9014.3)	N	0,00	A-1	22 218 978,84	23,25	F	FIXE	2,070	716 041,38	481 348,74	0,00	355 170,38
CO9014.5 (CO9014.6)	N	0,00	A-1	22 218 978,83	23,25	F	FIXE	1,850	716 041,39	430 190,90	0,00	317 422,80
CRE 1607-01 (AFD2015)	N	0,00	A-1	20 263 157,92	11,00	V	EURIBOR06M	3,759	1 842 105,26	810 940,79	0,00	2 566,30
CRE176901E (CRE176901E-3.6M)	N	0,00	A-1	3 150 000,00	20,58	F	FIXE	1,000	150 000,00	33 081,25	0,00	13 475,00
CRE176901E (CRE176901E-8.4M)	N	0,00	A-1	7 350 000,00	20,58	F	FIXE	1,170	350 000,00	90 311,81	0,00	36 786,75
CRE176902F (CRE176902F-26.4)	N	0,00	A-1	23 100 000,00	20,58	F	FIXE	1,000	1 100 000,00	242 595,83	0,00	98 816,67
CRE176902F (CRE176902F-61.6)	N	0,00	A-1	53 900 000,02	20,58	F	FIXE	1,170	2 566 666,66	662 286,63	0,00	269 769,50
MIN537230EUR (202102)	N	0,00	A-1	80 000 000,00	17,75	F	FIXE	1,050	0,00	840 000,00	0,00	211 147,54
MIN541091EUR (exMIN537231EUR)	N	0,00	A-1	20 000 000,00	17,75	F	FIXE	1,050	0,00	210 000,00	0,00	52 786,89
MIR221995 (DEXIA2007_1/2)	N	8 333 333,33	A-1	8 333 333,32	4,00	V	FIXE	3,225	1 666 666,67	386 831,88	0,00	66 432,65
MIR221995 (DEXIA2007_2/2)	N	31 666 666,67	A-1	31 666 666,71	4,00	V	FIXE	1,048	6 333 333,33	633 975,11	455 554,82	-54 524,55
Tirage BEI (BEI2014_NRL-TIR)	N	0,00	A-1	93 994 224,08	21,94	F	FIXE	1,801	3 457 393,57	1 755 103,63	0,00	111 005,64
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		32 524 294,00					20 178 294,00	898 591,90	0,00	121 663,80
CO3612 (BFT2008.1)	N	0,00	A-1	2 000 000,00	0,88	F	FIXE	3,173	2 000 000,00	128 662,50	0,00	8 283,75
CO3831 (BFT2008.2)	N	0,00	A-1	6 235 294,00	0,88	V	TAM	0,000	6 235 294,00	0,00	0,00	33 001,68
Tirage sur emprunt CLTR-CE (CL)	N	0,00	A-1	24 289 000,00	1,00	V	EONIA	3,301	11 943 000,00	769 929,40	0,00	80 378,37
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		862 000,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		862 000,00					0,00	0,00	0,00	0,00
CDC_SAUVEGARDE (CDC_SAUVEGARDE)	N	0,00	A-1	862 000,00	0,47	F	FIXE	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		40 000 000,00		1 195 768 608,52					66 279 747,51	25 309 327,07	455 554,82	12 390 898,15

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

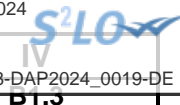
(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
CO9014.2 (CO9014.2)	CACIB	25 000 000,00	20 757 814,57	1	28,00		1.7	EURIBOR03M	2 745 946,83		3,960	862 830,18	0,00	1,74
TOTAL (B)		25 000 000,00	20 757 814,57						2 745 946,83			862 830,18	0,00	1,74
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		25 000 000,00	20 757 814,57						2 745 946,83			862 830,18	0,00	1,74

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	27	0	0	0	0	
	% de l'encours	98,27	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 175 010 793,95	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	1,74	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	20 757 814,57	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		40 000 000,03					40 000 000,00				0,00	0,00	0,00
(SWAP_NATIXIS)	MIR221995 (DEXIA2007_1/2)	8 333 333,32	01/01/2028	NATIXIS	SWAP	Taux	8 333 333,33	01/01/2010	01/01/2028	T	0,00	0,00	0,00
836339C (SWAP_CACIB)	MIR221995 (DEXIA2007_2/2)	31 666 666,71	01/01/2028	CACIB	SWAP	Taux	31 666 666,67	01/01/2015	01/01/2028	T	0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		40 000 000,03					40 000 000,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

**IV
B1.5**

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

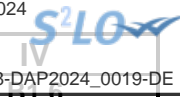
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						14 433 744,10	455 554,82		
(SWAP_NATIXIS)	MIR221995 (DEXIA2007_1/2)	FIXE	3,230	TAM	2,650	8 476 699,83	0,00	A-1	A-1
836339C (SWAP_CACIB)	MIR221995 (DEXIA2007_2/2)	FIXE	1,050	TAG03M	3,680	5 957 044,27	455 554,82	A-1	A-1
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						14 433 744,10	455 554,82		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

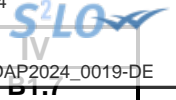
(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

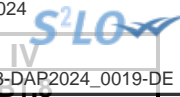
(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



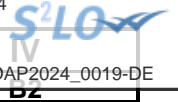
IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 2000 euros TTC €		Délibération du 30 Janvier 2020
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études non suivi de réalisation	5	30/01/2020
L	Frais de recherche et de développement	5	30/01/2020
L	Frais d'insertion en cas d'échec du projet	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des bâtiments et installations	30	30/01/2020
L	Subventions finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national	40	30/01/2020
L	Subventions fonds européens	1	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Logiciels)	2	30/01/2020
L	Site internet	2	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Progiciels)	5	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Marques, brevets, droits)	0	30/01/2020
L	Autres immobilisations incorporelles	2	30/01/2020
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	30	30/01/2020
L	Autres agencements et aménagements de terrains	20	30/01/2020
L	Bâtiments publics (administratifs, scolaires, culturels et sportifs, autres...)	30	30/01/2020
L	Bâtiments privés (immeuble de rapport, autres...)	30	30/01/2020
L	Travaux: gros oeuvre (génie civil)	25	30/01/2020
L	Travaux: plomberie (dont eau chaude solaire)	10	30/01/2020
L	Travaux: electricité (dont climatisation)	15	30/01/2020
L	Travaux:aménagements extérieurs (clos, couvert, étanchéité, toiture, etc)	10	30/01/2020
L	VRD et aménagements extérieurs hors bâti (voirie, réseaux divers, clôture, portail, etc)	25	30/01/2020
L	Autres agencements second oeuvre (faux plafonds, revêtements sols, peintures intérieures, etc)	15	30/01/2020
L	Désamiantage	25	30/01/2020
L	Autres travaux	15	30/01/2020
L	Ascenseurs	15	30/01/2020
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	30/01/2020
L	Construction sur sol d'autrui	30	30/01/2020
L	Matériels et outillage techniques	10	30/01/2020
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	15	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles-(agencement de bâtiment loués par la région)	15	30/01/2020
L	Matériels de transport- véhicules légers	5	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

Délibération n°

S104

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	Matériels de transport- camions et véhicules industriels	8	30/01/2020
L	Matériels de transport-bus	10	30/01/2020
L	Matériel informatique	5	30/01/2020
L	Matériel de bureau et mobilier	10	30/01/2020
L	Matériel de téléphonie	10	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	30/01/2020



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		12 627 326,00	26 080 000,00	677 326,00	38 030 000,00
Provisions pour litiges		7 657 326,00	21 580 000,00	207 326,00	29 030 000,00
Provision pour litiges et contentieux	31/12/2023	7 657 326,00	21 580 000,00	207 326,00	29 030 000,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		4 970 000,00	4 500 000,00	470 000,00	9 000 000,00
Provision pour compte épargne temps et indemnités chômage	31/12/2023	4 970 000,00	4 500 000,00	470 000,00	9 000 000,00
Dépréciations (3)		1 231 720,00	129 000,00	300 000,00	1 060 720,00
- des immobilisations		931 720,00	0,00	0,00	931 720,00
Provision pour dépréciation des titres de participation	31/12/2023	931 720,00	0,00	0,00	931 720,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		300 000,00	129 000,00	300 000,00	129 000,00
Provision pour dépréciation comptes de redevables	31/12/2023	300 000,00	129 000,00	300 000,00	129 000,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		13 859 046,00	26 209 000,00	977 326,00	39 090 720,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		13 859 046,00	26 209 000,00	977 326,00	39 090 720,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).



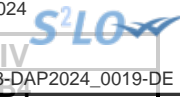
IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS

ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 28001		Intitulé de l'opération : PISTES FORESTIERES				Date de la délibération :	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N		
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi	
DEPENSES (a)	21 596 671,23	2 861 582,46	2 799 136,74	0,00	62 445,72	24 395 807,97	
908 (2)	5 911 618,96	2 661 582,46	2 659 163,37	0,00	2 419,09	8 570 782,33	
90828001 (2)	15 491 992,45	0,00	0,00	0,00	0,00	15 491 992,45	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	193 059,82	200 000,00	139 973,37	0,00	60 026,63	333 033,19	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	21 596 671,23	2 861 582,46	2 799 136,74	0,00	62 445,72	24 395 807,97	
RECETTES (b)	7 411 531,56	2 500 000,00	9 601 402,48	0,00	-7 101 402,48	25 491 617,00	
908 90828001 925 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	7 342 265,92	2 500 000,00	1 122 719,52	0,00	1 377 280,48	16 943 668,40	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	69 265,64	0,00	8 478 682,96	0,00	-8 478 682,96	8 547 948,60	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	7 411 531,56	2 500 000,00	9 601 402,48	0,00	-7 101 402,48	25 491 617,00	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		9 446 744,89	1 575 255,11		
REGIE REUNION THD	18/08/2020	8 848 888,89	981 111,11		
SYNDICAT MIXTE DE PIERREFOND SYNDICAT MIXTE DE PIERREFOND	22/04/2022	375 000,00	0,00		
HOAREAU MARIE VINCIANE	24/04/2020	552,00	4 448,00		
ABEIDBOVIN	24/04/2020	1 112,00	8 888,00		
SMART FITNESS	24/04/2020	1 112,00	8 888,00		
LA PTITE SCENE QUI BOUGE	24/04/2020	1 112,00	8 888,00		
LE NIXON	24/04/2020	1 112,00	8 888,00		
A S L DISTRIBUTION	24/04/2020	1 112,00	8 888,00		
O SAVEUR DE MARIE JUSTINE	24/04/2020	552,00	4 448,00		
ATHENA FORMATION REUNION	24/04/2020	1 112,00	8 888,00		
NETHERI	24/04/2020	552,00	4 448,00		
SARL CONFISERIE HOARAU	24/04/2020	1 112,00	8 888,00		
L ATELIER DU BIO	24/04/2020	552,00	4 448,00		
MENUISERIE ANILHA	24/04/2020	552,00	4 448,00		
COULEURS DU MONDE	24/04/2020	1 112,00	8 888,00		
VOYAZIL	24/04/2020	1,00	9 999,00		
OLYMPIQUE CLUB DE SAINT ANDRE	24/04/2020	552,00	4 448,00		
LE COLONIAL	24/04/2020	1 112,00	8 888,00		
ISMA DISTRIBUTIONS	24/04/2020	552,00	4 448,00		
SMART PHONE STORE	24/04/2020	1 112,00	8 888,00		
AUTONOR 2	24/04/2020	552,00	4 448,00		
SARL LA SASER	24/04/2020	1 112,00	8 888,00		
ENTREPRISE CLF	24/04/2020	552,00	4 448,00		
MAILLOT CORINNE	24/04/2020	552,00	4 448,00		
IN TRES	24/04/2020	552,00	4 448,00		
NOURMAHAMAD NAOUSSAD HOUSSEN	24/04/2020	8 889,00	1 111,00		
RCC 974	24/04/2020	3 888,00	1 112,00		
LE JARDIN TREILLAGER SNACK ET	24/04/2020	1 112,00	8 888,00		
POTTOKA	24/04/2020	552,00	4 448,00		
SARL MAISSAME	24/04/2020	1 112,00	8 888,00		
PROMOB	24/04/2020	1 112,00	8 888,00		
COMPTOIR TEXTILE DU SUD	24/04/2020	1 112,00	8 888,00		
TOP STYL	24/04/2020	552,00	4 448,00		
SOCIETE COMPAGNIE TEXTILE SOCOTE	24/04/2020	1 112,00	8 888,00		
LMCLIMATISATION	24/04/2020	552,00	4 448,00		
NOULELA ASSISTANCE	24/04/2020	552,00	4 448,00		
BENARD ALEXANDRE	24/04/2020	552,00	4 448,00		
GRPMT BOURBONNAIS D INVESTISSEME	24/04/2020	1 112,00	8 888,00		
RUN SUD AUTOS	24/04/2020	1 112,00	8 888,00		
HESTIA	24/04/2020	552,00	4 448,00		
NURGATE	24/04/2020	552,00	4 448,00		



Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité	
			Capital	Intérêts
CAFE COTON REUNION	24/04/2020	1 112,00	8 888,00	
ASSOCIATION LES CREAMOMES	24/04/2020	1 112,00	8 888,00	
BIEN HETRE ET NATURE	24/04/2020	512,00	9 488,00	
LE MIXP67	24/04/2020	1 112,00	8 888,00	
REFLET DES INDES	24/04/2020	1 112,00	8 888,00	
SNACK BAR NAYAGOM	24/04/2020	552,00	4 448,00	
MORAZIN INDRANI	24/04/2020	552,00	4 448,00	
MORAZIN	24/04/2020	1 112,00	8 888,00	
DELIS LONTAN	24/04/2020	1 112,00	8 888,00	
FEUDOUX REUNION	24/04/2020	552,00	4 448,00	
LETOILE	24/04/2020	1 112,00	8 888,00	
CASAL HUGUES NELSON	24/04/2020	1 112,00	8 888,00	
SARL ALCO FORMATION	24/04/2020	1 112,00	8 888,00	
SAS AHARANA	24/04/2020	1 112,00	8 888,00	
VIGI REUNION	24/04/2020	552,00	4 448,00	
AUTO ECOLE GRONDIN	24/04/2020	1 112,00	8 888,00	
SALAMA BOUTIQUE	24/04/2020	552,00	4 448,00	
WRONSKI EDITH	24/04/2020	552,00	4 448,00	
L ARGENTIN	24/04/2020	1 112,00	8 888,00	
TCR	24/04/2020	1 112,00	8 888,00	
RECYCLAGE SOLAIRE SOLIDAIRE	24/04/2020	1 112,00	8 888,00	
FC TRANSPORT EI	24/04/2020	1 112,00	8 888,00	
L OLIVIER SANDWICHERIE	24/04/2020	1 112,00	8 888,00	
LA MUSE DU MONDE	24/04/2020	1 112,00	8 888,00	
MOLOU ROSEMINI CROQ MINUTE	24/04/2020	552,00	4 448,00	
APPLIANDWEB	24/04/2020	1 664,00	3 336,00	
ENTREPRISE BAT RENOV PAPA PATSOU	24/04/2020	1 664,00	3 336,00	
ATCHIA IMPORT	24/04/2020	1 112,00	8 888,00	
EPICERIE LARAVINE	24/04/2020	1 112,00	8 888,00	
NASSIHA	24/04/2020	1 112,00	8 888,00	
ETLM	24/04/2020	1 112,00	8 888,00	
SARA DEPART	24/04/2020	1 112,00	8 888,00	
ASSOCIATION LA LANTERNE MAGIQUE	24/04/2020	1 112,00	8 888,00	
FARID MANGROLIA SERVICES SPOTLIG	24/04/2020	1 664,00	3 336,00	
TANGARAS	24/04/2020	3 334,00	6 666,00	
REUNION DIVERTISSEMENT	24/04/2020	1 664,00	3 336,00	
SENTHAI	24/04/2020	1 664,00	3 336,00	
LA MARCO ANIMATION	24/04/2020	1 664,00	3 336,00	
PAYET MARIE JULIE	24/04/2020	1 664,00	3 336,00	
ACTION PLUS	24/04/2020	3 334,00	6 666,00	
SEYES SARL	24/04/2020	1 112,00	8 888,00	
PEERBACCUS PATEL TALA BIBI PARVE	24/04/2020	1 664,00	3 336,00	
FUN GAME ATTRACTIONS	24/04/2020	1 112,00	8 888,00	
TABERE OLIVIER	24/04/2020	1 664,00	3 336,00	
ETJD	24/04/2020	3 334,00	6 666,00	
SELDISHOES	24/04/2020	3 334,00	6 666,00	
EI MELI MELO	24/04/2020	1 112,00	8 888,00	
LUXEVENTS OI	24/04/2020	1 112,00	8 888,00	
RG GLOBAL BUSINESS	24/04/2020	1 664,00	3 336,00	

Publié le 08/07/2024

ICN d

Intérêts

l'exercice

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité	
			Capital	Intérêts
SNACK BAR NAIS	17/05/2022	10 000,00	0,00	
ASSOCIATION ZANTAK	18/09/2022	10 000,00	0,00	
ELLAYA	17/05/2022	5 000,00	0,00	
LIZA M	08/05/2022	10 000,00	0,00	
GRONDIN MAEVA	11/06/2022	10 000,00	0,00	
ASSOCIATION LIAISON HANDICAP AUT	17/05/2022	10 000,00	0,00	
ASSOCIATION LANTANT PIKAN	11/06/2022	10 000,00	0,00	
SH DIFFUSION	11/06/2022	9 167,00	833,00	
BIJOUX C TOUT THIONVILLE MARIE D	11/06/2022	5 000,00	0,00	
MARTINEZ ADRIEN	11/06/2022	4 583,00	417,00	
TAZ PREPA	11/06/2022	7 000,00	0,00	
MME CHARBONNIER CLEMENTINE L ELE	11/09/2022	10 000,00	0,00	
MUKADAM MERALLI BALLOU ZINAT ANW	11/09/2022	10 000,00	0,00	
TECHER VENDOME VENDOME COUTURE	11/09/2022	5 000,00	0,00	



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

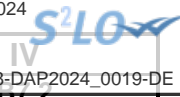
Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	95 888 325,75	78 053 394,06	5 338 545,59
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.



IV – ANNEXES

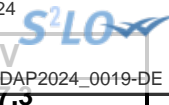
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.




IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					52 288 700,50	38 986 407,91										610 375,45	3 527 881,00	
APPRENTIS D'AUTEUIL	2022	C	Campus Elie	Agence Francaise de Développement	2 500 000,00	2 450 000,00	24,25	S	V	EURIBOR06M	2,782	V	EURIBOR06M	2,907	A-1	42 550,00	50 000,00	
APPRENTIS D'AUTEUIL	2022	P	Campus Elie	Agence Francaise de Développement	500 000,00	490 000,00	24,25	S	V	EURIBOR06M	3,218	V	EURIBOR06M	3,337	A-1	9 835,84	10 000,00	
Air Austral	2021	P	Caution de la Region Reunion	EXPORT DEVELOPMENT CANADA	24 788 700,50	19 211 243,00	7,82	A	F	FIXE	0,000	F	FIXE	0,000	A-1	0,00	2 478 870,00	
SA AEROPORT RE ROLAND GARROS	2016	P	Contrat CDC n° 1276678	Caisse des Dépôts et Consignation	22 500 000,00	14 835 164,91	14,75	T	V	LIVRETA	3,657	V	LIVRETA	3,611	A-1	557 989,61	989 011,00	
UCO LA REUNION - Association de gestion du Campus de l'Enseignement Catholique	2023	P	Caution AFD (UCO LA REUNION)	Agence Francaise de Développement	2 000 000,00	2 000 000,00	20,83	S	V	EURIBOR06M	3,616	V	EURIBOR06M	4,580	A-1	0,00	0,00	

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE




Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					43 599 625,25	36 879 582,44										582 298,22	617 990,92	
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	250 738,77	244 076,15	42,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,100	A-1		6 583,93	252,10
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	402 358,16	385 828,29	32,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,100	A-1		11 802,59	1 750,45
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	53 317,75	51 900,99	42,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,100	A-1		1 400,02	53,61
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	72 853,96	69 860,93	32,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,100	A-1		2 137,07	316,95
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	92 673,74	89 194,12	34,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,100	A-1		2 649,00	327,65
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	16 856,04	16 444,46	44,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,100	A-1		434,92	8,58
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	71 193,86	69 455,47	44,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,100	A-1		1 836,92	36,23




Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	148 352,17	142 781,98	34,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,100	A-1		4 240,54	524,49
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	26 271,47	25 629,98	44,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,100	A-1		677,85	13,36
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	63 793,45	61 398,19	34,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,100	A-1		1 823,49	225,54
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	38 529,52	37 588,72	44,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,100	A-1		994,13	19,60
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	52 218,63	50 257,97	34,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,100	A-1		1 492,63	184,62
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	65 911,86	64 368,95	45,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,100	A-1		1 686,53	18,21
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	89 682,69	86 461,29	35,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,100	A-1		2 532,59	283,43
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	49 609,68	47 827,70	35,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,100	A-1		1 400,95	156,78

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	73 404,20	71 685,90	45,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,100	A-1		1 878,25	20,27
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	65 352,99	63 823,15	45,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,100	A-1		1 672,23	18,06
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	51 173,89	49 335,72	35,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,100	A-1		1 445,11	161,73
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	63 600,27	62 047,30	44,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,100	A-1		1 640,98	32,37
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	270 746,32	260 580,60	34,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,100	A-1		7 739,08	957,21
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	65 896,83	64 287,78	44,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,100	A-1		1 700,24	33,53
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	146 348,02	140 853,08	34,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,100	A-1		4 183,24	517,41
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	65 690,60	64 152,86	45,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,100	A-1		1 680,88	18,15

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2021	P	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	71 593,50	69 021,87	35,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,100	A-1		2 021,75	226,26
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5031512	Caisse des Dépôts et Consignation	38 288,67	35 296,36	43,25	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	2,110	A-1		754,97	484,26
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5031513	Caisse des Dépôts et Consignation	166 289,64	148 303,53	33,25	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	2,110	A-1		3 191,75	2 964,17
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5049957	Caisse des Dépôts et Consignation	39 186,70	34 989,32	43,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		285,20	661,30
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5049958	Caisse des Dépôts et Consignation	73 639,08	63 518,96	33,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		521,11	1 620,09
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5074454	Caisse des Dépôts et Consignation	120 167,58	107 296,15	43,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		874,59	2 027,91
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5074455	Caisse des Dépôts et Consignation	273 578,70	235 981,14	33,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		1 936,00	6 018,84
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5074528	Caisse des Dépôts et Consignation	112 046,88	100 045,28	43,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		815,49	1 890,87
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5074529	Caisse des Dépôts et Consignation	250 855,83	216 381,05	33,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		1 775,20	5 518,93
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5074905	Caisse des Dépôts et Consignation	29 646,98	26 471,43	43,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		215,77	500,31
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5074906	Caisse des Dépôts et Consignation	123 741,69	106 736,04	33,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		875,67	2 722,37
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5102508	Caisse des Dépôts et Consignation	9 399,77	8 465,18	33,75	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	3,110	A-1		265,92	85,46
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5103960	Caisse des Dépôts et Consignation	27 302,26	24 619,69	43,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		447,09	218,90




Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5103961	Caisse des Dépôts et Consignation	60 739,62	52 912,02	33,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		967,11	816,53
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5106061	Caisse des Dépôts et Consignation	74 408,89	67 097,90	43,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		1 218,50	596,59
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5106062	Caisse des Dépôts et Consignation	155 885,82	135 796,59	33,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		2 482,06	2 095,60
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5106091	Caisse des Dépôts et Consignation	59 425,73	53 586,90	43,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		973,14	476,46
SA HLM DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5106092	Caisse des Dépôts et Consignation	124 978,01	108 871,92	33,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		1 989,94	1 680,10
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5111269	Caisse des Dépôts et Consignation	188 663,17	166 886,11	34,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		514,21	4 515,82
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5111270	Caisse des Dépôts et Consignation	85 200,92	77 512,68	44,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		237,36	1 606,61
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5114029	Caisse des Dépôts et Consignation	131 959,38	117 018,17	34,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		957,96	2 726,69
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5114030	Caisse des Dépôts et Consignation	62 692,12	57 177,00	44,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		465,20	972,59
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5130302	Caisse des Dépôts et Consignation	94 727,92	86 394,57	44,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		702,91	1 469,59
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5130303	Caisse des Dépôts et Consignation	197 190,60	174 863,54	34,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		1 431,50	4 074,57
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5135259	Caisse des Dépôts et Consignation	168 030,28	149 004,91	34,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		1 219,82	3 472,03
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5135260	Caisse des Dépôts et Consignation	36 466,48	33 258,47	44,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		270,59	565,73
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5138047	Caisse des Dépôts et Consignation	141 842,22	125 782,02	34,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		1 029,70	2 930,90




Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5138048	Caisse des Dépôts et Consignation	36 259,94	33 070,10	44,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		269,06	562,53
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5150021	Caisse des Dépôts et Consignation	146 279,67	137 057,87	44,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	2,600	A-1		3 576,69	507,18
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5150022	Caisse des Dépôts et Consignation	259 721,20	236 739,49	34,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	2,600	A-1		6 215,46	2 316,62
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5150468	Caisse des Dépôts et Consignation	108 887,64	102 023,12	44,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	2,600	A-1		2 662,42	377,53
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5150469	Caisse des Dépôts et Consignation	203 475,03	184 939,50	34,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	2,585	A-1		4 827,78	1 809,73
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5150470	Caisse des Dépôts et Consignation	63 920,73	42 911,25	44,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,793	A-1		774,74	301,23
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5150471	Caisse des Dépôts et Consignation	230 157,77	206 122,75	34,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		3 759,37	2 731,00
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5150752	Caisse des Dépôts et Consignation	94 807,61	88 830,73	44,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	2,600	A-1		2 318,15	328,71
SA HLM DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5150753	Caisse des Dépôts et Consignation	138 041,58	125 826,83	34,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	2,600	A-1		3 303,51	1 231,28
SA HLM DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5204513	Caisse des Dépôts et Consignation	86 618,49	79 205,12	35,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	2,587	A-1		2 067,91	714,53
SA HLM DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5204514	Caisse des Dépôts et Consignation	55 244,70	52 594,77	45,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	2,600	A-1		1 371,90	170,45
SA HLM DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5204526	Caisse des Dépôts et Consignation	16 429,53	15 308,95	35,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	2,600	A-1		401,62	138,11
SA HLM DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5204527	Caisse des Dépôts et Consignation	31 354,26	29 850,28	45,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	2,600	A-1		778,62	96,74
SA HLM DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5205259	Caisse des Dépôts et Consignation	602 916,44	413 884,30	35,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		7 542,82	5 161,17

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE




Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5205260	Caisse des Dépôts et Consignation	105 765,18	99 321,59	45,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		1 799,49	650,21
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5206012	Caisse des Dépôts et Consignation	97 930,43	92 566,21	46,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		283,19	1 831,36
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5206107	Caisse des Dépôts et Consignation	230 343,68	214 260,61	36,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		659,18	5 467,65
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5208801	Caisse des Dépôts et Consignation	291 252,85	195 331,19	36,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		600,95	4 984,60
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5208802	Caisse des Dépôts et Consignation	39 772,49	37 593,92	46,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		115,01	743,77
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5209228	Caisse des Dépôts et Consignation	109 420,06	64 973,12	36,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		199,89	1 658,03
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5209229	Caisse des Dépôts et Consignation	40 938,21	38 695,78	46,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		118,38	765,57
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5209273	Caisse des Dépôts et Consignation	191 365,90	124 754,57	36,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		1 402,22	2 720,35
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5209274	Caisse des Dépôts et Consignation	72 827,89	69 559,25	46,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		777,54	1 125,79
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5214790	Caisse des Dépôts et Consignation	198 023,56	186 643,01	36,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		3 040,71	3 401,27
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5214791	Caisse des Dépôts et Consignation	87 061,59	83 360,04	46,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		1 350,66	1 056,30
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5214892	Caisse des Dépôts et Consignation	41 052,48	38 900,41	46,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		316,21	625,30
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5214893	Caisse des Dépôts et Consignation	212 752,57	106 141,31	36,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		867,62	2 310,70
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5215397	Caisse des Dépôts et Consignation	153 174,41	145 235,65	36,17	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	2,110	A-1		3 114,07	2 350,63

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5215398	Caisse des Dépôts et Consignation	51 806,54	49 883,66	46,17	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	2,110	A-1		1 063,88	537,38
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5215399	Caisse des Dépôts et Consignation	13 466,09	12 768,17	36,17	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	2,110	A-1		273,77	206,65
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5238969	Caisse des Dépôts et Consignation	126 698,40	120 443,91	36,59	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	2,600	A-1		3 157,53	999,59
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5238970	Caisse des Dépôts et Consignation	56 587,90	54 647,93	46,59	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	2,600	A-1		1 424,83	153,09
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5255337	Caisse des Dépôts et Consignation	233 578,95	219 607,52	36,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		3 999,32	2 576,66
SA HLM DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5255338	Caisse des Dépôts et Consignation	46 601,41	44 522,69	46,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		806,29	271,29
SEDRE	2016	P	Contrat CDC n° 5020941	Caisse des Dépôts et Consignation	10 633,46	9 303,16	42,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		75,87	180,68
SEDRE	2016	P	Contrat CDC n° 5020942	Caisse des Dépôts et Consignation	40 229,20	33 769,58	32,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		277,29	891,11
SEDRE	2016	P	Contrat CDC n° 5023990	Caisse des Dépôts et Consignation	39 362,10	34 437,71	42,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		280,85	668,83
SEDRE	2016	P	Contrat CDC n° 5023991	Caisse des Dépôts et Consignation	165 394,04	138 836,66	32,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		1 140,00	3 663,63
SEDRE	2016	P	Contrat CDC n° 5024188	Caisse des Dépôts et Consignation	76 298,03	68 365,11	42,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		1 111,44	1 099,79
SEDRE	2016	P	Contrat CDC n° 5024189	Caisse des Dépôts et Consignation	311 095,23	267 671,03	32,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		4 380,70	6 122,73
SEDRE	2016	P	Contrat CDC n° 5024913	Caisse des Dépôts et Consignation	46 152,06	41 911,84	42,09	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	2,110	A-1		896,90	595,50
SEDRE	2016	P	Contrat CDC n° 5024914	Caisse des Dépôts et Consignation	183 730,58	160 358,82	32,09	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	2,110	A-1		3 454,07	3 340,94


Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEDRE	2017	P	Contrat CDC n° 5068095	Caisse des Dépôts et Consignation	109 047,20	97 257,76	43,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		297,97	2 064,84
SEDRE	2017	P	Contrat CDC n° 5068096	Caisse des Dépôts et Consignation	606 365,57	522 432,81	33,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		1 611,02	14 574,63
SEDRE	2017	P	Contrat CDC n° 5107349	Caisse des Dépôts et Consignation	47 331,96	43 624,90	43,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	2,600	A-1		1 138,99	182,42
SEDRE	2017	P	Contrat CDC n° 5107350	Caisse des Dépôts et Consignation	254 991,42	227 187,09	33,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	2,600	A-1		5 969,45	2 407,17
SEDRE	2018	P	Contrat CDC n° 5135235	Caisse des Dépôts et Consignation	37 289,55	34 009,13	44,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		276,70	578,50
SEDRE	2018	P	Contrat CDC n° 5135236	Caisse des Dépôts et Consignation	127 861,99	113 384,72	34,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		928,21	2 642,03
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2022	P	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	176 468,41	172 285,46	33,00	T	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	3,500	A-1		5 973,24	1 456,70
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2021	P	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	24 409,90	23 644,11	42,50	A	V	LIVRETA	2,481	V	LIVRETA	1,600	A-1		383,80	343,65


Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2021	P	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	163 159,90	155 979,28	32,50	A	V	LIVRETA	2,452	V	LIVRETA	1,600	A-1		2 549,01	3 333,57
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5035808	Caisse des Dépôts et Consignation	67 724,43	61 502,25	42,17	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	2,110	A-1		1 316,14	873,85
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5046122	Caisse des Dépôts et Consignation	50 681,97	46 538,92	43,50	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		753,97	584,45
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5046123	Caisse des Dépôts et Consignation	330 621,80	259 982,37	33,50	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		4 239,07	4 959,60
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5046124	Caisse des Dépôts et Consignation	366 436,45	318 908,31	32,59	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	2,600	A-1		8 386,28	3 640,98
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5046125	Caisse des Dépôts et Consignation	67 111,68	60 828,47	42,59	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	2,600	A-1		1 588,89	282,61
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5073510	Caisse des Dépôts et Consignation	26 780,68	24 073,48	43,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		195,70	388,96
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5073511	Caisse des Dépôts et Consignation	161 802,19	140 493,80	33,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		1 149,57	3 202,00
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5085302	Caisse des Dépôts et Consignation	288 501,96	258 556,93	33,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	2,600	A-1		6 783,95	2 364,28
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5085303	Caisse des Dépôts et Consignation	72 286,66	67 030,85	43,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	2,600	A-1		1 747,49	180,27
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5088369	Caisse des Dépôts et Consignation	26 891,81	24 413,19	43,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		442,15	150,76
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5088370	Caisse des Dépôts et Consignation	101 258,02	88 795,19	33,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		1 618,68	1 131,61

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5161445	Caisse des Dépôts et Consignation	292 782,08	193 701,47	35,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		3 157,96	3 671,15
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5161446	Caisse des Dépôts et Consignation	57 475,28	54 185,04	45,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		878,33	710,65
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5163553	Caisse des Dépôts et Consignation	52 819,36	49 795,66	45,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		807,18	653,08
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5163554	Caisse des Dépôts et Consignation	317 099,79	172 189,96	35,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		2 807,25	3 263,45
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5163559	Caisse des Dépôts et Consignation	21 943,17	20 403,89	45,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		165,93	337,32
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5163560	Caisse des Dépôts et Consignation	122 656,15	95 198,93	35,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		778,74	2 143,35
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5167111	Caisse des Dépôts et Consignation	31 037,27	29 260,50	45,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		474,31	383,76
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5167112	Caisse des Dépôts et Consignation	191 514,21	101 322,50	35,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		1 651,89	1 920,33
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5203860	Caisse des Dépôts et Consignation	33 806,39	19 558,67	35,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	2,600	A-1		513,11	176,44
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5203861	Caisse des Dépôts et Consignation	3 650,85	3 475,73	45,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	2,600	A-1		90,66	11,27
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5203863	Caisse des Dépôts et Consignation	263 742,05	208 356,24	35,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	2,600	A-1		5 466,13	1 879,64
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5203864	Caisse des Dépôts et Consignation	42 832,97	40 778,40	45,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	2,600	A-1		1 063,67	132,16
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5203874	Caisse des Dépôts et Consignation	59 494,60	56 640,82	45,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	2,600	A-1		1 477,43	183,57
SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5203875	Caisse des Dépôts et Consignation	516 978,02	336 928,38	35,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	2,600	A-1		8 839,17	3 039,53

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE




Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021891	Caisse des Dépôts et Consignation	6 779,63	5 939,99	42,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		48,38	107,03
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021892	Caisse des Dépôts et Consignation	32 192,93	27 061,75	32,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		221,91	676,66
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021924	Caisse des Dépôts et Consignation	40 798,43	35 745,65	42,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		291,12	644,08
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021925	Caisse des Dépôts et Consignation	171 037,13	143 775,84	32,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		1 178,97	3 595,01
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021935	Caisse des Dépôts et Consignation	58 304,18	52 182,24	42,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		847,05	758,43
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021936	Caisse des Dépôts et Consignation	239 013,00	205 420,73	32,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		3 356,98	4 390,23
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021939	Caisse des Dépôts et Consignation	24 350,78	21 793,94	42,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		353,77	316,76
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021940	Caisse des Dépôts et Consignation	92 747,33	79 712,08	32,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		1 302,65	1 703,60
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021944	Caisse des Dépôts et Consignation	58 238,63	51 025,92	42,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		415,56	919,41
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021945	Caisse des Dépôts et Consignation	230 283,75	193 579,25	32,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		1 587,36	4 840,30
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021969	Caisse des Dépôts et Consignation	54 502,13	48 779,40	42,34	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		791,81	708,98
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021970	Caisse des Dépôts et Consignation	245 223,00	210 757,94	32,34	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		3 444,20	4 504,30
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021974	Caisse des Dépôts et Consignation	36 665,33	32 815,47	42,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		532,68	476,95
SEMAC	2016	P	Contrat CDC n° 5021975	Caisse des Dépôts et Consignation	127 143,38	109 273,91	32,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		1 785,75	2 335,39



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEMAC	2017	P	Contrat CDC n° 5087423	Caisse des Dépôts et Consignation	39 042,38	35 850,82	43,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		580,82	450,23
SEMAC	2017	P	Contrat CDC n° 5087424	Caisse des Dépôts et Consignation	126 869,55	112 592,94	33,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		1 835,85	2 147,90
SEMAC	2017	P	Contrat CDC n° 5087439	Caisse des Dépôts et Consignation	24 758,70	22 255,90	43,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		180,92	359,59
SEMAC	2017	P	Contrat CDC n° 5087440	Caisse des Dépôts et Consignation	82 756,88	71 858,29	33,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		587,97	1 637,73
SEMAC	2017	P	Contrat CDC n° 5087451	Caisse des Dépôts et Consignation	33 157,43	30 446,94	43,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		493,27	382,36
SEMAC	2017	P	Contrat CDC n° 5087452	Caisse des Dépôts et Consignation	131 634,75	116 821,91	33,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		1 904,81	2 228,57
SEMAC	2017	P	Contrat CDC n° 5087727	Caisse des Dépôts et Consignation	85 507,43	78 517,54	43,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		1 272,06	986,05
SEMAC	2017	P	Contrat CDC n° 5087728	Caisse des Dépôts et Consignation	408 392,55	362 436,20	33,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		5 909,60	6 914,07
SEMAC	2017	P	Contrat CDC n° 5087747	Caisse des Dépôts et Consignation	35 386,88	31 809,69	43,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		258,59	513,95
SEMAC	2017	P	Contrat CDC n° 5087748	Caisse des Dépôts et Consignation	164 667,00	142 981,33	33,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		1 169,92	3 258,70
SEMAC	2018	P	Contrat CDC n° 5151250	Caisse des Dépôts et Consignation	243 847,43	224 801,21	34,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	2,600	A-1		5 885,44	1 561,86
SEMAC	2018	P	Contrat CDC n° 5151251	Caisse des Dépôts et Consignation	58 967,10	55 898,11	44,67	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	2,600	A-1		1 454,50	44,21
SEMAC	2019	P	Contrat CDC n° 5182509	Caisse des Dépôts et Consignation	8 377,35	7 888,03	45,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		142,72	41,08
SEMAC	2019	P	Contrat CDC n° 5182510	Caisse des Dépôts et Consignation	51 462,15	27 358,81	35,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		497,95	304,83

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEMAC	2019	P	Contrat CDC n° 5182512	Caisse des Dépôts et Consignation	125 565,83	67 797,07	35,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		1 233,94	755,38
SEMAC	2019	P	Contrat CDC n° 5182513	Caisse des Dépôts et Consignation	22 945,43	21 605,20	45,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		390,92	112,53
SEMAC	2020	P	Contrat CDC n° 5198653	Caisse des Dépôts et Consignation	232 365,12	215 438,00	36,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		1 761,02	4 690,10
SEMAC	2020	P	Contrat CDC n° 5198654	Caisse des Dépôts et Consignation	56 817,32	53 310,69	46,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		433,34	856,94
SEMAC	2020	P	Contrat CDC n° 5207016	Caisse des Dépôts et Consignation	30 185,02	28 322,08	46,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		230,22	455,26
SEMAC	2020	P	Contrat CDC n° 5207017	Caisse des Dépôts et Consignation	208 351,30	120 361,45	36,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		983,85	2 620,28
SEMAC	2020	P	Contrat CDC n° 5238588	Caisse des Dépôts et Consignation	101 250,00	93 751,49	36,59	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		1 702,92	854,93
SEMAC	2020	P	Contrat CDC n° 5238589	Caisse des Dépôts et Consignation	21 926,85	21 092,52	46,59	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		380,98	73,17
SEMAC	2021	P	Contrat CDC n° 5295153	Caisse des Dépôts et Consignation	21 668,33	21 372,09	47,59	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	2,600	A-1		543,88	0,00
SEMAC	2021	P	Contrat CDC n° 5295154	Caisse des Dépôts et Consignation	37 500,00	85 877,50	37,59	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	2,600	A-1		2 243,44	408,54
SEMAC	2021	P	Contrat CDC n° 5297227	Caisse des Dépôts et Consignation	52 005,15	50 822,25	47,34	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		820,71	471,92
SEMAC	2021	P	Contrat CDC n° 5297228	Caisse des Dépôts et Consignation	33 750,00	172 335,17	37,34	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		2 797,75	2 524,13
SEMAC	2019	P	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	Caisse des Dépôts et Consignation	14 625,00	14 625,00	35,34	A	F	FIXE	0,363	F	FIXE	0,000	A-1		0,00	0,00



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SEMAC	2019	P	SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	Caisse des Dépôts et Consignation	7 800,00	7 800,00	35,59	A	F	FIXE	0,363	F	FIXE	0,000	A-1		0,00	0,00
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2022	P	SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	248 079,11	237 586,44	32,17	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	2,000	A-1		4 852,76	5 051,40
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2022	P	SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	386 225,66	368 910,20	33,34	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	2,000	A-1		7 533,79	7 779,27
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2022	P	SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	89 892,07	85 861,99	33,34	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	2,000	A-1		1 753,45	1 810,59
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5017358	Caisse des Dépôts et Consignation	233 299,09	197 511,14	32,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		3 618,11	3 494,83
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5017359	Caisse des Dépôts et Consignation	107 442,03	94 799,96	42,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		1 724,87	1 026,17
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5024150	Caisse des Dépôts et Consignation	73 438,84	64 251,28	42,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		523,99	1 247,84
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5024151	Caisse des Dépôts et Consignation	348 515,46	292 554,22	32,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		2 402,19	7 719,94
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5024219	Caisse des Dépôts et Consignation	61 228,41	54 862,32	42,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		891,92	882,57
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5024220	Caisse des Dépôts et Consignation	210 012,56	180 697,98	32,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		2 957,30	4 133,30
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5024592	Caisse des Dépôts et Consignation	42 451,08	38 037,32	42,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		618,39	611,91
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5024593	Caisse des Dépôts et Consignation	152 464,95	131 183,14	32,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		2 146,94	3 000,69




Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5025777	Caisse des Dépôts et Consignation	69 048,44	60 410,15	42,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		492,67	1 173,25
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5025778	Caisse des Dépôts et Consignation	167 519,09	140 403,92	32,17	A	V	LIVRETA	0,552	V	LIVRETA	0,800	A-1		1 152,87	3 704,99
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5033787	Caisse des Dépôts et Consignation	73 885,51	64 642,08	42,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		527,18	1 255,43
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5033788	Caisse des Dépôts et Consignation	171 542,85	143 998,16	32,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		1 182,38	3 799,83
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5033803	Caisse des Dépôts et Consignation	90 583,21	79 250,81	42,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		646,32	1 539,16
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5033804	Caisse des Dépôts et Consignation	210 432,60	176 643,37	32,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		1 450,44	4 661,28
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5033828	Caisse des Dépôts et Consignation	83 790,50	73 307,90	42,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		597,85	1 423,74
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5033829	Caisse des Dépôts et Consignation	194 806,54	163 526,39	32,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		1 342,73	4 315,15
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5033834	Caisse des Dépôts et Consignation	70 173,60	62 877,46	42,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		1 022,22	1 011,51
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5033835	Caisse des Dépôts et Consignation	284 407,86	244 708,81	32,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		4 004,90	5 597,49
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5038414	Caisse des Dépôts et Consignation	44 580,23	38 200,95	42,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		311,98	796,59
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5038415	Caisse des Dépôts et Consignation	139 030,98	114 359,62	32,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		940,30	3 178,11
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5039250	Caisse des Dépôts et Consignation	125 905,67	107 888,99	42,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		881,11	2 249,76
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5039251	Caisse des Dépôts et Consignation	292 318,65	240 446,05	32,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		1 977,03	6 682,12




Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5039389	Caisse des Dépôts et Consignation	163 890,39	140 438,22	42,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		1 146,93	2 928,50
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5039390	Caisse des Dépôts et Consignation	353 398,23	290 131,17	32,34	A	V	LIVRETA	0,552	V	LIVRETA	0,800	A-1		2 385,55	8 062,90
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5041923	Caisse des Dépôts et Consignation	52 254,49	44 777,04	42,42	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		365,69	933,72
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5041924	Caisse des Dépôts et Consignation	112 249,40	92 330,50	32,42	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		759,17	2 565,91
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5052562	Caisse des Dépôts et Consignation	139 970,65	121 131,21	42,59	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		2 203,96	1 311,19
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5052563	Caisse des Dépôts et Consignation	324 386,59	269 470,53	32,59	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		4 936,30	4 768,11
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5055780	Caisse des Dépôts et Consignation	39 986,95	34 604,88	42,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		629,63	374,58
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5055781	Caisse des Dépôts et Consignation	119 472,59	99 246,83	32,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		1 818,05	1 756,11
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5058838	Caisse des Dépôts et Consignation	31 364,31	27 142,81	42,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		493,86	293,81
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5058839	Caisse des Dépôts et Consignation	116 046,19	96 400,50	32,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		1 765,91	1 705,74
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5062296	Caisse des Dépôts et Consignation	60 646,23	52 483,51	42,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		954,93	568,11
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5062297	Caisse des Dépôts et Consignation	140 996,46	117 126,89	32,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		2 145,59	2 072,48
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5062566	Caisse des Dépôts et Consignation	107 534,26	93 060,61	42,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		1 693,22	1 007,34
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5062567	Caisse des Dépôts et Consignation	249 671,24	207 403,89	32,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		3 799,33	3 669,88

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5064313	Caisse des Dépôts et Consignation	49 093,36	42 485,61	42,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		773,02	459,89
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5064314	Caisse des Dépôts et Consignation	114 322,35	94 968,49	32,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		1 739,68	1 680,41
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5064458	Caisse des Dépôts et Consignation	111 562,17	96 546,39	42,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		1 756,65	1 045,07
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2016	P	Contrat CDC n° 5064459	Caisse des Dépôts et Consignation	259 451,22	215 528,19	32,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		3 948,15	3 813,63
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5072169	Caisse des Dépôts et Consignation	60 235,30	54 247,12	43,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		983,79	407,66
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5072170	Caisse des Dépôts et Consignation	139 673,59	121 518,20	33,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		2 218,11	1 710,33
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5080567	Caisse des Dépôts et Consignation	168 344,64	151 816,94	43,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		2 466,92	2 365,77
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5080568	Caisse des Dépôts et Consignation	388 930,99	339 207,05	33,25	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		5 546,77	7 466,08
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5086482	Caisse des Dépôts et Consignation	99 178,48	87 716,37	43,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		714,99	1 657,85
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5086483	Caisse des Dépôts et Consignation	231 416,40	197 756,48	33,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		1 622,40	5 043,90
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5086504	Caisse des Dépôts et Consignation	96 733,20	85 553,70	43,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		697,37	1 616,97
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5086505	Caisse des Dépôts et Consignation	225 710,84	192 880,79	33,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		1 582,40	4 919,54
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2015	P	Contrat CDC n° 5089901	Caisse des Dépôts et Consignation	52 500,00	44 987,44	41,59	A	V	LIVRETA	0,543	V	LIVRETA	1,800	A-1		817,83	447,55
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5102699	Caisse des Dépôts et Consignation	80 095,77	71 541,83	43,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		1 299,20	636,10

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5102700	Caisse des Dépôts et Consignation	281 968,68	243 346,27	33,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		4 447,83	3 755,29
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5102702	Caisse des Dépôts et Consignation	49 786,97	44 469,90	43,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		807,58	395,39
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5102703	Caisse des Dépôts et Consignation	146 124,80	126 109,48	33,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		2 305,00	1 946,11
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5103832	Caisse des Dépôts et Consignation	32 664,89	29 417,57	43,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		533,50	221,07
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2017	P	Contrat CDC n° 5103833	Caisse des Dépôts et Consignation	97 597,83	84 911,63	33,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		1 549,92	1 195,10
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5116495	Caisse des Dépôts et Consignation	220 994,48	195 459,52	34,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		1 600,11	4 554,49
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5116496	Caisse des Dépôts et Consignation	94 766,36	86 200,50	44,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		701,33	1 466,29
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5117090	Caisse des Dépôts et Consignation	167 998,43	152 813,17	44,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		1 243,30	2 599,38
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5117091	Caisse des Dépôts et Consignation	391 996,35	346 702,87	34,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		2 838,25	8 078,68
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5117140	Caisse des Dépôts et Consignation	18 283,11	16 913,81	44,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		274,30	229,68
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5117141	Caisse des Dépôts et Consignation	42 660,53	38 397,54	34,09	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		626,48	757,37
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5149637	Caisse des Dépôts et Consignation	210 770,55	135 654,01	34,92	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	3,110	A-1		4 251,69	1 056,35
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5149638	Caisse des Dépôts et Consignation	70 573,38	66 553,78	44,92	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	3,110	A-1		2 073,64	122,59
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5150209	Caisse des Dépôts et Consignation	54 552,84	50 085,36	34,92	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	3,110	A-1		1 569,78	390,02




Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5155306	Caisse des Dépôts et Consignation	60 456,88	55 537,79	44,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		1 006,70	389,87
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2018	P	Contrat CDC n° 5155307	Caisse des Dépôts et Consignation	457 248,68	282 823,25	34,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,796	A-1		5 145,49	3 747,23
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5183460	Caisse des Dépôts et Consignation	64 927,43	60 212,63	45,42	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		489,66	995,44
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5183461	Caisse des Dépôts et Consignation	222 300,62	133 475,71	35,42	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,799	A-1		1 089,91	3 005,13
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5191191	Caisse des Dépôts et Consignation	31 545,88	29 545,36	45,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		535,30	193,42
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5191192	Caisse des Dépôts et Consignation	282 325,20	149 517,12	35,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,792	A-1		2 713,05	1 864,49
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5191197	Caisse des Dépôts et Consignation	18 873,56	17 676,67	45,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		320,26	115,72
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5191198	Caisse des Dépôts et Consignation	103 725,11	55 162,10	35,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		1 005,30	687,88
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5191199	Caisse des Dépôts et Consignation	18 871,98	17 675,19	45,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		320,24	115,71
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5191200	Caisse des Dépôts et Consignation	100 062,49	53 273,85	35,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		970,89	664,33
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5191932	Caisse des Dépôts et Consignation	31 911,48	29 887,77	45,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		541,50	195,66
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5191933	Caisse des Dépôts et Consignation	148 440,38	136 018,12	35,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		2 478,86	1 696,16
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5191947	Caisse des Dépôts et Consignation	18 455,15	17 284,79	45,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		313,16	113,16
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	Contrat CDC n° 5191948	Caisse des Dépôts et Consignation	95 485,73	87 494,99	35,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		1 594,55	1 091,07




Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5208460	Caisse des Dépôts et Consignation	184 031,42	168 880,67	36,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,500	A-1		553,98	4 830,91
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5208461	Caisse des Dépôts et Consignation	83 374,93	78 598,80	46,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		240,78	1 661,55
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5208707	Caisse des Dépôts et Consignation	229 967,95	74 558,14	36,00	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610	A-1		1 225,82	1 579,54
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5208708	Caisse des Dépôts et Consignation	88 091,81	84 366,38	46,00	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	1,610	A-1		1 379,69	1 328,47
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2020	P	Contrat CDC n° 5208709	Caisse des Dépôts et Consignation	354 081,16	315 895,20	36,00	A	V	LIVRETA	1,860	V	LIVRETA	0,500	A-1		5 490,83	7 075,27
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	172 642,20	169 379,06	47,59	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	2,600	A-1		4 414,34	403,28
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	230 398,88	223 755,34	37,59	A	V	LIVRETA	0,000	V	LIVRETA	2,600	A-1		5 861,95	1 704,08
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	18 487,43	18 018,05	47,84	A	V	LIVRETA	0,291	V	LIVRETA	1,800	A-1		326,16	101,97
SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	2019	P	SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	Caisse des Dépôts et Consignation	105 470,85	54 349,49	37,84	A	V	LIVRETA	0,272	V	LIVRETA	1,800	A-1		989,09	599,74
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 1313411	Caisse des Dépôts et Consignation	13 435,19	11 982,67	43,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		36,71	254,40
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 1313412	Caisse des Dépôts et Consignation	52 017,66	44 690,62	33,00	A	V	LIVRETA	0,450	V	LIVRETA	0,200	A-1		91,92	1 269,02
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 1313413	Caisse des Dépôts et Consignation	49 391,29	44 051,44	43,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		134,96	935,24

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE




Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 1313414	Caisse des Dépôts et Consignation	178 774,22	153 592,67	33,00	A	V	LIVRETA	0,450	V	LIVRETA	0,200	A-1		315,91	4 361,37
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 1313415	Caisse des Dépôts et Consignation	95 601,57	87 039,65	43,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		974,29	1 531,73
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 1313416	Caisse des Dépôts et Consignation	357 084,50	313 476,70	33,00	A	V	LIVRETA	1,250	V	LIVRETA	1,000	A-1		3 211,86	7 709,66
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 1313417	Caisse des Dépôts et Consignation	86 397,74	74 228,04	33,00	A	V	LIVRETA	0,450	V	LIVRETA	0,200	A-1		152,67	2 107,76
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 1313418	Caisse des Dépôts et Consignation	25 944,94	23 139,95	43,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		70,89	491,27
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 1313419	Caisse des Dépôts et Consignation	282 959,13	248 403,65	33,00	A	V	LIVRETA	1,250	V	LIVRETA	1,000	A-1		2 545,13	6 109,25
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 1313420	Caisse des Dépôts et Consignation	75 831,55	69 040,20	43,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		772,81	1 214,97
SODEGIS	2022	P	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL	Caisse des Dépôts et Consignation	188 220,94	184 314,00	34,34	A	V	LIVRETA	2,540	V	LIVRETA	1,600	A-1		3 011,54	3 906,94
SODEGIS	2016	P	Contrat CDC n° 5023199	Caisse des Dépôts et Consignation	74 178,01	62 267,22	32,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		511,28	1 643,11
SODEGIS	2016	P	Contrat CDC n° 5023200	Caisse des Dépôts et Consignation	21 088,54	18 450,26	42,09	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		150,47	358,33
SODEGIS	2016	P	Contrat CDC n° 5023226	Caisse des Dépôts et Consignation	82 716,81	69 207,02	32,50	A	V	LIVRETA	0,450	V	LIVRETA	0,700	A-1		497,46	1 858,56
SODEGIS	2016	P	Contrat CDC n° 5023227	Caisse des Dépôts et Consignation	15 979,73	13 980,59	42,50	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		114,02	271,52
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 5081849	Caisse des Dépôts et Consignation	103 004,40	91 971,36	43,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		749,68	1 738,27

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE




Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 5081850	Caisse des Dépôts et Consignation	240 078,08	207 084,47	33,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		1 698,93	5 281,81
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 5085335	Caisse des Dépôts et Consignation	19 791,42	17 671,51	43,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		144,04	333,99
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 5085336	Caisse des Dépôts et Consignation	100 524,78	86 709,79	33,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		711,37	2 211,59
SODEGIS	2018	P	Contrat CDC n° 5085435	Caisse des Dépôts et Consignation	47 912,51	44 387,76	44,34	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		720,93	670,36
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 5088798	Caisse des Dépôts et Consignation	20 733,32	18 894,94	43,42	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		307,03	294,44
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 5088799	Caisse des Dépôts et Consignation	70 313,09	61 946,43	33,42	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		1 012,96	1 363,47
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 5107851	Caisse des Dépôts et Consignation	81 371,40	73 476,55	43,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		1 332,52	552,17
SODEGIS	2017	P	Contrat CDC n° 5107852	Caisse des Dépôts et Consignation	315 885,79	275 545,44	33,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		5 029,63	3 878,21
SODEGIS	2018	P	Contrat CDC n° 5109945	Caisse des Dépôts et Consignation	34 778,90	31 640,57	44,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		96,89	655,82
SODEGIS	2018	P	Contrat CDC n° 5109946	Caisse des Dépôts et Consignation	168 770,98	149 290,04	34,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		459,99	4 039,68
SODEGIS	2018	P	Contrat CDC n° 5149231	Caisse des Dépôts et Consignation	25 209,41	23 219,80	44,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		420,89	163,00
SODEGIS	2018	P	Contrat CDC n° 5149232	Caisse des Dépôts et Consignation	77 115,76	69 062,68	34,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		1 259,60	915,04
SODEGIS	2018	P	Contrat CDC n° 5149435	Caisse des Dépôts et Consignation	45 273,08	41 699,97	44,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		755,87	292,73
SODEGIS	2018	P	Contrat CDC n° 5149436	Caisse des Dépôts et Consignation	89 178,43	79 865,67	34,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		1 456,63	1 058,17

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE




Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5155707	Caisse des Dépôts et Consignation	90 849,85	82 440,54	35,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		253,82	2 165,51
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5155708	Caisse des Dépôts et Consignation	25 633,23	23 775,91	45,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		72,77	481,35
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5156470	Caisse des Dépôts et Consignation	96 221,38	90 488,98	45,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		1 011,94	1 505,27
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5156471	Caisse des Dépôts et Consignation	305 750,23	281 422,78	35,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		3 165,43	6 343,94
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5156475	Caisse des Dépôts et Consignation	22 402,57	20 779,34	45,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		63,60	420,69
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5156476	Caisse des Dépôts et Consignation	111 302,41	100 999,96	35,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		310,96	2 653,02
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5157028	Caisse des Dépôts et Consignation	45 032,47	40 864,14	35,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		125,81	1 073,40
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5157029	Caisse des Dépôts et Consignation	13 073,05	12 125,81	45,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		37,11	245,49
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5168811	Caisse des Dépôts et Consignation	55 604,76	51 704,19	45,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		420,47	854,78
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5168812	Caisse des Dépôts et Consignation	236 124,66	214 801,82	35,25	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		1 757,10	4 836,14
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5193467	Caisse des Dépôts et Consignation	30 631,67	28 765,48	45,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		521,17	188,31
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5193468	Caisse des Dépôts et Consignation	223 468,36	113 441,17	35,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		2 067,40	1 414,62
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5194109	Caisse des Dépôts et Consignation	19 814,78	18 607,60	45,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		337,13	121,82
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5194110	Caisse des Dépôts et Consignation	170 974,47	95 692,63	35,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		1 743,95	1 193,30

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5194260	Caisse des Dépôts et Consignation	55 840,81	52 438,79	45,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		950,08	343,29
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5194261	Caisse des Dépôts et Consignation	275 593,16	143 802,14	35,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		2 620,72	1 793,22
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5195976	Caisse des Dépôts et Consignation	56 513,76	53 070,75	45,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		961,53	347,43
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5195977	Caisse des Dépôts et Consignation	569 277,60	315 949,60	35,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		5 758,01	3 939,92
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5197742	Caisse des Dépôts et Consignation	23 793,30	22 652,00	45,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	2,600	A-1		590,86	73,41
SODEGIS	2019	P	Contrat CDC n° 5197743	Caisse des Dépôts et Consignation	219 331,92	124 619,36	35,84	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	2,600	A-1		3 269,33	1 124,23
SODEGIS	2020	P	Contrat CDC n° 5223715	Caisse des Dépôts et Consignation	52 136,61	48 587,24	36,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		397,16	1 057,75
SODEGIS	2020	P	Contrat CDC n° 5223729	Caisse des Dépôts et Consignation	13 167,21	12 402,93	36,34	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		202,06	226,02
SODEGIS	2020	P	Contrat CDC n° 5223843	Caisse des Dépôts et Consignation	30 880,09	28 777,83	36,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		235,23	626,50
SODEGIS	2020	P	Contrat CDC n° 5223860	Caisse des Dépôts et Consignation	43 994,08	40 999,04	36,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		335,13	892,55
SODEGIS	2020	P	Contrat CDC n° 5223874	Caisse des Dépôts et Consignation	15 161,46	14 129,29	36,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		115,49	307,60
SODEGIS	2020	P	Contrat CDC n° 5223875	Caisse des Dépôts et Consignation	63 130,49	59 466,11	36,34	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		968,80	1 083,67
SODEGIS	2021	P	Contrat CDC n° 5243722	Caisse des Dépôts et Consignation	45 339,23	43 855,21	57,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		133,64	691,31
SODEGIS	2021	P	Contrat CDC n° 5243723	Caisse des Dépôts et Consignation	67 950,74	154 318,71	37,00	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,300	A-1		474,44	3 828,53

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE




Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SODIAC	2016	P	Contrat CDC n° 5019157	Caisse des Dépôts et Consignation	49 693,89	44 527,08	42,42	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		723,89	716,31
SODIAC	2016	P	Contrat CDC n° 5019158	Caisse des Dépôts et Consignation	296 317,66	254 209,75	32,42	A	V	LIVRETA	1,250	V	LIVRETA	1,500	A-1		3 901,96	5 921,07
SODIAC	2017	P	Contrat CDC n° 5074704	Caisse des Dépôts et Consignation	106 019,82	96 619,28	43,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		1 570,00	1 505,62
SODIAC	2017	P	Contrat CDC n° 5074705	Caisse des Dépôts et Consignation	320 248,81	282 141,94	33,17	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		4 613,63	6 210,05
SODIAC	2017	P	Contrat CDC n° 5075796	Caisse des Dépôts et Consignation	15 713,87	14 030,72	43,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		114,37	265,18
SODIAC	2017	P	Contrat CDC n° 5075797	Caisse des Dépôts et Consignation	136 231,14	117 509,07	33,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		964,05	2 997,14
SODIAC	2017	P	Contrat CDC n° 5076919	Caisse des Dépôts et Consignation	80 967,94	72 295,28	43,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		589,29	1 366,39
SODIAC	2017	P	Contrat CDC n° 5076920	Caisse des Dépôts et Consignation	276 535,24	238 531,37	33,17	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		1 956,92	6 083,89
SODIAC	2018	P	Contrat CDC n° 5125938	Caisse des Dépôts et Consignation	137 546,79	126 691,11	44,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		2 296,45	889,36
SODIAC	2018	P	Contrat CDC n° 5125939	Caisse des Dépôts et Consignation	320 618,50	287 136,81	34,67	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		5 236,94	3 804,38
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5135834	Caisse des Dépôts et Consignation	69 405,97	65 271,11	45,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		729,93	1 085,78
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5135839	Caisse des Dépôts et Consignation	161 947,27	149 061,71	35,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		1 676,64	3 360,21
SODIAC	2018	P	Contrat CDC n° 5142197	Caisse des Dépôts et Consignation	78 152,26	73 225,37	44,75	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	2,600	A-1		1 910,90	270,97
SODIAC	2018	P	Contrat CDC n° 5142198	Caisse des Dépôts et Consignation	181 234,11	165 197,42	34,75	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	2,600	A-1		4 337,16	1 616,54



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SODIAC	2018	P	Contrat CDC n° 5153830	Caisse des Dépôts et Consignation	27 661,53	25 478,39	44,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		461,83	178,86
SODIAC	2018	P	Contrat CDC n° 5153831	Caisse des Dépôts et Consignation	100 656,49	90 145,09	34,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		1 644,11	1 194,37
SODIAC	2018	P	Contrat CDC n° 5153834	Caisse des Dépôts et Consignation	73 628,34	68 986,65	44,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	2,600	A-1		1 800,29	255,28
SODIAC	2018	P	Contrat CDC n° 5153835	Caisse des Dépôts et Consignation	271 484,34	247 461,76	34,92	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	2,600	A-1		6 496,97	2 421,54
SODIAC	2018	P	Contrat CDC n° 5153916	Caisse des Dépôts et Consignation	36 145,07	33 292,38	44,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		603,47	233,71
SODIAC	2018	P	Contrat CDC n° 5153917	Caisse des Dépôts et Consignation	136 021,22	121 816,74	34,92	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		2 221,75	1 613,99
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5170039	Caisse des Dépôts et Consignation	310 160,20	285 481,86	35,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		3 211,09	6 435,45
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5170040	Caisse des Dépôts et Consignation	93 127,23	87 579,17	45,00	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,100	A-1		979,40	1 456,87
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5185736	Caisse des Dépôts et Consignation	74 092,97	69 851,43	45,34	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		1 132,28	916,12
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5185737	Caisse des Dépôts et Consignation	296 679,53	154 125,91	35,34	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	1,600	A-1		2 512,75	2 921,09
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5186861	Caisse des Dépôts et Consignation	41 040,59	38 161,66	45,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		310,34	630,89
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5186862	Caisse des Dépôts et Consignation	337 118,84	197 960,55	35,34	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	0,800	A-1		1 619,34	4 456,97
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5201537	Caisse des Dépôts et Consignation	165 927,03	154 609,95	35,75	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	2,600	A-1		4 056,12	1 394,78
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5201538	Caisse des Dépôts et Consignation	61 656,04	58 698,58	45,75	A	V	LIVRETA	1,350	V	LIVRETA	2,600	A-1		1 531,11	190,23

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5201539	Caisse des Dépôts et Consignation	126 926,61	116 610,20	35,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		2 125,16	1 454,14
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5201540	Caisse des Dépôts et Consignation	47 802,08	44 889,81	45,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		813,31	293,87
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5206586	Caisse des Dépôts et Consignation	207 541,01	112 391,71	35,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		2 048,28	1 401,53
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5206587	Caisse des Dépôts et Consignation	39 374,16	36 975,34	45,84	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		669,91	242,06
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5206753	Caisse des Dépôts et Consignation	35 510,92	33 347,47	45,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		604,18	218,31
SODIAC	2019	P	Contrat CDC n° 5206754	Caisse des Dépôts et Consignation	250 101,09	122 135,60	35,75	A	V	LIVRETA	0,550	V	LIVRETA	1,800	A-1		2 225,86	1 523,04
TOTAL GENERAL					95 888 325,75	75 865 990,35											1 192 673,67	4 145 871,92

- (1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
- (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
- (5) Taux annuel, tous frais compris.
- (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

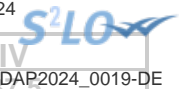
Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	4 025 870,61
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	112 385,84
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	90 219 876,52
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	94 358 132,97
Recettes réelles de fonctionnement	II	626 601 520,50
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	15,06

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



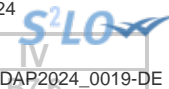
IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'origine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

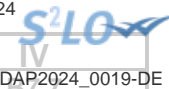
ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (1)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (2)	Dont part nette (3) I			
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(2) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(3) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
TAXE SPECIALE CONSOMMATION DE CARBURANT	0,00	302 925 060,34	294 929 468,26	7 995 592,08
DRES	0,00	46 911 036,00	47 712 057,10	-801 021,10
Total	0,00	349 836 096,34	342 641 525,36	7 194 570,98

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : TAXE SPECIALE CONSOMMATION DE CARBURANT

		Reste à employer au 01/01/N	0,00
Recettes			
Article	Libellé article	Montant	
10222	FCTVA (part FIRT)	25 504 025,50	
1321	ETAT NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL	29 038 136,00	
1321	SUBV. ETAT PONT DE LA RIVIERE DE L'EST	238 274,57	
1321	ETAT - PROGRAMME REGIONAL ROUTE (RDDEER)	1 401 492,10	
1321	ETAT PROGRAMME REGIONAL ROUTE	2 641 276,49	
1321	ETAT VOIE VELO REGIONALE (DEGC)	626 082,19	
1321	SUBV. ETAT AU TITRE DE LA DRI (DEGC)	5 486,64	
13241	COMMUNES PROG. REGIONAL ROUTE	344 800,00	
13272	PROGRAMME REGIONAL ROUTE (RDDEER)	799 542,56	
13272	SUBV. FEDER PONT DE LA RIVIERE DE L'EST	1 197 212,42	
13272	PROGRAMME REGIONAL ROUTE (RDDEER)	4 792 263,00	
13272	FEDER PRR - MOBILITE DURABLE (RDDEER)	3 773 265,07	
13272	DEER PRR INFRASTRUCTURE - FEDER	2 307 626,62	
13272	FEDER 14-20 PRR (RDDEER)	20 942 827,21	
13272	FEDER - VOIE VELO REGIONALE (DEGC)	1 614 416,84	
13272	FEDER PRR - MOBILITE DURABLE - (RDDID)	9 967 380,26	
13272	PROGRAMME REGIONAL ROUTE (RDDID)	2 197 269,58	
13272	POE 2014-2020 FEDER RRTG	229 979,59	
1345	AMENDES DE RADARS AUTOMATIQUES ET AMENDES DE POLICE	107 014,00	
2151	RBT/RESEAUX DE VOIRIE	874,35	
238	RBT AVANCE ROCS	25 606,00	
4582	PISTES FORESTIERES - DEGC	1 122 719,52	
70323	REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	1 029 666,00	
7342	TAXE SUR CARBURANTS	135 198 716,94	
7342	TSCC - FONDS COMPENSATION TRANSPORTEURS	2 000 000,00	
7352	FRACTION COMPENSATOIRE DE LA CVAE - PART BA	30 081 741,44	
74631	fraction DGD relative au transfert RN	25 008 410,00	
75813	REDEVANCES VERSEES PAR FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	728 955,45	
Total		302 925 060,34	
Dépenses			
Article	Libellé article	Montant	
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT -FIRT	29 174 177,20	
2031	M10 - FRAIS D'ETUDES DID 3-1	168 885,08	



Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : TAXE SPECIALE CONSOMMATION DE CARBURANT		
2031	M10 - FRAIS D'ETUDES DID 3-2	4 637,16
2031	M10 DEER ETUDES	21 859,80
2031	M10 - FRAIS D'ETUDES DID 3-3	7 551,61
2031	M22 - FRAIS D'ETUDES DID 3-1	162 561,12
2031	M22 - FRAIS D'ETUDES DID 3-2	167 574,29
2031	M22 DEER ETUDES	16 003,75
2031	M22 - FRAIS D'ETUDES DID	1 181,42
2031	FRAIS D'ETUDES - SPLA MARAINA	320 343,12
2031	FRAIS D'ETUDES M11 AXE 3-1	304 561,03
2031	FRAIS D'ETUDES M11 AXE 3-2	86 389,73
2031	FRAIS D'ETUDES M22 AXE 3-2	49 050,98
2041411	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES - COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES	24 031,80
2041412	BATIMENTS ET INSTALLATIONS M16 AXE 3-3	445 000,00
2041581	BIENS MOBILIERS, MATERIELS ET ETUDES	175 000,00
204182	PIERREFONDS : SUBVENTION / TRAVAUX	6 792,06
20421	DTD - PROJET DE DEVELOPPEMENT DU COVOITURAGE	13 671,00
20421	M22 - DTD - PROJET DE DEVELOPPEMENT DU COVOITURAGE	100 137,60
20422	SUBVENTIONS D'EQUIP. AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	945 665,39
2045	SUBVENTIONS VERSEES AUX TIERS FONDS EUROPEEN	82 235,42
2051	M22 - DEER ACQUISIT LOGICIEL	156 394,62
2051	ACQUISITION DE LOGICIEL	34 815,01
21311	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	880,77
21311	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	64 370,07
21351	TRAVAUX GARES ROUTIERES M19 AXE 3-2	30 105,85
21351	BATIMENTS PUBLICS	3 001 596,62
2151	M10 DEER PRR 3.1	2 264 682,77
2151	M10 - DEGC PROGRAMME REGIONAL ROUTES 3-1	3 401 037,96
2151	M10 DEER PRR 3.2	10 288 194,51
2151	M10 - DEGC PROGRAMME REGIONAL ROUTES 3-2	50 060,27
2151	NE PAS UTILISER EX BP EX	14 822 535,41
2151	M10 DEER PRR 3.3	3 367 027,68
2151	M10 - DEGC PROGRAMME REGIONAL ROUTES 3-3	163 789,33
2151	DTD PROGRAMME REGIONAL ROUTES	26 181,12
2151	PROGRAMME REGIONAL ROUTES	71 530,77
2151	M22 DEER PRR 3.1	66 316,41
2151	M22 - DEGC PRR - AXE 3-1	24 438 234,80
2151	M22 DEER PRR 3.2	2 957 128,36
2151	M22 - DEGC PROGRAMME REGIONAL ROUTES 3-2	2 251 515,50
2151	M22 - DID PROGRAMME REGIONAL ROUTES 3-2	780 502,18
2151	NE PAS UTILISER EX BP EX M22	37 080 288,46
2151	M22 DEER PRR 3.3	601 890,99
2151	M22 - DEGC PROGRAMME REGIONAL ROUTES 3-3	2 540,42
2151	M22 - PROGRAMME REGIONAL ROUTES - DAMR	212 633,03
2151	M23 DEER PRR 3.2	4 445 552,43
2151	M23 DEGC PRR 3.2	35 941,32
2151	DEGC VOIE VELO REGIONALE	3 232 711,46
2151	M18 DEER RIV EST 3.3	3 461 188,80
2151	M22 DEER RIV EST 3.3	24 084,55
2151	NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL	29 778 375,26
2151	NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL	



Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : TAXE SPECIALE CONSOMMATION DE CARBURANT		
2151	TRAVAUX INFRASTRUCTURES ROUTIERES M22 AXE 3-2	4,16
2151	PROGRAMME REGIONAL ROUTES	
215738	M10 - AUTRE MATERIEL ET OUTIL. DE VOIRIE	766,72
215738	M22 - AUTRE MATERIEL ET OUTIL. DE VOIRIE	39 885,99
21828	M10 AUTRES MATERIELS DE TRANSPORTS	110 577,72
21828	M22 DEER-DMG MATERIELS TRANSPORT	938 291,74
21828	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	15 000 000,00
21838	M22 - DEER MATERIEL INFORMATIQUE	7 461,14
21848	ACQUISITION DE MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	5 488,40
2313	TRAVAUX GARES ROUTIERES	107 219,29
238	DID PROGRAMME REGIONAL - RN 3-1	9 385,25
238	M10 - DEGC AVANCES PRR 3-1	356 572,77
238	M10 - DID AVANCES PRR 3-2	52 731,00
238	M10 DEER AVANCES PRR 3.3	116 049,11
238	M22 DEER AVANCES PRR 3.2	1 304 585,85
238	M22 DEER AVANCES PRR 3.3	3 342 982,87
238	M23 DID AVANCES PRR 3.2	527 153,95
238	PISTES FORESTIERES - DEGC	184 235,82
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 246 232,64
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 450 000,00
238	M22 DEER AVANCES RIV EST	32 222,64
238	DORL PROGRAMME REGIONAL ROUTES	1 293 003,87
238	AVANCES VERSEES EN INVESTISSEMENT	51 358,57
4581	PISTES FORESTIERES - DEGC	2 659 163,37
60611	23 EAU ET ASSAINISSEMENT	2 156,26
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	26 155,39
60611	EAU GARES ROUTIERES	21 699,57
60612	23 ENERGIE ET ELECTRICITE	397 518,73
60612	ELECTRICITE DDR	-9 809,34
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	66 181,90
60612	ELECTRICITE GARES ROUTIERES	28 521,66
60622	CARBURANTS (DL)	540 767,41
60623	23 ALIMENTATION	13 399,96
60623	FOURNITURES CONSOMMEES DDR	17 028,17
60632	11 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 695,73
60632	23 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	70 679,57
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	785,73
60636	23 HABILLEMENT ET VETEMENTS DE TRAVAIL	871,30
6064	FOURNITURES DE BUREAU DDR	745,83
611	23 CONTRATS DE PRESTATIONS SERVICES	306 680,62
61358	LOCATION DE MATERIELS	4 182,63
61521	23 ENTRETIEN ESPACES VERTS AXE 3-3	2 681 469,69
615221	ENTRETIEN BATIMENTS	77 297,11
615221	BATIMENTS PUBLICS	3 850,22
615231	11 ENTRETIEN REPARATION SUR VOIRIES	-5 000,00
615231	23 ENTRETIEN REPARATION SUR VOIRIES	247 607,43
615231	M21 - ENTRETIEN REPARATION SUR VOIRIES	1 949,70
61558	11 ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILERS	-53,71
61558	23 ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILERS	3 883,88
61558	ENTRETIEN DE MATERIELS	29 667,80




Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : TAXE SPECIALE CONSOMMATION DE CARBURANT		
6156	11 MAINTENANCE	922 299,04
6156	23 MAINTENANCE	58,80
6156	MAINTENANCE	19 654,87
6156	MAINTENANCE	-3 399,92
617	SEMATRA - ETUDES	86,99
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	7 496,17
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	8 291,15
6188	23 AUTRES FRAIS DIVERS	230,02
6188	AUTRES FRAIS DIVERS DRR	9 540,76
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	-734,11
62268	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS	10 335,28
62268	M21 - AUTRES HONORAIRES, CONSEILS	236,31
6231	M21 - ANNONCES ET INSERTIONS AXE 3-1	2 312,35
6234	M21 - RECEPTIONS	491 984,02
6238	DIVERS FONCTIONNEMENT	10 069,40
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	19 475,27
6251	FRAIS DE DEPLACEMENTS ET MISSIONS DDE	7 072,80
6262	23 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	2 500,00
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	152 080,55
6281	-CONCOURS DIVERS (COTISATIONS) M21 AXE 3-2	17 760,96
6282	23 FRAIS DE GARDIENNAGE	88,62
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE DRR	71 074,33
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CDG DDE	6 372,58
6336	COT. CNFPT ROUTES DSLD	10 585 369,86
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	1 060 598,52
64111	REMUNERATION PRINCIPALE ROUTES TITULAIRES	125 116,29
64112	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE DDE	5 665,37
64112	S.F.T. IND RES ROUTES DSLD	2 474 325,51
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE DDE	185 592,37
64118	INDEMNITES ROUTES DSLD	590 145,08
64131	REMUNERATION, PERSONNEL NON TITULAIRE DDE	10 091,98
6417	REMUNERATION DES APPRENTIS ROUTES	1 344 155,44
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F. DDE	114 066,10
6451	COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F. ROUTES DSLD	2 147 332,58
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES DDE	481 760,17
6453	COTISATIONS RETRAITES ROUTES DSLD	55 775,89
6455	PARTICIPATION MUTUELLES	4 102,05
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	2 000 000,00
6561	PARTICIPATIONS ORGANISMES DE GROUPEMENT	350 000,00
6561	PARTICIPATION SMPRR	30 081 741,44
65732	SUBVENTION VERSEE BA TRANSPORT	36 942,00
657363	PARTICIPATION FDS INTERVENTION CARBURANT PROF. RTE	2 000 000,00
657363	FONDS DE SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS DE LA ROUTE	-1 493,00
657382	SUBVENTIONS AUX ORGANISMES PUBLICS	80 575,31
657382	SUBVENTIONS AUX ORGANISMES PUBLICS	607 934,16
65748	AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE M21 AXE 3-2	52 305,00
6583	INTERETS MORATOIRES - DORL	16 285,61
6583	INTERETS MORATOIRES - DEGC	1 930,10
65888	AUTRES	101 935,00
65888	23 AUTRES TRANSACTION	



Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : TAXE SPECIALE CONSOMMATION DE CARBURANT		
66111	INTÉRÊTS RÉGLÉS A L'ÉCHÉANCE FIRT	3 871 431,30
66112	RATTACHEMENT DES ICNE	4 496,29
673	TITRES ANNULÉS SUR EXERCICES ANTERIEURS	
Total		294 929 468,26
Reste à employer au 31/12/N (3)		7 995 592,08

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : DRES		
Reste à employer au 01/01/N		0,00
Recettes		
Article	Libellé article	Montant
133122	DOTATION REGIONALE D'EQUIPEMENTS SCOLAIRES	46 911 036,00
Total		46 911 036,00
Dépenses		
Article	Libellé article	Montant
2031	CONSTRUCTION SCOLAIRE - ETUDES	128 054,53
2031	ETUDES CONSTRUCTIONS	5 281,37
2031	TRAVAUX DE MAINTENANCE LYCEE MO	45 077,56
2031	ETUDES LYCEES	18 314,80
2031	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES LYCEES	2 355,81
2031	LYCEE - ETUDES MO	10 916,90
2031	PLAN RELANCE LYCEE - ETUDES MO	459 977,90
2031	FRAIS D'ETUDES	187 933,24
2031	ETUDES MAINTENANC SUR LES LYCEES	4 502,74
2031	ETUDES CONFORT THERMIQ LYCEES	11 244,81
20421	PLAN ORDINATEUR PORTABLE	5 522 650,00
20431	DGE LYCEES PUBLICS	1 978 638,06
20431	DGE LYCEES PUBLICS	3 913 015,26
20431	EQUIPEMENT RESTAURATION	321 329,06
20431	EQUIPE MOBILE	643,48
20431	EQUIPEMENT RESTAURATION	48 800,00
20431	EQUIPE MOBILE	3 199,16
20431	DGE LYCEES PRIVES	33 999,91
20431	SUBVENTION EQUIPEMENT LYCEE PRIVE	112 800,00
20431	EQUIPEMENT INFORMATIQUE LYCEE PUBLIC	24 200,00
20431	EQUIPEMENT INFORMATIQUE LYCEE PUBLIC	3 480,00
20431	TRAVAUX DE MAINTENANCE LYCEE - SUBVENTIONS	549 140,14
20431	BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	1 081 176,20
21831	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE MO REGION	453 210,48
21831	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE MO REGION	4 352 483,31
2188	AUTRES	6 449,85
2313	CONSTRUCTIONS SCOLAIRES DES LYCEES	11 135,91
2313	CONSTRUCTIONS SCOLAIRES DES LYCEES	762 143,51
2313	TRAVAUX DE MAINTENANCE MO (LYCEES)	59 009,95
2313	TRAVAUX DE MAINTENANCE LYCEE MO	1 493 908,99
2313	TRAVAUX LYCEES	926 577,25
2313	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES LYCEES	57 184,43
2313	TRAVAUX DE REHABILITATION	12 015,20
2313	ENERGIES - REHAB ENERGIE	5 081,20

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : DRES		
2313	PLAN RELANCE REMUNERATION SPL MAREINA	5 312 851,01
2313	PLAN DE RELANCE LYCEES MO	2 134 746,17
2313	TRAVAUX MISES AUX NORMES LYCÉES	9 609,74
2313	PLAN RELANCE REMUNERATION SPL MAREINA	19 608,65
2313	TRAVX MAINTENANC LYCEE MO	2 761 161,71
2313	RENOVATION CONFORT THERMIQ LYCEES	21 241,91
238	AVANCES SUR TRAVAUX DE MAINTENANCE MO (LYCEES)	1 511,62
238	TRAVAUX LYCEES	31 040,21
238	AVANCES SUR MARCHES - LYCEES	3 899 112,58
238	PLAN RELANCE SPL	2 811 487,20
238	PLAN RELANCE SPL	29 837,50
238	AVANCES SUR MARCHES - LYCEES	7 809 605,01
238	AVANCES APPEL DE FDS SPL RENOV THERMIQUE	43 892,57
238	AVANCES MARCHES RENOVATION THERMQUE	
Total		47 712 057,10
Reste à employer au 31/12/N (3)		-801 021,10

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.



IV – ANNEXES

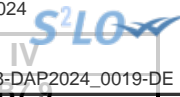
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00



IV

D6.1.1

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	208 565 900,25	
Personnes de droit privé	175 666 342,53	
Associations	152 670 140,29	
Association Centre d'insertion sportive et culturelle du Bernica (CISCB)	73 982,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association Espace 433	203 140,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association pour le Développement de l'Espérance (ADE)	250 128,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
102 FM	2 880,00	
10H10	3 200,00	
123 TRANSFERT	2 984,80	
2 MINUTES REUNION	6 000,00	
27 AOUT	3 200,00	
2B FORMATIONS CONSEILS	3 200,00	
2EB	2 560,00	
3D PHI EURL	1 492,00	
3D VIEW OI	1 520,00	
4 EPINGLES	2 879,20	
5A TRANSPORTS	1 176,00	
6LABS	13 587,50	
97 CAR	3 200,00	
974 ACTION	3 200,00	
974 ALL STAR	2 400,00	
A CONTRARIO PRODUCTION	5 282,00	
A VIF CINEMAS	32 500,00	
A2C MAINTENANCE	3 188,00	
A2L CUISINES	3 200,00	
A4	11 771,76	
ABDOU SALAM	3 192,80	
ABEE CLIC	3 200,00	
ABL	3 198,40	
AC	3 200,00	
AC RUN AGENCEMENT ALYSSA CAZAL	1 597,49	
ACADEMIE ARTS MARTIAUX JU JITSU	300,00	
ACADEMIE DE LA REUNION RECTORAT	50 000,00	
ACCESUR	1 000,00	
ACCOMPAGNEMENT PARENTAL EMILIE G	3 200,00	
ACCORD LOGISTIQUE	3 200,00	
ACERC	3 200,00	
ACIS PRODUCTIONS	150 000,00	
ACORAH	3 200,00	
ACROPOLE 480	2 000,00	
ACTIONS POUR LA MEDIATION ET L I	8 200,00	
ACTIONS PROXIMITE DE SAINTE MARI	4 128,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)
ACTIONS PROXIMITE DE SAINTE MARI	63 000,00
ACTOI	3 120,00
ADAPEI	458,24
ADCAM AGENCE FILM REUNION	352 488,20
ADELARD SARAH STEPHANIE	2 672,00
ADEPRO	2 400,00
ADM LOCATION	3 200,00
ADP ATELIER DU PORT	25 315,53
ADVANCE FORMATION ET DEVELOPEME	1 968,00
ADVENTURE REUNION PARAMOTEUR	4 005,12
AEL AUTO MOTO ECOLE	3 116,00
AERO BEACH	2 000,00
AF DERBAL	25 725,00
AFCHAIN CLAIRE	3 080,00
AFM TELETHON	7 750,00
AGAME	24 000,00
AGDH LNVEST	1 600,00
AGENCE 1982	3 200,00
AGENCE CINDY HANSEL IMMOBILIER A	1 121,46
AGENCE DE RECHERCHE POUR LA BIOD	880,00
AGENCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE	2 000,00
AGENCE NEW ONE	3 200,00
AGENCE OLOKAI	1 200,00
AGENCE POUR L OBSERVATION DE LA	11 493,50
AGENCE POUR L OBSERVATION DE LA	500 000,00
AGENCE REGIONALE DE DEVELOPEMEN	1 949 771,41
AGENCE REGIONALE DE DEVELOPEMEN	420 419,01
AGENCE TROUVALI SAS	2 800,00
AGIL	3 200,00
AGIR FORM	4 200,00
AGIR POUR LA CULTURE ET LE TOURI	24 782,10
AGIR POUR LA CULTURE ET LE TOURI	98 765,00
AGITATIONS TROPICALES	1 320,00
AGONOV SARL	12 220,68
AHO NIENNE CELINE	4 000,00
AIKIDO BUDO CLUB DU SUD	2 960,00
AILES KOZ	2 560,00
AIR AVENTURES	3 840,00
AIR LISE FORMATION	3 199,95
AIR LISE FORMATION	295 872,00
AIRSPORTS REUNION	3 116,00
AKALI INGENIERIE CONSEIL FORMATI	6 400,00
AL DENTAL CONCEPT	2 600,00
ALAIN CYRILLE CAZANOVE	1 801,60
ALAN LE BAIL	1 200,00
ALANVERT TANIA	2 080,00
ALCYNO	3 200,00
ALDOLPHE VENEROSY	3 200,00
ALEDISA	5 019,27
ALIBAY DJOUMA AYMANE ZEHRA	939,46



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
ALIKA PA	2 024,00	
ALIZE SAMIA HOUSSEIN AHMED	3 200,00	
ALLARD CEDRIC	2 260,00	
ALLIANCE REUNIONNAISE DES DESIGN	3 200,00	
ALMA CONSEIL OI	3 200,00	
ALMAVIE	2 004,00	
ALONS VIVRE ENSEMB NOUT CULTURES	3 000,00	
ALT AUTO	1 480,00	
ALTA VIA	2 560,00	
ALTER NATIV	214 128,00	
ALTERELEC	108 000,00	
AM DESIGN	17 612,00	
AMANDINE CASTRO	1 344,00	
AMANO KARINE	1 081,60	
AMAYE CONSTRUCTION BATIMENT GENE	13 515,60	
AMAZINGOI SULLIMAN	2 960,00	
AMAZONES REUNION	1 840,00	
AMEDEE TERRY SASU	727,20	
AMELIE MARQUETERIE	3 200,00	
AMICALE SPORTIVE DE LA CHALOUPPE	3 200,00	
AMICALE SPORTIVE ET DE LOISIRS P	4 500,00	
AMIRECHE BELKHIR SONYA	3 200,00	
AMPAH	1 939,20	
ANANDY S	336,21	
ANCELLY VINCENT	2 700,00	
ANDAMAYE YDRISS	3 200,00	
ANDRIANT SILAVINA JEUX PARTAGE R	518,95	
ANDY DOMINIQUE ENTRE TES MAINS	960,00	
ANGELICA MIRANVILLE	3 200,00	
ANGELIQUE GRONDIN	1 437,60	
ANIMA JEAN FABRICE	1 200,00	
ANIMAL EST	2 800,00	
ANNE FLORA ISAMBERT	2 540,00	
ANNE SOPHIE TOUTAIN	3 200,00	
ANTENNE REUNIONNAISE DE L INSTIT	13 000,00	
ANTENNE SOLUTIONS BUSINESS	15 380,12	
ANTHONY GRONDEIN	3 200,00	
ANTOINE MAINGUY PRUNE DEQUENNE	884,79	
AORA	3 200,00	
AP13	3 200,00	
APE FCPE DU SUD SAUVAGE	3 720,00	
APE RIVIERE SAINT LOUIS	7 200,00	
APEDYS REUNION	2 100,00	
APELC SAINT PAUL	8 040,00	
APELCA DE SAINT BENOIT	20 777,99	
APEPS DE SAINT PAUL	12 960,00	
APEPS TAMPON	5 160,00	
APIS RUN	3 595,33	
APOLONIA ASSOCIATION	5 000,00	
APRIM	3 200,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
AQUIME LAURENT OLIVIER	2 884,00	
ARABI KATBI AGHYAD YANN	3 192,00	
ARAC OI	7 900,00	
ARACT REUNION	14 514,70	
ARAUX AILINKA	1 280,00	
ARAZI LIONEL	2 000,00	
ARB GROUP	2 875,58	
ARBOSTRAL PENN MAXIME	336,25	
ARCENS THOMAS PHILIPPE	640,00	
ARDIE	99 287,99	
AREFIP	85 712,64	
AREP	4 491,00	
AREP	714 063,28	
ARGOS HABITAT	2 200,00	
ARIANE FORMATION	65 134,00	
ARIFEL ASSOCIATION REUNIONNAISE	374 802,40	
ARKA SAS	1 200,00	
ARM PAJANI	39 900,00	
ARML OCEAN INDIEN	160 664,62	
ARMONIE SANTE	3 200,00	
ARMONIE SANTE	6 680,41	
ARNAUD BRUN CONSEILS	3 040,00	
AROMA CRYSTAL	3 200,00	
AROME CAFE SARL	3 200,00	
ARPEJ 974	1 120,00	
ARPSH	8 000,00	
ART ANSYEL	8 000,00	
ART ET TOILES	1 360,00	
ART K CREATION NORMAND ALEXIS	1 880,00	
ART K CREATION NORMAND ALEXIS	1 594,68	
ART OF RUN	2 198,40	
ARTISTE DE MA VIE	3 000,00	
ARTISTE DE MA VIE	2 000,00	
ARTISTE GERNIGON ALAIN	5 000,00	
ARTISTE MOSCATO ELSA	3 000,00	
ARTISTIC MAKEUP	3 200,00	
ARTMAYAGE REUNION	3 200,00	
ARTMAYAGE REUNION	33 500,00	
ARTS POUR TOUS	2 000,00	
ARTS POUR TOUS	3 610,00	
ASEC NATATION ST PAUL	3 200,00	
ASIA STORE SAINTE CLOTILDE 1	15 000,00	
ASM FILMS	20 000,00	
ASS FETE LE MUR ST DENIS LA REUN	3 000,00	
ASS GESTION ECOLE CATHOLIQUE	1 200,00	
ASS POUR LA PROMO EVEIL LIEN SOC	2 730,00	
ASS POUR LA PROMO EVEIL LIEN SOC	1 800,00	
ASS POUR LA PROMO EVEIL LIEN SOC	3 000,00	
ASS RADIO MIXTE RM 9	2 000,00	
ASS ŒUVRES SOCIALES	-157 880,00	Opération de rattachement des charges



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
ASSOCIATION ECOLE DE CIRQUE PEI	6 000,00	
ASSO AMICALE BOULISTE CRESSONNIE	770,00	
ASSO AMIS DES MUSEES D ART MONET	2 800,00	
ASSO DES FEMMES DE MARINS PECHE	1 800,00	
ASSO DES FEMMES DE MARINS PECHE	2 000,00	
ASSO DES OEUVRES SOCIALES ET CUL	1 110 816,30	
ASSO DIETETICIENS NUTRITIONNISTE	2 000,00	
ASSO DONNE A NOUS LA MAIN POU DO	7 174,85	
ASSO ECOLE DE MUSIQUE DES AVIRON	4 730,00	
ASSO ECOLE DE MUSIQUE DES AVIRON	7 500,00	
ASSO FAMILLES TRAUMATISES CRANIE	1 024,00	
ASSO FAMILLES TRAUMATISES CRANIE	4 700,00	
ASSO FORM DEVELO INSER CAMBUSTON	2 100,00	
ASSO FORMATION ET LOISIRS JEUNES	2 800,00	
ASSO FRANCAIS CORPS ARBITRAL MUL	1 000,00	
ASSO JEUNESSE SPORTIVE ET CULTUR	1 640,00	
ASSO LA BERGERE DANS LA LOUVERIE	2 100,00	
ASSO LES PETITES RETOUCHES DE JU	1 172,46	
ASSO MAISON APICULTURE DE LA REU	798,15	
ASSO MALADIE NEURO DEGENERATIVE	9 250,00	
ASSO PREVENTION REUNION EDUCATIO	2 275,50	
ASSO PSYCHOLOGIE POSITIVE OCEAN	5 000,00	
ASSO REUNIONNAISE DES BLESSES AR	6 000,00	
ASSO.BERGERE.LOUVERIE	-2 100,00	Opération de rattachement des charges
ASSO.DEVELOPPEMENT.INDUSTRIEL	-110 201,42	Opération de rattachement des charges
ASSO.DONNE.NOUS.MAIN.POU.DOBOUT	-2 800,00	Opération de rattachement des charges
ASSO.FEMMES.MARINS.PECHE.ST.PIE	-1 200,00	Opération de rattachement des charges
ASSO.FORM.DEVELO.INSER.CAMBUSTON	-2 100,00	Opération de rattachement des charges
ASSO.REGIONALE.MISSIONS.LOCALES.OI	14 667,81	Opération de rattachement des charges
ASSO.VIVRE.INTERCULTURALITE.AVIZ.R	-15 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION 2A REUNION	1 600,00	
ASSOCIATION 30KILL	2 100,00	
ASSOCIATION 67 MINUTES POUR MAND	1 500,00	
ASSOCIATION ABYSS	24 158,86	
ASSOCIATION ACCOMPAGNEMENT A LA	1 024,00	
ASSOCIATION AEROTECH RUN OI	20 000,00	
ASSOCIATION AGENCE EGALITE DES C	13 940,00	
ASSOCIATION AGORA OBSERVATOIRE	629,00	
ASSOCIATION AIDE PROTECTION DE L	168 000,00	
ASSOCIATION AIDE2S	4 328,86	
ASSOCIATION AIDEZ NOUS LES UNS L	5 000,00	
ASSOCIATION ALON MET ENSEMB	2 840,00	
ASSOCIATION AMADEUS	10 500,00	
ASSOCIATION AMAJEVIR	24 000,00	
ASSOCIATION AMOUREUX DES ARTS	1 140,00	
ASSOCIATION AN GREN KOULER	72 000,00	
ASSOCIATION ANDA RUN COUTURE KAZ	3 000,00	
ASSOCIATION ANIM LO KER	12 000,00	
ASSOCIATION ANIMATION PASREL	3 000,00	
ASSOCIATION ANIMATION PASREL	3 660,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
ASSOCIATION ANKRAKE	10 900,00	
ASSOCIATION ANM	2 800,00	
ASSOCIATION API RUN	5 000,00	
ASSOCIATION ART DISTRIK SUD	10 000,00	
ASSOCIATION ART SUD	13 600,00	
ASSOCIATION ARTCORPS	4 589,80	
ASSOCIATION ARTRANSLATION	6 400,00	
ASSOCIATION ARTS ET VIVRE	4 000,00	
ASSOCIATION ARTS ET VIVRE	12 060,00	
ASSOCIATION ASTRAGALE	3 800,00	
ASSOCIATION ATELIER 212	3 500,00	
ASSOCIATION ATHLETIC CLUB CHALOU	3 000,00	
ASSOCIATION ATOUT 974	5 000,00	
ASSOCIATION ATOUT 974	9 000,00	
ASSOCIATION AU FOND DU GARAGE	3 500,00	
ASSOCIATION BAC REUNION	39 000,00	
ASSOCIATION BALADES SPECTACLES	8 000,00	
ASSOCIATION BAND DECIDEE	5 000,00	
ASSOCIATION BENEDICTINE CULTUREL	750,00	
ASSOCIATION BENEDICTINE CULTUREL	2 100,00	
ASSOCIATION BENEDICTINE POUR LE	2 100,00	
ASSOCIATION BLUES MARRON	2 400,00	
ASSOCIATION CARTON MECANIQUE	2 797,74	
ASSOCIATION CARTON MECANIQUE	3 000,00	
ASSOCIATION CASE MARMAILLONS	4 000,00	
ASSOCIATION CENTENAIRES COMMEMOR	2 300,00	
ASSOCIATION CENTRE CULTUREL D AC	9 900,00	
ASSOCIATION CHANDELLE	1 840,00	
ASSOCIATION CHANTIER ECOLE OCEAN	24 000,00	
ASSOCIATION CHOCHAN PRODUCTION	3 500,00	
ASSOCIATION CHORALE VILLANCICO E	5 000,00	
ASSOCIATION CINE FESTIVAL OCEAN	60 824,26	
ASSOCIATION CIRKE CRAKE	4 660,00	
ASSOCIATION CIRKE CRAKE	10 000,00	
ASSOCIATION CIRQUONS FLEX	50 000,00	
ASSOCIATION CIRQUONS FLEX	24 369,53	
ASSOCIATION CLUB ANIMATION PREVE	24 000,00	
ASSOCIATION CLUB CANNE EN FLEUR	2 560,00	
ASSOCIATION CLUB EXPORT REUNION	183 186,48	
ASSOCIATION CLUB NAGEURS PANONNA	2 000,00	
ASSOCIATION COEUR DE FEMME	29,57	
ASSOCIATION COEUR DE RUE	6 000,00	
ASSOCIATION COEUR VERT	80 000,00	
ASSOCIATION COLLECTIF ALEAAA	6 000,00	
ASSOCIATION COLLECTIF ALPACA ROS	7 500,00	
ASSOCIATION COLLECTIF ALPACA ROS	7 100,00	
ASSOCIATION COLLECTIF AVEC	4 100,00	
ASSOCIATION COLLECTIF JARDINS CA	5 300,00	
ASSOCIATION COMMERCANTS COEUR DE	1 520,00	
ASSOCIATION COMPAGNIE KENJI	2 800,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
ASSOCIATION COMPAGNIE KENJI	10 000,00	
ASSOCIATION COMPAGNIE LA VIE A P	531,00	
ASSOCIATION COMPAGNIE LA VIE A P	3 600,00	
ASSOCIATION COMPAGNIE LOLITA MON	48 000,00	
ASSOCIATION CONSERVATOIRE DE SAI	7 000,00	
ASSOCIATION CONSERVATOIRE DE SAI	5 000,00	
ASSOCIATION CONSTELLATION	8 000,00	
ASSOCIATION COOPERATION HUMANITA	15 000,00	
ASSOCIATION COORDINATION INDEPEN	60 195,98	
ASSOCIATION CR CADENCE RENYONE	900,00	
ASSOCIATION CRETE DYNAMIQUE	2 690,00	
ASSOCIATION CULTURE LOISIRS 438	5 571,47	
ASSOCIATION CULTURE LOISIRS ENVI	5 000,00	
ASSOCIATION CULTURELLE CHINOISE	4 000,00	
ASSOCIATION CULTURELLE GROUPE OU	2 700,00	
ASSOCIATION CULTURELLE LALEU CHI	2 000,00	
ASSOCIATION CULTURELLE MOV A	11 515,80	
ASSOCIATION CULTURELLE SHRUTI MU	1 800,00	
ASSOCIATION CULTURELLE TEMPLE MA	18 118,33	
ASSOCIATION CULTURES EXPRESSIONS	1 072,67	
ASSOCIATION CULTURES EXPRESSIONS	18 600,00	
ASSOCIATION CYBERUNGAME	60 483,50	
ASSOCIATION CYCLONE BD	28 400,00	
ASSOCIATION D EDUCATION THERAPEU	5 000,00	
ASSOCIATION D EDUCATION THERAPEU	16 700,00	
ASSOCIATION DANSES EN L R	2 625,60	
ASSOCIATION DANSES EN L R	60 500,00	
ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT DU	3 100,00	
ASSOCIATION DE GERANCE DE L EC	26 000,00	
ASSOCIATION DE GERANCE DE L EC	13 031,00	
ASSOCIATION DE GESTION DES MANIF	50 093,30	
ASSOCIATION DE GESTION DES MANIF	186 790,00	
ASSOCIATION DE GESTION DU SECHOI	226 650,00	
ASSOCIATION DE QUARTIER LA CHAUM	2 560,00	
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DU PL	5 350,00	
ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE S	1 425,60	
ASSOCIATION DES DIABETIQUES DE L	1 350,00	
ASSOCIATION DES JEUNES MUSICIENS	9 000,00	
ASSOCIATION DES MAISONS FAMILIAL	12 000,00	
ASSOCIATION DES PARENTS D ELEVES	87 480,00	
ASSOCIATION DES PECHEURS DE BICH	2 660,00	
ASSOCIATION DES PETITS RIEN	20 000,00	
ASSOCIATION DES REGIONS DE FRANC	38 703,00	
ASSOCIATION DES SOURDS DE LA REU	3 500,00	
ASSOCIATION DEUX MAINS ET UN PIA	3 000,00	
ASSOCIATION DEUX MAINS ET UN PIA	1 000,00	
ASSOCIATION DEVELOPPEMENT DES HA	2 808,00	
ASSOCIATION DEVELOPPEMENT RURAL	87 618,86	
ASSOCIATION DEVELOPPEMENT RURAL	93 926,46	
ASSOCIATION DEVELOPPEMENT SOLIDA	4 000,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
ASSOCIATION DEVELOPPEMENT SOLIDA	2 000,00	
ASSOCIATION DIABETE NUTRITION 97	4 650,00	
ASSOCIATION DIOCESAINE DE SAINT	15 000,00	
ASSOCIATION DOMAINE DES TOURELLE	9 665,70	
ASSOCIATION DOMAINE DES TOURELLE	261 633,85	
ASSOCIATION DONN LA MAIN	24 000,00	
ASSOCIATION EAU DE COCO REUNION	8 000,00	
ASSOCIATION ECLATS DE L ILE DES	9 500,00	
ASSOCIATION ECOLE DE LA 2IEME CH	58 630,48	
ASSOCIATION ECOLE DE LA 2IEME CH	578 669,20	
ASSOCIATION ECRAN JEUNES	2 400,00	
ASSOCIATION EDUCANOO	4 608,30	
ASSOCIATION EDUCANOO	28 000,00	
ASSOCIATION EKILIB RE	9 500,00	
ASSOCIATION ENSEMBLE VOCAL DE BO	2 988,00	
ASSOCIATION ENSEMBLES POUR LA MU	5 770,00	
ASSOCIATION ENSEMBLES POUR LA MU	2 600,00	
ASSOCIATION ENTRAIDE AUX CHOMEUR	5 000,00	
ASSOCIATION EOLE	3 200,00	
ASSOCIATION EPI EST	3 500,00	
ASSOCIATION EPICERIE SOCIALE LE	5 000,00	
ASSOCIATION ESPACE DE RECHERCHE	1 600,00	
ASSOCIATION ESPACE DE RECHERCHE	13 050,00	
ASSOCIATION ESPACE DE RECHERCHE	16 320,00	
ASSOCIATION ETINCELLE MUSIKALE	3 500,00	
ASSOCIATION EUROPEENNE CONTRE LE	4 250,00	
ASSOCIATION FAERYA	3 000,00	
ASSOCIATION FAMILLE MAXIME LAOPE	1 610,00	
ASSOCIATION FAMILLE MAXIME LAOPE	1 500,00	
ASSOCIATION FARFAR	4 500,00	
ASSOCIATION FEMININE DE FOOTBALL	2 000,00	
ASSOCIATION FEMININE DE L EST CO	25 056,00	
ASSOCIATION FEMMES ACTUELLES DE	15 000,00	
ASSOCIATION FEMMES ET ENFANTS VI	4 300,00	
ASSOCIATION FESTIVAL DE CINEMA M	6 000,00	
ASSOCIATION FIER KREOL 974	900,00	
ASSOCIATION FRAGMENTS	2 800,00	
ASSOCIATION FRANCAISE RECHERCHE	3 500,00	
ASSOCIATION FRANCE ACTIVE REUNIO	269 700,00	
ASSOCIATION FRANCE MISSION HUMAN	2 960,00	
ASSOCIATION GARD LESPOIR	1 039,79	
ASSOCIATION GARD LESPOIR	4 400,00	
ASSOCIATION GAYAR LA RENYON	4 000,00	
ASSOCIATION GAYAR LA RENYON	1 200,00	
ASSOCIATION GESTION THEATRE DU T	281 714,09	
ASSOCIATION GOSPEL ACADEMIE REUN	8 000,00	
ASSOCIATION GRAND AIR UNIVERSITE	2 400,00	
ASSOCIATION GRAND AIR UNIVERSITE	6 000,00	
ASSOCIATION GRID DEVELOPPEMENT	3 200,00	
ASSOCIATION GROUP ZISKAKAN	3 180,80	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
ASSOCIATION GROUP ZISKAKAN	3 873,73	
ASSOCIATION GUAN DI SAINT DENIS	4 500,00	
ASSOCIATION HAUT LES MAINS	8 200,00	
ASSOCIATION HISTOIRE DE	1 200,00	
ASSOCIATION HISTOIRE DE	2 100,00	
ASSOCIATION HISTORIQUE INTERNATI	4 130,00	
ASSOCIATION HISTORIQUE INTERNATI	10 200,00	
ASSOCIATION IMAGES ET NATURE	7 000,00	
ASSOCIATION INITIATIVES OI	70 483,09	
ASSOCIATION INITIATIVES PROJETS	3 120,00	
ASSOCIATION INSERTION ENVIRONNEM	24 000,00	
ASSOCIATION INSPIRE	3 000,00	
ASSOCIATION INTERGENERATIONNELLE	3 000,00	
ASSOCIATION JADES	40 626,09	
ASSOCIATION JARDINS DE BOURBON E	750,00	
ASSOCIATION JEM COEURS UNIS	6 000,00	
ASSOCIATION JEUNES AUJOURD HUI P	18 000,00	
ASSOCIATION JEUNES DE L AN 2000	5 350,00	
ASSOCIATION JEUNESSE SPORTIVE DE	2 400,00	
ASSOCIATION JULIETTE AU PAYS DES	3 080,00	
ASSOCIATION JULIETTE AU PAYS DES	33 663,00	
ASSOCIATION JULIETTE AU PAYS DES	16 712,02	
ASSOCIATION JUNIOR BUSINESS	2 650,00	
ASSOCIATION K DI LE COEUR	450,00	
ASSOCIATION K PAB6T	7 200,00	
ASSOCIATION KA FET FAMILIAL	8 000,00	
ASSOCIATION KALYUGAM	2 000,00	
ASSOCIATION KAN VILLELE	2 000,00	
ASSOCIATION KAP GAYAR	2 310,00	
ASSOCIATION KARANBOLAZ	25 470,00	
ASSOCIATION KARAZANA RACINES	5 958,16	
ASSOCIATION KASKAS	1 800,00	
ASSOCIATION KASKAS	1 500,00	
ASSOCIATION KAT MARON	5 600,00	
ASSOCIATION KATANA	2 030,00	
ASSOCIATION KAZ MARON	31 803,68	
ASSOCIATION KER BETON	2 400,00	
ASSOCIATION KLAXON	5 000,00	
ASSOCIATION KLE DE SOL CREOLE	3 200,00	
ASSOCIATION KLE DE SOL CREOLE	6 300,00	
ASSOCIATION KLE DE SOL CREOLE	18 900,00	
ASSOCIATION KOLATIER	11 700,00	
ASSOCIATION KOLEKTIF SUD	900,00	
ASSOCIATION KOLEKTIF SUD	5 100,00	
ASSOCIATION KOMIDI	20 000,00	
ASSOCIATION KOMITE ELI	8 200,00	
ASSOCIATION KOMKILE	9 500,00	
ASSOCIATION KOMKILE	27 700,00	
ASSOCIATION KOSASA	5 250,00	
ASSOCIATION KOTE LIVE	4 000,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
ASSOCIATION KOUD POUS	2 200,00	
ASSOCIATION KOULER MALOYA	1 500,00	
ASSOCIATION KOULER MON NASYON	9 300,00	
ASSOCIATION KOUT FOUETE	3 000,00	
ASSOCIATION KOVIL SRI DEVI MARLI	18 000,00	
ASSOCIATION KOZE CONTE	5 000,00	
ASSOCIATION KREOLIDE	10 000,00	
ASSOCIATION LA BEL OUEST	169,65	
ASSOCIATION LA BIB LA BINCH	840,07	
ASSOCIATION LA BOITE A COUTURE	1 400,00	
ASSOCIATION LA BOX	1 050,00	
ASSOCIATION LA BOX	700,00	
ASSOCIATION LA CAZ DIABETE	15 000,00	
ASSOCIATION LA KAZ JOIE DE VIVRE	3 200,00	
ASSOCIATION LA KOURMETRAGERIE	34 200,00	
ASSOCIATION LA LANterne MAGIQUE	1 500,00	
ASSOCIATION LA LANterne MAGIQUE	12 250,00	
ASSOCIATION LABEL FRER2SON	2 624,00	Mise à disposition salle de cours CRR de St Benoit
ASSOCIATION LABEL FRER2SON	3 000,00	
ASSOCIATION LAFAMI S COOL	8 880,00	
ASSOCIATION LAFAMI S COOL	4 760,00	
ASSOCIATION LAMAYAZ	5 810,00	
ASSOCIATION LAMAYAZ	3 500,00	
ASSOCIATION LANDESTINI	7 368,48	
ASSOCIATION LANTANT PIKAN	3 000,00	
ASSOCIATION LAO MUSIK	7 000,00	
ASSOCIATION LAO MUSIK	20 760,00	
ASSOCIATION LE BALUCH	1 800,00	
ASSOCIATION LE CAFE CULTUREL DOM	1 792,00	
ASSOCIATION LE CAFE CULTUREL DOM	2 450,00	
ASSOCIATION LE CAFE CULTUREL DOM	1 500,00	
ASSOCIATION LE GRAND RAID	55 000,00	
ASSOCIATION LES AMIS DES MARINS	2 400,00	
ASSOCIATION LES CHOKAS	2 800,00	
ASSOCIATION LES CHOKAS	6 000,00	
ASSOCIATION LES CUIVRES DE L ES	1 200,00	
ASSOCIATION LES ENFANTS D ANCHAI	450,00	
ASSOCIATION LES MAILLONS DE L ES	11 100,00	
ASSOCIATION LES MOTS DES HAUTS	2 177,70	
ASSOCIATION LES ZAZOUS	4 000,00	
ASSOCIATION LIAISON HANDICAP AUT	8 000,00	
ASSOCIATION LINE PARADI	3 200,00	
ASSOCIATION LINKE	2 000,00	
ASSOCIATION LIRE DIRE ECRIRE	82 800,00	
ASSOCIATION LIRE ECRIRE AGIR REU	4 000,00	
ASSOCIATION LO CAZ ZOT TOUTES	4 000,00	
ASSOCIATION LOCALE INSERTION ECO	254 400,00	
ASSOCIATION LPDF CORP	6 950,00	
ASSOCIATION LPDF CORP	900,00	
ASSOCIATION MAISON DE LA VIE BAY	3 200,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
ASSOCIATION MAISON DE SANTE DES	3 300,00	
ASSOCIATION MALOY ARTS 974	2 100,00	
ASSOCIATION MALOY ARTS 974	8 600,00	
ASSOCIATION MALOYA DANN KER	750,00	
ASSOCIATION MAMASS B	4 900,00	
ASSOCIATION MANEYVI	416,13	
ASSOCIATION MANGUE ET SOLIDAIRE	3 200,00	
ASSOCIATION MANOSIKA	2 400,00	
ASSOCIATION MANOSIKA	3 500,00	
ASSOCIATION MARGOYA	3 040,00	
ASSOCIATION MARGOYA	5 500,00	
ASSOCIATION MARKOTAZ	2 700,00	
ASSOCIATION MARKOTAZ	11 700,00	
ASSOCIATION MARONR PROD	6 797,00	
ASSOCIATION MAVELI MUSIC	3 124,00	
ASSOCIATION MAZINASYON	5 300,00	
ASSOCIATION MEILLEURS ENSEMBLE	5 000,00	
ASSOCIATION MEUFS KI OSENT	9 000,00	
ASSOCIATION MIARO	1 800,00	
ASSOCIATION MISIK METISS	1 920,00	
ASSOCIATION MISTRAL SOUND PRODUC	1 200,00	
ASSOCIATION MIZIKALI	10 260,00	
ASSOCIATION MIZIKALI	8 400,00	
ASSOCIATION MON ENDOMETRIOSE MA	554,40	
ASSOCIATION MON KARTYE VIV	3 822,08	
ASSOCIATION MOULOUK	2 100,00	
ASSOCIATION MUSIC PULSE	1 050,00	
ASSOCIATION MUSIC PULSE	7 500,00	
ASSOCIATION MUSIK JAZZ	900,00	
ASSOCIATION MY CREW	4 100,00	
ASSOCIATION MY CREW	9 000,00	
ASSOCIATION NAKIYAVA	23 500,00	
ASSOCIATION NOU LE LA	5 000,00	
ASSOCIATION NOUT PLANETE	2 303,00	
ASSOCIATION NOUT SALAZIE	4 959,00	
ASSOCIATION NOUT SALAZIE	4 000,00	
ASSOCIATION NOUVELLE VILLE	2 100,00	
ASSOCIATION NRDJ LA PLAINE	1 400,00	
ASSOCIATION OU GINGN	2 000,00	
ASSOCIATION OULANGA	6 074,21	
ASSOCIATION OULANGA	4 000,00	
ASSOCIATION PARENTS D ELEVES DU	6 644,50	
ASSOCIATION PARENTS ELEVES ENSEI	39 029,51	
ASSOCIATION PARLE A ZOT	14 225,42	
ASSOCIATION PAUSE FAMILLE	3 000,00	
ASSOCIATION PETIT CONSERVATOIRE	10 430,00	
ASSOCIATION PETIT CONSERVATOIRE	18 800,00	
ASSOCIATION PITON TRIANGLE	1 470,00	
ASSOCIATION PITON TRIANGLE	4 700,00	
ASSOCIATION PLACE AU VRAC	3 200,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
ASSOCIATION PLACE AU VRAC	17 292,88	
ASSOCIATION PLACE AU VRAC	3 753,60	
ASSOCIATION POUR DEVELOPPEMENT D	1 052,28	
ASSOCIATION POUR DEVELOPPEMENT E	48 000,00	
ASSOCIATION POUR L ORGANISATION	4 000,00	
ASSOCIATION POUR LA FORMATION PR	22 377,30	
ASSOCIATION POUR LA RENAISSANCE	48 000,00	
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMEN	2 780,00	
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMEN	6 773,20	
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMEN	423 319,22	
ASSOCIATION POUR LE DROIT A L IN	110 000,00	
ASSOCIATION POUR LE RESPECT DE L	7 000,00	
ASSOCIATION POUR LE RESPECT DE L	6 000,00	
ASSOCIATION PRATIQUES ACTIVITES	2 210,00	
ASSOCIATION PRAXITELE	3 200,00	
ASSOCIATION PRAXITELE	4 200,00	
ASSOCIATION PREMABABIES	3 200,00	
ASSOCIATION PREMIERE CLASSE	111,02	
ASSOCIATION PRODIJ	28 441,20	Valorisation annuelle Mise à disposition local n°8 Immeuble SAMNA & CO
ASSOCIATION PRODUIT MA CARRIERE	1 200,00	
ASSOCIATION PROJETS ET ETUDES A	2 100,00	
ASSOCIATION PROTECTRICE DES ETRE	5 000,00	
ASSOCIATION PROTECTRICE DES ETRE	3 000,00	
ASSOCIATION RACINE MOULIN	3 350,00	
ASSOCIATION RACINES ET AVENIR	2 968,00	
ASSOCIATION RACINES ET AVENIR	14 100,00	
ASSOCIATION RAGA ANJALI	2 800,00	
ASSOCIATION RANPAR	40 000,00	
ASSOCIATION RANT DANN ROND	118,43	
ASSOCIATION RASIN ET BAZALT	1 500,00	
ASSOCIATION RASINN ANLER	3 000,00	
ASSOCIATION RAVINE DES ROQUES	5 900,00	
ASSOCIATION RAYONS D SOLEIL	4 000,00	
ASSOCIATION RAYONS D SOLEIL	3 300,00	
ASSOCIATION REGION SUD TERRE CRE	2 800,00	
ASSOCIATION REGIONALE D EXPANSIO	3 200,00	
ASSOCIATION REGIONALE DES PETITS DEBROUILLARDS	4 200,00	
ASSOCIATION REUNION DIFFUSIONS	2 100,00	
ASSOCIATION REUNION METIS	180 000,00	
ASSOCIATION REUNIONNAISE DE YOGA	3 160,00	
ASSOCIATION REUNIONNAISE DES REL	6 000,00	
ASSOCIATION REUNIONNAISE POUR L	54 200,00	
ASSOCIATION REUNIONNAISE POUR LE	2 819,01	
ASSOCIATION RNB	2 800,00	
ASSOCIATION ROUGE BAKOLY	2 340,80	
ASSOCIATION ROUGE BAKOLY	3 012,95	
ASSOCIATION ROUGE BAKOLY	2 100,00	
ASSOCIATION ROULE MON Z AVIRONS	5 390,00	
ASSOCIATION RUN ODYSSEA	15 000,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
ASSOCIATION RUN RH	5 000,00	
ASSOCIATION RUNDOK	5 675,00	
ASSOCIATION SAF FRANCE	3 000,00	
ASSOCIATION SAINT FRANCOIS D ASS	3 500,00	
ASSOCIATION SAINT JOSEPH BASKET	800,00	
ASSOCIATION SAKISOIGNE	900,00	
ASSOCIATION SALAZES FM	2 858,99	
ASSOCIATION SCENES AUSTRALES	152 812,64	
ASSOCIATION SECOND BRAIN	4 900,00	
ASSOCIATION SECOND BRAIN	1 200,00	
ASSOCIATION SENTIER LA RENYON	3 064,00	
ASSOCIATION SEP SPORT CO	600,00	
ASSOCIATION SINGES SAVANTS	4 173,28	
ASSOCIATION SINGES SAVANTS	1 050,00	
ASSOCIATION SOLENKER	770,00	
ASSOCIATION SOLIDAIRE POUR MIEUX	5 000,00	
ASSOCIATION SOLIDARITE FAMILLE D	10 200,00	
ASSOCIATION SOLIDARITE STE THERE	5 000,00	
ASSOCIATION SOLIDARITES ET CULTU	1 520,00	
ASSOCIATION SOMANKE	3 390,00	
ASSOCIATION SOMIN GALE	8 000,00	
ASSOCIATION SOMIN SARET	6 190,00	
ASSOCIATION SOPHROLOGIE EN OCEAN	1 520,00	
ASSOCIATION SOUL CITY	2 000,00	
ASSOCIATION SOUL CITY	18 147,72	
ASSOCIATION SOURIRE	3 200,00	
ASSOCIATION SPORT NATURE REUNION	3 200,00	
ASSOCIATION ST FRANCOIS D ASSISE	946 859,95	
ASSOCIATION SUD VARIETES	1 400,00	
ASSOCIATION SURYA MWIN	2 700,00	
ASSOCIATION TAMPON GECKO VOLLEY	3 200,00	
ASSOCIATION TAN ROUGE EQUITATION	3 200,00	
ASSOCIATION TAO DE SHINSEN	200,00	
ASSOCIATION TEMPLE PENDIALI DU G	24 000,00	
ASSOCIATION TEMPO DANSE	3 200,00	
ASSOCIATION TEMPO DANSE	3 000,00	
ASSOCIATION THEATRE DES ALBERTS	49 450,00	
ASSOCIATION TI FRID MALOYA	840,00	
ASSOCIATION TI FRID MALOYA	4 340,00	
ASSOCIATION TI PRINCE MARMAILLES	960,00	
ASSOCIATION TIC TAC FAMILY	3 000,00	
ASSOCIATION TRAJECTOIRES	1 200,00	
ASSOCIATION TRICOD PROD	5 000,00	
ASSOCIATION UNIS CITE	51 712,50	
ASSOCIATION VALORISATION ENTRE D	29 925,93	
ASSOCIATION VANILLA ISLANDS ORGA	3 250,00	
ASSOCIATION VANILLA ISLANDS ORGA	122 998,73	
ASSOCIATION VIBRATIONS ROOTS	5 000,00	
ASSOCIATION VIEN A ZOT	2 500,00	
ASSOCIATION VILLAGE TITAN	12 900,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
ASSOCIATION VILLAGE TITAN	5 000,00	
ASSOCIATION VIVRE AVEC UNE NMP	2 772,00	
ASSOCIATION VIVRE EN MUZIK	5 000,00	
ASSOCIATION WARFIELD	2 100,00	
ASSOCIATION WEBCUP	51 221,50	
ASSOCIATION YABOSS LIVE	5 880,00	
ASSOCIATION YABOSS LIVE	1 200,00	
ASSOCIATION ZANTAK	16 202,92	
ASSOCIATION ZEN MALOYA	87,50	
ASSOCIATION ZIKS EDUCATION KREATI	2 100,00	
ASSOCIATION ZIKS EDUCATION KREATI	1 359,50	
ASSOCIATION ZOIZO METISS	2 100,00	
ASSOCIATION."LA.CIGALE"	-4 706,25	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.AIDE.PROTECTION.ENFANCE	-96 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.AMAJEVIR	6 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.AMIS.L.OCEAN.INDIEN	0,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.AN.GREN.KOULER	-31 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.ANIM.LO.KER	-12 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.API.RUN	-3 500,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.ARTS.VIVRE	-3 660,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.ATHLETIC.CLUB.CHALOUPE	-2 100,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.BAC.REUNION	-61 500,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.BEK.ROZ.AN.BANN	15 400,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.BENEDICTINE.DEVELOPPEMENT.ECONOMIE.SOCIALE.SOLIDAI	-2 100,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.BOITE.COUTURE	-1 400,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.CENTRE.CULTUREL.D.ACTIONS	-2 800,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.CHANTIER.ECOLE.OCEAN.INDIE	-24 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.CINE.FESTIVAL.OCEAN.INDIEN	-15 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.CLUB.ANIMATION.PREVENTION	-24 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.COLLECTIF.JARDINS.CAMELIAS	-2 100,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.COORDINATION.INDEPENDANTE	-36 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.CULTURE.LOISIRS.438	-4 200,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.CYBERUNGAME	-21 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.DEVELOPPEMENT	-72 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.DEVELOPPEMENT.EDUCATIF.CULTUREL	-24 531,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.DEVELOPPEMENT.L.INSERTION.CAMBUSTON	-27 500,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.DEVELOPPEMENT.RURAL.REUNION	-103 959,36	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.DOMAINE.TOURELLES	-137 720,02	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.DROIT.INITIATIVE.ECONOMIQUE	-88 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.EDUCANOO	-32 800,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.FAERYA	-2 100,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.FARFAR	-2 100,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.FEMININE.FOOTBALL.L.EST	-1 400,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.FEMMES.ACTUELLES.REUNION	-15 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.GRAND.AIR.UNIVERSITE.REUNION	-2 100,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.INSTITUT.D.INSERTION.L.INNOVATION	-45 964,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.JEUNES.AUJOURD.HUI.DEMAIN	-6 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.K.PAB6T	-2 800,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.KA.FET.FAMILIAL	-3 500,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.KARANBOLAZ	-3 500,00	Opération de rattachement des charges



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
ASSOCIATION.KAZ.MARON	-28 200,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.KOMKILE	-10 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.KOSASA	-2 100,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.KOURMETRAGERIE	-13 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.LABEL.FRER2SON	-2 100,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.LIAISON.HANDICAP.AUTREMENT	-3 500,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.LIRE.DIRE.ECRIRE	-2 800,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.LOISIRS.EVASION.MASCAREIGNES	-2 800,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.MAISONS.FAMILIALES	-3 500,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.MARKOTAZ	-3 500,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.MON.KARTYE.VIV	-1 400,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.MOTS.HAUTS	-2 177,70	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.PARENTS.D.ELEVES.PRIMA	-4 935,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.PARENTS.ELEVES.ENSEIGNEMEN	-49 498,09	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.PARLE.ZOT	15 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.PREMIERE.CLASSE	-480,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.QUALITROPIC.POLE.COMPETITIVITE.REUNION	-12 994,80	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.REGIONALE.MISSIONS.LOCALES.REUNION	-31 200,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.RENAISSANCE.CULTURES.TRADITIONNELLES	-24 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.REUNION.ACTIVE	-206 800,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.REUNIONNAISE.DEVELOPPEMENT.L.INSERTION	-10 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.REUNIONNAISE.EDUCATION.POPULAIRE	-1 400,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.RUN.ACTION	24 000,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.RUN.RH	-1 400,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.RUNDOK	-5 675,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.SOLIDARITE.FAMILLE.DIONYSIENNE	-2 800,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.SYNDROME.D.ALCOOLISATION.FOETALE.L.OCEAN.INDIEN	600,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.UNIS.CITE	-17 212,50	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.VANILLA.ISLANDS.ORGANISATION.VIO	-84 883,58	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.WEBCUP	-8 500,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIATION.ZANTAK	-2 100,00	Opération de rattachement des charges
ASSOCIAT°DES PARENTS ELEVES DE L	44 880,00	
ASSOCIATION RJF AND CO	450,00	
ASSOCIATION POUR LE DEV ACTIONS	53 323,44	
ASSOCIATION RACINES BLEUES	18 151,00	
ASSOCIATION.DEV.ACTIONS.SOCIA	-24 000,00	Opération de rattachement des charges
ATELIER ALEXANDRA	8 926,32	
ATELIER AUSTRAL DU BOIS	2 952,80	
ATELIER D ARTISTE HENRI MAILLOT	5 000,00	
ATELIER DE BOIS ET DE FER	11 239,05	
ATELIER DE CHRIS	1 460,00	
ATELIER DE MUSIQUE DU GRAND SUD	3 500,00	
ATELIER DE MUSIQUE DU GRAND SUD	4 410,00	
ATELIER MACHINES TOURNANTES	760,00	
ATELIER METALLIQUE OCEAN INDIEN	3 200,00	
ATELIER MONTAGE OCEAN INDIEN	953,89	
ATELIER PISCINE	2 320,00	
ATGE SEBASTIEN JULIEN JEAN	3 200,00	
ATMO REUNION	53 582,34	
ATOUT PCS	92 050,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
ATTOUMANE YASMINE	2 100,00	
ATTOUMANI SAID AHMED	2 920,00	
AU COMPTOIR DU POTAGER	3 200,00	
AU FOURNIL DE CAMILLE	14 419,85	
AU GRE DU VOLCAN	11 465,63	
AU JARDIN VITAL	1 000,00	
AUDEBERT FREDERIC	3 200,00	
AUDREY DELACOURT	1 120,00	
AUDREY RIVIERE	3 200,00	
AURAR	8 000,00	
AUSTRAL FILMS FACTORY	4 000,00	
AUSTRAL SOLAR	615 000,00	
AUTEURS ASSOCIES	75 000,00	
AUTHENTIC STAY	2 900,00	
AUTO ECOLE EVENT DRIVE REUNION	2 936,00	
AUTO ECOLE M KD	1 600,00	
AUTO ECOLE N432	760,00	
AUTO ECOLE NASSIBOU JULIEN	664,00	
AUTO MOTO ECOLE MOULIN JOLI	3 152,40	
AUTOUR DU VACOA	3 120,64	
AUTOUR DU VACOA	24 000,00	
AUX PETITS SOINS	1 699,23	
AVIRONS BASKET CLUB	1 200,00	
AXELLE BERARD CATELO LES AMAZONE	3 200,00	
Association ADH	87 776,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association AMICAL	182 449,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association Actions de Proximité de Sainte-Marie (APSM)	175 552,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association Agir Pou Nout Tout (APNT)	331 007,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association Bénédicte de Développement Économique et Culturel (ABDEC)	94 673,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association Bénédicte pour le Développement de l'Économie sociale et Solidaire (ABDESS)	101 570,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association Centre d'Insertion Sportive et Culturelle du Bernica (CISCB)	73 982,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association Deux mains et un piano – Hommage à A. Armoët	1 000,00	Mise à disposition Auditorium Maxime LAOPE
Association Développement Rural Réunion	1 792,00	Mise à disposition salle de cours CRR de St Benoit
Association Développement de l'Espérance (ADE)	101 570,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association Ensembles pour la Musique – Concert accordéon	500,00	Mise à disposition Salle Gramoun Lélé
Association Ensembles pour la Musique – Concours accordéon	500,00	Mise à disposition Salle Gramoun Lélé
Association Grand Serré Réuni (AGSR)	94 673,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association Insertion Formation Solidarité (AISF)	351 995,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association JACARANDAS	439 474,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association Jeunesse Loisirs (AJL)	115 364,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association Le Maraichage de Maingard	101 570,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association Maison Rouge développement la Kour-La baryer (MDRKB)	101 570,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association Maison Rouge développement la Kour-La baryer (MDRKB)	87 776,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association Met la main ensemb pou nout kartie	101 570,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association Nettoyage Chaudron (ANC)	101 570,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association Piton Saint Leu Lève La tête (PSLLLT)	101 570,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association Pulsation Patrimoine (APP)	162 055,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association Rond Point des Manguiers (ARPM)	101 570,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association Rond Point des Manguiers (ARPM)	101 570,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association Réunion Environnement (AREN)	101 570,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
Association Réunionnaise pour l'Insertion et la Mobilité (ARIM)	101 570,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association SOLIDARNUM	17 000,00	Dotation en nature pour la mise à disposition du domaine du MOCA Montgaillard
Association Surya-Mwin	640,00	Mise à disposition salle de cours CRR de St Benoit
Association UCAS	101 570,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association Zart boutan	1 088,00	Mise à disposition salle de cours CRR Saint Denis
Association de Proximité de Sainte-Marie (APSM)	189 346,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association des Œuvres Sociales et Culturelles des agents de la Région	142 356,80	Valorisation annuelle Mise à disposition gratuite de locaux
Association des Œuvres Sociales et Culturelles des agents de la Région	16 780,30	Valorisation annuelle Mise à disposition gratuite d'un local de 51,20 m²
Association pays d'Accueil de Salazie (APAS)	87 776,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association pour la Protection des milieux Naturels de l'Est (APMNEST)	331 304,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association pour le Développement des Hauts (ADH)	115 364,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association pour le Développement des Makes (ADPM)	175 552,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association pour le Développement des échanges Socio Interculturel Réunionnais (ADESIR)	87 776,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association pour le Développement du Tévelave	210 334,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association pour le Développement, l'Insertion et la Proximité (ADIP)	210 334,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Association pour le Développement, l'Insertion et la Proximité (ADIP)	87 776,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
B AND B WEB EXPERTISE	6 579,99	
B BROS	3 200,00	
B G	3 200,00	
B ROSE	1 600,00	
B TEA	1 584,00	
BABA COOL PIZZAS MAX	3 200,00	
BABILLON RITCHY ALEXANDRE	3 200,00	
BABOU NI	2 800,00	
BACCARA	2 080,00	
BADAT OSMAN	1 750,00	
BADIN JEANNIA PLAQUISTE	1 824,00	
BAGATELLE PNEUS SERVICES	2 840,00	
BAHANI	1 304,00	
BAILLIF MATHIEU TOP REUNION	152,37	
BALCO	10 110,03	
BALDINI AMELIE	2 240,00	
BALLEYDIER JEROME DANIEL	3 200,00	
BAMCOLO MOHAMED	3 200,00	
BANANERAIE DE BOURBON PAYET KATI	3 563,73	
BANANERAIE DE BOURBON PAYET KATI	1 482,25	
BANIAN AHMOD FAROUCK	1 600,00	
BANQUE ALIMANTAIRE DES MASCAREIG	35 000,00	
BAPTISTO NEE DELAUNAY MARIE CLEM	748,72	
BARBER CLUB SAINT GILLOIS	2 520,00	
BARBER HAIR LUXURY	2 112,53	
BARBRUSH	1 300,00	
BARFYZ	2 000,00	
BARGOIN BRYAN	1 500,00	
BAROTIN BORIS ALAIN LAURENT	15 000,00	
BARRET MARIANNE	3 200,00	
BARRET NADINE KOH TAO INSTITUT	768,80	
BASE NAUTIQUE DES MASCAREIGNES	2 400,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
BASILE GUILLOUZO	1 160,00	
BASKET CLUB DE TROIS BASSINS	3 200,00	
BASQUIN AMELIE	204,96	
BASTIEN CHANE HUNE	3 200,00	
BATI FER	36 523,15	
BATICAZ	2 600,00	
BATREL ANNELYSE	2 000,00	
BATTY MARIE FASHION AIR BIEN ETR	755,29	
BATY MATHIEU	2 560,00	
BAX RODOLPHE	1 500,00	
BAYE CHRISTELLE	1 680,00	
BAZAR YILUFA	15 000,00	
BCL	2 880,00	
BCY VAM S	3 192,00	
BD5	27 433,67	
BDL MULTISERVICES	3 200,00	
BEB EVEIL	2 000,00	
BEDAN NICOLETTA	3 200,00	
BEE RUN APICULTURE	3 200,00	
BEGUE ELECTRICITE PLOMBERIE	1 055,20	
BEGUE GUILLAUME	1 500,00	
BEGUE JEAN FRANCOIS	1 470,00	
BEGUE MALET EVELINE M PATRICIA	1 903,98	
BEGUE SANDRINE SINE NAIL S	2 656,00	
BELL MELISSA	840,00	
BEMP MX REUNION	1 600,00	
BEN ABDALLAH YASSINE	2 100,00	
BENEDICTE GUILLOT	2 772,00	
BENOIT NEGRE	3 200,00	
BENOIT PAYET	960,00	
BENOMARI HABIB	3 200,00	
BENTO	2 240,00	
BENVENGUDO	3 200,00	
BERNARD ARTHUR	1 760,00	
BERTAUT GWENAEL LENZ	3 200,00	
BERTIL JEAN PATRICK	2 292,00	
BERTRAND HUBY CONSEILS ET FORMAT	2 896,00	
BESSON YANNICK	1 440,00	
BEST SELLER 974	8 709,36	
BEYRIES ELISA LUCILE	1 280,00	
BFL BATIMENT	2 952,80	
BIJOUTERIE TAMAYA SARL	3 200,00	
BIJU E SPORT	1 632,00	
BIO ET BIEN ETRE	3 200,00	
BIO LE LA	2 560,00	
BIO LE LA	790,21	
BIO PHOTOGRAPHIE BASQUE IGNACE	243,58	
BIOPARC	14 135,30	
BIOT NADEGE	200,00	
BIROLET JEAN PIERRE	1 200,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
BITAUT CHARBONNIER VALERIE MARIE	2 500,00	
BIYANI	3 000,00	
BIZIEN GILLA MORGANE	151,86	
BLAMAX	3 200,00	
BLARD MARIE PATRICIA	3 200,00	
BLEU OCEAN	2 800,00	
BLIN MEDHI	3 200,00	
BLISTERR	1 600,00	
BLL FOOD AND SERVICES	3 200,00	
BLS	2 720,00	
BLUE BLUE SKY	3 184,00	
BLUE ROOM	6 629,51	
BLUESTEAM	3 200,00	
BOBBYPILLS	157 500,00	
BOBI LUX	25 000,00	
BOCENO LOGAN	2 800,00	
BODIOU HADRIEN PIERRE	3 072,00	
BODY COOL EMS	3 200,00	
BODY COOL OI	3 200,00	
BODZEN RICHARD	1 500,00	
BOIS CORAIL	3 200,00	
BOITE A MATHS	2 408,00	
BOIVIN CORINNE NATHALIE	3 200,00	
BONHEUR UNION UNI CONSEILS	3 200,00	
BONHOMME GHISLAINE ART DECO SALA	3 200,00	
BONHOMME GHISLAINE ART DECO SALA	953,30	
BONNE ROOTS AND KO	2 016,00	
BOOM STUDIO	3 200,00	
BOOSTER	3 200,00	
BOTREAU EMMANUELLE YVELINE DOMIN	2 360,00	
BOUILLARD ARMEL COLETTE	3 200,00	
BOULANGERIE DE L HERMITAGE	2 000,00	
BOULANGERIE PATISSERIE BOSCO	14 585,28	
BOULEVARD BRICE JEAN MARIE	612,95	
BOUQUET AGATHE	2 160,00	
BOURA HAOUTHANI	2 823,59	
BOURASSIN VALENTIN ALEXIS	2 875,58	
BOURBON AIR FILTRATION	1 352,00	
BOURBON BUILDING BUSINESS	3 200,00	
BOURBON CLIM	2 884,00	
BOURBON COMPANY	2 400,00	
BOURBON GIOVANNI	2 875,58	
BOUTEILLES A LA MER	2 768,00	
BOUTIANA CAVANA DAMIEN	2 336,00	
BOUTON PENINOUCAROLINE DIANE	1 200,00	
BOXING CLUB DU CENTRE VILLE	2 740,00	
BOXING CLUB DU CENTRE VILLE	2 000,00	
BOYER LAURENCE MARIE STELLA	8 974,74	
BOYER MARIE CAROLE ROSE CAFE	654,80	
BOYER MARIE VERONIQUE	1 360,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
BOYER YOANN LOUIS	1 144,00	
BRASSERIE DE L OUEST	3 841,68	
BRASSERIE ZOURITE	1 600,00	
BREIZH LOCATIONS ET SERVICES	1 200,00	
BRET SOUBIROU LINDA YVETTE	3 200,00	
BREUGELMANS CHRISTOPHE	3 200,00	
BRIAL FABIEN	1 752,00	
BRIE STEPHANE	3 040,00	
BRIO HOLDING	3 120,00	
BROCHART THIERRY	1 500,00	
BROCHET VALERIE	1 880,00	
BROU NATHALIE	3 200,00	
BROUET MARIE ENTREPRISE KALIM BA	1 120,00	
BRU ARNAUD	1 500,00	
BRUME	1 928,00	
BRUNEL RENZO MARIUS LOUIS	2 000,00	
BULIN MARIE ANNABELLE	2 560,00	
BUREAU CAMILLE	3 200,00	
BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES	56 420,00	
BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES	18 443,50	
BUREAU VALLEE NORD	157 850,00	
BUREAU VALLEE REUNION	535 150,00	
BUREAU VALLEE SAINT ANDRE BURORU	157 150,00	
BURO PORTAIL	137 900,00	
BURO REUNION BURO ST PIERRE CITY	58 100,00	
BURO REUNION EST	208 600,00	
BURO REUNION OUEST	136 850,00	
BURO REUNION SAINT JOSEPH	51 800,00	
BURO REUNION ST DENIS	199 500,00	
BURO SAINT PIERRE	83 300,00	
BV LE PORT	134 750,00	
BV OUEST	113 400,00	
BY INDIGO	3 200,00	
BY KELLY EVENTS	3 200,00	
C H BOIS	3 000,00	
CAB EXPERT AUSTRALE FORMATION	304 000,00	
CABELEC	7 471,21	
CABINET CONSEIL EN MICRONUTRITIO	2 880,00	
CABINET HUMAPRO	9 675,95	
CADET SONIA MARIE CLAUDE	2 000,00	
CAIAC CONSEIL ASSISTANCE INFRAS	3 200,00	
CAILLON AURELIE	3 200,00	
CAISSE LOCALE GARANTIE CONTRE CHOMAGE INTEMPERIES	60 102,00	
CAMBAIE INDUSTRIE	11 752,25	
CAMILLI EN FORMATION	3 200,00	
CANAILLE	3 200,00	
CANAL SATELLITE REUNION	301 500,00	
CANDA PROMOTION	3 088,00	
CANDANI TEDDY	3 028,00	
CANDASSAMY JEAN ANNICK	9 800,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
CANDASSAMY MAIDERY JEAN PATRICK	2 032,00	
CANELLE LEFEVRE	3 200,00	
CAP TEN	3 200,00	
CAPTURE COMPETENCE	3 060,00	
CAR AVEL	2 908,80	
CAR COOLING SYSTEM	1 904,00	
CAR ENT RE	3 200,00	
CARDON ALEXANDRE STEPHANE STEEVE	3 120,00	
CARINA PAYET PHOTOGRAPHIE	1 200,00	
CARO ON LINE	3 120,00	
CAROLINA MICHAUDET OLGA	2 427,65	
CARPAYE CONSEILS	1 200,00	
CARPAYE REINALDO DAVID	3 200,00	
CARREFOUR HYPER SOREDECO	135 100,00	
CARRIE CLEMENTINE	2 000,00	
CARRON JORDAN	3 200,00	
CARROSSERIE DALLEAU	7 446,91	
CARS SOS 974	3 200,00	
CASANOO	2 560,00	
CASSAVA ET CO	13 550,56	
CATHELAIN JEAN MARIE	248,95	
CAUSSETTE SOPHIE	1 108,00	
CECILE JEANCOLAS EI	2 840,00	
CEDRIC TROUCHET	1 076,00	
CEDRIC VALIERE	1 800,00	
CEI REUNION CONSEIL EN EDUCATION	1 081,66	
CELINE PLUTNIAK	2 455,20	
CELLULE ECONOMIQUE BATIMENT ET T	7 840,00	
CELLULE ECONOMIQUE BATIMENT ET T	35 000,00	
CELLULE ECONOMIQUE BATIMENT ET T	25 730,08	
CEMEA REUNION	13 402,00	
CENTRALE D ACHAT DU TRANSPORT PU	13 671,00	
CENTRALE INTERNAT TRANSACTIONS I	3 200,00	
CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE	10 000,00	
CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE	40 000,00	
CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE	11 250,00	
CENTRE D ANIMATION SOCIO EDUCATI	2 460,00	
CENTRE D ANIMATION SOCIO EDUCATI	5 000,00	
CENTRE D ETUDE ET DE DECOUVERTE	91 244,80	
CENTRE D ETUDE ET DE DECOUVERTE	13 818,99	
CENTRE D ETUDE ET DE DECOUVERTE	45 858,40	
CENTRE D INSERTION SPORTIVE ET C	5 000,00	
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNE	10 000,00	
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNE	5 526,17	
CENTRE DE RESSOURCES D EXPERTISE	4 000,00	
CENTRE DEPARTEMENTAL ARTISTIQUE ANIMATION CULTUREL	10 000,00	
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DE L	3 732,00	
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DE L	299 900,00	
CENTRE FICHTER	1 840,00	
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE	54 818,02	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE	6 381 320,76
CENTRE MEDICALE DE LA FEMME ARTE	4 000,00
CENTRE REGIONAL D INFORMATION JE	6 000,00
CENTRE REGIONAL D INFORMATION JE	99 000,00
CENTRE REGIONAL DE FORMATION ET	238 706,00
CENTRE REGIONAL DES OEUVRES UNIV	40 000,00
CERCLE DES NAGEURS DE SAINT JOSE	11 200,00
CERVEAUX AURELIE	1 196,00
CFA AGRICOLE DU SUD	22 309,93
CFPPA	82 379,50
CHA DISTRIBUTION	2 560,00
CHAMAND GABRIELE	4 000,00
CHAMAND JOSEPH MERYL	1 240,00
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	0,00
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	59 366,81
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	21 754,17
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	2 446,99
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	1 694 754,87
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	47 000,00
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	7 920,00
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	2 440 253,11
CHAMBRE REGIONALE DE L ECONOMIE	228 000,00
CHAN HOI SING CO	3 200,00
CHAN THU GARY	3 200,00
CHANE KAM ORDINATEUR	3 200,00
CHANE KANE CHRISTINE PATRICIA	1 160,00
CHANE TO B3NOIT	2 800,00
CHAOUQUI RACHIDA	1 728,00
CHAPEAU DAVINA	1 760,00
CHARCUTERIE ARTISANALE CHEZ DOUD	3 200,00
CHARCUTERIE PAULO L OASIS	2 186,38
CHARCUTERIE TRADITIONNELLE DE SA	2 000,00
CHARLINE CALMETTES CHARLINE WELL	640,00
CHARROY MYRIAM	2 000,00
CHAUSSALET LA BULLE VERTE	3 120,00
CHAUVET ALAN	1 140,00
CHAVIGNY MELANIE AMELIE	1 199,20
CHENEAU DIDIER	450,00
CHENG CHUNG WAH SEBASTIEN JEANNI	3 128,00
CHEVILLE VINCENT FRANCOIS	2 560,00
CHEZ JOO	3 200,00
CHEZ MARIE	15 000,00
CHEZ VALOU	1 070,01
CHOCOLATERIE DAMIEN KAPP	2 607,20
CHROMATIC DREAM LIMITED	30 000,00
CHU REUNION	136 596,58
CHU REUNION	18 486,01
CIAVARELLA FANNY	1 520,00
CIE MALOYA METISS ASS MALOY ARTS	3 012,00
CILAOS BIKE TEAM	200,00



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)
CILAOS COEUR NOT ILE	2 600,00
CIMADE	3 052,66
CINDY ONGLERIE DISTRIBUTION	3 019,20
CINE NOMINE	352 500,00
CINEKOUR	2 841,69
CINEKOUR	73 100,00
CINEMA LOISIR ET ASSOCIATION DE	2 800,00
CINENOVO	7 500,00
CIPRIANI PEINTURE	1 880,00
CIRAD	805 941,90
CITEB	50 764,96
CITEB	427 533,90
CITY LOCATION	3 190,40
CKOMCA	2 160,00
CLAIRE MURAT	2 040,00
CLIC PAIE	1 514,47
CLOART JEROMINE	3 200,00
CLOE MASCLLET	2 480,00
CLS COACHING	3 072,00
CLUB OMNISPORTS DE PETITE ILE	300,00
COATES RUET FRANCES MARY	1 677,60
COCHEZ DIMITRI	1 500,00
COEQUIPIERS EMMANUELLE NECHIFOR	1 760,00
COFFEE CLUB	3 000,00
COFORMEX REUNION	1 440,00
COIFHAIRDESIGN SAINT DENIS	5 871,81
COLLECTIF ABERASH	7 580,86
COLLECTIF ABERASH	7 000,00
COLLECTIF D ANIMATION DE SAINTE	5 000,00
COLLECTIF LOOKATMEKID	5 000,00
COLLECTIF POUR L ELIMINATION DES	2 880,00
COLLECTIF POUR L ELIMINATION DES	16 500,00
COLLECTIF REUNIONNAIS DES USAGER	1 680,00
COLOSSE STREET SPORT	1 400,00
COMITE AERONAUTIQUE DE LA REUNIO	1 500,00
COMITE AERONAUTIQUE DE LA REUNIO	1 200,00
COMITE CHOMEURS MAL LOGES COMMUN	5 000,00
COMITE DEPARTEMENTAL DE GYMNASTI	10 000,00
COMITE DEPARTEMENTAL UFOLEP	1 600,00
COMITE DEPARTEMENTAL UFOLEP	11 400,00
COMITE DEPARTEMENTAL USEP	13 000,00
COMITE DEPARTEMENTAL USEP	29 684,93
COMITE DEPARTEMENTAL USEP	35 940,00
COMITE DROIT AU LOGEMENT 974 REU	1 200,00
COMITE DROIT AU LOGEMENT 974 REU	4 000,00
COMITE MADA	2 600,00
COMITE REGIONAL D EQUITATION DE	1 600,00
COMITE REGIONAL D EQUITATION DE	10 738,27
COMITE REGIONAL D ETUDES ET DE S	10 000,00
COMITE REGIONAL D ETUDES ET DE S	5 000,00



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
COMITE REGIONAL D HALTEROPHILIE	7 680,00	
COMITE REGIONAL D HALTEROPHILIE	18 000,00	
COMITE REGIONAL DE BOXE	7 200,00	
COMITE REGIONAL DE BOXE	65 800,00	
COMITE REGIONAL DE CANOE KAYAK	2 360,00	
COMITE REGIONAL DE CANOE KAYAK	22 400,00	
COMITE REGIONAL DE CANOE KAYAK	24 000,00	
COMITE REGIONAL DE CYCLISME	13 100,00	
COMITE REGIONAL DE CYCLISME	79 900,00	
COMITE REGIONAL DE GYMNASTIQUE D	14 000,00	
COMITE REGIONAL DE GYMNASTIQUE D	22 600,00	
COMITE REGIONAL DE LUTTE DE LA R	16 200,00	
COMITE REGIONAL DE LUTTE DE LA R	53 348,80	
COMITE REGIONAL DE PETANQUE DE L	1 200,00	
COMITE REGIONAL DE PETANQUE DE L	8 000,00	
COMITE REGIONAL DE RANDONNEE PED	900,00	
COMITE REGIONAL DE RANDONNEE PED	3 000,00	
COMITE REGIONAL DE SPORT ADAPTE	19 600,00	
COMITE REGIONAL DE TAE KWON DO	3 200,00	
COMITE REGIONAL DE TAE KWON DO	10 000,00	
COMITE REGIONAL DE TIR A L ARC	4 480,00	
COMITE REGIONAL DE TIR A L ARC	3 200,00	
COMITE REGIONAL DE WUSHU ARTS EN	2 219,35	
COMITE REGIONAL DES CLUBS OMNISP	1 440,00	
COMITE REGIONAL DES CLUBS OMNISP	1 600,00	
COMITE REGIONAL DES PECHEs MARIT	99 626,66	
COMITE REGIONAL FSGT	3 600,00	
COMITE REGIONAL FSGT	5 400,00	
COMITE REGIONAL HANDISPORT	14 600,00	
COMITE REGIONAL HANDISPORT	27 000,00	
COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPO	406 600,00	
COMITE REGIONAL SPORTIF UNIVERSITAIRE	6 400,00	
COMITE REUNIONNAIS DE MORINGUE	2 400,00	
COMITE REUNIONNAIS DE MORINGUE	12 000,00	
COMITE SOLIDARITE CHAGOS DE LA R	2 200,00	
COMITE TERRITORIAL DE RUGBY DE L	2 400,00	
COMITE TERRITORIAL DE RUGBY DE L	18 880,00	
COMITE TERRITORIAL DE RUGBY DE L	108 400,00	
COMME CHEZ PEPE	3 200,00	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DU SU	722 862,03	
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VI	766 910,43	
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DU NOR	506 987,33	
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNIO	322 340,70	
COMPAGNIE 3 0	3 500,00	
COMPAGNIE 3 0	20 400,00	
COMPAGNIE ARGILE	4 000,00	
COMPAGNIE ARTEFAKT	5 000,00	
COMPAGNIE AUTRE LIGNE	3 000,00	
COMPAGNIE BABA SIFON	3 200,00	
COMPAGNIE BABA SIFON	2 800,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
COMPAGNIE BABA SIFON	19 300,00	
COMPAGNIE BOMBACACEE	1 590,00	
COMPAGNIE BOMBACACEE	3 000,00	
COMPAGNIE DES GUIDES DE L OCEAN	750,00	
COMPAGNIE INDUSTRIELLE DES MASCA	10 850,43	
COMPAGNIE KISA MI LE	2 800,00	
COMPAGNIE KISA MI LE	7 200,00	
COMPAGNIE LA PATA NEGRA	162,40	
COMPAGNIE LA PATA NEGRA	9 400,00	
COMPAGNIE LEPOK EPIK	2 240,00	
COMPAGNIE LEPOK EPIK	4 900,00	
COMPAGNIE LES DEBOUSSOLE E S	5 600,00	
COMPAGNIE LES DEBOUSSOLE E S	2 800,00	
COMPAGNIE MILLE ET UNE FACONS	1 818,74	
COMPAGNIE MILLE ET UNE FACONS	3 900,00	
COMPAGNIE MORPHOSE	8 000,00	
COMPAGNIE MORPHOSE	43 100,00	
COMPAGNIE NEKTAR	1 293,98	
COMPAGNIE NEKTAR	8 879,00	
COMPAGNIE SAKIDI	9 106,66	
COMPAGNIE SAKIDI	11 800,00	
COMPAGNIE THEATRALE CONFLORE	3 360,00	
COMPAGNIE TILAW6	1 640,00	
COMPAGNIE TILAW6	16 000,00	
CONCEPT IMPRO	3 196,00	
CONCEPT TRAVAUX COURTAGE OI	2 200,00	
CONCEPT TUNING	697,75	
CONCEPT VEGETAL	1 360,00	
CONERSOL	366 777,86	
CONERSOL	544 000,00	
CONFEDERATION DES PETITES ET MOY	16 000,00	
CONGREGATION DES SOEURS DE ST JO	21 304,59	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA REUN	58 746,77	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ASSOCI	2 000,00	
CONSEIL DEPARTEMENTAL PARENTS EL	125 729,70	
CONSEIL DEPARTEMENTAL ASSOCIATIONS FAMILIALES LAIQUES REUNION	-1 400,00	Opération de rattachement des charges
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL	51 648,43	
CONSTRUCTION ARCHITECTURE TECHNI	916,80	
CONSTRUCTION DE LA RIVIERE	3 200,00	
CONSULTANOO	3 196,00	
CONTRE TEMPS MUSIC	3 200,00	
COOP UNION	2 565,06	
COORDINATION DEPARTEMENTALE DU TEL	4 693,92	
COORDINATION DES PARENTS D ELEVE	5 280,00	
CORELEC SARL	402 000,00	
CORIALAN	1 840,00	
CORRE JIMMY	3 500,00	
CORTO CONCEPT	1 440,00	
COSSON SYLVAIN	3 196,00	
COSTILLE PHILIPPE	2 000,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
COSY HOME	1 120,00	
COTE CANNELLE	3 728,93	
COTE VOLCAN	998,40	
COTRAIT MAEVA	3 200,00	
COTTO SONIA GWENDOLINE ANITA	3 200,00	
COUCHAT	1 920,00	
COUDRAIS NICOLAS RENOV ACTION SE	2 988,00	
COULON MARIE CHRISTINE	3 200,00	
COUROUPOULA	3 200,00	
COURTAGE FOR	41 405,44	
COUTEAUX BOURBON	2 073,58	
COZCO PERFORMANCE	2 398,40	
CPTS AUSTRALE	7 000,00	
CPTS OUEST	3 200,00	
CPTS REUNION SUD OUEST	3 200,00	
CRBR COMITE REGIONAL DE LA BOXE	3 200,00	
CREA CHAMBRE DES ENTREPRENEUR E	1 920,00	
CREA PLUS PARTS	3 200,00	
CREAHFORM	1 200,00	
CREATIVE DN8	2 183,41	
CREPU JEAN FABRICE	3 120,00	
CRESCENCE ANNE	1 528,00	
CRESCENCE EMMANUELLE	1 560,00	
CRESTAR PRODUCTION	7 000,00	
CRISTALYS SERVICE	3 200,00	
CRM	1 132,80	
CROIX ROUGE FRANCAISE REUNION	45 000,00	
CROIX ROUGE FRANCAISE REUNION	18 000,00	
CROQ REUNION	2 340,00	
CRYOSTEO974	2 974,66	
CTF FEDERATION NATIONALE DES MET	1 627,20	
CU BE	1 992,00	
CUISINE AUSTRALE	570,89	
CUISINE PRO REUNION	2 880,00	
CUISINES THERMIDOR	2 800,00	
CULIANEZ SOLENE	1 200,00	
CURY ALEXANDRA	3 200,00	
CVE CONSULT	3 200,00	
CYRIELLE HOUEL	3 199,20	
D EURVEILHERCARRON MARIE ARMANDE	2 000,00	
D ILES EN ELLES VOYAGE AU COEUR	440,00	
DAGARD LINDSAY	2 000,00	
DALLEAU GWENAELLE MARIE ASTRIDE	2 000,00	
DALLEAU LEA	1 280,00	
DAMBREVILLE VINCENT GILLES	630,99	
DAMOUR FREDERIC CHARLES	12 682,71	
DANIELE LEMAYEN	2 000,00	
DAOD NATHOO SHAIN	1 000,00	
DARIE JEAN LIONEL	3 000,00	
DARIE MICKAEL	3 000,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
DARROUXLAURI GENEVIEVE DENISE TH	3 200,00	
DARTY CORALIE	3 200,00	
DARTY PIERRE ANDRE	2 000,00	
DASMIND	722,58	
DATANALYSIS	9 000,00	
DAV RENOVATION	2 680,00	
DAVID DA COSTA SA	1 600,00	
DAVID DURIS ASSURANCES CONSTRUCT	2 224,00	
DAVID MARK WRIGHT	1 982,40	
DE CILLIA LEA CLAIRE JULIETTE	1 304,00	
DE WULF STEFAAN JULES ACHIEL	3 200,00	
DECO FLORALE CONCEPT	942,40	
DECOBLOK	2 960,00	
DEGUT LUCIE	3 200,00	
DEHAIS AMBROISE	2 100,00	
DEJPEI	2 316,80	
DELLA CASA	840,00	
DELLA NEGRA KARINE	950,40	
DELPHINE VAUTHIER	2 400,00	
DEMATRUNBOIS	1 760,00	
DENINGER LAURENT VINCENT	2 952,80	
DENIS LEVESQUE	3 200,00	
DENNEMONT TEDDY	960,00	
DENYS BOYERMARIE EDWIGE	2 939,20	
DERECO	12 620,68	
DES BULLES DANS L OCEAN SARL	6 400,00	
DES FILS ET DE FEES	1 120,00	
DESTINATION SUD REUNION	60 800,00	
DESTINATION SUD REUNION	488 068,00	
DESTINATION ZEN	3 200,00	
DESTOCK CAR 974	3 174,40	
DG REAL ESTATE	3 200,00	
DGP IMMOBILIER	1 600,00	
DHLB	3 200,00	
DIGITAL REUNION	40 000,00	
DIGITALE STRATEGIE	60,24	
DIJOUX JACQUELINE	2 000,00	
DIJOUX MARIE NOELLE	3 200,00	
DIJOUX SEBASTIEN JOHN SEB CONSTR	3 192,80	
DIJOUX SONIA	3 196,00	
DIMEXOI SARL	10 986,27	
DIRECTION GENERALE DES FINANCES	362,00	
DIRECTION REGIONALE POLE EMPLOI	1 390 651,94	
DIRECTION REUNIONNAISE DES INTER	2 560,00	
DIRIGE IO	3 200,00	
DISTRIRIVE GAUCHE	71 050,00	
DISTRIBUTION GOURMANDE MARTINEL	1 760,00	
DIVINE YOGA FITNESS	2 800,00	
DJALILA ABRAHAM ADAM	2 560,00	
DKO RUN974	2 800,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
DMJM	2 680,00	
DO IT YOURSELF ATELIERS CREATIFS	2 560,00	
DOCUMENTS D ARTISTES REUNION	4 133,40	
DOCUMENTS D ARTISTES REUNION	32 600,00	
DODO RIDER S	2 040,00	
DODORASSIK GAMES	4 708,90	
DOLPHIN ALDO	2 000,00	
DORMEUIL JULIE	3 196,80	
DORVAL IVAN	3 200,00	
DOSKALIDOS	3 200,00	
DOTTER MARION PAROLIA ACADEMIE	2 880,00	
DOUBLE DUTCH 974 ACADEMIE	2 500,00	
DR COZ	2 560,00	
DRAHIM MAEVA RACHEL	3 200,00	
DREAM CAR REUNION	1 200,00	
DREAM S BEAUTY	2 800,00	
DRIVER ALLISON	2 112,00	
DRONE OCEAN INDIEN	1 136,00	
DS BOIS REUNION	2 880,00	
DUBART ANGELIQUE	960,00	
DUCOURET DRACHE SANDRINE	1 200,00	
DUFLO MARIE FABIENNE	3 200,00	
DUGAIN JIMI ALAIN	1 600,00	
DUMONT GERALDO RAPHAEL	1 200,00	
DUPUIS EDITION ET AUDIOVISUEL	190 000,00	
DURUPTVUILLEMIN STEPHANIE MARTIN	960,00	
DUVAUT PAULINE MARIE ANNE	1 695,20	
DYNAMICA	1 200,00	
DYONI	3 200,00	
E I HOARAU KARINE ANNIE CLAUDE	1 778,00	
E I NERGEL MAX	2 500,00	
E RUN BIKE	1 404,37	
E VELO REUNION	3 200,00	
EARL LES FROMENTALES	2 614,85	
EASY DRIVE 974	1 000,00	
EBG PATRIMOINE IMMOBILIER	3 200,00	
ECLADEL SARL	4 000,00	
ECLAT DE LUNE	3 016,00	
ECO CO2	21 359,31	
ECO MAT	16 680,00	
ECOLE ARCHITECTURE ANTENNE DE LA	6 000,00	
ECOLE ARCHITECTURE ANTENNE DE LA	44 000,00	
ECOLE DE MORINGUE ZAMBEK	2 443,20	
ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE	9 800,00	
ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE	19 500,00	
ECOLE ELEMENTAIRE JEAN ALBANY	1 500,00	
ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE PAUL	1 500,00	
ECOLE MATERNELLE LES BOUGAINVILL	1 183,87	
ECOLE PRIMAIRE LOUISE SIARANE	1 027,40	
ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DU RUISS	596,88	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
ECOLE SUPERIEURE D ART DE LA REU	1 400 000,00	
ECRIRE MONTRER OCEAN INDIEN	6 000,00	
EDEN MANAGEMENT	3 200,00	
EDENA	196 308,63	
EDIFICE INGENIERIE	3 200,00	
EDITIONS COURSE EN SAC	3 000,00	
EDITIONS COURSE EN SAC	3 302,94	
EDITIONS ORPHIE	6 465,86	
EDITIONS PENDANT CE TEMPS	3 040,00	
EDUCANOO	3 200,00	
EFITEC	1 220,80	
EI BERNARD GINET LE MAMITA	11 069,18	
EI BLAGNAC HEIDI	1 024,00	
EI BOULOISEAU MARION	3 200,00	
EI CHARLOTTE HAIRSTYLE	2 500,00	
EI CHARLOTTE HAIRSTYLE	896,40	
EI FREDERIC LACOUR	1 700,00	
EI LE CLOS DES MASCAREIGNES DAMI	3 200,00	
EI MELANIE SALIM	2 000,00	
EI MOUHOUDHOIRI NASSUF	3 000,00	
EI MR PRIGENT GAETAN	2 000,00	
EI VERONIQUE PRETO	3 200,00	
EIB AMELIE CONSTRUCTION	15 000,00	
EIOA STUDIO DE DANSE	5 000,00	
EIRL MALLORIE ONGLES ET BEAUTE	3 120,00	
EIRL REZORUN	1 200,00	
EKOPEI	3 000,00	
EKOPRATIK	17 182,43	
EL MAHI HOCINE	3 200,00	
EL OUNI MEHDI	3 200,00	
ELANS SAS	4 459,62	
ELAROUTI PASCALE	2 560,00	
ELEMENT	3 200,00	
ELEMENTS	7 424,98	
ELIOSE OCEAN INDIEN	1 912,00	
ELITE CONDUITE	3 200,00	
ELIZEON XAVIER MON TRAIT EUR	3 194,40	
ELLA DUBRAY	3 120,00	
ELLIPSE REUNION	7 765,65	
ELODIE LO KING FUNG	1 679,20	
ELODIE M	3 200,00	
ELOJEMA	2 848,80	
EMAP	27 437,53	
EMAP	3 372 811,61	
EMAT	2 858,95	
EMBLEM HEART	2 640,00	
EMERGENCE OI	8 669,20	
EMERIT NOEMIE	3 200,00	
EMILIE RIBOTTE	3 200,00	
EMJI	3 200,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
EMMANUELLE COLTER	1 440,00	
EMMANUELLE NATIO	2 240,00	
EMMAUS GRAND SUD	3 050,00	
EMMAUS GRAND SUD	98 656,59	
EMPREINTE LOCALE PLV	3 000,00	
EMY COURTOIS MANCIET	1 200,00	
EN BALADE AVEC CUPIDON	3 200,00	
EN QUETE PROD SARL	14 251,89	
ENCATA CONSULTING	3 200,00	
ENDEMIKREATION	2 176,00	
ENDEMIQ DISTRI OCEAN INDIEN DIST	3 200,00	
ENERGIES NOUVELLES DE FRANCE	107 780,97	
ENIGMA RUN	3 120,00	
ENSEMBLE EN STAGE	2 880,00	
ENTREPRENDREENSANTE	1 200,00	
ENTREPRENEURS DE LA CITE	20 000,00	
ENTREPRISE BAT RENOV PAPA PATSOU	302,43	
ENTREPRISE GOINDINPONY MENUISERI	8 832,78	
ENTREPRISE GRONDIN INSTALLATEUR	3 124,00	
ENTREPRISE INDIVIDUELLE MADAME M	3 196,80	
ENTREPRISE PAYET	972,56	
ENTREPRISE ROBERT LAURENT	3 000,00	
ENTREPRISE VILLA LE CITRONNIER	5 705,66	
ENTREPRISE VIMMIS	3 200,00	
ENZO BRIOIS	3 200,00	
EPCC FRAC DE LA REUNION	68 500,00	
EPCC FRAC DE LA REUNION	170 000,00	
EPICERIE DU GUILLAUME	748,80	
EPICERIE LAW YEN	15 000,00	
EPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE LE	5 000,00	
EPICES RIZ CO	2 800,00	
EPLEFPA FORMA TERRA	128 184,00	
EPLEFPA FORMA TERRA	21 238,71	
EQUI CIE	960,00	
EQUILIBRE ORTHOPEDIE	3 200,00	
EQUINOXE	56 000,00	
ER BAT OI	1 200,00	
ERAPA RUDY SERGE EMMERY	2 139,20	
ERUDEL PIERRE ALEXANDRE	2 000,00	
ESPACE MODULAIRE REUNION	3 200,00	
ETABLISSEMENTS HORTICOLES DU BAS	27 594,59	
ETAM BTP	795,02	
ETANGSALE ERIKA	450,00	
ETAP SANTE POLE RESSOURCE PEDIAT	11 600,00	
ETHEVE FLORENCE	3 200,00	
ETIENNE VALERY	2 800,00	
ETTORI MARION	2 304,00	
EUREKA CONSEIL	2 221,86	
EURL AUDACES	3 856,99	
EURL FELDIS CO	2 365,95	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
EURL ISOMETRIC	1 200,00	
EURL KAZ NOMAD	2 360,00	
EURL LES BIBASSES	15 000,00	
EURL MENARA DEVELOPPEMENT	9 789,85	
EURL MORAN	2 875,58	
EURL NATURHOPE	2 000,00	
EURL NATURHOPE	1 487,62	
EURL SAMOUSSAS VAYA	14 863,36	
EURL SC TEA	2 759,80	
EURL SIREP	3 000,00	
EURL SUD INFORMATIQUE	90 300,00	
EURL TART IN	2 000,00	
EURO FRANCE ASSOCIATION	24 000,00	
EURO.FRANCE.ASSOCIATION	19 200,00	Opération de rattachement des charges
EVERYBODY ON DECK	30 000,00	
EXCELSUS SUB	1 213,84	
EXOS FORMATION	3 200,00	
F L CO	3 200,00	
FABIEN CATAYE	3 160,00	
FABIEN PAYET	3 200,00	
FABIENNE POLEYA	2 240,00	
FABRICE DOUBLET	2 400,00	
FABRICE FAUBOURG	3 200,00	
FABRICE LAU PRODUCTION	2 376,00	
FACABURA	10 744,50	
FACTOTUM OI MOISE P	629,23	
FALHI LYNDA CHRYSTEL EPOUSE LAMB	2 660,00	
FAM CONSTRUCTION	344,05	
FAMAR	14 814,47	
FAST FLEX	3 200,00	
FATAK	2 700,00	
FATAK	5 600,00	
FATTIES	3 000,00	
FAURMA CONCEPT	28 700,00	
FCE REUNION	3 200,00	
FEDERATION DEPARTEMENTALE SYNDIC	3 000,00	
FEDERATION DES CLUBS FRANCAIS DE	5 000,00	
FEDERATION DES CLUBS FRANCAIS DE	24 000,00	
FEDERATION DES MAISONS FAMILIALE	63 360,00	
FEDERATION DIONYSIENNE D EDUCATI	5 000,00	
FEDERATION HIP HOP ET CULTURE UR	10 400,00	
FEDERATION METI TRESSE	71 272,02	
FEDERATION NATIONALE DES COMPAGNIES THEATRALES AMA	3 000,00	
FEDERATION REUNIONNAISE BATIMENT	13 206,71	
FEDERATION REUNIONNAISE DE TOURI	9 283,45	
FEDERATION REUNIONNAISE DE TOURI	72 000,00	
FEDERATION REUNIONNAISE DE TOURI	1 646 875,98	
FEE MAZINE	17 600,00	
FEEAR	7 700,00	
FEELBAT	3 200,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
FEENYX LES BIJOUX DE CLOE	1 200,00	
FELICITE MARIE VALERIE	1 920,00	
FELIX ULM	2 320,00	
FENOMENN	1 600,00	
FENOMENN	2 400,00	
FERNANDES LAURENT	2 500,00	
FERRARA FABIO EI	1 960,00	
FERRERO VINCENT JEAN CLAUDE WALT	1 592,00	
FERRIER STEEVE JEAN DAVID	3 177,76	
FESTIRUN	3 200,00	
FEUILLE SONGE	6 525,20	
FF DRONE	3 200,00	
FFD COMITE REGIONAL DE DANSE	800,00	
FFD COMITE REGIONAL DE DANSE	11 600,00	
FG INFORMATIQUE	77 350,00	
FIL ROUGE	3 192,00	
FIL SAUVAGE	2 580,64	
FILAIN AURELIE	1 500,00	
FILAIN EDDY JEAN PIERRE	3 000,00	
FILAUTOLAVAGE	2 340,00	
FINE ART PHOTOGRAPHY	3 200,00	
FINOPIA	1 632,00	
FL DESIGN REUNION	3 200,00	
FLORA RUBEL HIVANHOE	3 200,00	
FLORE DELTOUR	3 200,00	
FLORENCE MAILLOT	2 612,00	
FLORENCY SABRINA	1 081,66	
FLOWLY	2 868,40	
FM DEPANNAGE	3 200,00	
FO PREV OI BUCHLE SEBASTIEN	1 200,00	
FO YAM CLIMATISATION	2 915,59	
FOLIO ROMAIN	1 500,00	
FONCTIONS PREMIERES	1 824,00	
FONT ALICIA EI	3 200,00	
FONTAINE FABRICE PATRICK	640,00	
FONTAINE JEREMY	3 200,00	
FONTAINE SARAH	725,75	
FONTAINE SOPHIE MARIE EMILIE	1 888,00	
FONTAINE THOMAS	3 200,00	
FONTAINE VALERIE MICHELE	1 728,00	
FONTAINE VINCENT PAUL	1 600,00	
FOORABALLY MARIE FLAVIE	3 200,00	
FORCE COMITE ET COORDINATION DES	5 507,30	
FORM A NOU FORM A OU	3 200,00	
FORM A NOU FORM A OU	82 336,00	
FORM HORIZON	2 800,00	
FORMATION EMPLOI INSERTION	499 158,46	
FORMATION SUD R	1 000,00	
FORMAZOT OCEAN INDIEN	3 200,00	
FORTIORI INGENIERIE	1 200,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
FOULON ALEXIA	2 920,00	
FOURMIZE REUNION	35 000,00	
FOYER DES JEUNES DE JOINVILLE	4 570,00	
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE PLA	3 000,00	
FRANCE AVC REUNION	9 250,00	
FRANCE EDUCATION INTERNATIONAL	5 143,16	
FRANCE VOLONTAIRES EX AFVP	43 984,08	
FRANCK MOUREN	3 200,00	
FRANCOMME PATRICIA	3 196,80	
FRAVALO ROMAIN	2 000,00	
FREDIX NUTRI	3 200,00	
FREE ENERGY	123 000,00	
FREE MIND SWEETY LIARS	809,72	
FREMY CLAUDE GEORGES MARCEL	2 880,00	
FRIPE PARADISE	3 200,00	
FROMAGERIE DE TAKAMAKA	100 000,00	
FUCHS REYNAUD BARBARA	3 200,00	
FUNKY JET	3 192,00	
FUTHAZAR LAURENCE ANNE	1 600,34	
FYC CORP	2 384,00	
G KONOMIZ	3 200,00	
G2J	15 000,00	
GABRIEL RENAUD	3 200,00	
GABRIEL TRAVELER SERVICE	960,00	
GAIA ENERGIES NOUVELLES	333 710,00	
GAIA PHOTOVOLTAIQUE	1 443 000,00	
GAIA SERVICES ET PROSPECTIVE	0,00	
GAIA SMART SOLUTIONS	17 447,31	
GAIETE DE FLEURS	9 579,98	
GALANT OPHELIE	2 000,00	
GAMIN MARIE MICHELLE	2 880,00	
GAMING LA KOUR	1 200,00	
GAO SHAN PICTURES	61 500,00	
GARAGE PORTET	2 319,11	
GARSANY CHANTAL MARIE	2 552,80	
GAUSIN MARC	2 800,00	
GAUTHIER NATHALIE SYLVIE	3 200,00	
GEAIDE 974	3 700,00	
GENCE ABRANTES MARIE HELENE	1 600,00	
GENCE YANNICK OLIVIER	3 200,00	
GENIE ELECTRIQUE OCEAN INDIEN GE	10 981,04	
GESTION ET CONSEIL DE TRAVAUX	1 017,62	
GESTION LOCATION CONSEIL IMMOBIL	3 200,00	
GHOST VAPEUR	3 200,00	
GIOVANNY DALLEAU GREEN BATI	2 752,00	
GIP CENTRE DE SECURITE REQUIN LA	493 165,00	
GIP ECOCITE LA REUNION	98 010,00	
GIP ECOCITE LA REUNION	97 500,00	
GIP PPIEBR	5 000,00	
GIP RESERVE NATIONALE MARINE DE	4 339,36	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
GIP RESERVE NATIONALE MARINE DE	230 000,00	
GIP RESERVE NATURELLE ETANG SAIN	37 300,00	
GJ IMPORT	3 200,00	
GKG	3 200,00	
GLOBICE REUNION	29 777,16	
GLOBICE REUNION	5 558,94	
GNANAPRAGASSA GNANAMOOTOO PAMELA	3 200,00	
GO HUET SAMANTHA	3 184,00	
GOAGRO	2 560,00	
GOFAST 974	1 200,00	
GONCALVES MARIANO WELMANT EULALI	1 600,00	
GOODMOUNE	25 700,00	
GOOTSA	960,00	
GOURAMA EDGARD	193,08	
GOUYON KEVIN EL	2 644,00	
GOVINDASSAMY EMMANUEL	1 536,00	
GP LOCATION	3 200,00	
GRAND PORT MARITIME DE LA REUNIO	20 617,38	
GRANDI ANSANM	2 000,00	
GRASSAGLIATA PHILIPPE	3 200,00	
GREEN COMPETENCES	3 176,00	
GREEN EXPERIENCE REUNION	2 016,00	
GREEN MASCAREIGNES TECHNOLOGIES	18 688,33	
GREEN SKIN	3 200,00	
GREENTEK	3 200,00	
GREGOIRE JOHANNA AUDE ELLEN	1 040,00	
GRONDIN ELODIE MARIE	3 200,00	
GRONDIN ET FILS L ILOT PUREES	2 000,00	
GRONDIN JODIE TI MOON CONCEPT ST	3 200,00	
GRONDIN MARIE JOELLE	3 200,00	
GRONDIN MONS ELEONORE	1 500,00	
GROSS REMI	1 500,00	
GROSSET JEAN PHILIPPE	4 000,00	
GROUPE ALTAIS	3 200,00	
GROUPE CHIROPTERES OCEAN INDIEN	12 803,32	
GROUPE DE DIALOGUE INTER RELIGIE	2 700,00	
GROUPE ELECTROGENE SERVICES REUN	1 467,20	
GROUPE SABRE	15 000,00	
GROUPE STRATEGE	3 200,00	
GROUPEMENT COREX TRAVAUX ET MONT	18 000,00	
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CY	114 847,94	
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CY	97 942,44	
GROUPEMENT PARENTS INDEPENDANTS	36 720,00	
GUEHENNEC VANESSA	1 560,00	
GUERMEUR THOMAS	1 500,00	
GUFO AMO	1 600,00	
GUICHARD MARIE JOANNA	10 472,00	
GUIGNARD ALEXIA	3 200,00	
GUIGNON NOURA GUILLAUME	2 000,00	
GUILLAUME DESAPHIS	3 200,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
GUILLERMO LOCATION	3 200,00	
GUIMBAULT LESLIE	3 200,00	
GUINO	3 128,00	
GUTSTEIN GREGORY	3 200,00	
Guétali – Association Juliette au Pays des Marmailles	1 000,00	Mise à disposition Auditorium Maxime LAOPE
Guétali – Association Soul City	1 000,00	Mise à disposition Auditorium Maxime LAOPE
H2RH CONSULTING	3 200,00	
HA SUM MICKAEL	3 200,00	
HADIMMO ADMINISTRATEUR DE BIENS	3 200,00	
HAJATIANA RAHARIJAO	2 000,00	
HAJJI MOULAY KHALIDE	2 960,00	
HALAL REUNION	3 200,00	
HAMEL DORIAN	1 840,00	
HANG ART 410	6 500,00	
HANG ART 410	8 500,00	
HANGARD MARIE NADEGE	3 000,00	
HANGARS NUMERIQUES	4 000,00	
HAPPY GREEN	1 200,00	
HAUER JULIE	4 900,00	
HBA TRADING	2 160,00	
HD CONSTRUCTION	10 079,83	
HEART OF GOLD	2 560,00	
HEBIL	2 760,00	
HEITZLER NICOLE JEANNINE	1 592,00	
HERVE MARINE	4 000,00	
HISTOIRE EN MARCHE SEBASTIEN PEY	2 400,00	
HK FAIR PARTNER	3 192,40	
HOARAU BRUNO DENIS	2 000,00	
HOARAU CONSTANCE ADELAIDE	4 000,00	
HOARAU ETECH BUILDING	15 000,00	
HOARAU GUYLAINE MARIE ANDREE	3 200,00	
HOARAU MARIE LOUISE JACQUELINE	58 997,51	
HOARAU MICKAEL GASTON	2 640,00	
HOAREAU BENOIT	600,00	
HOAREAU JULIE GERALDINE	2 580,00	
HOAREAU MARIE VINCIANE	3 200,00	
HOAREAU MELISSA	1 648,00	
HOAREAU VERONIQUE	1 964,00	
HOAREAUAMAYE MELISSA	3 196,80	
HOFFMANN MICHEL	3 200,00	
HOLDING SESSION	1 712,00	
HOLISTIS	2 400,00	
HOLUIGUE YANN	3 200,00	
HOTEL RESTAURANT SAINT MICHEL	2 000,00	
HP NEGOCE OI	3 200,00	
HUBERT DELISLE SANDRINE STUDIO H	2 160,00	
HUGUENIN EMILIE	1 400,00	
HUSS EDWIN	1 520,00	
HYDRO M OI	2 872,92	
HYGIENE SECURITE ALIMENTAIRE	960,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
HYPERBAM CARREFOUR	158 200,00	
HYPNOTIZ	1 400,00	
I T E C O I	3 200,00	
IBSA	13 272,48	
ICCOI	3 200,00	
IDMOND SERGE RODOLPHE	1 520,00	
IDOCARS CLAIR SEBASTIEN SERVICES	3 200,00	
IFORMA SUD	3 200,00	
IFPDOM	379 004,00	
ILE A LA PAGE	2 000,00	
ILE DE LA REUNION TOURISME	165 000,00	
ILE DE LA REUNION TOURISME	6 766 164,98	
ILET A MALICES	2 540,00	
ILEVA	1 150 250,34	
ILHA	213,75	
ILLAN GALTIER	3 200,00	
IMAGASSOI	1 600,00	
IMAGIN 1 REV	383,98	
IMAGIN 1 REV	1 400,00	
IMEX OI	12 082,53	
IMIZA RUDY JEAN FRANCOIS	14 771,99	
IMMO	3 200,00	
IMMOBILIEZ VOUS	1 063,20	
IMPRIMERIE RAMIN	1 985,00	
IMPULSION 974	3 200,00	
INCAS	9 753,23	
INDIA RUN KERPAL DLM	1 520,00	
INDIANE PARIS	9 146,96	
INDIVISION LONGO	2 560,00	
INERGIA TRANSACTIONS	3 200,00	
INESA	2 650,40	
INFANTE ANABELLE MOA IMPORT EXPO	1 673,92	
INFINIE VISION 974	2 480,00	
INFOPORT SAS	33 185,60	
INGENIERIE BATIMENT REUNION	3 200,00	
INITIATIS OCEAN INDIEN	3 200,00	
INNOV CARRELAGE	2 960,00	
INNOV1	3 200,00	
INOV RENOV	3 200,00	
INSERTION POUR MIEUX VIVRE ENSEM	50 000,00	
INSTITUT D INSERTION PAR L INNOV	597,33	
INSTITUT D INSERTION PAR L INNOV	48 000,00	
INSTITUT DE FORMATION DE LA REUN	170 017,95	
INSTITUT DE PHYSIQUE DU GLOBE DE	89 729,20	
INSTITUT DE PHYSIQUE DU GLOBE DE	10 437,20	
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DE	86 353,28	
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DE	260 580,35	
INSTITUT DU MONDE REUNIONNAIS	2 400,00	
INSTITUT M	2 800,00	
INSTITUT REGIONAL D EDUCATION NU	1 638,40	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
INSTITUT REGIONAL D EDUCATION NU	6 486,75	
INSTITUT REUNIONNAIS DE BIOMIMET	640,00	
INSTITUT SUPERIEUR D ETUDE CONTI	2 656,00	
INSULAE	3 000,00	
INVESTAS CONSEIL	2 212,80	
IOUSSOUF RAISSA	4 000,00	
IRSAPOULLE AMALIA	1 040,00	
ISA INFORMATIQUE	14 700,00	
ISABELLE LUMINET	2 640,00	
ISLAND BIKE OI	3 200,00	
ISSACK ISMAEL	1 400,00	
ITEMA FRANCOIS PATRICK	3 200,00	
ITEMA JOHAN JEAN FABRICE	13 300,00	
J M RUN	1 200,00	
J O	2 720,00	
J OIE	2 336,00	
JACK BENG THI ARTISTE PLASTICIEN	2 000,00	
JACK TEDDY INDUSTRIE	3 200,00	
JAG 974	3 200,00	
JAMAL ALSHAWA	3 040,00	
JAMS LAWRENCE	3 200,00	
JANATI	3 200,00	
JANIS INCANA NOMADERM	1 896,00	
JAP 974 ASSOCIATION	6 000,00	
JARDIN 974 LAURENT KEVIN	794,59	
JARDINOT ERIC	2 496,00	
JAY CAPITAL	3 200,00	
JE PILOTE MA MAISON	2 528,00	
JEAN LEO MOELLON INDIAN CO	1 360,00	
JEREMY VIRY	3 200,00	
JERICO FILMS	125 000,00	
JEROME LI THIAO TE	4 200,00	
JEUDI FORMATION	2 960,00	
JEUDI FORMATION	34 397,20	
JEUNESSE ANIMATION DYNAMISATION	6 000,00	
JEUNESSE CENTRE VILLE SAINT PIER	2 528,00	
JEUNESSE CENTRE VILLE SAINT PIER	300,00	
JFD PATRIMOINE	3 140,00	
JHLS	1 184,00	
JL MINDSET	3 049,60	
JL SCL QUALITE ILE DE LA REUNION	1 600,00	
JLA PRODUCTIONS	50 000,00	
JLO READY	2 100,00	
JMJ REUDIAG	1 200,00	
JOFFROY TESS OCEANE	819,33	
JOHAN KOWALCZYK	3 197,60	
JOM PRODUCTIONS	4 000,00	
JONZO JOHAN	2 000,00	
JOUQUE MARTINE	2 544,00	
JOURDAIN CHRISTOPHE DANIEL HENRI	1 736,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
JOVIE FABIO JEAN VINCENT GARAGE	2 572,80	
JOYFULL	13 803,71	
JSDT TECHNOLOGIE	3 200,00	
JT CONSEIL FORMATION	792,00	
JUDO CLUB DE L AMITIE	3 200,00	
JUL AUTOS	3 200,00	
JULIA M	3 200,00	
JULIE BARET EI	2 800,00	
JULIE TROPPE REFLEXOLOGUE	3 200,00	
JULIEN TALBOT	2 480,00	
JURIDILES FR	3 068,00	
JV CONSULTING	2 240,00	
Jeune Association pour le Développement Economique et Social (JADES)	101 570,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
K PROD	7 500,00	
KABAY PROD EX ASSOCIATION SALLE	8 000,00	
KABOUM MUSIC	2 100,00	
KADRYUM	1 200,00	
KAFTEUSE	1 516,00	
KALOUBADIA OI	3 200,00	
KANNAL B	1 041,60	
KANYEBA KAZADI MODOLO GERMAINE	3 200,00	
KAPALI STUDIOS CREATION SARL	120 000,00	
KARINE MARIE YASMINA DOS SANTOS	800,00	
KAROUPPOU	3 200,00	
KARTYE LIB MEMOIRE ET PATRIMOINE	8 900,00	
KASSAMALY HIRDJEESERALY SARAH NA	3 200,00	
KASSAMALY YANNICK	13 141,11	
KASSIM HOUSAYFA KASSIM INDUSTRY	3 200,00	
KATHRADA CONSEIL KATHRADA RIDWAN	3 200,00	
KAZ A NOU	3 200,00	
KAZ BETON CONCEPT	1 806,40	
KAZ ECO	2 211,98	
KAZE HABITAT CONCEPT STORE EL DI	2 560,00	
KELIAS	960,00	
KENAVO	15 000,00	
KERVERDO EMILIE	2 672,00	
KEVICHSCHULZE OLGA	2 720,00	
KHADIJA JELLOUL	3 200,00	
KICK BOXING CLUB DE SAVANNAH	2 000,00	
KIN CO	1 200,00	
KING WINE	1 920,00	
KIRIMAYA	2 108,00	
KMR	3 200,00	
KNEUBUHLER DEBORAH INGRID	1 888,00	
KOLET	42 000,00	
KONPANI IBAO	18 200,00	
KORAIL OCEAN INDIEN	3 000,00	
KOUDMIN PEI	3 200,00	
KRB	18 118,93	
KREATIV FORMATION	107 494,40	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
KREATIVE	2 952,00	
KREOL TOURS REUNION	2 319,20	
KREOL TOURS REUNION	1 579,31	
KUAZY BADAT FARIDA BANOU	15 000,00	
KUCHLY CELINE	3 200,00	
KUGEL KARL	3 500,00	
KUZ CO	3 200,00	
KWZ FILM	64 000,00	
KYLI ESTHETIQUE	2 493,68	
L ARBRE A GRANDIR	1 360,00	
L ASSOCIATION CHAUDRON HANDBALL	2 720,00	
L ASSOCIATION LES SAMARITAINS	2 064,00	
L ATELIER DE FLO	9 024,40	
L ATELIER DES SOULIERS	1 200,00	
L ATELIER DU CUIR	1 024,00	
L ATELIER TRAITEUR	7 586,68	
L ELIXIR DE KALI	1 392,00	
L ENTRAIDE 974 OCEAN INDIEN	3 200,00	
L ESCALE ROYALE	3 795,60	
L ESCAPADE BELLEPIERRE	1 116,00	
L ET J SERVICES ANGAMA PETCHY JE	3 200,00	
L ETOILE DU BERGER	15 000,00	
L ETOILE DU BERGER	1 609,72	
L ETOILE DU PITON	1 623,49	
L GA	3 200,00	
L ILE ENSANTE	1 200,00	
L INGEFOPE	2 211,98	
L INSTANT PRESENT	3 200,00	
L INSTITUT BLEU	34 265,00	
L M PATISSERIE	2 893,68	
L OBJET PARTICULIER	2 052,00	
L OLIVIER DE BRAS DE PONTHO MOND	760,83	
L SENTREPRISE	28 077,67	
L UNIVERT PEI	1 200,00	
L2M DIFFUSION	3 184,00	
LA BOUTIQUE DU CYCLISTE	3 200,00	
LA BRASSERIE DU YAB	3 200,00	
LA BRASSERIE DU YAB	0,00	
LA CASCADE GOURMANDE	18 540,72	
LA CERISE SUR LE GATEAU PROD	40 000,00	
LA CHOCOLATERIE	15 000,00	
LA CLAIRIERE OUEST	7 500,00	
LA COMPAGNIE UN PEU BEAUCOUP ETC	3 500,00	
LA COMPAGNIE UN PEU BEAUCOUP ETC	2 800,00	
LA DEGUSTATION SANS MODERATION	2 304,00	
LA FLEUR DE VIE	3 200,00	
LA KAZ EDUC	2 312,00	
LA LUNE DAMARO	3 200,00	
LA MOM S SAS	2 800,00	
LA P TITE MALLE 974	1 824,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)
LA PART DES ANGES DISTILLATION	2 274,56
LA PETITE BULLE	2 360,00
LA PETITE CUISINE GOURMANDE	840,00
LA PETITE FLEURISTE LEVENEUR MEL	2 940,00
LA PISCINE	2 208,00
LA PTITE SCENE QUI BOUGE	4 400,00
LA QUINCAILLERIE	3 200,00
LA RAFFINERIE	33 562,33
LA RAFFINERIE	12 600,00
LA REUNION DES ARTS ET MUSIQUE	3 500,00
LA REUNION DES LIVRES	59 700,00
LA REUNION POUR TOUS	2 988,00
LA ROULOTTE AU COLOSSE	2 384,00
LA RUCHE81	3 200,00
LA SCALA	2 800,00
LA TOQUE DES MASCAREIGNES SARL	36 000,00
LA VILLA BLANCHE	3 200,00
LABARDE	2 500,00
LABEL ANIM	100 000,00
LABORATOIRE D ECOLOGIE URBAINE	53 707,50
LACAILLE MORGANE DANIELE	3 000,00
LACAS ADELSON CHRISTINE FLORENCE	3 200,00
LACAZE JEAN MARC	1 520,00
LACOMBLE BRUNO	729,34
LACOUPURE	26 000,00
LACROIX OCEAN INDIEN	6 792,06
LADY SNACK	7 160,91
LAGARDE ALBOUY CONSTANCE	2 409,60
LAGON REUNION	3 200,00
LAGOURDE MARIE	3 200,00
LAI SHUN MAN MARTINA	3 200,00
LAIRESSE ARMELLE MARIE NOELLE	3 200,00
LAKAZ	3 200,00
LALANBIK CENTRE DE RESSOURCES PO	9 795,10
LALANBIK CENTRE DE RESSOURCES PO	62 000,00
LALLEMAND MAENNER DANIELE	600,00
LAM WAN SHUM SANDRINE	1 200,00
LAN TAK SUN ALPHONSE JEAN	3 200,00
LANBELI	36 500,00
LANG LIONEL BENJAMIN	2 416,40
LANTANT KAZKABAR	9 000,00
LANTANT ZAMALAK	1 750,00
LANTANT ZAMALAK	4 000,00
LARDUX FILMS	4 000,00
LARTHOMAS EMMA	2 000,00
LASER PRO INFORMATIQUE SARL	77 700,00
LATCHOUMANIN JOHANNE	807,70
LAUDE AUDREY STEPHANIE	3 200,00
LAUP FREDERIC	1 680,00
LAURA HOAREAU EI	2 752,00



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
LAURENCE DE ENA	2 920,00	
LAURENCE HELENA BORCHER	2 319,20	
LAURENCE MOURLAAS KINESIOLOGUE C	960,00	
LAUZIARD ADRIEN FREDERIC	3 200,00	
LAVAGE REUNION MOBILE	3 200,00	
LAVIELLE JULIEN	3 200,00	
LAVOIX EN SCENE OI	2 000,00	
LCH EXPERTISE	3 120,00	
LE B ARTS	3 200,00	
LE BEC SUCRE	519,13	
LE BOUDOIR	1 200,00	
LE BREAK	367,93	
LE CAP MARINE	2 000,00	
LE CLAN	1 600,00	
LE COLONIAL	2 240,00	
LE COMPTOIR A VIANDES SAS	15 000,00	
LE CRI DE L OCEAN INDIEN	870,00	
LE CROISSANT VERT	3 200,00	
LE DESSIN	1 400,00	
LE FLOCH MARTINE	640,00	
LE GOUT DU VOYAGE	11 794,69	
LE GRAFFITI 974	5 000,00	
LE GRAFFITI 974	5 000,00	
LE GRAND REGAL SARL	3 052,64	
LE GRAND TOUR VOYAGES	1 672,00	
LE GUEL ETANCHEITE	3 120,00	
LE GUYON FLORENCE MADELEINE MARI	2 064,51	
LE LABO DES HISTOIRES	10 000,00	
LE LABYRINTHE EN CHAMP THE GUICH	8 750,00	
LE LAGON BLEU	36 000,00	
LE MAO CLAIRE	1 000,00	
LE MARCELO	3 200,00	
LE MOUVEMENT ASSOCIATIF DE LA RE	200,00	
LE MOUVEMENT ASSOCIATIF DE LA RE	800,00	
LE PANIER DE LA MENAGERE	15 000,00	
LE PIED A L ETRIER	64 832,99	
LE POUVOIR DE NOS ACTES P ACTES	2 700,00	
LE RELAIS DES ARTISANS	2 650,40	
LE RELAIS DES GOUVERNEURS	1 600,00	
LE RELAIS DES GOUVERNEURS	13 356,54	
LE RIVER WOOD	3 200,00	
LE ROYAL	5 679,46	
LE TI COIN FRAIS DES HAUTS	2 650,40	
LE ZARBOUTAN	14 028,50	
LEBEAU LUDOVIC VINCENT	712,00	
LEBON JEAN MARIE	3 000,00	
LEBON LAURA	2 211,97	
LEBON PIERRE STEPHANE	3 200,00	
LEBRETON CHRISTINE MARIE ARIELLE	2 064,00	
LECAT JULIEN	1 500,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
LECEDA	3 200,00	
LECLERC THIERRY PIERRE HENRY	3 120,00	
LEDOYEN FRANTZ	507,92	
LEFEUVRE ANTOINE	3 050,00	
LEFEVRE MANUEL	477,90	
LEGEND PERFECTION DETAILING CATR	1 880,00	
LEICHNIG EP VERRET EMMANUELLE NA	811,68	
LELIEVRE JUSTINE	2 960,00	
LEMILLE AURELIE ELAINE	3 200,00	
LEOCADIE MORGANE LEILA	1 200,00	
LEOLIDEC DISTRIB	2 832,00	
LEON ANDRE	3 200,00	
LEONARD MARIE	400,00	
LEPAGE ARMAND	2 360,00	
LEPINAY WILLIAM	637,74	
LEPORI TOM	3 200,00	
LES ABUZEURS	2 912,00	
LES AGITATEURS DU MIDI	3 040,00	
LES AMIS DE BEAUBASSIN	603,75	
LES AMIS DE CAYENNE	2 800,00	
LES AMIS DE KANYAR	5 000,00	
LES ATELIERS JOSEPH	2 560,00	
LES ATELIERS PASS COMPETENCES	93 671,43	
LES CABANONS DE PRODUCTION	3 040,00	
LES CABANONS DE PRODUCTION	2 000,00	
LES CABANONS DE PRODUCTION	26 839,65	
LES CASERNES DISTRIBUTION	19 950,00	
LES COMPERES CREOLES	690,00	
LES COMPERES CREOLES	6 965,73	
LES CONFITURES D AUDREY	1 752,00	
LES CONFITURES DE CHARLES	799,75	
LES CONTES CALUMET	1 200,00	
LES CREATIONS DE MAMZELLE BONBON	2 000,00	
LES DELICES D EMY	917,60	
LES EDITIONS DU CYCLONE	858,12	
LES ELECTROPICALES	25 000,00	
LES ELECTROPICALES	14 500,00	
LES EXPERTS	3 200,00	
LES FILMS 123	22 500,00	
LES FILMS D ICI MEDITERRANNEE	25 000,00	
LES FILMS DU SUD	15 000,00	
LES GAMELLES DU KEUR 974	1 896,00	
LES GOURMANDISES CREOLES ET INDI	3 200,00	
LES JARDINS DE GRAND ANSE PALM H	18 460,53	
LES JARDINS DE LA TRINITE	26 356,34	
LES JARDINS DE NICOLE	3 200,00	
LES JARDINS FOND IMAR	24 000,00	
LES JUM S	3 200,00	
LES MARMAILLES	1 980,00	
LES MURS MAYET DANIEL	553,31	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
LES OCEANES TWIRLING STARS	3 000,00	
LES PALETTES DE MARGUERITE	24 000,00	
LES PROFESSIONNELS DE L AUTOMOBIL	1 520,00	
LES SABLES DU LAGON	2 000,00	
LES SALES GOSSES	9 897,53	
LES TISSERANDS	3 200,00	
LES VALSEURS	17 400,00	
LESAGES FORMATION	48 000,00	
LETOURMY ALINE YVETTE MONIQUE	2 600,00	
LEU PIED DANS L EAU	1 702,08	
LEUTRANSPORTEUR	1 200,00	
LEVENEUR CEDRIC COIFFEUR PRIVE	2 480,00	
LEVESSIERE CECILE	2 000,00	
LEYA MAMODE	1 118,40	
LF CONCEPT	1 632,00	
LIABOEUF CLAIRE	640,00	
LIANG KO YAO SALMANE	880,00	
LIBAN LOGISTIQUE IMPORTATION	2 607,20	
LIBRE EQUILIBRE	2 920,00	
LIDEY SHOP	3 200,00	
LIGDAMIS JERRY CLIM BY J	2 740,00	
LIGDAMIS LAPIERRE MARIE SABINE	960,00	
LIGUE D IMPROVISATION REUNIONNAI	2 100,00	
LIGUE DE BILLARD DE LA REUNION	1 200,00	
LIGUE DE BILLARD DE LA REUNION	2 400,00	
LIGUE DE CROCHE	800,00	
LIGUE DE CROCHE	2 400,00	
LIGUE DE FORCE DE LA REUNION	2 000,00	
LIGUE DE FORCE DE LA REUNION	2 000,00	
LIGUE DE JUDO DE LA REUNION	18 895,00	
LIGUE DE JUDO DE LA REUNION	68 400,00	
LIGUE DE L ENSEIGNEMENT FEDERATI	2 960,00	
LIGUE DE LA REUNION DE KARATE ET ARTS MARTIAUX AFF	9 440,00	
LIGUE DE NATATION DE LA REUNION	6 560,00	
LIGUE DE NATATION DE LA REUNION	22 800,00	
LIGUE DE PARACHUTISME DE LA REUN	3 200,00	
LIGUE DE PARACHUTISME DE LA REUN	4 800,00	
LIGUE DE TWIRLING BATON	1 000,00	
LIGUE DE TWIRLING BATON	3 600,00	
LIGUE DE VOL LIBRE REUNION	4 000,00	
LIGUE DE VOL LIBRE REUNION	30 400,00	
LIGUE DES DROITS DE L HOMME	6 894,30	
LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE DE LA	24 000,00	
LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE DE LA	67 400,00	
LIGUE LA REUNION D AVIRON	20 000,00	
LIGUE NOUVELLE DE BADMINTON REUN	1 027,20	
LIGUE NOUVELLE DE BADMINTON REUN	6 800,00	
LIGUE NOUVELLE DE BADMINTON REUN	19 300,00	
LIGUE REGIONALE DE BASKET BALL	4 000,00	
LIGUE REGIONALE DE BASKET BALL	98 640,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
LIGUE REGIONALE DE GOLF	2 000,00	
LIGUE REGIONALE DE GOLF	74 947,76	
LIGUE REUNION DE KICK BOXING MUA	2 400,00	
LIGUE REUNION DE MONTAGNE ESCALA	25 000,00	
LIGUE REUNION DE MONTAGNE ESCALA	38 000,00	
LIGUE REUNION ROLLER SKATING	1 200,00	
LIGUE REUNION ROLLER SKATING	4 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE D AIKIDO ET B	800,00	
LIGUE REUNIONNAISE D ATHLETISME	2 320,00	
LIGUE REUNIONNAISE D ATHLETISME	112 120,00	
LIGUE REUNIONNAISE D ESCRIME	2 400,00	
LIGUE REUNIONNAISE D ESCRIME	15 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE BOXE FRANC	1 600,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE BOXE FRANC	10 400,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE CANYONING	4 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE CANYONING	5 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE FOOTBALL	21 600,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE FOOTBALL	216 960,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE HAND BALL	26 800,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE HAND BALL	124 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE HOCKEY	1 600,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE HOCKEY	11 200,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE MOTOCYCLIS	3 200,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE MOTOCYCLIS	19 200,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE PELOTE BAS	4 819,20	
LIGUE REUNIONNAISE DE PELOTE BAS	19 800,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE SQUASH	200,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE SQUASH	9 400,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE SURF ET SK	3 200,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE SURF ET SK	336 400,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE TENNIS	5 080,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE TENNIS	32 960,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE TENNIS DE	15 540,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE TENNIS DE	15 398,37	
LIGUE REUNIONNAISE DE TRIATHLON	3 500,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE TRIATHLON	20 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE VOILE	32 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE VOILE	64 000,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE VOLLEY BAL	14 160,00	
LIGUE REUNIONNAISE DE VOLLEY BAL	54 400,00	
LIGUE REUNIONNAISE DU JEU D ECHE	8 000,00	
LILI S WORKSHOPS	3 200,00	
LINCY BENOIT	2 720,00	
LINDSEY HOTEL	2 160,00	
LINDY DURAND	3 196,00	
LIT DES ILES	920,00	
LITHOPS FILMS SAS	155 000,00	
LIZA M	2 480,00	
LIZIN CELINE	1 640,00	
LLM	3 200,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
LMR	2 000,00	
LOC ATION	3 174,40	
LOCA LOCA	2 240,00	
LOCA RUN JOHANNA ROBERT	2 000,00	
LOCATION VEHICULES ELECTRIQUES	1 840,00	
LOIC BERNARD EI	3 200,00	
LOISIRS EVASION MASCAREIGNES	2 800,00	
LOLITA SARL	5 718,26	
LOMBARDO NICOLE	2 160,00	
LOTUS	1 612,78	
LOVE AND LOVE BOUTIK	3 200,00	
LOVEVEESSEN MURDEN	3 200,00	
LR BTP TELECOM	2 880,00	
LSM 2 0	3 200,00	
LUCIEN SAMAN LATCHIMY	2 560,00	
LUNA ROSE	2 800,00	
LUNETTE BAR BY MICKY	3 064,00	
LUSSO RICHARD PIERRE	1 542,22	
LUXUMANA SARL	3 200,00	
LYSANDRE FREDDY	325,34	
M A T	3 020,00	
M I ETAL VERIF NALATIAPOULLE QUE	1 427,19	
M KAPETANOVIC VEDRAN OU MME RONS	3 120,00	
M O N EPICIER	3 180,00	
M OU MME BETON MICHEL	2 330,08	
M OU MME GOVINDEN KERVIN	3 200,00	
MA BELLE BULLE	3 200,00	
MA SAGE ATTITUDE	1 271,20	
MA2H	3 200,00	
MACARONS ETC	14 324,53	
MACHAON FILMS	4 000,00	
MADAME BREDES	1 200,00	
MADAME CAROLE MEHIAOUI	3 200,00	
MADAME CELINE MARLIER	3 200,00	
MADELAINE DORIAN	805,94	
MAENOLA COIFFURE	3 064,00	
MAGDELEINE JULOT	37,36	
MAGERY CHELLEN CLAIRE STEPHANIE	1 144,80	
MAGIC JUMP	3 200,00	
MAGNIN SYLVIA	2 288,00	
MAI BEAUTE	960,00	
MAILHE BENJAMIN	2 240,00	
MAILLOS MARIE	2 000,00	
MAILLOT AMANDINE	3 500,00	
MAILLOT CLEMENT MICHEL	3 200,00	
MAILLOT DENIS	1 500,00	
MAILLOT SOLEDAD	800,00	
MAINTENANCE DE TOUS SYSTEMES INF	7 350,00	
MAISON BLANCHE	3 200,00	
MAISON D EDITION OZRIL EDITIONS	399,20	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
MAISON DE L EMPLOI DU NORD DE LA	8 072,93	
MAISON DES ASSOCIATIONS DE SAINT	6 000,00	
MAISON DES ASSOCIATIONS DE SAINT	13 854,40	
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTU	2 800,00	
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTU	8 100,00	
MAISON FAMILIAL ET RURAL DE LA P	840,00	
MAISON FAMILIALE ET RURALE DE L	1 680,00	
MAISON FAMILIALE ET RURALE DU TA	35 629,00	
MAISON FAMILIALE RURALE DE SAINT	840,00	
MAISON.ASSOCIATIONS.SAINT.JOSEPH	16 740,40	Opération de rattachement des charges
MAJY DOM SERVICE A DOMICILE	1 640,00	
MAKI E	3 001,60	
MAKI SETOGUCHI	1 800,00	
MALET CORALIE OLIVIA	2 100,00	
MAMMA MIA SARL 2FI	2 540,00	
MANATHAN KRAV MAGA	2 400,00	
MANCINHO MANON MARJOLAINE MARIE	856,00	
MANDARD CYNDIA	600,00	
MANGLOU LOIC	1 500,00	
MANON DANIELLE MARIE RENEE	2 866,60	
MAOTEO	60 721,24	
MAOTEO	48 000,00	
MARBRE CONCEPT CUISINE	1 040,00	
MARCEL CINDY	2 492,00	
MARGUERITE RODRIGUE ULRICH	8 488,82	
MARIE CAMILLE LEFORT	3 200,00	
MARIE FLORENCE MAILLOT	3 200,00	
MARIE FRANCOISE POININ COULIN	3 200,00	
MARIE JOSEE UTCHANAH	3 200,00	
MARIE LAURE MORERE I NOV CONSEI	1 105,60	
MARIE PIERRE TOUCHARD	1 936,00	
MARIE VIALO EI	3 200,00	
MARINE SURVEY	2 960,00	
MARION MANCINI	504,00	
MARION QUERCIA	1 000,00	
MARKETING PLUS REUNION	1 960,00	
MARTIN AURORE THE NAILSBEAUTY	3 064,00	
MARTY EST UNE ENTREPRISE	15 000,00	
MASO	2 860,00	
MASSON JODIE	3 200,00	
MATHEVET JEAN LUC ANDRE	3 200,00	
MATHIAS HIQUET POUR VERT NATURE	2 912,00	
MATHIEU PIZZA	1 831,46	
MATHIS LAURENCE MARTINE DOMINQU	2 216,00	
MAUMONT SO Y SEN	2 450,00	
MAUR ERICK	3 200,00	
MAXADOM SERVICES	2 360,00	
MAXIME LEFEBVRE	3 080,00	
MAYBE MOVIES	155 000,00	
MAZEAU VALENTIN LUCIEN	1 600,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
MBCLIM	3 200,00	
MD OPTIQUE	2 960,00	
ME ELSA BENDHIF	2 160,00	
MECANIQUE AUTOMOBILE AMBULANTE D	437,12	
MEDESSOU ATISSO	2 000,00	
MEIER LUDOVIC	1 280,00	
MELISSA DISTRIBUTION SARL	845,29	
MELODIE REMOND BACHELET LA PHOEN	824,00	
MELTING POT	3 200,00	
MENUISERIE FRANCOISE	2 468,76	
MERCHER DIDIER	229,80	
MERLO JEAN BRYAN	14 560,00	
MEROPE L ETANG	2 088,00	
MERYL COSTA STUDIO M	3 040,00	
MES 1000 PREMIERS JOURS DANS L O	1 200,00	
MET ZOT AN LER	3 200,00	
METAL PIX	2 532,00	
METALDER	13 776,00	
METHODE INTUITIVE DE COMBAT AFFR	2 280,00	
METHODI K	1 032,00	
METISS LOCATION	2 558,40	
METISSE ARTLYNE	4 000,00	
METISSE ARTLYNE	4 000,00	
METISSE RECEPTION	15 000,00	
MEZAILLES CLAIRE	1 680,00	
MG IMMO	3 200,00	
MGDS DISTRIBUTION	7 254,15	
MI LA FE	3 196,00	
MIAMNIBA	360,00	
MICK CLIM	3 200,00	
MICKAEL PANECHOU	2 336,00	
MICKAELLE DAMOUR	2 800,00	
MIGNON DAVID	2 080,00	
MINI FUTE	640,00	
MINI FUTE	3 200,00	
MIRABELLE ZOLIE FLOUCHIP ELODIE	1 329,39	
MISSION INTERCOMMUNALE DE L OUES	769 583,00	
MISSION LOCALE EST	3 000,00	
MISSION LOCALE EST	745 913,81	
MISSION LOCALE NORD	722 738,00	
MISSION LOCALE SUD ASSOCIATION I	852 355,68	
MISSION SOLEIL REUNION	3 000,00	
MISSION SOLEIL REUNION	12 203,26	
MISSION.LOCALE.SUD.ASSOCIATION.INSERTION.JEUNES	119 180,50	Opération de rattachement des charges
MIYA	1 200,00	
MK DISTRIBUTION	2 608,00	
MK SPORT	3 200,00	
MK TRANSACTIONS	3 200,00	
MKIO	2 536,00	
MOB ILE RUN	2 000,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
MOBIE	3 685,49	
MODELE REUNION SHOP AUBERVAL DAN	2 948,00	
MODULE S	2 160,00	
MODULR	3 200,00	
MOELLON ROBERT	204,38	
MOHAMED LASTOULLAT	2 432,00	
MOLINARO ARIANE	2 280,00	
MOMI MAGALIE	1 560,00	
MON HAPPINESS	2 247,20	
MON TI SAVON	2 792,00	
MONA LISA PRODUCTION	8 720,74	
MONDINA FILMS	25 000,00	
MONSIEUR DAMOUR JEAN CHRISTIAN	1 843,32	
MONSIEUR DAMOUR JEAN CHRISTIAN	451,03	
MONSIEUR JONATHAN GARNAUD ZOT KA	1 984,00	
MONSIEUR TONY PATRICK LAMBERT	1 851,20	
MONT NOIR	3 200,00	
MONTAGNE RANDO VOLCAN	2 720,00	
MOREAU JEAN DAVID	623,18	
MOREL JULIEN	3 040,00	
MORIN CELINE	2 800,00	
MOTHER PRODUCTION	90 000,00	
MOULURE JEAN CHRISTOPHE KOTEZOT	2 496,00	
MOURGAUD ANNE GAELLE	2 984,00	
MOUSSA MOUGALID	3 200,00	
MOUSSA MOUNDHIR	3 200,00	
MOUTON GOURMAND	10 348,10	
MOUVAL	3 200,00	
MPA IMMO	3 200,00	
MR BULIN JEAN ALEXANDRE	1 356,00	
MR DECKAP	3 040,00	
MR HERVO STEPHANE	1 560,00	
MRGB	3 060,00	
MUSSIDAN JEAN PATRICK	3 200,00	
MXG	1 200,00	
MY BLOOM STORY	3 200,00	
MY DATA SOLUTION	5 260,07	
MYALA	3 200,00	
MYMY FLOTTE	3 200,00	
MYRTHE SEVERINE	1 512,00	
N NOGUES	5 569,07	
NABEEBACCUS MOHAMAD YASEEN	2 560,00	
NADEGE BOROWSKI	1 843,32	
NAFA	3 200,00	
NALIA	3 200,00	
NAOTERA CLE	15 000,00	
NAOTERA PLOMBERIE	15 000,00	
NARCISSE JULIEN JEAN CLAUDE ROLA	2 720,00	
NARIANIN ELORA MARIE ESTELLE	3 200,00	
NASIMO DISTRIBUTION	2 000,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
NASSOR NAZIA	2 784,00	
NATHALIE HEUTTE	980,00	
NATHALIE MAISONNEUVE	400,00	
NATHALIE SAUGER ALBRECHT	3 200,00	
NATIVEL FONTAINE ANNE RACHELLE	1 992,00	
NATO IMMOBILIER 974	2 580,65	
NATOU ELEC	3 196,00	
NATUR RUN	2 680,00	
NATURA SAINT DENIS	3 200,00	
NATURAL STYLE	3 200,00	
NAWAR PRODUCTIONS	20 000,00	
NB PIECES	3 200,00	
NEKOMIMI BOX	2 304,00	
NEO FORMATIONS	3 200,00	
NEO FORMATIONS	17 400,00	
NEPHILA	3 112,00	
NET LOC	3 200,00	
NIAGARA CANOE KAYAK CLUB	8 718,80	
NICA FLEURS	15 000,00	
NICLIN ABIGAELE MARION DEBORA	1 096,00	
NICOLAS RONAN JUSTINE	1 600,00	
NIFLORE CHRISTY	318,23	
NINON LARISSA MARIE LOUISE	3 200,00	
NIOBE PELAGIE	2 416,00	
NL REUNION	2 560,00	
NND PROJECT	3 200,00	
NOEL RICHARD	544,19	
NORMAND THOMAS PHILIPPE ROBERT	5 500,00	
NORSA INVEST	3 200,00	
NOUT BOUTIK MARTINE VITRY	256,95	
NOUVELLE TOILE PRODUCTIONS	15 000,00	
NOVAC SEBASTIAN	3 200,00	
NOVO LIBRIS	7 759,68	
NOZAIC MARTIN	3 200,00	
NRNM	3 196,00	
NS FRIED CHICKEN	3 200,00	
NUAGE ELAGAGE TREFLE BLANC EPICE	7 977,51	
NYSSSEN MICHAEL CROSSFIT 974	3 200,00	
O BO LINGE	2 400,00	
O CYAN	2 200,00	
O MANA	3 076,00	
O PACHA	3 074,66	
O THE	2 880,00	
OBSERVATOIRE MARIN DE LA REUNION	29 403,60	
OCEAN FREE	12 500,00	
OCEAN FREE	3 757,63	
ODZ PLUS	350,00	
OFFICE DE LANGUE CREOLE DE LA RE	4 200,00	
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL	18 000,00	
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL	153 600,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)
OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL	60 000,00
OFFICE DES SPORTS ET DU TEMPS LI	22 000,00
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DE S	6 900,00
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DU PORT	3 000,00
OFFICE MUNICIPAL DU SPORT ET DES	10 000,00
OFFICE REUNIONNAIS DES ECHANGES	3 200,00
OFFICE REUNIONNAIS DES ECHANGES	4 165,60
OFFICE REUNIONNAIS DES ECHANGES	35 000,00
OFFICE TOURISME INTERCOM DE L OU	55 000,00
OFFICE TOURISME INTERCOM DE L OU	215 000,00
OFFICE TOURISME INTERCOM DE L OU	90 000,00
OIF REUNION	3 199,20
OJANZU ECOLE FRANCAISE DE JANZU	3 038,40
OLA ENERGY EX LIBYA OIL REUNION	1 010 330,88
OLICA	3 000,00
OLIVIA PITARCH	2 560,00
OLIVIER GONZALES	1 032,00
OLYMPE CONSEILS	3 200,00
OMS DE SAINT JOSEPH	1 360,00
OMS DE SAINT JOSEPH	900,00
ON Y GO	3 200,00
ONE 3 ONE	3 200,00
ONYX FILMS	90 000,00
OPTIMA OCEAN INDIEN DISTRIBUTION	2 400,00
OPUS GALERIE	1 055,20
OPUS GALERIE	8 000,00
OR LUX	3 200,00
ORCHESTRE PHILARMONIQUE ORPHEE R	900,00
ORIGINES PATISSERIE	12 364,96
ORIGINES PATISSERIE	6 312,90
OSLB	3 160,00
OSMOZ RH	3 200,00
OTCONSULTANT	3 160,00
OTI EST OFFICE DE TOURISME INTER	121 800,00
OTI EST OFFICE DE TOURISME INTER	679 999,50
OTTENWAELDER JULIETTE MARIE	3 200,00
OUTILLAGE BOULONNERIE BATIMENT O	2 000,00
OUZAN WILLIAM ANTHONY	800,00
OVERSEAS IMPORT EXPORT	2 160,00
OXYGENE EVENT	2 000,00
P TI PAS GRAND LARGE	336,00
PACKAGING DE L OCEAN INDIEN	2 405,00
PAIN ET VIE	11 349,35
PALM NEGOCE ET TRAVAUX	2 638,40
PALMA D AMORE SOPHIE ELFIE SOCIA	3 080,00
PALMAE LODGE	1 710,40
PANCHBAYA NAYMAH	3 200,00
PANDORA POPPY INSTITUT DE BEAUTE	1 320,00
PANDOREBOX	3 200,00
PAPANG FILMS	72 500,00



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
PAPANGA DRUMS	2 392,00	
PAPANGUE CONSULTING	3 200,00	
PARALLELE SUD	8 000,00	
PARC NATIONAL DE LA REUNION	13 253,04	
PARINET NICOLAS EI SURFANET SIGM	3 194,40	
PARIS DAVID GERARD ROGER	3 200,00	
PASCALE ESNULT	1 520,00	
PASCALE FURERE	2 684,00	
PASCHA KARIM	2 640,00	
PAT ZERBAZ	69 425,82	
PAULINE JOLY	1 459,20	
PAUSE JONATHAN	3 120,00	
PAYET ANGELIQUE MARIE THERESE	3 200,00	
PAYET CAMILLE PIERETTE K MI FLEU	317,57	
PAYET GRONDIN FRANCOISE REINE CL	800,00	
PAYET JEAN LOUIS	2 950,40	
PAYET MANUELLA	3 200,00	
PAYET PHILIPPE	3 200,00	
PAYET SERGE	5 050,00	
PAYET STEPHANE	2 000,00	
PAYET TONY JOHN THIERRY TONY DES	1 200,00	
PAYEUR REGIONAL REUNION	40,00	
PAYEUR REGIONAL REUNION	8 456 887,63	
PAYS TOURISTIQUE DU SUD SAUVAGE	7 930,40	
PAYS TOURISTIQUE DU SUD SAUVAGE	31 999,20	
PEEP DE SAINT LOUIS	3 360,00	
PEEP DE TROIS BASSINS	48 624,80	
PEEP PORT POSSESSION	11 823,80	
PEEP SAINT DENIS UL	80 813,00	
PENGLAOU YANNICK MESSAGES BIEN E	2 160,00	
PEREIRA ROSA	2 392,00	
PERIANAYAGOM MARY YANNICK SEBAST	1 105,99	
PERIASSAMINADIN NICOLAS	3 200,00	
PERIGNY RUIDY	1 968,00	
PERLE DE BEAUTE	1 008,00	
PERMA KILTIR REUNION	3 200,00	
PERMAL EVENT S	3 038,40	
PERRIN GEVEZ ALICE BEATRICE	505,60	
PERRINE LOURME	1 760,00	
PERRINE OUELLETTE GAUTHIER	1 760,00	
PETER KARINE PATRICIA	942,80	
PHARE INDUSTRIES	2 160,00	
PHARMACIE SAGAPHARM	722,39	
PHENIX SAS	8 050,00	
PIACENTINI BENEDICTE DANIELE	3 200,00	
PICP CLUB PONGISTE	300,00	
PIECES DE RECHANGES ET ASSISTANC	2 000,00	
PIERRE ALEXIS PRAT	2 400,00	
PIERRE CLAUWAERT	309,60	
PIERRE PLAGE DECOR AMENAGEMENTS	10 834,23	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
PIRON	3 200,00	
PISCINADOM OI	2 800,00	
PITAYA	3 200,00	
PITAYA	1 000,00	
PITOU SANDRINE POP AND COLOR	2 520,00	
PIXEL OI WATTIER BORIS	155,43	
PIXELDEALER	342,93	
PIZZA B	12 726,83	
PIZZA D ELEA	931,20	
PLANETE TATOO	3 200,00	
PLANTE WILFRID JEAN DAVID	3 200,00	
PLONGEE SALEE	3 200,00	
PM SA	105 000,00	
PNEU DOM TOM	2 792,00	
POENS NOLWENN EI	1 616,00	
POINAMA CALINA	8 412,73	
POIRIER PASCALE	2 000,00	
POLE REGIONAL DES MUSIQUES ACTUE	90 000,00	
POLE REGIONAL DES MUSIQUES ACTUE	525 500,00	
POLEYA FONTANIER NADIA	2 240,00	
PONGERARD ROMAIN	3 200,00	
PONTAVICE LOU DU	4 000,00	
POSE REUNION	3 120,00	
POSSIBLE	21 232,80	
POTA VANESSA BULLE DE BIEN ETRE	3 200,00	
POTHIN ARNAUD DOMINIQUE	2 540,00	
POTHIN FLORENCE	2 082,40	
POTHIN PATRICK	3 200,00	
POUDROUX FLORENCE	2 560,00	
POUI DI MARIE SYLVIE	2 040,00	
POULARD EMMANUELLE	2 288,00	
POUPOU PIDOU	3 200,00	
POUR UNE JUSTE PLACE DES FEMMES	1 700,00	
POUX EXPERTS REUNION SCHULER FRE	3 200,00	
POUX EXPERTS REUNION SCHULER FRE	1 183,11	
PRAGMA CONSEILS	3 200,00	
PREMIER PLAN	15 000,00	
PREPA FORMATION	552 960,00	
PRESTATIONS SOCIALES	2 960,00	
PRESTI BAT	11 210,78	
PRESTIGE BARBER 7	2 000,00	
PRIMEUR DES MASCAREIGNES	8 981,00	
PRIMITIVE	2 800,00	
PRIVAT	1 440,00	
PRIX DU 20 DESAMB REUNION	5 900,00	
PROCURSEUR	46 200,00	
PROJECT X TMAX	3 200,00	
PROTEIN ENGINEERING ACCELERATOR	21 562,09	
PROVANSAL	2 450,00	
PROXICOMPOST	37 480,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
PRUDHOMME SARAH	2 792,00	
PRUNIER GILLES	162,50	
PTI KOIN KREOL FRANCINE EDWIGE	103,74	
PTI KOIN KREOL FRANCINE EDWIGE	18 535,11	
PURELEC DISTRIBUTION	3 200,00	
QU AVEZ VOUS FAIT DE MA BONTE	10 000,00	
QU AVEZ VOUS FAIT DE MA BONTE	25 500,00	
QUAGLIA YOUNA CHIMENE	3 200,00	
QUALIT EXPERT RH	150,79	
QUALITROPIC	123 214,40	
QUALYGRAM	2 824,00	
QUINCAILLERIE BADRI	11 585,00	
QUINCAILLERIE MOHAMMADI	12 376,00	
R B UNITED	14 700,00	
R V C T P	1 200,00	
RACE BANDEY MALOYA	5 250,00	
RACINES TAMOULES	1 560,00	
RACOL FABIOLA	1 912,00	
RAIGNAULT FREDERIC	298,15	
RAJAONARIVÉLO LARISSA OLINIRINA	3 040,00	
RAKOTOMANGA LALANTSOA TANTELY	2 360,00	
RAMAMIARISOA NY HANTA	1 806,78	
RAMASSAMY VIRASSAMYNAIK VANESSA	2 880,00	
RAMBARANE BARAT DAVID WILLIAM SO	3 200,00	
RAMEL SABINE	284,57	
RANGANAYAGUY JULIEN	15 000,00	
RAVATE DISTRIBUTION	2 450,00	
RAVATE SAINT ANDRE	3 850,00	
RCB CONSEILS	712,00	
RED ISLAND PRODUCTIONS	14 970,00	
REEF PULSE	2 083,70	
REEMPLOI REUNION BATIMENT TRAVAU	696,14	
REGIE D ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUE	1 087,35	
REGIE DU THEATRE ET D ANIMATION	43 500,00	
REGIE ESPACE CULTUREL LECONTE DE	9 374,30	
REGIE ESPACE CULTUREL LECONTE DE	1 999,00	
REGIE REUNION THD	87 583,73	
REGIMENT SERVICE MILITAIRE ADAPT	38 069,05	
REGION REUNION TRANSPORT	30 081 741,44	
REGIS LOCATION	1 600,00	
RELAIS ASSISTANCE MASCAREIGNES	3 200,00	
RELAIS CULTURE EUROPE	34 000,00	
RELECTRO	4 900,00	
REMUNERA	3 200,00	
RENAISSANCE CELTIQUE REUNIONNAIS	4 000,00	
RENDA MARIELLE	880,00	
RENOV BATI	2 400,00	
RENOV OI	10 178,15	
RENOVATION AUTO SERVICES	1 200,00	
RENTAL CORP	1 200,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)
REQUEER	2 635,20
REQUEER	11 400,00
RESEAU EDUCATION NUTRITIONNELLE	1 740,00
RESEAU INITIATIVE REUNION	400 000,00
RESEAU PERINATAL REUNION	10 500,00
RESTAURANT CHEZ LOUNA	6 165,66
RESTAURANT LE PTIT BAMBOU	9 465,44
RESTO NOVA	15 000,00
REUNI ESSENCES	2 410,70
REUNICELLO	750,00
REUNIDOC	3 200,00
REUNILANGUES	1 060,80
REUNILOC	1 934,40
REUNINOVE	1 633,60
REUNION 1ERE FRANCE TELEVISIONS	196 300,00
REUNION ANTI NUISIBLES	1 330,67
REUNION CONCEPT RECRUTEMENT	3 197,60
REUNION DE FAMILLE	1 360,00
REUNION DES TALENTS	3 200,00
REUNION ENTENTE VIEILLIR ENSEMBL	3 598,53
REUNION LITERIE B POLAIRE RL BP	3 200,00
REUNION MAGMA FILMS PRODUCTION	90 000,00
REUNION MOUNTAIN BIKE	3 200,00
REUNION OUEST IMMOBILIER	2 920,00
REUNION PORTAGE	597 555,00
REUNION PROSPECTIVE COMPETENCES	554 947,33
REUNION SONORE	2 700,00
REUNION TECHNOLOGIE DISTRIBUTION	5 000,00
REUNION URLAUB COM	3 200,00
REUNIONNAIS DE RETOUR AU PEI	2 000,00
REUNIONNAIS DE RETOUR AU PEI	1 296,00
REUNIONNAISE AMENAGEMENT URBAIN	2 000,00
REUNIWATT	45 025,29
REUNIWATT	22 716,62
REUTILIZ	30 000,00
REVEL LUCIE	470,40
REVEL OLIVIER	450,04
REVONGE THIERRY ALAIN	768,18
REYNARD JEREMY	2 360,00
RFL ASSOCIATION	3 196,80
RHUMS ET PUNCHS ISAUTIER	11 000,62
RIBOLLET MARION	3 200,00
RIC A RIC	2 800,00
RICKMOUNIE SIMON	3 500,00
RIDDIM PRODUCTION	19 000,00
RIVER SMOKED BARBECUE	799,20
RIVIERE AGATHE ROSELINE MARIE	3 200,00
RIVIERE COMMERCE BOURBON OCEAN I	3 200,00
RIVIERE DANIEL	800,00
RIVIERE FABRICE	15 000,00



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
RIVOLI F 94	1 416,61	
RIZZOTTO LUCILE LOUCCIA TATTOO	1 336,00	
ROBERT CUISINES	919,20	
ROBERT MARIE HELENE	3 200,00	
ROBERT THOMAS LOUIS HENRI	1 832,00	
ROBERT VALERIE FLORENCE	3 200,00	
ROBERTO SERY	1 200,00	
ROBERTSAUTRON MARIE THERESE CARM	960,00	
ROCHE MARTIN	1 060,00	
ROCHE VERRE BOUTEILLE	2 776,00	
ROCROU STEPHANE TAXI FANE	196,34	
RODRIGUEZ POLANCO PAULA	2 000,00	
ROGERS CHRISTOPHER JAMES	3 200,00	
ROLLY JESSICA	840,00	
ROMEDER BALLEYDIER AMANDINE JULI	3 200,00	
ROSET KEVIN	14 815,50	
ROSHNI	3 200,00	
ROUQUIER VERONIQUE GISELE CAROLE	3 200,00	
ROUSSELIN HUGO	2 000,00	
ROYAL BOURBON INDUSTRIES	2 309,83	
RTS974	3 180,00	
RUBEL FANNY	2 880,00	
RUN BATI BLOC	3 200,00	
RUN COACHING	3 200,00	
RUN DEAL	1 600,00	
RUN DO BRAZIL	2 800,00	
RUN FOCUS CONSULTING	2 971,26	
RUN FORKLIFT PRO	1 920,00	
RUN FORMATION CONSEIL	207 295,20	
RUN GARAGE	3 200,00	
RUN INFORMATIQUE	13 627,96	
RUN RC OI	3 196,80	
RUNOVATION	2 960,00	
RUNSTACLE	2 552,00	
S E CONSTRUCTION	11 099,35	
S EVENT	2 356,25	
S G BIKE	3 200,00	
S I INFORMATIK	3 200,00	
SABINE FONTAINE ACADEMIE DE LA C	1 200,00	
SADEYEN EMMANUEL	1 424,56	
SADIMA	2 915,60	
SAFER	56 000,00	
SAFETY SYNERGY	3 200,00	
SAGICORN	1 000,00	
SAHA	8 357,92	
SAINT ANGE	92 589,00	
SAINT HILLIER CHLOE LISA	2 120,00	
SAINT SAUVEUR	1 600,00	
SAKIFO PRODUCTION INTAKA	390 822,99	
SALAISONS DE BOURBON	0,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
SALOM ANNE	3 200,00	
SALOME RAMSAMY	2 384,00	
SAMUEL BRANCARD	2 800,00	
SAMUEL SUZEAU	640,00	
SANDAROM JULIETTE	1 600,00	
SANDRA ROULET	3 080,00	
SANDRINE BERTRAND	1 562,40	
SANOA	3 200,00	
SANTE ADDICTIONS OUTRE MER	6 250,00	
SANYA SAGAF	3 200,00	
SAP TON ILE	3 200,00	
SAPHIR 222	3 158,40	
SAPPY	1 600,00	
SARAH GAZELLE	2 360,00	
SARL ACBI REUNION	2 800,00	
SARL AF AUTO	8 728,01	
SARL AGIR BTP	3 200,00	
SARL APTE PROJECT	9 955,46	
SARL ATTITUDE PEI	8 190,00	
SARL AYOM	15 000,00	
SARL BHL CITY	2 112,53	
SARL BOULANGERIE DE LA CITERNE	1 998,50	
SARL BRUN	3 200,00	
SARL CALICOCO	14 154,00	
SARL CG SOFT	3 000,00	
SARL CHARCUTERIE BOUCHERIE ALAGA	6 538,20	
SARL CLAIN RESTO LE COLORADO	3 200,00	
SARL DHJ FRUITS ET LEGUMES	9 283,30	
SARL DISTRIPC	1 397 900,00	
SARL DU TROU D EAU	1 200,00	
SARL FOTOBOX	3 870,01	
SARL FROID SERVICE	15 700,20	
SARL GOLDA PRODUCTION	7 500,00	
SARL GTOG	12 767,01	
SARL INNOV CARRELAGE	32 201,43	
SARL J CHATEL	562,50	
SARL JB ET IB FOOD	61 986,01	
SARL JB FOOD O TACOS	1 266,72	
SARL JEAN DANIEL	1 196,00	
SARL JEANIVRE	2 000,00	
SARL KAWA	3 200,00	
SARL KHORA FILM PRODUCTION	18 000,00	
SARL LA SASER	3 200,00	
SARL LA SASER	2 556,49	
SARL LA TERRASSE DES BAMBOUS	794,19	
SARL LAGOA	2 000,00	
SARL LE PIZZ WICH	8 102,52	
SARL LE TAMAREO	1 600,00	
SARL LE TOURETTE	3 200,00	
SARL LES DELICES DU SUCRE SALE	10 791,82	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
SARL LJB II	1 936,00	
SARL LM SW	1 062,87	
SARL LUNETTE ET MOI	1 200,00	
SARL MALAIKA	1 200,80	
SARL MAP UP REUNION	1 000,00	
SARL MMD	15 000,00	
SARL PREMIOM OI	1 983,42	
SARL PROTOCONCEPT	3 016,00	
SARL RESERVOIR REUNION	8 540,00	
SARL RESTAURANT PLALADA	3 200,00	
SARL REZO OI	2 900,00	
SARL RIDIS MAGASIN CONFORAMA	5 000,00	
SARL ROUSTY	2 650,40	
SARL SANGA THOMAS	10 116,06	
SARL SCALP	3 200,00	
SARL SM DIS	3 500,00	
SARL SODIS OI	1 992,00	
SARL TI CAZ 2 PAYET	403,45	
SARL VALOBIO	3 152,00	
SARL VALOBIO	24 587,08	
SARL VALOBIO	20 000,00	
SARL VERTIKAL JUMP	8 588,71	
SARL VILLAGARRIGA	658,98	
SARL YOUTELL	6 000,00	
SARTHOU ARNAUD	2 560,00	
SAS 1CLIC1EURO	16 073,25	
SAS BARBECUE	3 200,00	
SAS BIOFUEL REUNION	24 562,54	
SAS CAPDEPONT	3 180,80	
SAS CENTRE COMMERCIAL DU TAMPON	105 350,00	
SAS CREOLIA GESTION	120 505,55	
SAS DEBOISVILLIERS	3 200,00	
SAS DESIGN TEXTILE HABILLEMENT	3 200,00	
SAS DEZAMANTAGE	15 000,00	
SAS DL AUTOMOBILE TRADE	1 937,76	
SAS ECO SOLIDAIRE HABITAT	15 000,00	
SAS FABEA LA BOUTIQUE DU BAMBOU	1 696,06	
SAS FIBRES INDUSTRIES BOIS	196 963,68	
SAS FLOR	3 200,00	
SAS HYPER CK	60 200,00	
SAS ILC974 IMMOSOLUTION974	1 200,00	
SAS L ATELIER DES LUMENS	2 200,00	
SAS LA RESERVE DISTRIBUTION	87 500,00	
SAS LE BADAMIER	1 982,40	
SAS LE FOUQUET	20 367,98	
SAS LE GRAND BAIE	7 540,36	
SAS LEON	5 738,06	
SAS LUNETTES DE CILAOS	1 624,33	
SAS MAMILAFE	3 152,00	
SAS MAMILAFE	1 283,80	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
SAS MAMILAFE	787,33	
SAS MAYA SHANTI	7 220,17	
SAS MOZZA RUN	11 139,49	
SAS NUTRIRUN SPORT	3 200,00	
SAS OMAIDO	10 273,00	
SAS OMAIDO	3 000,00	
SAS OPTICALL TELECOM	2 560,00	
SAS PRETTY PARTY	3 200,00	
SAS PROVOLET	1 520,00	
SAS RF MACONNERIE	3 200,00	
SAS RONEW	25 200,00	
SAS SADEYEN FLEURS	698,75	
SAS SORECO	3 752,42	
SAS SURYA	15 000,00	
SAS TAMARIN LOC 7	13 701,51	
SAS ZITTE REALISATION TRAVAUX PU	7 658,00	
SASU BATITECH	13 965,00	
SASU CWT DEVELOP YOUR TALENT	29 088,00	
SASU DEFI	59 760,00	
SASU M2 CONSEIL REUNION	3 200,00	
SASU MERCURY B ASTERIA	3 200,00	
SASU SENA	757,49	
SASU VIC INK	3 200,00	
SAUGRIN ESTELLINE	9 366,62	
SAUTRON ANGELIQUE	569,99	
SAUVAGE PASCAL RAYMOND	1 616,00	
SAVEUR EVENT	2 784,80	
SAVEURS D ICI ET D AILLEURS	7 436,80	
SAVREUX BERNARD RAOUL GEORGES	4 260,94	
SBR	2 248,64	
SC PRINT REUNION	80 120,00	
SCEA SOLANACEES	55 834,55	
SCHENARDI UGO	2 800,00	
SCHTROCKBEN CIE	3 500,00	
SCI BOROSA	2 560,00	
SCI KILI ALPI	992,00	
SCI VILLA LENOIR	3 200,00	
SCIAU MICKAEL	1 720,00	
SCIC LA MACHINERIE	3 200,00	
SCIC REUNION SARL	31 604,79	
SCM DES COMBAVAS	1 200,00	
SCOPARL LES GIRAFONS	2 921,88	
SCOPARL LES GIRAFONS	1 011,72	
SD MULTISERVICES DELANNOY S	789,16	
SDC LE THALES	9 547,95	
SDPP FRANCE	3 200,00	
SEA SLAM AND FUN	672,00	
SEBASTIEN VILLETTE	3 200,00	
SECONDE CHANCE	2 400,00	
SECRETS DE L ORIENT SASU SHAMILA	1 456,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
SECURISE HABITAT OI	1 000,00	
SEEWALD CAMILLE	2 242,58	
SELECTIS IMMO	1 200,00	
SELF SIGNAL OI	130 344,66	
SELMA	3 168,00	
SENS ET PROJET	2 874,66	
SENTEPEI ANCIEN NOM WAZE EVENT	3 200,00	
SERVELECT OI	3 200,00	
SERVICE A LA PERSONNE A DOMICILE	1 520,00	
SERVICE LOCATION VEHICUL	1 200,00	
SERVICES PEI	2 000,00	
SERY NICOLAS LOUIS	4 640,00	
SEVAGAMY RANGUIN LYNDA SBGRS	3 200,00	
SEVERIN JEAN EMMANUEL	6 032,73	
SEVRES A 24	14 823,76	
SGAI FOUGERAIS STEPHANE	160,00	
SHADEN EVENTS	3 200,00	
SHAM S FORMATIONS	5 600,00	
SHM EVENTS	4 700,00	
SICA HABITAT REUNION	326 953,02	
SICA OVICAP	10 330,13	
SIDELEC REUNION	9 188,00	
SILEX FILMS	150 000,00	
SIMILLE TRISTAN GUILLAUME ADRIE	2 340,00	
SINIMALE JEAN CEDRIC	2 480,00	
SITA GERARD MATERIAUX CONSTRUCTI	1 795,29	
SIVA INDUSTRIE	3 200,00	
SIX AND CO	1 992,00	
SKI CLUB DE SAINT PAUL	1 000,00	
SKI CLUB DE SAINT PAUL	13 100,00	
SL FOOD	3 080,00	
SLP CONCEPT OI	3 196,80	
SM SOLAR	18 816,00	
SM2C	2 360,00	
SMATCH	3 200,00	
SMEP SCOT GRAND SUD	1 250,00	
SMIRNOW JEAN MARC	336,75	
SNACK BAR LE BALNEAIR	7 846,23	
SNACK LE CAROSSIE	9 854,22	
SNACK TIROUGE ANTHONY D	152,53	
SNK INGENIERIE	3 200,00	
SO FAB ONGLERIE	800,00	
SOCIETE ANCRE TERRE ET MER	15 000,00	
SOCIETE D ACCULTURATION DE LA PR	2 833,68	
SOCIETE D ECONOMIE MIXTE AMENAGE	12 832,37	
SOCIETE D ECONOMIE MIXTE POUR L	40 000,00	
SOCIETE D EQUIPEMENT DU DEPARTEM	9 319,63	
SOCIETE D ETUDES ORNITHOLOGIQUES	25 000,00	
SOCIETE D ETUDES ORNITHOLOGIQUES	8 892,80	
SOCIETE D HYPERMARCHÉ DE L OUEST	120 050,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)
SOCIETE DE CONFECTION DIONYSIENN	14 000,00
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU GIS	8 843,66
SOCIETE DE NEGOCE OCEAN INDIEN	2 849,60
SOCIETE DE NETTOYAGE SPECIALISEE	3 200,00
SOCIETE DE RENOVATION EN PLOMBER	3 128,00
SOCIETE DE SAINT VINCENT DE PAUL	11 509,00
SOCIETE DE TRANSFORMATION ELECTR	168 000,00
SOCIETE DES MEMBRES DE LA LEGION	8 000,00
SOCIETE DIFFUSION ET CONDITIONNE	58 266,18
SOCIETE ELECTRON FAMILY PRODUCTI	22 500,00
SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	839 965,00
SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	13 236,34
SOCIETE LA CHAMBRE AUX FRESQUES	4 000,00
SOCIETE PETREDEC	896 989,02
SOCIETE REUNIONNAISE DE PRODUITS	19 232,57
SOCIETE REUNIONNAISE DE PRODUITS	2 047 206,77
SOCIETE SIGLOI	1 029 049,52
SOCOSAF SONORISATION	15 000,00
SOEUR SOLID AIR	3 988,57
SOGEELEC INFORMATIQUE	107 100,00
SOIGNANT NOMADE	2 723,30
SOLAMI INSTALLATION SOLAIRE OCEA	345 660,64
SOLAMI INSTALLATION SOLAIRE OCEA	225 000,00
SOLAMI INSTALLATION SOLAIRE OCEA	11 932,24
SOLAR REUNION	601 648,06
SOLIDAIRES POUR L HABITAT	409 578,40
SOLUTION MULTI SERVICES OCEAN IN	1 598,40
SONJ	2 358,00
SONODA	3 200,00
SOPHIE BOMMART	1 200,00
SORAYA FALAVEL EI	1 584,00
SOREVOE	15 000,00
SOS MATH INTERNATIONAL	2 344,00
SOTRADIS	0,00
SOUCHON LOIC PHILOMENE	1 920,00
SOUMARA JESSIE MARIE LEILA	1 960,00
SOUPAPOULLE MARIE AIDI	3 200,00
SOUPAPOULLE MARIE AIDI	189,91
SOUPRAMANIEN BRUNELLA	3 200,00
SPECIAL TOUCH STUDIOS	13 400,00
SPEED LOC	3 200,00
SPINEL WILLIAM	17 641,95
SPL HORIZON REUNION EX SPL ENERG	4 353 107,80
SPL REUNION DES MUSEES REGIONAUX	119 596,87
SREPEN	3 176,00
SREPEN	6 250,00
ST PERFORMANCES SIDURON STEPHANE	1 354,28
STAGE OI	45 000,00
STAR MAINTENANCE	3 200,00
STAUBERMANN STEPHANE	560,00



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
STE INCENDIE	2 396,80	
STEFANI COMA TOLLARD CORINNE	3 200,00	
STEFF GLACIER	3 188,80	
STEPHANIE QUERE	2 000,00	
STERNA	3 160,00	
STFOI BTP	3 200,00	
STOP INSECTES	8 596,00	
STRUCTUR OI	3 200,00	
STUDIO ACOUSTIK	15 000,00	
STUDIO ALPHONSE	1 302,55	
STUDIO LATINO	2 560,00	
STUDIOTIC	4 500,00	
SUBLIM VOUS	2 280,19	
SULLIMAN SORAYA	832,00	
SUN ET EAU	34 544,00	
SUN KLIM	1 596,42	
SUNNY SYSTEMS SERVICES ET SUPPOR	3 200,00	
SUNSET CHIC VELIEN DOLEAC	3 200,00	
SUNZIL OCEAN INDIEN GROUPE TOTA	1 029 000,00	
SURVOL REUNION	2 173,60	
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITE	250 000,00	
SYNDICAT MIXTE DE PIERREFONDS	175 000,00	
SYNDICAT MIXTE DE PIERREFONDS	241 863,00	
SYNDICAT MIXTE PARC ROUTIER DE L	445 000,00	
SYNDICAT MIXTE PARC ROUTIER DE L	2 350 000,00	
SYNDICAT REUNIONNAIS DES ENTREPR	12 645,74	
SYNERGY AGENCE IMMOBILIERE	3 200,00	
SYREF	3 200,00	
SYREN JOSEPHINE LAURENCE	2 900,00	
SYRIUS REUNION	209 892,38	
T AYAVE	27 615,01	
T B R REUNION	15 000,00	
TAHE REUNION	1 600,00	
TALERIEN ULRICH JEAN DANY	911,32	
TAMARIN RECRUTEMENT	3 200,00	
TAMBOURS CATOI	3 200,00	
TANORA	1 600,00	
TANTALE BRIGITTE	759,47	
TANTALE PINK FELICIA	2 956,00	
TANTALIDES CEDRIC	2 400,00	
TAXI BROUSSE	3 000,00	
TCHAD HOUSE	5 250,00	
TCSHMR	3 019,20	
TE PATUTIKI TATAU	3 200,00	
TEAM NOTION	3 200,00	
TEC RENOV	2 848,80	
TEC TEC PRODUCTION	25 000,00	
TECH NOMADE	2 960,00	
TECHER ELOISE	3 200,00	
TECHER FABRICE ROGER MAXIMIN	1 336,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
TECHER MARIE	3 200,00	
TECHNIQUES SPECIALES FORMATION	3 040,00	
TECHNIQUES VERTICALES	18 140,00	
TECHSIGNAL	3 200,00	
TENDANCE BEAUTE	2 359,45	
TENDS	11 535,98	
TENNIS CLUB DE PETITE ILE	300,00	
TENNIS CLUB DU BOCAGE	2 065,37	
TERENCE FILMS	365 000,00	
TERRE ET FEU CREATION POLEYA M C	289,28	
TERRE HAPPY	2 900,00	
TERRE HAPPY	3 200,00	
TERRITOIRE DE L OUEST	168 457,41	
TERRITOIRE DE L OUEST	1 160,54	
TESSA TRANSPORT	2 680,00	
TESSIER FRANCOISE	2 512,40	
TESUR INSTRUMENTS	1 400,00	
TETRA IMMOBILIER	3 200,00	
TETRA MEDIA FICTION	7 500,00	
THE BEAN TO BAR FACTORY	2 859,45	
THE BEN ART	1 200,00	
THE FLOW LAB	2 800,00	
THE GOOD BOX	2 646,45	
THEATRE D AZUR	9 300,00	
THEATRE D AZUR	17 500,00	
THEATRE LES BAMBOUS	157 650,00	
THEATRE VOLLARD	1 500,00	
THEATRES DEPARTEMENTAUX ESPACE CULTUREL CHAMP FLEU	80 000,00	
THEIA COACHING	3 200,00	
THEMYR WILLY JEAN LUC	2 336,00	
THERMO METAL REUNION	960,00	
THETYS	3 200,00	
THEVENIN JEAN JONATHAN	3 200,00	
THEZARD	3 200,00	
THIERRY HOARAU	3 200,00	
THIERRY PONTILLO	3 200,00	
THIERRY RANDRIAMAHOLY	2 560,00	
THIONVILLE MARIE SOPHIE	1 415,52	
THOMAR FABIEN	2 000,00	
THREE LOGIS SARL	2 036,80	
TI BANGKOK	1 276,80	
TI FLER BONER	3 176,00	
TI GOUT LONTAN	2 400,00	
TI VTC	4 200,00	
TIKTAK PRODUCTION	20 000,00	
TIL	1 344,00	
TINE POPPY	2 100,00	
TIREL MICKAELLE LE PETIT SUCRE	1 886,40	
TISLOC	3 200,00	
TL LOCATION	2 664,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
TOP BIS REUNION CONSTRUCTION E	105 000,00	
TORNEY PRISCA MARIE HONORINE	2 760,00	
TOTAL ENERGIES MARKETING REUNION	1 235 316,19	
TOULESSY ALAVEROYEN KEVIN	3 200,00	
TOULOVE	1 030,73	
TOUT TELEPHONIE SERVICES	2 792,00	
TP LAVALLEE	7 000,00	
TPLE HYPE SAS	1 622,12	
TRADITION 974 UNION TRANSFORMATE	1 219,63	
TRAIL PASSION	960,00	
TRANS MULTI SERVICES	3 200,00	
TRANSPORT DE MARCHANDISES OCEAN	3 200,00	
TRAVEL CONCEPT SPORT	3 200,00	
TROLONG REMY	1 500,00	
TROPIK ELEC	678 000,00	
TROPIK VAP	2 560,00	
TU ES MON AUTRE	2 000,00	
UDIR UNION POUR LA DEFENSE DE	1 410,00	
UDIR UNION POUR LA DEFENSE DE	17 000,00	
ULDARIC NAUCHE ANNE GAELE	2 560,00	
UN MONDE METIS	5 198,83	
UN PIED DEVANT L AUTRE EI	2 392,00	
UNCREDIT RE	2 200,00	
UNI VERS IMMOBILIER	3 200,00	
UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIA	10 000,00	
UNION DES ARTISTES DE LA REUNION	3 200,00	
UNION NATIONALE DES SPORTS SCOLA	1 600,00	
UNION NATIONALE DES SPORTS SCOLA	56 000,00	
UNION SPORTIVE DU STADE DE LA TAMPONNAISE	6 400,00	
UNITED COACHING	1 069,13	
UNIVERS AUTO OI	1 032,00	
UNIVERS DETENTES	2 400,00	
UNIVERSITE DE CAEN BASSE NORMAND	1 353,38	
UNIVERSITE DE LA REUNION	939 321,93	
UNIVERSITE DE LA REUNION	230 400,00	
UNIVERSITE DE LA REUNION	476 366,46	
UP AND GO	78 000,00	
UPROBIO DISTRIBUTION	3 200,00	
UPTECH	3 200,00	
URBANSUN INSTALLATION	2 931,60	
URPS INFIRMIERS OCEAN INDIEN	7 000,00	
USINAGE CONDITIONNEMENT DU RIZ	14 905,27	
VACOAMANIA TERGEMINA M N	150,84	
VAKOA DISTIL	3 200,00	
VALDIRUN	6 000,00	
VAMOS	1 179,14	
VAMOS TRIP	2 800,00	
VAN ILE	3 152,00	
VANAKKAM REUNION	35 000,00	
VANESSA KASONGO MUKALAY	3 200,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
VANESSA SEDENO	2 560,00	
VANHOVE PABAN SANDRA	2 660,00	
VARESANO DELPHINE	2 960,00	
VEDRAN KAPETANOVIC	6 240,00	
VELECRUN	2 400,00	
VELOUPOULE ANNICK	1 200,00	
VENTE INSTALLATION FORMATION INF	3 192,00	
VERBAR JESSIE	1 600,00	
VERGIER JEROME ANDRE ALEX	3 200,00	
VERONIQUE PROPHETE	1 520,00	
VERT M PROD	3 200,00	
VIALATTE GREGORY	3 200,00	
VILLA CAMILLE	1 327,19	
VILLA MANAAKI	3 119,20	
VILLAGE NATURE ROCHE TAMARIN	14 291,83	
VILLALBA MATHIAS	3 059,20	
VILLE VALERIE	2 432,00	
VINA MUSIQUE	1 470,00	
VINA MUSIQUE	4 000,00	
VINCENT ISMAEL MOHAZ LOCATION	2 992,00	
VINCIGUERRA GIGAN MANON NOELIE	2 580,00	
VINDEMIA DISTRIBUTION	725 900,00	
VINI CASH	1 884,05	
VIRAGE SARL	3 200,00	
VIRAPIN CAROUMBIN VINCENT	3 200,00	
VIRAPOULLE JOHANNA	1 200,00	
VIRGINIE CHANTELOUP	2 400,00	
VIRGINIE PIERRE	3 200,00	
VIRGINIE TARTAS NATUR AISSANCE	1 040,00	
VISIO REUNION	3 819,18	
VISION K	25 000,00	
VITRY CHARLES HENRI	9 099,80	
VITRY JEAN CHRISTOPHE	3 200,00	
VITRY JULIEN AIME	3 200,00	
VITRY THIERRY MIGUEL	721,74	
VITTU EGLANTINE JEANNES	1 200,00	
VIVO ENERGY REUNION	343 993,38	
VIVRE A MAFATE	3 200,00	
VIVRE EN INTERCULTURALITE EK ZAR	3 000,00	
VMF974	3 196,00	
VOLNAY DORIS LAILA	3 200,00	
VOLNAY J D RESTAURANT	2 180,00	
VTC EXOTIC	1 040,00	
VTC NATUR RUN	2 132,00	
VTC REUNION	1 992,00	
WAUCHEUL YOANN	1 840,00	
WAZAARI	4 000,00	
WAZACAR	3 200,00	
WD OCEAN INDIEN	3 200,00	
WE FILM	4 000,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
WEHRLIN	3 200,00	
WEVA	3 200,00	
WILLIAM MASSON	3 200,00	
WINDY PRODUCTION	7 500,00	
WINNER PRICE	15 000,00	
WODZYNSKI ANNA	1 360,00	
WOOOZ PICTURES	15 000,00	
WOPE	107 500,00	
WOPE	4 104,99	
WORK N ROLL LE LAB	3 200,00	
WORKSHOP SERVICES	3 200,00	
YAB NINJA	12 500,00	
YAKAKREE	2 956,00	
YAKAVAN	3 179,20	
YAKKA RESTAURATION ET SERVICES	86 068,99	
YASSINKHAN DILKHOLAUSH NAZHAT KH	3 200,00	
YEBO	864,00	
YLIEN IMPORTATION	3 200,00	
YOGESHWARI TRICOT FULMAR MARIE C	527,50	
YOTERA	2 000,00	
YOURTES EN SCENE	2 100,00	
YOURTES EN SCENE	3 000,00	
YUG YOGA	2 560,00	
YUME ATELIER	2 400,00	
Z EMBAL	3 200,00	
ZADIRE ERIC	780,83	
ZAFIANAKA NAYLA	3 200,00	
ZAINA MARION	3 200,00	
ZARBOUTAN	73 702,60	
ZARIFENO NORLINE	3 200,00	
ZEBULO EDITIONS	8 642,00	
ZENITH SOLAR DISTRIBUTION	7 249,11	
ZETIKO	3 000,00	
ZEVI PLATEFORME JEUNE PUBLIC REU	3 200,00	
ZEVI PLATEFORME JEUNE PUBLIC REU	3 500,00	
ZIBEL EP RIVIERE	49,94	
ZOA	1 512,00	
ZONE EXPRESSION ET DE DIFFUSION	2 400,00	
ZOOG PROD	1 200,00	
ZOPIRE FRANCHIN EI FRANCPRIINT	134,61	
ZOT MARIAGE	5 361,20	
ZOT SMILE OI	2 209,78	
ZOURITE PLONGEE	1 118,40	
Entreprises	18 797 608,13	
AB TRANSPORT	9 548,72	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
ABOLET GIORGY TED	939,29	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
ADL SARL	5 202,16	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AFTRAL REUNION	43 774,28	
AGCNAM REUNION	1 324 113,00	
AGIDESU	24 000,00	
AH HOC TRANSPORT AUSTRAL	1 709,05	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AH SAM JEAN	1 017,25	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AKTO LA REUNION	384 824,75	
ALEXIS ROBIQUET ET TRANSPORTS ET SERVICES	21 573,84	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
ALLARD JEAN LOUIS ODONATA TRANSPORT	262,52	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AMBULANCE BERNARD SARL	4 737,90	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AMBULANCE BRAS DE PONTHO	3 239,38	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AMBULANCE DU PLATE SARL	513,98	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AMBULANCE GRONDIN	7 648,48	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AMBULANCE LES EAUX VIVES	1 989,78	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AMBULANCE MASCAREIGNE	3 096,02	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AMBULANCE PAPAYA SARL	7 620,38	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AMBULANCE SAINTE CLOTILDE	3 856,35	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AMBULANCE ST LEUSIENNE	452,17	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AMBULANCE TAMATAVE	3 084,14	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AMBULANCES DES PLAINES	362,52	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AMBULANCES PAILLE EN QUEUE	12 902,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AMBULANCES SOUPRAYENMESTRY	4 977,09	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AP RUN FORMATION	95 327,60	
ARFIS OI IRTS REUNION	3 924 676,84	
AUSTRAL TAXIS REUNION	1 688,19	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AUSTRAL TRANSPORT	307,63	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AUTO ECOLE ACE	2 368,34	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AUTO ECOLE BERNARD	1 067,71	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
AUTO ECOLE CENTRE COMMERCIAL	1 653,04	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AUTO ECOLE EVENT DRIVE REUNION	1 629,37	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AUTO ECOLE MKD	934,98	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AUTO ECOLE NASSIBOU DAVID	3 736,02	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AUTO ECOLE SAUTRON IRENEE	635,62	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
AUTO ECOLE SEVEN	315,95	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
BABIN CHRISTOPHE CHRIS TAXI	1 417,78	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
BATAILLE FRANCOIS ALVERISTE AUGUSTIN FARIDA	154,49	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
BG TERRASSEMENT ET TRANSPORT	4 054,47	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
BG TRANSFRAIS	1 531,82	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
BP AUTO ECOLE BONMALAIS PAUL MAXIMIN	1 149,73	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
BUCEPHALE	528,22	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
BUSINESS FRANCE	24 005,63	
BV TRANS OI	771,68	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
CANAL NUMERIQUE JEUNESSE OCEAN I	27 500,00	
CENTRALE FRAIS	14 624,80	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
CENTRE D ART CONTEMPORAIN DE LA	2 700,00	
CENTRE DE FORMATION PERMIS DE CONDUIRE GEORGES HOA	77 922,44	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNE	1 200,00	
CENTRE DE RESSOURCES POUR LE GRO	88 444,20	
CENTRE JACQUES TESSIER	32 522,00	
CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE	12 000,00	
CHENAF TIM	2 450,00	
CIE DE TRANSPORT POINAPIN FILS CTPF	4 494,33	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
CILAOS CALECHE TRANSPORT ET BATIMENT	17 622,78	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
CIVITEO	17 577,00	
CLAIN FABIEN LUDOVIC TAXI CLAIN	1 058,69	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
CLUSTER MARITIME DE LA REUNION	8 977,64	
COFRAMER	1 813,78	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
COMPAGNIE POLE SUD	8 000,00	
CONFEDERATION ARTISANAT ET PETIT	15 570,50	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
COOP UNION	32 000,00	
CORAIL COURSES EXPRESS	570,33	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
COSADIA TRANSPORT EXPRESS	53 943,56	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
COURSIER OI	2 246,61	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
CPTS EST	750,00	
CREA PLUS PARTS	5 023,79	
CROISIERES ET DECOUVERTES LE GRA	483,00	
CSK SARL	12 167,35	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
DATACTIVIST	19 432,35	
DE AUTO ECOLE	583,79	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
DENNEMONT MULTI SERVICES EIRL	705,12	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
DES BULLES DANS L OCEAN SARL	7 898,79	
DOSKALIDOS	7 881,25	
DRIVE CONCEPT	452,77	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
DYNAMIK CONDUITE	1 444,34	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
E L C	4 399,38	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
ECHOBAT	20 000,00	
ECO AGRI REUNION	19 250,00	
ECOLE DE CONDUITE CHATEAU	2 080,21	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
ECOLE DES MUSIQUES ACTUELLES REU	563 928,80	
ECOLOCOI	630,30	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
EDITIONS ORPHIE	10 992,00	
EGB ZILMIA	1 786,08	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
EI ARLANDON MATHIEU MATT	57,84	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
ELOY NATACHA	8 400,00	
ENTONNOIR DU ROCK	1 600,00	
ENTREPRISE DE TRANSPORT ROBERT	3 836,88	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
ENTREPRISE DUSSOULIER FREDERIC	2 000,00	
ESPELIA SAS	54 087,25	
EURL TAXI PAYET REMY	1 287,68	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
EURL TAXI POUSS POUSS	508,36	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
EURO CONDUITE	673,62	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
EXPRESS AMBULANCES	2 518,25	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
FANAS TAXIS THIBUR STEPHANIA	2 082,19	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
FEDERATION REUNIONNAISE BATIMENT	15 580,51	
FINALISER TRANSMETTRE MOBILITE	58 500,00	
FORMATION SECURITE ROUTIERE	907,91	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
FRANCE ALZHEIMER REUNION	11 400,00	
FRIGORROUTE	7 848,82	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
GANGAMA SARL	15 720,80	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
GEEK ALI	80 000,00	
GPMT TECHNOPSIS FINANCE CONSULT	17 360,00	
GRINDU LOCATION TP	8 942,32	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
GRONDIN TRANSPORT TRAVAUX DIVERS GTTD	4 850,97	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
H3O FABLAB DE L EST	24 000,00	
HOLDTRANS	6 542,69	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
IDMOND JOSEPH ALEXIS VTC ALEXIS	875,62	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
ILHA	3 900,00	
INNOPUBLICA	8 680,00	
INSTITUT DE L IMAGE DE L OCEAN INDIEN	1 690 473,20	
INSTITUT REGIONAL DE MANAGEMENT	73 950,00	
JEUDI FORMATION	47 600,00	
K DANCE EVENEMENT	2 864,40	
KAROS FRANCE	655 137,41	
LA CITE DES METIERS DE LA REUNIO	732 194,52	
LA PERMANENTE DU GUILLAUME SARL	206,50	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
LA VOIE DES BULLES	13 582,62	
LAURET HENRICO JEAN LOUIS TAXI	1 178,99	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
LES ROUTIERS REUNIONNAIS	4 096,35	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
LEUTRANSPORTEUR	202,40	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
LIBRAIRIE BEDELAND	4 704,00	
LIGUE DE LA REUNION DE KARATE ET ARTS MARTIAUX AFF	41 680,00	
LOCATION TRANSPORT MARCHANDISES	1 662,92	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
LOCATRANS O I	6 908,54	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
LOGSYMAR	551,68	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
LOGSYMAR TRANSPORT	12 001,22	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
MADAME ALINE HOAREAU	1 694,17	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
MADAME LISE MAY SIRACUSE AUTO ECOLE ALIETTE	1 347,27	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
MADAME SOPHIE OLIVIER	2 723,27	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
MANI FREDERIC YVES MARIE RUN VTC	974,37	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
MANUTRANS	2 468,36	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
MATAGRI TRANSPORT ET LOGISTIQUE	1 199,21	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
MATHIEU ARLANDON TAXIS TRANSPORTS	6 966,92	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
MAUSSIÈRE KARINE	2 100,00	
MCE TRANSPORT	130,54	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
METALLERIE HUISSERIES PEI	163 511,00	
MJE TRANSPORT	11 534,90	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
MONSIEUR ARSENE SAMINADIN	2 788,48	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
MONSIEUR BERNARD VATEL	10 667,34	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
MONSIEUR CYRILLE PERRAULT	2 134,93	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
MONSIEUR DESIRE FONTAINE TRANSPORTS ENVIRONNEMENT	2 044,98	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
MONSIEUR ERIC DIJOUX	5 905,71	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
MONSIEUR HUGO HOARAU	10 197,92	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
MONSIEUR JACKY HOARAU	2 384,61	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
MONSIEUR JEAN FONTAINE	10 378,25	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
MONSIEUR JEAN MOUTOUSSAMY	590,82	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
MONSIEUR JIMMY PAPAYA	3 017,33	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
MONSIEUR JOSEPH MARTIN	2 031,49	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
MONSIEUR NICOLAS BOURICE	875,72	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
MONSIEUR THIERRY DELAPIERRE AUTO ECOLE TIP TOP	634,34	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
MY TAXI	1 461,60	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
NATIVEL THIERRY KREOLIE 4X4	1 169,09	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
NIGAO	1 519,00	
OGNARD AUTO ECOLE	14,98	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
OKOPIX	3 286,90	
OLIVIER JACQUES HARRY AUTO ECOLE OLIVIER	1 298,37	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
ONCORUN	750,00	
OPENDATASOFT	34 584,38	
ORPHE JEAN MICHEL	1 469,48	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
ORYX 24	1 270,37	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
PADAVATAN YANNIS EIMR MONTRANSPORTRE	821,36	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
PANIDIS	22 637,45	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
PAYET DESIRE LEONCE TAXI LEONCE	184,23	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
PEROUMAL ELLAMA ARMAND	9 597,07	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
PERRAULT JIMMY AMBULANCE PERRAULT	8 306,81	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
PONAMA ERIC DIDIER	9 840,61	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
PONDY SUPERSTAR S	3 000,00	
POSSIBLE	22 817,28	
POTHIN PHILIPPE RENE	1 395,03	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
PROJECT REPRO INDUSTRIE	66,73	
QUILLACQ MAYLIS LEILA	980,00	
RACHINEL ANDY JIMMY TIM	395,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
RESEAU INITIATIVE REUNION	291 235,00	
REU SIT	41 850,25	
ROCROU STEPHANE TAXI FANE	88,17	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
RUN AMBULANCE	108,50	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
RUNFABRIK	1 600,00	
S S TRANSPORT	1 985,69	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SA COTRAM	38 297,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SAMBASSOUREDY ROLAND ANDRE	6 476,74	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SARL ALLON BAT CARRE TRANSPORTS ABC	3 036,32	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
SARL AMBULANCE PERRAULT	8 121,30	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SARL AUTO ECOLE 48	1 848,67	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SARL CORRE	20 803,61	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SARL GO TRUCK TRANSPORT	983,92	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SARL NICOH TRANS	14 869,97	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SARL OK FORMATIONS	1,77	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SARL TLB REUNION	701,05	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SARL TRANSLOC OI	2 293,26	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SARL TRANSPAM	13 091,32	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SARL TRANSPORT TEJENDRA ALAMELE	5 060,96	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SARL TRANSPORT VILPONT	1 554,96	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SARL TRANSPORTS LORION ET ASSOCIES	13 803,40	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SARL TRANSPORTS LORION JEAN LUC	6 782,06	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SARL TRANSTER	8 573,20	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SARL TRANSZEN	11 047,85	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SAS EUMOLPE	32 000,00	
SAS ROLLTAINER LOGISTIQUE SERVICES	21 859,43	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SAS T3G	1 441,62	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SAS TRANSPORT BGR	1 230,77	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SAS TTMS	4 459,13	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SBTPC	1 972,03	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SEML NORDEV DEVELOPPEMENT DU NORD	20 000,00	
SEVAMY TRANSPORT	17 305,47	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SFP TRANSPORTS	3 295,28	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SOC DE TRANSPORT MANUTENTION LEVAGE	4 095,94	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SOC NOUVELLE DE TRANSPORT	18 400,74	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
SOC RENOV MAINTENANCE BATIMENTS	6 881,34	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SOC TRANSPORT RIVIERE DEURWEILHER	1 644,02	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SOCIETE DE TRANSIT SAPRIMSORECOM	2 788,35	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SOCIETE DE TRANSPORT 2 DAMOUR	5 689,44	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SOCIETE DE TRANSPORT BTP MONGIN	58 998,70	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SOCIETE DE TRANSPORT DES MASCAREIGNES	20 862,14	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SOCIETE DE TRANSPORT LOGISTIQUE CAMALON STLC	3 458,38	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SOCIETE DE TRANSPORTS DE DEMENAGEMENTS MALET	3 980,09	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SOCIETE REUNIONNAISE TRANSPORTS INCANA	103 990,97	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SOCIETE RIVIERE PERE ET FILS	1 778,46	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SOCIETE TERRASSEMENT TRANSPORT TRAVAUX PUBLICS POT	974,37	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SOGETRANS	3 475,32	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SOTRADIS	21 691,30	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
SPL REUNION DES MUSEES REGIONAUX	6 482 547,00	
STMIG	18 724,02	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
T 2 M	58 787,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
T L F L	2 182,44	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
T R 2	7 580,93	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TAMATRANS	23 030,99	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TANTALE BRIGITTE BANIAN TAXI	976,18	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TAXI 99	1 563,99	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TAXI COOL ETOUARIA	635,72	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TAXI LEBON TAXI DU VOLCAN	5 441,92	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TAXI VALLY	2 533,03	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TAXIS COURTOIS	1 185,39	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TECHNIC TRANS	11 912,07	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TEMERGIE	15 005,20	
THEATRE BAZAR	2 100,00	
TOP TRUCKS TRANSPORTS	5 885,41	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TOUT TRANSPORT AH KANE	12 024,43	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANS ANNE	4 655,30	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANS NRG	2 353,52	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANSPORT ALIMENT BETAÏL	2 950,47	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANSPORT ANGUILA	7 980,80	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANSPORT BOYER BOIS	1 020,72	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANSPORT CORRE FILS	10 667,66	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANSPORT DALLEAU	1 231,68	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANSPORT DE MARCHANDISES OCEAN INDIEN	4 915,40	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANSPORT FRANCOISE CEDRIC MICHEL	435,68	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANSPORT JAUZE ET FILS	17 909,32	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANSPORT JUVE JEANFRANCOIS JUVENAL	5 495,50	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANSPORT LLK	3 763,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANSPORT MAILLOT	39,78	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANSPORT MANOUEL	2 815,69	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANSPORT PAYET FILS REUNION TPF	3 790,62	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANSPORT RIVIERE FILS	14 303,45	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANSPORT ROYER CYRIL TRC	1 009,72	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANSPORT SAMBASSOUREDY VELLAYE	138,94	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANSPORT TAXI ET VTC JUDES ATCHY	493,31	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANSPORT TETRY ET FILS	10 038,91	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANSPORT TETRY JEAN CLAUDE	6 388,16	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
TRANSPORTS BAVOL ET AFA	4 591,25	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANSPORTS CAMALON	39 911,31	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANSPORTS LAW MAN CO	7 328,69	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANSPORTS MALADIRA	4 668,87	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANSPORTS MASCAREIGNES	3 612,00	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANSPORTS SEVAGAMY FILS	9 693,65	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TRANSPRO	7 401,97	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
TROI TRANSPORTS ROUTIERS DE LOCEAN INDIEN	11 771,81	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
UNION FRANCOPHONE	10 500,00	
UNITRANS	2 643,27	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
VERNAY NICOLAS JEAN MARIE NICO VTC	931,22	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
VETYVER EDITIONS GONTHIER GAELLE	1 417,64	
VIRAYE MARCEL RICHELET	987,04	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
VOYAGEUR EXPRESS	2 732,73	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
VTC EXOTIC	818,80	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
WACHBAR MARIE NOEMIE MLJ CONCEPT	552,22	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
WAZAARI	2 000,00	
XAVIER TRANSPORT	1 763,46	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
YANNS AMBULANCES	5 379,05	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
YANNS TAXIS	16 110,51	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
YBRY GREGORY CHAUFFEUR PRIVE DU LAGON	838,76	Montant subvention-fonds gérés par ASP-participation carburants
ZONE AUSTRALE PRODUCTION ASSOCI	2 100,00	
Personnes physiques	185 262,57	
ABAR MAYSSANE	1 600,00	
ABDALLAH ISMAEL	3 000,00	
ABIDI JULIETTE	2 800,00	
ADAM ANDY GILLES FRANCIS	1 200,00	
AHO NIENNE CELINE	4 900,00	
ARAGOT ANELIA LEOCADIE NOELIE	1 460,00	
BATAILLE MELCHIOR MARIE AURELIE	600,00	
BEAUVOIR AMBRE	3 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
BELKALEM BLANDINE	627,90	
BONNEVILLE DYLAN RAMA	1 200,00	
BOYER VINCENT	3 507,90	
BUSTORI ANGELA PAOLI	2 639,00	
CALLY JEAN WILLIAM	1 350,00	
CASSAM AUDREY COLETTE RACHEL	2 450,00	
CAZEAU LUCIE MARIE	3 268,65	
CONDE TURPIN ESTHER JEANNE CLAIR	2 400,00	
CROZON MATHIS	600,00	
DENJEAN DULOUNG CHARLOTTE	1 460,00	
ETCHEVERRY SAMUEL	2 800,00	
EXIGA FRANCIS	2 450,00	
GARBAL PEGGY LOUP	6 300,00	
GARNIER MAGALI	2 400,00	
GERCARA MICKAEL BRANDON BRUCE	1 300,00	
GESLIN DAVID	1 200,00	
GONZALEZ MILLA	2 800,00	
GRONDIN CAMILLE	2 803,50	
GRONDIN MAGALIE	2 800,00	
HOARAU LOAN HERIAN	2 800,00	
HOAREAU BENOIT	2 400,00	
IVELOU NOEMIE FREDERIQUE	4 000,00	
JAMET ARNAUD	8 400,00	
JONCA FABIENNE	1 800,00	
JOUSSE FLORIENT	5 400,00	
KICHENIN ISABELLE	2 100,00	
LAIK AMELIE	672,00	
LAMBERT MAXENCE	3 000,00	
LAURET ELODIE	5 600,00	
LAURET KAMERON MELVIN	2 400,00	
LAURET MARIE AURELIE	699,30	
LEBEAU CHARLIN ENNA	1 550,00	
LEGROS MONGA LOLITA	300,00	
LENEPVEU EWAN ALEXANDRE	4 000,00	
MALET CECILE	3 848,95	
MALLARD GAETAN	1 200,00	
MALO GOENAWEL JEAN PAUL	1 903,65	
MANSARD CYNDIA	2 400,00	
MARGUERITE VICTORIA	3 299,24	
MBAE EPOUSE BELEM GAELLE	12 000,00	
MERIEL DJAYENDRA JEREMY	1 200,00	
MORTILLA ANNA IRIS	1 200,00	
NATIVEL MICHAEL	200,00	
NATIVEL RAPHAEL	200,00	
NERI MATHILDE	2 000,00	
NOEL ALAIN	8 000,00	
PAROUMANOU PAVAN MIGLINE	800,00	
PAULUS MINATCHY LAURE HELENA NOO	1 212,91	
PAUSE FLORENT	1 200,00	
PIERRE MARJOLAINE MAZARINE PHILI	2 400,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
PRUGNIERES QUENTIN MARC	2 400,00	
RABEMANANJARA CLAUDIO	5 400,00	
RAMAYE GUILLAUME	106,26	
RISACHER ELEA	987,00	
SAIDY FABRISIO	600,00	
SANGARIN MATTHIS	1 400,00	
SAUTRON OPHELIE MARIE	5 600,00	
SERGE JEAN MARC	1 500,00	
SILOTIA MAREZA JANELLE	2 077,11	
SOUQUET MATHILDE AMEL CAMILLE	2 865,00	
TEYSSEDRE ALEXIS PHILIPPE	1 200,00	
THAZAR FABIEN	3 320,00	
THEYS NINO	2 800,00	
TOSSEM ERWAN	3 000,00	
TURPIN EMMANUEL JEAN GUILLAUME	284,20	
ULDERIC CORALIE MARIE GILBERTE	620,00	
Autres	4 013 331,54	
AARON YOAQUIM	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
ABELARD ELOISE	30,00	Divers bénéficiaires collectifs
ABLANCOURT ADELAIDE	79,51	Divers bénéficiaires collectifs
ADELARD MAELYS	65,30	Divers bénéficiaires collectifs
AHMED ABDOULATUF FAIZA	96,55	Divers bénéficiaires collectifs
AIPAR MELISSA	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
ALAVIN EMERIC	112,70	Divers bénéficiaires collectifs
ALCINOUS DORIANA	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
ALLAMELOU MATHIAS	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
ALLIER DAVY	92,35	Divers bénéficiaires collectifs
AMBDILKADRI NOURDATI	68,81	Divers bénéficiaires collectifs
AMOURDOM LANA	115,40	Divers bénéficiaires collectifs
AMOURDOM LAURENT	9 403,32	Divers bénéficiaires collectifs
AMOURGOM SAINT JACQUES MANON	30,00	Divers bénéficiaires collectifs
ANCELLY ANTHONY	68,81	Divers bénéficiaires collectifs
ARMOUGOM VIRGINIE MARIE HELENE	91,20	Divers bénéficiaires collectifs
ASSANI MARI LAINI	85,50	Divers bénéficiaires collectifs
ASSANI RACHELLE	68,16	Divers bénéficiaires collectifs
ASSOUMANI AMBDOU	68,89	Divers bénéficiaires collectifs
ASTOLFI CRINE LULA	98,77	Divers bénéficiaires collectifs
ATCHAMA DYLAN	84,65	Divers bénéficiaires collectifs
AUBIN MATHILDE	90,83	Divers bénéficiaires collectifs
AUBIN MURIELLE	43,88	Divers bénéficiaires collectifs
AURE MARIE LUDIVINE	30,00	Divers bénéficiaires collectifs
BAGOUPATY MATHEO	105,00	Divers bénéficiaires collectifs
BALAGOUROU CYNTHIA MARIE ELISA	104,40	Divers bénéficiaires collectifs
BAMILI NASSIRINE	66,32	Divers bénéficiaires collectifs
BARAKA NELCY	106,20	Divers bénéficiaires collectifs
BARAKA RIDGECHY	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
BASSON MENDY	83,39	Divers bénéficiaires collectifs
BASSONVILLE ANAIS	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
BASTIEN KELLIA	70,00	Divers bénéficiaires collectifs



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
BASTIEN LORIANA	35,00	Divers bénéficiaires collectifs
BAUDART ELISA	109,80	Divers bénéficiaires collectifs
BEDACHE SEVERINE	119,95	Divers bénéficiaires collectifs
BEGUE MAEL	98,80	Divers bénéficiaires collectifs
BEGUE MARIE ANGELIE	105,00	Divers bénéficiaires collectifs
BEGUE MARIE CYNTHIA	88,80	Divers bénéficiaires collectifs
BEGUE TRYNNA	105,00	Divers bénéficiaires collectifs
BELLO ANASTHASIA	30,00	Divers bénéficiaires collectifs
BELON RICQUEBOURG CAMILLE	80,00	Divers bénéficiaires collectifs
BERNOT ADRIEN MARTIN	105,00	Divers bénéficiaires collectifs
BERTINI ROSA	34,72	Divers bénéficiaires collectifs
BETON FLORINA MARIE JEANNE BERNADETTE	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
BEUF SAORY	79,90	Divers bénéficiaires collectifs
BEZITA DANICA RANOELSON	66,32	Divers bénéficiaires collectifs
BILLARD BASTIEN	56,65	Divers bénéficiaires collectifs
BLIN CLARISSA	30,00	Divers bénéficiaires collectifs
BLUKER ADELINE	105,00	Divers bénéficiaires collectifs
BOISVILLIERS ALLYSIA	30,00	Divers bénéficiaires collectifs
BOLON ALEXIS	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
BOURDETTE ALEXIS	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
BOVALO PHILLIVAN	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
BOYER CLARA	72,55	Divers bénéficiaires collectifs
BOYER DAMIEN	73,49	Divers bénéficiaires collectifs
BOYER DELIA	30,00	Divers bénéficiaires collectifs
BOYER FLORA MARIE LAURETA	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
BOYER ORNELLA	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
BUDEL BERYL	68,81	Divers bénéficiaires collectifs
CADARSI LORICK	105,00	Divers bénéficiaires collectifs
CALPETARD YANNICK	105,00	Divers bénéficiaires collectifs
CANDANI ANNE SARAH	96,20	Divers bénéficiaires collectifs
CARLIER LUC	98,79	Divers bénéficiaires collectifs
CARPAILLE OCEANE	105,00	Divers bénéficiaires collectifs
CARRON LORENZO	90,10	Divers bénéficiaires collectifs
CASTEL ROMAIN	105,00	Divers bénéficiaires collectifs
CATROUX ALYSSIA	102,18	Divers bénéficiaires collectifs
CAVANE LUANA	68,81	Divers bénéficiaires collectifs
CELLIER MATHIAS	105,00	Divers bénéficiaires collectifs
CHAMAND ADRIEN MAXIME	105,37	Divers bénéficiaires collectifs
CHARITER JIMMY	50,00	Divers bénéficiaires collectifs
CHEREAU ENOLLAS	68,89	Divers bénéficiaires collectifs
CHEVALIER LEA	66,50	Divers bénéficiaires collectifs
CHOLIN NOAH	77,25	Divers bénéficiaires collectifs
CHOLIN SAYAN	77,25	Divers bénéficiaires collectifs
CHOUAT NEILA	105,00	Divers bénéficiaires collectifs
CILLON LASHAWANA	80,00	Divers bénéficiaires collectifs
CLAIN DAYANA	117,25	Divers bénéficiaires collectifs
CLAIN ILONA	90,40	Divers bénéficiaires collectifs
CLAIN MARIE ALICE	35,00	Divers bénéficiaires collectifs
CLAUDIUS TRAITEUR	15 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
CLOTAGATINE MAELLE	105,00	Divers bénéficiaires collectifs



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
COMBO RAINA	116,30	Divers bénéficiaires collectifs
COMPAS JADE	106,20	Divers bénéficiaires collectifs
CONDASSAMY SAMUEL	105,00	Divers bénéficiaires collectifs
CONSTANT JEAN RAPHAEL	105,00	Divers bénéficiaires collectifs
COURTEAUD NATHAN	68,16	Divers bénéficiaires collectifs
COUSTEAU MANDYE	73,45	Divers bénéficiaires collectifs
DALIZA IDRIS	66,32	Divers bénéficiaires collectifs
DALIZA YANN	66,32	Divers bénéficiaires collectifs
DALLEAU JULIEN	62,80	Divers bénéficiaires collectifs
DALLEAU MATHIS	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
DALLEAU QUENTIN	114,15	Divers bénéficiaires collectifs
DALLY ROSHAN	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
DE KELLY ET GUY	6 618,78	Divers bénéficiaires collectifs
DE LONGPREZ ERWAN	30,00	Divers bénéficiaires collectifs
DEGUIGNE RAPHAEL	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
DEJEAN ENZO	105,00	Divers bénéficiaires collectifs
DELGARD NIMROD	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
DELIRON CAPUCINE	66,32	Divers bénéficiaires collectifs
DENNEMONT ALISON	105,00	Divers bénéficiaires collectifs
DEZA ZOE	68,75	Divers bénéficiaires collectifs
DIBEL JULIEN	60,00	Divers bénéficiaires collectifs
DIJOUX GAELLE	80,00	Divers bénéficiaires collectifs
DIJOUX HELENA	49,80	Divers bénéficiaires collectifs
DIJOUX KYARRA	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
DIJOUX NOEMIE	105,00	Divers bénéficiaires collectifs
DIORFLAR LENA	68,81	Divers bénéficiaires collectifs
DOMAINE DES PALMIERS	15 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
DOMITILE MATHIS	60,05	Divers bénéficiaires collectifs
DORILAS KAYLIAH	70,09	Divers bénéficiaires collectifs
DORVAL KELYAN	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
DOUANIER DYLAN	32,00	Divers bénéficiaires collectifs
DROLE LAURA	105,00	Divers bénéficiaires collectifs
DUGUIN LIA	98,20	Divers bénéficiaires collectifs
DUGUIN YAELE	59,75	Divers bénéficiaires collectifs
DUMONT OPHELIE	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
DUPUIS IRIS	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
ELCAMAN MANISHA	66,32	Divers bénéficiaires collectifs
ELISABETH MAEL	112,79	Divers bénéficiaires collectifs
ETOUARIA ALEXANDRE	68,89	Divers bénéficiaires collectifs
FAUSTIN ANNA	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
FERARD ULRICH	105,00	Divers bénéficiaires collectifs
FERRERE LUCIE	118,46	Divers bénéficiaires collectifs
FIRE LOVE	288,32	Divers bénéficiaires collectifs
FOC JULIE	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
FONTAINE MATTHIAS	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
FONTAINE MELIA	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
FOUGERAIS LAURYNNE	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
FRANCOISE ANTHONY	30,00	Divers bénéficiaires collectifs
FREDELISY LUCAS	30,00	Divers bénéficiaires collectifs
FURCY FLORENT	120,00	Divers bénéficiaires collectifs



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
GABRIEL LAURENA	109,80	Divers bénéficiaires collectifs
GAILLARD SANDY	105,00	Divers bénéficiaires collectifs
GAMMARUS SMAILY	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
GARA NATHANIEL	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
GARRYER MARIE DANIELE	1 538,40	Divers bénéficiaires collectifs
GAVARD AMBRE	73,94	Divers bénéficiaires collectifs
GAY ADELPHÉ	104,68	Divers bénéficiaires collectifs
GENCE MAELINE	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
GENTY GIGAN MATHIS	68,89	Divers bénéficiaires collectifs
GERBITH LOANNE	98,10	Divers bénéficiaires collectifs
GERMANE JENNIFER	89,00	Divers bénéficiaires collectifs
GILBOIRE KILLIAN	80,00	Divers bénéficiaires collectifs
GONFO EMILIE	105,00	Divers bénéficiaires collectifs
GONTHIER MALICK JEAN DAYALLAN	98,80	Divers bénéficiaires collectifs
GONTHIER NAOMI	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
GOREE BAPTISTE	105,00	Divers bénéficiaires collectifs
GOURDAIN LEA	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
GRONDIN ELLA	35,00	Divers bénéficiaires collectifs
GRONDIN JEAN DANIEL	110,30	Divers bénéficiaires collectifs
GRONDIN MATHEO	19,91	Divers bénéficiaires collectifs
GRONDIN MATTEO	105,00	Divers bénéficiaires collectifs
GUICHARD MATTEO	66,32	Divers bénéficiaires collectifs
HAFIZOU EVAN	70,24	Divers bénéficiaires collectifs
HAMILCARO ALISON	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
HELIAS MONA	68,16	Divers bénéficiaires collectifs
HERODE BANOR EVA	30,00	Divers bénéficiaires collectifs
HIVERT LILA	68,16	Divers bénéficiaires collectifs
HOARAU BAPTISTE	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
HOARAU YANN	51,29	Divers bénéficiaires collectifs
HOAREAU ANNE LAURE	53,70	Divers bénéficiaires collectifs
HOAREAU GAUTHIER	103,06	Divers bénéficiaires collectifs
HOAREAU LUKAS	30,00	Divers bénéficiaires collectifs
HOAREAU MAXIME	68,16	Divers bénéficiaires collectifs
HOAREAU MELISSA	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
IBAO DOAN	50,00	Divers bénéficiaires collectifs
IDMONT KENNY	68,89	Divers bénéficiaires collectifs
IFANGALINDAVE KENJI	54,00	Divers bénéficiaires collectifs
INFANTE HULYS	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
INSULAIRE	20 723,52	Divers bénéficiaires collectifs
JAGLALE DIMITRI	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
JEAN BAPTISTE YVANOÉ	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
JIBANE THOMAS	30,00	Divers bénéficiaires collectifs
JOCHEM LOGAN	109,80	Divers bénéficiaires collectifs
JOHARANE MARIE MICHELE	114,15	Divers bénéficiaires collectifs
JORON ALEXANDRINE	78,36	Divers bénéficiaires collectifs
JOUVENOT ERWAN	69,92	Divers bénéficiaires collectifs
JOUVENOT KAYVAN	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
JUVENAL OCEANE JADE MAELYS	61,15	Divers bénéficiaires collectifs
K2 ACCUEIL ET SERVICES	15 517,80	Divers bénéficiaires collectifs
KALOU SAMUEL	120,00	Divers bénéficiaires collectifs



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
KARTIGUEYA JOHANNE	3 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
LA REGIE	7 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
LABACHE LAW HANG RAFAEL	60,05	Divers bénéficiaires collectifs
LABINA JEAN CEDRIC	1 500,00	Divers bénéficiaires collectifs
LACAILLE HUGO	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
LACOUTURE LOANNE	68,81	Divers bénéficiaires collectifs
LAFABLE JEAN WILFRID	73,44	Divers bénéficiaires collectifs
LAGARRIGUE FLORIANE	68,89	Divers bénéficiaires collectifs
LALIRON MATHEANE	117,10	Divers bénéficiaires collectifs
LAMBERT MARINA	77,40	Divers bénéficiaires collectifs
LAMOLY INDYRA	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
LAMPLE OPERE EWAN	104,10	Divers bénéficiaires collectifs
LANGEVILLIER NELLY	66,32	Divers bénéficiaires collectifs
LAURET MARIE LIZA	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
LAURET MATTHIEU EMILE ANTOINE	2 051,60	Divers bénéficiaires collectifs
LAVALLE INDIANA LUKAS	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
LAVARIAYE LATCHIMY JEAN KHALAN	105,00	Divers bénéficiaires collectifs
LAZANIE COCHERIL LEANA	66,32	Divers bénéficiaires collectifs
LE BANQUET DU ROI	3 827,34	Divers bénéficiaires collectifs
LEBIHAN MARIE ROMY GILDAS	1 765,66	Divers bénéficiaires collectifs
LEBLE ALIANA	64,55	Divers bénéficiaires collectifs
LEBON ALEXIS	105,00	Divers bénéficiaires collectifs
LECLAIR EVAN	35,00	Divers bénéficiaires collectifs
LEPERLIER ANAIS	80,00	Divers bénéficiaires collectifs
LERICHE EMELYNE	112,00	Divers bénéficiaires collectifs
LES DEUX PERLES	2 701,04	Divers bénéficiaires collectifs
LESSY DEVARADJA	60,05	Divers bénéficiaires collectifs
LINDOR DYLAN	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
LLERES ARAYE DHANANJAY	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
LOLIPOP	5 587,34	Divers bénéficiaires collectifs
LOUISET AXEL	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
LUCIAN KENJY	68,16	Divers bénéficiaires collectifs
LUDOVIC NOEMIE	84,20	Divers bénéficiaires collectifs
Le Péi Touristique	203 140,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
M DOIHOMA DAVID	93,30	Divers bénéficiaires collectifs
M GAYA MARIE CHAIMA	49,80	Divers bénéficiaires collectifs
M NEMOSYME ANAIS	105,00	Divers bénéficiaires collectifs
MACE LEA MARIE LUDIVINE	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
MADI NISRINA	113,80	Divers bénéficiaires collectifs
MAHABO GABRIEL	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
MAHE GABRIEL	66,32	Divers bénéficiaires collectifs
MAILLOT NOLAN	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
MAILLOT ROBIN	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
MAILLOT RYAN	89,18	Divers bénéficiaires collectifs
MAILLOTPAYET ANGELINA MARIE MELINA	799,98	Divers bénéficiaires collectifs
MARA NOAH	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
MARBOIS ABIGAELE	68,89	Divers bénéficiaires collectifs
MARDAYE JULIEN	60,05	Divers bénéficiaires collectifs
MARTIGNY KERAN	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
MASSAIN MATHEO	66,32	Divers bénéficiaires collectifs



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
MASSON PASCAL	60,05	Divers bénéficiaires collectifs
MASSOUNDI RABIA	112,77	Divers bénéficiaires collectifs
MAURICE SIMON	770,40	Divers bénéficiaires collectifs
MAZEAU KYLIAN	80,00	Divers bénéficiaires collectifs
MAZEAU LEA MARIE	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
MENALE DAVID ALEXANDRE	4 500,00	Divers bénéficiaires collectifs
METISSE	9 289,48	Divers bénéficiaires collectifs
MEUNIER JULIA	115,39	Divers bénéficiaires collectifs
MINEIAS FLORENT	76,39	Divers bénéficiaires collectifs
MIREL OPHELIE MARIE LEA	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
MNEMOSYME TOULASSI RANI	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
MOHAMED NAIM	81,48	Divers bénéficiaires collectifs
MOHAMED VOLA ASMIRALDA	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
MOIDEEN NOA	68,16	Divers bénéficiaires collectifs
MONTCHERY KESYA	66,65	Divers bénéficiaires collectifs
MOREL TEDDY	2 731,20	Divers bénéficiaires collectifs
MORELLI LUNA	85,05	Divers bénéficiaires collectifs
MOUNIATA ANJALI	110,86	Divers bénéficiaires collectifs
MOUNY LOIC	80,00	Divers bénéficiaires collectifs
MOUTIEN RIORDHAN	54,90	Divers bénéficiaires collectifs
MOUTOUSSAMY ELOHANNA	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
MOUTOUSSAMY ERYNE	77,33	Divers bénéficiaires collectifs
MULOT MENDY	64,68	Divers bénéficiaires collectifs
MUTTRAY LUCAS	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
NADA MAS	20,34	Divers bénéficiaires collectifs
NAGOUE KARINA	80,00	Divers bénéficiaires collectifs
NAINAPIN ELLY MARI MAR	66,32	Divers bénéficiaires collectifs
NANDJAN KEVIN	90,70	Divers bénéficiaires collectifs
NANY LUCAS	70,50	Divers bénéficiaires collectifs
NAPO ANDRICKE	104,10	Divers bénéficiaires collectifs
NARAYANAPOULE NISHA	106,20	Divers bénéficiaires collectifs
NAYAGOM BERTRAND	3 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
NAZE KILIAN	66,59	Divers bénéficiaires collectifs
NODODUS DORIS	79,30	Divers bénéficiaires collectifs
OLIVETTE BRIANA	36,80	Divers bénéficiaires collectifs
OLIVETTE KEVIN	38,94	Divers bénéficiaires collectifs
OLIVETTE RUDY	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
OVA ANNA	117,19	Divers bénéficiaires collectifs
OVA ANTHONY	19,90	Divers bénéficiaires collectifs
PALCRO SHALIMA	98,80	Divers bénéficiaires collectifs
PANGY NICOL AMELIE	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
PARAME KAREN	68,89	Divers bénéficiaires collectifs
PARIS LAETITIA	68,81	Divers bénéficiaires collectifs
PAUSE EMMA	73,52	Divers bénéficiaires collectifs
PAVADE CAMILLE	66,32	Divers bénéficiaires collectifs
PAYET ANNE LUCIE	116,00	Divers bénéficiaires collectifs
PAYET AUDREY	80,00	Divers bénéficiaires collectifs
PAYET BRAYAN	73,22	Divers bénéficiaires collectifs
PAYET CEDRIC	103,50	Divers bénéficiaires collectifs
PAYET DANNY	120,00	Divers bénéficiaires collectifs



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Divers bénéficiaires collectifs
PAYET FREDERIC JEAN PATRICE	4 500,00	Divers bénéficiaires collectifs
PAYET JADE	78,50	Divers bénéficiaires collectifs
PAYET KYLIANNA	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
PAYET LORENZA	79,04	Divers bénéficiaires collectifs
PAYET MAELLE	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
PAYET MARIE NADINE	4 265,86	Divers bénéficiaires collectifs
PAYET NOAH JEAN GINON	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
PAYET VALENTIN	98,81	Divers bénéficiaires collectifs
PEDRO OCEANE	76,80	Divers bénéficiaires collectifs
PELOPS THEO	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
PEROT ALIZEE	105,00	Divers bénéficiaires collectifs
PHALARIS ALLANA MARIE STACY	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
PHALARIS EMELINE	30,00	Divers bénéficiaires collectifs
PHILEAS MAELLE	55,80	Divers bénéficiaires collectifs
PHOCION TERRY	80,00	Divers bénéficiaires collectifs
PICARD TOM	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
PINGUIN ANGELIQUE	54,00	Divers bénéficiaires collectifs
PLACE LEO PAUL	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
POSE KERAN	66,32	Divers bénéficiaires collectifs
POTOLA CAMILLE	68,81	Divers bénéficiaires collectifs
POUGARY ALEXY	71,63	Divers bénéficiaires collectifs
POUJOL JEANNE	118,50	Divers bénéficiaires collectifs
QAZI FATMA	856,20	Divers bénéficiaires collectifs
RABOT ELOISE	119,21	Divers bénéficiaires collectifs
RACHADE ROUKIA	33,00	Divers bénéficiaires collectifs
RAHAINGOARIVELo MANJARISOA	91,20	Divers bénéficiaires collectifs
RAMANANTSOA SOMBINIAINA JADE	68,81	Divers bénéficiaires collectifs
RAMASSAMY AURELIE	68,16	Divers bénéficiaires collectifs
RAMASSAMY MARIE ALINE	506,60	Divers bénéficiaires collectifs
RAMAYE JULIEN	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
RAMSAMY MOUTI TAYNA MARIE LUCIE	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
RANDRIAMAMPIONANA CHAFIKA	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
RANGAMA ANGELE IRIS MARIE CHELSY	30,00	Divers bénéficiaires collectifs
RANGOULAMAN DEVAYANE	117,20	Divers bénéficiaires collectifs
RASDA RAYNA	72,90	Divers bénéficiaires collectifs
REFESSE JEAN YANN	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
REMBERT MAELLE	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
RESTAURANT PLALADA	10 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
REVOZONANA TSANO ALIDE SAMIRA	106,20	Divers bénéficiaires collectifs
REVOZONANA TSANO LENAIS	66,65	Divers bénéficiaires collectifs
RIANI LENNY	101,44	Divers bénéficiaires collectifs
RICHARD NOEMIE	66,32	Divers bénéficiaires collectifs
RICQUEBOURG LACAZE LABARRERE ANGELICA	2 827,58	Divers bénéficiaires collectifs
RINEL MYLRAN	117,20	Divers bénéficiaires collectifs
RIVIERE BENJAMIN	80,00	Divers bénéficiaires collectifs
RIVIERE DAMIEN	35,00	Divers bénéficiaires collectifs
RIVIERE EVAN	119,50	Divers bénéficiaires collectifs
RIVIERE TAMERA	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
RIZIKI RACHIDA	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
ROBERT JADE	120,00	Divers bénéficiaires collectifs



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
ROBERT JOHN	87,55	Divers bénéficiaires collectifs
ROBERT LORENZO	64,54	Divers bénéficiaires collectifs
ROBERT MATHIAS	68,81	Divers bénéficiaires collectifs
ROBERT NAOMIE	66,32	Divers bénéficiaires collectifs
ROCROU MARIE CINDY	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
ROCROU NATHALIA	68,16	Divers bénéficiaires collectifs
ROSEMBERT MATHEO	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
ROUSSOULANE ENBDOUL	96,55	Divers bénéficiaires collectifs
SABABADY LOUNA	74,45	Divers bénéficiaires collectifs
SADON SIMON	115,31	Divers bénéficiaires collectifs
SAFLA AHMED	4 777,34	Divers bénéficiaires collectifs
SAID INEZA	68,21	Divers bénéficiaires collectifs
SAINDOU WADHANTI	20,50	Divers bénéficiaires collectifs
SAMARAN RAISSA	105,00	Divers bénéficiaires collectifs
SAMOURGOMPOULLE ENJY	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
SARL K2 FRAGRANCE TEAM	10 500,00	Divers bénéficiaires collectifs
SAUTRON JULIE	105,00	Divers bénéficiaires collectifs
SAUTRON STEWARD	43,84	Divers bénéficiaires collectifs
SAVRIMOUTOU ANNE SOPHIE	79,10	Divers bénéficiaires collectifs
SERY PALMONT NOAHM	105,00	Divers bénéficiaires collectifs
SISAHAYE BRIANA	98,05	Divers bénéficiaires collectifs
SIVA DAVENDJY	69,70	Divers bénéficiaires collectifs
SORLIER LUNA	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
SORLIER SHANA	105,00	Divers bénéficiaires collectifs
SOUBA LANA	83,40	Divers bénéficiaires collectifs
STAND UP	15 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
STEF REGAGNON ET FILS	8 998,92	Divers bénéficiaires collectifs
TANG PANG ETIENNE	1 753,48	Divers bénéficiaires collectifs
TANJAMA ORLANE	30,00	Divers bénéficiaires collectifs
TANTZY PERIASSAMY MELINE	107,00	Divers bénéficiaires collectifs
TARBY ELSA	65,94	Divers bénéficiaires collectifs
TARLEY KYLIAN	105,00	Divers bénéficiaires collectifs
TECHER ROHAN	117,25	Divers bénéficiaires collectifs
TECHER VITRY OPHELIE	55,80	Divers bénéficiaires collectifs
TELO NAOMIE	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
THEMYR BENJAMIN	66,32	Divers bénéficiaires collectifs
THERMIDOR LAURENT	112,40	Divers bénéficiaires collectifs
THEVENIN STESSY	51,40	Divers bénéficiaires collectifs
THIONVILLE NELLY	119,85	Divers bénéficiaires collectifs
THOMAS EMELYNE	80,05	Divers bénéficiaires collectifs
THOMAS RAPHAELLE	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
TINCRES TEOW	60,05	Divers bénéficiaires collectifs
TIONOHOUE DEBORAH	80,00	Divers bénéficiaires collectifs
TIONOHOUE SORLIER INDHRANY	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
TOP RIDES	5 000,00	Divers bénéficiaires collectifs
TREPORT TESSA	68,81	Divers bénéficiaires collectifs
TRULES ALORIE	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
TURBAN JULIE	95,75	Divers bénéficiaires collectifs
TURBAN MARIE ANNE SARAH	80,00	Divers bénéficiaires collectifs
TURLET BOTO EVA	120,00	Divers bénéficiaires collectifs



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
TURPIN TOM	69,30	Divers bénéficiaires collectifs
VALIAME FARELLE	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
VALLIAMEE KYLIAN	65,14	Divers bénéficiaires collectifs
VANWALSCAPPEL ANIA	66,32	Divers bénéficiaires collectifs
VENDOME DIT VANDOMEL SAMUEL	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
VERBARD JEREMY	80,80	Divers bénéficiaires collectifs
VIDOT LOIC JEAN PATRICK	20,00	Divers bénéficiaires collectifs
VILDEMAN FRANCOISE LOU ANNE	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
VILLENDUUIL LYON KHERAN	79,99	Divers bénéficiaires collectifs
VINGUEDASSALOM KENZO JEAN DAVID	80,00	Divers bénéficiaires collectifs
VIRAMA DJAMILA	117,25	Divers bénéficiaires collectifs
VIRAMA JULIE	120,00	Divers bénéficiaires collectifs
VIRAPIN DYLAN	91,30	Divers bénéficiaires collectifs
VIRAPIN SANDJANA	46,90	Divers bénéficiaires collectifs
XITRA ANICA	91,20	Divers bénéficiaires collectifs
YSSOUF SIAKA	87,30	Divers bénéficiaires collectifs
YSSOUF ZAHER	96,55	Divers bénéficiaires collectifs
ZEMIA BRICE	68,89	Divers bénéficiaires collectifs
ZEMIA HODA	68,11	Divers bénéficiaires collectifs
ZERBIB EMMA	90,83	Divers bénéficiaires collectifs
ZITTE MELODY	91,30	Divers bénéficiaires collectifs
ACADEMIE.REUNION.RECTORAT	-25 000,00	Opération de rattachement des charges
ACTIONS.MEDIATION.L.INSERTI	-3 500,00	Opération de rattachement des charges
ACTIONS.PROXIMITE.SAINTE.MARIE	-24 000,00	Opération de rattachement des charges
ADCAM.AGENCE.FILM.REUNION	-80 000,00	Opération de rattachement des charges
AGEFIPH	640 704,60	Opération de rattachement des charges
AGENCE.DEPARTEMENTALE.INFORMATION.LOGEMENT	-20 000,00	Opération de rattachement des charges
AGENCE.RECHERCHE.BIODIVERSITE.REUNION	8 000,00	Opération de rattachement des charges
AGENCE.REGIONALE.BIODIVERSITE.REUNION	175 000,00	Opération de rattachement des charges
AGENCE.REGIONALE.DEVELOPPEMENT.INVESTISSEMENT.INNOVATION.NEXA	-1 083 256,97	Opération de rattachement des charges
AGENCE.SERVICES.PAIEMENT.REUNION	1 750 890,51	Opération de rattachement des charges
AGILE	115 307,16	Valorisation annuelle Mise à disposition local 4 allée des Topazes Bellepierre 97400 SAINT DENIS
AMICAL	101 570,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
AMICALE.SPORTIVE.LOISIRS.PORTAIL	-2 100,00	Opération de rattachement des charges
AMIS.CAYENNE	-2 800,00	Opération de rattachement des charges
ANTENNE.REUNIONNAISE.INSTITUT.VICTIMOLOGIE	-3 500,00	Opération de rattachement des charges
APE.FCPE.SUD.SAUVAGE	-5 040,00	Opération de rattachement des charges
APE.RIVIERE.SAINT.LOUIS	-6 960,00	Opération de rattachement des charges
APELC.SAINT.PAUL	-7 320,00	Opération de rattachement des charges
APELCA.SAINT.BENOIT	-16 710,00	Opération de rattachement des charges
APEPS.SAINT.PAUL	-9 600,00	Opération de rattachement des charges
APEPS.TAMPON	-4 560,00	Opération de rattachement des charges
ARACT.REUNION	10 900,00	Opération de rattachement des charges
ARDIE	-17 000,00	Opération de rattachement des charges
ARFIS.OI.IRTS.REUNION	1 440 320,70	Opération de rattachement des charges
ARMONIE.SANTE	-2 047,91	Opération de rattachement des charges
ATOUT.974	-3 500,00	Opération de rattachement des charges
Académie de La Réunion – UNSS Danse	500,00	Mise à disposition Salle Gramoun Lélé
Académie de La Réunion – Voi Mayé	500,00	Mise à disposition Salle Gramoun Lélé



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
BAC REUNION	115 364,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
BAC RÉUNION	101 570,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
BOXING.CLUB.CENTRE.VILLE	-1 200,00	Opération de rattachement des charges
CABANONS.PRODUCTION	-5 453,46	Opération de rattachement des charges
CAISSE.LOCALE.GARANTIE.CONTRE.CHOMAGE.INTEMPERIES.MARINS.PECHEURS.ARTI	25 758,00	Opération de rattachement des charges
CANAL.NUMERIQUE.JEUNESSE.OCEAN.INDIEN	-6 500,00	Opération de rattachement des charges
CELLULE.ECONOMIQUE.BATIMENT.TRAVAUX.PUBLICS.REUNION	0,00	Opération de rattachement des charges
CENTRE.COMMUNAL.ACTION.SOCIALE.SAINTE.MARIE	24 000,00	Opération de rattachement des charges
CENTRE.REGIONAL.INFORMATION.JEUNESSE	-3 000,00	Opération de rattachement des charges
CENTRE.RESSOURCES.GROUPEMENTS.D.EMPLOYEURS.REUNION	-80 000,00	Opération de rattachement des charges
CERCLE.NAGEURS.SAINT.JOSEPH	-2 100,00	Opération de rattachement des charges
CFA.AGRICOLE.SUD	-22 309,93	Opération de rattachement des charges
CFDT	7 200,00	Valorisation annuelle Mise à disposition local ZAC FOUCHEROLLES 97490 SAINTE CLOTILDE
CGTR	9 600,00	Valorisation annuelle Mise à disposition local 38 Chemin Max Rivière 97410 SAINT PIERRE
CHAMBRE.COMMERCE.D.INDUSTRIE	-329 100,26	Opération de rattachement des charges
CHAMBRE.METIERS.REUNION	-381 446,24	Opération de rattachement des charges
CHAMBRE.REGIONALE.ECONOMIE.SOCIALE.REUNION	-72 000,00	Opération de rattachement des charges
CHANE.KAM.ORDINATEUR	23 867,53	Opération de rattachement des charges
CHARCUTERIE.TRADITIONNELLE.SALAZIE	34 704,85	Opération de rattachement des charges
CIMADE	-2 800,00	Opération de rattachement des charges
CINEKOUR	-21 600,00	Opération de rattachement des charges
CITEB	45 537,72	Opération de rattachement des charges
CLUB.ESAP.OI	13 600,00	Opération de rattachement des charges
COMITE.REGIONAL.PECHES.MARITIMES.E	18 373,52	Opération de rattachement des charges
COMPAGNIE.MORPHOSE	-18 850,00	Opération de rattachement des charges
COOP.UNION	-32 000,00	Opération de rattachement des charges
COORDINATION.PARENTS.D.ELEVES	-5 280,00	Opération de rattachement des charges
CPOI (Campus Professionnel de l'Océan Indien)	0,00	Valorisation annuelle Mise à disposition locaux à titre gratuit
CROIX.ROUGE.FRANCAISE.REUNION	165 000,00	Opération de rattachement des charges
Collège Amiral Bouvet	500,00	Mise à disposition Salle Gramoun Lélé
Collège Guy Moquet	500,00	Mise à disposition Salle Gramoun Lélé
Compagnie Artmayage	1 680,00	Mise à disposition salle de cours CRR de St Benoit
Confédération des Petites et Moyennes Entreprises de La Réunion (CPME)	13 224,00	Dotation en nature pour la mise à disposition du domaine du MOCA Montgaillard
Consulat de l'Inde	600,00	Mise à disposition Auditorium Maxime LAOPE
DESTINATION.SUD.REUNION	-240 068,00	Opération de rattachement des charges
DEVELOP.OU	415 382,40	Opération de rattachement des charges
DIVERS BENEFICIAIRES.COLLECTIFS	-905 064,48	Opération de rattachement des charges
ECO.AUSTRAL	-7 500,00	Opération de rattachement des charges
EDUCANOO	72 000,00	Opération de rattachement des charges
ELECTROPICALES	25 000,00	Opération de rattachement des charges
EMAP	463 203,15	Opération de rattachement des charges
EMMAUS.GRAND.SUD	-27 500,00	Opération de rattachement des charges
ENTREPRENEURS.CITE	-20 000,00	Opération de rattachement des charges
EXCELSUS.SUB	-1 913,37	Opération de rattachement des charges
Ecole Narassiguin	500,00	Mise à disposition Salle Gramoun Lélé
Ecole les Hibiscus	500,00	Mise à disposition Salle Gramoun Lélé



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
FEDERATION.ARCHITECTES.REUNI	-20 000,00	Opération de rattachement des charges
FEDERATION.DEPARTEMENTALE.SYNDICATS.EX	-1 800,00	Opération de rattachement des charges
FEDERATION.DIONYSIENNE.D.EDUCATION.POPULAIRE	-3 500,00	Opération de rattachement des charges
FEDERATION.HIP.HOP.CULTURE.URBAINE	-1 800,00	Opération de rattachement des charges
FEDERATION.METI.TRESSE	-12 000,00	Opération de rattachement des charges
FEDERATION.NATIONALE.COMPAGNIES.THEATRALES.AMATEUR.ANIMATION	-900,00	Opération de rattachement des charges
FEDERATION.REUNIONNAISE.TOURISME	-160 000,00	Opération de rattachement des charges
FEEAR	-7 700,00	Opération de rattachement des charges
FINALISER.TRANSMETTRE.MOBILITE	-31 500,00	Opération de rattachement des charges
FO	11 760,00	Valorisation annuelle Mise à disposition local 80 Rue François de Mahy 97410 SAINT PIERRE
FORCE.COMITE.COORDINATION.PARENTS.ELEVES.REUNION	-1 560,00	Opération de rattachement des charges
FRAC	30 000,00	Valorisation annuelle Mise à disposition d'une villa 6 Allée des Flamboyants SAINT LEU
FRANCE.EDUCATION.INTERNATIONAL	7 200,00	Opération de rattachement des charges
FRANCE.VOLONTAIRES.EX.AFVP	15 500,00	Opération de rattachement des charges
FSU	7 200,00	Valorisation annuelle Mise à disposition local ZAC FOUCHEROLLES 97490 SAINTE CLOTILDE
GAO.SHAN.PICTURES	14 458,92	Opération de rattachement des charges
GPMT.TECHNOPOLIS.FINANCE.CONSULT.CVS	-17 360,00	Opération de rattachement des charges
GROUPEMENT.EMPLOYEURS.ENREPRISES.SOCIA	21 000,00	Opération de rattachement des charges
GROUPEMENT.PARENTS.INDEPENDANTS.AVIRONS	-23 520,00	Opération de rattachement des charges
Gendarmerie – Garde Républicaine	300,00	Mise à disposition Auditorium Maxime LAOPE
Gol les Hauts Aménagement et Propreté (GHAP)	87 776,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Guétali – Baba Sifon	1 000,00	Mise à disposition Auditorium Maxime LAOPE
Guétali – Cie La vie à Pied	1 000,00	Mise à disposition Auditorium Maxime LAOPE
Guétali – Cie Singes Savants	1 000,00	Mise à disposition Auditorium Maxime LAOPE
H3O.FABLAB.L.EST	-30 000,00	Opération de rattachement des charges
IEN Saint-Benoit	16 192,00	Mise à disposition salle de cours CRR de St Benoit
INGENIERIE.CONCEPT.FORMATION	55 960,00	Opération de rattachement des charges
INITIATIVE.REUNION.ENTREPRENDRE	-279 543,00	Opération de rattachement des charges
INSERTION.MIEUX.VIVRE.ENSEMBLE	-49 400,00	Opération de rattachement des charges
INSTITUT.RECHERCHE.DEVELOPPEMENT	38 178,34	Opération de rattachement des charges
INSTITUT.REGIONAL.MANAGEMENT.SANTE.L.OCEAN.INDIEN	-31 350,00	Opération de rattachement des charges
JEUNESSE.ANIMATION.DYNAMISATION.SPORT	-2 100,00	Opération de rattachement des charges
K.DANCE.EVENEMENT	-2 864,40	Opération de rattachement des charges
KAROS.FRANCE	-47 203,25	Opération de rattachement des charges
KORAIL.OCEAN.INDIEN	-2 100,00	Opération de rattachement des charges
L.INSTITUT.BLEU	14 685,00	Opération de rattachement des charges
LE PEI TOURISTIQUE	356 116,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
LIGUE.DROITS.L.HOMME	-2 700,00	Opération de rattachement des charges
LIGUE.L.ENSEIGNEMENT.FEDERATION	-1 350,00	Opération de rattachement des charges
LIGUE.REGIONALE.GOLF	-50 000,00	Opération de rattachement des charges
Lycée Mahatma Gandhi (danse)	500,00	Mise à disposition Salle Gramoun Lélé
M PROD – Captation vidéo	500,00	Mise à disposition Salle Gramoun Lélé
MAISON.FAMILIALE.RURALE.L.OUEST	810,00	Opération de rattachement des charges
MAISON.FAMILIALE.RURALE.SAINT.PIERRE	810,00	Opération de rattachement des charges
MAISON.FAMILIALE.RURALE.TAMPON	1 650,00	Opération de rattachement des charges
MAISON.JEUNES.CULTURE	-2 800,00	Opération de rattachement des charges
MAOTEO	-24 000,00	Opération de rattachement des charges



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
METALLERIE.HUISSERIES.PEI	-147 159,90	Opération de rattachement des charges
Numa Philéas	500,00	Mise à disposition Salle Gramoun Lélé
OBJECTIF REUNION	20 712,00	Valorisation annuelle Mise à disposition local 10 rue Monseigneur de Beaumont 97400 SAINT DENIS
OCEANES.TWIRLING.STARS	-2 100,00	Opération de rattachement des charges
PALETTES.MARGUERITE	33 000,00	Opération de rattachement des charges
PASREL.PLUS	-15 000,00	Opération de rattachement des charges
PEEP.PORT.POSSSESSION	-11 943,80	Opération de rattachement des charges
PEEP.SAINT.DENIS.UL	-80 902,00	Opération de rattachement des charges
PEEP.SAINT.LOUIS	-3 600,00	Opération de rattachement des charges
PEEP.TROIS.BASSINS	-25 154,50	Opération de rattachement des charges
PIED.L.ETRIER	-13 600,00	Opération de rattachement des charges
PIKALI.REUNION.OCEAN.INDIEN	2 500,00	Opération de rattachement des charges
PLATEFORME	78 830,44	Opération de rattachement des charges
PRMA	56 484,00	Valorisation annuelle Mise à disposition d'un ensemble de bureaux – SAINT PAUL
Pays Touristique du Sud Sauvage dénommé Le Péi Touristique	87 776,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
QUALITROPIC	12 951,40	Opération de rattachement des charges
QUOTIDIEN	600 000,00	Opération de rattachement des charges
REU.SIT	-24 000,00	Opération de rattachement des charges
REUNION.ENTENTE.VIEILLIR.ENSEMBLE	-3 500,00	Opération de rattachement des charges
REUNION.LIVRES	-4 500,00	Opération de rattachement des charges
REUNIWATT	20 000,00	Opération de rattachement des charges
REUTILIZ	0,00	Opération de rattachement des charges
RUNFABRIK	24 000,00	Opération de rattachement des charges
Rectorat	896,00	Mise à disposition salle de cours CRR de St Benoit
Rencontres académiques des orchestres	500,00	Mise à disposition Salle Gramoun Lélé
Réunion Rectorat	500,00	Mise à disposition Salle Gramoun Lélé
SAFPTR	9 600,00	Valorisation annuelle Mise à disposition local 27 Rue Luc Lorion 97410 SAINT PIERRE
SAKIFO.PRODUCTION	-270 000,00	Opération de rattachement des charges
SAKIFO.PRODUCTION.INTAKA	125 000,00	Opération de rattachement des charges
SAS.SARANA.HOTEL.SPA	54 814,40	Opération de rattachement des charges
SI PINA (Lalanbik/Rida)	500,00	Mise à disposition Salle Gramoun Lélé
SIMPLON.CO.REUNION	148 922,16	Opération de rattachement des charges
SOCIETE.MEMBRES.LEGION.D.HON	-3 000,00	Opération de rattachement des charges
SOEUR.SOLID.AIR	-2 800,00	Opération de rattachement des charges
SYNDICAT.REUNIONNAIS.ENTREPRISES.FROID.EQUIPEMENT.CUISINES	-17 046,50	Opération de rattachement des charges
TETRANERGY.SARL	730 321,74	Opération de rattachement des charges
THE.ISLAND.COSMETICS	5 898,71	Opération de rattachement des charges
Théâtre Les Bambous	560,00	Mise à disposition salle de cours CRR de St Benoit
UDDST	10 800,00	Valorisation annuelle Mise à disposition local 21 chaussée Royale 97460 SAINT PAUL
UDDST	11 400,00	Valorisation annuelle Mise à disposition local 23 A Route de l'Entre Deux 97410 SAINT PIERRE
UNIVERSITE.REUNION	-223 110,00	Opération de rattachement des charges
UNSA	7 200,00	Valorisation annuelle Mise à disposition local ZAC FOUCHEROLLES 97490 SAINTE CLOTILDE
Union des Citoyens actifs du Sud (UCAS)	182 449,00	Montant engagé-fonds gérés par ASP-Emplois Verts
Voix d'outre-Mer	3 000,00	Mise à disposition Auditorium Maxime LAOPE



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
YOGESHWARI.TRICOT	-1 000,00	Opération de rattachement des charges
Personnes de droit public	32 899 557,72	
Etat	0,00	
Régions	143 200,00	
CENTRE DE RESSOURCES D EXPERTISE	143 200,00	
Départements	40 400,00	
AGENCE DEPARTEMENTALE POUR L INF	40 400,00	
Communes	15 497 153,34	
MAIRIE AVIRONS	30 000,00	Opération de rattachement des charges
MAIRIE BRAS PANON	30 000,00	Opération de rattachement des charges
MAIRIE DE BRAS PANON	49 050,98	
MAIRIE DE BRAS PANON	277 937,10	
MAIRIE DE BRAS PANON	45 626,40	
MAIRIE DE BRAS PANON	73 224,00	
MAIRIE DE CILAO	6 028,80	
MAIRIE DE CILAO	1 507,20	
MAIRIE DE CILAO	20 000,00	
MAIRIE DE CILAO	20 000,00	
MAIRIE DE L ENTRE DEUX	6 300,00	
MAIRIE DE L ENTRE DEUX	21 793,60	
MAIRIE DE L ENTRE DEUX	405 000,00	
MAIRIE DE L ENTRE DEUX	270 580,00	
MAIRIE DE L ENTRE DEUX	10 609,00	
MAIRIE DE L ENTRE DEUX	946,80	
MAIRIE DE L ENTRE DEUX	1 674,80	
MAIRIE DE L ETANG SALE	12 400,00	
MAIRIE DE L ETANG SALE	28 489,20	
MAIRIE DE L ETANG SALE	18 992,80	
MAIRIE DE L ETANG SALE	103 000,00	
MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE	23 089,38	
MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE	100 476,28	
MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE	42 966,00	
MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE	35 837,23	
MAIRIE DE LA POSSESSION	503 873,37	
MAIRIE DE LA POSSESSION	24 031,80	
MAIRIE DE LA POSSESSION	442 750,00	
MAIRIE DE LA POSSESSION	17 346,36	
MAIRIE DE LA POSSESSION	443,48	
MAIRIE DE MORONDAVA	95 105,63	
MAIRIE DE PETITE ILE	31 848,64	
MAIRIE DE PETITE ILE	3 464,40	
MAIRIE DE PETITE ILE	20 310,72	
MAIRIE DE PETITE ILE	3 020,00	
MAIRIE DE PETITE ILE	9 386,86	
MAIRIE DE PETITE ILE	1 155,75	
MAIRIE DE SAINT ANDRE	12 622,40	
MAIRIE DE SAINT ANDRE	3 155,60	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)
Mairie de Saint Andre	270 000,00
Mairie de Saint Andre	54 782,90
Mairie de Saint Andre	65 035,20
Mairie de Saint Andre	125 268,25
Mairie de Saint Andre	129 436,60
Mairie de Saint Andre	107 283,55
Mairie de Saint Andre	408 812,88
Mairie de Saint Andre	21 446,71
Mairie de Saint Andre	20 000,00
Mairie de Saint Andre	20 000,00
Mairie de Saint Benoit	383 088,25
Mairie de Saint Benoit	725 085,31
Mairie de Saint Benoit	6 837,00
Mairie de Saint Denis	28 800,00
Mairie de Saint Denis	491 584,00
Mairie de Saint Denis	63 320,16
Mairie de Saint Denis	106 647,50
Mairie de Saint Denis	13 630,25
Mairie de Saint Joseph	6 880,00
Mairie de Saint Joseph	27 520,00
Mairie de Saint Joseph	40 315,19
Mairie de Saint Joseph	96 797,69
Mairie de Saint Joseph	253 281,71
Mairie de Saint Joseph	339 240,54
Mairie de Saint Joseph	71 985,53
Mairie de Saint Joseph	20 000,00
Mairie de Saint Joseph	20 000,00
Mairie de Saint Leu	53 206,63
Mairie de Saint Leu	55 861,20
Mairie de Saint Louis	32 000,00
Mairie de Saint Louis	80 829,00
Mairie de Saint Louis	1 491 452,86
Mairie de Saint Louis	894 871,72
Mairie de Saint Louis	3 511,40
Mairie de Saint Louis	8 000,00
Mairie de Saint Louis	1 626,51
Mairie de Saint Paul	15 864,80
Mairie de Saint Paul	89 342,49
Mairie de Saint Philippe	500 000,00
Mairie de Saint Pierre	15 864,80
Mairie de Saint Pierre	256 231,83
Mairie de Saint Pierre	5 270,29
Mairie de Saint Pierre	183 994,94
Mairie de Saint Pierre	219 037,50
Mairie de Saint Pierre	131 422,50
Mairie de Saint Pierre	39 644,79
Mairie de Saint Pierre	671 340,92
Mairie de Saint Pierre	52 032,90
Mairie de Saint Pierre	15 987,17
Mairie de Saint Pierre	52 215,35



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
Mairie de Sainte Marie	9 600,00	
Mairie de Sainte Marie	84 000,00	
Mairie de Sainte Rose	88 057,64	
Mairie de Sainte Suzanne	11 079,17	
Mairie de Sainte Suzanne	32 000,00	
Mairie de Sainte Suzanne	343 090,18	
Mairie de Sainte Suzanne	53 698,75	
Mairie de Sainte Suzanne	4 222,40	
Mairie de Sainte Suzanne	3 711,60	
Mairie de Sainte Suzanne	5 199,20	
Mairie de Sainte Suzanne	23 850,00	
Mairie de Sainte Suzanne	25 000,00	
Mairie de Salazie	8 880,00	
Mairie de Salazie	23 040,00	
Mairie de Salazie	481 772,52	
Mairie de Salazie	124 248,00	
Mairie de Salazie	347 024,70	
Mairie de Salazie	327 495,40	
Mairie de Salazie	23 409,24	
Mairie de Trois Bassins	345 721,18	
Mairie de Trois Bassins	104 278,82	
Mairie de Trois Bassins	128 229,50	
Mairie de Trois Bassins	415 000,00	
Mairie de Trois Bassins	909,06	
Mairie des Avirons	32 000,00	
Mairie des Avirons	8 000,00	
Mairie des Avirons	38 916,77	
Mairie des Avirons	117 706,60	
Mairie des Avirons	97 257,01	
Mairie des Avirons	2 957,50	
Mairie du Port	32 000,00	
Mairie du Port	121 946,73	
Mairie du Port	140 000,00	
Mairie du Port	8 000,00	
Mairie du Tampon	58 673,05	
Mairie du Tampon	12 127,00	
Mairie du Tampon	29 402,82	
Mairie du Tampon	57 349,62	
Mairie Petite Ile	17 070,00	Opération de rattachement des charges
Mairie Plaine Palmistes	7 277,22	Opération de rattachement des charges
Mairie Saint Andre	13 668,26	Opération de rattachement des charges
Mairie Saint Benoit	8 550,00	Opération de rattachement des charges
Mairie Saint Philippe	30 000,00	Opération de rattachement des charges
Mairie Sainte Suzanne	30 000,00	Opération de rattachement des charges
Mairie Salazie	30 000,00	Opération de rattachement des charges
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	659 313,29	
Communaute d Agglomeration du Su	1 200,00	
Communaute d Agglomeration du Su	12 509,00	
Communaute Intercommunale des Vi	48 675,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DU NOR	28 000,00	
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNIO	171 856,34	
SPL HORIZON REUNION EX SPL ENERG	294 154,22	
TERRITOIRE DE L OUEST	102 918,73	
Autres	16 559 491,09	
AGENCE D INNOVATION DE LA REUNIO	700 000,00	
AGENCE DE RECHERCHE POUR LA BIOD	2 582,51	
ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE PR	4 941,52	
CENTRE.HOSPITALIER.UNIVERSITAIRE.REUNION	1 064 606,87	Opération de rattachement des charges
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	166 845,70	
CHAMBRE.COMMERCE.D.INDUSTRIE	69 545,28	Opération de rattachement des charges
CHAMBRE.METIERS.REUNION	5 114,93	Opération de rattachement des charges
CHAMBRE.REGIONALE.ECONOMIE.SOCIALE.REUNION	-40 000,00	Opération de rattachement des charges
CHU.REUNION	15 000,00	Opération de rattachement des charges
CITEB	161 524,40	
COLLEGE DES GENERALISTES ENSEIGN	3 500,00	
COMITE REGIONAL DES PECHEES MARIT	324 653,34	
CONSEIL.DEPARTEMENTAL.PARENTS.ELEVES.FCPE.REUNION	-114 767,70	Opération de rattachement des charges
CONSEIL.REGIONAL.REUNION	80 000,00	Opération de rattachement des charges
Commission de l'Océan Indien	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un agent
DIRECTION.REGIONALE.POLE.EMPLOI.REUNIO	2 800 114,45	Opération de rattachement des charges
Direction Régionale des Finances Publiques de la Réunion	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un agent
Direction Régionale des Finances Publiques de la Réunion (Paierie)	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition d'un agent
ECOLE SUPERIEURE D ART DE LA REU	5 600,00	
FRANCE.VOLONTAIRES.EX.AFVP	20 200,00	Opération de rattachement des charges
Fédération Réunionnaise du Tourisme	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition de 2 agents
GLOBICE.REUNION	6 000,00	Opération de rattachement des charges
ILE.REUNION.TOURISME	-6 750,00	Opération de rattachement des charges
INSEE	2 212,46	
INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE E	41 877,39	
INSTITUT.PHYSIQUE.GLOBE.PARIS	25 000,00	Opération de rattachement des charges
INSTITUT.RECHERCHE.DEVELOPPEMENT	20 000,00	Opération de rattachement des charges
KONPANI IBAO	80 500,00	
LADOM	1 850 000,00	Subvention et mise à disposition de 4 agents région
LADOM	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition de 4 agents
LIGUE DE L ENSEIGNEMENT FEDERATI	1 350,00	
LYCEE AMBROISE VOLLARD	224 503,47	
LYCEE AMBROISE VOLLARD	44 699,89	
LYCEE ANTOINE ROUSSIN	92 145,31	
LYCEE ANTOINE ROUSSIN	44 905,60	
LYCEE BEL AIR	177 032,82	
LYCEE BEL AIR	2 320,00	
LYCEE BEL AIR	4 400,00	
LYCEE BOIS D OLIVES	115 204,59	
LYCEE BOIS D OLIVES	2 250,00	
LYCEE BOIS D OLIVES	6 000,00	
LYCEE BOISJOLY POTIER	182 016,83	
LYCEE BOISJOLY POTIER	4 050,00	
LYCEE BOISJOLY POTIER	8 900,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
LYCEE DE LA POSSESSION MOULIN J	95 547,13	
LYCEE DE LA POSSESSION MOULIN J	19 692,43	
LYCEE DE LA POSSESSION MOULIN J	3 600,00	
LYCEE DE VINCENDO	115 550,26	
LYCEE DE VINCENDO	2 741,02	
LYCEE DE VINCENDO	4 800,00	
LYCEE EVARISTE DE PARNY	127 332,82	
LYCEE EVARISTE DE PARNY	3 632,00	
LYCEE GEORGES BRASSENS	165 970,00	
LYCEE GEORGES BRASSENS	4 112,78	
LYCEE GEORGES BRASSENS	7 100,00	
LYCEE HOTELIER CHRISTIAN ANTOU	273 315,47	
LYCEE HOTELIER CHRISTIAN ANTOU	16 350,97	
LYCEE HOTELIER CHRISTIAN ANTOU	4 631,00	
LYCEE JEAN CLAUDE FRUTEAU	252 640,10	
LYCEE JEAN CLAUDE FRUTEAU	10 211,35	
LYCEE JEAN CLAUDE FRUTEAU	8 000,00	
LYCEE JEAN HINGLO	142 597,72	
LYCEE JEAN HINGLO	2 540,00	
LYCEE JEAN HINGLO	1 600,00	
LYCEE JEAN JOLY	96 851,01	
LYCEE JEAN JOLY	3 455,25	
LYCEE JEAN JOLY	1 200,00	
LYCEE LE VERGER	110 300,00	
LYCEE LE VERGER	700,00	
LYCEE LE VERGER	280,00	
LYCEE LECONTE DE LISLE	187 327,90	
LYCEE LECONTE DE LISLE	1 675,00	
LYCEE LES AVIRONS ANTOINE DE ST	224 219,61	
LYCEE LES AVIRONS ANTOINE DE ST	1 540,00	
LYCEE LES AVIRONS ANTOINE DE ST	3 600,00	
LYCEE LISLET GEOFFROY	3 510,00	
LYCEE LISLET GEOFFROY	107 339,27	
LYCEE LISLET GEOFFROY	2 435,00	
LYCEE LISLET GEOFFROY	3 500,00	
LYCEE LOUIS PAYEN	64 978,95	
LYCEE LOUIS PAYEN	700,00	
LYCEE MAHATMA GANDHI	97 791,95	
LYCEE MAHATMA GANDHI	7 996,90	
LYCEE MAHATMA GANDHI	1 600,00	
LYCEE MARGUERITE JAUZELON	240 680,00	
LYCEE MARGUERITE JAUZELON	1 180,00	
LYCEE MARGUERITE JAUZELON	2 400,00	
LYCEE MARIE CURIE EX SAINT BENOI	77 514,00	
LYCEE MARIE CURIE EX SAINT BENOI	3 015,00	
LYCEE MARIE CURIE EX SAINT BENOI	5 600,00	
LYCEE NELSON MANDELA BRAS FUSI	115 252,00	
LYCEE NELSON MANDELA BRAS FUSI	803,70	
LYCEE NELSON MANDELA BRAS FUSI	3 050,00	
LYCEE PAUL MOREAU	136 220,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
LYCEE PAUL MOREAU	18 411,99	
LYCEE PAUL MOREAU	8 920,56	
LYCEE PAUL VERGES	280 330,00	
LYCEE PAUL VERGES	3 103,12	
LYCEE PAUL VERGES	1 600,00	
LYCEE PAULE PIGNOLET DE FRESNE R	165 847,26	
LYCEE PAULE PIGNOLET DE FRESNE R	1 905,00	
LYCEE PAULE PIGNOLET DE FRESNE R	1 600,00	
LYCEE PIERRE LAGOURGUE	73 460,00	
LYCEE PIERRE LAGOURGUE	1 567,43	
LYCEE PIERRE LAGOURGUE	4 934,23	
LYCEE PIERRE POIVRE	116 373,04	
LYCEE PIERRE POIVRE	700,00	
LYCEE POLYVALENT MEMONA HINTERMA	243 845,54	
LYCEE POLYVALENT MEMONA HINTERMA	2 167,20	
LYCEE POLYVALENT MEMONA HINTERMA	1 600,00	
LYCEE PRIVE CATHOLIQUE MAISON BL	6 800,00	
LYCEE PRIVE CATHOLIQUE MAISON BL	6 353,87	
LYCEE PRIVE CATHOLIQUE SAINT CH	61 799,91	
LYCEE PRIVE CATHOLIQUE SAINT CH	1 150,00	
LYCEE PRIVE CATHOLIQUE SAINT CH	2 309,74	
LYCEE PRIVE DE SAINTE SUZANNE	32 200,00	
LYCEE PRIVE DE SAINTE SUZANNE	700,00	
LYCEE PRIVE DE SAINTE SUZANNE	2 000,00	
LYCEE PRIVE LEVAVASSEUR	18 400,00	
LYCEE PRIVE LEVAVASSEUR	15 307,00	
LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE EMI	191 000,00	
LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE EMI	5 269,47	
LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE HOR	250 655,02	
LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE HOR	4 477,08	
LYCEE PROFESSIONNEL ALBERT RAMAS	233 185,18	
LYCEE PROFESSIONNEL ALBERT RAMAS	1 180,00	
LYCEE PROFESSIONNEL ALBERT RAMAS	9 400,00	
LYCEE PROFESSIONNEL AMIRAL LACAZ	183 424,08	
LYCEE PROFESSIONNEL AMIRAL LACAZ	1 180,00	
LYCEE PROFESSIONNEL AMIRAL LACAZ	4 000,00	
LYCEE PROFESSIONNEL DE ROCHES MA	405 033,88	
LYCEE PROFESSIONNEL DE ROCHES MA	7 514,70	
LYCEE PROFESSIONNEL DE ROCHES MA	11 900,00	
LYCEE PROFESSIONNEL DE ST PIERRE	178 972,81	
LYCEE PROFESSIONNEL DE ST PIERRE	1 624,37	
LYCEE PROFESSIONNEL DE ST PIERRE	8 000,00	
LYCEE PROFESSIONNEL ISNELLE AMEL	120 443,62	
LYCEE PROFESSIONNEL ISNELLE AMEL	2 776,56	
LYCEE PROFESSIONNEL ISNELLE AMEL	5 500,00	
LYCEE PROFESSIONNEL JEAN PERRIN	273 914,31	
LYCEE PROFESSIONNEL JEAN PERRIN	7 610,51	
LYCEE PROFESSIONNEL JEAN PERRIN	8 900,00	
LYCEE PROFESSIONNEL JULIEN DE RO	84 962,47	
LYCEE PROFESSIONNEL JULIEN DE RO	700,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
LYCEE PROFESSIONNEL JULIEN DE RO	4 000,00	
LYCEE PROFESSIONNEL LEON LEPERVA	448 748,52	
LYCEE PROFESSIONNEL LEON LEPERVA	700,00	
LYCEE PROFESSIONNEL LEON LEPERVA	14 763,30	
LYCEE PROFESSIONNEL PATU DE ROSE	225 691,92	
LYCEE PROFESSIONNEL PATU DE ROSE	2 274,00	
LYCEE PROFESSIONNEL PATU DE ROSE	9 212,70	
LYCEE PROFESSIONNEL PAUL LANGEVI	164 479,89	
LYCEE PROFESSIONNEL PAUL LANGEVI	3 177,00	
LYCEE PROFESSIONNEL PAUL LANGEVI	2 400,00	
LYCEE PROFESSIONNEL SAINT FRANCO	27 600,00	
LYCEE PROFESSIONNEL SAINT FRANCO	1 650,00	
LYCEE PROFESSIONNEL SAINT FRANCO	2 000,00	
LYCEE PROFESSIONNEL VICTOR SCHOE	65 940,00	
LYCEE PROFESSIONNEL VICTOR SCHOE	6 931,01	
LYCEE PROFESSIONNEL VICTOR SCHOE	3 200,00	
LYCEE PROFESSIONNEL VUE BELLE	135 974,20	
LYCEE PROFESSIONNEL VUE BELLE	3 920,00	
LYCEE PROFESSIONNEL VUE BELLE	6 200,00	
LYCEE ROLAND GARROS	476 018,41	
LYCEE ROLAND GARROS	10 148,92	
LYCEE ROLAND GARROS	9 900,00	
LYCEE SARDA GARRIGA	73 450,00	
LYCEE SARDA GARRIGA	1 990,00	
LYCEE SARDA GARRIGA	1 736,18	
LYCEE STELLA	109 540,00	
LYCEE STELLA	7 601,20	
LYCEE STELLA	800,00	
LYCEE.AMBROISE.VOLLARD	-40 000,00	Opération de rattachement des charges
LYCEE.ANTOINE.ROUSSIN	-13 974,00	Opération de rattachement des charges
LYCEE.AVIRONS.ANTOINE.ST.EXUPER	11 832,00	Opération de rattachement des charges
LYCEE.BEL.AIR	15 000,00	Opération de rattachement des charges
LYCEE.BOISJOLY.POTIER	32 102,00	Opération de rattachement des charges
LYCEE.EVARISTE.PARNY	13 974,00	Opération de rattachement des charges
LYCEE.GEORGES.BRASSENS	17 686,00	Opération de rattachement des charges
LYCEE.HOTELIER.CHRISTIAN.ANTOU	4 500,00	Opération de rattachement des charges
LYCEE.JEAN.HINGLO	15 232,00	Opération de rattachement des charges
LYCEE.JEAN.JOLY	10 166,00	Opération de rattachement des charges
LYCEE.LECONTE.LISLE	46 315,00	Opération de rattachement des charges
LYCEE.LISLET.GEOFFROY	13 156,00	Opération de rattachement des charges
LYCEE.MARGUERITE.JAUZELON	11 424,00	Opération de rattachement des charges
LYCEE.MARIE.CURIE.EX.SAINT.BENOIT.IV	9 316,00	Opération de rattachement des charges
LYCEE.NELSON.MANDELA.BRAS.FUSIL	14 376,00	Opération de rattachement des charges
LYCEE.PAUL.MOREAU	10 900,00	Opération de rattachement des charges
LYCEE.PAUL.VERGES	8 000,00	Opération de rattachement des charges
LYCEE.PAULE.PIGNOLET.FRESNE.RIVIERE	8 296,00	Opération de rattachement des charges
LYCEE.PIERRE.LAGOURGUE	9 520,00	Opération de rattachement des charges
LYCEE.POLYVALENT.MEMONA.HINTERMANN.AFF	12 240,00	Opération de rattachement des charges
LYCEE.PRIVE.CATHOLIQUE.SAINT.CHARLES	11 594,00	Opération de rattachement des charges
LYCEE.PROFESSIONNEL.ALBERT.RAMASSAMY	10 914,00	Opération de rattachement des charges



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
LYCEE.PROFESSIONNEL.AMIRAL.LACAZE	4 624,00	Opération de rattachement des charges
LYCEE.PROFESSIONNEL.ISNELLE.AMELIN	9 010,00	Opération de rattachement des charges
LYCEE.PROFESSIONNEL.JEAN.PERRIN	11 968,00	Opération de rattachement des charges
LYCEE.PROFESSIONNEL.JULIEN.RONTAUNAY	10 574,00	Opération de rattachement des charges
LYCEE.PROFESSIONNEL.LEON.LEPERVANICHE	25 574,00	Opération de rattachement des charges
LYCEE.PROFESSIONNEL.PATU.ROSEMONT	18 340,00	Opération de rattachement des charges
LYCEE.PROFESSIONNEL.ROCHES.MAIGRES	11 084,00	Opération de rattachement des charges
LYCEE.PROFESSIONNEL.SAINT.FRANCOIS.XAVIER	3 162,00	Opération de rattachement des charges
LYCEE.PROFESSIONNEL.ST.PIERRE.FRANCOIS.MAHY	17 000,00	Opération de rattachement des charges
LYCEE.PROFESSIONNEL.VICTOR.SCHOELCHER	11 832,00	Opération de rattachement des charges
LYCEE.PROFESSIONNEL.VUE.BELLE	11 764,00	Opération de rattachement des charges
LYCEE.ROLAND.GARROS	19 584,00	Opération de rattachement des charges
LYCEE.SARDA.GARRIGA	11 390,00	Opération de rattachement des charges
LYCEE.STELLA	23 498,00	Opération de rattachement des charges
LYCEE.VERGER	10 200,00	Opération de rattachement des charges
LYCEE.VINCENDO	7 140,00	Opération de rattachement des charges
MISSION.INTERCOMMUNALE.L.OUEST	220 604,14	Opération de rattachement des charges
MISSION.LOCALE.EST	106 676,50	Opération de rattachement des charges
MISSION.LOCALE.NORD	103 592,00	Opération de rattachement des charges
OFFICE.MUNICIPAL.DEVELOPPEMENT.AGRICOLE.RURAL	21 832,00	Opération de rattachement des charges
OFFICE.TOURISME.INTERCOM.L.OUEST	-147 000,00	Opération de rattachement des charges
OFFICE.TOURISME.INTERCOMMUNAL.NORD.REUNION	45 000,00	Opération de rattachement des charges
ORGANISME.GESTION.ETABLISSEMENT	4 900,00	Opération de rattachement des charges
OSCAR	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition de 6 agents
OTI.EST.OFFICE.TOURISME.INTERCOMMUNAL.L.EST	-256 000,00	Opération de rattachement des charges
REGIE ESPACE CULTUREL LECONTE DE	78 000,00	
Régie THD	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition de 2 agents
SPL Réunion des Musées Régionaux	0,00	Valorisation annuelle mise à disposition de 2 agents
UNIVERSITE DE LA REUNION	7 700,00	
UNIVERSITE.REUNION	53 256,00	Opération de rattachement des charges
UNIVERSITE.REUNION	19 800,00	Opération de rattachement des charges



IV- ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES

(Articles L. 4312-11 et L. 3312-5 du CGCT)

Nom de la commune (1) : MAIRIE DES AVIRONS				
Numéro de SIREN (2) : 21974001600015				
Population de la commune : 11 661				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
	CV20221206 - 80% Création Plateau Polyva	2041411	32 000,00	2,74
	CV20221206 - Solde Création Plato Polyva	2041411	8 000,00	0,69
	Reliquat-Solde-CV20192167-EcoleRuisseau4	2041412	38 916,77	3,34
	SLD-CV20202056-AVIRONS	2041412	117 706,60	10,09
	SLD-CV20210549-LES-AVIRONS	2041412	97 257,01	8,34
	RE0028530_SOLDE_PART_REGION	2045	2 957,50	0,25
Total			296 837,88	25,45

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE BRAS PANON				
Numéro de SIREN (2) : 21974002400019				
Population de la commune : 13 559				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
	CV17/1483 SOLDE REQUALIFICATION RN2002	2041411	49 050,98	3,62
	AC2-CV20202058-BRAS-PANON	2041412	277 937,10	20,50
	AC1-CV20210550-BRAS-PANON	2041412	45 626,40	3,37
	AC1-CV20210551-BRAS-PANON	2041412	73 224,00	5,40
Total			445 838,48	32,89

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE L ENTRE DEUX				
Numéro de SIREN (2) : 21974003200012				
Population de la commune : 7 177				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
	SLD-CV20202076-AiresdeJeuxEntre-Deux	2041411	6 300,00	0,88
	CV-20221210-80%REHABILIAIRESPORTMATERIEL	2041411	21 793,60	3,04
	SOLDE - CV20192170 - Mairie Entre-Deux	2041412	405 000,00	56,43
	SLD-CV20202077-RueDefaudEntreDeux	2041412	270 580,00	37,70
	SLD-CV20202078-Voirie-Entre-Deux	2041412	10 609,00	1,48
	AR20214801 - Solde Sub Mairie Entre 2	2041412	946,80	0,13
	CV20210332-SOLDEACQUISMATERIELSENTRETIEN	2041412	1 674,80	0,23



Total				
Nom de la commune (1) : MAIRIE DE L ETANG SALE				
Numéro de SIREN (2) : 21974004000015				
Population de la commune : 14 030				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
	CV-20221209-80%SUBVACQUISITIONTONDEUSE	2041411	12 400,00	0,88
	A2-CV20202080-ETANGSALE	2041412	28 489,20	2,03
	SLD-CV20202080-ETANG-SALE	2041412	18 992,80	1,35
	SLD-CV20210557-ETANG-SALE	2041412	103 000,00	7,34
Total			162 882,00	11,60

Total				
Nom de la commune (1) : MAIRIE DE PETITE ILE				
Numéro de SIREN (2) : 21974005700019				
Population de la commune : 12 772				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
	A2-CV20210558-Petite-Ile	2041412	31 848,64	2,49
	CV20220002 - Solde Matériel PETIT ÎLE	2041412	3 464,40	0,27
	RE0022204 - PETITEILE - Ac1 CPN	2045	20 310,72	1,59
	RE0027542 - SOLDE_PART_REGION_RE0027542	2045	3 020,00	0,24
	SOLDE PRORATA - FETE DE L'AIL 2022	657341	9 386,86	0,73
	AC 1 - AR23000828 - Commune Petite Ile	657341	1 155,75	0,09
Total			69 186,37	5,41

Total				
Nom de la commune (1) : MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE				
Numéro de SIREN (2) : 21974006500012				
Population de la commune : 6 920				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
	SLD-CV20160874-PLAINEDESPLAMISTES	2041411	23 089,38	3,34
	SLD-CV20180342-PLAINE-DES-PALMISTES	2041412	100 476,28	14,52
	A1-CV20210561-AménagementEcoledeMusique	2041412	42 966,00	6,21
	SLD-CV20210561-PLAINE-DES-PALMISTES	2041412	35 837,23	5,18
Total			202 368,89	29,25

Total				
Nom de la commune (1) : MAIRIE DU PORT				
Numéro de SIREN (2) : 21974007300016				
Population de la commune : 33 595				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
	CV20221214 - 80% Acqui Mat + Equip Sport	2041411	32 000,00	0,95

SLD-CV20171242-LE-PORT	2041412			
Solde-CV20180348-EcoleBenjaminHoareau	2041412			
CV20220003 - Solde Réhabilitation Mur	2041412		8 000,00	0,24
Total			301 946,73	8,99

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE LA POSSESSION				
Numéro de SIREN (2) : 21974008100019				
Population de la commune : 35 680				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
	SLD-CV20192176-LA-POSSESSION	2041412	503 873,37	14,12
	CV21/1241 PERIODE 20/24 PISTE RDG	2041412	24 031,80	0,67
	AC4-20192437-COMMUNE-DE-LA-POSSESSION	2041482	442 750,00	12,41
	RE0030638_SOLDE_PART_REGION	2045	17 346,36	0,49
	SLD-AR22006507-POSSESSION	657341	443,48	0,01
Total			988 445,01	27,70

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINT ANDRE				
Numéro de SIREN (2) : 21974009900011				
Population de la commune : 57 626				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
	CV20221208 - 80% Acquisition Tondeuse	2041411	12 622,40	0,22
	CV-20221208-ACQUISITTONDEUSEAUTOPORTEEE	2041411	3 155,60	0,05
	SLD_CV20171244-SAINT-ANDRE	2041412	270 000,00	4,69
	SLD-CV20181532-SAINT-ANDRE	2041412	54 782,90	0,95
	Solde-CV20181536-cASEpETITbAZAR	2041412	65 035,20	1,13
	SLD-CV20192178-SAINT-ANDRE	2041412	125 268,25	2,17
	SLD-CV20192180-Stade-SaintAndré	2041412	129 436,60	2,25
	SLD-CV20202122-SAINT-ANDRE	2041412	107 283,55	1,86
	SLD-CV20202123-SAINT-ANDRE	2041412	408 812,88	7,09
	SOLDE - FESTI PLANTES 2022	657341	21 446,71	0,37
	1ER ACPTÉ CV N°20230075 MAIRIE St ANDRE	657348	20 000,00	0,35
	AC2 LESPASSCLES CV20230075 MAIRIE ST AND	657348	20 000,00	0,35
Total			1 237 844,09	21,48

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINT BENOIT				
Numéro de SIREN (2) : 21974010700012				
Population de la commune : 37 301				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
	AC2-CV20171252-SAINT-BENOIT	2041412	383 088,25	10,27



AC1-2-CV20202126-SAINT-BENOIT	2041412		
SLD-CV20202127-SAINT-BENOIT	2041412		
Total			1 115 010,56

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINT DENIS				
Numéro de SIREN (2) : 21974011500015				
Population de la commune : 156 282				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
	CV20221397 - 80% Acquis Matériel Sportif	2041411	28 800,00	0,18
	SLD-CV20171254-COMMUNE-DE-SAINT-DENIS	2041412	491 584,00	3,15
	SLD-CV20171257-SAINT-DENIS	2041412	63 320,16	0,41
	SLD-CV20192183-SAINT-DENIS	2041412	106 647,50	0,68
	SOLDE MARCHÉ AUX PLANTES ST DENIS	657341	13 630,25	0,09
Total			703 981,91	4,51

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINT JOSEPH				
Numéro de SIREN (2) : 21974012300019				
Population de la commune : 39 365				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
	CV20221395 - Solde Acquis Tracteur St Jo	2041411	6 880,00	0,17
	CV-80%ACHATTRACTEURRETIENESPACEVERTS	2041411	27 520,00	0,70
	SLD-CV20160879-SAINT-JOSEPH	2041412	40 315,19	1,02
	Solde-CV20181543-GymnaseHenryGanofky	2041412	96 797,69	2,46
	SLD-CV20202104-SAINT-JOSEPH	2041412	253 281,71	6,43
	SLD-CV20202105-SAINT-JOSEPH	2041412	339 240,54	8,62
	RE0030855_STJOSEPH_SLD_REGION	2045	71 985,53	1,83
	1ER ACPTÉ CV N°20230074-Mairie St Joseph	657348	20 000,00	0,51
	AC2 LESPASSCLES -CV20230074 MAIRIE ST JO	657348	20 000,00	0,51
Total			876 020,66	22,25

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINT LEU				
Numéro de SIREN (2) : 21974013100012				
Population de la commune : 35 366				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
	SLD-CV20181546-SAINT-LEU	2041412	53 206,63	1,50
	SLD-CV20202111-SAINT-LEU	2041412	55 861,20	1,58
Total			109 067,83	3,08



Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINT LOUIS				
Numéro de SIREN (2) : 21974014900014				
Population de la commune : 54 557				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
	CV-20221399-80%ACQUISITMATERIELSPORTIFS	2041411	32 000,00	0,59
	SLD-CV20192189-SAINTE-LOUIS	2041412	80 829,00	1,48
	AC1-CV20202120-COMMUNE-DE-SAINTE-LOUIS	2041412	1 491 452,86	27,34
	AC2-CV20202120-SAINTE-LOUIS	2041412	894 871,72	16,40
	CV20191920 - Solde Sub Réhabilit Clôture	2041412	3 511,40	0,06
	CV20220005-SOLDE ACHAT MATERIEL/ENTRETIEN	2041412	8 000,00	0,15
	AC1-AR23005732-MAIRIE-DE-SAINTE-LOUIS	2045	1 626,51	0,03
Total			2 512 291,49	46,05

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINT PAUL				
Numéro de SIREN (2) : 21974015600019				
Population de la commune : 106 554				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
	CV20221394-ACQUISDEUXRINGS	2041411	15 864,80	0,15
	Solde-CV20192190-CaseCiterneTroussaille	2041412	89 342,49	0,84
Total			105 207,29	0,99

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINT PIERRE				
Numéro de SIREN (2) : 21974016400013				
Population de la commune : 84 950				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
	CV20221396 - 80% Sub Acquisition 2 Rings	2041411	15 864,80	0,19
	SLD-CV20181561-SAINTE-PIERRE	2041412	256 231,83	3,02
	Solde-CV20181563-RasedEcoleCélimèneRavin	2041412	5 270,29	0,06
	SLD-CV20192195-SAINTE-PIERRE	2041412	183 994,94	2,17
	A1-CV20192196-AmbroiseVollardPabloPicass	2041412	219 037,50	2,58
	AC2-CV20192196-SAINTE-PIERRE	2041412	131 422,50	1,55
	SLD-CV20192196-SAINTE-PIERRE	2041412	39 644,79	0,47
	A2-CV20202132-CuisineEcoleRaymondMondon	2041412	671 340,92	7,90
	Solde-CV20202135-LocauxSallesd'Activités	2041412	52 032,90	0,61
	RE0023106 - Basse Terre - Acompte 1	2045	15 987,17	0,19
	RE0023106 - solde - CPN Région	2045	52 215,35	0,61
Total			1 643 042,99	19,35



Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINT PHILIPPE				
Numéro de SIREN (2) : 21974017200016				
Population de la commune : 5 139				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
	AC1-CV20210564-SAINT-PHILIPPE	2041412	500 000,00	97,30
Total			500 000,00	97,30

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINTE MARIE				
Numéro de SIREN (2) : 21974018000019				
Population de la commune : 34 768				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
	CV20221398 - 80% Sub Aquis Matériel	2041411	9 600,00	0,28
	AC1-CV20202142-SAINTE-MARIE	2041412	84 000,00	2,42
Total			93 600,00	2,70

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINTE ROSE				
Numéro de SIREN (2) : 21974019800011				
Population de la commune : 6 422				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
	RE0022184 - Sainte Rose - SOLDE CPN	2045	88 057,64	13,71
Total			88 057,64	13,71

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINTE SUZANNE				
Numéro de SIREN (2) : 21974020600012				
Population de la commune : 24 538				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
	CV20221205 - 80% Renouvel Materiel Muscu	2041411	11 079,17	0,45
	CV-20221393-ACQUISMATERIELSPORTENTRETIEN	2041411	32 000,00	1,30
	SLD-CV20150842-Commune-de-Sainte-Suzanne	2041412	343 090,18	13,98
	SLD-CV20202149-SAINTE-SUZANNE	2041412	53 698,75	2,19
	CV20191916 - Solde Cétation Street Workou	2041412	4 222,40	0,17
	CONV20210330-SOLDETRAVAUXMAIRIESTESUZANN	2041412	3 711,60	0,15
	RE0013789 - STE SUZANNE - Solde CPN	2045	5 199,20	0,21
	SOLDE - FETE DE LA VANILLE 2022	657341	23 850,00	0,97
	SOLDE_CV_MARCHE_CLIMAT_STE_SUZANNE	657382	25 000,00	1,02
Total			501 851,30	20,44



Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SALAZIE

Numéro de SIREN (2) : 21974021400016

Population de la commune : 7 319

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
	CV20221213 - 80% Remise Normes Terrain	2041411	8 880,00	1,21
	CV20221212_80%ACQUISMATERIELSPORTIF	2041411	23 040,00	3,15
	AC2-CV20181570-SALAZIE	2041412	481 772,52	65,82
	Solde-CV20192200-EgliseNotreDamedel'Asso	2041412	124 248,00	16,98
	AC1-CV20210580-SALAZIE	2041412	347 024,70	47,41
	AC1-CV20210583-SALAZIE	2041412	327 495,40	44,75
	SOLDE - FETE CHOUCYOU 2022	657341	23 409,24	3,20
Total			1 335 869,86	182,52

Nom de la commune (1) : MAIRIE DU TAMPON

Numéro de SIREN (2) : 21974022200019

Population de la commune : 82 868

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
	SLD-20202153-TAMPON	2041412	58 673,05	0,71
	SLD-CV20202154-LE-TAMPON	2041412	12 127,00	0,15
	RE0029354 - TAMPON - Ac1 CPN Région	2045	29 402,82	0,35
	RE0030198 - TAMPON - Ac1 CPN Région	2045	57 349,62	0,69
Total			157 552,49	1,90

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE TROIS BASSINS

Numéro de SIREN (2) : 21974023000012

Population de la commune : 6 989

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
	A2-CV20202158-RueTouringHôtel	2041412	345 721,18	49,47
	SLD-CV20202158-TROIS-BASSINS	2041412	104 278,82	14,92
	SLD-CV20202159-COMMUNE-DE-TROIS-BASSINS	2041412	128 229,50	18,35
	AC1-CV20210584-TROISBASSINS	2041412	415 000,00	59,38
	SOLDE -AR21006403- Commune Trois-Bassins	657341	909,06	0,13
Total			994 138,56	142,25

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE CILAOS

Numéro de SIREN (2) : 21974024800014

Population de la commune : 5 437

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
	CV20221211-80%ACQUI2HOMEBALL	2041411	6 028,80	1,11

	CV20221211-SOLDEACQUISDEUXHOMEBALL	2041411	Envoyé en préfecture le 08/07/2024
	1ER ACPTÉ CV 20230076-MAIRIE CILAOS	657348	Reçu en préfecture le 08/07/2024
	AC2 LESPASCLES CV20230076 MAIRIE CILAOS	657348	Publié le 08/07/2024
			ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE
			20 000,00 3,68
Total			47 536,00 8,75



(1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par la collectivité.

(2) Numéro à 9 chiffres.

(3) Détailler le numéro d'article.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		8,00	0,00	8,00	6,00	1,00	7,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	7,00	0,00	7,00	5,00	1,00	6,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1 053,00	0,00	1 053,00	688,15	168,60	856,75
Adjoint administratifs territoriaux	C	495,00	0,00	495,00	422,20	24,00	446,20
Administrateurs territoriaux	A	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Attachés territoriaux	A	393,00	0,00	393,00	177,55	109,60	287,15
Rédacteurs territoriaux	B	163,00	0,00	163,00	88,40	35,00	123,40
FILIERE TECHNIQUE (c)		1 995,00	0,00	1 995,00	1 439,10	337,98	1 777,08
Adjoint techniques territoriaux	C	466,00	0,00	466,00	339,50	76,62	416,12
Adjoint techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	1 115,00	0,00	1 115,00	836,30	233,36	1 069,66
Agents de maîtrise territoriaux	C	150,00	0,00	150,00	114,00	1,00	115,00
Ingénieurs en chef territoriaux	A	17,00	0,00	17,00	9,00	0,00	9,00
Ingénieurs territoriaux	A	116,00	0,00	116,00	63,60	14,00	77,60
Techniciens territoriaux	B	131,00	0,00	131,00	76,70	13,00	89,70
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Conseiller territorial des activités physiques et sportives	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Educateurs des activités physiques et sportives	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		97,00	0,00	97,00	55,00	21,00	76,00
Adjoint territoriaux du patrimoine	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS PHYSIQUES	AGENTS NON TITULAIRES		TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL		AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	47,00	0,00	47,00	24,00	19,00	43,00	
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00	
Bibliothécaires territoriaux	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	
Conservateurs territoriaux du patrimoine	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	
Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	A	37,00	0,00	37,00	23,00	2,00	25,00	
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		3 149,00	0,00	3 149,00	2 185,25	527,58	2 712,83	

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				744 399,96		
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	362	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Adjoint administratifs territoriaux	C	ADM	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoint administratifs territoriaux	C	ADM	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoint administratifs territoriaux	C	ADM	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoint administratifs territoriaux	C	ADM	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoint administratifs territoriaux	C	ADM	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoint administratifs territoriaux	C	ADM	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoint administratifs territoriaux	C	ADM	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoint administratifs territoriaux	C	ADM	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoint administratifs territoriaux	C	ADM	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoint administratifs territoriaux	C	ADM	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoint administratifs territoriaux	C	ADM	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoint administratifs territoriaux	C	ADM	361	0,00	332-13 Article L.332-13 : Remplacement d'un titulaire indisponible	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Adjoint administratifs territoriaux	C	ADM	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoint administratifs territoriaux	C	ADM	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoint techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoint techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoint techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoint techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoint techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoint techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoint techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoint techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoint techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoint techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	368	0,00	332-23-1° Article L.332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	367	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	364	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	363	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4) Nature du contrat (5)	
			Indice (8)	Euros		
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-23-1° Article L.332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Adjointes techniques territoriales des établissements d'enseignement	C	TECH	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Agents de maîtrise territoriaux	C	TECH	368	0,00	332-23-1° Article L.332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité	CDD
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	465	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	436	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	419	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	372	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	416	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	371	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	372	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	416	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	452	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4) Nature du contrat (5)	
			Indice (8)	Euros		
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	371	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	372	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	401	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	416	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	368	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	371	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	379	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	452	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	390	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT	436	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	673	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	480	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	430	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	445	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Attachés territoriaux	A	ADM	605	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	0	88 020,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	430	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	513	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	0	91 332,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	673	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	0	90 444,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	673	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	450	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	0	39 024,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	480	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	450	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	440	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	673	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	390	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	430	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Attachés territoriaux	A	ADM	760	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	480	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	627	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	390	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	0	56 652,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	450	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	450	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	450	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	390	0,00	332-8-1° Article L.332-8-1° : Absence de cadre d'emplois susceptible d'assurer les fonctions correspondantes	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	450	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	390	0,00	332-8-1° Article L.332-8-1° : Absence de cadre d'emplois susceptible d'assurer les fonctions correspondantes	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	450	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	430	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	430	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	430	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Attachés territoriaux	A	ADM	430	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	430	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	450	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	410	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	0	68 044,68	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	410	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	430	0,00	332-24 Article L.332-24 : Contrat de projet. (La durée n'est pas prise en compte pour l'accès au CDI.)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	410	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	545	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	575	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	480	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	410	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	575	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	480	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	0	47 412,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Attachés territoriaux	A	ADM	430	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	450	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	430	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	480	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	410	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	545	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	410	0,00	332-8-1° Article L.332-8-1° : Absence de cadre d'emplois susceptible d'assurer les fonctions correspondantes	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	430	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	390	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	410	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	410	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	450	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Attachés territoriaux	A	ADM	450	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	390	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	450	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	513	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	513	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	806	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	768	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	730	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	390	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	450	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	450	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	430	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Attachés territoriaux	A	ADM	410	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	410	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	495	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	430	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	0	44 672,16	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	390	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	390	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	450	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	410	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	390	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	410	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	410	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Attachés territoriaux	A	ADM	390	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	419	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	390	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	410	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	390	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	390	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	450	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	513	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	410	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	390	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	390	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	410	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4) Nature du contrat (5)	
			Indice (8)	Euros		
Attachés territoriaux	A	ADM	430	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2 : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Attachés territoriaux	A	ADM	673	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	0	75 720,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	480	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	0	62 580,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	605	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	605	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	545	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	575	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	575	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	513	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	673	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	450	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Attachés territoriaux	A	ADM	605	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Directeur général adjoint des services	A	OTR	0	80 499,12	343-1_343-3 Article L.343-1 : Emplois de direction. (Emploi fonctionnel de direction Régions, départements)	CDI



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Ingénieurs territoriaux	A	TECH	637	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Ingénieurs territoriaux	A	TECH	419	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Ingénieurs territoriaux	A	TECH	445	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Ingénieurs territoriaux	A	TECH	419	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Ingénieurs territoriaux	A	TECH	821	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Ingénieurs territoriaux	A	TECH	390	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Ingénieurs territoriaux	A	TECH	478	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Ingénieurs territoriaux	A	TECH	637	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Ingénieurs territoriaux	A	TECH	478	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Ingénieurs territoriaux	A	TECH	390	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Ingénieurs territoriaux	A	TECH	478	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Ingénieurs territoriaux	A	TECH	478	0,00	332-23-1° Article L.332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité	CDD
Ingénieurs territoriaux	A	TECH	478	0,00	332-23-1° Article L.332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité	CDD
Ingénieurs territoriaux	A	TECH	478	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	A	CULT	395	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	A	CULT	408	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	372	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	477	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	569	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	551	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	381	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	370	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	415	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	369	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	370	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	368	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	368	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	370	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDI



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	371	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDI
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	369	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	368	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	368	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	368	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	368	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	364	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	368	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	369	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	415	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	364	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	364	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	369	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	368	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	372	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	394	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	369	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	381	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	370	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	431	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	396	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	396	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Rédacteurs territoriaux	B	ADM	396	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Techniciens territoriaux	B	TECH	372	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Techniciens territoriaux	B	TECH	371	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Techniciens territoriaux	B	TECH	369	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Techniciens territoriaux	B	TECH	371	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Techniciens territoriaux	B	TECH	370	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Techniciens territoriaux	B	TECH	369	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Techniciens territoriaux	B	TECH	369	0,00	332-10 Article L.332-10 : CDI (après 6 ans de CDD en application de l'article L.332-8)	CDI
Techniciens territoriaux	B	TECH	369	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Techniciens territoriaux	B	TECH	369	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Techniciens territoriaux	B	TECH	381	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Techniciens territoriaux	B	TECH	369	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Techniciens territoriaux	B	TECH	364	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Techniciens territoriaux	B	TECH	371	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				1 447 381,20		
Apprentis	C	ADM		12 789,72	A Autres	CDD
Apprentis	C	ADM		20 966,76	A Autres	CDD
Apprentis	C	ADM		16 354,08	A Autres	CDD
Apprentis	C	ADM		20 966,76	A Autres	CDD
Apprentis	C	ADM		10 693,08	A Autres	CDD
Apprentis	C	ADM		12 789,72	A Autres	CDD
Apprentis	C	ADM		10 693,08	A Autres	CDD
Apprentis	C	ADM		12 789,72	A Autres	CDD
Apprentis	C	ADM		12 789,72	A Autres	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Apprentis	C	ADM		12 789,72	A Autres	CDD
Apprentis	C	ADM		14 047,68	A Autres	CDD
Apprentis	C	ADM		12 789,72	A Autres	CDD
Apprentis	C	ADM		11 112,36	A Autres	CDD
Apprentis	C	ADM		11 112,36	A Autres	CDD
Apprentis	C	ADM		11 112,36	A Autres	CDD
Apprentis	C	ADM		9 117,48	A Autres	CDD
Apprentis	C	ADM		11 237,76	A Autres	CDD
Collaborateur Elus	A	OTR		62 160,00	333-12 Article L.333-12 : Collaborateur de groupe d'élus	CDD
Collaborateur Elus	A	OTR		70 308,00	333-12 Article L.333-12 : Collaborateur de groupe d'élus	CDD
Collaborateur Elus	A	OTR		23 892,00	333-12 Article L.333-12 : Collaborateur de groupe d'élus	CDD
Collaborateur Elus	A	OTR		101 109,12	333-12 Article L.333-12 : Collaborateur de groupe d'élus	CDD
Collaborateur Elus	A	OTR		84 000,00	333-12 Article L.333-12 : Collaborateur de groupe d'élus	CDD
Collaborateur Elus	A	OTR		84 000,00	333-12 Article L.333-12 : Collaborateur de groupe d'élus	CDD
Collaborateur Elus	A	OTR		51 900,00	333-12 Article L.333-12 : Collaborateur de groupe d'élus	CDD
Collaborateur de Cabinet	A	OTR		112 200,00	333-1_333-10 Article L.333-1 : Collaborateur de cabinet	CDD
Collaborateur de Cabinet	A	OTR		65 640,00	333-1_333-10 Article L.333-1 : Collaborateur de cabinet	CDD
Collaborateur de Cabinet	A	OTR		125 040,00	333-1_333-10 Article L.333-1 : Collaborateur de cabinet	CDD
Collaborateur de Cabinet	A	OTR		112 200,00	333-1_333-10 Article L.333-1 : Collaborateur de cabinet	CDD
Collaborateur de Cabinet	A	OTR		112 200,00	333-1_333-10 Article L.333-1 : Collaborateur de cabinet	CDD
Collaborateur de Cabinet	A	OTR		145 296,00	333-1_333-10 Article L.333-1 : Collaborateur de cabinet	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C	ADM	361	0,00	332-23-1° Article L.332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C	ADM	361	0,00	332-13 Article L.332-13 : Remplacement d'un titulaire indisponible	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C	ADM	361	0,00	332-13 Article L.332-13 : Remplacement d'un titulaire indisponible	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C	ADM	361	0,00	332-23-1° Article L.332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C	ADM	361	0,00	332-13 Article L.332-13 : Remplacement d'un titulaire indisponible	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Remplacement / Renfort temporaires	C	ADM	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C	ADM	361	0,00	332-13 Article L.332-13 : Remplacement d'un titulaire indisponible	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	A	ADM	390	0,00	332-23-1° Article L.332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C	ADM	361	0,00	332-23-1° Article L.332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C	ADM	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C	ADM	361	0,00	332-13 Article L.332-13 : Remplacement d'un titulaire indisponible	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C	ADM	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C	ADM	361	0,00	332-23-1° Article L.332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C	ADM	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C	ADM		37 140,00	332-23-1° Article L.332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C	ADM	361	0,00	332-23-1° Article L.332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C	ADM	361	0,00	332-23-1° Article L.332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C	ADM	361	0,00	332-23-1° Article L.332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C	ADM		36 144,00	332-23-1° Article L.332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C	ADM	361	0,00	332-23-1° Article L.332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité	CDD



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Remplacement / Renfort temporaires	C	ADM	361	0,00	332-13 Article L.332-13 : Remplacement d'un titulaire indisponible	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C	ADM	361	0,00	332-13 Article L.332-13 : Remplacement d'un titulaire indisponible	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C	ADM	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C	ADM	361	0,00	332-8-2° Article L.332-8-2° : CDD sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. (3 ans maximum)	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C	ADM	361	0,00	332-13 Article L.332-13 : Remplacement d'un titulaire indisponible	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C	ADM	361	0,00	332-13 Article L.332-13 : Remplacement d'un titulaire indisponible	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C	TECH	361	0,00	332-13 Article L.332-13 : Remplacement d'un titulaire indisponible	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C	ADM	361	0,00	332-13 Article L.332-13 : Remplacement d'un titulaire indisponible	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C	ADM	361	0,00	332-23-1° Article L.332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C	ADM	361	0,00	332-23-1° Article L.332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C	ADM	361	0,00	332-23-1° Article L.332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C	ADM	361	0,00	332-13 Article L.332-13 : Remplacement d'un titulaire indisponible	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C	ADM	361	0,00	332-13 Article L.332-13 : Remplacement d'un titulaire indisponible	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C	ADM	361	0,00	332-13 Article L.332-13 : Remplacement d'un titulaire indisponible	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C	ADM	361	0,00	332-13 Article L.332-13 : Remplacement d'un titulaire indisponible	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
			Indice (8)	Euros		
Remplacement / Renfort temporaires	C	ADM	361	0,00	332-13 Article L.332-13 :	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C	ADM	361	0,00	Remplacement d'un titulaire indisponible 332-13 Article L.332-13 :	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C	TECH	361	0,00	Remplacement d'un titulaire indisponible 332-13 Article L.332-13 :	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	A	ADM	390	0,00	Remplacement d'un titulaire indisponible 332-13 Article L.332-13 :	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C	ADM	361	0,00	Remplacement d'un titulaire indisponible 332-13 Article L.332-13 :	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C	ADM	361	0,00	Remplacement d'un titulaire indisponible 332-13 Article L.332-13 :	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C	TECH	361	0,00	Remplacement d'un titulaire indisponible 332-13 Article L.332-13 :	CDD
Remplacement / Renfort temporaires	C	TECH	361	0,00	Remplacement d'un titulaire indisponible 332-13 Article L.332-13 :	CDD
TOTAL GENERAL				2 191 781,16		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE





IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

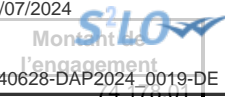
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Hôtel de Région (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
- 23/12/2022 - Contrat de gestion transitoire des 4 structures muséales	SPL RMR	SPL Réunion des musées régionaux	SA	6 469 010,00
- 08/07/2014 - Contrat gestion exploitation transport routier Car Jaune (BA Transport)	GIE ACTIV - CAP'RUN (GME)	GIE ACTIV - CAP'RUN (GME)	Groupement Momentané d'Entreprises	26 496 764,23
Détention d'une part du capital				
-	SPL RMR	SPL Réunion des musées régionaux	SA	1 130 000,00
-	SEMAC	Société d'Economie mixte d'Aménagement et de construction	SEM	1 200 195,00
-	SEDRE	Société d'Equipement du Département de la Réunion	Société Anonyme d'Economie Mixte	53 760,00
-	SEMATRA	Société Anonyme d'Economie Mixte de Transport	Société Anonyme d'Economie Mixte	65 179 996,00
-	SAPHIR	Société d'Aménagement de Périmètres Hydroagricoles de l'Ile de La Réunion	SEM	672,00
-	SEMIR	SEM pour l'Industrialisation de la Réunion	SEM	507 500,00
-	-	SEM Marché de Gros	SEM	30 489,80
-	SEFAR	Société d'Epargne Foncière Agricole de la Réunion	Société civile de placement immobilier	4 998 950,00
-	SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural	Société Anonyme d'Economie Mixte	210 489,80
-	SODIAC	Société Dionysienne d'Aménagement et de Construction	SEM	438 075,00
-	SODEGIS	Société de Développement du Groupement Intercommunal du Sud	Société Anonyme d'Economie Mixte	952 650,00
-	SEMITTEL	Société d'Economie Mixte des transports, tourisme, équipement et loisirs	SEM	60 000,00
-	MARAINA	SPLA MARAINA	SA	511 228,11
-	Société Aéroportuaire	SA Aéroport de la Réunion Roland Garros	SA	14 800,00
-	NEXA	Agence Régionale de Développement, d'Investissement et d'Innovation	SEML	4 755 413,05

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'organisme	Montant de l'engagement
-	SPL HORIZON REUNION	SPL HORIZON REUNION	SA	52 500,00
-	SPL AR	SPL Avenir Réunion	SA	70 000,00
-	SEM ESTIVAL	Société d'Economie Mixte Transport de la CIREST	SEM	25 000,00
-	SCIC KOOPERATIV	SCIC KOOPERATIV	SA	0,00
-	SPL CULTURE CD974	SPL CULTURE CD974	SA	0,00
-	SPL ASSISTANCE A LA FORMATION	SPL ASSISTANCE A LA FORMATION	SA	50 000,00
- 10/07/2018 - SOUSCRIPTION CAPITAL SCIC IDIS	IDIS	SOCIETE COOPERATIVE INTERET COLLECTIF- INSTITUT DE DEVT INTERNATIONAL DES SAVOIRS	SCIC	75 000,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
01/08/2015 - Contrat CDC n° 5089901	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		52 500,00
01/01/2016 - Contrat CDC n° 1276678	SA AEROPORT RE ROLAND GARROS	SA AEROPORT RE ROLAND GARROS		22 500 000,00
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5020941	SEDRÉ	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		10 633,46
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5020942	SEDRÉ	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		40 229,20
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021891	SEMÀC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		6 779,63
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021892	SEMÀC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		32 192,93
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021924	SEMÀC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		40 798,43
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021925	SEMÀC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		171 037,13
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021935	SEMÀC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		58 304,18
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021936	SEMÀC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		239 013,00
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021939	SEMÀC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		24 350,78
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021940	SEMÀC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		92 747,33
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021944	SEMÀC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		58 238,63
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021945	SEMÀC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		230 283,75
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021974	SEMÀC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		36 665,33
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5021975	SEMÀC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		127 143,38



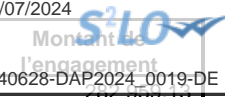
Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'engagement	Montant de l'engagement
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5023199	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL	Publié le 08/07/2024 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE	21 088,54
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5023200	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		39 362,10
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5023990	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		165 394,04
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5023991	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		73 438,84
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5024150	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		348 515,46
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5024151	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		61 228,41
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5024219	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		210 012,56
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5024220	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		42 451,08
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5024592	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		152 464,95
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5024593	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		46 152,06
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5024913	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		183 730,58
01/02/2016 - Contrat CDC n° 5024914	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		76 298,03
01/03/2016 - Contrat CDC n° 5024188	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		311 095,23
01/03/2016 - Contrat CDC n° 5024189	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		69 048,44
01/03/2016 - Contrat CDC n° 5025777	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		167 519,09
01/03/2016 - Contrat CDC n° 5025778	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		67 724,43
01/03/2016 - Contrat CDC n° 5035808	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		73 885,51
01/04/2016 - Contrat CDC n° 5033787	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		171 542,85
01/04/2016 - Contrat CDC n° 5033788	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		90 583,21
01/04/2016 - Contrat CDC n° 5033803	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		210 432,60
01/04/2016 - Contrat CDC n° 5033804	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'organisme	Montant de l'engagement
01/04/2016 - Contrat CDC n° 5033828	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	Publié le 08/07/2024 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE	58 700,00
01/04/2016 - Contrat CDC n° 5033829	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		194 806,54
01/04/2016 - Contrat CDC n° 5033834	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		70 173,60
01/04/2016 - Contrat CDC n° 5033835	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		284 407,86
01/05/2016 - Contrat CDC n° 5021969	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		54 502,13
01/05/2016 - Contrat CDC n° 5021970	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		245 223,00
01/05/2016 - Contrat CDC n° 5038414	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		44 580,23
01/05/2016 - Contrat CDC n° 5038415	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		139 030,98
01/05/2016 - Contrat CDC n° 5039250	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		125 905,67
01/05/2016 - Contrat CDC n° 5039251	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		292 318,65
01/05/2016 - Contrat CDC n° 5039389	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		163 890,39
01/05/2016 - Contrat CDC n° 5039390	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		353 398,23
01/06/2016 - Contrat CDC n° 5019157	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		49 693,89
01/06/2016 - Contrat CDC n° 5019158	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		296 317,66
01/06/2016 - Contrat CDC n° 5041923	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		52 254,49
01/06/2016 - Contrat CDC n° 5041924	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		112 249,40
01/07/2016 - Contrat CDC n° 5023226	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		82 716,81
01/07/2016 - Contrat CDC n° 5023227	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		15 979,73
01/08/2016 - Contrat CDC n° 5046124	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		366 436,45
01/08/2016 - Contrat CDC n° 5046125	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		67 111,68
01/08/2016 - Contrat CDC n° 5052562	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		139 970,65
01/08/2016 - Contrat CDC n° 5052563	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		324 386,59
01/10/2016 - Contrat CDC n° 5017358	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		233 299,09



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'engagement	Montant de l'engagement
01/10/2016 - Contrat CDC n° 5017359	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	Publié le 08/07/2024 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE	107 412,00
01/10/2016 - Contrat CDC n° 5055780	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		39 986,95
01/10/2016 - Contrat CDC n° 5055781	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		119 472,59
01/10/2016 - Contrat CDC n° 5058838	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		31 364,31
01/10/2016 - Contrat CDC n° 5058839	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		116 046,19
01/11/2016 - Contrat CDC n° 5062296	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		60 646,23
01/11/2016 - Contrat CDC n° 5062297	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		140 996,46
01/11/2016 - Contrat CDC n° 5062566	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		107 534,26
01/11/2016 - Contrat CDC n° 5062567	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		249 671,24
01/11/2016 - Contrat CDC n° 5064313	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		49 093,36
01/11/2016 - Contrat CDC n° 5064314	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		114 322,35
01/11/2016 - Contrat CDC n° 5064458	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		111 562,17
01/11/2016 - Contrat CDC n° 5064459	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		259 451,22
01/01/2017 - Contrat CDC n° 1313411	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		13 435,19
01/01/2017 - Contrat CDC n° 1313412	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		52 017,66
01/01/2017 - Contrat CDC n° 1313413	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		49 391,29
01/01/2017 - Contrat CDC n° 1313414	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		178 774,22
01/01/2017 - Contrat CDC n° 1313415	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		95 601,57
01/01/2017 - Contrat CDC n° 1313416	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		357 084,50
01/01/2017 - Contrat CDC n° 1313417	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		86 397,74
01/01/2017 - Contrat CDC n° 1313418	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		25 944,94



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'engagement	Montant de l'engagement
01/01/2017 - Contrat CDC n° 1313419	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL	Publié le 08/07/2024 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE	202 800,10
01/01/2017 - Contrat CDC n° 1313420	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		75 831,55
01/01/2017 - Contrat CDC n° 5068095	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		109 047,20
01/01/2017 - Contrat CDC n° 5068096	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		606 365,57
01/02/2017 - Contrat CDC n° 5049957	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		39 186,70
01/02/2017 - Contrat CDC n° 5049958	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		73 639,08
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5074454	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		120 167,58
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5074455	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		273 578,70
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5074704	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		106 019,82
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5074705	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		320 248,81
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5074905	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		29 646,98
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5074906	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		123 741,69
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5075796	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		15 713,87
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5075797	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		136 231,14
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5076919	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		80 967,94
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5076920	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		276 535,24
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5087423	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		39 042,38
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5087424	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		126 869,55
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5087439	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		24 758,70
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5087440	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		82 756,88
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5087451	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		33 157,43
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5087452	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		131 634,75
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5087727	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		85 507,43



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'engagement	Montant de l'engagement
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5087728	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5087747	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		35 386,88
01/03/2017 - Contrat CDC n° 5087748	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		164 667,00
01/04/2017 - Contrat CDC n° 5031512	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		38 288,67
01/04/2017 - Contrat CDC n° 5031513	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		166 289,64
01/04/2017 - Contrat CDC n° 5080567	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		168 344,64
01/04/2017 - Contrat CDC n° 5080568	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		388 930,99
01/04/2017 - Contrat CDC n° 5081849	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		103 004,40
01/04/2017 - Contrat CDC n° 5081850	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		240 078,08
01/05/2017 - Contrat CDC n° 5085335	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		19 791,42
01/05/2017 - Contrat CDC n° 5085336	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		100 524,78
01/06/2017 - Contrat CDC n° 5088798	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		20 733,32
01/06/2017 - Contrat CDC n° 5088799	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		70 313,09
01/07/2017 - Contrat CDC n° 5046122	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		50 681,97
01/07/2017 - Contrat CDC n° 5046123	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		330 621,80
01/07/2017 - Contrat CDC n° 5073510	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		26 780,68
01/07/2017 - Contrat CDC n° 5073511	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		161 802,19
01/07/2017 - Contrat CDC n° 5074528	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		112 046,88
01/07/2017 - Contrat CDC n° 5074529	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		250 855,83
01/07/2017 - Contrat CDC n° 5086482	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		99 178,48
01/07/2017 - Contrat CDC n° 5086483	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		231 416,40
01/07/2017 - Contrat CDC n° 5086504	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		96 733,20
01/07/2017 - Contrat CDC n° 5086505	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		225 710,84
01/09/2017 - Contrat CDC n° 5085302	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		288 501,96


Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'engagement	Montant de l'engagement
01/09/2017 - Contrat CDC n° 5085303	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		
01/09/2017 - Contrat CDC n° 5088369	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		26 891,81
01/09/2017 - Contrat CDC n° 5088370	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		101 258,02
01/09/2017 - Contrat CDC n° 5107349	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		47 331,96
01/09/2017 - Contrat CDC n° 5107350	SEDRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		254 991,42
01/10/2017 - Contrat CDC n° 5102508	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		9 399,77
01/10/2017 - Contrat CDC n° 5102699	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		80 095,77
01/10/2017 - Contrat CDC n° 5102700	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		281 968,68
01/10/2017 - Contrat CDC n° 5102702	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		49 786,97
01/10/2017 - Contrat CDC n° 5102703	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		146 124,80
01/11/2017 - Contrat CDC n° 5072169	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		60 235,30
01/11/2017 - Contrat CDC n° 5072170	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		139 673,59
01/11/2017 - Contrat CDC n° 5103832	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		32 664,89
01/11/2017 - Contrat CDC n° 5103833	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		97 597,83
01/11/2017 - Contrat CDC n° 5103960	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		27 302,26
01/11/2017 - Contrat CDC n° 5103961	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		60 739,62
01/11/2017 - Contrat CDC n° 5106061	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		74 408,89
01/11/2017 - Contrat CDC n° 5106062	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		155 885,82
01/11/2017 - Contrat CDC n° 5106091	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		59 425,73
01/11/2017 - Contrat CDC n° 5106092	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		124 978,01
01/12/2017 - Contrat CDC n° 5107851	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		81 371,40
01/12/2017 - Contrat CDC n° 5107852	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		315 885,79
01/01/2018 - Contrat CDC n° 5109945	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		34 778,90
01/01/2018 - Contrat CDC n° 5109946	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		168 770,98
01/01/2018 - Contrat CDC n° 5111269	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		188 663,17
01/01/2018 - Contrat CDC n° 5111270	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		85 200,92

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'organisme	Montant de l'engagement
01/02/2018 - Contrat CDC n° 5116495	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		
01/02/2018 - Contrat CDC n° 5116496	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		94 766,36
01/02/2018 - Contrat CDC n° 5117090	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		167 998,43
01/02/2018 - Contrat CDC n° 5117091	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		391 996,35
01/02/2018 - Contrat CDC n° 5117140	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		18 283,11
01/02/2018 - Contrat CDC n° 5117141	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		42 660,53
01/03/2018 - Contrat CDC n° 5114029	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		131 959,38
01/03/2018 - Contrat CDC n° 5114030	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		62 692,12
01/05/2018 - Contrat CDC n° 5085435	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		47 912,51
01/05/2018 - Contrat CDC n° 5130302	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		94 727,92
01/05/2018 - Contrat CDC n° 5130303	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		197 190,60
01/07/2018 - Contrat CDC n° 5135235	SEGRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		37 289,55
01/07/2018 - Contrat CDC n° 5135236	SEGRE	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		127 861,99
01/07/2018 - Contrat CDC n° 5135259	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		168 030,28
01/07/2018 - Contrat CDC n° 5135260	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		36 466,48
01/07/2018 - Contrat CDC n° 5138047	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		141 842,22
01/07/2018 - Contrat CDC n° 5138048	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		36 259,94
01/09/2018 - Contrat CDC n° 5125938	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		137 546,79
01/09/2018 - Contrat CDC n° 5125939	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		320 618,50
01/09/2018 - Contrat CDC n° 5151250	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		243 847,43
01/09/2018 - Contrat CDC n° 5151251	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		58 967,10
01/10/2018 - Contrat CDC n° 5142197	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		78 152,26
01/10/2018 - Contrat CDC n° 5142198	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		181 234,11
01/11/2018 - Contrat CDC n° 5149231	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		25 209,41

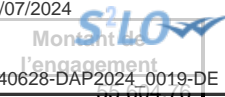


Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'engagement	Montant de l'engagement
01/11/2018 - Contrat CDC n° 5149232	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL	Publié le 08/07/2024 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE	146 279,67
01/11/2018 - Contrat CDC n° 5150021	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		259 721,20
01/11/2018 - Contrat CDC n° 5150022	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		108 887,64
01/11/2018 - Contrat CDC n° 5150468	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		203 475,03
01/11/2018 - Contrat CDC n° 5150469	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		63 920,73
01/11/2018 - Contrat CDC n° 5150470	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		230 157,77
01/11/2018 - Contrat CDC n° 5150471	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		94 807,61
01/11/2018 - Contrat CDC n° 5150752	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		138 041,58
01/11/2018 - Contrat CDC n° 5150753	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		45 273,08
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5149435	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		89 178,43
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5149436	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		210 770,55
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5149637	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		70 573,38
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5149638	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		54 552,84
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5150209	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		27 661,53
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5153830	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		100 656,49
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5153831	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		73 628,34
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5153834	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		271 484,34
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5153835	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		36 145,07
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5153916	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		136 021,22
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5153917	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		60 456,88
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5155306	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		457 248,68
01/12/2018 - Contrat CDC n° 5155307	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		69 405,97
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5135834	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		

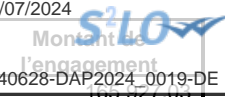
Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'organisme	Montant de l'engagement
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5135839	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5155707	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		90 849,85
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5155708	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		25 633,23
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5156470	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		96 221,38
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5156471	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		305 750,23
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5156475	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		22 402,57
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5156476	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		111 302,41
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5157028	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		45 032,47
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5157029	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		13 073,05
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5170039	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		310 160,20
01/01/2019 - Contrat CDC n° 5170040	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		93 127,23
01/02/2019 - Contrat CDC n° 5161445	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		292 782,08
01/02/2019 - Contrat CDC n° 5161446	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		57 475,28
01/02/2019 - Contrat CDC n° 5163553	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		52 819,36
01/02/2019 - Contrat CDC n° 5163554	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		317 099,79
01/02/2019 - Contrat CDC n° 5163559	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		21 943,17
01/02/2019 - Contrat CDC n° 5163560	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		122 656,15
01/02/2019 - Contrat CDC n° 5167111	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		31 037,27
01/02/2019 - Contrat CDC n° 5167112	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		191 514,21



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'engagement	Montant de l'engagement
01/04/2019 - Contrat CDC n° 5168811	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL	Publié le 08/07/2024 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE	
01/04/2019 - Contrat CDC n° 5168812	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		236 124,66
16/04/2019 - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		14 625,00
01/05/2019 - Contrat CDC n° 5185736	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		74 092,97
01/05/2019 - Contrat CDC n° 5185737	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		296 679,53
01/05/2019 - Contrat CDC n° 5186861	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		41 040,59
01/05/2019 - Contrat CDC n° 5186862	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		337 118,84
01/06/2019 - Contrat CDC n° 5183460	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		64 927,43
01/06/2019 - Contrat CDC n° 5183461	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		222 300,62
12/07/2019 - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		7 800,00
16/07/2019 - SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		172 642,20
16/07/2019 - SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		230 398,88
01/09/2019 - Contrat CDC n° 5191191	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		31 545,88
01/09/2019 - Contrat CDC n° 5191192	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		282 325,20
01/09/2019 - Contrat CDC n° 5191197	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		18 873,56
01/09/2019 - Contrat CDC n° 5191198	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		103 725,11
01/09/2019 - Contrat CDC n° 5191199	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		18 871,98
01/09/2019 - Contrat CDC n° 5191200	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		100 062,49
01/09/2019 - Contrat CDC n° 5191932	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		31 911,48
01/09/2019 - Contrat CDC n° 5191933	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		148 440,38
01/09/2019 - Contrat CDC n° 5191947	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		18 455,15
01/09/2019 - Contrat CDC n° 5191948	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		95 485,73



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'engagement	Montant de l'engagement
01/10/2019 - Contrat CDC n° 5201537	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		
01/10/2019 - Contrat CDC n° 5201538	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		61 656,04
01/10/2019 - Contrat CDC n° 5201539	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		126 926,61
01/10/2019 - Contrat CDC n° 5201540	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		47 802,08
01/10/2019 - Contrat CDC n° 5206753	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		35 510,92
01/10/2019 - Contrat CDC n° 5206754	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		250 101,09
14/10/2019 - SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		18 487,43
14/10/2019 - SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		105 470,85
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5182509	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		8 377,35
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5182510	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		51 462,15
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5182512	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		125 565,83
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5182513	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		22 945,43
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5193467	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		30 631,67
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5193468	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		223 468,36
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5194109	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		19 814,78
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5194110	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		170 974,47
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5194260	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		55 840,81
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5194261	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		275 593,16



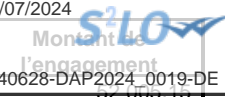
Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'engagement	Montant de l'engagement
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5195976	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL	Publié le 08/07/2024 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE	569 277,60
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5195977	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		23 793,30
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5197742	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		219 331,92
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5197743	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		207 541,01
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5206586	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		39 374,16
01/11/2019 - Contrat CDC n° 5206587	SODIAC	SOCIETE DIONYSIENNE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION		33 806,39
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5203860	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		3 650,85
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5203861	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		263 742,05
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5203863	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		42 832,97
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5203864	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		59 494,60
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5203874	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		516 978,02
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5203875	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		86 618,49
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5204513	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		55 244,70
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5204514	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		16 429,53
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5204526	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		31 354,26
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5204527	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		602 916,44
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5205259	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		105 765,18
01/12/2019 - Contrat CDC n° 5205260	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		97 930,43
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5206012	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		230 343,68
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5206107	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		184 031,42
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5208460	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		83 374,93
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5208461	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		229 967,95
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5208707	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		88 091,81
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5208708	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		354 081,16
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5208709	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		291 252,85
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5208801	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		39 772,49
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5208802	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'organisme	Montant de l'engagement
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5209228	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		100 720,00
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5209229	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		40 938,21
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5209273	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		191 365,90
01/01/2020 - Contrat CDC n° 5209274	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		72 827,89
01/02/2020 - Contrat CDC n° 5214790	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		198 023,56
01/02/2020 - Contrat CDC n° 5214791	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		87 061,59
01/02/2020 - Contrat CDC n° 5214892	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		41 052,48
01/02/2020 - Contrat CDC n° 5214893	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		212 752,57
01/03/2020 - Contrat CDC n° 5198653	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		232 365,12
01/03/2020 - Contrat CDC n° 5198654	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		56 817,32
01/03/2020 - Contrat CDC n° 5207016	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		30 185,02
01/03/2020 - Contrat CDC n° 5207017	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		208 351,30
01/03/2020 - Contrat CDC n° 5215397	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		153 174,41
01/03/2020 - Contrat CDC n° 5215398	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		51 806,54
01/03/2020 - Contrat CDC n° 5215399	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		13 466,09
01/05/2020 - Contrat CDC n° 5223715	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		52 136,61
01/05/2020 - Contrat CDC n° 5223729	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		13 167,21
01/05/2020 - Contrat CDC n° 5223843	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		30 880,09
01/05/2020 - Contrat CDC n° 5223860	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		43 994,08
01/05/2020 - Contrat CDC n° 5223874	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		15 161,46
01/05/2020 - Contrat CDC n° 5223875	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		63 130,49
01/08/2020 - Contrat CDC n° 5238588	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		101 250,00
01/08/2020 - Contrat CDC n° 5238589	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		21 926,85
01/08/2020 - Contrat CDC n° 5238969	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		126 698,40
01/08/2020 - Contrat CDC n° 5238970	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		56 587,90
01/10/2020 - Contrat CDC n° 5255337	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		233 578,95
01/10/2020 - Contrat CDC n° 5255338	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		46 601,41
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		250 738,77
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		402 358,16



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'engagement	Montant de l'engagement
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	Publié le 08/07/2024 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE	72 853,96
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		92 673,74
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		16 856,04
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		71 193,86
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		148 352,17
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		26 271,47
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		63 793,45
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		38 529,52
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		52 218,63
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		65 911,86
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		89 682,69
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		49 609,68
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		73 404,20
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		65 352,99
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		51 173,89
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		63 600,27
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		270 746,32
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		65 896,83
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		146 348,02
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		65 690,60
01/01/2021 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION	SA HLM DE LA REUNION		71 593,50
01/01/2021 - Contrat CDC n° 5243722	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		45 339,23
01/01/2021 - Contrat CDC n° 5243723	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		67 950,74



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'organisme	Montant de l'engagement
01/05/2021 - Contrat CDC n° 5297227	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		
01/05/2021 - Contrat CDC n° 5297228	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		33 750,00
01/07/2021 - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		24 409,90
01/07/2021 - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		163 159,90
01/08/2021 - Contrat CDC n° 5295153	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		21 668,33
01/08/2021 - Contrat CDC n° 5295154	SEMAC	SEM AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION		37 500,00
26/10/2021 - Caution de la Region Reunion	Air Austral			24 788 700,50
01/01/2022 - SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		248 079,11
01/01/2022 - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE DEVELOPPEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION	SEM AMEN, DEV ET EQUIP REUNION		176 468,41
01/01/2022 - SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		386 225,66
01/01/2022 - SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION	SOCIETE IMMOBILIERE DE LA REUNION		89 892,07
01/05/2022 - SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL	SODEGIS	SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET DE GESTION D'IMMOBILIER SOCIAL		188 220,94
04/11/2022 - Campus Elie	APPRENTIS D'AUTEUIL			2 500 000,00
04/11/2022 - Campus Elie	APPRENTIS D'AUTEUIL			500 000,00
10/11/2023 - Caution AFD (UCO LA REUNION)	UCO LA REUNION - Association de gestion du Campus de l'Enseignement Catholique			2 000 000,00
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
-	ACIS PRODUCTIONS	ACIS PRODUCTIONS	SOCIETE	150 000,00
-	ADCAM AGENCE FILM REUNION	ADCAM AGENCE FILM REUNION	ASSOCIATIONS	352 488,20
-	ADIE ASSOCIATION POUR LE DROIT A	ADIE ASSOCIATION POUR LE DROIT A	ASSOCIATIONS	110 000,00
-	AGCNAM REUNION	AGCNAM REUNION	SOCIETE	1 324 113,00
-	AGENCE D INNOVATION DE LA RE	AGENCE D INNOVATION DE LA RE	ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	700 000,00
-	AGENCE POUR L OBSERVATION DE	AGENCE POUR L OBSERVATION DE	ASSOCIATIONS	511 493,50
-	AGENCE REGIONALE DE DEVELOPP	AGENCE REGIONALE DE DEVELOPP	ASSOCIATIONS	2 370 190,42
-	AGIR POUR LA CULTURE ET LE T	AGIR POUR LA CULTURE ET LE T	ASSOCIATIONS	123 547,10
-	AIR LISE FORMATION	AIR LISE FORMATION	SOCIETE	299 071,95



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'organisme	Montant de l'engagement
-	AKTO LA REUNION CENTRE D AFFAIRES DE LA MARE	AKTO LA REUNION CENTRE D AFFAIRES DE LA MARE	SOCIETE	
-	ALTER NATIV	ALTER NATIV	SOCIETE	214 128,00
-	ALTERELEC	ALTERELEC	SOCIETE	108 000,00
-	AP RUN FORMATION	AP RUN FORMATION	SOCIETE	95 327,60
-	ARDIE	ARDIE	ASSOCIATIONS	99 287,99
-	AREFIP	AREFIP	SOCIETE	85 712,64
-	AREP BAT G ASSOCIATION REUNIONNAISE D E	AREP BAT G ASSOCIATION REUNIONNAISE D E	ASSOCIATIONS	718 554,28
-	ARFIS OI IRTS REUNION INSTITUT REGIONAL DU TRAVAIL	ARFIS OI IRTS REUNION INSTITUT REGIONAL DU TRAVAIL	SOCIETE	3 924 676,84
-	ARIFEL ASSOCIATION REUNIONNA	ARIFEL ASSOCIATION REUNIONNA	ASSOCIATIONS	374 802,40
-	ARML OCEAN INDIEN 1ER ETAGE BAT 1 ASSOCIATION REGIONALE DES MI	ARML OCEAN INDIEN 1ER ETAGE BAT 1 ASSOCIATION REGIONALE DES MI	ASSOCIATIONS	160 664,62
-	ASSO DES OEUVRES SOCIALES ET HOTEL DE LA REGION ASSO DES OEUVRES SOCIALES ET	ASSO DES OEUVRES SOCIALES ET HOTEL DE LA REGION ASSO DES OEUVRES SOCIALES ET	ASSOCIATIONS	1 110 816,30
-	ASSOCIATION AIDE PROTECTION ASSOCIATION AIDE PROTECTION	ASSOCIATION AIDE PROTECTION ASSOCIATION AIDE PROTECTION	ASSOCIATIONS	168 000,00
-	ASSOCIATION CLUB EXPORT REUN ASSOCIATION CLUB EXPORT REUN	ASSOCIATION CLUB EXPORT REUN ASSOCIATION CLUB EXPORT REUN	ASSOCIATIONS	183 186,48
-	ASSOCIATION COEUR VERT	ASSOCIATION COEUR VERT	ASSOCIATIONS	80 000,00
-	ASSOCIATION DE GESTION DES M ASSOCIATION DE GESTION DES M	ASSOCIATION DE GESTION DES M ASSOCIATION DE GESTION DES M	ASSOCIATIONS	236 883,30
-	ASSOCIATION DE GESTION DU SE ASSOCIATION DE GESTION DU SE	ASSOCIATION DE GESTION DU SE ASSOCIATION DE GESTION DU SE	ASSOCIATIONS	226 650,00
-	ASSOCIATION DES PARENTS D EL ASSOCIATION DES PARENTS D EL	ASSOCIATION DES PARENTS D EL ASSOCIATION DES PARENTS D EL	ASSOCIATIONS	87 480,00
-	ASSOCIATION DEVELOPPEMENT RU ASSOCIATION DEVELOPPEMENT RU	ASSOCIATION DEVELOPPEMENT RU ASSOCIATION DEVELOPPEMENT RU	ASSOCIATIONS	181 545,32
-	ASSOCIATION DOMAINE DES TOUR ASSOCIATION DOMAINE DES TOUR	ASSOCIATION DOMAINE DES TOUR ASSOCIATION DOMAINE DES TOUR	ASSOCIATIONS	271 299,55
-	ASSOCIATION ECOLE DE LA 2IEM QUARTIER D AFFAIRES DE LA MA	ASSOCIATION ECOLE DE LA 2IEM QUARTIER D AFFAIRES DE LA MA	ASSOCIATIONS	637 299,68
-	ASSOCIATION GESTION THEATRE ASSOCIATION GESTION THEATRE	ASSOCIATION GESTION THEATRE ASSOCIATION GESTION THEATRE	ASSOCIATIONS	281 714,09



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'organisme	Montant de l'engagement
-	ASSOCIATION LIRE DIRE ECRIRE	ASSOCIATION LIRE DIRE ECRIRE	ASSOCIATIONS	92 000,00
-	ASSOCIATION LOCALE INSERTION	ASSOCIATION LOCALE INSERTION	AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	254 400,00
-	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPP	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPP	ASSOCIATIONS	203 257,70
-	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPP	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPP	ASSOCIATIONS	207 964,72
-	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPP	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPP	ASSOCIATIONS	207 964,72
-	ASSOCIATION REUNION ACTIVE	ASSOCIATION REUNION ACTIVE	ASSOCIATIONS	269 700,00
-	ASSOCIATION REUNION METIS	ASSOCIATION REUNION METIS	ASSOCIATIONS	180 000,00
-	ASSOCIATION SCENES AUSTRALES	ASSOCIATION SCENES AUSTRALES	ASSOCIATIONS	152 812,64
-	ASSOCIATION SCENES AUSTRALES	AUSTRALES ASSOCIATION SCENES AUSTRALES	ASSOCIATIONS	152 812,64
-	ASSOCIATION ST FRANCOIS D AS	ASSOCIATION ST FRANCOIS D AS	ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE	946 859,95
-	ASSOCIATION ST FRANCOIS D AS	AS ASSOCIATION ST FRANCOIS D AS	ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE	946 859,95
-	ASSOCIATION VANILLA ISLANDS	ASSOCIATION VANILLA ISLANDS	ASSOCIATIONS	126 248,73
-	ASSOCIATION VANILLA ISLANDS	ISLANDS ASSOCIATION VANILLA ISLANDS	ASSOCIATIONS	126 248,73
-	ATOUT PCS ATOUT PCS	ATOUT PCS ATOUT PCS	SOCIETE	92 050,00
-	AUSTRAL SOLAR	AUSTRAL SOLAR	SOCIETE	615 000,00
-	BOBBYPILLS	BOBBYPILLS	SOCIETE	157 500,00
-	BUREAU VALLEE NORD	BUREAU VALLEE NORD	SOCIETE	157 850,00
-	BUREAU VALLEE REUNION BUREAU VALLEE SAINT PIERRE	BUREAU VALLEE REUNION BUREAU VALLEE SAINT PIERRE	SOCIETE	535 150,00
-	BUREAU VALLEE SAINT ANDRE BU BURORUN BUREAU VALLEE SAIN	BUREAU VALLEE SAINT ANDRE BU BURORUN BUREAU VALLEE SAIN	SOCIETE	157 150,00
-	BURO PORTAIL ZAC PORTAIL	BURO PORTAIL ZAC PORTAIL	SOCIETE	137 900,00
-	BURO REUNION EST BURO REUNION EST	BURO REUNION EST BURO REUNION EST	SOCIETE	208 600,00
-	BURO REUNION OUEST BURO REUNION OUEST	BURO REUNION OUEST BURO REUNION OUEST	SOCIETE	136 850,00
-	BURO REUNION ST DENIS 3 RUE VICTOR SCHOELCHER BURO REUNION ST DENIS	BURO REUNION ST DENIS 3 RUE VICTOR SCHOELCHER BURO REUNION ST DENIS	SOCIETE	199 500,00
-	BURO SAINT PIERRE BURO SAINT PIERRE	BURO SAINT PIERRE BURO SAINT PIERRE	SOCIETE	83 300,00
-	BV LE PORT	BV LE PORT	SOCIETE	134 750,00
-	BV OUEST	BV OUEST	SOCIETE	113 400,00
-	CAB EXPERT AUSTRALE FORMATIO	CAB EXPERT AUSTRALE FORMATIO	SOCIETE	304 000,00
-	CANAL SATELLITE REUNION CANAL SATELLITE REUNION	CANAL SATELLITE REUNION CANAL SATELLITE REUNION	SOCIETE	301 500,00
-	CARREFOUR HYPER SOREDECO	CARREFOUR HYPER SOREDECO	SOCIETE	135 100,00
-	CARREFOUR HYPER SOREDECO	SOREDECO CARREFOUR HYPER SOREDECO	SOCIETE	135 100,00



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'organisme	Montant de l'engagement
-	CENTRE D ETUDE ET DE DECOUVE CENTRE D ETUDE ET DE DECOUVE	CENTRE D ETUDE ET DE DECOUVE CENTRE D ETUDE ET DE DECOUVE	REGIONS	
-	CENTRE DE RESSOURCES D EXPER	CENTRE DE RESSOURCES D EXPER	REGIONS	147 200,00
-	CENTRE DE RESSOURCES POUR LE	CENTRE DE RESSOURCES POUR LE	SOCIETE	88 444,20
-	CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL D CENTRE DRAMATIQUE REGIONAL	CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL D CENTRE DRAMATIQUE REGIONAL	ASSOCIATIONS	303 632,00
-	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSIT CENTRE HOSPITALIER UNIVERSIT	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSIT CENTRE HOSPITALIER UNIVERSIT	ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE	6 436 138,78
-	CENTRE REGIONAL D INFORMATIO CENTRE REGIONAL D INFORMATIO	CENTRE REGIONAL D INFORMATIO CENTRE REGIONAL D INFORMATIO	ASSOCIATIONS	105 000,00
-	CENTRE REGIONAL DE FORMATION	CENTRE REGIONAL DE FORMATION	SOCIETE	238 706,00
-	CFPPA EPLEFPA CFPPA DE ST PAUL SIT	CFPPA EPLEFPA CFPPA DE ST PAUL SIT	ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	82 379,50
-	CHAMBRE DE COMMERCE ET D IND CHAMBRE DE COMMERCE ET D IND	CHAMBRE DE COMMERCE ET D IND CHAMBRE DE COMMERCE ET D IND	ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	1 778 322,84
-	CHAMBRE DE METIERS DE LA REU CHAMBRE DE METIERS DE LA REU	CHAMBRE DE METIERS DE LA REU CHAMBRE DE METIERS DE LA REU	ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	2 662 018,81
-	CHAMBRE REGIONALE DE L ECONO CHAMBRE REGIONALE DE L ECONO	CHAMBRE REGIONALE DE L ECONO CHAMBRE REGIONALE DE L ECONO	ASSOCIATIONS	228 000,00
-	CHU REUNION CHU REUNION	CHU REUNION CHU REUNION	ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE	155 082,59
-	CINE NOMINE	CINE NOMINE	SOCIETE	352 500,00
-	CINEKOUR	CINEKOUR	ASSOCIATIONS	75 941,69
-	CIRAD CENTRE DE COOPERATION INTERN	CIRAD CENTRE DE COOPERATION INTERN	ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	805 941,90
-	CITEB CENT TECH RECH VALOR MIL AQU	CITEB CENT TECH RECH VALOR MIL AQU	ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	639 823,26
-	COMITE DEPARTEMENTAL USEP COMITE DEPARTEMENTAL USEP	COMITE DEPARTEMENTAL USEP COMITE DEPARTEMENTAL USEP	ASSOCIATIONS	78 624,93
-	COMITE REGIONAL DE CYCLISME COMITE REGIONAL DE CYCLISME	COMITE REGIONAL DE CYCLISME COMITE REGIONAL DE CYCLISME	ASSOCIATIONS	93 000,00
-	COMITE REGIONAL DES PECHE M COMITE REGIONAL DES PECHE M	COMITE REGIONAL DES PECHE M COMITE REGIONAL DES PECHE M	ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	424 280,00
-	COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET	COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET	ASSOCIATIONS	406 600,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'organisme	Montant de l'engagement
-	COMITE TERRITORIAL DE RUGBY COMITE TERRITORIAL DE RUGBY	COMITE TERRITORIAL DE RUGBY COMITE TERRITORIAL DE RUGBY	ASSOCIATIONS	
-	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION D COMMUNAUTE DE COMMUNES D AGG	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION D COMMUNAUTE DE COMMUNES D AGG	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	736 571,03
-	COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DE COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DE	COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DE COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DE	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	815 585,43
-	COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DU COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DU	COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DU COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DU	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	534 987,33
-	COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE RE COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE RE	COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE RE COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE RE	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	494 197,04
-	CONERSOL	CONERSOL	SOCIETE	910 777,86
-	CONSEIL DEPARTEMENTAL PARENT	CONSEIL DEPARTEMENTAL PARENT	ASSOCIATIONS	125 729,70
-	CORELEC SARL CORELEC SARL	CORELEC SARL CORELEC SARL	SOCIETE	402 000,00
-	DESTINATION SUD REUNION DESTINATION SUD REUNION OFF	DESTINATION SUD REUNION DESTINATION SUD REUNION OFF	ASSOCIATIONS	548 868,00
-	DIRECTION REGIONALE POLE EMP CENTRE D AFFAIRES CADJEE BAT	DIRECTION REGIONALE POLE EMP CENTRE D AFFAIRES CADJEE BAT	AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	1 390 651,94
-	DUPUIS EDITION ET AUDIOVISUE	DUPUIS EDITION ET AUDIOVISUE	SOCIETE	190 000,00
-	ECOLE DES MUSIQUES ACTUELLES ECOLE DES MUSIQUES REUNION A	ECOLE DES MUSIQUES ACTUELLES ECOLE DES MUSIQUES REUNION A	SOCIETE	563 928,80
-	ECOLE SUPERIEURE D ART DE LA	ECOLE SUPERIEURE D ART DE LA	ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	1 405 600,00
-	EDENA EDENA	EDENA EDENA	SOCIETE	196 308,63
-	EMAP ECOLES DES METIERS D ACCOMPA	EMAP ECOLES DES METIERS D ACCOMPA	ASSOCIATIONS	3 400 249,14
-	EMMAUS GRAND SUD	EMMAUS GRAND SUD	ASSOCIATIONS	101 706,59
-	ENERGIES NOUVELLES DE FRANCE	ENERGIES NOUVELLES DE FRANCE	SOCIETE	107 780,97
-	EPCC FRAC DE LA REUNION EPCC FRAC DE LA REUNION	EPCC FRAC DE LA REUNION EPCC FRAC DE LA REUNION	ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	238 500,00
-	EPLEFPA FORMA TERRA CFA AGRICOLE DE L OUEST	EPLEFPA FORMA TERRA CFA AGRICOLE DE L OUEST	ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	149 422,71
-	EURL SUD INFORMATIQUE EURL SUD INFORMATIQUE	EURL SUD INFORMATIQUE EURL SUD INFORMATIQUE	SOCIETE	90 300,00



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'organisme	Montant de l'engagement
-	FEDERATION REUNIONNAISE DE T	FEDERATION REUNIONNAISE	ASSOCIATIONS	
-	FEDERATION REUNIONNAISE DE T	DE T FEDERATION REUNIONNAISE DE T		
-	FG INFORMATIQUE	FG INFORMATIQUE	SOCIETE	77 350,00
-	FORM A NOU FORM A OU	FORM A NOU FORM A OU	SOCIETE	85 536,00
-	FORMATION EMPLOI INSERTION	FORMATION EMPLOI INSERTION	SOCIETE	499 158,46
-	FORMATION EMPLOI INSERTION	FORMATION EMPLOI INSERTION		
-	FREE ENERGY	FREE ENERGY	SOCIETE	123 000,00
-	FROMAGERIE DE TAKAMAKA	FROMAGERIE DE TAKAMAKA	SOCIETE	100 000,00
-	GAIA ENERGIES NOUVELLES GAIA	GAIA ENERGIES NOUVELLES	SOCIETE	333 710,00
-	ENERGIES NOUVELLES	GAIA ENERGIES NOUVELLES		
-	GAIA PHOTOVOLTAIQUE	GAIA PHOTOVOLTAIQUE	SOCIETE	1 443 000,00
-	GEEK ALI	GEEK ALI	SOCIETE	80 000,00
-	GIP CENTRE DE SECURITE REQUI	GIP CENTRE DE SECURITE REQUI	ASSOCIATIONS	493 165,00
-	GIP ECOCITE LA REUNION	GIP ECOCITE LA REUNION	COMMUNES	195 510,00
-	GIP RESERVE NATIONALE MARINE	GIP RESERVE NATIONALE	ETABLISSEMENTS	234 339,36
-	GROUPEMENT D INTERET PUBLIC	MARINE GROUPEMENT D INTERET PUBLIC	PUBLICS NATIONAUX	
-	GROUPEMENT D INTERET PUBLIC	GROUPEMENT D INTERET PUBLIC	ETABLISSEMENTS	212 790,38
-	GROUPEMENT D INTERET PUBLIC	PUBLIC GROUPEMENT D INTERET PUBLIC	PUBLICS NATIONAUX	
-	HYPERBAM CARREFOUR HYPERBAM	HYPERBAM CARREFOUR	SOCIETE	158 200,00
-	CARREFOUR	HYPERBAM CARREFOUR		
-	IFPDOM BATIMENT A	IFPDOM BATIMENT A	SOCIETE	379 004,00
-	ILE DE LA REUNION TOURISME ILE	ILE DE LA REUNION TOURISME	ASSOCIATIONS	6 931 164,98
-	DE LA REUNION TOURISME	ILE DE LA REUNION TOURISME		
-	ILEVA	ILEVA	COMMUNES	1 150 250,34
-	INITIATIVE REUNION 2EME ETAGE	INITIATIVE REUNION 2EME	SOCIETE	691 235,00
-	PORTE 211 INITIATIVE REUNION	ETAGE PORTE 211 INITIATIVE		
-	ENTREPREN	REUNION ENTREPREN		
-	INSTITUT DE FORMATION DE LA	INSTITUT DE FORMATION DE	SOCIETE	170 017,95
-	IMMEUBLE ALTEA INSTITUT DE	LA IMMEUBLE ALTEA INSTITUT		
-	FORMATION DE LA	DE FORMATION DE LA		
-	INSTITUT DE L IMAGE DE L OCE BP	INSTITUT DE L IMAGE DE L	SOCIETE	1 690 473,20
-	232 INSTITUT DE L IMAGE DE L OCE	OCE BP 232 INSTITUT DE L		
-	INSTITUT DE PHYSIQUE DU GLOB	IMAGE DE L OCE		
-	INSTITUT DE PHYSIQUE DU GLOB	INSTITUT DE PHYSIQUE DU	ETABLISSEMENTS	100 166,40
-	INSTITUT DE RECHERCHE POUR L	GLOB INSTITUT DE PHYSIQUE	PUBLICS NATIONAUX	
-	INSTITUT DE RECHERCHE POUR L	DU GLOB		
-	JERICO FILMS	INSTITUT DE RECHERCHE	ETABLISSEMENTS	346 933,63
-	JEUDI FORMATION JEUDI	POUR L INSTITUT DE	PUBLICS NATIONAUX	
-	FORMATION	RECHERCHE POUR L		
-	KAPALI STUDIOS CREATION SAR	JERICO FILMS	SOCIETE	125 000,00
-	KAPALI STUDIOS CREATION SAR	JEUDI FORMATION JEUDI	SOCIETE	84 957,20
-		FORMATION		
-		KAPALI STUDIOS CREATION	SOCIETE	120 000,00
-		SAR KAPALI STUDIOS		
-		CREATION SAR		



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'organisme	Montant de l'engagement
-	KAROS FRANCE	KAROS FRANCE	SOCIETE	98 700,00
-	KONPANI IBAO	KONPANI IBAO	ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	
-	KREATIV FORMATION	KREATIV FORMATION	SOCIETE	107 494,40
-	LA CITE DES METIERS DE LA RE LA CITE DES METIERS	LA CITE DES METIERS DE LA RE LA CITE DES METIERS	SOCIETE	732 194,52
-	LABEL ANIM	LABEL ANIM	SOCIETE	100 000,00
-	LASER PRO INFORMATIQUE SARL	LASER PRO INFORMATIQUE SARL	SOCIETE	77 700,00
-	LASER PRO INFORMATIQUE SARL	SARL LASER PRO INFORMATIQUE SARL		
-	LES ATELIERS PASS COMPETENCE	LES ATELIERS PASS COMPETENCE	ASSOCIATIONS	93 671,43
-	LIGUE DE JUDO DE LA REUNION	LIGUE DE JUDO DE LA REUNION	ASSOCIATIONS	87 295,00
-	LIGUE DE JUDO DE LA REUNION	REUNION LIGUE DE JUDO DE LA REUNION		
-	LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE DE COMITE REGIONAL DU SPORT AUT	LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE DE COMITE REGIONAL DU SPORT AUT	ASSOCIATIONS	91 400,00
-	LIGUE REGIONALE DE BASKET BA	LIGUE REGIONALE DE BASKET BA	ASSOCIATIONS	102 640,00
-	LIGUE REGIONALE DE BASKET BA	LIGUE REGIONALE DE BASKET BA		
-	LIGUE REGIONALE DE GOLF LIGUE REUNIONNAISE DE GOLF	LIGUE REGIONALE DE GOLF LIGUE REUNIONNAISE DE GOLF	ASSOCIATIONS	76 947,76
-	LIGUE REUNIONNAISE D ATHLETI	LIGUE REUNIONNAISE D ATHLETI	ASSOCIATIONS	114 440,00
-	LIGUE REUNIONNAISE D ATHLETI	ATHLETI LIGUE REUNIONNAISE D ATHLETI		
-	LIGUE REUNIONNAISE DE FOOTBA	LIGUE REUNIONNAISE DE FOOTBA	ASSOCIATIONS	238 560,00
-	LIGUE REUNIONNAISE DE FOOTBA	FOOTBA LIGUE REUNIONNAISE DE FOOTBA		
-	LIGUE REUNIONNAISE DE HAND B	LIGUE REUNIONNAISE DE HAND B	ASSOCIATIONS	150 800,00
-	LIGUE REUNIONNAISE DE HAND B	LIGUE REUNIONNAISE DE HAND B		
-	LIGUE REUNIONNAISE DE SURF E	LIGUE REUNIONNAISE DE SURF E	ASSOCIATIONS	339 600,00
-	LIGUE REUNIONNAISE DE SURF	LIGUE REUNIONNAISE DE SURF		
-	LIGUE REUNIONNAISE DE VOILE	LIGUE REUNIONNAISE DE VOILE	ASSOCIATIONS	96 000,00
-	LIGUE REUNIONNAISE DE VOILE	VOILE LIGUE REUNIONNAISE DE VOILE		
-	LITHOPS FILMS SAS LITHOPS FILMS SAS	LITHOPS FILMS SAS LITHOPS FILMS SAS	SOCIETE	155 000,00
-	LYCEE BEL AIR LYCEE DE STE SUZANNE	LYCEE BEL AIR LYCEE DE STE SUZANNE	REGIONS	183 752,82
-	LYCEE AMBROISE VOLLARD LYCEE AMBROISE VOLLARD	LYCEE AMBROISE VOLLARD LYCEE AMBROISE VOLLARD	REGIONS	269 203,36
-	LYCEE ANTOINE ROUSSIN LYCEE ANTOINE ROUSSIN	LYCEE ANTOINE ROUSSIN LYCEE ANTOINE ROUSSIN	REGIONS	137 050,91
-	LYCEE ANTOINE ROUSSIN	LYCEE ANTOINE ROUSSIN		
-	LYCEE BOIS D OLIVES LYCEE BOIS D OLIVES	LYCEE BOIS D OLIVES LYCEE BOIS D OLIVES	REGIONS	123 454,59



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'organisme	Publié le 08/07/2024	Montant de l'engagement
-	LYCEE BOISJOLY POTIER LYCEE BOISJOLY POTIER	LYCEE BOISJOLY POTIER LYCEE BOISJOLY POTIER	REGIONS		
-	LYCEE DE LA POSSESSION MOULI	LYCEE DE LA POSSESSION MOULI	REGIONS		118 839,56
-	LYCEE DE VINCENDO LYCEE DE VINCENDO	LYCEE DE VINCENDO LYCEE DE VINCENDO	REGIONS		123 091,28
-	LYCEE EVARISTE DE PARNY LYCEE EVARISTE DE PARNY	LYCEE EVARISTE DE PARNY LYCEE EVARISTE DE PARNY	REGIONS		130 964,82
-	LYCEE GEORGES BRASSENS LYCEE GEORGES BRASSENS	LYCEE GEORGES BRASSENS LYCEE GEORGES BRASSENS	REGIONS		177 182,78
-	LYCEE HOTELIER CHRISTIAN ANT LYCEE PROFESSIONNEL HOTELIER	LYCEE HOTELIER CHRISTIAN ANT LYCEE PROFESSIONNEL HOTELIER	REGIONS		294 297,44
-	LYCEE JEAN CLAUDE FRUTEAU	LYCEE JEAN CLAUDE FRUTEAU	REGIONS		270 851,45
-	LYCEE JEAN HINGLO LYCEE JEAN HINGLO	LYCEE JEAN HINGLO LYCEE JEAN HINGLO	REGIONS		146 737,72
-	LYCEE JEAN JOLY LYCEE JEAN JOLY	LYCEE JEAN JOLY LYCEE JEAN JOLY	REGIONS		101 506,26
-	LYCEE LE VERGER LYCEE LE VERGER	LYCEE LE VERGER LYCEE LE VERGER	REGIONS		111 280,00
-	LYCEE LECONTE DE LISLE LYCEE LECONTE DE LISLE	LYCEE LECONTE DE LISLE LYCEE LECONTE DE LISLE	REGIONS		189 002,90
-	LYCEE LES AVIRONS ANTOINE DE LYCEE LES AVIRONS ANTOINE DE	LYCEE LES AVIRONS ANTOINE DE LYCEE LES AVIRONS ANTOINE DE	REGIONS		229 359,61
-	LYCEE LISLET GEOFFROY LYCEE LISLET GEOFFROY	LYCEE LISLET GEOFFROY LYCEE LISLET GEOFFROY	REGIONS		116 784,27
-	LYCEE MAHATMA GANDHI BP 507 LYCEE MAHATMA GANDHI	LYCEE MAHATMA GANDHI BP 507 LYCEE MAHATMA GANDHI	REGIONS		107 388,85
-	LYCEE MARGUERITE JAUZELON LYCEE DE BELLEPIERRE	LYCEE MARGUERITE JAUZELON LYCEE DE BELLEPIERRE	REGIONS		244 260,00
-	LYCEE MARIE CURIE EX SAINT B LYCEE SAINT BENOIT IV	LYCEE MARIE CURIE EX SAINT B LYCEE SAINT BENOIT IV	REGIONS		86 129,00
-	LYCEE NELSON MANDELA BRAS LYCEE LPO DE BRAS FUSIL	LYCEE NELSON MANDELA BRAS LYCEE LPO DE BRAS FUSIL	REGIONS		119 105,70
-	LYCEE PAUL MOREAU	LYCEE PAUL MOREAU	REGIONS		163 552,55
-	LYCEE PAUL VERGES	LYCEE PAUL VERGES	REGIONS		285 033,12
-	LYCEE PAULE PIGNOLET DE FRES LYCEE DE TROIS BASSINS	LYCEE PAULE PIGNOLET DE FRES LYCEE DE TROIS BASSINS	REGIONS		169 352,26
-	LYCEE PIERRE LAGOURGUE LYCEE PIERRE LAGOURGUE	LYCEE PIERRE LAGOURGUE LYCEE PIERRE LAGOURGUE	REGIONS		79 961,66
-	LYCEE PIERRE POIVRE LYCEE PIERRE POIVRE	LYCEE PIERRE POIVRE LYCEE PIERRE POIVRE	REGIONS		117 073,04
-	LYCEE POLYVALENT MEMONA HINT	LYCEE POLYVALENT MEMONA HINT	REGIONS		247 612,74



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'organisme	Publié le 08/07/2024 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE	Montant de l'engagement 101 401,97
-	LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE	LYCEE PROFESSIONNEL AGRICOLE LYCEE	REGIONS		
-	LYCEE PROFESSIONNEL ALBERT R LYCEE PROFESSIONNEL L HORIZO	PROFESSIONNEL AGRICOLE ALBERT R LYCEE	REGIONS		243 765,18
-	LYCEE PROFESSIONNEL AMIRAL L	PROFESSIONNEL L HORIZO LYCEE PROFESSIONNEL AMIRAL L	REGIONS		188 604,08
-	LYCEE PROFESSIONNEL DE ROCHE LYCEE PROFESSIONNEL DE ROCHE	LYCEE PROFESSIONNEL DE ROCHE LYCEE	REGIONS		424 448,58
-	LYCEE PROFESSIONNEL FRANCOIS LYCEE PROFESSIONNEL DE ST PI	PROFESSIONNEL DE ROCHE LYCEE PROFESSIONNEL FRANCOIS LYCEE	REGIONS		188 597,18
-	LYCEE PROFESSIONNEL ISNELLE LYCEE PROFESSIONNEL ISNELL A	PROFESSIONNEL DE ST PI LYCEE PROFESSIONNEL ISNELLE LYCEE	REGIONS		128 720,18
-	LYCEE PROFESSIONNEL JEAN PER LYCEE PROFESSIONNEL JEAN PER	PROFESSIONNEL ISNELL A LYCEE PROFESSIONNEL JEAN PER LYCEE PROFESSIONNEL JEAN PER	REGIONS		290 424,82
-	LYCEE PROFESSIONNEL JULIEN D LYCEE PROFESSIONNEL JULIEN D	LYCEE PROFESSIONNEL JULIEN D LYCEE	REGIONS		89 662,47
-	LYCEE PROFESSIONNEL LEON LEP LYCEE PROFESSIONNEL LEON LEP	PROFESSIONNEL JULIEN D LYCEE PROFESSIONNEL LEON LEP LYCEE PROFESSIONNEL LEON LEP	REGIONS		464 211,82
-	LYCEE PROFESSIONNEL PATU DE LYCEE PROFESSIONNEL PATU DE	LYCEE PROFESSIONNEL PATU DE LYCEE PROFESSIONNEL PATU DE	REGIONS		237 178,62
-	LYCEE PROFESSIONNEL PAUL LAN LYCEE PROFESSIONNEL PAUL LAN	LYCEE PROFESSIONNEL PAUL LAN LYCEE PROFESSIONNEL PAUL LAN	REGIONS		170 056,89
-	LYCEE PROFESSIONNEL VICTOR S LYCEE PROFESSIONNEL VICTOR S	LYCEE PROFESSIONNEL VICTOR S LYCEE	REGIONS		76 071,01
-	LYCEE PROFESSIONNEL VUE BELL	PROFESSIONNEL VICTOR S LYCEE PROFESSIONNEL VUE BELL	REGIONS		146 094,20
-	LYCEE ROLAND GARROS LYCEE ROLAND GARROS	LYCEE ROLAND GARROS LYCEE ROLAND GARROS	REGIONS		496 067,33
-	LYCEE SARDA GARRIGA LYCEE SARDA GARRIGA	LYCEE SARDA GARRIGA LYCEE SARDA GARRIGA	REGIONS		77 176,18
-	LYCEE STELLA LYCEE STELLA	LYCEE STELLA LYCEE STELLA	REGIONS		117 941,20
-	MAIRIE DE BRAS PANON MAIRIE DE BRAS PANON	MAIRIE DE BRAS PANON MAIRIE DE BRAS PANON	COMMUNES		445 838,48
-	MAIRIE DE L ENTRE DEUX	MAIRIE DE L ENTRE DEUX	COMMUNES		716 904,20
-	MAIRIE DE L ETANG SALE MAIRIE DE L ETANG SALE	MAIRIE DE L ETANG SALE MAIRIE DE L ETANG SALE	COMMUNES		162 882,00
-	MAIRIE DE LA PLAINE DES PALM MAIRIE DE LA PLAINE DES PALM	MAIRIE DE LA PLAINE DES PALM MAIRIE DE LA PLAINE DES PALM	COMMUNES		202 368,89



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'organisme	Montant de l'engagement
-	MAIRIE DE LA POSSESSION MAIRIE DE LA POSSESSION	MAIRIE DE LA POSSESSION MAIRIE DE LA POSSESSION	COMMUNES	368 710,91
-	MAIRIE DE MORONDAVA	MAIRIE DE MORONDAVA	SOCIETE	95 105,63
-	MAIRIE DE SAINT ANDRE MAIRIE DE SAINT ANDRE	MAIRIE DE SAINT ANDRE MAIRIE DE SAINT ANDRE	COMMUNES	1 237 844,09
-	MAIRIE DE SAINT BENOIT MAIRIE DE SAINT BENOIT	MAIRIE DE SAINT BENOIT MAIRIE DE SAINT BENOIT	COMMUNES	1 115 010,56
-	MAIRIE DE SAINT DENIS	MAIRIE DE SAINT DENIS	COMMUNES	703 981,91
-	MAIRIE DE SAINT JOSEPH MAIRIE DE SAINT JOSEPH	MAIRIE DE SAINT JOSEPH MAIRIE DE SAINT JOSEPH	COMMUNES	876 020,66
-	MAIRIE DE SAINT LEU MAIRIE DE SAINT LEU	MAIRIE DE SAINT LEU MAIRIE DE SAINT LEU	COMMUNES	109 067,83
-	MAIRIE DE SAINT LOUIS MAIRIE DE SAINT LOUIS	MAIRIE DE SAINT LOUIS MAIRIE DE SAINT LOUIS	COMMUNES	2 512 291,49
-	MAIRIE DE SAINT PAUL C S 1015 MAIRIE DE SAINT PAUL	MAIRIE DE SAINT PAUL C S 1015 MAIRIE DE SAINT PAUL	COMMUNES	105 207,29
-	MAIRIE DE SAINT PHILIPPE MAIRIE DE SAINT PHILIPPE	MAIRIE DE SAINT PHILIPPE MAIRIE DE SAINT PHILIPPE	COMMUNES	500 000,00
-	MAIRIE DE SAINT PIERRE MAIRIE DE SAINTPIERRE	MAIRIE DE SAINT PIERRE MAIRIE DE SAINTPIERRE	COMMUNES	1 643 042,99
-	MAIRIE DE SAINTE MARIE MAIRIE DE SAINTEMARIE	MAIRIE DE SAINTE MARIE MAIRIE DE SAINTEMARIE	COMMUNES	93 600,00
-	MAIRIE DE SAINTE ROSE MAIRIE DE SAINTE ROSE	MAIRIE DE SAINTE ROSE MAIRIE DE SAINTE ROSE	COMMUNES	88 057,64
-	MAIRIE DE SAINTE SUZANNE MAIRIE DE SAINTE SUZANNE	MAIRIE DE SAINTE SUZANNE MAIRIE DE SAINTE SUZANNE	COMMUNES	501 851,30
-	MAIRIE DE SALAZIE MAIRIE DE SALAZIE	MAIRIE DE SALAZIE MAIRIE DE SALAZIE	COMMUNES	1 335 869,86
-	MAIRIE DE TROIS BASSINS MAIRIE DE TROIS BASSINS	MAIRIE DE TROIS BASSINS MAIRIE DE TROIS BASSINS	COMMUNES	994 138,56
-	MAIRIE DES AVIRONS MAIRIE DES AVIRONS	MAIRIE DES AVIRONS MAIRIE DES AVIRONS	COMMUNES	296 837,88
-	MAIRIE DU PORT MAIRIE DU PORT	MAIRIE DU PORT MAIRIE DU PORT	COMMUNES	301 946,73
-	MAIRIE DU TAMPON MAIRIE DU TAMPON	MAIRIE DU TAMPON MAIRIE DU TAMPON	COMMUNES	157 552,49
-	MAOTEO	MAOTEO	ASSOCIATIONS	108 721,24
-	MAYBE MOVIES	MAYBE MOVIES	SOCIETE	155 000,00
-	METALLERIE HUISSERIES PEI	METALLERIE HUISSERIES PEI	SOCIETE	163 511,00
-	MISSION INTERCOMMUNALE DE L MISSION INTERCOMMUNAL OUEST	MISSION INTERCOMMUNALE DE L MISSION INTERCOMMUNAL OUEST	ASSOCIATIONS	769 583,00
-	MISSION LOCALE EST MISSION LOCALE EST	MISSION LOCALE EST MISSION LOCALE EST	ASSOCIATIONS	748 913,81
-	MISSION LOCALE NORD MISSION LOCALE NORD	MISSION LOCALE NORD MISSION LOCALE NORD	ASSOCIATIONS	722 738,00
-	MISSION LOCALE SUD ASSOCIATI MISSION LOCALE SUD ASSOCIATI	MISSION LOCALE SUD ASSOCIATI MISSION LOCALE SUD ASSOCIATI	ASSOCIATIONS	852 355,68
-	MOTHER PRODUCTION	MOTHER PRODUCTION	SOCIETE	90 000,00



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'organisme	Montant de l'engagement
-	OFFICE DE TOURISME INTERCOMM OFFICE DE TOURISME INTERCOMM	OFFICE DE TOURISME INTERCOMM OFFICE DE TOURISME INTERCOMM	ASSOCIATIONS	201 500,00
-	OFFICE TOURISME INTERCOM DE	OFFICE TOURISME INTERCOM DE	ASSOCIATIONS	360 000,00
-	OLA ENERGY EX LIBYA OIL REUN ZIC N°2 LYBIA OIL REUNION SAS	OLA ENERGY EX LIBYA OIL REUN ZIC N°2 LYBIA OIL REUNION SAS	SOCIETE	1 010 330,88
-	ONYX FILMS	ONYX FILMS	SOCIETE	90 000,00
-	OTI EST OFFICE DE TOURISME I MAISON MARTIN VALLIAME	OTI EST OFFICE DE TOURISME I MAISON MARTIN VALLIAME	SOCIETE	801 799,50
-	PEEP SAINT DENIS UL PEEP SAINT DENIS UL	PEEP SAINT DENIS UL PEEP SAINT DENIS UL	ASSOCIATIONS	80 813,00
-	PM SA	PM SA	SOCIETE	105 000,00
-	POLE REGIONAL DES MUSIQUES A POLE REGIONAL DES MUSIQUES A	POLE REGIONAL DES MUSIQUES A POLE REGIONAL DES MUSIQUES A	ASSOCIATIONS	615 500,00
-	PREPA FORMATION	PREPA FORMATION	SOCIETE	552 960,00
-	QUALITROPIC ETAB FERME LE 12/12/2022 ASSOCIATION	QUALITROPIC ETAB FERME LE 12/12/2022 ASSOCIATION	ASSOCIATIONS	123 214,40
-	QUALITROPIC DU P REGIE ESPACE CULTUREL LECONT REGIE ESPACE CULTUREL LECONT	QUALITROPIC DU P REGIE ESPACE CULTUREL LECONT REGIE ESPACE CULTUREL LECONT	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS	89 373,30
-	REGIE REUNION THD	REGIE REUNION THD	REGIONS	87 583,73
-	REGION REUNION TRANSPORT HOTEL REGION PIERRE LAGOURGU	REGION REUNION TRANSPORT HOTEL REGION PIERRE LAGOURGU	REGIONS	30 081 741,44
-	REUNION 1ERE FRANCE TELEVISI CS 41068 REUNION 1ERE FRANCE TELEVISI	REUNION 1ERE FRANCE TELEVISI CS 41068 REUNION 1ERE FRANCE TELEVISI	SOCIETE	196 300,00
-	REUNION MAGMA FILMS PRODUCTI	REUNION MAGMA FILMS PRODUCTI	SOCIETE	90 000,00
-	REUNION PORTAGE	REUNION PORTAGE	SOCIETE	597 555,00
-	REUNION PROSPECTIVE COMPETEN ZA LA MARE	REUNION PROSPECTIVE COMPETEN ZA LA MARE	ASSOCIATIONS	554 947,33
-	RUN FORMATION CONSEIL	RUN FORMATION CONSEIL	SOCIETE	207 295,20
-	SAINT ANGE	SAINT ANGE	SOCIETE	92 589,00
-	SAKIFO PRODUCTION INTAKA SAKIFO PRODUCTION	SAKIFO PRODUCTION INTAKA SAKIFO PRODUCTION	SOCIETE	390 822,99
-	SARL DISTRIPC DISTRIPC	SARL DISTRIPC DISTRIPC	SOCIETE	1 397 900,00
-	SAS CENTRE COMMERCIAL DU TAM SAS CENTRE COMMERCIAL DU TAM	SAS CENTRE COMMERCIAL DU TAM SAS CENTRE COMMERCIAL DU TAM	SOCIETE	105 350,00
-	SAS CREOLIA GESTION HOTEL MERCURE CREOLIA	SAS CREOLIA GESTION HOTEL MERCURE CREOLIA	SOCIETE	120 505,55
-	SAS FIBRES INDUSTRIES BOIS SAS FIBRES INDUSTRIES BOIS	SAS FIBRES INDUSTRIES BOIS SAS FIBRES INDUSTRIES BOIS	SOCIETE	196 963,68
-	SAS LA RESERVE DISTRIBUTION	SAS LA RESERVE DISTRIBUTION	SOCIETE	87 500,00



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'organisme	Montant de l'engagement
-	SC PRINT REUNION	SC PRINT REUNION	SOCIETE	00 120,00
-	SELF SIGNAL OCEAN INDIEN SELF SIGNAL OCEAN INDIEN	SELF SIGNAL OCEAN INDIEN	SOCIETE	130 344,66
-	SICA HABITAT REUNION SICA HABITAT REUNION	SICA HABITAT REUNION SICA HABITAT REUNION	SOCIETE	326 953,02
-	SILEX FILMS	SILEX FILMS	SOCIETE	150 000,00
-	SOCIETE D HYPERMARCHE DE L O	SOCIETE D HYPERMARCHE DE L O	SOCIETE	120 050,00
-	SOCIETE DE TRANSFORMATION EL SOCIETE DE TRANSFORMATION EL	SOCIETE DE TRANSFORMATION EL SOCIETE DE TRANSFORMATION EL	SOCIETE	168 000,00
-	SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPAR SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPAR	SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPAR SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPAR	SOCIETE	853 201,34
-	SOCIETE PETREDEC SOCIETE PETREDEC	SOCIETE PETREDEC SOCIETE PETREDEC	SOCIETE	896 989,02
-	SOCIETE REUNIONNAISE DE PROD SOCIETE REUNIONNAISE DE PROD	SOCIETE REUNIONNAISE DE PROD SOCIETE REUNIONNAISE DE PROD	SOCIETE	2 066 439,34
-	SOCIETE SIGLOI 1 RUE CHARLES DICKENS SOCIETE SIGLOI	SOCIETE SIGLOI 1 RUE CHARLES DICKENS SOCIETE SIGLOI	SOCIETE	1 029 049,52
-	SOGELEC INFORMATIQUE SOGELEC INFORMATIQUE	SOGELEC INFORMATIQUE SOGELEC INFORMATIQUE	SOCIETE	107 100,00
-	SOLAMI INSTALLATION SOLAIRE SOLAMI	SOLAMI INSTALLATION SOLAIRE SOLAMI	SOCIETE	582 592,88
-	SOLAR REUNION SOLAR REUNION	SOLAR REUNION SOLAR REUNION	SOCIETE	601 648,06
-	SOLIDAIRES POUR L HABITAT	SOLIDAIRES POUR L HABITAT	ASSOCIATIONS	409 578,40
-	SPL HORIZON REUNION EX SPL E SPL ENERGIES REUNION	SPL HORIZON REUNION EX SPL E SPL ENERGIES REUNION	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	4 647 262,02
-	SPL REUNION DES MUSEES REGIO REUNION DES MUSEES REGIONAUX	SPL REUNION DES MUSEES REGIO REUNION DES MUSEES REGIONAUX	SOCIETE	6 602 143,87
-	SUNZIL OCEAN INDIEN GROUPES	SUNZIL OCEAN INDIEN GROUPES	SOCIETE	1 029 000,00
-	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TR	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TR	GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	250 000,00
-	SYNDICAT MIXTE DE PIERREFOND SYNDICAT MIXTE DE PIERREFOND	SYNDICAT MIXTE DE PIERREFOND SYNDICAT MIXTE DE PIERREFOND	ETAT	416 863,00
-	SYNDICAT MIXTE PARC ROUTIER SYNDICAT MIXTE PARC ROUTIER	SYNDICAT MIXTE PARC ROUTIER SYNDICAT MIXTE PARC ROUTIER	REGIONS	2 795 000,00
-	SYRIUS REUNION	SYRIUS REUNION	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS	209 892,38
-	TERENCE FILMS	TERENCE FILMS	SOCIETE	365 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'organisme	Montant de l'engagement
-	TERRITOIRE DE L OUEST TERRITOIRE DE LA COTE OUEST	TERRITOIRE DE L OUEST TERRITOIRE DE LA COTE OUEST	COMMUNES	272 500,00
-	THEATRE LES BAMBOUS THEATRE LES BAMBOUS	THEATRE LES BAMBOUS THEATRE LES BAMBOUS	ASSOCIATIONS	157 650,00
-	THEATRES DEPARTEMENTAUX ESPA THEATRES DEPARTEMENTAUX ESPA	THEATRES DEPARTEMENTAUX ESPA THEATRES DEPARTEMENTAUX ESPA	SOCIETE	80 000,00
-	TOP BIS REUNION CONSTRUCTI	TOP BIS REUNION CONSTRUCTI	SOCIETE	105 000,00
-	TOTAL ENERGIES MARKETING REU	TOTAL ENERGIES MARKETING REU	SOCIETE	1 235 316,19
-	TROPIK ELEC	TROPIK ELEC	SOCIETE	678 000,00
-	UNIVERSITE DE LA REUNION	UNIVERSITE DE LA REUNION	ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX	1 653 788,39
-	UP AND GO	UP AND GO	SOCIETE	78 000,00
-	VINDEMIA DISTRIBUTION VINDEMIA	VINDEMIA DISTRIBUTION VINDEMIA	SOCIETE	725 900,00
-	VIVO ENERGY REUNION ENGEN REUNION SA	VIVO ENERGY REUNION ENGEN REUNION SA	SOCIETE	343 993,38
-	WOPE	WOPE	SOCIETE	111 604,99
-	YAKKA RESTAURATION ET SERVIC	YAKKA RESTAURATION ET SERVIC	SOCIETE	86 068,99
Autres				
-	PARTS- CAISSE EPARGNE	PARTS- CAISSE EPARGNE		228 636,00
-	PARTS- CREDIT AGRICOLE	PARTS- CREDIT AGRICOLE		1 524,49
-	-	FIP NEOVERIS PROXI	FIP	147 000,00
-	-	Fonds garantie DOM 2007-2013	Fonds AFD	3 888 568,00
-	Vivérie management	Vivérie management	SCPR	19 772,00
-	Fonds Européen d'Investissement	Fonds Européen d'Investissement	FCPR	43 000 000,00
-	France Active Garantie	France Active Garantie	FCPR	750 000,00
-	RBC Investor Services Bank	RBC Investor Services Bank	FCPR	4 663 823,00
-	TPE Région Réunion BPI France	TPE Région Réunion BPI France	FCPR	1 050 000,00
-	Régions	Régions		
-	INITIATIVE REUNION	INITIATIVE REUNION	Association	2 182 607,00
-	ENTREPRENDRE	ENTREPRENDRE		
-	Association Réunion Active	Association Réunion Active	Association	150 000,00
- 12/12/2017-Mise en place d un fonds de garantie LEADER 2014-2020	SOFIDER	Société Financière pour le Développement de la Réunion	SA	350 000,00
- AVANCE EN COMPTE COURANT ASSOCIE	SEMATRA	Société Anonyme d'Economie Mixte de Transport	Société Anonyme d'Economie Mixte	37 855 686,17
- 19/06/2020 - EMISSION EMPRUNT OBLIGATAIRE - OBLIGATIONS SIMPLES	SEMATRA	Société Anonyme d'Economie Mixte de Transport	Société Anonyme d'Economie Mixte	35 000 000,00
- 15/12/2022 - SEMATRA - Mise en jeu de la garantie Air Austral	SEMATRA	Société Anonyme d'Economie Mixte de Transport	Société Anonyme d'Economie Mixte	15 320 000,00
- 25/09/2018 - KAPOC - FONDS D'EMERGENCE REUNIONNAIS	SAS FONDS D'EMERGENCE REUNIONNAIS KAPOC	SAS FONDS D'EMERGENCE REUNIONNAIS KAPOC	SAS	0,00
- 19/06/2020 - CONTRIBUTION FONDS PRET REBOND AVEC LA BPI	BPIFRANCE FINANCEMENT	BPIFRANCE FINANCEMENT - PRÊT REBOND	SA	16 499 245,28

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'engagement	Montant de l'engagement
- 12/08/2022 - Abondement du fonds FPCI RUNAISSANCE avec SMALT CAPITAL - 06/10/2023 - Constitution Fds participation FINANCIERE REGION REUNION (FRR) II	SMALT CAPITAL EX ACG MANAGEMENT Fonds Européen d'Investissement (FEI)	SMALT CAPITAL Fonds Européen d'Investissement	SA FCPR	13 440 000,00

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE

Montant de l'engagement

13 440 000,00

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
Syndicat Mixte de Pierrefonds (SMP)	09/07/2012	Cotisation - subvention	416 863,00
Ile de la Réunion mobilités (ex-SMTR)	13/06/2013	Cotisation annuelle	125 000,00
Syndicat Mixte Parc Routier de la Réunion (SMPRR)	07/11/2013	Contribution financière	8 738 900,23
Syndicat mixte de traitement des déchets des micro-régions Sud et Ouest de la Réunion (ILEVA)	07/11/2013	Contribution annuelle + régularisation antérieure	1 150 250,34
Syndicat mixte de traitement des déchets des micro-régions Nord et Est de la Réunion (SYDNE)	21/07/2023	Contribution financière	250 000,00
EPCI			
Autres organismes de regroupement			
GIP RESERVE NATURELLE NATIONALE MARINE	18/10/2007	Participation - subvention	234 339,36
GIP Pôle Portuaire Industriel et Energétique de Bois Rouge (PPIEBR)	30/10/2015	Participation - subvention	5 000,00
GIP ECOCITE	12/12/2018	Participation - subvention	195 510,00
Groupement d'Intérêt Public Centre Sécurité Requin (GIP CSR)	24/04/2020	Contribution financière	493 165,00
GIP Réserve Naturelle Nationale Etang Saint Paul	07/02/2023	Contribution financière	37 300,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière	Régie Réunion THD (RRTHD)	10/07/2018	14/12/2017	SPIC	oui
Etablissement Public de Coopération Environnementale	Agence Régionale de la Biodiversité	26/04/2023	15/12/2022	SPA	oui

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

S²LO

IV

SPIC

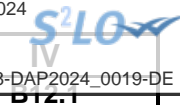
IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			227 663 111,96	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			227 663 111,96	0,00	
04/01/2023	DADT - MODE OCCUPATION DES SOLS ELABORATION ET MISE A DISPO M20225819	2023-1-004	22 316,86	0,00	5
10/01/2023	RDDEER - RN1 - CREATION COLLECTRICE CAMBAIE ET ACCES AU PS SAINT-PAUL SENS SUD NORD	2023-1-1935	1 261 295,67	0,00	0
10/01/2023	RDDEER - MO RN1A CREATION ET SECURISATION DES BANDES CYCLABLES DU CAP LAHOUSSAYE	2023-1-1950	738 984,13	0,00	0
10/01/2023	M10 DEER- PRR 3-1	2023-1-3298	816 827,79	0,00	0
10/01/2023	M22 DEER- PRR 3.2	2023-1-3307	18 520 167,03	0,00	0
11/01/2023	21848 - BIENS DE FAIBLE VALEUR 2023	2023-1-1265	55 156,48	0,00	1
13/01/2023	HOTEL DE REGION - "ELIE" ACRYLIQUE SUR TOILE 101*70CM - MARIE CHRISTINE COULON	2023-1-1060	800,00	0,00	0
13/01/2023	HOTEL DE REGION - RANDONNEE TROPICALE 2 60*50CM - 2022 HUILE S/TOILE - CHARLES PRIME	2023-1-1061	800,00	0,00	0
13/01/2023	HOTEL DE REGION - ROCHE ECRITE 200*200 - 2018 HUILE SUR TOILE CHARLES PRIME	2023-1-1062	3 000,00	0,00	0
13/01/2023	HOTEL DE REGION - 2 TIRAGES SERIE "LES HAUTS D'UNE ILE" 2022 MORGAN FACHE PHOTOGRAPHE	2023-1-1063	2 400,00	0,00	0
13/01/2023	HOTEL DE REGION - "ELEPHANT BIRD" 80*60 AEROSOL PEINTURE ACRYLIQUE S/TOILE - KONIX	2023-1-1069	900,00	0,00	0
13/01/2023	HOTEL DE REGION - "FRONN MER SIN PIER"/"NORD"/"NORD-OUEST" COLLECTION KAMAYANN - AMBRE MAILLOT	2023-1-1093	1 240,00	0,00	0
13/01/2023	HOTEL DE REGION - SCULPTURE BRONZE "SEREINEMENT" N°1/8 28*26.5*15 - 2019 - ANNE HOARAU	2023-1-1097	2 500,00	0,00	0
13/01/2023	HOTEL DE REGION - "PRINTEMPS""TOUS DES BISOUNOURS"AQUARELLES S/PAPIER+CADRE-CLAIRE MARECHAL	2023-1-1100	2 020,00	0,00	0
13/01/2023	HOTEL DE REGION - "MELANGE NATION" "FORCE MATERNELLE" SCULPTURES - FRANCOIS NICOLLE	2023-1-1101	1 450,00	0,00	0
13/01/2023	HOTEL DE REGION - SERIE 13 GRAVURES ENCRE NOIRE S/PAPIER A3-POESIE BORIS GAMALEYA -PERRUSSOT KAREL	2023-1-1104	7 500,00	0,00	0
14/01/2023	M10 DEER- PRR 3-3	2023-1-3300	11 088 148,86	0,00	0
17/01/2023	21831 - BIENS DE FAIBLE VALEUR 2023	2023-1-087	97 893,52	0,00	1
17/01/2023	LYCEE LECONTE DE LISLE - 80 PC MA20220007	2023-1-294	34 522,00	0,00	1
17/01/2023	LYCEE GEORGES BRASSENS - 100 PC MA20220007	2023-1-299	38 944,50	0,00	1
17/01/2023	LYCEE ISNELLE AMELIN - 100 ORDINATEURS PORTABLES MA20220007	2023-1-302	60 845,03	0,00	1
17/01/2023	LYCEE JEAN PERRIN - 98 PC COREI3 8GB MA20220007	2023-1-332	38 165,61	0,00	1
17/01/2023	LYCEE JEAN PERRIN - 14 PC CORE I3 16GB MA20220007	2023-1-332	6 041,35	0,00	1
17/01/2023	LYCEE JULIEN DE RONTAUNAY - 106 CLIENTS LEGERS MA20220007	2023-1-337	26 392,94	0,00	1
17/01/2023	LYCEE L'HORIZON - 20 TOUR PC MA20220007	2023-1-353	7 788,90	0,00	1
17/01/2023	LYCEE LISLET GEOFFROY - 72 PC MA20220007	2023-1-355	28 040,04	0,00	1



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	31/12/N	
					en années (2)
17/01/2023	LYCEE MAHATMA GANDHI - 88 TOURS PC MA20220007	2023-1-359	34 271,16	0,00	1
17/01/2023	LYCEE MARIE CURIE - 44 PC 8GB MA20220007	2023-1-362	19 125,13	0,00	1
17/01/2023	LYCEE FRANCOIS DE MAHY - LOT 5 - VIDEOPROJECTEURS + IMPRIMANTES MA20219300005777	2023-1-531	6 524,01	0,00	1
17/01/2023	LYCEE NELSON MANDELA - LOT 5 - VIDEOPROJECTEURS MA20219300005777	2023-1-560	13 844,10	0,00	1
17/01/2023	LYCEE PAUL LANGEVIN - LOT 5 - VIDEOPROJECTEURS + IMPRIMANTES MA20219300005777	2023-1-562	11 652,69	0,00	1
17/01/2023	LYCEE SARDA GARRIGA - LOT 5 - VIDEOPROJECTEURS + ACCESSOIRES MA20219300005777	2023-1-571	5 073,19	0,00	1
17/01/2023	LYCEE EVARISTE DE PARNY - LOT 6 - BORNES INT-EXT +ONDUL 1KV MA20219300005778	2023-1-576	3 059,70	0,00	1
17/01/2023	LYCEE EVARISTE DE PARNY - LOT 6 - ONDULEURS 6KVA + EXT GARANTIE MA20219300005778	2023-1-577	7 452,76	0,00	5
17/01/2023	LYCEE MOULIN JOLI - LOT 6 - BORNES INT-EXT + 3 ONDUL1KVA + EXT GARANTIE MA20219300005778	2023-1-582	2 126,60	0,00	1
18/01/2023	HOTEL DE REGION - "KARIATE" SCULPTURE CERAMIQUE 2019 - ALAGUIRY GENEVIEVE	2023-1-1065	1 500,00	0,00	0
18/01/2023	HOTEL DE REGION - "SANGUI BOVIS" ACRYLIQUE+GOUACHE+PASTEL+FEUTRE-100*120CM-PAPIER COLLE-MOSCATO ELSA	2023-1-1071	1 800,00	0,00	0
18/01/2023	HOTEL DE REGION - "LE BOBR" SCULPTURE - DAVID NATIVEL	2023-1-1094	5 000,00	0,00	0
18/01/2023	HOTEL DE REGION - "COLTRANE" TOILE ACRYLIQUE 192*200*35 - YREN ART	2023-1-1105	3 500,00	0,00	0
18/01/2023	RDDEER - BCT19-MARCHE20195089 LOT 2 EQT4 SVMS-DIVERS TRAVAUX EQTS GESTION DU TRAFIC	2023-1-1993	174 753,64	0,00	0
18/01/2023	RDSAP- EXTRACTION DU DPR	2023-1-3290	26 181,12	0,00	0
19/01/2023	RDDEER - EQUIPEMENTS ROUTIERS DE SECU GLISS SV DISPO SEC	2023-1-1887	50 805,63	0,00	0
19/01/2023	RDDEER - RN1A - PR30 500 au PR31 600 SECURISATION DE PIED DE FALAISE PAR ECRAN	2023-1-2505	598 446,36	0,00	0
19/01/2023	RDDEER- BP EX M22	2023-1-3317	679 509,70	0,00	0
21/01/2023	RDDID - 601593 - LOT 3 -AMENAGEMENT BAU TC RN2-DUPARC MA20215704	2023-1-1877	1 681 524,59	0,00	0
21/01/2023	RDDID - RRTG EST - VRTC RN2 STE MARIE MA20215704	2023-1-1962	2 798,09	0,00	0
21/01/2023	RDDID - MARCHE MOE REALISATION TRAVAUX EXUTOIRE DALOT BOIS NOIRS MA20215489	2023-1-2008	22 264,21	0,00	0
21/01/2023	RDDID - MISSION CSPS NFRDG RN1-PR19 A 20+5 MA20184307	2023-1-2010	722,08	0,00	0
21/01/2023	RDDEER - MO RN2 PR55 050 55 700 ENTRE CARREFOUR RN2/RD3 PONT RIVIERE DE L'EST BC2022SRE3816	2023-1-2012	603 316,19	0,00	0
21/01/2023	M10-DEGC PRR3-1	2023-1-3295	2 017 280,07	0,00	0
21/01/2023	M22 DEGC- PRR 3-3	2023-1-3304	427 601,61	0,00	0
21/01/2023	M22 DEER- PRR 3-3	2023-1-3308	34 624 907,68	0,00	0
24/01/2023	HOTEL DE REGION - TOILES SUR CHASSIS 90*70 AEROSOL+ACRYLIQUE+FEUTRE - ROKO	2023-1-1070	3 000,00	0,00	0
24/01/2023	HOTEL DE REGION - "JOUR DE CILAOS" ACRYLIQUE TOILE 1M*60CM DI ORIO EMMA	2023-1-1095	1 500,00	0,00	0
24/01/2023	HOTEL DE REGION - SCULPTURE REALISEE POUR LA SOMINN KREOL FRANCOIS NICOLLE	2023-1-1102	1 100,00	0,00	0



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	31/12/N	
				en années (2)	
24/01/2023	M10- DEGC PRR 3-3	2023-1-3297	869 372,66	0,00	0
25/01/2023	2188 - BIENS DE FAIBLE VALEUR 2023	2023-1-1264	39 061,48	0,00	1
25/01/2023	RDDEER - TRAVAUX URGENTS ET DIVERS	2023-1-1896	78 090,47	0,00	0
25/01/2023	RDDEER - MO PONT SUSPENDU RIV EST REHABILITATION 22+V2	2023-1-1925	1 242 054,70	0,00	0
25/01/2023	RDDEER- RESTAURATION DES OA	2023-1-3289	49 965,87	0,00	0
25/01/2023	M18 DEER- RIVIERE DE L'EST 3-3	2023-1-3301	1 279 371,77	0,00	0
26/01/2023	RDDEER - LOT 2 - TRAVAUX PS RIV EST MACONNERIE PIERRE DE TAILLES MA20215573	2023-1-1889	355 683,54	0,00	0
26/01/2023	RDDEER - SV DE POLICE	2023-1-1901	11 458,96	0,00	0
26/01/2023	RDDEER - OUVRAGES ET MURS / ETUDES	2023-1-1948	7 465,32	0,00	0
26/01/2023	RDDEER - MO RN1 ETUDES REALISATION PASSERELLE MODES D'OUVERTURE OA LATANIERS MA20205379	2023-1-2011	8 019,72	0,00	0
26/01/2023	LYCEE NELSON MANDELA - 13 PC MA20220007	2023-1-367	5 062,79	0,00	1
26/01/2023	LYCEE AMIRAL BOUVET - LOT 5 - VIDEOPROJECTEURS + ECRANS + AFFICHAGE DYNAMIQUE MA20219300005777	2023-1-504	25 087,61	0,00	1
26/01/2023	LYCEE DE BEL AIR - LOT 5 - VIDEOPROJECTEURS MA20219300005777	2023-1-510	3 896,08	0,00	1
26/01/2023	LYCEE JEAN HINGLO - LOT 5 - VIDEOPROJECTEURS + AFFICHAGE DYNAMIQUE MA20219300005777	2023-1-537	51 649,23	0,00	1
26/01/2023	LYCEE JEAN PERRIN - LOT 5 - VIDEOPROJECTEURS + AFFICHAGE DYNAMIQUE MA20219300005777	2023-1-544	5 468,35	0,00	1
26/01/2023	LYCEE JEAN PERRIN - LOT 5 - ECRANS MULTIMEDIA MA20219300005777	2023-1-545	6 475,97	0,00	5
26/01/2023	LYCEE LECONTE DE LISLE - LOT 5 - VIDEOPROJECTEURS + IMPRIMANTES MA20219300005777	2023-1-553	39 088,64	0,00	1
26/01/2023	LYCEE LECONTE DE LISLE - LOT 5 - ECRANS MULTIMEDIA MA20219300005777	2023-1-554	34 149,38	0,00	5
26/01/2023	LYCEE MOULIN JOLI - LOT 5 - VIDEOPROJECTEURS MA20219300005777	2023-1-559	3 611,73	0,00	1
26/01/2023	LYCEE PATU DE ROSEMONT - LOT 5 - VIDEOPROJECTEURS MA20219300005777	2023-1-561	12 819,12	0,00	1
26/01/2023	LYCEE VUE BELLE - LOT 5 - VIDEOPROJECTEURS 20219300005777	2023-1-573	8 253,09	0,00	1
26/01/2023	LYCEE VUE BELLE - LOT 5 - ECRANS MULTIMEDIA MA20219300005777	2023-1-574	5 037,13	0,00	5
26/01/2023	CRR ST DENIS - MEUBLES ROULANT CATERING POUR REGIE	2023-1-786	3 490,41	0,00	1
27/01/2023	DSI - 60 ORDINATEURS PORTABLES MA2022601985	2023-1-003	61 607,15	0,00	5
27/01/2023	DSI - PACK EFFICACITE MA20215641	2023-1-005	12 260,50	0,00	5
27/01/2023	DSI - 2 LICENCES QLAB POUR LE CRR	2023-1-006	2 788,45	0,00	1
27/01/2023	DSI - LICENCE HOST ID INCUBE POUR LA DBA	2023-1-007	813,75	0,00	1
27/01/2023	DSI - PC PORTABLE MACBOOK AIR RETINA	2023-1-008	1 400,76	0,00	1
27/01/2023	DSI - TONER HP NOIR	2023-1-009	641,75	0,00	1
27/01/2023	DSI - MONITEUR LCD 27"	2023-1-010	270,60	0,00	1
27/01/2023	DSI - IMPRIMANTE LASER HP LASERJET	2023-1-012	220,31	0,00	1
27/01/2023	DL - SRS - POSE DE TROIS BRASSEURS D'AIR/P205-0007	BAT190-TX2023-1-014	525,14	0,00	1
27/01/2023	PATDMG - SUBDIVISION ROUTIERE SUD - CLIMATISEUR/P205-0007	BAT190-TX2023-1-016	5 762,44	0,00	1
27/01/2023	PATDMG - BATIMENT CHAUDRON - TX ELECTRIQUES ET CLIM/P192-0004	BAT230-TX2023-1-122	994,29	0,00	1
27/01/2023	CRR - BANQUETTES PIANO POUR LES 4 CENTRES	2023-1-132	5 952,55	0,00	10
27/01/2023	HOTEL DE REGION - HEBERGEMENT GERTRUDE 2022 ET INFOGERANCE DU SOCLE TECHNIQUE	2023-1-343	10 656,00	0,00	10
27/01/2023	CRR ST DENIS - FLUTES TRAVERSIERES	2023-1-621	8 813,95	0,00	1



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée	
				31/12/N	en années (2)
27/01/2023	CRR ST DENIS - MICRO SPECIFIQUE POUR CAPTATION SURROUND MOBILE	2023-1-782	4 804,84	0,00	10
31/01/2023	DTD - GARE ROUTIERE ST PIERRE-ST BENOIT MA601457 RECHERCHE AMIANTE DANS ENROBES BITUMINEUX/P165-0008	BAT288-TX2023-1-023	16 133,95	0,00	15
01/02/2023	DL - HOTEL DE REGION - TRAVAUX DE TRAITEMENT ANTI PIGEONS/P192-0004	BAT001-TX2023-1-021	58 904,91	0,00	15
01/02/2023	DL - BATIMENT CHAUDRON - TRAITEMENT ANTI PIGEONS/P192-0004	BAT230-TX2023-1-121	19 032,38	0,00	15
02/02/2023	DL - HOTEL DE REGION - REMPLACEMENT ROULEMENTS ET GARNITURES POMPES/P192-0004	BAT001-TX2023-1-020	4 213,04	0,00	15
02/02/2023	DL - GARE ST BENOIT - REMPLACEMENT TOTEMS PAR SMART TV/P205-0011	BAT288-TX2023-1-026	2 433,17	0,00	15
02/02/2023	DL - GARE DE ST PIERRE - REMPLACEMENT TOTEMS PAR SMART TV/P205-0011	BAT290-TX2023-1-027	5 949,78	0,00	15
02/02/2023	21578 - BIENS DE FAIBLE VALEUR 2023	2023-1-086	7 536,82	0,00	1
02/02/2023	HOTEL DE REGION - SCULPTURE ROULER BOIS DE TAMARIN DES HAUTS H59XL29XL28CM - NATHALIE MAILLOT	2023-1-1056	1 500,00	0,00	0
02/02/2023	ANTENNE DES AVIRONS - REMPLACEMENT D'ARCEAUX DE PARKING	BAT285-TX2023-1-144	914,66	0,00	1
02/02/2023	CPOI - FOURS ELECTRIQUES	2023-1-387	46 568,20	0,00	10
02/02/2023	CPOI - LEVEES DE RESERVE ELECTRIQUE	2023-1-389	12 683,97	0,00	10
04/02/2023	RDDID - 601595 - LOT 5 - AMENAGEMENT BAU TEC RN2-DUPARC MA20215706	2023-1-1878	253 320,33	0,00	0
04/02/2023	RDDEER - SRO - FOURNITURE DE PANNEAUX MA20209300005107	2023-1-1956	36 690,37	0,00	0
04/02/2023	M22 DEGC- PRR AXE 3-2	2023-1-3303	1 476 245,39	0,00	0
07/02/2023	DL - SRS - REMPLACEMENT D'UNE FENETRE/P205-0007	BAT190-TX2023-1-013	835,20	0,00	1
07/02/2023	DL - HOTEL DE REGION - ENTRETIEN ET MAINTENANCE DU SYSTEME SECURITE INCENDIE/P192-0004	BAT001-TX2023-1-017	3 628,22	0,00	15
07/02/2023	DL - HOTEL DE REGION - TRAVAUX DIVERS CLOISON PEINTURE/P192-0004	BAT001-TX2023-1-022	3 092,25	0,00	15
07/02/2023	DTD - TX SUR TCSP DE LA CINOR ET CONTRE ALLEE LEOPOLD RAMBAUD/P165-0008	2023-1-025	24 235,92	0,00	25
07/02/2023	DL - VILLA DE LA REGION - POSE D'UN TRANSMETTEUR/P192-0004	BAT059-TX2023-1-116	672,71	0,00	1
07/02/2023	DL-PARC AUTO - FOURGON BOXER PEUGEOT - GH-512-TK	2023-1-146-GH-512-TK	35 244,07	0,00	5
07/02/2023	LYCEE DE BEL AIR - 18 ECRANS MULTI MEDIA 20" MA20220007	2023-1-291	3 361,69	0,00	1
07/02/2023	LYCEE DE BEL AIR - 35 POSTES FIXES MA20220007	2023-1-298	13 630,58	0,00	1
07/02/2023	HOTEL DE REGION - TELEVISEURS POUR LA SALLE PAVAGEAU	2023-1-341	25 102,56	0,00	10
07/02/2023	CPOI - REMPLACEMENT CITERNE SOUPLE SUR SITE HORTICOLE	2023-1-386	5 975,10	0,00	10
07/02/2023	CPOI - REMISE EN ETAT SYSTEME SECURITE INCENDIE MA2022930	2023-1-388	12 805,45	0,00	10
07/02/2023	CPOI - INSTALLATION D'UNE TOLE DE RIVE	2023-1-390	2 886,10	0,00	10
07/02/2023	LYCEE LOUIS PAYEN - LOT 5 - VIDEO PROJECTEURS + EXT GARANTIE MA20219300005777	2023-1-502	2 710,54	0,00	1
07/02/2023	LYCEE AMBROISE VOLLARD - LOT 5 - VIDEOPROJECTEURS + EXT GARANTIE MA20219300005777	2023-1-503	5 416,43	0,00	1
07/02/2023	LYCEE AMIRAL LACAZE - LOT 5 - ECRAN MULTIMEDIA +EXT GARANTIE + VIDEOPROJECTEUR MA20219300005777	2023-1-505	3 662,17	0,00	1
07/02/2023	LYCEE ANTOINE DE ST EXUPERY - LOT 5 - VIDEOPROJECTEURS + EXT GARANTIE MA20219300005777	2023-1-506	8 124,64	0,00	1
07/02/2023	LYCEE ANTOINE ROUSSIN - LOT 5 - ECRANS MULTIMEDIA + EXT GARANTIE MA20219300005777	2023-1-507	8 537,34	0,00	1



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée	
				31/12/N	en années (2)
07/02/2023	LYCEE ANTOINE ROUSSIN - LOT 5 - VIDEOPROJECTEURS + EXT GARANTIE MA20219300005777	2023-1-509	5 416,43	0,00	1
07/02/2023	LYCEE DE BELLEPIERRE - LOT 5 - VIDEOPROJECTEURS MA20219300005777	2023-1-511	21 665,71	0,00	1
07/02/2023	LYCEE EVARISTE DE PARNY - LOT 5 - VIDEOPROJECTEURS MA20219300005777	2023-1-530	3 579,36	0,00	1
07/02/2023	LYCEE FRANCOIS DE MAHY - LOT 5 - ECRAN MULTIMEDIA MA20219300005777	2023-1-532	3 317,67	0,00	5
07/02/2023	LYCEE GEORGES BRASSENS - LOT 5 - VIDEOPROJECTEURS + AFFICHAGE DYNAMIQUE MA20219300005777	2023-1-533	13 535,14	0,00	1
07/02/2023	LYCEE GEORGES BRASSENS - LOT 5 - ECRAN MULTIMEDIA MA20219300005777	2023-1-534	3 237,98	0,00	5
07/02/2023	LYCEE HOTELIER LA RENAISSANCE - LOT 5 - VIDEOPROJECTEURS MA20219300005777	2023-1-535	4 333,14	0,00	1
07/02/2023	LYCEE ISNELLE AMELIN - LOT 5 - VIDEOPROJECTEURS MA20219300005777	2023-1-536	8 826,58	0,00	1
07/02/2023	LYCEE JEAN JOLY - LOT 5 - VIDEOPROJECTEURS MA20219300005777	2023-1-543	3 249,86	0,00	1
07/02/2023	LYCEE JULIEN DE RONTAUNAY - LOT 5 - VIDEOPROJECTEURS MA20219300005777	2023-1-546	9 789,39	0,00	1
07/02/2023	LYCEE LEON DE LEPERVANCHE - LOT 5 - VIDEOPROJECTEURS MA20219300005777	2023-1-555	3 614,05	0,00	1
07/02/2023	LYCEE LISLET GEOFFROY - LOT 5 - VIDEOPROJECTEURS MA20219300005777	2023-1-556	19 951,05	0,00	1
07/02/2023	LYCEE LISLET GEOFFROY - LOT 5 - ECRAN MULTIMEDIA MA20219300005777	2023-1-557	4 268,67	0,00	5
07/02/2023	LYCEE MAHATMA GANDHI - LOT 5 - VIDEOPROJECTEURS MA20219300005777	2023-1-558	8 666,29	0,00	1
07/02/2023	LYCEE PAUL LANGEVIN - LOT 5 - ECRAN MULTIMEDIA MA20219300005777	2023-1-563	3 237,99	0,00	5
07/02/2023	LYCEE PIERRE LAGOURGUE - LOT 5 - VIDEOPROJECTEURS MA20219300005777	2023-1-564	6 204,14	0,00	1
07/02/2023	LYCEE PIERRE POIVRE - LOT 5 - VIDEOPROJECTEURS MA20219300005777	2023-1-565	7 043,68	0,00	1
07/02/2023	LYCEE ROCHES MAIGRES - LOT 5 - VIDEOPROJECTEURS MA20219300005777	2023-1-566	2 447,34	0,00	1
07/02/2023	LYCEE ROCHES MAIGRES - LOT 5 - ECRAN MULTIMEDIA MA20219300005777	2023-1-567	3 237,99	0,00	5
07/02/2023	LYCEE ROLAND GARROS - LOT 5 - VIDEOPROJECTEURS + ECRANS ACCESSOIRES+IMPRIMANTES MA20219300005777	2023-1-569	53 619,11	0,00	1
07/02/2023	LYCEE SAINT-PAUL IV - VIDEOPROJECTEURS MA20219300005777	2023-1-570	5 416,43	0,00	1
07/02/2023	LYCEE VICTOR SCHOELCHER - LOT 5 - VIDEOPROJECTEURS MA20219300005777	2023-1-572	3 791,50	0,00	1
08/02/2023	HOTEL DE REGION - HAIR TRESSE 1- 2- 3- STYLO BILLE NOIR/ROUGE S/CANSON 24*32CM-CATHERINE BOYER	2023-1-1057	3 000,00	0,00	0
08/02/2023	HOTEL DE REGION - PEINTURE ELOGE DU LOINTAIN 114*116CM FLUORESCENCE ET POLYMERE S/TOILE - ALAIN NOEL	2023-1-1058	3 000,00	0,00	0
08/02/2023	RDDNRL - NRL LOT 9 CONTROLE EXTERIEUR DES TRAVAUX SUIVI DE BIOCENOSSES MARINES MA20142864	2023-1-2046	52 535,61	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée	
				31/12/N	en années (2)
08/02/2023	NOUVELLE ROUTE DU LITTOTAL	2023-1-3313	12 550 069,33	0,00	0
09/02/2023	HOTEL DE REGION - "LEGACY" - 3 PLATEAUX PORCELAINE - 2018 - PAROUMANOU PAVAN MIGLINE	2023-1-1103	2 700,00	0,00	0
09/02/2023	PATDMG - EX CRR SAINT-BENOIT - INSTALLATION ELECTRIQUE ET INFORMATIQUE/P192-0004	BAT002-TX2023-1-126	17 060,18	0,00	15
09/02/2023	HOTEL DE REGION - ACQUISITION DE BALAIS ASPIRATEURS POUR LE SERVICE INTERIEUR	2023-1-131	6 659,72	0,00	1
09/02/2023	RDDID - 601592 - LOT 2 - AMENAGEMENT DE LA BAU RN2-DUPARC - MA20215703	2023-1-1876	889 628,88	0,00	0
09/02/2023	RDDID - 601596 - LOT 6 - AMENAGEMENT BAU TC RN2-DUPARC MA20215707	2023-1-1879	2 028 995,26	0,00	0
09/02/2023	RDDID - DE-RRTG EST - VRTC RN2 SAINTE MARIE MA20199300004762	2023-1-1886	612 328,57	0,00	0
09/02/2023	CPOI - TRAITEMENT ANTI PIGEONS	2023-1-384	8 138,23	0,00	10
09/02/2023	CPOI - REPARATION FUIITE SUR LE RESEAU CAPTEUR ECS MA2022930023-1-385	2023-1-385	7 618,75	0,00	10
10/02/2023	HOTEL DE REGION - "ESCLAVE DE MAISON" - TOILE DE JUTE DESSIN PASTEL/FUSAIN 2019- CARRERE MARIE-AGNES	2023-1-1074	600,00	0,00	0
10/02/2023	RDDEER - RP GTOI SH MA20225807	2023-1-1933	9 843,60	0,00	0
10/02/2023	GROUPE OBJECTIF RE'UNION - IMPRIMANTE KYOCERA	2023-1-339	4 693,67	0,00	10
11/02/2023	RDDID - 601590 LOT1 - AMENAGEMENT - BAU TEC RN2-DUPARC MA20215702	2023-1-1875	1 047 867,50	0,00	0
11/02/2023	RDDEER - AMENAGEMENTS DE SECURITE MA20205334	2023-1-1884	127 459,48	0,00	0
11/02/2023	RDDID - BCT17-EQT4 LOT 2 VRTC STE-MARIE EQUIPEMENTS ET MDV MA20195089	2023-1-1885	555 423,94	0,00	0
11/02/2023	RDDID - BCT14- SVMS - EQT4 - LOT2 VRTC STE MARIE EQUIPEMENTS ET MDV 600786	2023-1-2037	980 361,30	0,00	0
11/02/2023	M22 DEGC- PRR AXE 3-1	2023-1-3302	66 316,41	0,00	0
11/02/2023	LYCEE AMIRAL BOUVET - LOT 6 - EQUIPEMENTS RESEAUX ET TELEPHONIE MA20219300005778	2023-1-575	2 686,13	0,00	1
11/02/2023	LYCEE LECONTE DE LISLE - LOT 6 - ONDUL 1KVA MA20219300005778	2023-1-579	11 935,00	0,00	1
11/02/2023	LYCEE DE L'HORIZON - LOT 6 - ONDUL1KVA + EQUIPEMENTS RESEAUX+TELEPHONIE MA20219300005778	2023-1-580	4 507,46	0,00	1
11/02/2023	LYCEE LOUIS PAYEN - LOT 6 - EQUIPEMENTS RESEAUX ET TELEPHONIE SWITCH+CORDON MA20219300005778	2023-1-581	6 503,69	0,00	1
14/02/2023	PATDMG - CRR OUEST - INSTALLATION DE PRISE RESEAU/P192-0004	BAT054-TX2023-1-127	1 620,63	0,00	1
14/02/2023	DL - CRR EST - REMPLACEMENT CENTRALE INCENDIE/P192-0004	BAT179-TX2023-1-130	16 867,40	0,00	15
15/02/2023	DL - CRR NORD - TRAVAUX MOTORISATION PORTAIL/P192-0004	BAT055-TX2023-1-128	4 439,60	0,00	25
15/02/2023	RDDEER - OUVRAGES ET MURS : TRAVAUX	2023-1-1929	125 570,85	0,00	0
16/02/2023	CRR ST DENIS - CARTE DANTE AVEC RECORDING YAMAHA + CABLES	2023-1-622	7 663,95	0,00	10
17/02/2023	HOTEL DE REGION - "PORTRAIT DE FAMILLE" 2 ET 3 ACRYLIQUE SUR TOILE 150*100CM 2019 - KENKLE STEPHANE	2023-1-1059	4 000,00	0,00	0
17/02/2023	HOTEL DE REGION - "ALLE" TOILE ACRYLIQUE 103*103 AVEC CAISSE AMERICAINE NOIRE- 2021 - JIMMY CADET	2023-1-1073	2 000,00	0,00	0
17/02/2023	RDDEER - ACQUISITION FONCIERE REGION-MAIRIE PLAINE PALMISTES	2023-1-1981	275 506,00	0,00	0
18/02/2023	PATDMG - MOCA - REMPLACEMENT DE LA CARTE ALIMENTATION AUTOMATE/P192-0004	BAT217-TX2023-1-118	892,74	0,00	1
18/02/2023	RDDID - BRETELLE D'ENTREE DE LA CRESSONNIERE RN2 - 2 PORTIQUES DIRECTI 600489 SIGNATURE OCEAN INDIEN	2023-1-2041	354 324,01	0,00	0



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée	
				31/12/N	en années (2)
21/02/2023	PATDMG - HOTEL DE REGION - FOURNITURE ET POSE DE FILM/P192-0004	BAT001-TX2023-1-018	379,75	0,00	1
21/02/2023	PATDMG - HOTEL DE REGION - FOURNITURE ET POSE DE REVETEMENT/P192-0004	BAT001-TX2023-1-019	4 900,00	0,00	15
21/02/2023	PATDMG - GARE DE ST DENIS - CREATIONS SUPPORTS ECRANS INFORMATION/P205-0011	BAT289-TX2023-1-028	1 388,80	0,00	1
21/02/2023	PATDMG - ZAC BEL AIR - CREATION ALIMENTATION POUR CLIMATISEURS/P192-0004	2023-1-115	6 306,02	0,00	15
21/02/2023	STELLA-VILLA BEDIER - TRAVAUX INSTALLATION TOURELLE EXTRACTION A TURBINE	BAT228-TX2023-1-142	3 200,75	0,00	3
21/02/2023	DEER - FOURGON BOXER PEUGEOT - GE-483-KG	2023-1-150-GE-483-KG	34 100,23	0,00	5
21/02/2023	DEER - FOURGON BOXER PEUGEOT - GE-485-KG	2023-1-150-GE-485-KG	34 100,24	0,00	5
21/02/2023	CPOI - SECHEUR	2023-1-785	3 528,54	0,00	10
24/02/2023	HOTEL DE REGION - "QUELQUE PART A MAFATE" TOILE PEINTURE ACRYLIQUE 73*94 - LOUIS BOYER	2023-1-1072	1 100,00	0,00	0
24/02/2023	HOTEL DE REGION - TABLEAU FAIT POUR LA SOMINN KREOL - CHARLY LESQUELIN	2023-1-1099	3 000,00	0,00	0
24/02/2023	RDDEER - EQUIPEMENTS SRGT	2023-1-1888	45 198,73	0,00	0
24/02/2023	RDDEER - RP MA601781 - SBTPC SOGEA	2023-1-1894	14 708,17	0,00	0
24/02/2023	RDDID- DEGC- VOIE VELO REGIONALE	2023-1-3316	35 941,32	0,00	0
24/02/2023	GYMNASE LYCEE LE VERGER - TRAVAUX DE PEINTURE INTERIEURE	2023-1-381	11 941,24	0,00	15
24/02/2023	GYMNASE LYCEE LE VERGER - RENOVATION TOLES	2023-1-382	2 387,00	0,00	10
01/03/2023	SAINTE ROSE - MISE A DISPOSITION CAMION TRANSPORT OEUVRE DAVID IMAHO	2023-1-1064	1 464,75	0,00	0
02/03/2023	RDDID - RRTG EST - RN2 AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE ST BENOIT - ETUDES	2023-1-1932	26 650,88	0,00	0
02/03/2023	RDDID - RRTG EST ECHANGEUR BOURBIER/GIRATOIRE PLAINES	2023-1-1960	28 676,55	0,00	0
03/03/2023	HOTEL DE REGION - SIEGE ERGONOMIQUE DUO BACK PLAN HANDICAP	2023-1-342	2 109,32	0,00	10
04/03/2023	RSDSIO - GF14RH : GPEC ET FORMATION	2023-1-095	1 870,00	0,00	1
04/03/2023	RSDSIO - 25 IMPRIMANTES MULTIFONCTIONS	2023-1-096	24 975,00	0,00	1
04/03/2023	RSDSIO - 25 IMPRIMANTES LASER MONOCHROME	2023-1-097	12 341,88	0,00	1
04/03/2023	RSDSIO - MAC BOOK PRO 16"	2023-1-098	2 996,00	0,00	5
04/03/2023	RSDSIO - 4 MAC STUDIO	2023-1-098	12 724,00	0,00	5
04/03/2023	RSDSIO - 2 MAC BOOK 13" 256GO	2023-1-098	3 316,00	0,00	1
04/03/2023	RSDSIO - MAC BOOK PRO 13" 512GO	2023-1-098	1 896,00	0,00	1
04/03/2023	RSDSIO - MAC BOOK PRO 14"	2023-1-098	2 279,00	0,00	5
04/03/2023	RSDSIO - 5 PORTABLES LENOVO 14"	2023-1-103	9 877,65	0,00	1
04/03/2023	RSDSIO - 60 ORDINATEURS PORTABLES	2023-1-104	9 405,60	0,00	1
04/03/2023	RSDSOI - ACCESSOIRES MOBILES	2023-1-105	1 029,39	0,00	1
04/03/2023	RSDSIO - DIVERS MOBILES	2023-1-106	32 191,13	0,00	1
04/03/2023	PATDMG - CRR NORD - TRAVAUX ELECTRIQUES/P192-0004	BAT055-TX2023-1-107	1 828,23	0,00	1
04/03/2023	PATDMG - ANNEXE HOTEL DE REGION - FOURNITURE DE BEQUILLES CONTROLE	BAT043-TX2023-1-108	6 563,06	0,00	15
04/03/2023	PATDMG - HOTEL DE REGION - TRAVAUX ELECTRIQUES/P192-0004	BAT001-TX2023-1-109	38 823,26	0,00	15
04/03/2023	PATDMG - HOTEL DE REGION - REMPLACEMENT SYSTEME D'ACCES ZONE PRESIDENCE/P192-0004	BAT001-TX2023-1-110	12 531,75	0,00	15



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée	
				31/12/N	en années (2)
04/03/2023	PATDMG - HOTEL DE REGION - INSTALLATION BAIE ALUMINIUM/P192-0004	BAT001-TX2023-1-111	798,86	0,00	1
04/03/2023	PATDMG - HOTEL DE REGION - CONFECTION CLOISON POUR BUREAU/P192-0004	BAT001-TX2023-1-112	1 579,76	0,00	1
04/03/2023	PATDMG - MRST - FOURNITURE ET POSE DE FILM/P192-0004	BAT009-TX2023-1-117	738,68	0,00	1
04/03/2023	PATDMG - GARE DE ST PIERRE - REMPLACEMENT DE LA BARRIERE AUTOMATIQUE/P205-0011	BAT290-TX2023-1-119	3 926,83	0,00	25
04/03/2023	PATDMG - EX CRR SAINT-BENOIT - TRAVAUX DE RENOVATION/P192-004	BAT002-TX2023-1-125	24 629,50	0,00	15
04/03/2023	PATDMG - CRR NORD - REPARATION FUITE RESEAU/P192-0004	BAT055-TX2023-1-129	1 984,23	0,00	1
07/03/2023	RDDEER - RESTAURATION DU PONT SUSPENDU DE LA RIV. DE L'EST	2023-1-1899	293 007,24	0,00	0
07/03/2023	RDDEER - MO TX RC RN2 VINCENDO SECURISATION CHEMINEMENT PIETONS CYCLES FRANCE RELANCE	2023-1-1926	92 466,80	0,00	0
07/03/2023	RDDEER - RESTAURATION PONT RIVIERE DE L'EST BC2021SOA3737	2023-1-1984	1 004 815,81	0,00	0
07/03/2023	LYCEE PATU DE ROSEMONT - 47 PC MA2022601977	BAT072-2023-1-270	15 040,00	0,00	1
07/03/2023	LYCEE MARIE CURIE - 29 PC MA2022601977	2023-1-273	9 280,00	0,00	1
07/03/2023	LYCEE PAUL MOREAU - 8 PC MA2022601977	2023-1-274	2 560,00	0,00	1
07/03/2023	LYCEE BEL AIR - 74 PC MA2022601977	2023-1-275	23 680,00	0,00	1
07/03/2023	LYCEE DE BELLEPIERRE - 67 PC MA2022601977	2023-1-276	21 440,00	0,00	1
07/03/2023	LYCEE GEORGES BRASSENS - 75 PC MA2022601977	2023-1-277	24 000,00	0,00	1
07/03/2023	LYCEE ISNELLE AMELIN - 79 PC MA2022601977	2023-1-278	25 280,00	0,00	1
07/03/2023	LYCEE JEAN PERRIN - 90 PC MA2022601977	2023-1-279	28 800,00	0,00	1
07/03/2023	LYCEE JULIEN DE RONTAUNAY - 64 PC MA2022601977	2023-1-280	20 480,00	0,00	1
07/03/2023	LYCEE LECONTE DE LISLE - 11 PC MA2022601977	2023-1-281	3 520,00	0,00	1
07/03/2023	LYCEE LEVAVASSEUR - 39 PC MA2022601977	2023-1-282	12 480,00	0,00	1
07/03/2023	LYCEE L'HORIZON - 40 PC MA2022601977	2023-1-283	12 800,00	0,00	1
07/03/2023	LYCEE LISLET GEOFFROY - 58 PC MA2022601977	2023-1-284	18 560,00	0,00	1
07/03/2023	LYCEE MAHATMA GANDHI - 29 PC MA2022601977	2023-1-285	9 280,00	0,00	1
07/03/2023	LYCEE MEMONA HINTERMANN AFFEJEE - 57 PC MA2022601977	2023-1-286	18 240,00	0,00	1
07/03/2023	LYCEE NELSON MANDELA - 24 PC MA2022601977	2023-1-287	7 680,00	0,00	1
07/03/2023	LYCEE SARDA GARRIGA - 19 PC MA2022601977	2023-1-288	6 080,00	0,00	1
07/03/2023	LYCEE AMIRAL BOUVET - 35 ECRANS MULTI MEDIA 22" MA20220007	2023-1-289	6 638,79	0,00	1
07/03/2023	LYCEE AMIRAL LACAZE - LOT 2 - 30 ECRANS MULTI MEDIA MA20220007	2023-1-290	6 248,62	0,00	1
07/03/2023	LYCEE GEORGES BRASSENS - 112 ECRANS 24" MA20220007	2023-1-300	23 328,19	0,00	1
07/03/2023	LYCEE ISNELLE AMELIN - 100 ECRANS MULTI MEDIA MA20220007	2023-1-303	26 744,84	0,00	1
07/03/2023	LYCEE JULIEN DE RONTAUNAY - 3 ECRANS STANDARD 26" MA20220007	2023-1-335	729,25	0,00	1
07/03/2023	LYCEE JULIEN DE RONTAUNAY - 104 PC 24" MA20220007	2023-1-336	21 678,17	0,00	1
07/03/2023	LYCEE L'HORIZON - 20 ECRANS 24" MA20220007	2023-1-354	4 165,75	0,00	1
07/03/2023	LYCEE MAHATMA GANDHI - 88 ECRANS 24" MA20220007	2023-1-360	18 329,30	0,00	1
07/03/2023	LYCEE MAHATMA GANDHI - 4 PC CORE I3 MA20220007	2023-1-360	2 549,94	0,00	1
07/03/2023	LYCEE MARIE CURIE - 5 PC CORE I3 16GB MA20220007	2023-1-363	9 892,78	0,00	1
07/03/2023	LYCEE NELSON MANDELA - 13 ECRANS STANDARD MA20220007	2023-1-366	2 465,84	0,00	1
08/03/2023	HOTEL DE REGION - 4 PHOTOGRAPHIES NB 60*60 SUPPORT DIBOND THIERRY HOARAU	2023-1-1066	2 000,00	0,00	0
08/03/2023	HOTEL DE REGION - SERIGRAPHIES S/CANSON 250GSM 130*90 2018 "ON THE EDGE""HEAVY FLOW"- MATHILDE FOSSY	2023-1-1067	1 900,00	0,00	0



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	31/12/N	
					en années (2)
08/03/2023	HOTEL DE REGION - SERIE COMMUNE DO FE "JONAS""THERESE""M... ANDRIANA" FORMAT 64*50 - ROMAIN PHILIPPON	2023-1-1068	2 450,40	0,00	0
08/03/2023	RESERVES DU MUSEE STELLA MATUTINA - FOURNITURE ET POSE DE SYSTEME ANTIPANIQUE	BAT207-TX2023-1-143	2 267,65	0,00	3
08/03/2023	RDDEER - RP MA601781 - RUN HELICOPTERE	2023-1-1965	867,80	0,00	0
08/03/2023	RDDID - DE-RN1-NOUVEAU PONT SUR RIVIERE SAINT DENIS (NPRSD) MA20205440	2023-1-2004	131 666,49	0,00	0
08/03/2023	RDDID - DE-RN1-RIVIERE DES GALETS- NOUVEAU FRANCHISSEMENT MA2020533	2023-1-2005	29 739,92	0,00	0
08/03/2023	RDDEER - MA601781 -SBTPC SOGEA - RUN HELICOPTERE	2023-1-2047	196 325,59	0,00	0
09/03/2023	RSDSIO - 60 CLES USB 16GO	2023-1-161	324,20	0,00	1
09/03/2023	RDDNRL - AMO ENVIRONNEMENT MAI 2022 A AVRIL 2023	2023-1-1883	27 659,38	0,00	0
09/03/2023	RDDNRL - NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL	2023-1-1928	7 210 729,60	0,00	0
09/03/2023	RDDNRL - COUCHE DE FORME GENIE CIVIL ASSAINISSEMENT CHAUSSEES	2023-1-1995	2 084 550,00	0,00	0
09/03/2023	RDDMD - GARE ROUTIERE DE ST PIERRE - MA601457 DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX/P165-0008	BAT290-TX2023-1-266	1 627,50	0,00	1
09/03/2023	HOTEL DE REGION - GROUPE UDDST - MACBOOKPRO 16"	2023-1-338	2 991,26	0,00	10
10/03/2023	LYCEE LE VERGER - 46 ECRANS 24" MA20220007	2023-1-293	9 581,22	0,00	1
10/03/2023	LYCEE GEORGES BRASSENS - 14 PC CORE I7 MA20220007	2023-1-301	7 603,61	0,00	1
10/03/2023	LYCEE JEAN PERRIN - 12 ECRANS STANDARD 26" MA20220007	2023-1-334	2 982,10	0,00	1
10/03/2023	LYCEE LISLET GEOFROY - 17 ECRANS MULTIMEDIA 26" MA20220007	2023-1-356	4 224,64	0,00	1
11/03/2023	RDDNRL - SUIVI FINANCIER BC N°3 MA2021930005388	2023-1-1957	48 555,39	0,00	0
11/03/2023	HOTEL DE REGION - AUTO LAVEUSE	2023-1-268	5 587,75	0,00	10
11/03/2023	HOTEL DE REGION - 20 PHOTOCOPIEURS MA2022601990	2023-1-340	103 573,64	0,00	10
11/03/2023	CRR ST DENIS - PARS A LEDS + ACC + FLY CASE A ROULETTES	2023-1-623	7 378,00	0,00	1
14/03/2023	RDDEER - 05/04 - RN2 - AMENAGEMENT ST-FRANCOIS / STE-ANNE - ST-BENOIT	2023-1-1872	155 569,53	0,00	0
14/03/2023	RDDEER - BC 2022SOA2079 - RN2 - RAVINE SAINTE MARGUERITE	2023-1-2031	68 630,22	0,00	0
14/03/2023	RDDEER - BC 2022SOA4989 - RN2002 - OA RIV DES ROCHES - PR 24+190	2023-1-2032	96 754,35	0,00	0
14/03/2023	HOTEL DE REGION - SOUFFLEUR A BATTERIE	2023-1-269	3 567,00	0,00	10
15/03/2023	HOTEL DE REGION - "LUC DONAT" TOILE 65*80.5	2023-1-1091	560,00	0,00	0
15/03/2023	SANGUINE-CRAIE-ACRYLIQUE 2019+ENCADREM- PASCAL LAFARGUE HOTEL DE REGION - "KABAR ATER" 181*120CM HUILE SUR TOILE + CAISSE AMERICAINE - JIMMY CAMBONA	2023-1-1098	5 000,00	0,00	0
16/03/2023	PATDMG - HOTEL DE REGION - INSTALLATION TV/P192-0004	BAT001-TX2023-1-260	417,99	0,00	1
21/03/2023	RSDSIO - 45 CLIENTS LEGERES MA2022601980	2023-1-257	16 718,85	0,00	1
21/03/2023	LYCEE PATU DE ROSEMONT - 16 PORTABLES 15" MA20219300005776	2023-1-295	9 893,76	0,00	1
21/03/2023	LYCEE AMIRAL LACAZE - LOT 4 - 4 PORTABLES ACER 17" MA20219300005776	2023-1-296	2 808,76	0,00	1
21/03/2023	LYCEE AMIRAL BOUVET - LOT 4 - ORDINATEURS PORTABLES 15" + EXT GARANTIE MA20219300005776	2023-1-480	31 300,36	0,00	1
21/03/2023	LYCEE JEAN HINGLO - LOT 4 - ORDINATEURS PORTABLES MA20219300005776	2023-1-489	4 213,14	0,00	1
21/03/2023	LYCEE MARIE CURIE - LOT 4 - ORDINATEURS PORTABLES + EXT GARANTIE MA20219300005776	2023-1-492	9 275,40	0,00	1



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	31/12/N	
					en années (2)
21/03/2023	LYCEE ROLAND GARROS - LOT 4 - ORDINATEURS PORTABLES 15" MA20219300005776	2023-1-496	49 960,19	0,00	1
22/03/2023	RDDEER - BC 2022SOA5315 - RN5 - PR 21 180 - BUREL 2 MA20189345	2023-1-2034	82 222,69	0,00	0
22/03/2023	RDDEER - BC 2022SOA5317 - RN5 - PR 21 145 - ILET GRAND 20189345	2023-1-2035	140 466,80	0,00	0
23/03/2023	HOTEL DE REGION - EQUIPEMENT AUDIOVISUEL SALLES DE REUNION	2023-1-1023	7 280,35	0,00	10
23/03/2023	HOTEL DE REGION - ACQUISITION DE MATERIELS ELECTROPORTATIFS POUR ATELIER MENUISERIE	2023-1-1024	7 786,83	0,00	10
23/03/2023	RDDID - 601626-LOT 2-RN1E SHUNT RDG COMMUNE DU PORT 2023	2023-1-1979	22 825,63	0,00	0
23/03/2023	CPOI - TRAVAUX DE SECURISATION DE LA TOITURE FC20238678	2023-1-383	22 515,96	0,00	10
23/03/2023	PATDMG - HOTEL DE REGION - TRAVAUX DE PLOMBERIE/P192-0004	BAT001-TX2023-1-705	1 710,77	0,00	1
23/03/2023	PATDMG - MOCA - MISE EN PLACE D'UNE CUVE GROUPE ELECTROGENE/P192-0004	BAT217-TX2023-1-717	3 750,80	0,00	15
23/03/2023	CPOI - ALIMENTATION FOUR CUISINE	2023-1-787	2 398,95	0,00	10
24/03/2023	RDDEER - REVISION DE PRIX - M601334 PREVENTIO	2023-1-1937	754,02	0,00	0
24/03/2023	M10 DEER- PRR 3-2	2023-1-3299	1 818 401,56	0,00	0
25/03/2023	LYCEE DE BELLEPIERRE - 100 PC MA20220007	2023-1-319	54 311,50	0,00	1
25/03/2023	LYCEE DE BELLEPIERRE - 25 ECRANS 25" MA20220007	2023-1-321	6 483,96	0,00	1
25/03/2023	LYCEE DE BELLEPIERRE - 29 PC CORE I3 MA20220007	2023-1-321	18 487,07	0,00	1
25/03/2023	LYCEE DE BELLEPIERRE - 50 ECRANS 24" MA20220007	2023-1-321	10 143,12	0,00	1
25/03/2023	LYCEE DE BEL AIR - 41 PC COREI3 MA20220007	2023-1-324	26 136,89	0,00	1
25/03/2023	LYCEE DE BEL AIR - 58 ECRANS 24" MA20220007	2023-1-324	12 270,55	0,00	1
25/03/2023	LYCEE DE BEL AIR - 35 ECRANS MULTIMEDIA 20" MA20220007	2023-1-324	6 448,91	0,00	1
25/03/2023	LYCEE AMIRAL BOUVET - 35 PC CORE I3 MA20220007	2023-1-327	19 009,03	0,00	1
25/03/2023	LYCEE JEAN PERRIN - 12 ECRANS 26" MA20220007	2023-1-329	6 517,38	0,00	1
25/03/2023	LYCEE JEAN PERRIN - 99 ECRANS STANDARD 24" MA20220007	2023-1-330	20 620,46	0,00	1
25/03/2023	LYCEE LISLET GEOFFROY - 29 PC MA20220007	2023-1-357	15 750,34	0,00	1
25/03/2023	LYCEE LISLET GEOFFROY - 74 ECRANS MULTIMEDIA 24" MA20220007	2023-1-358	15 413,27	0,00	1
25/03/2023	LYCEE PATU DE ROSEMONT - 68 PC CORE I3 MA20220007	2023-1-364	36 931,82	0,00	1
25/03/2023	LYCEE PATU DE ROSEMONT - 64 ECRANS STANDARD 22" MA20220007	2023-1-364	12 139,50	0,00	1
25/03/2023	LYCEE ANTOINE ROUSSIN - DIVERS ACCESSOIRES-USB-CLAVIER MA20219300005775	2023-1-426	3 902,07	0,00	1
25/03/2023	LYCEE ANTOINE ROUSSIN- 12 PC MA20219300005775	2023-1-426	6 470,94	0,00	1
25/03/2023	LYCEE ANTOINE ROUSSIN - ECRANS MULTIMEDIA 24" MA20219300005775	2023-1-426	3 424,26	0,00	1
25/03/2023	LYCEE LEON LEPERVANICHE - 57 PC FIXES BUREAU +ECRANS STANDARD 24" MA20219300005775	2023-1-446	39 898,39	0,00	1
25/03/2023	LYCEE LOUIS PAYEN - 21 PC FIXE BUREAU + ACC + 8 ECRANS MA20219300005775	2023-1-447	14 785,28	0,00	1
28/03/2023	RDDID - AMO SUIVI ENVIRONNEMENTAL NFRDG-MA50019	2023-1-1882	915,75	0,00	0
28/03/2023	RDDID - RN1-AMO SUIVI ENVIRONNEMENTAL DE LA RDG - SS TRAITANT CREOCEAN OI MA20175001	2023-1-1902	4 690,42	0,00	0
28/03/2023	RDDID - SAS SCE RN1-AMO SUIVI ENVIRONNEMENTAL DE LA RDG MA201750019	2023-1-1963	877,46	0,00	0
28/03/2023	RDDID - RN1-AMO SUIVI ENVIRONNEMENTAL DE LA RDG -CYATHEA MA201750019	2023-1-2003	1 993,41	0,00	0
29/03/2023	RDDID - LOT 1 - TRAVAUX GENERAUX PARKING RELAIS ZAC PORTAL MA20225787	2023-1-1891	96 038,36	0,00	0
29/03/2023	RDDEER - REVISION DE PRIX - M 601454 - SBTPC	2023-1-1938	875 677,14	0,00	0



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	31/12/N	
					en années (2)
29/03/2023	M10- DEGC PRR 3-2	2023-1-3296	2 720 174,95	0,00	0
30/03/2023	RSDSIO - MISE A JOUR SYSTEME TELEPHONIQUE CENTRAL	2023-1-410	17 780,98	0,00	1
30/03/2023	RSDSIO - ASTRE RH PACK AUTOMATISATION	2023-1-411	5 810,18	0,00	1
30/03/2023	LYCEE AMBROISE VOLLARD - ACCESSOIRES USB - HAUT PARLEURS	2023-1-419	16 912,05	0,00	1
	MA20219300005775				
30/03/2023	LYCEE AMBROISE VOLLARD - PC MICRO BUREAU	2023-1-419	40 040,00	0,00	1
30/03/2023	LYCEE AMBROISE VOLLARD - ECRANS STANDARD 22"	2023-1-419	11 394,00	0,00	1
	MA20219300005775				
30/03/2023	LYCEE AMBROISE VOLLARD - ECRANS STANDARD 24"	2023-1-419	5 538,00	0,00	1
	MA20219300005775				
30/03/2023	LYCEE EMILE BOYER DE LA GIRODAY - ORDINATEURS BUREAU	2023-1-432	14 513,53	0,00	1
	MA20219300005775				
30/03/2023	LYCEE EMILE BOYER DE LA GIRODAY - 20 C-GRAPHIQUE	2023-1-432	1 900,00	0,00	1
	MA20219300005775				
30/03/2023	LYCEE EMILE BOYER DE LA GIRODAY - ECRANS STANDARD	2023-1-432	8 012,72	0,00	1
	MA20219300005775				
30/03/2023	LYCEE EVARISTE DE PARNY - ECRANS 24"	2023-1-439	3 004,37	0,00	1
30/03/2023	LYCEE EVARISTE DE PARNY - PC FUJITSU	2023-1-439	8 559,20	0,00	1
30/03/2023	LYCEE HOTELIER LA RENAISSANCE - ECRANS MULTIMEDIA 55"	2023-1-441	32 208,23	0,00	1
	MA20219300005775				
30/03/2023	LYCEE HOTELIER LA RENAISSANCE - PC	2023-1-441	22 534,43	0,00	1
30/03/2023	LYCEE HOTELIER LA RENAISSANCE - ECRANS STANDARD	2023-1-441	7 801,15	0,00	1
	MA20219300005775				
30/03/2023	LYCEE JEAN JOLY - LOT PC FIXE BUREAU + ECRANS	2023-1-445	59 067,99	0,00	1
	MA20219300005775				
30/03/2023	LYCEE PAUL LANGEVIN - 61 PC FIXES BUREAU + 93 ECRANS MULTIMEDIA	2023-1-449	55 807,87	0,00	1
	MA20219300005775				
30/03/2023	LYCEE PIERRE LAGOURGUE - PC FIXES BUREAU + 45 ECRANS	2023-1-450	30 339,96	0,00	1
	MA20219300005775				
30/03/2023	LYCEE VUE BELLE - PC FIXES BUREAU + 70 ECRANS STANDARD	2023-1-470	60 512,99	0,00	1
	MA20219300005775				
30/03/2023	LYCEE VICTOR SCHOELCHER - LOT 3 - PC FIXE BUREAU	2023-1-472	42 212,02	0,00	1
	MA20219300005775				
30/03/2023	LYCEE TROIS BASSINS - LOT 3 - PC FIXE BUREAU + ECRANS STANDARD	2023-1-473	128 644,55	0,00	1
	MA20219300005775				
30/03/2023	LYCEE TROIS BASSINS - CLIENTS LEGERS	2023-1-474	14 796,88	0,00	1
30/03/2023	PATDMG - HOTEL DE REGION - REMPLACEMENT SYSTEME ALARME INTRUSIONS/P192-0004	BAT001-TX2023-1-706	4 901,79	0,00	15
30/03/2023	PATDMG - HOTEL DE REGION - REMPLACEMENT MAT DE DRAPEAUX/P192-0004	BAT001-TX2023-1-708	7 931,46	0,00	15
30/03/2023	PATDMG - GARE DE ST BENOIT - REMPLACEMENT DE CLIMATISEUR/P205-0011	BAT288-TX2023-1-716	2 181,06	0,00	1
30/03/2023	PATDMG - CRR NORD - REMPLACEMENT MOTEUR CLIMATISEUR/P192-0004	BAT055-TX2023-1-718	1 302,48	0,00	1
31/03/2023	LYCEE JEAN HINGLO - LOT PC FIXE BUREAU COMPLET	2023-1-444	101 388,89	0,00	1
	MA20219300005775				
01/04/2023	RDDID - BCT3 LOT1 EQT4 REALIS LOCAUX TECHNI RN2 ELARGT VOIE BUS 600769 SDBP	2023-1-2039	172 680,54	0,00	0
	MA20195088				



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	31/12/N	
					en années (2)
01/04/2023	RDDEER - SYSTEME INFORMATIQUE POUR RELEVÉ ET EXPLOITATION DES ROUTES	2023-1-408	61 077,42	0,00	5
01/04/2023	LYCEE MOULIN JOLI - PC FIXES BUREAU + 23 ECRANS+ ACC MA20219300005775	2023-1-448	10 810,62	0,00	1
01/04/2023	DEER - ACQUISITION SYSTEME INFORMATIQUE POUR RELEVÉS ET EXPLOITATION DES ROUTES REGIONALES	2023-1-833	4 231,50	0,00	5
04/04/2023	HOTEL DE REGION - PONCEUSE POLYVALENTE POUR ATELIER MENUISERIE	2023-1-1026	5 645,67	0,00	10
04/04/2023	LYCEE AGRICOLE ST JOSEPH - LOT 4 - ORDINATEURS PORTABLES + EXT GARANTIE MA20219300005776	2023-1-479	11 130,48	0,00	1
04/04/2023	LYCEE ANTOINE DE ST EXUPERY - LOT 4 - ORDINATEURS PORTABLES 15" + EXT GARANTIE MA20219300005776	2023-1-481	7 420,32	0,00	1
04/04/2023	LYCEE ANTOINE ROUSSIN - LOT 4 - ORDINATEURS PORTABLES 15" + EXT GARANTIE MA20219300005776	2023-1-482	39 575,04	0,00	1
04/04/2023	LYCEE EVARISTE DE PARNY - LOT 4 - ORDINATEURS PORTABLES + EXT GARANTIE MA20219300005776,	2023-1-483	59 086,81	0,00	1
04/04/2023	LYCEE JEAN PERRIN - LOT 4 - ORDINATEURS PORTABLES MA20219300005776	2023-1-490	6 420,34	0,00	1
04/04/2023	LYCEE LECONTE DE LISLE - LOT 4 - TABLETTES + EXT GARANTIE MA20219300005776	2023-1-491	2 511,08	0,00	1
04/04/2023	LYCEE MOULIN JOLI - LOT 4 - ORDINATEURS PORTABLES + EXT GARANTIE MA20219300005776	2023-1-493	22 873,34	0,00	1
04/04/2023	LYCEE PAUL LANGEVIN - LOT 4 - ORDINATEURS PORTABLES + EXT GARANTIE MA20219300005776	2023-1-494	19 863,69	0,00	1
04/04/2023	LYCEE PIERRE LAGOURGUE - LOT 4 - ORDINATEURS PORTABLES MA20219300005776	2023-1-495	12 367,20	0,00	1
04/04/2023	LYCEE STELLA - LOT 4 - ORDINATEURS PORTABLES + EXT GARANTIE MA20219300005776	2023-1-498	4 563,58	0,00	1
04/04/2023	LYCEE VICTOR SCHOELCHER - LOT 4 - ORDINATEURS PORTABLES + EXT GARANTIE MA20219300005776	2023-1-499	4 946,88	0,00	1
04/04/2023	LYCEE VINCENDO - LOT 4 - ORDINATEURS PORTABLES + EXT GARANTIE MA20219300005776	2023-1-501	3 091,80	0,00	1
04/04/2023	LYCEE EMILE BOYER DE LA GIRODAY - LOT 5 - ECRANS MULTIMEDIA+AFFICHAGE DYNAMIQUE MA20219300005777	2023-1-512	46 942,45	0,00	1
04/04/2023	PATDMG - MRST - MISE EN PLACE ALIMENTATION ELECTRIQUE/P192-0004	BAT009-TX2023-1-719	106,49	0,00	1
04/04/2023	PATDMG - MRST - REMPLACEMENT D'UN CLIMATISEUR/P192-0004	BAT009-TX2023-1-720	1 611,23	0,00	1
07/04/2023	PATDMG - DAMR - REMPLACEMENT DE CLIMATISEUR/P205-0007	BAT185-TX2023-1-698	2 426,06	0,00	1
07/04/2023	CRR ST PAUL - EQUIPEMENT LUMIERE POUR AUDITORIUM	2023-1-784	4 023,35	0,00	10
08/04/2023	LYCEE VINCENDO - PC FIXE BUREAU + ECRANS STANDARD MA20219300005775	2023-1-471	57 508,81	0,00	1
08/04/2023	LYCEE SAINT-PAUL IV - PC FIXES BUREAU + 79 ECRANS STANDARD MA20219300005775	2023-1-475	51 706,69	0,00	1
08/04/2023	LYCEE STELLA - LOT 3 - PC FIXE BUREAU + ECRANS STANDARD MA20219300005775	2023-1-477	30 937,76	0,00	1
08/04/2023	LYCEE VICTOR SCHOELCHER - LOT 4 - TABLETTES T2 + EXT GARANTIE MA20219300005776	2023-1-500	5 022,15	0,00	1
08/04/2023	RSDSIO - APPLE IPHONE 14 128 GO	2023-1-937	1 894,08	0,00	1



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	31/12/N	
					en années (2)
08/04/2023	RSDSIO - APPLE IPAD AIR 2022 64GO	2023-1-938	793,07	0,00	1
08/04/2023	RSDSIO - ACCESSOIRES TEL	2023-1-939	3 331,28	0,00	1
08/04/2023	RSDSIO - APPLE IPHONE 13 PRO 128 GO	2023-1-940	1 089,29	0,00	1
08/04/2023	RSDSIO - SAMSUNG GALAXY S22+ 5G 256GO	2023-1-941	837,85	0,00	1
12/04/2023	RDDEER - RN 2 PR 55+050 A55+700 - CARREFOUR A FEUX RN 2/RD3	2023-1-1936	2 437 890,63	0,00	0
12/04/2023	RDDEER - RN1-RN3 BC2022SRS1310 AMENAGEMENT ENTRE ST PIERRE ET TAMPON	2023-1-2502	712 000,74	0,00	0
13/04/2023	RDDID - SVMS - BCT14- EQT4 LOT2 VRTC STE MARIE EQUIPEMENTS ET MDV	2023-1-2504	603 676,10	0,00	0
14/04/2023	RDDEER - RP ROCS 2022 930005795-1- BC2023	2023-1-1964	4 819,36	0,00	0
14/04/2023	RDDEER - MO RN3 PR 2 235 A PR4 460 LA CONFIANCE A SAITNT BENOIT 22	2023-1-2014	259 243,49	0,00	0
14/04/2023	DEER - PARTNER PEUGEOT PREMIUM CTUVU 100CV - GL-816-DJ	2023-1-607-GL-816-DJ	28 506,62	0,00	5
14/04/2023	DEER - PARTNER PEUGEOT PREMIUM CTUVU 100CV- GL-525-DJ	2023-1-608-GL-525-DJ	28 506,62	0,00	5
14/04/2023	DEER - PARTNER PEUGEOT PREMIUM CTUVU 100CV - GL-789-DH	2023-1-609-GL-789-DH	28 506,62	0,00	5
14/04/2023	DEER - PARTNER PEUGEOT PREMIUM CTUVU 100CV - GL-665-DJ	2023-1-612-GL-665-DJ	28 506,62	0,00	5
14/04/2023	DEER - PARTNER PEUGEOT PREMIUM CTUVU 100CV - GL-616-DJ	2023-1-613-GL-616-DJ	28 506,62	0,00	5
14/04/2023	DEER - PARTNER PEUGEOT PREMIUM CTUVU 100CV- GL-084-DJ	2023-1-614-GL-084-DJ	28 506,62	0,00	5
14/04/2023	DEER - PARTNER PEUGEOT PREMIUM CTUVU 100CV - GL-945-DH	2023-1-616-GL-945-DH	28 506,62	0,00	5
14/04/2023	DEER - PARTNER PEUGEOT PREMIUM CTUVU 100CV - GL-256-DJ	2023-1-617-GL-256-DJ	28 506,62	0,00	5
14/04/2023	DEER - PARTNER PEUGEOT PREMIUM CTUVU 100CV - GL-737-DJ	2023-1-618-GL-737-DJ	28 506,62	0,00	5
14/04/2023	DEER - PARTNER PEUGEOT PREMIUM CTUVU 100CV - GL-001-DK	2023-1-624-GL-001-DK	28 506,62	0,00	5
14/04/2023	PATDMG - HOTEL REGION - TX DE RENOVATION SOUS SOL MA2022601973/P192-0004	BAT001-TX2023-1-709	11 877,93	0,00	25
14/04/2023	PATDMG - BATIMENT CHAUDRON - CORRECTIFS SUR LA CUVE ENTERREE/P192-0004	BAT230-TX2023-1-721	5 325,38	0,00	15
14/04/2023	PATDMG - TRAVAUX DE DEPOSE DE BAIES DE BRASSAGE SUR DIVERS SITES REGION/P192-0004	2023-1-722	2 084,29	0,00	15
15/04/2023	RDDID - 601623 - LOT 1 - RN1E SHUNT RDG COMMUNE DU PORT MA20215736	2023-1-1880	68 128,24	0,00	0
15/04/2023	RDDNRL - CES -ACOUSTIQUE SOUS MARIN ET DETECTION 2023 602167 NORTEKMED SAS M20209300005437	2023-1-2015	176 950,65	0,00	0
15/04/2023	RDDID - BCT9 - GRANIOU - LOT 2 MA20195089 EQT4 NFRDG - PRO 600786 PROJET SACRE COEUR	2023-1-2040	272 689,93	0,00	0
15/04/2023	RDDNRL - NRL MT6.5 - RACCORDEMENT DIGUE D3 M20205419	2023-1-2045	1 845 609,25	0,00	0
15/04/2023	RDDNRL - NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL - MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE (ETUDES ET TRAVAUX) MA20110467	2023-1-2484	2 025 310,73	0,00	0
18/04/2023	RSDSIO - MIEUX CADRER LES MODIFICATIONS D'UNE DEMANDE/FICHE-MAINTENANCE LOGICIEL PUBLIK	2023-1-590	5 425,00	0,00	1
18/04/2023	HOTEL DE REGION - CABINET - ARMOIRES HAUTE BIBLIOTHEQUE	2023-1-835	1 463,99	0,00	1
18/04/2023	HOTEL DE REGION - CABINET - ARMOIRES MI HAUTE	2023-1-836	712,00	0,00	1
19/04/2023	DEER - PARTNER PEUGEOT PREMIUM CTUVU 100CV - GL-401-DJ	2023-1-619-GL-401-DJ	28 506,62	0,00	5
19/04/2023	LYCEE VUE BELLE - LOT 4 - PORTABLES 15" MA20219300005776	2023-1-756	8 038,68	0,00	1
19/04/2023	LYCEE HOTELIER LA RENAISSANCE - LOT 4 - PORTABLES 15" + EXTENSION GARANTIE MA20219300005776	2023-1-757	3 091,80	0,00	1
19/04/2023	LYCEE MAHATMA GANDHI - LOT 4 - TABLETTES T2+ EXTENSION GARANTIE MA20219300005776	2023-1-758	5 440,66	0,00	1



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	31/12/N	
					en années (2)
19/04/2023	LYCEE ROLAND GARROS -LOT 4 - TABLETTES T2 + EXTENTION GARANTIE MA20219300005776	2023-1-759	2 511,08	0,00	1
19/04/2023	CRR ST DENIS - CAISSE DE CONCERT POUR LES DEUX ORCHESTRES AVEC CAISSE DE PROTECTION	2023-1-783	4 564,87	0,00	10
20/04/2023	RDDID - RN2 ECHANGE PANIANDY LOT 1 TRAVAUX VRD SE MA20225801	2023-1-1892	1 706 449,74	0,00	0
20/04/2023	RDDID - RP-RN2 ECHANGE PANIANDY LOT 1 TRVX VRD SE	2023-1-1930	208 282,03	0,00	0
20/04/2023	RDDID - CONTROLE EXTERIEUR LABO RN2 BAU COMMUNE DE STE MARIE 600257 BC2022DEGC2583	2023-1-2043	55 549,02	0,00	0
20/04/2023	RDDEER - SRN - RN2 SECURISATION COMMUNE CARRON MA20219300005551	2023-1-2500	1 600 337,11	0,00	0
21/04/2023	RDDEER - BC2022SOA5587 - DEVIS BON DE COMMANDE N°2 PONT RIVIERE DE L'EST	2023-1-1992	1 033 454,68	0,00	0
21/04/2023	PATDMG - HOTEL DE REGION - REMPLACEMENT SYSTEME DE CONTROLE D'ACCES/P192-0004	BAT001-TX2023-1-710	5 513,97	0,00	15
21/04/2023	PATDMG - EX EPITECH - MISSION AMO COUVERTURE R+1 COW PENT SASSY/P192-0004	BAT260-TX2023-1-724	3 038,00	0,00	15
22/04/2023	PATDMG - CRR NORD - TX DE POSE DE RIDEAUX/P192-0004	BAT055-TX2023-1-711	1 064,60	0,00	1
22/04/2023	PATDMG - MRST - FOURNITURE ET POSE DE STORES/P192-0004	BAT009-TX2023-1-725	390,60	0,00	1
25/04/2023	LYCEE FRANCOIS DE MAHY - LOT 3- CLIENTS LEGERS MA20219300005775	2023-1-748	74 812,50	0,00	1
25/04/2023	LYCEE LECONTE DE LISLE - LOT 2- ECRANS STANDARD MA20220007	2023-1-751	25 114,71	0,00	1
25/04/2023	LYCEE FRANCOIS DE MAHY - LOT 4 - TABLETTES T2 MA20219300005776	2023-1-755	3 348,10	0,00	1
25/04/2023	LYCEE MOULIN JOLI - LOT 3 - FIXE BUREAU + EXTENTION GARANTIE MA20219300005775	2023-1-761	14 218,80	0,00	1
25/04/2023	LYCEE MOULIN JOLI - CASQUES MICRO +EXT GARANTIE MA20219300005775	2023-1-762	1 019,90	0,00	1
25/04/2023	LYCEE BOIS D'OLIVES - LOT 3 - ECRANS STANDARD 24"+ EXTENSION GARANTIE +ACC MA20219300005775	2023-1-796	15 239,91	0,00	1
25/04/2023	LYCEE BOIS D'OLIVES - LOT 3 - FIXE BUREAU + EXTENSION GARANTIE MA20219300005775	2023-1-797	22 001,42	0,00	1
25/04/2023	LYCEE BOIS D'OLIVES - LOT 3 - FIXE BUREAU CAO+EXTENTION GARANTIE MA20219300005775	2023-1-798	24 441,20	0,00	1
25/04/2023	LYCEE PIERRE POIVRE - LOT 3 - HAUTS PARLEURS +EXTENSION GARANTIE+CASQUE+ENCEINTES MA20219300005775	2023-1-813	4 214,14	0,00	1
25/04/2023	LYCEE PIERRE POIVRE - LOT 3 - FIXE MICRO + EXTENSION GARANTIE + ACC MA20219300005775	2023-1-814	13 386,95	0,00	1
25/04/2023	LYCEE PIERRE POIVRE - LOT 3 - ECRANS STANDARD 22" +EXTENSION GARANTIE MA20219300005775	2023-1-815	1 158,78	0,00	1
26/04/2023	RDDEER - BC 2022SOA1685 - RN2 - RAVINE VINCENDO - PR 104+105	2023-1-1987	276 013,54	0,00	0
26/04/2023	RDDEER - BC 2022SOA2603 - RN2 - RAVINE JACQUES PAYET - PR 103 635	2023-1-2033	417 707,86	0,00	0
26/04/2023	PATDMG - HOTEL DE REGION - REMPLACEMENT DU POMPE DE RELEVAGE/P192-0004	BAT001-TX2023-1-712	457,39	0,00	1
26/04/2023	PATDMG - HOTEL DE REGION - REMPLACEMENT MOTEUR SUR CLIMATISEUR/P192-0004	BAT001-TX2023-1-713	525,74	0,00	1



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée	
				31/12/N	en années (2)
26/04/2023	PATDMG - HOTEL DE REGION - DEFAUT BP LOCAL SERVEUR/P192-0004	BAT001-TX2023-1-714	3 067,03	0,00	15
27/04/2023	RDDEER - LOT3 - TRAVAUX PS RIV EST PLAQUES MA20215574	2023-1-1890	292 785,86	0,00	0
28/04/2023	LYCEE ANTOINE DE ST EXUPERY - LOT 3 - ECRANS + EXTENSION GARANTIE MA20219300005775	2023-1-746	19 035,24	0,00	1
28/04/2023	LYCEE ANTOINE DE ST EXUPERY - LOT 3- FIXE BUREAU +EXT GARANTIE MA20219300005775	2023-1-747	50 092,64	0,00	1
28/04/2023	LYCEE VINCENDO - LOT 5 - VIDEOPROJECTEURS + EXT GARANTIE +ACC MA20219300005777	2023-1-752	3 791,50	0,00	1
28/04/2023	LYCEE PAUL MOREAU - LOT 5 - VIDEOPROJECTEURS + EXTENSION GARANTIE MA20219300005777	2023-1-753	6 323,94	0,00	1
28/04/2023	LYCEE PAUL MOREAU - LOT 5 - ECRANS 75" MA20219300005777	2023-1-754	6 635,98	0,00	5
28/04/2023	LYCEE AMBROISE VOLLARD - LOT 3- CASQUES MICRO + EXTENSION GARANTIE MA20219300005775	2023-1-760	2 419,90	0,00	1
28/04/2023	LYCEE BOISJOLY POTIER - LOT3 - CASQUE MICRO + EXTENSION GARANTIE MA20219300005775	2023-1-810	3 161,69	0,00	1
28/04/2023	LYCEE BOISJOLY POTIER - LOT 3 - FIXE BUREAU + EXTENSION GARANTIE +ACC MA20219300005775	2023-1-811	51 507,60	0,00	1
28/04/2023	LYCEE BOISJOLY POTIER - LOT 3 - ECRANS STANDARD MA20219300005775	2023-1-812	21 632,73	0,00	1
28/04/2023	LYCEE EVARISTE DE PARNY - LOT 3 - FIXE BUREAU +EXTENSION GARANTIE MA20219300005775	2023-1-816	13 382,40	0,00	1
28/04/2023	LYCEE EVARISTE DE PARNY - LOT 3 - FIXE BUREAU MACT2 +EXTENSION GARANTIE MA20219300005775	2023-1-817	4 365,95	0,00	5
29/04/2023	RESERVES STELLA - TRAVAUX ELECTRIQUES	BAT207-TX2023-1-777	3 086,83	0,00	3
03/05/2023	RDDEER - TRAVAUX DU CAP LAHOUSSAYE	2023-1-1898	11 932,44	0,00	0
03/05/2023	PATDMG - MRST - TRAVAUX DE SECURISATION DE GRILLE/P192-0004	BAT009-TX2023-1-726	1 953,00	0,00	1
03/05/2023	DEER - PEUGEOT BOXER FOURGON 335 L3H2 VU-GL-434-HH	2023-1-781-GL-434-HH	42 377,25	0,00	8
03/05/2023	RSDSIO - COMPILATEUR C POUR NATSTAR MICROSOFT VISUAL STUDIO PROF 2022	2023-1-945	577,51	0,00	1
05/05/2023	STELLA - CASIER A GRAINS EN BOIS DE NATTE 200*50*90 150KG +SONDE+MESURE METAL -DROUHET JEAN FRANCOIS	2023-1-1096	800,00	0,00	0
05/05/2023	SITE STELLA- TRAVAUX DE REHABILITATION DANS UNE DEPENDANCE DE LA VILLA BEDIER	BAT228-TX2023-1-779	23 408,68	0,00	15
05/05/2023	PATDMG - MODIF AUTOMATISME ACCES PORTAIL/P205-0011	BAT290-TX2023-1-983	768,40	0,00	1
06/05/2023	RSDSIO - ECRANS 27-24" + EXTENSION GARANTIE	2023-1-947	0,00	0,00	1
10/05/2023	CRR ST DENIS - TRAVAUX D'ELECTRICITE	2023-1-1027	13 858,53	0,00	15
12/05/2023	PATDMG - CRR NORD - TRAVAUX ELECTRIQUES/P192-0004	BAT055-TX2023-1-975	4 595,83	0,00	15
12/05/2023	PATDMG - CRR OUEST - FOURNITURE ET POSE FILMS SOLAIRES/P192-0004	BAT054-TX2023-1-979	2 995,23	0,00	15
13/05/2023	PARC AUTO DMG - PEUGEOT 208 DIESEL 5 PLACES VP ACTIVE - GN-009-CW	2023-1-818-GN-009-CW	27 002,38	0,00	5
13/05/2023	PARC AUTO DMG - PEUGEOT 208 DIESEL 5 PLACES VP ACTIVE - GN-032-DA	2023-1-820-GN-032-DA	27 002,38	0,00	5
13/05/2023	PARC AUTO DMG - PEUGEOT 208 DIESEL 5 PLACES VP ACTIVE - GN-058-BP	2023-1-821-GN-058-BP	27 002,38	0,00	5
13/05/2023	PARC AUTO DMG - PEUGEOT 208 DIESEL 5 PLACES VP ACTIVE - GN-887-BJ	2023-1-822-GN-887-BJ	27 002,38	0,00	5



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée	
				31/12/N	en années (2)
13/05/2023	PARC AUTO DMG - PEUGEOT 208 DIESEL 5 PLACES VP ACTIVE - GN-788-BH	2023-1-823-GN-788-BH	27 002,38	0,00	5
13/05/2023	PARC AUTO DMG - PEUGEOT 208 DIESEL 5 PLACES VP ACTIVE - GN-370-CV	2023-1-824-GN-370-CV	27 002,38	0,00	5
13/05/2023	PARC AUTO DMG - PEUGEOT 208 DIESEL 5 PLACES VP ACTIVE - GN-455-BP	2023-1-825-GN-455-BP	27 002,38	0,00	5
13/05/2023	PARC AUTO DMG - PEUGEOT 208 DIESEL 5 PLACES VP ACTIVE - GN-636-BP	2023-1-826-GN-636-BP	27 002,38	0,00	5
13/05/2023	PARC AUTO DMG - PEUGEOT 208 DIESEL 5 PLACES VP ACTIVE - GN-788-BN	2023-1-827-GN-788-BN	27 002,38	0,00	5
13/05/2023	PARC AUTO DMG - PEUGEOT 208 DIESEL 5 PLACES VP ACTIVE - GN-788-CV	2023-1-828-GN-788-CV	27 002,38	0,00	5
13/05/2023	PARC AUTO - PEUGEOT BOXER FOURGON PREMIUM L2H2 - GL-839-HV	2023-1-831-GL-839-HV	35 244,07	0,00	8
13/05/2023	PARC AUTO - PEUGEOT BOXER FOURGON PREMIUM L2H2 - GL-659-HV	2023-1-832-GL-659-HV	35 244,07	0,00	8
13/05/2023	PATDMG - HOTEL DE REGION - MISE EN PLACE DE VENTOUSE/P192-0004	BAT001-TX2023-1-968	9 575,64	0,00	15
13/05/2023	PATDMG - HOTEL REGION - PANCARTE SITE VIDEOSURVEILLANCE/P192-0004	BAT001-TX2023-1-972	1 104,42	0,00	1
16/05/2023	RDDID - RP-RN2 ECHANGE PANIANDY PHASE 2 - CSPS	2023-1-1931	305,78	0,00	0
16/05/2023	PARC AUTO DMG - PEUGEOT 208 DIESEL 5 PLACES VP ACTIVE - GN-651-BJ	2023-1-855-GN-651-BJ	27 002,38	0,00	5
16/05/2023	PARC AUTO DMG -PEUGEOT 208 DIESEL 5 PLACES VP ACTIVE - GN-117-CW	2023-1-856-GN-117-CW	27 002,38	0,00	5
16/05/2023	PARC AUTO DMG - PEUGEOT 208 DIESEL 5 PLACES VP ACTIVE - GN-492-BH	2023-1-857-GN-492-BH	27 002,38	0,00	5
16/05/2023	PARC AUTO DMG -PEUGEOT 208 DIESEL 5 PLACES VP ACTIVE - GN-799-BJ	2023-1-858-GN-799-BJ	27 002,36	0,00	5
16/05/2023	LYCEE JEAN PERRIN - LOT 1 - SERVEURS STOCKAGE MA20219300005773	2023-1-861	2 129,39	0,00	1
16/05/2023	LYCEE ANTOINE DE ST EXUPERY - LOT 2 - PORTABLES CONVERTIBLES MA2022601978	2023-1-862	4 615,00	0,00	1
16/05/2023	LYCEE LOUIS PAYEN - LOT 2 - PORTABLES CONVERTIBLES MA2022601978	2023-1-865	4 615,00	0,00	1
16/05/2023	LYCEE AMIRAL LACAZE - LOT 4 - PORTABLES 17" MA20219300005776	2023-1-880	4 930,64	0,00	1
16/05/2023	LYCEE BELLEPIERRE - LOT 4 - PORTABLES 13" MAC MA20219300005776	2023-1-882	4 270,73	0,00	5
16/05/2023	LYCEE ANTOINE ROUSSIN - LOT 4 - MACBOOK AIR 512 GO MA20219300005776	2023-1-883	2 135,37	0,00	5
16/05/2023	LYCEE LECONTE DE LISLE - LOT 4 - PORTABLES 13" MA20219300005776	2023-1-884	33 066,68	0,00	1
16/05/2023	LYCEE LECONTE DE LISLE - LOT 4 - MACBOOK AIR 512 GO + EXTENSION GARANTIE MA20219300005776	2023-1-885	4 270,73	0,00	5
16/05/2023	LYCEE LISLET GEOFFROY - LOT 4 - TABLETTES T3 MA20219300005776	2023-1-888	6 637,40	0,00	1
16/05/2023	LYCEE PAUL LANGEVIN - LOT 4 - TABLETTES T3 MA20219300005776	2023-1-889	6 827,04	0,00	1
16/05/2023	LYCEE ROLAND GARROS - LOT 4 - MACBOOK AIR 512GO + EXTENSION GARANTIE MA20219300005776	2023-1-890	10 676,83	0,00	5
16/05/2023	LYCEE ROLAND GARROS - LOT 4 - TABLETTES T3 + EXTENSION GARANTIE MA20219300005776	2023-1-891	8 154,52	0,00	1



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée	
				31/12/N	en années (2)
16/05/2023	DL - HOTEL DE REGION - TRAVAUX DE MAINTENANCE DE REMISE AUX NORMES SSI/P192-0004	BAT001-TX2023-1-973	16 851,40	0,00	15
16/05/2023	PATDMG - MADOI RESERVE - MAINTENANCE CLIMATISATION/P192-0004	BAT061-TX2023-1-981	5 249,23	0,00	15
17/05/2023	HOTEL DE REGION DGSDC - APPAREIL PHOTO COMPLET + ACCESSOIRES	2023-1-1004	8 739,00	0,00	10
17/05/2023	RDDMD- PROLONGEMENT AXE MIXTE DE CAMBAIE	2023-1-3291	147 188,13	0,00	0
17/05/2023	LYCEE PIERRE POIVRE - LOT 3 - CLIENTS LEGERS ECRANS STANDARD 22" MA20219300005775	2023-1-874	7 325,92	0,00	1
17/05/2023	LYCEE ROCHES MAIGRES - LOT 3 - ECRANS MULTIMEDIA + EXTENSION GARANTIE + ACC+CASQUES MA20219300005775	2023-1-875	38 259,91	0,00	1
17/05/2023	LYCEE ROCHES MAIGRES - LOT 3 - FIXE BUREAU + EXTENSION GARANTIE MA20219300005775	2023-1-876	19 027,44	0,00	1
17/05/2023	LYCEE ROLAND GARROS - LOT 3 - FIXE BUREAU + EXTENSION GARANTIE + CASQUES+ACC MA20219300005775	2023-1-877	11 464,89	0,00	1
17/05/2023	LYCEE ST PAUL IV - LOT 3 - CASQUES MICRO MA20219300005775	2023-1-878	4 079,60	0,00	1
17/05/2023	LYCEE VUE BELLE - LOT 3 - CASQUES FILAIRES + EXTENSION GARANTIE MA20219300005775	2023-1-879	2 294,78	0,00	1
17/05/2023	LYCEE BEL AIR - LOT 6 - SWITCH N3 MODULAIRE + EXTENTION GARANTIE +ACC MA20219300005778	2023-1-892	13 941,71	0,00	5
18/05/2023	PARC AUTO DMG -PEUGEOT 208 DIESEL 5 PLACES VP ACTIVE - GN-185-BK	2023-1-859-GN-185-BK	27 002,38	0,00	5
18/05/2023	RSDSIO - ORANGE HAPI 12	2023-1-961	89,94	0,00	1
18/05/2023	RSDSIO - APPLE IPHONE 14 - 13	2023-1-962	9 542,78	0,00	1
18/05/2023	RSDSIO - ACCESSOIRES TEL	2023-1-963	2 426,61	0,00	1
18/05/2023	RSDSIO - SAMSUNG GALAXY 5G	2023-1-964	2 215,90	0,00	1
20/05/2023	CPOI - REMISE EN ETAT DU GE 65 KVA	2023-1-1002	4 698,06	0,00	10
20/05/2023	RDDNRL - MA2022601974 MT5-4 NRL CONFORTEMENT EXT D5	2023-1-2007	42 570,58	0,00	0
20/05/2023	RDDID - LC 20231649 GETEC PARKING RELAIS ZAC PORTAIL ST LEU MISSION VISA CSPS+ LABO EXT	2023-1-2044	14 963,77	0,00	0
20/05/2023	LYCEE EMILE BOYER DE LA GIRODAY - LOT 2 - PORTABLES CONVERTIBLES MA2022601978	2023-1-863	8 520,00	0,00	1
20/05/2023	LYCEE HOTELIER LA RENAISSANCE - LOT 2 - PORTABLES CONVERTIBLES MA2022601978	2023-1-864	7 810,00	0,00	1
20/05/2023	LYCEE LA SALLE MAISON BLANCHE - LOT 2 - PORTABLES CONVERTIBLES MA2022601978	2023-1-866	8 875,00	0,00	1
20/05/2023	LYCEE MOULIN JOLI - LOT 2 - PORTABLES CONVERTIBLES MA2022601978	2023-1-867	3 195,00	0,00	1
20/05/2023	LYCEE STELLA - LOT 2 - PORTABLES CONVERTIBLES MA2022601978	2023-1-871	2 130,00	0,00	1
20/05/2023	LYCEE TROIS BASSINS - LOT 2 - PORTABLES CONVERTIBLES MA2022601978	2023-1-872	8 875,00	0,00	1
20/05/2023	LYCEE VUE BELLE - LOT 2 - PORTABLES CONVERTIBLES MA2022601978	2023-1-873	9 940,00	0,00	1
20/05/2023	RSDSIO - MODULES SFP	2023-1-965	1 148,36	0,00	1
20/05/2023	RSDSIO - PHASE DE MAINTENANCE CORRECTIVE PREVENTIVE ASSISTANCE	2023-1-966	51 185,63	0,00	1
20/05/2023	PATDMG - SRO - MAINTENANCE CLIMATISATION/P205-0007	BAT189-TX2023-1-974	2 751,56	0,00	15
20/05/2023	HOTEL DE REGION RSDSIO - EQUIPEMENT RESEAU COMMUNICATEUR	2023-1-999	6 393,73	0,00	5



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée	
				31/12/N	en années (2)
25/05/2023	PARC AUTO DMG - PEUGEOT 208 DIESEL 5 PLACES VP ACTIVE - GN-338-BP	2023-1-1005-GN-338-BP	27 002,38	0,00	5
26/05/2023	PARC AUTO DMG - PEUGEOT 208 DIESEL 5 PLACES VP ACTIVE - GN-283-GT	2023-1-1007-GN-283-GT	27 002,38	0,00	5
26/05/2023	PARC AUTO DMG - PEUGEOT 208 DIESEL 5 PLACES VP ACTIVE - GN-266-PV	2023-1-1008-GN-266-PV	27 002,38	0,00	5
26/05/2023	PARC AUTO DMG - PEUGEOT 208 DIESEL 5 PLACES VP ACTIVE - GN-197-PX	2023-1-1009-GN-197-PX	27 002,38	0,00	5
26/05/2023	PARC AUTO DMG - PEUGEOT 208 DIESEL 5 PLACES VP ACTIVE - GN-931-PV	2023-1-1010-GN-931-PV	27 002,38	0,00	5
27/05/2023	CPOI - FONTAINE D'EAU NIAGARA NIA	2023-1-1000	2 360,01	0,00	10
27/05/2023	CPOI - REMPLACEMENT GROUPE CHAMBRE FROIDE FRUITS ET LEGUMES	2023-1-1001	3 284,03	0,00	10
27/05/2023	PARC AUTO DMG - PEUGEOT 208 DIESEL 5 PLACES VP ACTIVE - GN-794-PW	2023-1-1011-GN-794-PW	27 002,38	0,00	5
27/05/2023	PARC AUTO DMG - PEUGEOT 208 DIESEL 5 PLACES VP ACTIVE - GN-679-PX	2023-1-1012-GN-679-PX	27 002,38	0,00	5
27/05/2023	PARC AUTO DMG - PEUGEOT 208 DIESEL 5 PLACES VP ACTIVE - GN-730-PE	2023-1-1013-GN-730-PE	27 002,38	0,00	5
27/05/2023	PARC AUTO DMG - PEUGEOT 208 DIESEL 5 PLACES VP ACTIVE - GN-581-PX	2023-1-1014-GN-581-PX	27 002,38	0,00	5
27/05/2023	PARC AUTO DMG - PEUGEOT 208 DIESEL 5 PLACES VP ACTIVE - GN-117-PX	2023-1-1015-GN-117-PX	27 002,38	0,00	5
27/05/2023	PATDMG DAMR - CHATEL DMO - REMPLACEMENT CLIMATISEUR/P205-0007	BAT185-TX2023-1-1016	2 534,56	0,00	1
27/05/2023	PATDBP - ACQUISITION LOCAUX DE SCCV LA DISTILLERIE VEFA BH1	BAT291-2023-1-1017	5 142 900,00	0,00	30
27/05/2023	21838 - BIENS DE FAIBLE VALEUR 2023	2023-1-997	3 610,87	0,00	1
31/05/2023	LYCEE ANTOINE ROUSSIN - LOT 2 - PORTABLES NUMERISAK + ACCESSOIRES	2023-1-1028	3 195,00	0,00	1
31/05/2023	LYCEE ST PAUL IV - PORTABLES NUMERISAK ASUS 14"	2023-1-1029	9 585,00	0,00	1
01/06/2023	LYCEE AGRICOLE FORMA TERRA - ACQUISITION MATERIELS SPORTIFS ET POUR VESTIAIRES	2023-1-1030	14 743,72	0,00	10
02/06/2023	PATDMG - PARKING EN FACE DE HOTEL DE REGION - TRAVAUX DE MACONNERIE/P192-0004	2023-1-1047	4 123,00	0,00	25
06/06/2023	PATDMG - HOTEL DE REGION - MAINTENANCE ASCENSEUR MA20229300005824/P192-0004	BAT001-TX2023-1-1089	7 943,81	0,00	15
06/06/2023	PATDMG - ANNEXE HOTEL DE REGION - REMPLACEMENT CONTROLEUR DE DEBIT/P192-0004	BAT043-TX2023-1-1090	1 477,97	0,00	1
06/06/2023	RDDEER - MO TX RC SRE PROG 2020-25 M22	2023-1-1927	245 210,03	0,00	0
07/06/2023	PARC AUTO PATDMG - PEUGEOT 208 DIESEL 5 PLACES VP ACTIVE - GN-012-PW	2023-1-1113-GN-012-PW	27 002,38	0,00	5
07/06/2023	PARC AUTO PATDMG - PEUGEOT 208 DIESEL 5 PLACES VP ACTIVE - GN-794-PX	2023-1-1114-GN-794-PX	27 002,38	0,00	5
07/06/2023	PARC AUTO PATDMG - PEUGEOT 208 DIESEL 5 PLACES VP ACTIVE - GN-536-CX	2023-1-1115-GN-536-CX	27 002,38	0,00	5
07/06/2023	PARC AUTO PATDMG - PEUGEOT 208 DIESEL 5 PLACES VP ACTIVE - GN-127-PF	2023-1-1116-GN-127-PF	27 002,38	0,00	5



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée	
				31/12/N	en années (2)
07/06/2023	PARC AUTO PATDMG - PEUGEOT 208 DIESEL 5 PLACES VP ACTIVE - GN-615-PV	2023-1-1117-GN-615-PV	27 002,37	0,00	5
07/06/2023	RSDSIO - TABLETTES IPAD PRO 12.9" + CLAVIER MA2023602177	2023-1-1193	19 278,00	0,00	2
07/06/2023	DMG - GARE DE ST PIERRE - TX ELECTRIQUES DEPLACEMENT SPOTS ET AJOUT PRISES/P205-0011	BAT290-TX2023-1-1222	1 158,83	0,00	1
07/06/2023	SERVICE ESPACES VERTS REGIE - DEBROUSSAILLEUSE	2023-1-1232	2 500,00	0,00	10
07/06/2023	RDDNRL - MESURES DE SUIVIS ET DE DETECTION MA2020930000544	2023-1-2009	16 763,26	0,00	0
07/06/2023	M22 DEER- RIVIERE DE L'EST 3-3	2023-1-3309	730 400,19	0,00	0
08/06/2023	MADOI - FOURNITURE DE FILM POLYETHYLENE POUR LA PROTECTION DES COLLECTIONS	2023-1-1147	822,84	0,00	1
08/06/2023	MADOI - FABRICATION DE PLATEAUX ROULANTS _ ETAGERES MA2021930000553	2023-1-1149	2 251,95	0,00	1
08/06/2023	LYCEE MEMONA HINTERMANN AFFEJEE - SERVEURS + EXTENSION GARANTIE MA20219300005773	2023-1-1151	3 903,74	0,00	1
08/06/2023	LYCEE AGRICOLE ST JOSEPH - LOT 2 - PORTABLES NUMERISAK ASUS MA2022601978	2023-1-1152	4 260,00	0,00	1
08/06/2023	LYCEE AMIRAL LACAZE - LOT 2 - ORDINATEURS + EXTENSION GARANTIE MA20220007	2023-1-1154	34 216,25	0,00	1
08/06/2023	LYCEE VINCENDO - LOT 2 - PORTABLES NUMERISAK ASUS 14" + HOUSSE +MICRO SD	2023-1-1155	8 520,00	0,00	1
08/06/2023	LYCEE AMIRAL BOUVET - LOT 4 - TABLETTES T3 LENOVO + EXTENSION GARANTIE MA20219300005776	2023-1-1156	6 827,04	0,00	1
08/06/2023	LYCEE EMILE BOYER DE LA GIRODAY - LOT 4 - PORTABLES 17" +EXTENSION GARANTIE MA20219300005776	2023-1-1158	4 922,70	0,00	1
08/06/2023	LYCEE ISNELLE AMELIN - LOT 4 - TABLETTES T3 LENOVO + EXTENSION GARANTIE MA20219300005776	2023-1-1159	7 585,60	0,00	1
08/06/2023	LYCEE LEON DE LEPELVANCHE - LOT 4 - PORTABLES 13" + EXTENSION DE GARANTIE MA20219300005776	2023-1-1160	1 469,64	0,00	1
08/06/2023	LYCEE LEON DE LEPELVANCHE - LOT 4 - MACBOOK AIR 13" +EXTENSION DE GARANTIE MA20219300005776	2023-1-1161	2 135,36	0,00	5
08/06/2023	LYCEE L'HORIZON - LOT 4 - TABLETTES T3 LENOVO MA20219300005776	2023-1-1162	2 275,68	0,00	1
08/06/2023	LYCEE MAHATMA GANDHI - LOT 4 - MAC BOOK AIR 13" + EXTENSION GARANTIE MA20219300005776	2023-1-1163	2 135,37	0,00	5
08/06/2023	LYCEE SAINT PAUL IV - LOT 4 - TABLETTES T3 + EXTENSION DE GARANTIE MA20219300005776	2023-1-1164	6 258,12	0,00	1
08/06/2023	LYCEE SAINT PAUL IV - LOT 5 - VISIOCONFERENCE BUREAU DESKPRO+ EXTENSION DE GARANTIE MA20219300005777	2023-1-1165	3 869,82	0,00	5
08/06/2023	LYCEE JEAN HINGLO - LOT 6 - SWITCH + EXTENSION DE GARANTIE	2023-1-1166	5 176,17	0,00	1
10/06/2023	PATDMG - GARE DE ST DENIS - REMPLACEMENT BLOC PORTE ALU /P205-0011	BAT289-TX2023-1-1225	1 779,40	0,00	1
13/06/2023	CADS - LOCAL 15 SAMNA MOUFIA - TRAVAUX DE RENOVATION ELECTRIQUE	BAT232-TX2023-1-1146	35 335,49	0,00	3
14/06/2023	LYCEE ANTOINE ROUSSIN - LOT 6 ONDULEURS +SWITCH	2023-1-1182	3 077,06	0,00	1
14/06/2023	LYCEE AMIRAL LACAZE - LOT 6 SWITCHS + ACC	2023-1-1183	3 557,23	0,00	1
14/06/2023	LYCEE LISLET GEOFFROY - LOT 6 - ONDULEUR 1KVA + EXTENSION GARANTIE	2023-1-1184	4 774,00	0,00	5
14/06/2023	LYCEE VICTOR SCHOELCHER - LOT 6 - POINT WIFI UBIQUITI AP-AC	2023-1-1185	6 642,63	0,00	1



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée	
				31/12/N	en années (2)
14/06/2023	PATDMG - GARE DE ST DENIS - REMPLACEMENT TOTEMS PAR SMARTV/P205-0011	BAT289-TX2023-1-1227	1 992,44	0,00	1
14/06/2023	CPOI - INSTALLATION DE CLAPETS ANTI POLLUTION	2023-1-1238	13 156,71	0,00	1
20/06/2023	DMG - CRR NORD - REMPLACEMENT K7 AERMEC/P192-0004	BAT055-TX2023-1-1221	3 130,01	0,00	15
20/06/2023	RDDEER - AMENAGEMENT EN FAVEUR DES MODES DOUX DANS LA TRAVERSEE DE CHEMIN DE CEINTURE	2023-1-1982	9 946,20	0,00	0
20/06/2023	RDDEER - MO RN2002 CONFORT PONT RIVIERE MARSOUINS ST BENOIT MA20215769	2023-1-2013	430 372,82	0,00	0
21/06/2023	RESERVES STELLA MATUTINA - TRAVAUX DE POSE DE CLOISONS	BAT207-TX2023-1-1235	38 390,01	0,00	3
21/06/2023	MOCA - CANAPES AIR BALL	2023-1-1237	6 043,45	0,00	1
21/06/2023	RDDEER - RN1A CAP LAHOUSSAYE CREATION VOIE CYCLISTE TRAVAUX PR 31 20223770 - STE PICO	2023-1-2495	896 988,60	0,00	0
23/06/2023	RSDSIO - DISQUES SAS UNITY 300	2023-1-1311	15 592,26	0,00	5
23/06/2023	RSDSIO - ECRANS 27" ET 24" MA2022601958	2023-1-1312	21 039,99	0,00	1
24/06/2023	CPOI - ENTRETIEN ET MAINTENANCE COFFRET RELAYAGE HOTTE CUISINE	2023-1-1260	2 675,01	0,00	10
24/06/2023	CPOI - REMPLACEMENT CLIMATISEURS	2023-1-1261	3 017,71	0,00	1
27/06/2023	RDDEER - MO TRAVAUX DE RENFORCEMENT ET D'ELARGISSEMENT DE 6 OUVRAGES M2 PRR3 PICO	2023-1-1949	70 493,64	0,00	0
27/06/2023	RDDMD- PARKING GRAND BOIS	2023-1-3292	2 374,18	0,00	0
28/06/2023	PATDMG - CEI PANIANDY - INSTALLATION DIGICODE/P192-0004	BAT194-TX2023-1-1317	585,00	0,00	1
28/06/2023	RDDEER - SRN - RN1 MISE EN OEUVRE BBTM PHONIQUE - CHOR 20215700-SBTPC - BC20230293	2023-1-2486	923 473,16	0,00	0
29/06/2023	PATDMG - SITE MOCA - RELAMPING/P192-0004	BAT217-TX2023-1-1319	5 858,95	0,00	15
29/06/2023	GROUPE UDDST ST PIERRE - COPIEUR COULEUR	2023-1-1416	4 137,86	0,00	10
29/06/2023	GROUPE UDDST - ST PAUL - COPIEUR COULEUR	2023-1-1417	3 262,27	0,00	10
30/06/2023	RDDEER - BC 2022SOA1476 - RN2 - RAVINE ROBERT - PR 58+838	2023-1-1986	87 300,35	0,00	0
30/06/2023	RDDEER - RN2 -RAVINE EMMANUEL - PR 58 100 BC22SOA5357	2023-1-2036	928 573,31	0,00	0
01/07/2023	PATDMG - HOTEL DE REGION - REMPLACEMENT DU MOTEUR PORTAIL/P192-0004	BAT001-TX2023-1-1318	2 687,72	0,00	25
01/07/2023	PATDMG - EPITECH PENTE SASSY SAS - REMPLACEMENT GROUPE VRV/P192-0004	BAT260-TX2023-1-1320	23 630,32	0,00	15
01/07/2023	CADS - IMMEUBLE SAMNA REMISE EN ETAT DES TOILETTES	BAT232-TX2023-1-1371	1 321,58	0,00	1
01/07/2023	RDDMD- SIGNALISATION DIRECTIONNELLE ST LOUIS + COVOITURAGE	2023-1-3293	3 756,77	0,00	0
04/07/2023	PATGMG - GARE DE ST PIERRE - REMPLACEMENT PORTES + TX PEINTURE/P205-0011	BAT290-TX2023-1-1321	1 344,01	0,00	1
04/07/2023	DL - PARC AUTO - PEUGEOT FOURGON BOXER BLANC L2H2 - GL-811-HV	2023-1-1684-GL-811-HV	35 244,07	0,00	5
05/07/2023	PATDMG - GARE DE ST BENOIT - REMPLACEMENT VOLET ROULANT/P205-0011	BAT288-TX2023-1-1359	3 038,00	0,00	15
05/07/2023	RDDEER - 2023SRGT1700 FOURNITURE D'INFRASTRUCTURE HEBERGEMENT SITE WEB ET MAINTENANCE MA20225786	2023-1-1874	27 453,25	0,00	0
05/07/2023	RDDEER - RP MARCHÉ MAINTENANCE - SEMERU RP335693 SRGT 20225789	2023-1-2030	33 788,83	0,00	0
06/07/2023	PATDMG - CRR OUEST - LEVEE DE RESERVE ELECTRIQUE CIMENDEF/P192-0004	BAT054-TX2023-1-1360	5 353,49	0,00	15
06/07/2023	LYCEE BOISJOLY POTIER - ONDULEURS + ACCESSOIRES MA20219300005778	2023-1-1414	2 172,79	0,00	1



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	31/12/N	
					en années (2)
06/07/2023	HOTEL DE REGION - "BETHLEEM" OEUVRE DE ELIE MAILLOT	2023-1-1693	1 808,15	0,00	0
06/07/2023	HOTEL DE REGION - OEUVRE SCULPTEE CRISTAL GD FORMAT	2023-1-1694	750,00	0,00	0
06/07/2023	ORCHIDEES COULEUR S/SOCLE CRISTAL-HINGANT MIKAEL				
07/07/2023	M23 DEGC- PRR 3-2	2023-1-3312	4 445 552,43	0,00	0
07/07/2023	PATDMG - HOTEL DE REGION - CONFECTION DE PLOTS EN BETON/P192-0004	BAT001-TX2023-1-1358	5 234,71	0,00	10
11/07/2023	RDDNRL - 601911 - GPT PICO ET PO MA202200151	2023-1-1881	2 878 885,14	0,00	0
14/07/2023	DPI - COMMUNE DE ST LEU - RECHERCHE BORNES ENTRE LES PARCELLES CD 261/620	2023-1-1412	759,50	0,00	1
18/07/2023	PATDMG - CRR NORD - POSE DE STORES INTERIEURS/P192-0004	BAT055-TX2023-1-1411	1 329,13	0,00	1
18/07/2023	ESPACE COWORKING SPLA MARAINA - INSTALLATION D'UN CLAVIER AUTONOME	2023-1-1413	727,62	0,00	1
18/07/2023	CRR SAINT-DENIS - COR D'HARMONIE MODELE 800 AVEC EMBOUCHURE +ETUI	2023-1-1645	12 975,03	0,00	10
19/07/2023	PATDMG - BATIMENT CHAUDRON - POMPE DE RELEVAGE/P192-0004	BAT230-TX2023-1-1556	746,48	0,00	1
19/07/2023	RDDEER - 2023SRGT0473 MISE EN CONFORMITE DE LA SAUVEGARDE MIGRATION OS MA20225786	2023-1-1873	147 694,09	0,00	0
21/07/2023	LYCEE BOIS D'OLIVE - PORTABLES NUMERISAK ASUS MA2022601978	2023-1-1566	6 745,00	0,00	1
21/07/2023	LYCEE BOISJOLY POTIER - LOT 2 - PORTABLES NUMERISAK ASUS MA2022601978	2023-1-1567	17 040,00	0,00	1
21/07/2023	LYCEE JEAN HINGLO - LOT 2 - PORTABLES NUMERISAK ASUS + ACCESSOIRES MA2022601978	2023-1-1570	34 790,00	0,00	1
21/07/2023	LYCEE PAUL LANGEVIN - LOT 2 - PORTABLES NUMERISAK ASUS + ACCESSOIRES MA2022601978	2023-1-1577	3 550,00	0,00	1
21/07/2023	LYCEE PIERRE LAGOURGUE - LOT 2 - PORTABLES NUMERISAK ASUS ACCESSOIRES MA2022601978	2023-1-1578	6 035,00	0,00	1
21/07/2023	LYCEE PIERRE POIVRE - LOT 2 - PORTABLES NUMERISAK ASUS + ACCESSOIRES MA2022601978	2023-1-1579	14 200,00	0,00	1
21/07/2023	LYCEE ROCHES MAIGRES - LOT 2 - PORTABLES NUMERISAK ASUS + ACCESSOIRES MA2022601978	2023-1-1581	25 915,00	0,00	1
21/07/2023	LYCEE ROLAND GARROS - LOT 2 - PORTABLES NUMERISAK ASUS + ACCESSOIRES MA2022601978	2023-1-1586	3 905,00	0,00	1
21/07/2023	LYCEE SAINT CHARLES - LOT 2 - PORTABLES NUMERISAK ASUS + ACCESSOIRES MA2022601978	2023-1-1587	14 910,00	0,00	1
21/07/2023	LYCEE VICTOR SCHOELCHER - LOT 2 - PORTABLES NUMERISAK ASUS + ACCESSOIRES MA2022601978	2023-1-1588	22 720,00	0,00	1
21/07/2023	LYCEE VICTOR SCHOELCHER - SYSTEME VIDEO CONFERENCE BUREAU+ EXTENSION GARANTIE MA20219300005777	2023-1-1618	3 869,82	0,00	5
21/07/2023	LYCEE EMILE BOYER DE LA GIRODAY - LOT 6 - SWITCH N2 - 24 ET 48 MA20219300005778	2023-1-1619	4 711,39	0,00	1
21/07/2023	LYCEE GEORGES BRASSENS - LOT 6 - SWITCH N3-24 + EXTENSION GARANTIE MA20219300005778	2023-1-1620	13 932,92	0,00	1
21/07/2023	LYCEE GEORGES BRASSENS - LOT 6 - SWITCH N3-48 + EXTENSION GARANTIE MA20219300005778	2023-1-1621	5 230,65	0,00	5
21/07/2023	LYCEE ISNELLE AMELIN - LOT 6 - EQUIPEMENTS RESEAUX-TELEPHONIE UBIQUITI PRO-INJECT MA20219300005778	2023-1-1622	3 558,80	0,00	1
21/07/2023	LYCEE NELSON MANDELA - LOT 6 - SWITCH + ACCESSOIRES + EXTENSION GARANTIE MA20219300005778	2023-1-1637	15 707,77	0,00	1



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée	
				31/12/N	en années (2)
21/07/2023	LYCEE SAINT-PAUL IV - LOT 6 - SWITCH N3-48 +ACCESSOIRES +EXTENSION GARANTIE MA20219300005778	2023-1-1638	5 975,42	0,00	5
21/07/2023	LYCEE EVARISE DE PARNY - LOT 6 - SWITCH N2-48 + EXTENSION GARANTIE 20219300005778	2023-1-1639	2 495,02	0,00	1
21/07/2023	LYCEE PAUL LANGEVIN - LOT 6 - SWITCH + EXTENSION GARANTIE MA20219300005778	2023-1-1640	4 913,70	0,00	1
21/07/2023	LYCEE PIERRE POIVRE - LOT 6 - SWITCH + ACCESSOIRES + EXT GARANTIE MA20219300005778,	2023-1-1643	10 850,21	0,00	1
21/07/2023	LYCEE JULIEN DE RONTAUNAY - EQUIPEMENTS DE RESEAUX ET DE TELEPHONIE MA20219300005778	2023-1-1681	44 341,85	0,00	5
22/07/2023	PATDMG - HOTEL DE REGION - TRAVAUX DE PLOMBERIE/P192-0004	BAT001-TX2023-1-1552	4 762,50	0,00	10
22/07/2023	PATDMG - BATIMENT CHAUDRON - FOUILLE SUR BETON ARME ET REPARATION FUIITE/P192-0004	BAT230-TX2023-1-1557	795,90	0,00	1
22/07/2023	LYCEE PAUL MOREAU - LOT 2 - DISQUES DURS + CARTES GRAPHIQUES MA20220007	2023-1-1564	8 598,46	0,00	1
22/07/2023	LYCEE AMIRAL BOUVET - LOT 2 - CARTES GRAPHIQUES MA20220007	2023-1-1565	3 689,70	0,00	1
22/07/2023	LYCEE FRANCOIS DE MAHY - LOT 2 - PORTABLES NUMERISAK ASUS MA2022601978	2023-1-1568	13 490,00	0,00	1
22/07/2023	LYCEE GEORGES BRASSENS - ORDINATEURS LENOVO + EXTENSION GARANTIE MA20220007	2023-1-1569	14 448,11	0,00	1
22/07/2023	LYCEE JEAN PERRIN - LOT 2 - CARTES GRAPHIQUES MA20220007	2023-1-1571	2 108,40	0,00	1
22/07/2023	LYCEE LE VERGER - LOT 2 - CLIENTS LEGERS MA20220007	2023-1-1572	38 018,05	0,00	1
22/07/2023	LYCEE L'HORIZON - LOT 2 - ORDINATEURS LENOVO + EXTENSION GARANTIE MA20220007	2023-1-1576	11 008,08	0,00	1
22/07/2023	LYCEE PROFESSIONNEL JEAN PERRIN - LOT 2 - ACC USB-CD MA20220007	2023-1-1580	2 329,06	0,00	1
22/07/2023	LYCEE AMIRAL BOUVET - LOT 4 - CHARIOT 18 SBOXHIGH + EXTENSION GARANTIE MA20219300005776	2023-1-1589	2 180,28	0,00	5
22/07/2023	LYCEE AMIRAL BOUVET - LOT 4 - VALISE 18 PADCASE + EXTENSION GARANTIE MA20219300005776	2023-1-1590	2 921,80	0,00	1
22/07/2023	LYCEE ANTOINE ROUSSIN - LOT 4 - PORTABLES THINKPAD 13" + EXTENSION GARANTIE MA20219300005776	2023-1-1591	2 204,45	0,00	1
22/07/2023	LYCEE ANTOINE ROUSSIN - LOT 4 - CHARIOT 12 SBOXCLASSIC MA20219300005776	2023-1-1592	10 567,23	0,00	1
22/07/2023	LYCEE MOULIN JOLI - LOT 4 - CHARIOT 12 SBOXCLASSIC MA20219300005776	2023-1-1593	7 044,82	0,00	1
22/07/2023	LYCEE PAUL MOREAU - LOT 4 - PORTABLES 13" THINKPAD MA20219300005776	2023-1-1594	8 082,97	0,00	1
22/07/2023	LYCEE PIERRE LAGOURGUE - LOT 4 - CHARIOT 18 SBOXHIGH MA20219300005776	2023-1-1595	2 180,29	0,00	5
22/07/2023	LYCEE ROLAND GARROS - LOT 4 - PORTABLES 13" THINKPAD MA20219300005776	2023-1-1596	17 635,56	0,00	1
22/07/2023	LYCEE VICTOR SCHOELCHER - LOT 4 - SBOXHIGH CHARIOT 18 + EXTENSION GARANTIE	2023-1-1617	4 360,57	0,00	5
22/07/2023	CPOI - REMPLACEMENT CASSETTE CLIMATISEUR	2023-1-1646	2 502,01	0,00	10
22/07/2023	RDDEER - TRAVAUX SECURISATION FALAISES	2023-1-1897	41 318,70	0,00	0
22/07/2023	RDDID - CONTOURNANTE DE SAINT-JOSEPH - LOT 1 602140 SBTPC SOGEA MA2023602140	2023-1-2042	93 472,00	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée	
				31/12/N	en années (2)
27/07/2023	PATDMG - RAJOUT D'UN NETAXS ET EQUIPEMENT 2 PORTES/P192-0004	BAT230-TX2023-1-1558	9 011,84	0,00	15
27/07/2023	MADOI ET STELLA - DIVERS MATERIELS DE CONDITIONNEMENT PR CHANTIER DES COLLECTIONS CAISSE-CARTON-BAC	2023-1-1647	28 317,11	0,00	1
29/07/2023	PATDMG - EPITECH PENTE SASSY - MISE EN PLACE DE PRISES ELECTRIQUES/P192-0004	BAT260-TX2023-1-1559	626,83	0,00	1
02/08/2023	HOTEL DE REGION - 4 PRESSE PAPIER EN CRISTAL DE FLEURS DIVERSES MILLEFIORI 8.5CM - HINGANT MIKAEL	2023-1-1696	1 260,00	0,00	0
02/08/2023	RDDEER - PANNEAUX DE SIGNALISATION VERTICALE ET DE FOURNITURES	2023-1-1980	5 040,91	0,00	0
03/08/2023	RSDSIO - TIERCE MAINTENANCE APPLICATIVE ET EVOLUTIVE TMA TME DU PORTAIL REGIONAL DES FONDS EUROPEENS	2023-1-1548	20 156,74	0,00	1
03/08/2023	RSDSIO - MAINTENANCE EVOLUTIVE GED FE	2023-1-1549	8 613,27	0,00	1
03/08/2023	RSDSIO - ACQUISITION DE CLUSTER DE NAS POUR LA REGION REUNION	2023-1-1550	27 428,13	0,00	1
03/08/2023	RSDSIO - DISQUES DURS POUR NAS MA20215523	2023-1-1551	54 102,16	0,00	1
11/08/2023	RDDEER - PONT SUSP RVE - LOT 6 - C/T FREYSSINET 2023 MA20215576	2023-1-2006	462 326,47	0,00	0
15/08/2023	RDDEER - RP MA20219300005700 - BC 2023	2023-1-1934	73 627,18	0,00	0
18/08/2023	RSDSIO - DOCKS STATION D'ACCUEIL POUR ORDINATEUR MA2022601937	2023-1-1712	1 955,00	0,00	1
18/08/2023	RSDSIO - MIGRATION ORCHESTRA PPM V7.2 + ASSISTANCE	2023-1-1713	11 067,00	0,00	2
18/08/2023	RDDNRL - AMO ENVIRONNEMENT MAI 2023 A AVRIL 2024 MA2022930005804	2023-1-1983	6 660,55	0,00	0
18/08/2023	RDDNRL - COMPLEMENT BDC : AMO ENVIRONNEMENT MAI 2022 A AVRIL2023	2023-1-1994	39 251,25	0,00	0
22/08/2023	PATDMG - SRN - INSTALLATION PORTE VITREE - CELL.LAVERIE-LC22/1984/P205-0007	BAT185-TX2023-1-1805	1 095,00	0,00	1
22/08/2023	RESERVES MUSEE STELLA MATUTINA - RAYONNAGE MOBILIER DE RANGEMENT MA2023602165	2023-1-1862	31 500,67	0,00	10
22/08/2023	HOTEL DE REGION - "MARDI GRAS SAPEL DU GOL-SERIE3"-6PHOTOSCOULEUR/DIBOND70*90CM- JEAN-MARC LACAZE	2023-1-2080	3 500,00	0,00	0
22/08/2023	M22 DID- PRR 3-2	2023-1-3305	2 249 934,35	0,00	0
23/08/2023	PATDMG - SRN - REMPLACEMENT CLIMATISEURS - MA601799 /P205-0007	BAT185-TX2023-1-1806	6 111,35	0,00	15
23/08/2023	PATDMG - HOTEL DE REGION - REMPLACEMENT SYSTEME ALARME INTRUSIONS/P192-0004	BAT001-TX2023-1-1808	11 437,50	0,00	15
24/08/2023	RDDNRL - MESURES DE SUIVI ET DE DETECTION POUR 2023 NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL	2023-1-1951	0,00	0,00	0
24/08/2023	RDDNRL - RP CES MAMMIFERES MARINS ET TORTUES MA2020930000544	2023-1-1968	0,00	0,00	0
25/08/2023	PATGMG - VILLA GAUTHIER - REMPLACEMENT D'UN CLIMATISEUR/P192-0004	2023-1-1809	1 213,03	0,00	1
25/08/2023	RSDSIO - IMPRIMANTES LASER COULEUR A4 MA2022601994 POUR DAMR	2023-1-1856	3 966,19	0,00	1
25/08/2023	CPOI - REMPLACEMENT MOTEUR DE LAVE VAISSELLE LAMBER	2023-1-1861	5 788,34	0,00	10
26/08/2023	215738 - BIENS DE FAIBLE VALEUR 2023	2023-1-1857	3 999,25	0,00	1



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	31/12/N	
				en années (2)	
29/08/2023	CPOI - REMPLACEMENT PORTE 2 VANTAUX	2023-1-1860	3 075,97	0,00	10
01/09/2023	PATDMG - CCR OUEST - TX ELECTRIQUES LEVEES DE RESERVES MA20229300005824/P192-0004	BAT054-TX2023-1-1870	5 481,42	0,00	1
01/09/2023	PATDMG - ARDA - FOURNITURE ET POSE D'UNE PORTE ALU/P192-0004	BAT013-TX2023-1-1871	1 270,57	0,00	1
05/09/2023	RDDEER - RP MA601781 - SBTPC SOGEA	2023-1-1966	779,03	0,00	0
05/09/2023	M23 DEER- PRR 3.2	2023-1-3311	116 364,25	0,00	0
06/09/2023	PATDMG - MOCA - TRAVAUX DE RENOVATION AUDITORIUM/P192-0004	BAT217-TX2023-1-1978	17 406,11	0,00	15
09/09/2023	CRR GRAN MOUN LELE ST BENOIT - CAISSE CLAIRE PICCOLO + DIVERS ACCESSOIRES	2023-1-2062	5 370,75	0,00	10
12/09/2023	PATDMG - CRR OUEST - ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES SYSTEMES SECURITE INCENDIE/P192-0004	BAT054-TX2023-1-2075	26 526,24	0,00	15
12/09/2023	PATDMG - HOTEL DE REGION - INSTALLATION PRISE INFORMATIQUE/P192-0004	BAT001-TX2023-1-2076	1 873,58	0,00	1
12/09/2023	PATGMG - VILLA DE REGION - REMPLACEMENT POMPE DE MOTEUR/P192-0004	BAT059-TX2023-1-2077	2 578,69	0,00	15
12/09/2023	RDDNRL - NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL - MA20215761	2023-1-2501	796 359,09	0,00	0
13/09/2023	RSDSIO - MAINTENANCE EVOLUTIVE GED FE	2023-1-2185	5 142,90	0,00	1
14/09/2023	DDDAMT - LOGICIEL CONCEPTION ASSISTANCE PAR ORDINATEUR SKETCHUP STUDIO	2023-1-2184	747,57	0,00	1
14/09/2023	RDDEER - TX ENROBES RN3B CHEMINEMENT CYCLES ET PIETONS A ST PIERRE MA20219300005699	2023-1-2506	550 118,86	0,00	0
20/09/2023	RSDSIO - LICENCES USERCUBE	2023-1-2237	35 406,71	0,00	1
20/09/2023	RDDMD - GARE ROUTIERE DE ST BENOIT - TX AMENAGEMENT DU LOCAL/P165-0008	BAT288-TX2023-1-2246	22 372,70	0,00	15
20/09/2023	RDSIO- Acquisition de 30 multifonctions avec maintenance	2023-1-3736	2 712,50	0,00	5
22/09/2023	M22 DEER- PRR 3-1	2023-1-3306	71 530,77	0,00	0
23/09/2023	RSDSIO - LOGICIEL MANAGEENGINE ENDPOINT CENTRAL	2023-1-2241	85 824,94	0,00	2
23/09/2023	PATDMG - SRN - TRAVAUX ELECTRIQUES/P205-0007	BAT185-TX2023-1-2242	3 669,46	0,00	15
23/09/2023	PATDMG - CRGT EPERON - CREATION DE PRISES INFORMATIQUES	BAT200-TX2023-1-2243	395,83	0,00	1
23/09/2023	PATDMG - BATIMENT CHAUDRON - TRAVAUX DE POSE DE BALISES/P192-0004	BAT230-TX2023-1-2247	3 012,44	0,00	1
23/09/2023	PATDMG - GARE DE ST-PIERRE - REALISATION D'UN MUR DE SEPARATION DES TOILETTES/P205-0011	BAT290-TX2023-1-2249	1 057,88	0,00	1
23/09/2023	CPOI- TRAVAUX SECONDS OEUVRE 2023	2023-1-3853	183 585,82	0,00	15
27/09/2023	PATDMG - ANNEXE HOTEL DE REGION - REMPLACEMENT MOTEUR V CARRIER/P192-0004	BAT043-TX2023-1-2244	1 032,59	0,00	1
27/09/2023	PATDMG - ANTENNE HOTEL DE REGION - INSTALLATION DE FILM SOLAIRE/P192-0004	BAT043-TX2023-1-2245	254,96	0,00	1
27/09/2023	PATDMG - ESPACE COWORKING PENTE SASSY - FOURNITURE ET POSE DE STORES ET FILMS SOLAIRES/P192-0004	BAT260-TX2023-1-2248	560,93	0,00	1
27/09/2023	IMMEUBLE SAMNA - PRODUCTION COMPLETE 9000 BTU	BAT232-TX2023-1-2261	813,75	0,00	1
27/09/2023	LYCEE FRANCOIS DE MAHY - LOT 6 - ONDUL-1KVA + EXTENSION GARANTIE MA20219300005778	2023-1-2262	5 967,50	0,00	1
27/09/2023	LYCEE AMBROISE VOLLARD - LOT 6 - ONDUL-1KVA + ACCESSOIRES +EXTENSION GARANTIE MA20219300005778	2023-1-2264	11 603,92	0,00	1
27/09/2023	LYCEE MARIE CURIE - LOT 6 - EQUIPTS RESEAUX BORNES INJECTEURS+EXTENSION GARANTIE MA20219300005778	2023-1-2265	2 014,12	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée	
				31/12/N	en années (2)
27/09/2023	LYCEE JEAN PERRIN - LOT 6 - EQUIPTS RESEAUX ONDUL+EXTENSION GARANTIEMA20219300005778	2023-1-2266	5 860,30	0,00	1
27/09/2023	LYCEE AMIRAL BOUVET - LOT 6 - POINT D'ACCES WIFI +EXTENSION GARANTIE MA20219300005778	2023-1-2267	2 076,69	0,00	1
27/09/2023	LYCEE VUE BELLE - LOT6 - ONDUL + EXTENSION GARANTIE EQUIPTS RESEAUX ET TELEPHONIE MA20219300005778	2023-1-2295	6 462,91	0,00	1
27/09/2023	LYCEE ANTOINE ROUSSIN- LOT 6 EQUIPEMENTS DE RESEAUX ET DE TELEPHONIE	BAT078-2023-1-3801	2 387,85	0,00	1
27/09/2023	LYCEE JEAN JOLY- EQUIPEMENTS DE RESEAUX ET DE TELEPHONIE	BAT083-2023-1-3804	3 982,43	0,00	1
27/09/2023	LYCEE LEON LEPERVANCHE- EQUIPEMENTS DE RESEAUX ET DE TELEPHONIE	BAT098-2023-1-3807	7 508,76	0,00	1
27/09/2023	LYCEE BELLEPIERRE- EQUIPEMENTS DE RESEAUX ET DE TELEPHONIE	BAT115-2023-1-3809	14 734,78	0,00	1
27/09/2023	LYCEE JEAN HINGLO- EQUIPEMENTS DE RESEAUX ET DE TELEPHONIE	BAT103-2023-1-3821	55 133,32	0,00	1
27/09/2023	MUSEE STELLA- FABRICATION ET INSTALL NOUVELLE SIGNALÉTIQUE DIRECTIONNELLE	BAT021-2023-1-3851	48 729,10	0,00	10
28/09/2023	PATDMG - CRR NORD - REMPLACEMENT MOTEUR AUDITORIUM/P192-0004	BAT055-TX2023-1-2260	1 770,39	0,00	1
28/09/2023	RDDMD- TRAVAUX INFRASTRUCTURES ROUTIERES	2023-1-3315	138 221,95	0,00	0
29/09/2023	PATDMG - CMJ + EX CIO PORT - REHAB LOCAUX MISSION MAITRISE D'OEUVRE/P192-0004	2023-1-2292	228,94	0,00	1
29/09/2023	RDSIO-Maintenance GED FE	2023-1-3737	3 470,37	0,00	2
29/09/2023	DSIO- IMAC 24"+ I PAD PRO 12.9"	2023-1-3741	49 124,10	0,00	5
29/09/2023	LYCEE MARIE CURIE- EQUIPEMENTS DE RESEAUX ET DE TELEPHONIE	BAT146-2023-1-3803	2 934,56	0,00	1
03/10/2023	PATDMG - CMJ + EX CIO PORT - REHAB LOCAUX MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE/P192-0004	2023-1-2293	1 416,06	0,00	1
03/10/2023	LYCEE VUE BELLE-CABLES HDMI-CABLE DP	BAT101-2023-1-3798	2 071,39	0,00	1
04/10/2023	RDDMD- MODELISATION 3D DU PROJET DE REAMENAGEMENT RN2 BENOIT	2023-1-3294	10 470,25	0,00	0
05/10/2023	LYCEE AMIRAL LACAZE- EQUIPEMENTS DE RESEAUX ET DE TELEPHONIE	BAT114-2023-1-3808	8 605,44	0,00	1
05/10/2023	DIVERS LYCEES- LOT 5 EQUIPEMENTS DE NUMERISATION ET IMPRESSION	2023-1-3828	26 797,62	0,00	1
05/10/2023	LYCEES SECTEUR NORD/EST- ACQUISITION PORTABLES NUMERISATION	2023-1-3830	56 000,00	0,00	1
07/10/2023	DSIETU-Améliorations pour vues personnalisées FAC. F20230272 DU 26/09/2023 Marché : 2022601717	2023-1-3742	3 255,00	0,00	1
07/10/2023	DSIETU- FAC. 4100036850 DU 29/09/2023 Marché : 20215641,	2023-1-3743	4 172,91	0,00	1
11/10/2023	ANTENNE EST - REMPLACEMENT CENTRALE ALARME	BAT029-2023-1-3774	1 125,58	0,00	1
12/10/2023	CRR NORD- - Remplacement centrale de gestion sur IP	BAT055-2023-1-3779	12 726,37	0,00	15
14/10/2023	MOCA - ACHAT DE MOBILIER EVENEMENTIEL	BAT217-2023-1-3836	20 072,50	0,00	1
17/10/2023	CRR NORD- FORMATION D&B POUR IMMERSIF	BAT055-2023-1-3842	5 425,00	0,00	10
18/10/2023	DMG- TOYOTA COROLLA 5P PLATINUM 197 HSD -GR 784 BY	2023-1-3658-GR-784-BY	38 950,00	0,00	5
18/10/2023	TOYOTA COROLLA 5P PLATINUM 197 HSD- GR 953 BY	2023-1-3659-GR-953-BY	38 950,00	0,00	5
18/10/2023	DMG - TOYOTA COROLLA 5P PLATINUM 197 HSD- GR 901 BY	2023-1-3660-GR-901-BY	38 950,00	0,00	5
18/10/2023	DMG - TOYOTA COROLLA 5 P PLATINUM 197 HSD- GR 884 BY	2023-1-3661-GR-884-BY	38 950,00	0,00	5
18/10/2023	DMG - TOYOTA COROLLA 5P PLATINUM 197 HSD- GR 864 BY	2023-1-3662-GR-864-BY	38 950,00	0,00	5
18/10/2023	DMG - TOYOTA COROLLA 5P PLATINUM 197 HSD-GR 810 CF	2023-1-3664-GR-810-CF	38 950,00	0,00	5



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée	
				31/12/N	en années (2)
18/10/2023	DMG - TOYOTA COROLLA 5P PLATINUM 197 HSD- GR 811 BY	2023-1-3665-GR-811-BY	38 950,00	0,00	5
19/10/2023	M22- PROGRAMME REGIONAL ROUTES	2023-1-3310	2 540,42	0,00	0
24/10/2023	RESERVES MADOI- TRAVAUX DE DEPOSE, MAINTENANCE ET REINSTALLATION CLIM	BAT257-2023-1-3796	7 367,15	0,00	15
24/10/2023	LYCEE LOUIS PAYEN- 6 PORTABLES NUMERISAK ASUS	BAT108-2023-1-3799	2 130,00	0,00	1
24/10/2023	LYCEE MAHATMA GANDHI- EQUIPEMENTS DE RESEAUX ET DE TELEPHONIE	BAT142-2023-1-3806	7 479,43	0,00	1
24/10/2023	LYCEE MAHATMA GANDHI- EQUIPEMENTS DE RESEAUX ET DE TELEPHONIE	BAT142-2023-1-3811	16 786,78	0,00	1
24/10/2023	LYCEE VINCENDO- EQUIPEMENTS DE RESEAUX ET DE TELEPHONIE	BAT124-2023-1-3812	17 735,31	0,00	1
24/10/2023	LYCEE ROLAND GARROS- EQUIPEMENTS DE RESEAUX ET DE TELEPHONIE	BAT088-2023-1-3818	32 477,36	0,00	1
24/10/2023	LYCEES SECTEUR SUD OUEST- ACQUISITION DE PORTABLES NUMERISAK ACER	2023-1-3829	108 130,88	0,00	1
28/10/2023	PROGRAMME REGIONAL ROUTES	2023-1-3314	4,16	0,00	0
01/11/2023	DGSDC- Achats Matériels vidéos	2023-1-3847	28 545,01	0,00	5
03/11/2023	DRR - PEUGEOT PARTNER- GQ 340 ZG	2023-1-3666-GQ-340-ZG	21 657,36	0,00	8
03/11/2023	DRR - PEUGEOT PARTNER GQ340ZG	2023-1-3667-GQ-340-ZG	21 657,36	0,00	8
03/11/2023	DSIO - FAUTEUIL ERGONOMIQUE AVEC ACCOUDOIRS/APPUIE T	2023-1-3834	2 152,29	0,00	1
03/11/2023	DHSEVL- Fourniture et livraison de 17 BALANCES COMPACTES ABS	2023-1-3852	6 449,85	0,00	1
04/11/2023	PATDMG - HOTEL DE REGION -RELAMPING/P192-0004	BAT001-TX2023-1-3240	7 372,67	0,00	15
04/11/2023	DRR- PEUGEOT 208- GQ080MX	2023-1-3676-GQ-080-MX	29 172,38	0,00	5
04/11/2023	DRR-PEUGEOT 208 -GQ 992 MW	2023-1-3678-GQ-992-MW	29 172,38	0,00	5
04/11/2023	DRR- PEUGEOT 208- GQ 103 MX	2023-1-3679-GQ-103-MX	29 172,38	0,00	5
04/11/2023	DEER-DMG- PEUGEOT 208- GQ199MX	2023-1-3680-GQ-199-MX	29 172,38	0,00	5
04/11/2023	DEER DMG-PEUGEOT 208- GQ964MW	2023-1-3681-GQ-964-MW	29 172,38	0,00	5
04/11/2023	DEER DMG- PEUGEOT 208- GQ021MX	2023-1-3682-GQ-021-MX	29 172,38	0,00	5
04/11/2023	DEER DMG- PEUGEOT 208- GQ914MW	2023-1-3683-GQ-914-MW	29 172,38	0,00	5
04/11/2023	DEER DMG- PEUGEOT 208 GQ044MX	2023-1-3684-GQ-044-MX	29 172,37	0,00	5
04/11/2023	DMG-PEUGEOT E-2008 -GR810JR	2023-1-3685-GR-810-JR	37 004,93	0,00	5
04/11/2023	DMG-PEUGEOT E-2008 -GQ462WZ	2023-1-3686-GQ-462-WZ	37 004,93	0,00	5
04/11/2023	DMG- PEUGEOT E-2008- GQ486WZ	2023-1-3687-GQ-486-WZ	37 004,93	0,00	5
04/11/2023	DMG-PEUGEOT E-2008- GQ504WZ	2023-1-3688-GQ-504-WZ	37 004,93	0,00	5
04/11/2023	DMO CHATEL- REMPLACEMENTS DE 2 CLIMATISEURS	BAT185-2023-1-3765	3 103,10	0,00	15
04/11/2023	MRST - FOURNITURE ET POSE DE FILM SOLAIRE	BAT009-2023-1-3772	253,33	0,00	1
04/11/2023	SAMNA - SECURISATION DU TABLEAU ELECTRIQUE	BAT232-2023-1-3775	1 176,19	0,00	1
04/11/2023	CRR NORD - REMPLACEMENT DES AMPOULES+INSTALL PROJECTEUR	BAT055-2023-1-3778	3 221,21	0,00	15
04/11/2023	MOCA - RELAMPING	BAT217-2023-1-3783	4 495,20	0,00	15
04/11/2023	VILLA FOUCQUE - REFECTION ELECTRIQUE	BAT141-2023-1-3786	4 954,91	0,00	15
04/11/2023	SASSY - FOURNITURE ET POSE DE 2 CLIMATISEURS	BAT260-2023-1-3787	4 970,39	0,00	15
07/11/2023	SRO-REMPLACEMENT CLIMATISEUR	BAT189-2023-1-3754	1 113,21	0,00	1
07/11/2023	SRN-REMPLACEMENT D UN CLIMATISEUR	BAT185-2023-1-3764	2 354,45	0,00	15
08/11/2023	LYCEE AMBROISE VOLLARD- EQUIPEMENTS DE RESEAUX ET E TELEPHONIE	BAT086-2023-1-3816	25 565,33	0,00	1
09/11/2023	RDDEERAcquisition d'un système informatique pour le relevé et l'exploitation routes-BC22SESR5158 M	2023-1-3657	21 158,00	0,00	2
11/11/2023	GARE ST PIERRE - DEPLACEMENT DE LA RAMPE NEON ET RELAMPING	BAT288-2023-1-3777	2 587,25	0,00	15



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	31/12/N	
					en années (2)
11/11/2023	MRST - REMPLACEMENT DES DALLES FAUX PLAFOND	BAT009-2023-1-3788	6 883,78	0,00	15
11/11/2023	LYCEE PAUL VERGES ST PAUL IV- EQUIPEMENTS DE RESEAUX ET DE TELEPHONIE	BAT144-2023-1-3805	4 934,10	0,00	1
11/11/2023	LYCEE MEMONA HINTERMANN AFFEJEE- EQUIPEMENTS DE RESEAUX ET DE TELEPHONIE	BAT176-2023-1-3817	28 185,18	0,00	1
11/11/2023	LYCEE STELLA- EQUIPEMENTS DE RESEAUX ET DE TELEPHONIE	BAT074-2023-1-3819	38 028,34	0,00	1
11/11/2023	DRH- PACK FORMATEUR: 3MANNEQUINS+DEFIBRILLATEUR DE FORMATION +MASQUES PROTECTION	2023-1-3837	3 687,92	0,00	1
14/11/2023	DMG - TOYOTA COROLLA - GR041VF	2023-1-3689-GR-041-VF	38 950,00	0,00	5
14/11/2023	DMG - TOYOTA COROLLA -GR082VF	2023-1-3690-GR-082-VF	38 950,00	0,00	5
14/11/2023	DMG - TOYOTA COROLLA - GR053VF	2023-1-3691-GR-053-VF	38 950,00	0,00	5
14/11/2023	DMG - TOYOTA COROLLA -GR060VF	2023-1-3692-GR-060-VF	38 950,00	0,00	5
14/11/2023	DMG - TOYOTA COROLLA - GR062VF	2023-1-3693-GR-062-VF	38 950,00	0,00	5
14/11/2023	DSIO- LICENCES MICROSOFT OFFICE 2021	2023-1-3748	627 342,66	0,00	1
14/11/2023	MOCA -POSE DE FILET ANTI PIGEONS	BAT217-2023-1-3785	9 721,72	0,00	15
16/11/2023	DSIETU- CADRAGE FONCTIONNELLES INTERFACE AGENCES FAC. F20230324 28/10/2023 Marché : 202260	2023-1-3744	5 370,75	0,00	1
16/11/2023	DSIETU- PARTICIPATION FINANCEMENT CONNECTEUR API IMPOTS FAC. F20230325	2023-1-3745	2 170,00	0,00	1
16/11/2023	DSIETU-Assistance demat de la demarche CT FAC. F20230328 DU 30/10/2023 Marché : 2022601717,	2023-1-3746	23 870,00	0,00	1
16/11/2023	CRR -11 KIT D'INSTRUMENTS TRADITIONNELS	2023-1-3844	14 960,00	0,00	1
17/11/2023	CRR- REPARATION PARQUET SCENE - RONDS EN CTBX	2023-1-3838	2 170,00	0,00	15
17/11/2023	CRR NORD- SYSTEME DIFFUSION ECOUTE "IMMERSIF" AUDITORIUM MAXIME LAOPE	BAT055-2023-1-3846	64 982,70	0,00	10
17/11/2023	MUSEE STELLA MATUTINA: ACQUISITION FONDS PHOTOGRAPHIQUE	2023-1-3848	5 000,00	0,00	10
18/11/2023	PATDMG - HOTEL DE REGION - TRAVAUX DE SECURISATION/P192-0004	BAT001-TX2023-1-3241	6 141,10	0,00	15
18/11/2023	DEER- CITROEN PATROUILLEUR - GR063YF	2023-1-3694-GR-063-YF	60 571,46	0,00	8
18/11/2023	DSIO-Acquisition outil Dcscope	2023-1-3749	30 185,32	0,00	1
18/11/2023	CRR NORD- MISE EN PLACE SOLUTION D'APPEL D'URGENCE PAR KIT GSM	BAT055-2023-1-3756	1 436,45	0,00	1
18/11/2023	HOTEL DE REGION - INSTALLATION DE COFFRETS ELECTRIQUES	BAT001-2023-1-3768	5 482,07	0,00	15
18/11/2023	CRR OUEST - Remplacement de la source centrale	BAT054-2023-1-3789	12 134,90	0,00	15
18/11/2023	LYCEE BOISJOLY POTIER- EQUIPEMENTS DE RESEAUX ET DE TELEPHONIE	BAT089-2023-1-3814	22 320,11	0,00	1
18/11/2023	45 LYCEES- COUVERTURE WIFI	2023-1-3823	74 066,44	0,00	1
18/11/2023	MUSEE STELLA- TRAITEMENT ET CONDITIONNEMENT DES COLLECTIONS GRAPHIQUES	BAT021-2023-1-3850	7 740,12	0,00	10
22/11/2023	CRR EST- MICROS POUR SALLE GRAMOUN LELE	BAT179-2023-1-3845	17 655,30	0,00	10
24/11/2023	DEER- CITROEN PATROUILLEUR-GR828LH	2023-1-3695-GR-828-LH	60 571,46	0,00	8
24/11/2023	GARE ST PIERRE - TRAVAUX D'AMELIORATION 6 PORTES ENTREE HALL	BAT288-2023-1-3773	500,00	0,00	1
25/11/2023	DSIO-ACQUISITION MICROSOFT VISIO 2021 PRO AVEC LICENCES PERPETUEL	2023-1-3747	7 351,23	0,00	1
28/11/2023	PATDMG - MRST - REMPLACEMENT ALARME/P192-0004	BAT009-TX2023-1-3244	15 332,00	0,00	15
28/11/2023	PATDMG - HOTEL DE REGION - REMPLACEMENT TELEALARME/P192-0004	BAT001-TX20232-1-3247	3 376,74	0,00	1
28/11/2023	DSIO- ACQUISITION LICENCES SQL SERVEUR	2023-1-3750	164 308,78	0,00	1



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée	
				31/12/N	en années (2)
28/11/2023	HOTEL DE REGION - FOURNITURE ET POSE DES BUTEES PARKING	BAT001-2023-1-3758	1 497,30	0,00	1
28/11/2023	SRS- MATERIEL ELAGAGE-TRONCONNEUSE-SOUFFLEUR-TAILLE HAIES-DEBROUSAILLEUSE	2023-1-3790	34 153,46	0,00	1
28/11/2023	ANT PARIS -Acquisition de 5 fauteuils ergonomiques	BAT160-2023-1-3835	4 139,30	0,00	1
29/11/2023	DEER- CITROEN PATROUILLEUR -GR619LT	2023-1-3696-GR-619-LT	60 571,46	0,00	8
29/11/2023	MUSEE STELLA MATUTINA -ALBUM PHOTO SOUVENIRS ILE DE LA REUNION VERS 1900	2023-1-3794	942,50	0,00	0
05/12/2023	SRS - REMPLACEMENT CLIMATISEURS/P205-0007	BAT190-TX2023-1-3238	2 533,48	0,00	1
05/12/2023	PATDMG - CRR OUEST - REMPLACEMENT BLOC DE FREIN ASCENSEUR/P192-0004	BAT054-TX2023-1-3242	13 935,74	0,00	15
05/12/2023	DMG - PEUGEOT E-208 -GR876ZY	2023-1-3699-GR-876-ZY	35 877,06	0,00	5
05/12/2023	DMG - PEUGEOT E-208 -GR817ZY	2023-1-3700-GR-817-ZY	35 877,06	0,00	5
05/12/2023	DMG -PEUGEOT E-208 -GS647AA	2023-1-3701-GS-647-AA	35 877,06	0,00	5
05/12/2023	DMG - PEUGEOT E-208 -GR627ZZ	2023-1-3702-GR-627-ZZ	35 877,06	0,00	5
05/12/2023	DMG - PEUGEOT E-208 -GR500ZY	2023-1-3703-GR-500-ZY	35 877,06	0,00	5
05/12/2023	DMG - PEUGEOT E-208- GS968AE	2023-1-3704-GS-968-AE	35 877,06	0,00	5
05/12/2023	DMG - PEUGEOT E-208 -GS424AA	2023-1-3705-GS-424-AA	35 877,06	0,00	5
05/12/2023	DMG - PEUGEOT E-208 -GR491ZZ	2023-1-3706-GR-491-ZZ	35 877,06	0,00	5
05/12/2023	DMG - PEUGEOT E-208 -GR951ZY	2023-1-3707-GR-951-ZY	35 877,06	0,00	5
05/12/2023	DMG - PEUGEOT E-208- GR951ZY	2023-1-3708-GR-951-ZY	35 877,06	0,00	5
05/12/2023	DMG -PEUGEOT E-208 -GS256AA	2023-1-3709-GS-256-AA	35 877,06	0,00	5
05/12/2023	DMG - PEUGEOT E-208 -GR197ZZ	2023-1-3710-GR-197-ZZ	35 877,06	0,00	5
05/12/2023	HOTEL DE REGION - REMPLACEMENT CLIMATISEUR	BAT001-2023-1-3759	1 537,45	0,00	1
05/12/2023	EX CIO LE PORT- DIAGNOSTICS AMIANTE AVANT TRAVAUX	2023-1-3781	5 419,58	0,00	15
05/12/2023	ANTENNE OUEST- REPARATION CLIMATISEUR	BAT201-2023-1-3797	759,50	0,00	1
05/12/2023	AGILE - ACHAT CLIM POUR L'AGILE FAC. 231104230 DU 22/11/2023 Marché : 20229300005828, Société : 1, P	2023-1-3831	2 604,00	0,00	5
06/12/2023	DMG - PEUGEOT E-208 -GS338AA	2023-1-3711-GS-338-AA	35 877,06	0,00	5
06/12/2023	DSIO- IMPRIMANTE IMAGE RUNNER C 1538P- NRQA003582 /NRQA003587	2023-1-3740	2 482,62	0,00	1
06/12/2023	DHSDSC- FABRICATION_LIVRAISON 4 JEUX DE 21 VISUELS - XPO MARONAGES	2023-1-3832	10 761,81	0,00	10
07/12/2023	DEER- PEUGEOT 208- GQ161MX	2023-1-3712-GQ-161-MX	29 172,38	0,00	5
07/12/2023	DMG- PEUGEOT E-208- GR625ZY	2023-1-3714-GR-625-ZY	35 877,06	0,00	5
07/12/2023	DMG- PEUGEOT E-208- GR356ZZ	2023-1-3715-GR-356-ZZ	35 877,06	0,00	5
07/12/2023	EX CIO LE PORT- TRAVAUX D'HABILLAGE DES MURS SDB	2023-1-3780	3 345,61	0,00	15
07/12/2023	HOTEL DE REGION- ACHAT D'UNE KITCHENETTE POUR LE SERVICE DE LA COMMUNICATION	2023-1-3833	2 090,50	0,00	1
08/12/2023	DMG - PEUGEOT E-208 -GR686ZZ	2023-1-3716-GR-686-ZZ	35 877,06	0,00	5
08/12/2023	DMG- PEUGEOT E-208- GR569ZZ	2023-1-3717-GR-569-ZZ	35 877,06	0,00	5
08/12/2023	SRO-POSE DE FILM SOLAIRE	BAT189-2023-1-3753	484,94	0,00	1
08/12/2023	CRR OUEST - REMPLACEMENT ALIMENTATION ELECTRIQUE	BAT054-2023-1-3776	1 910,28	0,00	1
09/12/2023	HOTEL DE REGION -ATTENTE ELECTRIQUE PORTE AUTO	BAT001-2023-1-3757	1 442,38	0,00	1
09/12/2023	HOTEL DE REGION - REMPLACEMENT DU ROBINET CUISINE	BAT001-2023-1-3760	1 553,59	0,00	1
09/12/2023	EX CIO - TRAVAUX INFORMATIQUES	2023-1-3761	1 954,41	0,00	1
09/12/2023	DHSDSC-TOILE TITRE "NENENE" TAPIS MENDIANT DE 40 ANS AVEC ENCADREMENT BOIS	2023-1-3795	6 500,00	0,00	0
12/12/2023	RDDNRL- Licences et maintenance MEZZOT	2023-1-3735	156 394,62	0,00	2



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée	
				31/12/N	en années (2)
12/12/2023	MUSEE STELLA MATUTINA- ACQUISITION D'UN ESTAGNON ET D'UN ENTONNOIR EN CUIVRE	2023-1-3793	200,00	0,00	0
12/12/2023	LEPAH ST JOSEPH- SBOXHIGH CHARIOT-18	BAT093-2023-1-3800	2 180,29	0,00	1
12/12/2023	LYCEE ROLAND GARROS- EQUIPEMENTS DE RESEAUX ET DE TELEPHONIE	BAT088-2023-1-3810	15 987,91	0,00	1
12/12/2023	42 LYCEES- LOT 6 CARTOGRAPHIE WIFI SUR SITE	2023-1-3815	24 607,80	0,00	1
12/12/2023	LYCEE JULIEN DE RONTAUNAY- EQUIPEMENTS DE RESEAUX ET DE TELEPHONIE	BAT117-2023-1-3820	46 233,65	0,00	1
12/12/2023	LYCEE ANTOINE ROUSSIN- LOT 4 POSTES PORTABLES/TABLETTES/MOBILIER CLASSE MOBILE	BAT078-2023-1-3824	2 686,72	0,00	1
12/12/2023	LYCEE EVARISTE DE PARNY- POSTES PORTABLES/TABLETTES/MOBILIER CLASSE MOBILE	BAT104-2023-1-3825	5 573,03	0,00	1
12/12/2023	DIVERS LYCEES- LOT 4 FOURNITURE DE CABLES	2023-1-3826	15 217,05	0,00	1
12/12/2023	CRR- HAUTBOIS MACHINE A GRATTER CUBE	2023-1-3839	2 701,65	0,00	10
12/12/2023	CRR SUD-ACHAT COMPLEMENT EQUIPEMENT VIDEO SON POLE DANSE SAINT-PIERR	BAT277-2023-1-3840	2 734,96	0,00	1
12/12/2023	CRR- ACQUISITION PIANOS NUMERIQUES	BAT055-2023-1-3841	3 733,15	0,00	1
13/12/2023	PATDMG - HOTEL DE REGION - FOURNITURE ET POSE DE BORNES ELECTRIQUES/P192-0004	BAT001-TX2023-1-3245	26 657,82	0,00	15
13/12/2023	PATDGM - BATIMENT CHAUDRON - RELAMPING A EX FOUCCUES/P192-0004	BAT230-TX2023-1-3249	2 557,13	0,00	15
13/12/2023	DEER- PEUGEOT BOXER-GG390RG	2023-1-3718-GG-390-RG	36 144,68	0,00	8
13/12/2023	DMG-PEUGEOT PARTNER-GL918DJ	2023-1-3719-GL-918-DJ	28 506,62	0,00	8
13/12/2023	DMG-PEUGEOT E-208-GR262ZZ	2023-1-3720-GR-262-ZZ	35 877,06	0,00	5
13/12/2023	DMG-PEUGEOT E-208 -GS698AA	2023-1-3721-GS-698-AA	35 877,06	0,00	5
13/12/2023	DMG- PEUGEOT E-208 -GR740ZY	2023-1-3722-GR-740-ZY	35 877,06	0,00	5
13/12/2023	DMG-PEUGEOT E-208 -GS042AA	2023-1-3723-GS-042-AA	35 877,06	0,00	5
13/12/2023	DMG-PEUGEOT E-208 -GS512AA	2023-1-3724-GS-512-AA	35 877,06	0,00	5
13/12/2023	DMG- PEUGEOT E-208 -GR679ZY	2023-1-3725-GR-679-ZY	35 877,06	0,00	5
13/12/2023	DMG-PEUGEOT E-208 -GR016ZZ	2023-1-3726-GR-016-ZZ	35 877,03	0,00	5
13/12/2023	DRR - PEUGEOT 208 -GQ069MX	2023-1-3727-GQ-069-MX	29 172,38	0,00	5
13/12/2023	CRR EST- MAINTENANCE SSI FAC. 286777 DU 31/10/2023 Marché : 20229300005830, Société :	BAT179-2023-1-3766	4 552,62	0,00	15
13/12/2023	MRST- REMPLACEMENT DU FILM SOLAIRE	BAT009-2023-1-3771	239,25	0,00	1
13/12/2023	ANTENNE EST - FOURNITURE ET POSE DE STORES VENITIENS	BAT029-2023-1-3782	4 379,06	0,00	15
13/12/2023	CRR NORD -FOURNITURE DE 9 RAFFRAICHISSEURS D'AIR	BAT055-2023-1-3791	11 620,35	0,00	15
13/12/2023	LYCEE JEAN PERRIN- EQUIPEMENTS DE RESEAUX ET DE TELEPHONIE	BAT064-2023-1-3802	2 410,50	0,00	1
14/12/2023	DRR - PEUGEOT PARTNER -GS391AT	2023-1-3728-GS-391-AT	21 657,37	0,00	8
14/12/2023	DRR - PEUGEOT PARTNER -GS910AT	2023-1-3729-GS-910-AT	21 657,36	0,00	8
14/12/2023	CRR SUD - REMPLACEMENT VARIATEUR	BAT277-2023-1-3755	1 251,62	0,00	1
14/12/2023	SAS - FOURNITURE ET POSE DE 2 CLIMATISEURS WESPOINT PENTE FAC. 231204293 DU 08/12/2023 Marché : 2	2023-1-3762	2 258,97	0,00	15
14/12/2023	MOCA - REMPLACEMENT D'UN COMPRESSEUR	BAT217-2023-1-3784	5 260,13	0,00	15
15/12/2023	DSIO-ORDINATEURS PORTABLES NB TP L14 AMD G4 R5_PRO 16G+STATION D'ACCUEIL	2023-1-3739	200 670,00	0,00	5
15/12/2023	LEPAH ST JOSEPH- EQUIPEMENTS DE RESEAUX ET DE TELEPHONIE	BAT093-2023-1-3813	19 080,07	0,00	1
15/12/2023	LYCEE STELLA- EQUIPEMENTS DE RESEAUX ET DE TELEPHONIE	BAT074-2023-1-3822	66 875,28	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée	
				31/12/N	en années (2)
15/12/2023	CRR EST- RIDEAUX LATERAUX POUR PENDRILLONAGE SCENIQUE A L'ALLEMANDE	BAT179-2023-1-3843	13 182,75	0,00	15
16/12/2023	HOTEL DE REGION- FOURNITURE D'UNE BORNE POUR LE 1ER VICE PDT HOTEL REGION	BAT001-2023-1-3767	5 231,03	0,00	15
16/12/2023	HOTEL DE REGION FOURNITURE ET POSE DE BORNES ELECTRIQUES FAC. 20231200017 MA602283	BAT001-2023-1-3769	35 543,76	0,00	15
16/12/2023	CPOI- FOURNITURE ET POSE DE BORNES CHARGEUR FAC. 20231200018	BAT031-2023-1-3770	37 616,22	0,00	15
16/12/2023	LYCEE VICTOR SCHOELCHER- POSTES PORTABLES/TABLETTES/MOBILIER CLASSE MOBILE	BAT081-2023-1-3827	14 764,50	0,00	1
21/12/2023	DBA- REHAB LYCEE JEAN PERRIN APPEL DE FDS N 8 CV 20140815- SPLA MARAINA	BAT064/2018-1-2162	641 231,42	0,00	25
27/12/2023	DMD- ACOMPTE ACHAT DE 83 VEHICULES POUR RESEAU CAR JAUNE	2023-1-3677	15 000 000,00	0,00	0
31/12/2023	DMO- ETUDES DEGRADATION DES GAINES PEHD DU PONT VINH SAN	2010-1-3545	15 945,16	0,00	0
31/12/2023	DBA- ONSTRUCTION/REHAB. LYC. BOIS JOLY POTIER/CONVENTION DE MANDAT	2012-1-11697	154 563,00	0,00	25
31/12/2023	PLAN DE RELANCE MARCHE SUBSEQUENT REHABILITATION LYCEE BRASSENS	2012-1-2945	416 869,86	0,00	25
31/12/2023	DBA / PLAN RELANCE/LYC. ISNELLE AMELIN/MARCHE SUBSEQUENT	2012-1-3470	168 320,97	0,00	25
31/12/2023	DBA / LYCEE P. POIVRE - ST-JOSEPH - MS AC MOE NOTIF	2012-1-3533	208 314,01	0,00	25
31/12/2023	DBA - LYCEE R. GARROS - REHABILITATION TRAVAUX INTERNATS FILLE	2012-1-4143	90 131,15	0,00	25
31/12/2023	DBA - CRR ST-PIERRE - MISSION DE CSPS	2012-1-4175	903,81	0,00	1
31/12/2023	DBA - PLAN DE RELANCE MARCHE SUBSEQUENT REHAB LYC G. BRASSENS env 16264	2012-1-641	85 797,98	0,00	25
31/12/2023	DSI - CONVENTION DE FINANCEMENT D'INFRASTRUCTURES DE RESEAU POUR BRAS-PANON env 15273	2012-1-9965	27 730,46	0,00	0
31/12/2023	TRAVAUX RESEAU GAZELLE 2013- env 15273	2013-1-2964	87 841,60	0,00	0
31/12/2023	DBA- PRR LYCEE PIERRE POIVRE- env 16264	2013-1-4043	4 797,87	0,00	25
31/12/2023	DBA- PRR REHABILITATION LYCEE LE VERGER- env 16264	2013-1-4065	7 072,01	0,00	25
31/12/2023	DBA- PRR PLAN DE RELANCE/REHABILITATION LYCEE ISNELLE AMELIN- env 16264	2013-1-4085	15 281,14	0,00	25
31/12/2023	DBA PRR- LYCEE ANTOINE ROUSSIN - MARCHE SUBSEQUENT MOE UNIQUE- env 16264	2013-1-4099	31 032,30	0,00	25
31/12/2023	DBA PRR- PLAN DE RELANCE MARCHE SUBSEQUENT REHAB LYC G BRASSENS- env 16264	2013-1-4266	337 331,82	0,00	25
31/12/2023	DBA PRR- LYCEE P. POIVRE - ST-JOSEPH - MS AC MOE - env 16264	2013-1-4452	26 195,46	0,00	25
31/12/2023	DBA PRR- REHABILITATION LYCEE ROLAND GARROS INTERNATS- env 16264	2013-1-4500	8 646,00	0,00	25
31/12/2023	DBA PRR- REHABILITATION LYCEE ROLAND GARROS MISSION CONTROLE TECHNIQUE - env 16264	2013-1-4501	45 880,02	0,00	25
31/12/2023	DBA PRR- REHABILITATION LYCEE ROLAND GARROS- env 16264	2013-1-4536	70 565,63	0,00	25
31/12/2023	DBA PRR- REHABILITATION LYCEE ROLAND GARROS- env 16264	2013-1-4559	28 473,74	0,00	25
31/12/2023	DBA PRR- REHABILITATION LYCEE ISNELLE AMELIN- env 16264	2013-1-4570	108 366,84	0,00	25
31/12/2023	DBA- APPEL DE FONDS N°4 REHAB CFA LEON LEGROS	2013-1-5573	225 790,66	0,00	25
31/12/2023	DBA- LYCEE ST BENOIT IV AV TRIM N°19	2013-1-5586	176 576,50	0,00	15
31/12/2023	DBA- APPEL DE FONDS N°2 CFA LEON LEGROS	2013-1-5595	2 994,51	0,00	25
31/12/2023	DBA- APPEL DE FONDS N°3 CFA LEON LEGROS	2013-1-5603	436 889,16	0,00	25



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	31/12/N	
				0,00	en années (2)
31/12/2023	DBA PRR- LYCEE LE VERGER ET LYC. A.LACAZE/REHAB./MOE- env 16264	2013-1-6001	55 777,81	0,00	25
31/12/2023	DBA PRR- REHAB LYCEE ROLAND GARROS- env 16264	2013-1-6021	14 118,17	0,00	25
31/12/2023	DBA- CRR ST PIERRE- env 16270	2013-1-6038	48 959,27	0,00	25
31/12/2023	DBA- CRR ST PIERRE- env 16270	2013-1-6039	225,95	0,00	1
31/12/2023	DMO- MANDAT MAITRISE OUVRAGE SPLA MARAINA- ST PAUL- env 19017	2013-1-6057	80 196,43	0,00	0
31/12/2023	DBA - PLAN RELANCE/LYC.ISNELLE AMELIN/MARCHE SUBSEQUENT MOE/LOT1-	2014-1-1366	91 514,04	0,00	25
31/12/2023	DBA - REHABILITATION BAT REGION - LYCEE ANTOINE ROUSSIN - MARCHE SUBSEQUENT MOE env 16264	2014-1-1403	4 340,00	0,00	25
31/12/2023	DMO - VVR-2013-mandat m.ouvrage SPLA MARAINA -ST PAUL (section 2) env 19017	2014-1-1724	11 333,43	0,00	0
31/12/2023	DBA - CONSTRUCTION CENTRE DES EAUX DOUCES/CONVENTION DE MANDAT	2014-1-2047	5 533,50	0,00	15
31/12/2023	REALISATION DES TRAVAUX D'EXTENSIONS DU RESEAU REGIONAL HAUT DEBIT GAZELLE env 15273	2014-1-2321	28 540,93	0,00	0
31/12/2023	DBA - PLAN DE RELANCE - LYCEE ROLAND GARROS	2014-1-3644	69 979,83	0,00	25
31/12/2023	PLAN DE RELANCE LYCEE ANTOINE DE ROUSSIN	2014-1-3798	5 758,19	0,00	25
31/12/2023	PLAN DE RELANCE LYCEE ISNELLE AMELIN	2014-1-3800	17 673,65	0,00	25
31/12/2023	DBA - PLAN DE RELANCE LYCEE PROFESSIONNEL DE ST-PIERRE	2014-1-3803	13 087,65	0,00	25
31/12/2023	DMO - VVR-2013-mandat m.ouvrage SPLA MARAINA -ST PAUL (section 2)	2014-1-3837	2 362,89	0,00	0
31/12/2023	DBA - LYCEE PATU DE ROSEMOND - APPEL DE FONDS	2014-1-3968	862 000,00	0,00	25
31/12/2023	DBA - LYCEE PAUL MOREAU - APPEL DE FONDS	2014-1-3971	548 000,00	0,00	25
31/12/2023	DBA - CFA LEON LEGROS - APPEL DE FONDS	2014-1-3976	106 258,75	0,00	25
31/12/2023	DBA - PLAN RELANCE LYCEE P. POIVRE - ST-JOSEPH - MS AC env 16264	2014-1-787	63 963,76	0,00	25
31/12/2023	DBA - PLAN DE RELANCE MARCHE SUBSEQUENT REHAB LYC G. BRASSENS env 16264	2014-1-810	120 122,37	0,00	25
31/12/2023	DBA - PLAN RELANCE - CPOI	2015-1-1199	183 486,18	0,00	25
31/12/2023	DMO - VVR-2013-mandat m.ouvrage SPLA MARAINA -ST PAUL (section 2)	2015-1-1226	57 193,37	0,00	0
31/12/2023	DSP RÉSEAU GAZELLE - TRAVAUX 2015 env 15273	2015-1-1423	55 882,92	0,00	0
31/12/2023	DBA - PLAN DE RELANCE LYCÉE ROLAND GARROS	2015-1-1429	107 677,07	0,00	25
31/12/2023	DBA - PLAN DE RELANCE LYCÉE ANTOINE ROUSSIN	2015-1-1458	2 604,00	0,00	25
31/12/2023	DBA - MADOI/DRAC - PRESTATIONS GÉOTECHNIQUES	2015-1-1469	2 117,92	0,00	10
31/12/2023	DBA - CRR ST-PIERRE - MISSION DE CSPTS	2015-1-5011	6 750,67	0,00	25
31/12/2023	DBA -LYCÉE - APPEL DE FONDS N° 3 LYCEE PATU ROSEMOND	2015-1-5794	1 810 904,00	0,00	25
31/12/2023	DBA - LYCÉE - APPEL DE FONDS N° REHAB LYCEE PAUL MOREAU	2015-1-5795	1 386 788,06	0,00	25
31/12/2023	DBA - APPEL DE FONDS CFA LEGROS	2015-1-5800	923 482,46	0,00	25
31/12/2023	DBA - APPEL DE FONDS CRR NORD	2015-1-5801	2 729 268,18	0,00	25
31/12/2023	DBA - REHABILITATION ET RECONSTRUCTION - MFR PLAINE DES PALMISTES APPEL DE FONDS N°8	2015-1-5802	168 021,14	0,00	15
31/12/2023	DBA - LYCÉE - APPEL DE FONDS N° 4 LYCEE AMIRAL BOUVET	2015-1-6514	1 663 166,00	0,00	25
31/12/2023	PLAN RELANCE/LYCÉE ISNELLE AMELIN	2015-1-7424	31 029,54	0,00	25
31/12/2023	DBA - MADOI - RÉFECTION ÉTANCHÉITÉ DU MUSÉE - ETUDE ETSUIM DES TRAVAUX	2015-1-8776	2 278,50	0,00	10
31/12/2023	DBA - LYCÉE - APPEL DE FONDS LYCÉE PATU DE ROSEMOND	2015-1-8821	721 000,00	0,00	25
31/12/2023	DBA - REHABILITATION LYCEE ANTOINE ROUSSIN	2016-1-1022	26 054,08	0,00	25

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	31/12/N	
					en années (2)
31/12/2023	DBA - PLAN DE RELANCE LYCEE LE VERGER	2016-1-1024	56 136,36	0,00	25
31/12/2023	DBA - PLAN DE RELANCE LYCEE ROLAND GARROS	2016-1-1025	34 152,98	0,00	25
31/12/2023	LYCEE ROLAND GARROS - TRAVAUX 2016 env 15230/P197-0031	2016-1-1331	304 683,18	0,00	25
31/12/2023	LYCEE ROLAND GARROS - TRAVAUX 2016 env 18983/P197-0031	2016-1-1523	172 433,93	0,00	25
31/12/2023	DBA - PLAN RELANCE - CPOI	2016-1-3852	161 118,85	0,00	25
31/12/2023	DBA - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL ST-PIERRE	2016-1-3865	23 451,40	0,00	25
31/12/2023	DBA - PLAN DE RELANCE LYCEE PROFESSIONNEL ISNELLE AMELIN	2016-1-4772	59 135,74	0,00	25
31/12/2023	RESEAU GAZELLE - TRAVAUX 2016 env 15273	HT DEBIT- TX2016-1-5464	42 571,63	0,00	0
31/12/2023	DEER - VVR-2013-MANDAT M.OUVRAGE SPLA MARAINA - PORT/POSSESSION (SECTION 21)	2016-1-7402	32 042,12	0,00	0
31/12/2023	DBA- CONVENTION LYCEE PAUL MOREAU -SPL MARAINA	2016-1-7462	1 305 659,59	0,00	25
31/12/2023	LYCEE PATU DE ROSEMOND - APPEL DE FONDS env 16230	2016-1-7467	187 354,44	0,00	25
31/12/2023	LYCEE AMIRAL BOUVET - APPEL DE FONDS env 16230	2016-1-7474	835 050,91	0,00	25
31/12/2023	LYCEE PATU DE ROSEMOND - APPEL DE FONDS env 18834	2016-1-7478	90 000,00	0,00	25
31/12/2023	DTD- CV 20150932- ETUDE CARBURANTS ALTERNATIFS	2016-1-8086	14 053,90	0,00	2
31/12/2023	DTD- CV20151379- ACCOMPAGNEMENT AU SUIVI ET A L'ANIMATION SRIT (TF)	2016-1-8087	20 157,00	0,00	2
31/12/2023	DBA -AA 20160781- TRAVAUX CFA LEON LEGROS STE CLOTILDE	2016-1-8093	178 668,56	0,00	25
31/12/2023	DBA- PRR CPOI / P197-0036	BAT031-FE2017-1-1020	117 046,76	0,00	25
31/12/2023	DBA - REHAB CRR SAINT PIERRE / P197-0031	BAT004-FE2017-1-1038	6 645,64	0,00	25
31/12/2023	DBA- FE REHAB CPOI / P197-0036	BAT031-FE2017-1-1136	59 072,47	0,00	25
31/12/2023	DBA- REHABILITATION DU CRR NORD- CV 20130875 SPL MARAINA	2017-1-1820	308 134,90	0,00	25
31/12/2023	DBA- CRR NORD- CV 20130875 SPL MARAINA	2017-1-1848	30 153,48	0,00	25
31/12/2023	DBA- LYCEE PAUL MOREAU- CV 20130870 SPL MARAINA	2017-1-1850	668 495,91	0,00	25
31/12/2023	DBA- LYCEE AMIRAL BOUVET- CV20130873 SPL MARAINA	2017-1-1854	741 657,22	0,00	25
31/12/2023	DSI - EXTENSION RESEAU GAZELLE - TRAVAUX 2017/P133-0004	HT DEBIT - TX2017-1-810	120 061,89	0,00	0
31/12/2023	DAMR- VVR ST PAUL- MANDAT MO SPL MARAINA - CV 20131219	2017-1-934	2 501,73	0,00	0
31/12/2023	DBA - CPOI ATELIERS GHIJ MISSION CONTROLE TECHNIQUE / P197-0036	BAT248-FE2018-1-068	2 352,28	0,00	15
31/12/2023	DBA - CRR ST PIERRE / P197-0032	BAT004-FE2018-1-072	8 191,78	0,00	25
31/12/2023	DBA - DIAGNOSTIC STRUCTURE ET DALLES LYCEE J. JOLY / P197-0036	BAT083-FE2018-1-079	13 353,92	0,00	15
31/12/2023	DBA - REHAB LYCEE BELLEPIERRRE CV20130871- SPLA MARAINA	BAT 115/2018-1-1250	606 944,71	0,00	25
31/12/2023	DBA- REHAB LYCEE PAUL MOREAU -SPLA MARAINA	BAT068/2018-1-2180	168 795,44	0,00	25
31/12/2023	DBA- REHAB LYCEE AMIRAL BOUVET CV20130873 -SPLA MARAINA	BAT070/2018-1-2182	311 662,48	0,00	25
31/12/2023	DBA- LYCEE SARDA GARRIGA CV20140814 - SPLA MARAINA	BAT066/2018-1-2185	256 705,19	0,00	25
31/12/2023	DBA- REHAB LYCEE BEL AIR CV20140812- SPLA MARAINA	BAT127/2018-1-2188	42 527,97	0,00	25
31/12/2023	DBA - LYCEE ROLAND GARROS - TRAVAUX 2018/P197-0002	BAT088-TX2018-1-825	20 903,50	0,00	25
31/12/2023	DSI - EXTENSION RESEAU GAZELLE - TRAVAUX 2018/P133-0004	HT DEBIT-TX2018-1-850	100 279,23	0,00	0
31/12/2023	DBA - CITE SCO.BUTOR/GESTION FLUX /P197-0002	FE2019-1-1724	3 943,32	0,00	15
31/12/2023	DIDN- RESEAU GAZELLE- TRAVAUX D'EXTENSION SPL MARAINA/ P 133-0004	HT DEBIT- 2019-1-1888	98 808,76	0,00	0
31/12/2023	DIDN- CV 20031063 Financement fibres optiques noires sur les réseaux HT d'EDF à la Réunion	HT DEBIT- 2019-1-1889	38 681,58	0,00	0
31/12/2023	DBA - CPOI DESENFUMAGE MA201850450/P197-0036	BAT031-TX2019-1-2139	29 398,38	0,00	15
31/12/2023	DBA - CPOI PLOMB SANITAIRE ECS /P197-0036	BAT031-TX2019-1-2142	47 369,32	0,00	10
31/12/2023	DBA - CPOI MENUISERIE ALU /P197-0036	BAT031-TX2019-1-2144	43 567,75	0,00	15
31/12/2023	DBA - CPOI PLAN DE RELANCE /P197-0036	BAT031-FE2019-1-219	42 848,92	0,00	15
31/12/2023	DBA - LYCEE PAUL MOREAU REHAB - SPLA MARAINA	BAT068-TX2019-1-2208	87 466,11	0,00	25



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	31/12/N	
					en années (2)
31/12/2023	DBA - LYCEE AMIRAL BOUVET REHAB - SPLA MARAINA	BAT070-TX2019-1-2212	334 660,41	0,00	25
31/12/2023	DBA - LYCEE PROF LANGEVIN APPEL DE FONDS - SPLA MARAINA	BAT092-TX2019-1-2213	289 938,59	0,00	25
31/12/2023	DBA- HOTEL REGION MISSION AMO-FUITE SUR PYRAMIDE/P197-0016	BAT001-FE2019-1-958	2 669,10	0,00	10
31/12/2023	DBA - HOTEL REGION- FUIITE SUR PYRAMIDE AMO/P197-0016	BAT001-FE2020-1-021	1 898,75	0,00	1
31/12/2023	DBA - LYCEE STELLA - MISSION INVESTIGAT° GEOTECHNIQUES/G1/G2/P197-0031	BAT074-FE2020-1-025	7 030,80	0,00	15
31/12/2023	DBA - LYCEE PIERRE POIVRE MISSION VERIFICATION INSTALLATIONS ELECTRIQUES/P197-0031	BAT090-FE2020-1-029	488,25	0,00	1
31/12/2023	DBA - REHAB LYCEE V SCHOELCHER ET EXTENSION/P197-0003	BAT081-FE2020-1-1024	27 453,00	0,00	25
31/12/2023	DBA - REHAB LYCEE VICTOR SCHOELCHER/P197-0003	BAT081-FE2020-1-1046	126 800,00	0,00	25
31/12/2023	DAMR - VVR 2013 - MDT OUVRAGE SPLA MARAINA/P160-0006	2020-1-1194	36 281,73	0,00	0
31/12/2023	DBA - CPOI - CLOISONS FAUX PLAFONDS SOLS SOUPLES/P197-0036	BAT031-TX2020-1-1400	6 275,62	0,00	15
31/12/2023	DBA - LYCEE V SCHOELCHER VARIATION DE PRIX MA 20110271/P197-0003	BAT081-FE2020-1-154	2 212,43	0,00	25
31/12/2023	DAMR - CV20131219 NH27 ST PAUL MAIRAINA/P160-0006	2020-1-1869	2 686,10	0,00	0
31/12/2023	DSI - MISE A L'ETAT DE L'ART DE L'INFRASTRUCTURE ACTIVE DIRECTORY M20194789/P198-0002	BAT001-FE2020-1-2025	53 406,95	0,00	2
31/12/2023	DBA - CPOI - TRAVAUX VRD MA 20184290/P197-0036	BAT031-TX2020-1-2134	326 833,83	0,00	25
31/12/2023	DAMR - SMPRR 2020 - RN PARTICIPATION INVESTISSEMENT INT20200087 CV20200929	2020-1-2449	3 400 000,00	0,00	0
31/12/2023	DAMR - DEGC - CV20131214 STE MARIE- STE SUZANNE VVR - SPL MARAINA	2020-1-2551	788 089,94	0,00	0
31/12/2023	DAMR - EXPLOITATION SRGT - EQUIPMTS DYNAMIQUES AVANCE M20195089-5088	2020-1-2587	10 102,25	0,00	0
31/12/2023	DORL - NRL MA20205173 - AVANCE EQUIPEMENT GESTION TRAFIC/ENERGIE	2020-1-2590	4 048,57	0,00	0
31/12/2023	DAMR - MA20195010 AVANCE FORFAITAIRE EPV ET ENVIRMT DE-RN NOUVEAU PONT SUR RIVIERE ST	2020-1-2591	1 744,35	0,00	0
31/12/2023	DORL - AVANCE 1/1 GPT GTOI MA20205322 COUCHE DE FORME GEM CIVIL ASSAINISSEMENT	2020-1-2600	70 877,98	0,00	0
31/12/2023	DBA - PRR LYCEE BEL AIR - APPEL DE FONDS CV2014/0812 REHABILITATION - SPL MARAINA	BAT127-TX2020-1-2609	15 000,00	0,00	25
31/12/2023	DBA - LYCEE JEAN PERRIN - APPEL DE FONDS CV20140815 - SPL MARAINA	BAT064-TX2020-1-2611	130 000,00	0,00	25
31/12/2023	DSI - DIDN - TRAVAUX EXTENSION RESEAU HAUT DEBIT GAZELLE/P133-0004	2020-1-553	13 088,83	0,00	0
31/12/2023	CPOI - RENFORCE FAUX PLAFOND DALLES/P197-0043	BAT031-TX2020-1-654	5 642,00	0,00	15
31/12/2023	DBA - CPOI - DECONSTRUCTION/GROS OEUVRE/REVETEMENT MA201850384 M20184420/P197-0036	BAT031-TX2020-1-664	110 751,61	0,00	25
31/12/2023	DBA - CITE SCOLAIRE DU BUTOR - GESTION FLUX/P197-0002	2020-1-757	8 731,65	0,00	15
31/12/2023	DBA - CPOI - CLIM TRAITEMENT AIR VENTILATION/P197-0036	BAT031-FE2020-1-768	28 339,69	0,00	15
31/12/2023	DBA - LPH LA RENAISSANCE - MESURES COMPLEMENTAIRES AMIANTE/P197-0031	BAT100-FE2021-1-021	1 453,90	0,00	1
31/12/2023	DBA - CRR ST BENOIT - CONSULTATION CSPS/P197-0031	BAT179-FE2021-1-031	102,51	0,00	1
31/12/2023	DBA - CRR SUD - GARDIENNAGE MA201850361 E202012567/P197-0032	BAT004-TX2021-1-073	14 822,81	0,00	15
31/12/2023	DBA - REHAB BAT FOUQUES - VRD MA20184261/P197-0016	BAT230-TX2021-1-087	28 649,17	0,00	25
31/12/2023	DBA - LYCEE 3 BASSINS GYMNASSE - ECLAIRAGE BC2020DBA4458/P197-0016	BAT110-TX2021-1-099	6 284,54	0,00	10

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	31/12/N	
					en années (2)
31/12/2023	DBA - LYCEE 3 BASSINS - REMPLACEMENT HUBLOTS SANITAIRES LUMINAIRES BC2020DBA4560/P197-0016	BAT109-TX2021-1-100	2 566,57	0,00	10
31/12/2023	DBA - LYCEE MARIE CURIE - AMO PRECONISATIONS SUR OUVRAGE BOIS MA20205288/P197-0002	BAT146-FE2021-1-1006	9 993,61	0,00	15
31/12/2023	DBA - LYCEE SCHOELCHER - REPARATION FUITE SUR RESEAU ENTERRE BC20204428/P197-0003	BAT081-TX2021-1-101	1 302,00	0,00	1
31/12/2023	DBA - LYCEE ISNELLE AMELIN - TVX MENUIS ALU BC202204432/P197-0031	BAT121-TX2021-1-102	4 622,10	0,00	25
31/12/2023	DBA - LYCEE ISNELLE AMELIN - TVX ELECTRICITE BC20204731/P197-0031	BAT121-TX2021-1-103	1 080,66	0,00	1
31/12/2023	DSI - DAF - AMELIORATION DISPOSITIF CONTINUITE TERRITORIALE ENG202012720 MA2020514	2021-1-1109	41 230,00	0,00	2
31/12/2023	DBA - MFR PLAINE DES PALMISTES - INTERNAT/EAU CHAUDE SOLAIRE MA20205148/P197-0040	BAT265-FE2021-1-142	2 468,39	0,00	10
31/12/2023	DAMR - VVR 2013 OUVRAGE SPL MARAINA - ST PAUL SECTION 20 CV20131219/P160-0006	2021-1-172	14 904,75	0,00	0
31/12/2023	DBA - USINE VETYVER - NETTOYAGE DU TERRAIN - MA20173964	BAT058-TX2021-1-1772	16 642,92	0,00	15
31/12/2023	DBA - BAT FOUCCQUE - REHAB BUREAUX ET ARCHIVES MA20142755/P197-0016	BAT230-FE2021-1-184	11 796,00	0,00	15
31/12/2023	DAF - DSI - MAINTIEN EN CONDITION DE SECURITE SYSTEMES D'INFORMATION MA20209300005155/P199-0004	2021-1-188	64 948,10	0,00	2
31/12/2023	DAF - DSI - REFONTE PARCOURS DEMANDE DE BOURSES MA20205143/P199-0004	2021-1-189	41 501,25	0,00	2
31/12/2023	DBA - LYCEE LA RENAISSANCE - REHAB ET EXTENSION BC20154855/P197-0031	BAT100-FE2021-1-193	1 953,00	0,00	1
31/12/2023	DBA-ANCIENNE USINE A VETYVER - RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE MA20173914	BAT058-TX2021-1-2016	3 472,00	0,00	15
31/12/2023	DBA-BATIMENT CHAUDRON- PORTE SUPPLEMENTAIRE SANITAIRE R1-LC20030560	BAT230-TX2021-1-2033	709,59	0,00	1
31/12/2023	DBA - SRO-CEI EPERON - MISE EN CONFORMITE ELECTRICITE - MA20174816	BAT200-2021-1-2046	8 984,15	0,00	10
31/12/2023	DBA - SRO - Réalisation d'un quai de déchargement et d'une grille - MA20163673	TX2021-1-2048	20 250,06	0,00	15
31/12/2023	DBA-BATIMENT CHAUDRON- DECOLLAGE FILM SOLAIRE-LC2021DBA3427	BAT230-TX2021-1-2053	131,29	0,00	1
31/12/2023	DBA-BATIMENT CHAUDRON- FILMS SOLAIRES-LC2021DBA2305	BAT230-TX2021-1-2055	1 143,16	0,00	1
31/12/2023	DBA-BATIMENT CHAUDRON- REMPLCT EQUIP DEFECT-BC2021DBA292	BAT230-TX2021-1-2057	1 606,08	0,00	1
31/12/2023	DBA-SRO REALISATION D'UN QUAI DE DECHARGEMENT ET D UNE GRILLE BC2020DBA1863	TX2021-1-2060	2 403,69	0,00	15
31/12/2023	DBA-BATIMENT DU CHAUDRON- POSE DE FILM SOLAIRE BUREAU-LC2021DBA2028	BAT230-TX2021-1-2073	533,02	0,00	1
31/12/2023	DBA-SRS CEI PORTAIL- MISE AUX NORMES ELECTRIQUES-BC2021DBA1865	BAT196-TX2021-1-2075	25 422,68	0,00	10
31/12/2023	DBA-CFPPA PITON SAINT LEU - MISE EN PLACE CHEMINEMENT CABLE BC2021DBA0278	BAT135-TX2021-1-2084	1 430,03	0,00	1
31/12/2023	DBA - LYCEE AGRICOLE EPLEFPA ST JOSEPH- REHABILITATION FIN COMPL - CV20131601	BAT140-TX2021-1-2086	5 112,34	0,00	25
31/12/2023	DBA - LYCEE VICTOR SCHOELCHER -MA20130336	BAT091-TX2021-1-2087	24 317,76	0,00	25



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	31/12/N	
					en années (2)
31/12/2023	DBA-CITE DU VOLCAN- TRAVAUX ETANCHEITE SUITE INFILTRATIONS PERMANENTES-BC2021DBA0789	SBAT020-TX2021-1-2089	25 708,27	0,00	10
31/12/2023	DBA-CPOI - Ajout d'un poste informatique bureau BC2021DBA2794	BAT031-TX2021-1-2101	1 444,87	0,00	15
31/12/2023	DBA-CPOI - Application d'une résine de sol à l'intérieur BC2021DBA2183	BAT031-TX2021-1-2102	8 690,03	0,00	15
31/12/2023	DBA-LYCEE BOIS DE NEFLES- TRAVAUX GYMNASIUM ET PARKING-MA20153103	BAT176-TX2021-1-2143	10 925,68	0,00	10
31/12/2023	DBA-CRR DU SUD- GARDIENNAGE SECURITE INCENDIE-MA201850361	BAT004-TX2021-1-2198	13 994,19	0,00	15
31/12/2023	DBA-CRR DE ST PIERRE-GARDIENNAGE SECURITE INCENDIE MOIS MARS-BC2021DBA0852	BAT004-TX2021-1-2200	14 153,94	0,00	15
31/12/2023	DBA-LYCEE LYCEAMBROISE VOLLARD -RECHERCHE REPARATION FUITE EAU LC2021DBA1008	BAT086-TX2021-1-2263	2 929,50	0,00	10
31/12/2023	DBA-CRR SUD-COSP PRESTATIONS DE SURVEILLANCE GARDIENNAGE DU BATIMENT- MAI 2021-MA201850361	BAT004-TX2021-1-2288	15 341,24	0,00	15
31/12/2023	DBA-CRR SUD-COSP PRESTATIONS DE SURVEILLANCE GARDIENNAGE DU BATIMENT- JUIN 2021-MA201850361	BAT004-TX2021-1-2289	14 525,99	0,00	15
31/12/2023	DBA-CRR SUD RELANCE-COSP PRESTATIONS DU GARDIENNAGE DU BATIMENT- MAI 2021-BC201DBA2676	BAT004-TX2021-1-2290	13 697,37	0,00	15
31/12/2023	DBA-HYDRO REUNION ARDA- RACCORDEMENT FIBRE OPTIQUE BATIMENT- THEZARD-BC2020DBA4439	BAT013-TX2021-1-2447	3 582,43	0,00	15
31/12/2023	DAMR - VVR 2013-MANDAT MATRISE OUVRAGE SPLA MARAINA PORT DE LA REUNION-POSSESSION CV13/1220 INT20132175/P160-0006	2021-1-281	4 351,94	0,00	0
31/12/2023	DCPC - MADOI - MAISON DE MAITRE ET SES ABORDS CLASSES MHS-MA20205384/P150-0007	BAT061-FE2021-1-2825	39 005,75	0,00	15
31/12/2023	DBA - CITE SCOLAIRE BUTOR - GESTION DES FLUX ET SECURITE MISSION CSPS	2021-1-283	3 587,01	0,00	15
31/12/2023	DAMR - DA - RN CV21/266 PART. INVESTISSEMENT/FONCTIONNEMENT - SMPRR	2021-1-2861	3 130 400,00	0,00	0
31/12/2023	DAMR - DEER - MO PONT SUSPENDU RIV EST REHAB AVANCE FORFAITAIRE MA20215576- MAINTENANCE ET TX SPECI	2021-1-2864	12 536,71	0,00	0
31/12/2023	DAMR - DEER - AVANCE FORFAIT MA20215573 RIV EST MACONNERIE PIERRE DE TAILLES - ETHEVE ENTR/STE MEDIT	2021-1-2865	9 969,86	0,00	0
31/12/2023	DAMR - DEER - AVANCE FORFAIT MA20215573 RIV EST MACONNERIE PIERRE DE TAILLES - ETHEVE ENTR/STE MEDIT	2021-1-2865	9 136,72	0,00	0
31/12/2023	DORL - AVANCE TO2 MA20205173 TRANCHE OPER MT- DM0915/04/21 600886 EAO1/1	2021-1-2867	4 063,13	0,00	0
31/12/2023	DORL - AVANCE LACROIX 600886 TRANCHE OPER MA20205173 - LACROIX CITY CARROS	2021-1-2868	4 598,19	0,00	0
31/12/2023	DAMR - DEER - AVANCE FORFAITAIRE MA20205380 RAVINE L'HARMONIE	2021-1-2873	1 518,27	0,00	0
31/12/2023	DORL - NRL - AVANCE FORFAITAIRE MA20205419 RACCORDEMENT DIGUE D3 - GROUPEMENT GTOI SBTPC	2021-1-2878	165 385,98	0,00	0
31/12/2023	DORL - NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL - AVANCE 1/1 MA20205416 - GRANDS TRAVAUX DE L'OCEAN INDIEN	2021-1-2880	6 071,28	0,00	0
31/12/2023	DBA - LYCEE BEL AIR - CV20140812 REHAB LYCEE OP2031 - SPL MARAINA	BAT127-TX2021-1-2887	34 578,22	0,00	25
31/12/2023	DBA - LYCEE PAUL MOREAU - PRR APPEL DE FONDS CV20130870 - SPL MARAINA	BAT068-TX2021-1-2890	62 330,17	0,00	25



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	31/12/N	
					en années (2)
31/12/2023	DAMR - DEER - AVANCE FORFAITAIRE MA 20215572 TRAVAUX INSTALLATION ECHAFFAUDAGE PONT SUSPENDU	2021-1-2894	10 984,10	0,00	0
31/12/2023	DAMR - DEER - AVANCE FORFAITAIRE MA20215576 PONT SUSPENDU RIV EST REHAB - FREYSSINET FRANCE SUD	2021-1-2895	13 893,72	0,00	0
31/12/2023	DAMR - DEER - AVANCE FORFAITAIRE MA 20215574 TX RIV EST PLAQUES - ASSELIN	2021-1-2896	18 790,50	0,00	0
31/12/2023	DBA - CRR NORD - AMO PROTECT° CIRCULATION PORTES ASCENSEURS MA20194895/P197-0032	BAT055-FE2021-1-298	793,41	0,00	1
31/12/2023	DBA - LYCEE LECONTE DELISLE - INTERNAT ECS BC20204655/P197-0040	BAT119-FE2021-1-3118	2 115,75	0,00	15
31/12/2023	DBA - LYCEE LISLET GEOFFROY - MISSION COORDINATION SSI - RECEPTION INSTALLATION BC20214255/P197-0002	BAT120-FE2021-1-3157	2 994,60	0,00	15
31/12/2023	DAMR - DEGC - CV20131219 AF10 VVR ST PAUL - SPL MARAINA	2021-1-3179	873 092,54	0,00	0
31/12/2023	DBA - LYCEE ED PARNY - MISSION DE PRELEVEMENT ECHANTILLON AMIANTE MA20215578/P197-0031	BAT104-FE2021-1-3243	113,93	0,00	1
31/12/2023	DBA - CRR ST DENIS- REHAB ET EXTENSION COMPLEMT TECHNIQ BC20120490/P197-0012	BAT055-FE2021-1-3251	271,25	0,00	1
31/12/2023	DAB - LYCEE ED PARNY - AMO TECHNIQUE REFECTION TOITURES MA20184484/P197-0031	BAT104-FE2021-1-3253	3 797,50	0,00	15
31/12/2023	DBA - LYCEE ST EXUPERY - AVIRONS ETANCHEITE TOITURE TERRASSE CUISINE RLPT DOMES BC2021DBA3096	BAT076-TX2021-1-3763	28 606,03	0,00	15
31/12/2023	DAMR - DA-RN - SOLDE PARTICIPATION INVESTIS. CV 20210266 SMPR2021-1-3841	2021-1-3841	1 167 600,00	0,00	0
31/12/2023	DBA - ARDA - INSTALLATION ELECTRIQUE BC20203298 ENG20208580/P197-0034	BAT013-TX2021-1-583	27 855,10	0,00	15
31/12/2023	DEECB - PAT ENERGIE THERMIQUE DES MERS INT20091529 CV20090841	2021-1-727	108 766,14	0,00	15
31/12/2023	DORL - PROGRAMME REG ROUTES - MARCHE20205276 MA601029	2021-1-740	5 828,04	0,00	0
31/12/2023	DBA - BATIMENT CHAUDRON - REHAB AMO MA20142755 MISSION COMPLEMENTAIRE	BAT230-FE2021-1-823	26 290,54	0,00	15
31/12/2023	DBA - LPH RENAISSANCE - CT VISUEL APRES DESAMIANTAGE MA20215504/P197-0031	BAT100-FE2021-1-860	3 432,25	0,00	15
31/12/2023	DBA - LYCEE BELLEPIERRE - RVRAT ET DOSSIER SSI BC20201168	BAT116-FE2021-1-889	6 618,50	0,00	15
31/12/2023	DBA - LYCEE NELSON MANDELA - DIAG TECHNIQUE VISUEL EN SOLIDITE SUR OUVRAGES/P197-0002	BAT126-FE2022-1-011	1 822,80	0,00	1
31/12/2023	DBA - URMA OUEST ET CENHOR - PROJEC LC20215174 TVX NUMERISATION DOCS SUR USB/P197-0007	BAT131-FE2022-1-012	210,14	0,00	1
31/12/2023	DBA - LYCEE LECONTE DELISLE - BC20203602 COORDINATEUR SSI POUR CHANGEMENT SSI INTERNAT/P197-0005	BAT119-FE2022-1-1036	4 166,40	0,00	15
31/12/2023	DAF-DSI - AMO PR REMPLACT APPLICATION MAFATE FAC. WSA/VTI/2022/02949 MA2020514/P199-0004	2022-1-1041	41 392,75	0,00	2
31/12/2023	DBA - CITE SCOLAIRE DU BUTOR - GESTION DES FLUX/MISSION CSPS/P197-0005	2022-1-1066	4 014,52	0,00	15
31/12/2023	DBA - REHAB CREPS ST DENIS - MOE MA20215755 RENOV INTERNAT/P197-0010	BAT262-2022-1-1068	39 944,89	0,00	15
31/12/2023	DSI - DAF - SERVICES DE CONSEIL ET D'INTEGRATION IRIS MA20209300005155/P199-0004	2022-1-1251	26 746,38	0,00	2
31/12/2023	DBA - LYCEE PAUL MOREAU - SALLE BADMINTON ET MUSCULATION DAAT BC20220858/P197-0032	BAT069-FE2022-1-1261	1 790,25	0,00	1



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	31/12/N	
					en années (2)
31/12/2023	DBA - CREPS DE ST-DENIS - REPERAGE AMIANTE AVANT TRAVAUX BC20220686/P197-0010	BAT262-FE2022-1-1263	6 488,31	0,00	15
31/12/2023	DBA - BATIMENT CHAUDRON - MISSION EXPERTISE TECHNIQUE INSTALLAT CLIMATISATION LC20220809/P197-0016	BAT230-FE2022-1-1407	2 115,75	0,00	15
31/12/2023	DBA - CRR ST DENIS - FAISABILITE BC 20215170 CREATION D'UN CHEMINEMENT DANS LE JARDIN/P197-0032	BAT055-FE2022-1-1470	2 962,05	0,00	15
31/12/2023	DBA - LYCEE LE VERGER - DIAGNOSTIC TECHNIQUE VISUEL LC20221590/P197-0032	BAT122-FE2022-1-1630	1 562,40	0,00	1
31/12/2023	DBA - BATIMENT CHAUDRON - REHABILITATION MA20142911/P197-0016	BAT230-FE2022-1-1641	162,71	0,00	1
31/12/2023	DBA - CREPS DE ST DENIS - REHAB INTERNAT -MISSION CONTROLE TECHNIQUE BC20221326/P197-0010	BAT262-FE2022-1-1643	1 041,60	0,00	1
31/12/2023	DBA - HOTEL DE REGION - MISSION COORDINATION SSI LC20214477/P197-0016	BAT001-FE2022-1-1684	1 627,50	0,00	1
31/12/2023	DBA - REHAB LYCEE LECONTE DELISLE - MOEBC20180552/P197-0002	BAT119-FE2022-1-193	5 859,00	0,00	15
31/12/2023	DCPC - MAISON ROUGE -MA20205384 DIAGNOSTIC/P150-0007	BAT061-FE2022-1-204	55 335,00	0,00	15
31/12/2023	DSI - DAF - AUDIT CYBERSECURITE SI INDUSTRIELS DRR MA20209300005155/P199-0004	2022-1-2056	23 316,65	0,00	2
31/12/2023	DBA - EPLEPPA BOYER DE LA GIRODAY - PROGRAMMATION REGLE NAT POUR OPTIMISEUR LC20222471/P197-0043	BAT107-FE2022-1-2298	314,65	0,00	1
31/12/2023	DEGC - VVR 2013 -MANDAT OUVRAGE SPLA MARAINA - ST PAUL-CV20131219/P160-0006	2022-1-335	5 562,14	0,00	0
31/12/2023	DAE - CPCB - AMO SRDAR ET EVALUATION ENVIRONNEMENTALE MA20215689/P130-0002	2022-1-3374	65 582,80	0,00	2
31/12/2023	DCPC - MADOI - INTERVENTION D'ENTRETIEN DES COLLECTIONS/P150-0007	BAT061-FE2022-1-3379	271,25	0,00	0
31/12/2023	DBA - REHAB LYCEE VUE BELLE - MISSION CSPS PHASE TRAVAUX MA20205210/P197-0031	BAT101-FE2022-1-341	2 229,12	0,00	15
31/12/2023	DBA - CRR DE ST-DENIS - PERGOLAS CIRCULATION PORTES ASCENSEURS MA20194895/P197-0032	BAT055-FE2022-1-3412	4 443,07	0,00	10
31/12/2023	DBA - CRR NORD - PROTECT°COURSIVES/CIRCULAT° EXT/CSPS MA20205244/P197-0032	BAT055-FE2022-1-3422	1 535,28	0,00	1
31/12/2023	DBA - LYCEE ST PAUL 4 - DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE PMR SUR SITE MA2022601725/P197-0002	BAT144-FE2022-1-3432	3 461,15	0,00	15
31/12/2023	DBA - CITE SCOLAIRE BUTOR - GESTION FLUX SECURITE FLUX MA20194708/P197-0002	2022-1-3433	4 393,99	0,00	15
31/12/2023	DBA - LYCEE DE BELLEPIERRE - AUDIT SUR SYSTEME ALARME INCENDIE LC20223698/P197-0002	BAT116-FE2022-1-3436	1 354,08	0,00	1
31/12/2023	DBA - LYCEE STELLA - DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE PMR SUR SITE MA2022601726/P197-0002	BAT074-FE2022-1-3442	3 103,10	0,00	15
31/12/2023	DBA - KELONIA - DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE PMR MA2022601722/P197-0026	BAT012-FE2022-1-3447	1 074,15	0,00	1
31/12/2023	DBA - CFPPA PITON ST LEU - DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE PMR MA2022601720/P197-0036	BAT135-FE2022-1-3458	1 790,25	0,00	1
31/12/2023	DBA - LYCEE E. BOYER DE LA GIRODAY - VERIFICATION INSTALLATIONS ELECTRIQUES LC20224238/P197-0031	BAT107-FE2022-1-3474	4 557,00	0,00	15
31/12/2023	DAMR - DEGC - PARKING RELAIS PORTAIL TX GENERAUX MA20225752 AVANCE -AUSTRAL AMENAGEMENT	2022-1-3592	183 950,95	0,00	0



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	31/12/N	
				en années (2)	
31/12/2023	DORL - NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL -GPT RAZEL BEC A3TN GEOBIO 34 MA20215761	2022-1-3595	271 693,45	0,00	0
31/12/2023	DIDN - DSI -AVANCE FORFAITAIRE EXTENSION RESEAU GAZELLE OP3003 - SPL MARAINA	2022-1-3632	161 737,03	0,00	0
31/12/2023	DAMR - DEER - RN3 PR 3 396 AU PR 4 640 TRAVERSEE DE LA CONFIANCE AVANCE BC20220383- PICO SOCIETE	2022-1-3670	495 149,27	0,00	0
31/12/2023	DAMR - DEER - RN 3 -PR 21 100 AU PR 22 014-PLAINE DES PALMISTES AVANCE BC20222613 - PICO SOCIETE	2022-1-3676	323 345,34	0,00	0
31/12/2023	DAMR - DEER - RN5 CHEMINEMENTS PIETONS ET CYCLES MARE SECHE CILAOS BC2022SRS3219 - PICO SOCIETE	2022-1-3684	326 023,96	0,00	0
31/12/2023	DAMR - INVESTISSEMENT FONCTIONNEMENT SMPRR 2022 CV20220446 - SMPRR	2022-1-3686	4 650 000,00	0,00	0
31/12/2023	DAMR - DEER -SRN - REPARATION DE L'OUVRAGE AU PR8+050 MA20229300005 - REPARATION D'OUVRAGE	2022-1-3691	3 095,61	0,00	0
31/12/2023	DAMR - DEER - SRN- RN 1 -DERASEMENT 2 SENS SECTION ST DENIS ST PAUL BC20222991 - SAS GTOI	2022-1-3693	17 071,49	0,00	0
31/12/2023	DAMR - DEER - SRN - RN6 - TAD CHAMP FLEURI AU GIRATOIRE DE LA SECU BC2022SRN2989 - SAS GTOI	2022-1-3694	34 727,16	0,00	0
31/12/2023	DAMR - DEER - SRN - RN7 REFECTIONS ENROBES BD LA MARINE BC20223212 - SAS GTOI	2022-1-3696	44 336,56	0,00	0
31/12/2023	DAMR - DEER - SRN-BC2022SRN0951-RN6 - S1 - TRAVAUX REFECTION SAS GTOI	2022-1-3697	15 184,67	0,00	0
31/12/2023	DAMR - DEER - SRN-BC2022SRN0951-RN6 - S1 - TRAVAUX REFECTION SAS GTOI	2022-1-3697	19 026,82	0,00	0
31/12/2023	DAMR - DEGC - RN2 ECHANGEUR PANIANDY BRAS PANON AVANCE FORFAITAIRE MA20225802 - SAPEF	2022-1-3700	2 696,73	0,00	0
31/12/2023	DAMR - DEER -SRN - RN2 SECURISATION VIRAGE COMMUNE CARROIX MA202193000055 AVCE FORFAITAIRE - SAS GTOI	2022-1-3704	117 954,11	0,00	0
31/12/2023	DAMR - DEER -SRN - RN2 SECURISATION VIRAGE COMMUNE CARROIX MA202193000055 AVCE FORFAITAIRE - SAS GTOI	2022-1-3704	395 898,15	0,00	0
31/12/2023	DAMR - DEER - AVANCE MINI MARCHE 20225786 SRGT - SEMERU	2022-1-3705	6 660,95	0,00	0
31/12/2023	DAMR - DEER - SRN - RN2 ENROBES STADE DE L'EST BC20224069 - STE BOURBONNAISE DE TX	2022-1-3707	2 027,00	0,00	0
31/12/2023	DAMR - DEER - RN1 ACCES ST PAUL AVANCE MA20219300005780 - STE BOURBONNAISE DE TX	2022-1-3708	8 009,29	0,00	0
31/12/2023	DAMR - DEER - RN1A CAP LAHOUSSAYE - TX CREATION ET SECURISATION PISTES CYCLABLES - PICO SOCIETE	2022-1-3727	1 071 043,49	0,00	0
31/12/2023	DBA-ARDA BAT. ADMINISTRATION - RACCORDEMENT DU CHAUFFE-EAU-BC2022DBA2761	BAT013-TX2022-1-3846	249,96	0,00	1
31/12/2023	DBA - LYCEE BELLEPIERRE - AMO MURS MOELLONS - MA 20184681/P197-0031	BAT116-FE2022-1-713	1 084,99	0,00	1
31/12/2023	DBA - CITE SCOLAIRE BUTOR - AMO GESTION DES FLUX-SECURITE MA20194708/P197-0002	2022-1-806	7 210,65	0,00	15
31/12/2023	DAMR - DEER - AVANCE FORFAITAIR MA20215769 MO RN2002 CONFORT PONT RIV MARSOUINS ST BENOIT -FORINTECH	2022-1-827	19 587,63	0,00	0
31/12/2023	DAMR - DEGC -AVANCE FORF RAZEL-BEC- SBTPC-A3TN - MA20215704 AMENAGEMENT BAU RN2 DUPARC	2022-1-828	129 914,11	0,00	0



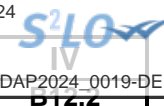
Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	31/12/N	
					en années (2)
31/12/2023	DAMR - DEGC - AVANCE FORF RAZEL-BEC- SBTPC-A3TN - MA20215704	2022-1-828	117 861,35	0,00	0
	AMENAGEMENT BAU RN2 DUPARC				
31/12/2023	DAMR - DEGC - AMENAGT BAU DUPARC RN2 - LOT1 A FORFAITAIRE		338,49	0,00	0
	SBTPC SOGEA REUNION M20215702 REPARAT OUVR				
31/12/2023	DAMR - DEGC - AMENAGT BAU DUPARC RN2 - LOT1 A FORFAITAIRE		171 719,81	0,00	0
	SBTPC SOGEA REUNION M20215702 REPARAT OUVR				
31/12/2023	DAMR -DEGC - AVANCE FORFAIT SA2R LOT5 MA 601595 AMENAGT BAU	2022-1-831	12 532,33	0,00	0
	RN2 DUPARC MA20215706				
31/12/2023	DAMR - DEGC - AVANCE SBTPC SOGEA REUNION M20215703	2022-1-832	119 456,54	0,00	0
	AMENAGT BAU RN2 DUPARC				
31/12/2023	DBA - REHAB BATIMENT FOUCQUE - MA20142755/P197-0016	BAT230-FE2022-1-876	43 120,63	0,00	15
31/12/2023	DBA - PRR LYCEE BEL AIR - TVX DE REPARATION GROUPE FROID	BAT127-FE2022-1-877	661,85	0,00	1
	LC20214640/20215523/P197-0031				
31/12/2023	DSI - COMMANDE CARTOGRAPHIE DONNEES FAC20220004/P199-000	42022-1-965	19 477,92	0,00	2
31/12/2023	DHSDSC - MUSEE STELLA MATUTINA - FABRICATION INSTALLATION	BAT021-TX2023-1-1708	5 414,35	0,00	15
	SIGNALTIQUE AVANCE MA2022602015- REUNIPUB				
31/12/2023	PAT DBP- LYC ST PAUL IV- AVANCE MA602449DBP Marché :	BAT144-AV2023-1-3564	3 736,19	0,00	0
	2023602449, Société : 1, Période : 1				
31/12/2023	AVANCE FORFAITAIRE 20203602200_AV FORF_110791_1/1 Marché :	2023-1-3595	22 942,52	0,00	0
	2023602200, Société : 1, Période : 1				
31/12/2023	SIT11 MA20215769 20215769_AV FORF_EA11_35308_1/1 Marché :	2023-1-3596	19 347,85	0,00	0
	20215769, Société : 2, Période : 1				
31/12/2023	RN1A DU PR30 500 AU PR33 20 TRAVAUX DE CONFORTEMENT 202293	2023-1-3597	18 820,84	0,00	0
	5797_AVCE_1/1__BC2023SRO1864 Marché : 202				
31/12/2023	RN1A CAP LAHOUSAYE - PR 31 500 GUNITAGE PAR BETON PROJETE	2023-1-3598	14 555,60	0,00	0
	M 202293 5797_AVCE_1/1_335500_2023SRO3321				
31/12/2023	RN1A - PR30 500 à 31 900 PROTECTION PAR IMPERMEABILISATION D	2023-1-3599	22 626,54	0,00	0
	202293 5797_AVCE_1/1_335500_2023SRO3387				
31/12/2023	RN1A - ENTRETIEN ET DELESTAGE DES OUVRAGES DE PROTECTION	2023-1-3600	3 871,44	0,00	0
	DE 202293 5797_AVCE_1/1_335500_2023SRO3376				
31/12/2023	SRN - RN 1001 COMMUNE DU PORT TRONCON 1	2023-1-3602	201 233,26	0,00	0
	602148_AVANCE_PICO_BC2023SRN0928_1/1 Marché : 20219300005553				
31/12/2023	RN1A - CREATION VOIE CYCLISTE BIDIRECTIONNELLE COTE BOUCAN	2023-1-3603	231 079,69	0,00	0
	202193 5561_AVCE_1/1_3483_BC2023SRO3448 M				
31/12/2023	SRN - Travaux préparatoires et travaux annexes - Giratoire R	2023-1-3604	103 183,22	0,00	0
	2021935558-3_EAF_PICO_BC2023SRN4927_1/1				
31/12/2023	RN1A CAP LAHOUSAYE CREATION VOIE CYCLISTE	2023-1-3606	452 056,41	0,00	0
	601898_AVCE_1/1_3483_BC2023SRO1103 Marché : 20219300005556				
31/12/2023	2023602112-AV-8084-1/1	2023-1-3607	14 226,60	0,00	0
31/12/2023	2023602113-AV-8084-1/1	2023-1-3608	25 992,64	0,00	0
31/12/2023	SRN - RN6 - GIRATOIRE SECURITE SOCIALE	2023-1-3611	26 725,16	0,00	0
	2021935552_AF14_GTOI_BC2023SRN1358_1/1 Marché : 20219300005555				
31/12/2023	SRN - RN7 - ENTRE GIRATOIRE _DANSEUSES_ ET _Bd DE LA MARINE	2023-1-3614	77 518,80	0,00	0
	2021935552-3_EAF_GTOI_BC2023SRN3183_1/1				
31/12/2023	SRN - RN1 S2 RDG SECTION MARQUET	2023-1-3615	363 975,33	0,00	0
	2021935552-3_EAF_GTOI_BC2023SRN3174_1/1 Marché : 20219300005552, So				



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée	
				31/12/N	en années (2)
31/12/2023	SRN - BBTM CRESSONIERE 2021935551-2_EAF_GTOI_BC2023SRN1360_1/1 Marché : 20219300005551, Société : 1,	2023-1-3616	28 549,96	0,00	0
31/12/2023	SRN - AMENAGEMENT HYDRAULIQUE INSERTION DUPARC SENS1 2021935551-3_EAF_GTOI_BC2023SRN3170_1/1 Marché	2023-1-3617	33 198,80	0,00	0
31/12/2023	RN1A - TRAVAUX DE MISE EN OEUVRE DES ENROBES - CAP LAHOUSSAY 202193 5557_AVCE_1/1_328162_2023SRO3816	2023-1-3618	312 268,48	0,00	0
31/12/2023	Amenagement RN2 carrefour Labourdonnais 2021935551-1/1-GTOI-AVANCE BC22SESR4360 Marché : 20219300005	2023-1-3623	136 394,34	0,00	0
31/12/2023	SRN - RN1 - 3e voie de Cambaie Sens 2 2021935552-3_EAF_GTOI_BC2023SRN5118_1/1 Marché : 2021930000555	2023-1-3626	407 316,57	0,00	0
31/12/2023	RN1A SAINT-PAUL CHAUSSEE ROYALE - TRAVAUX D'ENROBES 601897_AVCE_1/1_328162_2022SRO4440 Marché : 202	2023-1-3630	39 044,67	0,00	0
31/12/2023	RN1A - DIVERS TRAVAUX D'ENROBES 202193 5697_AVCE_1/1_3975_2023SRO2587 Marché : 20219300005697, Socié	2023-1-3631	10 658,23	0,00	0
31/12/2023	SRN - RN1001 - Réalisation des EME en journée et couche de r 2021935700_EAF_GTOI_BC2023SRN3027_1/1 M	2023-1-3632	69 796,69	0,00	0
31/12/2023	ST JOSEPH - DALOT BOIS NOIRS LOT 1 - SPIPB 602140 AVANCE SBIF 2/2 Marché : 2023602140, Société : 2,	2023-1-3638	6 123,63	0,00	0
31/12/2023	AVCE FORF. MA2023602151 2023602151_AVCE FORF._GTOI Marché : 2023602151, Société : 1, Période : 1	2023-1-3641	52 731,00	0,00	0
31/12/2023	Travaux d'aménagement BAU en faveur des TC -Sainte Marie Fra 601895 A 1/1 BC2023RDDID2551 GTOI Marc	2023-1-3646	524 066,32	0,00	0
31/12/2023	AVANCE_NRL: RECONNAISSANCE GEOTECHNIQUE - OCETRA 602322 AVCE FORF BC2023RDDNRL3844 2/3 OC Marché : 2	2023-1-3650	1 930,96	0,00	0
31/12/2023	AVANCE_NRL: RECONNAISSANCE GEOTECHNIQUE - OCETRA 602322 AVCE FORF BC2023RDDNRL3844 2/3 OC Marché : 2	2023-1-3650	405,66	0,00	0
31/12/2023	MT5-4_601974_DM00_AF_GTOI 601974 AVANCE 1/1 GTOI Marché : 2022601974, Société : 1, Période : 1	2023-1-3653	99 497,52	0,00	0
31/12/2023	MA601911_AVANCE FORFAITAIRE_PICO 601911 AVANCE PICO OI Marché : 202200151, Société : 1, Période : 1	2023-1-3654	546 091,35	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.




IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							95 000,00	90 938,42	
Cessions à titre onéreux							95 000,00	90 938,42	
13/05/2023	PRR- PEUGEOT 206 URBAN HDI- BQ 400 WA	24/10/2011	14 444,65	4	14 444,65	0,00	1 200,00	1 200,00	0,00
13/05/2023	DTD- PEUGEOT 206+ GENERATION HDI	12/02/2013	14 444,65	5	14 444,65	0,00	2 700,00	2 700,00	0,00
13/05/2023	BLANC- CP 647 FF HOTEL DE REGION- RENAULT KANGOO- DK 143 CS	05/11/2014	16 979,50	8	16 979,50	0,00	3 100,00	3 100,00	0,00
13/05/2023	HOTEL DE REGION- RENAULT KANGOO- DK 216 CS	05/11/2014	16 979,50	8	16 979,50	0,00	1 700,00	1 700,00	0,00
13/05/2023	HOTEL DE REGION- RENAULT KANGOO- DK 241 CS	05/11/2014	16 979,50	8	16 979,50	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00
13/05/2023	HOTEL DE REGION- RENAULT KANGOO- DK 033 CS	05/11/2014	16 979,50	8	16 979,50	0,00	5 300,00	5 300,00	0,00
13/05/2023	HOTEL DE REGION- RENAULT KANGOO- DK 298 CS	05/11/2014	16 979,50	8	16 979,50	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00
13/05/2023	HOTEL DE REGION- PEUGEOT 208 HDI BLANCHE- DM 842 WM	11/12/2014	14 837,10	5	14 837,10	0,00	3 100,00	3 100,00	0,00
13/05/2023	HOTEL DE REGION- PEUGEOT 208 HDI BLANCHE- DM 293 VW	11/12/2014	14 837,10	5	14 837,10	0,00	4 400,00	4 400,00	0,00
13/05/2023	HOTEL DE REGION- PEUGEOT 208 HDI BLANC- DN 737 TN	17/02/2015	14 837,10	5	14 837,10	0,00	3 900,00	3 900,00	0,00
13/05/2023	HOTEL DE REGION- PEUGEOT 208 HDI BLANC- DN 509 TN	17/02/2015	14 837,10	5	14 837,10	0,00	4 100,00	4 100,00	0,00
13/05/2023	HOTEL DE REGION- PEUGEOT BOXER- BK 397 JK	29/07/2015	10 300,00	5	10 300,00	0,00	7 700,00	7 700,00	0,00
13/05/2023	HOTEL DE REGION- PEUGEOT BOXER- EC 520 ZR	14/10/2016	32 492,50	8	28 430,92	4 061,58	10 000,00	5 938,42	0,00
01/07/2023	PRR- NISSAN CABSTAR BLANC- AB 154 EA	19/08/2009	60 760,00	4	60 760,00	0,00	9 100,00	9 100,00	0,00
01/07/2023	PRR- PEUGEOT 206 URBAN 1.4HDI 70CV- BQ 94 WC	24/10/2011	14 444,65	4	14 444,65	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00
01/07/2023	PRR- PEUGEOT 206 URBAN HDI- BQ 578 WA	24/10/2011	14 444,65	4	14 444,65	0,00	1 800,00	1 800,00	0,00
01/07/2023	DAMR- PEUGEOT 206+ GENERATION HDI BLANC- CP 811 GV	12/02/2013	14 444,65	5	14 444,65	0,00	3 300,00	3 300,00	0,00
01/07/2023	HOTEL DE REGION- PEUGEOT 208 HDI BLANCHE- DM 133 FZ	11/12/2014	14 837,10	5	14 837,10	0,00	4 400,00	4 400,00	0,00
01/07/2023	HOTEL DE REGION- PEUGEOT 208 HDI BLANCHE- DM 166 FZ	11/12/2014	14 837,10	5	14 837,10	0,00	3 300,00	3 300,00	0,00

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	Cessions partielles (4)
01/07/2023	HOTEL DE REGION- PEUGEOT 208 HDI BLANCHE- DM 846 WM	11/12/2014	14 837,10	5	14 837,10	0,00	3 600,00	3 600,00	0,00
01/07/2023	HOTEL DE REGION- PEUGEOT 208 HDI BLANC- DN 630 TN	17/02/2015	14 837,10	5	14 837,10	0,00	3 800,00	3 800,00	0,00
01/07/2023	HOTEL DE REGION- PEUGEOT 208 HDI BLANC- DP 010 ZH	17/02/2015	14 837,10	5	14 837,10	0,00	4 600,00	4 600,00	0,00
01/07/2023	HOTEL DE REGION- PEUGEOT 206 URBAN HDI- BK 568 BC	29/07/2015	8 800,00	5	8 800,00	0,00	2 600,00	2 600,00	0,00
01/07/2023	HOTEL DE REGION- PEUGEOT 206 URBAN HDI- BJ 808 MG	29/07/2015	8 800,00	5	8 800,00	0,00	2 300,00	2 300,00	0,00
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	
31/12/2023	Subventions- Voirie Nationale- env 82	03/01/2006	650 000,00	15	650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2023	SUBVENTION 2006- VOIRIE NATIONALE- ENV 8788	15/09/2006	190 000,00	15	190 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2023	SUBVENTIONS 2007- VOIRIE NATIONALE- env 8788	06/02/2007	15 594 467,06	15	15 594 467,06	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2023	SUBVENTIONS 2008- VOIRIE NATIONALE- env 8788	02/12/2008	1 553 983,73	15	1 553 983,73	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2023	SUBVENTIONS 2008- VOIRIE REGIONALE- env 9141	02/12/2008	3 545 000,00	15	3 545 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.
- (2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.
- (3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.
- (4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire

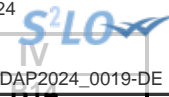
Crédits ouverts (BP + DM)

Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	1 500 600,00
--------------	---	--------------

Produit des cessions

Réalisations

Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	95 000,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	4 061,58



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT


Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
72	Travaux en régie		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	B14

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	626 601 520,50
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	0,00 %



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT
B15.1

B15.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	127 760,00
65134	ARRCOMPENSATOIRE_2019_TOTALITE	6 000,00
65134	ARR COMPENSATOIRE 2019 - TOTALITE AIDE	4 800,00
65134	ARR COMPENSATOIRE- SESSION 2019 TOTALITE	4 800,00
65134	ARR COMPENSATOIRE 2018 - TOTALITE AIDE	4 800,00
65134	ARR COMPENSATOIRE - TOTALITE AIDE	7 200,00
65134	ARR COMPENSATOIRE - TOTALITE DE L'AIDE	3 600,00
65134	ARR COMPENSATOIRE - TOTALITE DE L'AIDE	4 800,00
65134	ARR COMPENSATOIRE - ASSANI - SOLDE	1 200,00
65134	ARR COMPENSATOIRE - ASSANI MDTs 1-5	6 000,00
65134	ARR COMPENSATOIRE - VERHOOG - SOLDE	1 200,00
65134	ARR COMPENSATOIRE - SESSION 2019 SOLDE	1 200,00
65134	ARR COMPENSATOIRE - SESSION 2019 SOLDE	1 200,00
65134	ARR COMPENSATOIRE 2019 - Mandats 4 et 5	2 400,00
65748	AR22003329 EMPLOIS SPORT - RECRUT ENTRAINEUR	2 400,00
65748	AR22003333 EMPLOIS SPORT - RECRUT AGENT DEV	9 600,00
65748	AR22003335 EMPLOIS SPORT - RECRUT CONSEILLER	2 400,00
65748	AR22007634 EMPLOIS SPORT - RECRUT CHARGE DEV	9 600,00
65748	AR22007634 EMPLOIS SPORT - RECRUT CHARGE DEV	2 400,00
65748	AR22007635 EMPLOIS SPORT - RECRUT AGENT DEV	2 400,00
65748	AR22007636 EMPLOIS SPORT - RECRUT AGENT DEV	9 600,00
65748	AR22008941 EMPLOIS SPORT - RECRUT CONSEILLER	9 600,00
65748	AR22008941 EMPLOIS SPORT -RECRUT CONSEILLER	2 400,00
65748	AR22008942 EMPLOIS SPORT - RECRUT CHEF PROJET	9 600,00
65748	AR23005458 - EMPLOIS SPORT - RECRUT AGENT DEV	9 600,00
65748	AR23006444 - EMPLOIS SPORT - RECRUT AGENT DEV	8 960,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		127 760,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		127 760,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU
COVID-19 – SECTION D’INVESTISSEMENT**

B15.2

B15.2 – SECTION D’INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	1 680 106,22
20421	AIDE A L'EVENEMENTIEL VOLET 2	15 000,00
20421	AIDE A L'EVENEMENTIEL VOLET 2	2 866,60
20421	AIDE A L'EVENEMENTIEL VOLET 2	1 903,98
20421	AIDE A L'EVENEMENTIEL VOLET 2	15 000,00
20421	AIDE A L'EVENEMENTIEL VOLET 2	5 361,20
20421	AIDE A L'EVENEMENTIEL VOLET 2	10 500,00
20421	AIDE A L'EVENEMENTIEL VOLET 2	15 000,00
20421	AIDE A L'EVENEMENTIEL VOLET 2	45 000,00
20421	AIDE A L'EVENEMENTIEL VOLET 2	77 121,56
20421	AIDE A L'EVENEMENTIEL VOLET 2	911,32
20421	AIDE A L'EVENEMENTIEL VOLET 2	69 610,94
20421	AIDE A L'EVENEMENTIEL VOLET 2	36 000,00
20421	AIDE A L'EVENEMENTIEL VOLET 2	36 000,00
20421	AIDE A L'EVENEMENTIEL VOLET 2	54 938,00
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	15 000,00
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	10 834,23
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	15 000,00
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	8 974,74
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	7 133,00
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	15 000,00
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	15 000,00
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	9 099,80
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	9 955,46
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	15 000,00
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	14 324,53
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	14 815,50
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	12 220,68
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	7 658,00
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	15 000,00
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	15 000,00
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	14 863,36
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	7 313,73
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	11 340,00
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	10 348,10
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	10 744,50
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	15 000,00
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	14 154,00
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	9 789,85
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	9 854,22
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	9 800,00
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	15 000,00
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	14 918,93
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	13 720,00
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	14 028,50
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	9 579,98
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	11 771,76
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	9 753,23
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	11 585,00
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	11 794,69
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	9 283,30
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	10 981,04
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	12 682,71
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	7 471,21
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	15 000,00
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	9 300,20

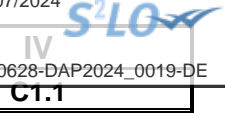


DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	15 000,00
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	15 000,00
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	12 620,68
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	14 585,28
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	8 190,00
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	11 239,05
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	8 981,00
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	13 272,48
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	8 926,32
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	7 436,80
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	13 803,71
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	7 559,30
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	13 515,60
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	9 146,96
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	15 000,00
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	15 000,00
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	12 376,00
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	14 771,99
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	13 627,96
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	7 254,15
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	15 000,00
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	8 998,42
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	7 491,97
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	9 965,55
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	15 000,00
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	15 000,00
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	7 846,23
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	15 000,00
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	8 488,82
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	10 986,27
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	10 850,43
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	15 000,00
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	15 000,00
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	15 000,00
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	7 000,00
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	6 001,58
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	7 424,98
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	8 357,92
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	10 472,00
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	14 000,00
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	15 000,00
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	8 709,36
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	5 034,45
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	15 000,00
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	8 832,78
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	7 160,91
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	14 419,85
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	15 000,00
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	15 000,00
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	5 569,07
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	10 110,03
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	10 178,15
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	13 965,00
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	10 791,82
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	3 785,62
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	3 220,00
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	13 141,11
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	9 366,62
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	8 412,73
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	15 000,00
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	7 220,17
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	15 000,00
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	15 000,00
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	1 872,99
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	7 765,65
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	2 520,53
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	8 102,52
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	8 728,01
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	7 464,40
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	12 082,53
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	15 000,00



DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	11 210,78
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	6 032,73
20421	POE FEDER 2014-2020 AXE 10 VOLET REACT U	12 726,83
2045	RE0027601 UR TFORCE COVIR AC2 REGION	6 182,28
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	15 000 000,00
261	SOLDE-SEMATRA-Augmentation capital 2023	15 000 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		16 680 106,22
<i>040</i>	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
<i>041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		16 680 106,22

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		112 022 000,00	I 111 465 397,33
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		66 300 000,00	66 279 747,50
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	54 357 000,00	54 336 747,50
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	11 943 000,00	11 943 000,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		45 722 000,00	45 185 649,83
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	45 722 000,00	45 185 649,83

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	111 465 397,33	0,00	113 923 486,43	225 388 883,76

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



IV
C.T.Z

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		318 445 900,00	III 171 298 856,96
Ressources propres externes de l'année (a)		34 546 600,00	34 924 258,08
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	29 400 000,00	29 491 113,25
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	4 000 000,00	4 000 754,72
2741	Prêts aux collectivités et groupements	870 000,00	981 111,11
2745	Avances remboursables	276 600,00	425 179,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	6 100,00
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	20 000,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		283 899 300,00	136 374 598,88
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	1 682 584,00	1 593 330,01
28032	Frais de recherche et de développement	252 269,00	251 783,51
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	4 400,00	4 400,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	1 863 859,00	108 448,88
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	108 050,00	108 050,00
2804121	Subv. Régions : Bien mobilier, matériel	92 969,00	85 108,17
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	1 416 730,00	1 416 729,83
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	499 732,00	49 973,18
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	238 778,00	238 778,56
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	627,00	626,76
28041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	1 826 715,00	1 286 899,76



Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	21 114 713,00	18 803 069,51
28041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	10 701,00	10 700,88
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	314 657,00	313 725,87
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	328 466,00	321 361,38
280415321	CCAS : Bien mobilier, matériel	0,00	7 643,84
280415331	ADM : Bien mobilier, matériel	30 287,00	29 354,83
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	143 278,00	145 076,82
280415342	IC : Bâtiments, installations	222 400,00	222 399,81
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	759 075,00	449 929,02
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	3 610 053,00	2 755 760,56
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	6 732 496,00	6 003 000,99
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	2 583 915,00	2 018 380,53
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	24 340 257,00	24 940 448,15
280422	Privé - Bâtiments et installations	1 991 814,00	2 173 537,09
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	9 380 221,00	8 209 891,69
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	775 561,00	518 663,92
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	0,00	534,25
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	0,00	290,65
2804413	Sub nat org pub-Proj infrastruct int nat	0,00	1 731,64
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	13 537,00	0,00
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	11 012 090,00	10 849 973,06
2805	Licences, logiciels, droits similaires	790 259,00	856 124,77
28088	Autres immobilisations incorporelles	1 839 690,00	867 740,17
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	98,00	97,65
28128	Autres aménagements de terrains	25 350,00	25 350,07
281311	Bâtiments administratifs	4 946 995,00	4 968 641,70
281312	Bâtiments scolaires	28 124 048,00	27 576 328,66
281314	Bâtiments culturels et sportifs	2 370 220,00	2 296 614,86
281318	Autres bâtiments publics	9 234 148,00	8 971 567,74
281328	Autres bâtiments privés	13 750,00	176 578,27
281351	Bâtiments publics	541 802,00	510 494,19
281352	Bâtiments privés	7 489,00	7 488,52
281572	Matériel technique scolaire	13 643,00	0,00
2815731	Matériel roulant	2 947,00	76 938,82
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	10 371,80
281578	Autre matériel technique	401 158,00	351 027,68
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	625 477,00	625 477,18
2817314	Bâtiments culturels et sportifs (m. à di	129 006,00	159 973,60
281735	Installations générales (m. à dispo)	28 363,00	20 988,17
2817841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	90 066,00	90 066,48
2817848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 251,00	1 197,60
28181	Installations générales, aménagt divers	129 188,00	131 962,15
281828	Autres matériels de transport	812 746,00	1 000 815,78



Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	
281831	Matériel informatique scolaire	181 916,00	2 846 113,43
281838	Autre matériel informatique	677 877,00	745 701,13
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	95 252,00	66 928,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	499 301,00	368 287,65
28185	Matériel de téléphonie	1 592,00	1 591,72
28188	Autres immo. corporelles	674 216,00	700 527,94
282848	Autres matériels de bureau et mobiliers	918,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 500 600,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	138 787 700,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	171 298 856,96	0,00	0,00	179 854 226,35	351 153 083,31

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 225 388 883,76
Ressources propres disponibles	IV 351 153 083,31
Solde	V = IV - II (5) 125 764 199,55

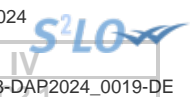
(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Indiquer le signe algébrique.



IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
D P209-0008 2022/1	ACQ.FONCIERES CULTURE	903	800 000,00	4 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P192-0001 2022/1	ACQ.MAT. TRANSPORT 2022	900	4 800 000,00	2 793 000,00	4 343 071,79	2 400 000,00	0,00	6 743 071,79	2 391 639,75	4 351 432,04
D P165-0002 2011/1	ACQUISITION BUS	908	39 802 598,00	0,00	5 248 566,79	0,00	0,00	5 248 566,79	0,00	5 248 566,79
D P165-0006 2023/1	ACQUISITION DE BUS	908	0,00	38 800 000,00	0,00	38 800 000,00	0,00	38 800 000,00	15 000 000,00	23 800 000,00
D P192-0001 2010/1	ACQUISITION DE MATERIEL DE TRANSPORT	900	6 383 352,58	0,00	2 131 947,28	0,00	0,00	2 131 947,28	0,00	2 131 947,28
D P209-0011 2014/1	ACQUISITION DE TERRAINS - ECO	906	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P209-0011 2022/1	ACQUISITION DE TERRAINS - ECO	906	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P209-0012 2023/1	ACQUISITION FONCIERES SPORT	903	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00
D P209-0009 2022/1	ACQUISITION FORMATION PROFESSIONNELLE 2022	902	26 000,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P165-0006 2017/1	ACQUISITIONS DE BUS	908	4 440 900,00	0,00	1 294 426,25	0,00	0,00	1 294 426,25	0,00	1 294 426,25
D P209-0008 2012/1	ACQUISITIONS FONCIERES CULTURE	903	30 300 623,91	0,00	767 807,92	0,00	0,00	767 807,92	0,00	767 807,92
D P165-0010 2020/1	ACQUISITIONS FONCIERES RRTG	908	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P209-0009 2013/1	ACQUISITIONS - FORMATION PROFESSIONNELLE	902	7 786 000,00	0,00	26 000,00	0,00	0,00	26 000,00	0,00	26 000,00
D P091-0001 2013/1	ADAPTATION POSTE DE TRAVAIL	900	173 112,00	0,00	77 531,87	0,00	0,00	77 531,87	249,38	77 282,49
D P091-0001 2022/1	ADAPTATION POSTE DE TRAVAIL	900	12 000,00	20 000,00	6 874,34	12 000,00	0,00	18 874,34	11 696,77	7 177,57
D P133-0007 2011/2	AIDES AUX ASSOCIATIONS TIC	905	384 270,85	0,00	62 436,83	0,00	0,00	62 436,83	0,00	62 436,83
D P130-0001 2022/3	AIDES AUX E/SES CPCB	906	128 572,00	1 644 138,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P150-0018 2011/1	AIDES AUX ENTREPRISES CULTUREL	903	2 111 878,49	0,00	360 505,79	0,00	0,00	360 505,79	38 068,47	322 437,32
D P150-0018 2022/1	AIDES AUX ENTREPRISES CULTURELLES 2022	903	325 000,00	410 000,00	168 506,40	398 592,53	0,00	567 098,93	124 808,77	442 290,16


Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE
 AP affectées non couvertes par des CP mandats au 31/12/N

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	(5)	(6) = (4) - (5)
D P130-0001 2020/3	AIDES AUX ENTREPRISES-CPCB	906	1 560 245,15	0,00	34 943,70	0,00	0,00	34 943,70	24 587,08	10 356,62
D P130-0001 2018/1	AIDES AUX ENTREPRISES-DIDN	906	492 553,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P130-0001 2018/2	AIDES AUX ENTREPRISES-DIDN	906	30 893 381,07	50 000,00	8 156 713,15	3 700,00	3 700,00	8 156 713,15	2 193 368,72	5 963 344,43
D P130-0017 2011/1	AIDES AUX ORGANISMES D ANIMATION ECO	906	277 012,20	0,00	34 691,22	0,00	0,00	34 691,22	0,00	34 691,22
D P130-0018 2011/1	AIDES AUX TAXITEURS	906	363 212,17	0,00	18 636,66	0,00	0,00	18 636,66	0,00	18 636,66
D P130-0013 2020/3	AIDES ENTREPRISES < 23K€-CPCB	906	110 000,00	0,00	51 805,62	0,00	0,00	51 805,62	0,00	51 805,62
D P130-0013 2022/3	AIDES ENTREPRISES < 23K€-CPCB	906	42 858,00	191 271,00	42 858,00	191 271,00	0,00	234 129,00	0,00	234 129,00
D P130-0013 2018/2	AIDES ENTREPRISES < 23K€-DIDN	906	476 450,00	0,00	69 651,64	0,00	0,00	69 651,64	17 670,74	51 980,90
D P130-0013 2022/2	AIDES ENTREPRISES < 23K€-DIDN	906	120 000,00	0,00	112 000,00	0,00	0,00	112 000,00	74 050,00	37 950,00
D P151-0006 2011/1	AIDES EQUIPEMENT CLASSES TRANSPLANTEES	903	44 814,00	0,00	7 526,00	0,00	0,00	7 526,00	0,00	7 526,00
D P151-0005 2011/1	AIDES EQUIPEMENT ETAT	903	2 741 736,00	0,00	629 038,59	0,00	0,00	629 038,59	87 835,51	541 203,08
D P151-0005 2022/1	AIDES EQUIPEMENT ETAT	903	305 000,00	270 000,00	305 000,00	0,00	0,00	305 000,00	244 000,00	61 000,00
D P130-0006 2020/3	AIDES INV ORGANISMES-CPCB	906	918 742,85	0,00	290 828,50	0,00	0,00	290 828,50	175 196,14	115 632,36
D P130-0006 2018/2	AIDES INV ORGANISMES-DIDN	906	2 011 236,00	0,00	387 062,07	0,00	0,00	387 062,07	30 379,15	356 682,92
D P130-0006 2022/3	AIDES INVEST ORGANISMES CPCB	906	305 229,00	530 907,00	162 179,14	0,00	0,00	162 179,14	0,00	162 179,14
D P130-0006 2022/2	AIDES INVEST ORGANISMES DIDN	906	123 433,00	46 053,57	50 000,00	50 467,41	4 415,84	96 051,57	0,00	96 051,57
D P130-0006 2023/4	AIDES ORG TOURISTIQUES	906	0,00	706 500,00	0,00	653 913,00	0,00	653 913,00	384 830,40	269 082,60
D P130-0006 2010/1	AIDES ORGANISMES ECONOMIQUES	906	16 445 906,50	0,00	2 177 600,01	0,00	0,00	2 177 600,01	56 401,78	2 121 198,23
D P130-0006 2022/1	AIDES ORGANISMES ECONOMIQUES	906	1 886 500,00	170 300,00	232 401,51	64 042,00	49 042,00	247 401,51	99 615,70	147 785,81
D P130-0006 2023/6	AIDES ORGANISMES ESS	906	0,00	1 280 000,00	0,00	826 541,00	0,00	826 541,00	421 232,80	405 308,20
D P133-0002 2011/2	AIDES PROJETS PUBLICS TIC	905	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P130-0013 2023/4	AIDES REGIONALES E/SES TOURISTIQUES	906	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
D P130-0001 2023/5	AIDES REGIONALES E/SES AGRICULTURE	906	0,00	1 500 000,00	0,00	1 055 148,60	0,00	1 055 148,60	0,00	1 055 148,60

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE
 AP affectées non couvertes par des CP mandats au 31/12/N

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	(5)	(6) = (4) - (5)
D P130-0001 2023/4	AIDES REGIONALE E/SES TOURISME	906	0,00	780 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P130-0001 2022/1	AIDES REGIONALES AUX E/SES	906	9 853 638,00	6 536 777,22	3 009 152,83	2 838 794,94	1 734 535,55	4 113 412,22	119 421,57	3 993 990,65
D P130-0001 2022/2	AIDES REGIONALES AUX E/SES DIDN	906	8 325 000,00	50 000,00	6 907 860,40	50 000,00	0,00	6 957 860,40	3 793 840,63	3 164 019,77
D P130-0001 2010/1	AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES	906	159 264 067,30	0,00	38 769 320,44	0,00	0,00	38 769 320,44	3 364 866,94	35 404 453,50
D P130-0013 2010/1	AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES < 23 k€	906	11 733 712,28	0,00	5 904 559,89	0,00	0,00	5 904 559,89	34 838,85	5 869 721,04
D P130-0013 2022/1	AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES < 23 k€	906	393 500,00	400 000,00	391 198,57	400 000,00	0,00	791 198,57	17 047,55	774 151,02
D P130-0013 2023/5	AIDES REGIONALES E/SES AGRICOLES	906	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
D P140-0020 2015/1	AMENAGEMENT - Centralités SAR	905	733 629,73	0,00	115 682,08	0,00	0,00	115 682,08	68 202,52	47 479,56
D P140-0027 2016/1	AMENAGEMENT - Ecocité	905	3 299 734,60	0,00	626 392,19	0,00	0,00	626 392,19	0,00	626 392,19
D P140-0027 2022/1	AMENAGEMENT - Ecocité	905	200 000,00	200 000,00	94 802,58	196 222,00	202,00	290 822,58	98 010,00	192 812,58
D P140-0030 2022/1	AMENAGEMENT - Etude et travaux	905	0,00	759 000,00	0,00	41 339,15	0,00	41 339,15	11 493,50	29 845,65
D P210-0003 2011/1	AMENAGEMENT - Frafu / Eps	905	27 713 623,98	0,00	2 878 331,37	0,00	0,00	2 878 331,37	6 837,00	2 871 494,37
D P140-0004 2010/2	AMENAGEMENT - Leader	905	1 165 581,93	0,00	233 316,45	0,00	0,00	233 316,45	11 147,38	222 169,07
D P140-0004 2022/2	AMENAGEMENT - Leader	905	100 000,00	150 000,00	45 766,30	135 179,09	10 950,93	169 994,46	91 732,23	78 262,23
D P140-0033 2016/1	AMENAGEMENT - Pierrefonds	908	2 155 000,00	0,00	204 850,21	0,00	0,00	204 850,21	0,00	204 850,21
D P140-0033 2022/1	AMENAGEMENT - Pierrefonds	908	475 000,00	85 000,00	90 000,00	85 000,00	0,00	175 000,00	175 000,00	0,00
D P140-0003 2010/1	AMENAGEMENT - Pole intermodal	905	4 188 340,42	0,00	1 554 429,17	0,00	0,00	1 554 429,17	187 618,66	1 366 810,51
D P140-0030 2016/1	AMENAGEMENT - Pôle Bois Rouge	905	464 768,28	0,00	126 534,39	0,00	0,00	126 534,39	0,00	126 534,39
D P140-0022 2015/3	AMENAGEMENT - Service de base	905	92 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P140-0022 2015/4	AMENAGEMENT - Service de base	905	60 000,00	0,00	5 838,83	0,00	0,00	5 838,83	0,00	5 838,83
D P140-0022 2022/3	AMENAGEMENT - Service de base	905	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P140-0004 2010/1	AMENAGEMENT - Struct. Bourg	905	3 821 656,76	0,00	764 640,35	0,00	0,00	764 640,35	206 529,26	558 111,09
D P140-0004 2022/1	AMENAGEMENT - Struct. Bourg	905	0,00	135 000,00	0,00	135 000,00	0,00	135 000,00	0,00	135 000,00

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	(5)	(6) = (4) - (5)
D P192-0004 2010/1	AMENAGEMENT BATIMENTS ADMINISTRATIFS MIS A DISPOSITION OU LOUES	900	8 718 919,03	0,00	1 715 711,32	0,00	0,00	1 715 711,32	4 683,00	1 711 028,32
D P130-0004 2010/1	AMENAGEMENT ZONE ARTISANALE	906	29 924 810,56	0,00	7 442 140,17	0,00	0,00	7 442 140,17	806 483,01	6 635 657,16
D P130-0004 2022/1	AMENAGEMENT ZONE ARTISANALE	906	0,00	383 334,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P140-0025 2015/1	AMENAGEMENT- Roland Garros	908	2 100 000,00	0,00	218 958,64	0,00	0,00	218 958,64	0,00	218 958,64
D P130-0010 2010/1	AMENAGEMENTS TOURISTIQUES	906	9 918 839,92	0,00	3 086 248,86	0,00	0,00	3 086 248,86	95 294,07	2 990 954,79
D P130-0010 2022/1	AMENAGEMENTS TOURISTIQUES	906	913 000,00	350 000,00	0,00	87 849,51	0,00	87 849,51	0,00	87 849,51
D P192-0004 2022/1	AMENAGMT BAT ADM MIS A DISPO OU LOUES	900	839 900,00	980 000,00	541 445,55	1 180 000,00	0,00	1 721 445,55	772 830,79	948 614,76
D P145-0003 2011/1	APPEL A PROJET DE RECHERCHE NET BIOME	906	300 000,00	0,00	21 713,37	0,00	0,00	21 713,37	0,00	21 713,37
D P145-0004 2016/1	APPEL A PROJETS BIODIVERSA3	906	400 000,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
D P160-0013 2011/1	BATIMENT DEER	908	1 018 777,00	0,00	376 967,72	0,00	0,00	376 967,72	0,00	376 967,72
D P126-0003 2010/1	CADRE DE VIE - Déchets	907	5 234 169,80	0,00	1 442 924,32	0,00	0,00	1 442 924,32	80 666,65	1 362 257,67
D P126-0015 2020/1	CADRE DE VIE - Déchets	907	100 000,00	0,00	42 096,00	0,00	0,00	42 096,00	0,00	42 096,00
D P140-0006 2010/1	CADRE DE VIE - PGRI	905	3 408 097,70	0,00	543 401,53	0,00	0,00	543 401,53	83 564,90	459 836,63
D P140-0006 2022/1	CADRE DE VIE - PGRI	905	310 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P126-0003 2022/3	CADRE DE VIE - Qualité Air	907	80 000,00	80 000,00	21 732,00	36 204,00	0,00	57 936,00	50 695,20	7 240,80
R P126-0003 2023/1	CADRE DE VIE - Qualité Air	907	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P140-0013 2012/1	CADRE DE VIE - Risque sous-sol	907	1 953 194,00	0,00	200 859,51	0,00	0,00	200 859,51	17 706,99	183 152,52
D P140-0013 2022/1	CADRE DE VIE - Risque sous-sol	907	150 000,00	170 000,00	27 000,00	146 420,00	0,00	173 420,00	129 223,20	44 196,80
D P126-0012 2016/1	CADRE DE VIE- Potabilité UE	907	6 369 113,27	0,00	2 105 554,72	0,00	0,00	2 105 554,72	318 258,77	1 787 295,95
D P110-0005 2022/1	CARTABLE NUMERIQUE 2022	902	5 500 000,00	5 500 000,00	1 101 200,00	5 500 000,00	0,00	6 601 200,00	5 522 650,00	1 078 550,00
D P204-004 2010/1	CARTO - Accomp. projets	905	2 734 461,90	0,00	1 461 391,12	0,00	0,00	1 461 391,12	95 145,63	1 366 245,49
D P204-004 2022/1	CARTO - Accomp. projets	905	99 200,00	0,00	99 189,58	0,00	0,00	99 189,58	0,00	99 189,58
D P140-0023 2015/1	CARTO - Accompagnement projets	905	1 157 107,00	0,00	919 033,20	0,00	0,00	919 033,20	0,00	919 033,20

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE
 AP affectées non couvertes par des CP mandates au 31/12/N

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	(5)	(6) = (4) - (5)
D P140-0044 2022/2	CARTO - Acq. amortissable	905	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00	40 000,00	747,57	39 252,43
D P204-005 2011/1	CARTO - Mode occupation Sol	905	199 916,00	0,00	123 798,98	0,00	0,00	123 798,98	22 316,86	101 482,12
D P197-0034 2011/1	CENTRE DES EAUX DOUCES	907	5 927 186,00	0,00	2 091 794,76	0,00	0,00	2 091 794,76	17 793,38	2 074 001,38
D P150-0001 2010/1	CNR - ACQUISITIONS ET TRAVAUX	903	4 401 200,00	0,00	232 812,46	0,00	0,00	232 812,46	4 023,35	228 789,11
D P150-0001 2022/1	CNR-ACQUISITION ET TRAVAUX 2022	903	280 000,00	310 000,00	270 148,42	280 000,00	0,00	550 148,42	186 646,50	363 501,92
D P197-0022 2006/1	CONSTRUCTION CNR PAR SEM	903	570 000,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
D P197-0010 2010/1	CONSTRUCTION D EQUIPEMENTS SPORTIFS	903	25 739 815,00	0,00	11 005 195,28	0,00	0,00	11 005 195,28	495 000,51	10 510 194,77
D P197-0010 2006/1	CONSTRUCTION D EQUIPEMENTS SPORTIFS MO REGION	903	9 173 526,70	0,00	1 775 407,87	0,00	0,00	1 775 407,87	0,00	1 775 407,87
D P197-0007 2006/1	CONSTRUCTION DES CENTRES FORMATION CONTINUE	902	26 167 501,78	0,00	2 334 723,72	0,00	0,00	2 334 723,72	126 960,39	2 207 763,33
D P197-0007 2010/1	CONSTRUCTION DES CENTRES FORMATION CONTINUE	902	21 192 830,00	0,00	1 274 338,04	0,00	0,00	1 274 338,04	109 996,37	1 164 341,67
D P197-0019 2006/1	CONSTRUCTION OBSERVATOIRE DE L ATMOSPHERE	902	9 283 639,00	0,00	649 387,86	0,00	0,00	649 387,86	0,00	649 387,86
D P197-0001 2011/1	CONSTRUCTION SCOLAIRE MO REGION	902	42 515 873,00	0,00	9 033 282,36	0,00	0,00	9 033 282,36	890 198,04	8 143 084,32
D P197-0001 2022/1	CONSTRUCTION SCOLAIRES MO REG	902	4 600 000,00	4 400 000,00	4 600 000,00	4 200 000,00	0,00	8 800 000,00	5 281,37	8 794 718,63
D P197-0001 2006/1	CONSTRUCTIONS SCOLAIRES MO REGION	902	2 251 023,56	0,00	1 538 832,90	0,00	0,00	1 538 832,90	11 135,91	1 527 696,99
D P130-0001 2023/12	CPN FEDER INOVATION E/SES	906	0,00	314 646,43	0,00	57 915,23	0,00	57 915,23	0,00	57 915,23
D P130-0001 2023/9	CPN FEDER NUMERIQUE E/SES	906	0,00	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P130-0006 2023/7	CPN FEDER NUMERIQUE PUBLIQUE ET ASSOCIATIONS	906	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P126-0003 2010/3	DECHETS - CADRE DE VIE (AIR)	907	1 205 380,80	0,00	170 683,72	0,00	0,00	170 683,72	2 887,14	167 796,58
D P126-0003 2022/1	DECHETS - CADRE DE VIE (AIR)	907	560 403,00	934 000,00	509 519,29	363 043,61	59 204,00	813 358,90	412 484,06	400 874,84
D P126-0003 2006/3	DECHETS - CADRE VIE (dont air)	907	178 088,00	0,00	15 030,07	0,00	0,00	15 030,07	0,00	15 030,07
D P207-0001 2010/1	DEMATERIALISATION	900	2 698,00	0,00	335,00	0,00	0,00	335,00	0,00	335,00
D P112-0003 2010/1	DEPENSES INVESTISSEMENT CPOI	902	2 257 533,99	0,00	642 741,68	0,00	0,00	642 741,68	0,00	642 741,68
D P205-0010 2022/1	DEPENSES INVESTISSEMENT CPOI -DL 2022	902	410 000,00	430 000,00	207 956,92	430 000,00	0,00	637 956,92	361 647,43	276 309,49

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE
 AP affectées non couvertes par des CP mandats au 31/12/N

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	(5)	(6) = (4) - (5)
D P205-0010 2018/1	DEPENSES INVESTISSEMENT CPOI-DL	902	1 136 000,00	0,00	147 579,27	0,00	0,00	147 579,27	10 364,72	137 214,55
D P205-0001 2010/1	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT PATRIMOINE	900	3 290,00	0,00	4,89	0,00	0,00	4,89	0,00	4,89
D P192-0011 2011/1	DEPOTS ET MARQUES	900	42 711,00	0,00	15 098,24	0,00	0,00	15 098,24	0,00	15 098,24
D P192-0011 2022/1	DEPOTS ET MARQUES 2022	900	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
D P203-0001 2016/1	DEVELOPPT OUTILS MULTIMEDIAS COMMUNICATION	900	1 199 600,00	0,00	1 053 102,33	0,00	0,00	1 053 102,33	0,00	1 053 102,33
D P150-0016 2011/1	DIVERS INVESTISSEMENT CULTURE	903	85 891,03	0,00	29 671,45	0,00	0,00	29 671,45	0,00	29 671,45
D P160-0012 2010/1	DIVERS INVESTISSEMENT DRR	908	664 541,01	0,00	253 580,39	0,00	0,00	253 580,39	0,00	253 580,39
D P160-0012 2022/1	DIVERS INVESTISSEMENT DRR	908	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
D P151-0010 2022/1	DIVERS INVESTISSEMENT SPORT	903	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
D P151-0010 2016/1	DIVERS INVESTISSEMENT SPORT	903	81 886,00	0,00	67 020,68	0,00	0,00	67 020,68	0,00	67 020,68
D P150-0016 2022/1	DIVERS INVESTISSEMENTS CULTURELS	903	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
D P203-0001 2022/1	DVPT OUTILS MULTIMEDIAS COMMUNICATION 2022	900	200 000,00	200 000,00	180 317,18	200 000,00	0,00	380 317,18	37 736,91	342 580,27
D P130-0012 2006/1	EMPLOIS JEUNES	906	9 147,00	0,00	4 954,62	0,00	0,00	4 954,62	0,00	4 954,62
D P126-0002 2010/2	ENERGIE	907	369 586,33	0,00	20 434,58	0,00	0,00	20 434,58	0,00	20 434,58
D P126-0002 2010/4	ENERGIE (ETUDES ET RECHERCHES)	907	862 947,91	0,00	758 814,41	0,00	0,00	758 814,41	0,00	758 814,41
D P126-0002 2010/7	ENERGIE (FONDS DE GARANTIE)	907	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00	1 500 000,00
D P126-0002 2010/5	ENERGIE (TRAVAUX EN MAITRISE D OUVRAGE)	907	2 102 956,23	0,00	471 836,01	0,00	0,00	471 836,01	0,00	471 836,01
D P126-0002 2006/4	ENERGIE (études et recherches en maîtrise d ouvrage)	907	10 084 424,00	0,00	173 961,45	0,00	0,00	173 961,45	0,00	173 961,45
D P208-0002 2022/2	ENERGIE - AIDE AUX ENTREPRISES	907	200 000,00	930 000,00	155 219,52	615 327,65	0,00	770 547,17	138 441,13	632 106,04
D P208-0002 2011/2	ENERGIE - AIDES AUX ENTREPRISES	907	14 102 899,78	0,00	1 963 293,18	0,00	0,00	1 963 293,18	233 563,84	1 729 729,34
D P208-0002 2011/3	ENERGIE - Aide tiers (Etudes)	907	2 350 664,10	0,00	1 611 225,63	0,00	0,00	1 611 225,63	67 328,74	1 543 896,89
D P208-0002 2011/7	ENERGIE - Chauffe eau solaire	907	16 687 049,56	0,00	686 708,10	0,00	0,00	686 708,10	130 500,79	556 207,31
D P208-0002 2022/7	ENERGIE - Chauffe eau solaire	907	1 750 000,00	2 000 000,00	1 597 244,15	2 000 000,00	0,00	3 597 244,15	1 876 762,23	1 720 481,92

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	(5)	(6) = (4) - (5)
D P208-0002 2011/4	ENERGIE - ETUDES ET RECHERCHES EN MAITRISE OUVRAGE	907	5 972 188,04	0,00	2 576 900,07	0,00	0,00	2 576 900,07	42 293,66	2 534 606,41
D P208-0002 2011/6	ENERGIE - Equipement photovoltaïque	907	12 803 892,00	0,00	1 173 000,00	0,00	0,00	1 173 000,00	561 000,00	612 000,00
D P208-0002 2022/6	ENERGIE - Equipement photovoltaïque	907	5 095 000,00	10 940 000,00	4 609 000,00	16 490 000,00	5 550 000,00	15 549 000,00	4 912 000,00	10 637 000,00
D P208-0002 2022/4	ENERGIE - Etude & recherche	907	30 000,00	130 000,00	12 341,87	120 000,00	0,00	132 341,87	44 000,00	88 341,87
D P208-0002 2011/1	ENERGIE - SUBVENTION COMMUNES ET EPCI	907	709 445,63	0,00	347 072,00	0,00	0,00	347 072,00	9 188,00	337 884,00
D P208-0002 2022/3	ENERGIE - Subvention études	907	20 000,00	20 000,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00
D P208-0002 2022/8	ENERGIE - TRAVAUX EN MO	907	5 310 000,00	7 190 000,00	1 579 088,28	7 522 233,61	335 800,00	8 765 521,89	4 212 960,08	4 552 561,81
D P208-0002 2022/1	ENERGIE – Aide entités publiques	907	304 597,00	0,00	213 030,00	0,00	0,00	213 030,00	1 200,00	211 830,00
D P208-0002 2011/8	ENERGIE- Etudes & travaux	907	29 346 952,40	0,00	1 189 265,21	0,00	0,00	1 189 265,21	224 385,54	964 879,67
D P112-0001 2022/1	EQUIPEMENT DES CENTRES 2022	902	4 792 717,19	3 528 925,00	4 406 353,93	1 905 926,75	1 616 515,72	4 695 764,96	94 624,05	4 601 140,91
D P110-0002 2010/1	EQUIPEMENT DES LYCEES PRIVES	902	2 244 433,00	0,00	85 490,37	0,00	0,00	85 490,37	33 999,91	51 490,46
D P111-0002 2010/1	EQUIPEMENT ET CONSTRUCTION UNIVERSITE	902	22 656 432,71	0,00	3 785 106,27	0,00	0,00	3 785 106,27	340 398,01	3 444 708,26
D P110-0006 2016/1	EQUIPEMENT INFORMATIQUE	902	480 000,00	0,00	47 895,00	0,00	0,00	47 895,00	24 200,00	23 695,00
D P110-0006 2022/1	EQUIPEMENT INFORMATIQUE 2022	902	69 340,00	41 650,00	18 680,00	0,00	0,00	18 680,00	3 480,00	15 200,00
D P198-0002 2022/1	EQUIPEMENT INFORMATIQUE 2022	900	1 395 000,00	2 267 481,03	997 247,49	1 760 541,00	0,00	2 757 788,49	1 696 808,57	1 060 979,92
D P150-0017 2011/1	EQUIPEMENT SALLE DE SPECTACLE	903	836 000,00	0,00	112 517,90	0,00	0,00	112 517,90	13 858,53	98 659,37
D P150-0013 2010/1	EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	903	51 273 911,79	0,00	275 089,50	0,00	0,00	275 089,50	0,00	275 089,50
D P112-0001 2010/1	EQUIPEMENTS DES CENTRES	902	37 326 574,99	0,00	9 273 530,45	0,00	0,00	9 273 530,45	309 643,95	8 963 886,50
D P198-0002 2010/1	EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	900	18 637 696,67	0,00	8 254 141,97	0,00	0,00	8 254 141,97	61 741,12	8 192 400,85
D P110-0001 2010/1	EQUIPEMENTS LYCEES	902	103 524 319,00	0,00	7 848 101,23	0,00	0,00	7 848 101,23	2 431 848,54	5 416 252,69
D P110-0001 2010/4	EQUIPEMENTS RESTAURATION SCOLAIRE	902	5 735 496,26	0,00	486 040,10	0,00	0,00	486 040,10	55 249,85	430 790,25
D P150-0002 2010/1	EQUIPEMENTS STRUCTURES MUSEALE	903	6 105 500,00	0,00	685 620,71	0,00	0,00	685 620,71	135 289,43	550 331,28
D P110-0001 2010/6	EQUIPEMET DES EQUIPES MOBILES	902	1 797 462,00	0,00	160 775,35	0,00	0,00	160 775,35	3 199,16	157 576,19

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE
 AP affectées non couvertes par des CP mandates au 31/12/N

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	(5)	(6) = (4) - (5)
D P110-0001 2022/1	EQUIPENT LYCEES PUB 2022	902	10 390 660,00	9 092 630,00	6 933 424,00	9 092 630,00	0,00	16 026 054,00	8 265 498,57	7 760 555,43
D P110-0001 2022/3	EQUIPT DES EQUIPES MOBILES	902	152 650,00	185 000,00	61 060,00	194 758,00	10 000,00	245 818,00	643,48	245 174,52
D P110-0002 2022/1	EQUIPT DES LYCEES PRIVES 2022	902	170 000,00	170 000,00	68 000,00	170 000,00	0,00	238 000,00	112 800,00	125 200,00
D P111-0002 2022/1	EQUIPT ET CONSTR UNIVERSITE	902	770 000,00	2 670 000,00	6 000,00	15 000,00	0,00	21 000,00	6 000,00	15 000,00
D P110-0001 2022/2	EQUIPT RESTAURATION SCOLARIE 2022	902	350 950,00	355 000,00	335 884,02	354 875,63	0,00	690 759,65	321 329,06	369 430,59
D P150-0017 2022/1	EQUIPT SALLE DE SPECTACLE 2022	903	100 000,00	100 000,00	96 001,64	100 000,00	0,00	196 001,64	9 833,95	186 167,69
D P150-0002 2022/1	EQUIPTS STRUCT MUSEALE 2022	903	250 000,00	230 000,00	250 000,00	230 000,00	0,00	480 000,00	6 142,50	473 857,50
D P140-0034 2016/1	ETUDE CREATION COMPAGNIE LOW-COST	908	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P130-0002 2022/1	ETUDES A CARACTERE ECO MO REGION	906	400 000,00	200 000,00	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	67 378,50	2 621,50
D P130-0002 2010/1	ETUDES A CARACTERE ECONOMIQUE MO REGION	906	4 028 018,83	0,00	842 689,79	0,00	0,00	842 689,79	0,00	842 689,79
D P130-0002 2023/6	ETUDES A CARACTERE ESS MO REGION	906	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P130-0002 2023/4	ETUDES A CARACTERE TOURISTIQUE MO REGION	906	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P133-0003 2010/1	ETUDES DANS LE DOMAINE DES TIC	905	195 000,00	0,00	137 332,25	0,00	0,00	137 332,25	0,00	137 332,25
D P150-0007 2010/1	ETUDES DE GRANDS PROJETS	903	1 589 800,00	0,00	691 510,24	0,00	0,00	691 510,24	72 635,30	618 874,94
D P197-0042 2022/1	ETUDES DIV BAT MEGION MO 2022	900	300 000,00	0,00	295 470,12	0,00	0,00	295 470,12	0,00	295 470,12
D P197-0042 2016/1	ETUDES DIV BAT REGION MO	900	470 000,00	0,00	468 231,45	0,00	0,00	468 231,45	1 288,44	466 943,01
D P150-0007 2022/1	ETUDES GRANDS PROJETS 2022	903	120 000,00	170 000,00	120 000,00	170 000,00	0,00	290 000,00	5 477,11	284 522,89
D P198-0001 2010/1	ETUDES INFORMATIQUES	900	4 056 511,09	0,00	2 120 981,78	0,00	0,00	2 120 981,78	0,00	2 120 981,78
D P198-0001 2022/1	ETUDES INFORMATIQUES 2022	900	594 000,00	99 000,00	573 941,65	607 000,00	0,00	1 180 941,65	76 660,36	1 104 281,29
D P130-0002 2022/3	ETUDES MO REGION CPCB	906	90 000,00	128 079,53	0,00	32 000,00	0,00	32 000,00	0,00	32 000,00
D P130-0002 2022/2	ETUDES MO REGION DIDN	906	573 000,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	38 271,73	161 728,27
D P130-0002 2020/3	ETUDES MO REGION-CPCB	906	937 812,00	803 991,00	803 239,57	803 991,00	0,00	1 607 230,57	35 711,98	1 571 518,59
D P130-0002 2018/2	ETUDES MO REGION-DIDN	906	1 875 435,00	0,00	314 308,26	0,00	0,00	314 308,26	211 707,37	102 600,89

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE
 AP affectées non couvertes par des CP mandates au 31/12/N

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	(5)	(6) = (4) - (5)
D P130-0002 2023/7	ETUDES NUMERIQUES (OBSERVAIOIRE)	906	0,00	100 000,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
D P130-0002 2023/9	ETUDES NVX PROJET NUMERIQUE	906	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P130-0002 2023/11	ETUDES NVX PROJETS AUDIOVISUEL	906	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P140-0028 2016/1	ETUDES PROJET GLOBAL STRUCTURANT	905	372 613,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P165-0004 2011/1	ETUDES TEE MO REGION	908	13 088 266,50	0,00	4 860 779,12	0,00	0,00	4 860 779,12	624 904,15	4 235 874,97
D P165-0004 2022/1	ETUDES TEE MO REGION	908	400 000,00	275 000,00	400 000,00	325 000,00	50 000,00	675 000,00	86 389,73	588 610,27
D P133-0003 2011/2	ETUDES TIC	905	1 896 181,38	0,00	443 527,28	0,00	0,00	443 527,28	0,00	443 527,28
D P130-0002 2023/10	EUDES NVX PROJETS INNOVATION	906	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P133-0004 2010/1	EXT GAZELLE – MARAINA	905	10 069 279,85	0,00	468 412,23	0,00	0,00	468 412,23	49 949,83	418 462,40
D P130-0021 2022/1	FEAMPA INVESTISSEMENT	9005	721 000,00	1 657 402,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R P130-0021 2023/2	FEAMPA INVESTISSEMENT -REC	9005	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P130-0022 2022/1	FEAMPA INVESTISSEMENT <23K	9005	100 000,00	446 300,00	100 000,00	446 300,00	0,00	546 300,00	0,00	546 300,00
D P133-0018 2020/1	FINANCT OP°AMNGT NUM REGIE THD	905	1 440 000,00	0,00	840 000,00	0,00	0,00	840 000,00	0,00	840 000,00
D P140-0032 2016/1	FONCTIONNEMENT SGH	905	57 500,00	0,00	33 582,24	0,00	0,00	33 582,24	0,00	33 582,24
D P130-0008 2006/1	FONDS DE CREDITS	906	9 917 607,00	0,00	4 871,12	0,00	0,00	4 871,12	0,00	4 871,12
D P130-0008 2010/1	FONDS DE CREDITS	906	88 566 961,00	0,00	4 791 663,00	0,00	0,00	4 791 663,00	0,00	4 791 663,00
D P130-0008 2022/1	FONDS DE CREDITS	906	6 064 928,00	45 550 000,00	1 000 000,00	45 100 000,00	0,00	46 100 000,00	13 668 000,00	32 432 000,00
D P130-0001 2023/13	FONDS SOUTIEN AUDIOVISUEL ET CREATION JEUX VIDEOS	906	0,00	4 970 000,00	0,00	6 535 876,00	1 780 290,00	4 755 586,00	1 389 832,00	3 365 754,00
D P162-0002 2010/1	FRAIS DIVERS ROUTE DES TAMARINS	908	1 955 740,00	0,00	0,76	0,00	0,00	0,76	0,00	0,76
D P205-0011 2022/1	FRAIS INVEST GARES ROUTIERES	908	196 000,00	100 000,00	167 187,82	100 000,00	0,00	267 187,82	30 105,85	237 081,97
D P205-0007 2010/2	FRAIS INVESTISSEMENT DRR	908	1 963 114,37	0,00	351 514,57	0,00	0,00	351 514,57	880,77	350 633,80
D P205-0007 2022/1	FRAIS INVESTISSEMENT DRR	908	100 000,00	100 000,00	36 218,70	100 000,00	0,00	136 218,70	40 303,41	95 915,29
D P151-0009 2022/1	INST REGIONAL SPORT OCEAN INDIEN	903	12 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE
 AP affectées non couvertes par des CP mandats au 31/12/N

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	(5)	(6) = (4) - (5)
D P151-0009 2016/1	INSTITUT REGIONAL SPORT OCEAN INDIEN	903	54 000,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00
D P206-0001 2022/1	INTERV. PECSS INVESTISSEMENT	904	100 000,00	149 438,00	36 880,00	199 438,00	50 000,00	186 318,00	28 843,77	157 474,23
D P206-0001 2013/1	INTERVENTION PECSS - INVESTISSEMENT	904	1 500 341,80	0,00	229 300,42	0,00	0,00	229 300,42	12 600,00	216 700,42
D P199-0003 2022/1	INV. REGIE D AVANCES	900	2 502,00	2 252,10	2 050,08	2 252,10	0,00	4 302,18	0,00	4 302,18
D P206-0002 2022/1	INVEST. AIDES ALIMENTAIRES	904	100 000,00	220 562,00	10 000,00	215 812,00	250,00	225 562,00	193 062,00	32 500,00
D P206-0002 2020/1	INVESTISSEMENT - AIDES ALIMENTAIRES	904	2 320 000,00	0,00	19 431,41	0,00	0,00	19 431,41	0,00	19 431,41
D P206-0003 2020/1	INVESTISSEMENT - AIDES SANITAIRES	904	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
D P196-0001 2010/1	INVESTISSEMENT CCEE	900	111 480,00	0,00	45 442,31	0,00	0,00	45 442,31	0,00	45 442,31
D P196-0001 2022/1	INVESTISSEMENT CCEE 2022	900	9 120,00	9 120,00	9 120,00	9 120,00	0,00	18 240,00	0,00	18 240,00
D P195-0001 2010/1	INVESTISSEMENT CESR	900	184 100,00	0,00	113 792,38	0,00	0,00	113 792,38	0,00	113 792,38
D P195-0001 2022/1	INVESTISSEMENT CESR 2022	900	23 000,00	23 000,00	23 000,00	23 000,00	0,00	46 000,00	0,00	46 000,00
D P144-0001 2010/1	INVESTISSEMENT COOPERATION REGIONALE	900	1 255 674,05	0,00	36 763,38	0,00	0,00	36 763,38	0,00	36 763,38
D P144-0001 2023/1	INVESTISSEMENT COOPERATION REGIONALE	900	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P133-0017 2015/1	INVESTISSEMENTS THD	905	187 411 250,00	0,00	55 768 843,79	0,00	0,00	55 768 843,79	1 087 583,73	54 681 260,06
D P130-0001 2023/8	KAP NUMERIK	906	0,00	2 600 000,00	0,00	3 925 755,68	2 343 912,09	1 581 843,59	420 600,59	1 161 243,00
D P140-0026 2016/1	LOGEMENT - Dispositif Amélio	905	42 660 000,00	0,00	7 041 969,18	0,00	0,00	7 041 969,18	736 531,42	6 305 437,76
D P140-0035 2016/1	LOGEMENT - Opération d aménagement	905	11 837 448,79	0,00	6 148 830,00	0,00	0,00	6 148 830,00	442 750,00	5 706 080,00
D P140-0047 2022/1	LOGEMENT - Opération d aménagement	905	800,00	1 730 000,00	0,00	394 600,00	0,00	394 600,00	0,00	394 600,00
D P140-0019 2015/1	LOGEMENT - Réhab logem. social	905	16 496 302,00	0,00	2 788 080,00	0,00	0,00	2 788 080,00	839 965,00	1 948 115,00
D P202-0001 2022/1	MAT BUREAU GPE ELUS 2022	900	52 000,00	45 059,97	30 919,72	52 000,00	0,00	82 919,72	30 056,15	52 863,57
D P192-0002 2022/1	MAT. BUREAU MOB ET TELE PHONE	900	442 000,00	122 000,00	375 658,88	315 000,00	0,00	690 658,88	191 202,32	499 456,56
D P192-0003 2022/1	MAT. ET OUTILLAGE TECHNIQUE 2022	900	348 000,00	100 000,00	260 484,66	100 000,00	0,00	360 484,66	46 786,95	313 697,71
D P202-0001 2010/1	MATERIEL BUREAU GROUPE ELUS	900	554 021,02	0,00	146 662,37	0,00	0,00	146 662,37	0,00	146 662,37

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE
 AP affectées non mandates au 31/12/N

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	(5)	(6) = (4) - (5)
D P192-0002 2010/1	MATERIEL DE BUREAU, MOBILIER ET TELEPHONIE	900	4 241 281,32	0,00	428 269,84	0,00	0,00	428 269,84	2 353,99	425 915,85
D P192-0005 2010/1	MATERIEL ET MOBILIER AGILE	900	106 541,05	0,00	68 420,91	0,00	0,00	68 420,91	0,00	68 420,91
D P192-0003 2010/1	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	900	4 987 331,64	0,00	1 301 836,00	0,00	0,00	1 301 836,00	6 659,72	1 295 176,28
D P192-0005 2022/1	MATERIEL MOB AGILE 2022	900	10 000,00	10 000,00	8 760,39	10 000,00	0,00	18 760,39	2 985,23	15 775,16
D P126-0005 2010/1	MILIEUX AQUATIQUES	907	4 616 523,26	0,00	602 505,47	0,00	0,00	602 505,47	110 425,77	492 079,70
D P126-0005 2022/1	MILIEUX AQUATIQUES	907	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P126-0004 2010/2	MILIEUX TERRESTRES	907	2 176 727,59	0,00	242 782,15	0,00	0,00	242 782,15	94 704,79	148 077,36
D P126-0004 2022/1	MILIEUX TERRESTRES	907	120 000,00	0,00	117 794,19	47 136,66	47 136,66	117 794,19	81 148,52	36 645,67
D P197-0035 2022/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE	900	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	9 922,82	40 077,18
D P197-0031 2010/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE	902	303 761 159,08	0,00	42 907 765,70	0,00	0,00	42 907 765,70	9 923 401,91	32 984 363,79
D P197-0032 2010/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE	903	28 472 286,71	0,00	9 605 354,72	0,00	0,00	9 605 354,72	212 357,31	9 392 997,41
D P197-0031 2022/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE 2022	902	12 032 800,00	7 020 000,00	11 058 469,58	6 713 916,00	1 503 643,05	16 268 742,53	5 173 613,85	11 095 128,68
D P197-0032 2022/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE 2022	903	1 505 000,00	500 000,00	1 230 873,28	350 000,00	150 000,00	1 430 873,28	75 461,45	1 355 411,83
D P197-0035 2010/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE BAT REGION	900	3 849 336,00	0,00	2 771 867,67	100 000,00	100 000,00	2 771 867,67	2 200 569,19	571 298,48
D P197-0036 2010/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE FORMATION	902	21 033 041,00	0,00	8 227 610,05	0,00	0,00	8 227 610,05	1 431 032,09	6 796 577,96
D P140-0029 2016/1	MISE EN OEUVRE DES PAVR	905	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P150-0027 2016/1	MISE EN TOURISME PATRIMOINE CULTUREL	903	558 133,81	0,00	83 216,73	0,00	0,00	83 216,73	0,00	83 216,73
D P150-0027 2022/1	MISE EN TOURISME PATRIMOINE CULTUREM	903	91 100,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P197-0036 2022/1	MISES AUX NORMES ACCESSIBLE	902	250 000,00	300 000,00	250 000,00	300 000,00	0,00	550 000,00	0,00	550 000,00
D P197-0040 2013/1	MISSION SPLER-SPLA SUR BAT RE	900	1 998 000,00	0,00	161 986,60	0,00	0,00	161 986,60	5 292,11	156 694,49

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *	Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	(5)	(6) = (4) - (5)	
D P163-0001 2008/1	NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL	908	12 751 200,00	0,00	100 559,72	0,00	0,00	100 559,72	24 084,55	76 475,17
D P163-0001 2010/1	NOUVELLE ROUTE LITTORAL	908	1 971 500 000,00	0,00	336 086 736,89	0,00	0,00	336 086 736,89	31 327 911,35	304 758 825,54
D P163-0002 2013/1	NRL - OPERATIONS CONNEXES	908	491 030,80	0,00	48 612,98	0,00	0,00	48 612,98	0,00	48 612,98
D P133-0005 2010/1	NTIC PRODUCTION AUDIOVISUELLE, MULTIMEDIA ET CINEMA ENTREPRISES	905	3 770 496,50	0,00	890 979,04	0,00	0,00	890 979,04	0,00	890 979,04
D P209-0013 2023/1	OBSERVATION VULCANOLOGIQUE DU PITON DE LA FOURNAISE	906	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P150-0008 2010/1	OEUVRES D ART REGION	903	1 524 328,26	0,00	578 786,04	0,00	0,00	578 786,04	0,00	578 786,04
D P150-0008 2022/1	OEUVRES D ART REGION 2022	903	150 000,00	255 000,00	131 992,78	155 000,00	0,00	286 992,78	88 103,30	198 889,48
D P199-0004 2019/1	ORGANISATION-SYSTEMES INFORMATIONS	900	2 800 000,00	0,00	2 401 964,45	0,00	0,00	2 401 964,45	233 373,11	2 168 591,34
D P140-0017 2011/1	PART CAPITAL SOCIETE	905	2 259 290,00	0,00	499 980,80	0,00	0,00	499 980,80	0,00	499 980,80
D P130-0005 2018/2	PARTICIPATION AU CAPITAL SEM-DIDN	906	840 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P150-0025 2013/1	PARTICIPATION CAPITAL SEM	903	1 457 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P208-0002 2013/9	PARTICIPATION SPL ENERGIE	907	3 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P112-0004 2015/1	PARTICIPATION SPL FORMATION & AUTRES SOCIETES	902	125 000,00	0,00	37 500,00	0,00	0,00	37 500,00	37 500,00	0,00
D P209-0006 2022/1	PATRIMOINE ACQUISITION BAT	900	2 743 150,00	15 062 381,90	0,00	16 285 850,00	1 714 300,00	14 571 550,00	5 142 900,00	9 428 650,00
D P209-0006 2011/1	PATRIMOINE ACQUISITION BATIMENTS ADMINISTRATIFS	900	48 215 587,58	0,00	300 292,84	0,00	0,00	300 292,84	0,00	300 292,84
D P209-0007 2022/1	PATRIMOINE ACQUISITION FONCIERE DES LYCEES 2022	902	450 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P209-0007 2011/1	PATRIMOINE ACQUISITIONS FONCIERES DES LYCEES	902	10 218 305,11	0,00	0,74	0,00	0,00	0,74	0,00	0,74
D P209-0002 2011/1	PATRIMOINE AMENAGEMENT BATIMENTS ADMINISTRATIFS MIS A DISPOSITION	900	2 058 978,38	0,00	750 444,40	0,00	0,00	750 444,40	0,00	750 444,40
D P209-0002 2022/1	PATRIMOINE AMENAGT BAT ADM MIS A DISPOSITION	900	61 000,00	50 000,00	55 136,57	50 000,00	0,00	105 136,57	3 152,24	101 984,33
D P209-0003 2011/1	PATRIMOINE DEPOT ET CAUTIONNEMENT	900	1 254,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P209-0001 2011/2	PATRIMOINE MATERIEL DE BUREAU MOBILIER ET TELEPHONIE	900	123 895,36	0,00	0,02	0,00	0,00	0,02	0,00	0,02
D P120-0002 2010/1	PECHE PROGRAMME D INTERVENTIONS	906	52 602,44	0,00	6 249,43	0,00	0,00	6 249,43	0,00	6 249,43

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	(5)	(6) = (4) - (5)
D P130-0019 2018/1	PETITES ETUDES MO	906	75 000,00	0,00	24 140,99	0,00	0,00	24 140,99	0,00	24 140,99
D P160-0005 2006/1	PISTES FORESTIERES	908	860 000,00	0,00	328 775,07	0,00	0,00	328 775,07	0,00	328 775,07
D P160-0005 2010/1	PISTES FORESTIERES	908	39 674 700,00	0,00	19 388 294,42	0,00	0,00	19 388 294,42	2 843 399,19	16 544 895,23
D P160-0005 2022/1	PISTES FORESTIERES	908	3 670 000,00	1 300 000,00	3 656 649,07	1 300 000,00	0,00	4 956 649,07	0,00	4 956 649,07
D P160-0007 2006/1	PISTES RIVIERE DES GALETS	908	665 000,00	0,00	558 600,00	0,00	0,00	558 600,00	0,00	558 600,00
D P160-0017 2016/1	PISTES RIVIERE DES GALETS	908	557 000,00	0,00	196 291,66	0,00	0,00	196 291,66	24 031,80	172 259,86
D P210-0002 2011/1	PLAN DE RELANCE REGIONAL COMMUNES - EDUCATION	902	115 101 765,74	0,00	2 526 790,92	0,00	0,00	2 526 790,92	686 556,79	1 840 234,13
D P110-0005 2010/1	PLAN ORDINATEUR PORTABLE	902	90 080 000,00	0,00	6 629 775,25	0,00	0,00	6 629 775,25	0,00	6 629 775,25
D P210-0007 2018/1	PLAN RELANCE II - Gestion eau	907	8 300 187,00	0,00	667 264,13	0,00	0,00	667 264,13	323 450,07	343 814,06
D P210-0001 2011/1	PLAN RELANCE REGIONAL COMMUNES - CULTURE ET SPORT	903	101 971 672,65	0,00	2 645 604,61	0,00	0,00	2 645 604,61	565 359,25	2 080 245,36
D P210-0004 2016/1	PLAN RELANCE REGIONAL II COMMUNES - CULTURE ET SPORT	903	46 871 813,42	0,00	7 776 160,63	0,00	0,00	7 776 160,63	2 366 411,62	5 409 749,01
D P210-0005 2016/1	PLAN RELANCE REGIONAL II COMMUNES - EDUCATION	902	65 685 298,06	0,00	15 834 371,02	0,00	0,00	15 834 371,02	6 126 164,18	9 708 206,84
D P197-0039 2013/1	POLE REGIONAL MER	906	2 530 000,00	0,00	2 530 000,00	0,00	0,00	2 530 000,00	0,00	2 530 000,00
D P160-0003 2023/3	PROG REG ROUTES MOB DURABLE	908	0,00	121 420 000,00	0,00	154 658 717,50	33 238 717,50	121 420 000,00	5 185 339,41	116 234 660,59
D P160-0003 2006/1	PROGRAMME REGIONAL ROUTES	908	333 232 577,25	0,00	52 783 034,88	0,00	0,00	52 783 034,88	9 385,25	52 773 649,63
D P160-0003 2010/1	PROGRAMME REGIONAL ROUTES	908	1 019 472 092,44	0,00	169 145 919,94	0,00	0,00	169 145 919,94	38 345 431,97	130 800 487,97
D P160-0003 2022/1	PROGRAMME REGIONAL ROUTES	908	88 290 000,00	139 855 000,00	66 908 698,38	274 799 084,20	135 922 148,20	205 785 634,38	74 332 752,67	131 452 881,71
D P133-0006 2010/1	PROJET AUDIOVISUEL ASSOC ET PARTICULIERS	905	224 102,80	0,00	20 673,28	0,00	0,00	20 673,28	0,00	20 673,28
D P133-0009 2010/1	PROJET EN MAITRISE D OUVRAGE	905	17 742 534,00	0,00	581 582,73	0,00	0,00	581 582,73	0,00	581 582,73
D P130-0001 2023/10	PROJETS INNOVANTS E/SES	906	0,00	459 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P130-0002 2023/8	PROJETS NUMÉRIQUES DES COLLECTIVITÉS	906	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
D P210-0006 2017/1	PRR II - AMENAGEMENT BATIMENT	905	37 865 443,00	0,00	8 916 210,27	0,00	0,00	8 916 210,27	3 971 572,07	4 944 638,20
R P130-0001 2023/16	REC - AIDES AUX ENTREPRISES-DIDN	906	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	(5)	(6) = (4) - (5)
R P130-0001 2023/17	REC - AIDES REGIONALES AUX ENTREPRIS	906	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R P140-0003 2023/1	REC - AMENAGEMENT - Pole intermodal	905	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R P204-004 2023/1	REC - CARTO - Accomp. projets	905	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R P204-005 2023/1	REC - CARTO - Mode occupation Sol	905	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R P208-0002 2023/1	REC - ENERGIE - AIDE ÉQPT PHOTHOVOLTAIQUE	907	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R P208-0002 2023/2	REC - ENERGIE - AIDES CES PARTICULIERS	907	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 815 750,00	-2 815 750,00
R P208-0002 2023/3	REC - ENERGIE - TRAVAUX EN MAITRISE OUVRAGE	907	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 575 000,00	-1 575 000,00
R P110-0001 2023/1	REC - EQUIPEMENTS LYCEES	902	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 165 146,64	-5 165 146,64
R P130-0001 2023/15	REC - FDS AUDIOVISUEL JEUX VIDEOS	906	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R P197-0031 2023/1	REC - MISE AUX NORMES LYCEES	902	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R P163-0001 2023/1	REC - NOUVELLE ROUTE LITTORAL	908	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 038 136,00	-29 038 136,00
R P160-0005 2023/1	REC - PISTES FORESTIERES	908	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 122 719,52	-1 122 719,52
R P160-0003 2023/4	REC - PROG REG ROUTES INFRASTRUCTURE	908	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 652 426,62	-2 652 426,62
R P160-0003 2023/5	REC - PROG REG ROUTES MOBILITE DURABLE	908	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 381 921,82	-16 381 921,82
R P160-0003 2023/6	REC - PROGRAMME REGIONAL ROUTE	908	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 789 075,14	-7 789 075,14
R P160-0018 2023/1	REC - RESTAURATION PONT RIVIERIRE DE L EST	908	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 435 486,99	-1 435 486,99
R P160-0006 2023/1	REC - VOIE VELO REGIONALE	908	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 240 499,03	-2 240 499,03
R P151-0001 2023/1	REC- SUBV. CONSTR. RENOVATION	903	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R P197-0007 2023/1	REC-CONSTRUCTION DES CENTRES MO	902	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	709 634,45	-709 634,45
D P126-0010 2012/1	RECHERCHE AGRONOMIQUE	906	26 920 108,83	0,00	1 133 960,19	0,00	0,00	1 133 960,19	20 313,73	1 113 646,46
D P126-0010 2022/11	RECHERCHE AGRONOMIQUE	906	1 168 522,00	1 480 000,00	840 726,08	778 992,13	0,00	1 619 718,21	785 628,17	834 090,04
D P133-0018 2023/1	REGIE THD AMENAGEMENT NUMERIQUE	905	0,00	632 000,00	0,00	632 000,00	0,00	632 000,00	0,00	632 000,00
D P133-0009 2023/1	REGIE THD GAZELLE	905	0,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00


Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE
 AP affectées non mandatées au 31/12/N

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	(5)	(6) = (4) - (5)
D P199-0003 2010/1	REGIES D AVANCES	900	31 183,07	0,00	29 149,95	0,00	0,00	29 149,95	0,00	29 149,95
D P197-0005 2010/1	REHABILITATION ENERGIES	902	2 083 780,00	0,00	50 130,14	0,00	0,00	50 130,14	5 081,20	45 048,94
D P197-0003 2010/1	REHABILITATION ET RESTRUCTURATION LYCEE	902	48 968 110,00	0,00	2 689 754,77	0,00	0,00	2 689 754,77	68 101,33	2 621 653,44
D P197-0003 2006/1	REHABILITATION ET RESTRUCTURATION LYCEES MO	902	5 789 370,00	0,00	463 839,37	0,00	0,00	463 839,37	2 355,81	461 483,56
D P150-0022 2022/1	REHABILITATION PATRIMOINE PROTEGE 2022	903	200 000,00	150 000,00	116 362,82	58 352,00	29 176,00	145 538,82	33 139,46	112 399,36
D P150-0022 2013/1	REHABILITATION PATRIMOINE PROTEGEE	903	1 456 280,00	0,00	236 804,59	0,00	0,00	236 804,59	106 804,59	130 000,00
D P197-0044 2016/1	RENOVATION CONFORT THERMIQ LYC	902	36 184 943,01	0,00	22 978 982,88	0,00	0,00	22 978 982,88	10 625 904,10	12 353 078,78
D P151-0008 2016/1	RENOVATION EQUIPT SPORTIFS REGIONAUX	903	249 520,00	0,00	133 155,59	0,00	0,00	133 155,59	0,00	133 155,59
D P151-0008 2022/1	RENOVATION EQUIPT SPORTIFS REGIONAUX	903	150 000,00	100 000,00	150 000,00	200 000,00	0,00	350 000,00	29 071,96	320 928,04
D P160-0018 2018/1	RESTAURATION PONT RIVIERE DE L EST	908	14 900 000,00	0,00	3 386 419,42	0,00	0,00	3 386 419,42	3 232 711,46	153 707,96
D P160-0018 2022/1	RESTAURATION PONT RIVIERE DE L EST	908	3 600 000,00	2 400 000,00	2 597 905,58	3 200 000,00	1 600 000,00	4 197 905,58	3 493 411,44	704 494,14
D P126-0013 2016/1	RETENUES COLINAIRES	907	2 075 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P150-0014 2010/1	REVALORISATION DU PATRIMOINE	903	5 170 325,00	0,00	257 784,26	0,00	0,00	257 784,26	0,00	257 784,26
D P162-0001 2006/1	ROUTE DES TAMARINS	908	497 162 343,52	0,00	9 233 244,06	0,00	0,00	9 233 244,06	0,00	9 233 244,06
D P165-0009 2020/1	RUN RAIL-ETUDES ET TRAVAUX	908	9 614 597,00	0,00	9 614 000,00	0,00	0,00	9 614 000,00	0,00	9 614 000,00
D P140-0001 2010/1	SAR	905	1 403 102,19	0,00	216 394,82	0,00	0,00	216 394,82	0,00	216 394,82
D P140-0040 2022/1	SAR - Révision 2022/2026	905	2 812 000,00	0,00	2 767 136,00	0,00	0,00	2 767 136,00	647 465,42	2 119 670,58
D P150-0026 2015/1	SERVICE REGIONAL DE L INVENTAIRE	903	350 000,00	0,00	261 466,60	0,00	0,00	261 466,60	342,00	261 124,60
D P150-0026 2022/1	SERVICE REGIONALE DE INVENTAIRE	903	50 000,00	54 000,00	40 830,82	54 000,00	0,00	94 830,82	21 417,81	73 413,01
D P204-006 2012/1	SIG - Acquisition équipements	905	164 036,00	0,00	9 762,71	0,00	0,00	9 762,71	0,00	9 762,71
D P204-001 2010/1	SIG-ACQUISITIONS DE DONNEES	905	93 955,27	0,00	83 122,64	0,00	0,00	83 122,64	0,00	83 122,64
D P160-0006 2006/1	SITE PROPRE VELO REGION	908	150 000,00	0,00	41 807,77	0,00	0,00	41 807,77	0,00	41 807,77
D P160-0016 2014/1	SMPRR - TRAVAUX ROUTIERS	908	29 283 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE
 AP affectées non couvertes par des CP mandats au 31/12/N

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	(5)	(6) = (4) - (5)
D P160-0016 2022/1	SMPRR - TRAVAUX ROUTIERS	908	4 650 000,00	5 450 000,00	0,00	5 450 000,00	0,00	5 450 000,00	5 450 000,00	0,00
D P111-0001 2010/1	SOUTIEN A LA RECHERCHE	902	9 928 359,55	0,00	2 967 197,57	0,00	0,00	2 967 197,57	915 153,38	2 052 044,19
D P111-0001 2022/1	SOUTIEN A LA RECHERCHE 2022	902	286 400,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P130-0001 2023/7	SOUTIEN PRODUCTION TV LOCALES	906	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00	212 300,00	87 700,00
D P133-0002 2023/1	STRATEGIE REGIONALE DE LA DONNEE	905	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	34 584,38	15 415,62
D P140-0002 2010/1	STRUCTURE - Agorah	905	5 659 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P140-0041 2022/1	STRUCTURE - Agorah	905	500 000,00	500 000,00	100 000,00	500 000,00	0,00	600 000,00	500 000,00	100 000,00
D P140-0042 2022/1	STRUCTURE - Gouvernance des Hauts	905	2 500,00	42 000,00	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00
D P140-0037 2017/1	STRUCTURES - Capital Sematra	906	48 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P140-0037 2022/1	STRUCTURES - Capital Sematra	906	30 320 001,00	0,00	15 000 000,00	0,00	0,00	15 000 000,00	15 000 000,00	0,00
D P140-0039 2021/1	STRUCTURES - aug capital	905	2 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P140-0036 2017/1	SUBV DONNEES ORTHOPHOTOGRAPHIQUE	905	32 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P150-0006 2022/1	SUBV EQUIPT ASS CULTURELLE 2022	903	1 250 000,00	1 270 000,00	517 600,45	1 375 677,26	220 912,00	1 672 365,71	800 655,03	871 710,68
D P151-0003 2022/1	SUBV EQUIPT SPORT	903	460 000,00	400 000,00	190 320,00	767 912,00	383 956,00	574 276,00	416 000,60	158 275,40
D P151-0001 2022/1	SUBV. CONSTR. RENOVATION	903	510 000,00	280 000,00	509 696,96	277 366,00	0,00	787 062,96	341 036,37	446 026,59
D P150-0004 2022/1	SUBV. EQUIPEMENTS COMMUNES 2022	903	165 000,00	86 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P150-0005 2022/1	SUBV. PROTECTION PATRIMOINE 2022	903	120 000,00	120 000,00	0,00	174 320,00	92 910,00	81 410,00	8 400,00	73 010,00
D P197-0009 2022/1	SUBV. WX SUR CENTRES FORMATION 2022	902	457 489,81	400 000,00	267 489,81	800 000,00	400 000,00	667 489,81	152 000,00	515 489,81
D P140-0038 2018/1	SUBVENTION ACCESSION LOGEMENT	905	15 000 000,00	0,00	15 000 000,00	0,00	0,00	15 000 000,00	0,00	15 000 000,00
D P160-0015 2014/1	SUBVENTION AU SMPRR	908	3 135 000,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
D P160-0015 2022/1	SUBVENTION AU SMPRR	908	394 000,00	450 000,00	0,00	445 000,00	0,00	445 000,00	445 000,00	0,00
D P160-0008 2006/1	SUBVENTION AUX COMMUNES - TRAVAUX ROUTES NATIONALES	908	2 732 927,50	0,00	1 460 000,00	0,00	0,00	1 460 000,00	0,00	1 460 000,00
D P160-0008 2010/1	SUBVENTION AUX COMMUNES TRAVAUX ROUTES NATIONALES	908	17 300 613,00	0,00	8 292 563,90	0,00	0,00	8 292 563,90	49 050,98	8 243 512,92

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	(5)	(6) = (4) - (5)
D P165-0007 2017/1	SUBVENTION AUX SMTR (STIR)	908	441 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P150-0024 2013/1	SUBVENTION LEADER < 23 k€	903	46 116,72	0,00	21 853,29	0,00	0,00	21 853,29	0,00	21 853,29
D P151-0001 2010/1	SUBVENTIONS CONSTRUCTIONS-RENOVATIONS	903	2 326 975,22	0,00	131 149,71	0,00	0,00	131 149,71	61 531,40	69 618,31
D P151-0003 2010/1	SUBVENTIONS D EQUIPEMENT DOMAINE SPORT	903	4 632 019,00	0,00	269 665,72	0,00	0,00	269 665,72	29 400,00	240 265,72
D P150-0006 2010/1	SUBVENTIONS EQUIPEMENT ASSOCIATIONS CULTURELLES	903	12 119 884,89	0,00	1 045 351,38	0,00	0,00	1 045 351,38	92 982,78	952 368,60
D P150-0004 2010/1	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS COMMUNES	903	2 249 561,90	0,00	122 583,14	0,00	0,00	122 583,14	0,00	122 583,14
D P150-0005 2010/1	SUBVENTIONS PROTECTION PATRIMOINE	903	1 261 130,27	0,00	215 997,79	0,00	0,00	215 997,79	8 100,00	207 897,79
D P197-0018 2006/1	SUBVENTIONS TRAVAUX DEPARTEMENT CITES MIXTES	902	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
D P197-0009 2010/1	SUBVENTIONS TRAVAUX SUR CENTRES DE FORMATION	902	4 689 731,98	0,00	645 838,82	0,00	0,00	645 838,82	130 752,61	515 086,21
D P165-0003 2011/1	TEE ACQUISITION MOBILIERS URBAINS	908	4 788 668,05	0,00	1 250 790,84	0,00	0,00	1 250 790,84	0,00	1 250 790,84
D P165-0005 2011/1	TEE DIVERS INVESTISSEMENTS	908	53 100,00	0,00	8 458,10	0,00	0,00	8 458,10	0,00	8 458,10
D P165-0001 2010/1	TEE SUBVENTIONS INFRASTRUCTURES EPCI	908	22 495 924,12	0,00	5 165 446,78	0,00	0,00	5 165 446,78	945 665,39	4 219 781,39
D P133-0002 2010/1	TIC - AIDES PROJETS PUBLICS	905	584 380,69	0,00	49 348,82	0,00	0,00	49 348,82	0,00	49 348,82
D P133-0007 2010/1	TIC AIDE A L INVESTISSEMENT DES ASSOCIATIONS	905	112 453,15	0,00	27 455,65	0,00	0,00	27 455,65	0,00	27 455,65
D P133-0002 2022/1	TIC-AIDES PROJETS PUBLICS	905	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D P133-0001 2010/1	TIC-SOUTIEN A L INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES PRIVEES	905	458 608,34	0,00	133 294,30	0,00	0,00	133 294,30	0,00	133 294,30
D P197-0009 2006/1	TRAVAUX CENTRES DE FORMATION CONTINUE (SUBVENTION)	902	2 760 931,00	0,00	561 437,15	0,00	0,00	561 437,15	0,00	561 437,15
D P197-0012 2006/1	TRAVAUX CNR MO REGION	903	80 000,00	0,00	5 587,92	0,00	0,00	5 587,92	0,00	5 587,92
D P197-0012 2010/1	TRAVAUX CNR MO REGION	903	7 478 850,76	0,00	1 232 792,29	0,00	0,00	1 232 792,29	34 316,66	1 198 475,63
D P197-0023 2010/1	TRAVAUX DANS LE DOMAINE AQUACOLE ARDA	907	779 166,00	0,00	24 577,19	0,00	0,00	24 577,19	0,00	24 577,19
D P197-0006 2010/1	TRAVAUX DE MAINTENANCE -SUBVENTIONS	902	24 331 880,00	0,00	1 033 267,31	0,00	0,00	1 033 267,31	549 140,14	484 127,17
D P197-0002 2010/1	TRAVAUX DE MAINTENANCE LYCEE	902	40 862 655,69	0,00	13 740 636,68	0,00	0,00	13 740 636,68	1 538 986,55	12 201 650,13
D P197-0002 2006/1	TRAVAUX DE MAINTENANCE MO REGION (LYCEES)	902	32 845 218,24	0,00	5 400 499,71	0,00	0,00	5 400 499,71	80 251,86	5 320 247,85

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE
 AP affectées non mandatées au 31/12/N

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	(5)	(6) = (4) - (5)
D P197-0005 2006/1	TRAVAUX DE REHABILITATION DES LYCEES MANDAT PAR DES SEM ET SPL	902	39 089 446,00	0,00	2 376 207,31	0,00	0,00	2 376 207,31	12 015,20	2 364 192,11
D P126-0017 2023/1	TRAVAUX DE SIGNALIQUES EV	907	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
D P197-0023 2007/1	TRAVAUX DOMAINE AQUACOLE ARDA	907	676 500,00	0,00	94 451,68	0,00	0,00	94 451,68	0,00	94 451,68
D P197-0016 2010/1	TRAVAUX ET GROSSES REPARATIONS BATIMENTS	900	36 971 789,00	0,00	1 600 664,05	0,00	0,00	1 600 664,05	182 354,03	1 418 310,02
D P197-0016 2006/1	TRAVAUX ET GROSSES REPARATIONS BÂTIMENTS	900	9 892 199,80	0,00	1 057 995,61	0,00	0,00	1 057 995,61	10 660,80	1 047 334,81
D P165-0008 2019/1	TRAVAUX GARES ROUTIERES	908	1 500 000,00	0,00	1 114 909,84	0,00	0,00	1 114 909,84	64 370,07	1 050 539,77
D P165-0008 2022/1	TRAVAUX GARES ROUTIERES	908	580 000,00	1 000 000,00	580 000,00	0,00	0,00	580 000,00	189 580,52	390 419,48
D P197-0046 2022/1	TRAVAUX GARES ROUTIERES	908	1 600 000,00	0,00	1 600 000,00	0,00	0,00	1 600 000,00	107 219,29	1 492 780,71
D P197-0026 2010/1	TRAVAUX STRUCTURES MUSEALES	903	65 418 000,00	0,00	4 430 958,61	0,00	0,00	4 430 958,61	134 979,54	4 295 979,07
D P150-0010 2006/1	TRAVAUX STRUCTURES MUSEALES	903	814 000,00	0,00	161 461,06	0,00	0,00	161 461,06	0,00	161 461,06
D P150-0010 2010/1	TRAVAUX STRUCTURES MUSEALES	903	3 463 000,00	0,00	1 946 787,87	0,00	0,00	1 946 787,87	77 721,07	1 869 066,80
D P197-0027 2010/1	TRAVAUX STRUCTURES MUSEALES PAR DES SEM	903	153 000,00	0,00	15 300,00	0,00	0,00	15 300,00	0,00	15 300,00
D P197-0014 2006/1	TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL	903	220 793,60	0,00	204 616,17	0,00	0,00	204 616,17	0,00	204 616,17
D P197-0008 2010/1	TRAVAUX SUR LES CENTRES	902	32 805 310,06	0,00	5 120 560,39	0,00	0,00	5 120 560,39	700 000,00	4 420 560,39
D P197-0008 2006/1	TRAVAUX SUR LES CENTRES FORMATION PAR DES SEM	902	32 638 414,00	0,00	-1 346 811,60	0,00	0,00	-1 346 811,60	0,00	-1 346 811,60
D P197-0013 2006/1	TRAVAUX SUR LES STRUCTURES MUSEALES MO REGION	903	10 787 500,00	0,00	4 630 084,36	0,00	0,00	4 630 084,36	0,00	4 630 084,36
D P197-0026 2008/1	TRAVAUX SUR STRUCTURES MUSEALES SUR BIENS MIS A DISPOSITION	903	206 000,00	0,00	101 112,32	0,00	0,00	101 112,32	0,00	101 112,32
D P197-0041 2016/1	TRAVX MAINTENANC BAT MO REGION	900	3 818 000,00	0,00	3 181 391,98	0,00	0,00	3 181 391,98	0,00	3 181 391,98
D P197-0043 2016/1	TRAVX MAINTENANC CENTRES MO	902	1 538 500,00	0,00	1 111 397,57	0,00	0,00	1 111 397,57	39 379,73	1 072 017,84
D P197-0045 2016/1	TRAVX MAINTENANCE EPS MO	903	550 000,00	0,00	322 386,75	0,00	0,00	322 386,75	21 996,21	300 390,54
D P197-0016 2022/1	TWX ET GROSSES REPARATION BAT	900	656 850,00	1 380 000,00	550 000,00	1 230 000,00	0,00	1 780 000,00	14 083,20	1 765 916,80
D P160-0006 2010/1	VOIE VELO REGIONALE	908	18 425 000,00	0,00	3 375 312,22	0,00	0,00	3 375 312,22	1 283 355,38	2 091 956,84



AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	(5)	(6) = (4) - (5)
D P160-0006 2022/1	VOIE VELO REGIONALE	908	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00
D P197-0045 2022/1	W MAINTENANCE EPS MO	903	100 000,00	700 000,00	100 000,00	700 000,00	0,00	800 000,00	12 648,30	787 351,70
D P197-0043 2022/1	WX MAINTENANCE CENTRE MO 2022	902	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
D P197-0002 2022/1	WX MAINTENANCE LYCEES 2022	902	6 145 000,00	3 750 000,00	5 942 594,73	3 700 000,00	0,00	9 642 594,73	946 403,67	8 696 191,06
D P197-0006 2022/1	WX MAINTENANCE SUBV 2022	902	2 000 000,00	2 000 000,00	984 000,00	4 065 000,00	2 065 000,00	2 984 000,00	1 081 176,20	1 902 823,80
D P150-0010 2022/1	WX STRUCT MUSEALES 2022	903	180 000,00	50 000,00	180 000,00	50 000,00	0,00	230 000,00	0,00	230 000,00
D P197-0026 2022/1	WX STRUCTURES MUSEALES	903	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
TOTAL			7 126 755 187,51	488 855 000,00	1 262 788 868,52	641 523 904,24	191 066 717,54	1 713 246 055,22	400 685 934,72	1 312 560 120,50

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE mandats au 31/12/N

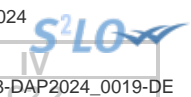
* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	5,01	4,36	4,45	3,28



IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
D A134-0012 2019/1	ACCOMPAGNEMENT AIDE FRAIS DE VIE	934	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A192-0046 2012/1	ACHAT D ETUDES	930	118 047,18	0,00	13 192,91	0,00	0,00	13 192,91	-3 472,00	16 664,91
D A192-0032 2010/1	ACHATS D ETUDES	930	168 505,18	0,00	21 116,00	0,00	0,00	21 116,00	0,00	21 116,00
D A192-0032 2022/1	ACHATS D ETUDES	930	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	0,00	60 000,00	16 492,00	43 508,00
D A144-0004 2010/3	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	930	4 209,40	0,00	772,11	0,00	0,00	772,11	0,00	772,11
D A150-0008 2010/1	ACQUISITION D OUVRAGE CULTURE	933	109 664,13	0,00	12 629,36	0,00	0,00	12 629,36	0,00	12 629,36
D A150-0008 2022/1	ACQUISITION D OUVRAGE CULTURE	933	2 000,00	10 000,00	2 000,00	5 000,00	0,00	7 000,00	0,00	7 000,00
D A202-0008 2021/1	ACQUISITION DE PETITS MATERIEL	944	18 721,00	7 721,00	12 889,08	4 721,00	0,00	17 610,08	4 330,76	13 279,32
D A202-0008 2010/1	ACQUISITION DE PETITS MATERIELS	944	53 637,09	0,00	15 917,34	0,00	0,00	15 917,34	0,00	15 917,34
D A206-0008 2022/1	ACTION DE COHESION SOCIALE	934	38 250,00	33 500,00	7 486,50	0,00	0,00	7 486,50	7 486,50	0,00
D A212-0004 2021/1	ACTION DE COMMUNICATION	930	65 000,00	5 000,00	65 000,00	30 000,00	0,00	95 000,00	0,00	95 000,00
D A203-0002 2014/2	ACTION PROMOTION EUROPE	930	2 745 200,00	0,00	681 200,66	0,00	0,00	681 200,66	0,00	681 200,66
D A203-0002 2021/1	ACTION PROMOTION EUROPE	930	350 000,00	0,00	329 228,76	0,00	0,00	329 228,76	14 888,66	314 340,10
D A203-0006 2023/1	ACTION PROMOTION EUROPE	930	0,00	750 000,00	0,00	750 000,00	0,00	750 000,00	100 240,74	649 759,26
D A203-0003 2016/1	ACTION PROMOTION INTERREG	930	476 900,00	0,00	271 510,81	0,00	0,00	271 510,81	0,00	271 510,81
D A203-0003 2021/1	ACTION PROMOTION INTERREG	930	125 000,00	0,00	115 687,52	0,00	0,00	115 687,52	651,00	115 036,52
D A150-0036 2020/1	ACTIONS CULTURELLES INTERNATIONALES	933	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A150-0036 2022/1	ACTIONS CULTURELLES INTERNATIONALES COOPERAT REGIONALE	933	50 000,00	30 000,00	38 900,00	48 488,00	24 244,00	63 144,00	34 000,00	29 144,00
D A140-0031 2019/1	ACTIONS DE COMMUNICATION	935	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
D A110-0013 2015/1	ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	932	1 907 751,00	0,00	108 303,39	0,00	0,00	108 303,39	0,00	108 303,39

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024 au budget de l'exercice N
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE
 AE affectées non couvertes par des CP mandats au 31/12/N

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à fin de l'exercice N (4) = (1) + (2) - (3)	(5)	(6) = (4) - (5)
D A110-0013 2022/1	ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE	932	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A206-0004 2012/1	ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES	934	1 336 805,50	0,00	121 936,12	0,00	0,00	121 936,12	21 895,67	100 040,45
D A206-0004 2022/1	ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES	934	42 600,00	42 600,00	11 250,00	42 600,00	0,00	53 850,00	42 600,00	11 250,00
D A140-0028 2018/1	ACTIONS TRANSVERSALES	935	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A130-0011 2023/11	ADHESION FRAIS DIV AUDIOVISUEL	936	0,00	28 500,00	0,00	16 500,00	0,00	16 500,00	14 664,94	1 835,06
D A130-0011 2023/10	ADHESIONS FRAIS DIV INNOVATION	936	0,00	84 000,00	0,00	16 500,00	0,00	16 500,00	13 396,40	3 103,60
D A130-0011 2023/9	ADHESION ET FRAIS DIVERS NUMERIQUE	936	0,00	26 500,00	0,00	16 500,00	0,00	16 500,00	18 447,05	-1 947,05
D A192-0014 2010/1	ADMINISTRATION GENERALE - FOURNITURES	930	338 515,66	0,00	38 947,27	0,00	0,00	38 947,27	0,00	38 947,27
D A145-0001 2010/1	AFFAIRES EUROPEENNES - COTISATIONS	930	285 745,68	0,00	12 521,00	0,00	0,00	12 521,00	0,00	12 521,00
D A145-0002 2010/1	AFFAIRES EUROPEENNES - FRAIS DIVERS	930	146 745,59	0,00	11 347,69	0,00	0,00	11 347,69	0,00	11 347,69
D A145-0001 2021/1	AFFAIRES EUROPEENNES COTISATION	930	38 000,00	19 181,00	19 442,00	19 181,00	0,00	38 623,00	19 181,00	19 442,00
D A145-0002 2022/1	AFFAIRES EUROPEENNES FRAIS DIV	930	10 000,00	0,00	9 752,92	10 000,00	10 000,00	9 752,92	0,00	9 752,92
D A192-0018 2010/1	AFFRANCHISSEMENT, FRET ET TRANSPORT	930	1 515 474,41	0,00	77 716,94	0,00	0,00	77 716,94	0,00	77 716,94
D A192-0018 2021/1	AFFRANCHISSEMENT, FRET ET TRANSPORT	930	66 700,00	65 500,00	1 431,06	78 000,00	0,00	79 431,06	60 667,17	18 763,89
D A126-0001 2010/4	AGENDA 21	937	13 714,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
D A112-0013 2012/1	AIDE A L EMPLOI APPRENTISSAGE	932	56 091 070,85	0,00	2 914 236,43	0,00	0,00	2 914 236,43	0,00	2 914 236,43
D A130-0003 2010/1	AIDE A LA PROMOTION TOURISTIQUE	936	163 200 132,53	0,00	11 623 983,12	0,00	0,00	11 623 983,12	311 364,98	11 312 618,14
D A130-0003 2022/1	AIDE A LA PROMOTION TOURISTIQUE	936	6 894 436,00	9 205 884,00	1 378 887,20	8 068 500,00	0,00	9 447 387,20	6 454 800,00	2 992 587,20
D A151-0002 2006/1	AIDE INDIVIDUELLE (BOURSES-BILLETS) - SPORT	933	1 238 436,06	0,00	65 254,18	0,00	0,00	65 254,18	0,00	65 254,18
D A151-0002 2010/1	AIDE INDIVIDUELLE (BOURSES-BILLETS) SPORT	933	3 008 196,46	0,00	270 317,78	0,00	0,00	270 317,78	0,00	270 317,78
D A151-0002 2022/1	AIDE INDIVIDUELLE (BOURSES-BILLETS) SPORT	933	230 000,00	290 000,00	49 677,42	290 000,00	0,00	339 677,42	270 263,00	69 414,42
D A130-0002 2010/1	AIDES A L ANIMATION ECONOMIQUE	936	131 758 436,29	0,00	13 174 186,08	0,00	0,00	13 174 186,08	-92 258,68	13 266 444,76
D A130-0002 2022/1	AIDES A L ANIMATION ECONOMIQUE	936	16 830 034,09	15 247 666,00	4 448 861,44	24 276 229,91	10 235 876,80	18 489 214,55	10 643 120,41	7 846 094,14
D A130-0002 2020/3	AIDES A L ANIMATION-CPCB	936	1 362 827,00	0,00	154 500,74	0,00	0,00	154 500,74	0,00	154 500,74

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	Publié le 08/07/2024 au budget de l'exercice N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandates au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A130-0002 2022/3	AIDES A L ANIMATION-CPCB	936	848 093,00	975 389,50	354 610,50	1 007 640,50	51 050,00	1 311 201,00	1 197 054,57	114 146,43
D A130-0002 2018/2	AIDES A L ANIMATION-DIDN	936	7 779 791,00	0,00	1 532 390,75	0,00	0,00	1 532 390,75	214 158,72	1 318 232,03
D A130-0002 2022/2	AIDES A L ANIMATION-DIDN	936	1 460 088,12	329 000,00	669 273,27	629 000,00	300 000,00	998 273,27	178 581,54	819 691,73
D A134-0002 2010/1	AIDES A LA MOBILITE EDUCATIVE	932	40 211 841,78	0,00	6 384 668,19	0,00	0,00	6 384 668,19	1 190,00	6 383 478,19
D A134-0002 2021/1	AIDES A LA MOBILITE EDUCATIVE	932	4 400 000,00	3 864 079,00	1 064 589,50	7 211 356,14	3 398 477,14	4 877 468,50	3 841 494,70	1 035 973,80
D A130-0002 2023/4	AIDES ANIMATION TOURISTIQUE	936	0,00	3 202 000,00	0,00	3 862 651,29	668 599,95	3 194 051,34	2 277 513,18	916 538,16
D A206-0001 2010/1	AIDES ASSOCIATIONS MEDICALES ET MEDICO-SOCIALES	934	1 306 783,50	0,00	72 604,81	0,00	0,00	72 604,81	0,00	72 604,81
D A206-0001 2022/1	AIDES ASSOCIATIONS MEDICALES ET MEDICO-SOCIALES	934	249 150,00	328 310,00	79 739,90	328 310,00	0,00	408 049,90	340 584,73	67 465,17
D A150-0023 2011/1	AIDES AUX ENTREPRISES CULTUREL	933	1 203 286,22	0,00	47 042,72	0,00	0,00	47 042,72	4 704,00	42 338,72
D A150-0023 2022/1	AIDES AUX ENTREPRISES CULTUREL	933	170 000,00	150 000,00	94 759,84	147 765,17	0,00	242 525,01	64 473,41	178 051,60
D A111-0001 2010/1	AIDES EN FAVEUR ETUDIANTS	932	26 466 860,00	0,00	3 089 633,00	0,00	0,00	3 089 633,00	669 600,00	2 420 033,00
D A111-0001 2022/1	AIDES EN FAVEUR ETUDIANTS	932	3 360 400,00	3 650 600,00	2 421 393,00	3 650 600,00	0,00	6 071 993,00	2 372 743,21	3 699 249,79
D A134-0001 2010/1	AIDES MOBILITE PROFESSIONNELLE	932	115 410 642,58	0,00	17 618 289,94	0,00	0,00	17 618 289,94	0,00	17 618 289,94
D A134-0001 2021/1	AIDES MOBILITE PROFESSIONNELLE	932	2 500 000,00	3 913 700,78	137 987,60	11 366 168,48	7 452 467,70	4 051 688,38	2 440 662,06	1 611 026,32
D A140-0016 2013/1	AMENAGEMENT - Leader	935	1 583 042,32	0,00	249 054,30	0,00	0,00	249 054,30	38 184,89	210 869,41
D A140-0016 2022/1	AMENAGEMENT - Leader	935	453 000,00	350 000,00	206 307,46	170 814,25	236,86	376 884,85	175 476,25	201 408,60
D A140-0017 2015/1	AMENAGEMENT - Outil gov. Haut	935	381 903,90	0,00	144 195,24	0,00	0,00	144 195,24	0,00	144 195,24
D A140-0017 2022/1	AMENAGEMENT - Outil pilotage Haut	935	189 300,00	113 000,00	125 753,25	20 506,50	10 253,25	136 006,50	66 253,25	69 753,25
D A140-0036 2022/1	AMENAGEMENT - Projets structurants	935	170 000,00	170 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A140-0035 2022/1	AMENAGEMENT - Structures	935	98 600,00	323 000,00	13 383,54	93 635,59	0,00	107 019,13	74 908,47	32 110,66
D A133-0015 2015/1	AMENAGEMENT NUMERIQUE FONCTIONNEMENT	935	3 720 000,00	0,00	504 013,25	0,00	0,00	504 013,25	0,00	504 013,25
D A133-0015 2022/1	AMENAGEMENT NUMERIQUE FONCTIONNEMENT	935	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A133-0015 2023/1	AMENAGEMENT NUMERIQUE FONCTIONNEMENT	935	0,00	880 000,00	0,00	880 000,00	0,00	880 000,00	472 942,38	407 057,62
D A130-0011 2023/6	AMO GESTION FRAIS ESS	936	0,00	53 008,00	0,00	63 008,00	0,00	63 008,00	16 600,00	46 408,00

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024 au
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à fin de l'exercice (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées non couvertes par des CP mandats au 31/12/N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandats au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A130-0002 2023/12	AMO INNOVATION	936	0,00	93 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A130-0011 2023/8	ANIMATION AUDIOVISUEL	936	0,00	30 500,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
D A130-0011 2023/7	ANIMATION PROJETS NUMERIQUES	936	0,00	198 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00	48 555,00	101 445,00
D A112-0002 2010/1	APPRENTISSAGE	932	232 417 589,47	0,00	10 877 504,89	0,00	0,00	10 877 504,89	0,00	10 877 504,89
D A112-0002 2022/1	APPRENTISSAGE	932	220 000,00	100 000,00	110 000,00	100 000,00	0,00	210 000,00	0,00	210 000,00
D A112-0021 2017/1	APPRENTISSAGE MARCHES	932	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A192-0050 2023/1	ASS DOMMAGE AUX BIENS RC	930	0,00	317 000,00	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00	316 938,21	-16 938,21
D A212-0002 2022/1	ASSEMBLEE CONSEILS CITOYENS	930	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A192-0025 2010/1	ASSISTANCE AUDIOVISUELLE	930	579 541,34	0,00	24 449,51	0,00	0,00	24 449,51	0,00	24 449,51
D A192-0025 2022/1	ASSISTANCE AUDIOVISUELLE	930	11 900,00	10 000,00	1 565,71	15 000,00	0,00	16 565,71	7 072,26	9 493,45
D A192-0049 2023/1	ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE	930	0,00	179 000,00	0,00	185 000,00	0,00	185 000,00	178 983,30	6 016,70
D A130-0002 2023/7	AUDIOVISUEL FONCTIONNEMENT	936	0,00	935 000,00	0,00	730 600,00	100,00	730 500,00	639 950,00	90 550,00
D A192-0028 2010/1	AUTRES FOURNITURES	930	22 815,38	0,00	576,80	0,00	0,00	576,80	0,00	576,80
D A192-0034 2010/1	AUTRES FOURNITURES	930	86 353,89	0,00	6 129,06	0,00	0,00	6 129,06	0,00	6 129,06
D A202-0003 2010/1	AUTRES PARTICIPATION CR	930	779 420,00	0,00	32 129,00	0,00	0,00	32 129,00	0,00	32 129,00
D A202-0003 2021/1	AUTRES PARTICIPATION CR	930	40 000,00	40 000,00	1 533,00	40 000,00	0,00	41 533,00	38 703,00	2 830,00
D A112-0008 2022/1	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	932	200 000,00	225 250,00	186 625,87	225 250,00	0,00	411 875,87	57 422,64	354 453,23
D A112-0008 2010/1	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	932	5 241 225,06	0,00	1 117 732,48	0,00	0,00	1 117 732,48	17 927,30	1 099 805,18
D A192-0041 2010/1	BATIMENT ADMINISTRATIF FOURNITURES ENTREPRISES	930	370 900,69	0,00	31 144,77	0,00	0,00	31 144,77	0,00	31 144,77
D A192-0041 2021/1	BATIMENT ADMINISTRATIF FOURNITURES ENTREPRISES	930	41 000,00	30 000,00	773,34	50 000,00	0,00	50 773,34	25 049,08	25 724,26
D A126-0011 2010/1	BIODIVERSITE - Adhésion	937	550 981,38	0,00	35 927,20	0,00	0,00	35 927,20	0,00	35 927,20
D A126-0011 2022/1	BIODIVERSITE - Adhésion	937	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00	20 000,00	10 273,76	9 726,24
D A126-0004 2012/1	BIODIVERSITE - Dotation structure	937	1 961 844,85	0,00	508 093,49	0,00	0,00	508 093,49	0,00	508 093,49
D A126-0004 2022/1	BIODIVERSITE - Dotation structure	937	65 000,00	533 905,25	0,00	533 905,20	0,00	533 905,20	252 108,40	281 796,80

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024 au
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	(5)	AE affectées non couvertes par des CP mandats au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A126-0007 2010/1	BIODIVERSITE - Sensibilisation	937	319 355,32	0,00	5 895,70	0,00	0,00	5 895,70	0,00	5 895,70
D A126-0007 2022/1	BIODIVERSITE - Sensibilisation	937	20 344,00	65 672,00	277,87	75 671,78	10 000,00	65 949,65	47 283,52	18 666,13
D A126-0013 2022/1	BIODIVERSITE - Sensibilisation	937	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	0,00	60 000,00	780,00	59 220,00
D A111-0005 2010/1	BOURSE REUSSITE ETUDIANT	932	37 824 888,74	0,00	5 342 921,07	0,00	0,00	5 342 921,07	0,00	5 342 921,07
D A111-0005 2021/1	BOURSE REUSSITE ETUDIANT	932	7 250 000,00	8 980 430,11	2 509 893,68	15 555 236,23	6 574 806,12	11 490 323,79	8 425 202,83	3 065 120,96
D A112-0006 2006/1	BOURSES - AIDE A LA FORMATION PROFESSIONNELLE	932	8 133 685,00	0,00	1 797 895,20	0,00	0,00	1 797 895,20	0,00	1 797 895,20
D A112-0006 2010/1	BOURSES - AIDES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE	932	37 828 661,19	0,00	4 009 717,74	0,00	0,00	4 009 717,74	0,00	4 009 717,74
D A112-0006 2022/1	BOURSES - AIDES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE	932	3 890 000,00	3 900 000,00	2 434 165,15	4 500 000,00	600 000,00	6 334 165,15	3 962 483,96	2 371 681,19
D A150-0006 2010/2	BOURSES INDIVIDUELLES	933	1 541 446,75	0,00	81 476,27	0,00	0,00	81 476,27	0,00	81 476,27
D A201-0001 2010/1	BUDEGT FRAIS CONSULTATION ET AUDIT	930	3 389 658,64	0,00	1 502 353,31	0,00	0,00	1 502 353,31	77 387,63	1 424 965,68
D A199-0006 2023/1	BUDGET ANTENNE DE PARIS	930	0,00	15 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	13 097,13	-3 097,13
D A201-0001 2021/1	BUDGET FRAIS CONSULTATION ET AUDIT	930	860 998,16	538 512,00	741 185,47	675 572,00	0,00	1 416 757,47	306 655,70	1 110 101,77
D A206-0018 2023/1	BUDGET PARTICIPATIF LYCEENS	932	0,00	225 000,00	0,00	225 000,00	0,00	225 000,00	0,00	225 000,00
D A126-0003 2010/1	CADRE DE VIE - Déchets & air	937	2 377 106,81	0,00	126 787,19	0,00	0,00	126 787,19	5 730,08	121 057,11
D A126-0003 2022/1	CADRE DE VIE - Déchets & air	937	1 285 942,00	1 518 530,00	60 700,37	1 618 450,34	100 000,00	1 579 150,71	1 459 700,34	119 450,37
D A126-0005 2010/1	CADRE DE VIE - Risque Requin	937	10 818 378,70	0,00	356 540,57	0,00	0,00	356 540,57	0,00	356 540,57
D A126-0005 2022/1	CADRE DE VIE - Risque Requin	937	1 204 165,00	793 165,00	160 950,00	793 165,00	0,00	954 115,00	785 465,00	168 650,00
D A126-0005 2023/1	CADRE DE VIE - Risque Requin	937	0,00	230 000,00	0,00	230 000,00	0,00	230 000,00	230 000,00	0,00
D A120-0003 2010/1	CAISSE CHOMAGE INTEMPERIES	936	1 143 324,00	0,00	176 650,80	0,00	0,00	176 650,80	0,00	176 650,80
D A120-0003 2022/1	CAISSE CHOMAGE INTEMPERIES	936	90 000,00	90 000,00	4 564,00	85 860,00	0,00	90 424,00	85 860,00	4 564,00
D A130-0016 2012/1	CARBURANT - INTERVENTION REGION	936	16 070 000,00	0,00	2 711 808,91	0,00	0,00	2 711 808,91	0,00	2 711 808,91
D A192-0004 2010/1	CARBURANTS	930	4 692 234,97	0,00	116 548,18	0,00	0,00	116 548,18	0,00	116 548,18
D A192-0004 2021/1	CARBURANTS	930	593 000,00	539 500,00	13 336,18	520 000,00	0,00	533 336,18	540 767,41	-7 431,23
D A204-004 2010/1	CARTO - Accompagnement des projets	935	1 576 498,00	0,00	1 166 804,43	0,00	0,00	1 166 804,43	4 967,79	1 161 836,64

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024 au
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à fin de l'exercice (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées non couvertes par des CP mandats au 31/12/N (5)	(6) = (4) - (5)
D A140-0037 2022/1	CARTO - Entretien & réparation	935	26 500,00	49 500,00	3 791,56	49 500,00	0,00	53 291,56	30 552,18	22 739,38
D A151-0009 2019/1	CLASSES DECOUVERTES	932	258 000,00	0,00	21 000,00	0,00	0,00	21 000,00	8 000,00	13 000,00
D A151-0009 2022/1	CLASSES DECOUVERTES	932	90 000,00	110 000,00	87 800,00	110 000,00	0,00	197 800,00	169 340,00	28 460,00
D A206-0009 2017/1	CLASSES TRANSPLANTEES	934	517 950,00	0,00	35 848,25	0,00	0,00	35 848,25	12 244,25	23 604,00
D A126-0013 2012/1	COMMUNICATION ENVIRONNEMENT	937	612 890,43	0,00	71 701,34	0,00	0,00	71 701,34	0,00	71 701,34
D A203-0004 2019/1	COMMUNICATION	930	6 257 338,42	0,00	2 980 835,03	0,00	0,00	2 980 835,03	0,00	2 980 835,03
D A203-0004 2021/1	COMMUNICATION	930	7 012 600,00	7 381 896,00	6 006 792,30	7 409 100,00	0,00	13 415 892,30	2 098 802,12	11 317 090,18
D A134-0009 2013/1	COMMUNICATION CONTINUE TERRITORIALE	938	70 000,00	0,00	365,42	0,00	0,00	365,42	0,00	365,42
D A130-0017 2013/1	COMMUNICATION ECONOMIE	936	300 000,00	0,00	54 620,55	0,00	0,00	54 620,55	0,00	54 620,55
D A110-0011 2013/1	COMMUNICATION EDUCATION	932	200 000,00	0,00	71 573,68	0,00	0,00	71 573,68	0,00	71 573,68
D A206-0006 2013/1	COMMUNICATION EGALITE DES CHANCES	934	70 000,00	0,00	32 410,10	0,00	0,00	32 410,10	0,00	32 410,10
D A162-0004 2010/1	COMMUNICATION ROUTE DES TAMARINS	938	106 140,00	0,00	28 777,04	0,00	0,00	28 777,04	0,00	28 777,04
D A165-0004 2011/1	COMMUNICATION TEE	938	200 000,00	0,00	70 555,36	0,00	0,00	70 555,36	0,00	70 555,36
D A165-0006 2013/1	COMMUNICATION TEE	938	359 261,33	0,00	179 690,50	0,00	0,00	179 690,50	0,00	179 690,50
D A165-0006 2022/1	COMMUNICATION TEE	938	12 560,00	12 560,00	12 560,00	12 560,00	0,00	25 120,00	0,00	25 120,00
D A150-0033 2017/1	CONNAIS,ENTRET,PRESERV°PAT NAT	933	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A150-0033 2022/1	CONNAIS,ENTRET,PRESERV°PAT NAT	933	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A110-0016 2022/1	CONNEX° INTERNET FAMILLES MODE	932	300 000,00	300 000,00	254 913,68	300 000,00	0,00	554 913,68	131 153,47	423 760,21
D A110-0016 2016/1	CONNEX° INTERNET FAMILLES MODESTES	932	2 650 000,00	0,00	1 739 521,13	0,00	0,00	1 739 521,13	0,00	1 739 521,13
D A206-0017 2023/1	CONTI TERRIT-MOBILIE ET ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES	932	0,00	150 000,00	0,00	139 999,00	0,00	139 999,00	96 000,00	43 999,00
D A130-0007 2010/1	CONTINUTE TERRITORIALE	938	368 232 540,43	0,00	37 026 383,67	0,00	0,00	37 026 383,67	0,00	37 026 383,67
D A130-0022 2021/1	CONTINUTE TERRITORIALE	938	13 300 000,00	6 700 000,00	101 610,09	17 166 360,12	10 466 360,12	6 801 610,09	6 452 579,51	349 030,58
D A192-0042 2010/1	CONVENTION DE TRANSACTION	938	2 290 611,52	0,00	220 095,37	0,00	0,00	220 095,37	0,00	220 095,37
D A140-0018 2015/1	COOPERATION	935	18 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à fin de l'exercice (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées non couvertes par des CP mandats au 31/12/N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandats au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A130-0002 2023/14	CPN FEDER STRUCTURE ACCOMPAGNEMENT INNOVATION	936	0,00	889 000,00	0,00	99 480,18	15 037,67	84 442,51	33 777,00	50 665,51
D A130-0002 2023/8	CPN MAISON CINEMA JEUX VIDEOS	936	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A144-0007 2022/1	CPN POJET INTERREG	930	640 000,00	1 159 187,00	273 783,91	0,00	0,00	273 783,91	121 244,56	152 539,35
D A112-0016 2012/1	CUI TRAJECTOIRE	932	1 802 481,14	0,00	913 990,43	0,00	0,00	913 990,43	0,00	913 990,43
D A207-0001 2010/1	DEMATERIALISATION	930	9 000,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	4 500,00
D A212-0003 2021/1	DEPLOIEMENT OUTILS DEMO P	930	40 000,00	70 000,00	0,00	68 224,80	0,00	68 224,80	68 224,80	0,00
D A120-0004 2010/1	DETAXE GAZOLE	936	300 000,00	0,00	297 397,84	0,00	0,00	297 397,84	0,00	297 397,84
D A130-0001 2010/2	DISPOSITIF DE CONGE SOLIDARITE	936	9 107 394,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A192-0037 2010/1	DIVERS AUTRES PRESTATIONS	930	2 286 927,52	0,00	188 757,45	0,00	0,00	188 757,45	1 058,73	187 698,72
D A192-0037 2022/1	DIVERS AUTRES PRESTATIONS	930	151 500,00	154 900,00	52 811,93	250 000,00	0,00	302 811,93	156 943,54	145 868,39
D A150-0020 2011/1	DIVERS MANIFESTATIONS CULTURELLES	933	12 061 316,90	0,00	1 745 387,72	0,00	0,00	1 745 387,72	9 632,49	1 735 755,23
D A150-0020 2022/1	DIVERS MANIFESTATIONS CULTURELLES	933	1 705 000,00	2 209 380,00	1 156 602,82	2 316 880,00	0,00	3 473 482,82	1 298 463,11	2 175 019,71
D A144-0004 2010/5	DIVERS TRANSPORT DE BIENS ET TRANSPORT COLLECTIF	930	970,67	0,00	620,67	0,00	0,00	620,67	0,00	620,67
D A193-0001 2010/1	DOCUMENTATION GENERALE	930	1 501 207,97	0,00	149 160,76	0,00	0,00	149 160,76	0,00	149 160,76
D A202-0009 2010/1	DOCUMENTATION GENERALE	944	138 621,73	0,00	63 318,34	0,00	0,00	63 318,34	0,00	63 318,34
D A202-0009 2021/1	DOCUMENTATION GENERALE	944	11 315,00	15 315,00	7 685,46	15 315,00	0,00	23 000,46	2 469,00	20 531,46
D A193-0001 2021/1	DOCUMENTATION GENERALE	930	117 203,00	91 109,35	64 215,07	74 667,00	0,00	138 882,07	78 457,33	60 424,74
D A193-0001 2010/2	DOCUMENTATION GENERALE DRR	938	111 707,37	0,00	7 701,78	0,00	0,00	7 701,78	0,00	7 701,78
D A133-0009 2011/2	DOCUMENTATION TIC	935	161 365,59	0,00	41 535,59	0,00	0,00	41 535,59	0,00	41 535,59
D A130-0009 2010/1	ECONOMIE ALTERNATIVE	936	10 850 494,71	0,00	1 346 499,21	0,00	0,00	1 346 499,21	-212 691,94	1 559 191,15
D A130-0009 2022/1	ECONOMIE ALTERNATIVE	936	3 533 779,04	3 794 560,50	565 165,48	2 123 029,39	157 250,03	2 530 944,84	1 566 417,93	964 526,91
D A150-0021 2011/1	EDUCATION PATRIMONIALE	933	995 500,00	0,00	122 401,23	0,00	0,00	122 401,23	0,00	122 401,23
D A130-0021 2019/1	EMPLOIS AIDES	936	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A130-0019 2013/1	EMPLOIS D AVENIR	936	15 654 723,00	0,00	1 292 888,86	0,00	0,00	1 292 888,86	0,00	1 292 888,86

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024 au
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	(5)	AE affectées non couvertes par des CP mandats au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A126-0008 2010/1	EMPLOIS VERTS	937	157 581 829,75	0,00	34 429 035,59	0,00	0,00	34 429 035,59	0,00	34 429 035,59
D A208-0001 2022/1	ENERGIE	937	354 800,00	291 757,75	174 438,56	310 216,75	20 000,00	464 655,31	279 089,82	185 565,49
D A208-0002 2011/1	ENERGIE - Frais divers	937	83 167,07	0,00	46 088,41	0,00	0,00	46 088,41	0,00	46 088,41
D A208-0002 2022/1	ENERGIE - Frais divers	937	19 100,00	10 000,00	5 099,22	10 000,00	0,00	15 099,22	54,00	15 045,22
D A208-0001 2011/2	ENERGIE CPS	937	1 341 213,62	0,00	266 540,07	0,00	0,00	266 540,07	3 919,39	262 620,68
D A208-0001 2022/2	ENERGIE CPS	937	155 000,00	33 000,00	81 938,00	33 000,00	0,00	114 938,00	57 183,75	57 754,25
D A192-0040 2010/1	ENTRETIEN DE JARDINS	930	483 349,55	0,00	25 825,64	0,00	0,00	25 825,64	0,00	25 825,64
D A192-0040 2021/1	ENTRETIEN DE JARDINS	930	47 000,00	70 000,00	6 346,11	50 000,00	0,00	56 346,11	66 050,22	-9 704,11
D A192-0030 2010/1	ENTRETIEN DE VEHICULES	930	495 957,35	0,00	66 297,89	0,00	0,00	66 297,89	0,00	66 297,89
D A192-0030 2022/1	ENTRETIEN DE VEHICULES	930	40 000,00	36 000,00	9 359,64	50 000,00	0,00	59 359,64	27 450,84	31 908,80
D A192-0005 2010/1	ENTRETIEN DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	930	15 423 085,11	0,00	318 665,22	0,00	0,00	318 665,22	1 979,26	316 685,96
D A192-0005 2021/1	ENTRETIEN DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	930	1 440 000,00	1 300 500,00	46 879,63	1 210 000,00	0,00	1 256 879,63	1 301 567,07	-44 687,44
D A160-0001 2010/1	ENTRETIEN ESP VERTS - ROUTES	938	1 669 000,00	0,00	317 522,31	0,00	0,00	317 522,31	0,00	317 522,31
D A192-0006 2010/1	ENTRETIEN ET REPARATION MATERIEL	930	4 905 096,28	0,00	334 605,74	0,00	0,00	334 605,74	0,00	334 605,74
D A192-0006 2021/1	ENTRETIEN ET REPARATION MATERIEL	930	100 000,00	0,00	7 807,33	0,00	0,00	7 807,33	0,00	7 807,33
D A160-0006 2010/1	ENTRETIEN ET REPARATION VOIES ET RESEAUX	938	3 462 000,00	0,00	415 686,66	0,00	0,00	415 686,66	0,00	415 686,66
D A150-0010 2006/1	ETUDE DE REPRESENTATION DU CREOLE	933	70 000,00	0,00	13 652,50	0,00	0,00	13 652,50	0,00	13 652,50
D A130-0024 2023/1	ETUDES AMNAGEMENT ECO	936	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
D A150-0019 2011/1	ETUDES DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE	933	1 727 665,00	0,00	909 342,61	0,00	0,00	909 342,61	193 204,36	716 138,25
D A150-0019 2022/1	ETUDES DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE	933	200 000,00	150 000,00	80 000,00	132 812,00	0,00	212 812,00	33 309,50	179 502,50
D A206-0008 2013/1	ETUDES ET AUDIT EGALITE DES CHANCES	934	496 904,00	0,00	41 643,18	0,00	0,00	41 643,18	0,00	41 643,18
D A151-0004 2010/1	ETUDES LIEES AU SPORT	933	456 920,00	0,00	64 104,43	0,00	0,00	64 104,43	0,00	64 104,43
D A151-0004 2022/1	ETUDES LIEES AU SPORT	933	30 000,00	100 000,00	15 000,00	100 000,00	0,00	115 000,00	0,00	115 000,00
D A126-0008 2010/2	EV FRAIS GESTION ASP	937	2 101 735,20	0,00	147 975,12	0,00	0,00	147 975,12	0,00	147 975,12

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à fin de l'exercice (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées non couvertes par des CP mandats au 31/12/N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandats au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A126-0008 2022/2	EV FRAIS GESTION ASP	937	89 880,00	150 000,00	0,00	300 000,00	150 000,00	150 000,00	91 920,46	58 079,54
D A126-0008 2017/4	EV PLAN RAVINE	937	662 618,00	0,00	279 734,40	0,00	0,00	279 734,40	0,00	279 734,40
D A126-0008 2017/3	EV PLATEFORME	937	75 188,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A165-0010 2019/1	EXPLOITATION POLES D ECHANGES	938	1 308 840,00	0,00	314 195,59	0,00	0,00	314 195,59	0,00	314 195,59
D A165-0010 2021/1	EXPLOITATION POLES D ECHANGES	938	252 023,00	200 000,00	95 158,81	200 000,00	0,00	295 158,81	0,00	295 158,81
D A126-0017 2022/1	Emplois Verts PEC et Lutte anti-vectorielle	937	7 860 120,00	8 574 885,00	565 011,70	11 200 239,00	3 324 480,00	8 440 770,70	7 135 231,60	1 305 539,10
D A130-0002 2023/15	FONCT AGENCE REGIONALE INNOVATION	936	0,00	1 840 000,00	0,00	2 500 000,00	1 800 000,00	700 000,00	700 000,00	0,00
D A206-0015 2020/1	FONCTIONNEMENT - AIDES ALIMENTAIRES	934	931 000,00	0,00	1 627,99	0,00	0,00	1 627,99	0,00	1 627,99
D A150-0002 2021/1	FONCTIONNEMENT AUTRES ORGANISM CULTURELS	933	60 000,00	40 000,00	24 936,53	40 000,00	0,00	64 936,53	29 579,69	35 356,84
D A150-0002 2010/1	FONCTIONNEMENT AUTRES ORGANISMES CULTURELLES	933	2 343 832,85	0,00	266 422,13	0,00	0,00	266 422,13	0,00	266 422,13
D A212-0001 2020/1	FONCTIONNEMENT CCC-CDJ	930	191 000,00	0,00	169 132,56	0,00	0,00	169 132,56	0,00	169 132,56
D A196-0001 2010/1	FONCTIONNEMENT CCEE	930	7 253 178,00	0,00	998 212,13	0,00	0,00	998 212,13	369,50	997 842,63
D A196-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT CCEE	930	385 000,00	385 000,00	90 850,87	385 000,00	0,00	475 850,87	373 656,26	102 194,61
D A195-0001 2010/1	FONCTIONNEMENT CESR	930	10 004 807,10	0,00	2 155 495,71	0,00	0,00	2 155 495,71	0,00	2 155 495,71
D A195-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT CESR	930	170 000,00	314 109,00	83 626,19	314 109,00	0,00	397 735,19	236 050,40	161 684,79
D A165-0011 2020/1	FONCTIONNEMENT CO-VOITURAGE	938	99 249,00	0,00	99 249,00	0,00	0,00	99 249,00	0,00	99 249,00
D A165-0011 2021/1	FONCTIONNEMENT CO-VOITURAGE	938	63 200,00	1 181 712,00	33,82	1 154 712,00	0,00	1 154 745,82	607 934,16	546 811,66
D A150-0001 2010/1	FONCTIONNEMENT CRR	933	11 345 489,56	0,00	783 519,46	0,00	0,00	783 519,46	710,00	782 809,46
D A150-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT CRR	933	860 000,00	810 000,00	172 920,29	860 000,00	0,00	1 032 920,29	746 963,99	285 956,30
D A212-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT DES CONSEILS CONSULTATIFS	930	55 000,00	55 000,00	50 099,81	30 000,00	0,00	80 099,81	45 533,53	34 566,28
D A110-0001 2010/1	FONCTIONNEMENT DES LYCEES	932	170 890 658,52	0,00	1 405 867,51	0,00	0,00	1 405 867,51	0,00	1 405 867,51
D A110-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT DES LYCEES	932	15 754 248,00	17 665 281,00	394 012,62	17 665 281,00	0,00	18 059 293,62	17 611 978,72	447 314,90
D A150-0012 2010/1	FONCTIONNEMENT EPCC/PRMA	933	6 792 000,00	0,00	15 750,00	0,00	0,00	15 750,00	0,00	15 750,00
D A150-0012 2021/1	FONCTIONNEMENT EPCC/PRMA	933	924 000,00	634 000,00	114 000,00	714 000,00	80 000,00	748 000,00	679 500,00	68 500,00

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	(5)	AE affectées non couvertes par des CP mandats au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A150-0003 2010/1	FONCTIONNEMENT MCUR	933	80 160,00	0,00	22 325,27	0,00	0,00	22 325,27	0,00	22 325,27
D A150-0027 2013/1	FONCTIONNEMENT SALLE DE DIFFUSION	933	10 498 755,05	0,00	121 431,94	0,00	0,00	121 431,94	0,00	121 431,94
D A150-0027 2022/1	FONCTIONNEMENT SALLE DE DIFFUSION	933	1 301 000,00	1 440 000,00	447 826,48	1 583 583,26	152 468,26	1 878 941,48	1 505 906,43	373 035,05
D A150-0029 2013/1	FONCTIONNEMENT SALLE DE SPECTA	933	1 036 952,06	0,00	67 654,23	0,00	0,00	67 654,23	0,00	67 654,23
D A150-0029 2021/1	FONCTIONNEMENT SALLE DE SPECTA	933	135 000,00	230 000,00	72 194,02	135 000,00	0,00	207 194,02	113 806,13	93 387,89
D A150-0005 2010/1	FONCTIONNEMENT STRUCTURES MUSEALES	933	68 087 780,50	0,00	1 493 991,60	0,00	0,00	1 493 991,60	0,00	1 493 991,60
D A150-0005 2021/1	FONCTIONNEMENT STRUCTURES MUSEALES	933	6 416 695,00	6 519 010,00	10 000,00	6 519 010,00	0,00	6 529 010,00	6 482 547,00	46 463,00
D A130-0015 2011/1	FONDS DE SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS DE LA ROUTE	936	10 014 893,00	0,00	37 005,14	0,00	0,00	37 005,14	36 942,00	63,14
D A130-0015 2022/1	FONDS DE SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS DE LA ROUTE	936	1 800 000,00	2 100 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00
D A150-0017 2011/1	FORMATION MEDIEATEUR PATRIMOINE	933	60 000,00	0,00	31 081,21	0,00	0,00	31 081,21	0,00	31 081,21
D A112-0001 2006/1	FORMATION PROFESSIONNELLE	932	204 761 637,01	0,00	24 700 661,17	0,00	0,00	24 700 661,17	0,00	24 700 661,17
D A112-0001 2010/1	FORMATION PROFESSIONNELLE	932	497 587 591,88	0,00	42 842 726,06	0,00	0,00	42 842 726,06	964 994,78	41 877 731,28
D A112-0001 2022/1	FORMATION PROFESSIONNELLE	932	26 004 756,74	24 967 373,68	7 281 473,75	26 907 760,34	1 940 386,66	32 248 847,43	17 662 378,71	14 586 468,72
D A112-0020 2017/1	FORMATION PROFESSIONNELLE MARCHES	932	86 808 915,00	0,00	11 594 340,32	0,00	0,00	11 594 340,32	729 586,92	10 864 753,40
D A112-0020 2022/1	FORMATION PROFESSIONNELLE MARCHES	932	15 020 455,00	14 904 725,81	14 988 765,55	14 664 394,92	0,00	29 653 160,47	13 897 952,35	15 755 208,12
D A192-0027 2010/1	FOURNITURE DE BUREAU (PAPIE/TONER)	930	1 646 055,21	0,00	62 769,37	0,00	0,00	62 769,37	8 498,58	54 270,79
D A192-0027 2022/1	FOURNITURE DE BUREAU (PAPIE/TONER)	930	98 200,00	90 000,00	62 944,48	110 000,00	0,00	172 944,48	111 445,97	61 498,51
D A192-0007 2010/1	FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET DIVERS	930	676 576,11	0,00	69 837,22	0,00	0,00	69 837,22	568,72	69 268,50
D A192-0007 2022/1	FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET DIVERS	930	68 900,00	40 000,00	8 515,57	75 000,00	0,00	83 515,57	25 350,99	58 164,58
D A192-0036 2010/1	FOURNITURES CONSOMMEES	930	926 279,75	0,00	48 478,77	0,00	0,00	48 478,77	0,00	48 478,77
D A192-0036 2021/1	FOURNITURES CONSOMMEES	930	45 000,00	35 000,00	13 703,28	30 000,00	0,00	43 703,28	32 460,88	11 242,40
D A202-0005 2010/1	FOURNITURES DE BUREAU	944	191 566,00	0,00	97 968,51	0,00	0,00	97 968,51	0,00	97 968,51
D A202-0005 2021/1	FOURNITURES DE BUREAU	944	22 977,00	19 977,00	13 488,28	22 977,00	0,00	36 465,28	2 712,54	33 752,74
D A198-0002 2010/1	FOURNITURES INFORMATIQUES	930	1 327 492,70	0,00	434 830,02	0,00	0,00	434 830,02	0,00	434 830,02

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024 au
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à fin de l'exercice (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées non couvertes par des CP mandats au 31/12/N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandats au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A198-0002 2021/1	FOURNITURES INFORMATIQUES	930	81 194,46	97 610,00	40 155,93	90 000,00	0,00	130 155,93	104 947,53	25 208,40
D A091-0007 2023/1	FRAIS ANNEXE EUROPE	9305	0,00	44 000,00	0,00	44 000,00	0,00	44 000,00	0,00	44 000,00
D A091-0001 2010/1	FRAIS ANNEXES	930	32 663 449,21	0,00	4 636 225,00	0,00	0,00	4 636 225,00	0,00	4 636 225,00
D A091-0001 2021/1	FRAIS ANNEXES	930	4 699 150,00	4 146 557,00	1 405 405,02	4 522 000,00	0,00	5 927 405,02	3 899 634,30	2 027 770,72
D A091-0004 2010/1	FRAIS ANNEXES TOS	932	1 579 664,21	0,00	527 278,77	0,00	0,00	527 278,77	0,00	527 278,77
D A091-0004 2021/1	FRAIS ANNEXES TOS	932	111 000,00	57 000,00	70 272,69	57 000,00	0,00	127 272,69	31 516,44	95 756,25
D A192-0019 2021/1	FRAIS D ACTES ET DE CONTENTIEU	930	561 667,79	639 500,00	156 286,46	650 000,00	0,00	806 286,46	612 595,53	193 690,93
D A192-0019 2010/1	FRAIS D ACTES ET DE CONTENTIEUX	930	6 641 160,12	0,00	267 376,73	0,00	0,00	267 376,73	0,00	267 376,73
D A110-0007 2010/1	FRAIS D ETUDE EDUCATION	932	533 783,60	0,00	231 492,12	0,00	0,00	231 492,12	4 394,25	227 097,87
D A110-0007 2022/1	FRAIS D ETUDE EDUCATION	932	130 000,00	30 000,00	124 949,87	50 000,00	0,00	174 949,87	13 649,30	161 300,57
D A110-0014 2015/1	FRAIS D ETUDES	932	90 000,00	0,00	12 314,00	0,00	0,00	12 314,00	0,00	12 314,00
D A150-0007 2010/1	FRAIS D INSERTION CULTURE	933	925 937,40	0,00	131 814,99	0,00	0,00	131 814,99	0,00	131 814,99
D A150-0007 2021/1	FRAIS D INSERTION CULTURE	933	30 000,00	20 000,00	17 077,65	30 000,00	0,00	47 077,65	0,00	47 077,65
D A202-0006 2021/1	FRAIS D INSERTION ET D IMPRESS	944	1 534,00	1 534,00	1 534,00	1 534,00	0,00	3 068,00	0,00	3 068,00
D A202-0006 2010/1	FRAIS D INSERTION ET D IMPRESSION	944	12 628,29	0,00	8 144,37	0,00	0,00	8 144,37	0,00	8 144,37
D A144-0004 2010/2	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	930	81 643,34	0,00	12 151,58	0,00	0,00	12 151,58	0,00	12 151,58
D A144-0005 2010/1	FRAIS DE CONSULTATION ET AUDIT	930	333,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A192-0003 2010/1	FRAIS DE FONCTIONNEMENT AGILE	930	274 612,62	0,00	57 329,33	0,00	0,00	57 329,33	732,29	56 597,04
D A192-0003 2021/1	FRAIS DE FONCTIONNEMENT AGILE	930	21 000,00	30 000,00	6 399,74	30 000,00	0,00	36 399,74	19 629,94	16 769,80
D A205-0012 2010/2	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DRR	938	7 652 026,89	0,00	500 974,60	0,00	0,00	500 974,60	-9 520,52	510 495,12
D A205-0012 2021/2	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DRR	938	800 000,00	628 000,00	56 410,50	573 000,00	0,00	629 410,50	601 328,81	28 081,69
D A091-0003 2010/1	FRAIS DE FORMATION ET ANNEXE	930	8 267 765,73	0,00	2 036 506,04	0,00	0,00	2 036 506,04	-2 662,74	2 039 168,78
D A091-0003 2021/1	FRAIS DE FORMATION ET ANNEXE	930	480 000,00	387 845,00	247 959,67	344 000,00	0,00	591 959,67	371 019,02	220 940,65
D A192-0016 2010/1	FRAIS DE GARDIENNAGE	930	29 336 577,08	0,00	603 833,29	0,00	0,00	603 833,29	331,58	603 501,71

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	Publié le 08/07/2024 au budget de l'exercice N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandats au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A192-0016 2021/1	FRAIS DE GARDIENNAGE	930	1 647 100,00	706 271,92	16 919,46	670 000,00	0,00	686 919,46	689 883,17	-2 963,71
D A130-0011 2023/5	FRAIS DE GESTION AGRICULTURE	936	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
D A091-0006 2010/1	FRAIS DE GESTION CDG	930	45 400,00	0,00	13 673,07	0,00	0,00	13 673,07	0,00	13 673,07
D A150-0011 2010/1	FRAIS DE GESTION DIVERS	933	5 191 324,20	0,00	853 776,19	0,00	0,00	853 776,19	1 954,14	851 822,05
D A150-0011 2021/1	FRAIS DE GESTION DIVERS	933	200 000,00	243 500,00	112 427,38	200 000,00	0,00	312 427,38	218 459,63	93 967,75
D A160-0005 2010/1	FRAIS DE GESTION DIVERS EAD	938	617 469,30	0,00	314 536,41	0,00	0,00	314 536,41	0,00	314 536,41
D A160-0005 2022/1	FRAIS DE GESTION DIVERS EAD	938	47 300,00	50 000,00	47 300,00	50 000,00	0,00	97 300,00	4 430,10	92 869,90
D A130-0011 2010/1	FRAIS DE GESTION DIVERS ECONOMIE	936	3 622 147,60	0,00	1 045 415,43	0,00	0,00	1 045 415,43	3 242,30	1 042 173,13
D A130-0011 2021/1	FRAIS DE GESTION DIVERS ECONOMIE	936	929 780,20	393 082,00	772 855,00	863 082,00	0,00	1 635 937,00	229 806,31	1 406 130,69
D A110-0004 2010/1	FRAIS DE GESTION DIVERS EDUCATION	932	1 580 029,92	0,00	761 006,78	0,00	0,00	761 006,78	0,00	761 006,78
D A110-0004 2022/1	FRAIS DE GESTION DIVERS EDUCATION	932	25 000,00	45 000,00	9 420,75	25 000,00	0,00	34 420,75	43 003,11	-8 582,36
D A134-0004 2010/1	FRAIS DE GESTION ET CONSULTATION MOBILITE EDUCATIVE	932	86 150,00	0,00	55 851,38	0,00	0,00	55 851,38	0,00	55 851,38
D A151-0005 2010/1	FRAIS DE GESTION SPORT	933	1 778 493,45	0,00	368 204,18	0,00	0,00	368 204,18	4 995,90	363 208,28
D A151-0005 2022/1	FRAIS DE GESTION SPORT	933	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	0,00	300 000,00	62 595,78	237 404,22
D A130-0011 2023/4	FRAIS DE GESTION TOURISME	936	0,00	200 000,00	0,00	183 000,00	0,00	183 000,00	8 394,06	174 605,94
D A198-0004 2010/1	FRAIS DE PTT (INTERCONNEXIONS ET INTERNET)	930	2 444 966,17	0,00	811 122,70	0,00	0,00	811 122,70	0,00	811 122,70
D A198-0004 2021/1	FRAIS DE PTT (INTERCONNEXIONS ET INTERNET)	930	211 000,00	155 000,00	163 383,69	205 000,00	0,00	368 383,69	66 473,37	301 910,32
D A192-0020 2010/1	FRAIS DE RECEPTION	930	1 285 850,28	0,00	105 155,01	0,00	0,00	105 155,01	9 669,59	95 485,42
D A192-0020 2022/1	FRAIS DE RECEPTION	930	73 462,00	339 289,00	14 395,87	40 000,00	0,00	54 395,87	313 104,93	-258 709,06
D A202-0007 2021/1	FRAIS DE TELEPHONE ET D INTERN	944	35 953,00	45 953,00	19 934,81	45 953,00	0,00	65 887,81	21 118,29	44 769,52
D A202-0007 2010/1	FRAIS DE TELEPHONE ET D INTERNET	944	537 598,70	0,00	134 291,05	0,00	0,00	134 291,05	0,00	134 291,05
D A163-0002 2023/1	FRAIS DIVERS	938	0,00	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024 au
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE


AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à fin de l'exercice (4) = (1) + (2) - (3)	(5)	AE affectées non couvertes par des CP mandats au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A165-0003 2011/1	FRAIS DIVERS - COMMUNICATION	938	23 601,58	0,00	5 329,64	0,00	0,00	5 329,64	0,00	5 329,64
D A197-0006 2012/1	FRAIS DIVERS BATIMENT	930	784 736,13	0,00	362 481,19	0,00	0,00	362 481,19	0,00	362 481,19
D A197-0006 2022/1	FRAIS DIVERS BATIMENT	930	70 000,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00	0,00	140 000,00	19 723,71	120 276,29
D A206-0013 2020/1	FRAIS DIVERS COHESION TERRITORIALE	934	18 530,00	0,00	5 069,48	0,00	0,00	5 069,48	0,00	5 069,48
D A206-0013 2022/1	FRAIS DIVERS COHESION TERRITORIALE	934	10 000,00	7 000,00	5 184,77	10 000,00	0,00	15 184,77	5 400,05	9 784,72
D A112-0018 2014/1	FRAIS DIVERS CPOI	932	5 825 499,57	0,00	712 197,16	0,00	0,00	712 197,16	15 051,28	697 145,88
D A112-0018 2022/1	FRAIS DIVERS CPOI	932	65 000,00	0,00	65 000,00	0,00	0,00	65 000,00	0,00	65 000,00
D A192-0045 2010/1	FRAIS DIVERS DAJM	930	307 390,00	0,00	2 810,00	0,00	0,00	2 810,00	0,00	2 810,00
D A163-0001 2021/1	FRAIS DIVERS DE GESTION - NRL	938	402 500,00	300 000,00	200 604,98	300 000,00	0,00	500 604,98	14 833,64	485 771,34
D A126-0016 2018/1	FRAIS DIVERS EMPLOIS VERTS	937	35 000,00	0,00	18 140,18	0,00	0,00	18 140,18	0,00	18 140,18
D A126-0016 2022/1	FRAIS DIVERS EMPLOIS VERTS	937	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
D A160-0002 2010/1	FRAIS DIVERS ESPACES VERTS	938	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
D A145-0003 2010/1	FRAIS DIVERS EUROPE	930	2 856 035,00	0,00	351 445,50	0,00	0,00	351 445,50	-9 439,50	360 885,00
D A145-0003 2022/1	FRAIS DIVERS EUROPE	930	360 000,00	9 819,00	195 300,00	0,00	0,00	195 300,00	188 844,25	6 455,75
D A163-0001 2011/1	FRAIS DIVERS NRL	938	4 981 249,49	0,00	1 995 226,44	0,00	0,00	1 995 226,44	-734,11	1 995 960,55
D A205-0016 2020/1	FRAIS DIVERS RUP	930	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A205-0016 2022/1	FRAIS DIVERS RUP	930	32 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A206-0014 2020/1	FRAIS DIVERS SANTE	934	6 080 470,00	0,00	744 160,31	0,00	0,00	744 160,31	0,00	744 160,31
D A206-0014 2022/1	FRAIS DIVERS SANTE	934	10 000,00	10 000,00	2 544,10	10 000,00	0,00	12 544,10	6 262,62	6 281,48
D A160-0007 2010/1	FRAIS DIVERS SERVICE DRR	938	604 426,88	0,00	275 981,17	0,00	0,00	275 981,17	86,99	275 894,18
D A160-0007 2022/1	FRAIS DIVERS SERVICE DRR	938	40 000,00	50 000,00	39 190,59	50 000,00	0,00	89 190,59	7 496,17	81 694,42
D A206-0007 2013/1	FRAIS DIVERS POLE EGALITE DES CHANCES	934	302 438,26	0,00	200 834,76	0,00	0,00	200 834,76	0,00	200 834,76
D A206-0007 2022/1	FRAIS DIVERS POLE EGALITE DES CHANCES	934	30 000,00	52 750,00	29 420,00	49 750,00	0,00	79 170,00	26 385,14	52 784,86
D A198-0001 2010/1	FRAIS ENTRETIEN INFORMATIQUE	930	5 645 056,03	0,00	1 336 555,66	0,00	0,00	1 336 555,66	0,00	1 336 555,66

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024 au
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à fin de l'exercice (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées non couvertes par des CP mandats au 31/12/N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandats au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A198-0001 2021/1	FRAIS ENTRETIEN INFORMATIQUE	930	1 195 740,00	1 393 452,00	493 486,35	1 343 452,00	0,00	1 836 938,35	1 310 094,55	526 843,80
D A205-0020 2022/1	FRAIS FONCT GARES ROUTIERES	938	200 000,00	65 000,00	159 635,53	120 000,00	0,00	279 635,53	54 071,45	225 564,08
D A205-0014 2019/1	FRAIS FONCTIONNEMENT CPOI-DL	932	3 358 568,27	0,00	167 891,71	0,00	0,00	167 891,71	9 883,17	158 008,54
D A205-0014 2021/1	FRAIS FONCTIONNEMENT CPOI-DL	932	2 286 000,00	1 700 000,00	430 036,21	1 700 000,00	0,00	2 130 036,21	1 605 742,28	524 293,93
D A205-0015 2019/1	FRAIS FONCTIONNEMENT CRR-DL	933	1 099 600,00	0,00	96 838,80	0,00	0,00	96 838,80	0,00	96 838,80
D A205-0015 2021/1	FRAIS FONCTIONNEMENT CRR-DL	933	490 000,00	901 000,00	86 941,97	901 000,00	0,00	987 941,97	845 121,72	142 820,25
D A130-0011 2020/3	FRAIS GESTION DIVERS-CPCB	936	112 650,00	0,00	112 650,00	0,00	0,00	112 650,00	0,00	112 650,00
D A130-0011 2022/1	FRAIS GESTION DIVERS-CPCB	936	12 517,20	10 000,00	7 461,10	10 000,00	0,00	17 461,10	0,00	17 461,10
D A130-0011 2018/2	FRAIS GESTION DIVERS-DIDN	936	594 000,00	0,00	354 816,39	0,00	0,00	354 816,39	22 200,00	332 616,39
D A130-0011 2021/2	FRAIS GESTION DIVERS-DIDN	936	211 600,00	35 000,00	81 591,04	0,00	0,00	81 591,04	65 090,12	16 500,92
D A112-0007 2010/1	FRAIS IMPRESSION ET INSERTION	932	254 642,78	0,00	190 716,25	0,00	0,00	190 716,25	0,00	190 716,25
D A198-0005 2010/1	FRAIS INFORMATIQUE DRR	938	159 510,91	0,00	93 749,10	0,00	0,00	93 749,10	0,00	93 749,10
D A202-0002 2010/1	FRAIS MISSION ET FORMATION	930	2 911 723,90	0,00	483 692,02	0,00	0,00	483 692,02	0,00	483 692,02
D A202-0002 2021/1	FRAIS MISSION ET FORMATION	930	230 000,00	230 000,00	53 881,79	230 000,00	0,00	283 881,79	145 507,61	138 374,18
D A192-0017 2021/1	FRAIS TELECOM. (TELEPHONIE FIXE / MOBILE	930	382 863,29	230 000,00	182 357,15	230 000,00	0,00	412 357,15	291 370,58	120 986,57
D A192-0017 2013/2	FRAIS TELECOMMUNICATION DRR	938	820 460,00	0,00	239 732,38	0,00	0,00	239 732,38	0,00	239 732,38
D A192-0017 2010/1	FRAISTELECOMMUNICATION (TELEPHONIE FIXE ET MOBILE)	930	5 395 865,09	0,00	973 513,23	0,00	0,00	973 513,23	0,00	973 513,23
D A126-0014 2012/1	GAZ-INTERVENTION REGION	936	6 760 000,00	0,00	274 274,80	0,00	0,00	274 274,80	0,00	274 274,80
D A140-0027 2018/1	GIP COMPENSATION AGRICOLE	935	27 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A192-0033 2010/1	HABILLEMENT	930	106 964,27	0,00	13 994,37	0,00	0,00	13 994,37	0,00	13 994,37
D A198-0006 2011/1	HEBERGEMENT SITE INTERNET	930	192 012,69	0,00	42 940,22	0,00	0,00	42 940,22	0,00	42 940,22
D A198-0006 2021/1	HEBERGEMENT SITE INTERNET	930	19 845,93	25 000,00	10 000,03	25 000,00	0,00	35 000,03	22 718,86	12 281,17
D A192-0013 2010/1	HONORAIRES ET ACHATS D ETUDES	930	9 041 061,67	0,00	394 902,98	0,00	0,00	394 902,98	0,00	394 902,98
D A192-0013 2021/1	HONORAIRES ET ACHATS D ETUDES	930	1 140 000,00	949 500,00	256 387,73	1 000 000,00	0,00	1 256 387,73	879 740,59	376 647,14

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024 au budget de l'exercice N
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE
 AE affectées non couvertes par des CP mandats au 31/12/N

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à fin N (4) = (1) + (2) - (3)	Publié le 08/07/2024 au budget de l'exercice N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandats au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A206-0002 2022/1	ILLETTRISME - Maîtrise compétences clés	934	968 500,00	90 000,00	289 875,80	0,00	0,00	289 875,80	212 213,50	77 662,30
D A205-0013 2010/1	IMPRESSION ET INSERTION	930	608 209,62	0,00	69 845,43	0,00	0,00	69 845,43	0,00	69 845,43
D A205-0013 2022/1	IMPRESSION ET INSERTION	930	10 000,00	2 000,00	2 851,00	10 000,00	0,00	12 851,00	1 727,34	11 123,66
D A192-0015 2010/1	IMPRESSIONS ET INSERTIONS	930	7 007 707,20	0,00	127 989,09	0,00	0,00	127 989,09	0,00	127 989,09
D A192-0015 2021/1	IMPRESSIONS ET INSERTIONS	930	350 000,00	450 000,00	84 644,58	400 000,00	0,00	484 644,58	398 174,89	86 469,69
D A133-0016 2023/1	INCLUSION NUMERIQUE	935	0,00	62 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A202-0001 2010/1	INDEMNITES ELUS	930	18 860 000,00	0,00	2 684 534,86	0,00	0,00	2 684 534,86	0,00	2 684 534,86
D A091-0002 2010/1	INDEMNITES KILOMETRIQUES	933	2 022 000,00	0,00	435 018,84	0,00	0,00	435 018,84	0,00	435 018,84
D A151-0008 2022/1	INSTITUT REGIONAL SPORT OCEAN	933	100 000,00	150 000,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	80 000,00	20 000,00
D A151-0008 2016/1	INSTITUT REGIONAL SPORT OCEAN INDIEN	933	446 926,50	0,00	22 274,88	0,00	0,00	22 274,88	0,00	22 274,88
D A150-0015 2010/1	INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOINE	933	1 181 450,00	0,00	421 530,75	0,00	0,00	421 530,75	596,75	420 934,00
D A150-0015 2022/1	INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOINE	933	80 000,00	80 000,00	16 248,47	80 000,00	0,00	96 248,47	18 157,10	78 091,37
D A150-0034 2018/1	IOMMA	933	461 594,95	0,00	11 616,42	0,00	0,00	11 616,42	0,00	11 616,42
D A150-0034 2022/1	IOMMA	933	120 000,00	80 000,00	30 000,00	80 000,00	0,00	110 000,00	56 000,00	54 000,00
D A192-0010 2010/1	LOCATION DE MATERIELS	930	2 695 759,43	0,00	137 993,00	0,00	0,00	137 993,00	0,00	137 993,00
D A192-0010 2021/1	LOCATION DE MATERIELS	930	51 400,00	301 900,00	10 173,06	40 000,00	0,00	50 173,06	224 620,66	-174 447,60
D A192-0029 2010/1	LOCATION DE MATERIELS DE TRANSPORT	930	7 033 634,87	0,00	135 685,13	0,00	0,00	135 685,13	0,00	135 685,13
D A192-0029 2022/1	LOCATION DE MATERIELS DE TRANSPORT	930	25 200,00	38 100,00	2 643,42	20 000,00	0,00	22 643,42	36 684,20	-14 040,78
D A133-0005 2010/1	LOCATION PORTAIL CYBERCASES	935	3 797,38	0,00	1 010,13	0,00	0,00	1 010,13	0,00	1 010,13
D A206-0002 2012/1	LUTTE CONTRE L ILLETTRISME	934	9 183 408,52	0,00	1 073 613,69	0,00	0,00	1 073 613,69	0,00	1 073 613,69
D A205-0017 2022/1	MAINTENANCE CURATIVE	930	180 000,00	245 000,00	37 941,40	250 000,00	0,00	287 941,40	216 213,25	71 728,15
D A198-0007 2011/2	MAINTENANCE DES AUTOCOMS	930	337 833,82	0,00	124 157,79	0,00	0,00	124 157,79	0,00	124 157,79
D A198-0007 2022/1	MAINTENANCE DES AUTOCOMS	930	34 800,00	35 120,65	26 479,13	38 000,00	0,00	64 479,13	27 664,00	36 815,13
D A192-0005 2012/2	MAINTENANCE DES BATIMENTS	930	1 420 515,64	0,00	80 578,79	0,00	0,00	80 578,79	10 047,10	70 531,69

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à fin de l'exercice (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées non couvertes par des CP mandats au 31/12/N (5)	(6) = (4) - (5)
D A205-0019 2022/1	MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR	930	163 700,00	89 228,08	43,51	150 000,00	0,00	150 043,51	89 148,40	60 895,11
D A205-0018 2022/1	MAINTENANCE PREVENTIVE	930	240 000,00	285 000,00	27 302,24	300 000,00	0,00	327 302,24	279 194,33	48 107,91
D A145-0004 2010/1	MAITRE D OEUVRE REGION	936	133 839,38	0,00	82 774,87	0,00	0,00	82 774,87	0,00	82 774,87
D A206-0016 2023/1	MAITRISE DES COMPETENCES CLES	934	0,00	338 000,00	0,00	282 100,00	0,00	282 100,00	0,00	282 100,00
D A150-0018 2011/1	MANIFESTATIONS CULTURELLES	933	204 100,00	0,00	18 928,16	0,00	0,00	18 928,16	0,00	18 928,16
D A110-0003 2010/1	MANUELS SCOLAIRES	932	25 542 000,00	0,00	3 646 913,87	0,00	0,00	3 646 913,87	0,00	3 646 913,87
D A110-0003 2022/1	MANUELS SCOLAIRES	932	5 700 000,00	3 600 000,00	2 245 914,36	3 600 000,00	0,00	5 845 914,36	3 149 173,64	2 696 740,72
D A206-0012 2022/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT COHESION	934	0,00	48 285,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
D A206-0012 2020/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT COHESION TERRITORIALE	934	130 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
D A134-0008 2012/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT MOBILITE	932	333 596,40	0,00	203 151,38	0,00	0,00	203 151,38	0,00	203 151,38
D A134-0008 2021/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT MOBILITE	932	30 000,00	35 000,00	3 497,01	35 000,00	0,00	38 497,01	1 282,00	37 215,01
D A110-0002 2022/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT SECONDAIRE	932	900 000,00	629 000,00	420 410,00	649 000,00	61 800,00	1 007 610,00	337 733,84	669 876,16
D A110-0002 2010/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT SECONDAIRE	932	4 793 520,43	0,00	577 016,30	0,00	0,00	577 016,30	167 240,92	409 775,38
D A206-0005 2012/1	MESURE D ACCOMPAGNEMENT	934	2 158 194,89	0,00	271 863,73	0,00	0,00	271 863,73	23 500,00	248 363,73
D A112-0003 2010/1	MESURE D ACCOMPAGNEMENT	932	62 966 003,21	0,00	6 641 971,65	0,00	0,00	6 641 971,65	522 243,98	6 119 727,67
D A112-0003 2022/1	MESURE D ACCOMPAGNEMENT	932	3 482 390,66	4 306 471,28	2 491 162,97	6 000 383,40	1 710 912,12	6 780 634,25	4 127 440,60	2 653 193,65
D A111-0002 2010/1	MESURES ACCOMPAGNEMENT SUPERIEUR	932	13 269 758,16	0,00	1 025 004,42	0,00	0,00	1 025 004,42	46 922,44	978 081,98
D A111-0002 2022/1	MESURES ACCOMPAGNEMENT SUPERIEUR	932	1 975 600,00	2 023 880,11	703 921,40	3 021 330,11	1 012 450,00	2 712 801,51	1 747 341,92	965 459,59
D A160-0004 2010/1	MESURES D ACCOMPAGNEMENT	938	1 114 743,00	0,00	127 838,10	0,00	0,00	127 838,10	-1 493,00	129 331,10
D A160-0004 2022/1	MESURES D ACCOMPAGNEMENT	938	85 000,00	85 000,00	46 585,00	76 844,00	8 000,00	115 429,00	80 575,31	34 853,69
D A206-0010 2017/1	MESURES D INTERET GENERAL	934	552 613,00	0,00	32 639,97	0,00	0,00	32 639,97	0,00	32 639,97
D A206-0010 2022/1	MESURES D INTERET GENERAL	934	181 500,00	350 000,00	69 800,00	273 200,00	36 000,00	307 000,00	238 184,30	68 815,70
D A195-0002 2007/1	MISSION APE	930	60 000,00	0,00	8 031,42	0,00	0,00	8 031,42	0,00	8 031,42
D A206-0005 2022/1	Mesures d accompagnement des jeunes	934	70 000,00	55 000,00	20 800,00	0,00	0,00	20 800,00	0,00	20 800,00

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024 au budget de l'exercice N
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE
 AE affectées non couvertes par des CP mandats au 31/12/N

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	(5)	(6) = (4) - (5)
D A130-0002 2023/9	NVELLES ORIENTATIONS AUDIOVISUELLES	936	0,00	200 000,00	0,00	179 772,00	50 000,00	129 772,00	10 500,00	119 272,00
D A144-0006 2021/1	OPERATIONS DE COOPERATION	930	25 000,00	230 000,00	16 865,28	230 000,00	0,00	246 865,28	55 800,37	191 064,91
D A144-0006 2017/1	OPERATIONS MAITRISE OUVRAGE INTERREG	930	215 000,00	0,00	187 728,44	0,00	0,00	187 728,44	0,00	187 728,44
D A110-0018 2022/1	ORIENTATION	932	200 000,00	185 000,00	200 000,00	185 000,00	0,00	385 000,00	206 392,57	178 607,43
D A112-0025 2019/1	PACTE MARCHES	932	22 876 369,00	0,00	4 628 118,44	0,00	0,00	4 628 118,44	290 890,06	4 337 228,38
D A112-0025 2022/1	PACTE MARCHES	932	5 184 471,48	9 664 403,82	3 510 246,48	10 101 455,87	437 052,50	13 174 649,85	208 244,35	12 966 405,50
D A112-0026 2019/1	PACTE REMUNERATION STAGIAIRES	932	11 492 647,83	0,00	2 292 647,83	0,00	0,00	2 292 647,83	0,00	2 292 647,83
D A112-0026 2022/1	PACTE REMUNERATION STAGIAIRES	932	3 000 000,00	5 442 216,70	570 099,02	7 000 000,00	0,00	7 570 099,02	3 567 214,04	4 002 884,98
D A112-0024 2019/1	PACTE SUBVENTIONS	932	24 698 784,00	0,00	4 031 537,96	0,00	0,00	4 031 537,96	541 175,87	3 490 362,09
D A112-0024 2022/1	PACTE SUBVENTIONS	932	15 154 832,12	31 813 229,41	12 775 955,19	60 528 454,43	28 715 225,02	44 589 184,60	17 615 994,07	26 973 190,53
D A144-0001 2010/1	PARTICIPATION A DES ACTIONS DE COOPERATION REGIONALE	930	18 739 595,99	0,00	3 315 024,26	0,00	0,00	3 315 024,26	364 237,45	2 950 786,81
D A144-0001 2022/1	PARTICIPATION A DES ACTIONS DE COOPERATION REGIONALE	930	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A160-0009 2014/1	PARTICIPATION AU SMPRR	938	21 492 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A160-0009 2022/1	PARTICIPATION AU SMPRR	938	1 800 000,00	2 000 000,00	0,00	3 000 000,00	1 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	0,00
D A205-0001 2010/1	PATRIMOINE - EAU	930	1 910 422,27	0,00	112 737,71	0,00	0,00	112 737,71	0,00	112 737,71
D A205-0001 2021/1	PATRIMOINE - EAU	930	187 800,00	219 500,00	16 678,35	230 000,00	0,00	246 678,35	163 872,50	82 805,85
D A205-0002 2010/1	PATRIMOINE - ELECTRICITE	930	7 129 073,38	0,00	105 663,98	0,00	0,00	105 663,98	0,00	105 663,98
D A209-0004 2011/1	PATRIMOINE ASSURANCES	930	4 545 763,04	0,00	430 812,78	0,00	0,00	430 812,78	0,00	430 812,78
D A209-0004 2021/1	PATRIMOINE ASSURANCES	930	242 027,37	0,00	23 993,39	0,00	0,00	23 993,39	0,00	23 993,39
D A209-0002 2011/1	PATRIMOINE DIVERS AUTRES PRESTATIONS	930	202 869,51	0,00	72 591,93	0,00	0,00	72 591,93	0,00	72 591,93
D A209-0002 2022/1	PATRIMOINE DIVERS AUTRES PRESTATIONS	930	500,00	500,00	279,00	500,00	0,00	779,00	0,00	779,00
D A209-0006 2011/1	PATRIMOINE ETUDES ET PRESTATIONS	930	1 863 002,81	0,00	686 943,38	0,00	0,00	686 943,38	6 010,90	680 932,48
D A209-0006 2022/1	PATRIMOINE ETUDES ET PRESTATIONS	930	197 000,00	350 000,00	51 009,13	350 000,00	0,00	401 009,13	72 158,61	328 850,52
D A209-0005 2011/1	PATRIMOINE HONORAIRES	930	1 453 919,85	0,00	564 202,82	0,00	0,00	564 202,82	445,40	563 757,42

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées non couvertes par des CP mandats au 31/12/N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandats au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A209-0005 2021/1	PATRIMOINE HONORAIRES	930	10 000,00	5 000,00	6 600,00	5 000,00	0,00	11 600,00	1 892,69	9 707,31
D A209-0003 2011/1	PATRIMOINE LOCATIONS DE BATIMENTS	930	34 758 300,91	0,00	1 316 492,44	0,00	0,00	1 316 492,44	0,00	1 316 492,44
D A209-0003 2021/1	PATRIMOINE LOCATIONS DE BATIMENTS	930	2 498 807,21	1 705 000,00	1 116 204,01	1 705 000,00	0,00	2 821 204,01	1 689 992,82	1 131 211,19
D A209-0007 2011/1	PATRIMOINE TRANSPORTS DE BIENS	930	575 132,18	0,00	192 732,91	0,00	0,00	192 732,91	0,00	192 732,91
D A209-0007 2022/1	PATRIMOINE TRANSPORTS DE BIENS	930	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
D A205-0002 2021/1	PATRIMOINE – ELECTRICITE	930	500 000,00	598 000,00	1 628,50	660 000,00	0,00	661 628,50	597 158,02	64 470,48
D A205-0006 2010/1	PATRIMOINE-ASSURANCES	930	2 861 013,84	0,00	6 352,80	0,00	0,00	6 352,80	0,00	6 352,80
D A205-0006 2022/1	PATRIMOINE-ASSURANCES	930	180 588,00	0,00	0,29	0,00	0,00	0,29	0,00	0,29
D A205-0008 2010/1	PATRIMOINE-ETUDES ET PRESTATIONS	930	145 737,85	0,00	137 254,00	0,00	0,00	137 254,00	0,00	137 254,00
D A205-0007 2010/1	PATRIMOINE-HONORAIRES	930	18 340,56	0,00	1 260,00	0,00	0,00	1 260,00	0,00	1 260,00
D A205-0005 2010/1	PATRIMOINE-LOCATION DE BATIMENTS	930	2 387 869,55	0,00	381 160,08	0,00	0,00	381 160,08	0,00	381 160,08
D A205-0003 2010/1	PATRIMOINE-TELEPHONE	930	407 500,00	0,00	489,47	0,00	0,00	489,47	0,00	489,47
D A205-0009 2010/1	PATRIMOINE-TRANSPORTS DE BIENS	930	54 281,90	0,00	1,81	0,00	0,00	1,81	0,00	1,81
D A130-0023 2022/1	PCS FEAMPA	9305	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A126-0017 2019/1	PEC	937	29 492 483,00	0,00	3 134 991,15	0,00	0,00	3 134 991,15	3 700,00	3 131 291,15
D A091-0005 2010/1	PERSONNEL DDE	938	2 759 479,82	0,00	1 126 900,68	0,00	0,00	1 126 900,68	0,00	1 126 900,68
D A091-0005 2021/1	PERSONNEL DDE	938	46 500,00	32 000,00	42 726,22	32 000,00	0,00	74 726,22	14 171,45	60 554,77
D A112-0014 2012/1	PETIT EQUIPEMENT DES APPRENTIS	932	2 718 269,00	0,00	772 089,00	0,00	0,00	772 089,00	0,00	772 089,00
D A112-0022 2018/1	PLAN INVESTISSEMENT DANS COMPETENCE-SUBV	932	8 884 000,00	0,00	3 812 695,50	0,00	0,00	3 812 695,50	316,67	3 812 378,83
D A112-0023 2018/1	PLAN INVESTISSEMENT DS COMPETENCE-MARCHE	932	9 296 000,00	0,00	3 602 552,49	0,00	0,00	3 602 552,49	365,00	3 602 187,49
D A165-0007 2017/1	PLAN REGIONAL VELO	938	340 000,00	0,00	313 346,28	0,00	0,00	313 346,28	0,00	313 346,28
D A165-0007 2022/1	PLAN REGIONAL VELO	938	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
D A130-0002 2023/13	POLE DE COMPETITIVITE CREDIT ETAT	936	0,00	103 000,00	0,00	84 184,00	0,00	84 184,00	64 757,00	19 427,00
D A150-0014 2010/1	POLE REGIONAL DE LITTERATURE ET DIVERSITE LINGUISTIQUE	933	421 515,39	0,00	49 928,09	0,00	0,00	49 928,09	0,00	49 928,09

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024 au budget de l'année N
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE
 AE affectées non couvertes par des CP mandats au 31/12/N

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à fin N (4) = (1) + (2) - (3)	(5)	AE affectées non couvertes par des CP mandats au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A150-0024 2012/1	POLE REGIONAL LITTERATURE ET DIVERSITE LINGUISTIQUE	933	939 018,00	0,00	53 474,23	0,00	0,00	53 474,23	0,00	53 474,23
D A150-0024 2022/1	POLE REGIONAL LITTERATURE ET DIVERSITE LINGUISTIQUE	933	160 000,00	164 500,00	41 370,00	163 460,00	0,00	204 830,00	120 792,00	84 038,00
D A206-0011 2018/1	POLITIQUE DE LA VILLE	934	800 000,00	0,00	226 250,00	0,00	0,00	226 250,00	0,00	226 250,00
D A206-0011 2022/1	POLITIQUE DE LA VILLE	934	200 000,00	201 715,00	56 400,00	201 770,00	58,00	258 112,00	221 636,08	36 475,92
D A165-0002 2011/1	POLITIQUE TRANSPORT	938	400 000,00	0,00	133 005,00	0,00	0,00	133 005,00	0,00	133 005,00
D A192-0048 2022/1	PRESTATION SERVICE CONFORMITE	930	14 500,00	47 655,00	11 338,41	47 655,00	0,00	58 993,41	6 264,33	52 729,08
D A150-0026 2013/1	PRESTATION SREA	933	18 228,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A193-0002 2012/1	PRESTATIONS ARCHIVES	930	907 751,62	0,00	253 771,07	0,00	0,00	253 771,07	6 362,55	247 408,52
D A193-0002 2021/1	PRESTATIONS ARCHIVES	930	31 336,32	21 500,00	20 000,00	21 500,00	0,00	41 500,00	19 471,32	22 028,68
D A212-0002 2020/1	PREST*STRATEGIE CONSEIL CITOYENNE	930	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A130-0013 2010/1	PRIME REGIONALE A L EMPLOI < 23 k€	936	1 506 352,91	0,00	945 606,75	0,00	0,00	945 606,75	2 000,00	943 606,75
D A130-006 2010/1	PRIME REGIONALE A L EMPLOI ECONOMIE	936	8 144 398,75	0,00	2 827 757,63	0,00	0,00	2 827 757,63	11 365,95	2 816 391,68
D A192-0035 2010/1	PRODUITS PHARMACEUTIQUES	930	6 456,64	0,00	1 405,42	0,00	0,00	1 405,42	0,00	1 405,42
D A145-0006 2013/1	PROJET NET BIOM CSA	936	99 402,00	0,00	80 184,71	0,00	0,00	80 184,71	0,00	80 184,71
D A150-0009 2010/1	PROMOTION CULTURE A L EXPORT	933	1 164 243,18	0,00	237 939,47	0,00	0,00	237 939,47	0,00	237 939,47
D A150-0009 2022/1	PROMOTION CULTURE A L EXPORT	933	135 000,00	144 000,00	65 400,00	120 000,00	0,00	185 400,00	121 966,00	63 434,00
D A130-0004 2011/1	PROMOTION EXPORT	936	5 602 312,90	0,00	1 377 874,41	0,00	0,00	1 377 874,41	18 281,75	1 359 592,66
D A130-0004 2022/1	PROMOTION EXPORT	936	232 974,82	750 000,00	99 690,74	10 000,00	0,00	109 690,74	49 581,52	60 109,22
D A130-0004 2018/2	PROMOTION EXPORT-DEIE	936	999 647,91	0,00	159 024,03	0,00	0,00	159 024,03	24 005,63	135 018,40
D A130-0004 2022/2	PROMOTION EXPORT-DEIE	936	295 000,00	395 000,00	144 630,60	296 546,40	56 783,29	384 393,71	245 706,38	138 687,33
D A130-0012 2010/1	PROMOTION EXPORTATION < 23K€	936	790 223,97	0,00	330 692,35	0,00	0,00	330 692,35	0,00	330 692,35
D A130-0012 2022/1	PROMOTION EXPORTATION < 23K€	936	190 000,00	765 000,00	180 421,96	435 000,00	0,00	615 421,96	344 406,04	271 015,92
D A130-0012 2018/2	PROMOT*EXPORTAT* < 23K€-DEIE	936	1 820 517,14	0,00	1 067 736,79	0,00	0,00	1 067 736,79	61 988,73	1 005 748,06
D A203-0005 2019/1	PROTOCOLE	930	640 763,00	0,00	278 801,06	0,00	0,00	278 801,06	0,00	278 801,06

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024 au
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	(5)	AE affectées non couvertes par des CP mandats au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A203-0005 2021/1	PROTOCOLE	930	178 800,00	269 000,00	103 422,66	187 000,00	0,00	290 422,66	190 669,45	99 753,21
D A203-0001 2010/1	RECEPTION ET COMMUNICATION	930	24 379 367,25	0,00	1 486 750,56	0,00	0,00	1 486 750,56	0,00	1 486 750,56
D A199-0004 2010/1	REGIES D AVANCES	930	806 028,48	0,00	249 414,54	0,00	0,00	249 414,54	0,00	249 414,54
D A199-0004 2021/1	REGIES D AVANCES	930	100 000,00	90 171,00	37 551,57	100 171,00	10 000,00	127 722,57	47 026,67	80 695,90
D A112-0004 2010/1	REMUNERATION DES STAGIAIRES	932	119 483 956,86	0,00	23 224 073,37	0,00	0,00	23 224 073,37	70 620,58	23 153 452,79
D A112-0004 2021/1	REMUNERATION DES STAGIAIRES	932	7 000 000,00	6 557 783,30	1 919 582,02	5 000 000,00	0,00	6 919 582,02	6 399 303,78	520 278,24
D A160-0008 2011/1	RESEAUX ET ESPACES VERTS	938	53 630 605,73	0,00	3 392 946,85	0,00	0,00	3 392 946,85	693,41	3 392 253,44
D A160-0008 2021/1	RESEAUX ET ESPACES VERTS	938	5 713 000,00	3 815 000,00	2 965 812,14	3 815 000,00	0,00	6 780 812,14	4 781 626,39	1 999 185,75
D A126-0015 2017/1	RISQUES NATURELS	937	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A162-0003 2007/1	ROUTE DES TAMARINS - INDEMNITES RETARDS DE TRAVAUX	938	2 075 000,00	0,00	2 075 000,00	0,00	0,00	2 075 000,00	0,00	2 075 000,00
D A162-0002 2010/1	RT FRAIS DIVERS DE GESTION	938	6 033,00	0,00	2 243,46	0,00	0,00	2 243,46	0,00	2 243,46
D A130-0002 2023/10	SALON NUMERIQUE	936	0,00	100 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	10 000,00	20 000,00
D A140-0001 2010/1	SAR	935	563 653,11	0,00	8 635,28	0,00	0,00	8 635,28	0,00	8 635,28
D A140-0030 2021/1	SAR	935	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
D A140-0030 2019/1	SAR - Evolution	935	615 765,00	0,00	425 280,70	0,00	0,00	425 280,70	0,00	425 280,70
D A140-0033 2022/1	SAR - Révision 2022/2026	935	355 000,00	250 000,00	313 446,23	450 000,00	200 000,00	563 446,23	74 318,13	489 128,10
D A150-0032 2022/1	SCHEMA ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	933	685 195,00	600 500,00	397 985,16	739 900,00	143 500,00	994 385,16	445 952,57	548 432,59
D A150-0032 2015/1	SCHEMA ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET FORMATION CULTURE	933	4 351 835,00	0,00	569 583,92	0,00	0,00	569 583,92	20 150,00	549 433,92
D A144-0004 2010/4	SERVICES EXTERIEURS - FRAIS DIVERS	930	42 549,00	0,00	38 325,24	0,00	0,00	38 325,24	0,00	38 325,24
D A140-0029 2018/1	SIG - Maintenance/mise à jour	935	74 000,00	0,00	5 859,50	0,00	0,00	5 859,50	0,00	5 859,50
D A140-0025 2016/1	SIG FONCTIONNEMENT PIEGEO	935	42 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A161-0004 2007/1	SOUTIEN AU COVOITURAGE	938	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
D A130-0005 2010/1	SOUTIEN LOGISTIQUE AUX ENTREPRISES	936	8 760 521,81	0,00	1 026 915,89	0,00	0,00	1 026 915,89	0,00	1 026 915,89

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024 au budget de l'année N
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE
 AE affectées non couvertes par des CP mandats au 31/12/N

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à fin de l'exercice (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées non couvertes par des CP mandats au 31/12/N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandats au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A130-0005 2022/1	SOUTIEN LOGISTIQUE AUX ENTREPRISES	936	425 000,00	425 000,00	425 000,00	0,00	0,00	425 000,00	374 802,40	50 197,60
D A133-0002 2011/2	SOUTIEN ORGANISMES	935	118 075,00	0,00	74 897,12	0,00	0,00	74 897,12	0,00	74 897,12
D A130-0002 2023/17	STRATEGIE REGIONALE DE LA DONNEE	936	0,00	65 000,00	0,00	64 991,00	0,00	64 991,00	49 776,60	15 214,40
D A140-0034 2022/1	STRUCTURE - Accompagnement	935	40 000,00	40 000,00	20 000,00	40 000,00	0,00	60 000,00	20 400,00	39 600,00
D A140-0026 2022/1	STRUCTURE - Cotisations annuelles	935	7 700,00	8 000,00	884,03	8 000,00	0,00	8 884,03	7 156,66	1 727,37
D A140-0038 2022/1	STRUCTURE - Etudes SEMATRA	938	44 000,00	0,00	601,08	0,00	0,00	601,08	-3 399,92	4 001,00
D A140-0024 2016/1	STRUCTURE - GIP Bois Rouge	935	204 733,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A140-0024 2022/1	STRUCTURE - GIP Bois Rouge	935	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
D A140-0023 2016/1	STRUCTURE - GIP Ecocité	935	671 879,00	0,00	40 375,00	0,00	0,00	40 375,00	0,00	40 375,00
D A140-0023 2022/1	STRUCTURE - GIP Ecocité	935	97 500,00	100 000,00	0,00	97 500,00	0,00	97 500,00	97 500,00	0,00
D A140-0012 2010/1	STRUCTURE - Gouvernance des Hauts	935	5 074 789,52	0,00	546 599,63	0,00	0,00	546 599,63	-76 599,80	623 199,43
D A140-0012 2022/1	STRUCTURE - Gouvernance des Hauts	935	225 600,00	219 300,00	103 744,52	217 746,73	0,00	321 491,25	81 687,83	239 803,42
D A140-0003 2010/1	STRUCTURE - SMP Pierrefonds	935	2 347 653,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A140-0014 2022/1	STRUCTURE - SPL MARAINA	935	2 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A140-0014 2010/1	STRUCTURE - SPL Maraina	935	5 217 864,50	0,00	143 475,73	0,00	0,00	143 475,73	0,00	143 475,73
D A140-0019 2015/1	STRUCTURE - Seas Oi	935	355 553,00	0,00	64 077,17	0,00	0,00	64 077,17	-20 000,00	84 077,17
D A140-0003 2022/1	STRUCTURE AMENAGEMENT ECONOMIQUE	935	245 000,00	265 000,00	0,00	261 863,00	0,00	261 863,00	261 863,00	0,00
D A140-0026 2018/1	STRUCTURES - Cotisations annuelles	935	39 535,00	0,00	12 891,48	0,00	0,00	12 891,48	0,00	12 891,48
D A150-0006 2010/1	SUBV FORMATION CULTURE	933	1 946 574,00	0,00	136 740,75	0,00	0,00	136 740,75	0,00	136 740,75
D A144-0002 2010/3	SUBVENTION A DES ORGANISMES PUBLICS DIVERS	930	5 783 714,18	0,00	1 386 474,17	0,00	0,00	1 386 474,17	541 569,30	844 904,87
D A150-0035 2020/1	SUBVENTION AUX LYCEES	933	65 000,00	0,00	65 000,00	0,00	0,00	65 000,00	0,00	65 000,00
D A150-0035 2022/1	SUBVENTION AUX LYCEES	933	80 000,00	80 000,00	47 918,00	65 000,00	0,00	112 918,00	22 119,00	90 799,00
D A151-0003 2010/1	SUBVENTION CREPS	933	702 500,00	0,00	40 632,61	0,00	0,00	40 632,61	0,00	40 632,61
D A151-0001 2010/1	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT SPORT	933	30 003 762,50	0,00	1 173 116,51	0,00	0,00	1 173 116,51	181 047,17	992 069,34

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024 au
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE

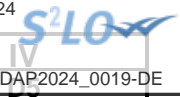
AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à fin de l'exercice (4) = (1) + (2) - (3)	AE affectées non couvertes par des CP mandats au 31/12/N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandats au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A151-0001 2022/1	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT SPORT	933	2 274 000,00	2 600 000,00	823 600,00	4 838 075,00	2 260 780,00	3 400 895,00	2 317 420,00	1 083 475,00
D A150-0025 2013/1	SUBVENTION FONCTIONNEMENT PATRIMOINE	933	1 052 000,00	0,00	69 246,27	0,00	0,00	69 246,27	3 000,00	66 246,27
D A150-0025 2022/1	SUBVENTION FONCTIONNEMENT PATRIMOINE	933	183 000,00	150 000,00	60 690,00	183 800,00	93 900,00	150 590,00	101 570,00	49 020,00
D A150-0030 2013/1	SUBVENTION LEADER < 23 k€	933	107 032,19	0,00	10 604,99	0,00	0,00	10 604,99	0,00	10 604,99
D A110-0008 2010/1	SUBVENTION TOS PRIVEE	932	9 245 121,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A150-0004 2006/2	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	933	11 964 440,86	0,00	515 229,09	0,00	0,00	515 229,09	0,00	515 229,09
D A150-0004 2010/1	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	933	22 395 784,23	0,00	1 251 503,93	0,00	0,00	1 251 503,93	86 919,53	1 164 584,40
D A150-0004 2022/1	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	933	1 388 000,00	1 610 000,00	595 030,00	1 891 899,00	313 900,00	2 173 029,00	1 469 408,72	703 620,28
D A150-0022 2011/1	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LEADER	933	280 914,96	0,00	28 888,62	0,00	0,00	28 888,62	0,00	28 888,62
D A110-0008 2022/1	SUBVENTIONS TOS PRIVEE	932	1 128 375,00	1 139 659,00	0,00	1 086 000,00	0,00	1 086 000,00	1 086 000,00	0,00
D A133-0013 2010/1	SURCOUT DU HAUT DEBIT	935	400 000,00	0,00	354 000,00	0,00	0,00	354 000,00	0,00	354 000,00
D A133-0013 2007/1	SURCOUT DU HAUT DEBIT INTERNATIONAL	935	95 928,00	0,00	3 390,19	0,00	0,00	3 390,19	0,00	3 390,19
D A140-0032 2019/1	Schéma Régional Mutualisation Ouverture Information Géographique	935	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A165-0005 2011/1	TEE DIVERS FONCTIONNEMENT	938	1 334 058,12	0,00	186 820,21	0,00	0,00	186 820,21	0,00	186 820,21
D A165-0005 2021/1	TEE DIVERS FONCTIONNEMENT	938	540 277,00	798 000,00	441 744,83	755 000,00	0,00	1 196 744,83	644 064,57	552 680,26
D A133-0006 2006/1	TIC - ATTRIBUTION PRIX IKRE	935	21 000,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	6 000,00
D A133-0008 2010/1	TIC - CATALOGUES E T PUBLICATION	935	11 288,41	0,00	1 160,63	0,00	0,00	1 160,63	0,00	1 160,63
D A133-0003 2010/1	TIC - COLLOQUES ET SEMINAIRES	935	18 100,00	0,00	2 635,40	0,00	0,00	2 635,40	0,00	2 635,40
D A133-0009 2010/1	TIC - DOCUMENTATION GENERALE	935	38 460,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A133-0009 2021/2	TIC - DOCUMENTATION GENERALE	935	16 000,00	10 000,00	6 500,00	10 000,00	0,00	16 500,00	9 500,00	7 000,00
D A133-0011 2010/1	TIC -PRESTATIONS DE SERVICES	935	5 100,00	0,00	0,50	0,00	0,00	0,50	0,00	0,50
D A133-0010 2010/1	TIC- CONSULTATION ET AUDIT	935	69 695,99	0,00	9 003,25	0,00	0,00	9 003,25	0,00	9 003,25
D A133-0002 2010/1	TIC- SOUTIEN AUX ORGANISMES	935	1 680 787,20	0,00	77 677,61	0,00	0,00	77 677,61	0,00	77 677,61
D A133-0016 2019/1	TOURISME INCLUSION NUMERIQ-FCT	935	580 000,00	0,00	48 764,87	0,00	0,00	48 764,87	16 680,00	32 084,87

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024 au budget de l'exercice N
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE
 AE affectées non couvertes par des CP mandates au 31/12/N

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à fin N (4) = (1) + (2) - (3)	N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandates au 31/12/N (6) = (4) - (5)
D A133-0016 2022/1	TOURISME INCLUSION NUMERIQ-FCT	935	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	44 769,60	55 230,40
D A133-0016 2023/2	TOURISME NUMERIQUE	935	0,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A208-0001 2011/1	TRANSITION ENERGETIQUE	937	8 019 904,56	0,00	536 415,41	0,00	0,00	536 415,41	66 528,16	469 887,25
D A133-0014 2015/1	TRES HAUT DEBIT	935	2 958 200,00	0,00	1 718 174,92	0,00	0,00	1 718 174,92	0,00	1 718 174,92
D A110-0015 2016/1	VALORISATION RESTO SCOLAIRE	932	333 552,00	0,00	132 552,97	0,00	0,00	132 552,97	9 001,06	123 551,91
D A110-0015 2022/1	VALORISATION RESTO SCOLAIRE	932	70 000,00	2 870,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A151-0007 2011/1	VIE ASSOCIATIVE	933	372 833,00	0,00	157 250,00	0,00	0,00	157 250,00	0,00	157 250,00
D A151-0007 2022/1	VIE ASSOCIATIVE	933	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D A110-0012 2013/1	VOYAGES PEDAGOGIQUES	932	1 541 397,46	0,00	200 699,50	0,00	0,00	200 699,50	0,00	200 699,50
D A110-0012 2021/1	VOYAGES PEDAGOGIQUES	932	130 000,00	147 406,00	130 000,00	100 770,00	6 955,00	223 815,00	93 815,00	130 000,00
TOTAL			3 796 391 617,96	275 707 900,00	476 759 384,35	345 363 239,08	83 709 410,49	738 413 212,94	209 061 148,93	529 352 064,01

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.
 (1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.
 (2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.
 (6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	1,78	2,12	2,42	2,53



IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE

FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE
(reproduire l'annexe par fonds européen géré)

Libellé du fonds européen géré : Fonds Social Européen

I – AU TITRE DES MESURES GERES SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES

RECETTES (fonds versés par l'Etat à la collectivité)

Objet	Article (1)	Montant
Titre de recette n°1944	74771	35 069 124,53
TOTAL		35 069 124,53

DEPENSES (aides communautaires versées directement aux bénéficiaires)
En cas de recouvrement de sommes indues, les faire apparaître en dépenses négatives

Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire (2))	Libellé de l'opération	Article (1)	Montant
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	REGION REUNION	BOURSES EGCR - Engagement 2018-2019	74771	145 755,17
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	REGION REUNION	BOURSES SANITAIRES ET SOCIALES 2020-2021	74771	1 716 954,69
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	Ecole des Metiers d'Accompagnement de la Personne	FORMATIONS SOCIALES 2019	74771	392 336,34
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	SPL Assistance à la Formation professionnelle des Adultes à La Réunion	PROGRAMME DE FORMATION APPRENTISSAGE 2015	74771	112 210,38
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	REGION REUNION	PROGRAMME DE FORMATIONS SANITAIRES 2022 - OCS	74771	7 370 269,99
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	INSTITUT REGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL DE LA REUNION	PROGRAMME DE FORMATIONS SOCIALES 2020	74771	1 396 669,07
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	REGION REUNION	PROGRAMME DE FORMATIONS SOCIALES 2022 - OCS	74771	4 068 864,05
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	Cité des métiers	Programme d'activité de la Cité des métiers de la Réunion	74771	606 426,79
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	Cité des métiers	Programme d'activités 2020 de la Cité des Métiers	74771	289 537,10
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	Chambre de Commerce et d'Industrie de La REUNION	Programme d'activités de l'Ecole de Gestion et de Commerce de la Réunion (EGCR) 2019 - 2020	74771	262 840,62
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	REUNION PROSPECTIVE COMPETENCES	Programme d'activités des missions de base - part Région 2021-2022	74771	492 777,99
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	Association Ecole de la Deuxième Chance de la Réunion	Programme de formation 2020 - E2CR	74771	1 159 445,24
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	REGION REUNION	Programme de formations professionnelles des adultes 2022 - OCS	74771	16 549 705,29
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	REGION REUNION	Rémunération des stagiaires du programme E2C 2016	74771	505 331,81
Total des aides versées par la collectivité gestionnaire				35 069 124,53

DEPENSES JUSTIFIEES PAR LES BENEFICIAIRES (3)

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION - REGION-BUDGET REGIONAL - CA - 2023

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



Titre de la mesure	Bénéficiaires (nom de l'entreprise, de l'association, de la collectivité gestionnaire (2))	Libellé de l'opération	Emetteurs (4)	Date d'acquittement facture	Montant
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	Cité des métiers	Programme d'activités 2020 de la Cité des Métiers			361 921,37
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	REGION REUNION	BOURSES EGCR - Engagement 2018-2019			182 193,96
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	Chambre de Commerce et d'Industrie de La REUNION	Programme d'activités de l'Ecole de Gestion et de Commerce de la Réunion (EGCR) 2019 - 2020			328 550,78
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	Ecole des Metiers d'Accompagnement de la Personne	FORMATIONS SOCIALES 2019			490 420,43
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	INSTITUT REGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL DE LA REUNION	PROGRAMME DE FORMATIONS SOCIALES 2020			1 745 840,40
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	REUNION PROSPECTIVE COMPETENCES	Programme d'activités des missions de base - part Région 2021-2022			615 972,49
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	REGION REUNION	Rémunération des stagiaires du programme E2C 2016			631 664,76
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	SPL Assistance à la Formation professionnelle des Adultes à La Réunion	PROGRAMME DE FORMATION APPRENTISSAGE 2015			140 262,98
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	Association Ecole de la Deuxième Chance de la Réunion	Programme de formation 2020 - E2CR			1 449 306,55
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	REGION REUNION	BOURSES SANITAIRES ET SOCIALES 2020-2021			1 716 954,69
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	Cité des métiers	Programme d'activité de la Cité des métiers de la Réunion			606 426,79
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	REGION REUNION	Programme de formations professionnelles des adultes 2022 - OCS			16 549 705,29
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	REGION REUNION	PROGRAMME DE FORMATIONS SANITAIRES 2022 - OCS			7 370 269,99
SOUS FORME DE SUBVENTIONS GLOBALES	REGION REUNION	PROGRAMME DE FORMATIONS SOCIALES 2022 - OCS			4 068 864,05

II – AU TITRE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE (5)

Montant des recettes		Dépenses d'assistance technique justifiées par l'organisme intermédiaire (6)				
Article (1)	Montant	Mesure	Libellé de l'opération	Emetteurs (4)	Date d'acquittement de la facture	Montant
TOTAL	0,00				TOTAL	0,00

(1) A détailler conformément au plan de comptes.

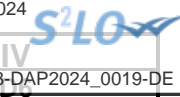
(2) La collectivité gestionnaire peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage.

(3) Hors dépenses d'assistance technique.

(4) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération.

(5) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds.

(6) Les informations seront extraites de PRESAGE.



IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COUT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
--	------------------------------------	----------------------	------------------------------	--



IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
Montant	1 470 158,18	4 855 219,11	-69,72	8 110 549,70	6 392 619,48	26,87	7 783 933,02	6 473 244,84	20,25	17 364 640,90	17 721 083,43	-2,01

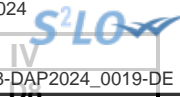
Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	5 224 600,00	5 224 600,00	0,00
Total ressources externes	5 224 600,00	5 224 600,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	5 224 600,00	5 224 600,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.



IV – ANNEXES

**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – COMPTE D'EMPLOI DU FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT
(en application de l'article 7 du décret n°2000-992 du 6 octobre 2000)**

45324532 – FONDS COMMUN DES SERVICES D'HEBERGEMENT (1) Fonds communs des services hébergement

Recettes

Service d'hébergement contributeur (2)	Montant
COLLEGE JOSEPH HUBERT	3 013,07
COLLEGE SAINT LOUIS	953,34
LEGT A.VOLLARD	12 717,98
LEGT BRAS FUSIL / NELSON MANDELA	285,63
LEGT BRAS-PANON	32 429,90
LEGT E . DE PARNY	38 419,37
LEGT G. BRASSENS	16 727,07
LEGT J.HINGLO	16 242,82
LEGT LA POSSESSION	23 884,80
LEGT LA RIVIERE	12 189,99
LEGT LE VERGER	38 630,64
LEGT LECONTE DE LISLE	255 682,33
LEGT LISLET GEOFFROY	30 008,47
LEGT PIERRE POIVRE	28 464,16
LEGT ROLAND GARROS	64 116,03
LEGT SAINT ANDRE III	4 437,24
LEGT SARDA GARRIGA	34 098,02
LEGT STELLA	44 141,99
LEGT TROIS BASSINS	9 222,76
LP DUPARC	6 654,64
LP HOTELIER LA RENAISSANCE	90 883,37
LP J.DE RONTAUNAY	6 946,18
LP L'HORIZON	28 621,18
LP LEON LEPERVANCHE	17 497,20
LP PATU ROSEMONT	20 379,86
LP ROCHES MAIGRES	37 201,09
LP ST PIERRE	19 041,12
LP VUE BELLE	50 473,79
LYCEE AGRICOLE EMILE BOYER	0,00
LYCEE AGRICOLE SAINT JOSEPH	8 922,43
LYCEE DE STE SUZANNE	2 118,18
LYCEE ISNELLE AMELIN	34 672,73
LYCEE JEAN JOLY	23 077,91
LYCEE NORD-HINTERMANN AFFEJEE	11 213,00
LYCEE PIERRE LAGOURGUE	19 940,72
LYCEE ST BENOIT VI / MARIE CURIE	21 508,75
Lycée MOULIN JOLI	13 182,81
Lycée TROIS MARES	498,06
TOTAL	1 078 498,63

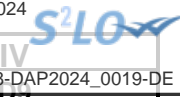


Dépenses

Service d'hébergement bénéficiaire (2)	Objet	
DEPT COLLEGE		5 801,88
LEGT AMIRAL P. BOUVET		200 888,76
LEGT ANTOINE ROUSSIN		66 789,70
LEGT BEL AIR		24 441,91
LEGT BELLEPIERRE		24 908,22
LEGT BOIS D'OLIVES		17 861,15
LEGT BOIS JOLY POTIER		61 855,32
LEGT DE VINCENDO		1 544,88
LEGT LES AVIRONS		12 439,74
LEGT LOUIS PAYEN		52 153,62
LP AMIRAL LACAZE		29 206,58
LP JEAN PERRIN		132 257,50
LP PAUL LANGEVIN		20 050,94
LP V.SCHOELCHER		9 506,72
LYCEE ANTOINE ST-EXUPERY		83 552,54
LYCEE FRANCOIS DE MAHY		20 894,34
LYCEE MAHATMA GANDHI		175 396,92
LYCEE PAUL MOREAU		45 864,24
LYCEE ST PAUL IV		2 514,43
TOTAL		987 929,39

(1) Etat à reproduire autant que nécessaire – Ouvrir un compte d'emploi par fonds créé.

(2) Créer une ligne par service d'hébergement. Exemple : « Service d'hébergement de l'établissement de ... ».



IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)

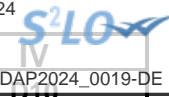
1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.



IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 080 273 600,00	578 403 755,01	0,00	501 869 844,99
RECETTES	1 080 273 600,00	568 564 941,54	0,00	511 708 658,46
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	781 952 000,00	607 442 977,49	0,00	174 509 022,51
RECETTES	781 952 000,00	756 892 882,76	0,00	25 059 117,24

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET BA ENERGIE REUNION/ N°SIRET : 23974001200095

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 334 747,90	51 834,51	0,00	1 282 913,39
RECETTES	1 334 747,90	189 500,78	0,00	1 145 247,12

BUDGET BA DSP REGION REUNION/ N°SIRET : 23974001200087

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 639 397,13	2 833 459,67	0,00	1 805 937,46
RECETTES	4 639 397,13	3 115 832,24	0,00	1 523 564,89
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	3 180 100,00	2 902 375,15	0,00	277 724,85
RECETTES	3 180 100,00	3 179 459,67	0,00	640,33



BUDGET BA TRANSPORT REGION REUNION/ N°SIRET : 23974001200111				
SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	40 995 405,00	39 383 749,69	0,00	1 611 655,31
RECETTES	40 995 405,00	37 414 161,44	0,00	3 581 243,56

BUDGET INTERREGION OCEAN INDIEN 2021 2027/ N°SIRET : 23974001200137				
SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 616 947,00	0,00	1 616 947,00	0,00
RECETTES	1 616 947,00	1 245 049,18	371 898,00	-0,18
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	7 276 261,00	0,00	7 276 261,00	0,00
RECETTES	7 276 261,00	1 867 573,77	5 408 687,23	0,00


BUDGET FEDER FSE 2021 2027/ N°SIRET : 23974001200129				
SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	153 848 459,00	0,00	153 848 459,00	0,00
RECETTES	153 848 459,00	32 642 416,62	121 206 041,60	0,78
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	47 538 230,00	1 735 792,08	45 802 437,92	0,00
RECETTES	47 538 230,00	2 600 253,93	44 937 976,07	0,00

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 240 378 403,13	581 237 214,68	155 465 406,00	503 675 782,45
RECETTES	1 240 378 403,13	605 568 239,58	121 577 939,60	513 232 223,95
FONCTIONNEMENT				

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



Credits sans emploi

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	
DEPENSES	882 276 743,90	651 516 728,92	53 078 698,92	177 681 316,06
RECETTES	882 276 743,90	802 143 832,35	50 346 663,30	29 786 248,25

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

IV

D10

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 240 378 403,13	581 237 214,68	155 465 406,00	503 675 782,45
RECETTES	1 240 378 403,13	605 568 239,58	121 577 939,60	513 232 223,95
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	882 276 743,90	651 516 728,92	53 078 698,92	177 681 316,06
RECETTES	882 276 743,90	802 143 832,35	50 346 663,30	29 786 248,25
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	2 122 655 147,03	1 232 753 943,60	208 544 104,92	681 357 098,51
TOTAL GENERAL DES RECETTES	2 122 655 147,03	1 407 712 071,93	171 924 602,90	543 018 472,20

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.



IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	51,00 €	28 242 172,00	-1,60
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00 €	137 198 716,94	1,90
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	4,57 €	3 620 392,36	59,50
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	2,50 %	136 356 450,63	-0,10
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	106,71 €	1 930 654,87	-9,90
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.



IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.



IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION - REGION-BUDGET REGIONAL - CA - 2023

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024



ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D13.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

**ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT**

D13.2

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN	D14

IV - Annexe « Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain »

Nature de l'opération (selon la nomenclature)	Dépenses / Recettes	Chapitre	Article	Maîtrise d'œuvre assurée par la collectivité	Financeurs (Etat, Collectivités, Caisse des dépôts.....)	Total des engagements juridiques année N	Total des Crédits de paiement année N
					Total Recettes	0,00	0,00
					Total Dépenses	0,00	0,00

NOMENCLATURE :

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> 14-Etudes et conduite de projet 15-Relogement des ménages avec minoration de loyer 21-Démolition de logements locatifs sociaux 22-Recyclage de copropriétés dégradées 23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé 24-Aménagement d'ensemble 31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux 32-Production d'une offre de relogement temporaire 33-Requalification de logements locatifs sociaux | <ul style="list-style-type: none"> 34-Résidentialisation de logements 35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées 36-Accession à la propriété 37-Equipement public de proximité 38-Immobilier à vocation économique 39-Autres investissements 41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel 42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement |
|---|---|

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 29

VOTES :

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 4

Date de convocation : 14/06/2024

Présenté par la présidente du conseil régional (1),

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 28/06/2024

Délibéré par l'assemblée l'assemblée délibérante du conseil régional (2), réunie en session Assemblée Plénière

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 28/06/2024

Les membres de l'assemblée délibérante l'assemblée délibérante du conseil régional (2),(3),

Certifié exécutoire par la présidente du conseil régional (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 02/07/2024, et de la publication le 02/07/2024

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 02/07/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE****Numéro SIRET
23974001200095****COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
REGION CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE REGIONALE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 41 (1)

Compte administratif

BUDGET : BA ENERGIE REUNION (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 12

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 13

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 14

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 15

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 16

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 17

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet

A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 18



D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

**II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF
VUE D'ENSEMBLE**

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 51 834,51	G 189 500,78	G-A 137 666,27
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00	H-B 0,00

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 1 043 747,90 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 51 834,51	Q= G+H+I+J 1 233 248,68	=Q-P 1 181 414,17

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 51 834,51	= G+I+K 1 233 248,68	1 181 414,17
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 0,00	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 51 834,51	= G+H+I+J+K+L 1 233 248,68	1 181 414,17

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00



Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées		
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 248 747,90	31 364,06	0,00	0,00	1 217 383,84
012	Charges de personnel, frais assimilés	65 000,00	20 470,45	0,00	0,00	44 529,55
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
Total des dépenses de gestion courante		1 314 747,90	51 834,51	0,00	0,00	1 262 913,39
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 334 747,90	51 834,51	0,00	0,00	1 282 913,39
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		1 334 747,90	51 834,51	0,00	0,00	1 282 913,39
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	290 000,00	158 679,25	30 821,53	0,00	100 499,22
73	Produits issus de la fiscalité(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
Total des recettes de gestion courante		291 000,00	158 679,25	30 821,53	0,00	101 499,22
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		291 000,00	158 679,25	30 821,53	0,00	101 499,22
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		291 000,00	158 679,25	30 821,53	0,00	101 499,22
Pour information		1 043 747,90				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pour information	0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.



**II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF
BALANCE GENERALE DU BUDGET**

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	31 364,06		31 364,06
012	Charges de personnel, frais assimilés	20 470,45		20 470,45
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	51 834,51	0,00	51 834,51

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	51 834,51
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	0,00
--	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).



II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	189 500,78		189 500,78
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		189 500,78	0,00	189 500,78

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	1 043 747,90
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 233 248,68
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	0,00
---	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	1 248 747,90	31 364,06	0,00	0,00	1 217 383,84
611	Sous-traitance générale	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
6156	Maintenance	1 063 747,90	0,00	0,00	0,00	1 063 747,90
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	135 000,00	31 364,06	0,00	0,00	103 635,94
012	Charges de personnel, frais assimilés	65 000,00	20 470,45	0,00	0,00	44 529,55
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	65 000,00	20 470,45	0,00	0,00	44 529,55
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		1 314 747,90	51 834,51	0,00	0,00	1 262 913,39
66	Charges financières (b) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		1 334 747,90	51 834,51	0,00	0,00	1 282 913,39
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 334 747,90	51 834,51	0,00	0,00	1 282 913,39
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	290 000,00	158 679,25	30 821,53	0,00	100 499,22
7011	Electricité (subdivisions par tarif)	130 000,00	0,00	30 821,53	0,00	99 178,47
7083	Locations diverses	160 000,00	158 679,25	0,00	0,00	1 320,75
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
7588	Autres	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		291 000,00	158 679,25	30 821,53	0,00	101 499,22
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		291 000,00	158 679,25	30 821,53	0,00	101 499,22
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		291 000,00	158 679,25	30 821,53	0,00	101 499,22
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		1 043 747,90				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00	0,00
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
 (3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
 (4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
 (6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00	0,00
Pour information		0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
- (3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
- (5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES
A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)		Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00		0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	0,00		0,00
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00		0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES
A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	II
Ressources propres disponibles	0,00	IV
Solde	0,00	V = IV – II (3)

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.



IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES	
(uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)	
C4	

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	781 952 000,00	607 442 977,49	0,00	607 442 977,49
RECETTES	781 952 000,00	756 892 882,76	0,00	756 892 882,76
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 080 273 600,00	578 403 755,01	0,00	578 403 755,01
RECETTES	1 080 273 600,00	568 564 941,54	0,00	568 564 941,54

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET BA ENERGIE REUNION / Numéro SIRET : 23974001200095				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 334 747,90	51 834,51	0,00	51 834,51
RECETTES	1 334 747,90	189 500,78	0,00	189 500,78
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET BA DSP REGION REUNION / Numéro SIRET : 23974001200087				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	3 180 100,00	2 902 375,15	0,00	2 902 375,15
RECETTES	3 180 100,00	3 179 459,67	0,00	3 179 459,67
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 639 397,13	2 833 459,67	0,00	2 833 459,67
RECETTES	4 639 397,13	3 115 832,24	0,00	3 115 832,24

BUDGET BA TRANSPORT REGION REUNION / Numéro SIRET : 23974001200111				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	40 995 405,00	39 383 749,69	0,00	39 383 749,69
RECETTES	40 995 405,00	37 414 161,44	0,00	37 414 161,44
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET INTERREGION OCEAN INDIEN 2021 2027 / Numéro SIRET : 23974001200137				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	7 276 261,00	0,00	7 276 261,00	7 276 261,00
RECETTES	7 276 261,00	1 867 573,77	5 408 687,23	7 276 261,00
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 616 947,00	0,00	1 616 947,00	1 616 947,00



BUDGET INTERREGION OCEAN INDIEN 2021 2027 / Numéro SIRET :				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
RECETTES	1 616 947,00	1 245 049,18	371 898,00	1 616 947,18

BUDGET FEDER FSE 2021 2027 / Numéro SIRET : 23974001200129				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	47 538 230,00	1 735 792,08	45 802 437,92	47 538 230,00
RECETTES	47 538 230,00	2 600 253,93	44 937 976,07	47 538 230,00
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	153 848 459,00	0,00	153 848 459,00	153 848 459,00
RECETTES	153 848 459,00	32 642 416,62	121 206 041,60	153 848 458,22

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	882 276 743,90	651 516 728,92	53 078 698,92	704 595 427,84
RECETTES	882 276 743,90	802 143 832,35	50 346 663,30	852 490 495,65
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 240 378 403,13	581 237 214,68	155 465 406,00	736 702 620,68
RECETTES	1 240 378 403,13	605 568 239,58	121 577 939,60	727 146 179,18
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	2 122 655 147,03	1 232 753 943,60	208 544 104,92	1 441 298 048,52
TOTAL AGREGE DES RECETTES	2 122 655 147,03	1 407 712 071,93	171 924 602,90	1 579 636 674,83

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

**IV – ANNEXES**
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 23
Nombre de suffrages exprimés : 29
VOTES :
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 4

Date de convocation : 14/06/2024

Présenté par (1) la présidente du conseil régional,
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde le 28/06/2024
(1) la présidente du conseil régional,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Assemblée Plénière
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 28/06/2024
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) la présidente du conseil régional, compte tenu de la transmission en préfecture, le 02/07/2024, et de la publication le 02/07/2024
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 02/07/2024

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée délibérante du conseil régional.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Numéro SIRET 23974001200087	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT REGION CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION
--	---

POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE REGIONALE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : BA DSP REGION REUNION (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 12

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 13

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 14

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 15

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 16

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 17

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 18

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet

A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 19



D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).



**II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF
VUE D'ENSEMBLE**

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 2 902 375,15	G 3 179 459,67	G-A 277 084,52
	Section d'investissement	B 2 833 459,67	H 3 115 832,24	H-B 282 372,57

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 1 272 955,83 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 5 735 834,82	Q= G+H+I+J 7 568 247,74	=Q-P 1 832 412,92

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 2 902 375,15	= G+I+K 3 179 459,67	277 084,52
	Section d'investissement	= B+D+F 2 833 459,67	= H+J+L 4 388 788,07	1 555 328,40
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 5 735 834,82	= G+H+I+J+K+L 7 568 247,74	1 832 412,92

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées		
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00

- (1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.
- (2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	80 000,00	54 984,21	0,00	0,00	25 015,79
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
Total des dépenses de gestion courante		80 100,00	54 984,21	0,00	0,00	25 115,79
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		82 100,00	54 984,21	0,00	0,00	27 115,79
023	Virement à la section d'investissement	250 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections	2 848 000,00	2 847 390,94			609,06
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		3 098 000,00	2 847 390,94			250 609,06
TOTAL		3 180 100,00	2 902 375,15	0,00	0,00	277 724,85
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	346 100,00	346 000,00	0,00	0,00	100,00
Total des recettes de gestion courante		346 100,00	346 000,00	0,00	0,00	100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		346 100,00	346 000,00	0,00	0,00	100,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	2 834 000,00	2 833 459,67			540,33
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		2 834 000,00	2 833 459,67			540,33
TOTAL		3 180 100,00	3 179 459,67	0,00	0,00	640,33
Pour information		0,00				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 805 397,13	0,00	0,00	1 805 397,13
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 805 397,13	0,00	0,00	1 805 397,13
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 805 397,13	0,00	0,00	1 805 397,13
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	2 834 000,00	2 833 459,67		540,33
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 834 000,00	2 833 459,67		540,33
	TOTAL	4 639 397,13	2 833 459,67	0,00	1 805 937,46
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	268 441,30	268 441,30	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	268 441,30	268 441,30	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	268 441,30	268 441,30	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	250 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	2 848 000,00	2 847 390,94		609,06
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	3 098 000,00	2 847 390,94		250 609,06
	TOTAL	3 366 441,30	3 115 832,24	0,00	250 609,06
	Pour information	1 272 955,83			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	54 984,21		54 984,21
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	2 847 390,94	2 847 390,94
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		54 984,21	2 847 390,94	2 902 375,15

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 902 375,15
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	2 833 459,67	2 833 459,67
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		0,00	2 833 459,67	2 833 459,67

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	2 833 459,67
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).



II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF
BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	346 000,00		346 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	2 833 459,67	2 833 459,67
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		346 000,00	2 833 459,67	3 179 459,67

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 179 459,67
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		2 847 390,94	2 847 390,94
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	2 847 390,94	2 847 390,94

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	1 272 955,83
---	---------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	268 441,30
------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 388 788,07
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

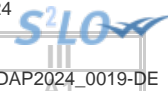
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	80 000,00	54 984,21	0,00	0,00	25 015,79
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	80 000,00	54 984,21	0,00	0,00	25 015,79
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
658	Charges diverses de gestion courante	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		80 100,00	54 984,21	0,00	0,00	25 115,79
66	Charges financières (b) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		82 100,00	54 984,21	0,00	0,00	27 115,79
023	Virement à la section d'investissement	250 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	2 848 000,00	2 847 390,94			609,06
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	2 848 000,00	2 847 390,94			609,06
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 098 000,00	2 847 390,94			250 609,06
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 098 000,00	2 847 390,94			250 609,06
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 180 100,00	2 902 375,15	0,00	0,00	277 724,85
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	346 100,00	346 000,00	0,00	0,00	100,00
757	Redevances des fermiers, concession..	346 000,00	346 000,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		346 100,00	346 000,00	0,00	0,00	100,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		346 100,00	346 000,00	0,00	0,00	100,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	2 834 000,00	2 833 459,67			540,33
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	2 834 000,00	2 833 459,67			540,33
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 834 000,00	2 833 459,67			540,33
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		3 180 100,00	3 179 459,67	0,00	0,00	640,33
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 805 397,13	0,00	0,00	1 805 397,13
2313	Constructions	1 805 397,13	0,00	0,00	1 805 397,13
Total des dépenses d'équipement		1 805 397,13	0,00	0,00	1 805 397,13
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 805 397,13	0,00	0,00	1 805 397,13
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	2 834 000,00	2 833 459,67		540,33
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	2 834 000,00	2 833 459,67		540,33
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	2 834 000,00	2 833 459,67		540,33
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		2 834 000,00	2 833 459,67		540,33
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		4 639 397,13	2 833 459,67	0,00	1 805 937,46
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	268 441,30	268 441,30	0,00	0,00
1068	Autres réserves	268 441,30	268 441,30	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		268 441,30	268 441,30	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		268 441,30	268 441,30	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	250 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	2 848 000,00	2 847 390,94		609,06
28131	Bâtiments	2 848 000,00	2 847 390,94		609,06
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		3 098 000,00	2 847 390,94		250 609,06
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 098 000,00	2 847 390,94		250 609,06
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		3 366 441,30	3 115 832,24	0,00	250 609,06
Pour information		1 272 955,83			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 2000 EUROS TTC €	DELIBERATION DU 30 JANVIER 2020

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études non suivi de réalisation	5	30/01/2020
L	Frais de recherche et de développement	5	30/01/2020
L	Frais d'insertion en cas d'échec du projet	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des bâtiments et installations	30	30/01/2020
L	Subventions finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national	40	30/01/2020
L	Subventions fonds européens	1	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Logiciels)	2	30/01/2020
L	Site internet	2	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Progiciels)	5	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Marques, brevets, droits)	0	30/01/2020
L	Autres immobilisations incorporelles	2	30/01/2020
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	30	30/01/2020
L	Autres agencements et aménagements de terrains	20	30/01/2020
L	Bâtiments publics (administratifs, scolaires, culturels et sportifs, autres...)	30	30/01/2020
L	Bâtiments privés (immeuble de rapport, autres...)	30	30/01/2020
L	Travaux: gros oeuvre (génie civil)	25	30/01/2020
L	Travaux: plomberie (dont eau chaude solaire)	10	30/01/2020
L	Travaux: electricité (dont climatisation)	15	30/01/2020
L	Travaux:aménagements extérieurs (clos, couvert, étanchéité, toiture, etc)	10	30/01/2020
L	VRD et aménagements extérieurs hors bâti (voirie, réseaux divers, clôture, portail, etc)	25	30/01/2020
L	Autres agencements second oeuvre (faux plafonds, revêtements sols, peintures intérieures, etc)	15	30/01/2020
L	Désamiantage	25	30/01/2020
L	Autres travaux	15	30/01/2020
L	Ascenseurs	15	30/01/2020
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	30/01/2020
L	Construction sur sol d'autrui	30	30/01/2020
L	Matériels et outillage techniques	10	30/01/2020
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	15	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles-(agencement de bâtiment loués par la région)	15	30/01/2020
L	Matériels de transport- véhicules légers	5	30/01/2020
L	Matériels de transport- camions et véhicules industriels	8	30/01/2020
L	Matériels de transport-bus	10	30/01/2020
L	Matériel informatique	5	30/01/2020
L	Matériel de bureau et mobilier	10	30/01/2020
L	Matériel de téléphonie	10	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	30/01/2020



IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES**

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		2 834 000,00	2 833 459,67
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		2 834 000,00	2 833 459,67
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	2 834 000,00	2 833 459,67
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	2 833 459,67	0,00	0,00	2 833 459,67

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES
A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)		Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 098 000,00	III	2 847 390,94
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00		0,00
10222	FCTVA	0,00		0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00		0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		3 098 000,00		2 847 390,94
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00		0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28131	Bâtiments	2 848 000,00		2 847 390,94
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	250 000,00		0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 847 390,94	0,00	1 272 955,83	268 441,30	4 388 788,07

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	2 833 459,67
Ressources propres disponibles	IV	4 388 788,07
Solde	V = IV – II (3)	1 555 328,40

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES
(uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)
C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	781 952 000,00	607 442 977,49	0,00	607 442 977,49
RECETTES	781 952 000,00	756 892 882,76	0,00	756 892 882,76
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 080 273 600,00	578 403 755,01	0,00	578 403 755,01
RECETTES	1 080 273 600,00	568 564 941,54	0,00	568 564 941,54

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET BA ENERGIE REUNION / Numéro SIRET : 23974001200095				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 334 747,90	51 834,51	0,00	51 834,51
RECETTES	1 334 747,90	189 500,78	0,00	189 500,78
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET BA DSP REGION REUNION / Numéro SIRET : 23974001200087				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	3 180 100,00	2 902 375,15	0,00	2 902 375,15
RECETTES	3 180 100,00	3 179 459,67	0,00	3 179 459,67
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 639 397,13	2 833 459,67	0,00	2 833 459,67
RECETTES	4 639 397,13	3 115 832,24	0,00	3 115 832,24

BUDGET BA TRANSPORT REGION REUNION / Numéro SIRET : 23974001200111				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	40 995 405,00	39 383 749,69	0,00	39 383 749,69
RECETTES	40 995 405,00	37 414 161,44	0,00	37 414 161,44
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET INTERREGION OCEAN INDIEN 2021 2027 / Numéro SIRET : 23974001200137				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	7 276 261,00	0,00	7 276 261,00	7 276 261,00
RECETTES	7 276 261,00	1 867 573,77	5 408 687,23	7 276 261,00
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 616 947,00	0,00	1 616 947,00	1 616 947,00

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



BUDGET INTERREGION OCEAN INDIEN 2021 2027 / Numéro SIRET :				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
RECETTES	1 616 947,00	1 245 049,18	371 898,00	1 616 947,18

BUDGET FEDER FSE 2021 2027 / Numéro SIRET : 23974001200129				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	47 538 230,00	1 735 792,08	45 802 437,92	47 538 230,00
RECETTES	47 538 230,00	2 600 253,93	44 937 976,07	47 538 230,00
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	153 848 459,00	0,00	153 848 459,00	153 848 459,00
RECETTES	153 848 459,00	32 642 416,62	121 206 041,60	153 848 458,22

(1) Cumul du BP, BS et DM.
 (2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	882 276 743,90	651 516 728,92	53 078 698,92	704 595 427,84
RECETTES	882 276 743,90	802 143 832,35	50 346 663,30	852 490 495,65
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 240 378 403,13	581 237 214,68	155 465 406,00	736 702 620,68
RECETTES	1 240 378 403,13	605 568 239,58	121 577 939,60	727 146 179,18
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	2 122 655 147,03	1 232 753 943,60	208 544 104,92	1 441 298 048,52
TOTAL AGREGE DES RECETTES	2 122 655 147,03	1 407 712 071,93	171 924 602,90	1 579 636 674,83

(1) Cumul du BP, BS et DM.
 (2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

**IV – ANNEXES**
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 29

VOTES :

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 4

Date de convocation : 14/06/2024

Présenté par (1) la présidente du conseil régional,

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde le 28/06/2024

(1) la présidente du conseil régional,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Assemblée Plénière

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 28/06/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) la présidente du conseil régional, compte tenu de la transmission en préfecture, le 02/07/2024, et de la publication le 02/07/2024

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 02/07/2024

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée délibérante du conseil régional.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Numéro SIRET 23974001200111	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT REGION CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION
--	---

POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE REGIONALE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 43 (1)

Compte administratif

BUDGET : BA TRANSPORT REGION REUNION (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 12

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 13

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 14

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 15

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 16

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 17

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Objet

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Objet

A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Objet

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Objet

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 18



D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

- (1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.
- (2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.
- (3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMIN
VUE D'ENSEMBLE

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 39 383 749,69	G 37 414 161,44	G-A -1 969 588,25
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00	H-B 0,00

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 1 969 587,94 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 39 383 749,69	Q= G+H+I+J 39 383 749,38	=Q-P -0,31

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 39 383 749,69	= G+I+K 39 383 749,38	-0,31
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 0,00	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 39 383 749,69	= G+H+I+J+K+L 39 383 749,38	-0,31

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 0,00	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	Restes à réaliser
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

- (1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.
 (2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
 (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	29 003 405,00	28 285 168,51	0,00	0,00	718 236,49
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	11 992 000,00	11 098 581,18	0,00	0,00	893 418,82
Total des dépenses de gestion courante		40 995 405,00	39 383 749,69	0,00	0,00	1 611 655,31
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles d'exploitation		40 995 405,00	39 383 749,69	0,00	0,00	1 611 655,31
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		40 995 405,00	39 383 749,69	0,00	0,00	1 611 655,31
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	38 908 402,06	37 163 741,44	0,00	0,00	1 744 660,62
75	Autres produits de gestion courante	117 415,00	115 000,00	0,00	0,00	2 415,00
Total des recettes de gestion courante		39 025 817,06	37 278 741,44	0,00	0,00	1 747 075,62
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	135 420,00	0,00	0,00	-135 420,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		39 025 817,06	37 414 161,44	0,00	0,00	1 611 655,62
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00	0,00			0,00
TOTAL		39 025 817,06	37 414 161,44	0,00	0,00	1 611 655,62
Pour information		1 969 587,94				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.



II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00
	Pour information	0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	28 285 168,51		28 285 168,51
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	11 098 581,18		11 098 581,18
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		39 383 749,69	0,00	39 383 749,69

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	39 383 749,69
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF
BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	37 163 741,44		37 163 741,44
75	Autres produits de gestion courante	115 000,00		115 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	135 420,00	0,00	135 420,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		37 414 161,44	0,00	37 414 161,44

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	1 969 587,94
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	39 383 749,38
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	0,00
---	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	29 003 405,00	28 285 168,51	0,00	0,00	718 236,49
611	Sous-traitance générale	28 478 405,00	27 895 988,81	0,00	0,00	582 416,19
6156	Maintenance	10 000,00	1 438,71	0,00	0,00	8 561,29
618	Divers	200 000,00	92 243,36	0,00	0,00	107 756,64
6282	Frais de gardiennage	315 000,00	295 497,63	0,00	0,00	19 502,37
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	11 992 000,00	11 098 581,18	0,00	0,00	893 418,82
65735	Subv. exploitat° groupements	11 591 999,69	10 882 954,47	0,00	0,00	709 045,22
65737	Subv. exploitat° autres EPL	400 000,00	215 626,40	0,00	0,00	184 373,60
658	Charges diverses de gestion courante	0,31	0,31	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		40 995 405,00	39 383 749,69	0,00	0,00	1 611 655,31
66	Charges financières (b) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		40 995 405,00	39 383 749,69	0,00	0,00	1 611 655,31
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		40 995 405,00	39 383 749,69	0,00	0,00	1 611 655,31
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	38 908 402,06	37 163 741,44	0,00	0,00	1 744 660,62
7472	Subv. exploitat° Régions	31 826 402,06	30 081 741,44	0,00	0,00	1 744 660,62
7473	Subv. exploitat° Départements	7 082 000,00	7 082 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	117 415,00	115 000,00	0,00	0,00	2 415,00
757	Redevances des fermiers, concession..	117 415,00	115 000,00	0,00	0,00	2 415,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		39 025 817,06	37 278 741,44	0,00	0,00	1 747 075,62
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	135 420,00	0,00	0,00	-135 420,00
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	135 420,00	0,00	0,00	-135 420,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		39 025 817,06	37 414 161,44	0,00	0,00	1 611 655,62
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		39 025 817,06	37 414 161,44	0,00	0,00	1 611 655,62
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		1 969 587,94				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00	0,00
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00	0,00
Pour information		0,00			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.



III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES**

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES
A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		0,00	0,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
29...	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		
39...	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00
Ressources propres disponibles	0,00
Solde	V = IV – II (3)

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)
C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	781 952 000,00	607 442 977,49	0,00	607 442 977,49
RECETTES	781 952 000,00	756 892 882,76	0,00	756 892 882,76
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 080 273 600,00	578 403 755,01	0,00	578 403 755,01
RECETTES	1 080 273 600,00	568 564 941,54	0,00	568 564 941,54

(1) Cumul du BP, BS et DM.

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET BA ENERGIE REUNION / Numéro SIRET : 23974001200095				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 334 747,90	51 834,51	0,00	51 834,51
RECETTES	1 334 747,90	189 500,78	0,00	189 500,78
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET BA DSP REGION REUNION / Numéro SIRET : 23974001200087				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	3 180 100,00	2 902 375,15	0,00	2 902 375,15
RECETTES	3 180 100,00	3 179 459,67	0,00	3 179 459,67
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 639 397,13	2 833 459,67	0,00	2 833 459,67
RECETTES	4 639 397,13	3 115 832,24	0,00	3 115 832,24

BUDGET BA TRANSPORT REGION REUNION / Numéro SIRET : 23974001200111				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	40 995 405,00	39 383 749,69	0,00	39 383 749,69
RECETTES	40 995 405,00	37 414 161,44	0,00	37 414 161,44
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET INTERREGION OCEAN INDIEN 2021 2027 / Numéro SIRET : 23974001200137				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	7 276 261,00	0,00	7 276 261,00	7 276 261,00
RECETTES	7 276 261,00	1 867 573,77	5 408 687,23	7 276 261,00
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 616 947,00	0,00	1 616 947,00	1 616 947,00



BUDGET INTERREGION OCEAN INDIEN 2021 2027 / Numéro SIRET :				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
RECETTES	1 616 947,00	1 245 049,18	371 898,00	1 616 947,18

BUDGET FEDER FSE 2021 2027 / Numéro SIRET : 23974001200129				
SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	47 538 230,00	1 735 792,08	45 802 437,92	47 538 230,00
RECETTES	47 538 230,00	2 600 253,93	44 937 976,07	47 538 230,00
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	153 848 459,00	0,00	153 848 459,00	153 848 459,00
RECETTES	153 848 459,00	32 642 416,62	121 206 041,60	153 848 458,22

(1) Cumul du BP, BS et DM.
 (2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	882 276 743,90	651 516 728,92	53 078 698,92	704 595 427,84
RECETTES	882 276 743,90	802 143 832,35	50 346 663,30	852 490 495,65
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 240 378 403,13	581 237 214,68	155 465 406,00	736 702 620,68
RECETTES	1 240 378 403,13	605 568 239,58	121 577 939,60	727 146 179,18
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	2 122 655 147,03	1 232 753 943,60	208 544 104,92	1 441 298 048,52
TOTAL AGREGE DES RECETTES	2 122 655 147,03	1 407 712 071,93	171 924 602,90	1 579 636 674,83

(1) Cumul du BP, BS et DM.
 (2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

**IV – ANNEXES**
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 23
Nombre de suffrages exprimés : 29
VOTES :
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 4

Date de convocation : 14/06/2024

Présenté par (1) la présidente du conseil régional,
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde le 28/06/2024
(1) la présidente du conseil régional,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Assemblée Plénière
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 28/06/2024
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) la présidente du conseil régional, compte tenu de la transmission en préfecture, le 02/07/2024, et de la publication le 02/07/2024
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 02/07/2024

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée délibérante du conseil régional.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION : BUDGET FEDER REUNION (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 23974001200079

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE

M. 57

Compte administratif

Voté par fonction

BUDGET : BUDGET FEDER REUNION (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	6
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	7
C1 - Exécution du budget - Résultats	8
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	9
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	10

II - Présentation générale

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget	12
A2 - Vue d'ensemble - Ventilation des opérations réelles et d'ordre	13
B - Récapitulation par groupes fonctionnels	14
C1 - Equilibre financier - Investissement	20
C2 - Equilibre financier - Fonctionnement	22
D1 - Balance générale - Dépenses	24
D2 - Balance générale - Recettes	26

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	28
A.900 - Services généraux	30
A.900-5 - Gestion des fonds européens	33
A.901 - Sécurité	34
A.902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	35
A.903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	38
A.904 - Santé et action sociale (hors RSA)	41
A.904-4 - RSA	44
A.905 - Aménagement des territoires et habitat	45
A.906 - Action économique	48
A.907 - Environnement	50
A.908 - Transports	53
A.921 - Taxes non affectées	57
A.922 - Dotations et participations	58
A.923 - Dettes et autres opérations financières	59
A.925 - Opérations patrimoniales	60
A.926 - Transferts entre les sections	61
A.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	62
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	63
B.930 - Services généraux	66
B.930-5 - Gestion des fonds européens	69
B.931 - Sécurité	70
B.932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	71
B.933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	74


B.934 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	
B.934-3 - APA	
B.934-4 - RSA/Régularisation de RMI	
B.935 - Aménagement des territoires et habitat	81
B.936 - Action économique	82
B.937 - Environnement	85
B.938 - Transports	87
B.940 - Impositions directes	90
B.941 - Autres impôts et taxes	94
B.942 - Dotations et participations	95
B.943 - Opérations financières	96
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	97
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes	98
B.946 - Transferts entre les sections	99
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement	100
	101

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	102
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	105
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	108
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	109
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	110
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	113
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	116
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	119
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	120
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	123
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	125
A1.908 - Fonction 8 - Transports	128
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	132
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	134
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	137
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	138
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	139
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	142
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	145
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	148
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	149
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	150
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	153
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	155
A2.938 - Fonction 8 - Transports	158

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le 08/07/2024
ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	162
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	164
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	177
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	186
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	187
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	188
B13 - Opérations liées aux cessions	189
B14 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	190
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	191
C2.1 - Situation des AP	193
C2.2 - Situation des AE	194



D - Autres éléments d'information

D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	195
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	196
D4 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D6 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés	197
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	198
D11 - Décisions en matière de taux	200
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D13.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
D14 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	201
--------------------------	-----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

les chapitres des groupes 90 et 93 ne comprennent pas les opérations non ventilables de la rubrique 01 ;

les chapitres des groupes 92, 94 et 95 constituent les éléments de la rubrique 01 – opérations non ventilables ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios

		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS

RESULTAT DE L'EXERCICE

	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	572 926 590,36	484 964 914,95	47 331 987,78	A1 -40 629 687,63
Investissement	388 771 179,08	361 762 977,63	(2) 72 220 690,80	A2 45 212 489,35
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	184 155 411,28	123 201 937,32	(3) -24 888 703,02	A3 -85 842 176,98

RESTES A REALISER (4)

	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II 464 302 107,84	III + IV 505 251 884,08	B1 40 949 776,24
Investissement	I 417 378 784,38	III 420 959 022,57	B2 3 580 238,19
Fonctionnement	II 46 923 323,46	IV 84 292 861,51	B3 37 369 538,05

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)

TOTAL	A1 + B1	320 088,61
Investissement	A2 + B2	48 792 727,54
Fonctionnement	A3 + B3	-48 472 638,93

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 417 378 784,38
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	417 378 784,38
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 46 923 323,46
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	46 923 323,46
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES


DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 420 959 022,57
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	420 959 022,57
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 84 292 861,51
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	84 292 861,51
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le 08/07/2024
ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



II – PRESENTATION GENERALE

VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	184 155 411,28	G	123 201 937,32
	Section d'investissement	B	388 771 179,08	H	361 762 977,63
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	24 888 703,02 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	72 220 690,80 (si excédent)
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	597 815 293,38	= G + H + I + J	557 185 605,75
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	46 923 323,46	K	84 292 861,51
	Section d'investissement	F	417 378 784,38	L	420 959 022,57
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	464 302 107,84	= K + L	505 251 884,08
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	255 967 437,76	= G + I + K	207 494 798,83
	Section d'investissement	= B + D + F	806 149 963,46	= H + J + L	854 942 691,00
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	1 062 117 401,22	= G + H + I + J + K + L	1 062 437 489,83

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.



II – PRESENTATION GENERALE

VUE D'ENSEMBLE – VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

TOTAL DES OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE


	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	295 958 912,84	92 812 266,24	388 771 179,08	226 537 643,89	135 225 333,74	361 762 977,63
FONCTIONNEMENT	48 930 077,54	135 225 333,74	184 155 411,28	30 389 671,08	92 812 266,24	123 201 937,32
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE (1)	344 888 990,38	228 037 599,98	572 926 590,36	256 927 314,97	228 037 599,98	484 964 914,95

(1) Total réalisations = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE

RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS

SECTION	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1) (1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		
		REALISATIONS (mandats et titres émis)	CHARGES / PRODUITS RATTACHES	RESTES A REALISER AU 31/12/N
AP VOTEES	34 938 274,19			
Dont dépenses imprévues (950)	0,00			
AE VOTEES	-17 890 868,89			
Dont dépenses imprévues (952)	0,00			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	854 636 207,99	388 771 179,08		417 378 784,38
90 Opérations ventilées	713 337 697,22	295 958 912,84		417 378 784,38
- en AP/CP (2)	713 337 697,22	295 958 912,84		417 378 784,38
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00		0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00		0,00
92 Opérations non ventilées	141 298 510,77	92 812 266,24		0,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00	0,00		
RECETTES D'INVESTISSEMENT	854 636 207,99	433 983 668,43		420 959 022,57
90 Opérations ventilées	647 190 183,19	226 537 643,89		420 959 022,57
- Recettes affectées	647 190 183,19	226 537 643,89		420 959 022,57
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00		0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	135 225 334,00	135 225 333,74		0,00
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00			0,00
951 Virement de la section de fonctionnement	0,00			
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00		
001 Solde exécution invest. reporté	72 220 690,80	72 220 690,80		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	255 967 438,02	209 044 114,30	0,00	46 923 323,46
93 Services ventilés	95 853 401,00	48 930 077,54	0,00	46 923 323,46
- en AE/CP	94 940 669,58	48 930 077,54	0,00	46 010 592,04
- hors AE/CP	912 731,42	0,00	0,00	912 731,42
94 Services communs non ventilés	135 225 334,00	135 225 333,74	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	0,00			
002 Résultat de fonctionnement reporté	24 888 703,02	24 888 703,02		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	255 967 438,02	123 201 937,32	0,00	84 292 861,51
93 Services ventilés	114 668 927,25	30 389 671,08	0,00	84 292 861,51
94 Services communs non ventilés	141 298 510,77	92 812 266,24	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE


SECTION	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1) (1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESERVES)		RESTES A REALISER AU 31/12/N
		REALISATIONS (mandats et titres émis)	CHARGES / PRODUITS RATTACHES	
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00		

(1) Pour les AP et les AE, indiquer les AP ou AE nouvelles votées ou anciennes modifiées au cours de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE**RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 1)****B**

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
AP VOTEES						
Dont dépenses imprévues (950)						
AE VOTEES						
Dont dépenses imprévues (952)						
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00	295 958 912,84	0,00	0,00	0,00	0,00
90 Opérations ventilées	0,00	295 958 912,84	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AP/CP (2)	0,00	295 958 912,84	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées						
001 Solde exécution invest. reporté						
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00	226 537 643,89	0,00	0,00	0,00	0,00
90 Opérations ventilées	0,00	226 537 643,89	0,00	0,00	0,00	0,00
- Recettes affectées	0,00	226 537 643,89	0,00	0,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)						
954 Produit des cessions d'immobilisations						
951 Virement de la section de fonctionnement						
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés						
001 Solde exécution invest. reporté						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	48 930 077,54	0,00	0,00	0,00	0,00

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	Fonction 3 Cult., vie associée, jeunes, sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé (hors APA et RSA)
93 Services ventilés	0,00	48 930 077,54	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AE/CP	0,00	48 930 077,54	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés						
953 Virement à la section d'investissement						
002 Résultat de fonctionnement reporté						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00	30 389 671,08	0,00	0,00	0,00	0,00
93 Services ventilés	0,00	30 389 671,08	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés						
002 Résultat de fonctionnement reporté						

(1) Pour les AP et les AE, indiquer les AP ou AE nouvelles votées ou anciennes modifiées au cours de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.


II – PRESENTATION GENERALE**RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 2)****II****B**

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
---------	-----------------------------	--	---	---	-------------------------------------	----------------------------------	---

AP VOTEES							
Dont dépenses imprévues (950)							
AE VOTEES							
Dont dépenses imprévues (952)							

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées							
001 Solde exécution invest. reporté							
RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Recettes affectées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)							
954 Produit des cessions d'immobilisations							
951 Virement de la section de fonctionnement							
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés							
001 Solde exécution invest. reporté							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en recense
94 Services communs non ventilés							
953 Virement à la section d'investissement							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés							
002 Résultat de fonctionnement reporté							

(1) Pour les AP et les AE, indiquer les AP ou AE nouvelles votées ou anciennes modifiées au cours de l'exercice.
 (2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT

OPERATIONS REELLES ET MIXTES – Réalisations (y compris sur les restes à réaliser N-1)

CHAPITRES	MANDATS	TITRES
90 Opérations ventilées	295 958 912,84	226 537 643,89
900 Services généraux	0,00	0,00
900-5 Gestion des fonds européens	295 958 912,84	226 537 643,89
901 Sécurité	0,00	0,00
902 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
904 Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
906 Action économique	0,00	0,00
907 Environnement	0,00	0,00
908 Transports	0,00	0,00
909 (Fonction en réserve)		
92 Opérations non ventilées	0,00	0,00
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	0,00
923 Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00
TOTAL	I 295 958 912,84	II 226 537 643,89
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT (1)	I - II	69 421 268,95

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	0,00	0,00
926 Transferts entre les sections (2)	92 812 266,24	135 225 333,74
TOTAL	III 92 812 266,24	IV 135 225 333,74
AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE (1)	IV - III	42 413 067,50

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III 388 771 179,08	II + IV 361 762 977,63
--------------	-------------------------------	-------------------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde exécution invest. reporté	V 0,00	VI 72 220 690,80
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII 0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V 388 771 179,08	II + IV + VI + VII 433 983 668,43
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (1)		45 212 489,35

(1) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE





II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT

OPERATIONS REELLES ET MIXTES – Réalisations (y compris sur les restes à réaliser de N-1)

CHAPITRES	MANDATS	TITRES
93 Services ventilés	48 930 077,54	30 389 671,08
930 Services généraux	0,00	0,00
930-5 Gestion des fonds européens	48 930 077,54	30 389 671,08
931 Sécurité	0,00	0,00
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA)	0,00	0,00
934-3 APA	0,00	0,00
934-4 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
936 Action économique	0,00	0,00
937 Environnement	0,00	0,00
938 Transports	0,00	0,00
939 (Fonction en réserve)		
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00
940 Impositions directes	0,00	0,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	0,00
942 Dotations et participations	0,00	0,00
943 Opérations financières	0,00	0,00
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes (1)	0,00	0,00
TOTAL des opérations réelles et mixtes	48 930 077,54	30 389 671,08
SOLDE des opérations réelles et mixtes (2)	II - I	-18 540 406,46

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections (1)	135 225 333,74	92 812 266,24
947 Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00
TOTAL	135 225 333,74	92 812 266,24
AUTOFINANCEMENT DEGAGE (2)	III - IV	42 413 067,50


TOTAL DES OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	184 155 411,28	II + IV	123 201 937,32
--------------	----------------	-----------------------	----------------	-----------------------

RESULTATS ANTERIEURS

002 Résultat de fonctionnement reporté de N-1	V	24 888 703,02	VI	0,00
---	---	---------------	----	------

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024



ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE

TOTAL CUMULE DE LA SECTION

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	209 044 114,30	II + IV + VI
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION (2) (recettes – dépenses)			-85 842 176,98

(1) Les comptes 68 et 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
 (2) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – DEPENSES

	INVESTISSEMENT	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits sans emploi (1)
Dépenses d'investissement – Total		854 636 207,99	388 771 179,08	417 378 784,38	48 486 244,53
Sous total des opérations réelles et mixtes		713 337 697,22	295 958 912,84	417 378 784,38	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (3)	713 337 697,22	295 958 912,84	417 378 784,38	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		141 298 510,77	92 812 266,24		48 486 244,53
040	Opérations ordre transf. entre sections (2)	141 298 510,77	92 812 266,24		48 486 244,53
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00		0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00	0,00		

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12/N.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – DEPENSES

D1

	FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis)	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits sans emploi (1)
Dépenses de fonctionnement – Total		255 967 438,02	209 044 114,30	0,00	46 923 323,46	0,26
Sous total des opérations réelles et mixtes		95 853 401,00	48 930 077,54	0,00	46 923 323,46	0,00
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	95 853 401,00	48 930 077,54	0,00	46 923 323,46	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (hors 016 et 017)	0,00	0,00			0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		135 225 334,00	135 225 333,74			0,26
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	135 225 334,00	135 225 333,74			0,26
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
002	Résultat de fonctionnement reporté	24 888 703,02	24 888 703,02			

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12/N.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – RECETTES

	INVESTISSEMENT	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits sans emploi (1)
Recettes d'investissement – Total		854 636 207,99	433 983 668,43	420 959 022,57	-306 483,01
Sous total des opérations réelles et mixtes		647 190 183,19	226 537 643,89	420 959 022,57	-306 483,27
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	647 190 183,19	226 231 160,62	420 959 022,57	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (2) (4)	0,00	306 483,27	0,00	-306 483,27
21	Immobilisations corporelles (sauf 018) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Sous total des opérations d'ordre		135 225 334,00	135 225 333,74		0,26
040	Opérations ordre transf. entre sections (3)	135 225 334,00	135 225 333,74		0,26
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00		0,00
001	Solde exécution invest. reporté	72 220 690,80	72 220 690,80		

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12/N.

(2) Exceptionnellement, les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – RECETTES

II

D2

	FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis)	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits sans emploi (1)
Recettes de fonctionnement – Total		255 967 438,02	123 201 937,32	0,00	84 292 861,51	48 472 639,19
Sous total des opérations réelles et mixtes		114 668 927,25	30 389 671,08	0,00	84 292 861,51	-13 605,34
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (sauf 016 et 017)	114 668 927,25	30 376 065,74	0,00	84 292 861,51	0,00
75	Autres produits de gestion courante (sauf 016 et 017)	0,00	13 605,34	0,00	0,00	-13 605,34
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (sauf 016 et 017)	0,00	0,00			0,00
013	Atténuations de charges (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		141 298 510,77	92 812 266,24			48 486 244,53
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	141 298 510,77	92 812 266,24			48 486 244,53
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00			

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12/N.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

DEPENSES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI (1)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP
			REALISATIONS (mandats émis)	RESTES A REALISER au 31/12/N			
Dépenses d'investissement – Total		854 636 207,99	388 771 179,08	417 378 784,38	48 486 244,53	295 958 912,84	92 812 266,24
90	Opérations ventilées	713 337 697,22	295 958 912,84	417 378 784,38	0,00	295 958 912,84	0,00
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	713 337 697,22	295 958 912,84	417 378 784,38	0,00	295 958 912,84	0,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve						
92	Opérations non ventilées	141 298 510,77	92 812 266,24	0,00	48 486 244,53		92 812 266,24
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
925	Opérations patrimoniales	0,00	0,00		0,00		0,00
926	Transferts entre les sections	141 298 510,77	92 812 266,24		48 486 244,53		92 812 266,24
Pour information : 001 solde d'exécution de la SI reporté N-1		0,00					

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – restes à réaliser au 31/12.

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

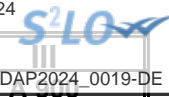
Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI (1)
			REALISATIONS (titres émis)	RESTES A REALISER au 31/12/N	
Recettes d'investissement – Total		854 636 207,99	433 983 668,43	420 959 022,57	-306 483,01
90	Opérations ventilées	647 190 183,19	226 537 643,89	420 959 022,57	-306 483,27
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	647 190 183,19	226 537 643,89	420 959 022,57	-306 483,27
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve				
92	Opérations non ventilées	135 225 334,00	135 225 333,74	0,00	0,26
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922-1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
925	Opérations patrimoniales	0,00	0,00		0,00
926	Transferts entre les sections (2)	135 225 334,00	135 225 333,74		0,26
95	Chapitre de prévision sans réalisation	0,00		0,00	
951	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00			
954	Produit des cessions d'immobilisations (3)	0,00		0,00	
922-1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (4)	0,00	0,00		0,00
Pour information : 001 solde d'exécution de la SI reporté N-1		72 220 690,80			

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – restes à réaliser au 31/12.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission d'un titre ou d'un mandat (opération sans réalisation).

(4) Il s'agit des seules écritures d'ordre mixtes au 1068.



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 900 – Services généraux **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-02 Administration générale							
	90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 900
Détail par articles	

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 1)

Libellé	90-03 Conseils						
	90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
				90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 900****CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 2)**

Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 900-5 – Gestion des fonds européens

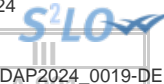
AP (1) =

34 938 274.19

Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			90-058 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME					
Crédits votés (2)	0,00	713 337 697,22	0,00	0,00	713 337 697,22
Réalisations	0,00	295 958 912,84	0,00	0,00	295 958 912,84
Restes à réaliser	0,00	417 378 784,38	0,00	0,00	417 378 784,38
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Crédits votés (2)	0,00	647 190 183,19	0,00	0,00	647 190 183,19
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	226 537 643,89	0,00	0,00	226 537 643,89
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	420 959 022,57	0,00	0,00	420 959 022,57
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	-306 483,27	0,00	0,00	-306 483,27
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 901 – Sécurité

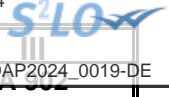
AP (1) =

0,00

Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AP (1) = 0,00

Libellé	90-20	90-21			90-22		
	Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
	90-201	90-211	90-212	90-213	90-221	90-222	90-223
	Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 902****CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Libellé	90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires	90-25 Formation professionnelle						90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale
			90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

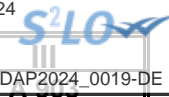
(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 902****CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Libellé	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AP (1) = 0,00

Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
		90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 903
Détail par articles	

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	90-32					
	Sports (autres que scolaires)					
	90-321	90-322	90-323	90-324	90-325	90-326
	Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

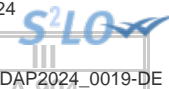
(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 903****CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) AP (1) = 0,00

Libellé	90-41 Santé					
	90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 904
Détail par articles	

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Libellé	90-42 Action sociale							
	90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
		90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA							III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES							A 904
Détail par articles							

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
	90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 904-4 – RSA

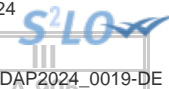
AP (1) =

0,00

Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-50	90-51						
	Services communs	Aménagement et services urbains						
	90-501 Services communs	90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 905****CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)					
				90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social	
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

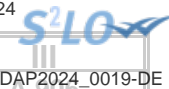
(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 905****CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 906 – Action économique **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
				90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
				90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

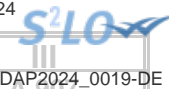
(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 906****CHAPITRE 906 – Action économique (suite)**

Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 907 – Environnement

AP (1) = 0,00

Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 907
Détail par articles	

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 1)

Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
	90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

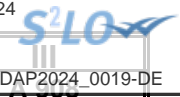
III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 907
Détail par articles	

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 2)

Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs							
			90-820	90-821	90-822	90-823	90-824	90-825	90-828	
			Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports	
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Libellé	90-83 Transports de marchandises						
	90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Libellé	90-84 Voirie							
	90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 3)

Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	RAR au 31/12/N	Crédits sans emploi
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.



III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	RAR au 31/12/N	Crédits sans emploi
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Reversement de dotations (trop perçu).



III – ADOPTION DU CA

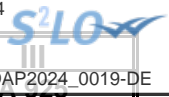
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	RAR au 31/12/N	Crédits sans emploi
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

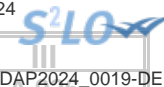
(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

**III – ADOPTION DU CA****A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	Crédits sans emploi
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations	Crédits sans emploi
	DEPENSES DE L'EXERCICE (2)	141 298 510,77	92 812 266,24	48 486 244,53
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	141 298 510,77	92 812 266,24	48 486 244,53
139172	<i>Subv. transf. FEDER</i>	141 298 510,77	92 812 266,24	48 486 244,53
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE (3) (4)	135 225 334,00	135 225 333,74	0,26
	<i>Amortissement des immobilisations</i>	135 225 334,00	135 225 333,74	0,26
28045	<i>Subv. d'équipement versées aux tiers</i>	135 225 334,00	135 225 333,74	0,26
	Autres	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(3) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

**III – ADOPTION DU CA****A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION****95 – Chapitre de prévision sans réalisation**

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	RAR au 31/12/N
	RECETTES	0,00	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00



III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

DEPENSES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (1)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE
			REALISATIONS(mandats émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N			
Dépenses de fonctionnement – Total		255 967 438,02	209 044 114,30	0,00	46 923 323,46	0,26	48 930 077,54	135 225 333,74
93	Services ventilés	95 853 401,00	48 930 077,54	0,00	46 923 323,46	0,00	48 930 077,54	0,00
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	95 853 401,00	48 930 077,54	0,00	46 923 323,46	0,00	48 930 077,54	0,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve							
94	Services communs non ventilés	135 225 334,00	135 225 333,74	0,00	0,00	0,26		135 225 333,74
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (1)	Pour information, gérées dans le cadre d'une AE	dépenses gérées hors AE
			REALISATIONS (mandats émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N			
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (2)	0,00	0,00			0,00		0,00
946	Transferts entre les sections (2)	135 225 334,00	135 225 333,74			0,26		135 225 333,74
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	0,00						0,00
953	Virement à la section d'investissement (3)	0,00						0,00
Total des groupes fonctionnels		231 078 735,00	184 155 411,28	0,00	46 923 323,46	0,26	48 930 077,54	135 225 333,74
Pour information : 002 Résultat antérieur reporté N-1		24 888 703,02						

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – restes à réaliser au 31/12.

(2) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres ou de mandats (opérations sans réalisation).

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

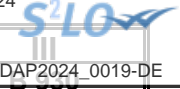
B

RECETTES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATION (titres émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N (1)	
Recettes de fonctionnement – Total		255 967 438,02	123 201 937,32	0,00	84 292 861,51	48 472 639,19
93	Services ventilés	114 668 927,25	30 389 671,08	0,00	84 292 861,51	-13 605,34
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	114 668 927,25	30 389 671,08	0,00	84 292 861,51	-13 605,34
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve					
94	Services communs non ventilés	141 298 510,77	92 812 266,24	0,00	0,00	48 486 244,53
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (2)	0,00	0,00			0,00
946	Transferts entre les sections (2)	141 298 510,77	92 812 266,24			48 486 244,53
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des groupes fonctionnels		255 967 438,02	123 201 937,32	0,00	84 292 861,51	48 472 639,19
Pour information : 002 Résultat antérieur reporté N-1		0,00				

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – restes à réaliser au 31/12.

(2) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.



III – ADOPTION DU CA
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 930 – Services généraux **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-02 Administration générale							
	93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles
B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 1)

Libellé	93-03						
	Conseils						
	93-031	93-032	93-033	93-034		93-035	93-038
	Assemblée délibérante	Conseil éco.,social région./Conseil dév.	Conseil cult., édu., env.	Conseil éco.,soc.,environ.,culture.éduc.		Conseil de territoire	Autres instances
			93-0341	93-0342			
			Section éco., sociale et environnem.	Section culture, éducation et sports			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

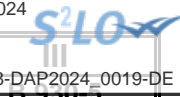
III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 930
Détail par articles	

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 2)

Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



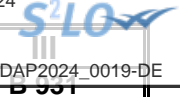
III – ADOPTION DU CA
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 930-5 – Gestion des fonds européens **AE (1) = -17 890 868,89**

Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058		TOTAL DU CHAPITRE
			93-058 FEADER	93-058 FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	94 940 669,58	0,00	0,00	94 940 669,58
Réalisations	0,00	48 930 077,54	0,00	0,00	48 930 077,54
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	46 010 592,04	0,00	0,00	46 010 592,04
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	912 731,42	0,00	0,00	912 731,42
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	912 731,42	0,00	0,00	912 731,42
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	114 668 927,25	0,00	0,00	114 668 927,25
Réalisations	0,00	30 389 671,08	0,00	0,00	30 389 671,08
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	84 292 861,51	0,00	0,00	84 292 861,51
Crédits sans emploi	0,00	-13 605,34	0,00	0,00	-13 605,34

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



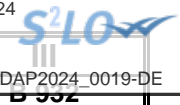
III – ADOPTION DU CA
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 931 – Sécurité **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AE (1) = 0,00

Libellé	93-20		93-21			93-22		
	Services communs		Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
	93-201	93-211	93-212	93-213	93-221	93-222	93-223	
	Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 932
Détail par articles	

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle						93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
			93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



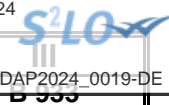
III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 932
Détail par articles	

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
		93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 933
Détail par articles	

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	93-32					
	Sports (autres que scolaires)					
	93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



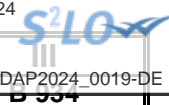
III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 933
Détail par articles	

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI) **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-41 Santé					
	93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 934
Détail par articles	

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI) (suite 1)

Libellé	93-42							
	93-420 Services communs	93-421 Action sociale Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
		93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



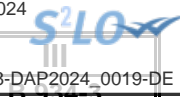
III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 934
Détail par articles	

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI) (suite 2)

Libellé	93-42						TOTAL DU CHAPITRE
	Action sociale						
	93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
	93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



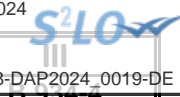
III – ADOPTION DU CA
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 934-3 – APA **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 934-4 – RSA / Régularisations de RMI

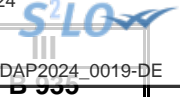
AE (1) =

0,00

Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat

AE (1) = 0,00

Libellé	93-50 Services communs		93-51 Aménagement et services urbains					
	93-501 Services communs	93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

III
B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
				93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



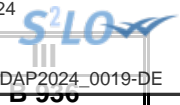
III – ADOPTION DU CA		III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES		B 935
Détail par articles		

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	93-56	93-57	93-58		93-59	TOTAL DU CHAPITRE
	Actions en faveur du littoral	Techno. de l'information et de la comm.	Autres actions		Sécurité	
			93-581	93-588		
			Réserves Foncières	Autres actions d'aménagement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 936 – Action économique

AE (1) = 0,00

Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
				93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
				93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

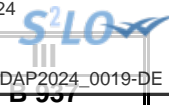
(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 936****CHAPITRE 936 –Action économique (suite)**

Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintenance et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 937 – Environnement

AE (1) = 0,00

Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
				93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	III B 937
---	----------------------------

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 1)

Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
	93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



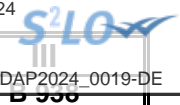
III – ADOPTION DU CA								III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES								B 937
Détail par articles								

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 2)

Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
			93-820	93-821	93-822	93-823	93-824	93-825	93-828
			Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Libellé	93-83						
	Transports de marchandises						
	93-830	93-831	93-832	93-833	93-834	93-835	93-838
	Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Libellé	93-84 Voirie							
	93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 3)

Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 940 – Impositions directes**

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (2)
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « Crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

III – ADOPTION DU CA**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes**

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (2)
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

III – ADOPTION DU CA**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 942 – Dotations et participations**

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (2)
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (2)
			RÉALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (3)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
Compte R7622 (4)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

(3) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus**

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI
			RÉALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

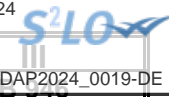
III – ADOPTION DU CA**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)**

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES REALISATIONS	CREDITS SANS EMPLOI (2)
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.



III – ADOPTION DU CA
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article /compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES REALISATIONS	CREDITS SANS EMPLOI (2)
	DEPENSES (3) (5)	135 225 334,00	135 225 333,74	0,26
	<i>Dotations aux amortissements et provisions</i>	<i>135 225 334,00</i>	<i>135 225 333,74</i>	<i>0,26</i>
6811	<i>Dot. amort. immos incorporelles</i>	<i>135 225 334,00</i>	<i>135 225 333,74</i>	<i>0,26</i>
	Autres	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (4) (5)	141 298 510,77	92 812 266,24	48 486 244,53
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	<i>141 298 510,77</i>	<i>92 812 266,24</i>	<i>48 486 244,53</i>
777	<i>Rec... subv inv transférées cpte résult</i>	<i>141 298 510,77</i>	<i>92 812 266,24</i>	<i>48 486 244,53</i>
	Transfert de charges	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « Crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

(3) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

(5) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – ADOPTION DU CA**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement**

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES REALISATIONS	CREDITS SANS EMPLOI (2)
	DEPENSES (3)	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	RECETTES (3)	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « Crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.


(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	0,00	295 958 912,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	295 958 912,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	226 537 643,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	226 231 160,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	Sociale (hors RSA)	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	306 483,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

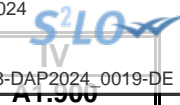
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		295 958 912,84
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		295 958 912,84
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		226 537 643,89
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		226 231 160,62
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		306 483,27
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	90-02 Administration générale							
		90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-03 Conseils						
		90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., édu., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

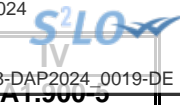
IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



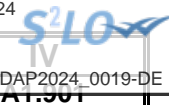
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	295 958 912,84	0,00	0,00	295 958 912,84
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	295 958 912,84	0,00	0,00	295 958 912,84
RECETTES		0,00	226 537 643,89	0,00	0,00	226 537 643,89
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	226 231 160,62	0,00	0,00	226 231 160,62
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	306 483,27	0,00	0,00	306 483,27

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



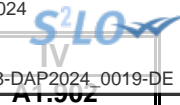
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	90-20	90-21			90-22		
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
		90-201	90-211	90-212	90-213	90-221	90-222	90-223
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires	90-25 Formation professionnelle						90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale
				90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

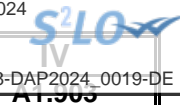
IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
			90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-32					
		Sports (autres que scolaires)					
		90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

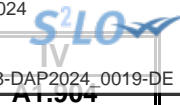
IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-41 Santé					
		90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale							
		90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
			90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

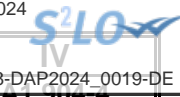
IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées		90-428 Autres interventions sociales
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



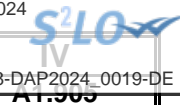
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	90-50	90-51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		90-501 Services communs	90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
					90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

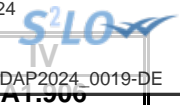
IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
					90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

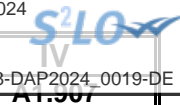
IV

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
					90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
		90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

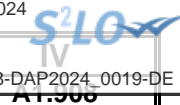
IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
				90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-83						
		Transports de marchandises						
		90-830	90-831	90-832	90-833	90-834	90-835	90-838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-84 Voirie							
		90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	0,00	48 930 077,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	48 930 077,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	30 389 671,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	30 376 065,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	13 605,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

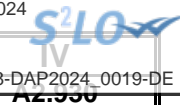
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		48 930 077,54
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		48 930 077,54
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		30 389 671,08
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		30 376 065,74
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		13 605,34
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

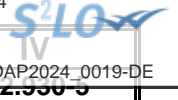
IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



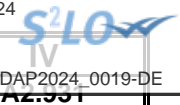
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	48 930 077,54	0,00	0,00	48 930 077,54
65732	Subv. fonct. régions	0,00	6 938 427,10	0,00	0,00	6 938 427,10
65733	Subv. fonct. départements	0,00	405 141,16	0,00	0,00	405 141,16
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	2 628 626,75	0,00	0,00	2 628 626,75
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	0,00	35 540 137,35	0,00	0,00	35 540 137,35
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	3 417 745,18	0,00	0,00	3 417 745,18
RECETTES		0,00	30 389 671,08	0,00	0,00	30 389 671,08
74772	Participation FEDER	0,00	30 376 065,74	0,00	0,00	30 376 065,74
75888	Autres	0,00	13 605,34	0,00	0,00	13 605,34

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



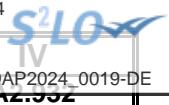
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20	93-21			93-22		
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
		93-201	93-211	93-212	93-213	93-221	93-222	93-223
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle						93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
				93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

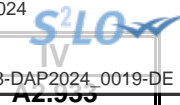
IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32					
		Sports (autres que scolaires)					
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

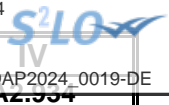
IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-41 Santé					
		93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale							
		93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
			93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

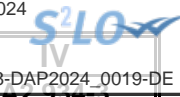
IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées		93-428 Autres interventions sociales
		93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



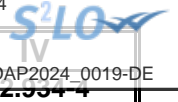
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



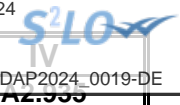
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisations de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	93-51 Aménagement et services urbains							
		93-50 Services communs							
		93-501 Services communs	93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
					93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

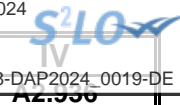
IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
					93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
					93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

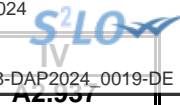
IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
					93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
		93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

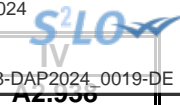
IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83						
		Transports de marchandises						
		93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84 Voirie							
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

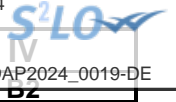
IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 2000 euros TTC €		Délibération du 30 Janvier 2020
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études non suivi de réalisation	5	30/01/2020
L	Frais de recherche et de développement	5	30/01/2020
L	Frais d'insertion en cas d'échec du projet	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des bâtiments et installations	30	30/01/2020
L	Subventions finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national	40	30/01/2020
L	Subventions fonds européens	1	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Logiciels)	2	30/01/2020
L	Site internet	2	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Progiciels)	5	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Marques, brevets, droits)	0	30/01/2020
L	Autres immobilisations incorporelles	2	30/01/2020
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	30	30/01/2020
L	Autres agencements et aménagements de terrains	20	30/01/2020
L	Bâtiments publics (administratifs, scolaires, culturels et sportifs, autres...)	30	30/01/2020
L	Bâtiments privés (immeuble de rapport, autres...)	30	30/01/2020
L	Travaux: gros oeuvre (génie civil)	25	30/01/2020
L	Travaux: plomberie (dont eau chaude solaire)	10	30/01/2020
L	Travaux: electricité (dont climatisation)	15	30/01/2020
L	Travaux:aménagements extérieurs (clos, couvert, étanchéité, toiture, etc)	10	30/01/2020
L	VRD et aménagements extérieurs hors bâti (voirie, réseaux divers, clôture, portail, etc)	25	30/01/2020
L	Autres agencements second oeuvre (faux plafonds, revêtements sols, peintures intérieures, etc)	15	30/01/2020
L	Désamiantage	25	30/01/2020
L	Autres travaux	15	30/01/2020
L	Ascenseurs	15	30/01/2020
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	30/01/2020
L	Construction sur sol d'autrui	30	30/01/2020
L	Matériels et outillage techniques	10	30/01/2020
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	15	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles-(agencement de bâtiment loués par la région)	15	30/01/2020
L	Matériels de transport- véhicules légers	5	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

Délibération n°

S104

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	Matériels de transport- camions et véhicules industriels	8	30/01/2020
L	Matériels de transport-bus	10	30/01/2020
L	Matériel informatique	5	30/01/2020
L	Matériel de bureau et mobilier	10	30/01/2020
L	Matériel de téléphonie	10	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	30/01/2020

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

D6.1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	344 888 990,38	
Personnes de droit privé	93 341 723,49	
Associations	2 004 362,63	
ADAPEI	167 712,81	
AGIR POUR LA CULTURE ET LE TOURI	22 406,65	
ASSOCIATION ABYSS	193 270,87	
ASSOCIATION CIRQUONS FLEX	59 480,50	
ASSOCIATION DE GESTION DU SECHOI	166 947,01	
ASSOCIATION GESTION THEATRE DU T	13 189,35	
ASSOCIATION JULIETTE AU PAYS DES	16 087,30	
ASSOCIATION KLE DE SOL CREOLE	15 139,44	
ASSOCIATION SOUL CITY	12 385,07	
ASSOCIATION VALORISATION ENTRE D	156 641,66	
COMPAGNIE BABA SIFON	29 250,00	
COMPAGNIE MORPHOSE	12 946,28	
DAK INDUSTRIES	15 000,00	
FONDATION PERE FAVRON	378 000,00	
GLOBICE REUNION	238 217,39	
GROUPE CHIROPTERES OCEAN INDIEN	29 874,43	
KOLET	27 421,87	
NATURE OCEAN INDIEN	40 890,07	
POLE REGIONAL DES MUSIQUES ACTUE	78 873,69	
SARL INNOV CARRELAGE	128 805,77	
SOCIETE D HABITATIONS A LOYER MO	161 822,47	
THEATRE DU GRAND MARCHE CENTRE D	40 000,00	
Entreprises	91 337 360,86	
1PRIME	66 929,13	
2 MINUTES REUNION	12 000,00	
ADP ATELIER DU PORT	101 262,10	
ADP ATELIER DU PORT	547 702,70	
ADVENTURE REUNION PARAMOTEUR	16 020,49	
AEROPORT DE LA REUNION ROLAND GA	24 280 339,51	
AFC OI	14 283,00	
AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMEN	701 539,69	
AGENCE REGIONALE DE DEVELOPPEMEN	181 938,15	
AIR DARWIN CONCEPT	26 058,90	
AIR JUMP	31 337,14	
ALBIOMA	109 916,50	
ALU EST	22 939,50	
ANDY HAIR BAR	11 336,00	
ARCHIVES REUNION	118 984,91	
ARKE UP LA REUNION	85 729,81	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)
ARMA SUD REUNION	1 440 967,48
ASSOCIATION CLUB EXPORT REUNION	29 124,51
ASSOCIATION EDUCANOO	18 433,18
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMEN	232 521,82
ATELIER METALLO BOIS SARL	88 604,48
ATELIER MONTAGE OCEAN INDIEN	3 815,59
AURAXI EX DASPI OI	6 653,10
B AND B WEB EXPERTISE	26 319,99
BATI FER	146 092,60
BD5	108 161,27
BIO AND CO RUN TRANSFORM	24 925,48
BIOPARC	16 541,21
BOURBON ALU SERVICES	23 764,00
BOURBON ESPACE ENVIRONNEMENT	28 892,82
BOURBON FROID OCEAN INDIEN	44 950,00
BOURBON FROID OCEAN INDIEN	10 678,91
BOURBON GAZ	11 283,66
BOURBON PACKAGING	523 812,70
BOURBON PLASTIQUES BATIMENT	4 644,18
BRASSERIE DE L OUEST	31 416,64
BRASSERIE DE L OUEST	5 694,65
BRASSERIE MOKA	23 628,35
BRASSERIE ZOURITE	31 343,40
BRASSERIES DE BOURBON	1 125 440,11
BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES	147 547,98
CABINET HUMAPRO	68 703,78
CAMBAIE INDUSTRIE	47 009,01
CAMBAIE INDUSTRIE	155 594,36
CANCE REUNION	41 658,35
CANNABINOID BOURBON RESEARCH	27 539,48
CARROSSERIE DALLEAU	29 787,65
CARTONNERIE DE LA REUNION	1 478 718,81
CASE 2L	40 000,00
CASSAVA ET CO	54 202,22
CEMENTIS PRECONTRAIT	16 040,16
CEMENTIS REUNION	17 590,92
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	114 842,07
CHAMBRE DE METIERS DE LA REUNION	830 080,66
CHARCUTERIE PAULO L OASIS	8 745,52
CHARLIE MOTION	8 140,70
CHU REUNION	43 259,29
CILAM J	791 009,69
CILAM PLF	218 777,55
CITEB	208 124,46
CLIM 101	7 995,63
COIFHAIRDESIGN SAINT DENIS	34 493,11
COMPAGNIE LAITIERE DES MASCAREIG	29 718,18
COMPAGNIE VINICOLE DE L OCEAN IN	922 811,67
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA REUN	405 141,16
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	6 927 428,42



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)
CONSTRUCTION METALLIQUE REUNION	244 233,67
CORETAB	194 781,96
COSYSTEC	46 619,44
COSYSTEC	26 375,95
COTE CANNELLE	14 915,72
CREA PLUS PARTS	20 095,15
CREATIVE DN8	8 733,63
CROISIERES ET DECOUVERTES LE GRA	124 000,00
DATANALYSIS	36 000,00
DIEGO PECHE 2	55 432,50
DIGITALE STRATEGIE	240,99
DIJOUX VITRERIE	83 620,00
DINA MORGABINE SAINT DENIS	62 155,18
DISTILLERIE ISAUTIER	40 000,00
DISTILLERIE RIVIERE DU MAT	2 550 611,79
DISTILLERIE SAVANNA	1 082 551,76
DJ CARROSSERIE	10 573,97
DOMFRITE	53 053,06
DOUDOU HOTEL	40 000,00
DOULUX	40 000,00
DU MILLET DANS LE SILO	51 670,42
DUVAUT PAULINE MARIE ANNE	6 780,79
EASY CLEAN	20 286,05
ECHOS OI	40 000,00
EDENA	785 234,51
EDENA	814 872,68
EDIFICE INGENIERIE	20 077,44
EI BAREGE NAOMI BOULANGERIE BN	29 377,20
EI BERNARD GINET LE MAMITA	44 276,72
EKOPLAST	2 940,80
ELANS SAS	17 838,49
EMIS OCEAN INDIEN	26 577,12
EMPREINTE LOCALE PLV	12 000,00
ENTREPRISE EUROPEENNE DE CHIMIE	76 981,69
ENTREPRISE EUROPEENNE DE CHIMIE	359 809,17
ENTREPRISE SAMARAPATY SARL	72 386,38
EQUATION DARWIN CONCEPT	17 745,18
EQUILIBRE ORTHOPEDIE	10 685,13
ESCALE BEAUTE	10 247,42
ESNOI	56 602,80
ESPRIT BOIS OCEAN INDIEN	21 025,24
ETABLISSEMENTS HORTICOLES DU BAS	110 378,39
ETIQ OCEAN	31 806,71
EURL DARBRE EN ARBRE	58 080,00
EURL DLD ESCAPADE PLONGEE	37 360,79
EUROCANNE	75 385,02
EVOLLYS PRODUCTION EX CRETE D OR	597 607,64
EXODATA	136 739,30
FAMAR	59 257,90
FAST FOOD ECOPACK	28 574,32



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)
FCI AQUATECHNOLOGY	7 700,05
FEDERATION METI TRESSE	44 098,65
FEDERATION REUNIONNAISE DE TOURI	262 806,50
FO YAM CLIMATISATION	11 662,35
FONDATION D ENTREPRISE LA MARTIN	123 113,74
FOUCQUE CAILLE DISTRIBUTION	14 362,28
FOUCQUE LOCATION ENTERPRISE CITE	15 238,75
FOUCQUE MATERIELS	15 000,50
FROMAGERIES DE BOURBON	75 356,24
FRUIT AFRIQUE REUNION EUROPE NEG	48 680,63
GAIA ENERGIES NOUVELLES	470 180,74
GAIA SMART SOLUTIONS	73 030,66
GALVANISATION REUNION	44 124,90
GAO SHAN PICTURES	90 000,00
GARAGE PORTET	9 276,43
GCS TESIS	290 132,72
GESTION ET CONSEIL DE TRAVAUX	4 070,51
GIE RHUMS REUNION	1 175 862,31
GLACES DE BOURBON	159 280,35
GRAND SUD PRODUCTIONS SAS	134 837,56
GRANDS TRAVAUX DE L OCEAN INDIEN	68 945,03
GREEN MASCAREIGNES TECHNOLOGIES	74 753,31
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CY	812 526,34
HERMITAGE MORGABINE	133 938,88
HIPPOCAMPE CORAIL PLONGEE	74 800,71
HOTEL LES GERANIUMS DE LA REUNIO	195 309,34
HYGIERUN	30 888,00
ICP ROTO IMPRIMERIE CHANE PANE	1 279 956,33
ILE DE LA REUNION TOURISME	1 650 634,91
ILE DE LA REUNION TOURISME	1 245 459,94
IMPRIMERIE SAFI	94 513,68
INFOPORT SAS	132 742,41
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DE	645 612,85
INSTITUT REGIONAL D EDUCATION NU	19 965,58
INTEGRALE INGENIERIE	26 615,50
ISOPLAST	24 035,30
ISOPLAST	114 230,32
JAZ	10 577,86
JIPE REUNION	231 944,16
KARRO DEKO	40 000,00
KERVEGUEN PIZZ	21 522,50
L ARBRE DU VOYAGEUR	17 105,96
L ATELIER TRAITEUR	30 346,70
L EVIDENCE	50 221,99
L ILE EN GLACE	177 390,97
L ILE EN GLACE	76 497,31
L SENTREPRISE	112 310,67
LA BRASSERIE DU YAB	24 653,52
LA REGIE COMMUNAUTAIRE D EAU ET	621 447,54
LE NAUTILE	22 530,25



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)
LE ROYAL	22 717,87
LES JARDINS DE GRAND ANSE PALM H	73 842,12
LES SALES GOSSES	39 590,13
LINOA	17 344,95
LOLITA SARL	22 873,06
LUNA XEN	84 433,95
MARKETING MANAGEMENT IO	40 000,00
MASCARIN	64 544,91
MASCARIN	390 717,14
MAUVILAC REUNION	1 211 289,97
MENUISERIE BOIS DESIGN TECHNOLOG	40 000,00
MENUISERIE BOIS DESIGN TECHNOLOG	13 839,99
MENUISERIE FRANCOISE	19 202,47
METALDER	55 104,00
METHODES CONSEILS ET REALISATION	2 566,07
MH SAINT PAUL	12 299,93
MILLET OCEAN INDIEN	302 943,70
MKS	46 080,00
MOBIE	14 741,94
MUTUAL IR 2 204	40 000,00
MY DATA SOLUTION	21 040,25
NAKAGAME	24 638,83
NAWAR PRODUCTIONS	38 779,89
NIXIA IT	40 000,00
NOUVELLE IMPRIMERIE DIONYSIENNE	302 347,14
NUAGE ELAGAGE TREFLE BLANC EPICE	31 910,04
OCEAN FREE	15 030,52
OFFITAL	25 000,00
OMNIPLAST	10 848,71
OPENSHERE	15 000,00
ORIGINES PATISSERIE	25 251,59
PACKAGING DE L OCEAN INDIEN	9 620,00
PACKAGING DE L OCEAN INDIEN	40 000,00
PAIN ET VIE	45 397,40
PASSION ET EXCELENCE	33 066,68
PAT ZERBAZ	277 703,29
PATISSERIE MORLET	20 325,66
PETER S PAIN	45 236,17
PICARO	4 999,04
PITAYA M	142 744,77
PLAST OI SOCIETE	10 810,56
PLEASE INTERNATIONAL NETWORK	20 963,77
POINT COM IMAGE DE MARQUE	36 026,68
PPG REUNION EX LA SEIGNEURIE OCE	218 336,49
PREFABETON	38 258,56
PREFABLOC BETON	43 918,15
PREFABLOC BETON	82 943,84
PROTEIN ENGINEERING ACCELERATOR	86 248,35
QUALITROPIC	238 808,84
RANDO AQUA REUNION	9 241,35



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
RDTRONIC SARL	13 579,17	
RELAIS DEPARTEMENTAL DES GITES D	22 500,00	
REUNION TECHNOLOGIE DISTRIBUTION	20 000,00	
REUNION VALORISATION ENVIRONNEME	19 650,67	
REUNIWATT	180 101,18	
RHUMS ET PUNCHS ISAUTIER	1 344 179,90	
RIVOLI F 94	5 666,44	
ROSIETA SARL	80 000,00	
ROYAL BOURBON INDUSTRIES	9 239,33	
ROYAL BOURBON INDUSTRIES	1 203 877,31	
RUN CHARGE	154 187,29	
RUN RUN RECORDS	6 250,00	
SA TERALTA CIMENT REUNION	40 000,00	
SAFA	105 432,92	
SAINT ANGE	370 356,02	
SALAISONS DE BOURBON	798 306,56	
SALAISONS DE BOURBON	120 642,16	
SAMT OCEAN INDIEN	1 103 533,53	
SARL ADPN	12 862,50	
SARL BASYL	14 598,19	
SARL BOULANGERIE BOUDEVIN	9 166,17	
SARL BOULANGERIE DE LA CITERNE	7 993,50	
SARL BOULANGERIE PATISSERIE TISA	40 000,00	
SARL BUFFI SATP	34 745,00	
SARL CG SOFT	12 000,00	
SARL E TCHEK	18 481,85	
SARL GTOG	51 068,06	
SARL HAPPY TIME RUN	28 352,90	
SARL HOTEL BLUE MARGOULLAT	86 046,65	
SARL J CHATEL	2 250,00	
SARL J CHATEL	364 610,90	
SARL JB ET IB FOOD	247 944,03	
SARL JB FOOD O TACOS	5 066,88	
SARL LE TEMPS D UNE CREPE	48 314,79	
SARL PATISSERIE PEPITES ET CERIS	13 783,77	
SARL PREMIOM OI	7 933,68	
SARL RESERVOIR REUNION	34 160,00	
SARL RIDIS MAGASIN CONFORAMA	20 000,00	
SARL VALAVIE	81 207,89	
SARL VERTIKAL JUMP	34 354,84	
SARL VISUAL DESIGN	39 026,26	
SAS ANDY DONUTS	30 574,45	
SAS AUSTRALE CONCRETE MODERNE ME	10 647,50	
SAS BRASSERIE SPOT	26 748,65	
SAS CREOLIA GESTION	482 022,21	
SAS FIBRES INDUSTRIES BOIS	787 854,74	
SAS FIBRES INDUSTRIES BOIS	2 189 665,24	
SAS FRESH MEX 974	21 883,50	
SAS LE GRAND BAIE	30 161,46	
SAS LEON	22 952,24	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
SAS LOGIPREM	49 381,65	
SAS MAMILAFE	5 135,19	
SAS MOZZA RUN	44 557,95	
SAS OMAIDO	12 000,00	
SAS S D A C TAMOIL SUD	66 500,00	
SAS SORECO	8 755,64	
SAS TAMARIN LOC 7	54 806,04	
SASU AGENCE KOMKIFO	25 596,47	
SASU POKYA	34 414,16	
SBIPB PREFABRICATIONS	10 998,68	
SCEA ETABLISSEMENT BEL AIR	1 770,83	
SCIC LA MACHINERIE	89 637,28	
SCIC REUNION SARL	126 419,16	
SCIC REUNION SARL	143 484,11	
SCIC VAVANG ART	40 000,00	
SCIENCES REUNION	413 512,53	
SCOPARL LES GIRAFONS	11 687,55	
SDC LE THALES	22 278,54	
SELF SIGNAL OCEAN INDIEN	486 594,79	
SELLF	61 569,82	
SERMETAL REUNION	635 157,00	
SETAA	606 767,39	
SEVE INGENIERIE	30 000,00	
SEVRES A 24	59 295,04	
SEVRES S 53	97 539,00	
SICA BOVINS VIANDES	114 010,19	
SICA VIANDES PAYS	236 344,38	
SILF PRODUCTION D ARTICLE EN OUA	245 055,84	
SITA GERARD MATERIAUX CONSTRUCTI	4 189,01	
SITA GERARD MATERIAUX CONSTRUCTI	326 367,91	
SM SOLAR	87 808,00	
SOCIETE BOURBONNAISE INDUSTRIELL	2 246 876,16	
SOCIETE CONCASSAGE PREFABRICATIO	16 942,31	
SOCIETE D ECONOMIE MIXTE AMENAGE	29 942,21	
SOCIETE D EQUIPEMENT DU DEPARTEM	91 349,61	
SOCIETE D ETUDES ORNITHOLOGIQUES	34 233,63	
SOCIETE DE CHAUDRONNERIE ET MECA	53 440,63	
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DU GIS	103 104,36	
SOCIETE DE PRODUCTION HUILES DE	270 140,74	
SOCIETE DE TERRASSEMENT ET DE RE	14 209,64	
SOCIETE DE TRANSPORT DES MASCARE	78 235,09	
SOCIETE DES EAUX DE BASSE VALLEE	637 867,12	
SOCIETE DIFFUSION ET CONDITIONNE	233 064,70	
SOCIETE DIFFUSION ET CONDITIONNE	41 448,13	
SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEME	57 690,35	
SOCIETE INDUSTRIELLE DES CAFES D	40 000,00	
SOCIETE REUNIONNAISE DE MIROITER	13 767,83	
SOLAMI INSTALLATION SOLAIRE OCEA	65 603,98	
SOLAR REUNION	25 000,00	
SOLEO SAS	41 443,90	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
SORELAIT	29 591,47	
SORETOLE	705 295,50	
SOTRADIS	19 612,40	
STAGE OI	149 841,06	
STOP INSECTES	34 384,00	
STOR SOLUTIONS	40 000,00	
STUDIO ACOUSTIK	171 694,68	
STUDIO ALPHONSE	5 210,20	
SUCRERIE DE BOIS ROUGE	398 561,78	
SUCRERIE DU GOL	204 414,84	
SUSHIC	92 286,58	
T AYAVE	110 460,04	
TAPIS REUNION SERVICE	8 420,68	
TEC TEC PRODUCTION	24 816,72	
TECHNIQUES SPECIALES OCEAN INDI	26 397,27	
TECHNOPOLE DE LA REUNION	618 579,42	
TEMERGIE	110 834,09	
TENDS	46 143,92	
TERALTA GRANULAT BETON REUNION	171 532,74	
TERRITOIRE DE LA COTE OUEST SERV	1 142 625,75	
TOMATT	8 744,75	
TOP BIS REUNION CONSTRUCTION E	18 070,00	
TOP OCEAN INDIEN	338 197,59	
TRANSPORTS ROUTIERS DE L OCEAN I	16 843,75	
TRAVAUX SOUS MARINS OCEAN INDIEN	30 000,00	
TROPIC APPART HOTEL INVEST	296 228,41	
UN MONDE METIS	20 795,32	
UNIVERSITE DE LA REUNION	182 305,54	
URBANSUN INSTALLATION	11 726,40	
USINAGE CONDITIONNEMENT DU RIZ	59 621,08	
VALDIRUN	24 000,00	
VALDIRUN	3 949,18	
VD PRODUCTION	13 890,95	
VELLI	40 000,00	
VIDANGE SERVICE	8 766,93	
VILLAGE NATURE ROCHE TAMARIN	57 167,32	
VISIO REUNION	15 276,73	
VUE BELLE UNITED	37 146,78	
VULCAIN OCEAN INDIEN	42 240,00	
WOPE	16 419,96	
YAKKA RESTAURATION ET SERVICES	344 275,96	
ZAPERO SFC NATURE	4 505,14	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	251 547 266,89	
Etat	0,00	
Régions	71 773 287,84	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)
CENTRE D ETUDE ET DE DECOUVERTE	64 488,59
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	68 935 111,67
REGIE REUNION THD	2 773 687,58
Départements	22 339 687,10
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA REUN	22 339 687,10
Communes	58 181 373,52
MAIRIE DE BRAS PANON	221 225,45
MAIRIE DE BRAS PANON	252 265,71
MAIRIE DE BRAS PANON	32 094,47
MAIRIE DE BRAS PANON	54 804,00
MAIRIE DE BRAS PANON	106 264,88
MAIRIE DE BRAS PANON	637 146,11
MAIRIE DE BRAS PANON	146 171,25
MAIRIE DE CILAOS	69 665,40
MAIRIE DE CILAOS	208 859,04
MAIRIE DE CILAOS	60 628,05
MAIRIE DE CILAOS	57 780,90
MAIRIE DE CILAOS	286 536,15
MAIRIE DE CILAOS	60 070,28
MAIRIE DE CILAOS	135 000,00
MAIRIE DE CILAOS	40 561,20
MAIRIE DE CILAOS	103 602,10
MAIRIE DE CILAOS	75 885,82
MAIRIE DE L ETANG SALE	385 784,57
MAIRIE DE L ETANG SALE	213 702,69
MAIRIE DE L ETANG SALE	31 061,77
MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE	1 025 907,67
MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE	1 596 688,15
MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE	547 315,55
MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE	1 737 144,59
MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE	201 220,83
MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE	578 894,71
MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE	208 656,61
MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE	269 216,62
MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE	132 383,43
MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE	292 682,66
MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE	558 640,58
MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE	490 537,41
MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE	453 217,08
MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE	561 176,94
MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE	143 419,76
MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE	572 709,29
MAIRIE DE LA POSSESSION	69 385,44
MAIRIE DE LA POSSESSION	328 787,32
MAIRIE DE LA POSSESSION	624 900,83
MAIRIE DE LA POSSESSION	512 427,06
MAIRIE DE LA POSSESSION	85 283,65
MAIRIE DE LA POSSESSION	30 686,00



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)
Mairie de La Possession	167 648,62
Mairie de La Possession	83 372,67
Mairie de La Possession	7 551,00
Mairie de La Possession	110 984,29
Mairie de Petite Ile	252 539,46
Mairie de Petite Ile	12 080,00
Mairie de Petite Ile	256 869,01
Mairie de Petite Ile	690 788,03
Mairie de Petite Ile	931 385,16
Mairie de Petite Ile	21 611,88
Mairie de Petite Ile	87 345,00
Mairie de Saint Andre	627 444,32
Mairie de Saint Andre	560 518,46
Mairie de Saint Andre	661 701,63
Mairie de Saint Andre	161 179,20
Mairie de Saint Andre	7 351,20
Mairie de Saint Andre	151 960,20
Mairie de Saint Andre	515 171,31
Mairie de Saint Andre	169 650,00
Mairie de Saint Andre	103 028,00
Mairie de Saint Andre	60 417,90
Mairie de Saint Andre	491 216,51
Mairie de Saint Andre	610 590,78
Mairie de Saint Andre	1 797 655,97
Mairie de Saint Benoit	91 563,98
Mairie de Saint Denis	215 370,17
Mairie de Saint Denis	202 866,61
Mairie de Saint Denis	159 538,30
Mairie de Saint Denis	595 734,73
Mairie de Saint Denis	561 651,21
Mairie de Saint Denis	440 446,63
Mairie de Saint Denis	573 420,61
Mairie de Saint Denis	321 678,01
Mairie de Saint Joseph	503 898,70
Mairie de Saint Joseph	566 425,32
Mairie de Saint Joseph	1 127 511,86
Mairie de Saint Leu	90 947,88
Mairie de Saint Leu	144 000,00
Mairie de Saint Leu	72 516,05
Mairie de Saint Leu	78 619,47
Mairie de Saint Leu	42 747,04
Mairie de Saint Leu	111 396,63
Mairie de Saint Leu	117 975,91
Mairie de Saint Leu	33 184,54
Mairie de Saint Leu	54 043,51
Mairie de Saint Louis	165 735,18
Mairie de Saint Louis	382 864,44
Mairie de Saint Paul	836 302,87
Mairie de Saint Paul	97 516,47
Mairie de Saint Paul	19 622,25




Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
Mairie de Saint Paul	194 778,63	
Mairie de Saint Paul	354 706,92	
Mairie de Saint Paul	77 417,63	
Mairie de Saint Paul	106 149,13	
Mairie de Saint Paul	432 517,86	
Mairie de Saint Paul	422 465,73	
Mairie de Saint Paul	941 731,81	
Mairie de Saint Pierre	585 350,93	
Mairie de Saint Pierre	210 837,73	
Mairie de Saint Pierre	223 820,36	
Mairie de Saint Pierre	731 014,85	
Mairie de Saint Pierre	1 553 228,21	
Mairie de Saint Pierre	2 439 900,92	
Mairie de Saint Pierre	536 063,23	
Mairie de Saint Pierre	372 905,54	
Mairie de Saint Pierre	208 193,27	
Mairie de Saint Pierre	111 979,71	
Mairie de Saint Pierre	2 124,00	
Mairie de Saint Pierre	361 500,62	
Mairie de Saint Pierre	417 528,99	
Mairie de Sainte Rose	616 403,42	
Mairie de Sainte Rose	55 426,83	
Mairie de Sainte Rose	437 179,93	
Mairie de Sainte Rose	596 057,09	
Mairie de Sainte Rose	352 339,06	
Mairie de Sainte Suzanne	36 394,42	
Mairie de Sainte Suzanne	186 320,01	
Mairie de Sainte Suzanne	52 036,77	
Mairie de Sainte Suzanne	143 391,89	
Mairie de Salazie	754 698,54	
Mairie de Salazie	127 886,32	
Mairie de Trois Bassins	137 382,89	
Mairie de Trois Bassins	228 017,11	
Mairie de Trois Bassins	154 746,77	
Mairie de Trois Bassins	105 718,92	
Mairie de Trois Bassins	193 128,92	
Mairie de Trois Bassins	206 306,91	
Mairie de Trois Bassins	219 294,19	
Mairie de Trois Bassins	324 777,93	
Mairie de Trois Bassins	286 027,57	
Mairie de Trois Bassins	141 713,76	
Mairie de Trois Bassins	73 991,30	
Mairie de Trois Bassins	101 891,01	
Mairie de Trois Bassins	245 470,95	
Mairie de Trois Bassins	195 285,94	
Mairie des Avirons	11 830,00	
Mairie des Avirons	333 222,17	
Mairie des Avirons	73 431,40	
Mairie des Avirons	585 085,33	
Mairie des Avirons	258 154,36	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
Mairie des Avirons	373 064,77	
Mairie des Avirons	345 868,94	
Mairie des Avirons	187 688,67	
Mairie des Avirons	291 327,93	
Mairie des Avirons	138 141,54	
Mairie des Avirons	197 920,49	
Mairie des Avirons	251 948,76	
Mairie des Avirons	534 784,22	
Mairie des Avirons	230 626,07	
Mairie des Avirons	375 426,50	
Mairie des Avirons	117 709,56	
Mairie des Avirons	292 532,11	
Mairie des Avirons	315 548,71	
Mairie des Avirons	437 198,29	
Mairie des Avirons	48 161,85	
Mairie des Avirons	211 245,80	
Mairie du Port	268 009,52	
Mairie du Port	264 402,36	
Mairie du Port	30 480,26	
Mairie du Port	182 382,04	
Mairie du Port	329 531,70	
Mairie du Port	260 777,12	
Mairie du Port	348 104,82	
Mairie du Port	332 686,36	
Mairie du Port	57 344,54	
Mairie du Port	162 571,85	
Mairie du Port	606 390,80	
Mairie du Port	135 445,80	
Mairie du Port	739 415,47	
Mairie du Port	328 252,60	
Mairie du Port	15 075,00	
Mairie du Port	95 616,00	
Mairie du Port	46 716,66	
Mairie du Port	18 334,44	
Mairie du Port	99 840,60	
Mairie du Tampon	1 037 675,53	
Mairie du Tampon	205 819,74	
Mairie du Tampon	401 447,33	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	99 252 918,43	
Centre Hospitalier Universitaire	13 918 122,70	
Chambre de Commerce et d'Industrie	97 561,27	
CHU Réunion	2 610 804,27	
CIRAD	4 962 508,16	
CITEB	203 059,87	
Clinique Sainte Clotilde	204 597,66	
Communauté d'Agglomération du Sud	12 528 453,03	
Communauté Intercommunale des Vallées	9 011 979,54	
Communauté Intercommunale du Nord	13 097 580,44	

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNIO	4 560 209,43	
CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL	152 082,88	
CONSERVATOIRE DE L ESPACE LITTOR	248 635,74	
ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE ME	7 502 691,71	
GIP RESERVE NATIONALE MARINE DE	48 916,83	
GRAND PORT MARITIME DE LA REUNIO	10 946 146,16	
GROUPE HOSPITALIER EST REUNION	19 625,50	
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CY	1 975 266,49	
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DE	1 193 908,69	
PARC NATIONAL DE LA REUNION	61 847,53	
SIDELEC REUNION	2 269 284,45	
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITE	131 321,13	
TERRITOIRE DE L OUEST	6 587 266,38	
UNIVERSITE DE LA REUNION	6 921 048,57	

IV- ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES


SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES

(Articles L. 4312-11 et L. 3312-5 du CGCT)

Nom de la commune (1) : MAIRIE DES AVIRONS				
Numéro de SIREN (2) : 21974001600015				
Population de la commune : 11 661				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20210122 - CV 20210084	RE0028530_SOLDE_PART_FEDER	2045	11 830,00	1,01
Intervention 20211800 - CV 20211255	RE0032392_AVIRONS_ACOMPTE 2_FEDER	2045	333 222,17	28,58
Intervention 20211800 - CV 20211255	RE0032392_AVIRONS_CSF3_SOLDE_FEDER	2045	73 431,40	6,30
Intervention 20220104 - CV 20220170	RE0032427 - AC3 - FEDER	2045	585 085,33	50,17
Intervention 20220104 - CV 20220170	RE0032427 - AC4 - FEDER	2045	258 154,36	22,14
Intervention 20220104 - CV 20220170	RE0032427 - AC5 - FEDER	2045	373 064,77	31,99
Intervention 20220104 - CV 20220170	RE0032427 - AC6 - FEDER	2045	345 868,94	29,66
Intervention 20220104 - CV 20220170	RE0032427 - FEDER - AC1	2045	187 688,67	16,10
Intervention 20220104 - CV 20220170	RE0032427 - FEDER - AC2	2045	291 327,93	24,98
Intervention 20220104 - CV 20220170	RE0032427 - FEDER - AC7	2045	138 141,54	11,85
Intervention 20220105 - CV 20220171	RE0032425 - AC1 - FEDER	2045	197 920,49	16,97
Intervention 20220105 - CV 20220171	RE0032425 - AC2 - FEDER	2045	251 948,76	21,61
Intervention 20220105 - CV 20220171	RE0032425 - AC3 - FEDER	2045	534 784,22	45,86
Intervention 20220105 - CV 20220171	RE0032425 - AC4 - FEDER	2045	230 626,07	19,78
Intervention 20220105 - CV 20220171	RE0032425-SOLDE-FEDER	2045	375 426,50	32,20
Intervention 20220456 - CV 20220218	RE0032426 - AC1 - FEDER	2045	117 709,56	10,09
Intervention 20220456 - CV 20220218	RE0032426 - AC2 - FEDER	2045	292 532,11	25,09
Intervention 20220456 - CV 20220218	RE0032426-AC3-FEDER	2045	315 548,71	27,06
Intervention 20220456 - CV 20220218	RE0032426-Solde-FEDER	2045	437 198,29	37,49
Intervention 20230295 - CV 20230214	RE0034956-AC1-FEDER	2045	48 161,85	4,13
Intervention 20230295 - CV 20230214	RE0034956 AC2 FEDER REACT	2045	211 245,80	18,12
Total			5 610 917,47	481,18

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE BRAS PANON				
Numéro de SIREN (2) : 21974002400019				
Population de la commune : 13 559				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20221491 - CV 20221073	RE0034413 - AC1 - FEDER	2045	221 225,45	16,32
Intervention 20221492 - CV 20221074	RE0034431 AC2 FEDER REACT	2045	252 265,71	18,61

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE




Intervention 20221492 - CV 20221074	RE0034431 - FEDER - AC1	2045		
Intervention 20230132 - CV 20230253	RE34985 - FEDER AC1 BRAS PANON	2045		
Intervention 20230177 - CV 20230147	RE0034869 - AC1 - FEDER	2045	106 264,88	7,84
Intervention 20230177 - CV 20230147	RE0034869 AC2 FEDER REACT	2045	637 146,11	46,99
Intervention 20230291 - CV 20230210	RE0035153 - SOLDE - FEDER REACT UE	2045	146 171,25	10,78
Total			1 449 971,87	106,95

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE L ETANG SALE				
Numéro de SIREN (2) : 21974004000015				
Population de la commune : 14 030				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20221285 - CV 20220901	RE0034324 - AC1 - FEDER	2045	385 784,57	27,50
Intervention 20221285 - CV 20220901	RE0034324-AC2-FEDER	2045	213 702,69	15,23
Intervention 20230178 - CV 20230148	RE0034903-SOLDE-FEDER	2045	31 061,77	2,21
Total			630 549,03	44,94

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE PETITE ILE				
Numéro de SIREN (2) : 21974005700019				
Population de la commune : 12 772				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20191785 - CV 20191963	RE0022204 - PETITE ILE - Ac1 FEDER	2045	252 539,46	19,77
Intervention 20201186 - CV 20201472	RE0027542 - SOLDE_PART_FEDER_RE0027542	2045	12 080,00	0,95
Intervention 20211435 - CV 20210835	RE0031695 - AC2 - FEDER	2045	256 869,01	20,11
Intervention 20220107 - CV 20220173	RE0033067 - AC1 - FEDER	2045	690 788,03	54,09
Intervention 20220107 - CV 20220173	RE0033067-AC2-FEDER	2045	931 385,16	72,92
Intervention 20220420 - CV 20220339	RE0032943 - SOLDE_TELETRAVAIL_PART FEDER	2045	21 611,88	1,69
Intervention 20230179 - CV 20230149	RE0034997-Solde-FEDER	2045	87 345,00	6,84
Total			2 252 618,54	176,37

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTE				
Numéro de SIREN (2) : 21974006500012				
Population de la commune : 6 920				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20220106 - CV 20220172	RE0032958 - AC2 - FEDER	2045	1 025 907,67	148,25
Intervention 20220106 - CV 20220172	RE0032958 - AC3 - FEDER	2045	1 596 688,15	230,74
Intervention 20220106 - CV 20220172	RE0032958-AC4-FEDER	2045	547 315,55	79,09
Intervention 20220106 - CV 20220172	RE0032958-AC5-FEDER	2045	1 737 144,59	251,03
Intervention 20220427 - CV 20220400	RE0033616_PLPALMISTE_CSF1_ACOMPTE 1	2045	201 220,83	29,08
Intervention 20220427 - CV 20220400	RE0033616_PLPALMISTE_CSF2_SOLDE_FEDER	2045	578 894,71	83,66

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



Intervention 20220428 - CV 20220401	RE0033617_PLAINE PALMISTES_AC1_FEDER1420	2045		
Intervention 20220428 - CV 20220401	RE0033617_PLAINE PALMISTES_CSF2_SOLDE	2045		
Intervention 20220905 - CV 20220497	RE0033015 - AC1 - FEDER	2045	132 383,43	19,13
Intervention 20220905 - CV 20220497	RE0033015-FEDER-SOLDE	2045	292 682,66	42,30
Intervention 20220906 - CV 20220498	RE0033661 - AC1 - FEDER	2045	558 640,58	80,73
Intervention 20220906 - CV 20220498	RE0033661 - AC2 - FEDER	2045	490 537,41	70,89
Intervention 20220906 - CV 20220498	RE0033661-AC3-FEDER	2045	453 217,08	65,49
Intervention 20220910 - CV 20220505	RE0033660-AC1-FEDER	2045	561 176,94	81,09
Intervention 20221398 - CV 20221135	RE0033633_ACOMPTE1_PART_FEDER	2045	143 419,76	20,73
Intervention 20221773 - CV 20221266	RE0034766_PLAINEPALMISTES_SOLD_FEDER1420	2045	572 709,29	82,76
Total			9 369 811,88	1 354,02

Nom de la commune (1) : MAIRIE DU PORT				
Numéro de SIREN (2) : 21974007300016				
Population de la commune : 33 595				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20221210 - CV 20221054	RE0034328_LE PORT_AC1_FEDER	2045	268 009,52	7,98
Intervention 20221210 - CV 20221054	RE0034328_LEPORT_CSF2_SOLDE_FEDER	2045	264 402,36	7,87
Intervention 20221282 - CV 20220898	RE0034058-AC2-FEDER	2045	30 480,26	0,91
Intervention 20221282 - CV 20220898	RE0034058 feder solde AC3	2045	182 382,04	5,43
Intervention 20221282 - CV 20220898	RE0034058-LE PORT CSM- AC1 REACT UE	2045	329 531,70	9,81
Intervention 20221286 - CV 20220902	RE0034304 - AC1 FEDER	2045	260 777,12	7,76
Intervention 20221286 - CV 20220902	RE0034304-AC2-FEDER	2045	348 104,82	10,36
Intervention 20221286 - CV 20220902	RE0034304 AC 3 SOLDE FEDER	2045	332 686,36	9,90
Intervention 20221287 - CV 20220903	RE0034313-AC1-FEDER	2045	57 344,54	1,71
Intervention 20221287 - CV 20220903	RE0034313-AC2-FEDER	2045	162 571,85	4,84
Intervention 20221287 - CV 20220903	RE0034313AC3FEDER	2045	606 390,80	18,05
Intervention 20221509 - CV 20221142	RE0034574_LE PORT_CSF1_ACOMPTE 1	2045	135 445,80	4,03
Intervention 20221509 - CV 20221142	RE0034574_LE PORT_CSF2_ACOMPTE 2_FEDER	2045	739 415,47	22,01
Intervention 20221509 - CV 20221142	RE0034574_LE PORT_CSF3_ACOMPTE 3_FEDER	2045	328 252,60	9,77
Intervention 20221775 - CV 20221268	RE0034773_LEPORT_CSF1_AC1_FEDER	2045	15 075,00	0,45
Intervention 20221775 - CV 20221268	RE0034773_LEPORT_CSF2_AC2_FEDER	2045	95 616,00	2,85
Intervention 20221776 - CV 20221269	RE0034774_LEPORT_CSF1_AC1_FEDER	2045	46 716,66	1,39
Intervention 20221776 - CV 20221269	RE0034774_LEPORT_CSF2_SOLDE_FEDER	2045	18 334,44	0,55
Intervention 20221970 - CV 20230198	RE0034853_AC 1 ET SOLDE _ REACT	2045	99 840,60	2,97
Total			4 321 377,94	128,64

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE LA POSSESSION				
Numéro de SIREN (2) : 21974008100019				
Population de la commune : 35 680				

510

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Publié le 08/07/2024	Montant en € / hab
Intervention 20211047 - CV 20210636	RE0030638_SOLDE_PART_FEDER	2045	ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE	
Intervention 20211422 - CV 20210827	RE0031270-Solde- FEDER	2045	328 787,32	9,21
Intervention 20211423 - CV 20210828	RE0031269-AC2-FEDER	2045	624 900,83	17,51
Intervention 20211423 - CV 20210828	RE0031269 - FEDER AC 1	2045	512 427,06	14,36
Intervention 20211616 - CV 20210933	RE0031427AC3 SOLDE FEDER	2045	85 283,65	2,39
Intervention 20220257 - CV 20220233	RE0032914 - COMMUNELAPOSESSION_SOLDE_BA	2045	30 686,00	0,86
Intervention 20221934 - CV 20221342	RE0032538-AC1-FEDER	2045	167 648,62	4,70
Intervention 20221934 - CV 20221342	RE0032538 AC2 FEDER	2045	83 372,67	2,34
Intervention 20230288 - CV 20230207	RE0034881 - AC1 - FEDER	2045	7 551,00	0,21
Intervention 20230290 - CV 20230209	RE0034866-Solde-FEDER	2045	110 984,29	3,11
Total			2 021 026,88	56,63

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINT ANDRE

Numéro de SIREN (2) : 21974009900011

Population de la commune : 57 626

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20181718 - CV 20181676	RE19648 CREATION PARC LUDIQU AU COLOSSE	2045	627 444,32	10,89
Intervention 20200484 - CV 20201105	RE0026838_STANDRE_AC1_FEDER	2045	560 518,46	9,73
Intervention 20201488 - CV 20201975	RE0024114-Carré Eglise 1-Solde	2045	661 701,63	11,48
Intervention 20211791 - CV 20211254	RE0031994_ST-ANDRÉ_ACOMPTE1	2045	161 179,20	2,80
Intervention 20211791 - CV 20211254	RE0031994_STANDRE_CSF2_SOLDE_FEDER	2045	7 351,20	0,13
Intervention 20211822 - CV 20211008	RE0032498 - AC1 - FEDER	2045	151 960,20	2,64
Intervention 20220912 - CV 20220507	RE0033375-AC1 - FEDER	2045	515 171,31	8,94
Intervention 20220913 - CV 20220508	RE0033601-SOLDE-FEDER	2045	169 650,00	2,94
Intervention 20221489 - CV 20221071	RE0033864-SOLDE-FEDER	2045	103 028,00	1,79
Intervention 20230175 - CV 20230145	RE0034733-SOLDE-FEDER	2045	60 417,90	1,05
Intervention 20230564 - CV 20230380	RE0033384 - SOLDE - FEDER	2045	491 216,51	8,52
Intervention 20230568 - CV 20230385	RE0033437- AC1	2045	610 590,78	10,60
Intervention 20230569 - CV 20230386	RE0034542 - AC1 - FEDER	2045	1 797 655,97	31,20
Total			5 917 885,48	102,71

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINT BENOIT

Numéro de SIREN (2) : 21974010700012

Population de la commune : 37 301

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20221944 - CV 20230271	RE0034925_AC1_PART FEDER	2045	91 563,98	2,45
Total			91 563,98	2,45



Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINT DENIS

Numéro de SIREN (2) : 21974011500015

Population de la commune : 156 282

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20210427 - CV 20210303	RE0018128 - SOLDE - FEDER	2045	215 370,17	1,38
Intervention 20210627 - CV 20210338	RE0018127-Solde-Sq Mérançienne-ST-DENIS	2045	202 866,61	1,30
Intervention 20221935 - CV 20221343	RE0033868-AC1-FEDER	2045	159 538,30	1,02
Intervention 20221936 - CV 20221344	RE0033869 - SOLDE - FEDER	2045	595 734,73	3,81
Intervention 20221938 - CV 20221346	RE0033871 - SOLDE - FEDER	2045	561 651,21	3,59
Intervention 20230562 - CV 20230377	RE0034973-AC1-FEDER	2045	440 446,63	2,82
Intervention 20230562 - CV 20230377	RE0034973-AC2-FEDER	2045	573 420,61	3,67
Intervention 20230562 - CV 20230377	RE0034973-AC3-FEDER	2045	321 678,01	2,06
Total			3 070 706,27	19,65

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINT JOSEPH

Numéro de SIREN (2) : 21974012300019

Population de la commune : 39 365

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20211023 - CV 20211104	RE0030855_STJOSEPH_SLD_FEDER	2045	503 898,70	12,80
Intervention 20221931 - CV 20221339	RE0034814-AC1-FEDER	2045	566 425,32	14,39
Intervention 20221931 - CV 20221339	RE0034814-AC2-FEDER	2045	1 127 511,86	28,64
Total			2 197 835,88	55,83

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINT LEU

Numéro de SIREN (2) : 21974013100012

Population de la commune : 35 366

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20220190 - CV 20220333	RE0032430_ST-LEU_CSF1_AC1_FEDER	2045	90 947,88	2,57
Intervention 20220425 - CV 20220398	RE0032630_SAINTE-LEU_AC1_SOLDE	2045	144 000,00	4,07
Intervention 20220457 - CV 20220219	RE0032647 - SAINT LEU - AC1 FEDER	2045	72 516,05	2,05
Intervention 20220457 - CV 20220219	RE0032647 - SAINT LEU - AC2 FEDER	2045	78 619,47	2,22
Intervention 20220458 - CV 20220220	RE0032648 - SAINTLEU - AC1 FEDER	2045	42 747,04	1,21
Intervention 20220463 - CV 20220221	RE0032650 - AC1 FEDER	2045	111 396,63	3,15
Intervention 20220466 - CV 20220222	RE0032651 - ST LEU - EcolePlate - AC1	2045	117 975,91	3,34
Intervention 20221635 - CV 20221199	RE0034596 - SAINT LEU - AC1 FEDER	2045	33 184,54	0,94
Intervention 20230317 - CV 20230450	RE34295 - COMMUNE DE ST LEU - FEDER	65742	54 043,51	0,00
Total			745 431,03	19,55



Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINT LOUIS

Numéro de SIREN (2) : 21974014900014

Population de la commune : 54 557

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20230643 - CV 20230410	RE0035185-AC1-FEDER	2045	165 735,18	3,04
Intervention 20230643 - CV 20230410	RE0035185-AC2-FEDER	2045	382 864,44	7,02
Total			548 599,62	10,06

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINT PAUL

Numéro de SIREN (2) : 21974015600019

Population de la commune : 106 554

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20220865 - CV 20220568	RE0033746_SAINTE-PAUL_AC1_FEDER	2045	836 302,87	7,85
Intervention 20220865 - CV 20220568	RE0033746_SAINTE-PAUL_CSF2_SOLDE_FEDER	2045	97 516,47	0,92
Intervention 20220866 - CV 20220718	RE0033745 - RE0033745_SAINTE-PAUL_CSF2_S	2045	19 622,25	0,18
Intervention 20220866 - CV 20220718	RE0033745_SAINTE-PAUL_AC1_FEDER	2045	194 778,63	1,83
Intervention 20221696 - CV 20221222	RE0034379-AC1-FEDER	2045	354 706,92	3,33
Intervention 20221924 - CV 20221331	RE0034775-AC1-FEDER	2045	77 417,63	0,73
Intervention 20221924 - CV 20221331	RE0034775 FEDER SOLDE	2045	106 149,13	1,00
Intervention 20221927 - CV 20221334	RE0034776 SOLDE FEDER	2045	432 517,86	4,06
Intervention 20221928 - CV 20221336	RE0034778 AC1 FEDER	2045	422 465,73	3,96
Intervention 20230560 - CV 20230375	RE0034777 AC1 FEDER	2045	941 731,81	8,84
Total			3 483 209,30	32,70

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINT PIERRE

Numéro de SIREN (2) : 21974016400013

Population de la commune : 84 950

Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20171219 - CV 20181841	RE0013181 - SOLDE - FEDER	2045	585 350,93	6,89
Intervention 20191743 - CV 20192349	RE0018080 - SOLDE - FEDER	2045	210 837,73	2,48
Intervention 20210260 - CV 20210238	RE0023106 - Basse terre - acompte1	2045	223 820,36	2,63
Intervention 20210260 - CV 20210238	RE0023106 - Solde - FEDER	2045	731 014,85	8,61
Intervention 20220786 - CV 20220413	RE0033255 - AC1 - FEDER	2045	1 553 228,21	18,28
Intervention 20220786 - CV 20220413	RE0033255 AC1 FEDER REACT	2045	2 439 900,92	28,72
Intervention 20220883 - CV 20220719	RE0034064_ST-PIERRE_CSF1_AC1_FEDER	2045	536 063,23	6,31
Intervention 20221284 - CV 20220900	RE0034092 AC1 FEDER REACT	2045	372 905,54	4,39
Intervention 20221366 - CV 20221087	RE0034317_ST-PIERRE_CSF1_ACOMPTE 1	2045	208 193,27	2,45
Intervention 20221366 - CV 20221087	RE0034317_STPIERRE_CSF2_AC2_FEDER	2045	111 979,71	1,32
Intervention 20221366 - CV 20221087	RE0034317_STPIERRE_CSF3_SOLDE_FEDER	2045	2 124,00	0,03



Intervention 20221932 - CV 20221340	RE0034815 - AC1 - FEDER	2045		
Intervention 20221932 - CV 20221340	RE0034815-AC2-FEDER	2045		
Total			7 754 448,36	91,28

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINTE ROSE				
Numéro de SIREN (2) : 21974019800011				
Population de la commune : 6 422				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20191787 - CV 20191967	RE0022184 - Sainte Rose - SOLDE FEDER	2045	616 403,42	95,98
Intervention 20200327 - CV 20200441	RE0024777 - Solde - FEDER	2045	55 426,83	8,63
Intervention 20221490 - CV 20221072	RE0034391-AC1-FEDER	2045	437 179,93	68,08
Intervention 20231339 - CV 20230949	RE0035278 AC1 FEDER REACT	2045	596 057,09	92,81
Intervention 20231339 - CV 20230949	RE0035278-AC2-FEDER	2045	352 339,06	54,86
Total			2 057 406,33	320,36

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SAINTE SUZANNE				
Numéro de SIREN (2) : 21974020600012				
Population de la commune : 24 538				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20171901 - CV 20171205	RE0013789 - STE SUZANNE - Solde FEDER	2045	36 394,42	1,48
Intervention 20230180 - CV 20230150	RE0035024 - AC1 - FEDER	2045	186 320,01	7,59
Intervention 20230292 - CV 20230211	RE0035131 - AC1 - FEDER	2045	52 036,77	2,12
Intervention 20230293 - CV 20230212	RE0035132 - AC1 - FEDER	2045	143 391,89	5,84
Total			418 143,09	17,03

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE SALAZIE				
Numéro de SIREN (2) : 21974021400016				
Population de la commune : 7 319				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20221845 - CV 20221286	RE0034414 - AC1 - FEDER	2045	754 698,54	103,11
Intervention 20230258 - CV 20230172	RE0034996 - AC1 - FEDER	2045	127 886,32	17,47
Total			882 584,86	120,58

Nom de la commune (1) : MAIRIE DU TAMPON				
Numéro de SIREN (2) : 21974022200019				
Population de la commune : 82 868				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20211198 - CV 20210925	RE0031348_TAMPON_AC1_FEDER	2045	1 037 675,53	12,52

Intervention 20211492 - CV 20210878	RE0029354 - TAMPON - Ac1 FEDER	2045		
Intervention 20211493 - CV 20210879	RE0030198 - TAMPON - Ac1 FEDER	2045		
Total			1 644 942,60	19,84

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE TROIS BASSINS				
Numéro de SIREN (2) : 21974023000012				
Population de la commune : 6 989				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20211607 - CV 20211129	RE0032107_TROIS-BASSINS_AC1_FEDER	2045	137 382,89	19,66
Intervention 20211607 - CV 20211129	RE0032107_TROISBASSINS_AC2_SOLDE_FEDER	2045	228 017,11	32,63
Intervention 20220474 - CV 20220223	RE0032156 - 3BASSINS - AC2 FEDER	2045	154 746,77	22,14
Intervention 20220474 - CV 20220223	RE0032156 - TROIS BASSINS - AC1 FEDER	2045	105 718,92	15,13
Intervention 20220476 - CV 20220224	RE0032157 - TROIS BASSINS - AC1 FEDER	2045	193 128,92	27,63
Intervention 20220909 - CV 20220502	RE0032158 - TROIS BASSINS - AC1 FEDER	2045	206 306,91	29,52
Intervention 20220909 - CV 20220502	RE0032158 - TROIS BASSINS - Ac2 FEDER	2045	219 294,19	31,38
Intervention 20221065 - CV 20220963	RE0034267 - AC2 TROIS BASSINS	2045	324 777,93	46,47
Intervention 20221065 - CV 20220963	RE0034267 - Acompte 1 Trois Bassins	2045	286 027,57	40,93
Intervention 20221281 - CV 20220897	RE0033026 - 3Bassins - Ac1 FEDER	2045	141 713,76	20,28
Intervention 20221697 - CV 20221223	RE0034250 - TROIS BASSINS - Ac1	2045	73 991,30	10,59
Intervention 20221697 - CV 20221223	RE0034250 - TROIS BASSINS - AC2 FEDER	2045	101 891,01	14,58
Intervention 20221698 - CV 20221224	RE0034256 - AC1 - FEDER	2045	245 470,95	35,12
Intervention 20221698 - CV 20221224	RE0034256 - TROIS BASSINS - Ac1	2045	195 285,94	27,94
Total			2 613 754,17	374,00

Nom de la commune (1) : MAIRIE DE CILAOS				
Numéro de SIREN (2) : 21974024800014				
Population de la commune : 5 437				
Intitulé de la subvention	Objet	Article (3)	Montant en €	Montant en € / hab
Intervention 20221493 - CV 20221075	RE0033777 AC1 FEDER REACT	2045	69 665,40	12,81
Intervention 20221494 - CV 20221076	RE0033776 - AC1 - FEDER - REACT UE	2045	208 859,04	38,41
Intervention 20221495 - CV 20221077	RE0033775 AC1 FEDER REACT	2045	60 628,05	11,15
Intervention 20221496 - CV 20221078	RE0033774 AC1 FEDER REACT	2045	57 780,90	10,63
Intervention 20221497 - CV 20221079	RE0033773 AC1 FEDER REACT	2045	286 536,15	52,70
Intervention 20221499 - CV 20221081	RE0034468-SOLDE-FEDER	2045	60 070,28	11,05
Intervention 20221500 - CV 20221082	RE0034467 SOLDE FEDER REACT	2045	135 000,00	24,83
Intervention 20221502 - CV 20221084	RE0034460-SOLDE-FEDER	2045	40 561,20	7,46
Intervention 20221941 - CV 20221349	RE0033894 AC1 - FEDER	2045	103 602,10	19,06
Intervention 20221941 - CV 20221349	RE0033894 AC2 FEDER REACT	2045	75 885,82	13,96
Total			1 098 588,94	202,06

- (1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par la collectivité.
- (2) Numéro à 9 chiffres.
- (3) Détailler le numéro d'article.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024



ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Hôtel de Région (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

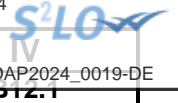
Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.



IV – ANNEXES

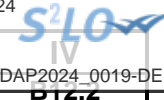
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			295 958 912,84	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			295 958 912,84	0,00	
25/01/2023	SUBVENTION 2023- FONDS EUROPEEN	2023-3-001	295 958 912,84	0,00	1
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

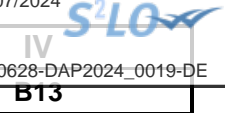
Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire

Crédits ouverts (BP + DM)

Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
--------------	---	------

Produit des cessions

Réalisations

Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		141 298 510,77	I 92 812 266,24
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		141 298 510,77	92 812 266,24
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	141 298 510,77	92 812 266,24

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	92 812 266,24	417 378 784,38	0,00	510 191 050,62

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.


IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		135 225 334,00	III 135 225 333,74
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		135 225 334,00	135 225 333,74
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28045	<i>Subv. d'équipement versées aux tiers</i>	135 225 334,00	135 225 333,74
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (4)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (4)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (4)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	
Total ressources propres disponibles	135 225 333,74	420 959 022,57	72 220 690,80	0,00	628 405 047,11

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 510 191 050,62
Ressources propres disponibles	IV 628 405 047,11
Solde	V = IV – II (5) 118 213 996,49

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.
- (5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
D EP211-0001 2015/1	FEDER INVESTISSEMENT 2014-2020	9005	1 365 994 380,03	34 938 274,19	787 642 726,25	34 938 274,19	0,00	822 581 000,44	295 958 912,84	526 622 087,60
TOTAL			1 365 994 380,03	34 938 274,19	787 642 726,25	34 938 274,19	0,00	822 581 000,44	295 958 912,84	526 622 087,60

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	4,47	5,97	5,15	1,78

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
D EA211-0001 2015/1	FEDER FONCTIONNEMENT 2014-2020	9305	213 868 226,67	-23 890 868,89	116 715 590,23	0,00	23 890 868,89	92 824 721,34	42 541 907,96	50 282 813,38
D EA211-0002 2015/1	FEDER FONCTIONNEMENT AT	9305	42 474 082,58	6 000 000,00	11 287 240,74	6 000 000,00	0,00	17 287 240,74	6 388 169,58	10 899 071,16
TOTAL			256 342 309,25	-17 890 868,89	128 002 830,97	6 000 000,00	23 890 868,89	110 111 962,08	48 930 077,54	61 181 884,54

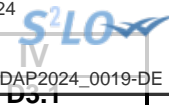
* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	5.93	3.30	4.64	1.25



IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme)

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

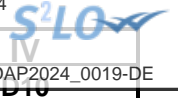
IV – ANNEXES**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)****1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

**IV – ANNEXES****D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	854 636 207,99	388 771 179,08	417 378 784,38	48 486 244,53
RECETTES	854 636 207,99	361 762 977,63	420 959 022,57	71 914 207,79
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	255 967 438,02	184 155 411,28	46 923 323,46	24 888 703,28
RECETTES	255 967 438,02	123 201 937,32	84 292 861,51	48 472 639,19

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	854 636 207,99	388 771 179,08	417 378 784,38	48 486 244,53
RECETTES	854 636 207,99	361 762 977,63	420 959 022,57	71 914 207,79
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	255 967 438,02	184 155 411,28	46 923 323,46	24 888 703,28
RECETTES	255 967 438,02	123 201 937,32	84 292 861,51	48 472 639,19

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES**IV****D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****D10****4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	854 636 207,99	388 771 179,08	417 378 784,38	48 486 244,53
RECETTES	854 636 207,99	361 762 977,63	420 959 022,57	71 914 207,79
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	255 967 438,02	184 155 411,28	46 923 323,46	24 888 703,28
RECETTES	255 967 438,02	123 201 937,32	84 292 861,51	48 472 639,19
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	1 110 603 646,01	572 926 590,36	464 302 107,84	73 374 947,81
TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 110 603 646,01	484 964 914,95	505 251 884,08	120 386 846,98

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

**V – ARRETE ET SIGNATURES****ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 29

VOTES :

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 4

Date de convocation : 14/06/2024

Présenté par la présidente du conseil régional (1),
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 28/06/2024

Délibéré par l'assemblée l'assemblée délibérante du conseil régional (2), réunie en session Assemblée Plénière
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 28/06/2024

Les membres de l'assemblée délibérante l'assemblée délibérante du conseil régional (2),(3),

Certifié exécutoire par la présidente du conseil régional (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 02/07/2024, et de la publication le 02/07/2024

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 02/07/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION : PROGRAMME OPERATIONNEL DE COOPERATION TERRITORIALE REUNION (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 23974001200103

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE

M. 57

Compte administratif

Voté par fonction

BUDGET : BUDGET POCT REUNION (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	6
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	7
C1 - Exécution du budget - Résultats	8
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	9
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	10

II - Présentation générale

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget	12
A2 - Vue d'ensemble - Ventilation des opérations réelles et d'ordre	13
B - Récapitulation par groupes fonctionnels	14
C1 - Equilibre financier - Investissement	20
C2 - Equilibre financier - Fonctionnement	22
D1 - Balance générale - Dépenses	24
D2 - Balance générale - Recettes	26

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	28
A.900 - Services généraux	30
A.900-5 - Gestion des fonds européens	33
A.901 - Sécurité	34
A.902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	35
A.903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	38
A.904 - Santé et action sociale (hors RSA)	41
A.904-4 - RSA	44
A.905 - Aménagement des territoires et habitat	45
A.906 - Action économique	48
A.907 - Environnement	50
A.908 - Transports	53
A.921 - Taxes non affectées	57
A.922 - Dotations et participations	58
A.923 - Dettes et autres opérations financières	59
A.925 - Opérations patrimoniales	60
A.926 - Transferts entre les sections	61
A.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	62
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	63
B.930 - Services généraux	66
B.930-5 - Gestion des fonds européens	69
B.931 - Sécurité	70
B.932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	71
B.933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	74

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le 08/07/2024
ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE

B.934 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	
B.934-3 - APA	
B.934-4 - RSA/Régularisation de RMI	
B.935 - Aménagement des territoires et habitat	81
B.936 - Action économique	82
B.937 - Environnement	85
B.938 - Transports	87
B.940 - Impositions directes	90
B.941 - Autres impôts et taxes	94
B.942 - Dotations et participations	95
B.943 - Opérations financières	96
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	97
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes	98
B.946 - Transferts entre les sections	99
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement	100
	101

IV - Annexes

A - Présentation croisée


A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	102
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	105
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	108
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	109
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	110
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	113
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	116
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	119
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	120
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	123
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	125
A1.908 - Fonction 8 - Transports	128
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	132
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	134
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	137
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	138
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	139
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	142
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	145
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	148
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	149
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	150
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	153
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	155
A2.938 - Fonction 8 - Transports	158

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	162
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	164
B7.9 - Autres engagements reçus	165
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	166
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	168
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	169
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	170
B13 - Opérations liées aux cessions	171
B14 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	172
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	173
C2.1 - Situation des AP	175
C2.2 - Situation des AE	176

Envoyé en préfecture le 08/07/2024	
Reçu en préfecture le 08/07/2024	
Publié le 08/07/2024	
ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE	

D - Autres éléments d'information

D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	177
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	178
D4 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D6 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés	179
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	180
D11 - Décisions en matière de taux	182
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D13.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
D14 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	183
--------------------------	-----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

les chapitres des groupes 90 et 93 ne comprennent pas les opérations non ventilables de la rubrique 01 ;

les chapitres des groupes 92, 94 et 95 constituent les éléments de la rubrique 01 – opérations non ventilables ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios

		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



I – INFORMATIONS GENERALES

POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

S2LO

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS

RESULTAT DE L'EXERCICE

	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	12 690 723,69	13 392 055,06	1 230 033,96	A1 1 931 365,33
Investissement	1 683 987,67	4 227 583,17	(2) -429 605,14	A2 2 113 990,36
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	11 006 736,02	9 164 471,89	(3) 1 659 639,10	A3 -182 625,03

RESTES A REALISER (4)

	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II 17 636 304,91	III + IV 15 726 028,35	B1 -1 910 276,56
Investissement	I 4 431 246,72	III 5 437 690,60	B2 1 006 443,88
Fonctionnement	II 13 205 058,19	IV 10 288 337,75	B3 -2 916 720,44

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)

TOTAL	A1 + B1	21 088,77
Investissement	A2 + B2	3 120 434,24
Fonctionnement	A3 + B3	-3 099 345,47

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.



I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 4 431 246,72
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	4 431 246,72
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 13 205 058,19
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	13 205 058,19
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.



I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 5 437 690,60
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	5 437 690,60
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 10 288 337,75
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	10 288 337,75
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



II – PRESENTATION GENERALE

VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	11 006 736,02	G	9 164 471,89
	Section d'investissement	B	1 683 987,67	H	4 227 583,17
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	1 659 639,10
	Report en section d'investissement (001)	D	429 605,14	J	0,00
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	13 120 328,83	= G + H + I + J	15 051 694,16
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	13 205 058,19	K	10 288 337,75
	Section d'investissement	F	4 431 246,72	L	5 437 690,60
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	17 636 304,91	= K + L	15 726 028,35
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	24 211 794,21	= G + I + K	21 112 448,74
	Section d'investissement	= B + D + F	6 544 839,53	= H + J + L	9 665 273,77
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	30 756 633,74	= G + H + I + J + K + L	30 777 722,51

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.



II – PRESENTATION GENERALE

VUE D'ENSEMBLE – VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

TOTAL DES OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE


	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	507 212,23	1 176 775,44	1 683 987,67	720 804,70	3 506 778,47	4 227 583,17
FONCTIONNEMENT	7 499 957,55	3 506 778,47	11 006 736,02	7 987 696,45	1 176 775,44	9 164 471,89
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE (1)	8 007 169,78	4 683 553,91	12 690 723,69	8 708 501,15	4 683 553,91	13 392 055,06

(1) Total réalisations = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE

RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS

SECTION	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1) (1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		
		REALISATIONS (mandats et titres émis)	CHARGES / PRODUITS RATTACHES	RESTES A REALISER AU 31/12/N
AP VOTEES	0,00			
Dont dépenses imprévues (950)	0,00			
AE VOTEES	0,00			
Dont dépenses imprévues (952)	0,00			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 665 274,30	2 113 592,81		4 431 246,72
90 Opérations ventilées	4 938 458,95	507 212,23		4 431 246,72
- en AP/CP (2)	4 932 782,67	507 212,23		4 425 570,44
- hors AP/CP (2)	5 676,28	0,00		5 676,28
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00		0,00
92 Opérations non ventilées	4 297 210,21	1 176 775,44		0,00
001 Solde exécution invest. reporté	429 605,14	429 605,14		
RECETTES D'INVESTISSEMENT	9 665 274,30	4 227 583,17		5 437 690,60
90 Opérations ventilées	6 158 495,30	720 804,70		5 437 690,60
- Recettes affectées	6 158 495,30	720 804,70		5 437 690,60
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00		0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	3 506 779,00	3 506 778,47		0,00
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00			0,00
951 Virement de la section de fonctionnement	0,00			
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00		
001 Solde exécution invest. reporté	0,00	0,00		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	24 211 794,74	11 006 736,02	0,00	13 205 058,19
93 Services ventilés	20 705 015,74	7 499 957,55	0,00	13 205 058,19
- en AE/CP	16 514 373,57	7 499 957,55	0,00	9 014 416,02
- hors AE/CP	4 190 642,17	0,00	0,00	4 190 642,17
94 Services communs non ventilés	3 506 779,00	3 506 778,47	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	0,00			
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	24 211 794,74	10 824 110,99	0,00	10 288 337,75
93 Services ventilés	18 254 945,43	7 987 696,45	0,00	10 288 337,75
94 Services communs non ventilés	4 297 210,21	1 176 775,44	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE


SECTION	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1) (1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESERVES)		RESTES A REALISER ALLIÉS
		REALISATIONS (mandats et titres émis)	CHARGES / PRODUITS RATTACHES	
002 Résultat de fonctionnement reporté	1 659 639,10	1 659 639,10		

(1) Pour les AP et les AE, indiquer les AP ou AE nouvelles votées ou anciennes modifiées au cours de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE**RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 1)****B**

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
AP VOTEES						
Dont dépenses imprévues (950)						
AE VOTEES						
Dont dépenses imprévues (952)						
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00	507 212,23	0,00	0,00	0,00	0,00
90 Opérations ventilées	0,00	507 212,23	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AP/CP (2)	0,00	507 212,23	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées						
001 Solde exécution invest. reporté						
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00	720 804,70	0,00	0,00	0,00	0,00
90 Opérations ventilées	0,00	720 804,70	0,00	0,00	0,00	0,00
- Recettes affectées	0,00	720 804,70	0,00	0,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)						
954 Produit des cessions d'immobilisations						
951 Virement de la section de fonctionnement						
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés						
001 Solde exécution invest. reporté						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	7 499 957,55	0,00	0,00	0,00	0,00

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	Fonction 3 Cult., vie associée, jeunesse, sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé, éducation sociale (hors APA et RSA)
93 Services ventilés	0,00	7 499 957,55	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AE/CP	0,00	7 499 957,55	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés						
953 Virement à la section d'investissement						
002 Résultat de fonctionnement reporté						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00	7 987 696,45	0,00	0,00	0,00	0,00
93 Services ventilés	0,00	7 987 696,45	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés						
002 Résultat de fonctionnement reporté						

(1) Pour les AP et les AE, indiquer les AP ou AE nouvelles votées ou anciennes modifiées au cours de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE**RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 2)****II****B**

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
---------	-----------------------------	--	---	---	-------------------------------------	----------------------------------	---

AP VOTEES							
Dont dépenses imprévues (950)							
AE VOTEES							
Dont dépenses imprévues (952)							

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées							
001 Solde exécution invest. reporté							
RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Recettes affectées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)							
954 Produit des cessions d'immobilisations							
951 Virement de la section de fonctionnement							
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés							
001 Solde exécution invest. reporté							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	



SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en cours
94 Services communs non ventilés							
953 Virement à la section d'investissement							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
94 Services communs non ventilés							
002 Résultat de fonctionnement reporté							

(1) Pour les AP et les AE, indiquer les AP ou AE nouvelles votées ou anciennes modifiées au cours de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT

OPERATIONS REELLES ET MIXTES – Réalisations (y compris sur les restes à réaliser N-1)

CHAPITRES	MANDATS	TITRES
90 Opérations ventilées	507 212,23	720 804,70
900 Services généraux	0,00	0,00
900-5 Gestion des fonds européens	507 212,23	720 804,70
901 Sécurité	0,00	0,00
902 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
904 Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
906 Action économique	0,00	0,00
907 Environnement	0,00	0,00
908 Transports	0,00	0,00
909 (Fonction en réserve)		
92 Opérations non ventilées	0,00	0,00
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	0,00
923 Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00
TOTAL	I 507 212,23	II 720 804,70
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT (1)	I - II	-213 592,47

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	0,00	0,00
926 Transferts entre les sections (2)	1 176 775,44	3 506 778,47
TOTAL	III 1 176 775,44	IV 3 506 778,47
AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE (1)	IV - III	2 330 003,03

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III 1 683 987,67	II + IV 4 227 583,17
--------------	-----------------------------	-----------------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde exécution invest. reporté	V 429 605,14	VI 0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII 0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V 2 113 592,81	II + IV + VI + VII 4 227 583,17
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (1)		2 113 990,36

(1) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



II – PRESENTATION GENERALE

EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT

OPERATIONS REELLES ET MIXTES – Réalisations (y compris sur les restes à réaliser de N-1)

CHAPITRES	MANDATS	TITRES
93 Services ventilés	7 499 957,55	7 987 696,45
930 Services généraux	0,00	0,00
930-5 Gestion des fonds européens	7 499 957,55	7 987 696,45
931 Sécurité	0,00	0,00
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA)	0,00	0,00
934-3 APA	0,00	0,00
934-4 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
936 Action économique	0,00	0,00
937 Environnement	0,00	0,00
938 Transports	0,00	0,00
939 (Fonction en réserve)		
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00
940 Impositions directes	0,00	0,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	0,00
942 Dotations et participations	0,00	0,00
943 Opérations financières	0,00	0,00
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes (1)	0,00	0,00
TOTAL des opérations réelles et mixtes	I 7 499 957,55	II 7 987 696,45
SOLDE des opérations réelles et mixtes (2)	II - I	487 738,90
OPERATIONS D'ORDRE		
946 Transferts entre les sections (1)	3 506 778,47	1 176 775,44
947 Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00
TOTAL	III 3 506 778,47	IV 1 176 775,44
AUTOFINANCEMENT DEGAGE (2)	III - IV	2 330 003,03
TOTAL DES OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
TOTAL	I + III 11 006 736,02	II + IV 9 164 471,89
RESULTATS ANTERIEURS		
002 Résultat de fonctionnement reporté de N-1	V 0,00	VI 1 659 639,10



TOTAL CUMULE DE LA SECTION

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	11 006 736,02	II + IV + VI
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION (2) (recettes – dépenses)			-182 625,03

(1) Les comptes 68 et 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(2) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.



II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – DEPENSES

	INVESTISSEMENT	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits sans emploi (1)
Dépenses d'investissement – Total		9 665 274,30	2 113 592,81	4 431 246,72	3 120 434,77
Sous total des opérations réelles et mixtes		4 938 458,95	507 212,23	4 431 246,72	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (3)	4 938 458,95	507 212,23	4 431 246,72	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		4 297 210,21	1 176 775,44		3 120 434,77
040	Opérations ordre transf. entre sections (2)	4 297 210,21	1 176 775,44		3 120 434,77
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00		0,00
001	Solde exécution invest. reporté	429 605,14	429 605,14		

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12/N.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – DEPENSES

D1

	FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis)	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits sans emploi (1)
Dépenses de fonctionnement – Total		24 211 794,74	11 006 736,02	0,00	13 205 058,19	0,53
Sous total des opérations réelles et mixtes		20 705 015,74	7 499 957,55	0,00	13 205 058,19	0,00
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	20 705 015,74	7 499 957,55	0,00	13 205 058,19	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (hors 016 et 017)	0,00	0,00			0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		3 506 779,00	3 506 778,47			0,53
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	3 506 779,00	3 506 778,47			0,53
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00			

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12/N.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – RECETTES

	INVESTISSEMENT	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits sans emploi (1)
Recettes d'investissement – Total		9 665 274,30	4 227 583,17	5 437 690,60	0,53
Sous total des opérations réelles et mixtes		6 158 495,30	720 804,70	5 437 690,60	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	6 158 495,30	720 804,70	5 437 690,60	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (2) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Sous total des opérations d'ordre		3 506 779,00	3 506 778,47		0,53
040	Opérations ordre transf. entre sections (3)	3 506 779,00	3 506 778,47		0,53
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00		0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00	0,00		

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12/N.

(2) Exceptionnellement, les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE

BALANCE GENERALE – RECETTES

II

D2

	FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis)	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits sans emploi (1)
Recettes de fonctionnement – Total		24 211 794,74	10 824 110,99	0,00	10 288 337,75	3 099 346,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		18 254 945,43	7 987 696,45	0,00	10 288 337,75	-21 088,77
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (sauf 016 et 017)	18 254 945,43	7 966 607,68	0,00	10 288 337,75	0,00
75	Autres produits de gestion courante (sauf 016 et 017)	0,00	21 088,77	0,00	0,00	-21 088,77
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (sauf 016 et 017)	0,00	0,00			0,00
013	Atténuations de charges (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		4 297 210,21	1 176 775,44			3 120 434,77
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	4 297 210,21	1 176 775,44			3 120 434,77
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 659 639,10	1 659 639,10			

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12/N.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

DEPENSES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI (1)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP
			REALISATIONS (mandats émis)	RESTES A REALISER au 31/12/N			
Dépenses d'investissement – Total		9 665 274,30	2 113 592,81	4 431 246,72	3 120 434,77	507 212,23	1 176 775,44
90	Opérations ventilées	4 938 458,95	507 212,23	4 431 246,72	0,00	507 212,23	0,00
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	4 938 458,95	507 212,23	4 431 246,72	0,00	507 212,23	0,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve						
92	Opérations non ventilées	4 297 210,21	1 176 775,44	0,00	3 120 434,77		1 176 775,44
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
925	Opérations patrimoniales	0,00	0,00		0,00		0,00
926	Transferts entre les sections	4 297 210,21	1 176 775,44		3 120 434,77		1 176 775,44
Pour information : 001 solde d'exécution de la SI reporté N-1		429 605,14					

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – restes à réaliser au 31/12.

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

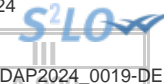
Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI (1)
			REALISATIONS (titres émis)	RESTES A REALISER au 31/12/N	
Recettes d'investissement – Total		9 665 274,30	4 227 583,17	5 437 690,60	0,53
90	Opérations ventilées	6 158 495,30	720 804,70	5 437 690,60	0,00
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	6 158 495,30	720 804,70	5 437 690,60	0,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve				
92	Opérations non ventilées	3 506 779,00	3 506 778,47	0,00	0,53
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922-1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
925	Opérations patrimoniales	0,00	0,00		0,00
926	Transferts entre les sections (2)	3 506 779,00	3 506 778,47		0,53
95	Chapitre de prévision sans réalisation	0,00		0,00	
951	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00			
954	Produit des cessions d'immobilisations (3)	0,00		0,00	
922-1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (4)	0,00	0,00		0,00
Pour information : 001 solde d'exécution de la SI reporté N-1		0,00			

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – restes à réaliser au 31/12.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission d'un titre ou d'un mandat (opération sans réalisation).

(4) Il s'agit des seules écritures d'ordre mixtes au 1068.



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 900 – Services généraux

AP (1) =

0,00

Libellé	90-02							
	Administration générale							
	90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 900
Détail par articles	

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 1)

Libellé	90-03 Conseils						
	90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports	
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

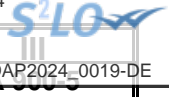
(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 900****CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 2)**

Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

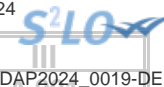
CHAPITRE 900-5 – Gestion des fonds européens

AP (1) = 0,00

Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			90-058 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME					
Crédits votés (2)	0,00	4 932 782,67	0,00	0,00	4 932 782,67
Réalisations	0,00	507 212,23	0,00	0,00	507 212,23
Restes à réaliser	0,00	4 425 570,44	0,00	0,00	4 425 570,44
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME					
Crédits votés (2)	0,00	5 676,28	0,00	0,00	5 676,28
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	5 676,28	0,00	0,00	5 676,28
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Crédits votés (2)	0,00	6 158 495,30	0,00	0,00	6 158 495,30
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	720 804,70	0,00	0,00	720 804,70
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	5 437 690,60	0,00	0,00	5 437 690,60
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 901 – Sécurité

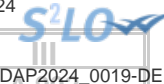
AP (1) =

0,00

Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AP (1) = 0,00

Libellé	90-20	90-21			90-22		
	Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
	90-201	90-211	90-212	90-213	90-221	90-222	90-223
	Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 902****CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Libellé	90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires	90-25 Formation professionnelle						90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale
			90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

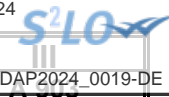
(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 902****CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Libellé	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AP (1) = **0,00**

Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture								
		90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive	
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 903****CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Libellé	90-32					
	Sports (autres que scolaires)					
	90-321	90-322	90-323	90-324	90-325	90-326
	Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

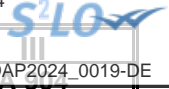
(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 903****CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-41 Santé					
	90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 904
Détail par articles	

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Libellé	90-42 Action sociale							
	90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
		90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA							III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES							A 904
Détail par articles							

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
	90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



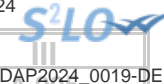
III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 904-4 – RSA **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat

AP (1) =

0,00

Libellé	90-50	90-51						
	Services communs	Aménagement et services urbains						
	90-501 Services communs	90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 905****CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)					
				90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social	
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

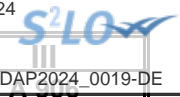
(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 905****CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 906 – Action économique **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
				90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
				90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

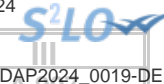
(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 906****CHAPITRE 906 – Action économique (suite)**

Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 907 – Environnement

AP (1) =

0,00

Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72					
			Actions déchets et propreté urbaine					
			90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 907****CHAPITRE 907 – Environnement (suite 1)**

Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
	90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 907****CHAPITRE 907 – Environnement (suite 2)**

Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
			90-820	90-821	90-822	90-823	90-824	90-825	90-828
			Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 908****CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)**

Libellé	90-83 Transports de marchandises						
	90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 908****CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)**

Libellé	90-84 Voirie							
	90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 3)

Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA

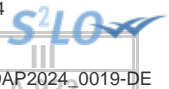
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	RAR au 31/12/N	Crédits sans emploi
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

**III – ADOPTION DU CA****A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 922 – Dotations et participations**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	RAR au 31/12/N	Crédits sans emploi
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Reversement de dotations (trop perçu).



III – ADOPTION DU CA

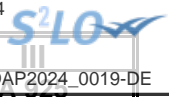
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	RAR au 31/12/N	Crédits sans emploi
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

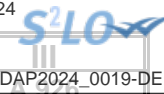
(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

**III – ADOPTION DU CA****A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles***CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales*

Article / compte par nature (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	Crédits sans emploi
	<i>DEPENSES (2)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>RECETTES (2)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

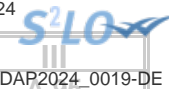
Article / compte par nature (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	Crédits sans emploi
	DEPENSES DE L'EXERCICE (2)	4 297 210,21	1 176 775,44	3 120 434,77
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	4 297 210,21	1 176 775,44	3 120 434,77
139172	<i>Subv. transf. FEDER</i>	4 297 210,21	1 176 775,44	3 120 434,77
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE (3) (4)	3 506 779,00	3 506 778,47	0,53
	<i>Amortissement des immobilisations</i>	3 506 779,00	3 506 778,47	0,53
28045	<i>Subv. d'équipement versées aux tiers</i>	3 506 779,00	3 506 778,47	0,53
	Autres	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(3) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

**III – ADOPTION DU CA****A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION****95 – Chapitre de prévision sans réalisation**

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	RAR au 31/12/N
	RECETTES	0,00	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00



III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

DEPENSES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (1)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE
			REALISATIONS(mandats émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N			
Dépenses de fonctionnement – Total		24 211 794,74	11 006 736,02	0,00	13 205 058,19	0,53	7 499 957,55	3 506 778,47
93	Services ventilés	20 705 015,74	7 499 957,55	0,00	13 205 058,19	0,00	7 499 957,55	0,00
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	20 705 015,74	7 499 957,55	0,00	13 205 058,19	0,00	7 499 957,55	0,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve							
94	Services communs non ventilés	3 506 779,00	3 506 778,47	0,00	0,00	0,53		3 506 778,47
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (1)	Pour information, gérées dans le cadre d'une AE	gérées hors AE
			REALISATIONS(mandats émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N			
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (2)	0,00	0,00			0,00		0,00
946	Transferts entre les sections (2)	3 506 779,00	3 506 778,47			0,53		3 506 778,47
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	0,00						0,00
953	Virement à la section d'investissement (3)	0,00						0,00
Total des groupes fonctionnels		24 211 794,74	11 006 736,02	0,00	13 205 058,19	0,53	7 499 957,55	3 506 778,47
Pour information : 002 Résultat antérieur reporté N-1		0,00						

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – restes à réaliser au 31/12.

(2) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres ou de mandats (opérations sans réalisation).

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

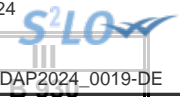
B

RECETTES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATION (titres émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N (1)	
Recettes de fonctionnement – Total		24 211 794,74	10 824 110,99	0,00	10 288 337,75	3 099 346,00
93	Services ventilés	18 254 945,43	7 987 696,45	0,00	10 288 337,75	-21 088,77
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	18 254 945,43	7 987 696,45	0,00	10 288 337,75	-21 088,77
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve					
94	Services communs non ventilés	4 297 210,21	1 176 775,44	0,00	0,00	3 120 434,77
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (2)	0,00	0,00			0,00
946	Transferts entre les sections (2)	4 297 210,21	1 176 775,44			3 120 434,77
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des groupes fonctionnels		22 552 155,64	9 164 471,89	0,00	10 288 337,75	3 099 346,00
Pour information : 002 Résultat antérieur reporté N-1		1 659 639,10				

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – restes à réaliser au 31/12.

(2) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.



III – ADOPTION DU CA
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 930 – Services généraux **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-02 Administration générale							
	93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 1)

Libellé	93-03						
	Conseils						
	93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., édu., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture.éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
			93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

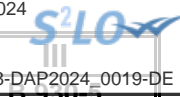
(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 930****CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 2)**

Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



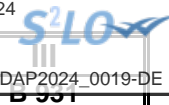
III – ADOPTION DU CA
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 930-5 – Gestion des fonds européens **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			93-058 FEADER	93-058 FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	16 514 373,57	0,00	0,00	16 514 373,57
Réalisations	0,00	7 499 957,55	0,00	0,00	7 499 957,55
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	9 014 416,02	0,00	0,00	9 014 416,02
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	4 190 642,17	0,00	0,00	4 190 642,17
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	4 190 642,17	0,00	0,00	4 190 642,17
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	18 254 945,43	0,00	0,00	18 254 945,43
Réalisations	0,00	7 987 696,45	0,00	0,00	7 987 696,45
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	10 288 337,75	0,00	0,00	10 288 337,75
Crédits sans emploi	0,00	-21 088,77	0,00	0,00	-21 088,77

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 931 – Sécurité

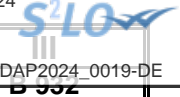
AE (1) =

0,00

Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-20		93-21			93-22		
	Services communs		Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
	93-201	93-211	93-212	93-213	93-221	93-222	93-223	
	Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 932****CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle						93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
			93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

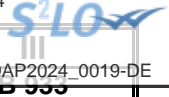
III
B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AE (1) = 0,00

Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
		93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 933
Détail par articles	

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	93-32					
	Sports (autres que scolaires)					
	93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

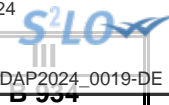
(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 933****CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI) **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-41 Santé					
	93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 934
Détail par articles	

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI) (suite 1)

Libellé	93-42							
	Action sociale							
	93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
	93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

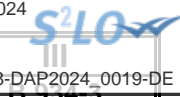
III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 934
Détail par articles	

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI) (suite 2)

Libellé	93-42						TOTAL DU CHAPITRE
	Action sociale						
	93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
	93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 934-3 – APA

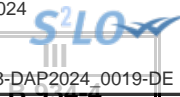
AE (1) =

0,00

Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 934-4 – RSA / Régularisations de RMI

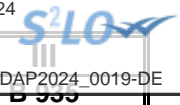
AE (1) =

0,00

Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat

AE (1) = 0,00

Libellé	93-50	93-51						
	Services communs	Aménagement et services urbains						
	93-501	93-510	93-511	93-512	93-513	93-514	93-515	93-518
	Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 935****CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
				93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

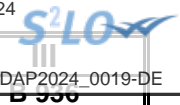
III
B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
			DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT			
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 936 – Action économique **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
				93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
				93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

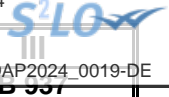
(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 936****CHAPITRE 936 –Action économique (suite)**

Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintenance et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 937 – Environnement

AE (1) = 0,00

Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
				93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 937
Détail par articles	

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 1)

Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
	93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

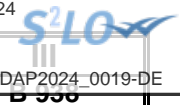
(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 937****CHAPITRE 937 – Environnement (suite 2)**

Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs							
			93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports	
			DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Libellé	93-83						
	Transports de marchandises						
	93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

III
B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Libellé	93-84 Voirie							
	93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 3)

Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 940 – Impositions directes**

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (2)
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « Crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

III – ADOPTION DU CA**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes**

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (2)
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

III – ADOPTION DU CA**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 942 – Dotations et participations**

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (2)
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (2)
			RÉALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (3)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
Compte R7622 (4)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

(3) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus**

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

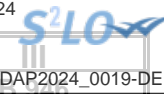
III – ADOPTION DU CA**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)**

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES REALISATIONS	CREDITS SANS EMPLOI (2)
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.



III – ADOPTION DU CA
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article /compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES REALISATIONS	CREDITS SANS EMPLOI (2)
	DEPENSES (3) (5)	3 506 779,00	3 506 778,47	0,53
	<i>Dotations aux amortissements et provisions</i>	<i>3 506 779,00</i>	<i>3 506 778,47</i>	<i>0,53</i>
6811	<i>Dot. amort. immos incorporelles</i>	<i>3 506 779,00</i>	<i>3 506 778,47</i>	<i>0,53</i>
	<i>Autres</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	RECETTES (4) (5)	4 297 210,21	1 176 775,44	3 120 434,77
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	<i>4 297 210,21</i>	<i>1 176 775,44</i>	<i>3 120 434,77</i>
777	<i>Rec... subv inv transférées cpte résult</i>	<i>4 297 210,21</i>	<i>1 176 775,44</i>	<i>3 120 434,77</i>
	<i>Transfert de charges</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « Crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

(3) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

(5) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – ADOPTION DU CA**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement**

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES REALISATIONS	CREDITS SANS EMPLOI (2)
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « Crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	0,00	507 212,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	507 212,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	720 804,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	720 804,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	S sociale (hors RSA)	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

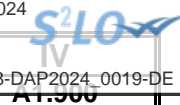
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		507 212,23
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		507 212,23
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		720 804,70
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		720 804,70
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	90-02 Administration générale							
		90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-03 Conseils						
		90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

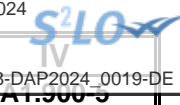
IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



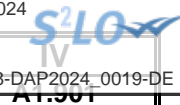
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

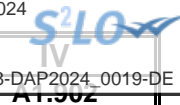
Article / compte nature (1)	Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	507 212,23	0,00	0,00	507 212,23
2045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	507 212,23	0,00	0,00	507 212,23
RECETTES		0,00	720 804,70	0,00	0,00	720 804,70
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	720 804,70	0,00	0,00	720 804,70

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

**IV – ANNEXES****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****FONCTION 1 – Sécurité**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	90-20	90-21			90-22		
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
		90-201	90-211	90-212	90-213	90-221	90-222	90-223
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires	90-25 Formation professionnelle						90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale
				90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

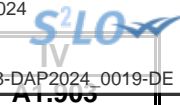
IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
			90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

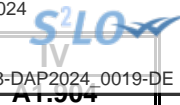
Article / compte nature (1)	Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)					
		90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.903****FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-41 Santé					
		90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale							
		90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
			90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

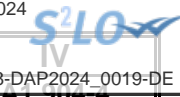
IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées		90-428 Autres interventions sociales
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



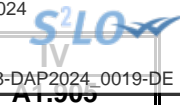
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	90-50	90-51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		90-501 Services communs	90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

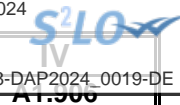
Article / compte nature (1)	Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
					90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.905****FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
					90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

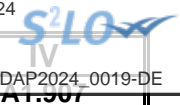
IV

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
					90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

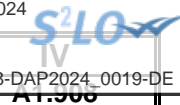
Article / compte nature (1)	Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
		90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.907****FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
				90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-83						
		Transports de marchandises						
		90-830	90-831	90-832	90-833	90-834	90-835	90-838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.908****FONCTION 8 – Transports (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-84 Voirie							
		90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

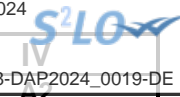
IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	7 499 957,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	7 499 957,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	7 987 696,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	7 966 607,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	21 088,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

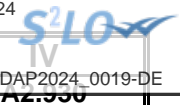
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 499 957,55
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 499 957,55
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 987 696,45
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 966 607,68
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		21 088,77
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

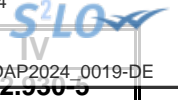
IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



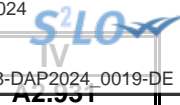
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	7 499 957,55	0,00	0,00	7 499 957,55
65732	Subv. fonct. régions	0,00	528 922,59	0,00	0,00	528 922,59
65733	Subv. fonct. départements	0,00	151 102,94	0,00	0,00	151 102,94
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	5 217 031,42	0,00	0,00	5 217 031,42
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	0,00	173 035,75	0,00	0,00	173 035,75
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	1 429 864,85	0,00	0,00	1 429 864,85
RECETTES		0,00	7 987 696,45	0,00	0,00	7 987 696,45
74778	Autres fonds européens	0,00	7 966 607,68	0,00	0,00	7 966 607,68
75888	Autres	0,00	21 088,77	0,00	0,00	21 088,77

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



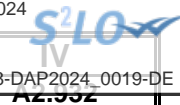
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20	93-21			93-22		
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
		93-201	93-211	93-212	93-213	93-221	93-222	93-223
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

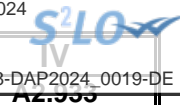
Article / compte nature (1)	Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle						93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
				93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.932****FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.933****FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32 Sports (autres que scolaires)					93-326 Manifestations sportives
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

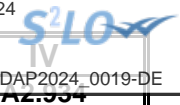
IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-41 Santé					
		93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42						
		Action sociale						
		93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance	
			93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

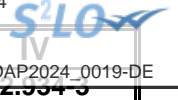
IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées		93-428 Autres interventions sociales
		93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



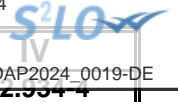
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



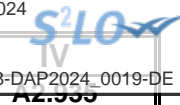
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisations de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	93-50	93-51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		93-501 Services communs	93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
					93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

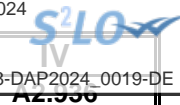
IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
					93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
					93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

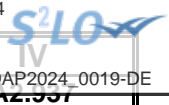
IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
					93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
		93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

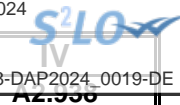
IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83						
		Transports de marchandises						
		93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84 Voirie							
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

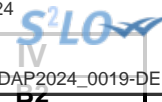
IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 2000 euros TTC €		Délibération du 30 Janvier 2020
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études non suivi de réalisation	5	30/01/2020
L	Frais de recherche et de développement	5	30/01/2020
L	Frais d'insertion en cas d'échec du projet	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des bâtiments et installations	30	30/01/2020
L	Subventions finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national	40	30/01/2020
L	Subventions fonds européens	1	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Logiciels)	2	30/01/2020
L	Site internet	2	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Progiciels)	5	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Marques, brevets, droits)	0	30/01/2020
L	Autres immobilisations incorporelles	2	30/01/2020
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	30	30/01/2020
L	Autres agencements et aménagements de terrains	20	30/01/2020
L	Bâtiments publics (administratifs, scolaires, culturels et sportifs, autres...)	30	30/01/2020
L	Bâtiments privés (immeuble de rapport, autres...)	30	30/01/2020
L	Travaux: gros oeuvre (génie civil)	25	30/01/2020
L	Travaux: plomberie (dont eau chaude solaire)	10	30/01/2020
L	Travaux: électricité (dont climatisation)	15	30/01/2020
L	Travaux: aménagements extérieurs (clos, couvert, étanchéité, toiture, etc)	10	30/01/2020
L	VRD et aménagements extérieurs hors bâti (voirie, réseaux divers, clôture, portail, etc)	25	30/01/2020
L	Autres agencements second oeuvre (faux plafonds, revêtements sols, peintures intérieures, etc)	15	30/01/2020
L	Désamiantage	25	30/01/2020
L	Autres travaux	15	30/01/2020
L	Ascenseurs	15	30/01/2020
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	30/01/2020
L	Construction sur sol d'autrui	30	30/01/2020
L	Matériels et outillage techniques	10	30/01/2020
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	15	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles-(agencement de bâtiment loués par la région)	15	30/01/2020
L	Matériels de transport- véhicules légers	5	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

Délibération n°

S10

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	Matériels de transport- camions et véhicules industriels	8	30/01/2020
L	Matériels de transport-bus	10	30/01/2020
L	Matériel informatique	5	30/01/2020
L	Matériel de bureau et mobilier	10	30/01/2020
L	Matériel de téléphonie	10	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	30/01/2020

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

D6.1.1

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	8 007 169,78	
Personnes de droit privé	166 619,32	
Associations	166 619,32	
OBSERVATOIRE MARIN DE LA REUNION	166 619,32	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	7 840 550,46	
Etat	0,00	
Régions	528 922,59	
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	528 922,59	
Départements	151 102,94	
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA REUNION	151 102,94	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	7 160 524,93	
AGENCE DE RECHERCHE POUR LA BIOD	14 634,25	
ASSO NATURALISTE ENVIRONNEMENT P	11 131,55	
ASSOCIATION CLUB EXPORT REUNION	44 308,25	
ASSOCIATION CLUB EXPORT REUNION	160 539,76	
ASSOCIATION CULTURELLE MOV A	65 256,20	
ASSOCIATION DES PORTS DES ILES D	8 961,74	
ASSOCIATION SCENES AUSTRALES	208 604,96	
ASSOCIATION VANILLA ISLANDS ORGA	199 473,77	
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNE	31 314,99	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTR	67 935,49	
CHAMBRE REG ECO SOCIALE SOLIDAI	247 154,42	
CHU REUNION	209 508,06	
CIRAD	340 592,91	
CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION	150 960,00	
EPLEFPA FORMA TERRA	120 352,70	
FRANCE EDUCATION INTERNATIONAL	91 422,59	
FRANCE VOLONTAIRES EX AFVP	558 643,01	
GLOBICE REUNION	63 001,27	
GRAND PORT MARITIME DE LA REUNIO	411 662,55	
GROUPEMENT D INTERET PUBLIC CY	965 265,47	
INSTITUT DE PHYSIQUE DU GLOBE DE	118 288,25	

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DE	1 029 875,90	
QUALITROPIC	139 618,34	
REUNIWATT	128 727,50	
TERRITOIRE DES TERRES AUSTRALES	492 484,19	
UNIVERSITE DE LA REUNION	1 280 806,81	

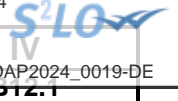
IV- ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES

(Articles L. 4312-11 et L. 3312-5 du CGCT)

- (1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par la collectivité.
- (2) Numéro à 9 chiffres.
- (3) Détailler le numéro d'article.



IV – ANNEXES

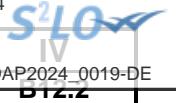
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			507 212,23	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			507 212,23	0,00	
03/04/2023	SUBVENTIONS 2023- FONDS EUROPEEN POCT	2023-POCT-001	507 212,23	0,00	1
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

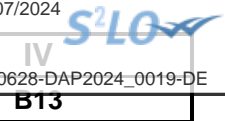
Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire

Crédits ouverts (BP + DM)

Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
--------------	---	------

Produit des cessions

Réalisations

Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

CT.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		4 297 210,21	I 1 176 775,44
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		4 297 210,21	1 176 775,44
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	4 297 210,21	1 176 775,44

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 176 775,44	4 431 246,72	429 605,14	6 037 627,30

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 506 779,00	III 3 506 778,47
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		3 506 779,00	3 506 778,47
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28045	<i>Subv. d'équipement versées aux tiers</i>	3 506 779,00	3 506 778,47
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (4)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (4)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (4)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00



	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice pré	
Total ressources propres disponibles	3 506 778,47	5 437 690,60	0,00	0,00	8 944 469,07

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 6 037 627,30
Ressources propres disponibles	IV 8 944 469,07
Solde	V = IV - II (5) 2 906 841,77

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
D POP-0001 2015/1	INVESTISSEMENT	9005	14 724 022,00	0,00	4 932 782,80	0,00	0,00	4 932 782,80	507 212,23	4 425 570,57
TOTAL			14 724 022,00	0,00	4 932 782,80	0,00	0,00	4 932 782,80	507 212,23	4 425 570,57

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	18,32	1,66	1,41	8,73

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
D POA-0001 2015/1	FONCTIONNEMENT	9305	54 795 978,00	0,00	24 461 491,73	0,00	0,00	24 461 491,73	7 499 957,55	16 961 534,18
TOTAL			54 795 978,00	0,00	24 461 491,73	0,00	0,00	24 461 491,73	7 499 957,55	16 961 534,18

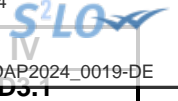
* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	7,67	6,53	3,68	2,26



IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES

ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme)

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

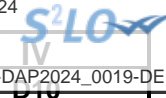
IV – ANNEXES**D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)****1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

**IV – ANNEXES****D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	9 665 274,30	1 683 987,67	4 431 246,72	3 550 039,91
RECETTES	9 665 274,30	4 227 583,17	5 437 690,60	0,53
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	24 211 794,74	11 006 736,02	13 205 058,19	0,53
RECETTES	24 211 794,74	9 164 471,89	10 288 337,75	4 758 985,10

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	9 665 274,30	1 683 987,67	4 431 246,72	3 550 039,91
RECETTES	9 665 274,30	4 227 583,17	5 437 690,60	0,53
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	24 211 794,74	11 006 736,02	13 205 058,19	0,53
RECETTES	24 211 794,74	9 164 471,89	10 288 337,75	4 758 985,10

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES**IV****D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES****D10****4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	9 665 274,30	1 683 987,67	4 431 246,72	3 550 039,91
RECETTES	9 665 274,30	4 227 583,17	5 437 690,60	0,53
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	24 211 794,74	11 006 736,02	13 205 058,19	0,53
RECETTES	24 211 794,74	9 164 471,89	10 288 337,75	4 758 985,10
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	33 877 069,04	12 690 723,69	17 636 304,91	3 550 040,44
TOTAL GENERAL DES RECETTES	33 877 069,04	13 392 055,06	15 726 028,35	4 758 985,63

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

**V – ARRETE ET SIGNATURES****ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 29

VOTES :

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 4

Date de convocation : 14/06/2024

Présenté par la présidente du conseil régional (1),
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 28/06/2024

Délibéré par l'assemblée l'assemblée délibérante du conseil régional (2), réunie en session Assemblée Plénière
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 28/06/2024

Les membres de l'assemblée délibérante l'assemblée délibérante du conseil régional (2),(3),

Certifié exécutoire par la présidente du conseil régional (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 02/07/2024, et de la publication le 02/07/2024

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 02/07/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION : CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 23974001200129

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE

M. 57

Compte administratif

Voté par fonction

BUDGET : FEDER FSE 2021 2027 (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	6
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	7
C1 - Exécution du budget - Résultats	8
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	9
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	10

II - Présentation générale

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget	12
A2 - Vue d'ensemble - Ventilation des opérations réelles et d'ordre	13
B - Récapitulation par groupes fonctionnels	14
C1 - Equilibre financier - Investissement	20
C2 - Equilibre financier - Fonctionnement	22
D1 - Balance générale - Dépenses	24
D2 - Balance générale - Recettes	26

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	28
A.900 - Services généraux	30
A.900-5 - Gestion des fonds européens	33
A.901 - Sécurité	34
A.902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	35
A.903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	38
A.904 - Santé et action sociale (hors RSA)	41
A.904-4 - RSA	44
A.905 - Aménagement des territoires et habitat	45
A.906 - Action économique	48
A.907 - Environnement	50
A.908 - Transports	53
A.921 - Taxes non affectées	57
A.922 - Dotations et participations	58
A.923 - Dettes et autres opérations financières	59
A.925 - Opérations patrimoniales	60
A.926 - Transferts entre les sections	61
A.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	62
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	63
B.930 - Services généraux	66
B.930-5 - Gestion des fonds européens	69
B.931 - Sécurité	70
B.932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	71
B.933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	74

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le 08/07/2024
ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE

B.934 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	
B.934-3 - APA	
B.934-4 - RSA/Régularisation de RMI	
B.935 - Aménagement des territoires et habitat	81
B.936 - Action économique	82
B.937 - Environnement	85
B.938 - Transports	87
B.940 - Impositions directes	90
B.941 - Autres impôts et taxes	94
B.942 - Dotations et participations	95
B.943 - Opérations financières	96
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	97
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes	98
B.946 - Transferts entre les sections	99
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement	100
	101

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	102
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	105
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	108
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	109
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	110
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	113
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	116
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	119
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	120
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	123
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	125
A1.908 - Fonction 8 - Transports	128
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	132
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	134
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	137
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	138
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	139
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	142
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	145
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	148
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	149
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	150
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	153
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	155
A2.938 - Fonction 8 - Transports	158



B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	162
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	164
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	Sans Objet
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	Sans Objet
B13 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
B14 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	165
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	166
C2.1 - Situation des AP	168
C2.2 - Situation des AE	169



D - Autres éléments d'information

D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	Sans Objet
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	Sans Objet
D4 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D6 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	170
D11 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D13.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
D14 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	174
--------------------------	-----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

les chapitres des groupes 90 et 93 ne comprennent pas les opérations non ventilables de la rubrique 01 ;

les chapitres des groupes 92, 94 et 95 constituent les éléments de la rubrique 01 – opérations non ventilables ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

Valeurs

Population totale

Informations fiscales (N-2)

Collectivité

Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)

Informations financières – ratios

Valeurs

- | | |
|----|--|
| 1 | Dépenses réelles de fonctionnement / population |
| 2 | Recettes réelles de fonctionnement / population |
| 3 | Dépenses d'équipement brut / population |
| 4 | Encours de dette / population (2) (3) |
| 5 | DGF / population |
| 6 | Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4) |
| 7 | Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4) |
| 8 | Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement |
| 9 | Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4) |
| 10 | Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4) |

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS

RESULTAT DE L'EXERCICE

	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	1 735 792,08	35 242 670,55	0,00	A1 33 506 878,47
Investissement	0,00	32 642 416,62	(2) 0,00	A2 32 642 416,62
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	1 735 792,08	2 600 253,93	(3) 0,00	A3 864 461,85

RESTES A REALISER (4)

	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II 199 650 896,92	III + IV 166 144 017,67	B1 -33 506 879,25
Investissement	I 153 848 459,00	III 121 206 041,60	B2 -32 642 417,40
Fonctionnement	II 45 802 437,92	IV 44 937 976,07	B3 -864 461,85

**RESULTAT CUMULE = (A) + (B)
(6)**

TOTAL	A1 + B1	-0,78
Investissement	A2 + B2	-0,78
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 153 848 459,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	153 848 459,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 45 802 437,92
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	45 802 437,92
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 121 206 041,60
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	121 206 041,60
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 44 937 976,07
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	44 937 976,07
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE





II – PRESENTATION GENERALE
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 735 792,08	G	2 600 253,93
	Section d'investissement	B	0,00	H	32 642 416,62
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	0,00
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	0,00
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	1 735 792,08	= G + H + I + J	35 242 670,55
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	45 802 437,92	K	44 937 976,07
	Section d'investissement	F	153 848 459,00	L	121 206 041,60
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	199 650 896,92	= K + L	166 144 017,67
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	47 538 230,00	= G + I + K	47 538 230,00
	Section d'investissement	= B + D + F	153 848 459,00	= H + J + L	153 848 458,22
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	201 386 689,00	= G + H + I + J + K + L	201 386 688,22

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.



II – PRESENTATION GENERALE

VUE D'ENSEMBLE – VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

TOTAL DES OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE


	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	32 642 416,62	0,00	32 642 416,62
FONCTIONNEMENT	1 735 792,08	0,00	1 735 792,08	2 600 253,93	0,00	2 600 253,93
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE (1)	1 735 792,08	0,00	1 735 792,08	35 242 670,55	0,00	35 242 670,55

(1) Total réalisations = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE
RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS

SECTION	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1) (1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		
		REALISATIONS (mandats et titres émis)	CHARGES / PRODUITS RATTACHES	RESTES A REALISER AU 31/12/N
AP VOTEES	1 064 804 693,00			
Dont dépenses imprévues (950)	0,00			
AE VOTEES	344 902 128,00			
Dont dépenses imprévues (952)	0,00			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	153 848 459,00	0,00		153 848 459,00
90 Opérations ventilées	153 848 459,00	0,00		153 848 459,00
- en AP/CP (2)	152 114 956,00	0,00		152 114 956,00
- hors AP/CP (2)	1 733 503,00	0,00		1 733 503,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00		0,00
92 Opérations non ventilées	0,00	0,00		0,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00	0,00		
RECETTES D'INVESTISSEMENT	153 848 459,00	32 642 416,62		121 206 041,60
90 Opérations ventilées	139 751 390,00	18 545 348,40		121 206 041,60
- Recettes affectées	139 751 390,00	18 545 348,40		121 206 041,60
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00		0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	14 097 069,00	14 097 068,22		0,00
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00			0,00
951 Virement de la section de fonctionnement	0,00			
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00		
001 Solde exécution invest. reporté	0,00	0,00		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	47 538 230,00	1 735 792,08	0,00	45 802 437,92
93 Services ventilés	47 538 230,00	1 735 792,08	0,00	45 802 437,92
- en AE/CP	47 538 230,00	1 735 792,08	0,00	45 802 437,92
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	0,00			
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	47 538 230,00	2 600 253,93	0,00	44 937 976,07
93 Services ventilés	47 538 230,00	2 600 253,93	0,00	44 937 976,07
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE


SECTION	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1) (1)	CREDITS EMPLOYES (OU RES)		RESTES A REALISER AU 31/12/N
		REALISATIONS (mandats et titres émis)	CHARGES / PRO RATTACHES	
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00		

(1) Pour les AP et les AE, indiquer les AP ou AE nouvelles votées ou anciennes modifiées au cours de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.



II – PRESENTATION GENERALE
RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 1)

B

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
AP VOTEES						
Dont dépenses imprévues (950)						
AE VOTEES						
Dont dépenses imprévues (952)						
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90 Opérations ventilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées						
001 Solde exécution invest. reporté						
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00	18 545 348,40	0,00	0,00	0,00	0,00
90 Opérations ventilées	0,00	18 545 348,40	0,00	0,00	0,00	0,00
- Recettes affectées	0,00	18 545 348,40	0,00	0,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)						
954 Produit des cessions d'immobilisations						
951 Virement de la section de fonctionnement						
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés						
001 Solde exécution invest. reporté						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	1 735 792,08	0,00	0,00	0,00	0,00

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	Fonction 3 Cult., vie sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé (hors APA et RSA)
93 Services ventilés	0,00	1 735 792,08	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AE/CP	0,00	1 735 792,08	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés						
953 Virement à la section d'investissement						
002 Résultat de fonctionnement reporté						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00	2 600 253,93	0,00	0,00	0,00	0,00
93 Services ventilés	0,00	2 600 253,93	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés						
002 Résultat de fonctionnement reporté						

(1) Pour les AP et les AE, indiquer les AP ou AE nouvelles votées ou anciennes modifiées au cours de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE

RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 2)

II


B

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
---------	-----------------------------	--	---	---	-------------------------------------	----------------------------------	---

AP VOTEES							
Dont dépenses imprévues (950)							
AE VOTEES							
Dont dépenses imprévues (952)							

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées							
001 Solde exécution invest. reporté							
RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Recettes affectées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)							
954 Produit des cessions d'immobilisations							
951 Virement de la section de fonctionnement							
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés							
001 Solde exécution invest. reporté							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
94 Services communs non ventilés							
953 Virement à la section d'investissement							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
94 Services communs non ventilés							
002 Résultat de fonctionnement reporté							

(1) Pour les AP et les AE, indiquer les AP ou AE nouvelles votées ou anciennes modifiées au cours de l'exercice.
 (2) Y compris les opérations pour compte de tiers.



II – PRESENTATION GENERALE
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT

OPERATIONS REELLES ET MIXTES – Réalisations (y compris sur les restes à réaliser N-1)

CHAPITRES	MANDATS	TITRES
90 Opérations ventilées	0,00	18 545 348,40
900 Services généraux	0,00	0,00
900-5 Gestion des fonds européens	0,00	18 545 348,40
901 Sécurité	0,00	0,00
902 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
904 Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
906 Action économique	0,00	0,00
907 Environnement	0,00	0,00
908 Transports	0,00	0,00
909 (Fonction en réserve)		
92 Opérations non ventilées	0,00	14 097 068,22
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	0,00
923 Dettes et autres opérations financières	0,00	14 097 068,22
TOTAL	I 0,00	II 32 642 416,62
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT (1)	I - II	-32 642 416,62

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	0,00	0,00
926 Transferts entre les sections (2)	0,00	0,00
TOTAL	III 0,00	IV 0,00
AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE (1)	IV - III	0,00

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III 0,00	II + IV 32 642 416,62
--------------	---------------------	------------------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde exécution invest. reporté	V 0,00	VI 0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII 0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V 0,00	II + IV + VI + VII 32 642 416,62
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (1)		32 642 416,62

(1) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE





**II – PRESENTATION GENERALE
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT**

OPERATIONS REELLES ET MIXTES – Réalisations (y compris sur les restes à réaliser de N-1)

CHAPITRES	MANDATS	TITRES
93 Services ventilés	1 735 792,08	2 600 253,93
930 Services généraux	0,00	0,00
930-5 Gestion des fonds européens	1 735 792,08	2 600 253,93
931 Sécurité	0,00	0,00
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA)	0,00	0,00
934-3 APA	0,00	0,00
934-4 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
936 Action économique	0,00	0,00
937 Environnement	0,00	0,00
938 Transports	0,00	0,00
939 (Fonction en réserve)		
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00
940 Impositions directes	0,00	0,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	0,00
942 Dotations et participations	0,00	0,00
943 Opérations financières	0,00	0,00
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes (1)	0,00	0,00
TOTAL des opérations réelles et mixtes	I 1 735 792,08	II 2 600 253,93
SOLDE des opérations réelles et mixtes (2)	II - I	864 461,85

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections (1)	0,00	0,00
947 Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00
TOTAL	III 0,00	IV 0,00
AUTOFINANCEMENT DEGAGE (2)	III - IV	0,00

TOTAL DES OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III 1 735 792,08	II + IV 2 600 253,93
--------------	-----------------------------	-----------------------------

RESULTATS ANTERIEURS

002 Résultat de fonctionnement reporté de N-1	V 0,00	VI 0,00
---	--------	---------



TOTAL CUMULE DE LA SECTION

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	1 735 792,08	II + IV + VI
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION (2) (recettes – dépenses)			864 461,85

(1) Les comptes 68 et 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(2) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.



II – PRESENTATION GENERALE
BALANCE GENERALE – DEPENSES

	INVESTISSEMENT	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits sans emploi (1)
Dépenses d'investissement – Total		153 848 459,00	0,00	153 848 459,00	0,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		153 848 459,00	0,00	153 848 459,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (3)	153 848 459,00	0,00	153 848 459,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		0,00	0,00		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00		0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00	0,00		

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12/N.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

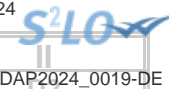
II – PRESENTATION GENERALE
BALANCE GENERALE – DEPENSES

D1

	FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis)	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits sans emploi (1)
Dépenses de fonctionnement – Total		47 538 230,00	1 735 792,08	0,00	45 802 437,92	0,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		47 538 230,00	1 735 792,08	0,00	45 802 437,92	0,00
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	47 538 230,00	1 735 792,08	0,00	45 802 437,92	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (hors 016 et 017)	0,00	0,00			0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		0,00	0,00			0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00			

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12/N.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



II – PRESENTATION GENERALE
BALANCE GENERALE – RECETTES

	INVESTISSEMENT	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits sans emploi (1)
Recettes d'investissement – Total		153 848 459,00	32 642 416,62	121 206 041,60	0,78
Sous total des opérations réelles et mixtes		153 848 459,00	32 642 416,62	121 206 041,60	0,78
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	139 751 390,00	18 545 348,40	121 206 041,60	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	14 097 069,00	14 097 068,22	0,00	0,78
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (2) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		0,00	0,00		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00		0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00	0,00		

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12/N.

(2) Exceptionnellement, les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE
BALANCE GENERALE – RECETTES

II
D2

	FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis)	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits sans emploi (1)
Recettes de fonctionnement – Total		47 538 230,00	2 600 253,93	0,00	44 937 976,07	0,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		47 538 230,00	2 600 253,93	0,00	44 937 976,07	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (sauf 016 et 017)	47 538 230,00	2 600 253,93	0,00	44 937 976,07	0,00
75	Autres produits de gestion courante (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (sauf 016 et 017)	0,00	0,00			0,00
013	Atténuations de charges (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		0,00	0,00			0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00			

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12/N.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

DEPENSES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI (1)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP
			REALISATIONS (mandats émis)	RESTES A REALISER au 31/12/N			
Dépenses d'investissement – Total		153 848 459,00	0,00	153 848 459,00	0,00	0,00	0,00
90	Opérations ventilées	153 848 459,00	0,00	153 848 459,00	0,00	0,00	0,00
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	153 848 459,00	0,00	153 848 459,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve						
92	Opérations non ventilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
925	Opérations patrimoniales	0,00	0,00		0,00		0,00
926	Transferts entre les sections	0,00	0,00		0,00		0,00
Pour information : 001 solde d'exécution de la SI reporté N-1		0,00					

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – restes à réaliser au 31/12.

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

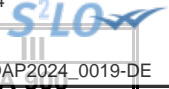
Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI (1)
			REALISATIONS (titres émis)	RESTES A REALISER au 31/12/N	
Recettes d'investissement – Total		153 848 459,00	32 642 416,62	121 206 041,60	0,78
90	Opérations ventilées	139 751 390,00	18 545 348,40	121 206 041,60	0,00
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	139 751 390,00	18 545 348,40	121 206 041,60	0,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve				
92	Opérations non ventilées	14 097 069,00	14 097 068,22	0,00	0,78
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922-1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	14 097 069,00	14 097 068,22	0,00	0,78
925	Opérations patrimoniales	0,00	0,00		0,00
926	Transferts entre les sections (2)	0,00	0,00		0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	0,00		0,00	
951	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00			
954	Produit des cessions d'immobilisations (3)	0,00		0,00	
922-1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (4)	0,00	0,00		0,00
Pour information : 001 solde d'exécution de la SI reporté N-1		0,00			

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – restes à réaliser au 31/12.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission d'un titre ou d'un mandat (opération sans réalisation).

(4) Il s'agit des seules écritures d'ordre mixtes au 1068.



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 900 – Services généraux **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-02 Administration générale							
	90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 900
Détail par articles	

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 1)

Libellé	90-03 Conseils						
	90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports	
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

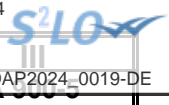
III – ADOPTION DU CA		III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES		A 900
Détail par articles		

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 2)

Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

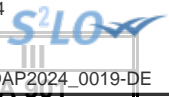
CHAPITRE 900-5 – Gestion des fonds européens

AP (1) = **1 064 804 693,00**

Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			90-058 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME					
Crédits votés (2)	0,00	152 114 956,00	0,00	0,00	152 114 956,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	152 114 956,00	0,00	0,00	152 114 956,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME					
Crédits votés (2)	0,00	1 733 503,00	0,00	0,00	1 733 503,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	1 733 503,00	0,00	0,00	1 733 503,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Crédits votés (2)	0,00	139 751 390,00	0,00	0,00	139 751 390,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	18 545 348,40	0,00	0,00	18 545 348,40
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	121 206 041,60	0,00	0,00	121 206 041,60
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

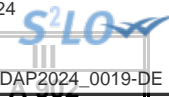
CHAPITRE 901 – Sécurité

AP (1) = 0,00

Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AP (1) = 0,00

Libellé	90-20	90-21			90-22		
	Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
	90-201	90-211	90-212	90-213	90-221	90-222	90-223
	Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA									
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES									
Détail par articles									
III									
A 902									

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires	90-25 Formation professionnelle						90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale
			90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

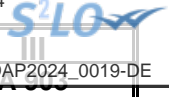
III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 902
Détail par articles	

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AP (1) = 0,00

Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
		90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 903
Détail par articles	

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	90-32					
	Sports (autres que scolaires)					
	90-321	90-322	90-323	90-324	90-325	90-326
	Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

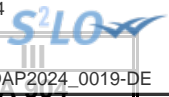
III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 903
Détail par articles	

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) AP (1) = 0,00

Libellé	90-41 Santé					
	90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 904
Détail par articles	

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Libellé	90-42 Action sociale							
	90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
		90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

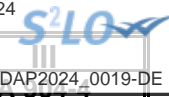
III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 904
Détail par articles	

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
	90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DÉPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DÉPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



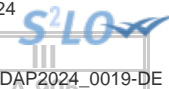
III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 904-4 – RSA **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-50	90-51						
	Services communs	Aménagement et services urbains						
	90-501 Services communs	90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 905
Détail par articles	

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)					
				90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social	
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

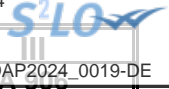
III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 905
Détail par articles	

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 906 – Action économique **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
				90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
				90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

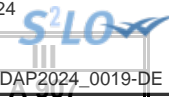
III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 906
Détail par articles	

CHAPITRE 906 – Action économique (suite)

Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 907 – Environnement **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 907
Détail par articles	

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 1)

Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
	90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

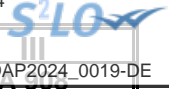
III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 907
Détail par articles	

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 2)

Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
			90-820	90-821	90-822	90-823	90-824	90-825	90-828
			Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Libellé	90-83 Transports de marchandises						
	90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Libellé	90-84 Voirie							
	90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 3)

Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations	RAR au 31/12/N	Crédits sans emploi
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations	RAR au 31/12/N	Crédits sans emploi
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Reversement de dotations (trop perçu).



III – ADOPTION DU CA

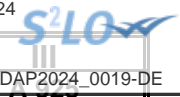
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	RAR au 31/12/N	Crédits sans emploi
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	14 097 069,00	14 097 068,22	0,00	0,78
168771	Fonds social européen	1 733 503,00	1 733 502,62	0,00	0,38
168772	FEDER	12 363 566,00	12 363 565,60	0,00	0,40

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.



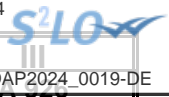
III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations	Crédits sans emploi
	<i>DEPENSES (2)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>RECETTES (2)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	Crédits sans emploi
	DEPENSES DE L'EXERCICE (2)	0,00	0,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	0,00	0,00	0,00
	<i>Charges transférées</i>	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE (3) (4)	0,00	0,00	0,00
	<i>Amortissement des immobilisations</i>	0,00	0,00	0,00
	<i>Autres</i>	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(3) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

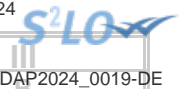


III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	RAR au 31/12/N
	RECETTES	0,00	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00



III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

DEPENSES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (1)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE
			REALISATIONS(mandats émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N			
Dépenses de fonctionnement – Total		47 538 230,00	1 735 792,08	0,00	45 802 437,92	0,00	1 735 792,08	0,00
93	Services ventilés	47 538 230,00	1 735 792,08	0,00	45 802 437,92	0,00	1 735 792,08	0,00
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	47 538 230,00	1 735 792,08	0,00	45 802 437,92	0,00	1 735 792,08	0,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve							
94	Services communs non ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (1)	Pour information, gérées dans le cadre d'une AE	gérées hors AE
			REALISATIONS(mandats émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N			
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (2)	0,00	0,00			0,00		0,00
946	Transferts entre les sections (2)	0,00	0,00			0,00		0,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	0,00						0,00
953	Virement à la section d'investissement (3)	0,00						0,00
Total des groupes fonctionnels		47 538 230,00	1 735 792,08	0,00	45 802 437,92	0,00	1 735 792,08	0,00
Pour information : 002 Résultat antérieur reporté N-1		0,00						

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – restes à réaliser au 31/12.

(2) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres ou de mandats (opérations sans réalisation).

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

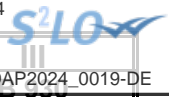
B

RECETTES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATION (titres émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N (1)	
Recettes de fonctionnement – Total		47 538 230,00	2 600 253,93	0,00	44 937 976,07	0,00
93	Services ventilés	47 538 230,00	2 600 253,93	0,00	44 937 976,07	0,00
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	47 538 230,00	2 600 253,93	0,00	44 937 976,07	0,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve					
94	Services communs non ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (2)	0,00	0,00			0,00
946	Transferts entre les sections (2)	0,00	0,00			0,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des groupes fonctionnels		47 538 230,00	2 600 253,93	0,00	44 937 976,07	0,00
Pour information : 002 Résultat antérieur reporté N-1		0,00				

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – restes à réaliser au 31/12.

(2) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.



III – ADOPTION DU CA
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 930 – Services généraux **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-02 Administration générale							
	93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 1)

Libellé	93-03						
	Conseils						
	93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., édu., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture.éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
				93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 930
Détail par articles	

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 2)

Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



B-3303

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

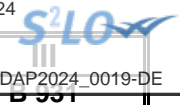
CHAPITRE 930-5 – Gestion des fonds européens

AE (1) = 344 902 128,00

Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			93-058 FEADER	93-058 FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	23 030 820,00	24 507 410,00	0,00	0,00	47 538 230,00
Réalisations	1 544 389,08	191 403,00	0,00	0,00	1 735 792,08
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	21 486 430,92	24 316 007,00	0,00	0,00	45 802 437,92
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Crédits votés (2)	23 030 820,00	24 507 410,00	0,00	0,00	47 538 230,00
Réalisations	2 600 253,93	0,00	0,00	0,00	2 600 253,93
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	20 430 566,07	24 507 410,00	0,00	0,00	44 937 976,07
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

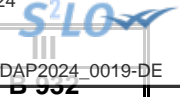
CHAPITRE 931 – Sécurité

AE (1) = 0,00

Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AE (1) = 0,00

Libellé	93-20	93-21			93-22		
	Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
	93-201 Services communs	93-211 Ecoles maternelles	93-212 Ecoles primaires	93-213 Classes regroupées	93-221 Collèges	93-222 Lycées publics	93-223 Lycées privés
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA									III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES									B 932
Détail par articles									

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle						93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
			93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

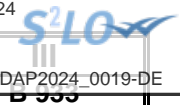
III – ADOPTION DU CA		III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES		B 932
Détail par articles		

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AE (1) = 0,00

Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
		93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 933
Détail par articles	

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	93-32					
	Sports (autres que scolaires)					
	93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

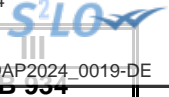
III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 933
Détail par articles	

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)

AE (1) = 0,00

Libellé	93-41 Santé					
	93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 934
Détail par articles	

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI) (suite 1)

Libellé	93-42							
	Action sociale							
	93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
	93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 934
Détail par articles	

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI) (suite 2)

Libellé	93-42						TOTAL DU CHAPITRE
	Action sociale						
	93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
	93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



B 9343

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 934-3 – APA

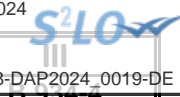
AE (1) =

0,00

Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

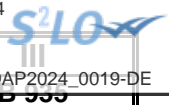
CHAPITRE 934-4 – RSA / Régularisations de RMI

AE (1) = 0,00

Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat

AE (1) = 0,00

Libellé	93-50 Services communs		93-51 Aménagement et services urbains					
	93-501 Services communs	93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA		III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES		B 935
Détail par articles		

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
				93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

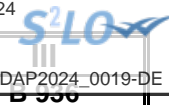
III – ADOPTION DU CA	
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	III
Détail par articles	B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE	
			93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement			
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 936 – Action économique **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
				93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
				93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

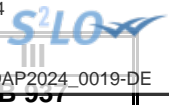
III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 936
Détail par articles	

CHAPITRE 936 –Action économique (suite)

Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 937 – Environnement

AE (1) = 0,00

Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
				93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 937
Détail par articles	

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 1)

Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
	93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

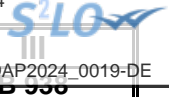
III – ADOPTION DU CA								III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES								B 937
Détail par articles								

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 2)

Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports

AE (1) = 0,00

Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs							
			93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports	
			DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Libellé	93-83 Transports de marchandises						
	93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Libellé	93-84 Voirie							
	93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

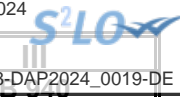
III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 3)

Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (2)
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « Crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

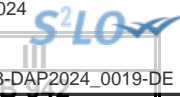
Détail par articles

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (2)
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

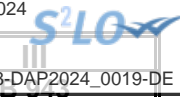
Détail par articles

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (2)
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (2)
			RÉALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (3)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
Compte R7622 (4)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

(3) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



III – ADOPTION DU CA

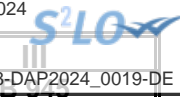
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI
			RÉALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

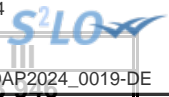
CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES REALISATIONS	CREDITS SANS EMPLOI (2)
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

**CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)**

Article /compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES REALISATIONS	CREDITS SANS EMPLOI (2)
	DEPENSES (3) (5)	0,00	0,00	0,00
	<i>Dotations aux amortissements et provisions</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>Autres</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	RECETTES (4) (5)	0,00	0,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>Transfert de charges</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « Crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

(3) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

(5) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

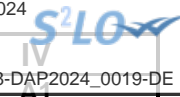
CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES REALISATIONS	CREDITS SANS EMPLOI (2)
	DEPENSES (3)	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	RECETTES (3)	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « Crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	18 545 348,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	18 545 348,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	Sociale (hors RSA)	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

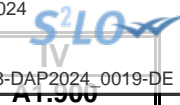
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		32 642 416,62
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		18 545 348,40
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		14 097 068,22
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	90-02 Administration générale							
		90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-03 Conseils						
		90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

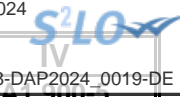
IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



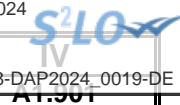
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	18 545 348,40	0,00	0,00	18 545 348,40
13172	Subv. transf. FEDER	0,00	18 545 348,40	0,00	0,00	18 545 348,40

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



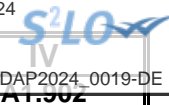
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	90-20	90-21			90-22		
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
		90-201	90-211	90-212	90-213	90-221	90-222	90-223
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires	90-25 Formation professionnelle						90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale
				90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

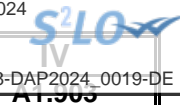
IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
			90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-32					
		Sports (autres que scolaires)					
		90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

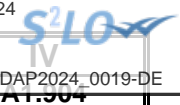
IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-41 Santé					
		90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale							
		90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
			90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

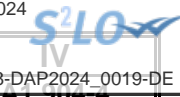
IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées		90-428 Autres interventions sociales
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



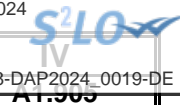
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	90-50		90-51					
		Services communs		Aménagement et services urbains					
		90-501 Services communs	90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
					90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

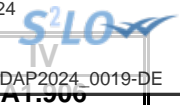
IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
					90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

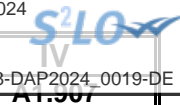
IV

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
					90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
		90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

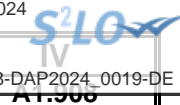
IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
				90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-83						
		Transports de marchandises						
		90-830	90-831	90-832	90-833	90-834	90-835	90-838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-84 Voirie							
		90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

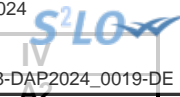
IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	1 735 792,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 735 792,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	2 600 253,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	2 600 253,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

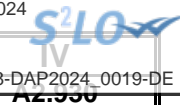
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 735 792,08
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 735 792,08
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 600 253,93
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 600 253,93
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances	
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034		93-0341 Section éco., sociale et environnem.			93-0342 Section culture, éducation et sports
					Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.					
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

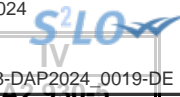
IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



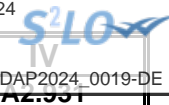
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES		1 544 389,08	191 403,00	0,00	0,00	1 735 792,08
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	1 544 389,08	191 403,00	0,00	0,00	1 735 792,08
RECETTES		2 600 253,93	0,00	0,00	0,00	2 600 253,93
74771	Participation Fonds social européen	2 600 253,93	0,00	0,00	0,00	2 600 253,93

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



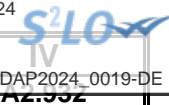
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20	93-21			93-22		
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
		93-201	93-211	93-212	93-213	93-221	93-222	93-223
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle						93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
				93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

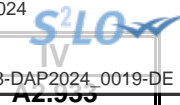
IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32 Sports (autres que scolaires)					
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

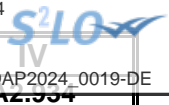
IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-41 Santé					
		93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42						
		93-420 Services communs	93-421 Action sociale				93-422	
			Famille et enfance				Petite enfance	
			93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

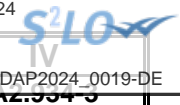
IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées		93-428 Autres interventions sociales
		93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



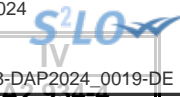
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



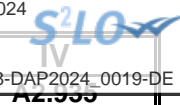
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisations de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	93-51 Aménagement et services urbains							
		93-50 Services communs							
		93-501 Services communs	93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
					93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

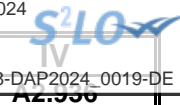
IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
					93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
					93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

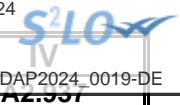
IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
					93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
		93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

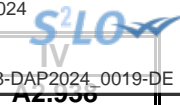
IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83 Transports de marchandises						
		93-830	93-831	93-832	93-833	93-834	93-835	93-838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84 Voirie							
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

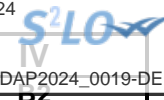
IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 2000 euros TTC €		Délibération du 30 Janvier 2020
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études non suivi de réalisation	5	30/01/2020
L	Frais de recherche et de développement	5	30/01/2020
L	Frais d'insertion en cas d'échec du projet	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des bâtiments et installations	30	30/01/2020
L	Subventions finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national	40	30/01/2020
L	Subventions fonds européens	1	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Logiciels)	2	30/01/2020
L	Site internet	2	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Progiciels)	5	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Marques, brevets, droits)	0	30/01/2020
L	Autres immobilisations incorporelles	2	30/01/2020
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	30	30/01/2020
L	Autres agencements et aménagements de terrains	20	30/01/2020
L	Bâtiments publics (administratifs, scolaires, culturels et sportifs, autres...)	30	30/01/2020
L	Bâtiments privés (immeuble de rapport, autres...)	30	30/01/2020
L	Travaux: gros oeuvre (génie civil)	25	30/01/2020
L	Travaux: plomberie (dont eau chaude solaire)	10	30/01/2020
L	Travaux: électricité (dont climatisation)	15	30/01/2020
L	Travaux: aménagements extérieurs (clos, couvert, étanchéité, toiture, etc)	10	30/01/2020
L	VRD et aménagements extérieurs hors bâti (voirie, réseaux divers, clôture, portail, etc)	25	30/01/2020
L	Autres agencements second oeuvre (faux plafonds, revêtements sols, peintures intérieures, etc)	15	30/01/2020
L	Désamiantage	25	30/01/2020
L	Autres travaux	15	30/01/2020
L	Ascenseurs	15	30/01/2020
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	30/01/2020
L	Construction sur sol d'autrui	30	30/01/2020
L	Matériels et outillage techniques	10	30/01/2020
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	15	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles-(agencement de bâtiment loués par la région)	15	30/01/2020
L	Matériels de transport- véhicules légers	5	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

Délibération n°

S104

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	Matériels de transport- camions et véhicules industriels	8	30/01/2020
L	Matériels de transport-bus	10	30/01/2020
L	Matériel informatique	5	30/01/2020
L	Matériel de bureau et mobilier	10	30/01/2020
L	Matériel de téléphonie	10	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	30/01/2020



IV

D6.1.1

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	1 735 792,08	
Personnes de droit privé	1 735 792,08	
Associations	1 507 022,55	
ASSOCIATION ECOLE DE LA 2IEME CH QUALITROPIC	1 315 619,55 191 403,00	
Entreprises	228 769,53	
LA CITE DES METIERS DE LA REUNIO	228 769,53	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	



IV

CT.1

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	153 848 459,00	0,00	153 848 459,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



IV
C.T.Z

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0,00	0,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (4)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (4)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (4)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice pré	
Total ressources propres disponibles	0,00	121 206 041,60	0,00	0,00	121 206 041,60

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	153 848 459,00
Ressources propres disponibles	121 206 041,60
Solde	V = IV – II (5)

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.
- (5) Indiquer le signe algébrique.



IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
D PFED01 2023/1	INVESTISSEMENT FEDER 2021-2027	9005	0,00	1 064 804 693,00	0,00	53 418 825,43	2 240 918,69	51 177 906,74	0,00	51 177 906,74
TOTAL			0,00	1 064 804 693,00	0,00	53 418 825,43	2 240 918,69	51 177 906,74	0,00	51 177 906,74

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
D AFED02 2023/1	FONCT ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER 2021-2027	9305	0,00	53 240 234,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D AFSE02 2023/1	FONCTIONNEMENT ASSISTANCE TECHNIQUE FSE 2021-2027	9305	0,00	8 254 774,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D AFED01 2023/1	FONCTIONNEMENT FEDER 2021-2027	9305	0,00	118 311 633,00	0,00	478 507,51	0,00	478 507,51	191 403,00	287 104,51
D AFSE01 2023/1	FONCTIONNEMENT FSE 2021-2027	9305	0,00	165 095 487,00	0,00	2 414 603,95	0,00	2 414 603,95	1 544 389,08	870 214,87
TOTAL			0,00	344 902 128,00	0,00	2 893 111,46	0,00	2 893 111,46	1 735 792,08	1 157 319,38

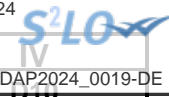
* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,67



IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 080 273 600,00	578 403 755,01	0,00	501 869 844,99
RECETTES	1 080 273 600,00	568 564 941,54	0,00	511 708 658,46
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	781 952 000,00	607 442 977,49	0,00	174 509 022,51
RECETTES	781 952 000,00	756 892 882,76	0,00	25 059 117,24

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET BA ENERGIE REUNION/ N°SIRET : 23974001200095

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 334 747,90	51 834,51	0,00	1 282 913,39
RECETTES	1 334 747,90	189 500,78	0,00	1 145 247,12

BUDGET BA DSP REGION REUNION/ N°SIRET : 23974001200087

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 639 397,13	2 833 459,67	0,00	1 805 937,46
RECETTES	4 639 397,13	3 115 832,24	0,00	1 523 564,89
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	3 180 100,00	2 902 375,15	0,00	277 724,85
RECETTES	3 180 100,00	3 179 459,67	0,00	640,33



BUDGET BA TRANSPORT REGION REUNION/ N°SIRET : 23974001200111				
SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	40 995 405,00	39 383 749,69	0,00	1 611 655,31
RECETTES	40 995 405,00	37 414 161,44	0,00	3 581 243,56

BUDGET INTERREGION OCEAN INDIEN 2021 2027/ N°SIRET : 23974001200137				
SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 616 947,00	0,00	1 616 947,00	0,00
RECETTES	1 616 947,00	1 245 049,18	371 898,00	-0,18
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	7 276 261,00	0,00	7 276 261,00	0,00
RECETTES	7 276 261,00	1 867 573,77	5 408 687,23	0,00


BUDGET FEDER FSE 2021 2027/ N°SIRET : 23974001200129				
SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	153 848 459,00	0,00	153 848 459,00	0,00
RECETTES	153 848 459,00	32 642 416,62	121 206 041,60	0,78
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	47 538 230,00	1 735 792,08	45 802 437,92	0,00
RECETTES	47 538 230,00	2 600 253,93	44 937 976,07	0,00

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 240 378 403,13	581 237 214,68	155 465 406,00	503 675 782,45
RECETTES	1 240 378 403,13	605 568 239,58	121 577 939,60	513 232 223,95
FONCTIONNEMENT				

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



Credits sans emploi

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	
DEPENSES	882 276 743,90	651 516 728,92	53 078 698,92	177 681 316,06
RECETTES	882 276 743,90	802 143 832,35	50 346 663,30	29 786 248,25

(1) Y compris les rattachements.



IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

IV

D10

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 240 378 403,13	581 237 214,68	155 465 406,00	503 675 782,45
RECETTES	1 240 378 403,13	605 568 239,58	121 577 939,60	513 232 223,95
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	882 276 743,90	651 516 728,92	53 078 698,92	177 681 316,06
RECETTES	882 276 743,90	802 143 832,35	50 346 663,30	29 786 248,25
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	2 122 655 147,03	1 232 753 943,60	208 544 104,92	681 357 098,51
TOTAL GENERAL DES RECETTES	2 122 655 147,03	1 407 712 071,93	171 924 602,90	543 018 472,20

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 29

VOTES :

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 4

Date de convocation : 14/06/2024

Présenté par la présidente du conseil régional (1),

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 28/06/2024

Délibéré par l'assemblée l'assemblée délibérante du conseil régional (2), réunie en session Assemblée Plénière

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 28/06/2024

Les membres de l'assemblée délibérante l'assemblée délibérante du conseil régional (2),(3),

Certifié exécutoire par la présidente du conseil régional (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 02/07/2024, et de la publication le 02/07/2024

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 02/07/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION : CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 23974001200137

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE

M. 57

Compte administratif

Voté par fonction

BUDGET : INTERREGION OCEAN INDIEN 2021 2027 (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	6
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	7
C1 - Exécution du budget - Résultats	8
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	9
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	10

II - Présentation générale

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget	12
A2 - Vue d'ensemble - Ventilation des opérations réelles et d'ordre	13
B - Récapitulation par groupes fonctionnels	14
C1 - Equilibre financier - Investissement	20
C2 - Equilibre financier - Fonctionnement	22
D1 - Balance générale - Dépenses	24
D2 - Balance générale - Recettes	26

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	28
A.900 - Services généraux	30
A.900-5 - Gestion des fonds européens	33
A.901 - Sécurité	34
A.902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	35
A.903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	38
A.904 - Santé et action sociale (hors RSA)	41
A.904-4 - RSA	44
A.905 - Aménagement des territoires et habitat	45
A.906 - Action économique	48
A.907 - Environnement	50
A.908 - Transports	53
A.921 - Taxes non affectées	57
A.922 - Dotations et participations	58
A.923 - Dettes et autres opérations financières	59
A.925 - Opérations patrimoniales	60
A.926 - Transferts entre les sections	61
A.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	62
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	63
B.930 - Services généraux	66
B.930-5 - Gestion des fonds européens	69
B.931 - Sécurité	70
B.932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	71
B.933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	74

B.934 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	
B.934-3 - APA	
B.934-4 - RSA/Régularisation de RMI	
B.935 - Aménagement des territoires et habitat	
B.936 - Action économique	
B.937 - Environnement	
B.938 - Transports	
B.940 - Impositions directes	
B.941 - Autres impôts et taxes	
B.942 - Dotations et participations	
B.943 - Opérations financières	
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes	
B.946 - Transferts entre les sections	
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement	

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	102
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	105
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	108
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	109
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	110
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	113
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	116
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	119
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	120
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	123
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	125
A1.908 - Fonction 8 - Transports	128
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	132
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	134
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	137
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	138
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	139
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	142
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	145
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	148
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	149
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	150
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	153
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	155
A2.938 - Fonction 8 - Transports	158

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le 08/07/2024
ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE





B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	162
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	Sans Objet
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	Sans Objet
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	Sans Objet
B13 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
B14 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	164
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	165
C2.1 - Situation des AP	167
C2.2 - Situation des AE	168



D - Autres éléments d'information

D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	Sans Objet
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	Sans Objet
D4 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D6 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	169
D11 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D13.1- Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
D14 - Suivi des opérations au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	173
--------------------------	-----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

les chapitres des groupes 90 et 93 ne comprennent pas les opérations non ventilables de la rubrique 01 ;

les chapitres des groupes 92, 94 et 95 constituent les éléments de la rubrique 01 – opérations non ventilables ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

Valeurs

Population totale

Informations fiscales (N-2)

Collectivité

Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)

Informations financières – ratios

Valeurs

- | | |
|----|--|
| 1 | Dépenses réelles de fonctionnement / population |
| 2 | Recettes réelles de fonctionnement / population |
| 3 | Dépenses d'équipement brut / population |
| 4 | Encours de dette / population (2) (3) |
| 5 | DGF / population |
| 6 | Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4) |
| 7 | Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4) |
| 8 | Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement |
| 9 | Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4) |
| 10 | Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4) |

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS

RESULTAT DE L'EXERCICE

	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	0,00	3 112 622,95	0,00	A1 3 112 622,95
Investissement	0,00	1 245 049,18	(2) 0,00	A2 1 245 049,18
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	0,00	1 867 573,77	(3) 0,00	A3 1 867 573,77

RESTES A REALISER (4)

	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II 8 893 208,00	III + IV 5 780 585,23	B1 -3 112 622,77
Investissement	I 1 616 947,00	III 371 898,00	B2 -1 245 049,00
Fonctionnement	II 7 276 261,00	IV 5 408 687,23	B3 -1 867 573,77

RESULTAT CUMULE = (A) + (B)
(6)

TOTAL	A1 + B1	0,18
Investissement	A2 + B2	0,18
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 1 616 947,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	1 616 947,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 7 276 261,00
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	7 276 261,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES


DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

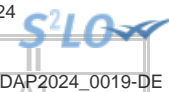
Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	371 898,00
900	Services généraux		0,00
900-5	Gestion des fonds européens		371 898,00
901	Sécurité		0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.		0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs		0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)		0,00
904-4	RSA		0,00
905	Aménagement des territoires et habitat		0,00
906	Action économique		0,00
907	Environnement		0,00
908	Transports		0,00
921	Taxes non affectées		0,00
922	Dotations et participations		0,00
923	Dettes et autres opérations financières		0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	5 408 687,23
930	Services généraux		0,00
930-5	Gestion des fonds européens		5 408 687,23
931	Sécurité		0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.		0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs		0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)		0,00
934-3	APA		0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI		0,00
935	Aménagement des territoires et habitat		0,00
936	Action économique		0,00
937	Environnement		0,00
938	Transports		0,00
940	Impositions directes		0,00
941	Autres impôts et taxes		0,00
942	Dotations et participations		0,00
943	Opérations financières		0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le 08/07/2024
ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE





II – PRESENTATION GENERALE
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	0,00	G	1 867 573,77
	Section d'investissement	B	0,00	H	1 245 049,18
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	0,00
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	0,00
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	0,00	= G + H + I + J	3 112 622,95
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	7 276 261,00	K	5 408 687,23
	Section d'investissement	F	1 616 947,00	L	371 898,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	8 893 208,00	= K + L	5 780 585,23
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	7 276 261,00	= G + I + K	7 276 261,00
	Section d'investissement	= B + D + F	1 616 947,00	= H + J + L	1 616 947,18
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	8 893 208,00	= G + H + I + J + K + L	8 893 208,18

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.



II – PRESENTATION GENERALE

VUE D'ENSEMBLE – VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

TOTAL DES OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE


	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	1 245 049,18	0,00	1 245 049,18
FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	1 867 573,77	0,00	1 867 573,77
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE (1)	0,00	0,00	0,00	3 112 622,95	0,00	3 112 622,95

(1) Total réalisations = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE
RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS

SECTION	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1) (1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		
		REALISATIONS (mandats et titres émis)	CHARGES / PRODUITS RATTACHES	RESTES A REALISER AU 31/12/N
AP VOTEES	11 318 629,00			
Dont dépenses imprévues (950)	0,00			
AE VOTEES	50 933 830,00			
Dont dépenses imprévues (952)	0,00			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 616 947,00	0,00		1 616 947,00
90 Opérations ventilées	1 616 947,00	0,00		1 616 947,00
- en AP/CP (2)	1 616 947,00	0,00		1 616 947,00
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00		0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00		0,00
92 Opérations non ventilées	0,00	0,00		0,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00	0,00		
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 616 947,00	1 245 049,18		371 898,00
90 Opérations ventilées	371 898,00	0,00		371 898,00
- Recettes affectées	371 898,00	0,00		371 898,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00		0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	1 245 049,00	1 245 049,18		0,00
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00			0,00
951 Virement de la section de fonctionnement	0,00			
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00		
001 Solde exécution invest. reporté	0,00	0,00		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 276 261,00	0,00	0,00	7 276 261,00
93 Services ventilés	7 276 261,00	0,00	0,00	7 276 261,00
- en AE/CP	7 276 261,00	0,00	0,00	7 276 261,00
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	0,00			
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 276 261,00	1 867 573,77	0,00	5 408 687,23
93 Services ventilés	7 276 261,00	1 867 573,77	0,00	5 408 687,23
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE


SECTION	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1) (1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESERVES)		RESTES A REALISER AU 31/12/N
		REALISATIONS (mandats et titres émis)	CHARGES / PRODUITS RATTACHES	
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00		

(1) Pour les AP et les AE, indiquer les AP ou AE nouvelles votées ou anciennes modifiées au cours de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE
RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 1)

B

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
AP VOTEES						
Dont dépenses imprévues (950)						
AE VOTEES						
Dont dépenses imprévues (952)						
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90 Opérations ventilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées						
001 Solde exécution invest. reporté						
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90 Opérations ventilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)						
954 Produit des cessions d'immobilisations						
951 Virement de la section de fonctionnement						
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés						
001 Solde exécution invest. reporté						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	Fonction 3 Cult., vie sports, loisirs	Fonction 4 Santé (hors APA et RSA)
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés						
953 Virement à la section d'investissement						
002 Résultat de fonctionnement reporté						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00	1 867 573,77	0,00	0,00	0,00	0,00
93 Services ventilés	0,00	1 867 573,77	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés						
002 Résultat de fonctionnement reporté						

(1) Pour les AP et les AE, indiquer les AP ou AE nouvelles votées ou anciennes modifiées au cours de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE

RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 2)

II


B

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
---------	-----------------------------	--	---	---	-------------------------------------	----------------------------------	---

AP VOTEES							
Dont dépenses imprévues (950)							
AE VOTEES							
Dont dépenses imprévues (952)							

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées							
001 Solde exécution invest. reporté							
RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Recettes affectées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)							
954 Produit des cessions d'immobilisations							
951 Virement de la section de fonctionnement							
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés							
001 Solde exécution invest. reporté							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
94 Services communs non ventilés							
953 Virement à la section d'investissement							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
94 Services communs non ventilés							
002 Résultat de fonctionnement reporté							

(1) Pour les AP et les AE, indiquer les AP ou AE nouvelles votées ou anciennes modifiées au cours de l'exercice.
 (2) Y compris les opérations pour compte de tiers.



II – PRESENTATION GENERALE
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT

OPERATIONS REELLES ET MIXTES – Réalisations (y compris sur les restes à réaliser N-1)

CHAPITRES	MANDATS	TITRES
90 Opérations ventilées	0,00	0,00
900 Services généraux	0,00	0,00
900-5 Gestion des fonds européens	0,00	0,00
901 Sécurité	0,00	0,00
902 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
904 Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
906 Action économique	0,00	0,00
907 Environnement	0,00	0,00
908 Transports	0,00	0,00
909 (Fonction en réserve)		
92 Opérations non ventilées	0,00	1 245 049,18
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	0,00
923 Dettes et autres opérations financières	0,00	1 245 049,18
TOTAL	I 0,00	II 1 245 049,18
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT (1)	I - II	-1 245 049,18

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	0,00	0,00
926 Transferts entre les sections (2)	0,00	0,00
TOTAL	III 0,00	IV 0,00
AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE (1)	IV - III	0,00

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III 0,00	II + IV 1 245 049,18
--------------	---------------------	-----------------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde exécution invest. reporté	V 0,00	VI 0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII 0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V 0,00	II + IV + VI + VII 1 245 049,18
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (1)		1 245 049,18

(1) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE





**II – PRESENTATION GENERALE
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT**

OPERATIONS REELLES ET MIXTES – Réalisations (y compris sur les restes à réaliser de N-1)

CHAPITRES	MANDATS	TITRES
93 Services ventilés	0,00	1 867 573,77
930 Services généraux	0,00	0,00
930-5 Gestion des fonds européens	0,00	1 867 573,77
931 Sécurité	0,00	0,00
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA)	0,00	0,00
934-3 APA	0,00	0,00
934-4 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
936 Action économique	0,00	0,00
937 Environnement	0,00	0,00
938 Transports	0,00	0,00
939 (Fonction en réserve)		
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00
940 Impositions directes	0,00	0,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	0,00
942 Dotations et participations	0,00	0,00
943 Opérations financières	0,00	0,00
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes (1)	0,00	0,00
TOTAL des opérations réelles et mixtes	I 0,00	II 1 867 573,77
SOLDE des opérations réelles et mixtes (2)	II - I	1 867 573,77

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections (1)	0,00	0,00
947 Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00
TOTAL	III 0,00	IV 0,00
AUTOFINANCEMENT DEGAGE (2)	III - IV	0,00

TOTAL DES OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III 0,00	II + IV 1 867 573,77
--------------	---------------------	-----------------------------

RESULTATS ANTERIEURS

002 Résultat de fonctionnement reporté de N-1	V 0,00	VI 0,00
---	--------	---------



TOTAL CUMULE DE LA SECTION	
TOTAL DE LA SECTION	0,00
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION (2) (recettes – dépenses)	1 867 573,77

(1) Les comptes 68 et 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(2) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.



II – PRESENTATION GENERALE
BALANCE GENERALE – DEPENSES

	INVESTISSEMENT	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations (mandats émis)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits sans emploi (1)
Dépenses d'investissement – Total		1 616 947,00	0,00	1 616 947,00	0,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		1 616 947,00	0,00	1 616 947,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (3)	1 616 947,00	0,00	1 616 947,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		0,00	0,00		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00		0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00	0,00		

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12/N.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

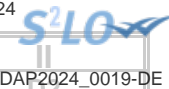
II – PRESENTATION GENERALE
BALANCE GENERALE – DEPENSES

D1

	FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis)	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits sans emploi (1)
Dépenses de fonctionnement – Total		7 276 261,00	0,00	0,00	7 276 261,00	0,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		7 276 261,00	0,00	0,00	7 276 261,00	0,00
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	7 276 261,00	0,00	0,00	7 276 261,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (hors 016 et 017)	0,00	0,00			0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		0,00	0,00			0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00				
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00			

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12/N.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



II – PRESENTATION GENERALE
BALANCE GENERALE – RECETTES

	INVESTISSEMENT	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis)	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits sans emploi (1)
Recettes d'investissement – Total		1 616 947,00	1 245 049,18	371 898,00	-0,18
Sous total des opérations réelles et mixtes		1 616 947,00	1 245 049,18	371 898,00	-0,18
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	371 898,00	0,00	371 898,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	1 245 049,00	1 245 049,18	0,00	-0,18
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (2) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		0,00	0,00		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00		0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00	0,00		

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12/N.

(2) Exceptionnellement, les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE
BALANCE GENERALE – RECETTES

II
D2

	FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis)	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12/N	Crédits sans emploi (1)
Recettes de fonctionnement – Total		7 276 261,00	1 867 573,77	0,00	5 408 687,23	0,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		7 276 261,00	1 867 573,77	0,00	5 408 687,23	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (sauf 016 et 017)	7 276 261,00	1 867 573,77	0,00	5 408 687,23	0,00
75	Autres produits de gestion courante (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (sauf 016 et 017)	0,00	0,00			0,00
013	Atténuations de charges (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		0,00	0,00			0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00			

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12/N.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

DEPENSES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI (1)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP
			REALISATIONS (mandats émis)	RESTES A REALISER au 31/12/N			
Dépenses d'investissement – Total		1 616 947,00	0,00	1 616 947,00	0,00	0,00	0,00
90	Opérations ventilées	1 616 947,00	0,00	1 616 947,00	0,00	0,00	0,00
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	1 616 947,00	0,00	1 616 947,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve						
92	Opérations non ventilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
925	Opérations patrimoniales	0,00	0,00		0,00		0,00
926	Transferts entre les sections	0,00	0,00		0,00		0,00
Pour information : 001 solde d'exécution de la SI reporté N-1		0,00					

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – restes à réaliser au 31/12.

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

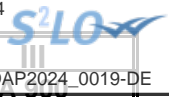
Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)		CREDITS SANS EMPLOI (1)
			REALISATIONS (titres émis)	RESTES A REALISER au 31/12/N	
Recettes d'investissement – Total		1 616 947,00	1 245 049,18	371 898,00	-0,18
90	Opérations ventilées	371 898,00	0,00	371 898,00	0,00
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	371 898,00	0,00	371 898,00	0,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve				
92	Opérations non ventilées	1 245 049,00	1 245 049,18	0,00	-0,18
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922-1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	1 245 049,00	1 245 049,18	0,00	-0,18
925	Opérations patrimoniales	0,00	0,00		0,00
926	Transferts entre les sections (2)	0,00	0,00		0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	0,00		0,00	
951	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00			
954	Produit des cessions d'immobilisations (3)	0,00		0,00	
922-1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (4)	0,00	0,00		0,00
Pour information : 001 solde d'exécution de la SI reporté N-1		0,00			

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – restes à réaliser au 31/12.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission d'un titre ou d'un mandat (opération sans réalisation).

(4) Il s'agit des seules écritures d'ordre mixtes au 1068.



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 900 – Services généraux **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-02 Administration générale							
	90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 900
Détail par articles	

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 1)

Libellé	90-03 Conseils						
	90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports	
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

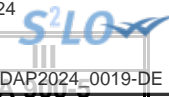
III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 900
Détail par articles	

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 2)

Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



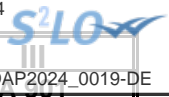
III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 900-5 – Gestion des fonds européens **AP (1) = 11 318 629,00**

Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME					
Crédits votés (2)	0,00	1 616 947,00	0,00	0,00	1 616 947,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	1 616 947,00	0,00	0,00	1 616 947,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Crédits votés (2)	0,00	371 898,00	0,00	0,00	371 898,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	371 898,00	0,00	0,00	371 898,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

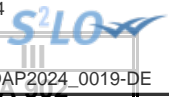
CHAPITRE 901 – Sécurité

AP (1) = 0,00

Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AP (1) = 0,00

Libellé	90-20	90-21			90-22		
	Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
	90-201	90-211	90-212	90-213	90-221	90-222	90-223
	Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 902
Détail par articles	

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires	90-25 Formation professionnelle						90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale
			90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

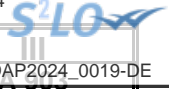
III – ADOPTION DU CA		III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES		A 902
Détail par articles		

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AP (1) = 0,00

Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
		90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 903
Détail par articles	

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	90-32					
	Sports (autres que scolaires)					
	90-321	90-322	90-323	90-324	90-325	90-326
	Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

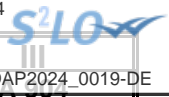
III – ADOPTION DU CA							III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES							A 903
Détail par articles							

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) AP (1) = 0,00

Libellé	90-41 Santé					
	90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 904
Détail par articles	

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Libellé	90-42 Action sociale							
	90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
		90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

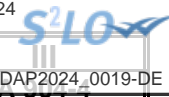
III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 904
Détail par articles	

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
	90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DÉPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DÉPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



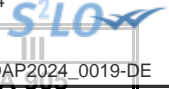
III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 904-4 – RSA **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-50	90-51						
	Services communs	Aménagement et services urbains						
	90-501 Services communs	90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 905
Détail par articles	

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)					
				90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social	
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

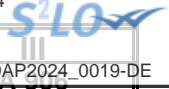
III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 905
Détail par articles	

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 906 – Action économique **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
				90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
				90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III

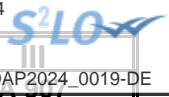
A 906

CHAPITRE 906 – Action économique (suite)

Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 907 – Environnement

AP (1) = 0,00

Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 907
Détail par articles	

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 1)

Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
	90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

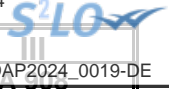
III – ADOPTION DU CA									
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES									
Détail par articles									
III									
A 907									

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 2)

Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs							
			90-820	90-821	90-822	90-823	90-824	90-825	90-828	
			Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports	
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA		III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES		A 908
Détail par articles		

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Libellé	90-83 Transports de marchandises						
	90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Libellé	90-84 Voirie							
	90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 3)

Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES D'EQUIPEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations	RAR au 31/12/N	Crédits sans emploi
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.



III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	RAR au 31/12/N	Crédits sans emploi
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Reversement de dotations (trop perçu).

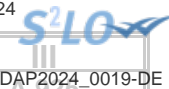


III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D’INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations	RAR au 31/12/N	Crédits sans emploi
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	1 245 049,00	1 245 049,18	0,00	-0,18
168772	FEDER	1 245 049,00	1 245 049,18	0,00	-0,18

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.



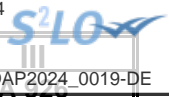
III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations	Crédits sans emploi
	<i>DEPENSES (2)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>RECETTES (2)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.



III – ADOPTION DU CA
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

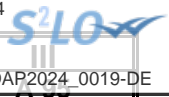
Article / compte par nature (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	Crédits sans emploi
	DEPENSES DE L'EXERCICE (2)	0,00	0,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	0,00	0,00	0,00
	<i>Charges transférées</i>	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE (3) (4)	0,00	0,00	0,00
	<i>Amortissement des immobilisations</i>	0,00	0,00	0,00
	<i>Autres</i>	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(3) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



III – ADOPTION DU CA

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts (BP + BS + DM + RAR N-1)	RAR au 31/12/N
	RECETTES	0,00	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00



III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

DEPENSES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (1)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE
			REALISATIONS(mandats émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N			
Dépenses de fonctionnement – Total		7 276 261,00	0,00	0,00	7 276 261,00	0,00	0,00	0,00
93	Services ventilés	7 276 261,00	0,00	0,00	7 276 261,00	0,00	0,00	0,00
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	7 276 261,00	0,00	0,00	7 276 261,00	0,00	0,00	0,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve							
94	Services communs non ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (1)	Pour information, gérées dans le cadre d'une AE	gérées hors AE
			REALISATIONS(mandats émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N			
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (2)	0,00	0,00			0,00		0,00
946	Transferts entre les sections (2)	0,00	0,00			0,00		0,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	0,00						0,00
953	Virement à la section d'investissement (3)	0,00						0,00
Total des groupes fonctionnels		7 276 261,00	0,00	0,00	7 276 261,00	0,00	0,00	0,00
Pour information : 002 Résultat antérieur reporté N-1		0,00						

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – restes à réaliser au 31/12.

(2) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres ou de mandats (opérations sans réalisation).

III – ADOPTION DU CA

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

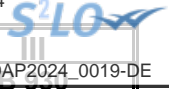
B

RECETTES

Chapitre nature	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP+BS+DM+RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATION (titres émis)	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12/N (1)	
Recettes de fonctionnement – Total		7 276 261,00	1 867 573,77	0,00	5 408 687,23	0,00
93	Services ventilés	7 276 261,00	1 867 573,77	0,00	5 408 687,23	0,00
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	7 276 261,00	1 867 573,77	0,00	5 408 687,23	0,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve					
94	Services communs non ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (2)	0,00	0,00			0,00
946	Transferts entre les sections (2)	0,00	0,00			0,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
Total des groupes fonctionnels		7 276 261,00	1 867 573,77	0,00	5 408 687,23	0,00
Pour information : 002 Résultat antérieur reporté N-1		0,00				

(1) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – restes à réaliser au 31/12.

(2) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.



III – ADOPTION DU CA
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 930 – Services généraux

AE (1) = **0,00**

Libellé	93-02 Administration générale							
	93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 1)

Libellé	93-03						
	Conseils						
	93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., édu., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture.éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
				93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

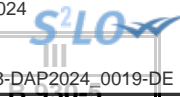
III – ADOPTION DU CA		III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES		B 930
Détail par articles		

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 2)

Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 930-5 – Gestion des fonds européens **AE (1) = 50 933 830,00**

Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			93-058 FEADER	93-058 FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	7 276 261,00	0,00	0,00	7 276 261,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	7 276 261,00	0,00	0,00	7 276 261,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	7 276 261,00	0,00	0,00	7 276 261,00
Réalisations	0,00	1 867 573,77	0,00	0,00	1 867 573,77
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	5 408 687,23	0,00	0,00	5 408 687,23
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



B 931

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

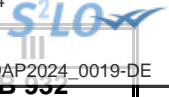
CHAPITRE 931 – Sécurité

AE (1) = 0,00

Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AE (1) = 0,00

Libellé	93-20	93-21			93-22		
	Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
	93-201	93-211	93-212	93-213	93-221	93-222	93-223
	Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA									
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES									
Détail par articles									
III									
B 932									

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle						93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
			93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

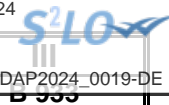
III – ADOPTION DU CA		III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES		B 932
Détail par articles		

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AE (1) = 0,00

Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
		93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 933
Détail par articles	

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	93-32					
	Sports (autres que scolaires)					
	93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 933
Détail par articles	

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



B 934

III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)

AE (1) = 0,00

Libellé	93-41 Santé					
	93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 934
Détail par articles	

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI) (suite 1)

Libellé	93-42							
	Action sociale							
	93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
	93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

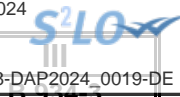
III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 934
Détail par articles	

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI) (suite 2)

Libellé	93-42						TOTAL DU CHAPITRE
	Action sociale						
	93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
	93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

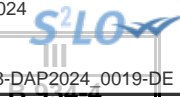
CHAPITRE 934-3 – APA

AE (1) = 0,00

Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

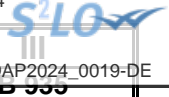
CHAPITRE 934-4 – RSA / Régularisations de RMI

AE (1) = 0,00

Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat

AE (1) = 0,00

Libellé	93-50 Services communs		93-51 Aménagement et services urbains					
	93-501 Services communs	93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA		III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES		B 935
Détail par articles		

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
				93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

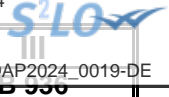
III – ADOPTION DU CA	
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	III
Détail par articles	B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	93-56	93-57	93-58		93-59	TOTAL DU CHAPITRE
	Actions en faveur du littoral	Techno. de l'information et de la comm.	Autres actions		Sécurité	
			93-581	93-588		
			Réserves Foncières	Autres actions d'aménagement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 936 – Action économique **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
				93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
				93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

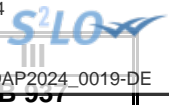
III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 936
Détail par articles	

CHAPITRE 936 –Action économique (suite)

Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintenance et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 937 – Environnement

AE (1) = 0,00

Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
				93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA						III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES						B 937
Détail par articles						

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 1)

Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
	93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

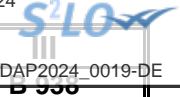
III – ADOPTION DU CA							
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES							
Détail par articles							
III							
B 937							

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 2)

Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs							
			93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports	
			DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT										
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Libellé	93-83 Transports de marchandises						
	93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Libellé	93-84 Voirie							
	93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).

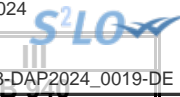
III – ADOPTION DU CA	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 3)

Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS LE CADRE D'UNE AUTORISATION D'ENGAGEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT									
Crédits votés (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rattachements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits sans emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes votées dans l'exercice.

(2) Total des crédits votés (BP + BS + DM + RAR N-1).



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (2)
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « Crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

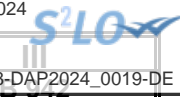
Détail par articles

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (2)
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

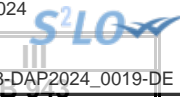
Détail par articles

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (2)
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI (2)
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (3)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
Compte R7622 (4)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

(3) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

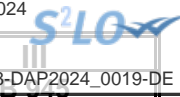


III – ADOPTION DU CA
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES (OU RESTANT A EMPLOYER)			CREDITS SANS EMPLOI
			REALISATIONS	RATTACHEMENTS	RESTES A REALISER au 31/12	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

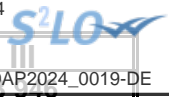
CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES REALISATIONS	CREDITS SANS EMPLOI (2)
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.



III – ADOPTION DU CA
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article /compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES REALISATIONS	CREDITS SANS EMPLOI (2)
	DEPENSES (3) (5)	0,00	0,00	0,00
	<i>Dotations aux amortissements et provisions</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>Autres</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	RECETTES (4) (5)	0,00	0,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>Transfert de charges</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

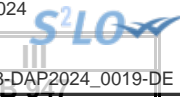
(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « Crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

(3) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

(5) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



III – ADOPTION DU CA

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

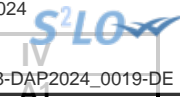
CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	CREDITS OUVERTS (BP + BS + DM + RAR N-1)	CREDITS EMPLOYES REALISATIONS	CREDITS SANS EMPLOI (2)
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Lorsque la colonne « Crédits sans emploi » fait apparaître, en recettes, un montant négatif, cela signifie que les réalisations ont été supérieures aux recettes votées.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	S sociale (hors RSA)	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

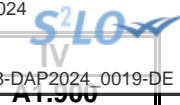
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		1 245 049,18
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 245 049,18
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	90-02 Administration générale							
		90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-03 Conseils						
		90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., édu., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

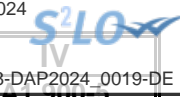
IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



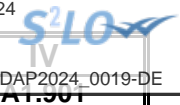
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



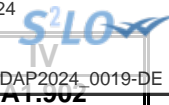
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	90-20	90-21			90-22		
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
		90-201	90-211	90-212	90-213	90-221	90-222	90-223
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-23 Enseignement supérieur	90-24 Cités scolaires	90-25 Formation professionnelle						90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale
				90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

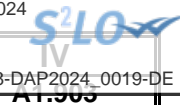
IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
			90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)					
		90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

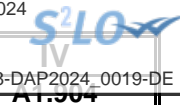
IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-41 Santé					
		90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale							
		90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
			90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

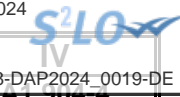
IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées		90-428 Autres interventions sociales
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



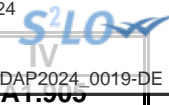
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	90-50	90-51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		90-501 Services communs	90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
					90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

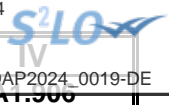
IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
					90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

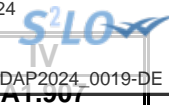
IV

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
					90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
		90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

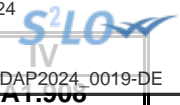
IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
				90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-83						
		Transports de marchandises						
		90-830	90-831	90-832	90-833	90-834	90-835	90-838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-84 Voirie							
		90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

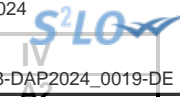
IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	1 867 573,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	1 867 573,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

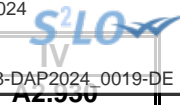
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 867 573,77
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 867 573,77
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

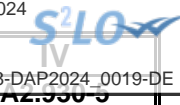
IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



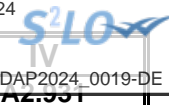
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	1 867 573,77	0,00	0,00	1 867 573,77
74772	Participation FEDER	0,00	1 867 573,77	0,00	0,00	1 867 573,77

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



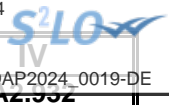
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20	93-21			93-22		
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
		93-201	93-211	93-212	93-213	93-221	93-222	93-223
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-23 Enseignement supérieur	93-24 Cités scolaires	93-25 Formation professionnelle						93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale
				93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

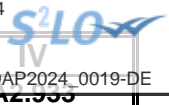
IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32					
		Sports (autres que scolaires)					
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

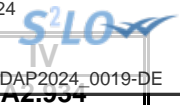
IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-41 Santé					
		93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42							
		93-420 Services communs	93-421 Action sociale Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
			93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

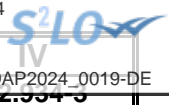
IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées		93-428 Autres interventions sociales
		93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



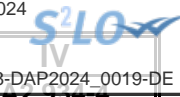
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



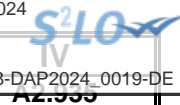
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisations de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	93-51 Aménagement et services urbains							
		93-50 Services communs							
		93-501 Services communs	93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
					93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

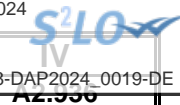
IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
					93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
					93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

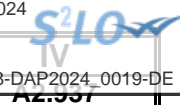
IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
					93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
		93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

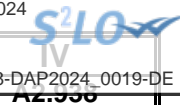
IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83						
		Transports de marchandises						
		93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84 Voirie							
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 2000 euros TTC €		Délibération du 30 Janvier 2020
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études non suivi de réalisation	5	30/01/2020
L	Frais de recherche et de développement	5	30/01/2020
L	Frais d'insertion en cas d'échec du projet	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des bâtiments et installations	30	30/01/2020
L	Subventions finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national	40	30/01/2020
L	Subventions fonds européens	1	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Logiciels)	2	30/01/2020
L	Site internet	2	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Progiciels)	5	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Marques, brevets, droits)	0	30/01/2020
L	Autres immobilisations incorporelles	2	30/01/2020
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	30	30/01/2020
L	Autres agencements et aménagements de terrains	20	30/01/2020
L	Bâtiments publics (administratifs, scolaires, culturels et sportifs, autres...)	30	30/01/2020
L	Bâtiments privés (immeuble de rapport, autres...)	30	30/01/2020
L	Travaux: gros oeuvre (génie civil)	25	30/01/2020
L	Travaux: plomberie (dont eau chaude solaire)	10	30/01/2020
L	Travaux: electricité (dont climatisation)	15	30/01/2020
L	Travaux:aménagements extérieurs (clos, couvert, étanchéité, toiture, etc)	10	30/01/2020
L	VRD et aménagements extérieurs hors bâti (voirie, réseaux divers, clôture, portail, etc)	25	30/01/2020
L	Autres agencements second oeuvre (faux plafonds, revêtements sols, peintures intérieures, etc)	15	30/01/2020
L	Désamiantage	25	30/01/2020
L	Autres travaux	15	30/01/2020
L	Ascenseurs	15	30/01/2020
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	30/01/2020
L	Construction sur sol d'autrui	30	30/01/2020
L	Matériels et outillage techniques	10	30/01/2020
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	15	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles-(agencement de bâtiment loués par la région)	15	30/01/2020
L	Matériels de transport- véhicules légers	5	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

Délibération n°

S104

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	Matériels de transport- camions et véhicules industriels	8	30/01/2020
L	Matériels de transport-bus	10	30/01/2020
L	Matériel informatique	5	30/01/2020
L	Matériel de bureau et mobilier	10	30/01/2020
L	Matériel de téléphonie	10	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	30/01/2020



IV

CT.1

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	1 616 947,00	0,00	1 616 947,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



IV

GTZ

IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0,00	0,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (4)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (4)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (4)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice pré	
Total ressources propres disponibles	0,00	371 898,00	0,00	0,00	371 898,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 1 616 947,00
Ressources propres disponibles	IV 371 898,00
Solde	V = IV – II (5) -1 245 049,00

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.
- (5) Indiquer le signe algébrique.



IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
D PINT01 2023/1	INVESTISSEMENT INTERREG 21-27	9005	0,00	11 318 629,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			0,00	11 318 629,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES

C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

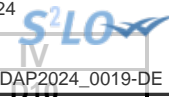
SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
D AINT02 2023/1	FONCTIONNEMENT ASSIST TECHN INTERREG 21-27	9305	0,00	5 659 314,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D AINT01 2023/1	FONCTIONNEMENT INTERREG 21-27	9305	0,00	45 274 516,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			0,00	50 933 830,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

- (1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.
- (2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.
- (6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 080 273 600,00	578 403 755,01	0,00	501 869 844,99
RECETTES	1 080 273 600,00	568 564 941,54	0,00	511 708 658,46
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	781 952 000,00	607 442 977,49	0,00	174 509 022,51
RECETTES	781 952 000,00	756 892 882,76	0,00	25 059 117,24

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

BUDGET BA ENERGIE REUNION/ N°SIRET : 23974001200095

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 334 747,90	51 834,51	0,00	1 282 913,39
RECETTES	1 334 747,90	189 500,78	0,00	1 145 247,12

BUDGET BA DSP REGION REUNION/ N°SIRET : 23974001200087

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 639 397,13	2 833 459,67	0,00	1 805 937,46
RECETTES	4 639 397,13	3 115 832,24	0,00	1 523 564,89
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	3 180 100,00	2 902 375,15	0,00	277 724,85
RECETTES	3 180 100,00	3 179 459,67	0,00	640,33



BUDGET BA TRANSPORT REGION REUNION/ N°SIRET : 23974001200111				
SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	40 995 405,00	39 383 749,69	0,00	1 611 655,31
RECETTES	40 995 405,00	37 414 161,44	0,00	3 581 243,56

BUDGET INTERREGION OCEAN INDIEN 2021 2027/ N°SIRET : 23974001200137				
SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 616 947,00	0,00	1 616 947,00	0,00
RECETTES	1 616 947,00	1 245 049,18	371 898,00	-0,18
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	7 276 261,00	0,00	7 276 261,00	0,00
RECETTES	7 276 261,00	1 867 573,77	5 408 687,23	0,00


BUDGET FEDER FSE 2021 2027/ N°SIRET : 23974001200129				
SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	153 848 459,00	0,00	153 848 459,00	0,00
RECETTES	153 848 459,00	32 642 416,62	121 206 041,60	0,78
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	47 538 230,00	1 735 792,08	45 802 437,92	0,00
RECETTES	47 538 230,00	2 600 253,93	44 937 976,07	0,00

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 240 378 403,13	581 237 214,68	155 465 406,00	503 675 782,45
RECETTES	1 240 378 403,13	605 568 239,58	121 577 939,60	513 232 223,95
FONCTIONNEMENT				

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



Credits sans emploi

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	
DEPENSES	882 276 743,90	651 516 728,92	53 078 698,92	177 681 316,06
RECETTES	882 276 743,90	802 143 832,35	50 346 663,30	29 786 248,25

(1) Y compris les rattachements.



IV – ANNEXES

IV

D10

D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 240 378 403,13	581 237 214,68	155 465 406,00	503 675 782,45
RECETTES	1 240 378 403,13	605 568 239,58	121 577 939,60	513 232 223,95
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	882 276 743,90	651 516 728,92	53 078 698,92	177 681 316,06
RECETTES	882 276 743,90	802 143 832,35	50 346 663,30	29 786 248,25
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	2 122 655 147,03	1 232 753 943,60	208 544 104,92	681 357 098,51
TOTAL GENERAL DES RECETTES	2 122 655 147,03	1 407 712 071,93	171 924 602,90	543 018 472,20

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

**V – ARRETE ET SIGNATURES****ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 29

VOTES :

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 4

Date de convocation : 14/06/2024

Présenté par la présidente du conseil régional (1),

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 28/06/2024

Délibéré par l'assemblée l'assemblée délibérante du conseil régional (2), réunie en session Assemblée Plénière

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 28/06/2024

Les membres de l'assemblée délibérante l'assemblée délibérante du conseil régional (2),(3),

Certifié exécutoire par la présidente du conseil régional (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 02/07/2024, et de la publication le 02/07/2024

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 02/07/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE

S²LO



Budget rattaché : BR10 INTERREG OI 2021-2027
Année : 2023

Etat des restes à réaliser – recettes de fonctionnement

Chapitre budgétaire	Rubrique	Article budgétaire	Justification	Budget 2023	Réalisations au 31/12/2023	Reste à réaliser
9305	052	74772	Délibération DAP2020-0031 du 25/11/2020 sur la mise en place du budget FEDER-FSE+ 2021-2027 dont le rapport prévoit des restes à réaliser	7 276 261,00	1 867 573,77	5 408 687,23
TOTAL CHAP 9305				7 276 261,00	1 867 573,77	5 408 687,23

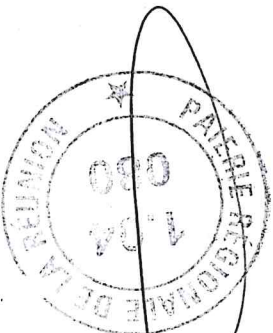
Arrêté le présent état à la somme de : CINQ MILLIONS QUATRE CENT HUIT MILLE SIX CENT QUATRE VINGT SEPT EUROS ET VINGT TROIS CENTIMES.

Fait à : *St Claude* Le **29 DEC. 2023**

Cachet et signature de l'ordonnateur

Cachet et signature du comptable public

Claudine Dupuy
Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Claudine DUPUY



Vellin Rose-Méry
Comptable public
de la Palerrie Régionale

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE

S²LO



Budget rattaché : BR10 INTERREG OI 2021-2027
Année : 2023

Etat des restes à réaliser – recettes d'investissement

Chapitre budgétaire	Rubrique	Article budgétaire	Justification	Budget 2023	Réalisations au 31/12/2023	Reste à réaliser
9005	052	2045	Délibération DAP2020-0031 du 25/11/2020 sur la mise en place du budget FEDER-FSE+ 2021-2027 dont le rapport prévoit des restes à réaliser	371 898,00	0,00	371 898,00
TOTAL CHAP 9005				371 898,00	0,00	371 898,00

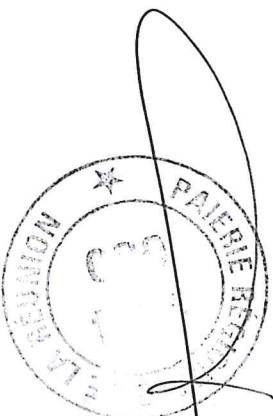
Arrêté le présent état à la somme de : TROIS CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT DIX HUIT EUROS ET ZERO CENTIME.

Fait à : *Ste Clotilde* Le 29 DEC. 2023

Cachet et signature de l'ordonnateur

Cachet et signature du comptable public

Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Claudine DUPUY



VELIN Rose-Méry
Comptable public
de la Palerie Régionale

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE

S²LO



Budget rattaché : BR10 INTERREG OI 2021-2027
Année : 2023

Etat des restes à réaliser – dépenses de fonctionnement

Chapitre budgétaire	Rubrique	Article budgétaire	Justification	Budget 2023	Réalisations au 31/12/2023	Reste à réaliser
9305	052	65732	Délibération DAP2020-0031 du 25/11/2020 sur la mise en place du budget FEDER-FSE+ 2021-2027 dont le rapport prévoit des restes à réaliser	7 276 261,00	0,00	7 276 261,00
TOTAL CHAP 9305				7 276 261,00	0,00	7 276 261,00

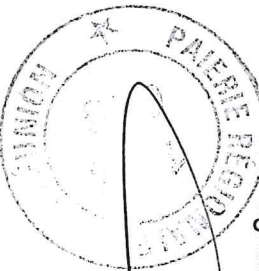
Arrêté le présent état à la somme de : SEPT MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE SEIZE MILLE DEUX CENT SOIXANTE ET UN EUROS ET ZERO CENTIME.

Fait à : *Sté Clouffe* Le **29 DEC. 2023**

Cachet et signature de l'ordonnateur

Cachet et signature du comptable public

Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Claudine COPUY



VEILLIN Rose-Méry
Comptable public
de la Palerme Régionale

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE

S²LO



Budget rattaché : BR10 INTERREG OI 2021-2027
Année : 2023

Etat des restes à réaliser – dépenses d'investissement

Chapitre budgétaire	Rubrique	Article budgétaire	Justification	Budget 2023	Réalisations au 31/12/2023	Reste à réaliser
9005	052	2045	Délibération DAP2020-0031 du 25/11/2020 sur la mise en place du budget FEDER-FSE+ 2021-2027 dont le rapport prévoit des restes à réaliser	1 616 947,00	0,00	1 616 947,00
TOTAL CHAP 9005				1 616 947,00	0,00	1 616 947,00

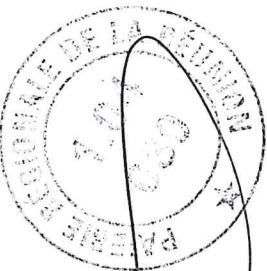
Arrêté le présent état à la somme de : UN MILLION SIX CENT SEIZE MILLE NEUF CENT QUARANTE SEPT EUROS ET ZERO CENTIME.

Fait à : *St Claude* Le 29 DEC. 2023

Cachet et signature de l'ordonnateur

Cachet et signature du comptable public

Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Claudine DUPUY



VEILIN Rose-Méry
Comptable public
de la Région Régionale

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE

S²LO



Budget rattaché : BR11 FEDER – FSE+ 2021-2027

Année : 2023

Etat des restes à réaliser – recettes de fonctionnement

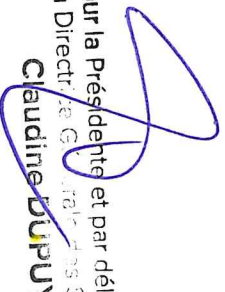
Chapitre budgétaire	Rubrique	Article budgétaire	Justification	Budget 2023	Réalisations au 31/12/2023	Reste à réaliser
9305	052	74772	Délibération DAP2020-0031 du 25/11/2020 sur la mise en place du budget FEDER-FSE+ 2021-2027 dont le rapport prévoit des restes à réaliser	24 507 410,00	0,00	24 507 410,00
		9305		051	74771	23 030 820,00
TOTAL CHAP 9305				47 538 230,00	2 600 253,93	44 937 976,07

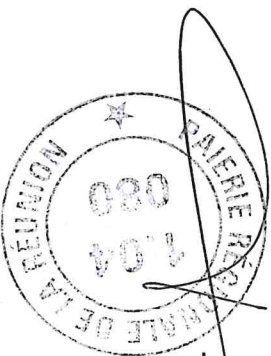
Arrêté le présent état à la somme de : QUARANTE QUATRE MILLIONS NEUF CENT TRENTE SEPT MILLE NEUF CENT SOIXANTE SEIZE EUROS ET ZERO SEPT CENTIMES.

Fait à : *St Clotilde* Le 29 DEC. 2023

Cachet et signature de l'ordonnateur

Cachet et signature du comptable public


Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Claudine DUPUY



VELIN Rose-Méry
Comptable public
de la Palerme Régionale

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



Budget rattaché : BR11 FEDER – FSE+ 2021-2027
Année : 2023

Etat des restes à réaliser – recettes d'investissement

Chapitre budgétaire	Rubrique	Article budgétaire	Justification	Budget 2023	Réalisations au 31/12/2023	Reste à réaliser
9005	052	13172	Delibération DAP2020-0031 du 25/11/2020 sur la mise en place du budget FEDER-FSE+ 2021-2027 dont le rapport prévoit des restes à réaliser	139 751 390,00	18 545 348,40	121 206 041,60
923	01	168772		12 363 566,00	12 363 565,60	0,00
923	01	168771		1 733 503,00	1 733 502,62	0,00
TOTAL BUDGETAIRE				153 848 459,00	32 642 416,62	121 206 041,60

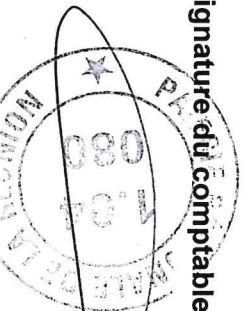
Arrêté le présent état à la somme de : CENT VINGT ET UN MILLIONS DEUX CENT SIX MILLE ZERO QUARANTE ET UN EUROS ET SOIXANTE CENTIMES.

Fait à : St Clotilde Le 29 DEC. 2023

Cachet et signature de l'ordonnateur

Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Claudine DUPUY

Cachet et signature du comptable public



VELIN Rose-Méry
Comptable public
de la Patte Régionale

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE

S²LO



Budget rattaché : BR11 FEDER – FSE+ 2021-2027
Année : 2023

Etat des restes à réaliser – dépenses de fonctionnement

Chapitre budgétaire	Rubrique	Article budgétaire	Justification	Budget 2023	Réalisations au 31/12/2023	Reste à réaliser
9305	052	65732	Délibération DAP2020-0031 du 25/11/2020 sur la mise en place du budget FEDER-FSE+ 2021-2027 dont le rapport prévoit des restes à réaliser	8 605 748,00	0,00	8 605 748,00
		65742		1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
		65748		12 185 559,92	191 403,00	11 994 156,92
		657382		2 716 102,08	0,00	2 716 102,08
		65732		19 530 820,00	0,00	19 530 820,00
9305	051	65748		3 000 000,00	1 544 389,08	1 455 610,92
		657382		500 000,00	0,00	500 000,00
TOTAL CHAP 9305				47 538 230,00	1 735 792,08	45 802 437,92

Arrêté le présent état à la somme de : QUARANTE CINQ MILLIONS HUIT CENT DEUX MILLE QUATRE CENT TRENTE SEPT EUROS ET QUATRE VINGT DOUZE CENTIMES.

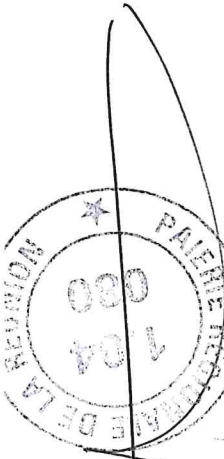
Fait à : Sk Clotilde Le 29 DEC. 2023

Cachet et signature de l'ordonnateur

Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Claudine DUPONT

Cachet et signature du comptable public

VELIN Rose-Méry
Comptable public
de la Palerrie Régionale





Budget rattaché : BR11 FEDER – FSE+ 2021-2027
 Année : 2023

Etat des restes à réaliser – dépenses d'investissement

Chapitre budgétaire	Rubrique	Article budgétaire	Justification	Budget 2023	Réalisations au 31/12/2023	Reste à réaliser
9005	052	2045	Délibération DAP2020-0031 du 25/11/2020 sur la mise en place du budget FEDER-FSE+ 2021-2027 dont le rapport prévoit des restes à réaliser	153 848 459,00	0,00	153 848 459,00
TOTAL CHAP 9005				153 848 459,00	0,00	153 848 459,00

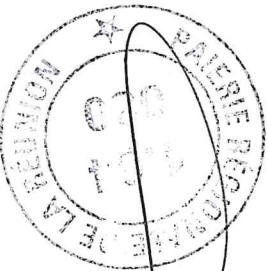
Arrêté le présent état à la somme de : CENT CINQUANTE TROIS MILLIONS HUIT CENT QUARANTE HUIT MILLE QUATRE CENT CINQUANTE NEUF EUROS ET ZERO CENTIME.

Fait à : *St. Clotilde* Le **29 DEC. 2023**

Cachet et signature de l'ordonnateur

Cachet et signature du comptable public

Pour la Présidente et par délégation,
 La Directrice Générale des Services
Claudine Dupuy



VELIN Rose-Méry
 Comptable public
 de la Palerme Régionale

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE

S²LO



Budget annexe : FEDER 2014 - 2020

Année : 2023

Etat des restes à réaliser – recettes de fonctionnement

Chapitre budgétaire	Rubrique	Article budgétaire	Justification	Budget 2023	Réalisations au 31/12/2023	Reste à réaliser
9305	052	74772	Délibération DAF/20140022 du 17.10.2014 sur la mise en place du budget FEDER 2014-2020 dont le rapport prévoit des restes à réaliser	114 668 927,25	30 376 065,74	84 292 861,51
TOTAL CHAP 9305				114 668 927,25	30 376 065,74	84 292 861,51

Arrêté le présent état à la somme de : QUATRE VINGT QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE HUIT CENT SOIXANTE ET UN EUROS ET CINQUANTE ET UN CENTIMES.

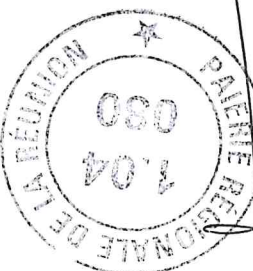
Fait à : *St Charles* Le 29 DEC. 2023

Cachet et signature de l'ordonnateur

Pour la Présidente et par délégation
La Directrice Générale des Services
Claudine DUPUY

Cachet et signature du comptable public

VELLIN Rose-Méry
Comptable public
de la Palette Régionale





Budget annexe : FEDER 2014 - 2020
Année : 2023

Etat des restes à réaliser – recettes d'investissement

Chapitre budgétaire	Rubrique	Article budgétaire	Justification	Budget 2023	Réalisations au 31/12/2023	Reste à réaliser
9005	052	13172	Délibération DAF/20140022 du 17.10.2014 sur la mise en place du budget FEDER 2014-2020 dont le rapport prévoit des restes à réaliser	647 190 183,19	226 231 160,62	420 959 022,57
TOTAL CHAP 9005				647 190 183,19	226 231 160,62	420 959 022,57

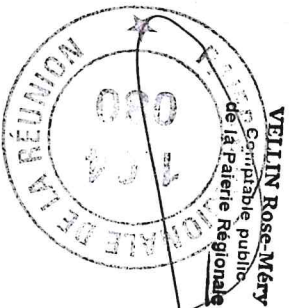
Arrêté le présent état à la somme de : QUATRE CENT VINGT MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE NEUF MILLE ZERO VINGT DEUX EUROS ET CINQUANTE SEPT CENTIMES.

Fait à : *St Croix* Le **29 DEC. 2023**

Cachet et signature de l'ordonnateur

Cachet et signature du comptable public

Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Claudine DUPUY



Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE



Budget annexe : POCT INTERREG V 2014- 2020

Année : 2023

Etat des restes à réaliser – recettes de fonctionnement

Chapitre budgétaire	Rubrique	Article budgétaire	Justification	Budget 2023	Réalisations au 31/12/2023	Reste à réaliser
9305	052	74778	Délibération DAF/20150005 du 10/04/2015 sur la mise en place du budget POCT INTERREG V 14-20 dont le rapport prévoit des restes à réaliser	18 254 945,43	7 966 607,68	10 288 337,75
TOTAL CHAP 9305				18 254 945,43	7 966 607,68	10 288 337,75

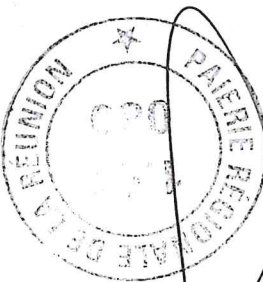
Arrêté le présent état à la somme de : DIX MILLIONS DEUX CENT QUATRE VINGT HUIT MILLE TROIS CENT TRENTE SEPT EUROS ET SOIXANTE QUINZE CENTIMES.

Fait à : *Ste Clotilde* Le 29 Dec 2023

Cachet et signature de l'ordonnateur

Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Claudine DUPUY

Cachet et signature du comptable public



VELLIN Rose-Méry
Comptable public
de la Région Réunion

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0019-DE

S²LO



Budget annexe : POCT INTERREG V 2014- 2020
Année : 2023

Etat des restes à réaliser – recettes d'investissement

Chapitre budgétaire	Rubrique	Article budgétaire	Justification	Budget 2023	Réalisations au 31/12/2023	Reste à réaliser
9005	052	13172	Délibération DAF/20150005 du 10/04/2015 sur la mise en place du budget POCT INTERREG V 14-20 dont le rapport prévoit des restes à réaliser	6 158 495,30	720 804,70	5 437 690,60
TOTAL CHAP 9005				6 158 495,30	720 804,70	5 437 690,60

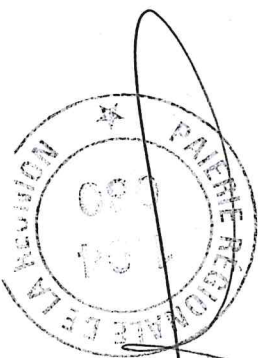
Arrêté le présent état à la somme de : CINQ MILLIONS QUATRE CENT TRENTE SEPT MILLE SIX CENT QUATRE VINGT DIX EUROS ET SOIXANTE CENTIMES.

Fait à : *St Claude* Le 29 DEC. 2023

Cachet et signature de l'ordonnateur

Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Claudine DUPUY

Cachet et signature du comptable public



VELLIN Rose-Méry
Comptable public
de la Palerme Régionale

Budget annexe : FEDER 2014 - 2020
Année : 2023

Etat des restes à réaliser – dépenses de fonctionnement

Chapitre budgétaire	Rubrique	Article budgétaire	Justification	Budget 2023	Réalisations au 31/12/2023	Reste à réaliser
9305	052	65732	Délibération DAF/20140022 du 17.10.2014 sur la mise en place du budget FEDER 14-20 avec déclaration des restes à réaliser en fin d'exercice.	26 099 055,08	6 938 427,10	19 160 627,98
		65733		650 000,00	405 141,16	244 858,84
		657358		538 865,63	0,00	538 865,63
		657382		9 158 004,06	2 628 626,75	6 529 377,31
		65742		44 808 662,46	35 540 137,35	9 268 525,11
		65748		14 598 813,77	3 417 745,18	11 181 068,59
TOTAL CHAP 9305				95 853 401,00	48 930 077,54	46 923 323,46

Arrêté le présent état à la somme de : QUARANTE-SIX MILLIONS NEUF CENT VINGT-TROIS MILLE TROIS CENT VINGT-TROIS EUROS ET QUARANTE SIX CENTIMES.

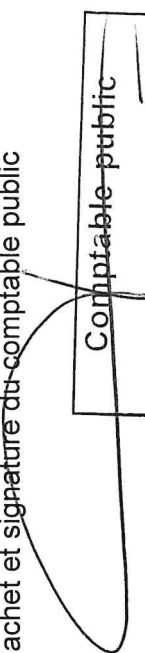
Fait à : **Le 29 JAN. 2024**

Cachet et signature de l'ordonnateur

Cachet et signature du comptable public



 Pour la Présidente et par délégation
 Le Directeur Général Adjoint des Services
John GANGNANT



Comptable public
VELLIN Rose-Méry

Budget annexe : FEDER 2014 - 2020
Année : 2023

Etat des restes à réaliser – dépenses d'investissement

Chapitre budgétaire	Rubrique	Article budgétaire	Justification	Budget 2023	Réalisations au 31/12/2023	Reste à réaliser
9005	052	2045	Délibération DAF/20140022 du 17.10.2014 sur la mise en place du budget FEDER 14-20 avec déclaration des restes à réaliser en fin d'exercice.	713 337 697,22	295 958 912,84	417 378 784,38
TOTAL CHAP 9005				713 337 697,22	295 958 912,84	417 378 784,38

Arrêté le présent état à la somme de : QUATRE CENT DIX-SEPT MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-DIX HUIT MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT QUATRE EUROS ET TRENTE-HUIT CENTIMES.

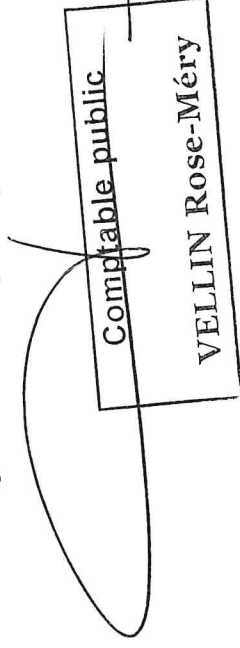
Fait à : Le 29 JAN. 2024

Cachet et signature de l'ordonnateur



Pour le Présidente et par délégation
Le Directeur Général Adjoint des Services
John GANGNANT

Cachet et signature du comptable public



Comptable public
VELLIN Rose-Méry

Budget annexe : POCT INTERREG V 2014 - 2020
Année : 2023

Etat des restes à réaliser – dépenses de fonctionnement

Chapitre budgétaire	Rubrique	Article budgétaire	Justification	Budget 2023	Réalisations au 31/12/2023	Reste à réaliser
9305	052	65732	Délibération DAF/20150005 du 10.04.2015 sur la mise en place budget POCT INTERREG V 14-20 avec déclaration des restes à réaliser en fin d'exercice.	2 201 129,67	528 922,59	1 672 207,08
		65733		624 428,21	151 102,94	473 325,27
		657382		12 369 237,12	5 217 031,42	7 152 205,70
		65742		314 908,25	173 035,75	141 872,50
		65748		5 195 312,49	1 429 864,85	3 765 447,64
TOTAL CHAP 9305				20 705 015,74	7 499 957,55	13 205 058,19

Arrêté le présent état à la somme de : TREIZE MILLIONS DEUX CENT CINQ MILLE CINQUANTE-HUIT EUROS ET DIX-NEUF CENTIMES.

Fait à :

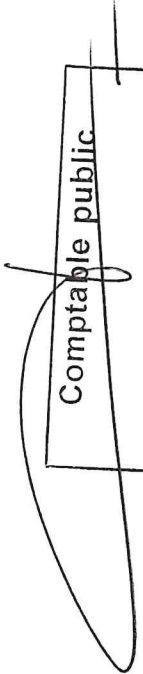
Le 29 JAN. 2024

Cachet et signature de l'ordonnateur



Présidente et par délégation
Le Directeur Général Adjoint des Services
John GANGNANT

Cachet et signature du comptable public



Comptable public
VELLIN Rose-Méry

Budget annexe : POCT INTERREG V 2014 - 2020
Année : 2023

Etat des restes à réaliser – dépenses d'investissement

Chapitre budgétaire	Rubrique	Article budgétaire	Justification	Budget 2023	Réalisations au 31/12/2023	Reste à réaliser
9005	052	2045	Délibération DAF/20150005 du 10.04.2015 sur la mise en place du budget POCT INTERREG V 14-20 avec déclaration des restes à réaliser en fin d'exercice.	4 938 458,95	507 212,23	4 431 246,72
TOTAL CHAP 9005				4 938 458,95	507 212,23	4 431 246,72

Arrêté le présent état à la somme de : QUATRE MILLIONS QUATRE CENT TRENTE ET UN MILLE DEUX CENT QUARANTE-SIX EUROS ET SOIXANTE-DOUZE CENTIMES.

Fait à :

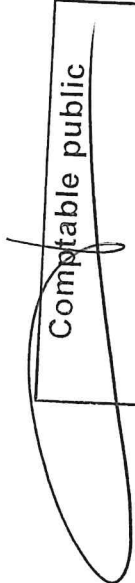
Le 29 JAN. 2024

Cachet et signature de l'ordonnateur



Pour l'Assemblée et par délégation
Le Directeur Général Adjoint des Services
John GANGNANT

Cachet et signature du comptable public



Comptable public
VELLIN Rose-Méry

**DELIBERATION N°DAP2024_0020****L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le vendredi 28 juin 2024 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

sous la présidence de :

Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

*Nombre de membres
en exercice : 45*

*Nombre de membres
présents : 23*

*Nombre de membres
représentés : 10*

*Nombre de membres
absents : 12*

*La Présidente,
Huguette BELLO*

Présents :

BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NABENESA KARINE
SITOUZE CÉLINE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
CHANE-TO MARIE-LISE
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
RATENON JEAN HUGUES
PROFIL PATRICIA
PLANTE PASCAL
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
VIENNE AXEL
PICARDO BERNARD
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
CORBIERE EVELYNE
CHANE-HONG RÉGINE
CESARI MAYA
ABMON-ELIZEON LILIANE
MARATCHIA JEAN-BERNARD

Représenté(s) :

NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
RAMAYE AMANDINE
BOULEVART PATRICE
BADAT RAHFICK
MOREL JEAN JACQUES
COSTES YOLAINE
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE
BAREIGTS ERICKA
MAILLOT FRÉDÉRIC

Absents :

TECHER JACQUES
AHO-NIENNE SANDRINE
VERGOZ MICHEL
ANNETTE CHRISTIAN
SIHOU MICKAËL
NIRLO RICHARD
HOARAU DENISE
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
PAYET JOHNNY
RAMIN SABRINA
RAMASSAMY NADIA
GIRONCEL DAMOUR NADINE

RAPPORT /RSDF / N°115425

BUDGET RÉGION - BUDGET PRINCIPAL, ANNEXES ET AUTONOMES / AFFECTATION DE RÉSULTAT DE
L'EXERCICE 2023



Séance du 28 juin 2024
Délibération N°DAP2024_0020
Rapport /RSDF / N°115425

**Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional**

**BUDGET RÉGION - BUDGET PRINCIPAL, ANNEXES ET AUTONOMES /
AFFECTATION DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2024,

Vu la délibération N°DAP 2024_0019 en date du 28 juin 2024 approuvant les résultats du Compte Administratif 2023 de la Région réunion (n°115193),

Vu le rapport RSDF/ 115425 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales du 13 juin 2024,

Considérant,

- que l'assemblée doit, par une délibération distincte, affecter le résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement de la façon suivante :
 - en priorité, à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
 - pour le solde, en excédent de fonctionnement reporté (ligne codifiée 002) ou en dotation complémentaire en section d'investissement (compte 1068).

**L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,**

Décide, à l'unanimité,

Pour le Budget Principal

- d'approuver la proposition d'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2023, soit (+) **173 449 905,27 €** comme suit :
 - **1 010 000 €** maintenus en section de fonctionnement (R002),
 - **172 439 905,27 €** en dotation complémentaire en section d'investissement (compte 1068) (dont **123 762 299,90 €** en couverture du déficit d'investissement (D001) et le solde, en diminution d'une partie du recours à l'emprunt prévu au Budget Primitif et la couverture des nouvelles actions).

- **Pour le Budget annexe Énergie**
- d'approuver la proposition d'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2023, soit (+) **1 181 414,17 €** maintenus en section de fonctionnement (R002).
- **Pour le Budget annexe DSP musées régionaux**
- d'approuver la proposition d'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2023, soit (+) **277 084,52 €** en dotation complémentaire en section d'investissement (compte 1068).
- **Pour le Budget annexe Transport**
- d'approuver la proposition d'affectation du résultat déficitaire de la section de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2023, soit (-) **0,31 €** maintenus en section de fonctionnement (D002).
- **Pour le Budget annexe FEDER 2014-2020 avec autonomie financière**
- d'approuver la proposition d'affectation du résultat déficitaire de la section de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2023, soit (-) **85 842 176,98 €** maintenus en section de fonctionnement (D002).
- **Pour le Budget annexe INTERREG OI 2014-2020 (POCT) avec autonomie financière**
- d'approuver la proposition d'affectation du résultat déficitaire de la section de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2023, soit (-) **182 625,03 €** maintenus en section de fonctionnement (D002).
- **Pour le Budget annexe FEDER-FSE 2021-2027 avec autonomie financière**
- d'approuver la proposition d'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2023, soit (+) **864 461,85 €** maintenus en section de fonctionnement (R002).
- **Pour le Budget annexe INTERREG OI 2021-2027 (POCT) avec autonomie financière**
- d'approuver la proposition d'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2023, soit (+) **1 867 573,77 €** maintenus en section de fonctionnement (R002).
- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**La Présidente,
Huguette BELLO**

**DELIBERATION N°DAP2024_0021****L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le vendredi 28 juin 2024 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

sous la présidence de :

Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

*Nombre de membres
en exercice : 45*

*Nombre de membres
présents : 23*

*Nombre de membres
représentés : 10*

*Nombre de membres
absents : 12*

*La Présidente,
Huguette BELLO*

Présents :

BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NABENESA KARINE
SITOUZE CÉLINE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
CHANE-TO MARIE-LISE
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
RATENON JEAN HUGUES
PROFIL PATRICIA
PLANTE PASCAL
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
VIENNE AXEL
PICARDO BERNARD
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
CORBIERE EVELYNE
CHANE-HONG RÉGINE
CESARI MAYA
ABMON-ELIZEON LILIANE
MARATCHIA JEAN-BERNARD

Représenté(s) :

NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
RAMAYE AMANDINE
BOULEVART PATRICE
BADAT RAHFICK
MOREL JEAN JACQUES
COSTES YOLAINE
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE
BAREIGTS ERICKA
MAILLOT FRÉDÉRIC

Absents :

TECHER JACQUES
AHO-NIENNE SANDRINE
VERGOZ MICHEL
ANNETTE CHRISTIAN
SIHOU MICKAËL
NIRLO RICHARD
HOARAU DENISE
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
PAYET JOHNNY
RAMIN SABRINA
RAMASSAMY NADIA
GIRONCEL DAMOUR NADINE

RAPPORT /DGS / N°115565

EXPÉRIMENTATION DE LA CERTIFICATION DES COMPTES LOCAUX : COMMUNICATION DE LA
SYNTHÈSE DE L'AUDIT DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023 DE LA RÉGION
RÉUNION ET POURSUITE DE LA DEMARCHE



Séance du 28 juin 2024
Délibération N°DAP2024_0021
Rapport /DGS / N°115565

**Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional**

**EXPÉRIMENTATION DE LA CERTIFICATION DES COMPTES LOCAUX :
COMMUNICATION DE LA SYNTHÈSE DE L'AUDIT DES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023 DE LA RÉGION RÉUNION ET POURSUITE DE LA
DEMARCHE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 110,

Vu la loi n°2022-1723 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 portant prolongation de l'expérimentation nationale pour une année supplémentaire,

Vu l'arrêté ministériel du 10 novembre 2016 fixant la liste des collectivités territoriales et groupements admis à intégrer le dispositif d'expérimentation de certification de leurs comptes,

Vu la délibération N° DCP 2017_0039 en date du 21 février 2017 relative à l'expérimentation de la certification des comptes des collectivités territoriales : approbation de la convention d'accompagnement entre la Cour des Comptes et la Région Réunion,

Vu la convention en date du 17 mars 2017 entre la Cour des Comptes et la Région Réunion, et son avenant en date du 29 mars 2021,

Vu le budget de l'exercice 2023,

Vu le rapport n° DGS / 115565 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales du 13 juin 2024,

Considérant,

- que l'article 110 de la loi NOTRe a prévu l'expérimentation de la certification des comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements,
- que la Région Réunion s'est portée candidate à cette expérimentation de façon volontariste et a déposé son dossier de candidature auprès du ministre chargé des collectivités territoriales en août 2016,
- que la candidature de la Région Réunion a été retenue par arrêté ministériel en date du 10 novembre 2016 après avis du premier président de la Cour des Comptes,

- que la convention en date du 17 mars 2017 et son avenant du 29 mars 2021 prévoient la poursuite de l'accompagnement de la Cour des Comptes dans la mise en place de la certification, ainsi que les conditions d'intervention du professionnel du chiffre sur les comptes de la Collectivité,
- que le législateur a décidé de prolonger d'un an l'expérimentation nationale pour inclure l'exercice comptable 2023,
- l'audit des comptes 2023 de la Région Réunion réalisé par ORCOM, Commissaire aux Comptes dans le cadre de l'expérimentation,
- les différents bilans produits au niveau national et relatifs à l'expérimentation de la certification des comptes locaux (Cour des comptes, Gouvernement),

**L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,**

Décide, à l'unanimité,

- de donner acte à la Présidente du Conseil Régional des travaux relatifs à l'expérimentation de la certification des comptes ;
- de prendre acte de la synthèse établie par le Commissaire aux Comptes de l'audit des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la Région Réunion ;
- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**La Présidente,
Huguette BELLO**

**DELIBERATION N°DAP2024_0022****L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le vendredi 28 juin 2024 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

sous la présidence de :

Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

*Nombre de membres
en exercice : 45*

*Nombre de membres
présents : 24*

*Nombre de membres
représentés : 11*

*Nombre de membres
absents : 10*

*La Présidente,
Huguette BELLO*

Présents :

BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NABENESA KARINE
SITOUZE CÉLINE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
RATENON JEAN HUGUES
PROFIL PATRICIA
PLANTE PASCAL
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
VIENNE AXEL
PICARDO BERNARD
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
CORBIERE EVELYNE
CHANE-HONG RÉGINE
CESARI MAYA
ABMON-ELIZEON LILIANE
MARATCHIA JEAN-BERNARD

Représenté(s) :

NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
RAMAYE AMANDINE
BOULEVART PATRICE
BADAT RAHFICK
MOREL JEAN JACQUES
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
COSTES YOLAINE
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE
BAREIGTS ERICKA
MAILLOT FRÉDÉRIC

Absents :

TECHER JACQUES
AHO-NIENNE SANDRINE
ANNETTE CHRISTIAN
SIHOU MICKAËL
NIRLO RICHARD
HOARAU DENISE
PAYET JOHNNY
RAMIN SABRINA
RAMASSAMY NADIA
GIRONCEL DAMOUR NADINE

RAPPORT /RSDF / N°115195
BUDGET 2024 - PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE / DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR
L'EXERCICE 2024



Séance du 28 juin 2024
Délibération N°DAP2024_0022
Rapport /RSDF / N°115195

**Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional**

**BUDGET 2024 - PROJET DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE / DÉCISION
MODIFICATIVE N° 2 POUR L'EXERCICE 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif de l'exercice 2024,

Vu la délibération N° DAP 2024_0019 en date du 28 juin 2024 approuvant les comptes administratifs de la Région Réunion pour l'exercice 2023 (n°115193),

Vu la délibération N° DAP 2024_0020 en date du 28 juin 2024 relative à l'affectation du résultat 2023 des comptes de la Région Réunion (n°115425),

Vu le rapport de présentation RSDF/ 115195 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales du 13 juin 2024,

Vu l'avis du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement du 26 juin 2024,

Vu l'avis du Conseil Économique Social et Environnemental Régional du 26 juin 2024,

**L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,**

Décide, à l'unanimité,

- d'adopter le projet de Budget Supplémentaire/Décision modification n°2 pour l'exercice 2024 équilibré en dépenses et en recettes comme détaillé ci-après :

► Le Budget Principal

	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BS	123 762 299,90	172 439 905,27		1 010 000,00	123 762 299,90	173 449 905,27
DM 2	41 970 000,00	-6 707 605,37	12 610 000,00	11 600 000,00	54 580 000,00	4 892 394,63
Total	165 732 299,90	165 732 299,90	12 610 000,00	12 610 000,00	178 342 299,90	178 342 299,90

- l'ouverture de nouvelles capacités d'engagement pour un montant de (+) **31 512 000 €** en investissement et (+) **17 164 529 €** en fonctionnement ;

- les inscriptions nouvelles pour des montants équilibrés en dépenses et en recettes de (+) **165 732 299,90 €** en investissement et (+) **12 610 000 €** en fonctionnement portant ainsi le projet de BS/DM n°2 à **178 342 299,90 €** et le budget 2024 après BS/DM n°2 à **1 985 479 299,90 €** ;
- la répartition des crédits de paiement par chapitres, en dépenses et en recettes, est décrite en annexes 1 et 2 du rapport ;
- de donner délégation à la Commission Permanente ou à l'ordonnateur pour procéder à l'engagement des autorisations de programme et autorisations d'engagement ouvertes, conformément au règlement budgétaire et financier.

► **Le Budget annexe Energie**

- les inscriptions nouvelles pour des montants équilibrés en dépenses et en recettes de (+) **1 181 414,17 €** en fonctionnement ;
- la répartition des crédits de paiement par chapitres, en dépenses et en recettes, est décrite dans le rapport présenté.

► **Le Budget annexe DSP Région**

- les inscriptions nouvelles pour des montants équilibrés en dépenses et en recettes de (+) **1 832 412,92 €** en investissement ;
- la répartition des crédits de paiement par chapitres, en dépenses et en recettes, est décrite dans le rapport présenté.

► **Le Budget annexe Transport**

- les inscriptions nouvelles pour des montants équilibrés en dépenses et en recettes de (+) **149 000 €** en fonctionnement ;
- la répartition des crédits de paiement par chapitres, en dépenses et en recettes, est décrite dans le rapport présenté.

► **Le Budget FEDER 2014-2020 :**

- les reports en investissement pour des montants en dépenses de (+) **417 378 784,38 €** et en recettes de (+) **420 959 022,57 €** ;
 - les reports en fonctionnement pour des montants en dépenses de (+) **46 923 323,46 €** et en recettes de (+) **84 292 861,51 €** ;
- les inscriptions nouvelles (incluant les reports) pour des montants équilibrés en dépenses et en recettes de (+) **526 955 422,57 €** en investissement et (+) **237 081 249,62 €** en fonctionnement ;
- la répartition des crédits de paiement par chapitres, en dépenses et en recettes, est décrite dans le rapport présenté ;
- de donner délégation à la Commission Permanente ou à l'ordonnateur pour procéder à l'engagement des autorisations de programme et autorisations d'engagement ouvertes, conformément au règlement budgétaire et financier.

► **Le Budget INTERREG V OI 2014-2020 :**

- les reports en investissement pour des montants en dépenses de (+) **4 431 246,72 €** et en recettes de (+) **5 437 690,60 €** ;
- les reports en fonctionnement pour des montants en dépenses de (+) **13 205 058,19 €** et en recettes de (+) **10 288 337,75 €** ;

- les inscriptions nouvelles (incluant les reports) pour des montants ~~équilibrés en dépenses et en recettes~~ de (+) **7 724 985,19 €** en investissement et (+) **12 946 434,05 €** en fonctionnement ;
- la répartition des crédits de paiement par chapitres, en dépenses et en recettes, est décrite dans le rapport présenté ci-joint.

► **Le Budget FEDER-FSE 2021-2027 :**

- les reports en investissement pour des montants en dépenses de (+) **153 848 459,00 €** et en recettes de (+) **121 206 041,60 €** ;
- - les reports en fonctionnement pour des montants en dépenses de (+) **45 802 437,92 €** et en recettes de (+) **44 937 976,07 €** ;
- les inscriptions nouvelles (incluant les reports) pour des montants équilibrés en dépenses et en recettes de (+) **152 114 955,22 €** en investissement et (+) **47 535 940,92 €** en fonctionnement ;
- la répartition des crédits de paiement par chapitres, en dépenses et en recettes, est décrite dans le rapport présenté ci-joint.

► **Le Budget INTERREG-OI 2021-2027 :**

- les reports en investissement pour des montants en dépenses de (+) **1 616 947,00 €** et en recettes de (+) **371 898,00 €** ;
- les reports en fonctionnement pour des montants en dépenses de (+) **7 276 261,00 €** et en recettes de (+) **5 408 687,23 €** ;
- les inscriptions nouvelles (incluant les reports) pour des montants équilibrés en dépenses et en recettes de (+) **1 616 947,18 €** en investissement et (+) **7 276 261,00 €** en fonctionnement ;
- la répartition des crédits de paiement par chapitres, en dépenses et en recettes, est décrite dans le rapport présenté ci-joint ;
- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**La Présidente,
Huguette BELLO**

ANNEXE 1: Budget Principal 2024 - Dépenses

Chap.	Libellé chapitre	AP/AE				CP				
		BP	DM 1	BS/DM2	VIREMENT	Total AP/AE	BP	DM 1	BS/DM2	Total CP
930	services généraux	30 073 770,00		2 451 780,00		32 525 550,00	75 225 692,00		6 065 449,00	81 291 141,00
9305	gestion des fonds européens	25 028 000,00		300 000,00	2 020 000,00	27 348 000,00	15 758 660,00		712 473,00	16 471 133,00
932	enseignement, formation professionnelle et apprentissage	159 467 164,00		5 442 600,00	25 000,00	164 934 764,00	226 939 682,00		-3 187 487,00	223 752 195,00
933	culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	21 098 125,00	500 000,00	294 377,00		21 892 502,00	29 186 890,00	500 000,00	498 731,00	30 185 621,00
934	santé et action sociale	1 834 410,00	150 000,00	-42 600,00		1 941 810,00	1 793 700,00	150 000,00	-31 350,00	1 912 350,00
935	aménagement des territoires et habitat	2 817 200,00		242 372,00		3 059 572,00	2 994 372,00		244 372,00	3 238 744,00
936	action économique	36 339 286,00		4 088 000,00		40 427 286,00	32 615 640,00		6 602 328,00	39 217 968,00
937	environnement	11 515 985,00		-352 000,00		11 163 985,00	11 934 685,00		-542 000,00	11 392 685,00
938	transports	15 928 560,00		1 020 000,00		16 948 560,00	65 084 847,00		1 947 484,00	67 032 331,00
940	impositions directes						204 000,00		300 000,00	504 000,00
941	autres impôts et taxes							450 000,00		450 000,00
943	opérations financières						30 245 500,00			30 245 500,00
944	frais de fonctionnement des groupes d'élus	90 500,00				90 500,00	516 332,00			516 332,00
945	provisions et autres opérations mixtes						21 500 000,00			21 500 000,00
952	dépenses imprévues	6 000 000,00		3 720 000,00	-2 045 000,00	7 675 000,00				7 675 000,00
total fonctionnement (mouvements réels)		310 193 000,00	650 000,00	17 164 529,00		328 007 529,00	514 000 000,00	1 100 000,00	12 610 000,00	527 710 000,00
001	solde d'exécution de la section d'investissement reporté					0,00			123 762 299,90	123 762 299,90
900	services généraux	12 985 152,00		5 021 000,00		18 006 152,00	22 614 630,00		2 475 400,00	25 090 030,00
9005	gestion des fonds européens	4 207 404,00				4 207 404,00	2 276 924,00			2 276 924,00
902	enseignement, formation professionnelle et apprentissage	128 735 280,00		6 660 000,00		135 395 280,00	69 041 318,00		6 904 610,00	75 945 928,00
903	culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	18 095 000,00		2 610 000,00		20 705 000,00	12 141 000,00		1 151 008,00	13 292 008,00
904	santé et action sociale	800 000,00				800 000,00	580 000,00			580 000,00
905	aménagement des territoires et habitat	8 556 050,00				8 556 050,00	7 575 300,00		1 233 250,00	8 808 550,00
906	action économique	63 298 914,00	5 000 000,00	3 990 000,00		72 288 914,00	47 221 138,00	5 000 000,00	2 377 592,00	54 598 730,00
907	environnement	33 461 200,00	-5 000 000,00	650 000,00		29 111 200,00	31 202 690,00	-5 000 000,00	27 140,00	26 229 830,00
908	transports	112 940 000,00		10 581 000,00		123 521 000,00	244 650 000,00		27 471 000,00	272 121 000,00
923	dettes et autres opérations financières					0,00	78 172 000,00			78 172 000,00
950	dépenses imprévues	6 000 000,00		2 000 000,00		8 000 000,00				8 000 000,00
total investissement (mouvements réels)		389 079 000,00		31 512 000,00		420 591 000,00	515 475 000,00		165 402 299,90	680 877 299,90
total budget (mouvements réels) (1)		699 272 000,00	650 000,00	48 676 529,00		748 598 529,00	1 029 475 000,00	1 100 000,00	178 012 299,90	1 208 587 299,90
946	transferts entre les sections						127 913 130,00			127 913 130,00
953	virement à la section d'investissement						118 136 870,00			118 136 870,00
total fonctionnement (mouvements ordre)							246 050 000,00			246 050 000,00
925	opérations patrimoniales						415 000 000,00		330 000,00	415 330 000,00
926	transferts entre les sections						115 512 000,00			115 512 000,00
total investissement mouvements ordre)							530 512 000,00		330 000,00	530 842 000,00
total budget (mouvements ordre) (2)							776 562 000,00		330 000,00	776 892 000,00
total budget dépenses 2024 (1) + (2)		699 272 000,00	650 000,00	48 676 529,00		748 598 529,00	1 806 037 000,00	1 100 000,00	178 342 299,90	1 985 479 299,90

Annexe 2 : Budget Principal 2024 – Recettes

Chap.	Libellé chapitre	CP			
		BP	DM 1	BS/DM2	Total CP
002	résultat de fonctionnement reporté			1 010 000,00	1 010 000,00
930	services généraux	39 240 000,00		230 000,00	39 470 000,00
9305	gestion des fonds européens	16 770 000,00			16 770 000,00
932	enseignement, formation professionnelle et apprentissage	47 112 240,00		3 507 792,00	50 620 032,00
933	culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	407 000,00			407 000,00
934	santé et action sociale				
935	aménagement des territoires et habitat				
936	action économique	3 047 700,00		2 675 000,00	5 722 700,00
937	environnement			15 000,00	15 000,00
938	transports	2 660 000,00		150 000,00	2 810 000,00
940	impositions directes	124 100 000,00		3 170 208,00	127 270 208,00
941	autres impôts et taxes	341 100 000,00	1 100 000,00		342 200 000,00
942	dotations et participations	70 101 060,00		1 812 000,00	71 913 060,00
943	opérations financières				0,00
945	provisions et autres opérations mixtes			40 000,00	40 000,00
total fonctionnement (mouvements réels)		644 538 000,00	1 100 000,00	12 610 000,00	658 248 000,00
900	services généraux			1 584 000,00	1 584 000,00
9005	gestion des fonds européens				
902	enseignement, formation professionnelle et apprentissage	81 556 500,00		5 384 812,00	86 941 312,00
903	culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	245 300,00			245 300,00
904	santé et action sociale				
905	aménagement des territoires et habitat	980 000,00			980 000,00
906	action économique	33 917 200,00		-5 385 000,00	28 532 200,00
907	environnement	15 422 500,00		-8 772 500,00	6 650 000,00
908	transports	128 670 000,00		700 000,00	129 370 000,00
921	taxes non affectées			455 000,00	455 000,00
922	dotations et participations	33 113 500,00		1 433 688,00	34 547 188,00
923	dettes et autres opérations financières	89 532 000,00		170 002 299,90	259 534 299,90
954	produits des cessions d'immobilisation	1 500 000,00			1 500 000,00
total investissement (mouvements réels)		384 937 000,00		165 402 299,90	550 339 299,90
total budget (mouvements réels) (1)		1 029 475 000,00	1 100 000,00	178 012 299,90	1 208 587 299,90
946	transferts entre les sections	115 512 000,00			115 512 000,00
total fonctionnement (mouvements ordre)		115 512 000,00			115 512 000,00
925	opérations patrimoniales	415 000 000,00		330 000,00	415 330 000,00
926	transferts entre les sections	127 913 130,00			127 913 130,00
951	virement à la section de fonctionnement	118 136 870,00			118 136 870,00
total investissement mouvements ordre)		661 050 000,00		330 000,00	661 380 000,00
total budget (mouvements ordre) (2)		776 562 000,00		330 000,00	776 892 000,00
total budget recettes 2024 (1) + (2)		1 806 037 000,00	1 100 000,00	178 342 299,90	1 985 479 299,90

BS/DM N°2 2024 REGION REUNION

ARRÊTE SIGNATURES

- Informations complémentaires -

Nombre de membres en exercice ~~45~~ ⁴⁵ (10 absents)
Nombre de membres présents : ~~24~~ ²⁴ (11 procurations)
Nombre de suffrages exprimés : 35
VOTES : - Pour 35
 - Contre 0
 - Abstentions 0
Date de convocation : 14 Juin 2024

BS/DM2 2024 DE LA REGION REUNION

ARRETE-SIGNATURES

Présenté par la Présidente du Conseil Régional
 à Sainte-Clotilde, le 28 juin 2024

La Présidente du Conseil Régional

Délibéré par le Conseil Régional
 à Sainte-Clotilde, le 28 juin 2024

Nom-Prénom	Signature	Nom-Prénom	Signature
ABMON-ELIZEON Liliane		LOCAME VAISSETTE Patricia	
AHO-NIENNE Sandrine <i>ABS</i>		MAILLOT Frédéric <i>représenté par Mme C. SITOUCÉ</i>	
ANNETTE Christian		MARATCHIA Jean-Bernard	
BADAT Rahfick <i>représenté par Mme K. NABENESA</i>		MOREL Jean Jacques <i>représenté par Mme P. COCHAGE-VAISSETTE</i>	
BAREIGTS Ericka <i>représentée par M. P. PLANTE</i>		NABENESA Karine	
BELLO Huguette		NATIVEL Lorraine <i>représentée par Mme H. BELLO</i>	
BERTILE Wilfrid		NIRLO Richard <i>ABS</i>	
BOULEVART Patrice <i>représenté par Mme M. CESARI</i>		OMARJEE Normane <i>représenté par Mme M. GORPLOU</i>	
CESARI Maya		PAYET Johnny <i>ABS</i>	
CHABRIAT Jean-Pierre		PICARDO Bernard	
CHANE-HONG Régine		PLANTE Pascal	
CHANE-KAYE-BONE TAVEL Anne <i>représentée par Mme M. CHANE-HONG</i>		POINY-TOPLAN Stéphanie	
CHANE-TO Marie-Lise		PROFIL Patricia	
CORBIERE Evelyne		RAMASSAMY Nadia <i>ABS</i>	
COSTES Yolaine <i>représentée par Mme M. L. CHANE-HONG</i>		RAMAYE Amandine <i>représentée par Mme S. POINY-TOPLAN</i>	
GIRONCEL DAMOUR Nadine <i>ABS</i>		RAMIN Sabrina <i>ABS</i>	
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ Virginie		RATENON Jean Hugues	
HOARAU Denise <i>ABS</i>		SIHOU Mickaël <i>représenté par M. C. ANNETTE</i>	
HOARAU Fabrice		SITOUZE Céline	
HOARAU Jacques		TECHER Jacques <i>ABS</i>	
LAGOURGUE Jean-Louis <i>représenté par M. M. VASOZ</i>		VERGOZ Michel	
LEBRETON Laëtitia		VIENNE Axel	
LEBRETON Patrick			

Certifié exécutoire par la Présidente du Conseil Régional, compte tenu de la réception en préfecture,
 le _____ et de la publication, le _____
 à Sainte-Clotilde, le _____

La Présidente du Conseil Régional,



REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION : CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 23974001200012

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE

M. 57

Budget supplémentaire (3)

Voté par fonction

BUDGET : REGION-BUDGET REGIONAL (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	6
B - Modalités de vote	7
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	8
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	9
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	11

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Vote et reports	13
A2 - Vue d'ensemble - Ventilation des opérations réelles et d'ordre	15
B1 - Présentation des AP votées	16
B2 - Présentation des AE votées	20
C - Récapitulation par groupes fonctionnels	26
D1 - Equilibre financier du budget - Investissement	31
D2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	33
E1 - Balance générale - Dépenses	35
E2 - Balance générale - Recettes	37

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	39
A.900 - Services généraux	43
A.900-5 - Gestion des fonds européens	46
A.901 - Sécurité	47
A.902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	48
A.903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	51
A.904 - Santé et action sociale (hors RSA)	54
A.904-4 - RSA	57
A.905 - Aménagement des territoires et habitat	58
A.906 - Action économique	61
A.907 - Environnement	63
A.908 - Transports	66
A.921 - Taxes non affectées	70
A.922 - Dotations et participations	71
A.923 - Dettes et autres opérations financières	72
A.925 - Opérations patrimoniales	73
A.926 - Transferts entre les sections	74
A.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	77
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	78
B.930 - Services généraux	81
B.930-5 - Gestion des fonds européens	84
B.931 - Sécurité	85

B.932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	92
B.933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	95
B.934 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	96
B.934-3 - APA	97
B.934-4 - RSA/Régularisation de RMI	100
B.935 - Aménagement des territoires et habitat	102
B.936 - Action économique	105
B.937 - Environnement	109
B.938 - Transports	110
B.940 - Impositions directes	111
B.941 - Autres impôts et taxes	112
B.942 - Dotations et participations	113
B.943 - Opérations financières	114
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	115
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes	116
B.946 - Transferts entre les sections	117
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement	
B.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	118
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	121
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	124
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	125
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	126
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	129
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	132
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	135
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	136
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	139
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	141
A1.908 - Fonction 8 - Transports	144
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	148
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	150
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	156
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	157
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	158
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	163
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	167
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	170
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	171
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	172



- A2.936 - Fonction 6 - Action économique
- A2.937 - Fonction 7 - Environnement
- A2.938 - Fonction 8 - Transports

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	185
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	187
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	188
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	190
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	191

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet

D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement

D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)

D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

■ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

les chapitres des groupes 90 et 93 ne comprennent pas les opérations non ventilables de la rubrique 01 ;

les chapitres des groupes 92, 94 et 95 constituent les éléments de la rubrique 01 – opérations non ventilables ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE

Sans Objet





I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

Valeurs

Population totale

Informations fiscales (N-2)

Collectivité

Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)

Informations financières – ratios

Valeurs

1	Dépenses réelles de fonctionnement / population
2	Recettes réelles de fonctionnement / population
3	Dépenses d'équipement brut / population
4	Encours de dette / population (2) (3)
5	DGF / population
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	1 185 846 732,50	1 325 457 824,30	-89 923 486,43	A1	49 687 605,37
Investissement	578 403 755,01	568 564 941,54 (3)	-113 923 486,43	A2	-123 762 299,90
Fonctionnement	607 442 977,49	756 892 882,76 (4)	24 000 000,00	A3	173 449 905,27

RESTES A REALISER N-1						
	Dépenses	Recettes			Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	49 687 605,37
Investissement	A2 + B2	-123 762 299,90
Fonctionnement	A3 + B3	173 449 905,27

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé		Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)	0,00
900	Services généraux		0,00
900-5	Gestion des fonds européens		0,00
901	Sécurité		0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.		0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs		0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)		0,00
904-4	RSA		0,00
905	Aménagement des territoires et habitat		0,00
906	Action économique		0,00
907	Environnement		0,00
908	Transports		0,00
921	Taxes non affectées		0,00
922	Dotations et participations		0,00
923	Dettes et autres opérations financières		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)	0,00
930	Services généraux		0,00
930-5	Gestion des fonds européens		0,00
931	Sécurité		0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.		0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs		0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)		0,00
934-3	APA		0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI		0,00
935	Aménagement des territoires et habitat		0,00
936	Action économique		0,00
937	Environnement		0,00
938	Transports		0,00
940	Impositions directes		0,00
941	Autres impôts et taxes		0,00
942	Dotations et participations		0,00
943	Opérations financières		0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION - REGION-BUDGET REGIONAL - BS - 2024

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024



ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
900	Services généraux		0,00
900-5	Gestion des fonds européens		0,00
901	Sécurité		0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.		0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs		0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)		0,00
904-4	RSA		0,00
905	Aménagement des territoires et habitat		0,00
906	Action économique		0,00
907	Environnement		0,00
908	Transports		0,00
921	Taxes non affectées		0,00
922	Dotations et participations		0,00
923	Dettes et autres opérations financières		0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
930	Services généraux		0,00
930-5	Gestion des fonds européens		0,00
931	Sécurité		0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.		0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs		0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)		0,00
934-3	APA		0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI		0,00
935	Aménagement des territoires et habitat		0,00
936	Action économique		0,00
937	Environnement		0,00
938	Transports		0,00
940	Impositions directes		0,00
941	Autres impôts et taxes		0,00
942	Dotations et participations		0,00
943	Opérations financières		0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION - REGION-BUDGET REGIONAL - BS - 2024

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024



ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	41 970 000,00	165 732 299,90
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 123 762 299,90	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		165 732 299,90	165 732 299,90
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	12 610 000,00	11 600 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 010 000,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		12 610 000,00	12 610 000,00
TOTAL DU BUDGET (5)		178 342 299,90	178 342 299,90

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

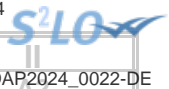
Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024



ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

VENTILATION DES OPERATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES (1)	ORDRE	TOTAL	REELLES (1)	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	41 640 000,00	330 000,00	41 970 000,00	165 402 299,90	330 000,00	165 732 299,90
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	12 610 000,00	0,00	12 610 000,00	11 600 000,00	0,00	11 600 000,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	54 250 000,00	330 000,00	54 580 000,00	177 002 299,90	330 000,00	177 332 299,90

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D P209-0008 2022/1	ACQ.FONCIERES CULTURE	903	0,00
D P192-0001 2022/1	ACQ.MAT. TRANSPORT 2022	900	0,00
D P165-0006 2023/1	ACQUISITION DE BUS	908	0,00
D P209-0009 2022/1	ACQUISITION FORMATION PROFESSIONNELLE 2022	902	0,00
D P199-0005 2024/1	ACQUISITION LOGICIEL	900	1 400 000,00
D P091-0001 2022/1	ADAPTATION POSTE DE TRAVAIL	900	0,00
D P140-0041 2022/1	AGORAH - Financement études	905	0,00
D P130-0001 2022/3	AIDES AUX E/SES CPCB	906	0,00
D P150-0018 2022/1	AIDES AUX ENTREPRISES CULTURELLES 2022	903	0,00
D P121-0003 2024/1	AIDES E/SES INNOVATION	906	0,00
D P130-0013 2022/3	AIDES ENTREPRISES < 23k€-CPCB	906	0,00
D P151-0005 2022/1	AIDES EQUIPEMENT ETAT	903	0,00
D P130-0006 2022/3	AIDES INVEST ORGANISMES CPCB	906	0,00
D P130-0006 2022/2	AIDES INVEST ORGANISMES DIDN	906	0,00
D P130-0006 2023/4	AIDES ORG TOURISTIQUES	906	0,00
D P121-0005 2024/1	AIDES ORGANISMES ECONOMIQUES	906	0,00
D P130-0006 2022/1	AIDES ORGANISMES ECONOMIQUES	906	0,00
D P130-0006 2023/6	AIDES ORGANISMES ESS	906	0,00
D P130-0013 2023/4	AIDES REGIONALES E/SES TOURISTIQUES	906	15 000,00
D P130-0001 2023/5	AIDES REGIONALE E/SES AGRICULTURE	906	0,00
D P130-0001 2023/4	AIDES REGIONALE E/SES TOURISME	906	0,00
D P130-0001 2022/1	AIDES REGIONALES AUX E/SES	906	0,00
D P130-0013 2022/1	AIDES REGIONALES AUX ENTREPRISES < 23 k€	906	0,00
D P140-0028 2024/1	AMENAGEMENT - Accomp. projets	905	0,00
D P140-0027 2022/1	AMENAGEMENT - Ecocité	905	0,00
D P140-0004 2022/2	AMENAGEMENT - Leader	905	0,00
D P140-0033 2022/1	AMENAGEMENT - Pierrefonds	908	0,00
D P130-0004 2022/1	AMENAGEMENT ZONE ARTISANALE	906	0,00
D P130-0010 2022/1	AMENAGEMENTS TOURISTIQUES	906	0,00
D P192-0004 2022/1	AMENAGMT BAT ADM MIS A DISPO OU LOUES	900	218 000,00
D P140-0049 2024/1	CADRE DE VIE - Littoral	907	0,00
D P140-0013 2022/1	CADRE DE VIE - Risque sous-sol	907	0,00
D P126-0012 2022/1	CADRE DE VIE- Eau de pluie	907	0,00
D P126-0019 2024/1	CADRE DE VIE: Observ. déchets	907	0,00
D P140-0050 2024/1	CADRE DE VIE: Suivi GREC	907	0,00
D P110-0005 2022/1	CARTABLE NUMERIQUE 2022	902	0,00
D P140-0044 2022/2	CARTO - Acq. amortissable	905	0,00
D P150-0001 2022/1	CNR-ACQUISITION ET TRAVAUX 2022	903	0,00
D P197-0007 2022/1	CONSTRUCTION DES CENTRES MO	902	1 300 000,00
D P197-0010 2022/1	CONSTRUCTION EQUIPT SPORTIFS	903	0,00
D P197-0001 2022/1	CONSTRUCTION SCOLAIRES MO REG	902	0,00
D P121-0004 2024/2	CPN FEDER INNOVATION E/SES	906	250 000,00
D P130-0001 2023/9	CPN FEDER NUMERIQUE E/SES	906	0,00
D P130-0006 2023/7	CPN FEDER NUMERIQUE PUBLIQUE ET ASSOCIATIONS	906	0,00



AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	
Numéro	Libellé		
D P205-0010 2022/1	DEPENSES INVESTISSEMENT CPOI -DL 2022	902	75 000,00
D P192-0011 2022/1	DEPOTS ET MARQUES 2022	900	0,00
D P160-0012 2022/1	DIVERS INVESTISSEMENT DRR	908	0,00
D P151-0010 2022/1	DIVERS INVESTISSEMENT SPORT	903	0,00
D P150-0028 2024/1	DIVERSES ACQUISITIONS EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	903	0,00
D P203-0001 2022/1	DVPT OUTILS MULTIMEDIAS COMMUNICATION 2022	900	0,00
D P130-0023 2024/1	ECONOMIE CIRCULAIRE AIDE INVESTISSEMENT	906	0,00
D P126-0018 2024/1	EMPLOIS VERTS INVEST CHANTIER	907	0,00
D P208-0002 2022/2	ENERGIE - AIDE AUX ENTREPRISES	907	0,00
D P208-0002 2022/7	ENERGIE - Chauffe eau solaire	907	0,00
D P208-0002 2022/6	ENERGIE - Equipement photovoltaïque	907	0,00
D P208-0002 2022/4	ENERGIE - Etude & recherche	907	0,00
D P208-0002 2022/3	ENERGIE - Subvention études	907	0,00
D P208-0002 2024/2	ENERGIE AUDIT EFFIKAZ	907	0,00
D P208-0002 2024/3	ENERGIE BRAS DES LIANES	907	0,00
D P208-0002 2024/7	ENERGIE Cpn UE - FEDER2022/2028	907	0,00
D P208-0002 2024/1	ENERGIE EOLIEN OFFSHORE	907	0,00
D P208-0002 2024/6	ENERGIE SARE	907	0,00
D P208-0002 2024/4	ENERGIE SLIM	907	0,00
D P208-0002 2024/5	ENERGIE SPL HORIZON	907	0,00
D P112-0001 2022/1	EQUIPEMENT DES CENTRES 2022	902	0,00
D P110-0006 2022/1	EQUIPEMENT INFORMATIQUE 2022	902	0,00
D P198-0002 2022/1	EQUIPEMENT INFORMATIQUE 2022	900	0,00
D P110-0001 2022/1	EQUIPEMENT LYCEES PUB 2022	902	0,00
D P121-0002 2024/1	EQUIPT CONSTRUCT UNIVERSITE 2024	902	0,00
D P110-0001 2022/3	EQUIPT DES EQUIPES MOBILES	902	0,00
D P110-0002 2022/1	EQUIPT DES LYCEES PRIVES 2022	902	0,00
D P111-0002 2022/1	EQUIPT ET CONSTR UNIVERSITE	902	0,00
D P110-0001 2022/2	EQUIPT RESTAURATION SCOLARIE 2022	902	0,00
D P150-0017 2022/1	EQUIPT SALLE DE SPECTACLE 2022	903	0,00
D P150-0002 2022/1	EQUIPTS STRUCT MUSEALE 2022	903	0,00
D P130-0002 2022/1	ETUDES A CARACTERE ECO MO REGION	906	0,00
D P130-0002 2023/6	ETUDES A CARACTERE ESS MO REGION	906	0,00
D P150-0007 2022/1	ETUDES GRANDS PROJETS 2022	903	0,00
D P198-0001 2022/1	ETUDES INFORMATIQUES 2022	900	0,00
D P130-0002 2022/3	ETUDES MO REGION CPCB	906	0,00
D P130-0002 2023/7	ETUDES NUMERIQUES (OBSERVATOIRE)	906	0,00
D P133-0020 2024/1	ETUDES NVELLES SECTEUR TOURISME	906	0,00
D P130-0002 2023/9	ETUDES NVX PROJET NUMERIQUE	906	0,00
D P130-0002 2023/11	ETUDES NVX PROJETS AUDIOVISUEL	906	0,00
D P165-0004 2022/1	ETUDES TEE MO REGION	908	0,00
D P130-0002 2023/10	EUDES NVX PROJETS INNOVATION	906	0,00
D P130-0021 2022/1	FEAMPA INVESTISSEMENT	9005	0,00
D P130-0022 2022/1	FEAMPA INVESTISSEMENT <23K	9005	0,00
D P130-0008 2024/1	FONDS D AVANCE REMBOURSABLE	906	0,00
D P130-0001 2023/13	FONDS SOUTIEN AUDIOVISUEL ET CREATION JEUX VIDEOS	906	0,00
D P130-0008 2024/2	FONDS SOUVERAIN	906	3 400 000,00
D P205-0011 2022/1	FRAIS INVEST GARES ROUTIERES	908	0,00
D P205-0007 2022/1	FRAIS INVESTISSEMENT DRR	908	126 000,00



AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	
Numéro	Libellé		
D P151-0009 2022/1	INST REGIONAL SPORT OCEAN INDIEN	903	0,00
D P133-0019 2024/1	INV ARTS CULINAIRES	906	0,00
D P206-0005 2024/1	INV. BUDGET PARTICIPATIF LYCEEN	900	50 000,00
D P206-0004 2024/1	INV.EGALITE ET COHESION SOCIALE	904	0,00
D P206-0002 2022/1	INVEST. AIDES ALIMENTAIRES	904	0,00
D P196-0001 2022/1	INVESTISSEMENT CCEE 2022	900	0,00
D P195-0001 2022/1	INVESTISSEMENT CESR 2022	900	0,00
D P144-0001 2023/1	INVESTISSEMENT COOPERATION REGIONALE	900	2 043 000,00
D P133-0021 2024/1	Invest ind images	906	200 000,00
D P130-0001 2023/8	KAP NUMERIK	906	0,00
D P140-0047 2022/1	LOGEMENT - Opération d aménagement	905	0,00
D P202-0001 2022/1	MAT BUREAU GPE ELUS 2022	900	0,00
D P192-0002 2022/1	MAT. BUREAU MOB ET TELE PHONE	900	500 000,00
D P192-0003 2022/1	MAT. ET OUTILLAGE TECHNIQUE 2022	900	0,00
D P192-0005 2022/1	MATERIEL MOB AGILE 2022	900	0,00
D P126-0005 2022/1	MILIEUX AQUATIQUES	907	0,00
D P126-0004 2022/1	MILIEUX TERRESTRES	907	0,00
D P197-0035 2022/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE	900	0,00
D P197-0031 2022/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE 2022	902	1 700 000,00
D P197-0032 2022/1	MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE 2022	903	750 000,00
D P150-0027 2022/1	MISE EN TOURISME PATRIMOINE CULTUREM	903	0,00
D P197-0036 2022/1	MISES AUX NORMES ACCESSIBLE	902	550 000,00
D P197-0040 2013/1	MISSION SPLER-SPLA SUR BAT RE	900	0,00
D P209-0013 2023/1	OBSERVATION VULCANOLOGIQUE DU PITON DE LA FOURNAISE	906	0,00
D P150-0008 2022/1	OEUVRES D ART REGION 2022	903	0,00
D P140-0048 2024/1	OFS - Programme d actions	905	0,00
D P199-0004 2022/1	ORG.SYST. INFORMATIONS 2022	900	0,00
D P130-0024 2024/1	PARTICIPATION K SPL AMENAGMT	906	125 000,00
D P209-0006 2022/1	PATRIMOINE ACQUISITION BAT	900	0,00
D P209-0007 2022/1	PATRIMOINE ACQUISITION FONCIERE DES LYCEES 2022	902	0,00
D P209-0002 2022/1	PATRIMOINE AMENAGT BAT ADM MIS A DISPOSITION	900	0,00
D P206-0001 2022/1	PECSS INVESTISSEMENT	904	0,00
D P160-0005 2022/1	PISTES FORESTIERES	908	0,00
D P160-0017 2022/1	PISTES RIVIERE DES GALETS	908	0,00
D P110-0008 2024/1	PLAN LECTURE LYCEE	902	0,00
D P130-0008 2024/3	PRET RELANCE	906	0,00
D P160-0003 2023/3	PROG REG ROUTES MOB DURABLE	908	0,00
D P160-0003 2022/1	PROGRAMME REGIONAL ROUTES	908	10 250 000,00
D P160-0003 2023/2	PROGRAMME REGIONAL ROUTES INFRASTRUCTURES	908	0,00
D P121-0004 2024/1	PROJET INNOVANTS E/SES	906	0,00
D P126-0010 2022/11	RECHERCHE AGRONOMIQUE	906	0,00
D P133-0018 2023/1	REGIE THD AMENAGEMENT NUMERIQUE	905	0,00
D P197-0003 2022/1	REHA. ET RETRUCT LYCEES MO	902	0,00
D P150-0022 2022/1	REHABILITATION PATRIMOINE PROTEGE 2022	903	0,00
D P197-0044 2022/1	RENOVATION CONFORT THERMIQ LYCEE 2022	902	0,00
D P151-0008 2022/1	RENOVATION EQUIPT SPORTIFS REGIONAUX	903	0,00
D P140-0040 2022/1	SAR - Révision 2022/2026	905	0,00
D P140-0037 2022/1	SEMATRA - Accomp. financier	906	0,00
D P150-0026 2022/1	SERVICE REGIONALE DE INVENTAIRE	903	0,00



AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	
Numéro	Libellé		
D P160-0016 2022/1	SMPRR - TRAVAUX ROUTIERS	908	0,00
D P121-0001 2024/1	SOUTIEN A LA RECHERCHE 2024	902	0,00
D P130-0001 2023/7	SOUTIEN PRODUCTION TV LOCALES	906	0,00
D P121-0001 2024/2	SOUTIEN RECHERCHE 2024 CPN	902	0,00
D P133-0002 2023/1	STRATEGIE REGIONALE DE LA DONNEE	905	0,00
D P140-0042 2022/1	STRUCTURE - Gouvernance des Hauts	905	0,00
D P150-0006 2022/1	SUBV EQUIPT ASS CULTURELLE 2022	903	0,00
D P151-0003 2022/1	SUBV EQUIPT SPORT	903	0,00
D P151-0001 2022/1	SUBV. CONSTR. RENOVATION	903	0,00
D P150-0004 2022/1	SUBV. EQUIPEMENTS COMMUNES 2022	903	0,00
D P150-0005 2022/1	SUBV. PROTECTION PATRIMOINE 2022	903	0,00
D P197-0009 2022/1	SUBV. WX SUR CENTRES FORMATION 2022	902	0,00
D P160-0015 2022/1	SUBVENTION AU SMPRR	908	0,00
D P160-0008 2022/1	SUBVENTION AUX COMMUNES TRVX	908	0,00
D P126-0019 2024/2	Suivi PRPGD	907	500 000,00
D P126-0017 2023/1	TRAVAUX DE SIGNALETIQUES EV	907	0,00
D P197-0034 2022/1	TRAVAUX DOMAINE AQUACOLE SPL	907	0,00
D P197-0046 2022/1	TRAVAUX GARES ROUTIERES	908	205 000,00
D P197-0008 2024/1	TRAVAUX SUR LES CENTRES	902	0,00
D P197-0016 2022/1	TWX ET GROSSES REPARATION BAT	900	810 000,00
D P110-0007 2024/1	VOIE PROFESSIONNELLE	902	0,00
D P160-0006 2022/1	VOIE VELO REGIONALE	908	0,00
D P197-0045 2022/1	W MAINTENANCE EPS MO	903	550 000,00
D P197-0023 2022/1	WX DOMAINE AQUACOLE MO REG	907	150 000,00
D P197-0043 2022/1	WX MAINTENANCE CENTRE MO 2022	902	300 000,00
D P197-0002 2022/1	WX MAINTENANCE LYCEES 2022	902	2 735 000,00
D P197-0006 2022/1	WX MAINTENANCE SUBV 2022	902	0,00
D P150-0010 2022/1	WX STRUCT MUSEALES 2022	903	0,00
D P197-0026 2022/1	WX STRUCTURES MUSEALES	903	1 310 000,00
TOTAL			29 512 000,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		950	2 000 000,00
TOTAL GENERAL			31 512 000,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A192-0032 2022/1	ACHATS D ETUDES	930	0,00
D A150-0008 2022/1	ACQUISITION D OUVRAGE CULTURE	933	0,00
D A202-0008 2021/1	ACQUISITION DE PETITS MATERIEL	944	0,00
D A206-0008 2022/1	ACTION DE COHESION SOCIALE	934	0,00
D A212-0004 2021/1	ACTION DE COMMUNICATION	930	0,00
D A203-0006 2023/1	ACTION PROMOTION EUROPE	930	0,00
D A150-0036 2022/1	ACTIONS CULTURELLES INTERNATIONALES COOPERAT REGIONALE	933	0,00
D A144-0008 2024/1	ACTIONS DE COOPERATION	930	0,00
D A130-0011 2023/11	ADHESION FRAIS DIV AUDIOVISUEL	936	0,00
D A130-0011 2023/9	ADHESION ET FRAIS DIVERS NUMERIQUE	936	0,00
D A145-0001 2021/1	AFFAIRES EUROPEENNES COTISATION	930	0,00
D A145-0002 2022/1	AFFAIRES EUROPEENNES FRAIS DIV	930	0,00
D A192-0018 2021/1	AFFRANCHISSEMENT, FRET ET TRANSPORT	930	0,00
D A130-0003 2022/1	AIDE A LA PROMOTION TOURISTIQUE	936	0,00
D A151-0002 2022/1	AIDE INDIVIDUELLE (BOURSES-BILLETS) SPORT	933	0,00
D A130-0002 2022/1	AIDES A L ANIMATION ECONOMIQUE	936	1 500 000,00
D A130-0002 2022/3	AIDES A L ANIMATION-CPCB	936	0,00
D A130-0002 2022/2	AIDES A L ANIMATION-DIDN	936	231 000,00
D A134-0002 2021/1	AIDES A LA MOBILITE EDUCATIVE	932	0,00
D A130-0002 2023/4	AIDES ANIMATION TOURISTIQUE	936	0,00
D A206-0001 2022/1	AIDES ASSOCIATIONS MEDICALES ET MEDICO-SOCIALES	934	0,00
D A150-0023 2022/1	AIDES AUX ENTREPRISES CULTUREL	933	0,00
D A111-0001 2022/1	AIDES EN FAVEUR ETUDIANTS	932	0,00
D A134-0001 2021/1	AIDES MOBILITE PROFESSIONNELLE	932	0,00
D A140-0016 2022/1	AMENAGEMENT - Leader	935	0,00
D A140-0017 2022/1	AMENAGEMENT - Outil pilotage Haut	935	0,00
D A140-0035 2022/1	AMENAGEMENT - Structures	935	0,00
D A140-0042 2024/1	AMENAGEMENT EVENEMENTIEL	935	0,00
D A133-0015 2023/1	AMENAGEMENT NUMERIQUE FONCTIONNEMENT	935	200 000,00
D A130-0011 2023/6	AMO GESTION FRAIS ESS	936	0,00
D A130-0002 2023/12	AMO INNOVATION	936	0,00
D A130-0011 2023/8	ANIMATION AUDIOVISUEL	936	0,00
D A130-0011 2023/7	ANIMATION PROJETS NUMERIQUES	936	100 000,00
D A112-0002 2022/1	APPRENTISSAGE	932	0,00
D A192-0050 2023/1	ASS DOMMAGE AUX BIENS RC	930	230 000,00
D A212-0002 2022/1	ASSEMBLEE CONSEILS CITOYENS	930	0,00
D A192-0025 2022/1	ASSISTANCE AUDIOVISUELLE	930	0,00
D A192-0049 2023/1	ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE	930	51 130,00



AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	
Número	Libellé		
D A130-0002 2023/7	AUDIOVISUEL FONCTIONNEMENT	936	0,00
D A202-0003 2021/1	AUTRES PARTICIPATION CR	930	0,00
D A112-0008 2022/1	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	932	0,00
D A192-0041 2021/1	BATIMENT ADMINISTRATIF FOURNITURES ENTREPRISES	930	0,00
D A126-0011 2022/1	BIODIVERSITE - Adhésion	937	0,00
D A126-0004 2022/1	BIODIVERSITE - Dotation structure	937	11 000,00
D A126-0004 2024/1	BIODIVERSITE - Dotation structure	937	0,00
D A126-0013 2022/1	BIODIVERSITE - Sensibilisation	937	0,00
D A111-0005 2021/1	BOURSE REUSSITE ETUDIANT	932	0,00
D A112-0006 2022/1	BOURSES - AIDES A LA FORMATION PROFESSIONNELLE	932	400 000,00
D A199-0006 2023/1	BUDGET ANTENNE DE PARIS	930	0,00
D A201-0001 2021/1	BUDGET FRAIS CONSULTATION ET AUDIT	930	300 000,00
D A206-0018 2023/1	BUDGET PARTICIPATIF LYCEENS	932	0,00
D A126-0003 2024/1	CADRE DE VIE - Déchets & air	937	267 000,00
D A126-0005 2023/1	CADRE DE VIE - Risque Requin	937	0,00
D A126-0020 2024/1	CADRE DE VIE: Sensibilisation	937	0,00
D A120-0003 2022/1	CAISSE CHOMAGE INTEMPERIES	936	0,00
D A192-0004 2021/1	CARBURANTS	930	0,00
D A204-004 2024/1	CARTO - Accompagnement projets	935	0,00
D A140-0037 2022/1	CARTO - Entretien & réparation	935	20 000,00
D A151-0009 2022/1	CLASSES DECOUVERTES	932	0,00
D A203-0004 2021/1	COMMUNICATION	930	0,00
D A165-0006 2022/1	COMMUNICATION TEE	938	0,00
D A110-0016 2022/1	CONNEX° INTERNET FAMILLES MODE	932	0,00
D A206-0017 2023/1	CONTI TERRIT-MOBILIE ET ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES	932	0,00
D A130-0022 2021/1	CONTINUTE TERRITORIALE	938	0,00
D A130-0002 2023/16	CPN AG REGIONALE INNOVATION	936	0,00
D A130-0002 2023/14	CPN FEDER STRUCTURE ACCOMPAGNEMENT INNOVATION	936	1 307 000,00
D A130-0002 2023/8	CPN MAISON CINEMA JEUX VIDEOS	936	0,00
D A144-0007 2022/1	CPN POJET INTERREG	930	0,00
D A212-0003 2021/1	DEPLOIEMENT OUTILS DEMO P	930	102 250,00
D A150-0037 2024/1	DEVELOPPEMENT DE LA LANGUE CREOLE	933	0,00
D A192-0037 2022/1	DIVERS AUTRES PRESTATIONS	930	50 000,00
D A150-0020 2022/1	DIVERS MANIFESTATIONS CULTURELLES	933	0,00
D A202-0009 2021/1	DOCUMENTATION GENERALE	944	0,00
D A193-0001 2021/1	DOCUMENTATION GENERALE	930	0,00
D A130-0009 2022/1	ECONOMIE ALTERNATIVE	936	0,00
D A208-0001 2022/1	ENERGIE	937	40 000,00
D A208-0002 2022/1	ENERGIE - Frais divers	937	0,00
D A208-0001 2022/2	ENERGIE CPS	937	230 000,00
D A192-0040 2021/1	ENTRETIEN DE JARDINS	930	120 000,00
D A192-0030 2022/1	ENTRETIEN DE VEHICULES	930	0,00
D A192-0005 2021/1	ENTRETIEN DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS	930	0,00



AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	
Numéro	Libellé		
D A209-0010 2024/1	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS	932	0,00
D A150-0019 2022/1	ETUDES DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE	933	0,00
D A151-0004 2022/1	ETUDES LIEES AU SPORT	933	0,00
D A126-0008 2022/2	EV FRAIS GESTION ASP	937	0,00
D A165-0010 2021/1	EXPLOITATION POLES D ECHANGES	938	0,00
D A126-0017 2022/1	Emplois Verts PEC et Lutte anti-vectorielle	937	-900 000,00
D A130-0002 2023/15	FONCT AGENCE REGIONALE INNOVATION	936	0,00
D A150-0002 2021/1	FONCTIONNEMENT AUTRES ORGANISM CULTURELS	933	0,00
D A196-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT CCEE	930	50 000,00
D A195-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT CESR	930	0,00
D A165-0011 2021/1	FONCTIONNEMENT CO-VOITURAGE	938	0,00
D A150-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT CRR	933	0,00
D A212-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT DES CONSEILS CONSULTATIFS	930	5 255,00
D A110-0001 2021/1	FONCTIONNEMENT DES LYCEES	932	0,00
D A150-0012 2021/1	FONCTIONNEMENT EPCC/PRMA	933	0,00
D A150-0027 2022/1	FONCTIONNEMENT SALLE DE DIFFUSION	933	0,00
D A150-0029 2021/1	FONCTIONNEMENT SALLE DE SPECTA	933	0,00
D A150-0005 2021/1	FONCTIONNEMENT STRUCTURES MUSEALES	933	294 377,00
D A130-0015 2022/1	FONDS DE SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS DE LA ROUTE	936	0,00
D A112-0001 2022/1	FORMATION PROFESSIONNELLE	932	42 600,00
D A112-0020 2022/1	FORMATION PROFESSIONNELLE MARCHES	932	0,00
D A192-0027 2022/1	FOURNITURE DE BUREAU (PAPIE/TONER)	930	0,00
D A192-0007 2022/1	FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET DIVERS	930	0,00
D A192-0036 2021/1	FOURNITURES CONSOMMEES	930	0,00
D A202-0005 2021/1	FOURNITURES DE BUREAU	944	0,00
D A198-0002 2021/1	FOURNITURES INFORMATIQUES	930	0,00
D A091-0007 2023/1	FRAIS ANNEXE EUROPE	9305	0,00
D A091-0001 2021/1	FRAIS ANNEXES	930	0,00
D A091-0004 2021/1	FRAIS ANNEXES TOS	932	0,00
D A192-0019 2021/1	FRAIS D ACTES ET DE CONTENTIEU	930	150 000,00
D A110-0007 2022/1	FRAIS D ETUDE EDUCATION	932	0,00
D A150-0007 2021/1	FRAIS D INSERTION CULTURE	933	0,00
D A202-0006 2021/1	FRAIS D INSERTION ET D IMPRESS	944	0,00
D A192-0003 2021/1	FRAIS DE FONCTIONNEMENT AGILE	930	0,00
D A205-0012 2021/2	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DRR	938	0,00
D A091-0003 2021/1	FRAIS DE FORMATION ET ANNEXE	930	70 000,00
D A192-0016 2021/1	FRAIS DE GARDIENNAGE	930	0,00
D A130-0011 2023/5	FRAIS DE GESTION AGRICULTURE	936	0,00
D A150-0011 2021/1	FRAIS DE GESTION DIVERS	933	0,00
D A160-0005 2022/1	FRAIS DE GESTION DIVERS EAD	938	0,00
D A130-0011 2021/1	FRAIS DE GESTION DIVERS ECONOMIE	936	300 000,00
D A110-0004 2022/1	FRAIS DE GESTION DIVERS EDUCATION	932	0,00
D A151-0005 2022/1	FRAIS DE GESTION SPORT	933	0,00



AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	
Numéro	Libellé		
D A130-0011 2023/4	FRAIS DE GESTION TOURISME	936	0,00
D A198-0004 2021/1	FRAIS DE PTT (INTERCONNEXIONS ET INTERNET)	930	0,00
D A192-0020 2022/1	FRAIS DE RECEPTION	930	0,00
D A202-0007 2021/1	FRAIS DE TELEPHONE ET D INTERN	944	0,00
D A206-0019 2024/1	FRAIS DIV. MAITRISE COMPETENCE CLES	934	50 000,00
D A197-0006 2022/1	FRAIS DIVERS BATIMENT	930	0,00
D A206-0013 2022/1	FRAIS DIVERS COHESION TERRITORIALE	934	0,00
D A163-0001 2021/1	FRAIS DIVERS DE GESTION - NRL	938	0,00
D A126-0016 2022/1	FRAIS DIVERS EMPLOIS VERTS	937	0,00
D A145-0003 2022/1	FRAIS DIVERS EUROPE	930	0,00
D A206-0014 2022/1	FRAIS DIVERS SANTE	934	0,00
D A160-0007 2022/1	FRAIS DIVERS SERVICE DDR	938	0,00
D A206-0007 2022/1	FRAIS DIVES POLE EGALITE DES CHANCES	934	0,00
D A198-0001 2021/1	FRAIS ENTRETIEN INFORMATIQUE	930	0,00
D A205-0020 2022/1	FRAIS FONCT GARES ROUTIERES	938	0,00
D A205-0014 2021/1	FRAIS FONCTIONNEMENT CPOI-DL	932	0,00
D A205-0015 2021/1	FRAIS FONCTIONNEMENT CRR-DL	933	0,00
D A121-0001 2024/1	FRAIS GESTION DIV INNOVATION	936	10 000,00
D A130-0011 2022/1	FRAIS GESTION DIVERS-CPCB	936	0,00
D A202-0002 2021/1	FRAIS MISSION ET FORMATION	930	0,00
D A192-0017 2021/1	FRAIS TELECOM. (TELEPHONIE FIXE / MOBILE	930	0,00
D A198-0006 2021/1	HEBERGEMENT SITE INTERNET	930	0,00
D A192-0013 2021/1	HONORAIRES ET ACHATS D ETUDES	930	150 000,00
D A205-0013 2022/1	IMPRESSION ET INSERTION	930	0,00
D A192-0015 2021/1	IMPRESSIONS ET INSERTIONS	930	0,00
D A209-0008 2024/1	INDEMNITES	930	625 000,00
D A151-0008 2022/1	INSTITUT REGIONAL SPORT OCEAN	933	0,00
D A150-0015 2022/1	INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOINE	933	0,00
D A150-0034 2022/1	IOMMA	933	0,00
D A192-0010 2021/1	LOCATION DE MATERIELS	930	0,00
D A192-0029 2022/1	LOCATION DE MATERIELS DE TRANSPORT	930	0,00
D A140-0040 2024/1	LOGEMENT - Dotation ADIL	935	0,00
D A205-0017 2022/1	MAINTENANCE CURATIVE	930	0,00
D A198-0007 2022/1	MAINTENANCE DES AUTOCOMS	930	0,00
D A205-0018 2022/1	MAINTENANCE PREVENTIVE	930	0,00
D A206-0016 2023/1	MAITRISE DES COMPETENCES CLES	934	-92 600,00
D A110-0003 2022/1	MANUELS SCOLAIRES	932	0,00
D A206-0012 2022/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT COHESION T.	934	0,00
D A134-0008 2021/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT MOBILITE	932	0,00
D A110-0002 2022/1	MESURE ACCOMPAGNEMENT SECONDAIRE	932	0,00
D A112-0003 2022/1	MESURE D ACCOMPAGNEMENT	932	0,00
D A111-0002 2022/1	MESURES ACCOMPAGNEMENT SUPERIEUR	932	0,00
D A160-0004 2022/1	MESURES D ACCOMPAGNEMENT	938	0,00



AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	
Numéro	Libellé		
D A206-0010 2022/1	MESURES D INTERET GENERAL	934	0,00
D A110-0019 2024/1	MOBILITE EDUCATIVE LYCEENNE	932	0,00
D A206-0005 2022/1	Mesures d accompagnement des jeunes	934	0,00
D A130-0002 2023/9	NVELLES ORIENTATIONS AUDIOVISUELLES	936	0,00
D A144-0006 2021/1	OPERATIONS DE COOPERATION	930	0,00
D A110-0018 2022/1	ORIENTATION	932	0,00
D A112-0025 2022/1	PACTE MARCHES	932	0,00
D A112-0026 2022/1	PACTE REMUNERATION STAGIAIRES	932	3 500 000,00
D A112-0024 2022/1	PACTE SUBVENTIONS	932	0,00
D A160-0009 2022/1	PARTICIPATION AU SMPRR	938	0,00
D A205-0001 2021/1	PATRIMOINE - EAU	930	50 000,00
D A209-0006 2022/1	PATRIMOINE ETUDES ET PRESTATIONS	930	50 000,00
D A209-0005 2021/1	PATRIMOINE HONORAIRES	930	0,00
D A209-0003 2011/1	PATRIMOINE LOCATIONS DE BATIMENTS	930	415 000,00
D A209-0003 2021/1	PATRIMOINE LOCATIONS DE BATIMENTS	930	0,00
D A205-0002 2021/1	PATRIMOINE – ELECTRICITE	930	0,00
D A130-0023 2022/1	PCS FEAMPA	9305	300 000,00
D A091-0005 2021/1	PERSONNEL DDE	938	0,00
D A165-0007 2022/1	PLAN REGIONAL VELO	938	0,00
D A130-0002 2023/13	POLE DE COMPETITIVITE CREDIT ETAT	936	0,00
D A150-0024 2022/1	POLE REGIONAL LITTERATURE ET DIVERSITE LINGUISTIQUE	933	0,00
D A206-0011 2022/1	POLITIQUE DE LA VILLE	934	0,00
D A192-0048 2022/1	PRESTATION SERVICE CONFORMITE	930	13 145,00
D A193-0002 2021/1	PRESTATIONS ARCHIVES	930	0,00
D A150-0041 2024/1	PROG CONNAISS VALORISAT TRANSMISS ARTS COMBAT TRADIT OI	933	0,00
D A150-0039 2024/1	PROG INNOV COOPERAT CULTURELLE	933	0,00
D A150-0038 2024/1	PROG REGIONAL D EDUCATION ARTISTIQUE CULTURELLE	933	0,00
D A150-0009 2022/1	PROMOTION CULTURE A L EXPORT	933	0,00
D A130-0004 2022/1	PROMOTION EXPORT	936	0,00
D A130-0004 2022/2	PROMOTION EXPORT-DEIE	936	540 000,00
D A130-0012 2022/1	PROMOTION EXPORTATION < 23K€	936	100 000,00
D A203-0005 2021/1	PROTOCOLE	930	0,00
D A199-0004 2021/1	REGIES D AVANCES	930	0,00
D A112-0004 2021/1	REMUNERATION DES STAGIAIRES	932	1 500 000,00
D A160-0008 2021/1	RESEAUX ET ESPACES VERTS	938	900 000,00
D A134-0013 2024/1	RESSOURCEMENT ETUDIANT	932	0,00
D A130-0002 2023/10	SALON NUMERIQUE	936	0,00
D A140-0033 2022/1	SAR - Révision 2022/2026	935	10 000,00
D A150-0032 2022/1	SCHEMA ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	933	0,00
D A130-0005 2022/1	SOUTIEN LOGISTIQUE AUX ENTREPRISES	936	0,00
D A130-0002 2023/17	STRATEGIE REGIONALE DE LA DONNEE	936	0,00
D A140-0034 2022/1	STRUCTURE - Accompagnement	935	0,00
D A140-0026 2022/1	STRUCTURE - Cotisations annuelles	935	12 372,00



AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
D A140-0038 2022/1	STRUCTURE - Etudes SEMATRA	938	120 000,00
D A140-0024 2022/1	STRUCTURE - GIP Bois Rouge	935	0,00
D A140-0023 2022/1	STRUCTURE - GIP Ecocité	935	0,00
D A140-0012 2022/1	STRUCTURE - Gouvernance des Hauts	935	0,00
D A140-0003 2022/1	STRUCTURE AMENAGEMENT ECONOMIQUE	935	0,00
D A150-0035 2022/1	SUBVENTION AUX LYCEES	933	0,00
D A151-0001 2022/1	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT SPORT	933	0,00
D A121-0002 2024/4	SUBVENTION FONCT RECH	932	0,00
D A150-0025 2022/1	SUBVENTION FONCTIONNEMENT PATRIMOINE	933	0,00
D A150-0004 2022/1	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES	933	0,00
D A209-0009 2024/1	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	930	20 000,00
D A110-0008 2022/1	SUBVENTIONS TOS PRIVEE	932	0,00
D A165-0005 2021/1	TEE DIVERS FONCTIONNEMENT	938	0,00
D A133-0009 2021/2	TIC - DOCUMENTATION GENERALE	935	0,00
D A133-0016 2023/2	TOURISME NUMERIQUE	935	0,00
D A110-0015 2022/1	VALORISATION RESTO SCOLAIRE	932	0,00
D A151-0007 2022/1	VIE ASSOCIATIVE	933	0,00
D A110-0012 2021/1	VOYAGES PEDAGOGIQUES	932	0,00
TOTAL			13 444 529,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		952	3 720 000,00
TOTAL GENERAL			17 164 529,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS

SECTION	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)
AP VOTEES	389 079 000,00		31 512 000,00	31 512 000,00	31 512 000,00
Dont dépenses imprévues (950)	6 000 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
AE VOTEES	310 843 000,00		17 164 529,00	17 164 529,00	17 164 529,00
Dont dépenses imprévues (952)	3 955 000,00		3 720 000,00	3 720 000,00	3 720 000,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 045 987 000,00	0,00	165 732 299,90	165 732 299,90	165 732 299,90
90 Opérations ventilées	437 303 000,00	0,00	41 640 000,00	41 640 000,00	41 640 000,00
- en AP/CP (2)	437 053 000,00	0,00	41 640 000,00	41 640 000,00	41 640 000,00
- hors AP/CP (2)	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	6 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	608 684 000,00	0,00	330 000,00	330 000,00	330 000,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		123 762 299,90	123 762 299,90	123 762 299,90
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 045 987 000,00	0,00	165 732 299,90	165 732 299,90	165 732 299,90
90 Opérations ventilées	260 791 500,00	0,00	-6 488 688,00	-6 488 688,00	-6 488 688,00
- Recettes affectées	255 791 500,00	0,00	-6 488 688,00	-6 488 688,00	-6 488 688,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	665 558 630,00	0,00	-218 917,37	-218 917,37	-218 917,37
954 Produit des cessions d'immobilisations	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
951 Virement de la section de fonctionnement	118 136 870,00		0,00	0,00	0,00
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		172 439 905,27	172 439 905,27	172 439 905,27
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	761 150 000,00	0,00	12 610 000,00	12 610 000,00	12 610 000,00
93 Services ventilés	462 184 168,00	0,00	12 310 000,00	12 310 000,00	12 310 000,00
- en AE/CP	266 359 278,06	0,00	4 875 468,63	4 874 518,63	4 874 518,63
- hors AE/CP	195 824 889,94	0,00	7 434 531,37	7 435 481,37	7 435 481,37
94 Services communs non ventilés	180 828 962,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
953 Virement à la section d'investissement	118 136 870,00		0,00	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	761 150 000,00	0,00	12 610 000,00	12 610 000,00	12 610 000,00
93 Services ventilés	109 236 940,00	0,00	6 577 792,00	6 577 792,00	6 577 792,00
94 Services communs non ventilés	651 913 060,00	0,00	5 022 208,00	5 022 208,00	5 022 208,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		1 010 000,00	1 010 000,00	1 010 000,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 1)

C

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
AP VOTEES	5 021 000,00	0,00	0,00	6 660 000,00	2 610 000,00	0,00
Dont dépenses imprévues (950)						
AE VOTEES	2 451 780,00	300 000,00	0,00	5 442 600,00	294 377,00	-42 600,00
Dont dépenses imprévues (952)						
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 475 400,00	0,00	0,00	6 904 610,00	1 151 008,00	0,00
90 Opérations ventilées	2 475 400,00	0,00	0,00	6 904 610,00	1 151 008,00	0,00
- en AP/CP (2)	2 475 400,00	0,00	0,00	6 904 610,00	1 151 008,00	0,00
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées						
001 Solde exécution invest. reporté						
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 584 000,00	0,00	0,00	5 384 812,00	0,00	0,00
90 Opérations ventilées	1 584 000,00	0,00	0,00	5 384 812,00	0,00	0,00
- Recettes affectées	1 584 000,00	0,00	0,00	5 384 812,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	-218 917,37					
954 Produit des cessions d'immobilisations						
951 Virement de la section de fonctionnement						
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés						
001 Solde exécution invest. reporté						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 065 449,00	712 473,00	0,00	-3 187 487,00	498 731,00	-31 350,00

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie sportive, jeunesse, sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé, action sociale (hors APA et RSA)
93 Services ventilés	6 065 449,00	712 473,00	0,00	-3 187 487,00	498 731,00	-31 350,00
- en AE/CP	2 071 605,63	0,00	0,00	-4 971 210,00	-1 101,00	-31 350,00
- hors AE/CP	3 993 843,37	712 473,00	0,00	1 783 723,00	499 832,00	0,00
94 Services communs non ventilés						
953 Virement à la section d'investissement						
002 Résultat de fonctionnement reporté						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	230 000,00	0,00	0,00	3 507 792,00	0,00	0,00
93 Services ventilés	230 000,00	0,00	0,00	3 507 792,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés						
002 Résultat de fonctionnement reporté						

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.


(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 2)

II
C

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
AP VOTEES		0,00	0,00	3 990 000,00	650 000,00	10 581 000,00	
Dont dépenses imprévues (950)							
AE VOTEES	0,00	0,00	242 372,00	4 088 000,00	-352 000,00	1 020 000,00	
Dont dépenses imprévues (952)							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00	1 233 250,00	2 377 592,00	27 140,00	27 471 000,00	
90 Opérations ventilées		0,00	1 233 250,00	2 377 592,00	27 140,00	27 471 000,00	
- en AP/CP (2)		0,00	1 233 250,00	2 377 592,00	27 140,00	27 471 000,00	
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées							
001 Solde exécution invest. reporté							
RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	-5 385 000,00	-8 772 500,00	700 000,00	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	-5 385 000,00	-8 772 500,00	700 000,00	
- Recettes affectées		0,00	0,00	-5 385 000,00	-8 772 500,00	700 000,00	
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)							
954 Produit des cessions d'immobilisations							
951 Virement de la section de fonctionnement							
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés							
001 Solde exécution invest. reporté							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	244 372,00	6 602 328,00	-542 000,00	1 947 484,00	
93 Services ventilés (dont APA et RSA)	0,00	0,00	244 372,00	6 602 328,00	-542 000,00	1 947 484,00	
- en AE/CP	0,00	0,00	242 372,00	6 602 328,00	-542 000,00	1 503 874,00	
- hors AE/CP	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	443 610,00	

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE



SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
94 Services communs non ventilés							
953 Virement à la section d'investissement							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	2 675 000,00	15 000,00	150 000,00	
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	2 675 000,00	15 000,00	150 000,00	
94 Services communs non ventilés							
002 Résultat de fonctionnement reporté							

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.
 (2) Y compris les opérations pour compte de tiers.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT**

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	41 640 000,00	-6 488 688,00
900 Services généraux	2 475 400,00	1 584 000,00
900-5 Gestion des fonds européens	0,00	0,00
901 Sécurité	0,00	0,00
902 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	6 904 610,00	5 384 812,00
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	1 151 008,00	0,00
904 Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	1 233 250,00	0,00
906 Action économique	2 377 592,00	-5 385 000,00
907 Environnement	27 140,00	-8 772 500,00
908 Transports	27 471 000,00	700 000,00
909 Fonction en réserve		
92 Opérations non ventilées	0,00	-548 917,37
921 Taxes non affectées	0,00	455 000,00
922 Dotations et participations (sauf affectations au R1068)	0,00	-171 006 217,27
923 Dettes et autres opérations financières	0,00	170 002 299,90
95 Chapitres de prévision sans réalisation		0,00
954 Produit des cessions d'immobilisations		0,00
TOTAL	I 41 640 000,00	II -7 037 605,37


OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	330 000,00	330 000,00
926 Transferts entre les sections (2)	0,00	0,00
951 Virement de la section de fonctionnement		0,00
TOTAL	III 330 000,00	IV 330 000,00

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :..... 0,00

001 Solde exécution invest. reporté (3)	V 123 762 299,90	VI 0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII 172 439 905,27

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	165 732 299,90	II + IV + VI + VII
----------------------------	-------------	-----------------------	--------------------

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le 08/07/2024 165 732 299,90 
ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT**

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	12 310 000,00	6 577 792,00
930 Services généraux	6 065 449,00	230 000,00
930-5 Gestion des fonds européens	712 473,00	0,00
931 Sécurité	0,00	0,00
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	-3 187 487,00	3 507 792,00
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	498 731,00	0,00
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	-31 350,00	0,00
934-3 APA	0,00	0,00
934-4 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires et habitat	244 372,00	0,00
936 Action économique	6 602 328,00	2 675 000,00
937 Environnement	-542 000,00	15 000,00
938 Transports	1 947 484,00	150 000,00
939 Fonction en réserve		
94 Services communs non ventilés	300 000,00	5 022 208,00
940 Impositions directes	300 000,00	3 170 208,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	0,00
942 Dotations et participations	0,00	1 812 000,00
943 Opérations financières	0,00	0,00
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes (2)	0,00	40 000,00
TOTAL	I 12 610 000,00	II 11 600 000,00

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections (2)	0,00	0,00
947 Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	0,00	
TOTAL	III 0,00	IV 0,00

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :..... 0,00

002 Résultat de fonctionnement reporté (3)	V 0,00	VI 1 010 000,00
--	--------	-----------------

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024 12 610 000,00
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	12 610 000,00	II + IV + VI
----------------------------	-------------	----------------------	--------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 68 et 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – DEPENSES

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses d'investissement – Total		1 045 987 000,00	0,00	165 732 299,90	165 732 299,90	165 732 299,90
Sous total des opérations réelles et mixtes		515 475 000,00	0,00	41 640 000,00	41 640 000,00	41 640 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	78 172 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)	13 179 922,01	0,00	1 582 924,50	1 644 924,50	1 644 924,50
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (4)	99 269 054,00	0,00	2 402 000,00	2 402 000,00	2 402 000,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)	249 801 286,80	0,00	27 190 075,50	27 130 075,50	27 130 075,50
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018)	47 784 737,19	0,00	10 156 000,00	10 154 000,00	10 154 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	20 468 000,00	0,00	184 000,00	184 000,00	184 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	6 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		530 512 000,00		330 000,00	330 000,00	330 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3)	115 512 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	415 000 000,00		330 000,00	330 000,00	330 000,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			123 762 299,90	123 762 299,90

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – DEPENSES

II
E1

	FONCTIONNEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses de fonctionnement – Total		761 150 000,00	0,00	12 610 000,00	12 610 000,00	12 610 000,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		515 100 000,00	0,00	12 610 000,00	12 610 000,00	12 610 000,00
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	79 318 757,00	0,00	-1 066 123,54	-2 350 675,54	-2 350 675,54
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	161 302 664,00	0,00	7 561 666,00	7 561 666,00	7 561 666,00
014	Atténuations de produits	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	221 754 397,00	0,00	6 093 492,17	7 377 651,17	7 377 651,17
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	509 232,00	0,00	-1 850,00	-2 050,00	-2 050,00
66	Charges financières	30 245 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (hors 016 et 017)	19 450,00	0,00	22 815,37	23 408,37	23 408,37
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (hors 016 et 017)	21 500 000,00		0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		246 050 000,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	127 913 130,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	118 136 870,00		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – RECETTES

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes d'investissement – Total		1 045 987 000,00	0,00	165 732 299,90	165 732 299,90	165 732 299,90
Sous total des opérations réelles et mixtes		384 937 000,00	0,00	-7 037 605,37	-7 037 605,37	-7 037 605,37
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	33 113 500,00	0,00	1 433 688,00	1 433 688,00	1 433 688,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	250 371 500,00	0,00	-6 188 688,00	-6 188 688,00	-6 188 688,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	89 532 000,00	0,00	-2 437 605,37	-2 437 605,37	-2 437 605,37
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (3) (5)	0,00	0,00	155 000,00	155 000,00	155 000,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	5 420 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		661 050 000,00		330 000,00	330 000,00	330 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	127 913 130,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	415 000 000,00		330 000,00	330 000,00	330 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	118 136 870,00		0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		172 439 905,27	172 439 905,27	172 439 905,27
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Exceptionnellement, les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – RECETTES

II
E2

	FONCTIONNEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes de fonctionnement – Total		761 150 000,00	0,00	12 610 000,00	12 610 000,00	12 610 000,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		645 638 000,00	0,00	11 600 000,00	11 600 000,00	11 600 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 190 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	406 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	55 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (sauf 016 et 017)	177 291 300,00	0,00	10 490 000,00	10 490 000,00	10 490 000,00
75	Autres produits de gestion courante (sauf 016 et 017)	2 417 700,00	0,00	825 000,00	825 000,00	825 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (sauf 016 et 017)	0,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
013	Atténuations de charges (sauf 016 et 017)	2 239 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		115 512 000,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	115 512 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00		1 010 000,00	1 010 000,00	1 010 000,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXER

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
90	Opérations ventilées	437 303 000,00	0,00	29 512 000,00	41 640 000,00	41 640 000,00	41 640 000,00	0,00	41 640 000,00
900	Services généraux	22 614 630,00	0,00	5 021 000,00	2 475 400,00	2 475 400,00	2 475 400,00	0,00	2 475 400,00
900-5	Gestion des fonds européens	2 276 924,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	69 041 318,00	0,00	6 660 000,00	6 904 610,00	6 904 610,00	6 904 610,00	0,00	6 904 610,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	12 141 000,00	0,00	2 610 000,00	1 151 008,00	1 151 008,00	1 151 008,00	0,00	1 151 008,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	580 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	7 575 300,00	0,00	0,00	1 233 250,00	1 233 250,00	1 233 250,00	0,00	1 233 250,00
906	Action économique	52 221 138,00	0,00	3 990 000,00	2 377 592,00	2 377 592,00	2 377 592,00	0,00	2 377 592,00
907	Environnement	26 202 690,00	0,00	650 000,00	27 140,00	27 140,00	27 140,00	0,00	27 140,00
908	Transports	244 650 000,00	0,00	10 581 000,00	27 471 000,00	27 471 000,00	27 471 000,00	0,00	27 471 000,00
909	Fonction en réserve								
92	Opérations non ventilées	608 684 000,00	0,00		330 000,00	330 000,00		330 000,00	330 000,00
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	78 172 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
925	Opérations patrimoniales	415 000 000,00			330 000,00	330 000,00		330 000,00	330 000,00
926	Transferts entre les sections	115 512 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation			2 000 000,00					
950	Dépenses imprévues			2 000 000,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		1 045 987 000,00	0,00	31 512 000,00	41 970 000,00	41 970 000,00	41 640 000,00	330 000,00	41 970 000,00

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5) 123 762 299,90

TOTAL 165 732 299,90

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
- (5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
90	Opérations ventilées	260 791 500,00	0,00	-6 488 688,00	-6 488 688,00	-6 488 688,00
900	Services généraux	0,00	0,00	1 584 000,00	1 584 000,00	1 584 000,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	81 556 500,00	0,00	5 384 812,00	5 384 812,00	5 384 812,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	245 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	980 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	33 917 200,00	0,00	-5 385 000,00	-5 385 000,00	-5 385 000,00
907	Environnement	15 422 500,00	0,00	-8 772 500,00	-8 772 500,00	-8 772 500,00
908	Transports	128 670 000,00	0,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00
909	Fonction en réserve					
92	Opérations non ventilées	665 558 630,00	0,00	-218 917,37	-218 917,37	-218 917,37
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	455 000,00	455 000,00	455 000,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	33 113 500,00	0,00	-171 006 217,27	-171 006 217,27	-171 006 217,27
923	Dettes et autres opérations financières	89 532 000,00	0,00	170 002 299,90	170 002 299,90	170 002 299,90
925	Opérations patrimoniales	415 000 000,00		330 000,00	330 000,00	330 000,00
926	Transferts entre les sections (4)	127 913 130,00		0,00	0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	119 636 870,00	0,00	0,00	0,00	0,00
951	Virement de la section de fonctionnement	118 136 870,00		0,00	0,00	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		1 045 987 000,00	0,00	-6 707 605,37	-6 707 605,37	-6 707 605,37

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)

0,00

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6)

172 439 905,27

TOTAL

165 732 299,90

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée des résultats au budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(6) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024



ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 900 – Services généraux

AP (1) =

5 021 000,00

Libellé	90-02							
	Administration générale							
	90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	22 264 630,00	20 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	1 981 723,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	1 981 723,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	1 981 723,50		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 1)

Libellé	90-03 Conseils						
	90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
				90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	52 000,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	-3 723,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
Vote de l'assemblée (3)	-3 723,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	-3 723,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 2)

Libellé	90-04 Coop.décent.act* interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00	22 614 630,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	447 400,00	2 475 400,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	447 400,00	2 475 400,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	447 400,00	2 475 400,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 584 000,00	1 584 000,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 584 000,00	1 584 000,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	1 584 000,00	1 584 000,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 900-5 – Gestion des fonds européens **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	2 276 924,00	2 276 924,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 901 – Sécurité

AP (1) = 0,00

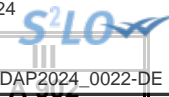
Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AP (1) = 6 660 000,00

Libellé	90-20	90-21			90-22			90-23	90-24
	Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
	90-201	90-211	90-212	90-213	90-221	90-222	90-223		
	Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	386 000,00	0,00	4 190 582,78	0,00	0,00	36 452 318,00	177 000,00	2 962 417,22	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	75 000,00	0,00	-955 390,00	0,00	0,00	6 735 000,00	0,00	200 000,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	75 000,00	0,00	-955 390,00	0,00	0,00	6 735 000,00	0,00	200 000,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	75 000,00	0,00	-955 390,00	0,00	0,00	6 735 000,00	0,00	200 000,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 581 000,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	262 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 122 312,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	262 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 122 312,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	262 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 122 312,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 902
Détail par articles	

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	90-25 Formation professionnelle												
	90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					90-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		90-258 Autres
											90-2571 Concours	90-2572 Missions administratives	
						90-2561 Missions statutaires et réglementaires	90-2562 Développement des compétences	90-2563 Évolution et transition professionnelle	90-2564 Organisation des activités pédagogiques	90-2565 Autres			
DEPENSES D'EQUIPEMENT													
Budget de l'exercice (2)	3 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 860 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	817 800,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	817 800,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	817 800,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS													
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 902
Détail par articles	

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	3 813 000,00	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 600 000,00	0,00	69 041 318,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	32 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 904 610,00
Vote de l'assemblée (3)	32 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 904 610,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	32 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 904 610,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	1 975 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 556 500,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 384 812,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 384 812,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 384 812,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AP (1) = 2 610 000,00

Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
		90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	900 000,00	2 670 000,00	525 000,00	0,00	1 160 000,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	-217 200,00	-2 000,00	265 208,00	0,00	710 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	-217 200,00	-2 000,00	265 208,00	0,00	710 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	-217 200,00	-2 000,00	265 208,00	0,00	710 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 903
Détail par articles	

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)					
	90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	3 343 000,00	0,00	626 000,00	370 000,00	250 000,00	17 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	998 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
Vote de l'assemblée (3)	998 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	998 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	245 300,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET							III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES							A 903
Détail par articles							

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

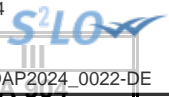
Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	1 780 000,00	0,00	0,00	0,00	12 141 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	-605 000,00	0,00	0,00	0,00	1 151 008,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	-605 000,00	0,00	0,00	0,00	1 151 008,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	-605 000,00	0,00	0,00	0,00	1 151 008,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	245 300,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) AP (1) = 0,00

Libellé	90-41 Santé					
	90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	-115 438,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	-115 438,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	-115 438,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 904
Détail par articles	

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Libellé	90-42 Action sociale							
	90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
		90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	380 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	115 438,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	115 438,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	115 438,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 904
Détail par articles	

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

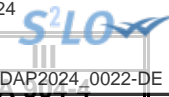
Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
	90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	580 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 904-4 – RSA **AP (1) = 0,00**

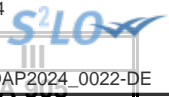
Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat

AP (1) = 0,00

Libellé	90-50	90-51						
	Services communs	Aménagement et services urbains						
	90-501	90-510	90-511	90-512	90-513	90-514	90-515	90-518
Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain	
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	1 146 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	532 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	532 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	532 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 905
Détail par articles	

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
				90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	111 400,00	900 000,00	0,00	255 000,00	0,00	200 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	220 550,00	218 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	220 550,00	218 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	220 550,00	218 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 905
Détail par articles	

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	1 612 900,00	0,00	3 262 500,00	87 500,00	7 575 300,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	262 100,00	0,00	0,00	0,00	1 233 250,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	262 100,00	0,00	0,00	0,00	1 233 250,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	262 100,00	0,00	0,00	0,00	1 233 250,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	980 000,00	0,00	0,00	0,00	980 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 906 – Action économique **AP (1) = 3 990 000,00**

Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
				90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
				90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	5 000,00	25 508 198,36	495 840,00	4 249 893,94	0,00	10 634 663,00	7 871 126,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	-803 727,36	0,00	1 221 205,36	0,00	585 640,00	958 551,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	-803 727,36	0,00	1 221 205,36	0,00	585 640,00	958 551,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	-803 727,36	0,00	1 221 205,36	0,00	585 640,00	958 551,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	0,00	27 420 500,00	0,00	374 000,00	961 000,00	4 446 700,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	-4 750 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	115 000,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	-4 750 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	115 000,00
Recettes affectées	0,00	-4 750 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	115 000,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 906
Détail par articles	

CHAPITRE 906 – Action économique (suite)

Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	500 000,00	1 580 000,00	0,00	1 376 416,70	0,00	52 221 138,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	127 923,00	288 000,00	0,00	0,00	0,00	2 377 592,00
Vote de l'assemblée (3)	127 923,00	288 000,00	0,00	0,00	0,00	2 377 592,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	127 923,00	288 000,00	0,00	0,00	0,00	2 377 592,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	715 000,00	0,00	33 917 200,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	-790 000,00	0,00	-5 385 000,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	-790 000,00	0,00	-5 385 000,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	-790 000,00	0,00	-5 385 000,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 907 – Environnement

AP (1) = **650 000,00**

Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72					
			Actions déchets et propreté urbaine					
			90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	490 000,00	0,00	300 000,00	0,00	27 300,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET						III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES						A 907
Détail par articles						

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 1)

Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
	90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	172 860,00	1 605 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	-172 860,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
Vote de l'assemblée (3)	-172 860,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	-172 860,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET								III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES								A 907
Détail par articles								

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 2)

Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	8 404 800,00	0,00	0,00	14 101 330,00	808 400,00	0,00	293 000,00	26 202 690,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	-60 000,00	0,00	0,00	0,00	27 140,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	-60 000,00	0,00	0,00	0,00	27 140,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	-60 000,00	0,00	0,00	0,00	27 140,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	0,00	10 500 000,00	0,00	0,00	4 922 500,00	0,00	0,00	0,00	15 422 500,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	-6 500 000,00	0,00	0,00	-2 272 500,00	0,00	0,00	0,00	-8 772 500,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	-6 500 000,00	0,00	0,00	-2 272 500,00	0,00	0,00	0,00	-8 772 500,00
Recettes affectées	0,00	-6 500 000,00	0,00	0,00	-2 272 500,00	0,00	0,00	0,00	-8 772 500,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports **AP (1) = 10 581 000.00**

Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs							
			90-820	90-821	90-822	90-823	90-824	90-825	90-828	
			Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports	
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Budget de l'exercice (2)	6 850 000,00	0,00	0,00	8 750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Budget de l'exercice (2)	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Libellé	90-83 Transports de marchandises						
	90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Libellé	90-84 Voirie							
	90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	226 600 000,00	0,00	0,00	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	27 374 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	27 374 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	27 374 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	0,00	123 430 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 3)

Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	900 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	200 000,00	0,00	244 650 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	27 471 000,00
Vote de l'assemblée (3)	95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	27 471 000,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	27 471 000,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 670 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	455 000,00	455 000,00	455 000,00
1337	Fonds régional dévelopt emploi outre-mer	0,00	0,00	455 000,00	455 000,00	455 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	33 113 500,00	0,00	1 433 688,00	1 433 688,00	34 547 188,00
10222	FCTVA	33 113 500,00	0,00	1 433 688,00	1 433 688,00	34 547 188,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Reversement de dotations (trop perçu).



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	78 172 000,00	0,00	0,00	0,00	78 172 000,00
1641	Emprunts en euros	78 172 000,00	0,00	0,00	0,00	78 172 000,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	89 532 000,00	0,00	170 002 299,90	170 002 299,90	259 534 299,90
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	172 439 905,27	172 439 905,27	172 439 905,27
1641	Emprunts en euros	89 532 000,00	0,00	-2 437 605,37	-2 437 605,37	87 094 394,63

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

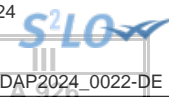
CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	415 000 000,00	330 000,00	330 000,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	400 000 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
204411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	0,00	330 000,00	330 000,00
204413	Sub nat org pub-Proj infrastruct int nat	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00
21621	Biens sous-jacents	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	15 000 000,00	0,00	0,00
458128001	PISTES FORESTIERES	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	415 000 000,00	330 000,00	330 000,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	400 000 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	197 000,00	197 000,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	133 000,00	133 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	15 000 000,00	0,00	0,00
458228001	PISTES FORESTIERES	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.



III – VOTE DU BUDGET


A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	115 512 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement	115 512 000,00	0,00	0,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	273 061,00	0,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	224 767,00	0,00	0,00
13916	Subv. transf. Autres E.P.L.	5 167,00	0,00	0,00
139172	Subv. transf. FEDER	4 027 703,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	5 869,00	0,00	0,00
1393122	Dotation régionale d'équipement scolaire	37 455 903,00	0,00	0,00
13937	Fonds régional dévelopt emploi outre-mer	797 455,00	0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements	72 722 075,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE (4) (5)	127 913 130,00	0,00	0,00
	Amortissement des immobilisations	127 913 130,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	1 563 781,00	0,00	0,00
28032	Frais de recherche et de développement	199 222,00	0,00	0,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	4 400,00	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	439 560,00	0,00	0,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	108 050,00	0,00	0,00
2804121	Subv.Régions : Bien mobilier, matériel	57 221,00	0,00	0,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	1 416 730,00	0,00	0,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	238 779,00	0,00	0,00
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	627,00	0,00	0,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	918 289,00	0,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	18 984 525,00	0,00	0,00
28041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	40 218,00	0,00	0,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	69 090,00	0,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	317 264,00	0,00	0,00
28041532 1	CCAS : Bien mobilier, matériel	10 667,00	0,00	0,00
280415331	ADM : Bien mobilier, matériel	29 355,00	0,00	0,00
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	151 236,00	0,00	0,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	222 400,00	0,00	0,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	336 659,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	2 042 298,00	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	5 131 481,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE



Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	1 602 268,00	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	25 840 354,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	2 621 782,00	0,00	0,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	6 735 015,00	0,00	0,00
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	338 269,00	0,00	0,00
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	535,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	291,00	0,00	0,00
2804413	Sub nat org pub-Proj infrastruct int nat	1 732,00	0,00	0,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	13 537,00	0,00	0,00
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	5 039 115,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	723 116,00	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	227 501,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	98,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	25 351,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	5 052 867,00	0,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	27 605 647,00	0,00	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	2 303 035,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	8 973 813,00	0,00	0,00
281328	Autres bâtiments privés	362 334,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	542 994,00	0,00	0,00
281352	Bâtiments privés	7 489,00	0,00	0,00
2815731	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	2 711,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel technique	253 121,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	632 729,00	0,00	0,00
2817314	Bâtiments culturels et sportifs (m. à di	159 974,00	0,00	0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	6 720,00	0,00	0,00
2817841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	90 067,00	0,00	0,00
2817848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 202,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	148 978,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	1 030 850,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	4 179 476,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	214 677,00	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	43 530,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	254 340,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	1 592,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	594 168,00	0,00	0,00
	Autres	0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.
 (3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE





III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AP lors de la séance budgétaire
	DEPENSES				2 000 000,00
950	Dépenses imprévues				2 000 000,00
	RECETTES	119 636 870,00	0,00	0,00	
951	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>118 136 870,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	
954	Produit des cessions d'immobilisations	1 500 000,00	0,00	0,00	

(1) Le contenu de la colonne « Budget de l'exercice » est défini dans l'état I-B.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
93	Services ventilés	462 184 168,00	0,00	13 444 529,00	12 310 000,00	12 310 000,00	4 874 518,63	7 435 481,37	12 310 000,00
930	Services généraux	75 225 692,00	0,00	2 451 780,00	6 065 449,00	6 065 449,00	2 071 605,63	3 993 843,37	6 065 449,00
930-5	Gestion des fonds européens	15 758 660,00	0,00	300 000,00	712 473,00	712 473,00	0,00	712 473,00	712 473,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	226 939 682,00	0,00	5 442 600,00	-3 187 487,00	-3 187 487,00	-4 971 210,00	1 783 723,00	-3 187 487,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	29 686 890,00	0,00	294 377,00	498 731,00	498 731,00	-1 101,00	499 832,00	498 731,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	1 943 700,00	0,00	-42 600,00	-31 350,00	-31 350,00	-31 350,00	0,00	-31 350,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	2 994 372,00	0,00	242 372,00	244 372,00	244 372,00	242 372,00	2 000,00	244 372,00
936	Action économique	32 615 640,00	0,00	4 088 000,00	6 602 328,00	6 602 328,00	6 602 328,00	0,00	6 602 328,00
937	Environnement	11 934 685,00	0,00	-352 000,00	-542 000,00	-542 000,00	-542 000,00	0,00	-542 000,00
938	Transports	65 084 847,00	0,00	1 020 000,00	1 947 484,00	1 947 484,00	1 503 874,00	443 610,00	1 947 484,00
939	Fonction en réserve								
94	Services communs non ventilés	180 828 962,00	0,00		300 000,00	300 000,00		300 000,00	300 000,00
940	Impositions directes	204 000,00	0,00		300 000,00	300 000,00		300 000,00	300 000,00
941	Autres impôts et taxes	450 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	30 245 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	516 332,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (5)	21 500 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (5)	127 913 130,00			0,00	0,00		0,00	0,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	118 136 870,00		3 720 000,00	0,00	0,00		0,00	0,00
952	Dépenses imprévues			3 720 000,00					

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) hors AE	
			I			II		III = I + II	
953	Virement à la section d'investissement	118 136 870,00			0,00	0,00		0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		761 150 000,00	0,00	17 164 529,00	12 610 000,00	12 610 000,00	4 874 518,63	7 735 481,37	12 610 000,00

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (6)	0,00
---	-------------

TOTAL	12 610 000,00
--------------	----------------------

- (1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
- (5) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
- (6) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III

B

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	109 236 940,00	0,00	6 577 792,00	6 577 792,00	6 577 792,00
930	Services généraux	39 240 000,00	0,00	230 000,00	230 000,00	230 000,00
930-5	Gestion des fonds européens	16 770 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	47 112 240,00	0,00	3 507 792,00	3 507 792,00	3 507 792,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	407 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	3 047 700,00	0,00	2 675 000,00	2 675 000,00	2 675 000,00
937	Environnement	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
938	Transports	2 660 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
939	Fonction en réserve					
94	Services communs non ventilés	651 913 060,00	0,00	5 022 208,00	5 022 208,00	5 022 208,00
940	Impositions directes	124 100 000,00	0,00	3 170 208,00	3 170 208,00	3 170 208,00
941	Autres impôts et taxes	342 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	70 101 060,00	0,00	1 812 000,00	1 812 000,00	1 812 000,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
946	Transferts entre les sections (4)	115 512 000,00		0,00	0,00	0,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		761 150 000,00	0,00	11 600 000,00	11 600 000,00	11 600 000,00

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)

1 010 000,00

TOTAL

12 610 000,00

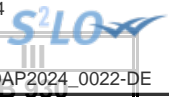
(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.



III – VOTE DU BUDGET
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 930 – Services généraux **AE (1) = 2 451 780,00**

Libellé	93-02 Administration générale							
	93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	12 281 109,35	52 854 361,00	3 490 700,65	0,00	0,00	0,00	0,00	270 521,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	1 658 764,00	4 298 655,00	-341,00	0,00	0,00	0,00	365,00	501,00
Vote de l'assemblée (3)	1 658 764,00	4 298 655,00	-341,00	0,00	0,00	0,00	365,00	11 385,89
- Dans le cadre d'une AE-CP	1 893 735,63		-341,00	0,00	0,00	0,00	365,00	11 385,89
- Hors AE-CP	-234 971,63	4 228 815,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	910 000,00	2 369 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	50 000,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	50 000,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles
B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 1)

Libellé	93-03						
	Conseils						
	93-031	93-032	93-033	93-034		93-035	93-038
	Assemblée délibérante	Conseil éco.,social région./Conseil dév.	Conseil cult., édu., env.	Conseil éco.,soc.,environ.,culture.éduc.		Conseil de territoire	Autres instances
			93-0341	93-0342			
			Section éco., sociale et environnem.	Section culture, éducation et sports			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	2 271 000,00	970 000,00	860 000,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	107 505,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	107 505,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	107 505,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 930
Détail par articles	

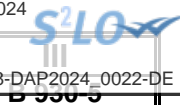
CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 2)

Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	25 000,00	189 000,00	0,00	1 834 000,00	75 225 692,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	-50 000,00	6 065 449,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	-60 884,89	6 065 449,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	-60 884,89	2 071 605,63
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 993 843,37
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	35 961 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 240 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 930-5 – Gestion des fonds européens

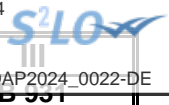
AE (1) = 300 000,00

Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	0,00	6 758 660,00	0,00	9 000 000,00	15 758 660,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	712 473,00	0,00	0,00	712 473,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	712 473,00	0,00	0,00	712 473,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	712 473,00	0,00	0,00	712 473,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	1 000 000,00	11 270 000,00	0,00	4 500 000,00	16 770 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 931 – Sécurité

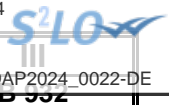
AE (1) = 0,00

Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AE (1) = 5 442 600,00

Libellé	93-20	93-21			93-22			93-23	93-24
	Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
	93-201	93-211	93-212	93-213	93-221	93-222	93-223		
	Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	4 052 244,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 629 956,00	2 158 075,00	10 615 356,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	74 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 756 663,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	74 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 756 663,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	71 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-24 500,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	2 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 781 163,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700 000,00	0,00	763 140,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET												III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES												B 932
Détail par articles												

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	93-25													
	Formation professionnelle													
	93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques			93-258 Autres
						93-2561 Missions statutaires et réglementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres	93-2571 Concours	93-2572 Missions administratives		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT														
Budget de l'exercice (2)	25 136 348,00	5 926 950,00	26 643 249,00	0,00	15 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 324 220,00	
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Propositions nouvelles	0,00	0,00	-5 500 000,00	0,00	4 925 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	-5 500 000,00	0,00	4 925 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	-5 500 000,00	0,00	4 925 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT														
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 000 000,00	
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 685 000,00	
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 685 000,00	

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 932
Détail par articles	

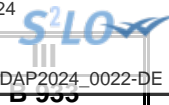
CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	3 915 500,00	20 838 833,00	5 800 000,00	0,00	0,00	110 000,00	588 951,00	0,00	226 939 682,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	1 000,00	-4 468 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 500,00	0,00	-3 187 487,00
Vote de l'assemblée (3)	1 000,00	-4 468 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 500,00	0,00	-3 187 487,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	1 000,00	-4 468 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 500,00	0,00	-4 971 210,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 783 723,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	12 649 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 112 240,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	-1 177 208,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 507 792,00
Vote de l'assemblée (3)	-1 177 208,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 507 792,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AE (1) = 294 377,00

Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
		93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	2 513 846,39	15 544 880,00	172 953,61	0,00	6 589 010,00	0,00	1 536 200,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	-12 000,00	498 731,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	-12 000,00	498 731,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	-12 000,00	-1 101,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	499 832,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	407 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 933
Détail par articles	

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	93-32					
	Sports (autres que scolaires)					
	93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	3 180 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 933
Détail par articles	

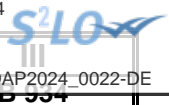
CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 686 890,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	498 731,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	498 731,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 101,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	499 832,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	407 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)

AE (1) = -42 600,00

Libellé	93-41 Santé					
	93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	95 300,00	0,00	430 000,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	-31 350,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	-31 350,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	-31 350,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 1)

Libellé	93-42 Action sociale							
	93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
		93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	734 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 934
Détail par articles	

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 2)

Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	93-423 Famille et enfance			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
	93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	684 000,00	0,00	0,00	1 943 700,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-31 350,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-31 350,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-31 350,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 934-3 – APA

AE (1) =

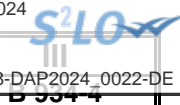
0,00

Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 934-4 – RSA / Régularisations de RMI

AE (1) =

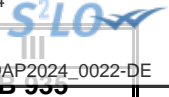
0,00

Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat

AE (1) = 242 372,00

Libellé	93-50 Services communs		93-51 Aménagement et services urbains					
	93-501 Services communs	93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	466 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	44 372,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	44 372,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	42 372,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 935
Détail par articles	

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
				93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	779 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 935
Détail par articles	

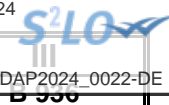
CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE	
			93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement			
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	11 500,00	1 234 872,00	0,00	502 000,00	0,00	2 994 372,00	
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Propositions nouvelles	0,00	190 000,00	0,00	10 000,00	0,00	244 372,00	
Vote de l'assemblée (3)	0,00	190 000,00	0,00	10 000,00	0,00	244 372,00	
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	190 000,00	0,00	10 000,00	0,00	242 372,00	
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 936 – Action économique **AE (1) = 4 088 000.00**

Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
				93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
				93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	3 346 866,81	8 804 417,34	1 360 000,00	0,00	1 358 415,00	10 909 180,66
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	174 135,00	5 404 522,00	0,00	0,00	-659,00	278 330,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	174 135,00	5 404 522,00	0,00	0,00	-659,00	278 330,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	174 135,00	5 404 522,00	0,00	0,00	-659,00	278 330,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	40 000,00	2 300 000,00	0,00	0,00	705 000,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	620 000,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	620 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 936
Détail par articles	

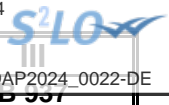
CHAPITRE 936 – Action économique (suite)

Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	1 691 527,00	3 618 100,00	0,00	1 527 133,19	0,00	32 615 640,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	698 000,00	0,00	0,00	48 000,00	0,00	6 602 328,00
Vote de l'assemblée (3)	698 000,00	0,00	0,00	48 000,00	0,00	6 602 328,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	698 000,00	0,00	0,00	48 000,00	0,00	6 602 328,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00	3 047 700,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 675 000,00
Vote de l'assemblée (3)	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 675 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 937 – Environnement

AE (1) = -352 000,00

Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
				93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	50 000,00	8 724 885,00	0,00	916 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	-900 000,00	0,00	82 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	-900 000,00	0,00	82 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	-900 000,00	0,00	82 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 937
Détail par articles	

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 1)

Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
	93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III

B 937

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 2)

Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	200 000,00	540 000,00	1 463 300,00	0,00	40 000,00	11 934 685,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	235 000,00	0,00	41 000,00	0,00	0,00	-542 000,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	235 000,00	0,00	41 000,00	0,00	0,00	-542 000,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	235 000,00	0,00	41 000,00	0,00	0,00	-542 000,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



B 536

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports

AE (1) = 1 020 000,00

Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs							
			93-820	93-821	93-822	93-823	93-824	93-825	93-828	
			Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Budget de l'exercice (2)	40 000,00	0,00	0,00	32 877 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 700 000,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT										
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Libellé	93-83 Transports de marchandises						
	93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Libellé	93-84							
	Voirie							
	93-841	93-842	93-843	93-844	93-845	93-846	93-847	93-849
	Voirie nationale	Voirie régionale	Voirie départementale	Voirie métropolitaine	Voirie communale	Viabilité hivernale et aléas climatiques	Equipements de voirie	Sécurité routière
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	27 267 287,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	1 827 484,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	1 827 484,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	1 383 874,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	443 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	2 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

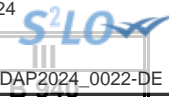
CHAPITRE 938 – Transports (suite 3)

Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 084 847,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 947 484,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 947 484,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 503 874,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	443 610,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 660 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	204 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	504 000,00
63512	Taxes foncières	100 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	250 000,00
63513	Autres impôts locaux	104 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	254 000,00
7398	Revers., restitutions et pré. divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	124 100 000,00	0,00	3 170 208,00	3 170 208,00	127 270 208,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	3 500 000,00	0,00	0,00	0,00	3 500 000,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731773	Frais gestion ress form prof, apprentiss	16 700 000,00	0,00	0,00	0,00	16 700 000,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	92 800 000,00	0,00	0,00	0,00	92 800 000,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	0,00	3 170 208,00	3 170 208,00	3 170 208,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748382	Dotat° de compens. perte frais gest° TH	11 100 000,00	0,00	0,00	0,00	11 100 000,00
748388	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	450 000,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00
7398	Revers., restitutions et prél. divers	450 000,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00
	RECETTES	342 200 000,00	0,00	0,00	0,00	342 200 000,00
73153	Taxe certif. immatriculation véhicules	27 800 000,00	0,00	0,00	0,00	27 800 000,00
731774	TICPE FPA	1 100 000,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00
732222	Fonds solidarité entre régions / Mayotte	8 400 000,00	0,00	0,00	0,00	8 400 000,00
73411	Taxe sur les rhums	2 200 000,00	0,00	0,00	0,00	2 200 000,00
7342	Taxes sur les carburants	138 000 000,00	0,00	0,00	0,00	138 000 000,00
73432	Octroi de mer régional	138 000 000,00	0,00	0,00	0,00	138 000 000,00
73433	Taxe tr public aérien,maritimes-dt Corse	4 000 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000 000,00
7358	Autres	20 100 000,00	0,00	0,00	0,00	20 100 000,00
738	Autres impôts et taxes	2 600 000,00	0,00	0,00	0,00	2 600 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	70 101 060,00	0,00	1 812 000,00	1 812 000,00	71 913 060,00
744	FCTVA	300 000,00	0,00	1 412 000,00	1 412 000,00	1 712 000,00
74631	DGD des régions	69 801 060,00	0,00	400 000,00	400 000,00	70 201 060,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES (5)	30 245 500,00	0,00	0,00	0,00	30 245 500,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	30 245 500,00	0,00	0,00	0,00	30 245 500,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7622	Prod. Immo. fin. - rattachement ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (5)	Montant des ICNE de l'exercice	12 462 710,63
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	12 462 710,63
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
Compte R7622 (6)	Montant des ICNE de l'exercice	388 445,33
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	388 445,33
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus

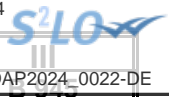
Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	516 332,00	0,00	0,00	0,00	516 332,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	800,00	0,00	1 500,00	1 700,00	2 500,00
6262	Frais de télécommunications	6 300,00	0,00	350,00	350,00	6 650,00
65861	Frais de personnel	425 832,00	0,00	0,00	0,00	425 832,00
65862	Matériel, équipement et fournitures	83 400,00	0,00	-1 850,00	-2 050,00	81 350,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

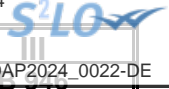
Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4)	21 500 000,00	0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	21 500 000,00	0,00	0,00
	RECETTES (4)	0,00	40 000,00	40 000,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00	40 000,00	40 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4) (6)	127 913 130,00	0,00	0,00
	<i>Dot. aux amortissements et provisions</i>	127 913 130,00	0,00	0,00
6811	<i>Dot. amort. immos incorporelles</i>	127 913 130,00	0,00	0,00
	Autres	0,00	0,00	0,00
675	<i>Valeurs comptables immobilisations cédée</i>	0,00	0,00	0,00
6761	<i>Différences sur réalisations (positives)</i>	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (5) (6)	115 512 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement	115 512 000,00	0,00	0,00
77681	<i>Neutralisation des amortissements</i>	72 722 075,00	0,00	0,00
777	<i>Rec... subv inv transférées cpte résult</i>	42 789 925,00	0,00	0,00
	Transfert de charges	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

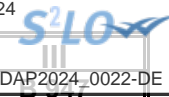
(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

(5) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

(6) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (4)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.



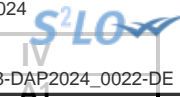
III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Articles	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AE lors de la séance budgétaire
	DEPENSES	118 136 870,00	0,00	0,00	3 720 000,00
952	Dépenses imprévues				3 720 000,00
953	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>118 136 870,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.




IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	25 090 030,00	2 276 924,00	0,00	75 945 928,00	13 292 008,00	580 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 898 347,51	0,00	0,00	5 390 000,00	584 684,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	562 400,00	2 276 924,00	0,00	28 986 928,00	4 737 008,00	580 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	17 077 282,49	0,00	0,00	6 553 862,81	1 815 316,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	4 546 000,00	0,00	0,00	35 015 137,19	6 155 000,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	1 584 000,00	0,00	0,00	86 941 312,00	245 300,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 584 000,00	0,00	0,00	86 941 312,00	245 300,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE



Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	Sociale (hors RSA)	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

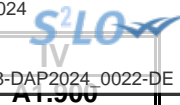
IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		8 808 550,00	54 598 730,00	26 229 830,00	272 121 000,00		557 115 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		78 172 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	870 000,00	2 631 766,00	1 349 300,00	1 100 749,00		14 824 846,51
204	Subventions d'équipement versées	6 768 450,00	31 190 964,00	24 680 530,00	1 887 850,00		101 671 054,00
21	Immobilisations corporelles	15 500,00	5 000,00	0,00	251 464 401,00		276 931 362,30
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 154 600,00	0,00	200 000,00	10 868 000,00		57 938 737,19
26	Participations et créances rattachées	0,00	125 000,00	0,00	0,00		125 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	20 646 000,00	0,00	0,00		20 652 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	6 800 000,00		6 800 000,00
RECETTES		980 000,00	28 532 200,00	6 650 000,00	129 370 000,00		550 339 299,90
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		1 500 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		206 987 093,27
13	Subventions d'investissement	0,00	23 937 200,00	6 650 000,00	124 370 000,00		244 182 812,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		87 094 394,63
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	155 000,00	0,00	0,00		155 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	980 000,00	4 440 000,00	0,00	0,00		5 420 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	5 000 000,00		5 000 000,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	90-02 Administration générale							
		90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		24 246 353,50	20 000,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	1 289 822,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	1 500 524,81	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	115 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	9 685 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	7 054 005,99	20 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	4 546 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-03 Conseils						
		90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		48 276,50	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	48 276,50	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

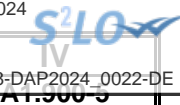
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-04					TOTAL DU CHAPITRE
		Coop.décent.,act° interrég.,eur.intern.					
		90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	512 400,00	25 090 030,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 291 822,70
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	512 400,00	562 400,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 606 524,81
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 685 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 227 282,49
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 546 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	1 584 000,00	1 584 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	1 584 000,00	1 584 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



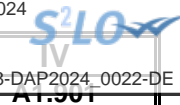
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	2 276 924,00	2 276 924,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	2 276 924,00	2 276 924,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	90-20	90-21			90-22			90-23	90-24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		90-201	90-211	90-212	90-213	90-221	90-222	90-223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
DEPENSES		461 000,00	0,00	3 235 192,78	0,00	0,00	43 187 318,00	177 000,00	3 162 417,22	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 020 000,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	3 235 192,78	0,00	0,00	10 244 318,00	177 000,00	3 162 417,22	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 862,81	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	461 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 108 000,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 628 339,32	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 101 797,87	0,00	0,00	0,00
RECETTES		262 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 703 312,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	262 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 792 312,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 911 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-25 Formation professionnelle												
		90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					90-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		90-258 Autres
							90-2561 Missions statutaires et réglementaires	90-2562 Développement des compétences	90-2563 Évolution et transition professionnelle	90-2564 Organisation des activités pédagogiques	90-2565 Autres	90-2571 Concours	90-2572 Missions administratives	
DEPENSES		3 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 677 800,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	3 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 587 800,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		3 845 200,00	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 600 000,00	0,00	75 945 928,00
203	Frais d'études, recherche, développement	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 090 000,00
204	Subventions d'équipement versées	3 168 000,00	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 300 000,00	0,00	28 986 928,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 300 000,00	0,00	3 300 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 900 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 862,81
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 569 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	612 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 828 339,32
238	Avances commandes immo corporelles	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 186 797,87
RECETTES		1 975 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 941 312,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 054 812,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	1 975 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 886 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
			90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES		682 800,00	2 668 000,00	790 208,00	0,00	1 870 000,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	100 000,00	50 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 563 000,00	523 008,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	59 784,00	0,00	0,00	0,00	0,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	49 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	582 800,00	0,00	217 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	10 000,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	100 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	400 100,00	50 000,00	0,00	20 216,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	475 000,00	0,00	0,00	1 610 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-32					
		Sports (autres que scolaires)					
		90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
DEPENSES		4 341 000,00	0,00	626 000,00	370 000,00	250 000,00	19 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	25 000,00	0,00	0,00	270 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	246 000,00	0,00	626 000,00	100 000,00	0,00	4 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	15 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	4 070 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	245 300,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	245 300,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

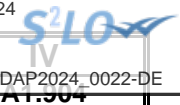
IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	1 175 000,00	0,00	0,00	0,00	13 292 008,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	475 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	1 175 000,00	0,00	0,00	0,00	4 737 008,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 784,00
208	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 900,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	735 316,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 155 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	245 300,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	245 300,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-41 Santé					
		90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	84 562,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	84 562,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale							
		90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
			90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	495 438,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	495 438,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées		90-428 Autres interventions sociales
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	580 000,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	580 000,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



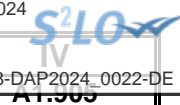
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	90-50	90-51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		90-501 Services communs	90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	1 678 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 678 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
					90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	331 950,00	1 118 000,00	0,00	255 000,00	0,00	200 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	331 950,00	1 118 000,00	0,00	255 000,00	0,00	200 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

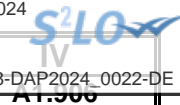
IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	1 875 000,00	0,00	3 262 500,00	87 500,00	8 808 550,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	860 000,00	0,00	860 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	694 900,00	0,00	2 402 500,00	87 500,00	6 768 450,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	15 500,00	0,00	0,00	0,00	15 500,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	1 154 600,00	0,00	0,00	0,00	1 154 600,00
RECETTES		0,00	980 000,00	0,00	0,00	0,00	980 000,00
274	Prêts	0,00	980 000,00	0,00	0,00	0,00	980 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
					90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES		5 000,00	24 704 471,00	495 840,00	5 471 099,30	0,00	11 220 303,00	8 829 677,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	1 663 766,00	0,00	0,00	0,00	358 000,00	250 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	2 394 705,00	495 840,00	5 471 099,30	0,00	10 862 303,00	8 579 677,00
211	Terrains	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	15 462 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	184 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	22 670 500,00	0,00	374 000,00	961 000,00	4 486 700,00	115 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	2 040 500,00	0,00	374 000,00	961 000,00	4 446 700,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	16 190 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	115 000,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	4 400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

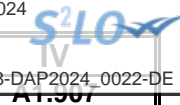
IV

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		627 923,00	1 868 000,00	0,00	1 376 416,70	0,00	54 598 730,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	80 000,00	0,00	280 000,00	0,00	2 631 766,00
204	Subventions d'équipement versées	502 923,00	1 788 000,00	0,00	1 096 416,70	0,00	31 190 964,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
261	Titres de participation	125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 462 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	184 000,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	-75 000,00	0,00	28 532 200,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	-75 000,00	0,00	7 747 200,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 190 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 000,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 400 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
					90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	490 000,00	0,00	410 000,00	0,00	27 300,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 300,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	490 000,00	0,00	410 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
		90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	1 605 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 605 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

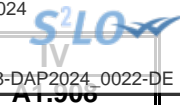
IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	8 404 800,00	0,00	0,00	14 041 330,00	808 400,00	0,00	293 000,00	26 229 830,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 322 000,00	0,00	0,00	0,00	1 349 300,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	8 404 800,00	0,00	0,00	12 719 330,00	758 400,00	0,00	293 000,00	24 680 530,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 270,71	0,00	0,00	175 270,71
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 729,29	0,00	0,00	24 729,29
RECETTES		0,00	4 000 000,00	0,00	0,00	2 650 000,00	0,00	0,00	0,00	6 650 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	4 000 000,00	0,00	0,00	2 650 000,00	0,00	0,00	0,00	6 650 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
				90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
DEPENSES		6 850 000,00	0,00	0,00	8 750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	8 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	6 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-83						
		Transports de marchandises						
		90-830	90-831	90-832	90-833	90-834	90-835	90-838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-84 Voirie							
		90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	253 974 800,00	0,00	0,00	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	357 549,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	487 850,00	0,00	0,00	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	316 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	242 061 555,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	436 845,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	10 225 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	124 130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	124 030 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

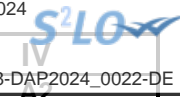
IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		995 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	201 200,00	0,00	272 121 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00	0,00	1 010 749,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	1 887 850,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00
213	Constructions	550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	866 000,00
215	Installat ⁿ , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	242 061 555,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 536 845,00
231	Immobilisations corporelles en cours	445 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	445 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198 000,00	0,00	10 423 000,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 800 000,00
RECETTES		240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 370 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	240 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 030 000,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		81 291 141,00	16 471 133,00	0,00	223 752 195,00	30 185 621,00	1 912 350,00	0,00
011	Charges à caractère général	21 835 611,66	33 260,00	0,00	33 621 779,80	7 748 520,00	199 700,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	53 034 317,00	7 437 873,00	0,00	78 099 211,00	10 465 198,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 415 826,97	9 000 000,00	0,00	112 028 644,20	11 971 159,00	1 712 650,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	5 385,37	0,00	0,00	2 560,00	744,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		39 470 000,00	16 770 000,00	0,00	50 620 032,00	407 000,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	2 419 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	180 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	6 300 000,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	35 961 000,00	16 770 000,00	0,00	44 320 032,00	207 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	910 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

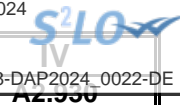
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	3 238 744,00	39 217 968,00	11 392 685,00	67 032 331,00		527 710 000,00
011	Charges à caractère général	0,00	1 878 044,00	2 749 485,00	785 100,00	7 603 431,00		76 968 081,46
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	19 827 731,00		168 864 330,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		450 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 360 700,00	36 468 483,00	10 607 585,00	39 567 000,00		229 132 048,17
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		507 182,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		30 245 500,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	34 169,00		42 858,37
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		21 500 000,00
RECETTES		0,00	0,00	5 722 700,00	15 000,00	2 810 000,00		657 238 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 419 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	15 000,00	1 860 000,00		2 255 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		406 100 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		55 400 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	4 340 000,00	0,00	0,00		187 781 300,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	1 382 700,00	0,00	950 000,00		3 242 700,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		40 000,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		13 939 873,35	57 153 016,00	3 490 359,65	0,00	0,00	0,00	365,00	281 906,89
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 539 033,00	985,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 030 151,00	2 173 095,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	2 069 095,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	2 877 207,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	1 047 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	30 000,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	341 355,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	1 800 400,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	428 081,00	285 000,00	3 290 359,65	0,00	0,00	0,00	0,00	281 906,89
624	Transports biens, transports collectifs	2 546,00	201 907,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	88 487,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	532 990,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	1 354 606,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	365,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	233 938,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	37 360 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	10 599 429,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	4 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	540 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	35 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	40 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	631 011,97	3 075,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	4 635,37	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		960 000,00	2 549 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	242 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	1 177 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
708	Autres produits	50 000,00	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	910 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		2 271 000,00	970 000,00	910 000,00	0,00	0,00	0,00	287 505,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	3 609,00	5 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	30 000,00	66 000,00	0,00	0,00	0,00	222 250,00
613	Locations	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	28 000,00	233 000,00	0,00	0,00	0,00	7 415,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	47 891,00	88 700,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	2 231 000,00	852 000,00	505 500,00	0,00	0,00	0,00	27 840,00
656	Participations	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils							93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., édu., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances		
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports				
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV


A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

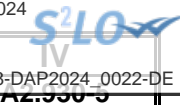
Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	25 000,00	189 000,00	0,00	1 773 115,11	81 291 141,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	159 000,00	0,00	0,00	159 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	12 000,00	0,00	0,00	2 261,00	1 563 488,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 721 496,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	2 733,00	2 073 828,38
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	9 000,00	0,00	0,00	3 230,00	2 889 937,84
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 047 260,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
618	Divers	0,00	500,00	3 000,00	0,00	623 115,11	1 486 385,11
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	87 800,00	1 888 200,63
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	1 000,00	0,00	0,00	276,00	4 453 214,54
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204 453,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	2 231,00	90 718,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	2 500,00	0,00	0,00	1 365,00	537 055,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	104,00	1 604,00
628	Divers	0,00	0,00	27 000,00	0,00	0,00	1 388 971,16
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	233 938,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 360 730,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 599 429,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 300 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	540 220,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 400,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 616 340,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	1 050 000,00	2 090 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	634 086,97
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 385,37
RECETTES		35 961 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 470 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	242 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 177 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.act* interrég.eur.intern.					93-048 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement			
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00	
747	Participations	35 961 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 961 000,00	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	910 000,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



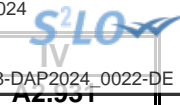
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	7 471 133,00	0,00	9 000 000,00	16 471 133,00
618	Divers	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	9 260,00	0,00	0,00	9 260,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	37 017,00	0,00	0,00	37 017,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	5 828 038,00	0,00	0,00	5 828 038,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	1 562 127,00	0,00	0,00	1 562 127,00
647	Autres charges sociales	0,00	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	6 691,00	0,00	0,00	6 691,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	9 000 000,00	9 000 000,00
RECETTES		1 000 000,00	11 270 000,00	0,00	4 500 000,00	16 770 000,00
747	Participations	1 000 000,00	11 270 000,00	0,00	4 500 000,00	16 770 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



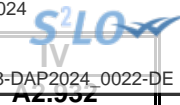
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20	93-21			93-22			93-23	93-24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		93-201	93-211	93-212	93-213	93-221	93-222	93-223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		Cités scolaires
DEPENSES		4 126 244,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 386 619,00	2 158 075,00	10 615 356,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 145,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	9 644,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	199 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	356,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	500 000,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	381 551,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 210 447,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 474 213,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	3 202 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 780 000,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 369 459,00	2 158 075,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	462 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 344 804,00	0,00	2 335 000,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	2 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 700 000,00	0,00	763 140,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
745	Dotat° apprentissage et formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	763 140,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 700 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-25												93-258 Autres
		Formation professionnelle												
		93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							93-2561 Missions statutaires et réglementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres	93-2571 Concours	93-2572 Missions administratives	
DEPENSES		25 136 348,00	5 926 950,00	21 143 249,00	0,00	20 125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 324 220,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	7 371 000,00	4 626 950,00	15 500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 264 041,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 400,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	1 000 000,00	0,00	0,00	19 725 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Article / compte nature (1)	Libellé	93-25 Formation professionnelle												
		93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		93-258 Autres
							93-2561 Missions statutaires et réglementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres	93-2571 Concours	93-2572 Missions administratives	
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	17 765 348,00	300 000,00	5 643 249,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 560 779,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 685 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
745	Dotat° apprentissage et formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 685 000,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

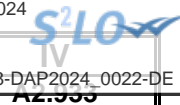
FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		3 916 500,00	16 370 183,00	5 800 000,00	0,00	0,00	110 000,00	613 451,00	0,00	223 752 195,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 500,00	0,00	151 500,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	275 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	315 245,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 771 635,00
615	Entretien et réparations	488 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	738 400,00
618	Divers	61 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 243,80	0,00	207 999,80
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	822 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
628	Divers	550 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	381 551,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 210 447,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 474 213,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	2 422 000,00	3 680 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	559 707,20	0,00	41 369 947,20
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 527 534,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	120 000,00	12 689 483,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00	0,00	0,00	46 331 163,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	5 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 800 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 560,00
RECETTES		11 471 892,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 620 032,00
731	Fiscalité locale	6 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 300 000,00

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes				93-288 Autre service annexe de l'enseignement	TOTAL DU CHAPITRE
				93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte		
745	Dotat° apprentissage et formation	5 171 892,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 171 892,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 448 140,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 700 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES		2 501 846,39	16 043 611,00	184 953,61	0,00	6 589 010,00	0,00	1 536 200,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	352 776,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	380 726,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	930 000,00	0,00	12 000,00	0,00	2 827 208,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	70 500,00	0,00	0,00	1 493,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	249 000,00	0,00	0,00	12 098,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	156 677,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	115 169,00	297 623,00	0,00	0,00	409,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	1 290 000,00	159 400,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	84 000,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	156 413,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	10 000,00	385 874,00	1 153,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	50 315,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	8 050 336,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	2 363 547,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	3 441 000,00	171 800,00	0,00	3 691 802,00	0,00	1 536 200,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	357,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	744,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	407 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	207 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024



ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32					
		Sports (autres que scolaires)					
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	3 180 000,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 000,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	2 710 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

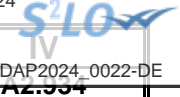
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 185
								621,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	352 776,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	398 726,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 769 208,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 993,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	261 098,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	206 677,39
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	413 201,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 607 400,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156 413,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	397 027,61
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 315,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 050 336,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 363 547,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 700
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	802,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	357,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	407 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	207 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-41 Santé					
		93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES		95 300,00	0,00	398 650,00	0,00	0,00	0,00
617	Études et recherches	95 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent ^e cpt prop. - Subvent ^e	0,00	0,00	398 650,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale							
		93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
			93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		734 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	54 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	680 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

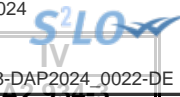
IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées		93-428 Autres interventions sociales
		93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	684 000,00	0,00	0,00	1 912 350,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 300,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	104 400,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	634 000,00	0,00	0,00	1 712 650,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



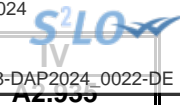
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisations de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	93-50	93-51							
		Services communs	Aménagement et services urbains							
		93-501 Services communs	93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain	
DEPENSES		511 072,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	52 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	10 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	207 628,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	13 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	24 744,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent ^o cpt prop. - Subvent ^o	48 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
					93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	779 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	779 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

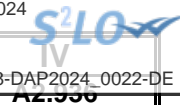
IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		11 500,00	1 424 872,00	0,00	512 000,00	0,00	3 238 744,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	1 284 872,00	0,00	0,00	0,00	1 284 872,00
613	Locations	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
615	Entretien et réparations	11 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 500,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
617	Etudes et recherches	0,00	38 500,00	0,00	12 000,00	0,00	200 500,00
618	Divers	0,00	9 500,00	0,00	0,00	0,00	9 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 300,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	214 628,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 744,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	280 000,00	0,00	280 000,00
657	Charges intervent ^e cpt prop. - Subvent ^e	0,00	30 000,00	0,00	220 000,00	0,00	1 077 700,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
					93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
					93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES		0,00	3 521 001,81	14 208 939,34	1 360 000,00	0,00	1 357 756,00	11 187 510,66
611	Contrats de prestations de services	0,00	660 155,97	60 000,00	0,00	0,00	0,00	131 485,00
617	Etudes et recherches	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	512 844,03	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
628	Divers	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	2 168 001,81	14 148 939,34	1 360 000,00	0,00	1 357 756,00	10 981 025,66
RECETTES		0,00	40 000,00	4 300 000,00	0,00	0,00	705 000,00	620 000,00
747	Participations	0,00	40 000,00	4 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	705 000,00	620 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

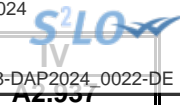
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		2 389 527,00	3 618 100,00	0,00	1 575 133,19	0,00	39 217 968,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	276 000,00	0,00	0,00	0,00	1 127 640,97
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
618	Divers	750 000,00	0,00	0,00	88 000,00	0,00	1 425 844,03
628	Divers	0,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	46 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	1 639 527,00	3 326 100,00	0,00	1 487 133,19	0,00	36 468 483,00
RECETTES		55 000,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00	5 722 700,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 340 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700,00	2 700,00
758	Produits divers de gestion courante	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 380 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
					93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		50 000,00	7 824 885,00	0,00	998 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	853 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	7 674 885,00	0,00	135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
		93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

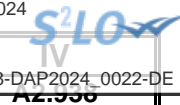
IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	435 000,00	540 000,00	1 504 300,00	0,00	40 000,00	11 392 685,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	375 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	525 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	110 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	80 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 100,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 300,00	0,00	0,00	890 700,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	540 000,00	1 327 000,00	0,00	40 000,00	9 716 885,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
DEPENSES		40 000,00	0,00	0,00	32 877 560,00	0,00	0,00	0,00	4 820 000,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00
618	Divers	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	362 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 700 000,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	32 415 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83						
		Transports de marchandises						
		93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84 Voirie							
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	29 094 771,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	590 670,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	368 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	28 984,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	4 088,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	5 473 432,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	81 486,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	19 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	61 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	47 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	85 670,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	78 947,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	15 540 436,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	4 202 348,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	2 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	52 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	34 169,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	2 650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	1 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	950 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE


IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

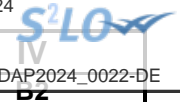
Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 032 331,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	590 670,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	368 450,00	
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 984,00	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 088,87	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 473 432,13	
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 486,00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 400,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	423 710,00	
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 040,00	
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00	
628	Divers	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	385 670,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 947,00	
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 540 436,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 202 348,00	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 700 000,00	
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 300 000,00	
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 515 000,00	
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 000,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 169,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 810 000,00	

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024 93-89
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-89	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures			
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 860 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	950 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 2000 euros TTC €		Délibération du 30 Janvier 2020
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études non suivi de réalisation	5	30/01/2020
L	Frais de recherche et de développement	5	30/01/2020
L	Frais d'insertion en cas d'échec du projet	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des bâtiments et installations	30	30/01/2020
L	Subventions finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national	40	30/01/2020
L	Subventions fonds européens	1	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Logiciels)	2	30/01/2020
L	Site internet	2	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Progiciels)	5	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Marques, brevets, droits)	0	30/01/2020
L	Autres immobilisations incorporelles	2	30/01/2020
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	30	30/01/2020
L	Autres agencements et aménagements de terrains	20	30/01/2020
L	Bâtiments publics (administratifs, scolaires, culturels et sportifs, autres...)	30	30/01/2020
L	Bâtiments privés (immeuble de rapport, autres...)	30	30/01/2020
L	Travaux: gros oeuvre (génie civil)	25	30/01/2020
L	Travaux: plomberie (dont eau chaude solaire)	10	30/01/2020
L	Travaux: electricité (dont climatisation)	15	30/01/2020
L	Travaux:aménagements extérieurs (clos, couvert, étanchéité, toiture, etc)	10	30/01/2020
L	VRD et aménagements extérieurs hors bâti (voirie, réseaux divers, clôture, portail, etc)	25	30/01/2020
L	Autres agencements second oeuvre (faux plafonds, revêtements sols, peintures intérieures, etc)	15	30/01/2020
L	Désamiantage	25	30/01/2020
L	Autres travaux	15	30/01/2020
L	Ascenseurs	15	30/01/2020
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	30/01/2020
L	Construction sur sol d'autrui	30	30/01/2020
L	Matériels et outillage techniques	10	30/01/2020
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	15	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles-(agencement de bâtiment loués par la région)	15	30/01/2020
L	Matériels de transport- véhicules légers	5	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

Délibération n°

S104

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	Matériels de transport- camions et véhicules industriels	8	30/01/2020
L	Matériels de transport-bus	10	30/01/2020
L	Matériel informatique	5	30/01/2020
L	Matériel de bureau et mobilier	10	30/01/2020
L	Matériel de téléphonie	10	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	30/01/2020



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 28001	Intitulé de l'opération : PISTES FORESTIERES			Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	24 395 807,97	0,00	0,00	0,00	
908 (5)	8 570 782,33	0,00	0,00	0,00	
90828001 (5)	15 491 992,45	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	333 033,19	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	24 395 807,97	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	25 491 617,00	0,00	0,00	0,00	
908 90828001 925 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	16 943 668,40	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	8 547 948,60	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	25 491 617,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES	
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	-123 762 299,90	-123 762 299,90	-123 762 299,90
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	-123 762 299,90

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	-123 762 299,90
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Voté	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	120 961 925,00	0,00	0,00	120 961 925,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	286 083 500,00	1 433 688,00	1 433 688,00	287 517 188,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	165 121 575,00	1 433 688,00	1 433 688,00	166 555 263,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 120 961 925,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		78 172 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	78 172 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		42 789 925,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	42 789 925,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES

**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES**

C1.3


RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 286 083 500,00	1 433 688,00	VI 1 433 688,00
Ressources propres externes de l'année (a)		38 533 500,00	1 433 688,00	1 433 688,00
10222	FCTVA	33 113 500,00	1 433 688,00	1 433 688,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	4 400 000,00	0,00	0,00
2741	Prêts aux collectivités et groupements	980 000,00	0,00	0,00
2745	Avances remboursables	40 000,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		247 550 000,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	1 563 781,00	0,00	0,00
28032	Frais de recherche et de développement	199 222,00	0,00	0,00
2804111	Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	4 400,00	0,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	439 560,00	0,00	0,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	108 050,00	0,00	0,00
2804121	Subv. Régions : Bien mobilier, matériel	57 221,00	0,00	0,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	1 416 730,00	0,00	0,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	238 779,00	0,00	0,00
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	627,00	0,00	0,00
28041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	918 289,00	0,00	0,00
28041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	18 984 525,00	0,00	0,00
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	40 218,00	0,00	0,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	69 090,00	0,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	317 264,00	0,00	0,00
280415321	CCAS : Bien mobilier, matériel	10 667,00	0,00	0,00
280415331	ADM : Bien mobilier, matériel	29 355,00	0,00	0,00



Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions		
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	151 236,00	0,00		0,00
280415342	IC : Bâtiments, installations	222 400,00	0,00		0,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	336 659,00	0,00		0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	2 042 298,00	0,00		0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	5 131 481,00	0,00		0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	1 602 268,00	0,00		0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	25 840 354,00	0,00		0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	2 621 782,00	0,00		0,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	6 735 015,00	0,00		0,00
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	338 269,00	0,00		0,00
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	535,00	0,00		0,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	291,00	0,00		0,00
2804413	Sub nat org pub-Proj infrastruct int nat	1 732,00	0,00		0,00
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	13 537,00	0,00		0,00
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	5 039 115,00	0,00		0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	723 116,00	0,00		0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	227 501,00	0,00		0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	98,00	0,00		0,00
28128	Autres aménagements de terrains	25 351,00	0,00		0,00
281311	Bâtiments administratifs	5 052 867,00	0,00		0,00
281312	Bâtiments scolaires	27 605 647,00	0,00		0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	2 303 035,00	0,00		0,00
281318	Autres bâtiments publics	8 973 813,00	0,00		0,00
281328	Autres bâtiments privés	362 334,00	0,00		0,00
281351	Bâtiments publics	542 994,00	0,00		0,00
281352	Bâtiments privés	7 489,00	0,00		0,00
2815731	Matériel roulant	0,00	0,00		0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	2 711,00	0,00		0,00
281578	Autre matériel technique	253 121,00	0,00		0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	632 729,00	0,00		0,00
2817314	Bâtiments culturels et sportifs (m. à di	159 974,00	0,00		0,00
281735	Installations générales (m. à dispo)	6 720,00	0,00		0,00
2817841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	90 067,00	0,00		0,00
2817848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 202,00	0,00		0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	148 978,00	0,00		0,00
281828	Autres matériels de transport	1 030 850,00	0,00		0,00
281831	Matériel informatique scolaire	4 179 476,00	0,00		0,00
281838	Autre matériel informatique	214 677,00	0,00		0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	43 530,00	0,00		0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	254 340,00	0,00		0,00
28185	Matériel de téléphonie	1 592,00	0,00		0,00
28188	Autres immo. corporelles	594 168,00	0,00		0,00
29...	Dépréciations des immobilisations				
31...	Matières premières (et fournitures) (5)				
33...	En-cours de production de biens (5)				
35...	Stocks de produits (5)				
39...	Dépréciation des stocks et en-cours				
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices				

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE



Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>				
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>				
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 500 000,00		0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	118 136 870,00		0,00	0,00

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

**V – ARRETE ET SIGNATURES****ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 35

VOTES :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 14/06/2024

Présenté par la présidente du conseil régional (1),

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 28/06/2024

Délibéré par l'assemblée l'assemblée délibérante du conseil régional (2), réunie en session Assemblée Plénière

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 28/06/2024

Les membres de l'assemblée délibérante l'assemblée délibérante du conseil régional (2),(3),

Certifié exécutoire par la présidente du conseil régional (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 02/07/2024, et de la publication le 02/07/2024

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 02/07/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 23974001200095	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT REGION CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION
--	---

POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE REGIONALE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 41 (1)

Budget supplémentaire (2)

BUDGET : BA ENERGIE REUNION (3)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières 17

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 19

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 20

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) 21

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) 22

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) 23

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) 24

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 25

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE**

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 181 414,17	0,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 181 414,17
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		1 181 414,17	1 181 414,17

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 181 414,17	1 181 414,17
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	75 000,00	0,00	1 181 414,17	1 181 414,17	1 256 414,17
012	Charges de personnel, frais assimilés	45 000,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
Total des dépenses de gestion des services		121 000,00	0,00	1 181 414,17	1 181 414,17	1 302 414,17
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		126 000,00	0,00	1 181 414,17	1 181 414,17	1 307 414,17
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		126 000,00	0,00	1 181 414,17	1 181 414,17	1 307 414,17

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
---	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		1 307 414,17
---	--	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	125 000,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
Total des recettes de gestion des services		126 000,00	0,00	0,00	0,00	126 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		126 000,00	0,00	0,00	0,00	126 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		126 000,00	0,00	0,00	0,00	126 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		1 181 414,17
---	--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		1 307 414,17
---	--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00


+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE



Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	0,00
---	-------------

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 181 414,17		1 181 414,17
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	1 181 414,17	0,00	1 181 414,17

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 181 414,17
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET**

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			1 181 414,17
---	--	--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES			1 181 414,17
---	--	--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			0,00
--	--	--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106			0,00
------------------------------------	--	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			0,00
---	--	--	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	75 000,00	1 181 414,17	1 181 414,17
611	Sous-traitance générale	20 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	15 000,00	1 181 414,17	1 181 414,17
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	40 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	45 000,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	45 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		121 000,00	1 181 414,17	1 181 414,17
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	5 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		126 000,00	1 181 414,17	1 181 414,17
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		126 000,00	1 181 414,17	1 181 414,17

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 181 414,17
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différentiel ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	125 000,00	0,00	0,00
7011	Electricité (subdivisions par tarif)	20 000,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses	105 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00
7588	Autres	1 000,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		126 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		126 000,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		126 000,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 181 414,17
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 181 414,17
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) cf. Modalités de vote, I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	A4.1
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUTE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00	0,00	0,00



- (1) *Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance ultérieure.*
- (2) *Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés*
- (3) *Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire"*



IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES**

A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 0,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES
A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 0,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES**D**

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 35

VOTES :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 14/06/2024

Présenté par (1) la présidente du conseil régional,

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde le 28/06/2024

(1) la présidente du conseil régional,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Assemblée Plénière

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 28/06/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) la présidente du conseil régional, compte tenu de la transmission en préfecture, le 02/07/2024, et de la publication le 02/07/2024

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 02/07/2024

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée délibérante du conseil régional.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Numéro SIRET 23974001200087	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT REGION CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION
--	---

POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE REGIONALE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget supplémentaire (2)

BUDGET : BA DSP REGION REUNION (3)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 17

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières 18

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 20

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 21

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) 22

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) 23

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) 24

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) 25

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 26

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE**

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	0,00	0,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		0,00	0,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 832 412,92	277 084,52
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 555 328,40
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 832 412,92	1 832 412,92

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 832 412,92	1 832 412,92
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES**

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	85 000,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
Total des dépenses de gestion des services		85 100,00	0,00	0,00	0,00	85 100,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		87 100,00	0,00	0,00	0,00	87 100,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	49 000,00	0,00	0,00	0,00	49 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	2 848 000,00	0,00	0,00	0,00	2 848 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 897 000,00	0,00	0,00	0,00	2 897 000,00
TOTAL		2 984 100,00	0,00	0,00	0,00	2 984 100,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
---	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		2 984 100,00
---	--	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	150 100,00	0,00	0,00	0,00	150 100,00
Total des recettes de gestion des services		150 100,00	0,00	0,00	0,00	150 100,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		150 100,00	0,00	0,00	0,00	150 100,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	2 834 000,00	0,00	0,00	0,00	2 834 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		2 834 000,00	0,00	0,00	0,00	2 834 000,00
TOTAL		2 984 100,00	0,00	0,00	0,00	2 984 100,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
---	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		2 984 100,00
---	--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	63 000,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	63 000,00	0,00	1 832 412,92	1 832 412,92	1 895 412,92
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	63 000,00	0,00	1 832 412,92	1 832 412,92	1 895 412,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	63 000,00	0,00	1 832 412,92	1 832 412,92	1 895 412,92
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 834 000,00		0,00	0,00	2 834 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 834 000,00		0,00	0,00	2 834 000,00
	TOTAL	2 897 000,00	0,00	1 832 412,92	1 832 412,92	4 729 412,92

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 729 412,92
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	277 084,52	277 084,52	277 084,52
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	277 084,52	277 084,52	277 084,52
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	277 084,52	277 084,52	277 084,52
021	Virement de la section d'exploitation (4)	49 000,00		0,00	0,00	49 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 848 000,00		0,00	0,00	2 848 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 897 000,00		0,00	0,00	2 897 000,00
	TOTAL	2 897 000,00	0,00	277 084,52	277 084,52	3 174 084,52


+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 555 328,40
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 729 412,92
---	---------------------

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE



Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	63 000,00
---	------------------

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 832 412,92	0,00	1 832 412,92
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 832 412,92	0,00	1 832 412,92

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 832 412,92
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 555 328,40
--	---------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	277 084,52
------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 832 412,92
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	85 000,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	85 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	100,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		85 100,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	2 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		87 100,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	49 000,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	2 848 000,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	2 848 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 897 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 897 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 984 100,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	150 100,00	0,00	0,00
757	Redevances des fermiers, concession..	150 000,00	0,00	0,00
7588	Autres	100,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		150 100,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		150 100,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	2 834 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	2 834 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 834 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 984 100,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	0,00
---	-------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	63 000,00	1 832 412,92	1 832 412,92
2313	Constructions	63 000,00	1 832 412,92	1 832 412,92
Total des dépenses d'équipement		63 000,00	1 832 412,92	1 832 412,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		63 000,00	1 832 412,92	1 832 412,92
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	2 834 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	2 834 000,00	0,00	0,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	2 834 000,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		2 834 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 897 000,00	1 832 412,92	1 832 412,92

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 832 412,92
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	277 084,52	277 084,52
1068	Autres réserves	0,00	277 084,52	277 084,52
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	277 084,52	277 084,52
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	277 084,52	277 084,52
021	Virement de la section d'exploitation	49 000,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	2 848 000,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments	2 848 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		2 897 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 897 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 897 000,00	277 084,52	277 084,52

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	1 555 328,40
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 832 412,92
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 2000 euros TTC €	Délibération du 30 Janvier 2020

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études non suivi de réalisation	5	30/01/2020
L	Frais de recherche et de développement	5	30/01/2020
L	Frais d'insertion en cas d'échec du projet	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des bâtiments et installations	30	30/01/2020
L	Subventions finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national	40	30/01/2020
L	Subventions fonds européens	1	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Logiciels)	2	30/01/2020
L	Site internet	2	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Progiciels)	5	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Marques, brevets, droits)	0	30/01/2020
L	Autres immobilisations incorporelles	2	30/01/2020
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	30	30/01/2020
L	Autres agencements et aménagements de terrains	20	30/01/2020
L	Bâtiments publics (administratifs, scolaires, culturels et sportifs, autres...)	30	30/01/2020
L	Bâtiments privés (immeuble de rapport, autres...)	30	30/01/2020
L	Travaux: gros oeuvre (génie civil)	25	30/01/2020
L	Travaux: plomberie (dont eau chaude solaire)	10	30/01/2020
L	Travaux: electricité (dont climatisation)	15	30/01/2020
L	Travaux:aménagements extérieurs (clos, couvert, étanchéité, toiture, etc)	10	30/01/2020
L	VRD et aménagements extérieurs hors bâti (voirie, réseaux divers, clôture, portail, etc)	25	30/01/2020
L	Autres agencements second oeuvre (faux plafonds, revêtements sols, peintures intérieures, etc)	15	30/01/2020
L	Désamiantage	25	30/01/2020
L	Autres travaux	15	30/01/2020
L	Ascenseurs	15	30/01/2020
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	30/01/2020
L	Construction sur sol d'autrui	30	30/01/2020
L	Matériels et outillage techniques	10	30/01/2020
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	15	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles-(agencement de bâtiment loués par la région)	15	30/01/2020
L	Matériels de transport- véhicules légers	5	30/01/2020
L	Matériels de transport- camions et véhicules industriels	8	30/01/2020
L	Matériels de transport-bus	10	30/01/2020
L	Matériel informatique	5	30/01/2020
L	Matériel de bureau et mobilier	10	30/01/2020
L	Matériel de téléphonie	10	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	30/01/2020



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	1 555 328,40	1 555 328,40	1 555 328,40
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	1 555 328,40	0,00	1 555 328,40

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2) Vote
	(a)		(b)	(c = a + b)
Affectation au 106 (C)	0,00	277 084,52	277 084,52	277 084,52
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	1 555 328,40	0,00	1 555 328,40
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	1 832 412,92	277 084,52	277 084,52

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	2 834 000,00	0,00	0,00	2 834 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	2 897 000,00	0,00	0,00	2 897 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	63 000,00	0,00	0,00	63 000,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 2 834 000,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		2 834 000,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	2 834 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES
A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 2 897 000,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 897 000,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28131	Bâtiments	2 848 000,00	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	49 000,00	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ARRETE ET SIGNATURES****D**

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 35

VOTES :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 14/06/2024

Présenté par (1) la présidente du conseil régional,

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde le 28/06/2024

(1) la présidente du conseil régional,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Assemblée Plénière

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 28/06/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) la présidente du conseil régional, compte tenu de la transmission en préfecture, le 02/07/2024, et de la publication le 02/07/2024

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 02/07/2024

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée délibérante du conseil régional.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Numéro SIRET 23974001200111	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT REGION CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION
--	---

POSTE COMPTABLE DE : PAIERIE REGIONALE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 43 (1)

Budget supplémentaire (2)

BUDGET : BA TRANSPORT REGION REUNION (3)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières 17

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 19

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 20

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) 21

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) 22

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) 23

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) 24

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 25

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE**

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	148 999,69	149 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,31	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		149 000,00	149 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	149 000,00	149 000,00
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES**

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	27 770 000,00	0,00	148 999,69	148 999,69	27 918 999,69
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 642 000,00	0,00	0,00	0,00	10 642 000,00
Total des dépenses de gestion des services		38 412 000,00	0,00	148 999,69	148 999,69	38 560 999,69
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		38 412 000,00	0,00	148 999,69	148 999,69	38 560 999,69
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		38 412 000,00	0,00	148 999,69	148 999,69	38 560 999,69

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,31
---	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		38 561 000,00
---	--	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	38 297 000,00	0,00	0,00	0,00	38 297 000,00
75	Autres produits de gestion courante	115 000,00	0,00	0,00	0,00	115 000,00
Total des recettes de gestion des services		38 412 000,00	0,00	0,00	0,00	38 412 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	149 000,00	149 000,00	149 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		38 412 000,00	0,00	149 000,00	149 000,00	38 561 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		38 412 000,00	0,00	149 000,00	149 000,00	38 561 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
---	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		38 561 000,00
---	--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00


+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE



Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	0,00
---	-------------

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	148 999,69		148 999,69
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	148 999,69	0,00	148 999,69

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,31
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	149 000,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	149 000,00	0,00	149 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		149 000,00	0,00	149 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	149 000,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	27 770 000,00	148 999,69	148 999,69
611	Sous-traitance générale	27 245 000,00	148 999,69	148 999,69
6156	Maintenance	10 000,00	0,00	0,00
618	Divers	200 000,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	315 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 642 000,00	0,00	0,00
65735	Subv. exploitat° groupements	10 342 000,00	0,00	0,00
65737	Subv. exploitat° autres EPL	300 000,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		38 412 000,00	148 999,69	148 999,69
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		38 412 000,00	148 999,69	148 999,69
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		38 412 000,00	148 999,69	148 999,69

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,31
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	149 000,00
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	38 297 000,00	0,00	0,00
7472	Subv. exploitat° Régions	31 215 000,00	0,00	0,00
7473	Subv. exploitat° Départements	7 082 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	115 000,00	0,00	0,00
757	Redevances des fermiers, concession..	115 000,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		38 412 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	149 000,00	149 000,00
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	149 000,00	149 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		38 412 000,00	149 000,00	149 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		38 412 000,00	149 000,00	149 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	149 000,00
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	A4.1
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles		Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUTE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00	0,00	0,00



(1) *Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance ultérieure.*

(2) *Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés*

(3) *Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire"*



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 0,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES
A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 0,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>			
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0,00	0,00	0,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>			
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>			
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>			
29...	<i>Dépréciation des immobilisations</i>			
39...	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>			
481...	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>			
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	0,00	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES**D**

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 35

VOTES :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 14/06/2024

Présenté par (1) la présidente du conseil régional,

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde le 28/06/2024

(1) la présidente du conseil régional,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Assemblée Plénière

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 28/06/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) la présidente du conseil régional, compte tenu de la transmission en préfecture, le 02/07/2024, et de la publication le 02/07/2024

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 02/07/2024

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée délibérante du conseil régional.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION : BUDGET FEDER REUNION (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 23974001200079

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE

M. 57

Budget supplémentaire (3)

Voté par fonction

BUDGET : BUDGET FEDER REUNION (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	6
B - Modalités de vote	7
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	8
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	9
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	11

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Vote et reports	13
A2 - Vue d'ensemble - Ventilation des opérations réelles et d'ordre	15
B1 - Présentation des AP votées	16
B2 - Présentation des AE votées	17
C - Récapitulation par groupes fonctionnels	18
D1 - Equilibre financier du budget - Investissement	23
D2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	25
E1 - Balance générale - Dépenses	27
E2 - Balance générale - Recettes	29

III - Vote du budget


A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	31
A.900 - Services généraux	35
A.900-5 - Gestion des fonds européens	38
A.901 - Sécurité	39
A.902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	40
A.903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	43
A.904 - Santé et action sociale (hors RSA)	46
A.904-4 - RSA	49
A.905 - Aménagement des territoires et habitat	50
A.906 - Action économique	53
A.907 - Environnement	55
A.908 - Transports	58
A.921 - Taxes non affectées	62
A.922 - Dotations et participations	63
A.923 - Dettes et autres opérations financières	64
A.925 - Opérations patrimoniales	65
A.926 - Transferts entre les sections	66
A.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	67
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	68
B.930 - Services généraux	71
B.930-5 - Gestion des fonds européens	74
B.931 - Sécurité	75

B.932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	82
B.933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	
B.934 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	
B.934-3 - APA	85
B.934-4 - RSA/Régularisation de RMI	86
B.935 - Aménagement des territoires et habitat	87
B.936 - Action économique	90
B.937 - Environnement	92
B.938 - Transports	95
B.940 - Impositions directes	99
B.941 - Autres impôts et taxes	100
B.942 - Dotations et participations	101
B.943 - Opérations financières	102
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	103
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes	104
B.946 - Transferts entre les sections	105
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement	106
B.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	107

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	108
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	111
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	114
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	115
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	116
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	119
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	122
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	125
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	126
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	129
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	131
A1.908 - Fonction 8 - Transports	134
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	138
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	140
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	143
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	144
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	145
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	148
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	151
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	154
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	155
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	156

Envoyé en préfecture le 08/07/2024	
Reçu en préfecture le 08/07/2024	
Publié le 08/07/2024	
ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE	



- A2.936 - Fonction 6 - Action économique
- A2.937 - Fonction 7 - Environnement
- A2.938 - Fonction 8 - Transports

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	168
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	170
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	172
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	173

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet

D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement

D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)

D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)

V - Arrêté et signatures

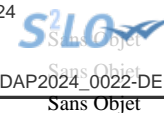
A - Arrêté et signatures

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE



174

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

■ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

les chapitres des groupes 90 et 93 ne comprennent pas les opérations non ventilables de la rubrique 01 ;

les chapitres des groupes 92, 94 et 95 constituent les éléments de la rubrique 01 – opérations non ventilables ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios

		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	572 926 590,36	484 964 914,95	47 331 987,78	A1	-40 629 687,63
Investissement	388 771 179,08	361 762 977,63	72 220 690,80	A2	45 212 489,35
Fonctionnement	184 155 411,28	123 201 937,32	-24 888 703,02	A3	-85 842 176,98

RESTES A REALISER N-1						
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	464 302 107,84	III + IV	505 251 884,08	B1	40 949 776,24
Investissement	I	417 378 784,38	III	420 959 022,57	B2	3 580 238,19
Fonctionnement	II	46 923 323,46	IV	84 292 861,51	B3	37 369 538,05

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	320 088,61
Investissement	A2 + B2	48 792 727,54
Fonctionnement	A3 + B3	-48 472 638,93

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 417 378 784,38
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	417 378 784,38
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 46 923 323,46
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	46 923 323,46
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

BUDGET FEDER REUNION - BUDGET FEDER REUNION - BS - 2024

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024



ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 420 959 022,57
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	420 959 022,57
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 84 292 861,51
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	84 292 861,51
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

BUDGET FEDER REUNION - BUDGET FEDER REUNION - BS - 2024

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024



ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	109 576 638,19	60 783 910,65
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	417 378 784,38	420 959 022,57
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 45 212 489,35
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		526 955 422,57	526 955 422,57
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	104 315 749,18	152 788 388,11
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	46 923 323,46	84 292 861,51
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 85 842 176,98	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		237 081 249,62	237 081 249,62
TOTAL DU BUDGET (5)		764 036 672,19	764 036 672,19

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

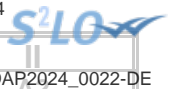
Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024



ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

VENTILATION DES OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES (1)	ORDRE	TOTAL	REELLES (1)	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	-43 211 749,92	152 788 388,11	109 576 638,19	-43 518 233,19	104 302 143,84	60 783 910,65
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	13 605,34	104 302 143,84	104 315 749,18	0,00	152 788 388,11	152 788 388,11
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	-43 198 144,58	257 090 531,95	213 892 387,37	-43 518 233,19	257 090 531,95	213 572 298,76

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		950	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		952	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS

SECTION	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)
AP VOTEES	0,00		0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (950)	0,00		0,00	0,00	0,00
AE VOTEES	0,00		0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (952)	0,00		0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	191 656 769,00	417 378 784,38	109 576 638,19	109 576 638,19	526 955 422,57
90 Opérations ventilées	0,00	417 378 784,38	-43 211 749,92	-43 211 749,92	374 167 034,46
- en AP/CP (2)	0,00	417 378 784,38	-43 211 749,92	-43 211 749,92	374 167 034,46
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	191 656 769,00	0,00	152 788 388,11	152 788 388,11	152 788 388,11
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	191 656 769,00	420 959 022,57	105 996 400,00	105 996 400,00	526 955 422,57
90 Opérations ventilées	0,00	420 959 022,57	-43 518 233,19	-43 518 233,19	377 440 789,38
- Recettes affectées	0,00	420 959 022,57	-43 518 233,19	-43 518 233,19	377 440 789,38
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	191 656 769,00	0,00	104 302 143,84	104 302 143,84	104 302 143,84
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
951 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		45 212 489,35	45 212 489,35	45 212 489,35
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	191 656 769,00	46 923 323,46	190 157 926,16	190 157 926,16	237 081 249,62
93 Services ventilés	0,00	46 923 323,46	13 605,34	13 605,34	46 936 928,80
- en AE/CP	0,00	46 010 592,04	13 605,34	13 605,34	46 024 197,38
- hors AE/CP	0,00	912 731,42	0,00	0,00	912 731,42
94 Services communs non ventilés	191 656 769,00	0,00	104 302 143,84	104 302 143,84	104 302 143,84
953 Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		85 842 176,98	85 842 176,98	85 842 176,98
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	191 656 769,00	84 292 861,51	152 788 388,11	152 788 388,11	237 081 249,62
93 Services ventilés	0,00	84 292 861,51	0,00	0,00	84 292 861,51
94 Services communs non ventilés	191 656 769,00	0,00	152 788 388,11	152 788 388,11	152 788 388,11
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 1)****C**

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
AP VOTEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (950)						
AE VOTEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (952)						
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00	374 167 034,46	0,00	0,00	0,00	0,00
90 Opérations ventilées	0,00	374 167 034,46	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AP/CP (2)	0,00	374 167 034,46	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées						
001 Solde exécution invest. reporté						
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00	377 440 789,38	0,00	0,00	0,00	0,00
90 Opérations ventilées	0,00	377 440 789,38	0,00	0,00	0,00	0,00
- Recettes affectées	0,00	377 440 789,38	0,00	0,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	104 302 143,84					
954 Produit des cessions d'immobilisations						
951 Virement de la section de fonctionnement						
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés						
001 Solde exécution invest. reporté						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	46 936 928,80	0,00	0,00	0,00	0,00

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie sportive, jeunesse, sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé, éducation (hors APA et RSA)
93 Services ventilés	0,00	46 936 928,80	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AE/CP	0,00	46 024 197,38	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AE/CP	0,00	912 731,42	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés						
953 Virement à la section d'investissement						
002 Résultat de fonctionnement reporté						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00	84 292 861,51	0,00	0,00	0,00	0,00
93 Services ventilés	0,00	84 292 861,51	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés						
002 Résultat de fonctionnement reporté						

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.


II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 2)

II
C

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
AP VOTEES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont dépenses imprévues (950)							
AE VOTEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont dépenses imprévues (952)							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées							
001 Solde exécution invest. reporté							
RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Recettes affectées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)							
954 Produit des cessions d'immobilisations							
951 Virement de la section de fonctionnement							
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés							
001 Solde exécution invest. reporté							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
93 Services ventilés (dont APA et RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE



SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
94 Services communs non ventilés							
953 Virement à la section d'investissement							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
94 Services communs non ventilés							
002 Résultat de fonctionnement reporté							

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	374 167 034,46	377 440 789,38
900 Services généraux	0,00	0,00
900-5 Gestion des fonds européens	374 167 034,46	377 440 789,38
901 Sécurité	0,00	0,00
902 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
904 Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
906 Action économique	0,00	0,00
907 Environnement	0,00	0,00
908 Transports	0,00	0,00
909 Fonction en réserve		
92 Opérations non ventilées	0,00	0,00
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf affectations au R1068)	0,00	0,00
923 Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00
95 Chapitres de prévision sans réalisation		0,00
954 Produit des cessions d'immobilisations		0,00
TOTAL	I 374 167 034,46	II 377 440 789,38


OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	0,00	0,00
926 Transferts entre les sections (2)	152 788 388,11	104 302 143,84
951 Virement de la section de fonctionnement		0,00
TOTAL	III 152 788 388,11	IV 104 302 143,84

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :..... -48 486 244,27

001 Solde exécution invest. reporté (3)	V 0,00	VI 45 212 489,35
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII 0,00

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	526 955 422,57	II + IV + VI + VII
----------------------------	-------------	-----------------------	--------------------

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le 08/07/2024 526 955 422,57 
ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	46 936 928,80	84 292 861,51
930 Services généraux	0,00	0,00
930-5 Gestion des fonds européens	46 936 928,80	84 292 861,51
931 Sécurité	0,00	0,00
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	0,00	0,00
934-3 APA	0,00	0,00
934-4 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
936 Action économique	0,00	0,00
937 Environnement	0,00	0,00
938 Transports	0,00	0,00
939 Fonction en réserve		
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00
940 Impositions directes	0,00	0,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	0,00
942 Dotations et participations	0,00	0,00
943 Opérations financières	0,00	0,00
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes (2)	0,00	0,00
TOTAL	I 46 936 928,80	II 84 292 861,51

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections (2)	104 302 143,84	152 788 388,11
947 Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	0,00	
TOTAL	III 104 302 143,84	IV 152 788 388,11

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :..... -48 486 244,27

002 Résultat de fonctionnement reporté (3)	V 85 842 176,98	VI 0,00
--	-----------------	---------

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	237 081 249,62	II + IV + VI
----------------------------	-------------	-----------------------	--------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Les comptes 68 et 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
- (3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses d'investissement – Total		191 656 769,00	417 378 784,38	109 576 638,19	109 576 638,19	526 955 422,57
Sous total des opérations réelles et mixtes		0,00	417 378 784,38	-43 211 749,92	-43 211 749,92	374 167 034,46
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (4)	0,00	417 378 784,38	-43 211 749,92	-43 211 749,92	374 167 034,46
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		191 656 769,00		152 788 388,11	152 788 388,11	152 788 388,11
040	Opérations ordre transf. entre sections (3)	191 656 769,00		152 788 388,11	152 788 388,11	152 788 388,11
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

II

E1

FONCTIONNEMENT		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses de fonctionnement – Total		191 656 769,00	46 923 323,46	190 157 926,16	190 157 926,16	237 081 249,62
Sous total des opérations réelles et mixtes		0,00	46 923 323,46	13 605,34	13 605,34	46 936 928,80
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	0,00	46 923 323,46	13 605,34	13 605,34	46 936 928,80
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (hors 016 et 017)	0,00		0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		191 656 769,00		104 302 143,84	104 302 143,84	104 302 143,84
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	191 656 769,00		104 302 143,84	104 302 143,84	104 302 143,84
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00			85 842 176,98	85 842 176,98

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes d'investissement – Total		191 656 769,00	420 959 022,57	105 996 400,00	105 996 400,00	526 955 422,57
Sous total des opérations réelles et mixtes		0,00	420 959 022,57	-43 518 233,19	-43 518 233,19	377 440 789,38
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	420 959 022,57	-43 518 233,19	-43 518 233,19	377 440 789,38
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		191 656 769,00		104 302 143,84	104 302 143,84	104 302 143,84
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	191 656 769,00		104 302 143,84	104 302 143,84	104 302 143,84
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			45 212 489,35	45 212 489,35

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Exceptionnellement, les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

II
E2

FONCTIONNEMENT		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes de fonctionnement – Total		191 656 769,00	84 292 861,51	152 788 388,11	152 788 388,11	237 081 249,62
Sous total des opérations réelles et mixtes		0,00	84 292 861,51	0,00	0,00	84 292 861,51
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (sauf 016 et 017)	0,00	84 292 861,51	0,00	0,00	84 292 861,51
75	Autres produits de gestion courante (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (sauf 016 et 017)	0,00		0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		191 656 769,00		152 788 388,11	152 788 388,11	152 788 388,11
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	191 656 769,00		152 788 388,11	152 788 388,11	152 788 388,11
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXER

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	0,00	417 378 784,38	0,00	-43 211 749,92	-43 211 749,92	-43 211 749,92	0,00	374 167 034,46
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	417 378 784,38	0,00	-43 211 749,92	-43 211 749,92	-43 211 749,92	0,00	374 167 034,46
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve								
92	Opérations non ventilées	191 656 769,00	0,00		152 788 388,11	152 788 388,11		152 788 388,11	152 788 388,11
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
925	Opérations patrimoniales	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
926	Transferts entre les sections	191 656 769,00			152 788 388,11	152 788 388,11		152 788 388,11	152 788 388,11
95	Chapitre de prévision sans réalisation			0,00					
950	Dépenses imprévues			0,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		191 656 769,00	417 378 784,38	0,00	109 576 638,19	109 576 638,19	-43 211 749,92	152 788 388,11	526 955 422,57
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)									0,00
TOTAL									526 955 422,57

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

BUDGET FEDER REUNION - BUDGET FEDER REUNION - BS - 2024

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
- (5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE



III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES****A**

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL
			N-1 (2)		(3)	(RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
90	Opérations ventilées	0,00	420 959 022,57	-43 518 233,19	-43 518 233,19	377 440 789,38
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	420 959 022,57	-43 518 233,19	-43 518 233,19	377 440 789,38
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve					
92	Opérations non ventilées	191 656 769,00	0,00	104 302 143,84	104 302 143,84	104 302 143,84
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
925	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
926	Transferts entre les sections (4)	191 656 769,00		104 302 143,84	104 302 143,84	104 302 143,84
95	Chapitre de prévision sans réalisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
951	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		191 656 769,00	420 959 022,57	60 783 910,65	60 783 910,65	481 742 933,22

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5) 45 212 489,35

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6) 0,00

TOTAL 526 955 422,57

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée des résultats au budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(6) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

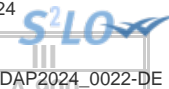
Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024



ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 900 – Services généraux **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-02 Administration générale							
	90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
- (4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles
A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 1)

Libellé	90-03 Conseils						
	90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture.éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
				90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****A 900****CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 2)**

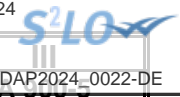
Libellé	90-04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 900-5 – Gestion des fonds européens **AP (1) = 0,00**

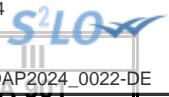
Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			90-058 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	417 378 784,38	0,00	0,00	417 378 784,38
Propositions nouvelles	0,00	-43 211 749,92	0,00	0,00	-43 211 749,92
Vote de l'assemblée (3)	0,00	-43 211 749,92	0,00	0,00	-43 211 749,92
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	-43 211 749,92	0,00	0,00	-43 211 749,92
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	420 959 022,57	0,00	0,00	420 959 022,57
Propositions nouvelles	0,00	-43 518 233,19	0,00	0,00	-43 518 233,19
Vote de l'assemblée (3)	0,00	-43 518 233,19	0,00	0,00	-43 518 233,19
Recettes affectées	0,00	-43 518 233,19	0,00	0,00	-43 518 233,19
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 901 – Sécurité

AP (1) = 0,00

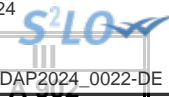
Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AP (1) = 0,00

Libellé	90-20	90-21			90-22			90-23	90-24
	Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
	90-201	90-211	90-212	90-213	90-221	90-222	90-223		
	Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 902
Détail par articles	

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	90-25 Formation professionnelle												
	90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					90-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		90-258 Autres
						90-2561 Missions statutaires et réglementaires	90-2562 Développement des compétences	90-2563 Évolution et transition professionnelle	90-2564 Organisation des activités pédagogiques	90-2565 Autres	90-2571 Concours	90-2572 Missions administratives	
DEPENSES D'EQUIPEMENT													
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS													
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 902****CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

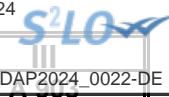
Libellé	90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AP (1) = 0,00

Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture								
		90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive	
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 903****CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Libellé	90-32					
	Sports (autres que scolaires)					
	90-321	90-322	90-323	90-324	90-325	90-326
	Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 903****CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

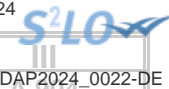
Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) AP (1) = 0,00

Libellé	90-41 Santé					
	90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 904
Détail par articles	

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Libellé	90-42 Action sociale							
	90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
		90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 904****CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)**

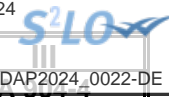
Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
	90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 904-4 – RSA

AP (1) =

0,00

Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat

AP (1) = 0,00

Libellé	90-50	90-51						
	Services communs	Aménagement et services urbains						
	90-501	90-510	90-511	90-512	90-513	90-514	90-515	90-518
	Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 905****CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
				90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 905
Détail par articles	

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

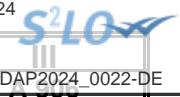
Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 906 – Action économique

AP (1) = 0,00

Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
				90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
				90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 906****CHAPITRE 906 – Action économique (suite)**

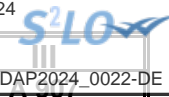
Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 907 – Environnement

AP (1) = 0,00

Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72					
			Actions déchets et propreté urbaine					
			90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET		III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES		A 907
Détail par articles		

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 1)

Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
	90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 907****CHAPITRE 907 – Environnement (suite 2)**

Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs							
			90-820	90-821	90-822	90-823	90-824	90-825	90-828	
			Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports	
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 908****CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)**

Libellé	90-83 Transports de marchandises						
	90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Libellé	90-84							
	Voirie							
	90-841	90-842	90-843	90-844	90-845	90-846	90-847	90-849
	Voirie nationale	Voirie régionale	Voirie départementale	Voirie métropolitaine	Voirie communale	Viabilité hivernale et aléas climatiques	Equipements de voirie	Sécurité routière
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 908****CHAPITRE 908 – Transports (suite 3)**

Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 921 – Taxes non affectées**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Reversement de dotations (trop perçu).



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

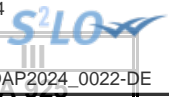
Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	191 656 769,00	152 788 388,11	152 788 388,11
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	191 656 769,00	152 788 388,11	152 788 388,11
139172	<i>Subv. transf. FEDER</i>	191 656 769,00	152 788 388,11	152 788 388,11
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE (4) (5)	191 656 769,00	104 302 143,84	104 302 143,84
	<i>Amortissement des immobilisations</i>	191 656 769,00	104 302 143,84	104 302 143,84
28045	<i>Subv. d'équipement versées aux tiers</i>	191 656 769,00	104 302 143,84	104 302 143,84
	Autres	0,00	0,00	0,00

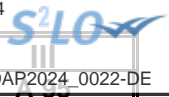
(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



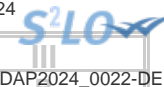
III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AP lors de la séance budgétaire
	DEPENSES				0,00
950	Dépenses imprévues				0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	
951	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	

(1) Le contenu de la colonne « Budget de l'exercice » est défini dans l'état I-B.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXER

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	0,00	46 923 323,46	0,00	13 605,34	13 605,34	13 605,34	0,00	46 936 928,80
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00	46 923 323,46	0,00	13 605,34	13 605,34	13 605,34	0,00	46 936 928,80
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign., form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve								
94	Services communs non ventilés	191 656 769,00	0,00		104 302 143,84	104 302 143,84		104 302 143,84	104 302 143,84
940	Impositions directes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (5)	191 656 769,00			104 302 143,84	104 302 143,84		104 302 143,84	104 302 143,84
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
952	Dépenses imprévues			0,00					

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
			I				II	III = I + II	
953	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		191 656 769,00	46 923 323,46	0,00	104 315 749,18	104 315 749,18	13 605,34	104 302 143,84	151 239 072,64

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (6)	85 842 176,98
---	----------------------

TOTAL	237 081 249,62
--------------	-----------------------

- (1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
- (5) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
- (6) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE – RECETTES

III

B

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	0,00	84 292 861,51	0,00	0,00	84 292 861,51
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00	84 292 861,51	0,00	0,00	84 292 861,51
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve					
94	Services communs non ventilés	191 656 769,00	0,00	152 788 388,11	152 788 388,11	152 788 388,11
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (4)	191 656 769,00		152 788 388,11	152 788 388,11	152 788 388,11
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		191 656 769,00	84 292 861,51	152 788 388,11	152 788 388,11	237 081 249,62

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)

0,00

TOTAL

237 081 249,62

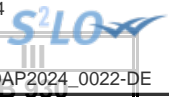
(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.



III – VOTE DU BUDGET
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 930 – Services généraux **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-02 Administration générale							
	93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles
B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 1)

Libellé	93-03						
	Conseils						
	93-031	93-032	93-033	93-034		93-035	93-038
	Assemblée délibérante	Conseil éco.,social région./Conseil dév.	Conseil cult., édu., env.	Conseil éco.,soc.,environ.,culture.éduc.		Conseil de territoire	Autres instances
			93-0341	93-0342			
			Section éco., sociale et environnem.	Section culture, éducation et sports			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 930****CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 2)**

Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

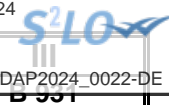
CHAPITRE 930-5 – Gestion des fonds européens AE (1) = 0,00

Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	46 923 323,46	0,00	0,00	46 923 323,46
Propositions nouvelles	0,00	13 605,34	0,00	0,00	13 605,34
Vote de l'assemblée (3)	0,00	13 605,34	0,00	0,00	13 605,34
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	13 605,34	0,00	0,00	13 605,34
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	84 292 861,51	0,00	0,00	84 292 861,51
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 931 – Sécurité

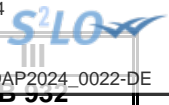
AE (1) = 0,00

Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AE (1) = 0,00

Libellé	93-20	93-21			93-22			93-23	93-24
	Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
	93-201	93-211	93-212	93-213	93-221	93-222	93-223		
	Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET												III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES												B 932
Détail par articles												

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	93-25												
	Formation professionnelle												
	93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		93-258 Autres
						93-2561 Missions statutaires et réglementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres	93-2571 Concours	93-2572 Missions administratives	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT													
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT													
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET		III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES		B 932
Détail par articles		

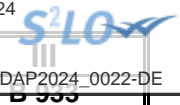
CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AE (1) = 0,00

Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
		93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 933
Détail par articles	

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	93-32					
	Sports (autres que scolaires)					
	93-321	93-322	93-323	93-324	93-325	93-326
	Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

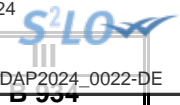
III – VOTE DU BUDGET**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 933****CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)

AE (1) = 0,00

Libellé	93-41 Santé					
	93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 1)

Libellé	93-42 Action sociale							
	93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
		93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 934****CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 2)**

Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	93-423 Famille et enfance			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
	93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 934-3 – APA AE (1) = 0,00

Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

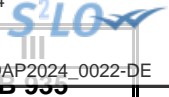
CHAPITRE 934-4 – RSA / Régularisations de RMI **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat

AE (1) = 0,00

Libellé	93-50 Services communs		93-51 Aménagement et services urbains					
	93-501 Services communs	93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 935****CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
				93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

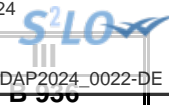
III – VOTE DU BUDGET**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 935****CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
			DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 936 – Action économique **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
				93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
				93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 936
Détail par articles	

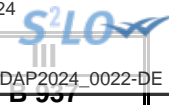
CHAPITRE 936 – Action économique (suite)

Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 937 – Environnement **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
				93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 937
Détail par articles	

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 1)

Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
	93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

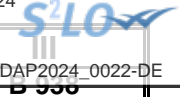
III – VOTE DU BUDGET**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 937****CHAPITRE 937 – Environnement (suite 2)**

Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
			93-820	93-821	93-822	93-823	93-824	93-825	93-828
			Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Libellé	93-83 Transports de marchandises						
	93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Libellé	93-84							
	Voirie							
	93-841	93-842	93-843	93-844	93-845	93-846	93-847	93-849
	Voirie nationale	Voirie régionale	Voirie départementale	Voirie métropolitaine	Voirie communale	Viabilité hivernale et aléas climatiques	Equipements de voirie	Sécurité routière
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

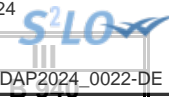
CHAPITRE 938 – Transports (suite 3)

Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 940 – Impositions directes**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes**

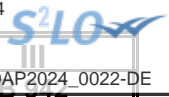
Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 942 – Dotations et participations**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (5)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
Compte R7622 (6)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

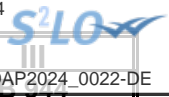
(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus**

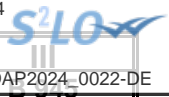
Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

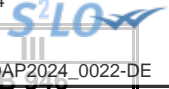
Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (4)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.



III – VOTE DU BUDGET
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4) (6)	191 656 769,00	104 302 143,84	104 302 143,84
	<i>Dot. aux amortissements et provisions</i>	191 656 769,00	104 302 143,84	104 302 143,84
6811	<i>Dot. amort. immos incorporelles</i>	191 656 769,00	104 302 143,84	104 302 143,84
	Autres	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (5) (6)	191 656 769,00	152 788 388,11	152 788 388,11
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	191 656 769,00	152 788 388,11	152 788 388,11
777	<i>Rec... subv inv transférées cpte résult</i>	191 656 769,00	152 788 388,11	152 788 388,11
	Transfert de charges	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

(5) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

(6) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

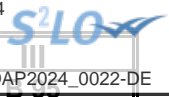
Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (4)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS****95 – Chapitre de prévision sans réalisation**

Articles	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AE lors de la séance budgétaire
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
952	Dépenses imprévues				0,00
953	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	0,00	-43 211 749,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	-43 211 749,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	-43 518 233,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	-43 518 233,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	S sociale (hors RSA)	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

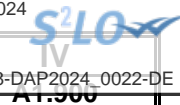
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		-43 211 749,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		-43 211 749,92
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		-43 518 233,19
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		-43 518 233,19
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	90-02 Administration générale							
		90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-03 Conseils						
		90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

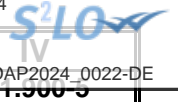
IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		90-041	90-042	90-043	90-044	90-048	
		Action relevant de la subvention globale	Actions interrégionales	Actions européennes	Aide publique au développement	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



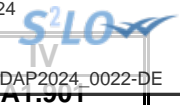
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	-43 211 749,92	0,00	0,00	-43 211 749,92
204	Subventions d'équipement versées	0,00	-43 211 749,92	0,00	0,00	-43 211 749,92
RECETTES		0,00	-43 518 233,19	0,00	0,00	-43 518 233,19
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	-43 518 233,19	0,00	0,00	-43 518 233,19

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	90-20	90-21			90-22			90-23	90-24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		90-201	90-211	90-212	90-213	90-221	90-222	90-223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-25 Formation professionnelle												
		90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					90-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		90-258 Autres
							90-2561 Missions statutaires et réglementaires	90-2562 Développement des compétences	90-2563 Évolution et transition professionnelle	90-2564 Organisation des activités pédagogiques	90-2565 Autres	90-2571 Concours	90-2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

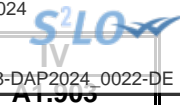
IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
			90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)					
		90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

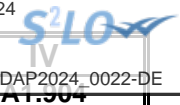
IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-41 Santé					
		90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale							
		90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
			90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

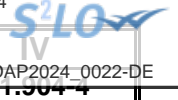
IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées		90-428 Autres interventions sociales
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



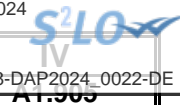
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	90-51 Aménagement et services urbains							
		90-50 Services communs							
		90-501 Services communs	90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
					90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

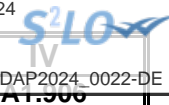
IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
					90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

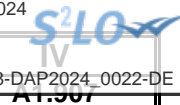
IV

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
					90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
		90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

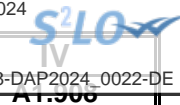
IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
				90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-83						
		Transports de marchandises						
		90-830	90-831	90-832	90-833	90-834	90-835	90-838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-84 Voirie							
		90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	0,00	13 605,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	13 605,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

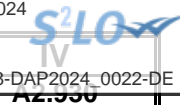
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		13 605,34
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		13 605,34
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

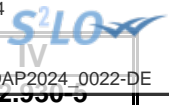
IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



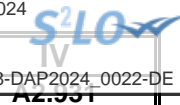
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	13 605,34	0,00	0,00	13 605,34
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	13 605,34	0,00	0,00	13 605,34
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



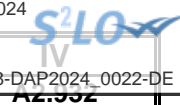
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20	93-21			93-22			93-23	93-24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		93-201	93-211	93-212	93-213	93-221	93-222	93-223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-25											93-258 Autres	
		Formation professionnelle												
		93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							93-2561 Missions statutaires et réglementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres	93-2571 Concours		93-2572 Missions administratives
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

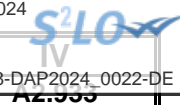
IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32					
		Sports (autres que scolaires)					
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

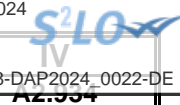
IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-41 Santé					
		93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42						
		Action sociale						
		93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance	
			93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées		93-428 Autres interventions sociales
		93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



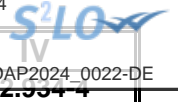
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



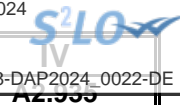
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisations de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	93-51 Aménagement et services urbains							
		93-50 Services communs							
		93-501 Services communs	93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
					93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

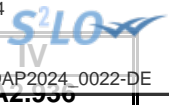
IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
					93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
					93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

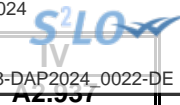
IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
					93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
		93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

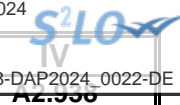
IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83 Transports de marchandises						
		93-830	93-831	93-832	93-833	93-834	93-835	93-838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84 Voirie							
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

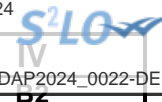
IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 2000 euros TTC €		Délibération du 30 Janvier 2020
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études non suivi de réalisation	5	30/01/2020
L	Frais de recherche et de développement	5	30/01/2020
L	Frais d'insertion en cas d'échec du projet	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des bâtiments et installations	30	30/01/2020
L	Subventions finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national	40	30/01/2020
L	Subventions fonds européens	1	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Logiciels)	2	30/01/2020
L	Site internet	2	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Progiciels)	5	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Marques, brevets, droits)	0	30/01/2020
L	Autres immobilisations incorporelles	2	30/01/2020
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	30	30/01/2020
L	Autres agencements et aménagements de terrains	20	30/01/2020
L	Bâtiments publics (administratifs, scolaires, culturels et sportifs, autres...)	30	30/01/2020
L	Bâtiments privés (immeuble de rapport, autres...)	30	30/01/2020
L	Travaux: gros oeuvre (génie civil)	25	30/01/2020
L	Travaux: plomberie (dont eau chaude solaire)	10	30/01/2020
L	Travaux: électricité (dont climatisation)	15	30/01/2020
L	Travaux: aménagements extérieurs (clos, couvert, étanchéité, toiture, etc)	10	30/01/2020
L	VRD et aménagements extérieurs hors bâti (voirie, réseaux divers, clôture, portail, etc)	25	30/01/2020
L	Autres agencements second oeuvre (faux plafonds, revêtements sols, peintures intérieures, etc)	15	30/01/2020
L	Désamiantage	25	30/01/2020
L	Autres travaux	15	30/01/2020
L	Ascenseurs	15	30/01/2020
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	30/01/2020
L	Construction sur sol d'autrui	30	30/01/2020
L	Matériels et outillage techniques	10	30/01/2020
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	15	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles-(agencement de bâtiment loués par la région)	15	30/01/2020
L	Matériels de transport- véhicules légers	5	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

Délibération n°

S104

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	Matériels de transport- camions et véhicules industriels	8	30/01/2020
L	Matériels de transport-bus	10	30/01/2020
L	Matériel informatique	5	30/01/2020
L	Matériel de bureau et mobilier	10	30/01/2020
L	Matériel de téléphonie	10	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	30/01/2020

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	45 212 489,35	45 212 489,35	45 212 489,35
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	3 580 238,19	3 580 238,19	3 580 238,19
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	48 792 727,54

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	48 792 727,54
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Voté	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	191 656 769,00	152 788 388,11	152 788 388,11	344 445 157,11
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	191 656 769,00	104 302 143,84	104 302 143,84	295 958 912,84
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	-48 486 244,27	-48 486 244,27	-48 486 244,27

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 191 656 769,00	152 788 388,11	II 152 788 388,11
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		191 656 769,00	152 788 388,11	152 788 388,11
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	191 656 769,00	152 788 388,11	152 788 388,11

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES
ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 191 656 769,00	104 302 143,84	VI 104 302 143,84
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		191 656 769,00	104 302 143,84	104 302 143,84
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>			
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>			
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>			
28045	<i>Subv. d'équipement versées aux tiers</i>	191 656 769,00	104 302 143,84	104 302 143,84
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>			
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>			
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>			
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>			
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>			
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 35

VOTES :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 14/06/2024

Présenté par la présidente du conseil régional (1),

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 28/06/2024

Délibéré par l'assemblée l'assemblée délibérante du conseil régional (2), réunie en session Assemblée Plénière

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 28/06/2024

Les membres de l'assemblée délibérante l'assemblée délibérante du conseil régional (2),(3),

Certifié exécutoire par la présidente du conseil régional (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 02/07/2024, et de la publication le 02/07/2024

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 02/07/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION : PROGRAMME OPERATIONNEL DE COOPERATION TERRITORIALE REUNION (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 23974001200103

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE

M. 57

Budget supplémentaire (3)

Voté par fonction

BUDGET : BUDGET POCT REUNION (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	6
B - Modalités de vote	7
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	8
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	9
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	11

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Vote et reports	13
A2 - Vue d'ensemble - Ventilation des opérations réelles et d'ordre	15
B1 - Présentation des AP votées	16
B2 - Présentation des AE votées	17
C - Récapitulation par groupes fonctionnels	18
D1 - Equilibre financier du budget - Investissement	23
D2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	25
E1 - Balance générale - Dépenses	27
E2 - Balance générale - Recettes	29

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	31
A.900 - Services généraux	35
A.900-5 - Gestion des fonds européens	38
A.901 - Sécurité	39
A.902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	40
A.903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	43
A.904 - Santé et action sociale (hors RSA)	46
A.904-4 - RSA	49
A.905 - Aménagement des territoires et habitat	50
A.906 - Action économique	53
A.907 - Environnement	55
A.908 - Transports	58
A.921 - Taxes non affectées	62
A.922 - Dotations et participations	63
A.923 - Dettes et autres opérations financières	64
A.925 - Opérations patrimoniales	65
A.926 - Transferts entre les sections	66
A.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	67
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	68
B.930 - Services généraux	71
B.930-5 - Gestion des fonds européens	74
B.931 - Sécurité	75

B.932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	82
B.933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	85
B.934 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	86
B.934-3 - APA	87
B.934-4 - RSA/Régularisation de RMI	90
B.935 - Aménagement des territoires et habitat	92
B.936 - Action économique	95
B.937 - Environnement	99
B.938 - Transports	100
B.940 - Impositions directes	101
B.941 - Autres impôts et taxes	102
B.942 - Dotations et participations	103
B.943 - Opérations financières	104
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	105
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes	106
B.946 - Transferts entre les sections	107
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement	
B.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	108
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	111
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	114
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	115
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	116
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	119
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	122
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	125
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	126
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	129
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	131
A1.908 - Fonction 8 - Transports	134
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	138
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	140
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	143
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	144
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	145
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	148
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	151
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	154
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	155
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	156

A2.936 - Fonction 6 - Action économique

A2.937 - Fonction 7 - Environnement

A2.938 - Fonction 8 - Transports

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

Sans Objet

B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette

Sans Objet

B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux

Sans Objet

B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

Sans Objet

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

Sans Objet

B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes

Sans Objet

B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements

168

B3.1 - Etat des provisions constituées

Sans Objet

B3.2 - Etalement des provisions

Sans Objet

B4 - Etat des charges transférées

Sans Objet

B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers

Sans Objet

B6 - Prêts

Sans Objet

B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés

Sans Objet

B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus

Sans Objet

B7.3 - Etat des emprunts garantis

Sans Objet

B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis

Sans Objet

B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail

Sans Objet

B7.6 - Etat des marchés de partenariat

Sans Objet

B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale

Sans Objet

B7.8 - Autres engagements donnés

Sans Objet

B7.9 - Autres engagements reçus

Sans Objet

B8 - Subventions versées

Sans Objet

B9 - Etat du personnel

Sans Objet

B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier

Sans Objet

B11.1 - Liste des organismes de regroupement

Sans Objet

B11.2 - Liste des établissements publics créés

Sans Objet

B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire

170

C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses

172

C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes

173

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

Sans Objet

D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget

Sans Objet

D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation

Sans Objet

D3 - Décisions en matière de taux

Sans Objet

D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement

Sans Objet

D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement

D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)

D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

■ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

les chapitres des groupes 90 et 93 ne comprennent pas les opérations non ventilables de la rubrique 01 ;

les chapitres des groupes 92, 94 et 95 constituent les éléments de la rubrique 01 – opérations non ventilables ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE

Sans Objet

Sans Objet



I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios

		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	12 690 723,69	13 392 055,06	1 230 033,96	A1 1 931 365,33
Investissement	1 683 987,67	4 227 583,17 (3)	-429 605,14	A2 2 113 990,36
Fonctionnement	11 006 736,02	9 164 471,89 (4)	1 659 639,10	A3 -182 625,03

	RESTES A REALISER N-1		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 17 636 304,91	III + IV 15 726 028,35	B1 -1 910 276,56
Investissement	I 4 431 246,72	III 5 437 690,60	B2 1 006 443,88
Fonctionnement	II 13 205 058,19	IV 10 288 337,75	B3 -2 916 720,44

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	21 088,77
Investissement	A2 + B2	3 120 434,24
Fonctionnement	A3 + B3	-3 099 345,47

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 4 431 246,72
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	4 431 246,72
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 13 205 058,19
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	13 205 058,19
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024



ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	5 437 690,60
900	Services généraux		0,00
900-5	Gestion des fonds européens		5 437 690,60
901	Sécurité		0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.		0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs		0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)		0,00
904-4	RSA		0,00
905	Aménagement des territoires et habitat		0,00
906	Action économique		0,00
907	Environnement		0,00
908	Transports		0,00
921	Taxes non affectées		0,00
922	Dotations et participations		0,00
923	Dettes et autres opérations financières		0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	10 288 337,75
930	Services généraux		0,00
930-5	Gestion des fonds européens		10 288 337,75
931	Sécurité		0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.		0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs		0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)		0,00
934-3	APA		0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI		0,00
935	Aménagement des territoires et habitat		0,00
936	Action économique		0,00
937	Environnement		0,00
938	Transports		0,00
940	Impositions directes		0,00
941	Autres impôts et taxes		0,00
942	Dotations et participations		0,00
943	Opérations financières		0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

PROGRAMME OPERATIONNEL DE COOPERATION TERRITORIALE REUNION - BUDGET POCT REUNION - BS - 2024

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024



ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	3 293 738,47	173 304,23
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	4 431 246,72	5 437 690,60
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 2 113 990,36
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		7 724 985,19	7 724 985,19
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	-441 249,17	2 658 096,30
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	13 205 058,19	10 288 337,75
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 182 625,03	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		12 946 434,05	12 946 434,05
TOTAL DU BUDGET (5)		20 671 419,24	20 671 419,24

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE





II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

VENTILATION DES OPERATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES (1)	ORDRE	TOTAL	REELLES (1)	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	0,00	3 293 738,47	3 293 738,47	0,00	173 304,23	173 304,23
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	-614 553,40	173 304,23	-441 249,17	-635 642,17	3 293 738,47	2 658 096,30
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	-614 553,40	3 467 042,70	2 852 489,30	-635 642,17	3 467 042,70	2 831 400,53

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**
PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		950	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		952	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS

SECTION	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)
AP VOTEES	0,00		0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (950)	0,00		0,00	0,00	0,00
AE VOTEES	0,00		0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (952)	0,00		0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	333 908,00	4 431 246,72	3 293 738,47	3 293 738,47	7 724 985,19
90 Opérations ventilées	0,00	4 431 246,72	0,00	0,00	4 431 246,72
- en AP/CP (2)	0,00	4 425 570,44	0,00	0,00	4 425 570,44
- hors AP/CP (2)	0,00	5 676,28	0,00	0,00	5 676,28
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	333 908,00	0,00	3 293 738,47	3 293 738,47	3 293 738,47
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	333 908,00	5 437 690,60	2 287 294,59	2 287 294,59	7 724 985,19
90 Opérations ventilées	0,00	5 437 690,60	0,00	0,00	5 437 690,60
- Recettes affectées	0,00	5 437 690,60	0,00	0,00	5 437 690,60
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	333 908,00	0,00	173 304,23	173 304,23	173 304,23
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
951 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		2 113 990,36	2 113 990,36	2 113 990,36
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	333 908,00	13 205 058,19	-258 624,14	-258 624,14	12 946 434,05
93 Services ventilés	0,00	13 205 058,19	-614 553,40	-614 553,40	12 590 504,79
- en AE/CP	0,00	9 014 416,02	21 088,77	21 088,77	9 035 504,79
- hors AE/CP	0,00	4 190 642,17	-635 642,17	-635 642,17	3 555 000,00
94 Services communs non ventilés	333 908,00	0,00	173 304,23	173 304,23	173 304,23
953 Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		182 625,03	182 625,03	182 625,03
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	333 908,00	10 288 337,75	2 658 096,30	2 658 096,30	12 946 434,05
93 Services ventilés	0,00	10 288 337,75	-635 642,17	-635 642,17	9 652 695,58
94 Services communs non ventilés	333 908,00	0,00	3 293 738,47	3 293 738,47	3 293 738,47
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 1)****C**

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
AP VOTEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (950)						
AE VOTEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (952)						
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00	4 431 246,72	0,00	0,00	0,00	0,00
90 Opérations ventilées	0,00	4 431 246,72	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AP/CP (2)	0,00	4 425 570,44	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AP/CP (2)	0,00	5 676,28	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées						
001 Solde exécution invest. reporté						
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00	5 437 690,60	0,00	0,00	0,00	0,00
90 Opérations ventilées	0,00	5 437 690,60	0,00	0,00	0,00	0,00
- Recettes affectées	0,00	5 437 690,60	0,00	0,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	173 304,23					
954 Produit des cessions d'immobilisations						
951 Virement de la section de fonctionnement						
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés						
001 Solde exécution invest. reporté						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	12 590 504,79	0,00	0,00	0,00	0,00



SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie sport, loisirs	DONT Fonction 4 (hors APA et RSA)
93 Services ventilés	0,00	12 590 504,79	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AE/CP	0,00	9 035 504,79	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AE/CP	0,00	3 555 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés						
953 Virement à la section d'investissement						
002 Résultat de fonctionnement reporté						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00	9 652 695,58	0,00	0,00	0,00	0,00
93 Services ventilés	0,00	9 652 695,58	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés						
002 Résultat de fonctionnement reporté						

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.


II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 2)

II
C

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
AP VOTEES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont dépenses imprévues (950)							
AE VOTEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont dépenses imprévues (952)							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées							
001 Solde exécution invest. reporté							
RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Recettes affectées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)							
954 Produit des cessions d'immobilisations							
951 Virement de la section de fonctionnement							
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés							
001 Solde exécution invest. reporté							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
93 Services ventilés (dont APA et RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE



SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
94 Services communs non ventilés							
953 Virement à la section d'investissement							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
94 Services communs non ventilés							
002 Résultat de fonctionnement reporté							

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport aubudget de l'exercice.
 (2) Y compris les opérations pour compte de tiers.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)


CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	4 431 246,72	5 437 690,60
900 Services généraux	0,00	0,00
900-5 Gestion des fonds européens	4 431 246,72	5 437 690,60
901 Sécurité	0,00	0,00
902 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
904 Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
906 Action économique	0,00	0,00
907 Environnement	0,00	0,00
908 Transports	0,00	0,00
909 Fonction en réserve		
92 Opérations non ventilées	0,00	0,00
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf affectations au R1068)	0,00	0,00
923 Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00
95 Chapitres de prévision sans réalisation		0,00
954 Produit des cessions d'immobilisations		0,00
TOTAL	4 431 246,72	5 437 690,60

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	0,00	0,00
926 Transferts entre les sections (2)	3 293 738,47	173 304,23
951 Virement de la section de fonctionnement		0,00
TOTAL	3 293 738,47	173 304,23

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :..... -3 120 434,24

001 Solde exécution invest. reporté (3)	0,00	2 113 990,36
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		0,00

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le 08/07/2024 7 724 985,19 
ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	7 724 985,19	II + IV + VI + VII
----------------------------	-------------	---------------------	--------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	12 590 504,79	9 652 695,58
930 Services généraux	0,00	0,00
930-5 Gestion des fonds européens	12 590 504,79	9 652 695,58
931 Sécurité	0,00	0,00
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	0,00	0,00
934-3 APA	0,00	0,00
934-4 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
936 Action économique	0,00	0,00
937 Environnement	0,00	0,00
938 Transports	0,00	0,00
939 Fonction en réserve	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00
940 Impositions directes	0,00	0,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	0,00
942 Dotations et participations	0,00	0,00
943 Opérations financières	0,00	0,00
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes (2)	0,00	0,00
TOTAL	I 12 590 504,79	II 9 652 695,58

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections (2)	173 304,23	3 293 738,47
947 Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
TOTAL	III 173 304,23	IV 3 293 738,47

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :..... -3 120 434,24

002 Résultat de fonctionnement reporté (3)	V 182 625,03	VI 0,00
--	--------------	---------

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024 12 946 434,05
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	12 946 434,05	II + IV + VI
----------------------------	-------------	----------------------	--------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Les comptes 68 et 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
- (3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses d'investissement – Total		333 908,00	4 431 246,72	3 293 738,47	3 293 738,47	7 724 985,19
Sous total des opérations réelles et mixtes		0,00	4 431 246,72	0,00	0,00	4 431 246,72
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (4)	0,00	4 431 246,72	0,00	0,00	4 431 246,72
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		333 908,00		3 293 738,47	3 293 738,47	3 293 738,47
040	Opérations ordre transf. entre sections (3)	333 908,00		3 293 738,47	3 293 738,47	3 293 738,47
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

II

E1

FONCTIONNEMENT		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses de fonctionnement – Total		333 908,00	13 205 058,19	-258 624,14	-258 624,14	12 946 434,05
Sous total des opérations réelles et mixtes		0,00	13 205 058,19	-614 553,40	-614 553,40	12 590 504,79
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	0,00	13 205 058,19	-614 553,40	-614 553,40	12 590 504,79
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (hors 016 et 017)	0,00		0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		333 908,00		173 304,23	173 304,23	173 304,23
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	333 908,00		173 304,23	173 304,23	173 304,23
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00			182 625,03	182 625,03

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes d'investissement – Total		333 908,00	5 437 690,60	2 287 294,59	2 287 294,59	7 724 985,19
Sous total des opérations réelles et mixtes		0,00	5 437 690,60	0,00	0,00	5 437 690,60
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	5 437 690,60	0,00	0,00	5 437 690,60
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		333 908,00		173 304,23	173 304,23	173 304,23
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	333 908,00		173 304,23	173 304,23	173 304,23
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			2 113 990,36	2 113 990,36

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Exceptionnellement, les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

II

E2

FONCTIONNEMENT		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes de fonctionnement – Total		333 908,00	10 288 337,75	2 658 096,30	2 658 096,30	12 946 434,05
Sous total des opérations réelles et mixtes		0,00	10 288 337,75	-635 642,17	-635 642,17	9 652 695,58
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (sauf 016 et 017)	0,00	10 288 337,75	-635 642,17	-635 642,17	9 652 695,58
75	Autres produits de gestion courante (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (sauf 016 et 017)	0,00		0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		333 908,00		3 293 738,47	3 293 738,47	3 293 738,47
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	333 908,00		3 293 738,47	3 293 738,47	3 293 738,47
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXER**

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	0,00	4 431 246,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 431 246,72
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	4 431 246,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 431 246,72
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve								
92	Opérations non ventilées	333 908,00	0,00		3 293 738,47	3 293 738,47		3 293 738,47	3 293 738,47
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
925	Opérations patrimoniales	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
926	Transferts entre les sections	333 908,00			3 293 738,47	3 293 738,47		3 293 738,47	3 293 738,47
95	Chapitre de prévision sans réalisation			0,00					
950	Dépenses imprévues			0,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		333 908,00	4 431 246,72	0,00	3 293 738,47	3 293 738,47	0,00	3 293 738,47	7 724 985,19
								001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)	0,00
								TOTAL	7 724 985,19

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
- (5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE



III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES****A**

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
90	Opérations ventilées	0,00	5 437 690,60	0,00	0,00	5 437 690,60
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	0,00	5 437 690,60	0,00	0,00	5 437 690,60
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve					
92	Opérations non ventilées	333 908,00	0,00	173 304,23	173 304,23	173 304,23
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
925	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
926	Transferts entre les sections (4)	333 908,00		173 304,23	173 304,23	173 304,23
95	Chapitre de prévision sans réalisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
951	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		333 908,00	5 437 690,60	173 304,23	173 304,23	5 610 994,83

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5) 2 113 990,36

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6) 0,00

TOTAL 7 724 985,19

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée des résultats au budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(6) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024



ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 900 – Services généraux

AP (1) =

0,00

Libellé	90-02							
	Administration générale							
	90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****A 900****CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 1)**

Libellé	90-03 Conseils						
	90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture.éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
				90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****A 900****CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 2)**

Libellé	90-04 Coop.décent.act* interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 900-5 – Gestion des fonds européens

AP (1) = 0,00

Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	4 431 246,72	0,00	0,00	4 431 246,72
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	5 437 690,60	0,00	0,00	5 437 690,60
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 901 – Sécurité

AP (1) = 0,00

Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AP (1) = 0,00

Libellé	90-20	90-21			90-22			90-23	90-24
	Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
	90-201	90-211	90-212	90-213	90-221	90-222	90-223		
	Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 902
Détail par articles	

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	90-25 Formation professionnelle												
	90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					90-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		90-258 Autres
						90-2561 Missions statutaires et réglementaires	90-2562 Développement des compétences	90-2563 Évolution et transition professionnelle	90-2564 Organisation des activités pédagogiques	90-2565 Autres	90-2571 Concours	90-2572 Missions administratives	
DEPENSES D'EQUIPEMENT													
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS													
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 902****CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

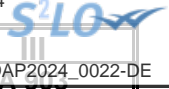
Libellé	90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AP (1) = 0,00

Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
		90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 903****CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Libellé	90-32					
	Sports (autres que scolaires)					
	90-321	90-322	90-323	90-324	90-325	90-326
	Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 903****CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

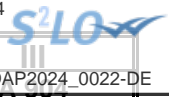
Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-41 Santé					
	90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 904****CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)**

Libellé	90-42 Action sociale							
	90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
		90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 904****CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)**

Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
	90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 904-4 – RSA **AP (1) = 0,00**

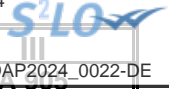
Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-50	90-51						
	Services communs	Aménagement et services urbains						
	90-501	90-510	90-511	90-512	90-513	90-514	90-515	90-518
	Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 905****CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
				90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 905****CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 906 – Action économique

AP (1) = 0,00

Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
				90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
				90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 906****CHAPITRE 906 – Action économique (suite)**

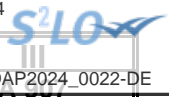
Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 907 – Environnement

AP (1) = 0,00

Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72					
			Actions déchets et propreté urbaine					
			90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III

A 907

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 1)

Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
	90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 907****CHAPITRE 907 – Environnement (suite 2)**

Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports

AP (1) =

0,00

Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
			90-820	90-821	90-822	90-823	90-824	90-825	90-828
			Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 908****CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)**

Libellé	90-83 Transports de marchandises						
	90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 908****CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)**

Libellé	90-84 Voirie							
	90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET**A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****A 908****CHAPITRE 908 – Transports (suite 3)**

Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

**III – VOTE DU BUDGET****A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 921 – Taxes non affectées**

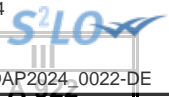
Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Reversement de dotations (trop perçu).



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

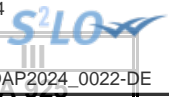
Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

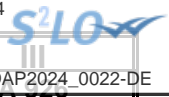
**III – VOTE DU BUDGET****A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles***CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales*

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	RECETTES (3)	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	333 908,00	3 293 738,47	3 293 738,47
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	333 908,00	3 293 738,47	3 293 738,47
139172	<i>Subv. transf. FEDER</i>	333 908,00	3 293 738,47	3 293 738,47
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE (4) (5)	333 908,00	173 304,23	173 304,23
	<i>Amortissement des immobilisations</i>	333 908,00	173 304,23	173 304,23
28045	<i>Subv. d'équipement versées aux tiers</i>	333 908,00	173 304,23	173 304,23
	Autres	0,00	0,00	0,00

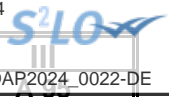
(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

**III – VOTE DU BUDGET****A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION****95 – Chapitre de prévision sans réalisation**

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AP lors de la séance budgétaire
	DEPENSES				0,00
950	Dépenses imprévues				0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	
951	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	

(1) Le contenu de la colonne « Budget de l'exercice » est défini dans l'état I-B.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
93	Services ventilés	0,00	13 205 058,19	0,00	-614 553,40	-614 553,40	21 088,77	-635 642,17	12 590 504,79
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00	13 205 058,19	0,00	-614 553,40	-614 553,40	21 088,77	-635 642,17	12 590 504,79
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign., form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve								
94	Services communs non ventilés	333 908,00	0,00		173 304,23	173 304,23		173 304,23	173 304,23
940	Impositions directes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (5)	333 908,00			173 304,23	173 304,23		173 304,23	173 304,23
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
952	Dépenses imprévues			0,00					

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE

SLO
TOTAL

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Publié le 08/07/2024, dépenses gérées (RAR N-1 + Vote) hors AE	
			I			II			III = I + II
953	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		333 908,00	13 205 058,19	0,00	-441 249,17	-441 249,17	21 088,77	-462 337,94	12 763 809,02

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (6)	182 625,03
---	-------------------

TOTAL	12 946 434,05
--------------	----------------------

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(6) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES****III****B**

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	0,00	10 288 337,75	-635 642,17	-635 642,17	9 652 695,58
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	0,00	10 288 337,75	-635 642,17	-635 642,17	9 652 695,58
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve					
94	Services communs non ventilés	333 908,00	0,00	3 293 738,47	3 293 738,47	3 293 738,47
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (4)	333 908,00		3 293 738,47	3 293 738,47	3 293 738,47
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		333 908,00	10 288 337,75	2 658 096,30	2 658 096,30	12 946 434,05

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)**0,00****TOTAL****12 946 434,05**

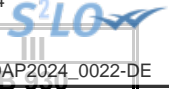
(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.



III – VOTE DU BUDGET
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 930 – Services généraux

AE (1) =

0,00

Libellé	93-02 Administration générale							
	93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 1)

Libellé	93-03						
	Conseils						
	93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., édu., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture.éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
				93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

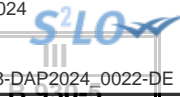
III – VOTE DU BUDGET**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 930****CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 2)**

Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 930-5 – Gestion des fonds européens

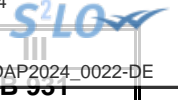
AE (1) = 0,00

Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	13 205 058,19	0,00	0,00	13 205 058,19
Propositions nouvelles	0,00	-614 553,40	0,00	0,00	-614 553,40
Vote de l'assemblée (3)	0,00	-614 553,40	0,00	0,00	-614 553,40
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	21 088,77	0,00	0,00	21 088,77
- Hors AE-CP	0,00	-635 642,17	0,00	0,00	-635 642,17
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	10 288 337,75	0,00	0,00	10 288 337,75
Propositions nouvelles	0,00	-635 642,17	0,00	0,00	-635 642,17
Vote de l'assemblée (3)	0,00	-635 642,17	0,00	0,00	-635 642,17

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

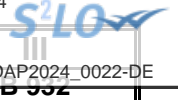
**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 931 – Sécurité****AE (1) = 0,00**

Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AE (1) = 0,00

Libellé	93-20	93-21				93-22			93-23	93-24
	Services communs	Enseignement du premier degré				Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
	93-201	93-211	93-212	93-213	93-221	93-222	93-223			
Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT										
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****III****B 932****Détail par articles****CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Libellé	93-25												93-258 Autres
	Formation professionnelle												
	93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
						93-2561 Missions statutaires et réglementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres	93-2571 Concours	93-2572 Missions administratives	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT													
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT													
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

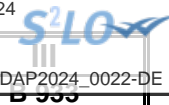
III – VOTE DU BUDGET**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 932****CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs****AE (1) = 0,00**

Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
		93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 933****CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Libellé	93-32					
	Sports (autres que scolaires)					
	93-321	93-322	93-323	93-324	93-325	93-326
	Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 933****CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)****AE (1) = 0,00**

Libellé	93-41 Santé					
	93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****B 934****CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 1)**

Libellé	93-42 Action sociale							
	93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
		93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 934****CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 2)**

Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	93-423 Famille et enfance			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
	93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 934-3 – APA

AE (1) =

0,00

Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 934-4 – RSA / Régularisations de RMI

AE (1) =

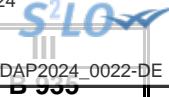
0,00

Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat****AE (1) =****0,00**

Libellé	93-50 Services communs		93-51 Aménagement et services urbains					
	93-501 Services communs	93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 935****CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
				93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

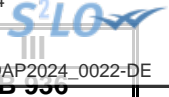
III – VOTE DU BUDGET**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 935****CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
			DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 936 – Action économique

AE (1) =

0,00

Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
				93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
				93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

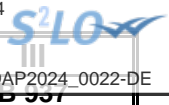
III – VOTE DU BUDGET**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 936****CHAPITRE 936 – Action économique (suite)**

Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 937 – Environnement

AE (1) = 0,00

Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
				93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 937
Détail par articles	

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 1)

Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
	93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

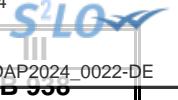
III – VOTE DU BUDGET**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 937****CHAPITRE 937 – Environnement (suite 2)**

Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 938 – Transports****AE (1) =****0,00**

Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
			93-820	93-821	93-822	93-823	93-824	93-825	93-828
			Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 938****CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)**

Libellé	93-83 Transports de marchandises						
	93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 938****CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)**

Libellé	93-84							
	Voirie							
	93-841	93-842	93-843	93-844	93-845	93-846	93-847	93-849
	Voirie nationale	Voirie régionale	Voirie départementale	Voirie métropolitaine	Voirie communale	Viabilité hivernale et aléas climatiques	Equipements de voirie	Sécurité routière
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

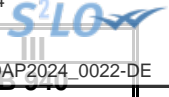
III – VOTE DU BUDGET**B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES****Détail par articles****III****B 938****CHAPITRE 938 – Transports (suite 3)**

Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 940 – Impositions directes**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 942 – Dotations et participations**

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (5)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
Compte R7622 (6)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

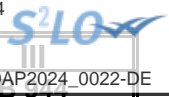
(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles****CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus**

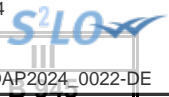
Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (4)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES****Détail par articles**

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4) (6)	333 908,00	173 304,23	173 304,23
	<i>Dot. aux amortissements et provisions</i>	333 908,00	173 304,23	173 304,23
6811	<i>Dot. amort. immos incorporelles</i>	333 908,00	173 304,23	173 304,23
	Autres	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (5) (6)	333 908,00	3 293 738,47	3 293 738,47
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	333 908,00	3 293 738,47	3 293 738,47
777	<i>Rec... subv inv transférées cpte résult</i>	333 908,00	3 293 738,47	3 293 738,47
	Transfert de charges	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

(5) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

(6) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



III – VOTE DU BUDGET
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

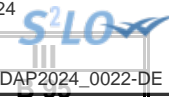
Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (4)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.

**III – VOTE DU BUDGET****B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS****95 – Chapitre de prévision sans réalisation**

Articles	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AE lors de la séance budgétaire
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
952	Dépenses imprévues				0,00
953	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	S sociale (hors RSA)	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

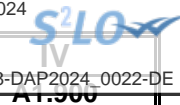
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	90-02 Administration générale							
		90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-03 Conseils						
		90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



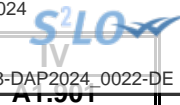
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	90-20	90-21			90-22			90-23	90-24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		90-201	90-211	90-212	90-213	90-221	90-222	90-223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-25											90-258 Autres	
		Formation professionnelle												
		90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					90-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							90-2561 Missions statutaires et réglementaires	90-2562 Développement des compétences	90-2563 Évolution et transition professionnelle	90-2564 Organisation des activités pédagogiques	90-2565 Autres	90-2571 Concours		90-2572 Missions administratives
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

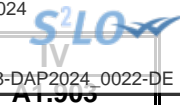
IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
			90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

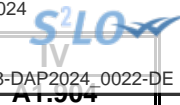
Article / compte nature (1)	Libellé	90-32 Sports (autres que scolaires)					
		90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.903****FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-41 Santé					
		90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.904****FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)**

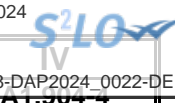
Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale							
		90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
			90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.904****FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées		90-428 Autres interventions sociales
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



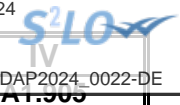
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	90-50		90-51					
		Services communs		Aménagement et services urbains					
		90-501 Services communs	90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.905****FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

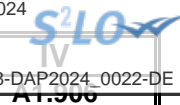
Article / compte nature (1)	Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
					90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.905****FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
					90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

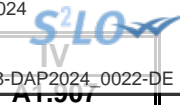
IV

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
					90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

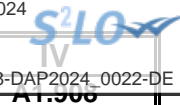
Article / compte nature (1)	Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
		90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.907****FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
				90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.908****FONCTION 8 – Transports (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-83						
		Transports de marchandises						
		90-830	90-831	90-832	90-833	90-834	90-835	90-838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A1.908****FONCTION 8 – Transports (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	90-84 Voirie							
		90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	0,00	-614 553,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	-614 553,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	-635 642,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	-635 642,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

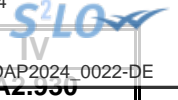
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		-614 553,40
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		-614 553,40
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		-635 642,17
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		-635 642,17
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

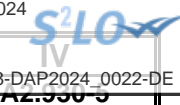
Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****IV****A2.930****FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



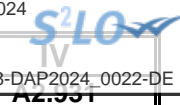
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	-614 553,40	0,00	0,00	-614 553,40
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	-614 553,40	0,00	0,00	-614 553,40
	RECETTES	0,00	-635 642,17	0,00	0,00	-635 642,17
747	Participations	0,00	-635 642,17	0,00	0,00	-635 642,17

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



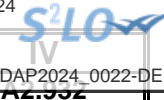
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20	93-21			93-22			93-23	93-24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		93-201	93-211	93-212	93-213	93-221	93-222	93-223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-25											93-258 Autres	
		Formation professionnelle												
		93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							93-2561 Missions statutaires et réglementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres	93-2571 Concours		93-2572 Missions administratives
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

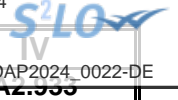
IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32					
		Sports (autres que scolaires)					
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

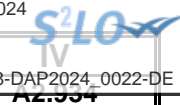
IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-41 Santé					
		93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42							
		Action sociale							
		93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
			93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

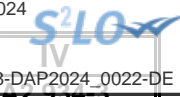
IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées		93-428 Autres interventions sociales
		93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



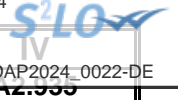
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisations de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	93-50	93-51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		93-501 Services communs	93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
					93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

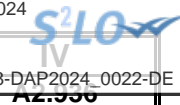
IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
					93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
					93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

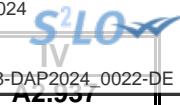
IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
					93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
		93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

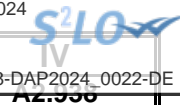
IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83						
		Transports de marchandises						
		93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84 Voirie							
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

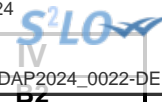
IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 2000 euros TTC €		Délibération du 30 Janvier 2020
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études non suivi de réalisation	5	30/01/2020
L	Frais de recherche et de développement	5	30/01/2020
L	Frais d'insertion en cas d'échec du projet	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	30/01/2020
L	Subventions finançant des bâtiments et installations	30	30/01/2020
L	Subventions finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national	40	30/01/2020
L	Subventions fonds européens	1	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Logiciels)	2	30/01/2020
L	Site internet	2	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Progiciels)	5	30/01/2020
L	Concessions et droits similaires (Marques, brevets, droits)	0	30/01/2020
L	Autres immobilisations incorporelles	2	30/01/2020
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	30	30/01/2020
L	Autres agencements et aménagements de terrains	20	30/01/2020
L	Bâtiments publics (administratifs, scolaires, culturels et sportifs, autres...)	30	30/01/2020
L	Bâtiments privés (immeuble de rapport, autres...)	30	30/01/2020
L	Travaux: gros oeuvre (génie civil)	25	30/01/2020
L	Travaux: plomberie (dont eau chaude solaire)	10	30/01/2020
L	Travaux: électricité (dont climatisation)	15	30/01/2020
L	Travaux: aménagements extérieurs (clos, couvert, étanchéité, toiture, etc)	10	30/01/2020
L	VRD et aménagements extérieurs hors bâti (voirie, réseaux divers, clôture, portail, etc)	25	30/01/2020
L	Autres agencements second oeuvre (faux plafonds, revêtements sols, peintures intérieures, etc)	15	30/01/2020
L	Désamiantage	25	30/01/2020
L	Autres travaux	15	30/01/2020
L	Ascenseurs	15	30/01/2020
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	30/01/2020
L	Construction sur sol d'autrui	30	30/01/2020
L	Matériels et outillage techniques	10	30/01/2020
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	15	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles-(agencement de bâtiment loués par la région)	15	30/01/2020
L	Matériels de transport- véhicules légers	5	30/01/2020

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

Délibération n°

S104

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	Matériels de transport- camions et véhicules industriels	8	30/01/2020
L	Matériels de transport-bus	10	30/01/2020
L	Matériel informatique	5	30/01/2020
L	Matériel de bureau et mobilier	10	30/01/2020
L	Matériel de téléphonie	10	30/01/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	30/01/2020



IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	2 113 990,36	2 113 990,36	2 113 990,36
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	1 006 443,88	1 006 443,88	1 006 443,88
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	3 120 434,24

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	3 120 434,24
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vd	Total
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	333 908,00	3 293 738,47	3 293 738,47	3 627 646,47
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	333 908,00	173 304,23	173 304,23	507 212,23
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	-3 120 434,24	-3 120 434,24	-3 120 434,24

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 333 908,00	3 293 738,47	II 3 293 738,47
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		333 908,00	3 293 738,47	3 293 738,47
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	333 908,00	3 293 738,47	3 293 738,47

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V	333 908,00	173 304,23
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		333 908,00	173 304,23	173 304,23
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	333 908,00	173 304,23	173 304,23
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

**V – ARRETE ET SIGNATURES****ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 35

VOTES :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 14/06/2024

Présenté par la présidente du conseil régional (1),
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 28/06/2024

Délibéré par l'assemblée l'assemblée délibérante du conseil régional (2), réunie en session Assemblée Plénière
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 28/06/2024

Les membres de l'assemblée délibérante l'assemblée délibérante du conseil régional (2),(3),

Certifié exécutoire par la présidente du conseil régional (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 02/07/2024, et de la publication le 02/07/2024

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 02/07/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION : CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 23974001200129

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE

M. 57

Budget supplémentaire (3)

Voté par fonction

BUDGET : FEDER FSE 2021 2027 (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	6
B - Modalités de vote	7
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	8
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	9
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	11

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Vote et reports	13
A2 - Vue d'ensemble - Ventilation des opérations réelles et d'ordre	15
B1 - Présentation des AP votées	16
B2 - Présentation des AE votées	17
C - Récapitulation par groupes fonctionnels	18
D1 - Equilibre financier du budget - Investissement	23
D2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	25
E1 - Balance générale - Dépenses	27
E2 - Balance générale - Recettes	29

III - Vote du budget


A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	31
A.900 - Services généraux	35
A.900-5 - Gestion des fonds européens	38
A.901 - Sécurité	39
A.902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	40
A.903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	43
A.904 - Santé et action sociale (hors RSA)	46
A.904-4 - RSA	49
A.905 - Aménagement des territoires et habitat	50
A.906 - Action économique	53
A.907 - Environnement	55
A.908 - Transports	58
A.921 - Taxes non affectées	62
A.922 - Dotations et participations	63
A.923 - Dettes et autres opérations financières	64
A.925 - Opérations patrimoniales	65
A.926 - Transferts entre les sections	66
A.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	67
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	68
B.930 - Services généraux	71
B.930-5 - Gestion des fonds européens	74
B.931 - Sécurité	75

B.932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	82
B.933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	85
B.934 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	86
B.934-3 - APA	87
B.934-4 - RSA/Régularisation de RMI	90
B.935 - Aménagement des territoires et habitat	92
B.936 - Action économique	93
B.937 - Environnement	94
B.938 - Transports	95
B.940 - Impositions directes	99
B.941 - Autres impôts et taxes	100
B.942 - Dotations et participations	101
B.943 - Opérations financières	102
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	103
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes	104
B.946 - Transferts entre les sections	105
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement	106
B.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	107

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	108
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	111
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	114
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	115
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	116
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	119
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	122
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	125
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	126
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	129
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	131
A1.908 - Fonction 8 - Transports	134
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	138
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	140
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	143
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	144
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	145
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	148
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	151
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	154
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	155
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	156

Envoyé en préfecture le 08/07/2024	
Reçu en préfecture le 08/07/2024	
Publié le 08/07/2024	
ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE	

- A2.936 - Fonction 6 - Action économique
- A2.937 - Fonction 7 - Environnement
- A2.938 - Fonction 8 - Transports

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	168
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	170
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	171

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet

D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement

D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)

D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

■ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

les chapitres des groupes 90 et 93 ne comprennent pas les opérations non ventilables de la rubrique 01 ;

les chapitres des groupes 92, 94 et 95 constituent les éléments de la rubrique 01 – opérations non ventilables ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE

Sans Objet





I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

Valeurs

Population totale

Informations fiscales (N-2)

Collectivité

Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)

Informations financières – ratios

Valeurs

1	Dépenses réelles de fonctionnement / population
2	Recettes réelles de fonctionnement / population
3	Dépenses d'équipement brut / population
4	Encours de dette / population (2) (3)
5	DGF / population
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	1 735 792,08	35 242 670,55	0,00	A1 align="right">33 506 878,47
Investissement	0,00	32 642 416,62 (3)	0,00	A2 align="right">32 642 416,62
Fonctionnement	1 735 792,08	2 600 253,93 (4)	0,00	A3 align="right">864 461,85

	RESTES A REALISER N-1				Solde (B)
	Dépenses		Recettes		
TOTAL des RAR	I + II align="right">199 650 896,92	III + IV align="right">166 144 017,67	B1 align="right">-33 506 879,25		
Investissement	I align="right">153 848 459,00	III align="right">121 206 041,60	B2 align="right">-32 642 417,40		
Fonctionnement	II align="right">45 802 437,92	IV align="right">44 937 976,07	B3 align="right">-864 461,85		

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	-0,78
Investissement	A2 + B2	-0,78
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.



I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 153 848 459,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	153 848 459,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 45 802 437,92
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	45 802 437,92
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024



ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	121 206 041,60
900	Services généraux		0,00
900-5	Gestion des fonds européens		121 206 041,60
901	Sécurité		0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.		0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs		0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)		0,00
904-4	RSA		0,00
905	Aménagement des territoires et habitat		0,00
906	Action économique		0,00
907	Environnement		0,00
908	Transports		0,00
921	Taxes non affectées		0,00
922	Dotations et participations		0,00
923	Dettes et autres opérations financières		0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	44 937 976,07
930	Services généraux		0,00
930-5	Gestion des fonds européens		44 937 976,07
931	Sécurité		0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.		0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs		0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)		0,00
934-3	APA		0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI		0,00
935	Aménagement des territoires et habitat		0,00
936	Action économique		0,00
937	Environnement		0,00
938	Transports		0,00
940	Impositions directes		0,00
941	Autres impôts et taxes		0,00
942	Dotations et participations		0,00
943	Opérations financières		0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024



ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	-1 733 503,78	-1 733 503,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	153 848 459,00	121 206 041,60
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 32 642 416,62
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		152 114 955,22	152 114 955,22
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	1 733 503,00	1 733 503,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	45 802 437,92	44 937 976,07
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 864 461,85
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		47 535 940,92	47 535 940,92
TOTAL DU BUDGET (5)		199 650 896,14	199 650 896,14

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.


Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le 08/07/2024
ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE





II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

VENTILATION DES OPERATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES (1)	ORDRE	TOTAL	REELLES (1)	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	-1 733 503,78	0,00	-1 733 503,78	-1 733 503,00	0,00	-1 733 503,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 733 503,00	0,00	1 733 503,00	1 733 503,00	0,00	1 733 503,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	-0,78	0,00	-0,78	0,00	0,00	0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AP VOTEES**

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		950	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		952	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS

SECTION	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)
AP VOTEES	0,00		0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (950)	0,00		0,00	0,00	0,00
AE VOTEES	0,00		0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (952)	0,00		0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	153 848 459,00	153 848 459,00	-1 733 503,78	-1 733 503,78	152 114 955,22
90 Opérations ventilées	153 848 459,00	153 848 459,00	-14 098 503,78	-14 098 503,78	139 749 955,22
- en AP/CP (2)	152 114 956,00	152 114 956,00	-12 365 000,78	-12 365 000,78	139 749 955,22
- hors AP/CP (2)	1 733 503,00	1 733 503,00	-1 733 503,00	-1 733 503,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	0,00	0,00	12 365 000,00	12 365 000,00	12 365 000,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	153 848 459,00	121 206 041,60	30 908 913,62	30 908 913,62	152 114 955,22
90 Opérations ventilées	139 751 390,00	121 206 041,60	12 363 566,00	12 363 566,00	133 569 607,60
- Recettes affectées	139 751 390,00	121 206 041,60	12 363 566,00	12 363 566,00	133 569 607,60
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	14 097 069,00	0,00	-14 097 069,00	-14 097 069,00	-14 097 069,00
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
951 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		32 642 416,62	32 642 416,62	32 642 416,62
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	47 538 230,00	45 802 437,92	1 733 503,00	1 733 503,00	47 535 940,92
93 Services ventilés	47 538 230,00	45 802 437,92	1 733 503,00	1 733 503,00	47 535 940,92
- en AE/CP	47 538 230,00	45 802 437,92	1 733 502,00	1 733 502,00	47 535 939,92
- hors AE/CP	0,00	0,00	1,00	1,00	1,00
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	47 538 230,00	44 937 976,07	2 597 964,85	2 597 964,85	47 535 940,92
93 Services ventilés	47 538 230,00	44 937 976,07	1 733 503,00	1 733 503,00	46 671 479,07
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		864 461,85	864 461,85	864 461,85

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 1)

C

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
AP VOTEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (950)						
AE VOTEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (952)						
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00	139 749 955,22	0,00	0,00	0,00	0,00
90 Opérations ventilées	0,00	139 749 955,22	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AP/CP (2)	0,00	139 749 955,22	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées						
001 Solde exécution invest. reporté						
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00	133 569 607,60	0,00	0,00	0,00	0,00
90 Opérations ventilées	0,00	133 569 607,60	0,00	0,00	0,00	0,00
- Recettes affectées	0,00	133 569 607,60	0,00	0,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	-14 097 069,00					
954 Produit des cessions d'immobilisations						
951 Virement de la section de fonctionnement						
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés						
001 Solde exécution invest. reporté						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	47 535 940,92	0,00	0,00	0,00	0,00

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie sport, loisirs	DONT Fonction 4 (hors APA et RSA)
93 Services ventilés	0,00	47 535 940,92	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AE/CP	0,00	47 535 939,92	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AE/CP	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés						
953 Virement à la section d'investissement						
002 Résultat de fonctionnement reporté						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00	46 671 479,07	0,00	0,00	0,00	0,00
93 Services ventilés	0,00	46 671 479,07	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés						
002 Résultat de fonctionnement reporté						

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 2)

II
C

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
---------	-----------------------------	--	---	---	-------------------------------------	----------------------------------	---

AP VOTEES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont dépenses imprévues (950)							
AE VOTEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont dépenses imprévues (952)							

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées							
001 Solde exécution invest. reporté							
RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Recettes affectées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)							
954 Produit des cessions d'immobilisations							
951 Virement de la section de fonctionnement							
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés							
001 Solde exécution invest. reporté							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
93 Services ventilés (dont APA et RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE



SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
94 Services communs non ventilés							
953 Virement à la section d'investissement							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
94 Services communs non ventilés							
002 Résultat de fonctionnement reporté							

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport aubudget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	139 749 955,22	133 569 607,60
900 Services généraux	0,00	0,00
900-5 Gestion des fonds européens	139 749 955,22	133 569 607,60
901 Sécurité	0,00	0,00
902 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
904 Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
906 Action économique	0,00	0,00
907 Environnement	0,00	0,00
908 Transports	0,00	0,00
909 Fonction en réserve		
92 Opérations non ventilées	12 365 000,00	-14 097 069,00
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf affectations au R1068)	0,00	0,00
923 Dettes et autres opérations financières	12 365 000,00	-14 097 069,00
95 Chapitres de prévision sans réalisation		0,00
954 Produit des cessions d'immobilisations		0,00
TOTAL	I 152 114 955,22	II 119 472 538,60


OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	0,00	0,00
926 Transferts entre les sections (2)	0,00	0,00
951 Virement de la section de fonctionnement		0,00
TOTAL	III 0,00	IV 0,00

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :..... **0,00**

001 Solde exécution invest. reporté (3)	V 0,00	VI 32 642 416,62
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII 0,00

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	152 114 955,22	II + IV + VI + VII
----------------------------	-------------	-----------------------	--------------------

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le 08/07/2024 152 114 955,22 
ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	47 535 940,92	46 671 479,07
930 Services généraux	0,00	0,00
930-5 Gestion des fonds européens	47 535 940,92	46 671 479,07
931 Sécurité	0,00	0,00
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	0,00	0,00
934-3 APA	0,00	0,00
934-4 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
936 Action économique	0,00	0,00
937 Environnement	0,00	0,00
938 Transports	0,00	0,00
939 Fonction en réserve		
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00
940 Impositions directes	0,00	0,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	0,00
942 Dotations et participations	0,00	0,00
943 Opérations financières	0,00	0,00
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes (2)	0,00	0,00
TOTAL	I 47 535 940,92	II 46 671 479,07

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections (2)	0,00	0,00
947 Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	0,00	
TOTAL	III 0,00	IV 0,00

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :..... 0,00

002 Résultat de fonctionnement reporté (3)	V 0,00	VI 864 461,85
--	--------	---------------

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024 47 535 940,92
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	47 535 940,92	II + IV + VI
----------------------------	-------------	----------------------	--------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Les comptes 68 et 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
- (3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – DEPENSES

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses d'investissement – Total		153 848 459,00	153 848 459,00	-1 733 503,78	-1 733 503,78	152 114 955,22
Sous total des opérations réelles et mixtes		153 848 459,00	153 848 459,00	-1 733 503,78	-1 733 503,78	152 114 955,22
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	12 365 000,00	12 365 000,00	12 365 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (4)	153 848 459,00	153 848 459,00	-14 098 503,78	-14 098 503,78	139 749 955,22
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – DEPENSES

II
E1

FONCTIONNEMENT		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses de fonctionnement – Total		47 538 230,00	45 802 437,92	1 733 503,00	1 733 503,00	47 535 940,92
Sous total des opérations réelles et mixtes		47 538 230,00	45 802 437,92	1 733 503,00	1 733 503,00	47 535 940,92
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	47 538 230,00	45 802 437,92	1 733 503,00	1 733 503,00	47 535 940,92
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (hors 016 et 017)	0,00		0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – RECETTES

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes d'investissement – Total		153 848 459,00	121 206 041,60	30 908 913,62	30 908 913,62	152 114 955,22
Sous total des opérations réelles et mixtes		153 848 459,00	121 206 041,60	-1 733 503,00	-1 733 503,00	119 472 538,60
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	139 751 390,00	121 206 041,60	12 363 566,00	12 363 566,00	133 569 607,60
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	14 097 069,00	0,00	-14 097 069,00	-14 097 069,00	-14 097 069,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			32 642 416,62	32 642 416,62

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Exceptionnellement, les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – RECETTES

II
E2

FONCTIONNEMENT		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes de fonctionnement – Total		47 538 230,00	44 937 976,07	2 597 964,85	2 597 964,85	47 535 940,92
Sous total des opérations réelles et mixtes		47 538 230,00	44 937 976,07	1 733 503,00	1 733 503,00	46 671 479,07
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (sauf 016 et 017)	47 538 230,00	44 937 976,07	1 733 503,00	1 733 503,00	46 671 479,07
75	Autres produits de gestion courante (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (sauf 016 et 017)	0,00		0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00		864 461,85	864 461,85	864 461,85

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXER

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	153 848 459,00	153 848 459,00	0,00	-14 098 503,78	-14 098 503,78	-12 365 000,78	-1 733 503,00	139 749 955,22
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	153 848 459,00	153 848 459,00	0,00	-14 098 503,78	-14 098 503,78	-12 365 000,78	-1 733 503,00	139 749 955,22
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve								
92	Opérations non ventilées	0,00	0,00		12 365 000,00	12 365 000,00		12 365 000,00	12 365 000,00
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00		12 365 000,00	12 365 000,00		12 365 000,00	12 365 000,00
925	Opérations patrimoniales	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
926	Transferts entre les sections	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation			0,00					
950	Dépenses imprévues			0,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		153 848 459,00	153 848 459,00	0,00	-1 733 503,78	-1 733 503,78	-12 365 000,78	10 631 497,00	152 114 955,22
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)									0,00
TOTAL									152 114 955,22

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
- (5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL
			N-1 (2)		(3)	(RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
90	Opérations ventilées	139 751 390,00	121 206 041,60	12 363 566,00	12 363 566,00	133 569 607,60
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	139 751 390,00	121 206 041,60	12 363 566,00	12 363 566,00	133 569 607,60
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve					
92	Opérations non ventilées	14 097 069,00	0,00	-14 097 069,00	-14 097 069,00	-14 097 069,00
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	14 097 069,00	0,00	-14 097 069,00	-14 097 069,00	-14 097 069,00
925	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
926	Transferts entre les sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
951	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		153 848 459,00	121 206 041,60	-1 733 503,00	-1 733 503,00	119 472 538,60

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)

32 642 416,62

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6)

0,00

TOTAL

152 114 955,22

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée des résultats au budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(6) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

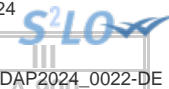
Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024



ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 900 – Services généraux **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-02 Administration générale							
	90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
- (4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 1)

Libellé	90-03 Conseils						
	90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
				90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 2)

Libellé	90-04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 900-5 – Gestion des fonds européens

AP (1) = **0,00**

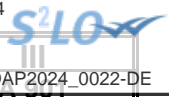
Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			90-058 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Budget de l'exercice (2)	0,00	153 848 459,00	0,00	0,00	153 848 459,00
Restes à réaliser N-1	0,00	153 848 459,00	0,00	0,00	153 848 459,00
Propositions nouvelles	0,00	-14 098 503,78	0,00	0,00	-14 098 503,78
Vote de l'assemblée (3)	0,00	-14 098 503,78	0,00	0,00	-14 098 503,78
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	-12 365 000,78	0,00	0,00	-12 365 000,78
- Hors AP-CP (4)	0,00	-1 733 503,00	0,00	0,00	-1 733 503,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Budget de l'exercice (2)	0,00	139 751 390,00	0,00	0,00	139 751 390,00
Restes à réaliser N-1	0,00	121 206 041,60	0,00	0,00	121 206 041,60
Propositions nouvelles	0,00	12 363 566,00	0,00	0,00	12 363 566,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	12 363 566,00	0,00	0,00	12 363 566,00
Recettes affectées	0,00	12 363 566,00	0,00	0,00	12 363 566,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 901 – Sécurité

AP (1) = 0,00

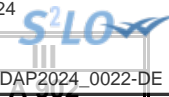
Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AP (1) = 0,00

Libellé	90-20	90-21			90-22			90-23	90-24
	Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
	90-201	90-211	90-212	90-213	90-221	90-222	90-223		
	Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 902
Détail par articles	

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	90-25 Formation professionnelle												
	90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					90-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		90-258 Autres
						90-2561 Missions statutaires et réglementaires	90-2562 Développement des compétences	90-2563 Évolution et transition professionnelle	90-2564 Organisation des activités pédagogiques	90-2565 Autres	90-2571 Concours	90-2572 Missions administratives	
DEPENSES D'EQUIPEMENT													
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS													
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET									III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES									A 902
Détail par articles									

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

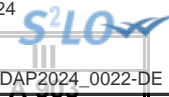
Libellé	90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AP (1) = 0,00

Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture								
		90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive	
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 903
Détail par articles	

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	90-32					
	Sports (autres que scolaires)					
	90-321	90-322	90-323	90-324	90-325	90-326
	Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 903
Détail par articles	

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

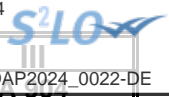
Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) AP (1) = 0,00

Libellé	90-41 Santé					
	90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET							
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES							
Détail par articles							
							III A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Libellé	90-42 Action sociale							
	90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
		90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 904
Détail par articles	

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

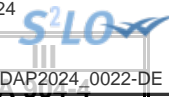
Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
	90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 904-4 – RSA

AP (1) =

0,00

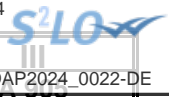
Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-50	90-51						
	Services communs	Aménagement et services urbains						
	90-501	90-510	90-511	90-512	90-513	90-514	90-515	90-518
Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain	
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET							
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES							
Détail par articles							
							III A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
				90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 905
Détail par articles	

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

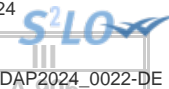
Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 906 – Action économique **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
				90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
				90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 906
Détail par articles	

CHAPITRE 906 – Action économique (suite)

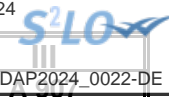
Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 907 – Environnement

AP (1) = 0,00

Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72					
			Actions déchets et propreté urbaine					
			90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET						III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES						A 907
Détail par articles						

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 1)

Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
	90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III

A 907

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 2)

Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs							
			90-820	90-821	90-822	90-823	90-824	90-825	90-828	
			Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports	
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Libellé	90-83 Transports de marchandises						
	90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Libellé	90-84 Voirie							
	90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET								
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES								
Détail par articles								
III								
A 908								

CHAPITRE 908 – Transports (suite 3)

Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

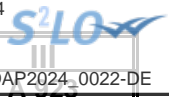
(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Reversement de dotations (trop perçu).



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

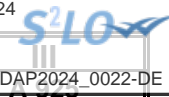
Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	12 365 000,00	12 365 000,00	12 365 000,00
168772	FEDER	0,00	0,00	12 365 000,00	12 365 000,00	12 365 000,00
	RECETTES	14 097 069,00	0,00	-14 097 069,00	-14 097 069,00	0,00
168771	Fonds social européen	1 733 503,00	0,00	-1 733 503,00	-1 733 503,00	0,00
168772	FEDER	12 363 566,00	0,00	-12 363 566,00	-12 363 566,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

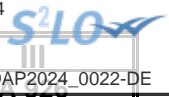
CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	RECETTES (3)	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	0,00	0,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	0,00	0,00	0,00
	<i>Charges transférées</i>	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE (4) (5)	0,00	0,00	0,00
	<i>Amortissement des immobilisations</i>	0,00	0,00	0,00
	<i>Autres</i>	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AP lors de la séance budgétaire
	DEPENSES				0,00
950	Dépenses imprévues				0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	
951	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	

(1) Le contenu de la colonne « Budget de l'exercice » est défini dans l'état I-B.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
93	Services ventilés	47 538 230,00	45 802 437,92	0,00	1 733 503,00	1 733 503,00	1 733 502,00	1,00	47 535 940,92
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	47 538 230,00	45 802 437,92	0,00	1 733 503,00	1 733 503,00	1 733 502,00	1,00	47 535 940,92
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve								
94	Services communs non ventilés	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
940	Impositions directes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
952	Dépenses imprévues			0,00					

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
			I			II		hors AE	III = I + II
953	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		47 538 230,00	45 802 437,92	0,00	1 733 503,00	1 733 503,00	1 733 502,00	1,00	47 535 940,92

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (6)	0,00
---	-------------

TOTAL	47 535 940,92
--------------	----------------------

- (1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
- (5) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.
- (6) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III

B

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	47 538 230,00	44 937 976,07	1 733 503,00	1 733 503,00	46 671 479,07
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	47 538 230,00	44 937 976,07	1 733 503,00	1 733 503,00	46 671 479,07
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve					
94	Services communs non ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		47 538 230,00	44 937 976,07	1 733 503,00	1 733 503,00	46 671 479,07

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)

864 461,85

TOTAL

47 535 940,92

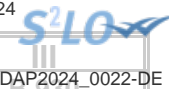
(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.



III – VOTE DU BUDGET
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 930 – Services généraux **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-02 Administration générale							
	93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 1)

Libellé	93-03						
	Conseils						
	93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., édu., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture.éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
				93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 930
Détail par articles	

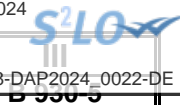
CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 2)

Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 930-5 – Gestion des fonds européens

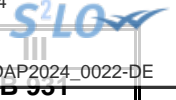
AE (1) = 0,00

Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	23 030 820,00	24 507 410,00	0,00	0,00	47 538 230,00
Restes à réaliser N-1	21 486 430,92	24 316 007,00	0,00	0,00	45 802 437,92
Propositions nouvelles	1 733 503,00	0,00	0,00	0,00	1 733 503,00
Vote de l'assemblée (3)	1 733 503,00	0,00	0,00	0,00	1 733 503,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	1 733 502,00	0,00	0,00	0,00	1 733 502,00
- Hors AE-CP	1,00	0,00	0,00	0,00	1,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	23 030 820,00	24 507 410,00	0,00	0,00	47 538 230,00
Restes à réaliser N-1	20 430 566,07	24 507 410,00	0,00	0,00	44 937 976,07
Propositions nouvelles	1 733 503,00	0,00	0,00	0,00	1 733 503,00
Vote de l'assemblée (3)	1 733 503,00	0,00	0,00	0,00	1 733 503,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 931 – Sécurité

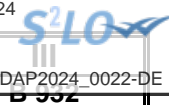
AE (1) = 0,00

Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AE (1) = 0,00

Libellé	93-20	93-21			93-22			93-23	93-24
	Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
	93-201	93-211	93-212	93-213	93-221	93-222	93-223		
	Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET												III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES												B 932
Détail par articles												

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	93-25												
	Formation professionnelle												
	93-251	93-252	93-253	93-254	93-255	93-256					93-257		93-258
	Insertion sociale et professionnelle	Formation professionnalisante personnes	Formation certifiante des personnes	Formation des actifs occupés	Rémunération des stagiaires	CNFPT - Formation des actifs occupés					CNFPT et CDG - missions spécifiques		Autres
					93-2561	93-2562	93-2563	93-2564	93-2565	93-2571	93-2572		
					Missions statutaires et réglementaires	Développement des compétences	Évolution et transition professionnelle	Organisation des activités pédagogiques	Autres	Concours	Missions administratives		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT													
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT													
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	III
Détail par articles	B 932

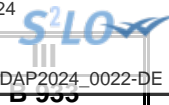
CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AE (1) = 0,00

Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
		93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 933
Détail par articles	

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	93-32					
	Sports (autres que scolaires)					
	93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 933
Détail par articles	

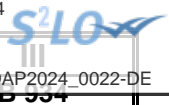
CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) AE (1) = 0,00

Libellé	93-41 Santé					
	93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 1)

Libellé	93-42 Action sociale							
	93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
		93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 934
Détail par articles	

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 2)

Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	93-423 Famille et enfance			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
	93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 934-3 – APA

AE (1) = 0,00

Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 934-4 – RSA / Régularisations de RMI **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat

AE (1) = 0,00

Libellé	93-50	93-51						
	Services communs	Aménagement et services urbains						
	93-501	93-510	93-511	93-512	93-513	93-514	93-515	93-518
	Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 935
Détail par articles	

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
				93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 935
Détail par articles	

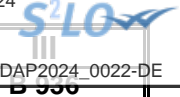
CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
			DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 936 – Action économique

AE (1) = 0,00

Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
				93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
				93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 936
Détail par articles	

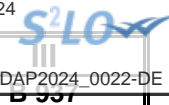
CHAPITRE 936 –Action économique (suite)

Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 937 – Environnement

AE (1) = 0,00

Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
				93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 937
Détail par articles	

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 1)

Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
	93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III

B 937

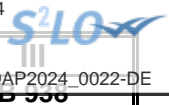
CHAPITRE 937 – Environnement (suite 2)

Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
			93-820	93-821	93-822	93-823	93-824	93-825	93-828
			Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Libellé	93-83 Transports de marchandises						
	93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III

B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Libellé	93-84							
	Voirie							
	93-841	93-842	93-843	93-844	93-845	93-846	93-847	93-849
	Voirie nationale	Voirie régionale	Voirie départementale	Voirie métropolitaine	Voirie communale	Viabilité hivernale et aléas climatiques	Equipements de voirie	Sécurité routière
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

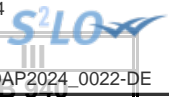
CHAPITRE 938 – Transports (suite 3)

Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 940 – Impositions directes

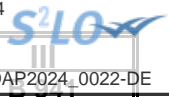
Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

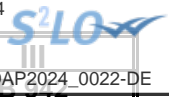
Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (5)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
Compte R7622 (6)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

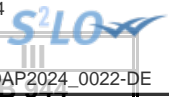
(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus

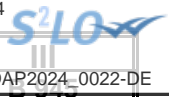
Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

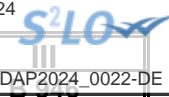
Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (4)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4) (6)	0,00	0,00	0,00
	<i>Dot. aux amortissements et provisions</i>	0,00	0,00	0,00
	<i>Autres</i>	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (5) (6)	0,00	0,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	0,00	0,00	0,00
	<i>Transfert de charges</i>	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

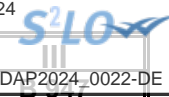
(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

(5) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

(6) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (4)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.



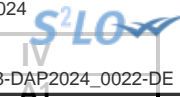
III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Articles	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AE lors de la séance budgétaire
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
952	Dépenses imprévues				0,00
953	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	0,00	139 749 955,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	139 749 955,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	152 114 956,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	152 114 956,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	Sociale (hors RSA)	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

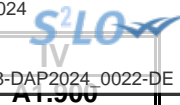
IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		152 114 955,22
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		12 365 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		139 749 955,22
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		152 114 956,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		152 114 956,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	90-02 Administration générale							
		90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-03 Conseils						
		90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

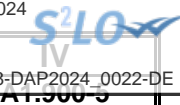
IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-04					TOTAL DU CHAPITRE
		Coop.décent.,act° interrég.,eur.intern.					
		90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



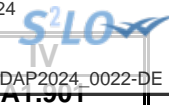
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	139 749 955,22	0,00	0,00	139 749 955,22
204	Subventions d'équipement versées	0,00	139 749 955,22	0,00	0,00	139 749 955,22
RECETTES		0,00	152 114 956,00	0,00	0,00	152 114 956,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	152 114 956,00	0,00	0,00	152 114 956,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



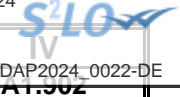
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	90-20	90-21			90-22			90-23	90-24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		90-201	90-211	90-212	90-213	90-221	90-222	90-223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-25											90-258 Autres	
		Formation professionnelle												
		90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					90-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							90-2561 Missions statutaires et réglementaires	90-2562 Développement des compétences	90-2563 Évolution et transition professionnelle	90-2564 Organisation des activités pédagogiques	90-2565 Autres	90-2571 Concours		90-2572 Missions administratives
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
			90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-32					
		Sports (autres que scolaires)					
		90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

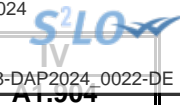
IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-41 Santé					
		90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale							
		90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
			90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées		90-428 Autres interventions sociales
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



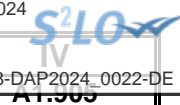
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	90-50		90-51					
		Services communs		Aménagement et services urbains					
		90-501 Services communs	90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
					90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

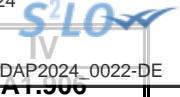
IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
					90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

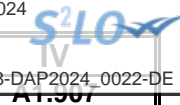
IV

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
					90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
		90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

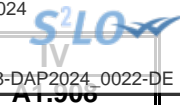
IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
				90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-83						
		Transports de marchandises						
		90-830	90-831	90-832	90-833	90-834	90-835	90-838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-84 Voirie							
		90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

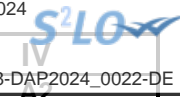
IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	49 271 733,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	49 271 733,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	49 271 733,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	49 271 733,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

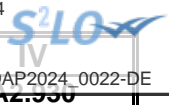
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		49 271 733,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		49 271 733,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		49 271 733,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		49 271 733,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

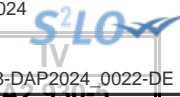
IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



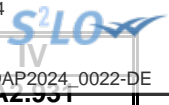
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
	DEPENSES	24 764 323,00	24 507 410,00	0,00	0,00	49 271 733,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	24 764 323,00	24 507 410,00	0,00	0,00	49 271 733,00
	RECETTES	24 764 323,00	24 507 410,00	0,00	0,00	49 271 733,00
747	Participations	24 764 323,00	24 507 410,00	0,00	0,00	49 271 733,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



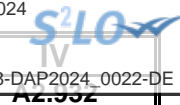
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20	93-21			93-22			93-23	93-24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		93-201	93-211	93-212	93-213	93-221	93-222	93-223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-25											93-258 Autres	
		Formation professionnelle												
		93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							93-2561 Missions statutaires et réglementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres	93-2571 Concours		93-2572 Missions administratives
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

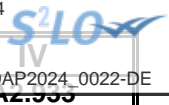
IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32					
		Sports (autres que scolaires)					
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

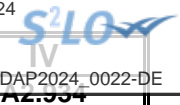
IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-41 Santé					
		93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42						
		Action sociale						
		93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance	
			93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

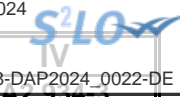
IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées		93-428 Autres interventions sociales
		93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



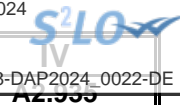
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisations de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	93-51 Aménagement et services urbains							
		93-50 Services communs							
		93-501 Services communs	93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
					93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

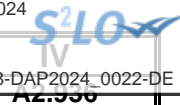
IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
					93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
					93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

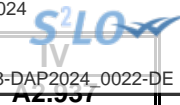
IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
					93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
		93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

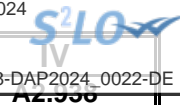
IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83						
		Transports de marchandises						
		93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84 Voirie							
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	32 642 416,62	32 642 416,62	32 642 416,62
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	-32 642 417,40	-32 642 417,40	-32 642 417,40
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	-0,78

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	-0,78
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE



	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vd	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	12 365 000,00	12 365 000,00	12 365 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	-12 365 000,00	-12 365 000,00	-12 365 000,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 0,00	12 365 000,00	II 12 365 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	12 365 000,00	12 365 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	12 365 000,00	12 365 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES
ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES
C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V	0,00	VI
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		0,00	0,00	0,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>			
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>			
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>			
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>			
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>			
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>			
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>			
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>			
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 35

VOTES :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 14/06/2024

Présenté par la présidente du conseil régional (1),
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 28/06/2024

Délibéré par l'assemblée l'assemblée délibérante du conseil régional (2), réunie en session Assemblée Plénière
A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 28/06/2024

Les membres de l'assemblée délibérante l'assemblée délibérante du conseil régional (2),(3),

Certifié exécutoire par la présidente du conseil régional (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 02/07/2024, et de la publication le 02/07/2024

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 02/07/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION : CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 23974001200137

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE

M. 57

Budget supplémentaire (3)

Voté par fonction

BUDGET : INTERREGION OCEAN INDIEN 2021 2027 (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	6
B - Modalités de vote	7
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	8
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	9
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	11

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Vote et reports	13
A2 - Vue d'ensemble - Ventilation des opérations réelles et d'ordre	15
B1 - Présentation des AP votées	16
B2 - Présentation des AE votées	17
C - Récapitulation par groupes fonctionnels	18
D1 - Equilibre financier du budget - Investissement	23
D2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	25
E1 - Balance générale - Dépenses	27
E2 - Balance générale - Recettes	29

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	31
A.900 - Services généraux	35
A.900-5 - Gestion des fonds européens	38
A.901 - Sécurité	39
A.902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	40
A.903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	43
A.904 - Santé et action sociale (hors RSA)	46
A.904-4 - RSA	49
A.905 - Aménagement des territoires et habitat	50
A.906 - Action économique	53
A.907 - Environnement	55
A.908 - Transports	58
A.921 - Taxes non affectées	62
A.922 - Dotations et participations	63
A.923 - Dettes et autres opérations financières	64
A.925 - Opérations patrimoniales	65
A.926 - Transferts entre les sections	66
A.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	67
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	68
B.930 - Services généraux	71
B.930-5 - Gestion des fonds européens	74
B.931 - Sécurité	75

B.932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	82
B.933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	85
B.934 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/régularisation de RMI)	86
B.934-3 - APA	87
B.934-4 - RSA/Régularisation de RMI	90
B.935 - Aménagement des territoires et habitat	92
B.936 - Action économique	93
B.937 - Environnement	94
B.938 - Transports	95
B.940 - Impositions directes	99
B.941 - Autres impôts et taxes	100
B.942 - Dotations et participations	101
B.943 - Opérations financières	102
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	103
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes	104
B.946 - Transferts entre les sections	105
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement	106
B.95 - Chapitres de prévision sans réalisation	107

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	108
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	111
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	114
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	115
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	116
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	119
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	122
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	125
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	126
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	129
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	131
A1.908 - Fonction 8 - Transports	134
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	138
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	140
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	143
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	144
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	145
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	148
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	151
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	154
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	155
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	156



- A2.936 - Fonction 6 - Action économique
- A2.937 - Fonction 7 - Environnement
- A2.938 - Fonction 8 - Transports

B - Annexes patrimoniales

- B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet
- B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet
- B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux Sans Objet
- B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet
- B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet
- B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme Sans Objet
- B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet
- B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet
- B3.1 - Etat des provisions constituées Sans Objet
- B3.2 - Etalement des provisions Sans Objet
- B4 - Etat des charges transférées Sans Objet
- B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers Sans Objet
- B6 - Prêts Sans Objet
- B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés Sans Objet
- B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus Sans Objet
- B7.3 - Etat des emprunts garantis Sans Objet
- B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis Sans Objet
- B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet
- B7.6 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet
- B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale Sans Objet
- B7.8 - Autres engagements donnés Sans Objet
- B7.9 - Autres engagements reçus Sans Objet
- B8 - Subventions versées Sans Objet
- B9 - Etat du personnel Sans Objet
- B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier Sans Objet
- B11.1 - Liste des organismes de regroupement Sans Objet
- B11.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet
- B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe Sans Objet

C - Annexes budgétaires

- C1.1 - Equilibre budgétaire 168
- C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses 170
- C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes 171

D - Autres éléments d'information

- D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet
- D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget Sans Objet
- D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation Sans Objet
- D3 - Décisions en matière de taux Sans Objet
- D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement Sans Objet

D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement

D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)

D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

■ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

les chapitres des groupes 90 et 93 ne comprennent pas les opérations non ventilables de la rubrique 01 ;

les chapitres des groupes 92, 94 et 95 constituent les éléments de la rubrique 01 – opérations non ventilables ;

les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE

Sans Objet

Sans Objet



I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

Valeurs

Population totale

Informations fiscales (N-2)

Collectivité

Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)

Informations financières – ratios

Valeurs

- | | |
|----|--|
| 1 | Dépenses réelles de fonctionnement / population |
| 2 | Recettes réelles de fonctionnement / population |
| 3 | Dépenses d'équipement brut / population |
| 4 | Encours de dette / population (2) (3) |
| 5 | DGF / population |
| 6 | Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4) |
| 7 | Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4) |
| 8 | Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement |
| 9 | Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4) |
| 10 | Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4) |

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1er janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	3 112 622,95	0,00	A1	3 112 622,95
Investissement	0,00	1 245 049,18	(3)	A2	1 245 049,18
Fonctionnement	0,00	1 867 573,77	(4)	A3	1 867 573,77

RESTES A REALISER N-1						
	Dépenses	Recettes			Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	8 893 208,00	III + IV	5 780 585,23	B1	-3 112 622,77
Investissement	I	1 616 947,00	III	371 898,00	B2	-1 245 049,00
Fonctionnement	II	7 276 261,00	IV	5 408 687,23	B3	-1 867 573,77

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,18
Investissement	A2 + B2	0,18
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 1 616 947,00
900	Services généraux	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	1 616 947,00
901	Sécurité	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00
904-4	RSA	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00
906	Action économique	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 7 276 261,00
930	Services généraux	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	7 276 261,00
931	Sécurité	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00
934-3	APA	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00
936	Action économique	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024



ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	371 898,00
900	Services généraux		0,00
900-5	Gestion des fonds européens		371 898,00
901	Sécurité		0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.		0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs		0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)		0,00
904-4	RSA		0,00
905	Aménagement des territoires et habitat		0,00
906	Action économique		0,00
907	Environnement		0,00
908	Transports		0,00
921	Taxes non affectées		0,00
922	Dotations et participations		0,00
923	Dettes et autres opérations financières		0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	5 408 687,23
930	Services généraux		0,00
930-5	Gestion des fonds européens		5 408 687,23
931	Sécurité		0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.		0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs		0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)		0,00
934-3	APA		0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI		0,00
935	Aménagement des territoires et habitat		0,00
936	Action économique		0,00
937	Environnement		0,00
938	Transports		0,00
940	Impositions directes		0,00
941	Autres impôts et taxes		0,00
942	Dotations et participations		0,00
943	Opérations financières		0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION - INTERREGION OCEAN INDIEN 2021 2027 - BS - 2024

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024



ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	0,18	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	1 616 947,00	371 898,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 245 049,18
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		1 616 947,18	1 616 947,18
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	7 276 261,00	5 408 687,23
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 867 573,77
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		7 276 261,00	7 276 261,00
TOTAL DU BUDGET (5)		8 893 208,18	8 893 208,18

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE





II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE

VENTILATION DES OPERATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES (1)	ORDRE	TOTAL	REELLES (1)	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	0,18	0,00	0,18	0,00	0,00	0,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	0,18	0,00	0,18	0,00	0,00	0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		950	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		952	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS

SECTION	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)
AP VOTEES	0,00		0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (950)	0,00		0,00	0,00	0,00
AE VOTEES	0,00		0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (952)	0,00		0,00	0,00	0,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 616 947,00	1 616 947,00	0,18	0,18	1 616 947,18
90 Opérations ventilées	1 616 947,00	1 616 947,00	-1 245 049,00	-1 245 049,00	371 898,00
- en AP/CP (2)	1 616 947,00	1 616 947,00	-1 245 049,00	-1 245 049,00	371 898,00
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées	0,00	0,00	1 245 049,18	1 245 049,18	1 245 049,18
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 616 947,00	371 898,00	1 245 049,18	1 245 049,18	1 616 947,18
90 Opérations ventilées	371 898,00	371 898,00	1 245 049,00	1 245 049,00	1 616 947,00
- Recettes affectées	371 898,00	371 898,00	1 245 049,00	1 245 049,00	1 616 947,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	1 245 049,00	0,00	-1 245 049,00	-1 245 049,00	-1 245 049,00
954 Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
951 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001 Solde exécution invest. reporté	0,00		1 245 049,18	1 245 049,18	1 245 049,18
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 276 261,00	7 276 261,00	0,00	0,00	7 276 261,00
93 Services ventilés	7 276 261,00	7 276 261,00	0,00	0,00	7 276 261,00
- en AE/CP	7 276 261,00	7 276 261,00	0,00	0,00	7 276 261,00
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 276 261,00	5 408 687,23	1 867 573,77	1 867 573,77	7 276 261,00
93 Services ventilés	7 276 261,00	5 408 687,23	0,00	0,00	5 408 687,23
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		1 867 573,77	1 867 573,77	1 867 573,77

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.


II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 1)

C

SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	DONT Fonction 4 Santé et action sociale (hors APA et RSA)
AP VOTEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (950)						
AE VOTEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont dépenses imprévues (952)						
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00	371 898,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90 Opérations ventilées	0,00	371 898,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AP/CP (2)	0,00	371 898,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées						
001 Solde exécution invest. reporté						
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00	1 616 947,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90 Opérations ventilées	0,00	1 616 947,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Recettes affectées	0,00	1 616 947,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	-1 245 049,00					
954 Produit des cessions d'immobilisations						
951 Virement de la section de fonctionnement						
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés						
001 Solde exécution invest. reporté						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	7 276 261,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE



SECTION	DONT Fonction 0 Services généraux (hors gestion des fonds européens)	DONT Fonction 0-5 Gestion des fonds européens	DONT Fonction 1 Sécurité	DONT Fonction 2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	DONT Fonction 3 Cult., vie sport, loisirs	DONT Fonction 4 (hors APA et RSA)
93 Services ventilés	0,00	7 276 261,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- en AE/CP	0,00	7 276 261,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés						
953 Virement à la section d'investissement						
002 Résultat de fonctionnement reporté						
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00	5 408 687,23	0,00	0,00	0,00	0,00
93 Services ventilés	0,00	5 408 687,23	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés						
002 Résultat de fonctionnement reporté						

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport aubudget de l'exercice.


(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite 2)

II
C

SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
AP VOTEES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont dépenses imprévues (950)							
AE VOTEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont dépenses imprévues (952)							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AP/CP (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dont opérations pour comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées							
001 Solde exécution invest. reporté							
RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
90 Opérations ventilées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Recettes affectées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la collectivité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)							
954 Produit des cessions d'immobilisations							
951 Virement de la section de fonctionnement							
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés							
001 Solde exécution invest. reporté							
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
93 Services ventilés (dont APA et RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- en AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE



SECTION	DONT Fonction 4-3 APA	DONT Fonction 4-4 RSA / Régularisations de RMI	DONT Fonction 5 Aménagement des territoires et habitat	DONT Fonction 6 Action économique	DONT Fonction 7 Environnement	DONT Fonction 8 Transports	DONT Fonction 9 Fonction en réserve
94 Services communs non ventilés							
953 Virement à la section d'investissement							
002 Résultat de fonctionnement reporté							
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
93 Services ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
94 Services communs non ventilés							
002 Résultat de fonctionnement reporté							

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport aubudget de l'exercice.
 (2) Y compris les opérations pour compte de tiers.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT**

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	371 898,00	1 616 947,00
900 Services généraux	0,00	0,00
900-5 Gestion des fonds européens	371 898,00	1 616 947,00
901 Sécurité	0,00	0,00
902 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
903 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
904 Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00
904-4 RSA	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
906 Action économique	0,00	0,00
907 Environnement	0,00	0,00
908 Transports	0,00	0,00
909 Fonction en réserve		
92 Opérations non ventilées	1 245 049,18	-1 245 049,00
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf affectations au R1068)	0,00	0,00
923 Dettes et autres opérations financières	1 245 049,18	-1 245 049,00
95 Chapitres de prévision sans réalisation		0,00
954 Produit des cessions d'immobilisations		0,00
TOTAL	I 1 616 947,18	II 371 898,00


OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	0,00	0,00
926 Transferts entre les sections (2)	0,00	0,00
951 Virement de la section de fonctionnement		0,00
TOTAL	III 0,00	IV 0,00

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :..... 0,00

001 Solde exécution invest. reporté (3)	V 0,00	VI 1 245 049,18
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII 0,00

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	1 616 947,18	II + IV + VI + VII
----------------------------	-------------	---------------------	--------------------

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le 08/07/2024 1 616 947,18 
ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT

OPERATIONS REELLES (1) (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	7 276 261,00	5 408 687,23
930 Services généraux	0,00	0,00
930-5 Gestion des fonds européens	7 276 261,00	5 408 687,23
931 Sécurité	0,00	0,00
932 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00
933 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00
934 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	0,00	0,00
934-3 APA	0,00	0,00
934-4 RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00
936 Action économique	0,00	0,00
937 Environnement	0,00	0,00
938 Transports	0,00	0,00
939 Fonction en réserve		
94 Services communs non ventilés	0,00	0,00
940 Impositions directes	0,00	0,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	0,00
942 Dotations et participations	0,00	0,00
943 Opérations financières	0,00	0,00
944 Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes (2)	0,00	0,00
TOTAL	I 7 276 261,00	II 5 408 687,23

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections (2)	0,00	0,00
947 Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	0,00	
TOTAL	III 0,00	IV 0,00

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :..... 0,00

002 Résultat de fonctionnement reporté (3)	V 0,00	VI 1 867 573,77
--	--------	-----------------

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024 7 276 261,00
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	7 276 261,00	II + IV + VI
----------------------------	-------------	---------------------	--------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Les comptes 68 et 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Inscrire en cas de reprise du résultat de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée du résultat).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – DEPENSES

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses d'investissement – Total		1 616 947,00	1 616 947,00	0,18	0,18	1 616 947,18
Sous total des opérations réelles et mixtes		1 616 947,00	1 616 947,00	0,18	0,18	1 616 947,18
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	0,00	0,00	1 245 049,18	1 245 049,18	1 245 049,18
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (4)	1 616 947,00	1 616 947,00	-1 245 049,00	-1 245 049,00	371 898,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324 et 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitre d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – DEPENSES

II

E1

	FONCTIONNEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses de fonctionnement – Total		7 276 261,00	7 276 261,00	0,00	0,00	7 276 261,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		7 276 261,00	7 276 261,00	0,00	0,00	7 276 261,00
011	Charges à caractère général (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586, 016 et 017)	7 276 261,00	7 276 261,00	0,00	0,00	7 276 261,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (hors 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (hors 016 et 017)	0,00		0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – RECETTES

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes d'investissement – Total		1 616 947,00	371 898,00	1 245 049,18	1 245 049,18	1 616 947,18
Sous total des opérations réelles et mixtes		1 616 947,00	371 898,00	0,00	0,00	371 898,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 018)	371 898,00	371 898,00	1 245 049,00	1 245 049,00	1 616 947,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688)	1 245 049,00	0,00	-1 245 049,00	-1 245 049,00	-1 245 049,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204 et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf 018) (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324et 018) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 018)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution invest. reporté	0,00			1 245 049,18	1 245 049,18

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Exceptionnellement, les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – RECETTES

II
E2

FONCTIONNEMENT		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes de fonctionnement – Total		7 276 261,00	5 408 687,23	1 867 573,77	1 867 573,77	7 276 261,00
Sous total des opérations réelles et mixtes		7 276 261,00	5 408 687,23	0,00	0,00	5 408 687,23
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (sauf 016 et 017)	7 276 261,00	5 408 687,23	0,00	0,00	5 408 687,23
75	Autres produits de gestion courante (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (sauf 016 et 017)	0,00		0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (sauf 016 et 017)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00		1 867 573,77	1 867 573,77	1 867 573,77

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) Propositions formulées par le président pour l'exercice N.

(3) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXER

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	1 616 947,00	1 616 947,00	0,00	-1 245 049,00	-1 245 049,00	-1 245 049,00	0,00	371 898,00
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	1 616 947,00	1 616 947,00	0,00	-1 245 049,00	-1 245 049,00	-1 245 049,00	0,00	371 898,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve								
92	Opérations non ventilées	0,00	0,00		1 245 049,18	1 245 049,18		1 245 049,18	1 245 049,18
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00		1 245 049,18	1 245 049,18		1 245 049,18	1 245 049,18
925	Opérations patrimoniales	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
926	Transferts entre les sections	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation			0,00					
950	Dépenses imprévues			0,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		1 616 947,00	1 616 947,00	0,00	0,18	0,18	-1 245 049,00	1 245 049,18	1 616 947,18
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5)									0,00
TOTAL									1 616 947,18

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
- (5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			N-1 (2)		(3)	
			I		II	III = I + II
90	Opérations ventilées	371 898,00	371 898,00	1 245 049,00	1 245 049,00	1 616 947,00
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	371 898,00	371 898,00	1 245 049,00	1 245 049,00	1 616 947,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve					
92	Opérations non ventilées	1 245 049,00	0,00	-1 245 049,00	-1 245 049,00	-1 245 049,00
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	1 245 049,00	0,00	-1 245 049,00	-1 245 049,00	-1 245 049,00
925	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
926	Transferts entre les sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
951	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		1 616 947,00	371 898,00	0,00	0,00	371 898,00

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (5) 1 245 049,18

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6) 0,00

TOTAL 1 616 947,18

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée des résultats au budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(6) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

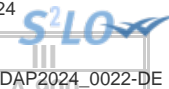
Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024



ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0022-DE



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 900 – Services généraux **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-02 Administration générale							
	90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 1)

Libellé	90-03						
	Conseils						
	90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
				Conseil éco.,soc.,environ.,culture.educ.			
			90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports			
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

A 900

CHAPITRE 900 – Services généraux (suite 2)

Libellé	90-04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 900-5 – Gestion des fonds européens

AP (1) = **0,00**

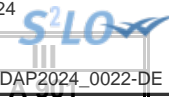
Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Budget de l'exercice (2)	0,00	1 616 947,00	0,00	0,00	1 616 947,00
Restes à réaliser N-1	0,00	1 616 947,00	0,00	0,00	1 616 947,00
Propositions nouvelles	0,00	-1 245 049,00	0,00	0,00	-1 245 049,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	-1 245 049,00	0,00	0,00	-1 245 049,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	-1 245 049,00	0,00	0,00	-1 245 049,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Budget de l'exercice (2)	0,00	371 898,00	0,00	0,00	371 898,00
Restes à réaliser N-1	0,00	371 898,00	0,00	0,00	371 898,00
Propositions nouvelles	0,00	1 245 049,00	0,00	0,00	1 245 049,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	1 245 049,00	0,00	0,00	1 245 049,00
Recettes affectées	0,00	1 245 049,00	0,00	0,00	1 245 049,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 901 – Sécurité

AP (1) = 0,00

Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AP (1) = 0,00

Libellé	90-20	90-21			90-22			90-23	90-24
	Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
	90-201	90-211	90-212	90-213	90-221	90-222	90-223		
	Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET											
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES											
Détail par articles											
											III
											A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	90-25 Formation professionnelle												
	90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					90-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		90-258 Autres
											90-2571 Concours	90-2572 Missions administratives	
						90-2561 Missions statutaires et réglementaires	90-2562 Développement des compétences	90-2563 Évolution et transition professionnelle	90-2564 Organisation des activités pédagogiques	90-2565 Autres			
DEPENSES D'EQUIPEMENT													
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS													
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET									III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES									A 902
Détail par articles									

CHAPITRE 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

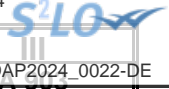
Libellé	90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AP (1) = 0,00

Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture								
		90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive	
		DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 903
Détail par articles	

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	90-32					
	Sports (autres que scolaires)					
	90-321	90-322	90-323	90-324	90-325	90-326
	Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET							III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES							A 903
Détail par articles							

CHAPITRE 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

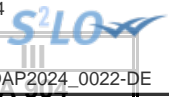
Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) AP (1) = 0,00

Libellé	90-41 Santé					
	90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éta sanitaires	90-418 Autres actions
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 904
Détail par articles	

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Libellé	90-42 Action sociale							
	90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
		90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 904
Détail par articles	

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

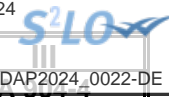
Libellé	90-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées	90-428 Autres interventions sociales	
	90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 904-4 – RSA **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-50	90-51						
	Services communs	Aménagement et services urbains						
	90-501	90-510	90-511	90-512	90-513	90-514	90-515	90-518
	Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET		III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES		A 905
Détail par articles		

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
				90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 905
Détail par articles	

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

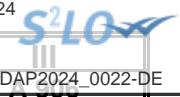
Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 906 – Action économique

AP (1) = 0,00

Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
				90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
				90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III

A 906

CHAPITRE 906 – Action économique (suite)

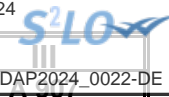
Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 907 – Environnement

AP (1) = 0,00

Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72					
			Actions déchets et propreté urbaine					
			90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
				90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 907
Détail par articles	

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 1)

Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
	90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES D'EQUIPEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III

A 907

CHAPITRE 907 – Environnement (suite 2)

Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports **AP (1) = 0,00**

Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs							
			90-820	90-821	90-822	90-823	90-824	90-825	90-828	
			Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports	
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Libellé	90-83 Transports de marchandises						
	90-830 Services communs	90-831 Fret routier	90-832 Fret ferroviaire	90-833 Fret fluvial	90-834 Fret maritime	90-835 Fret aérien	90-838 Autres transports
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Libellé	90-84 Voirie							
	90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 3)

Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES D'EQUIPEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'opération	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Reversement de dotations (trop perçu).



III – VOTE DU BUDGET
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

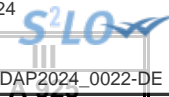
Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	1 245 049,18	1 245 049,18	1 245 049,18
168772	FEDER	0,00	0,00	1 245 049,18	1 245 049,18	1 245 049,18
	RECETTES	1 245 049,00	0,00	-1 245 049,00	-1 245 049,00	0,00
168772	FEDER	1 245 049,00	0,00	-1 245 049,00	-1 245 049,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

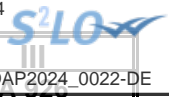
CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	RECETTES (3)	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	0,00	0,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	0,00	0,00	0,00
	<i>Charges transférées</i>	0,00	0,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE (4) (5)	0,00	0,00	0,00
	<i>Amortissement des immobilisations</i>	0,00	0,00	0,00
	<i>Autres</i>	0,00	0,00	0,00

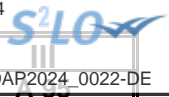
(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AP lors de la séance budgétaire
	DEPENSES				0,00
950	Dépenses imprévues				0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	
951	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	
954	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	

(1) Le contenu de la colonne « Budget de l'exercice » est défini dans l'état I-B.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
93	Services ventilés	7 276 261,00	7 276 261,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 276 261,00
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	7 276 261,00	7 276 261,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 276 261,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve								
94	Services communs non ventilés	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
940	Impositions directes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
952	Dépenses imprévues			0,00					



Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4)	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
			I			II		hors AE	III = I + II
953	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		7 276 261,00	7 276 261,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 276 261,00

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (6)	0,00
---	-------------

TOTAL	7 276 261,00
--------------	---------------------

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(6) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III

B

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	7 276 261,00	5 408 687,23	0,00	0,00	5 408 687,23
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	7 276 261,00	5 408 687,23	0,00	0,00	5 408 687,23
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprent.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve					
94	Services communs non ventilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		7 276 261,00	5 408 687,23	0,00	0,00	5 408 687,23

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)

1 867 573,77

TOTAL

7 276 261,00

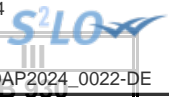
(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.



III – VOTE DU BUDGET
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 930 – Services généraux **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-02 Administration générale							
	93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 1)

Libellé	93-03						
	Conseils						
	93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., édu., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture.éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
				93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 930
Détail par articles	

CHAPITRE 930 – Services généraux (suite 2)

Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
	93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 930-5 – Gestion des fonds européens

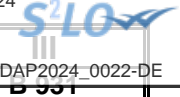
AE (1) = **0,00**

Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	0,00	7 276 261,00	0,00	0,00	7 276 261,00
Restes à réaliser N-1	0,00	7 276 261,00	0,00	0,00	7 276 261,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	0,00	7 276 261,00	0,00	0,00	7 276 261,00
Restes à réaliser N-1	0,00	5 408 687,23	0,00	0,00	5 408 687,23
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 931 – Sécurité

AE (1) = 0,00

Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



B 932

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

AE (1) = 0,00

Libellé	93-20	93-21				93-22			93-23	93-24
	Services communs	Enseignement du premier degré				Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
	93-201	93-211	93-212	93-213	93-221	93-222	93-223			
	Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT										
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 932
Détail par articles	

CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Libellé	93-25												
	Formation professionnelle												
	93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		93-258 Autres
						93-2561 Missions statutaires et réglementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres	93-2571 Concours	93-2572 Missions administratives	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT													
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT													
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET		III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES		B 932
Détail par articles		

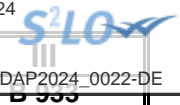
CHAPITRE 932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

AE (1) = 0,00

Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
		93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 933
Détail par articles	

CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Libellé	93-32					
	Sports (autres que scolaires)					
	93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 933
Détail par articles	

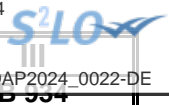
CHAPITRE 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) AE (1) = 0,00

Libellé	93-41 Santé					
	93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 1)

Libellé	93-42 Action sociale							
	93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance		
		93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil	93-4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 934
Détail par articles	

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI) (suite 2)

Libellé	93-42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
	93-423 Famille et enfance			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées	93-428 Autres interventions sociales	
	93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



B 9343

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 934-3 – APA

AE (1) =

0,00

Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 934-4 – RSA / Régularisations de RMI

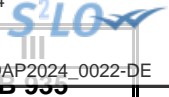
AE (1) = 0,00

Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat

AE (1) = 0,00

Libellé	93-50	93-51						
	Services communs	Aménagement et services urbains						
	93-501	93-510	93-511	93-512	93-513	93-514	93-515	93-518
	Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 935
Détail par articles	

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
				93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET		III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES		B 935
Détail par articles		

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE	
			93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement			
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 936 – Action économique

AE (1) = **0,00**

Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
				93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
				93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 936
Détail par articles	

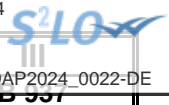
CHAPITRE 936 – Action économique (suite)

Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 937 – Environnement

AE (1) = 0,00

Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
			93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
				93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoyage
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III

B 937

CHAPITRE 937 – Environnement (suite 1)

Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
	93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT						
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

III

B 937

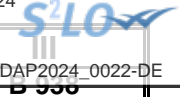
CHAPITRE 937 – Environnement (suite 2)

Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports **AE (1) = 0,00**

Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
			93-820	93-821	93-822	93-823	93-824	93-825	93-828
			Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Libellé	93-83 Transports de marchandises						
	93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Libellé	93-84							
	Voirie							
	93-841	93-842	93-843	93-844	93-845	93-846	93-847	93-849
	Voirie nationale	Voirie régionale	Voirie départementale	Voirie métropolitaine	Voirie communale	Viabilité hivernale et aléas climatiques	Equipements de voirie	Sécurité routière
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

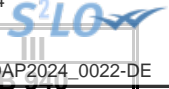
CHAPITRE 938 – Transports (suite 3)

Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
	93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT									
Budget de l'exercice (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions nouvelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 940 – Impositions directes

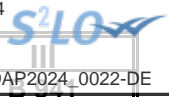
Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

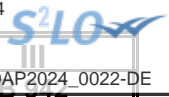
Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

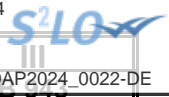
Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (5)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
Compte R7622 (6)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

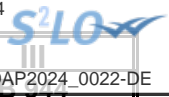
(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus

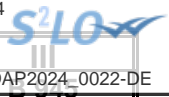
Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.



III – VOTE DU BUDGET
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES
Détail par articles

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

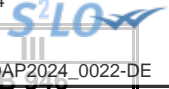
Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (4)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4) (6)	0,00	0,00	0,00
	<i>Dot. aux amortissements et provisions</i>	0,00	0,00	0,00
	<i>Autres</i>	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (5) (6)	0,00	0,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	0,00	0,00	0,00
	<i>Transfert de charges</i>	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

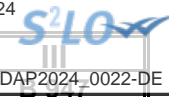
(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

(5) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

(6) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES

Détail par articles

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

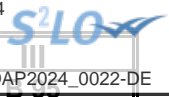
Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)
	DEPENSES (4)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (4)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.



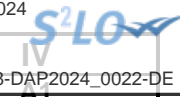
III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS

95 – Chapitre de prévision sans réalisation

Articles	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Vote des AE lors de la séance budgétaire
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
952	Dépenses imprévues				0,00
953	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	0,00	371 898,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	371 898,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	1 616 947,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 616 947,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	S sociale (hors RSA)	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

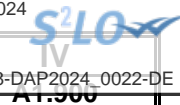
IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		1 616 947,18
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 245 049,18
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		371 898,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		1 616 947,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		1 616 947,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	90-02 Administration générale							
		90-020 Admin. générale de la collectivité	90-021 Personnel non ventilé	90-022 Information, communication, publicité	90-023 Fêtes et cérémonies	90-024 Aide aux associations	90-025 Cimetières et pompes funèbres	90-026 Administration générale de l'Etat	90-028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-03 Conseils						
		90-031 Assemblée délibérante	90-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	90-033 Conseil cult., éduc., env.	90-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		90-035 Conseil de territoire	90-038 Autres instances
					90-0341 Section éco., sociale et environnem.	90-0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

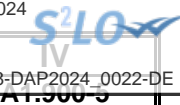
IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		90-041 Action relevant de la subvention globale	90-042 Actions interrégionales	90-043 Actions européennes	90-044 Aide publique au développement	90-048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



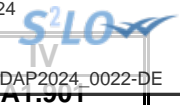
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	90-051 FSE	90-052 FEDER	90-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				90-0580 FEADER	90-0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	371 898,00	0,00	0,00	371 898,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	371 898,00	0,00	0,00	371 898,00
RECETTES		0,00	1 616 947,00	0,00	0,00	1 616 947,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	1 616 947,00	0,00	0,00	1 616 947,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



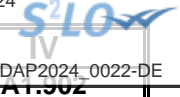
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	90-10 Services communs	90-11 Police, sécurité, justice	90-12 Incendie et secours	90-13 Hygiène et salubrité publique	90-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	90-20	90-21			90-22			90-23	90-24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		90-201	90-211	90-212	90-213	90-221	90-222	90-223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-25											90-258 Autres	
		Formation professionnelle												
		90-251 Insertion sociale et professionnelle	90-252 Formation professionnalisante personnes	90-253 Formation certifiante des personnes	90-254 Formation des actifs occupés	90-255 Rémunération des stagiaires	90-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					90-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							90-2561 Missions statutaires et réglementaires	90-2562 Développement des compétences	90-2563 Évolution et transition professionnelle	90-2564 Organisation des activités pédagogiques	90-2565 Autres	90-2571 Concours		90-2572 Missions administratives
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

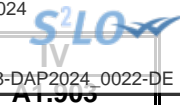
IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-26 Apprentissage	90-27 Formation sanitaire et sociale	90-28 Autres services périscolaires et annexes					90-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-281 Hébergement et restauration scolaires	90-282 Sport scolaire	90-283 Médecine scolaire	90-284 Classes de découverte	90-288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	90-30 Services communs	90-31 Culture							
			90-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	90-312 Patrimoine	90-313 Bibliothèques, médiathèques	90-314 Musées	90-315 Services d'archives	90-316 Théâtres et spectacles vivants	90-317 Cinémas et autres salles de spectacles	90-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-32					
		Sports (autres que scolaires)					
		90-321 Salles de sport, gymnases	90-322 Stades	90-323 Piscines	90-324 Centres de formation sportifs	90-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	90-326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

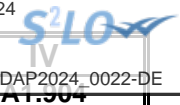
IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-33 Jeunesse et loisirs			90-34 Vie sociale et citoyenne		90-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-331 Centres de loisirs	90-332 Colonies de vacances	90-338 Autres activités pour les jeunes	90-341 Egalité entre les femmes et les hommes	90-348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-41 Santé					
		90-410 Services communs	90-411 PMI et planification familiale	90-412 Prévention et éducation pour la santé	90-413 Sécurité alimentaire	90-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	90-418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale							
		90-420 Services communs	90-421 Famille et enfance				90-422 Petite enfance		
			90-4211 Actions en faveur de la maternité	90-4212 Aides à la famille	90-4213 Aides sociales à l'enfance	90-4214 Adolescence	90-4221 Crèches et garderies	90-4222 Multi accueil	90-4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

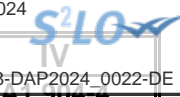
IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		90-423 Personnes âgées			90-424 Personnes en difficulté	90-425 Personnes handicapées		90-428 Autres interventions sociales
		90-4231 Forfait autonomie	90-4232 Autres actions de prévention	90-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



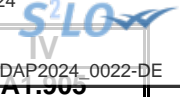
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	90-441 Insertion sociale	90-442 Santé	90-443 Logement	90-444 Insertion professionnelle	90-445 Evaluation des dépenses engagées	90-446 Dépenses de structure	90-447 RSA allocations	90-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	90-50		90-51					
		Services communs		Aménagement et services urbains					
		90-501 Services communs	90-510 Services communs	90-511 Espaces verts urbains	90-512 Eclairage public	90-513 Art public	90-514 Electrification	90-515 Opérations d'aménagement	90-518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-52 Politique de la ville	90-53 Agglomérations et villes moyennes	90-54 Espace rural et autres espaces de dév.	90-55 Habitat (Logement)				
					90-551 Parc privé de la collectivité	90-552 Aide au secteur locatif	90-553 Aide à l'accession à la propriété	90-554 Aire d'accueil des gens du voyage	90-555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

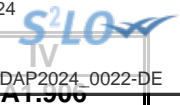
IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-56 Actions en faveur du littoral	90-57 Techno. de l'information et de la comm.	90-58 Autres actions		90-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				90-581 Réserves Foncières	90-588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	90-60 Services communs	90-61 Interventions économiques transversales	90-62 Structure d'animation et de dév. éco.	90-63 Actions sectorielles			
					90-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		90-632 Industrie, commerce et artisanat	90-633 Développement touristique
					90-6311 Laboratoire	90-6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

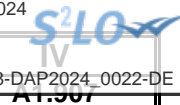
IV

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-64 Rayonnement, attractivité du territoire	90-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	90-66 Maintien et dév. des services publics	90-67 Recherche et innovation	90-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	90-70 Services communs	90-71 Actions transversales	90-72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				90-720 Services communs collecte et propreté	90-721 Collecte et traitement des déchets			90-722 Propreté urbaine	
					90-7211 Actions prévention et sensibilisation	90-7212 Collecte des déchets	90-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	90-7221 Actions prévention et sensibilisation	90-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-73 Actions en matière de gestion des eaux					90-74 Politique de l'air
		90-731 Politique de l'eau	90-732 Eau potable	90-733 Assainissement	90-734 Eaux pluviales	90-735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

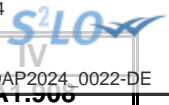
IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-75 Politique de l'énergie					90-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	90-77 Environnement infrastructures transports	90-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		90-751 Réseaux de chaleur et de froid	90-752 Energie photovoltaïque	90-753 Energie éolienne	90-754 Energie hydraulique	90-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	90-80 Services communs	90-81 Transports scolaires	90-82 Transports publics de voyageurs						
				90-820 Services communs	90-821 Transport sur route	90-822 Transport ferroviaire	90-823 Transport fluvial	90-824 Transport maritime	90-825 Transport aérien	90-828 Autres transports
				DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-83						
		Transports de marchandises						
		90-830	90-831	90-832	90-833	90-834	90-835	90-838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-84 Voirie							
		90-841 Voirie nationale	90-842 Voirie régionale	90-843 Voirie départementale	90-844 Voirie métropolitaine	90-845 Voirie communale	90-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	90-847 Equipements de voirie	90-849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

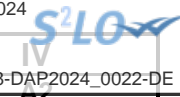
IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	90-85 Infrastructures					90-86 Liaisons multimodales	90-87 Circulations douces	90-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		90-851 Gares, autres infrastructures routières	90-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	90-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	90-854 Ports, autres infrastructures portuaires	90-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	0 Services généraux (hors Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign.,form. professionnelle, apprent.	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	7 276 261,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	7 276 261,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	7 276 261,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	7 276 261,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

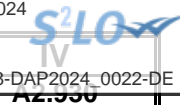
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisations de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 276 261,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 276 261,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 276 261,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 276 261,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	93-02 Administration générale							
		93-020 Admin. générale de la collectivité	93-021 Personnel non ventilé	93-022 Information, communication, publicité	93-023 Fêtes et cérémonies	93-024 Aide aux associations	93-025 Cimetières et pompes funèbres	93-026 Administration générale de l'Etat	93-028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-03 Conseils						
		93-031 Assemblée délibérante	93-032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	93-033 Conseil cult., éduc., env.	93-034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		93-035 Conseil de territoire	93-038 Autres instances
					93-0341 Section éco., sociale et environnem.	93-0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

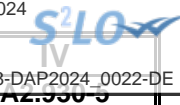
IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		93-041 Action relevant de la subvention globale	93-042 Actions interrégionales	93-043 Actions européennes	93-044 Aide publique au développement	93-048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



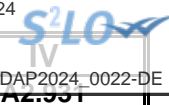
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	93-051 FSE	93-052 FEDER	93-058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				93-0580 FEADER	93-0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	7 276 261,00	0,00	0,00	7 276 261,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	7 276 261,00	0,00	0,00	7 276 261,00
	RECETTES	0,00	7 276 261,00	0,00	0,00	7 276 261,00
747	Participations	0,00	7 276 261,00	0,00	0,00	7 276 261,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



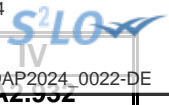
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	93-10 Services communs	93-11 Police, sécurité, justice	93-12 Incendie et secours	93-13 Hygiène et salubrité publique	93-18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	93-20	93-21			93-22			93-23	93-24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		93-201	93-211	93-212	93-213	93-221	93-222	93-223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-25											93-258 Autres	
		Formation professionnelle												
		93-251 Insertion sociale et professionnelle	93-252 Formation professionnalisante personnes	93-253 Formation certifiante des personnes	93-254 Formation des actifs occupés	93-255 Rémunération des stagiaires	93-256 CNFPT - Formation des actifs occupés					93-257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							93-2561 Missions statutaires et réglementaires	93-2562 Développement des compétences	93-2563 Évolution et transition professionnelle	93-2564 Organisation des activités pédagogiques	93-2565 Autres	93-2571 Concours		93-2572 Missions administratives
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

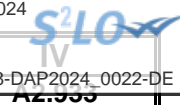
IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-26 Apprentissage	93-27 Formation sanitaire et sociale	93-28 Autres services périscolaires et annexes					93-29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-281 Hébergement et restauration scolaires	93-282 Sport scolaire	93-283 Médecine scolaire	93-284 Classes de découverte	93-288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	93-30 Services communs	93-31 Culture							
			93-311 Activités artist.,actions et manif.cult.	93-312 Patrimoine	93-313 Bibliothèques, médiathèques	93-314 Musées	93-315 Services d'archives	93-316 Théâtres et spectacles vivants	93-317 Cinémas et autres salles de spectacles	93-318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-32					
		Sports (autres que scolaires)					
		93-321 Salles de sport, gymnases	93-322 Stades	93-323 Piscines	93-324 Centres de formation sportifs	93-325 Autres équipements sportifs ou loisirs	93-326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

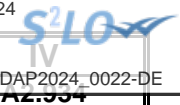
IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-33 Jeunesse et loisirs			93-34 Vie sociale et citoyenne		93-39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-331 Centres de loisirs	93-332 Colonies de vacances	93-338 Autres activités pour les jeunes	93-341 Egalité entre les femmes et les hommes	93-348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-41 Santé					
		93-410 Services communs	93-411 PMI et planification familiale	93-412 Prévention et éducation pour la santé	93-413 Sécurité alimentaire	93-414 Dispensaires et autres éts sanitaires	93-418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42						
		Action sociale						
		93-420 Services communs	93-421 Famille et enfance				93-422 Petite enfance	
			93-4211 Actions en faveur de la maternité	93-4212 Aides à la famille	93-4213 Aides sociales à l'enfance	93-4214 Adolescence	93-4221 Crèches et garderies	93-4222 Multi accueil
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		93-423 Personnes âgées			93-424 Personnes en difficulté	93-425 Personnes handicapées		93-428 Autres interventions sociales
		93-4231 Forfait autonomie	93-4232 Autres actions de prévention	93-4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	93-430 Services communs	93-431 APA à domicile	93-432 APA versée aux bénéf. en établissement	93-433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



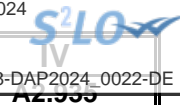
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisations de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	93-441 Insertion sociale	93-442 Santé	93-443 Logement	93-444 Insertion professionnelle	93-445 Evaluation des dépenses engagées	93-446 Dépenses de structure	93-447 RSA allocations	93-448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	93-51 Aménagement et services urbains							
		93-50 Services communs							
		93-501 Services communs	93-510 Services communs	93-511 Espaces verts urbains	93-512 Eclairage public	93-513 Art public	93-514 Electrification	93-515 Opérations d'aménagement	93-518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-52 Politique de la ville	93-53 Agglomérations et villes moyennes	93-54 Espace rural et autres espaces de dév.	93-55 Habitat (Logement)				
					93-551 Parc privé de la collectivité	93-552 Aide au secteur locatif	93-553 Aide à l'accession à la propriété	93-554 Aire d'accueil des gens du voyage	93-555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

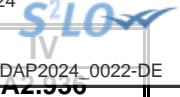
IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-56 Actions en faveur du littoral	93-57 Techno. de l'information et de la comm.	93-58 Autres actions		93-59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				93-581 Réserves Foncières	93-588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	93-60 Services communs	93-61 Interventions économiques transversales	93-62 Structure d'animation et de dév. éco.	93-63 Actions sectorielles			
					93-631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		93-632 Industrie, commerce et artisanat	93-633 Développement touristique
					93-6311 Laboratoire	93-6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

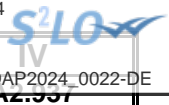
IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-64 Rayonnement, attractivité du territoire	93-65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	93-66 Maintien et dév. des services publics	93-67 Recherche et innovation	93-68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	93-70 Services communs	93-71 Actions transversales	93-72 Actions déchets et propreté urbaine					
				93-720 Services communs collecte et propreté	93-721 Collecte et traitement des déchets			93-722 Propreté urbaine	
					93-7211 Actions prévention et sensibilisation	93-7212 Collecte des déchets	93-7213 Tri, valorisation, traitement déchets	93-7221 Actions prévention et sensibilisation	93-7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-73 Actions en matière de gestion des eaux					93-74 Politique de l'air
		93-731 Politique de l'eau	93-732 Eau potable	93-733 Assainissement	93-734 Eaux pluviales	93-735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

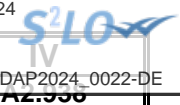
IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-75 Politique de l'énergie					93-76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	93-77 Environnement infrastructures transports	93-78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		93-751 Réseaux de chaleur et de froid	93-752 Energie photovoltaïque	93-753 Energie éolienne	93-754 Energie hydraulique	93-758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	93-80 Services communs	93-81 Transports scolaires	93-82 Transports publics de voyageurs						
				93-820 Services communs	93-821 Transport sur route	93-822 Transport ferroviaire	93-823 Transport fluvial	93-824 Transport maritime	93-825 Transport aérien	93-828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-83						
		Transports de marchandises						
		93-830 Services communs	93-831 Fret routier	93-832 Fret ferroviaire	93-833 Fret fluvial	93-834 Fret maritime	93-835 Fret aérien	93-838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-84 Voirie							
		93-841 Voirie nationale	93-842 Voirie régionale	93-843 Voirie départementale	93-844 Voirie métropolitaine	93-845 Voirie communale	93-846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	93-847 Equipements de voirie	93-849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	93-85 Infrastructures					93-86 Liaisons multimodales	93-87 Circulations douces	93-89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		93-851 Gares, autres infrastructures routières	93-852 Gares et autres infrastructures ferrov.	93-853 Haltes, autres infrastructures fluviales	93-854 Ports, autres infrastructures portuaires	93-855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE**

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	1 245 049,18	1 245 049,18	1 245 049,18
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	-1 245 049,00	-1 245 049,00	-1 245 049,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	0,18

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00	0,00	0,18
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE



	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Voté	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	1 245 049,18	1 245 049,18	1 245 049,18
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	-1 245 049,18	-1 245 049,18	-1 245 049,18

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 0,00	1 245 049,18	II 1 245 049,18
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	1 245 049,18	1 245 049,18
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	1 245 049,18	1 245 049,18
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES
ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES
C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 0,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		0,00	0,00	0,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>			
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>			
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>			
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>			
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>			
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>			
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>			
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>			
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

**V – ARRETE ET SIGNATURES****ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 35

VOTES :

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 14/06/2024

Présenté par la présidente du conseil régional (1),

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 28/06/2024

Délibéré par l'assemblée l'assemblée délibérante du conseil régional (2), réunie en session Assemblée Plénière

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 28/06/2024

Les membres de l'assemblée délibérante l'assemblée délibérante du conseil régional (2),(3),

Certifié exécutoire par la présidente du conseil régional (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 02/07/2024, et de la publication le 02/07/2024

A Hôtel de Région-Sainte Clotilde, le 02/07/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**DELIBERATION N°DAP2024_0023****L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le vendredi 28 juin 2024 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

sous la présidence de :

Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

*Nombre de membres
en exercice : 45*

*Nombre de membres
présents : 25*

*Nombre de membres
représentés : 10*

*Nombre de membres
absents : 10*

*La Présidente,
Huguette BELLO*

Présents :

BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NABENESA KARINE
SITOUZE CÉLINE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
RATENON JEAN HUGUES
PROFIL PATRICIA
PLANTE PASCAL
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
VIENNE AXEL
PICARDO BERNARD
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
CORBIERE EVELYNE
CHANE-HONG RÉGINE
CESARI MAYA
ABMON-ELIZEON LILIANE
MARATCHIA JEAN-BERNARD
MAILLOT FRÉDÉRIC

Représenté(s) :

NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
RAMAYE AMANDINE
BOULEVART PATRICE
BADAT RAHFICK
MOREL JEAN JACQUES
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
COSTES YOLAINE
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE
BAREIGTS ERICKA

Absents :

TECHER JACQUES
AHO-NIENNE SANDRINE
ANNETTE CHRISTIAN
SIHOU MICKAËL
NIRLO RICHARD
HOARAU DENISE
PAYET JOHNNY
RAMIN SABRINA
RAMASSAMY NADIA
GIRONCEL DAMOUR NADINE

RAPPORT /DDDTE / N°115531

APPROBATION DU PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS (PRPGD) ET SON
RAPPORT ENVIRONNEMENTAL



Séance du 28 juin 2024
Délibération N°DAP2024_0023
Rapport /DDDTE / N°115531

**Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional**

**APPROBATION DU PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES
DÉCHETS (PRPGD) ET SON RAPPORT ENVIRONNEMENTAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement, notamment le titre IV de son livre V,

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, notamment son article 8, ayant transféré à la Région la compétence pour élaborer un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) qui se substitue aux plans déchets existants,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire,

Vu l'ordonnance n° 2020-920 du 29 juillet 2020 relative à la prévention et à la gestion des déchets,

Vu le décret n° 2016-811 du 17 juin 2016 relatif au Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets,

Vu le décret n° 2020-1573 du 11 décembre 2020 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

* * *

Vu la délibération N° DCP_2016-0684 en date du 08 novembre 2016 approuvant le lancement de la procédure d'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de La Réunion par la Région (n° 103172),

Vu la délibération N° DCP_2017-0291 en date du 13 juin 2017 (n° 104095) relative à la composition de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de La Réunion telle que mentionnée à l'article R.541-21 du code de l'environnement, modifiée par les délibérations N° DCP_2018-0207 du 22 mai 2018 et N° DCP_2021-0943 du 22 décembre 2021,

Vu l'arrêté N° DEECB/20172276 du 04 juillet 2017 portant sur la composition de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de La Réunion, l'arrêté modificatif n°1 du 25 septembre 2018 et l'arrêté modificatif n°2 du 14 juin 2022,

Vu la déclaration d'intention publiée en 2019 par la Région Réunion et l'État relative à la procédure de concertation préalable du public pour l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de La Réunion, en application des articles L121-15-1 et suivants du code de l'environnement,

Vu l'avis du 13 octobre 2022 de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de La Réunion sur le projet de plan,

Vu les courriers du 23 novembre 2022 adressés par Région Réunion aux Personnes Publiques Associées (ÉTAT, CINOR, CASUD, CIVIS, TCO, CIREST, SYDNE, ILEVA) pour avis sur le projet de plan et le rapport environnemental, en application de l'article R.541-22 du code de l'environnement,

Vu l'avis du 02 décembre 2022 de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) sur le projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets,

Vu la délibération N° DAP2023_0021 en date du 03 novembre 2023 (N°114393) approuvant l'arrêt du projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de La Réunion intégrant le Plan Régional d'Actions en faveur de l'Économie Circulaire (PRAEC) et son rapport environnemental,

Vu le courrier du 8 novembre 2023 de la Région relatif à la saisine de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale sur le PRPGD de La Réunion,

Vu l'avis délibéré de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale transmis par courrier du 18/12/2023 sur le projet de PRPGD,

Vu le courrier du 05/01/2024 de la Région adressé au Tribunal Administratif de Saint-Denis relatif à la désignation d'une commission ou d'un commissaire enquêteur pour l'Enquête Publique du PRPGD de La Réunion,

Vu la décision du 29/01/2024 N°E2400001/97 du vice-président du Tribunal administratif de désigner Monsieur Yves MAYET en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique du PRPGD de La Réunion,

Vu l'arrêté N°2024 du 22/02/2024 de Madame La Présidente du Conseil Régional portant ouverture et organisation de l'Enquête Publique sur le Projet de Plan de Prévention et de Gestion des Déchets de La Réunion, son rapport environnemental et ses documents annexes,

Vu la délibération N° DAP 2024_0012 en date du 28 mars 2024 portant ajustement des délégations de compétences du Conseil Régional à la Commission Permanente,

Vu le rapport N° DDDTE / 115531 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable et Transition Écologique du 18 juin 2024,

Considérant,

- la compétence de la Région pour élaborer un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) qui a pour objet « *de coordonner à l'échelle régionale les actions entreprises par l'ensemble des parties prenantes concernées par la prévention et la gestion des déchets* ». Le plan concerne l'ensemble des déchets (déchets produits dans la région par les ménages, les activités économiques, les collectivités, les administrations), qu'ils soient dangereux, non dangereux non inertes ou non dangereux inertes et intègre un Plan Régional d'Actions en faveur de l'Économie Circulaire (PRAEC) telle que définie à l'article L. 110-1-1 du code de l'environnement,
- les dispositions du code de l'environnement, et notamment le décret n°2016-811 du 17 juin 2016 relatif au plan régional de prévention et de gestion des déchets qui précisent le contenu (état des lieux, prospective à 6 et 12 ans, objectifs de prévention, de recyclage, de valorisation et d'élimination des déchets, planification de la prévention et de la gestion des déchets, plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire, ...) et la procédure d'approbation du projet de plan,

- la relance fin 2021 des travaux d'élaboration du projet de plan par la Région, en étroite concertation avec l'ensemble des partenaires, et la volonté de la Région de finaliser le projet de plan en mettant l'accent sur la création et la structuration des entreprises pour le développement d'une économie circulaire,
- la prise en compte des avis dans le projet de plan et notamment les avis reçus des Personnes Publiques Associées :
 - avis d'ILEVA regroupant les 3 EPCI du bassin Sud/Ouest (CASUD, CIVIS, TCO) : délibération n°CS230127_03 du 27 janvier 2023,
 - avis de l'État sur le projet de plan en date du 28 mars 2023,
 - avis du SYDNE : délibération du rapport N°2023/2-09 du Comité Syndical lors de la séance du 28 mars 2023,
 - avis de la CIREST : délibération de l'affaire 2023-C-028 du Conseil Communautaire du 27 mars 2023,
 - avis de la CINOR : délibération N°2023/2-12 du Conseil de la Communauté du 05 avril 2023,
- l'avis délibéré de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale daté du 18/12/2023 sur le projet de PRPGD assortis des 6 recommandations et le mémoire en réponse à l'Avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale établi par la Région,
- l'enquête publique sur le PRPGD, son rapport environnemental et ses documents annexes, effectuée du 15 mars 2024 au 15 avril 2024,
- le courrier daté du 19/04/2024 du commissaire enquêteur relatif au Procès Verbal de synthèse relatif au projet PRPGD et les 10 registres de l'enquête publique mis à disposition du public sur les sites des personnes publiques associées à cette enquête clôturés par le commissaire enquêteur en fin d'enquête,
- le courrier daté du 30/04/2024 du commissaire enquêteur relative au rapport d'enquête publique du PRPGD et ses annexes : le rapport, les conclusions motivées, annexes 1 & pièces jointes,
- l'avis favorable du Commissaire Enquêteur sur les projets PRPGD et de PRAEC,

**L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,**

Décide, à l'unanimité,

- **d'approuver le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de La Réunion** intégrant le Plan Régional d'Actions en faveur de l'Économie Circulaire (PRAEC), son rapport environnemental et ses documents annexes,
- le dépôt dans un délai de 2 mois suivant l'approbation du PRPGD d'un exemplaire du plan régional, du rapport environnemental et de la déclaration prévue au 2° du I de l'article L. 122-10 au siège de l'autorité compétente (La Région),
- d'adresser un exemplaire de ces documents dans le même délai au ministre chargé de l'environnement, au préfet de La Réunion,
- de mettre le PRPGD et ses documents annexes sur le site internet de l'autorité compétente (La Région),

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0023-DE



- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**La Présidente,
Huguette BELLO**

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0023-DE

S²LOW



REGION REUNION
www.regionreunion.com



PRPGD DE LA REUNION

Mars 2024

Conseil régional de La Réunion



Notice explicative du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de La Réunion

Table des matières

A- LE PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS (PRPGD) DE LA REUNION	6
<hr/>	
I – CADRAGE REGLEMENTAIRE SUR LE PRPGD.....	6
1-Cadre réglementaire	6
2-Grands principes de la réglementation sur les déchets.....	6
3- Evolutions réglementaires.....	6
4- Portée juridique du plan.....	7
II – DEMARCHE D'ELABORATION ET DE CONCERTATION.....	7
1- Démarche d'élaboration	7
2- Instances de concertation	8
III – SYNTHESE DE L'ETAT DES LIEUX DU PRPGD	9
1- Déchets pris en considération.....	9
2- Gisement des déchets en 2018	9
3- Etat des lieux des installations de gestion des déchets.....	10
4- Enjeux de la prévention et la gestion des déchets à La Réunion.....	10
IV – JUSTIFICATION DES PRINCIPALES MESURES	11
1 – AXE 1 : PLANIFICATION DE LA PRÉVENTION ET DE LA COLLECTE DES DECHETS AUX HORIZONS 2028 ET 2034 : REDUIRE LA PRODUCTION ET OPTIMISER LES ACTIONS DE PREVENTION	11
1.1- Définition du scénario du plan.....	11
1.2 - Stratégie retenue en matière de prévention	11
1.3- Les axes prioritaires de prévention des DMA/DAE du PRPGD.....	12
1.4- Les objectifs de prévention et de collecte des DMA	12
1.5- Synthèse des objectifs de prévention des DAE.....	15

1.6- Synthèse des objectifs de prévention des Déchets inertes et du BTP.....	15
1.7- Synthèse des objectifs de prévention des Déchets dangereux	15
2 – AXE 2 : RECYCLAGE MATIERE, VALORISATION ET ELIMINATION : DES OBJECTIFS AMBITIEUX EN ASSURANT LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIQUE...16	
2.1- Synthèse des objectifs de valorisation et d'élimination des déchets.....	16
2.2-Phase transitoire	17
2.3 Equipements de gestion des déchets préconisés par le PRPGD à horizon 2028.....	18
2.3.1- Equipements de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) ..	18
2.3.2- Equipements de gestion des Déchets d'Activités Economiques (DAE)	19
2.3.3- Les équipements de gestion des Déchets Dangereux.....	19
VI- MODALITES DE MISE EN OEUVRE, EVALUATION ECONOMIQUE ET SUIVI DU PRPGD.....	20
1 – Modalités de suivi de la mise en œuvre des actions du plan.....	20
2 – Modalités de suivi de l'atteinte des objectifs du Plan	21
3 – Indicateurs organisationnels et financiers.....	22
3.1 – Indicateurs organisationnels	22
3.2 – Indicateurs financiers	22
4 – Indicateurs de suivi	22
5 – Acteurs de suivi.....	23
6 – Actions d'information, de concertation, d'animation et de communication auprès des parties prenantes	23
B – LE PLAN REGIONAL D' ACTIONS EN FAVEUR DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE (PRAEC)	24
C- L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PRPGD DE LA REUNION ..	25

I- Méthodologie	25
<hr/> <hr/>	
II- Scénarios retenus	26
<hr/> <hr/>	
III- Comparaison des trois scénarios	27
<hr/> <hr/>	
IV- Scénario retenu	29

La présente notice explicative du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de La Réunion est établie en application de l'article R.541-23 du Code de l'Environnement.

Ce dernier indique que :

« Le projet de plan, accompagné du rapport environnemental, d'une évaluation des enjeux économiques et de l'avis de l'autorité environnementale est soumis à enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier.

Le dossier d'enquête comprend, outre les documents mentionnés à l'alinéa précédent :

1° Une notice explicative précisant l'objet de l'enquête, la portée du projet de plan et les justifications des principales mesures qu'il comporte ;

2° Les avis émis sur ce projet en application de l'article R. 541-22 et la manière dont il en a été tenu compte. »

A- LE PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS (PRPGD) DE LA REUNION

I – CADRAGE REGLEMENTAIRE SUR LE PRPGD

1-Cadre réglementaire

La loi NOTRe du 07 août 2015 a transféré à la Région la compétence pour élaborer un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) qui se substitue aux plans existants. Son rôle est de **coordonner l'ensemble des actions entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer la réalisation des objectifs** qui auront été définis dans le Plan (horizon de 6 ans et à 12 ans).

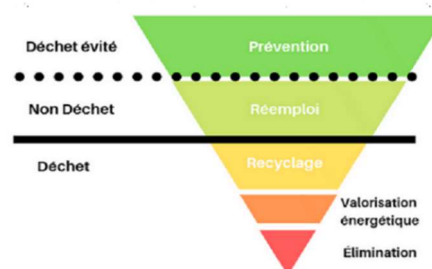
Ce plan est **un document opposable** aux décisions prises dans le domaine des déchets par les personnes morales de droit public et leurs concessionnaires qui doivent être compatibles avec ce Plan.

2-Grands principes de la réglementation sur les déchets

Les grands principes de la réglementation sur les déchets sont définis dans les articles L541-1 et suivants du code de l'environnement.

La prévention et gestion des déchets passent notamment par le traitement des déchets, qui doit se faire dans le **respect de la hiérarchie** des modes de traitement des déchets :

- En priorité, de prévenir et de réduire la production et la nocivité des déchets
- De mettre en œuvre une hiérarchie des modes de traitement des déchets consistant à privilégier, dans l'ordre :
 - la préparation en vue de la réutilisation
 - le recyclage et la valorisation sous forme matière
 - toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique
 - l'élimination
- De préserver l'environnement et de la santé humaine
- D'organiser le transport des déchets et limiter en distance et en volume selon un principe de proximité
- De contribuer à la transition vers une économie circulaire



3- Evolutions réglementaires

La loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020 et le code de l'environnement définissant les principales évolutions réglementaires suivantes, sont prises en compte dans la stratégie du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets :

	2022	2023	2025	2030	2035
DMA Déchets Ménagers et Assimilés	Extension des consignes de tri	Tri à la source des biodéchets	55 % réutilisation ou recyclage	60 % réutilisation ou recyclage	65 % réutilisation ou recyclage
				Réduction de 15 % de la production par rapport à 2010	Réduction des DMA admis en installation de stockage à 10 % des DMA produits
DAE Déchets d'Activités Economiques				Réduction de 5 % des quantités produites par rapport à 2010	
DNDNI Déchets Non Dangereux Non Inertes			Valorisation énergétique de 70 % des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière	Limiter capacité annuelle d'élimination par stockage à 70 % de la quantité admise en 2010	Limiter capacité annuelle d'élimination par stockage à 50 % de la quantité admise en 2010
			65 % des DNDNI en valorisation matière notamment organique	Limiter capacité annuelle d'élimination par incinération à 75 % de la quantité admise en 2010	Limiter capacité annuelle d'élimination par incinération à 50 % de la quantité admise en 2010

4- Portée juridique du plan

Le rôle du Plan est **de coordonner l'ensemble des actions qui sont entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer la réalisation des objectifs** qui auront été définis dans le Plan.

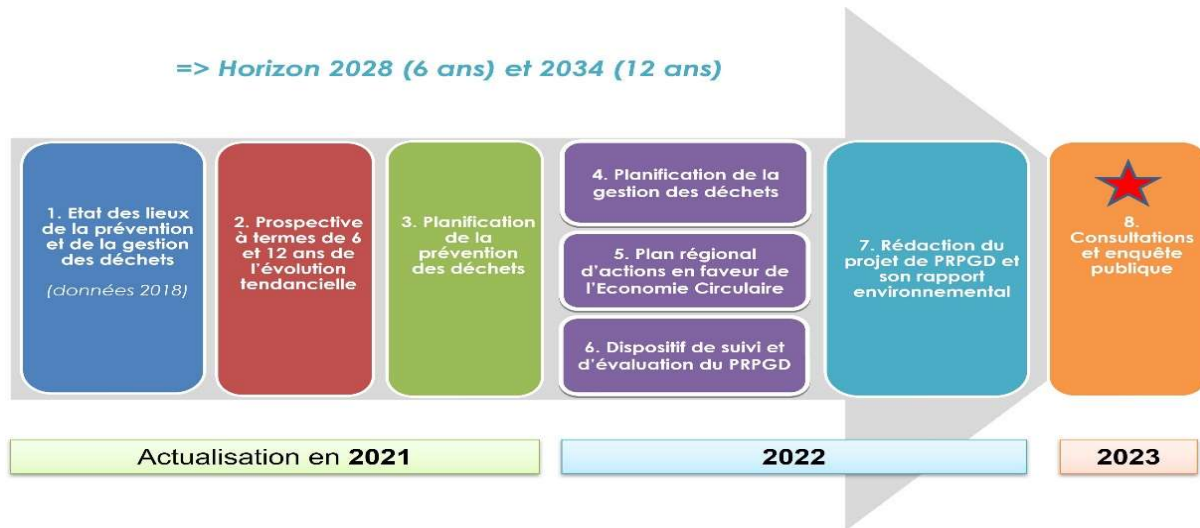
Le Plan doit ainsi coordonner et programmer les actions de prévention et de gestion à engager à horizon de 6 ans et à 12 ans, pour atteindre les objectifs influant notamment sur les collectes à mettre en œuvre, la création d'équipements, les échéanciers et les investissements correspondants.

Après l'approbation du Plan, les décisions prises dans le domaine des déchets par les personnes morales de droit public et leurs concessionnaires doivent être compatibles avec ce Plan (article L.541-25 du Code de l'environnement).

II – DEMARCHE D'ELABORATION ET DE CONCERTATION

1- Démarche d'élaboration

Les différentes phases d'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Réunion (PRPGD) sont présentées dans le schéma suivant :



2- Instances de concertation

Le rôle des instances de concertation du PRPGD et le nombre de réunions organisées dans le cadre de l'élaboration du PRPGD sont les suivantes :

Commissions Consultatives d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PRPGD de La Réunion : 3

La commission consultative d'élaboration et de suivi du plan est associée à toutes les phases d'élaboration du plan et de son évaluation environnementale. Elle exprimera son avis et ses observations sur l'ensemble des documents produits.

Comités de pilotage : 6

Le comité de pilotage a pour mission de valider la démarche, les objectifs de l'étude, les étapes essentielles et les choix stratégiques. Il veille à la planification de l'étude et à son bon déroulement en fixant le cas échéant de nouvelles orientations/objectifs, ainsi qu'au suivi régulier du planning intégrant une phase de concertation. Enfin, il assure le partage des enjeux, informations, décisions avec ses pairs.

Comités techniques : 2

Le comité technique est une déclinaison du comité de pilotage à un niveau administratif et technique. Il a pour mission d'analyser les résultats et les travaux du prestataire notamment avant chaque réunion du comité de pilotage, et de formuler des avis et des observations.

Il s'est organisé autant que de besoin en groupe de travail thématique.

Ateliers thématiques : 10

Les ateliers thématiques ont pour mission d'organiser des débats pour proposer des actions pour les différentes phases d'élaboration du PRPGD, dans un objectif de co-construction de ce document.

III – SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DES LIEUX DU PRPGD

1- Déchets pris en considération

L'article R541-15 du code de l'environnement précise le périmètre de la planification :

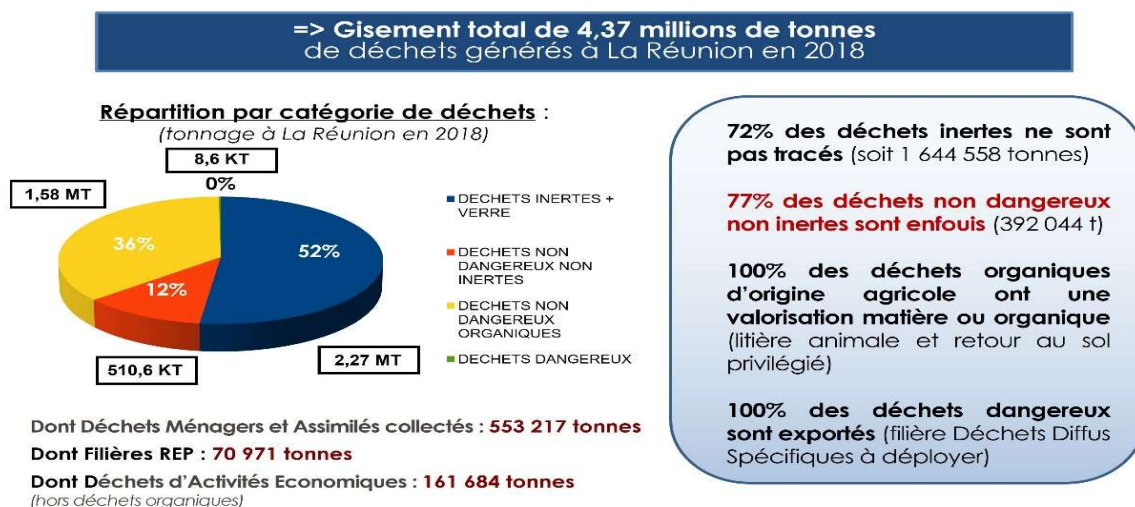
« Le plan régional de prévention et de gestion des déchets concerne l'ensemble des déchets suivants, qu'ils soient dangereux, non dangereux non inertes ou non dangereux inertes :

1. Les déchets produits dans la région par les ménages, les activités économiques, les collectivités, les administrations ;
2. Les déchets gérés dans la région : collectés ou traités dans une installation de collecte ou de traitement de déchets, utilisés dans une installation de production en substitution de matière première, dans une installation de production d'énergie, dans une carrière ou dans la construction d'ouvrages de travaux publics en substitution de matière première ;
3. Les déchets importés pour être gérés dans la région, exportés pour être gérés hors de la région ».

Les déchets pris en considération dans le Plan et son rapport environnemental sont les déchets produits à La Réunion. En effet, il n'existe pas à ce jour d'échange autorisé de déchets entre La Réunion et les pays de la zone Océan Indien. Des réflexions sont en cours.

2- Gisement des déchets en 2018

L'année de référence des données du PRPGD est l'année 2018. La synthèse du gisement des déchets est présentée ci-dessous :



3- Etat des lieux des installations de gestion des déchets

Les principales installations de gestion des déchets soumises au régime de l'autorisation au titre des ICPE sont présentées ci-après :

Tri et recyclage des déchets	Valorisation	Elimination / Stockage
<ul style="list-style-type: none"> - 42 déchetteries + 1 mobile - 15 installations publiques et privées ayant une activité de collecte, de transit et de traitement des déchets non dangereux et dangereux (bois, déchets métalliques, déchets recyclables, déchets inertes) - 2 centres de transit des Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) - 11 centres Véhicules Hors d'Usages agréés - 2 installations de concassage et criblage de déchets inertes (bétons, enrobés, briques/tuiles et céramiques) - 1 Centre de Valorisation des Déchets Non Dangereux (CVMD) - 2 sites de traitement des DASRI (Déchets d'Activités à Risques Infectieux) 	<ul style="list-style-type: none"> - 9 installations de broyage et de compostage des déchets verts - 2 installations de valorisation organique des boues de STEP - 2 équipements de valorisation des sous-produits animaux - 2 équipements de valorisation énergétiques 	<ul style="list-style-type: none"> - 7 installations de remblaiement de carrières - 4 installations de stockage de déchets inertes (ISDI) - 2 Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)
		

4- Enjeux de la prévention et la gestion des déchets à La Réunion

Au regard de l'état des lieux de la prévention et la gestion des déchets à La Réunion, les enjeux sont les suivants :

- Améliorer la gestion de proximité des déchets (prévention et sensibilisation, ...) ;
- Résorber les dépôts sauvages ;
- Créer des installations de traitement des déchets pour éviter l'enfouissement et respecter les engagements nationaux et européens ;
- Améliorer la traçabilité des déchets inertes du Bâtiment et Travaux Publics et des déchets dangereux ;
- Améliorer le recyclage des déchets inertes du BTP pour préserver les ressources non renouvelables de l'île (granulats naturels) ;
- Se concentrer sur les déchets à enjeux importants :
 - Les déchets non inertes non dangereux, constitués en grande partie des Ordures Ménagères Résiduelles des foyers ;
 - Les déchets dangereux pour leur traçage et leur évitement ;
 - Les déchets organiques (1,58 millions tonnes) pour lesquels les surfaces d'épandages sont limitées.

IV – JUSTIFICATION DES PRINCIPALES MESURES

Le PRPGD de La Réunion est un plan territorialisé, réaliste et applicable :

- Prise en compte des PLPDMA des EPCI pour définir les objectifs de prévention du plan régional ;
- Intégration des projets multifilières de valorisation et de traitement des déchets portés par les SMTD ;
- Prise en compte de la législation en vigueur et les directives européennes permettant notamment de respecter les conditions favorisantes pour solliciter le PO FEDER 2021-2021.

1 – AXE 1 : PLANIFICATION DE LA PRÉVENTION ET DE LA COLLECTE DES DECHETS AUX HORIZONS 2028 ET 2034 : REDUIRE LA PRODUCTION ET OPTIMISER LES ACTIONS DE PREVENTION

1.1- Définition du scénario du plan

Deux scénarios sont présentés dans les documents de Plan et de rapport environnemental :

- Le scénario tendanciel : ce scénario n'intègre pas d'objectif de prévention des déchets. L'évolution quantitative des déchets à 6 ans (2028) et 12 ans (2034) est réalisée en fonction des évolutions démographiques et économiques prévisibles ;
- Le scénario du Plan intègre les objectifs régionaux de prévention et de valorisation, définis par déclinaison des objectifs nationaux présentés à l'article L.541-1 du code de l'environnement.

Le scénario du Plan s'appuie sur les objectifs en matière de prévention, de recyclage, de valorisation des déchets et d'élimination, déclinant les objectifs nationaux de manière adaptée aux particularités territoriales ainsi que les priorités à retenir pour atteindre ces objectifs.

1.2 - Stratégie retenue en matière de prévention

Le schéma suivant présente la stratégie retenue en matière de prévention des déchets sur le territoire de La Réunion :



1.3- Les axes prioritaires de prévention des DMA/DAE du PRPGD

Les objectifs et les actions prioritaires des Plans Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) des EPCI ont été pris en compte. Les axes prioritaires de prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) et des Déchets d'Activités Economiques (DAE) sont :

- Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- Encourager la gestion de proximité des biodéchets, généraliser le compostage domestique, limiter la collecte des déchets verts ;
- Développer la démarche éco-exemplaire en matière de prévention des déchets ;
- Création de ressourceries (intercommunale notamment) et recycleries ;
- Réduire les déchets des entreprises, les déchets du BTP et les déchets marins (dépôts sauvages) ;
- Instruments économiques : expérimentation à mener sur la tarification incitative.

1.4- Les objectifs de prévention et de collecte des DMA

En application de l'article L541-1 du code de l'environnement les objectifs de prévention est de réduire de 15% les quantités de DMA produit par habitant par rapport à 2010 en 2030

Objectif prévention du PRPGD

Total déchets EVITES : (période 2022-2028)	-54 kg/hab
--	-------------------

Objectif détournement biodéchets et déchets recyclables dans les OMR (hors déchets verts)

	2028	2034
Hypothèses de détournement des déchets valorisables des OMR :	25 %	40 %
Total détournement déchets valorisables des OMR (Détournés)	- 53,3 kg/hab	- 78,6 kg/hab



Objectif d'amélioration du captage déchets recyclables secs pour la collecte sélective (bacs jaune) - Hors verre

	2028	2034
Total captage déchets recyclables secs la collecte sélective (Captés)	+26,1 kg/hab	+38,9 kg/hab



Les objectifs de prévention et de collecte sont les suivants :

- Les actions de prévention des déchets permettront d'éviter de la collecte **54 kg/habitant en 2028**
- Les actions d'optimisation de la collecte des Ordures Ménagères Résiduels permettront de détourner **78,6 kg/habitant** des **déchets collectés dans le bac de collecte « des OMr »** en 2034 et de les valoriser

- Les actions d'optimisation de la collecte des recyclables secs permettront **d'augmenter le captage des déchets recyclables de 38,9 kg/habitant** en 2034 et de les valoriser

La Synthèse des objectifs de prévention et de collecte des DMA est présentée dans le tableau suivant :

Synthèse objectifs prévention et collecte des DMA (prise en compte de la loi AGECE : 15 % de réduction des DMA en 2030 / 2010)

	2018	2028		2030		2034	
OMr	265 kg/hab	167 kg/hab	-37%	140 kg/hab	-47%	125 kg/hab	-53%
Biodéchets	-	16 kg/hab	-	21 kg/hab	-	23 kg/hab	-
Recyclables secs	38 kg/hab	56 kg/hab	49%	65 kg/hab	74%	68 kg/hab	83%
Verre	15 kg/hab	23 kg/hab	56%	25 kg/hab	68%	26 kg/hab	79%
Encombrants (déch. + PAP)	108 kg/hab	66 kg/hab	-39%	62 kg/hab	-43%	58 kg/hab	-46%
Déchets verts	162 kg/hab	155 kg/hab	-4%	157 kg/hab	-3%	159 kg/hab	-2%
DMA valorisables matières (REP...)	52 kg/hab	74 kg/hab	42%	78 kg/hab	50 %	86 kg/hab	65 %
Autres ultimes (at dépôts sauvages)	7 kg/hab	7 kg/hab	- 5%	7 kg/hab	- 5%	7 kg/hab	- 5 %

TOTAL DMA (665 kg/hab en 2010)	646 kg/hab	565 kg/hab	-13% -14%	555 kg/hab Obj atteint	-14% -15%	552 kg/hab	-14% -15%
--	------------	------------	---------------------	----------------------------------	---------------------	------------	---------------------

Les % de réduction sont calculés par rapport aux ratios de 2018 (en gris) et de 2010 (en orange)
=> Les objectifs de réduction des DMA sont conformes à la loi AGECE

Le scénario est très ambitieux. L'atteinte des objectifs est cependant possible avec la mise en place des leviers suivants :

- Réduction des OMR : mise en place d'une collecte en porte à porte ou en apport volontaire pour les biodéchets : captage de 16 kg/hab en 2028 et de 23 kg/hab en 2034 ;
- Réduction des OMR : mise en place d'une étude et le cas échéant d'une expérimentation sur la tarification incitative au minimum sur les OMR
- Emballages : amélioration du tri, mise en place de l'extension des consignes de tri pour les plastiques, l'intégralité des emballages et des papiers graphiques ;
- Verre : amélioration du tri, promotion de la consigne ou reprise et de l'utilisation d'emballages en vrac ;



- Encombrants : mise en place de ressourceries permettant de détourner les encombrants et promotion du tri des encombrants avec mise en place de collecte séparative en déchèteries pour, au minimum, métaux, DEEE, bois et mobiliers

1.5- Synthèse des objectifs de prévention des DAE

Dans le cadre du PRPGD, l'objectif de prévention des **DAE est une stabilisation de la quantité de déchets d'activités économiques** (hors déchets inertes du BTP et hors déchets organiques d'origine agricole et déchets des industries agroalimentaires) à horizon 2028 et 2034. Il s'agit de découpler la croissance économique de la production des déchets d'activités économiques.

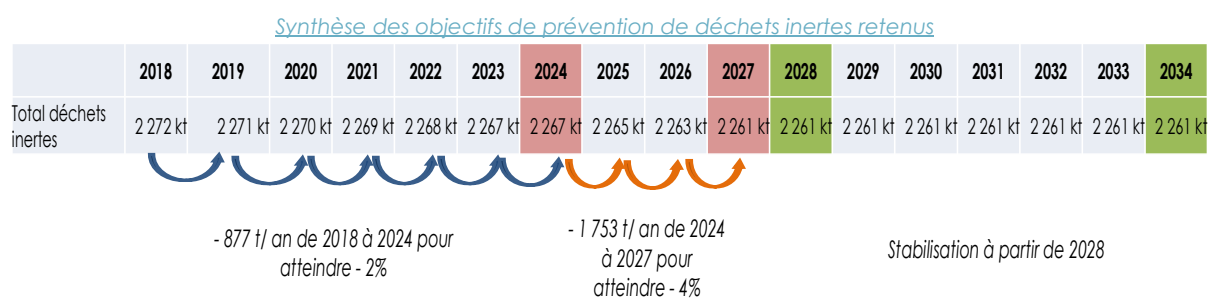
1.6- Synthèse des objectifs de prévention des Déchets inertes et du BTP

L'arrêté du 10 juin 2022 portant cahier des charges des éco-organismes, des systèmes individuels et des organismes coordonnateurs de la filière à responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment a fixé des objectifs de réemploi et de réutilisation : « Afin de viser le réemploi et la réutilisation d'au moins 5 % de la quantité totale de PMCB en 2028, l'éco-organisme met en œuvre les actions nécessaires pour atteindre au moins les objectifs annuels définis dans le tableau suivant aux échéances fixées » :

En ce qui concerne les déchets inertes du BTP, il est retenu un objectif de baisse progressive de 2% en 2024 et 4% en 2027, appliquée au tonnage global attribué aux déchets du Bâtiment (hors TP), ce qui représentait un tonnage de l'ordre de 263 000 t en 2017 (source : CER BTP).

A partir de 2027 il est fixé un objectif de stabilisation du tonnage de déchets inertes du BTP (global Bâtiment et TP).

L'évolution du tonnage de déchets inertes d BTP projeté à horizon 2034 avec les objectifs de prévention fixés est présentée ci-après.



1.7- Synthèse des objectifs de prévention des Déchets dangereux

La prévention des déchets dangereux porte sur plusieurs volets et notamment :

- Les technologies propres et sobres qui sont des technologies moins génératrices de déchets dangereux

- L'éco-conception qui vise à limiter dès la conception, et pour toutes les étapes de la vie du produit (fabrication, distribution, utilisation, recyclage), l'impact environnemental du produit.
- La substitution qui touche aussi bien les entreprises que les particuliers et qui vise à remplacer les produits générateurs de déchets dangereux par des produits moins nocifs.

2 – AXE 2 : RECYCLAGE MATIERE, VALORISATION ET ELIMINATION : DES OBJECTIFS AMBITIEUX EN ASSURANT LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC

2.1- Synthèse des objectifs de valorisation et d'élimination des déchets

En application de l'article L541-1 du code de l'environnement les objectifs de valorisation prévention est :

- Recyclage des déchets municipaux de 65% en 2030
- Atteindre de 65 % de valorisation matière ou organique des DNDNI en 2025
- Atteindre 10% des quantités de DMA produits admis en ISDND en 2035

Pour atteindre ces objectifs réglementaires, les objectifs de recyclage et de valorisation des déchets non dangereux hors déchets inertes à l'horizon 2034 du PRPGD sont les suivants :

Respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets 

	Réemploi	Valorisation organique	Valorisation Matière	Valorisation Energie	Stockage
OMR				84 %	16 %
Biodéchets		50 %		50 %	
RSHV (Emballages)			90 %		10 %
Verre			97 %		3%
Encombrants			77 %	23 %	
Déchets Verts (Souches)		95 %		5 %	
Textiles Linges et Chaussures	95 %		2 %		3 %
Bois non traités	20 %	70 %	10 %		
Machefer			50 %		50 %
Autres Ultimes DMA				20 %	80 %
DMA Valo matière (REP)			80%		20%
DAE (DNDNI)			40 %	30 %	30 %

Les capacités de gestion et d'élimination des déchets non dangereux hors déchets inertes aux

horizons 2028 et 2034 respectant les objectifs réglementaires de valorisation matière et stockage des déchets sont présentées dans le tableau suivant :

	2018		2028		2034	
Total gisement collecté :	715 kt		708 kt		716 kt	
Recyclage	163 kt	23 %	310 kt	43 %	333 kt	46 %
Valorisation organique	143 kt	20 %	163 kt	23 %	177 kt	24 %
Valorisation énergétique	240 t	-	152 kt	21 %	151 kt	21%
Élimination/Enfouissement	409 kt	57 %	99 kt	14 %	70 kt	10 %

Afin de garantir la continuité du service public, une capacité de stockage à l'horizon 2034 de 70 000 tonnes a été ajustée pour répondre aux besoins du territoire en respectant les objectifs de la loi AGECE.

Les principaux axes pour les installations de traitement sont les suivants :

- Augmentation du nombre de Déchèteries afin d'améliorer le tri des déchets
- Augmentation des capacités des centres de tri afin d'augmenter la quantité des déchets recyclables
- Optimisation de la valorisation matière et organique et développer les filières locales
- Installations de traitement de déchets inertes afin de compléter le maillage territorial
- Valorisation énergétique des déchets pour respecter la hiérarchie de gestion des déchets
- Traitement des déchets résiduels et centres de transfert et garantir la continuité du service public d'élimination des déchets
- Traitement des sous-produits animaux afin de réduire les risques de pollution
- Traitement des déchets dangereux et développer des filières locales
- Traitement de VHU
- Regroupement déchets dangereux afin d'éviter le surstockage sur les installations de traitement
- Stockage des déchets dangereux et tendre à une meilleure gestion de proximité des déchets dangereux

2.2-Phase transitoire

Les unités de valorisation énergétique prévues dans le plan devraient être opérationnelles en 2026 ce qui nécessite une phase transitoire, durant laquelle les déchets ultimes seront enfouis à défaut d'autres équipements de tri, de valorisation ou d'exutoires.

Le planning de la phase transitoire est le suivant :

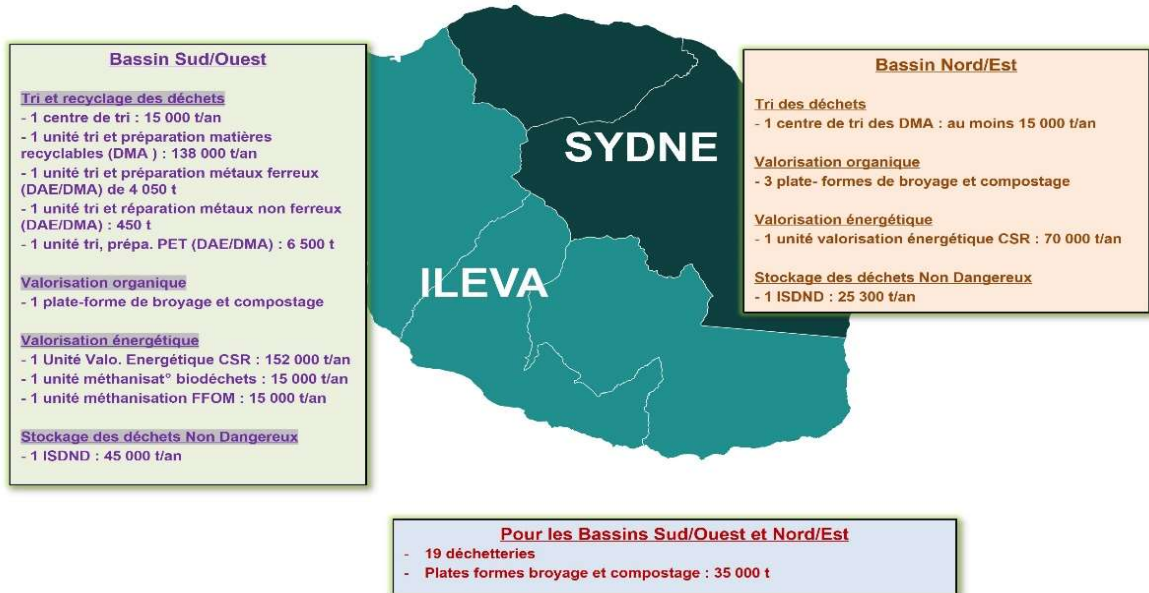
ANNEE	2021				2022				2023				2024				2025				2026				2028				2034			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
BASSIN SUD/OUEST																																
ISDND T6 – ILEVA	240 000 t/an								Nov																							
ISDND T7 – ILEVA									Nov				240 000 t/an								143 000 t/an				45 000 t/an				45 000 t/an			
UVE – ILEVA																									UVE : 152 000 t/an							
BASSIN NORD/EST																																
ISDND Phase A -SUEZ	200 000 t/an				Mars																											
ISDND Phase B+C -SUEZ					Avril				145 000 /an (y compris CSR)																							
ISDU – SYDNE																					85 000 t/an				53 800 t/an				25 300 t/an			
UVE – ALBIOMA																													UVE : 70 000 t/an			

2.3 Equipements de gestion des déchets préconisés par le PRPGD à horizon 2028

2.3.1- Equipements de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

Les équipements de gestion des DMA prévus à l'horizon 2028 sont présentés dans le tableau suivant :

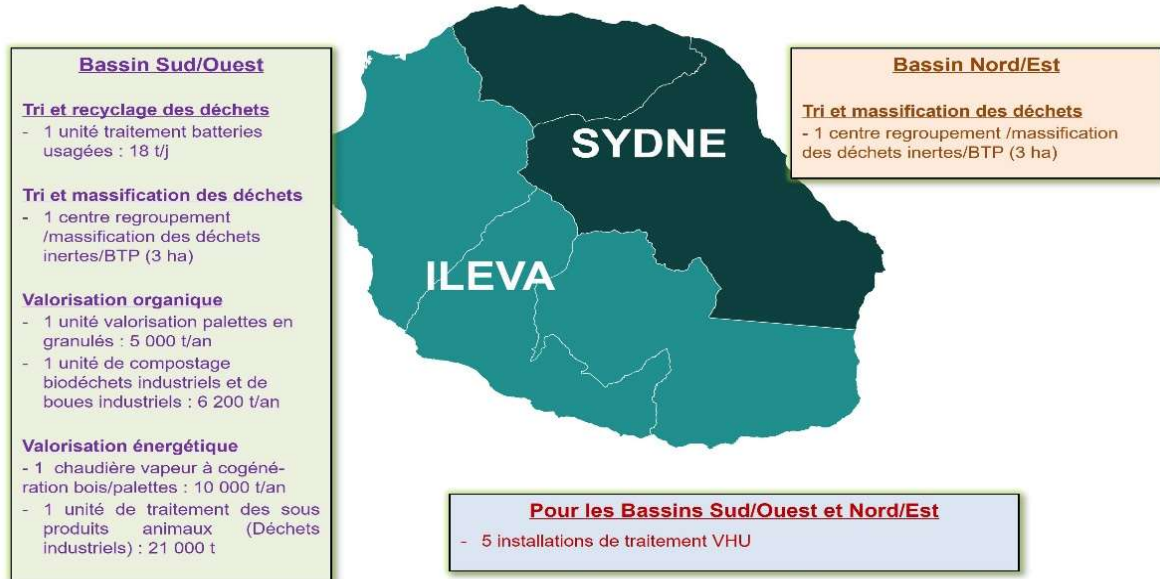
Principaux équipements de gestion des DMA prévus à horizon 2028



2.3.2- Equipements de gestion des Déchets d'Activités Economiques (DAE)

Les équipements de gestion des DAE prévus à l'horizon 2028 sont présentés dans le tableau suivant :

Principaux équipements de gestion des DAE (INDUSTRIELS) et Déchets inertes du BTP prévus à horizon 2028



2.3.3- Les équipements de gestion des Déchets Dangereux

Les équipements de gestion des déchets dangereux prévus à l'horizon 2028 sont présentés dans le tableau suivant :

Principaux équipements de gestion des déchets dangereux prévus à horizon 2028



VI- MODALITES DE MISE EN OEUVRE, EVALUATION ECONOMIQUE ET SUIVI DU PRPGD

1 – Modalités de suivi de la mise en œuvre des actions du plan

En accord avec la circulaire du 25 avril 2007 qui rappelle que « le Plan ne doit pas être considéré comme figé après son adoption, mais bien comme un instrument dynamique et évolutif », le suivi fait partie à part entière de la vie du plan. Dès lors, la Commission Consultative et la Région sont au centre de cette démarche.

Cependant, si la Région est chargée du suivi du plan, c'est aux collectivités et acteurs privés de la gestion des déchets qu'il incombe de mettre en œuvre les actions préconisées par le Plan afin d'atteindre les objectifs.

L'enjeu du suivi est donc multiple :

- Donner l'impulsion nécessaire aux différents acteurs de la gestion des déchets de la Région (Collectivités, industriels, PME, usagers du service...) pour que les préconisations du Plan puissent être portées au niveau local, puis mises en œuvre ;
- Mesurer les indicateurs choisis comme référence pour faire état des progrès effectués grâce au Plan ;
- Veiller au respect du Plan ;
- Réactualiser les données de façon périodique, afin de disposer à tout instant d'un document à jour, pouvant servir d'outil d'aide à la décision aux porteurs de projet.

L'article R.541-24-1 du Code de l'environnement prévoit que l'autorité compétente, à savoir le Président de la Région, présente une fois par an à la Commission Consultative un rapport relatif à la mise en œuvre du plan. Cela permet de suivre l'évolution des indicateurs et de l'avancement des projets et de prendre des mesures rectificatives si l'évolution de certains d'entre eux semble insuffisante. La Commission Consultative valide les éléments que lui soumet l'observatoire.

La Région est donc en charge de piloter le suivi du plan. L'objectif du suivi est double :

- Permettre la mise en place d'une méthodologie pertinente pour répondre aux besoins des acteurs ;
- Partager les retours d'expériences afin de réussir à mobiliser les acteurs concernés.
- La Région en tant que pilote de la mise en œuvre du plan, a ainsi pour rôle de mettre à jour les données du suivi tous les ans. Cette mise à jour sera effectuée en collaboration étroite avec les acteurs de la gestion des déchets.

Par ailleurs, le décret n°2011-828 du 11 juillet 2011 décrète que le Plan fait désormais l'objet d'une évaluation tous les 6 ans. Cette évaluation doit contenir :

- Un nouvel état des lieux de la gestion des déchets ;
- La synthèse des suivis annuels et en particulier le bilan des indicateurs définis par le Plan ;

Ainsi qu'une comparaison entre le nouvel état des lieux et les objectifs initiaux du plan.

Cette évaluation, ainsi que les conclusions relatives à la nécessité de réviser partiellement ou complètement le Plan sont soumises, pour avis, à la Commission Consultative d'élaboration et de suivi du Plan et au préfet. Elles sont ensuite arrêtées par l'organe délibérant et publiées.

2 – Modalités de suivi de l'atteinte des objectifs du Plan

Le suivi du Plan a pour objectif l'évaluation de la mise en œuvre concrète, grâce à la connaissance du gisement, des prescriptions, préconisations et actions du plan. Il permet de vérifier les impacts sur la gestion des déchets à l'échelle du département et de redéfinir éventuellement, selon les résultats observés, de nouveaux objectifs.

Le tableau ci-après présente les différentes sources de données disponibles permettant d'évaluer la gestion des déchets non dangereux sur le territoire et identifie les données nécessaires à son suivi.

Suivi de la gestion des déchets non dangereux	Déchets Ménagers et Assimilés	Déchets d'Activités Economiques	Sous-Produits d'Assainissement
Gisement	Données collectivités et Observatoire	Données professionnels et chambres consulaires	Données collectivités, exploitants et chambre d'agriculture
Traitement et valorisation	Données collectivités, Observatoire et éco-organismes		
Données Observatoire et installations de tri et de traitement			

Il est indispensable que le travail de suivi de la gestion des déchets non dangereux s'inscrive dans la durée afin de pouvoir disposer de données fiables pour le suivi du plan.

3 – Indicateurs organisationnels et financiers

3.1 – Indicateurs organisationnels

Les indicateurs organisationnels ont été établis à partir des données « Indicateur du Contenu en Emploi » (ICE) de l'ADEME. L'ICE représente le nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) nécessaire pour traiter 1 000 tonnes de déchets au cours d'une année, selon les différents types de déchets et de traitement.

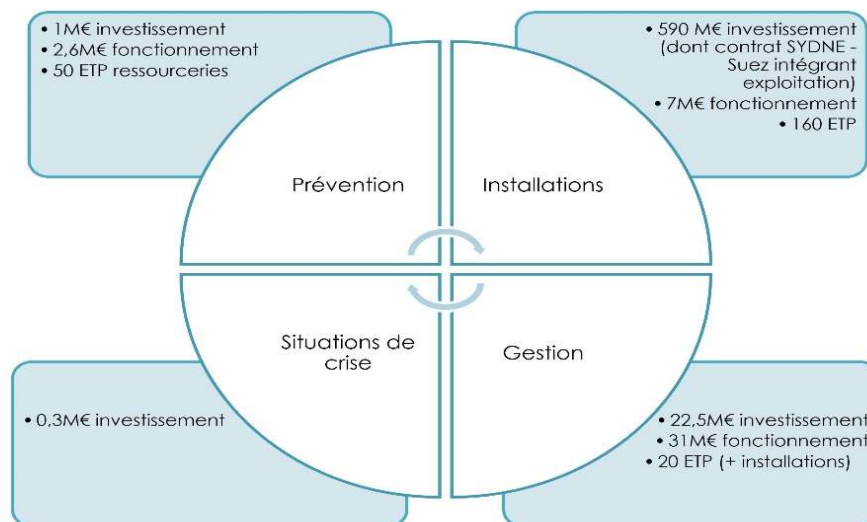
3.2 – Indicateurs financiers

Les coûts présentés dans ce rapport sont issus, par ordre de priorité : des données des maîtres d'œuvres lorsque ceux-ci ont été transmis, des données des anciens Plans et en absence de données de ratio métropolitain. Comme pour les indicateurs organisationnels, les indicateurs financiers, pour les coûts d'investissement ainsi que pour ceux de fonctionnement, devront être approfondis lors des études de faisabilité préalable. Les données du présent rapport sont des ordres de grandeur.

La mise en œuvre, l'évaluation économique, le suivi du PRPGD et les effets sur l'emploi sont présentés dans le schéma suivant :

Coûts prévisionnels et emplois

● Premières estimations calculées à l'aide de ratios



4 – Indicateurs de suivi

Le Plan préconise des indicateurs techniques et environnementaux de suivi qui sont à mettre en regard avec les indicateurs préconisés par le catalogue de l'ADEME. Le nombre d'indicateurs a été limité pour libérer du temps en faveur des actions de pilotage du plan plutôt qu'en faveur de la gestion de la

production des indicateurs. Les dispositifs d'animation et le suivi des actions sera supervisé par les acteurs cités ci-dessous mais également par l'Etat qui sera aux côtés du Conseil Régional et des acteurs du territoire pour le bon déroulement des mesures du PRPGD.

Des indicateurs de suivi de la mise en œuvre du PRPGD ont été définis concernant la prévention, la valorisation, les installations de gestion, le transport. Ils ont été choisis en lien aux dispositions du code de l'environnement et les réalités locales.

5 – Acteurs de suivi

Les acteurs du suivi du Plan sont nombreux et variés : tous les acteurs concernés par la prévention et la gestion des déchets non dangereux peuvent être sollicités pour le suivi du plan, notamment lors de la recherche d'informations relatives à la gestion des déchets, dans la Région ou hors Région.

Selon l'implication des acteurs, une hiérarchisation des acteurs à mobiliser est proposée par le Plan :

- Les acteurs « principaux », régulièrement sollicités, dont la mobilisation est une des clés de la réussite du suivi :
 - La Région, chargée de piloter le suivi du Plan ;
 - Les EPCI compétents en collecte et ou traitement des déchets (Service Public d'Elimination des Déchets) par la rédaction de RPQS annuels ;
 - L'ADEME : leur connaissance et leur retour d'expériences concernant la gestion des déchets à l'échelle locale et nationale, permettra d'affiner l'analyse du suivi et de réorienter certaines actions si nécessaire ;
 - La DEAL (suivi ICPE, compatibilité des projets avec le plan,...)
 - Les associations notamment pour leurs actions auprès des citoyens ;
 - Les exploitants des installations de tri et de traitement des déchets :
 - Ménagers et assimilés ;
 - Professionnels : afin d'améliorer la connaissance du gisement de DAE ;

- Les autres acteurs qui selon les thématiques du suivi peuvent également être sollicités de façon plus ponctuelle :
 - Les chambres consulaires notamment pour leurs actions auprès des professionnels ;
 - Les différents éco-organismes, leur connaissance des ratios nationaux, régionaux et/ou départementaux, pourra être utilisée pour permettre la comparaison des résultats observés sur la Région Réunion avec d'autres entités ;
 - La Région Réunion afin de notamment de suivre l'évolution des flux interrégionaux ;
 - Tout autre acteur adéquat en fonction des thématiques suivies.

6 – Actions d'information, de concertation, d'animation et de communication auprès des parties prenantes

Il sera mis en place un organe apportant une certaine cohérence départementale. Le Plan propose de maintenir le **Club déchets**, groupe de travail spécifique, porté et animé par la Région où les acteurs de la gestion des déchets peuvent échanger. Les thèmes traités par ce groupe de travail pourront être les enjeux prioritaires, mis en avant durant le travail de révision du Plan, à savoir :

- Le déploiement des actions de prévention ;
- La mise en place d'une réflexion commune pour les déchèteries : finalisation du réseau de déchèteries, charte départementale des déchèteries, etc.
- La mise en place des équipements de transfert, de valorisation et de traitement.

En termes de modalités concrètes d'organisation, le « club déchets » pourra se composer de représentants des collectivités, de l'ADEME, de l'Observatoire, des chambres consulaires, de la DEAL et des opérateurs privés ; des acteurs autres comme les associations et les éco-organismes pourront également être conviés selon les thèmes abordés.

Pour les thèmes liés à la sensibilisation du public, il sera intéressant de convier les associations pour les associer au travail de concertation.

Les échanges entre les associations et les collectivités permettront :

- D'une part, de permettre aux collectivités de s'approprier les questionnements de la population (portés par les associations) afin d'y apporter des réponses pertinentes ;
- D'autre part, de permettre aux associations de s'approprier les actions et les techniques pour relayer le message à la population.

La Région pourra maintenir ce groupe de travail, afin de faire perdurer la dynamique engendrée par les groupes de travail de la révision du plan. Ce travail de concertation permettra aux acteurs de la gestion des déchets d'une part, de se réunir au minimum 1 fois par an pour échanger et partager différents retours d'expérience ; d'autre part, d'assurer le suivi du plan.

En matière de communication, la réussite de la mise en œuvre du plan nécessite l'adhésion de l'ensemble des acteurs concernés et tout particulièrement la population. Les travaux de révisions ont mis en avant la nécessité de former et d'éduquer tous les acteurs aux bons gestes de la prévention, du tri et de la gestion des déchets. L'enjeu est de modifier les comportements de la population en sensibilisant :

- Aux actions permettant la réduction à la source des déchets par une consommation responsable ;
- Au bon geste de tri afin d'augmenter les tonnages d'emballages et de JRM collectés ;
- À l'utilisation des déchèteries et recyclerie.

Le plan rappelle également le rôle des collectivités dans la sanction des comportements inciviques, notamment par l'application du pouvoir de police du maire.

B – LE PLAN REGIONAL D' ACTIONS EN FAVEUR DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE (PRAEC)

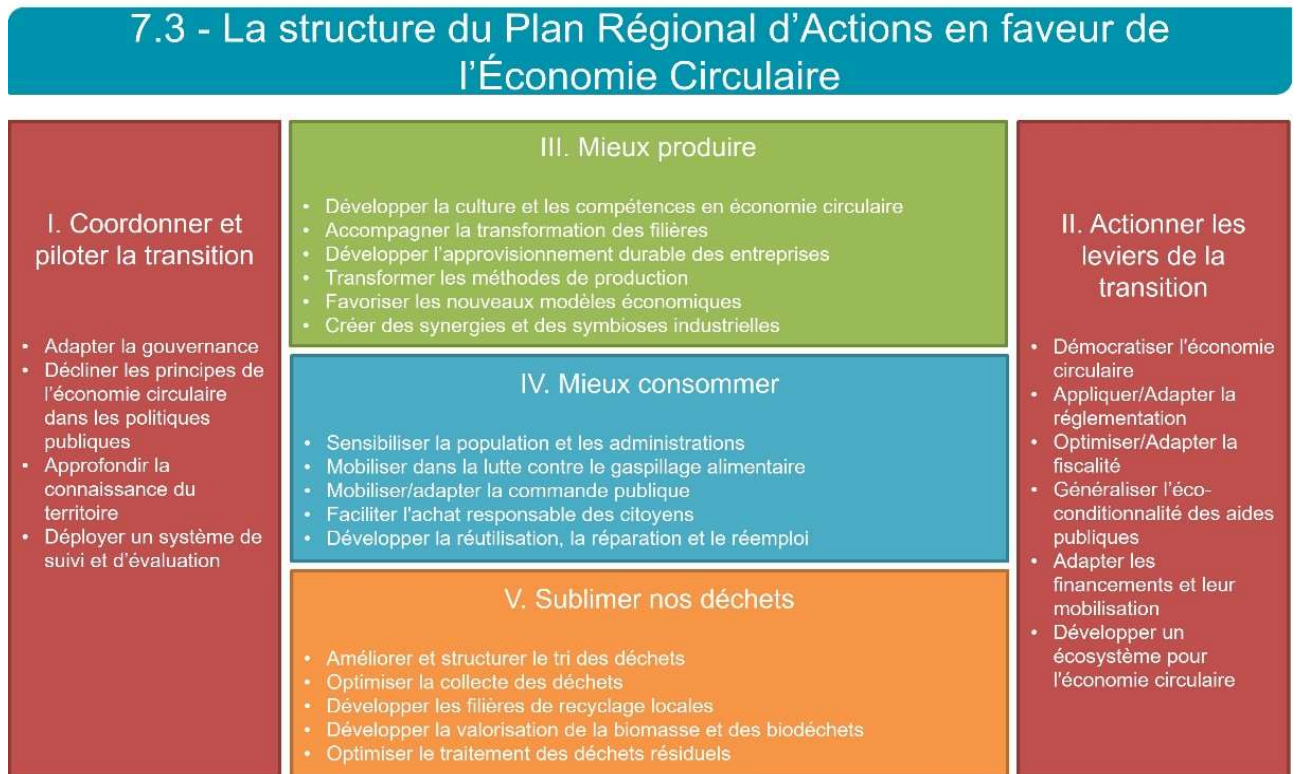
Le Plan Régional d'Actions en faveur de l'Economie Circulaire accompagne le PRPGD. Les actions sont en cohérence avec les actions du PRPGD. Ce document accompagne le PRPGD et précise le volet Economie Circulaire. Le PRAEC décline la stratégie régionale d'accompagner la transition écologique en s'adressant à tous les publics et toutes les activités grâce à deux axes d'intervention.

Le premier axe vise à transformer les politiques publiques pour impulser et accompagner la transition, à travers l'organisation d'une gouvernance ouverte (pilier I) et la mobilisation de

l'ensemble des leviers d'actions au service de l'économie circulaire (pilier II).

Le deuxième axe d'intervention entend transformer les pratiques des acteurs du territoire : les modes de production des entreprises et des filières (pilier III), de consommation des ménages et des administrations (pilier IV) et de gestion des résidus et des déchets (pilier V).

Les 5 piliers et 25 actions du PRAEC sont présentés ci-dessous :

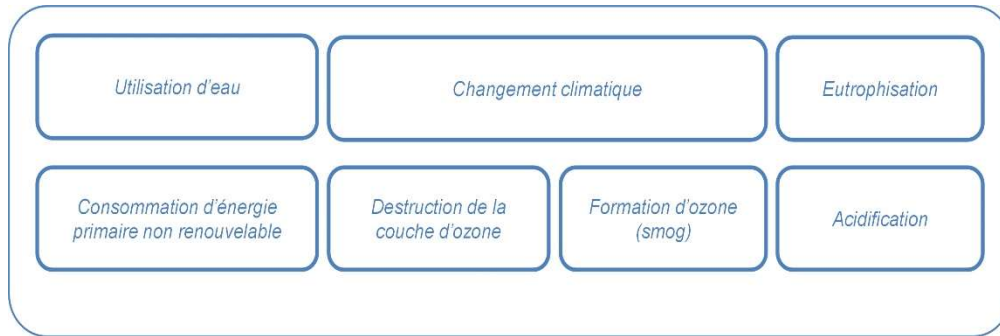


C- L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PRPGD DE LA REUNION

I- Méthodologie

Une analyse du cycle de vie a été conduite pour modéliser les effets quantitatifs de la gestion des déchets couplée à une approche qualitative. Les analyses de cycle de vie, d'abord développées pour étudier l'impact environnemental de produits, sont maintenant appliquées à des services comme la collecte et le traitement des déchets.

L'avantage de l'approche ACV est qu'elle permet de comparer des situations et d'identifier les impacts et pollutions d'un milieu vers un autre, ou bien d'une étape du cycle de vie vers une autre, entre deux situations comparées d'un système. L'ACV constitue une approche multicritère.



Ressources

Pollution de l'air

Pollution de l'eau

II- Scenarios retenus

Les trois scénarios qui ont fait l'objet d'une étude comparative via l'Approche Cycle de Vie permettant d'évaluer les impacts de la gestion des déchets sont présentés dans le tableau suivant :

		Déchets inertes	Déchets dangereux : Amiante non liée à des matériaux inertes & REF	Déchets non dangereux : Déchets verts (DV)
Scénario 1	2028	93 % valo matière / 7 % élimination	100 % Elimination exportation	DV 60 % / 40 % valorisation énergétique
	2034	93 % valo matière / 7 % élimination	100 % Elimination exportation	DV 60 % / 40 % valorisation énergétique
Scénario 2	2028	61 % valo matière / 39 % élimination	100 % Elimination exportation	DV 95 % / 5 % valo énergétique
	2034	85 % valo matière / 15 % élimination	100 % Elimination exportation	DV 95 % / 5 % valo énergétique
Scénario 3	2028	52 % valo matière / 48 % élimination	100 % Elimination locale (ISDD)	DV 95 % / 5 % valo énergétique
	2034	65 % valo matière / 35 % élimination	100 % Elimination locale (ISDD)	DV 95 % / 5 % valo énergétique

NOTE : RÉSUMÉ DES DIFFÉRENCES ENTRE SCÉNARIOS

Qualitativement, le scénario de référence correspond donc à un scénario sans évolution de la prévention et de la gestion des déchets, c'est-à-dire un scénario pour lequel les tonnages de déchets évoluent en 2028 et 2034, mais la répartition entre les différents types de valorisation reste identique.

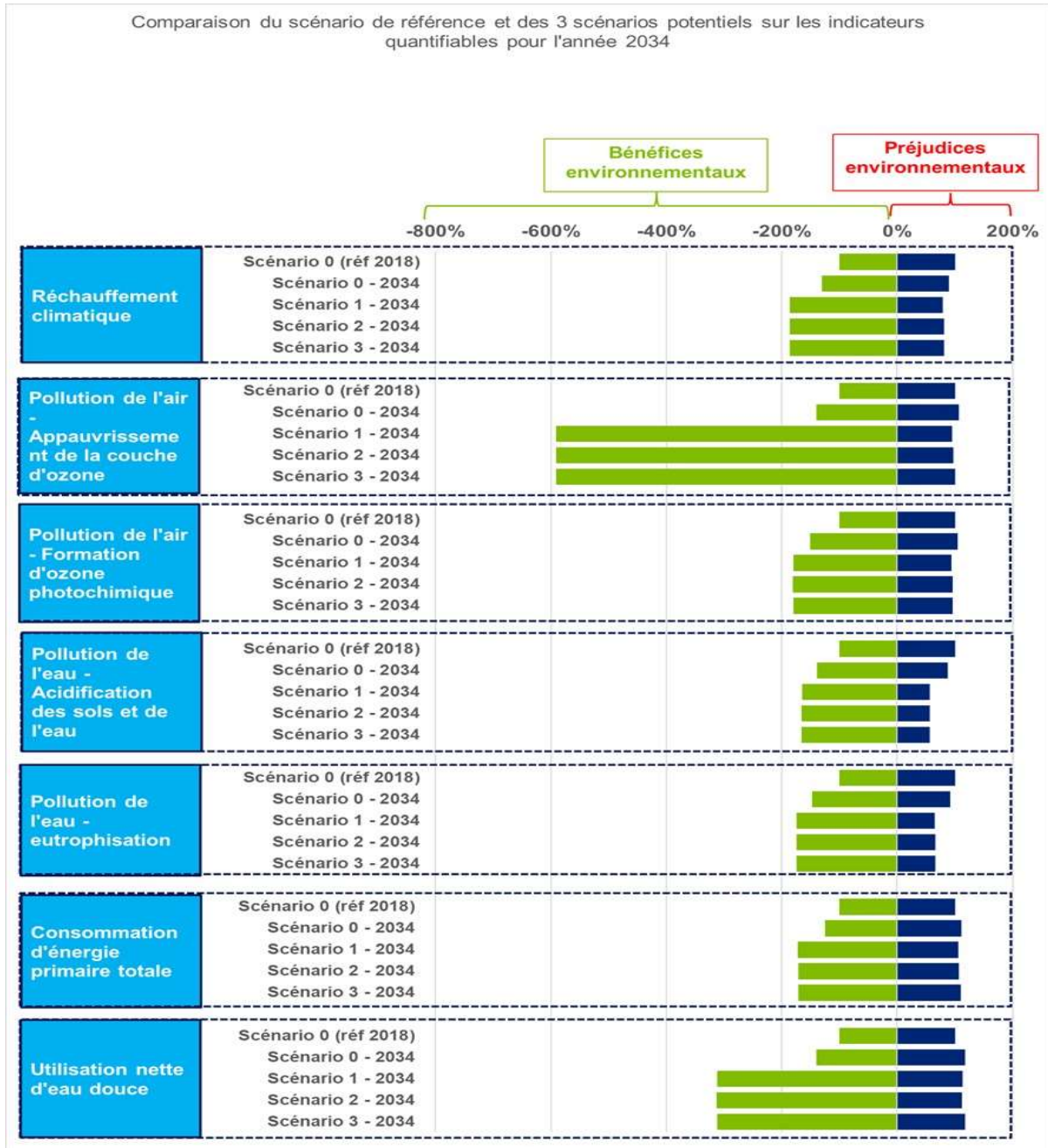
Dans le scénario 1, les déchets dangereux sont exportés en métropole, et les déchets inertes sont fortement valorisés, avec une application des taux de collecte REP à chaque catégorie de déchets inertes, y compris les terres.

Dans le scénario 2, les déchets dangereux sont toujours exportés en métropole. Un taux de collecte progressif est appliqué aux déchets inertes, et l'accent est mis sur la valorisation matière des déchets pour répondre aux attentes de valorisation organique en raison du besoin en termes d'élevage et de fertilisants agricoles.

Le scénario 3 quant à lui est proche du scénario 2. Il en diffère par un objectif de captation des terres moins ambitieux, de 800 000 t en 2034, et par la création locale d'une ISDD pour le stockage des Résidus d'Épuration des Fumées (REF) et de l'amiante ; la plateforme recevant uniquement les déchets en situation de crise pour servir de tampon.

III- Comparaison des trois scénarios

Le diagramme suivant présente la comparaison des trois scénarios en lien avec les indicateurs environnementaux :



Sur l'ensemble des indicateurs étudiés, les 3 scénarios alternatifs entraînent tous une hausse des bénéfices environnementaux, pour des préjudices stables ou à la baisse. En cumulant les bénéfices et les préjudices, on observe pour chacun des 3 scénarios alternatifs et chacun des indicateurs une augmentation globale des bénéfices environnementaux.

Sur l'ensemble des indicateurs, les scénarios alternatifs sont bien plus intéressants que le

scénario de référence, et présentent tous trois des bénéfices environnementaux. **L'évaluation environnementale quantifiée ne permet pas de différencier les 3 scénarios entre eux, les écarts entre les scénarios étant très faibles et ne pouvant être considérés comme significatifs (<2%).**

IV- Scénario retenu

Les 3 scénarios étudiés présentent des impacts environnementaux significativement inférieurs et des bénéfices significativement supérieurs au scénario de référence, et ce, quelle que soit la période temporelle étudiée. Les scénarios envisagés sont également alignés avec les objectifs principaux de protection de l'environnement du Plan.

L'ensemble des scénarios étudiés intègrent des objectifs de prévention notamment en lien avec la loi AGEC. Ces objectifs prennent en compte l'évolution de la quantité totale de déchets produits et du tri et permettraient de manière générale de réduire les impacts environnementaux par rapport au cas où il n'y aurait pas de prévention.

Il est ainsi pertinent d'intégrer les spécificités de chaque scénario sur les plans pratiques et économiques pour amener un choix éclairé du scénario du Plan. Ces éléments résumés ci-dessous sont développés au fil du document principal du PRPGD parallèlement à l'évaluation environnementale.

- **Scénario 1 :**
 - Infrastructures : 2 unités de valorisation énergétique de CSR (70 kt+152 kt) et export des Déchets Dangereux
 - Valorisation des déchets verts à 60% en valorisation organique et 40 % en énergie
 - Déchets dangereux : exportation
- **Scénario 2 :**
 - Infrastructures : 2 unités de valorisation énergétique de CSR (70 kt+152 kt) et export des Déchets Dangereux
 - Valorisation des déchets verts à 95 % en valorisation organique et 5 % en valorisation énergétique
 - Déchets dangereux : exportation
- **Scénario 3 : « scénario zéro déchet valorisable enfoui » :**
 - Accent mis sur la prévention
 - Valorisation des déchets verts à 95 % en valorisation organique et 5 % en valorisation énergétique
 - Intégration des projets des SMTD : 2 unités de valorisation énergétique de CSR (70 kt+152 kt)
 - Continuité de service publique : capacité supplémentaire de stockage des déchets non dangereux.
 - Déchets dangereux : étude de faisabilité menée en Annexe 3 du PRPGD sur les aspects techniques, économiques et environnementaux pour la mise en place d'une ISDD à La Réunion.

Le scénario 3 se différencie également sur la création d'emplois grâce aux moyens supplémentaires en matière de prévention des déchets. Le scénario 3 impactera moins les services publics de gestion des déchets, notamment du fait de la réduction des capacités de stockage grâce à la plus forte diminution des tonnages, via l'accent mis la prévention des déchets et les filières de valorisation locales.

Devant ces éléments, le scénario 3 est celui retenu par la région en concertation avec les partenaires. En plus de permettre un gain environnemental important par rapport au scénario de référence, ce choix permet au territoire de gagner en autonomie vis-à-vis de l'hexagone à travers la création d'une ISDD, de réduire les coûts de traitement des déchets dangereux et de répondre aux attentes des partenaires en matière de valorisation organique en raison du besoin en litière d'élevage et en fertilisants agricoles. Ce scénario présente également des différences très significative avec les deux premiers en termes d'investissement dans les installations de stockage, au bénéfice d'un accent mis sur la prévention des déchets.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0023-DE



REGION REUNION
www.regionreunion.com



PRPGD DE LA REUNION

Mars 2024

Conseil régional de La Réunion



Résumé Non Technique (RNT) du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de La Réunion

Table des matières

<i>A- LE PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS (PRPGD) DE LA REUNION</i>	3
<hr/>	
<i>I – CADRAGE REGLEMENTAIRE SUR LE PRPGD</i>	3
1-Cadre réglementaire	3
<hr/>	
2-Grands principes de la réglementation sur les déchets	3
<hr/>	
3- Evolutions réglementaires	4
<hr/>	
<i>II – DEMARCHE D’ELABORATION ET DE CONCERTATION</i>	5
1- Démarche d’élaboration	5
<hr/>	
2- Instances de concertation	5
<hr/>	
<i>III – SYNTHESE DE L’ETAT DES LIEUX DU PRPGD</i>	6
1- Gisement des déchets en 2018	6
<hr/>	
2- Etat des lieux des installations de gestion des déchets	6
<hr/>	
3- Enjeux de la prévention et la gestion des déchets à La Réunion	7
<hr/>	
<i>IV – SYNTHESE DE L’ETAT DES LIEUX DU PRPGD</i>	8
1- Stratégie retenue en matière de prévention	8
<hr/>	
2- Axes prioritaires de prévention des DMA/DAE du PRPGD	8
<hr/>	
3- Les objectifs de prévention et de collecte	8
<hr/>	
4- Synthèse des objectifs de prévention et de collecte des DMA	9
<hr/>	
<i>V – LES OBJECTIFS RECYCLAGE ET VALORISATION DES DECHETS NON DANGEREUX HORS DECHETS INERTES</i>	10
<hr/>	
<i>VI – PHASE TRANSITOIRE</i>	12
<hr/>	
<i>VII – LES EQUIPEMENTS DE GESTION DES DECHETS PRECONISES PAR LE PRPGD A L’HORIZON 2028</i>	12
1- Equipements de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	12
<hr/>	
2- Equipements de gestion des Déchets d’Activités Economiques (DAE)	13
<hr/>	
3- Les équipements de gestion des Déchets Dangereux	14

VIII – MODALITES DE MISE EN OEUVRE, EVALUATION ECONOMIQUE ET SUIVI DU PRPGD14

B – LE PLAN REGIONAL D’ACTIONS EN FAVEUR DE L’ECONOMIE CIRCULAIRE (PRAEC).....15

C-L’EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PRPGD DE LA REUNION16

I- Méthodologie.....16

II- Scénarios retenus17

III- Scénario retenu.....20

A- LE PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS (PRPGD) DE LA REUNION

I – CADRAGE REGLEMENTAIRE SUR LE PRPGD

1-Cadre réglementaire

La loi NOTRe du 07 août 2015 a transféré à la Région la compétence pour élaborer un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) qui se substitue aux plans existants. Son rôle est de **coordonner l’ensemble des actions entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d’assurer la réalisation des objectifs** qui auront été définis dans le Plan (horizon de 6 ans et à 12 ans).

Ce plan est **un document opposable** aux décisions prises dans le domaine des déchets par les personnes morales de droit public et leurs concessionnaires qui doivent être compatibles avec ce Plan.

2-Grands principes de la réglementation sur les déchets

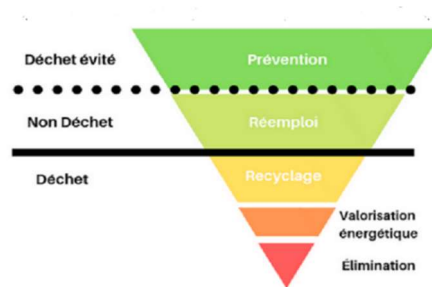
Les grands principes de la réglementation sur les déchets sont définis dans les articles L541-1 et suivants du code de l’environnement.

La prévention et gestion des déchets passent notamment par le traitement des déchets, qui doit se faire dans le **respect de la hiérarchie** des modes de traitement des déchets :

- En priorité, de prévenir et de réduire la production et la nocivité des déchets

- De mettre en œuvre une hiérarchie des modes de traitement des déchets consistant à privilégier, dans l'ordre :

- la préparation en vue de la réutilisation
- le recyclage et la valorisation sous forme matière
- toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique
- l'élimination



- De préserver l'environnement et de la santé humaine
- D'organiser le transport des déchets et limiter en distance et en volume selon un principe de proximité
- De contribuer à la transition vers une économie circulaire

3- Evolutions réglementaires

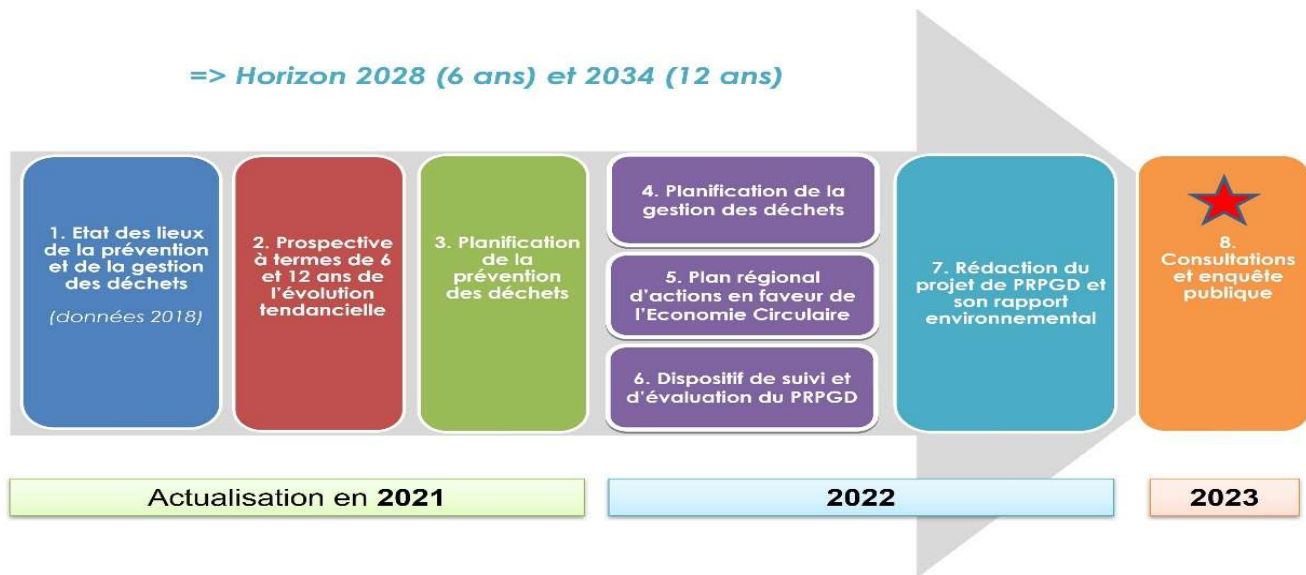
La loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020 et le code de l'environnement définissant les principales évolutions réglementaires suivantes, sont prises en compte dans la stratégie du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets :

	2022	2023	2025	2030	2035
DMA Déchets Ménagers et Assimilés	Extension des consignes de tri	Tri à la source des biodéchets	55 % réutilisation ou recyclage	60 % réutilisation ou recyclage	65 % réutilisation ou recyclage
				Réduction de 15 % de la production par rapport à 2010	Réduction des DMA admis en installation de stockage à 10 % des DMA produits
DAE Déchets d'Activités Economiques				Réduction de 5 % des quantités produites par rapport à 2010	
DNDNI Déchets Non Dangereux Non Inertes			Valorisation énergétique de 70 % des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière	Limiter capacité annuelle d'élimination par stockage à 70 % de la quantité admise en 2010	Limiter capacité annuelle d'élimination par stockage à 50 % de la quantité admise en 2010
			65 % des DNDNI en valorisation matière notamment organique	Limiter capacité annuelle d'élimination par incinération à 75 % de la quantité admise en 2010	Limiter capacité annuelle d'élimination par incinération à 50 % de la quantité admise en 2010

II – DEMARCHE D’ELABORATION ET DE CONCERTATION

1- Démarche d’élaboration

Les différentes phases d’élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Réunion (PRPGD) sont présentées dans le schéma suivant :



2- Instances de concertation

Le rôle des instances de concertation du PRPGD et le nombre de réunions organisées dans le cadre de l’élaboration du PRPGD sont les suivantes :

Commissions Consultatives d’Elaboration et de Suivi (CCES) du PRPGD de La Réunion : 3

La commission consultative d’élaboration et de suivi du plan est associée à toutes les phases d’élaboration du plan et de son évaluation environnementale. Elle exprimera son avis et ses observations sur l’ensemble des documents produits.

Comités de pilotage : 6

Le comité de pilotage a pour mission de valider la démarche, les objectifs de l’étude, les étapes essentielles et les choix stratégiques. Il veille à la planification de l’étude et à son bon déroulement en fixant le cas échéant de nouvelles orientations/objectifs, ainsi qu’au suivi régulier du planning intégrant une phase de concertation. Enfin, il assure le partage des enjeux, informations, décisions avec ses pairs.

Comités techniques : 2

Le comité technique est une déclinaison du comité de pilotage à un niveau administratif et technique. Il a pour mission d’analyser les résultats et les travaux du prestataire notamment

avant chaque réunion du comité de pilotage, et de formuler des avis et des observations.

Il s'est organisé autant que de besoin en groupe de travail thématique.

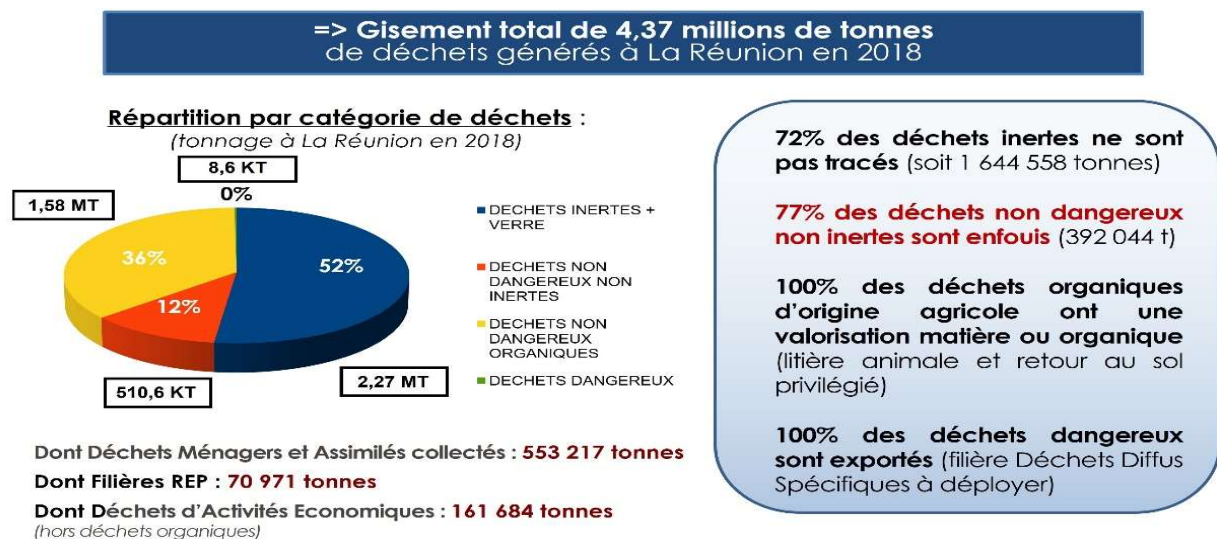
Ateliers thématiques : 10

Les ateliers thématiques ont pour mission d'organiser des débats pour proposer des actions pour les différentes phases d'élaboration du PRPGD, dans un objectif de co-construction de ce document.

III – SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DES LIEUX DU PRPGD

1- Gisement des déchets en 2018

L'année de référence des données du PRPGD est l'année 2018. La synthèse du gisement des déchets est présentée ci-dessous :



2- Etat des lieux des installations de gestion des déchets

Les principales installations de gestion des déchets soumises au régime de l'autorisation au titre des ICPE sont présentées ci-après :

Tri et recyclage des déchets

- 42 déchetteries + 1 mobile
- 15 installations publiques et privées ayant une activité de collecte, de transit et de traitement des déchets non dangereux et dangereux (bois, déchets métalliques, déchets recyclables, déchets inertes)
- 2 centres de transit des Ordures Ménagères Résiduelles (OMr)
- 11 centres Véhicules Hors d'Usages agréés
- 2 installations de concassage et criblage de déchets inertes (bétons, enrobés, briques/tuiles et céramiques)
- 1 Centre de Valorisation des Déchets Non Dangereux (CVMD)
- 2 sites de traitement des DASRI (Déchets d'Activités à Risques Infectieux)

Valorisation

- 9 installations de broyage et de compostage des déchets verts
- 2 installations de valorisation organique des boues de STEP
- 2 équipements de valorisation des sous-produits animaux
- 2 équipements de valorisation énergétiques

Elimination / Stockage

- 7 installations de remblaiement de carrières
- 4 installations de stockage de déchets inertes (ISDI)
- 2 Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)



3- Enjeux de la prévention et la gestion des déchets à La Réunion

Au regard de l'état des lieux de la prévention et la gestion des déchets à La Réunion, les enjeux sont les suivants :

- Améliorer la gestion de proximité des déchets (prévention et sensibilisation, ...)
- Résorber les dépôts sauvages ;
- Créer des installations de traitement des déchets pour éviter l'enfouissement et respecter les engagements nationaux et européens ;
- Améliorer la traçabilité des déchets inertes du Bâtiment et Travaux Publics et des déchets dangereux ;
- Améliorer le recyclage des déchets inertes du BTP pour préserver les ressources non renouvelables de l'île (granulats naturels) ;
- Se concentrer sur les déchets à enjeux importants :
 - Les déchets non inertes non dangereux, constitués en grande partie des Ordures Ménagères Résiduelles des foyers ;
 - Les déchets dangereux pour leur traçage et leur évitement ;
 - Les déchets organiques (1,58 millions tonnes) pour lesquels les surfaces d'épandages sont limitées.

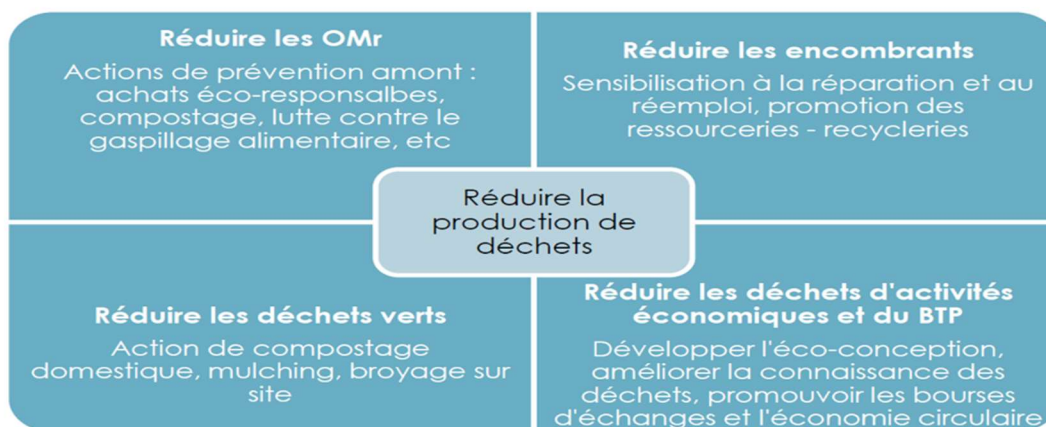
IV – SYNTHÈSE DE L'ÉTAT DES LIEUX DU PRPGD

IV STRATÉGIE DE LA PLANIFICATION DE LA PRÉVENTION ET DE LA COLLECTE DES DÉCHETS AUX HORIZONS 2028 ET 2034

Le PRPGD est à l'horizon 2028 et 2034.

1- Stratégie retenue en matière de prévention

Le schéma suivant présente la stratégie retenue en matière de prévention des déchets sur le territoire de La Réunion :



2- Axes prioritaires de prévention des DMA/DAE du PRPGD

Les objectifs et les actions prioritaires des Plans Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) des EPCI ont été pris en compte. Les axes prioritaires de prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) et des Déchets d'Activités Economiques (DAE) sont :

- Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- Encourager la gestion de proximité des biodéchets, généraliser le compostage domestique, limiter la collecte des déchets verts ;
- Développer la démarche éco-exemplaire en matière de prévention des déchets ;
- Création de ressourceries (intercommunale notamment) et recycleries ;
- Réduire les déchets des entreprises, les déchets du BTP et les déchets marins (dépôts sauvages) ;
- Instruments économiques : expérimentation à mener sur la tarification incitative.

3- Les objectifs de prévention et de collecte

Les objectifs de prévention et de collecte sont les suivants :

**Objectif prévention
du PRPGD**

Total déchets EVITES : <i>(période 2022-2028)</i>	-54 kg/hab
---	-------------------

**Objectif détournement
biodéchets et déchets
recyclables dans les
OMR (hors déchets verts)**

	2028	2034
Hypothèses de détournement des déchets valorisables des OMR :	25 %	40 %
Total détournement déchets valorisables des OMR (Détournés)	- 53,3 kg/hab	- 78,6 kg/hab



**Objectif d'amélioration
du captage déchets
recyclables secs pour la
collecte sélective (bacs
jaune) - Hors verre**

	2028	2034
Total captage déchets recyclables secs la collecte sélective (Captés)	+26,1 kg/hab	+38,9 kg/hab



- Les actions de prévention des déchets permettront d'éviter de la collecte **54 kg/habitant en 2028**
- Les actions d'optimisation de la collecte des Ordures Ménagères Résiduels permettront de détourner **78,6 kg/habitant** des **déchets collectés dans le bac de collecte « des OMr »** en 2034 et de les valoriser
- Les actions d'optimisation de la collecte des recyclables secs permettront **d'augmenter le captage des déchets recyclables de 38,9 kg/habitant** en 2034 et de les valoriser

4- Synthèse des objectifs de prévention et de collecte des DMA

La Synthèse des objectifs de prévention et de collecte des DMA est présentée dans le tableau suivant :

Synthèse objectifs prévention et collecte des DMA

(prise en compte de la loi AGECE : 15 % de réduction des DMA en 2030 / 2010)

	2018	2028		2030		2034	
OMr	265 kg/hab	167 kg/hab	-37%	140 kg/hab	-47%	125 kg/hab	-53%
Biodéchets	-	16 kg/hab	-	21 kg/hab	-	23 kg/hab	-
Recyclables secs	38 kg/hab	56 kg/hab	49%	65 kg/hab	74%	68 kg/hab	83%
Verre	15 kg/hab	23 kg/hab	56%	25 kg/hab	68%	26 kg/hab	79%
Encombrants (déch. + PAP)	108 kg/hab	66 kg/hab	-39%	62 kg/hab	-43%	58 kg/hab	-46%
Déchets verts	162 kg/hab	155 kg/hab	-4%	157 kg/hab	-3%	159 kg/hab	-2%
DMA valorisables matières (REP...)	52 kg/hab	74 kg/hab	42%	78 kg/hab	50%	86 kg/hab	65%
Autres ultimes (dt dépôts sauvages)	7 kg/hab	7 kg/hab	-5%	7 kg/hab	-5%	7 kg/hab	-5%

TOTAL DMA (665 kg/hab en 2010)	646 kg/hab	565 kg/hab	-13%	555 kg/hab	-14%	552 kg/hab	-14%
			-14%	Obj atteint	-15%		-15%

Les % de réduction sont calculés par rapport aux ratios de 2018 (en gris) et de 2010 (en orange)
 => **Les objectifs de réduction des DMA sont conformes à la loi AGECE**

V – LES OBJECTIFS RECYCLAGE ET VALORISATION DES DÉCHETS NON DANGEREUX HORS DÉCHETS INERTES

Les objectifs de recyclage et de valorisation des déchets non dangereux hors déchets inertes à l'horizon 2034 sont les suivants :

Respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets

	Réemploi	Valorisation organique	Valorisation Matière	Valorisation Energie	Stockage
OMR				84 %	16 %
Biodéchets		50 %		50 %	
RSHV (Emballages)			90 %		10 %
Verre			97 %		3%
Encombrants			77 %	23 %	
Déchets Verts (Souches)		95 %		5 %	
Textiles Linges et Chaussures	95 %		2 %		3 %
Bois non traités	20 %	70 %	10 %		
Machefer			50 %		50 %
Autres Ultimes DMA				20 %	80 %
DMA Valo matière (REP)			80%		20%
DAE (DNDNI)			40 %	30 %	30 %

Les capacités de gestion et d'élimination des déchets non dangereux hors déchets inertes aux horizons 2028 et 2034 respectant les objectifs réglementaires de valorisation matière et stockage des déchets sont présentées dans le tableau suivant :

	2018		2028		2034	
Total gisement collecté :	715 kt		708 kt		716 kt	
Recyclage	163 kt	23 %	310 kt	43 %	333 kt	46 %
Valorisation organique	143 kt	20 %	163 kt	23 %	177 kt	24 %
Valorisation énergétique	240 t	-	152 kt	21 %	151 kt	21%
Elimination/Enfouissement	409 kt	57 %	99 kt	14 %	70 kt	10 %

Afin de garantir la continuité du service public, une capacité de stockage à l'horizon 2034 de 70 000 tonnes a été ajustée pour répondre aux besoins du territoire en respectant les objectifs de la loi AGEC.

VI – PHASE TRANSITOIRE

Les unités de valorisation énergétique prévus dans le plan devraient être opérationnelles en 2026 ce qui nécessite une phase transitoire, durant laquelle les déchets ultimes seront enfouis à défaut d'autres équipements de tri, de valorisation ou d'exutoires.

Le planning de la phase transitoire est le suivant :

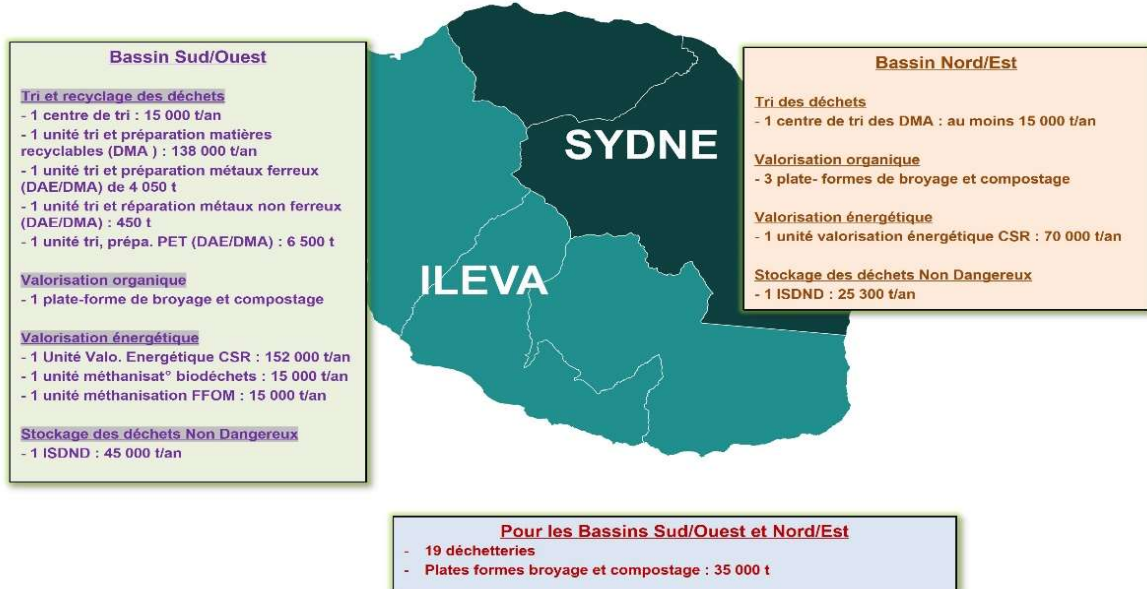
ANNEE	2021	2022				2023				2024				2025				2026				2028				2034			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
BASSIN SUD/OUEST																													
ISDND T6 – ILEVA	240 000 t/an				Nov																								
ISDND T7 – ILEVA					Nov				240 000 t/an									143 000 t/an			45 000 t/an					45 000 t/an			
UVE – ILEVA																		UVE : 152 000 t/an											
BASSIN NORD/EST																													
ISDND Phase A -SUEZ	200 000 t/an	Mars																											
ISDND Phase B+C -SUEZ			Avril						145 000 /an (y compris CSR)																				
ISDU – SYDNE																		85 000 t/an			53 800 t/an					25 300 t/an			
UVE – ALBIOMA																		UVE : 70 000 t/an											

VII – LES EQUIPEMENTS DE GESTION DES DECHETS PRE-CONISES PAR LE PRPGD A L’HORIZON 2028

1- Equipements de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

Les équipements de gestion des DMA prévus à l’horizon 2028 sont présentés dans le tableau suivant :

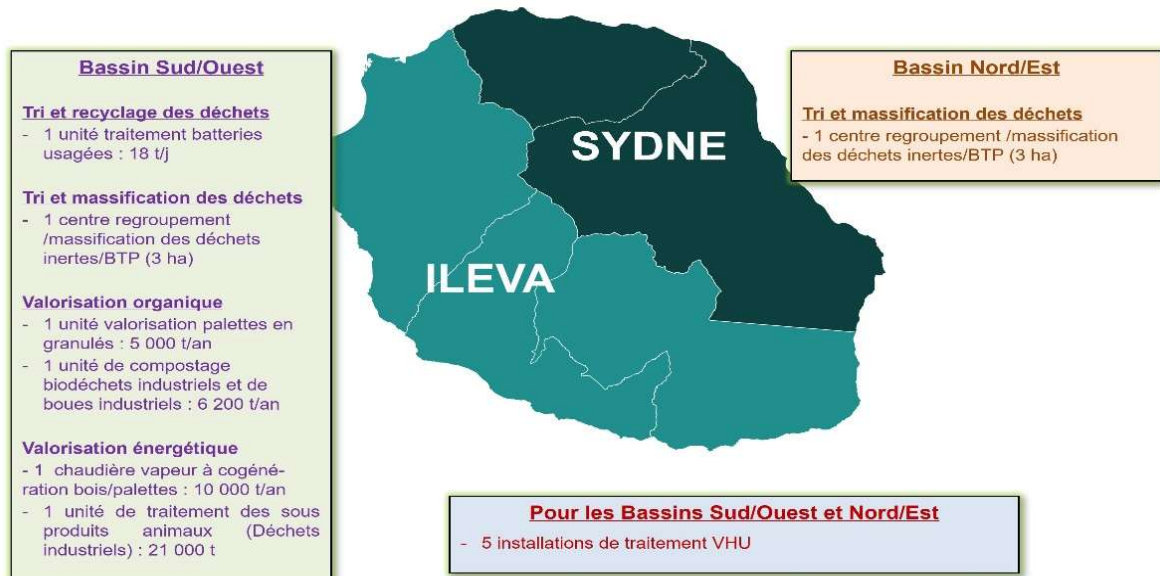
Principaux équipements de gestion des DMA prévus à horizon 2028



2- Équipements de gestion des Déchets d'Activités Economiques (DAE)

Les équipements de gestion des DAE prévus à l'horizon 2028 sont présentés dans le tableau suivant :

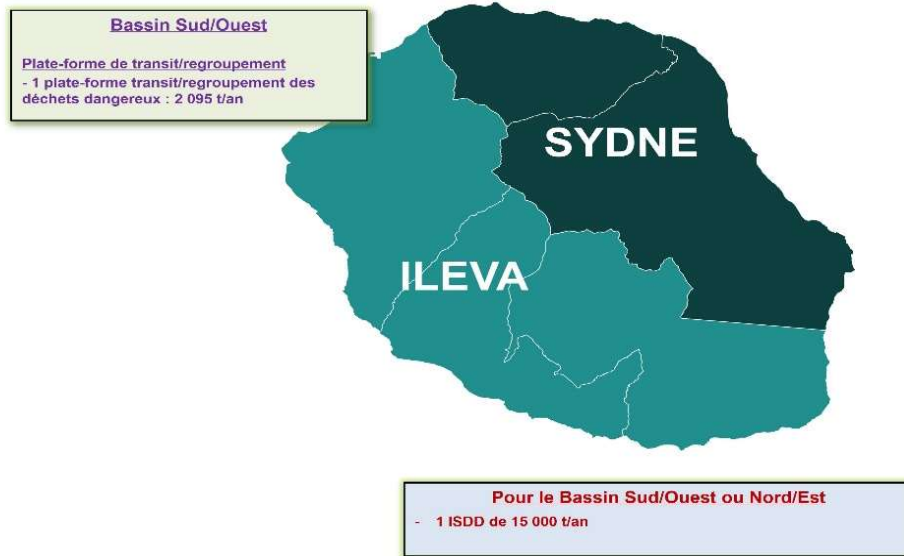
Principaux équipements de gestion des DAE (INDUSTRIELS) et Déchets inerts du BTP prévus à horizon 2028



3- Les équipements de gestion des Déchets Dangereux

Les équipements de gestion des déchets dangereux prévus à l’horizon 2028 sont présentés dans le tableau suivant :

Principaux équipements de gestion des déchets dangereux prévus à horizon 2028

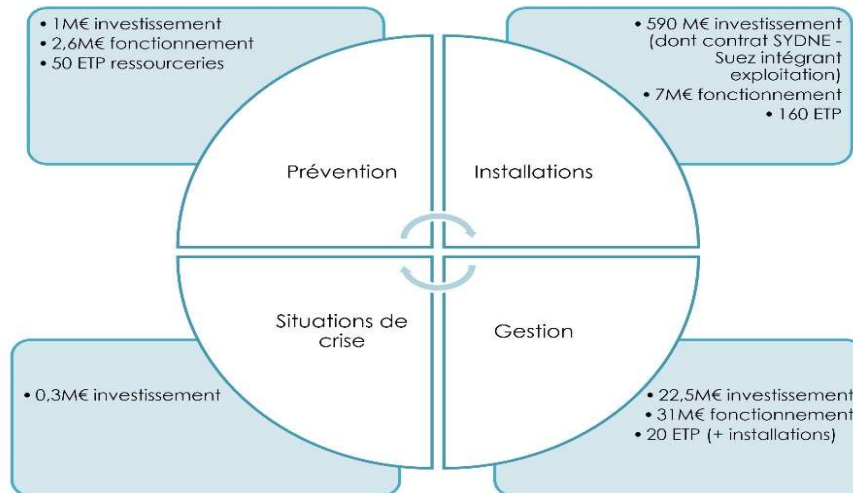


VIII – MODALITES DE MISE EN OEUVRE, EVALUATION ECONOMIQUE ET SUIVI DU PRPGD

La mise en œuvre, l’évaluation économique, le suivi du PRPGD et les effets sur l’emploi sont présentés dans le schéma suivant :

Coûts prévisionnels et emplois

● Premières estimations calculées à l'aide de ratios



Des indicateurs de suivi de la mise en œuvre du PRPGD ont été définis concernant la prévention, la valorisation, les installations de gestion, le transport.

B – LE PLAN REGIONAL D’ACTIONS EN FAVEUR DE L’ECONOMIE CIRCULAIRE (PRAEC)

La stratégie régionale est d’accompagner la transition écologique en s’adressant à tous les publics et toutes les activités grâce à deux axes d’intervention.

Le premier axe vise à transformer les politiques publiques pour impulser et accompagner la transition, à travers l’organisation d’une gouvernance ouverte (pilier I) et la mobilisation de l’ensemble des leviers d’actions au service de l’économie circulaire (pilier II).

Le deuxième axe d’intervention entend transformer les pratiques des acteurs du territoire : les modes de production des entreprises et des filières (pilier III), de consommation des ménages et des administrations (pilier IV) et de gestion des résidus et des déchets (pilier V).

Les 5 piliers et 25 actions du PRAEC sont présentés ci-dessous :

7.3 - La structure du Plan Régional d'Actions en faveur de l'Économie Circulaire

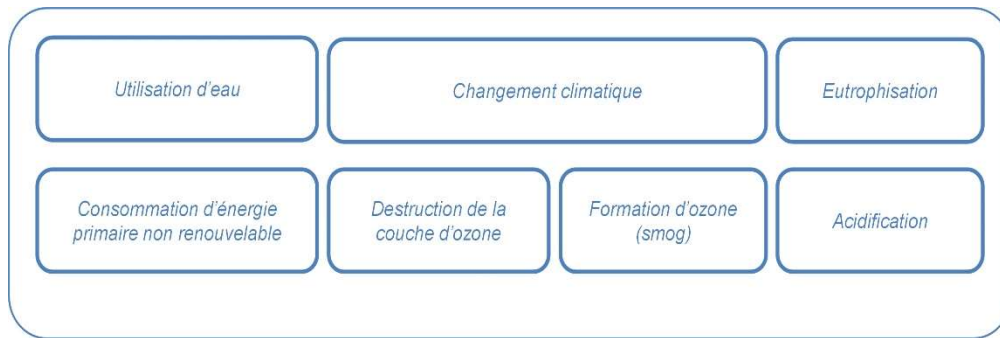


C-L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PRPGD DE LA REUNION

I- Méthodologie

Une analyse du cycle de vie a été conduite pour modéliser les effets quantitatifs de la gestion des déchets couplée à une approche qualitative. Les analyses de cycle de vie, d'abord développées pour étudier l'impact environnemental de produits, sont maintenant appliquées à des services comme la collecte et le traitement des déchets.

L'avantage de l'approche ACV est qu'elle permet de comparer des situations et d'identifier les impacts et pollutions d'un milieu vers un autre, ou bien d'une étape du cycle de vie vers une autre, entre deux situations comparées d'un système. L'ACV constitue une approche multicritère.



Ressources

Pollution de l'air

Pollution de l'eau

II- Scénarios retenus

Les trois scénarios qui ont fait l'objet d'une étude comparative via l'Approche Cycle de Vie permettant d'évaluer les impacts de la gestion des déchets sont présentés dans le tableau suivant :

		Déchets inertes	Déchets dangereux : Amiante non liée à des matériaux inertes & REF	Déchets non dangereux : Déchets verts (DV)
Scénario 1	2028	93 % valo matière / 7 % élimination	100 % Elimination exportation	DV 60 % / 40 % valorisation énergétique
	2034	93 % valo matière / 7 % élimination	100 % Elimination exportation	DV 60 % / 40 % valorisation énergétique
Scénario 2	2028	61 % valo matière / 39 % élimination	100 % Elimination exportation	DV 95 % / 5 % valo énergétique
	2034	85 % valo matière / 15 % élimination	100 % Elimination exportation	DV 95 % / 5 % valo énergétique
Scénario 3	2028	52 % valo matière / 48 % élimination	100 % Elimination locale (ISDD)	DV 95 % / 5 % valo énergétique
	2034	65 % valo matière / 35 % élimination	100 % Elimination locale (ISDD)	DV 95 % / 5 % valo énergétique

NOTE : RÉSUMÉ DES DIFFÉRENCES ENTRE SCÉNARIOS

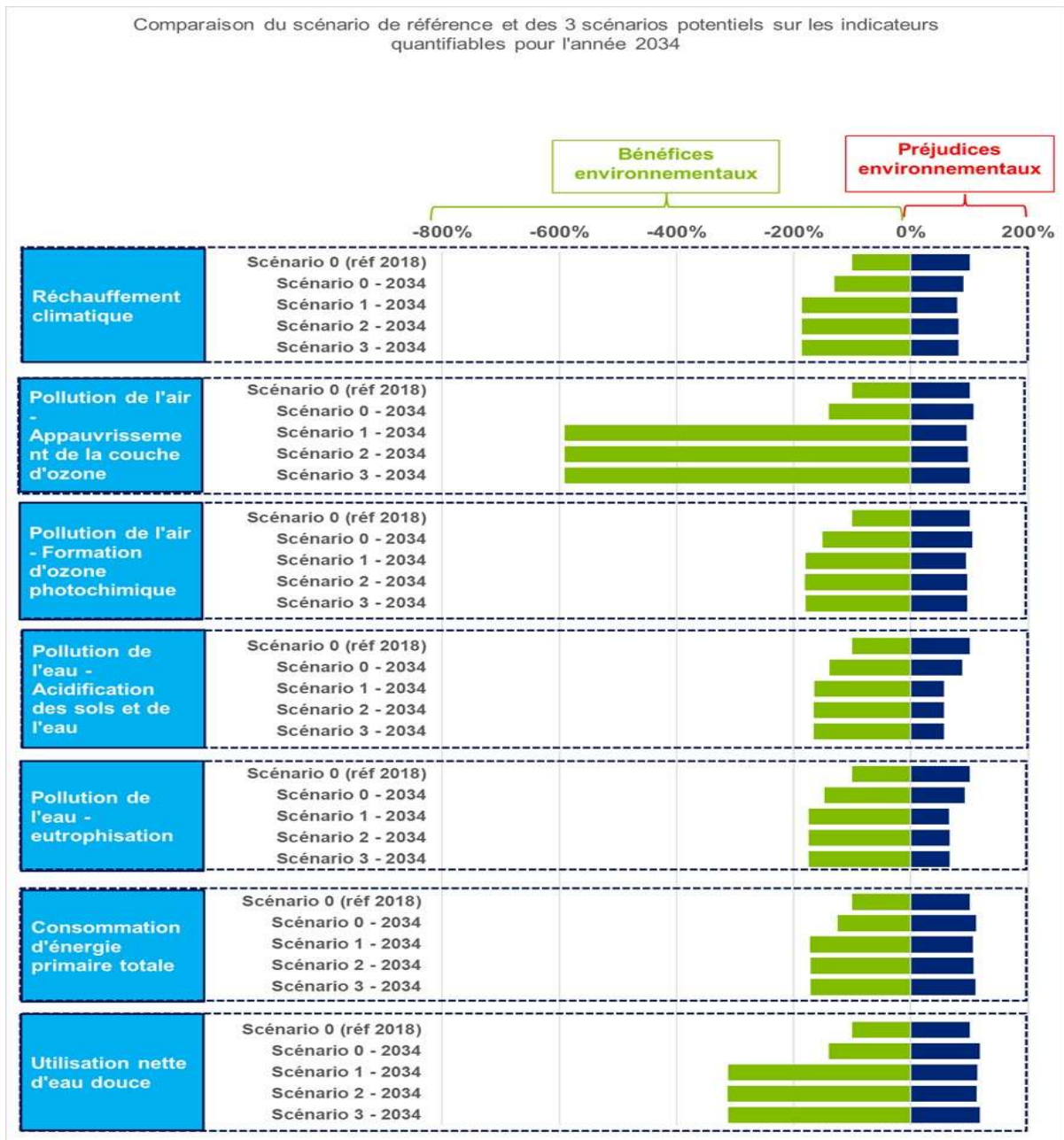
Qualitativement, le scénario de référence correspond donc à un scénario sans évolution de la prévention et de la gestion des déchets, c'est-à-dire un scénario pour lequel les tonnages de déchets évoluent en 2028 et 2034, mais la répartition entre les différents types de valorisation reste identique.

Dans le scénario 1, les déchets dangereux sont exportés en métropole, et les déchets inertes sont fortement valorisés, avec une application des taux de collecte REP à chaque catégorie de déchets inertes, y compris les terres.

Dans le scénario 2, les déchets dangereux sont toujours exportés en métropole. Un taux de collecte progressif est appliqué aux déchets inertes, et l'accent est mis sur la valorisation matière des déchets pour répondre aux attentes de valorisation organique en raison du besoin en termes d'élevage et de fertilisants agricoles.

Le scénario 3 quant à lui est proche du scénario 2. Il en diffère par un objectif de captation des terres moins ambitieux, de 800 000 t en 2034, et par la création locale d'une ISDD pour le stockage des Résidus d'Épuration des Fumées (REF) et de l'amiante ; la plateforme recevant uniquement les déchets en situation de crise pour servir de tampon.

Le diagramme suivant présente la comparaison des trois scénarios en lien avec les indicateurs environnementaux :



Sur l'ensemble des indicateurs étudiés, les 3 scénarios alternatifs entraînent tous une hausse des bénéfices environnementaux, pour des préjudices stables ou à la baisse. En cumulant les bénéfices et les préjudices, on observe pour chacun des 3 scénarios alternatifs et chacun des indicateurs une augmentation globale des bénéfices environnementaux.

Sur l'ensemble des indicateurs, les scénarios alternatifs sont bien plus intéressants que le scénario de référence, et présentent tous trois des bénéfices environnementaux. **L'évaluation environnementale quantifiée ne permet pas de différencier les 3 scénarios entre-eux, les écarts entre les scénarios étant très faibles et ne pouvant être considérés comme significatifs (<2%).**

III- Scénario retenu

Les 3 scénarios étudiés présentent des impacts significativement inférieurs et des bénéfices significativement supérieurs au scénario de référence, et ce, quelle que soit la période temporelle étudiée.

L'ensemble des scénarios étudiés intègrent des objectifs de prévention conformes à la loi AGEC. Ces objectifs prennent en compte l'évolution de la quantité totale de déchets produits et le tri permettant de réduire les impacts environnementaux globaux par rapport à une situation de référence où il n'y aurait pas de prévention ambitieuse.

Le scénario 3 est celui retenu par la Région Réunion, permettant un gain environnemental important par rapport au scénario de référence. Ce choix permet au territoire de gagner en autonomie vis-à-vis de l'hexagone à travers la création d'une ISDD et de répondre aux attentes de valorisation organique en litières d'élevages et de fertilisants agricoles.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0023-DE

S²LOW



REGION REUNION
www.regionreunion.com



Financé
par



PRPGD

Mars 2024

Conseil régional de
La Réunion



Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de La Réunion

-	Préambule	18
1.	Rappel du cadre réglementaire	20
1.1.	Contexte réglementaire récent	20
1.2.	Objectif d'un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets	20
1.3.	Contenu et portée juridique du plan	22
1.3.1.	Contenu du Plan	22
1.3.2.	Portée juridique du Plan	24
1.4.	Organisation de la révision du plan	25
1.4.1.	Méthodologie de la concertation et procédure de déclaration d'intention	25
1.4.2.	Méthodologie de collecte des données	27
1.4.3.	Synthèse de la Méthodologie ou gouvernance de l'élaboration du Plan	29
1.5.	Périmètre du plan révisé	30
1.5.1.	Contexte géographique de la Région	30
1.5.2.	Un habitat concentré et des zones enclavées	31
1.5.3.	Présentation des déchets considérés dans le cadre des PRPGD	35
1.6.	Organisation générale de la collecte et du traitement	36
1.6.1.	Le secteur public	36
1.6.2.	Le secteur privé	38
1.6.3.	Les filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)	39
2.	Interactions avec les autres documents de Planification	42
2.1.	Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de La Réunion	42
2.1.1.	Plan de Gestion des Déchets du BTP de La Réunion	44
2.1.2.	Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels Spéciaux (PREDIS) et du Plan Régional d'Élimination des Déchets Autres que Ménagers et Assimilés (PREDAMA) de La Réunion	46
2.2.	Plans des collectivités voisines	48
2.2.1.	PEDMA de Mayotte	48
2.2.2.	PPGDD de Mayotte	49
2.2.3.	Comparaisons avec Mayotte	49
2.3.	Autres documents de planification	50
2.3.1.	Schéma départemental de gestion des sous-produits de l'assainissement	51
2.3.2.	Autres documents de planification	51
3.	Etat des lieux - Gisements de déchets	56
3.1.	Approche par catégorie de déchets	56
3.1.1.	Déchets inertes	58
3.1.2.	Déchets non dangereux	60
3.1.3.	Déchets dangereux	62



3.2.	Approche par type de producteur	63
3.2.1.	Les déchets ménagers et assimilés	63
3.2.2.	Les déchets d'activités économiques	86
3.3.	Synthèse des gisements	89
3.4.	Quantité de déchets non dangereux stockés	90
3.5.	Synoptique de la gestion des déchets en 2018	91
3.6.	Focus sur les flux de déchets exportés et importés	91
3.6.1.	Les flux exportés	91
3.6.2.	Les flux importés	92
<hr/>		
4.	Etat des lieux - Installations	93
<hr/>		
4.1.	Déchèteries de collectivités	93
4.2.	Installations de tri et/ou de traitement de déchets non dangereux hors OMR (dont installations privées de collecte / réception de déchets non dangereux)	96
4.3.	Installations de traitement de déchets verts	99
4.4.	Installations de traitement de VHU	101
4.5.	Installations de traitement de déchets inertes	103
4.6.	Equipements de Valorisation Energétique	105
4.7.	ISDND et centres de transfert des OMR	107
4.8.	Sites de valorisation organique des boues de STEP	109
4.9.	Sites de valorisation des sous-produits animaux (hors effluents d'élevage)	111
4.10.	Sites de traitement des DASRI	112
4.11.	Filières REP et plus largement, gestion des déchets dangereux	113
4.12.	Autres installations, soumises à déclaration	115
4.13.	Installations de gestion de déchets pour lesquelles une demande d'autorisation d'exploiter, une demande d'enregistrement ou une déclaration a été déposée à l'autorité administrative avant 2021	120
4.13.1.	Projet RONEVA – CNIM /ILEVA	120
4.13.2.	Projet SYDNE	123
4.13.3.	Projet RUN BIO ENERGIES	125
4.13.4.	Projet de Centre de Valorisation des Déchets (CVD) - STS	125
4.13.5.	Projet ECOPUR	127
4.13.6.	Projet VALDIRUN	128
4.13.7.	Projet d'ILEVA – plateforme de broyage de déchets verts sur le territoire de Saint-Joseph	129
4.13.8.	Projet Valoré porté par HC Investissements	130
4.13.9.	Projet Terres Fertiles porté par le TCO	130
4.13.10.	Projet VALOCEA	131
4.14.	Transport des déchets	131
4.15.	Focus sur les sites non réglementaires	132
4.15.1.	Les impacts des dépôts non réglementés	132
4.15.2.	La réglementation	132
4.15.3.	Le recensement des actions visant la résorption des dépôts sauvages	134



4.15.4.	Le recensement des dépôts sauvages	135
4.15.5.	Les actions mises en place	137

5. Prospectives à terme de 6 et 12 ans de l'évolution tendancielle en matière de déchets **139**

5.1.	Facteurs d'évolution	139
5.2.	Evolution de la population	140
5.3.	Evolution de la production de déchets	140
5.3.1.	Les déchets ménagers et assimilés	141
5.3.2.	Les déchets d'activités économiques	147
5.3.3.	Déchets dangereux de La Réunion	153

6. Planification de la prévention des déchets **155**

6.1.	Cadre réglementaire	155
6.1.1.	Rappels sur le cadre de la compétence collecte des Déchets Ménagers et Assimilés et ses limites	156
6.1.2.	Le « Paquet économie Circulaire » de l'Union Européenne du 22 mai 2018	160
6.1.3.	La loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV)	161
6.1.4.	La loi AGECE du 10 Février 2020	162
6.1.5.	Le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) 2014-2020	163
6.1.6.	La loi NOTRe	164
6.1.7.	Les plans locaux de prévention	164
6.1.8.	Focus sur certaines obligations concernant les déchets d'activités économiques (dont BTP)	165
6.2.	Actions de prévention et de communication existantes auprès des ménages et des producteurs de déchets assimilés aux déchets ménagers	166
6.2.1.	Recensement des programmes locaux de prévention (PLP)	166
6.2.2.	Recensement des « Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage »	168
6.2.3.	Les actions de prévention des déchets ménagers et assimilés	169
6.2.4.	Compostage individuel et collectif	169
6.2.5.	Bilan des actions de prévention menées auprès des ménages et des producteurs de déchets assimilés aux déchets ménagers en 2018	173
6.2.6.	Actions sur le réemploi	174
6.3.	Actions de prévention et de communication existantes auprès des professionnels	176
6.3.1.	Actions de communication et sensibilisation	176
6.3.2.	Actions plus opérationnelles	178
6.4.	Objectifs en termes de prévention	180
6.4.1.	Rappels des enjeux du MODECOM 2018	181
6.4.2.	Objectifs de prévention et de collecte des Déchets Ménagers et Assimilés	185
6.4.3.	Objectifs de prévention pour les déchets d'activités économiques (hors BTP et hors déchets dangereux)	193
6.4.4.	Objectifs de prévention pour les déchets du BTP	193
6.4.5.	Objectifs de prévention pour les déchets dangereux	196
6.5.	Actions pour atteindre les objectifs de prévention	196



6.6.	Acteurs de la prévention des déchets	197
6.6.1.	Caractérisation des acteurs de prévention	197
6.6.2.	Zoom sur les Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	199
7.	Planification de la gestion des déchets à 6 et 12 ans	200
7.1.	Synthèse des objectifs de gestion	200
7.2.	Objectifs de captage, de recyclage et de valorisation des déchets	202
7.2.1.	Déchets non-dangereux non-inertes	202
7.2.2.	Déchets inertes du BTP	207
7.2.3.	Déchets dangereux	209
7.3.	Planification de la gestion des déchets non-inertes non dangereux	209
7.3.1.	Planification de la gestion des déchets ménagers et assimilés	209
7.3.2.	Planifications spécifiques : gestion des VHU, des BHU/BPHU et des sous-produits animaux	220
7.3.3.	Planification de la gestion des déchets dangereux	222
7.3.4.	Planification de la gestion des déchets d'épandage et de remblai	223
7.3.5.	Planification de la gestion des DAE non inertes (y compris non dangereux du BTP)	223
7.4.	Planification de la gestion des déchets inertes du BTP	226
7.5.	Planification de la gestion des déchets agricoles	227
7.6.	Planification de la gestion des dépôts sauvages	228
7.7.	Planification de la gestion des déchets marins	229
8.	Planification des déchets en situation de crise	230
8.1.	Cadre réglementaire	231
8.2.	Objectifs	231
8.3.	Actions pour atteindre les objectifs	232
8.4.	Acteurs de la gestion des déchets	234
9.	Besoins en installations de collecte et de traitement	237
9.1.	Dispositifs de consigne et ressourceries pour réemploi ou réutilisation	238
9.2.	Installations de collecte et de tri des DMA	238
9.2.1.	Déchèteries	238
9.2.2.	Centres de tri et de transit	238
9.3.	Installations de valorisation organique des DMA	239
9.4.	Installations de traitement : valorisation matière	239
9.4.1.	Valorisation du verre	239
9.4.2.	Valorisation des recyclables secs hors verre	240
9.5.	Installations de traitement de déchets inertes	240
9.6.	Installations de valorisation énergétique des déchets	241



9.7.	Installations de traitement des déchets résiduels et centres de transfert	244
9.8.	Installations de traitement des sous-produits animaux	246
9.9.	Installations de traitement des déchets dangereux	246
9.10.	Installations de traitement des boues de STEP	247
9.11.	Installations de traitement de VHU	248
9.12.	Installations de collecte et de traitement des déchets produits en situation exceptionnelle	248
9.13.	Localisation des installations	249
9.14.	Acteurs des projets d'installation	251

10. Modalités de mise en oeuvre, évaluation économique et suivi du plan **252**

10.1.	Modalités de suivi de la mise en oeuvre des actions du plan	252
10.2.	Modalités de suivi de l'atteinte des objectifs du Plan	253
10.3.	Indicateurs organisationnels et financiers	254
10.3.1.	Indicateurs organisationnels	254
10.3.2.	Indicateurs financiers	254
10.4.	Evaluation économique : Coûts et emplois induits du PRPGD	257
10.4.1.	Actions de prévention	257
10.4.2.	Actions de gestion	264
10.4.3.	Actions sur les installations	270
10.4.4.	Actions de crise	274
10.5.	Indicateurs de suivi	277
10.5.1.	Indicateurs relatifs aux actions de prévention	277
10.5.2.	Indicateurs relatifs aux actions de valorisation	277
10.6.	Acteurs du suivi	279
10.7.	Actions d'information, de concertation et de communication auprès des parties prenantes	281
10.7.1.	Cadre réglementaire lié à l'information	281
10.7.2.	« Club déchets »	282
10.7.3.	Sensibilisation de la population	283

11. La gestion des déchets en situation de crise **284**

11.1.	Déchets en situation exceptionnelle	284
11.1.1.	Préambule	284
11.1.2.	Evaluation des quantités de déchets produites	284
11.1.3.	Présentation des responsabilités	285
11.2.	Enjeux	286
11.3.	Les risques majeurs à La Réunion	287
11.3.1.	Risques naturels	287
11.3.2.	Les risques technologiques	290
11.3.3.	Les risques sanitaires	290
11.3.4.	Plans d'urgence et de secours de La Réunion	294



11.3.5.	Synthèse	295
11.4.	Retours d'expérience de la gestion des déchets en situation exceptionnelle	295
11.5.	Recommandations pour la gestion des déchets en situation exceptionnelle	296
11.5.1.	Une mobilisation des acteurs clés	296
11.5.2.	Réorganiser la collecte des déchets	298
11.5.3.	Saturation des capacités existantes	298
11.5.4.	Prévoir l'équipement nécessaire	300
11.5.5.	Développer une communication efficace	301
11.5.6.	Développer les Plans de Continuité d'Activité	301
11.5.7.	Faire un suivi	302
11.6.	Conclusion	302
<hr/>		
12.	ANNEXE 1 – Synthèse de l'ensemble des actions	304
<hr/>		
12.1.	Actions visant à mieux produire	304
12.2.	Actions visant à mieux consommer	308
12.3.	Actions visant à atteindre les objectifs de prévention	311
12.4.	Actions visant à sublimer les déchets	314
12.5.	Actions visant à gérer les biodéchets	318
12.6.	Actions visant à la gestion des recyclables secs issus des ordures ménagères	320
12.7.	Actions visant à la gestion des ordures ménagères résiduelles	321
12.8.	Actions visant à la gestion des déchets abandonnés diffus	322
12.9.	Actions visant à la gestion des déchets relevant des filières REP	323
12.10.	Actions visant à assurer les leviers de la transition	324
12.11.	Actions visant à la gestion BHU / BPHU	327
12.12.	Actions visant à la gestion des sous-produits animaux	328
12.13.	Actions visant à la gestion des déchets d'épandage et de remblai	329
12.14.	Actions visant à la gestion des DAE non inertes	330
12.15.	Actions visant à la gestion des déchets inertes du BTP	332
12.16.	Actions visant à la gestion des dépôts sauvages	334
12.17.	Actions visant à la gestion des déchets marins	335
12.18.	Actions visant à la gestion des déchets en situation de crise	336
12.19.	Actions sur les installations	338
12.20.	Actions visant à une gouvernance ouverte	340
12.21.	Actions visant à l'information, la concertation et la communication auprès des parties prenantes	342
<hr/>		
13.	ANNEXE 2 - Priorisation et indicateurs	343
14.	ANNEXE 3 - Fiches actions prévention	348
15.	ANNEXE 4 – Tableau de compatibilité PRPGD- Sar	376



16. ANNEXE 5 - Etude SAFEGE relative à la création d'une ISDD à La Réunion - Besoins en termes de plateforme de regroupement de déchets dangereux en cas d'absence de création d'ISDD 380



LISTE DES FIGURES

Figure 1 Gouvernance déchets à La Réunion.....	22
Figure 2 Carte de l'archipel des Mascareignes (Source : https://com.revues.org/5492)	30
Figure 3 Réseau routier de La Réunion – Source : AGORAH	31
Figure 4 Population et densité de population à La Réunion – Source : Région Réunion.....	32
Figure 5 Évolution trimestrielle de l'emploi salarié total par grands secteurs d'activité en La Réunion	35
Figure 6 Carte des EPCI de La Réunion	37
Figure 7 Synthèse des interactions existantes entre le PRPGD et les autres documents de planifications existants sur le périmètre du Plan	42
Figure 8 DND hors déchets organiques industriels	60
Figure 9 DND organiques	61
Figure 10 déchets dangereux.....	62
Figure 11 Carte des OMR	64
Figure 12 Evolution des OMR collectés entre 2011 et 2018	65
Figure 13 Ratio de collecte sur la collecte des emballages hors cartons des déchèteries..	66
Figure 14 Modalités de collecte des emballages	67
Figure 15 Evolution des tonnages d'emballages et de verre collectés entre 2011 et 2018 hors cartons des déchèteries	68
Figure 16 Cartes des performances de collecte des déchets verts et encombrants.....	70
Figure 17 Evolution des tonnages d'encombrants et de déchets verts collectés en porte à porte.....	71
Figure 18 Répartition des déchets non dangereux collectés en 2018 en déchèterie	72
Figure 19 Evolution des flux de déchets non dangereux en déchèteries.....	74
Figure 20 Répartition des déchets à La Réunion en 2018.....	89
Figure 21 Evolution des déchets stockés	90
Figure 22 Taux d'enfouissement, d'incinération et de valorisation des déchets ménagers et assimilés (rapport sénatorial n° 195 2022-2023)	90
Figure 23 Flux de collecte et de gestion des déchets à La Réunion en 2018	91
Figure 24 Répartition entre les différents types de déchets exportés en 2018 – Sources : Douanes, NEXA	92
Figure 25 carte des déchèteries publiques.....	94
Figure 26 carte des plateformes de tri et/ou traitement de déchets non dangereux (hors OMR)	97



Figure 27 carte des installations de traitement de déchets verts	100
Figure 28 carte des installations agréées pour le traitement des VHU	102
Figure 29 carte des installations de traitement de déchets inertes.....	104
Figure 30 carte des installations de valorisation énergétique	106
Figure 31 Carte des installations de gestion des OMR	108
Figure 32 sites de valorisation organique des boues de STEP.....	110
Figure 33 Carte des sites de valorisation des sous-produits animaux, hors effluents d'élevage	111
Figure 34 Carte des installations de traitement des DASRI (banaliseurs)	112
Figure 35 Carte des installations de gestion de déchets dangereux.....	114
Figure 36 Carte des installations ICPE déclarées	116
Figure 37 Synoptique de RUN'EVA – Source : Ileva	121
Figure 38 Synoptique du projet de SYDNE – Source : SYDNE	123
Figure 39 Synoptique INOVEST et SUEZ – Source : INOVEST/ SUEZ	124
Figure 40 Implantation de dépôts sauvages (source : rapport d'état des lieux des dépôts sauvages à La Réunion – AGORAH – PE – 2016)	136
Figure 41 Evolution de la population sur la durée du Plan	140
Figure 42 Evolution tendancielle des tonnages en en porte à porte et le verre en apport volontaire.....	142
Figure 43 Evolution tendancielle des tonnages en déchèterie	143
Figure 44 Evolution tendancielle des déchets ménagers et assimilés.....	144
Figure 45 Evolution tendancielle des déchets filières REP.....	145
Figure 46 Evolution tendancielle des boues de STEP.....	146
Figure 47 Evolution du nombre de logements autorisés ayant fait l'objet d'une déclaration d'ouverture de chantier à La Réunion – Source : Chiffres clés du BTP – T3 2020 – CER BTP	148
Figure 48 Evolution des chiffres d'affaires Bâtiment et TP (M€) entre 2006 et 2020 – Source : CER BTP	149
Figure 49 Effectifs salariés – Source : CCP BTP (données brutes) mise à jour le 08/142/2020, ACOSS-URSSAF mise à jour mai 2020 / CER BTP (chiffres clés, T3 2020)	149
Figure 50 Évolution du taux de croissance du PIB en volume à La Réunion et en France – Sources : Insee, comptes nationaux et comptes régionaux définitifs jusqu'en 2016 (base 2014) ; Cerom, comptes rapides (2017-2019)	151
Figure 51 Evolution de l'emploi salarié – Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles AcoSS-Urssaf, Dares, Insee	151
Figure 52 Bilan des PLP contractualisés avec l'ADEME à La Réunion (ADEME, octobre 2017)	167



Figure 53 Bilan quantitatif des diminutions de gisements (ADEME Octobre 2017)	168
Figure 54 Synthèse des objectifs de prévention de PLPDMA (CINOR, CIREST, ILEVA)	169
Figure 55 Composition des flux encombrants (Ademe 2018)	183
Figure 56 Composition des flux DAE (Ademe 2018)	184
Figure 57 Carte des installations de valorisation énergétique	241
Figure 58 Evolution de la valorisation énergétique des DNDNI à horizon 2025	243
Figure 59 Carte des installations de gestion des OMR	244
Figure 60 Période transitoire relative à l'évolution des capacités de stockage	246
Figure 61 Sites de valorisation organique des boues de STEP	248
Figure 62, Emplacement des déchèteries au regard de la densité de population	250
Figure 63 Coût de gestion aidé (rapport sénatorial n° 195 2022-2023)	255
Figure 64 Taux moyen de la TEOM (rapport sénatorial n° 195 2022-2023)	255



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Anciennes dénominations des plans de gestion des déchets	20
Tableau 2 Méthodologie d'élaboration du Plan.....	29
Tableau 3 Évolution de la population de La Réunion par catégories d'âges	33
Tableau 4 Évolution de la densité de population de La Réunion depuis 1967	33
Tableau 5 Évolution de la répartition sociodémographique de La Réunion : Population de 15 à 64 ans par type d'activité	34
Tableau 6 Catégories de déchets pris en compte dans le plan.....	36
Tableau 7 Répartition de la compétence collecte et traitement au 31/12/2018 (source SPED des EPCI)	38
Tableau 8 Déploiement des filières REP à La Réunion	39
Tableau 9 Filières existantes et à créer	41
Tableau 10 Principaux objectifs du PPGDND et mesure de l'atteinte de ces objectifs	43
Tableau 11 Principaux objectifs du Plan de Gestion des Déchets du BTP et mesure de l'atteinte des objectifs.....	45
Tableau 12 Principaux objectifs du PREDIS/PREDAMA et mesure de l'atteinte de ces objectifs	47
Tableau 13 Types et quantités de déchets recensés dans le PEDMA de Mayotte	48
Tableau 14 Comparaison régionale de l'organisation, des performances et des équipements liés à la gestion des déchets.....	50
Tableau 15 Liste des documents de Planification pris en compte pour l'élaboration de l'évaluation environnementale du PRPGD	51
Tableau 16 Synthèse des caractéristiques DMA dans les Outre-Mer (rapport sénatorial n° 195 2022-2023)	56
Tableau 17 Tonnages inertes produits et collectés en 2018 (hors déchets de verre ménager)	58
Tableau 18 Destination des déchets inertes du BTP, collectés en 2017 (sources : CERBTP, AGORAH) (Par hypothèse, les quantités collectées en 2017 sont les mêmes pour l'année 2018).....	59
Tableau 19 Répartition estimée du tonnage de déchets non tracés (destination non connue précisément)	59
Tableau 20 Tonnages emballages valorisés de 2017 à 2019.....	68
Tableau 21 Conditions d'acceptation en déchèteries selon les EPCI.....	72
Tableau 22 Evolution des flux des déchets non dangereux collectés en déchèterie	73
Tableau 23 Synthèse des filières REP à la Réunion.....	75
Tableau 24 Evolution de la gestion des Véhicules Hors d'Usage.....	79



Tableau 25 Evolution de la gestion des Véhicules Hors d'Usage	80
Tableau 26 Evolution de la gestion des pneumatiques usagés	80
Tableau 27 Evolution de la gestion des DASRI perforants des patients en auto-traitement et des utilisateurs d'autotests de diagnostic des maladies infectieuses transmissibles (flux collectés et traités par DASTRI)	81
Tableau 28 Evolution des déchets collectés à Mafate	82
Tableau 29 Evolution des refus de tri (source : AGORAH)	86
Tableau 30 tonnages inertes produits et collectés en 2018 (hors déchets de verre ménager)	87
Tableau 31 Destination des déchets inertes du BTP, collectés en 2017 (sources : CERBTP, AGORAH) (Par hypothèse, les quantités collectées en 2017 sont les mêmes pour l'année 2018)	87
Tableau 32 Répartition estimée du tonnage de déchets non tracés (destination non connue précisément)	88
Tableau 33 Liste des déchèteries publiques	94
Tableau 34 Liste des installations de tri et/ou traitement de déchets non dangereux (hors OMR)	97
Tableau 35 Liste des installations de traitement de déchets verts	100
Tableau 36 Liste des installations agréées pour le traitement des VHU	102
Tableau 37 Liste des installations de traitement de déchets inertes	105
Tableau 38 Liste des installations de valorisation énergétique	106
Tableau 39 Liste des installations de gestion des OMR	108
Tableau 40 Liste des sites de valorisation organique des boues de STEP	110
Tableau 41 Liste des sites de valorisation des sous-produits animaux, hors effluents d'élevage	111
Tableau 42 Liste des installations de traitement des DASRI (banaliseurs)	112
Tableau 43 Liste des filières REP et de leurs sites de traitement	113
Tableau 44 Liste des installations de gestion des déchets dangereux	114
Tableau 45 Liste des autres installations soumises à déclaration	117
Tableau 46 Synthèse des équipements relevant des ICPE	121
Tableau 47 Installations autorisées par arrêté au 16 janvier 2020	126
Tableau 48 Installations projetées, concernées par une rubrique de la nomenclature des installations classées	127
Tableau 49 tableau de classement des installations	129
Tableau 50 Année de création des brigades de l'environnement, pour chaque EPCI	135
Tableau 51 Catégories de déchets pris en compte dans le plan	139



Tableau 52 Paramètres d'évolution de la production de déchets.....	139
Tableau 53 Perspective d'évolution des tonnages de déchets collectés en porte à porte et le verre en apport volontaire.....	141
Tableau 54 Perspective d'évolution des tonnages de déchèteries en Apport Volontaire	142
Tableau 55 - Perspective d'évolution des tonnages DMA hors REP	143
Tableau 56 Perspective d'évolution des tonnages collectés en filières REP	145
Tableau 57 Perspective d'évolution des tonnages collectés de boues de STEP	146
Tableau 58 Gisement de déchets d'activités économiques estimé à horizons 2024 et 2030 (hors déchets inertes du BTP et hors déchets organiques d'origine agricole et déchets des industries agro-alimentaires)	152
Tableau 59 Consistance de la compétence collecte des « déchets des ménages » au regard des règles en vigueur.....	156
Tableau 60 Objectifs de recyclage des déchets municipaux.....	160
Tableau 61 Nouveaux objectifs de recyclage pour les déchets d'emballages	160
Tableau 62 Synthèse des enjeux réglementaires AGEC	163
Tableau 63 Composteurs individuels sur le territoire de chaque collectivité	170
Tableau 64 Tableau présentant le bilan des actions de prévention.....	173
Tableau 65 Bilan des moyens financiers 2018 alloués par les collectivités à la prévention des déchets.....	174
Tableau 66 Composition de la poubelle OMR (Ademe 2018).....	181
Tableau 67 Composition de la poubelle Recyclable (Ademe 2018).....	182
Tableau 68 Composition des consignes (Ademe 2018)	182
Tableau 69 Hypothèses de prévention DMA 2028 PRPGD en kg/hab.....	185
Tableau 70 Hypothèses de prévention DMA 2025 à 2035 PRPGD en kg/hab	185
Tableau 71 Hypothèses de collecte des biodéchets 2025 à 2035 PRPGD en kg/hab.....	185
Tableau 72 Hypothèses de collecte RSHV 2025 à 2035 PRPGD en kg/hab.....	186
Tableau 73 Synthèse des hypothèses de prévention et de collecte de tous types de déchets	187
Tableau 74 Tableau présentant les actions pour mieux produire.....	188
Tableau 75 Tableau présentant les actions visant à mieux consommer	191
Tableau 76 : synthèse des objectifs de prévention de déchets inertes retenus	194
Tableau 77 : Projection des tonnages de déchets inertes avec objectifs de prévention ..	195
Tableau 78 Tableau présentant les actions visant les objectifs de prévention	196
Tableau 79 Tableau présentant les actions visant à sublimer les déchets	203



Tableau 80 : Evolution des taux de captation des déchets inertes du BTP ciblés à horizon 2024	207
Tableau 81 : Evolution des tonnages de déchets inertes du BTP captés à horizon 2024	208
Tableau 82 : Plan d'actions pour la gestion des biodéchets	210
Tableau 83 : Plan d'actions associé aux objectifs pour la gestion des recyclables secs issus des ordures ménagères	213
Tableau 84 : Plan d'actions associé aux objectifs de planification de la gestion des ordures ménagères résiduelles	215
Tableau 85 : Plan d'actions associé aux objectifs de gestion des déchets abandonnés diffus	216
Tableau 86 : Plan d'actions associé aux objectifs de gestion des déchets relevant des filières REP	216
Tableau 87 : Plan d'actions associé aux objectifs de gestion des BHU / BPHU	221
Tableau 88 : Plan d'actions associé aux objectifs de gestion des sous-produits animaux .	222
Tableau 89 : Plan d'actions associé aux objectifs de gestion des déchets d'épandage et de remblai	223
Tableau 90 : Plan d'actions associé aux objectifs de gestion des DAE non inertes	224
Tableau 91 : Plan d'actions associé aux objectifs de gestion des déchets inertes du BTP.	226
Tableau 92 : Plan d'actions associé à la gestion des dépôts sauvages.....	228
Tableau 93 Les principaux éléments relatifs aux risques naturels à La Réunion	230
Tableau 94 : Plan d'actions associé aux situations de crise	232
Tableau 95 Synthèse des actions à mener par les différents acteurs à La Réunion.....	235
Tableau 96 Projets des syndicats en matière de valorisation énergétique	242
Tableau 97 Projets des syndicats en matière de traitement des déchets résiduels	245
Tableau 98 Estimations financières de la prévention	254
Tableau 99 Les principaux types de déchets après les différentes catastrophes. Source : Adapté du « Public Assistance. Debris Management Guide. » FEMA-325, Juillet 2007.	284
Tableau 100 Gestion des déchets durant la 1ère période de confinement COVID 19.....	292
Tableau 101 Les documents relatifs à la protection des populations à La Réunion	294
Tableau 102 Les principaux éléments relatifs aux risques naturels à La Réunion	295
Tableau 103 Les principaux éléments du benchmark de la gestion des situations exceptionnelles	295
Tableau 104 Synthèse des actions à mener par les différents acteurs à La Réunion.....	296
Tableau 105 Les équipements de protection nécessaire et les consignes associées.....	301



Liste des sigles et acronymes

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

ADIR : Association pour le Développement Industriel de La Réunion

CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CC : Communauté de Communes

CEREMA : Centre d'Etudes et d'Expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'environnement

CERA : Cellule Economique Rhône-Alpes

CERC : Cellules Economiques Régionales de la Construction

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CMA : Chambre de Métiers et de l'Artisanat

DAE : Déchets d'Activités Economiques

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DD : Déchet Dangereux

DDS : Déchets Diffus Spécifique

DI : Déchet Inerte

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

DND : Déchet Non Dangereux

DNIND : Déchet Non Inerte Non Dangereux

DV : Déchet vert

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FEDEREC : Fédération des Entreprises du Recyclage

FRBTP : Fédération Réunionnaise du BTP

ISDD : Installation de Stockage de Déchets Dangereux

ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes

ISDND : Installation de Stockage de Déchets de Non Dangereux

LTEPCV : Loi relative à la Transition Energétique Pour la Croissance Verte

OMA : Ordures Ménagères et Assimilées

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PEDMA : Plan d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés

PLP : Plan Local de Prévention



PNPD : Plan National de Prévention des Déchets

PPGDD : Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Dangereux

PPGDND : Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux

PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

REP : Responsabilité Elargie du Producteur

RSHV : Recyclable sec hors verre

SERR : Syndicat des Exploitants Réunionnais du Recyclage

SICR : Syndicat de l'Importation et du Commerce de La Réunion

SINDRA : Observatoire des déchets en Auvergne Rhône-Alpes

SINOE : Observatoire national des déchets

SPan : Sous-produit animal

SR BTP : Syndicat des Recycleurs du BTP

TZDZG : Territoire « zéro déchet, zéro gaspillage »

UNICEM : Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Constructions

VHU : Véhicules Hors d'Usage



CONTEXTE

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a fortement impacté la réglementation relative à la planification et la gestion des déchets.

Le décret du 17 juin 2016 a adapté la partie relative au plan régional de prévention et de gestion des déchets du Code de l'Environnement.

Les modifications du code de l'environnement relatif à la planification des déchets sont les suivantes :

- Transfert de la compétence « planification des déchets » aux Conseils régionaux
- Création d'un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (ci-après PRPGD) qui se substitue aux 3 types de plans existants antérieurement :
 - Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND),
 - Plan de Prévention et de Gestion des Déchets du BTP,
 - Plan Régional d'Elimination des Déchets Industriels Spéciaux (PREDIS).
- Le PRPGD doit également inclure un Plan Régional d'Action en faveur de l'Economie Circulaire (PRAEC).

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte intègre un objectif national de passage d'un modèle linéaire à une économie circulaire.

Plus récemment, l'ordonnance n° 2020-920 du 29 juillet 2020 relative à la prévention et à la gestion des déchets et le Décret n° 2020-1573 du 11 décembre 2020 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, ont introduit des

évolutions concernant l'élaboration des PRPGD.

La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, est venue renforcer le dispositif en le rendant plus ambitieux sur certains objectifs.

Actuellement, trois plans sont en vigueur à La Réunion :

- Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) – Approuvé le 23 juin 2016 par le Conseil Régional
- Plan de Gestion des Déchets du Bâtiment et des Travaux Publics de La Réunion (PGDBTP) – Approuvé le 30 septembre 2005
- Plan Régional d'Elimination des Déchets Industriels Spéciaux (PREDIS) – Approuvé le 4 novembre 2010

Afin de répondre à ces évolutions réglementaires et notamment la modification du périmètre des déchets pris en compte dans le Plan, le Conseil Régional de La Réunion a souhaité ouvrir le débat et la concertation avec les acteurs locaux, en lançant l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

Le PRPGD présente un état des lieux précis de la gestion des déchets produits à La Réunion, une prospective aux horizons 6 et 12 ans (conformément à la réglementation), des objectifs quantitatifs et qualitatifs par flux de déchets et un scénario de gestion multi filières à mettre en place sur la région pour atteindre ces objectifs. De plus, un Plan Régional d'Action en faveur de l'Economie Circulaire compétera le document.

Les différentes étapes d'élaboration du PRPGD de La Réunion sont les suivantes :



- Etat des lieux
 - Territoire et intercommunalité,
 - Prévention des déchets,
 - Gisements de déchets : année de référence 2018,
 - Bilan relatif aux équipements de valorisation et de traitement,
 - Financement et données socio-économiques,
- Prospectives et objectifs
 - Evolution de la population
 - Objectifs généraux du Plan
 - Objectifs qualitatifs et quantitatifs pour les différents flux
 - Impact des objectifs du Plan sur les gisements et les installations de la région,
- Scenarii multi filières de prévention et de gestion
 - Développer la prévention
 - Améliorer les performances de valorisation
 - Assurer des capacités de valorisation et de traitement suffisantes au regard des tonnages produits à La Réunion
- Plan d'actions en faveur de l'économie circulaire
 - Diagnostic économie circulaire
 - Définitions des cibles et objectifs prioritaires
 - Formalisation du plan d'actions
 - Plan de communication
- Suivi du Plan
 - Enjeux et acteurs du suivi
 - Définition des indicateurs de suivi
 - Méthodologie de suivi du Plan
- Actions d'informations, de concertation et de communication
- Elaboration de l'évaluation environnementale du Plan en parallèle des différentes phases

Les orientations du Plan doivent notamment tenir compte des contraintes géographiques de La Réunion qui présente la spécificité d'être une île ; et s'appuyer sur les travaux des groupes de travail thématiques afin d'intégrer les avis et les points de vue de l'ensemble des acteurs de la gestion des déchets de la Région. De manière plus large, une concertation est menée tout au long de l'élaboration afin d'alimenter les réflexions du Plan.

Enfin, il est rappelé que le PRPGD est un document opposable aux personnes morales de droit public par le biais de la loi sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Dès lors, toute autorisation d'exploiter une installation de traitement des déchets devra être compatible avec les préconisations du Plan.

1. RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE

1.1. Contexte réglementaire récent

Les dernières réglementations récentes encadrant l'exercice de l'élaboration du plan régional de prévention et de gestion des déchets sont les suivantes :

- Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)
 - Transfert de la compétence « planification des déchets » aux Conseils régionaux
 - Création d'un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) qui se substitue aux 3 types de plans existants antérieurement
 - Ajout d'un Plan Régional d'Action en faveur de l'Economie Circulaire dans le PRPGD
- Décret du 17 juin 2016 relatif au plan régional de prévention et de gestion des déchets 6 Adaptation du Code de l'Environnement sur la planification des déchets
- Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
- Objectif national de passer d'un modèle linéaire à une économie circulaire
- Directives européennes de mai 2018 sur le « paquet économie circulaire »
- Loi du 10 Février 2020 dite Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) - Réduire les déchets et sortir du plastique jetable, mieux informer le consommateur, agir contre le gaspillage, mieux produire et lutter contre les dépôts sauvages.

Les documents de planification en vigueur sur le territoire Réunionnais sont les suivants :

Tableau 1 Anciennes dénominations des plans de gestion des déchets

Plans	Compétence avant 2015	Date d'approbation
Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND)	Département	23 juin 2016 par le Conseil Régional
Plan de Gestion des Déchets du Bâtiment et des Travaux Publics de La Réunion (PGDBTP)	ETAT	30 septembre 2005
Plan Régional d'Elimination des Déchets Industriels Spéciaux (PREDIS)	Région	04 novembre 2010

1.2. Objectif d'un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

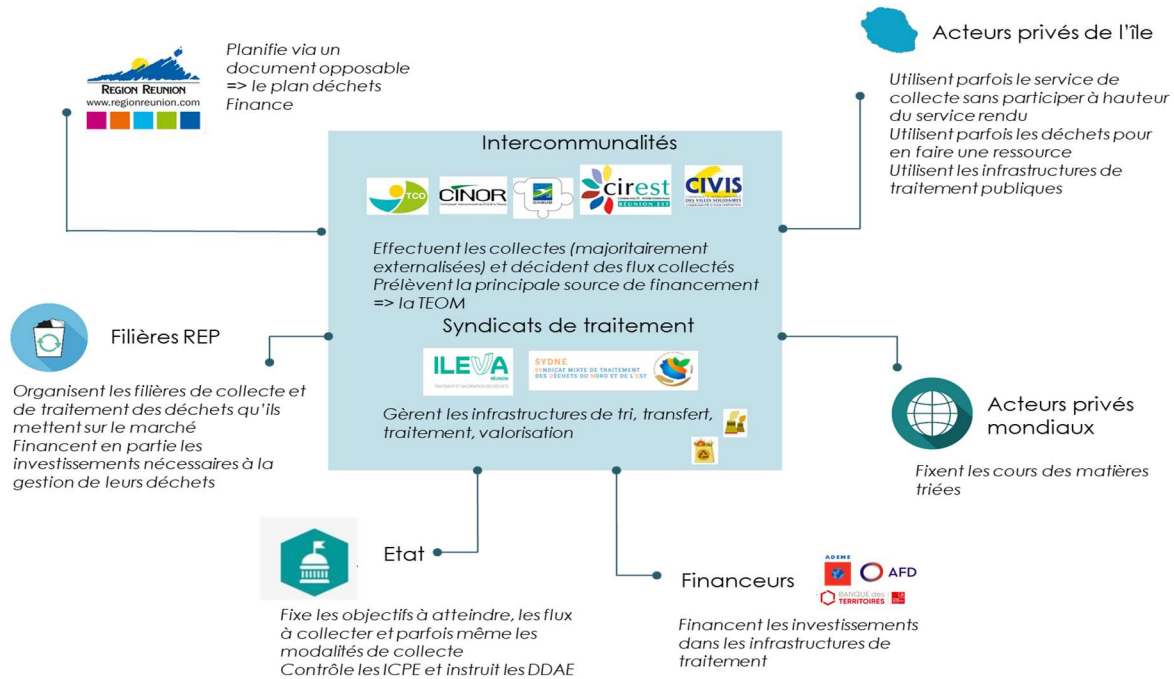
Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets est un outil de planification à court, moyen et long terme, à l'échelle d'une région.

L'objet du Plan est de coordonner l'ensemble des actions qui sont entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés, en vue d'assurer la réalisation des objectifs définis par le Plan, conformément à la réglementation.

Les objectifs du Plan seront une déclinaison des objectifs nationaux repris ci-dessous (article L541-1 du Code de l'environnement) :

- Donner la **priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets**, en réduisant de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant d'ici 2030 et en réduisant les quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite de 5 % d'ici 2030 notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics, par rapport à 2010 ;
- Lutter contre l'obsolescence programmée des produits manufacturés grâce à l'**information des consommateurs** ;
- **Développer le réemploi** et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation ;
- **Maintenir et améliorer les modes de traitement actuels** pour permettre une meilleure valorisation des déchets ;
- **Augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière**, notamment organique, en orientant vers ces filières de valorisation, respectivement, 55 % en 2020 et 65 % en 2025 des déchets non dangereux non inertes, mesurés en masse ;
- **Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés** faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage en orientant vers ces filières 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 de ces déchets mesurés en masse ;
- Tendre vers l'objectif de **100 % de plastique recyclé** d'ici le 1er janvier 2025 ;
- Etendre progressivement les consignes de tri à l'ensemble des emballages plastique sur l'ensemble du territoire avant 2022, en vue, de leur recyclage ;
- **Valoriser sous forme de matière 70 % des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics** en 2020 ;
- Réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50 % en 2025. Dans ce cadre, la mise en décharge des déchets non dangereux valorisables est progressivement interdite ;
- Réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés admis en installation de stockage en 2035 à 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produits mesurés en masse ;
- Réduire de 50 % les quantités de produits manufacturés non recyclables mis sur le marché avant 2020 ;
- **Assurer la valorisation énergétique d'au moins 70 % des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025**. Cet objectif est atteint notamment en assurant la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent être recyclés en l'état des techniques disponibles et qui résultent d'une collecte séparée ou d'une opération de tri, y compris sur des ordures ménagères résiduelles, réalisée dans une installation prévue à cet effet.
- **Réduire le gaspillage alimentaire**, d'ici 2025, de **50 %** par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective et, d'ici 2030, de 50 % par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale.

Figure 1 Gouvernance déchets à La Réunion



1.3. Contenu et portée juridique du plan

1.3.1. Contenu du Plan

L'article L. 541-13 du Code de l'Environnement, modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a transféré la compétence de planification des déchets aux régions et impose aux conseils régionaux d'être couvert par un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

Le Plan, conformément à l'article R.541-15 du Code de l'Environnement, doit couvrir l'ensemble des déchets repris ci-dessous, qu'ils soient dangereux, non dangereux non inertes ou non dangereux inertes ;

- Les déchets produits dans la région par les ménages, les activités économiques, les collectivités, les administrations,
- Les déchets gérés dans la région : collectés ou traités dans une installation de collecte ou de traitement de déchets, utilisés dans une installation de production en substitution de matière première, dans une installation de production d'énergie, dans une carrière ou dans la construction d'ouvrages de travaux publics en substitution de matière première,
- Les déchets importés pour être gérés dans la région, exportés pour être gérés hors de la région.

Le Plan, conformément à l'article R. 541-16 du Code de l'Environnement, doit comporter les éléments suivants :

- un chapitre relatif à l'**état des lieux** de la gestion de l'ensemble des déchets et comportant :

- un inventaire des types, des quantités et des origines des déchets produits et traités dans la zone du Plan,
- le recensement des actions de prévention des déchets (article L. 541-15-1 du Code de l'environnement),
- une description de l'organisation de la gestion de ces déchets,
- un recensement des installations existantes de collecte ou de traitement de ces déchets et leurs capacités,
- un recensement des projets d'installation de traitement des déchets, pour lesquels une demande d'autorisation d'exploiter a été déposée auprès des autorités compétentes,
- un recensement des délibérations des personnes morales de droit public responsables du traitement des déchets entérinant les choix d'équipements à modifier ou à créer, la nature des traitements retenus et leurs localisations ;
- un **inventaire prospectif à terme de 6 et de 12 ans** des quantités de déchets produites, selon leur origine et leur type, en intégrant les mesures de prévention et les évolutions démographiques et économiques prévisibles,
- un chapitre dédié à la **prévention** portant sur tous les déchets, incluant des objectifs de prévention, des indicateurs relatifs aux mesures de prévention et les méthodes d'évaluation associées ainsi que les priorités à retenir pour atteindre ces objectifs (opération de communication, d'information et actions spécifiques à la prévention) ; ce programme se décline en deux parties :
 - une partie sur les objectifs et les indicateurs de suivi ;
 - une partie sur les priorités et actions à retenir pour atteindre ces objectifs ;
- un chapitre dédié à la planification de la prévention des déchets qui comprend :
 - les objectifs et les indicateurs relatifs aux mesures de prévention des déchets : tri à la source, collecte séparée (notamment des biodéchets) et de valorisation des déchets, ainsi que les méthodes d'élaboration et de suivi de ces indicateurs,
 - le recensement des actions prévues et l'identification des actions à prévoir par les différents acteurs concernés pour atteindre les objectifs de prévention des déchets.
 - Cette planification est complétée par une évaluation des investissements et des autres moyens financiers, y compris pour les autorités locales, nécessaires pour satisfaire les besoins identifiés (prévu dans le projet de décret – publication octobre 2020). Cela ne concerne pas uniquement les actions de prévention, mais aussi les installations de traitement.
- un chapitre dédié à la planification de la gestion des déchets qui comprend :
 - les priorités à retenir pour atteindre ces objectifs,
 - le recensement des actions prévues et l'identification des actions à prévoir par les différents acteurs concernés pour atteindre les objectifs de prévention des déchets,
 - une limite aux capacités annuelles d'incinération et de stockage, en tonnes de déchets incinérés ou stockés, opposable aux créations de toute nouvelle installation d'incinération ou de stockage des déchets, ainsi qu'aux extensions des capacités des installations existantes,

- les types et les capacités des installations qu'il apparaît nécessaire de créer afin de gérer les déchets et d'atteindre les objectifs évoqués ci-dessus. Le Plan indique les secteurs géographiques qui paraissent le mieux adaptés à cet effet. Il justifie la capacité prévue des installations d'incinération et de stockage des déchets,
 - la description de l'organisation à mettre en place pour assurer la gestion des déchets en situation exceptionnelle risquant d'affecter l'organisation normale de la collecte ou du traitement des déchets notamment en cas de pandémie ou de catastrophe naturelle, et l'identification des zones à affecter aux activités de traitement des déchets dans de telles situations.
 - Une prise en compte des zones/ Régions limitrophes et de leurs besoins hors de son périmètre d'application.
- un chapitre sur le plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire¹.

Le Plan fait l'objet d'une évaluation environnementale. Cette évaluation doit être réalisée dans les conditions prévues aux articles L.122-4 à L.122-11 et R. 122-17 à R.122-24 du Code de l'Environnement. Il ne s'agit pas d'une procédure autonome, l'évaluation s'intègre à l'élaboration du Plan mais le rapport environnemental est distinct du Plan qu'il évalue. Elle constitue un document spécifique annexé au PRPGD.

De plus, le Plan fait l'objet d'une évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 (article L.414-14 du code de l'environnement).

1.3.2. Portée juridique du Plan

Le rôle du Plan est **de coordonner l'ensemble des actions qui sont entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer la réalisation des objectifs** qui auront été définis dans le Plan.

Le Plan doit ainsi coordonner et programmer les actions de prévention et de gestion à engager à horizon de 6 ans et à 12 ans, pour atteindre les objectifs influant notamment sur les collectes à mettre en œuvre, la création d'équipements, les échéanciers et les investissements correspondants.

Après l'approbation du Plan, les décisions prises dans le domaine des déchets par les personnes morales de droit public et leurs concessionnaires doivent être compatibles avec ce Plan (article L.541-25 du Code de l'environnement).

Il existe donc une obligation de compatibilité (absence de contradiction avec la norme supérieure) et non de conformité (strict respect de la norme supérieure) des décisions prises notamment en matière d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), mais également dans le domaine de l'eau (Loi sur l'eau), des permis de construire, etc...

Il importe de préciser que le Plan ne doit pas empiéter, dans les moyens qu'il propose pour atteindre ses objectifs, sur les compétences exclusives d'une autre personne publique.

En particulier, **ses préconisations ne peuvent ignorer les principes de la libre administration des collectivités locales ou de la mise en concurrence requise pour la passation de contrats publics.**

¹ Le contenu de ce plan figure dans le PRAEC, Plan Régional d'Action en faveur de l'Economie Circulaire

De même, le Plan ne peut ajouter des nouvelles conditions procédurales à celles prévues pour la délivrance des autorisations ICPE.

1.4. Organisation de la révision du plan

1.4.1. Méthodologie de la concertation et procédure de déclaration d'intention

Le Conseil régional de La Réunion a souhaité inscrire l'élaboration du Plan dans une démarche engagée de concertation avec les différents partenaires concernés par la gestion des déchets (Etat, collectivités, organisations professionnelles, associations de protection de l'environnement, grand public, éco-organismes...) durant tout le processus d'élaboration.

Cette concertation se traduit de façon concrète par l'organisation d'ateliers thématiques composés de l'ensemble des parties prenantes de la gestion des déchets et réunis à chaque phase clé de l'élaboration du Plan.

Une ouverture au public de la procédure de déclaration d'intention a été organisée entre le 30/05/2019 et le 30/09/2019. La déclaration d'intention a été publiée sur le site de la Région et de la Préfecture. Elle n'a pas l'objet d'une manifestation particulière de personnes physique ou morale souhaitant être associées à l'élaboration du PRPGD. La Déclaration d'intention était accompagnée de la délibération de la Région du 08/11/2016 et du cahier des charges.

1.4.1.1. *Objectif réglementaire*

Les Plans doivent constituer le lieu de concertation indispensable à la mise en œuvre collective de la politique des déchets au plan local.

Le présent PRPGD doit être conforme avec le PNPD (Plan National de Prévention des Déchets) et pourra être réviser en fonction des évolutions réglementaires de ce dernier.

Ainsi, le Code de l'Environnement (article L541-11-1) stipule : « *Des représentants des collectivités territoriales concernées, des organisations professionnelles concernées et des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L. 141-1 participent à l'élaboration de ces Plans avec les représentants de l'Etat et des organismes publics concernés, au sein d'une commission du Plan.*

Les Plans ainsi élaborés sont mis à la disposition du public pendant deux mois.

Ils sont ensuite modifiés, pour tenir compte, le cas échéant, des observations formulées et publiés. »

1.4.1.2. *Instances consultées*

Les instances associées au processus d'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de La Réunion sont les suivantes :

- Comité Technique, groupes de travail, ateliers thématiques
- Comité de Pilotage,

- Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Plan,
- Personnes Publiques Associées (PPA) : les 5 EPCI de l'Ile, les 2 syndicats mixtes, le préfet de La Réunion et la conférence territoriale de l'action publique,
- Le Public dans le cadre de l'Enquête Publique.

Les seules instances imposées par la Réglementation (Code de l'Environnement) sont :

- La Commission consultative d'élaboration et de suivi du plan,
- Les instances consultées lors de la phase de consultations administratives,
- Le public dans le cadre de l'enquête publique.

Toutefois, l'élaboration d'un projet régional partagé par tous nécessite un travail d'échanges plus approfondi avec l'ensemble des parties prenantes de la gestion des déchets et ce dès le début de la démarche d'élaboration du Plan.

1.4.1.3. *Comité Technique, groupes de travail thématiques et ateliers thématiques*

Le Comité Technique, déclinaison du Comité de Pilotage à un niveau administratif et technique, a pour rôle d'analyser les résultats et les travaux tout au long de l'élaboration du Plan. Le Comité Technique (COTECH), sera décliné en ateliers thématiques afin de permettre d'impliquer en amont les acteurs de la prévention et de la gestion des déchets sur le territoire dans la définition des objectifs du Plan.

Ce mode de travail participatif permet l'appropriation des objectifs, le partage d'une vision commune sur les enjeux du territoire et les actions à mettre en place pour les atteindre.

Pour répondre aux enjeux de la Région, l'élaboration du Plan s'accompagne d'un travail d'échanges avec l'ensemble des acteurs de la gestion des déchets, en parallèle des différentes étapes d'élaboration du Plan. L'objectif des ateliers est de travailler sur différentes thématiques de la gestion des déchets répondant aux enjeux régionaux. Les thématiques seront définies à l'issue de la phase d'état des lieux du Plan.

Les ateliers thématiques se réunissent à 2 reprises sur différents secteurs de la Région :

- En phase 3, lors de la définition des objectifs du Plan et la construction du plan de prévention des déchets aux horizons de 6 et 12 ans ;
- En phase 4, lors de l'approfondissement du scénario choisi afin notamment de préciser aux acteurs leurs rôles dans le scénario retenu.

1.4.1.4. *Le Comité de pilotage*

Le Conseil régional a mis en place un Comité de pilotage. Le rôle de ce comité est de cadrer l'analyse et l'orientation de l'étude lors de chacune des phases d'élaboration du Plan avant la saisie de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Plan. Il intervient en émettant des observations, suggestions ou requêtes concernant les orientations présentées lors de ces comités

Le comité réunit notamment des représentants du Conseil régional, de l'État, des EPCI et syndicats mixtes de traitement des déchets et de l'ADEME.

Ce Comité est l'**organe d'orientation** du projet d'élaboration du Plan.

1.4.1.5. *La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Plan*

La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Plan est sollicitée lors des différentes phases afin de **donner son avis sur le projet de Plan**.

Cette commission intervient pour valider les étapes clés de l'élaboration : diagnostic, scénarii à analyser, choix du scénario retenu et validation du Plan finalisé et de l'analyse environnementale, avant enquête publique.

Le travail de la Commission se poursuit au-delà de l'élaboration du Plan : elle assure également le suivi de la mise en œuvre du Plan après son approbation en validant chaque année le rapport annuel de suivi du Plan.

1.4.2. Méthodologie de collecte des données

L'année de référence retenue pour l'état des lieux du Plan est l'année 2018. Toutefois des actualisations ont été réalisées à l'année 2020, voire 2022 pour les flux de DMA et des installations de traitement.

1.4.2.1. *Méthodologie de collecte de données qualitatives*

Afin de l'accompagner dans la démarche de planification, la Région a fait appel à un groupement de bureaux d'études, lequel a rencontré des acteurs de la prévention, de la gestion et de l'économie circulaire des déchets sur le territoire réunionnais. En complément, de nombreux entretiens téléphoniques ont été menés ainsi que des enquêtes à destination de l'ensemble des installations de gestion de déchets du territoire (enquête qualitative et quantitative).

1.4.2.2. *Méthodologie d'estimation des gisements de déchets*

La méthodologie de collecte des données est fonction de l'origine des déchets. Les données portant sur les gisements de déchets proviennent soit de gisements :

- estimés (ex : déchets inertes du BTP),
- effectivement produits et collectés (ex : OMR)
- traités (ex : filière REP, VHU)
- exportés (ex : déchets dangereux)

Pour certains déchets, les données sur le gisement produit et traité ne sont pas disponibles, ce qui rendra délicat le diagnostic de la gestion de ces déchets, et donc leur stratégie de gestion à mettre en place dans le cadre de ce PRPGD.

METHODOLOGIE D'EVALUATION DU GISEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (DMA)

Les données relatives aux DMA sont issues de l'enquête de l'observatoire des déchets de La Réunion (AGORAH) réalisée auprès des organismes chargés de la collecte et/ou du traitement des déchets. Des données complémentaires ont été collectées auprès des EPCI, de la DEAL, et de la Chambre d'Agriculture.

Ces données ont été recoupées avec les données issues des rapports sur la gestion des déchets des 5 EPCI compétentes sur l'île.

METHODOLOGIE D'EVALUATION DU GISEMENT DE DECHETS INERTES DU BTP

Le gisement de déchets inertes du BTP générés sur le territoire de La Réunion a été estimé par la CERBTP grâce à l'étude de l'observatoire des déchets du BTP par la méthode d'analyse commune aux réseaux des cellules économiques régionales pour la construction (CERC). Cette étude s'est structurée autour de quatre outils complémentaires :

- Outil 1 : Enquêtes auprès des installations de gestion des déchets du BTP
- Outil 2 : Enquêtes auprès des entreprises des travaux publics
- Outils 3 et 4 : enquêtes auprès des entreprises des bâtiments y compris les entreprises spécialisées dans la démolition.

Les rendus de cette étude ont permis d'actualiser pour l'année 2017, les dernières données disponibles datant de 2004.

De manière générale, les déchets inertes générés peuvent faire l'objet d'une valorisation par :

- Réutilisation : « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau »²
- Recyclage : « toute opération de valorisation par laquelle les déchets [...] sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. [...] Les opérations de remblaiement ne peuvent pas être qualifiées d'opérations de recyclage »
- Autres modes de valorisation matières dont le remblaiement de carrière

METHODOLOGIE D'EVALUATION DU GISEMENT DES AUTRES DECHETS D'ACTIVITES ECONOMIQUES (DAE)

Le gisement de déchets d'activités économiques (DAE) (hors déchets inertes du BTP) générés sur le territoire de La Réunion a été évalué par une étude menée par l'Agorah en 2018.

METHODOLOGIE D'EVALUATION DU GISEMENT DE DECHETS CONCERNES PAR DES FILIERES A RESPONSABILITE ELARGIE DU PRODUCTEUR (REP)

Les données concernant les filières REP proviennent des différents éco-organismes, qui ont transmis les informations au SICR, facilitateur des éco-organismes local.

²Article L 541-1-1 du Code de l'environnement

1.4.3. Synthèse de la Méthodologie ou gouvernance de l'élaboration du Plan

Le tableau suivant présente la synthèse de la méthodologie d'élaboration du Plan.

Tableau 2 Méthodologie d'élaboration du Plan

Phases		Instances consultées	Instances de Validation
Lancement de l'élaboration du PRPGD		<ul style="list-style-type: none"> Comité de pilotage : 20 mars 2017 Comité Technique : 5 avril 2017 	
Phase 1	Etat des lieux de la prévention et de la gestion des déchets	Comité Technique : 8 juin 2017 Comité de pilotage : 14 juin 2017	1 ^{ère} Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) : 5 juillet 2017
Phase 2	Prospectives à termes de 6 et 12 ans de l'évolution tendancielle	<i>En parallèle de la phase de planification de la prévention des déchets</i>	
Phase 3	Planification de la prévention des déchets à 6 et 12 ans	3 Ateliers thématiques le 14/09/2017 (DAE hors BTP, déchets du BTP, DMA) 1 ^{er} Comité de pilotage le 31/10/2017 1 Atelier économie circulaire pour renforcer le PRAEC – 04 juillet 2018 (financement des projets et accompagnement des filières) 1 Atelier prévention des déchets avec les EPCI – 18 juillet 2018 (actions PLPDMA et CODEC)	
Phase 4	Planification de la gestion des déchets à termes de 6 et 12 ans	3 ateliers thématiques le 16/11/2017 (connaissance des gisements et traçabilité, collecte, filières de valorisation) 2 ^{ème} CCES le 10/10/2017	
Phase 5	Plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire	Comité technique le 30/11/2017 2 ^{ème} Comité de pilotage le 15/12/2017 3 ^{ème} comité de pilotage sur le scénario 0 déchets le 11/10/2018 4 ^{ème} comité de pilotage sur le scénario 0 déchets le 27/05/2019 5 ^{ème} comité de pilotage le 29/08/2019	
Phase 6	Dispositif de suivi et d'évaluation du PRPGD	6 ^{ème} comité de pilotage le 2/12/2021 3 ^{ème} CCES le 8/12/2021 1 atelier de travail le 26/01/2022 sur la planification de la prévention des déchets : 1 atelier de travail le 10/02/2022 sur la planification de la gestion des déchets Réunion d'échanges le 10/03/2022 sur l'actualisation des données sur les projets multi filières de traitement des déchets Comité technique le 23/03/2022 sur la planification de prévention et de la gestion des déchets Comité technique le 24/03/2022 sur la planification de la prévention des déchets et les filières économies circulaires 7 ^{ème} comité de pilotage le 1/04/2022 sur les hypothèses de prévention, de collecte des déchets et de la stratégie de gestion Réunion technique le 12/05/2022 sur la préparation de l'Appel à Projets Biodéchets 8 ^{ème} comité de pilotage le 23/06/2022 sur les actions de gestion des déchets 4 ^{ème} CCES le 8/07/2022	

Phases		Instances consultées	Instances de Validation
		5 réunions de travail sur les préconisations des installations de gestion des déchets du BTP et des inertes (28/07, 12/08, 25/08, 06/07 et 12/08/2022)	
		Réunion de préparation de la CCES le 20/09/2022 sur la stratégie de prévention et de gestion des déchets du PRPGD	
		Réunion d'échange DEAL/ADEME sur le projet PRPGD	
		5 ^{ème} CCES le 13/10/2022	
		Conférence Territoriale de l'Action Publique le 2/12/2022	
Phase 7	Rédaction du projet de PRPGD et son rapport environnemental	Septembre à mi-octobre 2022 Consultation des Personnes Publiques Associées, Avis de l'Autorité Environnementale et reprise du PRPGD	
Phase 8	Procédure de consultation en enquête publique	Mars 2024	

NB : les travaux de la Commission consultative ont débuté en juillet 2017 et s'achèvent avec la validation du Plan et de son évaluation environnementale.

1.5. Périmètre du plan révisé

Le périmètre concerné par le PRPGD est l'ensemble du territoire de La Réunion. Il couvre ainsi 24 communes au total sur 2 504 km².

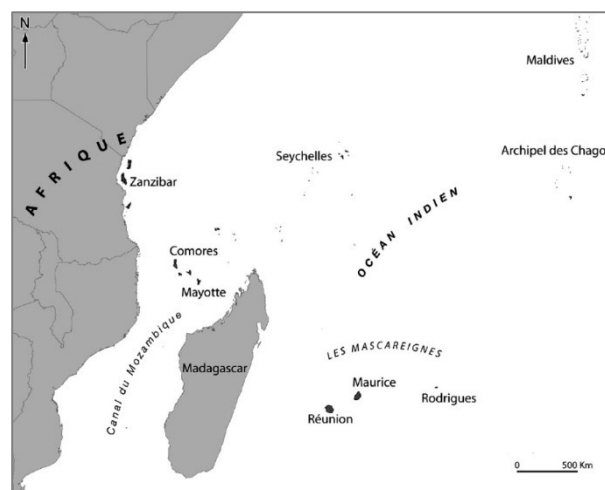
1.5.1. Contexte géographique de la Région

UNE ILE AU CŒUR DE L'OCEAN INDIEN

La Réunion est une région monodépartementale de l'Outre-Mer français et une Région Ultra Périphérique, située dans l'archipel des Mascareignes qui regroupe La Réunion, les îles Maurice et Rodrigues.

Les territoires les plus proches sont l'Île Maurice à 170 kilomètres et Madagascar à 700 kilomètres.

Figure 2 Carte de l'archipel des Mascareignes (Source : <https://com.revues.org/5492>)



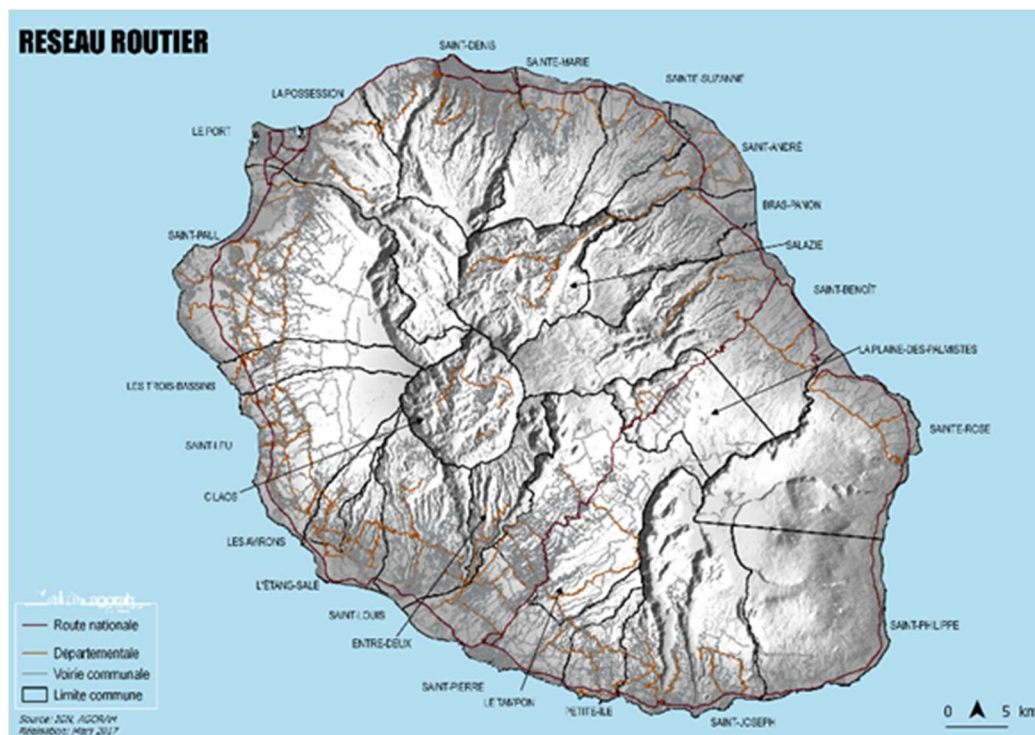
1.5.2. Un habitat concentré et des zones enclavées

Le problème du foncier est très aigu à La Réunion où la pression démographique est forte et où les espaces urbanisables sont réduits (1/3 du territoire) en raison, entre autres, des contraintes du relief et des risques naturels).

Sur ces derniers, la concurrence est vive entre les différents modes d'occupation du sol (espaces destinés à l'agriculture, à l'habitat, à l'économie...). La question de l'accès au foncier pour des installations de traitement ou de collecte des déchets est donc très sensible.

Les zones enclavées comme les cirques sont une autre particularité du territoire. Les temps d'accès sont longs, voire impossibles dans le cas de Mafate (évacuation des déchets en hélicoptère). Des installations de rupture de charge et un bon maillage sont donc indispensables, même lorsque les zones de chalandises sont insuffisantes.

Figure 3 Réseau routier de La Réunion – Source : AGORAH



L'ensemble du territoire bénéficie d'un réseau routier longeant le littoral (rapidement saturé aux heures de pointes) et un axe permettant de traverser l'île selon une direction Nord-Est/ Sud-Ouest et avec des ramifications qui ont permis de désenclaver un certain nombre de zones plus rurales. En l'absence de tout transport par voie ferrée et compte tenu de la faible utilisation du transport maritime, la route assure la quasi-totalité des déplacements de personnes et de marchandises.

Aujourd'hui, pour l'ensemble de l'île, le réseau routier se décompose entre environ 360 km de routes nationales, 750 km de routes départementales et 1 600 km de voies communales, soit un total de 2 710 km. A noter que ce réseau structurant, du fait même de la topographie particulièrement accidentée de La Réunion, présente une caractéristique singulière : il n'existe pas ou peu d'itinéraire de délestage. Sans

possibilité de maillage, le trafic se concentre donc sur un seul axe qui doit assurer toutes les fonctions : transit, desserte locale...

Ces caractéristiques du réseau routier et du caractère insulaire de La Réunion présentent des contraintes importantes pour la gestion des déchets :

- Les transports s'effectuent en majorité par la route, avec des distances importantes à parcourir et un temps de parcours élevé compte tenu de la congestion du réseau et de la topographie du territoire (forte proportion de routes avec une pente supérieure à 6%),
- Un transport maritime est nécessaire pour transférer certains déchets triés vers la métropole et d'autres pays en vue de leur valorisation ou élimination,
- Certains sites, tel que le cirque de Mafate, ne sont pas accessibles par la route mais uniquement à pied ou en hélicoptère rendant très difficile la collecte des déchets de cette partie de l'île.

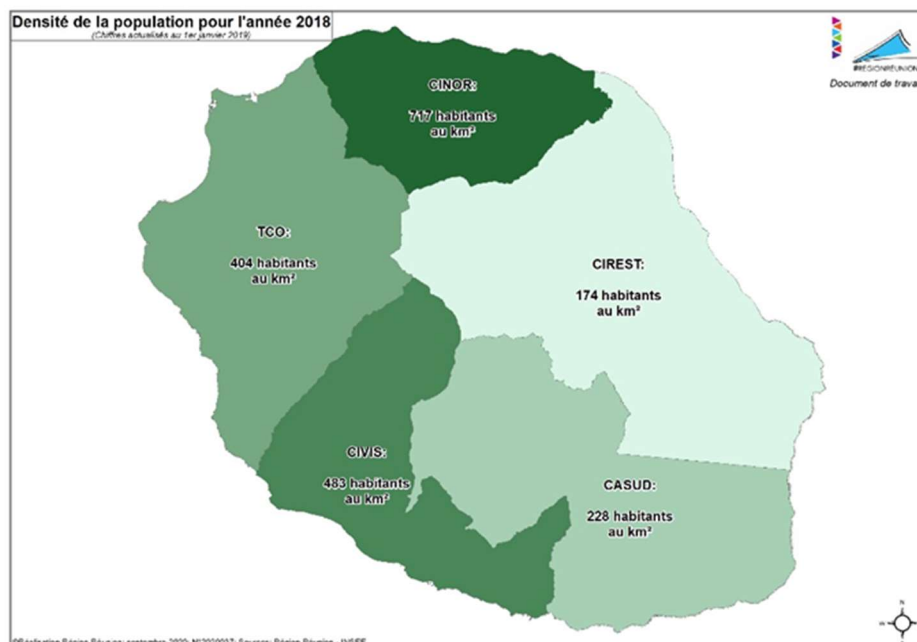
1.5.2.1. La Réunion : chiffres clés et évolution de la population

Les données INSEE consolidées les plus récentes ont été utilisées. Il s'agit, sauf mention contraire, des données de l'année 2018.

POPULATION REGIONALE

La Région de La Réunion a une superficie de 2 504 km² et compte 856 547 habitants au 1^{er} janvier 2018 (source INSEE) soit une densité de 342 hab./km².

Figure 4 Population et densité de population à La Réunion – Source : Région Réunion



Le périmètre du Plan épouse les frontières régionales.

La population de référence INSEE pour le Plan est donc de 856 547 habitants en 2018. A titre indicatif, la population INSEE au 1^{er} janvier 2015 était de 850 727 habitants.

EVOLUTION DE LA POPULATION (SOURCE INSEE – ESTIMATIONS DE POPULATION, DONNEES ACTUALISEES AU 19 JANVIER 2021)

Tableau 3 Évolution de la population de La Réunion par catégories d'âges

	2018	%	2012	%	Evolution
Ensemble	856 547	100	835 103	100	2,6%
0 à 19 ans	260 074	30%	268 728	32%	-3,2%
20 à 39 ans	205 959	24%	219 896	26%	-6,3%
40 à 59 ans	238 679	28%	231 825	28%	3,0%
60 à 74 ans	109 786	13%	82 397	10%	33,2%
75 ans et plus	42 049	5%	32 257	4%	30,3%

Entre 2012 et 2018, la population de La Réunion a augmenté de 2,64% soit un taux de croissance annuelle d'environ 0,6% alors que le taux moyen annuel pour l'ensemble de la France (DOM-TOM compris) est de 0,3%. Par ailleurs, La Réunion se caractérise par une population jeune : 23% de la population a moins de 14 ans même si cette proportion a tendance à diminuer : les moins de 14 ans représentaient 25% en 2012.

En termes de démographie, La Réunion est un territoire plus dynamique que la moyenne constatée en France. Cette caractéristique est importante en termes de gestion des déchets pour l'estimation des quantités de déchets à gérer dans les années à venir.

DENSITE DE POPULATION

Tableau 4 Évolution de la densité de population de La Réunion depuis 1967

Réunion	1967	1974	1982	1990	1999	2008	2013	2015	2017	2018
Population	416 525	476 675	515 814	597 823	706 300	808 250	835 103	850 727	853 659	856 547
Densité moyenne (hab./km²)	166,4	190,4	206	238,8	282,1	322,8	333,5	337	341	341,9

La Réunion se caractérise par une densité de population moyenne nettement plus élevée que la moyenne nationale : 342 hab./km² en 2018 contre 94 hab./km² en moyenne en France (y compris DOM-COM).

Cette caractéristique est d'autant plus importante que la répartition de la population est très concentrée avec des zones très urbaines réparties sur une bande étroite de 3 km le long de la plus grande partie du littoral et des zones très rurales voire désertiques plus à l'intérieur des terres ou encore sur la façade sud-ouest.

Cette « concentration » de la population réunionnaise et la différence d'évolution d'une commune à l'autre a des conséquences importantes sur la production actuelle et à venir de déchets et la manière d'organiser la collecte et le traitement.

EMPLOIS ET POPULATION ACTIVE

Tableau 5 Évolution de la répartition sociodémographique de La Réunion : Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2007	2012	2018
Ensemble	523 657	553 312	560 414
Actifs en %	64,5	68,5	69,2
Actifs ayant un emploi en %	43,4	43,9	46,3
Chômeurs en %	21,1	24,6	22,9
Inactifs en %	35,5	31,5	30,8
Elevés, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	12,6	11,7	11,3
Retraites ou préretraites en %	5	4,7	3,6
Autres inactifs en %	17,9	15	15,9

La Réunion se caractérise par un taux de chômage très élevé, de 23,6 % en 2017 et de 24 % en 2018, soit un taux 2,5 fois plus élevé qu'en France hexagonale (INSEE, Ti ter 2020).

INFLUENCE DE L'ACTIVITE TOURISTIQUE

La Réunion est un département fortement touristique et comptabilise plus d'un million de nuitées par an. Ainsi en 2018, **1 196 100 nuitées** ont été enregistrées contre 1 208 500 en 2017. Les mouvements sociaux de fin de l'année 2018 ont en effet entraîné des annulations de réservations. Les intempéries de début d'année 2019 ont aussi nuit au tourisme à Cilaos et dans le Sud. Enfin, la baisse de la fréquentation hôtelière résulte aussi de la fermeture d'établissements ayant plusieurs dizaines de chambres et surtout, depuis mars 2020 avec l'impact de la crise sanitaire liée au covid-19.

Cette affluence touristique est inégale d'une commune à l'autre et impacte la production de déchets. Le tourisme est notamment très développé sur la Côte Ouest, avec les multiples stations balnéaires, mais aussi dans les territoires plus centraux des trois cirques avec une population à la recherche d'un tourisme sportif « vert » mais qui produit tout-de-même des déchets dans des zones où les moyens pour les gérer peuvent être limités.

1.5.2.2. L'identité du territoire en termes socio-économiques

L'identité de la région de La Réunion se caractérise par :

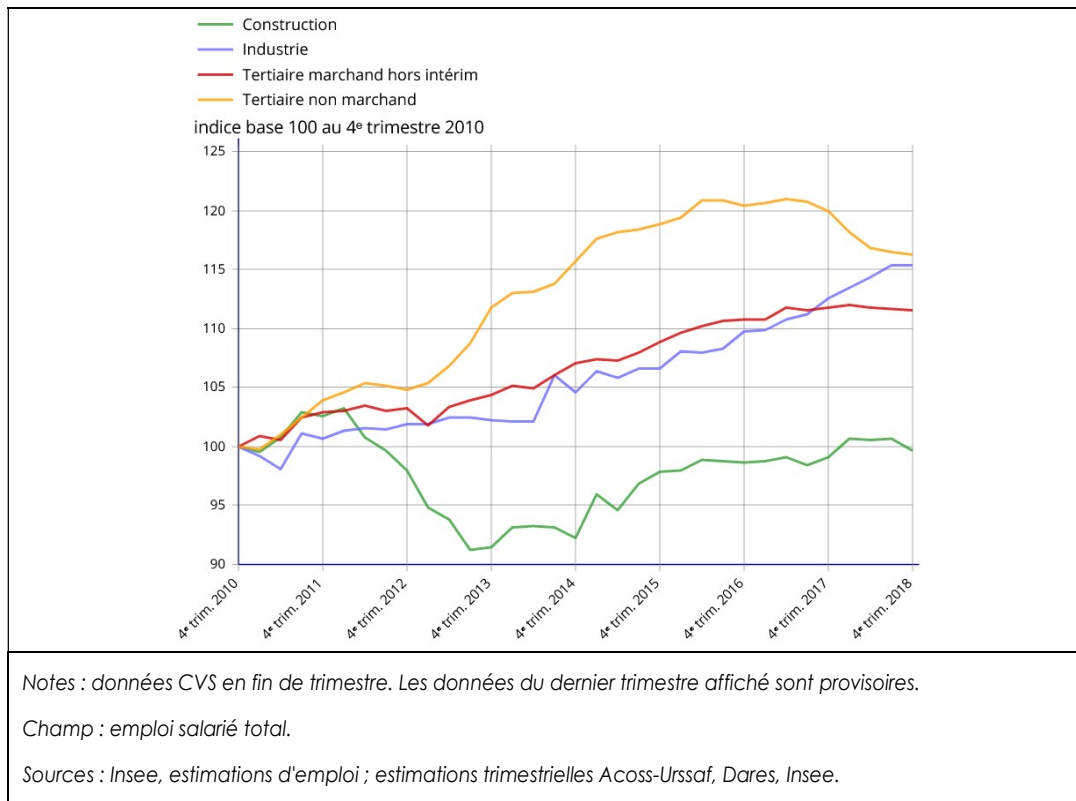
- Une biodiversité très riche mais un patrimoine naturel fragile, des traditions multiculturelles, une place pilier accordée historiquement au monde agricole (filière de la canne à sucre notamment), de forts atouts touristiques avec une activité essentielle au développement économique, un commerce qui tend à favoriser la production locale, une économie très tournée vers le tertiaire, des surcoûts liés aux transports (import/export).
- Un marché du travail fragile et une économie importatrice importante (5 051 M€ de produits importés contre 324 M€ de produits exportés en 2018) mais qui reste faible par rapport au PIB de La Réunion en comparaison aux autres économies insulaires de moins de 2 millions d'habitants. Comme mentionné précédemment, le chômage de grande ampleur (24% en moyenne en 2017 soit 2,5 fois plus élevé qu'en France hexagonale) handicape la croissance globale de la région.

Fin 2018, 253 700 salariés travaillent à La Réunion, privé et public confondus. Pour la première fois depuis 2012, l'emploi salarié diminue à La Réunion (- 3 400 salariés en un an). L'emploi recule de 1,3 % sur un an, alors qu'il

avait augmenté de 2,2 % en moyenne chaque année entre 2012 et 2017. Cette baisse contraste avec la poursuite de la hausse de l'emploi en France.

La figure ci-après présente l'évolution trimestrielle de l'emploi salarié total par grands secteurs d'activité en La Réunion.

Figure 5 Évolution trimestrielle de l'emploi salarié total par grands secteurs d'activité en La Réunion



Ces états de fait devraient impacter la production et la gestion des déchets tant sur le Plan organisationnel, que pour la création de richesses et d'emplois.

1.5.3. Présentation des déchets considérés dans le cadre des PRPGD

QUELQUES DEFINITIONS :

- Déchets : toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire ;
- Déchets ménagers : tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage ;
- Déchets d'activités économiques : tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur initial n'est pas un ménage ;
- Déchets ménagers et assimilés : ensemble des déchets produits par les ménages et des déchets dits « assimilés », qu'ils soient collectés en déchèterie ou en porte-à-porte. Les déchets assimilés

³Source : Code de l'environnement

correspondent aux déchets des activités économiques qui, compte-tenu de leurs caractéristiques et des quantités produites, peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières avec les déchets des ménages.

- Biodéchets : ensemble des déchets alimentaires et des autres déchets naturels biodégradables

Les déchets pris en compte dans ce Plan sont l'ensemble des déchets, non dangereux et dangereux, produits sur le territoire du Plan par les ménages et par les activités économiques.

Tableau 6 Catégories de déchets pris en compte dans le plan

Déchets inertes	Déchets non dangereux	Déchets dangereux
Déchets ne subissant aucune modification physique, chimique ou biologique importante	Déchets ne présentant aucune des propriétés qui rendent un déchet dangereux	Déchets à caractère explosif, comburant, inflammable, irritant, nocif, toxique, cancérigène, corrosif, infectieux, toxique pour la reproduction, mutagène, écotoxique
Ex : Terres, pierres, bétons, briques, verre, ...	Ex : Bois, métaux, plastiques, biodéchets, plâtre, ...	Ex : Amiante, peintures, solvants, vernis, ...

Afin de répondre à la réglementation, les déchets suivants sont dans le périmètre du PRPGD :

- Déchets inertes (notamment les déchets inertes du BTP),
- Déchets non dangereux hors déchets organiques,
- Déchets organiques,
- Déchets Dangereux.

1.6. Organisation générale de la collecte et du traitement

1.6.1. Le secteur public

1.6.1.1. Intercommunalité

La loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit, quant à la gestion des déchets, l'existence d'une compétence « collecte » d'une part et d'une compétence « traitement », d'autre part.

L'élimination des déchets des ménages est une compétence obligatoire pour les communes ou leurs Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), définie à l'article L 2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales. La commune qui détient les deux compétences a la possibilité de transférer le traitement seul ou les compétences de collecte et de traitement à une autre collectivité territoriale.

1.6.1.2. Organisation de la collecte et du traitement

Les illustrations suivantes présentent les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du territoire de La Réunion, compétents dans le domaine des déchets ménagers et assimilés

Au 31 décembre 2018, La Réunion compte 5 collectivités compétentes en prévention et collecte et 2 syndicats mixtes de traitement, présentés sur les cartes ci-dessous.

Figure 6 Carte des EPCI de La Réunion



Les compétences « prévention et collecte » et « traitement » sont plutôt bien structurée en 2018 :

- 5 communautés d'agglomération portent la compétence prévention et collecte :
 - Communauté Intercommunale du Nord de La Réunion (CINOR)
 - Territoire de la Côte Ouest (TCO)
 - Communauté Intercommunale des Villes Solidaires du Sud (CIVIS)
 - Communauté d'Agglomération du Sud de l'île de La Réunion (CA Sud)
 - Communauté Intercommunale de La Réunion EST (CIREST)
- Les EPCI ont délégué leur compétence « traitement » à 2 syndicats mixtes de traitement :
 - ILEVA qui gère le traitement des déchets des territoires du Sud et de l'Ouest de La Réunion (CA Sud, CIVIS et TCO) depuis janvier 2014
 - SYDNE : SYndicat intercommunal de traitement des Déchets du Nord et de l'Est (CINOR, CIREST) – le SYDNE assure la compétence traitement des déchets depuis mai 2015.

1.6.1.3. Synthèse

Le tableau suivant présente les EPCI et les syndicats compétents en matière de prévention et de collecte et/ou traitement au 31/12/2018.

Tableau 7 Répartition de la compétence collecte et traitement au 31/12/2018 (source SPED des EPCI)

Communes	Population 2017	Compétence collecte	Compétence traitement
ENTRE DEUX	6 902	CA Sud	ILEVA
LE TAMPON	78 629		
SAINT-JOSEPH	37 644		
SAINT-PHILIPPE	5 260		
CILAOS	5 456	CIVIS	
LES AVIRONS	11 345		
L'ETANG SALE	13 894		
PETIT-ILE	12 162		
SAINT-LOUIS	53 365		
SAINT-PIERRE	54 212		
LA POSSESSION	33 020	TCO	
LE PORT	34 128		
LES TROIS BASSINS	7 139		
SAINT-LEU	33 576		
SAINT-PAUL	104 519	CINOR	SYDNE
SAINT-DENIS	147 931		
SAINTE-MARIE	33 839		
SAINTE-SUZANNE	23 505	CIREST	
BRAS-PANON	12 811		
LA PLAINE DES PALMISTES	6 565		
SAINT-BENOIT	37 759		
SAINTE-ANDRE	56 268		
SAINTE-ROSE	6 418		
SALAZIE	7 312		

1.6.2. Le secteur privé

1.6.2.1. Les entreprises et les administrations

Chaque entreprise est responsable de la gestion des déchets qu'elle produit et / ou détient jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à un tiers à des fins de traitement. Elle doit s'assurer que leur élimination est conforme à la réglementation. L'entreprise est responsable de tous les déchets générés par son activité, y compris :

- les déchets assimilés aux déchets ménagers, même s'ils sont collectés par le service public ;
- les produits usagés issus d'une prestation effectuée pour un client et dont il est détenteur.

La collectivité peut collecter les déchets ménagers dits assimilables, c'est-à-dire les déchets des professionnels et des administrations à condition qu'ils ne fassent pas l'objet d'une sujétion technique particulière. La collectivité est également tenue de délibérer sur le plafond de dotation au-delà duquel elle ne collecte pas une administration ou un professionnel.

1.6.2.2. Les prestataires de collecte et de traitement

Les collectivités ont deux possibilités en termes de modes de gestion des déchets ménagers et assimilés :

- Elles peuvent assurer elles-mêmes la collecte avec leurs agents : service en régie,
- Elles peuvent faire appel à une société privée par le biais d'un contrat public : marché public ou délégation de service public.
- Les prestataires privés de la gestion de déchets interviennent également par le biais de contrats privés pour collecter et traiter les déchets des entreprises.

1.6.3. Les filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP)

Dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs (REP), les metteurs sur le marché s'organisent pour gérer les produits en fin de vie, le plus souvent collectivement, au travers des éco-organismes.

Il s'agit d'une structure à but non lucratif assumant la responsabilité financière et / ou organisationnelle des producteurs pour la gestion des produits en fin de vie (*Article L.541-10 du Code de l'environnement*).

Les éco-organismes sont généralement agréés par les pouvoirs publics sur la base d'un cahier de charges précis pour mener à bien leur mission. Ils sont de statut privé.

Tableau 8 Déploiement des filières REP à La Réunion

Type de produits	Produits concernés par la filière REP	Date de mise en œuvre opérationnelle de la REP en France métropolitaine	Eco-organisme opérant à La Réunion et date de mise en œuvre opérationnelle
Filières REP imposées par une directive européenne			
Piles et accumulateurs portables, automobiles et industriels	Tous les types de piles et accumulateurs quels que soient leur forme, volume, poids, matériaux sauf ceux utilisés dans les équipements militaires et les équipements destinés à être lancés dans l'espace	1er janvier 2001 pour les piles et accumulateurs des ménages 22 décembre 2009 pour la REP P&A portables et la REP élargie aux professionnels (automobile et industriel)	- ATBR (Association de Traitement des Batteries de La Réunion) - 2001 - COREPILE - 2006
Equipements électriques et électroniques professionnels et ménagers	- Equipements électriques et électroniques ménagers et professionnels - Lampe - Panneaux photovoltaïques	13 août 2005 pour les EEE professionnels 15 novembre 2006 pour les EEE ménagers	- ECO-SYSTEMES - 2007 pour les DEEE ménagers et 2013 pour les professionnels - RECYLUM - 2007 pour les lampes et 2013 pour les DEEE professionnels A noter que depuis 2018, ECOSYSTEMES et RECYLUM ont fusionné et ont créé l'entité ECOSYSTEM - PV CYCLE - 1er mai 2015 pour les panneaux photovoltaïques
Automobiles	Véhicules des particuliers et véhicules utilitaires des professionnels d'une TAC inférieur à 3,5 tonnes	24 mai 2006	Pas d'éco-organisme 10 centres de dépollution de VHU, dont 2 agréés pour le broyage des VHU dépollués (Gestion financière : conseil national des professions de l'automobile)
Filières REP française en réponse à une directive européenne ou à un règlement communautaire n'impliquant pas la REP			
Lubrifiants	Huiles minérales ou synthétiques	Financement par l'ADEME depuis 1986. Limitation aux DOM-COM depuis 2011	Financement ADEME via une TGAP

Emballages ménagers	Emballages ménagers	1er janvier 1993	Eco-Emballages - 2001 et création de Citéo en 2017
Fluides frigorigènes fluorés	Fluides frigorigènes des professionnels	1er janvier 2009	Pas d'éco-organisme mais des professionnels détenteurs d'une attestation de capacité
Médicaments	Médicaments non utilisés à usage humain des particuliers	1993	Cyclamed - 2002
Filières REP imposées par une réglementation nationale			
Pneumatiques	Pneumatiques ménagers et professionnels (voitures, poids lourds, motos, engins de travaux publics, tracteurs, avion,) exceptés ceux équipant des cycles et cyclomoteurs	1er mars 2004	AVPUR - 2003
Papiers graphiques	Imprimés papiers, papiers à copier, enveloppes et pochettes postales, dont la collecte et le traitement sont à la charge des collectivités locales	19 janvier 2007	Ecofolio - 2008 et création de CITEO en 2017
Textiles, linges de maison, chaussures	Textiles, linges de maison, chaussures des ménages	1er janvier 2007	Eco-TLC
Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux	DASRI perforants des patients et auto-traitement	12 décembre 2012	DASTRI - 2014
Ameublement	Eléments d'ameublements ménagers Eléments d'ameublements professionnels	31 décembre 2012	ECO-MOBILIER (pour les déchets d'éléments d'ameublement générés par les particuliers) - mi 2013 VALDELIA - 2014 pour les déchets d'éléments d'ameublement générés par les professionnels
Déchets diffus spécifiques (DDS)	Déchets ménagers issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement Produits pyrotechniques de sécurité maritime	9 avril 2013 22 décembre 2015	EcoDDS – non mis en place à La Réunion APER PYRO – non mis en place
Bouteilles de gaz	Bouteilles de gaz destinées à un usage individuel	30 décembre 2012	Fonctionnement par consigne
Navires de plaisance ou de sport	Bateau de plaisance	Inscription dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (2015)	APER En cours de mise en place
Filières REP basées sur un accord volontaire			
Produits de l'agrofourmiture	Emballages vides de produits phytopharmaceutiques professionnels, produits phytopharmaceutiques non utilisés professionnels, emballages souples agricoles professionnels d'engrais et d'amendements, big bag usagés de semences et plants, films agricoles usagés professionnels, produits de nettoyage et de désinfection du matériel de traite et produits d'hygiène pour l'élevage laitier	4 juillet 2001	ECO AGRI REUNION – 2019
Consommables bureautiques et informatiques	Cartouches d'impression bureautique (dans le périmètre DEEE depuis 2019)	27 janvier 2000	Proximedia - 2009
Mobil-homes	Mobil-homes	2010	Non mis en place

Légende

Filière opérationnelle

Filière naissante

Filière non mise en place

Il convient de souligner l'absence de représentation de certains éco-organismes sur le territoire entraînant des difficultés supplémentaires pour l'organisation de certaines filières de valorisation notamment pour la gestion des déchets dangereux des ménages.

En 2018, le SICR (Syndicat de l'Importation et du Commerce de La Réunion) représente une partie des éco-organismes nationaux et organismes collectifs repris ci-après : Eco-Systèmes et RECYLUM qui ont fusionné en 2018 pour créer l'éco-organisme ECOSYSTEM, COREPILE, DASTRI, PV Cycle, Eco-mobilier, ATBR et AVPUR. En 2020, le SICR représente de nouveaux éco-organismes nationaux et organismes collectifs tels que Valdelia, Cyclamed et VHU Réunion.

Tableau 9 Filières existantes et à créer

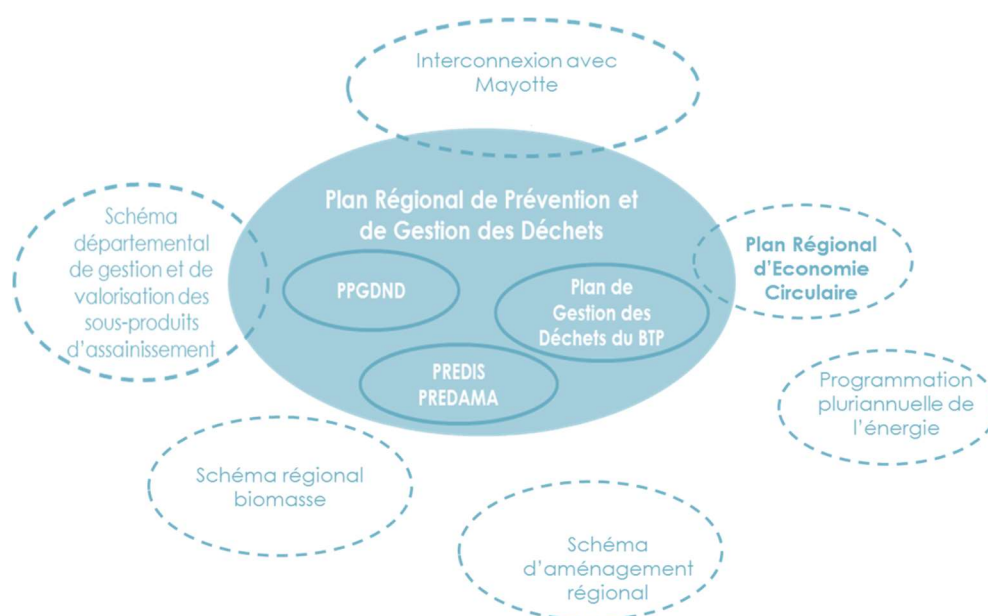
Filières REP non implantées	Filières créées post 2018	Filières prévues par la loi AGEC
<ul style="list-style-type: none"> • Les déchets dangereux diffus 	<ul style="list-style-type: none"> • VHU Réunion, association créée par les constructeurs automobiles pour la collecte et le traitement de VHU abandonnés – mise en place depuis janvier 2020 • Filière volontaire déployée depuis 2019 par ECO-AGRIREUNION sur les déchets agricoles • Une filière jouet est à l'étude. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les produits du tabac, à compter du 1er janvier 2021. • Les jouets, à compter du 1er janvier 2022. • Les articles de sport et de loisirs à compter du 1er janvier 2022. • Les articles de bricolage et de jardin à compter du 1er janvier 2022. • Les produits ou matériaux de construction du bâtiment à compter du 1er janvier 2022. • Les voitures, camionnettes, véhicules à moteur à 2 ou 3 roues et les quadricycles à moteur à compter du 1er janvier 2022. • Les huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles, à compter du 1er janvier 2022. • Les pneus à compter du 1er janvier 2023. • Les chewing-gums, à compter du 1er janvier 2024. • Les textiles sanitaires à usage unique, y compris les lingettes préimbibées, à compter du 1er janvier 2024. • Les engins de pêche contenant du plastique à compter du 1er janvier 2025.

2. INTERACTIONS AVEC LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Le PRPGD a pour vocation de fusionner les 3 plans de gestion des déchets en vigueur à La Réunion :

- le Plan Régional d'Elimination des Déchets Industriels Spéciaux (PREDIS) et du Plan Régional d'Elimination des Déchets Autres que Ménagers et Assimilés (PREDAMA) ;
- le Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND) ;
- le Plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus du bâtiment (PPGDND).

Figure 7 Synthèse des interactions existantes entre le PRPGD et les autres documents de planifications existants sur le périmètre du Plan



2.1. Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de La Réunion

Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) de La Réunion en vigueur, révisé sous l'égide du Conseil départemental, a été adopté le 23 juin 2016.

Le périmètre géographique du Plan de 2014 prend en compte l'ensemble du territoire de La Réunion. Le Plan couvrait près de 821 136 habitants. L'état des lieux, établi pour l'année 2011, précisait notamment les éléments suivants :

- 5 EPCI ont la compétence collecte des déchets et 2 syndicats mixte de traitement gèrent la compétence traitement.
- Un bilan des tonnages qui prenait en compte :

- Les déchets ménagers et assimilés (OMR, biodéchets, emballages recyclables, cartons, verre, encombrants, ferrailles, déchets verts, pneumatiques usagés et sous-produits d'assainissement) : 547 116 tonnes
- Les Déchets d'Activités Economiques : 1 261 491 tonnes
- Un mode de traitement qui respecte la hiérarchie de gestion des déchets et qui prévoit des Unités de Valorisation des Déchets avant enfouissement pour les déchets ultimes

Le Plan présente également des objectifs de valorisation aux horizons 2020 et 2026 ainsi que des solutions techniques et organisationnelles permettant l'atteinte des objectifs. Les principes généraux retenus par le Plan de 2014 sont présentés dans le tableau suivant qui propose également de mesurer l'atteinte des objectifs. Toutefois, il convient de noter que les objectifs sont fixés à l'horizon 2026 et qu'un certain nombre d'actions a déjà été engagé par les acteurs de la gestion des déchets à La Réunion.

Tableau 10 Principaux objectifs du PPGDND et mesure de l'atteinte de ces objectifs

Principaux objectifs du PPGDND "2012-2026"	Chiffres 2018
Le tri à la source	
Améliorer quantitativement et qualitativement le tri à la source : augmentation des tonnages d'emballages et abaisser le taux de refus de 28% à 24 % en 2026	Pas d'augmentation des emballages collectés entre 2011 et 2018 Taux de refus moyen 32,6 %
Développer la collecte du verre	Augmentation des tonnages collectés de 40% entre 2011 et 2018.
Suivi des performances	Le dernier MODECOM réalisé à La Réunion est de 2018.
La collecte	
Mettre en œuvre la collecte des biodéchets	Pas de mise en œuvre de collecte des biodéchets (ni pour les professionnels, ni pour les particuliers)
Optimiser la collecte en porte à porte : suppression des points noirs et mise en place de points de regroupement/points d'apport volontaire	Développement des points d'apport volontaire notamment pour le verre. En 2018 : 1 747 BAV Verre soit 478 hab./BAV
Optimiser la collecte des déchets occasionnels : créer 20 déchèteries supplémentaires et moderniser les déchèteries existantes	3 déchèteries supplémentaires livrées + 8 en projet 1 déchèterie spécifique pour les professionnels Le réseau de ressourceries a commencé à être mis en place : 9 ressourceries en activité
Définition des besoins en quai de transfert des déchets non dangereux	Pas d'évolution par rapport à 2014
La valorisation	
Mise en œuvre d'outils de gestion "multifilières"	1 projet autorisé en 2016 pour ILEVA A date de 2018, un équipement multifilière en construction à Sainte-Suzanne : le CVMF (Centre de Valorisation MultiFilière) de la société INOVEST (autorisé par arrêté préfectoral n°2016-1843/SG/DRCTCV du 15/09/2016) et qui a fait l'objet en novembre 2017 d'un contrat de valorisation des déchets ménagers entre SYDNE et INOVEST
Mise en œuvre d'initiatives locales de valorisation	Mise en place d'un pré-tri des encombrants sur la plateforme de regroupement du centre de tri de ILEVA, ainsi que sur le site de traitement de déchets de Inovert – Sainte Suzanne depuis fin 2019
Valorisation organique : mise en place d'infrastructures adéquates destinées à la valorisation organique et création d'un organisme de suivi des matières résiduelles	Etude en cours par la Chambre d'Agriculture SATEGE créée en 2020 par arrêté préfectoral Norme NFU 44-051 A2 modifié pour intégrer les valeurs Ni Cr des sols de La Réunion
Valorisation énergétique : mise en place de bennes "déchets incinérables" en déchèterie	Pas de benne « incinérable » en déchèterie
Les installations de traitement à créer	
2 à 3 unités de tri mécanique des OMR 2 unités de valorisation énergétique des OMR 2 à 3 unités de valorisation organique des OMR	3 études en cours pour créer des unités de valorisation des OMR
1 à 2 centres de tri des emballages	Pas d'évolution par rapport à 2014

Principaux objectifs du PPGDND "2012-2026"	Chiffres 2018
1 à 2 centres de tri des encombrants	1 plateforme de tri et de valorisation des DIB et des encombrants à la Rivière Saint-Etienne (date de mise en service : 2012) Mise en place d'un pré-tri des encombrants (ferrailles et cartons) sur le site de Suez Sainte-Suzanne depuis 2019
4 à 10 plateformes de traitement des déchets verts/bois/palettes – activité broyage et tri 4 à 10 plateformes de traitement des déchets verts/bois/palettes – activité compostage 2 à 4 unités de valorisation énergétique des déchets verts/bois/palettes 2 à 4 unités de compostage ou méthanisation de biodéchets de type solide 2 à 4 unités de méthanisation de biodéchets de type liquide	Les filières de traitement de déchets verts se sont structurées, avec 5 plateformes de broyages et 2 plateformes de compostage en exploitation en 2018, ainsi qu'1 plateforme de broyage, et une installation de broyage et combustion en tant que CSR mises autorisées après 2018. Reconversion des centrales Albioma bagasse charbon à 100% de biomasse en 2023 d'ALBIOMA horizon 2023
2 centres de valorisation du verre	Pas de centre de valorisation du verre sur le territoire
4 à 10 unités de méthanisation de déchets IAA	Pas d'évolution par rapport à 2014
2 à 4 unités de méthanisation de déchets graisseux	Pas d'évolution par rapport à 2014
2 à 4 unités de maturation des mâchefers	Pas d'évolution par rapport à 2014
2 installations de stockage de déchets non dangereux	Pas d'évolution par rapport à 2014

Les objectifs du PPGDND étaient fixés aux horizons 2020 et 2026. En 2015, les principaux points d'amélioration de la gestion des déchets sont les suivants :

- Création d'un observatoire des déchets en 2014, porté par l'AGORAH (Agence pour l'Observation de La Réunion) dont les axes de travail sont : observation/bases de données, études/expertises, animation ;
- Densification importante des points d'apports volontaires pour le verre et campagne de communication importante, en partenariat avec Eco-Emballages, qui a permis d'augmenter significativement le gisement de verre ;
- Développement d'un réseau de ressourceries permettant de détourner une partie des tonnages d'encombrants et de DEEE ;
- Création de 2 syndicats de traitement regroupant les 5 EPCI, syndicats qui ont vocation à structurer la filière traitement des déchets à La Réunion en mutualisant les moyens ;
- Présence de nombreuses filières REP sur le territoire permettant une amélioration qualitative et quantitative des flux collectés.

Le principal frein identifié, pouvant expliquer la difficulté de mise en œuvre des préconisations faites dès 2012, est l'organisation de la gestion des déchets essentiellement basée sur le porte à porte (OMR, Emballages, déchets verts et encombrants) qui entraîne des coûts de gestion important.

2.1.1. Plan de Gestion des Déchets du BTP de La Réunion

Le Plan BTP de La Réunion en vigueur, révisé sous l'égide du Conseil départemental, a été adopté le 1^{er} décembre 2004.

Le périmètre géographique du Plan de 2004 prenait en compte l'ensemble du territoire de La Réunion.

L'état des lieux, établi pour l'année 2002, précisait notamment les éléments suivants :

- La profession du Bâtiment et des Travaux Publics était essentiellement caractérisée par des artisans et des très petites entreprises.
- Les tonnages estimés en 2002 étaient les suivants :

- Déchets du Bâtiment : 210 000 tonnes (dont 124 000 tonnes d'inertes, 82 500 tonnes de déchets « banals » et 3 500 tonnes de déchets dangereux)
- Déchets des Travaux Publics : 3 600 000 tonnes (dont 3 502 800 tonnes d'inertes, 90 000 tonnes de déchets « banals » et 7 200 tonnes de déchets dangereux).
- Des filières de collecte-transfert-traitement sont présentes sur le territoire cependant celles-ci sont peu connues par les professionnels et ne couvrent pas l'ensemble du territoire.

Le Plan présentait également des objectifs de valorisation aux horizons 2010 et 2015 ainsi que des solutions techniques et organisationnelles permettant l'atteinte des objectifs. Les principes généraux retenus par le Plan de 2004 sont présentés dans le tableau suivant qui propose également de mesurer l'atteinte des objectifs.

Tableau 11 Principaux objectifs du Plan de Gestion des Déchets du BTP et mesure de l'atteinte des objectifs

Principaux objectifs du Plan de Gestion des Déchets du BTP "2004-2015"	Mesures de l'atteinte des objectifs à 2018
Captage de 100% des déchets dangereux à l'horizon 2010	Objectif non atteint d'après les entretiens menés avec plusieurs acteurs de la prévention et de la gestion des déchets lors de l'élaboration du PRPGD. Il existe encore des pratiques de dépôts sauvages de déchets dangereux sur l'île, notamment de déchets d'amiante.
Captage de 50% pour les déchets banals (désormais appelés déchets non dangereux) en 2010 et de 100% en 2015 Taux de valorisation de 25% en 2010 et 70% en 2015 et 2020	Les données actuellement disponibles ne permettent pas de statuer sur l'atteinte des objectifs
Réutilisation en direct des déchets inertes ou en différé lorsque les caractéristiques des matériaux et de l'ouvrage, et le planning de réalisation le permettent : 63% dès 2010	Le taux de réemploi des déblais inertes n'est pas connu. Le taux de réutilisation pourrait avoisiner 60% en 2015 d'après la CER BTP (à partir des données du Plan « Déchets BTP » ajustées au contexte actuel)
Taux de valorisation de 45% pour les déchets inertes du bâtiment d'ici 2010 et 60% d'ici 2015 et 2020	Les données actuellement disponibles ne permettent pas de statuer sur l'atteinte des objectifs
Recyclage de 25% du tonnage de déchets inertes TP collectés et 30% d'ici 2015 et 2020	Les données actuellement disponibles ne permettent pas de statuer sur l'atteinte des objectifs
Les installations de traitement à créer	
60 déchèteries sur le territoire	35 déchèteries de collectivité ouvertes aux professionnels sur le territoire en 2015 (37 en 2017 dont 1 mobile) 6 déchèteries professionnelles privées en 2015
7 à 8 centres tri-recyclage tous déchets de chantier « gros flux » (2015)	12 plateformes de tri/recyclage ont été identifiées (dont 2 créées après 2015)
7 à 8 plateformes de compostage déchets verts	7 plateformes de compostage des déchets verts
Plateformes de recyclage inertes mobiles en 2010	Il existe a priori des plateformes de recyclage de déchets inertes mobiles sur le territoire du Plan mais elles n'ont pas été identifiées clairement lors de l'état des lieux Les données actuellement disponibles ne permettent pas de statuer sur l'atteinte des objectifs
7 à 9 centres de stockage d'inertes	4 ISDI sous enregistrement en 2018
4 zones de remblai contrôlé d'inertes Zones occasionnelles de remblai contrôlé d'inertes	6 carrières identifiées comme acceptant des déchets inertes en remblai 1 ISDND acceptant des déchets inertes en recouvrement/réaménagement
ISDND pour les déchets banals ultimes	2 ISDND à Sainte-Suzanne et Saint-Pierre (arrêté préfectorale d'autorisation datant de 2015)
2 UIOM pour les déchets banals ultimes	0 UIOM sur l'île Plusieurs projets d'Unités de Valorisation Énergétique
1 plateforme de regroupement-traitement pour les déchets dangereux	1 plateforme de regroupement/traitement de déchets dangereux identifiée

Suite à l'adoption du Plan, une charte des bonnes pratiques pour la gestion des déchets du BTP a été signée, en 2006, entre les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les syndicats et organisation professionnelles et les chambres consulaires. Cette charte a été révisée en octobre 2012 afin de mieux la faire connaître et de recentrer les actions autour de deux axes principaux : le tri des déchets et l'utilisation des matériaux recyclés.

Des outils ont également été mis en place pour atteindre les objectifs du Plan : création d'un site internet unique regroupant l'ensemble des documents créés, annuaire des filières, guides d'accueil chantiers, charte de bonnes pratiques, cellule de veille et de conseil (site Internet de la CER BTP).

En guise de conclusion, les données actuellement disponibles ne permettent pas de statuer sur l'atteinte des objectifs en termes de captage et valorisation des flux de déchets inertes et non dangereux. L'objectif de captage de 100% des déchets dangereux n'a pas été atteint d'après les enquêtes et la pratique de dépôts sauvages de déchets d'amiante.

L'objectif de maillage d'installations de stockage de déchets inertes n'a pas été atteint avec seulement 4 ISDI identifiées sur le territoire. Les objectifs en termes de zones de remblai contrôlé de déchets inertes et de zones occasionnelles de remblai ont été atteints avec 7 carrières identifiées comme acceptant des déchets inertes en remblaiement et 1 ISDND acceptant des déchets inertes en recouvrement/réaménagement variant selon les besoins.

Une plateforme de regroupement/tri de déchets dangereux du BTP est présente sur l'île répondant à l'objectif de l'ancien Plan de Gestion des Déchets du BTP.

Aucune UIOM n'est créée sur l'île.

2.1.2. Plan Régional d'Elimination des Déchets Industriels Spéciaux (PREDIS) et du Plan Régional d'Elimination des Déchets Autres que Ménagers et Assimilés (PREDAMA) de La Réunion

Le PREDIS et le PREDAMA sont contenus dans le même Plan. Le PREDIS contient également le Plan Régional d'Elimination des Déchets d'Activités de Soins (PREDAS).

Le Plan de La Réunion en vigueur, révisé sous l'égide du Conseil régional, a été adopté le 4 novembre 2010. Le périmètre géographique du Plan de 2010 prenait en compte l'ensemble du territoire de La Réunion.

L'état des lieux, établi pour l'année 2006, précisait notamment les éléments suivants :

- Sur le territoire de La Réunion : aucune installation d'élimination des déchets du PREDIS n'est présente, une seule installation de recyclage des pneus est recensée pour les déchets du PREDAMA et 3 unités de banalisation des DASRI sont présentes. La majorité des déchets est exportée pour valorisation, car la gestion des DASRI ou encore des déchets nucléaires demandent une gestion spécifique, actuellement on dispose sur l'île de la Réunion.
- De fortes carences sont présentes sur le territoire : pratiques de gestion non-conformes, faible présence d'installations de valorisation, absence d'installation de traitement adapté, surcoûts de gestion liés notamment à l'export, déficit de visibilité dans l'organisation des filières de gestion et instabilité des lignes maritimes pour l'exportation des déchets dangereux.
- Une estimation des tonnages à l'horizon 2017 a été réalisée, l'absence de gestion spécifique de ce type de déchets rend le suivi difficile. Les tonnages estimés sont les suivants :

- Déchets du PREDIS : 89 600 tonnes
- Déchets du PREDAS : 1 400 tonnes
- Déchets du PREDAMA : 258 000 tonnes – une partie des déchets du PREDAMA a été prise en compte dans le PPGDND validé en 2016 : les déchets plastiques agricoles, les emballages souillés, les déchets métalliques, les pneumatiques usagés, les huiles alimentaires et les déchets organiques.

Le Plan présentait également des objectifs de valorisation à l'horizon 2017 ainsi que des solutions techniques et organisationnelles permettant l'atteinte des objectifs. Les principes généraux retenus par le Plan de 2006 sont présentés dans le tableau suivant qui propose également de mesurer l'atteinte des objectifs.

Tableau 12 Principaux objectifs du PREDIS/PREDAMA et mesure de l'atteinte de ces objectifs

Principaux objectifs du PREDIS/PREDAMA "2006-2017"	Mesures de l'atteinte des objectifs à 2015
Prévenir ou réduire la production et la nocivité	Peu d'évolution par rapport à 2006
Assurer la gestion des déchets, depuis les opérations de collecte, de manière à éviter les effets négatifs sur la santé humaine et sur l'environnement	Développement des filières REP et des points de collecte pour certaines filières (DEEE, Lampes, Piles, DASRI, pneus et batteries).
Organiser le transport des déchets et le limiter en distance et en volume	
Valoriser les déchets par réemploi, recyclage ou toute autre action visant à obtenir à partir des déchets des matériaux réutilisables ou de l'énergie	Un réseau de ressourceries a commencé à être mis en place : 9 ressourceries en activité
Recourir au stockage uniquement pour les déchets ultimes	Une plateforme supplémentaire autorisée VALDI RUN – en cours de travaux
Informier le public sur les effets pour l'environnement et la santé publique des opérations de gestion des déchets	Communication uniquement pour les DDS ayant des filières de collecte/traitement sur le territoire
Les installations de traitement à créer	
1 plateforme de regroupement et de transit des déchets industriels : > 2 000 tonnes/an	Nouvelle plateforme, VALDI RUN
Equipements de regroupement des DASRI en apport volontaire	216 points d'apport volontaire en 2015, soit 87% des pharmacies 3 unités autorisées : ECOLYS, SNC Point Net St Louis et SNC Point Net La Jamaïque, en 2018
1 installation de prétraitement des terres polluées	Pas d'évolution par rapport à 2006
Equipements de récupération et de recyclage des matériaux issus des VHU et DEEE industriels : 60 000 tonnes/an	11 centres VHU sur le Plan dont 2 agréés pour le broyage Filières REP (Eco-Systèmes et RECYLUM) pour la récupération des DEEE Industriels depuis 2014. Création d'une unité de dépollution des D3E 1 centre de dépollution et de valorisation des D3E RVE
1 installation de stockage des déchets dangereux : 100 000 à 120 000 tonnes sur 15 à 20 ans	Pas d'évolution par rapport à 2006

Suite à l'adoption du Plan en 2010, des évolutions des pratiques ont été observées mais l'absence d'une filière spécifique pour la gestion des DDS rend le captage de ces déchets et la connaissance des gisements difficiles.

Les actions qui ont été mises en place depuis l'état des lieux de 2006 sont les suivantes :

- création d'un maillage permettant le regroupement des DASRI pour les patients en auto traitement (PAT) en apport volontaire (87% des pharmacies du territoire étaient équipées en 2018) et mise en place d'unités de traitement des DASRI
- déploiement de la collecte uniquement pour certaines filières REP sur le territoire : DEEE des ménages et des professionnels, lampes, panneaux photovoltaïques, pneus, piles et accumulateurs, DASRI PAT.

Les principaux freins expliquant la difficulté de gestion des déchets dangereux sont l'absence de représentation de l'éco-organisme Eco-DDS entraîne des difficultés de gestion des DDS avec notamment une absence de collecte des DDS des ménages sur le territoire. En absence de filière les ménages sont incités à stocker les DDS en attente qu'une solution pérenne soit trouvée. Dans ce cadre, de nombreux DDS (pot de peinture, vernis, emballages vides...) sont retrouvés dans la collecte des déchets ultimes en porte à porte et donc enfouis sans respect des préconisations relatives aux DDS ou encore sont présents au niveau des dépôts non réglementaires. Cette absence de filières clairement définies entraîne une absence de concertation permettant la mise en place d'unités de traitement de ces déchets.

Il est également important de noter que les acteurs de la gestion des déchets dangereux à La Réunion ont également fait part de leur inquiétude, lors des réunions, vis-à-vis de l'export de ces déchets. Actuellement, une seule compagnie maritime accepte d'exporter ce type de déchets ce qui entraîne des surcoûts liés à l'absence de concurrence ainsi qu'une incertitude quant à l'avenir de cette filière.

2.2. Plans des collectivités voisines

2.2.1. PEDMA de Mayotte

Le projet de Plan d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PEDMA) de Mayotte et son système de gestion associé ont été adoptés par l'Assemblée Départementale le 4 octobre 2010.

Sur la base d'un diagnostic réalisé pour l'année de référence 2007, le PEDMA de Mayotte fixe les grandes orientations de la gestion des déchets pour les 12 ans à venir, soit sur la période 2008-2020.

Le tableau suivant présente les quantités de déchets recensés dans l'état des lieux du plan.

Tableau 13 Types et quantités de déchets recensés dans le PEDMA de Mayotte

Etat des lieux 2007	Tonnages 2008	Ratio 2008
OMR	41 700 tonnes	224 kg/hab
Encombrants	1 200 tonnes	6 kg/hab
Déchets verts	9 500 tonnes	51 kg/hab
DIB (Déchets Inertes Banals)	2 000 tonnes	11 kg/hab
DASRI	200 tonnes	1 kg/hab
TOTAL	54 600 tonnes	293 kg/hab

Lors de l'état des lieux, une partie du territoire n'était pas desservie par la collecte. Les principaux objectifs du PEDMA de Mayotte pour la période 2008-2020 sont les suivants :

- Eliminer les déchets ménagers résiduels dans l'ISDND de Dzoumogné
- Renforcer l'intercommunalité de la gestion des déchets
- Développer la prévention
- Améliorer la salubrité
- Optimiser les collectes
- Valoriser les matières recyclages des ordures ménagères
- Valoriser la matière organique
- Gérer les déchets encombrants
- Gérer les déchets non ménagers
- Gérer les déchets de l'assainissement
- Organiser les transports
- Recenser, résorber, réhabiliter les décharges brutes
- Prendre en compte les déchets dans les documents d'urbanisme

Le Plan indique que les DEEE et les huiles usagées collectés à Mayotte seront exportés vers La Réunion jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée localement : par les éco-organismes des REP pour les DEEE et par la centrale des Badamiers pour les huiles usagées.

Le PRPGD devra donc tenir compte de ces tonnages, qui selon les prospectives indiquées dans le PEDMA de Mayotte serait de :

- 700 tonnes en 2015 pour les DEEE (1 100 tonnes en 2020)
- 610 tonnes d'huiles en 2019.

2.2.2. PPGDD de Mayotte

Le projet de Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Dangereux (PPGDD) de Mayotte est en cours d'élaboration par le Conseil départemental de Mayotte.

Ce Plan couvre le même périmètre que le PEDMA.

Ce document a pour objet la planification des déchets dangereux produits à Mayotte. En effet, les déchets dangereux produits par les multiples acteurs (entreprises de tout secteur d'activités, établissements publics et ménages) représentent à court terme une menace pour l'homme et l'environnement, du fait de leur dangerosité.

2.2.3. Comparaisons avec Mayotte

La comparaison de la gestion des déchets à Mayotte et à La Réunion, amène les constats suivants :

- La gestion des déchets à Mayotte était, en 2007 (année de référence des données), en cours de densification des réseaux puisqu'une partie des usagers du service public n'était pas desservie. De ce fait, La Réunion a une gestion des déchets plus aboutie que Mayotte : intercommunalité avec présence d'EPCI de collecte et de syndicat de traitement, présence de multiples équipements de valorisation et de traitement.

- Les quantités de DMA sont moins importantes à Mayotte qu'à La Réunion mais cela s'explique par l'absence de desserte par le service public d'une partie du territoire de Mayotte et une population moins importante.

Tableau 14 Comparaison régionale de l'organisation, des performances et des équipements liés à la gestion des déchets

	La Réunion (PPGDND)	Mayotte (PEDMA)
Date d'approbation du plan	Juin 2016	Octobre 2010
Année des données	2011	2007
Intercommunalité		
Collecte	5 collectivités compétentes : CA Sud, CINOR, CIREST, CIVIS, TCO	4 structures intercommunales et 2 communes indépendantes : SICTOM Nord, SIVOM de Petite Terre, SIVOM Centre, SIDS, commune de Mamoudzou et commune de Koungou
Traitement	2 collectivités compétentes : SYDNE, ILEVA	
Remarques		Chaque structure est compétente en collecte et en traitement, cependant certaines zones ne sont pas desservies.
Gisements en porte à porte		
DMA	492 427 tonnes	52 400 tonnes
OMR	236 096 tonnes	41 700 tonnes
Biodéchets	5 293 tonnes	/
Emballages et JRM	28 136 tonnes	/
Encombrants	62 873 tonnes	1 200 tonnes
Déchets verts	137 329 tonnes	9 500 tonnes
Sous-produits assainissement	22 700 tonnes	1 200 tonnes
Gisements en apport volontaire		
DMA	54 688 tonnes	
Emballages et JRM	1 854 tonnes	
Cartons	508 tonnes	
Verre	8 531 tonnes	/
Encombrants	21 623 tonnes	
Ferrailles	5 336 tonnes	
Déchets verts	12 573 tonnes	
Pneumatiques usagés	4 265 tonnes	
Equipements	33 déchèteries	Pas d'équipement
Prévention - Evolution 2008-2011		
OMR	-3,8%	/
Collectes sélectives	+32,2%	/
Equipements de valorisation/traitement		
ISDND	2 ISDND	5 décharges non autorisées
Centres de tri	2 centres de tri des emballages ménagers et DAE ; 1 centre de tri des emballages, encombrants et DAE ; 1 centre de tri des encombrants et DAE 8 ferrailleurs	2 sites de recyclage "divers" 1 site de recyclage "pneus" 1 site de recyclage "inertes"
Installation de valorisation organique	4 plateformes de broyage 5 plateformes de compostage	1 site de compostage

2.3. Autres documents de planification

La gestion des déchets est directement encadrée par les différents documents de planification repris ci-dessus. Les documents de planification présentés ci-dessous ont également un impact sur la planification des déchets et seront donc pris en compte lors de l'élaboration du PRPGD.

2.3.1. Schéma départemental de gestion des sous-produits de l'assainissement

Le Schéma département de gestion des sous-produits de l'assainissement a été adopté en septembre 2015. L'objectif de ce document est de définir, à l'échelle de La Réunion, un schéma cohérent, réaliste et pérenne de gestion et de valorisation des sous-produits d'assainissement.

Les objectifs clefs de ce schéma sont les suivants :

- Développer au maximum les filières de valorisation agronomique des boues à court terme afin de profiter d'économie et de créer les filières secondaires nécessaires à long terme
- Améliorer le conditionnement préalable des boues
- Etendre l'intégration des boues dans les projets de compostage
- Inciter les fabricants de produits fertilisant contenant des boues à entamer des procédures d'homologation
- Donner toute leur place aux boues d'épuration dans les projets de four d'incinération des ordures ménagères
- Provoquer une réflexion à l'échelle intercommunale
- Favoriser les solutions locales simples et peu coûteuses pour les communes les plus éloignées
- Limiter dès à présent la mise en décharge
- Délibérer rapidement au niveau communal par rapport à la destination des boues d'épuration

2.3.2. Autres documents de planification

Les documents de planification présentés dans le tableau ci-après sont également pris en compte, notamment pour l'élaboration de l'évaluation environnementale du PRPGD.

Tableau 15 Liste des documents de Planification pris en compte pour l'élaboration de l'évaluation environnementale du PRPGD

Type Plan / Schéma	Etabli / Approuvé	Objectif
POLLUTION ET QUALITE DES MILIEUX		
Schéma Régional Climat, Air, Energie (SRCAE)	Nov-13	<ul style="list-style-type: none"> - Volet GES : Réduire les émissions de CO2 de 20% d'ici 2020, atteindre 50% d'énergies renouvelables dans la consommation finale dès 2020, atteindre l'autonomie électrique d'ici 2030 - Volet Air : Améliorer la qualité de l'air de manière que les concentrations de polluants soient conformes aux seuils réglementaires, améliorer les stations de surveillance de la qualité de l'air - Volet Climat : Réduire la vulnérabilité du territoire face aux impacts du changement climatique et améliorer sa résilience grâce à un aménagement adapté
Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)	2014	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les émissions de gaz à effet de serre - Réduire la vulnérabilité du territoire
Programme Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air	2018	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en conformité le dispositif fixe de surveillance - Etudier la qualité de l'air pour mieux la comprendre

(PRSQLA)		- Améliorer l'information quotidienne en période d'éruption
Plan Eco Phyto II	2015	- Réduire de 50% l'usage des produits phytosanitaires d'ici 2020
CONSOMMATION DES RESSOURCES		
Schéma départemental des carrières de La Réunion (en cours de modification)	01/05/10 En cours de modification mais non acté	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser tous les produits ou matériaux, générés par des activités autres que les carrières, notamment les déchets, les sous-produits industriels, les pneumatiques, les mâchefers, ... - Gérer les ressources du sous-sol par une politique durable d'économie des matériaux, - Implanter de façon pertinente des nouveaux sites de carrière, - Protéger les sites potentiels de carrière et favoriser leur exploitation, - Lutter contre les extractions illégales, - Mettre en place un observatoire des matériaux.
Schéma Régional des Carrières	En cours d'élaboration	- Le schéma Régional des carrières définit les conditions générales d'implantation des carrières et les orientations relatives à la logistique nécessaire à la gestion durable des granulats, des matériaux et des substances de carrières dans la Région.
Schéma d'Aménagement Régional de La Réunion : SAR, et Schéma de Mise en Valeur de la Mer : SMVM	Juil-11 modification approuvée en 2018 Décision du 22/11/2021 de mise en révision complète	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux besoins d'une population croissante et protéger les espaces agricoles et naturels - Renforcer la cohésion de la société réunionnaise dans un contexte de plus en plus urbain - Renforcer le dynamisme économique dans un territoire solidaire - Sécuriser le fonctionnement du territoire en anticipant les changements climatiques
Programmation Pluriannuelle de l'Energie Réunion 2016-2023 (en cours de révision) Nouvelle PPE 2019-2023 et 2023-2028	Déc-16 Adoptée par décret en 2022	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise de l'énergie : mettre en place des actions d'efficacité énergétique, développer l'ENR thermique - Transport : diminuer les consommations et développer les modes alternatifs à la voiture individuelle, développer les bornes de recharges autonomes pour véhicules électriques et réaliser une étude sur la logistique urbaine - La PPE constitue le volet énergie du SRCAE et du SAR révisé
RISQUES		
Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)	/	<ul style="list-style-type: none"> - Les PLU définissent la destination générale des sols et les règles sur l'utilisation des sols. - Sur 24 communes, La Réunion est couverte par 23 PLU et 1 une commune en RNU (Règlement National d'Urbanisme).
Plans de Prévention des Risques (PPR)		- Les PPR délimitent les zones à risques et prescrivent les mesures préventives nécessaires.
BIODIVERSITE, ESPACES NATURELS, PAYSAGES ET SITES		

Stratégie nationale de la biodiversité 2011-2020	Lancé le 19 mai 2011	<ul style="list-style-type: none"> - La stratégie nationale de la biodiversité s'organise autour de 6 orientations stratégiques et 20 objectifs à atteindre. Elle a pour objectif d'améliorer la connaissance générale de la biodiversité par l'ensemble des citoyens.
Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) 2013-2020	juin-15	<ul style="list-style-type: none"> - Observation et connaissance - Protection, confortement et gestion de la biodiversité remarquable - Intégration des enjeux de la biodiversité dans les politiques et les projets - Promotion d'une culture commune de la biodiversité - Mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les espèces invasives - Gouvernance et animation
Atlas des Paysages de La Réunion	Initié en 2003	<ul style="list-style-type: none"> - Présenter les différents paysages et les enjeux associés - Orienter la réflexion sur la préservation et la transmission du patrimoine
AUTRES		
Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) 2022-2027 Révision 2022-2027	2023 Arrêté préfectoral n°765 du 24/04/2023	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer des acteurs socio- économiques, pour qu'ils deviennent des parties prenantes, exerçant pleinement leurs responsabilités dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures de développement du territoire. - Adapter les outils aux besoins des entrepreneurs et non l'inverse, clarifier les champs et les responsabilités des intervenants, simplifier les parcours des porteurs de projets. - Inventer un nouveau modèle économique réunionnais
Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE 2016-2021) (nouveau SDAGE 2022-2027 en cours d'élaboration)	04/11/15	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver la ressource en eau - Assurer la fourniture en continu d'une eau de qualité potable pour les usagers domestiques et adapter la qualité aux autres usagers - Rétablir et préserver les fonctionnalités des milieux aquatiques - Lutter contre les pollutions - Favoriser un financement juste et équilibré de la politique de l'eau - Développer la gouvernance, l'information, la communication et la sensibilisation pour une appropriation par tous des enjeux - Le SDAGE est décliné localement par 3 SAGE : Est de l'île de La Réunion, Ouest de l'île de La Réunion et Sud de l'île de La Réunion
Plan de Gestion du Risque d'Inondation (PGRI) (en cours de modification)	Juil-14 en cours de modification	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la compréhension des phénomènes d'inondation - Mieux se préparer et mieux gérer la crise lors des inondations - Réduire la vulnérabilité actuelle et augmenter la résilience du territoire face aux inondations - Concilier les aménagements futurs et les aléas Réunionnais, tous acteurs de la gestion du Risque Inondation

Schéma départemental d'Assainissement de La Réunion	Nov-2015	<ul style="list-style-type: none"> - Extension des réseaux de collecte et construction des ouvrages de traitement afin de répondre à l'objectif de 60% de la population concernée par l'assainissement collectif et 90% de taux de raccordement - Mise au point des zonages d'assainissement, enquête publique - Mise au point des programmes pluriannuels d'assainissement - Mise en place des SPANC - Amélioration des suivis des rejets industriels - Mise aux normes des ouvrages d'épuration en zone sensible - Amélioration de l'autosurveillance des ouvrages d'épuration - Mise aux normes des ouvrages d'épuration hors zone sensible - Mise aux normes des dispositifs d'assainissement autonome
Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT)	Janv-12	<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer notre dépendance aux énergies fossiles et les émissions de gaz à effet de serre - Disposer d'une offre mieux équilibrée ente transport individuel et transport collectif - Maîtriser la congestion routière - Améliorer l'offre en infrastructures pour le vélo et les piétons - Décliner un plan d'actions réaliste, financé et contrôlé pour toutes les infrastructures, routières, maritimes et aéroportuaires
Plans de Déplacements Urbains (PDU)		<ul style="list-style-type: none"> - Les PDU visent à coordonner les différents modes de déplacements ainsi que la promotion des modes les moins polluants et les moins consommateurs d'énergie. Seuls 3 des 5 EPCI ont mis en place un PDU.
Plan Régional Santé Environnement 3 (PRSE3)	Nov-2019	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance et prévenir les risques liés à l'alimentation - Sécuriser qualitativement et quantitativement l'eau destinée à la consommation humaine - Diminuer les risques santé environnement dans les espaces clos, - Identifier, prévenir et maîtriser les risques liés à l'amiante - Caractériser et améliorer la qualité de l'air intérieur - Développer un urbanisme et une architecture favorables à la santé en milieu tropical - Prévenir les pathologies liées à l'air - Améliorer la lutte contre les dépôts sauvages - Améliorer les connaissances sur la santé environnement - Sensibiliser, informer et communiquer sur la santé environnementale - Promouvoir les bonnes pratiques pour les établissements recevant de jeunes publics

Stratégie de spécialisation intelligente (S3) 2012-2021	2012 En révision	<ul style="list-style-type: none">- Identifier et prioriser les secteurs les clés en matière de recherche et d'innovation- Coordonner les axes et l'écosystème de la recherche- Internationaliser la R&I- Secteurs prioritaires : bâti tropical, bioéconomie, tourisme-énergie-numérique
---	---------------------	---

3. ETAT DES LIEUX - GISEMENTS DE DECHETS

3.1. Approche par catégorie de déchets

Trois catégories de déchets sont distinguées d'un point de vue réglementaire : les déchets inertes, les déchets non dangereux, ainsi que les déchets dangereux. Les paragraphes ci-après présentent la production et la gestion des déchets de chacune de ces catégories sur le territoire de La Réunion, en 2018.

Tableau 16 Synthèse des caractéristiques DMA dans les Outre-Mer (rapport sénatorial n° 195 2022-2023)

La Réunion

Population (Tendance 10 ans) Densité	Nombre de communes/EPCI	Plan régional adopté	Ratio déchetterie/hab (France : 1 pour 14 000)	DMA/hab/an (France 570 kg)	DMA taux mise en décharge/ val matière et organique
862 000 ? 345	24 5	Non	20 000	624	64 % 36 %

(observatoire des déchets 2020)

Guadeloupe

Population (Tendance 10 ans) Densité	Nombre de communes/EPCI	Plan régional adopté	Ratio déchetterie/hab (France : 1 pour 14 000)	DMA/hab/an (France : 570 kg)	DMA Taux de mise en décharge/val organique et matière
384 000 ? 236	32 6	en 2020	1 pour 42 500	604	77 % 21 %

Chiffres 2017 issus de l'Observatoire des déchets (2018), et chiffres 2016 issus du PRPGD (2020)

Guyane

Population (Tendance 10 ans) Densité	Nombre de communes/EPCI	Plan régional adopté	Ratio déchetterie/hab (France : 1 pour 14 000)	DMA/hab/an (France 570 kg)	DMA taux stockage/ valorisation
282 000 ? 3.4	22 4	en cours	1 pour 141 000	389	82 % 18 %

Chiffres 2015-2017 issus de l'Observatoire des déchets de Guyane (2019)

Martinique

Population (Tendance 10 ans) Densité	Nombre de communes/EPCI	Plan régional adopté	Ratio déchetterie/hab (France : 1 pour 14 000)	DMA/hab/an (France 570 kg)	DMA taux mise en décharge/ val matière et organique
364 000 ? 323	34 3	Oui en 2019	28 000	548	29 % 20 %

Chiffres 2016 issus du PRPGD de 2019

Mayotte

Population (Tendance 10 ans) Densité	Nombre de communes/EPCI	Plan régional adopté	Ratio déchetterie/hab (France : 1 pour 14 000)	DMA/hab/an (France 570 kg)	DMA taux mise en décharge/ val matière et organique
280 000? 690	17 5	NON	Aucune déchetterie	215	98 % 2 %

ÉTAT DES LIEUX

(source : projet de PRPGD, 2020. Le rapport note
le caractère partiel et incertain des données)

La gestion des déchets en situation exceptionnelle est développée en Partie 11.

3.1.1. Déchets inertes

Les chiffres de l'année 2017 du rapport de l'observatoire des déchets inertes de la CERBTP ont été repris pour l'année 2018. Il est ainsi fait l'hypothèse que les quantités de déchets produites en 2018 sont similaires à celles produites en 2017.

Les chiffres présentés dans cette partie « déchets inertes » n'intègrent pas uniquement les déchets inertes issus du BTP, mais aussi le verre qui provient des déchets ménagers (emballages alimentaires en verre notamment).

En 2018, il est ainsi estimé que **2 271 797 tonnes de déchets inertes ont été produits** sur le territoire de La Réunion. 73% de ce tonnage n'a pas pu faire l'objet d'une traçabilité. La destination des déchets inertes produits est indiquée dans la figure ci-après.

Parmi ce gisement, environ 12 600 tonnes de verre et 15 000 tonnes de déchets inertes en mélange ont été collectés par le service public.

Environ 12 600 tonnes sont recyclées en Afrique du Sud (verre). Le reste du gisement valorisé est valorisé sur le territoire de La Réunion en réutilisation, recyclage local, remblaiement de carrière, ou recouvrement journalier d'ISDND.

Une partie des déchets inertes du BTP se retrouvent en dépôts sauvages ou en stockage illégal (ISDI non autorisée)⁴. En ce qui concerne les terres et cailloux inertes, a priori une partie importante fait l'objet d'opérations de réutilisation et/ou de stockage temporaire en attente de réutilisation, mais ne sont pas tracés. Il est estimé qu'il existe une marge d'amélioration importante de captage des gisements par des installations de recyclage.

Les déchets d'activités économiques sont **tous les déchets** dangereux ou non dangereux (dont les déchets inertes), **dont le producteur initial n'est pas un ménage**. Dans la mesure du possible et sauf mention contraire, seuls les déchets de professionnels non collectés par les services publics (déchets d'activités économiques assimilés aux déchets ménagers) seront pris en compte de ce paragraphe.

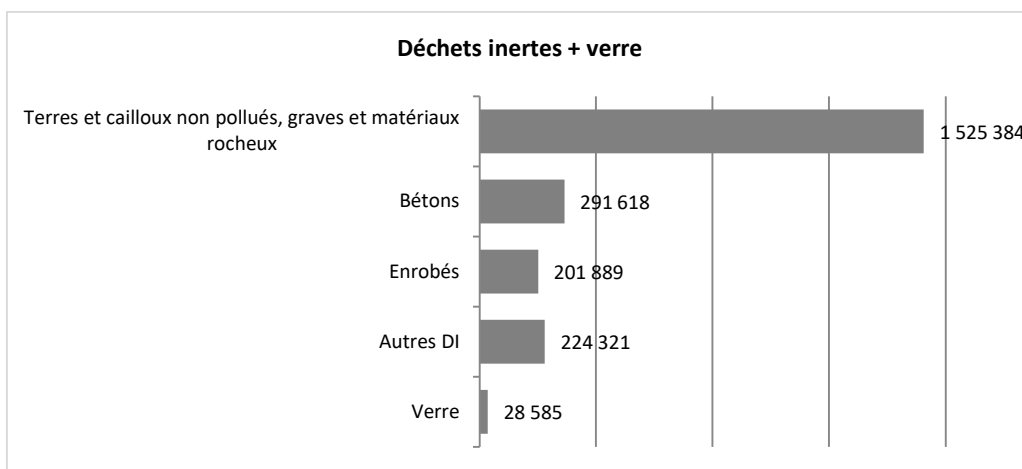
LES DECHETS INERTES DU BTP

Le gisement des déchets inertes issus du BTP produits en 2018 sur le territoire de La Réunion est présenté dans le tableau ci-après. Il provient des données de la CER BTP et de l'AGORAH. Par hypothèse, les quantités produites en 2018 sont les mêmes que celles qui ont été estimées en 2017 par la CER BTP.

Tableau 17 Tonnages inertes produits et collectés en 2018 (hors déchets de verre ménager)

Déchets inertes du BTP, en TONNES	Terres et cailloux non pollués, graves et matériaux rocheux	Bétons	Enrobés	Autres Déchets Inertes, dont déchets inertes en mélange	Total
Gisement estimé en 2018, en tonnes	1 525 384	291 618	201 889	224 321	2 243 212
Gisement collecté en 2017, en tonnes	408 412	77 282	55 524	60 499	601 717

⁴ Constat de l'Administration



Parmi les 601 717 T de déchets inertes du BTP collectés, le tableau ci-après présente la répartition entre les différentes estimations de ces déchets.

Tableau 18 Destination des déchets inertes du BTP, collectés en 2017 (sources : CERBTP, AGORAH) (Par hypothèse, les quantités collectées en 2017 sont les mêmes pour l'année 2018)

Destination, en tonnes	Terres et cailloux non pollués, graves et matériaux rocheux	Bétons	Enrobés	Autres Déchets Inertes, dont déchets inertes en mélange	Total
Réutilisation	409				409
Recyclage local	155 443	74 082	51 787	15 252	296 564
Remblaiement de carrière	240 560	1 000		423	241 983
Stockage en attente de valorisation	12 000	2 200	3 737	44 824	62 761

Le tonnage non tracé est estimé à 1 641 495 tonnes (destination inconnue, légale ou non).

Tableau 19 Répartition estimée du tonnage de déchets non tracés (destination non connue précisément)

Destination, en tonnes	Terres et cailloux non pollués, graves et matériaux rocheux	Bétons	Enrobés	Autres Déchets Inertes, dont déchets inertes en mélange	Total
Non tracé	1 116 972	214 336	146 365	163 822	1 641 495

Le gisement des déchets inertes générés par le secteur du BTP s'élève à 2 243 212 t dont 601 717 t sont captées par les installations de gestion des déchets de l'île, soit 27 % du gisement global.

Etant donné la quantité de déchets non tracés, le taux de valorisation des déchets inertes du BTP ne peut pas être estimé.

3.1.2. Déchets non dangereux

3.1.2.1. Déchets non dangereux, hors déchets organiques

En 2018, il est estimé qu'environ **510 778 tonnes de déchets non dangereux (hors déchets organiques) ont été produits** sur le territoire de La Réunion.

0,3% de ce tonnage n'a pas fait l'objet d'une traçabilité (destination inconnue). Parmi ce gisement, environ 88 000 tonnes de déchets ont fait l'objet d'un recyclage à l'export (métaux, papiers cartons, emballages plastiques, pneus, ...).

Le reste du gisement valorisé est valorisé sur le territoire de La Réunion en réutilisation, recyclage local ou valorisation énergétique. Les flux non valorisés sont éliminés en ISDND.

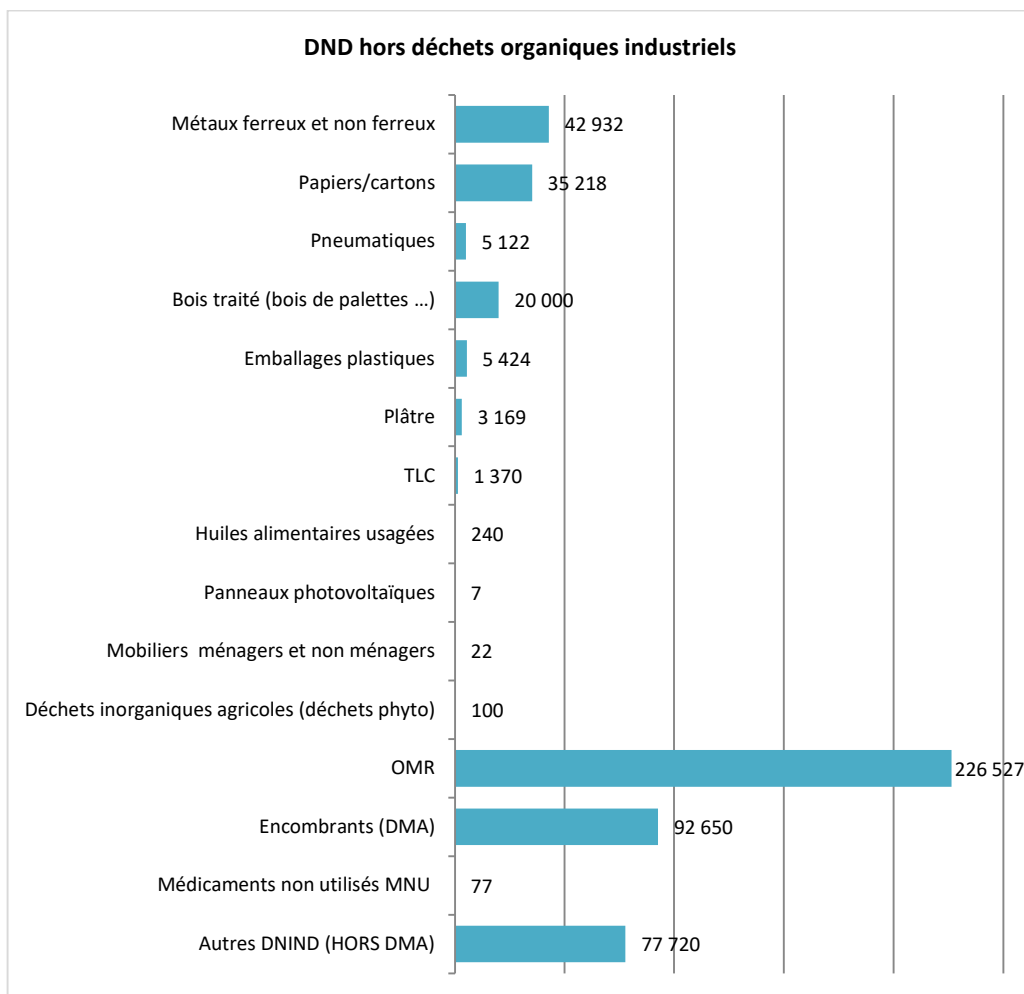


Figure 8 DND hors déchets organiques industriels

Il est à noter que les matériaux dragués à Port Réunion ne sont pas considérés comme des déchets. Ils sont principalement utilisés en protection des berges contre l'érosion.

3.1.2.2. Déchets non dangereux organiques

En 2018, il est estimé qu'environ **1 579 154 tonnes de déchets non dangereux organiques ont été produits** sur le territoire de La Réunion.

N.B. : ce tonnage n'inclut pas les biodéchets des ménages, qui sont quantifiés dans le paragraphe précédent car inclus dans les OMR.

Il est estimé que la totalité du gisement produit a fait l'objet d'une traçabilité. La totalité de ce gisement a été traité sur le territoire de La Réunion. Plus de 70% a fait l'objet d'une valorisation matière (réutilisation et valorisation organique).

Le reste du gisement a fait l'objet d'une valorisation énergétique ou d'une élimination.

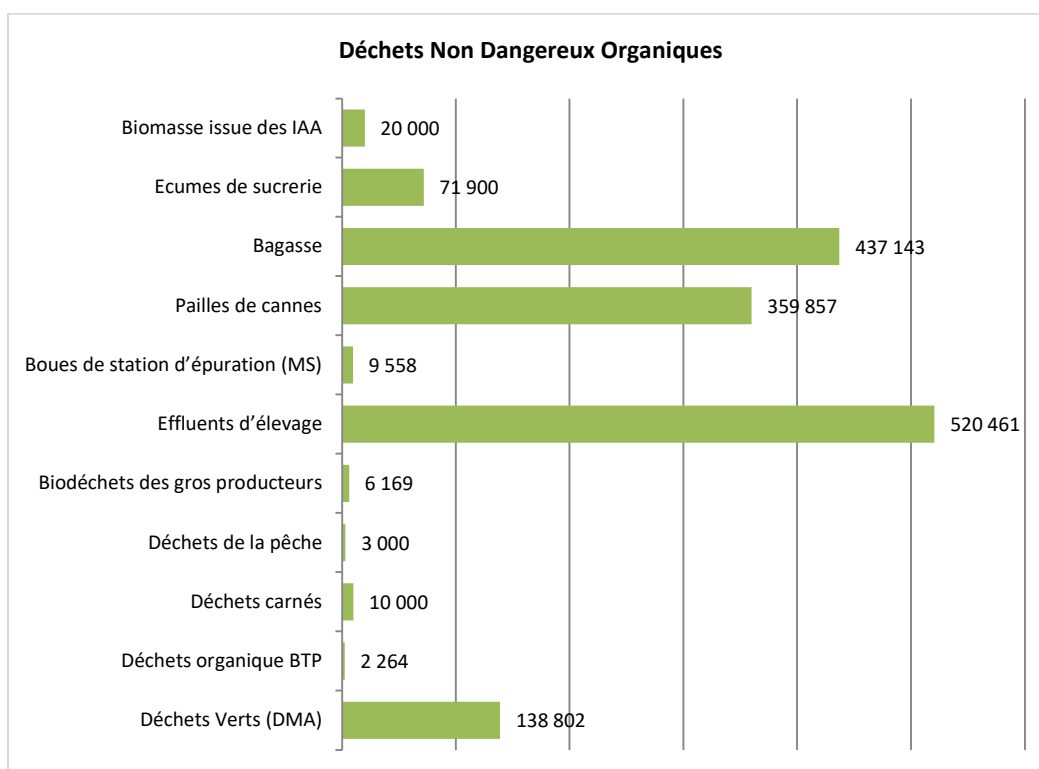


Figure 9 DND organiques

Les biodéchets contenues dans les Ordures Ménagères Résiduelles ne sont pas comptabilisés dans le gisement des Déchets Non Dangereux Organiques car ils ne font pas l'objet d'une collecte spécifique. Le gisement potentiel des biodéchets est traité dans la partie 3.2.1.5.

La gestion des déchets organiques, notamment des effluents d'élevage et des boues des stations d'épuration est un enjeu majeur. Il est important de préserver la qualité des eaux souterraines, les zones humides et les récifs coralliens.

3.1.3. Déchets dangereux

En 2018, il est estimé qu'environ **8 640 tonnes de déchets dangereux ont été produits** sur le territoire de La Réunion.

N.B. : La filière EcoDDS n'étant pas opérationnelle à La Réunion, les déchets dangereux des ménages ne sont pas quantifiés dans cette partie. En l'absence de filière de collecte organisée sur le territoire, ces déchets sont soit stockés temporairement en l'attente du déploiement d'une filière, soit mis en mélange avec les ordures ménagères résiduelles.

Il est estimé que 40% du tonnage de gisement estimé produit, n'a pas pu faire l'objet d'une traçabilité. Environ 2 100 tonnes de déchets dangereux ont fait l'objet d'un traitement à l'export : 2 000 tonnes en recyclage et 100 tonnes en élimination.

Le reste du gisement tracé a fait l'objet d'une valorisation énergétique ou d'une élimination sur l'île de La Réunion.

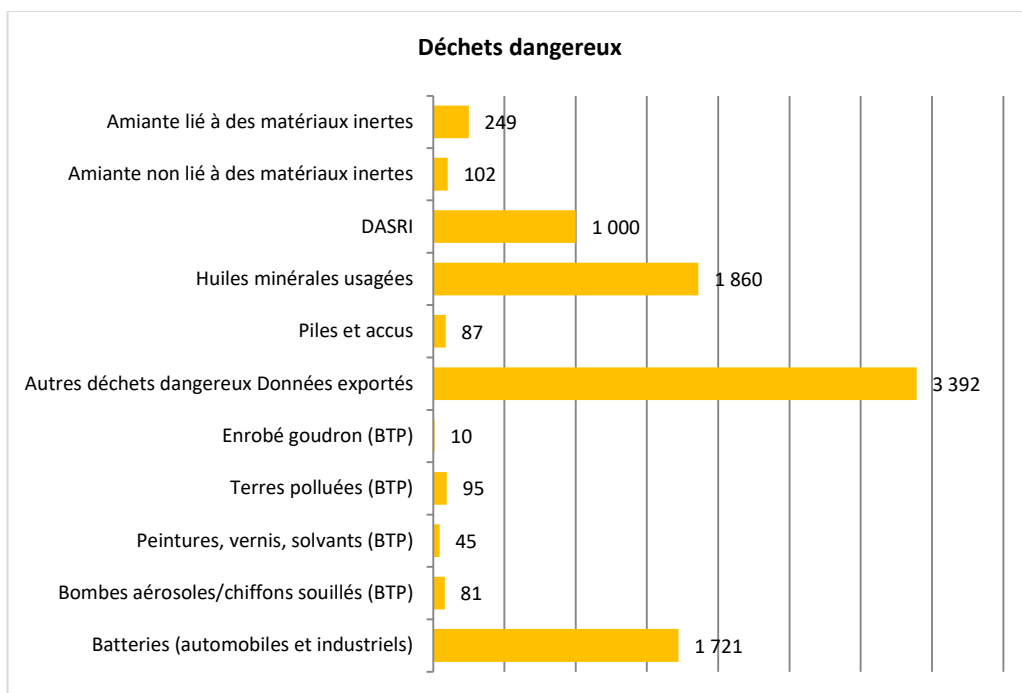


Figure 10 déchets dangereux

3.2. Approche par type de producteur

Ce chapitre vise à identifier les gisements et les modalités de collecte des déchets collectés à La Réunion en 2018. L'évaluation de ce gisement est réalisée :

- En ce qui concerne les DMA : par type de déchets et par type de collecte (PAP, BAV et déchèterie,) à partir des données collectées par l'Observatoire des déchets dans le cadre de son enquête annuelle,
- En ce qui concerne les déchets d'activités économiques (hors déchets organiques d'origine agricole) : sur la base des données disponibles concernant les déchets exportés et à partir d'enquêtes menées à destination des installations privées de gestion de déchets de l'île,
- En ce qui concerne les déchets organiques d'origine agricole, à partir des données du schéma régional biomasse et des entretiens avec les acteurs de la filière, notamment le CIRAD.

Point de vigilance : les ratios collectés ne reflètent pas systématiquement les quantités de déchets produits. Les quantités de déchets collectés sont mises en regard avec les quantités **de déchets entrantes dans les installations de valorisation et de traitement des déchets.**

3.2.1. Les déchets ménagers et assimilés

Les déchets ménagers non dangereux (hors déchèteries) sont collectés en porte-à-porte via des marchés de prestations pour l'ensemble des EPCI. Les déchets collectés concernés sont les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), les emballages, les encombrants et les déchets verts. Cette collecte en porte-à-porte est complétée par une collecte en apport volontaire notamment pour le verre.

Les différentes collectes sont présentées ci-après. Les fréquences de collecte sont indiquées par des sigles :

- C2 = collecte deux fois par semaine,
- C1 = collecte une fois par semaine,
- C0,5 = collecte une fois tous les quinze jours,
- M1 = collecte une fois par mois.
- Lorsque plusieurs fréquences de collecte sont appliquées sur un même territoire, seule la fréquence la plus représentée a été indiquée.

3.2.1.1. Les ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) sont les ordures ménagères restantes après la ou les différentes opérations de tri des déchets. Il s'agit ainsi des tonnages qui ne peuvent faire l'objet d'un tri en l'état actuel des conditions techniques et/ou économiques, ou que les usagers du service ne trient pas :

- les matières organiques issues des préparations des aliments,
- les balayures résultant de l'entretien normal des habitations et bureaux, débris de verre ou de vaisselles, cendres froides, chiffons, emballages souillés et/ou contenant des déchets alimentaires et résidus divers,
- les produits du nettoyage des voies publiques, espaces publics (squares, parcs, cimetières) et de leurs dépendances, rassemblés en vue de leur évacuation,

- les produits de nettoyage et débris des halles, foires, marchés, lieux de manifestations publiques (culturelles ou sportives) rassemblés en vue de leur évacuation,
- les déchets provenant des bâtiments publics (écoles, mairies, hôpitaux...), déposés dans les récipients dans les mêmes conditions que les déchets des habitations et bureaux,
- les emballages ne faisant pas l'objet d'une consigne de tri (tetra pack, autres emballages plastiques, polyester, etc.)
- autres déchets éventuels.

MODALITES DE COLLECTE ET GISEMENT COLLECTE

En 2018, le gisement d'ordures ménagères résiduelles collecté est de 226 527 tonnes pour la région de La Réunion, ce qui représente 265 kg par habitant en moyenne.

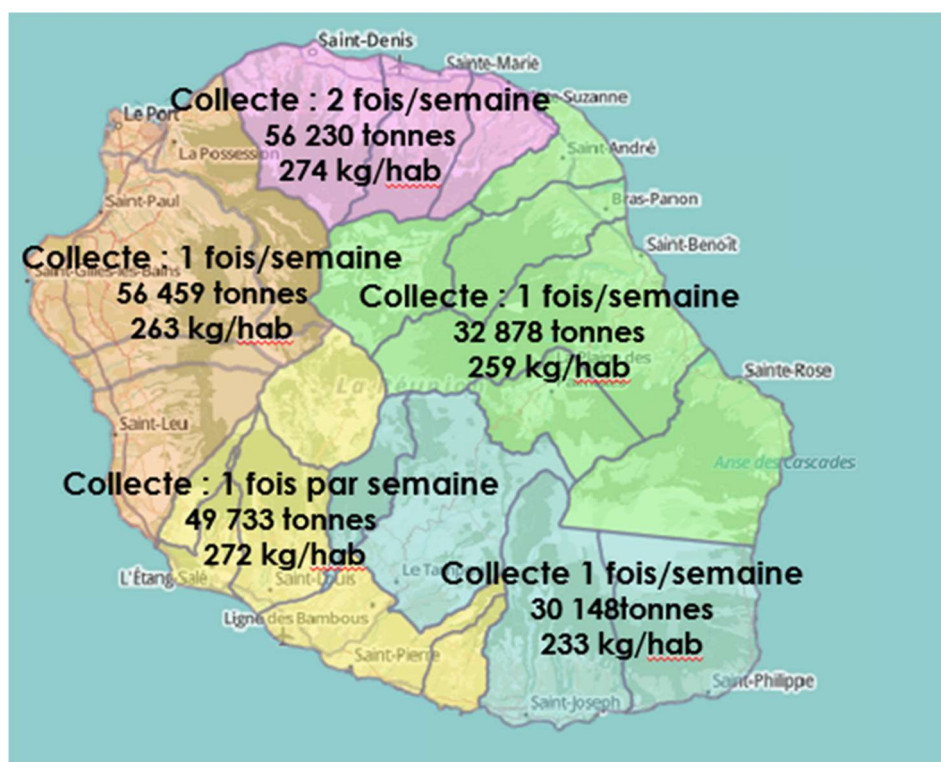


Figure 11 Carte des OMR

La collecte des OMR est réalisée majoritairement en porte-à-porte ou en points de regroupement via des marchés de prestations (aucune collectivité n'est collectée en régie). Les OMR représentent 42% des déchets ménagers et assimilés collectés par les collectivités. Ce gisement de déchets provient des ménages et des professionnels utilisant le service public de collecte des déchets.

En moyenne les habitants sont collectés une fois par semaine, excepté pour la CINOR où ils sont collectés deux fois par semaine (3 fois par semaine pour le centre-ville de Saint Denis).

L'un des enjeux du Plan est de rationaliser les fréquences de collecte des OMR dans une optique de maîtrise des coûts.

EVOLUTION DE LA COLLECTE

Les quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées ne cessent de diminuer depuis 2015 : ainsi le tonnage d'OMR a diminué de 3,5 % entre 2015 et 2018.

Le ratio de collecte par habitants suit la même évolution que les tonnages collectés : la diminution, en kg/hab, entre 2015 et 2018 est de 5,3 %.

Le graphique ci-dessous présente ces évolutions de tonnages collectés en porte à porte sur le territoire de La Réunion.

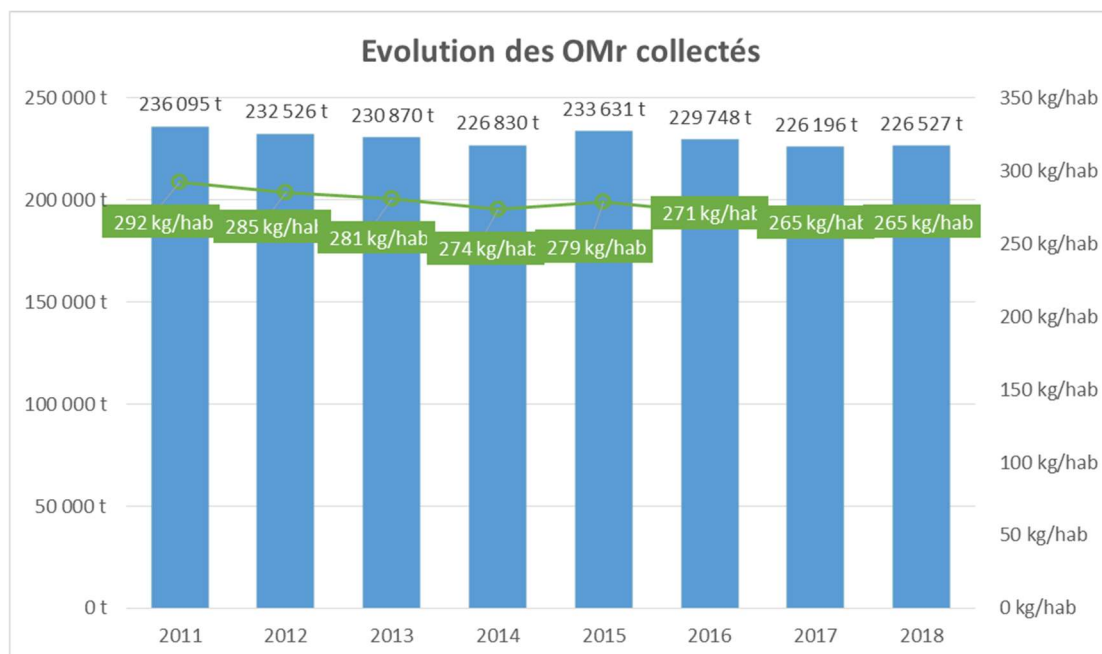


Figure 12 Evolution des OMR collectés entre 2011 et 2018

3.2.1.2. Les collectes sélectives d'emballages et de verre

Les déchets pris en compte dans le flux « emballages » (EMB) sont les suivants :

- les papiers, cartons, cartonnettes,
- les flacons plastiques,
- les boîtes, cannettes en acier,
- les boîtes, cannettes, aérosols, barquettes ainsi que tous les petits emballages (emballages de portions individuelles de fromage, dosettes de café, emballages de compote à boire, etc.) en aluminium,
- les journaux magazines,

Les briques alimentaires (ELA) ne sont pas collectées à La Réunion faute de gisements assez importants pour organiser une collecte et à cause des difficultés liées à l'absence de possibilité de traitement *in situ*.

Les déchets pris en compte dans le flux verre sont les verres creux, notamment ceux des bouteilles et des bocaux. Les verres plats sont quant à eux des déchets du BTP.

GISEMENT COLLECTE ET MODALITES DE COLLECTE

En 2018, le gisement d'emballages ménagers collectés est de 32 047 tonnes sur le territoire de La Réunion (y compris collecte en déchèterie des cartons), ce qui représente 37,5 kg/hab en moyenne. Concernant le verre, les tonnages collectés en 2018 s'élèvent à 12 584 tonnes, soit 14,7 kg/hab en moyenne.

Les emballages et le verre représentent 6% des tonnages de déchets ménagers et assimilés collectés par les collectivités.

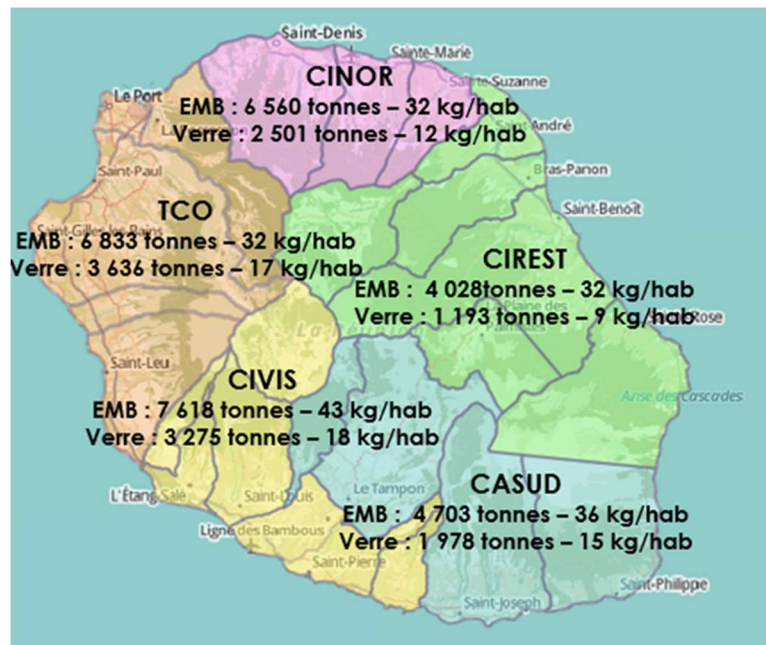


Figure 13 Ratio de collecte sur la collecte des emballages hors cartons des déchèteries

La collecte des emballages légers est réalisée, majoritairement en porte-à-porte ou en points de regroupement via des marchés de prestations (aucune collectivité n'est collectée en régie). La collecte en porte-à-porte est complétée par 12 BAV (Bornes Apport Volontaire) pour les plastiques, 15 BAV pour les papiers et 82 pour les emballages légers. La collecte du verre, quant à elle est réalisée en apport volontaire depuis 2012. Les collectivités de collecte ont déployé sur le territoire 1 747 BAV permettant la collecte du Verre.

Remarque : l'interprétation des différences de quantités collectées par habitant, nécessiterait un diagnostic territorial, à l'échelle de chaque EPCI.

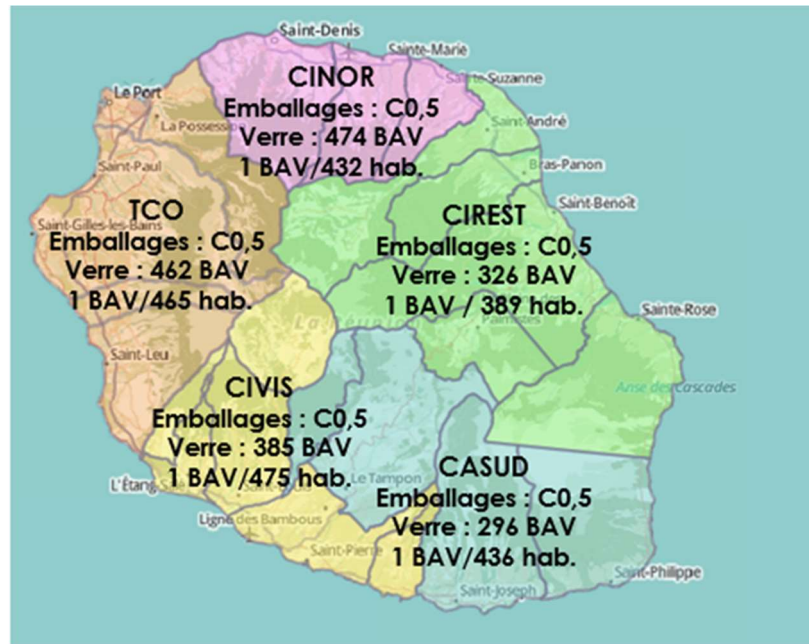


Figure 14 Modalités de collecte des emballages

Les habitants de La Réunion sont collectés, pour les emballages légers 1 fois toutes les 2 semaines.

En moyenne sur le territoire, la dotation en BAV pour le verre est de 420 hab./BAV. Au niveau des BAV les préconisations CITEO, pour un tri optimal, sont les suivantes : 1 PAV pour 400 habitants en milieu rural et 1 BAV pour 600 habitants en milieu urbain. Le nombre de BAV, à La Réunion, est donc conforme aux préconisations nationales. Les différents EPCI sont dotés de BAV de manière assez homogène.

La mise en place de bornes d'apport volontaire sur le territoire pour le Verre a permis d'optimiser les coûts de collecte mais également d'augmenter significativement le flux capté.

EVOLUTION DE LA COLLECTE

Les tonnages d'emballages collectés, entre 2015 et 2018 ont augmenté de 2,2 %.

Les tonnages de verre ont augmenté entre 2015 et 2018 de 20%. Cette évolution est notamment liée à la densification des bornes d'apport volontaire sur le territoire.

Le graphique ci-dessous présente ces évolutions de tonnages collectés sur le territoire de La Réunion :

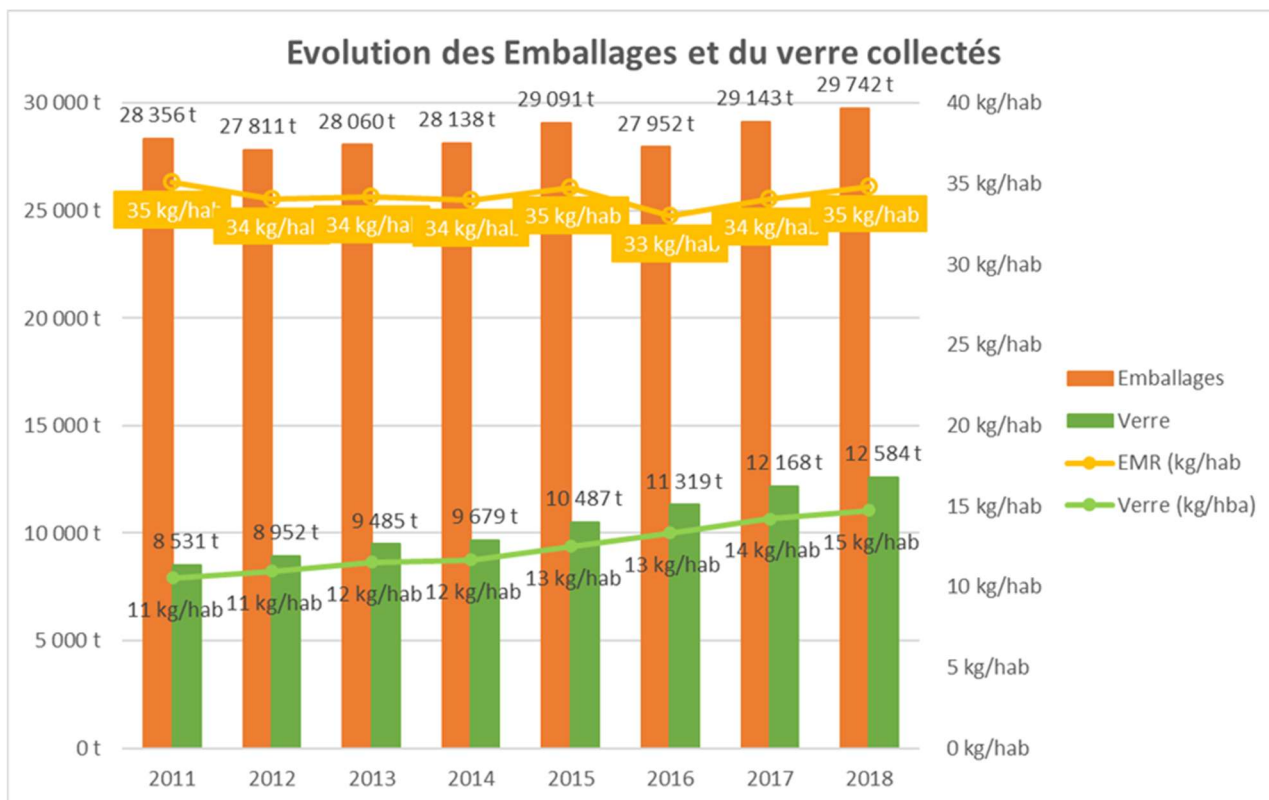


Figure 15 Evolution des tonnages d'emballages et de verre collectés entre 2011 et 2018 hors cartons des déchèteries

Les résultats observés sont en-deçà des moyennes nationales (emballages PP : 49 kg/hab et verre AV : 30 kg/hab) mais supérieurs aux autres régions des DOM-COM. Au niveau des emballages, il faut également noter que les briques ne sont pas collectées à La Réunion contrairement à la métropole.

Suite au passage des emballages collectés sur les chaînes de tri, plusieurs fractions sont distinguées : les emballages recyclés (données CITEO), les papiers recyclés (données CITEO) et les refus de tri (calculés par différentiel entre les tonnages collectés et les tonnages recyclés) correspondant aux indésirables présents dans les emballages collectés.

Tableau 20 Tonnages emballages valorisés de 2017 à 2019

Tonnes	2017	2018	2019
Acier	750	660	690
PCNC	5397	6948	7448
PET Clair	1278	1756	1744
PET foncé	113	159	186
PEHD PP	448	454	518
Verre	12234	12567	13260

La mise en place de campagne de communication et d'actions de sensibilisation des déchets a permis d'augmenter significativement les tonnages d'emballages et de papiers recyclés. Les données d'import d'emballages et de papiers n'étant pas disponibles, il n'est cependant pas possible d'exclure la possibilité

que cette augmentation des tonnages est corrélée à une augmentation de la consommation de ces matières et non uniquement à une augmentation du taux de captage.

Le taux de refus moyen en sortie des centres de tri de déchets ménagers et assimilés, en 2018, à La Réunion est de 31%.

Le verre ménager collecté en apport volontaire ne fait pas l'objet d'opération de tri. 100% des tonnages collectés à La Réunion sont livrés chez des recycleurs, l'absence de tri en amont des recycleurs induit un taux de refus nul pour ce flux.

A noter également que les dispositifs de reprise et les systèmes de consigne pour les contenants en plastique réutilisable et les contenants en verre sont courants à La Réunion et que ces pratiques doivent être développées et soutenues par les collectivités.

L'un des enjeux du Plan sera de poursuivre la dynamique mis en place pour la collecte du verre et de poursuivre des actions permettant d'augmenter quantitativement et qualitativement la collecte des emballages.

3.2.1.3. *Les encombrants et déchets verts collectés en porte-à-porte*

Sont compris dans la dénomination « encombrants », les déchets déposés aux heures de la collecte dans les conditions définies par les différents règlements de collecte des EPCI : les ustensiles ou mobiliers au rebut, sommiers, matelas, armoires, tables, chaises, mobiliers de jardin, vélos, vieilles ferrailles, etc. provenant des habitations, ayant des dimensions trop importantes et des natures différentes des ordures ménagères proprement dites. Les déchets non compris dans les encombrants sont, à titre d'exemple : les carcasses de voiture, les pneus, les batteries, les gravats, les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques), les DDS (Déchets Diffus Spécifiques : peinture, solvant, etc.).

Sont compris dans la dénomination « déchets verts », les déchets déposés aux heures de la collecte dans les conditions définies par les différents règlements de collecte des EPCI : feuilles, branchages, tontes de pelouse et gazon, souches.

GISEMENT COLLECTE ET MODALITES DE COLLECTE

En 2018, les tonnages de déchets verts collectés en porte-à-porte représentent 22 % des déchets ménagers et assimilés collectés et les encombrants 7 %.

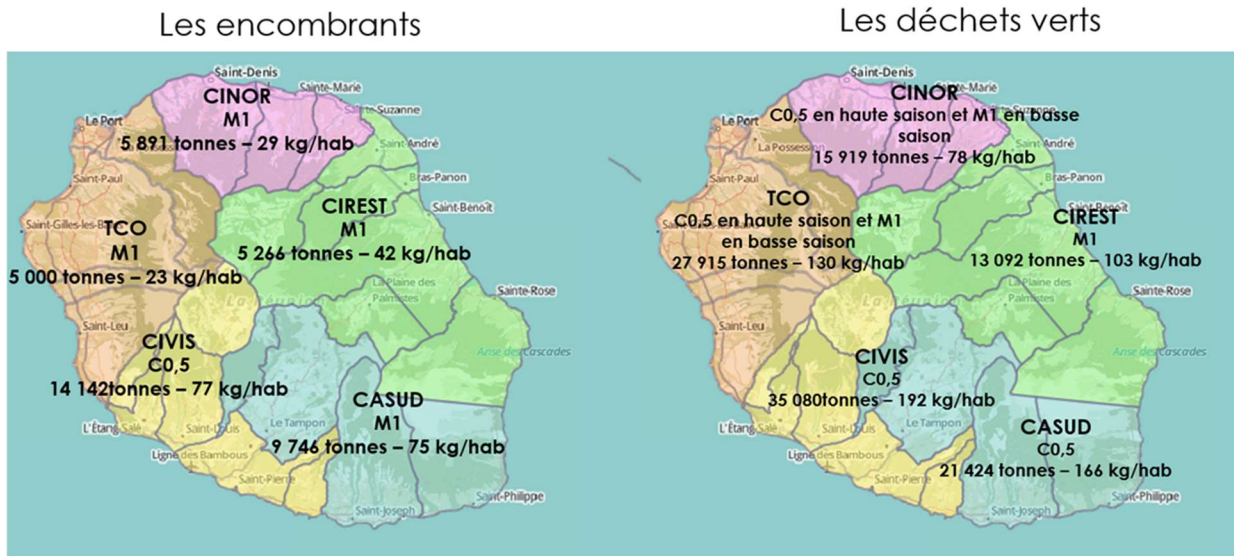


Figure 16 Cartes des performances de collecte des déchets verts et encombrants

Les fréquences de collecte pour les déchets verts et les encombrants sont relativement similaires selon les EPCI de collecte, variant d'une fois à deux fois par mois. Les gisements collectés en porte à porte sont également très variables avec des performances de collecte pour les encombrants comprises entre 23 kg/hab et 77 kg/hab (on remarquera par ailleurs que les EPCI ayant les fréquences de collecte les plus élevés ont les ratios de collecte les plus importants) et pour les déchets verts, des ratios compris entre 78 kg/hab et 192 kg/hab.

Pour l'ensemble des EPCI, la collecte en porte-à-porte des déchets verts et des encombrants est complétée par une collecte en apport volontaire dans les déchèteries pour ces mêmes flux.

EVOLUTION DE LA COLLECTE

Entre 2015 et 2018, les tonnages d'encombrants collectés en porte-à-porte ont augmenté de 22,8% et les tonnages de déchets verts de 15,4%.

Malgré une baisse importante des tonnages collectés en porte-à-porte grâce notamment aux actions de communication/prévention menées par les EPCI (incitation à l'utilisation des déchèteries, déploiement de nouvelles déchèteries, compostage individuelle, réemploi, etc.) les ratios de collecte restent très élevés par rapport aux moyennes nationales (moyenne ADEME 2013-2015 - encombrants PP : 8,9 kg/hab et déchets verts PP : 17,4 kg/hab).

Ces conclusions sont à nuancer sur les déchets verts. Les tonnages peuvent varier en raison d'évènements météorologiques.

Le graphique ci-dessous présente ces évolutions des tonnages collectés sur le territoire de La Réunion.

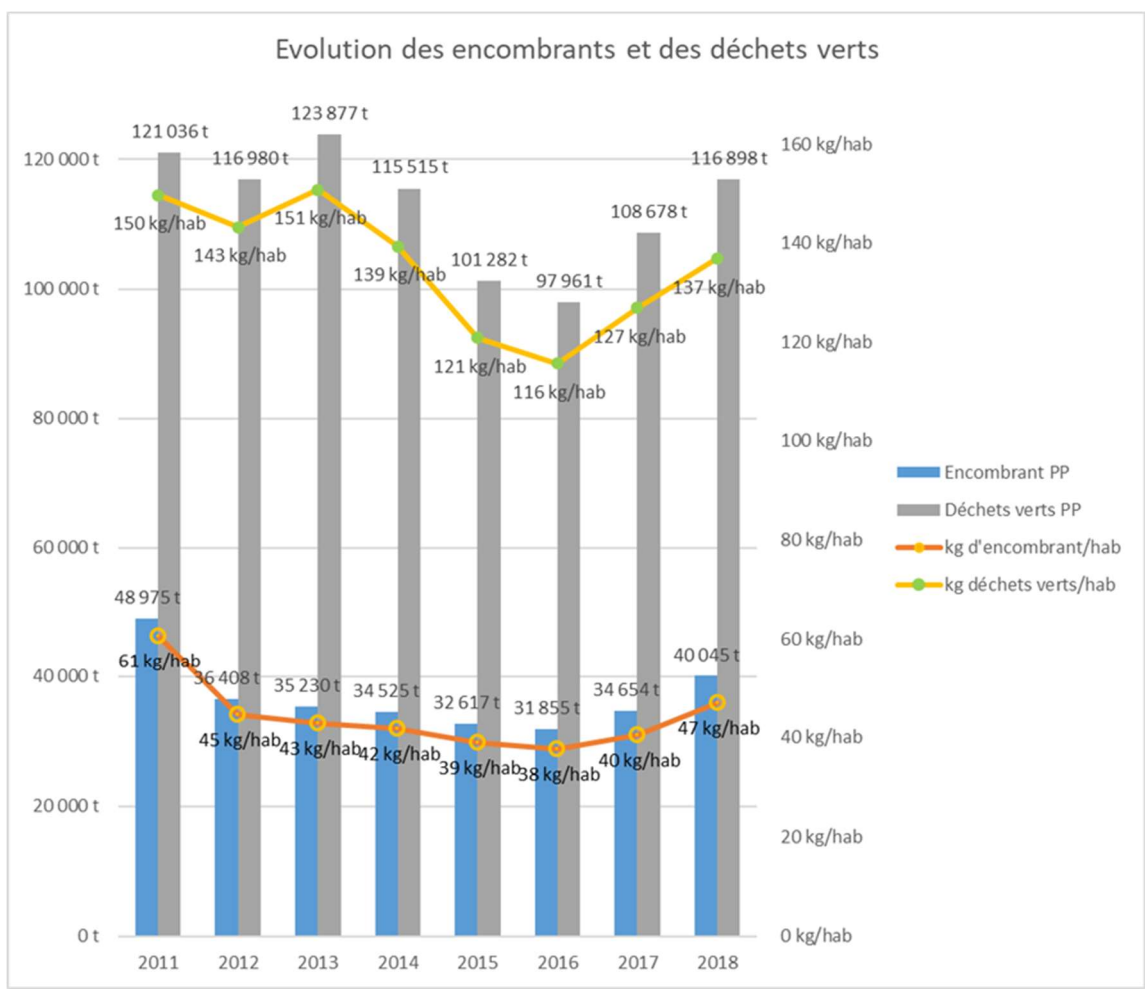


Figure 17 Evolution des tonnages d'encombrants et de déchets verts collectés en porte à porte

3.2.1.4. Les déchets collectés en déchèterie

LES MODALITES D'ACCUEIL EN DECHETERIE

En 2018, La Réunion était pourvue de 41 déchèteries fixes et 1 déchèterie mobile sur le territoire de la CIREST. La carte de ces installations est présentée en partie 5.2.1 du présent rapport.

Chaque collectivité est compétente pour fixer les modalités de collecte d'accès des déchèteries (flux acceptés, contrôles des entrées, accès des professionnels, tarifs, etc.).

Les jours et horaires d'ouverture sont variables d'un site à l'autre. La moitié des sites sont fermés le dimanche, ce qui peut représenter un facteur limitant aux apports des particuliers qui se déplacent essentiellement le week-end.

En 2018, l'ensemble des déchèteries sont accessibles aux professionnels (excepté la déchèterie mobile), mais sous certaines conditions, comme présenté dans le tableau suivant.

Tableau 21 Conditions d'acceptation en déchèteries selon les EPCI

Conditions d'acceptation des professionnels en 2018	
Déchèteries de la CINOR	Apport payant via des tickets prépayés
Déchèteries du TCO	Les professionnels sont autorisés (véhicule avec un PTAC < 3,5 tonnes) exceptés pour les DEEE
Déchèteries de la CIVIS	Les professionnels sont autorisés (véhicule avec un PTAC < 3,5 tonnes) Déchets de plâtre, ciment et bois de palette non acceptés
Déchèteries de la CASUD	Les professionnels sont autorisés (véhicule avec un PTAC < 3,5 tonnes) Un seul apport hebdomadaire avec limitation selon le type de déchets : gravats et terre interdits, végétaux : 4m ³ , cartons : 4m ³ , ferrailles : 1 m ³ , encombrants type ménagers non valorisables : 2 m ³ Déchets de plâtre et déchets de bois non acceptés
Déchèteries de la CIREST	Payant (quelle que soit la nature des déchets) : 5€ pour 1 dépôt de 2,5 m ³ DEEE non acceptés Déchets de plâtre acceptés uniquement à Saint-André et Bras-Panon

LES FLUX COLLECTES EN DECHETERIE

Les déchets non dangereux collectés en déchèterie en 2018 représentent 15% du gisement des déchets ménagers et assimilés collectés à La Réunion. Les déchèteries collectent également certains déchets dangereux produits par les ménages (DEEE, piles, batteries, huiles, etc.). Ces flux seront présentés dans la suite, au niveau de la partie dédiée aux déchets dangereux.

Le graphique ci-dessous présente la répartition des flux de déchets inertes et non dangereux non inertes collectés en déchèterie pour l'année 2018.

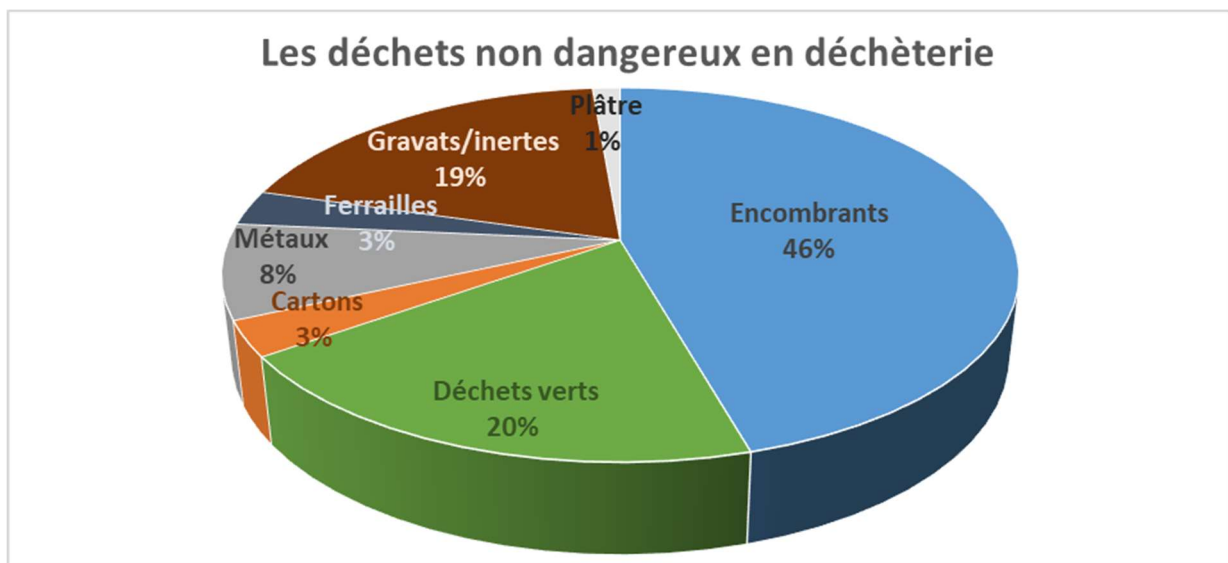


Figure 18 Répartition des déchets non dangereux collectés en 2018 en déchèterie

Les flux majoritairement collectés en déchèterie sont :

- Les encombrants : 46% du gisement,
- Les déchets verts : 20% du gisement,
- Les gravats : 19% du gisement.

Le tableau suivant présente les flux de déchets inertes et non dangereux non inertes collectés en déchèterie à La Réunion.

Tableau 22 Evolution des flux des déchets non dangereux collectés en déchèterie

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017*	2018
Encombrants	18 163 tonnes 22,5 kg/hab	17 317 tonnes 21,2 kg/hab	20 267 tonnes 24,7 kg/hab	22 340 tonnes 27,0 kg/hab	27 581 tonnes 32,9 kg/hab	29 602 tonnes 35 kg/hab	27 982 tonnes 32,7 kg/hab	35 299 tonnes 41,3 kg/hab
Déchets verts	12 121 tonnes 15,0 kg/hab	12 335 tonnes 15,1 kg/hab	14 117 tonnes 17,2 kg/hab	14 937 tonnes 18,0 kg/hab	17 113 tonnes 20,4 kg/hab	21 210 tonnes 25,3 kg/hab	12 939 tonnes 15,1 kg/hab	18 190 tonnes 21,3 kg/hab
Cartons	1 442 tonnes 1,8 kg/hab	1 582 tonnes 1,9 kg/hab	1 864 tonnes 2,0 kg/hab	1 534 tonnes 2,3 kg/hab	1 958 tonnes 2,8 kg/hab	2 247 tonnes 2,7 kg/hab	2 228 tonnes 2,6kg/hab	2 209 tonnes 2,6kg/hab
Métaux	4 684 tonnes 5,8 kg/hab	4 685 tonnes 5,7 kg/hab	4 159 tonnes 5,1 kg/hab	5 914 tonnes 7,1 kg/hab	6 851 tonnes 8,2 kg/hab	8 008 tonnes 9,5 kg/hab	5 179 tonnes 6,1 kg/hab	6 401 tonnes 7,5 kg/hab
Ferrailles	89 tonnes 0,1 kg/hab	874 tonnes 1,1 kg/hab	992 tonnes 1,2 kg/hab	826 tonnes 1,0 kg/hab	1 171 tonnes 1,4 kg/hab	32 tonnes 0 kg/hab	1 993 tonnes 2,3 kg/hab	2 385 tonnes 2,8 kg/hab
Gravats / Inertes	11 124 tonnes 13,8 kg/hab	11 586 tonnes 14,2 kg/hab	11 372 tonnes 13,8 kg/hab	12 787 tonnes 15,4 kg/hab	14 865 tonnes 17,7 kg/hab	15 633 tonnes 18,5 kg/hab	15 055 tonnes 17,6 kg/hab	14 958 tonnes 17,5 kg/hab
Plâtre	154 tonnes 0,2 kg/hab	467 tonnes 0,6 kg/hab	673 tonnes 0,8 kg/hab	690 tonnes 0,8 kg/hab	760 tonnes 0,9 kg/hab	855 tonnes 1 kg/hab	846 tonnes 1 kg/hab	1 586 tonnes 2 kg/hab

* Les tonnages déposés en déchèterie pour la CASUD n'étaient pas détaillés dans le SPED 2017 : les données sont donc sous-estimées par rapport à la réalité.

EVOLUTION DES TONNAGES COLLECTES EN DECHETERIE

Le tonnage de déchets inertes et non dangereux non inertes collecté en déchèterie est en augmentation de 48% entre 2011 et 2018.

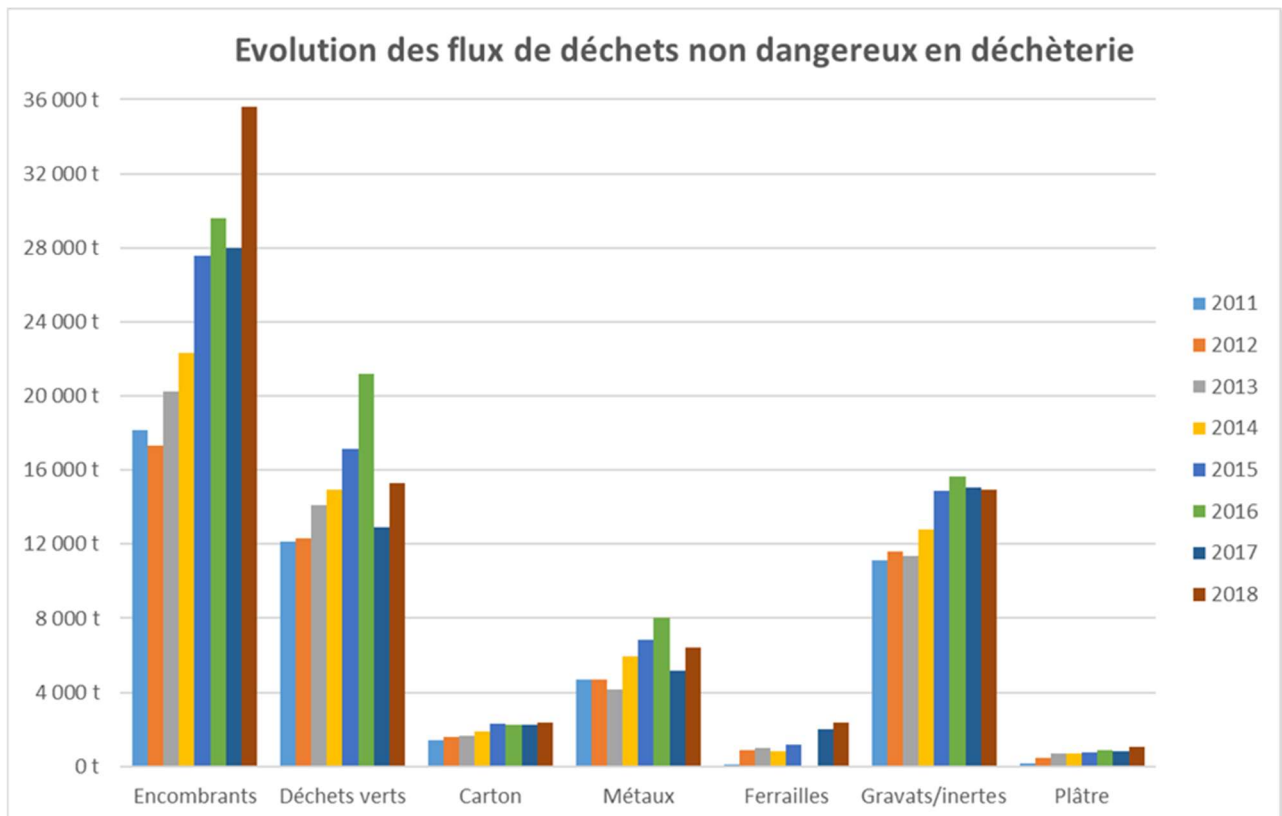


Figure 19 Evolution des flux de déchets non dangereux en déchèteries

Une montée en puissance des déchèteries est observée. Le geste d'apport en déchèterie est de plus en plus ancré dans le comportement des habitants de La Réunion, notamment pour les encombrants (la diminution des fréquences de collecte de ce flux en porte-à-porte contribue à l'augmentation des tonnages en déchèterie).

Le ratio de déchets collectés en déchèteries est 2 fois plus faible à La Réunion (91 kg/hab en moyenne) qu'au niveau national (selon l'Enquête ADEME 2015, 202 kg/hab/an sont collectés en déchèterie). Ce résultat est à mettre en perspective avec plusieurs points :

- La collecte d'encombrants et de déchets verts en porte à porte représente autour de 180 kg/hab/an,
- Les déchets des filières REP sont très peu collectés à La Réunion du fait de manque de place pour les emprises foncières des déchèteries.

Le nombre peu élevé de déchèteries, couplé à la systématisation des collectes en porte-à-porte des déchets verts et des encombrants expliquent en partie l'importance des tonnages de déchets verts et d'encombrants collectés en porte-à-porte et le peu de déchets collectés en déchèterie.

Un enjeu fort du Plan sera de pérenniser la montée en puissance des déchèteries et de communiquer quant à leur utilisation auprès des ménages et des professionnels.

3.2.1.5. Les biodéchets

En 2018, aucun EPCI compétent en collecte, ne collecte les biodéchets des ménages de façon séparative. Les mesures prises pour la gestion de ce flux sont la distribution de composteurs individuels. Cependant la gestion des biodéchets des ménages est une directive de la loi de transition énergétique (avancée à fin 2023 par la loi AGEC). Le gisement de la fraction fermentescible des ordures ménagères représente 56 000 t d'après le MODECOM 2018.

A noter que le TCO dispose d'une collecte spécifique des déchets pour les métiers de bouche et cantines du littoral, qualifiés comme gros producteurs de biodéchets. En revanche, les tonnages collectés ne sont pas distingués des tonnages OMR et ne font pas l'objet de valorisation ultérieure et sont destinées à l'ISDND de Rivière Saint Etienne.

3.2.1.6. Les filières REP

Les politiques de collecte sélective et de recyclage des déchets s'appuient pour partie sur les filières dites de responsabilité élargie des producteurs, principe qui découle de celui du pollueur-payeur, c'est-à-dire que les fabricants nationaux, les importateurs de produits et les distributeurs pour les produits de leurs propres marques doivent prendre en charge, notamment financièrement, la collecte sélective puis le recyclage ou le traitement des déchets issus de ces produits. Ils peuvent assumer leur responsabilité de manière individuelle, ou collective dans le cadre d'un éco-organisme. Dans ce dernier cas, ils adhèrent à une société souvent agréée par les pouvoirs publics, à laquelle ils versent une contribution financière. En pratique, la plupart des producteurs choisissent cette solution.

Le tableau ci-après synthétise quels sont les éco-organismes et modalités de collecte en fonction du type de flux.

Tableau 23 Synthèse des filières REP à la Réunion

REP	Eco Organismes	Modalités de collecte
Emballages	CITEO	Bacs jaunes et bornes en apport volontaire
Piles et accumulateurs portables	Corepile	Déchèteries, bornes dédiées magasins
Automobiles		Casse auto agréée
DÉEE	Eco Systèmes Ecologic	Déchèteries, collecte en porte à porte, remise au vendeur La collecte des DÉEE professionnels s'effectue par RVE ou SUEZ et le traitement est réalisé par RVE
Médicaments		Remise en pharmacie
Accumulateurs automobiles et industriels	ATBR	Remise au vendeur
Pneumatiques	AVPUR	Remise au vendeur ou en déchèterie
Textiles, linge de maison et chaussures	ECO TLC	Bornes d'apport volontaire dédiées
Ameublement	Eco Mobilier et Valdelia	Déchèteries + à la demande via SUEZ pour les professionnels
Déchets d'activités de soins à risques infectieux	DASTRI	Remise en pharmacie dans contenant adéquat
Déchets Diffus Spécifiques	ECO DDS	Non déployée

REP	Eco Organismes	Modalités de collecte
Lampes	Eco Systèmes	Déchèteries, bornes dédiées dans les magasins
Panneaux photovoltaïques	PC Cycles	Remise au vendeur
Extincteurs	Eco Systèmes	Remise au vendeur
Huiles usagées, minérales ou synthétiques	Dispositif d'aides à la collecte et au transport maritime, géré par l'ADEME (pas une filière REP à proprement parler)	Collecte : SUEZ, TRANSLOG
Fusées de détresse	APER-PYRO	Non déployé

Les déchets dangereux, par définition, sont les déchets qui présentent une ou plusieurs des propriétés suivantes : explosif, comburant, inflammable, irritant, nocif, toxique, cancérigène, corrosif, infectieux, toxique pour la reproduction mutagène, écotoxique, ...

Les déchets dangereux relevant du Plan sont les déchets produits par les ménages, les activités économiques, les collectivités et les administrations. Les déchets dangereux des activités économiques, des déchets agricoles et des déchets du BTP sont présentés dans la suite du diagnostic, dans les parties « déchets d'activités économiques », « déchets agricoles » et « déchets du BTP ».

Les données d'état des lieux ont été fournies par le Syndicat de l'Importation et du Commerce de La Réunion (SICR), syndicat qui représentait en 2015 e les filières REP suivantes sur le territoire de La Réunion en termes de déchets dangereux.

TEXTILE

Les textiles sont collectés grâce à un réseau de bornes d'apport volontaire présentes sur le territoire. Les textiles pouvant être collectés dans ces bornes sont les TLC (Textiles, Linge de maison et Chaussures) : habits, rideaux, couettes, nappes, draps, serviettes, couvertures, chaussures attachées par paire, maroquinerie,

A titre indicatif : l'association TI TANG RECUP continue la densification de son réseau de borne d'apport volontaire avec notamment la mise en place de 219 bornes entre août 2015 et 2018 qui ont permis de recueillir, en 2018, 1370 tonnes de TLC. L'association estime que le gisement présent sur le territoire est d'environ 4 000 tonnes/an (estimation réalisée à l'aide des résultats des caractérisations des OMR et des gisements de Métropole communiqués par les Eco-Organismes).

DECHETS D'AMEUBLEMENT (DOMESTIQUES ET PROFESSIONNELS)

Les déchets d'ameublement sont les meubles de salon, séjour, salle à manger, les meubles d'appoint, les meubles de chambres à coucher, les meubles de cuisine, les meubles de bureau, les meubles de salle de bain, les meubles de jardin, la literie et les sièges. A La Réunion, les déchets d'ameublement sont gérés par l'éco-organisme Eco-Mobilier (flux domestiques et professionnels) qui est représenté par le SICR, et par VALDELIA (flux professionnels).

La filière de collecte et de traitement est opérationnelle depuis 2020.

LES PILES ET ACCUMULATEURS : COREPILE

Les déchets pris en compte dans les « piles et accumulateurs » sont l'ensemble des piles et accumulateurs portables, seuls ou incorporés à des équipements électriques et électroniques : piles bâtons (piles alcalines, piles salines, piles lithium), piles boutons (zinc air, zinc argent, lithium, alcalines) et accumulateurs portables (nickel-cadmium, nickel-métal, hydrure, lithium-ion, lithium-polymère).

87 t ont été collectées en 2018 via 98 points d'enlèvement (dont 42 déchetteries).

La collecte des piles et accumulateurs se fait sur le territoire grâce à un réseau de collecte mis en place par COREPILE : meubles de collecte dans les grandes et moyennes surfaces et fûts en déchèterie. En effet, les distributeurs ont l'obligation légale de reprendre gratuitement les produits usagés de leurs clients selon le principe de « un pour zéro ».

LES LAMPES

Les lampes concernées par le présent paragraphe sont l'ensemble des lampes à l'exception des ampoules à filaments : tubes fluorescents, lampes fluocompactes, lampes à LED, lampes à vapeur de mercure, lampes à iodure métallique, lampes sodium, lampes de vidéoprojecteur, ...

La collecte des lampes est assurée à l'aide d'outils de collecte mise en place et est gérée par RECYLUM puis par ECOSYSTEM à partir de 2018. Les outils de collecte sont en accès libre chez les distributeurs de lampes qui ont l'obligation légale de reprendre gratuitement les produits usagés de leurs clients selon le principe de « un pour zéro ».

22 t ont été collectées en 2018.

LES DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (DEEE) DES MENAGES : ECOSYSTEM ET ECOLOGIC

Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) sont les équipements arrivés en fin de vie ou ayant perdu son usage initial. Les DEEE sont définis par l'article R543-171-1 du Code de l'Environnement. Ils sont classés en 10 catégories distinctes :

- Catégorie 1 : Gros appareils ménagers ;
- Catégorie 2 : Petits appareils ménagers ;
- Catégorie 3 : Équipements informatiques et de télécommunications ;
- Catégorie 4 : Matériel grand public ;
- Catégorie 5 : Matériel d'éclairage (à l'exception des appareils d'éclairage domestique et des ampoules à filament, auxquels s'appliquent néanmoins les articles 4 et 5 du décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005) ;
- Catégorie 6 : Outils électriques et électroniques (à l'exception des gros outils industriels fixes) ;
- Catégorie 7 : Jouets, équipements de loisir et de sport ;
- Catégorie 8 : Dispositifs médicaux (à l'exception de tous les produits implantés ou infectés) ;
- Catégorie 9 : Instruments de surveillance et de contrôle ;
- Catégorie 10 : Distributeurs automatiques ;
- Catégorie 11 : Panneaux Photovoltaïques.

LES DEEE DES MENAGES

Dans le cas des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques des ménages, les distributeurs ont l'obligation de reprendre le produit usagé des clients selon le principe du « un pour un » sauf dans le cas des petits appareils ménagers où, lorsque la surface de vente dédiée aux équipements électriques et électroniques est supérieure à 400 m², le principe du « un pour zéro » s'applique. L'Eco-Organisme Eco-Systèmes met à disposition des distributeurs des dispositifs de collecte permettant de différencier les différents types de petits électroménagers.

7741 t ont été collectées en 2018.

LES DEEE DES PROFESSIONNELS

En 2014, Les DEEE des professionnels, quant à eux, ont été gérés par deux Eco-Organismes : Eco-Systèmes Pro et RECYLUM. Depuis leur fusion en 2018, toutes les données ont été agglomérées. Il s'agit de DEEE Professionnels sont les équipements qui ont été achetés pour un usage exclusivement professionnel, pour les entreprises et activités commerciales.

509 t ont été collectées en 2018.

LES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

Les panneaux photovoltaïques sont des déchets d'équipements électriques et électroniques (catégorie 11). Les déchets concernés sont uniquement les équipements de production d'électricité à partir de l'énergie solaire, les panneaux solaires thermiques ne rentrent pas dans cette catégorie. La législation impose la reprise gratuite selon le principe « un pour un ».

L'éco-organisme PV CYCLE assure la gestion des déchets de panneaux photovoltaïques depuis le 1^{er} janvier 2015.

PV CYCLE s'est mis en place les solutions d'enlèvement suivantes : enlèvement sur site des gros volumes (au moins 40 panneaux photovoltaïques) ou la mise en place de points d'apport volontaire pour les plus petits volumes.

7 t ont été collectées via 6 points d'apports volontaires (PAV) et des collectes ponctuelles en 2018.

LES DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES

Actuellement aucune filière de collecte des déchets diffus spécifiques n'est mise en place à La Réunion. Les usagers sont invités à stocker chez eux les DDS en attendant qu'une filière spécifique se mette en place. Il n'y a donc pas, actuellement, de DDS collectés sur le territoire.

L'éco-organisme Eco-DDS, dont la mission est d'organiser le fonctionnement de la filière des DDS des ménages et d'assurer la pérennisation dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé, n'est actuellement pas présent sur le territoire de La Réunion.

Théoriquement, Eco-DDS assure le déploiement, la collecte, le regroupement et le traitement pour les déchets suivants :

- Produits de bricolage et décoration : peinture, vernis, lasure, pigment, couleur, enduit, colle, mastic, résine, mousse expansive, antirouille, white-spirit, décapant, solvant et diluant, acétone ;
- Produits d'entretien véhicule : antigel, filtre à huile, liquide de dégivrage et de refroidissement, anti-goudron ;
- Produits spéciaux d'entretien maison : déboucheur canalisations, ammoniacque, soude, eau oxygénée, acides, décapant four, répulsif, imperméabilisant, insecticide, raticide, produits de traitement des matériaux (dont bois) ;
- Produits d'entretien piscine : chlore, désinfectant ;
- Produits de jardinage : engrais non organique, anti-mousses, herbicide, fongicide ;
- Produits de chauffage, cheminée et barbecue : combustible liquide, allume-feu, nettoyant cheminée, alcool à brûler, produit de ramonage.

La mise en place de cette filière permettrait donc de capter ces catégories de déchets et de les éliminer dans des conditions respectueuses de l'environnement tout en réduisant, de fait, la nocivité des déchets collectés actuellement par les collectivités (en effet, il est probable que les DDS actuellement produits sur le territoire soit collectés avec les OMR et donc enfouis dans des sites non prévus à cet effet).

LES VEHICULES HORS D'USAGE

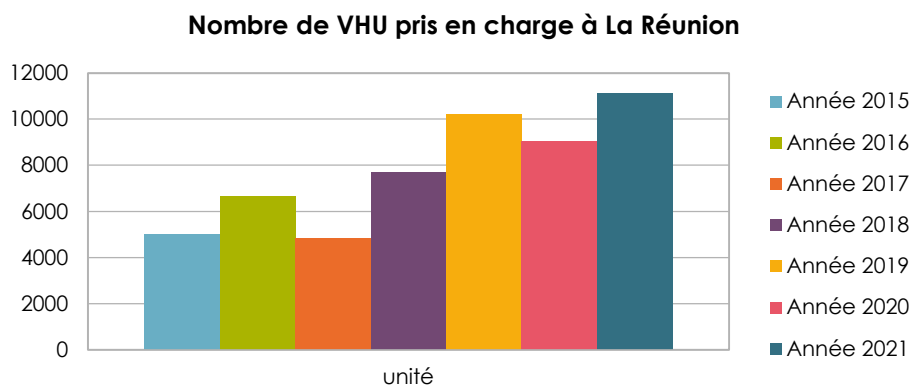
Un véhicule Hors d'Usage (VHU) est un véhicule que son détenteur remet à un tiers pour qu'il le détruise. Les véhicules concernés sont les voitures, les camionnettes (PTAC < 3,5 tonnes) et les cyclomoteurs à trois roues.

La directive 2000/53/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 septembre 2000 relative aux VHU (dite directive VHU) fixe les objectifs de réutilisation et de valorisation des VHU : 95% de réutilisation et de valorisation des VHU au 1^{er} janvier 2015. Les VHU ne sont pas autorisés en déchèterie, ils doivent être remis à un broyeur agréé. 11 centres de dépollution de VHU sont agréés à La Réunion. Un plan VHU Drom-Com est également présent pour les Outre-Mer et pour avoir une meilleure gestion des VHU sur les territoires ultra-marins.

Le gisement des VHU sur l'île de La Réunion est estimé entre 20 000 et 30 000 véhicules par an dans le PREDIS.

Les enjeux sont en priorité environnementaux en cas de déconstruction ou de dépollution inappropriées (pollution des milieux naturels par les huiles de vidange, les graisses, les acides de batterie...), mais également sanitaires, les VHU étant reconnus comme ayant un impact fort sur le développement des maladies vectorielles (gîtes larvaires de moustique notamment).

Tableau 24 Evolution de la gestion des Véhicules Hors d'Usage



N.B. : Il y a un manque de traçabilité et d'information important concernant la collecte et le traitement des poids lourds, engins de chantiers et bus.

L'évolution des tonnages pris en charge par les collectivités est présentée ci-après : 7 684 t de métaux ont été récupérées à partir des VHU 2606 véhicules collectés en 2018.

Tableau 25 Evolution de la gestion des Véhicules Hors d'Usage

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de VHU collectés par les collectivités	2 977	1 885	1 864	1 673	2 220	2 104	1 760	2 606

Le SICR estimait en 2018, que :

- 8 à 12 000 VHU sont présents sur le territoire (estimation par les professionnels),
- 7 694 VHU sont captés en 2018 par les centres VHU (données SYDEREP),
- 50% des VHU échappent à la filière autorisée du fait de la présence de nombreuses filières illégales présentes sur le territoire et de la valeur marchande des pièces de véhicules.

LES PNEUMATIQUES USAGES

La filière de gestion des pneumatiques usagés est assurée par AVPUR (Association pour la Valorisation des Pneumatiques Usagés de La Réunion), représentée à La Réunion par le SICR. Les données ci-après sont issues du « guide pratique pour une gestion responsable des déchets REP à La Réunion » rédigé par le SICR et de la présentation « Valorisation des déchets de pneumatiques à La Réunion » réalisé par AVPUR et le SICR.

AVPUR a confié à la société SOLYVAL les prestations de collecte, stockage, tri et valorisation des pneumatiques usagés. La collecte se fait grâce à un réseau de prestataires agréés (garage, station essence, démolisseur agréé) ; en 2015, 306 points de collecte étaient recensés sur le territoire.

Tableau 26 Evolution de la gestion des pneumatiques usagés

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tonnage total collecté	4 418	4 771	5 140	5 693	5 627	5 315

Le SICR note également qu'une partie du gisement n'est pas déclarée et serait acheminée vers Madagascar.

ACCUMULATEURS AUTOMOBILES ET INDUSTRIELS

La filière de récupération et traitement des batteries est assurée par l'ATBR (Association de Traitement des Batteries de La Réunion), représentée à La Réunion par le SICR. Les données ci-après sont issues du « guide pratique pour une gestion responsable des déchets REP à La Réunion » rédigé par le SICR et des données annuelles fournies par le SICR.

1721 t ont été collectées en 2018.

La filière actuellement en place depuis 2001 permet de capter en moyenne 50% du gisement mis sur le marché. Une partie du gisement est détournée (vol dans des conteneurs de collecte) avant d'être revendue sur le marché parallèle (pays de l'Océan Indien).

Le taux de captage des accumulateurs automobiles et industriel est donc proche de 100% mais le Plan devra prévoir des mesures permettant de « récupérer » les tonnages détournés afin de les éliminer dans des conditions conformes à la réglementation.

LES DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX

Déchets d'activités de soins à risque infectieux perforants des patients en auto-traitement et des utilisateurs d'autotests de diagnostic des maladies infectieuses transmissibles :

Les déchets d'activité de soins à risques infectieux piquants, coupants et tranchants pour les patients en auto-traitement sont collectés et traités par DASTRI, l'éco-organisme national agréé par l'état français et financé par les industries de santé DASTRI est représentée à La Réunion par le SICR.

Cette filière REP a été mise en place en mai 2014 à La Réunion.

Tableau 27 Evolution de la gestion des DASRI perforants des patients en auto-traitement et des utilisateurs d'autotests de diagnostic des maladies infectieuses transmissibles (flux collectés et traités par DASTRI)

	2014	2015	2016	2017	2018
Nb points d'enlèvements	210	216			236
Tonnage* total collecté	4	9,5	10,6	15,1	9

* Les tonnages sont des tonnages « bruts » comprenant les contenants.

En 2018, 236 points d'enlèvement étaient présents sur le territoire et 95 des pharmaciens de la Région sont équipés pour pouvoir recevoir les DASRI de leurs usagers.

La collecte des différents points d'enlèvements est assurée trimestriellement par SMD-CDI et le traitement est assuré par SNC POINT NET et ECOLYS, au moyen de 3 banaliseurs DASRI localisés à Saint-Louis et Saint-Denis.

Autres DASRI

Les déchets de soins générés par les professionnels de santé (médecins, infirmiers, vétérinaires ...) ne sont pas concernés par la filière DASTRI et doivent suivre un circuit spécifique.

Le tonnage total collecté à La Réunion est d'environ 990 tonnes par an (total DASRI, y compris filière DASTRI : environ 1 000 tonnes par an).

MEDICAMENTS NON UTILISES

Ils sont collectés via 247 officines. 77 t ont été collectées en 2018.

3.2.1.7. La collecte sur les sites isolés

Le cirque de Mafate n'est pas desservi par les transports. Les seules possibilités d'accès sont à pied ou en hélicoptère. Une organisation spécifique, pour la collecte des déchets, est donc mise en place : l'évacuation des déchets est réalisée, une fois par mois, par hélitreuillage, en partenariat avec l'ONF.

Les déchets sont pré-collectés dans des big-bags qui sont collectés par hélicoptère vers une plateforme. Les déchets sont alors conteneurisés avant d'être acheminés vers l'ISDND de Sainte Suzanne. Dans un souci d'optimisation des coûts, les déchets ne sont pas collectés séparativement (excepté les DASRI qui font l'objet d'une collecte spécifique).

Les tonnages collectés entre 2011 et 2018 sont présentés ci-après :

Tableau 28 Evolution des déchets collectés à Mafate

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Déchets de Mafate	147 tonnes	157 tonnes	169 tonnes	181 tonnes	216 tonnes	178 tonnes	261 tonnes	304 tonnes

3.2.1.8. Mise en perspective des gisements et des résultats de l'étude de caractérisation MODECOM de 2018

Les résultats des caractérisations permettent de mieux connaître le contenu des déchets résiduels et donc d'identifier les gisements pouvant être détournés des bacs d'ordures ménagères afin d'être redirigés vers les filières appropriés. Ces résultats permettent également d'affiner la connaissance de la composition du gisement de déchets présent à La Réunion et donc de consolider les perspectives d'évolution des déchets.

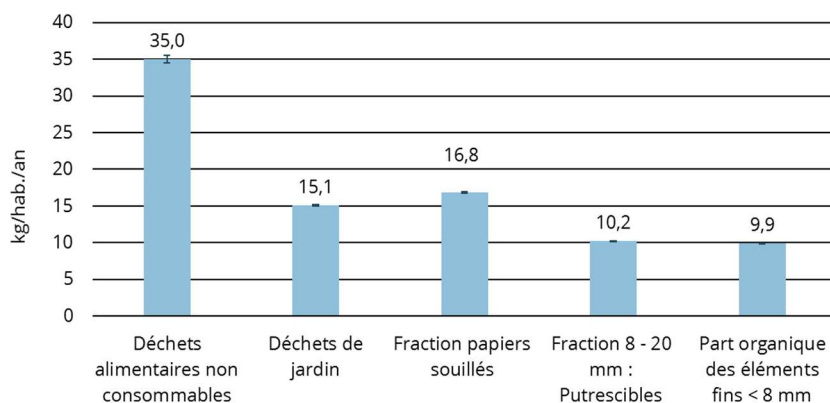
COMPOSITION DE LA POUBELLE OMR :

Catégories de matériau	Moyenne en kg/hab./an	Moyenne en t/an
1. Déchets putrescibles	63,8	54 289
2. Papiers	17,5	14 904
3. Cartons	18,9	16 045
4. Composites	6,5	5 567
5. Textiles	7,5	6 392
6. Textiles sanitaires	35,7	30 412
7. Plastiques	37,5	31 913
8. Combustibles	10,5	8 962
9. Verre	16,7	14 249
10. Métaux	9,0	7 632
11. Incombustibles	3,7	3 165
12. DMS	1,2	992
13. Éléments fins	28,1	23 875
Total	256,7	218 397

ENJEUX DU MODECOM POUR LA POUBELLE « GRISE » :

- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Tri des biodéchets (compostage et/ou collecte séparative),
- Sensibilisation au geste de tri pour le verre et les emballages et autres collectes spécifiques

- Mise en place de l'Extension des Consignes de Tri
- 256 kg/hab./an dont 150 kg sur les seuls emballages et putrescibles sont détournables
- DMS :
 - Faible au regard du tonnage 2,3 kg/an/hab (1,2 kg dans les OMR et 1,1 dans les encombrants)
 - Fort au regard de leur toxicité
- Textiles sanitaires => couches bébés = 14 kg/an/hab



COMPOSITION DE LA POUBELLE RECYCLABLES SEC HORS VERRE :

Gisement	kg/hab./an	%	t/an
Déchets recyclables	64,9	25,3%	55 222
Papiers	17,9	7,0%	15 202
02.01 Emballages papiers	4,1	1,6%	3 459
02.02 JRM	1,7	0,7%	1 444
02.03 Imprimés publicitaires	6,5	2,5%	5 568
02.04 Papiers bureautiques	3,0	1,2%	2 512
02.05 Autres papiers	2,4	1,0%	2 080
Fraction 8 - 20 mm : Papier	0,2	0,1%	139
Emballages ménagers	29,3	11,4%	24 966
03.01 Emballages cartons plats	11,4	4,5%	9 733
03.02 Emballages cartons ondulés	6,2	2,4%	5 306
07.04 Bouteilles et flacons en PET	3,8	1,5%	3 237
07.05 Bouteilles et flacons polyoléfines	1,4	0,6%	1 228
10.01 Emballages métaux ferreux	5,2	2,0%	4 402
10.02 Emballages aluminium	1,2	0,4%	981
Fraction 8 - 20 mm : cartons	0,1	0,0%	80
Emballages en verre	17,7	6,9%	15 054
09.01 Emballages en verre incolore	7,5	2,9%	6 359
09.02 Emballages en verre de couleur	8,7	3,4%	7 430
Fraction 8 - 20 mm : verre	1,5	0,6%	1 265

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI :

Sous catégories du gisement ECT dans les OMR	Moyenne en kg/hab./an	Moyenne en %	Moyenne en t/an
04.02 Autres emballages composites	2,2	0,9%	1 900
07.02 Autres sacs plastiques	4,2	1,6%	3 537
07.03 Autres films plastiques d'emballage	8,6	3,4%	7 357
07.04 Autres emballages plastiques	7,9	3,1%	6 730
TOTAL	23,0	8,9%	19 524
Gisement ECT présent dans les RSHV	2,0		

COMPOSITION DU FLUX ENCOMBRANTS :



- Près de 30 % (22,7 Kg/hab./an) de déchets de filières existantes : principalement des métaux, RSHV (grands cartons), DEEE
- 39 kg/hab./an, soit plus de la moitié des ENC pourraient être valorisés avec la mise en place de nouvelles filières : notamment DEA (17,2 kg/hab./an) et Bois (18,5 kg/hab./an)
- Seulement 20 % de déchets résiduels après le développement de nouvelles filières

Les enjeux relevés sont les suivants :

- Eviter la collecte en porte à porte car les déchets sont valorisables en partie et ne le sont plus une fois mélangés
- Mise en place des filières éco-mobilier et bois

3.2.1.9. Bilan du gisement de déchets ménagers et assimilés

Le gisement de DMA, collecté en 2018, s'élève à 553 217 tonnes soit un ratio de 647 kg par habitant.

Ce ratio a diminué de 6 % entre 2011 et 2015 avant d'augmenter entre 2015 et 2018. Le gisement de DMA qui avait diminué de 11% entre 2011 et 2015, notamment grâce à la forte diminution des déchets verts (-19%) et des encombrants (-36%) collectés en porte à porte, a augmenté de 5% entre 2015 et 2018 à cause de l'importante augmentation de la collecte en porte à porte des déchets verts (+15%) et des encombrants (+23%).

La comparaison des gisements de DMA collectés à La Réunion avec ceux collectés au niveau national montre que les tonnages de « autres collectes en PP » qui correspondent aux tonnages d'encombrants et de déchets verts sont très importants à La Réunion et qu'au contraire les tonnages collectés en déchèteries sont plus faibles à La Réunion. Cette différence de répartition peut être liée à plusieurs facteurs :

- présence de collecte en porte à porte plus importante à La Réunion qu'en métropole (notamment en termes de fréquence de collecte) ;
- pour les déchets verts, la spécificité du climat Réunion entraîne également une production de déchets verts plus importante ;
- déchèteries à La Réunion moins nombreuses qu'en métropole.

Les refus de tri, notamment sur les flux RSHV, déchets verts et encombrants restent tout de même très élevés depuis 2018, avec un taux de refus de plus de 30% par an sur les recyclables secs hors verre, de plus de 5% sur les déchets verts et de plus de 90% pour les encombrants. L'enjeu est alors de réduire de manière importante ces refus afin de développer le recyclage matière et réduire les déchets enfouis, conformément aux attentes réglementaires. De nombreux déchets, notamment sur le flux encombrant quand ce ne sont pas déchets de dépôts sauvages, doivent être redirigés vers les filières REP agréées afin de permettre la recyclabilité de la matière.

Tableau 29 Evolution des refus de tri (source : AGORAH)

		RSHV	Déchets Verts	Encombrants
2018	Collecté	32 047 t	138 802 t	92 650 t
	Valorisé	21 945 t	129 800 t	6 956 t
	Refus de tri	32%	6%	92%
2019	Collecté	32 004 t	124 442 t	88 533 t
	Valorisé	22 496 t	115 269 t	6 231 t
	Refus de tri	30%	7%	93%
2020	Collecté	29 893 t	136 825 t	87 148 t
	Valorisé	18 988 t	127 585 t	8 477 t
	Refus de tri	36%	7%	90%
2021	Collecté	32 453 t	129 787 t	93 288 t
	Valorisé	20 854 t	122 988 t	7 132 t
	Refus de tri	36%	5%	92%

3.2.2. Les déchets d'activités économiques

Les déchets d'activités économiques sont **tous les déchets** dangereux ou non dangereux (dont les déchets inertes), **dont le producteur initial n'est pas un ménage**. Dans la mesure du possible et sauf mention contraire, seuls les déchets de professionnels non collectés par les services publics (déchets d'activités économiques assimilés aux déchets ménagers) seront pris en compte de ce paragraphe.

Les producteurs non ménagers doivent également permettre de développer les dispositifs de reprise et la consigne au sein de leurs activités, afin de permettre la réduction des déchets plastiques et de verre. En effet, ces pratiques sont courantes à La Réunion et elles doivent être développées et soutenues par les collectivités et par les entreprises.

3.2.2.1. Les déchets inertes du BTP

Le gisement des déchets inertes issus du BTP produits en 2018 sur le territoire de La Réunion est présenté dans le tableau ci-après. Il provient des données de la CER BTP et de l'AGORAH. Par hypothèse, les quantités produites en 2018 sont les mêmes que celles qui ont été estimées en 2017 par la CER BTP. Les déchets du BTP sont essentiellement composés de déchets minéraux et inertes (briques, bétons, tuiles et céramiques, verre plat, terre, pierres et cailloux provenant de sites non pollués).

Tableau 30 tonnages inertes produits et collectés en 2018 (hors déchets de verre ménager)

Déchets inertes du BTP, en	Terres et cailloux non pollués, graves et matériaux rocheux	Bétons	Enrobés	Autres Déchets Inertes, dont déchets inertes en mélange	Total
Gisement estimé en 2018, en tonnes	1 525 384	291 618	201 889	224 321	2 243 212
Gisement collecté en 2017, en tonnes	408 412	77 282	55 524	60 499	601 717

Parmi les 601 717 T de déchets inertes du BTP collectés, le tableau ci-après présente la répartition entre les différentes estimations de ces déchets.

Tableau 31 Destination des déchets inertes du BTP, collectés en 2017 (sources : CERBTP, AGORAH) (Par hypothèse, les quantités collectées en 2017 sont les mêmes pour l'année 2018)

Destination, <u>en tonnes</u>	Terres et cailloux non pollués, graves et matériaux rocheux	Bétons	Enrobés	Autres Déchets Inertes, dont déchets inertes en mélange	Total
Réutilisation	409				409
Recyclage local	155 443	74 082	51 787	15 252	296 564
Remblaiement de carrière	240 560	1 000		423	241 983
Stockage en attente de valorisation	12 000	2 200	3 737	44 824	62 761

Le tonnage non tracé est estimé à 1 641 495 tonnes (destination inconnue, légale ou non).

Tableau 32 Répartition estimée du tonnage de déchets non tracés (destination non connue précisément)

Destination, en tonnes	Terres et cailloux non pollués, graves et matériaux rocheux	Bétons	Enrobés	Autres Déchets Inertes, dont déchets inertes en mélange	Total
Non tracé	1 116 972	214 336	146 365	163 822	1 641 495

Le gisement des déchets inertes générés par le secteur du **BTP** s'élève à 2 243 212 t dont 601 717 t sont captées par les installations de gestion des déchets de l'île, soit 27 % du gisement global.

Etant donné la quantité de déchets non tracés, le taux de valorisation des déchets inertes du BTP ne peut pas être estimé.

3.2.2.2. Les déchets non dangereux, hors déchets organiques, issus d'activités économiques

Le tonnage total collecté et tracé est estimé à environ 161 684 tonnes.

3.2.2.3. Les déchets non dangereux organiques

La production et la gestion des déchets non dangereux organiques sont présentées en partie 4.1.2.2. du présent document. Sur le tonnage de 1,58 millions de tonnes de déchets organiques produits estimés, environ 138 800 tonnes sont des déchets verts collectés par le service public (déchets verts ménagers et assimilés aux déchets ménagers). Il est estimé que le solde est issu d'activités économiques.

3.2.2.4. Les déchets d'activités économiques dangereux

La majorité du gisement de déchets dangereux collecté en tant que tel et tracé est le gisement issu des activités économiques.

Le tonnage est évalué à 8 200 tonnes en 2018. Sont considérés dans ce tonnage l'ensemble des déchets dangereux, à l'exception des déchets d'amiante, d'enrobés contenant du goudron, et d'aérosols, qui sont comptés dans les déchets ménagers et assimilés (par rapport au producteur du déchet).

3.3. Synthèse des gisements

Le gisement de déchets produits sur le territoire de la Région Réunion en 2018 est estimé à environ 4,37 millions de tonnes dont :

- Déchets inertes (y compris verre) : 2,27 MT
- Déchets non dangereux (hors déchets organiques) : 510,6 KT
- Déchets non dangereux organiques : 1,58 MT
- Déchets dangereux : 8,6 KT

Le schéma ci-après synthétise les tonnages de déchets produits et leur destination.

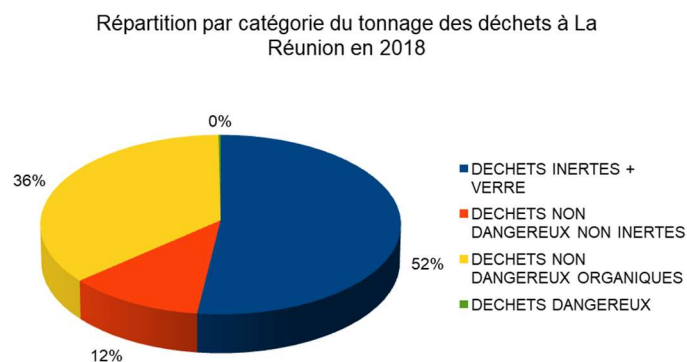


Figure 20 Répartition des déchets à La Réunion en 2018

Les enjeux à retenir de ces chiffres sont les suivants :

- Créer les installations de traitement pour éviter l'enfouissement et respecter les engagements européens et nationaux
 - Par exemple la loi AGEC impose d'enfouir seulement 10 % des DMA en 2035 produits
 - En 2018 la part des DMA enfouis est de **63 % pour l'île de La Réunion**
- Améliorer la traçabilité des déchets inertes et des déchets dangereux
- Augmenter la part de déchets inertes orientés vers le recyclage par rapport à l'enfouissement en ISDI et par rapport à la valorisation dans le cadre du réaménagement des carrières, dans l'optique de préserver au maximum les ressources naturelles épuisables de l'île
- Résorber les dépôts sauvages
- Diminuer les quantités de déchets dangereux produits, notamment en tenant compte de l'absence de filière de traitement sur l'île.
- La gestion des déchets non inertes non dangereux, en particulier ceux issus du BTP, et ceux issus des OMR.

Remarque : les déchets organiques représentent 1,6 millions de tonnes mais sont en majorité tracés et valorisés. Leur gestion ne constitue pas un enjeu majeur du plan.

3.4. Quantité de déchets non dangereux stockés

La quantité de déchets non dangereux stockés en installation de déchets non dangereux (ISDND) en 2018 est de 407 645 tonnes dont :

- ISDND de Bel-Air (Sainte-Suzanne) : 143 161 tonnes
- ISDND de Rivière St Etienne (Saint Pierre) : 197 466 tonnes

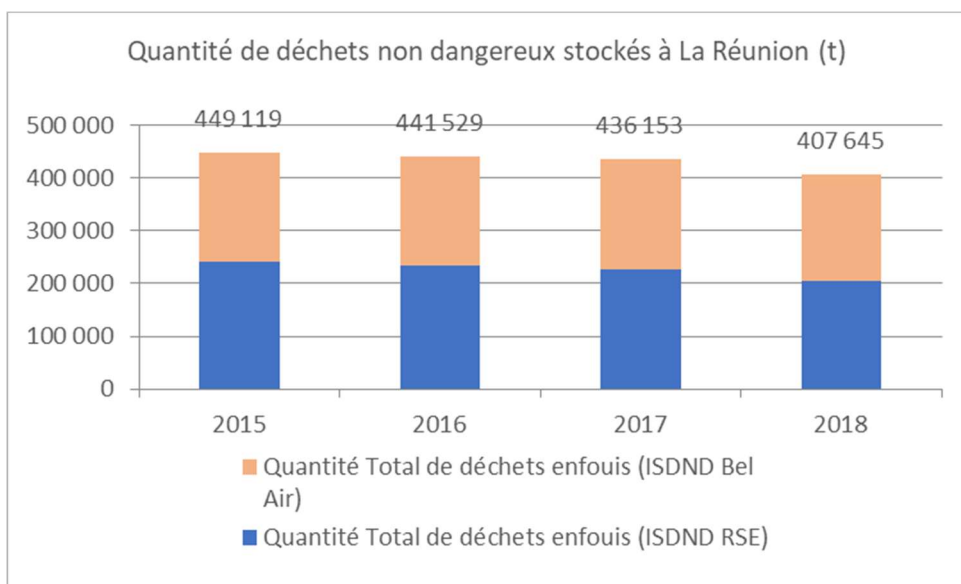


Figure 21 Evolution des déchets stockés

Le taux d'enfouissement, bien que significativement inférieur à la Réunion par rapport aux autres OM, reste encore bien supérieur à la moyenne nationale.

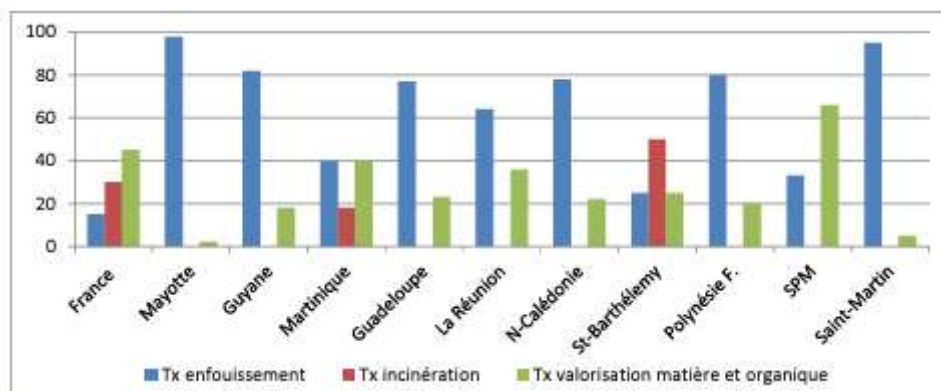


Figure 22 Taux d'enfouissement, d'incinération et de valorisation des déchets ménagers et assimilés (rapport sénatorial n° 195 2022-2023)

3.5. Synoptique de la gestion des déchets en 2018

Synoptique déchets Réunion 2018

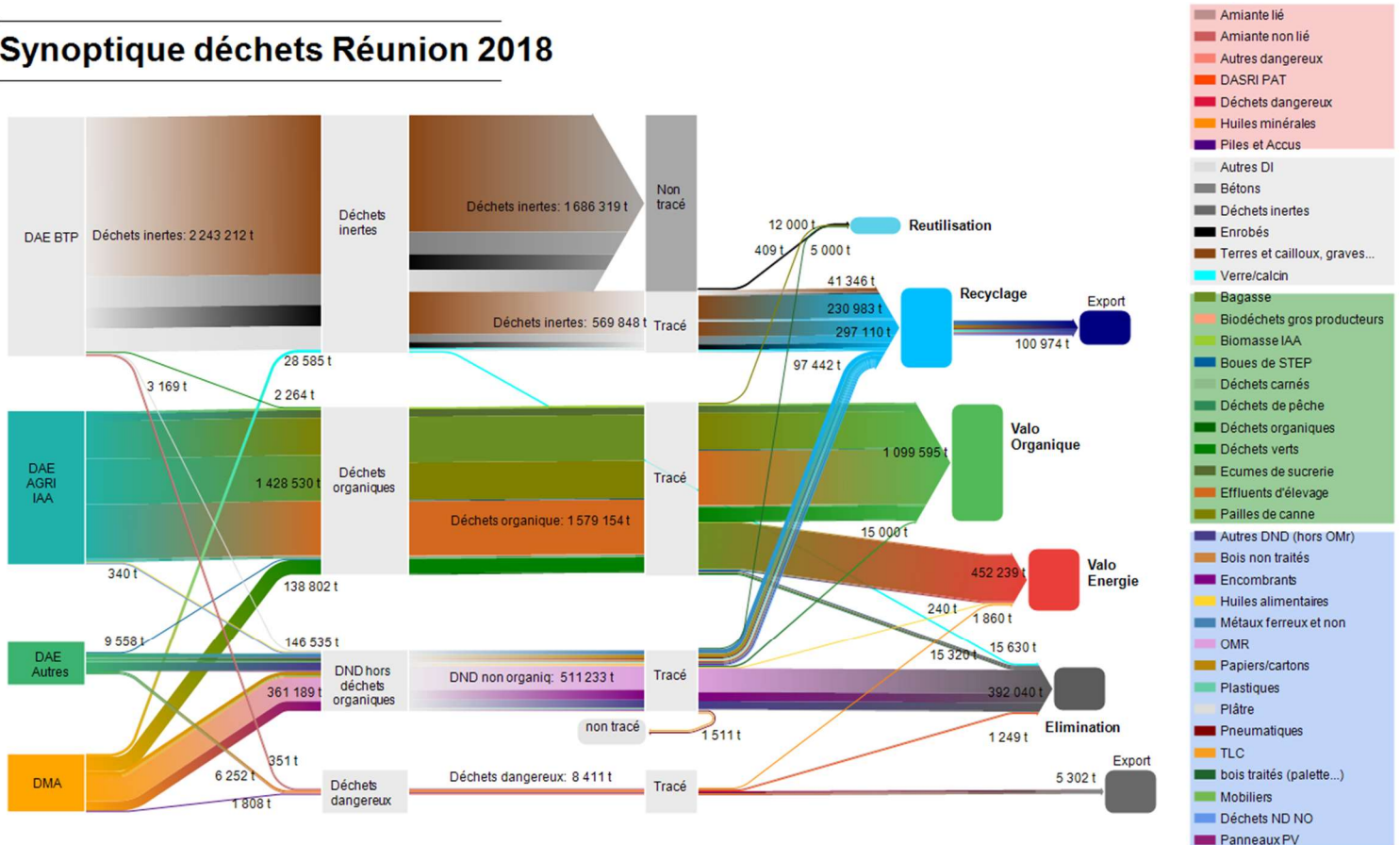


Figure 23 Flux de collecte et de gestion des déchets à La Réunion en 2018

3.6. Focus sur les flux de déchets exportés et importés

3.6.1. Les flux exportés

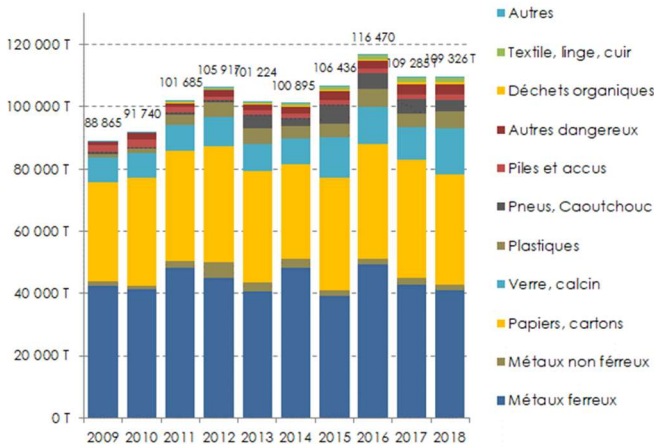
Les statistiques d'exportation des déchets en 2015 ont été transmises par NEXA – Agence Régionale de Développement d'Investissement et d'Innovation – d'après les données douanières. A noter que ces statistiques englobent l'ensemble des déchets exportés dont les déchets ménagers et assimilés (DMA) ainsi que les déchets soumis à une filière dite à Responsabilité Elargie du Producteur de Déchets (REP).

Les déchets concernés sont les suivants :

- Déchets de métaux ferreux,
- Déchets de métaux non ferreux,
- Déchets de papiers, cartons,
- Déchets de piles et accumulateurs
- Déchets de plastiques,
- Déchets de pneus, caoutchouc,

- Déchets de Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC),
- Déchets de verre, calcin,
- Autres non dangereux,
- Autres dangereux.

Quantité de déchets exportés en volume (T)



Quantité de déchets exportés en valeur (k€)

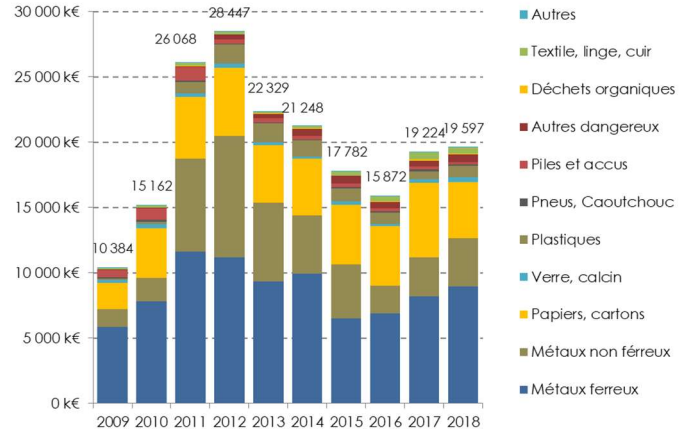


Figure 24 Répartition entre les différents types de déchets exportés en 2018 – Sources : Douanes, NEXA

Les tonnages de déchets exportés représentent donc environ 100 000 t/an.

3.6.2. Les flux importés

FLUX EN PROVENANCE DE MAYOTTE

Des DEEE ménagers en provenance de Mayotte sont importés sur le territoire de La Réunion et traités par RVE (Saint-André). Ces DEEE sont issus d'un stock historique. Actuellement, de l'ordre de 300 t de DEEE de Mayotte sont importés à La Réunion annuellement. Ce gisement devrait augmenter dans les années à venir.

FLUX EN PROVENANCE DES TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES (TAAF)

Les déchets putrescibles (plantes et restes alimentaires) et les déchets de papier/ carton/ bois/ plastiques souillés par des aliments font l'objet d'une incinération sur place, afin d'éviter les nuisances et les rongeurs.

Les déchets de plastiques (non souillés par des aliments), métaux, verre et textiles sont exportés à La Réunion. En 2018, ces flux ont représenté de l'ordre de 34 tonnes, dont 17 tonnes de pneumatiques, 7 tonnes de verre et 5 tonnes de cendres.

4. ETAT DES LIEUX - INSTALLATIONS

Une fois collectés, les déchets sont transportés en vue de leur valorisation ou élimination dans des centres de traitement déclarés, enregistrés ou autorisés au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). A noter que lors des situations de crise ou si la situation l'impose, les EPCI et les syndicats de traitement de l'île de la Réunion peuvent mutualiser leurs installations.

Ces installations sont présentées dans les paragraphes suivants par type de déchet traité ou type d'installation, en distinguant :

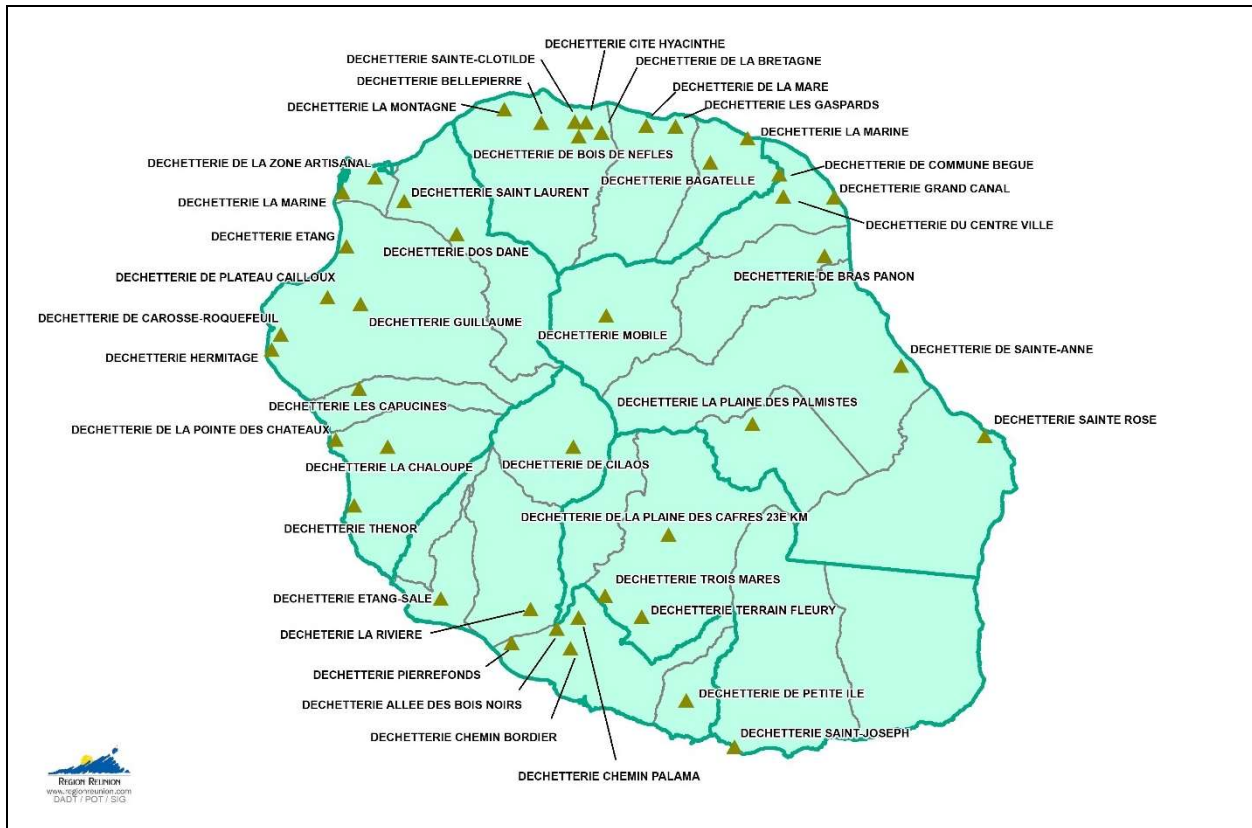
- Déchèteries de collectivité
- Installations de tri et/ou de traitement de déchets non dangereux hors OMR)
- Installations de traitement de déchets verts
- Installations de traitement de VHU
- Installations de traitement de déchets inertes
- Equipements de Valorisation Energétique
- ISDND et centres de traitement des OMR
- Installations de valorisation organique des boues de STEP
- Installations de valorisation des sous-produits animaux
- Installations de traitement des DASRI
- Filières REP et plus largement, installations de gestion des déchets dangereux
- Autres installations, soumises à déclaration
- Installations de gestion de déchets pour lesquelles une demande d'autorisation d'exploiter, une demande d'enregistrement ou une déclaration a été déposée à l'autorité administrative avant 2021

4.1. Déchèteries de collectivités

En 2018, le périmètre du Plan compte 42 déchèteries fixes ouvertes aux particuliers et aux professionnels, ainsi qu'une déchèterie mobile sur le territoire de la CIREST, réservée aux particuliers.

Ces déchèteries sont localisées sur la carte ci-après.

Figure 25 carte des déchèteries publiques



En moyenne, sur le territoire, une déchèterie dessert 20 325 habitants.

A titre informatif, le ratio préconisé par l'ADEME est d'une déchèterie pour 15 000 habitants soit 57 déchèteries sur le territoire de La Réunion.

Cette préconisation ne peut cependant pas constituer une règle. Les besoins en déchèterie doivent être analysés au regard du contexte local : pression foncière, densité de population, nature et quantités de déchets produits par la population localement, difficulté de circulation... La carte montre des zones dépourvues de déchèteries de collectivité notamment dans la zone de Saint-Philippe. Cependant, 99% de la population a accès à une déchèterie à moins de 10 minutes de son lieu de résidence.

Le tableau ci-après liste les déchèteries de collectivité, par EPCI.

Tableau 33 Liste des déchèteries publiques

EPCI	Nom de l'installation	Adresse	Code postal	Commune
CINOR	DECHETERIE BAGATELLE	RUE ELOI MACHORO	97441	STE SUZANNE
CINOR	DECHETERIE CITE HYACINTHE	RUE FRANCOIS DE MAHY	97400	ST DENIS
CINOR	DECHETERIE DE BELLEPIERRE	BOULEVARD GASTON MONNERVILLE	97400	ST DENIS
CINOR	DECHETERIE DE BOIS DE NEFLES	RUE DU BOSQUET, MOUFIA	97490	ST DENIS
CINOR	DECHETERIE DE COMMUNE BEGUE	RUE AMBROISE CROIZAT	97441	STE SUZANNE
CINOR	DECHETERIE DE LA BRETAGNE	CHEMIN GRAND CANAL, SAINTE-CLOTHILDE	97490	ST DENIS
CINOR	DECHETERIE DE LA MARE	23 RUE DU SOLEIL ZA LA MARE	97439	STE MARIE
CINOR	DECHETERIE DE SAINTE-CLOTILDE	RUE DES AMARYLLIS, SAINTE-CLOTILDE	97490	ST DENIS
CINOR	DECHETERIE LA MARINE	RUE DE L'ASSOMPTION, LA MARINE	97441	STE SUZANNE
CINOR	DECHETERIE LA MONTAGNE	CHEMIN NEUF, LA MONTAGNE	97440	ST DENIS
CINOR	DECHETERIE LES GASPARDS	RUE SARDA GARRIGA	97438	STE MARIE
CIREST	DECHETERIE BRAS PANON	14 RUE DES LILAS, ZONE INDUSTRIELLE, CENTRE VILLE	97412	BRAS PANON
CIREST	DECHETERIE DU CENTRE-VILLE	300 RUE DU STADE	97440	ST ANDRE
CIREST	DECHETERIE GRAND CANAL	473 CHEMIN GRAND CANAL RD47	97440	ST ANDRE
CIREST	DECHETERIE MOBILE	SALAZIE	97433	SALAZIE
CIREST	DECHETERIE PLAINE DES PALMISTES	51 AVENUE DU STADE	97431	LA PLAINE DES PALMISTES
CIREST	DECHETERIE SAINTE ANNE	85 CHEMIN MORANGE, SAINTE ANNE	97470	ST BENOIT
CIREST	DECHETERIE SAINTE ROSE	252 RN2 (DERRIERE LE POLE ENVIRONNEMENT)	97439	STE ROSE
CA Sud	DECHETERIE DE LA PLAINE DES CAFRES 23E KM	RUE ROLAND HOARAU	97418	LE TAMPON
CA Sud	DECHETERIE SAINT-JOSEPH	RUE DE LA STATION DE TRANSIT	97480	ST JOSEPH
CA Sud	DECHETERIE TERRAIN FLEURY	RUE DE LA REPUBLIQUE, TERRAIN FLEURY	97418	LE TAMPON
CA Sud	DECHETERIE TROIS MARE	RUE MONTAIGNE, TROIS MARES	97418	LE TAMPON
CIVIS	DECHETERIE ALLEE DES BOIS NOIRS	190 ALLEE DES BOIS NOIRS, RAVINE DES CABRIS	97432	ST PIERRE
CIVIS	DECHETERIE CHEMIN BORDIER	CHEMIN BORDIER, BOIS D'OLIVES	97410	ST PIERRE
CIVIS	DECHETERIE CHEMIN PALAMA	2A CHEMIN PALAMA, RAVINE DES CABRIS	97432	ST PIERRE
CIVIS	DECHETERIE CILAO	CHEMIN DU BRULE MARRON	97413	CILAO
CIVIS	DECHETERIE ETANG-SALE	123 ALLEE MONTAIGNAC	97427	ETANG SALE
CIVIS	DECHETERIE LA RIVIERE	9R chemin la Ouette	97431	ST LOUIS
CIVIS	DECHETERIE PETIT-ILE	13 ALLEE DES PAQUERETTES, RAVINE DU PONT	97429	PETIT ILE
CIVIS	DECHETERIE PIERREFONDS	ZAC ROLAND HOAREAU	97432	ST PIERRE
TCO	DECHETERIE DE CAROSSE-ROQUEFEUIL	54 RUE DES ESPADONS	97460	ST PAUL
TCO	DECHETERIE DE LA POINTE DES CHATEAUX	CHEMIN DEPARTEMENTAL 12, POINTE DES CHATEAUX	97416	ST LEU
TCO	DECHETERIE DE LA ZONE ARTISANALE	2 RUE LEONUS CORRE	97420	LE PORT
TCO	DECHETERIE DE PLATEAU CAILLOUX	AVENUE DES BANGALIS, PLATEAU	97460	ST PAUL

EPCI	Nom de l'installation	Adresse	Code postal	Commune
		CAILLOUX		
TCO	DECHETERIE DOS D'ANE	5071 RUE JACQUES DUCLOS, 97419 DOS D'ANE	97419	LA POSSESSION
TCO	DECHETERIE ETANG	RUE JACOB DE LA HAYE, L'ETANG	97460	ST PAUL
TCO	DECHETERIE GUILLAUME	CHEMIN DE LA GLACIERE, LE GUILLAUME	97460	ST PAUL
TCO	DECHETERIE HERMITAGE	AVENUE BOURBON HERMITAGE LES BAINS	97460	ST PAUL
TCO	DECHETERIE LA CHALOUBE	4 CHEMIN RAYMOND RIVIERE, LA CHALOUBE	97416	ST LEU
TCO	DECHETERIE LA MARINE	BOULEVARD DE LA MARINE, ZONE SUD	97420	LE PORT
TCO	DECHETERIE LES CAPUCINE	123 CHEMIN DES BARRIERES	97426	TROIS BASSINS
TCO	DECHETERIE SAINT LAURENT	RUE ANDRE LE TOULEC, SAINTE THERESE	97419	LA POSSESSION
TCO	DECHETERIE THENOR	CHEMIN GEORGES THENOR, GRAND FOND	97416	ST LEU

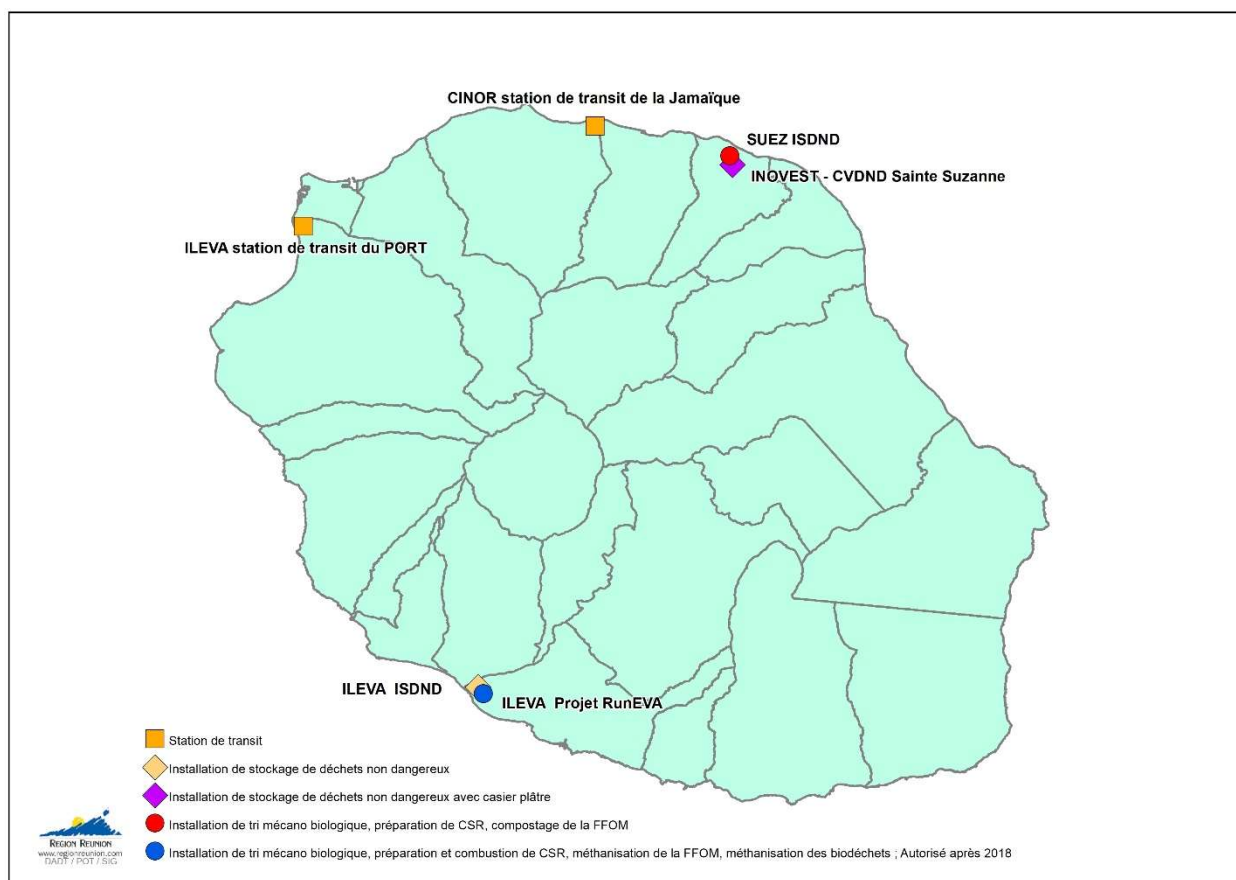
En complément de ces équipements publics, les particuliers et les professionnels peuvent également apporter leurs déchets sur des installations privées de gestion de déchets.

4.2. Installations de tri et/ou de traitement de déchets non dangereux hors OMR (dont installations privées de collecte / réception de déchets non dangereux)

15 installations (publiques ou privées) ayant une activité de collecte et tri de déchets non dangereux (déchets non dangereux triés ou en mélange, tels que les déchets de bois, déchets métalliques, déchets de cartons, ...) étaient en activité sur le territoire de La Réunion en 2018. 3 établissements supplémentaires ont été autorisés après 2018.

Ces installations sont localisées sur la carte ci-après.

Figure 26 carte des plateformes de tri et/ou traitement de déchets non dangereux (hors OMR)



Ces installations sont répertoriées dans le tableau ci-après, qui précise également le type de traitement et la capacité de collecte/ traitement.

N.B. : les capacités de collecte / traitement indiquées dans le tableau ci-après sont des capacités théoriques, qui proviennent des arrêtés d'autorisation, d'enregistrement, ou bien des déclarations ICPE. Ces capacités ne sont pas représentatives de l'activité réelle de l'installation.

Tableau 34 Liste des installations de tri et/ou traitement de déchets non dangereux (hors OMR)

Nom de l'installation	Types de déchets	Adresse	Code postal	Ville	Type de traitement	Capacités de collecte/ traitement
ALDO RECYCLAGE REUNION (ex KR OI)	Déchets métalliques	14 rue Gustave Eiffel	97419	LA POSSESSIO N	Tri, transit, regroupement + compactage via une presse	475 m ² compactage : 9 t/j
CDA A	Déchets métalliques	ZAE La Mare	97438	STE MARIE	Tri, transit, regroupement + compactage ou cisailage	14 600 m ² compactage et cisailage : 68 t/j

Nom de l'installation	Types de déchets	Adresse	Code postal	Ville	Type de traitement	Capacités de collecte/traitement
CINOR station transit déchets (Quai de transit de la Jamaïque)	Déchets non dangereux dont OMR, DAE, déchets verts, encombrants	RN2	97400	ST DENIS	Transit et tri du carton des DAE	5 460 m ³
CUB AC CASSE rte de Cambaie	Déchets métalliques	68 route de Cambaie	97460	ST PAUL	Tri, transit, regroupement	1 800 m ²
CUB INDUSTRIE SARL	Déchets métalliques	95, Route de Cambaie	97460	ST PAUL	Broyeur de déchets métalliques dont VHU	150 t/j
ILEVA	Encombrants, collecte sélective et déchets « 5 flux » des activités économiques	24 rue Pierre Brossollette	97420	LE PORT	Tri, transit, regroupement + broyage de plastiques et papiers	4 500 m ³ Broyage : 40 t/j
GENERALL AUTOS	Déchets métalliques	Zone d'Activités du Gol	97450	ST LOUIS	Broyage de déchets métalliques	3 500 m ² 42 t/j
ILEVA - Centre de tri DND Pierrefonds	Collecte sélective et déchets « 5 flux » des activités économiques	Lieu-dit "Du Velours", chemin Charette	97410	ST PIERRE	Tri, transit, regroupement	4 000 m ³
ILEVA - CVDND	Encombrants et DAE	Lieu-dit "Rivière St Etienne"	97410	ST PIERRE	Tri, transit, regroupement + broyage avant enfouissement	7 500 m ³ 500 m ² (métaux) Broyage : 100 t/j
METAL REUNION	Déchets métalliques, bois, verre	Z.A.C. Environnement - 2, rue de Kyoto	97420	LE PORT	Tri, transit, regroupement + broyage (métaux, bois) et compactage/cisaillage	5 971 m ² (métaux) 4 000 m ³ (bois) 900 m ³ (verre) traitement : 77 t/j
SOLYVAL	Pneumatiques usagés Déchets métalliques	ZAC Ecoparc	97460	ST PAUL	Tri, transit, regroupement + Broyage de pneumatiques	7 000 m ³ (pneus) 990 m ² (métaux) Broyage : 20 t/j
STS	DND et DI	1 chemin Badamier	97410	ST PIERRE	Déchetterie professionnelle Concassage et broyage de déchets inertes Broyage de déchets de bois et DIB	DI 15 000 m ² DIB et bois 7 300 m ³ Broyage de bois et DIB : 16 t/j

Nom de l'installation	Types de déchets	Adresse	Code postal	Ville	Type de traitement	Capacités de collecte/traitement
SUEZ ISDND de Ste Suzanne	DAE et encombrants	Chemin des Trois Frères	97441	STE SUZANNE	Tri, transit, regroupement + broyage (en activité depuis 2019)	2 200 m ³ 500 m ² (métaux) broyage : 50 t/j
VAL O.I. Centre de tri de La Mare	Collecte sélective et déchets « 5 flux » des activités économiques	La Mare	97438	STE MARIE	Tri, transit, regroupement + broyage de papiers	1 800 m ³ Broyage <10 t/j
VALORUN SAS	DND et DI	79 Route de Cambaie	97460	ST PAUL	Déchetterie professionnelle Concassage et broyage de déchets inertes	DI 10 300 m ² DIB 570 m ³ Métaux 310 m ²

Autres établissements autorisés après 2018 :

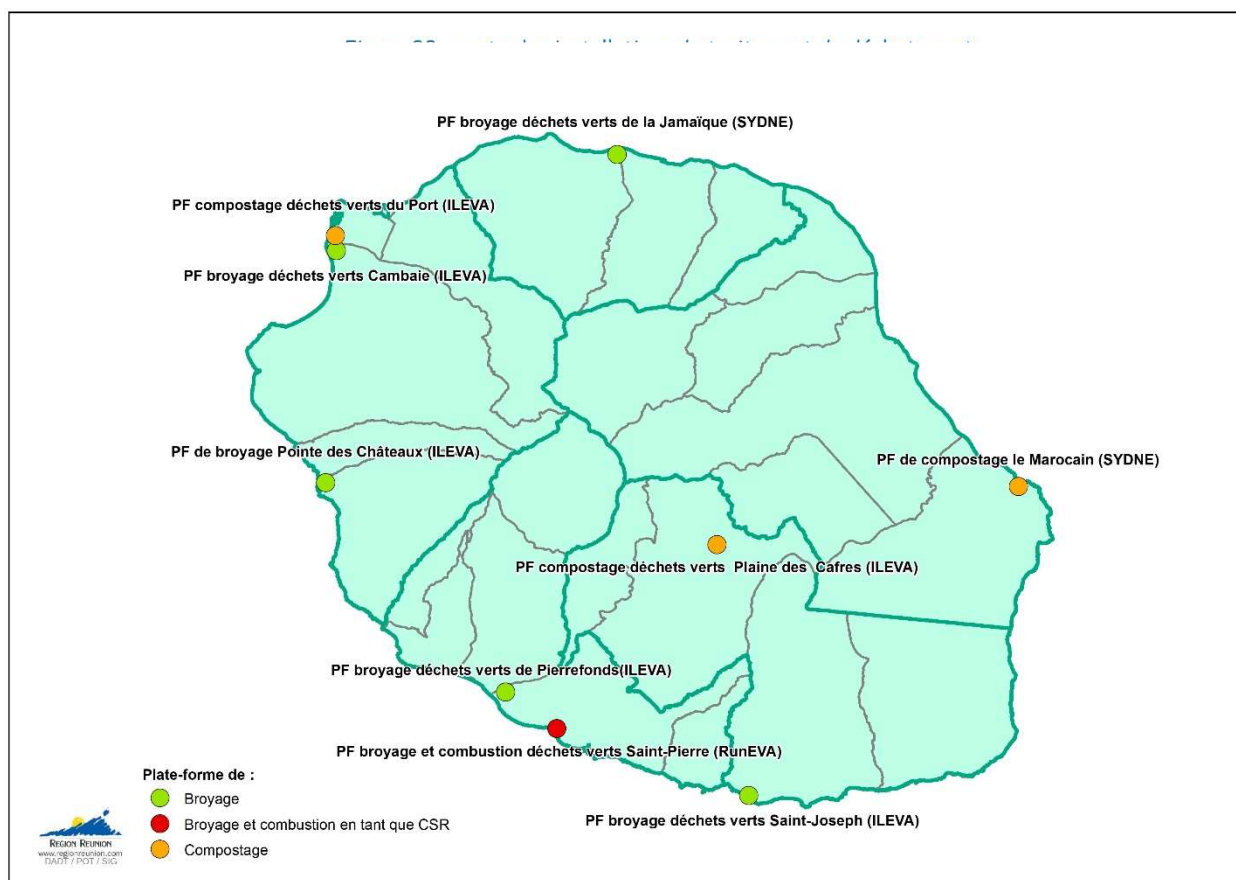
Nom de l'installation	Types de déchets	Adresse	Code postal	Ville	Type de traitement	Capacités de collecte/traitement
STS ZAC Roland HOARAU	DND	ZAC Roland Hoarau - Pierrefonds	97410	ST PIERRE	Déchetterie professionnelle Tri, transit, regroupement Broyage de déchets de verre, plâtre, DIB Démantèlement d'extincteurs	820 m ³ Broyage : 72 t/j
RVE Siège étendu	Cartons, verre Capsules de café	N°5, ZAC Grand Canal	97440	ST ANDRE	Broyage de cartons et de verre Traitement de capsules de café	Broyage de cartons et autres traitements : 36,5 t/j
RVE Minotaure	Plastiques, Bois, déchets métalliques, câbles	ZAC Minotaure	97440	ST ANDRE	Broyage de plastiques, métaux, câbles	Broyage : 17,5 t/j

Par ailleurs, d'autres installations, visées au régime de la déclaration ICPE, sont susceptibles d'effectuer une activité de gestion de déchets.

4.3. Installations de traitement de déchets verts

La carte ci-après localise les plateformes de broyage et de compostage de déchets « verts » (déchets végétaux) en activité sur le territoire de La Réunion.

Figure 27 carte des installations de traitement de déchets verts



Ces installations sont listées sur le tableau ci-après.

N.B. : les capacités de collecte / traitement indiquées dans le tableau ci-après sont des capacités théoriques, qui proviennent des arrêtés d'autorisation, d'enregistrement, ou bien des déclarations ICPE. Ces capacités ne sont pas représentatives de l'activité réelle de l'installation.

PF Plaine des Cafres : Compostages

PF Pointe des Châteaux : Broyage

Tableau 35 Liste des installations de traitement de déchets verts

Nom de l'installation	Adresse	Code postal	Ville	Type de traitement	Capacités de collecte/traitement
ILEVA – CVDND	Lieu-dit "Rivière St-Etienne"	97410	ST PIERRE	Broyage	100 t/j
ILEVA	Plaine des Cafres	97418	LE TAMPON	Compostage	9 t/j
ILEVA	Pointe des Châteaux	97416	ST LEU	Broyage	28 t/j
ILEVA	Cambaie	97411	ST PAUL	Broyage	9 t/j

Nom de l'installation	Adresse	Code postal	Ville	Type de traitement	Capacités de collecte/traitement
ILEVA	Bd de la Marine	97420	LE PORT	Compostage	25 t/j
SYDNE	La Jamaïque	97490	ST DENIS	Broyage	66 t/j en moyenne – pointes à 150 t/j
SYDNE	Lieu-dit le Marocain	97439	STE ROSE	Compostage	30 t/j

Autres établissements autorisés après 2018 :

Nom de l'installation	Adresse	Code postal	Ville	Type de traitement	Capacités de collecte/traitement
ILEVA	Rue de la station de transit	97480	ST JOSEPH	Broyage	57 t/j
RunEVA	Pierrefonds	97410	ST PIERRE	Broyage et combustion en tant que CSR	44 t/j – 11 000t/an de déchets verts

Par ailleurs, d'autres installations, visées au régime de la déclaration ICPE, sont susceptibles d'effectuer une activité de traitement de déchets verts. Elles sont listées en partie 5.13.

4.4. Installations de traitement de VHU

Le territoire dispose aujourd'hui de 11 centres VHU agréés, dont deux broyeurs, et traitent en moyenne 11 000 VHU par an (soit environ 12 000 t/an, données SYDEREP 2021). Toutefois, le nombre de VHU traités dans les centres agréés est en constante augmentation et ne représente pas l'intégralité du gisement.

Les véhicules suivant la filière légale sont dépollués et ensuite les carcasses sont :

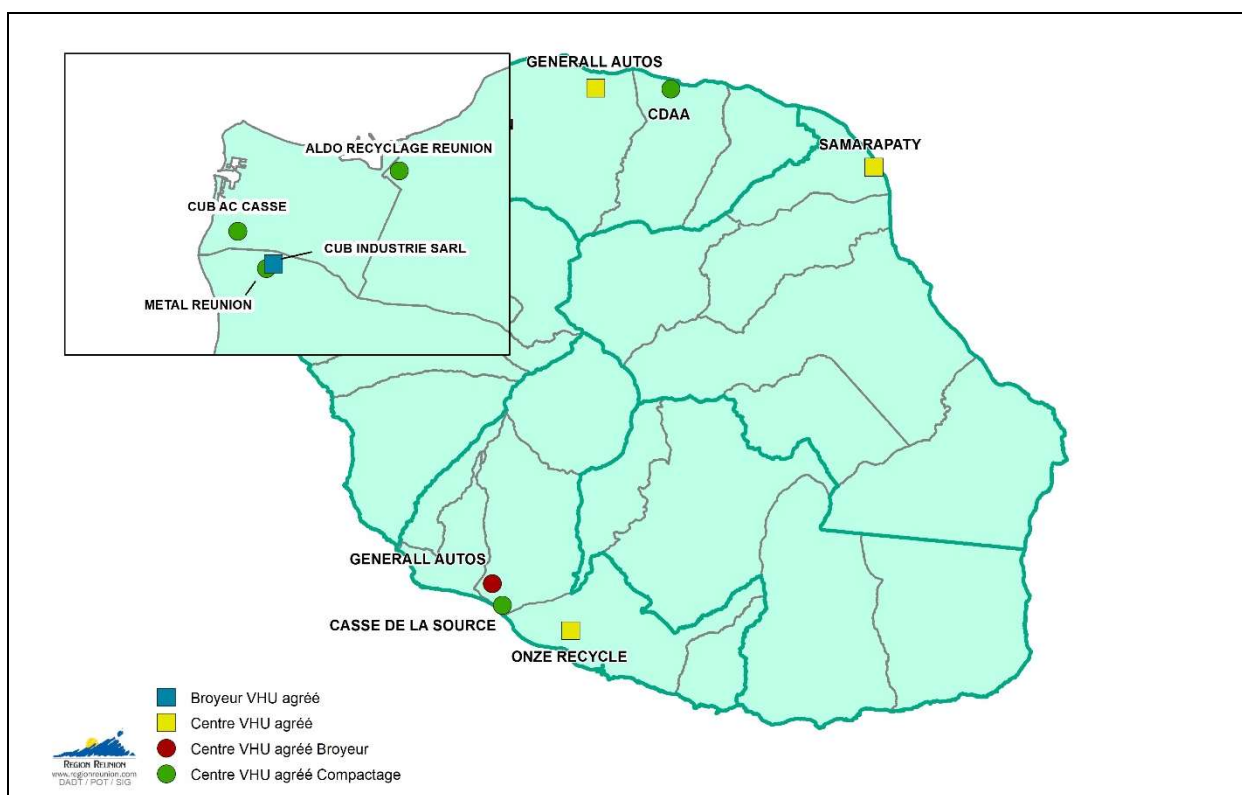
- soit, directement exportées vers des pays tiers (Inde, Asie...), tenant compte de l'article R.543-161 du code de l'environnement modifié par le décret du 27/12/16 permettant d'exporter les VHU dépollués et déchets de VHU en dehors de l'UE,
- soit, traitées dans les deux broyeurs agréés de l'île, permettant de valoriser les carcasses en produit métallique, puis exportées vers des pays tiers (Inde, Asie...).

À ce stade, la DEAL ne dispose pas d'étude permettant d'estimer précisément le gisement de VHU ni de sa projection à horizon 6 et 12 ans. Toutefois, ces éléments doivent être estimés dans le plan régional de gestion des déchets pour prévoir les capacités nécessaires de traitement des VHU.

La création de l'association VHU Réunion, et son action dans le cadre du plan VHU DOM permet de compléter l'action des collectivités dans ce domaine, et financer la collecte et le traitement des VHU abandonnés dans l'espace public, coûts précédemment supportés par les EPCI.

Le nombre de VHU abandonnés collecté et traité par VHU Réunion en 2021 est de 4237 véhicules (1634 en 2020), bien supérieur aux estimations prévues dans le rapport Letchimy de 2015 (2 500 VHU en 2019, repoussé suite à la crise sanitaire).

Figure 28 carte des installations agréées pour le traitement des VHU



Les principales installations sont listées dans le tableau ci-après.

N.B. : les capacités de collecte / traitement indiquées dans le tableau ci-après sont des capacités théoriques, qui proviennent des arrêtés d'autorisation, d'enregistrement, ou bien des déclarations ICPE. Ces capacités ne sont pas représentatives de l'activité réelle de l'installation.

Tableau 36 Liste des installations agréées pour le traitement des VHU

Nom de l'installation	Adresse	Code postal	Ville	Type de traitement	Capacités de collecte/ traitement
ALDO RECYCLAGE REUNION	14 rue Gustave Eiffel	97419	LA POSSESSION	Centre VHU agréé Compactage par une presse	Entreposage de 13 VHU sur site (450 m ²) Capacité de traitement : 3 100 VHU/an soit 12 VHU/j
CASSE DE LA SOURCE	21 rue François Cudenet	97450	ST LOUIS	Centre VHU agréé Compactage par une presse	5 000 m ²
CDAA	ZAE La Mare	97438	STE MARIE	Centre VHU agréé Compactage et cisailage	10 000 m ²
CUB AC CASSE rte de Cambaie	68 route de Cambaie	97460	ST PAUL	Centre VHU agréé Compactage et cisailage	5 300 m ² Capacité de traitement : 2 200 VHU/an
CUB INDUSTRIE SARL	95, Route de Cambaie	97460	ST PAUL	Broyeur VHU agréé	150 t/j

Nom de l'installation	Adresse	Code postal	Ville	Type de traitement	Capacités de collecte/ traitement
GENERAL AUTOS	10 rue des Vavangues ZAC Chemin Finette	97400	ST DENIS	Centre VHU agréé	2 758 m ² Capacité de traitement : 500 VHU/an
GENERAL AUTOS	Zone d'Activités du Gol	97450	ST LOUIS	Centre VHU agréé Broyeur VHU agréé	4 900 m ²
METAL REUNION	Z.A.C. Environnement - 2, rue de Kyoto	97420	LE PORT	Centre VHU agréé Compactage et cisailage	2 247 m ² Capacité de traitement : 1 000 VHU/an
ONZE RECYCLE	35 avenue Charles Isautier	97410	ST PIERRE	Centre VHU agréé	4 600 m ² Capacité de traitement : 1 000 tonnes/an
SAMARAPATY Démolisseur	505 chemin Grand Canal	97440	ST ANDRE	Centre VHU agréé	195 m ²

A noter qu'un nombre important de véhicules n'est pas dirigé vers ces filières légales : une partie de ces VHU est en effet abandonnée sur la voie publique ou dans les propriétés privées, et une autre partie « s'évapore » au travers de pratiques/filières illégales, largement favorisées par le marché lucratif de vente des pièces détachées.

On dénombre ainsi une soixantaine de sites VHU illégaux connus de l'administration en 2021, suite aux différentes actions de l'inspection, sans compter les garages « marron » et les ventes de pièces en ligne par des « particuliers ». Le suivi de ces installations (propositions de sanctions administratives) et de recherche de nouveaux sites illégaux chaque année par l'inspection est particulièrement conséquente et chronophage, mais nécessaire pour limiter les conséquences de ces mauvaises pratiques environnementales. On peut estimer le nombre de VHU démontés et traités par cette filière illégale, entre 1000 et 1500 VHU (un minimum de 10 à 20 VHU par site).

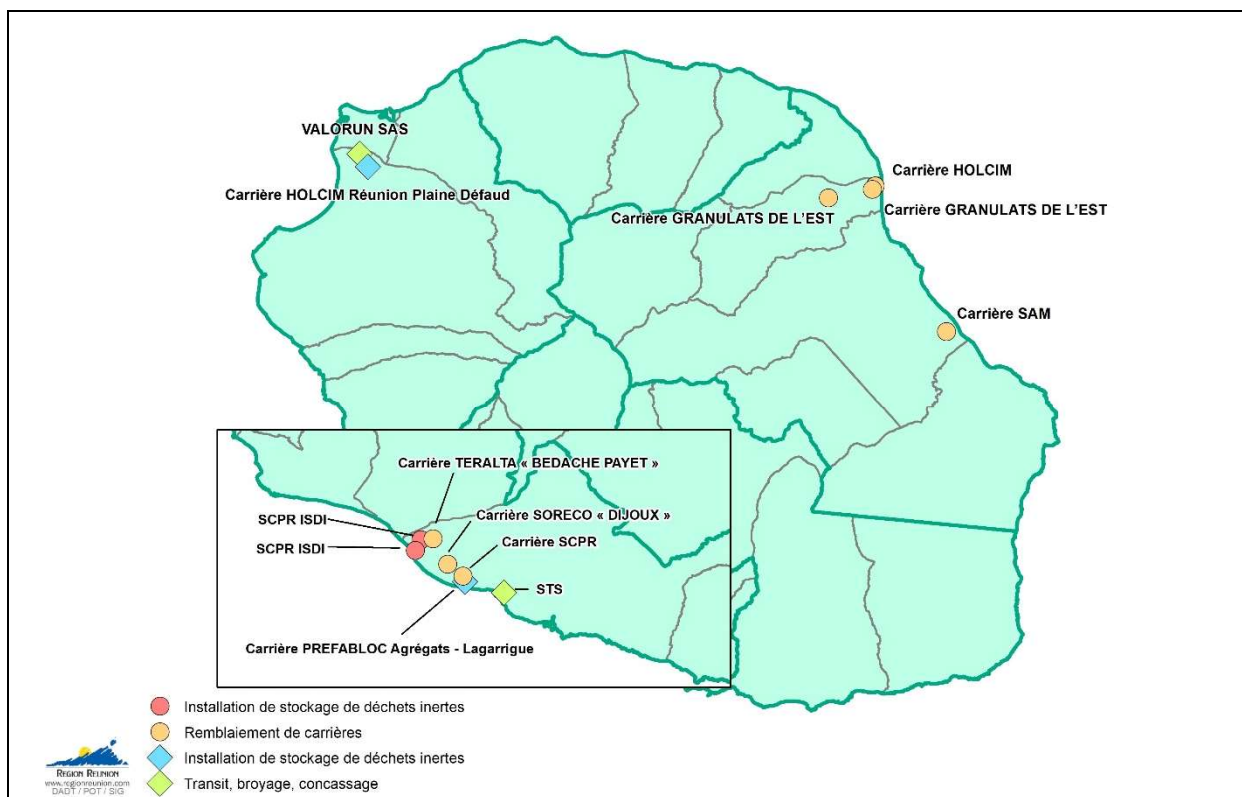
4.5. Installations de traitement de déchets inertes

2 installations de concassage et criblage de déchets inertes triés ou en mélange (bétons, enrobés, briques/ tuiles et céramiques, ...) étaient en activité en 2018 à La Réunion.

En plus de ces installations, 7 carrières sont autorisées à réceptionner des déchets inertes pour les valoriser dans le cadre de la remise en état de la carrière. 4 autres installations ont une activité de stockage de déchets inertes (ISDI).

Une ISDND de l'île (non répertoriée sur la carte ci-dessous) peut également accueillir des déchets inertes pour des opérations de recouvrement journalier ou d'aménagement. Ces opérations sont alors considérées comme des opérations de valorisation.

Figure 29 carte des installations de traitement de déchets inertes



D'un point de vue du maillage, il est constaté un manque de solution de recyclage de déchets inertes dans le Nord du territoire. Dans l'Est, un centre de recyclage des déchets du BTP, situé dans la ZAE de Paniandy a été créé en 2020. Les deux plateformes de recyclage situées à L'Est et au sud-ouest du territoire ont encore des capacités importantes de traitement et pourraient traiter beaucoup plus de déchets inertes.

De manière globale, plusieurs zones se trouvent à plus de 20 minutes par route d'une solution de traitement. Il est d'autant plus nécessaire de diminuer autant que possible les quantités de déchets produites, en les réemployant sur place lorsque cela est possible.

Le tableau ci-après liste les principales installations.

N.B. : les capacités de collecte / traitement indiquées dans le tableau ci-après sont des capacités théoriques, qui proviennent des arrêtés d'autorisation, d'enregistrement, ou bien des déclarations ICPE. Ces capacités ne sont pas représentatives de l'activité réelle de l'installation.

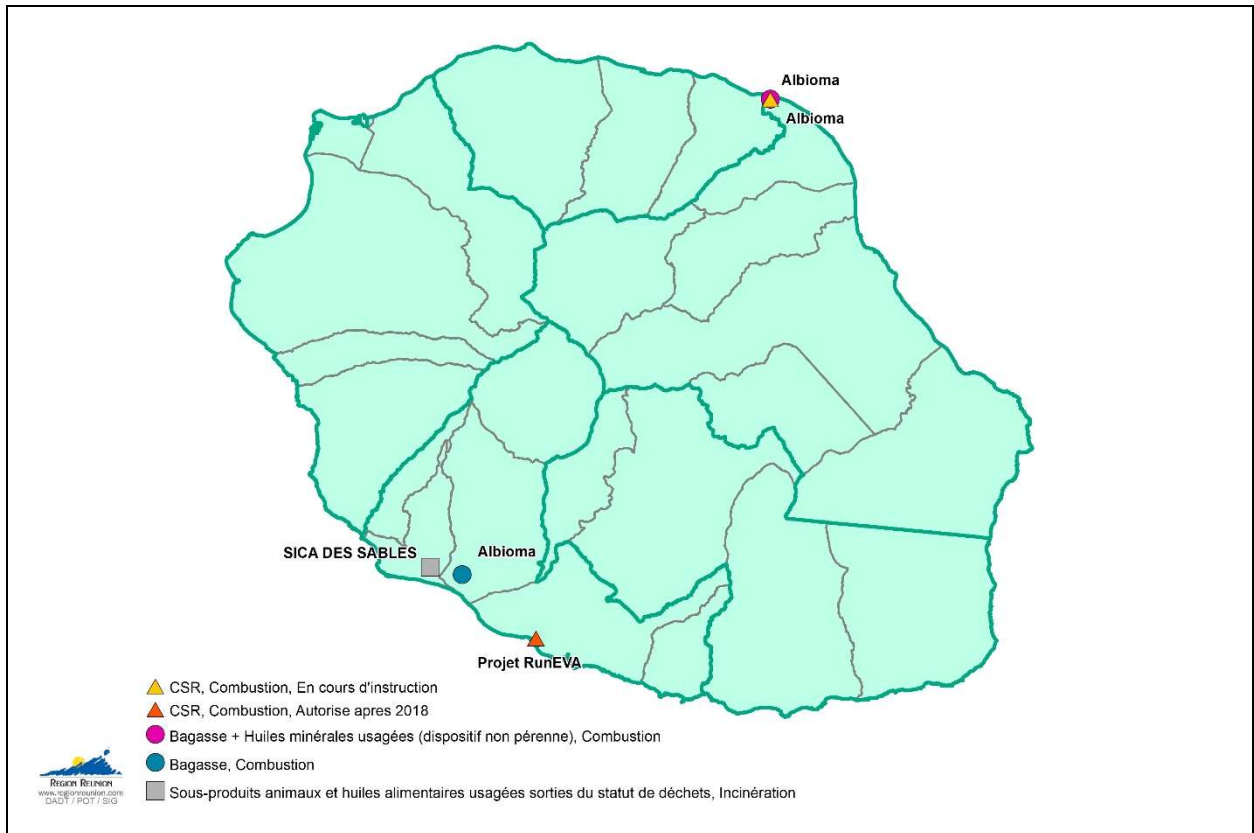
Tableau 37 Liste des installations de traitement de déchets inertes

Activité de gestion de déchets inertes	Nom de l'installation	Adresse	Code postal	Ville	Capacités de collecte/ traitement
Transit, broyage, concassage	STS	1 chemin Badamier	97410	ST PIERRE	DI 15 000 m ²
Transit, broyage, concassage	VALORUN SAS	79 Route de Cambaie	97460	ST PAUL	DI 10 300 m ²
Remblaiement de carrières – Installation de stockage de déchets inertes	Carrière HOLCIM Réunion Plaine Défaud	Lieu-dit Plaine Défaud	97460	ST PAUL	Information non disponible
Remblaiement de carrières – Installation de stockage de déchets inertes	Carrière PREFABLOC Agrégats - Lagarrigue	Chemin charette, La Vallée	97410	ST PIERRE	Information non disponible
Installation de stockage de déchets inertes	SCPR ISDI	Pierrefonds	97410	ST PIERRE	Plus de capacité
Installation de stockage de déchets inertes	SCPR ISDI parcelles CR39 et CR40	Chemin Grand Fond	97410	ST PIERRE	Plus de capacité en 2021
Remblaiement de carrières	Carrière HOLCIM	Lieu-dit Ma Pensée	97412	BRAS PANON	Information non disponible
Remblaiement de carrières	Carrière SCPR	Pierrefonds– parcelles CR146, 145	97410	ST PIERRE	Information non disponible
Remblaiement de carrières	Carrière TERALTA « BEDACHE PAYET »	Pierrefonds – parcelles CR7, 8, 9, 10, 11, 16, 18	97410	ST PIERRE	Information non disponible
Remblaiement de carrières	Carrière SORECO « DIJOUX »	Pierrefonds – parcelles CR136, 197	97410	ST PIERRE	Information non disponible
Remblaiement de carrières	Carrière SAM	Lieu-dit « Les Orangers »	97470	ST BENOIT	Information non disponible
Remblaiement de carrières	Carrière GRANULATS DE L'EST	Lieu dit "Paniandy"	97412	BRAS PANON	Information non disponible
Remblaiement de carrières	Carrière GRANULATS DE L'EST	Lieu dit « Ma Pensée »	97412	BRAS PANON	Information non disponible

4.6. Equipements de Valorisation Energétique

L'île de La Réunion comportait 3 installations de valorisation énergétique en 2018. 2 autres établissements ont été autorisés après 2018 ou sont en cours d'instruction. Ces installations sont localisées sur la carte ci-après.

Figure 30 carte des installations de valorisation énergétique



Ces installations sont listées dans le tableau ci-après, avec les types de flux acceptés, et le type d'installation de valorisation énergétique.

N.B. : les capacités de collecte / traitement indiquées dans le tableau ci-après sont des capacités théoriques, qui proviennent des arrêtés d'autorisation, d'enregistrement, ou bien des déclarations ICPE. Ces capacités ne sont pas représentatives de l'activité réelle de l'installation.

Tableau 38 Liste des installations de valorisation énergétique

Type de flux	Activité	Nom de l'installation	Adresse	Code postal	Ville	Capacités de collecte/traitement
Sous-produits animaux et huiles alimentaires usagées sorties du statut de déchets	Incinération	SICA DES SABLES	Avenue Michel Debré	97427	L'ETANG SALE	4 350 t/an
Bagasse	Combustion	Albioma	1 Route Nationale Le Gol	97450	ST LOUIS	Bagasse : 260 000 t/an en 2019
Bagasse + huiles minérales usagées (dispositif non pérenne)	Combustion	Albioma	4, chemin Bois Rouge ROUGE	97440	ST ANDRE	Bagasse : 270 000 t/an en 2019 Huiles : 18 t/j

Autres établissements autorisés après 2018, ou en cours d'instruction (en italique) :

Type de flux	Activité	Nom de l'installation	Adresse	Code postal	Ville	Capacités de collecte/traitement
CSR	Combustion (autorisé)	RunEVA	Pierrefonds	97410	ST-PIERRE	152 000 t/an
CSR	Combustion (projet)	Albioma	4, chemin Bois Rouge BOIS ROUGE	97440	ST ANDRE	82000 t/an

NB : Les installations de combustion de CSR, RunEva à Saint-Pierre et ALBIOMA à Saint-André, en projet, n'apparaissent pas sur la carte et dans le tableau.

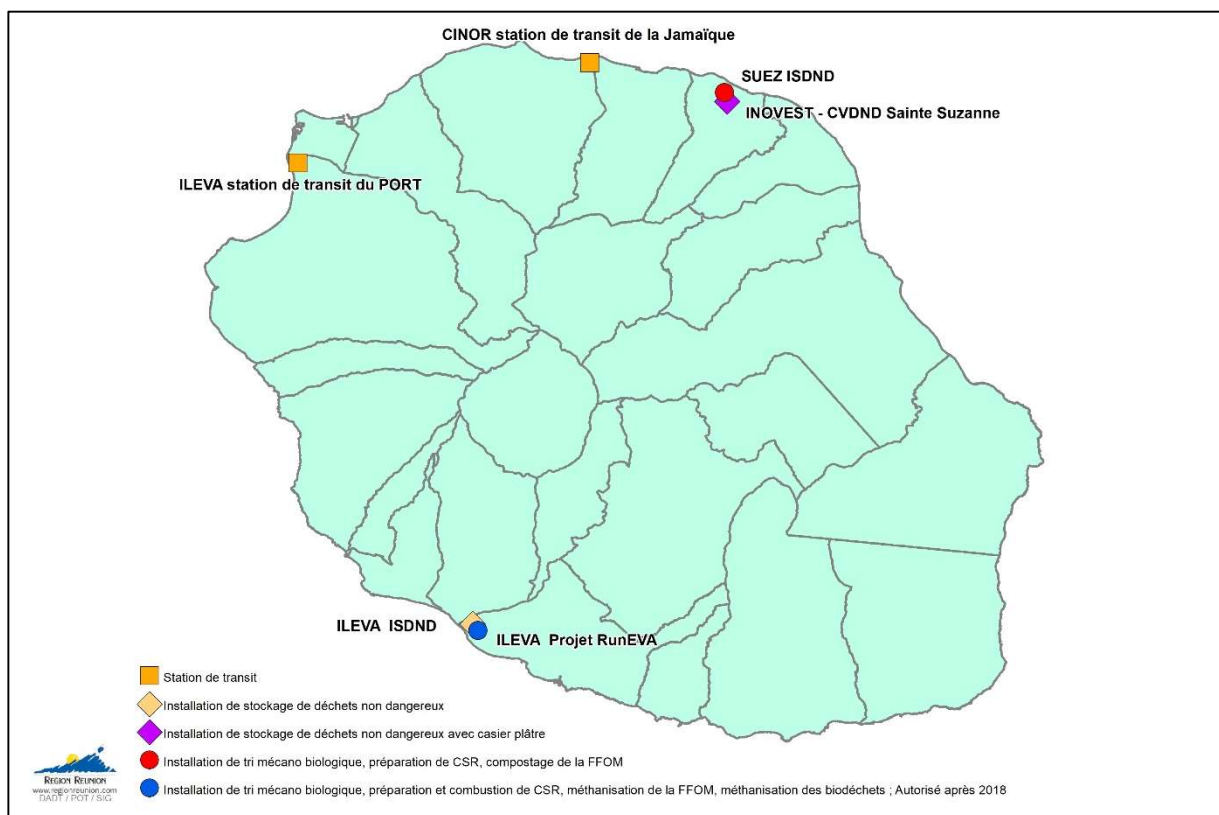
4.7. ISDND et centres de transfert des OMR

En 2018, La Réunion comporte les installations de gestion d'OMR suivantes :

- Quais de transfert : les 2 quais de transfert (ou installations de regroupement ou de stockage temporaire) permettent le regroupement des déchets collectés avant leur acheminement vers une installation de valorisation ou d'élimination afin d'optimiser les coûts de transport et de réduire les nuisances et pollutions associées. Les déchets y sont stockés temporairement et regroupés par type de flux avant leur acheminement vers l'installation de traitement appropriée ;
- ISDND : l'île de La Réunion comporte deux Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND de la Rivière Saint-Etienne et de Bel-Air). L'ISDND de Sainte-Suzanne comporte une alvéole dédiée aux déchets à base de plâtre ainsi qu'un casier pour le stockage d'amiante lié à des matériaux inertes. Cet ISDND a eu une extension en 2022 autorisant un flux de 145 000 T/an pour un volume de 680 000m³. Les deux sites arrivaient à saturation en 2022 (février 2022 site de Bel Air et fin 2022 site de Pierrefonds) avec la nécessité d'ouvrir en 2022 de nouvelles capacités (réhausse sur site de Bel Air à Sainte-Suzanne et extension avec la tranche 7 de l'ISDND de Pierrefonds à Saint-Pierre) ;
- Tri mécano biologique : L'établissement exploité par la société INOVEST est une installation permettant le tri des ordures ménagères résiduelles afin de constituer différents flux : des matières premières secondaires valorisables, des combustibles solides de récupération (CSR) après préparation et la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM) qui est compostée dans l'établissement. Cet établissement, autorisé en 2016 a été mis en service en décembre 2020. Il est à noter que l'article L541-1 du code de l'environnement précise qu'à compter du 1^{er} janvier 2027, il est interdit d'utiliser la fraction fermentescible des déchets issus de ces installations dans la fabrication du compost.
- Le projet RunEVA prévoit également la production de combustibles solides de récupération, une unité de tri-mécano-biologique des ordures ménagères résiduelles, la méthanisation de la FFOM et des biodéchets (ligne distincte) et également la combustion des CSR sur le même site.

La carte ci-après localise ces installations.

Figure 31 Carte des installations de gestion des OMR



Ces installations sont listées dans le tableau ci-après.

N.B. : les capacités de collecte / traitement indiquées dans le tableau ci-après sont des capacités théoriques, qui proviennent des arrêtés d'autorisation, d'enregistrement, ou bien des déclarations ICPE. Ces capacités ne sont pas représentatives de l'activité réelle de l'installation.

Tableau 39 Liste des installations de gestion des OMR

Nom de l'installation	Adresse	Code postal	Ville	Type de traitement	Capacités de collecte/traitement
ILEVA – CVDND	Lieu-dit "Rivière St Etienne"	97410	ST PIERRE	Stockage de déchets non dangereux	240 000 t/an
SUEZ ISDND	Chemin des Trois Frères	97441	STE SUZANNE	Stockage de déchets non dangereux Casier plâtre	250 000 t/an (en 2021, 200 000 t/an)
INOVEST - CVDND Sainte Suzanne	Chemin des Trois Frères	97441	STE SUZANNE	Tri mécano biologique Préparation de CSR Compostage de la FFOM	155 000 t/an
CINOR station transit déchets ex Nicollin (Quai de transit de la Jamaïque)	RN2	97400	ST DENIS	Transit	5 460 m ³
ILEVA Porti	Rue Henri Cornu	97411	ST PAUL	Transit	955 m ³

Autres établissements autorisés après 2018 :

Nom de l'installation	Adresse	Code postal	Ville	Type de traitement	Capacités de collecte/traitement
RunEVA	Pierrefonds	97410	ST-PIERRE	Tri mécano biologique Préparation et combustion de CSR Méthanisation de la FFOM Méthanisation des biodéchets	138 000 t/an d'OMR 44 000 t/an de CSR extérieur 15 000 t/an de biodéchets 11 000t/an de déchets verts
SUEZ ISDND	Chemin des Trois Frères	97441	STE-SUZANNE	Stockage de déchets non dangereux Casier plâtre	145 000 t/an

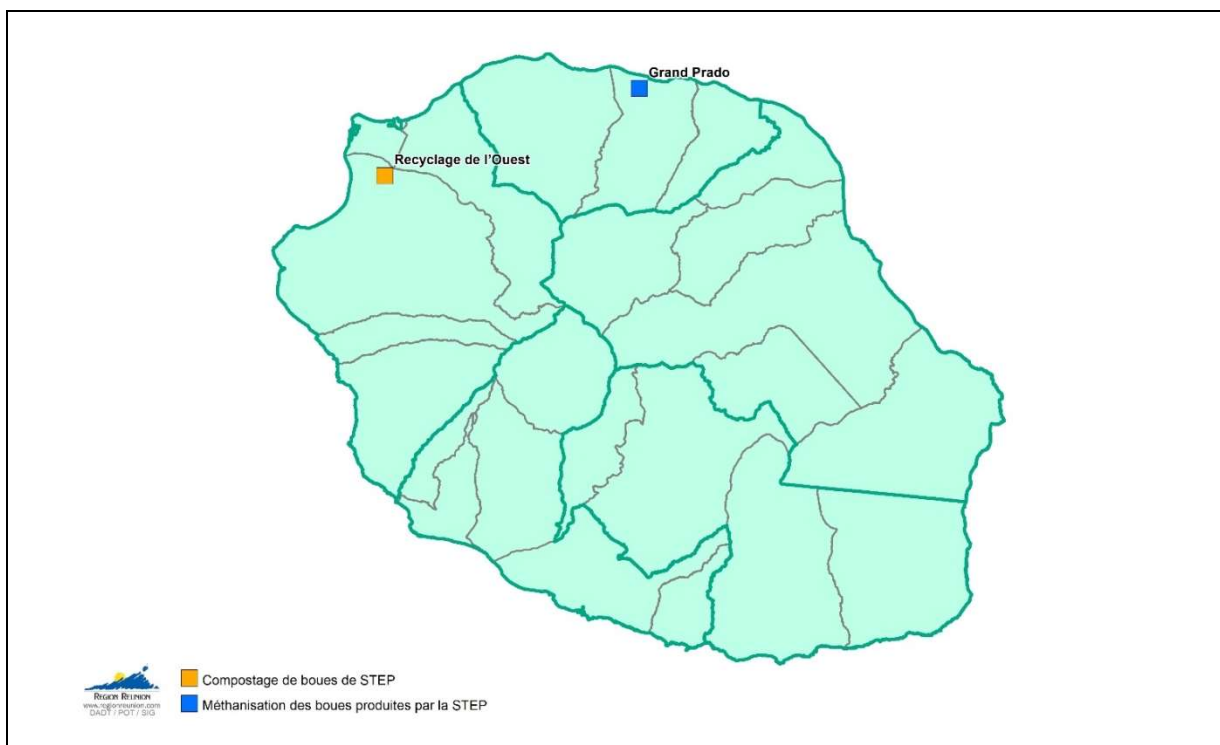
De par la mise en service des unités de valorisation énergétique prévues en 2026 (UVE ILEVA à Saint-Pierre et ALBIOMA à Saint-André), une période transitoire de trois ans a été définie par le plan pour garantir la continuité de service public d'élimination des déchets. Cette situation a pour conséquence que les déchets seront enfouis à défaut d'autres équipements de tri, valorisation ou d'exutoires (capacités de stockage en ISDND ajustées de 50 000 à 70 000 tonnes à l'horizon 2035).

Sur ce dernier point, dans l'attente de l'opérationnalité du projet UVE d'ALBIOMA à Saint-André, il convient de rappeler que les combustibles solides de récupération produits par le centre de valorisation de déchets non dangereux (CVDND8) de la société INOVEST, filiale de SUEZ RV Réunion, sont actuellement enfouis dans l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Sainte-Suzanne. Cette situation a pour conséquence de réduire significativement les capacités et la durée de vie des installations de stockage autorisées. Il convient de veiller à préserver les capacités des ISDND autorisées, en n'enfouissant que les déchets ultimes pour éviter le risque de saturation desdites installations de stockage et la rupture de continuité du service public d'élimination des déchets avec toutes les conséquences sanitaires et environnementales qui en découleraient.

4.8. Sites de valorisation organique des boues de STEP

2 installations sur le territoire réunionnais ont une activité de valorisation organique de boues issues de stations d'épuration : l'installation RECYCLAGE DE L'OUEST a une activité de compostage, et l'installation GRAND PRADO a une activité de méthanisation des boues et valorisation du digestat en amendement organique. Elles sont localisées sur la carte et listées dans le tableau ci-après.

Figure 32 sites de valorisation organique des boues de STEP



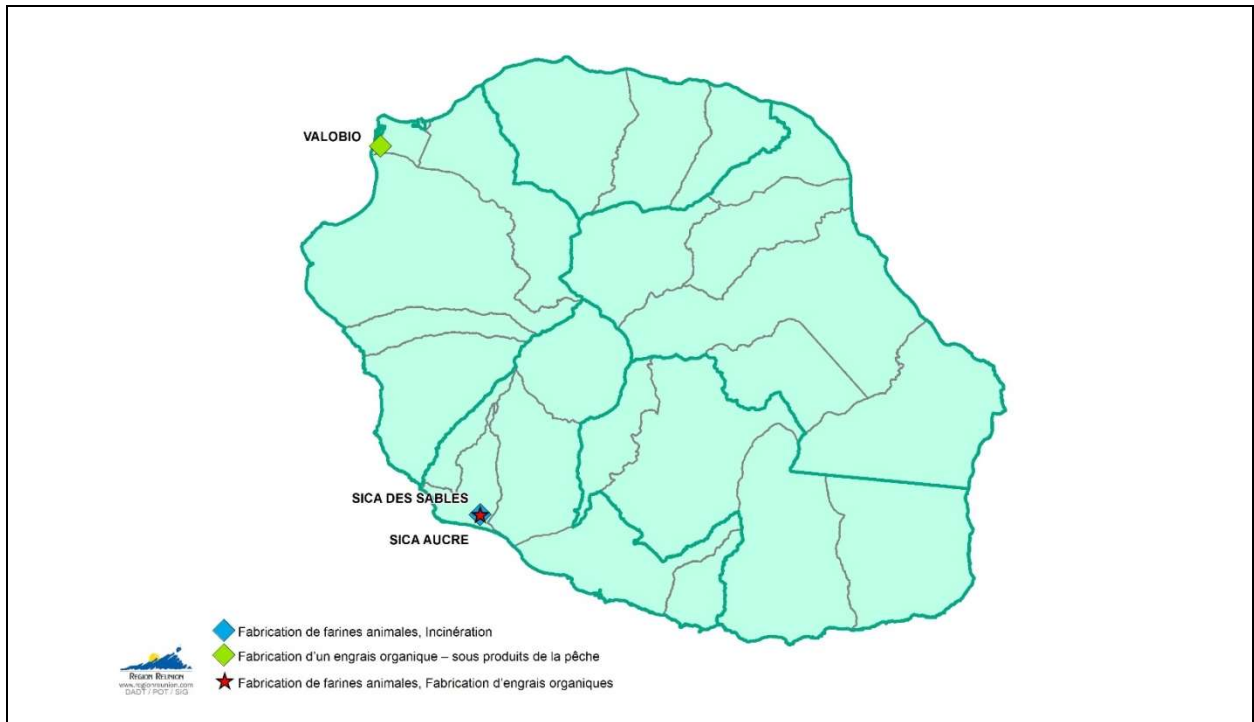
N.B. : les capacités de collecte / traitement indiquées dans le tableau ci-après sont des capacités théoriques, qui proviennent des arrêtés d'autorisation, d'enregistrement, ou bien des déclarations ICPE. Ces capacités ne sont pas représentatives de l'activité réelle de l'installation.

Tableau 40 Liste des sites de valorisation organique des boues de STEP

Nom de l'installation	Adresse	Code postal	Ville	Type de traitement	Capacités de collecte/ traitement
GRAND PRADO 360D	Lieu-dit Grand Prado	97438	STE MARIE	Méthanisation des boues produites par la STEP – Fabrication amendement organique	Traitement de boues en 2020 : 1 025 Fabrication amendement : 20 t/j
Recyclage de l'Ouest	Grand Pourpier	97411	ST PAUL	Compostage de boues de STEP	74 t/j

4.9. Sites de valorisation des sous-produits animaux (hors effluents d'élevage)

Figure 33 Carte des sites de valorisation des sous-produits animaux, hors effluents d'élevage



N.B. : les capacités de collecte / traitement indiquées dans le tableau ci-après sont des capacités théoriques, qui proviennent des arrêtés d'autorisation, d'enregistrement, ou bien des déclarations ICPE. Ces capacités ne sont pas représentatives de l'activité réelle de l'installation.

Tableau 41 Liste des sites de valorisation des sous-produits animaux, hors effluents d'élevage

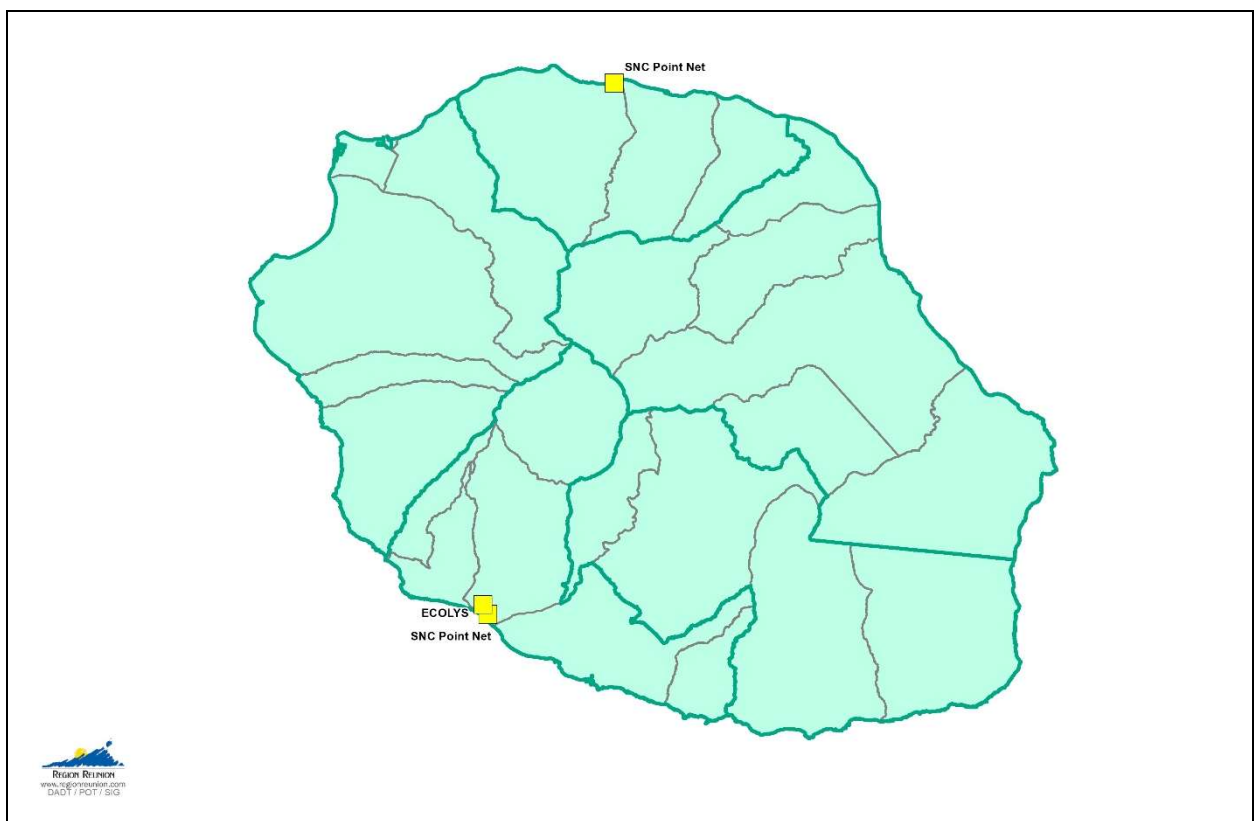
Nom de l'installation	Adresse		Code postal	Ville	Type de traitement	Capacités de collecte/ traitement
SICA AUCRE	Avenue Debré	Michel	97427	L'ETANG SALE	Fabrication de farines animales Fabrication d'engrais organiques	9 360 t/an
SICA DES SABLES	Avenue Debré	Michel	97427	L'ETANG SALE	Fabrication de farines animales Incinération	6 515 t/an

Autres établissements en cours d'instruction :

Nom de l'installation	Adresse	Code postal	Ville	Type de traitement	Capacités de collecte/ traitement
VALOBIO	3 impasse de Doha - ZAC Ecoparc	97420	LE PORT	Fabrication d'un engrais organique – sous produits de la pêche	10 t/j

4.10. Sites de traitement des DASRI

Figure 34 Carte des installations de traitement des DASRI (banaliseurs)



N.B. : les capacités de collecte / traitement indiquées dans le tableau ci-après sont des capacités théoriques, qui proviennent des arrêtés d'autorisation, d'enregistrement, ou bien des déclarations ICPE. Ces capacités ne sont pas représentatives de l'activité réelle de l'installation.

Tableau 42 Liste des installations de traitement des DASRI (banaliseurs)

Opérateur de collecte	Adresse	Code postal	Ville	Opérateurs de traitement	Capacités de collecte/ traitement
SNC Point Net	Zone industrielle de Bel Air, 7 rue François Cudenet	97450	St Louis	Pré-traitement	2,6 t/j 811 t/an
SNC Point Net	Lieu-dit La Jamaïque	97400	St Denis	Pré-traitement	4 t/j 1 284 t/an

Opérateur de collecte	Adresse	Code postal	Ville	Opérateurs de traitement	Capacités de collecte/traitement
ECOLYS	Zone industrielle de Bel Air	97450	St Louis	Pré-traitement	3 t/j 240 t/an

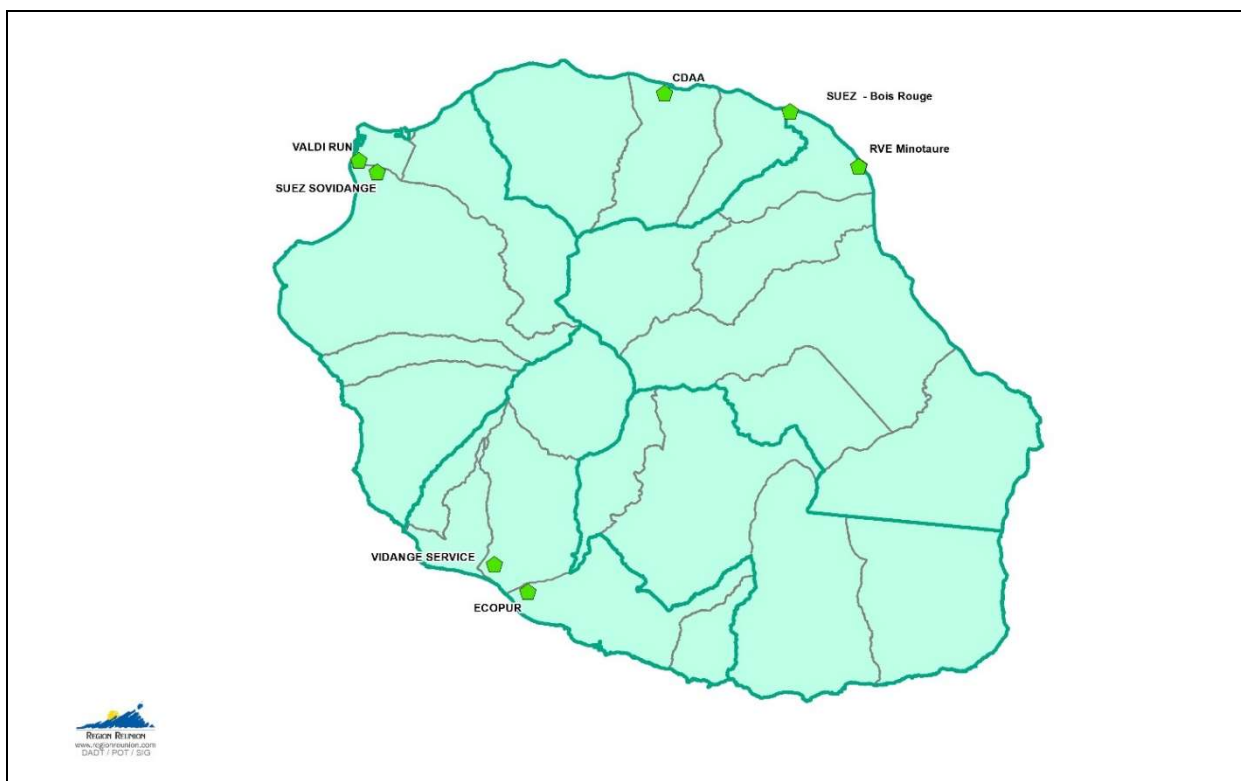
4.1.1. Filières REP et plus largement, gestion des déchets dangereux

Tableau 43 Liste des filières REP et de leurs sites de traitement

Type de déchet	Eco-organisme	Opérateur de collecte	Opérateurs de traitement
DEEE	Eco Systèmes Ecologic	SUEZ, RVE, CYCLEA	RVE
Pneumatiques	AVPUR	RUN ENVIRONNEMENT	SOLYVAL
Déchets dangereux	Sans objet (EcoDDS non déployé à La Réunion)	CDAА, RVE, STS, SUEZ RV REUNION, VAL'DI RUN, VALORUN SAS, VIDANGE SERVICE	Dépend du type de déchet dangereux
Huiles alimentaires usagées	Sans objet	Translog et Suez	SICA AUCRE (Valorisation énergétique) ou exportation
Huiles minérales	Sans objet	SUEZ	SUEZ SOVIDANGE (décantation puis exportation ou combustion sur le site ALBIOMA Bois Rouge)
Batteries	ATBR	JS Transport	SUEZ à St-André (export vers Métropole)
VHU abandonnés	VHU Réunion	Collecteurs divers	Centres VHU Agréés

Les installations localisées sur la carte ci-après ont une activité de transit, de gestion de déchets dangereux ou bien de certains déchets de filières REP (DEEE, pneumatiques en particulier).

Figure 35 Carte des installations de gestion de déchets dangereux



Ces installations sont listées dans le tableau ci-après.

N.B. : les capacités de collecte / traitement indiquées dans le tableau ci-après sont des capacités théoriques, qui proviennent des arrêtés d'autorisation, d'enregistrement, ou bien des déclarations ICPE. Ces capacités ne sont pas représentatives de l'activité réelle de l'installation.

Tableau 44 Liste des installations de gestion des déchets dangereux

Nom de l'installation	Adresse	Code postal	Ville	Type de traitement	Capacités de collecte/ traitement
SUEZ RV Réunion – Bois Rouge	Bois rouge	97440	ST ANDRE	Tri, transit, regroupement de déchets dangereux Broyage d'emballages souillés Lavage de fûts	Transit de DD : 285 t Broyage emballages souillés : 200 t/an
SUEZ SOVIDANGE	42 Av du Grand Piton – ZA Cambaie	97460	ST PAUL	Tri, transit, regroupement d'huiles minérales usagées et boues d'hydrocarbures Pré-traitement : décantation, filtration Lavage de fûts	Transit d'huiles usagées : 512 t Transit d'eaux hydrocarbonées : 150 t Pré-traitement : 3 500 t/an
VIDANGE SERVICE	3 CHE MANIRON, ZA du Gol	97450	ST LOUIS	Traitement de déchets hydrocarbonés, dont terres polluées Lavage de fûts	Pré-traitement DD : 10 t/j Pré-traitement DND : 20 t/j

Nom de l'installation	Adresse	Code postal	Ville	Type de traitement	Capacités de collecte/traitement
				Autres déchets non dangereux : curage des réseaux, bac à graisse, etc.	
VALDI RUN	Ecoparc	97420	LE PORT	Tri, transit, regroupement de déchets dangereux Broyage d'emballages souillés Lavage de fûts	Transit de DD : 104 t Broyage emballages souillés : 0,5 t/h
RVE Minotaure	ZAC Minotaure	97440	ST ANDRE	Transit de DEEE, déchets contenant des PCB Traitement de DEEE (GEM, PAM, lampes, écrans)	Transit de DD : 126 t Traitement de DEEE : 50 t/j, 12 885 t/an
RVE Siège étendu	N°5, ZAC Grand Canal	97440	ST ANDRE	Transit de déchets dangereux (piles, batteries, etc.) Démantèlement d'écrans et d'extincteurs	Transit de DD : 106 tonnes Traitement des écrans : 750 t/an Extincteurs (dangereux ou non) : 24 t/an
CDAА	ZAE La Mare	97438	STE MARIE	Tri, transit, regroupement de batteries	Transit de DD : 99 tonnes

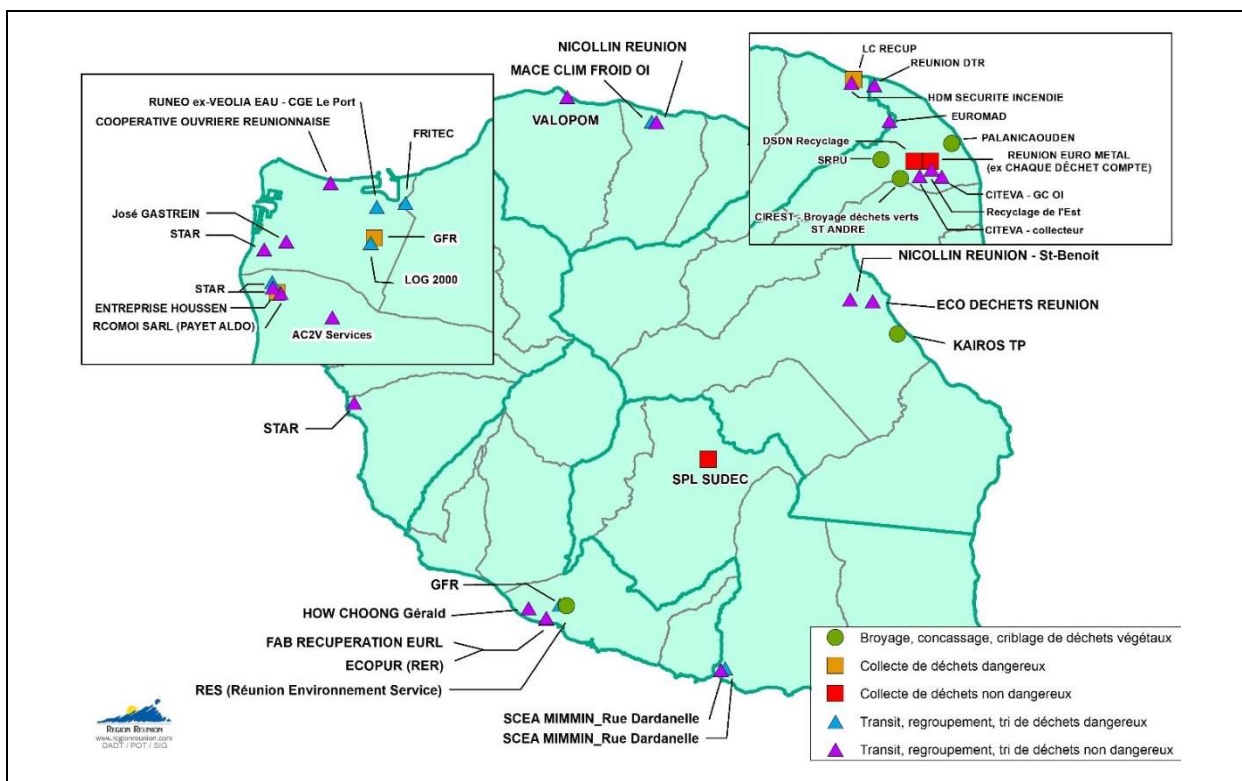
Autres établissements en cours d'instruction :

Nom de l'installation	Adresse	Code postal	Ville	Type de traitement	Capacités de collecte/traitement
ECOPUR	1 rue de Cilaos, ZAC Pierrefonds aéroport	97410	ST PIERRE	Traitement de batteries usagées	Transit DD : 48 t Traitement 18 t/j

4.12. Autres installations, soumises à déclaration

Les installations localisées sur la carte ci-après sont celles déclarées.

Figure 36 Carte des installations ICPE déclarées



Le tableau ci-après présente les installations ICPE déclarées ; cette liste n'est pas exhaustive.

N.B. : le fait que ces installations soient déclarées ne signifie pas qu'elles sont en règle par rapport au document d'urbanisme et par rapport à la réglementation ICPE.

Tableau 45 Liste des autres installations soumises à déclaration

Nom de l'exploitant	Adresse de l'installation	Activité(s) déclarée(s)
AC2V Services	64, route de Mafate, Grand Pourrier – 97460 ST PAUL	Tri, transit, regroupement de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois (DND), traitement de déchets non dangereux
REUNION EURO METAL (ex CHAQUE DÉCHET COMPTE)	2 Cour de l'Usine 97440 - ST ANDRE	Collecte de déchets non dangereux en déchetterie, transit de métaux et déchets de métaux, transit de déchets non dangereux non inertes, traitement de déchets non dangereux
CIREST - Broyage déchets verts -ST ANDRE	La Cressonnière Rue Rivière du Mât les Hauts 97440 - ST ANDRE	Broyage, concassage, criblage de déchets végétaux (agricole)
CITEVA - collecteur	ZI n° 2 BP 9 - Ravine Creuse 97440 – St André	Transit de déchets inertes, transit, regroupement et tri de DEEE, transit de métaux et déchets de métaux, transit de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois (DND), transit de verre, transit de déchets non dangereux non inertes
CITEVA - GC OI	Chemin Balance, allée Jacquiers Ravine Creuse 97440 - ST ANDRE	Transit, regroupement, tri de DEEE, transit de Métaux et déchets de métaux, transit de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois (DND), transit de déchets non dangereux non inertes
COOPERATIVE OUVRIERE REUNIONNAISE	1 voie de liaison portuaire 97420 – Le Port	Transit de Métaux et déchets de métaux
DSDN Recyclage	Zone industrielle n°2 Ravine Creuse Chemin Ravine Creuse - ZI. N° 2 - B.P 9 AW270,271 97440 – St André	Collecte de déchets non dangereux en déchetterie, transit, regroupement et tri de DEEE, Métaux et déchets de métaux, tri, transit, regroupement de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois (DND), transit de verre, transit de déchets non dangereux non inertes, broyage et compostage de déchets végétaux, traitement de déchets non dangereux
ECO DECHETS REUNION	18, rue des Cryptomérias ZI N° 3 - Bras Fusil 97470 – St Benoit	Transit, regroupement, tri de DEEE, transit de métaux et déchets de métaux
ECOPUR (RER)	LOT 3A ZAC DE PIERREFOND - CR515 97410 – St Pierre	Tri, transit, regroupement de métaux et déchets de métaux, traitement de déchets non dangereux
ENTREPRISE HOUSSEN	79, rue Henri Cornu Z.I de Cambai - Parcelle AB 371 97460 – St Paul	Collecte de déchets dangereux en déchetterie, Transit, regroupement, tri de DEEE, transit de métaux et déchets de métaux, transit et tri de déchets dangereux
EUROMAD	25 rue Ambroise Croizat ZAC Commune Bègue 97441 – Ste Suzanne	Tri, transit, regroupement de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois (DND)

Nom de l'exploitant	Adresse de l'installation	Activité(s) déclarée(s)
FAB RECUPERATION EURL	PARCELLE CR 437 40 Ter chemin Charrette 97410 – ST PIERRE	Tri, transit, regroupement de Métaux et déchets de métaux
FRITEC	27, rue Antanifotsy ZAC Ravine à Marquet 97419 – La Possession	Tri, transit, regroupement de déchets dangereux
GFR	12 Avenue Théodore Drouhet ZAC 2000 97420 – Le Port	Collecte de déchets dangereux en déchetterie, Tri, transit, regroupement de déchets dangereux
GFR	45 rue des Fabriques ZI 4 97410 – ST PIERRE	Tri, transit, regroupement de déchets dangereux
HDM SECURITE INCENDIE	1 F Rue des Pêcheurs La Marine 97441 – Ste SUZANNE	Transit de déchets non dangereux non inertes, transit et tri de déchets dangereux
HOW CHOONG Gérald	ZAC Pierrefonds Chemin de l'aérodrome 97410 – ST PIERRE	Tri, transit, regroupement de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois (DND)
SPL SUPEC	CHEMIN DES SPORTS MECANIKES PLAINE DES CAFRES 97430 – LE TAMPON	Traitement de déchets non dangereux
José GASTREIN	9, rue Marius et Ary Leblond SATEC 2 97420 – LE PORT	Tri, transit, regroupement de Métaux et déchets de métaux
KAIROS TP	90 T Chemin de Roland Sainte Anne 97437 – ST BENOIT	Broyage, concassage, criblage de déchets végétaux (agricole), Tri, transit, regroupement de déchets non dangereux non inertes
LC RECUP	2 T Rue des Pêcheurs – La Marine 97441 STE SUZANNE	Collecte de déchets dangereux en déchetterie, Transit, regroupement, tri de DEEE, transit de métaux et déchets de métaux, transit et tri de déchets dangereux
LOG 2000	17 rue Adrien Blondel 97420 – LE PORT	Tri, transit, regroupement de déchets dangereux
MACE CLIM FROID OI	82 RUE ANDRE LARDY 97438 – STE MARIE	Tri, transit, regroupement de déchets dangereux
NICOLLIN REUNION	19 rue du Soleil 97438 – STE MARIE	Tri, transit, regroupement de déchets non dangereux non inertes
NICOLLIN REUNION - St-Benoit	Chemin Camalon Bras Madeleine	Tri, transit, regroupement de déchets non dangereux non inertes

Nom de l'exploitant	Adresse de l'installation	Activité(s) déclarée(s)
	97470 – ST BENOIT	
PALANICAUDEN	Chemin Fourchon Champ Borne 97440 – ST ANDRE	Broyage, concassage, criblage de déchets végétaux (agricole), compostage de déchets végétaux
RCOMOI SARL (PAYET ALDO)	74 Rue Henri Cornu 97470 – ST PAUL	Tri, transit, regroupement de métaux et déchets de métaux, traitement de déchets non dangereux
Recyclage de l'Est	Lieu-dit "Ravine Creuse" Chemin Balance 97440 – ST ANDRE	Tri, transit, regroupement de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois (DND), Tri, transit, regroupement de déchets non dangereux, Tri, transit, regroupement de métaux et déchets de métaux
RES (Réunion Environnement Service)	La Saline Mon Repos 97410 – ST PIERRE	Broyage, concassage, criblage de Déchets végétaux (agricole), fabrication de charbon, transit de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois (DND)
REUNION DTR	3000 Rue de Bois Rouge 97440 – ST ANDRE	Broyage, concassage et transit de déchets inertes, Tri, transit, regroupement de Métaux et déchets de métaux, de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois (DND)
RUNEO ex-VEOLIA EAU - CGE Le Port	ZI n°2 - 15 rue Jules Verne 97420 – LE PORT	Tri, transit, regroupement de déchets dangereux
SCEA MIMMIN_ Rue Dardanelle	Rue Dardanelle 97480 – ST JOSEPH	Tri, transit, regroupement de Métaux et déchets de métaux, transit de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois (DND), de déchets non dangereux non inertes, de déchets dangereux
SRPU	Rue Jean Payet Parcelle BN 317 97440 – ST ANDRE	Broyage, concassage, criblage de Déchets végétaux (agricole), Tri, transit, regroupement de métaux et déchets de métaux
STAR	Rue Georges Pompidou CD 12 97436 – ST LEU	Tri, transit, regroupement de Métaux et déchets de métaux, transit de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois (DND), de déchets non dangereux non inertes, de déchets dangereux
STAR	Parcelle AB 334 Chemin Albertine Desprez – Cambaie 97460 – ST PAUL	Tri, transit, regroupement de Métaux et déchets de métaux, transit de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois (DND), de déchets non dangereux non inertes, de déchets dangereux
STAR	ZAC Environnement ECOPARC Parcelle BK 81 97420 – LE PORT	Tri, transit, regroupement de Métaux et déchets de métaux, de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois (DND), de verre
VALOPOM	21 Allée de la Cité Ah Soune 97400 – ST DENIS	Tri, transit, regroupement de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois (DND)

4.13. Installations de gestion de déchets pour lesquelles une demande d'autorisation d'exploiter, une demande d'enregistrement ou une déclaration a été déposée à l'autorité administrative avant 2021

4.13.1. Projet RENEVA – CNIM /ILEVA

GENESE DU PROJET

Création d'ILEVA en 2014 pour assurer le maintien et la continuité du service public de traitement des déchets de Sud et de l'Ouest de La Réunion et engager la réflexion sur un projet multi-filières face à l'échéance de fin de capacité de l'ISDND de Pierrefonds.

- Approbation par le comité syndical du 12/12/2016 du scénario de projet multi-filières, de l'implantation des équipements et les enveloppes prévisionnelles associées.
- Notification du marché Public Global de Performance pour la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance du Pôle Déchets Sud le 31/12/2018 au groupement dont le mandataire est la SA Constructions Industrielles de la Méditerranée (CNIM) pour la conception-réalisation du pôle déchets. La construction du site a été lancée en août 2021.

LOCALISATION DU PROJET DE RUN'EVA

L'implantation de ce pôle multimodal de valorisation des déchets se situe sur le territoire de la commune de Saint-Pierre, secteur de Pierrefonds, au sein de la Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS), membre du syndicat mixte ILEVA.

TONNAGE DES DECHETS ENTRANTS DANS RUN'EVA

La nature et le tonnage des déchets entrant à RUN'EVA :

- Ordures Ménagères Résiduelles (DMA) : 138 000 t/an
- Déchets végétaux : 11 000 t/an
- Biodéchets et déchets fermentescibles : 15 000 t/an
- Combustibles Solides de Récupération produits sur les plateformes de tri des déchets recyclables du territoire d'ILEVA : 44 000 t/an

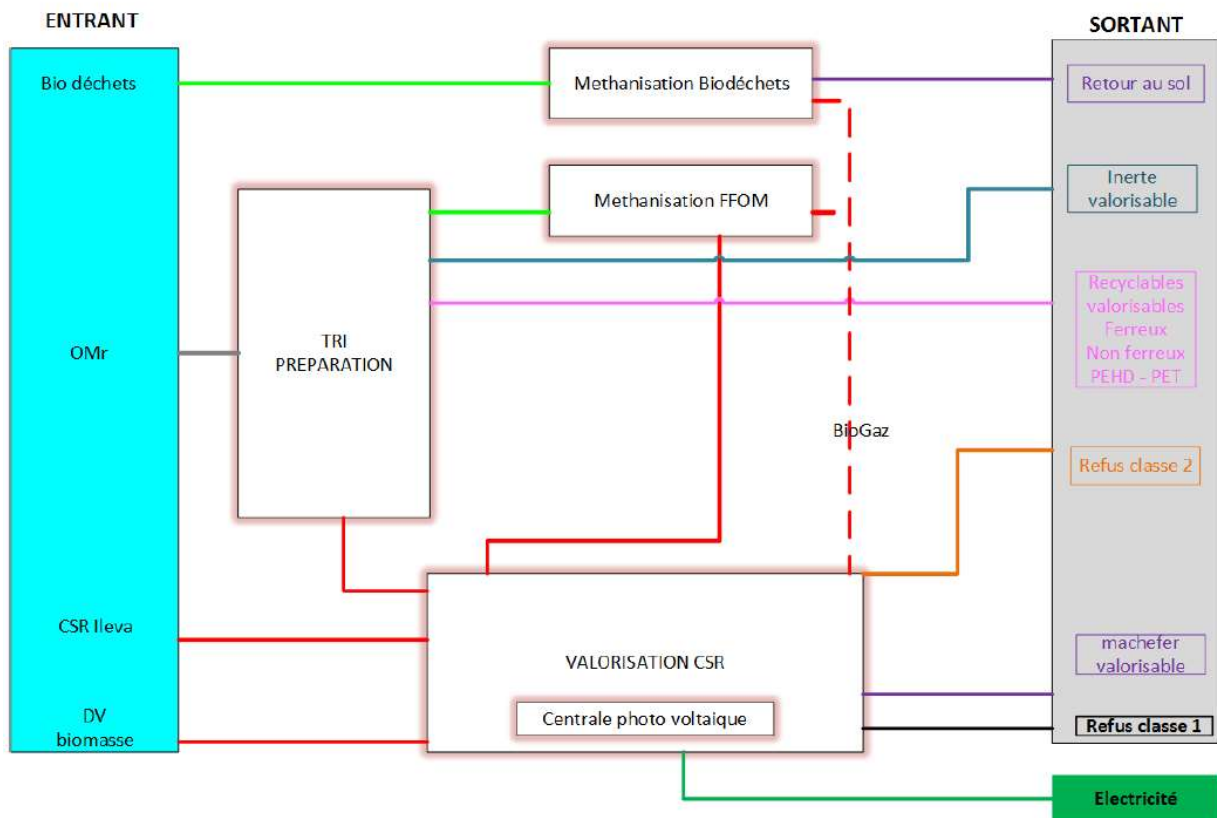
DESCRIPTIF DE LA STRATEGIE D'ILEVA

Le scénario technique et logistique du schéma multi-filière adopté par ILEVA comprend :

- Le maintien des plateformes de traitement (déchets végétaux, encombrants et DAE) et des centres de tri existants
- La création du pôle Déchets Sud RUN'EVA, pôle multimodal comprenant :
 - Un site de tri automatisé des ordures ménagères résiduelles avec valorisation matière en vue de recyclage et de valorisation énergétique
 - Une unité de méthanisation des biodéchets (15 000 t/an) et une unité de méthanisation de la fraction fermentescible des ordures ménagères (15 000 t/an)

- Une Unité de Valorisation Energétique (UVE) alimentée en combustibles solides de récupération (CSR) de 18,9 t/h et de capacité administrative de 152 000 t/an
- La réalisation d'une unité de préparation CSR issus de refus de tri d'encombrants.
- La réalisation d'une extension de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND), sur le site de Pierrefonds pour le stockage des fractions de déchets non valorisables de 40 000 t/an

Figure 37 Synoptique de RUN'EVA – Source : Ileva



SYNTHESE DES CAPACITES DES EQUIPEMENTS RELEVANT DES ICPE

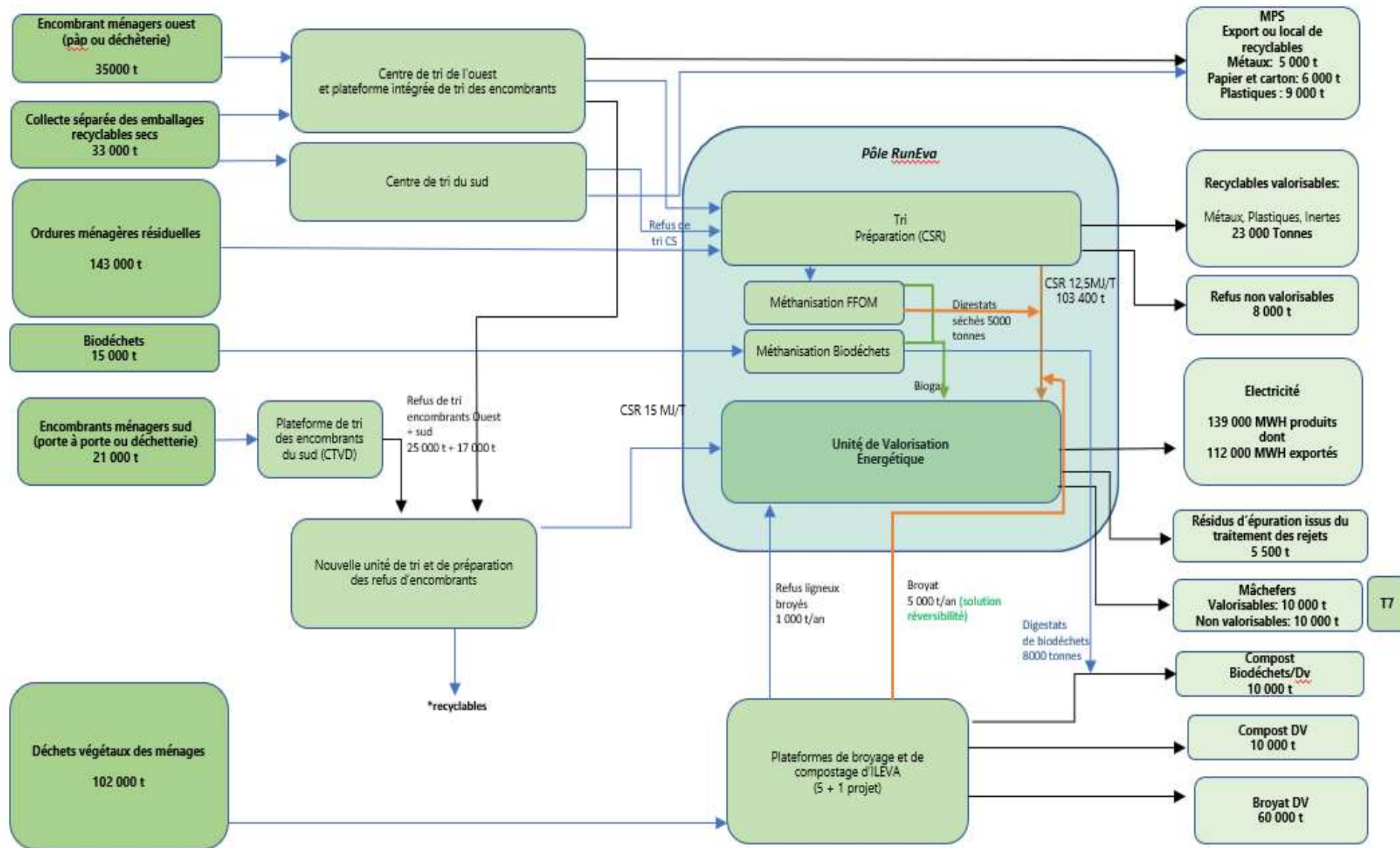
Tableau 46 Synthèse des équipements relevant des ICPE

Nature de l'équipement	Capacité	Régime
Installation de traitement de déchets non dangereux - Unités de préparation de CSR - Préparation de biodéchets	500 t/j	A
Installation de méthanisation de déchets non dangereux ou de matière végétale brute composée de 2 digesteurs - Biodéchets - FFOM	100 t/j	A
Installation de broyage de déchets végétaux non dangereux	44/t/j	A
Installation de production de chaleur ou d'électricité à partir de déchets non dangereux préparés sous forme de combustibles solides de récupération dans une installation prévue à cet effet, associés ou non à un autre combustible - Chaudière CSR	18,9 t/j 152 000 t/an	A

Synoptique du schéma multifilière

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
 Reçu en préfecture le 08/07/2024
 Publié le 08/07/2024
 ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0023-DE

4.



4.13.2. Projet SYDNE

GENESE DU PROJET

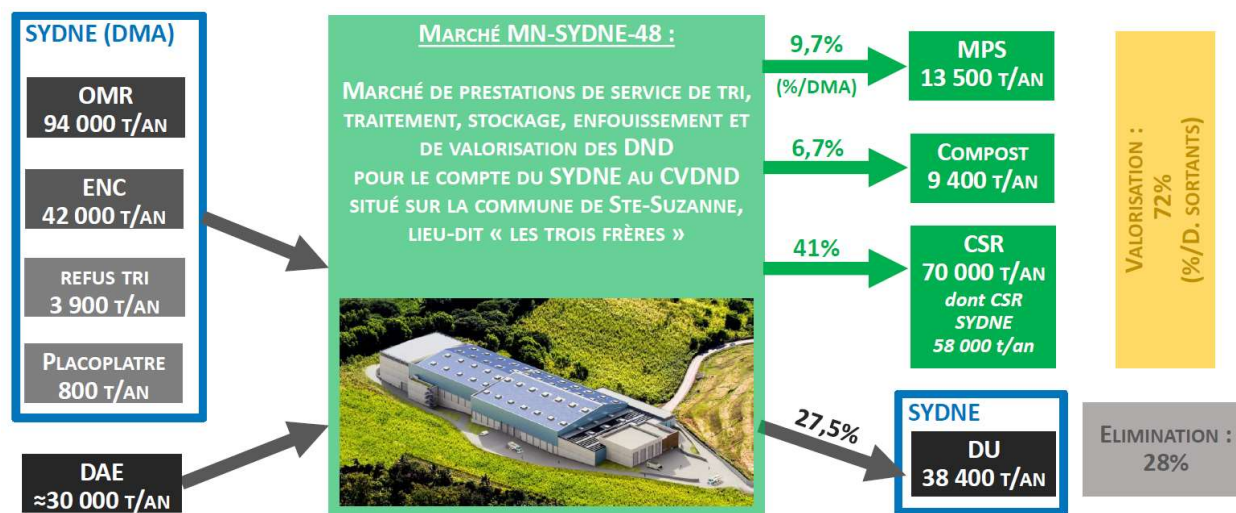
SYDNE a été créé par Arrêté Préfectoral en décembre 2014. Dans le cadre de sa compétence de traitement des Déchets Ménagers et Assimilés des bassins Nord et Est de La Réunion, le SYDNE mène une démarche de traitement multi-filières des déchets, à des fins d'optimisation de leur valorisation.

PROJET MULTIFILIERES

Le comité syndical de SYDNE du 1^{er} décembre 2020 a présenté les orientations à propos des trois éléments structurants du traitement multifilières des déchets du SYDNE.

- Le CVMF : Centre de Valorisation Multi filière de la société INOVEST. Le centre est entré en service depuis le 22 décembre 2020.
- L'UVE : l'Unité de Valorisation Energétique de Combustibles Solides de Récupération (CSR), projet porté actuellement par Albioma
- L'ISDU : l'Installation de Stockage des Déchets Ultimes qui devrait être portée par le SYDNE

Figure 38 Synoptique du projet de SYDNE – Source : SYDNE



DECISIONS PRISES PAR LE COMITE SYNDICAL DU 1ER DECEMBRE 2020

- Traitement multifilières des déchets par le CVMF d'INOVEST
- Continuité de service de l'enfouissement : réhausse de l'ISDND par SUEZ, instruction du dossier dès le début 2021 sur les perspectives d'enfouissement avec INNOVEST-SUEZ
- Lettre complémentaire à la lettre accord ALBIOMA-INOVEST du 24 juin 2020 mettre en œuvre une solution de Valorisation Energétique des CSR à Albioma,

- Renforcement des liens intersyndicaux SYDNE-ILEVA en matière de filière de CSR, pouvant aboutir jusqu'à la mutualisation de l'UVE du SUD
- Les différentes décisions du comité syndical du SYDNE (01/12/2020 puis 15/12/2022) ont conduit à un choix d'implantation d'une ISDU dans le bassin Nord-Est.

INOVEST

La société INOVEST est autorisée à exploiter un centre de valorisation de déchets non dangereux par arrêté préfectoral du 15 septembre 2016.

Les installations sont situées dans un bâtiment fermé et se composent :

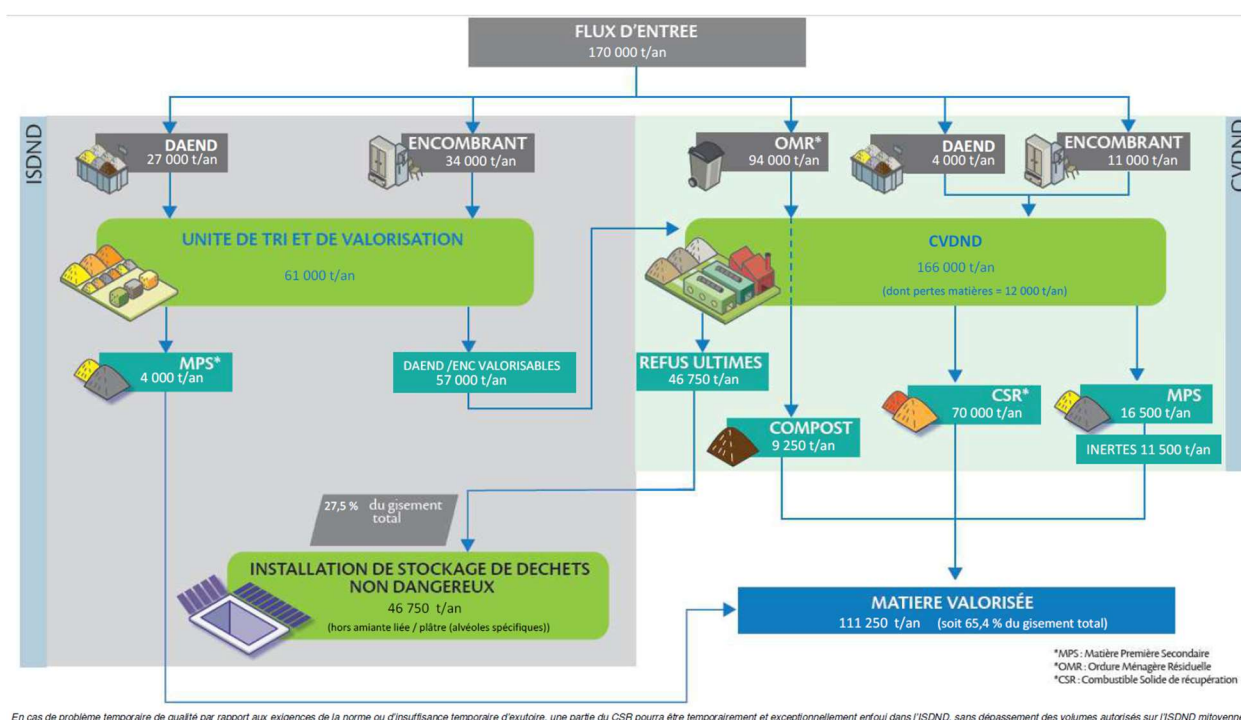
- d'une unité de tri et préparation de combustible solide de récupération (CSR) constituée d'une ligne OMR et une ligne DIB/encombrants,
- d'une unité de compostage de la fraction fermentescible des ordures ménagères avec des tunnels de fermentation, de maturation et d'une ligne d'affinage.

Suite à un recours contentieux à l'encontre de l'arrêté préfectoral d'autorisation, les travaux de construction ont été retardés.

L'arrêté préfectoral n°2020-2657/SG/DRECV du 14 août 2020 régularise la procédure d'autorisation, suite à la transmission du nouvel avis de l'autorité environnementale après consultation de la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE).

La mise en service industrielle des installations date du 22 décembre 2020.

Figure 39 Synoptique INOVEST et SUEZ – Source : INOVEST/ SUEZ



En cas de problème temporaire de qualité par rapport aux exigences de la norme ou d'insuffisance temporaire d'exutoire, une partie du CSR pourra être temporairement et exceptionnellement enfouie dans l'ISDND, sans dépassement des volumes autorisés sur l'ISDND moyenne.

Figure 3 : Synoptique des flux de déchets à l'échelle du pôle multifilières de Sainte-Suzanne (SUEZ RV Réunion) et du CVDND (INOVEST)

4.13.3. Projet RUN BIO ENERGIES

DESCRIPTIF TECHNIQUE :

Le projet porté par RUN BIO ÉNERGIES consiste en l'installation d'une chaudière vapeur à cogénération.

Cette chaudière est alimentée par un combustible biomasse (bois), l'unité est dimensionnée pour produire de l'électricité à l'aide d'une turbine et d'une génératrice de courant. L'unité de production est une chaudière à tubes d'eau. Grâce à cette technologie, l'eau circule dans des tubes en contact avec les gaz de combustion. La vapeur créée est collectée puis acheminée jusqu'à la turbine. En sortie de turbine, la vapeur est condensée puis réinjectée dans le réservoir d'eau alimentaire.

Le combustible envisagé est du bois déchiqueté de palette d'emballage de type CHEP (Commonwealth Handling Equipment Pool), LPR (La Palette Rouge) ou EPAL EURO.

La fourniture de combustible et leur quantité est basée sur une consommation annuelle de 10 000 tonnes :

- Palettes CHEP : 1 500 tonnes ;
- Palettes Brutes non marquées : 3 000 tonnes ;
- Palettes Epal Euro : 2 500 tonnes ;
- Bois Tout-venant : 500 tonnes ;
- Bois Forestier : 2 500 tonnes.

L'approvisionnement en bois sera effectué à partir de la plateforme de la société Recyclage de l'Ouest située à proximité du site.

Puissance installée : 1,213 MWatt/h

4.13.4. Projet de Centre de Valorisation des Déchets (CVD) - STS

Il s'agit de la création dans la microrégion Sud d'un complexe de recyclage et valorisation des déchets du BTP pour le traitement des déchets de verre, des extincteurs portatifs et les DAE

DESCRIPTIF TECHNIQUE

Le présent projet dénommé CVD, consiste à transférer / moderniser des filières de la SARL Sud Traitement Services (STS) existantes et à mettre en œuvre de nouvelles solutions de recyclage locales pour les déchets de verre et les extincteurs portatifs de type ABC au sein d'une installation dédiée spécifiquement. Ce nouvel équipement sera positionné sur une parcelle de 8000 m² située dans la ZAC Roland Hoarau – Pierrefonds à Saint Pierre. Les travaux de R&D sur le recyclage des déchets de verre, nous orienté vers des applications dans le domaine des bétons, granulats et enrobés.

L'objectif principal du projet est la production de matières premières secondaires locales utilisées en substitution d'éléments et produits importés.

OBJECTIF DU PROJET

Le CVD permettra de traiter et recycler chaque année :

- 15 à 20 000 t de déchets de verre, valorisés localement dans une filière pérenne innovante

- 2 000 t de déchets de plâtre, dont plus de la moitié est aujourd'hui enfouie
- 4 500 t de DIB avec la possibilité de regrouper et trier les matériaux pour la valorisation matière et /ou énergétique
- 72 t d'extincteurs obsolètes, qui disparaissent dans notre environnement chaque année
- pérenniser 15 postes et en créer 5 nouveaux
- concrétiser la créativité et l'innovation réunionnaise et permettre à travers ce laboratoire, le transfert de solution pour d'autres territoires insulaires

LES MATIERES PREMIERES PRODUITES

Les matières premières secondaires produites seront :

- poudre de verre micronisée (PVM) pour applications dans les bétons
- sable et gravier de verre pour la filtration piscine et le BTP
- matières métalliques
- cartons et plastiques
- poudre de plâtre pour fabrication de ciment

ETAT D'AVANCEMENT :

Tableau 47 Installations autorisées par arrêté au 16 janvier 2020

Rubrique	Désignation des installations soumises à la rubrique	Nature de l'installation	Régime
2791-1	Installation de traitement de déchets non dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2515, 2711, 2713, 2714, 2716, 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782, 2794 et 2971	Activité de broyage de déchets de verre, de déchets de plâtre et de déchets industriels banals (DIB) ; Démantèlement d'extincteurs usagés classés non dangereux	A
2716-2	Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux non inertes à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715 et 2719	Installation de transit de déchets non dangereux, non inertes : membranes bitumineuses	DC
2710-1b	Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719	Installations de collecte (déchetterie) de déchets non dangereux	DC
2714-2	Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710, 2711 et 2719	Transit, regroupement ou tri de déchets industriels banals (DIB)	D

La mise en service de l'installation a eu lieu en mai 2022.

4.13.5. Projet ECOPUR

CONTEXTE

Il n'existe pas aujourd'hui sur le territoire de La Réunion une installation de traitement des batteries usagées. Ces déchets dangereux sont alors exportés en métropole ou dans d'autres pays. Ce marché d'export des batteries usagées alimente pour une bonne part un réseau illégal de transfert transfrontalier de déchets dangereux.

L'objectif du pétitionnaire est de capter au maximum sur le territoire la ressource en batteries usagées pour les traiter sur place, en les broyant pour en extraire le plomb. Ce plomb est ensuite exporté en métropole pour y être valorisé.

Le demandeur de l'autorisation environnementale du projet est la société « Recyclage ECOPUR Réunion », qui est une SARL détenue par le Groupe BCI (sociétés de Transport BALAYA, Charles Express, Start OI).

La société « Recyclage ECOPUR Réunion » a déposé, le 1^{er} juillet 2020, un dossier de demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un centre de recyclage de batteries usagées, dans la ZAC Pierrefonds Aéroport, sur le territoire de la commune de Saint-Pierre (97410). Cette demande a fait l'objet d'un accusé de réception le 02 juillet 2020, tel que prévu à l'article R.181-16 du code de l'environnement.

L'autorisation sollicitée est une autorisation ICPE.

Tableau 48 Installations projetées, concernées par une rubrique de la nomenclature des installations classées

Rubrique	Régime	Libellé de la rubrique (activité)	Nature de l'installation	Critère de classement	Seuil du critère	Quantité autorisée
3510	A	Elimination ou valorisation des déchets dangereux, avec une capacité de plus de 10 tonnes par jour	Broyage des batteries usagées	Quantité de batteries usagées broyées par jour	Supérieure à 10 t/j	18 t/j
3550	A	Stockage temporaire de déchets dangereux ne relevant pas de la rubrique 3540, dans l'attente d'une des activités énumérées aux rubriques 3510, 3520, 3540 ou 3560, avec une capacité totale supérieure à 50 tonnes, à l'exclusion du stockage temporaire sur le site où les déchets sont produits, dans l'attente de la collecte	Stockage de : - 48 tonnes de batteries usagées au plomb - 70 tonnes de déchets issus du broyage des batteries	Quantité de déchets dangereux présents	Supérieure à 50 t	118 tonnes
2718-1	A	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2719, 2792 et 2793	Transit de batteries usagées	Quantité de déchets dangereux susceptible d'être présente dans l'installation	Supérieure à 1 t	48 t
2790	A	Installation de traitement de déchets dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2711, 2720, 2760, 2770, 2792, 2793 et 2795	Broyage des batteries usagées	Quantité annuelle de traitement	Pas de seuil	18 t/j

L'établissement comprend les activités et les équipements suivants :

- une installation de stockage de batteries usagées ;
- une installation de traitement par broyage des batteries usagées ;
- une installation de conditionnement des déchets issus du broyage des batteries en big bag, puis placés en containers : métalliques et oxydes de plomb, polypropylène, gypse, stériles, filtres ;
- un hangar industriel abritant l'installation de stockage de batteries usagées, l'installation de broyage de batteries usagées et l'installation de conditionnement des déchets ;
- une aire de stockage des containers ;
- une aire d'approvisionnement en fioul domestique pour les engins ;
- un réseau pluvial associé à un bassin de rétention enterré et une unité de traitement des eaux pluviales ;
- un bâtiment administratif avec vestiaires.

L'instruction de cette demande est en cours, l'autorité environnementale a rendu son avis en date du 2 mars 2021.

4.13.6. Projet VALDIRUN

La société VALDIRUN est autorisée par arrêté du 17 avril 2019 à exploiter des installations de tri, transit, regroupement de déchets dangereux au sein de la zone d'activités « Ecoparc » sur le territoire du Port. Les travaux sont en cours en 2021.

Les installations projetées sont constituées :

- d'un bâtiment d'exploitation d'une superficie de 540 m² environ, comprenant 4 cellules de stockage de déchets dangereux, une aire de réception des déchets, une zone de lavage des contenants avec une presse à fûts, et une zone de déchiquetage des emballages en plastique ;
- d'un bâtiment administratif d'une superficie d'environ 85 m²;
- d'un bassin de confinement des eaux d'extinction d'un incendie.

Les installations projetées relèvent du régime de l'autorisation prévu à l'article L.512-1 du code de l'environnement au titre des rubriques 2718, 2790 et 3550 de la nomenclature des installations classées, et du régime de la déclaration prévu à l'article L.512-8 de ce code au titre de la rubrique 2795. L'établissement n'est pas classé SEVESO au titre des substances et mélanges dangereux présents dans les déchets.

Tableau 49 tableau de classement des installations

Rubrique	Désignation de la rubrique	Situation de l'établissement	Régime – Rayon d'affichage
2718-1	<p>Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux ou de déchets contenant les substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R.511-10 du Code de l'Environnement, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712, 2717, 2719 et 2793.</p> <p>La quantité de déchets susceptibles d'être présente dans l'installation étant :</p> <p>1. Supérieure ou égale à 1 t</p>	<p><u>Quantité de déchets dangereux susceptible d'être présente :</u></p> <p>104 t</p>	A – 2 km
2790-1	<p>Installation de traitement de déchets dangereux ou de déchets contenant des substances dangereuses mentionnées à l'article R.511-10 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2760, 2770 et 2793</p> <p>1. Déchets destinés à être traités contenant des substances ou mélanges dangereux mentionnés à l'article R.511-10 du code de l'environnement.</p>	<p><u>Broyage des emballages souillés :</u></p> <p>0,5 t/h</p> <p><u>Pressage de fûts :</u></p> <p>100 fûts/j</p>	A – 2 km
3550	<p>Stockage temporaire de déchets dangereux ne relevant pas de la rubrique 3540, dans l'attente d'une des activités énumérées aux rubriques 3510, 3520, 3540 ou 3560 avec une capacité totale supérieure à 50 tonnes, à l'exclusion du stockage temporaire sur le site où les déchets sont produits, dans l'attente de la collecte</p>	<p><u>Stockage temporaire de déchets dangereux :</u></p> <p>104 t</p>	A – 3 km
2795-2	<p>Installation de lavage de fûts, conteneurs et citernes de transport de matières alimentaires, de substances ou mélanges dangereux mentionnés à l'article R.511-10 ou de déchets dangereux.</p> <p>La quantité d'eau mise en œuvre étant :</p> <p>2. Inférieure à 20 m³/j</p>	<p><u>Quantité d'eau mise en œuvre pour le lavage :</u></p> <p>150 m³/an soit</p> <p>0.7 m³/j</p>	DC

4.13.7. Projet d'ILEVA – plateforme de broyage de déchets verts sur le territoire de Saint-Joseph

LE PROJET

L'extrême sud de La Réunion ne dispose pas aujourd'hui de site de traitement des déchets verts. Ces derniers sont actuellement traités sur les plateformes de broyage et de compostage dont dispose ILEVA au Port, à Saint-Paul, à Saint-Leu et au Tampon.

La demande d'enregistrement vise à la réalisation d'une plate-forme de broyage de déchets verts à Saint-Joseph pour traiter les déchets verts collectés sur le territoire de la commune d'implantation et sur le territoire de la commune de Saint-Philippe.

Le projet s'étend sur une surface d'environ 15 000 m².

La quantité de déchets verts broyés sera d'environ 15 000 t/an.

LE SITE D'IMPLANTATION

Le projet se situe sur la commune de Saint-Joseph, au niveau de la Ravine des Grègues, au bout de la Rue Station Transit, au croisement avec la rue Ligne François Martin sur les parcelles cadastrées sous les numéros BM 1355, 1357, 1358, 1360, 1362 et 1363.

INSTALLATIONS CLASSEES ET REGIME

L'installation projetée relève du régime de l'enregistrement prévu à l'article L.512-7 du code de l'environnement au titre de la rubrique suivante :

N° de la nomenclature	Installations et activités concernées	Éléments caractéristiques	Régime du projet	Volume de l'activité
2794	Installation de broyage de déchets végétaux non dangereux	La quantité de déchets traités	E	57 t/j

Ce projet a été enregistré par arrêté du 2 juin 2020. Les travaux de mise en service sont en cours.

4.13.8. Projet Valoré porté par HC Investissements

Valoré est une plateforme industrielle de valorisation de déchets non dangereux des professionnels située dans la ZAC Roland Hoarau de St Pierre. Valoré est composée de deux unités :

- Une unité de valorisation des palettes en granulés à usage agricole et éventuellement énergétique. Cette unité aura une capacité de traitement d'environ 5 000 t/an et produira environ 4500T de granulés
- Une unité de compostage de biodéchets professionnels et de boues industrielles. Cette unité aura une capacité de traitement d'environ 6200T/an et produira environ 3 500 t de compost normé.

Ces unités intègrent un traitement d'air vicié poussé avec lavage acide et bio filtre ainsi qu'un traitement des effluents liquides par bioréacteur à membrane.

4.13.9. Projet Terres Fertiles porté par le TCO

Le projet Terres Fertiles, préfigurateur de l'Ecocité, a pour objectif de développer une filière de fabrication de sois fertiles à partir des matériaux disponibles à proximité et issus des projets d'aménagement. Afin de

préservé les terres naturelles des hauts de l'Ouest, l'Ecocité s'appuie sur la valorisation de la filière de tri et de réemploi des terres excavées excédentaires pour permettre l'enrichissement des sols arides.

Le projet Terres Fertiles, dont le TCO est concédant, a été attribué au groupement d'entreprises dans le cadre d'une concession publique. Le projet prévoit :

- La création et l'exploitation d'une unité de fabrication de terres fertiles ;
- La mise en place d'un démonstrateur agricole.

Cet investissement pour la mise en place d'une filière Terres Fertiles est nécessaire pour répondre aux besoins des opérations d'aménagement de l'Ecocité, voire au-delà

4.13.10. Projet VALOCEA

Le projet VALOCEA, dont l'objet est le traitement des sous-produits animaux a été déposé en juin 2022. Le projet prévoit :

- La valorisation des produits d'origine animale
- La production de farine, de graisses de de poudre de viandes


4.14. Transport des déchets

La gestion globale des déchets sur l'île mobilise des moyens de transports ayant des impacts environnementaux et financiers importants du fait de :

- La collecte des déchets ;
- Le transport des déchets jusqu'aux centres de valorisation, de traitement ou d'enfouissement ;
- L'export de déchets.

Concernant la collecte de déchets, les enjeux les plus importants sont liés à la collecte en porte-à-porte organisée par les EPCI et au maillage territorial des points de collecte et des déchèteries. Le développement des points de collecte et de 19 déchèteries complémentaires devrait permettre de diminuer les temps de transport nécessaires aux usagers. La diminution de la collecte en porte-à-porte pourrait être envisagée du fait du développement du tri et de la disponibilité des déchèteries. Pour les entreprises, de nouveaux sites de collecte des déchets inerte du BTP vont être implantés limitant également les contraintes de transport.

Fréquence de collecte majoritaire en porte-à-porte en 2020					
	CINOR	CIREST	TCO	CIVIS	CASUD
OMR	C2	C1	C1	C1	C1
RSHV	C0,5	C0,5	C0,5	C0,5	C0,5
Déchets Verts	M1	M1	M1	C0,5	C0,5
Encombrants	M1	M1	M1	C0,5	M1

 C1 : collecte 1 fois par semaine ; C2 : collecte 2 fois par semaine ; C0,5 : Collecte 1 fois tous les 15 jours ; M1 : Collecte 1 fois par mois

Concernant le transport des déchets jusqu'aux centres de valorisation, de traitement ou d'enfouissement, l'évolution du nombre et de la répartition des sites de gestion devrait limiter les charges et contraintes de transport (augmentation du nombre de centres VHU, consignes et ressourceries de proximité, valorisation des déchets organiques).

Enfin, l'**export des déchets**, qui a un impact environnemental global important, l'objectif est d'impulser / accompagner la création de filières locales de valorisation matière des emballages (dont notamment les plastiques) pour en limiter dans la mesure du possible l'export.

4.15. Focus sur les sites non réglementaires

Comme le rappellent les circulaires du 10 novembre 1997, du 28 avril 1998 et du 25 avril 2007 élaborées par le ministère de l'Écologie et du Développement Durable, le Plan a vocation à recenser les décharges brutes, à planifier leur résorption et la réhabilitation des sites.

Deux types de sites non réglementaires sont à distinguer :

- D'une part, les décharges non autorisées ou décharges brutes, qui désignent les sites exploités s'acquittant de la Taxe sur les Activités Polluantes (TGAP) mais ne faisant pas l'objet d'une autorisation préfectorale au titre de la législation sur les installations classées. Il s'agit le plus souvent d'anciennes décharges municipales ;
- D'autre part, les « décharges » sauvages, qui sont des lieux de dépôts clandestins des déchets, non exploités et non contrôlés.

Les collectivités ont la charge de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la suppression des décharges brutes et des dépôts sauvages.

4.15.1. Les impacts des dépôts non réglementés

La question des dépôts sauvages est une problématique récurrente pour la région qui entraîne de nombreux impacts :

- Sanitaires : gîtes larvaires (développement de moustiques, potentiels vecteurs de la dengue et du chikungunya), prolifération de rats et d'animaux errants mais également risque de blessures des usagers, de gêne olfactive ;
- Environnementaux : pollution des sols, pollution des eaux, source d'incendie probable, risque d'inondation (possible création d'embâcle), favorise le développement de rats prédateurs de certaines espèces locales, impact physique sur la faune (ingestion de déchets), source potentiel de dissémination de graines/plants invasifs ;
- Visuels : impact esthétique ;
- Economiques : coûts directs liés à la collecte des dépôts et coûts indirects liés à la dépréciation du territoire (secteurs touristiques et économiques essentiellement).

4.15.2. La réglementation

La gestion des dépôts sauvages est encadrée par la loi, notamment par le Code de l'Environnement et le Code Général des Collectivités Territoriales. La première personne compétente en matière de dépôt sauvage est le Maire. Le pouvoir est rappelé ci-dessous :

Il est de la responsabilité des Maires de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la suppression des décharges brutes et des dépôts sauvages.

L'article L. 2211-1 du CGCT précise le pouvoir de police du Maire qui a compétence pour mettre fin aux pollutions de toute nature : le Maire est l'autorité compétente pour prendre et faire respecter les mesures nécessaires au maintien de l'ordre, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publics sur le territoire de la commune. Le Maire est chargé, sous le contrôle administratif du représentant de l'État dans le département, de la police municipale, de la police rurale.

Dans ce cadre, le Maire peut mettre en demeure le responsable du dépôt sauvage de procéder à l'élimination des déchets. Dans l'hypothèse où le responsable reste inactif, la Maire peut assurer d'office l'élimination des déchets aux frais du responsable.

En cas de carence du Maire, le préfet peut se substituer à lui. (Article L.2212 du CGCT).

Nota Bene : afin de limiter les dépôts sauvages et les pratiques inciviques, il est fortement préconisé de mettre en place un système de sanctions dans le règlement de collecte, pour lui donner une valeur contraignante.

Par ailleurs, l'article L 5211-9-2, I, alinéa 2, du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux EPCI à fiscalité propre en charge de la collecte de se voir transférer le pouvoir de police en matière d'élimination des déchets, c'est-à-dire par exemple de verbaliser un administré pour non-respect du règlement de collecte, le Maire conservant quant à lui bien entendu ses attributions de police générale, dont la police de la Salubrité publique : *« Par dérogation aux dispositions des articles L. 2212-2 et L. 2224-16, lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre est compétent en matière d'élimination des déchets ménagers, les Maires des communes membres de celui-ci peuvent transférer au Président de cet établissement des attributions lui permettant de régler cette activité. Il peut, dans le cadre de ce pouvoir, établir des règlements de collecte et mettre en œuvre leur application sous la responsabilité d'agents spécialement assermentés ».*

Les moyens d'actions mis à disposition des maires sont les suivants :

- Mise en demeure visant à faire procéder à l'enlèvement du dépôt
- Exécution d'office des travaux : la commune fait enlever les dépôts aux frais du responsable du dépôt
- Etablissement d'une contravention de 2^{ème} à 5^{ème} classe selon les cas de figure :
 - Abandon de déchets en un lieu public ou privé : contravention de 2^{ème} classe,
 - Abandon de déchets en un lieu public ou privé à l'aide d'un véhicule : contravention de 5^{ème} classe,
 - Dépôt sur la voie publique de matériaux qui gênent le passage : contravention de 4^{ème} classe.
- Concernant les VHU (Véhicule Hors d'Usage), lorsqu'il est constaté qu'un véhicule stocké sur la voie publique ou sur le domaine public semble privé des éléments indispensables à son utilisation normale et semble insusceptible de réparation immédiate à la suite de dégradations ou de vols, le maire met en demeure le titulaire du certificat d'immatriculation de ce véhicule de le remettre en état de circuler dans des conditions normales de sécurité ou de le transférer à un centre de véhicules hors d'usage agréé, dans un délai qui ne peut être inférieur à dix jours, sauf en cas d'urgence.

4.15.3. Le recensement des actions visant la résorption des dépôts sauvages

De nombreux dépôts sauvages sont recensés sur le territoire. L'AGORAH (Agence d'Urbanisme de la Réunion) a réalisé un état des lieux des dépôts sauvages à La Réunion en 2014. Les principales conclusions de cette étude sont reprises ci-dessous :

- De nombreux dépôts sauvages ont été recensés sur le territoire de La Réunion, cependant, de nombreuses actions sont également mises en œuvre mais ces actions sont peu connues. Les différents acteurs notent également un manque de coordination et de mutualisation mais également des moyens insuffisants.
- Un renforcement de la communication semble également nécessaire en parallèle d'un renforcement de l'application du pouvoir de police des maires afin de dissuader les actes inciviques.
- En conclusion, il semble que les collectivités ont besoin de réaffirmer et d'optimiser leurs engagements en matière de lutte contre les dépôts sauvages.

Cette étude a également permis de réaliser des propositions d'actions et de recommandations notables ; actions reprises ci-dessous :

- Pilotage et suivi du processus – détection :
 - Coordination interacteurs : optimisation entre Région, EPCI – communes – police municipale – ARS – CMA et création de lien entre le monde rural et urbain
 - Constitution d'un outil commun de géolocalisation des dépôts
 - Partage des expériences et transfert de compétence : création de brigade intercommunale de l'environnement, appui des EPCI aux services de police municipaux, méthodologie de suivi des sites.
- Prévention – communication – sensibilisation - calendrier :
 - Mise en œuvre d'une campagne de communication institutionnelle, commune et mutualisée entre les partenaires locaux
 - Communication spécifique à accentuer sur différents points : sensibilisation sur le respect du calendrier de collecte, promotion des moyens existants de collecte (déchèterie), surcoût de la gestion spécifique des dépôts sauvages, verbalisation, opérations coup de poing de nettoyage, ...
 - Adaptation des appels d'offres d'entretien des voiries vis-à-vis des dépôts sauvages
 - Renforcement de la formation des entreprises, vis-à-vis des enjeux liés aux dépôts sauvages, mais surtout à l'offre locale de gestion des déchets, et aux sanctions possibles.
- Adaptation de l'offre de collecte
 - Mise en place d'un service d'enlèvement spécifique ou de location de véhicule à l'utilisateur,
 - Développement du réseau associatif de récupération de certains encombrants pour en assurer leur réutilisation
 - Adaptation des règlements des déchèteries pour inciter les usagers à accroître la fréquentation de ces équipements
 - Adapter l'offre de gestion des déchets aux besoins des petites entreprises
 - Continuité de service des déchèteries, notamment pour les professionnels

- Pouvoir de police – répression
 - Renforcement et affirmation du volet répressif associé à un volet communication / médiatisation
 - Les 5 EPCI de l'île ont créé leur brigade de l'environnement, dont le rôle est de faire respecter le règlement de collecte, surveiller le territoire contre les incivilités et autres dépôts sauvages. Pour chaque EPCI, l'année de création de la brigade de l'environnement est indiquée dans le tableau suivant :

Tableau 50 Année de création des brigades de l'environnement, pour chaque EPCI

EPCI	Année de création
CINOR	2019
CIREST	2019
CIVIS	2007
CASUD	2019
TCO	2020

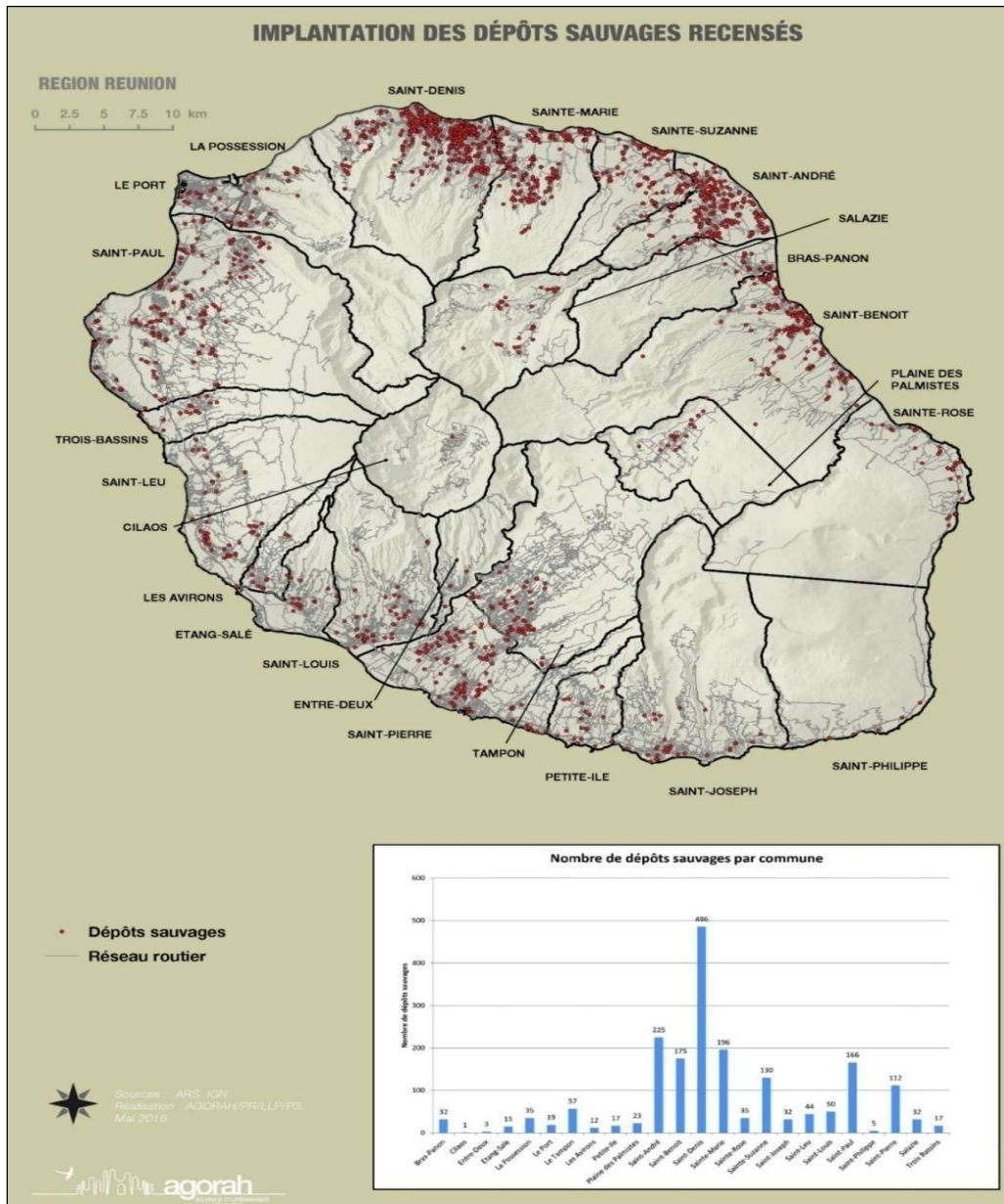
- Poursuite de la réhabilitation et aménagement des dépôts
- Implication de la population dans les opérations de réhabilitation de dépôts et la surveillance / détection / dénonciation des dépôts
- Amplification des opérations de nettoyage coup de poing avec médiatisation associée
- Développement du réemploi
- Bâchage systématique des véhicules de collecte des déchets
- Mise en place de barrières, sur les chemins non surveillés et isolés, afin de limiter l'accès du site aux véhicules
- Suppression progressive des poubelles par l'ONF sur les zones forestières.

4.15.4. Le recensement des dépôts sauvages

L'AGORAH dans le cadre de son étude sur les dépôts sauvages à réaliser un recensement des dépôts sauvages présents à La Réunion. Afin de réaliser cet inventaire, l'agence d'urbanisme c'est basé sur les données existantes, à savoir : la base de données de l'ARS-OI (base de données recensant les gîtes larvaires – les dépôts de déchets étant de potentiels gîtes larvaires ils ont été identifiés dans cette base de données) et les données publiées sur le site www.bandcochon.re. Les dépôts recensés sont ceux de janvier 2010 à mai 2015. Il est néanmoins souligné que les dépôts sauvages évoluent dans le temps ; leur localisation n'est pas figée.

L'étude a révélé que l'ensemble des communes présentaient des dépôts sauvages. La localisation des dépôts est présentée ci-dessous :

Figure 40 Implantation de dépôts sauvages (source : rapport d'état des lieux des dépôts sauvages à La Réunion – AGORAH – PE – 2016)



La moyenne régionale de nombre de dépôts sauvages est de 2,2 dépôts / 1 000 habitants et 6,7 dépôts / km² de tache urbaine. Cependant l'étude note une très grande hétérogénéité de ces dépôts de taille et de type de déchets. La typologie des déchets recensés dans les dépôts est la suivante, sur les 1 919 dépôts recensés : 918 dépôts sont constitués de VHU, 708 sont composés de déchets divers en mélange, 240 de pneus et 53 de déchets autres (DEEE, déchets du BTP, déchets ménagers, déchets verts, encombrants). Il est tout de même à noter que le recensement initial des dépôts avec pour objectif d'identifier les gîtes larvaires, il est donc probable que cette ventilation des flux ne soit pas tout à fait représentative, en surestimant la proportion de pneus et de VHU.

4.15.5. Les actions mises en place

La mise en place de collectes spécifiques d'encombrants, de déchets verts mais également de VHU s'inscrit dans une volonté forte des collectivités de lutter contre ces pratiques inciviques. Les collectivités ont par ailleurs mis en place des actions visant plus spécifiquement à la résorption des dépôts sauvages :

- Le TCO a mis en place une équipe collectant les dépôts sauvages ainsi que des panneaux « défense de déposer des déchets » sur les sites susceptibles d'accueillir des dépôts sauvages. La lutte contre les dépôts sauvages passe également par des opérations d'embellissement, aménagement sur certains sites, de verbalisation et de mise en demeure des propriétaires.
 - Une collecte spécifique est mise en place pour les dépôts sauvages, dans le cadre d'un marché, à l'aide d'un camion benne de type ampliroll équipé d'un grappin avec nettoyage manuel des zones de dépôts. La collecte est effectuée de manière séparative (la majorité des dépôts sauvages se situent sur les tournées de collecte et correspondent à un non-respect du calendrier de collecte) afin de permettre la valorisation des déchets collectés. En 2015, 4 147 tonnes de déchets ont été collectées (dont 660 tonnes de déchets végétaux et 3 486 tonnes d'encombrants). Le TCO a également démarché les communes afin de mettre en place un pouvoir de police plus répressif.
- La CINOR, en partenariat avec les mairies, procède au réaménagement des zones de dépôts sauvages récurrents pour un budget annuel d'environ 50 000 €/an permettant le réaménagement d'une dizaine de sites annuellement. La CINOR ne dispose pas de service spécifique pour la collecte des dépôts sauvages. Les modalités sont donc les suivantes :
 - Si le dépôt est présent sur un circuit de collecte, alors celui-ci sera collecté lors de la prochaine collecte, sauf si le dépôt représente une nuisance avérée, auquel cas le CINOR peut procéder à un enlèvement dans les plus brefs délais (bon de commande auprès des prestataires de collecte, les déchets doivent être acheminés vers des filières de valorisation).
 - Si le dépôt est composé de DEEE, la collectivité attend qu'une taille critique soit atteinte avant de déclencher un enlèvement – en pratique un enlèvement tous les 2-3 mois.
 - Les communes sont également averties des dépôts sauvages afin qu'elles puissent les enlever avec leur propre moyen.
- La CINOR organise également des actions coups de poings de « grand nettoyage ». Au niveau des moyens de répression, la CINOR a passé une convention avec les polices municipales des communes de Saint-Denis, Sainte-Marie et Sainte-Suzanne, elle finance l'équivalent de 21 ETP afin d'assurer de la répression vis-à-vis des dépôts sauvages.

- La CIVIS a créé, en 2013, une cellule composée de 2 personnes dont le rôle est de coordonner, au niveau intercommunal, les actions de lutte préventive contre la constitution des dépôts non réglementaires et la résorption de ces dépôts. En 2015, 235 dépôts non réglementaires ont été recensés et résorbés par cette cellule. La CIVIS collecte les dépôts sauvages lors des tournées de déchets traditionnelles lorsque la typologie des déchets le permet, sinon elle transmet les transformations à la commune qui assure la collecte elle-même.
- La CIREST identifie les dépôts sauvages grâce aux médiateurs du tri et aux contrôleurs de prestation des marchés de collecte des déchets. La CIREST ne dispose pas de contrat spécifique pour la collecte des dépôts sauvages. Ponctuellement, des opérations de résorptions des points noirs ont lieu par végétalisation et création de massifs.
- La CA SUD identifie les dépôts sauvages grâce à ses agents de terrain (ambassadeurs du tri, agents polyvalents BAV / nettoyage, agents de contrôle des prestations). Lorsqu'un dépôt est identifié, dans le cas où le propriétaire n'est pas identifiable, les agents de la collectivité procèdent au dépôt d'un avis de passage dans les boîtes aux lettres du quartier afin de recueillir des éléments d'identification. Lorsque le dépôt est situé sur le circuit de collecte, celui-ci sera collecté lors du prochain passage. Dans le cas où le dépôt est éloigné du lieu de collecte, la collecte est assurée en régie par les agents de nettoyage de la CA SUD (en moyenne l'équipe est mobilisée 3 jours/mois). Si le dépôt est important, le prestataire de collecte peut être sollicité avec passage d'un bon de commande. Les déchets sont acheminés vers les déchèteries de la CA SUD où ils sont triés pour être acheminés vers les filières de valorisation adéquates. La CA SUD n'exerce pas de pouvoir de police et estime que ce pouvoir est trop peu utilisé par les communes : peu de mise en application de sanctions.

Un des enjeux du Plan est de relancer la communication et la sensibilisation des usagers (ménagers et professionnels) afin de lutter efficacement pour la résorption des dépôts sauvages.

5. PROSPECTIVES A TERME DE 6 ET 12 ANS DE L'EVOLUTION TENDANCIELLE EN MATIERE DE DECHETS

5.1. Facteurs d'évolution

Les déchets devant être pris en compte dans le Plan sont l'ensemble des déchets inertes, non dangereux non inertes et dangereux, produits sur le territoire du Plan par les ménages et par les activités économiques.

Tableau 51 Catégories de déchets pris en compte dans le plan

Déchets inertes	Déchets non dangereux	Déchets dangereux
Déchets ne subissant aucune modification physique, chimique ou biologique importante	Déchets ne présentant aucune des propriétés qui rendent un déchet dangereux	Déchets à caractère explosif, comburant, inflammable, irritant, nocif, toxique, cancérigène, corrosif, infectieux, toxique pour la reproduction, mutagène, écotoxique
Ex : Terres, pierres, bétons, briques, verre, ...	Ex : Bois, métaux, plastiques, biodéchets, plâtre, ...	Ex : Amiante, peintures, solvants, vernis, ...

Les paramètres d'évolution qui sont pris en compte lors de l'établissement du scénario tendanciel, **sous réserve que les données soient disponibles**, sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 52 Paramètres d'évolution de la production de déchets

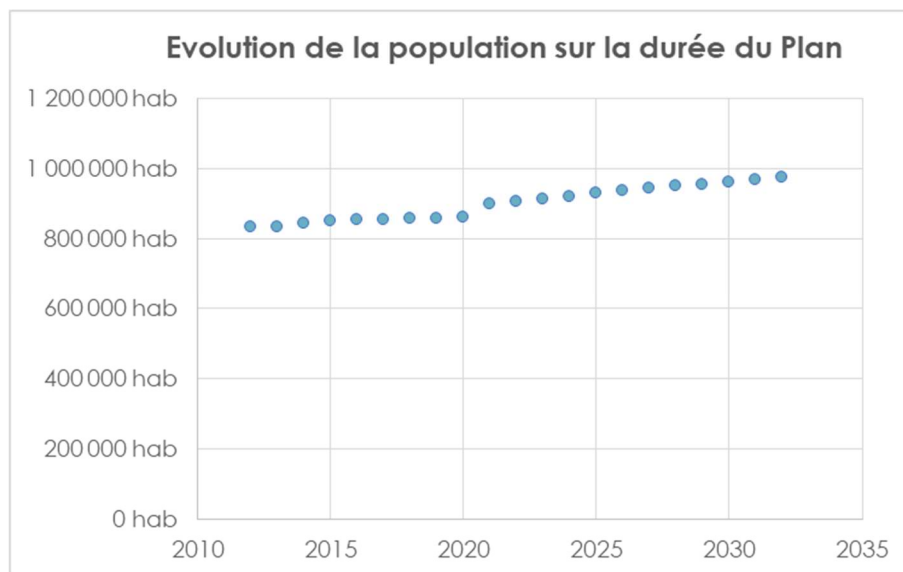
Types de déchets	Paramètres d'évolution
Déchets des ménages	Evolution de la population dont mouvements intercommunaux Evolution de la production par habitant en intégrant : <ul style="list-style-type: none"> Les actions de prévention initiées par les collectivités, notamment l'élaboration de Plans Locaux de Prévention (PLP) Les éventuels transferts entre les différents gisements dus aux actions de communication, à l'implantation d'une filière à Responsabilité Elargie du Producteur (REP), ou à une modification réglementaire La réduction des pratiques inciviques : brulages, dépôts sauvages
Déchets d'Activités Economiques	Evolution de la population Evolution du PIB Evolution de l'emploi salarié
Déchets agricoles	Evolution de l'activité agricole Evolution des filières de traitement
Déchets de l'assainissement	Evolution de la population desservie par un système d'assainissement collectif Evolution de la performance des stations de traitement des eaux usées (STEP)
Déchets du BTP	Grands chantiers en cours ou à venir Evolution des activités Bâtiment et TP Evolution des pratiques de réemploi

5.2. Evolution de la population

L'évolution de population retenue est le résultat de prospectives réalisées à partir des statistiques locales de l'INSEE. Le scénario du Plan se base sur une augmentation moyenne annuelle de 0,8 %/an entre 2012 et 2032.

Figure 41 Evolution de la population sur la durée du Plan

Source : NEXA - INSEE



La croissance démographique de La Réunion est plus importante que la moyenne métropolitaine. L'INSEE prévoit une augmentation moyenne de la population de + 0,8 %/an soit une population de 948 900 habitants en 2028 et 987 400 habitants en 2034.

5.3. Evolution de la production de déchets

NB : Afin de faciliter la présentation, les tonnages ont été arrondis à la centaine dans les tableaux et graphiques présentés.

Le gisement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), collecté en 2018, s'élève à 543 217 tonnes soit un ratio de 647kg par habitant.

Ce ratio a diminué de 6 % entre 2011 et 2015 avant d'augmenter entre 2015 et 2018. Le gisement de DMA qui avait diminué de 11% entre 2011 et 2015, notamment grâce à la forte diminution des déchets verts (-19%) et des encombrants (-36%) collectés en porte à porte, a augmenté de 5% entre 2015 et 2018 à cause de l'importante augmentation de la collecte en porte à porte des déchets verts (+15%) et des encombrants (+23%).

La comparaison des gisements de DMA collectés à La Réunion avec ceux collectés au niveau national montre que les tonnages de « autres collectes en PP » qui correspondent aux tonnages d'encombrants et

de déchets verts sont très importants à La Réunion et qu'au contraire les tonnages collectés en déchèteries sont plus faibles à La Réunion. Cette différence de répartition peut être liée à plusieurs facteurs :

- La pratique de la collecte en porte à porte plus importante à La Réunion qu'en métropole (notamment en termes de fréquence de collecte) ;
- Une production de déchets verts plus importante du fait de la spécificité du climat réunionnais ;
- Le nombre de déchèteries à La Réunion moins important qu'en Métropole du fait des contraintes foncières.

5.3.1. Les déchets ménagers et assimilés

EVOLUTION DES TONNAGES EN PORTE A PORTE

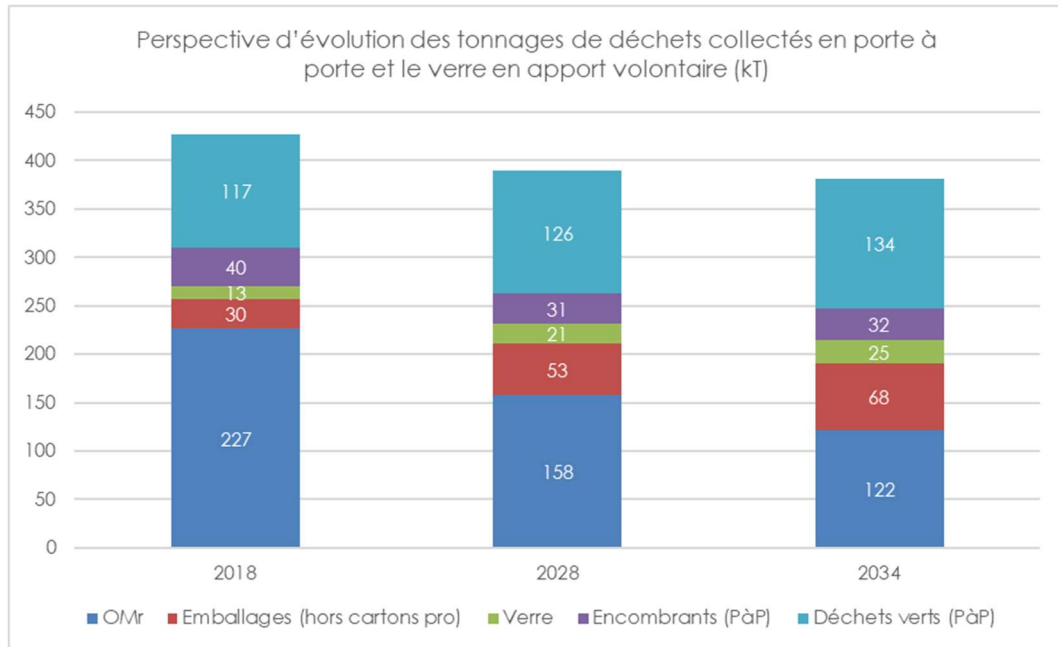
Les hypothèses retenues lors de la réalisation des prospectives sont les suivantes :

- Les prospectives de gisement des différents flux sont établies en considérant l'évolution observée sur les dernières années (2011 à 2018) ;
- Les tonnages de déchets collectés sur le site de Mafate étant traités comme des ordures ménagères, ceux-ci ont été assimilés aux ordures ménagères dans les présentes estimations ;
- Les biodéchets contenus dans les OMR ne faisant pas l'objet de collecte spécifique, leur évolution tendancielle est traitée dans l'évolution des OMR
- Les tonnages d'encombrants et de déchets verts produits sur le territoire (collectés en porte à porte et en déchèterie) semblent évoluer avec une augmentation de la collecte en déchèterie et une diminution des volumes collectés en porte à porte (liée notamment à la diminution des fréquences de collecte par certaines collectivités).

Tableau 53 Perspective d'évolution des tonnages de déchets collectés en porte à porte et le verre en apport volontaire

	Evolution retenue en kg/hab	2018	2028	2034
OMR	- 1 %/an	227 kT	158 kT	122 kT
Emballages (hors cartons pro)	+ 0,3 %/an	30 kT	53 kT	68 kT
Verre	+2 %/an	13 kT	21 kT	25 kT
Encombrants (PàP)	- 3 %/an	40 kT	31 kT	32 kT
Déchets verts (PàP)	- 0,5 %/an	117 kT	126 kT	134 kT
TOTAL PàP	/	427 kT	389 kT	381 kT

Figure 42 Evolution tendancielle des tonnages en en porte à porte et le verre en apport volontaire



EVOLUTION DES TONNAGES EN DECHETERIES

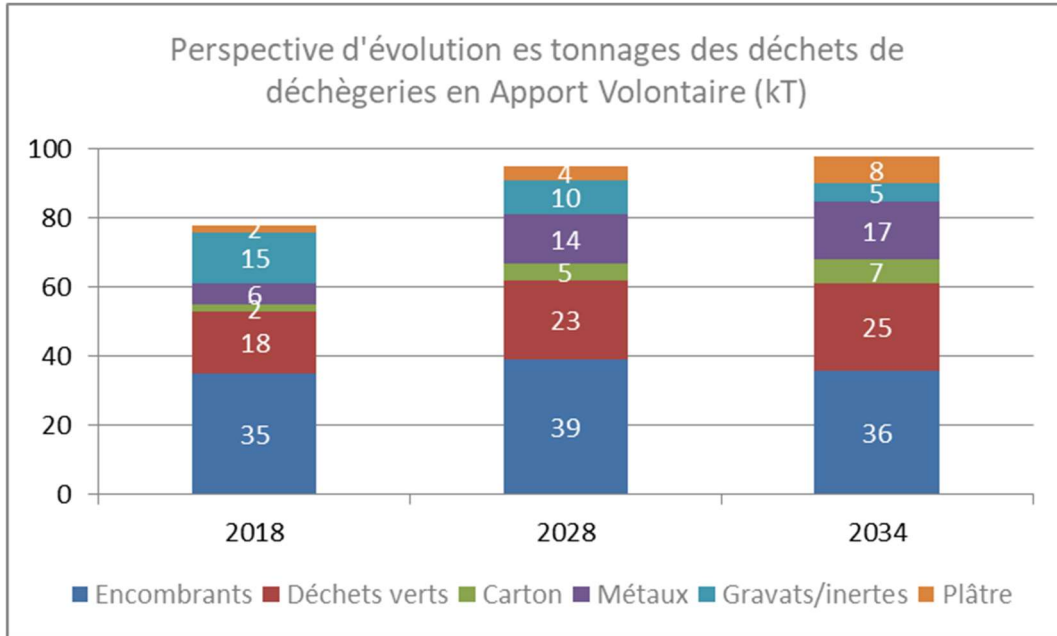
Les hypothèses retenues lors de la réalisation des perspectives sont les suivantes :

- Il a été estimé que l'évolution des tonnages de la ferraille collectés en déchetterie serait de l'ordre de 5%/an ;
- L'évolution du plâtre retenue est de 10 % par/an car l'évolution rétrospective n'est pas représentative

Tableau 54 Perspective d'évolution des tonnages de déchèteries en Apport Volontaire

Kt	Evolution retenue en kg/hab	2018	2028	2034
Encombrants	-0,7 %/an	35	39	36
Déchets verts	+ 1 %/an	18	23	25
Carton	+ 6,9 %/an	2	5	7
Métaux	+ 3,2 %/an	6	14	17
Gravats/inertes	-10 + 1 %	15	10	5
Plâtre	10%	2	4	8
TOTAL		78	95	98

Figure 43 Evolution tendancielle des tonnages en déchèterie



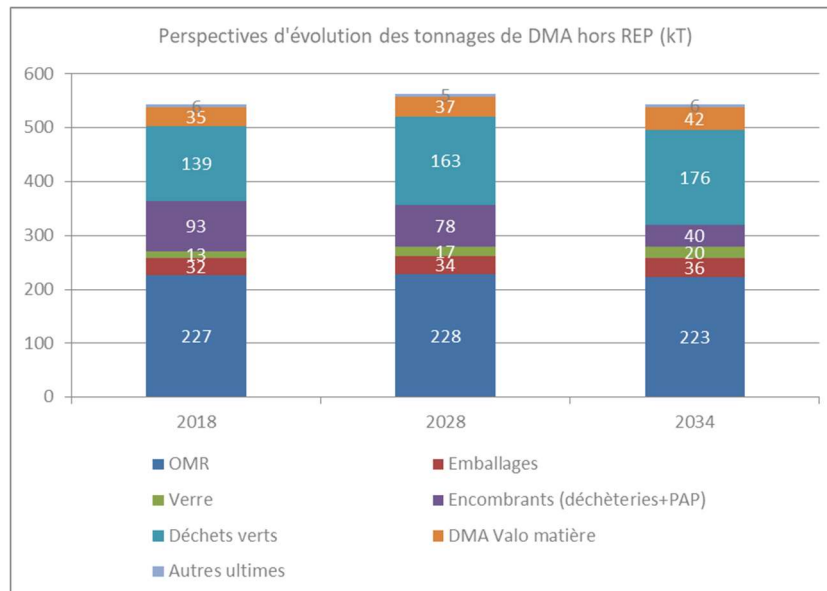
Sans mise en œuvre du Plan, les tonnages collectés en déchèteries vont augmenter très fortement et créer des saturations. Ces infrastructures sont de mieux en mieux utilisées sur le territoire. Cette augmentation est essentiellement liée à la réduction de l'utilisation des collectes en porte à porte pour les déchets verts et les encombrants.

SYNTHESE DES DMA (HORS REP)

Tableau 55 - Perspective d'évolution des tonnages DMA hors REP

kT	2018	2028	2034
OMR	227	228	223
Emballages	32	34	36
Verre	13	17	20
Encombrants (déchèteries+PAP)	93	78	40
Déchets verts	139	163	176
DMA Valo matière	35	37	42
Autres ultimes	6	6	6
Total hors REP	545	563	543

Figure 44 Evolution tendancielle des déchets ménagers et assimilés



En considérant cette approche, sans mise en œuvre du Plan, le tonnage de DMA hors filières REP se stabilise entre 2018 et 2034. Sur la répartition des flux, une partie des collectivités ayant la compétence collecte ont fait évoluer leurs modalités de collecte en diminuant les fréquences de collecte en porte-à-porte pour les encombrants et les déchets verts. Cette évolution entraîne un report des tonnages initialement collectés en porte-à-porte vers les déchèteries.

LES DECHETS COLLECTES PAR LES FILIERES REP

Les hypothèses retenues lors de la réalisation des prospectives sont les suivantes :

- Les prospectives de gisement des différents flux sont établies en considérant l'évolution observée sur les dernières années (2011 à 2018) ;
- De nouvelles filières REP ont été créées en 2022 (BTP, Jouets, Sports et Loisirs, Bricolage et Jardin, Lubrifiants). Ces nouvelles REP sont alors à rendre opérationnelles sur le territoire de la Réunion avec l'appui de l'Etat et du ministère de la transition écologique.
- Les nouvelles filières REP permettront de réduire les tonnages d'autres flux, notamment les DAE.
- La majorité des filières REP ont été mises en place récemment à la Réunion. Les évolutions tendanciennes des gisements entre 2011 et 2018 ne peuvent donc pas être utilisées pour l'intégralité des flux. Les hypothèses suivantes ont donc été retenues :
 - **DEEE Ménagers** : entre 2013 et 2018, le gisement de DEEE Ménagers collecté a augmenté de 9,7%. Nous avons considéré que le gisement par habitant de DEEE Ménagers se stabiliserait à horizons 6 et 12 ans.
 - **Piles** : la collecte des piles a été mise en place en 2013. Le SICR estime qu'en 2015, 31% des tonnages de piles importés étaient collectés. La mise en place récente de la collecte et la densification des points d'apport laisse penser que les tonnages vont augmenter. Nous avons estimé que l'augmentation serait de 2,2%/an.

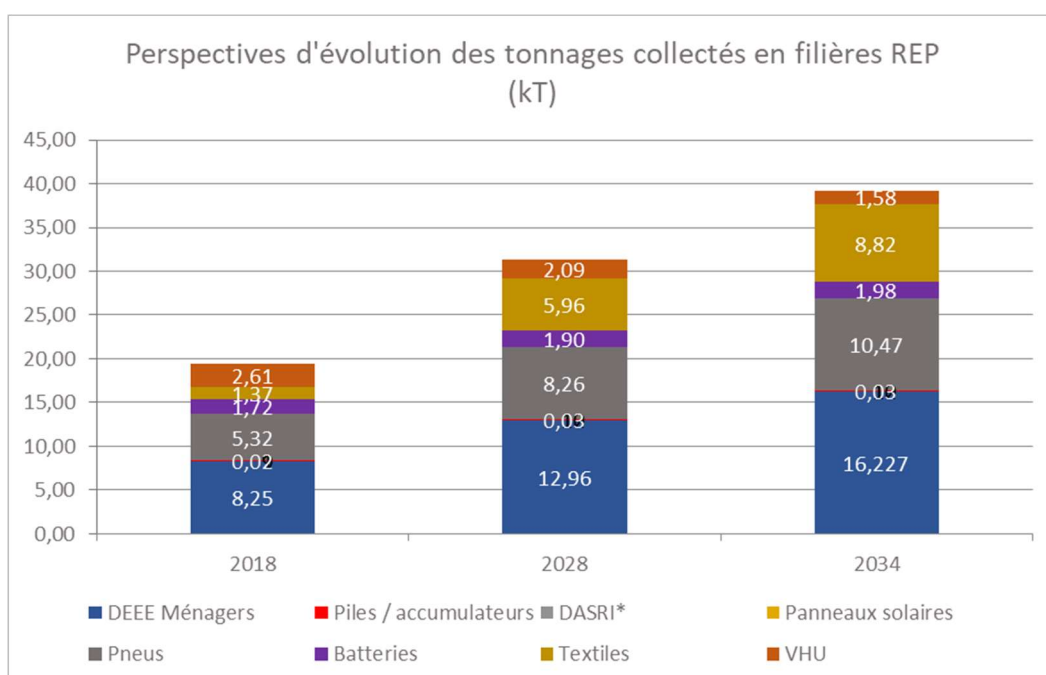
- **DASRI** : la collecte a commencé en 2014, nous avons estimé qu'à partir de 2018, les tonnages augmenteraient de 10%/an (le SICR estime qu'en 2015, 47% des DASRI mis sur le marché étaient collectés), notamment à cause du vieillissement de la population et du contexte sanitaire.
- **Panneaux solaires** : la filière de collecte a été mise en place en 2015, les retours d'expérience pour cette filière sont donc très faibles. Nous avons estimé que les tonnages collectés augmenteraient de 3%/an. Les durées de vie des modules de panneau photovoltaïque étant de 20 ans, il y aura donc un gisement de panneaux solaires qui augmentera en 2028-2032.
- **Textiles** : il a été estimé que les tonnages de textiles augmenteraient d'environ 5% par an (grâce à la densification du réseau de bornes).
- **VHU** : la filière des véhicules hors d'usage (VHU) a été estimée en tenant compte d'une diminution du tonnage de 3% par an.

Tableau 56 Perspective d'évolution des tonnages collectés en filières REP

	% évolution retenu	2018	2028	2034
DEEE Ménagers	+3 %/an	8 250 t	1 2960 t	16 227 t
Piles / accumulateurs	+ 2,2 %/an	87 t	95 t	99 t
DASRI*	5%/an	9 t	15 t	19 t
Panneaux solaires	3%/an	19 t	26 t	29 t
Pneus	+3,5 %/an	5 315 t	8 255 t	10 466 t
Batteries	+ 1 %/an	1 721 t	1 898 t	1 975 t
TLC	+ 5 %/an	1 370 t	5 956 t	8 820 t
VHU	-3 %/an	2 606 T	2 090 T	1 580 T
TOTAL		19 377 t	31 295 t	39 215 t

* Les tonnages sont des tonnages « bruts » comprenant les contenants.

Figure 45 Evolution tendancielle des déchets filières REP



eAutres déchets

Les deux autres catégories déchets évalués dans cette partie du rapport sont à la fois des DAE et des DMA. Ce sont les dépôts sauvages et les boues de stations d'épuration.

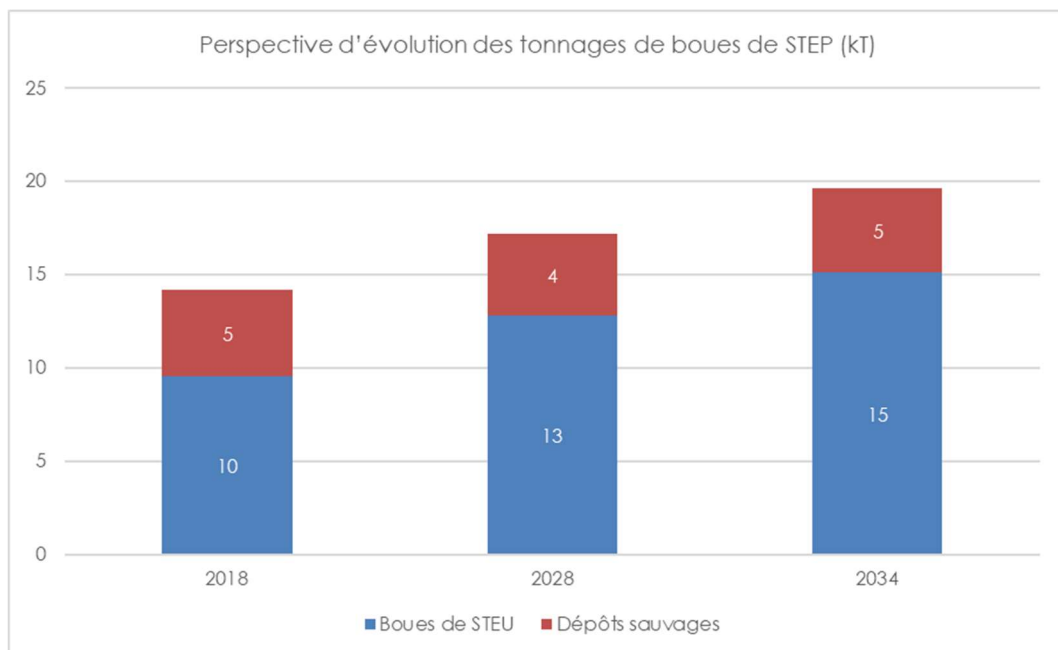
L'évolution tendancielle des 9 dernières années sur les boues de STEU est de 23,8%/an. Ce chiffre important est notamment dû aux efforts réalisés sur le réseau d'assainissement collectif ces dernières années. Les raccordements et les nouveaux foyers ne devraient pas suivre cette dynamique dans les années à venir. Une hypothèse de 2% d'évolution/an a été retenue car, il reste quand même des efforts à réaliser sur les raccordables non raccordés et des réseaux collectifs à créer comme à Petite Ile.

Pour les dépôts sauvages, une progression de 8 %/an a été observée sur les 9 dernières années. La création de brigades de l'environnement dans toutes les EPCI devrait rapidement résorber le problème. Une hypothèse de 0%/an d'évolution a été retenue.

Tableau 57 Perspective d'évolution des tonnages collectés de boues de STEP

	% évolution retenu	2018	2028	2034
Boues de STEU	2%/an	9 558 t	12 810 t	15 107 t
Dépôts sauvages	0%/an	4 652 t	4 365 t	4 542 t

Figure 46 Evolution tendancielle des boues de STEP



5.3.2. Les déchets d'activités économiques

5.3.2.1. Déchets inertes du BTP issus d'activités économiques

GISEMENT ESTIME EN 2018 (RAPPEL)

Pour rappel, les chiffres de l'année 2017 du rapport de l'observatoire des déchets inertes de la CERBTP ont été repris pour l'année 2018. Il est ainsi fait l'hypothèse que les quantités de déchets produites en 2018 sont similaires à celles produites en 2017.

Le gisement des déchets inertes produits par le secteur du BTP en 2018 est estimé à 2 243 212 t (y compris les gravats collectés en déchèterie de collectivité) dont 601 717 t sont captées par les installations de gestion des déchets de l'île, soit 27 % du gisement global. Le reste du gisement ne fait pas l'objet d'une traçabilité actuellement.

Les perspectives de gisement des déchets inertes du BTP ont été déterminées en considérant quatre facteurs tendanciels :

- L'évolution de la population
- L'évolution des mises en chantier de logements et de locaux
- L'évolution des chiffres d'affaires Bâtiment et Travaux Publics
- L'évolution des effectifs salariés du BTP.

FACTEURS TENDANCIELS OBSERVES IMPACTANT L'EVOLUTION DES TONNAGES

Evolution de la population

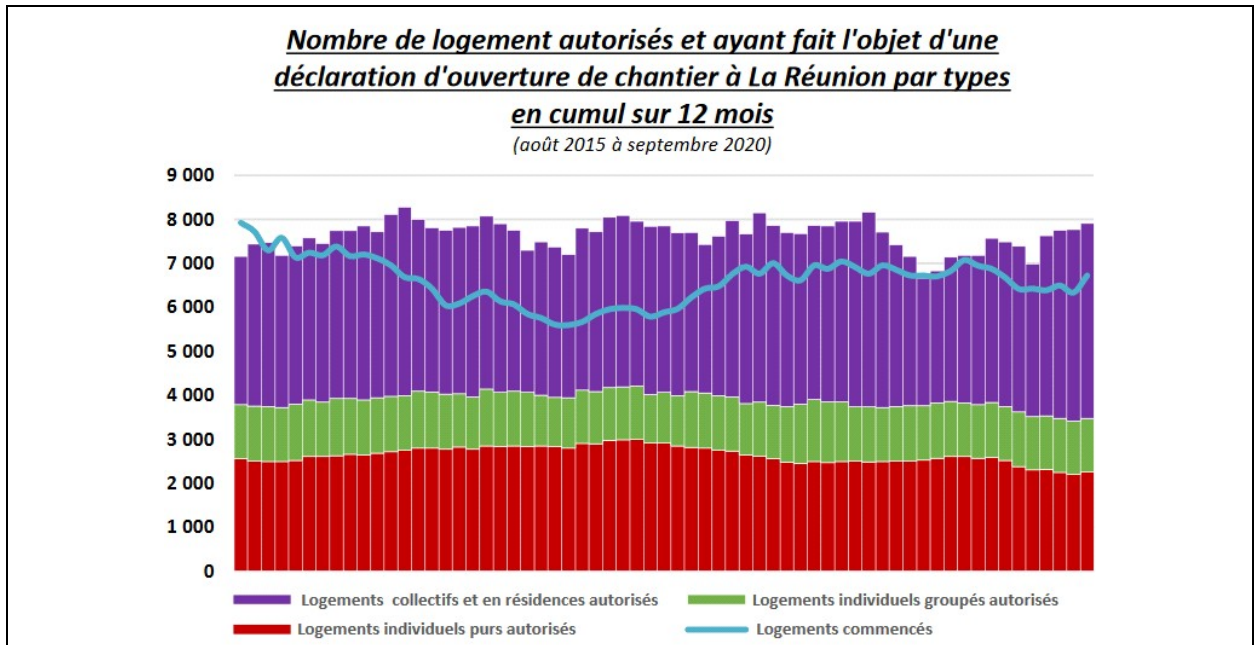
Voir le paragraphe ci-avant.

Evolution des mises en chantier de logements et locaux

Le cumul annuel des surfaces de logements et locaux commencés est relativement fluctuant d'une année à l'autre. Au global :

- les surfaces cumulées annuelles, de locaux commencés ont tendance à augmenter légèrement entre 2001 et 2018
- les surfaces cumulées annuelles, de logements commencés, ont tendance à diminuer entre 2001 et 2018.

Figure 47 Evolution du nombre de logements autorisés ayant fait l'objet d'une déclaration d'ouverture de chantier à La Réunion – Source : Chiffres clés du BTP – T3 2020 – CER BTP



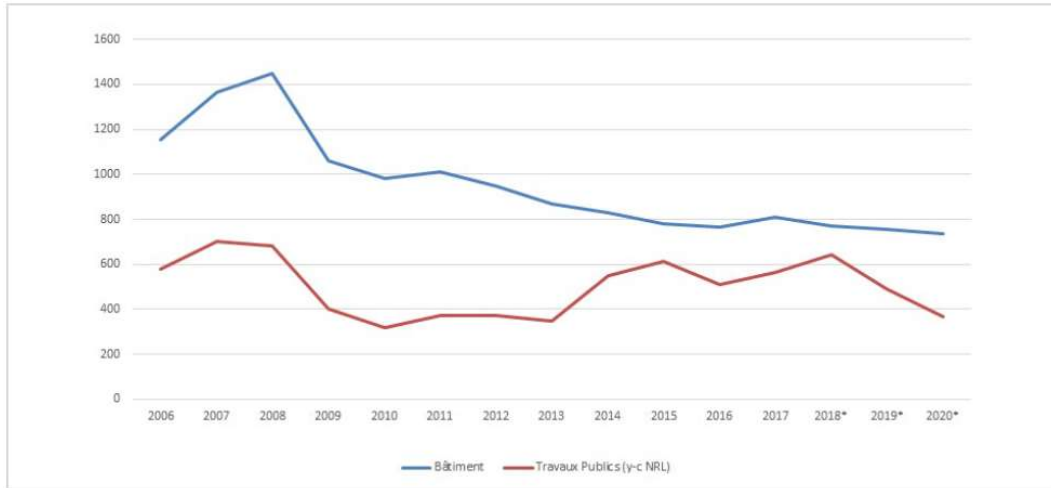
La CER BTP indique, dans le document « Chiffres clés du BTP – T3 2020 », que « D'octobre 2019 à septembre 2020, le nombre de logements autorisés à la construction est estimé à La Réunion, en hausse de 18,1 % par rapport à la même période un an auparavant. Cela s'explique par la forte augmentation sur la période des autorisations de construire pour les logements collectifs (+53%). Les logements individuels sont en recul. Au niveau national, la tendance générale est à la baisse (-10%). À La Réunion, le nombre estimé de logements mis en chantier stagne par rapport à la même période, un an plus tôt (octobre 2019 à septembre 2020). Les mises en chantier sont en baisse de -8,6% pour les logements individuels alors que les logements que pour collectifs cela augmente de +7,5%. Concernant les bâtiments non résidentiels, entre octobre 2019 et septembre 2020, on enregistre 403 480 m² de surface autorisée sur la période dont 348 000 m² pour la part privée et 55 360 m² pour les locaux publics ».

Aucune donnée prospective à horizon de 2026 ou de 2032 n'a pu être collectée.

Evolution des chiffres d'affaires bâtiment et travaux publics

Le graphe ci-dessous présente les évolutions des chiffres d'affaires du Bâtiment et des Travaux Publics entre 2006 et 2020 à l'île de la Réunion.

Figure 48 Evolution des chiffres d'affaires Bâtiment et TP (M€) entre 2006 et 2020 – Source : CER BTP



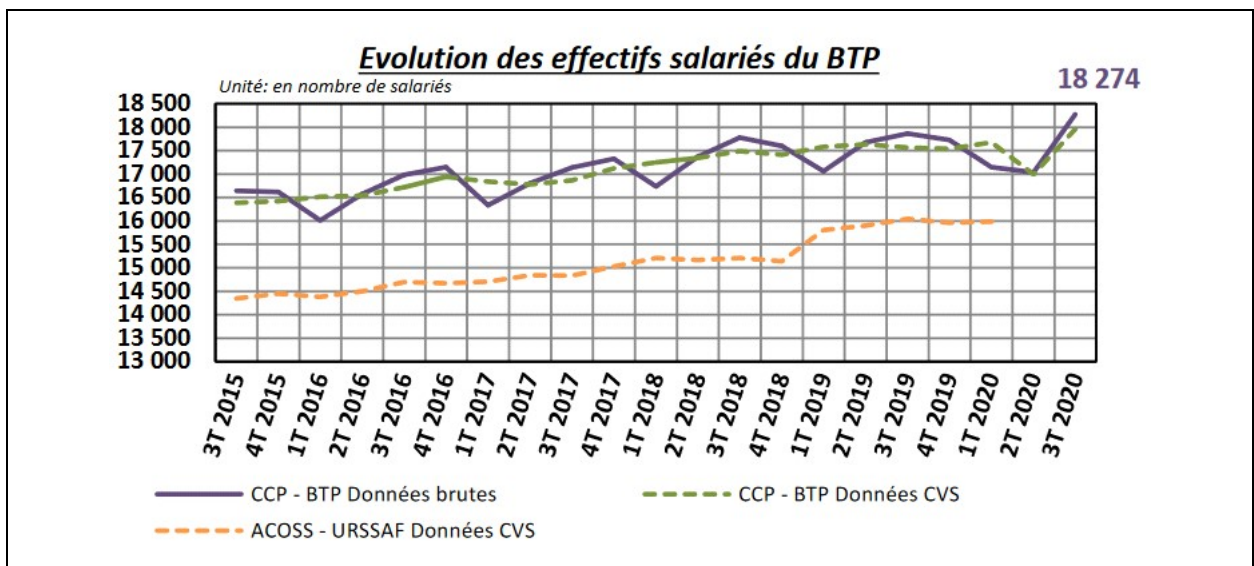
La CER BTP suit les évolutions des chiffres d'affaires du **Bâtiment** et des **Travaux Publics** depuis 2006 à la Réunion. Les chiffres d'affaires du BTP sont au plus haut entre 2006 et 2008 avant d'être impactés par la crise de l'année 2008.

Une augmentation du chiffre d'affaires des Travaux Publics a été observée ces dernières années, liée au chantier de la Nouvelle route du littoral. Le chiffre d'affaires du bâtiment diminue depuis 2011. Depuis 2018, les chiffres d'affaires Bâtiment et TP diminuent.

Evolution des effectifs salariés du BTP

L'évolution des effectifs salariés du secteur BTP entre 2015 et 2020 est présentée ci-après.

Figure 49 Effectifs salariés – Source : CCP BTP (données brutes) mise à jour le 08/142/2020, ACOSS-URSSAF mise à jour mai 2020 / CER BTP (chiffres clés, T3 2020)



La CER BTP précise qu'« en moyenne, 18 274 salariés étaient inscrits auprès de la caisse des Congés Payés du BTP au cours du 3ème trimestre 2020. Le niveau des effectifs est à la hausse par rapport au trimestre

précédent (+7,3%). Cette dynamique s'observe également entre le T3 2019 et le T3 2020, en effet le nombre des effectifs salariés du BTP est plus conséquent de 2,3%. On note également que la reprise d'embauche généralement visible sur les seconds semestres a été décalé au troisième trimestre en 2020, et ce de manière plus forte ».

De manière plus globale, entre le T3 2015 et le T3 2020, le nombre de salariés a eu tendance à augmenter.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DECHETS INERTES DU BTP A HORIZON 2028 ET 2034

D'après les indicateurs observés et la tendance actuelle, il pourrait être supposé que, toutes choses restant égales par ailleurs (même niveau de réemploi qu'en 2018 notamment), les gisements de déchets inertes du BTP pourraient augmenter à horizons 2028 et 2034 par rapport à l'année de référence 2018. Néanmoins sans étude spécifique, il est difficile d'estimer un pourcentage d'augmentation.

Un peu plus d'1,6 millions de tonnes de déchets inertes ne sont pas acheminées vers les filières légales de traitement. Ce gisement non tracé est à prendre en compte pour l'implantation de futurs équipements. Par ailleurs, les installations de gestion des déchets du BTP de la Réunion ne fonctionnent pas à pleine capacité. La mise à jour du Schéma Régional des Carrières permettra d'avoir plus de visibilité sur les gisements à venir.

5.3.2.2. Déchets d'activités économiques (hors déchets inertes du BTP et hors déchets organiques d'origine agricole et déchets des industries agroalimentaires)

GISEMENT ESTIME EN 2018 (RAPPEL)

L'AGORAH a publié en 2020 l'état des lieux 2019 des déchets d'activités économiques non dangereux non inertes à La Réunion. Le tonnage total collecté et tracé est estimé à environ 149 200 tonnes. Toutefois, ces données sont à compléter compte tenu du nombre de retours des questionnaires d'enquêtes transmis aux opérateurs de gestion de déchets.

En plus de ce tonnage, il est estimé qu'environ 14 700 de déchets non dangereux non inertes ont été produits mais non tracés.

En ce qui concerne les déchets dangereux, la majorité du gisement collecté en tant que tel et tracé est le gisement issu des activités économiques. Le tonnage est évalué à 8 200 tonnes en 2018.

FACTEURS TENDANCIELS OBSERVES IMPACTANT L'EVOLUTION DES TONNAGES

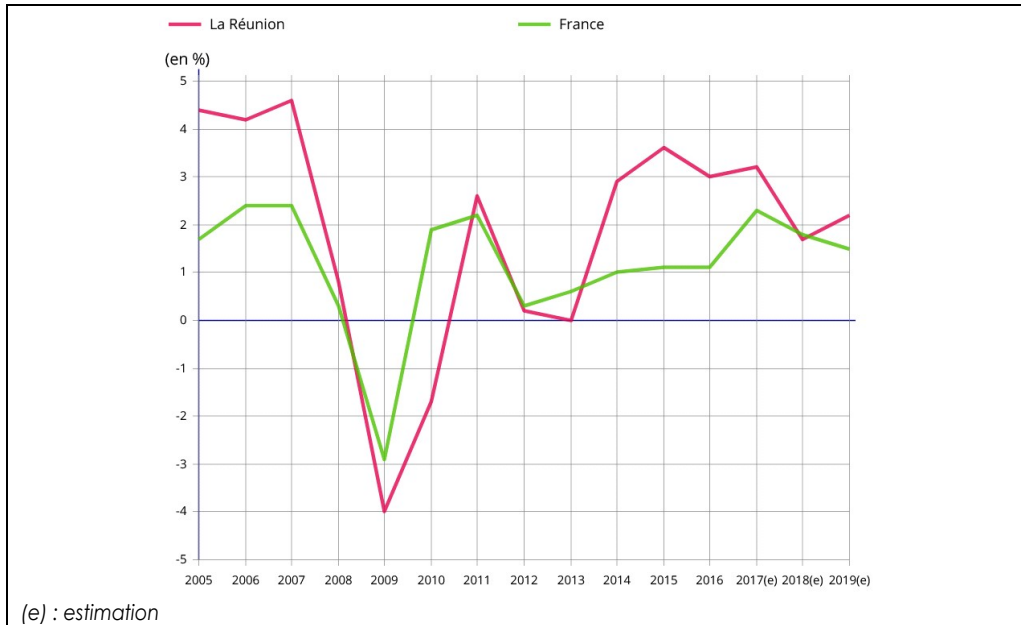
Evolution de la population

Voir le paragraphe ci-avant.

Evolution du PIB

La figure ci-après présente l'évolution du taux de croissance du PIB en volume à La Réunion et en France de 2005 à 2019.

Figure 50 Évolution du taux de croissance du PIB en volume à La Réunion et en France – Sources : Insee, comptes nationaux et comptes régionaux définitifs jusqu'en 2016 (base 2014) ; Cerom, comptes rapides (2017-2019)

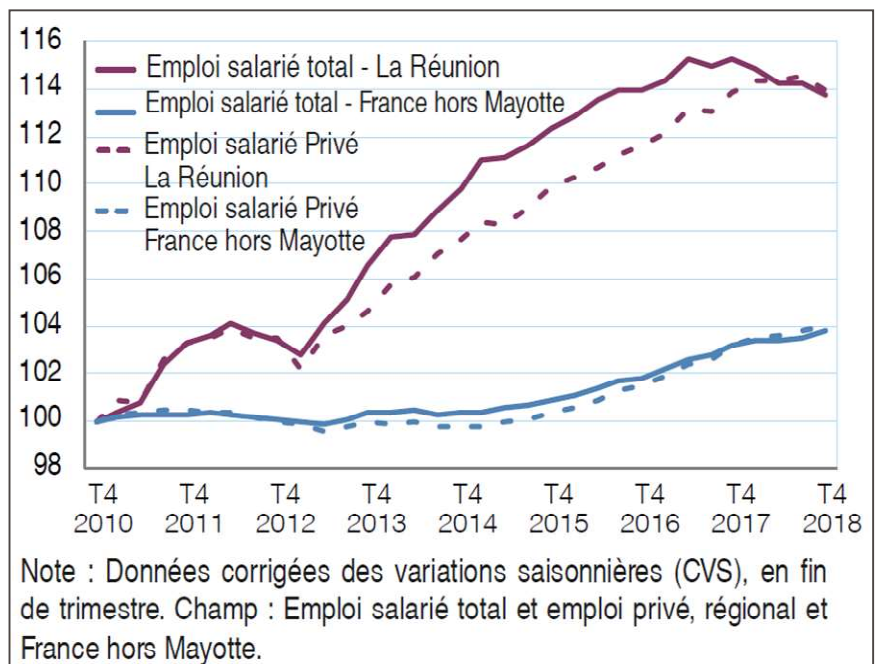


L'INSEE indique que « La croissance du produit intérieur brut (PIB) de La Réunion se redresse en 2019 : le PIB progresse de 2,2 % en volume après un décrochage en 2018. Mais il ne retrouve pas le rythme de croissance des années 2014 à 2017 qui avoisinait les 3 %. La croissance s'accompagne d'une faible inflation en 2019 après une forte augmentation des prix en 2018. Le PIB par habitant progresse de 2,5 % en valeur en 2019, au même rythme qu'au niveau national ».

Evolution de l'emploi salarié

La figure ci-après présente l'évolution de l'emploi salarié à La Réunion, entre 2010 et 2018.

Figure 51 Evolution de l'emploi salarié – Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee



Note : Données corrigées des variations saisonnières (CVS), en fin de trimestre. Champ : Emploi salarié total et emploi privé, régional et France hors Mayotte.

L'INSEE indique qu'« en 2018, l'emploi salarié diminue à La Réunion pour la première fois depuis 2012 (- 1,3 % soit - 3 400 emplois). Malgré une remontée en fin d'année, la baisse des contrats aidés initiée mi-2016 pénalise l'emploi public (- 4,1 %), ainsi que l'emploi dans les associations (- 8,4 % pour les autres services marchands). Composés à 80 % d'emplois publics, les services non-marchands se contractent (- 3,1 %). La plupart des secteurs d'activité marchands ont connu une fin d'année 2018 difficile, liée aux blocages routiers des Gilets jaunes et à un ralentissement de la construction de logements. L'intérim a été particulièrement pénalisé. Toutefois, l'emploi salarié reste dynamique sur l'année dans l'hébergement et restauration (+ 2,7 %), les services aux entreprises (+ 2,5 %), l'industrie (+ 2,4 %) et le commerce et réparation (+ 2,0 %) ».

En ce qui concerne l'évolution des différents secteurs d'activités économiques sur le territoire de la Réunion, aucune donnée prospective n'a été obtenue.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DECHETS D'ACTIVITES ECONOMIQUES (HORS DECHETS INERTES DU BTP ET HORS DECHETS ORGANIQUES D'ORIGINE AGRICOLE ET DECHETS DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES) A HORIZON 2028 ET 2034

D'après les indicateurs observés et la tendance actuelle, il pourrait être supposé que, toutes choses restant égales par ailleurs (même niveau de réemploi qu'en 2018 notamment), les gisements de déchets d'activités économiques (hors déchets inertes du BTP et hors déchets organiques d'origine agricole et déchets des industries agroalimentaires) sont corrélés à l'augmentation de la population.

Il est proposé de faire l'hypothèse d'une évolution suivant la même tendance que l'évolution de la population, à horizon 2034.

Ainsi, le tableau ci-après synthétise les gisements de déchets d'activités économiques (hors déchets inertes du BTP et hors déchets organiques d'origine agricole et déchets des industries agroalimentaires) estimés à horizon 6 et 12 ans.

Tableau 58 Gisement de déchets d'activités économiques estimé à horizons 2024 et 2030 (hors déchets inertes du BTP et hors déchets organiques d'origine agricole et déchets des industries agro-alimentaires)

	2018	2026/2028	2032/2034
Déchets non dangereux des activités économiques	149 200 t tracées + 14 700 t non tracées = 163 900 t / 161 684 t	179 100 / 178 835	186 700 / 178 744

5.3.2.3. Déchets organiques issus d'activités économiques

GISEMENT ESTIME EN 2018 (RAPPEL)

La quantité de déchets non dangereux organiques issus d'activités économiques est estimée à environ 1,44 millions de tonnes en 2018.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DECHETS ORGANIQUES, ISSUS D'ACTIVITES ECONOMIQUES, A HORIZON 2028 ET 2034

Aucun indicateur prospectif n'a pu être analysé concernant les déchets organiques produits à La Réunion.

Pour rappel, plus de 75% du tonnage de déchets organiques issus d'activités économiques produits à la Réunion est constitué de bagasse, pailles de cannes, ainsi que d'effluents d'élevage. En considérant, qu'a priori les surfaces agricoles d'une part, et le cheptel d'autre part, ne vont pas augmenter à la Réunion, et ce même si la population augmente :

L'hypothèse a été posée d'une stabilisation du tonnage de déchets organiques issus d'activités économiques produits, à horizon 2034 (même tonnage estimé produits dans 12 ans).

5.3.3. Déchets dangereux de La Réunion

GISEMENT ESTIME EN 2018 (RAPPEL)

La quantité de déchets dangereux issus d'activités économiques est estimée à 8 642 tonnes en 2018.

EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DECHETS DANGEREUX, ISSUS D'ACTIVITES ECONOMIQUES, A HORIZON 2028 ET 2034

Nous prenons comme hypothèse une évolution des déchets dangereux issus des ménages en fonction de l'évolution de la population, une stabilisation des déchets dangereux des activités économiques et une production des résidus d'épuration de fumées lors de la mise en service des UVE.

Pour les déchets dangereux du BTP, les hypothèses pour l'évolution prospective des gisements à horizon 2028/2034 seront des gisements constants : de l'amiante lié, de l'amiante friable, des enrobés de goudrons, terres polluées, bombes aérosols (en lien avec la CERBTP, il n'a pas d'étude de marché et d'éléments précis pour pouvoir évaluer de manière sérieuse une évolution de ces déchets).

	2018	2028	2034
Déchets dangereux de La Réunion (DMA et DAE)	8 642 t	15 664 t	15 894 t

Le détail de l'évolution du gisement des déchets dangereux aux horizons 2028 et 2034 et des modes de traitement (en lien à la mission d'étude sur les déchets dangereux de la Région confiée à Safege) est présenté dans le tableau suivant :

		ETAT DES LIEUX		PROSPECTIVE		PROSPECTIVE	
		2018	2028		2034		
		Tonnage produits	Tonnage produits	Mode de traitement préférentiel	Tonnage produits	Mode de traitement préférentiel	
Filières REP	DASRI professionnel	1 000	1 000	Enfouissement en ISDND après désinfection	1 000	Enfouissement en ISDND après désinfection	
	DASTRI (non professionnel)			Enfouissement en ISDND après désinfection		Enfouissement en ISDND après désinfection	
	Piles et accumulateurs	87	90	Valorisation matière/100 %Exportation	100	Valorisation matière/100 %Exportation	
	Batteries automobiles et industrielles	1 721	2 940	Valorisation matière/100 %Exportation	3 060	Valorisation matière/100 %Exportation	
Autres déchets	amiante lié	249	249	Enfouissement en ISDND	249	Enfouissement en ISDND	
	amiante friable (non liée)	102	102	Enfouissement en ISDD/100 % exportation ou création locale d'une ISDD	102	Enfouissement en ISDD/100 % exportation ou création locale d'une ISDD	
	huiles	1 860	1 860	Valorisation énergétique (70 %part réunion et 30 %métropole)	1 860	Valorisation énergétique (70 %part réunion et 30 %métropole)	
	REF		5 800	Enfouissement en ISDD/100 % exportation ou création locale d'une ISDD	5 900	Enfouissement en ISDD/100 % exportation ou création locale d'une ISDD	
	Autres déchets dangereux exportés	3 392	3 392	Valorisation prépondérante (>80%) selon informations GEREPC collectées pour la mission	3 392	Valorisation prépondérante (>80%) selon informations GEREPC collectées pour la mission	
Autres déchets dangereux du BTP	Enrobés goudrons	10	10	100 % réutilisation locale	10	100 % réutilisation locale	
	Terres polluées	95	95	100 % Exportation/Réutilisation ISDND	95	100 % Exportation/Réutilisation ISDND	
	Bombes/aérosols/chiffons souillés (BTP)	81	81	Valorisation prépondérante (>80%) selon informations GEREPC collectées pour la mission	81	Valorisation prépondérante (>80%) selon informations GEREPC collectées pour la mission	
	Peintures, vernis, solvants	45	45	Valorisation prépondérante (>80%) selon informations GEREPC collectées pour la mission	45	Valorisation prépondérante (>80%) selon informations GEREPC collectées pour la mission	
TOTAL		8 642	15 664		15 894		

6. PLANIFICATION DE LA PREVENTION DES DECHETS

6.1. Cadre réglementaire

La prévention des déchets intervient sur tout le cycle de vie du produit, avant la production du déchet. Elle est définie réglementairement comme « *toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants* :

- La quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- Les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- La teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits »⁵.

⁵Source : Article L.541-1-1 du Code de l'Environnement

3.

6.1.1. Rappels sur le cadre de la compétence collecte des Déchets Ménagers et Assimilés et ses limites

L'article L2224-13 du CGCT précise que : « Les communes, (...) ou les établissements publics de coopération intercommunale assurent, éventuellement en liaison avec les départements et les régions, la collecte et le traitement des déchets des ménages ».

Tableau 59 Consistance de la compétence collecte des « déchets des ménages » au regard des règles en vigueur.

Affectation	Texte de références	Extrait
Ordures ménagères et assimilés	Service de collecte des déchets ménagers Article L 2224-13 à 16 du CGCT	<p>« Les communes, la métropole de Lyon ou les établissements publics de coopération intercommunale assurent, éventuellement en liaison avec les départements et les régions, la collecte et le traitement des déchets des ménages »</p> <p>« Les collectivités (...) assurent la collecte et le traitement des autres déchets définis par décret, qu'elles peuvent, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, collecter et traiter sans sujétions techniques particulières. »</p> <p>Il s'agit notamment des déchets non ménagers des commerces, administrations et artisans qui, du fait de la quantité et des caractéristiques du déchet peuvent être assimilés à des déchets ménagers.</p> <p>Le Président de la CC reste seul juge de la définition des « sujétions techniques particulières » et peut refuser la prise en charge des déchets non ménagers par le service public.</p> <p>A l'inverse, les déchets des activités économiques (produits les industries, les entreprises et la grande distribution) ne relèvent pas du service public et la collectivité ne peut intervenir dans leur collecte et/ou leur traitement qu'en cas de carence de l'initiative privée.</p>
Collecte en PAP et PAV	Service de collecte des déchets ménagers Article L 2224-14 à 16 du CGCT Articles R2224-23 et 24 du CGCT Recommandation CNAMTS n°R437 sur la	<p>« L'étendue des prestations afférentes aux services (...) est fixée par les communes ou leurs groupements dans le cadre des plans de prévention et de gestion des déchets ». « Un décret en Conseil d'Etat précise les conditions minimales d'exécution de ces services notamment quant aux fréquences de collecte, en fonction des caractéristiques démographiques et géographiques des communes. »</p> <p>« Dans les zones agglomérées groupant plus de cinq cents habitants permanents, qu'elles soient comprises dans une ou dans plusieurs communes, les ordures ménagères sont collectées porte à porte au moins une fois par semaine. Dans les autres zones, le maire peut prévoir par arrêté soit la collecte porte à porte, soit le dépôt à un ou plusieurs centres de réception mis à la disposition du public. »</p>

3.

		collecte des déchets ménagers et assimilés	« Dans les communes ou parties de communes classées comme stations balnéaires, thermales ou de tourisme, les ordures ménagères sont collectées porte à porte au moins une fois par semaine pendant la saison, quelle que soit l'importance de la population agglomérée. Il en est de même, en l'absence de classement, dans les zones agglomérées qui groupent plus de cinq cents habitants pendant la saison »
Collecte sélective	Service de collecte des déchets ménagers	Article L2224-16 du CGCT	« Le maire peut régler la présentation et les conditions de la remise des déchets en fonction de leurs caractéristiques. Il fixe notamment les modalités de collectes sélectives et impose la séparation de certaines catégories de déchets, notamment du papier, des métaux, des plastiques et du verre, pour autant que cette opération soit réalisable d'un point de vue technique, environnemental et économique. »
Collecte des déchets verts	Service de collecte des déchets ménagers	Circulaire du 18/11/2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts Réponse ministérielle du 12 septembre 2013 Articles L2224-14 et L2333-78 du CGCT	Il est formellement interdit de brûler les déchets verts. Le service de collecte des déchets verts doit mettre en place un service de collecte des déchets verts (assimilés à des déchets ménagers) en déchetteries, avec une collecte spécifique en porte à porte ou enfin par mise à disposition de composteur individuel. Les déchets verts non ménagers qui doivent être collectés avec des sujétions techniques particulières sont à la charge du producteur de ces déchets.
Collecte des cartons	Responsabilité du producteur Ou service de collecte des déchets	Articles L2224-14 et L2333-78 du CGCT	Certaines collectivités mettent en place des collectes spécifiques en porte à porte de cartons. Cette collecte est possible, sauf sujétions techniques particulières. Le service organisé en porte à porte pour les professionnels doit théoriquement être compensé par le paiement de la redevance spéciale. En cas de sujétions techniques particulières, le producteur doit faire collecter et valoriser lui-même ces déchets.
Encombrants	Service de collecte des déchets ménagers	Article D2224-26 du CGCT Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015	« Les déchets volumineux des ménages sont, dans des conditions fixées par le maire, soit collectés porte à porte à date fixe ou sur rendez-vous, soit déposés dans des centres de réception mis à la disposition du public à poste fixe ou périodiquement, soit reçus directement dans une installation de traitement ou de récupération » (ce qui inclut l'accueil en déchetterie) Le service de collecte des déchets doit prendre en charge la collecte des encombrants.

3.

			<p>Ces déchets figurent parmi les indicateurs de performance obligatoires du rapport prix qualité service du service d'ordures ménagères, qui doit être réalisé par les collectivités compétentes en collecte et traitement des déchets des ménages.</p> <p>Attention : certaines communes mettent en place des collectes spécifiques sous conditions sociales (personnes à mobilité réduite ou sous conditions de revenu). Ces services considérés comme sociaux restent à la charge des communes.</p>
Déchets des communes (bureaux, espaces verts, voirie, assainissement...)	Obligation d'un producteur de déchets	Article L2224-17 du CGCT	<p>« L'obligation générale d'entretien à laquelle sont soumis les propriétaires et affectataires du domaine public comporte celle d'assurer ou de faire assurer la gestion des déchets qui s'y trouvent. »</p> <p>Les déchets des communes peuvent être collectés par la Communauté d'Agglomération si les déchets ne nécessitent pas de sujétions techniques particulières, ce qui est a priori le cas des déchets des bâtiments administratifs.</p> <p>A défaut, la commune devra assurer la collecte et l'élimination de ses déchets (espaces verts, voirie, assainissement).</p>
Déchets des corbeilles et corbeilles de plages	Compétence (nettoisement) Voirie	Réponse du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi à la question écrite n° 30542 de l'Assemblée nationale (JO 25 novembre 2008) Article L2224-17 du CGCT	<p>« L' article 279 h du code général des impôts (CGI) soumet au taux réduit de la TVA sous certaines conditions les prestations de collecte, de tri et de traitement des déchets ménagers et assimilés qui sont visés aux articles L. 2224-13 et L. 2224-14 du code général des collectivités territoriales(CGCT). L'instruction administrative publiée au Bulletin officiel des impôts sous la référence 3 C-3-99 qui commente les conditions d'application de cette disposition précise que les déchets des ménages s'entendent de l'ensemble des déchets produits par l'activité domestique des ménages. Or, les déchets des corbeilles et poubelles présentes sur la voie publique constituent des déchets d'entretien visés à l' article L. 2224-17 du CGCT non couverts par la disposition précitée »</p>
Dépôts sauvages sur voirie	Compétence (nettoisement) Voirie	Article L2212-2 du CGCT	<p>« La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Elle comprend notamment : 1° Tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques, ce qui comprend le nettoyage, l'éclairage, l'enlèvement des encombrements, (...) ainsi que le soin de réprimer les dépôts, déversements, déjections, projections de toute matière ou objet de nature à nuire, en quelque manière que ce soit, à la sûreté ou à la commodité du passage ou à la propreté des voies susmentionnées »</p>

3.

		Réponse à la question écrite n° 13117 du Sénat Circulaire 20 février 2006 sur la définition de la compétence voirie	Tous les déchets sur les voies publiques dépendent du pouvoir de police du Maire. Tant que la compétence nettoyage n'a pas été expressément transférée à l'intercommunalité, la compétence reste communale.
Dépôts sauvage sur terrains privés	Compétence municipale au titre du pouvoir de police du Maire	Question écrite n° 10233 (Réponse au JO Sénat du 19/08/2010) Conseil d'Etat 27 mai 1987	« Aux termes des dispositions des articles L. 2212-1 et L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, le maire est chargé, sous le contrôle administratif du représentant de l'État dans le département, de la police municipale. Celle-ci a notamment pour objet d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique. À cet égard, relève du maire « le soin de prévenir par des précautions convenables et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux, ainsi que les pollutions de toute nature ». Il appartient, en conséquence, au maire, en vertu de son pouvoir de police municipale, de faire cesser, après une mise en demeure au propriétaire restée sans suite, la cause d'insalubrité et d'insécurité que constitue, par exemple, un dépôt d'ordures sur une propriété privée. »
Déchets des marchés forains	Service de collecte des déchets ménagers	Article L2224-18 Guide ADEME « Réduire, trier et valoriser les biodéchets des gros producteurs »	L'organisation des marchés forains est de compétence communale. Cependant les déchets produits, quand ils peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières, sont assimilés à des déchets ménagers. Le service de collecte des déchets doit en effectuer la collecte. Il pèse cependant une obligation de tri à la source des déchets par les gros producteurs et la valorisation des biodéchets « non évitables ».
Déchets des campings et terrains de stationnement des caravanes aménagés	Service de collecte des déchets ménagers, pour les collectes à l'extérieur du camping sous réserve de l'absence de sujétions techniques particulières Obligation du propriétaire à l'intérieur du camping	Article D2224-25 du CGCT	« Dans les communes ou groupements de communes où des terrains sont aménagés pour le camping ou le stationnement des caravanes, la collecte est assurée au moins une fois par semaine pendant la période de fréquentation à partir d'une installation de dépôt aménagée dans chaque terrain »

6.1.2. Le « Paquet économie Circulaire » de l'Union Européenne du 22 mai 2018

Objectifs de recyclage des déchets municipaux :

Tableau 60 Objectifs de recyclage des déchets municipaux

D'ici à 2025	D'ici à 2030	D'ici à 2035
55 %	60 %	65 %

Nouveaux objectifs de recyclage pour les déchets d'emballages :

Tableau 61 Nouveaux objectifs de recyclage pour les déchets d'emballages

	D'ici à 2025	D'ici à 2030
Emballages de tous types	65 %	70 %
Plastique	50 %	55 %
Bois	25 %	30 %
Métaux ferreux	70 %	80 %
Aluminium	50 %	60 %
Verre	70 %	75 %
Papier et carton	75 %	85 %

Collecte séparée

Les déchets ménagers dangereux devront faire l'objet d'une collecte séparée au plus tard en 2022 ; il en ira de même pour les biodéchets en 2023 et pour les textiles en 2025.

Élimination progressive de la mise en décharge

D'ici à 2035, la quantité de déchets municipaux mise en décharge doit être ramenée à 10 % maximum de la quantité totale de déchets municipaux produite.

Incitations

Les producteurs se voient conférer un rôle important dans cette transition, puisqu'ils seront désormais responsables de leurs produits lorsque ces derniers deviendront des déchets. Les nouvelles exigences prévues dans les régimes de responsabilité élargie des producteurs entraîneront une amélioration de leur performance et de leur gouvernance. En outre, des régimes obligatoires de responsabilité élargie des producteurs doivent être mis en place pour tous les emballages d'ici à 2024.

Prévention

La nouvelle législation mettra tout particulièrement l'accent sur la prévention de la production des déchets et introduira des objectifs importants en matière de déchets alimentaires dans l'UE et de lutte contre les déchets marins, afin de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies dans ces domaines.

6.1.3. La loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV)

L'article 70 de la LTECV donne la priorité à la prévention et réduction de la production de déchets en fixant des objectifs quantitatifs ainsi que qualitatifs.

Les objectifs réglementaires à atteindre en matière de prévention sont notamment de :

- Réduire de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010 ;
- Réduire les quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite, notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics, en 2020 par rapport à 2010 ;
- Développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation, notamment des équipements électriques et électroniques, des textiles et des éléments d'ameublement ;
- Réduire de 50 % les quantités de produits manufacturés non recyclables mis sur le marché avant 2020 ;
- Etendre progressivement les consignes de tri à l'ensemble des emballages plastique sur l'ensemble du territoire avant 2022.
- Réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010 et de 50 % en 2025

Dans l'atteinte de ces objectifs des mesures de prévention pourront ainsi être mises en place, éventuellement à titre d'expérimentation telles que :

- Informer les consommateurs quant à la durée de vie des produits manufacturés (via un affichage sur produit) en vue de lutter contre l'obsolescence programmée ;
- Promouvoir l'éco conception des produits en vue d'optimiser le cycle de seconde vie des produits ;
- Développer des dispositifs de consignes ou reprise d'emballages, en particulier pour le réemploi, de certains emballages et produits ;
- Développer le tri à la source des déchets des entreprises afin de faciliter leur traitement en aval.

6.1.4. La loi AGECE du 10 Février 2020

Les principaux apports de la loi Anti Gaspillage et Economie Circulaire du 10 Février 2020 concerne les points suivants :

- 5 grands axes :
 - sortir du plastique jetable
 - mieux informer les consommateurs
 - lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire
 - agir contre l'obsolescence programmée
 - mieux produire

- Nouveaux objectifs :
 - sortir du plastique à usage unique d'ici 2040
 - Assurer la valorisation énergétique d'au moins 70% des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025
 - 1^{er} janvier 2027 : interdiction d'utiliser la fraction fermentescible des déchets issus des installations de TMB dans la fabrication du compost
 - Réduction des quantités de DMA admis en installation de stockage en 2035 à 10% des quantités de DMA produits
 - Développer les installations de valorisation énergétique de déchets bois pour la production de chaleur
 - **Nouvelle obligation** pour les collectivités territoriales : mettre en place un tri à la source des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023, collecte des Déchets Dangereux et textiles en 2025
 - Tri « 7 flux » pour les déchets de construction et démolition
 - Mettre en place de nouvelles filières REP et obliger les éco-organismes à présenter leur plan de gestion

Tableau 62 Synthèse des enjeux réglementaires AGECE

	2022	2023	2025	2030	2035
Déchets Ménagers et Assimilés	Extension des consignes de tri	Tri à la source des biodéchets	100% plastique recyclé d'ici le 1 ^{er} janvier 2025	Réduction de 15% de la production par rapport à 2010	Réduction des DMA admis en installation de stockage à 10% des DMA produits
Déchets d'Activités Economiques				Réduction de 5% des quantités produites par rapport à 2010	
Déchets Non Dangereux Non Inertes (DNDNI)			Valorisation énergétique de 70% des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière	Limiter capacité annuelle d'élimination par stockage à 70% de la quantité admise en 2010	Limiter capacité annuelle d'élimination par stockage à 50% de la quantité admise en 2010
			65% des DNDNI en valorisation matière ou organique	Limiter capacité annuelle d'élimination par incinération à 75% de la quantité admise en 2010	Limiter capacité annuelle d'élimination par incinération à 50% de la quantité admise en 2010

6.1.5. Le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) 2014-2020

Le Plan National de Prévention des Déchets 2014-2020 a été publié au journal officiel le 28 août 2014. Ce Plan fixe de nouveaux objectifs de prévention ambitieux et met en avant l'économie circulaire pour la prévention des déchets :

- Le Plan fixe un objectif de réduction de 7% des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020 (cet objectif de réduction va au-delà de l'objectif initialement fixé par la loi Grenelle I car il concerne tous les déchets ménagers et assimilés).
- Le Plan fixe un objectif de stabilisation du gisement de déchets d'activité économiques entre 2010 et 2020.

Les 13 axes stratégiques reprennent l'ensemble des thématiques associées à la prévention des déchets : REP, prévention des déchets des entreprises et du BTP, réemploi, biodéchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, exemplarité des administrations publiques etc. Ce programme s'inscrit en effet dans la volonté du gouvernement de mettre en œuvre une transition vers le modèle d'économie circulaire.

La mise en place d'une économie circulaire locale représente un enjeu fort à La Réunion pour limiter la dépendance de l'île ainsi que les transports de matériaux/déchets/matières premières secondaires qui représentent un coût financier et environnemental important.

- L'axe 11 du PNPD se fixe comme objectif de "préciser le contenu attendu des différents Plans et programmes locaux liés à la prévention et leur articulation". Le rôle de Planification des collectivités territoriales est ainsi qualifié d'essentiel. A cet effet, un "document de guidage" est annoncé ainsi qu'un cadrage réglementaire par l'intermédiaire d'un décret. Et se pose la question de la redéfinition des modalités de soutien aux actions locales de prévention.

De plus, en préambule du Plan National de Prévention, l'objectif de réduction de 50% de la quantité de déchets stockés entre 2010 et 2020.

6.1.6. La loi NOTRe

Le décret n°2016-811 paru le 17 juin 2016, impose désormais au Plan d'élaborer un programme de prévention adapté aux spécificités de la région et proposer un panel d'actions à tous les flux de déchets et notamment les biodéchets.

Le PRPGD doit comporter un chapitre spécifique à la planification de la prévention. Ce chapitre spécifique doit :

- recenser les Programmes Locaux de Prévention ;
- fixer des objectifs spécifiques à la prévention dans le Plan, déclinant les objectifs nationaux définis par le Code de l'Environnement ;
- définir les indicateurs relatifs aux mesures de prévention ainsi que les méthodes associées ;
- proposer les actions prioritaires pour atteindre les objectifs (opération de communication, d'information et actions spécifiques à la prévention)
- proposer un plan scénario tendanciel de prévention des déchets.

6.1.7. Les plans locaux de prévention

L'article L. 541-15-1 du Code de l'environnement, introduit par l'article 194 de la loi « Grenelle 2 » impose l'élaboration d'un Programme Local de Prévention dans les termes suivants : « *Les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir, au plus tard le 1er janvier 2012, un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. Ce programme doit faire l'objet d'un bilan annuel afin d'évaluer son impact sur l'évolution des quantités de déchets ménagers et assimilés collectés et traités. Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est mis à la disposition du public ainsi que les bilans annuels d'évaluation* ».

Un PLP se compose d'un diagnostic du territoire (caractérisation du gisement et des spécificités du territoire) et d'un inventaire des actions de prévention existantes, puis d'un Plan d'actions permettant de mobiliser les acteurs et d'atteindre les objectifs.

6.1.8. Focus sur certaines obligations concernant les déchets d'activités économiques (dont BTP)

6.1.8.1. Tri à la source des déchets de papier, de métal, de plastique, de verre et de bois

Dans le prolongement de la loi sur la transition énergétique, et en complément de l'obligation sur le tri et la valorisation des emballages professionnels (Art. R 543-66 à 72 du code de l'Environnement), le décret n°2016-288 du 10 mars 2016 oblige depuis le 1^{er} juillet 2016 au **tri à la source** de 5 flux de déchets (Art. D 543 à 287 du code de l'Environnement) : « **Les producteurs ou détenteurs de déchets de papier, de métal, de plastique, de verre et de bois trient à la source ces déchets par rapport aux autres déchets. Les déchets appartenant à la catégorie des déchets de papier, de métal, de plastique, de verre et de bois peuvent être conservés ensemble en mélange** ».

Sont concernés tous les producteurs et détenteurs de déchets (entreprises, commerces, administrations, collectivités...) :

- qui sont collectés par un prestataire privé
- ou qui sont collectés par le service public des déchets et qui génèrent plus de 1 100 litres/semaine de déchets (tous déchets confondus), seuls ou à plusieurs, sur une même implantation (par exemple, un immeuble tertiaire ou une galerie commerciale).

6.1.8.2. Tri à la source des déchets de bois, des fractions minérales, de métal, de verre, de plastique et de plâtre

La loi « AGEC » (LOI n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire) a **renforcé les obligations de tri concernant spécifiquement le secteur du BTP** : « *Tout producteur ou détenteur de déchets de construction et de démolition met en place un tri des déchets à la source et, lorsque les déchets ne sont pas traités sur place, une collecte séparée des déchets, notamment pour le bois, les fractions minérales, le métal, le verre, le plastique et le plâtre* ».

Le décret d'application de cette dernière obligation n'a pas encore été publié.

6.1.8.3. Les biodéchets des gros producteurs

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle 2, a instauré une obligation de tri à la source et de valorisation des biodéchets pour les personnes qui en produisent des quantités importantes. Les articles R543-225 à 227 du code de l'environnement définissent le champ de cette obligation et précisent les conditions dans lesquelles il convient de la mettre en œuvre. Ce texte dispose notamment que :

- les ménages sont exclus de l'obligation de tri, de même que les exploitants d'installations de traitement de déchets ;
- les biodéchets conditionnés peuvent être collectés dans leur contenant ;

- certains biodéchets d'origine animale sont exclus du champ de l'obligation, de même que les liquides autres que les huiles alimentaires et les déchets ligneux d'élagage ou de taille des végétaux valorisés par voie énergétique.

Un arrêté du 12 juillet 2011 fixe les quantités de biodéchets ou de déchets d'huiles alimentaires produites annuellement au-dessus desquelles leur producteur est soumis à l'obligation d'en assurer le tri à la source en vue de leur valorisation.

Les seuils fixés par l'arrêté sont rapidement dégressifs jusqu'à l'année 2016, afin de donner aux producteurs concernés le temps nécessaire pour assurer à leurs biodéchets la valorisation exigée. Du fait du niveau élevé des seuils de production pour les biodéchets autres que les huiles lors des deux premières années (120 t/an en 2012 et 80 t/an en 2013), les hypermarchés étaient jusqu'à présent quasiment les seules catégories d'établissements concernés, mais l'impact sur les commerces de taille inférieure et sur la restauration collective est déjà significatif en 2013. La valeur de ces seuils en 2016 (10 t/an de biodéchets et 60 l/an de déchets d'huiles alimentaires) correspond à cette date à une activité telle que l'obligation de tri des biodéchets concernera alors un nombre élevé d'entreprises : on estime en effet que les commerces alimentaires de moyenne surface seront alors tenus de trier et de valoriser leurs biodéchets, de même que les restaurants servant plus de 70000 repas dans l'année. La circulaire du 10 janvier 2012 apporte des précisions sur les modalités d'application de cette obligation.

6.1.8.4. Filière « REP » pour les déchets du Bâtiment

La loi AGEC prévoit l'entrée en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2022, d'une filière REP (filiale dite à « Responsabilité Élargie du Producteur ») pour les produits et matériaux de construction du bâtiment. Les modalités de mise en œuvre de cette filière sont en cours d'étude (« Etude de préfiguration »).

6.2. Actions de prévention et de communication existantes auprès des ménages et des producteurs de déchets assimilés aux déchets ménagers

6.2.1. Recensement des programmes locaux de prévention (PLP)

Les collectivités réunionnaises ont engagé de nombreuses actions de prévention des déchets auprès des producteurs de déchets ménagers et assimilés depuis plusieurs années, notamment au travers de l'élaboration des PLP et la mise en place des plans d'actions liés.

Les PLP (démarche volontaire) sont différents des PLPDMA qui répondent à une obligation réglementaire. Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA. Il explicite le cadre d'élaboration des PLPDMA, les procédures à suivre, leur contenu, et leur articulation avec les autres plans, en concertation avec les parties prenantes, et en valorisant les retours d'expérience méthodologiques et opérationnels existants sur les différents dispositifs de planification.

Il est codifié aux articles R. 541-41-19 à 28 du code de l'environnement.

Chaque EPCI a mis en place sur son territoire un PLP avec un objectif de réduction de la production des OMA⁶ (Ordures Ménagères et Assimilés) de 7% sur 5 ans. 5 PLP sont donc recensés à La Réunion : PLP de la CINOR, PLP du TCO, PLP de la CIVIS, PLP de la CASud et PLP de la CIREST.

L'ensemble du territoire de La Réunion est couvert par un PLP. Les PLPDMA ont été approuvés par les EPCI. La CINOR a contractualisé un CODEC, et la CIREST et ILEVA ont réalisé des CODOM

6.2.1.1. Bilan des Plans Locaux de Prévention (PLP)

Figure 52 Bilan des PLP contractualisés avec l'ADEME à La Réunion (ADEME, octobre 2017)

≤ 30 000 hab : 1,5 €/hab/an

de 30 001 à 300 000 hab : 1€/hab/an

EPCI	Numéro de l'accord-cadre	Date de notification de l'accord-cadre	Nombre d'habitants pris en compte	Subvention totale ADEME sur les 5 ans
CINOR	1046A0001	18/10/2010	195 793	1 053 965€
CIREST	1146A0001	04/07/2011	116 148	655 740€
TCO	0946A0002	09/09/2009	202 098	1 085 490€
CIVIS	0946A0001	20/10/2009	138 031	915 155€
CASUD	1046A0002	30/12/2010	117 691	663 455€

Années prises en compte pour chaque EPCI :

EPCI	Année de référence	Date de fin de contrat
CINOR	2010	26/09/2016
CIREST	2010	16/03/2017
TCO	2009	29/07/2015
CIVIS	2009	24/09/2015
CASUD	2010	28/10/2016

L'objectif des PLP était de réduire d'au moins 7% la quantité d'Ordures Ménagères Assimilées (OMA) par habitant sur le territoire. La quasi-totalité des EPCI est parvenue à atteindre les objectifs fixés.

⁶Les Ordures Ménagères et Assimilées correspondent aux déchets collectés en porte-à-porte c'est-à-dire, pour l'ensemble des collectivités du territoire de la Réunion : les ordures ménagères, les emballages recyclables, les papiers, les déchets verts et les encombrants (pour ces derniers points, seuls les tonnages collectés en porte-à-porte sont retenus dans les calculs d'atteinte des objectifs).

Figure 53 Bilan quantitatif des diminutions de gisements (ADEME Octobre 2017)

EPCI	Evolution des OMA	Evolution des DMA
CINOR	- 8,3%	-9,3%
CIREST	-5%	-8,4%
TCO	-5,9%	-15%
CIVIS	-7,3%	-2,6%
CASUD	-9,2%	-13,2%

Il est intéressant de noter que les actions du PLP, même si elles ne visaient initialement que les OMA (à savoir : les OMR, les déchets de la collecte sélective et le verre), ont aussi permis une nette diminution de la quantité de Déchets Ménagers Assimilés produits (qui prennent en compte les déchets verts, les encombrants et les déchets des déchèteries).

Par ailleurs, on peut observer que les résultats sont assez variables selon les EPCI :

- D'une part, les collectivités n'ont pas toutes démarré leur programme en même temps, il est donc difficile de comparer des variations de quantités de déchets sur des années différentes : les déchets verts en particulier, sont un gisement très variable et difficilement maîtrisable, donc le volume est très lié aux conditions météorologiques. Une année avec ou sans cyclone aura un impact fort sur la quantité de déchets verts.
- Enfin, certains EPCI ont changé de fréquence de collecte au cours de leur PLP, qui peut avoir une incidence sur le gisement collecté.

6.2.2. Recensement des « Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage »

L'ADEME sélectionne les lauréats « Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage », suite à la réponse à un appel à projets lancé par le Ministère de l'environnement, parmi les collectivités ambitieuses en termes de réduction des déchets. Les lauréats s'engagent mettre en place un projet de politique intégré concernant la prévention et la gestion des déchets dans une dynamique d'économie circulaire. Cette labélisation demande un engagement politique fort et une mobilisation de moyens à la hauteur des enjeux. Cette démarche participative implique les différents acteurs du territoire : associations, citoyens, entreprises, administrations...

Sur le territoire de La Réunion, seul le TCO est lauréate du Programme TZDZG de l'ADEME. Dans le cadre de ce programme, TCO s'est engagé à réaliser un certain nombre d'actions :

- Ecologie industrielle : diagnostic et scénarios pour une zone industrielle d'envergure ;
- Connaissance des coûts : poursuite de la matrice des coûts et mise en place d'un outil interne de comptabilité analytique ;
- Etude de la mise en place de la tarification incitative ;
- Déchèteries : déploiement des déchèteries pour les administrés et création d'une déchèterie pour les professionnels ;
- Biodéchets : promotion du jardinage au naturel et détermination d'une solution de valorisation des biodéchets viable pour les gros producteurs ;
- Optimisation de la collecte des recyclables et augmentation des taux de valorisation ;
- Communication auprès du grand public ;
- Amplification des démarches d'éco-exemplarité.

6.2.3. Les actions de prévention des déchets ménagers et assimilés

Les actions pour encourager la prévention des déchets sur le territoire s'organisent autour de 5 thématiques principales :

- Promotion des achats moins générateurs de déchets
- Evitement de la production de déchets
- Actions emblématiques nationales
- Prévention des déchets des collectivités
- Prévention qualitative, notamment des déchets des entreprises.

Des études pourront être menées pour connaître la perception des déchets auprès des Réunionnais et ainsi identifier de nouveaux leviers pour améliorer les outils de sensibilisation à la prévention des déchets.

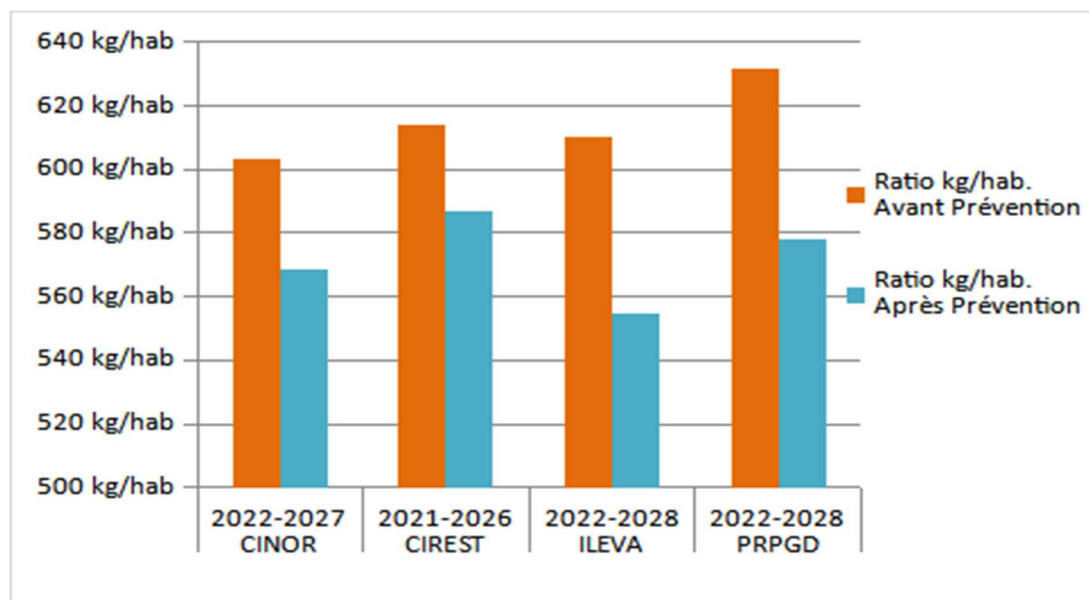


Figure 54 Synthèse des objectifs de prévention de PLPDMA (CINOR, CIREST, ILEVA)

6.2.4. Compostage individuel et collectif

Les collectivités mettent à disposition des particuliers des bacs à compost individuels, à des prix avantageux ou bien gratuitement (CINOR, CIREST). Des agents ont pour mission de promouvoir ce compostage et de distribuer des bacs aux particuliers intéressés. Le tableau ci-dessous présente le nombre de composteurs individuels distribués par les collectivités.

Tableau 63 Composteurs individuels sur le territoire de chaque collectivité

Année 2018	CINOR	CIREST	CASUD	CIVIS	TCO
Nombre de composteurs individuels équipant les foyers en 2018	21 100 composteurs	17 573 composteurs	1 508 composteurs	13 558 composteurs	23 540 composteurs
Proportion de foyers équipés en 2018	56 % des foyers pavillonnaires	46 % des foyers pavillonnaires	NC	20 % des foyers	37 % de l'habitat pavillonnaire

Le compostage collectif est également encouragé, en pied d'immeuble, mais aussi dans les établissements scolaires, Afin de diminuer la production de déchets issus de restes alimentaires, la CASud met en place des lombricomposteurs au sein des écoles.

6.2.4.1. Prévention des déchets diffus spécifiques

Les actions principales permettant la prévention des déchets dangereux et toxiques sont la promotion du jardinage et du ménage au naturel. Afin d'encourager les pratiques alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, la CIREST organise des formations et sensibilise les gestionnaires d'espaces verts et les particuliers aux pratiques alternatives.

Cette sensibilisation a pour but de montrer les risques associés à l'utilisation des Produits Phytopharmaceutiques ainsi que de faire connaître des idées de pratiques alternatives (le paillage à la place du désherbage chimique par exemple).

En ce qui concerne le ménage au naturel, la CIVIS organise des ateliers de formation pour montrer la facilité de la réalisation de ses propres produits de nettoyage. Un guide « Ménage au naturel » est distribué lors d'actions en habitat collectif sur le territoire de la CASud.

6.2.4.2. Diminution de la production de papiers

Les opérations de distribution d'autocollants Stop Pub sont une des actions principales pour diminuer la production de déchets en papiers. Cette action est réalisée par l'ensemble des collectivités de La Réunion

La CIREST a également mise en place des actions de promotion de la dématérialisation des documents administratifs : incitation des entreprises émettrices de courriers papiers à proposer un service en ligne et encouragement des usagers à faire des demandes pour ne plus recevoir les exemplaires papiers.

6.2.4.3. Actions de sensibilisation et de communication

Il n'y a pas de communication généralisée sur la prévention des déchets à l'échelle de l'île, les collectivités ont chacune leurs actions particulières, comme par exemple :

- La CIREST : sensibilisation des consommateurs à la nécessité des achats écoresponsables grâce à des actions dans les grandes et moyennes surfaces ;
- La CIREST, la CINOR et la CA Sud : animation ludique sur le thème du gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires.
- La CIVIS : les ambassadeurs du tri, les brigades intercommunales de l'environnement et les agents des collectivités participent à la mise en place de ces formations ;
- Le TCO : Les médiateurs de l'environnement assurent la communication de proximité avec des sensibilisations en porte à porte ou lors d'événements spécifiques (animation, visite du centre de tri, école).

6.2.4.4. L'Eco-exemplarité des collectivités

Les collectivités s'engagent dans la démarche de réduction des déchets afin de montrer l'exemple. Des actions spécifiques sont donc menées. A titre d'exemple, la CA Sud a mis en place les actions suivantes :

- Remplacement des bouteilles en plastique par des carafes,
- Suppression des enveloppes lors de la mise en place des nouveaux calendriers de collecte,
- Lombricompostage des biodéchets. La sensibilisation des agents est nécessaire pour mener à bien les actions d'Eco-exemplarité. La CIREST réalise ainsi des formations et sensibilisation en interne de manière très régulière.

6.2.4.5. La mise en place d'un financement incitatif

Aucune collectivité n'a mis en place un financement incitatif du service public de gestion des déchets. Le plan intégrera les réflexions des collectivités souhaitant mettre en œuvre la tarification incitative :

- La CIVIS a confié la réalisation d'une étude de faisabilité de la mise en place d'une tarification incitative sur une partie de son territoire (quartier de Bois d'Olives à Saint Pierre) à un prestataire en avril 2017 – les résultats de cette étude ne sont pas connus à la date de rédaction du présent rapport ;
- La CINOR a lancé une consultation en juillet 2017 afin de recruter un prestataire en mesure de réaliser une étude de faisabilité de la mise en place d'une tarification incitative sur son territoire ;
- Le TCO, dans le cadre de son programme TZDZG s'est engagé à réaliser une étude de faisabilité de la mise en place d'une tarification incitative sur son territoire.

Le manque de retour d'expérience de la mise en place de la tarification incitative sur un milieu insulaire, qui plus est, éloigné de la métropole semble freiner les collectivités dans la mise en place d'un financement incitatif.

Les collectivités qui rencontreraient des risques financiers à la mise en place d'une tarification incitative (par exemple : perte des grandes entreprises qui payait la TEOM) sont encouragées à réaliser des études spécifiques.

6.2.4.6. *L'annuaire des artisans réparateurs de La Réunion*

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat, avec le soutien du Département et de l'ADEME Réunion, a créé un annuaire qui répertorie 176 artisans présents à La Réunion et qui peuvent conseiller les usagers et/ou remettre en marche des appareils défectueux.

Cet annuaire recense également les adresses d'opérateurs de proximité (associations, brocantes) qui permettent également de donner une seconde vie aux appareils électroniques, vêtements, livres, jouets, vaisselle, ...

6.2.4.7. *Les initiatives à l'échelle de la Région*

Le Conseil Général de La Réunion participe aux démarches de prévention des déchets sur le territoire, notamment par la création d'un sac recyclable pour remplacer les sacs de caisse, la diffusion du stop pub et la dématérialisation des documents administratifs.

Un appel à projets pour la création d'une recyclerie départementale pour ordinateurs usagés a aussi été lancé en 2011, remporté par l'association BAC Réunion. Le projet de cette association consiste à :

- Collecter des ordinateurs mis au rebut (public et particuliers) et de les reconditionner en vue de leur réemploi,
- Former et intégrer des personnes éloignées de l'emploi (recrutement d'une quinzaine de contrats aidés)
- Réduire la fracture numérique en proposant des ordinateurs à un prix accessible aux plus démunis
- Promouvoir les comportements permettant de protéger l'environnement en diminuant les déchets.

D'une durée de trois ans, la convention prévoit un objectif minimal de 3 000 ordinateurs collectés, 1 800 reconditionnés et 1 200 vendus entre 60 et 80€ ainsi que 13 emplois aidés créés la première année.

6.2.5. Bilan des actions de prévention menées auprès des ménages et des producteurs de déchets assimilés aux déchets ménagers en 2018

Tableau 64 Tableau présentant le bilan des actions de prévention

Collectivités	CINOR	CIREST	CASUD	CIVIS	TCO
Distribution de composteurs individuels	489 livraisons de bacs à compost	900 livraisons de bacs à compost	22 composteurs dans les établissements scolaires	22 enquêtes de faisabilité compostage + sensibilisation 955 bio-composteurs distribués en 2018	1091 composteurs distribués dont 38 pour des établissements scolaires, associations, entreprises et hôtels
Prévention des déchets dangereux				Collecte de piles	
Promotion des achats Ecoresponsables					
Sensibilisation	Pôle médiation environnementale : 7 médiateurs en habitat collectif, 15 médiateurs en habitants pavillonnaire, 4 médiateurs en établissements scolaires et évènements	Sensibilisation auprès des écoles sur le tri et la prévention des déchets	2018 : 1 chargé de mission prévention déchets et économie circulaire a été recruté notamment pour élaborer un plan d'actions en 2019 Sensibilisation dans les établissements scolaires	Actions de sensibilisation lors de 2 évènements en 2018 (le Grand Raid et Marché de la Mutualité) + sensibilisation de nombreux établissements scolaires	52 médiateurs, 9 encadrants, 1 chargée de communication et 1 analyste
Eco-exemplarité		Lutte contre le gaspillage alimentaire dans le secondaire (Collèges Bassin bleu et Thérésien Cadet)	Utilisation d'éco-cup lors d'évènements	Collecte de piles et d'objets divers	
Déchets des entreprises		Réduction des biodéchets avec l'action Ti Barket (15 nouveaux professionnels se sont engagés en 2018)			
Stop Pub		77 tonnes de déchets papier évitées en 2018	2 958 foyers touchés par la campagne de sensibilisation	2 974 Stops pubs distribués	
Ressourceries		En 2018, 82 tonnes de déchets ont été collectées dont 4,6 ont pu être revendues			

Le tableau ci-dessous présente les moyens financiers engagés par les collectivités sur la prévention des déchets pour l'année 2018.

Tableau 65 Bilan des moyens financiers 2018 alloués par les collectivités à la prévention des déchets

	Coûts fonctionnement déchets 2018	Coûts "communication et prévention" 2018	€/hab	% prévention
CIVIS	32 599 938 €	1 950 346 €	10,67 €	5,98 %
CINOR	34 555 304 €	2 487 657 €	12,12 €	7,20 %
CIREST	19 196 536 €	704 892 €	5,56 €	3,67 %
CA SUD	20 555 553 €	922 869 €	7,08 €	4,49 %
TCO	39 057 009 €	2 687 082 €	12,57 €	6,88 %

Les moyens financiers dédiés à la prévention sont faibles par rapport aux budgets de fonctionnement des services déchets des différentes Communautés d'Agglomération. Cette tendance d'un budget « prévention » faible n'est pas une spécificité Réunionnaise puisqu'en moyenne, au niveau national, le budget « prévention » des collectivités est inférieur à 5% du montant des coûts de fonctionnement.

6.2.6. Actions sur le réemploi

6.2.6.1. Les ressourceries/ recycleries

Les structures suivantes ont été identifiées comme ayant une activité de recyclerie/ ressourcerie, sur le territoire de La Réunion :

- ADRIE : une recyclerie (réemploi et réutilisation) d'ordinateurs à la ZAC de Saint-Denis
- ADRIE : une ressourcerie à La Mare (Ressourcerie Lela – Sainte-Marie), dans laquelle l'APSM (Actions de Proximité de Sainte-Marie) gère la collecte, l'ADRIE gère la valorisation et la vente, et TTR (Ti TangRécup') gère la filière valorisation de textile
- ADRIE : une ressourcerie à Bras Fusil
- Emmaüs Grand Sud à Saint Pierre
- Emmaüs Réunion : 2 boutiques à Sainte-Clotilde (Laboutik-Foucherolles et Laboutik-Butor)
- Récup'R, porté par l'association Ekopratik à Cambaie Saint-Paul
- La Caravane des Encombrants de Vavang'Art à l'Entre-Deux
- Les rencontres alternatives (palettes) au Guillaume
- Les palettes de Marguerite à Fleurimont Saint-Paul

De plus, l'ADEME a financé la création d'une nouvelle recyclerie à l'Entre Deux, dans le cadre de l'AAP Economie Circulaire 2020 (Vavang Art).

Ces structures permettent de :

- Préserver les ressources en réduisant la quantité de déchets et en allongeant la durée d'usage des produits,
- Créer de l'emploi,
- Favoriser un développement local et solidaire en permettant l'accès à des biens de consommation à un prix modeste et en impliquant les citoyens dans l'opération.

Remarque : le guide « Créer une Ressourcerie / recyclerie sur son territoire », publié par l'Association Régionale des Ressourceries, de Provence-Alpes-Côte d'Azur, définit la ressourcerie et la recyclerie de la manière suivante :

« Ressourcerie » : les Ressourceries sont des structures adhérentes au Réseau National des Ressourceries. Leur cœur de métier est la réduction des déchets par le réemploi/réutilisation, en amont du recyclage. Outil de prévention des déchets, la Ressourcerie gère sur un territoire donné un centre de récupération et de valorisation des déchets, et mène des actions de sensibilisation auprès des habitants. Son activité est inscrite dans le schéma de prévention et de gestion des déchets du territoire. Elle participe au développement local intégré par la mise en œuvre de services de proximité au bénéfice du territoire et de l'intérêt général. Elle met en œuvre 4 fonctions (collecte, valorisation, vente et sensibilisation) et permet la création d'emplois locaux.

Recyclerie : les recycleries poursuivent les mêmes objectifs de réemploi que les Ressourceries, mais elles se distinguent par le fait qu'elles peuvent être mono filières. Une recyclerie pourra ainsi se spécialiser dans la collecte de jouets ou matériaux par exemple. On utilise aussi le terme recyclerie pour des structures de réemploi multi-filières non adhérentes au Réseau National des Ressourceries ».

6.2.6.2. Autres initiatives sur le réemploi

Ces initiatives présentées ci-après sont pas exhaustives.

L'AREP : ASSOCIATION REUNIONNAISE EDUCATION POPULAIRE

L'AREP, créé en 1962, développe des activités de formation et d'animation sur le territoire de la CIVIS. Par des ateliers et chantiers d'insertion (ACI), elle participe à des projets de recyclage comme la récupération de palettes pour réaliser des jardinières (2010) et la collecte d'ordinateurs qui sont remis en état et mis à disposition des bénéficiaires de l'association.

BAC REUNION

BAC Réunion est une association intermédiaire conventionnée par l'Etat dont le but est de recruter et de former des personnes éloignées de l'emploi. Elle est certifiée CEDRE, en tant qu'association de l'économie sociale et solidaire agissant pour l'emploi et l'insertion.

ACTIONS DE PROXIMITE SAINTE MARIE

L'association Actions de Proximité Sainte Marie (APSM) est un acteur de l'économie sociale et solidaire. Structure de l'insertion par l'activité économique, elle porte des chantiers d'insertion dont la vocation sociale est prioritaire et majoritairement financée par des subventions publiques. L'association est membre d'un réseau de ressourceries sur le territoire de l'île de La Réunion

LES ESPACES TROKALI

Les espaces TROKALI sont présents sur 5 déchèteries de le TCO ; ce sont des espaces de brocantes gratuites où l'on peut récupérer ou venir déposer des objets en bon état pour leur donner une seconde vie. Les objectifs des TROKALI :

- Réduire les déchets encombrants emmenés à l'enfouissement,
- Favoriser les systèmes d'échanges, de dons, de trocs, de réemploi visant à allonger la vie des objets,
- Modifier notre perception des objets : « Ce n'est pas parce qu'un objet ne sert plus qu'il est devenu inutile. Il pourra servir à quelqu'un d'autre ».

En 2018, 12 000 personnes ont fréquenté les TROKALI, 15 000 objets ont été récupérés par les usagers soit environ 5 tonnes de déchets d'évités.

LES BRASSERIES DE BOURBON

Brasseries de Bourbon, principal producteur de bière et de boissons rafraîchissantes, dont l'usine est située à St-Denis, réemploie chaque année environ 15 000 tonnes de bouteilles vides, qui sont collectées intègres par plusieurs centaines de ramasseurs dans toute l'île, lavées puis réemployées.

6.3. Actions de prévention et de communication existantes auprès des professionnels

6.3.1. Actions de communication et sensibilisation

En matière de prévention, de nombreuses actions de communication et de sensibilisation sont menées à l'échelle régionale et nationale se répercutant sur l'île de La Réunion.

- En matière de communication l'ADEME (Agence Nationale de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) ainsi que les chambres consulaires et les fédérations professionnelles sont engagées dans différentes actions depuis plusieurs années. Quelques-unes sont mises en avant ci-après mais la liste de ces actions n'est pas exhaustive.
- Ces actions peuvent être menées durant des opérations qui s'adressent à un public plus large (les actions des chambres ont pour cible l'ensemble de leurs ressortissants avec des thèmes ponctuels) et à différentes échelles (nationales/régionales/départementales).
- L'ADEME coordonne ainsi annuellement des opérations de prévention auprès d'acteurs économiques au cours desquelles des entreprises locales ayant mis en place des actions de prévention (dans différents secteurs) témoignent alors que d'autres manifestent leurs besoins et freins identifiés dans ces domaines. Des formations à la prévention ont de plus été proposées aux acteurs de l'île en 2010 et 2016.
- L'ADEME édite et diffuse de plus de nombreux dépliants et plaquettes :
 - « Ça marche, ça rapporte, ça profite à tous » sur les bénéfices de la gestion des déchets en entreprise
 - « Entreprises témoins »
 - « Réduction et recyclage des déchets » : fiches sur le coût réel des déchets avec des entreprises témoins et les économies réalisées par la mise en place d'actions de réduction et recyclage de leurs déchets ;
 - « Partenariats gagnants » : exemples de partenariats permettant de réduire les déchets en entreprise ;

- « Éco-efficience » : fiches méthodologiques qui font le lien entre l'efficacité économique et l'utilisation efficace des ressources, notamment la réduction et le recyclage des déchets.
- En 2015, l'ADEME a par ailleurs déployé la méthodologie MFCA (Méthode de comptabilité des flux de matières) en vue de réduire simultanément les impacts environnementaux et les coûts tout en améliorant la productivité via la réduction des déchets. Cette méthode a été présentée à travers un cycle de conférences mené par l'ADEME et le Ministère et décliné sur l'île de La Réunion fin 2015.
- Par ailleurs la Chambre du Commerce et de l'Industrie de La Réunion (CCIR) promeut l'écoconception au travers d'actions de sensibilisation. La CCIR a notamment fait intervenir le CSTB sur l'écoconstruction et a pour projet (en 2017) l'identification de produits ou services en lien avec l'écoconstruction.
- La Chambre des Métiers de l'Artisanat (CMA) participe à des actions d'information des artisans concernant les filières et la réglementation à travers des fiches métiers ainsi que son CFE (centre de formation) ou encore la diffusion d'articles spécialisés.
- La CMA est aussi un relais d'informations sur les actions menées par ses différents partenaires et/ou membres. (Ex : Le CIREST a mis en place une campagne en vue de promouvoir une barquette anti-gaspillage alimentaire dans les métiers de bouche pour laquelle 120 personnes ont suivi une formation. Cette initiative a été étendue au reste de l'île auprès de plus de 400 autres professionnels).
- La CMA anime de même des formations environnementales (à raison de quatre sessions annuelles depuis plusieurs années) via des ateliers collectifs auprès des garages automobiles (et concessionnaires) en vue de promouvoir les bonnes pratiques, la connaissance des filières, les écotecnologies et des informations concernant les aides financières (ex : ADEME et CGSS). Ce sont des formations en salle et non de « terrain » auxquelles ont déjà participé plus de 100 professionnels.
- D'autres acteurs comme la CAPEB Réunion assurent la diffusion et le relais d'informations auprès de leurs membres.
- La FFB propose des guides et brochures sur la bonne gestion des déchets du BTP et a par ailleurs structuré un moteur de recherche pour les centres de traitement et valorisation des déchets par localisation et par flux.
- La CER BTP publie de même des guides et newsletters sur la thématique des déchets du BTP présentant des données qualitatives (réglementation, outils de gestion des déchets, etc.) et quantitatives (utilisation de graves recyclées en 2015, etc.). La CER BTP a notamment publié un MEMENTO en 2020 de La Réunion avec l'annuaire des filières par ECPI.
- La CER BTP promeut également l'utilisation des matériaux recyclés à La Réunion avec la mise en place de groupes de travail « matériaux recyclés » à l'origine du guide « Utilisation des déchets recyclés pour le BTP à La Réunion » réalisé par le BRGM
- La CER BTP dispose ainsi d'un Observatoire dont les objectifs sont :
 - D'être un outil de connaissance (et disposer d'informations fiables)
 - D'évaluer la politique de sensibilisation menée par la CER BTP

6.3.2. Actions plus opérationnelles

En complément des actions de communication et de sensibilisation menées au travers de conférences ou de formations, des actions plus concrètes s'organisent à l'échelle régionale. Des « outils de prévention » développés au niveau national sont de même disponibles sur l'île de La Réunion.

La liste des actions identifiées ci-après n'est pas exhaustive ; seules quelques-unes identifiées lors de la phase d'état des lieux sont présentées ci-après :

- Plusieurs actions d'économie circulaire se développent sur l'île notamment sur les piliers « écoconception » et « économie de fonctionnalité ». NEXA à travers le métabolisme territorial a réalisé un état des lieux en matière d'Economie Circulaire en 2015 : Une action a ainsi été menée avec l'ADIR et un bureau d'étude métropolitain (très peu d'emballages étant produits localement) sur la réduction des déchets d'emballage et l'écoconception des emballages de certains industriels.
- La CCIR a mené en 2015 une « étude d'opportunité et de faisabilité de la création d'un centre de dépollution agréé pour MTHU (Moyens de Transport Hors d'Usage) ». L'étude a fait ressortir la présence de différentes filières non autorisées sur l'île (installations de dépollution de VHU non autorisées).
- En 2016 un travail avec différents acteurs que sont notamment les centres de traitement agréés, la police municipale, le SGAR (Secrétariat Général pour les Affaires Régionales) et les collectivités a ainsi été initié pour rechercher des solutions. Il est notamment ressorti la problématique de l'existence d'une filière illégale ainsi qu'une filière à soutenir sur la commercialisation de pièces automobiles détachées.
- La Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) demande aux experts de proposer la réparation de véhicules avec des pièces détachées d'occasion. Au vu des difficultés à mettre en place ces pratiques à La Réunion, la CCIR entreprend de développer pour fin 2017 un outil/langage commun entre les « démantelers », assureurs, garagistes, etc.
- Au-delà de ses actions de communication, la CER BTP est une instance très active dans la mise en place d'actions concrètes tels que :
 - La mise en place de cahiers des charges intégrant des clauses environnementales sur les déchets à destination des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre.
 - Le développement d'un dispositif pour créer un poste de coordonnateur des déchets à l'échelle de chaque chantier pour les donneurs d'ordres.
 - Au cours de la SERD 2014 (Semaine Européenne de Réduction des Déchets) la CER BTP a conçu les premiers Eco-Trophées du BTP récompensant les professionnels et maîtres d'ouvrages exemplaires dans la gestion de leurs déchets et l'utilisation de matières recyclées. Le concours se déclinait ainsi en deux catégories :
 - Intégration de la gestion des déchets et application du tri des matériaux de chantier
 - Utilisation de matériaux recyclés dans les chantiers après normalisation des produits issus de déchets inertes recyclés au sein de plateformes de traitement.
 - Néanmoins l'équilibre économique reste difficile au vu de la compétitivité des matériaux alluvionnaires (moins cher) en comparaison aux matériaux recyclés.

Ce concours a été financé et mis en place par la Région, le Conseil général, l'ADEME, les Fédérations professionnelles et le Syndicat de recycleurs.

- Il existe sur le territoire de La Réunion une Bourse aux Matériaux⁷. Ce service est proposé par la CER BTP et l'ADIR.
- Au-delà de ses actions de sensibilisation et son rôle de « relai » auprès des artisans la CMA soutient également au niveau national la structuration de filières notamment à travers le programme « Réparer pour moins jeter » (<http://www.reparer.re/>) pour lequel elle a répondu à un appel à projets ESS de l'Outre-Mer avec pour objectifs :
 - Contacter les artisans de l'île ;
 - Communiquer auprès du grand public ;
 - Booster l'annuaire (actuellement 176 artisans sont répertoriés dans l'annuaire des acteurs de la réparation alors que le potentiel est estimé à 400) ;
 - Etudier la faisabilité d'une coopérative autour d'une filière locale de pièces détachées (secteur garages).
- L'ADEME a créé une plateforme informatique d'échange et de diffusion de bonnes pratiques : « OPTIGEDE »⁸. Cette plateforme propose notamment des outils pour les professionnels. De plus l'ADEME propose sur son site internet des outils de signalétique destinés aux déchèteries de collectivités ainsi qu'aux déchèteries professionnelles.
- Dans une optique similaire la Fédération Française du Bâtiment (FFB) propose sur son site internet dédié aux déchets de chantiers⁹ une signalétique adaptée aux chantiers afin que les déchets soient bien triés dans les différents contenants. Cela permet notamment de limiter les pollutions croisées (pollution d'une benne de DI par des DND par exemple).
- Le Syndicat des Recycleurs du BTP (SR BTP) – devenu le Syndicat des Entreprises de Déconstruction, Dépollution et Recyclage (SEDDRe) depuis sa fusion avec le Syndicat National des Entreprises de Démolition (SNED) en juin 2018 – a mis au point un référentiel de certification dédié au métier de recycleur des déchets du BTP « Qualirecycle BTP » (validé par l'ADEME) qui vise à identifier et formaliser les bonnes pratiques avec des objectifs en termes de performance.

Les objectifs du plan permettent d'atteindre l'objectif de la Loi AGEC -15 % des DMA entre 2020 et 2030.

⁷<http://www.bourseauxmatériaux.re/>

⁸<http://optigede.ademe.fr/>

⁹<http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/>

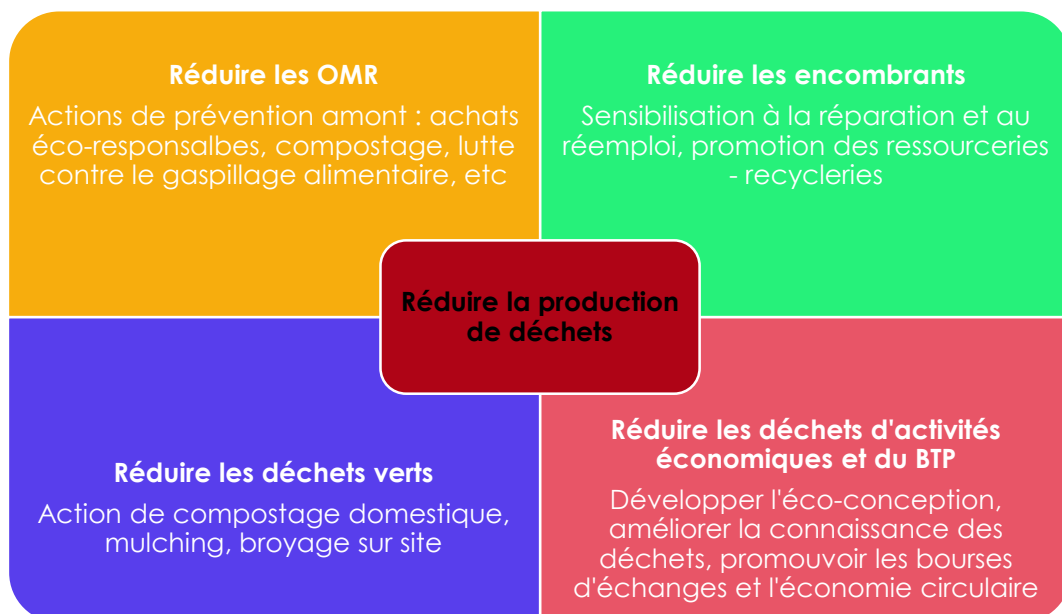
6.4. Objectifs en termes de prévention

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. En ce sens, la prévention constitue un enjeu prioritaire à l'échelle du territoire régional, à l'instar du territoire national.

Ainsi, l'article L541 -1 du code de l'environnement précise plusieurs objectifs nationaux dont les suivants :

- Donner la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets en réduisant de 15% les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant,
- Réduire de 5 % les quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite, notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2030 par rapport à 2010,
- Lutter contre l'obsolescence programmée des produits manufacturés grâce à l'information des consommateurs,
- Développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation, notamment les équipements électriques et électroniques, des textiles et des éléments d'ameublement afin d'atteindre l'équivalent de 5% du tonnage de déchets ménagers en 2030,
- Réduire de 50% les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage de 50% en 2025 par rapport à 2010,
- Réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés admis en installation de stockage en 2035 à 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés mesurées en masse,
- Réduire le gaspillage alimentaire, d'ici 2025 de 50% par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective et, d'ici 2030, de 50% par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale.

La stratégie retenue pour le PRPGD en matière de prévention en identifiant les flux prioritaires et les objectifs correspondants se traduit par une ambition phare et 4 ambitions cadres.



6.4.1. Rappels des enjeux du MODECOM 2018

Les résultats des caractérisations permettent de mieux connaître le contenu des déchets résiduels et donc d'identifier les gisements pouvant être détournés des bacs d'ordures ménagères afin d'être redirigés vers les filières appropriés. Ces résultats permettent également d'affiner la connaissance de la composition du gisement de déchets présent à La Réunion et donc de consolider les perspectives d'évolution des déchets.

COMPOSITION DE LA POUBELLE OMR

Tableau 66 Composition de la poubelle OMR (Ademe 2018)

Catégories de matériau	Moyenne en kg/hab./an	Moyenne en t/an
1. Déchets putrescibles	63,8	54 289
2. Papiers	17,5	14 904
3. Cartons	18,9	16 045
4. Composites	6,5	5 567
5. Textiles	7,5	6 392
6. Textiles sanitaires	35,7	30 412
7. Plastiques	37,5	31 913
8. Combustibles	10,5	8 962
9. Verre	16,7	14 249
10. Métaux	9,0	7 632
11. Incombustibles	3,7	3 165
12. DMS	1,2	992
13. Éléments fins	28,1	23 875
Total	256,7	218 397

ENJEUX DU MODECOM POUR LA POUBELLE « GRISE »

- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Tri des biodéchets (compostage et/ou collecte séparative),
- Sensibilisation au geste de tri pour le verre et les emballages et autres collectes spécifiques
- Mise en place de l'Extension des Consignes de Tri
- 256 kg/hab/an dont 150 kg sur les seuls emballages et putrescibles sont détournables
- DMS
 - Faible au regard du tonnage 2,3 kg/an/hab (1,2 kg dans les OMR et 1,1 dans les encombrants)
 - Fort au regard de leur toxicité
- Textile sanitaires => couches bébés = 14 kg/an/hab

COMPOSITION DE LA POUBELLE RECYCLABLES SEC HORS VERRE

Tableau 67 Composition de la poubelle Recyclable (Ademe 2018)

Gisement	kg/hab./an	%	t/an
Déchets recyclables	64,9	25,3%	55 222
Papiers	17,9	7,0%	15 202
02.01 Emballages papiers	4,1	1,6%	3 459
02.02 JRM	1,7	0,7%	1 444
02.03 Imprimés publicitaires	6,5	2,5%	5 568
02.04 Papiers bureautiques	3,0	1,2%	2 512
02.05 Autres papiers	2,4	1,0%	2 080
Fraction 8 - 20 mm : Papier	0,2	0,1%	139
Emballages ménagers	29,3	11,4%	24 966
03.01 Emballages cartons plats	11,4	4,5%	9 733
03.02 Emballages cartons ondulés	6,2	2,4%	5 306
07.04 Bouteilles et flacons en PET	3,8	1,5%	3 237
07.05 Bouteilles et flacons polyoléfinés	1,4	0,6%	1 228
10.01 Emballages métaux ferreux	5,2	2,0%	4 402
10.02 Emballages aluminium	1,2	0,4%	981
Fraction 8 - 20 mm : cartons	0,1	0,0%	80
Emballages en verre	17,7	6,9%	15 054
09.01 Emballages en verre incolore	7,5	2,9%	6 359
09.02 Emballages en verre de couleur	8,7	3,4%	7 430
Fraction 8 - 20 mm : verre	1,5	0,6%	1 265

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

Tableau 68 Composition des consignes (Ademe 2018)

Sous catégories du gisement ECT dans les OMR	Moyenne en kg/hab./an	Moyenne en %	Moyenne en t/an
04.02 Autres emballages composites	2,2	0,9%	1 900
07.02 Autres sacs plastiques	4,2	1,6%	3 537
07.03 Autres films plastiques d'emballage	8,6	3,4%	7 357
07.06 Autres emballages plastiques	7,9	3,1%	6 730
TOTAL	23,0	8,9%	19 524
Gisement ECT présent dans les RSHV	2,0		

COMPOSITION DU FLUX ENCOMBRANTS

Figure 55 Composition des flux encombrants (Ademe 2018)



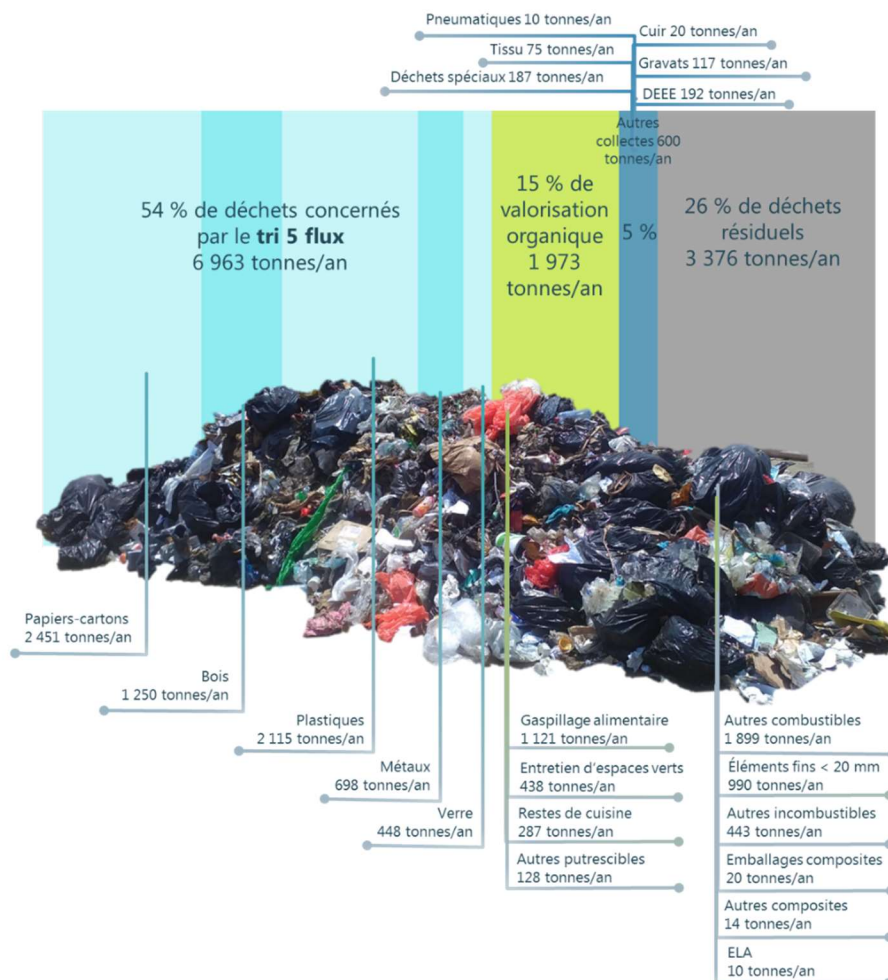
- Près de 30 % (22,7 Kg/hab./an) de déchets de filières existantes : principalement des métaux, RSHV (grands cartons), DEEE ;
- 39 kg/hab./an, soit plus de la moitié des ENC pourraient être valorisés avec la mise en place de nouvelles filières : notamment DEA (17,2 kg/hab./an) et Bois (18,5 kg/hab./an).
- Seulement 20 % de déchets résiduels après le développement de nouvelles filières

Enjeux :

- Eviter la collecte en porte à porte car les déchets sont valorisables en partie et ne le sont plus une fois mélangés
- Mise en place des filières éco mobilier et bois

COMPOSITION DU FLUX DECHETS D'ACTIVITES ECONOMIQUES (DAE)

Figure 56 Composition des flux DAE (Ademe 2018)



Plus de la moitié des DAE sont concernés par le décret « tri 5 flux », soit près de 7 000 t/an :

- 28 % concernent des filières existantes : papiers / cartons, verre et métaux.
- 26,5 % concernent des filières à développer : plastiques (majorité de plastiques actuellement non-recyclés) et bois.
- 15 % des DAE peuvent être valorisés organiquement, dont 9 % de gaspillage alimentaire, pouvant être réduit à la source (principalement en provenance des supermarchés).

Part importante de DEEE (1,5 %) et de déchets spéciaux (1,5 %) dans la catégorie « autres collectés ».

6.4.2. Objectifs de prévention et de collecte des Déchets Ménagers et Assimilés

Le tableau suivant présente les hypothèses de prévention du PRPGD en 2028 prenant en compte les PLPDMA des EPCI et syndicats mixtes de traitement des déchets :

Tableau 69 Hypothèses de prévention DMA 2028 PRPGD en kg/hab

ACTIONS - MODECOM	TYPE DE DECHETS	CINOR	CIREST	ILEVA	PRPGD
		2022-2027	2021-2026	2022-2027	2023-2028
Gaspillage alimentaire	Prod alim. (NC & NC ss emb)	-5,2 kg/hab	x	-6,8 kg/hab	-6 kg/hab
Gestion de proximité	Biodéchets OMr	-6,8 kg/hab	x	-25,0 kg/hab	-20 kg/hab
	Déchets verts (Déch.+ PAP)	x	x	-15,2 kg/hab	-12 kg/hab
Allongement durée vie & Consommation respon.	Encombrant	-7,1 kg/hab	x	x	-11 kg/hab
		-7,0 kg/hab			
Exemplarité services publics, communication	DMA, Dépôt Sauvage	-2,1 kg/hab	x	x	-2 kg/hab
Déchets prof. & BTP	Gravats (Déch.)	-2,5 kg/hab	x	x	-3 kg/hab
		-0,3 kg/hab			
Instruments éco.	OMR	-3,7 kg/hab	x	x	0 kg/hab
TOTAL		-34,7 kg/hab	-27 kg/hab	-55 kg/hab	-54 kg/hab

La synthèse des hypothèses de prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) aux horizons 2028 et 2024 est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 70 Hypothèses de prévention DMA 2025 à 2035 PRPGD en kg/hab

Synthèse des hypothèses de prévention	2025	2028	2030	2034	2035
Lutter contre le gaspillage alimentaire (évité)	-3 kg/hab	-6 kg/hab	-6,4 kg/hab	-6,6 kg/hab	-6,6 kg/hab
Encourager la gestion de proximité des biodéchets (évité)	-10 kg/hab	-20 kg/hab	-25,5 kg/hab	-28,0 kg/hab	-28,6 kg/hab
Total prévention OMR (évité)	-13 kg/hab	-26,0 kg/hab	-31,9 kg/hab	-34,6 kg/hab	-35,5 kg/hab
Prévention Encombrants déchetteries (évité)	-2 kg/hab	-4 kg/hab	-4 kg/hab	-4,3 kg/hab	-4,5 kg/hab
Prévention Encombrants PAP (évité)	-3,5 kg/hab	-7 kg/hab	-11,4 kg/hab	-14,7 kg/hab	-15,5 kg/hab
Allongement durée de vie – consommation responsable	-5,5 kg/hab	-11,0 kg/hab	-15,4 kg/hab	-19,0 kg/hab	-20,0 kg/hab
Déchets Végétaux (PAP) : bonnes pratiques de gestion (évité)	-16 kg/an	-14 kg/hab	-11,9 kg/hab	-10,5 kg/hab	-9,1 kg/hab
Déchets Végétaux (Dech) : bonnes pratiques de gestion (évité)	+2 kg/an	+3 kg/hab	+3,0 kg/hab	+3,4 kg/hab	+3,8 kg/hab
Prévention Déchets Végétaux	-14 kg/an	-12 kg/hab	-8,9 kg/hab	-7,1 kg/hab	-5,3 kg/hab
Prévention, exemplarité, communication (dépôt sauvage)	-2 kg/an	-2 kg/hab	-2 kg/hab	-2 kg/hab	-2 kg/hab
Déchets des professionnels/ déchets du BTP	-3 kg/an	-3 kg/hab	-3 kg/hab	-3 kg/hab	-3 kg/hab

Les hypothèses de collecte des biodéchets (hors déchets verts) et des recyclables secs contenus dans les Ordures Ménagères Résiduels (OMR) sont présentées dans les tableaux suivants :

Tableau 71 Hypothèses de collecte des biodéchets 2025 à 2035 PRPGD en kg/hab

Synthèse des hypothèses de Captage des déchets valorisables	2025	2028	2030	2034	2035
Hypothèses détournement déchets valorisables des OMR	30 %	38 %	53 %	60 %	68 %
Collecte sélective des biodéchets (hors DV)					
Valorisation Organique (Détourné)	- 15,4 kg/hab	- 16,76 kg/hab	- 21,54 kg/hab	-23,62 kg/hab	-26,3 kg/hab
Captage des recyclables secs dans les OMR					
Déchet recyclable (Détourné)	-18,8 kg/hab	-22,8 kg/hab	-31,3 kg/hab	-34,3 kg/hab	-38,2 kg/hab
Extension consigne de tri (Détourné)	-6,6 kg/hab	-8,0 kg/hab	-11,1 kg/hab	-12,1 kg/hab	-13,5 kg/hab
Emballages Liquides Alimentaires (Détourné)	-0,6 kg/hab	-0,8 kg/hab	-1,1 kg/hab	-1,2 kg/hab	-1,3 kg/hab
Autre collecte spécifique (Détourné)	-4,0 kg/hab	-4,9 kg/hab	-6,7 kg/hab	-7,4 kg/hab	-8,2 kg/hab
Total détournement des déchets valorisables des OMR (Détourné)					
Total (Détourné)	-45,6 kg/hab	- 53,3 kg/hab	- 71,7kg/hab	- 78,6 kg/hab	- 87,5 kg/hab

Il est rappelé que le code de l'environnement prévoit le tri à la source des biodéchets à échéance du 31/12/2023.

La synthèse des hypothèses d'amélioration du captage des déchets recyclables pour la collecte sélective des Recyclables Secs Hors Verre (RSHV) est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 72 Hypothèses de collecte RSHV 2025 à 2035 PRPGD en kg/hab

Captage des déchets recyclage pour la collecte des RSHV	2025	2028	2030	2034	2035
Déchet recyclage (captage)	13,8 kg/hab	16,6 kg/hab	22,8 kg/hab	25,0 kg/hab	27,9 kg/hab
Extension consigne de tri (captage)	6,7 kg/hab	8,1 kg/hab	11,1 kg/hab	12,1 kg/hab	13,5 kg/hab
Emballages Liquides Alimentaires (captage)	0,65 kg/hab	0,79 kg/hab	1,08 kg/hab	1,19 kg/hab	1,32 kg/hab
Total captage des déchets recyclables secs pour la collecte sélective des RSHV (captage)	+ 21,6 kg/hab	+ 26,1 kg/hab	+ 35,5 kg/hab	+ 38,9 kg/hab	+ 43,3 kg/hab

Le tableau suivant présente les objectifs de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés du plan pour les différents horizons. Les objectifs sont appliqués aux gisements tendanciels des différents flux de déchets ; gisements qui ont été estimés au cours de la phase 2 de l'étude. Ces objectifs, pour l'ensemble des scénarios, permettent de répondre aux obligations réglementaires de la loi AGEC (-15 % de réduction des DMA en 2030 par rapport à 2010).

Tableau 73 Synthèse des hypothèses de prévention et de collecte de tous types de déchets

	2018	2025		2028		2030		2034	
OMr	265 kg/hab	193 kg/hab	-27%	167 kg/hab	-37%	140 kg/hab	-47%	125 kg/hab	-53%
Biodéchets	-	15 kg/hab	-	16 kg/hab	-	21 kg/hab	-	23 kg/hab	-
Recyclables secs	38 kg/hab	51 kg/hab	37%	56 kg/hab	49%	65 kg/hab	74%	68 kg/hab	83%
Verre	15 kg/hab	21 kg/hab	45%	23 kg/hab	56%	25 kg/hab	68%	26 kg/hab	79%
Encombrants (déchèteries+PAP)	108 kg/hab	72 kg/hab	-34%	66 kg/hab	-39%	62 kg/hab	-43%	58 kg/hab	-46%
Déchets verts	162 kg/hab	154 kg/hab	-5%	155 kg/hab	-4%	157 kg/hab	-3%	159 kg/hab	-2%
DMA Valorisables matières (REP...)	52 kg/hab	70 kg/hab	33 %	74 kg/hab	42%	78 kg/hab	50 %	86 kg/hab	65 %
Autres ultimes (dt dépôts sauvages)	7 kg/hab	8 kg/hab	10 %	7 kg/hab	- 5%	7 kg/hab	- 5%	7 kg/hab	- 5 %
TOTAL DMA (665 kg/hab en 2010)	646 kg/hab	583 kg/hab	-10% -11%	565 kg/hab	-13% -14%	555 kg/hab Loi AGECE	-14% -15%	552 kg/hab	-14% -15%

Les pourcentages de réduction sont calculés par rapport aux ratios de l'année 2018 (en gris). En orange les pourcentages de réductions sont calculés par rapport à 2010. **Les objectifs de réduction sont conformes à la loi AGECE.**

FOCUS SUR LE SCENARIO RETENU

Le scénario est très ambitieux. L'atteinte des objectifs est cependant possible avec la mise en place des leviers suivants :

- Réduction des OMR : mise en place d'une collecte en porte à porte ou en apport volontaire pour les biodéchets : captage de 16 kg/hab en 2028 et de 23 kg/hab en 2034 ;
- Réduction des OMR : mise en place d'une étude et le cas échéant d'une expérimentation sur la tarification incitative au minimum sur les OMR
- Emballages : amélioration du tri, mise en place de l'extension des consignes de tri pour les plastiques, l'intégralité des emballages et des papiers graphiques ;
- Verre : amélioration du tri, promotion de la consigne ou reprise et de l'utilisation d'emballages en vrac ;
- Encombrants : mise en place de ressourceries permettant de détourner les encombrants et promotion du tri des encombrants avec mise en place de collecte séparative en déchèteries pour, au minimum, métaux, DEEE, bois et mobiliers

Plan d'actions visant à mieux produire (actions communes avec le PRAEC)

Tableau 74 Tableau présentant les actions pour mieux produire

Axe	Actions
<p>Enrichir la culture et les compétences en économie circulaire</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Animer un réseau régional des référents de l'économie circulaire <ul style="list-style-type: none"> • Constituer un réseau de chefs d'entreprises intéressés par la thématique, des représentants d'associations professionnelles, de chambres consulaires, de clusters, de syndicats patronaux et de salariés et des développeurs territoriaux • Assurer la promotion de l'économie circulaire auprès des interlocuteurs dans les entreprises et la détection des défis, des barrières et des besoins que rencontrent les opérateurs économiques dans la transformation 2. Développer l'envie et les capacités des dirigeants et des salariés <ul style="list-style-type: none"> • Développer la veille et la diffusion de contenus pédagogiques dédiés aux acteurs de l'entreprise, via une plateforme numérique • Organiser des « semaines de l'innovation écologique » : manifestations collectives régulières, ouvertes au plus grand nombre, qui mettent à l'honneur une thématique clé de l'économie circulaire (business model circulaire ; créativité ; eco-design...) • Intégrer un volet transition écologique dans les formations à la création d'entreprises 3. Mobiliser la formation initiale et continue au service de la transition écologique <ul style="list-style-type: none"> • Recenser et mobiliser l'offre existante, y compris à distance (curation des SPOC et MOOC) pour constituer un catalogue des formations à l'économie circulaire • Encourager l'intégration de nouveaux modules dans les cursus existants • Mener une démarche de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) en matière d'économie circulaire en partenariat avec les réseaux de RH des entreprises, les organismes de formation et les organismes de collecte des fonds de formation • Développer des cursus adaptés, en formation initiale ou continue aux instances régionales en charge du développement de la formation (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle et Schéma Régional de l'enseignement et des formations supérieures et de la recherche de La Réunion) • Proposer un module de formation relatif à l'économie circulaire pour les porteurs de projet en phase ante de création d'entreprise
<p>Développer l'approvisionnement durable des entreprises</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Promouvoir et inciter les importations des produits certifiés et écoresponsables <ul style="list-style-type: none"> • Assurer une plus grande visibilité et favoriser les produits distingués par des certifications ou labels reconnus mondialement 2. Proposer des Guides d'achat et d'approvisionnement durables pour les entreprises <ul style="list-style-type: none"> • Proposer plusieurs guides, selon la taille des entreprises, artisanales ou industrielles, avec une approche par métiers et par filières 3. Identifier les producteurs locaux de ressources ; mettre en valeur l'offre locale <ul style="list-style-type: none"> • Étendre la stratégie du bon achat (SBA) auprès des acheteurs privés 4. Promouvoir et renforcer les certifications sur les productions durables <ul style="list-style-type: none"> • Apporter une information claire et crédible en s'appuyant sur des niveaux d'exigence adaptés et ambitieux

<p>Adapter les méthodes de production</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Faciliter le diagnostic et l'accès aux outils d'accompagnement <ul style="list-style-type: none"> • Rendre accessible auprès d'un large public, les outils de diagnostic qui offrent la possibilité à chaque entreprise d'évaluer sa consommation d'eau, d'énergie, de matières et sa production de déchets, et d'identifier des pistes d'amélioration • Identifier les mesures d'accompagnement disponibles à l'échelle régionale, nationale ou européenne, notamment en termes d'information, de formation, d'audits de performance énergétique et matériels ou encore de dispositifs de financement 2. Sensibiliser à l'éco-design par des actions collectives <ul style="list-style-type: none"> • Inviter des entreprises soucieuses de découvrir et de mettre en pratique les outils de l'éco-conception pour transformer leurs produits ou proposer de nouvelles offres 3. Accompagner les entreprises dans l'évolution des pratiques de production <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un programme territorial de promotion et d'accompagnement à l'éco-design, au génie des procédés et aux techniques de production sobre
<p>Transformer les modèles économiques</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Constituer un groupe de travail dédié aux modèles économiques circulaires <ul style="list-style-type: none"> • Rassembler des entrepreneurs, des accompagnateurs et des acteurs publics intéressés dans une instance de coordination pour promouvoir et accompagner la transition vers ces modèles 2. Créer /réorienter un dispositif régional d'appui à la transformation des modèles économiques <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner concrètement la transformation des modèles économiques des entreprises établies, tous secteurs confondus, via un réseau d'accompagnement
<p>Accompagner la conversion des filières</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Définir un futur désirable avec l'ensemble des parties prenantes <ul style="list-style-type: none"> • mobiliser les acteurs de chaque filière au sein d'un atelier de prospective, basé sur l'intelligence collective, et désigner un chef de file 2. Cartographier les chaînes de valeur pour révéler les points critiques et les réponses potentielles <ul style="list-style-type: none"> • Recensement des différents maillons de la filière (extracteurs, transformateurs primaires et secondaires, utilisateurs, collecteurs de déchets, éliminateurs) et les acteurs « extérieurs » • collecte approfondie de données quantitatives sur les flux d'énergie et de matière extraits, consommés et rejetés par l'ensemble de la filière et entre chaque maillon de la chaîne • d'identifier les problématiques les plus prégnantes • recense les initiatives existantes, les leviers et les idées émergentes 3. Appuyer la construction d'une feuille de route de transformation <ul style="list-style-type: none"> • ateliers pour partager le diagnostic sur les priorités, les verrous et les leviers susceptibles d'être mobilisés 4. Transformer les feuilles de route en contrats de filière <ul style="list-style-type: none"> • document cadre précisant l'ambition de création de valeur, d'emplois, de transition écologique et énergétique et les moyens dédiés à la mise en œuvre d'un plan d'action partagé entre opérateurs privés et publics
<p>Stimuler les synergies et les symbioses industrielles</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Créer des synergies entre les acteurs <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'interconnaissance, qui pourra déboucher demain sur des coopérations étroites.

	<ul style="list-style-type: none">• Stimuler la rencontre et les échanges informels entre entrepreneurs, notamment lors des événements de sensibilisation – conférences, formations, ateliers thématiques, hackathons autour des grands défis du territoire<ul style="list-style-type: none">• Actions collectives qui permettent à un collectif d'acteurs concernés par une même problématique d'y répondre grâce à un plan d'action conjoint (formations, échanges d'expériences et de bonnes pratiques) et un accompagnement partagé• Groupements formalisés pour mutualiser des équipements ou des moyens humains• Grappes d'entreprises ou des clusters qui permettent à des acteurs de mutualiser des fonctions supports (locaux, achats, comptabilité, marketing, logistique, R&D)• Projets structurants, telles que des plateformes techniques mutualisées <p>2. Stimuler l'émergence de symbioses industrielles par l'expérimentation, sur des territoires définis, en s'appuyant sur l'expérience et le partenariat</p> <ul style="list-style-type: none">• Créer des écosystèmes économiques dans lesquels les synergies fortes entre les membres permettent un usage optimal des ressources disponibles sur le territoire et le recyclage de l'énergie et des matières<ul style="list-style-type: none">• Création d'une « chaîne alimentaire économique » dans laquelle les résidus et les déchets d'un opérateur alimentent l'activité d'un second• Opérer sur un territoire clairement défini (zone d'activité, commune, microrégion volontaire)<ul style="list-style-type: none">• Expérimentation conduite sur le TCO en partenariat avec le Centre de Transfert de Technologie en Ecologie Industrielle (CTTEI) du Québec qui dispose d'une large expérience dans la conception et l'animation d'éco-parcs industriels
--	--

Plan d'actions visant à mieux consommer (actions communes avec le PRAEC)

Tableau 75 Tableau présentant les actions visant à mieux consommer

Axe	Actions
<p>Sensibiliser les ménages et les citoyens au mieux consommer</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Révéler et diffuser les coûts cachés de la consommation <ul style="list-style-type: none"> • Conduire des campagnes de conscientisation afin de relayer les démarches sur l'impact de la consommation d'eau en bouteille ou sur la pollution des océans par les plastiques • Mettre à disposition du public des outils et des jeux d'auto-évaluation de l'empreinte écologique de la consommation 2. Promouvoir la frugalité et les pratiques d'autoproduction, de réparation et de réutilisation <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des campagnes d'information sur les gestes éco-citoyens pour encourager la réduction de la consommation de ressources au quotidien <ul style="list-style-type: none"> • « défis zéro achat », mouvements « slow food » et « slow life », minimalisme... • Intensifier les dispositifs de diagnostic et d'accompagnement à la maîtrise de la consommation d'eau ou d'énergie tel que l'outil SLIME • Créer une maison témoin « zéro déchet », ouverte au grand public • Promouvoir les initiatives d'auto-production, favorables à la transition écologique par la veille et la diffusion de contenus (vidéos, blogs, émissions radio) et par des animations (ateliers, séminaires, foires...) <ul style="list-style-type: none"> • Do-It-Yourself (DIY) , jardins partagés, réemploi, détournement d'objets... 3. Promouvoir l'achat écoresponsable <ul style="list-style-type: none"> • Produire et diffuser des guides d'achat pour informer les consommateurs • Mener des actions de sensibilisation sur les modes d'achat alternatifs <ul style="list-style-type: none"> • Ventes en vrac, importance de la durabilité, la réparabilité et la sobriété matérielle et énergétique des produits et services • Intégrer dans la liste des produits composants le « bouclier qualité-prix », des biens éco-conçus à prix réduits
<p>Structurer l'offre pour faciliter l'achat éco-responsable</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer les circuits courts et les modes d'achats alternatifs <ul style="list-style-type: none"> • Editer une cartographie interactive, accompagnée d'une campagne de promotion auprès des consommateurs <ul style="list-style-type: none"> • AMAP, ventes sur exploitation, vente directe sur internet, marchés de producteurs • achats groupés par des coopératives privées 2. Améliorer le référencement et la visibilité des produits locaux et des produits éco-conçus dans le commerce <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les producteurs et les fabricants dans leurs démarches de certification vers des éco-labels internationaux • Signer une charte de promotion des produits locaux, en partenariat avec les distributeurs • Expérimenter avec les distributeurs un éco-étiquetage, mentionnant par exemple la durée de vie de produits ou un indice de réparabilité 3. Accompagner la réduction des emballages dans le commerce et la distribution <ul style="list-style-type: none"> • Engager une démarche concertée avec les acteurs de la distribution et du commerce

	<ul style="list-style-type: none"> développement de la commercialisation en vrac mise à disposition pour les consommateurs d'espaces de déballages dans les grandes surfaces, extension prévue aux petits commerces
<p>Transformer les administrations et circulariser la commande publique</p>	<ol style="list-style-type: none"> Accompagner les administrations pour réduire la consommation de ressources <ul style="list-style-type: none"> Organiser des actions de promotion et de formation aux enjeux de la transition écologique et de l'économie circulaire avec le CNFPT et les associations de collectivité Financer des audits énergie-matière afin d'évaluer les flux induits par l'activité et les pistes d'amélioration pour réduire la consommation globale d'eau, d'énergie et de matières Encourager la dématérialisation des procédures administratives Promouvoir la commande publique verte <ul style="list-style-type: none"> Elaborer une Charte régionale afin d'intégrer la commande publique verte dans les documents stratégiques, plans d'actions et politiques d'achat public Adapter et diffuser des guides méthodologiques développés notamment par la Commission Européenne ; et si nécessaire produire un guide d'achat local Organiser des sessions de formation avec le CNFPT pour permettre aux acheteurs publics de disposer d'une méthode globale et d'outils concrets pour transformer les procédures d'achat <ul style="list-style-type: none"> nécessité de l'achat, accès à un service plutôt qu'à l'acquisition d'un bien, impact écologique à long terme etc. Renforcer l'éco-conditionnalité de la commande publique locale <ul style="list-style-type: none"> Mobiliser une cellule mutualisée à l'échelle régionale pour concevoir et déployer une stratégie de commande publique verte <ul style="list-style-type: none"> Bilan des achats de biens et de prestations, définition des objectifs visés, identification des services et des achats concernés, élaboration d'un guide de procédure interne, ainsi que des documents de marché Populariser les critères établis par l'initiative européenne « Green Public Procurement » pour 21 groupes d'achat <ul style="list-style-type: none"> démarche d'ancrage territorial portée par la Stratégie du Bon Achat (SBA)
<p>Réduire les pertes alimentaires</p>	<ol style="list-style-type: none"> Communiquer et sensibiliser sur le gaspillage alimentaire <ul style="list-style-type: none"> Conduire un programme de sensibilisation et de communication pour limiter le gaspillage alimentaire et de promotion des alternatives, auprès des producteurs professionnels, publics et des citoyens (exemple: réseau REGAL) Proposer des formations adaptées à la lutte contre le gaspillage alimentaire <ul style="list-style-type: none"> préparation de repas à partir de fruits et légumes invendus, conception de menus zéro déchet et zéro gaspillage Diffuser des outils de diagnostic et de quantification des déchets de restauration Rédiger et signer une charte d'engagement pour la restauration collective Développer un marché alimentaire alternatif <ul style="list-style-type: none"> Développer et soutenir le marché des invendus et le déstockage des denrées alimentaires

	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les partenariats de dons et de récupération • Utiliser les outils numériques dédiés facilitant la lutte contre le gaspillage alimentaire • Promouvoir la transformation des invendus (légumes abîmés, non calibrés, etc.) auprès des professionnels de l'agro-alimentaire. <ul style="list-style-type: none"> • Exemple: ShareCycle à La Réunion • Généraliser les doggy-bags (gourmet-bags)
Développer les pratiques d'autoproduction, de réutilisation, de réparation et de réemploi	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer l'émergence, la visibilité et la résilience des initiatives facilitatrices <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des annuaires et des guides de la réparation et du réemploi et les mettre à disposition des consommateurs en ligne sur la plateforme régionale <ul style="list-style-type: none"> • Évènements, réseaux de compétence, offres d'espaces structures de ventes de services • Annuaires de la réparation • Réaliser un plan d'actions annuel comportant l'organisation d'animation de type foire, ateliers de démonstration, journées portes ouvertes, et la promotion de ces événements auprès du grand public 2. Améliorer l'approvisionnement en matière en faveur du réemploi, de la réparation et de la réutilisation <ul style="list-style-type: none"> • Conduire une démarche de design de services pour la conception d'un système de collecte et de mise à disposition des matériaux ou de pièces détachées avec les usagers, les consommateurs et les animateurs de réseaux et de structures <ul style="list-style-type: none"> • plateformes de collecte et ressourceries en réseau, "boîtes à dons" (espaces publics en libre accès destinés à l'échange et au partage), caissons "seconde vie" dans les déchèteries (espaces de détournement d'objets en vue d'un réemploi)

6.4.3. Objectifs de prévention pour les déchets d'activités économiques (hors BTP et hors déchets dangereux)

Dans le cadre du PRPGD, l'objectif fixé est une **stabilisation de la quantité de déchets d'activités économiques (hors déchets inertes du BTP et hors déchets organiques d'origine agricole et déchets des industries agroalimentaires) à horizon 2028 et 2034**. Il s'agit de **découpler la croissance économique de la production des déchets d'activités économiques**.

6.4.4. Objectifs de prévention pour les déchets du BTP

L'arrêté du 10 juin 2022 portant cahier des charges des éco-organismes, des systèmes individuels et des organismes coordonnateurs de la filière à responsabilité élargie du producteur des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment a fixé des objectifs de réemploi et de réutilisation : « Afin de viser le réemploi et la réutilisation d'au moins 5 % de la quantité totale de PMCB en 2028, l'éco-organisme met en œuvre les actions nécessaires pour atteindre au moins les objectifs annuels définis dans le tableau suivant aux échéances fixées » :

Année concernée (à compter de)	2024	2027
Pourcentage minimal de PMCB usagés qui ont fait l'objet d'une opération de réemploi ou une opération de préparation en vue de la réutilisation	2%	4%

Les objectifs sont appréciés pour chacune des catégories d'agrément prévues au II de l'article R. 543-289 du Code de l'environnement.

L'arrêté précise que « Les opérations de remblayage réalisées à des fins de remise en état de zones excavées ou pour des travaux d'aménagement paysager telles que définies au L. 541-1-1 du code de l'environnement et les opérations de retraitement des déchets en matières premières secondaires à des fins d'ingénierie dans les travaux de construction de routes ne sont pas prises en compte pour évaluer l'atteinte des objectifs fixés au présent paragraphe ».

En ce qui concerne les déchets inertes du BTP, il est retenu un objectif de baisse progressive de 2% en 2024 et 4% en 2027, appliquée au tonnage global attribué aux déchets du Bâtiment (hors TP), ce qui représentait un tonnage de l'ordre de 263 000 t en 2017 (source : CER BTP).

Bien que les terres excavées soient hors périmètre, étant donné que la répartition entre les différentes typologies de déchets inertes du bâtiment n'est pas connue, cet objectif est appliqué au tonnage global sans tenir compte de la répartition par typologie.

A partir de 2027 il est fixé un objectif de stabilisation du tonnage de déchets inertes du BTP (global Bâtiment et TP).

L'évolution du tonnage de déchets inertes d BTP projeté à horizon 2034 avec les objectifs de prévention fixés est présentée ci-après.

N.B. : il est fait l'hypothèse que la répartition entre les différentes typologies de déchets inertes reste la même qu'en 2018.

Tableau 76 : synthèse des objectifs de prévention de déchets inertes retenus

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Total déchets inertes	2 272 kt	2 271 kt	2 270 kt	2 269 kt	2 268 kt	2 267 kt	2 267 kt	2 265 kt	2 263 kt	2 261 kt	2 261 kt	2 261 kt	2 261 kt	2 261 kt	2 261 kt	2 261 kt	2 261 kt

- 877 t/ an de 2018 à 2024 pour atteindre - 2%

 - 1 753 t/ an de 2024 à 2027 pour atteindre - 4%

 Stabilisation à partir de 2028

Tableau 77 : Projection des tonnages de déchets inertes avec objectifs de prévention

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Total déchets inertes du BTP (hors verre)	2 243 212 †	2 242 346 †	2 241 481 †	2 240 615 †	2 239 749 †	2 238 884 †	2 238 018 †	2 236 287 †	2 234 556 †	2 232 824 †	2 232 824 †	2 232 824 †	2 232 824 †	2 232 824 †	2 232 824 †	2 232 824 †	2 232 824 †
Terres et cailloux non pollués, graves et matériaux rocheux	1 525 384 †	1 524 795 †	1 524 207 †	1 523 618 †	1 523 029 †	1 522 441 †	1 521 852 †	1 520 675 †	1 519 498 †	1 518 320 †	1 518 320 †	1 518 320 †	1 518 320 †	1 518 320 †	1 518 320 †	1 518 320 †	1 518 320 †
Bétons	291 618 †	291 505 †	291 393 †	291 280 †	291 168 †	291 055 †	290 943 †	290 718 †	290 493 †	290 268 †	290 268 †	290 268 †	290 268 †	290 268 †	290 268 †	290 268 †	290 268 †
Enrobés	201 889 †	201 811 †	201 733 †	201 655 †	201 577 †	201 499 †	201 422 †	201 266 †	201 110 †	200 954 †	200 954 †	200 954 †	200 954 †	200 954 †	200 954 †	200 954 †	200 954 †
Autres Déchets Inertes (autres matériaux de démolition de chaussées, briques, céramiques, autres types de DI, mélange de DI)	224 321 †	224 234 †	224 148 †	224 061 †	223 975 †	223 888 †	223 802 †	223 628 †	223 455 †	223 282 †	223 282 †	223 282 †	223 282 †	223 282 †	223 282 †	223 282 †	223 282 †

En ce qui concerne les déchets non dangereux du BTP, la majorité des flux étant générés par différents secteurs d'activités économiques et non spécifiques au BTP (déchets métalliques, déchets de bois, ...), il est retenu un objectif de stabilisation de la quantité de déchets à horizon 2026 et 2032. Il s'agit ainsi de découpler la croissance économique de la production des déchets d'activités économiques.

6.4.5. Objectifs de prévention pour les déchets dangereux

La prévention des déchets dangereux porte sur plusieurs volets et notamment :

- Les technologies propres et sobres qui sont des technologies moins génératrices de déchets dangereux
- L'éco-conception qui vise à limiter dès la conception, et pour toutes les étapes de la vie du produit (fabrication, distribution, utilisation, recyclage), l'impact environnemental du produit.
- La substitution qui touche aussi bien les entreprises que les particuliers et qui vise à remplacer les produits générateurs de déchets dangereux par des produits moins nocifs.

Il est à noter que la prévention des déchets dangereux passe également par les bonnes pratiques en termes de tri des déchets afin d'assurer la séparation des déchets dangereux de ceux non dangereux.

Les axes 4 et 6 doivent permettre d'atteindre les objectifs en matière de réduction de la production de déchets dangereux.

6.5. Actions pour atteindre les objectifs de prévention

Certaines actions de prévention sont déjà déployées, auxquelles il faut ajouter les actions d'envergure nationale. Pour compléter le dispositif de prévention actuel, d'autres actions doivent être déployées. Six axes stratégiques pour le programme de prévention régional sont définis. Ces axes se traduisent par un certain nombre d'actions qui seront à mettre en œuvre tout au long de la vie du plan.

Les préconisations du Plan sont issues du travail réalisé lors de l'état des lieux d'une part et lors des ateliers thématiques d'autre part afin d'élaborer les outils et les pistes d'actions pour toutes les thématiques retenues.

Tableau 78 Tableau présentant les actions visant les objectifs de prévention

Axe	Actions
Axe 1 : Sensibilisation et promotion de bonnes pratiques et de retours d'expériences locales de prévention et gestion des déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire	Continuer à sensibiliser et informer les ménages sur les actions de réduction des déchets et leur modèle alimentaire
	Mettre en place des modules de formation/sensibilisation sur la prévention et la gestion des déchets par secteur d'activités / Développer l'information des acteurs (hors ménages)
	Développer la mise en avant et les retours d'expériences d'actions et de chantiers exemplaires ou innovants ainsi que de chantiers d'expérimentation existant sur le territoire
	Développer l'éco-exemplarité des collectivités, des institutions et des administrations publiques
	Connaître et caractériser le gisement des DAE par secteurs d'activités

Axe 2 : Encourager la gestion de proximité des biodéchets et les bonnes pratiques de gestion des déchets végétaux	Promotion du compostage individuel
	Promotion du compostage collectif partagé
	Accompagnement des établissements publics à la gestion de proximité de leurs biodéchets
	Développement d'une offre de service de broyage pour les particuliers
	Accompagnement du développement du broyage dans la gestion des espaces verts des communes

Axe 3 : Développement et utilisation des produits éco conçus et économie de ressources	Inciter à l'éco-conception par le levier économique ou fiscal
	Développer la R&D et développer les marchés (offre et demande) pour les matériaux biosourcés locaux sous réserve qu'ils soient recyclables
	Développer l'utilisation de matériaux alternatifs aux matériaux naturels
	Prendre en compte l'évolution et la fin de vie du bâtiment dès sa construction en considérant les spécificités notamment climatiques et topographiques du territoire de La Réunion

Axe 4 : Développement de l'allongement de la durée d'usage des matériaux, produits et substances, notamment par le réemploi, la réparation et la réutilisation	Développer et mettre en relation l'offre et la demande en réemploi, réparation et réutilisation de matériaux, produits ou déchets
	Mener des expérimentations et dupliquer localement des actions de coopération entre entreprises de gestion de déchets, associations (notamment d'insertion), ... de réemploi/ réutilisation de produits
	Développer les systèmes de consigne ou reprise des emballages

Axe 5 : Diminution des quantités de déchets (hors réemploi et réutilisation)	Soutenir et inciter financièrement les initiatives innovantes pour la prévention des déchets
	Développer les actions de prévention (autres que réemploi, réparation) permettant de réduire les quantités de déchets à la source et notamment les quantités d'emballages

Axe 6 : Diminution de la production de déchets des catégories les plus impactantes pour l'environnement et la santé humaine	Réduire la toxicité des déchets du BTP
	Promouvoir l'utilisation de produits non toxiques
	Améliorer les pratiques de tri dans les différents secteurs d'activité

Les fiches actions sont présentées en annexe.

6.6. Acteurs de la prévention des déchets

6.6.1. Caractérisation des acteurs de prévention

La prévention peut intervenir à toutes les échelles de la gestion des déchets. Les actions de prévention pertinentes fonctionnent suivant un mécanisme particulier : en effet, pour que la prévention soit efficace il faut démontrer par des exemples concrets que les actions proposées ont déjà apportés des résultats.

Ce mécanisme demande une mobilisation des acteurs de terrain (associations, habitants, professionnels, etc.) contrairement à des actions plus classiques de la gestion des déchets, qui relèvent de l'organisateur du service. Ainsi, les actions de prévention efficaces sont généralement portées par des acteurs de terrain

et des collectivités impliquées dans la démarche. Le PRPGD est un outil permettant de donner les grandes lignes du plan d'action qui devra être ensuite décliné localement et à diverses échelles afin de mobiliser les différents acteurs de la prévention des déchets : Plan Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLP DMA), Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC), etc.

L'atteinte des objectifs et la mise en œuvre des actions mentionnées ci-avant nécessiteront l'implication d'un ensemble large d'acteurs territoriaux. Ainsi, on pourra distinguer 2 types d'acteurs :

- Les acteurs à mobiliser largement et de façon transversale :
 - L'ADEME, acteur central, pourra être mobilisée sur les actions de sensibilisation. Elle participera également aux différents appels à projet régionaux sur la prévention auprès des professionnels, des collectivités et citoyens. L'activité de recherche de l'ADEME et l'activité relative aux investissements d'avenir seront également mobilisables dans le cadre des politiques de prévention.
 - Sur la base des actions déjà menées, les chambres consulaires, les organisations patronales et les fédérations d'opérateurs pourront relayer les actions à mener auprès des professionnels (guide déchets, sensibilisation, formation et information, éco-conception, ...). Ces acteurs pourront également être sollicités pour relayer les informations et alimenter l'observatoire des déchets.
 - Les associations de protection de l'environnement ainsi que les structures en charge du réemploi et de la réutilisation pourront constituer un intermédiaire idéal pour sensibiliser les usagers, le jeune public mais également les professionnels, à la prévention des déchets.
 - Les associations de consommateurs ou d'usagers seront également légitimes sur la question de la sensibilisation des usagers, en particulier sur les thématiques de la tarification incitative, des achats responsables, de la taxation des produits à l'import.
 - Les éco-organismes devront être mobilisés sur les thématiques en lien avec leur champ d'action. La plateforme inter-éco-organismes mis en œuvre par les éco-organismes et l'ADEME sera le lieu privilégié de mobilisation des éco-organismes.
 - Les syndicats (ILEVA et SYDNE) et les EPCI, maillons essentiels et référents, auront en charge de mettre en œuvre la grande majorité des actions de terrain menées auprès de la population.
 - Les maires seront en charge de la propreté et utiliserons également leur pouvoir de police s'agissant de l'abandon de déchets,
 - L'AGORAH pour le volet observatoire des déchets de la Réunion sera mobilisé sur l'observation, la compilation des données et le suivi des indicateurs.
- Les acteurs concernés par des sujets plus spécifiques :
 - Sur la question des déchets des activités économiques, il sera important de mobiliser l'ensemble des secteurs d'activités et en particulier les établissements de soins, les hôtels et le service public (collectivités et services de l'Etat).
 - Les établissements d'enseignement et le rectorat pourront être mobilisés sur la question de l'éducation et de la formation à la gestion des déchets ainsi que pour le développement des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, de consommation responsable, etc.
 - Les professionnels de la restauration, les établissements proposant des services de restauration collective (établissements de soins, établissements scolaires, collectivités, administrations, entreprises, ...) ainsi que les grandes et moyennes surfaces seront à mobiliser sur la thématique du gaspillage alimentaire.
 - La DEAL jouera également un rôle important de police dans le cadre de l'abandon de déchets, ou le contrôle des installations de collecte, transit, traitement des déchets.
 - Sur la question des VHU et des BPHU, TDA, le futur éco-organisme en charge des BPHU, les communes et les intercommunalités ainsi que les garagistes et gestionnaires des ports devront

- être mis à contribution. La filière en charge des BPHU pourra également s'occuper de la gestion des bateaux professionnels ainsi que les bateaux abandonnés.
- Les donneurs d'ordre publics et privés devront impérativement être mobilisés sur la question des déchets du BTP et de la consommation responsable.
 - Enfin, sur la question des DASRI, les établissements de soins, les professions libérales, les vétérinaires, l'ARS, DASTRI, ... seront également sollicités.

6.6.2. Zoom sur les Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

La prévention correspond à l'ensemble des actions initiées par la collectivité pour réduire quantitativement les flux de déchets à sa charge ou la nocivité de ces déchets.

Dans le cadre d'un PLPDMA un diagnostic du territoire permet de définir une stratégie et des objectifs opérationnels de prévention, adaptés aux spécificités du territoire. Les actions retenues pour former le Programme sont définies en cohérence avec ces objectifs.

L'élaboration d'un PLPDMA est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012 ; le décret n°2015-662 du 14 juin 2015 en précise le contenu et les modalités d'élaboration.

Les actions qui composent les PLPDMA sont très diverses et sont regroupées en 7 thématiques :

- 1. Lutter contre le gaspillage alimentaire,
- 2. Encourager la gestion de proximité des biodéchets, Limiter, éviter la collecte de déchets verts
- 3. Développer la démarche éco-exemplaire en matière de prévention des déchets
- 4. Augmenter la durée de vie des produits (D3E et mobiliers), création de ressourceries (intercommunale notamment) et recycleries
- 5. Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable (par exemple stop pub),
- 6. Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets,
- 6. Réduire les déchets des entreprises, réduire les déchets du BTP et les déchets marins,
- 7. Actions et expérimentations pour limiter l'entrée des déchets sur le territoire notamment le suremballage

Le PLPDMA touche l'ensemble des acteurs : les ménages, les collectivités, les entreprises, les associations, les administrations, L'ADEME et le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer ont établi un guide afin d'accompagner les collectivités souhaitant élaborer un PLPDMA. Un guide méthodologique a ainsi été mis en ligne par l'ADEME permettant aux Collectivités d'élaborer un PLPDMA.

Par ailleurs, une liste des actions de prévention des déchets, regroupées par thématique, est disponible sur le site OPTIG DE :

http://optigede.ademe.fr/sites/default/files/fichiers/actions_prevention_programme_local.pdf

Actuellement 100% des EPCI compétents pour la collecte des déchets sur le territoire de La Réunion ont terminé leur PLPDMA en 2022.

7.

7. PLANIFICATION DE LA GESTION DES DECHETS A 6 ET 12 ANS

7.1. Synthèse des objectifs de gestion

Projection des gisements DMA collectés	2010	2018	2025	2028	2030	2034	2035
OMR*	243 389 T	226 527 T	179 000 T	158 870 T	134 840 T	123 100 T	112 930 T
Biodéchets hors DV	0 T	0 T	13 800 T	15 390 T	20 200 T	22 790 T	25 590 T
Emballages	28 292 T	32 047 T	47 500 T	52 790 T	62 620 T	67 600 T	72 330 T
Autres DND non valo	0 T	0 T	2 700 690 T	2 800 750 T	2 800 790 T	2 900 860 T	2 900 880 T
Verre	7 785 T	12 583 T	19 780 T	21 790 T	23 710 T	25 980 T	26 650 T
Encombrants (déchèteries+PAP)*	104 078 T	92 650 T	66 520 T	62 780 T	59 380 T	57 420 T	56 770 T
Encombrants valo matière	0 T	0 T	51 370 T	48 530 T	46 050 T	44 650 T	44 160 T
Déchets verts	134 059 T	138 802 T	143 380 T	147 310 T	151 290 T	157 440 T	160 290 T
DMA Valo matière	17 891 T	44 679 T	60 840 T	65 800 T	69 680 T	77 080 T	80 180 T
Autres DMA (Dépôts sauvage,...)*		5 929 T	7 050 T	6 260 T	6 350 T	6 520 T	6 560 T
TOTAL DMA collectés	535 494 T	553 217 T	537 870 T	530 990 T	528 070 T	537 930 T	541 300 T
* dont résiduels	347 467 T	325 106 T	248 210 T	224 400 T	197 010 T	183 380 T	172 580 T

Gestion prévisionnelle des DMA	2010	2018	2025	2028	2030	2034	2035
Réemploi / réutilisation			7 000 T	13 400 T	20 600 T	26 200 T	29 200 T
Recyclage matière, yc 50% mâchefers DMA		70 313 T	160 400 T	180 200 T	190 600 T	204 600 T	211 000 T
Valorisation organique		129 800 T	143 100 T	147 600 T	153 800 T	161 000 T	165 100 T
Valorisation Energie			14 100 T	132 100 T	130 200 T	128 300 T	124 600 T
Energie méthanisation			6 900 T	7 700 T	10 100 T	11 400 T	12 800 T
Energie combustion			0 T	124 400 T	120 100 T	116 900 T	111 800 T
Mâchefers			0 T	26 124 T	25 221 T	24 549 T	23 478 T
REFIOM			0 T	4 976 T	4 804 T	4 676 T	4 472 T
Stockage, yc refus de tri et mâchefer DMA 50%		340 627 T	228 300 T	84 200 T	66 100 T	56 300 T	52 300 T
% stockage DMA Objectifs loi AGEC		63%	42%	16%	13%	10%	10% ≤ 10%
% Valo Matière & Organique / DMA Objectifs loi AGEC		37%	56% ≥ 55%	62%	65% ≥ 60%	68%	69% ≥ 65%

Les objectifs de la loi AGEC en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés admis en installation de stockage sont atteints en 2035.

Gestion prévisionnelle des DAE collectés hors inertes du BTP	2010	2018	2025	2028	2030	2034	2035
DAE valorisables collectés		161 684 t	173 200 t	177 100 t	178 100 t	178 700 t	179 800 t
DAE résiduels		77 720 t	80 600 t	82 400 t	83 100 t	81 200 t	81 700 t

Gestion prévisionnelle des DAE collectés hors inertes du BTP	2010	2018	2025	2028	2030	2034	2035
DAE valo organique		13 241 t	15 010 t	15 340 t	15 400 t	15 810 t	15 910 t
DAE valo matière yc 50% mâchefers		70 723 t	142 070 t	129 460 t	128 130 t	128 140 t	128 320 t
DAE valo énergie			0 t	19 780 t	22 440 t	23 140 t	24 040 t
DAE Stockage yc 50% mâchefers		77 720 t	16 120 t	14 600 t	14 490 t	14 040 t	14 060 t
Mâchefers DAE			0 t	4 150 t	4 710 t	4 860 t	5 050 t

Gestion prévisionnelle DMA et DAE, collectés (DNIND) hors inertes du BTP	2010	2018	2025	2028	2030	2034	2035
TOTAL DMA+DAE (DNIND) collectés		714 902 T	711 070 T	708 090 T	706 170 T	716 630 T	721 100 T
TOTAL DNIND résiduels		402 826 T	328 810 T	306 800 T	280 110 T	264 580 T	254 280 T
% DNIND résiduels		56%	46%	43%	40%	37%	35%

Gestion prévisionnelle DMA et DAE, hors inertes du BTP	2010	2018	2025	2028	2030	2034	2035
Valorisation organique		143 040 T	158 100 T	162 900 T	169 200 T	176 800 T	181 000 T
Recyclage matière		162 909 T	301 700 T	309 700 T	318 700 T	332 700 T	339 300 T
Valorisation énergie		240 T	6 900 T	151 900 T	152 600 T	151 400 T	148 600 T
Mâchefers			0 T	30 300 T	29 900 T	29 400 T	28 500 T
REF			0 T	5 800 T	5 700 T	5 600 T	5 400 T
Stockage ISDND		408 711 T	244 400 T	98 800 T	80 600 T	70 300 T	70 000 T
% de Stockage ISDND		57%	34%	124%	11%	10%	10%
% Valo Matière & Organique / DNIND Objectifs loi AGEC		43%	65% ≥ 65 %	67%	69%	71%	72%

Gestion prévisionnelle déchets inertes du BTP	2010	2018	2025	2028	2030	2034	2035
Déchets inertes du BTP produits		2 243 212 t	2 236 287 t	2 232 824 t	2 232 824 t	2 232 824 t	2 232 824 t
Déchets inertes du BTP captés		601 717 t	985 500 t	1 151 531 t	1 251 624 t	1 434 055 t	1 434 055 t
Déchets inertes du BTP valorisés en recyclage et réaménagement de carrière (tonnage a minima)		601 717 t	985 500 t	1 151 531 t	1 251 624 t	1 434 055 t	1 434 055 t
dont recyclage		300 000 t	460 000 t	600 000 t	650 000 t	800 000 t	800 000 t

7.2. Objectifs de captage, de recyclage et de valorisation des déchets

Le PRPGD affirme le choix d'une valorisation accrue des déchets en se référant à la hiérarchie des modes de traitement dans un objectif de diminution de la dépendance aux importations, diminution de la consommation des ressources naturelles, diminution de production de déchets. Parmi les modes de traitement la valorisation énergétique des déchets participera à l'amélioration de l'autonomie énergétique de l'île.

Tous les dispositifs mis en œuvre devraient respecter les normes sanitaires en place.

7.2.1. Déchets non-dangereux non-inertes

Conformément à l'article L.541-1 du code de l'environnement, il s'agira également de réduire de 50% les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2025 (par rapport à 2012). Le plan pose l'objectif d'un accueil en stockage des DMA qui passe de 63% en 2018 à 23% en 2025 et de 57 à 46% pour les DAE.

7.2.1.1. Déchets ménagers et assimilés

Les objectifs du plan sont de :

- Favoriser le tri à la source, grâce à la mise en place des collectes séparatives, des collectes à la demande voire des mécanismes d'incitation financière.
- Assurer la traçabilité des différents flux dans un souci de capitalisation et de mise en place d'une démarche d'amélioration continue (quasiment complète) ;
- Maximiser la valorisation locale et donc détourner un maximum les fractions valorisables des ordures ménagères résiduelles.

Valorisation organique des biodéchets (déchets alimentaires et déchets verts)

La totalité du gisement est traitée sur le territoire de La Réunion. Plus de 70% a fait l'objet d'une valorisation matière (réutilisation et valorisation organique). Le reste du gisement a fait l'objet d'une valorisation énergétique ou d'une élimination.

L'objectif est d'atteindre 50% des tonnages de biodéchets et 95% des déchets verts collectés en valorisation organique, le reste en valorisation énergétique (à noter que les futures unités de méthanisation pourront être alimentées par les biodéchets issus des activités économiques).

Au-delà des objectifs de prévention détaillés ci-avant, il s'agira ainsi de favoriser la valorisation organique des déchets alimentaires et déchets verts, selon les objectifs ci-après :

- Référence 2018 : 129 800 T ;
- En 2028 : 147 600 T ;
- En 2034 : 161 000 T.

Valorisation matière des recyclables secs issus des ordures ménagères et déchets des filières REP

Concernant les recyclables secs d'ordures ménagères (emballages, papiers et verre), et les déchets des filières REP (y compris déchets de déchèteries), les objectifs fixés en matière de valorisation matière des déchets occasionnels consistent à atteindre les quantités suivantes :

- Référence 2018 : 70 313 T ;
- En 2028 : 180 200 T ;
- En 2034 : 204 600 T.

Valorisation énergétique des Ordures Ménagères et autres DMA résiduels

Concernant les ordures ménagères et autres DMA résiduels, au-delà des objectifs de prévention détaillés ci-avant et les actions portant sur le détournement des recyclables secs et organiques, il s'agira d'orienter l'ensemble des ordures ménagères résiduelles vers des filières de tri et de préparation permettant d'extraire la fraction valorisable sous forme de matière et la fraction valorisable sous forme d'énergie participant ainsi à l'autonomie énergétique de l'île.

Les objectifs fixés en matière de valorisation énergétique des OMR et autres DMA sont les suivants :

- Référence 2018 : 0T ;
- En 2028 : 132 100 T ;
- En 2034 : 128 300 T.

Plan d'actions visant à sublimer les déchets (actions communes avec le PRAEC)

Tableau 79 Tableau présentant les actions visant à sublimer les déchets

Axe	Actions
Améliorer et structurer la gestion de proximité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Coordonner et animer un programme régional de prévention et de consignes de tri des déchets <ul style="list-style-type: none"> • Nommer un référent régional et animer un réseau la prévention des déchets et l'économie circulaire en général • Coordonner et harmoniser les gestes : guides, consignes, pédagogie, parcours des déchets dans les centres de tri et de traitement (visites guidées...) 2. Améliorer, faciliter et optimiser les pratiques de tri des matériaux recyclables <ul style="list-style-type: none"> • Harmoniser les couleurs de bacs • Repenser l'aménagement et l'équipement de base des foyers en proposant dans les projets de construction et de rénovation des systèmes intégrés de gestion des déchets • Repenser la gestion des déchets en habitat collectif : désignation d'un responsable formé aux gestes de tri pour sensibiliser l'ensemble des résidents d'un immeuble, etc. • Faciliter l'accès aux équipements de collecte et de tri à la source dans les communes et les quartiers, avec une démarche de design pour des contenants ludiques : ERP et places touristiques, restauration rapide et ambulante (cafés, bars, drives, camions bars...) • Instaurer un fonctionnement « zéro déchet » pour les centres-ville et les événements festifs (culturels, sportifs, culturels etc.) en disposant des bacs de tri et des ambassadeurs du tri, des contenants consignés, etc. • Evaluer l'impact des actions sous-traitées et financer les prestataires en fonction des résultats positifs (tonnages évités) 3. Favoriser, promouvoir et soutenir la gestion de proximité des biodéchets et

	<p>déchets verts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer, faciliter et financer des solutions alternatives de tri à la source des biodéchets et des déchets verts à l'échelle des quartiers résidentiels et des habitations, dans la restauration collective, les entreprises (dont les IAA), zones d'activités.
Adapter et optimiser la collecte de déchets	<ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorer et optimiser la collecte des déchets en porte-à-porte <ul style="list-style-type: none"> • Investir dans un équipement de collecte optimisé (camions à pesées embarquées, benne bi-compartmentées, bacs de collecte, etc.) • Repenser le fonctionnement : réorganisation des services, l'adaptation de la fréquence, l'optimisation des circuits, la mutualisation des déchets • Proposer une collecte séparative ou mutualisée des flux de déchets recyclables (type optibag) pour éviter les mélanges • Développer la collecte séparée des biodéchets ou l'apport volontaire (gestion de proximité) sur tout le territoire (particuliers et entreprises) et notamment auprès des « gros » producteurs (établissements scolaires, commerces, restaurations, métiers de bouche et industries agro-alimentaires) 2. Réformer la collecte des encombrants <ul style="list-style-type: none"> • Instaurer une collecte à la demande, sans grappin • Développer ou renforcer le déploiement de déchèteries mobiles afin de rapprocher le service de l'utilisateur 3. Développer et adapter les équipements d'apport et de réception des déchets publics et privés <ul style="list-style-type: none"> • Maximiser le nombre de déchèterie pour une bonne proximité • Harmoniser et moderniser les conditions d'accueil des particuliers et des professionnels • Anticiper les besoins en points d'apports volontaires et équipements de regroupement <ul style="list-style-type: none"> • recensement cartographique et adaptation des dispositifs • Impliquer et développer les professionnels des filières REP dans le déploiement des points de collecte
Développer les filières locales de recyclage	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer l'infrastructure autour des filières de recyclage locales <ul style="list-style-type: none"> • Conduire un programme de développement des performances des centres de tri (recyclables et encombrants) réduisant les refus de tri (optimisation qualitative et quantitative). <ul style="list-style-type: none"> • Installation de chaînes de tri supplémentaires et complémentaires, de systèmes de tri optique • Développer les filières de recyclage locales des emballages : accompagner les projets et idées innovantes de valorisation dans un objectif de développer le recyclage local de ces ressources : verre, papier/carton, plastiques et métaux • Promouvoir l'incorporation et la valorisation des matières secondaires dans les filières industrielles locales de recyclage (bois, carton, plastique, métaux, etc.) • Etudier les projets alternatifs au cas par cas 2. Connaître les marchés secondaires <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer sur les marchés des matières premières secondaires (prix et indices, exutoires...). • Identifier les exutoires et leurs coûts de revient sur les différents marchés internationaux

	<p>3. Expérimenter le recyclage des déchets dangereux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Garder un minimum de 10% du volume pour les investissements locaux <ul style="list-style-type: none"> • Huiles minérales usagées, huiles alimentaires usagées : savon, huiles de coffrage... Batteries : recharge et réutilisation en habitat <p><i>La Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), adoptée en 2020, se décline en cinq grands axes : sortir du plastique jetable ; mieux informer les consommateurs ; lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ; agir contre l'obsolescence programmée ; et mieux produire. »</i></p>
<p>Renforcer la gestion et le traitement des déchets du BTP</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Optimiser la gestion des déchets dans les marchés publics de BTP <ul style="list-style-type: none"> • Instaurer un lot spécifique « déchets de chantier », désignant une entreprise responsable de la gestion du chantier dans son intégralité 2. Développer et encourager le réemploi des matériaux de construction et de recyclage <ul style="list-style-type: none"> • Développer et encourager le réemploi des matériaux de construction (menuiseries, huisseries, inertes) • Bourse aux matériaux • Identifier les freins actuels et les solutions pour renforcer le réemploi dans le BTP 3. Favoriser le recyclage des matériaux de construction et de démolition <ul style="list-style-type: none"> • Développer les filières de recyclage des déchets inertes du BTP: granulats, verre, plâtre • Stimuler et initier l'utilisation de matières premières secondaires issues de la démolition (plâtre, granulats, pneus, granulats, verre, métaux, bois, etc.) dans les opérations de rénovation et de construction • Développer les plateformes de valorisation des inertes en granulats recyclés. 4. Améliorer la gestion des terres excavées <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les exutoires possibles en local <p>Favoriser le réemploi en tenant compte de la traçabilité</p>
<p>Créer des synergies pour la valorisation des biodéchets et l'utilisation d'énergie associée</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Promouvoir et développer le traitement organique des biomasses et biodéchets <ul style="list-style-type: none"> • Développer la valorisation par méthanisation des boues de STEP, des boues d'IAA, des effluents et des biodéchets et faciliter leur retour au sol • Promouvoir et développer les différentes pratiques de compostage, broyage et valorisation individuelle et industrielle des biodéchets et des déchets verts pour un retour au sol • Étudier la possibilité de développer des procédés alternatifs (ex : Bokashi) • Réduire les pertes liées aux déchets de la pêche en agissant avec les pêcheurs et poissonniers 2. Assurer la valorisation des fertilisants issus des biomasses et biodéchets <ul style="list-style-type: none"> • Étudier le potentiel de valorisation des résidus agricoles pour réduire les intrants chimiques et gagner en fertilité biologique • Certifier digestats et les composts afin de garantir leur commercialisation pour les épandages et les amendements organiques • Réviser le Plan d'épandage régional en tenant compte des gisements disponibles (taux de valorisation des biomasses locales)
<p>Optimiser la stratégie de traitement</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Construire une stratégie de traitement des déchets résiduels efficaces

<p>des déchets résiduels et ultimes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des déchets ultimes n'ayant pas pu être évités après les phases amont de tri et de recyclage devront être traités par valorisation énergétique • Les résidus en sortie de traitement (REF) seront stockés temporairement en vue de leur évacuation vers l'Europe • Les mâchefers issus des installations devront être stabilisés avant de pouvoir être revalorisés selon le cas par une utilisation en sous-couche routière <ol style="list-style-type: none"> 2. Assurer une continuité de service pour le stockage des déchets ultimes <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la continuité du service pendant la période de transition vers la valorisation énergétique des déchets résiduels, sur les deux zones Nord-est et Sud-ouest • Prévoir une capacité de stockage minimale pour parer à toutes situations de crises 3. Améliorer la gestion des déchets dangereux et non traités sur place <ul style="list-style-type: none"> • Mener une action collective afin de garantir et de pérenniser les conditions d'exportation des déchets dangereux (stockage temporaire, ouverture de la concurrence, réquisition de navires militaires...) 4. Envisager un programme d'excavation des alvéoles des ISDND, en fonction des avancées technologiques et réglementaires, avec pour objectifs à terme de : <ul style="list-style-type: none"> • Récupérer la capacité d'enfouissement • Maximiser la valorisation des déchets enfouis • Dépolluer à terme les sols et les nappes phréatiques à proximité
--	---

7.2.1.2. Déchets d'activités économiques (hors déchets inertes du BTP)

Les déchets non dangereux organiques sont stables aux horizons du PRPGD. La baisse des surfaces agricoles est compensée par l'augmentation du cheptel.

Les remarques ci-après sont formulées concernant la gestion des déchets d'activités économiques :

- Les déchets des films plastiques agricoles posent problèmes sur les exploitations agricoles. L'objectif est de développer la collecte et la valorisation de ces déchets.
- Les filières de recyclage des déchets de plâtre et de verre s'organisent et vont se développer de plus en plus dans les années à venir. A terme, l'objectif est de recycler en local 100% de ces déchets.

7.2.2. Déchets inertes du BTP

Le tableau ci-après synthétise les hypothèses de taux de captation des différentes typologies de déchets inertes (flux faisant l'objet d'une traçabilité et gérés de façon légale), par rapport aux quantités estimées produites annuellement. Pour mémoire, les taux de captation estimés en 2018 sont également rappelés dans le tableau.

Tableau 80 : Evolution des taux de captation des déchets inertes du BTP ciblés à horizon 2024

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Terres et cailloux non pollués, graves et matériaux rocheux	27%	28%	30%	32%	33%	35%	36%	38%	40%	41%	43%	45%	46%	48%	49%	51%	53%
Bétons	27%	37%	40%	45%	50%	55%	60%	65%	70%	75%	80%	83%	86%	89%	92%	95%	95%
Enrobés	28%	28%	30%	35%	40%	45%	50%	55%	60%	65%	70%	75%	80%	85%	90%	95%	95%
Autres Inertes (autres matériaux de démolition de chaussées, briques, céramiques, autres types de DI, mélange de DI)	27%	30%	33%	36%	39%	42%	45%	48%	51%	54%	57%	60%	63%	66%	69%	72%	75%

Des taux sont traduits en tonnage ci-après pour chaque typologie de déchet.

Tableau 81 : Evolution des tonnages de déchets inertes du BTP captés à horizon 2024

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Terres et cailloux non pollués, graves et matériaux rocheux	408 412 t	432 952 t	457 472 t	481 974 t	506 456 t	530 920 t	555 364 t	579 565 t	603 728 t	627 853 t	652 445 t	677 038 t	701 630 t	726 223 t	750 815 t	775 408 t	800 000 t
Bétons	77 282 t	107 857 t	116 557 t	131 076 t	145 584 t	160 080 t	174 566 t	188 967 t	203 345 t	217 701 t	232 214 t	240 922 t	249 630 t	258 338 t	267 046 t	275 754 t	275 754 t
Enrobés	55 524 t	55 503 t	59 516 t	69 576 t	79 628 t	89 672 t	99 708 t	109 694 t	119 665 t	129 620 t	139 668 t	149 715 t	159 763 t	169 811 t	179 858 t	189 906 t	190 906 t
Autres Inertes (autres matériaux de démolition de chaussées, briques, céramiques, autres types de DI, mélange de DI)	60 499 t	67 203 t	73 901 t	80 594 t	87 283 t	93 965 t	100 643 t	107 274 t	113 895 t	120 505 t	127 204 t	133 902 t	140 600 t	147 299 t	153 997 t	160 696 t	167 394 t
TOTAL	601 717 t	663 514 t	707 447 t	763 220 t	818 951 t	874 638 t	930 281 t	985 500 t	1 040 633 t	1 095 678 t	1 151 531 t	1 201 577 t	1 251 624 t	1 301 670 t	1 351 717 t	1 401 764 t	1 434 055 t

Au total, à horizon 2034, l'objectif est de valoriser en recyclage de l'ordre de 800 000 tonnes de déchets inertes du TP : 100% des déchets de béton et d'enrobés ; le tonnage restant de matériaux rocheux issus des déblais terreux et d'autres déchets inertes du BTP, triés ou en mélange.

7.2.3. Déchets dangereux

L'une des priorités pour mieux valoriser les déchets dangereux est de mieux les capter, en développant notamment des outils adaptés. En complément des objectifs de captage qui visent l'augmentation de la part de déchets captés et orientés vers des filières dédiées, le plan préconise de développer des solutions locales de valorisation et de (pré)traitement des déchets dangereux afin de maximiser la part valorisée mais également de limiter leur transport.

Les objectifs du plan sont donc les suivants :

- Assurer la traçabilité du gisement : le diagnostic a montré que 40% du tonnage de gisement estimé produit n'a pas pu faire l'objet d'une traçabilité ;
- Maximiser le captage des déchets dangereux diffus ;
- Maximiser le captage des DEEE des ménages, l'objectif sera de mieux de mieux capter ces déchets tout en développant des solutions de collecte alternatives aux déchèteries (reprise distributeurs, acteurs de l'économie sociale et solidaire assurant du démantèlement et de la valorisation, autres ...) afin de ne pas les surcharger
- Assurer de manière prioritaire la prévention, la collecte, le suivi et l'orientation des déchets dangereux vers des filières dédiées et adaptées
- Maximiser le traitement interne des déchets lorsque c'est possible et dans le respect d'une gestion optimisée de ces déchets (le diagnostic montre qu'environ 2 100 tonnes de déchets dangereux ont fait l'objet d'un traitement à l'export : 2 000 tonnes en recyclage et 100 tonnes en élimination, le reste du gisement tracé a fait l'objet d'une valorisation énergétique ou d'une élimination sur l'île de La Réunion).

7.3. Planification de la gestion des déchets non-inertes non dangereux

7.3.1. Planification de la gestion des déchets ménagers et assimilés

7.3.1.1. *Planification concernant la mise en place du tri à la source des biodéchets*

Objectifs recherchés pour la gestion des biodéchets

Pour rappel la gestion des biodéchets est traitée principalement au sein des PLPDMA dans un objectif de gestion de proximité des biodéchets dans une approche zéro déchet et en développant la gestion de proximité partout sur l'île. La gestion de proximité est une priorité à la fois pour la région (PRPGD) et les EPCI (PLPDMA) car elle offre l'opportunité de développer une filière économique de la matière organique (SRDEII) créatrice d'emplois et porteuse de sens pour les agents formés selon le référentiel métier de l'ADEME, elle limite les coûts de collecte et de gestion des (bio)déchets à charge des EPCI, offre des solutions simples, locales et lowtech de mise en conformité des producteurs de biodéchets (Loi AGECE), et produit un compost de qualité sur l'ensemble du territoire qui ira nourrir nos sols et l'agriculture urbaine qui se développe un peu partout sur l'île. La concertation entre les acteurs du secteur agricole et les services de l'Etat permettra une juste redistribution du compost ou des biogaz produits sans potentiel conflit d'usage.

Il est rappelé que la circulaire du 18/11/2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts interdit formellement de brûler les déchets verts (à noter que le brûle de déchets d'ordures ménagères est également interdit).

Le service de collecte des déchets verts doit mettre en place un service de collecte des déchets verts (assimilés à des déchets ménagers) en déchetteries, avec une collecte spécifique en porte à porte ou enfin par mise à disposition de composteur individuel.

Les déchets verts non ménagers qui doivent être collectés avec des sujétions techniques particulières sont à la charge du producteur de ces déchets.

Les collectivités en charge de la problématique des biodéchets (EPCI et SMTD) peuvent mettre en place une stratégie commune, notamment sur la gestion des biodéchets des gros producteurs. Les stratégies peuvent être appliquées à l'échelle des syndicats de traitement. Les objectifs principaux recherchés par le plan, déclinés dans le plan d'actions présenté ci-dessous sont les suivants :

- La mise en place de solution de collecte séparative : ces solutions de collecte doivent venir en complément des solutions de gestion de proximité proposées et détaillées dans les actions relatives à la prévention. Les EPCI sont déjà en cours d'étude des solutions de collecte les plus adaptées, il s'agit désormais de les mettre en œuvre.
- L'optimisation de la collecte séparative des déchets verts ;
- L'accentuation de la communication et des campagnes de sensibilisation sur l'interdiction du brûlage des déchets verts sur les terrains privés ;
- Le développement de solutions de valorisation de proximité complémentaires aux installations mise en place par les syndicats de traitement (cf. partie installations).
- La mise en place de plateformes de transit de déchets verts.
- L'analyse de la faisabilité de mutualiser les méthaniseurs existants (utilisés pour la Matière Organiques des élevages/ boues de STEP...) sur l'île pour le gisement des biodéchets

Il est précisé que le déploiement de méthaniseurs individuels est déconseillé dans l'état actuel des techniques disponibles, notamment pour des questions de santé et de risque environnemental.

Plan d'actions visant à la gestion des biodéchets

Tableau 82 : Plan d'actions pour la gestion des biodéchets

Objectif	Actions	Pilote	Partenaire
Sensibilisation à la gestion des déchets verts	Campagnes d'information et de sensibilisation	EPCI compétents en matière de collecte	Syndicats de traitement & Communes ADEME
	Durcissement des polices et mise en place d'actions coercitives	DEAL / Communes	
Mise en place de solutions de collecte séparative en complément des actions de gestion de proximité proposées (compostage individuel et collectif)	Mise en œuvre par l'ensemble des EPCI de la mise en place concertée d'un système de collecte séparative complémentaire avec un maillage adapté aux caractéristiques	EPCI compétents en matière de collecte	Syndicats de traitement & Communes ADEME

Objectif	Actions	Pilote	Partenaire
	urbanistiques et au flux touristique (en porte-à-porte ou en apport volontaire selon les caractéristiques du territoire et des usagers ciblés)		
Optimisation de la collecte séparée et la valorisation des déchets verts	Optimiser le réseau de déchèteries et de transit en vue de favoriser le captage des déchets verts et leur valorisation (dont amplitude horaire, couverture géographique...), <u>cf. partie installations.</u>	EPCI compétents en matière de collecte	Syndicats de traitement & Communes ADEME
	Etudier la possibilité et le cas échéant mise en œuvre du broyage des déchets verts (sur les déchèteries, avec un broyeur mobile, etc.) et mise à disposition d'éléments structurant / paillage	EPCI compétents en matière de collecte	Syndicats de traitement & Communes ADEME / RCCR
Développement de solutions de valorisation de proximité en complément des unités industrielles développées par les syndicats	Etudier la possibilité au niveau régional de disposer en proximité des lieux de collecte / de production, de solutions agréées de valorisation des biodéchets collectés (en concertation avec les syndicats), notamment pour les gros producteurs ex : restauration collective / cuisine centrale, EHPAD, etc.). <i>NB : nécessaire délimitation du SPPGD au niveau du règlement de collecte)</i>	EPCI compétents en matière de collecte	ADEME / CCI / CA Acteurs économiques gros producteurs de biodéchets (marchés alimentaires, GMS, restauration collective / cuisine centrale...)
	Réaliser une étude de marché portant sur les débouchés des sous-produits de valorisation des biodéchets (écoulement du compost ou du biogaz produits)	Syndicats / Porteurs de projet privés	ADEME / CA / CCI
	Impulser les actions de soutien visant à équiper le territoire en équipements de pré-collecte et en solutions de traitement de proximité	ADEME Région	CCI / CA

7.3.1.2. Planification concernant la gestion des recyclables secs issus des ordures ménagères

Objectifs recherchés pour la gestion des recyclables secs issus des ordures ménagères (verre, emballages, papiers)

Les objectifs principaux recherchés par le plan, déclinés dans le plan d'actions présenté ci-dessous sont les suivants :

- **Améliorer les performances de la collecte sélective des emballages et papier / cartons :** les performances observées sont en effet encore relativement faibles. Ainsi la part des recyclables présents dans les Ordures Ménagères atteignait 65 Kg / habitants (soit 25% du contenu de la poubelle OMR) selon le MODE OM. Il convient également de suivre le parc des bacs de collecte de chaque territoire afin de s'assurer que ces dernières possèdent un couvercle. En effet, le gisement papier / carton, qui est fragile, ne peut pas ou peut être valorisé si les déchets sont trop humides ;
- Réduire l'utilisation de plastiques et améliorer les performances de collecte et de valorisation :
 - Réduire les volumes de plastiques, et en premier lieu l'usage des barquettes plastiques ;
 - Mettre en place de l'extension des consignes de tri pour les plastiques ;
 - Impulser / Accompagner la création de filières locales de valorisation matière des emballages (dont notamment les plastiques) pour en limiter (voire supprimer) l'export ;
 - Mener une étude de revue des taxations à l'import en fonction de l'indice de réparabilité, avec un zoom spécifique sur les plastiques ;
 - Communiquer pour la mise en place de contenants alimentaires réutilisables et recyclables en lieu et place de la barquette plastique ;
 - Lancer une étude d'identification des flux de déchets plastiques (DMA et DAE) en précisant la quantité mais aussi la composition. Au regard des résultats dimensionner l'installation, rechercher les débouchés locaux (plasturgie) et à l'export ;
 - Créer une (ou plus) plateforme de transformation des plastiques en vue d'une commercialisation de paillettes/granules recyclés
- **Améliorer les performances de collecte du verre :** les performances observées sont encore largement inférieures à ce qui est observé au niveau national. Par ailleurs, la partie concernant la valorisation locale du verre est abordée dans le plan d'actions « installations ».
- **Mise en place de la collecte séparative des déchets hors foyer,** qui dépend de la propreté urbaine. Les communes doivent privilégier la contractualisation avec l'éco-organisme CITEO ;
- **Amélioration de la collecte des recyclables en habitat collectif :** si cet objectif peut constituer un sous-objectif du premier objectif présenté ci-dessus, il été décidé d'en faire un objectif à part entière. En effet, il convient d'établir un plan d'actions spécifique et adapté à l'habitat collectif sur lequel les performances de collecte observées sont encore largement inférieure aux moyennes du territoire ;
- Etudier la structuration de la consigne ou reprise des emballages ;
- Mettre en œuvre les objectifs conformes aux réglementations : consigne pour réemploi, réutilisation et recyclage ;
- Comme pour les autres flux, l'amélioration de la traçabilité des exports.

Plan d'actions visant à la gestion des recyclables secs

Tableau 83 : Plan d'actions associé aux objectifs pour la gestion des recyclables secs issus des ordures ménagères

Objectif	Actions	Pilote	Partenaire
Améliorer les performances de collecte sélective des emballages / papiers et de la valorisation	Renforcer les actions de sensibilisation dans les zones où les performances sont les plus faibles	EPCI compétents en matière de collecte	CITEO
	Harmonisation par les EPCI des codes couleur et de la signalétique pour la collecte sélective	EPCI compétents en matière de collecte	CITEO
	Développement / diffusion d'une communication globale (à l'échelle de l'île) sur l'extension des consignes de tri	EPCI compétents en matière de collecte	CITEO
	Impulser / Accompagner création de filières locales de valorisation matière des emballages (dont notamment les plastiques) pour en limiter l'importation	Région / DEAL	Syndicats de traitement CITEO
Réduire l'utilisation de plastiques non nécessaires	Mener une étude de revue des taxations à l'import en fonction de l'indice de réparabilité, avec un zoom spécifique sur les plastiques	EPCI compétents en matière de collecte	CITEO
	Communiquer pour la mise en place de contenants alimentaires réutilisables et recyclables en lieu et place de la barquette plastique	Région	EPCI, Syndicats de restaurateurs
	Evaluer les possibilités, l'impact, et les mesures de contrôle pour l'interdiction de la barquette plastique alimentaire	Région / DEAL	
Améliorer les performances de collecte du verre	Développement de la collecte en apport volontaire avec une densification du maillage pour correspondre aux préconisations de CITEO en matière de couverture géographique et de facilité d'accès pour les usagers	EPCI compétents en matière de collecte	CITEO
	Optimiser les tournées de collecte (pose de sonde) pour optimiser les coûts et éviter les bornes débordantes	EPCI compétents en matière de collecte	Prestataires de collecte
	Amélioration de l'entretien des lieux de collecte, (gestion du vidage des colonnes, propreté des points, communication au niveau des points, etc.) concomitant au développement de campagnes de communication globale auprès des usagers intégrant d'autres enjeux tels que les bonnes pratiques en matière de tri pour une collecte et des performances de tri optimales et les modes de consommation responsable	EPCI compétents en matière de collecte	Communes Prestataires de collecte Brigade environnementale ADEME

Objectif	Actions	Pilote	Partenaire
Mise en place de la collecte séparative des déchets hors foyer	Accompagnement de l'amélioration du geste de tri des touristes, via la mise en place d'équipements de collecte adaptés et une information claire, pédagogique et largement diffusée, qui doit être relayée non seulement par les Offices du tourisme mais aussi par les hébergeurs (centres de vacances, campings, chambres d'hôtes, hôtels, gîtes, etc.)	EPCI compétents en matière de collecte	Communes / Offices du tourisme / Hébergeurs ADEME
	Caractériser les gisements de déchets hors foyer	CITEO	ADEME / EPCI compétents en matière de collecte Communes
	Mise en place d'une charte "bonnes pratiques gestion des déchets lors d'évènements" signée par les organisateurs et le développement / distribution de kits zéro déchets à destination des usagers.	CITEO	EPCI compétents en matière de collecte Communes / ADEME
	Mise en place par les communes et les EPCI de collectes sélectives lors des manifestations publiques (sportives, culturelles, braderies, ...)	EPCI compétents en matière de collecte Communes	Organisateurs des évènements
Amélioration de la collecte des recyclables en habitat collectif	Etudier l'impact sur l'amélioration du geste de tri du passage en habitat collectif à une collecte en AV (bornes)	CITEO / EPCI	ADEME
	Renforcement des partenariats entre les communes et EPCI et les bailleurs sociaux (dont notamment la formation et le renforcement de l'implication des gardiens d'immeubles)	EPCI compétents en matière de collecte Communes Bailleurs	ADEME
Etudier la structuration de la consigne ou reprise des emballages (pour réemploi et/ou recyclage)	Etudier la mise en place de la consigne ou des dispositifs de reprise sur les déchets d'emballages à l'échelle de l'île pour réutilisation et/ou pour valorisation	CITEO / Région	EPCI compétents en matière de collecte / ADEME
	Mobilisation les distributeurs pour organiser des collectes des emballages réutilisables en magasins (système de consigne ou dispositif de reprise)	CITEO / REGION	ADEME / Distributeurs

7.3.1.3. Planification de la gestion des Ordures Ménagères Résiduelles

Objectifs recherchés

Les objectifs principaux recherchés par le plan, déclinés dans le plan d'actions présenté ci-dessous sont les suivants :

- Organiser la mise en place d'une filière de collecte et de traitement des déchets diffus spécifiques des ménages : le dispositif de collecte doit être mis en place par l'éco-organisme en collaboration avec les distributeurs et les collectivités territoriales ;
- Sur la base des études déjà réalisées, informer l'ensemble des parties prenantes et mettre en œuvre une tarification incitative de niveau 1 ;
- Mettre en œuvre une tarification incitative de niveau 2 (échelle syndicats) afin que la tarification incitative de niveau 1 soit récompensée à l'échelle des EPCI compétents pour la collecte ;
- Refonte des redevances spéciales pour inciter les professionnels à la réduction des déchets et améliorer le geste de tri

Plan d'actions visant à la planification de la gestion des ordures ménagères résiduelles

Tableau 84 : Plan d'actions associé aux objectifs de planification de la gestion des ordures ménagères résiduelles

Objectif	Actions	Pilote	Partenaire
Organiser la mise en place d'une filière de collecte et de traitement des déchets diffus spécifiques des ménages	Le dispositif de collecte doit être mis en place par l'éco-organisme en collaboration avec les distributeurs et les collectivités territoriales	REP ECO DDS EPCI compétents en matière de collecte Région	Communes ADEME
Etudier l'opportunité de la mise en place de la tarification incitative à l'échelle des EPCI (tarification incitative de niveau 1)	Capitaliser sur les études déjà réalisées de mise en place d'une tarification incitative de niveau 1 (intégrant l'estimation des impacts sur les budgets des EPCI et les montants à payer par les différentes catégories d'usagers) et entamer son déploiement via la mise en œuvre d'actions pilotes.	EPCI compétents en matière de collecte Région	Communes ADEME Bailleurs
	Etudier la faisabilité / la pertinence du déploiement de dispositifs d'incitativité positive tels que la gratification du geste de tri	EPCI compétents en matière de collecte	Communes ADEME Syndicats de traitement
Mise en place d'une étude de tarification incitative de niveau 2 pour récompenser / encourager les efforts fournis par les EPCI en matière de prévention et d'accompagnement des administrés au geste de tri	Co-construction par les syndicats et EPCI membres de grilles tarifaires incitatives (réduction et geste de tri) – Analyse des impacts	Syndicats de traitement	EPCI compétents en matière de collecte ADEME
Refonte des redevances spéciales pour une amélioration de la connaissance des coûts par les professionnels publics et privés et une incitation à la réduction et au tri	Systématiser les dispositifs de redevance spéciale auprès des professionnels et des administrations	EPCI compétents en matière de collecte	Administrations ADEME
	Intégrer les potentielles collectes séparatives de biodéchets aux calculs de redevance	EPCI compétents en matière de collecte	ADEME
	Disposer de formules de calcul incitant les redevables à mieux trier leurs déchets	EPCI compétents en matière de collecte	ADEME

7.3.1.4. Planification de la gestion des déchets abandonnés diffus

Plan d'action visant la gestion des déchets abandonnés diffus

Tableau 85 : Plan d'actions associé aux objectifs de gestion des déchets abandonnés diffus

Objectif	Actions	Pilote	Partenaire
Eradication des dépôts sauvages	Poursuivre le déploiement des brigades intercommunales environnement sur chacun des EPCI et coordination de ces brigades	EPCI compétents en matière de collecte	Communes
	Harmoniser les consignes sur la gestion des encombrants et communication associée	ADEME / Région	EPCI compétents en matière de collecte
	Clarifier les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes (EPCI compétent en matière de gestion des déchets et communes compétentes en matière de propreté urbaine) et actualisation des règlements de collecte et/ou statut des EPCI	EPCI compétents en matière de collecte Communes	Bailleurs
	Optimisation du fonctionnement des systèmes de gestion des déchets occasionnels dont optimisation du réseau de déchèteries fixes et mobiles (maillage, amplitude horaire, aménagement des zones de dépose, développement des espaces de don / réemploi, etc.) et services complémentaires associés	EPCI compétents en matière de collecte	Communes
	Développement d'un service de location de véhicules et/ou remorques pour faciliter les apports des déchets non-collectés en porte-à-porte	EPCI compétents en matière de collecte	Communes
Développement de la gestion des déchets abandonnés diffus	Conventionnement des EPCI avec CITEO pour disposer des soutiens prévus dans la lutte contre les déchets abandonnés diffus & actualisation des Règlements de Collecte	Communes / CITEO	EPCI compétents en matière de collecte

7.3.1.5. Planification de la gestion des déchets relevant des filières REP (hors emballages)

L'objectif global pour le territoire réunionnais est d'être en capacité de déployer l'ensemble des filières REP existantes au niveau national, sur le territoire réunionnais. La mise en œuvre de la stratégie veillera à la prendre en compte la sécurité et la santé sanitaire y compris dans le réemploi et le réusage.

Plan d'actions visant la gestion des déchets relevant des filières REP

Tableau 86 : Plan d'actions associé aux objectifs de gestion des déchets relevant des filières REP

Objectif	Actions	Pilote	Partenaire
Accompagnement du développement des filières REP existantes et futures	Disposer d'objectifs adaptés pour les DOM dans les cahiers des charges / agréments pour les filières existantes et en cours de création / déploiement	Région / SICR / ADEME	Eco-organismes existants ou en création
	Assurer un suivi régulier et soutenu de l'atteinte des objectifs des filières REP	SICR / ADEME	Région Eco-organismes

Objectif	Actions	Pilote	Partenaire
	Animation au niveau régional du développement et du suivi des filières REP	SICR	ADEME Eco-organismes
	Identifier / Accompagner les filières de valorisation locales en lien avec les filières REP	Région / ADEME	SICR Eco-organismes
	Communication sur les obligations de reprise des distributeurs (notamment DEEE)	EPCI compétents en matière de collecte	Eco-organismes agréés SICR / ADEME CCI
	Réparation des appareils et emploi	Eco-organismes	ADEME
	Evaluer le contrôle des politiques publiques sur les filières REP	DEAL	EPCI compétents en matière de collecte

Il est précisé que les nouvelles filières REP prévues par la loi AGECE seront traitées dans le cadre de réunions thématiques dans le cadre de l'animation des actions du PRPGD. Les gisements qui seront connus seront répertoriés par l'observatoire des déchets. Il est attendu que les éco-organismes soient plus opérationnels et n'est pas un rôle que financier.

Plan d'actions pour assurer les leviers de la transition (actions communes avec le PRAEC)

Axe	Actions
Démocratiser l'économie circulaire	<ol style="list-style-type: none"> Recenser et soutenir les acteurs et les initiatives du territoire et répertorier les bonnes pratiques en matière de promotion de l'économie circulaire <ul style="list-style-type: none"> Recenser les acteurs et les projets développés à La Réunion (base de données en ligne, bibliothèque de vidéos, ...) Héberger la base d'information sur un portail web dédié Publier une base de bonnes pratiques et d'outils : curation des actions de promotion de l'économie circulaire, développées sur le territoire comme ailleurs Stimuler l'organisation d'événements et la diffusion des informations, notamment via le déploiement d'appels à manifestation d'intérêt Développer et animer une stratégie de communication territoriale adaptée à chaque cible basée sur la conduite du changement <ul style="list-style-type: none"> Organiser des séquences d'intelligence collective dédiées à des publics homogènes ou variés afin d'identifier les ressentis, les craintes comme les espoirs et de favoriser la convergence des positions différentes autour d'un projet partagé Elaborer des plans d'actions pluriannuels, par cible, visant l'acceptabilité, l'adhésion et l'engagement des acteurs seront élaborés en s'appuyant sur des spécialistes de l'accompagnement au changement, du comportement et de la communication
Favoriser l'émergence et le	<ol style="list-style-type: none"> Identifier les défis de la transition

<p>développement des initiatives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer la « banque des défis » afin d'offrir une vision claire des besoins peu ou mal satisfaits qui constituent autant d'opportunités • Réaliser des actions de veille sur des initiatives d'intérêt développées dans d'autres territoires et susceptibles d'être adaptées à La Réunion <p>2. Favoriser l'émergence de projets par la rencontre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Activer les multiples canaux de promotion : portail du forum de la transition, réseaux sociaux, chambres consulaires, associations professionnelles, concours d'aides à la création d'entreprises, etc. • Participer à des ateliers d'intelligence collective au format « hackathon » • Traiter les défis les plus complexes au sein d'un « lab de la transition » • Organiser des appels à manifestation d'intérêt (AMI) par les pouvoirs publics et les financeurs de l'économie circulaire afin de sensibiliser les différents publics <p>3. Accompagner la structuration des projets</p> <ul style="list-style-type: none"> • Piloter une cellule d'ingénierie de projets mutualisée afin d'assurer le passage de la phase du stade de formulation préliminaire à la mise en œuvre opérationnelle de la solution <ul style="list-style-type: none"> • analyse du pré-projet (acteurs concernés, maturité de la solution proposée, contribution à la transition vers l'économie circulaire) afin de dimensionner les ressources nécessaires à son développement et d'établir un plan d'action • méthode et outils du « design thinking », qui permet d'impliquer les utilisateurs finaux dans la conception et le test des biens ou des services développés • Assurer la détection des outils de financement publics et privés les plus adaptés à la nature, à l'état d'avancement et aux besoins du projet <ul style="list-style-type: none"> • Animation du Comité des financeurs • Montage des demandes de financement
<p>Réorienter les aides publiques au service de la transition écologique</p>	<p>1. Evaluer le système d'aides publiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un état des lieux et d'une évaluation des aides publiques à l'aune de l'économie circulaire • Concertation entre acteurs économiques et publics du territoire pour proposer une réforme d'ensemble des systèmes d'aides, dans le cadre d'une nouvelle loi de développement économique pour l'outre-mer • Compléter les dispositifs d'aides en faveur de l'économie circulaire • Recensement des dispositifs de financement mobilisables • Accompagnement par une démarche de design de service • Développement des dispositifs d'ingénierie financière <p>2. Instaurer l'éco-conditionnalité des aides</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suppression des subventions dommageables pour l'environnement • Application du principe de la hiérarchisation de gestion et de traitement des déchets dans les aides publiques • Accès des aides régionales conditionnés par des critères reconnus de l'économie circulaire
<p>Ajuster la fiscalité</p>	<p>1. Conduire une évaluation écologique de la fiscalité appliquée à La Réunion</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un audit stratégique de la fiscalité à La Réunion pour évaluer sa contribution à l'économie circulaire • Mettre en évidence les taxes et les crédits d'impôts qui concourent à la transition • Proposer des évolutions des dispositifs fiscaux, locaux comme

	<p>nationaux</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Verdir la fiscalité locale <ul style="list-style-type: none"> • Moduler les barèmes d'octroi de mer, afin d'exonérer de taxation les biens de consommation ou d'équipement qui soutiennent la transition • Conduire un programme de tarification incitative sur l'ensemble des déchets collectés en porte-à porte et en déchetteries • Proposer une TVA réduite pour les activités de réparation et de réemploi (ressourceries) 3. Eriger La Réunion en territoire pionnier de la fiscalité écologique vertueuse <ul style="list-style-type: none"> • Remplacer l'ensemble des dispositifs existants, par une taxe sur l'intensité en énergie et en matière non renouvelable des produits et des processus de production
<p>Appliquer et adapter la réglementation</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer une politique de contrôle des frontières en faveur de l'économie circulaire 2. Appliquer le droit d'expérimentation 3. Appliquer, adapter et développer la REP <ul style="list-style-type: none"> • Rappeler et faire appliquer la réglementation aux non-contributeurs • Adapter la réglementation des filières REP dans les DOM : l'importateur reconnu comme metteur sur marché

7.3.2. Planifications spécifiques : gestion des VHU, des BHU/BPHU et des sous-produits animaux

7.3.2.1. Planification de la gestion des VHU

Concernant la filière légale, il est constaté sur le terrain que les centres VHU sont saturés, et ceci pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les centres VHU de La Réunion ne sont pas assez nombreux pour faire face à la demande et leur surface est limitée de par les contraintes foncières sur l'île.

Le traitement des VHU semble suivre le cours des métaux, d'où une accumulation des déchets sur les sites lors des périodes basses, ce qui limite les arrivées de nouveaux VHU. Enfin, la majorité des centres VHU entrepose sur leur site un nombre important de véhicules économiquement irréparables (VEI) issus des assureurs qui vendent des lots de véhicules (VEI et VHU regroupés). Pour certains sites, ce nombre de VEI représente 90 % des véhicules stockés sur leur site. Ces VEI sont en attente de revente et saturent les centres VHU.

Quelques particuliers ont remonté des difficultés à trouver un exutoire pour leur véhicule, notamment dans le nord de l'île, du fait de la saturation des centres VHU, certains centres refusant la prise en charge. Ces difficultés favorisent les dépôts sauvages (voie publique ou propriétés privées), ainsi que les filières illégales.

Une nouvelle filière REP a été créée par la loi AGEC applicable aux voitures particulières et camionnettes aux véhicules à moteur à deux ou trois roues et quadricycles à moteur. Le déploiement de cette filière REP a pour principaux objectifs :

- De lutter contre la filière illégale de traitement des VHU ;
- D'améliorer la qualité et les performances de traitement des VHU tant en termes de dépollution (gestion des retardateurs de flammes bromés, récupération des fluides frigorigènes...) qu'en termes de valorisation des matières notamment grâce à la réutilisation des pièces issues du démontage des VHU ;
- De résorber le nombre très important de véhicules abandonnés sur la voie publique dans les collectivités territoriales d'outre-mer.

Un projet de décret, qui devrait être signé d'ici la fin d'année 2022, fixe les règles de la nouvelle REP VHU et, notamment, son périmètre et les obligations faites aux acteurs. Il prévoit aussi une sortie du statut de déchet des pièces réutilisables et la résorption du stock historique ultramarin.

Notamment, le projet d'article R.543-165 prévoit la mise en œuvre d'un plan d'action outre-mer spécifique à la filière VHU visant à améliorer les performances de collecte et de traitement des VHU. Ce plan comporte notamment le versement d'une prime au retour afin d'inciter les détenteurs à remettre leur véhicule à la filière légale. Il est activé dans un territoire dès lors que le taux d'abandon de véhicule est supérieur à 10 %.

Le projet d'article R.543-165-1 prévoit que tout éco-organisme et système individuel réalise une étude de gisement des véhicules hors d'usage, abandonnés ou non, dans les territoires d'outre-mer dans les trois ans suivant leur agrément. Ces études peuvent être réalisées de manière coordonnée entre les différents éco-organismes et systèmes individuels.

7.3.2.2. Planification de la gestion BHU / BPHU

Plan d'actions visant les objectifs de gestion des BHU / BPHU

Tableau 87 : Plan d'actions associé aux objectifs de gestion des BHU / BPHU

Objectif	Actions	Pilote	Partenaire
Suivre la mise en place et le fonctionnement des filières REP	Assurer la traçabilité du gisement (collecte et le traitement des poids lourds, bateaux, engins de chantiers et bus)	SICR	ADEME Eco-organismes / CMAR
	Accompagner et suivre la mise en place de la future REP, dont le développement d'outils de communication dédiés aux BPHU et l'information à destination des plaisanciers et pêcheurs sur les solutions en place.	SICR	ADEME Eco-organismes CMAR
Optimisation de la gestion et du captage	Inciter les détenteurs de VHU et BPHU à les déposer directement sur des centres agréés	EPCI compétents en matière de collecte	Communes SICR CMAR
	Faciliter le regroupement des BPHU ou la déconstruction sur place	Centres VHU	SICR CMAR
	Mettre en place une mesure rendant obligatoire la couverture contre la pluie des stocks professionnels de pneus usagés pour réduire les gîtes larvaires à moustiques	Région / DEAL / EPCI compétents en matière de collecte	ARS
	Améliorer l'implication des garagistes et communiquer auprès des particuliers, des communes et des collectivités	CCI / ADEME	EPCI compétents en matière de collecte CMAR
Développer les filières de réemploi et de valorisation	Optimiser les méthodes et filières actuelles de dépollution / déconstruction / démantèlement et de traitement des véhicules hors d'usage et favoriser le déploiement de solutions dédiées au démantèlement et à la valorisation des bateaux de plaisance hors d'usage	Centres VHU	ADEME Eco-organismes SICR
	Densification du maillage au Nord et à Est du territoire de démantèlement / dépollution des VHU	Région / DEAL	ADEME / Eco-organismes / SICR / EPCI
	Adaptation centres VHU (élargissement au BPHU) & Création de centres dédiés au BPHU.	Région / DEAL	ADEME / Eco-organismes / SICR / EPCI
	Développer une filière contrôlée de remise sur le marché de pièces détachées et renforcer le suivi / contrôle des circuits de vente et de réutilisation des pièces détachées	Région ADEME SICR	Garagistes Centre VHU

Au-delà de la gestion des BHU, la gestion des navires en escale est réalisée sous la responsabilité des gestionnaires portuaires qui doivent mettre en œuvre les installations adéquates et des capitaines de navire dans le cadre de la Section 3 : Déchets des navires du code des transports (Articles L5334-7 à L5334-11).

7.3.2.3. Planification de la gestion des sous-produits animaux

En amont de la planification de la gestion des sous-produits animaux, il convient que les différentes parties prenantes du territoire (collectivités, secteurs agricoles et privés) adoptent une stratégie biodéchet globale concertés, afin de limiter la gestion des SPAn.

Plan d'actions visant à la gestion des sous-produits animaux

Tableau 88 : Plan d'actions associé aux objectifs de gestion des sous-produits animaux

Objectif	Actions	Pilote	Partenaire
Etudier les pistes d'amélioration de la valorisation des SPAn de catégories 2 et 3	Identification des filières ou installations de valorisation existantes	Région / ADEME	Syndicats de traitement CA
	Evaluation de l'adaptation des installations de valorisation des biodéchets au SPAn de catégories 3 à 2 pour évaluer une mutualisation de gestion conjointe (collecte et traitement) dans un souci de simplification du geste de tri et de la gestion, ou les évolutions de process à prévoir dans cette même optique de mutualisation (augmentation de la capacité, évolutions techniques, démarches administratives nécessaires à l'obtention de l'agrément sanitaire SPAn C3)	Région / ADEME	Services de l'état en charge des ICPE
	Définition des besoins de construction de nouvelles installations agréées (via la mise en place d'un processus de concertation avec les principaux acteurs économiques concernés (abattoirs, élevage, etc.), une étude du gisement disponible et la définition des installations pertinentes au regard du gisement, des débouchés et du potentiel de valorisation matière ou énergétique)	Région / ADEME	Services de l'état en charge des ICPE
Optimisation de la collecte des SPAn de catégorie 1	Etudier les modalités d'optimisation / développement de la collecte des SPAn catégorie 1 (notamment animaux morts)	Région / ADEME	EPCI compétents en matière de collecte
	Communication sur les services mis en place et pratiques	EPCI compétents en matière de collecte	Région / ADEME
Installation propre aux déchets avicoles	Les installations sont aujourd'hui saturées au regard de leur capacité réglementaire et par conséquent 2 000 t de déchets issus de la filière avicole ont été enfouis en 2021. Il convient de prévoir la modernisation des process de traitement et extension des sites à horizon 2028.	Région / ADEME	Syndicats de traitement

7.3.3. Planification de la gestion des déchets dangereux

L'étude réalisée par la Région Réunion sur la gestion des déchets dangereux est encore en cours au moment de la rédaction de ce plan. Une synthèse sera toutefois annexée à celui-ci. Concernant la création d'une ISDD, les études préalables doivent s'attacher à évaluer la compatibilité entre les conditions physiques,

géologiques, climatiques locales et les exigences techniques d'une telle installation. Le plan préconise l'optimisation de prétraitement et l'accompagnement de nouvelles filières.

Les acteurs ont fait part du caractère suffisant et du potentiel encore existant sur les installations de transit des déchets dangereux.

AMIANTE

Concernant les déchets d'amiante, le plan préconise la réalisation d'une étude pour évaluer le gisement potentiel de l'amiante dans les bâtiments, identifier les opérateurs locaux qui interviennent sur ce déchet et proposer des pistes de solutions pour désamianter le territoire au sein de groupe de travail. Le pilote de cette action pourrait être la CERBTP.

7.3.4. Planification de la gestion des déchets d'épandage et de remblai

Objectifs recherchés

Le volume de déchets organiques épandus ne cesse de croître. Les épandages et certaines valorisations (par exemples les remblais, mâchefers de valorisation énergétiques des déchets en technique routière, valorisation de certains types de boues, sous-produits de la combustion des centrales thermiques dans les carrières) devraient tenir compte de la protection de la ressource en eau et de la protection des terres agricoles et bénéficier de contrôles adaptés.

Plan d'actions associé

Tableau 89 : Plan d'actions associé aux objectifs de gestion des déchets d'épandage et de remblai

Objectif	Actions	Pilote	Partenaire
Analyser les conséquences environnementales de l'épandage et mettre en place des communications adaptées	Lancer une étude sur les produits d'épandage et de remblai et leurs conséquences environnementales	Région / Etat	EPCI / Communes / Agriculteurs / BTP
	Diffusée de manière ciblée les résultats de l'étude et les préconisations de manière ciblée	Région / Etat	EPCI / Communes / Agriculteurs / BTP

7.3.5. Planification de la gestion des DAE non inertes (y compris non dangereux du BTP)

Objectifs recherchés pour la gestion des déchets d'activités économiques

Les objectifs principaux recherchés par le plan, déclinés dans le plan d'actions présenté ci-dessous sont les suivants :

- Le développement du tri à la source des déchets valorisables ;
- L'amélioration de la captation et traçabilité des déchets d'activités économiques ;

- Le captage des biodéchets issu des activités économiques via des apports volontaires en déchèteries pour les professionnels ;
Le développement de la valorisation des déchets d'activités économiques, en priorité sur l'île de la Réunion au nord et au sud.

Plan d'actions associé

Tableau 90 : Plan d'actions associé aux objectifs de gestion des DAE non inertes

Objectif	Actions	Pilote	Partenaire
Résorber les dépôts sauvages des déchets du TP et du Bâtiment	Appliquer l'obligation dans les devis de faire apparaître les modalités technico-économiques de la collecte et traitement des déchets et exiger la traçabilité (en lien augmenter de manière significative et sélective les déchets inertes collectés et tracés)	Région/collectivités	Collectivités, maîtres d'ouvrage privés, maîtres d'œuvre, CER BTP, FFB, FRTP
	Définir et mettre en place avec les éco-organismes agréés pour la filière PMCB un plan d'actions visant à résorber les dépôts sauvages	Futurs éco organismes REP PMCB	Région / Collectivités
Développer au niveau de la collecte le tri à la source des DAE en vue d'une meilleure valorisation	Systématiser dans les offres commerciales la collecte en contenant séparé des flux valorisables (à minima 5 flux pour tous les acteurs économiques et 7 flux pour les chantiers du BTP)	Collecteurs et transformateurs de déchets	ADEME Actuels et futurs Eco-organismes CCI, CMA, SERR, CER BTP
	Organiser la collecte des déchets agricoles (non organiques) et notamment les bâches plastiques et les emballages dangereux et non dangereux	ADEME Eco-organismes Chambre d'agriculture	Collecteurs et transformateurs de déchets, CCI, CMA, Collectivités
	Optimiser la collecte des cartons/papiers dans les commerces et les TPE/PME	CCI, CMA, ADEME	Collecteurs et transformateurs de déchets
Mettre en place une filière de transformation des déchets de plastiques locale	Lancer une étude d'identification des flux de déchets plastiques (DMA et DAE) en précisant la quantité mais aussi la composition. Au regard des résultats dimensionner l'installation, rechercher les débouchés locaux (plasturgie) et à l'export. <i>Etude à coordonner avec les études/projets en cours dans le cadre de l'AMI CITEO 2022 (projets Revalplast, Suez, Carbon Blue, Valcyplast)</i>	ADEME Actuels et futurs éco-organismes	Collecteurs et transformateurs de déchets
	Créer une (ou plus) plateforme de transformation des plastiques en vue d'une commercialisation de paillettes/granules recyclés	Porteur de projet privé / ADEME	Collecteurs et transformateurs de déchets
Initier et développer le réemploi/ la réutilisation des matériaux de construction	Créer au moins deux matériauthèques (nord/sud) dédiées aux flux de dépose des matériaux issus des chantiers, aux surplus de chantier, aux stocks dormants et aux pénalisants des négoce de matériaux de construction et grandes surfaces de bricolage	Porteur de projet privé / ADEME	
	Former les entreprises, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre aux techniques d'utilisation des matériaux de réemploi	Région / Collectivités	

Objectif	Actions	Pilote	Partenaire
Développer et sécuriser la filière plâtre	En lien avec le décret 7 flux s'appliquant aux DAE (i.e obligation de collecter le plâtre de manière séparée sur les chantiers), développer la collecte séparée du plâtre, y compris dans les déchèteries de collectivité	Région / Collectivités	
	Soutenir la pérennisation de la filière STS/producteur de ciment	Porteur de projet privé / ADEME	
Développer les filières de valorisation du verre (hors DMA)	En lien avec les décrets « 5 flux » et « 7 flux » collecter le verre d'emballage industriel et commercial ainsi que le verre plat et les orienter vers la filière de valorisation locale (sable de verre)	Porteur de projet privé / ADEME	
Suivre la mise en place de la filière REP bâtiment	Recueil du ressenti vis-à-vis de la mise en place de la filière REP bâtiment et participation aux réflexions et expérimentations	SICR	CCI / CMA / Collectivités
Démocratiser le recours aux matériaux de constructions issus du réemploi	Développement d'un outil de mise en relation entre l'offre et la demande de matériaux de réemploi ou redéploiement des outils existants (Bourse aux matériaux)		

7.4. Planification de la gestion des déchets inertes du BTP

Objectifs recherchés pour la gestion des déchets inertes du BTP

Les objectifs principaux recherchés par le plan, déclinés dans le plan d'actions présenté ci-dessous sont les suivants :

- Améliorer la captation des déchets inertes et leur traçabilité ;
- Développer le recyclage des déchets inertes, notamment en permettant une évolution des installations pour atteindre les objectifs ciblés ;
- Développer la demande en matériaux issus du recyclage.

Plan d'action pour la gestion des déchets inertes du BTP

Tableau 91 : Plan d'actions associé aux objectifs de gestion des déchets inertes du BTP

Objectif	Actions	Pilote	Partenaire
Augmenter de manière significative et sélective (tri à la source) les déchets inertes collectés et tracés	Former les MOa et MOe à la gestion des déchets et des matériaux de réemploi - organiser des sessions de formation	Région/collectivités	Maîtres d'ouvrage publics, bailleurs sociaux, promoteurs
	Réaliser des diagnostics déchets sur tous les chantiers à l'exclusion des chantiers concernés par le diagnostic Produits Equipements Matériaux Déchets (démolition ou rénovation de plus de 1000 m2)	FFB	Région
	Réaliser les diagnostics Produits Equipements Matériaux Déchets réglementaires (démolition ou rénovation de plus de 1000m2)	Région	
	Imposer des clauses déchets et matériaux de réemploi dont 100% traçabilité lors de la passation des marchés avec application de pénalités en cas de non-respect des clauses (ce qui implique un contrôle du respect des clauses)	Région	
Compléter le maillage des installations de collecte, tri et traitement des déchets du BTP (inertes et non inertes)	Réaliser une étude d'optimisation du réseau des points d'apport volontaire collectant des déchets des professionnels y compris les déchèteries de collectivités	EPCI compétents en matière de collecte	Futurs éco organismes REP PMCB
	Créer 2 sites de regroupement/ massification des déchets inertes, dans les zones de St Denis et de St Leu et installation de traitement qui ne vienne pas menacer la pérennité des installations existantes	Porteur de projet privé	Région Futurs Eco-organismes REP PMCB
	En partenariat avec les Collectivités, développer l'accueil des déchets inertes en déchèterie de collectivité, en particulier dans les zones de la Plaine des palmistes, la Plaine des Cafres, St Joseph et Ste Rose	Région, Collectivités	CER BTP, SERR, FFB
Augmenter la production et la consommation	Favoriser l'utilisation des granulats recyclés dans les ouvrages sous maîtrise d'ouvrage publique (et	Région / Collectivités	Région Futurs Eco-organismes REP

Objectif	Actions	Pilote	Partenaire
de granulats recyclés (béton, enrobés)	privée) en l'imposant dans les DCE de travaux (potentiel de substitution très important)		PMCB, SERR, CER BTP
	Permettre aux installations de recyclage de déchets inertes d'évoluer pour atteindre les objectifs quantitatifs de valorisation ciblés : nécessité de disposer de suffisamment de foncier pour permettre de stocker les matériaux à traiter et les matériaux traités	Région, Collectivités, Etat	Collecteurs et transformateurs de déchets
Améliorer le tri des déblais terreux en vue d'une meilleure valorisation	Améliorer le tri des déblais terreux entre fraction terreuse et fraction rocheuse, pour valoriser les matériaux rocheux en recyclage et la partie terreuse en réutilisation, recyclage ou réaménagement de carrière	CER BTP, BRGM, SERR, UNICEM	FFB, FRTP
Compléter le maillage des ISDI	Etudier la possibilité de créer au moins une ISDI dans l'Est, éventuellement sur une carrière en fin d'exploitation Etudier la nécessité de créer d'autres ISDI ou non	DEAL	Unicem

7.5. Planification de la gestion des déchets agricoles

Les déchets agricoles représentent 1,6M de tonnes dont 500kT d'effluent d'élevage avec un objectif de favoriser le retour au sol. Les bagasses sont valorisées par voie énergétique.

En ce qui concerne les déchets agricoles, la stratégie du plan consiste à privilégier autant que possible le retour au sol (valorisation organique). Les déchets y compris les boues de stations d'épuration industrielles ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation organique sont orientés en valorisation énergétique. Une étude de faisabilité pour une unité de méthanisation est actuellement en cours sur l'île de la Réunion afin de valoriser les effluents agricoles.

Les syndicats de traitement des déchets à La Réunion seront associés aux réunions d'animation du PRPGD sur les filières des déchets agricoles afin de faciliter les tentatives de mutualisation de la matière organique.

En fonction des conclusions des études de faisabilité en cours, une unité de méthanisation des effluents d'élevage est préconisée. Cette action devra néanmoins être accompagnée d'une étude sur la capacité des sols de La Réunion à accueillir l'ensemble de ces matières organiques avec l'objectif de réserver la ressource en eau destinée à la consommation humaine.

D'autre part, les déchets organiques et produits peuvent, sans encadrement suffisant, contenir des polluants résiduels (métaux lourds, nitrates, micro-organismes, ...) susceptibles de contaminer les sols, les aliments ou les ressources en eau destinées à la consommation humaine. Une étude devra permettre d'analyser les déchets agricoles et leurs impacts sur les milieux.

7.6. Planification de la gestion des dépôts sauvages

Objectifs recherchés

Les dépôts sauvages de déchets marquent le territoire. Les déchets des particuliers ou des entreprises se retrouvent ainsi encore trop fréquemment dans l'environnement, Les dépôts sauvages ont connu une progression de 8 % par an sur les 9 dernières années

Les dépôts sauvages de déchets dans l'environnement ainsi que les stockages de déchets de manière anarchique dans les cours et jardins des habitations ou dans les entreprises sont également susceptibles de porter atteinte à la sante publique (moustiques vecteurs, rats et leptospirose, errance animale, odeur, incendie, eau potable, eau de loisir, etc.) ainsi qu'au cadre de vie (paysage, acceptation sociale, bien-être, etc.).

Selon le baromètre sante environnement établi en 2020 dans le cadre du PRSE3, la gestion des déchets constitue la première thématique citée spontanément par les réunionnais pour évoquer leur environnement. Plus précisément, il met en évidence la préoccupation importante des réunionnais vis-à-vis des dépôts sauvages de déchets présents sur l'île : plus de 4 réunionnais sur 5 considèrent qu'ils dégradent leur environnement et leur santé.

Le plan vise la réduction voire vers l'éradication des déchets sauvages. D'importants efforts ont été faits par EPCI avec le déploiement des brigades qui vont se poursuivre. Pour rappel **il est de la responsabilité des Maires de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la suppression des décharges brutes et des dépôts sauvages.**

Le plan préconise des actions en matière :

- De prévention ;
- De traçabilité des gisements ;
- De partage des actions opérationnelles ayant obtenu des résultats ;
- D'actions de répression.

Les collectivités peuvent également recourir à des études spécifiques afin de déterminer les récurrences, l'emplacement, la caractérisation et les solutions à mettre en place pour lutter contre les dépôts sauvages.

Plan d'actions associé

Tableau 92 : Plan d'actions associé à la gestion des dépôts sauvages

Objectif	Actions	Pilote	Partenaire
Eradication des dépôts sauvages	Poursuivre le déploiement de brigades intercommunales environnement sur chacun des EPCI et coordination de ces brigades	EPCI compétents en matière de collecte	Communes
	Harmoniser les consignes sur la gestion des encombrants et communication associée	ADEME / Région	EPCI compétents en matière de collecte

Objectif	Actions	Pilote	Partenaire
	Coordonner les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes (EPCI compétent en matière de gestion des déchets et communes compétentes en matière de propreté urbaine) et actualisation des règlements de collecte et/ou statut des EPCI : communication, signalement, résorption	EPCI compétents en matière de collecte Communes	Baillieurs
	Optimisation du fonctionnement des systèmes de gestion des déchets occasionnels dont optimisation du réseau de déchèteries fixes et mobiles (maillage, amplitude horaire, aménagement des zones de dépose, développement des espaces de don / réemploi, etc.) et services complémentaires associés	EPCI compétents en matière de collecte	Communes
	Développement d'un service de location de véhicules et/ou remorques pour faciliter les apports des déchets non-collectés en porte-à-porte	EPCI compétents en matière de collecte	Communes
Développement de la gestion des déchets abandonnés diffus	Conventionnement des EPCI avec CITEO pour disposer des soutiens prévus dans la lutte contre les déchets abandonnés diffus & actualisation des Règlements de Collecte	Communes / CITEO	EPCI compétents en matière de collecte

7.7. Planification de la gestion des déchets marins

Le plan vise la réduction voire vers l'éradication des déchets marins, qu'ils soient flottants ou échoués. Pour rappel **il est de la responsabilité des Maires de mettre en œuvre les moyens de collecte nécessaire pour les déchets échoués**. Les collectivités, ainsi que des associations de collecte pourront travailler de pair afin de collecter ces déchets.

Le plan préconise des actions en matière :

- De prévention dans les ports et sur les plages, ainsi que sur les ravines et les bordures de rivière ;
- Des actions de collecte ;
- De réalisation d'étude pour identifier le gisement, l'origine et l'impact des macrodéchets.

8. PLANIFICATION DES DECHETS EN SITUATION DE CRISE

Le détail de la gestion des déchets en gestion de crise est présenté en Partie 11.

La production des déchets post-catastrophe perturbe les efforts de gestion des déchets par les collectivités. Leur quantité et leur hétérogénéité imposent des choix de techniques de collecte et de traitement qui sortent de l'ordinaire, notamment pour différencier les différents types de déchets. Une fois endommagés, les biens affectés par les événements exceptionnels deviennent, en partie, des déchets. Ainsi, les déchets en situation de crise, de par leur nature (présent en mélange, perte de certaines caractéristiques, etc.) ne pourront pas tous être valorisés et pourront être enfouis en ISDU. Les déchets issus d'épizootie et les accidents technologiques sont hors périmètre du PRPGD.

Les risques naturels, technologiques et sanitaires sont importants à La Réunion notamment en raison du contexte géographique, climatique et du caractère insulaire de la région. Les moyens humains, matériels et financiers nécessaires pour gérer les déchets en situation de crise sont donc considérables. De plus, cela soulève un certain nombre d'enjeux environnementaux, techniques, opérationnels et organisationnels comme :

- La pollution des sols et des eaux ;
- La mise à disposition rapide des moyens nécessaires pour la collecte ;
- L'organisation de la valorisation et du traitement ;
- L'adaptation des équipements de collecte et de traitement des déchets.

La gestion et le traitement rapide sont importants pour le redémarrage du fonctionnement du territoire et de son économie.

Par ailleurs, la quantité et l'hétérogénéité des déchets post-catastrophe imposent un choix de technique de collecte et de traitement qui sortent de la gestion ordinaire des déchets ménagers et assimilés, notamment pour séparer les déchets dangereux des déchets non-dangereux.

Le tableau suivant regroupe les principaux éléments relatifs aux risques naturels, technologiques et sanitaires et en particulier dans le cas de La Réunion.

Tableau 93 Les principaux éléments relatifs aux risques naturels à La Réunion

Thème	Etat de l'environnement	
	Qualité	Vulnérabilité
Risques naturels	Suivi des aléas cycloniques et volcaniques Dispositifs d'organisation des secours ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile)	Forte vulnérabilité de la Réunion aux risques naturels Augmentation des risques naturels via le changement climatique
Risques technologiques	Peu de sensibilité de l'île à ces risques	Peu de dispositifs pour prévenir et réduire ces risques
Risques sanitaires	L'ARS Océan Indien effectue une veille sanitaire Présence des réseaux sentinelles	Augmentation de la densité de population

8.1. Cadre réglementaire

Le Code de l'environnement (articles R541-14 et R541-30) requiert l'identification « des zones à affecter aux activités de traitement des déchets » en situations exceptionnelles. De plus, les Plans de Continuité d'Activité internes aux installations de traitement doivent prévoir des sites de report en cas d'indisponibilité.

Lors de situations exceptionnelles, des arrêtés préfectoraux de dérogation peuvent être accordés pour que les sites adaptés de traitement des déchets puissent accepter temporairement des tonnages supérieurs au seuil autorisé et des types de déchets non prévus par l'arrêté préfectoral initial et qu'ils soient en capacité technique de recevoir.

Les prescriptions générales pour les zones de stockage temporaires sont précisées par l'arrêté du 30 juillet 2012 relatif aux installations classées soumises à déclaration sous la rubrique 2719 (Installation temporaire de transit de déchets issus de pollutions accidentelles marines ou fluviales ou de déchets issus de catastrophes naturelles).

8.2. Objectifs

Les déchets de situation exceptionnelle génèrent des problèmes d'ordre technique, opérationnel et organisationnel. Ces problèmes peuvent être dus à des équipements de collecte insuffisants ou non adaptés à des mélanges de déchets dangereux et non dangereux. Ils représentent des risques sanitaires et environnementaux. C'est pourquoi leur évacuation rapide est importante pour le redémarrage du fonctionnement du territoire et pour son économie.

La crise déclenchée par le covid 19 a mise en lumière la dépendance du territoire au transport maritime. La problématique récente d'exportation des déchets dangereux vers la métropole illustre cette vulnérabilité face aux aléas de coûts de logistique et à la réticence des compagnies maritimes de prendre en charge cette typologie de déchets.

Le territoire réunionnais n'est à l'heure actuelle guère résilient et outillé pour pallier à ce type de crise. Les problématiques engendrées (engorgements des filières d'évacuation, saturations des capacités d'entreposage existant, sur-stockages non réglementaires, voire arrêts complets de collecte des déchets dangereux, avec les risques accidentels (incendie, explosion, etc.) et les potentielles conséquences environnementales et sanitaires associés impliquent impérativement la nécessité d'une démarche d'anticipation.

Par ailleurs, plusieurs occurrences d'évènements exceptionnels comme des pannes d'installations de traitement des sous-produits animaux démontrent également la nécessité de disposer en anticipation des moyens de gérer la collecte et l'élimination des déchets avec l'ensemble des parties prenantes.

Les principaux enjeux de la gestion des déchets en situation de crise sont :

- L'élimination des déchets dangereux : les déchets peuvent être diminués par de la prévention, de la collecte, du suivi et de l'orientation vers des filières dédiées et adaptées afin de prioriser leur traitement, avant la valorisation locale. Les DASRI, en situation de crise, pourront être traités en ISDD.
- La séparation des déchets : les déchets sont souvent fortement mélangés, au point que leur séparation est très difficile voire impossible. Leur tri post-catastrophe nécessite beaucoup de temps et de main-d'œuvre, ce qui n'est pas toujours possible immédiatement après une catastrophe. Ils sont donc généralement enfouis sans être triés.
- La contamination du sol, de l'eau et de l'air : les catastrophes naturelles laissent souvent des déchets toxiques et dangereux qui peuvent polluer le sol, l'air et les eaux souterraines et superficielles.

- La création d'un environnement favorable au développement d'espèces nuisibles. Les déchets post-catastrophes peuvent également générer un risque sanitaire. Ainsi, l'enlèvement rapide de ceux-ci réduit le risque de la prolifération des maladies. Cet enjeu est particulièrement important en contexte insulaire.
- Le risque sécuritaire et sanitaire pour des travailleurs lors des opérations de gestion des déchets : les collectivités compétentes doivent prendre des mesures pour éviter les accidents lors de la récupération de débris et protéger les travailleurs contre l'exposition à des matières dangereuses.
- L'encombrement de voies de circulation : l'encombrement des voies de circulation et le blocage de certains accès à des personnes en difficulté ou aux infrastructures de soin posent un problème immédiat pour la vie des personnes et leur sécurité. Ils entravent également les activités de réhabilitation et de reconstruction.
- Un frein au démarrage de l'économie : la gestion des déchets post-catastrophes est importante pour la remise en marche et la reprise de l'économie locale. Selon la gravité de catastrophe, le temps de retour à un fonctionnement normal peut être de l'ordre de plusieurs semaines à plusieurs mois.
- La réapparition de pratiques non réglementaires : les pratiques révolues comme la mise en décharge dans des zones inappropriées ou la combustion à l'air libre peuvent réapparaître après une catastrophe. Ces pratiques peuvent engendrer la contamination des sols, de l'air et de l'eau. De plus, ils tendent à attirer davantage de déchets, à provoquer des incendies, à augmenter les risques de prolifération de maladies (mouches, moustiques, rats, etc.) et à générer des coûts supplémentaires si les déchets doivent être déplacés ultérieurement.
- La valorisation des déchets verts, énergétiquement avec le bois ou les souches d'arbre ainsi que le compostage pour les autres déchets verts, lorsque cela est possible.

8.3. Actions pour atteindre les objectifs

Tableau 94 : Plan d'actions associé aux situations de crise

Plusieurs actions, identifiées en concertation avec les acteurs, sont préconisées :

Axe	Actions
<p>Axe 1 : Anticiper les problématiques de la gestion des déchets en situations exceptionnelles</p>	<p>Etudier les impacts de situations de crise de type volcanique ou sismique afin d'identifier les zones les plus sensibles, les impacts sur la gestion des déchets et modalités de gestion à mettre en place, en lien avec les services de secours.</p> <p>Mettre en cohérence les plans et coordonner les acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Inciter les collectivités en charge de la gestion des déchets à établir des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) comprenant un volet sur les déchets de crise ainsi que, pour leurs équipements, des Plan de Continuité d'Activité (PCA) ; ○ Intégrer le sujet « gestion des déchets » dans les exercices de conduite à tenir en cas de cyclone ; ○ Inciter les collectivités à intégrer une dimension « gestion des déchets de crise » dans leurs marchés de collecte et/ou de traitement des déchets ; ○ Pré-identifier les partenaires privés de l'urgence, notamment en termes de moyens disponibles, humains, matériels, savoir-faire spécifiques ; ○ Former ces acteurs à la gestion des déchets post-catastrophe sur le plan technique et psychologique ; ○ Envisager l'exonération de la TGAP sur les déchets post-catastrophe ; ○ Intégrer les déchets post-catastrophe dans les PCS, ORSEC, PPRN et DICRIM ; ○ Anticiper une gestion des DASRI en situation exceptionnelle : prétraitement par désinfection de certains DASRI (notamment les déchets susceptibles de contenir des agents biologiques pathogènes du groupe 4, des agents transmissibles non conventionnels et des agents de la peste) et en cas de survenue d'une épidémie l'élimination des DASRI associés pourrait nécessiter la mise en œuvre d'une

Axe	Actions
	<p>solution exceptionnelle (UVE, incinérateur de SPAn).</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Anticiper une gestion des SPAn en situation exceptionnelle, notamment via l'incinération. ○ Organiser des rencontres entre les différents acteurs pour favoriser les retours d'expérience mais également pour définir le contour des obligations de chacun, coordonner les actions et mobiliser les éco-organismes sur cette question : groupe de travail « Gestion des déchets en situation exceptionnelle »
	<p>Anticiper une communication adaptée</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Définir à l'échelle régionale des consignes à diffuser au grand public et aux professionnels pour limiter les productions de déchets lors des situations exceptionnelles (élagages réguliers, surélévation des équipements sur les zones inondables, curage des réseaux...); ○ Préparer des actions de communication adaptées pour les particuliers et professionnels lors des situations de crise ; ○ Inciter les collectivités en charge de la gestion des déchets à définir, en amont, des consignes de tri et de gestion des déchets lors d'un épisode de crise à diffuser aux habitants et aux professionnels.

<p>Axe 2 : Aider les syndicats, EPCI et les communes à définir des zones de stockage temporaire</p>	<p>Identifier et aménager des sites adaptés de stockage temporaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier les sites les plus favorables aux au stockage des déchets post-crise, définir des critères à respecter pour la mise en place d'une zone de stockage temporaire ; ○ Inciter les collectivités à définir des zones de stockage temporaire sur leur territoire et à préparer une pré-déclaration à la DEAL, dans le cadre de l'élaboration de leur PCS ; ○ Etablir une cartographie régionale des sites de stockage temporaire en cohérence avec les plateformes de gestion des déchets existantes ; ○ Planifier les routes à emprunter, en fonction de leur accessibilité et conditions de circulation prévues. <p>Prévoir des arrêtés spécifiques d'autorisation (des dérogations) pour que les sites adaptés de traitement des déchets puissent en vue de faciliter le retour à la normale accepter temporairement des tonnages supérieurs au seuil autorisé et des types de déchets non prévus par l'arrêté préfectoral initial et qu'ils sont en capacité technique de recevoir</p>
--	--

<p>Axe 3 : Anticiper l'organisation de la collecte et du traitement</p>	<p>Anticiper la réorganisation de la collecte des déchets : les phases de la collecte peuvent être établies en fonction de différents critères et priorités parmi lesquels la nature des déchets (priorité OMR et DEE, Déchets dangereux) et leur dangerosité (cibler des zones potentielles de production de déchets dangereux) et des zones à dégager d'urgence (secours et soins, points stratégiques pour la remise en fonctionnement des réseaux, zones d'habitation).</p> <p>Adjonction d'une clause d'exception dans les marchés « normaux » pour cause de catastrophe</p> <p>Prévoir l'équipement nécessaire, réaliser régulièrement l'inventaire de l'ensemble des moyens de collecte des déchets pour tout type de crise.</p> <p>Etudier l'intérêt de s'équiper, à une échelle régionale, de solutions mobiles de broyage et ou d'enrubannage des déchets pour limiter les volumes et les nuisances.</p> <p>Inciter les opérateurs de gestion des déchets à mettre en place des PCA (plans de continuité de l'activité)</p> <p>Introduire dans tous les cahiers des charges des éco-organismes la clause imposant la reprise des déchets post-catastrophe qui entrent dans leur périmètre de compétence</p>
--	---

Axe 4 : Assurer un suivi

Assurer le suivi de la collecte, du stockage temporaire, de l'ensemble des déchets post catastrophe est particulièrement important

8.4. Acteurs de la gestion des déchets

Il est important d'établir la responsabilité juridique des déchets des situations exceptionnelles et définir les acteurs à mobiliser en cas de catastrophe. Ainsi, l'ADEME liste des dispositions réglementaires générales qui s'appliquent pour les différentes parties prenantes¹⁰ :

- L'article L2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) attribuant au maire des pouvoirs de police pour assurer la salubrité (le nettoyage, l'enlèvement des encombrements, le soin de réprimer les dépôts et déversements, entre autres). Ce pouvoir n'est pas transférable ;
- L'article L2224-13 et suivant du CGCT attribuant la responsabilité des déchets ménagers et assimilés aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale ou syndicats mixtes en cas de transfert de compétence ; le département peut se voir confier la responsabilité du traitement de ces déchets et des opérations de transport qui s'y rapportent si les communes et établissements publics de coopération intercommunale en font la demande ;
- L'article L541-2 du Code de l'environnement qui consacre la responsabilité du producteur ou détenteur du déchet, tenu d'en assurer ou d'en faire assurer un traitement conforme. L'identification du producteur peut être difficile si les déchets ont été déplacés et mélangés par l'événement. En revanche, les déchets qui sont restés confinés sur les sites industriels ont un responsable identifié qui doit pourvoir à la mise en sécurité, au reconditionnement, au transport et au traitement.
- L'article L2215-1 du CGCT, le représentant de l'État dans le département peut prendre, pour toutes les communes du département ou plusieurs d'entre elles, et dans tous les cas où il n'y aurait pas été pourvu par les autorités municipales, toutes mesures relatives au maintien de la salubrité. Ainsi lorsque l'ampleur du sinistre le nécessite ou en cas de défaillance du maire ou si ce dernier en fait la demande, l'État peut intervenir.
- Le maire ou les maires de l'intercommunalité peuvent demander l'assistance des services de l'État pour un appui technique et réglementaire. Le préfet interviendra pour valider certaines actions ; par exemple, avant réalisation d'une installation temporaire de transit de déchets issus de catastrophes naturelles, le préfet délivre le récépissé de la déclaration après vérification de la conformité du dossier.
- En cas d'épizootie, l'élimination des cadavres d'animaux est de la responsabilité des services de l'État (services sanitaires et vétérinaires). Ces déchets ne sont pas dans le périmètre des PRPGD.

Les intervenants qui ont l'obligation d'intervenir sont les services techniques municipaux ou de l'intercommunalité, leurs prestataires pour la collecte, le regroupement, le traitement des déchets, et les éco-organismes.

¹⁰Mémo Pratique « intégration des déchets en situations exceptionnelles dans les plans de prévention et de gestion des déchets non dangereux et dangereux, ADEME, 2013

Tableau 95 Synthèse des actions à mener par les différents acteurs à La Réunion

Acteur	Actions pendant la crise	Actions avant la crise
État/ADEME	Co-financement des opérations de gestion des déchets post-catastrophe	Organisation de groupe de travail « Gestion des déchets en situation exceptionnelle » Envisager l'exonération de la TGAP sur les déchets post-catastrophe
Région Réunion		Intégrer les déchets post-catastrophe dans les PRPGD
Collectivités responsables de la collecte, du traitement ou du stockage des déchets ménagers (CINOR, CIREST, CASUD, CIVIS, TCO)	Prendre des décisions concernant la gestion des déchets dans la zone de la catastrophe. Maîtrise d'ouvrage de la gestion des déchets post-catastrophe réalisée pour partie en régie, pour partie par un prestataire dans le cadre d'un marché public préexistant Lancement des appels d'offres pour l'enlèvement des déchets post-catastrophe en cas d'insuffisance des capacités existantes Soutien à la population dans les opérations de nettoyage	Participation au groupe de travail « Gestion des déchets en situation exceptionnelle » Intégrer les déchets post-catastrophe dans les PCS, ORSEC, PPRN et DICRIM Considérer la collecte et le traitement des déchets comme un service public à maintenir et à rétablir en priorité en cas de catastrophe au même titre que l'assainissement et ajouter les opérateurs de la collecte et de la gestion des déchets à la liste des opérateurs devant maintenir la satisfaction des besoins prioritaires de la population en cas de crise (art 6 de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004).
DEAL	Centraliser par téléphone les informations sur les difficultés et les besoins des différents intervenants (communes, communautés des communes, entreprises de collecte et de traitement) Signaler les besoins spécifiques locaux	Participation au groupe de travail « Gestion des déchets en situation exceptionnelle »
Office de l'eau de La Réunion	Co-financement des opérations de gestion des déchets post-inondation	Participation au groupe de travail « Gestion des déchets en situation exceptionnelle »
Eco-organismes	Collecte, tri, transport et traitement des déchets couverts par une REP Installation des sites temporaires Gestion du stockage temporaire Suivi	Introduire dans tous les cahiers des charges des éco-organismes la clause imposant la reprise des déchets post-catastrophe qui entrent dans leur périmètre de compétence Prévoir dans les agréments des éco-organismes l'obligation de reprise en l'état des produits endommagés par la catastrophe lorsque ceux-ci ont été préalablement extraits et triés et ne font pas l'objet d'une contamination chimique ou radioactive d'origine extrême Participation au groupe de travail « Gestion des déchets en situation exceptionnelle »
Partenaires privés habituels : prestataire de collecte et de traitement	Collecte, tri, transport et traitement des déchets habituels et des déchets post-catastrophes Installation des sites temporaires Gestion du stockage temporaire Suivi	Adjonction d'une clause d'exception dans les marchés « normaux » pour cause de catastrophe (ex : enlèvement des encombrants non assurés), capacité à augmenter la charge de travail suite à un événement catastrophique Prévoir des arrêtés spécifiques d'autorisation (des dérogations) pour que les sites adaptés de traitement des déchets puissent en vue de faciliter le retour à la normale accepter temporairement des tonnages supérieurs au seuil autorisé et des types de déchets non prévus par l'arrêté préfectoral initial et qu'ils sont en capacité technique de recevoir Prévoir des moyens de surveillance et de sanction afin d'assurer du strict respect des marchés

Acteur	Actions pendant la crise	Actions avant la crise
Partenaires privés de l'urgence	Collecte, tri, transport et traitement des déchets post-catastrophe Installation des sites temporaires Gestion du stockage temporaire Suivi Gardiennage	Pré-identifier les partenaires privés de l'urgence, notamment en termes de moyens disponibles, humains, matériels, savoir-faire spécifiques
Supports pompiers, protection civile, armée, Croix Rouge, Secours Catholique, ambassadeurs de tri, bénévoles, personnels délégués par les communes voisines non touchées	Appui aux opérations de nettoyage et enlèvement des déchets Participation aux "journées de solidarité" Organiser et assurer conditions de travail sécurisées pour les bénévoles	Former ces acteurs à la gestion des déchets post-catastrophe sur le plan technique et psychologique
Assureurs	Evaluer les biens des ménages (particulièrement les véhicules hors d'usage) par un expert des assurances	
Chambre d'Agriculture de La Réunion, ou toute autre entité équivalente	Venir en appui des agriculteurs pour l'enlèvement des déchets agricoles après une catastrophe Co-financement des opérations de gestion des déchets agricoles post-catastrophe	Participation dans le groupe de travail « Gestion des déchets en situation exceptionnelle » Informers les agriculteurs sur la gestion des déchets agricoles en situation exceptionnelle
Professionnels de l'assainissement	Procéder au curage des fosses septiques et des réseaux d'évacuation des eaux usées	
Professionnels de la santé	En cas de pandémie, les médecins doivent être impliqués dans la gestion des DASRI	Informers les professionnels de la santé sur la gestion des DASRI et les mesures sanitaires en cas de pandémies

9. BESOINS EN INSTALLATIONS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT

La gestion des déchets de La Réunion est organisée selon 2 bassins de vie : Nord-Est et Sud-Ouest. Le plan national de gestion des déchets publié par le Ministère de la transition écologique et solidaire en octobre 2019 précise que La Réunion compte comme installations principales de gestion de déchets en fonctionnement :

- 43 déchetteries de collectivités (donnée 2020) et 6 installations de tri/traitement privées exerçant une activité complémentaire de déchetterie professionnelle (données 2017).
- 2 installations de stockage de déchets non dangereux sont en activité sur le territoire de La Réunion pour une capacité annuelle de 250 000 tonnes chacune. On estime que la fin d'exploitation de l'installation de l'ISDND d'ILEVA interviendra courant 2022. L'ISDND de Suez a connu une extension en 2022 augmentant ses capacités à 145 000 t/an supplémentaire, pour un volume de 680 000m³.
- 3 centres de tri des déchets ménagers et assimilés et 12 installations privées de tri/transit de DND.
- 5 plateformes de compostage de déchets non dangereux.
- 2 installations de regroupement/transfert/stockage temporaire de déchets non dangereux.
- 8 installations de tri et transformation de déchets inertes avec opérations de concassage et criblage.
- 7 installations de broyages et/ou de compostage de déchets de végétaux.
- 2 installations de tri/transit/regroupement de déchets dangereux.
- 1 installation de traitement de D3E (traitant également une partie des D3E de Mayotte).
- 11 centres VHU.
- 1 installation de traitement de pneumatiques usagés.
- 1 centre de valorisation des déchets non dangereux comprenant une unité de tri de matière première secondaire, une unité de préparation de CSR et une unité de compostage qui est en cours de construction sur le territoire nord-est.

Au regard des enjeux et du scénario privilégié, La Réunion fait le choix :

- D'une augmentation des actions de prévention permettant de limiter les capacités de valorisation/traitement de déchets à créer
- D'une augmentation des capacités pour la valorisation organique des déchets verts
- D'une valorisation matière accrue : développement des capacités de valorisation du verre et étude pour la valorisation locale des plastiques ;
- De la valorisation énergétique : en lien avec les projets des syndicats du territoire, le plan prévoit la valorisation énergétique des flux ne pouvant être détournés ou ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation organique / valorisation matière ; Les unités de valorisation énergétiques ne sont pas des unités de traitement de déchets et pourront être alimentées par d'autres sources ;
- De réduire l'enfouissement au strict nécessaire en lien avec les objectifs règlementaires ;
- D'une prise en compte d'objectifs de création d'emplois, de problématiques de transport, de qualité de vie des riverains.

Le renforcement du maillage territorial, notamment via les centres de tri, a vocation à diminuer l'impact environnemental et territorial du transport des déchets.

Les installations seront implantées, en fonction de leurs nuisances et de leurs impacts, à une distance suffisante des habitations pour ne pas porter atteinte à la santé des populations riveraines par les émissions possibles (air, retombées atmosphériques, bruit, odeur, etc.).

9.1. Dispositifs de consigne et ressourceries pour réemploi ou réutilisation

Les dispositifs de consignes et ressourceries pour réemploi ou réutilisation sont favorisés sur le territoire, notamment des dispositifs de collecte mis en place par les producteurs ou leur éco-organisme, ainsi que des laveuses et lieux de stockage des emballages consignés, en tenant compte des fonctions urbaines sur les territoires et de manière à garantir un service de proximité.

- 10 ressourceries seront mises en place sur le territoire
- La poursuite de la mise en place de la consigne du verre et des laveuses et stockages liés
- La poursuite de la mise en place de la consigne des barquettes réutilisables en lieu et place des barquettes plastiques et des laveuses et stockages liés

Il est préconisé d'asseoir la localisation des ressourceries tenant compte des densités de populations et des accès et proximités avec les déchèteries. Les consignes seront positionnées prioritairement tenant compte des densités de populations et des usagers (proximité des zones d'achat et de restauration).

9.2. Installations de collecte et de tri des DMA

9.2.1. Déchèteries

Les déchèteries constituent un outil privilégié pour permettre la collecte séparative des déchets valorisables non dangereux et dangereux pour la santé et l'environnement. La diversité des flux acceptés en déchèterie participe à la prévention grâce à la diminution de la toxicité des déchets. Les flux acceptés sur les déchèteries du territoire sont variables mais ne permettent pas de capter les flux de déchets dangereux.

En moyenne, sur le territoire, une déchèterie dessert 20 000 habitants. Le ratio préconisé par l'ADEME est de 1 déchèterie / 15 000 habitants. Il est ainsi préconisé :

- La construction et la mise en service de 19 déchèteries supplémentaires afin d'atteindre un total de 62 déchèteries sur le territoire. Selon les projections de population retenue cela permettrait d'atteindre le ratio de 1 déchèterie pour 15 500 habitants à l'horizon 2030 ;
- Il est par ailleurs préconisé, dans l'attente de la création de ces déchèteries et afin de combler le déficit en équipement, la mise en service de au moins 1 déchèterie mobile par EPCI de collecte ;
- Enfin, il est préconisé par le plan la réhabilitation et le réaménagement de la majorité des déchèteries existantes et ce afin de répondre au développement des nouvelles filières REP mais également de disposer systématiquement sur ces déchèteries d'un espace dédié au réemploi.

9.2.2. Centres de tri et de transit

Afin d'accompagner le développement des performances de la collecte sélective et l'extension des consignes de tri il est préconisé :

- Une augmentation des capacités de tri de l'ordre de 30 000 T à l'échelle du territoire dont au moins 15 000 T sur le bassin nord-est. La création d'un centre de tri sous maîtrise d'ouvrage publique sur ce bassin nord-est pourra être envisagée.
- L'aménagement et la modernisation des deux centres de tri existants sur le bassin sud-ouest en vue d'être en capacité d'améliorer leurs performances et d'accueillir l'extension des consignes de tri

En complément les centres de transit des déchets seront réhabilités et de nouveaux centres pourront être créés.

9.3. Installations de valorisation organique des DMA

Au regard des capacités de valorisation actuelle et de l'évolution projetée du gisement, il est préconisé par le plan :

- L'augmentation des capacités de valorisation organique via la mise en service de plateformes de broyage ou de compostage pour une capacité supplémentaire de 35 000 T ;
- En termes de répartition, il est préconisé de disposer de trois plateformes supplémentaires sur le bassin nord-est et d'une plateforme supplémentaire sur le bassin sud-ouest ;
- Cette préconisation est cohérente avec les futures installations projetées par les deux syndicats de traitement SYDNE et ILEVA.

9.4. Installations de traitement : valorisation matière

La priorité du PRPGD est de maximiser la valorisation matière, axée sur la mise en place rapide de filières opérationnelles.

9.4.1. Valorisation du verre

Le plan favorisera l'ensemble des initiatives territoriales dans le respect des normes de valorisation et de traitement et en premier lieu le réemploi puis le recyclage. Il s'agit de développer les filières de réemploi/réutilisation, recyclage, valorisation du verre (hors DMA) et de les compléter par des actions relatives au soutien à la collecte/lavage dans le cadre du remploi/réutilisation, à la formation des entrepreneurs en lien à l'élargissement des REP.

A titre d'information, il est à noter la création dans la micro-région Sud d'un complexe de recyclage et valorisation des déchets du BTP pour le traitement des déchets de verre, notamment du verre plat, des extincteurs portatifs et les DAE. Le projet dénommé CVD, consiste à transférer / moderniser des filières existantes et à mettre en œuvre de nouvelles solutions de recyclage locales pour les déchets de verre et les extincteurs portatifs de type ABC au sein d'une installation dédiée spécifiquement. L'objectif principal du projet est la production de matières premières secondaires locales utilisées en substitution d'éléments et produits importés.

Les déchets en verre des ménages sont quant à eux composés en grande majorité par du verre creux, notamment les bouteilles et bocaux.

Le CVD permettra de traiter et recycler chaque année :

- 15 à 20 000 t de déchets de verre, valorisés localement dans une filière pérenne innovante
- 2 000 t de déchets de plâtre, dont plus de la moitié est aujourd'hui enfouie
- 4 500 t de DIB avec la possibilité de regrouper et trier les matériaux pour la valorisation matière et /ou énergétique
- 72 t d'extincteurs obsolètes, qui disparaissent dans notre environnement chaque année
- Pérenniser 15 postes et en créer 5 nouveaux
- Concrétiser la créativité et l'innovation réunionnaise et permettre à travers ce laboratoire, le transfert de solution pour d'autres territoires insulaires

Les matières premières secondaires produites seront :

- Poudre de verre micronisée (PVM) pour applications dans les bétons
- Sable et gravier de verre pour la filtration piscine et le BTP
- Matières métalliques
- Cartons et plastiques
- Poudre de plâtre pour fabrication de ciment

Cette installation a été mise en service en 2022.

9.4.2. Valorisation des recyclables secs hors verre

A noter que les déchets liés aux activités économiques sont pris en compte.

Il n'existe pas actuellement de valorisation locale des recyclables secs hors verre. Ceux-ci sont en effet exportés pour être valorisés. On notera toutefois le projet, sur le Centre de tri de l'ouest, de transformation des plastiques en paillette.

L'objectif du plan est toutefois de réduire la part des déchets exportés et diminuant la part des déchets importés, qui permettra de diminuer la consommation des ressources naturelles et la diminution de la production de déchets pour ainsi soutenir la création de filières de valorisations locales. Il convient toutefois d'étudier plus précisément les process techniques ainsi que les débouchés possibles avant de conclure à la mise en place d'unités de valorisation locale de ces flux.

Il est ainsi préconisé par le plan :

- D'accompagner le projet du centre de tri de l'Ouest (maitrise d'ouvrage ILEVA) ;
- D'étudier la possibilité de mise en place d'une unité d'extrusion des plastiques et, en fonction des conclusions de l'étude, de réaliser cette unité sur le territoire réunionnais ;

Dans l'attente de la réalisation de ces projets, les flux concernés continueront à être exportés pour être valorisés.

9.5. Installations de traitement de déchets inertes

2 installations de concassage et criblage de déchets inertes triés ou en mélange (bétons, enrobés, briques/ tuiles et céramiques, ...) étaient en activité en 2018 à La Réunion. En plus de ces deux installations une 3^{ème} installation s'est implantée à Bras-Panon.

En plus de ces installations, 7 carrières sont autorisées à réceptionner des déchets inertes pour les valoriser dans le cadre de la remise en état de la carrière. 4 autres installations ont une activité de stockage de déchets inertes (ISDI).

Une ISDND de l'île (non répertoriée sur la carte ci-dessous) peut également accueillir des déchets inertes pour des opérations de recouvrement journalier ou d'aménagement. Ces opérations sont alors considérées comme des opérations de valorisation.

Focus sur les installations à créer pour la gestion des déchets inertes :

Les deux centres historiques de recyclage de déchets inertes du BTP (VALORUN à St Paul et STS à St Pierre) ont sur des surfaces supérieures ou équivalentes à 3Ha. La plateforme de Bras-Panon, récemment créée (courant 2020), est en cours d'agrandissement et le potentiel de surface libre autour du site, appartenant à la collectivité, lui permettra d'être une plateforme bien structurée de la zone nord-est.

Compte-tenu des zones de chalandise de ces trois installations de recyclage, il est estimé :

- Que 2 centres de regroupement/massification d'environ 3 Ha chacun, devraient être créés sur les zones de St Denis et de St Leu, à horizon 2027. Ces sites viseront à accueillir les déchets des professionnels et des particuliers (collectés éventuellement via les déchèteries de collectivité environnantes), de stocker ces déchets par nature des déchets, de renvoyer ces déchets vers les 3 centres de traitement par camions grands volume, de commercialiser les matériaux recyclés, ce qui permettra d'optimiser le fret entre les centres de traitement et les centres de regroupements/massification. Ils devront être composés d'un pont bascule et de sa cabine de pesée, d'une structure modulaire administrative et pour le personnel, une pelle hydraulique et/ou d'une chargeuse sur pneus. En ce qui concerne les moyens humains, il est estimé que 2 personnes minimum par site seront nécessaires : 1 agent de bascule responsable de site et 1 chauffeur d'engin.
- Que les 3 centres de recyclage déjà existant doivent pouvoir évoluer en surface, et disposer à horizon 2027 de 7 à 8 Ha de foncier chacun.
- Eu égard aux lourds investissements nécessaires pour créer de telles installations et aux coûts de fonctionnement également importants, il est souligné la nécessité de pérenniser les installations de recyclage existantes. Dans le cas où une autre installation de recyclage souhaiterait s'implanter, il est recommandé de se rapprocher des organisations professionnelles et de la Région, afin de s'assurer que cette installation ne fragiliserait pas les installations déjà existantes.

Comme mentionné précédemment, en plus de ces installations, il sera nécessaire d'améliorer le maillage des sites de collecte des déchets inertes du BTP sur les zones de la Plaine des palmistes, la Plaine des Cafres et Ste Rose. Il semble pertinent que la collecte des flux soit réalisée sur les déchèteries de collectivité ou éventuellement d'autres types de sites comme des grandes surfaces de bricolage/ points de vente de matériaux de construction. Cela doit faire l'objet d'un travail de la Région et des organisations professionnelles en collaboration avec les Collectivités concernées et les éco-organismes qui seront agréés pour la REP « Bâtiment ».

9.6. Installations de valorisation énergétique des déchets

La valorisation énergétique des déchets est clairement prévue dans la hiérarchie du traitement des déchets avant l'élimination et constitue un des outils de la politique nationale de prévention et de gestion des déchets et est un élément central de la stratégie d'autonomie énergétique du territoire.

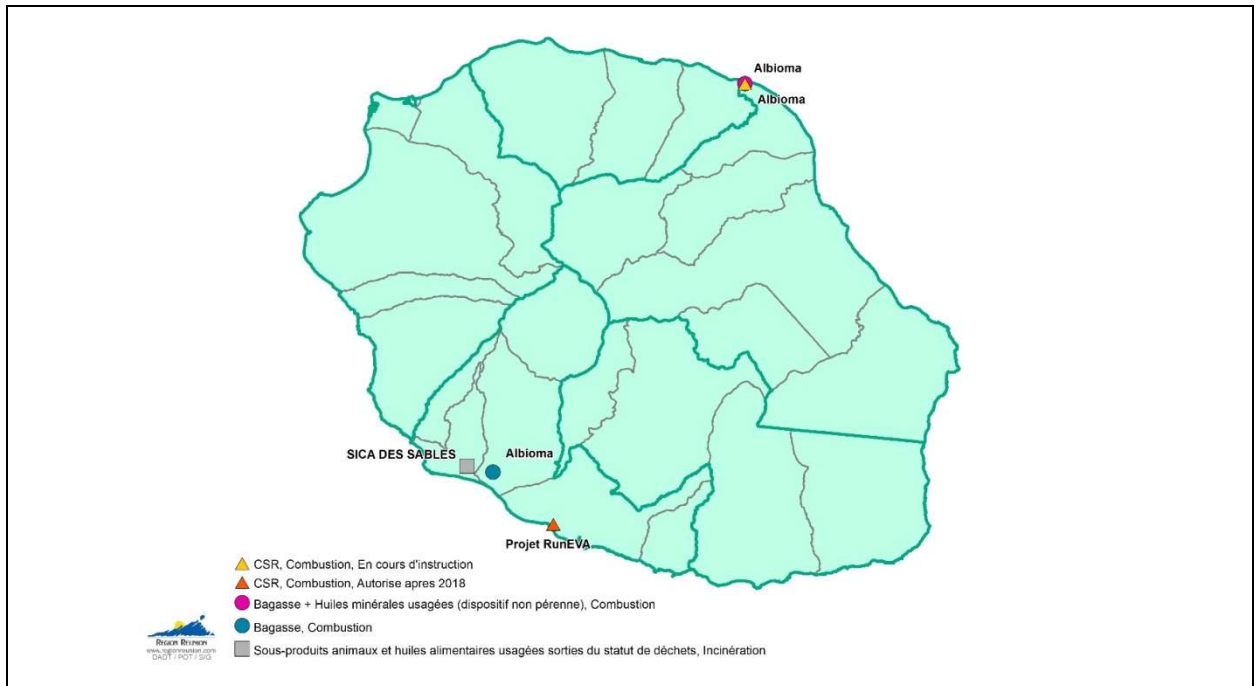
Le plan prévoit la valorisation énergétique des flux suivants :

- Ordures Ménagères résiduelles ;
- Encombrants et mobiliers ménagers et non ménagers ultimes ;
- Déchets verts ultimes ;
- Recyclables secs ultimes ;
- Autres déchets non inertes et non dangereux ultimes ;

Le terme « ultime » désigne les déchets qui ne peuvent être valorisés. La priorité du Plan reste la valorisation matière avec la mise en place de filières opérationnelles locales.

Les syndicats ILEVA et SYDNE sont tous les deux en cours de construction d'une unité de valorisation énergétique. A noter que le SYDNE a déjà mis en service son unité de préparation au CSR.

Figure 57 Carte des installations de valorisation énergétique



Les installations des deux syndicats vont en ce sens :

Tableau 96 Projets des syndicats en matière de valorisation énergétique

Territoire SYDNE	Territoire ILEVA
<p>Projet INOVEST autorisé en 2016</p> <p>Centre de Valorisation Multi filière de la société INOVEST. Le centre entré en service depuis le 22 décembre 2020.</p> <p>Unité de Valorisation Energétique de Combustibles Solides de Récupération (CSR), projet porté actuellement par Albioma</p> <p>Les installations se composent d'une unité de tri et préparation de combustible solide de récupération (CSR) constituée d'une ligne OMR et une ligne DIB/encombrants</p>	<p>Projet RunEVA autorisé en 2021</p> <p>Notification du marché Public Global de Performance pour la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance du Pôle Déchets Sud le 31/12/2018 au groupement dont le mandataire est la SA Constructions Industrielles de la Méditerranée (CNIM) pour la conception-réalisation du pôle déchets. La construction du site a été lancée en août 2021.</p> <p>Création du pôle Déchets Sud RUN'EVA, pôle multimodal d'une capacité globale de 220 000Kt (hors méthanisation) comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un site de tri automatisé des ordures ménagères résiduelles avec valorisation énergétique • Une Unité de Valorisation Energétique (UVE) alimentée en combustibles solides de récupération (CSR) • La réalisation d'une unité de préparation CSR issus de refus de tri d'encombrants • 1 Unité de méthanisation de la fraction fermentescible des ordures ménagères 15 000 t et des biodéchets 15 000 t

Il convient toutefois de noter que les capacités prévues à l'échelle du territoire sont sensiblement supérieures aux tonnages à valoriser énergétiquement selon le plan. Pour autant, les unités de valorisation énergétiques ne sont pas des unités de traitement de déchets et pourront être alimentées par d'autres sources.

Les projets des syndicats sont dimensionnés pour valoriser énergétiquement les tonnages suivants :

Projets de valorisation énergétique	
SYDNE	70 000
ILEVA – combustion	152 000
TOTAL REUNION (combustion)	222 000
ILEVA – Méthanisation FFOM+Biodéchets	30 000
TOTAL REUNION (yc méthanisation)	252 000

Projection des tonnages valorisés énergétiquement par combustion selon le scénario retenu :

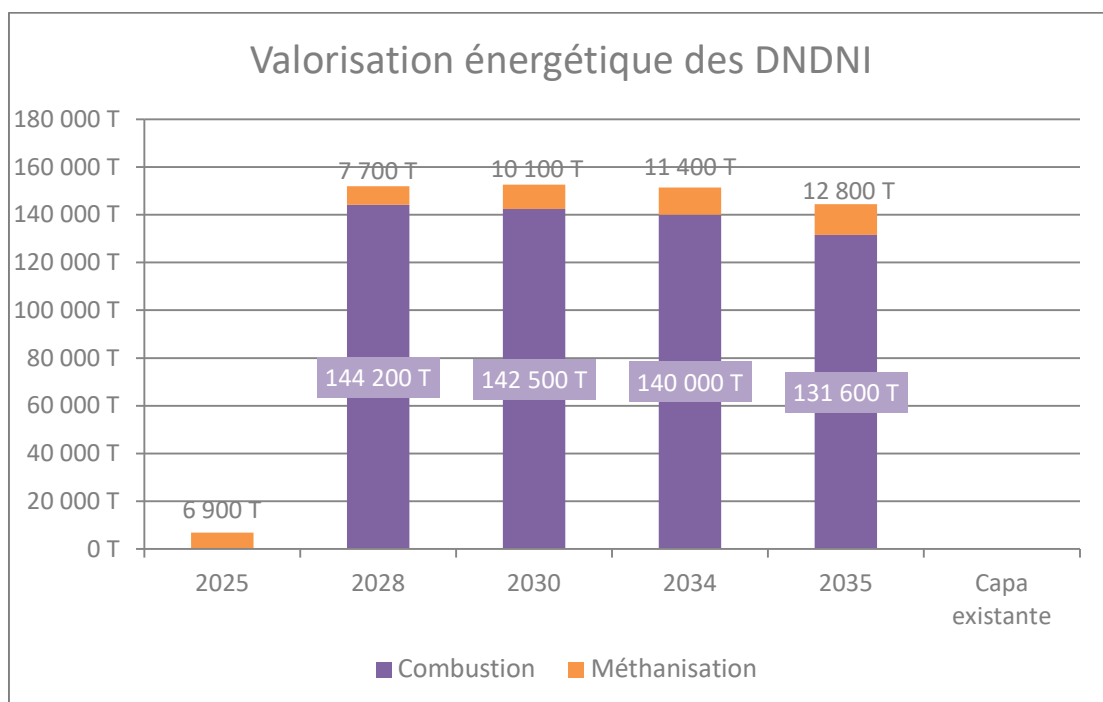


Figure 58 Evolution de la valorisation énergétique des DNDNI à horizon 2025

Il est préconisé par le plan :

- De mettre en œuvre les projets des deux syndicats tels que précisés ci-avant.

A noter que ces capacités sont des capacités maximales qui prennent en compte les jours de maintenance, de panne éventuelle des installations, et la gestion des déchets en période de crise.

- D'autre part, des échanges ont lieu sur une possible mutualisation d'une partie des CSR produits sur le territoire de SYDNE avec l'UVE d'ILEVA. Cette réflexion devra intégrer l'impact de cette variante sur le volet transport.
- Une réversibilité de l'installation par de la valorisation énergétique de la biomasse lorsque le recyclage matière et organique seront optimisés sur le territoire

Il pourra être développé des initiatives locales en matière de recherche et développement dans le traitement des Ordures Ménagères Résiduelles. **La valorisation énergétique devra garantir la réduction des émissions atmosphériques et une surveillance environnementale des fumées et résidus.**

9.7. Installations de traitement des déchets résiduels et centres de transfert

Le stockage de déchets doit être réservé aux déchets ultimes non dangereux. Dans le cas de production de CSR, il est nécessaire de prévoir la capacité d'enfouissement nécessaire pour une partie des déchets non transformés et des résiduels. En 2018, La Réunion comporte les installations de gestion d'OMR suivantes :

- **ISDND** : l'île de La Réunion comporte deux Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND). L'ISDND de Sainte-Suzanne comporte une alvéole dédiée aux déchets à base de plâtre ainsi qu'un casier pour le stockage d'amiante lié à des matériaux inertes. Elle est arrivée à saturation en février 2022. En 2022, l'ISDND de Sainte-Suzanne a connu une extension de ses capacités, autorisant ainsi un stockage de 145 000 t/an pour un volume de 680 000m³. L'ISDND d'Ile-à-St-Pierre est arrivée à saturation en septembre 2022. Les travaux d'extension Tranche 7 sont finalisés pour permettre d'assurer la continuité de service en 2023. ;
- **Tri mécano biologique** : L'établissement exploité par la société INOVEST est une installation permettant le tri des ordures ménagères résiduelles afin de constituer différents flux : des matières premières secondaires valorisables, des combustibles solides de récupération (CSR) après préparation et la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM) qui est compostée dans l'établissement. Cet établissement, autorisé en 2016 a été mis en service en 2020. A compter du 1^{er} janvier 2027, il est interdit d'utiliser la fraction fermentescible des déchets issus de ces installations dans la fabrication de compost.

La carte ci-après localise ces installations.

Figure 59 Carte des installations de gestion des OMR

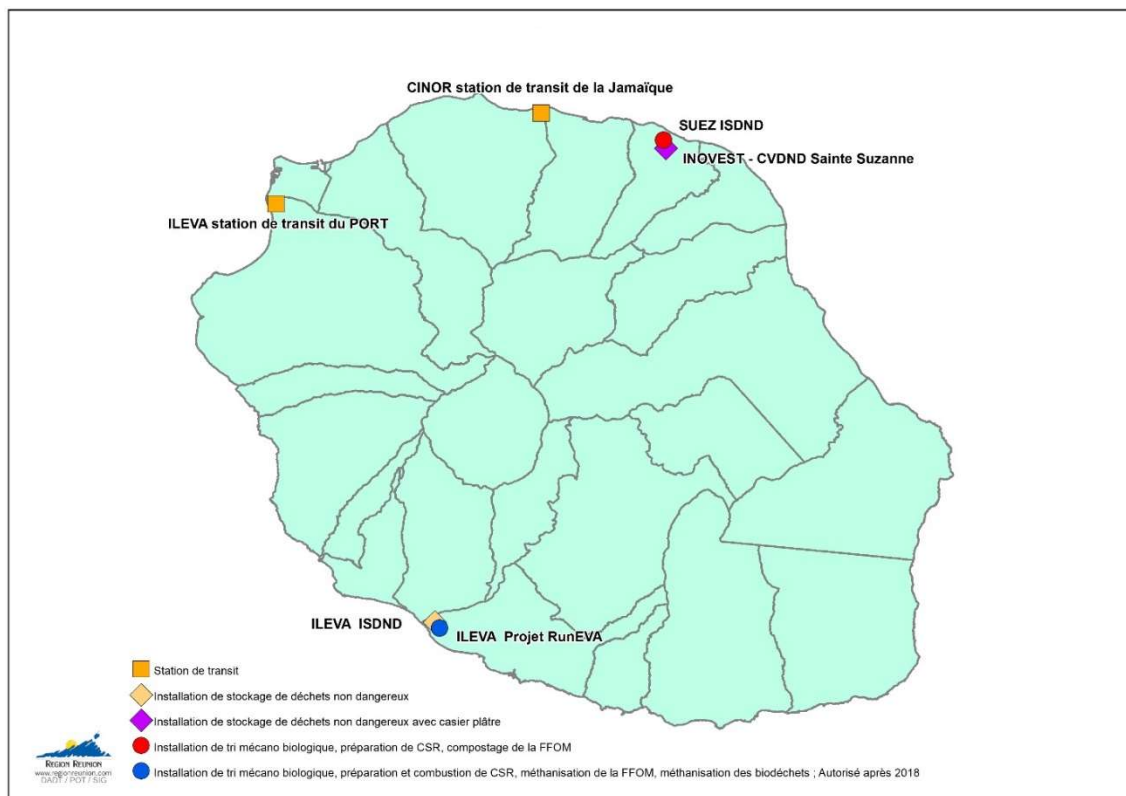


Tableau 97 Projets des syndicats en matière de traitement des déchets résiduels

Territoire SYDNE	Territoire ILEVA
<p>Continuité de service de l'enfouissement : réhausse de l'ISDND par SUEZ, instruction du dossier dès le début 2021 sur les perspectives d'enfouissement avec INNOVEST-SUEZ</p> <p>L'implantation d'une ISDU (Installation de Stockage des Déchets Ultimes) qui devrait être portée par le SYDNE</p>	<p>Réalisation d'une extension de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND), sur le site de Pierrefonds pour le stockage des fractions de déchets non valorisables de 40 000 t/an</p>

Le Plan préconise de limiter au maximum l'enfouissement des déchets sur le territoire. Ainsi le plan préconise :

- **L'extension des capacités d'enfouissement** (demandes d'autorisation des syndicats en cours de traitement) **pour garantir la continuité de service** dans l'attente de la mise en service des UVE ;
- Une capacité de stockage de 70 300 T / an à compter de 2034 ;

Phase transitoire

Toutefois, cela nécessite une phase transitoire le temps de réalisation de l'ensemble des équipements préconisés dans le PRPGD.

Des arrêtés préfectoraux d'extension et de création de capacités de stockages de déchets non dangereux ont été accordés aux syndicats mixtes de traitement des déchets :

- Arrêté Préfectoral n°2022 - 2290 du 10/11/2022 relatif à exploitation d'une installation de traitement et de stockage de déchets non dangereux située au lieu-dit "les Trois Frères" : capacité annuelle maximale 145 000 t/an - capacité maximal total de 680 000 t pour 9 ans
- Arrêté Préfectoral n°2023 - 260 du 30/01/2023 relatif à exploitation d'une installation de traitement et de stockage de déchets non dangereux située au lieu-dit "Rivière Saint-Etienne" : capacité annuelle maximale 240 000 t/an - capacité maximal total de 1 513 000 t pour 24 ans

Planning prévisionnel de mise en œuvre des installations et des capacités de stockage

ANNEE	2021	2022				2023				2024				2025				2026				2028				2034					
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4		
BASSIN SUD/OUEST																															
ISDND T6 – ILEVA	240 000 t/an				Nov																										
ISDND T7 – ILEVA					Nov								240 000 t/an									143 000 t/an				45 000 t/an				45 000 t/an	
UVE – ILEVA																														UVE : 152 000 t/an	
BASSIN NORD/EST																															
ISDND Phase A -SUEZ	200 000 t/an	Mars																													
ISDND Phase B+C -SUEZ			Avril										145 000 /an (y compris CSR)																		
ISDU – SYDNE																										85 000 t/an				53 800 t/an	25 300 t/an
UVE – ALBIOMA																														UVE : 70 000 t/an	

Les capacités de stockage préconisées par le plan sont précisées ci-dessous :

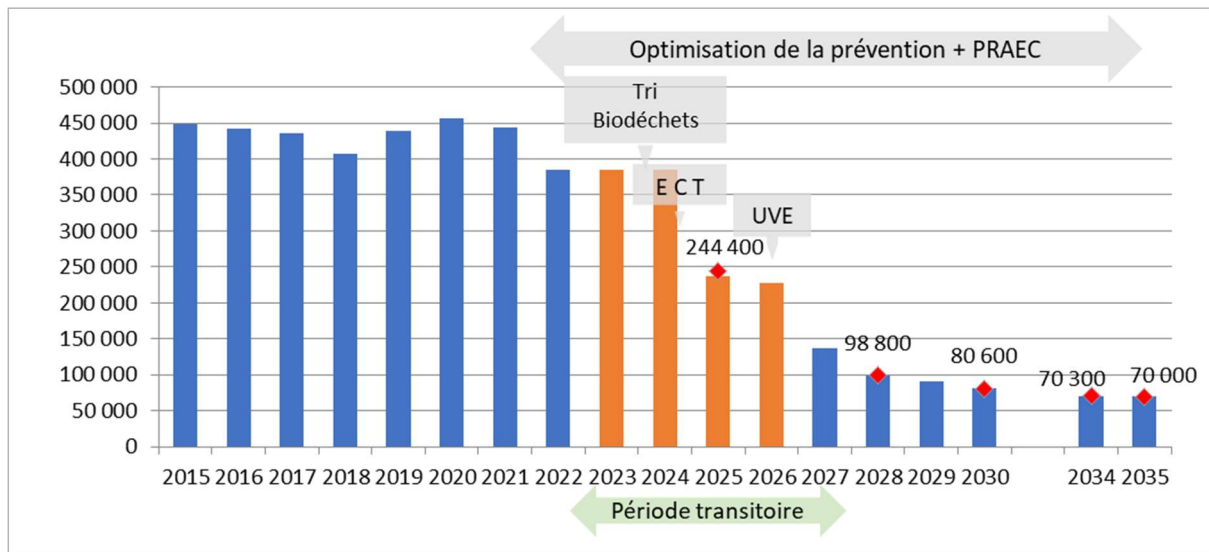


Figure 60 Période transitoire relative à l'évolution des capacités de stockage

Le scénario proposé par le PRPGD de La Réunion permet de réduire les capacités d'enfouissement conformément aux objectifs règlementaires. Au regard des besoins du territoire en matière d'enfouissement et la mise en œuvre des installations, la durée de vie de ces installations pourrait être allongée.

Afin de réduire le risque de rupture de la continuité du service public d'élimination des déchets, les opérateurs publics et privés de gestion des déchets devront respecter le planning de mise en œuvre des outils multifilières de traitement des déchets, au regard des dernières autorisations réglementaires accordées pour la création et l'extension des capacités de stockage des déchets non dangereux.

9.8. Installations de traitement des sous-produits animaux

Au regard des besoins en matière de traitement des sous-produits animaux, le plan préconise une installation de 21 000 t/an pour le traitement de la filière avicole dans le bassin Sud-Ouest aux horizons du PRPGD. Cette installation sera localisée sur le bassin Sud-Ouest. Actuellement, les SPan sont enfouis avec les OMR, ou, quand les conditions le permettent, vers des plateformes de compostage.

Lors des situations de crise, les SPan pourront être acheminés vers les UVE.

9.9. Installations de traitement des déchets dangereux

Certains déchets dangereux doivent faire l'objet d'un traitement avec ou non recyclage sans qu'il y ait possibilité de le faire sur l'île. Ils doivent alors être exportés (ex : piles et accumulateurs, lampes). Une installation de traitement des batteries usagées est prévue (ECOPUR).

D'autres déchets dangereux pourraient être stockés dans des décharges de déchets dangereux : par exemple les produits chimiques des ménages dont la filière REP n'a pas encore été mise en place à La Réunion faute d'exutoire économiquement acceptable. Il en est de même pour certains déchets dangereux d'activité économique (ex : produits phytosanitaires en agriculture, produits chimiques d'activités économiques).

La création d'une filière locale d'élimination de ces déchets dangereux (exemple : les déchets chimiques des ménages) pourrait permettre d'éviter que ces déchets ne soient éliminés vers les filières de déchets non dangereux, telles que celle des déchets ménagers et assimilés.

La Région a lancé une étude sur ce volet une installation de traitement des batteries usagées est prévue (ECOPUR).

Dans le cadre de l'élaboration du PRPGD de La Réunion, la Région Réunion a confié en 2022 à Safège Ingénieurs Conseils une étude relative à la création d'une Installation de Stockage des dangereux à La Réunion. Cette étude propose deux scénarios et la gestion des déchets en période de crise présentés dans le tableau suivant :

Scénario 1 : Exportation des déchets dangereux	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une plate forme de transit des déchets dangereux de 2 095 tonnes • Estimation Coût : 4 M€ (hors maîtrise foncière) + 1 800 €/t du coût à l'exportation • Localisation proche du Port maritime et création de 25 emplois
Scénario 2 : Création d'une ISDD	<ul style="list-style-type: none"> • ISDD de 15 000 t/an pour une durée de 20 ans (300 000 t) • Type de déchets admis : déchets d'Épuration de fumées, amiantes friables • Emprise foncière : 15 ha • Installation de stabilisation-solidification d'une capacité de 12 000 t/an • coût investissement : 35,9 M€ (hors foncier, accès au site, géométrie, transport, etc) • Coût exploitation : 3 M€ • Coût évalué à 900 €/t en cas de création d'une filière • Emplois : 15 créations directs et 20 emplois indirects
Gestion des déchets en situation en crise	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une plateforme de transit de déchets dangereux de moindre capacité

Afin d'éviter les situations de saturations des installations de regroupement des déchets dangereux et de favoriser l'autonomie du territoire, notamment en temps de crise, le scénario 2 : création d'une ISDD de 15 000t/an sur le territoire réunionnais est préconisé et encouragé par les deux syndicats mixtes de traitement des déchets (SYDNE et ILEVA).

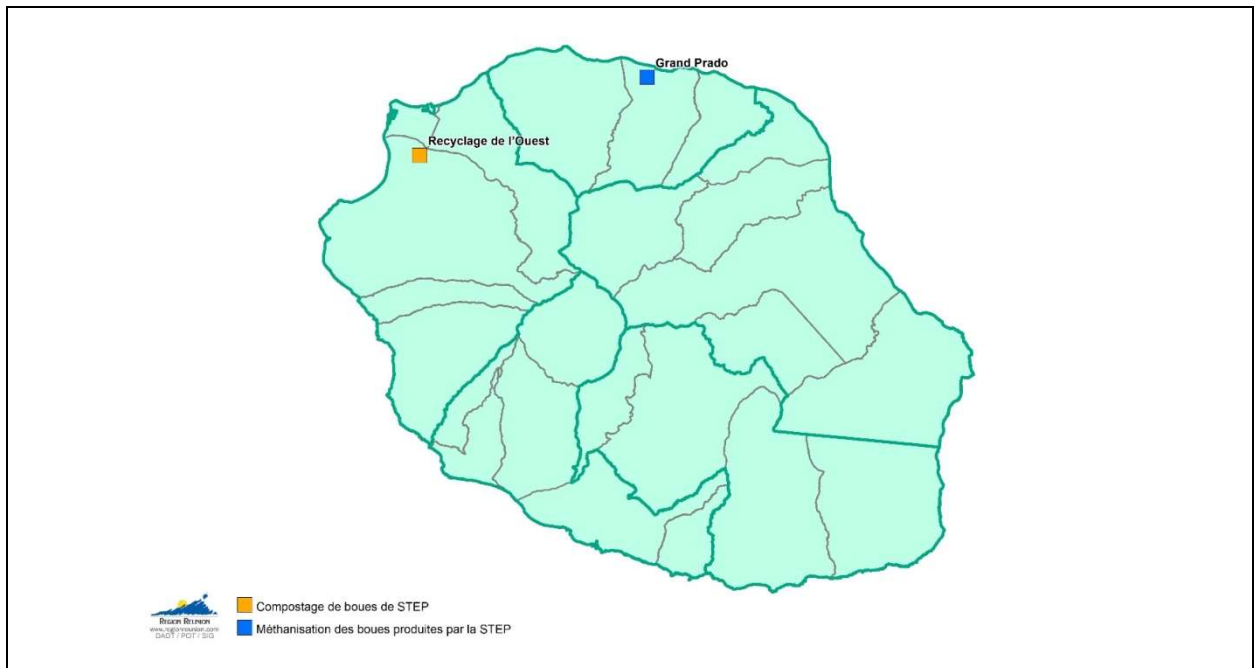
De plus, la création d'une plateforme de transit des déchets dangereux de 2 095 t est préconisée (scénario 1). Cette installation aura pour objet de compléter le maillage des plateformes de transit existants sur le territoire, sans menacer leur pérennité. Les déchets entrants seront notamment l'amiante non lié et les Résidus d'Épuration de fumée.

9.10. Installations de traitement des boues de STEP

2 installations sur le territoire réunionnais, ont une activité de valorisation organique de boues issues de stations d'épuration : l'installation RECYCLAGE DE L'OUEST a une activité de compostage, et l'installation GRAND PRADO a une activité de méthanisation des boues et valorisation du digestat en amendement organique. Elles sont localisées sur la carte ci-après.

Selon les opportunités environnementales, techniques et économiques, le procédé de co-compostage (c'est-à-dire, le compostage des boues de STEP et des déchets verts) pourra s'avérer pertinent. Ainsi, de nouvelles installations de plateformes de co-compostage pourront être mises en activité.

Figure 61 Sites de valorisation organique des boues de STEP



9.11. Installations de traitement de VHU

La collecte des dépôts sauvages de VHU assurée par les EPCI, puis par VHU Réunion est primordiale pour limiter les gîtes larvaires. La pérennité de la filière légale doit également être assurée, afin de limiter la création de sites illégaux et de dépôts sauvages. Or, elle repose en grande partie (article R.543-156-1 du code de l'environnement) sur l'implication des producteurs et sur l'honnêteté des différents acteurs de la filière (centre VHU, assureurs, garagistes, etc.).

L'action de l'État de lutte contre les sites illégaux est également indispensable pour assurer la pérennité de la filière légale.

Le plan d'action de prévention et de gestion des VHU dans les DOM et l'étude de gisement, doivent permettre d'évaluer le besoin en centre VHU sur le territoire réunionnais. En l'état le PRPGD préconise l'installation de préconise 5 installations complémentaires.

9.12. Installations de collecte et de traitement des déchets produits en situation exceptionnelle

Il est nécessaire d'anticiper les problématiques de la gestion des déchets en situations exceptionnelles avec trois actions majeures sur les installations et équipements :

- Préparation des zones de stockage temporaires :
 - Les entreposages (stockages) primaires ou plateformes d'urgence pouvant être situés directement sur le littoral pour le dépôt immédiat, le tri, le regroupement et le transfert journalier des déchets (macrodéchets, polluants, matières et matériaux souillés) issus d'un ou de quelques chantiers de nettoyage du littoral situés à proximité immédiate (ou parfois récupérés en mer)

- Les entreposages (stockages) tampon dits « intermédiaires » proches du littoral et servant au regroupement de plusieurs chantiers de ramassage et de stockage primaires.
- Les sites d'entreposages (stockages) lourds, qui massifient les lots de déchets des sites précédents, dans l'attente de leur traitement définitif. Cet entreposage (stockage) s'inscrit dans une perspective de moyen terme (durée de plusieurs mois, éventuellement supérieur à un an), mais ne peut en aucun cas dépasser une durée de trois ans. Dans les situations où le traitement définitif des déchets ne pourrait pas intervenir dans un délai inférieur à 3 ans, il conviendra de transférer les déchets majoritairement vers un ISDU ou sur une installation classée sous la rubrique 2760 qui devra satisfaire l'ensemble des prescriptions relatives aux installations de stockage de déchets.
- Préparation des installations existantes pour gérer des situations de crise
- Inventaire de l'ensemble des moyens de collecte des déchets : moyens des collectivités et des professionnels, analyse du recours à des moyens de manutention et de transport bénévoles peut être sollicité principalement auprès des agriculteurs et des entreprises de BTP, attention portée à l'équipement de sécurité et de protection du personnel (kits de premiers soins, masques, casques, vestes, chaussures et gants de travail...) afin d'organiser et d'assurer des conditions de travail sécurisées pour les travailleurs.

9.13. Localisation des installations

Les unités de traitement des déchets doivent se situer prioritairement dans les zones à vocation urbaine. Exceptionnellement elles peuvent être situées en zone agricole, sous réserves de démontrer l'impossibilité technique et financière de localiser l'équipement en zone urbaine. Les centres de traitement des déchets ne peuvent pas se situer en zone naturelle, en zone de coupure d'urbanisation, en zone de continuité écologique.

Les choix de localisation des installations devront analyser et minimiser les impacts sur la santé des riverains des projets et sur la qualité des sols et sur le réseau hydrographique.

La gestion des déchets et la location des installations est encadrée par les prescriptions n°22 et n°4 du SAR.

- Les unités de traitement des déchets doivent être localisées dans les zones à vocation urbaine.
- La répartition des équipements doit viser à ce que chaque bassin de vie soit en mesure de gérer sur son territoire les déchets qu'il produit et sous réserve de possibilités de mutualisation.
- Les équipements de gestion des déchets ne peuvent pas être situés au sein des coupures d'urbanisation. En effet, toute nouvelle construction y est interdite. De plus, si la définition de celle-ci revient au Schéma d'Aménagement Régional (SAR), il revient aux PLU de les délimiter précisément à leurs échelles respectives. Ainsi, lors de sa mise en compatibilité avec le SAR, un PLU peut proposer de redéfinir de manière plus fine le périmètre d'une coupure d'urbanisation, pour prendre en compte la nécessité de réaliser un équipement de gestion des déchets. Cette modification de zonage peut s'effectuer sous couvert de justifications sur l'impossibilité de réaliser cet équipement dans des zones à vocation urbaine du PLU en vigueur. A noter que le SAR a été mis en révision par délibération n°DAP2021_0042 du 22 novembre 2021. Les révisions pourront alors apporter des modifications aux éléments cités-ci-dessus.
- Les unités de traitement des déchets ultimes peuvent être autorisés en espaces agricoles, sous réserves de démontrer qu'aucun autre emplacement ou aucune autre solution technique n'était envisageable à un coût économique ou environnemental supportable pour la collectivité. Ces équipements situés en zone agricole devront faire l'objet d'un avis conforme de la CDPENAF.

Plus précisément et par type d'installation :

- Les dispositifs de consigne seront proposés dans les zones urbaines, autant que possible en proximité des zones de consommations directes des produits collectés
- Les dispositifs de ressourçerie seront positionnés autant que possible au sein ou en proximité des déchèteries
- Les 19 déchèteries supplémentaires seront positionnées en priorité à proximité des zones urbaines denses actuellement non desservies (Saint-Leu, Saint-Gilles, Saint-Benoît, Saint Philippe, Saint Joseph, Saint-Pierre Grands Bois)



Figure 62, Emplacement des déchèteries au regard de la densité de population

- Les centres de tri et de transit ont vocation à compléter l'offre existante et limiter les transports de déchets. Un nouveau centre de tri sera créé sur le bassin Nord-Est, en complément de celui déjà existant au Port, idéalement sur Saint-Leu ou Trois-Bassin. De nouveaux centres de transit pourront être implantés sur le secteur Est (à Saint Leu), sur le secteur Sud (à Saint Joseph) et au Nord-Ouest (sur Saint-Benoît ou Bras-Panon).
- Concernant les installations de valorisation organique des DMA, trois plateformes supplémentaires sur le bassin nord-est et d'une plateforme supplémentaire sur le bassin sud-ouest.
- De nouveaux sites de collecte des déchets inertes du BTP devront être localisés prioritairement sur les zones de la Plaine des palmistes, la Plaine des Cafres et Ste Rose. Il semble pertinent que la collecte des flux soit réalisée sur les déchèteries de collectivité ou éventuellement d'autres types de sites comme des grandes surfaces de bricolage/ points de vente de matériaux de construction.

- Concernant les installations de traitement des déchets inertes seront créées 2 centres de regroupement/massification d'environ 3Ha chacun, sur les zones de St Denis et de St Leu, à horizon 2027. Les 3 centres de recyclage déjà existant doivent pouvoir évoluer en surface, et disposer à horizon 2027 de 7 à 8 Ha de foncier chacun.
- Concernant les installations de valorisation énergétique des déchets, aucune installation complémentaire n'est prévue au-delà des projets en cours (INOVEST autorisé en 2016 et RunEVA autorisé en 2021)
- Concernant les installations de traitement des déchets résiduels, les projets en cours intègrent la réhausse de l'ISDND par SUEZ, instruction du dossier dès le début 2021 sur les perspectives d'enfouissement avec INNOVEST-SUEZ, une extension de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) sur le site de Pierrefonds et l'implantation d'une ISDU (Installation de Stockage des Déchets Ultimes) qui devrait être portée par le SYDNE. Le nouveau lieu d'implantation de cet ISDU devrait être connu en 2024, à partir de l'analyse des opportunités foncières disponibles dans la région nord-est.
- Les installations de traitement des sous-produits animaux : le plan préconise une installation de 21 000 t/an pour le traitement de la filière avicole dans le bassin Sud-Ouest.
- Concernant les installations de traitement des déchets dangereux, les études seront approfondies pour l'éventuelle implantation d'une Installation de Stockage de Déchets Dangereux. Une plateforme de transit des déchets dangereux de 2 095 t doit être implantée en proximité du Port Maritime.
- 5 centres VHU sont programmés, prioritairement sur Saint-Denis, sur Saint-Leu, Saint-Joseph et sur Sainte-Rose ou Saint-Benoît.
- Les installations de collecte et de traitement des déchets produits en situation exceptionnelle devront être prévues en priorités sur des zones littorales ou sur des zones adaptées non exposées aux risques.

La gestion des déchets est encadrée par la prescription n°5 du SMVM.

- Les unités de traitement des déchets sont implantées dans les sites identifiés par le PDEDMA, sous réserve de respecter les dispositions législatives et réglementaires à l'utilisation de l'espace.
- L'extension des centres d'enfouissement de Saint-Pierre (30ha) et de Sainte-Suzanne (30ha) est intégrée au SMVM

9.14. Acteurs des projets d'installation

Concernant les installations les acteurs majeurs sont les EPCI et syndicats en place (SYDNE et ILEVA). La DEAL interviendra dans le contrôle du respect des procédures et obligations relatives aux équipements créés.

10. MODALITES DE MISE EN OEUVRE, EVALUATION ECONOMIQUE ET SUIVI DU PLAN

10.1. Modalités de suivi de la mise en œuvre des actions du plan

En accord avec la circulaire du 25 avril 2007 qui rappelle que « le Plan ne doit pas être considéré comme figé après son adoption, mais bien comme un instrument dynamique et évolutif », le suivi fait partie à part entière de la vie du plan. Dès lors, la Commission Consultative et la Région sont au centre de cette démarche.

Cependant, si la Région est chargée du suivi du plan, c'est aux collectivités et acteurs privés de la gestion des déchets qu'il incombe de mettre en œuvre les actions préconisées par le Plan afin d'atteindre les objectifs.

L'enjeu du suivi est donc multiple :

- Donner l'impulsion nécessaire aux différents acteurs de la gestion des déchets de la Région (Collectivités, industriels, PME, usagers du service...) pour que les préconisations du Plan puissent être portées au niveau local, puis mises en œuvre ;
- Mesurer les indicateurs choisis comme référence pour faire état des progrès effectués grâce au Plan ;
- Veiller au respect du Plan ;
- Réactualiser les données de façon périodique, afin de disposer à tout instant d'un document à jour, pouvant servir d'outil d'aide à la décision aux porteurs de projet.

L'article R.541-24-1 du Code de l'environnement prévoit que l'autorité compétente, à savoir le Président de la Région, présente une fois par an à la Commission Consultative un rapport relatif à la mise en œuvre du plan. Cela permet de suivre l'évolution des indicateurs et de l'avancement des projets et de prendre des mesures rectificatives si l'évolution de certains d'entre eux semble insuffisante. La Commission Consultative valide les éléments que lui soumet l'observatoire.

La Région est donc en charge de piloter le suivi du plan. L'objectif du suivi est double :

- Permettre la mise en place d'une méthodologie pertinente pour répondre aux besoins des acteurs ;
- Partager les retours d'expériences afin de réussir à mobiliser les acteurs concernés.

La Région en tant que pilote de la mise en œuvre du plan, a ainsi pour rôle de mettre à jour les données du suivi tous les ans. Cette mise à jour sera effectuée en collaboration étroite avec les acteurs de la gestion des déchets.

Par ailleurs, le décret n°2011-828 du 11 juillet 2011 décrète que le Plan fait désormais l'objet d'une évaluation tous les 6 ans. Cette évaluation doit contenir :

- Un nouvel état des lieux de la gestion des déchets ;
- La synthèse des suivis annuels et en particulier le bilan des indicateurs définis par le Plan ;
- Ainsi qu'une comparaison entre le nouvel état des lieux et les objectifs initiaux du plan.

Cette évaluation, ainsi que les conclusions relatives à la nécessité de réviser partiellement ou complètement le Plan sont soumises, pour avis, à la Commission Consultative d'élaboration et de suivi du Plan et au préfet. Elles sont ensuite arrêtées par l'organe délibérant et publiées.

10.2. Modalités de suivi de l'atteinte des objectifs du Plan

Le suivi du Plan a pour objectif l'évaluation de la mise en œuvre concrète, grâce à la connaissance du gisement, des prescriptions, préconisations et actions du plan. Il permet de vérifier les impacts sur la gestion des déchets à l'échelle du département et de redéfinir éventuellement, selon les résultats observés, de nouveaux objectifs.

Pour un suivi efficace, il convient de proposer des moyens concrets aux acteurs du suivi du Plan et aux collectivités compétentes dans la gestion des déchets. Des actions types, répondant à un besoin réel des acteurs de la gestion des déchets sur l'île de la Réunion, peuvent être développées :

- Définir des éléments de comparaison pertinents entre collectivités, notamment concernant les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, afin de donner aux collectivités une base commune de référence ;
- Créer un espace d'échange afin de partager différents retours d'expérience entre services techniques et élus ;
- Limiter le nombre de sollicitations des collectivités et travailler avec leurs données pour effectuer le suivi.

Pour le suivi du Plan, la connaissance du gisement et des filières de traitement constitue un enjeu important. En effet, afin de mesurer l'impact des préconisations du plan, il convient de connaître sur la durée la quantité, la destination et la valorisation des différents flux de déchets produits sur le département.

Le tableau ci-après présente les différentes sources de données disponibles permettant d'évaluer la gestion des déchets non dangereux sur le territoire et identifie les données nécessaires à son suivi.

Suivi de la gestion des déchets non dangereux	Déchets Ménagers et Assimilés	Déchets d'Activités Economiques	Sous-Produits d'Assainissement
Gisement	Données collectivités et Observatoire	Données professionnels et chambres consulaires	Données collectivités, exploitants et chambre d'agriculture
Traitement et valorisation	Données collectivités, Observatoire et éco-organismes		
Données Observatoire et installations de tri et de traitement			

Il est indispensable que le travail de suivi de la gestion des déchets non dangereux s'inscrive dans la durée afin de pouvoir disposer de données fiables pour le suivi du plan.

Un enjeu fort du Plan est notamment la connaissance du gisement de Déchets d'Activités Economiques. Un travail important d'échanges avec les chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, etc.) est préconisé par le plan.

Des indicateurs sont définis pour chaque action afin de suivre la mise en œuvre des préconisations du plan. Ces indicateurs jouent un rôle capital pour le suivi du plan.

10.3. Indicateurs organisationnels et financiers

10.3.1. Indicateurs organisationnels

Les indicateurs organisationnels sont donnés à titre indicatif.

Les indicateurs organisationnels ont été établis à partir des données « Indicateur du Contenu en Emploi » (ICE) de l'ADEME. L'ICE représente le nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) nécessaire pour traiter 1 000 tonnes de déchets au cours d'une année, selon les différents types de déchets et de traitement.

Il est à noter que les ratios sont calculés à partir de données nationales sur différents types de process de traitement ; le nombre d'emplois est donc un ordre de grandeur, qui devra être approfondi lors des études de faisabilité préalable à la réalisation des unités de traitement.

Aux emplois dédiés aux équipements de gestion des déchets, s'ajoutent les emplois de la gestion du service public par les Collectivités. Ce nombre d'emplois devrait être impacté par la mise en place du Plan de prévention, ces emplois supplémentaires à créer ne sont pas pris en compte.

10.3.2. Indicateurs financiers

Les coûts d'investissement et de fonctionnement sont donnés à titre indicatif uniquement. En effet, les coûts varient fortement selon le type d'installation et de process utilisé, la MOA publique ou privée, etc.

Les coûts présentés dans ce rapport sont issus, par ordre de priorité : des données des maîtres d'œuvres lorsque ceux-ci ont été transmis, des données des anciens Plans et en absence de données de ratio métropolitain. Comme pour les indicateurs organisationnels, les indicateurs financiers, pour les coûts d'investissement ainsi que pour ceux de fonctionnement, devront être approfondis lors des études de faisabilité préalable. Les données du présent rapport sont des ordres de grandeur.

10.3.2.1. Coût de la prévention

L'atteinte des objectifs fixée pour le scénario nécessite un renforcement des actions de prévention des déchets. Une estimation des moyens complémentaires à allouer pour l'atteinte des objectifs est présentée ci-dessous. Les coûts d'investissement et de fonctionnement sont donnés à titre indicatif uniquement. En effet, les coûts peuvent varier fortement selon le type de prestations réellement mise en place par les collectivités, la maîtrise d'ouvrage publique ou privé, le choix des solutions à mettre en œuvre, etc.

Tableau 98 Estimations financières de la prévention

	Investissement	Fonctionnement
Expérimentation de la tarification incitative	9 M€ - 10 €/hab	3 M€/an – 3 €/hab (hors diminution des coûts de collecte et traitement)
Extension des consignes de tri pour les plastiques	4 M€ - 4 €/hab	0 €/an (hors unité de tri et de traitement)
10 Ressourceries	1 M€ - 1 €/hab	2 M€/an – 2 €/hab (hors recettes)
Intensification de la communication	1 animateur par EPCI (minimum) : 200 k€/an Création/mise en œuvre d'un plan d'actions ambitieux : 4,5 M€/an - 4 à 6 €/hab	

10.3.2.2. Coût de la gestion

Les acteurs qui assument le coût de gestion des déchets en situation ordinaire le font aussi pour la gestion des déchets de situations exceptionnelles. Ces acteurs sont les collectivités compétentes, les producteurs et détenteurs de déchets et les éco-organismes. Ce coût inclut :

- Les déblaiements et nettoyage des voiries et autres emplacements encombrés temporairement, ainsi que la remise en état des réseaux d'assainissement (curage...) ;
- L'aménagement et le fonctionnement des sites de stockage temporaires (ICPE 2719) ;
- Les coûts de transport et de traitement ;
- La remise à l'état initial des sites de stockage temporaires ;
- Les diagnostics environnementaux en cas de pollution des sols, des eaux et des productions agricoles.

La Réunion affiche un coût moyen aidé élevé. Les raisons de ces surcoûts sont largement documentées : transport maritime, vie chère outre-mer, une collecte en porte à porte prépondérante, l'usure prématurée des matériels en raison du climat, le coût du foncier, parfois le manque de concurrence...

En 2020	France	Guadeloupe	Guyane	La Réunion	Martinique	Mayotte
Coût de gestion aidé/hab/HT	93	179	86	171	187	108 ^{52(±)}

Figure 63 Coût de gestion aidé (rapport sénatorial n° 195 2022-2023)

Taux moyen de la TEOM (en %)

	2019	2020	2021
Guadeloupe	16,4	16,8	17,1
Guyane	14	14	14
Martinique	15,1	15,1	16
La Réunion	16,2	16,2	16,2
Mayotte	13,8	14,3	16,8
France entière	8,8	8,8	9

Source : Ministère de l'économie et des finances

Figure 64 Taux moyen de la TEOM (rapport sénatorial n° 195 2022-2023)

Les financeurs complémentaires volontaires pour la gestion des déchets en situations exceptionnelles peuvent inclure l'État, les départements, les Agences de l'eau et l'Union européenne.

10.3.2.3. Les déchèteries

En termes d'investissement les hypothèses retenues sont :

- Déchèterie fixe : 1 500 000 € HT ;
- Déchèterie mobile : 200 000 € HT.

Aux coûts d'investissement s'ajoutent les coûts de fonctionnement composés de :

- Dépense de personnel ;
- Coût de l'enlèvement (impact fort du transport selon la destination des flux) ;
- Recettes de valorisation : en lien avec les repreneurs agréés par les différentes filières REP.
- Les collectivités qui s'engagent dans la création de déchèterie peuvent demander des aides publiques auprès de l'ADEME, de la Région et du Département (aides spécifiques dans le cadre du fonds européen FEDER).
-

10.3.2.4. *La collecte des biodéchets*

Aucun dispositif particulier n'est retenu pour la collecte séparative des biodéchets. Les différents dispositifs pouvant être utilisés seront :

- La collecte en porte à porte
- La collecte en apport volontaire
- Le compostage à domicile

La valorisation de ces biodéchets collectés se fera par compostage au Nord de l'île et par méthanisation au sud de l'île.

	Investissement	Fonctionnement
Collecte des biodéchets	15 M€ - 17 €/hab	20 M€/an – 22 €/hab

10.3.2.5. *Les équipements de valorisation*

Les principaux équipements sont réalisés par les Syndicats.

Par délibération n°CS210129_11 relative à l'ajustement du plan de financement prévisionnel des équipements de l'outil multifilières du Comité Syndical du 29 janvier 2021, ILEVA fait état d'un coût total du projet s'élève à 304 M€ en incluant le pôle déchet Sud (250 M€), le raccordement EDF (17 M€), l'adaptation des centres de tri existants (19 M€) et la tranche 7 de l'ISDND (18 M€). Le montant total des subventions attendues pour le Pôle Déchets Sud s'élève à 37,4 M€ dont :

- 15,9 M€ ADEME (14 M€ Unité de Valorisation Energétique (UVE) et 1,9 M€ méthanisation)
- 21,5 M€ FEDER dont 18,5 M€ mesure 5.03 (unité de tri mécanique des ordures ménagères et de préparation de Combustible Solide de Récupération (CSR) et 3 M€ sur mesure 4.02 (méthanisation).

SYDNE a signé en novembre 2017 un marché de prestation de service avec la société INOVEST, au sujet de la valorisation et de l'élimination de ses principaux déchets OMR, encombrants, refus de tri de collecte sélective, refus de tri de déchets verts, placoplâtre) au CVDND (Center de Valorisation des Déchets Non Dangereux) situé sur la commune de Sainte-Suzanne, au lieu-dit Les Trois Frères. Ce marché s'est terminé en octobre 2026.

10.4. Evaluation économique : Coûts et emplois induits du PRPGD

10.4.1. Actions de prévention

Axes	Actions	Sous-actions	Coûts induits	Emplois induits
Sensibilisation et promotion de bonnes pratiques et de retours d'expériences locales de prévention et gestion des déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire	Continuer à sensibiliser et informer les ménages sur les actions de réduction des déchets et leur modèle alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer et mettre en œuvre des plans d'actions « prévention des déchets » : PLPDMA, CODEC, CODOM Coordonner et animer avec des acteurs réseau Harmoniser les actions de sensibilisation / communication de proximité et mettre en place un guide pour les particuliers et une centralisation des questions Sensibiliser les enfants sur le « mieux manger » au travers d'animations en écoles Sensibiliser la population, organiser des formations, créer des outils de communication, poursuivre les actions exemplaires (gaspillage alimentaire, compostage, stop pub, etc.) Partager les retours d'expérience locaux 	<p>Fonctionnement : 250 000 € / an</p> <p>Au minimum 1 animateur par collectivité, soit 50 000€ par collectivité, pour la mise en œuvre et l'élaboration d'un plan d'actions ambitieux : 2 à 3 €/hab.</p> <p>L'augmentation du budget « prévention » permet, à terme, de diminuer les coûts de collecte et de traitement</p>	5 ETP
Sensibilisation et promotion de bonnes pratiques et de retours d'expériences locales de prévention et gestion des déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire	Mettre en place des modules de formation/sensibilisation sur la prévention et la gestion des déchets par secteur d'activités / Développer l'information des acteurs (hors ménages)	<ul style="list-style-type: none"> Définir un pilote pour coordonner les actions de sensibilisation/ formation à destination des entreprises et associations et continuer à animer le territoire de façon coordonnée Recenser, par secteur/type d'activité, les formations liées à la prévention ou à la gestion des déchets existantes Créer un programme de formation/ sensibilisation, par secteur/type d'activité, organisé en différents modules, concernant notamment : <ul style="list-style-type: none"> La prévention des déchets, dont le réemploi et la réutilisation La responsabilité des acteurs et la traçabilité des déchets, etc. Mettre en place des formations techniques dédiées à l'utilisation des matières première secondaires (grave recyclée, granulats de caoutchouc, ...) Continuer à organiser des sessions de formations/ sensibilisation ouvertes aux 	Fonctionnement : 500 000 € / an	Sans objet

acteurs de La Réunion et auxquelles les différents types d'acteurs concernés pourront s'inscrire en fonction de leur activité et de leur niveau de connaissance. Privilégier le travail de terrain dans les entreprises en s'appuyant notamment sur l'expérience de la CMA

- Continuer à former les chargés d'opération et les maîtres d'œuvre (BTP)
- Organiser des formations ciblées pour les vendeurs de biens d'occasion et issus de la réparation afin de favoriser leur pérennité et développement
- Continuer à déployer la méthodologie MFCA (Material Flow CostAccounting), à faire monter en compétence les bureaux d'études locaux sur ces sujets et à lancer des opérations collectives.
- Faire connaître les outils de sensibilisation existants (outils développés par la CER BTP, outils ADEME, ...) / Aider à diffuser les informations déjà disponibles concernant les filières et la réglementation en s'appuyant notamment sur l'expertise et les informations dont dispose la CMA

Sensibilisation et promotion de bonnes pratiques et de retours d'expériences locales de prévention et gestion des déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire	Développer la mise en avant et les retours d'expériences d'actions et de chantiers exemplaires ou innovants ainsi que de chantiers d'expérimentation existant sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer à organiser des rencontres de type « forum régional des éco-entreprises » • Etendre ce type de rencontre au secteur du BTP / Organiser des rencontres des acteurs du BTP sur la thématique des déchets », de l'éco-conception, de l'économie de la fonctionnalité, ... en vue de promouvoir les bonnes pratiques • Renouveler les événements comme les Eco-Trophées du BTP • Diffuser les retours d'expériences d'expérimentations de chantiers « responsables » (prévention des déchets/chartes de chantier responsable/suivi des matériaux entrants et déchets sortants...), éventuellement labellisés/certifiés (CERQUAL, HQE, BREEAM, ...), auprès des autres maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvre et entreprises de travaux notamment. • Capitaliser les retours d'expériences de chantiers verts locaux en s'appuyant sur les fiches REX orientées « éco-conception » de la CAUE et du centre d'échange et de ressources EnviroBAT-Réunion • Capitaliser sur les actions « zéro déchet » mises en place localement • Relayer les bonnes pratiques d'achat des collectivités à travers les centrales d'achats des collectivités existantes et relancer les échanges entre ces acteurs via la plateforme collaborative existante (http://reunion.achetonsdurable.com/) 	Fonctionnement : 100 000 € / an (hors réalisation d'expérimentations)	Sans objet
Sensibilisation et promotion de bonnes pratiques et de retours d'expériences locales de prévention et gestion des déchets et la	Développer l'éco-exemplarité des collectivités, des institutions et des administrations publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un diagnostic selon une grille de critères commune et relancer la mobilisation des établissements publics • Mettre des « économes de flux » dans les collectivités afin de suivre les flux de déchets et énergie d'un point de vue, technique, économique et environnemental et de pouvoir communiquer sur les bénéfices des actions mises en place • Promouvoir le marché de l'occasion ou du matériel réparé à travers la 	Investissement : Environ 50 000 € pour le diagnostic	Sans objet

lutte contre le gaspillage alimentaire		<p>commande publique - Former les responsables « achats » des administrations à l'achat responsable (en lien avec la fiche 1a)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer la sensibilisation dans les établissements scolaires et réduire le gaspillage alimentaire : formation portant notamment sur le tri des déchets et le gaspillage alimentaire, lancement de concours « zéro déchet » • Réalisation d'un diagnostic du gaspillage alimentaire au niveau des cuisines centrales afin d'identifier les pratiques permettant de limiter le gaspillage alimentaire • Systématiser l'intégration de clauses portant sur la prévention et la gestion des déchets de chantiers dans les cahiers des charges à destination des maîtres d'œuvre et à destination des entreprises de travaux. Utiliser notamment les outils existants (outils proposés par la CER BTP) et les recueils de clauses types existants comme le guide DEMOCLES (guide national) 		
Sensibilisation et promotion de bonnes pratiques et de retours d'expériences locales de prévention et gestion des déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire	Connaître et caractériser le gisement des DAE par secteurs d'activités	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir à jour les registres des déchets sortants (registres « Etablissement ») et des déchets sortants (registres « Installation ») à tous les niveaux de la chaîne de valeur, depuis la production jusqu'au traitement final • Caractériser le gisement des DAE par secteurs d'activités, évaluer les quantités et améliorer la connaissance des circuits de collecte de ces déchets (évaluation plus fine des gisements de déchets d'activités économiques, notamment les déchets produits en petites quantités, lesquels sont dispersés, notamment en vue de la mise en place d'un système de collecte plus proche des PME et PMI) • Encourager la réalisation de diagnostics « déchets » par les maîtres d'ouvrage du bâtiment et des travaux publics et étendre cette pratique au-delà du cadre réglementaire • En lien avec la fiche 1a : former les diagnostiqueurs « déchets » pour qu'ils montent en compétence sur le réemploi et les filières de valorisation des déchets en utilisant les media modernes comme les MOOC • Identification des assimilés générant beaucoup de gaspillage alimentaire et de leurs pratiques pour développer une action témoin vers ce public pour démontrer les possibilités de réduction. - Réalisation d'une étude préalable - Communication et information sur l'existant 	Fonctionnement : 100 000 € / an, hors coûts de réalisation des diagnostics déchets	Sans objet
Prévention en matière de biodéchets	Encourager la gestion de proximité des biodéchets et les bonnes pratiques de gestion des déchets végétaux	<p>Promotion du compostage individuel</p> <p>Promotion du compostage collectif partagé</p> <p>Accompagnement des établissements publics à la gestion de proximité de leurs biodéchets</p>	Fonctionnement : 150 000 € / an	Déjà en place dans les collectivités

		<p>Développement d'une offre de service de broyage pour les particuliers</p> <p>Accompagnement du développement du broyage dans la gestion des espaces verts des communes</p>		
Développement et utilisation des produits éco conçus et économie de ressources	Inciter à l'éco-conception par le levier économique ou fiscal	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir à jour les registres des déchets sortants (registres « Etablissement ») et des déchets sortants (registres « Installation ») à tous les niveaux de la chaîne de valeur, depuis la production jusqu'au traitement final • Caractériser le gisement des DAE par secteurs d'activités, évaluer les quantités et améliorer la connaissance des circuits de collecte de ces déchets (évaluation plus fine des gisements de déchets d'activités économiques, notamment les déchets produits en petites quantités, lesquels sont dispersés, notamment en vue de la mise en place d'un système de collecte plus proche des PME et PMI) • Encourager la réalisation de diagnostics « déchets » par les maîtres d'ouvrage du bâtiment et des travaux publics et étendre cette pratique au-delà du cadre réglementaire • Mettre en place un dispositif d'aide financière pour favoriser le recours aux ecotechnologies • Développer les incitations à l'éco-conception par le levier économique ou fiscal (Ex : CITEO propose un système de bonus aux entreprises qui réduisent la quantité de matière utilisée dans les emballages) • Assurer la diffusion de l'information concernant l'existence de ces dispositifs économiques ou fiscaux 	Budget du dispositif d'aide financière à définir en coordination avec la CMA, la CCI, la CAPEB, ...	Sans objet
Développement et utilisation des produits éco conçus et économie de ressources	Développer la R&D et développer les marchés (offre et demande) pour les matériaux biosourcés locaux sous réserve qu'ils soient recyclables	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les projets de R&D visant à étudier la performance et la durabilité des matériaux biosourcés locaux • Promouvoir l'utilisation des isolants biosourcés locaux dont la performance et la durabilité ont été « validés » localement • Autoriser les variantes concernant l'utilisation de matériaux biosourcés locaux dans les cahiers des charges Bâtiment, voire donner la priorité aux matériaux biosourcés locaux 	Budget du dispositif d'aide financière à définir en coordination avec la CMA, la CCI, la CAPEB, ...	Sans objet
Développement et utilisation des produits éco conçus et économie de ressources	Développer l'utilisation de matériaux alternatifs aux matériaux naturels	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des formations techniques destinées aux maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvre et entreprises de travaux, dédiées à l'utilisation des matières premières secondaires (grave recyclée, poudrette de pneus, ...) et se référer aux guides techniques déjà existants • Promouvoir l'utilisation de matériaux alternatifs, notamment par l'éco-exemplarité des Collectivités • Mener des chantiers tests si nécessaire en expérimentant l'utilisation de matières premières secondaires (matériaux issus du recyclage de déchets) et déployer l'utilisation de ces ressources à un maximum de chantiers 	Fonctionnement : 50 000 € / an	Sans objet

		<ul style="list-style-type: none"> • Adapter les cahiers des charges pour favoriser l'utilisation de matériaux alternatifs locaux / A minima, permettre les variantes 		
Développement et utilisation des produits éco conçus et économie de ressources	Prendre en compte l'évolution et la fin de vie du bâtiment dès sa construction en considérant les spécificités notamment climatiques et topographiques du territoire de La Réunion	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une réflexion en amont pour construire des bâtiments dont la destination pourra évoluer dans le temps (modularité des bâtiments, programme CONJUGO de VINCI) • Etudier en amont les possibilités de conservation des éléments du bâtiment pouvant l'être • Prendre en compte la démontabilité des systèmes constructifs en capitalisant sur des projets comme DEMODULOR • Capitaliser sur des projets de prospective architecturale comme BAZED • Adapter les normes de construction nationale aux spécificités de la Réunion 	Sans objet	Sans objet
Développement de l'allongement de la durée d'usage des matériaux, produits et substances, notamment par le réemploi, la réparation et la réutilisation	Développer et mettre en relation l'offre et la demande en réemploi, réparation et réutilisation de matériaux, produits ou déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour, faire vivre et porter à connaissance du plus grand nombre l'annuaire des acteurs de la réparation (contact des artisans, communication auprès du grand public, ...) • Renforcer le réseau de ressourceries, Mettre en place des boutiques solidaires dans les habitats collectifs • Relancer la Bourse aux matériaux – Promouvoir son utilisation auprès des maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises de travaux, particuliers, ... • Développer un site internet permettant aux usagers de céder et/ou louer leurs objets / équipements • Développer des ateliers de réparation avec les habitants : journées bricolage, associations, etc. • Sensibiliser les usagers à la réparation et la réutilisation • Développer l'offre en matériaux et produits réemployables/ déchets réutilisables, notamment : <ul style="list-style-type: none"> o En orientant les matériaux réemployables vers des matériauuthèques, recycleries/ ressourceries. Organiser la collecte de matériaux à destination des recycleries : point de rupture dans les déchèteries, contractualisation avec des éco-organismes, collecte séparative des encombrants notamment en pieds d'immeubles, etc. o Dans le BTP : en prenant en compte cela dans le DCE (notamment dans le CCTP) pour que les entreprises en tiennent compte lors de la déconstruction/construction o En favorisant la rencontre entre l'offre et la demande via des plateformes dématérialisées comme la Bourse aux matériaux, Le Bon Coin, ... • Développer des marchés (demande) pour les matériaux de seconde main (issus du réemploi ou de la réutilisation), notamment : <ul style="list-style-type: none"> o Dans les marchés publics : en autorisant les variantes concernant l'utilisation de matériaux de seconde main 	10 ressourceries Investissement : 1000 000 M€ - 1 €/hab Fonctionnement : 2 000 000 €/an – 2 €/hab (hors recettes)	50 ETP

		<ul style="list-style-type: none"> o En favoriser la rencontre entre l'offre et la demande via des plateformes dématérialisées de marché comme la Bourse aux matériaux, Boutique EcoPAL, Le Bon Coin, ... o Dans le BTP : en capitalisant sur des projets nationaux tels que REPAR 1 et 2, Métabolisme Urbain (Plaine Commune), ... 		
Développement de l'allongement de la durée d'usage des matériaux, produits et substances, notamment par le réemploi, la réparation et la réutilisation	Mener des expérimentations et dupliquer localement des actions de coopération entre entreprises de gestion de déchets, associations (notamment d'insertion), ... de réemploi/ réutilisation de produits	<ul style="list-style-type: none"> • Lancer des appels à projets visant à encourager les expérimentations de réemploi/ réutilisation de produits basés notamment sur une coopération entre entreprises de gestion de déchets, associations, ... • Capitaliser sur les expérimentations menées et déployer les actions sur d'autres parties du territoire 	Sans objet	Sans objet
Développement de l'allongement de la durée d'usage des matériaux, produits et substances, notamment par le réemploi, la réparation et la réutilisation	Développer les systèmes de consigne des emballages (ou les dispositifs de reprise d'emballages)	<ul style="list-style-type: none"> • Etudier la mise en place de consigne pour différents flux sur tout ou partie du territoire à enquêter les consommateurs, distributeurs et producteurs locaux afin de co-construire un système de consigne • Organiser et déployer le système de collecte, lavage, ... des produits d'emballage ciblés • Informer et sensibiliser les acteurs sur l'intérêt de la consigne et son fonctionnement (produits concernés, points de collecte, ...) • Animer et faire vivre la filière 	Sans objet – Estimé dans le volet Gestion	Sans objet – Estimé dans le volet Gestion
Diminution des quantités de déchets (hors réemploi et réutilisation)	Soutenir et inciter financièrement les initiatives innovantes pour la prévention des déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un régime d'aide public accessible aux petites structures et activement promu, visant l'investissement dans des solutions de prévention des DAE, notamment des initiatives innovantes de terrain. • Prévoir un soutien financier souple et réactif vers les projets et initiatives de terrain qui visent spécifiquement la création d'outils de prévention des DAE. • Dans les industries agro-alimentaires, favoriser l'investissement dans des outils d'optimisation ou de diminution de sous-produits/ de déchets/ de conditionnement via des subventions ou une défiscalisation • Etudier les possibilités d'exonération d'octroi de mer des équipements et parties d'équipements utiles à la prévention et plus largement à l'économie circulaire des déchets (Ex : pièces détachées utiles à la réparation des EEE) 	Fonctionnement : 100 000 € / an	Sans objet
Diminution des quantités de déchets (hors réemploi et réutilisation)	Développer les actions de prévention (autres que réemploi, réparation) permettant de réduire les	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'usage du « doggy bag » dans les restaurants • Faire appliquer la loi de non distribution des sacs plastiques gratuitement, notamment sur les marchés forains. (Dans ce dernier cas, la distribution des emplacements aux forains pourrait être conditionnée par le respect de cette 	Fonctionnement : 50 000 € / an	Sans objet

	quantités de déchets à la source et notamment les quantités d'emballages	pratique). • Développer la vente de produits en vrac		
Diminution de la production de déchets des catégories les plus impactantes pour l'environnement et la santé humaine	Réduire la toxicité des déchets du BTP	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la R&D sur la lutte anti-termites et la réduction des traitements chimiques. A titre d'exemple, deux projets sont en cours sur le territoire de l'île et participe aux objectifs du PRPGD : <ul style="list-style-type: none"> o Projet VITERDOM (pilote CIRBAT, partenariat FCBA) dont les résultats et conclusions serviront à définir un programme d'essais minimums à réaliser pour valider l'efficacité d'un produit ou d'un procédé de traitement et son aptitude à résister aux attaques de termites dans les zones ultra-marines. Cela permettra de définir une juste dose de traitement du bois et de diminuer ainsi la toxicité des bois de démolition. o Promotion d'une technique de traitement non toxique des bois termités sur chantier de démolition (pilote CERBTP partenariat CIRBAT). Cela devrait permettre de réduire la toxicité des déchets de démolition dans les cas de bois termités. • Identifier les besoins des différents corps de métiers et les solutions alternatives existantes sur le marché afin d'encourager à l'utilisation de produits moins nocifs pour l'environnement et la santé humaine 	Fonctionnement : 100 000 € / an	Sans objet
Diminution de la production de déchets des catégories les plus impactantes pour l'environnement et la santé humaine	Promouvoir l'utilisation de produits non toxiques	<ul style="list-style-type: none"> • Etudier les moyens de limitation de l'entrée des plastiques polluants sur l'île (notamment ceux comportant des bisphénols) • Promouvoir les éco-gestes auprès des particuliers et entreprises tel que le ménage avec des produits naturels, le jardinage sans produits phytosanitaires, etc. • Renouveler les actions d'accompagnement des entreprises concourant à la réduction des déchets dangereux, en lien avec l'action 3a (aide à l'investissement), en apportant un accompagnement « terrain » clé en main. A titre d'exemple, la CMA a déployé l'action nationale visant à remplacer le perchlo dans les pressings. La méthodologie a été déployée avec succès et pourrait cibler d'autres métiers et produits. 	Fonctionnement : 100 000 € / an	Sans objet
Diminution de la production de déchets des catégories les plus impactantes pour l'environnement et la santé humaine	Améliorer les pratiques de tri dans les différents secteurs d'activité	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les acteurs concernés par le tri à la source des déchets (information + proposition de solutions accessibles) • Sur les chantiers du BTP : <ul style="list-style-type: none"> o Exiger dans les clauses contractuelles des cahiers des charges à destination des entreprises de travaux, le tri, a minima, des déchets inertes, non dangereux (non inertes) et des déchets dangereux o Définir des zones de regroupement et de tri distinctes a minima pour les différentes catégories de déchets an amont du démarrage du chantier 	Fonctionnement : 50 000 € / an	Sans objet

10.4.2. Actions de gestion

Axe	Actions	Sous-actions	Coûts induits	Emplois induits
Mise en place du tri à la source des biodéchets (déchets alimentaires et déchets verts)	Mise en place de solutions de collecte séparative en complément des actions de gestion de proximité proposées (compostage individuels et collectifs)	Mise en œuvre par l'ensemble des EPCI de la mise en place concertée d'un système de collecte séparative complémentaire avec un maillage adapté aux caractéristiques urbanistiques et au flux touristique (en porte-à-porte ou en apport volontaire selon les caractéristiques du territoire et des usagers ciblés)	Collecte des biodéchets Investissement : 15 000 000 € - 17 €/hab Fonctionnement PAP : 20 000 000€/an - 22 €/hab Fonctionnement AV : 10 000 000 €/an - 11 €/hab	Non estimé Création d'emplois sur la collecte. Possibilité de transfert des ETP des OMR si réduction vers la collecte des biodéchets.
Mise en place du tri à la source des biodéchets (déchets alimentaires et déchets verts)	Optimisation de la collecte séparée et la valorisation des déchets verts	Optimiser le réseau de déchèteries en vue de favoriser le captage des déchets verts et leur valorisation Etudier la possibilité de broyer les déchets verts (sur les déchèteries, avec un broyeur mobile, etc.) et mise à disposition en guise d'élément structurant / paillage	Sans objet – précisé dans le volet Installations	Sans objet – précisé dans le volet Installations
Mise en place du tri à la source des biodéchets (déchets alimentaires et déchets verts)	Développement de solutions de valorisation de proximité en complément des unités industrielles développées par les syndicats	Etudier la possibilité au niveau régional de disposer en proximité des lieux de collecte / de production, de solutions agréées de valorisation des biodéchets collectés (en concertation avec les syndicats), notamment pour les gros producteurs (ex : restauration collective / cuisine centrale, EHPAD, etc.). <i>(NB : nécessaire délimitation du SPPGD au niveau du règlement de collecte)</i> Réaliser une étude de marché portant sur les débouchés des sous-produits de valorisation des biodéchets (écoulement du compost ou du biogaz produits) Impulser les actions de soutien visant à équiper le territoire en équipements de pré-collecte et en solutions de traitement de proximité	Investissement : Environ 100 000 € pour l'étude	Sans objet
Améliorer les performances de collecte et de valorisation des recyclables (emballages, papiers,	Améliorer les performances de collecte sélective des emballage / papiers et de la valorisation	Renforcer les actions de sensibilisation dans les zones où les performances sont les plus faibles Harmonisation par les EPCI des codes couleur et de la signalétique pour la collecte sélective Développement / diffusion d'une communication globale (à l'échelle de l'île) sur l'extension des consignes de tri	Plan de communication à l'échelle de l'île : 50 k€	Sans objet

		Impulser / Accompagner création de filières locales en priorité de réemploi, de recyclage des emballages notamment plastiques		
Améliorer les performances de collecte et de valorisation des recyclables (emballages, papiers,	Améliorer les performances de collecte et de valorisation du verre	<p>Développement de la collecte en apport volontaire avec une densification du maillage pour correspondre aux préconisations de CITEO en matière de couverture géographique et de facilité d'accès pour les usagers</p> <p>Optimiser les tournées de collecte (pose de sonde) pour optimiser les coûts et éviter les bornes débordantes</p> <p>Amélioration de l'entretien des lieux de collecte, (gestion du vidage des colonnes, propreté des points, communication au niveau des points, etc.) concomitant au développement de campagnes de communication globale auprès des usagers intégrant d'autres enjeux tels que les bonnes pratiques en matière de tri pour une collecte et des performances de tri optimales et les modes de consommation responsable</p>	Investissement à évaluer en fonction du maillage : 1 à 4 000 000 €	Non estimé
Améliorer les performances de collecte et de valorisation des recyclables (emballages, papiers,	Mise en place de la collecte séparative des déchets hors foyer	<p>Accompagnement de l'amélioration du geste de tri des touristes, via la mise en place d'équipements de collecte adaptés et une information claire, pédagogique et largement diffusée, qui doit être relayée non seulement par les Offices du tourisme mais aussi par les hébergeurs (centres de vacances, campings, chambres d'hôtes, hôtels, gîtes, etc.)</p> <p>Caractériser les gisements de déchets hors foyer</p> <p>Mise en place d'une charte "bonnes pratiques gestion des déchets lors d'évènements" signée par les organisateurs et le développement / distribution de kits zéro déchets à destination des usagers.</p> <p>Mise en place par les communes et les EPCI de collectes sélectives lors des manifestations publiques (sportives, culturelles, braderies, ...)</p>	Investissement : 4 800 000 €	Sans objet
Améliorer les performances de collecte et de valorisation des recyclables (emballages, papiers,	Amélioration de la collecte des recyclables en habitat collectif	<p>Etudier l'impact sur l'amélioration du geste de tri du passage en habitat collectif à une collecte en AV (bornes)</p> <p>Renforcement des partenariats entre les communes et EPCI et les bailleurs sociaux (dont notamment la formation et le renforcement de l'implication des gardiens d'immeubles)</p>	Investissement : Environ 50 000 € pour l'étude	Sans objet
Améliorer les performances de collecte et de valorisation des	Etudier la structuration de la consigne ou reprise des emballages	<p>Etudier la mise en place de la consigne ou reprise sur les déchets d'emballages à l'échelle de l'île pour réutilisation et/ou pour valorisation</p> <p>Mobilisation les distributeurs pour organiser des collectes des emballages réutilisables en magasins (système de consigne / reprise)</p>	Sans objet	Sans objet

recyclables (emballages, papiers)				
Optimisation de la gestion des OMR en incitant au détournement des fractions valorisables	Etudier l'opportunité de la mise en place de la tarification incitative à l'échelle des EPCI (tarification incitative de niveau 1)	Capitaliser sur les études déjà réalisées de mise en place d'une tarification incitative de niveau 1 (intégrant l'estimation des impacts sur les budgets des EPCI et les montants à payer par les différentes catégories d'usagers) et entamer son déploiement via la mise en œuvre d'actions pilotes. Etudier la faisabilité / la pertinence du déploiement de dispositifs d'incitativité positive tels que la gratification du geste de tri	Investissement : Environ 70 000 € pour l'étude	Sans objet
Optimisation de la gestion des OMR en incitant au détournement des fractions valorisables	Etude et le cas échéant mise en place d'une tarification incitative de niveau 2 pour récompenser / encourager les efforts fournis par les EPCI en matière de prévention et d'accompagnement des administrés au geste de tri	Co-construction par les syndicats et EPCI membres de grilles tarifaires incitatives (réduction et geste de tri)	Sans objet	Sans objet
Optimisation de la gestion des OMR en incitant au détournement des fractions valorisables	Refonte des redevances spéciales pour une amélioration de la connaissance des coûts par les professionnels publics et privés et une incitation à la réduction et au tri	Systématiser les dispositifs de redevance spéciale auprès des professionnels et des administrations Intégrer les potentielles collectes séparatives de biodéchets aux calculs de redevance Disposer de formules de calcul incitant les redevables à mieux trier leurs déchets	Investissement : Environ 50 000 € pour l'étude	Sans objet
Amélioration de la gestion des déchets abandonnés diffus	Eradication des dépôts sauvages	Disposer de brigades intercommunales environnement sur chacun des EPCI et coordination de ces brigades Harmoniser les consignes sur la gestion des encombrants et communication associée Clarifier les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes (EPCI compétent en matière de gestion des déchets et communes compétentes en matière de propreté urbaine) et actualisation des règlements de collecte et/ou statut des EPCI Optimisation du fonctionnement des systèmes de gestion des déchets occasionnels dont optimisation du réseau de déchèteries fixes et mobiles (maillage, amplitude horaire, aménagement des zones de dépose, développement des espaces de don / réemploi, etc.) et services complémentaires associés	Fonctionnement : 1 000 000 €/an	20 ETP

		Développement d'un service de location de véhicules et/ou remorques pour faciliter les apports des déchets non-collectés en porte-à-porte		
Amélioration de la gestion des déchets abandonnés diffus	Développement de la gestion des déchets abandonnés diffus	Conventionnement des EPCI avec CITEO pour disposer des soutiens prévus dans la lutte contre les déchets abandonnés diffus & actualisation des Règlements de Collecte	Sans objet	Sans objet
Développement & Suivi des filières REP	Accompagnement du développement des filières REP existantes et futures	Disposer d'objectifs adaptés pour les DOM dans les cahiers des charges / agréments pour les filières existantes et en cours de création / déploiement Assurer un suivi régulier et soutenu de l'atteinte des objectifs des filières REP Animation au niveau régional du développement et du suivi des filières REP Identifier / Accompagner les filières de valorisation locales en lien avec les filières REP Communication sur les obligations de reprise des distributeurs (notamment DEEE) Evaluer le contrôle des politiques publiques sur les filières REP	Sans objet	Sans objet
Gestion BHU / BPHU	Suivre la mise en place et le fonctionnement des filières REP	Assurer la traçabilité du gisement (collecte et le traitement des poids lourds, bateaux, engins de chantiers et bus) Accompagner et suivre la mise en place de la future REP, dont le développement d'outils de communication dédiés aux BPHU et l'information à destination des plaisanciers et pêcheurs sur les solutions en place.	Sans objet	Sans objet
Gestion BHU / BPHU	Optimisation du captage	Inciter les détenteurs de VHU et BPHU à les déposer directement sur des centres agréés Faciliter le regroupement des BPHU ou la déconstruction sur place Améliorer l'implication des garagistes et communiquer auprès des particuliers, des communes et des collectivités	Sans objet	Sans objet
Gestion BHU / BPHU	Développer les filières de réemploi et de valorisation	Optimiser les méthodes et filières actuelles de dépollution / déconstruction / démantèlement et de traitement des véhicules hors d'usage et favoriser le déploiement de solutions dédiées au démantèlement et à la valorisation des bateaux de plaisance hors d'usage Densification du maillage au Nord et à Est du territoire de démantèlement / dépollution des VHU Adaptation centres VHU (élargissement au BPHU) & Création de centres dédiés au BPHU. Développer une filière contrôlée de remise sur le marché de pièces détachées et renforcer le suivi / contrôle des circuits de vente et de réutilisation des pièces détachées	Sans objet	Sans objet

Gestion des sous-produits animaux	Etudier les pistes d'amélioration de la valorisation des SPAn de catégories 2 et 3	<p>Identification des filières ou installations de valorisation existantes</p> <p>Evaluation de l'adaptation des installations de valorisation des biodéchets au SPAn de catégories 3 à 2 pour évaluer une mutualisation de gestion conjointe (collecte et traitement) dans un souci de simplification du geste de tri et de la gestion, ou les évolutions de process à prévoir dans cette même optique de mutualisation (augmentation de la capacité, évolutions techniques, démarches administratives nécessaires à l'obtention de l'agrément sanitaire SPAn C3)</p>	Investissement : Environ 50 000 € pour l'étude	Sans objet
Gestion des sous-produits animaux	Optimisation de la collecte des SPAn de catégorie 1	<p>Etudier les modalités d'optimisation / développement de la collecte des SPAn catégorie 1 (notamment animaux morts)</p> <p>Communication sur les services mis en place et pratiques</p>	Investissement : Environ 50 000 € pour l'étude	Sans objet
Gestion des DAE non inertes	Résorber les dépôts sauvages des déchets du TP et du Bâtiment	<p>Appliquer l'obligation dans les devis de faire apparaître les modalités technico-économiques de la collecte et traitement des déchets et exiger la traçabilité (en lien augmenter de manière significative et sélective les déchets inertes collectés et tracés)</p> <p>Définir et mettre en place avec les éco-organismes agréés pour la filière PMCB un plan d'actions visant à résorber les dépôts sauvages</p>	Sans objet	Sans objet
Gestion des DAE non inertes	Développer au niveau de la collecte le tri à la source des DAE en vue d'une meilleure valorisation	<p>Systématiser dans les offres commerciales la collecte en contenant séparé des flux valorisables (à minima 5 flux pour tous les acteurs économiques et 7 flux pour les chantiers du BTP)</p> <p>Organiser la collecte des déchets agricoles (non organiques) et notamment les bâches plastiques et les emballages dangereux et non dangereux</p> <p>Optimiser la collecte des cartons/papiers dans les commerces et les TPE/PME</p>	Sans objet	Sans objet
Gestion des DAE non inertes	Mettre en place une filière de transformation des déchets de plastiques locale	<p>Lancer une étude d'identification des flux de déchets plastiques (DMA et DAE) en précisant la quantité mais aussi la composition. Au regard des résultats dimensionner l'installation, rechercher les débouchés locaux (plasturgie) et à l'export.</p> <p><i>Etude à coordonner avec les études/projets en cours dans le cadre de l'AMI CITEO 2022 (projets Revalplast, Suez, Carbon Blue, Valcyplast)</i></p> <p>Créer une (ou plus) plateforme de transformation des plastiques en vue d'une commercialisation de paillettes/granules recyclés</p>	Investissement : Environ 50 000 € pour l'étude	Sans objet

Gestion des DAE non inertes	Développer et sécuriser la filière plâtre	En lien avec le décret 7 flux s'appliquant aux DAE (c'est çà dire obligation de collecter le plâtre de manière séparée sur les chantiers), développer la collecte séparée du plâtre, y compris dans les déchèteries de collectivité Soutenir la pérennisation de la filière STS/producteur de ciment	Sans objet	Sans objet
Gestion des DAE non inertes	Développer les filières de valorisation du verre (hors DMA)	En lien avec les décrets « 5 flux » et « 7 flux » collecter le verre d'emballage industriel et commercial ainsi que le verre plat et les orienter vers la filière de valorisation locale (sable de verre)	Sans objet	Sans objet
Gestion des DAE non inertes	Suivre la mise en place de la filière REP bâtiment	Recueil du ressenti vis-à-vis de la mise en place de la filière REP bâtiment et participation aux réflexions et expérimentations	Sans objet	Sans objet
Gestion des DAE non inertes	Démocratiser le recours aux matériaux de constructions issus du réemploi	Développement d'un outil de mise en relation entre l'offre et la demande de matériaux de réemploi ou redéploiement des outils existants (Bourse aux matériaux)	Sans objet	Sans objet
Gestion des déchets inertes du BTP	Augmenter de manière significative et sélective (tri à la source) les déchets inertes collectés et tracés	Former les MOA et MOE à la gestion des déchets et des matériaux de réemploi - organiser des sessions de formation Réaliser des diagnostics déchets sur tous les chantiers à l'exclusion des chantiers concernés par le diagnostic Produits Equipements Matériaux Déchets (démolition ou rénovation de plus de 1000 m2) Réaliser les diagnostics Produits Equipements Matériaux Déchets réglementaires (démolition ou rénovation de plus de 1000m2) Imposer des clauses déchets et matériaux de réemploi dont 100% traçabilité lors de la passation des marchés avec application de pénalités en cas de non-respect des clauses (ce qui implique un contrôle du respect des clauses)	Sans objet	Sans objet
Gestion des déchets inertes du BTP	Compléter le maillage des installations de collecte, tri et traitement des déchets du BTP (inertes et non inertes)	Réaliser une étude d'optimisation du réseau des points d'apport volontaire collectant des déchets des professionnels y compris les déchèteries de collectivités Créer 2 sites de regroupement/ massification des déchets inertes, dans les zones de St Denis et de St Leu En partenariat avec les Collectivités, développer l'accueil des déchets inertes en déchèterie de collectivité, en particulier dans les zones de la Plaine des palmistes, la Plaine des Cafres, St Joseph et Ste Rose	Investissement : Environ 50 000 € pour l'étude	Sans objet
Gestion des déchets inertes du BTP	Augmenter la production et la consommation de granulats recyclés (béton, enrobés)	Favoriser l'utilisation des granulats recyclés dans les ouvrages sous maîtrise d'ouvrage publique (et privée) en l'imposant dans les DCE de travaux (potentiel de substitution très important)	Sans objet	Sans objet

		Permettre aux installations de recyclage de déchets inertes d'évoluer pour atteindre les objectifs quantitatifs de valorisation ciblés : nécessité de disposer de suffisamment de foncier pour permettre de stocker les matériaux à traiter et les matériaux traités		
Gestion des déchets inertes du BTP	Améliorer le tri des déblais terreux en vue d'une meilleure valorisation	Améliorer le tri des déblais terreux entre fraction terreuse et fraction rocheuse, pour valoriser les matériaux rocheux en recyclage et la partie terreuse en réutilisation, recyclage ou réaménagement de carrière	Sans objet	Sans objet
Gestion des déchets inertes du BTP	Compléter le maillage des ISDI	Etudier la possibilité de créer au moins une ISDI dans l'Est, éventuellement sur une carrière en fin d'exploitation Etudier la nécessité de créer d'autres ISDI ou non	Sans objet	Sans objet

10.4.3. Actions sur les installations

Axes	Actions	Sous-actions	Coûts induits	Emplois induits
Déchèteries	Augmentation du maillage de déchèteries sur le territoire afin d'approcher le ratio d'une déchèterie / 15 000 habitants	Construction et mise en service de 19 déchèteries supplémentaires afin d'atteindre un total de 62 déchèteries sur le territoire. Selon les projections de population retenue cela permettrait d'atteindre le ratio de 1 déchèterie pour 15 500 habitants à l'horizon 2030	Investissement : 20 000 000 € Fonctionnement : 1 000 000 €	20 ETP
Déchèteries	Déchèterie mobile	Dans l'attente de la création de ces déchèteries et afin de combler le déficit en équipement, la mise en service d'au moins 1 déchèterie mobile par EPCI de collecte	Investissement : 1 000 000 € Fonctionnement : 60 000 €	2 ETP
Déchèteries	Réhabilitation et le réaménagement de la majorité des déchèteries	Réhabiliter et réaménager la majorité des déchèteries existantes et ce afin de répondre au développement des nouvelles filières REP mais également de disposer systématiquement sur ces déchèteries d'un espace dédié au réemploi	Investissement : 3 000 000 €	Sans objet
Centres de tri	Augmentation des capacités	Augmentation des capacités de tri de l'ordre de 30 000 T à l'échelle du territoire dont au moins 15 000 T sur le bassin nord-est. La création d'un centre de tri sous maîtrise d'ouvrage publique sur ce bassin nord-est pourra être envisagée	Investissement : 5 000 000 € Fonctionnement : 1 600 000 € Coût amorti à la tonne (hors subvention) : 23€	(-) 10 ETP

		L'aménagement et la modernisation des deux centres de tri existants sur le bassin sud-ouest en vue d'être en capacité d'améliorer leurs performances et d'accueillir l'extension des consignes de tri		
Valorisation organique des DMA	Augmentation des capacités	L'augmentation des capacités de valorisation organique via la mise en service de plateformes de broyage ou de compostage pour une capacité supplémentaire de 35 000 T En termes de répartition, il est préconisé de disposer de trois plateformes supplémentaires sur le bassin nord-est et d'une plateforme supplémentaire sur le bassin sud-ouest	Investissement : 6 900 000 € Fonctionnement : 150 000 € Coût amorti à la tonne (hors subvention) : 45€	3 ETP
Traitement : valorisation matière	Valorisation du verre	Prévoir une seconde unité ou une extension des capacités de l'unité actuelle de l'ordre de 10 000 T à l'horizon 2035	Investissement : 2 000 000 € Fonctionnement : 800 000 € Coût amorti à la tonne (hors subvention) : 42€	6 ETP
Traitement : valorisation matière	Valorisation des recyclables secs hors verre	Accompagner le projet du centre de tri de l'Ouest (maîtrise d'ouvrage ILEVA) ; Etudier la possibilité de mise en place d'une unité d'extrusion des plastiques et, en fonction des conclusions de l'étude, de réaliser cette unité sur le territoire réunionnais	Investissement : 70 000 € pour l'étude	4 ETP
Installations de traitement de déchets inertes	2 centres de regroupement/massification d'environ 3Ha chacun, devraient être créés sur les zones de St Denis et de St Leu, à horizon 2027	Ces sites viseront à accueillir les déchets des professionnels et des particuliers (collectés éventuellement via les déchèteries de collectivité environnantes), de stocker ces déchets par nature des déchets, de renvoyer ces déchets vers les 3 centres de traitement par camions grands volume, de commercialiser les matériaux recyclés, ce qui permettra d'optimiser le fret entre les centres de traitement et les centres de regroupements/massification. Ils devront être composés d'un pont bascule et de sa cabine de pesée, d'une structure modulaire administrative et pour le personnel, une pelle hydraulique et/ou d'une chargeuse sur pneus. En ce qui concerne les moyens humains, il est estimé que 2 personnes minimum par site seront nécessaires : 1 agent de bascule responsable de site et 1 chauffeur d'engin.		4 ETP
Installations de traitement de déchets inertes	3 centres de recyclage déjà existant doivent pouvoir évoluer en surface, et disposer à horizon 2027	Eu égard aux lourds investissements nécessaires pour créer de telles installations et aux coûts de fonctionnement également importants, il est souligné la nécessité de pérenniser les installations de recyclage existantes. Dans le cas où une autre installation de recyclage souhaiterait s'implanter, il est recommandé		

	de 7 à 8 Ha de foncier chacun	de se rapprocher des organisations professionnelles et de la Région, afin de s'assurer que cette installation ne fragiliserait pas les installations déjà existantes.		
Installations de traitement de déchets inertes	Améliorer le maillage des sites de collecte des déchets inertes du BTP sur les zones de la Plaine des palmistes, la Plaine des Cafres et Ste Rose.	Il semble pertinent que la collecte des flux soit réalisée sur les déchèteries de collectivité ou éventuellement d'autres types de sites comme des grandes surfaces de bricolage/ points de vente de matériaux de construction. Cela doit faire l'objet d'un travail de la Région et des organisations professionnelles en collaboration avec les Collectivités concernées et les éco-organismes qui seront agréés pour la REP « Bâtiment ».	Investissement : 4 500 000 € Fonctionnement : 300 000 €	9 ETP
Valorisation énergétique des déchets	Création de deux UVE	<p>Une capacité globale de 158 kt en 2034 et une organisation en 2 bassins de vie ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une capacité de SYDNE de 70 000 t et le projet d'Albioma identifié sur le site de Bois-rouge à Saint-André - Une capacité de l'UVE d'ILEVA de 152 000 t qui fait l'objet d'une autorisation d'exploiter <p>A noter que ces capacités sont des capacités maximales qui prennent en compte les jours de maintenance, de panne éventuelle des installations, et la gestion des déchets en période de crise.</p> <p>D'autre part, des échanges ont lieu sur une possible mutualisation des CSR produits sur le territoire de SYDNE avec l'UVE d'ILEVA. Cette réflexion devra intégrer l'impact de cette variante sur le volet transport.</p> <p>Une réversibilité de l'installation par de la valorisation énergétique de la biomasse lorsque le recyclage matière et organique seront optimisés sur le territoire</p> <p>La réalisation d'une unité de méthanisation pour une capacité de 15 000 T</p>	<p>ILEVA fait état d'un coût total du projet s'élève à 304 M€ en incluant le pôle déchet Sud (250 M€), le raccordement EDF (17 M€), et la tranche 7 de l'ISDND (18 M€). Le montant total des subventions attendues pour le Pôle Déchets Sud s'élève à 37,4 M€.</p> <p>SYDNE a signé en novembre 2017 un marché de prestation de service de 243 millions d'euros signé pour une durée de 15 ans avec Suez.</p>	45 ETP
Valorisation énergétique des déchets	Méthanisation	<p>Unité de méthanisation des biodéchets solides et liquides, graisses, et biodéchets</p> <p>Unité de méthanisation des IAA</p>		42 ETP
Traitement des déchets résiduels et centres de transfert	Enfouissement	Le Plan préconise de limiter au maximum l'enfouissement des déchets sur le territoire. Cela nécessite toutefois la mise en service des UVE. Ainsi le plan préconise :		Sans objet

		<ul style="list-style-type: none"> - l'extension des capacités d'enfouissement (demandes d'autorisation des syndicats en cours de traitement) pour garantir la continuité de service dans l'attente de la mise en service des UVE ; - Une capacité de stockage de 80 600 T / an à compter de 2030 		
Traitement des sous-produits animaux	Installation de gestion des déchets issus de la filière agricole	Installation de 21 000 t/an pour le traitement de la filière avicole dans le bassin Sud-Ouest	A estimer	A estimer
Traitement des déchets dangereux	Installation de traitement des batteries usagées est prévue (ECOPUR).	Elimination ou valorisation des déchets dangereux, avec une capacité de plus de 10 tonnes par jour Transit DD : 48 t, Traitement 18 t/j		
Traitement de VHU	5 installations de traitement des VHU et DEEE		Investissement : 1 000 000 € Fonctionnement : 2 700 000 € Coût amorti à la tonne (hors subvention) : 25€	42 ETP
Regroupement déchets dangereux	1 plate -forme de transit des déchets dangereux	Capacité de 2 095 t	Investissement (hors maîtrise foncière) : 4 000 000 €	25 ETP
Stockage des déchets dangereux	1 Installation de Stockage des Déchets dangereux (ISDD)	Capacité de 15 000 t / an	Investissement (hors maîtrise foncière) : 36 000 000 € Fonctionnement : 3 000 000 €	15 ETP


10.4.4. Actions de crise

Axes	Actions	Sous-actions	Coûts induits	Emplois induits
Anticiper les problématiques de la gestion des déchets en situations exceptionnelles		Etudier les impacts de situations de crise de type volcanique ou sismique afin d'identifier les zones les plus sensibles, les impacts sur la gestion des déchets et modalités de gestion à mettre en place, en lien avec les services de secours.	Investissement : Environ 70 000 € pour l'étude	Sans objet
Anticiper les problématiques de la gestion des déchets en situations exceptionnelles	Mettre en cohérence les plans et coordonner les acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter les collectivités en charge de la gestion des déchets à établir des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) comprenant un volet sur les déchets de crise ainsi que, pour leurs équipements, des Plan de Continuité d'Activité (PCA) ; • Intégrer le sujet « gestion des déchets » dans les exercices de conduite à tenir en cas de cyclone ; • Inciter les collectivités à intégrer une dimension « gestion des déchets de crise » dans leurs marchés de collecte et/ou de traitement des déchets ; • Pré-identifier les partenaires privés de l'urgence, notamment en termes de moyens disponibles, humains, matériels, savoir-faire spécifiques ; • Former ces acteurs à la gestion des déchets post-catastrophe sur le plan technique et psychologique ; • Envisager l'exonération de la TGAP sur les déchets post-catastrophe ; • Intégrer les déchets post-catastrophe dans les PCS, ORSEC, PPRN et DICRIM ; • Organiser des rencontres entre les différents acteurs pour favoriser les retours d'expérience mais également pour définir le contour des obligations de chacun, coordonner les actions et mobiliser les éco-organismes sur cette question : groupe de travail 	Sans objet	Sans objet
Anticiper les problématiques de la gestion des déchets en situations exceptionnelles	Anticiper une communication adaptée	<ul style="list-style-type: none"> • Définir à l'échelle régionale des consignes à diffuser au grand public et aux professionnels pour limiter les productions de déchets lors des situations exceptionnelles (élagages réguliers, surélévation des équipements sur les zones inondables, curage des réseaux...) ; • Préparer des actions de communication adaptées pour les particuliers et professionnels lors des situations de crise ; • Inciter les collectivités en charge de la gestion des déchets à définir, en amont, des consignes de tri et de gestion des déchets lors d'un épisode de crise à diffuser aux habitants et aux professionnels. 	Investissement : Environ 100 000 € pour la communication	Sans objet

Aider les syndicats, EPCI et les communes à définir des zones de stockage temporaire	Identifier et aménager des sites adaptés de stockage temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les sites les plus favorables aux sites au stockage des déchets post-crise, définir des critères à respecter pour la mise en place d'une zone de stockage temporaire ; • Inciter les collectivités à définir des zones de stockage temporaire sur leur territoire et à préparer une pré-déclaration à la DEAL, dans le cadre de l'élaboration de leur PCS ; • Etablir une cartographie régionale des sites de stockage temporaire en cohérence avec les plateformes de gestion des déchets existantes ; • Planifier les routes à emprunter, en fonction de leur accessibilité et conditions de circulation prévues. 	Investissement : Environ 100 000 € pour l'étude	Sans objet
Aider les syndicats, EPCI et les communes à définir des zones de stockage temporaire		Prévoir des arrêtés spécifiques d'autorisation (des dérogations) pour que les sites adaptés de traitement des déchets puissent en vue de faciliter le retour à la normale accepter temporairement des tonnages supérieurs au seuil autorisé et des types de déchets non prévus par l'arrêté préfectoral initial et qu'ils sont en capacité technique de recevoir	Sans objet	Sans objet
Anticiper l'organisation de la collecte et du traitement		Anticiper la réorganisation de la collecte des déchets : les phases de la collecte peuvent être établies en fonction de différents critères et priorités parmi lesquels la nature des déchets (priorité OMR et DEE, Déchets dangereux) et leur dangerosité (cibler des zones potentielles de production de déchets dangereux) et des zones à dégager d'urgence (secours et soins, points stratégiques pour la remise en fonctionnement des réseaux, zones d'habitation). Adjonction d'une clause d'exception dans les marchés « normaux » pour cause de catastrophe	Sans objet	Sans objet
Anticiper l'organisation de la collecte et du traitement		Prévoir l'équipement nécessaire, réaliser régulièrement l'inventaire de l'ensemble des moyens de collecte des déchets pour tout type de crise. Etudier l'intérêt de s'équiper, à une échelle régionale, de solutions mobiles de broyage et ou d'enrubannage des déchets pour limiter les volumes et les nuisances.	Sans objet	Sans objet
Anticiper l'organisation de la collecte et du traitement		Inciter les opérateurs de gestion des déchets à mettre en place des PCA (plans de continuité de l'activité)	Sans objet	Sans objet
Anticiper l'organisation de la collecte et du traitement		Introduire dans tous les cahiers des charges des éco-organismes la clause imposant la reprise des déchets post-catastrophe qui entrent dans leur périmètre de compétence	Sans objet	Sans objet

10.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le 08/07/2024
ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0023-DE



Assurer un suivi

Assurer le suivi de la collecte, du stockage temporaire, de l'ensemble des déchets post catastrophe est particulièrement important

Sans objet

Sans objet

10.5. Indicateurs de suivi

Le Plan préconise des indicateurs techniques et environnementaux de suivi qui sont à mettre en regard avec les indicateurs préconisés par le catalogue de l'ADEME. Le nombre d'indicateurs a été limité pour libérer du temps en faveur des actions de pilotage du plan plutôt qu'en faveur de la gestion de la production des indicateurs. Les dispositifs d'animation et le suivi des actions sera supervisé par les acteurs cités ci-dessous mais également par l'Etat qui sera aux côtés du Conseil Régional et des acteurs du territoire pour le bon déroulement des mesures du PRPGD.

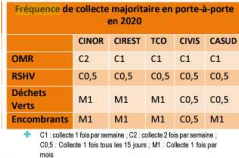
10.5.1. Indicateurs relatifs aux actions de prévention

Les indicateurs sont présentés dans le Plan Régional de prévention.

10.5.2. Indicateurs relatifs aux actions de valorisation

Le tableau suivant présente les indicateurs de suivi des actions relatives à améliorer la valorisation des emballages.

Indicateurs	Unité	Valeur 2018	Valeur cible 2035
Performances des collectes sélectives par flux hors emballages	Tonnes et kg/hab/an	65 Kg / habitants (soit 25% du contenu de la poubelle OMR)	Captage des déchets recyclage : + 27,9 kg/hab Extension des consignes de tri : + 13,5 kg / hab Emballages liquides alimentaires : + 1,32 kg/hab Total captage des déchets recyclables secs pour la collecte sélective : + 43,3 kg/hab
Taux de refus de tri par flux	Tonnes et kg/hab/an	Taux de refus moyen 32,6 %	Moins de 20 % en 2035
Taux de recyclage des JRM, du bois, des ferrailles, des cartons, des meubles	% du gisement valorisé pour un déchet ramené au gisement contribuant	Taux de valorisation matière et organique : 37%	Taux de valorisation matière et organique : 69%
Évolution du tonnage de déchets verts et de biodéchets	Tonnes et kg/hab/an	Biodéchets hors DV : 0 T Déchets verts ; 138 802 T	Biodéchets hors DV : 25 590 T Déchets verts ; 160 290 T
Tonnage de fermentescibles restant dans les OMR	Tonnes	Le gisement de la fraction fermentescible des ordures ménagères représente 56 000 t	Fractions fermentescibles : 36 147 t

		d'après le MODECOM 2018																															
Tonnage compost produit	Tonnes de compost normé et non normé	Valorisation organique : 143 050 T	Valorisation organique : 181 000 T																														
Nombres de déchèteries en service	Nbre	42 déchèteries fixes	19 déchèteries complémentaires + 1 déchèterie mobile par EPCI																														
Nombre de Collectivités et de déchèteries concernées par la contractualisation avec Eco-Maison	Nbre de collectivités et Nbre de déchèteries	- filière en cours de déploiement	51 déchèteries et 5 EPCI																														
Ratio de déchets transités par flux (OMR, CS, autre)	kg/hab/an	OMR : 226 527 T Emballages : 32 047 T Verre : 12 583 T Encombrants : 92 650 T DMA Valo matière : 44 679 T Autres DMA (Dépôts sauvages,...) : 5 929 T	OMR : 112 930 T Emballages : 72 330 T Verre : 26 650 T Encombrants : 56 770 T DMA Valo matière : 80 180 T Autres DMA (Dépôts sauvages,...) : 6 560 T																														
Fréquence de collecte en porte-à-porte par flux (OMR, emballages, déchets verts, encombrants, autres)	Fréquence	 <p>Fréquence de collecte majoritaire en porte-à-porte en 2020</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>CINOR</th> <th>CIREST</th> <th>TCO</th> <th>CIVIS</th> <th>CASUD</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>OMR</td> <td>C2</td> <td>C1</td> <td>C1</td> <td>C1</td> <td>C1</td> </tr> <tr> <td>RSHV</td> <td>C0,5</td> <td>C0,5</td> <td>C0,5</td> <td>C0,5</td> <td>C0,5</td> </tr> <tr> <td>Déchets Verts</td> <td>M1</td> <td>M1</td> <td>M1</td> <td>C0,5</td> <td>C0,5</td> </tr> <tr> <td>Encombrants</td> <td>M1</td> <td>M1</td> <td>M1</td> <td>C0,5</td> <td>M1</td> </tr> </tbody> </table> <p>* C1 : collecte 1 fois par semaine, C2 : collecte 2 fois par semaine, C0,5 : Collecte 1 fois tous les 15 jours, M1 : Collecte 1 fois par mois</p>		CINOR	CIREST	TCO	CIVIS	CASUD	OMR	C2	C1	C1	C1	C1	RSHV	C0,5	C0,5	C0,5	C0,5	C0,5	Déchets Verts	M1	M1	M1	C0,5	C0,5	Encombrants	M1	M1	M1	C0,5	M1	Diminution des collectes OMR et encombrants
	CINOR	CIREST	TCO	CIVIS	CASUD																												
OMR	C2	C1	C1	C1	C1																												
RSHV	C0,5	C0,5	C0,5	C0,5	C0,5																												
Déchets Verts	M1	M1	M1	C0,5	C0,5																												
Encombrants	M1	M1	M1	C0,5	M1																												
Tonnages de déchets entrants et sortants par équipement et par flux	Tonnes / an	Valorisation organique : 143 050 T Recyclage : 162 957 T Valorisation énergie : 240 T	Valorisation organique : 181 000 T Recyclage : 339 300 T Valorisation énergie : 148 000 T																														
Tonnage de déchets d'activité économiques stockés	Tonnes	77 720 t	14 060 t																														
Tonnage de déchets entrants en ISDND du département	Tonnes	408 711 T	70 000 T																														
Nombre de Collectivités ayant mis en place la	Nbre et montant recouvert par la RS	2018 et 2019 : 4€/hab 2020 : 5€/hab	Mis en place par toutes les EPCI																														

Redevance Spéciale (RS)		Mis en place par toutes les EPCI	
Montant de TEOM perçu	€/ hab	2018 : 151 € 2019 : 156 € 2020 : 160 €	à préciser
Inventer une gouvernance de transition	Nombre de cercles de la transition en activité Nombre de participants aux comités de la transition Nombre de participants au forum de la transition	-	1000 500 par an 20 000 par an
Coordonner les politiques publiques	Evolution de l'indice de circularité des politiques publiques Liste et nombre de documents de planification intégrant les notions d'économie circulaire	-	à préciser

10.6. Acteurs du suivi

Les acteurs du suivi du Plan sont nombreux et variés : tous les acteurs concernés par la prévention et la gestion des déchets non dangereux peuvent être sollicités pour le suivi du plan, notamment lors de la recherche d'informations relatives à la gestion des déchets, dans la Région ou hors Région.

Selon l'implication des acteurs, une hiérarchisation des acteurs à mobiliser peut-être proposée par le Plan :

- Les acteurs « principaux », régulièrement sollicités, dont la mobilisation est une des clés de la réussite du suivi :
 - La Région, chargée de piloter le suivi du Plan ;
 - Les EPCI compétents en collecte et ou traitement des déchets (Service Public d'Elimination des Déchets) par la rédaction de RPQS annuels ;
 - L'ADEME : leur connaissance et leur retour d'expériences concernant la gestion des déchets à l'échelle locale et nationale, permettra d'affiner l'analyse du suivi et de réorienter certaines actions si nécessaire ;
 - La DEAL (suivi ICPE, compatibilité des projets avec le plan,...)
 - Les associations notamment pour leurs actions auprès des citoyens ;
 - Les exploitants des installations de tri et de traitement des déchets :
 - Ménagers et assimilés ;
 - Professionnels : afin d'améliorer la connaissance du gisement de DAE ;
- Les autres acteurs qui selon les thématiques du suivi peuvent également être sollicités de façon plus ponctuelle :
 - Les chambres consulaires notamment pour leurs actions auprès des professionnels ;
 - Les différents éco-organismes, leur connaissance des ratios nationaux, régionaux et/ou départementaux, pourra être utilisée pour permettre la comparaison des résultats observés sur le département avec d'autres entités ;
 - La Région afin de notamment de suivre l'évolution des flux interrégionaux ;
 - Tout autre acteur adéquat en fonction des thématiques suivies.

Plan d'action pour une gouvernance ouverte (actions communes avec le PRAEC)

Axe	Actions
Inventer une gouvernance de transition	<ol style="list-style-type: none"> 1. Favoriser l'auto-organisation par la création de cercles d'intérêt <ul style="list-style-type: none"> • Travailler avec les communes et les intercommunalités pour créer des espaces d'échange et de création, notamment des tiers lieux, au plus près des habitants, • Accompagner les collectifs dans leur structuration et leur épanouissement grâce à des outils adaptés, • Mettre à disposition des outils d'animation, d'intelligence collective et de développement de projets, • Connecter ses initiatives, notamment à travers la création d'un réseau des initiatives, reposant sur des outils numériques et des rencontres physiques. 2. Organiser la rencontre et l'échange pour répondre aux grands défis : les comités de la transition <ul style="list-style-type: none"> • Dédier des comités de la transition aux grands axes du PRAEC • Établir un diagnostic de l'existant • Définir un plan pluriannuel d'actions <p>Ces comités pourront associer les services de l'Etat de la FREC Réunion animée par la DEAL</p> 1. Evaluer et orienter les réalisations : le forum de la transition <ul style="list-style-type: none"> • Espace de discussion et de réflexion ouvert à tous • Évènement annuel dédié • Temps de présentation associant toutes les parties prenantes, élus, publiques et privées
Coordonner les politiques publiques	<ol style="list-style-type: none"> 1. Coordonner les instruments de la transition <ul style="list-style-type: none"> • Coordonner entre les directions régionales porteuses des schémas et stratégies territoriales – stratégie de spécialisation intelligente (S3), schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), schéma de l'enseignement et des formations supérieurs et de la Recherche de La Réunion (SEFORRE), schéma d'aménagement du territoire (SAR), schéma régional des infrastructures et des transports (SRIT)... • Réaliser un audit des politiques publiques • Développer un Indice de circularité • Réunir le Conseil de la transition au sein d'une déclinaison technique de la Conférence Territoriale de l'Action Publique 2. Partager une ambition de long terme <ul style="list-style-type: none"> • Formuler une vision stratégique à plus de 15 ans • Consacrer les programmes opérationnels européens à la transition écologique • Mobiliser les leviers nationaux à travers une révision des contrats de convergence
Déployer un système de suivi et d'évaluation performant	<ol style="list-style-type: none"> 1. Compléter le système de suivi existant (exemples: objectifs de Développement Durables – ODD) <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer la capacité de charge du territoire et l'empreinte écologique de l'économie • Actualiser le diagnostic de métabolisme territorial

	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographier la circulation des flux d'énergie et de matières sur le territoire • Evaluer l'intégrité des milieux • Définir un indicateur de prospérité soutenable <p>2. 2) Définir et rassembler l'ensemble des données relatives à l'économie circulaire et aux déchets dans des outils d'observation partagés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élargir l'observatoire des déchets aux enjeux écologiques et économiques de la transition • Animer, partager et prendre connaissance des informations via une plateforme collaborative, • Diffuser les travaux et les publications des différents partenaires sur ce portail internet, accessible à l'ensemble des citoyens • Produire des tableaux de bord périodiques et suivre l'évolution des indicateurs <p>3. Evaluer les effets des politiques publiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesurer et comprendre les écarts, mettre en lumière les mécanismes qui inhibent ou qui renforcent l'efficacité des mesures précises • Déployer un programme de recherche-action pour évaluer les retombées des actions engagées et capitaliser sur les meilleures pratiques dans une logique d'essai et d'erreur
--	--

10.7. Actions d'information, de concertation et de communication auprès des parties prenantes

La condition sine qua none pour atteindre les objectifs du Plan est d'associer les citoyens et les professionnels aux décisions prises par les porteurs de projet dans le cadre de la mise en œuvre des actions préconisées par le plan. En effet, les citoyens et les professionnels producteurs de déchets non dangereux sont les premiers acteurs de la gestion des déchets dans le département.

Pour cela, chacune des actions données en exemple s'accompagne systématiquement d'une communication appropriée, utilisant différents vecteurs, afin de toucher tous les publics concernés (particuliers, professionnels, collectivités...).

10.7.1. Cadre réglementaire lié à l'information

Les articles R.125-1 et suivants du Code de l'Environnement fixent les modalités d'exercice du droit à l'information en matière de déchets.

L'article R.125-4 précise notamment les obligations du Préfet vis-à-vis des populations.

Dans chaque département, le préfet établit et tient à jour un document relatif à la gestion des déchets dans le département. Ce document comprend :

- La référence des principaux textes législatifs ou réglementaires relatifs à l'élimination des déchets ;
- Le ou les plans de prévention et de gestion des déchets concernant le département ;
- Un recensement de la nature et des quantités de déchets produits dans le département et, le cas échéant, des quantités de déchets qui ont fait l'objet, au cours de la même année, d'une procédure d'information de l'administration ou d'autorisation en application des dispositions de l'article L. 541-40 du Code de l'environnement ;

- Une description des modalités d'élimination des déchets mentionnés au 3° ci-dessus ainsi qu'une liste des installations d'élimination des déchets situées dans le département avec, pour chacune d'elles, la référence de l'arrêté d'autorisation pris en application des dispositions des articles L. 511-1 et suivants ;
- Une liste des décisions individuelles relatives à la production ou à l'élimination des déchets prises au cours de l'année précédente par le préfet en application des dispositions législatives des titres Ier et IV du livre V ;
- Un état actualisé de la résorption des décharges qui ne sont pas exploitées conformément aux prescriptions des dispositions des articles L. 511-1 et suivants, d'une part, et, d'autre part, des dépôts de produits abandonnés qui provoquent un ou plusieurs des effets nocifs mentionnés à l'article L. 541-2 ainsi que les mesures prises ou prévues pour assurer la poursuite de cette résorption.

Ce document peut être librement consulté à la préfecture du département ; il fait l'objet, au moins une fois par an, d'une présentation par le préfet devant le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires.

10.7.2. « Club déchets »

Il est proposé de mettre en place un organe apportant une certaine cohérence départementale. Le Plan propose de maintenir un groupe de travail spécifique, porté et animé par la Région où les acteurs de la gestion des déchets peuvent échanger. Les thèmes traités par ce groupe de travail pourront être les enjeux prioritaires, mis en avant durant le travail de révision du Plan, à savoir :

- Le déploiement des actions de prévention ;
- La mise en place d'une réflexion commune pour les déchèteries : finalisation du réseau de déchèteries, charte départementale des déchèteries, etc.
- La mise en place des équipements de transfert, de valorisation et de traitement.

En termes de modalités concrètes d'organisation, le « club déchets » pourra se composer de représentants des collectivités, de l'ADEME, de l'Observatoire, des chambres consulaires, de la DEAL et des opérateurs privés ; des acteurs autres comme les associations et les éco-organismes pourront également être conviés selon les thèmes abordés.

Pour les thèmes liés à la sensibilisation du public, il sera intéressant de convier les associations pour les associer au travail de concertation.

Les échanges entre les associations et les collectivités permettront :

- D'une part, de permettre aux collectivités de s'approprier les questionnements de la population (portés par les associations) afin d'y apporter des réponses pertinentes ;
- D'autre part, de permettre aux associations de s'approprier les actions et les techniques pour relayer le message à la population.

La Région pourra maintenir ce groupe de travail, afin de faire perdurer la dynamique engendrée par les groupes de travail de la révision du plan. Ce travail de concertation permettra aux acteurs de la gestion des déchets d'une part, de se réunir au minimum 1 fois par an pour échanger et partager différents retours d'expérience ; d'autre part, d'assurer le suivi du plan.

10.7.3. Sensibilisation de la population

La réussite de la mise en œuvre du plan nécessite l'adhésion de l'ensemble des acteurs concernés et tout particulièrement la population. Les travaux de révisions ont mis en avant la nécessité de former et d'éduquer tous les acteurs aux bons gestes de la prévention, du tri et de la gestion des déchets. L'enjeu est de modifier les comportements de la population en sensibilisant :

- Aux actions permettant la réduction à la source des déchets par une consommation responsable ;
- Au bon geste de tri afin d'augmenter les tonnages d'emballages et de JRM collectés ;
- À l'utilisation des déchèteries et recyclerie.

Le plan rappelle également le rôle des collectivités dans la sanction des comportements inciviques, notamment par l'application du pouvoir de police du maire.

11. LA GESTION DES DECHETS EN SITUATION DE CRISE

11.1. Déchets en situation exceptionnelle

11.1.1. Préambule

La production des déchets post-catastrophe perturbe les efforts de gestion des déchets par les collectivités. Leur quantité et leur hétérogénéité imposent des choix de techniques de collecte et de traitement qui sortent de l'ordinaire, notamment pour différencier les différents types de déchets. Une fois endommagés, les biens affectés par les événements exceptionnels deviennent, en partie, des déchets. Le tableau ci-dessous présente des principaux types de déchets après les différentes catastrophes :

Tableau 99 Les principaux types de déchets après les différentes catastrophes. Source : Adapté du « Public Assistance. Débris Management Guide. » FEMA-325, Juillet 2007.

Catastrophes	Inondation	Cyclone	Séisme	Eruption de volcan	Mouvement de terrain	Epidémie
Déchets						
Végétaux	X	X		X	X	
Gravats	X	X	X		X	
Mobiliers et petits équipements	X	X	X	X	X	
Déchets dangereux	X	X				X
Déchets dangereux des ménages	X	X	X	X	X	X
DEEE	X	X	X	X	X	
Sols, boues, sables	X	X	X	X	X	
Véhicules	X	X				
Déchets putrescibles	X	X				X

Selon les caractéristiques des catastrophes, d'autres types de déchets sont susceptibles d'être produits, comme les cadavres, les masques de protection respiratoire, les bateaux, etc.

11.1.2. Evaluation des quantités de déchets produites

Afin de gérer la crise et de pouvoir anticiper, organiser et planifier la gestion des déchets après une catastrophe, la connaissance de la quantité des déchets produits est nécessaire. Une estimation de cette quantité permet une meilleure prévision :

- De la dimension des exutoires et des zones de stockage temporaires ;
- Des moyens humains et matériels nécessaires ;
- De l'importance de la planification en amont.

Cette quantité post-catastrophe dépend de nombreux facteurs comme la nature de l'évènement et son ampleur, du territoire sur lequel il survient et des enjeux de ce territoire. La diversité des déchets produits est donc très importante tant par leur nature que par leur quantité.

La réglementation actuelle demande de « distinguer les déchets dont la production trouve sa cause dans le caractère exceptionnel de la situation et ceux dont la collecte et le traitement peuvent se voir affectés par la situation. ».

Des études spécifiques pourront avoir lieu afin d'estimer le gisement de déchets lors des situations de crise en fonction des occurrences de ces dernières.

11.1.3. Présentation des responsabilités

ACTEURS

Il est important d'établir la responsabilité juridique des déchets des situations exceptionnelles et définir les acteurs à mobiliser en cas de catastrophe. Ainsi, l'ADEME liste des dispositions réglementaires générales qui s'appliquent pour les différentes parties prenantes¹¹ :

- L'article L2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) attribuant au maire des pouvoirs de police pour assurer la salubrité (le nettoyage, l'enlèvement des encombrements, le soin de réprimer les dépôts et déversements, entre autres). Ce pouvoir n'est pas transférable ;
- L'article L2224-13 et suivant du CGCT attribuant la responsabilité des déchets ménagers et assimilés aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale ou syndicats mixtes en cas de transfert de compétence ; le département peut se voir confier la responsabilité du traitement de ces déchets et des opérations de transport qui s'y rapportent si les communes et établissements publics de coopération intercommunale en font la demande ;
- L'article L541-2 du Code de l'environnement qui consacre la responsabilité du producteur ou détenteur du déchet, tenu d'en assurer ou d'en faire assurer un traitement conforme. L'identification du producteur peut être difficile si les déchets ont été déplacés et mélangés par l'événement. En revanche, les déchets qui sont restés confinés sur les sites industriels ont un responsable identifié qui doit pourvoir à la mise en sécurité, au reconditionnement, au transport et au traitement.
- L'article L2215-1 du CGCT, le représentant de l'État dans le département peut prendre, pour toutes les communes du département ou plusieurs d'entre elles, et dans tous les cas où il n'y aurait pas été pourvu par les autorités municipales, toutes mesures relatives au maintien de la salubrité. Ainsi lorsque l'ampleur du sinistre le nécessite ou en cas de défaillance du maire ou si ce dernier en fait la demande, l'État peut intervenir.
- Le maire ou les maires de l'intercommunalité peuvent demander l'assistance des services de l'État pour un appui technique et réglementaire. Le préfet interviendra pour valider certaines actions ; par exemple, avant réalisation d'une installation temporaire de transit de déchets issus de catastrophes naturelles, le préfet délivre le récépissé de la déclaration après vérification de la conformité du dossier.
- En cas d'épizootie, l'élimination des cadavres d'animaux est de la responsabilité des services de l'État (services sanitaires et vétérinaires). Ces déchets ne sont pas dans le périmètre des PRPGD.

Les intervenants qui ont l'obligation d'intervenir sont les services techniques municipaux ou de l'intercommunalité, leurs prestataires pour la collecte, le regroupement, le traitement des déchets, et les éco-organismes.

¹¹ Mémo Pratique « intégration des déchets en situations exceptionnelles dans les plans de prévention et de gestion des déchets non dangereux et dangereux, ADEME, 2013

FINANCEMENT

Les acteurs qui assument le coût de gestion des déchets en situation ordinaire le font aussi pour la gestion des déchets de situations exceptionnelles. Ces acteurs sont les collectivités compétentes, les producteurs et détenteurs de déchets et les éco-organismes.

Ce coût inclut :

- Les déblaiements et nettoyage des voiries et autres emplacements encombrés temporairement, ainsi que la remise en état des réseaux d'assainissement (curage...) ;
- L'aménagement et le fonctionnement des sites de stockage temporaires (ICPE 2719) ;
- Les coûts de transport et de traitement ;
- La remise à l'état initial des sites de stockage temporaires ;
- Les diagnostics environnementaux en cas de pollution des sols, des eaux et des productions agricoles.

Les financeurs complémentaires volontaires pour la gestion des déchets en situations exceptionnelles peuvent inclure l'État, les départements, les Agences de l'eau et l'Union européenne.

Le nouvel article 266 du Code des douanes (modifié par la loi n° 2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013) précise que la TGAP ne s'applique pas « aux réceptions de déchets non dangereux générés par une catastrophe naturelle, dont l'état est constaté par arrêté, entre la date de début de sinistre et soixante jours après la fin du sinistre. Les quantités non taxables font l'objet d'une comptabilité matière séparée ».

11.2. Enjeux

Les déchets de situation exceptionnelle génèrent des problèmes d'ordre technique, opérationnel et organisationnel. Ces problèmes peuvent être dus à des équipements de collecte insuffisants ou non adaptés, à des mélanges de déchets dangereux et non dangereux. Ils représentent des risques sanitaires et environnementaux. C'est pourquoi leur évacuation rapide est importante pour le redémarrage du fonctionnement du territoire et pour son économie.

Les principaux enjeux de la gestion des déchets en situation de crise sont :

- La séparation des déchets : les déchets sont souvent fortement mélangés, au point que leur séparation est très difficile voire impossible. Leur tri post-catastrophe nécessite beaucoup de temps et de main-d'œuvre, ce qui n'est pas toujours possible immédiatement après une catastrophe. Ils sont donc généralement enfouis sans être triés.
- La contamination du sol, de l'eau et de l'air : les catastrophes naturelles laissent souvent des déchets toxiques et dangereux qui peuvent polluer le sol, l'air et les eaux souterraines et superficielles.
- La création d'un environnement favorable au développement d'espèces nuisibles. Les déchets post-catastrophes peuvent également générer un risque sanitaire. Ainsi, l'enlèvement rapide de ceux-ci réduit le risque de la prolifération des maladies. Cet enjeu est particulièrement important en contexte insulaire.
- Le risque sécuritaire et sanitaire pour des travailleurs lors des opérations de gestion des déchets : les collectivités compétentes doivent prendre des mesures pour éviter les accidents lors de la récupération de débris et protéger les travailleurs contre l'exposition à des matières dangereuses.
- L'encombrement de voies de circulation : l'encombrement des voies de circulation et le blocage de certains accès à des personnes en difficulté ou aux infrastructures de soin posent un problème immédiat pour la vie des personnes et leur sécurité. Ils entravent également les activités de réhabilitation et de reconstruction.

- Un frein au démarrage de l'économie : la gestion des déchets post-catastrophes est importante pour la remise en marche et la reprise de l'économie locale. Selon la gravité de catastrophe, le temps de retour à un fonctionnement normal peut être de l'ordre de plusieurs semaines à plusieurs mois.
- La réapparition de pratiques non réglementaires : les pratiques révolues comme la mise en décharge dans des zones inappropriées ou la combustion à l'air libre peuvent réapparaître après une catastrophe. Ces pratiques peuvent engendrer la contamination des sols, de l'air et de l'eau. De plus, ils tendent à attirer davantage de déchets, à provoquer des incendies, à augmenter les risques de prolifération de maladies (mouches, moustiques, rats, etc.) et à générer des coûts supplémentaires si les déchets doivent être déplacés ultérieurement.

Le scénario de gestion des déchets non-dangereux en situation exceptionnelle du plan devra donc répondre à l'ensemble de ces enjeux.

11.3. Les risques majeurs à La Réunion

Afin d'élaborer des recommandations pour la gestion des déchets en situations exceptionnelles, il est important de comprendre les risques majeurs présents à La Réunion. Cette partie reprend les éléments présentés dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs de La Réunion (DDRM) de décembre 2016 et dans le PPGDND validé le 23 juin 2016.

11.3.1. Risques naturels

Le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer répertorie 7 aléas naturels majeurs répertoriés à La Réunion :

- Le risque de cyclone ;
- Le risque d'éruption volcanique ;
- Le risque de feu de forêt ;
- Le risque d'inondations ;
- Le risque de mouvement de terrain (MVT) ;
- Le risque de séisme ;
- Le risque de tsunami.

CYCLONE

La menace cyclonique est présente à La Réunion de décembre à avril, en atteignant un maximum entre janvier et mars. Tous les secteurs de l'île peuvent être touchés, avec un risque plus fort dans les zones est et nord-est de l'île. Les cyclones sont relativement fréquents puisqu'on estime que la période de retour pour les cyclones et tempêtes tropicales (qui peuvent provoquer des dégâts aussi importants que les cyclones) est de 2 ans pour les phénomènes passant à moins de 100km des côtes selon le DDRM de 2016. De plus, ils sont fréquemment meurtriers et occasionnent des dégâts importants.

Les derniers cyclones *Bésija* en janvier 2014 et *Dumile* en janvier 2013 ont chacun fait un mort et de nombreux dégâts. L'historique fait apparaître plusieurs évènements ayant provoqué plus de 100 morts comme en janvier 1948 où 165 personnes ont perdu la vie. En 1980 le cyclone *Hyacinthe* a tué 25 personnes sur l'île et des dommages considérables ont été constatés, essentiellement dus aux fortes pluies.

Ce risque est pris en compte lors de la construction des bâtiments en améliorant la résistance générale du bâti selon des règles de construction para-cycloniques, mais il est aussi intégré dans les différents plans d'urbanisme existants (PLU, SCOT, SAR) et les PPR de chaque commune. De plus, une surveillance

météorologique satellitaire est effectuée par le Centre des Cyclones Tropicaux de La Réunion (direction Interrégionale de Météo-France à Saint-Denis), ainsi qu'une vigilance crue par la Cellule de Veille Hydrologique (CVH) de la DREAL Réunion. Des systèmes d'alerte existent et sont mis en œuvre en cas de menace cyclonique.

ERUPTION VOLCANIQUE

Les risques à La Réunion sont localisés au niveau du massif du Piton de la Fournaise. Les coulées atteignent rarement le littoral (80% depuis trois siècles) selon le DDRM 2016, le reste atteint le littoral et certaines de ces coulées sont hors enclos (caldeira de l'enclos Fouqué). Ces coulées hors enclos constituent une menace pour les habitants et les routes.

Les éruptions historiques ayant fait des dégâts sont l'éruption de 1977 entre Bois-Blanc et Piton Sainte-Rose, détruisant une douzaine de maisons et coupant la Route Nationale et celle de 2007 qui a donné lieu à l'hospitalisation de collégiens suite à des émanations de dioxyde de soufre, et des destructions majeures.

Une étude historique a été réalisée pour mieux prévoir le fonctionnement du volcan et les phénomènes pouvant se produire, ainsi qu'une carte des zones menacées. La seule protection possible est actuellement d'évacuer les populations. Cependant, il est possible de prévoir l'arrivée d'une nouvelle éruption, par le biais de L'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP), chargé de la surveillance des trois volcans actifs d'outre-mer. A La Réunion, cette surveillance est assurée par l'Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise (OVPF). De la même manière que pour les risques cycloniques, un dispositif d'alerte existe, décomposé en quatre phases : vigilance, alerte 1, alerte 2 et sauvegarde.

FEUX DE FORETS

A La Réunion, la période de l'année la plus propice aux feux de forêt est l'hiver austral (de mai à novembre), La fréquence des feux de forêts est d'environ un grand feu tous les 10 ans sur l'île et les événements historiques exceptionnels sont l'incendie de 2011 lors duquel 2773 ha de forêts ont brûlé, et celui de 2010 qui a coupé la route.

Les risques sont pris en compte dans les documents d'urbanisme comme le POS et le PLU qui maîtrisent l'urbanisation dans des zones présentant un risque important. Des aménagements de massifs sont aussi effectués à l'occasion des actions de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI). Une surveillance est aussi mise en place ainsi que la prévision d'événements exceptionnels. Un dispositif ORSEC « feu de forêt » permet de définir les actions de chaque acteur.

INONDATIONS

Le risque d'inondation est particulièrement important à La Réunion puisque les reliefs de l'île empêchent le déplacement des masses d'air et entraînent des précipitations pouvant aller jusqu'à 1144 mm en 12 heures selon Météo France. Ces précipitations entraînent donc des inondations fréquentes sur l'île qui interviennent selon plusieurs cas de figure :

- Débordement direct d'un cours d'eau
- Débordement indirect
- Stagnation d'eaux pluviales en surface en raison d'une capacité d'infiltration insuffisante
- Ruissellement urbain
- Submersion des zones littorales

Les évènements historiques marquants sont ceux de janvier 1980 (cyclone *Hyacinthe*) et de 2006, lors de la tempête *Diwa* qui a entraîné une crue de la rivière des Pluies.

Pour réduire les risques d'inondation, il est nécessaire de comprendre les phénomènes et leur dynamique, de préparer et gérer les crises. Ceci se fait par l'intermédiaire des Plans de Gestion des Risques d'inondation élaborés par l'Etat. Ceux-ci préviennent les risques en limitant l'extension de l'urbanisation dans les zones exposées, protègent les zones vulnérables en réalisant des ouvrages (digues, bassins de rétention ...) et établissent des mesures de prévision des phénomènes et de gestion de crise (dispositif ORSEC « Evènements Météorologiques Dangereux »). Le dispositif VIGICRUES complète la vigilance météorologique et informe les citoyens de l'importance du phénomène pressenti et des dégâts potentiels.

MOUVEMENTS DE TERRAIN

A La Réunion, les mouvements de terrain se produisent essentiellement au niveau des escarpements (remparts, falaises, abrupts, berges...), à l'intérieur des cirques et des ravines et dans une moindre proportion, sur les planèzes : plateaux de basalte limités par des vallées convergentes qui sont typiques des régions volcaniques (ils forment les pentes de l'île autour des cirques).

Les évènements marquants sont l'éboulement de 1875 qui a conduit à l'ensevelissement du village de Grand Sable et provoque la mort de 63 personnes, ainsi que celui de janvier 1980 qui a fait 25 morts et des dommages importants.

La surveillance est un facteur important de la réduction des risques. Elle passe par la veille météorologique, l'actualisation de la Base de Données sur les Mouvements de Terrains (BD-MTV) et un suivi de mesures dans le cirque de Salazie. De plus, le risque est pris en compte dans l'aménagement du territoire, au travers des différents documents d'urbanisme.

SEISMES

La Réunion est située dans une zone de faible sismicité, le niveau 2 du zonage sismique français, sur une échelle de 5 niveaux. Le risque y est donc faible mais non négligeable. Les séismes sont principalement dus au fonctionnement des chambres magmatiques superficielles. Ils sont de cas superficiels et de faible intensité. Certains proviennent de l'enfoncement de la croûte océanique sous le poids de l'île. Ces derniers sont profonds et d'intensité variable.

Les séismes historiques de 1751 et de 1863 ont entraîné des dégâts mais pas de morts. Les plus récents ont été d'intensité plutôt faible mais ont parfois donné lieu à des tsunamis comme celui du 31 mars 2015.

Les principaux moyens sont l'information et la sensibilisation aux risques et l'étude de la sismicité de l'île. Un suivi permanent est effectué par les sismologues. Les règles parasismiques ne s'appliquent pas à La Réunion en raison de la faible sismicité, sauf pour certains ouvrages Seveso dont la structure doit être renforcée.

TSUNAMIS

Des tsunamis ont déjà été observés à La Réunion en 1867 et 1883. Le tsunami du 26 décembre 2004 a causé des dégâts matériels mais aucune victime. Les évènements semblables touchant La Réunion sont les houles cycloniques (dans le nord et l'est de l'île pendant l'été austral) et les houles australes (sud et ouest de l'île durant l'hiver austral).

Les mesures consistent principalement à prendre en compte les risques dans l'aménagement du territoire à travers les documents d'urbanisme et à prévenir par la surveillance météorologique assurée par Météo France.

11.3.2. Les risques technologiques

On peut distinguer plusieurs types de risques technologiques :

- Le risque transport de matières dangereuses. Cette activité peut donner lieu à des accidents de trois types : explosion, incendie ou dégagement de nuage toxique.
- Le risque industriel. Il se produit sur un site d'installation classée pour la protection de l'environnement. Les accidents sont du même type que pour les matières dangereuses. Afin de prévenir ces risques, des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) sont élaborés pour les périmètres autour de chaque installation classée présentant un risque majeur. A La Réunion, six installations industrielles présentent un risque technologique majeur, notamment les dépôts d'explosifs et de munitions.¹²
- Le risque nucléaire. Des accidents peuvent conduire au rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévues pour les contenir. Ce risque est mineur à La Réunion, car il n'y a pas d'installation nucléaire. Des détenteurs sont autorisés à employer des sources radioactives, mais celles-ci ne présentent pas de danger nucléaire.
- Le risque rupture de barrage. Une usine de production hydro-électrique est présente sur l'île, au niveau de la Rivière des Marsouins, à Takamaka. Des retenues collinaires existent aussi, cependant elles restent de faible taille, ce qui fait que le risque de rupture de barrage est faible à La Réunion.
- Le risque rupture de digue. Les digues sont des ouvrages permettant d'éviter les inondations et de nombreuses sont présentes à La Réunion. Cependant, ces ouvrages sont de taille faible à moyenne et les risques en cas de rupture sont assez faibles.¹³

11.3.3. Les risques sanitaires

On appelle risque sanitaire un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations nécessitant une réponse adaptée du système de santé. Parmi ces risques, on recense notamment les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population (Ébola, pandémie grippale...)¹⁴.

La région Réunion présente certains risques sanitaires dus à sa situation géographique et au contexte climatique tropical. Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de La Réunion (PPGDND) souligne le manque d'informations sur la gestion des déchets dans le cas d'une crise sanitaire.

Les principales pathologies présentes à la Réunion sont :

- La dengue
- Le chikungunya
- La leptospirose
- La pandémie grippale
- La COVID 19

LA DENGUE

La dengue est une maladie virale transmise par un moustique qui sévit dans les régions tropicales et subtropicales du monde entier. Elle évolue le plus souvent de manière endémique tout au long de l'année. Elle est bénigne et se manifeste par un syndrome grippal sévère avec une forte fièvre, des maux de têtes,

¹²DDRM La Réunion, décembre 2016 et PPRT des installations Bouygues TP et Plaine des Cafres

¹³DDRM La Réunion, décembre 2016

¹⁴Prévention des Risques (<http://www.gouvernement.fr/risques/risques-sanitaires>)

des douleurs diffuses et une fatigue prolongée. Cependant, certains cas peuvent devenir mortels, notamment lors de la survenue de la forme hémorragique ou la dengue avec syndrome de choc.

Le virus est présent à La Réunion où des cas sont régulièrement enregistrés. La circulation de ce virus s'intensifie depuis 2015 notamment au niveau des communes de Saint-Louis et Saint-Leu, les foyers les plus actifs. En 2016, 120 contaminations ont été enregistrées en 3 mois, ce qui a conduit l'ARS à porter le niveau d'alerte au 2B (risque d'évolution vers une épidémie).

LE CHIKUNGUNYA

Le chikungunya est une maladie infectieuse des régions tropicales, provoquée par un arbovirus de la famille des *togaviridae*, dont les vecteurs sont les moustiques du genre *Aedes*. Après un délai d'incubation de 2 à 10 jours survient une polyarthrite aiguë fébrile touchant les poignets, les chevilles, les genoux, plus rarement les hanches ou les épaules, pouvant déboucher sur des arthrites inflammatoires. Parmi les autres symptômes, on observe des maux de tête, des douleurs musculaires importantes, une éruption cutanée sur le tronc et les membres, parfois une polyadénopathie cervicale, une conjonctivite et des hémorragies mineures.

Le virus est présent à La Réunion et une épidémie a été enregistrée en 2005-2006¹⁵, les risques sanitaires de cette maladie sur l'île sont donc avérés.

LA LEPTOSPIROSE

Il s'agit d'une maladie fréquente, présentant un potentiel de gravité élevé. La contamination se fait lors de baignades en eau douce souillée par l'urine des animaux infectés (rongeurs) par contact avec les muqueuses (bouche, yeux, nez) ou avec la peau lésée ; elle peut se faire également par contact avec les muqueuses en buvant directement à la canette sans se servir d'un verre. Elle se manifeste par une forte fièvre, des maux de têtes, des douleurs musculaires.

Le risque est présent sur l'île et plus particulièrement durant la saison des pluies. Au cours de l'année 2015, 41 cas ont été comptabilisés selon l'ARS Océan Indien, dont deux mortels. Le risque sur l'île reste élevé malgré une diminution des cas observés ces dernières années.

LA PANDEMIE GRIPPALE (DONT COVID 19)

Une pandémie grippale est une épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement très étendue (plusieurs continents ou monde entier) d'un nouveau sous-type de virus résultant d'une transformation génétique conséquente. Le virus possédant des caractéristiques immunologiques nouvelles par rapport aux virus habituellement circulants, l'immunité de la population est faible voire nulle ce qui a pour conséquence de permettre à la maladie de se propager rapidement.

Le risque existe à l'échelle mondiale et pourrait donc toucher l'île de La Réunion. Un épisode de pandémie grippale diminuerait les capacités de déplacement des personnes soit en raison de la maladie elle-même soit en raison de la réduction des possibilités de transport.

Les mesures sont multiples, tout d'abord des mesures de surveillance, les réseaux sentinelles surveillent les virus (grippe et dengue notamment) grâce aux données des professionnels de santé volontaires. L'InVS se charge du suivi sanitaire à l'échelle nationale. Des mesures de gestion de crise sont développées par l'ARS Océan Indien et, en ce qui concerne le risque de pandémie grippale, un plan national de prévention et de

¹⁵<http://social-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/article/chikungunya>

lutte élaboré en 2011 constitue un document d'aide à la préparation et à la décision pour gérer les situations de crise.

RETOUR SUR LA GESTION DES DECHETS DURANT LA 1ERE PERIODE DE CONFINEMENT LIEE A LA COVID19

Tableau 100 Gestion des déchets durant la 1ère période de confinement COVID 19

EPCI	CINOR	CIREST	TCO	CIVIS	CASUD
Nombres de déchetteries ouvertes aux professionnels	4/7	6/6	5/12	6/8	4/4
Fréquences de collecte maintenues					
EPCI	CINOR	CIREST	TCO	CIVIS	CASUD
Ordures Ménagères Résiduelles	X	X	X	X	X
Recyclables secs (bac jaune)	X	X	X	X	X
Verre	X	X	X	X	X
Encombrants	X	X	X	X	X
Déchets verts	X	X	X	X	X

Les opérateurs de collecte ont été équipés en masque et gel hydro alcoolique.

LES FILIERES REP - BILAN DU SICR :

- Filières à l'arrêt :

Certaines filières ont suspendu leur activité pour diverses raisons :

- Baisse d'activité importante de la collecte (du fait de la fermeture de plusieurs entreprises non prioritaires) ;
- Manque de personnels (absence de salariés, arrêt pour personne à risque, etc.) ;
- Protection des personnes ;
- Par solidarité : laisser les opérateurs agir pleinement sur des collectes plus essentielles.

Les filières suivantes ont été à l'arrêt : batteries, pneumatiques, piles, lampes, DEEE Pro (une partie), extincteurs et mobiliers professionnels.

- Filières maintenues :
 - Les collectes des DEEE Ménagers et Pro par RVE se sont poursuivies. Le SICR a organisé avec les collectivités, le vidage des déchetteries et la récupération des DEEE en collecte en Porte à Porte et/ou l'évacuation des déchets des dépôts sauvages. Les DEEE ont également été évacués auprès de certains distributeurs.
 - RVE a continué son activité de traitement des DEEE.
 - Concernant les DASRI, la collecte a continué, ainsi que le traitement.

- Pour la collecte des déchets des mobiliers ménagers, la filière a perduré mais avec la fermeture des structures, il n'y a pas eu de collecte des PDE (Point d'évacuation).

Le SICR est resté mobilisé pour répondre aux besoins des entreprises prioritaires (établissements de santé, ...).

Concernant les MNU (Médicaments Non Utilisés), l'éco-organisme Cyclamed a conseillé à la population, par divers canaux de communication, sur notre territoire, de garder leur MNU chez eux en sécurité et de les déposer ensuite à la fin du confinement.

Au sujet des gels et masques, les opérateurs ont mis en place les mesures de protection pour leurs salariés. L'éco-organisme DASTRI a même fait envoyer, des masques fabriqués et gels à leurs opérateurs y compris dans les DOM.

LA FILIERE DECHETS INERTES ET DU BTP – BILAN DU CERBTP :

Les deux principaux centres de tri des déchets du BTP (STS & VALORUN) ont continué à fonctionner :

- Sud Traitement Services (STS) :

Du 23 au 27 mars 2020, l'activité était à l'arrêt : la première semaine d'avril a permis à STS de réfléchir aux mesures à mettre en place pour la reprise de l'activité et à évaluer la situation. Cela a permis également une reprise des activités à partir du 30 mars 2020 mais uniquement pour les activités non ouvertes au public. L'équipe interne a donc repris à partir du 30 mars 2020 et a procédé à l'entretien des machines et à la production de matières premières secondaires.

Le télétravail n'était pas possible y compris pour les administratifs pour des raisons techniques (connexion internet instables dans le secteur).

Des mesures spécifiques ont été mises en place par rapport à cette crise sanitaire afin permettre la reprise de l'activité à partir du début du mois d'avril :

- Distance de sécurité entre chaque agent très largement respectée (travail sous forme d'atelier) ;
- Gants, masques, lunettes de protection (en plus des EPI habituels) ;
- Distribution de gel hydroalcoolique aux différents agents ;
- Mise en place de protection spécifique pour l'opérateur situé à l'entrée

- VALORUN :

Au début de la crise de la COVID 19 : mise en place du chômage partiel.

Les horaires du site ont été réduits : 7h-12h / 13h-16h

Des mesures spécifiques ont été mises en place par rapport à cette crise sanitaire, afin de permettre la reprise de l'activité :

- Nettoyage des réfectoires ;
- Gants, masques (en plus des EPI habituel)
- Application des gestes barrières (lavages des mains, ...)

La fréquentation de la déchetterie professionnelle par le public a été relativement faible par rapport à l'activité habituelle.

11.3.4. Plans d'urgence et de secours de La Réunion

PLAN DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

L'ensemble des mesures relatives à la collecte, au transfert et au traitement des déchets doit faire l'objet d'un Plan de Continuité d'Activité, porté par les collectivités compétentes. Le PCA est l'outil qui, définissant et mettant en place les moyens et les procédures nécessaires, guide la réorganisation permettant d'assurer le fonctionnement des missions essentielles d'une organisation (services publics, entreprises...) en cas de crise. En matière de gestion de déchets post-catastrophe, le PCA regroupe l'ensemble des mesures organisationnelles nécessaires à la continuité du service de gestion des déchets en mode dégradé, pendant et après la crise (adaptation des circuits de collecte, mise en place de sites de stockage temporaire...) en fonction des moyens matériels et humaines disponibles.

PLANS D'URGENCE ET DE SECOURS

Les plans de continuité d'activité ne sont pas les seuls plans permettant de gérer les déchets en situation exceptionnelle. Mis à part les dispositifs cités auparavant, on peut citer le plan communal de sauvegarde qui regroupe les documents relatifs à la protection de la population. On peut en distinguer également plusieurs principaux :

Tableau 101 Les documents relatifs à la protection des populations à La Réunion

Dénomination	Objet	Dernière mise à jour
Plan ORSEC Départemental	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile ; définit les missions des services publics et des organismes. Répertoire des moyens de secours à la population. Répertoire des moyens de transport de matériels. Répertoire des moyens en matériels. Numéros de téléphone des services administratifs, des collectivités locales, des établissements publics ou autres.	2015
Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)	Planification, mesures et secours autour du site	2012
DSO Cyclone	Dispositions Spécifiques Opérationnelles de protection des populations, mise en place des moyens et dispositions à prendre en cas de cyclone	2015
DSO Vigicrues	Protection des populations, mise en place des moyens et dispositions à prendre en cas d'inondation	2015
DSO Evènements météorologiques dangereux	Protection des populations, mise en place des moyens et dispositions à prendre en cas d'évènement météorologique dangereux	2015
DSO Feu de Forêts	Secours aux populations, mise en place de moyens et dispositions à prendre en cas de feu de forêt	2015
DSO Volcan	En cas d'éruption volcanique, mesure d'information de la population et des autorités, organisation des secours et éventuellement évacuation	2015
DSO Polmar	Complément des dispositions générales ORSEC départementales en organisant la lutte contre les pollutions accidentelle marines de grande ampleur par hydrocarbures ou tout autre produit, notamment chimique, affectant le littoral, quelle qu'en soit la cause (accident, avarie maritime, terrestre ou aérienne)	2014
DSO Epizootie	Complément des dispositions générales ORSEC départementales en organisant la lutte contre les épizooties : Mise sous séquestre, Abattage des cheptels touchés, Désinfection	2015

11.3.5. Synthèse

Le tableau suivant regroupe les principaux éléments relatifs aux risques naturels, technologiques et sanitaires et en particulier dans le cas de La Réunion.

Tableau 102 Les principaux éléments relatifs aux risques naturels à La Réunion

Thème	Etat de l'environnement	
	Qualité	Vulnérabilité
Risques naturels	Suivi des aléas cycloniques et volcaniques Dispositifs d'organisation des secours ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile)	Forte vulnérabilité de la Réunion aux risques naturels Augmentation des risques naturels via le changement climatique
Risques technologiques	Peu de sensibilité de l'île à ces risques	Peu de dispositifs pour prévenir et réduire ces risques
Risques sanitaires	L'ARS Océan Indien effectue une veille sanitaire Présence des réseaux sentinelles	Augmentation de la densité de population

11.4. Retours d'expérience de la gestion des déchets en situation exceptionnelle

Conformément à la loi Grenelle 2 et le décret n°2011-828 du 11 juillet 2011 qui imposent que le plan contienne « le retour d'expérience des situations de crise, notamment en cas des pandémies ou de catastrophes naturelles, où l'organisation de la collecte ou du traitement des déchets a été affectée », un benchmark de différentes situations de gestion de crise à La Réunion et dans le monde a été réalisé.

Tableau 103 Les principaux éléments du benchmark de la gestion des situations exceptionnelles

Situation exceptionnelle	Exemple	Année	Lieu
Tempête Xynthia	Exemple des procédés de traitement des déchets mis en place	2010	France
Ouragan Katrina	Exemple de la législation sur la gestion des déchets mise en place	2005	Etats-Unis
Inondation	Exemple des acteurs impliqués à la gestion des déchets post-catastrophe	2010	France
Séisme	Exemple de l'opportunité saisie par la gestion des déchets post- catastrophe	1994	Etats-Unis
Séisme	Exemple de leçons tirées	1999	Turquie
Tsunami	Exemple de l'aide internationale pour la gestion des déchets	2004	Indonésie
Epidémie de dengue	Importance d'une bonne gestion des déchets pour lutter contre la prolifération du moustique <i>Aedes aegypti</i>	En continu	Guadeloupe
Chikungunya		2006	Ile de la Réunion

Le choix de ces retours d'expérience est basé sur les phénomènes naturels et sanitaires qui se sont produits ou qui peuvent se produire à La Réunion ainsi que des différents aspects qui sont utiles pour l'élaboration des scénarii de gestion des déchets en situation exceptionnelles dans la région.

11.5. Recommandations pour la gestion des déchets en situation exceptionnelle

11.5.1. Une mobilisation des acteurs clés

La gestion des déchets en situation exceptionnelle implique un nombre important d'acteurs dans le développement et la mise en œuvre des différentes actions. Toutes les actions sont opérées sous le contrôle des autorités locales. Il est important que chaque acteur ait une compréhension claire de son rôle dans les opérations d'enlèvement de débris. Un manque de coordination entre ceux-ci peut se traduire par une perte de temps, une mauvaise optimisation des moyens et une perte d'argent pour les gestionnaires du territoire.

Le tableau suivant présente une synthèse des actions qui peuvent être menées par différents acteurs :

Tableau 104 Synthèse des actions à mener par les différents acteurs à La Réunion

Acteur	Actions pendant la crise	Actions avant la crise
État/ADEME	Co-financement des opérations de gestion des déchets post-catastrophe	Organisation de groupe de travail « Gestion des déchets en situation exceptionnelle » Envisager l'exonération de la TGAP sur les déchets post-catastrophe
Région Réunion		Intégrer les déchets post-catastrophe dans les PRPGD
Conseil Général de La Réunion	Lancement des appels d'offres pour la maîtrise d'œuvre de la gestion des déchets post-catastrophe Co-financement des opérations de gestion des déchets post-catastrophe	Création de groupe de travail « Gestion des déchets en situation exceptionnelle »
Collectivités responsables de la collecte, du traitement ou du stockage des déchets ménagers (CINOR, CIREST, CASUD, CIVIS, TCO)	Prendre des décisions concernant la gestion des déchets dans la zone de la catastrophe. Maîtrise d'ouvrage de la gestion des déchets post-catastrophe réalisée pour partie en régie, pour partie par un prestataire dans le cadre d'un marché public préexistant Lancement des appels d'offres pour l'enlèvement des déchets post-catastrophe en cas d'insuffisance des capacités existantes Soutien à la population dans les opérations de nettoyage	Participation au groupe de travail « Gestion des déchets en situation exceptionnelle » Intégrer les déchets post-catastrophe dans les PCS, ORSEC, PPRN et DICRIM Considérer la collecte et le traitement des déchets comme un service public à maintenir et à rétablir en priorité en cas de catastrophe au même titre que l'assainissement et ajouter les opérateurs de la collecte et de la gestion des déchets à la liste des opérateurs devant maintenir la satisfaction des besoins prioritaires de la population en cas de crise (art 6 de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004).
DEAL	Centraliser par téléphone les informations sur les difficultés et les besoins des différents intervenants (communes, communautés des communes, entreprises de collecte et de traitement) Signaler les besoins spécifiques locaux	Participation au groupe de travail « Gestion des déchets en situation exceptionnelle »
Office de l'eau de La Réunion	Co-financement des opérations de gestion des déchets post-inondation	Participation au groupe de travail « Gestion des déchets en situation exceptionnelle »

Acteur	Actions pendant la crise	Actions avant la crise
Eco-organismes	Collecte, tri, transport et traitement des déchets couverts par une REP Installation des sites temporaires Gestion du stockage temporaire Suivi	Introduire dans tous les cahiers des charges des éco-organismes la clause imposant la reprise des déchets post-catastrophe qui entrent dans leur périmètre de compétence Prévoir dans les agréments des éco-organismes l'obligation de reprise en l'état des produits endommagés par la catastrophe lorsque ceux-ci ont été préalablement extraits et triés et ne font pas l'objet d'une contamination chimique ou radioactive d'origine extrême Participation au groupe de travail « Gestion des déchets en situation exceptionnelle »
Partenaires privés habituels : prestataire de collecte et de traitement	Collecte, tri, transport et traitement des déchets habituels et des déchets post-catastrophe Installation des sites temporaires Gestion du stockage temporaire Suivi	Adjonction d'une clause d'exception dans les marchés « normaux » pour cause de catastrophe (exemple: enlèvement des encombrants non assurés), capacité à augmenter la charge de travail suite à un événement catastrophique Prévoir des arrêtés spécifiques d'autorisation (des dérogations) pour que les sites adaptés de traitement des déchets puissent en vue de faciliter le retour à la normale accepter temporairement des tonnages supérieurs au seuil autorisé et des types de déchets non prévus par l'arrêté préfectoral initial et qu'ils sont en capacité technique de recevoir Prévoir des moyens de surveillance et de sanction afin d'assurer du strict respect des marchés
Partenaires privés de l'urgence	Collecte, tri, transport et traitement des déchets post-catastrophe Installation des sites temporaires Gestion du stockage temporaire Suivi Gardiennage	Pré-identifier les partenaires privés de l'urgence, notamment en termes de moyens disponibles, humains, matériels, savoir-faire spécifiques
Supports pompiers, protection civile, armée, Croix Rouge, Secours Catholique, ambassadeurs de tri, bénévoles, personnels délégués par les communes voisines non touchées	Appui aux opérations de nettoyage et enlèvement des déchets Participation aux "journées de solidarité" Organiser et assurer conditions de travail sécurisées pour les bénévoles	Former ces acteurs à la gestion des déchets post-catastrophe sur le plan technique et psychologique
Assureurs	Evaluer les biens des ménages (particulièrement les véhicules hors d'usage) par un expert des assurances	
Chambre d'Agriculture de La Réunion, ou toute autre entité équivalente	Venir en appui des agriculteurs pour l'enlèvement des déchets agricoles après une catastrophe Co-financement des opérations de gestion des déchets agricoles post-catastrophe	Participation dans le groupe de travail « Gestion des déchets en situation exceptionnelle » Informers les agriculteurs sur la gestion des déchets agricoles en situation exceptionnelle
Professionnels de l'assainissement	Procéder au curage des fosses septiques et des réseaux d'évacuation des eaux usées	
Professionnels de la santé	En cas de pandémie, les médecins doivent être impliqués dans la gestion des DASRI	Informers les professionnels de la santé sur la gestion des DASRI et les mesures sanitaires en cas des pandémies

11.5.2. Réorganiser la collecte des déchets

ÉTABLIR UNE STRATEGIE DE COLLECTE

Les phases de la collecte peuvent être établies en fonction de différents critères et priorités parmi lesquels la nature des déchets et leur dangerosité (cibler des zones potentielles de production de déchets dangereux) et des zones à dégager d'urgence (secours et soins, points stratégiques pour la remise en fonctionnement des réseaux, zones d'habitation). Cet exercice important (que l'on soit en anticipation ou en réaction) consiste à établir une stratégie de collecte.

Le CEPRI liste les différentes manières d'organiser la collecte :

- Par des petits sites de regroupement répartis de manière homogène sur la zone affectée, avec ou sans bennes (à l'échelle du pâté de maisons ou du quartier) ;
- Par le ramassage sur le trottoir des déchets déposés par les habitants devant leurs habitations ;
- Par dépôt des habitants directement sur les sites de stockage temporaires et sur les déchetteries encore opérationnelles.
- Par passages successifs pour collecter les types spécifiques de déchets.

COLLECTE EN CAS DE CATASTROPHE NATURELLE

En cas de catastrophes naturelles, il est important d'identifier les déchets générés et de hiérarchiser les flux à traiter en priorité, selon les quantités et la toxicité :

- OMR : flux prioritaire
- DEEE et déchets dangereux (notamment amiante-ciment) : prioritaire
- Emballages, papiers, verre : non toxique et non prioritaire
- Encombrants et tout venant : non toxique mais volumineux
- Gravats : non toxique mais volumineux

COLLECTE EN CAS DE CATASTROPHE SANITAIRE

En cas de pandémie, les modalités de collecte des déchets pourraient être modifiées et hiérarchisées selon les flux :

- La collecte des OMR est à assurer en priorité, à une fréquence ajustée (au minimum une fois tous les 15 jours) ;
- Les collectes des emballages, des JRM et du verre ne sont pas prioritaires et pourraient être assurées au minimum une fois par mois ;
- Les horaires d'ouverture des déchetteries pourraient être réduits mais devraient permettre de collecter les déchets dangereux.

Il est important de ne pas multiplier le nombre de flux triés afin de simplifier les opérations de collecte et les consignes de tri à destination des particuliers.

11.5.3. Saturation des capacités existantes

SITES DE STOCKAGE TEMPORAIRE

Les diverses expériences passées montrent que les exutoires présents sur un territoire sont dimensionnés pour un "fonctionnement normal" et ne peuvent à eux seuls absorber les volumes très importants produits par les catastrophes. Même en sollicitant les capacités des territoires voisins le temps de gestion reste très long. De plus, une situation insulaire ne rend pas possible cette sollicitation. Une solution consiste à mettre en place

des sites de stockage temporaire des déchets pour tamponner ces importants excédents. Ils peuvent également servir à effectuer un tri et une orientation des déchets vers des filières de traitement spécifiques.

Les prescriptions générales pour les zones de stockage temporaires sont précisées par l'arrêté du 30 juillet 2012 relatif aux installations classées soumises à déclaration sous la rubrique 2719 (Installation temporaire de transit de déchets issus de pollutions accidentelles marines ou fluviales ou de déchets issus de catastrophes naturelles). Dès que le volume affecté à l'entreposage de déchets est supérieur à 100 m³, trois types d'entreposage relèvent de cette rubrique :

- Les entreposages (stockages) primaires ou plateformes d'urgence pouvant être situés directement sur le littoral pour le dépôt immédiat, le tri, le regroupement et le transfert journalier des déchets (macro-déchets, polluants, matières et matériaux souillés) issus d'un ou de quelques chantiers de nettoyage du littoral situés à proximité immédiate (ou parfois récupérés en mer)
- Les entreposages (stockages) tampon dits « intermédiaires » proches du littoral et servant au regroupement de plusieurs chantiers de ramassage et de stockage primaires.
- Les sites d'entreposages (stockages) lourds, qui massifient les lots de déchets des sites précédents, dans l'attente de leur traitement définitif. Cet entreposage (stockage) s'inscrit dans une perspective de moyen terme (durée de plusieurs mois, éventuellement supérieur à un an), mais ne peut en aucun cas dépasser une durée de trois ans. Dans les situations où le traitement définitif des déchets ne pourrait pas intervenir dans un délai inférieur à 3 ans, il conviendra de classer l'installation sous la rubrique 2760 et devra satisfaire l'ensemble des prescriptions relatives aux installations de stockage de déchets.

Il est ainsi important d'identifier les sites d'entreposage de plus de 100 m³. Des emplacements comme des déchèteries, des centres de transfert et des anciens centres de stockage peuvent être potentiellement utilisés. Pour l'entreposage de déchets inférieur à 100 m³, des endroits comme parkings (publics ou privés) goudronnés, emprises portuaires, ateliers municipaux, complexes sportifs avec dalle en béton etc. peuvent être envisagés. De plus, il est nécessaire de déterminer le nombre d'ICPE soumises à déclaration sous la rubrique 2719 à La Réunion.

Les lieux de regroupement transitoires doivent faire l'objet d'une réflexion préalable à la catastrophe. Ces lieux doivent être choisis en fonction de leur proximité, de leur étanchéité, de la praticabilité des accès, et de la capacité des engins de chantiers à y manœuvrer. Avec ce phasage et le choix de la localisation des sites de stockage temporaire il faut également planifier les routes à emprunter, en fonction de leur accessibilité et conditions de circulation prévues.

Pour choisir judicieusement un emplacement pour un site de stockage temporaire, il est important de prendre en compte ces différents facteurs susmentionnés, de connaître les équipements qu'il faudra y installer et les besoins spécifiques pour son fonctionnement, notamment en termes d'accès aux réseaux (énergie, eau, communications, etc. ...) et d'autres éléments logistiques.

SITES DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION

Le Code de l'environnement (articles R541-14 et R541-30) requiert l'identification « des zones à affecter aux activités de traitement des déchets » en situations exceptionnelles. De plus, les Plans de Continuité d'Activité internes aux installations de traitement doivent prévoir des sites de report en cas d'indisponibilité.

Lors de situations exceptionnelles, des arrêtés préfectoraux de dérogation peuvent être accordés pour que les sites adaptés de traitement des déchets puissent temporairement accepter des tonnages supérieurs au seuil autorisé et des types de déchets non prévus par l'arrêté préfectoral initial et qu'ils soient en capacité technique de recevoir.

Les sites de traitement disponibles à La Réunion et leur capacité sont présentés en annexe du rapport de diagnostic.

11.5.4. Prévoir l'équipement nécessaire

EN CAS DE CATASTROPHE NATURELLE

Il est important pour les communes de réaliser l'inventaire de l'ensemble des moyens de collecte des déchets. L'EPA¹⁶ donne la liste suivante des besoins matériels pour prendre en charge les déchets post catastrophe :

- Bennes de 30 m³ et 8 m³ ; caisses grillagées de 1 m³ (pour les petits appareils en mélange (PAM, appartenant aux déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE)), caisses palettes étanches pour les déchets toxiques, caisses étanches de 1 m³ pour les déchets dangereux ;
- Tracteurs et remorques à benne – 6-10 m³ ;
- Pelles mécaniques ;
- Camions à fond mouvant 90 m³ ;
- Semi-remorques à 2 bennes (2x30 m³) ;
- Grue équipée d'un grappin.
- Barrières de confinement, rubalise ;
- Éléments de signalisation ;
- Éléments de signalisation routière (diriger les chauffeurs de camion transportant les déchets) ;
- Engins de déblaiement (pelle mécanique, chargeuse à direction à glissement, chargeurs frontal, camion à benne basculante, camion porteur à faux cadre basculant, grue avec grappin, ...) ;
- Systèmes d'éclairage ;
- Générateurs ;
- Consommables ;
- GPS (pour enregistrer la localisation de déchets dangereux par exemple) ;
- Moyens de communication ;
- Matériel de réparation des véhicules.

Au regard des disponibilités en matériel de chargement et de transport communaux, le recours à des moyens de manutention et de transport bénévoles peut être sollicité principalement auprès des agriculteurs et des entreprises de BTP.

Une attention particulière doit être portée à l'équipement de sécurité et de protection du personnel (kits de premiers soins, masques, casques, vestes, chaussures et gants de travail...) afin d'organiser et d'assurer des conditions de travail sécurisées pour les travailleurs.

EN CAS DE CATASTROPHE SANITAIRE

Selon les recommandations du groupe de travail de FNADE, en cas de pandémie, les agents chargés de la collecte et de l'élimination des déchets doivent être équipés d'Equipements de Protection Individuelle et de vêtements de travail tels que :

¹⁶Environmental Protection Agency

Tableau 105 Les équipements de protection nécessaire et les consignes associées

Équipements de Protection Individuelle	Entretien / changement
Gants	Jetables (toutes les 4 h)
Lunettes	Lavage quotidien à l'eau et au savon
Masque FFP2	Un masque par tranche de 4 heures maximum
Chaussures sécurité	Pas d'entretien spécifique
Vêtements de protection et baudrier haute visibilité	Entretien à fréquence accrue : lavage en machine ; combinaison jetable ; pulvérisation d'un produit de décontamination

Les EPI doivent être adaptées en fonction du poste de travail et du risque d'exposition. Il est important de fournir des moyens de se laver les mains à chaque retour au véhicule (gel désinfectant, en doses individuelles ou eau et savon), chaque fois que c'est possible et au début de chaque pause (avec lavage des mains obligatoire aussitôt après le retrait du masque). Il est nécessaire de rappeler que la douche est primordiale en fin de journée pour ne pas exporter de contaminants.

Le matériel est désinfecté quotidiennement par pulvérisation d'un produit désinfectant adapté (javel). En cas de pandémie, la collecte en sacs plutôt qu'en bacs doit être privilégiée.

11.5.5. Développer une communication efficace

Il est recommandé que le plan de communication fasse partie intégrante du plan de gestion des déchets produits par les catastrophes. Les gestionnaires doivent communiquer, pendant la phase d'urgence et de réhabilitation, avec les autres collectivités territoriales, l'État, les entreprises, les gestionnaires privés des déchets et la population.

Le plan de communication doit déterminer : quelle information donner, à qui, comment.

Il est notamment important de communiquer aux populations des consignes de tri et les nouveaux points de collecte. Des ambassadeurs de tri aussi que des agents techniques communaux peuvent être embauchés pour conseiller et informer la population sur la gestion des déchets post-catastrophe.

Pour toutes les pandémies, une recommandation de la part des pouvoirs publics de réduire la production quotidienne de déchets pourrait être émise. Pour toutes les maladies transmises par un moustique, une communication spécifique sur la voie de propagation des moustiques et l'importance de gestion des déchets pour empêcher cette propagation doit être développée. Les professionnels de santé, les responsables politiques et administratifs (Préfecture, DSDS, Conseil Général, Maires, Centres hospitaliers) doivent fournir des informations au grand public par les moyens des visites domiciliaires renforcées en fonction des gîtes répertoriés, diffusion de messages d'éducation sanitaire ciblés à la télé et radio, et des réunions d'information avec les municipalités et les associations.

11.5.6. Développer les Plans de Continuité d'Activité

Les PRPGD peuvent inciter les entreprises et les services publics à élaborer des Plans de Continuité d'Activité (PCA). Le travail réalisé sur la zone d'Orléans montre que la mise en œuvre d'un PCA à l'échelle de l'agglomération permet de maintenir un service de collecte et de traitement des déchets sur les zones non sinistrées, alors que sans PCA le maintien de ce service serait fortement compromis durant une année environ.

En ce qui concerne les pandémies, un plan spécifique de continuité des activités doit être élaboré par les exploitants d'installations d'élimination des déchets pour parer à tous les risques sanitaires et environnementaux issus des déchets habituels, des déchets de prévention et du traitement de la pandémie. Dans le cas de la grippe aviaire ou de pandémie du même type, il est par exemple prévu des consignes sur la gestion des mouchoirs et des masques usagés ainsi que la réduction des collectes sélectives. Pour toutes les pandémies, une recommandation de réduire la production quotidienne de déchets pourrait être émise par les pouvoirs publics.

11.5.7. Faire un suivi

Le suivi de la collecte, du stockage temporaire, de l'ensemble des déchets post catastrophe est particulièrement important, il permet notamment :

- De s'assurer que les déchets collectés et gérés par les collectivités ou l'État (préfet si phénomène de grande ampleur) sont bien de leur ressort (pas d'apport de la part des entreprises par exemple) ;
- De vérifier que le travail effectué par un contractant correspond à la demande ;
- De fournir la documentation pour un remboursement par l'État (si l'État met en place un système d'aide basé sur la nature et la quantité des déchets, comme cela est le cas aux États-Unis) ou pour une répartition des coûts au sein d'un EPCI ou entre les communes d'une zone géographique impactée ;
- De connaître la quantité réelle et la nature des déchets à traiter par la suite ;
- D'éviter la surfacturation ;
- De limiter ou d'éviter le mélange de catégories de déchets que l'on souhaite conserver séparées ;
- De vérifier que tous les déchets sont bien déchargés sur les sites adaptés et proviennent de la bonne aire géographique ;
- De limiter la fraude au niveau des zones de dépôt (privés ou entreprises sans autorisation) ;
- D'avoir une meilleure maîtrise du risque sanitaire et environnemental ;
- D'améliorer la connaissance et les pratiques : assurer l'apprentissage par l'expérience et le partage de ces informations. Sans suivi des déchets il ne peut y avoir de retours d'expérience sur la nature et la quantité de déchets produits par les inondations (Source : CERPI).

Le travail de recensement et de suivi de traitement des déchets après la tempête de Xynthia effectué par une ONG Robin des Bois constitue une ressource unique et complète qui permet aux collectivités sinistrées de partager leur expérience et aux autres collectivités de tirer des leçons de la gestion des déchets post-catastrophe. Basé sur cet exemple, les autorités de La Réunion doivent aussi envisager d'effectuer des études similaires afin d'être mieux préparées pour des catastrophes à venir.

11.6. Conclusion

Les risques naturels, technologiques et sanitaires sont importants à La Réunion notamment en raison du contexte géographique, climatique et du caractère insulaire de la région. Les moyens humains, matériels et financiers nécessaires pour gérer les déchets en situation de crise sont donc considérables. De plus, cela soulève un certain nombre d'enjeux environnementaux, techniques, opérationnels et organisationnels comme :

- La pollution des sols et des eaux ;
- La mise à disposition rapide des moyens nécessaires pour la collecte ;

- L'organisation de la valorisation et du traitement ;
- L'adaptation des équipements de collecte et de traitement des déchets.

La gestion et le traitement rapide sont importants pour le redémarrage du fonctionnement du territoire et de son économie.

Par ailleurs, la quantité et l'hétérogénéité des déchets post-catastrophe imposent un choix de technique de collecte et de traitement qui sortent de la gestion ordinaire des déchets ménagers et assimilés, notamment pour séparer les déchets dangereux des déchets non-dangereux. Comme cela est précisé dans la réglementation actuelle « les prévisions concernant l'organisation de la collecte sont coordonnées avec les dispositions relatives à la sécurité civile prises notamment par les communes et leurs groupement ». Il convient donc de rendre cohérents les documents établis par les différents services.

12. ANNEXE 1 – SYNTHÈSE DE L'ENSEMBLE DES ACTIONS

12.1. Actions visant à mieux produire


Axe	Actions
Enrichir la culture et les compétences en économie circulaire	<ol style="list-style-type: none"> 1. Animer un réseau régional des référents de l'économie circulaire <ul style="list-style-type: none"> • Constituer un réseau de chefs d'entreprises intéressés par la thématique, des représentants d'associations professionnelles, de chambres consulaires, de clusters, de syndicats patronaux et de salariés et des développeurs territoriaux • Assurer la promotion de l'économie circulaire auprès des interlocuteurs dans les entreprises et la détection des défis, des barrières et des besoins que rencontrent les opérateurs économiques dans la transformation 2. Développer l'envie et les capacités des dirigeants et des salariés <ul style="list-style-type: none"> • Développer la veille et la diffusion de contenus pédagogiques dédiés aux acteurs de l'entreprise, via une plateforme numérique • Organiser des « semaines de l'innovation écologique » : manifestations collectives régulières, ouvertes au plus grand nombre, qui mettent à l'honneur une thématique clé de l'économie circulaire (business model circulaire ; créativité ; eco-design...) • Intégrer un volet transition écologique dans les formations à la création d'entreprises 3. Mobiliser la formation initiale et continue au service de la transition écologique <ul style="list-style-type: none"> • Recenser et mobiliser l'offre existante, y compris à distance (curation des SPOC et MOOC) pour constituer un catalogue des formations à l'économie circulaire • Encourager l'intégration de nouveaux modules dans les cursus existants • Mener une démarche de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) en matière d'économie circulaire en partenariat avec les réseaux de RH des entreprises, les organismes de formation et les organismes de collecte des fonds de formation • Développer des cursus adaptés, en formation initiale ou continue aux instances régionales en charge du développement de la formation (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle et Schéma Régional de l'enseignement et des formations supérieurs et de la recherche de La Réunion) • Proposer un module de formation relatif à l'économie circulaire pour les porteurs de projet en phase ante de création d'entreprise
Développer l'approvisionnement	<ol style="list-style-type: none"> 1. Promouvoir et inciter les importations des produits certifiés et écoresponsables <ul style="list-style-type: none"> • Assurer une plus grande visibilité et favoriser les produits distingués par des certifications ou labels reconnus mondialement

Axe	Actions
durable des entreprises	<ol style="list-style-type: none"> 2. Proposer des Guides d'achat et d'approvisionnement durables pour les entreprises <ul style="list-style-type: none"> • Proposer plusieurs guides, selon la taille des entreprises, artisanales ou industrielles, avec une approche par métiers et par filières 3. Identifier les producteurs locaux de ressources ; mettre en valeur l'offre locale <ul style="list-style-type: none"> • Étendre la stratégie du bon achat (SBA) auprès des acheteurs privés 4. Promouvoir et renforcer les certifications sur les productions durables <p>Apporter une information claire et crédible en s'appuyant sur des niveaux d'exigence adaptés et ambitieux</p>
Adapter méthodes de production	<ol style="list-style-type: none"> 1. Faciliter le diagnostic et l'accès aux outils d'accompagnement <ul style="list-style-type: none"> • Rendre accessible auprès d'un large public, les outils de diagnostic qui offrent la possibilité à chaque entreprise d'évaluer sa consommation d'eau, d'énergie, de matières et sa production de déchets, et d'identifier des pistes d'amélioration • Identifier les mesures d'accompagnement disponibles à l'échelle régionale, nationale ou européenne, notamment en termes d'information, de formation, d'audits de performance énergétique et matériels ou encore de dispositifs de financement 2. Sensibiliser à l'éco-design par des actions collectives <ul style="list-style-type: none"> • Inviter des entreprises soucieuses de découvrir et de mettre en pratique les outils de l'éco-conception pour transformer leurs produits ou proposer de nouvelles offres 3. Accompagner les entreprises dans l'évolution des pratiques de production <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un programme territorial de promotion et d'accompagnement à l'éco-design, au génie des procédés et aux techniques de production sobre
Transformer modèles économiques	<ol style="list-style-type: none"> 1. Constituer un groupe de travail dédié aux modèles économiques circulaires <ul style="list-style-type: none"> • Rassembler des entrepreneurs, des accompagnateurs et des acteurs publics intéressés dans une instance de coordination pour promouvoir et accompagner la transition vers ces modèles 2. Créer /réorienter un dispositif régional d'appui à la transformation des modèles économiques <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner concrètement la transformation des modèles économiques des entreprises établies, tous secteurs confondus, via un réseau d'accompagnement
Accompagner la conversion des filières	<ol style="list-style-type: none"> 1. Définir un futur désirable avec l'ensemble des parties prenantes <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les acteurs de chaque filière au sein d'un atelier de prospective, basé sur l'intelligence collective, et désigner un chef de file 2. Cartographier les chaînes de valeur pour révéler les points critiques et les réponses potentielles <ul style="list-style-type: none"> • Recensement des différents maillons de la filière (extracteurs, transformateurs primaires et secondaires, utilisateurs, collecteurs de déchets,

Axe	Actions
	<p>éliminateurs) et les acteurs « extérieurs »</p> <ul style="list-style-type: none"> Collecte approfondie de données quantitatives sur les flux d'énergie et de matière extraits, consommés et rejetés par l'ensemble de la filière et entre chaque maillon de la chaîne D'identifier les problématiques les plus prégnantes Recenser les initiatives existantes, les leviers et les idées émergentes <p>3. Appuyer la construction d'une feuille de route de transformation</p> <ul style="list-style-type: none"> Ateliers pour partager le diagnostic sur les priorités, les verrous et les leviers susceptibles d'être mobilisés <p>4. Transformer les feuilles de route en contrats de filière</p> <ul style="list-style-type: none"> Document cadre précisant l'ambition de création de valeur, d'emplois, de transition écologique et énergétique et les moyens dédiés à la mise en œuvre d'un plan d'action partagé entre opérateurs privés et publics
Stimuler les synergies et les symbioses industrielles	<p>1. Créer des synergies entre les acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'interconnaissance, qui pourra déboucher demain sur des coopérations étroites. Stimuler la rencontre et les échanges informels entre entrepreneurs, notamment lors des évènements de sensibilisation – conférences, formations, ateliers thématiques, hackathons autour des grands défis du territoire <ul style="list-style-type: none"> Actions collectives qui permettent à un collectif d'acteurs concernés par une même problématique d'y répondre grâce à un plan d'action conjoint (formations, échanges d'expériences et de bonnes pratiques) et un accompagnement partagé Groupements formalisés pour mutualiser des équipements ou des moyens humains Grappes d'entreprises ou des clusters qui permettent à des acteurs de mutualiser des fonctions supports (locaux, achats, comptabilité, marketing, logistique, R&D) Projets structurants, telles que des plateformes techniques mutualisées <p>2. Stimuler l'émergence de symbioses industrielles par l'expérimentation, sur des territoires définis, en s'appuyant sur l'expérience et le partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> Créer des écosystèmes économiques dans lesquels les synergies fortes entre les membres permettent un usage optimal des ressources disponibles sur le territoire et le recyclage de l'énergie et des matières <ul style="list-style-type: none"> Création d'une « chaîne alimentaire économique » dans laquelle les résidus et les déchets d'un opérateur alimentent l'activité d'un second Opérer sur un territoire clairement défini (zone d'activité, commune, microrégion volontaire) <ul style="list-style-type: none"> Expérimentation conduite sur le TCO en partenariat avec le Centre de Transfert de Technologie en Ecologie Industrielle (CTEI) du Québec qui dispose d'une large expérience dans la conception et l'animation d'éco-parcs industriels

12.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le 08/07/2024
ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0023-DE



12.2. Actions visant à mieux consommer

Axe	Actions
Sensibiliser les ménages et les citoyens au mieux consommer	<ol style="list-style-type: none"> 1. Révéler et diffuser les coûts cachés de la consommation <ul style="list-style-type: none"> • Conduire des campagnes de conscientisation afin de relayer les démarches sur l'impact de la consommation d'eau en bouteille ou sur la pollution des océans par les plastiques • Mettre à disposition du public des outils et des jeux d'auto-évaluation de l'empreinte écologique de la consommation 2. Promouvoir la frugalité et les pratiques d'autoproduction, de réparation et de réutilisation <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des campagnes d'information sur les gestes éco-citoyens pour encourager la réduction de la consommation de ressources au quotidien <ul style="list-style-type: none"> • « défis zéro achat », mouvements « slow food » et « slow life », minimalisme... • Intensifier les dispositifs de diagnostic et d'accompagnement à la maîtrise de la consommation d'eau ou d'énergie tel que l'outil SLIME • Créer une maison témoin « zéro déchet », ouverte au grand public • Promouvoir les initiatives d'auto-production, favorables à la transition écologique par la veille et la diffusion de contenus (vidéos, blogs, émissions radio) et par des animations (ateliers, séminaires, foires...) <ul style="list-style-type: none"> • Do-It-Yourself (DIY), jardins partagés, réemploi, détournement d'objets... 3. Promouvoir l'achat écoresponsable <ul style="list-style-type: none"> • Produire et diffuser des guides d'achat pour informer les consommateurs • Mener des actions de sensibilisation sur les modes d'achat alternatifs <ul style="list-style-type: none"> • Ventes en vrac, importance de la durabilité, la réparabilité et la sobriété matérielle et énergétique des produits et services • Intégrer dans la liste des produits composants le « bouclier qualité-prix », des biens éco-conçus à prix réduits
Structurer l'offre pour faciliter l'achat éco-responsable	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer les circuits courts et les modes d'achats alternatifs <ul style="list-style-type: none"> • Editer une cartographie interactive, accompagnée d'une campagne de promotion auprès des consommateurs <ul style="list-style-type: none"> • AMAP, ventes sur exploitation, vente directe sur internet, marchés de producteurs • Achats groupés par des coopératives privées 2. Améliorer le référencement et la visibilité des produits locaux et des produits éco-conçus dans le commerce <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les producteurs et les fabricants dans leurs démarches de certification vers des éco-labels internationaux

Axe	Actions
	<ul style="list-style-type: none"> • Signer une charte de promotion des produits locaux, en partenariat avec les distributeurs • Expérimenter avec les distributeurs un éco-étiquetage, mentionnant par exemple la durée de vie de produits ou un indice de réparabilité <p>3. Accompagner la réduction des emballages dans le commerce et la distribution</p> <ul style="list-style-type: none"> • Engager une démarche concertée avec les acteurs de la distribution et du commerce <ul style="list-style-type: none"> • Développement de la commercialisation en vrac • Mise à disposition pour les consommateurs d'espaces de déballages dans les grandes surfaces, extension prévue aux petits commerces
Transformer les administrations et circulariser la commande publique	<p>1. Accompagner les administrations pour réduire la consommation de ressources</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des actions de promotion et de formation aux enjeux de la transition écologique et de l'économie circulaire avec le CNFPT et les associations de collectivité • Financer des audits énergie-matière afin d'évaluer les flux induits par l'activité et les pistes d'amélioration pour réduire la consommation globale d'eau, d'énergie et de matières • Encourager la dématérialisation des procédures administratives <p>2. Promouvoir la commande publique verte</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer une Charte régionale afin d'intégrer la commande publique verte dans les documents stratégiques, plans d'actions et politiques d'achat public • Adapter et diffuser des guides méthodologiques développés notamment par la Commission Européenne ; et si nécessaire produire un guide d'achat local • Organiser des sessions de formation avec le CNFPT pour permettre aux acheteurs publics de disposer d'une méthode globale et d'outils concrets pour transformer les procédures d'achat <ul style="list-style-type: none"> • Nécessité de l'achat, accès à un service plutôt qu'à l'acquisition d'un bien, impact écologique à long terme etc. <p>3. Renforcer l'éco-conditionnalité de la commande publique locale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser une cellule mutualisée à l'échelle régionale pour concevoir et déployer une stratégie de commande publique verte <ul style="list-style-type: none"> • Bilan des achats de biens et de prestations, définition des objectifs visés, identification des services et des achats concernés, élaboration d'un guide de procédure interne, ainsi que des documents de marché • Populariser les critères établis par l'initiative européenne « Green Public Procurement » pour 21 groupes d'achat <ul style="list-style-type: none"> • Démarche d'ancrage territorial portée par la Stratégie du Bon Achat (SBA)

Axe	Actions
Réduire les pertes alimentaires	<ol style="list-style-type: none"> 1. Communiquer et sensibiliser sur le gaspillage alimentaire <ul style="list-style-type: none"> • Conduire un programme de sensibilisation et de communication pour limiter le gaspillage alimentaire et de promotion des alternatives, auprès des producteurs professionnels, publics et des citoyens (exemple : réseau REGAL) • Proposer des formations adaptées à la lutte contre le gaspillage alimentaire <ul style="list-style-type: none"> • Préparation de repas à partir de fruits et légumes invendus, conception de menus zéro déchet et zéro gaspillage • Diffuser des outils de diagnostic et de quantification des déchets de restauration • Rédiger et signer une charte d'engagement pour la restauration collective 2. Développer un marché alimentaire alternatif <ul style="list-style-type: none"> • Développer et soutenir le marché des invendus et le déstockage des denrées alimentaires • Développer les partenariats de dons et de récupération • Utiliser les outils numériques dédiés facilitant la lutte contre le gaspillage alimentaire • Promouvoir la transformation des invendus (légumes abîmés, non calibrés, etc.) auprès des professionnels de l'agro-alimentaire. <ul style="list-style-type: none"> • Exemple : ShareCycle à La Réunion • Généraliser les doggy-bags (gourmet-bags)
Développer les pratiques d'autoproduction, de réutilisation, de réparation et de réemploi	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer l'émergence, la visibilité et la résilience des initiatives facilitatrices <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des annuaires et des guides de la réparation et du réemploi et les mettre à disposition des consommateurs en ligne sur la plateforme régionale <ul style="list-style-type: none"> • Évènements, réseaux de compétence, offres d'espaces structures de ventes de services • Annuaires de la réparation • Réaliser un plan d'actions annuel comportant l'organisation d'animation de type foire, ateliers de démonstration, journées portes ouvertes, et la promotion de ces événements auprès du grand public 2. Améliorer l'approvisionnement en matière en faveur du réemploi, de la réparation et de la réutilisation <ul style="list-style-type: none"> • Conduire une démarche de design de services pour la conception d'un système de collecte et de mise à disposition des matériaux ou de pièces détachées avec les usagers, les consommateurs et les animateurs de réseaux et de structures • Plateformes de collecte et ressourceries en réseau, "boîtes à dons" (espaces publics en libre accès destinés à l'échange et au partage), caissons "seconde vie" dans les déchèteries (espaces de détournement d'objets en vue d'un réemploi)

12.3. Actions visant à atteindre les objectifs de prévention

Axe	Actions
Sensibilisation et promotion de bonnes pratiques et de retours d'expériences locales de prévention et gestion des déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer à sensibiliser et informer les ménages sur les actions de réduction des déchets et leur modèle alimentaire • Mettre en place des modules de formation/sensibilisation sur la prévention et la gestion des déchets par secteur d'activités / Développer l'information des acteurs (hors ménages) • Développer la mise en avant et les retours d'expériences d'actions et de chantiers exemplaires ou innovants ainsi que de chantiers d'expérimentation existant sur le territoire • Développer l'éco-exemplarité des collectivités, des institutions et des administrations publiques • Connaître et caractériser le gisement des DAE par secteurs d'activités
Encourager la gestion de proximité des biodéchets et les bonnes pratiques de gestion des déchets végétaux	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion du compostage individuel • Promotion du compostage collectif partagé • Accompagnement des établissements publics à la gestion de proximité de leurs biodéchets • Développement d'une offre de service de broyage pour les particuliers • Accompagnement du développement du broyage dans la gestion des espaces verts des communes
Développement et utilisation des produits éco conçus et	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter à l'éco-conception par le levier économique ou fiscal • Développer la R&D et développer les marchés (offre et demande) pour les matériaux biosourcés locaux sous réserve qu'ils soient recyclables • Développer l'utilisation de matériaux alternatifs aux matériaux naturels • Prendre en compte l'évolution et la fin de vie du bâtiment dès sa construction en considérant les spécificités notamment climatiques et topographiques du territoire de La Réunion

Axe	Actions
économie de ressources	
Développement de l'allongement de la durée d'usage des matériaux, produits et substances, notamment par le réemploi, la réparation et la réutilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et mettre en relation l'offre et la demande en réemploi, réparation et réutilisation de matériaux, produits ou déchets • Mener des expérimentations et dupliquer localement des actions de coopération entre entreprises de gestion de déchets, associations (notamment d'insertion), ... de réemploi/ réutilisation de produits • Développer les systèmes de consigne ou reprise des emballages
Diminution des quantités de déchets (hors réemploi et réutilisation)	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir et inciter financièrement les initiatives innovantes pour la prévention des déchets • Développer les actions de prévention (autres que réemploi, réparation) permettant de réduire les quantités de déchets à la source et notamment les quantités d'emballages
Diminution de la production de déchets des catégories les plus impactantes pour l'environnement et la santé humaine	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la toxicité des déchets du BTP • Promouvoir l'utilisation de produits non toxiques • Améliorer les pratiques de tri dans les différents secteurs d'activité

12. ■

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024



ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0023-DE

12.4. Actions visant à sublimer les déchets

Axe	Actions
Améliorer et structurer la gestion de proximité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Coordonner et animer un programme régional de prévention et de consignes de tri des déchets <ul style="list-style-type: none"> • Nommer un référent régional et animer un réseau la prévention des déchets et l'économie circulaire en général • Coordonner et harmoniser les gestes : guides, consignes, pédagogie, parcours des déchets dans les centres de tri et de traitement (visites guidées...) 2. Améliorer, faciliter et optimiser les pratiques de tri des matériaux recyclables <ul style="list-style-type: none"> • Harmoniser les couleurs de bacs • Repenser l'aménagement et l'équipement de base des foyers en proposant dans les projets de construction et de rénovation des systèmes intégrés de gestion des déchets • Repenser la gestion des déchets en habitat collectif : désignation d'un responsable formé aux gestes de tri pour sensibiliser l'ensemble des résidents d'un immeuble, etc. • Faciliter l'accès aux équipements de collecte et de tri à la source dans les communes et les quartiers, avec une démarche de design pour des contenants ludiques : ERP et places touristiques, restauration rapide et ambulante (cafés, bars, drives, camions bars...) • Instaurer un fonctionnement « zéro déchet » pour les centres-ville et les événements festifs (culturels, sportifs, culturels etc.) en disposant des bacs de tri et des ambassadeurs du tri, des contenants consignés, etc. • Evaluer l'impact des actions sous-traitées et financer les prestataires en fonction des résultats positifs (tonnages évités) 3. Favoriser, promouvoir et soutenir la gestion de proximité des biodéchets et déchets verts <ul style="list-style-type: none"> • Développer, faciliter et financer des solutions alternatives de tri à la source des biodéchets et des déchets verts à l'échelle des quartiers résidentiels et des habitations, dans la restauration collective, les entreprises (dont les IAA), zones d'activités.
Adapter et optimiser la collecte de déchets	<ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorer et optimiser la collecte des déchets en porte-à-porte <ul style="list-style-type: none"> • Investir dans un équipement de collecte optimisé (camions à pesées embarquées, benne bi-compartmentées, bacs de collecte, etc.) • Repenser le fonctionnement : réorganisation des services, l'adaptation de la fréquence, l'optimisation des circuits, la mutualisation des déchets • Proposer une collecte séparative ou mutualisée des flux de déchets recyclables (type optibag) pour éviter les mélanges • Développer la collecte séparée des biodéchets ou l'apport volontaire (gestion de proximité) sur tout le territoire (particuliers et entreprises) et notamment auprès des « gros » producteurs (établissements scolaires, commerces, restaurations, métiers de bouche et industries agro-alimentaires) 2. Réformer la collecte des encombrants

Axe	Actions
	<ul style="list-style-type: none"> • Instaurer une collecte à la demande, sans grappin • Développer ou renforcer le déploiement de déchèteries mobiles afin de rapprocher le service de l'utilisateur <p>3. Développer et adapter les équipements d'apport et de réception des déchets publics et privés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maximiser le nombre de déchèterie pour une bonne proximité • Harmoniser et moderniser les conditions d'accueil des particuliers et des professionnels • Anticiper les besoins en points d'apports volontaires et équipements de regroupement <ul style="list-style-type: none"> • Recensement cartographique et adaptation des dispositifs • Impliquer et développer les professionnels des filières REP dans le déploiement des points de collecte
Développer les filières locales de recyclage	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer l'infrastructure autour des filières de recyclage locales <ul style="list-style-type: none"> • Conduire un programme de développement des performances des centres de tri (recyclables et encombrants) réduisant les refus de tri (optimisation qualitative et quantitative). <ul style="list-style-type: none"> • Installation de chaînes de tri supplémentaires et complémentaires, de systèmes de tri optique • Développer les filières de recyclage locales des emballages : accompagner les projets et idées innovantes de valorisation dans un objectif de développer le recyclage local de ces ressources : verre, papier/carton, plastiques et métaux • Promouvoir l'incorporation et la valorisation des matières secondaires dans les filières industrielles locales de recyclage (bois, carton, plastique, métaux, etc.) • Etudier les projets alternatifs au cas par cas 2. Connaître les marchés secondaires <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer sur les marchés des matières premières secondaires (prix et indices, exutoires...). • Identifier les exutoires et leurs coûts de revient sur les différents marchés internationaux 3. Expérimenter le recyclage des déchets dangereux <ul style="list-style-type: none"> • Garder un minimum de 10% du volume pour les investissements locaux <ul style="list-style-type: none"> • Huiles minérales usagées, huiles alimentaires usagées : savon, huiles de coffrage... Batteries : recharge et réutilisation en habitat <p><i>La Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), adoptée en 2020, se décline en cinq grands axes : sortir du plastique jetable ; mieux informer les consommateurs ; lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ; agir contre l'obsolescence programmée ; et mieux produire. »</i></p>
Renforcer la gestion et le	<ol style="list-style-type: none"> 1. Optimiser la gestion des déchets dans les marchés publics de BTP <ul style="list-style-type: none"> • Instaurer un lot spécifique « déchets de chantier », désignant une entreprise responsable de la gestion du chantier dans son intégralité

Axe	Actions
traitement des déchets du BTP	<ol style="list-style-type: none"> 2. Développer et encourager le réemploi des matériaux de construction et de recyclage <ul style="list-style-type: none"> • Développer et encourager le réemploi des matériaux de construction (menuiseries, huisseries, inertes) • Bourse aux matériaux • Identifier les freins actuels et les solutions pour renforcer le réemploi dans le BTP 3. Favoriser le recyclage des matériaux de construction et de démolition <ul style="list-style-type: none"> • Développer les filières de recyclage des déchets inertes du BTP : granulats, verre, plâtre • Stimuler et initier l'utilisation de matières premières secondaires issues de la démolition (plâtre, granulats, pneus, granulats, verre, métaux, bois, etc.) dans les opérations de rénovation et de construction • Développer les plateformes de valorisation des inertes en granulats recyclés. 4. Améliorer la gestion des terres excavées <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les exutoires possibles en local • Favoriser le réemploi en tenant compte de la traçabilité
Créer des synergies pour la valorisation des biodéchets et l'utilisation d'énergie associée	<ol style="list-style-type: none"> 1. Promouvoir et développer le traitement organique des biomasses et biodéchets <ul style="list-style-type: none"> • Développer la valorisation par méthanisation des boues de STEP, des boues d'IAA, des effluents et des biodéchets et faciliter leur retour au sol • Promouvoir et développer les différentes pratiques de compostage, broyage et valorisation individuelle et industrielle des biodéchets et des déchets verts pour un retour au sol • Etudier la possibilité de développer des procédés alternatifs (ex : Bokashi) • Réduire les pertes liées aux déchets de la pêche en agissant avec les pêcheurs et poissonniers 2. Assurer la valorisation des fertilisants issus des biomasses et biodéchets <ul style="list-style-type: none"> • Étudier le potentiel de valorisation des résidus agricoles pour réduire les intrants chimiques et gagner en fertilité biologique • Certifier digestats et les composts afin de garantir leur commercialisation pour les épandages et les amendements organiques • Réviser le Plan d'épandage régional en tenant compte des gisements disponibles (taux de valorisation des biomasses locales)
Optimiser la stratégie de traitement des déchets	<ol style="list-style-type: none"> 1. Construire une stratégie de traitement des déchets résiduels efficaces <ul style="list-style-type: none"> • L'ensemble des déchets ultimes n'ayant pas pu être évités après les phases amont de tri et de recyclage devront être traités par valorisation énergétique • Les résidus en sortie de traitement (REF) seront stockés temporairement en vue de leur évacuation vers l'Europe

Axe	Actions
résiduels et ultimes	<ul style="list-style-type: none">• Les mâchefers issus des installations devront être stabilisés avant de pouvoir être revalorisés selon le cas par une utilisation en sous-couche routière <ol style="list-style-type: none">2. Assurer une continuité de service pour le stockage des déchets ultimes<ul style="list-style-type: none">• Assurer la continuité du service pendant la période de transition vers la valorisation énergétique des déchets résiduels, sur les deux zones Nord-est et Sud-ouest• Prévoir une capacité de stockage minimale pour parer à toutes situations de crises3. Améliorer la gestion des déchets dangereux et non traités sur place<ul style="list-style-type: none">• Mener une action collective afin de garantir et de pérenniser les conditions d'exportation des déchets dangereux (stockage temporaire, ouverture de la concurrence, réquisition de navires militaires...)4. Conduire un programme d'excavation des alvéoles des ISDND<ul style="list-style-type: none">• Récupérer la capacité d'enfouissement• Maximiser la valorisation des déchets enfouis• Dépolluer à terme les sols et les nappes phréatiques à proximité

12.5. Actions visant à gérer les biodéchets

Axe	Actions
Sensibilisation à la gestion des déchets verts	<ul style="list-style-type: none"> • Campagnes d'information et de sensibilisation • Durcissement des polices et mise en place d'actions coercitives
Mise en place de solutions de collecte séparative en complément des actions de gestion de proximité proposées (compostage individuel et collectif)	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre par l'ensemble des EPCI de la mise en place concertée d'un système de collecte séparative complémentaire avec un maillage adapté aux caractéristiques urbanistiques et au flux touristique (en porte-à-porte ou en apport volontaire selon les caractéristiques du territoire et des usagers ciblés)
Optimisation de la collecte séparée et la valorisation des déchets verts	<ul style="list-style-type: none"> • Optimiser le réseau de déchèteries et de transit en vue de favoriser le captage des déchets verts et leur valorisation (dont amplitude horaire, couverture géographique...), cf. partie installations. • Etudier la possibilité et le cas échéant mise en œuvre du broyage des déchets verts (sur les déchèteries, avec un broyeur mobile, etc.) et mise à disposition d'éléments structurant / paillage
Développement de solutions de valorisation de proximité en complément des unités industrielles	<ul style="list-style-type: none"> • Etudier la possibilité au niveau régional de disposer en proximité des lieux de collecte / de production, de solutions agréées de valorisation des biodéchets collectés (en concertation avec les syndicats), notamment pour les gros producteurs ex : restauration collective / cuisine centrale, EHPAD, etc.). • NB : nécessaire délimitation du SPPGD au niveau du règlement de collecte) • Réaliser une étude de marché portant sur les débouchés des sous-produits de valorisation des biodéchets (écoulement du compost ou du biogaz produits) • Impulser les actions de soutien visant à équiper le territoire en équipements de pré-collecte et en solutions de traitement de proximité



Axe	Actions
développées par les syndicats	

12.6. Actions visant à la gestion des recyclables secs issus des ordures ménagères

Axe	Actions
Améliorer les performances de collecte sélective des emballages et de la valorisation	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les actions de sensibilisation dans les zones où les performances sont les plus faibles • Harmonisation par les EPCI des codes couleur et de la signalétique pour la collecte sélective • Développement / diffusion d'une communication globale (à l'échelle de l'île) sur l'extension des consignes de tri • Impulser / Accompagner création de filières locales de valorisation matière des emballages (dont notamment les plastiques) pour en limiter l'importation
Réduire l'utilisation de plastiques non nécessaires	<ul style="list-style-type: none"> • Mener une étude de revue des taxations à l'import en fonction de l'indice de réparabilité, avec un zoom spécifique sur les plastiques • Communiquer pour la mise en place de contenants alimentaires réutilisables et recyclables en lieu et place de la barquette plastique • Evaluer les possibilités, l'impact, et les mesures de contrôle pour l'interdiction de la barquette plastique alimentaire
Améliorer les performances de collecte du verre	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de la collecte en apport volontaire avec une densification du maillage pour correspondre aux préconisations de CITEO en matière de couverture géographique et de facilité d'accès pour les usagers • Optimiser les tournées de collecte (pose de sonde) pour optimiser les coûts et éviter les bornes débordantes • Amélioration de l'entretien des lieux de collecte, (gestion du vidage des colonnes, propreté des points, communication au niveau des points, etc.) concomitant au développement de campagnes de communication globale auprès des usagers intégrant d'autres enjeux tels que les bonnes pratiques en matière de tri pour une collecte et des performances de tri optimales et les modes de consommation responsable
Mise en place de la collecte séparative des déchets hors foyer	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement de l'amélioration du geste de tri des touristes, via la mise en place d'équipements de collecte adaptés et une information claire, pédagogique et largement diffusée, qui doit être relayée non seulement par les Offices du tourisme mais aussi par les hébergeurs (centres de vacances, campings, chambres d'hôtes, hôtels, gîtes, etc.) • Caractériser les gisements de déchets hors foyer • Mise en place d'une charte "bonnes pratiques gestion des déchets lors d'évènements" signée par les organisateurs et le développement / distribution de kits zéro déchets à destination des usagers. • Mise en place par les communes et les EPCI de collectes sélectives lors des manifestations publiques (sportives, culturelles, braderies, ...)
Amélioration de la collecte des recyclables en	<ul style="list-style-type: none"> • Etudier l'impact sur l'amélioration du geste de tri du passage en habitat collectif à une collecte en AV (bornes) • Renforcement des partenariats entre les communes et EPCI et les bailleurs sociaux (dont notamment la formation et le renforcement de l'implication des gardiens d'immeubles)

Axe	Actions
habitat collectif	
Etudier la structuration de la consigne ou reprise des emballages (pour réemploi et/ou recyclage)	<ul style="list-style-type: none"> • Etudier la mise en place de la consigne ou des dispositifs de reprise sur les déchets d'emballages à l'échelle de l'île pour réutilisation et/ou pour valorisation • Mobilisation les distributeurs pour organiser des collectes des emballages réutilisables en magasins (système de consigne ou dispositif de reprise)

12.7. Actions visant à la gestion des ordures ménagères résiduelles

Axe	Actions
Organiser la mise en place d'une filière de collecte et de traitement des déchets diffus spécifiques des ménages	<ul style="list-style-type: none"> • Le dispositif de collecte doit être mis en place par l'éco-organisme en collaboration avec les distributeurs et les collectivités territoriales
Etudier l'opportunité de la mise en place de la tarification incitative à l'échelle des EPCI (tarification incitative de niveau 1)	<ul style="list-style-type: none"> • Capitaliser sur les études déjà réalisées de mise en place d'une tarification incitative de niveau 1 (intégrant l'estimation des impacts sur les budgets des EPCI et les montants à payer par les différentes catégories d'usagers) et entamer son déploiement via la mise en œuvre d'actions pilotes. • Etudier la faisabilité / la pertinence du déploiement de dispositifs d'incitativité positive tels que la gratification du geste de tri
Mise en place d'une étude de tarification incitative de niveau 2 pour récompenser / encourager les efforts fournis par les EPCI en matière de prévention et	<ul style="list-style-type: none"> • Co-construction par les syndicats et EPCI membres de grilles tarifaires incitatives (réduction et geste de tri) – Analyse des impacts

Axe	Actions
d'accompagnement des administrés au geste de tri	
Refonte des redevances spéciales pour une amélioration de la connaissance des coûts par les professionnels publics et privés et une incitation à la réduction et au tri	<ul style="list-style-type: none"> • Systématiser les dispositifs de redevance spéciale auprès des professionnels et des administrations • Intégrer les potentielles collectes séparatives de biodéchets aux calculs de redevance • Disposer de formules de calcul incitant les redevables à mieux trier leurs déchets

12.8. Actions visant à la gestion des déchets abandonnés diffus

Axe	Actions
Eradication des dépôts sauvages	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le déploiement des brigades intercommunales environnement sur chacun des EPCI et coordination de ces brigades • Harmoniser les consignes sur la gestion des encombrants et communication associée • Clarifier les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes (EPCI compétent en matière de gestion des déchets et communes compétentes en matière de propreté urbaine) et actualisation des règlements de collecte et/ou statut des EPCI • Optimisation du fonctionnement des systèmes de gestion des déchets occasionnels dont optimisation du réseau de déchèteries fixes et mobiles (mailage, amplitude horaire, aménagement des zones de dépose, développement des espaces de don / réemploi, etc.) et services complémentaires associés • Développement d'un service de location de véhicules et/ou remorques pour faciliter les apports des déchets non-collectés en porte-à-porte
Développement de la gestion des déchets abandonnés diffus	<ul style="list-style-type: none"> • Conventionnement des EPCI avec CITEO pour disposer des soutiens prévus dans la lutte contre les déchets abandonnés diffus & actualisation des Règlements de Collecte

12.9. Actions visant à la gestion des déchets relevant des filières REP

Axe	Actions
Accompagnement du développement des filières REP existantes et futures	<ul style="list-style-type: none">• Disposer d'objectifs adaptés pour les DOM dans les cahiers des charges / agréments pour les filières existantes et en cours de création / déploiement• Assurer un suivi régulier et soutenu de l'atteinte des objectifs des filières REP• Animation au niveau régional du développement et du suivi des filières REP• Identifier / Accompagner les filières de valorisation locales en lien avec les filières REP• Communication sur les obligations de reprise des distributeurs (notamment DEEE)• Réparation des appareils et emploi• Evaluer le contrôle des politiques publiques sur les filières REP

12.10. Actions visant à assurer les leviers de la transition

Axe	Actions
Démocratiser l'économie circulaire	<ol style="list-style-type: none"> 1. Recenser et soutenir les acteurs et les initiatives du territoire et répertorier les bonnes pratiques en matière de promotion de l'économie circulaire <ul style="list-style-type: none"> • Recenser les acteurs et les projets développés à La Réunion (base de données en ligne, bibliothèque de vidéos,) • Héberger la base d'information sur un portail web dédié • Publier une base de bonnes pratiques et d'outils : curation des actions de promotion de l'économie circulaire, développées sur le territoire comme ailleurs • Stimuler l'organisation d'événements et la diffusion des informations, notamment via le déploiement d'appels à manifestation d'intérêt 2. Développer et animer une stratégie de communication territoriale adaptée à chaque cible basée sur la conduite du changement <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des séquences d'intelligence collective dédiées à des publics homogènes ou variés afin d'identifier les ressentis, les craintes comme les espoirs et de favoriser la convergence des positions différentes autour d'un projet partagé • Elaborer des plans d'actions pluriannuels, par cible, visant l'acceptabilité, l'adhésion et l'engagement des acteurs seront élaborés en s'appuyant sur des spécialistes de l'accompagnement au changement, du comportement et de la communication
Favoriser l'émergence et le développement des initiatives	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les défis de la transition <ul style="list-style-type: none"> • Créer la « banque des défis » afin d'offrir une vision claire des besoins peu ou mal satisfaits qui constituent autant d'opportunités • Réaliser des actions de veille sur des initiatives d'intérêt développées dans d'autres territoires et susceptibles d'être adaptées à La Réunion 2. Favoriser l'émergence de projets par la rencontre <ul style="list-style-type: none"> • Activer les multiples canaux de promotion : portail du forum de la transition, réseaux sociaux, chambres consulaires, associations professionnelles, concours d'aides à la création d'entreprises, etc. • Participer à des ateliers d'intelligence collective au format « hackathon » • Traiter les défis les plus complexes au sein d'un « lab de la transition » • Organiser des appels à manifestation d'intérêt (AMI) par les pouvoirs publics et les financeurs de l'économie circulaire afin de sensibiliser les différents publics 3. Accompagner la structuration des projets <ul style="list-style-type: none"> • Piloter une cellule d'ingénierie de projets mutualisée afin d'assurer le passage de la phase du stade de formulation préliminaire à la mise en œuvre opérationnelle de la solution

Axe	Actions
	<ul style="list-style-type: none"> • analyse du pré-projet (acteurs concernés, maturité de la solution proposée, contribution à la transition vers l'économie circulaire) afin de dimensionner les ressources nécessaires à son développement et d'établir un plan d'action • méthode et outils du « design thinking », qui permet d'impliquer les utilisateurs finaux dans la conception et le test des biens ou des services développés • Assurer la détection des outils de financement publics et privés les plus adaptés à la nature, à l'état d'avancement et aux besoins du projet <ul style="list-style-type: none"> • Animation du Comité des financeurs • Montage des demandes de financement
Réorienter les aides publiques au service de la transition écologique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Evaluer le système d'aides publiques <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un état des lieux et d'une évaluation des aides publiques à l'aune de l'économie circulaire • Concertation entre acteurs économiques et publics du territoire pour proposer une réforme d'ensemble des systèmes d'aides, dans le cadre d'une nouvelle loi de développement économique pour l'outre-mer • Compléter les dispositifs d'aides en faveur de l'économie circulaire • Recensement des dispositifs de financement mobilisables • Accompagnement par une démarche de design de service • Développement des dispositifs d'ingénierie financière 2. Instaurer l'éco-conditionnalité des aides <ul style="list-style-type: none"> • Suppression des subventions dommageables pour l'environnement • Application du principe de la hiérarchisation de gestion et de traitement des déchets dans les aides publiques • Accès des aides régionales conditionnés par des critères reconnus de l'économie circulaire
Ajuster la fiscalité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Conduire une évaluation écologique de la fiscalité appliquée à La Réunion <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un audit stratégique de la fiscalité à La Réunion pour évaluer sa contribution à l'économie circulaire • Mettre en évidence les taxes et les crédits d'impôts qui concourent à la transition • Proposer des évolutions des dispositifs fiscaux, locaux comme nationaux 2. Verdir la fiscalité locale <ul style="list-style-type: none"> • Moduler les barèmes d'octroi de mer, afin d'exonérer de taxation les biens de consommation ou d'équipement qui soutiennent la transition

Axe	Actions
	<ul style="list-style-type: none"> • Conduire un programme de tarification incitative sur l'ensemble des déchets collectés en porte-à porte et en déchetteries • Proposer une TVA réduite pour les activités de réparation et de réemploi (ressourceries) <p>3. Eriger La Réunion en territoire pionnier de la fiscalité écologique vertueuse</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remplacer l'ensemble des dispositifs existants, par une taxe sur l'intensité en énergie et en matière non renouvelable des produits et des processus de production
Appliquer et adapter la réglementation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer une politique de contrôle des frontières en faveur de l'économie circulaire 2. Appliquer le droit d'expérimentation 3. Appliquer, adapter et développer la REP <ul style="list-style-type: none"> • Rappeler et faire appliquer la réglementation aux non-contributeurs • Adapter la réglementation des filières REP dans les DOM : l'importateur reconnu comme metteur sur marché

12.11. Actions visant à la gestion BHU / BPHU

Axe	Actions
Suivre la mise en place et le fonctionnement des filières REP	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la traçabilité du gisement (collecte et le traitement des poids lourds, bateaux, engins de chantiers et bus) Accompagner et suivre la mise en place de la future REP, dont le développement d'outils de communication dédiés aux BPHU et l'information à destination des plaisanciers et pêcheurs sur les solutions en place.
Optimisation de la gestion et du captage	<ul style="list-style-type: none"> Inciter les détenteurs de VHU et BPHU à les déposer directement sur des centres agréés Faciliter le regroupement des BPHU ou la déconstruction sur place Mettre en place une mesure rendant obligatoire la couverture contre la pluie des stocks professionnels de pneus usagés pour réduire les gîtes larvaires à moustiques Améliorer l'implication des garagistes et communiquer auprès des particuliers, des communes et des collectivités
Développer les filières de réemploi et de valorisation	<ul style="list-style-type: none"> Optimiser les méthodes et filières actuelles de dépollution / déconstruction / démantèlement et de traitement des véhicules hors d'usage et favoriser le déploiement de solutions dédiées au démantèlement et à la valorisation des bateaux de plaisance hors d'usage Densification du maillage au Nord et à Est du territoire de démantèlement / dépollution des VHU Adaptation centres VHU (élargissement au BPHU) & Création de centres dédiés au BPHU. Développer une filière contrôlée de remise sur le marché de pièces détachées et renforcer le suivi / contrôle des circuits de vente et de réutilisation des pièces détachées

12.12. Actions visant à la gestion des sous-produits animaux

Axe	Actions
Etudier les pistes d'amélioration de la valorisation des SPAn de catégories 2 et 3	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des filières ou installations de valorisation existantes • Evaluation de l'adaptation des installations de valorisation des biodéchets au SPAn de catégories 3 à 2 pour évaluer une mutualisation de gestion conjointe (collecte et traitement) dans un souci de simplification du geste de tri et de la gestion, ou les évolutions de process à prévoir dans cette même optique de mutualisation (augmentation de la capacité, évolutions techniques, démarches administratives nécessaires à l'obtention de l'agrément sanitaire SPAn C3) • Définition des besoins de construction de nouvelles installations agréées (via la mise en place d'un processus de concertation avec les principaux acteurs économiques concernés (abattoirs, élevage, etc.), une étude du gisement disponible et la définition des installations pertinentes au regard du gisement, des débouchés et du potentiel de valorisation matière ou énergétique)
Optimisation de la collecte des SPAn de catégorie 1	<ul style="list-style-type: none"> • Etudier les modalités d'optimisation / développement de la collecte des SPAn catégorie 1 (notamment animaux morts) • Communication sur les services mis en place et pratiques
Installation propre aux déchets avicoles	<ul style="list-style-type: none"> • Les installations sont aujourd'hui saturées au regard de leur capacité réglementaire et par conséquent 2 000 t de déchets issus de la filière avicole ont été enfouis en 2021. Il convient de prévoir la modernisation des process de traitement et extension des sites à horizon 2028.

12.

12.13. Actions visant à la gestion des déchets d'épandage et de remblai

Axe	Actions
Analyser les conséquences environnementales de l'épandage et mettre en place des communications adaptées	<ul style="list-style-type: none">• Lancer une étude sur les produits d'épandage et de remblai et leurs conséquences environnementales• Diffusée de manière ciblée les résultats de l'étude et les préconisations de manière ciblée

12.14. Actions visant à la gestion des DAE non inertes

Axe	Actions
Résorber les dépôts sauvages des déchets du TP et du Bâtiment	<ul style="list-style-type: none"> Appliquer l'obligation dans les devis de faire apparaître les modalités technico-économiques de la collecte et traitement des déchets et exiger la traçabilité (en lien augmenter de manière significative et sélective les déchets inertes collectés et tracés) Définir et mettre en place avec les éco-organismes agréés pour la filière PMCB un plan d'actions visant à résorber les dépôts sauvages
Développer au niveau de la collecte le tri à la source des DAE en vue d'une meilleure valorisation	<ul style="list-style-type: none"> Systématiser dans les offres commerciales la collecte en contenant séparé des flux valorisables (à minima 5 flux pour tous les acteurs économiques et 7 flux pour les chantiers du BTP) Organiser la collecte des déchets agricoles (non organiques) et notamment les bâches plastiques et les emballages dangereux et non dangereux Optimiser la collecte des cartons/papiers dans les commerces et les TPE/PME
Mettre en place une filière de transformation des déchets de plastiques locale	<ul style="list-style-type: none"> Lancer une étude d'identification des flux de déchets plastiques (DMA et DAE) en précisant la quantité mais aussi la composition. Au regard des résultats dimensionner l'installation, rechercher les débouchés locaux (plasturgie) et à l'export. Etude à coordonner avec les études/projets en cours dans le cadre de l'AMI CITEO 2022 (projets Revalplast, Suez, Carbon Blue, Valcyplast) Créer une (ou plus) plateforme de transformation des plastiques en vue d'une commercialisation de paillettes/granules recyclés
Initier et développer le réemploi/ la réutilisation des matériaux de construction	<ul style="list-style-type: none"> Créer au moins deux matériauuthèques (nord/ sud) dédiées aux flux de dépose des matériaux issus des chantiers, aux surplus de chantier, aux stocks dormants et aux pénalisants des négoces de matériaux de construction et grandes surfaces de bricolage Former les entreprises, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre aux techniques d'utilisation des matériaux de réemploi

Axe	Actions
Développer et sécuriser la filière plâtre	<ul style="list-style-type: none"> • En lien avec le décret 7 flux s'appliquant aux DAE (c'est-à-dire obligation de collecter le plâtre de manière séparée sur les chantiers), développer la collecte séparée du plâtre, y compris dans les déchèteries de collectivité • Soutenir la pérennisation de la filière STS/producteur de ciment
Développer les filières de valorisation du verre (hors DMA)	<ul style="list-style-type: none"> • En lien avec les décrets « 5 flux » et « 7 flux » collecter le verre d'emballage industriel et commercial ainsi que le verre plat et les orienter vers la filière de valorisation locale (sable de verre)
Suivre la mise en place de la filière REP bâtiment	<ul style="list-style-type: none"> • Recueil du ressenti vis-à-vis de la mise en place de la filière REP bâtiment et participation aux réflexions et expérimentations
Démocratiser le recours aux matériaux de constructions issus du réemploi	<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'un outil de mise en relation entre l'offre et la demande de matériaux de réemploi ou redéploiement des outils existants (Bourse aux matériaux)

12.15. Actions visant à la gestion des déchets inertes du BTP

Axe	Actions
Augmenter de manière significative et sélective (tri à la source) les déchets inertes collectés et tracés	<p>Augmenter de manière significative et sélective (tri à la source) les déchets inertes collectés et tracés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Former les MOa et MOe à la gestion des déchets et des matériaux de réemploi - organiser des sessions de formation • Réaliser des diagnostics déchets sur tous les chantiers à l'exclusion des chantiers concernés par le diagnostic Produits Equipements Matériaux Déchets (démolition ou rénovation de plus de 1000 m2) • Réaliser les diagnostics Produits Equipements Matériaux Déchets réglementaires (démolition ou rénovation de plus de 1000m2) • Imposer des clauses déchets et matériaux de réemploi dont 100% traçabilité lors de la passation des marchés avec application de pénalités en cas de non-respect des clauses (ce qui implique un contrôle du respect des clauses)
Compléter le maillage des installations de collecte, tri et traitement des déchets du BTP (inertes et non inertes)	<p>Compléter le maillage des installations de collecte, tri et traitement des déchets du BTP (inertes et non inertes)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une étude d'optimisation du réseau des points d'apport volontaire collectant des déchets des professionnels y compris les déchèteries de collectivités • Créer 2 sites de regroupement/ massification des déchets inertes, dans les zones de St Denis et de St Leu et installation de traitement qui ne vienne pas menacer la pérennité des installations existantes • En partenariat avec les Collectivités, développer l'accueil des déchets inertes en déchèterie de collectivité, en particulier dans les zones de la Plaine des palmistes, la Plaine des Cafres, St Joseph et Ste Rose
Augmenter la production et la consommation de granulats recyclés (béton, enrobés)	<p>Augmenter la production et la consommation de granulats recyclés (béton, enrobés)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'utilisation des granulats recyclés dans les ouvrages sous maîtrise d'ouvrage publique (et privée) en l'imposant dans les DCE de travaux (potentiel de substitution très important) • Permettre aux installations de recyclage de déchets inertes d'évoluer pour atteindre les objectifs quantitatifs de valorisation ciblés : nécessité de disposer de suffisamment de foncier pour permettre de stocker les matériaux à traiter et les matériaux traités
Améliorer le tri des déblais terreux en vue	<p>Améliorer le tri des déblais terreux en vue d'une meilleure valorisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le tri des déblais terreux entre fraction terreuse et fraction rocheuse, pour valoriser les matériaux rocheux en recyclage et la partie terreuse en réutilisation, recyclage ou réaménagement de carrière

Axe	Actions
d'une meilleure valorisation	
Compléter le maillage des ISDI	Compléter le maillage des ISDI <ul style="list-style-type: none">• Etudier la possibilité de créer au moins une ISDI dans l'Est, éventuellement sur une carrière en fin d'exploitation• Etudier la nécessité de créer d'autres ISDI ou non

12.16. Actions visant à la gestion des dépôts sauvages

Axe	Actions
Eradication des dépôts sauvages	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le déploiement de brigades intercommunales environnement sur chacun des EPCI et coordination de ces brigades • Harmoniser les consignes sur la gestion des encombrants et communication associée • Coordonner les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes (EPCI compétent en matière de gestion des déchets et communes compétentes en matière de propreté urbaine) et actualisation des règlements de collecte et/ou statut des EPCI : communication, signalement, résorption • Optimisation du fonctionnement des systèmes de gestion des déchets occasionnels dont optimisation du réseau de déchèteries fixes et mobiles (mailage, amplitude horaire, aménagement des zones de dépose, développement des espaces de don / réemploi, etc.) et services complémentaires associés • Développement d'un service de location de véhicules et/ou remorques pour faciliter les apports des déchets non-collectés en porte-à-porte
Développement de la gestion des déchets abandonnés diffus	<ul style="list-style-type: none"> • Conventionnement des EPCI avec CITEO pour disposer des soutiens prévus dans la lutte contre les déchets abandonnés diffus & actualisation des Règlements de Collecte

12.17. Actions visant à la gestion des déchets marins

Axe	Actions
Appui aux communes pour Maires mettre en œuvre les moyens de collecte nécessaire pour les déchets échoués	<ul style="list-style-type: none">• Prévention dans les ports et sur les plages, ainsi que sur les ravines et les bordures de rivière ;• Actions de collecte ;• Réalisation d'étude pour identifier le gisement, l'origine et l'impact des macrodéchets.

12.18. Actions visant à la gestion des déchets en situation de crise

Axe	Actions
Anticiper les problématiques de la gestion des déchets en situations exceptionnelles	<p>Etudier les impacts de situations de crise de type volcanique ou sismique afin d'identifier les zones les plus sensibles, les impacts sur la gestion des déchets et modalités de gestion à mettre en place, en lien avec les services de secours.</p> <p>Mettre en cohérence les plans et coordonner les acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Inciter les collectivités en charge de la gestion des déchets à établir des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) comprenant un volet sur les déchets de crise ainsi que, pour leurs équipements, des Plan de Continuité d'Activité (PCA) ; ○ Intégrer le sujet « gestion des déchets » dans les exercices de conduite à tenir en cas de cyclone ; ○ Inciter les collectivités à intégrer une dimension « gestion des déchets de crise » dans leurs marchés de collecte et/ou de traitement des déchets ; ○ Pré-identifier les partenaires privés de l'urgence, notamment en termes de moyens disponibles, humains, matériels, savoir-faire spécifiques ; ○ Former ces acteurs à la gestion des déchets post-catastrophe sur le plan technique et psychologique ; ○ Envisager l'exonération de la TGAP sur les déchets post-catastrophe ; ○ Intégrer les déchets post-catastrophe dans les PCS, ORSEC, PPRN et DICRIM ; ○ Anticiper une gestion des DASRI en situation exceptionnelle : prétraitement par désinfection de certains DASRI (notamment les déchets susceptibles de contenir des agents biologiques pathogènes du groupe 4, des agents transmissibles non conventionnels et des agents de la peste) et en cas de survenue d'une épidémie l'élimination des DASRI associés pourrait nécessiter la mise en œuvre d'une solution exceptionnelle (UVE, incinérateur de SPAN). ○ Anticiper une gestion des SPAn en situation exceptionnelle, notamment via l'incinération. <p>Organiser des rencontres entre les différents acteurs pour favoriser les retours d'expérience mais également pour définir le contour des obligations de chacun, coordonner les actions et mobiliser les éco-organismes sur cette question : groupe de travail « Gestion des déchets en situation exceptionnelle »</p> <p>Anticiper une communication adaptée</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Définir à l'échelle régionale des consignes à diffuser au grand public et aux professionnels pour limiter les productions de déchets lors des situations exceptionnelles (élagages réguliers, surélévation des équipements sur les zones inondables, curage des réseaux...) ; ○ Préparer des actions de communication adaptées pour les particuliers et professionnels lors des situations de crise ; <p>Inciter les collectivités en charge de la gestion des déchets à définir, en amont, des consignes de tri et de gestion des déchets lors d'un épisode de crise à diffuser aux habitants et aux professionnels.</p>
Aider les syndicats, EPCI et les communes à définir des zones de	<p>Identifier et aménager des sites adaptés de stockage temporaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier les sites les plus favorables aux au stockage des déchets post-crise, définir des critères à respecter pour la mise en place d'une zone de stockage temporaire ; ○ Inciter les collectivités à définir des zones de stockage temporaire sur leur territoire et à préparer une pré-déclaration à la DEAL, dans le cadre de l'élaboration de leur PCS ; ○ Etablir une cartographie régionale des sites de stockage temporaire en cohérence avec les plateformes de gestion des déchets existantes ;

Axe	Actions
stockage temporaire	<p>Planifier les routes à emprunter, en fonction de leur accessibilité et conditions de circulation prévues.</p> <p>Prévoir des arrêtés spécifiques d'autorisation (des dérogations) pour que les sites adaptés de traitement des déchets puissent en vue de faciliter le retour à la normale accepter temporairement des tonnages supérieurs au seuil autorisé et des types de déchets non prévus par l'arrêté préfectoral initial et qu'ils sont en capacité technique de recevoir</p>
Anticiper l'organisation de la collecte et du traitement	<p>Anticiper la réorganisation de la collecte des déchets : les phases de la collecte peuvent être établies en fonction de différents critères et priorités parmi lesquels la nature des déchets (priorité OMR et DEE, Déchets dangereux) et leur dangerosité (cibler des zones potentielles de production de déchets dangereux) et des zones à dégager d'urgence (secours et soins, points stratégiques pour la remise en fonctionnement des réseaux, zones d'habitation).</p> <p>Adjonction d'une clause d'exception dans les marchés « normaux » pour cause de catastrophe</p> <p>Prévoir l'équipement nécessaire, réaliser régulièrement l'inventaire de l'ensemble des moyens de collecte des déchets pour tout type de crise.</p> <p>Etudier l'intérêt de s'équiper, à une échelle régionale, de solutions mobiles de broyage et ou d'enrubannage des déchets pour limiter les volumes et les nuisances.</p> <p>Inciter les opérateurs de gestion des déchets à mettre en place des PCA (plans de continuité de l'activité)</p> <p>Introduire dans tous les cahiers des charges des éco-organismes la clause imposant la reprise des déchets post-catastrophe qui entrent dans leur périmètre de compétence</p>
Assurer un suivi	Assurer le suivi de la collecte, du stockage temporaire, de l'ensemble des déchets post catastrophe est particulièrement important

12.19. Actions sur les installations

Axe	Actions
Augmentation du nombre de Déchèteries	<ul style="list-style-type: none"> • Construction et mise en service de 19 déchèteries supplémentaires afin d'atteindre un total de 62 déchèteries sur le territoire. Selon les projections de population retenue cela permettrait d'atteindre le ratio de 1 déchèterie pour 15 500 habitants à l'horizon 2030 • Dans l'attente de la création de ces déchèteries et afin de combler le déficit en équipement, la mise en service d'au moins 1 déchèterie mobile par EPCI de collecte • Réhabiliter et réaménager la majorité des déchèteries existantes et ce afin de répondre au développement des nouvelles filières REP mais également de disposer systématiquement sur ces déchèteries d'un espace dédié au réemploi
Augmentation des capacités des centres de tri	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des capacités de tri de l'ordre de 30 000 T à l'échelle du territoire dont au moins 15 000 T sur le bassin nord-est. La création d'un centre de tri sous maîtrise d'ouvrage publique sur ce bassin nord-est pourra être envisagée • L'aménagement et la modernisation des deux centres de tri existants sur le bassin sud-ouest en vue d'être en capacité d'améliorer leurs performances et d'accueillir l'extension des consignes de tri
Optimisation de la valorisation	<ul style="list-style-type: none"> • L'augmentation des capacités de valorisation organique via la mise en service de plateformes de broyage ou de compostage pour une capacité supplémentaire de 35 000 T • En termes de répartition, il est préconisé de disposer de trois plateformes supplémentaires sur le bassin nord-est et d'une plateforme supplémentaire sur le bassin sud-ouest • Prévoir une seconde unité ou une extension des capacités de l'unité actuelle de l'ordre de 10 000 T à l'horizon 2035 • Accompagner le projet du centre de tri de l'Ouest (maîtrise d'ouvrage ILEVA) ; • Etudier la possibilité de mise en place d'une unité d'extrusion des plastiques et, en fonction des conclusions de l'étude, de réaliser cette unité sur le territoire réunionnais
Installations de traitement de déchets inertes	<ul style="list-style-type: none"> • 2 centres de regroupement/massification d'environ 3Ha chacun, devraient être créés sur les zones de St Denis et de St Leu, à horizon 2027 • 3 centres de recyclage déjà existant doivent pouvoir évoluer en surface, et disposer à horizon 2027 de 7 à 8 Ha de foncier chacun • Améliorer le maillage des sites de collecte des déchets inertes du BTP sur les zones de la Plaine des palmistes, la Plaine des Cafres et Ste Rose.
Valorisation énergétique des déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Création de deux UVE • Unité de méthanisation des biodéchets solides et liquides, graisses, et biodéchets • Unité de méthanisation des IAA
Traitement des déchets résiduels et	<ul style="list-style-type: none"> • Extension des capacités d'enfouissement (demandes d'autorisation des syndicats en cours de traitement) pour garantir la continuité de service dans l'attente de la mise en service des UVE ; • Une capacité de stockage de 80 600 T / an à compter de 2030

Axe	Actions
centres de transfert	
Traitement des sous-produits animaux	<ul style="list-style-type: none"> • Installation de gestion des déchets issus de la filière agricole
Traitement des déchets dangereux	<ul style="list-style-type: none"> • Installation de traitement des batteries usagées est prévue (ECOPUR).
Traitement de VHU	<ul style="list-style-type: none"> • 5 installations de traitement des VHU et DEEE
Regroupement déchets dangereux	<ul style="list-style-type: none"> • 1 plate -forme de transit des déchets dangereux Capacité de 2 095 t
Stockage des déchets dangereux	<ul style="list-style-type: none"> • 1 Installation de Stockage des Déchets dangereux (ISDD) Capacité de 15 000 t / an

12.20. Actions visant à une gouvernance ouverte

Axe	Actions
Inventer une gouvernance de transition	<ol style="list-style-type: none"> 1. Favoriser l'auto-organisation par la création de cercles d'intérêt <ul style="list-style-type: none"> • Travailler avec les communes et les intercommunalités pour créer des espaces d'échange et de création, notamment des tiers lieux, au plus près des habitants, • Accompagner les collectifs dans leur structuration et leur épanouissement grâce à des outils adaptés, • Mettre à disposition des outils d'animation, d'intelligence collective et de développement de projets, • Connecter ses initiatives, notamment à travers la création d'un réseau des initiatives, reposant sur des outils numériques et des rencontres physiques. 2. Organiser la rencontre et l'échange pour répondre aux grands défis : les comités de la transition <ul style="list-style-type: none"> • Dédier des comités de la transition aux grands axes du PRAEC • Établir un diagnostic de l'existant • Définir un plan pluriannuel d'actions <p>Ces comités pourront associer les services de l'Etat de la FREC Réunion animée par la DEAL</p> 2. Evaluer et orienter les réalisations : le forum de la transition <ul style="list-style-type: none"> • Espace de discussion et de réflexion ouvert à tous • Évènement annuel dédié <p>Temps de présentation associant toutes les parties prenantes, élus, publiques et privées</p>
Coordonner les politiques publiques	<ol style="list-style-type: none"> 1. Coordonner les instruments de la transition <ul style="list-style-type: none"> • Coordonner entre les directions régionales porteuses des schémas et stratégies territoriales – stratégie de spécialisation intelligente (S3), schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), schéma de l'enseignement et des formations supérieures et de la Recherche de La Réunion (SEFORRE), schéma d'aménagement du territoire (SAR), schéma régional des infrastructures et des transports (SRIT)... • Réaliser un audit des politiques publiques • Développer un Indice de circularité • Réunir le Conseil de la transition au sein d'une déclinaison technique de la Conférence Territoriale de l'Action Publique 2. Partager une ambition de long terme <ul style="list-style-type: none"> • Formuler une vision stratégique à plus de 15 ans

Axe	Actions
	<ul style="list-style-type: none"> • Consacrer les programmes opérationnels européens à la transition écologique • Mobiliser les leviers nationaux à travers une révision des contrats de convergence
Déployer un système de suivi et d'évaluation performant	<ol style="list-style-type: none"> 1. Compléter le système de suivi existant (ex: Objectifs de Développement Durables – ODD) <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer la capacité de charge du territoire et l'empreinte écologique de l'économie • Actualiser le diagnostic de métabolisme territorial • Cartographier la circulation des flux d'énergie et de matières sur le territoire • Evaluer l'intégrité des milieux • Définir un indicateur de prospérité soutenable 2. 2) Définir et rassembler l'ensemble des données relatives à l'économie circulaire et aux déchets dans des outils d'observation partagés <ul style="list-style-type: none"> • Élargir l'observatoire des déchets aux enjeux écologiques et économiques de la transition • Animer, partager et prendre connaissance des informations via une plateforme collaborative, • Diffuser les travaux et les publications des différents partenaires sur ce portail internet, accessible à l'ensemble des citoyens • Produire des tableaux de bord périodiques et suivre l'évolution des indicateurs 3. Evaluer les effets des politiques publiques <ul style="list-style-type: none"> • mesurer et comprendre les écarts, mettre en lumière les mécanismes qui inhibent ou qui renforcent l'efficacité des mesures précises • déployer un programme de recherche-action pour évaluer les retombées des actions engagées et capitaliser sur les meilleures pratiques dans une logique d'essai et d'erreur

12.21. Actions visant à l'information, la concertation et la communication auprès des parties prenantes

Axe	Actions
« Club déchets »	Le « club déchets » pourra se composer de représentants des collectivités, de l'ADEME, de l'Observatoire, des chambres consulaires, de la DEAL et des opérateurs privés ; des acteurs autres comme les associations et les éco-organismes pourront également être conviés selon les thèmes abordés.
Sensibilisation de la population	<p>L'enjeu est de modifier les comportements de la population en sensibilisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aux actions permettant la réduction à la source des déchets par une consommation responsable ; • Au bon geste de tri afin d'augmenter les tonnages d'emballages et de JRM collectés ; • À l'utilisation des déchèteries et recyclerie.

13. ANNEXE 2 - PRIORISATION ET INDICATEURS

Thème	Intitulés	Objectifs	Date	Sources	Suivi par l'ORD OUI/NON
PREVENTION	Réduire les quantités de DMA produit par habitant par rapport à 2010	-15%	2030	Article L541-1 du CE	OUI
	Réduction des DAE produit par rapport à 2010	-5%	2030		
	Réduire les quantités de déchets manufacturés non recyclables mis sur le marché	-50%	2020	LTECV	
	Tonnage de déchets (FFOM des gros producteurs) détournés des installations de traitement et évolution des tonnages traités dans ces installations			PRPGD	
COLLECTE	Mise en place du tri à la source des biodéchets		1er janvier 2024	AGEC	OUI
	Mise en place d'une collecte des déchets dangereux et textile		1er janvier 2025	AGEC	
	Performance des collecte sélectives par flux (tonnes et kg/hab)			PRPGD	OUI
	Évolution du tonnage de déchets verts et de biodéchets			PRPGD	OUI
	Nombre de services de broyage mis en place ou de plateformes de compostage de proximité			PRPGD	


	Taux de foyers pratiquant la gestion domestique des déchets organiques en habitat individuel			PRPGD	OUI
	Fréquence de collecte en porte-à-porte par flux (OMR, emballages, déchets verts, encombrants, autres)			PRPGD	OUI
	Augmenter les quantités collectées par habitant des emballages des OM	55,4 kg/hab	2028	PRPGD	
		68,2 kg/hab	2034	PRPGD	
	Augmenter les quantités collectées par habitant du verre des OM	22,3 kg/hab	2028	PRPGD	
		25,7 kg/hab	2034	PRPGD	
VALORISATION MATIERE	Recyclage des déchets municipaux (proportion)	55%	2025	FR : Article L541-1 CE / UE : Directive (UE) 2018/851 (article 11.2c, 2d, 2e)	OUI
		60%	2030	Loi AGEC	OUI
		65%	2035	Loi AGEC	OUI
	DNDNI en valorisation matière ou organique	65%	2025	PRPGD	OUI

	Taux de refus de tri par flux			PRPGD	OUI
	Tonnage compost produit (FFOM gros producteurs)			PRPGD	NON
	Qualité du compost produit (FFOM gros producteurs)			PRPGD	NON
	Augmenter les quantités de valorisation matière	202 500 tonnes	2028	PRPGD	OUI
		235 100 tonnes	2034	PRPGD	OUI
DECHETERIE	Nombres de déchèteries en service	62	2034	PRPGD	OUI
	Tonnages collectés en déchèterie par flux			PRPGD	OUI
	Taux de valorisation par flux			PRPGD	OUI
	Nombre de déchèteries engagées dans l'harmonisation des conditions d'accueil			PRPGD	
TRANSPORT	Ratio kilométrique par tonne d'OMR			PRPGD	
COÛTS	Nombre de Collectivités qui ont mis en place comptabilité analytique et/ou qui renseigne la matrice des coûts			PRPGD	OUI
	Nombre de Collectivités ayant mis en place la Redevance Spéciale (RS)			PRPGD	OUI

	Coût de la gestion des déchets			PRPGD	OUI
	Montant de TEOM perçu			PRPGD	OUI
STOCKAGE	limiter les capacités annuelles d'élimination par stockage par rapport à la quantité admise en 2010	70% des déchets admis en 2010	2030		OUI
	Réduire les quantités de DMA admis en ISDND	10% des quantités de DMA produits	2035	FR: Article L541-1 CE / UE : Directive (UE) 1999/31/CE (article 5.5)]	OUI
	Réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage par rapport à 2010	-0,3	2020	LTECV	OUI
		-0,5	2035	LTECV	OUI
	Réduction de la proportion de DMA stockés	de 63% à 23%	2025?	PRPGD	OUI
Valorisation énergétique	Taux de valorisation énergétique	151 400 tonnes	2034	PRPGD	OUI
Traitement	Nombre et capacité annuelle des installations en fonctionnement par type (compostage, tri, ISDND, UVE, méthanisation)			PRPGD	OUI (si publique)
	Tonnages de déchets entrants et sortants par équipement et par flux			PRPGD	OUI (si publique)

13.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le 08/07/2024
ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0023-DE



Objectifs nationaux principaux	Objectifs / indicateurs PRPGD	Objectif nationaux secondaires
--------------------------------	-------------------------------	--------------------------------

14.

14. ANNEXE 3 - FICHES ACTIONS PREVENTION

AXE « SENSIBILISATION ET PROMOTION DE BONNES PRATIQUES ET DE RETOURS D'EXPERIENCES LOCALES DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS »

Fiche 1a : Continuer à sensibiliser et informer les ménages sur les actions de réduction des déchets et leur modèle alimentaire			
Description du contexte et de l'action	<ul style="list-style-type: none"> La continuité des actions menées dans le cadre des PLP est importante afin de donner de la visibilité sur les actions de prévention pouvant être mises en place par les usagers et sur les enjeux liés à la prévention des déchets 		
Objectifs visés	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les consommateurs sur leur modèle alimentaire Sensibiliser les usagers du service de collecte et traitement des déchets sur leurs productions de déchets au travers d'une communication uniformisée sur l'ensemble du territoire mais déclinée localement dans le but de réduire les tonnages de déchets ménagers 		
Porteurs de projets	<ul style="list-style-type: none"> Conseil Régional, ADEME et EPCI compétents, réseau REGAL 		
Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> Elaborer et mettre en œuvre des plans d'actions « prévention des déchets » : PLPDMA, CODEC, CODOM Coordonner et animer avec des acteurs réseau 	Moyens humains techniques à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> EPCI et ADEME Réseau REGAL
	<ul style="list-style-type: none"> Harmoniser les actions de sensibilisation / communication de proximité et mettre en place un guide pour les particuliers et une centralisation des questions Sensibiliser les enfants sur le « mieux manger » au travers d'animations en écoles 		<ul style="list-style-type: none"> Conseil Régional, ADEME et EPCI
	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser la population, organiser des formations, créer des outils de communication, poursuivre les actions exemplaires (gaspillage alimentaire, compostage, stop pub, etc.) 		<ul style="list-style-type: none"> EPCI
	<ul style="list-style-type: none"> Partager les retours d'expérience locaux 		<ul style="list-style-type: none"> Conseil Régional et ADEME
Budget	<ul style="list-style-type: none"> Au minimum 1 animateur par collectivité, soit 200 k€ par collectivité, pour la mise en œuvre et l'élaboration d'un plan d'actions ambitieux : 2 à 3 €/hab. L'augmentation du budget « prévention » permet, à terme, de diminuer les coûts de collecte et de traitement 		
Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Court terme 		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Tonnages de déchets collectés et Tonnages détournés Nombre d'actions de prévention mises en place Nombre de plans d'actions en cours et de territoires ayant engagé une démarche en lien avec la prévention des déchets et l'économie circulaire 		



SENSIBILISATION ET PROMOTION DE BONNES PRATIQUES ET DE RETOURS D'EXPERIENCES LOCALES DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS	Fiche 1b : Mettre en place des modules de formation/sensibilisation sur la prévention et la gestion des déchets par secteur d'activités / Développer l'information des acteurs (hors ménages)		
	Description du contexte et de l'action	Des actions de sensibilisation, formation et la diffusion d'informations sont déjà menées depuis plusieurs années sur le territoire de La Réunion auprès des entreprises. A titre d'exemples : <ul style="list-style-type: none"> la CMA mène des actions d'information des artisans concernant les filières et la réglementation à travers des fiches métiers, le CFE (centre de formation), la diffusion d'articles dans des magazines spécialisés, etc. ; l'ADEME mène des opérations/ manifestations annuelles auprès des acteurs économiques sur la prévention des déchets en faisant témoigner des entreprises et organise des sessions de formation / prévention à destination des entreprises ; la CER BTP diffuse régulièrement des informations, guides, ... sur la thématique de la gestion des déchets du BTP auprès de ses membres. Les actions de sensibilisation, formation et les rencontres déjà organisées doivent être coordonnées, poursuivies et développées pour toucher l'ensemble des acteurs économiques.	
	Objectifs visés	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser et former l'ensemble des acteurs intervenants sur un chantier ou dans une entreprise pour une meilleure prise en compte de la prévention et de la gestion des déchets tout au long du chantier ou du cycle de production ou de vente d'un produit. 	
	Porteurs de projets	<ul style="list-style-type: none"> Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises de travaux, responsables QSE, ADEME, CMA, CCI, CAPEB, CA, CER BTP, FRBTP, ADIR, organisations professionnelles , ... 	
	Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> Définir un pilote pour coordonner les actions de sensibilisation/ formation à destination des entreprises et associations et continuer à animer le territoire de façon coordonnée Recenser, par secteur/type d'activité, les formations liées à la prévention ou à la gestion des déchets existantes Créer un programme de formation/sensibilisation, par secteur/type d'activité, organisé en différents modules, concernant notamment : <ul style="list-style-type: none"> La prévention des déchets, dont le réemploi et la réutilisation La responsabilité des acteurs et la traçabilité des déchets, Etc. Mettre en place des formations techniques dédiées à l'utilisation des matières première secondaires (grave recyclée, granulats de caoutchouc, ...) 	Moyens humains / techniques à mobiliser

		<ul style="list-style-type: none"> Continuer à organiser des sessions de formations/ sensibilisation ouvertes aux acteurs de La Réunion et auxquelles les différents types d'acteurs concernés pourront s'inscrire en fonction de leur activité et de leur niveau de connaissance. Privilégier le travail de terrain dans les entreprises en s'appuyant notamment sur l'expérience de la CMA Continuer à former les chargés d'opération et les maîtres d'œuvre (BTP) Organiser des formations ciblées pour les vendeurs de biens d'occasion et issus de la réparation afin de favoriser leur pérennité et développement Continuer à déployer la méthodologie MFCA (Material Flow CostAccounting), à faire monter en compétence les bureaux d'études locaux sur ces sujets et à lancer des opérations collectives. 	
		<ul style="list-style-type: none"> Faire connaître les outils de sensibilisation existants (outils développés par la CER BTP, outils ADEME, ...) / Aider à diffuser les informations déjà disponibles concernant les filières et la réglementation en s'appuyant notamment sur l'expertise et les informations dont dispose la CMA 	<ul style="list-style-type: none"> Conseil Régional , ADEME, CER BTP, CMA, ...
	Budget	<ul style="list-style-type: none"> 50 à 100 k€/an 	
	Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Court terme 	
	Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de sessions de sensibilisation et/ou formation organisées à destination des acteurs économiques Nombre de guides et/ou brochures distribués aux entreprises des différents secteurs d'activités 	



SENSIBILISATION ET PROMOTION DE BONNES PRATIQUES ET DE RETOURS D' EXPERIENCES LOCALES DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS	Fiche 1c : Développer la mise en avant et les retours d'expériences d'actions et de chantiers exemplaires ou innovants ainsi que de chantiers d'expérimentation existant sur le territoire			
	Description du contexte et de l'action	Tout au long de la chaîne de valeur, il existe des bonnes pratiques en matière de prévention et de gestion des déchets d'activités économiques mises en place par différents acteurs locaux. Leur partage et mise en avant est nécessaire pour pouvoir envisager une diffusion aussi large que possible sur le territoire de La Réunion. Dans le cadre de la SERD (Semaine Européenne de Réduction des Déchets) de 2014, la CER BTP a conçu les premiers Eco-Trophées du BTP récompensant les professionnels et maîtres d'ouvrages exemplaires dans la gestion de leurs déchets et l'utilisation de matériaux recyclés. Le concours se déclinait en 2 catégories : <ul style="list-style-type: none"> o Intégration de la gestion des déchets et application du tri des matériaux de chantier o Utilisation de matériaux recyclés dans les chantiers. En 2016, le cluster Green, l'ADEME et la Région ont organisé le premier forum régional des éco-entreprises. Ces types d'évènements qui permettent de promouvoir des entreprises ou maîtres d'ouvrage qui mettent en œuvre des solutions visant à prévenir, réduire, mesurer les atteintes des activités humaines sur l'environnement, mieux gérer les déchets, ... est à poursuivre.		
	Objectifs visés	<ul style="list-style-type: none"> • Porter à la connaissance du plus grand nombre les pratiques exemplaires pour les faire progressivement adopter par l'ensemble des entreprises et maîtres d'ouvrage ou sur l'ensemble des chantiers • Constituer par secteur une base de données de retours d'expériences • Aider les acteurs à viabiliser leurs activités et à faire connaître leurs actions 		
	Porteurs de projets	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil Régional, ADEME, CMA, CCI, CA, CAPEB, FRBTP, CER BTP, ADIR, cluster Green, CAUE, ... 		
	Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer à organiser des rencontres de type « forum régional des éco-entreprises » • Etendre ce type de rencontre au secteur du BTP / Organiser des rencontres des acteurs du BTP sur la thématique des déchets », de l'éco-conception, de l'économie de la fonctionnalité, ... en vue de promouvoir les bonnes pratiques • Renouveler les évènements comme les Eco-Trophées du BTP 	Moyens humains / techniques à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil Régional, cluster Green, ADEME, CER BTP, FRBTP, fédérations professionnelles, SERR, ...
		<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser les retours d'expériences d'expérimentations de chantiers « responsables » (prévention des déchets/chartres de chantier responsable/suivi des matériaux entrants et déchets sortants...), éventuellement labellisés/certifiés (CERQUAL, HQE, BREEAM, ...), auprès des autres maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvre et entreprises de travaux notamment. 		<ul style="list-style-type: none"> • CAUE Réunion et centre de ressources EnviroBAT-Réunion, CER BTP, FRBTP, CIRBAT¹⁷, ...

		<ul style="list-style-type: none"> Capitaliser les retours d'expériences de chantiers verts locaux en s'appuyant sur les fiches REX orientées « éco-conception » de la CAUE et du centre d'échange et de ressources EnviroBAT-Réunion 	
		<ul style="list-style-type: none"> Capitaliser sur les actions « zéro déchet » mises en place localement 	<ul style="list-style-type: none"> Collectivités, ADEME, CMA, CCI, ...
		<ul style="list-style-type: none"> Relayer les bonnes pratiques d'achat des collectivités à travers les centrales d'achats des collectivités existantes et relancer les échanges entre ces acteurs via la plateforme collaborative existante (http://reunion.achetonsdurable.com/) 	<ul style="list-style-type: none"> Collectivités
	Budget	<ul style="list-style-type: none"> Moins de 10 000 €/an (hors réalisation d'expérimentations) 	
	Calendrier de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> Court à moyen terme selon les actions 	
	Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'évènements permettant de mettre en avant des entreprises, maîtres d'ouvrages, actions exemplaires, ... en matière de prévention et de gestion des déchets organisés annuellement 	

Fiche 1d : Développer l'éco-exemplarité des collectivités, des institutions et des administrations publiques		
Description du contexte et de l'action	Il est nécessaire que les collectivités, les administrations publiques et institutions soient exemplaires en matière de prévention et de gestion des déchets pour avoir un impact bénéfique sur l'ensemble des acteurs publics et privés de la chaîne de valeur du déchet.	
Objectifs visés	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'éco-exemplarité des institutions et des administrations Sensibiliser le grand public et les entreprises au travers de la démonstration de l'engagement des institutions et administrations 	
Porteurs de projets	<ul style="list-style-type: none"> Administrations, ADEME, collectivités 	
Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un diagnostic selon une grille de critères commune et relancer la mobilisation des établissements publics 	<ul style="list-style-type: none"> EPCI compétent, administrations
	<ul style="list-style-type: none"> Mettre des « économies de flux » dans les collectivités afin de suivre les flux de déchets et énergie d'un point de vue, technique, économique et environnemental et de pouvoir communiquer sur les bénéfices des actions mises en place 	<ul style="list-style-type: none"> Collectivités
	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir le marché de l'occasion ou du matériel réparé à travers la commande publique - Former les responsables « achats » des administrations à l'achat responsable (en lien avec la fiche 1a) 	<p>Moyens humains / techniques à mobiliser</p> <ul style="list-style-type: none"> Conseil Régional, administrations Plateforme collaborative existante : http://reunion.achetonsdurable.com/
	<ul style="list-style-type: none"> Développer la sensibilisation dans les établissements scolaires et réduire le gaspillage alimentaire : <i>formation portant notamment sur le tri des déchets</i> et le gaspillage alimentaire, lancement de concours « zéro déchet » Réalisation d'un diagnostic du gaspillage alimentaire au niveau des cuisines centrales afin d'identifier les pratiques permettant de limiter le gaspillage alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> Conseil Régional et EPCI compétent Création d'outils de communication spécifiques Réalisation d'expérimentations

		<ul style="list-style-type: none"> • Systématiser l'intégration de clauses portant sur la prévention et la gestion des déchets de chantiers dans les cahiers des charges à destination des maîtres d'œuvre et à destination des entreprises de travaux. Utiliser notamment les outils existants (outils proposés par la CER BTP) et les recueils de clauses types existants comme le guide DEMOCLES (guide national) 		<ul style="list-style-type: none"> • CER BTP, maîtres d'ouvrages publics
	Budget	<ul style="list-style-type: none"> • Le personnel existe déjà sur les collectivités et grosses administrations 		
	Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Court terme 		
	Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets exemplaires menés par les institutions publiques • Nombre d'établissements publics ayant mis en œuvre un plan d'actions 		



Fiche 1c : Connaître et caractériser le gisement des DAE par secteurs d'activités

CONNAISSANCE DES FLUX DE DECHETS PRODUITS ET DE LEUR DEVENIR	Description du contexte et de l'action	<p>L'état des lieux des déchets d'activités économiques mené dans le cadre de l'élaboration du PRPGD a fait ressortir une méconnaissance qualitative et quantitative de ces déchets sur le territoire de la Réunion. Il est nécessaire d'améliorer cette connaissance et leur évolution pour adapter les actions de prévention et de gestion.</p> <p>La CER BTP a lancé une étude régionale d'évaluation qualitative et quantitative des déchets générés par le secteur du BTP qui devrait permettre d'améliorer la connaissance du gisement à court terme.</p> <p>Ce type de démarche devrait également être mené pour améliorer la connaissance des autres gisements de déchets d'activités économiques.</p>	
	Objectifs visés	<ul style="list-style-type: none"> Caractériser les déchets en vue de pouvoir cibler ceux sur lesquels les efforts plus importants doivent être faits et connaître le cycle de vie des produits utilisés par les entreprises En lien avec la fiche 1a, sensibiliser les entreprises sur leurs productions de déchets de façon adaptée Développer la caractérisation des matériaux sur chantier afin d'étudier en amont les différentes solutions de gestion des matériaux/déblais/déchets En lien avec les actions de lutte contre la gaspillage alimentaire, améliorer la connaissance des producteurs de déchets assimilés pour agir efficacement sur les flux relevant du gaspillage alimentaire 	
	Porteurs de projets	<ul style="list-style-type: none"> Conseil Régional, CER BTP, CMA, CCI, organisations professionnelles, ... 	
	Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> Tenir à jour les registres des déchets sortants (registres « Etablissement ») et des déchets sortants (registres « Installation ») à tous les niveaux de la chaîne de valeur, depuis la production jusqu'au traitement final Caractériser le gisement des DAE par secteurs d'activités, évaluer les quantités et améliorer la connaissance des circuits de collecte de ces déchets (évaluation plus fine des gisements de déchets d'activités économiques, notamment les déchets produits en petites quantités, lesquels sont dispersés, notamment en vue de la mise en place d'un système de collecte plus proche des PME et PMI) Encourager la réalisation de diagnostics « déchets » par les maîtres d'ouvrage du bâtiment et des travaux publics et étendre cette pratique au-delà du cadre réglementaire En lien avec la fiche 1a : former les diagnostiqueurs « déchets » pour 	Moyens humains / techniques à mobiliser

	<p>qu'ils montent en compétence sur le réemploi et les filières de valorisation des déchets en utilisant les media modernes comme les MOOC¹⁸</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des assimilés générant beaucoup de gaspillage alimentaire et de leurs pratiques pour développer une action témoin vers ce public pour démontrer les possibilités de réduction. <ul style="list-style-type: none"> • - Réalisation d'une étude préalable • - Communication et information sur l'existant 	<ul style="list-style-type: none"> • EPCI
Budget	<ul style="list-style-type: none"> • De l'ordre de 50 000 à 100 000 € par an, hors coûts de réalisation des diagnostics déchets 	
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Court terme 	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprises ou autres types d'acteurs ayant répondu aux enquêtes par rapport au nombre total d'acteurs enquêtés 	

18 MOOC : Massive Open Online Course, également appelé FLOT : Formation en Ligne Ouverte à Tous

AXE « ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS ET LES BONNES PRATIQUES DE GESTION DES DECHETS VEGETAUX »

Fiche 2 a : Encourager la gestion de proximité des biodéchets et les bonnes pratiques de gestion des déchets végétaux

Description du contexte et de l'action	Le compostage permet la valorisation des déchets de cuisine et des déchets de jardin grâce à la création du compost.		
Objectifs visés	<ul style="list-style-type: none"> • Détourner les déchets de la collecte 		
Porteurs de projets	<ul style="list-style-type: none"> • EPCI, opérateurs privés 		
Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion du compostage individuel • L'action consiste à doter les usagers en composteurs avec une formation permettant une bonne utilisation de celui-ci et de mettre en relation les acteurs (travail en réseau et transversalité). 	Moyens humains / techniques à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • EPCI
	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion du compostage collectif et partagé • L'action de promotion du compostage collectif se découpe en 2 grandes sous-actions : <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la dynamique participative citoyenne de compostage collectif - Suivre, mesurer et répondre aux contraintes légales 		<ul style="list-style-type: none"> • EPCI
	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des établissements publics à la gestion de proximité de leurs biodéchets • La présente action vise à mieux informer les établissements publics (écoles, collèges, lycées, crèches, établissement de soins, etc) sur les solutions de gestion de proximité de leurs biodéchets + prestations de services existantes. • L'action vise également à présenter aux établissements publics les impacts financiers de la gestion de proximité notamment grâce aux leviers de la Redevance Spéciale. • Les 2 grands axes de l'action sont : <ul style="list-style-type: none"> - Proposer aux établissements publics plusieurs solutions de gestion de proximité (en propre avec accompagnement de l'EPCI ou par prestation de service) - Accompagner et animer les acteurs du Réseau 		<ul style="list-style-type: none"> • EPCI
	<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'une offre de service de broyage pour les particuliers • L'action vise à la conception et au test d'une (ou plusieurs) offres de de service pour permettre aux usagers de broyer les déchets végétaux tout en sensibilisation sur la gestion raisonnée des espaces 		<ul style="list-style-type: none"> • EPCI

	verts (entretien des arbres, plantes à pousse lente, lien entre les producteurs et les consommateurs pour le bois, broyat, etc.)		
	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement du développement du broyage dans la gestion des espaces verts des communes • Accompagner les démarches des communes de mise en place du broyage de leurs déchets végétaux (exemplarité des collectivités + fourniture de broyat aux sites de compostage collectif et en établissement). Cette démarche est déjà en cours au sein de certaines communes. La facturation des déchets verts apportés sur les sites de traitement doit permettre d'inciter financièrement les communes à renforcer leurs actions de prévention. 		<ul style="list-style-type: none"> • EPCI
Budget	<ul style="list-style-type: none"> • De l'ordre de 500 000 par an 		
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Court terme 		
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de biodéchets détournés de la collecte 		

AXE « DEVELOPPEMENT ET UTILISATION DES PRODUITS ECO CONÇUS ET ECONOMIE DE RESSOURCES »

Fiche 3a : Inciter à l'éco-conception par le levier économique ou fiscal										
Description du contexte et de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Le CNIDEP contribue depuis plusieurs années à la promotion des écotecnologies¹⁹ de façon argumentée avec notamment des retours d'expérience terrain et la publication de fiches techniques. Comme le souligne la CMA, de plus en plus ces éco-technologies sont disponibles localement chez les fournisseurs de matériels spécialisés ou les prestataires environnement. La communication sur ces équipements relayée par les partenaires et des aides financières fléchées doivent être mises en place permettre le déploiement de leur utilisation sur le territoire de La Réunion. 									
Objectifs visés	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les écotecnologies via des aides financières simplifiées et accessibles aux petites structures 									
Porteurs de projets	<ul style="list-style-type: none"> Conseil Régional, ADEME, Office de l'Eau, ... 									
Sous-actions	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un dispositif d'aide financière pour favoriser le recours aux écotecnologies </td> <td style="width: 10%; text-align: center; vertical-align: middle;">Moyens humains techniques mobiliser</td> <td style="width: 40%; padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> Conseil Régional, CINEP²⁰, Office de l'Eau, ... </td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> Développer les incitations à l'éco-conception par le levier économique ou fiscal (Ex : CITEO propose un système de bonus aux entreprises qui réduisent la quantité de matière utilisée dans les emballages) </td> <td style="text-align: center; vertical-align: middle;">/ à</td> <td style="padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> CITEO, ADIR, CCI, CMA, ... </td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> Assurer la diffusion de l'information concernant l'existence de ces dispositifs économiques ou fiscaux </td> <td></td> <td style="padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> CMA, CAPEB, CCI, ... Fiches VEMat </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un dispositif d'aide financière pour favoriser le recours aux écotecnologies 	Moyens humains techniques mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> Conseil Régional, CINEP²⁰, Office de l'Eau, ... 	<ul style="list-style-type: none"> Développer les incitations à l'éco-conception par le levier économique ou fiscal (Ex : CITEO propose un système de bonus aux entreprises qui réduisent la quantité de matière utilisée dans les emballages) 	/ à	<ul style="list-style-type: none"> CITEO, ADIR, CCI, CMA, ... 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la diffusion de l'information concernant l'existence de ces dispositifs économiques ou fiscaux 		<ul style="list-style-type: none"> CMA, CAPEB, CCI, ... Fiches VEMat
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un dispositif d'aide financière pour favoriser le recours aux écotecnologies 	Moyens humains techniques mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> Conseil Régional, CINEP²⁰, Office de l'Eau, ... 								
<ul style="list-style-type: none"> Développer les incitations à l'éco-conception par le levier économique ou fiscal (Ex : CITEO propose un système de bonus aux entreprises qui réduisent la quantité de matière utilisée dans les emballages) 	/ à	<ul style="list-style-type: none"> CITEO, ADIR, CCI, CMA, ... 								
<ul style="list-style-type: none"> Assurer la diffusion de l'information concernant l'existence de ces dispositifs économiques ou fiscaux 		<ul style="list-style-type: none"> CMA, CAPEB, CCI, ... Fiches VEMat 								
Budget	<ul style="list-style-type: none"> Budget du dispositif d'aide financière à définir en coordination avec la CMA, la CCI, la CAPEB, ... 									
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> Court terme 									
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'une aide financière pour le recours à des écotecnologies (suivi annuel) 									

¹⁹ Technologiques et équipements présentant un gain immédiat en termes de santé/ sécurité au travail/ environnement
²⁰ Centre National d'Innovation pour le Développement durable et l'Environnement dans les Petites entreprises

Fiche 3b : Inciter à l'éco-conception par le levier économique ou fiscal		
DEVELOPPEMENT ET UTILISATION DES PRODUITS ECO CONCUS ET CONOMIE DE RESSOURCES	Description du contexte et de l'action <ul style="list-style-type: none"> Le CNIDEP contribue depuis plusieurs années à la promotion des écotecnologies²¹ de façon argumentée avec notamment des retours d'expérience terrain et la publication de fiches techniques. Comme le souligne la CMA, de plus en plus ces éco-technologies sont disponibles localement chez les fournisseurs de matériels spécialisés ou les prestataires environnement. La communication sur ces équipements relayée par les partenaires et des aides financières fléchées doivent être mises en place permettre le déploiement de leur utilisation sur le territoire de La Réunion. 	
	Objectifs visés <ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les écotecnologies via des aides financières simplifiées et accessibles aux petites structures 	
	Porteurs de projets <ul style="list-style-type: none"> Conseil Régional, ADEME, Office de l'Eau, ... 	
	Sous-actions <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un dispositif d'aide financière pour favoriser le recours aux écotecnologies Développer les incitations à l'éco-conception par le levier économique ou fiscal (Ex : CITEO propose un système de bonus aux entreprises qui réduisent la quantité de matière utilisée dans les emballages) Assurer la diffusion de l'information concernant l'existence de ces dispositifs économiques ou fiscaux 	Moyens humains / techniques à mobiliser <ul style="list-style-type: none"> Conseil Régional, CINEP²², Office de l'Eau, ... CITEO, ADIR, CCI, CMA, ... CMA, CAPEB, CCI, ... Fiches VEMat
	Budget <ul style="list-style-type: none"> Budget du dispositif d'aide financière à définir en coordination avec la CMA, la CCI, la CAPEB, ... 	
	Calendrier <ul style="list-style-type: none"> Court terme 	
	Indicateurs de suivi <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'une aide financière pour le recours à des écotecnologies (suivi annuel) 	

21 Technologiques et équipements présentant un gain immédiat en termes de santé/ sécurité au travail/ environnement

22 Centre National d'Innovation pour le Développement durable et l'Environnement dans les Petites entreprises

Fiche 3c : Développer la R&D et développer les marchés (offre et demande) pour les matériaux biosourcés ²³ locaux sous réserve qu'ils soient recyclables		
DEVELOPPEMENT ET UTILISATION DES PRODUITS ECO CONCUS ET CONOMIE DE RESSOURCES	Description du contexte et de l'action <p>L'article 14 de la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 (LTECV) stipule que « l'utilisation des matériaux biosourcés concourt significativement au stockage de carbone atmosphérique et à la préservation des ressources naturelles. Elle est encouragée par les pouvoirs publics lors de la construction ou de la rénovation des bâtiments ».</p> <p>Le CIRBAT²⁴ en partenariat avec l'Institut technologique FCBA²⁵ et le CSTB²⁶, mène le projet ISOBIODOM – Isolants bio-sourcés dans les départements d'Outre-mer – qui vise à étudier la performance hygrothermique et la durabilité des isolants biosourcés locaux et à accompagner des professionnels à la mise en œuvre en construction et rénovation en fonction des spécificités locales et du climat Réunionnais.</p>	
	Objectifs visés <ul style="list-style-type: none"> Promouvoir l'utilisation des isolants biosourcés locaux dont la performance hygrothermique et la durabilité ont été validés (matériaux adaptés au climat Réunionnais) Préserver les ressources naturelles Développer les circuits courts 	
	Porteurs de projets <ul style="list-style-type: none"> CIRBAT, FRBTP 	
	Sous-actions <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les projets de R&D visant à étudier la performance et la durabilité des matériaux biosourcés locaux Promouvoir l'utilisation des isolants biosourcés locaux dont la performance et la durabilité ont été « validés » localement Autoriser les variantes concernant l'utilisation de matériaux biosourcés locaux dans les cahiers des charges Bâtiment, voire donner la priorité aux matériaux biosourcés locaux 	Moyens humains / techniques à mobiliser <ul style="list-style-type: none"> CIRBAT, FCBA, CSTB CIRBAT, FRBTP, CAPEB, CMA, Conseil Régional, ... Maîtres d'ouvrages « Bâtiment » publics et privés
	Budget <ul style="list-style-type: none"> Projet porté par le CIRBAT soutenu par le programme PACTE 	
	Calendrier <ul style="list-style-type: none"> Moyen terme 	
	Indicateurs de suivi <ul style="list-style-type: none"> Quantité (en m³ ou tonnes) de matériaux biosourcés locaux utilisés annuellement à La Réunion 	

23 Matériaux biocourcés : matériaux issus de la biomasse d'origine végétale ou animale

24 Centre d'Innovation et de Recherche du Bâti Tropical

25 Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement

26 Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

Fiche 3d : Développer l'utilisation de matériaux alternatifs aux matériaux naturels		
DEVELOPPEMENT ET UTILISATION DES PRODUITS ECO CONCUS ET CONOMIE DE RESSOURCES	Description du contexte et de l'action <ul style="list-style-type: none"> Les matériaux issus du recyclage de déchets (grave recyclée, poudrette de pneus, ...) sont encore peu utilisés sur les chantiers du BTP de La Réunion alors que des outils de préparation de ces matières premières secondaire existent et ne tournent pas à pleine capacité. Ces matériaux sont des ressources locales dont l'utilisation permet l'existence d'exutoires de valorisation matière locaux pour des déchets et l'économie de ressources naturelles. Il est nécessaire de développer l'utilisation de ce type de matériaux sur le territoire de La Réunion et que l'Etat et les collectivités montrent l'exemple pour soutenir ces filières. 	
	Objectifs visés <ul style="list-style-type: none"> Economiser la ressource naturelle et l'énergie en privilégiant l'utilisation de matières premières secondaires (issues de déchets) Pérenniser des filières de recyclage locales Favoriser les circuits courts 	
	Porteurs de projets <ul style="list-style-type: none"> Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises de travaux, responsables QSE, entreprises de gestion des déchets, SERR, organisations professionnelles, ... 	
	Sous-actions <ul style="list-style-type: none"> En lien avec la fiche 1a, mettre en place des formations techniques destinées aux maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvre et entreprises de travaux, dédiées à l'utilisation des matières premières secondaires (grave recyclée, poudrette de pneus, ...) et se référer aux guides techniques déjà existants Promouvoir l'utilisation de matériaux alternatifs, notamment par l'éco-exemplarité des Collectivités 	Moyens humains / techniques à mobiliser <ul style="list-style-type: none"> Collectivités, SERR, CER BTP, FRBTP, ... Maîtres d'ouvrage publics et privés, maîtres d'œuvre, CROA²⁷, entreprises de travaux, SERR, CER BTP, FRBTP, ... Maîtres d'ouvrage publics et privés, maîtres d'œuvre, CROA, CER BTP, SERR, ...
	<ul style="list-style-type: none"> Mener des chantiers tests si nécessaire en expérimentant l'utilisation de matières premières secondaires (matériaux issus du recyclage de déchets) et déployer l'utilisation de ces ressources à un maximum de chantiers 	
	<ul style="list-style-type: none"> Adapter les cahiers des charges pour favoriser l'utilisation de matériaux alternatifs locaux / A minima, permettre les variantes 	
	Budget <ul style="list-style-type: none"> Faible – Les matériaux alternatifs à La Réunion sont généralement compétitifs d'un point de vue économique avec les matériaux naturels – Possibilité d'effectuer des boucles logistiques pour optimiser le transport 	
	Calendrier <ul style="list-style-type: none"> Court terme 	
Indicateurs de suivi <ul style="list-style-type: none"> Nombre de formations techniques en lien avec l'utilisation de matières premières secondaires menées annuellement sur le territoire de La Réunion Quantité de matières premières secondaires de types grave recyclée utilisées annuellement par rapport aux granulats naturels 		



DEVELOPPEMENT ET UTILISATION DES PRODUITS ECO CONCUS ET CONOMIE DE RESSOURCES

Fiche 3e : Prendre en compte l'évolution et la fin de vie du bâtiment dès sa construction en considérant les spécificités notamment climatiques et topographiques du territoire de La Réunion						
Description du contexte et de l'action	<p>La majorité des déchets du BTP proviennent de la démolition de produits mis en œuvre il y a plusieurs dizaines d'années. Certains de ces déchets posent de réels problèmes de recyclabilité, notamment localement (conception, substances) et n'ont pas beaucoup évolué. De nouveaux matériaux posent les mêmes difficultés. Il est essentiel que dès la production des matériaux et la construction des bâtiments et des ouvrages, l'évolution et la fin de vie des bâtiments soient prises en compte.</p> <p>Par ailleurs, il est également essentiel que les normes techniques dans le domaine de la construction (NF DTU) prennent en compte les spécificités du territoire Réunionnais. Un projet porté par la FRBTP de La Réunion propose « une production locale de normes techniques adaptées au contexte ultramarin en mettant en place localement des commissions miroirs de suivi et de contribution aux travaux normatifs ». Cela devrait permettre d'allonger la durée d'usage des matériaux de construction et participe ainsi à une éco-conception permettant de limiter les quantités de déchets.</p>					
Objectifs visés	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter les quantités, diminuer la dangerosité et favoriser la valorisation des déchets qui seront générés lors de la rénovation ou de la fin de vie des bâtiments en prenant en compte ces aspects dès leur construction • Augmenter la durée d'usage des matériaux en adaptant les normes nationales de construction au territoire Réunionnais 					
Porteurs de projets	<ul style="list-style-type: none"> • FRBTP, Maîtres d'ouvrage dont collectivités, maîtres d'œuvre, CROA, ... 					
Sous-actions	<table border="1"> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir une réflexion en amont pour construire des bâtiments dont la destination pourra évoluer dans le temps (modularité des bâtiments, programme CONJUGO de VINCI) • Etudier en amont les possibilités de conservation des éléments du bâtiment pouvant l'être </td> <td rowspan="2" style="background-color: #f4a460; text-align: center; vertical-align: middle;">Moyens humains / techniques à mobiliser</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, CROA, entreprises de travaux Bâtiment, ... </td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte la démontabilité des systèmes constructifs en capitalisant sur des projets comme DEMODULOR • Capitaliser sur des projets de prospective architecturale comme BAZED </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> • FRBTP – Projet dédié soutenu dans le cadre du programme PACTE </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une réflexion en amont pour construire des bâtiments dont la destination pourra évoluer dans le temps (modularité des bâtiments, programme CONJUGO de VINCI) • Etudier en amont les possibilités de conservation des éléments du bâtiment pouvant l'être 	Moyens humains / techniques à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, CROA, entreprises de travaux Bâtiment, ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte la démontabilité des systèmes constructifs en capitalisant sur des projets comme DEMODULOR • Capitaliser sur des projets de prospective architecturale comme BAZED 	<ul style="list-style-type: none"> • FRBTP – Projet dédié soutenu dans le cadre du programme PACTE
<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une réflexion en amont pour construire des bâtiments dont la destination pourra évoluer dans le temps (modularité des bâtiments, programme CONJUGO de VINCI) • Etudier en amont les possibilités de conservation des éléments du bâtiment pouvant l'être 	Moyens humains / techniques à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, CROA, entreprises de travaux Bâtiment, ... 				
<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte la démontabilité des systèmes constructifs en capitalisant sur des projets comme DEMODULOR • Capitaliser sur des projets de prospective architecturale comme BAZED 		<ul style="list-style-type: none"> • FRBTP – Projet dédié soutenu dans le cadre du programme PACTE 				
Budget	<ul style="list-style-type: none"> • Difficile à estimer. Estimé faible à moyen par projet 					
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Court à moyen terme 					
Indicateurs de suivi	<p>La mise en œuvre de cette action est difficile à suivre</p>					

AXE « DEVELOPPEMENT DE L'ALLONGEMENT DE LA DUREE D'USAGE DES MATERIAUX, PRODUITS ET SUBSTANCES, NOTAMMENT PAR LE REEMPLOI »

Fiche 4a : Développer et mettre en relation l'offre et la demande en réemploi, réparation et réutilisation de matériaux, produits ou déchets	
DEVELOPPEMENT DE L' ALLONGEMENT DE LA DUREE D' USAGE DES MATERIAUX, PRODUITS ET SUBSTANCES, NOTAMMENT PAR LE REEMPLOI	<p>Description du contexte et de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> Le réemploi, la réparation et la réutilisation permettent d'allonger la durée d'usage d'un matériau ou d'un produit et concourent ainsi à la réduction des quantités de déchets générés. Ces solutions restent encore très marginales alors qu'elles constituent la priorité de la hiérarchie des modes de traitement de déchets et l'un des piliers de l'économie circulaire. Les solutions de réemploi, réparation et réutilisation existantes sur le territoire de La Réunion doivent être développée en amont (offre) et en aval (demande) et portées à connaissance du plus grand nombre pour favoriser la rencontre de l'offre et de la demande et pérenniser ces activités.
	<p>Objectifs visés</p> <ul style="list-style-type: none"> Donner de la visibilité aux acteurs de la réparation et du réemploi
	<p>Porteurs de projets</p> <ul style="list-style-type: none"> Conseil Régional, CMA, CCI, CER BTP, ADIR, ...
	<p>Sous-actions</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour, faire vivre et porter à connaissance du plus grand nombre l'annuaire des acteurs de la réparation (contact des artisans, communication auprès du grand public, ...) Renforcer le réseau de ressourceries, Mettre en place des boutiques solidaires dans les habitats collectifs Relancer la Bourse aux matériaux – Promouvoir son utilisation auprès des maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises de travaux, particuliers, ... Développer un site internet permettant aux usagers de céder et/ou louer leurs objets / équipements Développer des ateliers de réparation avec les habitants : journées bricolage, associations, etc. Sensibiliser les usagers à la réparation et la réutilisation Développer l'offre en matériaux et produits réemployables/ déchets réutilisables, notamment : <ul style="list-style-type: none"> En orientant les matériaux réemployables vers des matériauthèques, recycleries/ ressourceries. Organiser la collecte de
	<p>Moyens humains / techniques à mobiliser</p> <ul style="list-style-type: none"> CMA Acteurs de l'ESS, EPCI collecte, bailleurs Organiser des groupes de travail Conseil Régional, ADIR, CER BTP, ADEME, CAPEB, FRBTP, organisations professionnelles CMA, CCI, ... Acteurs de l'ESS, Collectivités, ... EPCI, ensemble des acteurs économiques, acteurs du réemploi, de la réparation

		<p>matériaux à destination des recycleries : point de rupture dans les déchèteries, contractualisation avec des éco-organismes, collecte séparative des encombrants notamment en pieds d'immeubles, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> o Dans le BTP : en prenant en compte cela dans le DCE (notamment dans le CCTP) pour que les entreprises en tiennent compte lors de la déconstruction/construction o En favorisant la rencontre entre l'offre et la demande via des plateformes dématérialisées comme la Bourse aux matériaux, Le Bon Coin, ... 		<p>et de la réutilisation, CMA, ADIR, CER BTP, ADEME, ...</p>
		<ul style="list-style-type: none"> • Développer des marchés (demande) pour les matériaux de seconde main (issus du réemploi ou de la réutilisation), notamment : <ul style="list-style-type: none"> o Dans les marchés publics : en autorisant les variantes concernant l'utilisation de matériaux de seconde main o En favoriser la rencontre entre l'offre et la demande via des plateformes dématérialisées de marché comme la Bourse aux matériaux, Boutique EcoPAL, Le Bon Coin, ... o Dans le BTP : en capitalisant sur des projets nationaux tels que REPAR 1 et 2, Métabolisme Urbain (Plaine Commune), ... 		<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble des acteurs économiques (ménages et professionnels, maîtres d'ouvrages du BTP, ...
	Budget	<ul style="list-style-type: none"> • Faible à moyen 		
	Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Donner de la visibilité aux actions actuellement en place : court terme • Aider au développement de nouvelles actions : moyen terme 		
	Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité de matériaux ou produits réemployés enregistrés via la Bourse aux matériaux 		

Fiche 4b : Mener des expérimentations et dupliquer localement des actions de coopération entre entreprises de gestion de déchets, associations (notamment d'insertion), ... de réemploi/ réutilisation de produits							
DEVELOPPEMENT DE L' ALLONGEMENT DE LA DUREE D' USAGE DES MATERIAUX, PRODUITS ET SUBSTANCES, NOTAMMENT PAR LE REEMPLOI	<p>Le réemploi, la réparation et la réutilisation permettent d'allonger la durée d'usage d'un matériau ou d'un produit et concourent ainsi à la réduction des quantités de déchets générés. Ces solutions restent encore très marginales alors qu'elles constituent la priorité de la hiérarchie des modes de traitement de déchets et l'un des piliers de l'économie circulaire.</p> <p>Il est nécessaire de mener des expérimentations en matière de réemploi et réutilisation en vue d'un déploiement sur le territoire de La Réunion. Ces initiatives créatrices d'emplois non délocalisables doivent être encouragées et soutenues.</p> <p>A titre d'exemple, EcoPAL – groupement d'acteurs de la filière « palettes » de La Réunion – collecte les palettes en bois inutilisées et les transforme en de nouveaux produits comme des planches en bois. Ces derniers sont notamment mis en vente via une boutique en ligne.</p>						
Description du contexte et de l'action							
Objectifs visés	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le réemploi et la réutilisation par la réalisation d'expérimentations locales avant un déploiement éventuel à plus large échelle sur le territoire de La Réunion 						
Porteurs de projets	<ul style="list-style-type: none"> • Acteurs économiques, CRESS, acteurs de la gestion des déchets, Conseil Régional, éco-organismes, ... 						
Sous-actions	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> • Lancer des appels à projets visant à encourager les expérimentations de réemploi/ réutilisation de produits basés notamment sur une coopération entre entreprises de gestion de déchets, associations, ... </td> <td style="width: 10%; text-align: center; background-color: #4b3621; color: white; vertical-align: middle;">Moyens humains / techniques à mobiliser</td> <td style="width: 40%; padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil Régional, ADEME, éco-organismes, ... </td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> • Capitaliser sur les expérimentations menées et déployer les actions sur d'autres parties du territoire </td> <td></td> <td style="padding: 5px;"> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil Régional, ADEME, éco-organismes, CRESS, ... </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> • Lancer des appels à projets visant à encourager les expérimentations de réemploi/ réutilisation de produits basés notamment sur une coopération entre entreprises de gestion de déchets, associations, ... 	Moyens humains / techniques à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil Régional, ADEME, éco-organismes, ... 	<ul style="list-style-type: none"> • Capitaliser sur les expérimentations menées et déployer les actions sur d'autres parties du territoire 		<ul style="list-style-type: none"> • Conseil Régional, ADEME, éco-organismes, CRESS, ...
<ul style="list-style-type: none"> • Lancer des appels à projets visant à encourager les expérimentations de réemploi/ réutilisation de produits basés notamment sur une coopération entre entreprises de gestion de déchets, associations, ... 	Moyens humains / techniques à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil Régional, ADEME, éco-organismes, ... 					
<ul style="list-style-type: none"> • Capitaliser sur les expérimentations menées et déployer les actions sur d'autres parties du territoire 		<ul style="list-style-type: none"> • Conseil Régional, ADEME, éco-organismes, CRESS, ... 					
Budget	<ul style="list-style-type: none"> • Moyen 						
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> • Court terme 						
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'expérimentations d'actions de réemploi/ réutilisation de matériaux ou produit basées sur une coopération entre des entreprises, associations, ... menées annuellement sur le territoire de La Réunion 						

Fiche 4c : Développer les systèmes de consigne ou reprise des emballages						
Description du contexte et de l'action	<p>L'article 70 de la Loi no 2015-992 du 17 août 2015 (LTECV) donne « la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets [...]. Dans cette perspective, des expérimentations peuvent être lancées sur la base du volontariat afin de développer des dispositifs de consigne, en particulier pour réemploi, pour certains emballages et produits, afin de favoriser la conception écologique des produits manufacturés et d'optimiser le cycle de seconde vie des produits ».</p> <p>Il est pertinent de développer des systèmes de consigne ou reprise des emballages sur le territoire de La Réunion afin de favoriser le réemploi, la réutilisation ou le recyclage et permettre un meilleur tri à la source des déchets.</p>					
Objectifs visés	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer le taux de captation des déchets d'emballages triés à la source afin de les orienter vers des filières de réemploi, réutilisation ou recyclage Contribuer à dynamiser le tissu économique local 					
Porteurs de projets	<ul style="list-style-type: none"> Collectivités, éco-organismes, producteurs et distributeurs de produits, ... 					
Sous-actions	<table border="1"> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> Etudier la mise en place de consigne ou reprise pour différents flux sur tout ou partie du territoire □ enquêter les consommateurs, distributeurs et producteurs locaux afin de co-construire un système de consigne ou reprise </td> <td rowspan="3"> Moyens humains / techniques à mobiliser </td> <td rowspan="3"> <ul style="list-style-type: none"> Collectivités, ADEME, CITEO, distributeurs et producteurs de produits, ... </td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> Organiser et déployer le système de collecte, lavage, ... des produits d'emballage ciblés </td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> Informier et sensibiliser les acteurs sur l'intérêt de la consigne et son fonctionnement (produits concernés, points de collecte, ...) Animer et faire vivre la filière </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> Etudier la mise en place de consigne ou reprise pour différents flux sur tout ou partie du territoire □ enquêter les consommateurs, distributeurs et producteurs locaux afin de co-construire un système de consigne ou reprise 	Moyens humains / techniques à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> Collectivités, ADEME, CITEO, distributeurs et producteurs de produits, ... 	<ul style="list-style-type: none"> Organiser et déployer le système de collecte, lavage, ... des produits d'emballage ciblés 	<ul style="list-style-type: none"> Informier et sensibiliser les acteurs sur l'intérêt de la consigne et son fonctionnement (produits concernés, points de collecte, ...) Animer et faire vivre la filière
<ul style="list-style-type: none"> Etudier la mise en place de consigne ou reprise pour différents flux sur tout ou partie du territoire □ enquêter les consommateurs, distributeurs et producteurs locaux afin de co-construire un système de consigne ou reprise 	Moyens humains / techniques à mobiliser	<ul style="list-style-type: none"> Collectivités, ADEME, CITEO, distributeurs et producteurs de produits, ... 				
<ul style="list-style-type: none"> Organiser et déployer le système de collecte, lavage, ... des produits d'emballage ciblés 						
<ul style="list-style-type: none"> Informier et sensibiliser les acteurs sur l'intérêt de la consigne et son fonctionnement (produits concernés, points de collecte, ...) Animer et faire vivre la filière 						
Budget	<ul style="list-style-type: none"> Moyen à fort 					
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> Court à moyen terme 					
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de filières faisant l'objet d'une consigne ou système de reprise à la Réunion Tonnage de produits ayant été collecté via un système de consigne ou reprise à la Réunion et évolution annuelle 					

AXE « DIMINUTION DES QUANTITES DE DECHETS (HORS REEMPLOI ET REUTILISATION) »

Fiche 5a : Soutenir et inciter financièrement les initiatives innovantes pour la prévention des déchets	
DIMINUTION DES QUANTITES DE DECHETS (Hors réemploi et réutilisation)	<p>Description du contexte et de l'action</p> <p>Il existe des initiatives locales de prévention des déchets d'activités économiques. A titres d'exemples²⁸ :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les applications mobiles portées par des startups comme All Over App : 'Use by now' : Circuit court entre commerçants et consommateurs afin de lutter contre le gaspillage de produits notamment alimentaires. Association la ressourcerie VIMR à la Plaine des Cafres à l'initiative d'un artisan réparateur pour la commercialisation des invendus et appareils défectueux réparés de la GMS et des grandes surfaces de bricolage. <p>Le déploiement d'initiatives de ce type nécessite des soutiens financiers adaptés. De-même, d'autres leviers économiques et fiscaux peuvent être actionnés afin de favoriser l'émergence ou la pérennité de solutions de prévention, allongement de la durée d'usage, valorisation de sous-produits, et plus largement participant au développement de l'économie circulaire sur le territoire de La Réunion.</p>
	<p>Objectifs visés</p> <ul style="list-style-type: none"> Développer un dispositif fiscal qui permette de soutenir et de garantir l'équilibre économique des innovations en matière de prévention des déchets Actionner des leviers économiques ou fiscaux afin de favoriser la prévention des déchets, l'allongement de la durée d'usage, et plus largement l'économie circulaire des déchets sur le territoire de la Réunion
	<p>Porteurs de projets</p> <ul style="list-style-type: none"> Conseil Régional, autres collectivités, ADEME, ...
	<p>Sous-actions</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un régime d'aide public accessible aux petites structures et activement promu, visant l'investissement dans des solutions de prévention des DAE, notamment des initiatives innovantes de terrain. Prévoir un soutien financier souple et réactif vers les projets et initiatives de terrain qui visent spécifiquement la création d'outils de prévention des DAE. Dans les industries agro-alimentaires, favoriser l'investissement dans des outils d'optimisation ou de diminution de sous-produits/ de déchets/ de conditionnement via des subventions ou une défiscalisation Etudier les possibilités d'exonération d'octroi de mer des équipements et parties d'équipements utiles à la prévention et plus largement à l'économie circulaire des déchets (Ex : pièces détachées utiles à la réparation des EEE)
	<p>Moyens humains / techniques à mobiliser</p> <ul style="list-style-type: none"> Conseil Régional, autres collectivités, ADEME, ... Conseil Régional, ADEME, Chambres consulaires, ... Conseil Régional, Douanes, représentants des principaux acteurs économiques directement concernés/ impactés

28 Source : CMA

	Budget	<ul style="list-style-type: none">• Moyen
	Calendrier	<ul style="list-style-type: none">• Court à moyen terme
	Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de projets/ initiatives/ solutions de prévention ayant bénéficié d'un soutien financier annuellement

Fiche 5b : Développer les actions de prévention (autres que réemploi, réparation) permettant de réduire les quantités de déchets à la source et notamment les quantités d'emballages		
DIMINUTION DES QUANTITES DE DECHETS (Hors réemploi et réutilisation)	<p>Description du contexte et de l'action</p> <p>L'article L541-10-5 du Code de l'environnement met fin à « la mise à disposition, à titre onéreux ou gratuit :</p> <p>1° A compter du 1er janvier 2016, de sacs de caisse en matières plastiques à usage unique destinés à l'emballage de marchandises au point de vente ;</p> <p>2° A compter du 1er janvier 2017, de sacs en matières plastiques à usage unique destinés à l'emballage de marchandises au point de vente autres que les sacs de caisse, sauf pour les sacs compostables en compostage domestique et constitués, pour tout ou partie, de matières biosourcées ».</p> <p>Il est nécessaire que les dispositions réglementaires soient appliquées et que d'autres mesures de ce type soient prises afin de réduire à la source les quantités de déchets générés sur le territoire de La Réunion ; en particulier les déchets n'ayant pas de filière de valorisation sur l'île.</p>	
	<p>Objectifs visés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire à la source les quantités de déchets d'emballage produites 	
	<p>Porteurs de projets</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collectivités, Chambres consulaires, ADEME, ... 	
	<p>Sous-actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'usage du « doggy bag » dans les restaurants • Faire appliquer la loi de non distribution des sacs plastiques gratuitement, notamment sur les marchés forains. (Dans ce dernier cas, la distribution des emplacements aux forains pourrait être conditionnée par le respect de cette pratique). • Développer la vente de produits en vrac 	<p>Moyens humains / techniques à mobiliser</p> <ul style="list-style-type: none"> • CMA, UMIH²⁹ La Réunion • Collectivités • Producteurs et distributeurs de produits alimentaires ou non – et matériaux
	<p>Budget</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible 	
	<p>Calendrier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Court terme 	
	<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'outils numériques favorisant les circuits-courts • Nombre d'entreprises sensibilisées et nombre d'entreprises ayant mis en place des actions « circuits courts » 	

AXE « DIMINUTION DE LA PRODUCTION DE DECHETS DES CATEGORIES LES PLUS IMPACTANTES POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE »

Fiche 6a : Réduire la toxicité des déchets du BTP	
DIMINUTION DE LA PRODUCTION E DECHETS DES CATEGORIES LES PLUS IMPACTANTES POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE	<p>Description du contexte et de l'action</p> <p>De nombreux produits comportant des substances dangereuses sont utilisés dans le secteur du Bâtiment, notamment pour traiter certains matériaux et confèrent en fin de vie un caractère dangereux aux déchets. En plus des risques pour l'environnement et la santé humaine que cela engendre, ces déchets ne bénéficient pour la plupart pas de filière de traitement sur le territoire de La Réunion.</p>
	<p>Objectifs visés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire la toxicité des produits utilisés dans le BTP et donc des déchets en aval
	<p>Porteurs de projets</p> <ul style="list-style-type: none"> • CER BTP, CIRBAT, FRBTP, CAPEB, ...
	<p>Sous-actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer la R&D sur la lutte anti-termites et la réduction des traitements chimiques. A titre d'exemple, deux projets sont en cours sur le territoire de l'île et participe aux objectifs du PRPGD : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Projet VITERDOM (pilote CIRBAT, partenariat FCBA) dont les résultats et conclusions serviront à définir un programme d'essais minimums à réaliser pour valider l'efficacité d'un produit ou d'un procédé de traitement et son aptitude à résister aux attaques de termites dans les zones ultra-marines. Cela permettra de définir une juste dose de traitement du bois et de diminuer ainsi la toxicité des bois de démolition³⁰. ◦ Promotion d'une technique de traitement non toxique des bois termités sur chantier de démolition (pilote CERBTP partenariat CIRBAT). Cela devrait permettre de réduire la toxicité des déchets de démolition dans les cas de bois termités³¹. • Identifier les besoins des différents corps de métiers et les solutions alternatives existantes sur le marché afin d'encourager à l'utilisation de produits moins nocifs pour l'environnement et la santé humaine
	<p>Budget</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moyen
	<p>Calendrier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Moyen terme
	<p>Indicateurs de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evolution du tonnage de déchets dangereux générés annuellement par le secteur du BTP, par rapport au tonnage total de déchets du BTP

Moyens humains / techniques à mobiliser

- CIRBAT, FCBA, CER BTP

- ADEME, CMA, CCI, ...

30 Source : CMA

31 Source : CMA

Fiche 6b : Promouvoir l'utilisation de produits non toxiques			
DIMINUION DE LA PRODUCTION E DECHETS DES CATEGORIES LES PLUS IMPACTANTES POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE	Description du contexte et de l'action	Eu égard à la toxicité pour l'environnement et la santé humaine d'une part et aux difficultés de traitement de ces déchets (pas de filière sur le territoire de la Réunion pour la plupart des déchets dangereux, coûts de collecte et traitement importants, ...), l'importation/ l'utilisation de produits comportant des substances dangereuses doit être limitée autant que possible.	
	Objectifs visés	<ul style="list-style-type: none"> Réduire les quantités de déchets dangereux 	
	Porteurs de projets	<ul style="list-style-type: none"> Conseil Régional 	
	Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> Etudier les moyens de limitation de l'entrée des plastiques polluants sur l'île (notamment ceux comportant des bisphénols) 	<ul style="list-style-type: none"> Douanes, Conseil Régional
		<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les éco-gestes auprès des particuliers et entreprises tel que le ménage avec des produits naturels, le jardinage sans produits phytosanitaires, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Conseil Régional, Collectivités, ADEME, ...
		<ul style="list-style-type: none"> Renouveler les actions d'accompagnement des entreprises concourant à la réduction des déchets dangereux, en lien avec l'action 3a (aide à l'investissement), en apportant un accompagnement « terrain » clé en main. <ul style="list-style-type: none"> A titre d'exemple, la CMA a déployé l'action nationale visant à remplacer le perchlo dans les pressings. La méthodologie a été déployée avec succès et pourrait ciler d'autres métier et produits. 	<p>Moyens humains / techniques à mobiliser</p> <ul style="list-style-type: none"> Conseil Régional, CMA, CCI, Office de l'Eau (en lien avec l'action 3a), ADEME, ...
	Budget	<ul style="list-style-type: none"> Faible à moyen selon les actions 	
	Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> Court à moyen terme 	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Evolution du tonnage de déchets dangereux généré annuellement sur l'île par rapport au tonnage total de déchets 		



Fiche 6c : Améliorer les pratiques de tri dans les différents secteurs d'activité	
DIMINUTION DE LA PRODUCTION E DECHETS DES CATEGORIES LES PLUS IMPACTANTES POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE	<p>Description du contexte et de l'action</p> <p>Hormis pour les déchets dilués de manière non volontaire, les mélanges de déchets d'un degré de dangerosité différent, font prendre le degré de dangerosité le plus élevé à l'ensemble du lot (par exemple la pollution de déchets inertes par des déchets non dangereux ou dangereux, et la pollution de déchets non dangereux par des déchets dangereux).</p> <p>Pour rappel, « le mélange de déchets dangereux de catégories différentes, le mélange de déchets dangereux avec des déchets non dangereux et le mélange de déchets dangereux avec des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont interdits »³².</p> <p>Par ailleurs, le Décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 impose aux « producteurs ou détenteurs de déchets de papier, de métal, de plastique, de verre et de bois [de trier] à la source ces déchets par rapport aux autres déchets. Les déchets appartenant à la catégorie des déchets de papier, de métal, de plastique, de verre et de bois peuvent être conservés ensemble en mélange ».</p> <p>La réglementation prévoit d'autres obligations de tri à la source pour certains flux qui doivent être appliquées afin de générer des déchets de catégorie moins impactante et de faciliter la valorisation en aval.</p>
	<p>Objectifs visés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Générer des déchets de catégorie moins impactante • Faciliter la valorisation des déchets en aval
	<p>Porteurs de projets</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil Régional, ADEME, Collectivités, Chambres consulaires, ...
	<p>Sous-actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les acteurs concernés par le tri à la source des déchets (information + proposition de solutions accessibles) • Sur les chantiers du BTP : <ul style="list-style-type: none"> ◦ Exiger dans les clauses contractuelles des cahiers des charges à destination des entreprises de travaux, le tri, a minima, des déchets inertes, non dangereux (non inertes) et des déchets dangereux ◦ Définir des zones de regroupement et de tri distinctes a minima pour les différentes catégories de déchets an amont du démarrage du chantier
	<p>Moyens humains / techniques à mobiliser</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Collectivité, ADEME, Chambres consulaires, ... • Maîtres d'ouvrage publics et privés, CER BTP
	<p>Budget</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faible
	<p>Calendrier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Court terme
<p>Indicateurs de suivi</p> <p>La mise en œuvre de cette action est difficile à évaluer</p>	

32 Article L541-7-2 du Code de l'environnement. L'article précise que « Par dérogation à l'alinéa précédent, des opérations de mélanges peuvent être autorisées si elles sont réalisées dans une installation visée à l'article L. 511-1 soumise à autorisation ou à enregistrement, si l'opération de mélange s'effectue selon les meilleures techniques disponibles et, sans mettre en danger la santé humaine ni nuire à l'environnement, n'en aggrave pas les effets nocifs sur l'une et l'autre ».

15. ANNEXE 4 – TABLEAU DE COMPATIBILITE PRPGD- SAR

TABLEAU DES MESURES DU VOLET DECHETS DES SRADDET	REFERENCE PRPGD
Compatibilité du SAR avec mesures du PNPD qui visent à prévenir et à réduire l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement, en particulier le milieu aquatique, et sur la santé humaine	Section 7.3.1.2
Les objectifs du SAR déclinent régionalement les objectifs nationaux de l'article L.541-1 du code de l'environnement (politique nationale de prévention et de gestion des déchets) ainsi que les priorités à retenir pour atteindre ces objectifs (disposition générale, facteur commun à tout l'article).	Section 7
Objectifs du SAR en matière d'élimination des déchets.	Section 7
Les objectifs du SAR doivent prendre en compte les objectifs environnementaux relatifs à la prévention des déchets abandonnés en milieu marin, en application des articles L.219-3 et L.219-9 III du code de l'environnement.	Intégré en filigrane dans le document
<p>Des informations sur les mesures à prendre pour atteindre les objectifs énoncés par l'article 5, paragraphe 3 bis, de la directive 1999/31/CE ou dans d'autres documents stratégiques couvrant l'ensemble du territoire de l'État membre concerné.</p> <p>Cet article 5 §3 bis prévoit que - d'ici à 2030, aucun des déchets susceptibles d'être recyclés ou valorisés, en particulier les déchets municipaux, ne soit admis dans une décharge, Le 7° de l'article L. 541-1 du code de l'environnement, applicable par renvoi de l'article R. 4251-7 du CGCT, traduit cet objectif.</p>	Section 7
Les plans de gestion des déchets (SAR et PRPGD) respectent les exigences établies à l'article 14 de la directive 94/62/CE, les objectifs fixés à l'article 11, paragraphes 2 et 3 (sur le emploi et le recyclage) de la directive 2008/98/CE et les exigences établies à l'article 5 de la directive 1999/31/CE et, aux fins de la prévention des déchets sauvages, les dispositions de l'article 13 de la directive 2008/56/CE du Parlement européen et du Conseil et de l'article 11 de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil.	Section 7
Des indicateurs et des objectifs qualitatifs ou quantitatifs appropriés, notamment en ce qui concerne la quantité de déchets produits et leur	Section 10

traitement ainsi que les déchets municipaux qui sont éliminés ou font l'objet d'une valorisation énergétique.

Les grandes orientations en matière de gestion des déchets, y compris les méthodes et technologies de gestion des déchets prévues, ou des orientations en matière de gestion d'autres déchets posant des problèmes particuliers de gestion.

Section 7

Les règles du SAR doivent prévoir les installations qu'il apparaît nécessaire de fermer, d'adapter et de créer.

Section 9

Des informations suffisantes sur les critères d'emplacement pour l'identification des sites et la capacité des futures installations d'élimination ou grandes installations de valorisation, si nécessaire.

Section 9

Les règles du SAR doivent prévoir une ou plusieurs installations de stockage des déchets non dangereux et une ou plusieurs installations de stockage de déchets inertes, en justifiant de leur capacité, dans les secteurs qui paraissent les mieux adaptés, en veillant à leur répartition sur la zone géographique couverte par le schéma, afin de limiter le transport des déchets en distance et en volume et de respecter le principe d'autosuffisance.

Section 9

Une évaluation des besoins en matière de fermeture d'infrastructures de traitement des déchets existantes et en matière d'installations supplémentaires de traitement des déchets conformément à l'article 16 de la directive 2008/98/CE.

Sans objet sur la fermeture d'installations

Les États membres veillent à la réalisation d'une évaluation des investissements et des autres moyens financiers, y compris pour les autorités locales, nécessaires pour satisfaire ces besoins. Cette évaluation est incluse dans les plans de gestion des déchets pertinents ou dans d'autres documents stratégiques couvrant l'ensemble du territoire de l'État membre concerné

Les règles du SAR doivent fixer une limite aux capacités annuelles d'élimination des déchets non dangereux, non inertes, dans les conditions définies par l'article R.541-17 du code de l'environnement, qui peut varier selon les collectivités territoriales et qui s'applique lors de la création de toute nouvelle installation d'élimination des déchets non dangereux non inertes, lors de l'extension de capacité d'une installation existante ou lors d'une modification substantielle de la nature des déchets admis dans une telle installation.

Section 7

Les règles du SAR doivent prévoir les mesures permettant d'assurer la gestion des déchets dans des situations exceptionnelles susceptibles de perturber la collecte et le traitement des déchets, notamment les installations permettant de collecter et traiter les déchets produits dans

Section 8

de telles situations, de façon coordonnée avec dispositions relatives à la sécurité civile prises par les autorités qui en ont la charge.

Les règles du SAR doivent prévoir la possibilité, pour les producteurs et les détenteurs de déchets, de déroger à la hiérarchie des modes de traitement des déchets définis à l'article L. 541-1 du code de l'environnement pour certains types de déchets spécifiques, en la justifiant compte tenu des effets globaux sur l'environnement et la santé humaine, et des conditions techniques et économiques.

Section 7

Les règles du SAR doivent proposer des modalités d'action en faveur de l'économie circulaire.

PRAEC

Les annexes du SAR doivent contenir l'état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets prévu à l'article R.541-16 I 1° du code de l'environnement (ajout dans l'état des lieux d'un bilan de l'organisation de la collecte des déchets, matérielle et territoriale, ainsi qu'une analyse des besoins).

Sections 1.6 et 6

Une analyse de la situation en matière de gestion des déchets dans l'entité géographique concernée, ainsi que les mesures à prendre pour assurer dans de meilleures conditions une préparation des déchets respectueuse de l'environnement en vue de leur réemploi, recyclage, valorisation ou élimination et une évaluation de la manière dont le plan soutiendra la mise en œuvre des dispositions et la réalisation des objectifs de la directive (état des lieux de l'article R.541-16 du code de l'environnement).

Ensemble du document

Le type, la quantité et la source des déchets produits sur le territoire, les déchets susceptibles d'être transférés au départ ou à destination du territoire national et une évaluation de l'évolution future des flux de déchets.

Section 3

Les principales installations d'élimination et de valorisation existantes, y compris toutes les dispositions particulières concernant les huiles usagées, les déchets dangereux, les déchets contenant des quantités non négligeables de matières premières critiques, ou les flux de déchets visés par des dispositions spécifiques de la législation de l'Union.

Section 4

Une évaluation des systèmes existants de collecte des déchets, y compris en ce qui concerne la couverture matérielle et territoriale de la collecte séparée et des mesures destinées à en améliorer le fonctionnement, de toute dérogation accordée conformément à l'article 10, paragraphe 3, et de la nécessité de nouveaux systèmes de collecte.

Section 1.6

Les mesures visant à empêcher et prévenir toute forme de dépôt sauvage de déchets et faire disparaître tous les types de déchets sauvages.	Sections 4.15 et 7.6
Les annexes du SAR doivent contenir la prospective de l'évolution tendancielle prévue à l'article R.541-16 I 2° du code de l'environnement.	Section 5
Les annexes du SAR doivent contenir la synthèse des actions menées par les autorités compétentes pour prévenir et empêcher les abandons de déchets et pour faire disparaître les dépôts illégaux de déchets, prévue à l'article L.541-13 II 6° du code de l'environnement.	Sections 4.15 et 7.6
Les annexes du SAR peuvent comprendre tous documents, analyses, évaluations et autres éléments utilisés pour élaborer le schéma que la région estime nécessaire de présenter à titre indicatif ainsi que ceux qui portent sur la mise en œuvre de celui-ci, notamment la contribution attendue du contrat de plan Etat-région.	Ensemble du document
Une analyse de la gestion des déchets par type et de son évolution en tenant compte du programme de prévention de l'article 29 de la directive 2008/98/CE.	Sections 5 et 7
Une évaluation de la collecte des déchets et de ses besoins	Sections 1.6 et 9.1
Une évaluation du déficit d'investissement justifiant la nécessité de la fermeture d'installations de traitement des déchets existantes et la nécessité d'infrastructures de gestion des déchets additionnelles ou modernisées, avec une indication des sources de recettes disponibles pour couvrir les coûts d'exploitation et de maintenance	Sans objet sur la fermeture d'installations Section 10.4 sur les créations
Des critères d'emplacement des installations et leur capacité de traitement	Section 9.12

16.

16. ANNEXE 5 - ETUDE SAFEGE
RELATIVE A LA CREATION D'UNE ISDD
A LA REUNION -BESOINS EN TERMES DE
PLATEFORME DE REGROUPEMENT DE
DECHETS DANGEREUX EN CAS
D'ABSENCE DE CREATION D'ISDD



Etude relative à la création d'une ISDD à La Réunion

Besoins en termes de plateforme de
regroupement de déchets dangereux en cas
d'absence de création d'ISDD – v1

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0023-DE



Vérification des documents IMP411

Numéro du projet : 22MRU025

Intitulé du projet : Etude relative à la création d'une ISDD à La Réunion

Intitulé du document : Note sur les besoins en termes de plateforme de regroupement de déchets dangereux en cas d'absence de création d'ISDD – v1

Version	Rédacteur NOM / Prénom	Vérificateur NOM / Prénom	Date d'envoi JJ/MM/AA	COMMENTAIRES Documents de référence / Description des modifications essentielles
0	HOURCQ Marjolène	DREAN Maella FRAISSE Vincent	07/09/22	Version initiale
1	FRAISSE Vincent	FRAISSE Vincent	13/09/2022	Version intégrant les demandes complémentaires de la Région Réunion à savoir la précision des couts d'investissements et de création d'emplois

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024



ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0023-DE



Sommaire

1.....	Introduction	1
2.....	Etat des lieux.....	2
2.1	Plateformes existantes.....	2
2.2	Gisement de déchets.....	3
2.3	Transport maritime	5
3.....	Conclusion	6

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024



ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0023-DE

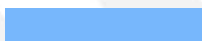


Table des illustrations

Figure 1 : Localisation des plate-formes de tri, transit, regroupement de déchets dangereux de typologie variée sur le territoire de la Réunion 2

Liste des tableaux

Tableau 1 : Gisement de déchets dangereux évalué 3



Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024



ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0023-DE

1. INTRODUCTION

La Région Réunion a lancé une consultation pour la réalisation d'une étude relative à la création d'une Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) à l'île de la Réunion.

Cette étude se découpe en 8 phases :

- Phase 1 : Etat des lieux sur les déchets dangereux produits à la Réunion ;
- Phase 2 : Etat des lieux des filières ;
- Phase 3 : Evaluation des coûts de traitement pour chaque type de déchets ;
- Phase 4 : Identification des filières locales de valorisation qui pourraient être créées ;
- Phase 5 : Inventaire des ISDD en Métropole qui traitent les déchets dangereux de la Réunion ;
- Phase 6 : Propositions d'opportunités pour la création d'une ISDD à la Réunion ;
- Phase 7 : Précisions sur les impacts ;
- Phase 8 : Prise en compte des sols réunionnais et des contraintes imposées pour ce type d'installation.

En complément de la réunion de présentation du rapport intermédiaire du volet 2 de l'étude relatif aux phases 6 à 8, la Région Réunion a souhaité savoir quels seraient les besoins en termes de plateformes de déchets dangereux avant exportation dans le cas où le projet de création d'une ISDD n'aboutirait pas. Cette note a pour objet de répondre à cette demande.



2. ETAT DES LIEUX

2.1 Plateformes existantes

A ce jour, deux plateformes de tri, transit, regroupement de déchets dangereux de typologie variée sont implantées sur le territoire de La Réunion :

- Une plateforme implantée sur la commune de Saint-André et exploitée par SUEZ RV ;
- Une plateforme implantée sur la commune du Port et exploitée par VALDI RUN.

Leur localisation est présentée sur la figure suivante.



Figure 1 : Localisation des plate-formes de tri, transit, regroupement de déchets dangereux de typologie variée sur le territoire de la Réunion

2.1.1 Plateforme de Saint-André

SUEZ RV exploite sur la commune de Saint-André au lieu-dit Bois Rouge une installation de transit et regroupement de déchets dangereux. Il s'agit d'une ICPE soumise à autorisation et régie par les AP suivants :

- Arrêté n°04-3090/SG/DRCTCV du 3 septembre 2004, relatif à l'exploitation d'une installation de transit, de regroupement et de prétraitement de déchets spéciaux ;
- Arrêté n°2013-2239/SG/DRCTCV du 26 novembre 2013, portant prescriptions complémentaires à l'arrêté préfectoral n°04-3090/SG/DRCTCV du 03/09/2004.

Le site est actuellement autorisé à recevoir 285 tonnes de déchets dangereux ou contenant des substances ou préparations dangereuses (transit ou tri).

Besoins en termes de plateforme de regroupement de déchets dangereux en cas d'absence de création d'ISDD – v1

Une demande d'autorisation environnementale est cependant en cours. Cette dernière demande une capacité maximale de transit de déchets dangereux de **1 281 tonnes**.

2.1.2 Plateforme du Port

VAL'DI RUN exploite sur la commune du Port, au sein de la zone d'activités « Eco-Parc », une installation de transit, tri, regroupement et traitement de déchets dangereux. Il s'agit d'une ICPE soumise à autorisation et régie par l'Arrêté Préfectoral n°2019-707/SG/DRECV du 17 avril 2019.

Le site est autorisé à recevoir **104 tonnes** de déchets dangereux (transit, regroupement ou tri).

2.2 Gisement de déchets

Le gisement de déchets dangereux prévisionnel tel que défini dans la phase 1 et sa version consolidée suite à la réunion du 18/08/2022 est rappelé dans le tableau suivant.

Il s'agit des flux des DD réceptionnés en installation agréée selon les données GEREP de plusieurs établissements sélectionnés et les informations fournies par les partenaires de la Région. On y distingue les différents tonnages captés en installations agréées puis ceux exportés après traitement (principalement VHU, DEEE et huiles).

Tableau 1 : Gisement de déchets dangereux évalué

		Déchets Dangereux Réunion			
		Tonnages captés en installation pour année de référence	Tonnages exportés de la Réunion pour année de référence	Commentaire ou prospectives	Mode de traitement préférentiel
Filières REP	VHU	6915	-	contradiction informations REP/déclaration GEREP	Valorisation matière forte, >90% selon GEREP consultées pour la mission
	MTHU	-	-	615 T envisagés	-
	DEEE ménages	8250	-	-	Valorisation matière forte, >90% selon GEREP consultées pour la mission
	DEEE professionnels		-		Valorisation matière forte, >90% selon GEREP consultées pour la mission
	Lampes	22	22	Gisement évalué à 491 T non capté actuellement	Valorisation matière Belgique
	DDS	-	-		-
	MNU	77	77	-	Valorisation énergétique après échange
	DASRI professionnel	1000	-	-	Enfouissement en ISDND après désinfection
	DASTRI (non professionnel)	16	-	-	Enfouissement en ISDND après désinfection
	Piles et accumulateurs	87	87	-	Valorisation matière
Batteries automobiles et industrielles	1721	1721	-	Valorisation matière	
Autres déchets	amiante lié	249	249	gisement captable de 85 000T	Enfouissement en ISDND
	amiante friable (non liée)	102	102		Enfouissement en ISDD
	huiles	3000	1300	filère locale de valorisation à pérenniser	Valorisation énergétique (part réunion et métropole)
	REF	100	100	Prospective proche lors de la création UVE comprise entre 12 et 15 kT	Enfouissement en ISDD
	autres déchets dangereux solides	1309	1309	-	Valorisation prépondérante (>80%) selon informations GEREP collectées pour la mission
	autres déchets dangereux liquides	1433	1433	-	Valorisation prépondérante (>80%) selon informations GEREP collectées pour la mission

Les flux qui sont exportés/voués à l'export sont (cf. Phase 2 de l'étude) :

- Les MNU (classification en déchet dangereux à évaluer) ;
- Les piles et accumulateurs ;

Besoins en termes de plateforme de regroupement de déchets dangereux en cas d'absence de création d'ISDD – v1

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0023-DE



- L'amiante ;
- Une partie des huiles usagées dont la filière de valorisation locale est à pérenniser ;
- Les REF (Résidus épuration fumée) ;
- Les autres déchets dangereux solides ;
- Les autres déchets dangereux liquides.

Il en ressort que le tonnage à regrouper avant export est d'environ **22 400 tonnes** (uniquement pour La Réunion) mais en prenant en compte 15 000 tonnes de REF (hypothèse la plus haute, sécuritaire), les DDS et une augmentation des flux d'amiante dans un futur proche.



2.3 Transport maritime

La durée de transit des déchets dangereux sur les plateformes dédiées dépend de la fréquence des bateaux permettant leur export.

A noter qu'actuellement :

- Lors des pics d'activité, un bateau par semaine exporte des déchets dangereux : cette fréquence est à peine suffisante pour absorber l'ensemble des flux de déchets dangereux produits actuellement.
- En ce moment, la fréquence d'export est en moyenne d'un bateau tous les 10 jours : cela pourrait suffire pour exporter la production de déchets dangereux quotidienne mais cela n'est pas suffisant pour absorber les productions exceptionnelles (démantèlement du Tresta Star ou projet biocarburant d'EDF par exemple).
- Un bateau peut transporter en moyenne 15 à 18 containers de déchets dangereux en prenant en compte l'ensemble des contraintes qui s'appliquent (règles de transport, éloignement des containers de déchets dangereux par rapport aux containers alimentaires, etc.).
- Un container peut transporter 12 à 15 tonnes de déchets dangereux. En prenant une moyenne de 13,5 tonnes et 16 containers par bateau, un bateau peut donc embarquer 216 tonnes de déchets dangereux.
- Un bateau permettant l'export de 216 tonnes de déchets toutes les 2 semaines (10 jours actuellement, arrondis à 2 semaines par sécurité) soient 7 884 tonnes exportées par an.

Le dimensionnement d'une nouvelle plateforme et de sa capacité de transit est donc lié aux exigences des compagnies maritimes en termes de capacité d'export.



3. CONCLUSION

Il est estimé la nécessité d'exporter **environ 22 400 tonnes** lorsque l'UVE sera en fonctionnement (en l'absence d'ISDD sur l'île et en intégrant les DDS des ménages et une légère augmentation des flux d'amiante).

Or, le fonctionnement actuel permet d'exporter jusqu'à 7 884 tonnes de déchets par an en fourchette haute et optimiste. Il sera donc nécessaire d'augmenter la fréquence des bateaux. Sur la base de 22 400 tonnes à exporter par an et 216 tonnes de déchets dangereux par bateau, il faudrait 104 bateaux par an soit 2 bateaux par semaine.

Le territoire doit cependant être en capacité de transiter ces déchets dangereux sur une durée plus importante pour palier :

- Aux pics de productions ;
- Aux difficultés à trouver des compagnies maritimes pour l'export des déchets dangereux.

Il est ainsi proposé de prendre en compte une durée de transit de déchets dangereux de 2 mois « moyens » soit l'équivalent de 17 bateaux représentant 3 672 tonnes.

L'île de La Réunion dispose donc actuellement de deux plateformes de transit, tri, regroupement de déchets dangereux qui, après instruction du DDAE de SUEZ RV, pourront recevoir jusqu'à **1 385 tonnes** de déchets dangereux. RUNEVA pourra également stocker 192 tonnes de REFIOM/REFIDI. Les données concernant le projet d'ALBIOMA pour ce paramètre sont inconnues. Il reste donc à créer une capacité de transit de 2 095 tonnes.

Il peut donc être envisagé, si le projet de création d'ISDD n'aboutissait pas, la création d'une plateforme de transit de déchets dangereux de capacité de 2 095 tonnes au plus proche du port afin de limiter les trajets de déchets dangereux au sein du territoire. L'installation serait donc a minima soumise à autorisation au titre de la rubrique 2718.

Les coûts d'investissements liés à la création de cette plate-forme sont estimés en 1^{ère} approche (en l'absence d'identification des sites et de leurs caractéristiques propres qui conviennent ces prix) à 4 M€. Les retombées en termes d'emploi générés par cette création sont estimés à 25 personnes.

A noter que cette capacité pourrait être diminuée si des extensions s'avéraient possibles sur les plateformes existantes.

A noter également que la création d'une plateforme de transit de déchets dangereux ne fonctionne que si la fréquence du transport maritime augmente. Ce point n'est pas maîtrisé et est soumis aux exigences des compagnies maritimes. Cette solution crée donc une dépendance importante aux transports maritimes.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0023-DE

S²LOW



REGION REUNION

www.regionreunion.com



PRPGD

Mars 2024

Conseil régional de La Réunion



Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de La Réunion

Volet Plan Régional d'Actions en faveur de l'Economie Circulaire (PRAEC)

Sommaire

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION GENERALE	3
L’ECONOMIE CIRCULAIRE AU SERVICE D’UNE NOUVELLE R	5
A. CROISSANCE ET DEPENDANCES, LES AMBIGUÏTES DU DEVELOPPEMENT REUNIONNAIS	5
B. UN MODELE VULNERABLE	11
C. L’ECONOMIE CIRCULAIRE AU SERVICE D’UNE AMBITION TERRITORIALE	14
I. ORGANISER UNE GOUVERNANCE OUVERTE	20
A. INVENTER UNE GOUVERNANCE DE LA TRANSITION (FA. 1)	20
B. COORDONNER LES POLITIQUES PUBLIQUES (FA. 2)	22
C. DEPLOYER UN SYSTEME DE SUIVI ET D’EVALUATION PERFORMANT (FA. 3)	23
II. ACTIVER LES LEVIERS DE LA TRANSITION	27
A. DEMOCRATISER L’ECONOMIE CIRCULAIRE (FA. 4)	28
B. FAVORISER L’EMERGENCE ET LE DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES (FA. 5)	29
C. REORIENTER LES AIDES PUBLIQUES AU SERVICE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE (FA. 6)	31
D. AJUSTER LA FISCALITE (FA. 7)	33
E. APPLIQUER ET ADAPTER LA REGLEMENTATION (FA. 8)	35
III. MIEUX PRODUIRE	37
A. ENRICHIR LA CULTURE ET LES COMPETENCES EN ECONOMIE CIRCULAIRE (FA. 9)	38
B. DEVELOPPER L’APPROVISIONNEMENT DURABLE DES ENTREPRISES (FA. 10)	39
C. ADAPTER LES METHODES DE PRODUCTION (FA. 11)	41
D. TRANSFORMER LES MODELES ECONOMIQUES (FA.12)	42
E. ACCOMPAGNER LA CONVERSION DES FILIERES (FA. 13)	45
F. STIMULER LES SYNERGIES ET LES SYMBIOSES INDUSTRIELLES (FA. 14)	47
IV. MIEUX CONSOMMER	50
A. SENSIBILISER LES MENAGES ET LES CITOYENS AU MIEUX CONSOMMER (FA. 15)	51
B. STRUCTURER L’OFFRE POUR FACILITER L’ACHAT ECO-RESPONSABLE (FA.16)	52
C. TRANSFORMER LES ADMINISTRATIONS ET CIRCULARISER LA COMMANDE PUBLIQUE (FA.17)	53
D. REDUIRE LES PERTES ALIMENTAIRES (FA. 18)	55
E. DEVELOPPER LES PRATIQUES D’AUTOPRODUCTION, DE REUTILISATION, DE REPARATION ET DE REEMPLOI (FA.19)	57
V. SUBLIMER NOS DECHETS	59
A. AMELIORER ET STRUCTURER LA GESTION DE PROXIMITE (FA.20)	60
B. ADAPTER ET OPTIMISER LA COLLECTE DE DECHETS (FA.21)	62
C. DEVELOPPER LES FILIERES LOCALES DE RECYCLAGE (FA.22)	64
D. RENFORCER LA GESTION ET LE TRAITEMENT DES DECHETS DU BTP (FA.23)	66
E. CREER DES SYNERGIES POUR LA VALORISATION DES BIODECHETS ET L’UTILISATION D’ENERGIE ASSOCIEE (FA.24)	68
F. OPTIMISER LA STRATEGIE DE TRAITEMENT DES DECHETS RESIDUELS ET ULTIMES (FA.25)	69
GLOSSAIRE	71
ANNEXE FICHES-ACTIONS	72

Introduction générale

La loi NOTRe du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République confie aux conseils régionaux la compétence de la planification de la prévention et de la gestion des déchets, à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan dédié. D'après l'article L.541-13 du Code de l'environnement, ce Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) assure la coordination des « *actions entreprises par l'ensemble des parties prenantes* » afin d'atteindre les objectifs définis par la politique nationale de prévention et de gestion des déchets. D'une part, « *donner la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets* », en augmentant la durée de vie des produits par la lutte contre l'obsolescence programmée, le développement du réemploi et de la réparation, et d'autre part, « *appliquer la hiérarchie des modes de traitement des déchets* » : réutilisation, recyclage, valorisation matière, puis valorisation énergétique et enfin élimination.

Ces objectifs s'inscrivent dans un contexte européen volontariste. Le paquet économie circulaire et la directive n°2018/851 adoptée le 30 mai 2018 visent notamment :

- la réduction des émissions de CO₂ de 40% en 2030 vis-à-vis du niveau atteint en 1990 ;
- le réemploi et le recyclage d'au moins 55% de la masse des déchets municipaux d'ici 2025, 60% en 2030 et 65% en 2035 ;
- la collecte et le tri à la source de la totalité des bio-déchets d'ici 2023 ;
- le recyclage d'au moins 70% des emballages d'ici 2030 ;
- le plafonnement de l'enfouissement à 10% du volume des déchets produits d'ici 2035.

Plus récemment, a été adoptée la Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 ou loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC). Cette loi « entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

Elle se décline en cinq grands axes :

- sortir du plastique jetable ;
- mieux informer les consommateurs ;
- lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ;
- agir contre l'obsolescence programmée ;
- mieux produire.

Pour accompagner cette transition, le PRPGD s'appuie d'abord sur un inventaire du gisement des déchets produits, importés ou exportés du territoire et un état des lieux de l'organisation de la prévention, de la collecte et du traitement des déchets. Il propose une analyse prospective à 6 et 12 ans de l'évolution anticipée de la production de déchets et définit les objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation. Pour traduire opérationnellement ces objectifs, le plan précise les actions prévues et à prévoir par les acteurs du territoire en matière de prévention comme de gestion des déchets ; il mentionne en particulier « les installations qu'il apparaît nécessaire de créer, d'adapter ou de fermer ».

Le PRPGD comporte également un Plan Régional d'Actions en faveur de l'Economie Circulaire (PRAEC). Au-delà de l'exercice imposé, le PRAEC offre l'opportunité de poser clairement une ambition, une stratégie et des mesures concrètes pour accompagner la transition de La Réunion vers une économie écologique exemplaire, capable de répondre à la triple urgence écologique, économique et sociale, en transformant les activités établies et en favorisant l'émergence de nouveaux gisements de valeur et d'emploi.

L'élaboration du PRAEC permet également de formaliser et de mettre en lumière des approches, des initiatives et des politiques qui contribuent déjà à cette transition. Sa construction repose ainsi sur une longue démarche d'analyse et de concertation, engagée dès 2016 avec le forum régional de l'économie circulaire, la réalisation d'un diagnostic de métabolisme territorial, les éditions du forum des éco-entreprises ou les rencontres du développement durable, ainsi que l'organisation régulière de rencontres et d'ateliers participatifs.

Dans une optique de cohérence des politiques publiques, le PRAEC se construit en articulation étroite avec la stratégie régionale de spécialisation intelligente, solidaire et durable (S3 puis S5) qui pose l'ambition de faire de La Réunion une terre de solutions innovantes pour la transition écologique en milieu insulaire, ainsi qu'avec le Schéma Régional de Développement Economique d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII), qui propose notamment d'accompagner la transformation des filières vers l'économie circulaire et de renforcer l'ancrage territorial et la responsabilité sociale et écologique des entreprises.

Riche de ses réflexions, le PRAEC propose un profil du territoire, des orientations pour transformer les politiques publiques et les pratiques des acteurs, ainsi que des fiches action opérationnelles.

L'économie circulaire au service d'une nouvelle R

A. Croissance et dépendances, les ambiguïtés du développement réunionnais

Jusqu'en 1946, le développement et le fonctionnement de l'économie réunionnaise dépendaient étroitement des ressources naturelles locales : sols fertiles, fibres végétales et animales, pierres, scories, récifs coralliens. Ce, en raison de la nature agricole de l'économie et du système colonial qui imposait un strict équilibre de la balance commerciale, limitant les volumes des importations aux capacités d'exportation. La départementalisation déclenche une grande transformation.

Tout d'abord, la progression rapide du PIB par habitant et la révolution sanitaire suscitent une transition démographique accélérée et une croissance remarquable de la population, de 227 000 en 1946 à 868 800 habitants en 2022. Dans le même temps, les modes de vie et de satisfaction des besoins s'orientent vers la consommation de masse de biens manufacturés et un usage marqué des énergies fossiles. Ainsi, au cours des 50 dernières années, le nombre de véhicules en circulation est multiplié par plus de 300 et la consommation électrique moyenne par habitant progresse de 129 à 3180 kWh par an. Enfin, l'afflux de transferts publics et le financement des importations permettent de lever les limites financières et matérielles qui contraignaient jusqu'alors la croissance du « métabolisme territorial », défini par le Commissariat Général au Développement Durable comme « l'ensemble des processus de consommation et de transformation de l'énergie et des matières mises en jeu par le fonctionnement des territoires ».

Alors que l'économie réunionnaise dépendait jusqu'alors des rythmes et des limites qu'imposaient les écosystèmes locaux, elle peut désormais s'extraire en apparence des contraintes. En apparence seulement, car l'importation sur une petite île d'une civilisation thermo-industrielle, d'un mode d'organisation de l'économie et de la société qui se fonde sur la production et la consommation de masse, le crédit et les énergies fossiles se traduit par un creusement des dépendances et des vulnérabilités.

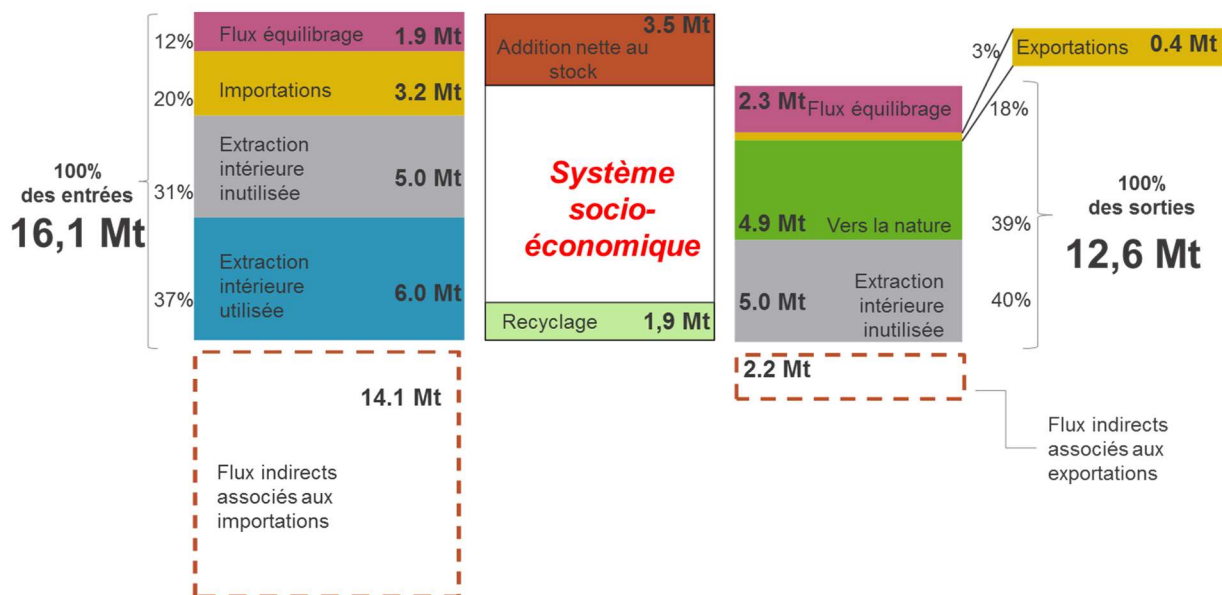
1) Une économie linéaire et dépendante

Historiquement circulaire par sa nature agricole et organique, l'économie réunionnaise est devenue en 50 ans une économie linéaire qui extrait, importe et rejette des flux massifs de matières.

a) Une économie intensive en ressources

Le bilan métabolique calculé en 2016 par Nexa avec le cabinet Evéa, évalue à plus de 16,1 million de tonnes les volumes de ressources nécessaires pour alimenter l'économie réunionnaise, auxquelles il convient d'ajouter 14,1 millions de tonnes de flux indirects qui correspondent aux ressources énergétiques et matérielles mobilisées pour produire les biens manufacturés importés. Les prélèvements de ressources locales, dénommée « extraction intérieure » atteignent près de 11 millions de tonnes. En aval, plus 4,9 millions de tonnes de résidus sont assimilées chaque année par les écosystèmes locaux.

Diagnostic métabolique de La Réunion

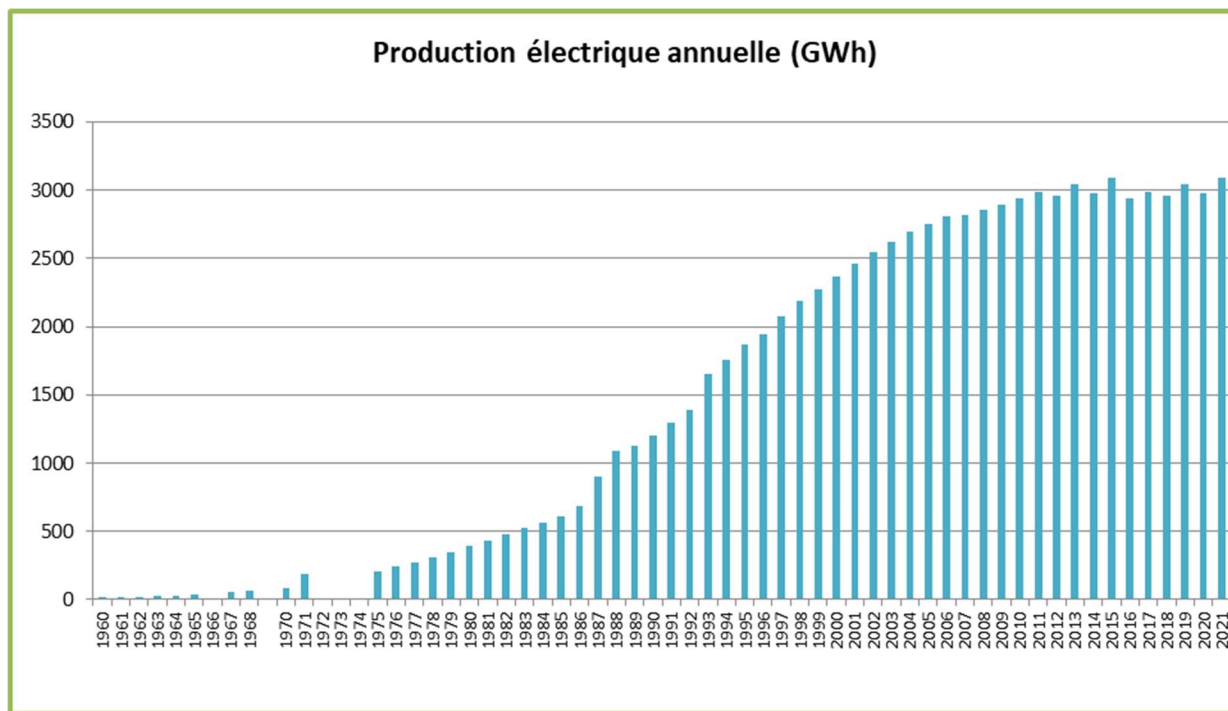


Sources : Nexa, Evea

b) Le creusement des dépendances

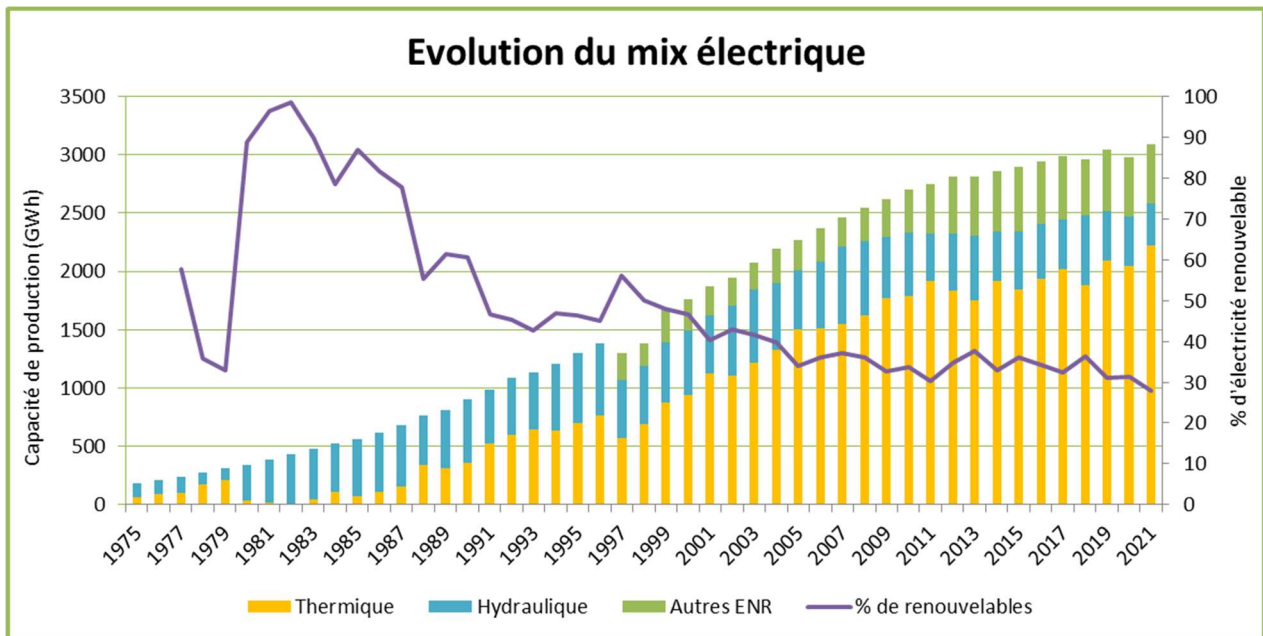
Le poids central des importations, qui représentent 57% des entrées (en comptant les flux indirects), met en évidence le caractère « hors-sol » de l'économie réunionnaise et sa dépendance marquée à l'égard de flux d'énergie et de matière produits dans d'autres territoires.

Depuis les années 1970, La Réunion a connu une croissance rapide de sa production électrique, pour atteindre un seuil de 3000 GWh sur la dernière décennie.



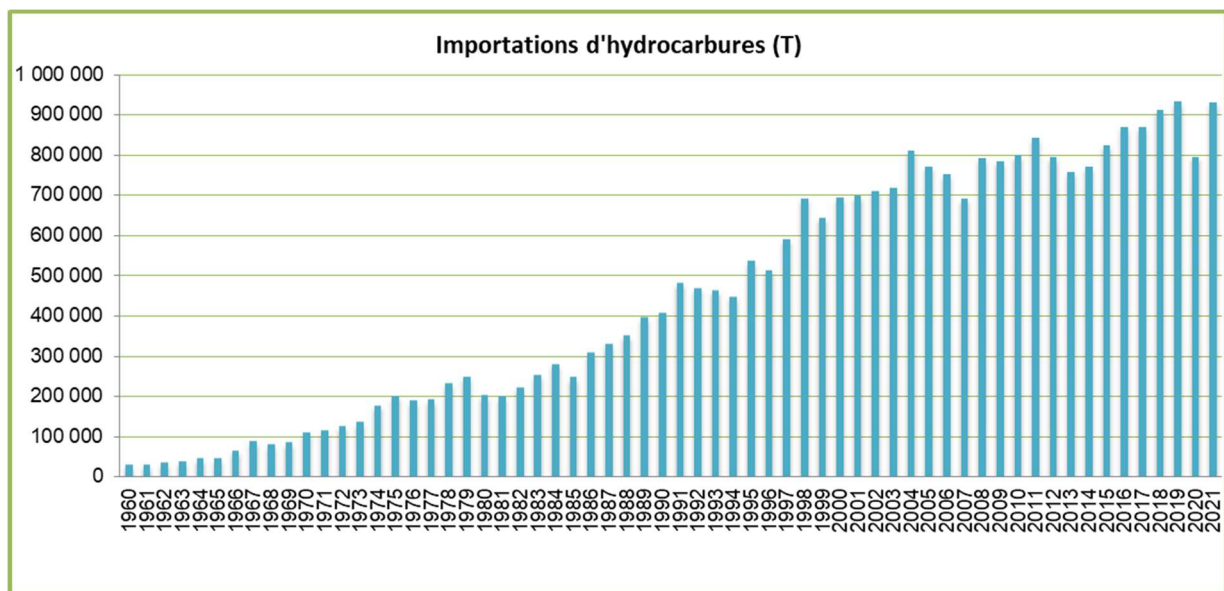
Sources : INSEE, Horizon Réunion

Si jusque dans les années 1980, les centrales hydro-électriques permettaient de couvrir les besoins, la production électrique provient aujourd’hui à 80% de ressources fossiles issues de l’importation.



Sources : INSEE, Horizon Réunion

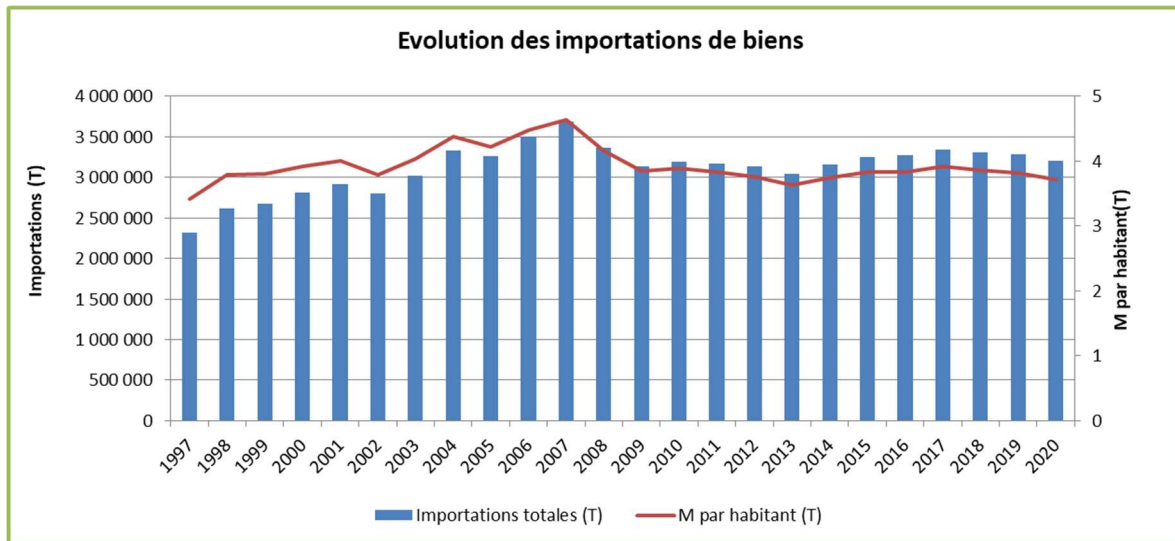
Faute de ressources fossiles, La Réunion fait face à un creusement de la dépendance énergétique qui est passé de 41,6% en 1981 à 88% en 2021. Les importations d’hydrocarbures qui représentaient 3 500 tonnes en 1946 atteignent aujourd’hui plus de 930 000 tonnes, pour un coût moyen de 500 millions d’euros, soit 10% des importations en valeur.



Source : Port Réunion

Le creusement des dépendances concerne également les ressources alimentaires. Même si La Réunion présente encore l’un des taux d’autosuffisance alimentaire végétale les plus élevés des petites économies insulaires, les importations de denrées alimentaires destinées à l’alimentation humaine représentent près de 630 000 tonnes en 2018 contre 27 000 en 1949.

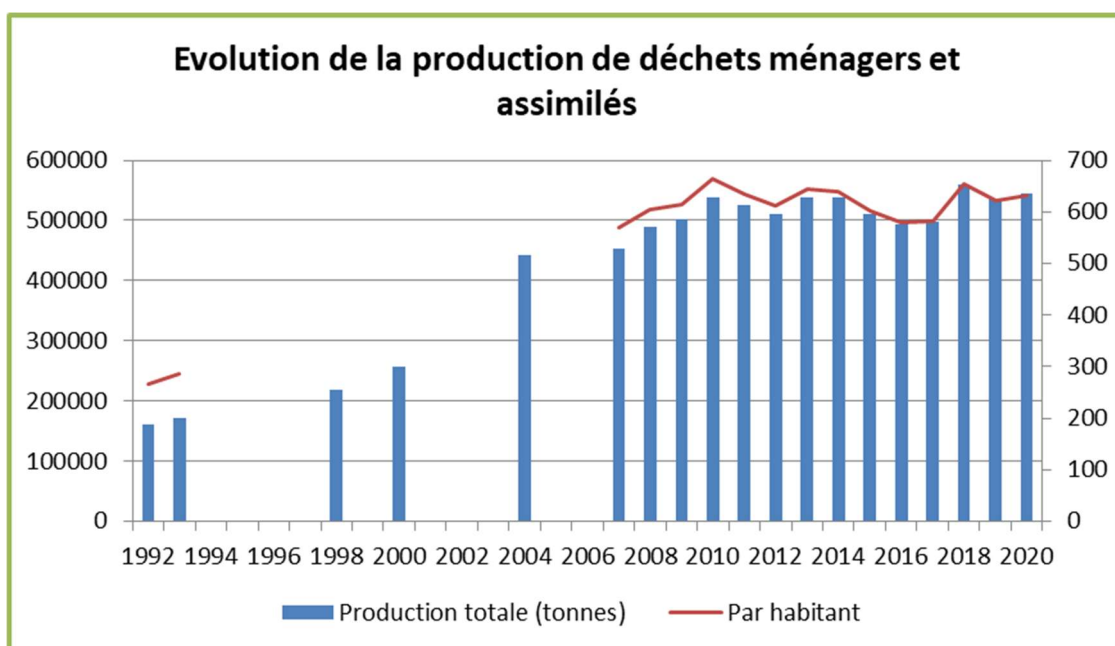
Toute nature confondue, le volume des importations par habitant est passé de 2,51 kg en 1997 à 3,7 tonnes en 2020. A l'échelle du territoire, ce sont plus de 3,2 millions de tonnes de matières et de produits manufacturés qui sont importés chaque année.



Source : Douanes, INSEE

2) Des rejets massifs

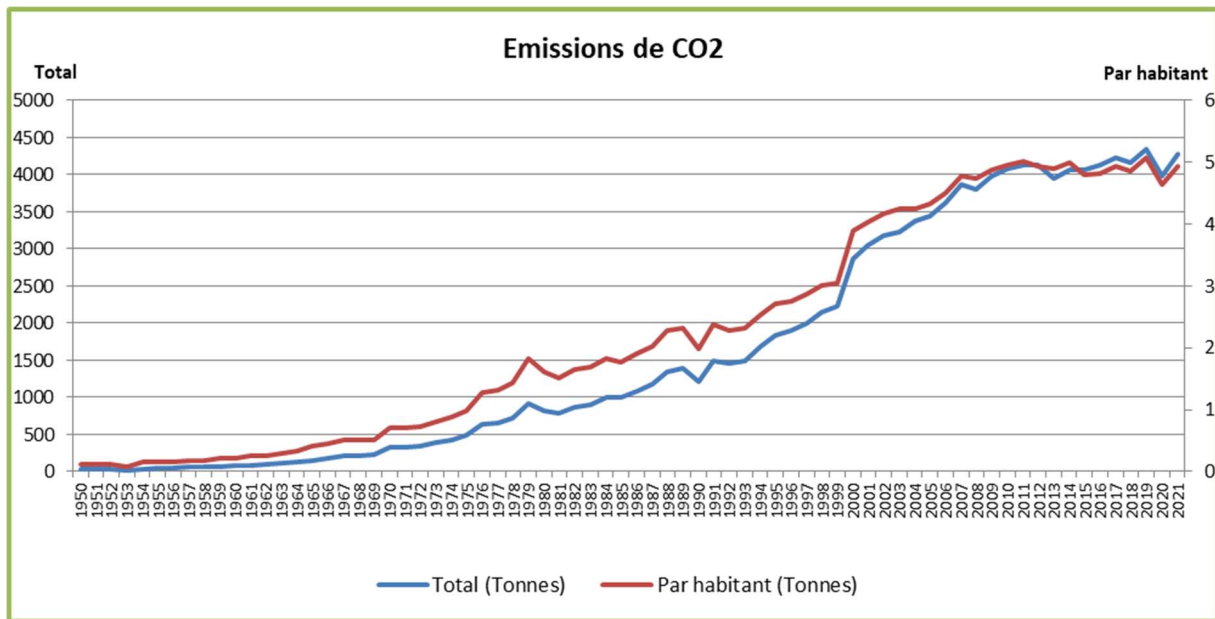
L'augmentation des prélèvements et des importations se traduit en aval par une croissance marquée de la production de résidus et de rejets. Alors que l'économie coloniale reposait essentiellement sur des productions organiques, issues de l'agriculture et restituées aux cycles naturels, l'économie départementale et l'introduction de la consommation de produits manufacturés engendrent une croissance rapide de la production de déchets ménagers, de 252 kg/hab. en 1982 à 644 kg/hab. en 2020, soit un gisement total de 555 000 tonnes.



Source : PRPGD

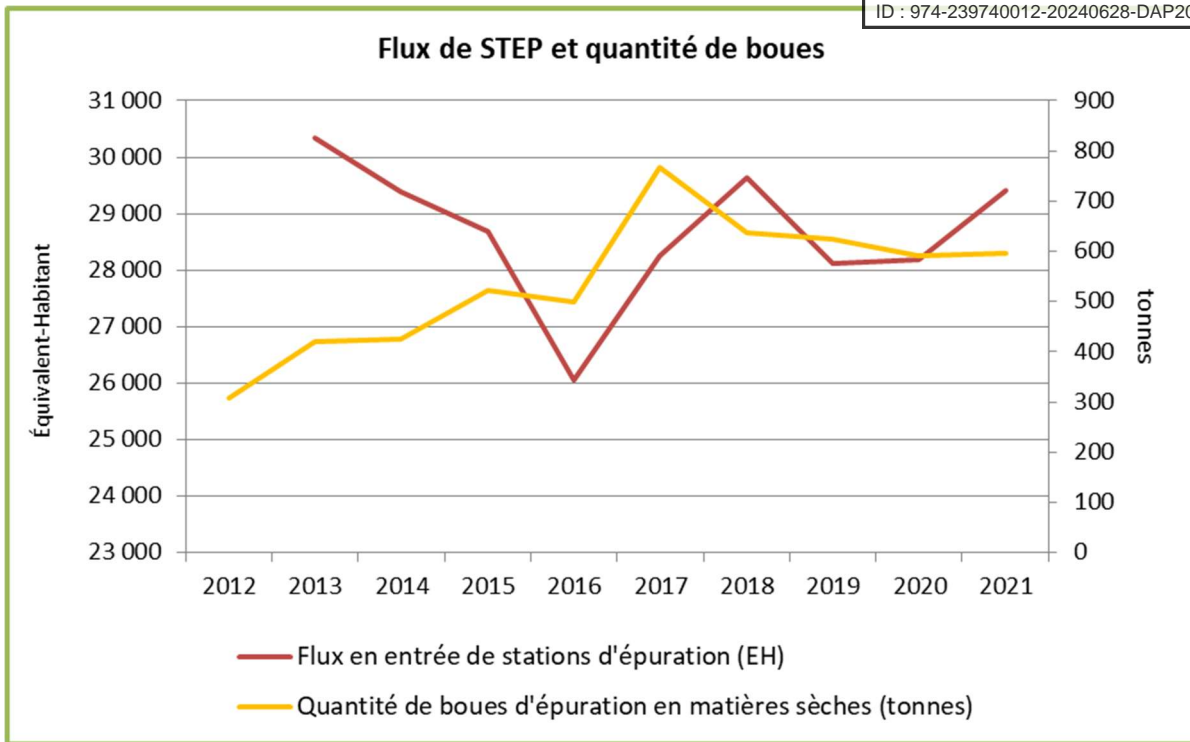
Même si la majorité de la valeur ajoutée et des emplois se concentre dans le secteur tertiaire, réputé moins producteur de déchets, les activités économiques jouent un rôle prépondérant dans la création de déchets. A eux seuls, les déchets du BTP représentent plus de 2 millions de tonnes par an. Les déchets organiques issus des activités agricoles, agroalimentaires et des stations d'épuration constituent le deuxième poste, avec 1,4 million de tonnes. Les déchets dangereux représentent enfin un gisement de 8 000 tonnes par an.

Au-delà des déchets, deux indicateurs permettent également de mesurer l'évolution de la production de résidus. D'une part, les émissions de CO2 qui sont passées de 110 kg par habitant en 1950 à 4,9 tonnes en 2021, soit un volume total de 4 271 tonnes.



Sources : Carbon Dioxide Information Analysis Center, Horizon Réunion

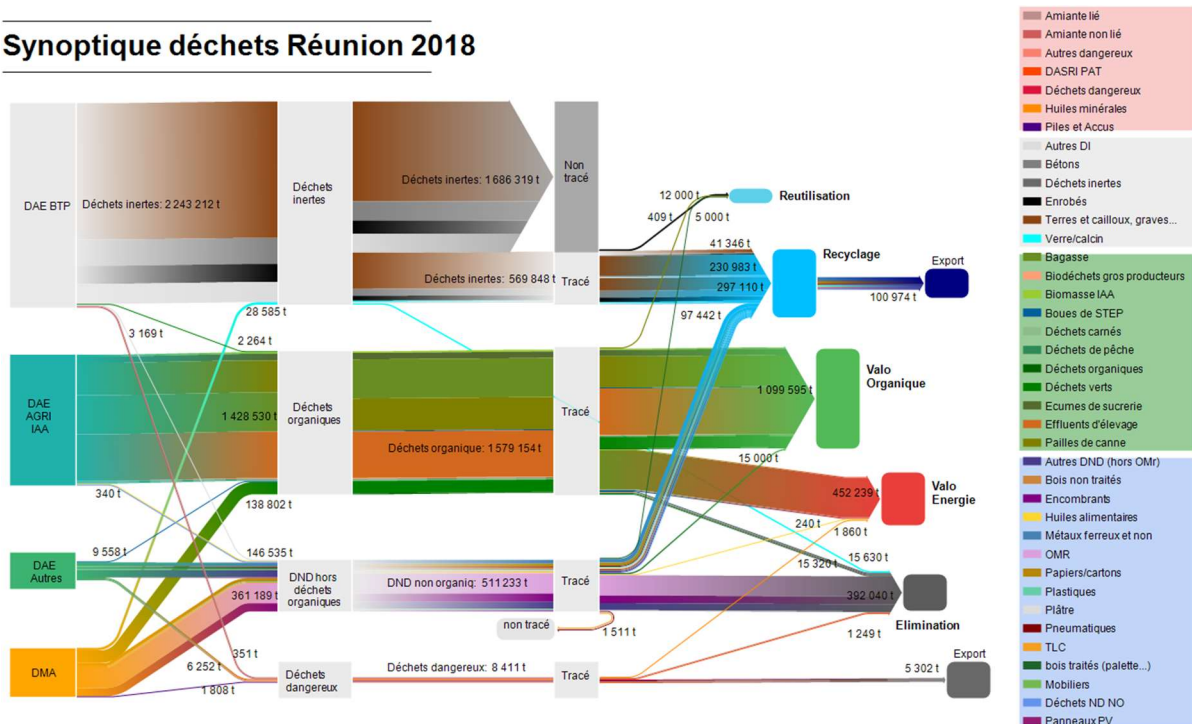
D'autre part, les flux d'assainissement entrants dans les stations d'épuration (environ 30 000 équivalents habitants) qui génèrent près de 600 tonnes de boues toujours difficiles à valoriser.



Source : Office de l'Eau

Ces rejets, issus de la consommation des ménages et de la production des activités économiques, nécessitent des moyens de collecte et gestion appropriés, répartis sur l'ensemble du territoire. Malgré les infrastructures mises en place pour améliorer le tri et le traitement des différents déchets, le volume de valorisation matière locale reste très insuffisant et entraîne au mieux un recyclage via l'export, au pire une élimination par enfouissement.

Synoptique déchets Réunion 2018



Source : Nexa

B. Un modèle vulnérable

Le creusement des dépendances énergétiques, matérielles et financières place La Réunion dans une situation de grande vulnérabilité, car la soutenabilité du métabolisme dépend de flux qui nous permettent de consommer bien au-delà des capacités locales et sur lesquels nous n'exerçons aucun contrôle et de la capacité des milieux locaux à s'adapter à une anthropisation accélérée.

1) Des flux extérieurs menacés

a) La réduction annoncée des transferts

La dépendance écologique se double d'une très forte dépendance financière à l'égard des transferts publics. Ceux-ci atteignaient 800 millions d'euros en 1983 contre plus de 6,6 milliards en 2011, soit respectivement 39 et 42% du PIB. Autrement dit, ces transferts n'agissent plus comme des leviers, mais comme des piliers, sans lesquels l'économie s'effondrerait.

La dépense publique, crédits d'impôts compris, représente aujourd'hui 90% de notre PIB. Or, ces transferts risquent d'être mis à mal dans les années futures par l'instabilité économique induite par l'accumulation mondiale des dettes, par la généralisation de politiques d'austérité et plus largement par le mouvement de convergence de l'économie réunionnaise.

b) La crise écologique mondiale

La deuxième source de vulnérabilité majeure découle de la crise écologique mondiale qui va engendrer dans les années à venir une réduction de la production et de la circulation mondiale de ressources naturelles, exacerbée par une forte croissance de la population mondiale qui devrait atteindre 8,5 milliards d'habitants en 2030¹.

D'après le *Millenium Ecosystems Assessment*, rapport élaboré par 1360 experts de 95 pays pour l'Organisation des Nations Unies, 60% des écosystèmes mondiaux étaient dégradés ou surexploités en 2005. Chaque année, près de 15 millions d'hectares de forêts disparaissent, soit plus de 20% de la couverture forestière mondiale entre 1960 et 2000. Les forêts tropicales sont les premières affectées, avec 294 000 km² supprimés en 2017, soit un hectare par seconde. La suppression des forêts se double d'une anthropisation des milieux, à travers la substitution de forêts de cultures, simplifiées, qui progressent chaque année de 3 millions d'hectares.

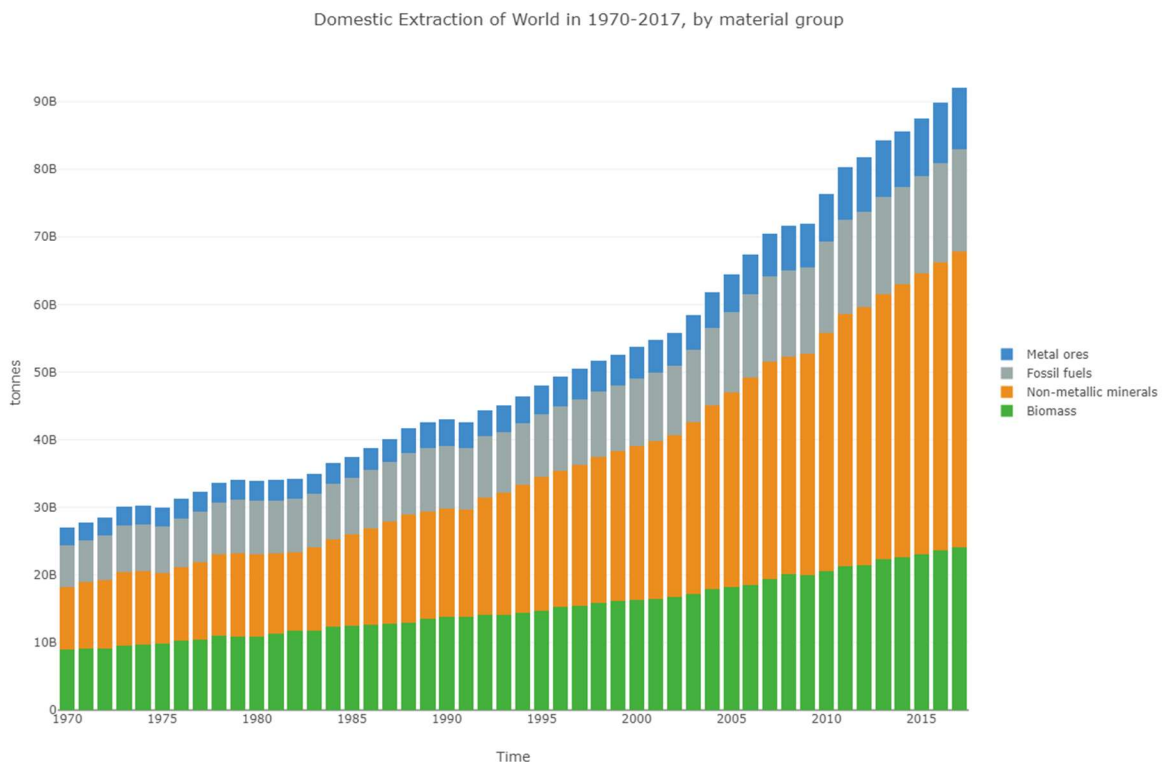
Les productions agricoles touchent également leur limite : selon la FAO, 1,5 milliards d'hectares sont aujourd'hui cultivés et les perspectives d'extension plafonnent à 120 millions d'hectares d'ici 2030.

Or, dans le même temps, plus de 2 millions d'hectares disparaissent chaque année sous l'effet de l'urbanisation. Ce recul s'accompagne en outre d'une dégradation rapide de la fertilité des sols : 300 millions d'ha, soit 25% des surfaces cultivées, sont aujourd'hui affectés par une forme d'érosion, de salinisation ou de désertification. L'intensification des rendements par l'irrigation est contrainte par les ressources disponibles. 70% de l'eau douce mondiale est aujourd'hui dédiée à l'irrigation de 275 millions d'ha qui représentent 20% de la surface cultivée et 40% de la production alimentaire mondiale. Or, les glaciers comme les aquifères sont fortement menacés par l'emballement du changement climatique.

¹ *Projections des Nations Unies*

Selon un rapport publié dans la revue *Proceedings on the national academy of sciences*, en août 2018, si les émissions de CO₂ ne sont pas réduites rapidement pour limiter le réchauffement climatique à 2°, une boucle de rétroactions – fonte des glaciers, des calottes polaires et du permafrost, incendies – risque de déclencher un emballement susceptible de porter l'élévation des températures de 4 à 5° et le niveau des mers de 10 à 60 mètres. Ce risque d'effet domino viendrait exacerber la 6^e extinction de masse actuelle, entretenue par la déforestation, l'agriculture intensive, l'urbanisation et la prédation. Cette extinction s'opère à un rythme 100 fois supérieur aux précédentes et elle frappe particulièrement les milieux insulaires : depuis le XVII^e siècle, les espèces insulaires endémiques animales et ornithologiques représentent respectivement 75% et 90% des extinctions².

Au-delà de la crise écologique, l'augmentation de la consommation intervient dans un contexte de raréfaction des stocks de matières disponibles face à la croissance de l'extraction mondiale³ :



Source : UN Environment, 2017

A un rythme d'extraction constant, les gisements disponibles d'argent seraient épuisés d'ici 25 ans, d'étain dans 30 ans, de plomb et d'or dans 40 ans. Ces tensions risquent d'aviver des rivalités géostratégiques majeures, encourageant les Etats à constituer des stocks stratégiques et à limiter la circulation mondiale, à l'image de la problématique actuelle des terres rares. Sans évoquer le spectre de la pénurie, d'une rupture d'approvisionnement de La Réunion rappelant l'épisode dramatique du blocus britannique durant la Seconde Guerre Mondiale, l'économie réunionnaise pourrait être déstabilisée par une augmentation rapide des prix ou une volatilité exacerbée.

²Anne MEISTERSHEIM. *Figures de l'île*. p.118.

³ UN IRP Global Material Flows Database. <http://www.materialflows.net>

c) La crise sanitaire mondiale

Début 2020, l'apparition d'un nouveau coronavirus (Covid-19) en Chine, a engendré une crise sanitaire mondiale majeure, qui au-delà des effets mortels sur les populations, a désorganisé les chaînes logistiques mondiales. 2 années plus tard, la pandémie s'est affaiblie mais ses impacts se font toujours ressentir dans les sociétés et dans l'organisation des activités économiques mondiales.

d) Les tensions géopolitiques

Plus récemment, des tensions géopolitiques se font plus prégnantes et secouent les équilibres relationnels fragiles des grandes puissances avec des dommages collatéraux sur les pays alliés ou voisins.

En Europe, à partir février 2022, la Russie a provoqué une offensive armée envers l'Ukraine, en vue d'annexer des territoires limitrophes, entraînant en guise de représailles des mesures de restrictions européennes vis-à-vis de l'économie russe. En retour, l'Europe se retrouve confrontée à une problématique d'approvisionnement en gaz (en raison de forte dépendance au gaz russe), avec un effet inflationniste sur les prix de l'énergie pour le Vieux continent.

Sur la côte Pacifique, les velléités de la Chine sur Taïwan exacerbent également les tensions avec le Japon et les Etats-Unis, générant un climat délétère dans la région et des risques non négligeables sur le commerce mondial.

2) Des écosystèmes locaux sous pression

Si le modèle réunionnais est menacé par des facteurs exogènes, il doit également faire face aux problématiques internes causées par l'anthropisation de milieux naturels particulièrement fragiles.

a) Des milieux vulnérables...

La Réunion a la chance d'appartenir à l'un des 34 hotspots mondiaux de la terre, qui concentrent 50% de la biodiversité végétale et 42% des espèces vertébrées, sur moins de 2,3% de la superficie terrestre. Mais, en raison de leur petite taille, de leur isolement et de leur taux d'endémisme élevé, les écosystèmes insulaires sont particulièrement vulnérables. D'après l'indice de vulnérabilité environnementale publié par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement⁴, 95% des territoires insulaires se trouvent en situation de vulnérabilité écologique contre 76% des territoires continentaux.

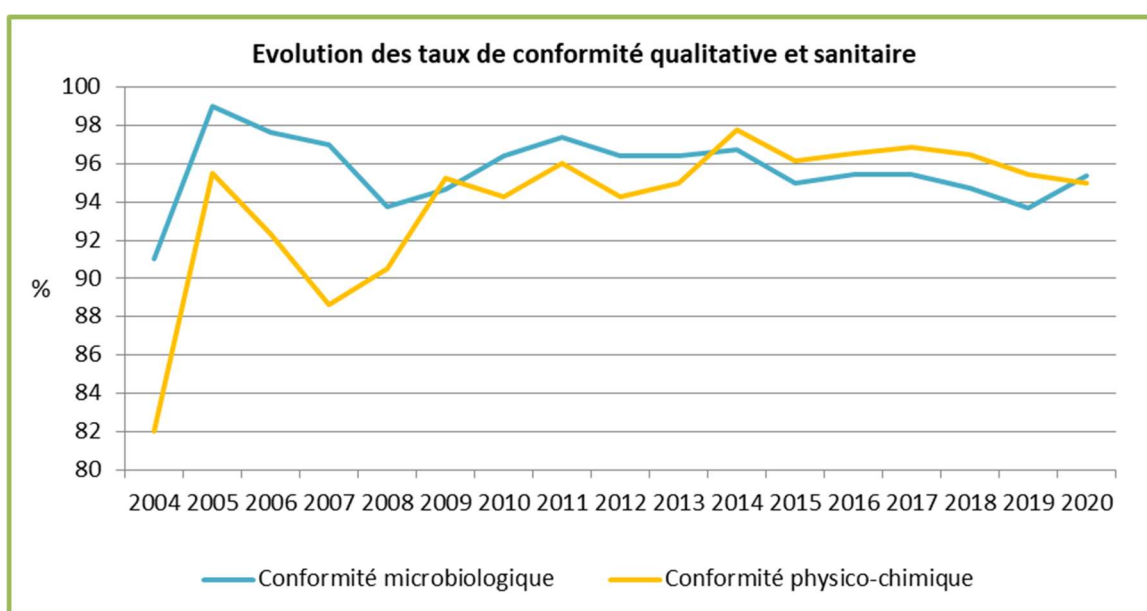
b) ... et marqués par une anthropisation accélérée

A La Réunion, l'histoire coloniale a été marquée par la simplification progressive des milieux, les forêts endémiques cédant le pas aux espaces cultivés. A la veille de la départementalisation, plus de 60% des 222 000 ha de forêts originelles avaient disparu. Cette dégradation est particulièrement forte pour la forêt semi-sèche qui n'occupait en 1946 que 5 000 ha, soit 6,6% de sa superficie originelle. Si l'évolution de la couverture forestière est désormais stabilisée et sanctuarisée grâce au domaine départemental qui couvre 40% de la surface de l'île, l'augmentation de la population et de la consommation engendre une pression forte sur les milieux.

⁴ South Pacific Applied Geoscience Commission (SOPAC) et United Nations Environment Programme. *Building resilience in SIDS. The environmental Vulnerability Index*

L'urbanisation accélérée se traduit par un recul rapide des friches ~~et des surfaces dédiées à~~ l'agriculture qui reculent de 65 710 ha en 1997 à moins de 42 000 ha aujourd'hui. Or l'artificialisation des milieux réduit leur capacité de production et les services écologiques essentiels qu'ils offrent gratuitement : régulation du climat et de la pluviométrie, sols fertiles, prévention de l'érosion et des inondations, filtration de l'eau, etc.

Au-delà de l'artificialisation des milieux, ces services écologiques sont mis à mal par la hausse marquée des prélèvements et des rejets, parfois proches de leurs capacités de production, de traitement et de régénération. Ce phénomène est exacerbé par l'introduction dans les cycles écologiques de substances actives de synthèse, inassimilables. Ainsi entre 1980 et 2018, les importations de pesticide ont plus que doublé, de 783 à 1972 tonnes. Les rejets de principes actifs interviennent dans un contexte de tension sur les ressources hydrauliques : selon le Profil environnemental, seuls 12% des cours d'eau présentaient un bon état écologique en 2015 et plus de 65% de la population doit faire face à une eau ponctuellement ou fréquemment dégradée, notamment en raison des pollutions organiques et chimiques.



Source : Office de l'Eau

C. L'économie circulaire au service d'une ambition territoriale

Ces éléments illustrent les ambiguïtés et les fragilités du modèle de développement hérité de la départementalisation. La croissance singulière d'une économie diversifiée et l'amélioration remarquable des conditions de vie, en dépit de fortes inégalités et d'une pauvreté endémique, se sont accompagnées d'un creusement et des dépendances économiques, financières, énergétiques et matérielles. Ces dépendances apparaissent comme autant de sources de vulnérabilité face à des flux, dont la pérennité semble de moins en moins garantie, et des écosystèmes locaux affectés par la croissance rapide de la sphère humaine.

1) Un projet de transformation

Dans ce contexte, la première des réactions est le déni ; la négation d'une vulnérabilité fantasmée par des esprits chagrins, au nom du « business as usual ». La deuxième réaction est la peur, l'impuissance face à des menaces extérieures qui nous condamneraient par avance à une forme de fatalité de l'insularité, en raison de nos handicaps. La troisième attitude propose de

déplacer le regard, de faire un pas de côté : et si les défis actuels ~~entraient paradoxalement une~~ chance pour réinventer une économie plus résiliente, compétitive et génératrice d'activités et d'emplois.

a) La transition écologique, une opportunité pour repenser l'économie globale...

A l'échelle mondiale, le modèle fordiste fondé sur la marchandisation du vivant, la production et la consommation de masse de biens standardisés et sur les énergies fossiles vit ses dernières heures. La multiplication et l'intensification des crises économiques et financières depuis les années 1980 mettent en lumière l'instabilité inhérente d'un modèle fondé sur la dette qui, pour se maintenir, doit produire plus demain qu'hier afin d'honorer les créances, tout en ignorant l'impact écologique de cette production. Pour croître, ce modèle dépend d'un accès massif et facile à de larges quantités de ressources. Or, son expansion a pour conséquence une réduction rapide des ressources disponibles car les prélèvements n'obéissent qu'à une logique économique et financière aveugle aux capacités de régénération des écosystèmes. L'apparition de tensions sur les ressources va s'intensifier dans les années à venir sous l'impact des rejets d'activité et des flux de pollution, notamment atmosphérique.

D'après la fondation Ellen Macarthur⁵, les systèmes économiques sont aujourd'hui menacés à des risques de prix (en raison de la volatilité croissante des matières premières et des métaux), de rupture d'approvisionnement (compte tenu de l'effondrement des stocks de ressources non renouvelables et de la mise à mal des milieux naturels) et aux coûts économiques de la pollution : la perte des services écosystémiques est ainsi estimée à plus de 14 milliards de milliards soit 7% du PIB mondial d'ici 2050.

A l'heure du changement climatique et de la sixième extinction de masse, l'économie ne peut donc plus être pensée comme un circuit clos et isolé, tournant autour de lui-même, sans dépendre des milieux naturels. Sa nature même est physique : elle extrait, transforme et rejette des flux de ressources depuis et vers les écosystèmes ; et dépend pour sa survie d'un approvisionnement durable, de qualité et continu de ressources. Puisque l'économie s'inscrit dans un ensemble plus large qui conditionne son existence, elle ne peut prospérer sans préserver l'intégrité de cet ensemble, la biosphère. L'activité économique doit donc s'inscrire dans des limites. Des limites quantitatives, puisque le prélèvement des ressources et le rejet de résidus doivent s'effectuer à un taux et un rythme compatibles avec les capacités de production, d'épuration et de régénération des milieux. Des limites qualitatives, car l'intégrité des écosystèmes, la richesse des espèces et des interactions détermine leur capacité à produire et traiter les flux.

En conséquence, l'enjeu principal est d'inventer une économie écologique, qui respecte les rythmes et les capacités des milieux dont elle dépend. Une économie qui préserve l'intégrité des écosystèmes et les régénère. Une économie post-carbonée qui se nourrit des énergies renouvelables. Une économie résiliente face aux perturbations et aux perturbations grâce à sa diversité. Une économie créatrice de sens, centrée sur les besoins humains. Une économie génératrice d'activités, d'emplois et de solidarité. Une économie collaborative, fondée sur la gestion des communs et qui encourage la coopération. Une économie ancrée dans son territoire, tout en assumant l'interdépendance.

⁵ Ellen Macarthur Foundation. Delivering the circular economy : a toolkit for policymakers

b) ... et l'économie réunionnaise

L'économie écologique nous amène à changer de regard sur La Réunion. En tant que petite île densément peuplée et dépourvue de ressources fossiles, nous sommes confrontés dès aujourd'hui à des mutations qui concerneront demain tous les territoires de la planète. Aussi, en anticipant ces défis nous pouvons prendre un temps d'avance et développer des solutions qui répondent à la fois aux défis locaux et aux besoins des territoires, tels que la conservation et la restauration des milieux, l'agro-écologie, la valorisation de la biodiversité ou encore la transition énergétique.

Cette nouvelle donne doit nous amener à changer de paradigme. A passer d'un système fondé sur l'assimilation, la dissolution de nos spécificités, traitées sous l'angle unique des handicaps, à un modèle basé sur la valorisation de nos singularités et notamment de notre patrimoine naturel d'exception. Outre ses bénéfices écologiques évidents, l'économie écologique constitue également un facteur d'attractivité et de compétitivité et une formidable opportunité de créer de l'activité et de l'emploi.

Pour tirer parti pleinement de cette opportunité et matérialiser cette vision, La Réunion est engagée dans une stratégie dite de spécialisation intelligente, solidaire et durable (S5) qui vise à renforcer la capacité de l'écosystème de recherche-innovation à construire des solutions opérationnelles. Cette stratégie doit aujourd'hui être complétée par un plan d'action plus vaste qui permette d'accompagner la transformation de l'économie dans son ensemble.

2) L'enjeu de l'économie circulaire

L'instrument opérationnel de cette transformation est l'économie circulaire, qui propose de repenser nos manières de produire, de distribuer et de consommer en s'inspirant du fonctionnement du Vivant et des écosystèmes au sein desquels les réseaux de relations et les chaînes alimentaires garantissent une utilisation optimale des flux d'énergie et de matière disponibles et transforment continuellement les résidus en ressources.

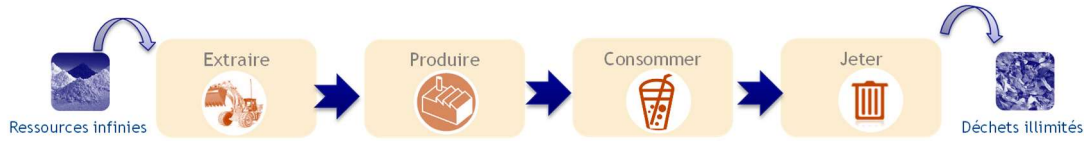
a) Une alternative économique fructueuse

Pour l'ADEME, l'économie circulaire est *« un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement. L'économie circulaire doit viser globalement à diminuer drastiquement le gaspillage des ressources afin de découpler la consommation des ressources de la croissance du PIB tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être. Il s'agit de faire plus et mieux avec moins »*.

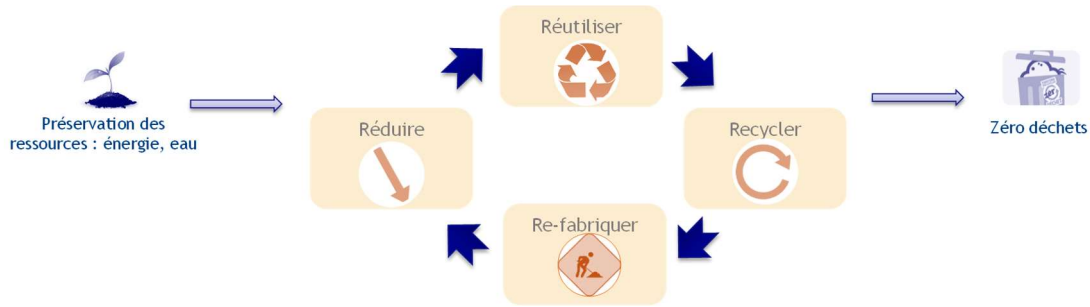
Si la définition varie au gré des initiatives et des publications, l'économie circulaire repose sur de grands piliers communs :

- la préservation et la régénération des écosystèmes faiblement anthropisés qui offrent gratuitement les services indispensables à la survie humaine ;
- l'adaptation des prélèvements et des rejets aux capacités de production et de traitement des milieux exploités pour préserver leur résilience ;
- la réduction en amont de la production de déchets grâce à la transformation des méthodes de production et au design ;
- la dématérialisation de la production et des échanges ;
- la sobriété des processus de production ;
- le partage des outils de production et des biens pour en maximiser l'usage ;
- la systématisation de la réutilisation des biens et du recyclage des ressources.

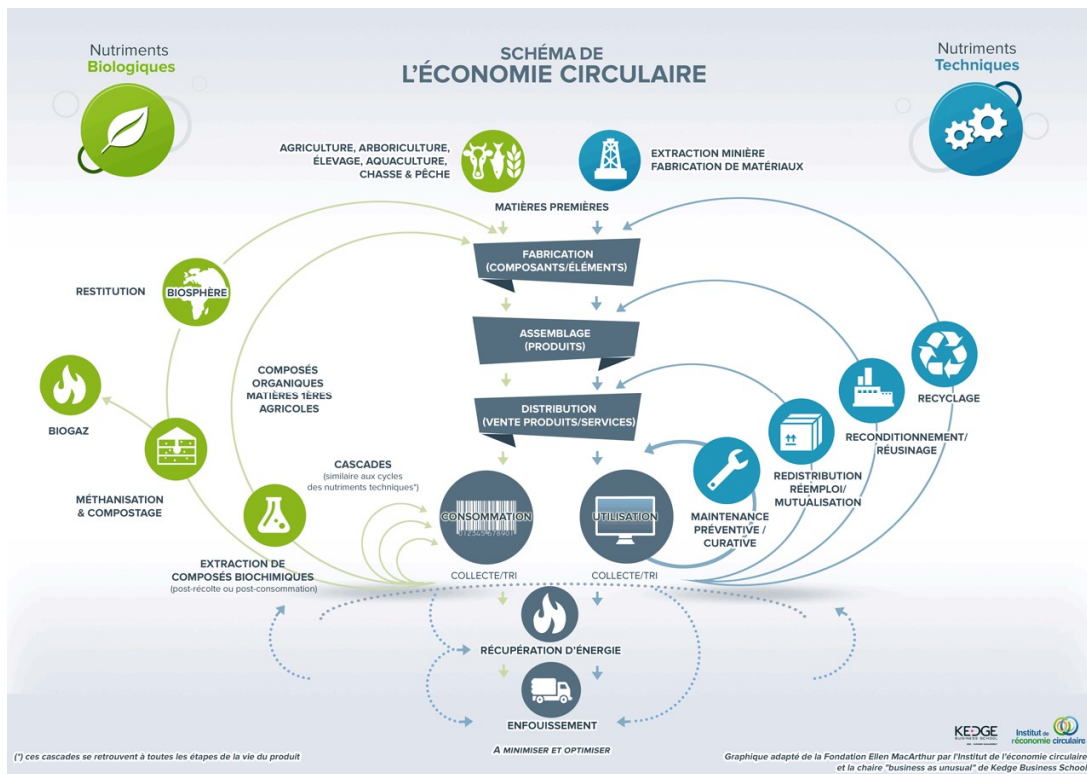
A travers ce dernier point, l'économie circulaire propose de dépasser le fonctionnement linéaire, caractéristique du modèle fordiste,



en optant pour une approche intégrée qui vise à allonger au maximum la durée d'utilisation des flux d'énergie et de matière prélevés dans la nature pour générer le plus d'activités et de valeur possibles.



A l'image du graphique ci-dessous, produit par l'Institut de l'économie circulaire, cette dernière peut viser la création de véritables chaînes alimentaires. Des chaînes biologiques qui collectent et valorisent les matières organiques et biodégradables sous la forme de nutriments pour nourrir les sols et les écosystèmes et ainsi créer de nouvelles ressources organiques... Des chaînes alimentaires industrielles qui cherchent à maximiser l'usage des matériaux extraits pour en tirer le maximum de bienfaits et qui réutilise, répare, revalorise les produits en fin de vie et les transforme pour les intégrer dans de nouveaux cycles productifs.



Source : Institut de l'économie circulaire

Les bénéfices de l'économie circulaire sont à la fois économiques, écologiques et sociaux.

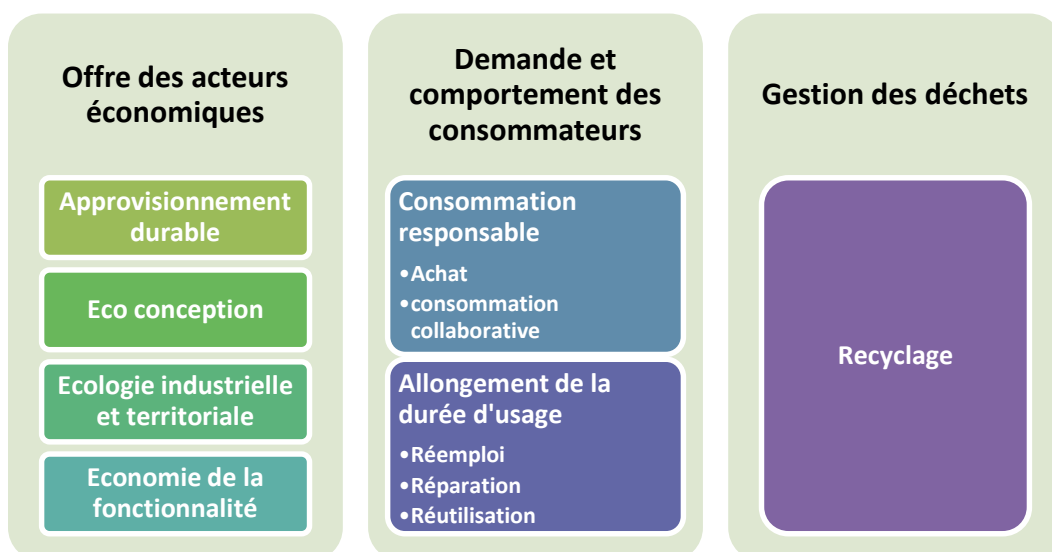
D'un point de vue économique, elle offre l'opportunité de sécuriser et de réduire les coûts de production des entreprises en limitant la consommation de ressources naturelles et par là-même la dépendance aux intermédiaires et à la volatilité des prix. L'économie circulaire réduit également l'exposition des entreprises à l'application d'une fiscalité sur les activités polluantes. Elle stimule les capacités d'innovation des entreprises, en incitant à l'invention de solutions pour repenser la conception des produits (dans une logique d'éco-design) ou adapter les processus de production, qui peuvent devenir autant d'avantages compétitifs et de gisements de valeur. Enfin, l'économie circulaire développe de nouveaux modèles d'affaires, tels que l'économie de la fonctionnalité qui privilégie la location d'un service, d'un usage à la vente d'un bien.

D'un point de vue écologique, l'économie circulaire supprime la notion de déchets, désormais perçus comme des ressources. Elle permet de découpler le développement des activités de leur empreinte écologique, en réduisant les prélèvements et les rejets.

D'un point de vue territorial, l'économie circulaire constitue une formidable occasion pour stimuler le développement d'activités et d'emplois non délocalisables, notamment dans les secteurs de la réparation. D'après l'agence américaine pour la protection de l'environnement, alors que l'enfouissement ou l'incinération génère 1 emploi pour 10 000 tonnes de déchets traités, les activités de réparation et de recyclage en créent plus de 30. Dans une logique de circuits courts et d'ancrage territorial, elle encourage également les échanges entre producteurs locaux et permet de relocaliser la valeur produite sur le territoire. Elle permet ainsi d'améliorer le cadre de vie, de renforcer la solidarité et le vivre ensemble. L'économie circulaire contribue également à la réduction de la dépendance énergétique et matérielle et ainsi à la facture des importations, qui représentent aujourd'hui près de 30% du PIB. Plus encore, elle permet de transformer cette dépendance et une contrainte apparente – la gestion des déchets dans un contexte de saturation des sites d'enfouissement – en une opportunité pour transformer notre modèle de développement et créer une ambition territoriale partagée, un cap fédérateur : une île Zéro Déchet.

b) Porteuse d'une transformation globale de l'économie et de la société

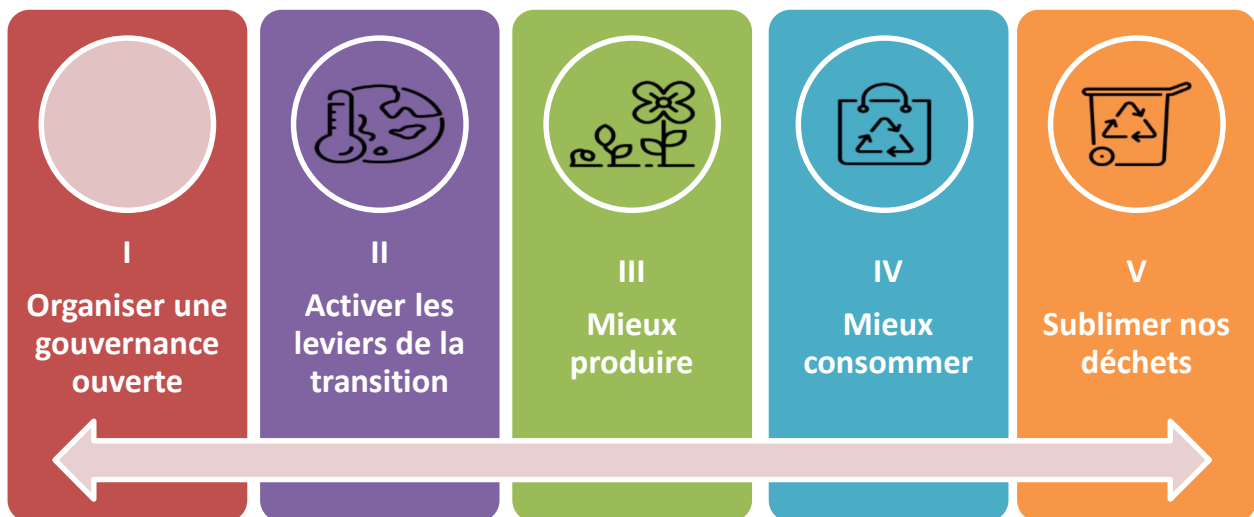
Pour atteindre ces objectifs, l'économie circulaire suppose une approche globale de la transformation qui s'intéresse tant aux pratiques des citoyens, des consommateurs, des entrepreneurs que des autorités publiques. Elle repose ainsi sur 7 piliers identifiés par l'ADEME :



Cette logique transversale et systémique est indispensable pour lever les freins multiples que soulève la transition :

- socioculturels et psychologiques face au poids des habitudes et des routines ;
- réglementaires en raison d'une législation inadaptée ou faiblement incitative ;
- financiers, compte tenu des coûts de la transition, de l'inadaptation des systèmes de soutien publics et de la réticence des opérateurs privés à financer des projets jugés risqués.

Dans cette optique, le PRAEC de la Région Réunion propose d'accompagner la transition en s'adressant à tous les publics et toutes les activités grâce à deux axes d'intervention. Le premier vise à transformer les politiques publiques pour impulser et accompagner la transition, à travers l'organisation d'une gouvernance ouverte (pilier I) et l'activation de l'ensemble des leviers d'actions au service de l'économie circulaire (pilier II). Le deuxième axe d'intervention entend quant à lui transformer les pratiques des acteurs du territoire : les modes de production des entreprises et des filières (pilier III), de consommation des ménages et des administrations (pilier IV) et de gestion des résidus et des déchets (pilier V).



I. Organiser une gouvernance ouverte

L'objectif du PRAEC est d'accompagner le passage d'une économie linéaire, génératrice de dépendances et de vulnérabilités, à une économie écologique et solidaire, résiliente, riche de sens et d'emplois. Cette transition soulève de nombreux défis, économiques, politiques, technologiques et socioculturels. Elle interroge et impacte nos manières de produire, de consommer et au-delà nos habitudes, nos comportements et nos croyances, notamment notre relation à la nature.

La bifurcation vers l'économie circulaire dépendra d'abord des Réunionnais qui par leur choix permettront ou non l'émergence et la propagation d'une alternative. Elle requiert donc une gouvernance originale qui se fonde sur, et encourage l'auto-organisation des acteurs du territoire, qui organise le dialogue entre des points de vue et des intérêts divers pour construire une vision partagée et qui permette à chacun de contribuer à la définition, à la gestion et au suivi des mesures engagées.

Compte tenu de la complexité des enjeux, la transition exige également une coordination étroite entre les politiques publiques dans le temps comme dans l'espace, afin d'offrir aux acteurs un cadre clair et stable et des outils adaptés pour répondre au mieux à leurs besoins et leur permettre de développer des projets sur le long terme.

Elle repose aussi sur une démarche réflexive qui doit permettre d'ajuster continuellement les objectifs, les leviers d'intervention et les modalités de mises en œuvre du schéma grâce à un dispositif de suivi et d'évaluation performant, capable de mettre en lumière les progrès, les limites et les points bloquants de la transition et d'approfondir la connaissance collective de la situation et des défis auxquels est confrontée La Réunion.

A. Inventer une gouvernance de la transition (FA. 1)

Le premier défi du PRAEC est d'inventer une gouvernance ouverte qui favorise l'implication active et étroite des acteurs du territoire, l'échange et la mobilisation collective autour des grands enjeux de la transition et l'évaluation des résultats des politiques, la coordination des agendas et l'évaluation des progrès enregistrés.

1) Favoriser l'auto-organisation par la création de cercles d'intérêt

La transition concerne chacun et nécessite la participation de tous. Elle dépend de notre capacité individuelle et collective à expérimenter, développer de nouvelles manières d'être et de faire, qui transformeront progressivement notre territoire. La gouvernance doit donc faciliter l'engagement, l'émergence et le développement d'initiatives et d'expérimentations à tous les niveaux de la société.

Pour ce faire, le PRAEC encourage la création de *cercles d'intérêt* ou de proximité, rassemblant des acteurs soumis à des problématiques identiques ou désireux de construire ensemble des projets et des solutions qui contribuent à l'économie circulaire. Qu'ils prennent la forme d'associations, de collectifs informels, de réseaux d'entreprises, de groupes de quartiers, ces organisations constituent à la fois des lieux de débat, de délibération, de proposition et d'action.

Pour favoriser leur développement, il est proposé :

- de travailler avec les communes et les intercommunalités pour créer des espaces d'échange et de création, notamment des tiers lieux, au plus près des habitants ;
- d'accompagner ces collectifs dans leur structuration et leur épanouissement grâce à des outils adaptés (cf. fiche action 4.3...) ;
- de mettre à disposition des outils d'animation, d'intelligence collective et de développement de projets ;
- de connecter ses initiatives, notamment à travers la création d'un réseau des initiatives, reposant sur des outils numériques et des rencontres physiques.

2) Organiser la rencontre pour répondre aux grands défis : les comités de la transition

Si la transition suppose la mobilisation, elle doit également être source de cohésion. Or, les acteurs présentent des points de vue et des intérêts divers et parfois divergents. En réponse, il apparaît primordial d'organiser la rencontre et l'échange entre des acteurs issus d'horizons différents – associatifs, citoyens, chercheurs, entrepreneurs, décideurs publics, financeurs, pour croiser les regards et proposer des réponses partagées aux grands défis du territoire. Créer de la connaissance ensemble permet en effet de créer du lien et de la confiance ; le dialogue facilitant une compréhension commune des bénéfices et des risques du statu quo et de la transformation.

Dans cette optique, des **comités de la transition** seront dédiés aux grands axes du PRAEC et aux défis du territoire, tels que l'alimentation durable, la préservation de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique ou la transition énergétique. Ouverts à toute personne ou organisation intéressée, ces comités ont pour vocation d'être des lieux de débat et de concertation conçus pour apporter des solutions concrètes aux enjeux identifiés. Ils pourront associer le réseau des services de l'Etat de la FREC Réunion animée par la DEAL depuis 2019 : environ 30 services sont d'ores et déjà impliqués dans l'économie circulaire et ont nommé un référent dédié.

Avec l'appui d'un animateur, les participants établiront un diagnostic de l'existant avant d'engager un exercice prospectif qui vise à construire un futur désirable accompagné d'objectifs de transformation. Pour matérialiser ce projet partagé, ils seront ensuite amenés à définir un **plan d'action pluriannuel** à même de lever les verrous et de renforcer la dynamique de transition en ajustant les outils aux besoins des usagers.

Ce plan sera traduit opérationnellement chaque année dans un programme de travail dont la mise en œuvre sera assurée de manière coordonnée par les membres du comité. Ceci permettra notamment d'articuler au mieux les actions de sensibilisation, de formation, de recherche et d'accompagnement. Le comité sera également chargé d'élaborer des propositions de projets pilotes ou structurants qui pourront s'appuyer pour leur concrétisation sur un dispositif d'ingénierie de projets décrit dans la fiche-action dédiée. Enfin, les membres du comité réaliseront le suivi et le reporting des actions engagées.

Le secrétariat technique de ces comités pourra être assuré par l'agence régionale Nexa.

3) Evaluer et orienter les réalisations : le forum de la transition

Ouvert à tous, le forum de la transition est un **espace de discussion** et de réflexion collective qui permet d'associer le plus grand nombre dans la définition des priorités régionales et le suivi des actions engagées. Ainsi, toute l'année sur une plateforme dédiée et une fois par an lors d'un **évènement dédié**, tous les Réunionnais pourront :

- découvrir et rejoindre les initiatives portées par les ~~comités de transition dans une~~ logique de promotion et de sensibilisation à l'économie circulaire ;
- consulter et contribuer aux travaux des comités de la transition en apportant leurs avis, leurs souhaits et leurs propositions d'actions ;
- suivre l'avancée des travaux engagés au sein des comités et proposer des adaptations, des réorientations.

Des temps de présentation seront prévus en associant les différents élus des collectivités locales, les financeurs, les services de l'Etat, les experts, les représentants de la société civile et les associations de protection de l'environnement et des consommateurs.

B. Coordonner les politiques publiques (FA. 2)

La transition vers l'économie circulaire peut être inhibée par la prégnance d'obstacles variés :

- culturels : déficit de conscience de l'urgence écologique, poids des habitudes et des croyances établies, résistance au changement, faible culture de la coopération, etc. ;
- économiques : demande limitée pour des produits circulaires, absence de prise en compte des externalités négatives / du coût réel de la pollution dans les prix d'achat et de vente, manque de maturité des « business models » de l'économie circulaire, manque de fonds pour transformer les processus productifs, etc. ;
- technologiques : faible maturité ou disponibilité d'alternatives « vertes », incertitudes techniques, etc. ;
- réglementaires : législation accommodante pour les activités polluantes ou insuffisante pour limiter la consommation de matières premières importées (particulièrement les matières dangereuses) et imposer le recours aux matières recyclées et ressources locales, défavorables aux expérimentations et aux innovations technologiques en milieu insulaire, etc.

Ces obstacles peuvent se renforcer mutuellement et enfermer l'économie dans un fonctionnement linéaire aussi inefficace que stable. Tout l'enjeu de la transition est de casser cette réaction en chaîne grâce à une démarche globale et cohérente.

1) Coordonner les instruments de la transition

Puisque la persistance d'un seul verrou peut suffire à entraver la transition, les interventions et les politiques publiques doivent cibler simultanément les freins, grâce à une boîte à outils variée, qui mêle des instruments réglementaires, économiques, pédagogiques et scientifiques. A cette fin, le PRAEC traduit à travers les fiches-actions des outils de nature diverse, pensés et mis en œuvre dans une logique de complémentarité et de renforcement mutuel pour accélérer la transformation du territoire.

Cette approche transversale doit s'accompagner d'une *coordination des politiques publiques* pour offrir aux opérateurs un cadre lisible, propice à l'action. C'est pourquoi, la Région Réunion place l'impératif de la transition écologique comme *principe et objectif premier à décliner* dans l'ensemble de ces documents stratégiques, actes et dispositifs de soutien. Une mise en cohérence étroite sera établie entre les directions porteuses des schémas et stratégies territoriales – stratégie de spécialisation intelligente, solidaire et durable (S5), schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), schéma de l'enseignement et des formations supérieures et de la Recherche de La Réunion (SEFORRE), schéma d'aménagement du territoire (SAR), schéma régional des infrastructures et des transports (SRIT).

Dans la mesure où la transition suppose l'intervention concertée de l'ensemble des acteurs publics, un **audit des politiques publiques** territoriales sera organisé afin d'analyser la cohérence des instruments, d'identifier des contradictions et de proposer des pistes d'adaptation.

Un **indice de circularité** des politiques sera également développé. La création de cet indice pourra s'appuyer sur les travaux de recherche liés à cette problématique, notamment au niveau national avec ceux réalisés par France Stratégie et les services de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, ou les résultats de issus des projets européens (H2020, Interreg Europe...). La création d'un indice de circularité locale est pertinente en s'appuyant sur les travaux déjà réalisés et en intégrant nos spécificités liées à notre insularité et à notre potentiel de ressources et de recyclage.

La coordination effective des politiques publiques sera réalisée au sein du **Conseil de la transition**, déclinaison technique de la Conférence Territoriale de l'Action Publique. Ce conseil se réunira deux fois par an, notamment à l'issue du Forum de la transition pour dresser le bilan des initiatives engagées durant l'année, valider le plan d'action annuel issu des travaux des comités et assurer la coordination des politiques territoriales déclinées dans les quartiers, les villes et les microrégions. Cette coordination sera facilitée par la mise en réseau des acteurs publics et parapublics impliqués dans les politiques économiques, notamment le club des développeurs économiques.

2) Partager une ambition de long terme

Par sa nature complexe, l'avènement d'une économie circulaire nécessite du temps et une mobilisation dans la durée de l'ensemble des acteurs. Il importe donc de formuler une vision stratégique, un programme de transformation qui s'opère sur plus d'une quinzaine d'années, afin d'offrir à chacun un cap et un cadre lisible, propice à l'action.

Dans cette optique, la Région Réunion proposera au Conseil Départemental, à l'Etat et à la Commission Européenne de consacrer les prochains programmes opérationnels européens à la transition écologique, dans l'objectif de créer de nouveaux gisements d'activités et d'emplois tout en apportant des réponses concrètes aux grands défis du territoire, conformément à l'esprit de la stratégie régionale de spécialisation intelligente (S3).

Cette ambition sera également placée au cœur des discussions engagées avec l'Etat dans le cadre du contrat de convergence, qui doit permettre la mobilisation de l'ensemble des leviers nationaux – réglementation, fiscalité, transferts – pour construire cette transition et faire de La Réunion, la référence nationale de l'économie circulaire en milieu insulaire. Les discussions viseront en particulier à garantir aux opérateurs du territoire la stabilité des dispositifs de soutien, dans le cadre d'une nouvelle LODEOM.

C. Déployer un système de suivi et d'évaluation performant (FA. 3)

Le Plan Régional d'Actions d'Economie Circulaire (PRAEC) s'insère dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), lequel constitue un document de planification à horizon 6 et 12 ans. Ce document n'est pas figé durant cette période et doit à contrario faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation régulière, pour ajuster les interventions. Aussi, le déploiement du PRAEC et du PRPGD s'appuie sur une méthode de type "roue de Deming", qui repose sur l'amélioration continue grâce à un cycle de 4 phases : « Plan, Do, Check, Act » (PDCA). Pour construire un tel dispositif, le PRAEC s'appuie sur trois leviers : compléter et renforcer la palette des indicateurs existants pour mieux appréhender l'état actuel et l'évolution de La Réunion ; définir

et rassembler l'ensemble des données pour offrir au plus grand nombre des informations utiles et simples d'accès ; développer des méthodes d'évaluation performantes des politiques publiques.

1) Compléter le système de suivi

Pour suivre et évaluer l'avancée de la transition écologique, le premier impératif est de compléter la gamme des indicateurs d'observation disponibles. En effet, de nombreux outils utilisés couramment par les autorités régionales sont en cours de déclinaison sur le territoire de La Réunion, visant à améliorer la « navigation à vue » qui persistait jusque-là.

A ce titre, la plateforme de data visualisation des indicateurs liés aux Objectifs de Développement Durables (ODD) pourrait permettre une appropriation par l'ensemble des décideurs et parties prenantes du PRAEC des indicateurs de suivi de l'ODD 12 « consommation et production durables ». La DEAL et l'INSEE ont par ailleurs réalisé en 2022 une publication sur les indicateurs de suivi des ODD.

a) Déterminer la capacité de charge du territoire et l'empreinte écologique de l'économie

L'économie circulaire a pour objectif principal de replacer l'économie dans les limites et les rythmes des milieux dont elle extrait des ressources et qui absorbent ses rejets. Il apparaît ainsi déterminant d'évaluer la capacité de charge du territoire réunionnais, c'est-à-dire d'estimer les flux d'énergie et de matière que les anthropo-écosystèmes sont en mesure de produire et de traiter sans compromettre leur fonctionnement. Réciproquement, il importe de calculer l'empreinte écologique du modèle de développement réunionnais : d'évaluer les quantités de ressources nécessaires pour satisfaire les besoins de chaque habitant. Ces deux indicateurs mondialement usités constituent des bases solides pour définir les besoins et les ressources disponibles, et mettre en évidence l'ampleur de la transition requise pour réinscrire l'économie dans les capacités locales. Ils permettront ainsi d'ajuster les objectifs et les moyens de la transition, tout en favorisant la réalisation de comparaisons internationales.

b) Actualiser le diagnostic de métabolisme territorial

Afin de quantifier les prélèvements et les importations de ressources nécessaires au fonctionnement de notre économie ainsi que les rejets qu'elle génère, chaque Région a l'obligation depuis la directive cadre sur les déchets de 2008 d'élaborer un diagnostic de métabolisme territorial. Réalisé en 2016 par Nexa avec la DEAL et la Région Réunion, cet exercice offre une vision globale de l'ancrage physique de l'économie, et permet de mesurer précisément le degré de dépendance et de vulnérabilité face aux importations de ressources stratégiques. Il contribue également à l'évaluation de l'efficacité énergétique et matérielle de l'économie (notamment de l'intensité matérielle du PIB) et à la définition de comparaisons inter-régionales et internationales utiles pour évaluer les performances relatives de notre économie.

Cet exercice sera reconduit et réactualisé régulièrement afin de mesurer les résultats du PRAEC.

c) Cartographier la circulation des flux d'énergie et de matière sur le territoire

Si le diagnostic de métabolisme territorial présente une image d'ensemble du territoire, la transition vers l'économie circulaire passe par une connaissance fine des prélèvements, de la circulation et des rejets de ressources au sein de chaque filière et de chaque zone d'activité. Cet objectif sera atteint par le développement d'une recherche-action participative, mobilisant les têtes de réseaux.

Dans une même logique d'approfondissement de la connaissance, une attention particulière sera apportée à l'estimation quantitative et qualitative des gisements de déchets produits sur le territoire régional et sur les modes de traitement et de valorisation des différents flux. L'identification en temps réel des résidus produits par les activités économiques peut également favoriser le développement d'échanges et de collaborations, encouragés dans une fiche action spécifiquement dédiée à la création de synergies entre opérateurs.

d) Evaluer l'intégrité des milieux

Au-delà de la taille, la problématique de la résilience des milieux face aux chocs est déterminante. Si de nombreux travaux fournissent des informations précieuses sur l'intégrité des écosystèmes et les menaces, le territoire manque d'un dispositif de connaissance et de suivi mutualisé et facile d'accès qui permettrait de visualiser l'évolution des milieux et les problématiques les plus prégnantes. Il importe en particulier d'approfondir la connaissance sur les seuils critiques de prélèvements et de rejets susceptibles de provoquer un phénomène d'involution, de dégradation irrémédiable des milieux ; en anticipant notamment les effets du changement climatique. Dans une logique de sensibilisation du grand public, ces éléments devront être portés à la connaissance du plus grand nombre à travers la production de tableaux de bord et d'outils de communication adaptée. Des mécanismes d'alerte seront également mis en œuvre pour déclencher des « task forces » permettant de répondre à un défi écologique urgent.

e) Définir un indicateur de prospérité soutenable

Pour suivre les avancées du PRAEC, le dernier enjeu réside dans la création d'un indicateur de prospérité alternatif au taux de croissance du produit intérieur brut (PIB). En effet, cet indicateur imparfait, se focalise exclusivement sur le développement de la production marchande, qui ignore les activités familiales, sociales, et l'ancrage écologique de l'activité. En réponse, un groupe de travail sera mobilisé pour sélectionner et renseigner un indicateur composite internationalement reconnu, qui intègre l'ensemble des dimensions écologiques, économiques et sociales de la prospérité et qui offre une vision plus juste de l'évolution du bien-être des Réunionnais.

Ce travail pourra s'inspirer d'un suivi d'un radar des indicateurs principaux des 17 ODD sur la base de la méthodologie employée par le Réseau des solutions de développement durable des Nations Unies (SDSN).

2) Définir et rassembler l'ensemble des données relatives à l'économie circulaire et aux déchets dans des outils d'observation partagés

Le deuxième enjeu prioritaire est de structurer une démarche territoriale de production, de partage et de diffusion des données locales. L'Observatoire Régional des Déchets animé par l'AGORAH, constitue déjà un premier pilier de ce dispositif. Il offre en effet une vision claire des tonnages des grands gisements de déchets, des modalités de collecte ainsi que des modes de valorisation et d'élimination, communiqués par les différents partenaires (collectivités, CERBTP, SICR, filières REP...). Il propose également une analyse de la gestion des déchets sous l'angle économique (investissements, coûts) et social (emplois).

Par sa nature complexe, la transition vers l'économie circulaire suppose d'élargir cette démarche, en intégrant les enjeux écologiques et économiques de la transition, par l'animation d'un collectif de partenaires institutionnels chargé de définir et d'analyser les informations et les indicateurs de suivi. La diffusion de ces derniers sera facilitée par la création et l'animation d'une plateforme collective, qui permet de partager, de prendre connaissance et de suivre l'évolution des indicateurs. Les travaux et les publications des partenaires seront diffusés via ce portail d'information, accessible à l'ensemble des citoyens, reprenant les 7 piliers de l'économie circulaire.

Le suivi des progrès de la transition nécessite un aperçu synthétique et rapide des indicateurs de mesure et de suivi d'évolution. La conception puis la publication régulière, 1 à 2 fois par an, sous une forme numérique et dynamique, de tableaux de bord relatifs aux thématiques de l'économie circulaire constituent un préalable à la prise de décision.

3) **Evaluer les effets des politiques publiques**

Toute politique publique s'accompagne d'actions publiques qui provoquent des conséquences inattendues auprès des acteurs économiques et sur le territoire concerné, en lien avec des objectifs visés. L'effet d'éléments non prévisibles, de contraintes temporelles peuvent tout au plus altérer les résultats souhaités ou du moins déclencher des réactions opposées. Chaque politique publique doit donc s'accompagner d'une évaluation permettant de mesurer et surtout de comprendre les écarts, de mettre en lumière les mécanismes qui inhibent ou qui renforcent l'efficacité des mesures précises.

Dans cette optique, un programme de recherche-action sera déployé pour évaluer les retombées des actions engagées et capitaliser sur les meilleures pratiques dans une logique d'essai et d'erreur.

II. Activer les leviers de la transition

L'économie circulaire constitue un changement majeur pour un système économique et social qui s'est construit dans la durée et qui oriente maintenant largement les manières de penser et d'agir des acteurs du territoire. Aussi, la transition ne saurait être décrétée instantanément : elle résultera d'une multitude d'initiatives, de petits pas, de décisions, qui agrégées inscriront notre île sur une trajectoire alternative, une nouvelle forme d'organisation soutenable. En ce sens, le PRAEC doit favoriser l'apparition de projets, d'expérimentations qui s'éloignent de la norme circulaire, soutenir la diffusion de ces nouvelles formes et lever les freins, les mécanismes de rappel qui inhibent leur généralisation. Ces freins peuvent revêtir de multiples formes : un manque de prise de conscience ou d'envie, des outils d'accompagnement ou de financement défaillants, des verrous techniques ou réglementaires, etc. En réponse, tous les leviers de la transition doivent être activés.

En premier lieu, sensibiliser les publics à l'urgence de la crise écologique et à la possibilité d'échapper à la fatalité en devenant acteur d'une transition désirable. Ce, en démocratisant le concept d'économie circulaire, en mettant en lumière les réalisations et les apports de cette démarche.

Deuxièmement, créer un terreau qui favorise l'émergence et la croissance de projets d'économie circulaire, en favorisant la rencontre, l'émulation entre acteurs pour répondre aux défis pratiques du territoire et en adaptant les outils d'accompagnement et de financement aux besoins et à l'expérience des usagers.

Troisièmement, adapter la fiscalité pour que celle-ci encourage les acteurs à transformer leurs comportements en récompensant les pratiques circulaires et en pénalisant les comportements délétères qui portent atteinte au bien commun, selon le principe pollueur-payeur.

Quatrièmement, transformer les aides publiques pour concentrer les interventions sur des activités qui concourent à la transition et rendre financièrement moins attractifs des investissements qui l'inhibent.

Enfin, accompagner l'évolution de la réglementation pour lever les freins à la transition vers l'économie circulaire et créer un cadre propice à l'émergence et au développement de projets.

A. Démocratiser l'économie circulaire (FA. 4)

Le PRAEC poursuit l'objectif d'une transformation de l'économie par et pour les Réunionnais. Sa réussite dépend de l'émulation qu'il saura créer sur le territoire, de l'appropriation des enjeux par chacun et de la mobilisation de tous. Or, l'économie circulaire peut apparaître comme un concept abstrait ou un horizon inaccessible, qui ne serait pas en phase avec les préoccupations concrètes des acteurs. Ce, alors que La Réunion regorge d'acteurs et d'initiatives qui contribuent chaque jour au changement, mais restent trop souvent méconnus. Pour encourager l'émergence et la diffusion de nouveaux modes de production, de distribution et de consommation, il importe donc de recenser et soutenir les acteurs et d'élaborer et déployer une stratégie de démocratisation de l'économie circulaire adaptée à tous les publics : administrations et collectivités locales, entreprises, citoyens.

1) Recenser et soutenir les acteurs et les initiatives du territoire et répertorier les bonnes pratiques en matière de promotion de l'économie circulaire

Pour contrecarrer l'idée d'une économie circulaire inadaptée aux enjeux réunionnais et susciter l'envie, la première des priorités est de mettre en lumière la richesse des acteurs et des expériences et leurs apports. Aussi, la première action consistera à recenser les acteurs et les projets développés depuis ces dernières années à La Réunion. Cette base d'information sera capitalisée sous plusieurs formes (base de données en ligne, bibliothèque de vidéos, ...), *plateforme partagée* sur un portail web dédié à l'économie circulaire et mise à disposition de tous les ambassadeurs pour une diffusion large. Cette action pourra s'appuyer notamment sur les travaux de cartographies réalisées sur ce sujet : Nexa en 2022, CARIF OREF en 2018, CRESS en 2023.

Par ailleurs, dans l'esprit de frugalité qui anime le PRAEC, une curation des actions de promotion de l'économie circulaire, développées sur le territoire comme ailleurs, sera menée afin de constituer une base de bonnes pratiques et d'outils, qui seront mis à disposition des acteurs chargés de la promotion dans leur zone d'influence.

Enfin, dans une logique de "faire avec" plutôt que "faire pour", les initiatives locales de promotion de l'économie circulaire seront encouragées et soutenues à travers l'appui à l'organisation d'événements et à la diffusion des informations.

2) Développer et animer une stratégie de communication territoriale adaptée à chaque cible basée sur la conduite du changement

Cette action de promotion territoriale cherche à :

- « faire connaître » en rendant tangible et désirable l'économie circulaire ;
- « faire aimer » en favorisant l'émergence d'ambassadeurs, qui assure la promotion de l'économie circulaire ;
- « faire agir » en incitant l'ensemble des acteurs à la prise d'initiative.

Comme tout changement, l'économie circulaire suscite des peurs, des réticences et des résistances chez les acteurs établis. Pour accompagner la transformation, il apparaît donc déterminant de faciliter l'expression des craintes et d'y répondre grâce à une *stratégie communication territoriale* adaptée, capable d'accompagner l'évolution des représentations et des imaginaires.

Afin de cerner les enjeux symboliques de la transition vers l'économie circulaire, d'identifier les ressentis, les craintes comme les espoirs et de favoriser la convergence des positions différentes autour d'un projet partagé, des séquences d'intelligence collective dédiées à des publics homogènes ou variés seront organisées sur le territoire. Ces ateliers permettront de libérer la parole, de mettre en lumière les freins, les dangers.

Les rendus de ces ateliers permettront l'élaboration de plans d'actions pluriannuels, par cible, visant l'acceptabilité, l'adhésion et l'engagement des acteurs. Ils seront élaborés en s'appuyant sur des spécialistes de l'accompagnement au changement, du comportement et de la communication. Ces plans d'actions seront ensuite mis en œuvre dans le cadre des fiches actions dédiées (fiche-action n°9 pour les entreprises, fiche-action n°15 pour les consommateurs, fiche-action n°17 pour les décideurs publics).

B. Favoriser l'émergence et le développement des initiatives (FA. 5)

L'avènement d'une économie circulaire dépend d'abord de la capacité des acteurs à développer des initiatives qui répondent aux grands défis du territoire. Si les actions de démocratisation et de promotion peuvent lever des freins psychologiques et susciter l'envie d'entreprendre, la construction et le développement de projets opérationnels risquent d'être limités par une méconnaissance des attentes des usagers, des modèles spécifiques de l'économie et par l'absence de dispositif d'accompagnement et de financement adapté. Afin d'augmenter la quantité et la qualité des projets qui, agrégés, entraîneront la bifurcation de notre modèle de développement et la création de nouveaux gisements de valeur et d'emploi, il importe donc de faciliter l'émergence d'idées et leur transformation en initiative pérenne.

1) Identifier les défis de la transition

La transition vers l'économie circulaire constitue une question complexe qui va soulever de nombreuses problématiques pour les acteurs établis. Au-delà des contraintes apparentes, ces problématiques constituent une opportunité pour encourager le développement de savoirs, de savoir-faire, de solutions qui répondent aux besoins directs des usagers et du territoire, mais également à des enjeux régionaux ou mondiaux.

L'encouragement à l'émergence de projets réside dans la détection et la capitalisation des problèmes, des verrous rencontrés par les acteurs de terrain (associations, chambres consulaires, clusters, collectifs, collectivités, réseaux socioprofessionnels), dans leurs domaines d'activités respectifs : agriculture, énergie, industrie, tourisme, construction, numérique, etc. Ce recensement sera réalisé notamment à travers l'animation des cercles et du forum de la transition décrits précédemment. Il alimentera la création d'une « *banque des défis* » numérique qui offrira à chacun une vision claire des besoins peu ou mal satisfaits sur le territoire.

L'aide à l'idéation sera renforcée par des actions de veille sur des initiatives d'intérêt développées dans d'autres territoires et susceptibles d'être adaptées à La Réunion. Chaque initiative fera l'objet d'une fiche de synthèse détaillée qui comportera des données qualitatives telles que les usagers visés, le modèle économique, les ressources mobilisées, etc.

2) Favoriser l'émergence de projets par la rencontre

Pour garantir une diffusion efficace de ces informations et encourager la transformation des défis en initiatives, de multiples canaux de promotion seront activés : le portail du forum de la transition, les réseaux sociaux, les chambres consulaires, les associations professionnelles, les concours d'aides à la création d'entreprises, etc. Lors de l'organisation annuelle du forum de la

transition, des séances de présentation des défis et des initiatives extérieures d'intérêt seront également organisées à destination des potentiels porteurs de projet.

Afin de soutenir l'émergence de projets, des séances d'intelligence collective seront organisées autour des défis identifiés. Celles-ci permettront à un porteur de projet et à un premier cercle de partenaires d'imaginer un projet de solution. Sur le champ particulier des gisements de matières et de déchets, des ateliers au format « hackaton » permettront à un porteur de défi d'exposer sa problématique et de mobiliser un "pool de compétences" pour poser les bases d'un projet (par exemple : des élèves ingénieurs, des chercheurs, des entrepreneurs déjà établis...).

Les défis les plus complexes, dont la résolution suppose la mobilisation d'un nombre élevé d'acteurs, issus d'horizons différents, seront traités au sein d'un « lab de la transition ». En lien avec les comités thématiques décrits en infra, des équipes de chercheurs, d'entrepreneurs, d'acteurs publics et d'usagers travailleront ensemble à l'élaboration de solutions appliquées, qui peuvent prendre la forme de preuves de concept, de démonstrateurs ou de projets pilotes. Ce lab permettra notamment de mobiliser et de coordonner l'appareil de recherche du territoire pour lever les freins et renforcer les leviers de la transition.

Enfin, pour sensibiliser les différents publics (scolaires, étudiants, chercheurs, acteurs publics, entrepreneurs, salariés), encourager le développement d'initiatives et détecter des pré-projets, des **appels à manifestation d'intérêt** (AMI) seront organisés par les pouvoirs publics et les financeurs de l'économie circulaire. Afin de décloisonner les interventions, d'assurer l'articulation entre les dispositifs de financement, et d'offrir de la visibilité aux porteurs de projets, le programme et le contenu des appels sera défini par un groupe de travail réunissant l'ensemble des financeurs. Un calendrier pluriannuel des appels sera mis à jour régulièrement et l'ensemble des sujets seront relayés par une communication ciblée auprès des différents publics concernés. Cette veille sera étendue sur les appels à projets nationaux et internationaux.

3) Accompagner la structuration des projets

Les pré-projets détectés grâce aux dispositifs présentés bénéficieront d'un service d'accompagnement et de financement mis en œuvre par l'agence régionale Nexa et les partenaires de l'écosystème régional de l'innovation. Un premier volet porte sur la proposition d'une cellule d'ingénierie de projets. Cet outil mutualisé vise à accompagner le passage de la phase du stade de formulation préliminaire à la mise en œuvre opérationnelle de la solution.

La première étape d'accompagnement repose sur l'analyse du pré-projet (acteurs concernés, maturité de la solution proposée, contribution à la transition vers l'économie circulaire) afin de dimensionner les ressources nécessaires à son développement et d'établir un plan d'action. Ce dernier devra notamment permettre d'élaborer le modèle économique de l'activité en précisant la proposition de valeur, les usagers visés, les canaux de distribution, les partenaires, les structures de coûts et de revenus.

La deuxième phase, de maturation vise à construire une solution adaptée aux attentes des usagers. A cette fin, les porteurs de projets seront sensibilisés à la méthode et aux outils du design thinking, qui permet d'impliquer les utilisateurs finaux dans la conception et le test des biens ou des services développés. L'implication des usagers s'opèrera à travers une démarche de living lab, permettant au porteur d'expérimenter in vivo et de bénéficier de retours d'expérience concrets, afin d'ajuster la proposition de valeur et le modèle économique de la solution proposée.

Les porteurs de projets disposeront également d'un accompagnement pour lever les verrous techniques rencontrés, notamment à travers la mobilisation des centres de transferts de technologie locaux et extérieurs et de l'appareil local de recherche-innovation, et la mise en relation avec des prestataires ou des partenaires.

Le dernier volet d'accompagnement porte sur le financement des projets. Cette étape est souvent délicate pour les porteurs de projets confrontés à un foisonnement de dispositifs, aux critères d'éligibilité complexes, dont la mobilisation nécessite souvent du temps et des ressources. Pour simplifier l'expérience des usagers, le service d'ingénierie de projets assurera la détection des outils de financement publics et privés les plus adaptés à la nature, à l'état d'avancement et aux besoins du projet. Il animera également un comité des financeurs, réunissant les partenaires du territoire, afin d'organiser la complémentarité entre les sources de financements disponibles et d'optimiser le soutien public, tout en offrant de la visibilité sur les projets développés. Enfin, le service d'ingénierie assurera le montage des demandes de financements pour mobiliser les outils identifiés, et ainsi permettre aux porteurs de se concentrer sur le développement du projet.

C. Réorienter les aides publiques au service de la transition écologique (FA. 6)

Les aides publiques, locales, nationales et européennes jouent un rôle majeur dans le développement économique des entreprises et des territoires. En 2019, les subventions d'investissements atteignaient 1,2 milliards d'euros, soit 57% des montants investis par les entreprises⁶.

Au-delà du soutien à la compétitivité et à l'emploi, ces aides constituent de puissants leviers pour inciter les entreprises à s'engager dans des activités qu'elles n'auraient pas développées en suivant le fonctionnement « normal » du marché. Des activités jugées trop coûteuses, trop risquées ou pas assez rentables, alors même qu'elles jouent un rôle central pour l'économie et la société, telles que la recherche et l'innovation, la responsabilité sociale et environnementale ou l'utilisation de technologies propres. C'est précisément dans cet esprit que la Commission Européenne tolère l'octroi de subventions dans ces domaines stratégiques, alors qu'elle interdit par principe les aides publiques aux entreprises. A l'inverse, lorsqu'elles réduisent les prix d'accès aux ressources ou soutiennent la compétitivité et la rentabilité d'activités polluantes, les subventions peuvent porter atteinte au fonctionnement des écosystèmes et entraver la transition circulaire et la dynamique d'innovation.

Aussi, pour soutenir la transformation des modes de production, de distribution et de consommation, il apparaît essentiel d'ajuster le système d'aide publique existant à La Réunion, tant par la construction d'un dispositif régional d'aides qui réponde aux besoins des acteurs du territoire engagés dans la transition que par la généralisation d'une éco-conditionnalité des subventions.

1) Evaluer le système d'aides publiques

Aujourd'hui de multiples aides en vigueur sur le territoire contribuent ou inhibent la transition écologique : subventions directes aux consommateurs et aux producteurs, prix d'achat garantis, accès préférentiels aux marchés publics, différentiels de taxation et avantages fiscaux, prise en charge publique des coûts d'accès aux ressources telles que l'eau, non-paiement des externalités négatives induites par l'activité...

Face à cette multiplicité, la première action est d'établir un état des lieux et *une évaluation des aides* à l'aune de l'économie circulaire. Cet exercice, recommandé par le Conseil de l'Union

⁶ INSEE – *Les entreprises réunionnaises génèrent 7,8 milliards d'euros de valeur ajoutée*. Flash Réunion n°214. 2021

Européenne depuis 2006, doit permettre de recenser l'ensemble des dispositifs existants, de préciser les montants engagés et d'évaluer leur contribution à la transition écologique. L'analyse mettra en évidence les manques dans les dispositifs de soutien aux projets d'économie circulaire, comme les subventions dommageables pour l'environnement, définies par l'OCDE comme des dispositifs qui par leur existence favorise le maintien de technologies ou d'activités polluantes alors que des alternatives vertes existent, à l'image du financement par la Contribution au Service Public de l'Energie de centrales électriques utilisant des énergies fossiles qui introduit une concurrence déloyale vis-à-vis des énergies renouvelables.

Les résultats de cette démarche permettront d'engager une concertation avec les acteurs économiques et publics du territoire et le gouvernement pour mettre un terme aux subventions écologiquement dommageables et proposer **une réforme d'ensemble des systèmes d'aides**, dans le cadre d'une nouvelle Loi de Développement Economique pour l'Outre-Mer. Cette nouvelle LODEOM offrirait aux acteurs économiques un cadre clair, lisible et stable, propice aux investissements et aux projets de moyen et long terme indispensables pour organiser la transition vers l'économie circulaire.

2) Compléter les dispositifs d'aides en faveur de l'économie circulaire

Pour accompagner l'émergence et le développement de nouvelles activités « vertes » et la transformation des acteurs et des secteurs établis, il importe au préalable d'ajuster les dispositifs de soutien et ainsi de réduire le coût financier de la transition pour les acteurs.

A cette fin, un **recensement des financements publics et privés** mobilisables au service de l'économie circulaire sera mis en œuvre. Il s'accompagnera d'une démarche de **design de service**, qui permet d'identifier avec les usagers les manques et les limites dans les dispositifs existants et de co-construire de nouveaux outils et des parcours de financement plus lisibles, cohérents et accessibles.

Pour pallier le manque des ressources financières de nombreux acteurs associatifs et économiques locaux et la faiblesse des dispositifs de financement privés existants, il importe en particulier de développer de nouveaux dispositifs d'ingénierie financière, qui permettent aux opérateurs d'accéder à des outils de garantie d'emprunts, de prêts bonifiés à moyen et long terme et d'instruments de financement du haut de bilan, grâce à la mobilisation de fonds publics et privés. A l'image de la Financière Région Réunion créée en 2017 pour améliorer le financement des entreprises locales, la Région Réunion en lien avec la Banque Européenne d'Investissement ou d'autres partenaires, mettra en œuvre de **nouveaux dispositifs d'ingénierie financière** afin de financer, à travers des intermédiaires financiers, des outils contribuant à l'amélioration de l'efficacité énergétique et matérielle des entreprises, au développement de projets innovants, et au financement d'initiatives structurantes dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

3) Instaurer l'éco-conditionnalité des aides

Si la **suppression des subventions dommageables** pour l'environnement constitue un prérequis pour la transition, celle-ci suppose d'accompagner la transformation de tous les acteurs. Dans cette optique, les dispositifs d'aides doivent devenir des leviers d'incitation et de soutien à l'évolution des pratiques des entreprises, en systématisant l'éco-conditionnalité des subventions.

A court terme, les programmes opérationnels européens (POE) offrent un premier champ d'expérimentation. Depuis mai 2018, l'Union Européenne a adopté des objectifs ambitieux de prévention, de réduction et de recyclage des déchets : collecte séparée des biodéchets, recyclage de

65% des déchets municipaux... La législation européenne consacre et renforce le principe de **hiérarchie de gestion et de traitement des déchets**, en privilégiant la revalorisation matière à l'incinération et à l'enfouissement. Ce principe appliqué dans les POE permettra d'éviter le financement de projets susceptibles de compromettre les objectifs fixés par l'Union Européenne.

Plus largement et conformément au Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), l'accès aux aides publiques régionales, FEDER compris, sera conditionné par le respect de critères internationalement reconnus de l'économie circulaire : approvisionnement durable (matériaux labellisés, circuits courts, etc.), maîtrise de l'énergie et de l'eau, écoconception des produits (recyclabilité, performance énergétique, etc.), gestion des rejets (air, eau, déchets), compensation en cas de destruction d'environnement ou de biodiversité, lutte contre l'artificialisation des sols, etc. Un **inventaire préalable** recensera les certifications et labels de l'économie circulaire. Les critères seront précisés dans les conditions d'éligibilité des cadres d'intervention et des fiches-actions et vérifiés le cas échéant par la présentation d'une certification indépendante de responsabilité sociale et environnementale.

Des critères d'écoconditionnalité des projets pourront être adaptés pour mesurer l'impact des actions en faveur de l'économie circulaire notamment en s'appuyant sur la grille d'évaluation proposée par Nexa dans le cadre du projet Interreg Europe REPLACE.

D. Ajuster la fiscalité (FA. 7)

Pour ancrer La Réunion sur la voie de la transition écologique, le PRAEC doit encourager la transformation des comportements. Dans cette optique, l'évolution des prix joue un rôle essentiel dans les décisions des producteurs comme des consommateurs. Aujourd'hui, ceux-ci ne paient pas le vrai coût, car ce dernier ne reflète pas les dommages écologiques qu'engendrent la production et la consommation de biens, tant en termes de pressions sur les ressources que de rejets critiques. Sans prix, les services écologiques sont considérés comme gratuits, ce qui encourage chacun à surexploiter des ressources rares et à ignorer l'impact de nos choix sur les milieux dont nous dépendons. Sans prix, les résidus d'énergie et de matière qui pourraient être revalorisés sont traités comme des déchets. Sans prix, la consommation de larges quantités de ressources perdure, alors que l'investissement dans des processus de production plus efficaces est dissuadé par des coûts apparemment plus élevés.

Pour inciter les acteurs à transformer leurs comportements, il importe donc de réintroduire les coûts écologiques dans les prix. A cette fin, les pouvoirs publics disposent d'un levier puissant : la fiscalité écologique. Popularisée par l'expression « pollueur-payeur », celle-ci propose d'appliquer une taxe sur une activité, un comportement, ou un produit délétère pour les écosystèmes, afin d'en augmenter le prix relatif et de faire supporter au producteur ou au consommateur, le coût de la pollution. Par exemple, en introduisant une redevance sur les émissions de gaz à effet de serre, les effluents organiques, ou les rejets chimiques pour réduire ces flux qui menacent les milieux, ou en relevant le prix de produits jetables pour en dissuader l'usage. En France, la fiscalité écologique se matérialise notamment à travers la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), la contribution climat énergie ou taxe carbone, appliquée aux carburants.

Les avantages de la fiscalité écologique sont nombreux : elle dissuade les activités productives délétères en réduisant leur rentabilité ; elle stimule l'émergence d'alternatives et de produits de substitution plus respectueux des milieux ; elle soutient une dynamique permanente d'innovation, d'amélioration des processus de production pour échapper à, ou réduire le montant de la taxation. De plus, les ressources fiscales qu'elle génère peuvent être dédiées au traitement des

pollutions et à la restauration des milieux, au soutien aux activités propres ou encore à l'accompagnement des acteurs dans leur démarche de transition. Enfin, au-delà des bénéfices écologiques, la fiscalité écologique peut contribuer au développement économique en assurant le financement de la protection sociale par la taxation des activités polluantes plutôt qu'à travers des cotisations sociales qui augmentent le coût du travail et diminuent les salaires réels. Elle engendre ainsi un « double dividende », au service d'une transition écologique riche en activités et en emplois.

La question de la fiscalité de l'économie circulaire peut également prendre en compte l'écocontribution des filières REP qui sont d'application sur le territoire (Cf. partie réglementation ci-après en Fiche Action 8).

1) Conduire une évaluation écologique de la fiscalité appliquée à La Réunion

La première étape du PRAEC concerne la réalisation d'un audit stratégique de la fiscalité à La Réunion pour évaluer sa contribution à l'économie circulaire. Cette analyse doit d'abord permettre de quantifier le poids de la fiscalité écologique dans l'ensemble du système fiscal. En 2012, la dernière étude systématique conduite en France métropolitaine par Eurostat mettait en évidence la faiblesse des recettes fiscales écologiques qui représentaient 1,8% du PIB, plaçant la France au 24^e rang européen sur 28.

Au-delà de l'évaluation quantitative, cette étude permettra de mettre en évidence les taxes et les crédits d'impôts qui concourent à la transition et celles qui l'inhibent, et de proposer des évolutions des dispositifs fiscaux, locaux comme nationaux, afin de renforcer les incitations sur les acteurs économiques.

2) Verdir la fiscalité locale

A court terme, les orientations définies par l'action précédente, se traduiront par un ajustement, un « verdissement » du système fiscal en vigueur à La Réunion, avec pour objectif de renforcer l'imposition des activités écologiquement dommageables et d'accroître le soutien aux activités qui relèvent de l'économie circulaire, pour encourager l'évolution des comportements et la réallocation des ressources.

Le premier levier d'intervention, exercé par la Région Réunion, réside dans l'évolution des barèmes d'octroi de mer, afin de moduler plus équitablement la taxation de familles de biens de consommation ou d'équipement, selon qu'ils soutiennent la transition ou qu'ils regroupent des produits difficilement recyclables, tels que les matières plastiques (chapitre 39), les véhicules polluants ou encore les produits des industries chimiques (28). Le processus d'actualisation des taux d'octroi de mer, avec une modulation favorable en direction de l'économie verte sera une constante dans la réflexion.

Le deuxième levier d'intervention local, qui relève de la compétence des EPCI, porte sur une expérimentation de la tarification incitative sur les déchets collectés en porte en porte et en déchetterie,

Le troisième levier d'intervention est conditionné par l'évolution de la législation nationale dans le cadre du vote de la loi de finances. Il porte en particulier l'application d'une TVA à taux zéro sur les activités de réparation, sur le renforcement de la taxe générale des activités polluantes pour maximiser la valorisation matière des déchets, et sur l'instauration d'une éco-conditionnalité des dispositifs de soutien à l'activité productive (CIR, exonérations de cotisations sociales, défiscalisation des investissements).

3) Eriger La Réunion en territoire pionnier de la fiscalité écologique vertueuse

A moyen terme, l'objectif du PRAEC est d'accompagner la transformation en profondeur du système fiscal pour faire de La Réunion un territoire pionnier de la fiscalité écologique. Aujourd'hui, La Réunion est confrontée à quatre défis essentiels : la persistance d'un chômage de masse, l'exposition à la concurrence des produits importés, la lutte contre la vie chère et l'impératif de la transition écologique. Loin d'être antinomiques, ces quatre défis peuvent être relevés grâce à un outil commun : une réforme fiscale d'ampleur, qui place l'ensemble des prélèvements obligatoires, au service de la transition. Il s'agit concrètement de remplacer certains dispositifs existants, par une taxe modulée (bonus – malus) sur l'intensité en énergie et en matière non renouvelable des produits et des processus de production.

Une réforme des régimes fiscaux existants, à charge fiscale équivalent ou moindre, permettrait mécaniquement de stimuler l'ancrage territorial de l'économie, en renchérissant les importations, tout en favorisant la transformation plus vertueuse des process locaux de production. Le produit de cette taxe pourrait en outre financer la transition écologique, réduire le coût du travail en se substituant aux cotisations sociales.

L'opportunité d'une telle proposition sera étudiée dans le cadre de la démarche de concertation territoriale pour la refonte des dispositifs de soutien financiers et fiscaux au service de l'économie circulaire, évoquée dans la précédente fiche.

E. Appliquer et adapter la réglementation (FA. 8)

1) Renforcer une politique de contrôle des frontières en faveur de l'économie circulaire

La garantie d'une transition écologique et d'une économie linéaire à une économie circulaire repose notamment sur la capacité de contrôler et de maîtriser les flux entrant sur le territoire réunionnais. La connaissance des flux (fiche action 1.3), le suivi et l'évaluation (fiche action 1.4) et le contrôle des frontières sont les piliers d'un territoire éthique, propre et préservé. Pour ce faire, l'augmentation des contrôles des services douaniers s'impose comme une évidence afin de garantir l'accès au territoire uniquement à des marchandises saines et de qualité. Les importateurs de marchandises qui ne rempliraient pas leurs obligations en faveur de l'économie circulaire se verront sanctionnés pour non conformité aux exigences en vigueur. Afin de renforcer la responsabilité de chacun, les importateurs seront placés sous le statut de producteur quelle que soit la provenance des produits (filières REP).

5 nouvelles filières REP doivent se mettre en œuvre à partir de 2023 (articles de sport et loisirs, jeux et jouets, huiles minérales et lubrifiant, articles de bricolage et de jardin, produits et matériaux de construction du bâtiment).

Les contrôles renforcés, il s'agira d'interdire l'accès aux frontières à l'importation de produits sur-emballés et/ou dans des emballages non recyclables localement mais également les produits de consommation jetable (la vaisselle, les barquettes en plastique, les sacs plastiques et assimilés (y compris la mise à disposition de cabas en supermarché)).

2) Appliquer le droit d'expérimentation

Le droit d'expérimentation est encore peu utilisé par les collectivités et pouvoirs publics sur le territoire réunionnais bien que celui-ci soit déclaré officiellement « Terre d'expérimentation ». Profiter de cet outil et technique pour la modernisation des politiques et services publics et comme levier des freins et craintes que suscitent tout changement. Facteur d'efficacité, il permet d'effectuer des bilans intermédiaires et contrôles des effets d'une réforme ou d'une action sur l'échantillon testé en un temps limité. Un retour d'expérience des obstacles et leviers réglementaires à actionner, où le droit à l'erreur et à l'amélioration sont intimement liés. Ce droit permet également de répondre au besoin de décentralisation et d'auto-organisation des services et acteurs territoriaux dans un objectif d'optimisation.

Outres les services publiques, le recours au droit d'expérimentation au sein des filières industrielles faciliterait la transformation de leurs chaînes de production en faveur de l'économie circulaire. La mobilisation des acteurs du secteur est essentielle afin d'établir en concertation un plan d'action décrivant les interactions possibles et à développer pour faciliter le réemploi dans les chaînes de production, en matière de synergies éco-industrielles, de réduction des pertes, d'utilisation de ressources durables, etc. (Cf. Axe 3).

3) Appliquer, adapter et développer la REP

Les filières à « Responsabilité élargie du producteur » dites REP, pour la plupart représentées à La Réunion connaissent un certain nombre de dysfonctionnements. Ceux-ci aboutissent dans le meilleur des cas à l'enfouissement des déchets, ou plus grave, à des trafics concurrents et illégaux vers les pays voisins ou à des dépôts sauvages dans l'île. De fait, le bilan en termes d'adhésions et de déchets collectés par rapport aux mises sur le marché, 121 500 tonnes collectées en 15 ans, souffre de ces manquements.

Nombre d'importateurs n'adhèrent pas aux éco-organismes et ne contribuent donc pas au recouvrement des redevances alors même qu'ils sont soumis à la REP et perçoivent le produit de la taxation facturée à leurs clients.

L'adhésion des importateurs et distributeurs nécessite un important travail de terrain pour sensibiliser les acteurs économiques et les informer de leurs obligations. Les institutions et services de l'Etat doivent rappeler et faire appliquer la réglementation aux professionnels non respectueux.

Par ailleurs, la réglementation pâtit d'une ambiguïté : la responsabilité incombe au premier metteur sur marché européen. A La Réunion, l'importateur local et le fournisseur métropolitain s'opposent donc mutuellement sur cette définition. La faiblesse relative du volume de ventes sur notre territoire relègue cette contrainte en second rang et qui est rarement exécutée et contrôlée. Une solution serait d'obliger l'entreprise importatrice à déclarer puisque c'est elle qui assure la distribution finale du produit et qu'elle est assujettie à une déclaration en Douanes à La Réunion.

Les problématiques et les solutions pourront être détaillées et développées par un groupe de travail.

III. Mieux produire

Les choix des entreprises jouent un rôle pivot dans la transition vers l'économie circulaire : ils déterminent la nature, les volumes et les conditions d'extraction des ressources naturelles consommées, les flux de déchets générés par la fabrication d'un produit, la durée d'usage des biens mis sur le marché, ainsi que les possibilités de réparation, de réutilisation et de recyclage. Si certaines pratiques contribuent à la crise écologique globale, celle-ci va en retour bouleverser les conditions d'exercice des entreprises, par l'avènement d'un « nouveau normal ». La raréfaction des matières premières disponibles, l'instabilité des approvisionnements, l'augmentation et la fluctuation des cours impacteront rapidement les coûts des consommations intermédiaires, qui représentent en moyenne 45% des coûts de production des entreprises.

En réponse, des processus de production plus sobres en énergie et en matière permettent de réduire l'exposition aux risques de pénurie et de hausse de prix, tout en augmentant la productivité des entreprises. Au-delà du réflexe défensif, l'économie circulaire constitue une opportunité pour créer de la valeur en apportant une réponse concrète aux attentes des consommateurs et des acteurs publics et en améliorant l'image des producteurs. Elle soutient enfin le développement économique grâce à la construction de nouveaux avantages compétitifs par l'innovation, la transformation des méthodes comme des modèles économiques des entreprises, et le renforcement des liens et des échanges entre les acteurs du territoire.

Toutefois, la transition peut être inhibée par une méconnaissance des enjeux, des modèles et des vertus de l'économie circulaire, le poids des habitudes héritées, la complexité ou la faiblesse des ressources disponibles au sein des entreprises. Pour encourager et accompagner dans leur transformation, le PRAEC propose en réponse une série d'actions cohérentes, en articulation étroite avec les orientations définies dans le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Tout d'abord, développer l'attrait et les compétences pour l'économie circulaire, afin de rendre tangible un concept encore abstrait pour nombre d'entreprises et de créer de nouveaux savoirs et savoir-faire.

Ensuite, transformer les démarches d'approvisionnement des entreprises, car celles-ci influencent fortement les pratiques des producteurs de ressources primaires ainsi que les choix offerts aux consommateurs.

Troisièmement, faciliter de manière opérationnelle la transformation des méthodes de production et des modèles économiques des entreprises, pour que celle-ci devienne aisée et désirable.

Quatrièmement, transformer les filières et les chaînes de valeur établies pour réduire leur dépendance et leur vulnérabilité vis-à-vis des importations, réduire leur impact écologique à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire et créer de nouvelles solidarités.

Enfin, favoriser l'avènement d'une culture de la coopération, qui au-delà du réflexe de concurrence, encourage la création de synergies et de symbioses entre les entreprises, de réseaux d'échanges de ressources, d'équipements et de savoir-faire pour accroître leur performance économique et écologique.

A. Enrichir la culture et les compétences en économie circulaire (FA. 9)

En 2018, les activités économiques ont généré, près de 1,8 millions de tonnes de déchets (BTP exclu) soit 80% du gisement produit à La Réunion. La réduction de l'impact des activités productives apparaît dès lors comme un enjeu fondamental pour atteindre l'objectif zéro déchet. Mais si la transition vers l'économie circulaire peut être vue comme une punition subie ou une opportunité saisie, le concept reste avant tout peu et mal connu. Selon une étude réalisée en 2017 par l'Université d'Utrecht et le cabinet Deloitte auprès de 155 chefs d'entreprises européens⁷, la moitié des personnes sondées considèrent qu'elle se limite au traitement en aval des déchets. La méconnaissance des enjeux et des bénéfices est d'ailleurs identifiée comme l'un des freins principaux à la transition par cette étude. En réponse, tout l'enjeu est non seulement de démocratiser l'économie circulaire, de rendre tangible un concept abstrait, mais surtout de créer de l'adhésion auprès de chaque acteur des entreprises, dirigeants comme salariés tout en renforçant leurs capacités à mener à bien les transformations requises.

1) Animer un réseau régional des référents de l'économie circulaire

Afin d'encourager le plus grand nombre possible d'entreprises et d'acteurs à s'engager sur la voie de l'économie circulaire et de répondre au mieux à leurs aspirations, un ***réseau régional des référents de l'économie circulaire*** sera constitué. Réunissant des chefs d'entreprises intéressés par la thématique, des représentants d'associations professionnelles, de chambres consulaires, de clusters, de syndicats patronaux et de salariés et des développeurs territoriaux, ce réseau jouera un rôle d'interface entre le tissu productif et les instances publiques. Le réseau régional des référents de l'économie circulaire peut également se composer des acteurs associatifs qui portent souvent des innovations au niveau local.

Grâce à un maillage fin du territoire, les membres et les organisations qu'ils représentent assureront la ***promotion de l'économie circulaire*** auprès de leurs interlocuteurs dans les entreprises et la détection des défis, des barrières et des besoins que rencontrent les opérateurs économiques dans la transformation. A cette fin, ce réseau assurera :

- la construction de plans d'actions de sensibilisation et de formation à destination des entreprises
- des actions de sensibilisation et de formation des accompagnateurs eux-mêmes pour transformer les référents en véritables coachs de la transition vers l'économie circulaire
- la co-construction d'outils de détection des barrières à la transformation dans les entreprises
- l'élaboration d'outils clés en main pour les dirigeants et les salariés tels que des fiches outils « agir pour la transition » recensant des bonnes pratiques pour chaque famille de métier (par ex. cuisinier, chef de chantier, secrétaire, etc.) ou domaine d'activités (ex. un restaurant zéro déchet)

⁷ KIRCHHERR Julian et al. *Breaking the barriers to the circular economy*

2) Développer l'envie et les capacités des dirigeants et des salariés

Pour mettre en lumière les apports de l'économie circulaire et renforcer les connaissances des dirigeants comme des salariés, deux leviers seront mobilisés.

D'une part, la curation et la diffusion de contenus pédagogiques dédiés aux acteurs de l'entreprise, tels que ceux issus de la plateforme numérique gérée par le Centre Européen pour l'Efficacité des Ressources (EREK).

D'autre part, l'organisation régulière des « semaines de l'innovation écologique », qui prendront la suite des semaines de l'innovation portées par l'agence Nexa et les partenaires du réseau Innovons La Réunion. Les « semaines de l'innovation écologique » sont des manifestations collectives, ouvertes au plus grand nombre, qui mettent à l'honneur une thématique clé de l'économie circulaire (business model circulaire ; créativité ; eco-design...). Ces manifestations sont déclinées sous différentes interventions (une conférence, des ateliers-formations réunissant des entreprises et des accompagnateurs pour appréhender et mettre en pratique des outils concrets, qui donnent aux participants l'envie d'approfondir les thématiques abordées.

3) Mobiliser la formation initiale et continue au service de la transition écologique

Pour compléter le dispositif de développement de compétences au sein des entreprises, un dernier défi, central, réside dans l'actualisation de l'offre de formations initiales et continues aux enjeux de l'économie circulaire. Pour cela, un recensement de l'offre existante, y compris à distance (curation des SPOC et MOOC) sera réalisé et mobilisé pour constituer un catalogue des formations à l'économie circulaire. De plus, l'intégration de nouveaux modules dans les cursus existants sera encouragé (par ex. un module d'éco-design pour le cursus ingénieur de l'ESIROI ou de modèle d'affaire circulaire au sein du diplôme universitaire « étudiant entrepreneur » porté par le Pôle pour l'Entreprenariat Etudiant de La Réunion – P2ER). Des cursus universitaires intègrent aujourd'hui des qualifications en économie circulaire comme le master d'économie appliqué à l'Université du Campus du Moufia.

Afin d'identifier les besoins du territoire à moyen et long terme, une démarche de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences en matière d'économie circulaire, sera menée en partenariat avec les réseaux de responsables RH des entreprises, les organismes de formation et les organismes de collecte des fonds de formation. Cette démarche viendra compléter la GPEC des métiers de la croissance verte réactualisée précédemment.

Sur la base des résultats de cette démarche, le développement de cursus adaptés, en formation initiale ou continue sera proposé aux instances régionales en charge du développement de la formation (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle et Schéma Régional de l'enseignement et des formations supérieurs et de la recherche de La Réunion).

Enfin, la Région dans le cadre de ses dispositifs, prévoira un module de formation relatif à l'économie circulaire pour les porteurs de projet en phase ante de création d'entreprise.

B. Développer l'approvisionnement durable des entreprises (FA. 10)

L'approvisionnement durable vise selon l'ADEME « une exploitation/extraction efficace des ressources en limitant les rebuts et l'impact sur l'environnement, notamment dans l'exploitation des matières énergétiques et minérales ou dans l'exploitation agricole et forestière tant pour les

matières/énergies renouvelables que non renouvelables ». Un approvisionnement durable privilégie donc l'utilisation de ressources renouvelables exploitées en tenant compte de leur capacité de renouvellement.

Si la raréfaction des ressources impose aux acteurs économiques de rationaliser leurs modes d'approvisionnement, d'autres paramètres peuvent intervenir dans cette décision : besoin de transparence des consommateurs, réglementations changeantes des Etats en matière de respect des normes environnementales et sociales, prise de conscience grandissant du risque climatique. Le développement des labels, d'entreprises (ISO, RSE, ESG, etc.) ou de produits (Ecologo, PEFC, FSC, Energy Star, Ecocert, Fair trade, etc.), l'apparition de guides d'achat au sein de groupes internationaux, la promotion des circuits courts indiquent une tendance forte de transformation des stratégies d'achat.

En plus de limiter leurs consommations d'eau, d'énergie et de matière, certaines entreprises s'attachent d'ores et déjà à aller au-delà de la réglementation ou des référentiels normatifs. Ce mouvement doit être amplifié à l'ensemble du tissu économique de La Réunion.

1) Promouvoir et inciter les importations des produits certifiés et écoresponsables

La forte dépendance de notre territoire aux importations génère des impacts environnementaux non visibles par le consommateur, à l'étranger et pendant le transport des marchandises. Localement, l'impact intervient avec la production de déchets, pendant ou après les étapes de transformation et de consommation. Ces effets peuvent être limités en assurant une plus grande visibilité et en favorisant l'importation des produits distingués par des labels reconnus mondialement.

2) Rédiger un Guide d'achat et d'approvisionnement durable

Afin d'accompagner les entreprises dans leur transformation vertueuse et de leur apporter des réponses concrètes et précises, il est proposé de concevoir un guide qui facilite l'acquisition de biens ou de services en fonction de leurs impacts environnementaux, sociaux ou économiques, en tenant compte du cycle de vie du produit. Il doit également permettre de vérifier l'engagement des différents fournisseurs vers ces mêmes objectifs, et garantir ainsi l'amélioration entière de la chaîne d'approvisionnement.

Le PRAEC s'appuiera sur les travaux engagés par le Haut Conseil à La Commande Publique qui promeut notamment l'intégration de critères environnementaux dans la commande publique.

3) Identifier les producteurs locaux de ressources / mettre en valeur l'offre locale

L'approvisionnement local représente un avantage fort en réduisant l'impact négatif lié au transport sur de longues distances. Tout en garantissant une plus grande fraîcheur (notamment dans le cas des produits alimentaires), il augmente l'autosuffisance et renforce la transparence entre producteurs et consommateurs. Les producteurs locaux doivent être reconnus et promus auprès des services d'achat, notamment à travers l'extension de la stratégie du bon achat (via l'association SBA) auprès des opérateurs privés.

Ex : divers dispositifs (pack « produits locaux », rayons « produits locaux », guide de circuit-court)

4) Renforcer les certifications ou les labels sur les productions durables

La certification et/ou la labellisation peuvent apporter une information environnementale claire et crédible aux consommateurs intermédiaires et finaux. Elles constituent un outil efficace pour les entreprises qui y ont recours, à la condition de s'appuyer sur des niveaux d'exigence adaptés et ambitieux.

C. Adapter les méthodes de production (FA. 11)

Dans un contexte de crise écologique globale, la transformation des méthodes de production constitue à la fois une garantie de survie pour les entreprises et un prérequis pour l'avènement d'une économie circulaire. Cette dernière vise un objectif aussi simple que complexe : découpler la production de valeur – source de prospérité et d'emplois – de la consommation de ressources et de l'émission de rejets. Elle repose pour ce faire sur la mobilisation de techniques de production sobres en énergie et en matière, en particulier non renouvelables, sur la dématérialisation et la digitalisation des lignes de production.

L'économie circulaire cherche également à prolonger la durée d'usage des produits et des matériaux qu'ils contiennent en facilitant la réparation, la réutilisation et le recyclage. Dans cette optique, il apparaît déterminant d'agir en amont, lors de la conception et de la production des biens mis sur le marché. Ce à travers des méthodes telles que l'éco-conception qui vise à réduire l'impact écologique d'un bien ou d'un service tout au long de son cycle d'usage, ou encore le design modulaire qui permet de produire des biens modulables, issus de l'assemblage de composants facilement séparables, réparables et remplaçables pour garantir une maintenance à bas prix.

Le PRAEC pourra faire la promotion des outils ACV libre de droit (OpenLCA) auprès des entreprises désireuses d'évaluer le niveau de circularité de leurs produits et services.

Pour redéfinir leurs méthodes de production, les entreprises sont souvent confrontées à un manque de connaissance exacte de leur consommation d'énergie et de ressource faute de système de management environnemental ; d'expertise sur les nouveaux processus, les techniques et les solutions qui permettraient de réduire leur empreinte ou encore de capacité technique, financière et organisationnelle pour conduire cette transformation. Pour faciliter celle-ci au sein du plus grand nombre d'entreprises, le PRAEC explore trois orientations.

1) Faciliter le diagnostic et l'accès aux outils d'accompagnement

La première action vise à rendre accessible auprès d'un large public, les outils de diagnostic qui offrent la possibilité à chaque entreprise d'évaluer sa consommation d'eau, d'énergie, de matières et sa production de déchets, et d'identifier des pistes d'amélioration. En partenariat avec l'ADEME et les représentants socioprofessionnels, le « Resource Efficiency Self-Assessment Tool for SMEs », développé par le Centre Européen pour l'Efficacité des Ressources (EREK) pourra être traduit et promu à travers une campagne de promotion.

Cet outil permettra également aux entreprises d'identifier l'ensemble des outils et des mesures d'accompagnement disponibles à l'échelle régionale, nationale ou européenne, notamment en termes d'information, de formation, d'audits de performance énergétique et matériels ou encore de dispositifs de financement.

2) Sensibiliser à l'éco-design par des actions collectives

Pour concevoir ou réinventer des produits, plus durables, modulables, réparables, et adaptés aux attentes des usagers, le design apparaît comme un levier fondamental. A cette fin, des actions collectives réunissant des entreprises soucieuses de découvrir et de mettre en pratique les outils de l'éco-conception pour transformer leurs produits ou proposer de nouvelles offres, seront organisées chaque année par l'agence Nexa et des partenaires.

Ces programmes mêleront des séances de sensibilisation, de formation, d'échanges d'expériences, la réalisation de diagnostics au sein des entreprises, afin d'identifier les problèmes et les apports potentiels du design, et la conduite d'un accompagnement personnalisé par un designer spécialisé.

3) Accompagner les entreprises dans l'évolution des pratiques de production

Enfin, conformément aux orientations définies par le SRDEII, un programme territorial de promotion et d'accompagnement à l'éco-design, au génie des procédés et aux techniques de production sobre, sera mis en place avec les chambres consulaires et les associations professionnelles. Ce programme de terrain, déployé au sein des entreprises, reposera sur 5 étapes :

- la réalisation, par un conseiller formé, d'un diagnostic de la chaîne de production afin d'identifier les postes de consommation d'énergie et de matière et les rejets les plus problématiques, et les obstacles techniques à la transformation ;
- la construction avec l'équipe dirigeante et les salariés d'un projet de transformation, précisant les objectifs, les principaux leviers d'intervention et le planning de réalisation ;
- la mise en relation avec des accompagnateurs ou prestataires identifiés ;
- l'aide à la formalisation des demandes de financement auprès des acteurs publics concernés
- la mise en œuvre et le suivi de la démarche, ainsi que l'évaluation des résultats.

A ce titre, le programme FEDER pourra être sollicité notamment sur les lignes Investissement et prestations intellectuelles des entreprises (formation des cadres, gouvernance, accompagnement et coaching d'entreprises).

D. Transformer les modèles économiques (FA.12)

La transition vers l'économie circulaire des entreprises ne passe pas seulement par des évolutions techniques, mais également par la redéfinition des modèles économiques ; c'est-à-dire de la manière dont ces organisations produisent, délivrent et captent de la valeur : segments de clientèle, activités clés, proposition de valeur, sources de revenu, ressources mobilisées, chaîne de distribution.... Comme pour les procédés, la transformation des modèles économiques constitue un vecteur de sécurisation, d'innovation et de différenciation.

Depuis les années 1960, le modèle économique dominant, inspiré du fordisme, repose sur la production de masse d'un bien standardisé grâce aux énergies fossiles et à des ressources matérielles non renouvelables, vendu à un consommateur qui tire de sa propriété un usage privatif, exclusif. Dans ce système linéaire, les producteurs créent de la valeur, les consommateurs, passifs, la détruisent et produisent des déchets. Aujourd'hui, ce modèle est balayé par la crise écologique

mondiale et par les aspirations renouvelées des consommateurs, ~~qui attendent des services~~ personnalisés, flexibles, évolutifs et mobiles. En réponse, de nouveaux modèles économiques émergent :

- l'approvisionnement circulaire ou « circular supply » qui vise à remplacer l'achat de ressources rares et épuisables par l'utilisation d'énergies renouvelables et de matières biosourcées, biodégradables et recyclables ;
- la récupération de ressources qui promeut la valorisation de l'ensemble des ressources contenus dans un produit en fin de vie, grâce à de nouvelles techniques de recyclage ;
- l'extension de la durée de vie des produits, en substituant à la vente répétitive d'un bien à l'obsolescence programmée, l'allongement de la durée d'usage grâce à la maintenance et la réparation ;
- les plateformes de partage de ressources (d'espace, de temps, d'argent, d'équipements) entre les personnes grâce à la mise en relation ;
- l'économie de la fonctionnalité qui déplace la consommation de l'achat et de la propriété privée d'un bien vers l'accès au service, aux fonctionnalités traditionnellement associées à cet objet. Par exemple, en substituant à l'acquisition d'une voiture, la souscription à un service de mobilité ; ou encore l'accès à des contenus audiovisuels en ligne à l'achat de supports physiques.

Dans leur diversité, ces nouveaux modèles économiques présentent des intérêts communs. Tout d'abord, écologiques, car ils encouragent l'éco-conception des produits pour limiter la consommation de ressources, faciliter la réparation et accroître la durée de vie ; favorisent la mutualisation et le partage des biens produits plutôt que l'immobilisation privative ; et encouragent le développement de réseaux professionnels de maintenance et de réparation. Egalement, économiques, car ils réduisent l'exposition des entreprises aux fluctuations des prix de l'énergie et des matières ; soutiennent l'image de marque et la fidélisation d'une clientèle et la différenciation de l'entreprise. Enfin, territoriaux, car ils contribuent à la relocalisation de tout ou partie de l'activité, notamment dans le champ de l'économie de la fonctionnalité qui privilégie la délivrance d'un service exigeant des contacts réguliers avec les usagers et l'organisation d'un service effectif de réparation.

Toutefois, la transformation des modèles économiques peut rencontrer des obstacles importants :

- la méconnaissance des modèles économiques qui les rendent peu désirables face à un modèle établi et connu.
- la nécessité de repenser en profondeur l'organisation de l'activité de l'entreprise, qui peut s'avérer coûteuse en temps et en ressources, et incertaine dans ses effets.
- les réticences des consommateurs ou des comportements inadaptés qui dégradent les biens partagés
- l'obligation de développer de nouveaux savoir-faire, par exemple en matière d'eco-design, de logistique ou de réparation.

Pour lever ces freins et accompagner la transformation des entreprises existantes, le PRAEC propose deux orientations.

1) Constituer un groupe de travail dédié aux modèles économiques circulaires

En lien avec la fiche-action dédiée au renforcement de la culture et des capacités des entreprises qui instaure un réseau de prescripteurs, un groupe de travail dédié aux modèles

économiques circulaires sera constitué et animé par Nexa. Réunissant des entrepreneurs, des accompagnateurs et des acteurs publics intéressés, ce groupe jouera le rôle d'instance de coordination pour promouvoir et accompagner la transition vers ces modèles, à travers :

- la sélection et la mise à disposition de savoirs et de contenus pertinents : exemples concrets de modèles d'affaires, supports de sensibilisation, de formation, guides méthodologiques, etc. ;
- la promotion de l'intégration des modèles économiques circulaires dans les formations du supérieur, dispensées par l'EGC ou l'Université, par ex. au sein du Pôle pour l'Entrepreneuriat Etudiant de La Réunion (P2ER) ;
- la formation des accompagnateurs pour intégrer les modèles circulaires dans les outils d'accompagnement existants et constituer un réseau de référents capables de conseiller les entreprises dans les possibilités d'évolution et de les orienter vers les dispositifs pertinents ;
- l'organisation d'actions de sensibilisation et de formation pour mettre en lumière et faciliter l'appropriation des modèles économiques circulaires.

2) Créer un dispositif régional d'appui à la transformation des modèles économiques

Cette deuxième action vise à accompagner concrètement la transformation des modèles économiques des entreprises établies, tous secteurs confondus. En effet, la transition soulève des problématiques concrètes : comment redéfinir la proposition de valeur et les sources de revenus ? Comment convaincre les clients d'adhérer et proposer une solution désirable ? Comment sécuriser les relations avec la clientèle et prévenir les problématiques d'usage abusif ? Comment redéfinir le plan d'affaire et les financements mobilisés ? Comment supporter les coûts de la transition ? .

Pour lever ces problématiques, un réseau d'accompagnement issu du groupe de travail décrit en infra et composé de représentants socioprofessionnels, de structures d'accompagnement et d'experts sera mobilisé et proposera une approche intégrée en quatre temps :

- analyser le modèle économique actuel de la structure et identifier les opportunités de circularité
- imaginer de nouveaux modèles, grâce à des séances d'idéation individuelle et collective et à la confrontation à des bonnes pratiques identifiées, afin de concevoir un premier prototype
- tester et affiner cette idée auprès des usagers, dans le cadre du « living lab » décrit dans la fiche-action dédiée à l'accompagnement des projets, afin d'évaluer l'adhésion et d'apporter des améliorations pour rendre l'expérience plus désirable et fluide.
- définir les conditions de réalisation de ce nouveau modèle, son impact sur l'organisation interne de l'entreprise, les partenaires, les consommateurs et l'écosystème dans lequel elle s'inscrit, afin d'évaluer les coûts, les risques et les bénéfices de la transformation d'un point de vue organisationnel, juridique et financier
- accompagner le déploiement opérationnel du nouveau modèle au sein de l'entreprise, notamment dans la redéfinition des processus de production (cf. fiche-action précédente), la formation des équipes (notamment pour la maintenance et la réparation, le renforcement de la relation client), l'organisation de l'offre (notamment d'un point de vue logistique) ou le marketing de la nouvelle offre.

E. Accompagner la conversion des filières (FA. 13)

Construites dans une logique d'import-substitution, les filières réunionnaises se trouvent aujourd'hui dans une situation de vulnérabilité, du fait de leur dépendance aux importations d'intrants et de matières premières, dont la disponibilité apparaît de plus en plus incertaine et les prix volatiles. Elles contribuent en aval à la production de déchets, les activités économiques (hors BTP) représentant plus de 70% du volume produit dans l'île, soit près de 1,3 million de tonnes chaque année. Accompagner la transformation des filières établies représente donc un enjeu fort tant pour accroître les performances de l'économie réunionnaise que pour atteindre les objectifs du PRPGD.

En relocalisant les gisements de valeur, en resserrant les liens entre acteurs, en stimulant le potentiel d'innovation et en favorisant l'émergence d'avantages compétitifs par la différenciation « verte » des productions, l'approche circulaire offre une opportunité unique pour des filières plus sobres, robustes et résilientes. La Réunion est déjà pleinement engagée dans cette approche, notamment à travers les initiatives développées par la filière canne-rhum-sucre. L'objectif est aujourd'hui de capitaliser sur ces bonnes pratiques et d'accompagner les acteurs à travers une méthodologie de transformation pas à pas, collective et responsabilisante. Celle-ci pourra s'inspirer d'un outil développé conjointement par 24 régions européennes, dont La Réunion, dans le cadre d'un projet Horizon 2020 dédié à la création de chaînes de valeur circulaire, SCREEN.

Le projet INTERREG REPLACE auquel participe l'agence de développement Nexa permettra de mesurer le niveau de circularité des projets, notamment par la mise en place d'un plan d'actions au sein du Guichet Unique Feder de la Région. Il est important de faire le lien avec le Guichet Vert qui sera mis en place par le HCCP et qui aura également vocation à centraliser les réflexions autour de la circularité de la commande publique.

1) Définir un futur désirable avec l'ensemble des parties prenantes

La transition vers l'économie circulaire engendre des modifications significatives, susceptibles d'impacter les parties prenantes des filières, dans leur organisation interne comme dans leur relations externes. Pour lever les freins au changement, il apparaît donc essentiel que cette démarche soit initiée et mise en œuvre par les acteurs concernés, avec l'appui de facilitateurs apportant méthodes et outils appropriés.

Le lancement réside dans la mobilisation des acteurs de la filière au sein d'un atelier de prospective, basé sur l'intelligence collective. Celui-ci vise trois objectifs :

- définir le périmètre de la filière ;
- établir un diagnostic commun des problématiques et des opportunités induites par la transition écologique, en considérant notamment les évolutions et les tendances économiques, réglementaires, sociales et technologiques, internes comme externes, susceptibles d'impacter l'activité ;
- construire une vision partagée des grands scénarii d'évolution de la filière face à l'impératif écologique, et définir collectivement un futur désirable, source de projection et de mobilisation.

L'atelier s'achève par la désignation d'un chef de file qui jouera le rôle d'animateur de la démarche.

2) Cartographier les chaînes de valeur pour révéler les points critiques et les réponses potentielles

L'étape suivante vise à approfondir la connaissance de la filière pour mettre en évidence les principaux défis de la transition.

Celle-ci repose d'abord sur la cartographie des différents maillons de la filière (extracteurs, transformateurs primaires et secondaires, utilisateurs, collecteurs de déchets, éliminateurs) et les acteurs « extérieurs », susceptibles d'impacter son développement : administrations, collectivités locales, financeurs, associations, média, citoyens, experts, etc.

Elle s'accompagne d'une collecte approfondie de données quantitatives sur les flux d'énergie et de matière extraits, consommés et rejetés par l'ensemble de la filière et entre chaque maillon de la chaîne.

Les éléments collectés permettent d'identifier les problématiques les plus prégnantes, en termes d'extraction de ressources comme de rejets (émissions de CO₂, de polluants), selon une matrice d'impact.

En face de chaque problématique, la cartographie recense les initiatives existantes, les leviers et les idées émergentes, sur et à l'extérieur du territoire, susceptibles d'apporter une réponse adaptée.

3) Appuyer la construction d'une feuille de route de transformation

Sur la base des informations recueillies, des ateliers seront à nouveau organisés pour partager le diagnostic sur les priorités, les verrous et les leviers susceptibles d'être mobilisés.

L'ensemble de ces éléments permettront aux acteurs de décliner leur vision dans une feuille de route opérationnelle, qui précise des objectifs spécifiques, mesurables, acceptables, réalistes et temporellement définis et des actions claires et évaluables. Il faudra vérifier sa compatibilité avec la Feuille de Route de l'Économie Circulaire qui a été contextualisée par la DEAL en 2019.

4) Transformer les feuilles de route en contrats de filière

Cette feuille de route servira de base à la discussion avec les partenaires publics pour conclure un contrat de filière, établi par le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). C'est-à-dire un document cadre qui précise l'ambition de création de valeur, d'emplois, de transition écologique et énergétique et les moyens dédiés à la mise en œuvre d'un plan d'action partagé entre opérateurs privés et publics.

La mise en œuvre de ce contrat pourra s'appuyer sur les outils de développement de projets prévus au PRAEC, notamment :

- l'animation de groupes de travail pour poursuivre l'identification des points critiques et des défis et la construction de solutions, dans une démarche itérative,
- la mobilisation de l'appareil de recherche et des outils de transfert de technologie pour développer des réponses,
- la création d'outils conjoints.

F. Stimuler les synergies et les symbioses industrielles (P.A. 14)

Inspirée du fonctionnement de la nature, l'économie circulaire cherche à renforcer les liens entre les acteurs de l'écosystème régional pour renforcer sa résilience via notamment l'écologie industrielle et territoriale. Ces liens peuvent revêtir de multiples formes :

- le partage d'équipements, tels que des machines, des plateaux techniques ou des bureaux,
- la mutualisation de ressources humaines : accompagnateurs / formateurs, techniciens, experts, fonctions support, etc.,
- l'échange de ressources immatérielles : des services, des méthodes, des informations,
- la réutilisation des résidus énergétiques et matériels générés par une activité par un autre opérateur.

Dans une économie où 95% des entreprises emploient moins de 10 salariés, la coopération constitue un enjeu économique et écologique central. Le partage d'équipements, d'espaces ou encore de moyens humains permet de réduire les postes de charge, tout en augmentant leur durée d'utilisation. La récupération des résidus sous forme de « matières secondaires » permet de réduire le coût d'achat des intrants, de sécuriser les entreprises face aux aléas des importations, d'économiser de l'énergie et des ressources et de réduire les coûts de collecte et de traitement des déchets. La coopération est également un levier de compétitivité, car elle contribue au renforcement des liens d'affaires, au partage d'information et d'opportunités et au développement de projets conjoints. Enfin, la création de circuits courts favorise l'ancrage local de l'économie et la production de valeur ajoutée et d'emplois sur le territoire, tout en réduisant la dépendance aux importations.

L'intérêt d'une industrie écologique repose sur la mise en œuvre des synergies éco-industrielles entre les acteurs économiques du territoire induisant une réduction significative des impacts environnementaux du système productif.

Pour tirer parti de ces opportunités, le PRAEC vise à renforcer les synergies entre entreprises et, à terme, la création de symbioses industrielles.

1) Créer des synergies entre les acteurs

Le préalable au renforcement de liens entre les entreprises est l'établissement d'un climat de confiance, qui favorise les échanges et la volonté de coopérer. C'est pourquoi l'objectif premier du PRAEC est de créer de la proximité entre les acteurs, de favoriser l'interconnaissance, qui pourra déboucher demain sur des coopérations étroites. Pour ce faire, il importe de stimuler la rencontre et les échanges informels entre entrepreneurs, notamment lors des événements de sensibilisation – conférences, formations, ateliers – décrits dans la fiche action 3.1. Le rapprochement des opérateurs sera également stimulé par l'organisation d'ateliers thématiques, de hackathons autour des grands défis du territoire.

Les collectifs émergents pourront s'appuyer sur les outils d'animation et de structuration mis à disposition des « cercles de transition » (fiche 1.1) et prévus par le SRDEII pour construire leur projet de coopération. Celui-ci peut revêtir de multiples formes, selon le degré d'intégration souhaité :

- le développement d'actions collectives qui permettent à un collectif d'acteurs concernés par une même problématique d'y répondre grâce à un plan d'action conjoint qui mêle des formations, des échanges d'expériences et de bonnes pratiques et un accompagnement partagé,

- la création de groupements formalisés pour mutualiser des équipements ou des moyens humains,
- la structuration de grappes d'entreprises ou de clusters qui permettent à des acteurs de mutualiser des fonctions supports (locaux, achats, comptabilité, marketing, logistique, R&D) et de développer ensemble de nouvelles offres de produits et de services et des avantages compétitifs,
- la création de projets structurants, telles que des plateformes techniques mutualisées à l'image de la plateforme Eco-Ex dédiée à l'extraction des principes actifs issus de la biodiversité.

Pour favoriser la mise en relation, les plateformes collaboratives d'échange de matériaux, d'équipements, de compétences et de services seront également soutenues. De manière générale, le PRAEC pourra s'inspirer des RETEX des projets d'écologie industrielle et des innovations recensées dans les 5 CRTE de La Réunion (des 5 EPCI).

2) Stimuler l'émergence de symbioses industrielles

Les symbioses industrielles constituent le stade ultime de la coopération. Elles visent à l'image des écosystèmes naturels à créer des écosystèmes économiques dans lesquels les synergies fortes entre les membres permettent un usage optimal des ressources disponibles sur le territoire et le recyclage de l'énergie et des matières. Ceci passe par exemple par la création d'une « chaîne alimentaire économique » dans laquelle les résidus et les déchets d'un opérateur alimentent l'activité d'un second. Par exemple en réutilisant la vapeur d'eau ou la chaleur émise par une unité industrielle pour générer du froid dans une autre unité.

Ces symbioses, développées depuis les années 50, constituent de formidables leviers économiques et écologiques. Elles permettent de réduire la consommation de ressources, la production de déchets et les émissions de CO₂, en allongeant la durée d'utilisation des matières grâce à la circulation et l'interdépendance entre les membres. Elles soutiennent également la compétitivité des entreprises en favorisant des procédés de production éco-efficient et en encourageant l'innovation pour lever les freins économiques et techniques à la coopération. La création d'une symbiose contribue enfin à l'attractivité du territoire dans lequel elle s'insère, car elle propose des services mutualisés aux entreprises et jouit d'une image positive.

Créer une symbiose n'est pas chose aisée. Il s'agit d'une démarche progressive qui nécessite l'implication forte des acteurs économiques et des pouvoirs publics, car elle requiert une culture de la coopération, un projet partagé, et induit de larges transformations des modes d'organisation des entreprises. C'est pourquoi l'organisation d'une symbiose doit s'opérer sur un territoire clairement délimité : une zone d'activité, une commune, une microrégion volontaire. Le PRAEC prévoit ainsi de développer une première expérimentation avec le TCO qui, dans le cadre du contrat de transition écologique, s'est donné pour objectif de mobiliser les parties prenantes du territoire pour faire émerger et déployer des symbioses sur son territoire. Cette expérimentation pourra être conduite en partenariat avec le Centre de Transfert de Technologie en Ecologie Industrielle (CTTEI) du Québec qui dispose d'une large expérience dans la conception et l'animation d'éco-parcs industriels. L'objectif est de déployer et d'expérimenter une méthode répliquable, en plusieurs étapes :

- la réalisation du diagnostic territorial (identifier les parties prenantes, les filières existantes et les enjeux),
- la mobilisation et la sélection des participants,
- la collecte de données sur les flux d'énergie et de matière des organisations participantes pour établir un diagnostic de métabolisme de la zone et les bilans énergie /matière,

- l'identification des opportunités de collaboration entre participants, l'évaluation et la priorisation des collaborations les plus porteuses,
- l'accompagnement à la création des collaborations, en levant les freins identifiés.

Cette première expérimentation conduite en 2019 permettra aux acteurs publics et privés intéressés de découvrir les principes et de se former aux outils des symbioses industrielles. Le suivi et l'évaluation de la démarche permettront d'affiner la méthode et d'essaimer dans un deuxième temps vers d'autres territoires.

IV. Mieux consommer

Si en 70 ans de départementalisation, La Réunion s'est engagée pleinement sur la voie de la consommation de masse, ce mode d'organisation de l'économie et de la société est aujourd'hui largement remis en cause par l'impasse climatique et écologique qu'il suscite et par les aspirations renouvelées des consommateurs, qui entendent désormais affirmer leurs valeurs dans leurs décisions d'achat et tenter de conjuguer les enjeux économiques, sociaux, sanitaires et environnementaux. De nouvelles pratiques de consommation et de non-consommation soutiennent les mutations de l'économie et encouragent les entreprises à transformer leurs modèles économiques et leurs méthodes de production.

Le levier de la commission s'avère particulièrement puissant dans une île, où la consommation des ménages et des administrations représente plus de 103% du produit intérieur brut. Loin d'être passifs, les acheteurs privés comme publics, détermineront par leurs choix la trajectoire du territoire.

Aussi, l'axe 4 du PRAEC vise l'accélération de la transformation des habitudes et des comportements, à travers la sensibilisation des ménages aux enjeux que soulèvent la consommation, la facilitation de l'achat privé responsable, la mobilisation de la commande publique au service de l'économie circulaire et la structuration d'outils d'autoproduction, de réparation et de réutilisation pour allonger la durée de vie des produits et sortir du schéma linéaire de consommation qui prévaut aujourd'hui.

A. Sensibiliser les ménages et les citoyens au mieux consommer (FA. 15)

Le PRAEC a pour ambition de transformer chaque personne en acteur de la transition en favorisant la prise de conscience des impacts dissimulés du consumérisme et en encourageant le développement d'alternatives fondées sur l'autoproduction, l'adoption de comportements économes et la consommation responsable.

Le PRAEC pourra s'appuyer sur le réseau associatif pour porter des initiatives au niveau local. Par ailleurs, l'ADEME doit informer l'ensemble des ménages réunionnais sur les filières REP qui sont des leviers centraux de l'économie circulaire en lien avec la consommation du citoyen.

1) Révéler et diffuser les coûts cachés de la consommation

L'industrialisation et la mondialisation induisent une séparation entre les lieux de production et de consommation qui engendrent une perte de conscience de la réalité physique de la production et de l'impact des décisions. Pour favoriser l'adoption d'une consommation responsable, il apparaît donc primordial de lever ce voile et d'exposer les conditions de production des biens de consommation courante et les modes d'évacuation des déchets générés. Chacun doit en effet être en mesure de prendre ses décisions en pleine conscience des impacts, des bénéfices et des coûts économiques, sociaux et écologiques.

A cette fin, des campagnes de conscientisation seront conduites principalement sur les réseaux sociaux. Celles-ci relayeront des démarches existantes sur l'impact de la consommation d'eau en bouteille (ex. « ban the bottle ») ou sur la pollution des océans par les plastiques. Dans une logique d'auto-amélioration et d'expérience ludique, des outils et des jeux d'auto-évaluation de l'empreinte écologique de la consommation seront également mis à disposition du public.

2) Promouvoir la frugalité et les pratiques d'autoproduction, de réparation et de réutilisation

Le meilleur achat est celui qu'on ne fait pas. Face à l'urgence consumériste, de multiples alternatives privilégient la frugalité, la modération et la lenteur, à l'image des « défis zéro achat », des mouvements « slow food » et « slow life », du minimalisme. Pour encourager la réduction de la consommation de ressources au quotidien, des campagnes d'information sur les gestes éco-citoyens seront organisées régulièrement. Les dispositifs de diagnostic et d'accompagnement à la maîtrise de la consommation d'eau ou d'énergie (tel que le programme SLIME de l'ADEME) seront également intensifiés. Pour faciliter l'identification et la projection, il est également proposé de créer une maison témoin « zéro déchet », ouverte au grand public, qui fera la démonstration des meilleures gestes en matière de consommation d'eau, d'énergie et de ressources.

La réponse aux besoins ne passe pas forcément par la consommation et l'acquisition d'un objet neuf. Elle peut également passer par l'auto-production, à l'image des pratiques DIY (Do it yourself) et des jardins partagés (en particulier les "Incroyables Comestibles", plantations comestibles implantées sur l'espace public ouvert à tous) ; par le ré-emploi, qui permet la remise en circulation d'un produit à travers le don ou la revente ; par la réparation, par soi-même ou un spécialiste ; et par la réutilisation, le détournement de l'usage initial d'un objet.

Afin de promouvoir ces initiatives favorables à la transition écologique, une curation de contenus (vidéos, blogs, émissions radio) adaptés aux habitudes locales sera réalisée et leur diffusion assurée par une campagne de promotion ciblée. Les animations dédiées à la non

consommation et à la promotion du DIY (ateliers, séminaires, foires) seront également soutenues, tout comme les espaces de production autonomes et collectifs, selon les modalités décrites dans la fiche action « faciliter les pratiques d'autoproduction, de réemploi, de réparation et de réutilisation ».

3) Promouvoir l'achat éco-responsable

Lorsque l'achat ne peut pas être évité, une consommation éco-responsable doit être visée. Si la structuration d'une offre des produits éco-responsables est indispensable (cf. fiche action 11 « transformer les méthodes de production des entreprises), informer les consommateurs des vertus de ces produits est une nécessité pour permettre l'adoption de solutions alternatives semblant parfois plus coûteuses économiquement mais écologiquement et économiquement avantageuses à long terme.

Des *guides d'achats responsables* seront produits et diffusés, et des *actions de sensibilisation* sur les modes d'achat alternatifs (à l'exemple de la vente en vrac) et sur l'importance de la durabilité, la réparabilité et la sobriété matérielle et énergétique des produits et services seront menées auprès de différents publics dont les scolaires. Ces outils viseront à faire connaître les bénéfices économiques, écologiques et sanitaires de ces produits.

Enfin, dans une logique de justice sociale, il est proposé d'intégrer dans la liste des produits composant le « bouclier qualité-prix », des biens éco-conçus à prix réduits.

B. Structurer l'offre pour faciliter l'achat éco-responsable (FA.16)

Si la conscientisation des citoyens constitue un prérequis à l'adoption de nouveaux comportements de consommation, elle n'est pas suffisante. La réussite du PRAEC suppose également une adaptation de l'offre commerciale aux attentes et aux enjeux, à travers le développement de circuits courts, l'amélioration du référencement et de la visibilité des produits locaux et des produits éco-conçus dans le commerce et la réduction des emballages dans le commerce et la distribution.

1) Développer les circuits courts et les modes d'achats alternatifs

Les circuits courts sont des modes de commercialisation qui visent à supprimer ou à restreindre les intermédiaires entre producteurs et consommateurs, à travers des dispositifs tels que les AMAP, les ventes sur exploitation, la vente directe sur internet ou encore les marchés de producteurs. A leurs côtés, des modes d'achat alternatifs, tels que les achats groupés par des coopératives privées, connaissent un large développement. Toutes ses approches ont en commun le souhait de mieux répondre aux attentes des consommateurs en termes d'ancrage territorial, de traçabilité, de réduction de l'empreinte écologique et aux besoins des producteurs, notamment une redistribution plus juste de la valeur ajoutée. Elles contribuent également à la réduction des ressources consommées pour les transports et à orienter la production vers des pratiques à moindre impact puisque consommateurs et producteurs entretiennent un lien visible et récurrent.

Dans le secteur de l'alimentation, une démarche de labellisation est promue par le Comité Régional pour l'ALIMENTATION (CRALIM), piloté par la DAAF de La Réunion. La réduction des emballages dans le commerce et la distribution est aujourd'hui largement encadrée par la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (LOI n° 2020-105 du 10 février 2020 (AGEC)).

Pour populariser et rendre plus accessibles ces outils, une *cartographie interactive* sera lancée et accompagnée d'une *campagne de promotion* auprès des consommateurs.

2) Améliorer le référencement et la visibilité des produits locaux et des produits éco-conçus dans le commerce

De par la proximité des lieux de consommation, les produits locaux offrent des avantages écologiques certains : approvisionnement local, emballage limité, adaptation aux conditions locales, etc. Mais la faiblesse ou l'irrégularité des productions conduit parfois à une exclusion des circuits traditionnels de la distribution. Pour renforcer leur accessibilité auprès des consommateurs, il apparaît donc important d'accompagner les producteurs et les fabricants dans leurs démarches de certification vers des éco-labels internationaux qui leur permettront de se différencier vis-à-vis de la concurrence standardisée. En partenariat avec les distributeurs, une charte de promotion des produits locaux sera également signée.

A l'image des produits locaux, le renforcement de la visibilité des produits éco-conçus (réparables, recyclables, faibles en emballage, sobres en énergie et en matière, équitables, ne contenant pas de produits toxiques pour la santé et l'environnement, ...) constitue un enjeu majeur pour permettre aux consommateurs d'opérer leurs choix en connaissance de cause. Il est ainsi proposé d'expérimenter avec les distributeurs un éco-étiquetage, mentionnant par exemple la durée de vie de produits ou un indice de réparabilité.

3) Accompagner la réduction des emballages dans le commerce et la distribution

Les emballages occupent une place conséquente dans les déchets ménagers. Composés en grande partie de plastique, leur recyclage requiert un déploiement d'énergie et de technologies avancées. C'est pourquoi il est primordial de réduire leur production et d'optimiser la collecte et le tri, en agissant en amont sur le point de vente, comme le prévoit la responsabilité élargie du producteur sur les emballages ménagers.

Dans cette optique, une démarche concertée avec les acteurs de la distribution et du commerce sera engagée afin d'encourager le développement de la commercialisation en vrac et la mise à disposition pour les consommateurs, d'espaces de déballages dans les grandes surfaces conformément à la loi Grenelle 2 de juillet 2010 dont l'extension aux petits commerces est prévue.

C. Transformer les administrations et circulariser la commande publique (FA.17)

Les administrations et les collectivités locales jouent un rôle moteur dans l'économie réunionnaise, notamment à travers leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement qui représentaient en 2016 près de 7 milliards d'euros, soit 38% du PIB. En 2020, les dépenses d'équipement brut des collectivités locales représentaient 744 millions d'euros. Par leurs choix, les administrations et les collectivités peuvent donc accélérer ou retarder la bifurcation de La Réunion vers l'économie circulaire. Il convient dès lors d'accompagner ces acteurs dans la réduction de leur consommation de ressources, l'élaboration de politiques d'achat performantes et dans la mise en œuvre des marchés publics au service de l'économie circulaire.

A La Réunion, le Haut Conseil à la Commande Publique (HCCP) qui regroupe l'Etat, les donneurs d'ordres publics et les institutions professionnelles, apparaît comme l'instance idéale pour initier et développer ces actions, notamment par ses travaux sur l'intégration de critères environnementaux dans la Commande Publique.

1) Accompagner les administrations pour réduire la consommation de ressources

Le premier objectif poursuivi est de découpler l'offre de services publics et la consommation de ressources. Autrement dit, créer des administrations sobres, économes et engagées dans la transition écologique.

Pour sensibiliser les personnels, des actions de promotion et de formation aux enjeux de la transition écologique et de l'économie circulaire seront organisées avec le CNFPT et les associations de collectivité. Au-delà de la prise de conscience, des actions doivent permettre aux agents d'identifier leurs marges de manœuvres et les actions concrètes qu'ils peuvent mettre en œuvre au quotidien pour contribuer à la transition, dans l'exercice de leur fonction comme sur le lieu de travail. Ce, à travers la mise en lumière d'exemples, de bonnes pratiques et la diffusion de guides métiers, décrits dans la fiche-action « développer les compétences des acteurs économiques ».

Pour optimiser la consommation des administrations et des collectivités, la Région Réunion, en partenariat avec l'ADEME, contribuera au financement d'audits énergie-matière permettant d'évaluer précisément les flux induits par l'activité et les pistes d'amélioration pour réduire la consommation globale d'eau, d'énergie et de matières, garantir leur soutenabilité et minimiser l'impact écologique de leur production.

Dans cette même logique de réduction, la dématérialisation des procédures administratives sera encouragée.

2) Promouvoir la commande publique verte

En imposant des critères d'achat précis, la commande publique peut transformer les caractéristiques des biens et des services produits par les entreprises et stimuler l'innovation. Elle contribue également indirectement à l'évolution de l'économie en facilitant l'émergence d'une masse critique de demande, incitant les producteurs à y répondre. Pour activer pleinement ce levier, il importe de renforcer la sensibilisation et l'accompagnement des administrations et des collectivités sur les principes et les modalités de la « commande publique verte ».

Pour accélérer la prise de conscience des producteurs et des distributeurs, le premier enjeu est d'encourager tous les responsables de collectivités et d'administration à intégrer la commande publique verte dans leurs documents stratégiques, plans d'actions et politiques d'achat. Cet objectif sera réalisé à travers l'édition et la ratification d'une charte régionale.

Pour matérialiser cette ambition, il importe également de lever les freins que soulève la redéfinition des politiques d'achats. Ce, en assurant la diffusion et l'adaptation de guides méthodologiques développés notamment par la Commission Européenne (à l'exemple du *Green Public Procurement Training Toolkit*) ; et si nécessaire la production d'un guide d'achat local. En parallèle, des sessions de formation seront organisées avec le CNFPT pour permettre aux acheteurs publics de disposer d'une méthode globale et d'outils concrets pour transformer leurs procédures d'achat. La systématisation d'une commande publique verte passe en premier lieu par la création de réflexes : questionner la nécessité de l'achat, privilégier l'accès à un service à l'acquisition d'un bien, penser à l'impact écologique à long terme de l'achat, etc.

3) **Renforcer l'éco-conditionnalité de la commande publique locale**

Si la sensibilisation à une commande publique motrice de la transition est essentielle, l'impact de l'action sera in fine déterminé par le volume d'achats effectivement soumis à cette logique, par l'effectivité des critères employés et par la capacité des acteurs économiques à y répondre.

Le premier enjeu est d'assister les administrations et les collectivités qui en éprouvent le besoin, par la mobilisation d'une cellule mutualisée à l'échelle régionale, pour concevoir et déployer une stratégie de commande publique verte. En lien avec les équipes concernées, cette cellule établira un bilan des achats de biens et de prestations et appuiera la collectivité mobilisée dans la définition des objectifs visés, l'identification des services et des achats concernés, et l'élaboration d'un guide de procédure interne, ainsi que des documents de marché.

Le deuxième enjeu réside dans l'intégration effective des critères environnementaux et de durabilité dans le processus d'achat public. Afin de préciser les caractéristiques des produits et des services attendus, la cellule précitée travaillera avec les administrations et les collectivités de l'île pour populariser les critères établis par l'initiative européenne « Green Public Procurement » pour 21 groupes d'achat (construction de bâtiment et travaux publics, restauration collective, nettoyage, informatique, etc.). Ces critères seront mis à disposition des acheteurs publics et promus auprès des entreprises afin d'orienter leurs offres. Ils viendront ainsi conforter et approfondir la démarche d'ancrage territorial portée par la Stratégie du Bon Achat (Association SBA).

Pour faciliter l'accès des producteurs à la commande publique, ceux-ci seront accompagnés dans les démarches de labellisation qui permettent d'attester du respect des critères définis. Les produits et prestations qui répondent aux critères seront également référencés dans une base territoriale mutualisée.

A titre d'exemple la Région Réunion a entrepris une démarche de Stratégie d'Achat Responsable, visant à clausurer un minimum 5% des marchés de la collectivité avec des critères sociétaux et environnementaux.

D. Réduire les pertes alimentaires (FA. 18)

L'enjeu du gaspillage est un levier fort de la transition écologique, pour lequel la réglementation française n'a cessé d'évoluer. Publiée après le Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire de 2013, la loi « Garot », du 11 février 2016, relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, est encore renforcée par la Loi « EGALIM » du 2 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous.

La France a pour objectif de diviser par deux le gaspillage alimentaire d'ici 2025⁸. Selon l'ADEME, le gaspillage alimentaire représente 30 kg par habitant et par an, dont 7 kg d'aliments encore emballés et consommables. Des milliers de tonnes de nourriture sont enfouies plutôt que distribuées aux œuvres caritatives et autres organismes de donation.

Les actions à mener à La Réunion apparaissent aussi diverses que complémentaires : en plus d'une communication affermie et ciblée, elles allient la formation des cuisiniers à l'élaboration de menus sains et « anti-gaspi », au développement des marchés alternatifs des invendus, en passant par la généralisation des doggy-bags (ou gourmet-bags).

⁸ Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire, 2013

1) Communiquer et sensibiliser sur le gaspillage alimentaire

La lutte contre le gaspillage alimentaire passe d'abord par la mise en place d'un vaste programme de sensibilisation et de communication. S'adressant à l'ensemble des acteurs économiques du territoire, le message doit cependant être ciblé et adapté par public :

- Les « gros » producteurs professionnels (GMS, commerces alimentaires, hôtels et restaurants, artisans des métiers de bouche) ;
- Les producteurs publics : restauration scolaire, universitaire, hospitalière ou pénitentiaire... ;
- Le grand public : les citoyens consommateurs, résidents, touristes ;

Ce programme de communication doit notamment informer sur les quantités de déchets et les coûts générés par le gaspillage alimentaire : invendus de GMS, restes de repas dans la restauration, produits périmés non consommés par les ménages... Il doit également promouvoir les alternatives possibles permettant de limiter le gaspillage, à tous les stades de la chaîne alimentaire, de la production à la consommation.

Visant plus largement l'alimentation durable, il pourra également valoriser les produits locaux (circuit-court) et prioriser les produits alimentaires de qualité (labélisé bio, etc.) et de saison... Exemple : animation du réseau REGAL (Réseau pour éviter le gaspillage alimentaire).

Des formations pourront également être proposées pour mener à bien cette mission, tels que des ateliers, ouverts aux professionnels ou au grand public : préparation de repas à partir de fruits et légumes invendus, conception de menus zéro déchet et zéro gaspillage à l'attention du personnel de cuisines...

La lutte contre les pertes alimentaires passe par une meilleure connaissance et une évaluation des déchets générés. Il est proposé d'accompagner les professionnels de la restauration collective, par la diffusion d'outils de diagnostic et de quantification de leurs déchets de cuisine et de restauration.

L'engagement des acteurs professionnels et publics devra être consigné dans une Charte d'engagement. Le document, à bâtir de manière consensuelle avec l'ensemble des parties, devra identifier et lister les actions à entreprendre pour limiter le gaspillage alimentaire et promouvoir une alimentation durable.

2) Développer un marché alimentaire alternatif des invendus

Les commerces alimentaires, les GMS, les services de restauration sont confrontés au problème des invendus : fruits, légumes et denrées abimés, dates limites de péremption, repas non terminés... Certains produits sont pourtant encore consommables et peuvent être utilisés pour la cuisson de nouveaux repas ou la réalisation de produits transformés.

Afin de réutiliser ces invendus, il est nécessaire de développer et soutenir le marché des invendus et le déstockage des denrées alimentaires. Notamment en facilitant la mise en réseau des détenteurs d'invendus, les associations et les grandes et moyennes surfaces, en créant des partenariats, en négociant des conventions et en soutenant les initiatives du territoire.

Souvent en manque de produits par rapport à la demande de population en difficultés les associations caritatives, sont à la recherche de denrées gratuites. Les initiatives doivent être accompagnées pour développer le don des surplus alimentaires des restaurations collectives à des associations caritatives.

Le PRAEC pourra s'appuyer sur les études réalisées en 2022 par la Croix-Rouge qui recensent l'ensemble des acteurs et des modalités de dons alimentaires notamment des invendus alimentaires des GMS.

Cette démarche pourra encourager l'utilisation d'outils numériques adaptés à la lutte contre le gaspillage alimentaire. A titre d'exemple des applications existent tels que *Optimiam*, *Shopwise*, *Mes Goûts*, *Too Good To Go* pour la revente d'invendus en fin de période, l'association DLC, le projet local « *Share Cycle* », la startup *All Over App* ou encore proposer aux consommateurs de créer leurs propres produits et de suivre l'exemple de la marque « *C'est qui le patron ?* ».

Les marchandises abîmées, dans les GMS ou sur les marchés, finissent le plus souvent en déchets. Elles peuvent pourtant être utilisées et transformées par les professionnels agro-alimentaires (confitures, bouillons, sauces...). Des actions de promotion pour la transformation des invendus (légumes abîmés, etc.) seront proposées auprès des professionnels locaux de l'agro-alimentaire.

De même, il est nécessaire de mettre en place un programme d'intégration des produits non calibrés en grandes et moyennes surfaces. L'aspect extérieur de fruits et légumes ne préjuge pas toujours de leur qualité. Si le consommateur préfère généralement des denrées calibrées, il peut être intéressant de proposer à moindre coût, des produits non calibrés, ne respectant pas les standards esthétiques, mais présentant toutes les conditions d'acceptation nutritionnelles et gustatives.

Encore trop peu répandue et souvent marginalisée par une image peu valorisante, la proposition de *doggy-bags* (gourmets-bag) en fin de repas doit être systématique dans les services de restauration pour réduire les déchets alimentaires. Ce service peut être réalisé en fournissant des contenants de type barquettes recyclables ou par la consigne de récipients réutilisables.

E. Développer les pratiques d'autoproduction, de réutilisation, de réparation et de réemploi – « 3R » (FA.19)

Pour répondre aux objectifs du PRAEC de transformer chaque consommateur en acteur de la transition et en particulier celui de revoir les modes de consommation, il est essentiel de multiplier les dispositifs de proximité qui facilitent les pratiques d'autoproduction, de réemploi, de réparation et de réutilisation. Ces dispositifs doivent permettre aux usagers de « faire par eux-mêmes » en offrant l'accès à des espaces dédiés et aux bons outils, ou de « faire faire » en facilitant l'accès à des services ad hoc.

Cette approche présente un double avantage : elle soutient le développement de liens, d'un esprit de partage et de solidarité autour d'outils collaboratifs sources de créativité et d'innovation, mais également l'essor de nouveaux gisements de valeur et d'emplois autour des activités de réemploi, de réparation et de réutilisation.

Dans le référencement de ces projets, il est important de distinguer les projets pouvant impulser une nouvelle forme d'économie mais également ceux qui relèvent de la solidarité. En effet, les projets faisant la promotion de l'économie circulaire à travers le réemploi de biens peuvent être également à vocation sociale sans dimension commerciale sous la forme de dons ou de mises à disposition gratuite.

1) Renforcer l'émergence, la visibilité et la résilience des initiatives facilitatrices

De multiples initiatives soutiennent le développement de l'autoproduction, du réemploi, de la réparation, de la réutilisation :

- l'organisation d'événements notamment entre particuliers (brocante, bourse aux plantes, ...)
- l'animation de réseaux de compétences (*réparali kafé*,...)
- l'offre d'espaces disposant d'équipements spécifiques (gérés collectivement ou mis à disposition sous la forme de lieu-service : fablab, jardin partagé, ...)
- des structures de ventes de services (de réparation) ou de biens (d'occasions ou réparés) à finalité marchande ou sociale : « supermarchés » d'objets réparés ou recyclés, friperies, ressourceries, ...

Afin de mettre en valeur ces initiatives et de renforcer la visibilité de leurs services auprès d'usagers potentiels, des annuaires et des guides de la réparation et du réemploi seront élaborés et mis à disposition des consommateurs en ligne sur la plateforme régionale. Un plan d'actions annuel comportant l'organisation d'animation de type foires, ateliers de démonstration, journées portes ouvertes, et la promotion de ces événements auprès du grand public sera élaborée en concertation avec les acteurs.

Afin d'apporter un appui aux initiatives existantes et de soutenir des projets d'événements, de réseaux, de lieux ou de structures, le dispositif d'ingénierie de projet décrit dans la fiche-action « favoriser l'émergence et le développement d'initiatives » sera mis en œuvre. Cet accompagnement vise en particulier à consolider les modèles économiques, à identifier et mobiliser les sources de financements disponibles et à faciliter l'accès au foncier économique.

2) Améliorer l'approvisionnement en matière en faveur du réemploi, de la réparation et de la réutilisation

L'un des principaux freins au réemploi, à la réparation et à la réutilisation réside dans l'accès aux gisements de matière pouvant entrer dans ces circuits. Afin de répondre à cette problématique, une démarche de design de services pour la conception d'un système de collecte et de mise à disposition des matériaux ou de pièces détachées sera conduite avec les usagers, les consommateurs et les animateurs de réseaux et de structures.

Selon les habitudes des usagers et les dynamiques locales propres à chaque écosystème, différents types de systèmes pourront voir le jour : des plateformes de collecte et de ressourceries en réseau, des "boîtes à dons" (espaces publics en libre accès destinés à l'échange et au partage), des caissons "seconde vie" dans les déchèteries (espaces de détournement d'objets en vue d'un réemploi),

Enfin, nous devons considérer avec attention le retour de la consigne solidaire des bouteilles et la généralisation à l'ensemble des emballages en verre (bocaux et bouteilles). Afin d'appuyer cette démarche, le développement d'outils incitatifs et ludiques à la consigne sont à envisager sur l'ensemble du territoire, à l'exemple de Lemon Tri.

I. Sublimer nos déchets

La problématique de la gestion des déchets est une préoccupation majeure dans le monde et encore plus dans un territoire insulaire où les frontières ne peuvent s'étendre.

La compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés est assurée par 5 EPCI : CINOR, TCO, CIREST, CASUD et CIVIS. Les opérations de traitement ont été transférées à 2 syndicats mixtes intercommunaux :

- ILEVA regroupe le TCO, la CIVIS et la CASUD,
- SYDNE (Syndicat intercommunal de traitement des déchets du Nord et de l'Est), qui réunit la CINOR et la CIREST.

La croissance démographique, l'urbanisation, l'évolution des modes de consommation et le développement du tourisme ont entraîné une augmentation régulière de la production de déchets ménagers, jusqu'à 535 000 T et 634 kg/hab. en 2011. Les campagnes de prévention et de sensibilisation ont par la suite permis une évolution plus maîtrisée avec un tonnage contenu à 555 000 T et 644 kg/hab. en 2020. Leur composition inclut par ailleurs une part croissante de déchets recyclables, aujourd'hui en majorité exportés.

Si la taille modeste du territoire ne semblait pas permettre de rentabiliser les investissements de valorisation de certaines catégories de déchets localement, l'amélioration des modalités de collecte, l'évolution des techniques de tri et des technologies de recyclage peuvent renverser la situation.

Le tri à la source et la collecte sont la clé de voute d'une bonne gestion des déchets. Un tri optimisé et performant améliore la qualité et l'homogénéité des flux orientés en filières de recyclage. Plus les flux triés seront propres et homogènes plus il sera facile de développer des filières de recyclage locales performantes et de qualité.

Les filières de recyclage de déchets sont des vecteurs de création d'emplois, qui peuvent contribuer à la croissance économique de l'île. Elles contribuent ainsi à l'émergence d'une « économie circulaire », où les déchets peuvent redevenir des ressources le plus près possible des utilisateurs. Enfin, elles ont également un impact positif sur la gestion des déchets, sur l'environnement urbain et les risques sanitaires induits par une mauvaise gestion des déchets.

A. Améliorer et structurer la gestion de proximité (FA.20)

La saturation des installations de stockage des déchets non dangereux, nous amène à revoir nos modes de fonctionnement dans un objectif de détourner un maximum de flux de l'enfouissement. Le tri à la source s'impose inévitablement pour atteindre les objectifs nationaux et locaux visés. Obligation réglementaire depuis 2012, le tri à la source devient ici une opportunité de minimiser le coût de collecte et de maximiser le recyclage. Il s'adresse à tous et les actions de chacun sont déterminantes dans l'évolution des flux. Seule une participation individuelle et collective engagée aboutira à la réduction des déchets. La mise en place d'un tri à la source est un moyen d'impliquer et de responsabiliser l'ensemble des citoyens dans leur propre gestion des déchets.

Afin de respecter les seuils réglementaires de valorisation et de stockage des déchets, les objectifs fixés par le PRPGD à l'horizon 2034 sont d'optimiser le tri à 90% des déchets valorisables collectés qui seront triés et recyclés, soit 10% de refus de tri. Pour atteindre cette ambition, un aménagement drastique des foyers et des entreprises devra être réalisé. Cette fiche présente donc les actions permettant d'améliorer le tri à la source des particuliers et le perfectionnement des méthodes de tri à plus grandes échelles. Ces actions visent à orienter des gisements propres, homogènes et valorisables de qualité dans les filières de valorisation et de recyclage.

1) Coordonner et animer un programme régional de prévention et de consignes de tri des déchets

Compétente en matière de planification de déchets, la Région coordonnera et animera un programme régional de prévention via l'ensemble des acteurs du territoire. Cette action forte de sensibilisation et de communication de masse, s'inscrit dans un large cadre traitant des différentes thématiques de l'économie circulaire. Les futures campagnes de communication sur le geste de tri des citoyens et des entreprises devront être coordonnées entre les principaux acteurs de La Réunion (Conseil Régional, ADEME, DEAL).

Un chargé de mission régional animera le programme, en réseau avec les EPCI, pour la prévention des déchets et pour l'économie circulaire en général. Chaque EPCI compétent doit élaborer un programme local de prévention des DMA (PLPDMA) et s'engager sur un contrat d'objectifs des déchets et de l'économie circulaire (CODEC), ou un Contrat d'objectif Déchets Outre-Mer (CODOM), en lien avec les objectifs ambitieux de réduction des déchets du PRPGD.

Aujourd'hui chaque territoire dispose de ses propres modalités de tri, il convient en premier lieu d'harmoniser, puis de clarifier et de simplifier les gestes de tri du citoyen et des entreprises sur l'ensemble du territoire. Seront proposés aux citoyens, des guides descriptifs des consignes de tri selon les flux et les types de collecte : porte-à-porte, déchetterie, bornes d'apport volontaire et filières REP.

La réduction des déchets est essentielle à la prise de conscience (cf. campagne ADEME, « réduisons vite nos déchets ça déborde »). La campagne exposera des messages pédagogiques en vue d'éclairer la population sur les gestes de tri à pratiquer, la nécessité de valoriser les déchets, les impacts sanitaires et environnementaux. Une information poussée expliquant le chemin parcouru par les déchets doit être mise en avant afin d'éduquer l'utilisateur aux gestes de tri.

Afin de mieux visualiser ce parcours, il sera judicieux de développer une pédagogie autour des centres de tri et de traitement de l'île en proposant une ouverture à tous publics pour des visites guidées d'information et de sensibilisation, et valorisant par l'image les gestes de tri diffusés.

2) Améliorer, faciliter et optimiser les pratiques de tri des matériaux recyclables

Outre la communication sur les consignes de tri, l'harmonisation des couleurs de bacs selon les types de déchets à collecter sera nécessaire à moyen terme : ordures ménagères, recyclables secs, verres, biodéchets, déchets professionnels...

A l'intérieur même des bâtiments d'habitation, l'aménagement et l'équipement de base des foyers doit être reconsidéré, en proposant des systèmes intégrés de gestion des déchets dans l'ensemble des projets d'aménagement, de construction et de rénovation : poubelles de tri en cuisine, broyeurs, locaux à poubelles dimensionnés et accessibles, disponibilité et accès à des contenants adaptés et ergonomiques...

En habitat collectif, la gestion des déchets en interne pourra être repensée par la désignation d'un responsable des déchets : personne formée aux gestes de tri pouvant sensibiliser l'ensemble des résidents d'un immeuble.

Par ailleurs, les collectivités doivent montrer l'exemple et faciliter l'accès aux matériels et équipements permettant d'atteindre les objectifs dans leurs communes et quartiers. A l'image de ce qui est exigé des particuliers, il est indispensable d'imposer et de généraliser le tri à la source des recyclables secs dans un contexte extérieur, en développant l'équipement en contenants et bacs permettant le tri à la source hors habitat :

- dans les commerces, la restauration rapide et ambulante (cafés, bars, camions bars...)
- dans les bâtiments et sites d'accueil touristiques (gîtes, places...)

De façon généralisée, les communes et leurs groupements s'engageront dans un mode de fonctionnement "zéro déchet" dans les centres ville et ponctuellement pendant les événements (culturels, sportifs, culturels...) sur l'ensemble du territoire administré par le biais d'ambassadeurs du tri et en mettant à disposition des bacs de tri, des verres consignés, etc.

Une démarche de design pourra être engagée afin de proposer des bacs ludiques pour faciliter l'acceptation et la compréhension des consignes de tri.

Enfin, les EPCI qui auront choisi de sous-traiter leurs actions de prévention et de réduction devront évaluer l'impact des opérations (notamment en matière de réduction de déchets) et financer les prestataires en fonction des résultats obtenus (tonnages évités) dans les marchés.

3) Favoriser, promouvoir et soutenir la gestion de proximité des biodéchets et déchets verts

La gestion de proximité des biodéchets est une stratégie éprouvée à l'échelle du territoire qui mérite d'être développée et étendue à l'ensemble des acteurs. Les catégories des **biodéchets** fait l'objet d'une réglementation nationale de gestion de proximité obligatoire en 2023. Il devient incontournable de proposer et de faciliter cette gestion de proximité dans un objectif de réduction des coûts liés à la collecte et au transport.

Dans ce contexte, il est intéressant de développer les alternatives de tri et de traitements des biodéchets au niveau des habitations. L'ensemble de ces solutions à petites échelles facilitent et favorisent le retour au sol des biodéchets après traitement. Ces mêmes initiatives sont à développer à l'échelle des entreprises.

Exemple : biocomposteurs individuels ou collectifs, lombri-compostage en appartement, micro-stations de méthanisation ou encore déshydrateurs pour les déchets de cuisine...

En ce qui concerne les déchets verts, abondants du fait de notre climat tropical, la promotion des différentes pratiques de proximité doit être renforcée : compostage, broyage et valorisation individuelle et collective (zones résidentielles et zones d'activités). Aujourd'hui, seulement 30% de l'habitat réunionnais est couvert en équipement individuel de compostage. L'objectif d'ici 2030 est par conséquent d'étendre la couverture en biocomposteurs à 90%.

Enfin, en milieu professionnel, il sera nécessaire d'accompagner et de financer des solutions de traitement de biodéchets dans la restauration collective, traditionnelle ou rapide, les industries agro-alimentaires, les entreprises, à l'échelle des quartiers et des habitations : composteur classique, composteur type Bokashi, lombri-compostage, micro-méthaniseur, poulaillers, etc. Dans le même temps, il convient de former l'ensemble du personnel de cuisine aux gestes de tri spécifiquement liés à leur fonction.

B. Adapter et optimiser la collecte de déchets (FA.21)

Interface directe avec les usagers, transport vers les centres de tris ou de traitement, poste de coût important et croissant, la collecte constitue la pierre angulaire de la gestion des déchets. La réussite du dispositif implique de construire des modèles performants. Une collecte optimisée en amont permettra notamment d'anticiper l'adaptation des consignes de tri et l'extension des centres de réception, ainsi que d'atteindre les objectifs de collecte européens, nationaux et locaux.

Cette fiche présente les actions stratégiques à mener pour atteindre les taux ambitieux de collecte à l'horizon 2030, à savoir :

-100% de la production de recyclables secs (papiers, cartons, métaux, plastiques, verre, encombrants...);

-70% des biodéchets produits par les gros producteurs (restauration, commerces, industries agro-alimentaires) sans oublier ceux des ménages.

Après le tri à la source rendu obligatoire, l'étape de la collecte devient l'outil primordial pour une chaîne aval de traitement et de valorisation de qualité. Une collecte optimisée par type de flux conditionne le bon développement des filières de recyclage locales en incitant à la mutualisation des gisements. Cette étape permettra d'impulser une réelle évolution des pratiques et des comportements face aux gestes de « jeter », le territoire doit anticiper ces modifications et s'équiper en conséquence.

Le principal frein identifié à la mise en œuvre d'un modèle abouti et performant de collecte se trouve être, son coût de fonctionnement, c'est pourquoi le PRAEC ouvre des voies d'amélioration possible. Il est proposé notamment de développer des bornes enterrées dans les espaces touristiques, les lotissements et les habitats collectifs.

Les travaux à engager sur la question de la collecte en déchetterie et en porte à porte devra faire l'objet d'une harmonisation avec les EPCI de La Réunion. Un plan d'action de lutte contre les dépôts de déchets sauvages devra pouvoir alimenter les travaux du PRPGD et du PRSE 4.

1) Améliorer et optimiser la collecte des déchets en porte-à-porte

Historiquement, l'essentiel du service repose sur la collecte en porte-à-porte et suppose donc un investissement lourd dans un équipement de collecte optimisé. En fonction des exigences fixées, des modalités de tarification choisies, des capacités des centres de tri et de la configuration des

territoires, les acteurs compétents devront investir dans un équipement ~~à la pompe tels que camions~~ à pesées embarquées, bennes bi-compartmentées, bacs de collecte équipés de capteurs, etc. Cette phase d'investissement doit faire l'objet d'une réflexion sur le moyen-long terme en vue des objectifs et des changements attendus.

Un tel changement suscite également une réorganisation des services, l'adaptation de la fréquence, l'optimisation des circuits, la mutualisation des déchets, etc. Dans le cas des fréquences, le bon sens incitera à réduire le nombre de passages pour la collecte des déchets résiduels et augmenter la collecte des recyclables.

La collecte séparative des différents flux de déchets recyclables permet de faciliter le tri à la source, d'éviter les mélanges et de mieux valoriser en aval. Si l'on considère les coûts comme un frein à la promotion et au développement de cette option, il peut être envisagé une collecte mutualisée. A titre d'exemple, la ville de Nantes a instauré le système « Optibag » qui consiste à collecter l'ensemble des flux dans un même bac, dans lequel les matériaux sont conditionnés séparément dans des sacs de couleurs différentes. Compatible avec les modes actuels (OMR et recyclables) et la tarification incitative, le dispositif offre une grande flexibilité de flux.

Enfin, les obligations de l'article L541-21-1 du code de l'environnement imposant le tri à la source des biodéchets incitent à la mise en place d'une collecte séparée des biodéchets sur le territoire auprès des particuliers et des entreprises, notamment les gros producteurs (établissements scolaires, commerces, restaurations et industries agro-alimentaires).

2) Réformer la collecte des encombrants

Le coût de collecte en porte à porte étant le principal poste de dépense des EPCI, il sera opportun de proposer un service de collecte des déchets, facturée à la demande. Ce service exigera la mise en place d'une ligne téléphonique, d'un site et/ou d'une application numérique pour les particuliers et les entreprises pour la prise de rendez-vous.

La collecte des encombrants au grappin détériore la qualité des matériaux et augmente le taux de refus des encombrants. C'est pourquoi, il est essentiel de repenser ce mode opératoire afin de garantir l'intégrité physique des objets, d'éviter leur enfouissement et d'augmenter le gisement d'objets et de matériaux récupérables.

Dans certains secteurs, notamment les hauts du département comme à Salazie, il sera opportun de développer ou de renforcer le déploiement de déchèteries mobiles afin de rapprocher le service de l'utilisateur et d'éviter les dépôts sauvages.

3) Développer et adapter les équipements d'apport et de réception des déchets publics et privés

La Réunion en général, et plus particulièrement certains secteurs sont sous-équipés en termes de déchèteries. Leur nombre doit être augmenté et adapté en fonction de la densité pour atteindre le bon maillage (1 déchetterie pour 10 000 habitants) et offrir un réel service de proximité pour les habitants.

L'harmonisation des règles d'accueil en déchèteries est un point primordial à mettre en cohérence sur l'ensemble du territoire (consignes de tri, d'accueil des professionnels, organisation des bacs et conteneurs, etc.). Cette réorganisation facilitera la compréhension d'usage à la fois pour les particuliers et pour les professionnels.

De manière globale, il s'agit d'anticiper et d'intégrer les besoins en points d'apports volontaires et en équipements de regroupement aux vues des collectes à mettre en place. Un recensement cartographique permettra d'optimiser les ressources déjà en place, de repenser et d'adapter les dispositifs, leurs capacités et leurs localisations afin de répondre au mieux au principe de proximité et d'auto-organisation des collectivités.

Enfin, encore trop peu mobilisés à La Réunion, les professionnels concernés par les filières REP devront s'impliquer davantage, avec une communication continue (sensibilisation et du guide des consignes de tri) et un déploiement massif de points de collecte. De même, les filières non opérationnelles doivent être mise en place rapidement.

Sans attendre d'obligation réglementaire, La Réunion gagnera à élargir davantage le principe de la REP ou de la consigne, à l'ensemble des objets non couverts (matériel bureautique, bibelots, vaisselles et ustensiles de cuisine, etc.).

Par ailleurs, l'ADEME va distribuer à l'ensemble des ménages réunionnais un visuel informatif en début d'année 2023 par voie postale afin de leur apporter une information simple et lisible sur les filières REP qui sont des leviers centraux de l'économie circulaire. Ce visuel invitera également les Réunionnais à utiliser une application et un site internet (www.dechetsrep.com) qui leur permettra de géolocaliser les points de collecte de ces différents déchets.

C. Développer les filières locales de recyclage (FA.22)

Le territoire réunionnais exporte la quasi-totalité des ressources recyclables vers les pays du pourtour de l'Océan Indien dont les conditions et les pratiques de valorisation sont pour certaines douteuses. A ce jour, nous ne maîtrisons pas les impacts liés à l'exportation et au traitement de ces déchets dans ces pays voisins souvent en voie de développement. Dans une approche d'économie circulaire, internaliser ces coûts permettrait de redistribuer la richesse de ces ressources valorisables en local en développant nos propres filières de recyclage.

Nexa a commandé au cabinet SETEC en 2016 une étude sur le potentiel des filières de valorisation des déchets à La Réunion, concluant sur la faisabilité économique et technique du recyclage industriel de certains matériaux : acier, aluminium, certains plastiques, le verre, les papiers, les cartons.

Si le gisement disponible à La Réunion paraît suffisant dans certains cas (papiers/cartons, verre) grâce un meilleur recouvrement, il peut s'avérer insuffisant dans d'autres (plastiques) malgré l'optimisation du tri, pour amortir les installations nécessaires. L'option d'une mutualisation de certaines matières avec d'autres îles voisines de l'Océan Indien est alors envisageable pour des questions d'économie d'échelle et pour atteindre les seuils de rentabilité.

Le PRAEC pourra s'appuyer également sur les études et réflexions de la COI portant sur le diagnostic de potentiel d'économie circulaire entre les pays de l'Océan Indien qui a pu identifier l'ensemble des freins et leviers possibles sur les synergies d'économie circulaire dans l'océan Indien.

1) Développer l'infrastructure autour des filières de recyclage locales

Pour développer les filières locales de valorisation de ces ressources recyclables, la régularité et la quantité de l'approvisionnement des matières issues des centres de tris ou des filières professionnelles constituent un élément clé de stabilité. L'approvisionnement doit également être apprécié en termes de compétitivité, d'empreinte carbone et de consommation d'énergie.

Limités aujourd'hui à 50 000 tonnes, la modernisation et l'augmentation des capacités et des performances des centres de tri (recyclables et encombrants) s'imposent comme un préalable au développement du recyclage localement. Les EPCI compétentes devront conduire un programme visant à réduire les refus de tri (optimisation qualitative et quantitative) pour atteindre les objectifs de recyclage à savoir : 99% de valorisation soit 1% estimé de perte sur la part collectée. Ces objectifs ambitieux sont atteignables par la mise en place de systèmes performants. Plusieurs possibilités sont envisageables, telles que des chaînes de tri automatisées, supplémentaires et complémentaires, spécifiques par type de flux, des systèmes de tri optique permettant une reconnaissance fine et une séparation des matériaux...

Après l'approvisionnement, le montage d'unités de recyclage locale nécessite d'accompagner les projets et les idées innovantes de traitement tant d'un point de vue technologique qu'économique (optimisation des coûts par rapport à l'export). Les enjeux sociaux doivent également être évalués pour la création d'emplois pérennes.

Ce déploiement exige également de promouvoir la valorisation des matières secondaires issues du recyclage dans les filières industrielles agro-alimentaires locales (emballages plastiques ou cartons) et des matériaux de construction (isolation, filtration...). L'acceptation par les industriels locaux de matériaux recyclés dans leur processus de production constitue un signal fort pour la circularité des matières localement.

Toutefois, le plan ne s'oriente pas forcément sur des pratiques classiques de recyclage nécessitant une économie d'échelle particulière pour assurer la durabilité et la rentabilité de la filière mais sur des pratiques alternatives. Exemple de Bourbon plastic, de carton d'O, des palettes de Marguerite, etc.

Ces systèmes seront à étudier en fonction des besoins identifiés, par exemple pour le gisement du verre, est-il plus favorable de produire de la poudre de verre pour une utilisation dans le secteur du BTP et/ou de nouveaux récipients (bouteilles, bocaux, etc.) pour l'alimentation ? Quelle utilisation répond le mieux aux besoins locaux ? L'ensemble de ces concertations sont à étudier avec l'ensemble des acteurs des filières concernées afin de développer les marchés de demain.

2) **Connaître les marchés secondaires**

Afin de répondre aux interrogations de commercialisation des matières recyclables, il est important d'avoir identifié en préalable les marchés existants pour ces matériaux secondaires. Le choix de méthodes de transformation et par conséquent des produits obtenus dépendront des marchés déjà en place et pour lesquels une réelle demande existe.

En accompagnement des activités de recyclage, il apparaît donc essentiel de communiquer sur les marchés des matières premières secondaires, l'offre, la demande, l'évolution des prix et/ou des indices. Les entreprises doivent identifier les exutoires potentiels et leurs coûts de revient sur le marché international...

3) **Expérimenter le recyclage des déchets dangereux**

Certains déchets dangereux sont aujourd'hui soit enfouis, soit exportés pour une valorisation ou un traitement à l'extérieur. Pourtant des transformations existent, de nouveaux usages deviennent

possibles ou peuvent faire l'objet d'expérimentation sur une fraction du gisement. C'est principalement le cas des huiles alimentaires ou minérales et des batteries.

- Régénération des huiles minérales usagées : régénération,
- Décantation des huiles alimentaires usagées : savon, huiles de décoffrage...
- Reconversion des batteries de voiture : stockage énergétique en habitat...

D. Renforcer la gestion et le traitement des déchets du BTP (FA.23)

Le secteur du BTP constitue le premier émetteur de déchets avec un gisement estimé à plus de 6 millions de tonnes chaque année sur le territoire. Composé majoritairement de matériaux inertes, ce gisement possède un fort potentiel de réutilisation et de recyclage qu'il convient d'exploiter.

Elaboré et mis en œuvre depuis 2005 par la CERBTP, le Plan de gestion des déchets du BTP a permis de mobiliser les professionnels du secteur autour de la problématique. De nombreuses actions ont été engagées telles que la création d'infrastructures (stockage de déchets inertes), l'organisation du tri sur les chantiers et le développement d'outils pratiques : le « Memento pour la gestion des déchets du BTP » ou encore le « guide d'utilisation des déchets recyclés pour le BTP à La Réunion ». De manière générale, il s'agit de sensibiliser sur les bonnes pratiques et de capitaliser les retours d'expériences locales de prévention et de gestion des déchets du BTP.

Cependant, les constats d'actes délictueux de décharges sauvages, le faible taux de recyclage ou encore l'enfouissement de matériaux valorisables indiquent la nécessité d'accélérer vers un engagement plus vertueux.

Le PRAEC pourra s'appuyer sur les études, guides et RETEX réalisés par la CERBTP sur la question de la bonne gestion des déchets du BTP dont le recyclage ainsi que sur le réemploi de déchets du BTP dans le cadre des constructions neuves et des réhabilitations de bâtiments.

A travers le lancement à partir de janvier 2023 de la filière REP BTP, l'Etat souhaite renforcer l'efficacité des dispositifs pour le secteur. Financés par une éco-contribution des clients/maîtres d'ouvrages, les éco-organismes retenus seront chargés de la collecte des déchets du BTP auprès des entreprises de la construction. Dans le même temps, l'éco-conception des ouvrages devra maximiser les potentialités d'économie circulaire dans le cycle de vie.

1) Optimiser la gestion des déchets dans les marchés publics de BTP

La gestion des déchets du BTP passe par leur identification et leur prise en charge, économique et matérielle, en amont, pendant et après le chantier. Les marchés publics constituent alors un levier important d'optimisation. Au-delà de la réglementation qui exige des SOSED, des diagnostics déchets et des bordereaux de suivi, l'instauration d'un lot spécifique, dédié à la gestion des déchets sur le chantier, permet de désigner une entreprise responsable, chargée de superviser les déchets des uns et des autres durant l'intégralité de l'opération de construction dans le cas des allotissements séparés.

Cette responsabilité unique devant le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et les autres entreprises diminue considérablement les risques d'erreur ou de fraude, et représente un gain de rentabilité non négligeable grâce à un suivi plus précis et centralisé des matériaux recyclables et revalorisés.

2) Développer et encourager le réemploi des matériaux de construction et de recyclage

Avant même l'acte de construire, il convient d'optimiser la gestion des déchets du BTP dès la conception des bâtiments ou des ouvrages. Le choix des matériaux renvoie aux méthodes de production éco-responsables déjà développées dans l'axe 2 « mieux produire ».

Afin de réduire le volume de déchets du BTP, le réemploi et l'intégration de matières secondaires de démolition et de recyclage (granulats, pneus, plâtre, verre, etc.) doivent être développés et encouragés dans les opérations de rénovation et de construction. L'étude de l'ADEME sur l'« identification des freins et des leviers au réemploi de produits et matériaux de construction »⁹ apporte de nombreuses solutions et arguments dans ce sens.

Lors des opérations de démolition d'immeubles, le maître d'ouvrage peut inviter des acteurs de l'économie sociale et solidaire à récupérer des matériaux ou des éléments de construction utiles et réutilisables. Calqué sur le modèle des ressourceries, ce recours permet à des matériaux de seconde main d'éviter le statut de déchets beaucoup plus contraignant.

Sur un même registre, la « bourse aux matériaux », plateforme développée par la CERBTP et l'ADIR, met en relation une offre et une demande en matériaux de construction. Trop peu médiatisée et pâtissant d'une audience limitée, la plateforme mérite une plus grande attention, l'intégration de nouvelles fonctionnalités et une campagne de communication et de promotion.

3) Favoriser le recyclage des matériaux de construction et de démolition

En aval de la démolition ou de la construction, les déchets non dangereux du BTP seront systématiquement acheminés vers des filières de valorisation et de recyclage. Si certains matériaux bénéficient d'une attractivité financière intéressante à la revente (métaux, pneus), d'autres peinent à trouver un exutoire économiquement rentable (plâtre, verre, granulats...).

Le développement des filières de recyclage des déchets non dangereux du BTP s'appuie sur la promotion de projets visant des utilisations diverses des matériaux secondaires de construction. A titre d'exemple, en 2016, seuls 11% du gisement captable des déchets inertes (hors réutilisation directe sur chantier) étaient recyclés et réutilisés.

- Pneus : chips en sous-couches drainantes, granulés en revêtement de sols extérieurs, bassins...
- Verre : matériaux de sablage, filtration à piscine, isolants...
- Plâtre : réutilisation dans le ciment, litière pour animaux...
- Bétons, granulats et inertes : broyage et recyclage

Dans le cadre d'une meilleure circularité de l'activité économique, les industriels et entreprises doivent pouvoir compter sur les administrations et les pouvoirs publics pour les accompagner dans le développement de leur plateformes de valorisation.

9 RDC Environnement, éco BTP et I Care&Consult en avril 2016

<http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/identification-freins-reemploi-btp-201604-rapport.pdf>

4) Améliorer la gestion des terres excavées

La gestion des déblais type matériaux terreux ou alluvionnaires non valorisables pose problème aux entreprises. Hors réemploi sur site, les exutoires légaux en matière de gestion de terres excavées du BTP sont le remblaiement de carrières, l'utilisation en aménagement foncier agricole sous certaines conditions, ou encore l'utilisation en technique routière.

Cependant, l'impact du transport pour des chantiers isolés et éloignés de ces filières a induit des pratiques qui visent à déplacer ces terres vers des exutoires de proximité non autorisés, le plus souvent dans des exploitations agricoles pour des usages en remblai.

A l'image de ce qui a été fait à l'échelon national pour les terres et sols pollués, l'élaboration d'un guide permettra d'identifier les exutoires possibles en local pour ce type de déchets et adapter les outils existants en termes de gestion des déchets. Ce document visera également à favoriser le réemploi hors site des terres réutilisables tout en tenant compte de la traçabilité de ces matières inertes.

E. Créer des synergies pour la valorisation des biodéchets et l'utilisation d'énergie associée (FA.24)

Dans un contexte d'économie circulaire, une évidence s'impose à La Réunion où 20% des sols sont cultivés, le développement des cultures biologiques et naturelles. Cette mesure vise l'objectif de valoriser 100% des résidus agricoles par retour au sol et ainsi pallier l'importation de milliers de tonnes d'intrants chimiques sur le territoire. Aujourd'hui, 25 000 t d'engrais sont importées chaque année alors que des gisements de biomasses de qualité ne sont pas ou peu valorisés.

Il n'est pas sans oublier que La Réunion est classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Fort de cet emblème, le territoire se doit de devenir un modèle d'écologie tant dans la préservation de la biodiversité que dans la qualité de ces sols. Cette transition va de pair avec l'engagement pour une alimentation plus durable et saine développé dans les fiches 4.4 et 4.5 de l'axe « mieux consommer ».

Afin de valoriser l'ensemble des biomasses du territoire, nous devons développer et diversifier les modes de traitement dans un souci de répondre au mieux à la demande, qu'il s'agisse de broyat, de compost, de digestat, etc. Cette fiche action ambitionne à promouvoir et à développer les pratiques de retour au sol des biomasses et des biodéchets en vue d'un enrichissement naturel des sols cultivés mais également d'une valorisation organique de la totalité des biomasses produites localement.

Le PRAEC pourra s'appuyer sur les RETEX du réseau Compost Citoyen sur la dimension locale de la valorisation matières et énergétiques des biodéchets. Le document pourrait proposer des actions identifiées.

1) Promouvoir et développer le traitement organique des biomasses et biodéchets

Plusieurs méthodes de traitement des déchets organiques existent et conviennent selon la composition et le volume de déchets à traiter.

La méthanisation consiste à décomposer et hygiéniser les déchets par fermentation en milieu anaérobie. L'intérêt de cette méthode est double, elle permet un retour au sol avec une fertilisation naturelle, tout en produisant du biogaz valorisable énergétiquement.

Sont directement concernés les déchets organiques et la biomasse issus des activités économiques tels que les boues de STEP, les boues des IAA, les effluents d'élevage et les biodéchets des gros producteurs professionnels.

Les pratiques de broyage et de compostage, valorisations individuelles et industrielles des biodéchets et des déchets verts, constituent des procédés plus classiques pour un retour au sol et doivent être consolidés. L'amélioration passe par la modernisation des sites de compostage, et l'augmentation des biocomposteurs individuels.

En complément, il paraît intéressant d'étudier d'autres procédés de « fertilisation » en circuit fermé, comme le Bokashi (compost japonais) qui semble davantage correspondre à une utilisation en habitat individuel ou collectif.

Tout aussi prégnant pour un territoire insulaire, les pertes liées aux déchets de la pêche doivent être réduites, en agissant de concert avec les pêcheurs et poissonniers. L'initiative locale Valobio a démontré la faisabilité d'une telle valorisation en s'inscrivant avec pertinence dans l'économie circulaire.

2) Assurer la valorisation des fertilisants issus des biomasses et biodéchets

De manière plus générale, la valorisation des résidus agricoles s'avère efficace pour réduire les intrants chimiques et gagner en fertilité biologique. Il convient en préalable de conduire une étude d'usages des résidus agricoles et le potentiel de développement et d'optimisation de nouvelles pratiques.

En complément, il est conseillé de labéliser/certifier par un certificat de qualité adapté au contexte local les digestats et autres composts destinés à l'épandage et à l'amendement. La certification est un atout majeur à la commercialisation d'un engrais naturel régional substituable à l'engrais chimique.

Enfin, le Plan d'épandage régional sera révisé afin de tenir compte des gisements disponibles (taux de valorisation des biomasses locales).

F. Optimiser la stratégie de traitement des déchets résiduels et ultimes (FA.25)

Dans une démarche « zéro déchet », l'essentiel se trouve dans le choix de l'exutoire des déchets ultimes. Cette sélection doit pouvoir répondre aux objectifs fixés afin de ne pas constituer en elle-même une source importante de déchets ultimes et non valorisables. Cette fiche action expose les étapes clés pour transformer le territoire vers un territoire zéro déchet en développant une synergie des filières de traitement et de valorisation autour de procédés de valorisation multi-filières.

1) Construire une stratégie de traitement des déchets résiduels efficaces

L'ensemble des déchets résiduels n'ayant pu être évités après les phases amont de tri et de recyclage devront être traités par valorisation énergétique. Deux unités de traitement pourront être installées au plus près des gisements. La technologie actuelle permet la production d'énergie, réinjectable dans le réseau.

Les résidus en sortie de traitement (REFIOM) pourront être stockés temporairement en vue de leur évacuation vers l'Europe.

Les mâchefers issus des installations devront être stabilisés avant de pouvoir être valorisés selon le cas par une utilisation en sous-couche routière comme cela s'applique en France métropolitaine.

2) Assurer une continuité de service pour le stockage des déchets ultimes

Les capacités d'enfouissement sont arrivées à saturation dans les installations actuelles de stockage des déchets ultimes (ISDU). Il convient d'assurer la continuité du service pendant la période de transition vers la valorisation énergétique des déchets résiduels, sur les deux zones Nord-est et Sud-ouest. Par ailleurs, une capacité de stockage minimale doit être prévue pour parer à toutes situations de crises.

3) Améliorer la gestion des déchets dangereux et non traités sur place

Il n'existe pas à La Réunion d'installation de stockage de déchets dangereux (ISDD). Une étude de faisabilité a été menée récemment par la Région. Cette étude montre que même si une ISDD serait réalisée la plupart des déchets dangereux continuera à être exportée.

En l'absence de solution de traitement à La Réunion, les déchets dangereux doivent être réglementairement exportés vers l'Europe par voie maritime, notamment vers la France, pour y être traités (enfouissement en ISDD ou autre traitement spécifique). Cette exportation se heurte à la problématique des coûts et des contraintes de transport par les compagnies maritimes.

Selon leur nature, les déchets devront supporter un coût conséquent, tandis que d'autres matières, déchets comburants, à haut potentiel explosif tels que les batteries Lithium-ion, ne sont simplement pas pris en charge.

Une action collective devra être menée afin de garantir et de pérenniser les conditions d'exportation des déchets dangereux (stockage temporaire, ouverture de la concurrence, affrètement de navire dédié, réquisition de navire militaire...).

4) Envisager un programme d'excavation des alvéoles des ISDND

La capacité de traitement des unités de valorisation énergétique est dimensionnée pour un gisement maximum estimé en 2028. Par la suite, la diminution progressive du volume de déchets ultimes, résultant des mesures du PRPGD et du PRAEC, permettrait de réallouer la capacité subsistante de l'infrastructure au traitement des alvéoles des ISDND existantes.

L'excavation d'anciennes décharges se déploie actuellement en Europe, notamment en raison des surcapacités d'incinération par rapport aux volumes de déchets ménagers. A La Réunion, en plus de libérer de l'espace d'enfouissement, ce programme permettrait de maximiser la valorisation des déchets enfouis et à terme de dépolluer les sols et les nappes phréatiques à proximité afin de récupérer le foncier concerné.

Une veille sur les projets européens sera mise en œuvre pour proposer cette action à terme, en fonction des avancées technologiques et réglementaires.

Glossaire

AMAP – Association pour le Maintien d’une Agriculture Paysanne

GPEC – Gestion prévisionnelle des emplois et compétences

MOOC - Massive Open Online Course – CLOM - Cours en Ligne Ouverts et Massifs

REP – Responsabilité Elargie des Producteurs

SLIME – Service local d’intervention pour la maîtrise de l’énergie

SPOC - Small Private Online Course

RETEX – Retour d’expérience

Définition

Hackaton : processus créatif fréquemment utilisé dans le domaine de l'innovation numérique où un groupe de développeurs volontaires se réunissent pour faire de la programmation informatique collaborative, sur un temps limité.

Design de service : démarche de conception qui s'intéresse à la fonctionnalité et à la forme des services du point de vue de l'utilisateur, l'usager, le client.

Annexe Fiches-Actions

Un plan régional en faveur de l'économie circulaire

Edition Mars 2024



Un plan régional en faveur de l'économie circulaire

Organiser une gouvernance ouverte

Activer les leviers de la transition

Mieux produire

Mieux consommer

Sublimer nos
déchets

Plan Régional d'Actions en faveur de l'Economie Circulaire

I. Organiser une gouvernance ouverte

- | | | |
|-----|---|---|
| 1.1 | 1 | Inventer une gouvernance de la transition |
| 1.2 | 2 | Coordonner les politiques publiques |
| 1.3 | 3 | Déployer un système de suivi et d'évaluation performant |

II. Activer les leviers de la transition

- | | | |
|-----|---|---|
| 2.1 | 4 | Démocratiser l'économie circulaire |
| 2.2 | 5 | Favoriser l'émergence et le développement des initiatives |
| 2.3 | 6 | Réorienter les aides publiques au service de la transition écologique |
| 2.4 | 7 | Ajuster la fiscalité |
| 2.5 | 8 | Appliquer et adapter la réglementation |

III. Mieux produire

- | | | |
|-----|----|---|
| 3.1 | 9 | Enrichir la culture et les compétences en économie circulaire |
| 3.2 | 10 | Développer l'approvisionnement durable des entreprises |
| 3.3 | 11 | Adapter les méthodes de production |
| 3.4 | 12 | Transformer les modèles économiques |
| 3.5 | 13 | Accompagner la conversion des filières |
| 3.6 | 14 | Stimuler les synergies et les symbioses industrielles |

Plan Régional d'Actions en faveur de l'Economie Circulaire

IV. Mieux consommer

- | | | |
|-----|----|---|
| 4.1 | 15 | Sensibiliser les ménages et les citoyens au mieux consommer |
| 4.2 | 16 | Structurer l'offre pour faciliter l'achat éco-responsable |
| 4.3 | 17 | Transformer les administrations et circulariser la commande publique |
| 4.4 | 18 | Réduire les pertes alimentaires |
| 4.5 | 19 | Développer les pratiques d'autoproduction, de réutilisation, de réparation et de réemploi |

V. Sublimer nos déchets

- | | | |
|-----|----|---|
| 5.1 | 20 | Améliorer et structurer la gestion de proximité |
| 5.2 | 21 | Adapter et optimiser la collecte de déchets |
| 5.3 | 22 | Développer les filières locales de recyclage |
| 5.4 | 23 | Renforcer la gestion et le traitement des déchets du BTP |
| 5.5 | 24 | Créer des synergies pour la valorisation des biodéchets et l'utilisation d'énergie associée |
| 5.6 | 25 | Optimiser la stratégie de traitement des déchets résiduels et ultimes |

Axe I : Organiser une gouvernance ouverte

Objectif	Inventer une gouvernance de la transition							Fiche-Action n°1.1 / 1
Descriptions des actions	<ol style="list-style-type: none"> Favoriser l'auto-organisation par la création de cercles d'intérêt <ul style="list-style-type: none"> Travailler avec les communes et les intercommunalités pour créer des espaces d'échange et de création, notamment des tiers lieux, au plus près des habitants, Accompagner les collectifs dans leur structuration et leur épanouissement grâce à des outils adaptés, Mettre à disposition des outils d'animation, d'intelligence collective et de développement de projets, Connecter ses initiatives, notamment à travers la création d'un réseau des initiatives, reposant sur des outils numériques et des rencontres physiques. Organiser la rencontre et l'échange pour répondre aux grands défis : les comités de la transition <ul style="list-style-type: none"> Dédier des comités de la transition aux grands axes du PRAEC Établir un diagnostic de l'existant Définir un plan pluriannuel d'actions <p>Ces comités pourront associer le services de l'Etat de la FREC Réunion animée par la DEAL</p> Evaluer et orienter les réalisations : le forum de la transition <ul style="list-style-type: none"> Espace de discussion et de réflexion ouvert à tous Évènement annuel dédié Temps de présentation associant toutes les parties prenantes, élues, publiques et privées 							Thématique(s)
								Gouvernance Politique
								Acteurs
								<u>Pilote</u> Etat, Région, Nexa, <u>Partenaires</u> Département, Collectivités, Administrations, Associations, Financeurs
Pilier(s) EC	Approvisionnement durable	Eco-conception	Ecologie industrielle et territoriale	Economie de la fonctionnalité	Consommation responsable	Allongement de la durée d'usage	Recyclage	

Axe I : Organiser une gouvernance ouverte

Inventer une gouvernance de la transition

Fiche-Action
n°1.1 / 1

Actions	Emplois		Budget (k€)		Phasage			Priorité
	ETP	Investissement	Fonctionnement	Guichet	2022-2024	2025-2028	2029-2034	
• Forum de la transition			150 k€ / an	Région	▶	▶	▶	
• Comités de la transition			-		▶▶	▶	▶	1
• Secrétariat Technique du PRAEC	2		100 k€ /an	Région	▶▶	▶	▶	1

Indicateur(s) d'évaluation	Nature indicateur	Valeur cible
Moyens	• Nombre de cercles de la transition en activité	1000
"	• Nombre de participants aux comités de la transition	500 par an
"	• Nombre de participants au forum de la transition	20 000 par an

|| : bilan

▶▶ : lancement

▶ : poursuite

Axe I : Organiser une gouvernance ouverte

Objectif	Coordonner les politiques publiques							Fiche-Action n°1.2 / 2
Descriptions des actions	<p>1. Coordonner les instruments de la transition</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordonner entre les directions régionales porteuses des schémas et stratégies territoriales – stratégie de spécialisation intelligente (S3), schéma régional de développement économique d’innovation et d’internationalisation (SRDEII), schéma de l’enseignement et des formations supérieurs et de la Recherche de La Réunion (SEFORRE), schéma d’aménagement du territoire (SAR), schéma régional des infrastructures et des transports (SRIT)... • Réaliser un audit des politiques publiques • Développer un Indice de circularité • Réunir le Conseil de la transition au sein d’une déclinaison technique de la Conférence Territoriale de l’Action Publique <p>2. Partager une ambition de long terme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formuler une vision stratégique à plus de 15 ans • Consacrer les programmes opérationnels européens à la transition écologique • Mobiliser les leviers nationaux à travers une révision des contrats de convergence 							Thématique(s)
								Gouvernance Politique
								Acteurs
								<p><u>Pilote</u> Etat, Région, Nexa,</p> <p><u>Partenaires</u> Département, Collectivités, Administrations, Associations</p>
Pilier(s) EC	Approvisionnement durable	Eco-conception	Ecologie industrielle et territoriale	Economie de la fonctionnalité	Consommation responsable	Allongement de la durée d’usage	Recyclage	

Axe I : Organiser une gouvernance ouverte

Coordonner les politiques publiques

Fiche-Action n°1.2 / 2

Actions	Emplois	Budget (k€)			Phasage			Priorité	
	ETP	Investissement	Fonctionnement	Guichet	2022-2024	2025-2028	2029-2034		
<ul style="list-style-type: none"> • Coordination des schémas régionaux • Conseil de la transition • Audit des documents de planification • Indice de circularité des politiques publiques • Déclinaison dans les programmes d'actions territoriaux 					▶	▶▶	▶	2	
						▶	▶	▶	1
							▶▶	▶	2
							▶	▶	3
Indicateur(s) d'évaluation	Nature indicateur			Valeur cible					
Résultat Moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution de l'indice de circularité des politiques publiques • Liste et nombre de documents de planification intégrant les notions d'économie circulaire 			(-) (-)					

|| : bilan
▶▶ : lancement
▶ : poursuite

Axe I : Organiser une gouvernance ouverte

Objectif	Déployer un système de suivi et d'évaluation performant							Fiche-Action n°1.3 / 3
Descriptions des actions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Compléter le système de suivi existant (ex: Objectifs de Développement Durables – ODD) <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer la capacité de charge du territoire et l’empreinte écologique de l’économie • Actualiser le diagnostic de métabolisme territorial • Cartographier la circulation des flux d’énergie et de matières sur le territoire • Evaluer l’intégrité des milieux • Définir un indicateur de prospérité soutenable 2. 2) Définir et rassembler l'ensemble des données relatives à l'économie circulaire et aux déchets dans des outils d'observation partagés <ul style="list-style-type: none"> • Élargir l’observatoire des déchets aux enjeux écologiques et économiques de la transition • Animer, partager et prendre connaissance des informations via une plateforme collaborative, • Diffuser les travaux et les publications des différents partenaires sur ce portail internet, accessible à l’ensemble des citoyens • Produire des tableaux de bord périodiques et suivre l’évolution des indicateurs 3. Evaluer les effets des politiques publiques <ul style="list-style-type: none"> • mesurer et comprendre les écarts, mettre en lumière les mécanismes qui inhibent ou qui renforcent l’efficacité des mesures précises • déployer un programme de recherche-action pour évaluer les retombées des actions engagées et capitaliser sur les meilleures pratiques dans une logique d’essai et d’erreur 							Thématique(s)
								R & D Communication
								Acteurs
								<p style="text-align: center;"><u>Pilote</u> Etat, Région</p> <p style="text-align: center;"><u>Partenaires</u> Nexa, Agorah, EPCI, Ademe, DEAL, Consulaires</p>
Pilier(s) EC	Approvisionnement durable	Eco-conception	Ecologie industrielle et territoriale	Economie de la fonctionnalité	Consommation responsable	Allongement de la durée d’usage	Recyclage	

Axe I : Organiser une gouvernance ouverte

Déployer un système de suivi et d'évaluation performant

Fiche-Action
n°1.3 / 3

Actions	Emplois		Budget (k€)			Phasage			Priorité
	ETP	Investissement	Fonctionnement	Guichet	2022-2024	2025-2028	2029-2034		
• Détermination de la capacité de charge et de l'empreinte écologique	1				II	▶	▶	2	
• Evaluation des milieux	2				II	▶	▶	2	
• Production d'un indicateur de soutenabilité	1				II	▶	▶	2	
• Plateforme de suivi et partage	2	100	50 k€/an	Ademe/ Région	▶▶	▶	▶	1	
• Comité de suivi et d'évaluation ??					▶	▶	▶		
• Tableaux de bord					▶▶	▶	▶		

Indicateur(s) d'évaluation	Nature indicateur	Valeur cible
Moyens	• Nombre de thèses	(-)
"	• Nombre de projets de recherche	(-)
"	• Nombre de chercheurs mobilisés	(-)
"	• Montant des projets de recherche	(-)
"	• Nombre de publications	Minimum 2 par thématique/ an
"	• Nombre d'ateliers menés	Minimum 1 par thématique / an
"	• Nombre ETP créés	(-)
"	• Cartographie des flux	Minimum 1 par filière/secteur
"	• Nombre de réunions, de groupes de travail	Minimum 3 par thématique / an
"	• Nombre d'outils d'évaluation créés	(-)
"	• Nombre de réunions, de groupes de travail (suivi-évaluation)	4 par thématique / an
Résultat	• Indicateur régional performant	(-)

II : bilan

▶▶ : lancement

▶ : poursuite

Axe II : Activer les leviers de la transition

Objectif	Démocratiser l'économie circulaire							Fiche-Action n°2.1 / 4
Descriptions des actions	<ol style="list-style-type: none"> Recenser et soutenir les acteurs et les initiatives du territoire et répertorier les bonnes pratiques en matière de promotion de l'économie circulaire <ul style="list-style-type: none"> Recenser les acteurs et les projets développés à La Réunion (base de données en ligne, bibliothèque de vidéos,) Héberger la base d'information sur un portail web dédié Publier une base de bonnes pratiques et d'outils : curation des actions de promotion de l'économie circulaire, développées sur le territoire comme ailleurs Stimuler l'organisation d'événements et la diffusion des informations, notamment via le déploiement d'appels à manifestation d'intérêt Développer et animer une stratégie de communication territoriale adaptée à chaque cible basée sur la conduite du changement <ul style="list-style-type: none"> Organiser des séquences d'intelligence collective dédiées à des publics homogènes ou variés afin d'identifier les ressentis, les craintes comme les espoirs et de favoriser la convergence des positions différentes autour d'un projet partagé Elaborer des plans d'actions pluriannuels, par cible, visant l'acceptabilité, l'adhésion et l'engagement des acteurs seront élaborés en s'appuyant sur des spécialistes de l'accompagnement au changement, du comportement et de la communication 							Thématique(s)
								Communication
								Acteurs
								<p><u>Pilote</u> Etat, Région</p> <p><u>Partenaires</u> Ademe, Collectivités, Consulaires, Entreprises, Associations, Citoyens</p>
Pilier(s) EC	Approvisionnement durable	Eco-conception	Ecologie industrielle et territoriale	Economie de la fonctionnalité	Consommation responsable	Allongement de la durée d'usage	Recyclage	

Axe II : Activer les leviers de la transition

Démocratiser l'économie circulaire

Fiche-Action n°2.1 / 4

Actions	Emplois		Budget (k€)			Phasage			Priorité
	ETP	Investissement	Fonctionnement	Guichet	2022-2024	2025-2028	2029-2034		
<ul style="list-style-type: none"> Stratégie de communication territoriale Plateforme partagée des initiatives Soutien aux initiatives Illustration impact « zéro déchet » 	1 CP			Région	▶▶	▶	▶	1	
				Région	▶▶	▶	▶	1	
				Région	▶▶	▶	▶	1	
				Région	▶	▶	▶	2	
Indicateur(s) d'évaluation	Nature indicateur			Valeur cible					
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'ateliers 			Minimum 1 par trimestre par thématique					
"	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'actions menées chaque année 			> 300					
"	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'initiatives sur le territoire (% mise en place, % échec) 			(-)					
"	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'outils d'évaluation créés 			(-)					
"	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'ETP créés 			(-)					
"	<ul style="list-style-type: none"> Evaluation de la stratégie de communication/sensibilisation 			Evolution / an					

|| : bilan

▶▶ : lancement

▶ : poursuite

Axe II : Activer les leviers de la transition

Objectif	Favoriser l'émergence et le développement des initiatives	Fiche-Action n°2.2 / 5
Descriptions des actions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier les défis de la transition <ul style="list-style-type: none"> • Créer la « banque des défis » afin d'offrir une vision claire des besoins peu ou mal satisfaits qui constituent autant d'opportunités • Réaliser des actions de veille sur des initiatives d'intérêt développées dans d'autres territoires et susceptibles d'être adaptées à La Réunion 2. Favoriser l'émergence de projets par la rencontre <ul style="list-style-type: none"> • Activer les multiples canaux de promotion : portail du forum de la transition, réseaux sociaux, chambres consulaires, associations professionnelles, concours d'aides à la création d'entreprises, etc. • Participer à des ateliers d'intelligence collective au format « hackathon » • Traiter les défis les plus complexes au sein d'un « lab de la transition » • Organiser des appels à manifestation d'intérêt (AMI) par les pouvoirs publics et les financeurs de l'économie circulaire afin de sensibiliser les différents publics 3. Accompagner la structuration des projets <ul style="list-style-type: none"> • Piloter une cellule d'ingénierie de projets mutualisée afin d'assurer le passage de la phase du stade de formulation préliminaire à la mise en œuvre opérationnelle de la solution <ul style="list-style-type: none"> • analyse du pré-projet (acteurs concernés, maturité de la solution proposée, contribution à la transition vers l'économie circulaire) afin de dimensionner les ressources nécessaires à son développement et d'établir un plan d'action • méthode et outils du « design thinking », qui permet d'impliquer les utilisateurs finaux dans la conception et le test des biens ou des services développés • Assurer la détection des outils de financement publics et privés les plus adaptés à la nature, à l'état d'avancement et aux besoins du projet <ul style="list-style-type: none"> • Animation du Comité des financeurs • Montage des demandes de financement 	<p>Thématique(s)</p> <p>R & D Financement Réseaux</p> <p>Acteurs</p> <p><u>Pilote</u> Région, Nexa</p> <p><u>Partenaires</u> EPCI, consulaires, entreprises, associations, citoyens, pôle d'innovation</p>

Axe II : Activer les leviers de la transition

Favoriser l'émergence et le développement des initiatives

Fiche-Action n°2.2 / 5

Actions	Emplois		Budget (k€)		Phasage			Priorité	
	ETP	Investissement	Fonctionnement	Guichet	2022-2024	2025-2028	2029-2034		
<ul style="list-style-type: none"> • Banque des défis • Cycles de rencontre <ul style="list-style-type: none"> • Ateliers Défis • Hackathons • Appels à Manifestation d'Intérêts • Dispositif d'accompagnement 				Région	▶▶	▶	▶	1	
						▶▶	▶	▶	2
			2 à 5 M€		Etat, collectivi	▶	▶	▶	1
					tés	▶▶	▶	▶	2
Indicateur(s) d'évaluation	Nature indicateur			Valeur cible					
Moyens	• Nombre d'ateliers			cf. calendrier des chambres consulaires					
"	• Nombre de défis répertoriés			(-)					
"	• Nombre d'initiatives d'intérêt identifiées			(-)					
"	• Nombre de participants aux ateliers collaboratifs			500 par an					
"	• Nombre de projets accompagnés			(-)					
Résultat	• Pérennité des projets accompagnés à 3 ans			(-)					

|| : bilan

▶▶ : lancement

▶ : poursuite

Axe II : Activer les leviers de la transition

Objectif	Réorienter les aides publiques au service de la transition écologique							Fiche-Action n°2.3 / 6
Descriptions des actions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Evaluer le système d'aides publiques <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un état des lieux et d'une évaluation des aides publiques à l'aune de l'économie circulaire • Concertation entre acteurs économiques et publics du territoire pour proposer une réforme d'ensemble des systèmes d'aides, dans le cadre d'une nouvelle loi de développement économique pour l'outre-mer 2. Compléter les dispositifs d'aides en faveur de l'économie circulaire <ul style="list-style-type: none"> • Recensement des dispositifs de financement mobilisables • Accompagnement par une démarche de design de service • Développement des dispositifs d'ingénierie financière 3. Instaurer l'éco-conditionnalité des aides <ul style="list-style-type: none"> • Suppression des subventions dommageables pour l'environnement • Application du principe de la hiérarchisation de gestion et de traitement des déchets dans les aides publiques • Accès des aides régionales conditionnés par des critères reconnus de l'économie circulaire 							Thématique(s)
								Financement
								Acteurs
								<p style="text-align: center;"><u>Pilote</u> Etat, Région</p> <p style="text-align: center;"><u>Partenaires</u> Ademe, EPCI, Consulaires, Association</p>
Pilier(s) EC	Approvisionnement durable	Eco-conception	Ecologie industrielle et territoriale	Economie de la fonctionnalité	Consommation responsable	Allongement de la durée d'usage	Recyclage	

Axe II : Activer les leviers de la transition

Réorienter les aides publiques au service de la transition écologique

Fiche-Action
n°2.3 / 6

Actions	Emplois		Budget (k€)			Phasage			Priorité
	ETP	Investissement	Fonctionnement	Guichet	2022-2024	2025-2028	2029-2034		
• Evaluation des aides publiques					▶▶	▶	▶	1	
• Réforme pour le développement économique de l'outremer					▶▶	▶	▶	2	
• Recensement des dispositifs de financements					▶▶	▶	▶	2	
• Inventaire des certifications et labels de l'économie circulaire								2	
• Grilles de critères d'éco-conditionnalité								1	

Indicateur(s) d'évaluation	Nature indicateur	Valeur cible
Moyens	• Montant des financements publics disponibles	(-)
Résultat	• Nombre de labels/certifications reconnues	(-)
"	• Nombre d'entreprises labellisées	30%, à décliner par secteur

|| : bilan

▶▶ : lancement

▶ : poursuite

Axe II : Activer les leviers de la transition

Objectif	Ajuster la fiscalité							Fiche-Action n°2.4 / 7
Descriptions des actions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Conduire une évaluation écologique de la fiscalité appliquée à La Réunion <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un audit stratégique de la fiscalité à La Réunion pour évaluer sa contribution à l'économie circulaire • Mettre en évidence les taxes et les crédits d'impôts qui concourent à la transition • Proposer des évolutions des dispositifs fiscaux, locaux comme nationaux 2. Verdir la fiscalité locale <ul style="list-style-type: none"> • Moduler les barèmes d'octroi de mer, afin d'exonérer de taxation les biens de consommation ou d'équipement qui soutiennent la transition • Conduire un programme de tarification incitative sur l'ensemble des déchets collectés en porte-à porte et en déchetteries • Proposer une TVA réduite pour les activités de réparation et de réemploi (ressourceries) 3. Eriger La Réunion en territoire pionnier de la fiscalité écologique vertueuse <ul style="list-style-type: none"> • Remplacer l'ensemble des dispositifs existants, par une taxe sur l'intensité en énergie et en matière non renouvelable des produits et des processus de production 							Thématique(s)
								Règlementation Fiscalité
								Acteurs
								<u>Pilote</u> Etat, Région <u>Partenaires</u> EPCI, consulaires, Nexa
Pilier(s) EC	Approvisionnement durable	Eco-conception	Ecologie industrielle et territoriale	Economie de la fonctionnalité	Consommation responsable	Allongement de la durée d'usage	Recyclage	

Axe II : Activer les leviers de la transition

Ajuster la fiscalité

Fiche-Action n°2.4 / 7

Actions	Emplois		Budget (k€)			Phasage			Priorité
	ETP	Investissement	Fonctionnement	Guichet	2022-2024	2025-2028	2029-2034		
<ul style="list-style-type: none"> Évaluation écologique de la fiscalité Déploiement de la Tarification incitative 			9M€ ou 10€ /hab	EPCI	▶▶	▶▶		2 1	
<ul style="list-style-type: none"> Aménagement de l'octroi de mer TVA réduite pour la réparation et le réemploi 					▶▶ ▶▶	▶		1 2	

Indicateur(s) d'évaluation	Nature indicateur	Valeur cible
Moyen	• Populations concernées par la TI	100% d'ici 2025
"	• Nombre de personnes sensibilisées	800 000
"	• Référentiel douanier revisité	30%
Résultat	• Tonnages évités en enfouissement	70% de la production de 2015
"	• Taux de collecte	90% des gisements
"	• Taux de recyclage	99% des gisements collectés
"	• Economies générées sur la collecte et le traitement (coûts évités)	(-)

|| : bilan

▶▶ : lancement

▶ : poursuite

Axe II : Activer les leviers de la transition

Objectif	Appliquer et adapter la réglementation							Fiche-Action n°2.5 / 8
Descriptions des actions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer une politique de contrôle des frontières en faveur de l'économie circulaire 2. Appliquer le droit d'expérimentation 3. Appliquer, adapter et développer la REP <ul style="list-style-type: none"> • Rappeler et faire appliquer la réglementation aux non-contributeurs • Adapter la réglementation des filières REP dans les DOM : l'importateur reconnu comme metteur sur marché 							Thématique(s)
								Réglementation
								Acteurs
								<u>Pilote</u> Etat, Région
								<u>Partenaires</u> Administrations*, EPCI, Nexa
Pilier(s) EC	Approvisionnement durable	Eco-conception	Ecologie industrielle et territoriale	Economie de la fonctionnalité	Consommation responsable	Allongement de la durée d'usage	Recyclage	

Axe II : Activer les leviers de la transition

Appliquer et adapter la réglementation

Fiche-Action n°2.5 / 8

Actions	Emplois		Budget (k€)			Phasage			Priorité
	ETP	Investissement	Fonctionnement	Guichet	2022-2024	2025-2028	2029-2034		
<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle aux frontières • Droit à l'expérimentation • Adaptation de la REP dans les DOM 					<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle aux frontières 	<ul style="list-style-type: none"> • Droit à l'expérimentation 		<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle aux frontières • Droit à l'expérimentation • Adaptation de la REP dans les DOM 	
					<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle aux frontières 	<ul style="list-style-type: none"> • Droit à l'expérimentation 		<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle aux frontières • Droit à l'expérimentation • Adaptation de la REP dans les DOM 	

Indicateur(s) d'évaluation	Nature indicateur	Valeur cible
Résultat	• Evolution du tonnage collecté en filières REP	+10% par an minimum jusqu'en 2024
"	• Tonnages évités en enfouissement	70% de la production de 2015
"	• Taux de collecte	90% des gisements
"	• Taux de recyclage	99% des gisements collectés
Moyens	• Nombre de personnes sensibilisées	800 000

|| : bilan

▶▶ : lancement

▶ : poursuite

Axe III : Mieux produire

Objectif	Enrichir la culture et les compétences en économie circulaire	Fiche-Action n°3.1 / 9
Descriptions des actions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Animer un réseau régional des référents de l'économie circulaire <ul style="list-style-type: none"> • Constituer un réseau de chefs d'entreprises intéressés par la thématique, des représentants d'associations professionnelles, de chambres consulaires, de clusters, de syndicats patronaux et de salariés et des développeurs territoriaux • Assurer la promotion de l'économie circulaire auprès des interlocuteurs dans les entreprises et la détection des défis, des barrières et des besoins que rencontrent les opérateurs économiques dans la transformation 2. Développer l'envie et les capacités des dirigeants et des salariés <ul style="list-style-type: none"> • Développer la veille et la diffusion de contenus pédagogiques dédiés aux acteurs de l'entreprise, via une plateforme numérique • Organiser des « semaines de l'innovation écologique » : manifestations collectives régulières, ouvertes au plus grand nombre, qui mettent à l'honneur une thématique clé de l'économie circulaire (business model circulaire ; créativité ; eco-design...) • Intégrer un volet transition écologique dans les formations à la création d'entreprises 3. Mobiliser la formation initiale et continue au service de la transition écologique <ul style="list-style-type: none"> • Recenser et mobiliser l'offre existante, y compris à distance (curation des SPOC et MOOC) pour constituer un catalogue des formations à l'économie circulaire • Encourager l'intégration de nouveaux modules dans les cursus existants • Mener une démarche de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) en matière d'économie circulaire en partenariat avec les réseaux de RH des entreprises, les organismes de formation et les organismes de collecte des fonds de formation • Développer des cursus adaptés, en formation initiale ou continue aux instances régionales en charge du développement de la formation (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle et Schéma Régional de l'enseignement et des formations supérieurs et de la recherche de La Réunion) • Proposer un module de formation relatif à l'économie circulaire pour les porteurs de projet en phase ante de création d'entreprise 	<p>Thématique(s)</p> <p>Communication Formation</p> <p>Acteurs</p> <p><u>Pilote</u> Etat, Région</p> <p><u>Partenaires</u> ADEME, collectivités, Université, Rectorat, Carif Oref</p>

Axe III : Mieux produire

Enrichir la culture et les compétences en économie circulaire

Fiche-Action n°3.1 / 9

Actions	Emplois	Budget (k€)			Phasage			Priorité
	ETP	Investissement	Fonctionnement	Guichet	2022-2024	2025-2028	2029-2034	
• Réseau régional de l'économie circulaire					▶▶	▶	▶	1
• Organiser l'offre de formations					▶▶	▶	▶	1
• Formations des entreprises					▶▶	▶	▶	1
• Formations des accompagnateurs					▶▶	▶	▶	1
Indicateur(s) d'évaluation	Nature indicateur			Valeur cible				
Moyens	• Membres du réseau régional de l'économie circulaire			(-)				
"	• Nombre de formations offertes			(-)				
"	• Nombre de formateurs recensés			(-)				
"	• Nombre d'entreprises formées			(-)				

|| : bilan

▶▶ : lancement

▶ : poursuite

Axe III : Mieux produire

Objectif	Développer l'approvisionnement durable des entreprises							Fiche-Action n°3.2 / 10
Descriptions des actions	1. Promouvoir et inciter les importations des produits certifiés et écoresponsables							Thématique(s)
	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une plus grande visibilité et favoriser les produits distingués par des certifications ou labels reconnus mondialement 							Communication
	2. Proposer des Guides d'achat et d'approvisionnement durables pour les entreprises							Acteurs
	<ul style="list-style-type: none"> Proposer plusieurs guides, selon la taille des entreprises, artisanales ou industrielles, avec une approche par métiers et par filières 							<u>Pilote</u> Etat, Région
3. Identifier les producteurs locaux de ressources ; mettre en valeur l'offre locale							<u>Partenaires</u>	
<ul style="list-style-type: none"> Étendre la stratégie du bon achat (SBA) auprès des acheteurs privés 							ADEME,	
4. Promouvoir et renforcer les certifications sur les productions durables							collectivités,	
<ul style="list-style-type: none"> Apporter une information claire et crédible en s'appuyant sur des niveaux d'exigence adaptés et ambitieux 							organisations socio-professionnelles,	
							SICR	
Pilier EC	Approvisionnement durable	Eco-conception	Ecologie industrielle et territoriale	Economie de la fonctionnalité	Consommation responsable	Allongement de la durée d'usage	Recyclage	

Axe III : Mieux produire

Développer l'approvisionnement durable des entreprises

Fiche-Action
n°3.2 / 10

Actions	Emplois		Budget			Phasage			Priorité
	ETP	Investissement	Fonctionnement	Guichet	2022-2024	2025-2028	2029-2034		
• Guides d'achat					▶▶	▶	▶	1	
• Recensement des certifications et labels internationaux					▶▶	▶	▶	2	
• Développement et recensement des certifications et labels locaux								2	
Indicateur(s) d'évaluation	Nature indicateur			Valeur cible					
Moyens	• Part des produits certifiés et écoresponsables			%					
"	• Part des contrats avec des critères écoresponsables			%					
"	• Nombre de guides d'achat			(-)					
Résultat	• Nombre d'entreprises labellisées			(-)					
"	• Nombre de produits locaux certifiés/labellisés			(-)					

|| : bilan

▶▶ : lancement

▶ : poursuite

Axe III : Mieux produire

Objectif	Adapter les méthodes de production						Fiche-Action n°3.3 / 11	
Descriptions des actions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Faciliter le diagnostic et l'accès aux outils d'accompagnement <ul style="list-style-type: none"> • Rendre accessible auprès d'un large public, les outils de diagnostic qui offrent la possibilité à chaque entreprise d'évaluer sa consommation d'eau, d'énergie, de matières et sa production de déchets, et d'identifier des pistes d'amélioration • Identifier les mesures d'accompagnement disponibles à l'échelle régionale, nationale ou européenne, notamment en termes d'information, de formation, d'audits de performance énergétique et matériels ou encore de dispositifs de financement 2. Sensibiliser à l'éco-design par des actions collectives <ul style="list-style-type: none"> • Inviter des entreprises soucieuses de découvrir et de mettre en pratique les outils de l'éco-conception pour transformer leurs produits ou proposer de nouvelles offres 3. Accompagner les entreprises dans l'évolution des pratiques de production <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un programme territorial de promotion et d'accompagnement à l'éco-design, au génie des procédés et aux techniques de production sobre 						Thématique(s)	
							Formation R&D Réseau	
							Acteurs	
							<u>Pilote</u> Etat, Région <u>Partenaires</u> ADEME, collectivités, Consulaires, Socio-pro	
Pilier EC	Approvisionnement durable	Eco-conception	Ecologie industrielle et territoriale	Economie de la fonctionnalité	Consommation responsable	Allongement de la durée d'usage	Recyclage	

Axe III : Mieux produire

Adapter les méthodes de production

Fiche-Action
n°3.3 / 11

Actions	Emplois	Budget (k€)			Phasage			Priorité
	ETP	Investissement	Fonctionnement	Guichet	2022-2024	2025-2028	2029-2034	
<ul style="list-style-type: none"> Mesures de soutien et accompagnement des entreprises Actions collectives d'éco-design Programme d'accompagnement des entreprises 					▶▶	▶		1
					▶▶	▶		1
					▶▶	▶		1
Indicateur(s) d'évaluation	Nature indicateur				Valeur cible			
Moyens " "	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de projets accompagnés Nombre d'ateliers réalisés par an Nombre d'actions collectives par an 				(-) Minimum 3 par thématique (-)			

|| : bilan
▶▶ : lancement
▶ : poursuite

Axe III : Mieux produire

Objectif	Transformer les modèles économiques							Fiche-Action n°3.4 / 12
Descriptions des actions	<ol style="list-style-type: none"> Constituer un groupe de travail dédié aux modèles économiques circulaires <ul style="list-style-type: none"> Rassembler des entrepreneurs, des accompagnateurs et des acteurs publics intéressés dans une instance de coordination pour promouvoir et accompagner la transition vers ces modèles Créer /réorienter un dispositif régional d'appui à la transformation des modèles économiques <ul style="list-style-type: none"> Accompagner concrètement la transformation des modèles économiques des entreprises établies, tous secteurs confondus, via un réseau d'accompagnement 							
								Thématique(s)
								Formation R&D Réseau
								Acteurs
								<u>Pilote</u> Etat, Région <u>Partenaires</u> ADEME, collectivités, Consulaires, socio-pro
Pilier EC	Approvisionnement durable	Eco-conception	Ecologie industrielle et territoriale	Economie de la fonctionnalité	Consommation responsable	Allongement de la durée d'usage	Recyclage	

Axe III : Mieux produire

Transformer les modèles économiques

Fiche-Action
n°3.4 / 12

Actions	Emplois	Budget (k€)			Phasage			Priorité
	ETP	Investissement	Fonctionnement	Guichet	2022-2024	2025-2028	2029-2034	
<ul style="list-style-type: none"> Instance de coordination : entrepreneurs, accompagnateurs et acteurs publics Sensibilisation, soutien et accompagnement des entreprises 					▶▶	▶		1
						▶▶	▶	
Indicateur(s) d'évaluation	Nature indicateur				Valeur cible			
Moyens " "	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'ateliers réalisés/ an Nombre de personnes et entreprises sensibilisées Nombre de formations dispensées 				Au minimum 3 par thématique 70% des entreprises et 100% des porteurs de projets (-)			

|| : bilan
▶▶ : lancement
▶ : poursuite



Axe III : Mieux produire

Objectif	Accompagner la conversion des filières							Fiche-Action n°3.5 / 13
Descriptions des actions	<ol style="list-style-type: none"> Définir un futur désirable avec l'ensemble des parties prenantes <ul style="list-style-type: none"> mobiliser les acteurs de chaque filière au sein d'un atelier de prospective, basé sur l'intelligence collective, et désigner un chef de file Cartographier les chaînes de valeur pour révéler les points critiques et les réponses potentielles <ul style="list-style-type: none"> Recensement des différents maillons de la filière (extracteurs, transformateurs primaires et secondaires, utilisateurs, collecteurs de déchets, éliminateurs) et les acteurs « extérieurs » collecte approfondie de données quantitatives sur les flux d'énergie et de matière extraits, consommés et rejetés par l'ensemble de la filière et entre chaque maillon de la chaîne d'identifier les problématiques les plus prégnantes recense les initiatives existantes, les leviers et les idées émergentes Appuyer la construction d'une feuille de route de transformation <ul style="list-style-type: none"> ateliers pour partager le diagnostic sur les priorités, les verrous et les leviers susceptibles d'être mobilisés Transformer les feuilles de route en contrats de filière <ul style="list-style-type: none"> document cadre précisant l'ambition de création de valeur, d'emplois, de transition écologique et énergétique et les moyens dédiés à la mise en œuvre d'un plan d'action partagé entre opérateurs privés et publics 							Thématique(s)
								<p>R&D Réseau</p>
								<p>Acteurs</p>
								<p><u>Pilote</u> Etat, Région</p> <p><u>Partenaires</u> ADEME, collectivités Consulaires, Socio-pro</p>
Pilier EC	Approvisionnement durable	Eco-conception	Ecologie industrielle et territoriale	Economie de la fonctionnalité	Consommation responsable	Allongement de la durée d'usage	Recyclage	

Axe III : Mieux produire

Accompagner la conversion des filières

Fiche-Action
n°3.5 / 13

Actions	Emplois	Budget (k€)			Phasage			Priorité
	ETP	Investissement	Fonctionnement	Guichet	2022-2024	2025-2028	2029-2034	
<ul style="list-style-type: none"> • Atelier prospective • Chaines de valeur identifiées • Feuille de route de transformation • Contrats de filières 	1				▶▶	▶		1 1 2 2
Indicateur(s) d'évaluation	Nature indicateur			Valeur cible				
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de filières engagées dans des démarches structurées d'économie circulaire 			80% des filières				
"	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de contrats de filière signés 			(-)				

|| : bilan
▶▶ : lancement
▶ : poursuite

Axe III : Mieux produire

Objectif	Stimuler les synergies et les symbioses industrielles						Fiche-Action n°3.6 / 14
Descriptions des actions	<p>1. Créer des synergies entre les acteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'interconnaissance, qui pourra déboucher demain sur des coopérations étroites. Stimuler la rencontre et les échanges informels entre entrepreneurs, notamment lors des évènements de sensibilisation – conférences, formations, ateliers thématiques, hackathons autour des grands défis du territoire <ul style="list-style-type: none"> Actions collectives qui permettent à un collectif d'acteurs concernés par une même problématique d'y répondre grâce à un plan d'action conjoint (formations, échanges d'expériences et de bonnes pratiques) et un accompagnement partagé Groupements formalisés pour mutualiser des équipements ou des moyens humains Grappes d'entreprises ou des clusters qui permettent à des acteurs de mutualiser des fonctions supports (locaux, achats, comptabilité, marketing, logistique, R&D) Projets structurants, telles que des plateformes techniques mutualisées <p>2. Stimuler l'émergence de symbioses industrielles par l'expérimentation, sur des territoires définis, en s'appuyant sur l'expérience et le partenariat</p> <ul style="list-style-type: none"> Créer des écosystèmes économiques dans lesquels les synergies fortes entre les membres permettent un usage optimal des ressources disponibles sur le territoire et le recyclage de l'énergie et des matières <ul style="list-style-type: none"> Création d'une « chaîne alimentaire économique » dans laquelle les résidus et les déchets d'un opérateur alimentent l'activité d'un second Opérer sur un territoire clairement défini (zone d'activité, commune, microrégion volontaire) <ul style="list-style-type: none"> Expérimentation conduite sur le TCO en partenariat avec le Centre de Transfert de Technologie en Ecologie Industrielle (CTTEI) du Québec qui dispose d'une large expérience dans la conception et l'animation d'éco-parcs industriels 						Thématique(s)
							Réseau Formation Sensibilisation
							Acteurs
							<u>Pilote</u> Etat, Région <u>Partenaires</u> ADEME, EPCI, Consulaires, Socio-pro
Pilier EC	Approvisionnement durable	Eco-conception	Ecologie industrielle et territoriale	Economie de la fonctionnalité	Consommation responsable	Allongement de la durée d'usage	Recyclage

Axe III : Mieux produire

Stimuler les synergies et les symbioses industrielles

Fiche-Action
n°3.6 / 14

Actions	Emplois ETP	Budget (k€)			Phasage			Priorité
		Investissement	Fonctionnement	Guichet	2022-2024	2025-2028	2029-2034	
• Outil d'accompagnement au développement de synergies	1	(-)			▶▶	▶		2
• Organisation d'une démarche expérimentale de symbiose industrielle		150			▶▶	▶		2
• Tests et amélioration de la méthode		(-)					▶▶	3
• Essaimage vers d'autres territoires							▶▶	3
Indicateur(s) d'évaluation	Nature indicateur			Valeur cible				
Moyens	• Nombre de cercles de transition en activité (cf 1.1)			100				
"	• Nombre d'équipements ou de plateformes mutualisés			(-)				
"	• Nombre de partenaires institutionnels dans une symbiose industrielle			(-)				
Résultat	• Quantités d'énergie et de matière réutilisées au sein de la symbiose			(-)				

|| : bilan
▶▶ : lancement
▶ : poursuite

Axe IV : Mieux consommer

Objectif	Sensibiliser les ménages et les citoyens au mieux consommer						Fiche-Action n°4.1 / 15
Descriptions des actions	<ol style="list-style-type: none"> Révéler et diffuser les coûts cachés de la consommation <ul style="list-style-type: none"> Conduire des campagnes de conscientisation afin de relayer les démarches sur l'impact de la consommation d'eau en bouteille ou sur la pollution des océans par les plastiques Mettre à disposition du public des outils et des jeux d'auto-évaluation de l'empreinte écologique de la consommation Promouvoir la frugalité et les pratiques d'autoproduction, de réparation et de réutilisation <ul style="list-style-type: none"> Organiser des campagnes d'information sur les gestes éco-citoyens pour encourager la réduction de la consommation de ressources au quotidien <ul style="list-style-type: none"> « défis zéro achat », mouvements « slow food » et « slow life », minimalisme... Intensifier les dispositifs de diagnostic et d'accompagnement à la maîtrise de la consommation d'eau ou d'énergie tel que l'outil SLIME Créer une maison témoin « zéro déchet », ouverte au grand public Promouvoir les initiatives d'auto-production, favorables à la transition écologique par la veille et la diffusion de contenus (vidéos, blogs, émissions radio) et par des animations (ateliers, séminaires, foires...) <ul style="list-style-type: none"> Do-It-Yourself (DIY) , jardins partagés, réemploi, détournement d'objets... Promouvoir l'achat écoresponsable <ul style="list-style-type: none"> Produire et diffuser des guides d'achat pour informer les consommateurs Mener des actions de sensibilisation sur les modes d'achat alternatifs <ul style="list-style-type: none"> Ventes en vrac, importance de la durabilité, la réparabilité et la sobriété matérielle et énergétique des produits et services Intégrer dans la liste des produits composants le « bouclier qualité-prix », des biens éco-conçus à prix réduits 						Thématique(s)
							<p>Communication Formation</p>
							Acteurs
							<p><u>Pilote</u> Etat, Région</p> <p><u>Partenaires</u> ADEME, collectivités</p>
Pilier EC	Approvisionnement durable	Eco-conception	Ecologie industrielle et territoriale	Economie de la fonctionnalité	Consommation responsable	Allongement de la durée d'usage	Recyclage

Axe IV : Mieux consommer

Sensibiliser les ménages et les citoyens au mieux consommer

Fiche-Action
n°4.1 / 15

Actions	Emplois	Budget (k€)			Phasage			Priorité
	ETP	Investissement	Fonctionnement	Guichet	2022-2024	2025-2028	2029-2034	
• Campagnes de communication sur les thèmes de l'EC	1	(-)			▶▶	II ▶	II ▶	1
• Formation du public		150 k€	150 k€		▶▶	▶	▶	2
• Guides d'achat		(-)				▶▶		1
• Sensibilisation des scolaires								2

Indicateur(s) d'évaluation	Nature indicateur	Valeur cible
Résultat	• Impacts économiques, environnementaux et sociaux associés	(-)
"	• Quantités de produits vendus en vrac	70 % des achats alimentaires
"	• Quantités d'emballages importées et de déchets exportées (recyclages/non recyclables)	(-)
Moyens	• Nombre de personnes et entreprises sensibilisées	800 000 hab et 70% des entreprises
"	• Nombre de guides distribués	1 par foyer
"	• Nombre de formations dispensées	(-)
"	• Nombre de chartes signées	100% des collectivités et 70% des entreprises

II : bilan

▶▶ : lancement

▶ : poursuite

Axe IV : Mieux consommer

Objectif	Structurer l'offre pour faciliter l'achat éco-responsable						Fiche-Action n°4.2 / 16
Descriptions des actions	<ol style="list-style-type: none"> Développer les circuits courts et les modes d'achats alternatifs <ul style="list-style-type: none"> Editer une cartographie interactive, accompagnée d'une campagne de promotion auprès des consommateurs <ul style="list-style-type: none"> AMAP, ventes sur exploitation, vente directe sur internet, marchés de producteurs achats groupés par des coopératives privées Améliorer le référencement et la visibilité des produits locaux et des produits éco-conçus dans le commerce <ul style="list-style-type: none"> Accompagner les producteurs et les fabricants dans leurs démarches de certification vers des éco-labels internationaux Signer une charte de promotion des produits locaux, en partenariat avec les distributeurs Expérimenter avec les distributeurs un éco-étiquetage, mentionnant par exemple la durée de vie de produits ou un indice de réparabilité Accompagner la réduction des emballages dans le commerce et la distribution <ul style="list-style-type: none"> Engager une démarche concertée avec les acteurs de la distribution et du commerce <ul style="list-style-type: none"> développement de la commercialisation en vrac mise à disposition pour les consommateurs d'espaces de déballages dans les grandes surfaces, extension prévue aux petits commerces 						Thématique(s)
							Communication Incitation Règlementation
							Acteurs
							<u>Pilote</u> Etat, Région <u>Partenaires</u> Administrations, Collectivités, Commerces
Pilier EC	Approvisionnement durable	Eco-conception	Ecologie industrielle et territoriale	Economie de la fonctionnalité	Consommation responsable	Allongement de la durée d'usage	Recyclage

Axe IV : Mieux consommer

Structurer l'offre pour faciliter l'achat éco-responsable

Fiche-Action
n°4.2 / 16

Actions	Emplois	Budget (k€)			Phasage			Priorité
	ETP	Investissement	Fonctionnement	Guichet	2022-2024	2025-2028	2029-2034	
<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie des circuits courts • Visibilité produits locaux • Réduire les emballages en grandes surfaces (vrac, espace de déballage, etc.) • Améliorer l'efficacité des produits et garanties (indice réparabilité, labels uniformisé, durée de vie, etc.) 		25 k€			▶▶ Etude ▶▶	▶▶		2
								2
						▶▶ Etude		
								3
Indicateur(s) d'évaluation	Nature indicateur				Valeur cible			
Résultat	• Impacts économiques, environnementaux et sociaux des produits et des services				(-)			
"	• Quantités de produits vendus en vrac				70 % des achats alimentaires			
"	• Quantités d'emballages importées et de déchets exportées (recyclages/non recyclables)				(-)			
Moyens	• Nombre d'emballages/bouteilles consignés				100 % des importations de verre			
"	• Nombre de moyennes et grandes surfaces engagées dans la lutte contre le suremballage				100%			
"	• Performance des entreprises en matière de pratiques d'achats				(-)			
"	• Nombre d'acheteurs formés ou sensibilisés aux achats responsables				100%			
"	• % d'achat de produits locaux				60% d'achat de produits locaux			

|| : bilan

▶▶ : lancement

▶ : poursuite

Axe IV : Mieux consommer

Objectif	Transformer les administrations et circulariser la commande publique						Fiche-Action n°4.3 / 17
Descriptions des actions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Accompagner les administrations pour réduire la consommation de ressources <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des actions de promotion et de formation aux enjeux de la transition écologique et de l'économie circulaire avec le CNFPT et les associations de collectivité • Financer des audits énergie-matière afin d'évaluer les flux induits par l'activité et les pistes d'amélioration pour réduire la consommation globale d'eau, d'énergie et de matières • Encourager la dématérialisation des procédures administratives 2. Promouvoir la commande publique verte <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer une Charte régionale afin d'intégrer la commande publique verte dans les documents stratégiques, plans d'actions et politiques d'achat public • Adapter et diffuser des guides méthodologiques développés notamment par la Commission Européenne ; et si nécessaire produire un guide d'achat local • Organiser des sessions de formation avec le CNFPT pour permettre aux acheteurs publics de disposer d'une méthode globale et d'outils concrets pour transformer les procédures d'achat <ul style="list-style-type: none"> • nécessité de l'achat, accès à un service plutôt qu'à l'acquisition d'un bien, impact écologique à long terme etc. 3. Renforcer l'éco-conditionnalité de la commande publique locale <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser une cellule mutualisée à l'échelle régionale pour concevoir et déployer une stratégie de commande publique verte <ul style="list-style-type: none"> • Bilan des achats de biens et de prestations, définition des objectifs visés, identification des services et des achats concernés, élaboration d'un guide de procédure interne, ainsi que des documents de marché • Populariser les critères établis par l'initiative européenne « Green Public Procurement » pour 21 groupes d'achat <ul style="list-style-type: none"> • démarche d'ancrage territorial portée par la Stratégie du Bon Achat (SBA) 						Thématique(s)
							Communication Formation Règlementation
							Acteurs
							<u>Pilote</u> Etat, Région <u>Partenaires</u> Administrations, collectivités
Pilier EC	Approvisionnement durable	Eco-conception	Ecologie industrielle et territoriale	Economie de la fonctionnalité	Consommation responsable	Allongement de la durée d'usage	Recyclage

Axe IV : Mieux consommer

Transformer les administrations et circulariser la commande publique

Fiche-Action
n°4.3 / 17

Actions	Emplois	Budget (k€)			Phasage			Priorité
	ETP	Investissement	Fonctionnement	Guichet	2022-2024	2025-2028	2029-2034	
<ul style="list-style-type: none"> • Former et sensibiliser les agents publics • Charte de l'achat public vert • Etablir les critères de durabilité • Nouvelles pratiques de commande publique 		50k€			▶▶	▶▶	▶	1 2 2 1

Indicateur(s) d'évaluation	Nature indicateur	Valeur cible
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> • % de cahiers des charges intégrant des critères de sélection RSE 	(+) 50% par rapport à 2015
"	<ul style="list-style-type: none"> • % de fournisseurs ayant signé une charte développement durable 	(+) 50% par rapport à 2015
"	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'acheteurs formés ou sensibilisés aux achats responsables 	100 % des collectivités
"	<ul style="list-style-type: none"> • % d'opération d'achats ayant donné lieu à une analyse de type coût global 	50%
"	<ul style="list-style-type: none"> • % de fournisseurs certifiés sur leur politique sociale ou environnementale 	50%
"	<ul style="list-style-type: none"> • % de produits ou services achetés qui apportent une plus-value environnementale 	80%
"	<ul style="list-style-type: none"> • % de produits ou services achetés considérés d'utilité sociale ou sociétale 	30%
"	<ul style="list-style-type: none"> • % de produits ou services labellisés dans les domaines sociaux ou environnementaux 	50%
"	<ul style="list-style-type: none"> • % d'achat de produits locaux 	(+) 50%

|| : bilan
 ▶▶ : lancement
 ▶ : poursuite

Axe IV : Mieux consommer

Objectif	Réduire les pertes alimentaires						Fiche-Action n°4.4 / 18
Descriptions des actions	<p>1. Communiquer et sensibiliser sur le gaspillage alimentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> Conduire un programme de sensibilisation et de communication pour limiter le gaspillage alimentaire et de promotion des alternatives, auprès des producteurs professionnels, publics et des citoyens (exemple: réseau REGAL) Proposer des formations adaptées à la lutte contre le gaspillage alimentaire <ul style="list-style-type: none"> préparation de repas à partir de fruits et légumes invendus, conception de menus zéro déchet et zéro gaspillage Diffuser des outils de diagnostic et de quantification des déchets de restauration Rédiger et signer une charte d'engagement pour la restauration collective <p>2. Développer un marché alimentaire alternatif</p> <ul style="list-style-type: none"> Développer et soutenir le marché des invendus et le déstockage des denrées alimentaires Développer les partenariats de dons et de récupération Utiliser les outils numériques dédiés facilitant la lutte contre le gaspillage alimentaire Promouvoir la transformation des invendus (légumes abîmés, non calibrés, etc.) auprès des professionnels de l'agro-alimentaire. <ul style="list-style-type: none"> Exemple: ShareCycle à La Réunion Généraliser les doggy-bags (gourmet-bags) 						Thématique(s)
							Communication Formation Incitation
							Acteurs
							<u>Pilote</u> Ademe, Région
							<u>Partenaires</u> Administrations, collectivités, Hôtellerie et restauration, Associations
Pilier EC	Approvisionnement durable	Eco-conception	Ecologie industrielle et territoriale	Economie de la fonctionnalité	Consommation responsable	Allongement de la durée d'usage	Recyclage
Références	Ademe, <i>Le guide pratique « manger mieux, gaspiller moins »</i> , août 2018						

Axe IV : Mieux consommer

Réduire les pertes alimentaires

Fiche-Action
n°4.4 / 18

Actions	Emplois	Budget (k€)			Phasage			Priorité
	ETP	Investissement	Fonctionnement	Guichet	2022-2024	2025-2028	2029-2034	
<ul style="list-style-type: none"> • Charte qualité restauration collective • Campagne de communication et de sensibilisation • Formations des cuisiniers • Marché des invendus 	1	25 k€						1 1 1 2

Indicateur(s) d'évaluation	Nature indicateur	Valeur cible
Moyens	• Nombre de personnes et entreprises sensibilisées	800 000 hab, 70% des entreprises
"	• Nombre de guides distribués	1/foyer
"	• Indicateurs de santé et de performance environnementale du panier alimentaire moyen	(-)
"	• Nombre de formations dispensées	(-)
"	• Nombre de grandes et moyennes surfaces engagées dans la lutte contre le gaspillage alimentaire	100%
Résultat	• Quantité de produits invendus consommables donnés par la grande distribution	100 %
"	• Quantités de pertes alimentaires à tous les niveaux de la chaîne (agriculture, logistique, distribution, consommation) / hab	5 kg/hab/an
"	• Taux de pertes et gaspillages alimentaires (restauration collective)	2% de la production/ service
Moyens	• Part et quantité de produits alimentaires locaux dans la restauration collective publique / dans les écoles	100 % auprès des restaurations collectives et traditionnelles
"	• Formation du personnel en cuisine collective	100% des cuisiniers et 50% des commis
"	• Impacts économiques, environnementaux et sociaux associés	(-)

|| : bilan

▶▶ : lancement

▶ : poursuite

Axe IV : Mieux consommer

Objectif	Développer les pratiques d'autoproduction, de réutilisation, de réparation et de réemploi						Fiche-Action n°4.5 / 19
Descriptions des actions	<ol style="list-style-type: none"> Renforcer l'émergence, la visibilité et la résilience des initiatives facilitatrices <ul style="list-style-type: none"> Élaborer des annuaires et des guides de la réparation et du réemploi et les mettre à disposition des consommateurs en ligne sur la plateforme régionale <ul style="list-style-type: none"> Évènements, réseaux de compétence, offres d'espaces structures de ventes de services Annuaire de la réparation Réaliser un plan d'actions annuel comportant l'organisation d'animation de type foire, ateliers de démonstration, journées portes ouvertes, et la promotion de ces événements auprès du grand public Améliorer l'approvisionnement en matière en faveur du réemploi, de la réparation et de la réutilisation <ul style="list-style-type: none"> Conduire une démarche de design de services pour la conception d'un système de collecte et de mise à disposition des matériaux ou de pièces détachées avec les usagers, les consommateurs et les animateurs de réseaux et de structures <ul style="list-style-type: none"> plateformes de collecte et ressourceries en réseau, "boîtes à dons" (espaces publics en libre accès destinés à l'échange et au partage), caissons "seconde vie" dans les déchèteries (espaces de détournement d'objets en vue d'un réemploi) 						Thématique(s)
							Communication Formation Infrastructure
							Acteurs
							<u>Pilote</u> Etat, Région
							<u>Partenaires</u> Administrations, collectivités, Entreprises industrielles et commerciales, Associations
Pilier EC	Approvisionnement durable	Eco-conception	Ecologie industrielle et territoriale	Economie de la fonctionnalité	Consommation responsable	Allongement de la durée d'usage	Recyclage

Axe IV : Mieux consommer

Développer les pratiques d'autoproduction, de réutilisation, de réparation et de réemploi

Fiche-Action n°4.5 / 19

Actions	Emplois	Budget (k€)			Phasage			Priorité
	ETP	Investissement	Fonctionnement	Guichet	2022-2024	2025-2028	2029-2034	
<ul style="list-style-type: none"> • Développer les ressourceries (25) • Accompagner, soutenir, former et sensibiliser aux 3R • Développer les réseaux et partenariats • Communication/Sensibilisation • Consignes solidaires 	1	2,5 M€ - 2,5€/hab	2M€ -2€/hab	Etat, collectivités	▶▶	▶		1
					▶▶	▶		1
					▶▶	▶		1
					▶	▶		1
					Etude			2
		25 K€	10 à 15 M€/an					

Indicateur(s) d'évaluation	Nature indicateur	Valeur cible
Résultat	• Taux de réemploi et réutilisation	70%
"	• Quantités de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation	10%
"	• Diminution des encombrants	20%
Moyens	• Visibilité donnée aux acteurs du réemploi et de la réutilisation de matériaux, produits ou déchets quant au type et à la qualité du gisement	100%
"	• % tri par type de déchets	(-)
"	• Nombre ETP créés dont emplois en insertion	(-)
"	• Taux de mise à disposition des produits collectés aux acteurs de l'ESS	90%

Axe V : sublimer nos déchets

Objectif	Améliorer et structurer la gestion de proximité	Fiche-Action n°5.1 / 20					
Descriptions des actions	<ol style="list-style-type: none"> Coordonner et animer un programme régional de prévention et de consignes de tri des déchets <ul style="list-style-type: none"> Nommer un référent régional et animer un réseau la prévention des déchets et l'économie circulaire en général Coordonner et harmoniser les gestes : guides, consignes, pédagogie, parcours des déchets dans les centres de tri et de traitement (visites guidées...) Améliorer, faciliter et optimiser les pratiques de tri des matériaux recyclables <ul style="list-style-type: none"> Harmoniser les couleurs de bacs Repenser l'aménagement et l'équipement de base des foyers en proposant dans les projets de construction et de rénovation des systèmes intégrés de gestion des déchets Repenser la gestion des déchets en habitat collectif : désignation d'un responsable formé aux gestes de tri pour sensibiliser l'ensemble des résidents d'un immeuble, etc. Faciliter l'accès aux équipements de collecte et de tri à la source dans les communes et les quartiers, avec une démarche de design pour des contenants ludiques : ERP et places touristiques, restauration rapide et ambulante (cafés, bars, drives, camions bars...) Instaurer un fonctionnement « zéro déchet » pour les centres-ville et les événements festifs (culturels, sportifs, culturels etc.) en disposant des bacs de tri et des ambassadeurs du tri, des contenants consignés, etc. Evaluer l'impact des actions sous-traitées et financer les prestataires en fonction des résultats positifs (tonnages évités) Favoriser, promouvoir et soutenir la gestion de proximité des biodéchets et déchets verts <ul style="list-style-type: none"> Développer, faciliter et financer des solutions alternatives de tri à la source des biodéchets et des déchets verts à l'échelle des quartiers résidentiels et des habitations, dans la restauration collective, les entreprises (dont les IAA), zones d'activités. 	<p>Thématique(s)</p> <p>Equipement</p> <p>Acteurs</p> <p><u>Pilote</u> Etat, Région</p> <p><u>Partenaires</u> Administrations, collectivités</p>					
Pilier EC	Approvisionnement durable	Eco-conception	Ecologie industrielle et territoriale	Economie de la fonctionnalité	Consommation responsable	Allongement de la durée d'usage	Recyclage

Axe V : sublimer nos déchets

Améliorer et structurer la gestion de proximité

Fiche-Action
n°5.1 / 20

Actions	Emplois	Budget (k€)			Phasage			Priorité	
		ETP	Investissement	Fonctionnement	Guichet	2022-2024	2025-2028		2029-2034
• Plan régional de prévention et de tri	2	--				▶▶	▶▶	▶▶	1
• Harmoniser et simplifier les gestes de tri		--				▶▶	▶▶	▶▶	1
• Sensibilisation aux bonnes pratiques		10 à 15 M€/an	75 à 150 k€/an			▶▶	▶▶	▶▶	1
• Pédagogie autour des centres de tri et de traitement		--				▶▶	▶▶	▶▶	1
• Harmonisation des bacs roulants						▶▶	▶▶	▶▶	2
• Equipement du parc de bio-composteurs		25M€ - 29€/hab				▶▶	▶	▶▶	1
• Solutions de traitement de proximité (micro-méthaniseur, broyeur)		10 M€				▶▶	▶	▶▶	1
• Equipements des lieux touristiques et centre-ville		120 k€							1
• Ambassadeurs de tri									2
• Évènements « zéro déchet »									2

Indicateur(s) d'évaluation	Nature indicateur	Valeur cible
Moyens	• Nombre de personnes sensibilisées	800 000
"	• Nombre ETP créés	40-50
"	• Nombre de sites touristiques équipés de signalétiques / bacs de tri	200
"	• Nombre d'ambassadeurs de tri	80 %
"	• % d'évènements « zéro déchet »	100 %
Résultat	• Tonnage de déchets recyclables dans les évènements	(-)
"	• Quantités de biodéchets traités / an	60 000 t
"	• Taux de recyclage	99% des gisements collectés

▶▶ : bilan

▶▶▶ : lancement

▶ : poursuite

Axe V : sublimer nos déchets

Objectif	Adapter et optimiser la collecte de déchets						Fiche-Action n°5.2 / 21
Descriptions des actions	<ol style="list-style-type: none"> Améliorer et optimiser la collecte des déchets en porte-à-porte <ul style="list-style-type: none"> Investir dans un équipement de collecte optimisé (camions à pesées embarquées, benne bi-compartmentées, bacs de collecte, etc.) Repenser le fonctionnement : réorganisation des services, l'adaptation de la fréquence, l'optimisation des circuits, la mutualisation des déchets Proposer une collecte séparative ou mutualisée des flux de déchets recyclables (type optibag) pour éviter les mélanges Développer la collecte séparée des biodéchets ou l'apport volontaire (gestion de proximité) sur tout le territoire (particuliers et entreprises) et notamment auprès des « gros » producteurs (établissements scolaires, commerces, restaurations, métiers de bouche et industries agro-alimentaires) Réformer la collecte des encombrants <ul style="list-style-type: none"> Instaurer une collecte à la demande, sans grappin Développer ou renforcer le déploiement de déchèteries mobiles afin de rapprocher le service de l'utilisateur Développer et adapter les équipements d'apport et de réception des déchets publics et privés <ul style="list-style-type: none"> Maximiser le nombre de déchèterie pour une bonne proximité Harmoniser et moderniser les conditions d'accueil des particuliers et des professionnels Anticiper les besoins en points d'apports volontaires et équipements de regroupement <ul style="list-style-type: none"> recensement cartographique et adaptation des dispositifs Impliquer et développer les professionnels des filières REP dans le déploiement des points de collecte 						Thématique(s)
							Equipement Logistique
							Acteurs
							<p><u>Pilote</u> Etat, Région</p> <p><u>Partenaires</u> Administrations, collectivités</p>
Pilier EC	Approvisionnement durable	Eco-conception	Ecologie industrielle et territoriale	Economie de la fonctionnalité	Consommation responsable	Allongement de la durée d'usage	Recyclage

Axe V : sublimer nos déchets

Adapter et optimiser la collecte de déchets

Fiche-Action
n°5.2 / 21

Actions	Emplois	Budget (k€)			Phasage			Priorité
	ETP	Investissement	Fonctionnement	Guichet	2022-2024	2025-2028	2029-2034	
• Système de collecte des biodéchets et des recyclables					▶▶			1
• Nouvelles déchetteries		--k€			▶▶			1
• Modernisation de déchetteries					▶▶			1
• 3 déchetteries pour les DAE					▶▶			1
• 5 déchetteries mobiles					▶▶			1
Indicateur(s) d'évaluation	Nature indicateur				Valeur cible			
Résultat	• Tonnages évités en enfouissement				100% des gisements en 2030			
"	• Taux de collecte				99% des gisements collectés			
"	• Taux de recyclage				60 000 t			
"	• Quantités de biodéchets collectés / an				800 000			
Moyens	• Nombre de personnes sensibilisées				Une solution territoriale de collecte optimisée au minimum			
"	• Nombre de solutions de collecte financées				2 par an			
"	• Nombre de déchetteries créées/an				1 déchetterie pour 10 000 habitants			
"	• Nombre de déchetteries par habitants							

|| : bilan

▶▶ : lancement

▶ : poursuite

Axe V : sublimer nos déchets

Objectif	Développer les filières locales de recyclage	Fiche-Action n°5.3 / 22					
Descriptions des actions	<p>1. Développer l'infrastructure autour des filières de recyclage locales</p> <ul style="list-style-type: none"> Conduire un programme de développement des performances des centres de tri (recyclables et encombrants) réduisant les refus de tri (optimisation qualitative et quantitative). <ul style="list-style-type: none"> Installation de chaînes de tri supplémentaires et complémentaires, de systèmes de tri optique Développer les filières de recyclage locales des emballages : accompagner les projets et idées innovantes de valorisation dans un objectif de développer le recyclage local de ces ressources : verre, papier/carton, plastiques et métaux Promouvoir l'incorporation et la valorisation des matières secondaires dans les filières industrielles locales de recyclage (bois, carton, plastique, métaux, etc.) Etudier les projets alternatifs au cas par cas <p>2. Connaître les marchés secondaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Communiquer sur les marchés des matières premières secondaires (prix et indices, exutoires...). Identifier les exutoires et leurs coûts de revient sur les différents marchés internationaux <p>3. Expérimenter le recyclage des déchets dangereux</p> <ul style="list-style-type: none"> Garder un minimum de 10% du volume pour les investissements locaux <ul style="list-style-type: none"> Huiles minérales usagées, huiles alimentaires usagées : savon, huiles de coffrage... Batteries : recharge et réutilisation en habitat <p><i>La Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), adoptée en 2020, se décline en cinq grands axes : sortir du plastique jetable ; mieux informer les consommateurs ; lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ; agir contre l'obsolescence programmée ; et mieux produire. »</i></p>	<p>Thématique(s)</p> <p>R&D Equipement Logistique</p> <p>Acteurs</p> <p><u>Pilote</u> Etat, Région</p> <p><u>Partenaires</u> Administrations, collectivités</p>					
Pilier EC	Approvisionnement durable	Eco-conception	Ecologie industrielle et territoriale	Economie de la fonctionnalité	Consommation responsable	Allongement de la durée d'usage	Recyclage

Axe V : Sublimer nos déchets

Développer les filières locales de recyclage

Fiche-Action
n°5.3 / 22

Actions	Emplois ETP	Budget (k€)			Phasage			Priorité
		Investissement	Fonctionnement	Guichet	2022-2024	2025-2028	2029-2034	
• Centres de tri à capteurs optiques (30 000 t/an)		1 M€ - 23€/hab (3 à 4 centres)						1
• Filières locales de recyclage								
• 1 filière papier/carton		3 à 6 M€						1
• 1 filière verre		2 à 4 M€						1
• 1 filière plastiques		1,5 à 5 M€						1
• 1 filière métaux		(-)						
• 1 filière composites		(-)						
• Structurer les filières REP		(-)						1
• Initier et promouvoir les synergies de réemploi								1

Indicateur(s) d'évaluation	Nature indicateur	Valeur cible
Résultat	• Tonnages évités en enfouissement	(-)
"	• Quantités de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation	100%
Moyens	• Nombre ETP créés	50-60
"	• Nombre de sites de tri équipés de capteurs optiques	3
"	• Nombre de filières de recyclages construites	3 (plastiques, verre, papier/cartons)
"	• Nombre de personnes sensibilisées	800 000

|| : bilan

▶▶ : lancement

▶ : poursuite

Axe V : sublimer nos déchets

Objectif	Renforcer la gestion et le traitement des déchets du BTP						Fiche-Action n°5.4 / 23
Descriptions des actions	<ol style="list-style-type: none"> Optimiser la gestion des déchets dans les marchés publics de BTP <ul style="list-style-type: none"> Instaurer un lot spécifique « déchets de chantier », désignant une entreprise responsable de la gestion du chantier dans son intégralité Développer et encourager le réemploi des matériaux de construction et de recyclage <ul style="list-style-type: none"> Développer et encourager le réemploi des matériaux de construction (menuiseries, huisseries, inertes) Bourse aux matériaux Identifier les freins actuels et les solutions pour renforcer le réemploi dans le BTP Favoriser le recyclage des matériaux de construction et de démolition <ul style="list-style-type: none"> Développer les filières de recyclage des déchets inertes du BTP: granulats, verre, plâtre Stimuler et initier l'utilisation de matières premières secondaires issues de la démolition (plâtre, granulats, pneus, granulats, verre, métaux, bois, etc.) dans les opérations de rénovation et de construction Développer les plateformes de valorisation des inertes en granulats recyclés. Améliorer la gestion des terres excavées <ul style="list-style-type: none"> Identifier les exutoires possibles en local Favoriser le réemploi en tenant compte de la traçabilité 						Thématique(s)
							Communication Règlementation Logistique R&D
							Acteurs
							<u>Pilote</u> Etat, Région
							<u>Partenaires</u> Administrations, collectivités, filière BTP, associations
Pilier EC	Approvisionnement durable	Eco-conception	Ecologie industrielle et territoriale	Economie de la fonctionnalité	Consommation responsable	Allongement de la durée d'usage	Recyclage

Axe V : sublimer nos déchets

Renforcer la gestion et le traitement des déchets du BTP

Fiche-Action
n°5.4 / 23

Actions	Emplois	Budget (k€)			Phasage			Priorité
	ETP	Investissement	Fonctionnement	Guichet	2022-2024	2025-2028	2029-2034	
<ul style="list-style-type: none"> • Marchés publics : lot « déchets » • Filières matériaux inertes du BTP <ul style="list-style-type: none"> • Gravats • Verre • Plâtre • Chantiers exemplaires • Bourse aux matériaux • Gestion des terres excavées 		--k€						<p>1</p> <p>1</p> <p>1</p> <p>2</p> <p>3</p>
Indicateur(s) d'évaluation	Nature indicateur				Valeur cible			
Résultat	• Déchets du secteur du BTP, par unité de valeur produite				(-)			
"	• % des matières et déchets produits sur les chantiers de l'Etat et des collectivités territoriales				(-)			
Moyens	• Nombre de chantiers de rénovation avec des actions de tri en vue du réemploi / réutilisation				(-)			
"	• Nombre d'utilisateurs de la bourse				(-)			
"	• Nombre d'annonces par an				(-)			

|| : bilan

▶▶ : lancement

▶ : poursuite



Axe V : Sublimer nos déchets

Objectif	Créer des synergies pour la valorisation des biodéchets et l'utilisation d'énergie associée						Fiche-Action n°5.5 / 24
Descriptions des actions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Promouvoir et développer le traitement organique des biomasses et biodéchets <ul style="list-style-type: none"> • Développer la valorisation par méthanisation des boues de STEP, des boues d'IAA, des effluents et des biodéchets et faciliter leur retour au sol • Promouvoir et développer les différentes pratiques de compostage, broyage et valorisation individuelle et industrielle des biodéchets et des déchets verts pour un retour au sol • Etudier la possibilité de développer des procédés alternatifs (ex : Bokashi) • Réduire les pertes liées aux déchets de la pêche en agissant avec les pêcheurs et poissonniers 2. Assurer la valorisation des fertilisants issus des biomasses et biodéchets <ul style="list-style-type: none"> • Étudier le potentiel de valorisation des résidus agricoles pour réduire les intrants chimiques et gagner en fertilité biologique • Certifier digestats et les composts afin de garantir leur commercialisation pour les épandages et les amendements organiques • Réviser le Plan d'épandage régional en tenant compte des gisements disponibles (taux de valorisation des biomasses locales) 						Thématique(s)
							<p style="text-align: center;">R&D Équipement Logistique</p>
							Acteurs
							<p style="text-align: center;"><u>Pilote</u> Etat, Région</p> <p style="text-align: center;"><u>Partenaires</u> Administrations, collectivités</p>
Pilier EC	Approvisionnement durable	Eco-conception	Ecologie industrielle et territoriale	Economie de la fonctionnalité	Consommation responsable	Allongement de la durée d'usage	Recyclage

Axe V : sublimer nos déchets

Créer des synergies pour la valorisation des biodéchets et l'utilisation d'énergie associée

Fiche-Action
n°5.5 / 24

Actions	Emplois	Budget (k€)			Phasage			Priorité
	ETP	Investissement	Fonctionnement	Guichet	2022-2024	2025-2028	2029-2034	
• Filière méthanisation (30kWélec - 1MWélec)		200 k€ - 3 M€	2 - 4 %					1
• Filière compostage/broyage								2
• Filière amendements/engrais								2
• Filière biodéchets restauration								1

Indicateur(s) d'évaluation	Nature indicateur	Valeur cible
Résultat	• Tonnages évités en enfouissement	70% de la production de 2015
"	• Tonnages évités d'engrais	50% des quantités importées en 2015
"	• Quantités de résidus agricoles traités selon les différents modes de traitement	100%
"	• Taux de valorisation des coproduits d'origine agricole ou agro-industrielle	100%
Moyens	• Nombre de personnes sensibilisées (agriculteurs)	20 000
"	• Nombre ETP créés	40-50
"	• Diversité des modes de valorisation	(-)

|| : bilan

▶▶ : lancement

▶ : poursuite

Axe V : Sublimer nos déchets

Objectif	Optimiser la stratégie de traitement des déchets résiduels et ultimes	Fiche-Action n°5.6 / 25					
Descriptions des actions	<ol style="list-style-type: none"> Construire une stratégie de traitement des déchets résiduels efficaces <ul style="list-style-type: none"> L'ensemble des déchets ultimes n'ayant pas pu être évités après les phases amont de tri et de recyclage devront être traités par valorisation énergétique Les résidus en sortie de traitement (REF) seront stockés temporairement en vue de leur évacuation vers l'Europe Les mâchefers issus des installations devront être stabilisés avant de pouvoir être revalorisés selon le cas par une utilisation en sous-couche routière Assurer une continuité de service pour le stockage des déchets ultimes <ul style="list-style-type: none"> Assurer la continuité du service pendant la période de transition vers la valorisation énergétique des déchets résiduels, sur les deux zones Nord-est et Sud-ouest Prévoir une capacité de stockage minimale pour parer à toutes situations de crises Améliorer la gestion des déchets dangereux et non traités sur place <ul style="list-style-type: none"> Mener une action collective afin de garantir et de pérenniser les conditions d'exportation des déchets dangereux (stockage temporaire, ouverture de la concurrence, réquisition de navires militaires...) Envisager un programme d'excavation des alvéoles des ISDND, en fonction des avancées technologiques et réglementaires, avec pour objectifs à terme de : <ul style="list-style-type: none"> Récupérer la capacité d'enfouissement Maximiser la valorisation des déchets enfouis Dépolluer à terme les sols et les nappes phréatiques à proximité 	<p>Thématique(s)</p> <p>R&D Infrastructures</p> <p>Acteurs</p> <p><u>Pilote</u> Etat, Région</p> <p><u>Partenaires</u> Administrations, collectivités</p>					
Pilier EC	Approvisionnement durable	Eco-conception	Ecologie industrielle et territoriale	Economie de la fonctionnalité	Consommation responsable	Allongement de la durée d'usage	Recyclage

Axe V : sublimer nos déchets

Optimiser la stratégie de traitement des déchets résiduels et ultimes

Fiche-Action
n°5.6 / 25

Actions	Emplois	Budget (k€)			Phasage			Priorité
	ETP	Investissement	Fonctionnement	Guichet	2022-2024	2025-2028	2029-2034	
<ul style="list-style-type: none"> Filière traitement UVE x unités (20 000 t à 200 000 t) Etude pour le stockage des DD Excavation des ISDND Réhabilitation des décharges Pérenniser l'exportation des DD 		10 à 200 M€	2 à 20 %	FEDER Ademe	▶▶	▶▶	▶	1
			200 - 1000 €/m3	FEDER		▶ Etude	▶ TVX	3
						▶	▶	▶
								2
Indicateur(s) d'évaluation	Nature indicateur				Valeur cible			
Moyens	<ul style="list-style-type: none"> Nombre ETP créés 				30 – 60			
"	<ul style="list-style-type: none"> Tonnages en entrée/sortie 				Au minimum 1			
Résultat	<ul style="list-style-type: none"> Tonnages évités en enfouissement 				70% de la production de 2015			
"	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de l'indice d'éco-circularité 				(-)			
"	<ul style="list-style-type: none"> Tonnage des déchets dangereux exportés/traités 				50%			
"					(-)			

|| : bilan

▶▶ : lancement

▶ : poursuite

Matrice de matérialité des actions

Organiser une gouvernance ouverte

- 1 Inventer une gouvernance de la transition
- 2 Coordonner les politiques publiques
- 3 Déployer un système de suivi et d'évaluation

Mobiliser les leviers de la transition

- 4 Démocratiser l'économie circulaire
- 5 Développer un écosystème pour l'économie circulaire
- 6 Réorienter les aides publiques au service de la transition
- 7 Adapter la fiscalité
- 8 Appliquer et adapter la réglementation

Mieux produire

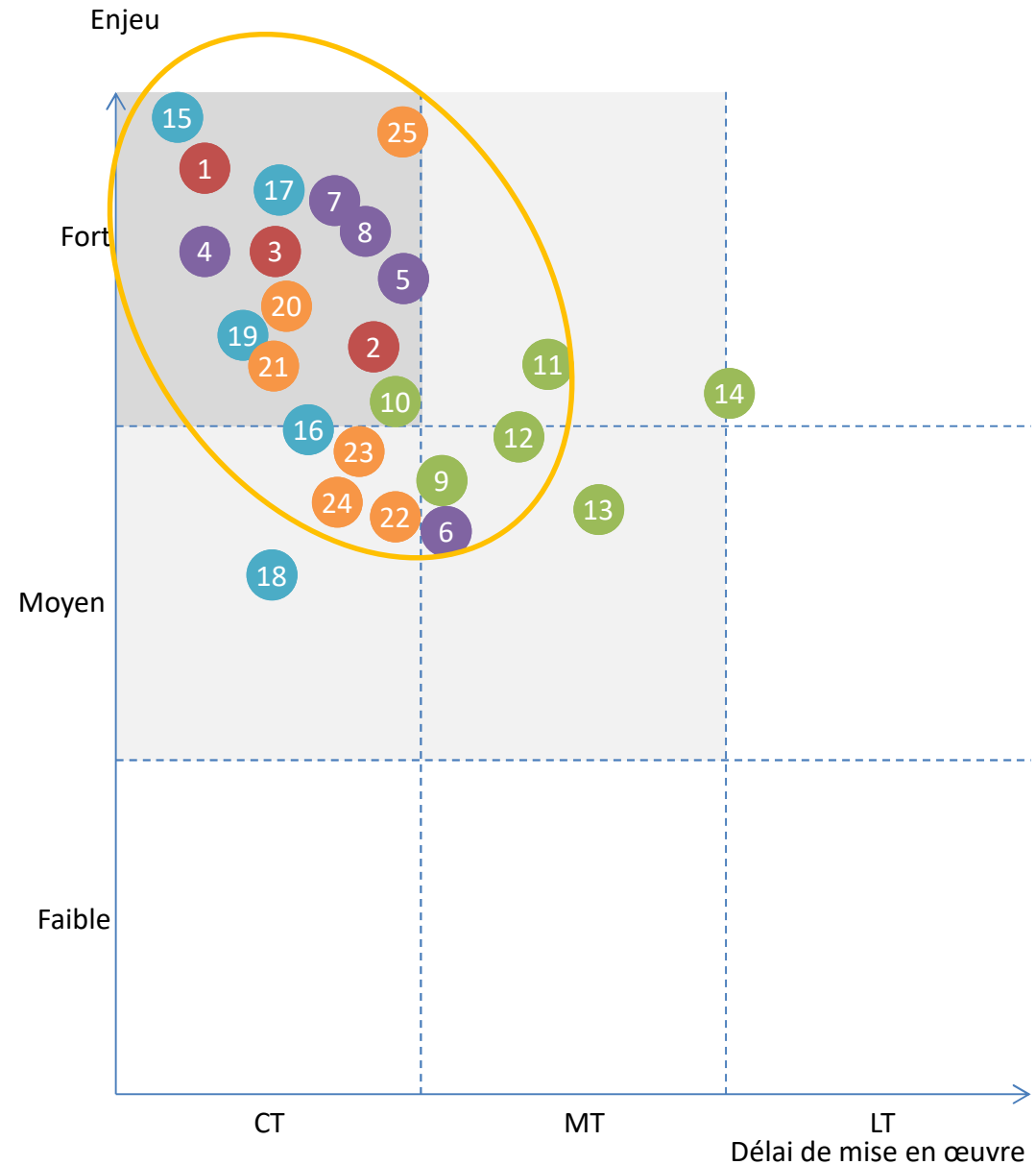
- 9 Développer la culture et les compétences en économie circulaire
- 10 Développer l'approvisionnement durable des entreprises
- 11 Transformer les méthodes de production
- 12 Transformer les modèles économiques
- 13 Transformer les filières établies
- 14 Créer des synergies et des symbioses industrielles

Mieux consommer

- 15 Sensibiliser les ménages et les citoyens
- 16 Structurer l'offre d'achat éco-responsable
- 17 Transformer l'administration et verdir la commande publique
- 18 Réduire les pertes alimentaires
- 19 Développer la réutilisation, la réparation et le réemploi

Sublimer nos déchets

- 20 Développer et structurer le tri à la source
- 21 Optimiser la collecte des déchets
- 22 Développer les filières de recyclage locales
- 23 La gestion des déchets du BTP
- 24 Développer la valorisation de la biomasse et des biodéchets
- 25 Optimiser le traitement des déchets résiduels/ultimes



● Actions prioritaires

Matrice de matérialité des actions

Organiser une gouvernance ouverte

- 1 Inventer une gouvernance de la transition
- 2 Coordonner les politiques publiques
- 3 Déployer un système de suivi et d'évaluation

Mobiliser les leviers de la transition

- 4 Démocratiser l'économie circulaire
- 5 Développer un écosystème pour l'économie circulaire
- 6 Réorienter les aides publiques au service de la transition
- 7 Adapter la fiscalité
- 8 Appliquer et adapter la réglementation

Mieux produire

- 9 Développer la culture et les compétences en économie circulaire
- 10 Développer l'approvisionnement durable des entreprises
- 11 Transformer les méthodes de production
- 12 Transformer les modèles économiques
- 13 Transformer les filières établies
- 14 Créer des synergies et des symbioses industrielles

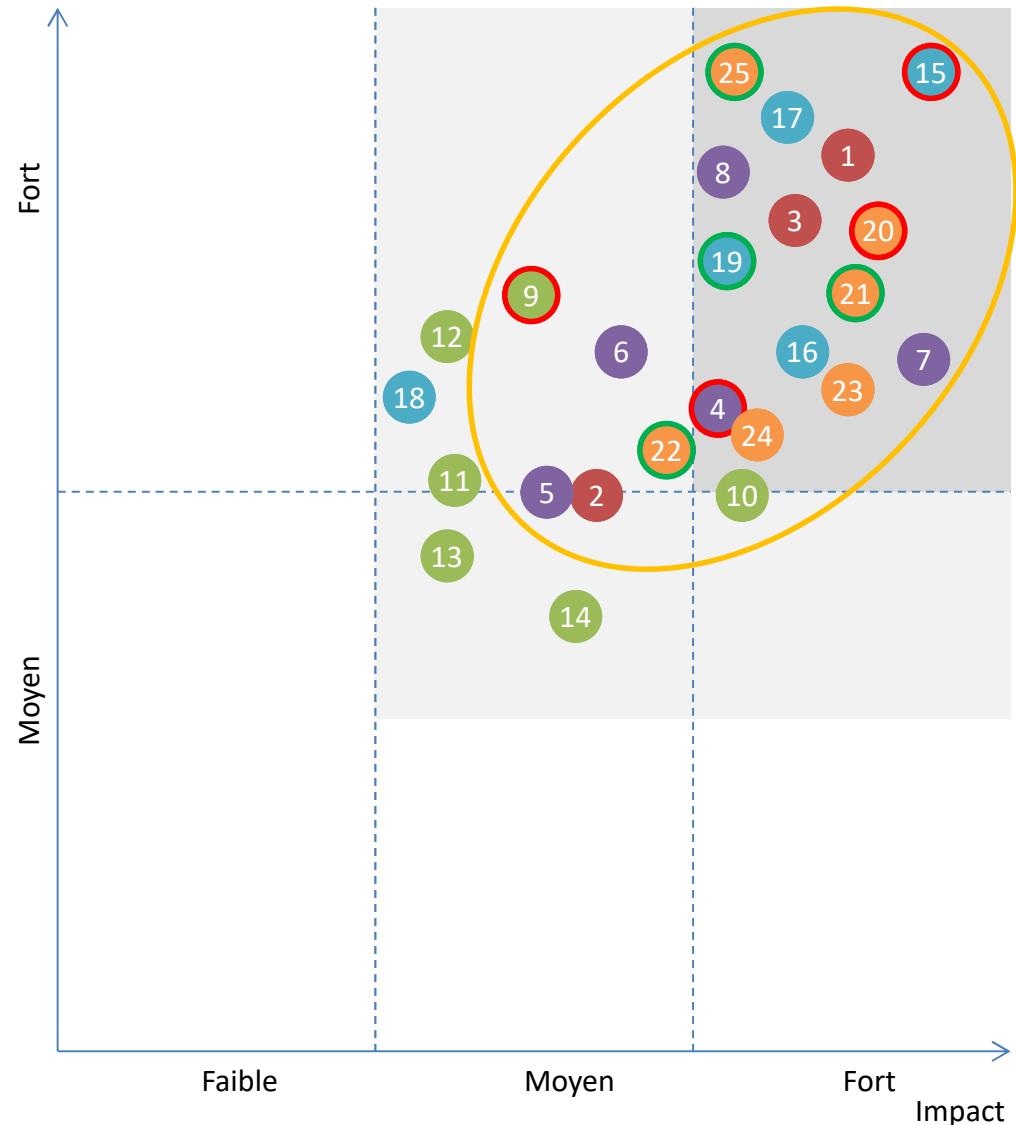
Mieux consommer

- 15 Sensibiliser les ménages et les citoyens
- 16 Structurer l'offre d'achat éco-responsable
- 17 Transformer l'administration et verdir la commande publique
- 18 Réduire les pertes alimentaires
- 19 Développer la réutilisation, la réparation et le réemploi

Sublimer nos déchets

- 20 Développer et structurer le tri à la source
- 21 Optimiser la collecte des déchets
- 22 Développer les filières de recyclage locales
- 23 La gestion des déchets du BTP
- 24 Développer la valorisation de la biomasse et des biodéchets
- 25 Optimiser le traitement des déchets résiduels/ultimes

Attentes



- Communication/formation
- Infrastructures/Équipement
- Actions prioritaires

Le rôle des acteurs

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024



ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0023-DE

	Fiche 1	Fiche 2	Fiche 3	Fiche 4	Fiche 5	Fiche 6	Fiche 7	Fiche 8	Fiche 9	Fiche 10	Fiche 11	Fiche 12	Fiche 13	Fiche 14	Fiche 15	Fiche 16	Fiche 17	Fiche 18	Fiche 19	Fiche 20	Fiche 21	Fiche 22	Fiche 23	Fiche 24	Fiche 25
Etat																									
Région																									
Nexa																									
Département																									
Collectivités																									
EPCI																									
Communes																									
Administrations																									
Associations																									
ADEME																									
DEAL																									
AGORAH																									
Consulaires																									
Entreprises																									
Industries / Commerces																									
Citoyens																									
Pôle d'innovation																									
Socio-pro																									
Filière BTP																									

Un plan régional en faveur de l'économie circulaire

Edition Mars 2024



Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0023-DE



REGION REUNION

www.regionreunion.com



Financé
par



PRPGD

Mars 2024

Conseil régional de
La Réunion



Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de La Réunion - Evaluation des enjeux économiques



-	Préambule	5
1.	Evaluation de la situation économique de La Réunion	7
1.1.	Croissance et dépendances, les ambiguïtés du développement réunionnais	7
1.1.1.	Evolution de la population	7
1.1.2.	Une économie linéaire et dépendante	8
1.1.2.1.	Les principaux indicateurs économiques	9
1.1.2.2.	L'emploi et le chômage	11
1.2.	Etat des lieux économique du secteur des déchets	12
1.2.1.1.	Le coût des déchets	13
1.2.1.2.	Les emplois liés aux déchets	14
2.	Evaluation économique : Coûts et emplois induits du PRPGD15	
2.1.	Actions de prévention	15
2.2.	Actions de gestion	22
2.3.	Actions sur les installations	28
2.4.	Actions de crise	32
3.	Enjeux économiques du plan régional économie circulaire de La Réunion	35
3.1.	Une alternative économique fructueuse	35
3.2.	Porteuse d'une transformation globale de l'économie et de la société	38



Liste des sigles et acronymes

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

ADIR : Association pour le Développement Industriel de La Réunion

CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CC : Communauté de Communes

CEREMA : Centre d'Etudes et d'Expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'environnement

CERA : Cellule Economique Rhône-Alpes

CERC : Cellules Economiques Régionales de la Construction

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CMA : Chambre de Métiers et de l'Artisanat

DAE : Déchets d'Activités Economiques

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DD : Déchet Dangereux

DDS : Déchets Diffus Spécifique

DI : Déchet Inerte

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

DND : Déchet Non Dangereux

DNIND : Déchet Non Inerte Non Dangereux

DV : Déchet vert

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FEDEREC : Fédération des Entreprises du Recyclage

FRBTP : Fédération Réunionnaise du BTP

ISDD : Installation de Stockage de Déchets Dangereux

ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes

ISDND : Installation de Stockage de Déchets de Non Dangereux

LTEPCV : Loi relative à la Transition Energétique Pour la Croissance Verte

OMA : Ordures Ménagères et Assimilées

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PEDMA : Plan d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés

PLP : Plan Local de Prévention



PNPD : Plan National de Prévention des Déchets

PPGDD : Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Dangereux

PPGDND : Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux

PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

REP : Responsabilité Elargie du Producteur

RSHV : Recyclable sec hors verre

SERR : Syndicat des Exploitants Réunionnais du Recyclage

SICR : Syndicat de l'Importation et du Commerce de La Réunion

SINDRA : Observatoire des déchets en Auvergne Rhône-Alpes

SINOE : Observatoire national des déchets

SPan : Sous-produit animal

SR BTP : Syndicat des Recycleurs du BTP

TZDZG : Territoire « zéro déchet, zéro gaspillage »

UNICEM : Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Constructions

VHU : Véhicules Hors d'Usage



CONTEXTE

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a fortement impacté la réglementation relative à la planification et la gestion des déchets.

Le décret du 17 juin 2016 a adapté la partie relative au plan régional de prévention et de gestion des déchets du Code de l'Environnement.

Les modifications du code de l'environnement relatif à la planification des déchets sont les suivantes :

- Transfert de la compétence « planification des déchets » aux Conseils régionaux
- Création d'un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (ci-après PRPGD) qui se substitue aux 3 types de plans existants antérieurement :
 - Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND),
 - Plan de Prévention et de Gestion des Déchets du BTP,
 - Plan Régional d'Elimination des Déchets Industriels Spéciaux (PREDIS).
- Le PRPGD doit également inclure un Plan Régional d'Action en faveur de l'Economie Circulaire (PRAEC).

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte intègre un objectif national de passage d'un modèle linéaire à une économie circulaire.

Plus récemment, l'ordonnance n° 2020-920 du 29 juillet 2020 relative à la prévention et à la gestion des déchets et le Décret n° 2020-1573 du 11 décembre 2020 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, ont introduit des

évolutions concernant l'élaboration des PRPGD.

La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, est venue renforcer le dispositif en le rendant plus ambitieux sur certains objectifs.

Actuellement, trois plans sont en vigueur à La Réunion :

- Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) – Approuvé le 23 juin 2016 par le Conseil Régional
- Plan de Gestion des Déchets du Bâtiment et des Travaux Publics de La Réunion (PGDBTP) – Approuvé le 30 septembre 2005
- Plan Régional d'Elimination des Déchets Industriels Spéciaux (PREDIS) – Approuvé le 4 novembre 2010

Afin de répondre à ces évolutions réglementaires et notamment la modification du périmètre des déchets pris en compte dans le Plan, le Conseil Régional de La Réunion a souhaité ouvrir le débat et la concertation avec les acteurs locaux, en lançant l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

Le PRPGD présente un état des lieux précis de la gestion des déchets produits à La Réunion, une prospective aux horizons 6 et 12 ans (conformément à la réglementation), des objectifs quantitatifs et qualitatifs par flux de déchets et un scénario de gestion multi filières à mettre en place sur la région pour atteindre ces objectifs. De plus, un Plan Régional d'Action en faveur de l'Economie Circulaire compétera le document.

1 ■

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0023-DE



Les données du présent document sont issues des rapports produits par l'IEDOM (Rapport économique 2022 et Note expresse sur l'Economie verte), par NEXA (PRAEC) et par l'AGORAH (Rapport de suivi 2023 – données 2021).

1. EVALUATION DE LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA REUNION

1.1. Croissance et dépendances, les ambiguïtés du développement réunionnais

Jusqu'en 1946, le développement et le fonctionnement de l'économie réunionnaise dépendaient étroitement des ressources naturelles locales : sols fertiles, fibres végétales et animales, pierres, scories, récifs coralliens. Ce, en raison de la nature agricole de l'économie et du système colonial qui imposait un strict équilibre de la balance commerciale, limitant les volumes des importations aux capacités d'exportation. La départementalisation déclenche une grande transformation.

Tout d'abord, la progression rapide du PIB par habitant et la révolution sanitaire suscitent une transition démographique accélérée et une croissance remarquable de la population, de 227 000 en 1946 à 868 800 habitants en 2022. Dans le même temps, les modes de vie et de satisfaction des besoins s'orientent vers la consommation de masse de biens manufacturés et un usage marqué des énergies fossiles. Ainsi, au cours des 50 dernières années, le nombre de véhicules en circulation est multiplié par plus de 300 et la consommation électrique moyenne par habitant progresse de 129 à 3180 kWh par an. Enfin, l'afflux de transferts publics et le financement des importations permettent de lever les limites financières et matérielles qui contraignaient jusqu'alors la croissance du « métabolisme territorial », défini par le Commissariat Général au Développement Durable comme « l'ensemble des processus de consommation et de transformation de l'énergie et des matières mises en jeu par le fonctionnement des territoires ».

Alors que l'économie réunionnaise dépendait jusqu'alors des rythmes et des limites qu'imposaient les écosystèmes locaux, elle peut désormais s'extraire en apparence des contraintes. En apparence seulement, car l'importation sur une petite île d'une civilisation thermo-industrielle, d'un mode d'organisation de l'économie et de la société qui se fonde sur la production et la consommation de masse, le crédit et les énergies fossiles se traduit par un creusement des dépendances et des vulnérabilités.

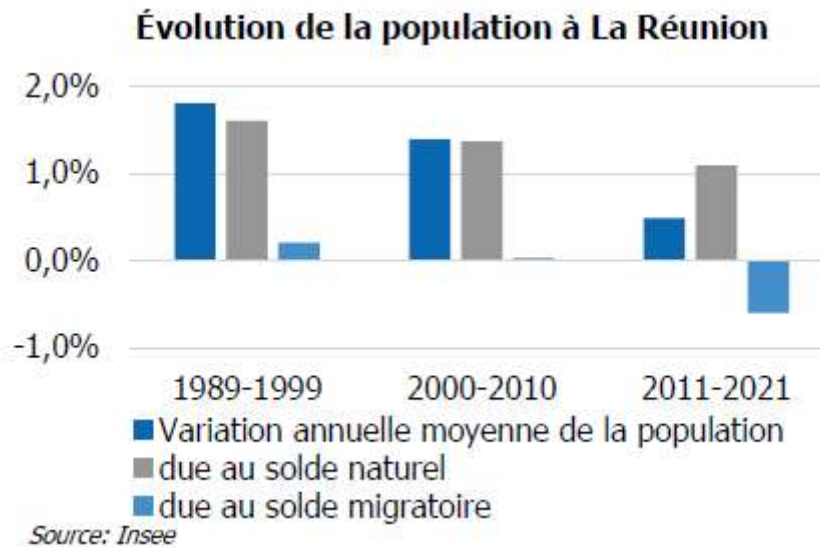
1.1.1. Evolution de la population

La population réunionnaise est estimée à 873 102 habitants au 1er janvier 2023, ce qui représente 1,28 % de la population française. Depuis 12 ans, la croissance démographique de l'île ralentit sensiblement du fait d'une baisse du taux de natalité et, surtout, d'un solde migratoire devenu négatif à partir de 2009. En conséquence, la population est confrontée à un vieillissement rapide. Elle n'atteindrait le million d'habitants qu'à l'horizon 2050.

Dans un contexte de transition démographique et de solde migratoire négatif, la croissance de la population réunionnaise ralentit. Elle progresse de 0,5 % en moyenne par an sur la période 2011-2021 (soit un rythme proche de celui de la France entière depuis 1980), après +1,4 % par an de 2000 à 2010. La croissance démographique du département sur la période récente est portée par le solde naturel. Cependant, ce solde a tendance à diminuer depuis 2011.

L'excédent des naissances sur les décès fait croître la population de 9 042 habitants par an en moyenne entre 2011 et 2021, mais de seulement 7 720 habitants en 2021. Le solde migratoire est quant à lui négatif

depuis 2009 : en moyenne entre 2011 et 2021, il prive la croissance annuelle de la population de 0,6 point de pourcentage, soit - 5 277 habitants en moyenne par an.



L'espérance de vie de la population réunionnaise augmente de manière continue depuis les années 1950, grâce à la diminution de la mortalité infantile et à l'amélioration des conditions de vie. En 2022, l'espérance de vie à la naissance à La Réunion est ainsi de 76,9 ans en moyenne pour les hommes et de 83,3 ans pour les femmes, des âges proches des niveaux nationaux (79,4 ans et 85,3 ans respectivement). L'écart d'espérance de vie entre les deux sexes se réduit sur la période, mais reste cependant l'un des plus importants parmi les régions françaises.

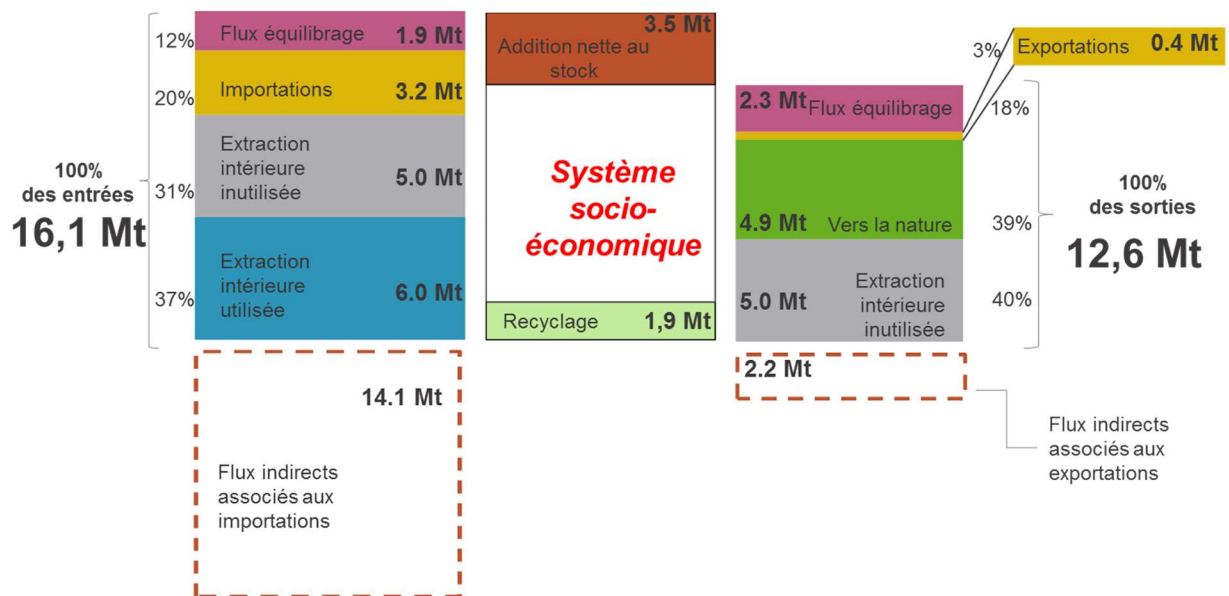
Avec 347 habitants au km² en 2022, La Réunion est la troisième région la plus densément peuplée de France, juste devant la Martinique, mais derrière l'Île-de-France (1 032 habitants au km²) et Mayotte (802 habitants au km²). La moitié de la population se concentre sur les zones littorales de l'île, en raison de son relief montagneux, tandis que le reste des habitants se répartit également entre la mi-pente (entre 150 et 400 mètres) et les « Hauts ». Le Nord et le Sud connaissent les croissances démographiques les plus importantes (+0,9 % et +0,8 % de croissance en moyenne par an entre 2014 et 2020), tandis que l'Est fait face à une progression plus modérée (+0,2 % en moyenne par an 2014 et 2020) et l'Ouest voit sa population diminuer (-0,1 % en moyenne par an 2014 et 2020).

1.1.2. Une économie linéaire et dépendante

Historiquement circulaire par sa nature agricole et organique, l'économie réunionnaise est devenue en 50 ans une économie linéaire qui extrait, importe et rejette des flux massifs de matières.

Le bilan métabolique calculé en 2016 par Nexa avec le cabinet Evéa, évalue à plus de 16,1 millions de tonnes les volumes de ressources nécessaires pour alimenter l'économie réunionnaise, auxquelles il convient d'ajouter 14,1 millions de tonnes de flux indirects qui correspondent aux ressources énergétiques et matérielles mobilisées pour produire les biens manufacturés importés. Les prélèvements de ressources locales, dénommée « extraction intérieure » atteignent près de 11 millions de tonnes. En aval, plus 4,9 millions de tonnes de résidus sont assimilées chaque année par les écosystèmes locaux.

Diagnostic métabolique de La Réunion



Sources : Nexa, Evec

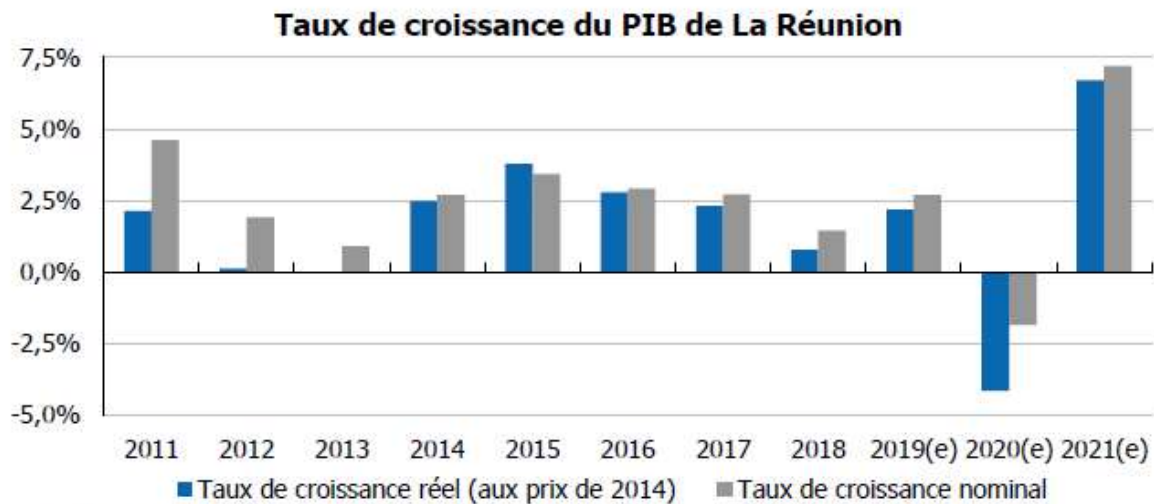
1.1.2.1. Les principaux indicateurs économiques

Les départements d'Outre-mer disposent de statistiques développées leur donnant la possibilité d'élaborer des comptes économiques régionaux détaillés. Les comptes définitifs sont généralement disponibles dans un délai de quatre ans, mais des estimations plus précoces des principaux agrégats sont élaborées dans l'année suivant l'exercice, dans le cadre du partenariat CEROM (Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer) qui associe l'Insee, l'IEDOM et l'AFD.

En 2021, l'activité économique rebondit fortement à La Réunion. Malgré les restrictions visant à limiter la propagation de la Covid-19 et une situation sanitaire toujours instable, le produit intérieur brut (PIB) en euros constants progresse de 6,7 %. Cette forte reprise fait suite à la chute de l'activité en 2020 (-4,2 %) consécutive à la crise sanitaire. Au total, le PIB en 2021 est supérieur de 2,3 % à son niveau moyen de 2019.

La reprise de l'activité économique résulte du rebond de l'ensemble des composantes de la demande intérieure. La consommation des ménages (+5,3 % en volume) et la consommation des administrations publiques (+7,2 %) sont les deux principaux moteurs de la croissance du PIB, complétés par l'investissement (+10,1 %).

La croissance de l'économie réunionnaise s'inscrit dans les pas de celle observée en France entière : +6,8 % en 2021 après -7,8 % en 2020. Cette reprise est supérieure à celles observées en Outre-mer : +3,5 % en Guyane, +2,6 % en Martinique et +1,9 % en Guadeloupe.



e : estimation Cerom

Sources : comptes économiques (Insee) – comptes rapides (CEROM)

En 2021, le PIB par habitant croît de 6,8 % en valeur, après une baisse 1,9 % en 2020, en lien avec la crise sanitaire. Il s'établit à 23 445 euros par habitant et s'élève à 64 % du niveau national.

Principal moteur de la croissance eu égard à son poids dans le PIB, la consommation finale s'est accrue de 2,2 % en moyenne par an sur ces dix dernières années. La consommation des ménages concentre près des deux tiers de la consommation totale en 2021, le tiers restant provenant de la consommation réalisée par les administrations pour le compte des ménages (éducation, santé, etc.). Cette dernière augmente de 4,0 % en moyenne par an entre 2011 et 2021 (+1,7 % pour la consommation des ménages).

L'investissement est également dynamique sur cette période (+2,5 %). La demande intérieure tire les importations à la hausse : +2,8 % en moyenne par an, contribuant négativement à l'évolution du PIB. Enfin, la demande extérieure contribue négativement à la hausse du PIB sur les 10 dernières années.

L'équilibre emplois ressources

(valeur en millions d'euros)	2011	2020 ^e	2021 ^e	Évo. 21/20	Évo. Moy 21/11
Ressources					
PIB	1 063	18 973	20 339	7,2 %	6,3 %
Importations	5 402	6 213	7 103	-2,3 %	2,8 %
Emplois (hors variation de stock)					
Consommation finale	17 179	20 019	21 300	6,4 %	2,2 %
<i>Consommation des ménages</i>	10 990	12 218	13 000	6,4%	1,7%
<i>Consommation des admin. pub.</i>	5 591	7 801	8 300	6,4%	4,0%
Formation brute de capital fixe	3 581	4 039	4 600	13,9 %	2,5 %
Exportations (biens et services)	787	645	770	19,4 %	-0,2 %

^e : estimations Cerom

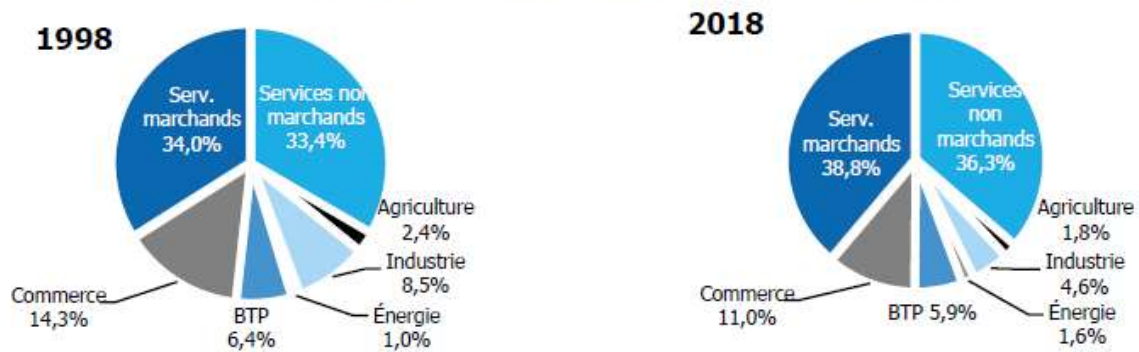
Sources : Insee, Cerom.

La Réunion présente les caractéristiques d'une économie moderne, dont les services constituent la principale source de création de richesse. L'ensemble des services (marchands, non marchands et commerce) représente 82 % de la valeur ajoutée (VA) de La Réunion en 2018 (dernière année pour laquelle les comptes économiques définitifs sont disponibles). Ce secteur se distingue particulièrement par l'importance des services non marchands (administration publique et éducation, santé et action sociale) dans l'économie réunionnaise, avec 36,3 % de la richesse de l'île, contre 22,2 % au niveau national. Autre

particularité, le poids de l'industrie (y compris l'énergie) est deux fois moins élevé qu'en France entière (6,2 % de la VA totale à La Réunion contre 13,7 % au niveau national).

La structure de l'économie réunionnaise s'est modifiée au cours des dernières décennies, signe de la modernisation de la société. Les services marchands, c'est-à-dire les transports, les services aux entreprises, les services aux particuliers et les services financiers, deviennent le premier secteur économique de l'île, devant les services non marchands qui ont longtemps occupé cette position. Hormis le secteur de l'énergie, qui comprend également la gestion de l'eau et des déchets, le poids des autres secteurs baisse.

Part des secteurs dans la VA totale en 1998 et en 2018

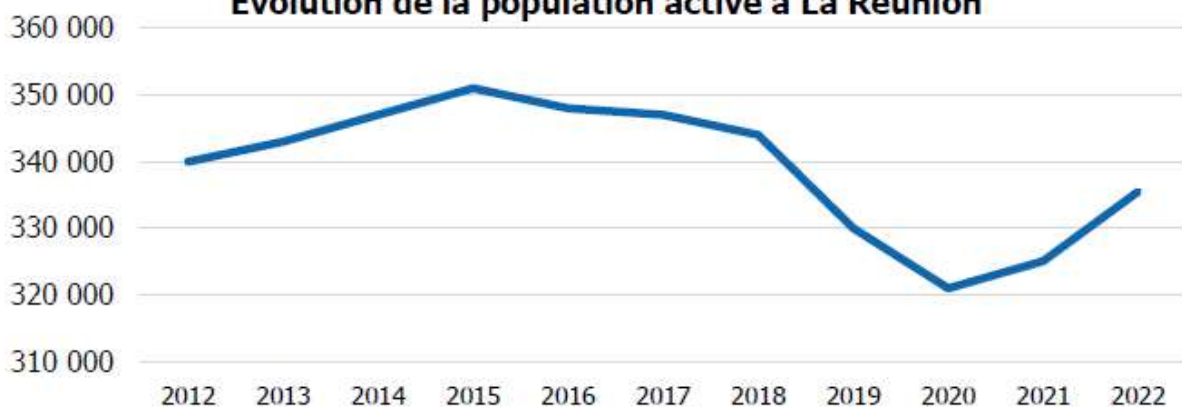


1.1.2.2. L'emploi et le chômage

En 2022, le marché du travail reste bien orienté à La Réunion avec la création de 6 400 emplois nets (après 15 300 en 2021). Le secteur privé a fortement contribué à cette dynamique, aidé encore en 2022 par une politique de l'emploi volontariste (contrats aidés).

Dans ce contexte, le taux de chômage se maintient à un taux historiquement bas en s'établissant à 18 % en moyenne en 2022. Le taux d'emploi s'établit quant à lui à 49 % en moyenne sur l'année.

Évolution de la population active à La Réunion



Source : Insee, enquêtes Emploi annuelles de 2009 à 2013, enquêtes Emploi en continu de 2014 à 2022

À fin 2022, 280 000 salariés travaillent à La Réunion, secteurs privé et public confondus (estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee), soit un taux d'emploi total de 49 %. Le niveau de l'emploi salarié croît en 2022 (+6 400 emplois créés). Toutefois, cette hausse demeure moins importante qu'en 2021 (+15 300 emplois créés). À titre de comparaison, en France hors Mayotte, l'emploi progresse de 3 %. Les créations

d'emplois se font davantage sous forme de contrats courts (CDD, interim, alternance). En effet, selon l'Insee, le nombre de contrats courts a augmenté de 12 % en 2022 à la Réunion contre seulement +3 % pour les CDI.

Le secteur privé représente environ 70 % des emplois salariés du territoire en 2022. L'emploi dans le secteur privé progresse de 4,0 % sur un an (après +7,8 % en 2021). Une partie de ces créations d'emploi est favorisée par l'aide exceptionnelle à l'embauche en contrat d'apprentissage mise en place dans le cadre du plan France Relance : à fin 2022 on compte près de 13 700 contrats d'apprentissage, soit une hausse de 11,4 % par rapport à 2021.

Ce dynamisme de l'emploi se concentre principalement dans le secteur de l'agriculture avec une hausse de 13,9 % entre fin 2021 et fin 2022. Les services marchands, qui représentent le plus grand secteur employeur (44 % en 2022), continue de créer de l'emploi (+3,7 %).

L'emploi dans le secteur public a quant à lui diminué de 1,6 % en 2022. Il baisse régulièrement depuis le troisième trimestre 2021, qui coïncide avec le renouvellement des personnels politiques de la Région et du Département. Pour rappel, avec 96 agents pour 1 000 habitants (données 2020), La Réunion est la quatrième région française employant le plus de personnes dans la fonction publique (d'État, territoriale et hospitalière), derrière la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane, mais juste avant l'Île-de-France. Fin 2020, l'île compte 82 700 titulaires de la fonction publique, soit près d'un tiers des emplois salariés.

Le chômage concerne 18 % de la population active réunionnaise en moyenne en 2022. Ce taux se maintient depuis trois ans à un niveau historiquement bas du fait de la hausse soutenue de l'emploi. Néanmoins, ce niveau reste élevé en comparaison avec le niveau national (7,4 %).

Par ailleurs, au cours de l'année 2022, 10 % des personnes en emploi sont dans le halo du chômage, c'est-à-dire en situation de sous-emploi à La Réunion. Cette part diminue néanmoins de 2 points par rapport à la situation d'avant-crise sanitaire. En cumulant chômage et halo du chômage, 21 % des personnes âgées de 15 à 64 ans sont sans emploi et souhaiteraient travailler en 2022.

	La Réunion		France	
	2021	2022	2021	2022
Nombre d'actifs (en milliers)	325,1	335,5	29 620	30 091 ⁽¹⁾
Taux d'activité des 15-64 ans	59 %	60 %	73 %	73,6 %
Taux d'emploi	49 %	49 %	68 %	68 %
Taux de sous-emploi	11 %	10 %	6,4 %	4,6 %
Taux de chômage	18 %	18 %	7,4 %	7,4 %
Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A (à fin décembre, en milliers)	126	119	3 075	3 049

*Catégorie A : sans activité et tenus de rechercher un emploi

Source : Insee, enquête annuelle emploi ; Pôle emploi

⁽¹⁾ Population active simulée

1.2. Etat des lieux économique du secteur des déchets

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés en 2020, représentent 545 479 tonnes soit 629 kg/habitant. Les ordures ménagères résiduelles (OMR) et les déchets verts sont les deux types de déchets les plus importants parmi les DMA. La loi AGECE prévoit une réduction de 15 % de la production de DMA d'ici 2030, par rapport à 2010.

Le traitement des DMA est scindé en trois modes ; la valorisation matière (via les centres de tri), la valorisation organique des déchets verts, et enfin l'enfouissement. Ce dernier est composé principalement des OMR et des encombrants, et représente 62% du total du traitement des DMA.

Cette part est en baisse de 21% par rapport à 2010 mais demeure un enjeu majeur sur le territoire. En particulier, l'extension des sites d'enfouissement prévue par INOVEST (Sainte-Suzanne) et ILEVA (Saint-Pierre) illustre la saturation des installations de stockage du territoire.

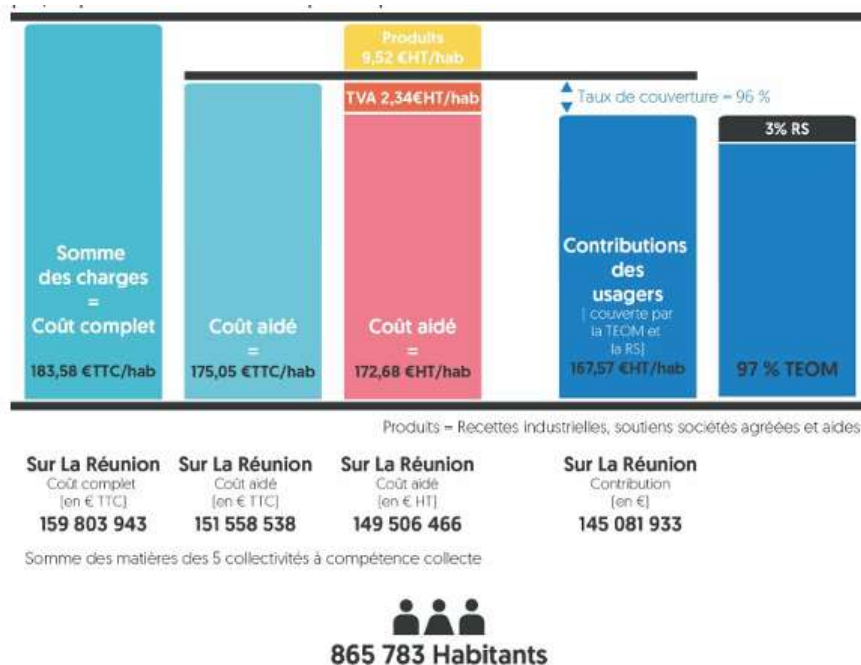
La valorisation énergétique comme solution de traitement des déchets est envisagée à La Réunion. Concernant les déchets d'activités économiques (DAE), catégorisés comme « dangereux », « non dangereux non inertes » ou encore « inertes », l'industrie constitue le poste le plus important, en particulier du BTP (Bâtiment/Travaux Publics).

Des initiatives de réutilisation des matériaux de construction, comme celle portée par le CER BTP et la Synergie Péi, témoignent de la préoccupation du devenir de ces déchets.

A noter que les exportations à destination de l'Inde atteignent 23 millions d'euros en 2022, principalement des déchets (fonte, fer, acier et déchets de papier).

1.2.1.1. Le coût des déchets

En 2021, les données mettent en évidence un coût aidé de gestion des déchets de 149 506 466 € hors taxe (151 558 538 € TTC), à l'échelle de l'île. Ce qui représente un coût moyen par habitant de 173€ hors taxe (175€ TTC). Ces coûts sont en partie couverts par la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM), une taxe due par tout propriétaire soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties. De plus, depuis 2021, l'ensemble des collectivités ont mis en place la redevance spéciale (RS) sur leur territoire. Une redevance appliquée aux entreprises utilisant le service public pour la gestion de leurs déchets. A La Réunion la TEOM et la RS couvrent en moyenne 96% des coûts aidés TTC de la gestion des déchets.



Il est important de noter que les coûts engendrés par la gestion des déchets et la couverture de la TEOM et de la RS sont susceptibles d'évoluer dans le temps et diffèrent selon l'intercommunalité. En 2021, le coût de gestion des déchets à La Réunion connaît une hausse de l'ordre de 4,6 millions d'euros. Ce coût de gestion

augmente de manière corrélée au ratio de DMA collectés, à l'exception du TCO qui malgré un ratio par habitant le plus faible de l'île, garde un coût de gestion par habitant relativement important.

	KG/HAB	€HT/HAB)
CIVIS	708	195 €
CINOR	629	177 €
CIREST	644	145 €
CASUD	618	173 €
TCO	606	173 €

1.2.1.2. Les emplois liés aux déchets

Le secteur « eau, environnement et gestion des déchets » représente 1,0 % des effectifs salariés, 0,3 % du parc d'entreprises réunionnais et 0,5 % des créations d'entreprises.

Les éco-activités, cœur des activités de l'économie verte (encadré) représentent 6 345 emplois en 2016, soit 4 % des emplois, une part relativement stable depuis 2010. 1 685 éco-entreprises sont présentes sur l'île en 2016, représentant 3,6 % des entreprises du secteur marchand non agricole. Cette proportion est légèrement supérieure à la moyenne de l'ensemble des DOM et à la France métropolitaine (respectivement 2,9 % et 2,3 %). Pour autant, les entreprises du secteur génèrent peu d'emplois, puisque les trois quarts d'entre elles ne disposent pas de salariés.

Poids de l'économie verte à La Réunion en 2016	Entreprises (en nombre)	Emplois (en nombre)	Encours de crédits (millions d'euros)*
Assainissement	86	919	31,1
Énergies renouvelables et efficacité énergétique	857	1 695	214,4
Gestion des déchets	241	2 166	63,6
Gestion des espaces naturels et protection de l'environnement	459	1 214	5,9
Recherche et développement	42	351	5,8
Total des éco-activités	1 685	6 345	320,8
Total du secteur marchand non agricole	46 651	159 638	10 481
Part (en %)	3,6 %	4,0 %	3,1 %

* à fin décembre 2017

Sources : Insee (REE), Acoiss, IEDOM (SCR)

2.

2. EVALUATION ECONOMIQUE : COUTS ET EMPLOIS INDUITS DU PRPGD

2.1. Actions de prévention

Axes	Actions	Sous-actions	Coûts induits	Emplois induits
Sensibilisation et promotion de bonnes pratiques et de retours d'expériences locales de prévention et gestion des déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire	Continuer à sensibiliser et informer les ménages sur les actions de réduction des déchets et leur modèle alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer et mettre en œuvre des plans d'actions « prévention des déchets » : PLPDMA, CODEC, CODOM • Coordonner et animer avec des acteurs réseau • Harmoniser les actions de sensibilisation / communication de proximité et mettre en place un guide pour les particuliers et une centralisation des questions • Sensibiliser les enfants sur le « mieux manger » au travers d'animations en écoles • Sensibiliser la population, organiser des formations, créer des outils de communication, poursuivre les actions exemplaires (gaspillage alimentaire, compostage, stop pub, etc.) • Partager les retours d'expérience locaux 	Fonctionnement : 250 000 € / an Au minimum 1 animateur par collectivité, soit 50 000€ par collectivité, pour la mise en œuvre et l'élaboration d'un plan d'actions ambitieux : 2 à 3 €/hab. L'augmentation du budget « prévention » permet, à terme, de diminuer les coûts de collecte et de traitement	5 ETP
Sensibilisation et promotion de bonnes pratiques et de retours d'expériences locales de prévention et gestion des déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire	Mettre en place des modules de formation/sensibilisation sur la prévention et la gestion des déchets par secteur d'activités / Développer l'information des acteurs (hors ménages)	<ul style="list-style-type: none"> • Définir un pilote pour coordonner les actions de sensibilisation/ formation à destination des entreprises et associations et continuer à animer le territoire de façon coordonnée • Recenser, par secteur/type d'activité, les formations liées à la prévention ou à la gestion des déchets existantes • Créer un programme de formation/ sensibilisation, par secteur/type d'activité, organisé en différents modules, concernant notamment : <ul style="list-style-type: none"> o La prévention des déchets, dont le réemploi et la réutilisation o La responsabilité des acteurs et la traçabilité des déchets, 	Fonctionnement : 500 000 € / an	Sans objet

o Etc.

- Mettre en place des formations techniques dédiées à l'utilisation des matières premières secondaires (grave recyclée, granulats de caoutchouc, ...)
- Continuer à organiser des sessions de formations/ sensibilisation ouvertes aux acteurs de La Réunion et auxquelles les différents types d'acteurs concernés pourront s'inscrire en fonction de leur activité et de leur niveau de connaissance. Privilégier le travail de terrain dans les entreprises en s'appuyant notamment sur l'expérience de la CMA
- Continuer à former les chargés d'opération et les maîtres d'œuvre (BTP)
- Organiser des formations ciblées pour les vendeurs de biens d'occasion et issus de la réparation afin de favoriser leur pérennité et développement
- Continuer à déployer la méthodologie MFCA (Material Flow CostAccounting), à faire monter en compétence les bureaux d'études locaux sur ces sujets et à lancer des opérations collectives.
- Faire connaître les outils de sensibilisation existants (outils développés par la CER BTP, outils ADEME, ...) / Aider à diffuser les informations déjà disponibles concernant les filières et la réglementation en s'appuyant notamment sur l'expertise et les informations dont dispose la CMA

Sensibilisation et promotion de bonnes pratiques et de retours d'expériences locales de prévention et gestion des déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire

Développer la mise en avant et les retours d'expériences d'actions et de chantiers exemplaires ou innovants ainsi que de chantiers d'expérimentation existant sur le territoire

- Continuer à organiser des rencontres de type « forum régional des éco-entreprises »
- Etendre ce type de rencontre au secteur du BTP / Organiser des rencontres des acteurs du BTP sur la thématique des déchets », de l'éco-conception, de l'économie de la fonctionnalité, ... en vue de promouvoir les bonnes pratiques
- Renouveler les événements comme les Eco-Trophées du BTP
- Diffuser les retours d'expériences d'expérimentations de chantiers « responsables » (prévention des déchets/chartes de chantier responsable/suivi des matériaux entrants et déchets sortants...), éventuellement labellisés/certifiés (CERQUAL, HQE, BREEAM, ...), auprès des autres maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvre et entreprises de travaux notamment.
- Capitaliser les retours d'expériences de chantiers verts locaux en s'appuyant sur les fiches REX orientées « éco-conception » de la CAUE et du centre d'échange et de ressources EnviroBAT-Réunion
- Capitaliser sur les actions « zéro déchet » mises en place localement
- Relayer les bonnes pratiques d'achat des collectivités à travers les centrales d'achats des collectivités existantes et relancer les échanges entre ces acteurs via la plateforme collaborative existante (<http://reunion.achetonsdurable.com/>)

Fonctionnement :
100 000 € / an (hors réalisation d'expérimentations)

Sans objet

Sensibilisation et promotion de bonnes pratiques et de retours d'expériences locales de prévention et gestion des déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire	Développer l'éco-exemplarité des collectivités, des institutions et des administrations publiques	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un diagnostic selon une grille de critères commune et relancer la mobilisation des établissements publics • Mettre des « économes de flux » dans les collectivités afin de suivre les flux de déchets et énergie d'un point de vue, technique, économique et environnemental et de pouvoir communiquer sur les bénéfices des actions mises en place • Promouvoir le marché de l'occasion ou du matériel réparé à travers la commande publique - Former les responsables « achats » des administrations à l'achat responsable (en lien avec la fiche 1a) • Développer la sensibilisation dans les établissements scolaires et réduire le gaspillage alimentaire : formation portant notamment sur le tri des déchets et le gaspillage alimentaire, lancement de concours « zéro déchet » • Réalisation d'un diagnostic du gaspillage alimentaire au niveau des cuisines centrales afin d'identifier les pratiques permettant de limiter le gaspillage alimentaire • Systématiser l'intégration de clauses portant sur la prévention et la gestion des déchets de chantiers dans les cahiers des charges à destination des maîtres d'œuvre et à destination des entreprises de travaux. Utiliser notamment les outils existants (outils proposés par la CER BTP) et les recueils de clauses types existants comme le guide DEMOCLES (guide national) 	Investissement : Sans objet Environ 50 000 € pour le diagnostic
Sensibilisation et promotion de bonnes pratiques et de retours d'expériences locales de prévention et gestion des déchets et la lutte contre le gaspillage alimentaire	Connaître et caractériser le gisement des DAE par secteurs d'activités	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir à jour les registres des déchets sortants (registres « Etablissement ») et des déchets sortants (registres « Installation ») à tous les niveaux de la chaîne de valeur, depuis la production jusqu'au traitement final • Caractériser le gisement des DAE par secteurs d'activités, évaluer les quantités et améliorer la connaissance des circuits de collecte de ces déchets (évaluation plus fine des gisements de déchets d'activités économiques, notamment les déchets produits en petites quantités, lesquels sont dispersés, notamment en vue de la mise en place d'un système de collecte plus proche des PME et PMI) • Encourager la réalisation de diagnostics « déchets » par les maîtres d'ouvrage du bâtiment et des travaux publics et étendre cette pratique au-delà du cadre réglementaire • En lien avec la fiche 1a : former les diagnostiqueurs « déchets » pour qu'ils montent en compétence sur le réemploi et les filières de valorisation des déchets en utilisant les media modernes comme les MOOC • Identification des assimilés générant beaucoup de gaspillage alimentaire et de leurs pratiques pour développer une action témoin vers ce public pour démontrer les possibilités de réduction. - Réalisation d'une étude préalable - Communication et information sur l'existant 	Fonctionnement : Sans objet 100 000 € / an, hors coûts de réalisation des diagnostics déchets

Prévention en matière de biodéchets	Encourager la gestion de proximité des biodéchets et les bonnes pratiques de gestion des déchets végétaux	<p>Promotion du compostage individuel</p> <p>Promotion du compostage collectif partagé</p> <p>Accompagnement des établissements publics à la gestion de proximité de leurs biodéchets</p> <p>Développement d'une offre de service de broyage pour les particuliers</p> <p>Accompagnement du développement du broyage dans la gestion des espaces verts des communes</p>	Fonctionnement : 150 000 € / an	Déjà en place dans les collectivités
Développement et utilisation des produits éco conçus et économie de ressources	Inciter à l'éco-conception par le levier économique ou fiscal	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir à jour les registres des déchets sortants (registres « Etablissement ») et des déchets sortants (registres « Installation ») à tous les niveaux de la chaîne de valeur, depuis la production jusqu'au traitement final • Caractériser le gisement des DAE par secteurs d'activités, évaluer les quantités et améliorer la connaissance des circuits de collecte de ces déchets (évaluation plus fine des gisements de déchets d'activités économiques, notamment les déchets produits en petites quantités, lesquels sont dispersés, notamment en vue de la mise en place d'un système de collecte plus proche des PME et PMI) • Encourager la réalisation de diagnostics « déchets » par les maîtres d'ouvrage du bâtiment et des travaux publics et étendre cette pratique au-delà du cadre réglementaire • Mettre en place un dispositif d'aide financière pour favoriser le recours aux écotecnologies • Développer les incitations à l'éco-conception par le levier économique ou fiscal (Ex : CITEO propose un système de bonus aux entreprises qui réduisent la quantité de matière utilisée dans les emballages) • Assurer la diffusion de l'information concernant l'existence de ces dispositifs économiques ou fiscaux 	Budget du dispositif d'aide financière à définir en coordination avec la CMA, la CCI, la CAPEB, ...	Sans objet
Développement et utilisation des produits éco conçus et économie de ressources	Développer la R&D et développer les marchés (offre et demande) pour les matériaux biosourcés locaux sous réserve qu'ils soient recyclables	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les projets de R&D visant à étudier la performance et la durabilité des matériaux biosourcés locaux • Promouvoir l'utilisation des isolants biosourcés locaux dont la performance et la durabilité ont été « validés » localement • Autoriser les variantes concernant l'utilisation de matériaux biosourcés locaux dans les cahiers des charges Bâtiment, voire donner la priorité aux matériaux biosourcés locaux 	Budget du dispositif d'aide financière à définir en coordination avec la CMA, la CCI, la CAPEB, ...	Sans objet
Développement et utilisation des produits éco	Développer l'utilisation de matériaux alternatifs aux matériaux naturels	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des formations techniques destinées aux maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvre et entreprises de travaux, dédiées à l'utilisation des matières premières secondaires (grave recyclée, poudrette de pneus, ...) et se référer aux 	Fonctionnement : 50 000 € / an	Sans objet

conçus et économie de ressources		<p>guides techniques déjà existants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'utilisation de matériaux alternatifs, notamment par l'éco-exemplarité des Collectivités • Mener des chantiers tests si nécessaire en expérimentant l'utilisation de matières premières secondaires (matériaux issus du recyclage de déchets) et déployer l'utilisation de ces ressources à un maximum de chantiers • Adapter les cahiers des charges pour favoriser l'utilisation de matériaux alternatifs locaux / A minima, permettre les variantes 		
Développement et utilisation des produits éco conçus et économie de ressources	Prendre en compte l'évolution et la fin de vie du bâtiment dès sa construction en considérant les spécificités notamment climatiques et topographiques du territoire de La Réunion	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une réflexion en amont pour construire des bâtiments dont la destination pourra évoluer dans le temps (modularité des bâtiments, programme CONJUGO de VINCI) • Etudier en amont les possibilités de conservation des éléments du bâtiment pouvant l'être • Prendre en compte la démontabilité des systèmes constructifs en capitalisant sur des projets comme DEMODULOR • Capitaliser sur des projets de prospective architecturale comme BAZED • Adapter les normes de construction nationale aux spécificités de la Réunion 	Sans objet	Sans objet
Développement de l'allongement de la durée d'usage des matériaux, produits et substances, notamment par le réemploi, la réparation et la réutilisation	Développer et mettre en relation l'offre et la demande en réemploi, réparation et réutilisation de matériaux, produits ou déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour, faire vivre et porter à connaissance du plus grand nombre l'annuaire des acteurs de la réparation (contact des artisans, communication auprès du grand public, ...) • Renforcer le réseau de ressourceries, Mettre en place des boutiques solidaires dans les habitats collectifs • Relancer la Bourse aux matériaux – Promouvoir son utilisation auprès des maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises de travaux, particuliers, ... • Développer un site internet permettant aux usagers de céder et/ou louer leurs objets / équipements • Développer des ateliers de réparation avec les habitants : journées bricolage, associations, etc. • Sensibiliser les usagers à la réparation et la réutilisation • Développer l'offre en matériaux et produits réemployables/ déchets réutilisables, notamment : <ul style="list-style-type: none"> o En orientant les matériaux réemployables vers des matériauthèques, recycleries/ ressourceries. Organiser la collecte de matériaux à destination des recycleries : point de rupture dans les déchèteries, contractualisation avec des éco-organismes, collecte séparative des encombrants notamment en pieds d'immeubles, etc. o Dans le BTP : en prenant en compte cela dans le DCE (notamment dans le CCTP) pour que les entreprises en tiennent compte lors de la déconstruction/construction 	10 ressourceries	50 ETP

Investissement : 1000 000 M€ - 1 €/hab

Fonctionnement : 2 000 000 €/an – 2 €/hab (hors recettes)

		<ul style="list-style-type: none"> o En favorisant la rencontre entre l'offre et la demande via des plateformes dématérialisées comme la Bourse aux matériaux, Le Bon Coin, ... • Développer des marchés (demande) pour les matériaux de seconde main (issus du réemploi ou de la réutilisation), notamment : <ul style="list-style-type: none"> o Dans les marchés publics : en autorisant les variantes concernant l'utilisation de matériaux de seconde main o En favoriser la rencontre entre l'offre et la demande via des plateformes dématérialisées de marché comme la Bourse aux matériaux, Boutique EcoPAL, Le Bon Coin, ... o Dans le BTP : en capitalisant sur des projets nationaux tels que REPAR 1 et 2, Métabolisme Urbain (Plaine Commune), ... 		
Développement de l'allongement de la durée d'usage des matériaux, produits et substances, notamment par le réemploi, la réparation et la réutilisation	Mener des expérimentations et dupliquer localement des actions de coopération entre entreprises de gestion de déchets, associations (notamment d'insertion), ... de réemploi/ réutilisation de produits	<ul style="list-style-type: none"> • Lancer des appels à projets visant à encourager les expérimentations de réemploi/ réutilisation de produits basés notamment sur une coopération entre entreprises de gestion de déchets, associations, ... • Capitaliser sur les expérimentations menées et déployer les actions sur d'autres parties du territoire 	Sans objet	Sans objet
Développement de l'allongement de la durée d'usage des matériaux, produits et substances, notamment par le réemploi, la réparation et la réutilisation	Développer les systèmes de consigne des emballages (ou les dispositifs de reprise d'emballages)	<ul style="list-style-type: none"> • Etudier la mise en place de consigne pour différents flux sur tout ou partie du territoire à enquêter les consommateurs, distributeurs et producteurs locaux afin de co-construire un système de consigne • Organiser et déployer le système de collecte, lavage, ... des produits d'emballage ciblés • Informer et sensibiliser les acteurs sur l'intérêt de la consigne et son fonctionnement (produits concernés, points de collecte, ...) • Animer et faire vivre la filière 	Sans objet – Estimé dans le volet Gestion	Sans objet – Estimé dans le volet Gestion
Diminution des quantités de déchets (hors réemploi et réutilisation)	Soutenir et inciter financièrement les initiatives innovantes pour la prévention des déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un régime d'aide public accessible aux petites structures et activement promu, visant l'investissement dans des solutions de prévention des DAE, notamment des initiatives innovantes de terrain. • Prévoir un soutien financier souple et réactif vers les projets et initiatives de terrain qui visent spécifiquement la création d'outils de prévention des DAE. • Dans les industries agro-alimentaires, favoriser l'investissement dans des outils d'optimisation ou de diminution de sous-produits/ de déchets/ de conditionnement via des subventions ou une défiscalisation • Etudier les possibilités d'exonération d'octroi de mer des équipements et parties 	Fonctionnement : 100 000 € / an	Sans objet

		d'équipements utiles à la prévention et plus largement à l'économie circulaire des déchets (Ex : pièces détachées utiles à la réparation des EEE)		
Diminution des quantités de déchets (hors réemploi et réutilisation)	Développer les actions de prévention (autres que réemploi, réparation) permettant de réduire les quantités de déchets à la source et notamment les quantités d'emballages	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'usage du « doggy bag » dans les restaurants • Faire appliquer la loi de non distribution des sacs plastiques gratuitement, notamment sur les marchés forains. (Dans ce dernier cas, la distribution des emplacements aux forains pourrait être conditionnée par le respect de cette pratique). • Développer la vente de produits en vrac 	Fonctionnement : 50 000 € / an	Sans objet
Diminution de la production de déchets des catégories les plus impactantes pour l'environnement et la santé humaine	Réduire la toxicité des déchets du BTP	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la R&D sur la lutte anti-termites et la réduction des traitements chimiques. A titre d'exemple, deux projets sont en cours sur le territoire de l'Ile et participe aux objectifs du PRPGD : <ul style="list-style-type: none"> o Projet VITERDOM (pilote CIRBAT, partenariat FCBA) dont les résultats et conclusions serviront à définir un programme d'essais minimums à réaliser pour valider l'efficacité d'un produit ou d'un procédé de traitement et son aptitude à résister aux attaques de termites dans les zones ultra-marines. Cela permettra de définir une juste dose de traitement du bois et de diminuer ainsi la toxicité des bois de démolition. o Promotion d'une technique de traitement non toxique des bois termités sur chantier de démolition (pilote CERBTP partenariat CIRBAT). Cela devrait permettre de réduire la toxicité des déchets de démolition dans les cas de bois termités. • Identifier les besoins des différents corps de métiers et les solutions alternatives existantes sur le marché afin d'encourager à l'utilisation de produits moins nocifs pour l'environnement et la santé humaine 	Fonctionnement : 100 000 € / an	Sans objet
Diminution de la production de déchets des catégories les plus impactantes pour l'environnement et la santé humaine	Promouvoir l'utilisation de produits non toxiques	<ul style="list-style-type: none"> • Etudier les moyens de limitation de l'entrée des plastiques polluants sur l'Ile (notamment ceux comportant des bisphénols) • Promouvoir les éco-gestes auprès des particuliers et entreprises tel que le ménage avec des produits naturels, le jardinage sans produits phytosanitaires, etc. • Renouveler les actions d'accompagnement des entreprises concourant à la réduction des déchets dangereux, en lien avec l'action 3a (aide à l'investissement), en apportant un accompagnement « terrain » clé en main. A titre d'exemple, la CMA a déployé l'action nationale visant à remplacer le perchlo dans les pressings. La méthodologie a été déployée avec succès et pourrait cibler d'autres métiers et produits. 	Fonctionnement : 100 000 € / an	Sans objet

Diminution de la production de déchets des catégories les plus impactantes pour l'environnement et la santé humaine

Améliorer les pratiques de tri dans les différents secteurs d'activité

- Accompagner les acteurs concernés par le tri à la source des déchets (information + proposition de solutions accessibles)
- Sur les chantiers du BTP :
 - o Exiger dans les clauses contractuelles des cahiers des charges à destination des entreprises de travaux, le tri, a minima, des déchets inertes, non dangereux (non inertes) et des déchets dangereux
 - o Définir des zones de regroupement et de tri distinctes a minima pour les différentes catégories de déchets an amont du démarrage du chantier

Fonctionnement :
50 000 € / an

Sans objet

2.2. Actions de gestion

Axe	Actions	Sous-actions	Coûts induits	Emplois induits
Mise en place du tri à la source des biodéchets (déchets alimentaires et déchets verts)	Mise en place de solutions de collecte séparative en complément des actions de gestion de proximité proposées (compostage individuels et collectifs)	Mise en œuvre par l'ensemble des EPCI de la mise en place concertée d'un système de collecte séparative complémentaire avec un maillage adapté aux caractéristiques urbanistiques et au flux touristique (en porte-à-porte ou en apport volontaire selon les caractéristiques du territoire et des usagers ciblés)	Collecte des biodéchets Investissement : 15 000 000 € - 17 €/hab Fonctionnement PAP : 20 000 000€/an – 22 €/hab Fonctionnement AV : 10 000 000 €/an – 11 €/hab	Non estimé Création d'emplois sur la collecte. Possibilité de transfert des ETP des OMR si réduction vers la collecte des biodéchets.
Mise en place du tri à la source des biodéchets (déchets alimentaires et déchets verts)	Optimisation de la collecte séparée et la valorisation des déchets verts	Optimiser le réseau de déchèteries en vue de favoriser le captage des déchets verts et leur valorisation Etudier la possibilité de broyer les déchets verts (sur les déchèteries, avec un broyeur mobile, etc.) et mise à disposition en guise d'élément structurant / paillage	Sans objet – précisé dans le volet Installations	Sans objet – précisé dans le volet Installations
Mise en place du tri à la source des biodéchets (déchets alimentaires et déchets verts)	Développement de solutions de valorisation de proximité en complément des unités industrielles développées par les syndicats	Etudier la possibilité au niveau régional de disposer en proximité des lieux de collecte / de production, de solutions agréées de valorisation des biodéchets collectés (en concertation avec les syndicats), notamment pour les gros producteurs (ex : restauration collective / cuisine centrale, EHPAD, etc.). <i>(NB : nécessaire délimitation du SPPGD au niveau du règlement de collecte)</i> Réaliser une étude de marché portant sur les débouchés des sous-produits de valorisation des biodéchets (écoulement du compost ou du biogaz produits)	Investissement : Environ 100 000 € pour l'étude	Sans objet

		Impulser les actions de soutien visant à équiper le territoire en équipements de pré-collecte et en solutions de traitement de proximité		
Améliorer les performances de collecte et de valorisation des recyclables (emballages, papiers,	Améliorer les performances de collecte sélective des emballage / papiers et de la valorisation	<p>Renforcer les actions de sensibilisation dans les zones où les performances sont les plus faibles</p> <p>Harmonisation par les EPCI des codes couleur et de la signalétique pour la collecte sélective</p> <p>Développement / diffusion d'une communication globale (à l'échelle de l'île) sur l'extension des consignes de tri</p> <p>Impulser / Accompagner création de filières locales en priorité de réemploi, de recyclage des emballages notamment plastiques</p>	Plan de communication à l'échelle de l'île : 50 k€	Sans objet
Améliorer les performances de collecte et de valorisation des recyclables (emballages, papiers,	Améliorer les performances de collecte et de valorisation du verre	<p>Développement de la collecte en apport volontaire avec une densification du maillage pour correspondre aux préconisations de CITEO en matière de couverture géographique et de facilité d'accès pour les usagers</p> <p>Optimiser les tournées de collecte (pose de sonde) pour optimiser les coûts et éviter les bornes débordantes</p> <p>Amélioration de l'entretien des lieux de collecte, (gestion du vidage des colonnes, propreté des points, communication au niveau des points, etc.) concomitant au développement de campagnes de communication globale auprès des usagers intégrant d'autres enjeux tels que les bonnes pratiques en matière de tri pour une collecte et des performances de tri optimales et les modes de consommation responsable</p>	<p>Investissement à évaluer en fonction du maillage : 1 à 4 000 000 €</p> <p>Fonctionnement : 0 €/an (hors unité de tri et de traitement)</p>	Non estimé
Améliorer les performances de collecte et de valorisation des recyclables (emballages, papiers,	Mise en place de la collecte séparative des déchets hors foyer	<p>Accompagnement de l'amélioration du geste de tri des touristes, via la mise en place d'équipements de collecte adaptés et une information claire, pédagogique et largement diffusée, qui doit être relayée non seulement par les Offices du tourisme mais aussi par les hébergeurs (centres de vacances, campings, chambres d'hôtes, hôtels, gîtes, etc.)</p> <p>Caractériser les gisements de déchets hors foyer</p> <p>Mise en place d'une charte "bonnes pratiques gestion des déchets lors d'évènements" signée par les organisateurs et le développement / distribution de kits zéro déchets à destination des usagers.</p> <p>Mise en place par les communes et les EPCI de collectes sélectives lors des manifestations publiques (sportives, culturelles, braderies, ...)</p>	Investissement : 4 800 000 €	Sans objet

Améliorer les performances de collecte et de valorisation des recyclables (emballages, papiers,	Amélioration de la collecte des recyclables en habitat collectif	Etudier l'impact sur l'amélioration du geste de tri du passage en habitat collectif à une collecte en AV (bornes) Renforcement des partenariats entre les communes et EPCI et les bailleurs sociaux (dont notamment la formation et le renforcement de l'implication des gardiens d'immeubles)	Investissement : Environ 50 000 € pour l'étude	Sans objet
Améliorer les performances de collecte et de valorisation des recyclables (emballages, papiers	Etudier la structuration de la consigne ou reprise des emballages	Etudier la mise en place de la consigne ou reprise sur les déchets d'emballages à l'échelle de l'île pour réutilisation et/ou pour valorisation Mobilisation les distributeurs pour organiser des collectes des emballages réutilisables en magasins (système de consigne / reprise)	Sans objet	Sans objet
Optimisation de la gestion des OMR en incitant au détournement des fractions valorisables	Etudier l'opportunité de la mise en place de la tarification incitative à l'échelle des EPCI (tarification incitative de niveau 1)	Capitaliser sur les études déjà réalisées de mise en place d'une tarification incitative de niveau 1 (intégrant l'estimation des impacts sur les budgets des EPCI et les montants à payer par les différentes catégories d'usagers) et entamer son déploiement via la mise en œuvre d'actions pilotes. Etudier la faisabilité / la pertinence du déploiement de dispositifs d'incitativité positive tels que la gratification du geste de tri	Investissement : Environ 70 000 € pour l'étude	Sans objet
Optimisation de la gestion des OMR en incitant au détournement des fractions valorisables	Etude et le cas échéant mise en place d'une tarification incitative de niveau 2 pour récompenser / encourager les efforts fournis par les EPCI en matière de prévention et d'accompagnement des administrés au geste de tri	Co-construction par les syndicats et EPCI membres de grilles tarifaires incitatives (réduction et geste de tri)	Sans objet	Sans objet
Optimisation de la gestion des OMR en incitant au détournement des fractions valorisables	Refonte des redevances spéciales pour une amélioration de la connaissance des coûts par les professionnels publics et privés et une incitation à la réduction et au tri	Systématiser les dispositifs de redevance spéciale auprès des professionnels et des administrations Intégrer les potentielles collectes séparatives de biodéchets aux calculs de redevance Disposer de formules de calcul incitant les redevables à mieux trier leurs déchets	Investissement : Environ 50 000 € pour l'étude	Sans objet
Amélioration de la gestion des déchets abandonnés diffus	Eradication des dépôts sauvages	Disposer de brigades intercommunales environnement sur chacun des EPCI et coordination de ces brigades	Fonctionnement : 1 000 000 €/an	20 ETP

		<p>Harmoniser les consignes sur la gestion des encombrants et communication associée</p> <p>Clarifier les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes (EPCI compétent en matière de gestion des déchets et communes compétentes en matière de propreté urbaine) et actualisation des règlements de collecte et/ou statut des EPCI</p> <p>Optimisation du fonctionnement des systèmes de gestion des déchets occasionnels dont optimisation du réseau de déchèteries fixes et mobiles (maillage, amplitude horaire, aménagement des zones de dépose, développement des espaces de don / réemploi, etc.) et services complémentaires associés</p> <p>Développement d'un service de location de véhicules et/ou remorques pour faciliter les apports des déchets non-collectés en porte-à-porte</p>		
Amélioration de la gestion des déchets abandonnés diffus	Développement de la gestion des déchets abandonnés diffus	Conventionnement des EPCI avec CITEO pour disposer des soutiens prévus dans la lutte contre les déchets abandonnés diffus & actualisation des Règlements de Collecte	Sans objet	Sans objet
Développement & Suivi des filières REP	Accompagnement du développement des filières REP existantes et futures	<p>Disposer d'objectifs adaptés pour les DOM dans les cahiers des charges / agréments pour les filières existantes et en cours de création / déploiement</p> <p>Assurer un suivi régulier et soutenu de l'atteinte des objectifs des filières REP</p> <p>Animation au niveau régional du développement et du suivi des filières REP</p> <p>Identifier / Accompagner les filières de valorisation locales en lien avec les filières REP</p> <p>Communication sur les obligations de reprise des distributeurs (notamment DEEE)</p> <p>Evaluer le contrôle des politiques publiques sur les filières REP</p>	Sans objet	Sans objet
Gestion BHU / BPHU	Suivre la mise en place et le fonctionnement des filières REP	<p>Assurer la traçabilité du gisement (collecte et le traitement des poids lourds, bateaux, engins de chantiers et bus)</p> <p>Accompagner et suivre la mise en place de la future REP, dont le développement d'outils de communication dédiés aux BPHU et l'information à destination des plaisanciers et pêcheurs sur les solutions en place.</p>	Sans objet	Sans objet
Gestion BHU / BPHU	Optimisation du captage	<p>Inciter les détenteurs de VHU et BPHU à les déposer directement sur des centres agréés</p> <p>Faciliter le regroupement des BPHU ou la déconstruction sur place</p> <p>Améliorer l'implication des garagistes et communiquer auprès des particuliers, des communes et des collectivités</p>	Sans objet	Sans objet

Gestion BHU / BPHU	Développer les filières de réemploi et de valorisation	<p>Optimiser les méthodes et filières actuelles de dépollution / déconstruction / démantèlement et de traitement des véhicules hors d'usage et favoriser le déploiement de solutions dédiées au démantèlement et à la valorisation des bateaux de plaisance hors d'usage</p> <p>Densification du maillage au Nord et à Est du territoire de démantèlement / dépollution des VHU</p> <p>Adaptation centres VHU (élargissement au BPHU) & Création de centres dédiés au BPHU.</p> <p>Développer une filière contrôlée de remise sur le marché de pièces détachées et renforcer le suivi / contrôle des circuits de vente et de réutilisation des pièces détachées</p>	Sans objet	Sans objet
Gestion des sous-produits animaux	Etudier les pistes d'amélioration de la valorisation des SPAn de catégories 2 et 3	<p>Identification des filières ou installations de valorisation existantes</p> <p>Evaluation de l'adaptation des installations de valorisation des biodéchets au SPAn de catégories 3 à 2 pour évaluer une mutualisation de gestion conjointe (collecte et traitement) dans un souci de simplification du geste de tri et de la gestion, ou les évolutions de process à prévoir dans cette même optique de mutualisation (augmentation de la capacité, évolutions techniques, démarches administratives nécessaires à l'obtention de l'agrément sanitaire SPAn C3)</p>	Investissement : Environ 50 000 € pour l'étude	Sans objet
Gestion des sous-produits animaux	Optimisation de la collecte des SPAn de catégorie 1	<p>Etudier les modalités d'optimisation / développement de la collecte des SPAn catégorie 1 (notamment animaux morts)</p> <p>Communication sur les services mis en place et pratiques</p>	Investissement : Environ 50 000 € pour l'étude	Sans objet
Gestion des DAE non inertes	Résorber les dépôts sauvages des déchets du TP et du Bâtiment	<p>Appliquer l'obligation dans les devis de faire apparaître les modalités technico-économiques de la collecte et traitement des déchets et exiger la traçabilité (en lien augmenter de manière significative et sélective les déchets inertes collectés et tracés)</p> <p>Définir et mettre en place avec les éco-organismes agréés pour la filière PMCB un plan d'actions visant à résorber les dépôts sauvages</p>	Sans objet	Sans objet
Gestion des DAE non inertes	Développer au niveau de la collecte le tri à la source des DAE en vue d'une meilleure valorisation	<p>Systématiser dans les offres commerciales la collecte en contenant séparé des flux valorisables (à minima 5 flux pour tous les acteurs économiques et 7 flux pour les chantiers du BTP)</p> <p>Organiser la collecte des déchets agricoles (non organiques) et notamment les bâches plastiques et les emballages dangereux et non dangereux</p> <p>Optimiser la collecte des cartons/papiers dans les commerces et les TPE/PME</p>	Sans objet	Sans objet

Gestion des DAE non inertes	Mettre en place une filière de transformation des déchets de plastiques locale	Lancer une étude d'identification des flux de déchets plastiques (DMA et DAE) en précisant la quantité mais aussi la composition. Au regard des résultats dimensionner l'installation, rechercher les débouchés locaux (plasturgie) et à l'export. <i>Etude à coordonner avec les études/projets en cours dans le cadre de l'AMI CITEO 2022 (projets Revalplast, Suez, Carbon Blue, Valcyplast)</i> Créer une (ou plus) plateforme de transformation des plastiques en vue d'une commercialisation de paillettes/granules recyclés	Investissement : Environ 50 000 € pour l'étude	Sans objet
Gestion des DAE non inertes	Développer et sécuriser la filière plâtre	En lien avec le décret 7 flux s'appliquant aux DAE (i.e obligation de collecter le plâtre de manière séparée sur les chantiers), développer la collecte séparée du plâtre, y compris dans les déchèteries de collectivité Soutenir la pérennisation de la filière STS/producteur de ciment	Sans objet	Sans objet
Gestion des DAE non inertes	Développer les filières de valorisation du verre (hors DMA)	En lien avec les décrets « 5 flux » et « 7 flux » collecter le verre d'emballage industriel et commercial ainsi que le verre plat et les orienter vers la filière de valorisation locale (sable de verre)	Sans objet	Sans objet
Gestion des DAE non inertes	Suivre la mise en place de la filière REP bâtiment	Recueil du ressenti vis-à-vis de la mise en place de la filière REP bâtiment et participation aux réflexions et expérimentations	Sans objet	Sans objet
Gestion des DAE non inertes	Démocratiser le recours aux matériaux de constructions issus du réemploi	Développement d'un outil de mise en relation entre l'offre et la demande de matériaux de réemploi ou redéploiement des outils existants (Bourse aux matériaux)	Sans objet	Sans objet
Gestion des déchets inertes du BTP	Augmenter de manière significative et sélective (tri à la source) les déchets inertes collectés et tracés	Former les MOA et MOE à la gestion des déchets et des matériaux de réemploi - organiser des sessions de formation Réaliser des diagnostics déchets sur tous les chantiers à l'exclusion des chantiers concernés par le diagnostic Produits Equipements Matériaux Déchets (démolition ou rénovation de plus de 1000 m2) Réaliser les diagnostics Produits Equipements Matériaux Déchets réglementaires (démolition ou rénovation de plus de 1000m2) Imposer des clauses déchets et matériaux de réemploi dont 100% traçabilité lors de la passation des marchés avec application de pénalités en cas de non-respect des clauses (ce qui implique un contrôle du respect des clauses)	Sans objet	Sans objet
Gestion des déchets inertes du BTP	Compléter le maillage des installations de collecte, tri et	Réaliser une étude d'optimisation du réseau des points d'apport volontaire collectant des déchets des professionnels yc les déchèteries de collectivités	Investissement : Environ 50 000 € pour l'étude	Sans objet

	traitement des déchets du BTP (inertes et non inertes)	Créer 2 sites de regroupement/ massification des déchets inertes, dans les zones de St Denis et de St Leu En partenariat avec les Collectivités, développer l'accueil des déchets inertes en déchèterie de collectivité, en particulier dans les zones de la Plaine des palmistes, la Plaine des Cafres, St Joseph et Ste Rose		
Gestion des déchets inertes du BTP	Augmenter la production et la consommation de granulats recyclés (béton, enrobés)	Favoriser l'utilisation des granulats recyclés dans les ouvrages sous maîtrise d'ouvrage publique (et privée) en l'imposant dans les DCE de travaux (potentiel de substitution très important) Permettre aux installations de recyclage de déchets inertes d'évoluer pour atteindre les objectifs quantitatifs de valorisation ciblés : nécessité de disposer de suffisamment de foncier pour permettre de stocker les matériaux à traiter et les matériaux traités	Sans objet	Sans objet
Gestion des déchets inertes du BTP	Améliorer le tri des déblais terreux en vue d'une meilleure valorisation	Améliorer le tri des déblais terreux entre fraction terreuse et fraction rocheuse, pour valoriser les matériaux rocheux en recyclage et la partie terreuse en réutilisation, recyclage ou réaménagement de carrière	Sans objet	Sans objet
Gestion des déchets inertes du BTP	Compléter le maillage des ISDI	Etudier la possibilité de créer au moins une ISDI dans l'Est, éventuellement sur une carrière en fin d'exploitation Etudier la nécessité de créer d'autres ISDI ou non	Sans objet	Sans objet

2.3. Actions sur les installations

Axes	Actions	Sous-actions	Coûts induits	Emplois induits
Déchèteries	Augmentation du maillage de déchèteries sur le territoire afin d'approcher le ratio d'une déchèterie / 15 000 habitants	Construction et mise en service de 19 déchèteries supplémentaires afin d'atteindre un total de 62 déchèteries sur le territoire. Selon les projections de population retenue cela permettrait d'atteindre le ratio de 1 déchèterie pour 15 500 habitants à l'horizon 2030	Investissement : 20 000 000 € Fonctionnement : 1 000 000 €	20 ETP
Déchèteries	Déchèterie mobile	Dans l'attente de la création de ces déchèteries et afin de combler le déficit en équipement, la mise en service d'au moins 1 déchèterie mobile par EPCI de collecte	Investissement : 1 000 000 € Fonctionnement : 60 000 €	2 ETP

Déchèteries	Réhabilitation et le réaménagement de la majorité des déchèteries	Réhabiliter et réaménager la majorité des déchèteries existantes et ce afin de répondre au développement des nouvelles filières REP mais également de disposer systématiquement sur ces déchèteries d'un espace dédié au réemploi	Investissement : 3 000 000 €	Sans objet
Centres de tri	Augmentation des capacités	Augmentation des capacités de tri de l'ordre de 30 000 T à l'échelle du territoire dont au moins 15 000 T sur le bassin nord-est. La création d'un centre de tri sous maîtrise d'ouvrage publique sur ce bassin nord-est pourra être envisagée L'aménagement et la modernisation des deux centres de tri existants sur le bassin sud-ouest en vue d'être en capacité d'améliorer leurs performances et d'accueillir l'extension des consignes de tri	Investissement : 5 000 000 € Fonctionnement : 1 600 000 € Coût amorti à la tonne (hors subvention) : 23€	(-) 10 ETP
Valorisation organique des DMA	Augmentation des capacités	L'augmentation des capacités de valorisation organique via la mise en service de plateformes de broyage ou de compostage pour une capacité supplémentaire de 35 000 T En termes de répartition, il est préconisé de disposer de trois plateformes supplémentaires sur le bassin nord-est et d'une plateforme supplémentaire sur le bassin sud-ouest	Investissement : 6 900 000 € Fonctionnement : 150 000 € Coût amorti à la tonne (hors subvention) : 45€	3 ETP
Traitement : valorisation matière	Valorisation du verre	Prévoir une seconde unité ou une extension des capacités de l'unité actuelle de l'ordre de 10 000 T à l'horizon 2035	Investissement : 2 000 000 € Fonctionnement : 800 000 € Coût amorti à la tonne (hors subvention) : 42€	6 ETP
Traitement : valorisation matière	Valorisation des recyclables secs hors verre	Accompagner le projet du centre de tri de l'Ouest (maîtrise d'ouvrage ILEVA) ; Etudier la possibilité de mise en place d'une unité d'extrusion des plastiques et, en fonction des conclusions de l'étude, de réaliser cette unité sur le territoire réunionnais	Investissement : 70 000 € pour l'étude	4 ETP
Installations de traitement de déchets inertes	2 centres de regroupement/massification d'environ 3Ha chacun, devraient être créés sur les zones de St Denis et de St Leu, à horizon 2027	Ces sites viseront à accueillir les déchets des professionnels et des particuliers (collectés éventuellement via les déchèteries de collectivité environnantes), de stocker ces déchets par nature des déchets, de renvoyer ces déchets vers les 3 centres de traitement par camions grands volume, de commercialiser les matériaux recyclés, ce qui permettra d'optimiser le fret entre les centres de traitement et les centres de regroupements/massification. Ils devront être composés d'un pont bascule et de sa cabine de pesée, d'une structure modulaire administrative et pour le personnel, une pelle hydraulique et/ou d'une chargeuse sur pneus. En ce qui concerne les moyens humains, il est		4 ETP

		estimé que 2 personnes minimum par site seront nécessaires : 1 agent de bascule responsable de site et 1 chauffeur d'engin.		
Installations de traitement de déchets inertes	3 centres de recyclage déjà existant doivent pouvoir évoluer en surface, et disposer à horizon 2027 de 7 à 8 Ha de foncier chacun	Eu égard aux lourds investissements nécessaires pour créer de telles installations et aux coûts de fonctionnement également importants, il est souligné la nécessité de pérenniser les installations de recyclage existantes. Dans le cas où une autre installation de recyclage souhaiterait s'implanter, il est recommandé de se rapprocher des organisations professionnelles et de la Région, afin de s'assurer que cette installation ne fragiliserait pas les installations déjà existantes.		
Installations de traitement de déchets inertes	Améliorer le maillage des sites de collecte des déchets inertes du BTP sur les zones de la Plaine des palmistes, la Plaine des Cafres et Ste Rose.	Il semble pertinent que la collecte des flux soit réalisée sur les déchèteries de collectivité ou éventuellement d'autres types de sites comme des grandes surfaces de bricolage/ points de vente de matériaux de construction. Cela doit faire l'objet d'un travail de la Région et des organisations professionnelles en collaboration avec les Collectivités concernées et les éco-organismes qui seront agréés pour la REP « Bâtiment ».	Investissement : 4 500 000 € Fonctionnement : 300 000 €	9 ETP
Valorisation énergétique des déchets	Création de deux UVE	<p>Une capacité globale de 158 kt en 2034 et une organisation en 2 bassins de vie ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une capacité de SYDNE de 70 000 t et le projet d'Albioma identifié sur le site de Bois-rouge à Saint-André - Une capacité de l'UVE d'ILEVA de 152 000 t qui fait l'objet d'une autorisation d'exploiter <p>A noter que ces capacités sont des capacités maximales qui prennent en compte les jours de maintenance, de panne éventuelle des installations, et la gestion des déchets en période de crise.</p> <p>D'autre part, des échanges ont lieu sur une possible mutualisation des CSR produits sur le territoire de SYDNE avec l'UVE d'ILEVA. Cette réflexion devra intégrer l'impact de cette variante sur le volet transport.</p> <p>Une réversibilité de l'installation par de la valorisation énergétique de la biomasse lorsque le recyclage matière et organique seront optimisés sur le territoire</p> <p>La réalisation d'une unité de méthanisation pour une capacité de 15 000 T</p>	<p>ILEVA fait état d'un coût total du projet s'élève à 304 M€ en incluant le pôle déchet Sud (250 M€), le raccordement EDF (17 M€), et la tranche 7 de l'ISDND (18 M€). Le montant total des subventions attendues pour le Pôle Déchets Sud s'élève à 37,4 M€.</p> <p>SYDNE a signé en novembre 2017 un marché de prestation de service de 243 millions d'euros signé pour une durée de 15 ans avec Suez.</p>	45 ETP
Valorisation énergétique des déchets	Méthanisation	Unité de méthanisation des biodéchets solides et liquides, graisses, et biodéchets		42 ETP

Unité de méthanisation des IAA				
Traitement des déchets résiduels et centres de transfert	Enfouissement	Le Plan préconise de limiter au maximum l'enfouissement des déchets sur le territoire. Cela nécessite toutefois la mise en service des UVE. Ainsi le plan préconise : <ul style="list-style-type: none"> - l'extension des capacités d'enfouissement (demandes d'autorisation des syndicats en cours de traitement) pour garantir la continuité de service dans l'attente de la mise en service des UVE ; - Une capacité de stockage de 80 600 T / an à compter de 2030 		Sans objet
Traitement des sous-produits animaux	Installation de gestion des déchets issus de la filière agricole	Installation de 21 000 t/an pour le traitement de la filière avicole dans le bassin Sud-Ouest	A estimer	A estimer
Traitement des déchets dangereux	Installation de traitement des batteries usagées est prévue (ECOPUR).	Elimination ou valorisation des déchets dangereux, avec une capacité de plus de 10 tonnes par jour Transit DD : 48 t, Traitement 18 t/j		
Traitement de VHU	5 installations de traitement des VHU et DEEE		Investissement : 1 000 000 € Fonctionnement : 2 700 000 € Coût amorti à la tonne (hors subvention) : 25€	42 ETP
Regroupement déchets dangereux	1 plate -forme de transit des déchets dangereux	Capacité de 2 095 t	Investissement (hors maîtrise foncière) : 4 000 000 €	25 ETP
Stockage des déchets dangereux	1 Installation de Stockage des Déchets dangereux (ISDD)	Capacité de 15 000 t / an	Investissement (hors maîtrise foncière) : 36 000 000 € Fonctionnement : 3 000 000 €	15 ETP


2.4. Actions de crise

Axes	Actions	Sous-actions	Coûts induits	Emplois induits
Anticiper les problématiques de la gestion des déchets en situations exceptionnelles		Etudier les impacts de situations de crise de type volcanique ou sismique afin d'identifier les zones les plus sensibles, les impacts sur la gestion des déchets et modalités de gestion à mettre en place, en lien avec les services de secours.	Investissement : Environ 70 000 € pour l'étude	Sans objet
Anticiper les problématiques de la gestion des déchets en situations exceptionnelles	Mettre en cohérence les plans et coordonner les acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter les collectivités en charge de la gestion des déchets à établir des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) comprenant un volet sur les déchets de crise ainsi que, pour leurs équipements, des Plan de Continuité d'Activité (PCA) ; • Intégrer le sujet « gestion des déchets » dans les exercices de conduite à tenir en cas de cyclone ; • Inciter les collectivités à intégrer une dimension « gestion des déchets de crise » dans leurs marchés de collecte et/ou de traitement des déchets ; • Pré-identifier les partenaires privés de l'urgence, notamment en termes de moyens disponibles, humains, matériels, savoir-faire spécifiques ; • Former ces acteurs à la gestion des déchets post-catastrophe sur le plan technique et psychologique ; • Envisager l'exonération de la TGAP sur les déchets post-catastrophe ; • Intégrer les déchets post-catastrophe dans les PCS, ORSEC, PPRN et DICRIM ; • Organiser des rencontres entre les différents acteurs pour favoriser les retours d'expérience mais également pour définir le contour des obligations de chacun, coordonner les actions et mobiliser les éco-organismes sur cette question : groupe de travail 	Sans objet	Sans objet
Anticiper les problématiques de la gestion des déchets en situations exceptionnelles	Anticiper une communication adaptée	<ul style="list-style-type: none"> • Définir à l'échelle régionale des consignes à diffuser au grand public et aux professionnels pour limiter les productions de déchets lors des situations exceptionnelles (élagages réguliers, surélévation des équipements sur les zones inondables, curage des réseaux...) ; • Préparer des actions de communication adaptées pour les particuliers et professionnels lors des situations de crise ; • Inciter les collectivités en charge de la gestion des déchets à définir, en amont, des consignes de tri et de gestion des déchets lors d'un épisode de crise à diffuser aux habitants et aux professionnels. 	Investissement : Environ 100 000 € pour la communication	Sans objet

Aider les syndicats, EPCI et les communes à définir des zones de stockage temporaire	Identifier et aménager des sites adaptés de stockage temporaire	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les sites les plus favorables aux sites au stockage des déchets post-crise, définir des critères à respecter pour la mise en place d'une zone de stockage temporaire ; • Inciter les collectivités à définir des zones de stockage temporaire sur leur territoire et à préparer une pré-déclaration à la DEAL, dans le cadre de l'élaboration de leur PCS ; • Etablir une cartographie régionale des sites de stockage temporaire en cohérence avec les plateformes de gestion des déchets existantes ; • Planifier les routes à emprunter, en fonction de leur accessibilité et conditions de circulation prévues. 	Investissement : Environ 100 000 € pour l'étude	Sans objet
Aider les syndicats, EPCI et les communes à définir des zones de stockage temporaire		Prévoir des arrêtés spécifiques d'autorisation (des dérogations) pour que les sites adaptés de traitement des déchets puissent en vue de faciliter le retour à la normale accepter temporairement des tonnages supérieurs au seuil autorisé et des types de déchets non prévus par l'arrêté préfectoral initial et qu'ils sont en capacité technique de recevoir	Sans objet	Sans objet
Anticiper l'organisation de la collecte et du traitement		Anticiper la réorganisation de la collecte des déchets : les phases de la collecte peuvent être établies en fonction de différents critères et priorités parmi lesquels la nature des déchets (priorité OMR et DEE, Déchets dangereux) et leur dangerosité (cibler des zones potentielles de production de déchets dangereux) et des zones à dégager d'urgence (secours et soins, points stratégiques pour la remise en fonctionnement des réseaux, zones d'habitation). Adjonction d'une clause d'exception dans les marchés « normaux » pour cause de catastrophe	Sans objet	Sans objet
Anticiper l'organisation de la collecte et du traitement		Prévoir l'équipement nécessaire, réaliser régulièrement l'inventaire de l'ensemble des moyens de collecte des déchets pour tout type de crise. Etudier l'intérêt de s'équiper, à une échelle régionale, de solutions mobiles de broyage et ou d'enrubannage des déchets pour limiter les volumes et les nuisances.	Sans objet	Sans objet
Anticiper l'organisation de la collecte et du traitement		Inciter les opérateurs de gestion des déchets à mettre en place des PCA (plans de continuité de l'activité)	Sans objet	Sans objet
Anticiper l'organisation de la collecte et du traitement		Introduire dans tous les cahiers des charges des éco-organismes la clause imposant la reprise des déchets post-catastrophe qui entrent dans leur périmètre de compétence	Sans objet	Sans objet

2.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024
Reçu en préfecture le 08/07/2024
Publié le 08/07/2024
ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0023-DE



Assurer un suivi	Assurer le suivi de la collecte, du stockage temporaire, de l'ensemble des déchets post catastrophe est particulièrement important	Sans objet	Sans objet
-------------------------	--	------------	------------

3. ENJEUX ECONOMIQUES DU PLAN REGIONAL ECONOMIE CIRCULAIRE DE LA REUNION

L'économie écologique nous amène à changer de regard sur La Réunion. En tant que petite île densément peuplée et dépourvue de ressources fossiles, nous sommes confrontés dès aujourd'hui à des mutations qui concerneront demain tous les territoires de la planète. Aussi, en anticipant ces défis nous pouvons prendre un temps d'avance et développer des solutions qui répondent à la fois aux défis locaux et aux besoins des territoires, tels que la conservation et la restauration des milieux, l'agro-écologie, la valorisation de la biodiversité ou encore la transition énergétique.

Cette nouvelle donne doit nous amener à changer de paradigme. A passer d'un système fondé sur l'assimilation, la dissolution de nos spécificités, traitées sous l'angle unique des handicaps, à un modèle basé sur la valorisation de nos singularités et notamment de notre patrimoine naturel d'exception. Outre ses bénéfices écologiques évidents, l'économie écologique constitue également un facteur d'attractivité et de compétitivité et une formidable opportunité de créer de l'activité et de l'emploi.

Pour tirer parti pleinement de cette opportunité et matérialiser cette vision, La Réunion est engagée dans une stratégie dite de spécialisation intelligente, solidaire et durable (S5) qui vise à renforcer la capacité de l'écosystème de recherche-innovation à construire des solutions opérationnelles. Cette stratégie doit aujourd'hui être complétée par un plan d'action plus vaste qui permette d'accompagner la transformation de l'économie dans son ensemble.

L'instrument opérationnel de cette transformation est l'économie circulaire, qui propose de repenser nos manières de produire, de distribuer et de consommer en s'inspirant du fonctionnement du Vivant et des écosystèmes au sein desquels les réseaux de relations et les chaînes alimentaires garantissent une utilisation optimale des flux d'énergie et de matière disponibles et transforment continuellement les résidus en ressources.

3.1. Une alternative économique fructueuse

Pour l'ADEME, l'économie circulaire est « un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement. L'économie circulaire doit viser globalement à diminuer drastiquement le gaspillage des ressources afin de découpler la consommation des ressources de la croissance du PIB tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être. Il s'agit de faire plus et mieux avec moins ».

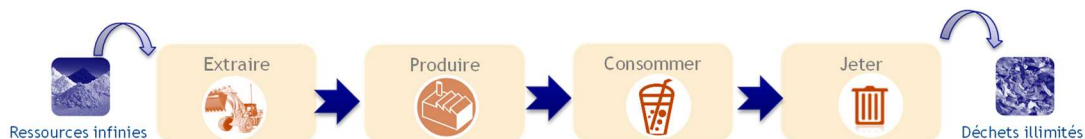
Si la définition varie au gré des initiatives et des publications, l'économie circulaire repose sur de grands piliers communs :

- la préservation et la régénération des écosystèmes faiblement anthropisés qui offrent gratuitement les services indispensables à la survie humaine ;
- l'adaptation des prélèvements et des rejets aux capacités de production et de traitement des milieux exploités pour préserver leur résilience ;

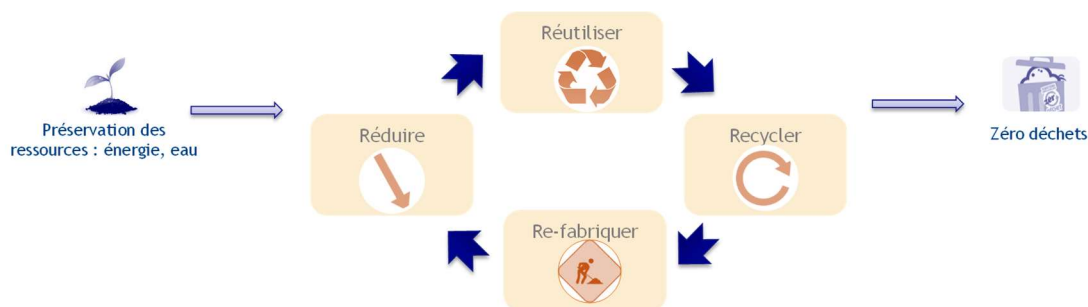
3.

- la réduction en amont de la production de déchets grâce à la transformation des méthodes de production et au design ;
- la dématérialisation de la production et des échanges ;
- la sobriété des processus de production ;
- le partage des outils de production et des biens pour en maximiser l'usage ;
- la systématisation de la réutilisation des biens et du recyclage des ressources.

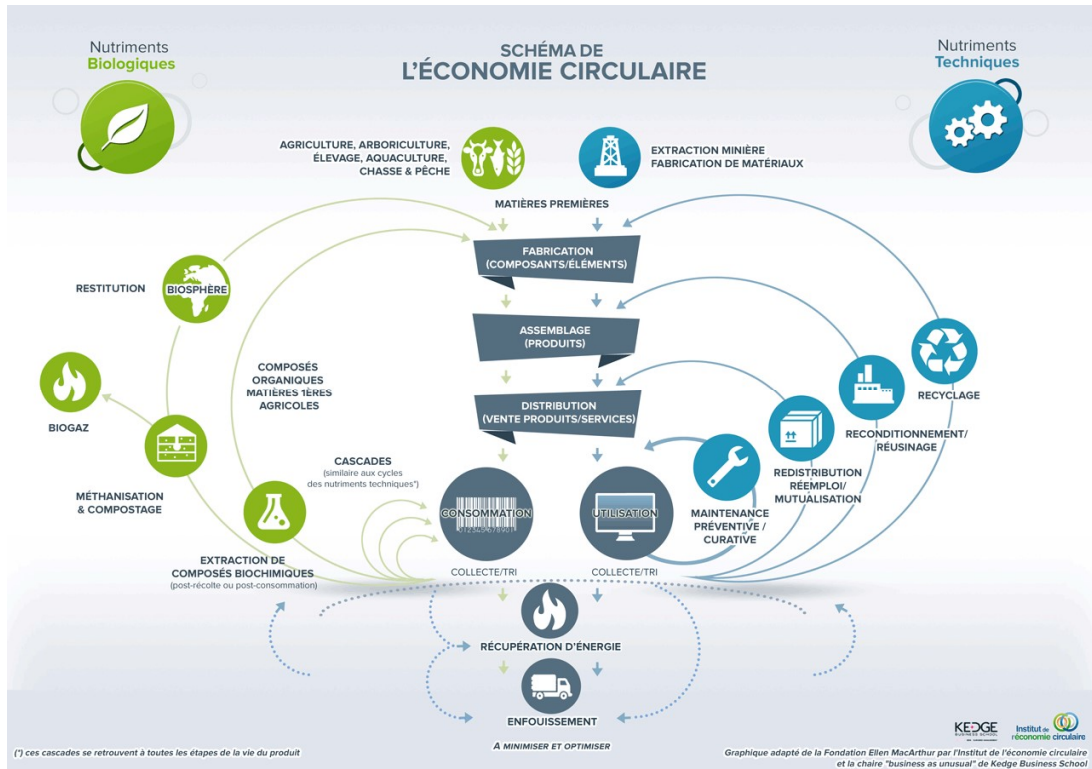
A travers ce dernier point, l'économie circulaire propose de dépasser le fonctionnement linéaire, caractéristique du modèle fordiste,



en optant pour une approche intégrée qui vise à allonger au maximum la durée d'utilisation des flux d'énergie et de matière prélevés dans la nature pour générer le plus d'activités et de valeur possibles.



A l'image du graphique ci-dessous, produit par l'Institut de l'économie circulaire, cette dernière peut viser la création de véritables chaînes alimentaires. Des chaînes biologiques qui collectent et valorisent les matières organiques et biodégradables sous la forme de nutriments pour nourrir les sols et les écosystèmes et ainsi créer de nouvelles ressources organiques... Des chaînes alimentaires industrielles qui cherchent à maximiser l'usage des matériaux extraits pour en tirer le maximum de bienfaits et qui réutilise, répare, revalorise les produits en fin de vie et les transforme pour les intégrer dans de nouveaux cycles productifs.



Source : Institut de l'économie circulaire

Les bénéfices de l'économie circulaire sont à la fois économiques, écologiques et sociaux.

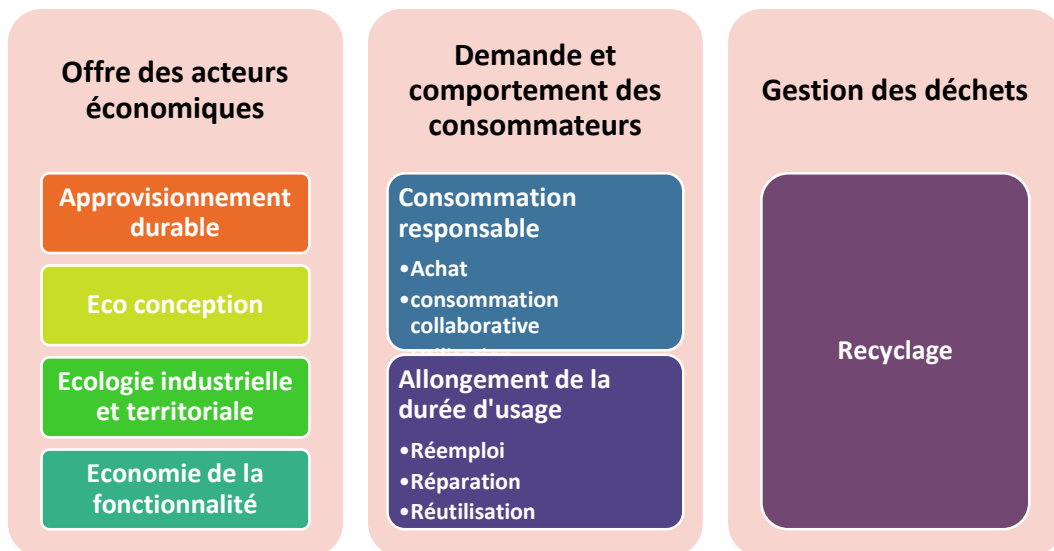
D'un point de vue économique, elle offre l'opportunité de sécuriser et de réduire les coûts de production des entreprises en limitant la consommation de ressources naturelles et par là-même la dépendance aux intermédiaires et à la volatilité des prix. L'économie circulaire réduit également l'exposition des entreprises à l'application d'une fiscalité sur les activités polluantes. Elle stimule les capacités d'innovation des entreprises, en incitant à l'invention de solutions pour repenser la conception des produits (dans une logique d'éco-design) ou adapter les processus de production, qui peuvent devenir autant d'avantages compétitifs et de gisements de valeur. Enfin, l'économie circulaire développe de nouveaux modèles d'affaires, tels que l'économie de la fonctionnalité qui privilégie la location d'un service, d'un usage à la vente d'un bien.

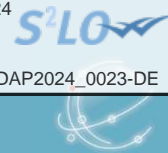
D'un point de vue écologique, l'économie circulaire supprime la notion de déchets, désormais perçus comme des ressources. Elle permet de découpler le développement des activités de leur empreinte écologique, en réduisant les prélèvements et les rejets.

D'un point de vue territorial, l'économie circulaire constitue une formidable occasion pour stimuler le développement d'activités et d'emplois non délocalisables, notamment dans les secteurs de la réparation. D'après l'agence américaine pour la protection de l'environnement, alors que l'enfouissement ou l'incinération génère 1 emploi pour 10 000 tonnes de déchets traités, les activités de réparation et de recyclage en créent plus de 30. Dans une logique de circuits courts et d'ancrage territorial, elle encourage également les échanges entre producteurs locaux et permet de relocaliser la valeur produite sur le territoire. Elle permet ainsi d'améliorer le cadre de vie, de renforcer la solidarité et le vivre ensemble. L'économie circulaire contribue également à la réduction de la dépendance énergétique et matérielle et ainsi à la facture des importations, qui représentent aujourd'hui près de 30% du PIB. Plus encore, elle permet de transformer cette dépendance et une contrainte apparente – la gestion des déchets dans un contexte de saturation des sites d'enfouissement – en une opportunité pour transformer notre modèle de développement et créer une ambition territoriale partagée, un cap fédérateur : une île Zéro Déchet.

3.2. Porteuse d'une transformation globale de l'économie et de la société

Pour atteindre ces objectifs, l'économie circulaire suppose une approche globale de la transformation qui s'intéresse tant aux pratiques des citoyens, des consommateurs, des entrepreneurs que des autorités publiques. Elle repose ainsi sur 7 piliers identifiés par l'ADEME :





PRPGD

Mars 2024

Conseil régional de
La Réunion



Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de La Réunion

*Résumé non technique du rapport
environnemental du PRPGD de La Réunion*

1. Tables

1. TABLES	2
1.1. Table des illustrations.....	3
1.2. Tables des tableaux	3
2. PRÉSENTATION DU CONTEXTE	4
2.1. Le territoire	4
2.2. Le PRPGD.....	4
2.3. Articulation avec les autres plans, schémas, programmes ou documents de planification	4
3. SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	6
4. ANALYSE DES EFFETS DE LA GESTION DES DÉCHETS SUR L'ENVIRONNEMENT	9
4.1. Méthodologie	9
4.2. Synthèse de l'analyse quantitative des impacts de la gestion des déchets	9
4.3. Diagnostic environnemental	9
5. ETUDE DE SCÉNARIOS PROSPECTIFS DE GESTION DES DÉCHETS 10	
5.1. Méthodologie	10
5.2. Différences entre les scénarios 1, 2 et 3	12
5.3. Comparaison des scénarios.....	13
5.4. Conclusion du choix du scénario	14
6. MESURES ERC	15
7. SUIVI ENVIRONNEMENTAL	18
8. ANNEXE : L'ANALYSE DE CYCLE DE VIE (ACV)	22
8.1. Méthodologie générale de l'ACV.....	22
8.2. Description des principaux indicateurs	22
8.3. Autres indicateurs environnementaux	23

1.1. Table des illustrations

<i>Figure 1 - Répartition de la population sur le territoire (Source : https://www.reunionnaisdumonde.com)</i>	<i>4</i>
<i>Figure 2 - Synthèse des interactions existantes entre le PRPGD et les autres documents de planifications existants sur le périmètre du Plan</i>	<i>5</i>
<i>Figure 3 - Impacts environnementaux de la gestion des déchets de l'île de La Réunion par étape (tous types de déchets confondus).....</i>	<i>9</i>
<i>Figure 4 - Comparaison du scénario de référence et des 3 scénarios potentiels sur les indicateurs quantifiables pour l'année 2034</i>	<i>13</i>

1.2. Tables des tableaux

<i>Tableau 1 - Synthèse globale de l'état initial de l'environnement.....</i>	<i>8</i>
<i>Tableau 2 - Diagnostic environnemental pour le département de l'île de la Réunion</i>	<i>10</i>
<i>Tableau 3 - Différences dans le traitement des flux entre les 3 scénarios - 2028</i>	<i>12</i>
<i>Tableau 4 - Différences dans le traitement des flux entre les 3 scénarios - 2034</i>	<i>12</i>
<i>Tableau 5 - Mesures préventives, réductrices et compensatoires des effets notables probables.....</i>	<i>15</i>
<i>Tableau 6 - Propositions d'indicateurs de suivi des mesures</i>	<i>19</i>

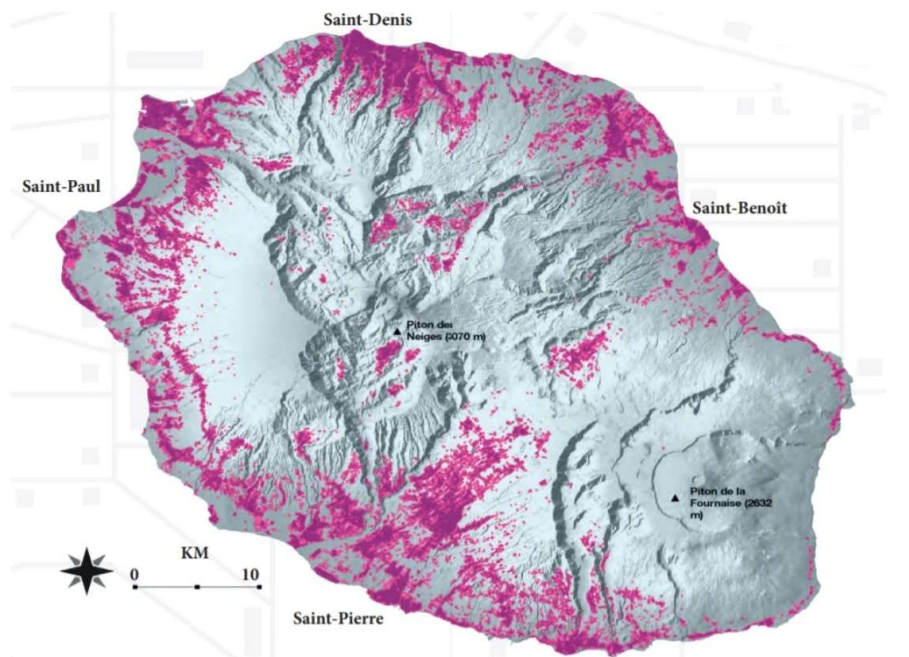
2. Présentation du contexte

2.1. Le territoire

La Réunion, région monodépartementale de l'Outre-Mer française située dans l'océan Indien, est caractérisée par un écosystème diversifié et un paysage volcanique. Elle couvre une superficie de 2 504 km² et, selon les données de l'INSEE, compte 856 547 000 habitants au 1^{er} janvier 2018, soit une densité de 342 hab./km². L'île est marquée par le Piton de la Fournaise, un des volcans les plus actifs au monde, et le Piton des Neiges. La Réunion se distingue par ses enjeux environnementaux, notamment la gestion des ressources naturelles et la préservation de sa biodiversité unique. Administrativement, elle est divisée en 24 communes, avec une économie axée sur l'agriculture, le tourisme et les énergies renouvelables.

Les territoires les plus proches sont l'Île Maurice à 170 kilomètres et Madagascar à 700 kilomètres.

Figure 1 - Répartition de la population sur le territoire (Source : <https://www.reunionnaisdumonde.com>)



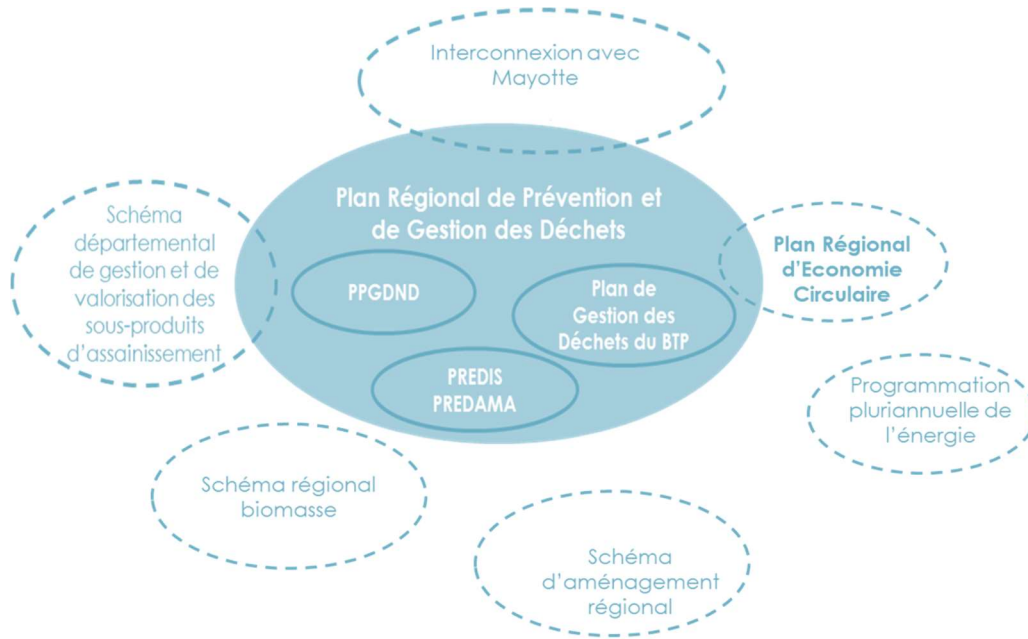
2.2. Le PRPGD

Le PRPGD concerne tout le territoire de La Réunion, couvrant 24 communes sur 2 504 km². La gestion des déchets est complexe en raison de la pression démographique et de la topographie de l'île, avec des zones inaccessibles. Les déchets pris en compte comprennent les inertes, non dangereux, organiques et dangereux. Le plan remplace les plans préexistants et inclut des chapitres sur l'état des lieux, la prévention, la gestion, et l'économie circulaire. Ses objectifs sont détaillés dans le document principal et repris dans le rapport environnemental, et incluent la réduction des déchets, la lutte contre l'obsolescence programmée, le réemploi, la valorisation, et le recyclage, avec des cibles spécifiques pour chaque domaine d'ici 2030, 2025 et 2022.

2.3. Articulation avec les autres plans, schémas, programmes ou documents de planification

Les plans, schémas et autres documents de planification visés à l'article R122-17 du Code de l'environnement qui ont été pris en compte dans l'analyse de l'articulation du PRPGD de la Réunion sont ceux pouvant avoir une influence sur le PRPGD. En synthèse, les documents pris en compte sont les suivants :

Figure 2 - Synthèse des interactions existantes entre le PRPGD et les autres documents de planifications existants sur le périmètre du Plan



3. Synthèse de l'état initial de l'environnement

Dimension	Thème	État de l'environnement		Localisation des enjeux	Sensibilité environnementale
		Forces	Faiblesses		
Changement climatique	Air		<ul style="list-style-type: none"> - Des émissions de gaz à effet de serre en augmentation (trafic routier, production d'énergie) - Le secteur des transports est le principal émetteur de gaz à effet de serre 	Globale et locale	Forte
Qualité des milieux	Air	Bonne qualité moyenne de l'air	<ul style="list-style-type: none"> - Emissions de certains polluants au-delà des seuils lors de certaines éruptions - Emissions de polluants liés au trafic routier non négligeables 	Globale et locale	Moyenne
	Eau	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne qualité globale des eaux de surface et de mer - Ressource globalement abondante 	<ul style="list-style-type: none"> - Répartition inégale de la ressource en eau - Dégradation de la qualité des eaux estuariennes 	Locale	Moyenne
	Sols		Une quarantaine de sites aux sols pollués recensés	Locale	Faible à moyenne
Nuisances	Nuisances liées au bruit		Nuisances sonores liées principalement au trafic routier, aux activités d'industries extractives et aux rotations d'hélicoptères touristiques	Locale	Moyenne
	Nuisances olfactives		Nuisances olfactives ponctuellement enregistrées à proximité d'élevages, d'industries et de stations d'épuration, d'installations de stockage des déchets non dangereux ou lors de certaines pratiques non autorisées telles que le brûlage de déchets verts ou des feux de cannes	Locale	Faible

Dimension	Thème	État de l'environnement		Localisation des enjeux	Sensibilité environnementale
		Forces	Faiblesses		
Consommation de ressources naturelles	Consommation de matières premières		<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation de la biomasse (bagasse de canne à sucre) et du basalte à un niveau sensible - Besoins en matériaux de carrières supérieurs à la moyenne du fait de la construction de la route du littoral 	Globale et locale	Moyenne à forte
	Consommation de ressources énergétiques	<ul style="list-style-type: none"> - Résidus de culture (bagasse) utilisés pour produire de l'énergie - 14% de la production d'énergie d'origine renouvelable (bagasse, hydraulique, solaire, éolien) 	<ul style="list-style-type: none"> - Besoins énergétiques en progression constante - Forte consommation d'énergie dans les transports 	Globale et locale	Forte
	Consommation d'autres ressources naturelles (espace, eau, sol)	Consommation d'eau potable par ménage au-dessus de la moyenne nationale	<ul style="list-style-type: none"> - Forte utilisation des terres arables pour la production de canne à sucre bien qu'en diminution (assez peu de diversification agricole) - Conflits d'usage des sols plutôt très sensible sur la bande littorale et les premières pentes 	Locale	Moyenne à forte
Espaces naturels, sites et paysages	Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> - Environ 2/3 du territoire couvert par des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) - Trois arrêtés préfectoraux de protection de biotope, deux réserves naturelles nationales - Sites classés ou inscrits au Patrimoine Mondial de l'Unesco - Parc national couvrant 40% du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Près de 40% de la superficie classée en Espaces Naturels Sensibles (ENS) - Nombreuses zones humides à protéger 	Globale et locale	Forte

Dimension	Thème	État de l'environnement		Localisation des enjeux	Sensibilité environnementale
		Forces	Faiblesses		
	Paysages	Grande variété de paysages	Paysages côtiers menacés	Globale et locale	Forte
Risques	Risques sanitaires	Dispositions prises par le Plan Régional Santé et Environnement, 2011-2015	<ul style="list-style-type: none"> - Qualité sanitaire insuffisante de l'eau potable - Transfert de maladies vectorielles (dengue, chikungunya, paludisme et autres virus et parasites) - Asthme et les allergies (La Réunion est l'une des régions de France où le taux d'asthmatiques est le plus élevé) - Insalubrité des habitats - Impact sanitaire du volcanisme 	Locale	Forte
	Risques naturels	<ul style="list-style-type: none"> - Règles de construction para-cyclonique - Plans de prévention des risques naturels 	Forte exposition aux risques naturels de différentes natures	Locale	Forte
	Risques technologiques	Peu d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)	Installations classées concentrées pour moitié sur la commune du Port	Locale	Faible

Tableau 1 - Synthèse globale de l'état initial de l'environnement

4. Analyse des effets de la gestion des déchets sur l'environnement

4.1. Méthodologie

L'objectif de cette partie est d'évaluer les impacts environnementaux engendrés par les différentes étapes de gestion des déchets de la Région Réunion pour plusieurs indicateurs environnementaux.

Deux types d'analyses complémentaires sont menés pour chacune des étapes de gestion des déchets :

- Une analyse quantitative via l'approche Analyse de Cycle de Vie (ACV) permettant d'évaluer les impacts de la gestion des déchets du moment où ils sont collectés jusqu'à leurs traitements ultimes. Les indicateurs d'impact considérés pour cette analyse sont le réchauffement climatique, l'appauvrissement de la couche d'ozone, la formation d'ozone photochimique, l'acidification (eau et sols), l'eutrophisation ainsi que la consommation de ressources naturelles (eau et énergie). Les enjeux associés à chacun de ces indicateurs sont décrits en section **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**;
- Une analyse qualitative lorsqu'une quantification n'est pas possible.

Les données sur les gisements des déchets et leurs modes de gestion (collecte et traitement) proviennent principalement de l'étude technique réalisée en parallèle de l'évaluation environnementale. Les données de l'année 2018 ont été considérées pour cette évaluation.

4.2. Synthèse de l'analyse quantitative des impacts de la gestion des déchets

La figure ci-dessous reprend les impacts environnementaux de toutes les étapes de la gestion des déchets. La partie gauche de l'abscisse correspond aux bénéfices environnementaux tandis que la partie droite correspond aux préjudices environnementaux.

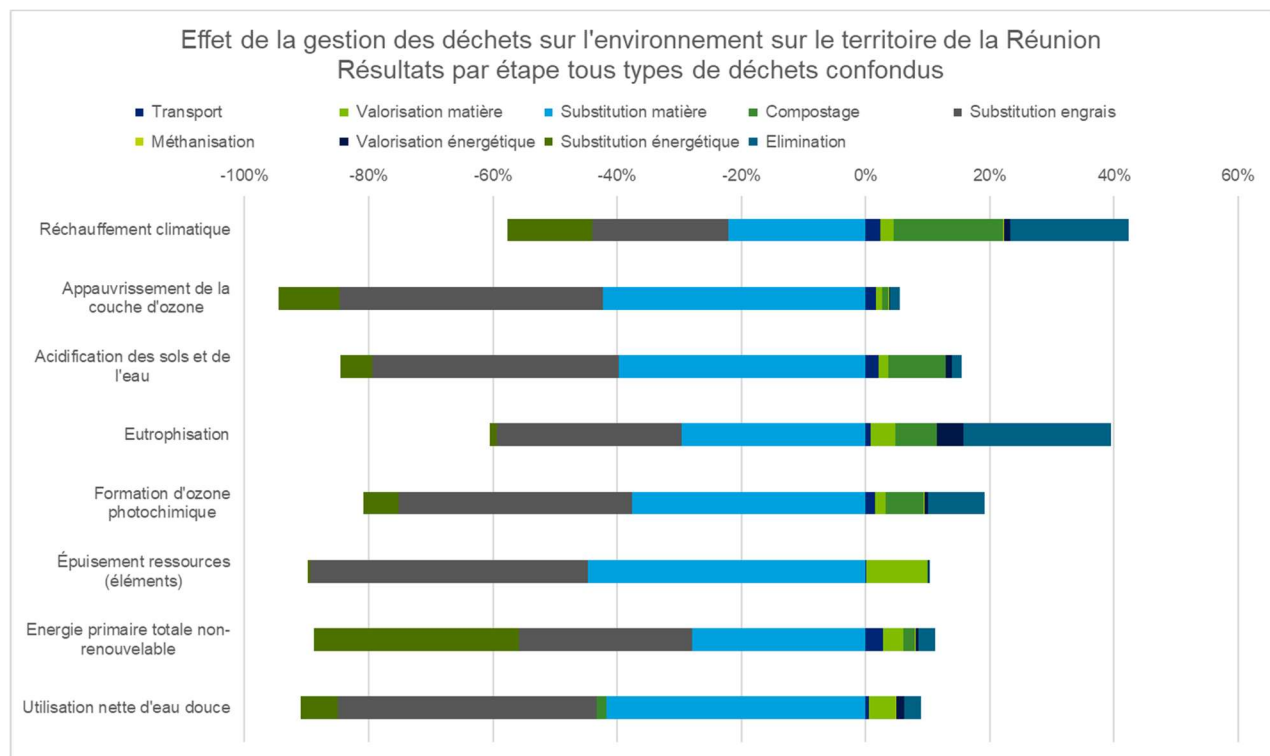


Figure 3 - Impacts environnementaux de la gestion des déchets de l'île de La Réunion par étape (tous types de déchets confondus)

Sur l'ensemble des indicateurs environnementaux, les impacts liés au traitement des déchets en positif sur la figure (élimination, transport, compostage, etc...) sont largement contrebalancés par les substitutions de matière, d'engrais et d'énergie permises par l'évitement d'utilisation de nouvelles ressources grâce au recyclage (en négatif sur la figure).

4.3. Diagnostic environnemental

Le diagnostic environnemental de la gestion des déchets sur l'environnement est résumé sur le tableau ci-dessous. Sur la base des résultats de l'analyse de la sensibilité environnementale du territoire

(**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) et des résultats de l'évaluation de l'impact de la gestion des déchets (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**), les dimensions environnementales pour lesquelles un enjeu particulier a été mis en avant, ont été définis comme thématique prioritaire.

Plus précisément, le qualificatif de « prioritaire » a été apposé lorsque :

- L'impact sur l'environnement de la gestion des déchets est fort (quelle que soit la sensibilité globale attribuée suite à l'état initial de l'environnement) ;
- L'impact sur l'environnement de la gestion des déchets est moyen, et la sensibilité globale attribuée suite à l'état initial de l'environnement est forte.

Ainsi, le croisement de deux impacts « moyens » ne suffit pas à rendre « prioritaire » une des dimensions de l'environnement étudiées.

Dimensions de l'environnement	Thématique	Hierarchisation des dimensions
Qualité des milieux	Air	Prioritaire
	Eau	Prioritaire
	Sols	Prioritaire
Consommation de ressources naturelles	Consommation de matières premières	
	Consommation de ressources énergétiques	Prioritaire
	Consommation d'autres ressources naturelles (espace, eau, sols)	
Nuisances	Nuisances liées au bruit	
	Nuisances liées aux odeurs	
	Nuisances visuelles	
	Nuisances liées au trafic (hors pollution et bruit)	
Risques	Risques sanitaires	Prioritaire
	Risques naturels	
	Risques technologiques	
Espaces naturels, sites et paysages	Biodiversité	
	Paysages	Prioritaire
	Patrimoine	

Tableau 2 - Diagnostic environnemental pour le département de l'île de la Réunion

5. Etude de scénarios prospectifs de gestion des déchets

5.1. Méthodologie

L'objectif de cette partie est de comparer les scénarios prospectifs de gestion des déchets de la région de La Réunion pour plusieurs indicateurs environnementaux. Cette étude comparative concerne uniquement les indicateurs de l'analyse quantitative via l'approche Analyse de Cycle de Vie (ACV)

permettant d'évaluer les impacts de la gestion des déchets du moment où ils sont collectés jusqu'à leurs traitements ultimes. 4 scénarios sont étudiés (dont le scénario de référence) avec pour chacun d'entre eux des projections à horizon 2028 et 2034. Les données sur les gisements des déchets et leurs modes de gestion (collecte et traitement) proviennent principalement de l'étude technique réalisée en parallèle de l'évaluation environnementale.

Les scénarios alternatifs étudiés ont les caractéristiques suivantes :

		Déchets inertes	Déchets dangereux : Amiante non liée à des matériaux inertes & REF	Déchets non dangereux : Déchets verts (DV)
Scénario 1	2028	93 % valo matière / 7 % élimination	100 % Elimination exportation	DV 60 % / 40 % valorisation énergétique
	2034	93 % valo matière / 7 % élimination	100 % Elimination exportation	DV 60 % / 40 % valorisation énergétique
Scénario 2	2028	61 % valo matière / 39 % élimination	100 % Elimination exportation	DV 95 % / 5 % valo énergétique
	2034	85 % valo matière / 15 % élimination	100 % Elimination exportation	DV 95 % / 5 % valo énergétique
Scénario 3	2028	52 % valo matière / 48 % élimination	100 % Elimination locale (ISDD)	DV 95 % / 5 % valo énergétique
	2034	65 % valo matière / 35 % élimination	100 % Elimination locale (ISDD)	DV 95 % / 5 % valo énergétique

NOTE : RÉSUMÉ DES DIFFÉRENCES ENTRE SCÉNARIOS

Qualitativement, le scénario de référence correspond donc à un scénario sans évolution de la prévention et de la gestion des déchets, c'est-à-dire un scénario pour lequel les tonnages de déchets évoluent en 2028 et 2034, mais la répartition entre les différents types de valorisation reste identique.

Dans le scénario 1, les déchets dangereux sont exportés en métropole, et les déchets inertes sont fortement valorisés, avec une application des taux de collecte REP à chaque catégorie de déchets inertes, y compris les terres.

Dans le scénario 2, les déchets dangereux sont toujours exportés en métropole. Un taux de collecte progressif est appliqué aux déchets inertes, et l'accent est mis sur la valorisation matière des déchets pour répondre aux attentes de valorisation organique en raison du besoin en termes d'élevage et de fertilisants agricoles.

Le scénario 3 quant à lui est proche du scénario 2. Il en diffère par un objectif de captation des terres moins ambitieux, de 800 000 t en 2034, et par la création locale d'une ISDD pour le stockage des Résidus d'Épuration des Fumées (REF) et de l'amiante ; la plateforme recevant uniquement les déchets en situation de crise pour servir de tampon.

5.2. Différences entre les scénarios 1, 2 et 3

Tableau 3 - Différences dans le traitement des flux entre les 3 scénarios - 2028

Flux 2028	Gisement	Destination								
	(en tonnes)	Valorisation matière			Valorisation énergétique			Élimination		
		Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Déchets inertes	2 258 147	2 101 089	1 382 755	1 176 094	0	0	0	157 058	875 492	1 082 053
Déchets Non Dangereux	460 912	226 320	226 320	226 320	151 961	151 961	151 961	82 632	82 632	82 632
Déchets Organiques	1 601 545	1 080 648	1 137 858	1 137 858	520 707	463 497	463 497	191	191	191
Déchets Dangereux	15 664	5 949	5 949	5 949	1 302	1 302	1 302	8 413	8 413	8 413

Tableau 4 - Différences dans le traitement des flux entre les 3 scénarios - 2034

Flux 2034	Gisement	Destination								
	(en tonnes)	Valorisation matière			Valorisation énergétique			Élimination		
		Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Déchets inertes	2 262 286	2 105 105	1 919 413	1 462 630	0	0	0	157 182	342 874	799 654
Déchets Non Dangereux	458 646	257 145	257 145	257 145	144 916	144 916	144 916	56 585	56 585	56 585
Déchets Organiques	1 612 169	1 087 023	1 147 951	1 147 951	524 957	464 028	464 028	191	191	191
Déchets Dangereux	15 594	6 079	6 079	6 079	1 302	1 302	1 302	8 213	8 213	8 213

Les principales différences entre les scénarios résident dans le traitement des déchets inertes dont le taux de valorisation est décroissant entre le scénario 1 et le scénario 3. Dans le scénario 1, les taux de collecte REP optimisés sont appliqués aux déchets inertes, dans le scénario 2, un taux de collecte progressif est appliqué, et le scénario 3 se limite à une captation des terres avec un objectif de 800 000 t en 2034.

On n'observe pas de différence dans le traitement des déchets dangereux et des déchets non dangereux, mais une légère variation dans le traitement des déchets organiques lié au traitement des déchets verts, mieux valorisés dans les scénarios 2 et 3.

5.3. Comparaison des scénarios

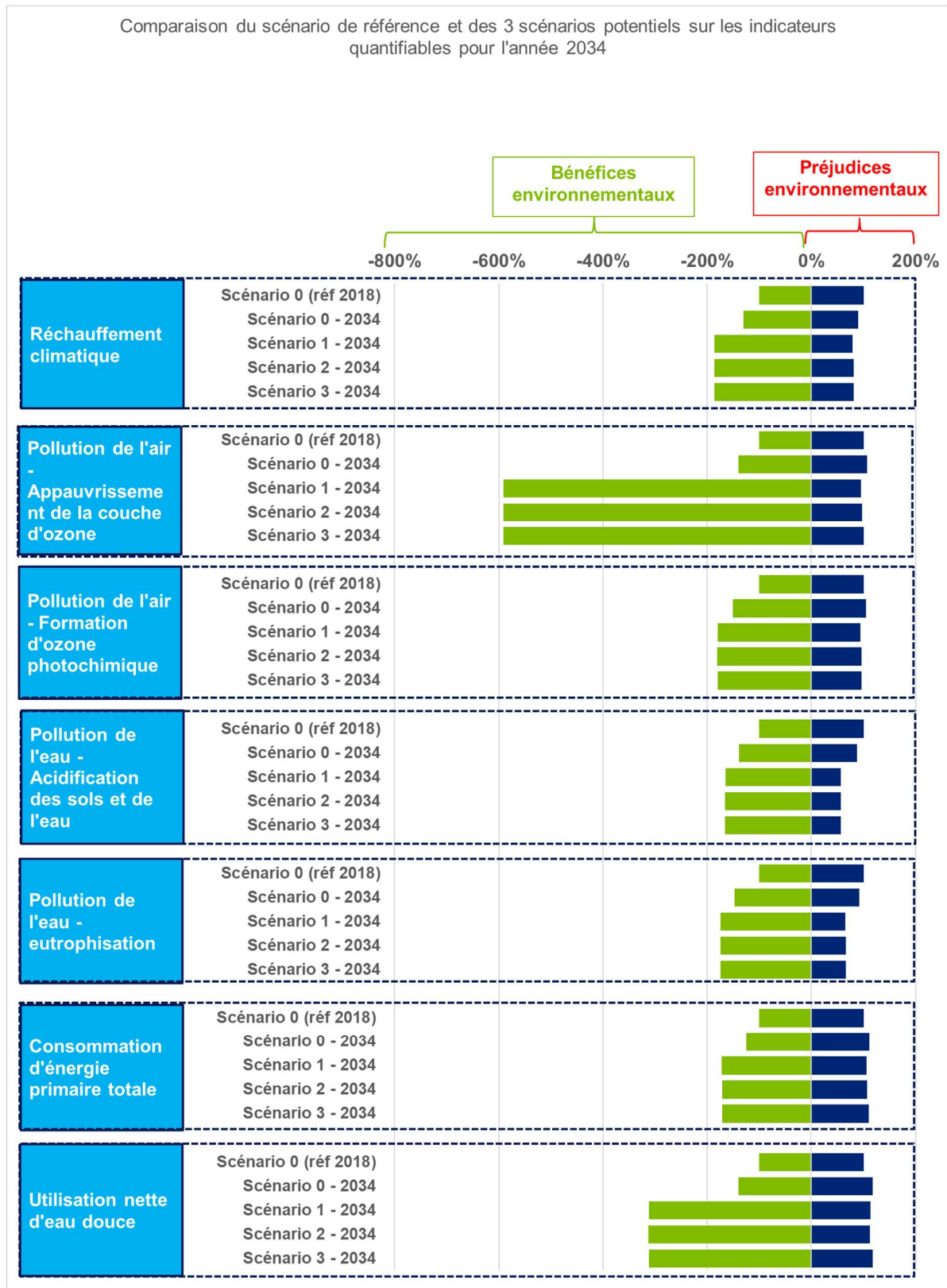


Figure 4 - Comparaison du scénario de référence et des 3 scénarios potentiels sur les indicateurs quantifiables pour l'année 2034

Sur l'ensemble des indicateurs étudiés, les 3 scénarios alternatifs entraînent tous une hausse des bénéfices environnementaux pour des préjudices stables ou à la baisse. En cumulant les bénéfices et les préjudices, **on observe pour chacun des 3 scénarios alternatifs et chacun des indicateurs une augmentation globale des bénéfices environnementaux.**

Sur l'ensemble des indicateurs, les scénarios alternatifs sont bien plus intéressants que le scénario de référence, et présentent tous trois des bénéfices environnementaux équivalents au pourcent près. La différence se trouve dans la minimisation des préjudices environnementaux, où le scénario 1 est moins impactant de 2% en moyenne comparé aux scénarios 2 et 3. **Toutefois, il est nécessaire de préciser que ces écarts entre les scénarios sont très faibles et ne peuvent de fait pas être considérés comme significatifs. L'évaluation environnementale quantifiée ne permet donc pas de différencier les 3 scénarios.**

5.4. Conclusion du choix du scénario

Les 3 scénarios étudiés présentent des impacts environnementaux significativement inférieurs et des bénéfices significativement supérieurs au scénario de référence, et ce, quelle que soit la période temporelle étudiée. Les scénarios envisagés sont également alignés avec les objectifs principaux de protection de l'environnement du Plan rappelés en section **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

L'ensemble des scénarios étudiés intègrent des objectifs de prévention notamment en lien avec la loi AGECE. Ces objectifs prennent en compte l'évolution de la quantité totale de déchets produits et du tri et permettraient de manière générale de réduire les impacts environnementaux par rapport au cas où il n'y aurait pas de prévention.

Il est ainsi pertinent d'intégrer les spécificités de chaque scénario sur les plans pratiques et économiques pour amener un choix éclairé du scénario du Plan. Ces éléments résumés ci-dessous sont développés au fil du document principal du PRPGD parallèle à l'évaluation environnementale.

- **Scénario 1** :
 - Infrastructures : 2 unités de valorisation énergétique de CSR (70 kt+152 kt) et export des Déchets Dangereux
 - Valorisation des déchets verts à 60% en valorisation organique et 40 % en énergie
 - Déchets dangereux : exportation
- **Scénario 2** :
 - Infrastructures : 2 unités de valorisation énergétique de CSR (70 kt+152 kt) et export des Déchets Dangereux
 - Valorisation des déchets verts à 95 % en valorisation organique et 5 % en valorisation énergétique
 - Déchets dangereux : exportation
- **Scénario 3** : « scénario zéro déchet valorisable enfoui » :
 - Accent mis sur la prévention
 - Valorisation des déchets verts à 95 % en valorisation organique et 5 % en valorisation énergétique
 - Intégration des projets des SMTD : 2 unités de valorisation énergétique de CSR (70 kt+152 kt)
 - Continuité de service publique : capacité supplémentaire de stockage des déchets non dangereux.
 - Déchets dangereux : étude de faisabilité menée en Annexe 3 du PRPGD sur les aspects techniques, économiques et environnementaux pour la mise en place d'une ISDD à La Réunion.

Le scénario 3 se différencie également sur la création d'emplois grâce aux moyens supplémentaires en matière de prévention des déchets. Le scénario 3 impactera moins les services publics de gestion des déchets, notamment du fait de la réduction des capacités de stockage grâce à la plus forte diminution des tonnages, via l'accent mis sur la prévention des déchets et les filières de valorisation locales.

Devant ces éléments, le scénario 3 est celui retenu par la région en concertation avec les partenaires. En plus de permettre un gain environnemental important par rapport au scénario de référence, ce choix permet au territoire de gagner en autonomie vis-à-vis de l'hexagone à travers la création d'une ISDD, de réduire les coûts de traitement des déchets dangereux et de répondre aux attentes des partenaires en matière de valorisation organique en raison du besoin en litière d'élevage et en fertilisants agricoles. Ce scénario présente également des différences très significatives avec les deux premiers en termes d'investissement dans les installations de stockage, au bénéfice d'un accent mis sur la prévention des déchets

6. Mesures ERC

Bien que le scénario du PRPGD aie un bilan environnemental globalement positif par rapport au scénario tendanciel de référence, et que la mise en œuvre du Plan participe déjà à l'implémentation de mesures visant à réduire l'impact environnemental, certains effets résiduels négatifs ont été identifiés.

Les mesures d'Évitement, de Réduction, ou de Compensation sont les mesures à envisager afin lorsque possible d'éviter, réduire et compenser les conséquences dommageables du PRPGD sur l'environnement. Des mesures complémentaires peuvent être associées pour réduire encore les effets dommageables ou accentuer les effets favorables du PRPGD. Ne sont traitées par la suite que les mesures spécifiques aux opérations et installations de gestion des déchets.

Tableau 5 - Mesures préventives, réductrices et compensatoires des effets notables probables

Thématique	Effets négatifs potentiels conséquents à l'exécution du PRPGD	Mesure d'évitement, réduction ou de compensation envisagée	Aspects environnementaux affectées										
			Qualité de l'air	Qualité des eaux	Qualité des sols	Energie	Ressources en eau	Biodiversité et habitats	Climat	Risques	Nuisances	Autres ressources	
Traitement des déchets	Le besoin en énergie des installations pourrait contribuer à la hausse de la consommation d'énergies fossiles.	(R) Prendre en compte les options locales d'utilisation de l'énergie lors de la sélection des sites pour les nouvelles installations pour bénéficier du renouvelable sur l'île et contribuer à accélérer son développement.				X				X			
Valorisation énergétique	L'amélioration des performances des installations entraîne une hausse du potentiel de valorisation énergétique des résidus ultimes	(C) Poursuivre activement la récupération énergétique des véritables résidus, comme par l'incinération, la production de biogaz dans les ISDND ou la méthanisation.				X				X			
Captage des déchets	La consommation énergétique augmente du fait que les processus employés dans les installations nouvellement créées nécessitent une utilisation substantielle d'énergie.	(R) Stimuler les initiatives visant l'excellence environnementale, en particulier à travers la certification environnementale. Cela implique de rester attentif aux avancées technologiques offrant des solutions novatrices pour la gestion des déchets et la réduction de leurs impacts, et de favoriser l'utilisation des meilleures techniques disponibles.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Thématique	Effets négatifs potentiels conséquents à l'exécution du PRPGD	Mesure d'évitement, réduction ou de compensation envisagée	Aspects environnementaux affectés											
			Qualité de l'air	Qualité des eaux	Qualité des sols	Energie	Ressources en eau	Biodiversité et habitats	Climat	Risques	Nuisances	Autres ressources		
Traitement des déchets	Les eaux de pluie autour des nouvelles installations seraient plus à même d'être polluées, notamment en cas de pluies exceptionnelles	(C) Planifier les infrastructures de gestion des eaux pluviales sur les sites de traitement des déchets de manière à assurer la collecte et le traitement de toutes les eaux de pluie potentiellement polluées, y compris en cas de précipitations exceptionnelles, conformément aux exigences réglementaires.		x	x									
Traitement des déchets	Augmentation des risques d'accidents pour les travailleurs avec la création de nouvelles installations de valorisation	(R) Renforcer la compréhension des impacts et des risques, en particulier pour les filières de valorisation en cours de développement.									x			
Valorisation des déchets	Introduction de substances polluantes dans le compost.	(E) S'assurer rigoureusement que la qualité du compost respecte les normes établies, afin de prévenir les effets indésirables de son utilisation en agriculture. Cela inclut la prévention de l'accumulation dans les sols de substances nocives comme les métaux lourds et les contaminants, ou de composés organiques persistants tels que les polychlorobiphényles (PCB) et les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).		x	x					x				

Thématique	Effets négatifs potentiels conséquents à l'exécution du PRPGD	Mesure d'évitement, réduction ou de compensation envisagée	Aspects environnementaux affectés										
			Qualité de l'air	Qualité des eaux	Qualité des sols	Energie	Ressources en eau	Biodiversité et habitats	Climat	Risques	Nuisances	Autres ressources	
Captage des déchets	Le développement de collecte ou points de collecte augmente les rejets liés au transport	(R) Inclure dans les spécifications techniques des collectivités et administrations une exigence écologique favorisant l'utilisation de véhicules de ramassage ou de transport des déchets dotés de motorisations écologiques (hybrides ou électriques).	x			x				x			
		(R) Mettre en place des formations d'éco-conduite pour les conducteurs.	x			x			x	x			
Traitement des déchets	Le manque de contrôle de la qualité des flux sortants et des alentours des installations pourrait freiner la mise en place de mesures préventives ou correctrices.	(R) Planter des dispositifs de suivi spécifiques pour contrôler la qualité des sous-produits issus de la valorisation, tels que les lixiviats et le compost, ou encore pour surveiller la qualité des eaux et des sols aux alentours des sites.		x	x					x			
Traitement des déchets	L'accroissement de l'utilisation d'espaces dû à la mise en place de nouvelles installations dédiées à la valorisation et au traitement	(E) Garantir une intégration optimisée des installations dans leur environnement, en considérant attentivement leur localisation, leur intégration paysagère, une exploitation respectueuse, la mise en place de coactivités, et la restauration des sites après leur fermeture. Il est également pertinent d'évaluer la possibilité d'établir le projet sur un site de traitement des déchets déjà existant ou sur un ancien site industriel nécessitant une réhabilitation, tout en vérifiant la compatibilité des activités prévues avec d'éventuelles contaminations résiduelles.			x					x		x	

Thématique	Effets négatifs potentiels conséquents à l'exécution du PRPGD	Mesure d'évitement, réduction ou de compensation envisagée	Aspects environnementaux affectés										
			Qualité de l'air	Qualité des eaux	Qualité des sols	Energie	Ressources en eau	Biodiversité et habitats	Climat	Risques	Nuisances	Autres ressources	
Traitement des déchets	La mise en place de nouvelles d'installations dans ou à proximité de zones naturelles sans précautions spécifiques au lieu d'implantation pourrait particulièrement perturber l'environnement local.	<p>(E) Améliorer l'intégration des impacts environnementaux des projets sur les sites naturels, conformément aux mesures réglementaires, implique plusieurs actions clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que le site envisagé pour un projet n'est pas situé dans ou à proximité immédiate de sites inscrits, classés ou de zones naturelles protégées. - Dans le cadre de projets de renouvellement, d'extension ou de création, il est nécessaire d'inclure une analyse détaillée de la compatibilité du projet avec les sensibilités environnementales locales, en prenant en compte les différents types d'impacts potentiels. - Effectuer un inventaire spécifique de la faune, de la flore et des habitats, particulièrement dans les zones ayant une haute valeur patrimoniale, conformément à la réglementation en vigueur concernant les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), lorsque le contexte du site l'exige. 							x			x	

7. Suivi environnemental

Le suivi environnemental a pour objectif de proposer des indicateurs de suivi des impacts environnementaux de la mise en œuvre du plan permettant de mesurer l'évolution des impacts selon un même référentiel tout au long de l'application du PRPGD.

Pour être pertinents, les indicateurs doivent être en nombre limité et adaptés aux enjeux environnementaux.

Ils doivent donc être à minima :

- Objectifs et faciles à mesurer, à renseigner ;
- Simples de compréhension et de constitution ;
- Pérennes dans le temps et dans l'espace.

Ces indicateurs devront être évalués et présentés à la fréquence définie dans le Plan (annuellement) au sein d'un rapport relatif à la mise en œuvre du Plan. Le suivi environnemental sera intégré au dispositif de suivi destiné à évaluer les effets de la mise en œuvre du Plan. Il convient de noter que les indicateurs de suivi des impacts environnementaux, bien que distincts, complètent les indicateurs d'évaluation des effets de la prévention et de la valorisation des déchets définis dans le cadre du suivi du Plan, qui reflètent la plus-value du plan sur les aspects prévention et valorisation des déchets. Le choix de ces indicateurs est cohérent avec les enjeux prioritaires identifiés et les mesures ERC proposées dans la section précédente. Les indicateurs environnementaux retenus pour suivre la mise en œuvre du Plan sont décrits dans le tableau ci-après.

Tableau 6 - Propositions d'indicateurs de suivi des mesures

Réf	Aspects environnementaux	Objectif et ou mesure ERC concernés	Indicateur	Unité	Fréquence de mise à jour	Sources de données
1	Tous	Combattre les pratiques illégales, réduire les impacts liés à ces mauvaises pratiques	Nombre de décharges brutes ou sauvages	Nombre	Annuelle	EPCI de traitement
2	Energie, climat	Prendre en compte les options locales d'utilisation de l'énergie lors de la sélection des sites pour les nouvelles installations pour bénéficier du renouvelable sur l'île et contribuer à accélérer son développement.	% nouvelles installations utilisant des énergies renouvelables dans leur process	%	Annuelle	EPCI de traitement, installations privées.

Réf	Aspects environnementaux	Objectif et ou mesure ERC concernés	Indicateur	Unité	Fréquence de mise à jour	Sources de données
3	Tous	Promouvoir les initiatives visant l'excellence environnementale, en particulier à travers la certification environnementale. Cela implique de rester attentif aux avancées technologiques offrant des solutions novatrices pour la gestion des déchets et la réduction de leurs impacts, et de favoriser l'utilisation des meilleures techniques disponibles.	Nombre d'installations certifiées ISO14001	Nombre	Annuelle	EPCI de traitement, installations privées.
4	Risques	Renforcer la compréhension des impacts et des risques, en particulier pour les filières de valorisation en cours de développement.	Accident du travail par installation Nombre d'accidents portés à la connaissance de l'inspection des ICPE chaque année.	Nombre	Annuelle	CNAM
5	Energie, climat, qualité de l'air	Inclure dans les spécifications techniques des collectivités et administrations une exigence écologique favorisant l'utilisation de véhicules de ramassage ou de transport des déchets dotés de motorisations écologiques (hybrides ou électriques).	% de marchés intégrant un critère environnemental relatif à des véhicules alternatifs ou à minima d'optimisation des circuits.	%	Annuelle	EPCI de collecte
6	Energie, climat, qualité de l'air	Mettre en place des formations d'écoconduite pour les conducteurs.	Nombre de chauffeurs formés à l'écoconduite	Nombre	Annuelle	EPCI de collecte
7	Biodiversité et habitats, qualité des sols, nuisances	Garantir une intégration optimisée des installations dans leur environnement, en considérant attentivement leur localisation, leur intégration paysagère, une exploitation respectueuse, la mise en place de coactivités, et la restauration des sites après leur fermeture.	Surfaces anthropisées	m ²	Annuelle	EPCI de traitement et opérateurs privés

Réf	Aspects environnementaux	Objectif et ou mesure ERC concernés	Indicateur	Unité	Fréquence de mise à jour	Sources de données
8	Biodiversité et habitats, nuisances	Améliorer l'intégration des impacts environnementaux des projets sur les sites naturels	Nouvelles installations ayant des critères d'intégration environnementale dans le choix des sites	%	Annuelle	ECPI de traitement et opérateurs privés
9	Energie, climat, qualité de l'air	Encourager les collectivités à continuer d'optimiser, voire de diminuer, la fréquence de ramassage des déchets.	Distances parcourues par tonne de déchets transportés	km/t	Annuelle	EPCI de collecte
10	Energie, climat, qualité de l'air	Stimuler la collaboration pour la collecte conjointe des déchets dangereux diffus et des déchets du BTP, en fonction de leur type.	Tonnages collectés lors de collectes mutualisées	t	Annuelle	Prestataires de collecte
11	Nuisances	Limitation des nuisances sonores occasionnées.	Niveau sonore à la source des installations	dB	Annuelle	EPCI de traitement et installations privées
12	Tous	L'inclusion d'un paramètre environnemental dans l'exploration des synergies en vue de l'adoption d'une approche d'économie circulaire, en complément des indicateurs économiques et techniques de faisabilité.	% de porteurs de projets ayant intégré un critère environnemental pour les démarches d'économie circulaire	%	Annuelle	Porteurs de projets

8. Annexe : l'analyse de cycle de vie (ACV)

8.1. Méthodologie générale de l'ACV

L'Analyse de Cycle de Vie (ACV) est une méthode normalisée (ISO 14 044) qui permet d'évaluer les effets quantifiables sur l'environnement d'un service ou d'un produit.

8.2. Description des principaux indicateurs

Consommation de ressources

- **Consommation d'énergie primaire non renouvelable** : cet indicateur agrège les consommations de ressources énergétiques non renouvelables : il comptabilise tous les types d'énergie non-renouvelables. L'indicateur est exprimé en MJ.
- **Utilisation nette d'eau douce** : cet indicateur évalue la quantité d'eau douce (d'origine naturelle) utilisée.

Pollution de l'air

- **Réchauffement climatique** : on appelle « effet de serre » l'augmentation de la température moyenne de l'atmosphère induite par l'augmentation de la concentration atmosphérique moyenne de diverses substances d'origine anthropique telles que le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), ou le protoxyde d'azote (N₂O).

Le rayonnement solaire est réémis par la surface de la terre sous forme de rayonnement infrarouge, qui est lui-même partiellement absorbé par diverses espèces chimiques présentes dans l'atmosphère. Le bilan radiatif détermine la température moyenne de la planète. La présence de substances « à effet de serre » donne une température telle qu'elle permet la vie sur terre (sans cet effet, la température serait de l'ordre de -15°C). Le déséquilibre écologique provient donc non pas de l'existence de cet effet, indispensable à la survie de toute espèce, mais de l'augmentation de celui-ci.

L'unité retenue pour la contribution d'une substance à l'effet de serre est l'équivalent CO₂ en masse. Le GWP (Global Warming Potential) d'une substance gazeuse est le potentiel d'effet de serre de l'émission instantanée d'un gramme ou d'un kilogramme de la substance par rapport au CO₂.

Les matériaux à base de biomasse, tel que le bois, jouent un rôle particulier vis-à-vis du réchauffement climatique. En effet, ces matériaux contiennent du carbone qui provient de la quantité de CO₂ absorbée pendant la phase de croissance de l'arbre ou de la plante. Pendant toute la durée de vie de ces matériaux, ce carbone est ainsi séquestré. Lors de la combustion de ces matériaux (en cas d'incinération en fin de vie par exemple), la quantité de CO₂ rejetée pendant la combustion correspond à cette quantité de CO₂ séquestrée. Le bilan global en termes de rejet de CO₂ est donc nul. Pour ce CO₂ d'origine renouvelable, on parle de CO₂ biogénique.

L'unité retenue est le kg éq. CO₂.

- **Appauvrissement de la couche d'ozone** : cet indicateur correspond à la réduction de l'épaisseur de la couche d'ozone stratosphérique qui absorbe la plupart des rayonnements ultraviolets (UV-B), nocifs du point de vue biologique. Sans l'action de filtrage de la couche d'ozone, davantage de rayons UV-B peuvent pénétrer dans l'atmosphère et avoir de profonds effets sur la santé humaine et le monde vivant, ainsi que sur les matériaux, les cycles biogéochimiques et la qualité de l'air. Cet indicateur est exprimé en kg éq. CFC-11.

Le protocole de Montréal encadre la production et la consommation des substances contribuant à l'amenuisement de la couche d'ozone. Ce protocole prévoit l'arrêt total de la production des chlorofluorocarbures en 2010 et celle des hydrochlorofluorocarbures en 2020 pour les pays industrialisés.

- **Formation d'ozone photochimique** : la pollution photochimique (ou pollution photo-oxydante) est un ensemble de phénomènes complexes qui conduisent à la formation d'ozone et d'autres composés oxydants précurseurs dans la basse couche de l'atmosphère (ozone troposphérique). L'ozone formé à ce niveau a des effets néfastes sur la santé humaine et sur les végétaux. L'indicateur est exprimé en kg éq. C₂H₄ (éthylène). La pollution photochimique est un impact local et est par conséquent difficile à traduire en termes d'indicateur. En effet, les facteurs de caractérisation utilisés dans les bases de données ACV ne peuvent prendre en compte les spécificités géographiques locales, ce qui nuit à la robustesse de l'indicateur.

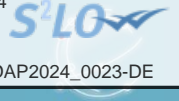
Pollution de l'eau

- **Eutrophisation aquatique** (Introduction de composés phosphatés ou azotés dans les cours d'eau) : l'eutrophisation d'un milieu aqueux est la conséquence d'un apport de nutriments d'origine anthropique. Ces nutriments sont le plus souvent introduits sous la forme de produits phosphatés ou azotés, très présents dans les engrais par exemple. Ces substances encouragent ainsi la croissance rapide d'algues qui mettent en danger la biodiversité du milieu en privant le reste des organismes végétaux de CO₂ et de lumière. En conséquence, le niveau d'oxygène du milieu baisse considérablement, menaçant ainsi la survie de la faune et la flore. L'unité retenue est le kilogramme d'équivalent phosphate (kg éq. PO₄³⁻).
- **Acidification des sols et de l'eau** : il s'agit de l'augmentation de la teneur en substances acides dans les sols et l'eau, à l'origine de perturbations des écosystèmes présents dans ces milieux. L'indicateur est exprimé en kg éq. SO₂.

8.3. Autres indicateurs environnementaux

En plus des impacts environnementaux traditionnellement évalués lors d'une Analyse de Cycle de Vie, d'autres indicateurs sont concernés par la gestion des déchets :

- **Nuisances** : Les nuisances liées à la gestion des déchets sont principalement le bruit, les odeurs, le trafic routier et les nuisances visuelles. Elles concernent les populations riveraines ;
- **Risques sanitaires** : Les populations (travailleurs et riverains) sont susceptibles d'être exposées à diverses substances dangereuses.



PRPGD

Mars 2024

Conseil régional de
La Réunion



**Plan Régional de Prévention et de
Gestion des Déchets de La Réunion**
*Rapport environnemental du PRPGD
de La Réunion*

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0023-DE



Informations sur le document

Clients	La Réunion
Titre du document	Plan de prévention et de gestion des déchets issus de l'Île de La Réunion
Date	Février 2024
Société	In Extenso Innovation Croissance
Contacts-clés	Lucile Trevisan lucile.trevisan@inextenso-innovation.fr -

I. Introduction

I. INTRODUCTION.....	2
II. TABLES.....	7
1. TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	7
2. TABLE DES TABLEAUX.....	8
III. PRÉSENTATION DU CONTEXTE.....	10
1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE.....	10
2. PRÉSENTATION DU PLAN RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS DE LA RÉGION RÉUNION.....	10
2.1. Périmètre du PRPGD de la Réunion.....	10
2.2. Structuration du PRPGD de la Réunion.....	11
2.3. Principaux objectifs du plan.....	11
3. ARTICULATION AVEC LES AUTRES PLANS, SCHÉMAS, PROGRAMMES OU DOCUMENTS DE PLANIFICATION.....	12
3.1. Interactions existantes avec les autres documents.....	12
3.2. Cadre réglementaire de la planification de la prévention des déchets.....	16
IV. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....	18
1. ANNÉE DE RÉFÉRENCE DES DONNÉES.....	18
2. PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE.....	18
3. PRINCIPALES SOURCES DE DONNÉES.....	18
4. PRÉSENTATION DE L'ÎLE DE LA RÉUNION.....	19
5. POLLUTION ET QUALITÉ DES MILIEUX.....	19
5.1. Air.....	19
5.1.1. Émissions de gaz à effet de serre.....	19
5.1.2. Dépassement des seuils de qualité de l'air.....	21

5.1.3. Indice national de la qualité de l'air (indice ATMO)	21
5.1.4. Analyse locale	22
5.2. Eau	22
5.2.1. Présentation du réseau hydrographique	22
5.2.2. Qualité des eaux	22
5.2.3. Analyse locale	22
5.3. Sols.....	23
5.3.1. Site et sols pollués	23
5.3.2. Analyse locale	24
5.4. Nuisances	24
5.4.1. Nuisances liées au bruit	24
5.4.2. Nuisances olfactives	25
5.5. Cas des dépôts non règlementés	25
5.5.1. Recensement des dépôts	25
5.5.2. Impacts sur l'environnement local.....	26
6. RESSOURCES NATURELLES.....	27
6.1. Consommation des matières premières	27
6.1.1. Production de matériaux issus des carrières	27
6.1.2. Extraction de la biomasse de l'île	28
6.2. Production et consommation énergétique	29
6.2.1. Production d'énergie	31
6.2.2. Consommation d'énergie	31
6.2.3. Analyse locale	32
6.3. Consommation d'autres ressources naturelles.....	33
6.3.1. Utilisation de la ressource en eau.....	33
6.3.2. Occupation des sols et de l'espace	34
7. MILIEUX NATURELS, SITES ET PAYSAGES	34
7.1.1. Parc National de La Réunion (PNR).....	34
7.1.2. Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)	35
7.1.3. Les espaces naturels sensibles	36
7.1.4. Le réseau écologique des départements d'outre-mer (REDOM)	36
7.1.5. Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope.....	37
7.1.6. Réserves naturelles.....	37
7.1.7. Zones humides.....	38
7.2. Paysages	39
7.3. Patrimoine culturel	39
7.3.1. Sites classés et inscrits.....	39
7.3.2. Monuments historiques.....	40
7.3.3. Zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP).....	40
8. RISQUES	40
8.1. Risques sanitaires.....	40
8.2. Risques naturels	41
8.2.1. Risques cycloniques et de vents forts	41
8.2.2. Risques inondation.....	41

8.2.3. Risques de mouvement de terrain	42
8.2.4. Risques volcaniques	43
8.2.5. Risques de feux de forêt	43
8.2.6. Risques de houle, marée de tempête et tsunami.....	44
8.2.7. Risques sismiques.....	45
8.3. Risques technologiques	46
8.3.1. Transport des matières dangereuses	46
8.3.2. Risques industriels	46
Rupture de digue.....	47
Risque nucléaire.....	47
8.4. Risques liés à l’implantation d’installations de gestion des déchets en zones vulnérables	47
9. SYNTHÈSE DE L’ÉTAT INITIAL DE L’ENVIRONNEMENT	49
V. ANALYSE DES EFFETS DE LA GESTION DES DÉCHETS SUR L’ENVIRONNEMENT	52
1. MÉTHODOLOGIE	52
2. PÉRIMÈTRE D’ÉTUDE	52
2.1. Étapes considérées	52
2.2. Types de déchets	53
3. DONNÉES D’ENTRÉE DU MODÈLE.....	53
3.1. Gisement et destination.....	53
3.2. Distances	55
3.3. Remarques méthodologiques.....	56
4. EFFET DE LA PRÉVENTION.....	56
5. EFFETS DE LA COLLECTE ET DU TRANSPORT DES DÉCHETS	56
6. EFFET DE LA VALORISATION DES DÉCHETS	58
6.1. Valorisation matière des déchets.....	58
Le recyclage	58
Le compostage et l’épandage.....	60
6.2. Traitement thermique avec valorisation énergétique.....	62
7. EFFET DE L’ÉLIMINATION DES DÉCHETS RÉSIDUELS	65
8. SYNTHÈSE DES IMPACTS DE LA GESTION DES DÉCHETS	67
8.1. Synthèse de l’analyse quantitative des impacts de la gestion des déchets	67

8.2. Synthèse globale des impacts de la gestion des déchets	68
8.3. Diagnostic environnemental	70
VI. ETUDE PROSPECTIVE DE GESTION DES DÉCHETS.....	71
1. MÉTHODOLOGIE	71
2. DONNÉES D'ENTRÉE DU MODÈLE.....	73
2.1. Scénario de référence étudié – 2028	73
2.2. Scénario de référence – 2034	75
2.3. Scénario 1 – 2028	77
2.4. Scénario 1 – 2034	78
2.5. Scénario 2 – 2028	80
2.6. Scénario 2 – 2034	81
2.7. Scénario 3 – 2028	83
2.8. Scénario 3 – 2034	84
2.9. Différences entre les scénarios 1, 2 et 3	86
2.9.1. 2028	86
2.9.2. 2034	87
3. RÉSULTATS.....	88
4. COMPARAISON DE LA SITUATION INITIALE ET DES 4 SCÉNARIOS	97
4.1. Scénario de référence	97
4.2. Scénario 1.....	98
4.3. Scénario 2.....	99
4.4. Scénario 3.....	100
5. COMPARAISON DES SCÉNARIOS	101
6. CHOIX DU SCÉNARIO	102
7. MESURES ERC.....	103
8. SUIVI ENVIRONNEMENTAL	107
VII.ANNEXE.....	110



1. MÉTHODOLOGIE UTILISÉE POUR ÉTABLIR LE RAPPORT ENVIRONNEMENTAL 110

1.1. Collecte des données et outils..... 110

1.1.1. Approche retenue 110

1.1.2. Notes sur les sites de traitement..... 110

1.2. L'analyse de cycle de vie (ACV) 110

1.2.1. Méthodologie générale de l'ACV 110

1.2.2. Inventaire des flux..... 111

1.3. Dimensions environnementales analysées..... 111

1.3.1. Indicateurs environnementaux d'ACV 111

1.3.2. Description des principaux indicateurs 112

1.3.3. Autres indicateurs environnementaux..... 113

1.4. Normalisation des résultats et calcul des équivalents habitants 114

II. Tables

1. Table des illustrations

Figure 1 : Répartition de la population sur le territoire (Source : https://www.reunionnaisdumonde.com) ...	10
Figure 2 : Synthèse des interactions existantes entre le PRPGD et les autres documents de planifications existants sur le périmètre du Plan	12
Figure 3 : Synthèse de la stratégie retenue pour le PRPGD en matière de prévention des déchets.....	17
Figure 4 : Carte des territoires constituant l'île de La Réunion	18
Figure 5 : Ratio moyen d'émission directe par kWh consommé en 2014 – Source : Bilan énergétique du Territoire	20
Figure 6 : Avancement de la protection de la ressource en eau, ARS 2021.....	23
Figure 7 : Classement sonore des infrastructures de transports terrestres de La Réunion – Source : DEAL Réunion.....	25
Figure 8 : Implantation de dépôts sauvages (source : rapport d'état des lieux des dépôts sauvages à La Réunion – AGORAH – PE – 2016)	26
Figure 9 : Espace carrières à La Réunion - Schéma d'aménagement régional (SAR) modifié, 2020	28
Figure 10 : Le Schéma énergétique de La Réunion, Source : Observatoire Energie Réunion (OER 2019, chiffres 2018).....	30
Figure 11 : Puissance installée au 31 décembre 2018 (892,5 MW au total) – Bilan Energétique de La Réunion 2018, édition 2019.....	31
Figure 12 : Consommation d'énergie par source sur l'île de La Réunion : total de 1042 ktep en 2018 – Source : Bilan Energétique de La Réunion 2018.....	32
Figure 13 : Occupation des sols dans l'île de La Réunion, Source : Région Réunion Date : 2011.....	34
Figure 14 : Carte des ZNIEFF de La Réunion, Source : DEAL de La Réunion	35
Figure 15 : Carte des ENS de La Réunion, Source : Département de La Réunion.....	36
Figure 16 : Carte générale de délimitation des zones humides à l'échelle de La Réunion, Source : Conservatoire Botanique National Mascarin.....	38
Figure 17 : Carte des aléas d'inondations sur l'île de La Réunion, Source : Plan de Prévention des Risques Date : 2015	42
Figure 18 : Cartographie des zones concernées par les mouvements de terrains sur l'île de La Réunion, Source : Dossier Départemental des Risques Majeurs de La Réunion, Date : 2016.....	43
Figure 19 : Cartographie de l'intensité potentielle des incendies aux interfaces habitat-végétation mouvements de terrains sur l'île de La Réunion, Source : Office Nationale des Forêts, Date : 2014	44
Figure 20 : Cartographie des zones d'expositions aux houles sur l'île de La Réunion, Source : Dossier Départemental des Risques Majeurs de La Réunion, Date : 2016.....	45
Figure 21 : Zonage sismique réglementaire pour l'île de La Réunion, en vigueur depuis le 1 ^{er} mai 2011 (art. D 563-8-1)	45
Figure 22 : Cartographie des installations industrielles classées SEVESO sur l'île de La Réunion, Source : Dossier Départemental des Risques Majeurs de La Réunion, Date : 2016	47
Figure 23 : Impacts environnementaux de la gestion des déchets de l'île de La Réunion par étape (tous types de déchets confondus).....	67
Figure 24 : Impacts environnementaux de la gestion des déchets de l'île de La Réunion par type de déchets pour toutes les étapes	68
Figure 25 : Répartition des bénéfices entre les types de déchets	68
Figure 26 : Répartition des préjudices entre les types de déchets.....	68
Figure 27 : Evolution des impacts du scénario de référence.....	97
Figure 28 : Evolution des impacts du scénario 1	98
Figure 29 : Evolution des impacts du scénario 2	99
Figure 30 : Evolution des impacts du scénario 3	100
Figure 31 : Comparaison du scénario de référence et des 3 scénarios potentiels sur les indicateurs quantifiables pour l'année 2034	101

2. Table des tableaux

Tableau 1 : Catégories de déchets pris en compte dans le plan.....	11
Tableau 2 : Anciennes dénominations des plans de gestion des déchets.....	11
Tableau 3 : Liste des documents de Planification pris en compte pour l'élaboration de l'évaluation environnementale du PRPGD.....	13
Tableau 4 : Pouvoir de réchauffement global des gaz à effet de serre. Source : Rapport du GIEC 2007.....	19
Tableau 5 : Émissions GES totales par secteur en équivalent CO ₂ et en pourcentage sur la région.....	20
Tableau 6 : Dépassement des seuils d'information et d'alerte pour les mesures de polluants, Source : Profil environnemental de La Réunion.....	21
Tableau 7 : Sites pollués sur l'Île de La Réunion, Source : Basol, Date : 2017.....	24
Tableau 8 : Ressources disponibles et besoins en matériaux à échéance 2020 – Schéma Départemental de La Réunion. Date : 2012.....	28
Tableau 9 : Répartition des ZNIEFF du département de La Réunion, Source : DEAL La Réunion, Date : 2015	35
Tableau 10 : Synthèse global de l'état initial de l'environnement.....	51
Tableau 11 : Gisement et destinations des déchets de La Réunion en 2018.....	55
Tableau 12 : Bilan environnemental de la collecte et du transport des déchets selon les indicateurs d'impacts environnementaux (en équivalent habitant.an).....	57
Tableau 13 : Synthèse des impacts du recyclage des déchets.....	59
Tableau 14 : Bilan environnemental du recyclage des déchets selon les indicateurs d'impacts environnementaux (en équivalent habitant.an).....	60
Tableau 15 : Bilan environnemental du compostage des déchets selon les indicateurs d'impacts environnementaux (en équivalent habitant.an).....	61
Tableau 16 : Synthèse des impacts du compostage des déchets.....	62
Tableau 17 : Bilan environnemental du traitement thermique des déchets avec valorisation énergétique selon les indicateurs d'impacts environnementaux (en équivalent habitant.an).....	63
Tableau 18 : Synthèse des effets du traitement thermique avec valorisation énergétique des déchets.....	64
Tableau 19 : Bilan environnemental de l'élimination des déchets selon les indicateurs d'impacts environnementaux (en équivalent habitant.an).....	65
Tableau 20 : Synthèse des effets sur l'environnement de la gestion actuelle des déchets, chiffres en équivalent habitant.an.....	69
Tableau 21 : Diagnostic environnemental pour le département de l'île de La Réunion.....	70
Tableau 22 : Caractéristiques différenciantes des trois scénarios.....	71
Tableau 23 : Gisement et destinations des déchets Scénario de référence – 2028.....	74
Tableau 24 : Gisement et destinations des déchets Scénario de référence – 2034.....	76
Tableau 25 : Gisement et destinations des déchets Scénario 1 – 2028.....	78
Tableau 26 : Gisement et destinations des déchets Scénario 1 – 2034.....	79
Tableau 27 : Gisement et destinations des déchets Scénario 2 – 2028.....	81
Tableau 28 : Gisement et destinations des déchets Scénario 2 – 2034.....	82
Tableau 29 : Gisement et destination des déchets Scénario 3 - 2028.....	84
Tableau 30 : Gisement et destinations des déchets Scénario 3 – 2034.....	85
Tableau 31 : Différences dans le traitement des flux entre les 3 scénarios - 2028.....	86
Tableau 32 : Différences dans le traitement des flux entre les 3 scénarios - 2034.....	87
Tableau 33 : Résultats SREF - 2028.....	89
Tableau 34 : Résultats SREF - 2034.....	90
Tableau 35 : Résultats S1 – 2028.....	91
Tableau 36 : Résultats S1 – 2034.....	92
Tableau 37 : Résultats S2 – 2028.....	93
Tableau 38 : Résultats S2 – 2034.....	94
Tableau 39 : Résultats S3 – 2028.....	95
Tableau 40 : Résultats S3 – 2034.....	96
Tableau 41 : Mesures préventives, réductrices et compensatoires des effets notables probables.....	103
Tableau 42 : Propositions d'indicateurs de suivi des mesures.....	107
Tableau 43 : Indicateurs environnementaux de l'étude regroupés par catégorie.....	112
Tableau 44 : Équivalents habitant.an utilisés pour chaque indicateur quantifié afin de normer les résultats.....	114

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024



ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0023-DE

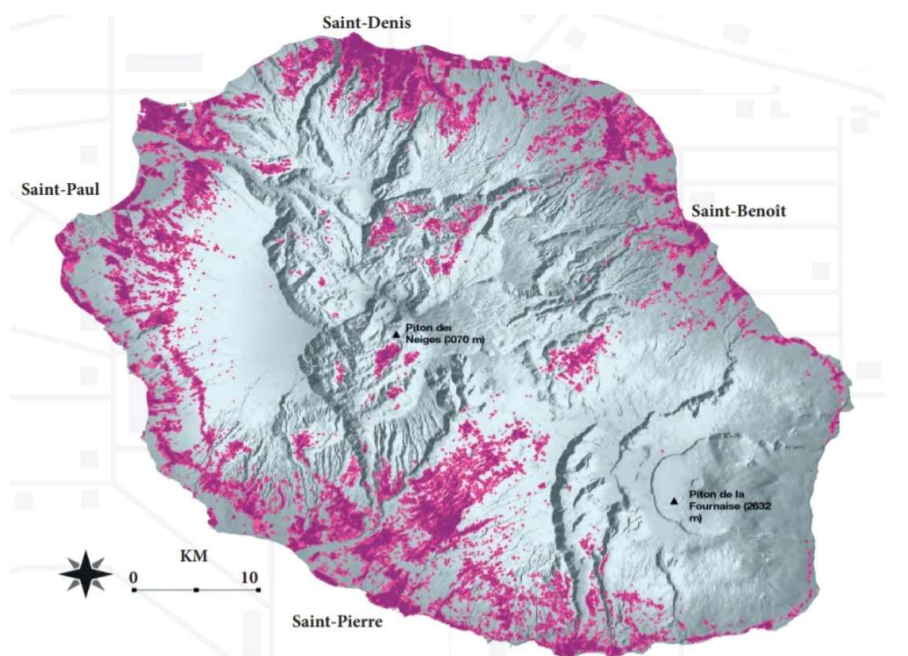
III. Présentation du contexte

1. Présentation du territoire

La Réunion, région monodépartementale de l'Outre-Mer française située dans l'océan Indien, est caractérisée par un écosystème diversifié et un paysage volcanique. Elle couvre une superficie de 2 504 km² et, selon les données de l'INSEE, compte 856 547 000 habitants au 1^{er} janvier 2018, soit une densité de 342 hab./km². L'île est marquée par le Piton de la Fournaise, un des volcans les plus actifs au monde, et le Piton des Neiges. La Réunion se distingue par ses enjeux environnementaux, notamment la gestion des ressources naturelles et la préservation de sa biodiversité unique. Administrativement, elle est divisée en 24 communes, avec une économie axée sur l'agriculture, le tourisme et les énergies renouvelables.

Les territoires les plus proches sont l'Île Maurice à 170 kilomètres et Madagascar à 700 kilomètres.

Figure 1 : Répartition de la population sur le territoire (Source : <https://www.reunionnaisdumonde.com>)



2. Présentation du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la région Réunion

2.1. Périmètre du PRPGD de la Réunion

Le périmètre concerné par le PRPGD est l'ensemble du territoire de La Réunion, qui couvre les 24 communes sur un total sur 2 504 km². La Réunion, avec une densité de population élevée, fait face à un défi foncier majeur dû à une forte pression démographique et un espace urbanisable limité. La gestion du foncier est complexe, en particulier pour les installations de traitement des déchets. La topographie de l'île, incluant des zones enclavées comme les cirques, rend difficile l'accès et nécessite un réseau routier étendu mais saturé. La gestion des déchets est affectée par ces contraintes géographiques, avec des défis spécifiques dans des zones inaccessibles comme Mafate. Le transport routier prédomine pour le déplacement de personnes et de marchandises, influençant la gestion des déchets et la congestion du réseau routier.

Afin de répondre à la réglementation, les déchets pris en compte dans ce Plan sont l'ensemble des déchets, non dangereux et dangereux, produits sur le territoire du Plan par les ménages et par les activités économiques. En particulier, les déchets suivants sont dans le périmètre du PRPGD :

- Déchets inertes (notamment les déchets inertes du BTP),
- Déchets non dangereux hors déchets organiques,

- Déchets organiques,
- Déchets Dangereux.

Tableau 1 : Catégories de déchets pris en compte dans le plan

Déchets inertes	Déchets non dangereux	Déchets dangereux
Déchets ne subissant aucune modification physique, chimique ou biologique importante	Déchets ne présentant aucune des propriétés qui rendent un déchet dangereux	Déchets à caractère explosif, comburant, inflammable, irritant, nocif, toxique, cancérigène, corrosif, infectieux, toxique pour la reproduction, mutagène, écotoxique
Ex : Terres, pierres, bétons, briques, verre, ...	Ex : Bois, métaux, plastiques, biodéchets, plâtre, ...	Ex : Amiante, peintures, solvants, vernis, ...

2.2. Structuration du PRPGD de la Réunion

La Réunion, comme les autres DOM-COM, a conservé son périmètre géographique à la suite de l'application de la loi NOTRe du 07 août 2015. Toutefois, cette législation a fortement influencé le territoire en termes d'évolution de compétences, notamment dans l'élaboration d'un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Ce plan représente la stratégie unique pour la gestion des déchets à l'échelle de l'île et se substitue aux 3 types de plans préexistants ci-dessous.

Tableau 2 : Anciennes dénominations des plans de gestion des déchets

Plans	Compétence avant 2015	Date d'approbation
Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND)	Département	23 juin 2016 par le Conseil Régional
Plan de Gestion des Déchets du Bâtiment et des Travaux Publics de La Réunion (PGDBTP)	ETAT	30 septembre 2005
Plan Régional d'Elimination des Déchets Industriels Spéciaux (PREDIS)	Région	04 novembre 2010

Le Plan comporte les éléments suivants :

- un chapitre relatif à l'état des lieux de la gestion de l'ensemble des déchets ;
- un inventaire prospectif à terme de 6 et de 12 ans des quantités de déchets produites, selon leur origine et leur type, en intégrant les mesures de prévention et les évolutions démographiques et économiques prévisibles,
- un chapitre dédié à la prévention portant sur tous les déchets, incluant des objectifs de prévention, des indicateurs relatifs aux mesures de prévention et les méthodes d'évaluation associées ainsi que les priorités à retenir pour atteindre ces objectifs (opération de communication, d'information et actions spécifiques à la prévention) ;
- un chapitre dédié à la planification de la prévention des déchets à 6 et 12 ans ;
- Plusieurs chapitres dédiés à la planification de la gestion des déchets qui comprennent les besoins en installations de collecte et de traitement, les modalités de mise en œuvre et de suivi du plan, et la gestion des déchets en situation de crise.
- un chapitre sur le plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire, dont le contenu figure dans le PRAEC, Plan Régional d'Action en faveur de l'Economie Circulaire.

Le Plan fait l'objet d'une évaluation environnementale. Cette évaluation environnementale est l'objet de ce document, qui est distinct du plan qu'il évalue. Elle constitue un document spécifique annexé au PRPGD, et fait partie intégrante de l'élaboration du Plan.

2.3. Principaux objectifs du plan

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets est un outil de planification à court, moyen et long terme, à l'échelle de la région.

Le Plan vise à coordonner les actions des entités publiques et privées pour atteindre des objectifs réglementaires en matière de gestion des déchets. Les points clés incluent :

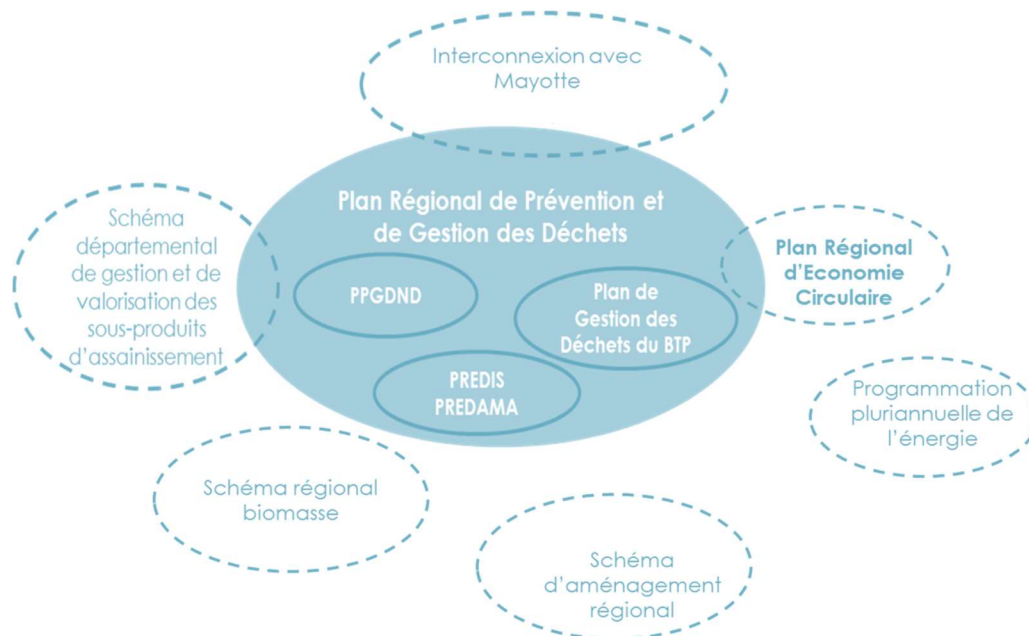
- Priorité à la prévention et à la réduction des déchets, avec des objectifs spécifiques pour 2030.
- Lutte contre l'obsolescence programmée des produits manufacturés.
- Développement du réemploi et augmentation de la réutilisation des déchets.
- Amélioration des méthodes de traitement pour une valorisation accrue des déchets.
- Augmentation de la valorisation matérielle des déchets, avec des cibles pour 2020 et 2025.
- Objectifs de recyclage des plastiques pour atteindre 100 % d'ici 2025.
- Extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques avant 2022.
- Valorisation matérielle de 70 % des déchets du BTP en 2020.
- Réduction des déchets non dangereux en décharge, avec des objectifs pour 2020 et 2025.
- Réduction significative des déchets ménagers en décharge d'ici 2035.
- Réduction de moitié des produits manufacturés non recyclables avant 2020.
- Valorisation énergétique d'au moins 70 % des biodéchets non valorisables en matière d'ici 2025.
- Réduction de 50 % du gaspillage alimentaire dans plusieurs secteurs d'ici 2025 et 2030.

3. Articulation avec les autres plans, schémas, programmes ou documents de planification

3.1. Interactions existantes avec les autres documents

Les plans, schémas et autres documents de planification visés à l'article R122-17 du Code de l'environnement qui ont été pris en compte dans l'analyse de l'articulation du PRPGD de La Réunion sont ceux pouvant avoir une influence sur le PRPGD. En synthèse, les documents pris en compte sont les suivants :

Figure 2 : Synthèse des interactions existantes entre le PRPGD et les autres documents de planifications existants sur le périmètre du Plan



Les objectifs de ces plans sont détaillés individuellement dans le document principal du PRPGD auquel l'évaluation environnementale est attenante, et sont pris en compte dans l'élaboration du PRPGD ainsi que de l'évaluation environnementale. Le Tableau 3 ci-après détaille les documents de planification concernant l'évaluation environnementale en particulier.

Comme développé dans le document principal du PRPGD en chapitre 2. « Interaction avec les autres documents de planification », **aucune incompatibilité n'a été relevée avec le PRPGD**. L'articulation du PRPGD avec ces documents est relativement naturelle, les orientations des documents étant

complémentaires ou cohérentes dans le sens de la protection de l'environnement, du cadre de vie, de la préservation des ressources ou d'une économie circulaire.

Tableau 3 : Liste des documents de Planification pris en compte pour l'élaboration de l'évaluation environnementale du PRPGD

Type Plan / Schéma	Etabli / Approuvé	Objectif
POLLUTION ET QUALITE DES MILIEUX		
Schéma Régional Climat, Air, Energie (SRCAE)	Nov-13	<ul style="list-style-type: none"> - Volet GES : Réduire les émissions de CO2 de 20% d'ici 2020, atteindre 50% d'énergies renouvelables dans la consommation finale dès 2020, atteindre l'autonomie électrique d'ici 2030 - Volet Air : Améliorer la qualité de l'air de manière que les concentrations de polluants soient conformes aux seuils réglementaires, améliorer les stations de surveillance de la qualité de l'air - Volet Climat : Réduire la vulnérabilité du territoire face aux impacts du changement climatique et améliorer sa résilience grâce à un aménagement adapté
Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)	2014	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les émissions de gaz à effet de serre - Réduire la vulnérabilité du territoire
Programme Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air (PRSQA)	2018	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en conformité le dispositif fixe de surveillance - Etudier la qualité de l'air pour mieux la comprendre - Améliorer l'information quotidienne en période d'éruption
Plan Eco Phyto II	2015	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire de 50% l'usage des produits phytosanitaires d'ici 2020
CONSOMMATION DES RESSOURCES		
Schéma départemental des carrières de La Réunion (en cours de modification)	01/05/10 En cours de modification mais non acté	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser tous les produits ou matériaux, générés par des activités autres que les carrières, notamment les déchets, les sous-produits industriels, les pneumatiques, les mâchefers, ... - Gérer les ressources du sous-sol par une politique durable d'économie des matériaux, - Implanter de façon pertinente des nouveaux sites de carrière, - Protéger les sites potentiels de carrière et favoriser leur exploitation, - Lutter contre les extractions illégales, - Mettre en place un observatoire des matériaux.
Schéma Régional des Carrières	En cours d'élaboration	<ul style="list-style-type: none"> - Le schéma Régional des carrières définit les conditions générales d'implantation des carrières et les orientations relatives à la logistique nécessaire à la gestion durable des granulats, des matériaux et des substances de carrières dans la Région.
Schéma d'Aménagement Régional de La Réunion : SAR, et Schéma de Mise en Valeur de la Mer : SMVM	Juil-11 modification approuvée en 2018 Décision du 22/11/2021 de mise en révision complète	<ul style="list-style-type: none"> - Répondre aux besoins d'une population croissante et protéger les espaces agricoles et naturels - Renforcer la cohésion de la société réunionnaise dans un contexte de plus en plus urbain - Renforcer le dynamisme économique dans un territoire solidaire

		<ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser le fonctionnement du territoire en anticipant les changements climatiques
<p>Programmation Pluriannuelle de l'Énergie Réunion 2016-2023 (en cours de révision) Nouvelle PPE 2019-2023 et 2023-2028</p>	<p>Déc-16</p> <p>Adoptée par décret en 2022</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise de l'énergie : mettre en place des actions d'efficacité énergétique, développer l'ENR thermique - Transport : diminuer les consommations et développer les modes alternatifs à la voiture individuelle, développer les bornes de recharges autonomes pour véhicules électriques et réaliser une étude sur la logistique urbaine - La PPE constitue le volet énergie du SRCAE et du SAR révisé
RISQUES		
Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)	/	<ul style="list-style-type: none"> - Les PLU définissent la destination générale des sols et les règles sur l'utilisation des sols. - Sur 24 communes, La Réunion est couverte par 23 PLU et 1 une commune en RNU (Règlement National d'Urbanisme).
Plans de Prévention des Risques (PPR)		<ul style="list-style-type: none"> - Les PPR délimitent les zones à risques et prescrivent les mesures préventives nécessaires.
BIODIVERSITE, ESPACES NATURELS, PAYSAGES ET SITES		
Stratégie nationale de la biodiversité 2011-2020	Lancé le 19 mai 2011	<ul style="list-style-type: none"> - La stratégie nationale de la biodiversité s'organise autour de 6 orientations stratégiques et 20 objectifs à atteindre. Elle a pour objectif d'améliorer la connaissance générale de la biodiversité par l'ensemble des citoyens.
Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) 2013-2020	juin-15	<ul style="list-style-type: none"> - Observation et connaissance - Protection, confortement et gestion de la biodiversité remarquable - Intégration des enjeux de la biodiversité dans les politiques et les projets - Promotion d'une culture commune de la biodiversité - Mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les espèces invasives - Gouvernance et animation
Atlas des Paysages de La Réunion	Initié en 2003	<ul style="list-style-type: none"> - Présenter les différents paysages et les enjeux associés - Orienter la réflexion sur la préservation et la transmission du patrimoine
AUTRES		
<p>Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) 2022-2027</p> <p>Révision 2022-2027</p>	<p>2023</p> <p>Arrêté préfectoral n°765 du 24/04/2023</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer des acteurs socio- économiques, pour qu'ils deviennent des parties prenantes, exerçant pleinement leurs responsabilités dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures de développement du territoire. - Adapter les outils aux besoins des entrepreneurs et non l'inverse, clarifier les champs et les responsabilités des intervenants, simplifier les parcours des porteurs de projets. - Inventer un nouveau modèle économique réunionnais

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE 2016-2021) (nouveau SDAGE 2022-2027 en cours d'élaboration)	04/11/15	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver la ressource en eau - Assurer la fourniture en continu d'une eau de qualité potable pour les usagers domestiques et adapter la qualité aux autres usagers - Rétablir et préserver les fonctionnalités des milieux aquatiques - Lutter contre les pollutions - Favoriser un financement juste et équilibré de la politique de l'eau - Développer la gouvernance, l'information, la communication et la sensibilisation pour une appropriation par tous des enjeux - Le SDAGE est décliné localement par 3 SAGE : Est de l'île de La Réunion, Ouest de l'île de La Réunion et Sud de l'île de La Réunion
Plan de Gestion du Risque d'Inondation (PGRI) (en cours de modification)	Juil-14 en cours de modification	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la compréhension des phénomènes d'inondation - Mieux se préparer et mieux gérer la crise lors des inondations - Réduire la vulnérabilité actuelle et augmenter la résilience du territoire face aux inondations - Concilier les aménagements futurs et les aléas Réunionnais, tous acteurs de la gestion du Risque Inondation
Schéma départemental d'Assainissement de La Réunion	Nov-2015	<ul style="list-style-type: none"> - Extension des réseaux de collecte et construction des ouvrages de traitement afin de répondre à l'objectif de 60% de la population concernée par l'assainissement collectif et 90% de taux de raccordement - Mise au point des zonages d'assainissement, enquête publique - Mise au point des programmes pluriannuels d'assainissement - Mise en place des SPANC - Amélioration des suivis des rejets industriels - Mise aux normes des ouvrages d'épuration en zone sensible - Amélioration de l'autosurveillance des ouvrages d'épuration - Mise aux normes des ouvrages d'épuration hors zone sensible - Mise aux normes des dispositifs d'assainissement autonome
Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT)	Janv-12	<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer notre dépendance aux énergies fossiles et les émissions de gaz à effet de serre - Disposer d'une offre mieux équilibrée entre transport individuel et transport collectif - Maîtriser la congestion routière - Améliorer l'offre en infrastructures pour le vélo et les piétons - Décliner un plan d'actions réaliste, financé et contrôlé pour toutes les infrastructures, routières, maritimes et aéroportuaires
Plans de Déplacements Urbains (PDU)		<ul style="list-style-type: none"> - Les PDU visent à coordonner les différents modes de déplacements ainsi que la promotion des modes les moins polluants et les moins consommateurs d'énergie. Seuls 3 des 5 EPCI ont mis en place un PDU.

Plan Régional Santé Environnement 3 (PRSE3)	Nov-2019	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance et prévenir les risques liés à l'alimentation - Sécuriser qualitativement et quantitativement l'eau destinée à la consommation humaine - Diminuer les risques santé environnement dans les espaces clos, - Identifier, prévenir et maîtriser les risques liés à l'amiante - Caractériser et améliorer la qualité de l'air intérieur - Développer un urbanisme et une architecture favorables à la santé en milieu tropical - Prévenir les pathologies liées à l'air - Améliorer la lutte contre les dépôts sauvages - Améliorer les connaissances sur la santé environnement - Sensibiliser, informer et communiquer sur la santé environnementale - Promouvoir les bonnes pratiques pour les établissements recevant de jeunes publics
Stratégie de spécialisation intelligente (S3) 2012-2021	2012 En révision	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et prioriser les secteurs les clés en matière de recherche et d'innovation - Coordonner les axes et l'écosystème de la recherche - Internationaliser la R&I - Secteurs prioritaires : bâti tropical, bioéconomie, tourisme-énergie-numérique

3.2. Cadre réglementaire de la planification de la prévention des déchets

En termes de planification de la prévention des déchets, un rappel du cadre réglementaire est développé dans le document principal du PRPGD en chapitre 6. « Planification de la prévention des déchets ». En particulier y sont développés les objectifs du Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) 2014-2020, en 13 axes couvrant l'ensemble des thématiques associées à la prévention des déchets.

Le PRPGD devra également s'aligner sur le prochain PNPD 2021-2027, qui devrait se structurer sur les 5 axes suivants :

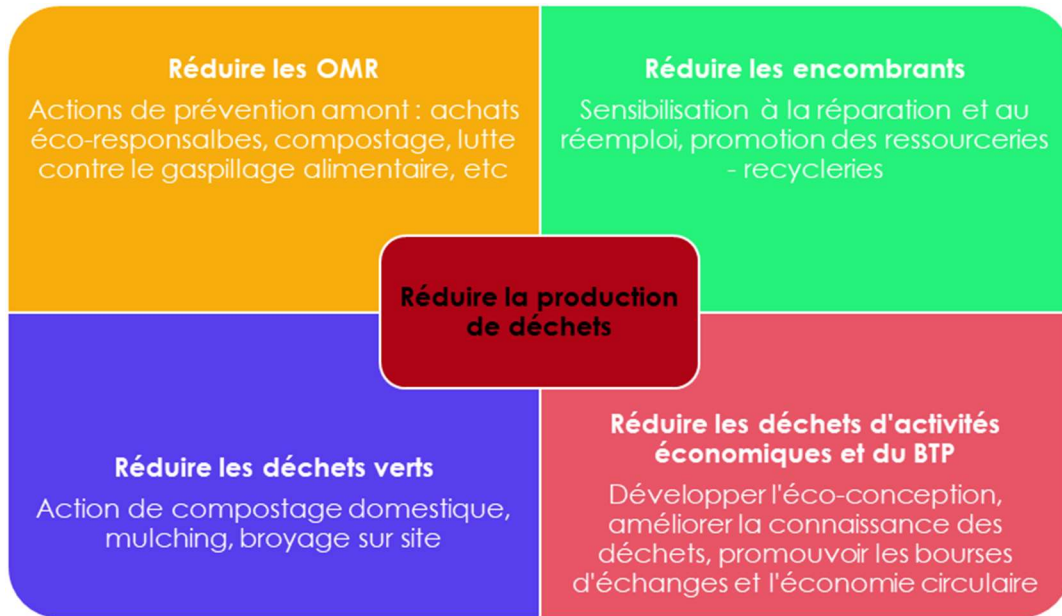
- Axe 1 : Intégrer la prévention des déchets dès la conception des produits et des services
- Axe 2 : Allonger la durée d'usage des produits en favorisant leur entretien et leur réparation
- Axe 3 : Développer le réemploi et la réutilisation
- Axe 4 : Lutter contre le gaspillage et réduire les déchets
- Axe 5 : Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets

Les objectifs quantifiés ci-dessous y sont associés :

- Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant,
- Réduire de 5% les quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite,
- Atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation,
- Réduire le gaspillage alimentaire de 50%.

Les objectifs et les directions portées par le PNPD sont en majorités des éléments déjà porté par des lois promulguées, notamment par la loi AGECE (voir tableau 61 page 158 du PRPGD attendant), et restent libres dans les moyens de mise en œuvre. **Le PRPGD de La Réunion intègre déjà l'ensemble des points du PNPD 2021-2027 dans ses objectifs en termes de prévention des déchets, qui sont détaillés en section 6.4 « Objectifs en termes de prévention » du document principal du PRPGD attendant à l'évaluation environnementale.** Les quatre ambitions cadres du PRPGD en termes de prévention des déchets sont synthétisées dans la figure-après.

Figure 3 : Synthèse de la stratégie retenue pour le PRPGD en matière de prévention des déchets.



IV. Etat initial de l'environnement

1. Année de référence des données

L'année de référence fixée pour la réalisation de l'état initial de l'environnement est l'année 2018. Cependant, lorsque les données à cette date ne sont pas disponibles, des sources antérieures ou postérieures à l'année de référence ont été utilisées. Dans la plupart des cas, des données ont été actualisées aux années 2017/2018.

2. Périmètre géographique

Les données utilisées dans le cadre de l'analyse de l'état initial de l'environnement concernent uniquement l'Ile de La Réunion et non l'île Maurice et Rodrigues qui constituent avec elle l'archipel des Mascareignes.

La figure suivante présente les territoires qui constituent l'Ile de La Réunion :

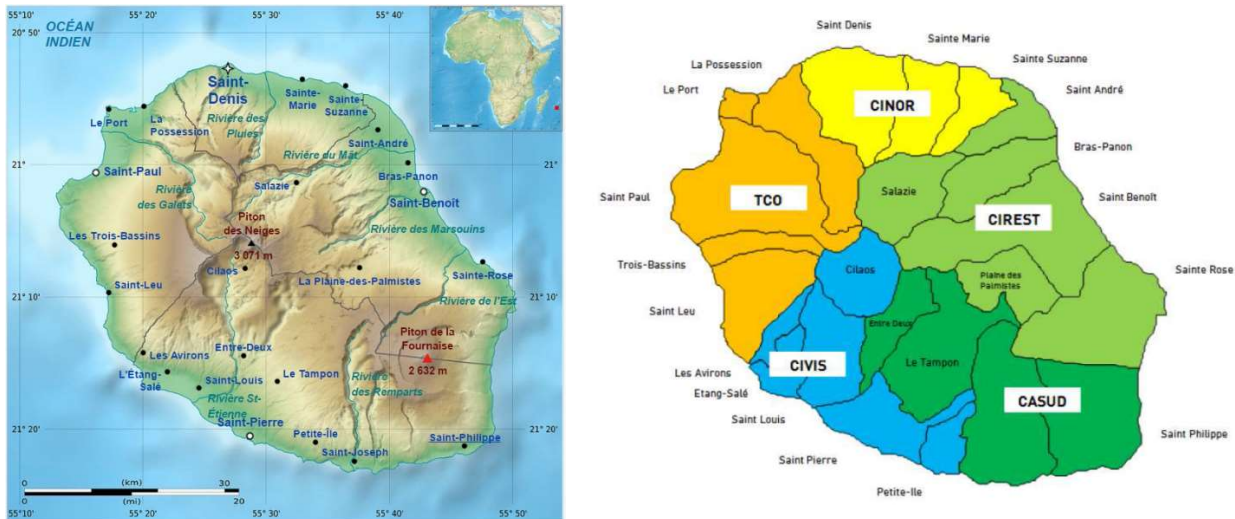


Figure 4 : Carte des territoires constituant l'Ile de La Réunion

3. Principales sources de données

L'état initial de l'environnement est une synthèse de données bibliographiques et cartographiques. Le Profil Environnemental de la DREAL pour la région de l'Ile de La Réunion est une source importante de l'analyse bibliographique. L'état initial s'appuie sur cinq principaux documents, à savoir :

- Profil Environnemental de la DEAL pour la région de l'Ile de La Réunion ;
- Le Bilan Energétique de l'Ile de La Réunion 8) ;
- Le Bilan Carbone Territoire du Conseil Général de La Réunion ;
- Le Dossier départemental des risques majeurs de La Réunion ;
- Plan Régional Santé et Environnement.

4. Présentation de l’Ile de La Réunion

L’Ile de La Réunion est une île de l’océan Indien ainsi qu’un département et une région d’outre-mer français. Elle est composée de 24 communes pour une population qui s’élève en 2013¹ à 835 103 personnes, pour une superficie de 2512 km².

La population, qui a triplé entre 1946 et 2008, devrait atteindre à l’horizon 2030 le million d’habitants alors que la surface habitable de l’île est restreinte.

Par ailleurs, l’île présente des paysages et une biodiversité exceptionnels. D’une longueur maximale de 70 km, constituée de deux massifs volcaniques, le Piton des Neiges et le Piton de la Fournaise, l’île est marquée par un climat tropical contrasté liée à une différence de température marquée entre les hauts et les bas et une différence de pluviométrie entre l’est et l’ouest. Cette géographie forte lui confère une grande richesse du patrimoine écologique et paysager qui est aujourd’hui mis en péril du fait de l’étalement urbain et du mitage du territoire.

5. Pollution et qualité des milieux

5.1. Air

5.1.1. Émissions de gaz à effet de serre

Les activités humaines se caractérisent par l’émission de polluants qui constituent un enjeu de santé publique ou qui, tels les gaz à effet de serre (GES), engendrent des impacts sur l’environnement. Les principaux GES visés par le protocole de Kyoto sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d’azote (N₂O), les hydrofluorocarbures (HFC), les hydrocarbures perfluorés (PFC) et l’hexafluorure de soufre (SF₆).

Pour mesurer l’effet global sur le réchauffement climatique de ces gaz, une unité commune est utilisée : l’équivalent CO₂ (ou équivalent carbone par simplification). Cette unité permet la comparaison des émissions de gaz à effet de serre. C’est aussi sous cette forme que les données nationales ou internationales sont exprimées. Le Pouvoir de Réchauffement Global (PRG) est le facteur qui permet de passer de l’émission d’un gaz à effet de serre à son équivalent carbone.

Gaz à effet de serre	Pouvoir de Réchauffement Global par kilogramme (kg) Échelle considérée : 100 ans.
CO ₂	1
CH ₄	25
N ₂ O	289
PFC	7 390
HFC	12 000
SF ₆	22 200

Tableau 4 : Pouvoir de réchauffement global des gaz à effet de serre. Source : Rapport du GIEC 2007

En 2011, les émissions de l’île de La Réunion s’élèvent à un peu plus de 8 000 000 tCO₂ eq. et l’empreinte carbone d’un habitant de La Réunion se situe à 9,7 tCO₂e par habitant et par an. Selon la DEAL², les émissions de gaz à effet de serres devraient continuer d’augmenter dans les prochaines années, du fait des augmentations tendanciennes du trafic routier et des productions énergétiques polluantes.

Les émissions de gaz à effet de serre à La Réunion proviennent majoritairement de la combustion d’énergies fossiles (pétrole, charbon, huiles usagées) pour la production d’électricité (28%) et pour le transport des personnes (21%) et de marchandises (13%)³.

L’électricité produite sur le territoire in fine est utilisée principalement dans les postes résidentiel et tertiaire qui représentent à eux deux 27% des émissions de GES du territoire.

1 Source INSEE, 2013, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=DEP-974>

2 Profil Environnemental de la DEAL pour la région de l’Ile de La Réunion (données 2012)

3 Bilan Carbone Territoire du Conseil Général de La Réunion (données 2012)

Le tableau suivant présente la répartition des émissions GES (en équivalent CO₂ et en pourcentage) par secteur selon les données 2013 du Bilan Carbone Territoire Réunion :

Secteur	Région de La Réunion (milliers de t eq. CO ₂)	Région de La Réunion (% par rapport au total)
Déplacements de personnes	1 703	21%
Résidentiel	1 135	14%
Transport de marchandises	1 070	13%
Tertiaire	1 039	13%
Construction et voirie	863	11%
Fabrication des biens manufacturés	477	6%
Fin de vie des déchets	434	5%
Alimentation	429	5%
Industries de l'énergie	315	4%
Agriculture et pêche	297	4%
Procédés industriels	287	4%
Total	8 051	100%

Tableau 5 : Émissions GES totales par secteur en équivalent CO₂ et en pourcentage sur la région

Malgré un taux de pénétration des énergies renouvelables de 36% dans la production électrique en 2015, la production électrique sur l'Ile de La Réunion est fortement carbonée si l'on compare son ratio d'émission directe par kWh par rapport à celui des autres territoires insulaires français (voir la figure ci-dessous).

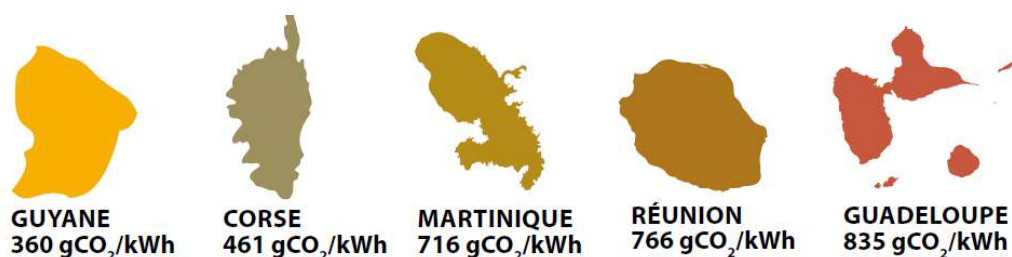


Figure 5 : Ratio moyen d'émission directe par kWh consommé en 2014 – Source : Bilan énergétique du Territoire

Ceci s'explique par la présence sur le territoire de deux centrales thermiques fonctionnant au charbon qui est le moyen de production le plus émetteur de gaz à effet de serre.

5.1.2. Dépassement des seuils de qualité de l'air

A La Réunion, l'air est en général de bonne qualité, dû notamment à des conditions favorables à la fois climatiques (vent et humidité) et géographiques (relief escarpé). Du fait, les concentrations en dioxyde de soufre, dioxyde d'azote, ozone et monoxyde de carbone se situent bien en dessous des seuils d'alerte et des seuils de recommandation pour la protection de la santé humaine.

Néanmoins, pour la zone Ouest qui est abritée du vent et est marquée par une urbanisation et un trafic intenses, les polluants provenant majoritairement du transport routier et des éruptions du volcan du Piton de la Fournaise qui s'évacuent plus difficilement et rendent la zone plus sensible à la pollution de l'air.

Pour chaque polluant, des seuils réglementaires d'information et d'alerte ont été définis. Le tableau ci-dessous indique les dépassements de seuils relevés par l'Observatoire Réunionnais de l'AIR.

Type de polluant	Valeur limite pour la protection de la santé humaine ⁴	Dépassement
Ozone	120 µg/m ³ /h ⁵	Pas de dépassement
Dioxyde d'azote	40 µg/m ³ / an	A la sortie de Saint-Paul, une concentration moyenne de 40 µg/m ³ a été relevée sur une période de 15 jours
Benzène	5 µg/m ³ /an	Une forte présence de benzène a été observée au niveau de stations-services sur l'île. Le problème qui provient de l'évaporation des carburants devrait être résolu en parti, avec la mise en place de pompes à double tuyautage
Benzo(a)pyrene	1 ng/m ³ ⁶	Pas de dépassement
Particules fines PM10	50 µg/m ³ à ne pas dépasser plus de 35 jours par an	Une des stations de St-Pierre présente des dépassements des valeurs limites en particules fines PM10. Une étude a permis d'attribuer une part de ces dépassements à la présence d'embruns marins, assimilables à des poussières
Dioxyde de soufre	125 µg/m ³ /jour à ne pas dépasser plus de 3 jours par an 350 µg/m ³ /heure à ne pas dépasser plus de 24 heures par an	Le volcan du Piton de la Fournaise émet, lors de certaines éruptions de fortes quantités de dioxyde de soufre et poussières fines qui dépassent les seuils de recommandations

Tableau 6 : Dépassement des seuils d'information et d'alerte pour les mesures de polluants, Source : Profil environnemental de La Réunion

5.1.3. Indice national de la qualité de l'air (indice ATMO)

L'indice ATMO fournit une information synthétique sur la qualité de l'air dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants⁷. Il est calculé en prenant en compte les concentrations mesurées de PM10, NO₂, SO₂ et de l'ozone.

En 2018, ATMO Réunion gère 17 stations fixes de surveillance de la qualité de l'air ainsi que 4 remorques et un laboratoire mobile. Dix communes de La Réunion ont donc été surveillées en continu.

Globalement, les objectifs de la qualité de l'air sont respectés sur l'ensemble des sites hormis pour les oxydes d'azote pour lesquels le niveau critique pour la protection de la végétation a été dépassée à Saint-Leu (essentiellement dus aux activités du trafic routier).

⁴ Ministère de l'Écologie, de l'Environnement et du Développement Durable

⁵ Concerne ici le seuil de recommandation et d'information, la valeur limite pour la protection de la santé humaine n'étant pas définie pour cette molécule

⁶ Valeur cible

⁷ <http://www.datar.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/indice-atmo-de-la-qualite-de-lair>

5.1.4. Analyse locale

La zone ouest de La Réunion, moins affectée par les vents et proche du grand port maritime, subit une qualité de l'air inférieure en raison de l'activité industrielle plus intense. Dans les villes de Saint-Denis et Saint-Pierre, l'air ambiant est reconnu pour sa qualité médiocre.

Des dépassements des seuils réglementaires ont été observés pour certains polluants. Par exemple, des concentrations élevées de particules fines PM10 ont été relevées à Saint-Pierre. Malgré ces dépassements, l'indice ATMO, qui mesure la qualité de l'air en tenant compte des concentrations de PM10, NO2, SO2 et ozone, indique que les objectifs de qualité de l'air sont globalement respectés sur l'ensemble de l'île, à l'exception des oxydes d'azote à Saint-Leu, principalement dus au trafic routier. Bien que la qualité de l'air dans les Hauts ne soit pas surveillée de manière rigoureuse, on suppose qu'elle est supérieure à celle des zones côtières urbanisées, à l'exception des périodes d'activité volcanique. De plus, la pollution atmosphérique varie avec les saisons, s'intensifiant pendant l'hiver austral.

Cette situation souligne l'importance de la surveillance continue et d'une gestion adaptée de la qualité de l'air, notamment dans les zones urbaines et autour des sources industrielles, pour maintenir et améliorer la qualité de l'air sur l'île.

5.2. Eau

5.2.1. Présentation du réseau hydrographique

Les ressources en eau sont abondantes à l'échelle globale de l'île de La Réunion. Son réseau hydrographique se caractérise par sa densité (750 ravines), ses régimes torrentiels et une répartition inégale des cours d'eau pérennes.

Les ressources en eau sont suffisantes partout sur le territoire sauf dans des microrégions à l'ouest et au sud en période d'étiage. Près des deux tiers des volumes d'eaux sont prélevés pour l'alimentation en eau domestique, et le reste est majoritairement utilisé pour l'irrigation.

En tout, il existe plus de 120 captages d'eau superficielles et 75 pompages dans les aquifères.

5.2.2. Qualité des eaux

Les eaux sur l'île de La Réunion sont globalement de bonne qualité chimique mais peuvent localement être polluées à certaines périodes de l'année.

Au premier trimestre 2016, La Réunion comptait 16 stations d'épurations. 9 étaient insuffisamment équipées et non conformes aux exigences des textes nationaux de transposition de la Directive Eaux résiduaires Urbaines (ERU).

Alors que les prélèvements d'eau potable sont répartis à part égale entre eaux superficielles et eaux souterraines, la qualité de l'eau s'est globalement détériorée depuis les années 2000. Des pollutions bactériennes et des concentrations en phosphore sont observées sur certains cours d'eau tout comme de fortes concentrations en nitrates, chlorures et pesticides dans des eaux souterraines.

En effet, les cours d'eau sont vulnérables aux sources de pollution telles que :

Les pollutions d'origine agricole à l'origine d'une augmentation des concentrations de nitrates et de phytosanitaires ;

Les pollutions industrielles (250 établissements sont classés au titre des ICPE) ;

L'assainissement qui est moins efficace à cause de la croissance démographique et du mitage ;

Les eaux de ruissellement qui sont relativement peu traitées avant rejet du fait des quantités importantes générées en période pluvieuse.

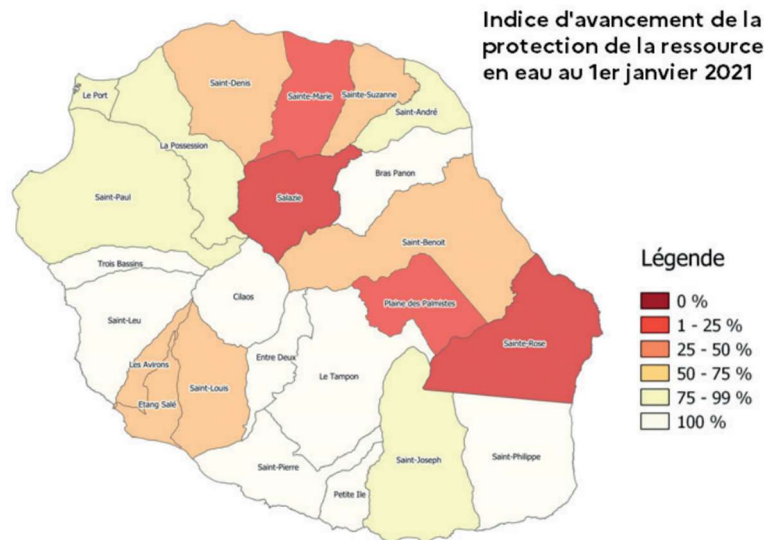
Enfin, la DEAL signale que les eaux estuariennes, qui sont dans les zones de transition entre eaux continentales et eaux marines, sont de plus en plus polluées du fait du développement urbain sur le littoral.

5.2.3. Analyse locale

Établir des zones protégées autour des points de captage d'eau est une stratégie efficace pour prévenir les pollutions occasionnelles ou accidentelles, assurant ainsi une amélioration durable de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine. Les arrêtés préfectoraux rédigés à cet effet sont contraignants pour tous et régulent ou interdisent les activités nuisibles à la préservation des ressources en eau.

À La Réunion, 1er janvier 2021, 65,8 % des captages étaient protégés, couvrant 73,8 % du volume d'eau prélevé, avec 129 des 196 captages communaux disposant d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP). La présence ou l'absence de DUP ne traduit pas forcément l'engagement des collectivités dans l'établissement de ces zones.

Figure 6 : Avancement de la protection de la ressource en eau, ARS 2021



Pour une gestion locale adaptée des ressources en eau, trois Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ont été mis en place dans les territoires de l'Est, de l'Ouest et du Sud de La Réunion, chacun piloté par des collectivités territoriales différentes et détaillés dans la section suivante.

5.3. Sols

La Réunion est une île volcanique de roche mère basaltique, marquée par des pentes très importantes favorisant une érosion particulièrement intense lors des pluies tropicales.

Les importantes ressources en matériaux sont utilisées comme matériaux de construction pour les logements, les infrastructures, etc. Leur exploitation est cependant limitée et réglementée pour protéger l'espace et l'environnement et réduire l'impact sur le secteur agricole du territoire.

5.3.1. Site et sols pollués

La gestion des sites pollués, directement ou indirectement, par des activités industrielles font l'objet d'obligations légales dans le cadre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Les pollutions peuvent être soit accidentelles (déversement ponctuel de polluants), soit diffuses (rejets aqueux, engrais, retombés atmosphériques, etc.), ou chroniques (cuves de stockage non étanches, fuites de tuyaux enterrés, etc.). L'inventaire des sites et sols pollués, réalisé sous l'autorité du Ministère en charge de l'écologie, répertorie les sites pollués suivant leurs états à travers 5 catégories :

- Site traité et libre de toute restriction ;
- Site en cours de travaux ;
- Site mis en sécurité et/ou devant faire l'objet d'un diagnostic ;
- Site en cours d'évaluation ;
- Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage.

D'après la base de données BASOL, il existe 43 sites pollués sur l'Ile de La Réunion. Cela représente un nombre peu important à l'échelle nationale c'est-à-dire moins de 1 % des sites pollués français (la France en compte 6541). Le tableau suivant présente les constats pour l'Ile de La Réunion :

État des sites pollués recensés	Nombre de sites recensés
Site traité et libre de toute restriction	2
Site en cours de travaux	3
Site mis en sécurité et/ou devant faire l'objet d'un diagnostic	1
Site en cours d'évaluation	30
Site traité avec surveillance et/ou restriction d'usage.	7
Total	43

Tableau 7 : Sites pollués sur l'Ile de La Réunion, Source : Basol, Date : 2017

Nous observons que la majorité des sites en cours d'évaluation ou traités avec surveillance et/ou restriction d'usage correspondent à des anciennes décharges d'ordures ménagères. Ces anciennes décharges présentent différents risques de pollution sur l'environnement. Par exemple, les eaux de surface peuvent être impactées par les lixiviats et ainsi laisser dans les eaux souterraines des dépôts d'ammoniaque, de nitrites ou encore de métaux lourds.

Parmi les sites qui présentent un risque de pollution de la nappe et des sols par les hydrocarbures, il existe plusieurs stations-services de l'Ile de La Réunion qui ont été recensées dans la base de données BASOL et aussi l'ancienne centrale thermique d'EDF SI Port Ouest.

5.3.2. Analyse locale

La zone côtière est la plus densément peuplée et dynamique sur le plan économique. Elle abrite les principales villes et activités, mais fait aussi face à des risques naturels tels que la submersion marine, l'érosion côtière et les inondations. La Réunion dispose d'une abondance de ressources du sol comme les roches, les alluvions et les scories, particulièrement exploitées dans l'ouest de l'île en raison des importants projets de construction. Néanmoins, l'accès à ces ressources est compliqué par des facteurs comme la pression foncière et la préservation des espaces naturels, menant à une tension croissante sur le marché des matériaux. Ce phénomène est particulièrement prégnant dans l'ouest, où l'activité des carrières devrait cesser d'ici fin 2022. En outre, la pollution des sols, provenant de l'agriculture, des ménages et de l'industrie, est principalement concentrée dans les régions ouest et sud de l'île.

5.4. Nuisances

5.4.1. Nuisances liées au bruit

La Réunion doit faire face à certains problèmes liés à des nuisances sonores principalement liées à la circulation sur son territoire mais aussi à l'activité des carrières.

Du fait d'une urbanisation étalée, le transport en véhicule motorisé du domicile au travail est nécessaire pour grand nombre de réunionnais. Mais l'usage prépondérant de la voiture individuelle et les contraintes physiques de l'île rendent difficiles les conditions de transport et congestionnent le trafic, accentuant de fait les nuisances sonores (voir carte ci-dessous).

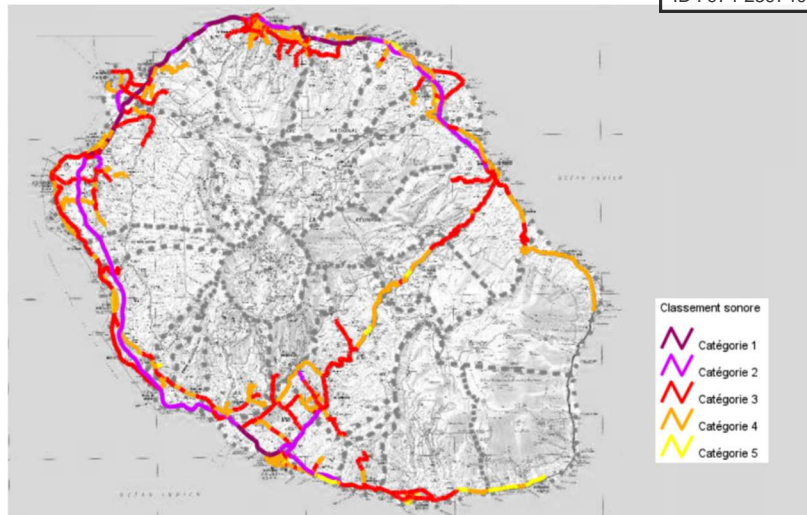


Figure 7 : Classement sonore des infrastructures de transports terrestres de La Réunion – Source : DEAL Réunion

De plus, la croissance démographique et le développement économique de l'île génèrent des besoins importants en matériaux de construction. Les carrières nécessaires pour extraire les matériaux, sont sources de nuisances qui peuvent être importantes près des installations de traitement (concassage, criblage) et de la circulation des engins.

Enfin, en lien avec le développement touristique, les rotations d'hélicoptères ont généré des plaintes de nuisance sonore sur le voisinage.

5.4.2. Nuisances olfactives

Les nuisances olfactives sont généralement inoffensives et ne présentent pas de risques pour les utilisateurs (mis à part dans le cadre du trafic routier). Elles peuvent cependant être à la source d'un inconfort important, et dans des cas extrêmes, avoir des répercussions psychologiques sur les individus qui en sont victimes.

Sur l'île de La Réunion, des nuisances olfactives sont ponctuellement enregistrées à proximité d'élevages, d'industries et de stations d'épuration ou de centres d'enfouissement. En particulier, certaines pratiques d'épandage pour l'agriculture peuvent générer des nuisances olfactives pour les habitants à proximité.

Des plaintes de nuisances olfactives ont aussi été déposées contre des feux de déchets verts ou des feux de cannes, qui sont des pratiques non-conformes à la réglementation.

5.5. Cas des dépôts non réglementés

Selon les directives émises par le ministère de l'Écologie et du Développement Durable les 10 novembre 1997, 28 avril 1998, et 25 avril 2007, le Plan a pour but d'inventorier les sites d'enfouissement non réglementés, de planifier leur élimination progressive et de restaurer ces emplacements.

On distingue deux catégories de sites illégaux :

Premièrement, les décharges non autorisées ou brutes, qui correspondent à des sites exploités soumis à la Taxe sur les Activités Polluantes (TGAP) mais qui ne disposent pas d'une autorisation officielle selon la réglementation des installations classées. Ces sites sont souvent d'anciens dépotoirs municipaux. Deuxièmement, les décharges sauvages, qui sont des emplacements où les déchets sont déposés de façon illégale, sans exploitation ni surveillance.

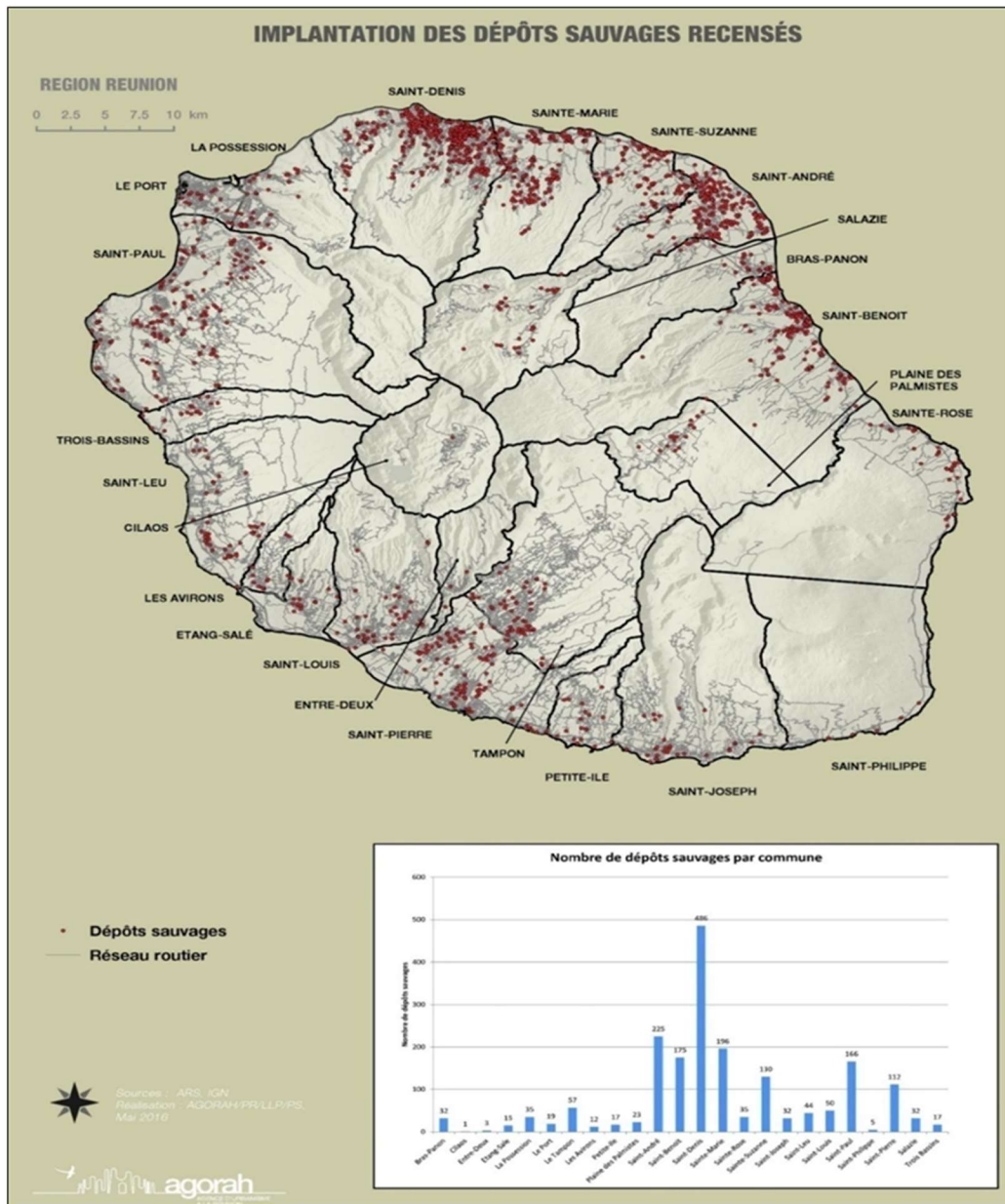
Les autorités locales sont responsables de l'éradication de ces décharges brutes et des dépôts clandestins.

5.5.1. Recensement des dépôts

Dans son étude sur les dépôts illégaux de déchets, l'AGORAH a mené un recensement des sites de décharges sauvages à La Réunion. Pour compiler ces données, l'agence s'est appuyée sur des informations préexistantes, notamment la base de données de l'ARS-OI, qui répertorie les gîtes larvaires (les déchets pouvant servir de tels gîtes y étant inclus), et les renseignements disponibles sur www.bandcochon.re. Les données couvrent la période de janvier 2010 à mai 2015, bien qu'il soit important de noter que la localisation et la nature des dépôts sauvages changent avec le temps.

L'étude a constaté la présence de dépôts illégaux dans toutes les communes de l'île.

Figure 8 : Implantation de dépôts sauvages (source : rapport d'état des lieux des dépôts sauvages à La Réunion – AGORAH – PE – 2016)



La densité moyenne de ces dépôts est estimée à 2,2 par 1 000 habitants et à 6,7 par km² dans les zones urbaines. Cependant, il existe une grande variabilité en termes de taille et de nature des déchets. Sur les 1 919 dépôts identifiés, 918 contiennent des véhicules hors d'usage (VHU), 708 des déchets divers mélangés, 240 des pneus et 53 d'autres types de déchets (DEEE, déchets de construction, déchets ménagers, déchets verts, encombrants). Toutefois, comme l'objectif initial du recensement était d'identifier les gîtes larvaires, la répartition des types de déchets pourrait être biaisée, surestimant peut-être la présence de pneus et de VHU.

5.5.2. Impacts sur l'environnement local

À La Réunion, les dépôts de déchets non réglementés posent de sérieux problèmes environnementaux et sanitaires. Ces décharges sauvages ou brutes engendrent une pollution des sols, des eaux et de l'air, nuisent à la faune et à la flore, et favorisent la propagation de maladies vectorielles telles que la dengue ou le chikungunya. Les risques sanitaires incluent également les dangers physiques directs et les nuisances olfactives.

Si toutes les communes de l'île sont concernées, les spécificités de chaque agglomération sont marquées :

Dans la région de la CINOR, qui comprend Saint-Denis et Sainte-Marie, la densité urbaine et les activités industrielles contribuent à une pollution de l'air et des sols accrue. Le trafic intense dans ces zones urbaines intensifie les émissions polluantes, posant des défis majeurs pour la qualité de l'environnement urbain.

Le TCO est particulièrement sensible à la pollution des eaux en raison de sa proximité avec le littoral. Les déchets non réglementés dans cette région menacent les écosystèmes marins et côtiers, impactant à la fois la biodiversité marine et les activités humaines liées à la mer.

Dans la zone couverte par la CIVIS au sud de l'île, la concentration élevée de population conduit à une accumulation de déchets. Cela se traduit par des risques sanitaires accrus pour les résidents, ainsi que par une dégradation de la qualité de vie due à la pollution et aux nuisances olfactives.

La région de la CASUD, située dans le sud-est de l'île, est confrontée à des enjeux particuliers liés à la gestion des déchets dans ses zones moins urbanisées. Les impacts sur les écosystèmes naturels et la biodiversité locale sont d'une importance cruciale, nécessitant des stratégies de gestion des déchets adaptées à ces environnements ruraux.

Enfin, dans la région de la CIREST, à l'est de l'île, la variété de la topographie complique la gestion des déchets. Les risques de contamination des cours d'eau et des sources d'eau douce sont particulièrement préoccupants, menaçant la santé des communautés locales et la durabilité des ressources en eau.

Chacune de ces régions nécessite des approches spécifiques et adaptées pour gérer les défis posés par les déchets non réglementés, afin de protéger l'environnement et la santé publique de La Réunion.

6. Ressources naturelles

6.1. Consommation des matières premières

Les deux principaux postes d'extraction de matières sont respectivement l'exploitation du basalte et de la biomasse avec la culture de la canne à sucre.

6.1.1. Production de matériaux issus des carrières

A La Réunion, les matériaux extraits sont principalement utilisés pour la production de granulats, destinés à la confection des bétons et mortiers, des routes, etc.

Les granulats produits à La Réunion (environ 7 Mt en 2010) sont majoritairement des granulats alluvionnaires prélevés dans le cône de déjection des ravines. Les matériaux bruts sont traités ensuite dans des installations de criblage et concassage.

Il existe également des ressources en roches massives extraites puis utilisées pour des projets d'endiguement des ravines, des aménagements portuaires et aéroportuaires, mais leur exploitation est délicate par la présence de niveaux de matériaux scoriacés intercalaires.

Les tufs volcaniques dont l'extraction annuelle à La Réunion est d'environ 80 kt sont broyés avec du clinker importé majoritairement de Thaïlande (353 kt en 2007) pour élaborer du ciment localement. Du ciment est également directement importé de Malaisie, de Thaïlande et du Kenya (200 kt en 2007).

ESPACES CARRIÈRES À LA RÉUNION

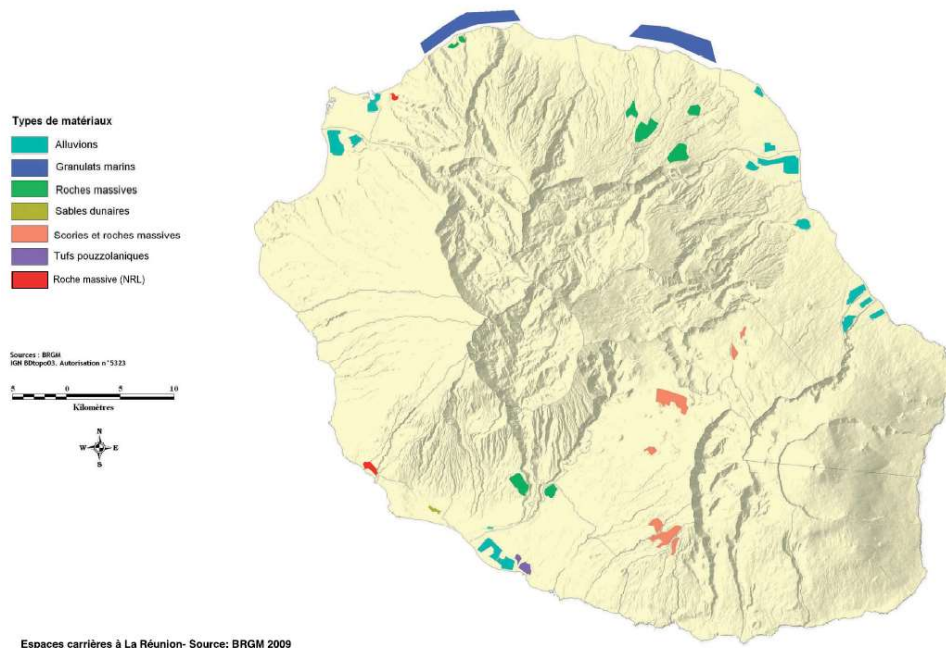


Figure 9 : Espace carrières à La Réunion - Schéma d'aménagement régional (SAR) modifié, 2020

Selon la DEAL, 18 carrières étaient autorisées sur l'île de La Réunion en 2012. Les autorisations concernent surtout les matériaux alluvionnaires, mais aussi des granulats marins, des roches massives, des sables dunaires, des scories et des pouzzolanes.

Sur l'île de La Réunion, la demande en granulats se situait en 2009 autour de 6 millions de tonnes mais a dû augmenter depuis en lien avec l'évolution démographique et les besoins exceptionnels liés au chantier de la nouvelle route du littoral.

Ile de La Réunion	Ressources des espaces carrières (Mt)			Besoins à l'horizon 2020 (Mt)	Besoins annuels (Mt)
	Alluvions fluviales	Roches massives	Total		
Total	111	93	204	80	7,2

Tableau 8 : Ressources disponibles et besoins en matériaux à échéance 2020 – Schéma Départemental de La Réunion. Date : 2012

Dans le cadre du Schéma Départemental des carrières, les principales ressources en matériaux de La Réunion ont été inventoriées et une analyse a été réalisée. Des espaces carrières ont également été délimités⁸. Ces espaces, en dehors des espaces de protection environnementale de classe 1, seraient des zones qu'il faudrait préserver pour assurer la satisfaction des besoins en matériaux sur le long terme.

Par exemple, des carrières en roche massive devront être ouvertes pour fournir 8,5 Mt de remblais et gravats et 7,8 Mt d'enrochements nécessaires pour la construction de la Nouvelle Route du Littoral.

6.1.2. Extraction de la biomasse de l'île

L'agriculture réunionnaise est principalement tournée vers la culture de la canne à sucre mais s'est diversifiée ces dernières années.

Avec une occupation de 55% des terres arables de l'île en 2020 (Recensement agricole 2020), la canne à sucre reste le pilier de l'agriculture réunionnaise. Les produits de la canne à sucre représentent d'ailleurs 58% du total des exportations. La canne à sucre joue également un rôle important dans le secteur énergétique puisque la bagasse (un résidu de procédé de traitement de la canne à sucre) est

⁸ Schéma départemental des carrières de La Réunion, 2010

utilisée pour produire de l'énergie dans les deux centrales thermiques du Gol et de Bois Rouge. Elle est à ce titre la première source d'énergie renouvelable du territoire.

Mais les superficies dédiées à la culture de la canne à sucre diminuent chaque année. Tout d'abord, parce que la superficie des terres agricoles diminue avec l'accroissement des surfaces urbanisées, mais aussi parce que l'agriculture tend à se diversifier, dans la production de fruits et légumes et dans l'élevage qui génèrent des revenus importants au niveau régional, mais aussi dans l'arboriculture et la production fourragère.

Afin de garder une production égale de canne à sucre, des moyens sont investis dans la recherche agronomique pour accroître le rendement moyen des quantités de canne à sucre produites par hectare de 70 à 100-120 tonnes/ha/an.

6.2. Production et consommation énergétique

Une vision globale de la production énergétique sur l'Ile de La Réunion et la consommation énergétique finale par secteur est donnée dans la représentation schématique ci-après.

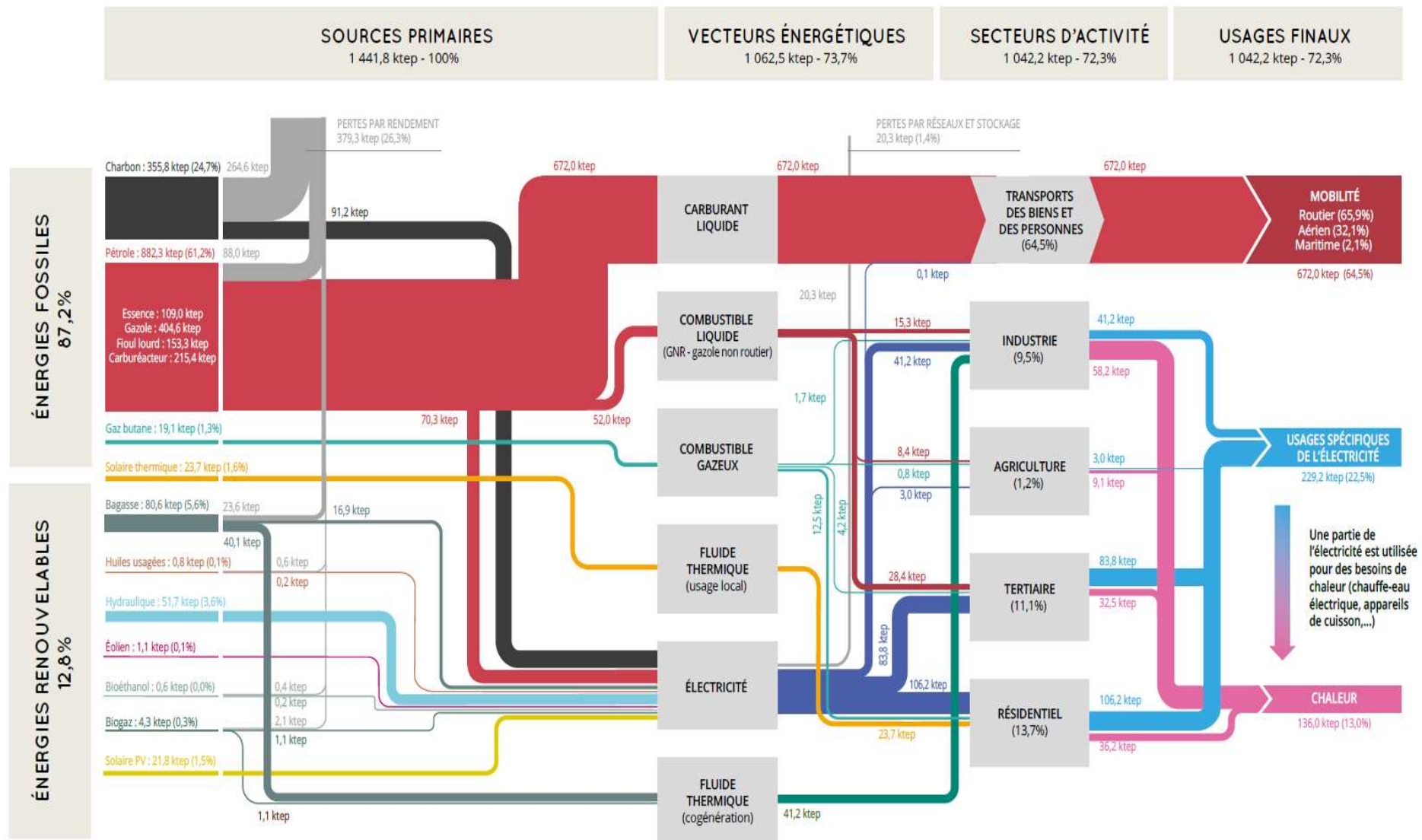


Figure 10 : Le Schéma énergétique de La Réunion, Source : Observatoire Energie Réunion (OER 2019, chiffres 2018)

6.2.1. Production d'énergie

La consommation énergétique sur l'Ile de La Réunion ne cesse de croître en même temps que la démographie et les modes de consommation évoluent.

Pour répondre à des besoins énergétiques qui ont triplé entre 1980 et 2010, la production énergétique s'est concentrée sur l'utilisation massive du gazole et du charbon qui restent à ce jour les principales variables d'ajustement à des variations de consommations énergétiques à court et long terme.

En 2018, la production énergétique provient donc à 87,2% d'énergies fossiles importées (charbon, gazole, huiles usagées, ...) et à 12,8 % d'énergies renouvelables (bagasse, hydraulique, solaire thermique, ...). Cette répartition a évolué légèrement en trois ans, puisque la part d'énergies renouvelables a diminuée de 0,3% par rapport à 2015.

Comme indiqué sur la carte ci-dessous, les trois centrales ayant les puissances nominales les plus élevées pour fournir de l'électricité au réseau sont la centrale du Port Est avec ses 12 moteurs Diesel et les centrales thermiques du Gol et de Bois Rouge qui combinent l'utilisation de deux combustibles - la bagasse (fibre de canne pressée). Cette dernière est utilisée pendant la campagne sucrière (soit cinq à six mois par an), et le charbon est importé le reste de l'année pour alimenter le réseau électrique et la sucrerie pour ses besoins en vapeur.

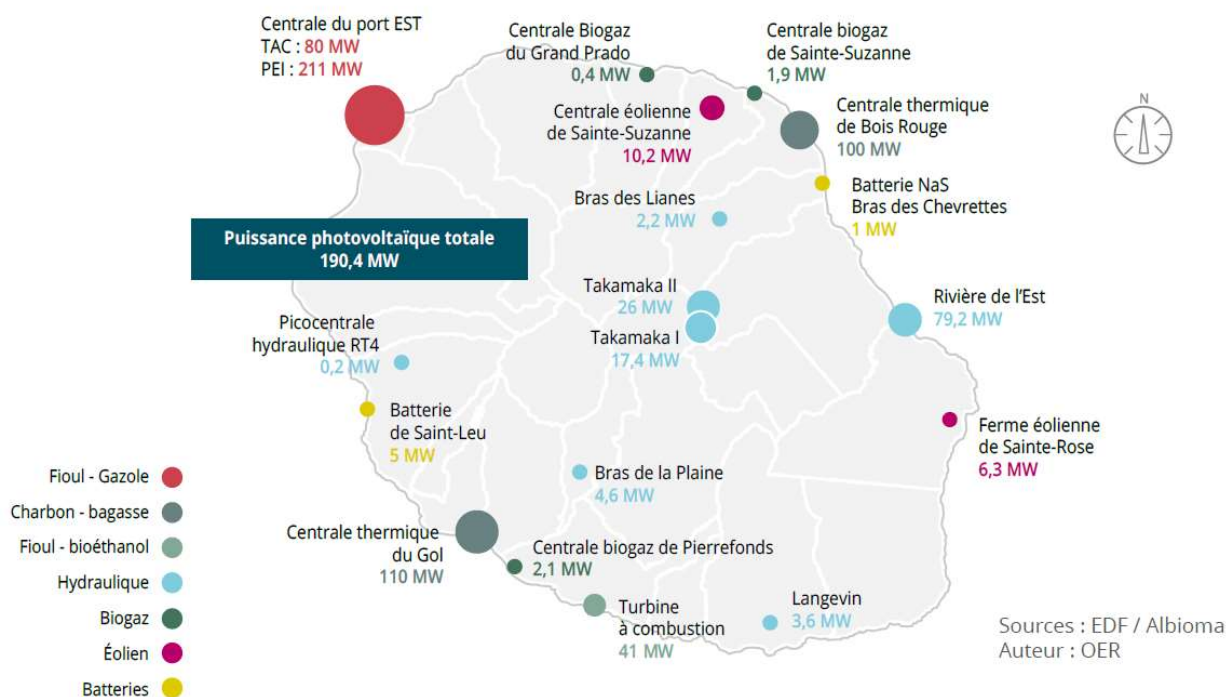


Figure 11 : Puissance installée au 31 décembre 2018 (892,5 MW au total) – Bilan Energétique de La Réunion 2018, édition 2019

La consommation électrique sur l'Ile de La Réunion, qui ne représente que 22% de la consommation énergétique totale du territoire, provient à 37% d'énergies renouvelables⁹. A titre comparatif avec les autres territoires insulaires non interconnectés au réseau électrique métropolitain français (ZNI), son taux de pénétration des énergies renouvelables dans son mix énergétique est bien inférieur à celui de la Guyane (66%) mais reste supérieur à ceux de la Guadeloupe (22%) et la Martinique (11%).

Sur l'Ile de La Réunion, l'hydraulique est la première source d'énergie renouvelable (56%), bien au-dessus de la bagasse avec ses 6 barrages (16%) et les énergies solaires (24%).

6.2.2. Consommation d'énergie

La figure suivante présente les données de consommation finale (en ktep et en pourcentage) par source d'énergie.

⁹ Schéma Energétique de La Réunion, 2018

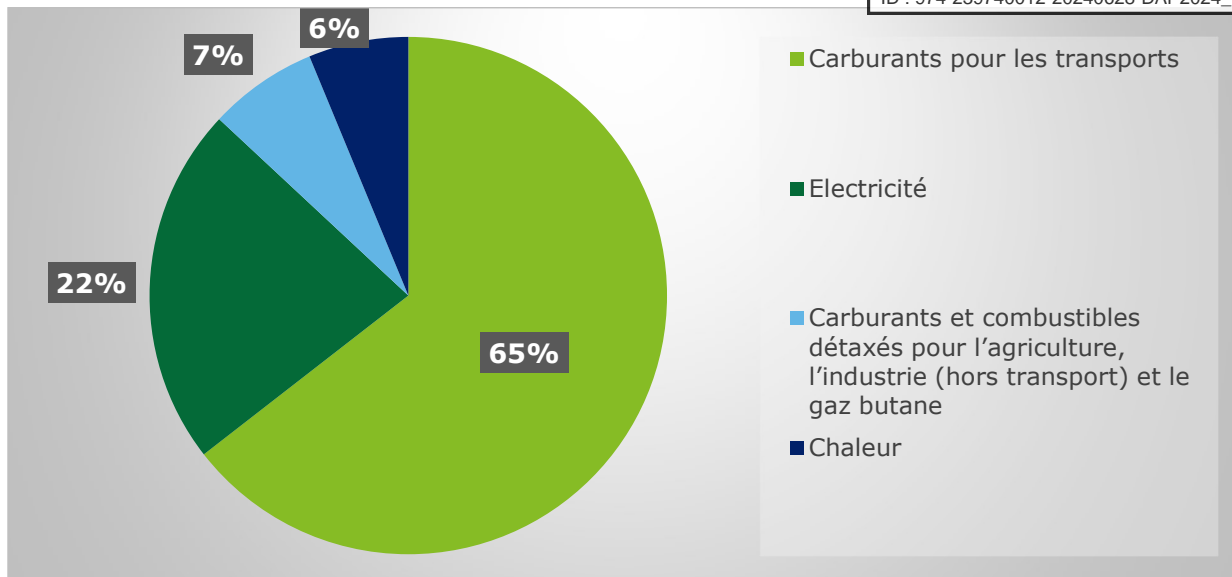


Figure 12 : Consommation d'énergie par source sur l'île de La Réunion : total de 1042 ktep en 2018 – Source : Bilan Energétique de La Réunion 2018

Le niveau de consommation d'énergie sur l'île de La Réunion est très hétérogène selon les sources d'énergie et selon les secteurs.

Les sources d'énergie les plus consommées (65%) sont les carburants utilisés pour le transport (routier, aérien, maritime). La consommation du secteur des transports routiers a notamment augmenté de 27% entre 2000 et 2018. L'importante consommation dans ce secteur se justifie par l'étalement urbain contraignant les habitants à des déplacements domicile-travail de plus en plus long et à l'utilisation de leur véhicule particulier, faute de moyens de transport en commun crédibles.

L'électricité est consommée dans les secteurs résidentiel et tertiaire qui constituent plus de 80% de la consommation totale, mais aussi dans l'industrie. Les particuliers représentent une part importante de la consommation d'électricité. Alors que leur poste le plus important est le gros électroménager, les petits équipements électroniques prennent chaque année une part plus importante du fait de la croissance du taux d'équipement des ménages.

A noter que les consommations des ménages les plus élevées se situent sur le littoral ouest de l'île, à l'abri du vent, parce qu'ils utilisent davantage la climatisation.

6.2.3. Analyse locale

À La Réunion, les collectivités mettent en place des Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET) pour gérer les politiques liées au climat, à l'air et à l'énergie au niveau local. Parmi les cinq EPCI, la CINOR a été la première à adopter un PCAET, en février 2019, avec un plan comprenant 38 actions et l'objectif de réduire de 50 % la consommation d'énergie finale d'ici 2050. La CINOR, incluant Saint-Denis et une zone d'activité significative à Sainte-Marie, consomme 3 852 GWh en 2017.

La CIVIS, ayant adopté son PCAET en décembre 2021, vise une réduction de 20 % de la consommation d'énergie d'ici 2030 et de 50 % d'ici 2050, en misant sur l'autonomie énergétique grâce aux énergies renouvelables. Elle a déjà mis en place des initiatives pour la transition énergétique.

La CIREST, ayant adopté son PCAET en juillet 2022, ambitionne également de réduire de 50 % les besoins énergétiques d'ici 2050 et vise l'autonomie énergétique. Elle a été lauréate de l'appel à projet TEPCV en 2016.

Le TCO, n'ayant pas encore démarré son PCAET, se concentre sur un contrat de transition écologique avec des projets axés sur la bioclimatologie tropicale, l'écologie collaborative et la décarbonation. Il envisage notamment l'électrification de Mafate avec des énergies 100 % renouvelables.

La CASUD, n'ayant pas entamé l'élaboration de son PCAET, a adopté un PCET en 2014 et explore la géothermie.

6.3. Consommation d'autres ressources naturelles

6.3.1. Utilisation de la ressource en eau

Même si les ressources en eau sont inégalement réparties dans le temps et sur le territoire, elles restent abondantes et suffisantes pour répondre aux besoins domestiques, agricoles, industriels et énergétiques.

De fait, les volumes d'eau prélevés, soit près de 227 millions de m³, correspondent à 11% des ressources en eau mobilisable sur une année moyenne et à 14% sur une année sèche.

Selon l'Office de l'eau, près de deux tiers de l'eau prélevée a été utilisée à des fins domestiques. La consommation d'eau potable par abonné qui est largement supérieure à la moyenne nationale est de 200 m³ / an par abonné. Elle est deux fois supérieure aux usages agricoles qui correspondent majoritairement à l'irrigation de surfaces cannières et de maraîchage qui utilisent une eau peu ou pas traitée au préalable. Enfin l'industrie réunionnaise consomme environ 5% des volumes d'eau prélevés sur le territoire (hors hydroélectricité).

6.3.2. Occupation des sols et de l'espace

Le territoire de l'île de La Réunion se divise en zones urbanisées majoritairement placées sur le littoral, en territoires agricoles et enfin des massifs de végétation indigène (forêt, landes, pelouses d'altitude, ...). Ces massifs permettent d'héberger une faune et une flore exceptionnelle et font la richesse de l'île en attirant de nombreux touristes. Le Parc National qui a été créé en 2007 pour protéger ces massifs couvre ainsi plus de 40% de la superficie totale de l'île.

Depuis de longues années, le territoire se développe pour accueillir une population toujours grandissante. Cette urbanisation soumet ainsi une forte pression sur les territoires agricoles. Les conflits d'usage sont particulièrement sensibles sur le littoral et les mini-pentes où se manifestent l'étalement urbain et le mitage des terres agricoles.

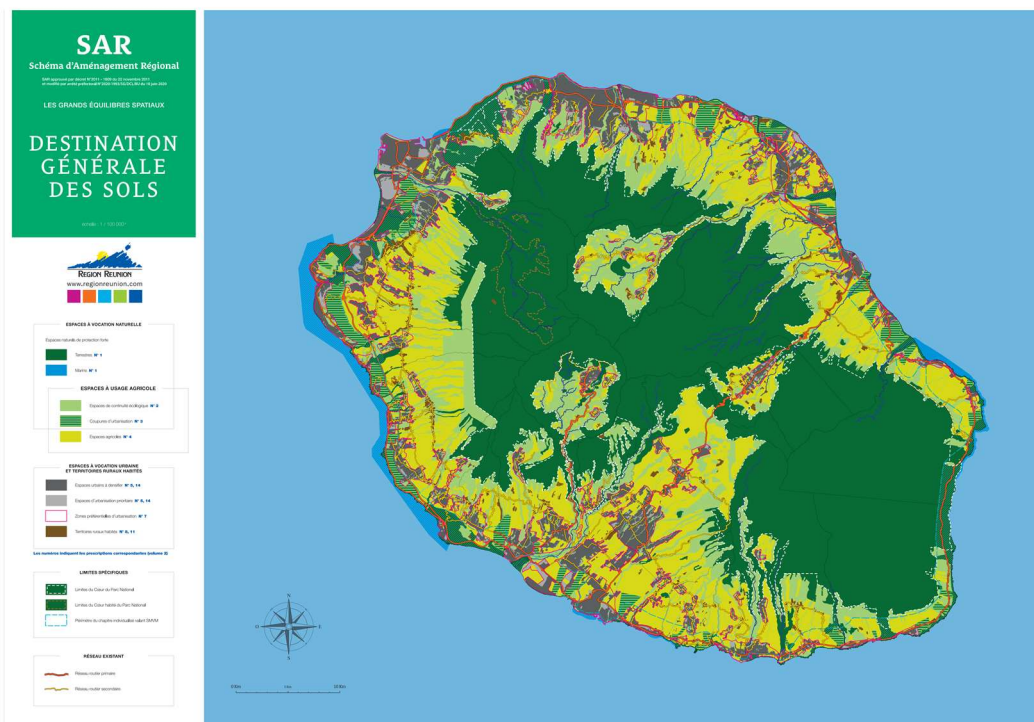


Figure 13 : Occupation des sols dans l'île de La Réunion, Source : Région Réunion Date : 2011

7. Milieux naturels, sites et paysages

7.1.1. Parc National de La Réunion (PNR)

Le Parc National de La Réunion (PNR) a été créé en 2007 et est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2010. Couvrant 42 % de la superficie de l'île, il a pour vocation de mettre en valeur et préserver la biodiversité exceptionnelle dont il témoigne.

La Charte du Parc National¹⁰ a été approuvée par le décret en Conseil d'État n°2014-049 du 21 janvier 2014. Son objectif est de fédérer et d'engager les communes environnantes (24 au total) autour d'un projet commun de préservation et de valorisation de la biodiversité et des paysages.

¹⁰ <http://www.reunion-parcnational.fr/fr/le-parc-national-de-la-reunion/la-charte-du-parc-national>

7.1.2. Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF)

Les ZNIEFF sont des zones reconnues pour la valeur écologique par référence à des habitats, espèces animales et végétales spécifiques. La désignation d'une ZNIEFF repose surtout sur la présence d'espèces ou d'associations d'espèces à fort intérêt patrimonial.

Il existe 2 types de ZNIEFF :

- Type I : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- Type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Voici la répartition des ZNIEFF pour le territoire de La Réunion :

	ZNIEFF de type 1		ZNIEFF de type 2		ZNIEFF de type 1 ou 2
	Nombre	Surface totale (ha)	Nombre	Surface totale (ha)	Surface totale (ha)
La Réunion	222	68 522	29	84 483	153 005

Tableau 9 : Répartition des ZNIEFF du département de La Réunion, Source : DEAL La Réunion, Date : 2015

61 % du département de La Réunion est occupé par des ZNIEFF. Cette proportion est nettement plus élevée comparée à la moyenne française métropolitaine de 10,2 %.

La figure suivante présente une carte des ZNIEFF de La Réunion.

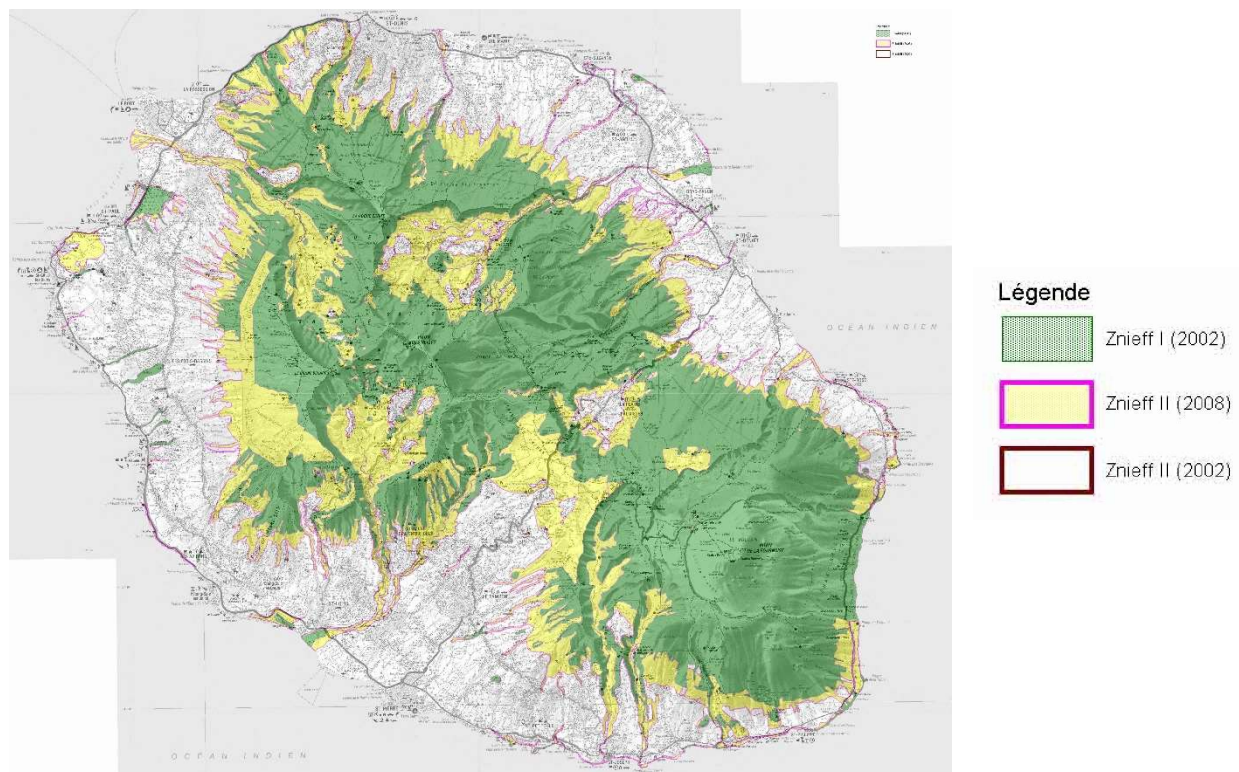


Figure 14 : Carte des ZNIEFF de La Réunion, Source : DEAL de La Réunion

7.1.3. Les espaces naturels sensibles

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS), dispositifs de protection foncière définis par le code de l'urbanisme et mis en œuvre par les Départements, ont pour objectif de protéger un patrimoine naturel, paysager ou géologique de qualité, qui se révèle menacé ou vulnérable par l'urbanisation, le développement d'activités ou des intérêts privés. De plus, ces espaces ont aussi une mission d'accueil du public et de sensibilisation.

Le département de La Réunion est constitué en grande partie de forêts et couvre une grande variété de milieux remarquables : prairies, zones humides, ravines et récifs coralliens. Les ENS couvrent plus de 100 000 ha (soit près de 40 % de la superficie de l'île), Selon la DEAL de La Réunion, la politique menée par le Département, en partenariat avec les collectivités, l'État et les acteurs concernés, s'est traduite par l'acquisition de terrains pour une surface totale d'environ 1850 hectares. 40 sites ont été inventoriés¹¹ : 3 en région nord, 9 à l'ouest de l'île, 17 au sud et 11 à l'est.

La figure ci-dessous présente les ENS du territoire de La Réunion :

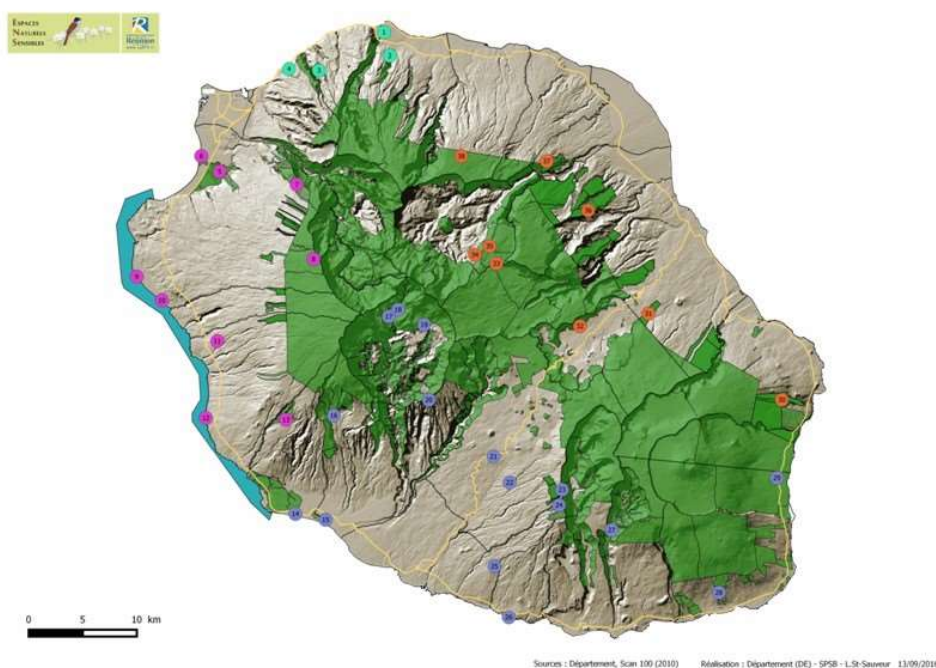


Figure 15 : Carte des ENS de La Réunion, Source : Département de La Réunion¹²

7.1.4. Le réseau écologique des départements d'outre-mer (REDOM)

Le réseau Natura 2000, qui désigne l'ensemble des Zones de Protection Spéciale (ZPS) et des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) de l'Union Européenne, ne s'applique pas à l'Outre-mer.

Suite à l'engagement n°117 « biodiversité et ressources naturelles outre-mer » du Grenelle de l'environnement, un réseau écologique des départements d'outre-mer (REDOM) a été mis en place afin d'établir un dispositif de conservation et/ou de gestion des habitats remarquables sur ces territoires.

Il permet une continuité de la Stratégie nationale pour la biodiversité en engageant et soutenant la mise en place dans les départements d'outre-mer d'un réseau écologique. « *La démarche du REDOM a été déclinée en trois phases* :

- Phase I : méthode d'identification des espèces et des habitats présentant un intérêt particulier ;
- Phase II : déterminer les zones les plus intéressantes au regard de la présence et de la conservation des espèces et habitats précédemment identifiés ;

¹¹ Site internet du département de La Réunion dédié aux espaces naturels et à la biodiversité : <http://www.cg974.fr/nature/espaces-naturels-sensibles/ou/>

¹² <http://www.cg974.fr/nature/espaces-naturels-sensibles/ou/>

- Phase III : identification des sites pressentis pour intégrer un réseau écologique, à partir des zones d'intérêt particulier déterminées au cours de la phase II, et contribuer à la détermination des modalités de préservation les plus appropriées. »¹³

Ce REDOM permet une continuité de la Stratégie nationale pour la biodiversité en engageant et soutenant la mise en place dans les départements d'outre-mer d'un réseau écologique.

Fin 2010, La Réunion était en phase II avec l'objectif d'entrer en phase III en 2011.

7.1.5. Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope

Instaurés en 1977, les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) fixent les mesures permettant de favoriser la conservation de milieux naturels nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces protégées (animales et végétales).

La directive européenne « Natura 2000 » ne s'appliquant pas dans les départements d'outre-mer, les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB) constituent un outil fondamental pour la protection des espèces et des habitats naturels, pour les petits espaces notamment qui ne justifient pas de la création d'une réserve naturelle.

La Réunion compte trois arrêtés préfectoraux de protection de biotope¹⁴ :

Nom de l'arrêté	Commune(s)	Date	Objet
APPB de Petite-Ile ¹⁵	Petite-Ile	1986	Préservation de l'habitat des nombreuses espèces d'oiseaux marins nichant sur cet îlot
APPB du Bras de la Plaine ¹⁶	Tampon	2006	Préservation de l'habitat du Pétrel noir de Bourbon (<i>Pseudobulweria aterrima</i>)
APPB de la Pandanaie ¹⁷	Plaine des Palmistes et de Saint-Benoit	2011	Protection de la zone humide dominée par le Vacoas des Hauts (<i>Pandanus montanus</i>) espèce endémique de La Réunion : habitat naturel comportant de nombreuses espèces protégées et unique au monde.

7.1.6. Réserves naturelles

Les réserves naturelles ont pour objectif de protéger les milieux naturels exceptionnels, rares et/ou menacés en France. On distingue deux types de réserves naturelles :

- Les réserves naturelles nationales classées par décision du Ministre en charge de l'écologie ;
- Les réserves naturelles régionales (qui remplacent depuis la loi « démocratie de proximité » de 2002 les réserves naturelles volontaires), classées par décision en Conseil Régional.

La Réunion compte deux réserves naturelles nationales (RNN) :

- La RNN marine¹⁸. Créée en 2007, elle s'étend du Cap La Houssaye à la Roche aux Oiseaux à l'Etang Salé, correspondant à environ 40 km de linéaire côtier. Ce territoire, d'une surface totale proche de 3500 ha, comporte l'ensemble des récifs coralliens de la côte ouest de l'île ainsi que des côtes rocheuses basaltiques ;
- La RNN de l'Etang de Saint-Paul¹⁹, seule réserve nationale terrestre de l'île, a été créée en 2008. Complexe marécageux de plus de 400 ha, situé en partie aval d'un bassin versant estimé à 98 km², il constitue la plus grande zone humide littorale de La Réunion et des Mascareignes,

¹³ Trame verte et bleue, REDOM, <http://www.trameverteetbleue.fr/entree-geographique/outre-mer/redom>

¹⁴ <http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr/protection-des-biotopes-r255.html>

¹⁵ http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/APPB_Petite-ile_cle242f83.pdf

¹⁶ http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/APPB_Bras_de_la_Plane_cle7e51a6.pdf

¹⁷ http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/APPB_Pandanaie_cle53fbfb.pdf

¹⁸ <http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr/la-reserve-naturelle-marine-rnm-r226.html>

¹⁹ <http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr/la-reserve-naturelle-nationale-rnn-de-l-etang-de-a280.html>

présentant un intérêt exceptionnel sur le plan faunistiques et floristiques, indispensable au maintien d'équilibres biologiques originaux.

7.1.7. Zones humides

Selon le code de l'environnement, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

En 2009, 30²⁰ zones humides ont été identifiées :

- Trois étangs littoraux : étang de Bois Rouge, étang de Saint Paul et étang du Gol ;
- Un étang intérieur : Grand étang ;
- De nombreuses mares d'altitude (exemples : les Mares des hauts de Sainte Rose, la Mare aux cerfs à La Roche-Ecrite, Foc-Foc au Piton de la Fournaise)

Ces zones humides contribuent à la qualité et à la diversité des paysages de l'île. Par la présence de plantes endémiques et d'espèces indigènes inféodées à ces milieux, elles présentent un intérêt patrimonial très fort. Elles sont néanmoins fragilisées et menacées de disparition à cause de l'urbanisation et l'activité humaine, cas notamment des étangs de Saint-Paul et du Gol.

La figure ci-dessous présente les zones humides identifiées sur l'île :

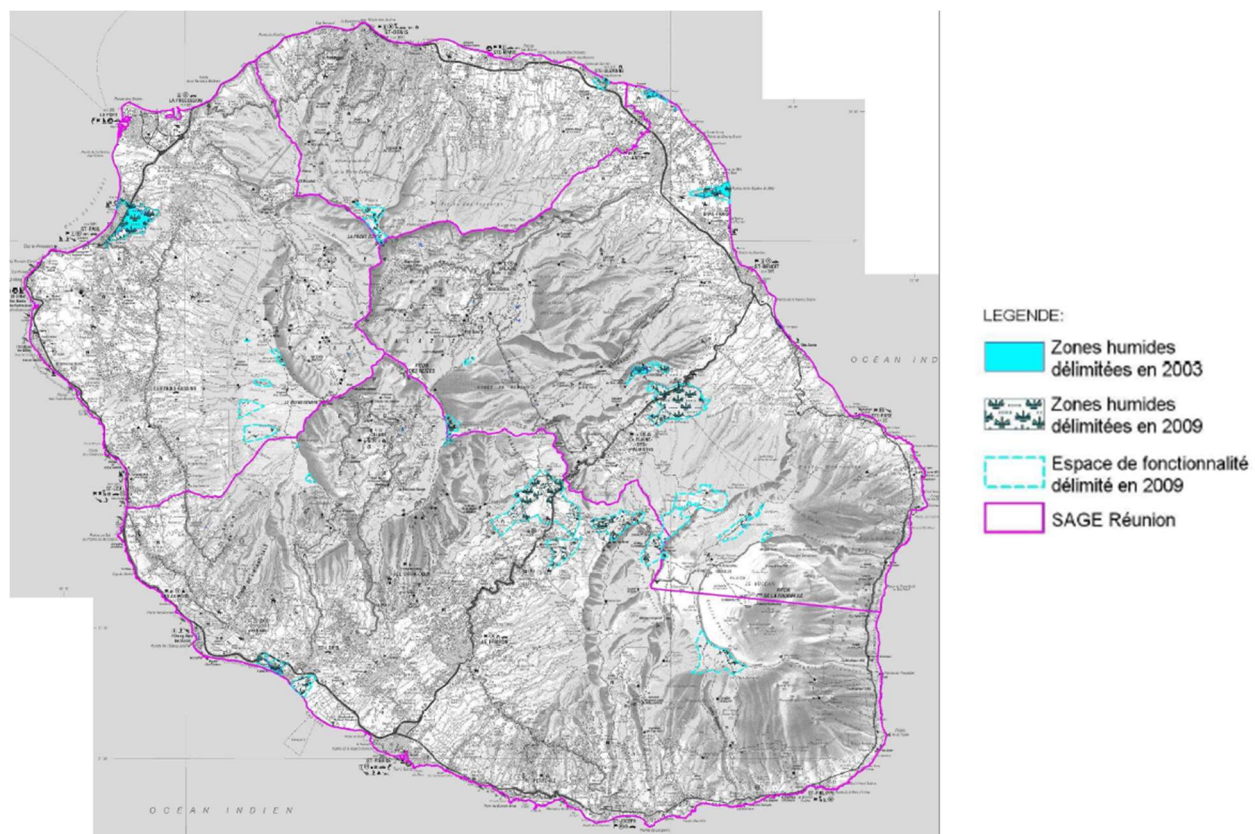


Figure 16 : Carte générale de délimitation des zones humides à l'échelle de La Réunion, Source : Conservatoire Botanique National Mascarin

²⁰Inventaire 2009 des zones humides de La Réunion mené par le CBNM : http://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/les_zones_humides_de_la_reunion_volume_1_rapport_cle5d364e.pdf

7.2. Paysages

Le paysage est désigné par la Convention européenne du paysage²¹ comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

La Réunion concentre une très grande variété de paysages naturels. L'Atlas des paysages différencie deux grands ensembles de paysages :

- La Réunion extérieure, celle des pentes s'ouvrant sur l'océan ;
- La Réunion intérieure, celle de la montagne, des pics et des mornes.

L'Atlas des paysages distingue par ailleurs 5 valeurs de paysages clés :

- Les grands paysages naturels spectaculaires des Hauts, qui comprennent notamment le cœur du Parc National et les sites inscrits au Patrimoine Mondial de l'Unesco en 2010, à l'exception de la plaine des Cafres. Malgré ses qualités paysagères uniques, il constitue un point de fragilité dans le cœur de l'île ;
- Les paysages littoraux (plages, lagon, côte sauvage rocheuse), qui offre une multitude de paysages tenant à la géomorphologie, au climat et à la végétation. De nombreuses activités sportives et de loisirs s'y développent. Ces paysages sont fragilisés en raison d'une part de la gestion non intégrée des zones amont à l'échelle des bassins versant et, d'autre part, par la surfréquentation engendrant une dégradation de l'état des coraux, un recul des plages, ...;
- Les paysages agricoles (pentes cultivées en canne, champs vivriers diversifiés, îlets, nature jardinée des abords des cases), entièrement intégrés à l'espace de vie des réunionnais, constituent des zones riches et variées de l'île, telles que des pentes ouvertes cultivées par la canne, des champs vivriers diversifiés, des îlets, ... ;
- Le paysage habité patrimonial (architecture et jardins créoles intimement liés, îlets, villages patrimoniaux de Hell-Bourg et L'Entre-Deux, quartiers-jardins) : paysages où s'imbriquent les espaces construits et végétaux, intérieurs et extérieurs et qui témoignent d'un art de vivre, le jardin et les plantes jouant un rôle essentiel, culturel, social et économique ;
- Les sites naturels et culturels, multiples et dispersés sur l'île, sont très prisés par les touristes. Certains sont classés ou inscrits au Patrimoine Mondial de l'Unesco (exemple : Ravine Bernica ou la grotte des premiers français).

7.3. Patrimoine culturel

7.3.1. Sites classés et inscrits

La législation des sites classés et inscrits a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général. Issue de la loi du 2 mai 1930, la protection des sites est à présent organisée par le titre IV chapitre 1er du code de l'environnement.

Il existe deux niveaux de protection : le classement et l'inscription.

- Le classement est généralement réservé aux sites les plus remarquables à dominante naturelle dont le caractère, notamment paysager, doit être rigoureusement préservé. Les travaux y sont soumis selon leur importance à autorisation préalable du Préfet ou du Ministre en charge de l'écologie. Dans ce dernier cas, l'avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) est obligatoire. Les sites sont classés après enquête administrative par arrêté ministériel ou par décret en Conseil d'État ;
- L'inscription est proposée pour des sites moins sensibles ou plus humanisés qui, sans qu'il soit nécessaire de recourir au classement, présentent suffisamment d'intérêt pour être surveillés. Les travaux y sont soumis à déclaration auprès de l'Architecte des Bâtiments de France. Celui-ci dispose d'un simple avis consultatif sauf pour les permis de démolir pour lesquels son avis est nécessaire. Les sites sont inscrits par arrêté ministériel après avis des communes concernées.

Depuis le 1^{er} août 2010, les Pitons, cirques et remparts de l'île de La Réunion²² sont classés au patrimoine mondial de l'Unesco. Ce site, d'une superficie de plus de 100 000 ha, coïncide avec la zone centrale du Parc national de La Réunion et comprend notamment le Piton de la Fournaise et le Piton des Neiges ainsi

21 Convention européenne du paysage : <https://rm.coe.int/168008062a>
22 <http://whc.unesco.org/fr/list/1317/>

que le cirque de Mafate. Il présente une grande diversité d'escarpements, de gorges et de bassins boisés, et abonde d'une faune et flore rare et fragile, d'un degré d'endémisme élevé.

Le profil environnemental de La Réunion dénombre un total de 7 sites inscrits ou classés au titre du paysage.²³

7.3.2. Monuments historiques

Les monuments historiques classés ou inscrits sont indissociables de l'espace qui les entoure. La loi impose donc un droit de regard sur toute intervention envisagée à l'intérieur d'un périmètre de protection de 500 m de rayon autour des monuments historiques.

En 2011, l'île de La Réunion présente 153 édifices historiques protégés répartis sur une vingtaine de communes : 16 classés au titre des monuments historiques, 131 inscrits au titre des monuments historiques et 6 à la fois classés et inscrits au titre des monuments historiques²⁴.

7.3.3. Zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP)

Ces zones s'adressent à des lieux dotés d'une identité patrimoniale forte. Elles permettent de préserver et de mettre en valeur leurs caractéristiques patrimoniales, en proposant des périmètres de protection mieux adaptés au terrain que le rayon de 500 m et des outils de protection plus souples. Ainsi, différentes zones sont définies à l'intérieur d'une ZPPAUP et à chacune correspondent des règles induites par ses caractéristiques. Les prescriptions de ces zones s'imposent au Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Il existait 670 ZPPAUP en France en 2014, incluant celles déjà converties en AVAP (Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine). Les ZPPAUP sont progressivement transformées en AVAP, qui sont des espaces naturels, ruraux ou/et urbains formant un cadre de vie qu'il convient de pérenniser sous toutes ses composantes. Tous ces espaces sont suivis en particulier par les architectes des bâtiments, experts placés au sein des directions régionales des affaires culturelles-services territoriaux de l'architecture et du patrimoine. Outre les conseils qu'ils peuvent prodiguer en amont, ils disposent d'un pouvoir de contrôle lors de l'instruction des demandes d'autorisation de travaux qui s'exprime le plus souvent par un avis « conforme » c'est-à-dire qui s'impose à l'autorité compétente pour émettre sa décision.

À Saint-Denis, la zone Urbaine AVAP définie concerne le centre-ville, le Bas de la Rivière et la Petite-Ile.

8. Risques

8.1. Risques sanitaires

Le plan régional santé environnement 2017-2022 (PRSE3)²⁵ a été défini et publié en mars 2018. Élaboré avec les acteurs locaux de la santé environnementale (La préfecture, l'ARS, la DEAL et la Région-Réunion), il vise à améliorer l'état de santé des réunionnais par la promotion d'un environnement favorable selon cinq axes majeurs :

- Axe 1 : l'eau et l'alimentation,
- Axe 2 : l'habitat et les espaces intérieurs,
- Axe 3 : le cadre de vie et les espaces extérieurs,
- Axe 4 : une culture commune en santé environnement,
- Axe 5 : la santé environnement dans les établissements recevant de jeunes publics

Ces thèmes sont déjà déclinés par d'autres politiques publiques : sans s'y substituer, le PRSE s'inscrit dans leur continuité et cherchera à les valoriser. Cependant, la portée de certaines de ces politiques a été estimée insuffisamment développée par les partenaires locaux.

Quatre grands enjeux transversaux identifiés, à savoir :

- la réduction des inégalités environnementales et territoriales de santé,
- la réduction des risques et la promotion d'un environnement favorable à la santé,
- la priorisation donnée aux dynamiques d'acteurs,
- la territorialisation des actions et la communication en santé-environnement,
- une meilleure connaissance en santé-environnement)

Au vu de ces enjeux environnementaux et sanitaires à La Réunion, ils ont proposé 22 actions susceptibles d'apporter des bénéfices concrets sur la durée du plan.

23 Profil Environnemental de La Réunion, DEAL La Réunion, 2012

24 <http://administration.reunion.gouv.fr/spip.php?rubrique30>

25 PRSE, 2017-2022, <http://www.reunion.prse.fr/le-prse-de-la-reunion-r8.html>

8.2. Risques naturels²⁶

La Réunion est l'une des régions françaises les plus exposées aux risques naturels de par son relief jeune et très marqué, son caractère insulaire, la nature de ses sols, ses conditions climatiques extrêmes, son exposition au milieu tropical océanique et cyclonique, la fréquence élevée de son activité volcanique et une sismicité faible mais fréquente. Ces risques concernent l'ensemble de l'île ; néanmoins l'Est et le nord-est sont plus particulièrement exposés. De ce fait, la gestion des risques naturels sur l'île constitue un enjeu majeur tant pour l'aménagement du territoire que pour la sécurité des personnes et des biens.

8.2.1. Risques cycloniques et de vents forts

Tous les secteurs de l'île sont concernés par le risque cyclonique et de vent fort, même si les régions est et nord-est sont plus exposés statistiquement. Les périodes de risque s'étendent de décembre à avril, avec un maximum entre janvier et mars. Selon les statistiques, les vents cycloniques sur l'île sont généralement observés tous les 6 ans (exception des années 1944-1945, 2012-2013 et 2013-2014).

Face à ces risques, plusieurs mesures sont prises telles que : la mise en œuvre de règles de construction para-cyclonique, la prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire (dans les différents documents d'urbanisme existants tels que le SAR, les SCoT, les PLU, etc.) et la surveillance météorologique des dépressions et des cyclones tropicaux basée sur l'exploitation de données satellitaires.

8.2.2. Risques inondation

La Réunion est particulièrement exposée aux inondations. On en distingue différents types :

- Le débordement direct d'un cours d'eau par submersion de berges ou par contournement d'embâcles naturels ou d'ouvrages anthropiques (exemple : ponts et barrages sous-dimensionnés par rapport au phénomène) ;
- Le débordement indirect d'un cours d'eau par remontée de l'eau dans les réseaux d'assainissement ou d'eau pluviales, par remontée de nappes phréatiques ou encore par la rupture d'un ouvrage de protection (embâcle, système d'endiguement, etc.) ;
- La stagnation d'eaux pluviales en surface ;
- Le ruissellement pluvial en milieu urbain ;
- La submersion de zones littorales ou lacustres.

Les zones les plus sensibles sont les pentes des planèzes, les cirques, les mares à l'interface des eaux marines, torrentielles et pluviales.

Sur l'île, 125 000²⁷ personnes sont situées en zone inondable. La figure ci-après présente les zones de risque d'inondations sur le territoire.

²⁶ Dossier Départemental des Risques Majeurs de La Réunion, 2016

²⁷ <http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr/les-plans-de-prevention-des-a378.html>

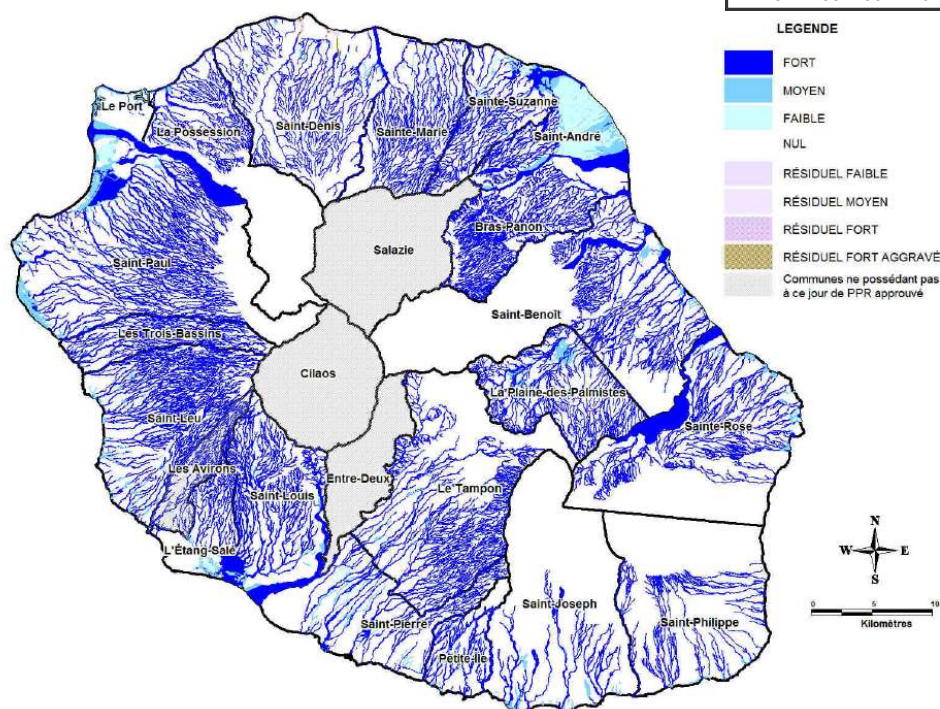


Figure 17 : Carte des aléas d'inondations sur l'île de La Réunion, Source : Plan de Prévention des Risques²⁸
Date : 2015

8.2.3. Risques de mouvement de terrain

On distingue généralement quatre types de mouvements de terrain :

- **Affaissement et effondrements** : ces phénomènes sont liés à la présence de cavités souterraines. Les affaissements résultent d'un fléchissement lent et progressif des terrains de couverture et ne présentent généralement pas de risque pour les personnes mais peuvent causer des dégâts matériels. Les effondrements sont le résultat d'une rupture des appuis ou du toit d'une cavité souterraine, se propageant jusqu'à la surface. Le caractère soudain des effondrements augmente la vulnérabilité des personnes et peut causer des dégâts matériels importants ;
- **Éboulements** : l'évolution naturelle des versants rocheux peut engendrer des chutes de pierres et de blocs ou des éboulements. Le caractère soudain des éboulements augmente la vulnérabilité des personnes et peut causer des dégâts matériels importants ;
- **Glissement de terrain** : ce déplacement d'une masse de terrain le long d'une pente est généralement lent (quelques centimètres par an) mais peut également être soudain (coulée de boue) rendant les personnes plus vulnérables ;
- **Retraits-gonflements des sols argileux** : les variations de teneur en eau des terrains argileux entraînent des gonflements lors de périodes d'apport en eau et des tassements (retrait) lors des périodes de sécheresse. Ce phénomène lent représente un danger faible pour l'homme mais peut avoir des conséquences importantes sur les infrastructures, qui peuvent être évités en respectant certaines règles de construction.

La Réunion est soumise à des mouvements de terrain relativement fréquemment, se produisant en particulier dans les cirques et la plupart des profondes ravines, au niveau des escarpements (remparts, falaises, abrupts, berges, etc.). Les principales zones exposées sont Hell-Bourg, Grand-Ilet, la RN5 et la route du Littoral. Pour faire face à ces risques, une dizaine de communes sur les vingt-et-une du département ont intégré l'aléa « mouvement de terrain » dans leur plan de prévention des risques naturels.

²⁸ <http://www.georisques.gouv.fr/cartes-interactives#/>

La figure ci-dessous présente le zonage des risques de mouvement de terrain sur l'île :

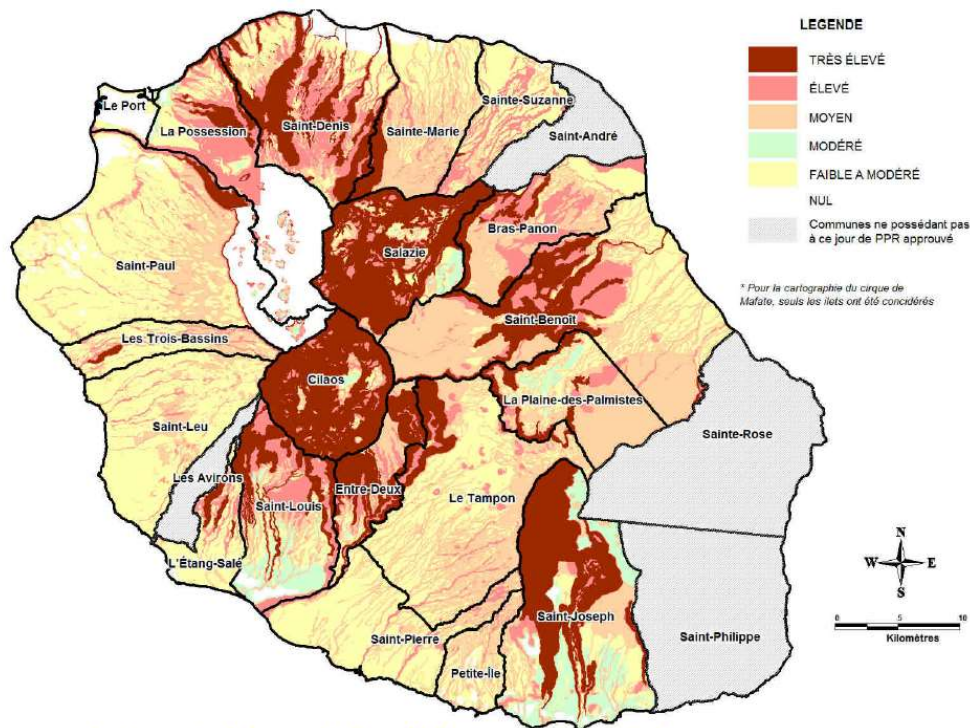


Figure 18 : Cartographie des zones concernées par les mouvements de terrains sur l'île de La Réunion, Source : Dossier Départemental des Risques Majeurs de La Réunion²⁹, Date : 2016

8.2.4. Risques volcaniques

Deux types de volcanisme se distinguent :

- Celui qui prend naissance aux frontières des plaques tectoniques (rift et zones de subduction) ;
- Celui indépendant des mouvements des plaques, dit de point chaud.

L'activité volcanique du Piton de la Fournaise est l'une des plus régulières du monde (une éruption tous les neuf mois en moyenne). Elle produit essentiellement des coulées de lave basaltiques fluides à 95 % cantonnées dans l'enclos ; elles ne touchent pas les parties habitées de l'île. En revanche, les éruptions hors enclos (soient 5 % des éruptions), atteignant souvent le littoral, constituent une menace pour la population et l'habitat, le patrimoine naturel et l'activité économique de l'île (agriculture, forêt, installations hydroélectriques, routes, etc.).

La prévention du risque volcanique repose essentiellement sur la réalisation d'une étude approfondie de l'histoire du volcan finalisée par OVPF en 2014. Elle permet de comprendre le fonctionnement du volcan, de prévoir les phénomènes susceptibles de se produire et de réaliser une cartographie des événements passés. Sur cette base, le BRGM a pu constituer une cartographie des risques.

8.2.5. Risques de feux de forêt

Les massifs forestiers de La Réunion les plus sensibles au risque d'incendie de forêt sont :

- Le massif à l'ouest de l'île, situé dans une zone « sous le vent » et dont le climat est très sec (ex : forêts de Saint-Denis, des Hauts Sous le Vent) ;
- Les massifs dont les sommets sont à hautes altitudes et situés régulièrement au-dessus des nuages. Ils sont particulièrement soumis à la sécheresse (ex : massif des hauts de Saint-Denis et du Volcan).

²⁹ Dossier Départemental des Risques Majeurs de La Réunion, 2016

Sur l'île, on comptabilise 10 départs de feu par an et un grand incendie tous les 20 ans. La figure ci-dessous présente les niveaux de risque aux incendies sur l'ensemble du territoire :

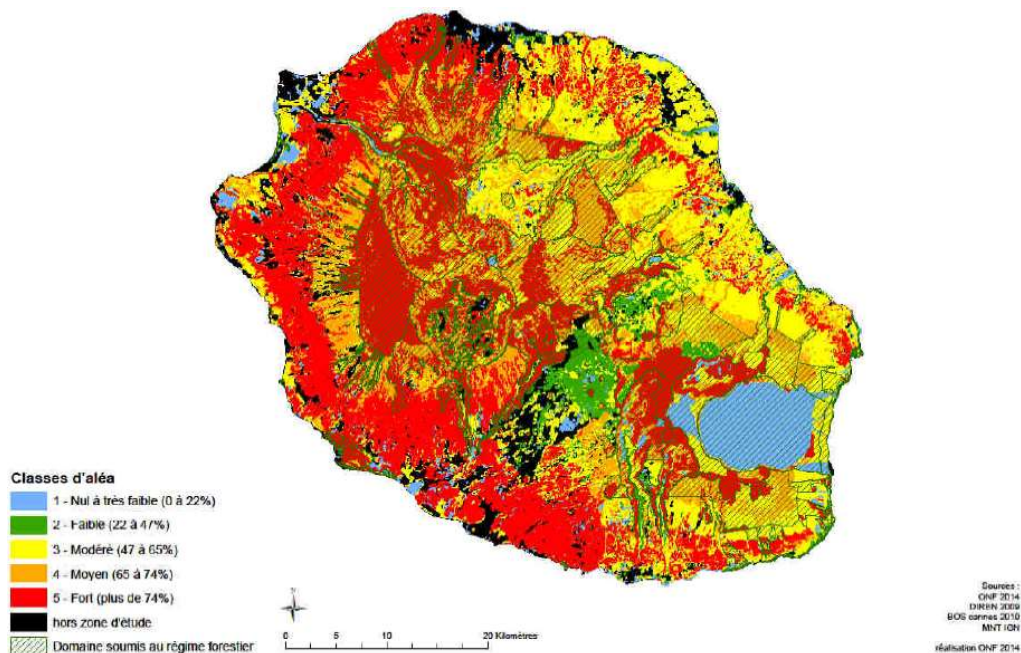


Figure 19 : Cartographie de l'intensité potentielle des incendies aux interfaces habitat-végétation mouvements de terrains sur l'île de La Réunion, Source : Office Nationale des Forêts³⁰, Date : 2014

Les zones caractérisées par des niveaux de risques moyen à élevé représentent environ 60 % de la surface forestière.

La prévention des risques des feux de forêt repose sur trois axes :

- la prise en compte du risque incendie dans les documents d'aménagement du territoire (PLU, SOS notamment) permettant de maîtriser l'urbanisation dans les zones soumises aux incendies ;
- la sensibilisation de la population qui joue un rôle essentiel dans la protection des terrains publics et privés face aux incendies ;
- l'aménagement des massifs, comprenant la réalisation et l'entretien des voies d'accès et des aires dédiées à l'atterrissage des hélicoptères particulièrement les zones inaccessibles, le maintien de zones débroussaillées et la création de réserves d'eau sur les massifs.

8.2.6. Risques de houle, marée de tempête et tsunami

Parmi les menaces maritimes auxquelles La Réunion est soumise, on distingue :

- La houle qui est un mouvement ondulatoire de la surface d'une masse d'eau résultant d'un vent lointain ou disparu. La houle cyclonique (se propageant souvent plus vite que le cyclone tropical auquel elle est liée) et la houle australe (générée par une profonde dépression) sont les deux plus dangereuses, pouvant causer des dégâts importants sur le littoral du fait d'une longueur d'onde et d'une hauteur plus conséquentes ;
- La marée de tempête qui qualifie une élévation anormale et brutale du niveau de la mer associée au passage d'un cyclone ;
- Le tsunami correspondant à une série de vagues de grande période se propageant sur l'océan causée par un tremblement de terre (le plus souvent), une éruption volcanique sous-marine, la chute dans la mer de grands pans de falaises ou de glaciers ou un glissement de terrain sous-marin.

La Réunion est généralement touchée par les houles cycloniques survenant pendant l'été austral (de novembre à avril) et par les houles australes sur les côtes sud et ouest pendant l'hiver austral (de mai à octobre).

Les marées de tempête sont de faible amplitude sur la zone. Elles constituent cependant un risque dans les zones basses situées à proximité immédiate du rivage (exemples : Saint-Paul, Saint-Leu) et pour tous les fonds de baies en cas de cyclone intense.

³⁰ Dossier Départemental des Risques Majeurs de La Réunion, 2016

Par ailleurs, trois tsunamis ont été observés à La Réunion - en 1867, 1883 et 2004 – causant pour le dernier principalement des dégâts matériels.

La figure ci-dessous présente les zones d'exposition aux houles sur l'île de La Réunion :

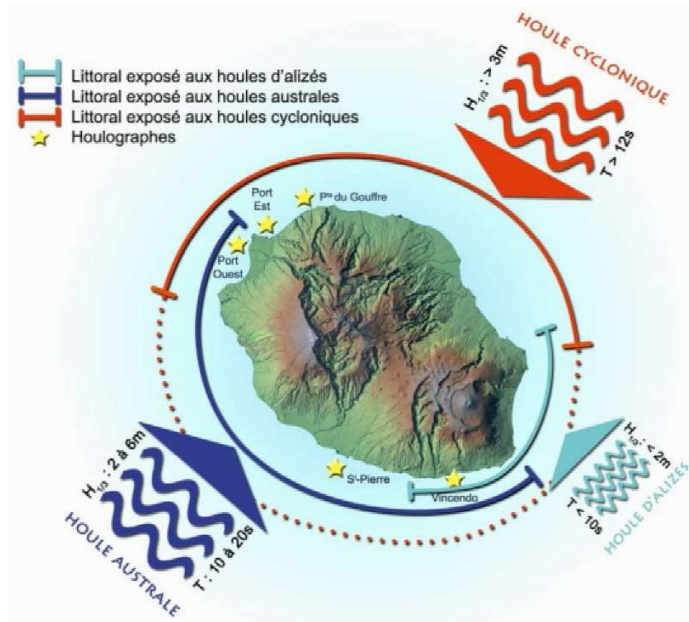


Figure 20 : Cartographie des zones d'expositions aux houles sur l'île de La Réunion, Source : Dossier Départemental des Risques Majeurs de La Réunion³¹, Date : 2016

La prévention repose essentiellement sur la prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire, passant notamment par la maîtrise de l'urbanisation dans les zones à risque du littoral (loi littoral, PLU, etc.).

8.2.7. Risques sismiques

Située sur la plaque africaine et non à la frontière de plaque tectonique, La Réunion est dans une zone de faible sismicité, à 2 degrés de sismicité, précisément, sur une échelle de 5 considérant la zone sismique de la France. Le risque est donc faible, mais non négligeable. La figure ci-dessous présente le zonage sismique réglementaire de l'île :

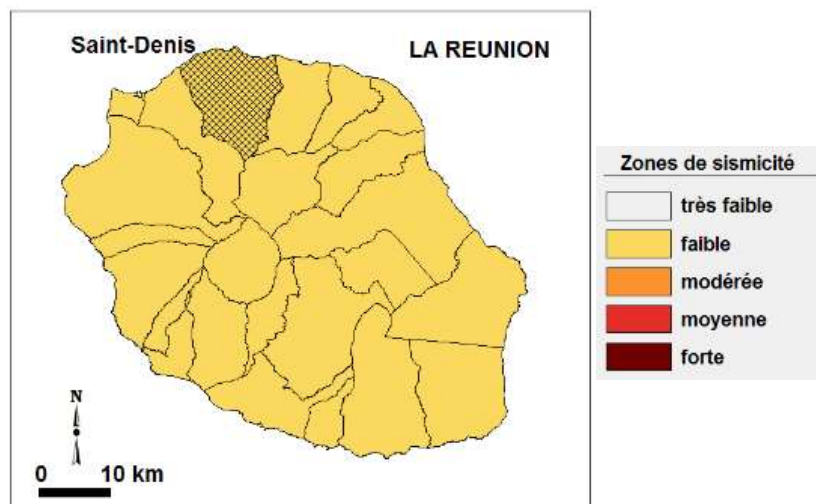


Figure 21 : Zonage sismique réglementaire pour l'île de La Réunion, en vigueur depuis le 1^{er} mai 2011 (art. D 563-8-1)³²

31 Dossier Départemental des Risques Majeurs de La Réunion, 2016

32 DEAL Réunion, http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr/IMG/jpg/zonage_sismique_domtom_cle01e5bb.jpg

La prévention des risques sismiques repose essentiellement sur l'information, la sensibilisation de la population et l'acquisition de connaissances plus poussées sur la sismicité de l'île, basée notamment sur le suivi de l'activité de l'activité sismique par les sismologues.

8.3. Risques technologiques

8.3.1. Transport des matières dangereuses³³

Le risque de lié au Transport de Matières Dangereuses (TMD) est consécutif à un accident qui se produit lors du transport de ces substances par voie routière, ferroviaire, aérienne, maritime, fluviale, ainsi que lors du transport par canalisation (oléoduc, gazoduc, etc.). Trois types d'effets sont associés à ce risque : l'explosion, l'incendie et le dégagement de nuage toxique.

L'île de La Réunion est exposée à ce risque sur une partie non négligeable de son territoire, à l'exception de la zone nord-est³⁴. Le TMD concerne principalement les produits pétroliers en citerne, les bouteilles de gaz, les alcools et les colis de matières dangereuses transportés dans des chargements hétérogènes. Les canalisations de transports de gaz ou d'hydrocarbures entre les ports Est et Ouest de l'île avec le dépôt du SRPP, la liaison entre le dépôt AVIFUEL et l'aéroport Rolland Garros ainsi que le parc à conteneurs de matières dangereuses du Port Réunion sont également visés.

8.3.2. Risques industriels

Une exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains rentrent dans le cadre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Selon l'inspection des installations classées, il existe 356 ICPE³⁵ à La Réunion.

La directive européenne dite SEVESO, impose d'identifier les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs (hors nucléaire et militaire). Les entreprises sont classées « SEVESO » en fonction des quantités et des types de produits dangereux qu'elles accueillent. Il existe ainsi deux seuils différents classant les entreprises en « seuil bas » ou en « seuil haut ».

Chaque établissement SEVESO à « seuil haut » (correspondant au régime AS « soumis à autorisation avec servitude » selon la nomenclature des installations classées) est soumis à l'obligation de présenter un plan de prévention des risques technologiques (PPRT). Leur objectif est de résoudre les situations difficiles en matière d'urbanisme hérité du passé et mieux encadrer l'urbanisation future.

Il existe 1 établissement « seuil bas » et 5 établissements « seuil haut » sur l'île. La figure ci-après cartographie les ICPE classées SEVESO. La moitié est implantée dans la commune Le Port.

La prévention des risques technologiques passe par :

- L'information préventive du public sur la nature, l'importance des risques et la conduite à suivre en cas d'accident ;
- La réduction du risque à la source par la mise en place de mesures techniques et organisationnelles par les exploitants sous le contrôle de la DEAI/SPREI ;
- La maîtrise de l'urbanisation par la mise en place de plans de prévention des risques technologiques (PPRT) pour les établissements soumis à autorisation. Il existe trois établissements couverts par un PPRT : la SRPP du Port, le dépôt d'explosifs de Saint-Paul et le dépôt de munitions du SIMU de la Plaine des Cafres.

33 Dossier Départemental des Risques Majeurs de La Réunion, 2016

34 Commissariat général au Développement durable, 2011, http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/L_essentiel_sur/Environnement/Risques_naturels/transpo-rt-matiere.pdf

35 <http://www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr/rechercheICForm.php>

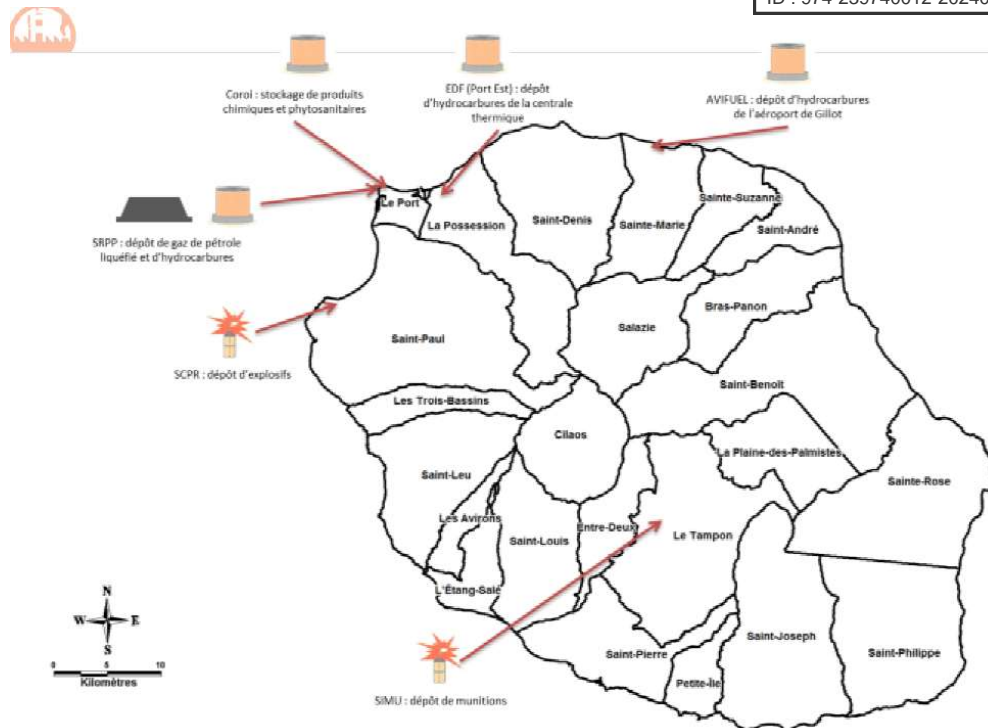


Figure 22 : Cartographie des installations industrielles classées SEVESO sur l'île de La Réunion, Source : Dossier Départemental des Risques Majeurs de La Réunion³⁶, Date : 2016

Rupture de digue

Aucune digue n'a fait l'objet d'une rupture sur l'île à ce jour.

Risque nucléaire

Il n'existe aucune centrale nucléaire sur le territoire ; et l'installation nucléaire la plus proche est située en Afrique du Sud. Les risques nucléaires concernent donc les accidents liés au transport, l'utilisation de radioéléments, ou encore à la génération de déchets contenant des radioéléments. Par ailleurs, une quinzaine de détenteurs sont autorisés à employer des sources radioactives et enregistrés auprès de l'autorité de sûreté nucléaire (ASN).

8.4. Risques liés à l'implantation d'installations de gestion des déchets en zones vulnérables

Pour une planification adaptée des installations de gestion des déchets à La Réunion, il est important de considérer les zones sensibles spécifiques de l'île et l'impact potentiel de l'implantation de ces installations sur les plans sanitaires et environnementaux. En prenant en compte les zones sensibles à La Réunion, il est possible de choisir des emplacements pour les installations de gestion des déchets qui minimisent les risques environnementaux et sanitaires, tout en assurant une gestion efficace et responsable des déchets.

Les unités de traitement des déchets doivent se situer prioritairement dans les zones à vocation urbaine. Exceptionnellement elles peuvent être situées en zone agricole, sous réserve de démontrer l'impossibilité technique et financière de localiser l'équipement en zone urbaine. Les centres de traitement des déchets ne peuvent pas se situer en zone naturelle, en zone de coupure d'urbanisation, en zone de continuité écologique.

Le PRPGD est aligné avec ces principes dans les propositions de localisation d'installation faites par bassin géographique en section 9.13 « Localisation des installations » du document principal ». **Pour chaque site potentiel d'implantation et pour chaque installation envisagée, des critères environnementaux sont proposés ci-dessous.** Ces critères sont à prendre en compte pour préciser la favorabilité ou non d'un site à l'implantation d'une installation de gestion ou de traitement des déchets.

³⁶ http://www.reunion.gouv.fr/IMG/pdf/ddrm_final_v11f_decembre2016_signe_basse_definition.pdf, Dossier Départemental des Risques Majeurs de La Réunion, 2016

- La géologie ;
- Les ressources en eau ;
- Les risques naturels (inondation, mouvement de terrain) ;
- Une distance d'au moins 500 mètres du trait de côte ;
- Les contraintes environnementales (périmètres de protection ou de gestion, inventaires naturels) ;
- Les périmètres de protection liés au patrimoine ;
- Une distance d'au moins 200 mètres des habitations ;
- Une surface continue d'au moins 15 ha.

9. Synthèse de l'état initial de l'environnement

Dimension	Thème	État de l'environnement		Localisation des enjeux	Sensibilité environnementale
		Forces	Faiblesses		
Changement climatique	Air		-Des émissions de gaz à effet de serre en augmentation (trafic routier, production d'énergie) -Le secteur des transports est le principal émetteur de gaz à effet de serre	Globale et locale	Forte
Qualité des milieux	Air	Bonne qualité moyenne de l'air	-Emissions de certains polluants au-delà des seuils lors de certaines éruptions -Emissions de polluants liés au trafic routier non négligeables	Globale et locale	Moyenne
	Eau	-Bonne qualité globale des eaux de surface et de mer -Ressource globalement abondante	-Répartition inégale de la ressource en eau -Dégradation de la qualité des eaux estuariennes	Locale	Moyenne
	Sols		Une quarantaine de sites aux sols pollués recensés	Locale	Faible à moyenne
Nuisances	Nuisances liées au bruit		Nuisances sonores liées principalement au trafic routier, aux activités d'industries extractives et aux rotations d'hélicoptères touristiques	Locale	Moyenne
	Nuisances olfactives		Nuisances olfactives ponctuellement enregistrées à proximité d'élevages, d'industries et de stations d'épuration, d'installations de stockage des déchets ou lors de certaines pratiques non autorisées telles que le brûlage de déchets verts ou des feux de cannes	Locale	Faible
Consommation de ressources naturelles	Consommation de matières premières		-Exploitation de la biomasse (canne à sucre) et du basalte à un niveau sensible -Besoins en matériaux de carrières supérieures à la moyenne du fait de la construction de la route littorale	Globale et locale	Moyenne à forte

Dimension	Thème	État de l'environnement		Localisation des enjeux	Sensibilité environnementale
		Forces	Faiblesses		
	Consommation de ressources énergétiques	-Résidus de culture (bagasse) utilisés pour produire de l'énergie -14% de la production d'énergie d'origine renouvelable (bagasse, hydraulique, solaire, éolien)	-Besoins énergétiques en progression constante -Forte consommation d'énergie dans les transports	Globale et locale	Forte
	Consommation d'autres ressources naturelles (espace, eau, sol)	Consommation d'eau potable par ménage au-dessus de la moyenne nationale	-Forte utilisation des terres arables pour la production de canne à sucre bien qu'en diminution (assez peu de diversité agricole) -Conflits d'usage des sols plutôt très sensible sur la bande littorale et les premières pentes	Locale	Moyenne à forte
Espaces naturels, sites et paysages	Biodiversité	-Environ 2/3 du territoire couvert par des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) -Trois arrêtés préfectoraux de protection de biotope, deux réserves naturelles nationales -Sites classés ou inscrits au Patrimoine Mondial de l'Unesco -Parc national couvrant 40% du territoire	-Près de 40% de la superficie classée en Espaces Naturels Sensibles (ENS) -Nombreuses zones humides à protéger	Globale et locale	Forte
	Paysages	Grande variété de paysages	Paysages côtiers menacés	Globale et locale	Forte

Dimension	Thème	État de l'environnement		Localisation des enjeux	Sensibilité environnementale
		Forces	Faiblesses		
Risques	Risques sanitaires	Dispositions prises par le Plan Régional Santé et Environnement, 2011-2015	-Qualité sanitaire insuffisante de l'eau potable -Transfert de maladies vectorielles (dengue, chikungunya, paludisme et autres virus et parasites) -Asthme et les allergies (La Réunion est l'une des régions de France où le taux d'asthmatiques est le plus élevé) -Insalubrité des habitats -Impact sanitaire du volcanisme	Locale	Forte
	Risques naturels	-Règles de construction para-cyclonique -Plans de prévention des risques naturels	Forte exposition aux risques naturels de différentes natures	Locale	Forte
	Risques technologiques	Peu d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)	Installations classées concentrées pour moitié sur la commune du Port	Locale	Faible

Tableau 10 : Synthèse global de l'état initial de l'environnement

V. Analyse des effets de la gestion des déchets sur l'environnement

1. Méthodologie

L'objectif de cette partie est d'évaluer les impacts environnementaux engendrés par les différentes étapes de gestion des déchets de la région de La Réunion pour plusieurs indicateurs environnementaux.

Deux types d'analyses complémentaires sont menés pour chacune des étapes de gestion des déchets :

Une analyse quantitative via l'approche Analyse de Cycle de Vie (ACV) permettant d'évaluer les impacts de la gestion des déchets du moment où ils sont collectés jusqu'à leurs traitements ultimes. Les indicateurs d'impact considérés pour cette analyse sont le réchauffement climatique, l'appauvrissement de la couche d'ozone, la formation d'ozone photochimique, l'acidification (eau et sols), l'eutrophisation ainsi que la consommation de ressources naturelles (eau et énergie). Les enjeux associés à chacun de ces indicateurs sont décrits en section VII.1.3.1;

Une analyse qualitative lorsqu'une quantification n'est pas possible.

Les données sur les gisements des déchets et leurs modes de gestion (collecte et traitement) proviennent principalement de l'étude technique réalisée en parallèle de l'évaluation environnementale. Les données de l'année 2018 ont été considérées pour cette évaluation.

Sur la base de ces données, des facteurs d'émissions ont ensuite été utilisés pour évaluer l'impact environnemental de la gestion des déchets. Un facteur d'émission est un coefficient multiplicateur qui permet de calculer (ou tout au moins d'estimer, avec une certaine marge d'erreur) la quantité de polluant émise du fait d'une activité humaine. Dans le cas des gaz à effet de serre, les facteurs d'émission sont des coefficients qui permettent de passer de la mesure d'une activité humaine à la mesure de l'effet de serre que cette activité engendre. Il n'est donc pas réalisé d'étude d'impacts, ou de mesures au niveau des installations de traitement, ce qui n'est pas l'objet de l'évaluation environnementale.

A noter que l'évaluation environnementale du PRPGD de la Région fait partie intégrante du Plan et représente une étape obligatoire régie dans son élaboration par les dispositions et fondements juridiques suivants :

- Directive européenne n° 2001-42 du 27 juin 2001 sur l'évaluation des incidences de certains plans et programmes ;
- Art. L.122-4 à L. 122-11 du Code de l'Environnement ;
- Décrets n°2005-608, n°2005-613 du 27 mai 2005 et n°2012-616 du 2 mai 2012 ;
- Ordonnance n°2004-489 du 3 juin ;
- Circulaires des 12 avril et 25 juillet 2006

Une présentation plus détaillée de la méthode de calcul est disponible en annexe.

2. Périmètre d'étude

L'organisation de la gestion des déchets est décrite dans le rapport de l'étude technique du Plan.

2.1. Étapes considérées

Les effets de la gestion des déchets sont évalués pour les principales étapes de gestion des déchets, à savoir :

- Prévention des déchets.
- Collecte et transport des déchets ;
- Valorisation des déchets.
- Élimination des déchets résiduels.

Les effets liés aux actions de prévention des déchets mises en place sont en effet inclus dans le périmètre d'évaluation puisque seuls les tonnages de déchets générés sont comptabilisés. Toutefois, les bénéfices

de ces actions sur l'environnement ne sont pas identifiés de manière unitaire mais sont traduits dans l'évaluation globale des effets qui est faite.

Les effets environnementaux évalués concernent le produit dès le moment où il devient un déchet (les effets environnementaux de la fabrication des produits ne sont pas mesurés), jusqu'à ses traitements ultimes dont la mise à disposition de matière première secondaire ou matière première de recyclage.

2.2. Types de déchets

Les déchets pris en compte dans le cadre de cette étude sont les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), les Déchets non dangereux d'Activité Économique (DAE) et les déchets de l'assainissement produits en 2018 dans la région de La Réunion. L'ensemble des déchets de La Réunion sont pris en compte, quel que soit le lieu de traitement (à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire).

Leur nature est variée mais ils peuvent être classés en trois catégories :

Les Déchets Inertes (DI), issus de la fin de vie de produits naturels (pierres, terres, sables) ou de produits manufacturés (béton, céramique, brique, verre) ;

Les Déchets Non Dangereux (DND). Mono-matériaux ou de matériaux composites, ces déchets peuvent être constitués de bois, de plâtre, de verre, de matières plastiques, de métaux, etc. ;

Les Déchets Dangereux (DD), dont les plus importants gisements sont les huiles minérales usagées, les batteries et les DASRI.

Les déchets produits hors territoire du Plan, mais qui sont traités sur des installations appartenant au périmètre du Plan sont également pris en compte, car ces déchets génèrent des impacts locaux.

3. Données d'entrée du modèle

Trois jeux de données sont finalement nécessaires à la modélisation par analyse de cycle de vie des impacts environnementaux de la gestion des déchets à La Réunion :

Le gisement des déchets ;

Leurs destinations ;

Les distances parcourues.

3.1. Gisement et destination

Le gisement des déchets de La Réunion et leurs destinations pour l'année 2018 sont présentés dans le tableau ci-dessous. Ces données sont issues de l'étude technique du Plan.

A noter : seuls les gisements qui ont pu être tracés ont été évalués, c'est-à-dire les flux de déchets pour lesquels les modes de traitement et quantités associées sont connus.

Flux	Gisement (en tonnes)	Destination		
		Valorisation matière	Valorisation énergétique	Élimination
Déchets inertes – gisement estimé	2 271 797			
Dont Déchets inertes³⁷ - gisements tracés	614 672	614 672	0	0
Dont Terres et cailloux non pollués	408 412	408 412	0	0
Dont Bétons	77 282	77 282	0	0
Dont Enrobés	55 524	55 524	0	0

37 Seuls les gisements qui ont pu être tracés ont été évalués. En effet, les données disponibles à ce jour ne permettent pas d'estimer précisément le gisement de déchets inertes ainsi que la répartition par principales typologies de déchets inertes. De même, l'enquête n'a pas permis de collecter des données suffisamment fiables qui permettraient d'estimer les taux de valorisation ainsi que les taux d'élimination.

Flux	Gisement (en tonnes)	Destination		
		Valorisation matière	Valorisation énergétique	Élimination
Dont Verre / calcin	12 955	12 955	0	0
Dont Autres DI (autres matériaux de démolition de chaussées, briques, tuiles, céramiques, ardoises, autres types de DI, mélange de DI)	60 499	60 499	0	0
Déchets Non Dangereux	2 089 732	1 228 575	452 479	407 360
Dont Bois brut ou traité (bois de palettes, etc.)	20 000	20 000 ³⁸	0	0
Dont Plâtre	3 169	959	0	2 210
Dont Métaux	42 932	42 932	0	0
Dont Papiers/cartons	35 218	35 218	0	0
Dont Pneumatiques usagés et caoutchouc	5 122	5 122	0	0
Dont Emballages plastiques	5 424	5 424	0	0
Dont Textile Linge Chaussure (TLC)	1 370	1 370	0	—
Dont Huiles Alimentaires Usagées	240	0	240	0
Dont OMR	226 527	0	0	226 527
Dont panneaux photovoltaïques	7	7	0	0
Dont mobiliers ménagers et non ménagers	22	22	0	0
Dont déchets inorganiques agricoles (phyto)	100	100	0	0
Dont encombrants	92 650	6 956	0	85 694
Dont Médicaments non utilisés	77	0	77	0
Dont déchets verts	138 802	129 800	0	9 002
Biomasse issue des industries Agroalimentaires yc vinasses	20 000	15 000	5 000	0
Ecumes de sucrerie	71 900	71 900	0	0
Pailles de cannes	359 857	359 857	0	0
Effluents d'élevage	520 461	520 461	0	0
Biodéchets des gros producteurs et restauration	6 169	1 542	0	4 627
Déchets de la pêche	3 000	1 500	0	1 500
Dont déchets organiques BTP	2 264	2 264	0	0

38 Dont 5000 tonnes réemployées/réutilisées

Flux	Gisement (en tonnes)	Destination		
		Valorisation matière	Valorisation énergétique	Élimination
Dont bagasse	437 143	0	437 143	0
Dont Boues de STEP	9 558	9 271	96	191
Dont Déchets carnés	10 000	0	10 000	0
Dont Autres DNIND (hors OM)	77 720	0	0	77 720
Déchets Dangereux	5 195	1 984	1 860	1 351
Dont Amiante	351	0	0	351
Dont DASRI	1 000	0	0	1 000
Dont Huiles minérales usagées	1 860	0	1 860	0
Dont Piles et accumulateurs (dont batteries BTP)	1 808	1 808	0	0
Dont enrobé goudron	10	10	0	0
Dont Terres polluées	95	95	0	0
Dont Bombes aérosols/chiffons souillés	81	81	0	0
Dont peintures, vernis, solvants (BTP)	45	45	0	0
Dont Autres déchets dangereux	3392	0	0	3392

Tableau 11 : Gisement et destinations des déchets de La Réunion en 2018

3.2. Distances

Dans le cas de La Réunion, il existe deux étapes logistiques distinctes : les étapes de pré-collecte, collecte et transport des déchets sur le territoire ; et le transport en dehors du territoire. En effet, une partie des déchets sont exportés hors de la région, du fait du manque d'installations pour le traitement de certains types de déchets. Deux types de transport pour le transfert des déchets vers la métropole et d'autres pays en vue de leur valorisation ou élimination se distinguent : terrestre et maritime³⁹.

Les distances de pré-collecte, collecte et transport terrestre des déchets ne sont pas précisément connues, mais sont estimées à partir de données nationales compilées principalement par l'ADEME⁴⁰, qui fournissent une très bonne approximation pour les calculs. Les distances de transport maritime, quant à elles, sont très précisément adaptées au cas de La Réunion. Elles ne sont appliquées cependant qu'aux flux de déchets effectivement exportés, au prorata des tonnages.

Les flux destinés à l'export sont essentiellement :

- Le verre (97% du flux exporté vers la Malaisie, l'Inde et la Métropole) ;
- Les métaux (ferreux et non ferreux) exportés principalement en Afrique du Sud ;
- Les papiers-cartons exportés en Inde, Indonésie et Chine ;
- Les plastiques transportés vers Hong-Kong, l'Inde, la Chine et l'Indonésie (selon le type) ;
- Les textiles envoyés à Madagascar ;
- Les pneumatiques usagés et caoutchouc destinés à l'export vers l'Asie ;

³⁹ Certains déchets triés sont parfois transférés par transport aérien. Cependant, ne disposant pas de données précises quant à la part des déchets transportés par voie aérienne et ce mode de transport étant choisi à la marge, il a été considéré que l'exclusivité des tonnages exportés a été transportée par voie maritime.

⁴⁰ Enquête collecte, ADEME, 2007

Les déchets dangereux, tels que l'amiante non liée à des matériaux inertes, stockée en ISDD en métropole, les DASRI et les piles et accumulateurs.

3.3. Remarques méthodologiques

Les données sur les gisements des déchets de La Réunion et leurs modes de gestion (collecte et traitement) proviennent principalement de l'état des lieux du PRPGD réalisée en parallèle de l'évaluation environnementale. Ces données concernent uniquement la région de La Réunion ; elles correspondent d'abord au comportement des ménages et des entreprises, qui peuvent générer plus ou moins de déchets et les orienter vers différents modes de traitement. Les résultats de l'analyse dépendent aussi des choix des collectivités et des prestataires privés, en termes notamment d'organisation des collectes et de choix des modes de traitement.

4. Effet de la prévention

La prévention des déchets est fondamentale pour limiter la consommation des matières premières. Elle permet également de limiter les impacts liés à la gestion et à la production de certains déchets (ex : limitation du nombre de sacs de caisse distribués, qui est un des objectifs nationaux énoncés en 2005 par le Ministère en charge de l'Écologie). En effet, l'ensemble des déchets non produits ne sera ni collecté, ni traité, ni stocké, réduisant ainsi les impacts globaux de la gestion des déchets.

Un certain nombre d'actions de prévention sont entreprises par le Conseil régional de La Réunion, dont : la création d'un sac recyclable pour remplacer les sacs de caisse, la diffusion du stop pub et la dématérialisation des documents administratifs. Les Collectivités territoriales mènent également d'autres actions : sensibilisation (promotion des achats éco-responsables notamment), élaboration d'un guide « jardiner sans polluer », distribution de composteurs individuels, etc.

Ainsi, la diffusion de composteurs individuels permet d'une part de réduire la fraction fermentescible des OMR (Ordures Ménagères Résiduelles), diminuant par la même occasion l'impact de la collecte et du traitement des OMR, et d'autre part, d'augmenter le taux de recyclage organique des déchets. L'utilisation du compost en milieu agricole permet aussi d'éviter, dans certaines conditions, la production d'engrais et donc d'économiser les impacts résultant du cycle de vie des engrais.

Le bilan environnemental des actions de prévention initialement en place n'est pas mesuré en tant qu'étape à part entière, puisque l'objet de cette phase d'état des lieux est d'évaluer les effets environnementaux du système de gestion des déchets en place, c'est-à-dire sans le comparer à une situation antérieure où ces actions pouvaient être absentes. Les effets des mesures de prévention sur le tonnage de déchets collectés sont toutefois bien pris en compte puisque les quantités de déchets analysés ci-après sont moins importantes grâce aux différentes actions précitées (notamment mais pas seulement). À noter que l'impact de la prévention sur l'environnement est potentiellement important : les déchets non produits ne seront pas transportés ni traités.

5. Effets de la collecte et du transport des déchets

Les étapes de collecte et transport des déchets correspondent à l'acheminement des déchets depuis leur lieu de production jusqu'à leur lieu de traitement (intermédiaire ou final). La figure ci-après synthétise les impacts environnementaux des étapes collecte et transport des déchets pour chaque indicateur environnemental.

Le transport est principalement effectué par des véhicules de type Poids Lourd transportant des bennes ou tirant des remorques ou par des véhicules utilitaires. Ces étapes logistiques contribuent de façon non négligeable à la qualité de l'air, en particulier à la formation d'ozone et d'autres composés oxydants, ainsi qu'à la formation de particules dans l'atmosphère. Ceci est principalement dû aux émissions d'oxydes d'azote et de méthane des camions de transport des déchets.

Le fonctionnement des véhicules utilisés pour le transport nécessite également l'extraction puis la consommation de ressources fossiles et d'énergie qui entraînent l'émission de gaz à effet de serre (notamment le méthane et le dioxyde de carbone), contribuant ainsi au réchauffement climatique.

Au-delà des différentes pollutions et de la consommation de ressources, le transport des déchets est responsable de nuisances auprès des habitants. Tout d'abord, le transport génère un trafic important localement, principalement près des installations de traitement, même si l'impact reste assez faible comparé au reste du trafic. Ils provoquent également des gênes olfactives et sonores, au moment de la collecte et à proximité des installations de traitement. Enfin, le transport influe sur la sécurité des travailleurs. Les risques sanitaires étant les accidents et les troubles respiratoires dus à l'exposition des riverains aux particules fines et poussières.

Les impacts de la collecte et du transport des déchets, tout type confondu, sont indiqués dans le tableau ci-dessous en **équivalent habitant.an** (voir note encadrée en fin de paragraphe).

Dimensions de l'environnement	Thématique	Effet de la collecte et du transport des déchets (en équivalent habitant.an)
Qualité de l'air	Réchauffement climatique	2 522 (émissions de 28 322 t. CO ₂ eq.)
	Pollution de l'air - Appauvrissement de la couche d'ozone	254
	Pollution de l'air - Formation d'ozone photochimique	2 615
Qualité de l'eau	Pollution de l'eau - Acidification des sols et de l'eau	4 880
	Pollution de l'eau - Eutrophisation	835
Consommation de ressources naturelles	Consommation d'eau	1675
	Consommation d'énergie	2 615
Nuisances	Nuisances liées au bruit	Bruit lors de la collecte et à proximité des installations
	Nuisances liées au trafic	Trafic routier lors de la collecte et à proximité des installations
	Sécurité des travailleurs et riverains	Risques sanitaires liés aux accidents et éventuels troubles respiratoires

Tableau 12 : Bilan environnemental de la collecte et du transport des déchets selon les indicateurs d'impacts environnementaux (en équivalent habitant.an)

Concernant plus particulièrement les gaz à effet de serre (contribuant au réchauffement climatique), la collecte et le transport des biodéchets, des métaux ferreux et non ferreux ainsi que des papiers-cartons présentent les impacts les plus élevés, en raison de tonnages de déchets très élevés relativement aux autres flux.

NOTE : Chaque indicateur d'impact possède sa propre unité scientifique, peu parlante pour le large public. De plus, la diversité des unités utilisées empêche de bien comparer les différents impacts entre eux, et d'identifier immédiatement les plus significatifs (dont la prise en compte serait prioritaire).

Une échelle de normalisation permettant de juger l'ampleur des impacts sur l'environnement a donc été utilisée au cours de cette étude. Cette échelle permet de recourir à une unité de référence, les « équivalents habitant.an ». Cette traduction correspond au nombre d'habitants qui génèrent un impact équivalent sur une période d'un an, du fait de l'ensemble des activités économiques nationales qui leur sont rapportées.

Ainsi dans le tableau précédent par exemple, il faut lire « Le changement climatique associé à la collecte et au transport des déchets dans la région de La Réunion est équivalent au changement climatique induit par 2 552 habitants en un an, en Europe ».

La qualité de la collecte des déchets peut également avoir des impacts environnementaux sur la biodiversité marine : par le phénomène d'eutrophisation⁴¹, et également lorsque des déchets, notamment en matière plastique se retrouvent dans les océans (dans le cas de La Réunion cela peut arriver après de forts événements pluvieux). Améliorer la collecte des déchets (notamment des déchets

⁴¹ Voir p90 sur l'eutrophisation : le niveau d'oxygène du milieu baisse considérablement, menaçant ainsi la survie de la faune et la flore

sauvages) peut donc avoir un impact positif sur la biodiversité marine autour de l'île, notamment les populations de tortues, pour lesquelles la pollution plastique est un réel danger.

6. Effet de la valorisation des déchets

On peut distinguer deux grands types de valorisation des déchets : la valorisation matière d'une part, comprenant le recyclage matière et le recyclage organique (ou compostage) et la valorisation énergétique d'autre part.

6.1. Valorisation matière des déchets

La valorisation matière englobe toutes les opérations de valorisation à l'exception de la valorisation énergétique : le recyclage, la fabrication de combustibles solides de récupération, le compostage, etc.

Les déchets pouvant être valorisés en matière sont :

Les déchets inertes, tels que les terres et cailloux non pollués, le béton, les déchets d'enrobés, etc. ;
Les déchets non inertes non dangereux, tels que les métaux, papiers, plastiques, bois non traités, biodéchets et le verre.

Les déchets dangereux des ménages⁴² sont plus généralement éliminés (enfouis). Certains peuvent cependant être valorisés sous forme de matière, à savoir :

L'amiante, grâce à un procédé préalable de vitrification (torche à plasma). Le vitrifiât, possédant un statut de matériau inerte et stable, est valorisé en sous-couches routière. Cependant, la filière d'élimination en installation de stockage de déchets dangereux (ISDD) est généralement privilégiée du fait de son moindre coût, ce qui est le cas de La Réunion. Les déchets d'amiante non liée, qui sont exportés, sont concernés et stockés en ISDD en métropole⁴³.

Les piles et accumulateurs, avec un taux de valorisation moyen de 70 %. Les principales fractions récupérées (toutes natures de piles et accumulateurs) sont : le plomb, le nickel, l'acier et les papier/plastiques divers.

Le recyclage

En plus d'économiser les ressources de matières, le recyclage permet aussi une économie d'énergie. En effet, les matériaux bruts (extraits directement du sol, des arbres, etc.) doivent d'abord être transformés avant de pouvoir servir de matière première (en aluminium, en papier, etc.). Ces transformations nécessitent en général des quantités importantes d'énergie. Enfin, le recyclage permet d'éviter un certain nombre d'impacts sur l'environnement engendrés par les productions de matière et d'énergie « traditionnelles » : réchauffement climatique, pollution de l'air.

Cependant, les procédés industriels des activités de traitement des déchets, et comme toutes les activités industrielles, génèrent des impacts négatifs sur l'environnement :

- Sur la qualité de l'air : émissions de poussières et particules par les engins ;
- Sur le foncier : occupation à long terme de terrain ;
- Sur les paysages : intégration paysagère du site ;
- Risques sanitaires pour les travailleurs, en particulier suite aux émissions de poussières.

Le tableau suivant résume les effets théoriques, positifs et négatifs, du recyclage des déchets sur l'environnement.

42 En mélange avec les OMR, en l'absence du déploiement de la filière REP DDS.

43 Autrement, l'amiante liée considérée comme déchet non dangereux est stockée dans des casiers spécifiques.

Dimensions de l'environnement	Indicateur	Effet théorique du recyclage des déchets	
		Positifs	Négatifs
Qualité de l'air	Réchauffement climatique (t eq. CO ₂)	Évite les émissions de GES et autres émissions dus aux procédés industriels traditionnels à l'origine de la pollution de l'air	Émissions de GES lors du traitement (procédé industriel)
	Appauvrissement de la couche d'ozone (kg eq. CFC-11)		Émissions limitées de NO _x , HCL, CO, poussières, SO ₂ , etc.
	Formation d'ozone photochimique (kg éq. Ethylène)		
Qualité de l'eau	Acidification (eau et sols) (kg éq. SO ₂)	Évite une pollution des eaux dues à la production de métaux	
	Eutrophisation (kg éq. PO ₄ ³⁻)		
Consommation de ressources naturelles	Consommation d'eau (m3)	Économie d'eau grâce au recyclage matière	
	Consommation d'énergie (GJ)	Économie d'énergie grâce au recyclage matière	Consommation d'énergie pour le procédé industriel de recyclage
Nuisances	Nuisances liées au bruit		Bruit à proximité des installations de traitement
	Nuisances visuelles		Envois de déchets près des installations de traitement de déchets
	Nuisances liées aux odeurs	Peu d'observations de nuisances olfactives liées à la gestion des déchets	
	Nuisances liées au trafic		Trafic routier lors de la collecte et à proximité des installations
Risques	Sécurité des travailleurs et riverains	Contribution à la diminution de polluants nuisibles à la santé.	Risques sanitaires liés à la présence de déchets dangereux en mélange lors du tri, aux accidents (brûlures), aux émissions de COV, de poussières et de particules par les engins, provoquant d'éventuels troubles respiratoires

Tableau 13 : Synthèse des impacts du recyclage des déchets

En ce qui concerne les effets pouvant être quantifiés, les impacts sont présentés dans le tableau ci-dessous en équivalent habitant.an :

Dimensions de l'environnement	Thématique	Effet du recyclage des déchets (hors compostage)		
		Processus de recyclage	Substitution (Émissions évitées)	TOTAL
Qualité de l'air	Réchauffement climatique	2 375	24 011	Évités : 21 636
	Pollution de l'air - Appauvrissement de la couche d'ozone	155	6 512	Évités : 6 357
	Pollution de l'air - Formation d'ozone photochimique	3 070	67 610	Évités : 64 540
Qualité de l'eau	Pollution de l'eau - Acidification des sols et de l'eau	3 303	90 024	Évités : 86 721
	Pollution de l'eau - Eutrophisation	4 498	33 427	Évités : 28 929
Consommation de ressources naturelles	Consommation d'eau	12 276	119 718	Évités : 107 442
	Consommation d'énergie	3 052	26 138	Évités : 23 085

Tableau 14 : Bilan environnemental du recyclage des déchets selon les indicateurs d'impacts environnementaux (en équivalent habitant.an)

Sur La Réunion, le traitement des métaux est le principal poste d'émissions de gaz à effet de serre. Il représente 85 % des impacts du processus de recyclage sur le changement climatique. Concernant la substitution, les métaux représentent la plus grande quantité de gaz à effet de serre évités (47 % des impacts).

NOTE : La figure ci-dessus montre que le recyclage des déchets (déchets des ménages, déchets des activités économiques) présente des bénéfices environnementaux selon les différents indicateurs évalués : consommation d'énergie, émissions de gaz à effet de serre, émissions dans l'air, dans l'eau, etc. Cependant, on ne doit pas se tromper en interprétant ces résultats. En effet, le bénéfice apporté par le recyclage doit être nuancé, dans la mesure où le périmètre de l'Analyse de Cycle de Vie (ACV) « n'est que » celui de la gestion des déchets. L'ACV ne considère le produit que quand il devient déchet : elle ne prend pas en compte le bilan environnemental de la production initiale du produit, avant qu'il ne devienne déchet. Cette remarque est valable pour toutes les étapes de la gestion des déchets présentées, dont le recyclage.

Le compostage et l'épandage

Sur l'île de La Réunion, le compostage (ou recyclage organique) concerne essentiellement les déchets verts des ménages collectés en porte-à-porte et en déchèteries, une part des effluents d'élevage, ainsi que, dans une moindre mesure, la biomasse issue des industries agroalimentaires, les boues de STEP et les Fractions Fermentescibles des Ordures Ménagères (FFOM). Au total, ce sont plus de 454 000 tonnes de déchets verts et organiques qui sont estimés compostés en 2018, ainsi qu'un peu plus de 636 000 tonnes de déchets organiques estimés concernés par l'épandage (ou le retour direct au sol), comprenant les pailles de cannes, les écumes de sucrerie, une part des effluents d'élevage et des biodéchets issus des gros producteurs (dont des restaurateurs).

La figure ci-après représente la contribution de la valorisation matière des déchets organiques (via le compostage et l'épandage) aux différents indicateurs d'impact environnemental en équivalent habitant.an.

Dimensions de l'environnement	Thématique	Effet du compostage/épandage des déchets		
		Compostage/épandage	Substitution	TOTAL
Qualité de l'air	Réchauffement climatique	19 220 (émissions de 89 160 t. eq. CO ₂)	Evités : 11 307	Emissions : 7 913
	Pollution de l'air - Appauvrissement de la couche d'ozone	163	Evités : 6 512	Evités : 4 792
	Pollution de l'air - Formation d'ozone photochimique	11 158	Evités : 67 610	Evités : 56 452
Qualité de l'eau	Pollution de l'eau - Acidification des sols et de l'eau	20 896	Evités : 90 024	Evités : 69 128
	Pollution de l'eau - Eutrophisation	7 644	Evités : 33 427	Evités : 25 783
Consommation de ressources naturelles	Consommation d'eau	Evités : 4 808 ⁴⁴	Evités : 119 718	Evités : 124 526
	Consommation d'énergie	1 817	Evités : 26 138	Evités : 24 321

Tableau 15 : Bilan environnemental du compostage des déchets selon les indicateurs d'impacts environnementaux (en équivalent habitant.an)

Le compost, s'il ne se substitue pas entièrement à l'engrais, permet d'en limiter l'utilisation. Les impacts environnementaux dus à l'utilisation d'engrais, c'est-à-dire les émissions de gaz à effet de serre, le risque toxique sur les sols et l'homme, la pollution de l'eau et de l'air, sont donc réduits. En particulier, l'utilisation de compost permet de limiter les quantités d'ammoniac émises dans l'air, responsables d'une acidification de la basse atmosphère. Le compostage implique aussi une réduction de l'émission d'oxydes d'azote dans l'air, à l'origine de la formation de particules solides et liquides dans l'atmosphère et d'une pollution indirecte des eaux via l'introduction de composés azotés dans les écosystèmes aquatiques.

Comme toute installation de traitement, les installations de compostage peuvent créer des nuisances sur leur environnement immédiat. Les principales nuisances potentielles sont olfactives. D'autres sont liées au trafic.

⁴⁴ L'indicateur « consommation d'eau » comptabilise les quantités d'eau consommées et rejetées. L'impact est ici négatif du fait du rejet d'eaux usées et non de récupération d'eau via les procédés de compostage (industriel).

Le tableau suivant reprend de manière synthétique les éléments analysés ci-avant et complète les effets environnementaux (bénéfiques ou dommageables) de la valorisation organique sur les indicateurs non quantifiables.

Dimension de l'environnement	Thématique	Effet de la gestion actuelle des déchets	
		Positifs	Négatifs
Qualité des milieux	Air	Évite des émissions de GES liées à l'utilisation d'engrais	
	Sols	Amélioration de la qualité des sols par des épandages contrôlés	Pollution des sols en cas de compost non conforme, d'épandages non contrôlés
Consommation de ressources naturelles	Matières premières	Économie de matière grâce à la substitution	
	Ressources énergétiques	Économie d'énergie grâce à la substitution	
Nuisances	Nuisances liées aux odeurs	Peu d'observations de nuisances olfactives liées à la gestion des déchets	Gènes olfactives possibles aux alentours des lieux de traitement et d'épandages
	Nuisances liées au trafic		Trafic routier à proximité des installations
Risques	Risques sanitaires	Contribution à la diminution de polluants nuisibles à la santé	Risques de troubles respiratoires aigus chez les professionnels du compostage Possibles symptômes (nausées, maux de tête, etc.) chez les riverains proches (moins de 50 mètres)
Espaces naturels, sites et paysages	Biodiversité	Développement de la vie microbienne des sols	

Tableau 16 : Synthèse des impacts du compostage des déchets

6.2. Traitement thermique avec valorisation énergétique

La valorisation énergétique des déchets consiste à récupérer et à valoriser l'énergie produite lors de leur traitement sous forme d'électricité, de chaleur et/ou de carburant.

La valorisation énergétique par traitement thermique (production d'électricité et de chaleur) conduit, logiquement, à une économie de ressources énergétiques puisées dans les réserves naturelles. Mais elle permet aussi d'économiser de l'eau (consommée en grande quantité pour la production d'énergie dans les centrales nucléaires), et d'éviter l'extraction de ressources fossiles, en particulier le gaz naturel (énergie thermique). La valorisation énergétique participe cependant à la pollution de l'air, ainsi qu'à l'émission de composés chimiques : la combustion des déchets produit des fumées contenant des polluants (dioxines, particules fines, NOx, etc.), mais une étape d'épuration des fumées est appliquée avant de les relâcher dans l'atmosphère, ce qui permet de limiter les émissions dans l'air de ces polluants en deçà des seuils réglementaires. En ce qui concerne les aspects sanitaires, les enjeux sont liés aux



émissions atmosphériques et concernent essentiellement les riverains. Les niveaux de risques apparaissent très dépendants des niveaux de performance des installations et ne sont pas avérés pour les installations récentes et conformes aux réglementations en vigueur. Les polluants résiduels émis restent toutefois des facteurs de risque à considérer. Les principaux risques sanitaires liés au traitement thermique des déchets sont liés à l'inhalation de polluants et à leur ingestion. Les effets toxiques sont les effets cancérogènes qui altèrent les gènes (génétoxiques) et les effets non génotoxiques observés au-delà d'un certain seuil. Les autres effets sont non cancérogènes tels que les dermatites, irritations bronchiques, etc. observés également au-delà d'un certain seuil.

Sur l'île de La Réunion, les principaux flux de déchets valorisés énergétiquement sont les bagasses : ils représentent 39 % des préjudices et 96 % des bénéfices en termes de réchauffement climatique.

La figure ci-après représente la contribution du traitement thermique des déchets avec valorisation énergétique aux différents indicateurs d'impact environnemental, en équivalent habitant.an.

Dimensions de l'environnement	Thématique	Effet de la valorisation énergétique des déchets		
		Procédé thermique	Substitution énergétique	TOTAL
Qualité de l'air	Réchauffement climatique	1 255 (émission de 14 097 t. eq. CO ₂)	Evités : 14 841	Evités : 13 586
	Pollution de l'air - Appauvrissement de la couche d'ozone	35	Evités : 1 510	Evités : 1 475
	Pollution de l'air - Formation d'ozone photochimique	1 327	Evités : 10 275	Evités : 8 948
Qualité de l'eau	Pollution de l'eau - Acidification des sols et de l'eau	2 379	Evités : 11 516	Evités : 9 138
	Pollution de l'eau - Eutrophisation	4 740	Evités : 1 281	3 459
Consommation de ressources naturelles	Consommation d'eau	4 018	Evités : 17 213	Evités : 13 195
	Consommation d'énergie	489	Evités : 30 933	Evités : 30 444

Tableau 17 : Bilan environnemental du traitement thermique des déchets avec valorisation énergétique selon les indicateurs d'impacts environnementaux (en équivalent habitant.an)

Le tableau suivant reprend de manière synthétique les éléments analysés ci-avant et complète les effets environnementaux (bénéfiques ou dommageables) de la valorisation énergétique sur les indicateurs non quantifiables.

Dimensions de l'environnement	Thématique	Effets théoriques du traitement thermique avec valorisation énergétique des déchets	
		Positifs	Négatifs
Qualité de l'air	Réchauffement climatique	Évite les émissions de GES liées à la production d'énergie par des méthodes traditionnelles (gaz, charbon, etc.).	Selon le type de déchets, les émissions de GES évitées sont parfois insuffisantes en comparaison des émissions générées par la combustion des déchets.
	Pollution de l'air - Appauvrissement de la couche d'ozone	-	Émissions limitées de Nox, HCL, CO, poussières, So2, etc.
	Pollution de l'air - Formation d'ozone photochimique		
Qualité de l'eau	Pollution de l'eau - Acidification des sols et de l'eau	-	Introduction de composés azotés dans l'écosystème aquatique liée au traitement thermique des boues
	Pollution de l'eau - Eutrophisation		
Consommation de ressources naturelles	Consommation d'eau	Économies de l'eau consommée dans les centrales nucléaires.	-
	Consommation d'énergie	Économie d'énergie grâce à la récupération de chaleur et d'électricité	Consommation d'énergie pour le traitement thermique
Nuisances	Nuisances liées au bruit	-	Bruit à proximité des installations de traitement
	Nuisances visuelles	-	Installations visibles dans le paysage
	Nuisances liées aux odeurs	Peu d'observations de nuisances olfactives liées à la gestion des déchets	-
	Nuisances liées au trafic	-	Trafic routier lors de la collecte et à proximité des installations
	Sécurité des travailleurs et riverains	Contribution à la diminution de polluants nuisibles à la santé.	Risques sanitaires liés aux accidents et éventuels troubles respiratoires

Tableau 18 : Synthèse des effets du traitement thermique avec valorisation énergétique des déchets

7. Effet de l'élimination des déchets résiduels

L'élimination des déchets comprend toute opération qui n'est pas de la valorisation même lorsque ladite opération a comme conséquence secondaire la récupération de substances, matières ou produits ou d'énergie (article L.541-1-1 du code de l'environnement).

Les déchets ultimes (ou résiduels), c'est-à-dire les déchets qui ne sont plus susceptibles d'être réutilisés ou valorisés dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de leur caractère polluant ou dangereux, peuvent être orientés en installation de stockage. La figure suivante synthétise les impacts environnementaux de l'étape de stockage des déchets en installation de stockage des déchets non dangereux, quantifiés selon les différents indicateurs environnementaux en équivalent habitant.an.

Dimensions de l'environnement	Thématique	Effet de l'élimination des déchets
Qualité de l'air	Réchauffement climatique	20 773 (soit 233 317 t eq. CO ₂)
	Pollution de l'air - Appauvrissement de la couche d'ozone	231
	Pollution de l'air - Formation d'ozone photochimique	16 219
Qualité de l'eau	Pollution de l'eau - Acidification des sols et de l'eau	3 558
	Pollution de l'eau - Eutrophisation	26 852
Consommation de ressources naturelles	Consommation d'eau	7 852
	Consommation d'énergie	2574
Qualité du sol	Pollution des sols	Risque de pollution des nappes phréatiques et des eaux superficielles en cas de fuites de lixiviats
Nuisances	Nuisances liées au bruit	Bruit lors de la collecte et à proximité des installations
	Nuisances liées aux odeurs	Gênes olfactives avérées à proximité des installations
	Nuisances visuelles	Envois de déchets lors des déchargements de camions
	Sécurité des travailleurs et riverains	Émissions de polluants nuisibles à la santé (H ₂ S)
Espaces naturels, sites, paysages	Occupation des sols	Utilisation de l'espace durant une très longue durée
	Paysages	Impacts négatifs des centres de stockage

Tableau 19 : Bilan environnemental de l'élimination des déchets selon les indicateurs d'impacts environnementaux (en équivalent habitant.an)

Le stockage des déchets entraîne le rejet de gaz organiques (principalement du méthane et du gaz carbonique, gaz à effet de serre). Ceux-ci, pour la part qui n'est pas captée, sont émis dans l'atmosphère et contribuent à la pollution de l'air et au réchauffement de la planète. Par ailleurs, le stockage des déchets peut présenter un impact sur la qualité de l'eau, notamment au travers d'une production mal maîtrisée de lixiviats.

Les installations de stockage ont aussi d'autres impacts environnementaux, tels que :

- L'utilisation de l'espace durant une très longue durée : en effet la présence de déchets enfouis dans le sol limite son utilisation future, après la fermeture du site ;
- Des nuisances visuelles dues aux envois de déchets, lors des déchargements des camions principalement, peuvent également être constatées si des dispositifs anti-envol ne sont pas installés. Cependant, l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997 modifié impose une bande d'éloignement de 200 mètres entre les alvéoles de stockage et le premier riverain ;

- Des nuisances dues aux odeurs et aux bruits peuvent survenir. Selon l'AMORCE cependant, les odeurs ressenties par les riverains sont dues à la présence de certains composés, « souvent sans caractère dangereux mais désagréables ».

Concernant les enjeux sanitaires, ceux-ci peuvent être liés aux substances chimiques ou aux micro-organismes, émis sous forme liquide ou atmosphérique. Pour les déchets inertes, les risques sanitaires sont moindres, du fait de la nature des déchets. Pour les autres déchets, les niveaux de risques pour les riverains apparaissent dépendants de la nature des déchets enfouis, des pratiques d'exploitation, des performances techniques des installations, du contexte d'implantation des installations (usage des terrains), du comportement des populations et de la vulnérabilité des populations concernées. Dès lors que les règles de conception et que les pratiques d'exploitation sont conformes aux réglementations désormais en vigueur, les niveaux de risque apparaissent très faibles. Toutefois, il est important de noter les éléments suivants issus d'une étude de l'Institut de Veille Sanitaire⁴⁵ :

Une difficulté importante existe dans la quantification des risques liée au fait que ne sont pas connues avec précision ni les émissions des sites, ni leurs conditions de transfert dans les milieux, en particulier sur les moyens et longs termes ;

La voie de transfert conduisant aux niveaux d'exposition chronique les plus significatifs sur le plan sanitaire est la voie hydrique, par la contamination de ressources aquifères utilisées pour l'alimentation en eau potable ;

L'émission de polluants dans l'air peut également constituer un problème sanitaire par l'exposition continue à l'hydrogène sulfuré (H₂S), ainsi que par l'exposition aux polluants odorants du biogaz (dont le même H₂S), qui peut occasionner des nuisances jusqu'à des distances de 500 m, voire plus de 1 000 m pour les sites les plus gros.

Les impacts environnementaux des installations de stockage et d'élimination des déchets dangereux sont les mêmes que ceux des installations de déchets non dangereux, avec des risques plus importants en cas de dysfonctionnement (lixiviats chargés en matière polluante, ...).

Le cas spécifique de l'amiante : roche fibreuse de la famille des silicates, l'amiante, de par son caractère volatil et friable rend ses déchets particulièrement dangereux pour l'homme et l'environnement, surtout dans le cas d'amiante libre.

Sur l'île de La Réunion, les déchets éliminés sont exclusivement enfouis (selon les données disponibles). L'élimination des OMR est le principal poste d'impact concernant le réchauffement climatique avec 96 % des impacts.

Focus sur les dépôts sauvages

Une décharge sauvage est une accumulation d'ordures apportées clandestinement par des particuliers ou des entreprises dans un endroit non prévu à cet effet. Elle est constituée sans l'autorisation requise par le préfet au titre des installations classées.

Les dépôts sauvages ne font qu'indirectement partie d'un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, et sont exclus quoiqu'il en soit de l'évaluation environnementale du Plan. Cependant, leurs impacts négatifs sur l'environnement sont à ne pas perdre de vue : dans la mesure où ils s'assimilent à des installations non réglementées de stockage des déchets, toutes les normes qui régissent ces dernières ne s'appliquent pas aux dépôts sauvages. En plus d'être à l'origine de pollutions atmosphériques, les dépôts sauvages dégradent la qualité des paysages, peuvent polluer les sols et les eaux de rivières, altérer la qualité des nappes phréatiques et appauvrir la faune et la flore localement. Ils peuvent également engendrer des nuisances olfactives en se décomposant à l'air libre. Le nombre de dépôts sauvages à La Réunion constitue un préjudice environnemental qu'il est impossible de mesurer, mais qu'il faut naturellement s'attacher à limiter.

Le brûlage des déchets à l'air libre est particulièrement nocif, et c'est la raison pour laquelle il a été interdit : la circulaire du 18 novembre 2011 rappelle les bases juridiques relatives à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts. Les déchets brûlés à l'air libre par les particuliers sont très majoritairement des déchets verts – or selon la circulaire, « le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie ». L'enjeu est donc de rappeler l'interdiction du brûlage des déchets à l'air libre de façon à limiter cette pratique qui a tendance à réapparaître après chaque catastrophe.

45INVS 2005, Stockage des déchets et santé publique.

8. Synthèse des impacts de la gestion des déchets

8.1. Synthèse de l'analyse quantitative des impacts de la gestion des déchets

La figure ci-dessous reprend les impacts environnementaux de toutes les étapes de la gestion des déchets. La partie gauche de l'abscisse correspond aux bénéfices environnementaux tandis que la partie droite correspond aux préjudices environnementaux.

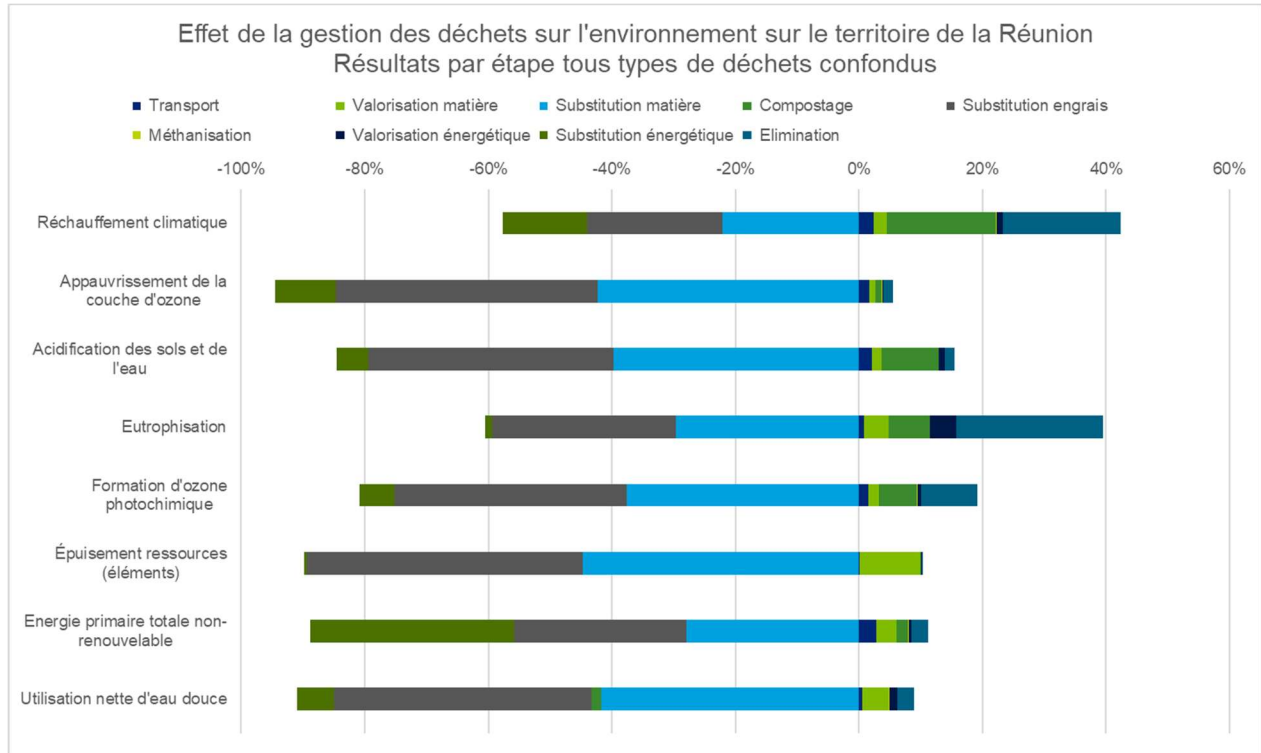


Figure 23 : Impacts environnementaux de la gestion des déchets de l'île de La Réunion par étape (tous types de déchets confondus)

Sur les indicateurs réchauffement climatique, eutrophisation et formation d'ozone photochimique, l'élimination des déchets est l'étape la plus préjudiciable pour l'environnement (la répartition variant selon les indicateurs). Sur les autres indicateurs, à l'exception de l'acidification, le recyclage est le second poste le plus préjudiciable. Quant à l'acidification, les étapes les plus impactantes sont le transport et le compostage. En revanche, la substitution de matières premières liées à la valorisation matière des déchets et dans un second plan la récupération d'énergie (chaleur et électricité) via la valorisation énergétique (de bagasse notamment) constituent un bénéfice important, permettant d'éviter des impacts sur l'environnement (air, eau, sol, consommation de ressources).

La figure ci-après reprend les impacts environnementaux de toutes les étapes de la gestion des déchets en précisant la répartition entre les différents types de déchets (DI, DND et DD).

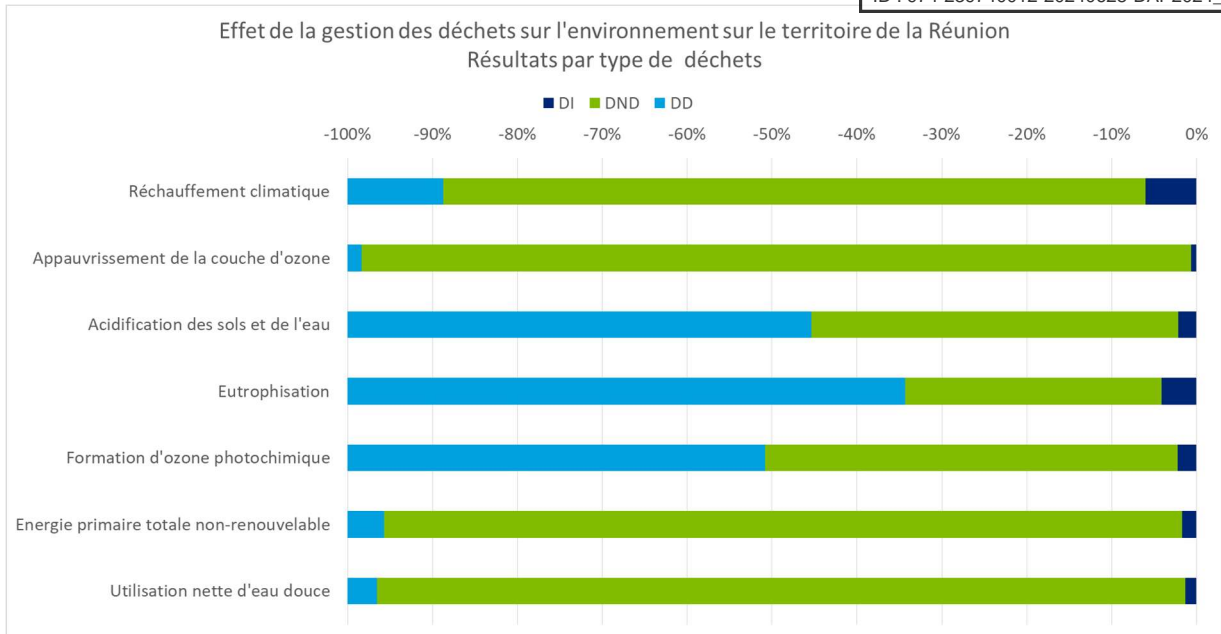


Figure 24 : Impacts environnementaux de la gestion des déchets de l'île de La Réunion par type de déchets pour toutes les étapes

Puis, les figures suivantes détaillent la répartition des bénéfices (à gauche) et des préjudices (à droite) entre les différents types de déchets.

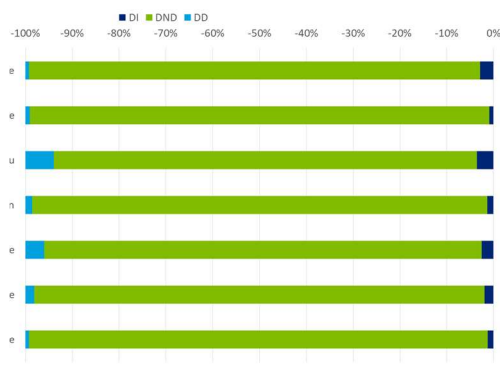


Figure 25 : Répartition des bénéfices entre les types de déchets

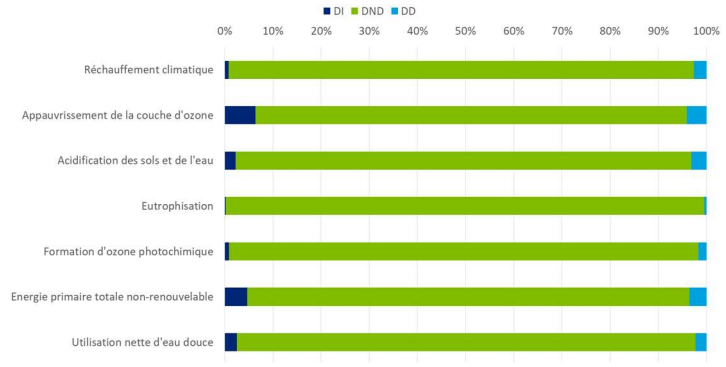


Figure 26 : Répartition des préjudices entre les types de déchets

Les déchets non dangereux sont les flux contribuant le plus, à la fois, aux bénéfices et aux préjudices environnementaux, du fait du recyclage des métaux en importante quantité d'une part, et de l'élimination des OMR (et autres DND) et des biodéchets (issus de l'industrie agroalimentaire, des gros producteurs et restaurateurs et une part des déchets de pêche) dans une moindre mesure, d'autre part.

8.2. Synthèse globale des impacts de la gestion des déchets

Le tableau suivant résume les impacts de la gestion des déchets sur l'environnement de l'île de La Réunion. Les impacts sont classés en fonction des thématiques environnementales, et de l'effet positif ou négatif sur l'environnement. Ils ont été classés en trois catégories : « Fort », « Moyen » et « Faible ». Les impacts totaux avec et sans substitution ont été considérés pour faciliter l'analyse des enjeux. Les valeurs numériques sont encore en équivalent habitant.an.

Dimensions de l'environnement	Thématique	Effet de gestion actuelle des déchets	Impacts de la gestion des déchets
Qualité de l'air	Réchauffement climatique	Évités : 16 719 (soit - 172 212 t eq. CO2) Évitement d'émissions de gaz à effet de serre liées à la fabrication de nouvelles matières premières mais émissions fortes lors de la collecte et du transport.	Fort
	Pollution de l'air - Appauvrissement de la couche d'ozone	Évités : 13 694 Le recyclage matière ou organique permet d'éviter des émissions ultérieures de polluants	Moyen
	Pollution de l'air - Formation d'ozone photochimique	Évités : 111 105 Évitement d'émissions de gaz à effet de serre liées à la fabrication de nouvelles matières premières mais émissions fortes liées à la collecte, au transport et au stockage des déchets.	Moyen
Qualité de l'eau	Pollution de l'eau - Acidification des sols et de l'eau	Évités : 156 548 Introduction de composés azotés ou phosphatés dans l'écosystème aquatique (collecte et transport des déchets), pollution des eaux liée à une production mal maîtrisée de lixiviats (stockage des déchets)	Moyen
	Pollution de l'eau - Eutrophisation	Évités : 23 566 Pollution des eaux liée au stockage et au traitement thermique des déchets	Fort
Consommation de ressources naturelles	Consommation d'eau	Évités : 235 637 Mais rejet d'eaux usées par les procédés de traitement.	Moyen
	Consommation d'énergie	Évités : 72 662 Économie d'énergie grâce au recyclage matière. Mais une consommation d'énergie fossile lors de la collecte et du transport.	Fort
Nuisances	Nuisances liées au bruit	Bruit lors de la collecte et du transport des déchets et à proximité des installations	Moyen
	Nuisances liées aux odeurs	Gênes olfactives possibles à proximité des installations	Moyen
	Nuisances visuelles	Envois de déchets près des installations de traitement de déchets Dépôts sauvages	Faible
	Nuisances liées au trafic	Trafic routier lors de la collecte et à proximité des installations	Moyen
	Sécurité des travailleurs et riverains	Risques d'infection, de contamination et de blessures dus à la présence de Déchets Dangereux en mélange. Émissions de polluants nuisibles à la santé (dioxines) Émissions de polluants nuisibles à la santé (H ₂ S)	Fort
	Risques naturels	Augmentation des risques d'incendie et de pollution des sols liée à la présence de dépôts sauvages	Faible
Espaces naturels, sites, paysages	Biodiversité	Développement de la vie microbienne des sols	Faible
	Paysages	Dépôts sauvages Nuisances générées par les sites « fixes » (plateformes de compostage, ISDND)	Moyen
	Patrimoine	Les ISDND génèrent une utilisation de l'espace durant une très longue durée (occupation des sols)	Faible

Tableau 20 : Synthèse des effets sur l'environnement de la gestion actuelle des déchets, chiffres en équivalent habitant.an.

8.3. Diagnostic environnemental

Le diagnostic environnemental de la gestion des déchets sur l'environnement est résumé sur le tableau ci-dessous. Sur la base des résultats de l'analyse de la sensibilité environnementale du territoire (Tableau 10 : Synthèse global de l'état initial de l'environnement) et des résultats de l'évaluation de l'impact de la gestion des déchets (Tableau 20 : Synthèse des effets sur l'environnement de la gestion actuelle des déchets), les dimensions environnementales pour lesquelles un enjeu particulier a été mis en avant, ont été définis comme thématique prioritaire.

Plus précisément, le qualificatif de « prioritaire » a été apposé lorsque :

- L'impact sur l'environnement de la gestion des déchets est fort (quelle que soit la sensibilité globale attribuée suite à l'état initial de l'environnement) ;
- L'impact sur l'environnement de la gestion des déchets est moyen, et la sensibilité globale attribuée suite à l'état initial de l'environnement est forte.

Ainsi, le croisement de deux impacts « moyens » ne suffit pas à rendre « prioritaire » une des dimensions de l'environnement étudiées.

Dimensions de l'environnement	Thématique	Hierarchisation des dimensions
Qualité des milieux	Air	Prioritaire
	Eau	Prioritaire
	Sols	Prioritaire
Consommation de ressources naturelles	Consommation de matières premières	
	Consommation de ressources énergétiques	Prioritaire
	Consommation d'autres ressources naturelles (espace, eau, sols)	
Nuisances	Nuisances liées au bruit	
	Nuisances liées aux odeurs	
	Nuisances visuelles	
	Nuisances liées au trafic (hors pollution et bruit)	
Risques	Risques sanitaires	Prioritaire
	Risques naturels	
	Risques technologiques	
Espaces naturels, sites et paysages	Biodiversité	
	Paysages	Prioritaire
	Patrimoine	

Tableau 21 : Diagnostic environnemental pour le département de l'île de La Réunion

VI. Etude prospective de gestion des déchets

1. Méthodologie

L'objectif de cette partie est de comparer les scénarios prospectifs de gestion des déchets de la région de La Réunion pour plusieurs indicateurs environnementaux. Cette étude comparative concerne uniquement les indicateurs de l'analyse quantitative via l'approche Analyse de Cycle de Vie (ACV) permettant d'évaluer les impacts de la gestion des déchets à partir de leur collecte jusqu'à leur traitement ultime. Trois scénarios sont étudiés avec pour chacun d'entre eux des projections à horizon 2028 et 2034. Les données sur les gisements des déchets et leurs modes de gestion (collecte et traitement) proviennent principalement du PRPGD réalisée en parallèle de l'évaluation environnementale.

Les trois scénarios alternatifs étudiés ont les caractéristiques présentées dans le tableau ci-dessous. Les volumes de déchets et les différences de traitement associées aux scénarios sont résumés en section 2.9 « Différences entre les scénarios 1, 2 et 3 » après présentations de ces derniers.

		Déchets inertes	Déchets dangereux : Amiante non liée à des matériaux inertes & REF	Déchets non dangereux : Déchets verts (DV)
Scénario 1	2028	93 % valo matière / 7 % élimination	100 % Elimination exportation	DV 60 % / 40 % valorisation énergétique
	2034	93 % valo matière / 7 % élimination	100 % Elimination exportation	DV 60 % / 40 % valorisation énergétique
Scénario 2	2028	61 % valo matière / 39 % élimination	100 % Elimination exportation	DV 95 % / 5 % valo énergétique
	2034	85 % valo matière / 15 % élimination	100 % Elimination exportation	DV 95 % / 5 % valo énergétique
Scénario 3	2028	52 % valo matière / 48 % élimination	100 % Elimination locale (ISDD)	DV 95 % / 5 % valo énergétique
	2034	65 % valo matière / 35 % élimination	100 % Elimination locale (ISDD)	DV 95 % / 5 % valo énergétique

Tableau 22 : Caractéristiques différenciantes des trois scénarios

NOTE : RÉSUMÉ DES DIFFÉRENCES ENTRE SCÉNARIOS

Qualitativement, le scénario de référence correspond donc à un scénario sans évolution de la prévention et la gestion des déchets, c'est-à-dire un scénario pour lequel les tonnages de déchets évoluent mais la répartition entre les différents types de valorisation n'évolue pas.

Dans le scénario 1, les déchets dangereux sont exportés en métropole, et les déchets inertes sont fortement valorisés, avec une application des taux de collecte REP à chaque catégorie de déchets inertes, y compris les terres.

Dans le scénario 2, les déchets dangereux sont toujours exportés en métropole. Un taux de collecte progressif est appliqué aux déchets inertes, et l'accent est mis sur la valorisation matière des déchets pour répondre aux attentes de valorisation organique en raison du besoin en termes d'élevage et de fertilisants agricoles.

Le scénario 3 quant à lui est proche du scénario 2. Il en diffère par un objectif de captation des terres moins ambitieux, de 800 000 t en 2034, et par la création d'une ISDD pour le stockage des Résidus d'Épuration des Fumées (REF) et de l'amiante ; la plateforme recevant uniquement les déchets en situation de crise pour servir de tampon.

Les scénarios sont notés de la manière suivante dans la suite :

- Scénario de référence – 2018 : scénario de référence étudié précédemment
- Scénario de référence – 2028 : scénario de référence projeté avec les volumes de déchets de 2028
- Scénario de référence – 2034 : scénario de référence projeté avec les volumes de déchets de 2034
- Scénario 1 – 2028 : scénario numéro 1 projeté avec les volumes de déchets de 2028
- Scénario 1 – 2034 : scénario numéro 1 projeté avec les volumes de déchets de 2034
- Scénario 2 – 2028 : scénario numéro 2 projeté avec les volumes de déchets de 2028
- Scénario 2 – 2034 : scénario numéro 2 projeté avec les volumes de déchets de 2034
- Scénario 3 – 2028 : scénario numéro 3 projeté avec les volumes de déchets de 2028
- Scénario 3 – 2034 : scénario numéro 3 projeté avec les volumes de déchets de 2034

2. Données d'entrée du modèle

Les tableaux suivants présentent pour chaque scénario étudié, les données d'entrées en tonnes utilisées pour calculer les impacts environnementaux associés à chacun des scénarios. Pour en faciliter l'interprétation par grandes catégories de déchets, un tableau récapitulatif des différences entre scénarios est présenté en section 2.9 à la suite de ces données d'entrées.

2.1. Scénario de référence étudié – 2028

Flux	Gisement (En tonnes)	Destination des déchets tracés		
		Valorisation matière	Valorisation énergétique	Élimination
Déchets inertes⁴⁶	2 258 147	531 466	0	1 715 072
Dont Terres et cailloux non pollués	1 518 320	371 276	0	1 147 044
Dont Bétons	290 268	74 734	0	215 534
Dont Enrobés	200 954	51 547	0	149 407
Dont Verre / calcin	25 323	12 955	0	15 630
Dont Autres DI (autres matériaux de démolition de chaussées, briques, tuiles, céramiques, ardoises, autres types de DI, mélange de DI)	223 282	20 954	0	219 797
Déchets Non Dangereux	465 911	161 159	267	304 457
Dont Bois brut ou non traité (bois de palettes, etc.)	5 245	5 245	0	0
Dont Plâtre	6 283	1 806	0	4 477
Dont Métaux	54 727	54 727	0	0
Dont Papiers/cartons	65 668	65 668	0	0
Dont Pneumatiques usagés et caoutchouc	8 630	8 630	0	0
Dont Emballages plastiques	10 015	10 015	0	0
Dont Textile Linge Chaussure (TLC)	6 545	1 352	0	5 188
Dont Huiles Alimentaires Usagées	267	0	267	0
Dont OMR	158 870	0	0	158 870
Dont panneaux photovoltaïques	30	7	0	0
Dont mobiliers ménagers et non ménagers	8 411	8 411	0	0
Dont déchets inorganiques agricoles (phyto)	585	585	0	0

46 Seuls les gisements qui ont pu être tracés ont été évalués. En effet, les données disponibles à ce jour ne permettent pas d'estimer précisément le gisement de déchets inertes ainsi que la répartition par principales typologies de déchets inertes. De même, l'enquête n'a pas permis de collecter des données suffisamment fiables qui permettraient d'estimer les taux de valorisation ainsi que les taux d'élimination.

Flux	Gisement (En tonnes)	Destination des déchets tracés		
		Valorisation matière	Valorisation énergétique	Élimination
Dont encombrants	62 780	4 713	0	58 067
Dont Autres DNIND (hors OM)	77 855	0	0	77 855
Déchets Organiques	1 593 809	1 134 651	452 239	16 919
Dont déchets verts	163 457	152 856	0	10 601
Biomasse issue des industries Agroalimentaires yc vinasses	20 000	15 000	5 000	0
Ecumes de sucrerie	71 900	71 900	0	0
Pailles de cannes	359 857	359 857	0	0
Effluents d'élevage	520 461	520 461	0	0
Biodéchets des gros producteurs et restauration	6 169	1 542	0	4 627
Déchets de la pêche	3 000	1 500	0	1 500
Dont déchets organiques BTP	2 264	2 264	0	0
Dont bagasse	437 143	0	437 143	0
Dont Boues de STEP	9 558	9 271	96	191
Dont Déchets carnés	10 000	0	10 000	0
Déchets Dangereux	6 382	3 171	1 860	1 351
Dont Amiante	351	0	0	351
Dont DASRI	1 000	0	0	1 000
Dont Huiles minérales usagées	1 860	0	1 860	0
Dont Piles et accumulateurs (dont batteries BTP)	2 940	2 940	0	0
Dont enrobé goudron	10	10	0	0
Dont Terres polluées	95	95	0	0
Dont Bombes aérosols/chiffons souillés	81	81	0	0
Dont peintures, vernis, solvants (BTP)	45	45	0	0

Tableau 23 : Gisement et destinations des déchets Scénario de référence – 2028

2.2. Scénario de référence – 2034

Flux	Gisement (en tonnes)	Destination		
		Valorisation matière	Valorisation énergétique	Élimination
Déchets inertes⁴⁷	2 258 147	531 864	0	1 747 892
Dont Terres et cailloux non pollués	1 518 320	371 276	0	1 147 044
Dont Bétons	290 268	74 734	0	215 534
Dont Enrobés	200 954	51 547	0	149 407
Dont Verre / calcin	29 462	13 353	0	16 110
Dont Autres DI (autres matériaux de démolition de chaussées, briques, tuiles, céramiques, ardoises, autres types de DI, mélange de DI)	223 282	20 954	0	219 797
Déchets Non Dangereux	458 723	184 517	276	272 875
Dont Bois brut ou non traité (bois de palettes, etc.)	5 406	5 406	0	0
Dont Plâtre	9 775	3 300	0	6 475
Dont Métaux	60 467	60 467	0	0
Dont Papiers/cartons	78 464	78 464	0	0
Dont Pneumatiques usagés et caoutchouc	11 060	11 060	0	0
Dont Emballages plastiques	12 049	12 049	0	0
Dont Textile Linge Chaussure (TLC)	9 238	1 908	0	6 475
Dont Huiles Alimentaires Usagées	276	0	276	0
Dont OMR	123 100	0	0	123 000
Dont panneaux photovoltaïques	30	7	0	0
Dont mobiliers ménagers et non ménagers	6 670	6 670	0	0
Dont déchets inorganiques agricoles (phyto)	875	875	0	0
Dont encombrants	57 420	4 311	0	53 109
Dont Autres DNIND (hors OM)	83 816	0	0	83 816
Déchets Organiques	1 604 433	1 144 586	452 239	17 608
Dont déchets verts	174 081	162 791	0	11 290

47 Seuls les gisements qui ont pu être tracés ont été évalués. En effet, les données disponibles à ce jour ne permettent pas d'estimer précisément le gisement de déchets inertes ainsi que la répartition par principales typologies de déchets inertes. De même, l'enquête n'a pas permis de collecter des données suffisamment fiables qui permettraient d'estimer les taux de valorisation ainsi que les taux d'élimination.

Flux	Gisement (en tonnes)	Destination		
		Valorisation matière	Valorisation énergétique	Élimination
Biomasse issue des industries Agroalimentaires yc vinasses	20 000	15 000	5 000	0
Ecumes de sucrerie	71 900	71 900	0	0
Pailles de cannes	359 857	359 857	0	0
Effluents d'élevage	520 461	520 461	0	0
Biodéchets des gros producteurs et restauration	6 169	1 542	0	4 627
Déchets de la pêche	3 000	1 500	0	1 500
Dont déchets organiques BTP	2 264	2 264	0	0
Dont bagasse	437 143	0	437 143	0
Dont Boues de STEP	9 558	9 271	96	191
Dont Déchets carnés	10 000	0	10 000	0
Déchets Dangereux	6 602	3 391	1 860	1 351
Dont Amiante	351	0	0	351
Dont DASRI	1 000	0	0	1 000
Dont Huiles minérales usagées	1 860	0	1 860	0
Dont Piles et accumulateurs (dont batteries BTP)	3 160	3 160	0	0
Dont enrobé goudron	10	10	0	0
Dont Terres polluées	95	95	0	0
Dont Bombes aérosols/chiffons souillés	81	81	0	0
Dont peintures, vernis, solvants (BTP)	45	45	0	0

Tableau 24 : Gisement et destinations des déchets Scénario de référence – 2034

2.3. Scénario 1 – 2028

Flux	Gisement (en tonnes)	Destination		
		Valorisation matière	Valorisation énergétique	Élimination
Déchets inertes	2 258 147	2 101 089	0	157 058
Dont Terres et cailloux non pollués	1 518 320	1 412 038	0	106 282
Dont Bétons	290 268	269 949	0	20 319
Dont Enrobés	200 954	186 887	0	14 067
Dont Verre / calcin	25 323	24 563	0	760
Dont Autres DI (autres matériaux de démolition de chaussées, briques, tuiles, céramiques, ardoises, autres types de DI, mélange de DI)	223 282	207 652	0	15 630
Déchets Non Dangereux	460 912	226 320	151 961	82 632
Dont Bois brut ou non traité (bois de palettes, etc.)	5 246	5 246	0	0
Dont Plâtre	6 283	5 026	0	1 257
Dont Métaux	54 727	54 727	0	0
Dont Papiers/cartons	65 668	55 818	0	9 850
Dont Pneumatiques usagés et caoutchouc	8 630	8 630	0	0
Dont Emballages plastiques	10 015	8 512	0	1 502
Dont Textile Linge Chaussure (TLC)	6 545	6 349	0	196
Dont Huiles Alimentaires Usagées	267	214	0	53
Dont OMR	158 870	0	111 209	47 661
Dont panneaux photovoltaïques	30	24	0	6
Dont mobiliers ménagers et non ménagers	8 411	4 206	4 206	0
Dont déchets inorganiques agricoles (phyto)	585	85	250	250
Dont encombrants	62 780	48 341	14 439	0
Dont Autres DNIND (hors OM)	72 855	29 142	21 857	21 857
Déchets Organiques	1 601 545	1 080 648	520 707	191
Dont déchets verts	163 457	98 074	65 383	0
Biomasse issue des industries Agroalimentaires yc vinasses	20 000	15 000	5 000	0
Ecumes de sucrerie	71 900	71 900	0	0
Pailles de cannes	359 857	359 857	0	0
Effluents d'élevage	520 461	520 461	0	0
Biodéchets des gros producteurs et restauration	6 169	3 085	3 085	0
Déchets de la pêche	3 000	3 000	0	0
Dont bagasse	437 143	0	437 143	0
Dont Boues de STEP	9 558	9 271	96	191
Dont Déchets carnés	10 000	0	10 000	0
Déchets Dangereux	15 664	5 949	1 302	8 413
Dont Amiante	351	0	0	351
Dont DASRI	1 000	0	0	1 000

Flux	Gisement (en tonnes)	Destination		
		Valorisation matière	Valorisation énergétique	Élimination
Dont Huiles minérales usagées	1 860	0	1 302	558
Dont Piles et accumulateurs (dont batteries BTP)	90	90	0	0
Dont enrobé goudron	10	10	0	0
Dont Terres polluées	95	95	0	0
Dont Bombes aérosols/chiffons souillés	81	65	0	16
Dont peintures, vernis, solvants (BTP)	45	36	0	9
Autres déchets dangereux ex- portés	3 392	2 714	0	678
Résidus d'épuration des Fumées (REF)	5 800	0	0	5 800
Batteries automobiles et indus- trielles	2 940	2 940	0	0

Tableau 25 : Gisement et destinations des déchets Scénario 1 – 2028

2.4. Scénario 1 – 2034

Flux	Gisement (en tonnes)	Destination		
		Valorisation matière	Valorisation énergétique	Élimination
Déchets inertes	2 262 286	2 105 105	0	157 182
Dont Terres et cailloux non pol- lués	1 518 320	1 412 038	0	106 282
Dont Bétons	290 268	269 949	0	20 319
Dont Enrobés	200 954	186 887	0	14 067
Dont Verre / calcin	29 462	28 579	0	884
Dont Autres DI (autres matériaux de démolition de chaussées, briques, tuiles, céramiques, ar- doises, autres types de DI, mé- lange de DI)	223 282	207 652	0	15 630
Déchets Non Dangereux	458 646	257 145	144 916	56 585
Dont Bois brut ou non traité (bois de palettes, etc.)	5 406	5 406	0	0
Dont Plâtre	9 775	7 820	0	1 955
Dont Métaux	60 467	60 467	0	0
Dont Papiers/cartons	78 464	70 617	0	7 846
Dont Pneumatiques usagés et caoutchouc	11 060	11 060	0	0
Dont Emballages plastiques	12 049	10 844	0	1 205
Dont Textile Linge Chaussure (TLC)	9 238	8 962	0	277
Dont Huiles Alimentaires Usagées	276	221	0	55
Dont OMR	123 100	0	103 404	19 696
Dont panneaux photovoltaïques	30	24	0	6

Flux	Gisement		Destination	
	(en tonnes)	Valorisation matière	Valorisation énergétique	Élimination
Dont mobiliers ménagers et non ménagers	6 670	3 335	3 335	0
Dont déchets inorganiques agricoles (phyto)	875	75	400	400
Dont encombrants	57 420	44 788	12 632	0
Dont Autres DNIND (hors OM)	83 816	33 526	25 145	25 145
Déchets Organiques	1 612 169	1 087 023	524 957	191
Dont déchets verts	174 081	104 449	69 633	0
Biomasse issue des industries Agroalimentaires yc vinasses	20 000	15 000	5 000	0
Ecumes de sucrerie	71 900	71 900	0	0
Pailles de cannes	359 857	359 857	0	0
Effluents d'élevage	520 461	520 461	0	0
Biodéchets des gros producteurs et restauration	6 169	3 085	3 085	0
Déchets de la pêche	3 000	3 000	0	0
Dont bagasse	437 143	0	437 143	0
Dont Boues de STEP	9 558	9 271	96	191
Dont Déchets carnés	10 000	0	10 000	0
Déchets Dangereux	15 594	6 079	1 302	8 213
Dont Amiante	351	0	0	351
Dont DASRI	1 000	0	0	1 000
Dont Huiles minérales usagées	1 860	0	1 302	558
Dont Piles et accumulateurs (dont batteries BTP)	100	100	0	0
Dont enrobé goudron	10	10	0	0
Dont Terres polluées	95	95	0	0
Dont Bombes aérosols/chiffons souillés	81	65	0	16
Dont peintures, vernis, solvants (BTP)	45	36	0	9
Autres déchets dangereux exportés	3 392	2 714		678
Résidus d'épuration des Fumées (REF)	5 600	0	0	5 600
Batteries automobiles et industrielles	3 060	3 060	0	0

Tableau 26 : Gisement et destinations des déchets Scénario 1 – 2034

2.5. Scénario 2 – 2028

Flux	Gisement		Destination	
	(en tonnes)	Valorisation matière	Valorisation énergétique	Élimination
Déchets inertes	2 258 147	1 382 755	0	875 492
Dont Terres et cailloux non pollués	1 518 320	892 383	0	625 937
Dont Bétons	290 268	198 937	0	91 431
Dont Enrobés	200 954	139 668	0	61 286
Dont Verre / calcin	25 323	24 563	0	760
Dont Autres DI (autres matériaux de démolition de chaussées, briques, tuiles, céramiques, ardoises, autres types de DI, mélange de DI)	223 282	127 204	0	96 078
Déchets Non Dangereux	460 911	226 320	151 961	82 632
Dont Bois brut ou non traité (bois de palettes, etc.)	5 245	5 246	0	0
Dont Plâtre	6 283	5 026	0	1 257
Dont Métaux	54 727	54 727	0	0
Dont Papiers/cartons	65 668	55 818	0	9 850
Dont Pneumatiques usagés et caoutchouc	8 630	8 630	0	0
Dont Emballages plastiques	10 015	8 512	0	1 502
Dont Textile Linge Chaussure (TLC)	6 545	6 349	0	196
Dont Huiles Alimentaires Usagées	267	214	0	53
Dont OMR	158 870	0	111 209	47 661
Dont panneaux photovoltaïques	30	24	0	6
Dont mobiliers ménagers et non ménagers	8 411	4 206	4 206	0
Dont déchets inorganiques agricoles (phyto)	585	85	250	250
Dont encombrants	62 780	48 341	14 439	0
Dont Autres DNIND (hors OM)	72 855	29 142	21 857	21 857
Déchets Organiques	1 601 545	1 137 858	463 497	191
Dont déchets verts	163 457	155 284	8 173	0
Biomasse issue des industries Agroalimentaires yc vinasses	20 000	15 000	5 000	0
Ecumes de sucrerie	71 900	71 900	0	0
Pailles de cannes	359 857	359 857	0	0
Effluents d'élevage	520 461	520 461	0	0
Biodéchets des gros producteurs et restauration	6 169	3 085	3 085	0
Déchets de la pêche	3 000	3 000	0	0
Dont bagasse	437 143	0	437 143	0
Dont Boues de STEP	9 558	9 271	96	191
Dont Déchets carnés	10 000	0	10 000	0
Déchets Dangereux	15 664	5 949	1 302	8 413
Dont Amiante	351	0	0	351
Dont DASRI	1 000	0	0	1 000
Dont Huiles minérales usagées	1 860	0	1 302	558

Flux	Gisement		Destination	
	(en tonnes)	Valorisation matière	Valorisation énergétique	Élimination
Dont Piles et accumulateurs (dont batteries BTP)	90	90	0	0
Dont enrobé goudron	10	10	0	0
Dont Terres polluées	95	95	0	0
Dont Bombes aérosols/chiffons souillés	81	65	0	16
Dont peintures, vernis, solvants (BTP)	45	36	0	9
Autres déchets dangereux exportés	3 392	2 714		678
Résidus d'épuration des Fumées (REF)	5 800	0	0	5 800
Batteries automobiles et industrielles	2 940	2 940	0	0

Tableau 27 : Gisement et destinations des déchets Scénario 2 – 2028

2.6. Scénario 2 – 2034

Flux	Gisement		Destination	
	(en tonnes)	Valorisation matière	Valorisation énergétique	Élimination
Déchets inertes	2 262 286	1 919 413	0	342 874
Dont Terres et cailloux non pollués	1 518 320	1 256 780	0	261 540
Dont Bétons	290 268	275 754	0	14 514
Dont Enrobés	200 954	190 906	0	10 048
Dont Verre / calcin	29 462	28 579	0	884
Dont Autres DI (autres matériaux de démolition de chaussées, briques, tuiles, céramiques, ardoises, autres types de DI, mélange de DI)	223 282	167 394	0	55 888
Déchets Non Dangereux	458 646	257 145	144 916	56 585
Dont Bois brut ou non traité (bois de palettes, etc.)	5 406	5 406	0	0
Dont Plâtre	9 775	7 820	0	1 955
Dont Métaux	60 467	60 467	0	0
Dont Papiers/cartons	78 464	70 617	0	7 846
Dont Pneumatiques usagés et caoutchouc	11 060	11 060	0	0
Dont Emballages plastiques	12 049	10 844	0	1 205
Dont Textile Linge Chaussure (TLC)	9 238	8 962	0	277
Dont Huiles Alimentaires Usagées	276	221	0	55
Dont OMR	123 100	0	103 404	19 696
Dont panneaux photovoltaïques	30	24	0	6

Flux	Gisement		Destination	
	(en tonnes)	Valorisation matière	Valorisation énergétique	Élimination
Dont mobiliers ménagers et non ménagers	6 670	3 335	3 335	0
Dont déchets inorganiques agricoles (phyto)	875	75	400	400
Dont encombrants	57 420	44 788	12 632	0
Dont Autres DNIND (hors OM)	83 816	33 526	25 145	25 145
Déchets Organiques	1 612 169	1 147 951	464 028	191
Dont déchets verts	174 081	165 377	8 704	0
Biomasse issue des industries Agroalimentaires yc vinasses	20 000	15 000	5 000	0
Ecumes de sucrerie	71 900	71 900	0	0
Pailles de cannes	359 857	359 857	0	0
Effluents d'élevage	520 461	520 461	0	0
Biodéchets des gros producteurs et restauration	6 169	3 085	3 085	0
Déchets de la pêche	3 000	3 000	0	0
Dont bagasse	437 143	0	437 143	0
Dont Boues de STEP	9 558	9 271	96	191
Dont Déchets carnés	10 000	0	10 000	0
Déchets Dangereux	15 594	6 079	1 302	8 213
Dont Amiante	351	0	0	351
Dont DASRI	1 000	0	0	1 000
Dont Huiles minérales usagées	1 860	0	1 302	558
Dont Piles et accumulateurs (dont batteries BTP)	100	100	0	0
Dont enrobé goudron	10	10	0	0
Dont Terres polluées	95	95	0	0
Dont Bombes aérosols/chiffons souillés	81	65	0	16
Dont peintures, vernis, solvants (BTP)	45	36	0	9
Autres déchets dangereux exportés	3 392	2 714	0	678
Résidus d'épuration des Fumées (REF)	5 600	0	0	5 600
Batteries automobiles et industrielles	3 060	3 060	0	0

Tableau 28 : Gisement et destinations des déchets Scénario 2 – 2034

2.7. Scénario 3 – 2028

Flux	Gisement		Destination	
	(en tonnes)	Valorisation matière	Valorisation énergétique	Élimination
Déchets inertes	2 258 147	1 176 094	0	1 082 053
Dont Terres et cailloux non pollués	1 518 320	652 445	0	865 875
Dont Bétons	290 268	232 214	0	58 054
Dont Enrobés	200 954	139 668	0	61 286
Dont Verre / calcin	25 323	24 563	0	760
Dont Autres DI (autres matériaux de démolition de chaussées, briques, tuiles, céramiques, ardoises, autres types de DI, mélange de DI)	223 282	127 204	0	96 078
Déchets Non Dangereux	460 911	226 320	151 961	82 632
Dont Bois brut ou non traité (bois de palettes, etc.)	5 245	5 246	0	0
Dont Plâtre	6 283	5 026	0	1 257
Dont Métaux	54 727	54 727	0	0
Dont Papiers/cartons	65 668	55 818	0	9 850
Dont Pneumatiques usagés et caoutchouc	8 630	8 630	0	0
Dont Emballages plastiques	10 015	8 512	0	1 502
Dont Textile Linge Chaussure (TLC)	6 545	6 349	0	196
Dont Huiles Alimentaires Usagées	267	214	0	53
Dont OMR	158 870	0	111 209	47 661
Dont panneaux photovoltaïques	30	24	0	6
Dont mobiliers ménagers et non ménagers	8 411	4 206	4 206	0
Dont déchets inorganiques agricoles (phyto)	585	85	250	250
Dont encombrants	62 780	48 341	14 439	0
Dont Autres DNIND (hors OM)	72 855	29 142	21 857	21 857
Déchets Organiques	1 601 545	1 137 858	463 497	191
Dont déchets verts	163 457	155 284	8 173	0
Biomasse issue des industries Agroalimentaires yc vinasses	20 000	15 000	5 000	0
Ecumes de sucrerie	71 900	71 900	0	0
Pailles de cannes	359 857	359 857	0	0
Effluents d'élevage	520 461	520 461	0	0
Biodéchets des gros producteurs et restauration	6 169	3 085	3 085	0
Déchets de la pêche	3 000	3 000	0	0
Dont bagasse	437 143	0	437 143	0
Dont Boues de STEP	9 558	9 271	96	191
Dont Déchets carnés	10 000	0	10 000	0
Déchets Dangereux	15 664	5 949	1 302	8 413
Dont Amiante	351	0	0	351
Dont DASRI	1 000	0	0	1 000
Dont Huiles minérales usagées	1 860	0	1 302	558

Flux	Gisement		Destination	
	(en tonnes)	Valorisation matière	Valorisation énergétique	Élimination
Dont Piles et accumulateurs (dont batteries BTP)	90	90	0	0
Dont enrobé goudron	10	10	0	0
Dont Terres polluées	95	95	0	0
Dont Bombes aérosols/chiffons souillés	81	65	0	16
Dont peintures, vernis, solvants (BTP)	45	36	0	9
Autres déchets dangereux exportés	3 392	2 714	0	678
Résidus d'épuration des Fumées (REF)	5 800	0	0	5 800
Batteries automobiles et industrielles	2 940	2 940	0	0

Tableau 29 : Gisement et destination des déchets Scénario 3 - 2028

2.8. Scénario 3 – 2034

Flux	Gisement		Destination	
	(en tonnes)	Valorisation matière	Valorisation énergétique	Élimination
Déchets inertes	2 262 286	1 462 630	0	799 654
Dont Terres et cailloux non pollués	1 518 320	800 000	0	718 320
Dont Bétons	290 268	275 754	0	14 514
Dont Enrobés	200 954	190 906	0	10 048
Dont Verre / calcin	29 462	28 576	0	884
Dont Autres DI (autres matériaux de démolition de chaussées, briques, tuiles, céramiques, ardoises, autres types de DI, mélange de DI)	223 282	167 394	0	55 888
Déchets Non Dangereux	458 646	257 145	144 916	56 585
Dont Bois brut ou non traité (bois de palettes, etc.)	5 406	5 406	0	0
Dont Plâtre	9 775	7 820	0	1 955
Dont Métaux	60 467	60 467	0	0
Dont Papiers/cartons	78 464	70 617	0	7 846
Dont Pneumatiques usagés et caoutchouc	11 060	11 060	0	0
Dont Emballages plastiques	12 049	10 844	0	1 205
Dont Textile Linge Chaussure (TLC)	9 238	8 962	0	277
Dont Huiles Alimentaires Usagées	276	221	0	55
Dont OMR	123 100	0	103 404	19 696
Dont panneaux photovoltaïques	30	24	0	6

Flux	Gisement		Destination	
	(en tonnes)	Valorisation matière	Valorisation énergétique	Élimination
Dont mobiliers ménagers et non ménagers	6 670	3 335	3 335	0
Dont déchets inorganiques agricoles (phyto)	875	75	400	400
Dont encombrants	57 420	44 788	12 632	0
Dont Autres DNIND (hors OM)	83 816	33 526	25 145	25 145
Déchets Organiques	1 612 169	1 147 951	464 028	191
Dont déchets verts	174 081	165 377	8 704	0
Biomasse issue des industries Agroalimentaires yc vinasses	20 000	15 000	5 000	0
Ecumes de sucrerie	71 900	71 900	0	0
Pailles de cannes	359 857	359 857	0	0
Effluents d'élevage	520 461	520 461	0	0
Biodéchets des gros producteurs et restauration	6 169	3 085	3 085	0
Déchets de la pêche	3 000	3 000	0	0
Dont bagasse	437 143	0	437 143	0
Dont Boues de STEP	9 558	9 271	96	191
Dont Déchets carnés	10 000	0	10 000	0
Déchets Dangereux	15 594	6 079	1 302	8 213
Dont Amiante	351	0	0	351
Dont DASRI	1 000	0	0	1 000
Dont Huiles minérales usagées	1 860	0	1 302	558
Dont Piles et accumulateurs (dont batteries BTP)	100	100	0	0
Dont enrobé goudron	10	10	0	0
Dont Terres polluées	95	95	0	0
Dont Bombes aérosols/chiffons souillés	81	65	0	16
Dont peintures, vernis, solvants (BTP)	45	36	0	9
Autres déchets dangereux exportés	3 392	2 714	0	678
Résidus d'épuration des Fumées (REF)	5 600	0	0	5 600
Batteries automobiles et industrielles	3 060	3 060	0	0

Tableau 30 : Gisement et destinations des déchets Scénario 3 – 2034

2.9. Différences entre les scénarios 1, 2 et 3

2.9.1. 2028

Flux	Gisement (en tonnes)	Destination								
		Valorisation matière			Valorisation énergétique			Élimination		
		Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Déchets inertes	2 258 147	2 101 089	1 382 755	1 176 094	0	0	0	157 058	875 492	1 082 053
Déchets Non Dangereux	460 912	226 320	226 320	226 320	151 961	151 961	151 961	82 632	82 632	82 632
Déchets Organiques	1 601 545	1 080 648	1 137 858	1 137 858	520 707	463 497	463 497	191	191	191
Déchets Dangereux	15 664	5 949	5 949	5 949	1 302	1 302	1 302	8 413	8 413	8 413

Tableau 31 : Différences dans le traitement des flux entre les 3 scénarios - 2028

Les principales différences entre les scénarios résident dans le traitement des déchets inertes dont le taux de valorisation est décroissant entre le scénario 1 et le scénario 3. Dans le scénario 1, les taux de collecte REP sont appliqués aux déchets inertes, dans le scénario 2, un taux de collecte progressif est appliqué, et le scénario 3 se limite à une captation des terres avec un objectif de 800 000 t en 2034.

On n'observe pas de différence dans le traitement des déchets dangereux et des déchets non dangereux, mais une légère variation dans le traitement des déchets organiques lié au traitement des déchets verts, mieux valorisés dans les scénarios 2 et 3.

2.9.2. 2034

Flux	Gisement (en tonnes)	Destination								
		Valorisation matière			Valorisation énergétique			Élimination		
		Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
Déchets inertes	2 262 286	2 105 105	1 919 413	1 462 630	0	0	0	157 182	342 874	799 654
Déchets Non Dangereux	458 646	257 145	257 145	257 145	144 916	144 916	144 916	56 585	56 585	56 585
Déchets Organiques	1 612 169	1 087 023	1 147 951	1 147 951	524 957	464 028	464 028	191	191	191
Déchets Dangereux	15 594	6 079	6 079	6 079	1 302	1 302	1 302	8 213	8 213	8 213

Tableau 32 : Différences dans le traitement des flux entre les 3 scénarios - 2034

Les différences sont similaires à celles observées pour l'années 2028.

3. Résultats

Les tableaux de résultat suivants présentent les contributions positives (préjudice environnemental) et négatives (bénéfice environnemental) des différentes étapes de traitement des déchets rapportées aux préjudices totaux.

Le recyclage permet d'éviter des impacts environnementaux par l'économie de matière, d'énergie et d'engrais : on retrouve donc les colonnes de substitution matière, énergie et engrais avec des émissions négatives. Ces émissions négatives (bénéfices environnementaux) peuvent compenser totalement le total des préjudices (c'est à dire dépasser les -100%), ce qui signifie que le recyclage est vertueux dans l'ensemble. Les arrondis sont faits à l'unité près (la méthanisation s'affiche donc 0% car la valeur est strictement inférieure à 0,5%).

La colonne « Total (eq. Hab.an) » donne les impacts totaux du recyclage sous une autre forme : en habitant et par an (cf. VII.1.4), c'est-à-dire le nombre d'habitants qui génèrent un impact équivalent sur une période d'un an, du fait de l'ensemble des activités économiques nationales qui leur sont rapportées.

Ainsi par exemple, dans la première case du tableau suivant, il faut lire « Le changement climatique **évit**é par la collecte, au transport et au traitement des déchets dans la région de La Réunion est équivalent au changement climatique induit par 18 926 habitants en un an, en Europe ».

Les scénarios ont des propriétés similaires, ce qui se traduit notamment dans les tableaux de résultats par des contributions fortes sur tous les indicateurs environnementaux des postes de substitution matière, engrais et énergétique (utilisation des produits de la gestion des déchets à la place de la fabrication de nouvelles ressources matière, engrais et énergétiques). Les différents indicateurs environnementaux sont présentés dans la partie : Description des principaux indicateurs, et les résultats sont repris graphiquement en section suivante pour faciliter leur lecture et leur interprétation.

Pour faciliter l'interprétation des résultats par catégorie d'impact environnemental pour chaque scénario, les résultats sont repris graphiquement en section suivante. Les différents indicateurs environnementaux sont présentés dans la partie méthodologie en fin de document : Dimensions environnementales analysées.

Tableau 33 : Résultats SREF - 2028

Scénario 0 2028	Total préjudices et bénéfiques (éq hab.an)	Total préjudices et bénéfiques	Total des préjudices	Total des bénéfiques	Transport	Valorisation matière	Substitution matière	Compostage	Substitution engrais	Méthanisation	Valorisation énergétique	Substitution énergétique	Elimination
Réchauffement climatique	-18926	-45%	100%	-145%	6%	7%	-83%	45%	-27%	0%	3%	-35%	39%
Appauvrissement de la couche d'ozone	-11338	-1289%	100%	-1389%	29%	24%	-1121%	19%	-96%	0%	4%	-172%	25%
Acidification des sols et de l'eau	-146612	-411%	100%	-511%	14%	12%	-408%	59%	-70%	0%	6%	-32%	9%
Eutrophisation	-23279	-58%	100%	-158%	2%	14%	-120%	19%	-35%	0%	12%	-3%	53%
Formation d'ozone photochimique	-99002	-309%	100%	-409%	8%	12%	-327%	35%	-50%	0%	4%	-32%	40%
Épuisement ressources (éléments)	0	-510%	100%	-610%	1%	97%	-533%	1%	-75%	0%	0%	-3%	1%
Energie primaire totale non-renouvelable	-74013	-653%	100%	-753%	23%	35%	-348%	16%	-132%	0%	4%	-273%	21%
Utilisation nette d'eau douce	-234096	-810%	100%	-910%	6%	55%	-632%	-17%	-201%	0%	14%	-60%	26%

Tableau 34 : Résultats SREF - 2034

Scénario 0 2034	Total préjudices et bénéfices (éq hab.an)		Total des préjudices	Total des bénéfices	Transport	Valorisation matière	Substitution matière	Compostage	Substitution engrais	Méthanisation	Valorisation énergétique	Substitution énergétique	Elimination
	Total préjudices et bénéfices												
Réchauffement climatique	-24086	-58%	100%	-158%	6%	8%	-95%	47%	-27%	0%	3%	-36%	36%
Appauvrissement de la couche d'ozone	-11548	-1290%	100%	-1390%	28%	26%	-1127%	18%	-94%	0%	3%	-169%	24%
Acidification des sols et de l'eau	-154792	-423%	100%	-523%	13%	13%	-423%	57%	-69%	0%	6%	-31%	10%
Eutrophisation	-29101	-75%	100%	-175%	2%	17%	-136%	20%	-36%	0%	12%	-3%	49%
Formation d'ozone photochimique	-107106	-339%	100%	-439%	8%	14%	-356%	35%	-50%	0%	4%	-32%	38%
Épuisement ressources (éléments)	0	-491%	100%	-591%	1%	97%	-521%	1%	-68%	0%	0%	-3%	1%
Energie primaire totale non- renouvelable	-78778	-674%	100%	-774%	22%	38%	-381%	16%	-128%	0%	4%	-265%	20%
Utilisation nette d'eau douce	-248880	-821%	100%	-921%	6%	57%	-656%	-16%	-192%	0%	13%	-57%	24%

Tableau 35 : Résultats S1 – 2028

Scénario 1 2028	Total préjudices et bénéfiques (éq hab.an)	Total préjudices et bénéfiques	Total des préjudices	Total des bénéfiques	Transport	Valorisation matière	Substitution matière	Compostage	Substitution engrais	Méthanisation	Valorisation énergétique	Substitution énergétique	Elimination
Réchauffement climatique	-51699	-139%	100%	-239%	5%	10%	-159%	50%	-30%	0%	23%	-51%	12%
Appauvrissement de la couche d'ozone	-51400	-6842%	100%	-6942%	28%	38%	-6577%	21%	-109%	0%	9%	-256%	4%
Acidification des sols et de l'eau	-186229	-598%	100%	-698%	5%	16%	-573%	65%	-79%	0%	11%	-47%	3%
Eutrophisation	-49666	-193%	100%	-293%	2%	24%	-233%	29%	-53%	0%	24%	-6%	21%
Formation d'ozone photochimique	-133087	-609%	100%	-709%	5%	20%	-578%	49%	-71%	0%	8%	-60%	17%
Épuisement ressources (éléments)	0	-510%	100%	-610%	1%	97%	-536%	1%	-70%	0%	1%	-4%	0%
Energie primaire totale non-renouvelable	-107759	-1046%	100%	-1146%	20%	50%	-623%	17%	-142%	0%	9%	-382%	4%
Utilisation nette d'eau douce	-577141	-2118%	100%	-2218%	5%	63%	-1913%	-17%	-208%	0%	28%	-80%	4%

Tableau 36 : Résultats S1 – 2034

Scénario 1 2034	Total préjudices et bénéfiques (éq hab.an)	Total préjudices et bénéfiques	Total des préjudices	Total des bénéfiques	Transport	Valorisation matière	Substitution matière	Compostage	Substitution engrais	Méthanisation	Valorisation énergétique	Substitution énergétique	Elimination
Réchauffement climatique	-57270	-158%	100%	-258%	5%	12%	-175%	52%	-31%	0%	22%	-52%	9%
Appauvrissement de la couche d'ozone	-51603	-6585%	100%	-6685%	26%	41%	-6335%	20%	-107%	0%	9%	-243%	3%
Acidification des sols et de l'eau	-195449	-605%	100%	-705%	5%	17%	-583%	63%	-77%	0%	10%	-45%	4%
Eutrophisation	-55628	-224%	100%	-324%	2%	28%	-262%	30%	-56%	0%	25%	-7%	15%
Formation d'ozone photochimique	-141753	-653%	100%	-753%	5%	23%	-620%	50%	-73%	0%	8%	-60%	14%
Épuisement ressources (éléments)	0	-493%	100%	-593%	1%	97%	-524%	1%	-65%	0%	0%	-3%	0%
Energie primaire totale non-renouvelable	-112975	-1037%	100%	-1137%	19%	53%	-642%	16%	-136%	0%	8%	-358%	3%
Utilisation nette d'eau douce	-594439	-2063%	100%	-2163%	5%	66%	-1871%	-16%	-200%	0%	26%	-76%	3%

Tableau 37 : Résultats S2 – 2028

Scénario 2028	Total préjudices et bénéfiques (éq hab.an)	Total préjudices et bénéfiques	Total des préjudices	Total des bénéfiques	Transport	Valorisation matière	Substitution matière	Compostage	Substitution engrais	Méthanisation	Valorisation énergétique	Substitution énergétique	Elimination
Réchauffement climatique	-50590	-132%	100%	-232%	5%	10%	-154%	51%	-30%	0%	21%	-48%	13%
Appauvrissement de la couche d'ozone	-51336	-6351%	100%	-6451%	26%	34%	-6112%	20%	-107%	0%	8%	-233%	12%
Acidification des sols et de l'eau	-185259	-571%	100%	-671%	5%	15%	-548%	65%	-80%	0%	10%	-44%	5%
Eutrophisation	-49656	-189%	100%	-289%	2%	23%	-228%	29%	-55%	0%	22%	-6%	23%
Formation d'ozone photochimique	-132206	-583%	100%	-683%	5%	19%	-554%	50%	-72%	0%	7%	-56%	19%
Épuisement ressources (éléments)	0	-513%	100%	-613%	1%	97%	-535%	1%	-74%	0%	0%	-4%	0%
Energie primaire totale non-renouvelable	-106837	-984%	100%	-1084%	19%	47%	-588%	17%	-142%	0%	8%	-354%	10%
Utilisation nette d'eau douce	-577086	-2004%	100%	-2104%	5%	59%	-1805%	-17%	-207%	0%	24%	-75%	11%

Tableau 38 : Résultats S2 – 2034

Scénario 2 2034	Total préjudices et bénéfices (éq hab.an)	Total préjudices et bénéfices	Total des préjudices	Total des bénéfices	Transport	Valorisation matière	Substitution matière	Compostage	Substitution engrais	Méthanisation	Valorisation énergétique	Substitution énergétique	Elimination
Réchauffement climatique	-56657	-153%	100%	-253%	5%	11%	-172%	53%	-32%	0%	21%	-49%	9%
Appauvrissement de la couche d'ozone	-51587	-6468%	100%	-6568%	26%	40%	-6224%	21%	-110%	0%	8%	-234%	5%
Acidification des sols et de l'eau	-195462	-591%	100%	-691%	5%	17%	-569%	65%	-79%	0%	9%	-43%	5%
Eutrophisation	-55883	-222%	100%	-322%	2%	27%	-257%	33%	-58%	0%	23%	-6%	15%
Formation d'ozone photochimique	-141689	-640%	100%	-740%	5%	22%	-607%	52%	-75%	0%	7%	-57%	14%
Épuisement ressources (éléments)	0	-496%	100%	-596%	1%	97%	-524%	1%	-69%	0%	0%	-3%	0%
Energie primaire totale non- renouvelable	-112655	-1023%	100%	-1123%	19%	53%	-635%	17%	-142%	0%	7%	-346%	4%
Utilisation nette d'eau douce	-596924	-2078%	100%	-2178%	5%	66%	-1875%	-17%	-212%	0%	24%	-74%	5%

Tableau 39 : Résultats S3 – 2028

Scénario 3 2028	Total préjudices et bénéfiques (éq hab.an)	Total préjudices et bénéfiques	Total des préjudices	Total des bénéfiques	Transport	Valorisation matière	Substitution matière	Compostage	Substitution engrais	Méthanisation	Valorisation énergétique	Substitution énergétique	Elimination
Réchauffement climatique	-50473	-131%	100%	-231%	5%	10%	-153%	51%	-30%	0%	21%	-48%	13%
Appauvrissement de la couche d'ozone	-51317	-6222%	100%	-6322%	25%	34%	-5989%	20%	-105%	0%	7%	-228%	14%
Acidification des sols et de l'eau	-185084	-570%	100%	-670%	5%	15%	-547%	65%	-79%	0%	10%	-44%	6%
Eutrophisation	-49589	-188%	100%	-288%	2%	23%	-228%	29%	-55%	0%	22%	-6%	23%
Formation d'ozone photochimique	-132017	-581%	100%	-681%	5%	19%	-553%	50%	-72%	0%	7%	-56%	19%
Épuisement ressources (éléments)	0	-513%	100%	-613%	1%	97%	-535%	1%	-74%	0%	0%	-4%	0%
Energie primaire totale non-renouvelable	-106602	-968%	100%	-1068%	18%	46%	-579%	17%	-140%	0%	7%	-349%	11%
Utilisation nette d'eau douce	-576014	-1961%	100%	-2061%	5%	58%	-1768%	-17%	-203%	0%	24%	-73%	13%

Tableau 40 : Résultats S3 – 2034

Scénario 3 2034	Total préjudices et bénéfiques (éq hab.an)	Total préjudices et bénéfiques	Total des préjudices	Total des bénéfiques	Transport	Valorisation matière	Substitution matière	Compostage	Substitution engrais	Méthanisation	Valorisation énergétique	Substitution énergétique	Elimination
Réchauffement climatique	-56257	-151%	100%	-251%	5%	11%	-171%	53%	-31%	0%	21%	-49%	9%
Appauvrissement de la couche d'ozone	-51534	-6152%	100%	-6252%	25%	38%	-5926%	20%	-104%	0%	7%	-222%	10%
Acidification des sols et de l'eau	-194540	-582%	100%	-682%	5%	16%	-562%	64%	-78%	0%	9%	-42%	6%
Eutrophisation	-56018	-225%	100%	-325%	2%	28%	-261%	32%	-58%	0%	24%	-6%	16%
Formation d'ozone photochimique	-140969	-630%	100%	-730%	5%	22%	-599%	51%	-74%	0%	7%	-56%	15%
Épuisement ressources (éléments)	0	-495%	100%	-595%	1%	97%	-524%	1%	-68%	0%	0%	-3%	0%
Energie primaire totale non-renouvelable	-111963	-982%	100%	-1082%	18%	51%	-611%	16%	-136%	0%	7%	-334%	8%
Utilisation nette d'eau douce	-594152	-1978%	100%	-2078%	5%	63%	-1790%	-16%	-201%	0%	23%	-71%	9%

4. Comparaison de la situation initiale et des 4 scénarios

4.1. Scénario de référence

Evolution de l'impact environnemental du scénario de référence

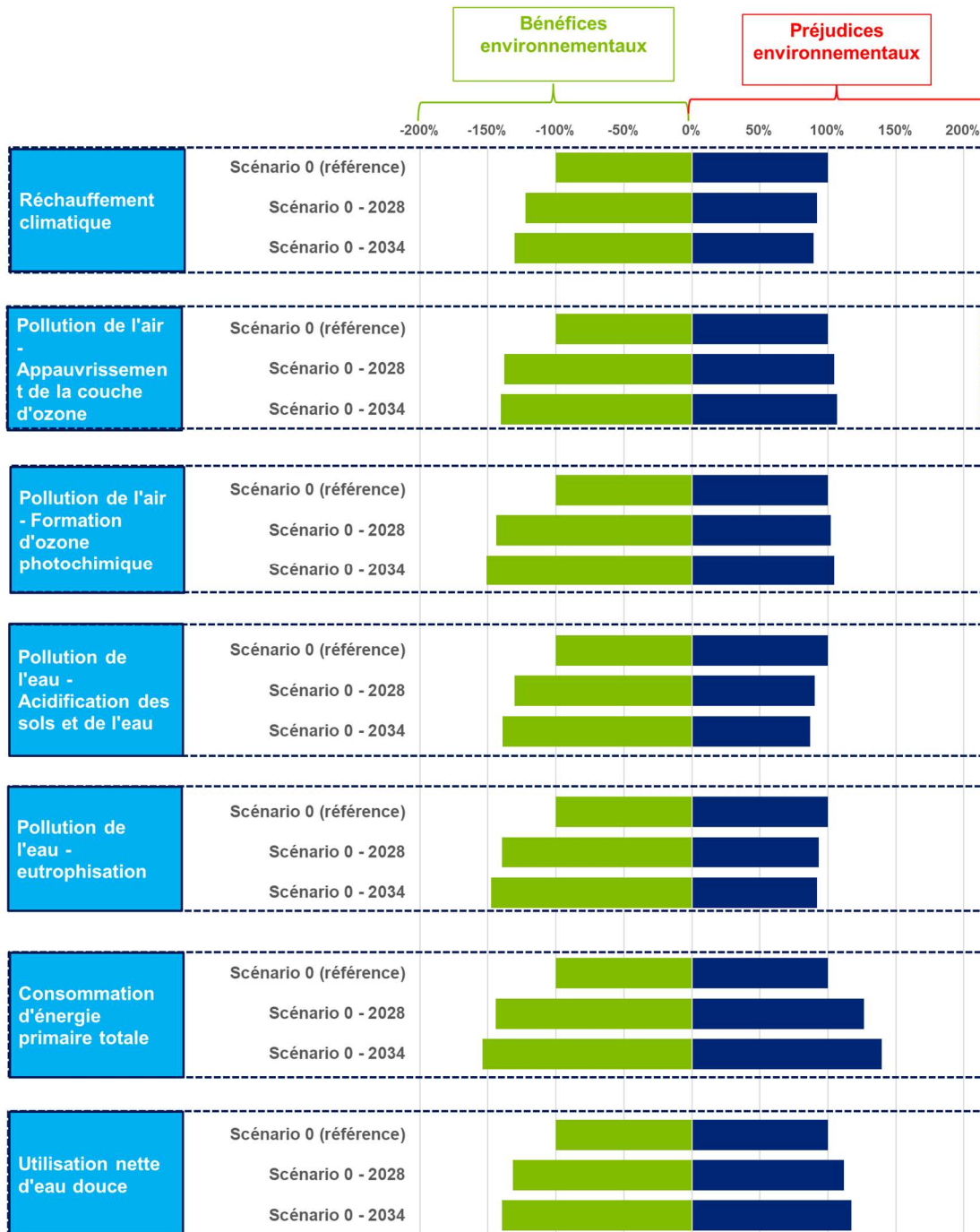


Figure 27 : Evolution des impacts du scénario de référence

Sur les indicateurs relatifs au changement climatique et à la pollution de l'eau (eutrophisation, acidification), les préjudices environnementaux du scénario de référence diminuent entre l'année de référence et 2034. Sur les autres indicateurs, ces préjudices augmentent entre l'année de référence et 2034.

En cumulant les bénéfices et les préjudices, **on observe pour chacun des indicateurs une augmentation globale des bénéfices environnementaux.**

4.2. Scénario 1

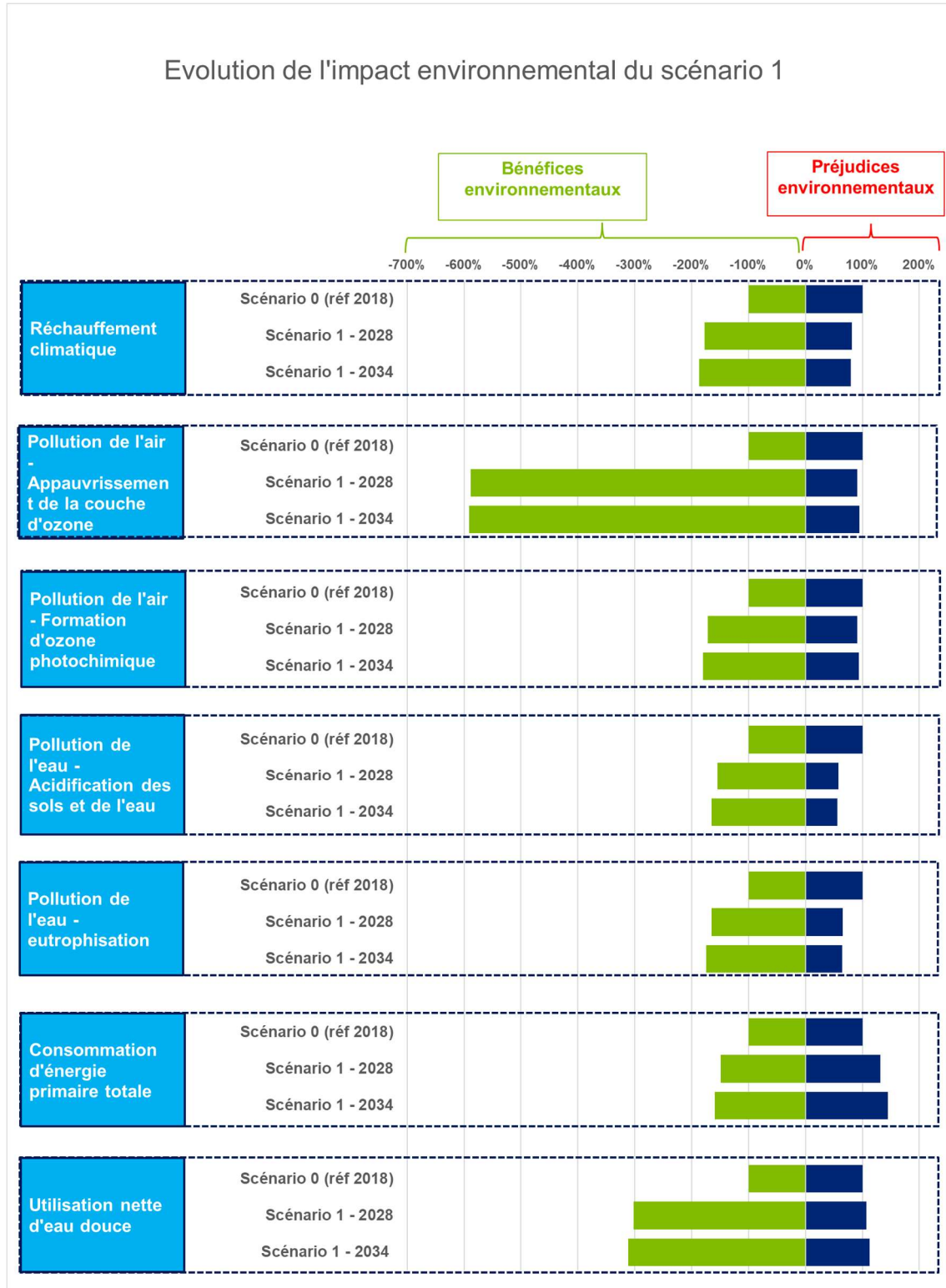


Figure 28 : Evolution des impacts du scénario 1

Sur les indicateurs relatifs au changement climatique, et à la pollution de l'eau (Acidification des sols et de l'eau, et eutrophisation), les préjudices environnementaux relatifs au scénario 1 diminuent entre l'année de référence et 2034. Sur les autres indicateurs, entre l'année de référence et 2034, ces préjudices restent stables pour la pollution de l'air, et augmentent en termes de consommation d'énergie primaire et d'utilisation nette d'eau douce.

En cumulant les bénéfices aux préjudices, on observe pour chacun des indicateurs **une augmentation globale des bénéfices environnementaux**.

4.3. Scénario 2

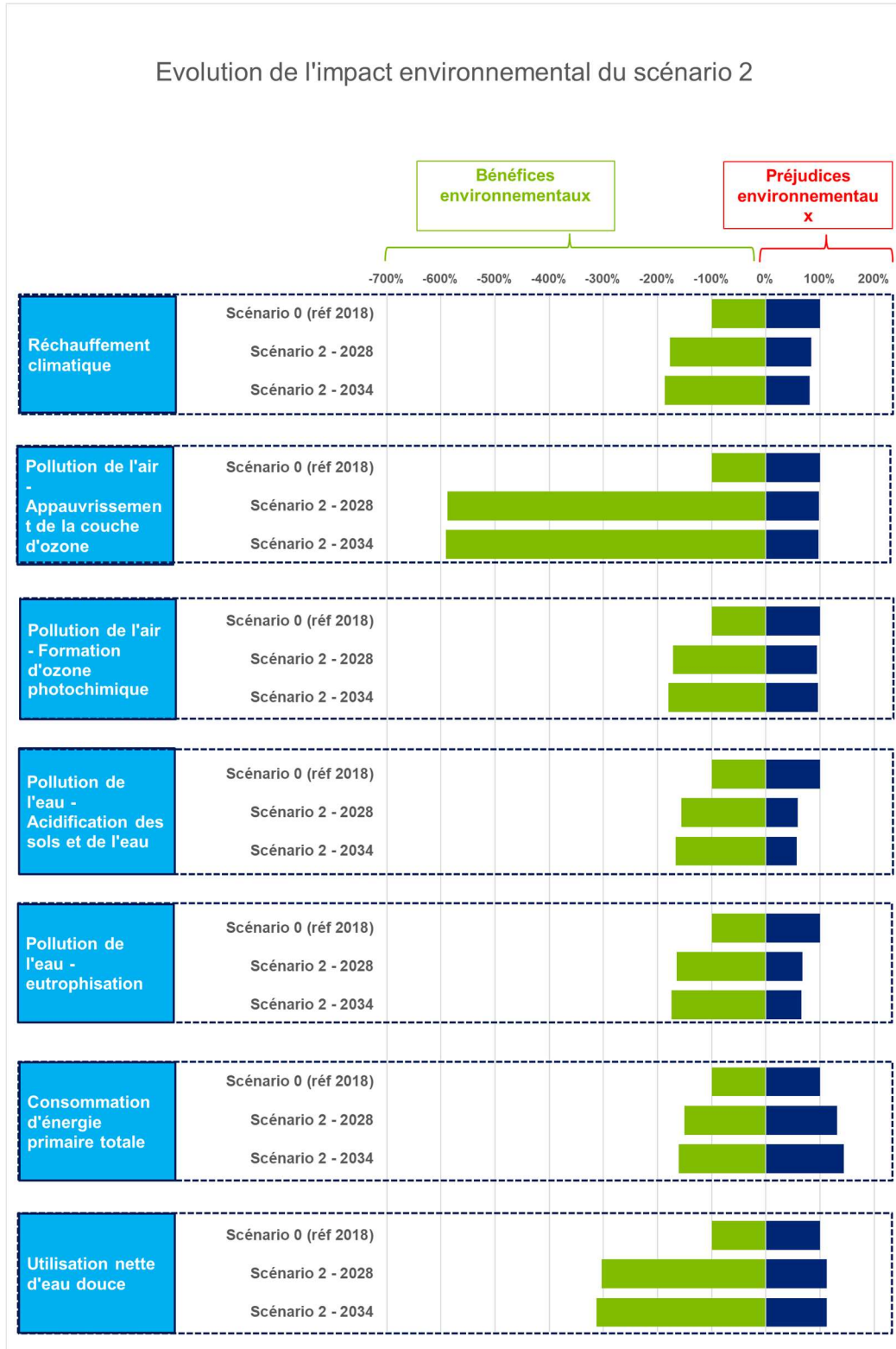


Figure 29 : Evolution des impacts du scénario 2

De même que dans le scénario 1, sur les indicateurs relatifs au changement climatique, et à la pollution de l'eau (Acidification des sols et de l'eau, et eutrophisation), les préjudices environnementaux relatifs au scénario 2 diminuent entre l'année de référence et 2034. Sur les autres indicateurs, entre l'année de référence et 2034, ces préjudices restent stables pour la pollution de l'air, et augmentent en termes de consommation d'énergie primaire et d'utilisation nette d'eau douce.

En cumulant les bénéfices aux préjudices, on observe pour chacun des indicateurs **une augmentation globale des bénéfices environnementaux.**

4.4. Scénario 3

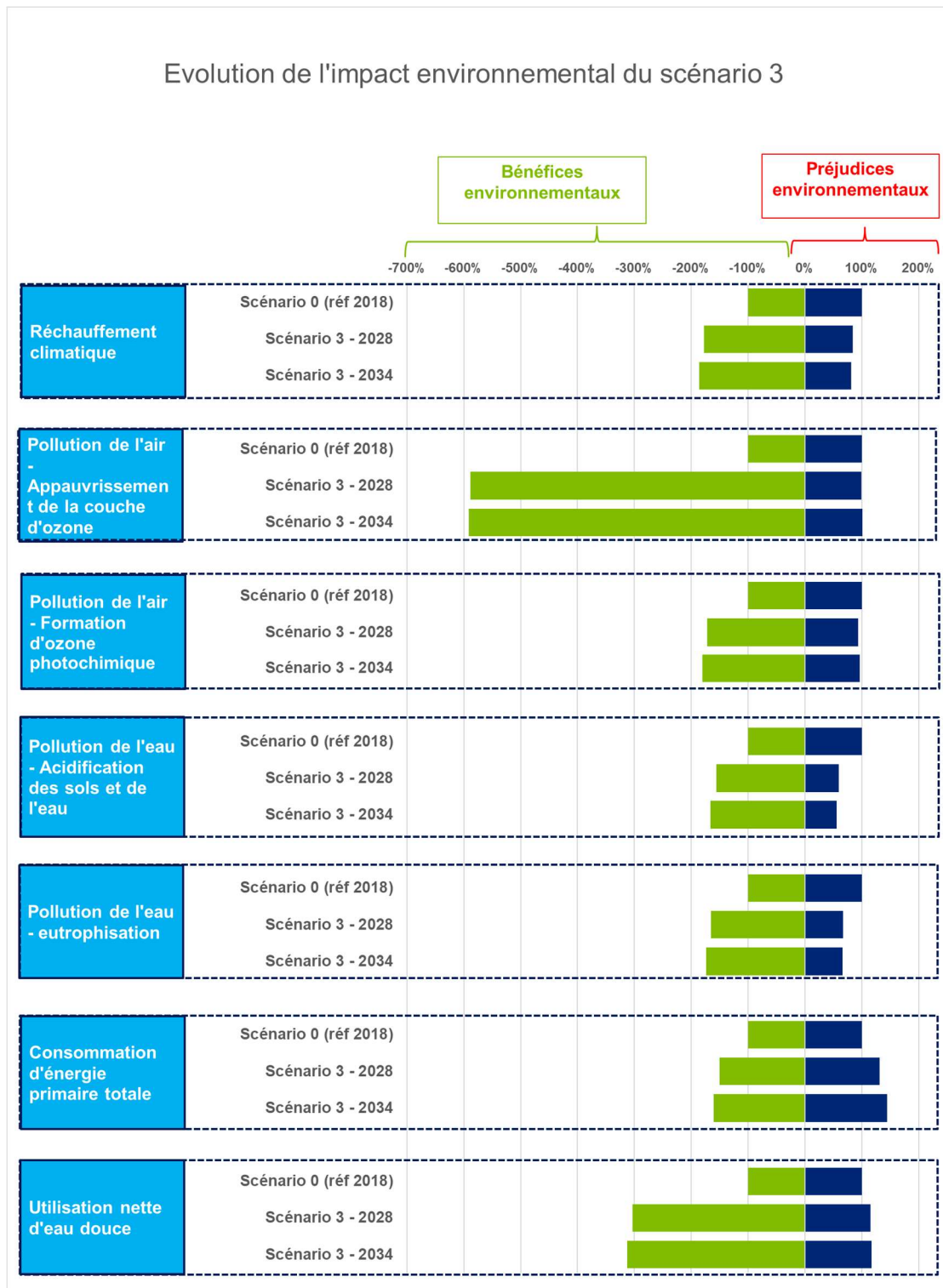


Figure 30 : Evolution des impacts du scénario 3

De même que dans les scénarios 1 & 2, sur les indicateurs relatifs au changement climatique, et à la pollution de l'eau (Acidification des sols et de l'eau, et eutrophisation), les préjudices environnementaux relatifs au scénario 3 diminuent entre l'année de référence et 2034. Sur les autres indicateurs, entre l'année de référence et 2034, ces préjudices restent stables pour la pollution de l'air, et augmentent en termes de consommation d'énergie primaire et d'utilisation nette d'eau douce.

En cumulant les bénéfices aux préjudices, on observe pour chacun des indicateurs **une augmentation globale des bénéfices environnementaux.**

5. Comparaison des scénarios

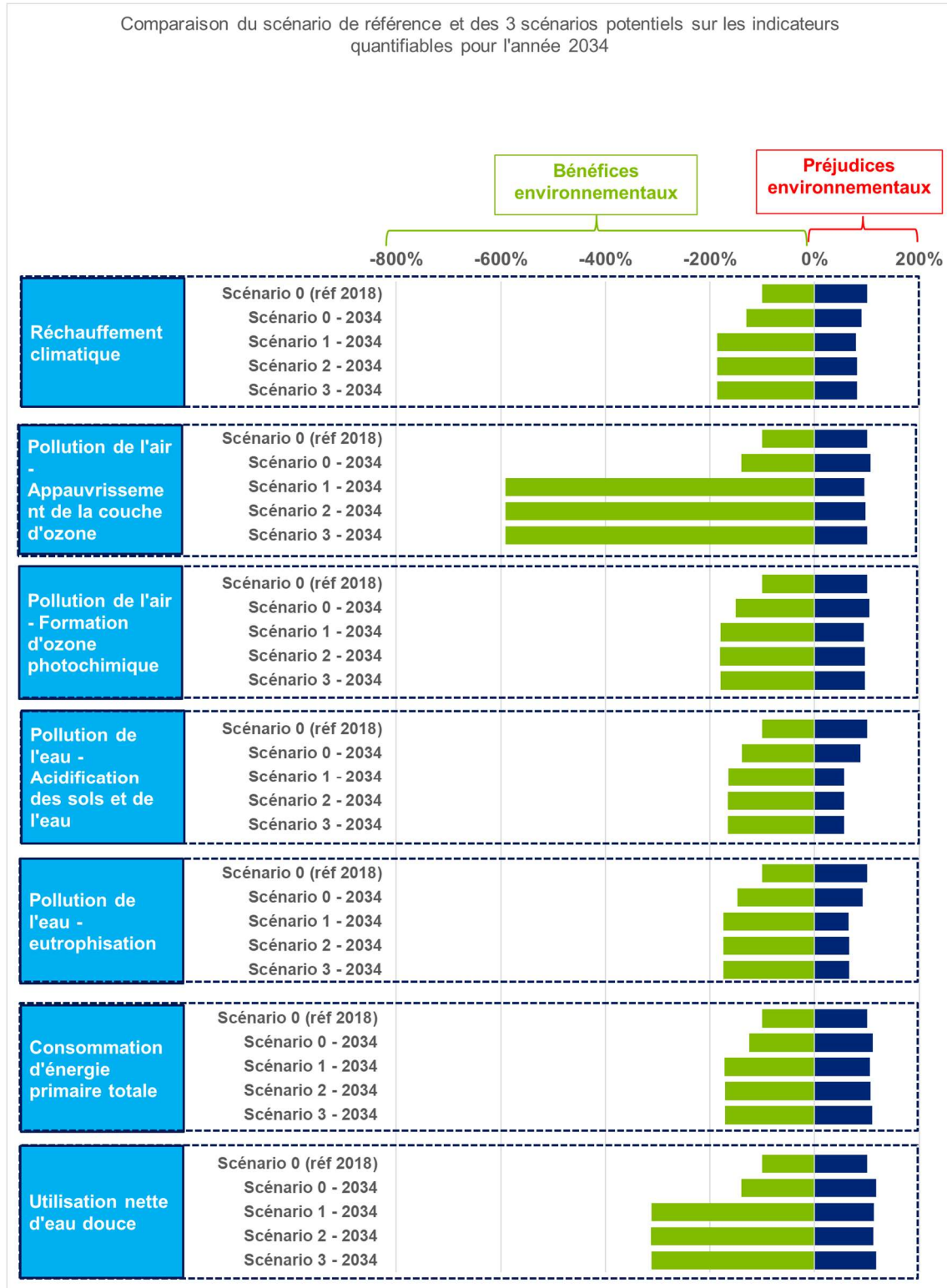


Figure 31 : Comparaison du scénario de référence et des 3 scénarios potentiels sur les indicateurs quantifiables pour l'année 2034

Sur l'ensemble des indicateurs étudiés, les 3 scénarios alternatifs entraînent tous une hausse des bénéfices environnementaux pour des préjudices stables ou à la baisse. En cumulant les bénéfices et les préjudices, **on observe pour chacun des 3 scénarios alternatifs et chacun des indicateurs une augmentation globale des bénéfices environnementaux.**

Sur l'ensemble des indicateurs, les scénarios alternatifs sont bien plus intéressants que le scénario de référence, et présentent tous trois des bénéfices environnementaux proches au pourcent près. La différence se trouve dans la minimisation des préjudices environnementaux, où le scénario 1 est moins impactant de 2% en moyenne comparé aux scénarios 2 et 3. **Toutefois, il reste nécessaire de préciser que ces écarts entre les scénarios sont très faibles et ne peuvent de fait pas être considérés comme significatifs. En conclusion, l'évaluation environnementale quantifiée ne permet donc pas de différencier les 3 scénarios.**

6. Choix du scénario

Les 3 scénarios étudiés présentent des impacts environnementaux significativement inférieurs et des bénéfices significativement supérieurs au scénario de référence, et ce, quelle que soit la période temporelle étudiée. Les scénarios envisagés sont également alignés avec les objectifs principaux de protection de l'environnement du Plan rappelés en section 2.3.

L'ensemble des scénarios étudiés intègrent des objectifs de prévention notamment en lien avec la loi AGECE. Ces objectifs prennent en compte l'évolution de la quantité totale de déchets produits et du tri et permettraient de manière générale de réduire les impacts environnementaux par rapport au cas où il n'y aurait pas de prévention.

Il est ainsi pertinent d'intégrer les spécificités de chaque scénario sur les plans pratiques et économiques pour amener un choix éclairé du scénario du Plan. Ces éléments résumés ci-dessous sont développés au fil du document principal du PRPGD parallèle à l'évaluation environnementale.

- **Scénario 1 :**
 - Infrastructures : 2 unités de valorisation énergétique de CSR (70 kt+152 kt) et export des Déchets Dangereux
 - Valorisation des déchets verts à 60% en valorisation organique et 40 % en énergie
 - Déchets dangereux : exportation
- **Scénario 2 :**
 - Infrastructures : 2 unités de valorisation énergétique de CSR (70 kt+152 kt) et export des Déchets Dangereux
 - Valorisation des déchets verts à 95 % en valorisation organique et 5 % en valorisation énergétique
 - Déchets dangereux : exportation
- **Scénario 3 :** « scénario zéro déchet valorisable enfoui » :
 - Accent mis sur la prévention
 - Valorisation des déchets verts à 95 % en valorisation organique et 5 % en valorisation énergétique
 - Intégration des projets des SMTD : 2 unités de valorisation énergétique de CSR (70 kt+152 kt)
 - Continuité de service publique : capacité supplémentaire de stockage des déchets non dangereux.
 - Déchets dangereux : étude de faisabilité menée en Annexe 3 du PRPGD sur les aspects techniques, économiques et environnementaux pour la mise en place d'une ISDD à La Réunion.

Le scénario 3 se différencie également sur la création d'emplois grâce aux moyens supplémentaires en matière de prévention des déchets. Le scénario 3 impactera moins les services publics de gestion des déchets, notamment du fait de la réduction des capacités de stockage grâce à la plus forte diminution des tonnages, via l'accent mis la prévention des déchets et les filières de valorisation locales.

Devant ces éléments, le scénario 3 est celui retenu par la région en concertation avec les partenaires. En plus de permettre un gain environnemental important par rapport au scénario de référence, ce choix permet au territoire de gagner en autonomie vis-à-vis de l'hexagone à travers la création d'une ISDD, de réduire les coûts de traitement des déchets dangereux et de répondre aux attentes des partenaires en matière de valorisation organique en raison du besoin en litière d'élevage et en fertilisants agricoles. Ce scénario présente également des différences très significative avec les deux premiers en termes d'investissement dans les installations de stockage, au bénéfice d'un accent mis sur la prévention des déchets.

7. Mesures ERC

Bien que le scénario du PRPGD aie un bilan environnemental globalement positif par rapport au scénario tendanciel de référence, et que la mise en œuvre du Plan participe déjà à l'implémentation de mesures visant à réduire l'impact environnemental, certains effets résiduels négatifs ont été identifiés.

Les mesures d'Évitement, de Réduction, ou de Compensation sont les mesures à envisager afin lorsque possible d'éviter, réduire et compenser les conséquences dommageables du PRPGD sur l'environnement. Des mesures complémentaires peuvent être associées pour réduire encore les effets dommageables ou accentuer les effets favorables du PRPGD. Ne sont traitées par la suite que les mesures spécifiques aux opérations et installations de gestion des déchets.

Tableau 41 : Mesures préventives, réductrices et compensatoires des effets notables probables

Thématique	Effets négatifs potentiels conséquents à l'exécution du PRPGD	Mesure d'évitement, réduction ou de compensation envisagée	Aspects environnementaux affectées									
			Qualité de l'air	Qualité des eaux	Qualité des sols	Energie	Ressources en eau	Biodiversité et habitats	Climat	Risques	Nuisances	Autres ressources
Traitement des déchets	Le besoin en énergie des installations pourrait contribuer à la hausse de la consommation d'énergies fossiles.	(R) Prendre en compte les options locales d'utilisation de l'énergie lors de la sélection des sites pour les nouvelles installations pour bénéficier du renouvelable sur l'île et contribuer à accélérer son développement.				x			x			
Valorisation énergétique	L'amélioration des performances des installations entraîne une hausse du potentiel de valorisation énergétique des résidus ultimes	(C) Poursuivre activement la récupération énergétique des véritables résidus, comme par l'incinération, la production de biogaz dans les ISDND ou la méthanisation.				x			x			
Captage des déchets	La consommation énergétique augmente du fait que les processus employés dans les installations nouvellement créées nécessitent une utilisation substantielle d'énergie.	(R) Stimuler les initiatives visant l'excellence environnementale, en particulier à travers la certification environnementale. Cela implique de rester attentif aux avancées technologiques offrant des solutions novatrices pour la gestion des déchets et la réduction de leurs impacts, et de favoriser l'utilisation des meilleures techniques disponibles.	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Thématique	Effets négatifs potentiels conséquents à l'exécution du PRPGD	Mesure d'évitement, réduction ou de compensation envisagée	Aspects environnementaux affectés											
			Qualité de l'air	Qualité des eaux	Qualité des sols	Energie	Ressources en eau	Biodiversité et habitats	Climat	Risques	Nuisances	Autres ressources		
Traitement des déchets	Les eaux de pluie autour des nouvelles installations seraient plus à même d'être polluées, notamment en cas de pluies exceptionnelles	(C) Planifier les infrastructures de gestion des eaux pluviales sur les sites de traitement des déchets de manière à assurer la collecte et le traitement de toutes les eaux de pluie potentiellement polluées, y compris en cas de précipitations exceptionnelles, conformément aux exigences réglementaires.		x	x									
Traitement des déchets	Augmentation des risques d'accidents pour les travailleurs avec la création de nouvelles installations de valorisation	(R) Renforcer la compréhension des impacts et des risques, en particulier pour les filières de valorisation en cours de développement.									x			
Valorisation des déchets	Introduction de substances polluantes dans le compost.	(E) S'assurer rigoureusement que la qualité du compost respecte les normes établies, afin de prévenir les effets indésirables de son utilisation en agriculture. Cela inclut la prévention de l'accumulation dans les sols de substances nocives comme les métaux lourds et les contaminants, ou de composés organiques persistants tels que les polychlorobiphényles (PCB) et les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).		x	x					x				

Thématique	Effets négatifs potentiels conséquents à l'exécution du PRPGD	Mesure d'évitement, réduction ou de compensation envisagée	Aspects environnementaux affectés										
			Qualité de l'air	Qualité des eaux	Qualité des sols	Energie	Ressources en eau	Biodiversité et habitats	Climat	Risques	Nuisances	Autres ressources	
Captage des déchets	Le développement de collecte ou points de collecte augmente les rejets liés au transport	(R) Inclure dans les spécifications techniques des collectivités et administrations une exigence écologique favorisant l'utilisation de véhicules de ramassage ou de transport des déchets dotés de motorisations écologiques (hybrides ou électriques).	x			x				x			
		(R) Mettre en place des formations d'éco-conduite pour les conducteurs.	x			x			x	x			
Traitement des déchets	Le manque de contrôle de la qualité des flux sortants et des alentours des installations pourrait freiner la mise en place de mesures préventives ou correctrices.	(R) Planter des dispositifs de suivi spécifiques pour contrôler la qualité des sous-produits issus de la valorisation, tels que les lixiviats et le compost, ou encore pour surveiller la qualité des eaux et des sols aux alentours des sites.		x	x					x			
Traitement des déchets	L'accroissement de l'utilisation d'espaces dû à la mise en place de nouvelles installations dédiées à la valorisation et au traitement	(E) Garantir une intégration optimisée des installations dans leur environnement, en considérant attentivement leur localisation, leur intégration paysagère, une exploitation respectueuse, la mise en place de coactivités, et la restauration des sites après leur fermeture. Il est également pertinent d'évaluer la possibilité d'établir le projet sur un site de traitement des déchets déjà existant ou sur un ancien site industriel nécessitant une réhabilitation, tout en vérifiant la compatibilité des activités prévues avec d'éventuelles contaminations résiduelles.			x					x		x	

Thématique	Effets négatifs potentiels conséquents à l'exécution du PRPGD	Mesure d'évitement, réduction ou de compensation envisagée	Aspects environnementaux affectés										
			Qualité de l'air	Qualité des eaux	Qualité des sols	Energie	Ressources en eau	Biodiversité et habitats	Climat	Risques	Nuisances	Autres ressources	
Traitement des déchets	La mise en place de nouvelles d'installations dans ou à proximité de zones naturelles sans précautions spécifiques au lieu d'implantation pourrait particulièrement perturber l'environnement local.	<p>(E) Améliorer l'intégration des impacts environnementaux des projets sur les sites naturels, conformément aux mesures réglementaires, implique plusieurs actions clés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que le site envisagé pour un projet n'est pas situé dans ou à proximité immédiate de sites inscrits, classés ou de zones naturelles protégées. - Dans le cadre de projets de renouvellement, d'extension ou de création, il est nécessaire d'inclure une analyse détaillée de la compatibilité du projet avec les sensibilités environnementales locales, en prenant en compte les différents types d'impacts potentiels. - Effectuer un inventaire spécifique de la faune, de la flore et des habitats, particulièrement dans les zones ayant une haute valeur patrimoniale, conformément à la réglementation en vigueur concernant les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), lorsque le contexte du site l'exige. 							x			x	

8. Suivi environnemental

Le suivi environnemental a pour objectif de proposer des indicateurs de suivi des impacts environnementaux de la mise en œuvre du plan permettant de mesurer l'évolution des impacts selon un même référentiel tout au long de l'application du PRPGD.

Pour être pertinents, les indicateurs doivent être en nombre limité et adaptés aux enjeux environnementaux.

Ils doivent donc être à minima :

- Objectifs et faciles à mesurer, à renseigner ;
- Simples de compréhension et de constitution ;
- Pérennes dans le temps et dans l'espace.

Ces indicateurs devront être évalués et présentés à la fréquence définie dans le Plan (annuellement) au sein d'un rapport relatif à la mise en œuvre du Plan. Le suivi environnemental sera intégré au dispositif de suivi destiné à évaluer les effets de la mise en œuvre du Plan. Il convient de noter que les indicateurs de suivi des impacts environnementaux, bien que distincts, complètent les indicateurs d'évaluation des effets de la prévention et de la valorisation des déchets définis dans le cadre du suivi du Plan, qui reflètent la plus-value du plan sur les aspects prévention et valorisation des déchets. Le choix de ces indicateurs est cohérent avec les enjeux prioritaires identifiés et les mesures ERC proposées dans la section précédente. Les indicateurs environnementaux retenus pour suivre la mise en œuvre du Plan sont décrits dans le tableau ci-après.

Tableau 42 : Propositions d'indicateurs de suivi des mesures

Réf	Aspects environnementaux	Objectif et ou mesure ERC concernés	Indicateur	Unité	Fréquence de mise à jour	Sources de données
1	Tous	Combattre les pratiques illégales, réduire les impacts liés à ces mauvaises pratiques	Nombre de décharges brutes ou sauvages	Nombre	Annuelle	EPCI de traitement
2	Energie, climat	Prendre en compte les options locales d'utilisation de l'énergie lors de la sélection des sites pour les nouvelles installations pour bénéficier du renouvelable sur l'île et contribuer à accélérer son développement.	% nouvelles installations utilisant des énergies renouvelables dans leur process	%	Annuelle	EPCI de traitement, installations privées.

Réf	Aspects environnementaux	Objectif et ou mesure ERC concernés	Indicateur	Unité	Fréquence de mise à jour	Sources de données
3	Tous	Promouvoir les initiatives visant l'excellence environnementale, en particulier à travers la certification environnementale. Cela implique de rester attentif aux avancées technologiques offrant des solutions novatrices pour la gestion des déchets et la réduction de leurs impacts, et de favoriser l'utilisation des meilleures techniques disponibles.	Nombre d'installations certifiées ISO14001	Nombre	Annuelle	EPCI de traitement, installations privées.
4	Risques	Renforcer la compréhension des impacts et des risques, en particulier pour les filières de valorisation en cours de développement.	Accident du travail par installation Nombre d'accidents portés à la connaissance de l'inspection des ICPE chaque année.	Nombre	Annuelle	CNAM
5	Energie, climat, qualité de l'air	Inclure dans les spécifications techniques des collectivités et administrations une exigence écologique favorisant l'utilisation de véhicules de ramassage ou de transport des déchets dotés de motorisations écologiques (hybrides ou électriques).	% de marchés intégrant un critère environnemental relatif à des véhicules alternatifs ou à minima d'optimisation des circuits.	%	Annuelle	EPCI de collecte
6	Energie, climat, qualité de l'air	Mettre en place des formations d'écoconduite pour les conducteurs.	Nombre de chauffeurs formés à l'écoconduite	Nombre	Annuelle	EPCI de collecte
7	Biodiversité et habitats, qualité des sols, nuisances	Garantir une intégration optimisée des installations dans leur environnement, en considérant attentivement leur localisation, leur intégration paysagère, une exploitation respectueuse, la mise en place de coactivités, et la restauration des sites après leur fermeture.	Surfaces anthropisées	m ²	Annuelle	EPCI de traitement et opérateurs privés

Réf	Aspects environnementaux	Objectif et ou mesure ERC concernés	Indicateur	Unité	Fréquence de mise à jour	Sources de données
8	Biodiversité et habitats, nuisances	Améliorer l'intégration des impacts environnementaux des projets sur les sites naturels	Nouvelles installations ayant des critères d'intégration environnementale dans le choix des sites	%	Annuelle	ECPI de traitement et opérateurs privés
9	Energie, climat, qualité de l'air	Encourager les collectivités à continuer d'optimiser, voire de diminuer, la fréquence de ramassage des déchets.	Distances parcourues par tonne de déchets transportés	km/t	Annuelle	EPCI de collecte
10	Energie, climat, qualité de l'air	Stimuler la collaboration pour la collecte conjointe des déchets dangereux diffus et des déchets du BTP, en fonction de leur type.	Tonnages collectés lors de collectes mutualisées	t	Annuelle	Prestataires de collecte
11	Nuisances	Limitation des nuisances sonores occasionnées.	Niveau sonore à la source des installations	dB	Annuelle	EPCI de traitement et installations privées
12	Tous	L'inclusion d'un paramètre environnemental dans l'exploration des synergies en vue de l'adoption d'une approche d'économie circulaire, en complément des indicateurs économiques et techniques de faisabilité.	% de porteurs de projets ayant intégré un critère environnemental pour les démarches d'économie circulaire	%	Annuelle	Porteurs de projets

VII. Annexe

1. Méthodologie utilisée pour établir le rapport environnemental

1.1. Collecte des données et outils

1.1.1. Approche retenue

Une analyse de cycle de vie a été conduite pour modéliser les effets quantitatifs de la gestion des déchets lors de l'état des lieux. Elle a été couplée à une approche qualitative ou dite « à dire d'experts ». La méthode utilisée consiste à confronter trois principaux jeux de données (gisements, destinations, distances) à plusieurs dizaines d'Inventaires de Cycle de Vie (ICV). Un ICV est une liste de flux de matières et d'énergies entrants et sortants à chaque étape du cycle de vie ; dans notre modèle, environ 1 600 flux sont considérés pour chaque ICV, puis agrégés en indicateurs environnementaux synthétiques exprimés chacun dans une unité scientifique propre (changement climatique en kg d'équivalent CO₂, consommation d'énergie primaire en MJ, etc.). Les ICV utilisés sont tirés de la base de données Ecoinvent, base de données de référence en ACV, utilisée dans plus de 40 pays. Ces inventaires sont construits d'après des études réalisées et d'articles publiés par des chercheurs spécialisés.

Les jeux de données (gisements, destinations et distances) confrontés aux ICV, quant à eux, s'appuient sur l'Étude technique réalisée par Recovering et Espelia.

1.1.2. Notes sur les sites de traitement

Il existe, dans les rapports d'activité des installations de gestion, des données sur les impacts des sites sur l'environnement. Hormis pour des éléments qualitatifs, nous utilisons peu ces données, et ce pour trois raisons :

Périmètre de flux : chaque site de traitement traite des flux de déchets appartenant au périmètre de ce Plan ou n'y appartenant pas. Les périmètres peuvent être différents et donc les données des sites de gestion/traitement ne peuvent pas être reprises telles quelles ;

Projection dans le temps : les données relevées dans le terrain lors d'une année N, ne peuvent être projetées dans le temps à N+6 et N+12 comme demandé dans la réglementation, notamment car lors des relevés de terrain, on ne sait pas exactement quel flux de déchets engendre exactement quel effet ;

Robustesse et cohérence méthodologiques : il est délicat d'utiliser pour certaines étapes de gestion des déchets, certains indicateurs environnementaux et / ou certains sites de traitement des données « terrain », et pour d'autres des données « génériques » (d'inventaire de cycle de vie). Il est plus cohérent de n'utiliser qu'un seul type de données, en l'occurrence le plus scientifique et exhaustif⁴⁸. Les ordres de grandeur resteraient cependant les mêmes : l'analyse de terrain révélerait les mêmes flux contributeurs, selon les mêmes étapes de gestion des déchets, que l'analyse via un modèle de cycle de vie.

1.2. L'analyse de cycle de vie (ACV)

1.2.1. Méthodologie générale de l'ACV

L'Analyse de Cycle de Vie (ACV) est une méthode normalisée (ISO 14 044) qui permet d'évaluer les effets quantifiables sur l'environnement d'un service ou d'un produit.

Les analyses de cycle de vie, d'abord développées pour étudier l'impact environnemental de produits, sont maintenant appliquées à des services comme la collecte et le traitement des déchets. Dans les applications de ce type, les ACV n'intègrent pas les émissions et consommations associées aux étapes précédentes du cycle de vie, avant que le produit ne devienne un déchet.

La méthode consiste à réaliser des bilans exhaustifs de consommation de ressources naturelles, d'énergie et d'émissions dans l'environnement (rejets air, eau, sols, déchets) de l'ensemble des processus étudiés. La première étape consiste à dresser l'inventaire des entrées-sorties propres à chaque étape du système.

⁴⁸ De plus, l'utilisation de données terrain impliquerait que chaque installation ou équipement de gestion des déchets réalise un suivi de ses effets sur l'environnement, et ce sur les mêmes indicateurs environnementaux. Cette situation est très éloignée de la réalité.

Les flux de matières et d'énergies prélevés et rejetés dans l'environnement à chacune des étapes sont ensuite agrégés pour quantifier des indicateurs d'impacts environnementaux.

L'avantage de l'approche ACV est qu'elle permet de comparer des situations et d'identifier les déplacements de pollution d'un milieu naturel vers un autre, ou bien d'une étape du cycle de vie vers une autre, entre deux situations comparées d'un système. Elle peut donc aider à mieux discerner les arbitrages pertinents lors d'une prise de décision.

L'ACV constitue une approche multicritère : il n'existe pas de note unique environnementale. Les résultats de l'étude sont présentés sous la forme de plusieurs indicateurs d'impacts environnementaux.

Le périmètre du système étudié couvre l'ensemble des étapes de gestion des déchets, de la prise en charge par la collectivité locale jusqu'aux traitements ultimes. Le système étudié se concentre sur les aspects liés au traitement du gisement de déchets et n'inclut pas les étapes amont du cycle de vie des produits, avant que ces produits ne deviennent des déchets.

L'unité fonctionnelle (ou unité de référence et d'expression des résultats) est « collecté, traité ou éliminé les déchets générés sur le territoire du Plan pendant une année ».

1.2.2. Inventaire des flux

L'inventaire du cycle de vie consiste à recenser les flux de matières et d'énergies aux frontières du système d'étude. Ces flux sont rapportés à l'unité fonctionnelle traduisant le service rendu. L'inventaire de ces flux, sur l'ensemble d'une filière ou d'un système donné, se décompose en deux phases :

La première consiste à quantifier l'ensemble de ces flux de manière distincte pour chaque étape de la filière ;

La seconde a pour objet de « sommer » ces flux. Cette étape nécessite de relier ou d'agréger les étapes du système entre elles. Dans notre étude, toutes les étapes sont agrégées selon l'unité fonctionnelle choisie.

1.3. Dimensions environnementales analysées

1.3.1. Indicateurs environnementaux d'ACV

NOTE : Les données d'inventaire du cycle de vie servent à évaluer l'ampleur des impacts potentiels sur l'environnement associés à l'unité fonctionnelle du système étudié. Ainsi, la présentation ci-après des indicateurs d'impacts qui sont étudiés dans ce projet ne doit pas faire oublier la richesse des informations apportées par l'inventaire lui-même, avant toute agrégation de l'information sous forme d'indicateurs d'impacts.

Après la constitution d'un inventaire de cycle de vie (ou inventaire des flux), la deuxième étape de l'ACV consiste à agréger les flux sous formes d'indicateurs d'impacts environnementaux. Pour chaque indicateur, les flux pertinents sont pondérés par des coefficients dits de caractérisation, ceci afin de les ramener à une unité commune. Par exemple, pour l'indicateur de réchauffement climatique, l'unité est le kg d'équivalent CO₂ : le méthane ayant un pouvoir de réchauffement climatique environ 25 fois supérieur au CO₂, le coefficient de caractérisation du méthane pour l'indicateur de réchauffement climatique est de 25. L'horizon temporel de l'indicateur de réchauffement climatique a été fixé à 100 ans.

Les indicateurs d'impacts environnementaux quantifiés dans le cadre de cette étude sont présentés dans le tableau ci-après.

Consommation de ressources
Utilisation nette d'eau douce
Consommation d'énergie primaire non renouvelable
Pollution de l'air
Réchauffement climatique
Appauvrissement de la couche d'ozone
Formation d'ozone photochimique
Pollution de l'eau
Acidification des sols et de l'eau
Eutrophisation

Tableau 43 : Indicateurs environnementaux de l'étude regroupés par catégorie

Les indicateurs permettent d'évaluer les répercussions sur l'environnement local et global des solutions de gestion des déchets mises en œuvre sur le terrain comme distingués ci-après.

Les impacts globaux

Il s'agit de questions dépassant largement l'échelle locale ou régionale, comme :

Le bilan énergétique et le bilan matière global ;
 L'utilisation de ressources énergétiques et de matériaux non renouvelables ;
 Les responsabilités vis-à-vis des générations futures (stockage par exemple) ;
 L'effet de serre.

Les impacts locaux

Leurs conséquences sont locales, elles peuvent être très importantes pour les habitants, comme :

Les impacts sur les milieux (air, sol, eau) ;
 Les nuisances diverses (bruit, odeur, paysage).

1.3.2. Description des principaux indicateurs

Consommation de ressources

Consommation d'énergie primaire non renouvelable : cet indicateur agrège les consommations de ressources énergétiques non renouvelables : il comptabilise tous les types d'énergie non-renouvelables. L'indicateur est exprimé en MJ.

Utilisation nette d'eau douce : cet indicateur évalue la quantité d'eau douce (d'origine naturelle) utilisée.

Pollution de l'air

Réchauffement climatique : on appelle « effet de serre » l'augmentation de la température moyenne de l'atmosphère induite par l'augmentation de la concentration atmosphérique moyenne de diverses substances d'origine anthropique telles que le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), ou le protoxyde d'azote (N₂O).

Le rayonnement solaire est réémis par la surface de la terre sous forme de rayonnement infrarouge, qui est lui-même partiellement absorbé par diverses espèces chimiques présentes dans l'atmosphère. Le bilan radiatif détermine la température moyenne de la planète. La présence de substances « à effet de serre » donne une température telle qu'elle permet la vie sur terre (sans cet effet, la température serait de l'ordre de -15°C). Le déséquilibre écologique

provient donc non pas de l'existence de cet effet, indispensable à la survie de toute espèce, mais de l'augmentation de celui-ci.

L'unité retenue pour la contribution d'une substance à l'effet de serre est l'équivalent CO₂ en masse. Le GWP (Global Warming Potential) d'une substance gazeuse est le potentiel d'effet de serre de l'émission instantanée d'un gramme ou d'un kilogramme de la substance par rapport au CO₂.

Les matériaux à base de biomasse, tel que le bois, jouent un rôle particulier vis-à-vis du réchauffement climatique. En effet, ces matériaux contiennent du carbone qui provient de la quantité de CO₂ absorbée pendant la phase de croissance de l'arbre ou de la plante. Pendant toute la durée de vie de ces matériaux, ce carbone est ainsi séquestré. Lors de la combustion de ces matériaux (en cas d'incinération en fin de vie par exemple), la quantité de CO₂ rejetée pendant la combustion correspond à cette quantité de CO₂ séquestrée. Le bilan global en termes de rejet de CO₂ est donc nul. Pour ce CO₂ d'origine renouvelable, on parle de CO₂ biogénique.

L'unité retenue est le kg éq. CO₂.

Appauvrissement de la couche d'ozone : cet indicateur correspond à la réduction de l'épaisseur de la couche d'ozone stratosphérique qui absorbe la plupart des rayonnements ultraviolets (UV-B), nocifs du point de vue biologique. Sans l'action de filtrage de la couche d'ozone, davantage de rayons UV-B peuvent pénétrer dans l'atmosphère et avoir de profonds effets sur la santé humaine et le monde vivant, ainsi que sur les matériaux, les cycles bio-géochimiques et la qualité de l'air. Cet indicateur est exprimé en kg éq. CFC-11.

Le protocole de Montréal encadre la production et la consommation des substances contribuant à l'amenuisement de la couche d'ozone. Ce protocole prévoit l'arrêt total de la production des chlorofluorocarbures en 2010 et celle des hydrochlorofluorocarbures en 2020 pour les pays industrialisés.

Formation d'ozone photochimique : la pollution photochimique (ou pollution photo-oxydante) est un ensemble de phénomènes complexes qui conduisent à la formation d'ozone et d'autres composés oxydants précurseurs dans la basse couche de l'atmosphère (ozone troposphérique). L'ozone formé à ce niveau a des effets néfastes sur la santé humaine et sur les végétaux. L'indicateur est exprimé en kg éq. C₂H₄ (éthylène). La pollution photochimique est un impact local et est par conséquent difficile à traduire en termes d'indicateur. En effet, les facteurs de caractérisation utilisés dans les bases de données ACV ne peuvent prendre en compte les spécificités géographiques locales, ce qui nuit à la robustesse de l'indicateur.

Pollution de l'eau

Eutrophisation aquatique (Introduction de composés phosphatés ou azotés dans les cours d'eau) : l'eutrophisation d'un milieu aqueux est la conséquence d'un apport de nutriments d'origine anthropique. Ces nutriments sont le plus souvent introduits sous la forme de produits phosphatés ou azotés, très présents dans les engrais par exemple. Ces substances encouragent ainsi la croissance rapide d'algues qui mettent en danger la biodiversité du milieu en privant le reste des organismes végétaux de CO₂ et de lumière. En conséquence, le niveau d'oxygène du milieu baisse considérablement, menaçant ainsi la survie de la faune et la flore. L'unité retenue est le kilogramme d'équivalent phosphate (kg éq. PO₄³⁻).

Acidification des sols et de l'eau : il s'agit de l'augmentation de la teneur en substances acides dans les sols et l'eau, à l'origine de perturbations des écosystèmes présents dans ces milieux. L'indicateur est exprimé en kg éq. SO₂.

1.3.3. Autres indicateurs environnementaux

En plus des impacts environnementaux traditionnellement évalués lors d'une Analyse de Cycle de Vie, d'autres indicateurs sont concernés par la gestion des déchets :

Nuisances : Les nuisances liées à la gestion des déchets sont principalement le bruit, les odeurs, le trafic routier et les nuisances visuelles. Elles concernent les populations riveraines ;

Risques sanitaires : Les populations (travailleurs et riverains) sont susceptibles d'être exposées à diverses substances dangereuses.

1.4. Normalisation des résultats et calcul des équivalents habitants

Chaque indicateur d'impact possède sa propre unité scientifique, rarement parlante pour le grand public, ce qui entraîne des difficultés pour comparer les impacts entre eux, pour situer les enjeux significatifs ou pour présenter de façon visuelle les résultats (ampleur des bénéfices ou dommages environnementaux).

Une échelle de normalisation permettant de juger l'ampleur des impacts sur l'environnement a été utilisée au cours de cette étude. Cette échelle permet de recourir à une unité de référence, les équivalents habitant.an. Cette traduction correspond au nombre d'habitants qui génèrent un impact équivalent pour un indicateur donné sur une période d'un an, du fait de l'ensemble des activités économiques nationales qui leur sont rattachées.

Le tableau suivant présente l'échelle de normalisation sur l'ensemble des indicateurs d'impacts environnementaux.

Indicateurs d'impacts	Unité	Un habitant sur un an (valeur de normalisation)	Méthode de caractérisation
Réchauffement climatique	kg CO ₂ eq.	11 232	CML 2002
Consommation d'énergie primaire	MJ	170 000	CML 2002
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC-11 eq.	0,02	CML 2002
Formation d'ozone photochimique	Kg C ₂ H ₄ eq.	3,73	CML 2002
Acidification des sols et de l'eau	kg SO ₂ eq.	54	Recipe 2008
Eutrophisation aquatique	kg PO ₄ ³⁻ eq.	40	CML 2002
Utilisation nette d'eau douce	m ³	59	Recipe 2008

Tableau 44 : Équivalents habitant.an utilisés pour chaque indicateur quantifié afin de normer les résultats

**Avis délibéré de la Mission Régionale
d'Autorité environnementale de La Réunion
sur l'élaboration du plan régional de prévention
et de gestion des déchets (PRPGD) de La Réunion**

n°MRAe 2023AREU9

Préambule

Pour tous les plans, programmes ou schémas soumis à évaluation environnementale ou à étude d'impact, une « Autorité environnementale » désignée par la réglementation doit donner son avis sur le dossier présenté. En application du décret n° 2020-844 du 3 juillet 2020, l'autorité environnementale est, dans le cas présent, la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de La Réunion, appelée dans cet avis Autorité environnementale (Ae).

L'avis de l'autorité environnementale (Ae) est un avis simple qui porte sur la qualité de l'évaluation environnementale présentée par le pétitionnaire et sur la manière dont l'environnement est pris en compte dans le projet de plan. L'avis de l'Ae n'est pas un avis conforme.

Porté à la connaissance du public, cet avis vise à apporter un éclairage sur les pistes d'amélioration du projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) dans la prise en compte des enjeux environnementaux qui ont pu être identifiés, et à favoriser la participation du public dans l'élaboration des décisions qui le concernent.

La MRAe Réunion s'est réunie le 08 décembre 2023.

Étaient présents et ont délibéré : M. Didier KRUGER, président, et M^{me} Sonia RIBES-BEAUDEMOLIN, membre associé.

En application du règlement intérieur de la MRAe de La Réunion adopté le 11 septembre 2020 et publié au bulletin officiel le 25 septembre 2020, chacun des membres délibérants cités ci-dessus, atteste qu'aucun intérêt particulier ou élément dans ses activités passées ou présentes n'est de nature à mettre en cause son impartialité dans l'avis à donner sur le projet qui fait l'objet du présent avis.

Introduction

La directive européenne 2001/42/CE du 27 juin 2001, relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, pose le principe que les plans et programmes susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement, et qui fixent le cadre de décisions ultérieures d'aménagements et d'ouvrages, doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale.

L'Autorité environnementale (Ae) a été saisie officiellement par courrier du 08 novembre 2023 par la Région Réunion pour avis sur son projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD). Il en a été accusé réception le 09 novembre 2023. Le service régional d'appui à la MRAe qui instruit la demande, est la DEAL de La Réunion (SCETE / Unité Évaluation Environnementale).

La définition du PRPGD relève d'une mission confiée aux régions par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 07 août 2015. Dans un souci de simplification et de mise en cohérence des mesures applicables dans le domaine des déchets, ce plan régional unique se subsistera aux plans existants. Le PRPGD doit répondre aux objectifs fixés par la politique nationale de prévention et de gestion des déchets définis à l'article L.541-1 du Code de l'environnement.

Dans ce contexte réglementaire, l'évaluation environnementale est l'occasion d'évaluer en quoi les axes et les actions du plan sont adaptés et suffisants pour atteindre les objectifs affichés et de mettre en évidence, le cas échéant, les freins de nature à restreindre les ambitions environnementales et leur mise en œuvre.

Le présent avis de l'Ae répond aux articles L.122-4 à L.122-12, R.122-17 à R.122-24 du Code de l'environnement relatifs à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement. Il est transmis au maître d'ouvrage au plus tard trois mois après la date de réception du projet de plan par l'Ae. Il est mis en ligne sur le site internet de la MRAe et sera joint au dossier soumis à la procédure de participation du public.

Préalablement à la saisine de l'Ae, ce projet de PRPGD a été arrêté par le Conseil régional de La Réunion en assemblée plénière du 03 novembre 2023. Il a fait l'objet de quelques compléments en juillet 2023 en réponse notamment à l'avis des services de l'État du 28 mars 2023. L'Ae prend en compte l'avis émis le 30 octobre 2023 par l'Agence Régionale de Santé de La Réunion (ARS), sachant que celui-ci renvoie à un avis antérieur au Préfet du 14 mars 2023 maintenu en l'état. Cet avis est favorable au projet de PRPGD, mais des réserves sur plusieurs points critiques vis-à-vis de la santé publique nécessitent d'être levées.

Enfin, l'avis de l'Ae est élaboré sur la base du dossier composé des pièces suivantes :

- le plan régional de prévention et de gestion des déchets de La Réunion (PRPGD) et son volet plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire (PRAEC) – version juillet 2023 – groupement de bureaux d'études (Espelia, Recovering, Nexa) ;
- un résumé non technique du PRPGD (RNT – version juillet 2023) ;
- le rapport d'évaluation environnementale stratégique (EES) comportant distinctement un résumé non technique – BET In Extenso – juillet 2023.

Synthèse de l'Avis

La Région Réunion a élaboré un projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) en application de l'article L.541-13 du Code de l'environnement.

Cette planification qui doit coordonner les différentes parties prenantes, a pour fonction de mettre en place à l'échelle régionale les conditions d'atteinte des objectifs nationaux de réduction des déchets à la source et d'amélioration des taux de tri et de valorisation des déchets.

Ces objectifs nationaux imposent que la priorité soit donnée à la prévention de la production des déchets et prévoient en outre que des actions soient définies en faveur de l'économie circulaire, conduisant notamment à réduire la consommation de ressources.

Le PRPGD de La Réunion concerne tous les types de déchets, qu'ils soient ménagers, issus des activités économiques ou des chantiers de construction et d'équipement. Il se substituera aux trois plans locaux en vigueur qui traitent de la gestion desdits déchets.

Ce plan doit définir les actions concrètes à mettre en œuvre et des préconisations pour atteindre les objectifs qu'il se fixe à travers une planification à six et douze ans (horizons 2028 et 2034). Au regard de l'important retard pris pour son élaboration par rapport à la législation¹ en vigueur, en raison notamment de la crise sanitaire liée au COVID, un recalage des échéances de la portée du plan pourrait s'avérer nécessaire.

Le PRPGD est soumis par ailleurs à évaluation environnementale systématique (EES). Celle-ci a notamment pour finalité de démontrer que les mesures prévues permettent d'atteindre les objectifs assignés au PRPGD ainsi que ceux qu'il se fixe à lui-même et de vérifier qu'elles prennent en compte les enjeux environnementaux et sanitaires.

Dans un contexte d'insularité avec notamment une dépendance significative aux matières et produits manufacturés importés, les enjeux de cette démarche de planification des déchets sont forts.

À cet égard, l'Autorité environnementale (Ae) salue le travail important et complexe engagé par la Région Réunion avec les acteurs du territoire pour l'élaboration du PRPGD, de même que les objectifs ambitieux adoptés en termes de prévention et de valorisation des déchets pour sortir du tout enfouissement. L'accent mis sur les objectifs ambitieux de réduction de la production de déchets doit être salué.

Cela étant, si la prise en compte des enjeux environnementaux fait partie de la raison d'être des objectifs assignés à un PRPGD, il faut s'assurer d'une part du caractère opérationnel du plan pour atteindre les objectifs de la stratégie territoriale, et d'autre part de l'absence d'effets notables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement et la santé humaine.

1 La loi NOTRe du 07 août 2015 prévoit l'approbation des PRPGD dans un délai 18 mois après sa promulgation, soit avant le 07 février 2017

Afin de renforcer ce plan stratégique qui est nécessaire pour le territoire réunionnais, l'Ae formule les principales recommandations qui suivent :

- ***compléter le rapport d'évaluation environnementale par une analyse plus précise des zones (territorialisation) et par un meilleur respect du contenu réglementaire détaillé à l'article R.122-20 du Code de l'environnement (actualisation de l'état initial de l'environnement, articulation avec les autres plans, schémas et programmes, incidences cumulées, motivation du choix du scénario retenu, présentation des mesures d'évitement et de réduction...)*** ;
- ***prendre en compte les réserves exprimées par l'Agence Régionale de Santé dans son avis du 14 mars 2023 (réduction des émissions atmosphériques, surveillance environnementale, encadrement de la valorisation par épandage ou remblaiement, lutte contre les dépôts sauvages...)*** ;
- ***examiner la cohérence entre le PRPGD et son volet PRAEC², de même que la synergie pouvant être déployée notamment entre leurs actions respectives ;***
- ***prioriser les différentes actions sur le territoire, en tenant compte de leur potentiel à répondre rapidement aux enjeux de la transition écologique et solidaire ;***
- ***définir les prescriptions générales qui seront opposables aux projets d'installations de traitement des déchets, sans préjuger des contraintes et prescriptions issues des documents d'urbanisme en vigueur sur les sites choisis, le moment venu de leur instruction ;***
- ***cibler et consolider les indicateurs les plus représentatifs pour apprécier l'atteinte des objectifs stratégiques et les résultats opérationnels du PRPGD et son volet en faveur de l'économie circulaire (indicateurs « clés » avec état zéro et valeurs cibles...).***

L'ensemble des recommandations de l'Ae est présenté ci-après dans l'avis détaillé.

2 PRAEC : plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire

Avis détaillé

I. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET PRÉSENTATION DU PROJET DE PLAN

A/ Contexte de l'élaboration du PRPGD

Conformément à la loi NOTRe du 07 août 2015, le Conseil régional de La Réunion a engagé l'élaboration de son plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) par délibération de son assemblée plénière du 08 novembre 2016.

Le périmètre concerné par le PRPGD est l'ensemble du territoire de La Réunion. Il couvre ainsi 24 communes pour une superficie totale de 2 504 km², avec 873 100 habitants recensés au 1^{er} janvier 2023 (source INSEE).

Cinq communautés d'agglomération portent la compétence « prévention et collecte » des déchets (CINOR, CIREST, CASud, CIVIS et TCO) et celles-ci ont délégué le « traitement » à deux syndicats mixtes (SYDNE pour le territoire nord-est et ILEVA pour le sud-ouest).

Le PRPGD de La Réunion se substituera aux trois plans existants en matière de déchets :

- le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND) du 23 juin 2016,
- le plan de gestion des déchets du bâtiment et des travaux publics (PGDBTP) du 30 septembre 2005,
- le plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux (PREDIS) du 04 novembre 2010.

Le PRPGD s'inscrit dans un cadre de politiques publiques structuré par des priorités et des objectifs fixés au niveau national et européen, dont notamment « la hiérarchie des déchets » établie par la directive cadre européenne n° 2008/98/CE de 2008 et réaffirmée par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (Loi TECV).

Ces politiques publiques de prévention et de gestion des déchets transcrites à l'article L.541-1 du Code de l'environnement visent ainsi à privilégier par ordre de priorité :

- la prévention et la réduction de la production et de la nocivité des déchets (le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas) ;
- la préparation des déchets en vue de leur réutilisation ;
- le recyclage et la valorisation des déchets sous forme de matière, notamment organique ;
- les autres modes de valorisation, notamment énergétique.

Au regard de ces objectifs nationaux, la stratégie globale à construire à l'échelle de la région doit intégrer tous les gisements de déchets, quels que soient leurs producteurs (ménages, collectivités, administrations, commerces, BTP...) conformément à l'article R.541-15 du Code de l'environnement. Le PRPGD doit comporter également un plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire (PRAEC) qui concerne l'ensemble des domaines d'activité économique et non seulement celui des déchets.

Les décisions des personnes publiques et de leurs concessionnaires dans le domaine des déchets doivent être compatibles avec le PRPGD en application de l'article L.541-15 du Code de l'environnement. Il en va aussi bien des décisions prises par les collectivités compétentes en matière de prévention et de gestion des déchets que de la délivrance des autorisations notamment d'exploiter délivrées par le préfet (installations ICPE de stockage par exemple).

Le projet de plan donne lieu à une évaluation environnementale stratégique et systématique en application des articles L.122-4 et R.122-17 du Code de l'environnement. Une évaluation nécessaire à mi-parcours (6 ans) peut conduire à une procédure de révision.

Dans ce cadre réglementaire, le PRPGD doit garantir que la gestion des déchets est mise en œuvre sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore, sans provoquer de nuisances sonores ou olfactives et sans porter atteinte aux paysages et aux sites présentant un intérêt particulier. En outre, ledit plan doit organiser le transport des déchets et le limiter en distance et en volume selon un principe de proximité.

En termes de gouvernance, le dossier indique que le Conseil régional de La Réunion a souhaité inscrire l'élaboration du PRPGD dans une démarche engagée de concertation avec les différents partenaires concernés par la gestion des déchets (État, collectivités, organisations professionnelles, associations de protection de l'environnement, grand public, éco-organismes... – cf. pages 24 à 29).

La méthodologie d'élaboration du plan est présentée sous forme d'un tableau de synthèse suivant les différentes phases qui se sont déroulées entre mars 2017 et octobre 2022 (comités techniques et de pilotage, groupes de travail et ateliers thématiques...). Une commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du plan a été mise en place comme le prévoit la réglementation.

Cela étant, les modalités de prise en compte de la participation du public en « amont » ne sont pas précisées (droit d'initiative citoyenne, déclaration d'intention...). Aussi, il convient de rappeler que cette dernière est prévue par les articles L.121-17-1 et suivants du Code de l'environnement pour les plans soumis à évaluation environnementale.

- ***Dans la mesure où la participation « amont », à un stade où les choix sont encore ouverts, est un élément clé pour la réussite du plan, l'Ae recommande à la Région Réunion de préciser comment le public (citoyens, associations) a pu exercer son droit d'initiative, comme prévu par le Code de l'environnement.***

Enfin, en application de l'article L.122-9 du Code de l'environnement, la collectivité régionale devra, lors de l'adoption du plan, mettre à la disposition de l'Autorité environnementale (Ae) et du public les informations suivantes :

- le plan approuvé ;
- une « déclaration environnementale » qui résume :
 - la manière dont il a été tenu compte du rapport environnemental établi en application de l'article L.122-6 du CE et des avis émis suite aux consultations, dont le présent avis ;

- les motifs qui ont fondé les choix opérés par le plan, compte tenu des diverses solutions envisagées ;
- les mesures destinées à évaluer les incidences sur l'environnement de la mise en œuvre du plan.

B/ Présentation du PRPGD de La Réunion et sa prise en compte de l'environnement

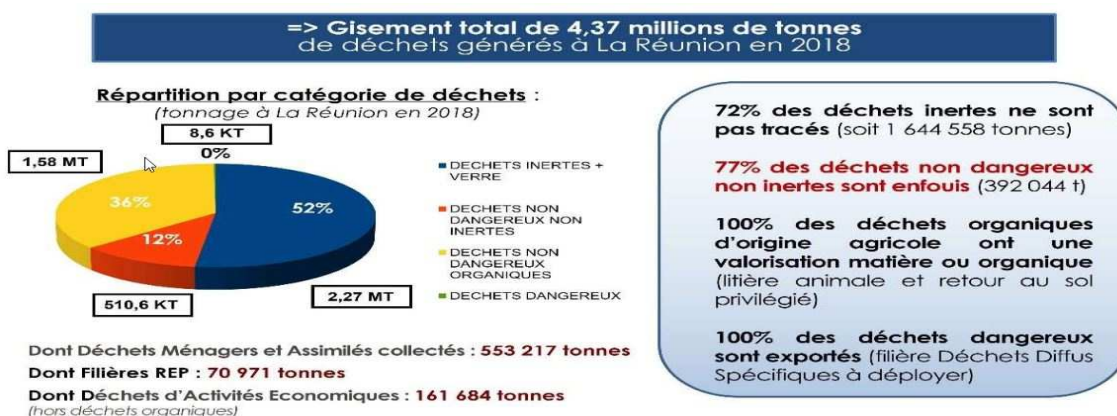
Le dossier de PRPGD transmis répond aux principaux attendus législatifs et réglementaires définis aux articles L.541-13 et R.541-16 du Code de l'environnement, qui portent sur l'établissement :

- d'un état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets,
- d'un scénario prospectif aux horizons 6 et 12 ans des quantités de déchets qui devront être traitées,
- d'objectifs de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets déclinant les objectifs nationaux (et comprenant des indicateurs de suivi),
- d'une planification de mesures à mettre en œuvre aux horizons 6 et 12 ans pour atteindre ces objectifs (comprenant les installations à créer et à adapter),
- et d'un plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire (PRAEC).

État des lieux (gisements de déchets, installations de gestion des déchets...)

L'année de référence retenue pour l'état des lieux du PRPGD est 2018 (soit plus de 5 ans), ce qui peut être préjudiciable pour certaines analyses et informations présentées, et cela peut avoir des conséquences notamment pour les actions à déployer. Cette situation peut s'expliquer par la complexité d'un tel plan et l'important retard pris pour son élaboration en lien notamment avec la crise sanitaire. Quelques actualisations sont présentées pour les années 2020 et 2022, en ce qui concerne notamment certains flux de déchets et le recensement des installations de traitement.

Le diagnostic établit que le gisement total des déchets produits en 2018 sur le territoire réunionnais est estimé à environ 4,37 millions de tonnes, dont 2,27 MT pour les déchets inertes (y compris le verre) et 1,58 MT pour les déchets non dangereux organiques.



Synthèse du gisement des déchets en 2018

(extrait du résumé non technique du PRPGD – page 6)

Le gisement de déchets ménagers et assimilés (DMA), collecté en 2018, s'élève à 555 217 tonnes, soit un ratio de 646 kg/hab/an contre environ 500 kg/hab/an en métropole. En 2018, le gisement d'ordures ménagères résiduelles (non valorisables en matière) collecté était de 226 527 tonnes, ce qui représente 265 kg/hab/an. La totalité des déchets dangereux est exportée, soit 8 600 tonnes.

Les tonnages des collectes en « porte-à-porte³ » d'encombrants et de déchets verts (30 % des DMA) sont très importants à La Réunion comparés à la métropole (180 kg/hab/an à La Réunion contre 26 kg/hab/an en métropole) et au contraire les tonnages collectés en déchetteries sont deux fois plus faibles à La Réunion (91 kg/hab en moyenne à La Réunion contre 202 kg/hab/an au niveau national).

Le nombre peu élevé de déchetteries couplé à la systématisation des collectes en porte-à-porte expliquent en partie l'importance des tonnages de déchets verts et d'encombrants collectés en porte-à-porte et le peu de déchets collectés en déchetteries. Une tendance à une plus grande utilisation des déchetteries est observée consécutivement à une baisse des fréquences des collectes dans les quartiers. Pour les déchets verts, la spécificité du climat de l'île entraîne une production largement supérieure à la moyenne nationale.

L'Ae relève que les refus de tri sont toutefois très élevés, particulièrement pour les encombrants avec un taux supérieur à 90 % (cf. page 82). Par ailleurs, les déchets des filières de responsabilité élargie du producteur (REP⁴) sont très peu collectés en déchetteries à La Réunion, a priori en raison du manque de place pour les emprises foncières de ces installations.

Au regard de l'état des lieux des gisements de déchets sur le territoire par nature, producteur ou type de collecte, certains enjeux sont mis en avant dans le plan comme la création des installations de traitement nécessaires pour éviter l'enfouissement et respecter les engagements européens et nationaux. Au-delà de la traçabilité et l'amélioration du recyclage des déchets inertes du BTP⁵, la nécessité de résorber les dépôts sauvages est également identifiée d'autant que ces derniers ont connu une progression de 8 % par an durant les années passées.

Le transport des déchets, ainsi que ses différents enjeux et/ou impacts à La Réunion, ne sont toutefois pas analysés, alors que le plan doit organiser les flux correspondants et les limiter en distance.

Concernant les installations de gestion des déchets existantes sur le territoire, celles-ci sont présentées dans le dossier selon la typologie des différents déchets, en indiquant les capacités théoriques de collecte et/ou traitement qui proviennent généralement des autorisations ou des déclarations ICPE (cf. pages 90 à 127). Ces capacités ne sont pas représentatives de l'activité réelle des installations. Comme prévu réglementairement, il est recensé les projets d'installations pour lesquels une demande d'autorisation d'exploiter

3 Points de collecte dans les quartiers

4 Filières de collecte et de traitement que les fabricants et distributeurs ont l'obligation de mettre en place suivant le principe du « pollueur payeur » (fin de vie du produit à prendre en charge)

5 Un peu plus de 1,6 millions de tonnes de déchets inertes ne sont pas acheminées vers les filières légales de traitement (cf. page 145 du rapport PRPGD)

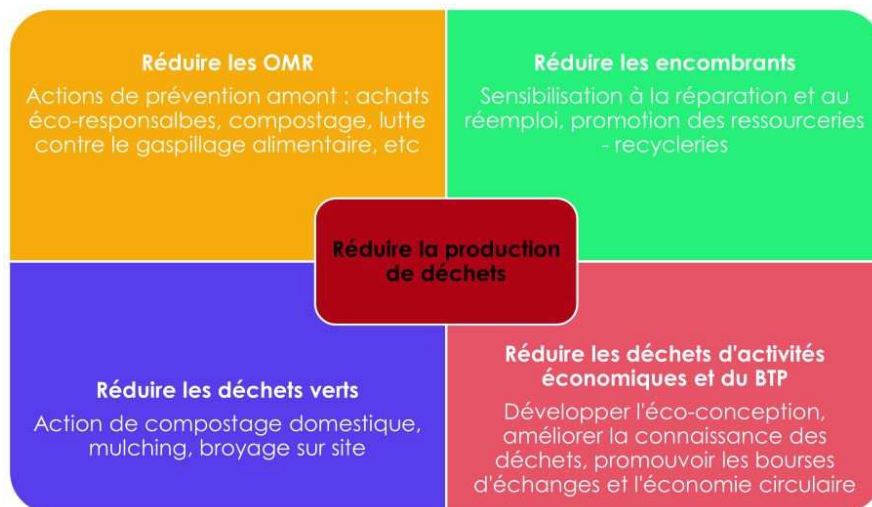
a été déposée. La compréhension de la réalité de la situation peut être rendue parfois difficile, dans la mesure où certains projets peuvent être désormais déjà autorisés, voire en fonctionnement (exemple des sociétés ECOPUR pour le traitement de batteries usagées à Saint-Pierre et VAL'DI RUN pour les déchets dangereux au Port).

Prospectives de l'évolution des déchets, objectifs de gestion et planification des actions à mettre en œuvre (horizons 2028 et 2034)

Conformément aux objectifs nationaux définis à l'article L.514-1 du Code de l'environnement, le PRPGD de La Réunion vise prioritairement la prévention des déchets, en réduisant notamment de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant d'ici 2030, et de 5 % les déchets d'activités économiques.

Au regard des tendances observées localement par rapport aux échéances fixées (63 % des DMA enfouis en 2018 alors que la loi AGEC⁶ impose au maximum 10 % en 2035 – cf. page 86), les objectifs ambitieux précités en termes de prévention des déchets doivent être nécessairement accompagnés par un renforcement à court terme des actions prévues sur le territoire. Comme le préconise l'avis émis par l'Agence Régionale de Santé (ARS) en date du 14 mars 2023, au-delà des campagnes de sensibilisation, il conviendrait par exemple de prévoir une revue des taxations à l'import en fonction de l'indice de réparabilité des produits. En outre, l'interdiction ou la forte taxation des barquettes alimentaires en plastique pourrait utilement constituer une mesure emblématique du PRPGD.

En identifiant les flux prioritaires de déchets et les objectifs correspondants, la stratégie retenue pour le PRPGD en matière de prévention est traduite par le schéma suivant :



Stratégie retenue par le plan en matière de prévention

(extrait du rapport du PRPGD – page 175)

Aussi, une vingtaine d'actions sont définies pour atteindre les objectifs de prévention. Celles-ci sont déclinées dans le plan suivant six axes stratégiques (cf. pages 185 à 186) et des fiches détaillées sont présentées pour la plupart d'entre elles en annexe 1 (description, objectifs visés, porteurs de projets, sous-actions, budget, calendrier, indicateurs de suivi).

6 Loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020

Les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA) pour les différents horizons sont synthétisés comme suit :

	2018	2028		2030		2034	
OMr	265 kg/hab	167 kg/hab	-37%	140 kg/hab	-47%	125 kg/hab	-53%
Biodéchets	-	16 kg/hab	-	21 kg/hab	-	23 kg/hab	-
Recyclables secs	38 kg/hab	56 kg/hab	49%	65 kg/hab	74%	68 kg/hab	83%
Verre	15 kg/hab	23 kg/hab	56%	25 kg/hab	68%	26 kg/hab	79%
Encombrants (déch. + PAP)	108 kg/hab	66 kg/hab	-39%	62 kg/hab	-43%	58 kg/hab	-46%
Déchets verts	162 kg/hab	155 kg/hab	-4%	157 kg/hab	-3%	159 kg/hab	-2%
DMA valorisables matières (REP...)	52 kg/hab	74 kg/hab	42%	78 kg/hab	50 %	86 kg/hab	65 %
Autres ultimes (dt dépôts sauvages)	7 kg/hab	7 kg/hab	- 5%	7 kg/hab	- 5%	7 kg/hab	- 5 %

TOTAL DMA (665 kg/hab en 2010)	646 kg/hab	565 kg/hab	-13% -14%	555 kg/hab Obj atteint	-14% -15%	552 kg/hab	-14% -15%
--	------------	------------	--------------	----------------------------------	--------------	------------	--------------

Les % de réduction sont calculés par rapport aux ratios de 2018 (en gris) et de 2010 (en orange)

=> **Les objectifs de réduction des DMA sont conformes à la loi AGEC**

Synthèse des objectifs de prévention et de collecte des déchets

(extrait du résumé non technique du PRPGD – page 10)

Pour atteindre les objectifs de ce scénario très ambitieux, les leviers suivants sont identifiés par le plan :

- réduction des OMR :
 - mise en place d'une collecte en porte-à-porte ou en apport volontaire pour les biodéchets : captage de 16 kg/hab en 2028 et de 23 kg/hab en 2034 ;
 - mise en place d'une étude et le cas échéant d'une expérimentation sur la tarification incitative au minimum sur les OMR ;
- emballages : amélioration du tri, mise en place de l'extension des consignes de tri pour les plastiques, l'intégralité des emballages et des papiers graphiques ;
- verre : amélioration du tri, promotion de la consigne ou reprise et de l'utilisation d'emballages en vrac ;
- encombrants : mise en place de ressourceries permettant de détourner les encombrants et promotion du tri des encombrants avec mise en place de collecte séparative en déchetteries pour, au minimum, métaux, bois, mobiliers et déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

Diverses autres actions sont évoquées dans le plan concernant la gestion des déchets, et notamment les biodéchets, les recyclables secs, les ordures ménagères résiduelles, les dépôts sauvages, les véhicules hors d'usage (VHU), les sous-produits animaux, les déchets inertes du BTP, ainsi que l'accompagnement des filières REP (cf. pages 196 à 209). Le plan aborde également la planification et la gestion des déchets en situations exceptionnelles, notamment en cas de catastrophes naturelles (cf. chapitres 8 et 11, pages 210 à 216 et pages 260 à 279), en renvoyant sur les fiches actions présentées en annexe 1.

De par la mise en service des unités de valorisation énergétique prévues en 2026 (UVE ILEVA à Saint-Pierre et ALBIOMA à Saint-André), une période transitoire de trois ans a été définie par le plan pour garantir la continuité de service public d'élimination des déchets. Cette situation a pour conséquence que les déchets seront enfouis à défaut d'autres équipements de tri, valorisation ou d'exutoires (capacités de stockage en ISDND ajustées de 50 000 à 70 000 tonnes à l'horizon 2035).

Sur ce dernier point, dans l'attente de l'opérationnalité du projet UVE d'ALBIOMA⁷ à Saint-André, il convient de rappeler que les combustibles solides de récupération produits par le centre de valorisation de déchets non dangereux (CVDND⁸) de la société INOVEST, filiale de SUEZ RV Réunion, sont actuellement enfouis dans l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de Sainte-Suzanne. Pour l'Ae, cette situation est en totale contradiction avec les objectifs recherchés lors de la mise en service du CVDND, comme avec les objectifs de la politique de prévention et gestion des déchets. Elle a pour conséquence de réduire significativement les capacités et la durée de vie des installations de stockage autorisées.

➤ **Afin de s'assurer que le PRPGD réponde aux objectifs réglementaires qui lui sont assignés, l'Ae recommande de :**

- **vérifier la cohérence des diverses actions prévues, examiner leur caractère opérationnel notamment à court terme et en présenter une synthèse suivant les différentes étapes d'intervention (prévention, gestion, installations, horizons 6 et 12 ans) ;**
- **prioriser les actions en fonction de l'importance des enjeux identifiés ou restant à identifier (impacts des flux de « transports » induits par la collecte et le traitement des déchets à intégrer en lien avec l'évaluation environnementale) ;**
- **déployer rapidement les mesures opérationnelles fortes et volontaristes à la hauteur des ambitions affichées, pour réduire significativement, trier et mieux valoriser les déchets (réduire les importants refus des encombrants en porte-à-porte par exemple : technique de collecte plus appropriée à définir que le « grappin » habituellement utilisé pour le chargement limitant forcément les possibilités de réutilisation – redirection à prévoir vers les filières « REP » pour permettre le recyclage de la matière et éviter l'enfouissement – installer des zones de réemploi dans les déchetteries) ;**
- **veiller à préserver les capacités des ISDND autorisées, en n'enfouissant que les déchets ultimes pour éviter le risque de saturation desdites installations de stockage et la rupture de continuité du service public d'élimination des déchets avec toutes les conséquences sanitaires et environnementales qui en découleraient.**

7 ICPE autorisée par arrêté préfectoral du 30 mai 2023 – avis de l'Ae du 02 août 2022

8 ICPE autorisée par arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 – avis de l'Ae du 05 février 2020

Les besoins en installations de collecte et de traitement des divers déchets sont détaillés suivant les deux bassins de vie « nord-est » et « sud-ouest » dans un chapitre dédié (§ 9., pages 217 à 230), de même que les modalités de mise en œuvre et de suivi des actions et l'évaluation économique du plan (cf. § 10., pages 231 à 259). En termes de synthèse et d'illustration, seul le résumé non technique (RNT) du plan permet d'appréhender plus aisément les principaux équipements prévus, en se limitant toutefois à l'horizon 2028 (cf. schémas en pages 13 et 14). Dès lors, on pourrait s'interroger sur les installations nécessaires à l'échéance du plan en 2034 (12 ans).

Pour la localisation des installations, le PRPGD se limite à indiquer que les unités de traitement doivent se situer prioritairement dans les zones à vocation urbaine, et exceptionnellement en zone agricole. En termes d'encadrement, le plan mentionne uniquement les prescriptions n° 4 et 22 du SAR/SMVM datant de 2011 (plus de 10 ans), sachant que celles-ci renvoient sur les sites d'implantation identifiés par l'ancien plan départemental « PDEDMA » du 29 juin 2011 dont la compétence a été transférée à la Région Réunion (cf. pages 229 à 230).

Cette situation n'est pas de nature à améliorer la nécessaire prise en compte de la thématique des déchets dans les documents de planification. Les orientations du PRPGD doivent être suffisamment explicites pour que les autorités compétentes chargées de prendre des décisions soient en mesure de se prononcer sur la compatibilité des projets d'installations de gestion des déchets. Tout en respectant le principe de subsidiarité, le PRPGD en tant que plan dédié à la planification des déchets doit jouer pleinement son rôle. Des oppositions de riverains sont souvent observées en raison de nuisances liées à la proximité d'installations de déchets, même s'il peut s'agir parfois de réactions en lien avec le syndrome « NIMBY » : not in my backyard (« pas dans mon jardin » ou « surtout pas chez moi »). Ainsi, le plan mérite d'être plus précis et prescriptif en termes d'orientations au regard des principaux équipements nécessaires par bassin de vie, en synergie avec l'évaluation environnementale menée parallèlement.

Enfin, si le PRPGD est globalement favorable à la santé, d'autres points de vigilance et des insuffisances ont été relevés par l'ARS et ces derniers appellent dans la mesure du possible à consolider le plan. En l'occurrence, la valorisation de certains déchets par remblaiement comme c'est le cas, sous conditions, pour les mâchefers de la valorisation énergétique des déchets en technique routière, pour certaines boues ou encore pour certains sous-produits de combustion des centrales thermiques dans les carrières, devront tenir compte de la protection de la ressource en eau destinée à la consommation humaine.

Par ailleurs, compte tenu des émissions atmosphériques des unités de méthanisation et de valorisation énergétique des déchets, la réduction des émissions atmosphériques et la surveillance environnementale mériteraient de figurer dans le PRPGD afin de prendre davantage en compte la prévention des risques sanitaires. Sur ce dernier point, il serait également souhaitable d'intégrer des actions en faveur de la lutte contre le brûlage à l'air libre des déchets verts et autres ordures par les particuliers. Bien que formellement interdite, cette pratique régulière dans les cours et jardins est particulièrement néfaste pour la santé publique.

De manière plus générale, le chapitre 9.12 du PRPGD consacré à la localisation des installations de collecte et de traitement pourrait contenir une disposition visant à implanter les installations à une distance suffisante des habitations pour ne pas porter atteinte à la santé des populations riveraines par les émissions possibles (air, retombées atmosphériques, bruit, odeur, etc.).

- **Afin de faciliter la déclinaison du PRPGD dans les documents de rang inférieur (notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme), l'Ae recommande d'identifier précisément les actions, orientations et objectifs qui ont particulièrement vocation à être traduits dans ces documents.**
- **Au regard des enjeux en termes de santé publique (bruit, qualité de l'air, protection des ressources en eau potable, hygiène...), l'Ae demande que les réserves formulées dans l'avis de l'ARS du 14 mars 2023 soient prises en compte (revue des taxations à l'import, réduction des émissions atmosphériques, surveillance environnementale, prise en compte du brûlage à l'air libre des déchets verts, encadrement de la valorisation par épandage ou remblaiement, lutte contre les dépôts sauvages...).**

Volet en faveur de l'économie circulaire (PRAEC)

Le PRPGD comporte également un plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire (PRAEC). Ce dernier permet de formaliser et de mettre en lumière notamment les initiatives qui contribuent déjà à la transition vers une économie écologique exemplaire, en favorisant l'émergence de nouveaux gisements de valeurs et d'emplois. Dans un rapport assez qualitatif distinct du plan, le PRAEC propose un profil du territoire, des orientations pour transformer les politiques publiques et les pratiques des acteurs, ainsi que des fiches d'actions détaillées. Les cinq piliers et les 25 actions du PRAEC peuvent être résumés comme suit :



Structure du plan régional d'actions en faveur de l'économie circulaire

(extrait du résumé non technique du PRPGD – page 16)

- ***L'Ae recommande d'examiner la cohérence entre le PRPGD et son volet PRAEC, de même que la synergie pouvant être déployée notamment entre leurs actions respectives. En l'occurrence, certaines propositions du PRAEC pourraient être mises en œuvre rapidement, comme le renforcement du contrôle des frontières pour interdire l'importation des produits de consommation jetable en plastique, de même que les produits sur-emballés et/ou dans des emballages non recyclables localement (N.B. : 3,2 millions de tonnes de matières et de produits manufacturés importés chaque année à La Réunion).***

C/ Principaux enjeux environnementaux identifiés par l'Ae

Le plan régional de prévention et de gestion des déchets est un document à vocation environnementale puisqu'il vise une gestion optimisée des déchets, notamment en promouvant la prévention et la préparation des déchets en vue de leur réemploi, leur recyclage et leur valorisation.

Les principaux enjeux environnementaux identifiés par l'autorité environnementale (Ae) sont :

- la réduction de la production de déchets et la transition vers une économie circulaire ;
- la préservation des ressources énergétiques et naturelles (dont l'économie de l'espace) en s'appuyant notamment sur la hiérarchie des modes de traitement (prévention, tri à la source, valorisation matière en premier lieu) ;
- la prise en compte des risques environnementaux et sanitaires liés aux déchets, à leur traitement notamment par valorisation énergétique ou stockage pour les déchets ultimes, voire dangereux :
 - risques de pollution et atteinte à la qualité des milieux : eaux superficielles et souterraines, sols et sous-sols, air...
 - risques naturels (prise en compte des zones exposées aux risques dans la planification de la gestion des déchets),
 - exposition des populations aux nuisances olfactives, visuelles, sonores, aux pollutions atmosphériques (rejets, trafics des poids lourds, gaz à effet de serre, poussières...), et aux risques industriels (incendies et dispersion toxique des fumées associées, explosions liées à la présence de biogaz...),
- la préservation de la biodiversité, du patrimoine et des paysages,
- l'atténuation du changement climatique (réduction des émissions des gaz à effet de serre, notamment en s'appuyant sur le principe de proximité pour limiter les distances parcourues par les déchets).

II. QUALITÉ DE LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

A/ Organisation, qualité et contenu du rapport environnemental

L'évaluation environnementale stratégique (EES) est l'occasion d'évaluer en quoi les axes et les actions du PRPGD sont adaptés et suffisants pour atteindre les objectifs affichés et de mettre en évidence, le cas échéant, les freins de nature à restreindre les ambitions environnementales et leur mise en œuvre.

Présenté distinctement du plan, le rapport environnemental mériterait de rappeler en introduction le contexte spécifique d'élaboration des documents (objectifs assignés, champ d'application, contenu de chaque partie, orientations et prescriptions du plan...). Cela permettrait une meilleure lisibilité des informations et des raisonnements pour une meilleure appropriation par un lecteur non initié.

En termes de contenu, bien que la forme ne soit pas complètement figée, le rapport environnemental doit répondre aux attentes détaillées à l'article R.122-20 du Code de l'environnement. À cet égard, force est de constater que ledit rapport ne respecte pas ce cadre réglementaire visant à rendre compte de la démarche itérative de l'évaluation environnementale. Il en est de même pour son résumé non technique qui a une vocation didactique et de transparence des informations vis-à-vis du grand public.

À titre d'exemple, l'articulation et les incidences cumulées du PRPGD avec les autres plans, schémas, programmes ne sont pas abordées. Par ailleurs, aucune présentation explicite n'est faite des mesures prises pour éviter, réduire ou compenser (ERC) les incidences négatives du plan sur l'environnement.

B/ Articulation avec les autres plans, schémas et programmes

La démarche d'évaluation environnementale doit obligatoirement décrire l'articulation du document avec les autres plans, schémas, programmes et documents de planification utiles à une approche globale. Il s'agit d'aller au-delà d'une énumération de documents et d'exploiter les informations qu'ils contiennent aux différentes étapes de la démarche d'évaluation environnementale. Cette analyse a vocation à être réalisée très en amont, c'est-à-dire dès le démarrage de l'état initial de l'environnement. C'est l'occasion de faire le lien avec les différentes politiques publiques, notamment en identifiant les incidences cumulées sur l'environnement des différents documents. À cet égard, l'analyse des précédents avis émis par l'Ae peut être utile. Cette investigation préalable vise à affiner la définition de la stratégie du plan.

Au-delà de la justification dans le rapport environnemental de la compatibilité avec le plan national de prévention des déchets en vigueur (PNPD 2014-2020), il conviendrait d'intégrer par anticipation le prochain PNPD 2021-2027 ayant fait l'objet d'une consultation publique en début d'année 2023 et qui pourrait être approuvé avant le PRPGD de La Réunion.

- ***L'Ae demande à la Région Réunion de compléter les éléments manquants dans le rapport environnemental au vu de la réglementation (articulation avec les autres plans, schémas, et programmes, incidences cumulées, mesures ERC...), et indiquer en particulier dans quelles conditions seront opérées les ajustements éventuellement nécessaires du PRPGD avec le prochain PNPD 2021-2027 (en mettant en évidence les objectifs nationaux pour lesquels le territoire réunionnais est en retard).***

C/ État initial de l'environnement, effets probables du plan et mesures pour y remédier

Certaines données de l'état initial de l'environnement sont assez anciennes. À titre d'exemple, les émissions totales de gaz à effet de serre (GES) par secteur en équivalent CO₂ datent de 2013 (cf. tableau en page 11). Aussi, la cartographie des installations classées

pour la protection de l'environnement (ICPE) relevant de la directive « SEVESO » est présentée pour l'année 2016 et le centre de transit de déchets dangereux exploité par SUEZ RV Réunion à Saint-André au lieu-dit « Bois Rouge » n'est pas répertorié (cf. DDRM⁹ actualisé en 2021).

Par ailleurs, on peut regretter l'absence d'analyse qualitative approfondie de la sensibilité du territoire par rapport à la thématique spécifique des déchets, et notamment du stockage (saturation pour l'enfouissement, consommation d'espaces, pollution des sols, odeurs et qualité de l'air en lien avec les incendies souvent observés, paysage...). Les dysfonctionnements des installations ICPE existantes liées aux déchets (y compris les difficultés rencontrées pour leur extension) et leurs effets sur l'environnement (nuisances, risques, vulnérabilité...) mériteraient d'être examinés et pris en compte.

Il est attendu que l'état initial de l'environnement analyse les différentes thématiques susceptibles d'être affectées par la mise en œuvre du projet de plan, avec un niveau de détail suffisant pour alimenter la caractérisation des incidences sur l'environnement et la santé humaine des différentes actions qu'il prévoit.

La méthode utilisée pour évaluer les impacts environnementaux s'appuie sur l'analyse du cycle de vie (ACV). Il s'agit d'une méthode normalisée (ISO 14 044) en matière d'évaluation globale et multicritère des impacts environnementaux. Elle permet d'évaluer à partir d'une modélisation les effets quantifiables sur l'environnement d'un produit, mais aussi d'un service.

Le périmètre du système étudié couvre l'ensemble des étapes de gestion des déchets, de la prise en charge par la collectivité locale jusqu'au traitement (collecte et transport, valorisation, élimination). Les distances de pré-collecte, collecte et transport terrestre des déchets ont été estimées à partir de données nationales datant de 2007. Certains impacts environnementaux sont ainsi quantifiés et décrits dans le cadre de l'étude en termes de consommation de ressources et de pollutions de l'air et de l'eau.

Chaque indicateur d'impact possède sa propre unité scientifique, rarement parlante toutefois notamment pour le grand public, ce qui entraîne des difficultés pour comparer les impacts entre eux, pour situer les enjeux significatifs ou pour présenter de façon visuelle les résultats (ampleur des bénéfices ou dommages environnementaux). Une échelle de normalisation permettant de juger l'ampleur des impacts sur l'environnement a été utilisée pour l'étude. Cette échelle conduit à une unité de référence, les équivalents habitant par an. Cette traduction correspond au nombre d'habitants qui génèrent un impact équivalent pour un indicateur donné sur une période d'un an, du fait de l'ensemble des activités économiques nationales qui leur sont rapportées (cf. annexe, pages 88 à 92).

Sans remettre en cause la méthode utilisée et les données d'entrée du modèle, le croisement avec une analyse plus qualitative à partir de données locales aurait été souhaitable notamment pour s'assurer que les actions et préconisations du PRPGD prennent en compte correctement les enjeux environnementaux et sanitaires du territoire réunionnais.

9 DDRM : dossier départemental sur les risques majeurs

Dans le contexte précité et des manquements observés, il en résulte que certaines thématiques comme la consommation des ressources naturelles (espace, eau, sols) ou encore les nuisances (bruit, odeurs, visuelles, trafic) n'ont pas été jugées « prioritaires » et intégrées dans l'analyse quantitative via l'approche du cycle de vie (cf. page 55). L'appréciation des enjeux reste trop générale, sans aucune spatialisation.

Pour l'occupation des sols qui constitue un fort enjeu dans un contexte insulaire avec une politique nationale renforcée dite « zéro artificialisation nette » (ZAN¹⁰), le diagnostic environnemental gagnerait à être complété sur la consommation de l'espace des installations liées aux déchets, les contraintes et les difficultés observées. Cela permettrait de mieux alimenter ensuite l'analyse des incidences du PRPGD.

En particulier, au regard de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique, il serait intéressant d'effectuer une analyse croisée de la localisation des installations de gestion des déchets et de la connaissance des zones soumises à des risques naturels. En cas d'exposition à des aléas (inondations, mouvements de terrain, submersion marine, recul du trait de côte...), de telles installations peuvent avoir des conséquences notables sur l'environnement entraînant par exemple une dispersion de polluants. Aussi, des orientations d'évitement et des leviers d'amélioration apparaissent indispensables face à de tels constats pressentis (cf. situation en bordure du littoral de Saint-André du centre de transit de déchets dangereux précité).

- ***L'Ae recommande demande d'actualiser et d'approfondir notamment sur le plan qualitatif l'état initial de l'environnement en y intégrant une approche plus fine du territoire et notamment les impacts de la gestion actuelle des déchets (y compris les anciennes décharges à réhabiliter).***
- ***Au-delà de l'identification des zonages environnementaux existants comme le prévoit l'article R.122-20 du Code de l'environnement, l'Ae recommande de mettre en évidence les zones présentant des vulnérabilités environnementales et sanitaires particulières afin de permettre d'exclure ces zones dans les choix futurs d'implantation des installations de gestion des déchets.***

D/ Justification des choix opérés et solutions de substitution raisonnables

Les trois scénarios alternatifs étudiés par rapport à celui de « référence », avec des projections aux horizons 2028 et 2034, présentent une augmentation globale des bénéfices environnementaux.

L'évaluation environnementale « quantifiée » ne permet toutefois pas de différencier les scénarios entre eux, les écarts étant très faibles et ne pouvant être considérés comme significatifs (< 2 %).

Pour l'Ae, une approche élargie tant sur le plan qualitatif que quantitatif permettrait probablement de mieux différencier les scénarios, notamment au regard des objectifs de protection de l'environnement.

10 Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite « climat et résilience » portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets – objectif de « zéro artificialisation nette » d'ici 2050

Le scénario 3 retenu par la Région Réunion est justifiée dans le rapport environnemental par un gain environnemental important uniquement par rapport au scénario de référence. Ce choix se distingue en permettant au territoire d'une part de gagner en autonomie vis-à-vis de l'hexagone à travers la création d'une installation de stockage de déchets dangereux (ISDD), et d'autre part de répondre aux attentes de valorisation organique en litières d'élevages et de fertilisants agricoles.

Bien que le bénéfice environnemental global soit présenté comme bénéfique, l'Ae relève que les préjudices environnementaux du scénario retenu ne font pas l'objet de mesures d'atténuation type « ERC ». À titre d'exemple, la thématique de la qualité de l'air indique des émissions fortes de GES lors de la collecte et du transport (page 54), mais celles-ci ne sont pas clairement évaluées, et par conséquent aucune mesure d'évitement ou de réduction n'est proposée.

En outre, si la substitution de la fertilisation minérale de synthèse par une fertilisation organique apparaît préférable, les déchets organiques et produits peuvent sans encadrement suffisant contenir des polluants résiduels (métaux lourds, nitrates, micro-organismes...) susceptibles de contaminer les sols, les aliments ou les ressources en eau destinées à la consommation humaine.

Il convient de rappeler que la démarche itérative de l'évaluation environnementale doit conduire à proposer une orientation ou à adapter le scénario au sein du plan afin d'éviter un potentiel impact négatif ou le réduire à son minimum. En intégrant les mesures environnementales dans les parties les plus prescriptives du plan, leur prise en compte sera renforcée.

- ***L'Ae recommande de compléter le rapport d'évaluation environnementale par une analyse élargie des scénarios étudiés au regard des objectifs de protection de l'environnement, de manière à mieux motiver les raisons pour lesquelles le projet de plan a été retenu. À cet égard, il conviendra d'explicitier la démarche itérative menée et de démontrer son bénéfice (plus-value), notamment en s'attachant à présenter les mesures pertinentes (orientations prescriptives, préconisations, recommandations, actions...) successivement prises pour éviter et réduire les incidences négatives probables du plan sur l'environnement.***

III. DISPOSITIF DE SUIVI DU PLAN ET DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Le dispositif de suivi et d'évaluation du PRPGD peut apparaître complexe pour le grand public, dans la mesure où il doit comporter d'une part des indicateurs devant permettre de mesurer l'atteinte ou non des objectifs stratégiques et les résultats des actions retenues, et d'autre part des indicateurs complémentaires pour suivre des dimensions environnementales susceptibles d'être affectées.

Le choix des indicateurs doit être pertinent par rapport aux enjeux auxquels le PRPGD et son volet PRAEC doivent répondre. Il s'agit de constituer un réel outil de pilotage pour la mise en œuvre et l'efficacité du plan dans ses différentes composantes.

Au-delà des indicateurs organisationnels et financiers, le PRPGD présente ainsi certains indicateurs techniques et environnementaux de suivi (cf. § 10., pages 231 à 257). Concernant les actions de prévention, il faut se référer aux différentes fiches en annexe 1.

De nombreux autres indicateurs de suivi sont prévus dans les fiches – actions annexées au PRAEC. Ce dernier volet du PRPGD propose par ailleurs une amélioration continue du système de suivi et d'évaluation en s'appuyant sur trois leviers, dont les indicateurs existants liés aux objectifs du développement durable à La Réunion (ODD 12 liés aux déchets et aux filières REP).

Au titre de l'évaluation environnementale basée exclusivement sur l'analyse quantitative du cycle de vie (ACV), se rajoutent distinctement des indicateurs avec leur propre unité scientifique difficile à appréhender les non-initiés (cf. EES, page 92).

Dans la majorité des cas, ces nombreux indicateurs restent à être renseignés, ne seraient-ce que par un état zéro et des valeurs cibles pour permettre un suivi rigoureux du plan. Pour faciliter et renforcer l'efficacité de la démarche, certains indicateurs auraient pu être définis opportunément suivant leur articulation avec les autres plans, schémas ou programmes et documents de planification.

En l'état, les éléments de performance propres à la forte ambition du plan régional de réduire les déchets, de les recycler et valoriser, pourront difficilement être appréciés.

- ***En lien étroit et actif avec la mobilisation des partenaires extérieurs concernés (collectivités, intercommunalités, acteurs privés...), l'Ae recommande à la Région Réunion de cibler et de consolider les indicateurs les plus représentatifs pour apprécier l'atteinte des objectifs stratégiques et les résultats opérationnels du PRPGD et son volet en faveur de l'économie circulaire (indicateurs « clés » avec état zéro et valeurs cibles...).***



MEMOIRE EN REPONSE A L'AVIS DE LA MRAE

Article R.123-8 du code de l'environnement

0 – RAPPEL DU CONTEXTE :

La directive européenne 2001/42/CE du 27 juin 2001, relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, pose le principe que les plans et programmes susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement, et qui fixent le cadre de décisions ultérieures d'aménagements et d'ouvrages, doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale.

L'Autorité environnementale (Ae) a été saisie officiellement par courrier du 08 novembre 2023 par la Région Réunion pour avis sur son projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD).

Il en a été accusé réception le 09 novembre 2023. Le service régional d'appui à la MRAe qui instruit la demande, est la DEAL de La Réunion (SCETE / Unité Évaluation Environnementale).

La définition du PRPGD relève d'une mission confiée aux régions par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 07 août 2015. Dans un souci de simplification et de mise en cohérence des mesures applicables dans le domaine des déchets, le plan régional unique se subsistera aux plans existants.

Le PRPGD doit répondre aux objectifs fixés par la politique nationale de prévention et de gestion des déchets définis à l'article L.541-1 du Code de l'environnement.

Dans ce contexte réglementaire, l'évaluation environnementale est l'occasion d'évaluer en quoi les axes et les actions du plan sont adaptés et suffisants pour atteindre les objectifs affichés et de mettre en évidence, le cas échéant, les freins de nature à restreindre les ambitions environnementales et leur mise en œuvre.

L'avis de l'Ae répond aux articles L.122-4 à L.122-12, R.122-17 à R.122-24 du Code de l'environnement relatifs à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement. Il est transmis au maître d'ouvrage au plus tard trois mois après la date de réception du projet de plan par l'Ae. Il est mis en ligne sur le site internet de la MRAe et sera joint au dossier soumis à la procédure de participation du public.

Préalablement à la saisine de l'Ae, ce projet de PRPGD a été arrêté par le Conseil régional de La Réunion en assemblée plénière du 03 novembre 2023.

Il a fait l'objet de quelques compléments en juillet 2023 en réponse notamment à l'avis des services de l'État du 28 mars 2023. L'Ae prend en compte l'avis émis le 30 octobre 2023 par l'Agence Régionale de Santé de La Réunion (ARS), sachant que celui-ci renvoie à un avis antérieur au Préfet du 14 mars 2023 maintenu en l'état. Cet avis est favorable au projet de PRPGD, mais des réserves sur plusieurs points critiques vis-à-vis de la santé publique nécessitent d'être levées.

En retour à cet avis, la Région REUNION souhaite apporter par le présent document des éléments de réponse et d'informations complémentaires à la compréhension du projet de PRPGD et de rapport d'évaluation environnementale en réponse à l'avis de la MRAE.

Le mémoire en réponse est établi conformément aux dispositions de l'article R.123-8 du code de l'environnement qui prévoit que :

« Le dossier soumis à l'enquête publique comprend les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables au projet, plan ou programme.

Le dossier comprend au moins :

1° Lorsqu'ils sont requis :

- a) L'étude d'impact et son résumé non technique, ou l'étude d'impact actualisée dans les conditions prévues par le III de l'article L. 122-1-1, ou le rapport sur les incidences environnementales et son résumé non technique ;*
- b) Le cas échéant, la décision prise après un examen au cas par cas par l'autorité mentionnée au IV de l'article L. 122-1 ou à l'article L. 122-4 ou, en l'absence d'une telle décision, la mention qu'une décision implicite a été prise, accompagnée pour les projets du formulaire mentionné au II de l'article R. 122-3-1 ;*
- c) L'avis de l'autorité environnementale mentionné au III de l'article L. 122-1, le cas échéant, au III de l'article L. 122-1-1, à l'article L. 122-7 du présent code ou à l'article L. 104-6 du code de l'urbanisme, ainsi que la réponse écrite du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale ».*

Ce document a été rédigé par la Région REUNION sur la base des éléments transmis par les bureaux d'études ESPELIA et In Extenso Innovation Croissance.

Sont présentées tout d'abord les recommandations générales émises par la MRAE dans la synthèse (I), puis les recommandations particulières (II), accompagnées pour chacune d'entre elles de la réponse de la Région REUNION.

I - RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA SYNTHÈSE

✓ **Recommandation n°1 :**

Compléter le rapport d'évaluation environnementale par une analyse plus précise des zones (territorialisation) et par un meilleur respect du contenu réglementaire détaillé à l'article R.122-20 du Code de l'environnement (actualisation de l'état initial de l'environnement, articulation avec les autres plans, schémas et programmes, incidences cumulées, motivation du choix du scénario retenu, présentation des mesures d'évitement et de réduction...).

Réponse de la Région REUNION :

Le rapport d'évaluation environnementale a été complété suivant les recommandations formulées par la MRAE :

- Ajout d'un grand chapitre III. "Présentation du contexte" qui reprend l'essentiel du contexte nécessaire à la bonne compréhension du rapport.
- Avec le souci de rendre l'évaluation environnementale plus lisible et autoportante, les sous sections de ce chapitre adressent de manière résumée les différents points de la réglementation :

- Articulation avec les autres plans, schémas et programmes,
- Incidences avec le PRPGD et principaux objectifs du plan, notamment vis-à-vis du PNPD 2021-2027.

✓ **Recommandation n°2 :**

Prendre en compte les réserves exprimées par l'Agence Régionale de Santé dans son avis du 14 mars 2023 (réduction des émissions atmosphériques, surveillance environnementale, encadrement de la valorisation par épandage ou remblaiement, lutte contre les dépôts sauvages...)

Réponse de la Région REUNION :

Dans son avis du 24 mars 2023, l'ARS a formulé plusieurs observations et réserves sur le projet de PRPGD.

Les observations et réponses apportées par la Région REUNION sont reportées dans le tableau ci-dessous :

Auteur de la remarque	Sens de la remarque	Contenu de la remarque	Réponse apportée
ARS	Forme	Sur la forme le projet de PRPGD nécessite des mises à jour : objectifs pour 2020, VHU Réunion... Davantage de comparaison des données avec la situation en métropole, dans d'autres département OM ou dans d'autres pays aurait permis de mieux faire parler les chiffres. Il contraste avec le projet de PRAEC qui paraît plus qualitatif. Il semble nécessaire d'examiner la cohérence des deux documents qui peuvent contenir des objectifs antagonistes.	Le PRPGD écrit à plusieurs mains sur de nombreuses années (3 ans) – le PRAEC écrit en comité restreint sur quelques mois d'où les éléments de différence entre les deux documents. Les deux documents concordent néanmoins. La collecte et l'intégration de nouvelles données sont coûteuses en temps En COPIL il avait été précisé que l'état des lieux ne peut être repris sinon le plan devrait être actualisé de manière continu – ce qui n'est pas possible. En revanche, le plan intègre une proposition de bilan régulier de la mise en œuvre du PRPGD, dont l'évolution des gisements et de leur gestion. Le plan est complété d'éléments comparatifs dans la partie 3. Etat des lieux
ARS	Prévention	Article L541-13 du code de l'environnement : les mesures prévues pourraient être renforcées pour assurer un objectif de réduction des déchets de 15%. Au-delà des campagnes de sensibilisation, il conviendrait une revue des taxations à l'import en fonction de l'indice de réparabilité. L'interdiction ou la forte taxation de barquette alimentaire en plastique pourrait constituer une mesure emblématique du PRPGD.	Le sujet de la fiscalité avait été abordé lors de l'élaboration du plan et écarté car ouvrant des discussions plus larges que le PRPGD. Une action supplémentaire est intégrée dans le PRPGD (7.3.1.2) : Mener une étude de revue des taxations à l'import en fonction de l'indice de réparabilité, avec un zoom spécifique sur les plastiques Communiquer pour la mise en place de contenants alimentaires réutilisables et recyclables en lieu et place de la barquette plastique Evaluer les possibilités, l'impacts, et les mesures de contrôle pour l'interdiction de la barquette plastique alimentaire

Auteur de la remarque	Sens de la remarque	Contenu de la remarque	Réponse apportée
ARS	Réduction des émissions atmosphériques et surveillance environnementale	Concernant la valorisation énergétique, la réduction des émissions atmosphériques et la surveillance environnementale mériteraient de figurer dans le PRPGD pour prendre davantage en compte la prévention des risques sanitaires	Le projet de PRPGD est complété en ce sens au point 9.6
ARS	Valorisation matière / Valorisation énergétique	La valorisation matière doit être prioritaire à la valorisation énergétique. Plusieurs aspects du projet de PRPGD laissent penser que cela pourrait ne pas être le cas : p. 237 : les capacités projetées sont très supérieures au besoin estimé des scénarios de production des déchets (+70%) : la nécessité d'un juste dimensionnement au besoin apparaît compromise. Une surcapacité risque d'aboutir à annuler la politique de prévention des déchets et de valorisation matière prioritaire. Il apparaît important que le PRPGD retienne la filière énergétique en tant que filière exclusive de traitement des déchets résiduels qui ne peuvent faire l'objet d'une valorisation matière et non comme une filière économique énergétique développable. L'équilibre économique de la filière est à prévoir tenant compte de ces enjeux.	La Région est consciente de la grande capacité projetée (à noter que ce sont des capacités maximales), mais ces projets ont été présentés comme déjà engagés donc ayant obtenu les autorisations nécessaires de la part de l'Etat, et ne pouvant plus être remis en cause. Le PRPGD répond déjà à ces enjeux dans le scénario choisi, Le PRPGD propose aujourd'hui un scénario tenant compte des objectifs de valorisation matière optimisés. Les unités de valorisation énergétique ne sont pas exclusivement des unités de traitement de déchets. Elles pourront être alimentées par d'autres sources. Une précision a été intégrée en ce sens au point 9.6.
ARS	Valorisation matière / Valorisation énergétique	P. 236 le PRPGD prévoit la valorisation des "recyclables secs ultimes et des encombrants et mobiliers ménagers et non ménagers ultimes" : indépendamment du fait que le caractère "ultime" (qui ne peut être valorisé et doit être stocké) est peut-être mal utilisé, le plan semble prévoir la valorisation énergétique des matériaux triés recyclables ou qui peuvent faire l'objet d'un réemploi, plutôt qu'une exportation pour recyclage, ou la valorisation matière ou la prévention.	Le projet de PRPGD est complété en ce sens aux points 9.6 et 9.4 Toutefois il est à noter que certains déchets qui pourraient être valorisés matière mais sans filière locale et avec un bilan d'export environnemental et financier important pourront être dirigés vers la valorisation énergétique.
ARS	Valorisation matière / Valorisation énergétique	Le projet de PRPGD p. 238 et de PRAEC (p70) prévoient la valorisation énergétique des anciens déchets et résidus de déchets enfouis. Actuellement cette pratique n'est pas permise par la réglementation.	Les projets de PRPGD et de PRAEC sont corrigés dans le sens des remarques formulées
ARS	Brûlage des déchets	Il serait souhaitable d'intégrer des actions en faveur de la lutte contre le brûlage des déchets verts par les particuliers. La lutte contre le brûlage à l'air libre des déchets verts et autres ordures ménagères mériterait de constituer l'une des actions de l'axe 2 des objectifs de prévention du PRPGD avec des campagnes d'information et de sensibilisation, le durcissement des polices (Etat et Communes), la mise en place d'actions coercitives, la proposition de solutions alternatives (compostage, valorisation énergétique en UVE...)	Le projet de PRPGD est complété en ce sens au point 7.3.1.1

Auteur de la remarque	Sens de la remarque	Contenu de la remarque	Réponse apportée
ARS	Dépôts sauvages	Les actions proposées concernant les dépôts sauvages sont bien présentes mais les actions proposées paraissent insuffisantes. Un renforcement de la politique de lutte contre les dépôts sauvage serait opportun : dispositif régional de coordination, communication, signalement, résorption.	Il est à noter que les acteurs principaux sur les dépôts sauvages dans le PRPGD sont les EPCI et communes. Ce volet n'est pas dans le PRPGD mais la Région prendra toute sa part dans la mise en œuvre du Plan régional santé environnement, notamment sur les dépôts sauvages. L'ensemble des collectivités locales possède une brigade de l'environnement, et ont le pouvoir de police.
ARS	Dépôts sauvages	Une mesure rendant obligatoire la couverture contre la pluie des stocks en progression de pneus usagés serait opportune dans le PRPGD pour réduire les gîtes larvaires à moustiques	Le projet de PRPGD est complété en ce sens au point 7.3.2.2
ARS	DASRI et SPAN	Pour les DASRI et les SPAN en situation exceptionnelle, le PRPGD pourrait être complété : prétraitement par désinfection de certains DASRI (notamment les déchets susceptibles de contenir des agents biologiques pathogènes du groupe 4, des agents transmissibles non conventionnels et des agents de la peste). En cas de survenue d'une épidémie l'élimination des DASRI associés pourrait nécessiter la mise en œuvre d'une solution exceptionnelle (UVE, incinérateur de SPAN).	Le projet de PRPGD est complété en ce sens au point 8.3
ARS	DASRI et SPAN	La récente panne de l'incinérateur de SPAN a mis en évidence les difficultés à mettre en œuvre une solution alternative. Il serait opportun que le PRPGD précise les modalités de traitement des SPAN en situation exceptionnelle.	Le projet de PRPGD est complété en ce sens au point 8.3
ARS	Epanchage et remblai	Certains déchets sont valorisés par épanchage, le projet PRPGD (p. 92) indique que "le gisement de déchets non dangereux ne constitue pas un enjeu majeur". L'ARS indique que le volume de déchets organiques épanchés ne cesse de croître, il serait pertinent dans le cadre du PRPGD, d'examiner la capacité des sols à accueillir l'ensemble de ces matières organiques et fixer si nécessaire des limites à la parcelle sur la base de bilans de fertilisation avec l'objectif de préserver la ressource en eau destinée à la consommation humaine. Certaines valorisations (par exemples les remblais, mâchefers de valorisation énergétiques des déchets en technique routière, valorisation de certains types de boues, sous-produits de la combustion des centrales thermiques dans les carrières) devront tenir compte de la protection de la ressource en eau et de la protection des terres agricoles et bénéficier de contrôles adaptés. Des mesures de préventions paraissent également nécessaire pour s'assurer de l'absence de polluants résiduels dans les	Le projet de PRPGD est complété en ce sens au point 7.3.4

Auteur de la remarque	Sens de la remarque	Contenu de la remarque	Réponse apportée
		déchets d'épandage et de remblaiement.	
ARS	Plastiques	<p>Le projet de PRPGD comporte plusieurs actions dans différentes parties visant à satisfaire les objectifs nationaux dans ce domaine (p 19S, 206, 212, 221, 2S6 et 26S). En particulier, les actions concernent les consignes de tri, les plastiques agricoles, la valorisation matière locale, le recyclage local, les sacs plastiques et l'importation des objets en plastiques. Le projet de PRAEC évoque aussi dans différentes parties des orientations pour réduire les biens de consommation en plastiques et mieux gérer les déchets en plastique.</p> <p>Mais aucun axe stratégique spécifique au plastique n'est identifié. Le projet de PRPGD pourrait contenir un volet spécifique aux plastiques. Une mesure utile à ajouter au PRPGD ainsi qu'au PRAEC serait également l'arrêt de l'utilisation de barquette alimentaire en plastique particulièrement répandue à La Réunion</p>	Le projet de PRPGD est complété en ce sens au point 7.3.1.2
ARS	Biodéchets des ménages et méthanisation domestique	A ce jour, il ne serait donc pas favorable que le PRPGD permette le développement des méthaniseurs domestiques.	Le projet de PRPGD est complété en ce sens au point 7.3.1.1
ARS	Tri à la source, collecte sélective, valorisation matière	Afin d'améliorer le tri à la source et la collecte sélective, le PRPGD pourrait inciter des pistes d'actions comme la collecte à la demande ou l'incitation financière (récompense et pénalité).	Le projet de PRPGD est complété en ce sens au point 7.2.1.1
ARS	Tri à la source, collecte sélective, valorisation matière	Enfin, le projet de PRPGD ne semble pas contenir totalement le "maillage équilibré des dispositifs de consigne pour réemploi ou réutilisation" prévu à l'article L541-13 du CE.	Le projet de PRPGD est complété en ce sens au point 9.1

Auteur de la remarque	Sens de la remarque	Contenu de la remarque	Réponse apportée
ARS	Risques sanitaires de l'économie circulaire	Il convient de veiller à ce que « l'économie circulaire » couplée à « l'insularité » ne justifient pas des pratiques, des activités ou des filières qui ne garantissent pas la sécurité sanitaire. Il est question par exemple des demandes de dérogation aux règles de sécurité sanitaire, du contrôle insuffisant de la qualité des produits épandus sur le sol (métaux lourds...) ou de l'absence de prise en compte des impacts sur la sante des riverains des projets.	Le projet de PRPGD est complété en ce sens aux points 7.2, 7.3.4 et 7.3.1.5
ARS	Santé publique	Un objectif relatif a la protection de la sante publique pourrait compléter les projets de PRPGD et de PRAEC conformément aux objectifs nationaux de la politique nationale de prévention et de gestion des déchets décrits à l'article L. 541-1 du CE. Le chapitre 9.12 du projet de PRPGD consacré à la localisation des installations de collecte et de traitement (p 243) pourrait également contenir une disposition visant à implanter les installations à une distance suffisante des habitations pour ne pas porter atteinte à la sante des populations riveraines par les émissions possibles (air, retombées atmosphériques, bruit, odeur, etc.).	Le projet de PRPGD est complété en ce sens aux points Introduction du 9 et 9,13
ARS	Animation	Le bilan de la mise en œuvre du PPGDND 2012-2026 (p 44) apparait insuffisant avec 2 actions totalement terminées sur 20. Au regard des ambitions et du volume des actions du projet de PRPGD, un dispositif d'animation et de suivi à part entière avec du personnel dédié, qui ne semble pas être prévu, apparaitrait très opportun.	<p>Dans le cadre de la réorganisation des services de la Région Réunion, la Direction de l'Energie, de l'Economie Circulaire et de la Biodiversité (DEECB) est devenue la Direction de la Transition Ecologique (DTE). Le Service Déchets et Risques a été créé et a en charge la planification des déchets, l'animation et le suivi, la biomasse, les risques naturels et le volet santé. Ce service est composé actuellement de 4 agents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 responsable de service • 1 chargé des risques naturels • 1 gestionnaire de dossiers administratifs et financiers • 1 adjointe administrative <p>+ 1 chargé de mission prévention des déchets et suivi des déchets dangereux a renforcé ce service en 2024</p> <p>La mission économie circulaire initialement positionnée à la Direction de l'Energie, de l'Economie Circulaire et de la Biodiversité (DEECB) a été affectée au service Economie Sociale et Solidaire et Economie Circulaire de la Direction de l'Economie de La Région.</p>

✓ **Recommandation n°3 :**

Examiner la cohérence entre le PRPGD et son volet PRAEC2, de même que la synergie pouvant être déployée notamment entre leurs actions respectives.

Réponse de la Région REUNION :

Les actions du PRAEC ont été intégrées au PRPGD et mises en cohérence.

✓ **Recommandation n°4 :**

Prioriser les différentes actions sur le territoire, en tenant compte de leur potentiel à répondre rapidement aux enjeux de la transition écologique et solidaire.

Réponse de la Région REUNION :

Se reporter aux réponses apportées dans le cadre des recommandations particulières, mentionnées infra.

✓ **Recommandation n°5 :**

Définir les prescriptions générales qui seront opposables aux projets d'installations de traitement des déchets, sans préjuger des contraintes et prescriptions issues des documents d'urbanisme en vigueur sur les sites choisis, le moment venu de leur instruction.

Réponse de la Région REUNION :

Se reporter aux réponses apportées dans le cadre des recommandations particulières, mentionnées infra.

✓ **Recommandation n°6 :**

Cibler et consolider les indicateurs les plus représentatifs pour apprécier l'atteinte des objectifs stratégiques et les résultats opérationnels du PRPGD et son volet en faveur de l'économie circulaire (indicateurs-clés avec état zéro et valeurs cibles...).

Réponse de la Région REUNION :

Se reporter aux réponses apportées dans le cadre des recommandations particulières, mentionnées infra.

II - RECOMMANDATIONS PARTICULIERES FIGURANT DANS L'AVIS DE LA MRAE

Les observations particulières formulées par la MRAE et les réponses apportées par la Région REUNION à celles-ci sont reportées dans le tableau ci-dessous :

Auteur de la remarque	Contenu de la remarque	Réponse apportée
AE	L'Ae prend en compte l'avis émis le 30 octobre 2023 par l'Agence Régionale de Santé de La Réunion (ARS), sachant que celui-ci renvoie à un avis antérieur au Préfet du 14 mars 2023 maintenu en l'état. Cet avis est favorable au projet de PRPGD, mais des réserves sur plusieurs points critiques vis-à-vis de la santé publique nécessitent d'être levées.	Se reporter aux réponses figurant dans le tableau ci-dessus
AE	Au regard de l'important retard pris pour son élaboration par rapport à la législation en vigueur, en raison notamment de la crise sanitaire liée au COVID, un recalage des échéances de la portée du plan pourrait s'avérer nécessaire.	Un recalage des échéances impliquerait de reprendre l'intégralité des études, ce qui retarderait d'autant l'approbation du plan alors que son élaboration a été lancée il y a 7 ans. Cela n'est pas possible. Le PRPGD sera évalué chaque année et actualisé si besoin
AE	Compléter le rapport d'évaluation environnementale par une analyse plus précise des zones (territorialisation) et par un meilleur respect du contenu réglementaire détaillé à l'article R.122-20 du Code de l'environnement (actualisation de l'état initial de l'environnement, articulation avec les autres plans, schémas et programmes, incidences cumulées, motivation du choix du scénario retenu, présentation des mesures d'évitement et de réduction...)	Se reporter aux précisions apportées dans le chapitre III
AE	Examiner la cohérence entre le PRPGD et son volet PRAEC, de même que la synergie pouvant être déployée notamment entre leurs actions respectives	Se reporter aux précisions apportées dans le chapitre III
AE	L'Ae recommande à la Région Réunion de préciser comment le public (citoyens, associations) a pu exercer son droit d'initiative, comme prévu par le Code de l'environnement.	Le projet de PRPGD est complété en ce sens au point 1.4.1
AE	Le transport des déchets, ainsi que ses différents enjeux et/ou impacts à La Réunion, ne sont toutefois pas analysés, alors que le plan doit organiser les flux correspondants et les limiter en distance	Le projet de PRPGD est complété en ce sens au point 4.14 et en introduction du 9
AE	Concernant les installations de gestion des déchets existantes sur le territoire, celles-ci sont présentées dans le dossier selon la typologie des différents déchets, en indiquant les capacités théoriques de collecte et/ou traitement qui proviennent généralement des autorisations ou des déclarations ICPE (cf. pages 90 à 127). Ces capacités ne sont pas représentatives de l'activité réelle des installations. Comme prévu réglementairement, il est recensé les projets d'installations pour lesquels une demande d'autorisation d'exploiter a été déposée. La compréhension de la réalité de la situation peut être rendue parfois difficile, dans la mesure où certains projets peuvent être désormais déjà autorisés, voire en fonctionnement (exemple des sociétés ECOPUR pour le traitement de batteries usagées à Saint-Pierre et VAL'DI RUN pour les déchets dangereux au Port).	Il s'agit là d'une remarque de l'Ae qui n'induit pas une demande de modification des documents selon la Région
AE	Il convient de veiller à préserver les capacités des ISDND autorisées, en n'enfouissant que les déchets ultimes pour éviter le risque de saturation desdites installations de stockage et la rupture de continuité du service public d'élimination des déchets avec toutes les conséquences sanitaires et environnementales qui en découleraient	Le projet de PRPGD est complété en ce sens au point 4.7

Auteur de la remarque	Contenu de la remarque	Réponse apportée
AE	<p>Concernant les actions proposées l'AE recommande de :</p> <ul style="list-style-type: none"> – vérifier la cohérence des diverses actions prévues, examiner leur caractère opérationnel notamment à court terme et en présenter une synthèse suivant les différentes étapes d'intervention (prévention, gestion, installations, horizons 6 et 12 ans) ; – prioriser les actions en fonction de l'importance des enjeux identifiés ou restant à identifier (impacts des flux de « transports » induits par la collecte et le traitement des déchets à intégrer en lien avec l'évaluation environnementale) ; – déployer rapidement les mesures opérationnelles fortes et volontaristes à la hauteur des ambitions affichées, pour réduire significativement, trier et mieux valoriser les déchets (réduire les importants refus des encombrants en porte-à-porte par exemple : technique de collecte plus appropriée à définir que le « grappin » habituellement utilisé pour le chargement limitant forcément les possibilités de réutilisation – redirection à prévoir vers les filières « REP » pour permettre le recyclage de la matière et éviter l'enfouissement – installer des zones de réemploi dans les déchetteries) 	<p>Le projet de PRPGD est complété en ce sens : les actions sont intégrées avec priorisation en annexe</p> <p>Précisions sur le volet REP : la Région sera vigilante sur les plans pluriannuels des filières REP à ce que les modalités de collecte soient compatibles avec le réemploi et la réutilisation et sortent de la collecte des DMA</p>
AE	<p>Pour la localisation des installations, le PRPGD se limite à indiquer que les unités de traitement doivent se situer prioritairement dans les zones à vocation urbaine, et exceptionnellement en zone agricole. Les orientations du PRPGD doivent être suffisamment explicites pour que les autorités compétentes chargées de prendre des décisions soient en mesure de se prononcer sur la compatibilité des projets d'installations de gestion des déchets. Ainsi, le plan mérite d'être plus précis et prescriptif en termes d'orientations au regard des principaux équipements nécessaires par bassin de vie, en synergie avec l'évaluation environnementale menée parallèlement.</p> <p>Afin de faciliter la déclinaison du PRPGD dans les documents de rang inférieur (notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme), l'Ae recommande d'identifier précisément les actions, orientations et objectifs qui ont particulièrement vocation à être traduits dans ces documents.</p>	<p>Le projet de PRPGD est complété en ce sens au point 9.13</p>
AE	<p>➤ Au regard des enjeux en termes de santé publique (bruit, qualité de l'air, protection des ressources en eau potable, hygiène...), l'Ae demande que les réserves formulées dans l'avis de l'ARS du 14 mars 2023 soient prises en compte (revue des taxations à l'import, réduction des émissions atmosphériques, surveillance environnementale, prise en compte du brûlage à l'air libre des déchets verts, encadrement de la valorisation par épandage ou remblaiement, lutte contre les dépôts sauvages...).</p>	<p>Se reporter aux précisions apportées dans le chapitre I du mémoire en réponse et au tableau ci-dessus</p>
AE	<p>Volet en faveur de l'économie circulaire (PRAEC)</p> <p>➤ L'Ae recommande d'examiner la cohérence entre le PRPGD et son volet PRAEC, de même que la synergie pouvant être déployée notamment entre leurs actions respectives. En l'occurrence, certaines propositions du PRAEC pourraient être mises en œuvre rapidement, comme le renforcement du contrôle des frontières pour interdire l'importation des produits de consommation jetable en plastique, de même que les produits sureballés et/ou dans des emballages non recyclables localement (N.B. : 3,2 millions de tonnes de matières et de produits manufacturés importés chaque année à La Réunion).</p>	<p>Le PRAEC fait partie intégrante du PRPGD, en ce sens les actions proposées par le PRAEC reprennent certaines mesures instituées par le PRPGD sur la gestion des déchets. C'est notamment le cas pour la prévention, la collecte et le traitement des déchets. Le PRAEC vient compléter le dispositif avec des propositions en amont de la production de déchets : achat, consommation et production responsable.</p>

Auteur de la remarque	Contenu de la remarque	Réponse apportée
AE	<p>Principaux enjeux environnementaux identifiés par l'Ae</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'Ae demande à la Région Réunion de compléter les éléments manquants dans le rapport environnemental au vu de la réglementation (articulation avec les autres plans, schémas, et programmes, incidences cumulées, mesures ERC...), et indiquer en particulier dans quelles conditions seront opérées les ajustements éventuellement nécessaires du PRPGD avec le prochain PNP 2021-2027 (en mettant en évidence les objectifs nationaux pour lesquels le territoire réunionnais est en retard). 	<p>Se reporter aux précisions apportées dans le chapitre I</p>
AE	<p>Principaux enjeux environnementaux identifiés par l'Ae</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'Ae recommande demande d'actualiser et d'approfondir notamment sur le plan qualitatif l'état initial de l'environnement en y intégrant une approche plus fine du territoire et notamment les impacts de la gestion actuelle des déchets (y compris les anciennes décharges à réhabiliter). ➤ Au-delà de l'identification des zonages environnementaux existants comme le prévoit l'article R.122-20 du Code de l'environnement, l'Ae recommande de mettre en évidence les zones présentant des vulnérabilités environnementales et sanitaires particulières afin de permettre d'exclure ces zones dans les choix futurs d'implantation des installations de gestion des déchets. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les chapitres 5.1 "Air", 5.2 "Eau", 5.3 "Sol" du chapitre "Etat initial de l'environnement du rapport environnemental" sont augmentés d'une section "Analyse locale" approfondissant l'état qualitatif de l'environnement à l'échelle des territoires de la Réunion. <ul style="list-style-type: none"> - Un focus est réalisé sur les décharges brutes et les décharges sauvages et leurs impacts sur l'environnement par communauté d'agglomération est ajouté dans un chapitre 5.5 dédié "Cas des dépôts non règlementés" du IV. "Etat initial de l'environnement". ➤ Le deuxième point est adressé par un chapitre 8.4 "Risques liés à l'implantation d'installations de gestion des déchets en zones vulnérables" dédié, qui résume les grands types de vulnérabilité et propose des critères de sélection/exclusion. <p>Les précisions ont été apportées aux points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> "➤ Section IV.5.1.4. Page 22 Section IV.5.2.3. Page 22 Section IV.5.3.2. Page 24 Section IV. 5.5 ""Cas des dépôts non règlementés"" pages 25 à 27. ➤ Section IV.8.4. ""Risques liés à l'implantation d'installations de gestion des déchets en zones vulnérables"" pages 47 et 48"
AE	<p>Principaux enjeux environnementaux identifiés par l'Ae</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'Ae recommande de compléter le rapport d'évaluation environnementale par une analyse élargie des scénarios étudiés au regard des objectifs de protection de l'environnement, de manière à mieux motiver les raisons pour lesquelles le projet de plan a été retenu. À cet égard, il conviendra d'explicitier la démarche itérative menée et de démontrer son bénéfice (plus-value), notamment en s'attachant à présenter les mesures pertinentes (orientations prescriptives, préconisations, recommandations, actions...) successivement prises pour éviter et réduire les incidences négatives probables du plan sur l'environnement. 	<p>"➤ Augmentation du chapitre VI. 6 du rapport environnemental. ""Choix du scénario"" pour amener plus de contexte relatif au choix du scénario 3.</p> <p>➤ Ajout d'un chapitre VI. 7. ""Mesures ERC associées"" sous forme de tableau, et d'un chapitre VI.8. ""Suivi environnemental"" proposant des indicateurs de suivi environnementaux."</p> <p>Les précisions ont été apportées aux points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> "➤ Section VI.6. ""Choix du scénario""

Auteur de la remarque	Contenu de la remarque	Réponse apportée
		<p>page 102</p> <p>➤ Section VI.7. ""Mesures ERC associées"" et VI.8. ""Suivi environnemental"" pages 103 à 109</p> <p>Résumé non technique : Développement de la section 5.4. ""Conclusion du choix du scénario"" pages 14 et 15 "</p>
AE	<p>Dispositif de suivi et d'évaluation du PRPGD</p> <p>➤ En lien étroit et actif avec la mobilisation des partenaires extérieurs concernés (collectivités, intercommunalités, acteurs privés...), l'Ae recommande à la Région Réunion de cibler et de consolider les indicateurs les plus représentatifs pour apprécier l'atteinte des objectifs stratégiques et les résultats opérationnels du PRPGD et son volet en faveur de l'économie circulaire (indicateurs « clés » avec état zéro et valeurs cibles...).</p>	<p>Le projet de PRPGD est complété en ce sens : les actions sont intégrées avec priorisation en annexe</p>

Procès-verbal de synthèse

CONCERNANT LA DEMANDE DE PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS A LA REUNION (PRPGD)

Enquête Publique effectuée du 15 mars 2024 au 15 avril 2024

Arrêté 2024 - du 22 février 2024
du Conseil Régional de La Réunion

COMMISSAIRE ENQUETEUR
Yves MAYET

1. Rappel des éléments principaux du projet et de l'enquête publique

La loi portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République du 07 août 2015 dite Loi NOTRe confie depuis cette date de nouvelles compétences aux régions dont celles « de coordonner » l'ensemble des actions entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer la réalisation des objectifs définis par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de La Réunion (PRPGD). L'une de ses déclinaisons, le Plan Régional d'Actions en faveur de l'Economie Circulaire (PRAEC), fait l'objet d'un document spécifique.

L'enquête publique objet de ce procès-verbal qui résulte de la stricte application de la loi NOTRe a été prescrite par arrêté 2024 - du 22 février 2024 signé par Mme Huguette BELLO, Présidente du Conseil Régional de La Réunion.

Elle a été conduite du 15 mars 2024 au 15 avril 2024. Au cours de cette période, dix séances publiques ont été tenues chez chacune des 10 personnes publiques associées (PPA) au projet soit i) La Région Réunion, ii) la Préfecture de St Denis et les trois sous-préfectures de St Benoît, Saint Paul et Saint Pierre et, iii) les 5 intercommunalités de la Réunion (i.e. La CINOR, la CIREST, le TCO, la CIVIS et la CASUD).

Pour cette enquête publique, le représentant de la Région Réunion (Maître d'Ouvrage) est sa Direction Général Adjointe au Développement Durable, dirigée par M. Didier AUBRY. Ce projet consiste en l'élaboration d'un large programme de prévention et de gestion des déchets sur l'ensemble de l'île de la Réunion pour lequel la Loi confère à la Région Réunion un rôle de coordination / animation des différents acteurs intervenant dans le secteur des déchets.

Du fait de son caractère stratégique, la vocation du PRPGD consiste en une expression des besoins en matière de traitement des déchets établie à partir d'une situation d'inventaire réalisée sur la base de données 2018. Par contre, elle ne consiste pas à fixer les localisations géographiques précises et les dimensionnements des équipements à réaliser qui restent du ressort de chacun des acteurs concernés, lesquels disposent d'ailleurs pour ce faire de l'autonomie financière nécessaire.

2. Un intérêt peu marqué du public pour le projet lui-même mais une vive réaction sur l'une de ses déclinaisons possibles à Sainte Marie

Lors des 10 séances publiques organisées chez chacun des PPA pour ce projet, **le public n'a pas porté un intérêt marqué au projet** puisque :

- Il n'a fait l'objet d'aucune observation adressée par courrier à la Région Réunion à l'attention du Commissaire Enquêteur,
- Sur les 10 sites d'accueil concernés, il n'a fait l'objet que d'une visite le 15/04/24 sur le site de la Préfecture, celle de Mme Christelle PAYET de l'association SREPEN – RNE qui m'a remis en main propre une note déjà postée sur le site « Préambule » après en avoir fait mention dans le registre du site de la Préfecture.
- Il n'a recueilli aucune autre mention / observation écrite dans les différents registres mis à la disposition du public dans les sites d'accueil.

Par contre, le site Internet « Préambule » proposé par le prestataire a enregistré un nombre important d'opérations (1.680 consultations, 508 visiteurs ayant réalisé 847 téléchargements et 45 contributions reçues).

De mon point de vue, du fait de la nature même des contributions reçues via Internet, cette dichotomie apparente entre les insuccès des séances publiques et le succès d'un site Internet ne se justifie pas par l'importance de la fracture numérique existant à La Réunion. Elle doit donc s'analyser autrement (inadéquation du calendrier des séances publiques ? faible intérêt pour un document de stratégie qui ne motive pas le grand public ? ...).

En effet, si les nombres de consultations et de téléchargements réalisés sont le signe indéniable du succès de ce moyen de mise à disposition des informations au public, le nombre de contributions reçues peut par contre être considéré comme relativement faible au regard des scores réalisés dans la seule quête d'information. Autrement dit, si le sujet abordé intéresse manifestement le public ayant consulté l'information disponible sur Internet, la technicité dont il faut disposer pour appréhender cette information pourrait peut-être avoir découragé certaines personnes à apporter une contribution après de leurs consultations.

Comme le montre la synthèse des dépouillements des 45 contributions enregistrées par l'application « Préambule » fournie en annexe 7.0 (cf. document joint) du rapport d'enquête, il convient de ramener ce total à 40 après élimination de 2 doublons et de 3 tests réalisés par le prestataire. Parmi les 40 contributions reçues :

- i. 6 (soit 15% du total) constituent des contributions spécifiques au PRPGD lui-même, toutes abordant la question par des apports positifs à ce sujet,
- ii. 34 (soit 85% du total) constituent des commentaires motivés relatifs à un projet d'installation d'un centre d'enfouissement à proximité de leur lieu de résidence. Or la vocation d'un PRPGD n'est pas de présenter les localisations précises de ces zones mais bien d'identifier les besoins effectifs de ce type d'équipement sur l'île de La Réunion en fonction de prévisions des quantités de déchets à venir et en repoussant à des étapes ultérieures les choix des lieux géographiques des futures installations.

Dès lors dans le cadre de l'enquête publique relative au PRPGD, si l'on doit prendre acte d'un constat d'échec relatif aux modalités d'accès à l'information par l'organisation de séances publiques, on doit aussi considérer le succès de l'appli « Préambule » comme relatif en ce sens que 85% des contributions / commentaires qui y ont été inscrits ne traitent pas vraiment du contenu du PRPGD lui-même mais des anticipations sur l'une de ses déclinaisons futures possibles : un centre d'enfouissement des déchets dans la zone de Sainte Marie.

3. Les commentaires figurant dans les registres

Comme cela est souvent le cas pour ce type de projet de nature complexe, si l'importance des volumes d'information produits offre aux spécialistes les éléments nécessaires à l'instruction de dossiers futurs, du fait de leur technicité, ils relèvent de facto principalement de dialogues d'experts. Tel est le cas pour 5 des 6 contributions reçues de :

- L'association SREPEN-RNE qui a produit une note d'analyses et de recommandations exposant en 8 pages ses avis au sujet du PRPGD sur l'ensemble de ses aspects.

- L'association Band Cochon (2 messages – M. Jacques AULET) qui a souhaité mettre en exergue l'importance de donner une vraie dimension à la question de la gestion des dépôts sauvages,
- M. Jean-Claude FUTHAZAR (ancien DGA au Développement Durable à la Région Réunion) qui aborde en 4 points les questions
 - i. des indicateurs de suivi du PRPGD (2 commentaires) et,
 - ii. de la prévention en prônant la politique d'une « île sans bouteille plastique » et la mise en place d'une phase de test pour l'usage d'un méthaniseur domestique ».
- d'un message anonyme prônant l'urgence de préserver l'environnement par des mesures du type i) interdire des emballages en plastique, ii) privilégier la consommation locale et bio, et iii) aménager des jardins partagés
- la 6^{ième} qui émane du Syndicat du sucre rappelant l'intérêt de prendre en compte les contraintes spécifiques aux terres agricoles dans les choix des futurs sites d'installation des équipement de gestion des déchets.

A l'exception des messages qui font l'objet d'un court résumé dans le tableau synthétique des messages et contributions recueillis sur l'appli « Préambule » (cf. annexe 7.0 du rapport d'enquête publique ci-jointe), les contributions du Syndicat du Sucre de la Réunion, de M. JC FUTHAZAR et de l'association SREPEN-RNE sont jointes au présent procès-verbal. Elles figurent dans le rapport d'enquête respectivement en annexes 7.1, 7.2 et 7.3.

- :: :: - :: :: -

Le Commissaire Enquêteur



Yves MAYET

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE
AU PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES
DECHETS DE LA REUNION (PRPGD)

Enquête Publique effectuée du 15 mars 2024 au 15 avril 2024

Arrêté 2024 - du 22 février 2024
du Conseil Régional de La Réunion

COMMISSAIRE ENQUETEUR
Yves MAYET

DOSSIER I – RAPPORT

DOSSIER II – CONCLUSIONS MOTIVEES & AVIS

DOSSIER III – ANNEXES & PIECES JOINTES

SOMMAIRE

RAPPORT

I – GENERALITES

- 1.1 Préambule
- 1.2 Objet de l'enquête
- 1.3 Identification du demandeur
- 1.4 Cadre juridique et réglementaire
- 1.5 Procédures et rubriques de la nomenclature se référant au projet
- 1.6 Sources documentaires
- 1.7 Composition du dossier de l'Enquête Publique
- 1.8 Avis de la Mission Régionale d'autorité Environnementale et de la Préfecture
 - 1.8.1 *L'avis de la MRAE*
 - 1.8.2 *L'avis de la Préfecture (Service de la coordination des politiques publiques)*
- 1.9 Les avis des autres PPA concernées par l'Enquête Publique
 - 1.9.1 *L'avis de la CINOR*
 - 1.9.2 *L'avis de la CIREST*
 - 1.9.3 *L'avis du SYDNE*
 - 1.9.4 *L'avis du Syndicat Mixte ILEVA Réunion*

II - CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET

- 2.1 La situation géographique et les risques identifiés
- 2.2 Les caractéristiques techniques des besoins identifiés
- 2.3 L'économie du secteur des déchets à la Réunion

III – ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

- 3.1 Désignation du commissaire enquêteur
- 3.2 Modalités de l'enquête
 - 3.2.1 *Préparation et organisation de l'enquête – Calendrier des permanences*
 - 3.2.2 *Contacts préalables*
 - 3.2.3 *Réunions de travail avec le Maître d'Ouvrage*
 - 3.2.4 *Documents complémentaires*
 - 3.2.5 *Déplacements chez les Personnes Publiques Associées (PPA)*
- 3.3 Information effective du public
- 3.4 Incident au cours de l'enquête
- 3.5 Climat de l'enquête
- 3.6 Déroulement de l'enquête

- 3.7 Clôture de l'enquête et modalités de transfert du dossier et des registres
- 3.8 Procès-verbal de synthèse et mémoire en réponse
- 3.9 Résultat comptable du nombre d'observations

IV - ANALYSE DES OBSERVATIONS

- 4.1 Observations du Public
- 4.2 Questions complémentaires du Commissaire Enquêteur et réponses du Maître d'Ouvrage

CONCLUSIONS MOTIVEES & AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

ANNEXES & PIECES JOINTES

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0023-DE

N° F3400001/97 S²LO

RAPPORT

I – GENERALITES

1.1 - PREAMBULE

Dans le cadre de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe du 07 août 2015), le législateur a souhaité confier de nouvelles compétences aux régions avec comme objectifs de faire de celles-ci les « moteurs du redressement économique du pays », « de simplifier et de clarifier les compétences respectives des collectivités locales » et de « renforcer les solidarités territoriales et humaines ».

Cette loi composée de 136 articles constitue le troisième volet de la réforme des territoires après celle relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et celle relative à la nouvelle délimitation des régions.

Dans ce cadre, une compétence régionale a été octroyée en matière de gestion des déchets à chaque région, à charge pour elle de définir un plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), d'en faire un document évolutif dans le temps et de coordonner sa mise en place.

1.2 - OBJET DE L'ENQUETE

L'objet de la présente enquête consiste d'une part à présenter les contributions au développement durable du projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Réunion (PRPGD) et d'autre part à entendre le public intéressé par ce sujet dans le cadre de l'enquête publique diligentée par les autorités de la Région.

A ce titre elle a fait l'objet de l'arrêté du Conseil Régional du 22 février 2024 signé par Mme Huguette BELLO présidente du Conseil Régional de la Région (cf. annexe 1.2) et d'une décision de désignation du commissaire enquêteur prise le 29/01/24 par le Vice-Président du Tribunal Administratif de Saint Denis (cf. annexe 2).

1.3- IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Le Maître d'ouvrage (MO) du projet est la Région Réunion.

Ses coordonnées sont les suivantes :

Région Réunion
Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE
Avenue René Cassin – Moufia
BP 67190
97801 Saint Denis Messag Cedex 9
Tél : 0262 48 70 00
Courriel : region.reunion@cr-reunion.fr

Du point de vue opérationnel, la structure en charge du dossier PRPGD à la Région Réunion est sa Direction Générale Adjointe au Développement Durable (DGA : M. Didier AUBRY) à l'intérieur de laquelle la Direction de la transition écologique (Directeur M. Jérôme DULAU) et en son sein, le service des Déchets et Risques (chef de service M. Yoland RAMSAMY) assurent une « maîtrise d'ouvrage déléguée » du projet. L'ensemble de ces structures sont basées à l'Hôtel de Région de Saint Denis.

1.4 – CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE

Parmi les nouvelles compétences confiées aux Régions par La loi portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République du 07 août 2015 dite Loi NOTRe celles-ci se voient confier le rôle « de coordonner l'ensemble des actions entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer la réalisation des objectifs définis par le PRPGD.

Pour cela, dans les chapitres I et II de son article 8, la loi NOTRe :

- modifie les dispositions des articles suivants du Code de l'environnement,
 - L541-13 (création d'un PRPGD), L541-14 (attribution de compétence à la Région),
 - L541-15 (compatibilité des plans et des programmes existants ou prévus avec le PRPGD) et
 - L655-6 (règles de publicité),
- modifie les dispositions des articles L4424-37 & 38 du Code général des collectivités territoriales,
- et abroge les dispositions des articles L541-14 (ancien) et L655-6-1 (attribution de compétence à l'Etat pour l'élaboration du PRPGD) du Code de l'environnement.

De plus, dans ses chapitres III et IV, elle fixe à 18 mois à compter du 07 août 2015 le délai d'approbation des PRPGD par les instances régionales après enquête publique, mais prévoit que les plans mentionnés aux articles L541-13, L541-14 et L541-14-1 qui ont été approuvés avant cette date reste en vigueur jusqu'à la publication par la Région du plan qu'elle aura réalisé.

Enfin, les dispositions de la Loi NOTRe (Art L541-14 du Code de l'environnement) en matière de prévention et de gestion des déchets imposent le recours à une enquête publique dans le cadre de l'élaboration de ce plan.

Cependant le législateur lui-même a anticipé que les délais impartis dans la loi pour l'élaboration de ce PRPGD puissent ne pas être respectés. Aussi a-t-il prévu dans ce cas que les dispositions prévues dans les différents plans déjà existants comme par exemple le PRPGD (déchets dangereux), le PREDIS (déchets industriels spéciaux) et le PREDAMA (déchets autres que ménagers et assimilés) restent applicables. De telles dispositions permettent ainsi de faciliter leur transition avec le PRPGD.

En matière de délais, la Région Réunion n'est pas la seule à être en retard par rapport à ceux fixés dans la loi NOTRe tant les événements liés au COVID sont venus bouleverser sa mise en place.

1.5 - PROCEDURES ET RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE SE REFERANT AU PROJET

Si le projet de PRPGD découle directement des dispositions de la loi 2015-991 du 07 août 2015 (dite loi NOTRe) comme l'une de ses déclinaisons importantes que constitue le Plan Régional d'Action en faveur de l'Economie Circulaire (PRAEC) ces dernières ont été complétées par :

- le décret d'application du 19 juin 2016 relatif au PRPGD,
- la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
- les directives européennes de mai 2018 relatif au « paquet économie circulaire »,
- la loi du 10 février 2020 (Anti Gaspillage et Economie Circulaire – AGEC) qui préconise
 - de sortir du plastique jetable,
 - une meilleure information du consommateur,
 - une lutte contre le gaspillage et,
 - une lutte contre les dépôts sauvages
 - le développement de l'économie circulaire

Compte tenu du stade actuel d'avancement des travaux de réalisation du PRPGD, celui-ci devrait être soumis à l'approbation du Conseil Régional dans le courant de l'année 2024.

1.6 - SOURCES DOCUMENTAIRES

Le dossier d'enquête publique du projet représente un volume de 727 pages distribuées en 14 documents répartis en :

- un rapport principal (380 p.) : le dossier d'étude d'impact sur l'environnement, ses annexes et le résumé non technique de l'étude d'impact,
- 13 documents annexes.

L'ensemble de la documentation fournie par le Maître d'Ouvrage est de qualité homogène et très documentée ce qui facilite la compréhension de l'ensemble des problématiques posées par le PRPGD.

Une copie de ces documents a été mise à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête sur l'ensemble des 10 sites concernés par le projet, ainsi que sur un site INTERNET dédié du prestataire « Préambule » ainsi que lors des séances publiques animées par le commissaire enquêteur.

1.7 - COMPOSITION DU DOSSIER DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Le détail de la composition du dossier est fourni en annexe 6.

Par ailleurs, ce projet a fait l'objet de la saisine de 10 personnes publiques associées (PPA). Hormis le cas de la Région Réunion, maître d'ouvrage du projet, neuf des avis exprimés par les PPA sont présentés aux paragraphes 1.8 et 1.9 selon qu'il s'agit d'appréciations à dominante stratégique telles que formulées par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAE) et la Préfecture ou d'appréciations à dominante technique telles que principalement formulées par les autres PPA.

1.8 – AVIS DE LA MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE ET DE LA PREFECTURE

1.8.1 L'Avis de la MRAE

Tel qu'elle le précise elle-même, la MRAE n'émet pas d'avis sur l'opportunité du projet mais sur la qualité de l'évaluation environnementale de l'étude et sur la manière dont les questions environnementales sont appréhendées dans le projet. Dans ce cadre, la MRAE a analysé le projet du PRPGD et a formulé ses conclusions lors d'une réunion ad hoc tenue le 08 décembre 2023. Ainsi a-t-elle fait les 6 recommandations suivantes :

- Compléter le rapport par une analyse plus précise de la territorialisation et par un meilleur respect du contenu réglementaire (i.e. actualisation de l'état initial de l'environnement et description de son articulation avec les autres plans en cours d'exécution),
- Prendre en compte les réserves exprimées par l'ARS en matière de réduction des émissions atmosphériques, de surveillance environnementale, de lutte contre les dépôts sauvages et d'encadrement de l'épandage et du remblaiement,
- Examiner la cohérence entre le PRPGD et le PRAEC et leurs possibles synergies,
- Prioriser les actions en tenant compte de leur potentiel à répondre rapidement aux enjeux de la transition écologique,
- Définir les prescriptions générales opposables aux projets d'installations de traitement des déchets sans préjuger des contraintes liées aux PLU actuels,
- Cibler les indicateurs de performances destinés à apprécier l'atteinte des objectifs stratégiques du PRPGD

Dans son mémoire de mars 2024 en réponse aux remarques de la MRAE le MO apporte des éléments qui répondent aux remarques formulées par la MRAE, laquelle n'a pas émis de nouveaux commentaires.

1.8.2 L'Avis de la PREFECTURE (Service de la coordination des politiques publiques)

Tel qu'il le formule dans son courrier du 27 mars 2023 adressé à la Présidente de la Région, le Préfet de la Réunion « *salue le travail réalisé par la nouvelle mandature pour aboutir rapidement à un document de qualité en concertation avec l'ensemble des acteurs* » tout en soulignant des points qui mériteraient d'être précisés à la fois dans l'état des lieux de l'existant et les perspectives aux horizons 6 ans et 12 ans en matière de production de déchets et de mesures à mettre en place avec un PRPGD plus prescriptif. Enfin dans l'avis qu'il exprime, le Préfet rappelle qu'à défaut de décisions fortes et rapides à prendre par les élus, la continuité du service public risque d'être rompue à l'horizon 2026/2027.

Enfin, en matière de Plan Régional d'Actions en faveur de l'Economie Circulaire (PRAEC), dans l'avis qu'il exprime, le Préfet rappelle les objectifs européens (directive 2018/851 du 30/05/18 relative aux quantités maximales à enfouir et à celles à recycler) et nationaux relatifs

notamment à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la gestion des déchets plastiques.

1.9 - LES AVIS DES AUTRES PPA CONCERNÉES PAR L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Quatre autres PPA concernées par l'enquête publique relative au PRPGD ont émis un avis sur le dossier d'enquête publique qui leur a été soumis :

- la Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR),
- la Communauté Intercommunale Réunion Est (CIREST),
- le Syndicat Mixte de traitement des Déchets du Nord et de l'Est (SYDNE) et,
- la société ILEVA Réunion (syndicat mixte de traitements des déchets) basée à St Pierre.

Leurs avis sont résumés dans les paragraphes suivants.

Il convient par ailleurs de noter qu'un dialogue a été établi par le Maître d'Ouvrage avec l'ensemble de ces PPA sur la base de leurs délibérés respectifs mentionnés ci-après et que le document final produit par ce dernier a été enrichi des conclusions de ce dialogue.

1.9.1 L'Avis de la CINOR

La CINOR est une communauté d'agglomération qui regroupe les trois communes du Nord de la Réunion (i.e. St Denis, Ste Marie et Ste Suzanne) soit environ 25% de la population de la Réunion. Créée en 1997, elle a vocation à intervenir dans plusieurs secteurs parmi lesquels ceux des transports publics et des médiathèques, mais aussi celui du cimetière de Bois rouge et celui de la collecte et de la gestion des déchets et des encombrants.

Interrogé dans le cadre du projet de PRPGD, dans son délibéré du 05 avril 2023 son Conseil a émis un avis favorable au PRPGD accompagné des réserves suivantes :

- Fixer des objectifs de performance plus réalistes concernant les déchets recyclables et les déchets organiques,
- Revoir les capacités maximales d'enfouissement
- Mieux préciser la définition du maillage nécessaire pour la collecte et la gestion des déchets d'amiante,
- Développer dans le PPRGD la problématique de la gestion des déchets produits en situations exceptionnelles,
- En collaboration avec les services de l'Etat, définir un process permettant une traçabilité des déchets générés par les professionnels et les administrations,
- Améliorer la traçabilité des déchets issus des filières « Responsabilité Elargie du Producteur (dites REP) » pour lesquels un principe de pollueur/payeur pourrait être mis en place.

1.9.2 L'Avis de la CIREST

La CIREST est une communauté d'agglomération qui regroupe cinq communes de l'Est de la Réunion (i.e. Saint Benoît, Bras-Panon, La plaine des Palmistes, Saint André, Sainte Rose et

Salazie), soit environ 15% de la population de la Réunion répartie sur une superficie de 735,8 km², ce qui fait de cette zone celle de plus faible densité démographique de l'île.

La CIREST est présidée par M. Patrice SELLY, maire de Saint Benoît.

Dans son délibéré du 8 avril 2023, le conseil communautaire de la CIREST a émis un avis réservé sur le PRPGD sur deux points en formulant les souhaits :

- qu'y soient fixés des objectifs « plus réalistes en matière de déchets recyclables et de déchets organiques sans aller au-delà des seuils fixés par le code de l'environnement » et,
- de retenir des capacités de stockage des déchets conformes au seuil fixé par le code de l'environnement qui est inférieur aux 50.000 t à l'horizon 2030 tels que proposés dans le PRPGD.

1.9.3 L'Avis du SYDNE

Le SYDNE est le syndicat intercommunal de traitements des déchets du Nord et de l'Est de la Réunion. Créé en 2014, il intervient sur les territoires de la CINOR et de la CIREST. Les collectivités membres d SYDNE sont la CINOR, la CIREST, le Conseil Général et la Région Réunion.

Dans son délibéré du 28 mars 2023 le Comité Syndical du SYDNE a émis un avis réservé sur le projet de PRPGD sur deux points :

- la localisation et la capacité de la future Installation de Stockage de Déchets Ultimes (ISDU) et,
- la prise en compte des capacités concrètes du projet de four dédié au Combustible Solide de Récupération (CSR) porté par la société ALBIOMA.

Pour le SYDNE, l'expression de ces deux réserves est simplement motivée par le fait qu'il souhaite que les sujets qu'il aborde fasse l'objet d'une mention dans le PRPGD ce qui a été pris en compte dans le rapport d'étude définitif.

1.9.4 L'avis du syndicat mixte ILEVA Réunion

Spécialisé dans la gestion des déchets, le syndicat mixte ILEVA Réunion a été créé en 2014. Il est piloté par des élus de l'île issus des trois intercommunalités du Sud et de l'Ouest qui en sont membres (i.e. CASUD, TCO et CIVIS) auxquelles le Département et la Région Réunion se sont associés. Le Syndicat ILEVA traite 60% des déchets de La Réunion soit environ 290.000 t d'ordures ménagères résiduelles dont 90.000 t de déchets verts (source son site INTERNET). Elle est présidée par M. Michel FONTAINE, Maire de St Pierre.

Interrogé dans le cadre du projet de PRPGD, son Conseil a émis un avis favorable unanime à celui-ci par délibération du 07 février 2023. Cet avis se complète d'une demande relative à l'inscription dans le PRPGD d'une installation de stockage de déchets dangereux.

II - CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU PROJET

2.1 – LA SITUATION GEOGRAPHIQUE ET LES RISQUES IDENTIFIES

Le projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Réunion concerne la totalité de la population, des administrations et des entreprises privées et publiques de l'île.

Il a pour vocation à définir un cadre de prévention et de gestion des déchets coordonné entre les différents acteurs intervenant dans ce secteur à La Réunion. Ainsi, à partir d'un état des lieux recensant à la fois les quantités par type de déchets produites ainsi que les installations et les équipements existants le PRPGD doit :

- Établir des projections de production des déchets à 6 et 12 ans,
- Identifier des solutions destinées à prévenir la production de déchets et planifier leurs mises en œuvre en développant dans ce cadre un plan régional d'actions en faveur d'une économie circulaire,
- Produire un document cadre stratégique qui, une fois validé, sera opposable dans ce secteur. Ce document aura identifié les principaux objectifs à atteindre en matière de réduction de la production de déchets et de leur recyclage et corrélativement les besoins en équipements à réaliser nécessaires pour les atteindre.

Le tableau ci-dessous rappelle les principales évolutions réglementaires attendues telles que fixées dans la loi AGECE du 10 février 2020 et le code de l'environnement.

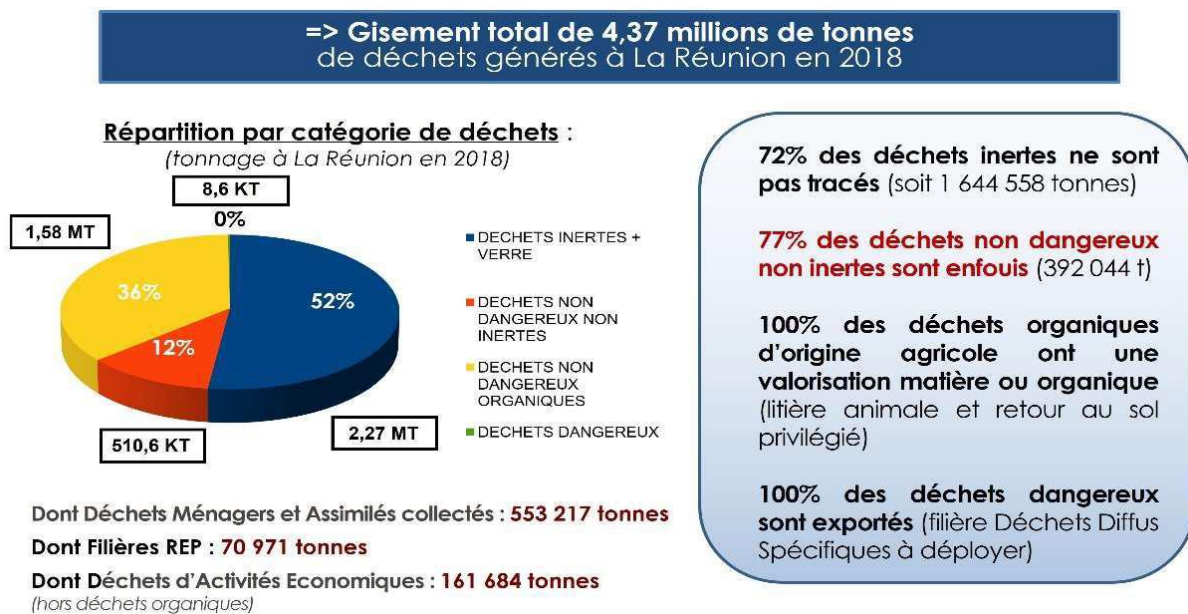
	2022	2023	2025	2030	2035
DMA Déchets Ménagers et Assimilés	Extension des consignes de tri	Tri à la source des biodéchets	55 % réutilisation ou recyclage	60 % réutilisation ou recyclage	65 % réutilisation ou recyclage
				Réduction de 15 % de la production par rapport à 2010	Réduction des DMA admis en installation de stockage à 10 % des DMA produits
DAE Déchets d'Activités Economiques				Réduction de 5 % des quantités produites par rapport à 2010	
DNDNI Déchets Non Dangereux Non Inertes			Valorisation énergétique de 70 % des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière 65 % des DNDNI en valorisation matière notamment organique	Limiter capacité annuelle d'élimination par stockage à 70 % de la quantité admise en 2010	Limiter capacité annuelle d'élimination par stockage à 50 % de la quantité admise en 2010
				Limiter capacité annuelle d'élimination par incinération à 75 % de la quantité admise en 2010	Limiter capacité annuelle d'élimination par incinération à 50 % de la quantité admise en 2010

Pour ce faire, d'un point de vue géographique, l'approche proposée à La Réunion consiste à partir des dispositifs existants à diviser La Réunion en deux zones géographiques, le bassin Sud / Ouest pour lequel le syndicat mixte ILEVA est compétent et le bassin Nord / Est pour lequel

le syndicat mixte SYDNE est compétent. Chacune de ces deux zones fait alors l'objet d'une identification des besoins d'équipements à réaliser à l'horizon 2028 en fonction d'une part des objectifs retenus de prévention des déchets et d'autre part des objectifs de réduction des déchets en les classant en 3 catégories :

1. Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA),
2. Les Déchets d'Activités Economiques (DAE) et,
3. Les Déchets Non Dangereux et non Inertes

Ce classement identifie clairement les différents niveaux de risques spécifiques dont les principales productions en 2018 sont rappelées dans le schéma ci-après.



Enfin, s'agissant d'un document cadre stratégique, les principaux risques attachés à ce dernier tels qu'identifiés par les PPA acteurs de ce secteur sont les suivants :

- Des projections sous dimensionnées des productions de déchets et des effets attendus en matière de réduction de ceux-ci,
- Des analyses économiques de choix d'investissements à réaliser incomplètes pouvant occasionner des surcoûts,
- Une coordination insuffisante dans les réalisations des investissements à mettre en œuvre (matériels comme immatériels) des intervenants dans ce secteur des différentes déclinaisons du PRPGD dans le temps et dans l'espace. Ce risque est d'autant plus élevé que le nombre d'acteurs est important.
- Des retards dans la mise en place des équipements nécessaires tels qu'identifiés par le PRPGD,
- Une insuffisante appropriation de la question de la gestion des problématiques spécifiques aux déchets par les personnes qui en ont la charge,
- Une adhésion insuffisante des populations aux diagnostics réalisés dans le cadre du PPGD ou aux solutions à mettre en œuvre,

Dans ce contexte, le rôle de Coordonnateur / Animateur du PRPGD pour un bon déroulement de ce dernier sera fondamental.

2.2 – LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES BESOINS IDENTIFIES

L'essentiel des besoins identifiés dans le PRPGD porte sur la réalisation d'un programme d'équipements à mettre en œuvre soumis au régime de l'autorisation au titre des ICPE et des recommandations en matière d'organisation du secteur.

Ces investissements doivent venir compléter ceux déjà existants à ce jour à La Réunion et dont l'inventaire peut se schématiser comme suit :



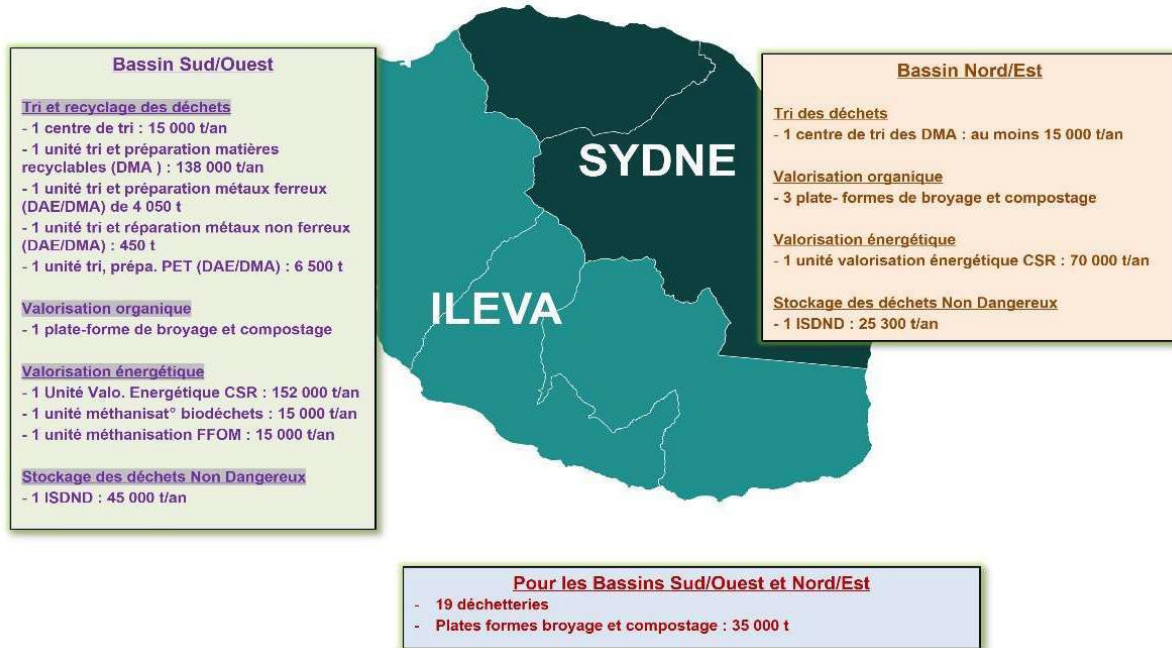
Comme il est possible de le constater dans ce schéma, mis à part la question des déchets dangereux qui sont aujourd'hui exportés, La Réunion dispose déjà d'un certain savoir-faire en matière de tri, de recyclage, de valorisation, d'élimination et de stockage des déchets. Les enjeux du PRPGD consistent donc bien, à partir d'un exercice de prévision des quantités et des natures de déchets qui seront produites - déduction faite des effets des mesures à mettre en place en matière de prévention - :

- i. A identifier la nature des investissements à réaliser et la zone où ceux-ci devront l'être sans pour l'heure fournir une localisation précise des sites d'installation les concernant. Ces localisations feront probablement l'objet d'études et d'enquêtes publiques spécifiques au titre des ICPE ;
- ii. A fixer des mesures à mettre en place au niveau régional destinées d'une part à prévenir les productions de déchets et d'autre part à en évaluer et réglementer les conditions de gestion. A ce titre, les travaux de coordination conduits par la Région Réunion au cours de l'élaboration du PRPGD a permis d'identifier de nombreuses mesures dont la mise en place serait progressive. Celles-ci résultent d'une approche

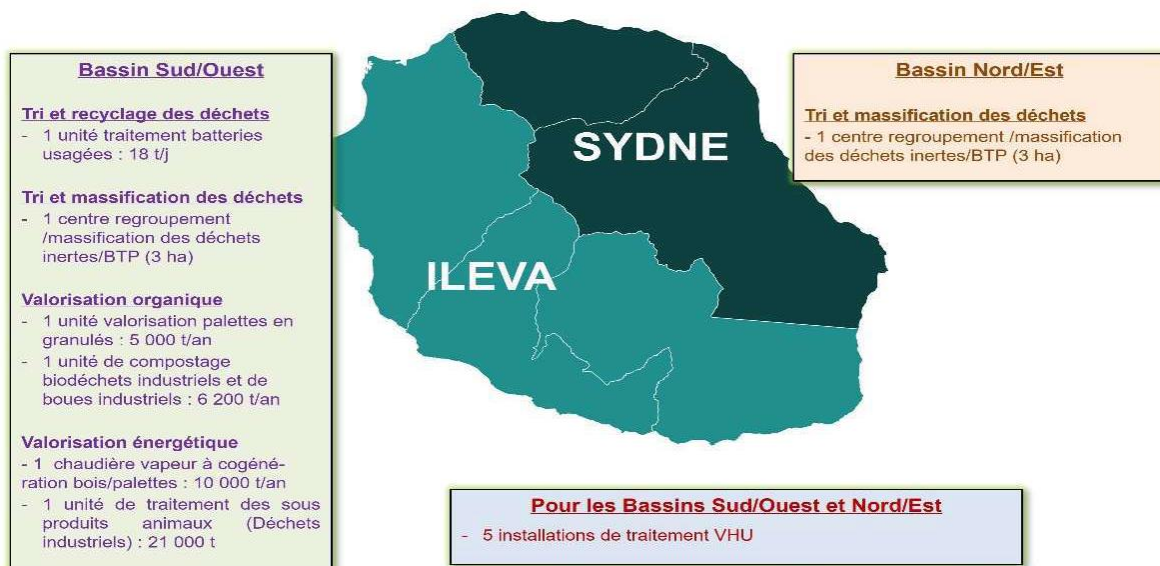
volontariste ayant associé les différents acteurs déjà présents dans le secteur des déchets (dont les PPA) qui ont enrichi ce plan de leurs propres expériences de terrain.

Ainsi, tels qu'ils résultent des enquêtes conduites lors de l'élaboration du PRPGD, les trois schémas ci-dessous présentent, par zone géographique de traitement, les principaux besoins d'équipements de gestion pour i) les déchets ménagers et assimilés, ii) les déchets d'activités économiques et iii) les déchets dangereux.

Principaux équipements de gestion des DMA prévus à horizon 2028



Principaux équipements de gestion des DAE (INDUSTRIELS) et Déchets inertes du BTP prévus à horizon 2028



Principaux équipements de gestion des déchets dangereux prévus à horizon 2028



Il convient de noter qu'à ce stade de l'identification des besoins, si leurs différentes capacités en tonnage ont été quantifiées, les investissements à réaliser n'ont pas encore fait l'objet d'évaluations économique et financière précises, celles-ci ne pouvant en effet être conduite qu'à partir de données spécifiques à leurs localisations et leurs dimensionnements futurs.

2.3 – L'ÉCONOMIE DU SECTEUR DES DECHETS A LA REUNION

A l'instar de ses homologues des RUP, l'économie de La Réunion est une économie de services. Comme cela est illustré dans le diagramme ci-dessous, en 2018 74,9% de son PIB est généré par les services marchands, ce qui laisse une faible part à l'industrie (1,6%) ou à l'agriculture (1,8%). De plus, comme il est possible de la constater dans ce même diagramme, ces caractéristiques sont pérennes depuis au moins 20 ans.

Part des secteurs dans la VA totale en 1998 et en 2018



Par ailleurs, dans sa Note Express n°549 de février 2019 relative à l'économie verte, l'IEDOM soulignait le poids relatif du secteur de la gestion des déchets par rapport à 3 critères (nombre

d'entreprises, nombre d'emplois et encours de la dette) en regard des autres éco-activité de la Réunion en 2016 comme le montre le tableau ci-après :

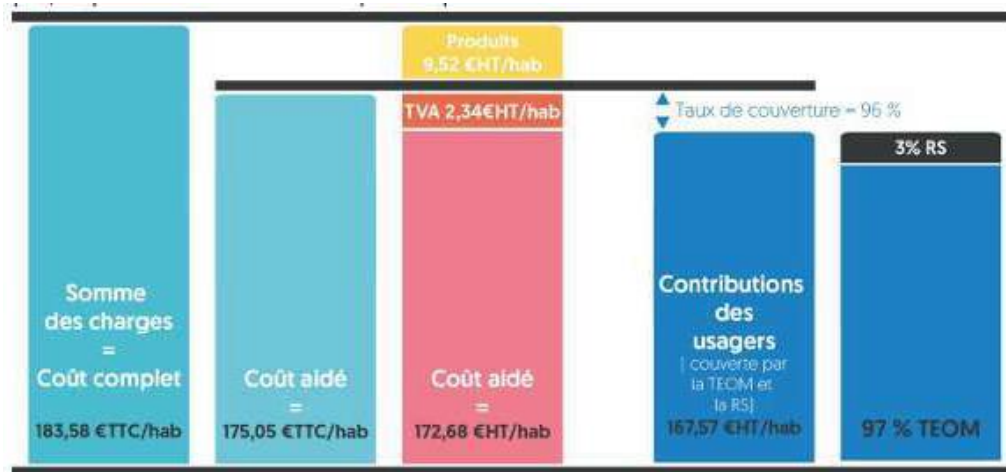
Poids de l'économie verte à La Réunion en 2016	Entreprises (en nombre)	Emplois (en nombre)	Encours de crédits (millions d'euros)*
Assainissement	86	919	31,1
Énergies renouvelables et efficacité énergétique	857	1 695	214,4
Gestion des déchets	241	2 166	63,6
Gestion des espaces naturels et protection de l'environnement	459	1 214	5,9
Recherche et développement	42	351	5,8
Total des éco-activités	1 685	6 345	320,8
Total du secteur marchand non agricole	46 651	159 638	10 481
Part (en %)	3,6 %	4,0 %	3,1 %

* à fin décembre 2017

Sources : Insee (REE), Acoess, IEDOM (SCR)

On notera ainsi que le secteur de la gestion des déchets représentait fin 2016 14% du nombre d'entreprises d'éco-activités, 34% de leurs effectifs et 20% de leur endettement. Ce dernier chiffre doit cependant être relativisé eut égard aux biais introduits par les opérations de défiscalisations au moyen de financements par l'emprunt des investissements liés aux énergies renouvelables. Ces données attestent du poids important du secteur de la gestion des déchets dans l'éco-économie de l'île en particulier en termes d'emplois (1^{ère} place dans le secteur) et d'entreprises (3^{ème} place dans le secteur).

En termes de coûts des déchets les données de 2021 proposées ci-après font état d'un coût complet TTC de 183,6 M€ (dont 173 M€ de coûts aidés HT). Ces coûts aidés sont financés à hauteur de 96% par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et par une redevance spéciale (RS) appliquée par les intercommunalités aux entreprises utilisant le service public pour la gestion de leurs déchets.



Produits = Recettes industrielles, soutiens sociétés agréées et aides

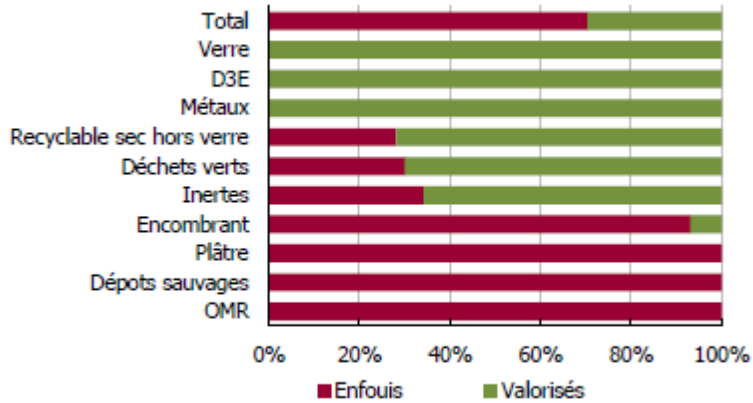
Sur La Réunion	Sur La Réunion	Sur La Réunion	Sur La Réunion
Coût complet [en € TTC]	Coût aidé [en € TTC]	Coût aidé [en € HT]	Contribution [en €]
159 803 943	151 558 538	149 506 466	145 081 933

Somme des matières des 5 collectivités à compétence collective


865 783 Habitants

Enfin, en termes de valorisation des déchets, la Note Express de l'IEDOM fait état du retard important existant en 2016 à La Réunion dans la valorisation des déchets puisque seuls 30% des déchets ménagers et assimilés y sont valorisés contre 75% en Métropole.

10 - Valorisation des déchets à La Réunion en 2016



OMR: Ordures ménagères résiduelles
 Source : Observatoire des déchets réunionnais, Agorah

A ce sujet, il convient cependant de noter que du fait de son caractère insulaire et d'une démographie relativement faible et fortement dispersée, La Réunion ne peut bénéficier des économies d'échelles qui pourraient exister en Métropole dans ce secteur.

Il résulte de cette situation un coût de gestion par habitant variable en fonction des intercommunalités résumé ci-après :

	KG/HAB	€HT/HAB)
CIVIS	708	195 €
CINOR	629	177 €
CIREST	644	145 €
CASUD	618	173 €
TCO	606	173 €

III – ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

3.1 - DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Par décision du 29 janvier 2024 (cf. Annexe 1.1), Monsieur Yves MAYET a été désigné par le Vice-Président du Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion, - dossier n° E24000001/97 - en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

« *le Plan Régional de Prévention et des Gestion des Déchets de la Réunion* »

Plus précisément, l'étude qui a été conduite par les services de la Région Réunion a porté sur le Projet de Plan de Prévention et de Gestion des Déchets de La Réunion et son rapport environnemental.

3.2 - MODALITES DE L'ENQUETE

3.2.1 Préparation et organisation de l'enquête – Calendrier des permanences

Le projet porté par la Région Réunion traite d'une problématique commune à l'ensemble de l'île. Aussi, en concertation avec l'autorité organisatrice représentée par la Direction Générale Adjointe au Développement Durable (DGA M. Didier AUBRY) en accord avec les PPA concernées, le calendrier des permanences a été arrêté comme suit :

Dates	Acteur concerné	Heures de permanence
Lundi 18 mars 2024	Région Réunion	De 09 H 00 à 12 H 00
Jeudi 21 mars 2024	TCO	De 09 H 00 à 12 H 00
Lundi 25 mars 2024	CIREST	De 09 H 00 à 12 H 00
Jeudi 28 mars 2024	CIVIS	De 09 H 00 à 12 H 00
Mardi 02 avril 2024	CASUD	De 09 H 00 à 12 H 00
Jeudi 04 avril 2024	CINOR	De 09 H 00 à 12 H 00
Lundi 08 avril 2024	Ss Préf. de Saint Benoît	De 09 H 00 à 12 H 00
Jeudi 11 avril 2024	Ss Préf. de Saint Paul	De 09 H 00 à 12 H 00
Vendredi 12 avril 2024	Ss Préf. de Saint Pierre	De 09 H 00 à 12 H 00
Lundi 15 avril 2024	Préfecture de Saint Denis	De 09 H 00 à 12 H 00

L'enquête publique s'est déroulée du 15 mars au 15 avril 2024 inclus, soit sur une période de 30 jours consécutifs. Dix permanences se sont tenues à raison d'une par Personne Publique Associée (PPA) concernée dans les locaux de chacune d'entre elles.

Durant cette période le dossier présenté à l'enquête publique ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, dûment côtés et paraphés, ont été déposés et accessibles aux sièges de ces PPA pour être tenus à la disposition du public afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (sauf dimanches et jours fériés) et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet, ou éventuellement :

- par correspondance, à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête (Région Réunion – Hôtel de Région – 97400 Saint Denis),
- par voie électronique sur le registre dématérialisé « LA REUNION : projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) » l'adresse suivante :

<https://www.plandechet-reunion.fr/>

Le dossier « papier » déposés aux sièges des PPA comme le dossier électronique accessible sur le site mentionné ci-avant comprenaient les pièces requises par la réglementation.

De plus, l'arrêté préfectoral précise l'objet de l'enquête, l'adresse postale et/ou l'adresse internet auxquelles devront être adressés les courriers et/ou courriels relatifs à l'enquête publique.

3.2.2 Contacts préalables

Le 06 février 2024 le commissaire enquêteur s'est rendu à la Direction Générale Adjointe au Développement Durable de la Région Réunion au cours de laquelle j'ai pu rencontrer M. Didier AUBRY DGA adjoint au Développement Durable, M. Jérôme DULAU, Directeur de la transition écologique et M. Yoland RAMSAMY, chef du service Déchets et Risques. Cette réunion à laquelle était associé M. Olivier CLUZEL (commissaire enquêteur suppléant) a permis un premier échange au sujet du PRPGD et des travaux déjà réalisés dans ce cadre ainsi que sur la finalisation d'un projet d'arrêté de la Région Réunion fixant notamment un calendrier des permanences à réaliser sur les sites des Personnalités Publiques Associées (PPA) concernées.

Le 16 février 2024 le commissaire enquêteur a pu prendre possession de la documentation associée à l'enquête publique en deux exemplaires (dont un destiné à M. Olivier CLUZEL désigné comme commissaire enquêteur suppléant par le Tribunal Administratif).

3.2.3 Réunions de travail avec le « Maître d'Ouvrage Délégué »

Enfin, après réception et prise de connaissance partielle des éléments existants du dossier d'enquête publique une réunion technique a eu lieu, le 21 février 2024 à la Direction de la transition écologique (MM. Jérôme DULAU et Yoland RAMSAMY) afin d'évoquer les points techniques saillants de ce projet.

Au cours de cette enquête publique les autres contacts pris avec le « Maître d'Ouvrage Délégué » ont principalement concerné des demandes de précisions sur des informations existantes ou des demandes d'envoi de documents. Ces contacts ont eu lieu par email ou par téléphone. Il convient à ce sujet de souligner la grande disponibilité dont le Maître d'Ouvrage Délégué a fait preuve tout au long de l'enquête ainsi que de la qualité des échanges.

3.2.4 – Documents complémentaires

Deux documentations complémentaires ont été consultées en préalable à la rédaction du présent rapport. Il s'agit :

- de la Note Express n°549 de février 2019 relative à l'économie verte publiée par l'IEDOM (cf. annexe 5) qui apporte des détails sur le poids relatif du secteur des déchets dans l'économie du secteur des éco-activités à la Réunion,
- du rapport d'observations définitives produit par la Chambre Régionale des Comptes de La Réunion. Ce document a été délibéré par cette Chambre le 28 novembre 2023. Il est accessible sur son site Internet.

3.2.6 Déplacements chez les Personnes Publiques Associées (PPA) :

Du fait de son caractère spécifique portant sur le contenu d'un document de stratégie régionale, l'enquête publique ne portait sur aucun site géographique particulier. Il a par contre impliqué la tenue de 10 réunions publiques réparties sur l'ensemble de l'île à raison d'une séance par PPA concernée.

3.3 - INFORMATION EFFECTIVE DU PUBLIC

Du fait de son caractère particulier de document stratégique, le projet de PRPGD n'identifie pas précisément de zones où seront réalisées de futurs investissements, aussi **les affichages de l'arrêté du Conseil Régional ainsi que ceux de l'avis d'enquête publique** ont été effectués exclusivement dans l'ensemble des zones d'accueil des sièges de PPA concernées par le projet de PRPGD (du 15 mars au 15 avril 2024) et non en extérieur. Les **certificats d'affichages** figurent en annexes 3.10 à 3.25 du présent rapport. Ils se complètent de photos de chacun d'entre eux présentées en annexes 2.10 à 2.25.

Enfin, le public a fait l'objet :

- d'une information dans la **presse écrite** (Journal Le Quotidien du 01/03/24 – Cf. Annexe 4.1),
- de deux informations sur les **sites Internet** de la Région Réunion (cf. annexe 4.2) et de ZINFO 974 (cf. annexe 4.3).
- d'une information complète via un prestataire, la société « Préambule » sur un site Internet dédié (<https://www.plandechet-reunion.fr/>) qui a non seulement mis à disposition du public l'intégralité des différents éléments constitutifs du dossier d'enquête publique mais aussi les contributions apportées par certains internautes.

L'ensemble de ces publicités attestent du respect des règles relatives à l'information du public.

3.4 - INCIDENT AU COURS DE L'ENQUETE :

Aucun incident n'est intervenu au cours de l'enquête.

3.5 - CLIMAT DE L'ENQUETE

Lors du déroulement de l'enquête, les échanges avec les représentants de la Région Réunion ont été instructifs et conduits dans un climat serein.

Par ailleurs l'organisation logistique mise en place par les PPA où se sont déroulées les séances publiques a été très satisfaisante tant en matière d'accueil et de respect des procédures administratives d'affichage qu'en matière de locaux mis à disposition.

3.6 - DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Les échanges avec la Région Réunion, maître d'ouvrage du PRPGD ont été simples et efficaces. Ainsi :

- après une première prise de contact le 06/02/24 avec MM. Didier AUBRY (DGA Développement Durable) et ses collaborateurs MM. Jérôme DULAU et Yoland RAMSAMY, elle a notamment permis d'affiner le calendrier de l'enquête publique et avoir une relecture commune du projet d'arrêté à soumettre à la signature de la madame la Présidente du Conseil Régional. Cet arrêté a été signé le 22/02/24
- un projet de PRPGD et ses annexes nous ont été remis le 16/02/24.
- ces documents ont fait l'objet d'une présentation commentée le 21/02/24 par MM. DULAU et RAMSAMY.
- Enfin il convient de noter que les services de la Réunion ont mise en place une organisation logistique remarquable auprès des 10 PPA partenaires pour ce projet qui a conduit d'une part à mettre en place 10 sites d'accueil pour des séances publiques dispersées autour de l'île ainsi qu'un recours à un applicatif informatique « PREAMBULE » permettant l'accès aux données relatives à ce projet et l'enregistrements de contributions / messages du public via un site Internet dédié.

3.7 - CLÔTURE DE L'ENQUETE ET MODALITES DE TRANSFERT DU DOSSIER ET DES REGISTRES

La dernière séance publique est intervenue le 15 avril 2024 à la Préfecture de Saint Denis. Elle s'est achevée à 12h00.

Si les registres d'enquête ont été laissés à disposition du public aux différents sièges des PPA concernées par l'enquête publique, leurs clôtures et leurs collectes ont été réalisées sur deux jours (dans l'après-midi du 15/04/24 et au cours de la journée du 16/04/24). Cette solution a été mise en œuvre du fait du nombre important de site de collecte (10) et de leur dispersion sur l'île.

Sur ces bases, il est légitime de conclure que l'enquête publique relative au PRPGD a été formellement clôturée et les registres d'enquête signés dans le respect des procédures et des dates arrêtées pour celle-ci.

De plus, le 30 avril 2024, remise a été faite à M. Didier AUBRY Directeur Général Adjoint au Développement Durable :

- du dossier de l'enquête publique,
- de 2 exemplaires reliés du rapport d'enquête publique, de ses annexes et des conclusions motivées,

- de 2 clés USB contenant les versions numériques de ces mêmes documents au format pdf.

A cette même date, une copie du rapport et des conclusions motivées a été remise à Monsieur le Président du Tribunal Administratif.

3.8 – PROCES-VERBAL DE SYNTHESE ET MEMOIRE EN REPONSE

Un procès-verbal de synthèse des observations a été établi et transmis au Responsable du Projet le 18 avril 2024 par email à l'attention de MM. Didier AUBRY, Jérôme DULAU et Yoland RAMSAMY. L'original de ce même document a été remis à la DGA Développement Durable de la Région Réunion en main propre le 19 avril 2024. Il est joint au rapport d'enquête (cf. Annexe 9.1). Ce PV mentionne,

- Que seul deux visiteurs se sont présentés lors des séances publiques. Ces derniers avaient déjà pris connaissance des documents de l'enquête publique par consultation sur le site Internet « Préambule ».
- Que personne d'autre n'est venu ni consulter les documents mis à disposition sur chacun des 10 sites de réception du public arrêté par le Maître d'Ouvrage ni se présenter lors des séances publiques pour obtenir une quelconque information sur le projet.
- Qu'au regard du nombre important de consultations (1.680) sur le site Internet mis à disposition via le prestataire Préambule, les contributions effectives qu'elles ont générées sont restées assez faible (40),
- Que ces contributions expriment en grande majorité (86%) une opposition à l'installation d'un site d'enfouissement dans la zone de Ste Marie. Cette expression qui s'inscrit à la marge dans le cadre de l'enquête publique qui concerne un document stratégique plutôt qu'un projet d'investissement spécifique est révélatrice de l'inquiétude du public dès lors que des investissements dans le secteur des déchets sont projetés dans leur voisinage.

Enfin, ce PV a fait l'objet d'un courrier de réponse transmis par email du 25/04/24 par la Direction Générale Adjointe au Développement Durable de la Région représentant le Maître d'Ouvrage (cf. Annexe 9.2) qui accuse réception de ce document et qui ne formule aucun commentaire particulier sur celui-ci.

3.9 - RESULTAT COMPTABLE DU NOMBRE D'OBSERVATIONS

La présente enquête n'a fait l'objet d'aucune observation formulée par écrit dans les registres mis à disposition du public chez les PPA concernées par l'enquête publique comme en attestent les extraits des registres (cf. Annexes 8.10 à 8.25)

Par contre, pendant la durée de l'enquête, le site Web réalisé par la société Préambule et mis à la disposition des internautes a enregistré :

- 1.680 visites,
- 847 téléchargements de données réalisés par 508 visiteurs,
- 40 contributions / messages effectifs (dont 16 anonymes) ont été transmis via l'appli Préambule (soit 2,4% du nombre total) ce qui est un nombre relativement faible au regard des moyens d'information et de collecte d'avis mis à disposition du public. Parmi ces messages :
 - 6 (soit 15% du total) sont des messages qui traitent des questions stratégiques abordées par le PRPGD,
 - 34 (soit 85% du total) concernent la zone CINOR. Ils font état de leur opposition à l'installation d'un centre d'enfouissement dans la zone de Sainte Marie.

IV- ANALYSE DES OBSERVATIONS

Lors de cette enquête publique, deux comportements différents ont été enregistrés :

- Un intérêt peu marqué pour les séances d'accueil, le public n'a manifesté qu'un très faible intérêt dans le cadre du processus d'accueil physique sur les 10 sites sélectionnés pour l'enquête publique conduite puisqu'aucune personne n'est venue solliciter le commissaire enquêteur lors des séances publiques organisées sur ceux-ci,
- Un succès relatif du dispositif de communication via le site Internet « Préambule » eu égard d'une part au nombre important de consultations enregistrées (1.680) et d'autre part au faible nombre de contributions effectives réalisées (40).

Cette absence d'intérêt du public semble être fréquente lors d'enquêtes publiques. Dès lors, ceci mériterait que l'on s'interroge sur les façons de les conduire, car celles-ci relèvent d'un fondement et d'un processus démocratiques indispensables dans l'organisation de la Cité.

4.1 - OBSERVATIONS DU PUBLIC

Comme cela était prévisible du fait de la complexité du sujet et des documents au dossier, les contributions obtenues du public n'expriment pas un avis sur les orientations stratégiques proposées dans le PRPGD mais sur deux seulement de ses déclinaisons possibles i) la réalisation d'un centre d'enfouissement dans la zone de Ste Marie et ii) le règlement de la problématique des déchets sauvages.

Ces absences lors des séances publiques ne peuvent cependant être interprétées comme un désintérêt complet du public pour le sujet traité tant le nombre de consultations du site Internet proposé par le prestataire « Préambule » a été important (1.680). Elles résultent probablement de la combinaison de plusieurs facteurs tels que :

- la réalité de la fracture numérique existante à La Réunion,
- la complexité du sujet abordé dans la présente enquête qui, au contraire d'un projet d'ICPE « classique », ne permet pas de visualiser concrètement ni dans le temps ni dans l'espace les projets d'investissements à réaliser,
- de l'avantage comparatif que présente l'accès au dossier par Internet qui offre au public le temps nécessaire à une consultation approfondie des documents d'étude, ce qu'une visite lors d'une séance publique ne permet pas.

Sur ces bases, il est possible de considérer que modulo le handicap de la fracture numérique existante à la Réunion, l'exercice d'expression démocratique proposé par la Région Réunion dans le cadre de l'enquête publique conduite sur le PRPGD a été respecté.

4.2 - REMARQUES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le 19 avril 2024, lors d'une réunion à l'hôtel de Région, le Commissaire Enquêteur a par ailleurs interrogé les représentants du Maître d'Ouvrage afin d'obtenir certains éclaircissements sur quelques points lui permettant d'améliorer sa compréhension du dossier. Les questions posées et les réponses in extenso reçues sont présentées ci-après.

1. Quelles sont les causes du retard dans la production du PRPGD ?

La loi NOTRe de 2015 a attribué la compétence aux régions pour élaborer un plan unique qui concerne tous les gisements de déchets et couvre l'ensemble du territoire. C'est ainsi que la Région a repris, dans un premier temps, le PPGDND qui avait été initié et porté par le Département jusqu'à la réalisation de l'enquête publique. Ce projet de plan qui ne concernait alors que les déchets ménagers, a été approuvé par le Conseil Régional le 23 juin 2016. Ce plan incluait déjà une organisation du territoire en deux bassins de vie et la réalisation de deux projets multi filières de traitement des déchets intégrant chacun une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) à partir de CSR (Combustibles Solides de Récupération).

Les travaux d'élaboration du PRPGD ont officiellement démarré en février 2017 avec la notification du marché d'AMO et l'organisation des travaux préparatoires de collecte des données.

Alors que le PRPGD est lancé depuis près d'un an, lors d'une conférence de presse fin janvier 2018, le Président du Conseil Régional affirme sa nouvelle volonté pour le territoire de se fixer un objectif « zéro déchet » à l'horizon 2030, en accompagnant la transformation écologique des entreprises réunionnaises, par une structuration forte des filières de collecte et de recyclage des déchets et en développant des solutions comme les ressourceries et autres ateliers de réparation des objets abandonnés. Ce scénario exclut, selon cette nouvelle volonté politique, la valorisation énergétique des CSR et par conséquent la réalisation d'Unités de Valorisation Énergétique des déchets. Cette nouvelle orientation se situe en opposition totale avec les projets portés par les deux syndicats mixtes de traitement des déchets (ILEVA et SYDNE) et pré-identifiés dans le POE FEDER 14-20 ainsi que dans la PPE 2016-2023. Cela s'est traduit par l'ouverture d'une situation conflictuelle avec ILEVA à travers le dépôt de nombreux recours devant le tribunal administratif entre 2018 et 2019. Si le scénario " zéro déchets en 2030 " a été approfondi, la faisabilité opérationnelle sans recourir à la poursuite du tout enfouissement n'a pas été démontrée.

Après 2 ans de procédures, d'un commun accord, la Région et ILEVA ont engagé des discussions fin 2020 pour mettre fin au conflit. C'est ainsi qu'un protocole d'accord transactionnel a été finalisé puis signé le 14/12/2021 (délibération de la commission permanente du 03/12/2021).

Les services de la Région ont continué les travaux d'élaboration du Plan Régional de prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), en approfondissant le scénario prenant en compte l'objectif « zéro déchet » à l'horizon 2030, et sa compatibilité avec la réalisation des UVE.

Une mission complémentaire d'expertise a ainsi été confiée à l'AMO en charge d'élaborer le PRPGD pour approfondir ce nouveau scénario afin de vérifier la faisabilité technique, économique, environnementale, juridique et de le chiffrer (en termes financier, environnemental). L'objectif est de renforcer le plan régional pour qu'il soit réaliste et applicable.

En 2021, sous l'impulsion de la nouvelle mandature autour du scénario le plus réaliste et opérationnel, dans le respect de la prévention et valorisation maximale respectant la loi AGECE, le PRPGD a pu être repris fin 2021 pour être achevé fin 2022.

2. Comment interpréter les récentes présentations par voie de presse des investissements engagés par le SYDNE et ILEVA ? Une volonté d'autonomisation vis-à-vis de la Région ou autre chose ?

Les projets d'investissements d'ILEVA et de SYDNE sont en cohérence avec les préconisations des équipements prévus par le PRPGD. Pour rappel, dans le cadre de l'élaboration du PRPGD, la Région a un rôle "de coordonner à l'échelle régionale les actions entreprises par l'ensemble des parties prenantes concernées par la prévention et la gestion des déchets". Après son approbation, les décisions prises dans le domaine des déchets par les personnes morales de droit public et leurs concessionnaires doivent être compatibles avec ce plan. Les SMTD qui ont la compétence en matière de gestion et de traitement des déchets, sont dans leur rôle de mise en œuvre des équipements de gestion des déchets. Par ailleurs, un représentant du Conseil Régional siège au Conseil Syndical du SYDNE et d'ILEVA. La Région contribue également au fonctionnement des deux syndicats et échange continuellement sur les orientations régionales à suivre. Il n'y a pas de divergences de fond affichées à ce stade sur les orientations prises par la Région dans le cadre du PRPGD.

3. Quelles sont les méthodes qui seront mises en œuvre pour « faire vivre » le PRPGD ?

En réponse, le Maître d'Ouvrage nous a précisé les 5 éléments qui suivent.

- Redynamisation des réunions du "club déchets" associant l'ADEME, la DEAL, les EPCI, les SMTD et d'autres partenaires le cas échéant.
- Organisation des réunions thématiques avec les partenaires concernés : biodéchets, déchets dangereux, filières REP, prévention des déchets, économie circulaire. S'agissant des filières REP, nombres de réunions ont déjà lieu sous l'égide de La Région avec les éco-organismes concernés pour la filière BTP, notamment Ecominero et Ecomaison. S'agissant des déchets dangereux, un groupe de travail réunissant la Région, l'Etat, l'Ademe et les 2 syndicats (SYDNE et ILEVA) est déjà à l'œuvre.
- Animation des observatoires des déchets en coordination avec l'ADEME : Observatoire des déchets ménagers et assimilés (AGORAH), observatoire des déchets inertes et du BTP (CERBTP), observatoire des déchets organiques (SPL Energies Réunion), et coordination des données par l'AGORAH.
- Animation du PRAEC en conventionnement avec NEXA.
- Enfin, un bilan et un suivi de l'avancement du PRPGD est prévu chaque année devant la CCES

4. Comment la Région compte-t-elle coordonner les actions proposées dans la PRPGD (trop d'acteurs, autonomies financières parcellisées etc.) ?

En réponse, le Maître d'Ouvrage nous a précisé les 5 éléments qui suivent.

- Pour le suivi, actualisation des données déchets et des indicateurs : coordination par l'AGORAH avec le pilotage de la Région et de l'ADEME ;
- Organisation annuelle de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du PRPGD associant différents collègues : Région, collectivités, filières REP, entreprises, associations des consommateurs et de protection de l'environnement, experts ;
- Développement d'un plan de communication et de sensibilisation à l'échelle régionale en coordination avec l'ADEME ;

- Coordination des actions de prévention des déchets et de l'économie circulaire à l'échelle régionale à travers des réunions d'animation et les avis formalisés de la Région sur les plans triennaux établis par les éco-organismes pour le déploiement des filières REP
- Pilotage de certaines études de faisabilité en direct sous couvert d'une convention partenariale (Etat, ADEME, Région, SYDNE, ILEVA) de financement et de suivi comme pour la mise en place d'une ISDD

- :- :- :- :-

Avis & Conclusions motivées du Commissaire Enquêteur

CONCERNANT LE PROJET DE PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS A LA REUNION

Enquête Publique effectuée du 15 mars 2024 au 15 avril 2024

Arrêté 2024 - du 22 février 2024
du Conseil Régional de la Réunion

COMMISSAIRE ENQUETEUR
Yves MAYET

La loi portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République du 07 août 2015 dite Loi NOTRe confie depuis cette date de nouvelles compétences aux Régions dont celles « de coordonner » l'ensemble des actions entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer la réalisation des objectifs définis par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) dont l'une des déclinaisons fait l'objet d'un plan spécifique, le Plan Régional d'Actions en faveur de l'Economie Circulaire (PRAEC).

Fin 2022, ce plan concerne une population d'environ 874.000 habitants répartis en 24 communes sur une surface de 2.504 km². Ce territoire dont la transition démographique semble aujourd'hui avérée est soumise du fait de son statut de Région Ultra Périphérique (RUP) européenne et de son insularité à des contraintes spécifiques. Aussi, ses PRPGD et PRAEC devront s'inscrire dans des cadres qui respectent les normes européennes en matière de prévention, recyclage et gestion des déchets.

A La Réunion en 2018, le nombre total d'intervenants publics et privés dans le secteur de la prévention, de la collecte et de la gestion des déchets est de 241 personnes morales employant 2.166 salariés (*données 2018 – source IEDOM cf. annexe 5*). Nombre de ces personnes morales sont dotées de l'autonomie financière et disposent de fait d'une réelle autonomie de décision dans ce secteur. Les autorités de l'Etat sont également présentes dans ce secteur puisque certaines compétences administratives en matière de gestion des déchets sont en partie dévolues à la DEAL ou à d'autres structures.

Dès lors, il nous faut comprendre que le rôle de coordonnateur attribué à la Région par la loi NOTRe lui confère d'une part une fonction de « diagnostic » qui consiste en la détermination d'un cadre cohérent des interventions à La Réunion en matière de prévention et de gestion des déchets et d'autre part une fonction « d'animation » des différentes problématiques existantes dans ce secteur et de leurs évolutions dans le temps.

Cette dernière fonction est essentielle à intégrer dans la durée tant les technologies comme les dispositions légales et réglementaires sont susceptibles d'évoluer dans le temps notamment en matière de prévention et de gestion des déchets.

Ainsi, tel qu'il se présente à l'origine pour La Réunion, le projet de PRPGD de la Réunion est constitué d'un document de 380 pages et de ses annexes élaboré en grande partie à partir de données datant de 2018. A partir d'un inventaire prospectif des gisements de déchets produits dans l'île, il recense les différents intervenants du secteur des déchets, les modalités techniques actuellement mises en œuvre et les solutions à venir possibles à la fois pour absorber à moindre coût environnemental les quantités de déchets à venir et pour en prévenir certaines productions.

La présente enquête publique relative à ce projet a fait l'objet de l'arrêté 2024 - du 22 février 2024 signé par Mme Huguette BELLO, Présidente du Conseil Régional de La Réunion au titre des dispositions des articles L541-13 (création d'un PRPGD), L541-14 (attribution de compétence à la Région), L541-15 (compatibilité des plans et des programmes existants ou prévus avec le PRPGD) de la Loi NOTRe qui prescrit l'ouverture d'une enquête publique dans le cadre de l'élaboration d'un PRPGD). Ces dispositions sont complétées par celles des articles

L541-1 et suivants du Code de l'Environnement relatifs à la réglementation relative aux déchets.

Cette enquête a été conduite du 15 mars 2024 au 15 avril 2024. Au cours de cette période, dix séances publiques ont été tenues selon le calendrier suivant :

1. le Lundi 18 mars 2024 à la Région,
2. le Jeudi 21 mars 2024 au TCO (Le Port),
3. le Lundi 25 mars 2024 à la CIREST (Saint Benoît),
4. le jeudi 28 mars 2024 à la CIVIS (St Pierre – Pierrefonds),
5. le mardi 02 avril 2024 à la CASUD (Le Tampon),
6. le jeudi 04 avril 2024 à la CINOR (Ste Clotilde),
7. le lundi 08 avril 2024 à la Sous-Préfecture de St Benoît,
8. le jeudi 11 avril 2024 à la Sous-Préfecture de St Paul,
9. le vendredi 12 avril 2024 à la Sous-Préfecture de St Pierre,
10. le lundi 15 avril 2024 à la Préfecture de St Denis,

Pour cette enquête publique, le Maître d'Ouvrage (MO) est Région Réunion représentée par sa Direction Générale Adjointe au Développement Durable (DGA : M. Didier AUBRY) à l'intérieur de laquelle la Direction de la transition écologique (Directeur M. Jérôme DULAU) et l'un de ses services, celui des Déchets et Risques (chef de service M. Yoland RAMSAMY) assurent la « maîtrise d'ouvrage déléguée » du projet. Pour ce faire, la DGA au Développement Durable s'est assurée l'appui du cabinet de conseil ESPELIA.

L'élaboration de ce plan résulte d'une approche participative avec la mise en œuvre de :

- D'une commission consultative et de suivi qui a vocation à donner un avis sur l'ensemble des documents produits. Celle-ci s'est réunie 3 fois au cours des travaux de réalisation du PRPGD ;
- D'un comité de pilotage dont la mission consiste à valider la démarche, les objectifs de l'étude, ses étapes essentielles et ses choix stratégiques. Ce comité s'est réuni 6 fois au cours des travaux de réalisation du PRPGD ;
- D'un comité technique (réuni 2 fois) dont la mission est d'analyser les résultats et les travaux du prestataire sélectionné pour l'étude et,
- De 10 ateliers thématiques dont les missions consistent à préparer les travaux des comités techniques par une analyse préalable des documents qui leur sont soumis par le prestataire.

Cette approche participative a impliqué des délais importants puisque près de 3 années auront été nécessaires pour sa production. Elle trouve aussi sa réalité dans l'intérêt marqué de structures publiques du secteur dont certaines ont émis des avis motivés sur les documents préalables qui leur ont été soumis. Il en est ainsi de deux entités nationales ...

- La représentation de l'Etat qui « *salue le travail réalisé par la nouvelle mandature pour aboutir rapidement à un document de qualité en concertation avec l'ensemble des acteurs* ».
- La Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) dont l'avis détaillé suite à son délibéré du 08/12/23 fait état de 6 recommandations dont celles formulées par

l'Agence Régionale de Santé (ARS). L'Avis émis par la MRAe n'est pas un avis de conformité. Il vise à éclairer le public sur les axes d'amélioration du PRPGD qui lui est proposé. Ainsi, après avoir salué le « *travail important et complexe réalisé par la Région Réunion* », la MRAe précise « *qu'il faut s'assurer du caractère opérationnel du plan ... et de son absence d'effets notables sur la santé humaine* ». Si le mémoire en réponse produit par le MO vient conforter le contenu du PRPGD, les degrés des risques identifiés par la MRAe dépendent en fait des solutions techniques qui seront retenues et de leurs positionnements respectifs qui seront choisis dans le cadre de leurs déclinaisons sur le terrain.

... et de 4 organisations régionales :

- Le Syndicat mixte de traitement des déchets du Nord et de l'Est (SYDNE) par délibération du 28/03/23 de son Comité Syndical met un avis réservé sur ce projet. Cet avis réservé est motivé par des considérations techniques dont la prise en compte sera probablement effective lors de la conception des ouvrages qui seront retenus pour le Nord et l'Est de l'île.
- La Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR) par délibération du 05/04/23 de son Conseil de la Communauté émet un avis favorable unanime sur le PRPGD avec des réserves techniques portant notamment sur les objectifs de performance à atteindre, le sujet de la traçabilité des déchets (filières REP et encombrants).
- La Communauté Intercommunale Réunion EST (CIREST) par délibération du 27/03/23 de son Conseil Communautaire émet un avis réservé en mettant en doute la faisabilité de l'objectif « zéro déchet » et en s'interrogeant sur l'origine des financements à mettre en œuvre.
- Le syndicat mixte de traitement des déchets (ILEVA – St Pierre) par délibération du 07/02/23 de son Comité Syndical émet un avis favorable au PRPGD et souhaite que soit programmée dans ce cadre une installation de stockage de déchets dangereux à la Réunion

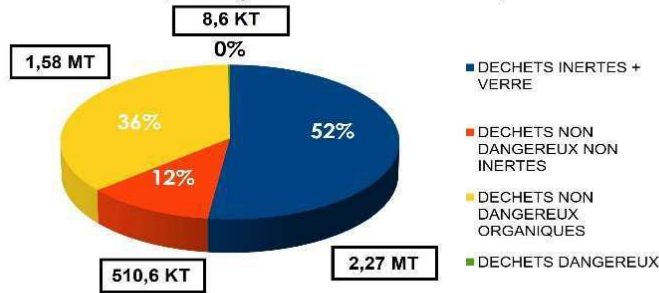
Comme il est possible de le constater les avis formulés par les deux entités nationales reflètent une approche globale du projet de PRPGD alors que ceux des quatre entités régionales expriment plutôt des préoccupations techniques « de terrain ». Ce résultat atteste que l'élaboration du PRPGD de la Réunion a fait l'objet au préalable d'une large concertation mise en œuvre par le MO.

Enfin, la Chambre Régionale des Comptes a formulé un rapport d'observations publié le 28 novembre 2024 relayé par la presse (le JIR du 14/03/24) mettant en cause notamment les lenteurs de la réalisation du PRPGD et s'interrogeant sur le caractère réaliste de l'objectif affiché du « zéro déchet ».

Le champ d'intervention du PRPGD objet de la présente enquête publique, concerne l'ensemble des déchets produits et gérés à La Réunion. En 2018, ce périmètre représentait un volume global de 4,37 millions de tonnes réparties conformément au tableau ci-dessous.

=> Gisement total de 4,37 millions de tonnes de déchets générés à La Réunion en 2018

Répartition par catégorie de déchets :
(tonnage à La Réunion en 2018)



Dont Déchets Ménagers et Assimilés collectés : **553 217 tonnes**

Dont Filières REP : **70 971 tonnes**

Dont Déchets d'Activités Economiques : **161 684 tonnes**
(hors déchets organiques)

72% des déchets inertes ne sont pas tracés (soit 1 644 558 tonnes)

77% des déchets non dangereux non inertes sont enfouis (392 044 t)

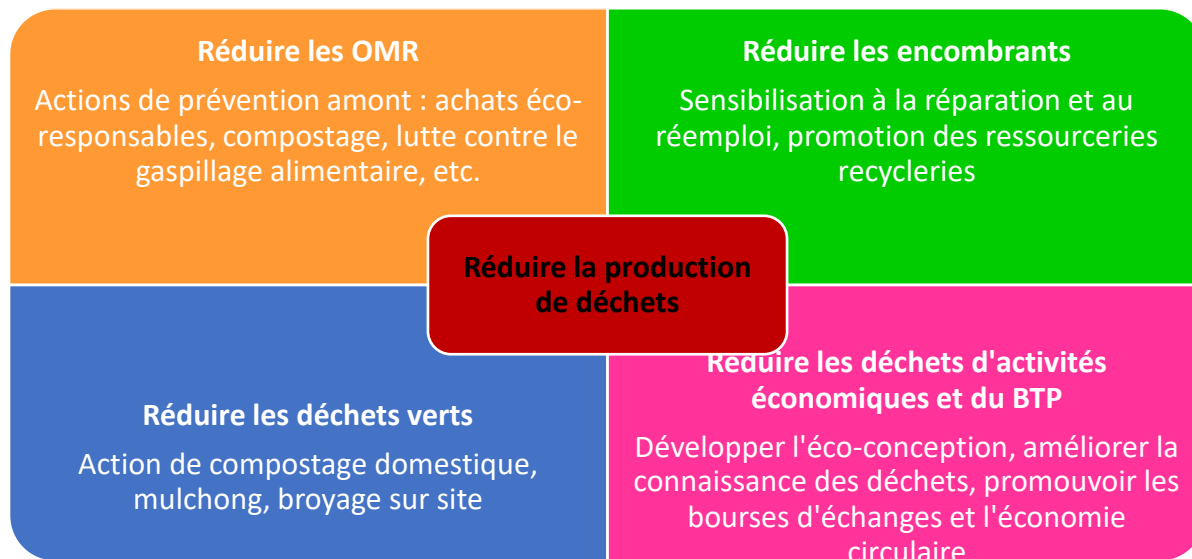
100% des déchets organiques d'origine agricole ont une valorisation matière ou organique (litière animale et retour au sol privilégié)

100% des déchets dangereux sont exportés (filière Déchets Diffus Spécifiques à déployer)

Sur ces bases, La Réunion s'est fixé des objectifs conformes aux évolutions réglementaires prévues dans la loi Anti Gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 et aux dispositions du code de l'environnement. Celles-ci sont rappelées dans le tableau ci-dessous avec comme axe prioritaire la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA) :

	2022	2023	2025	2030	2035
DMA Déchets Ménagers et Assimilés	Extension des consignes de tri	Tri à la source des biodéchets	55 % réutilisation ou recyclage	60 % réutilisation ou recyclage	65 % réutilisation ou recyclage
				Réduction de 15 % de la production par rapport à 2010	Réduction des DMA admis en installation de stockage à 10 % des DMA produits
DAE Déchets d'Activités Economiques				Réduction de 5 % des quantités produites par rapport à 2010	
DNDNI Déchets Non Dangereux Non Inertes			Valorisation énergétique de 70 % des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière	Limitation capacité annuelle d'élimination par stockage à 70 % de la quantité admise en 2010	Limitation capacité annuelle d'élimination par stockage à 50 % de la quantité admise en 2010
			65 % des DNDNI en valorisation matière notamment organique	Limitation capacité annuelle d'élimination par incinération à 75 % de la quantité admise en 2010	Limitation capacité annuelle d'élimination par incinération à 50 % de la quantité admise en 2010

Plus particulièrement en matière de prévention de production la stratégie arrêtée dans le PRPGD est résumée dans le tableau ci-dessous :



D'ores et déjà il convient de noter qu'une telle stratégie ne pourra réussir qu'avec la pleine adhésion des populations.

Enfin, concernant l'axe prioritaire des DMA les objectifs globaux fixés dans le PRPGD à la Réunion pour ces derniers sont précisés dans le schéma suivant :

Objectif prévention du PRPGD	Total déchets EVITES : (période 2022-2028)	-54 kg/hab	
Objectif détournement biodéchets et déchets recyclables dans les OMR (hors déchets verts)		2028	2034
	Hypothèses de détournement des déchets valorisables des OMR :	25 %	40 %
	Total détournement déchets valorisables des OMR (Détournés)	- 53,3 kg/hab	- 78,6 kg/hab
Objectif d'amélioration du captage déchets recyclables secs pour la collecte sélective (bacs jaune) - Hors verre		2028	2034
	Total captage déchets recyclables secs la collecte sélective (Captés)	+26,1 kg/hab	+38,9 kg/hab



En matière d'information effective du public, d'affichage et de publicité (cf. annexes 2.10 à 2.25), des contrôles systématiques attestent de la bonne exécution de ces obligations. Ces contrôles ont été effectués sur les 10 sites du projet par le commissaire enquêteur avant le début de chaque séance publique. A noter simplement une erreur de frappe sur l'avis d'enquête imprimé en jaune qui fait état d'une séance au TCO prévue pour le jeudi **20/03/24** au lieu du jeudi **21/03/24**. Le texte de l'arrêté reprend pour sa part la bonne date.

Cette information a été complétée par la mise en place d'un accès Internet via un applicatif dédié « Préambule » accessible sur Internet.

Enfin, le public a fait l'objet d'informations par voie de presse (Journal Le Quotidien du 01/03/24 – Cf. Annexe 4.1) et sur deux sites Internet, celui de la Région Réunion (cf. annexe 4.2) et celui ZINFO 974 (cf. annexe 4.3). **Ces éléments permettent d'affirmer que ce projet a satisfait aux obligations légales et réglementaires d'affichage.**

En matière de documentation mise à disposition du public, le dossier d'enquête représente un volume de 727 pages (cf. Annexe 3). Il est constitué d'un rapport d'étude de 380 pages, complété :

- d'une notice explicative,
- d'un document relatif à l'évaluation des enjeux économiques,
- d'un résumé non technique du PRPGD
- d'un document retraçant un Plan Régional d'Actions en faveur de l'Economie Circulaire (PRAEC)
- d'un rapport environnemental et,
- des différents rapports présentant les avis des organismes associés à l'élaboration de ce PRPGD.

Cette documentation est claire et complète. Elle satisfait ainsi les obligations réglementaires fixées pour l'exercice. De plus, les versions numériques correspondantes ont été mises à disposition du public via l'applicatif « Préambule ».

Dès lors, en première conclusion, la composition du dossier mis à la disposition du public pendant la durée de l'enquête est conforme aux normes requises par la réglementation.

Les réactions du public lors de cette enquête, se sont inscrites dans une certaine dichotomie puisque,

- à peine 2 personnes se sont déplacées pour s'exprimer en séance publique (l'une à la CASUD et l'autre à la Préfecture de St Denis) lors de 10 points de rencontre prévus à cet effet et répartis sur l'ensemble de l'île. Ces personnes ont par ailleurs chacune transmis une note via l'applicatif « Préambule ».
- à ces deux exceptions près, le projet de PRPGD n'a fait l'objet d'aucune observation verbale ou de remise de courrier le concernant au cours de la période d'enquête,
- en revanche, le succès de l'applicatif « Préambule » peut être considéré comme relatif puisqu'au regard de l'importance du sujet, il a certes permis 1.680 consultations et 847 téléchargements sur son site mis à disposition du public mais il n'a enregistré que 40

contributions effectives parmi les 45 enregistrées puisque 5 d'entre elles sont constituées de 2 doublons et de 3 tests.

De mon point de vue, du fait de la nature même des contributions reçues via Internet, cette dichotomie apparente entre les insuccès des séances publiques et le succès d'un site Internet ne se justifie pas par l'existence d'une fracture numérique existant à La Réunion. Elle doit donc s'analyser autrement (inadéquation du calendrier des séances publiques ? faible intérêt pour un document de stratégie qui ne motive pas le grand public ? ...).

En effet, si les nombres de consultations et de téléchargements réalisés via Internet sont le signe indéniable du succès de ce moyen de mise à disposition pour l'information du public, le nombre de contributions effectives reçues peut par contre être considéré comme relativement faible au regard des scores réalisés dans la seule quête d'information. Autrement dit, si le sujet abordé intéresse manifestement le public ayant consulté l'information disponible sur Internet, la technicité dont il faut disposer pour appréhender cette information pourrait peut-être avoir découragé certaines personnes à apporter une contribution après de leurs consultations.

Comme le montre la synthèse des dépouillements des 45 contributions enregistrées par l'application « Préambule » fournie en annexe 7.0 (cf. document joint) du rapport d'enquête, le nombre de contributions effectives est ramené à 40 parmi lesquelles :

- i. 6 (soit 15% du total) constituent des contributions spécifiques au PRPGD lui-même, toutes abordant la question par des apports positifs à ce sujet,
- ii. 34 (soit 85% du total) constituent des commentaires motivés relatifs à un projet d'installation d'un centre d'enfouissement à proximité de leur lieu de résidence. Or la vocation d'un PRPGD n'est pas de présenter les localisations précises de ces zones mais bien d'identifier les besoins effectifs de ce type d'équipement sur l'île de La Réunion en fonction de prévisions des quantités de déchets à venir et en repoussant à des étapes ultérieures les choix des lieux géographiques des futures installations.

Dès lors dans le cadre de l'enquête publique relative au PRPGD, si l'on doit prendre acte d'un constat d'échec relatif aux modalités d'accès à l'information par l'organisation de séances publiques, on doit aussi considérer le succès de l'applicatif « Préambule » comme relatif en ce sens que 85% des contributions / commentaires qui y ont été inscrits ne traitent pas vraiment du contenu du PRPGD lui-même mais des anticipations sur l'une de ses déclinaisons futures possibles : un centre d'enfouissement des déchets dans la zone de Sainte Marie.

Enfin, comme cela est souvent le cas pour ce type de projet de nature complexe, si l'importance des volumes d'information produite offre aux spécialistes les éléments nécessaires à l'instruction de dossiers futurs, du fait de leur technicité, ils relèvent de facto principalement de dialogues d'experts. Il convient de rappeler à ce propos qu'un PRPGD validé est un document opposable aux décisions qui seraient prises par l'ensemble des acteurs du secteur des déchets.

En matière de positionnement du projet en termes de développement durable, du fait de leur complétude, les éléments techniques présentés dans le dossier, ses pièces annexes et les avis éclairés des partenaires publics et privés intervenant dans ce secteur

constituent à mon avis une base solide destinée à accompagner le PRPGD et le PRAEC de la Réunion dont les vocations consistent précisément à positionner à moyen et long terme le secteur de la prévention et de la gestion des déchets et de leur recyclage dans un cadre de développement durable. Cette notion se situant à la convergence de celles relatives i) à la protection de l'environnement, ii) à l'amélioration des conditions de vie des population et iii) à la pérennisation économique des projets d'investissements, le positionnement du projet bénéficie selon moi d'atouts significatifs mais aussi peut-être d'insuffisances car de façon très schématique la question posée par ce Plan pourrait se résumer à la suivante :

Comment faire en sorte que les citoyens/contribuables (personnes physiques ou morales) adhèrent à la mise en place de nouvelles et (quelquefois fortes) contraintes en matière de gestion des déchets pour lesquelles la charge financière qu'ils auront à supporter sera plus importante et/ou les contraintes de proximité plus fortes qu'aujourd'hui ?

1. **En termes de protection de l'environnement**, dans sa conception le PRPGD de la Réunion,

- Est conforme aux attendus des dispositions de la loi NOTRe du 07 août 2015 fixées pour la Région Réunion à l'exception de celles relatives aux délais fixés par la production d'un tel document. Au demeurant d'autres Régions sont dans la même situation ;
- Propose un inventaire complet des mesures existantes en matière de gestion des déchets à fin 2018 ;
- Recense et quantifie des solutions techniques à mettre en œuvre dans les années futures pour améliorer la gestion de ce secteur. A ce stade, il convient de noter les contributions importantes des différents acteurs (PPA et Syndicats et services de l'Etat) qui sont intervenus dans l'élaboration de ce document ;
- Fixe des objectifs conformes à ceux fixés au niveau national qui, même s'ils ne sont pas atteints constituent des repères dans le temps par rapport auxquels il sera possible de se positionner,
- Propose une analyse quantitative des besoins dans le but unique de satisfaire les objectifs qu'il se fixe mais sans proposer de localiser précisément les lieux géographiques des futures installations qui seront nécessaires. Ceci présente l'avantage de permettre de réunir un certain consensus sur les besoins effectifs à venir sans intégrer des paramètres subjectifs liés à leurs localisations futures et/ou étroitement corrélés avec la connotation négative du terme « déchet » qui trouve son origine dans le mot « déchoir ».
- Importe telles qu'elles des normes européennes en matière de traitement des déchets sans en évaluer les impacts sur l'environnement de l'île de la Réunion ce qui sous certains aspects pourrait peut-être justifier la mise en place de mesures de protection plus adaptées.

- Propose un Plan Régional d'Actions en faveur de l'Economie Circulaire (PRAEC) qui a vocation à contribuer à la prévention de la production de déchets à la Réunion.

2. **En termes de contribution au développement social**, dans sa conception le projet peut s'analyser de deux manières au regard :

1. De la contribution de ce plan à une amélioration significative des conditions d'hygiène de vie de la population et corrélativement de sa santé tant il est clair que les propositions de déclinaisons techniques locales des normes européennes par les différents acteurs de l'île ayant contribué au PRPGD présentent toutes un intérêt validé par une réelle connaissance du terrain. Concomitamment, les réalisations effectives des déclinaisons qui y sont proposées permettent aussi envisager d'importants progrès en matières sanitaire et de protection de l'environnement.
2. De sa capacité à convaincre les populations de l'intérêt de réaliser les dispositions prévues par le PRPGD et le PRAEC. En la matière, le législateur n'a fixé aucun objectif à ces plans. Pourtant, cette adhésion est essentielle pour au moins deux motifs :
 - Dans l'imaginaire collectif, la notion même de « déchets » est connotée de façon très négative et la présentation d'une approche positive de leurs possibilités de valorisation reste contenue dans des réseaux de « spécialistes » alors même que chaque habitant de l'île est directement concerné au quotidien par ces questions. Aussi, le fait que des déchets peuvent aussi être considérés comme une richesse pourrait mériter d'être valorisé aux yeux du grand public par des communications appropriées ;
 - Pour l'ensemble des populations concernées les mises en œuvre des préconisations du PRPGD et le PRAEC impliquent une évolution significative de certains comportements chez des populations qui auront à payer un coût significativement supérieur à celui qu'elles paient aujourd'hui et/ou à accepter des contraintes de proximité plus fortes qu'aujourd'hui. Dès lors, sauf à considérer que la mise en œuvre des déclinaisons du PRPGD s'inscrit exclusivement dans un cadre de ce que d'aucuns appellent « l'écologie punitive » il conviendrait de mon point de vue que la question de la promotion globale du contenu du PRPGD et de ses différentes déclinaisons fasse l'objet d'importantes campagnes de publicité informatives réalisées par des professionnels de la communication. Certaines campagnes pourraient par exemple être adaptées à des populations spécifiques (écoles primaires, collèges, lycées, centres de formations professionnelles etc.) ou à des sites spécifiques. Aussi, s'il est vrai que les dispositions fixées au PRPGD par la loi n'intègre que très partiellement une dimension de ce type, l'absence d'adhésion des publics constitue un risque global de rejet de tout ou

partie de ce Plan et donc de non atteinte des objectifs préconisés par la Loi.

D'ores et déjà, à titre d'illustration, il convient de noter l'existence de réactions très négatives exprimées sur l'applicatif « Préambule » qui anticipent des installations de centres d'enfouissements.

3. **En termes économiques**, dans sa conception le projet :

- Devrait contribuer à créer de nouvelles valeurs ajoutées locales par le changement de pratiques que le PRPGD va imposer au fur et à mesure de son exécution. Il reste que ces nouvelles valeurs ajoutées locales seront probablement facturées en tout ou partie au contribuable / consommateur local suivant en cela le principe du « pollueur/payeur » et que le PRAEC pourrait ne produire d'effets redistributifs de valeur que sur le long terme.
- Ne fixe pas les règles qui pourraient être appliquées en matière de définition des rôles à répartir entre les secteurs public et privés, ce qui pourrait revenir implicitement à considérer que le nombre d'acteurs intervenant actuellement dans ce secteur est le bon et que leurs rôles respectifs sont bien calibrés. Or dans un contexte de renchérissement certain des coûts futurs de traitement des déchets la question d'une organisation optimale des rôles dans ce domaine vaudrait peut-être la peine d'être posée ;
- Evoque sans en pondérer l'importance potentielle, des solutions techniques qu'une production de déchets spécifiques de taille modeste du fait de la taille de la population à la Réunion ne permettrait pas de rentabiliser. En effet, il est probable que pour certains types de déchets, la production de La Réunion n'atteigne pas la taille critique nécessaire à l'amortissement des investissements qui seraient nécessaires pour leur traitement. Une telle situation devrait alors conduire à la mise en place de solutions alternatives moins onéreuses et respectueuses des normes existantes ;
- Par son projet de Plan Régional d'Actions en faveur de l'Economie Circulaire (PRAEC) Contribue au développement d'une économie circulaire dans le traitement des déchets créant ainsi une réelle valeur ajoutée locale. L'exemple du traitement et du recyclage sous forme d'agrégats des déchets inertes du BTP est à ce titre très explicite ;
- Contribue au développement d'un savoir-faire dont la technicité et les coûts devraient être progressivement de mieux en mieux maîtrisés.

Dès lors, du point de vue économique, l'avantage des projets de PRPGD et de PRAEC tels qu'ils sont présentés dans les documents objet de la présente enquête publique est qu'ils constituent des documents évolutifs dans le temps en ce sens qu'ils auront par nature vocation à être modifiés et déclinés en de nombreuses solutions techniques dont les rentabilités économiques devront alors impérativement faire l'objet d'études prospectives.

Pour conclure, compte tenu de l'ensemble de ces éléments et de la priorité à donner aux projets de développement durables à La Réunion, **j'émet un AVIS FAVORABLE sur les projets de PRPGD et de PRAEC aux motifs que l'important travail de concertation réalisé entre les services de la Région Réunion et la totalité des différents acteurs intervenant à La Réunion dans le secteur des déchets a conduit à la production de deux plans prospectifs conformes aux attentes fixées par le législateur.** Il reste que dans la durée, d'une part leurs délais de mise en place respectifs doivent être adaptés compte tenu des retards déjà existant dans leurs réalisations et d'autre part que les exécutions des déclinaisons de ce plan ne pourront être effectives sans l'adhésion préalable des populations et dans un cadre économique adapté aux moyens financiers et aux contraintes économiques de La Réunion. Dans ce contexte, une approche « Développement Durable » des déclinaisons de ce PRPGD me paraîtrait plus pertinente qu'une approche construite sur la base de seuls critères environnementaux.

- :: - :: - ::

Le Commissaire Enquêteur



Yves MAYET

**DELIBERATION N°DAP2024_0024****L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le vendredi 28 juin 2024 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

sous la présidence de :

Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

*Nombre de membres
en exercice : 45*

*Nombre de membres
présents : 25*

*Nombre de membres
représentés : 10*

*Nombre de membres
absents : 10*

*La Présidente,
Huguette BELLO*

Présents :

BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NABENESA KARINE
SITOUZE CÉLINE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
RATENON JEAN HUGUES
PROFIL PATRICIA
PLANTE PASCAL
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
VIENNE AXEL
PICARDO BERNARD
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
CORBIERE EVELYNE
CHANE-HONG RÉGINE
CESARI MAYA
ABMON-ELIZEON LILIANE
MARATCHIA JEAN-BERNARD
MAILLOT FRÉDÉRIC

Représenté(s) :

NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
RAMAYE AMANDINE
BOULEVART PATRICE
BADAT RAHFICK
MOREL JEAN JACQUES
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
COSTES YOLAINE
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE
BAREIGTS ERICKA

Absents :

TECHER JACQUES
AHO-NIENNE SANDRINE
ANNETTE CHRISTIAN
SIHOU MICKAËL
NIRLO RICHARD
HOARAU DENISE
PAYET JOHNNY
RAMIN SABRINA
RAMASSAMY NADIA
GIRONCEL DAMOUR NADINE

RAPPORT /DEIDAT / N°115504
SPL GRAND OUEST - PROPOSITION D'ENTRÉE AU CAPITAL



Séance du 28 juin 2024
Délibération N°DAP2024_0024
Rapport /DEIDAT / N°115504

**Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional**

SPL GRAND OUEST - PROPOSITION D'ENTRÉE AU CAPITAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2024,

Vu la délibération N° DAP 2021_0007 en date du 02 juillet 2021 donnant délégations de compétence à la Présidente du Conseil Régional,

Vu la délibération N° DAP 2024_0012 en date du 28 mars 2024 portant ajustement des délégations de compétence du Conseil Régional à la Commission Permanente,

Vu la délibération N° DAP 2021_0013 en date du 28 mars 2024 portant ajustement délégations de compétence du Conseil Régional à la Présidente de Région,

Vu le rapport N° DEIDAT / 115504 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Développement Économique et Innovation du 20 juin 2024,

Considérant,

- les statuts de la SPL – Grand Ouest créée en juin 2022 qui a vocation à intervenir sur l'ensemble des missions concourant à la réalisation de projets d'aménagement et de requalification urbaine, et d'accompagner les porteurs de projets dans la définition et la réalisation d'équipements et espaces publics,
- l'importance régionale que revêt le développement et l'aménagement de la Zone Arrière Portuaire,
- la mission confiée à la SPL Grand Ouest de réaliser le premier montage opérationnel et une étude de bilan de la Zone Arrière Portuaire, au regard des orientations arrêtées,
- la nécessité pour la collectivité Régionale d'intégrer l'actionnariat de la SPL Grand Ouest, afin notamment d'accompagner les partenaires dans la réalisation de ce projet d'envergure,

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,

Après en avoir délibéré,

Décide,

- d'approuver la participation de la Région Réunion à l'augmentation de capital de la SPL –Grand Ouest à hauteur de **125 000 €**, correspondant à 250 actions, soit 500 € par action ;
- d'engager une enveloppe prévisionnelle de **125 000 €** sur l'autorisation de programme P130-0006 « Aides investissement organisme» du chapitre 906 du budget 2024 ;

- d'imputer les crédits de paiement correspondants sur l'article fonctionnel 906 du budget de la Région ;
- de désigner Madame Huguette BELLO en qualité d'administrateur afin de siéger au sein de la gouvernance de la SPL – Grand Ouest et représenter la collectivité régionale ;
- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Madame Huguette BELLO (+ procuration de Madame Lorraine NATIVEL) n'ont pas participé au vote de la décision.

**La Présidente,
Huguette BELLO**

**DELIBERATION N°DAP2024_0025****L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le vendredi 28 juin 2024 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

sous la présidence de :

Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

*Nombre de membres
en exercice : 45*

*Nombre de membres
présents : 24*

*Nombre de membres
représentés : 10*

*Nombre de membres
absents : 11*

*La Présidente,
Huguette BELLO*

Présents :

BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NABENESA KARINE
SITOUZE CÉLINE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
PROFIL PATRICIA
PLANTE PASCAL
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
VIENNE AXEL
PICARDO BERNARD
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
CORBIERE EVELYNE
CHANE-HONG RÉGINE
CESARI MAYA
ABMON-ELIZEON LILIANE
MARATCHIA JEAN-BERNARD
MAILLOT FRÉDÉRIC

Représenté(s) :

NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
RAMAYE AMANDINE
BOULEVART PATRICE
BADAT RAHFICK
MOREL JEAN JACQUES
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
COSTES YOLAINE
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE
BAREIGTS ERICKA

Absents :

TECHER JACQUES
AHO-NIENNE SANDRINE
ANNETTE CHRISTIAN
SIHOU MICKAËL
RATENON JEAN HUGUES
NIRLO RICHARD
HOARAU DENISE
PAYET JOHNNY
RAMIN SABRINA
RAMASSAMY NADIA
GIRONCEL DAMOUR NADINE

RAPPORT /DEIDRI / N°115568
ADHÉSION DE LA RÉGION RÉUNION AU GIP CYROI



Séance du 28 juin 2024
Délibération N°DAP2024_0025
Rapport /DEIDRI / N°115568

**Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional**

ADHÉSION DE LA RÉGION RÉUNION AU GIP CYROI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,

Vu l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public,

Vu le budget de l'exercice 2024,

Vu la délibération N° DAP 2022_0041 en date du 15 décembre 2022 portant approbation du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII),

Vu la délibération N° DAP 2024_0012 en date du 28 mars 2024 portant ajustement des délégations de compétences du Conseil régional à la Commission Permanente,

Vu la délibération N° DCP 2022_0534 en date du 09 septembre 2022 portant approbation du plan d'action de la Stratégie de Spécialisation Intelligente pour un développement Social et Soutenable (S5),

Vu le rapport N° DEIDRI / 115568 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu le courrier du CYROI en date du 10 novembre 2022 portant sur la proposition que le Conseil régional participe à la gouvernance du GIP CYROI,

Vu l'avis de la Commission Développement Économique et Innovation du 20 juin 2024,

Considérant,

- la compétence de la collectivité régionale en matière de soutien à l'innovation établie dans le cadre de la loi NOTRe du 7 août 2015, qui se traduit par la mise en œuvre d'un Schéma Régional de Développement Économique d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) et d'une Stratégie régionale de Spécialisation Intelligente (S3) intitulée Stratégie de Spécialisation Intelligente pour un développement Social et Soutenable (S5) à La Réunion, et prochainement d'un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI),
- que la Région, collectivité cheffe de fil en matière de développement économique, a fait de la recherche et de l'innovation une priorité dans la stratégie de développement économique du territoire, et notamment dans la Priorité 4 de « La Nouvelle Économie » (i.e. le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation – SRDEII) qui vise à rapprocher les mondes de la recherche et de l'entreprise et à faciliter les innovations pour une économie réunionnaise plus compétitive,

- que la S5 comporte d'une part, un Objectif Prioritaire n°6 visant à consolider un réseau régional d'accompagnement au service des usagers comportant un Objectif opérationnel 6.a visant à Soutenir les structures qui accompagnent les démarches d'innovation, et d'autre part, un Objectif Prioritaire n°3 visant à déployer les feuilles de route des RRI comportant un Objectif opérationnel 3.g visant à soutenir les infrastructures et les projets de RDI,
- la volonté de la collectivité d'accompagner le renforcement de la recherche sur le territoire et de soutenir les organismes de recherche de haut niveau, qui participent à l'excellence de la recherche réunionnaise en particulier sur les souverainetés,

**L'Assemblée plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,**

Décide,

- d'approuver l'adhésion de la Région au GIP CYROI en tant que membre avec voix délibérative ;
- de désigner les 3 conseillers régionaux suivants, Madame Laëtitia LEBRETON, Madame Huguette BELLO et Monsieur Jean-Pierre CHABRIAT, au sein du Conseil d'administration du GIP CYROI ;
- de déléguer à la Commission Permanente tout engagement financier et toutes modalités administratives relatifs à cette adhésion ;
- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Madame Maya CESARI n'a participé ni au débat ni au vote de la décision.

Monsieur Jean-Pierre CHABRIAT, Madame Laëtitia LEBRETON et Madame Huguette BELLO (+ Procuration de Madame Lorraine NATIVEL) n'ont pas participé au vote de la décision.

La Présidente,
Huguette BELLO

**DELIBERATION N°DAP2024_0026****L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

*s'est réunie le vendredi 28 juin 2024 à 09 h00
à l'Hôtel de Région - Pierre LAGOURGUE*

sous la présidence de :

Madame HUGUETTE BELLO, La Présidente du Conseil Régional

*Nombre de membres
en exercice : 45*

*Nombre de membres
présents : 24*

*Nombre de membres
représentés : 10*

*Nombre de membres
absents : 11*

*La Présidente,
Huguette BELLO*

Présents :

BELLO HUGUETTE
LEBRETON PATRICK
NABENESA KARINE
SITOUZE CÉLINE
LOCAME VAISSETTE PATRICIA
HOARAU JACQUET
VERGOZ MICHEL
CHANE-TO MARIE-LISE
HOARAU FABRICE
CHABRIAT JEAN-PIERRE
BERTILE WILFRID
PROFIL PATRICIA
PLANTE PASCAL
GOBALOU ERAMBRANPOULLÉ VIRGINIE
VIENNE AXEL
PICARDO BERNARD
POINY-TOPLAN STÉPHANIE
LEBRETON LAËTITIA
CORBIERE EVELYNE
CHANE-HONG RÉGINE
CESARI MAYA
ABMON-ELIZEON LILIANE
MARATCHIA JEAN-BERNARD
MAILLOT FRÉDÉRIC

Représenté(s) :

NATIVEL LORRAINE
OMARJEE NORMANE
RAMAYE AMANDINE
BOULEVART PATRICE
BADAT RAHFICK
MOREL JEAN JACQUES
LAGOURGUE JEAN-LOUIS
COSTES YOLAINE
CHANE-KAYE-BONE TAVEL ANNE
BAREIGTS ERICKA

Absents :

TECHER JACQUES
AHO-NIENNE SANDRINE
ANNETTE CHRISTIAN
SIHOU MICKAËL
RATENON JEAN HUGUES
NIRLO RICHARD
HOARAU DENISE
PAYET JOHNNY
RAMIN SABRINA
RAMASSAMY NADIA
GIRONCEL DAMOUR NADINE

RAPPORT /RSDRH / N°115555
PERSONNEL RÉGION RÉUNION - CRÉATION DE POSTES



Séance du 28 juin 2024
Délibération N°DAP2024_0026
Rapport /RSDRH / N°115555

**Délibération de l'Assemblée Plénière
du Conseil Régional**

PERSONNEL RÉGION RÉUNION - CRÉATION DE POSTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu Le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu le budget de l'exercice 2024,

Vu le rapport N° RSDRH /115555 de Madame la Présidente du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Affaires Générales, Financières, Européennes et Relations Internationales du 27 juin 2024,

Considérant,

- les nouveaux besoins des services pour l'accomplissement de leurs missions,
- les opérations d'avancement des agents au titre de la promotion interne,
- la nécessité de transformer trois postes permanents afin de mettre en cohérence les besoins des services,

**L'Assemblée Plénière du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,**

Décide, à l'unanimité,

- d'adopter la création de 39 postes dont 36 statutaires permanents à temps complet et 2 non complet et ainsi que la création d'un poste non permanent à temps complet en contrat de projet ;
 - 36 permettront de répondre aux besoins des services et dont le détail des postes et des missions figure en annexe ;
 - 3 permettront l'avancement au titre de la promotion interne ;

CATEGORIE	GRADE	NOMBRE	DONT REDEPLOIEMENT	DONT CREATION NETTE
A	Administrateur	3	2	1
A	Attaché	9	5	4
A	Attaché/Ingénieur	1		1
A	Ingénieur	1	1	
A	Professeur d'Enseignement Artistique	1	1	
A	Contrat de Projet	1		1
	Directeur de l'Enseignement Artistique	1		1
A	Conservateur du Patrimoine	1		1
TOTAL CATEGORIE A		18	9	9
A/B	Attaché/Rédacteur	1		1
TOTAL CATEGORIE A/B		1		1
B	Technicien	4	2	2
B	Rédacteur	5	1	4
B	Assistant d'Enseignement Artistique Principal (non-complet)	2		2
TOTAL CATEGORIE B		11	3	8
B/C	Adjoint Administratif/Rédacteur	1		1
TOTAL CATEGORIE B/C		1		1
C	Adjoint Administratif	3	2	1
C	Agent de Maîtrise	1	1	
C	Adjoint Technique/Agent de Maîtrise	4	3	1
TOTAL CATEGORIE C		8	6	2
TOTAL		39	18	21

Les postes permanents seront occupés par des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois correspondants. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les postes pourront être pourvus par des agents contractuels sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L332-14 ou L332-8 du code la Fonction Publique Territoriale.

Le poste non permanent sera pourvu par un agent contractuel dans le cadre d'un contrat de projet pour une durée maximale de 6 ans.

- d'adopter la transformation des postes permanents à temps complet suivants afin d'ajuster les besoins des services :

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024



ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0026-DE

N°	DGA	DIRECTION	Intitulé de Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois de Référence	DGA	DIRECTION	Intitulé de Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois de Référence
1	DGA PAT	DBP	Un chargé d'Opération Foncières	A	Ingénieur	DGA PAT	DBP	Un Chargé d'études	A	Ingénieur
2	DGA EUROPE	DIRECTION FEDER ECONOMIE	Un Chargé d'Accueil et d'Information FEDER	B	Rédacteur	DGA EUROPE	DIRECTION FEDER ECONOMIE	Un Chargé d'Accueil et d'Information FEDER	C	Adjoint Administratif
3	DGA DEI	DE	Un Préfigurateur Agricole	B	Technicien	DGA DEI	DE	Un Préfigurateur Agricole	A	Attaché ou Ingénieur

- d'adopter la modification de la délibération N°DAP2023_0010 relative à la création des postes de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional réunie le 27 juin 2023 comme suit :
 - L'ensemble des 195 postes créés peuvent être pourvus par des agents contractuels selon les conditions des articles L332-14 ou L332-8 du code de la Fonction Publique Territoriale dans le cas de recrutement infructueux de fonctionnaire.
- de prélever les crédits de paiements pour l'ensemble de ces postes sur les chapitres 930, 932, 933 et 938 du budget de la Région 2024 ;
- d'autoriser la Présidente à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

La Présidente,
Huguette BELLO

ANNEXE 1 RAPPORT DU PERSONNEL

RÉCAPITULATIF DES CRÉATIONS NETTES DE POSTES

Direction Générale Adjointe -Développement Économique et Innovation : (3A,1A/B, 1B=5)

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions principales
Direction du Tourisme	Directeur du Tourisme	A	Attaché	-Assurer le pilotage managérial, administratif, financier et Juridique de la Direction ; - Décliner les orientations politiques et stratégiques de la collectivité dans le domaine du Tourisme
Direction de l'Attractivité du Territoire	Un Préfigurateur de la Maison du Cinéma et des Jeux Vidéos	A	Attaché ou Ingénieur	- Suivre l'ensemble des procédures liées à la création de l'EPA, en lien avec le cabinet juridique accompagnant la collectivité ; - Conduire les travaux d'élaboration de la future organisation de l'EPA en lien avec le Conseil Régional de La Réunion et accompagner les équipes actuelles dans la conduite aux changements; -Assurer le démarrage de l'EPA (recrutements et ressources humaines, locaux, équipements...) en prévision de sa mise en place effective en janvier 2025 ; - Définir les Orientations Stratégiques à proposer au Président du Conseil d'Administration...
Direction de l'Économie	Un Chargé de Mission de l'Octroi de Mer	A	Attaché	- Contribuer à la bonne application d'une politique fiscale adaptée à travers la taxation régionale d'octroi de mer
	Un Instructeur	B	Rédacteur	Instruire les dossiers relatifs aux nouveaux dispositifs d'aides aux entreprises sur les fonds propres de la Région (aide aux petits investissements, aide au montage de dossiers de subvention...)
Direction de la Recherche et de l'Innovation	Un Responsable Administratif et Financier	A/B	Attaché/ Rédacteur	- Superviser le suivi administratif et financier de la Direction

Direction Générale Adjointe -DGA PAT : (3B, 2C = 5)

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions principales
Direction des Bâtiments et du Patrimoine	Gestionnaire des Flux	B	Technicien	- Assurer le suivi et l'analyse des flux énergétiques des bâtiments du patrimoine de la Région ; - Mettre en place, suivre les tableau de bord de fuites ; - Participer à l'élaboration du Schéma Directeur Énergie de la Collectivité ; - Mettre en place les outils de contrôle (optimiseurs, GTC, télé-relève) ; - Mettre en place les marchés permettant le bon fonctionnement des outils de contrôle ; - Formaliser, assurer la veille réglementaire...

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions principales
Direction des Moyens Généraux	Assistant Administratif (Organisation et Méthodes)	C	Adjoint Administratif	- Participer à l'ensemble des missions administratives nécessaires au bon fonctionnement de la direction, sous l'autorité du responsable de la cellule.
	Responsable de la Cellule Réception	C	Adjoint Technique/Agent de Maîtrise	- Assurer la mise en œuvre des directives du responsable de service ; - Coordonner et piloter l'ensemble des activités de la cellule en lien avec le responsable de service ; - Concevoir et superviser les plannings des équipes de la cellule et mettre en place des tableaux de suivi des activités ;
	Responsable de la Cellule Entretien	B	Technicien	- Assurer la mise en œuvre des directives du responsable de service ; - Coordonner et piloter l'ensemble des activités de la cellule en lien avec le responsable de service ; - Concevoir et superviser les plannings des équipes de la cellule et mettre en place des tableaux de suivis des activités ;
	Un gestionnaire Marchés	B	Rédacteur	- Participer à la phase d'identification des besoins avec les services concernés de la direction des Moyens Généraux ; - Accompagner les prescripteurs dans l'analyse, la négociation et la sélection des offres ; - Assurer la gestion globale de la procédure de marché : suivi contractuel et relationnel avec les fournisseurs et les titulaires des marchés...

Direction Générale Adjointe – Ressources (1A)

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions principales
Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique	Un Instructeur des Marchés Publics des Programmes Européens	A	Attaché	- Procéder aux analyses juridiques ainsi qu'au contrôle des marchés publics et avenants des bénéficiaires ou potentiels bénéficiaires, au regard de la réglementation en vigueur, afin d'assurer une bonne exécution des Programmes Européens 2021-2027.

Direction Générale des Services : (1A, 1B/C, 1B = 3)

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions principales
Inspection Générale	Un Inspecteur Général	A	Administrateur	- Intervenir sur des missions ciblées qui recouvrent l'audit interne et externe, le contrôle des opérations de fonds européens ainsi que des missions d'études et d'évaluation des politiques publiques...
Direction	Un Chargé de	B	Rédacteur	- Être en appui au responsable d'antenne dans la

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions principales
Opérationnelle Coopération Régionale	Coopération à l'Antenne de Madagascar			représentation de la collectivité ; - Contribuer à la préparation et à l'accueil des missions de la collectivités et celles d'opérateurs de la coopération.
	Un Responsable Administratif et Financier	B/C	Rédacteur ou Adjoint Administratif	- Le titulaire du poste sera mis à disposition de France Éducation International et sera chargé d'assurer de façon autonome l'analyse, l'instruction, le suivi et la réalisation des dossiers touchant à des domaines divers et concourant au fonctionnement général du Centre Local.

Direction Générale Adjointe -Développement Humain et Solidaire : (3A,3B = 6)

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions principales
Direction de la Culture et des Sports	Un chef du service accompagnement, rayonnement culturel et sportif	A	Attaché	- Assurer le pilotage et l'encadrement du service ; - Assurer la supervision et la coordination de toutes les activités liées au soutien de la filière culturelle et sportive, notamment la gestion des subventions aux associations...
	Un Conservateur du Patrimoine	A	Un Conservateur	- Assurer le pilotage et l'encadrement du service régional de l'inventaire
	Un chargé d'appui Juridique	B	Rédacteur	- Assurer la conformité légale et réglementaire des activités et projets de la direction et de réduire les risques potentiels présents au sein de la direction ; - Éclairer les décisions stratégiques ; - Sécuriser les actes et procédures.
Conservatoire à Rayonnement Régional	1 Assistant d'Enseignement Artistique Principal - Percussions (temps non complet 8h à 10h)	B	Un Assistant d'enseignement Artistique Principal	Le titulaire assurera l'enseignement artistique en percussions, le suivi, l'orientation et l'évaluation des élèves.
	1 Assistant d'Enseignement Artistique Principal - Formation Musicale (temps non complet (8h à 10h)	B	Un Assistant d'enseignement Artistique Principal	Le titulaire assurera l'enseignement artistique en formation musicale, le suivi, l'orientation et l'évaluation des élèves.
	Directeur Adjoint	A	Directeur d'Enseignement Artistique	- Assister le Directeur dans le cadre de la direction pédagogique, artistique et administrative du Conservatoire à Rayonnement Régional

Direction Générale Adjointe – Routes et Déplacements : (1 A)

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions principales
Direction de la Nouvelle Route	Un Ingénieur Environnement	A	Contrat de Projet	Être le référent de la constitution du suivi de l'instruction des demandes d'autorisation

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024

ID : 974-239740012-20240628-DAP2024_0026-DE



Missions principales

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	
du Littoral	Spécialisé dans les Installations Classées pour la protection de l'Environnement			relatives à l'approvisionnement en matériaux et installations de chantiers...

ANNEXE 2 RAPPORT DU PERSONNEL

RÉCAPITULATIF DES CRÉATIONS DE POSTE PAR REDÉPLOIEMENT

Pour information, parallèlement aux postes créés qui seront pourvus dans le cadre d'un redéploiement, il sera proposé la suppression des postes au tableau des effectifs, en fin d'exercice après avis du Comité Social Territorial. Les créations prévues dans ce rapport entraîne la suppression de 15 postes budgétaires.

Direction Générale Adjointe -DGA PAT : (4A, 3B, 6C = 13)

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions principales
Direction des Bâtiments et du Patrimoine	Assistant de Direction	C	Adjoint Administratif	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser les activités professionnelles de la direction ; Assurer le secrétariat des chargés d'opération et des secteurs de la DBP/SBA ou SPI ; - Mettre à jour périodiquement les tableaux de bord permettant le pilotage des activités des directions, - Gérer les moyens logistiques de la direction ; - Apporter une assistance administrative et financière aux services opérationnels pour les consultations des marchés...
Direction des Moyens Généraux	Responsable du Service Entretien et Moyens et Responsable de la Cellule Technique du CPOI	A	Attaché	<ul style="list-style-type: none"> - Traduire les Orientations de la Direction en plans d'actions opérationnelles, en objectif à atteindre - Mettre en place une organisation optimale du travail au sein de chaque cellule en lien avec les responsables ; - Assurer les suivis financiers ; - Opérer une interface permanente avec les différents partenaires, opérateurs et services de la Région au CPOI, - Coordonner et Piloter l'ensemble des activités techniques de la DMG sur le site (Maintenance, entretien, ...)
Direction des Moyens Généraux	Responsable du service Achats Publics	B	Rédacteur	<ul style="list-style-type: none"> - Traduire les Orientations de la direction en plans d'actions opérationnelles, en objectif à atteindre - Organiser une répartition efficace des missions entre les agents de son service, superviser les activités et réalisations ; - Assurer une planification et un suivi permanent de l'ensemble de la gestion globale des procédures de marché : suivi contractuel et relationnel avec les fournisseurs et les titulaires des marchés, anticipation des renouvellements de procédures...
	Chargé de Missions Transversales	A	Ingénieur	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'instruction et le suivi de tous les dossiers ou projets transversaux, principalement ceux comprenant une dimension technique...
	Responsable de la Cellule Audiovisuelle	C	Adjoint Technique/Agent de Maîtrise	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la mise en œuvre des directives du responsable de service ; - Coordonner et piloter l'ensemble des activités de la cellule en lien avec le responsable de service ; - Concevoir et superviser les plannings des équipes de la cellule et mettre en place des tableaux de suivi des activités ;

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	
				- Organiser et mettre en œuvre les projets audiovisuels de la collectivité et s'assurer de leur bonne exécution en conformité avec les déroulés établis ;
	Responsable Équipe Coursiers	C	Agent de Maîtrise	- Coordonner et piloter l'ensemble des activités de l'équipe en lien avec les responsables de cellule et de service ; - Participer aux missions de retrait et de transmission des courriers, plis et colis des services de la Région et plus spécifiquement des services de la collectivité pour les secteurs Ouest et Sud...
	Responsable de la Cellule Exploitation	A	Attaché	- Traduire les Orientations de la Direction en plans d'actions opérationnelles, en objectif à atteindre ; - Assurer le pilotage managérial et administratif de la Cellule ; - Représenter le CPOI et assurer à ce titre le suivi de toutes les relations avec les opérateurs du site et les services de la Région...
	Responsable Équipe Laverie	C	Adjoint Technique/ Agent de Maîtrise	- Coordonner et piloter l'ensemble des activités de l'équipe en lien avec les responsables de cellule et de service ; - Participer aux missions de collecte et à la distribution des Équipements de Protection Individuelles ainsi qu'aux opérations de lavage et d'entretien des différents vêtements...
	Responsable du Service Maintenance et Intendance	A	Attaché	- Traduire les Orientations de la direction en plans d'actions opérationnelles, en objectif à atteindre - Mettre en place une organisation optimale du travail au sein de chaque cellule en lien avec les responsables ; - Assurer les suivis financiers ; - Superviser la gestion de la maintenance préventive et curative des bâtiments de la collectivité ...
	Responsable Équipe Fourniture de Bureau Électroménager	B	Technicien	-Coordonner et piloter l'ensemble des activités de l'équipe en lien avec les responsables de cellule et de service ; - Assurer la gestion budgétaire et financière (gestion des devis, collaboration de la rédaction des cahiers de charges des marchés, assurer le suivi régulier des budgets...)
	Responsable de la Cellule Organisation et Méthodes	C	Adjoint Administratif	- Traduire les Orientations de la direction en plans d'actions opérationnelles, en objectif à atteindre ; -Coordonner et piloter l'ensemble des activités de la cellule, - Effectuer le contrôle et le suivi des demandes administratives des agents en lien avec la cellule gestion administrative ; - Effectuer le contrôle et le suivi des besoins en équipement de la cellule...
	Chargé d'Opérations Manifestations	C	Adjoint Technique/Agent de Maîtrise	- Assurer la mise en œuvre des directives du responsable de service ; - Coordonner et piloter l'ensemble des activités dont il a la charge en lien avec le responsable de service ;

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions principales
				- Recenser toutes les manifestations à organiser au sein de la collectivité, faire le lien avec les directions pilotes et produire pour chaque manifestation à organiser une fiche de suivi...
	Gestionnaire 3D et Déchets	B	Technicien	- Assurer la mise en œuvre des directives du responsable de service ; - Coordonner et piloter l'ensemble des activités dont il a la charge en lien avec le responsable de service ; - Piloter, organiser et contrôler les opérations de dératisations, de désinsectisation, de désinfection des lieux, locaux et des espaces sur l'ensemble des sites régionaux...

Direction Générale Adjointe -Développement Humain et Solidaire : (2A)

Direction	Intitulé du Poste	Catégorie	Cadre d'Emplois	Missions principales
Direction de l'Éducation et de la Vie Lycéenne	Un Contrôleur de Gestion	A	Attaché	- Concevoir et animer un outil de contrôle et d'évaluation des dispositifs mis en place; - Collecter et analyser les données issues des conseils d'administration, des budgets primitifs et des comptes financiers des lycées publics ou privés afin de prévenir les problèmes financiers et préparer les dialogues de gestion ; - Établir des analyses financières pour les aides à la décision et notamment pour l'élaboration du budget annuel du secteur éducatif ;
Direction de la Culture et des Sports	Responsable Administratif et Financier	A	Attaché	- Assurer une supervision renforcée des actes administratifs et financiers de la direction ; - Participer au pilotage stratégique de la direction ;